Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuebleuepoliti09pari

LA

REVUE POLITIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

P
Fr. Lit.
R

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

COLLÉGE DE FRANCE — SORBONNE
FACULTÉS DES LETTRES DES DÉPARTEMENTS — SOCIÉTÉS SAVANTES
UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES
QUESTIONS POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET LITTÉRAIRES
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

DEUXIÈME SÉRIE — TOME II

TOME IX DE LA COLLECTION

197148
9. 7. 25

1re ANNÉE — 2e SEMESTRE

JANVIER-JUIN 1872

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1872

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 28 6 JANVIER 1871

L'ALSACE EN DEUIL

Nous avons, il y a quelques mois, attiré l'attention de nos lecteurs sur des poésies patriotiques en langue allemande publiées par un Alsacien sous le titre caractéristique de *Lieder des Hasses* [Chants de la haine (1)]. Nous ignorions alors qu'un autre recueil avait vu le jour pendant la guerre, et, comme le premier, sur la terre hospitalière de Suisse, l'asile le plus proche et le plus sympathique où puissent s'abriter les réfugiés alsaciens. Ce recueil, intitulé *Elsæssische Sonnette* [Sonnets alsaciens (2)], forme avec les *Chants de la haine* un véritable contraste. Le patriotisme est le même chez tous deux, mais il revêt une expression différente. La poésie du premier est pleine d'ardeur et de fougue, et crie à la vengeance en paroles enflammées; celle du second est grave et mélancolique, et elle a pour le vainqueur plus d'amertume que de haine. Nous allons la faire connaître par quelques citations.

Les Alsaciens, avant la guerre, avaient comme deux patries. Leur pays, lieu de rencontre des deux nationalités qui se combinaient en un heureux mélange, servait de trait d'union entre la France et l'Allemagne. Les Alsaciens suivaient avec une égale sympathie le mouvement intellectuel et scientifique des deux pays, et ils étaient en communion constante d'idées avec l'autre côté du Rhin, surtout au point de vue religieux. Les théologiens de l'Alsace faisaient la plus grande partie de leurs études en Allemagne et écrivaient la majeure partie de leurs livres en allemand. Ce n'étaient pas seulement les théologiens protestants qui agissaient de la sorte, comme on le croit trop volontiers de ce côté des Vosges, mais aussi les théologiens catholiques; et, pour citer comme exemple le représentant le plus élevé du clergé catholique alsacien, l'évêque de Strasbourg (que nos journaux ont tué à tort pendant le siége de cette ville), Mgr Raess, a fait la plus grande partie de ses études en Allemagne, a été douze ans professeur de théologie dans un séminaire de Mayence, et a écrit la plupart de ses ouvrages en allemand. On comprend quel trouble et quelle douleur les événements de cette guerre ont jetés dans l'âme des Alsaciens, habitués à regarder l'Allemagne comme une seconde patrie. Cette déception amère, cette rupture inévitable, ont inspiré le sonnet qu'on va lire, et qui exprime en beau langage le sentiment de plus d'une âme alsacienne :

Weh' mir! an Liebe bin ich arm geworden,
Des Deutschen Herz ist meinem Gram verschlossen;
Zu viel des Bluts ist zwischen uns geflossen,
Der Suden trennt gewaltsam sich vom Norden.

Den « sittlich tief gesunknen » welschen Horden
Hab' ich mit Wunschen treu mich angeschlossen;
Den Unterdruckten wæhlt' ich zum Genossen
Seit fromme Krieger uns're Kinder morden!

Du warst, o Deutschland! mir unsæglich theuer,
Und selig konnt' ich deiner Stimme lauschen. .
Nun lodern auf des Krieges wilde Feuer!

Wer konnte ferner Liebesworte tauschen?
Mein Blick zu dir wird fremder, ach, und scheuer,
Ihn schreckt des Riesensturmes drohend Rauschen.

(Hélas! je suis devenu pauvre d'amour, — le cœur de l'Allemand est fermé à mon ressentiment; — trop de sang a coulé entre nous. — Le Sud se sépare violemment du Nord.

Aux hordes françaises, « tombées si bas moralement », — je me suis attaché fidèlement avec mes vœux; — j'ai choisi l'opprimé pour compagnon — depuis que de pieux guerriers assassinent nos enfants.

Tu m'etais chère, Allemagne, plus que je ne puis le dire, — et j'écoutais ta voix avec bonheur. — Aujourd'hui m'embrase le feu brûlant de la guerre!

Qui pourrait désormais échanger des paroles d'affection? — Mon regard vers toi devient plus étranger, helas! et plus timide. — Il est effrayé par le tumulte menaçant de l'ouragan.)

L'amour que le poëte portait à l'Allemagne, et qu'il porte peut être encore à l'Allemagne idéale, l'Allemagne des poëtes et des penseurs, ne l'empêche pas de sentir avec une âme toute française la triste humiliation de la conquête. On peut en juger par le sonnet suivant :

(1) Voyez notre article *Une voix d'Alsace*, dans la *Revue politique* du 29 juillet 1871.

(2) Bâle, Schweighauser, 1871.

Der Sieger kann besiegten Vœlkermassen
Des Joches Last auf wunden Nacken drücken;
Die Grenzen kann er vorwarts, seitwarts rücken,
Bis völlig sie zu seiner Willkür passen!

Der Sieger kann die Burgen schleifen lassen,
Mit Kriegesbeute seine Stætte schmücken,
Er kann den Ruhm auf jedem Felde pflücken,
Er kann « mit Gottes hulfe », tœdtlich hassen!

Sein ist die Macht, und Alles muss ihm weichen,
Und wird ihm weichen, ach! nach blut'gem Ringen;
Nur eine Stætte wird er nicht erreichen :

Wenn noch so glatt auch seine Worte klingen,
Zertretne Herzen wird er nicht erweichen,
Der Sklaven Liebe nimmermehr erzwingen!

(Le vainqueur peut à des populations conquises — mettre sur le cou blessé un joug pesant; — il peut avancer et déplacer les frontières — jusqu'à ce qu'elles soient entièrement selon sa fantaisie.

Le vainqueur peut faire raser les forteresses, — il peut parer ses villes du butin de la guerre, — il peut cueillir la gloire en tout lieu, — il peut, « avec l'aide de Dieu », haïr jusqu'à la mort!

La puissance est à lui, et tout doit lui céder, — et tout lui cédera, hélas! après une lutte sanglante; mais il est un endroit qu'il n'atteindra pas :

Si caressant que soit le ton de ses paroles, — il n'attendrira pas les cœurs qu'il foule aux pieds, — il n'arrachera jamais l'amour de l'esclave!)

Tels sont les sentiments du poëte à l'égard des vainqueurs. Quant à la France, voici en quels termes il lui parle dans le sonnet qui ouvre son volume :

O dass ich heute Flammenworte fende,
Die bis zu dir, dem Fernen, mœchten dringen,
Die bis zu dir, dem Wunden, mœchten bringen
Des Mitgeprüften heisse Liebesspende!

Wohin ich suchend auch die Blicke wende,
Vermag ich siegreich nicht für dich zu ringen,
Und keine Waffen kœnnen rettend schwingen
Die kampfesungewohnten, schwachen Hænde!

Nur Klagen hab'ich, ach, und bittre Thræenen;
Und nirgend seh'ich Morgenrœthe steigen,
Wo düstre Schatten riesenweit sich dehnen!...

Doch hoff'ich noch! und will es nicht verschweigen :
Ich liebe dich! Nie darf der Sieger wæhnen,
Ich werde treulos je der macht mich neigen!

(Oh! puissé-je aujourd'hui trouver des paroles de flamme — qui jusqu'à toi, à toi l'éloignée, puissent pénétrer; — qui jusqu'à toi, à toi la blessée, puissent porter — la chaude offrande d'amour de celui qui souffre avec toi!

Nulle part où je porte mes regards anxieux, — je ne puis lutter victorieusement pour toi, — et elles ne peuvent brandir des armes pour te sauver — mes mains faibles et inhabituées au combat!

Je n'ai que des plaintes, hélas! et des larmes amères, — et je ne vois nulle part se lever l'aurore — là où d'épaisses ombres s'étendent au loin, bien au loin!...

Pourtant j'espère encore, et je ne veux pas le taire, — je t'aime! Que le vainqueur ne s'imagine pas — que, sans toi, je me soumettrai jamais à la force!)

Ainsi parlait le poëte pendant la guerre; ainsi parlent encore de courageuses voix en Alsace; ainsi parlait hier encore un professeur au séminaire protestant de Strasbourg, M. Lichtenberger, dans un sermon prononcé à l'église Saint-Nicolas, à Strasbourg, le 26 novembre dernier (1). Ce sermon était prêché pour l'Œuvre des secours aux blessés (français) de la guerre, et a réuni immédiatement une forte somme parmi la population de Strasbourg, si durement éprouvée pourtant par la guerre. Le prédicateur avait pris pour sujet de son sermon le psaume si touchant des Israélites en exil : « Nous nous sommes tenus auprès du fleuve de Babylone, et nous avons pleuré, nous souvenant de Sion. Nous avons suspendu nos harpes aux saules. Quand ceux qui nous avaient emmenés prisonniers nous ont demandé de les réjouir avec nos harpes, et qu'ils nous ont dit : Chantez-nous quelque chose des cantiques de Sion, nous avons répondu : Comment chanterions-nous les cantiques de l'Éternel dans une terre étrangère? Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même! Que ma langue soit attachée à mon palais si je ne me souviens de toi, si je ne fais de Jérusalem le principal objet de ma joie! » L'Alsace pouvait-elle trouver ailleurs un écho plus fidèle de sa propre souffrance? « A l'ouïe de ce chant d'exil, dit M. Lichtenberger, nous éprouvons plus qu'une émotion littéraire, ou même simplement religieuse : les fibres les plus intimes de notre être sont atteintes et tressaillent douloureusement. A travers des milliers d'années et des civilisations si diverses, l'Alsace en deuil tend la main à Israël, résolue comme lui à rester toujours triste et à se souvenir toujours! »

Nous n'analysons pas ce discours, que nos lecteurs voudront lire en entier. Il se vend au profit des blessés de la guerre, et l'acheter est faire une bonne œuvre en même temps que réchauffer son patriotisme à la flamme de ces paroles éloquentes. Il sera bon pourtant d'en citer un passage au moment où certains journaux accusent les protestants d'Alsace de pactiser avec l'ennemi. Mais l'évêque de Strasbourg lui-même, Mgr Ræss, qui allait il y a quelques jours à Berlin demander une audience de l'empereur Guillaume, pourrait-il tenir un langage plus noble et plus patriotique que celui-ci?

« Nous aussi, nous ne voulons pas être consolés. Il est une tristesse qui ne cédera ni aux rigueurs ni aux bienfaits. Nous disons à nos vainqueurs : Vous pouvez tout nous prendre ou tout nous donner; vous pouvez multiplier sur nos têtes les menaces ou faire briller à nos yeux vos promesses séduisantes; vous pouvez occuper nos champs, vous installer dans nos villes, de force vous asseoir à nos foyers; vous pouvez relever nos ruines et apporter parmi nous la prospérité et l'ordre, voire même l'abondance et la liberté : il est un sanctuaire où vous ne pénétrerez pas, c'est notre âme; il est un bien que vous ne nous ravirez pas et que nous n'échangerions pas contre tous les trésors que vous pouvez nous offrir, c'est notre tristesse. Elle est, dans les dures extrémités où nous sommes réduits, notre seule consolation, car elle est notre dignité et notre force. Nous sommes et nous resterons invinciblement tristes; nous pleurerons et nous nous souviendrons. Notre prière montera vers Dieu ardente et désolée, et nous ne cesserons d'espérer. Le deuil, il est vrai, n'est qu'une force morale; mais la force morale prépare les instruments de l'avenir, et l'on reconnaît les peuples dont les malheurs ne dureront pas à la dignité avec laquelle ils supportent les coups inattendus qui les frappent. Dieu a pitié de ceux qui savent être tristes. Aux exilés qui suspendent en pleurant leurs harpes aux saules, près du fleuve de Babylone, il envoie les Cyrus de la délivrance, qui les ramènent vers Sion. »

(1) Il vient d'être publié en brochure sous le titre *l'Alsace en deuil*, et se vend à Paris, à la librairie Fischbacher, 33, rue de Seine. — Prix : 60 centimes. (Se vend au profit des victimes de la guerre.)

Cette attitude courageuse de l'Alsace irrite au plus haut point les journaux allemands. Ce n'est pas que ceux-ci ne puissent compter quelques « conversions » de piétistes entraînés par leur bigotisme, d'employés inférieurs qui peuvent difficilement quitter le pays et pour lesquels leur traitement est leur unique ressource, voire même de quelques juges (1); mais l'ensemble de la population oppose une force inébranlable d'inertie. Les employés venus d'Allemagne se plaignent et de la solitude qu'on fait autour d'eux et des tracasseries qu'on met sur leur passage. Il faudra des dizaines d'années, — c'est un journal allemand qui en convient, — pour que la population se germanise; mais la résistance de la population alsacienne ne trouble pas la sécurité des consciences allemandes, et les journaux d'outre-Rhin ne reprochent à M. de Bismarck qu'une chose : c'est de ne pas employer des mesures plus énergiques. Un Mourawieff seul pourrait les contenter. Ils savent en effet quel est à leur égard le sentiment de l'Alsace. « Aujourd'hui et dans les années qui suivront, disait l'un d'eux récemment, nous tenons pour impossible de gagner les sympathies de la majorité par des avances et par de l'indulgence (2). »

L'Alsace pourrait-elle se jeter dans les bras de l'Allemagne, quand, outre le souvenir de la France, tant de ruines rappellent le passage et les violences de l'armée allemande? Celle-ci n'a pas seulement détruit des châteaux et des chaumières, mais des monuments que rien ne peut remplacer, tels que, par exemple, les bibliothèques de Strasbourg. Un savant de Strasbourg vient de raconter dans une brochure instructive et attachante (3), l'histoire de la formation de ces précieuses collections et celle de leur destruction. Dans un langage d'autant plus fort qu'il est calme et mesuré, l'auteur montre et la grandeur de cette perte et la responsabilité incombant aux assiégeants, qui ont de propos délibéré, et sans qu'ils puissent feindre l'ignorance, couvert la Bibliothèque d'obus et de bombes. M. Reuss a donné là un récit, destiné à rester, d'un des épisodes de la guerre de 1870 les moins honorables pour l'armée allemande (4). Ce ne sont pas seulement les savants qui en garderont le souvenir : un tel désastre est trop grand pour ne pas frapper les plus humbles, et je n'en veux d'autre preuve que cette anecdote racontée par M. Reuss : « Je n'oublierai jamais, pour ma part, cet homme du peuple, pauvre ouvrier en blouse, que je rencontrai le lendemain du 24 août devant les ruines encore fumantes du Temple-Neuf, et qui, pleurant à chaudes larmes, s'écriait : *Oh! notre pauvre Bibliothèque!. . C'est là ce qu'ils ont fait de plus indigne!* Je l'avoue, la colère naïve de cet homme, qui peut-être savait à peine lire, pour qui, certes, cette Bibliothèque n'avait été jusqu'ici qu'une splendide inutilité, et qui pourtant sentait vaguement qu'il venait de se commettre ici un véritable forfait, un crime de lèse-civilisation, m'a profondément touché, et je tenais à le rappeler. »

H. Gaidoz.

(1) Les juges alsaciens entrés au service de l'administration prussienne sont au nombre de *huit*. Les membres de la nouvelle organisation de la justice en Alsace-Lorraine se répartissent ainsi d'après leur nationalité : 44 Prussiens, 28 Bavarois, 5 Badois, 2 Saxons, 7 Hessois, 1 Oldenbourgeois et 8 Alsaciens. J'emprunte ces chiffres à la revue allemande *Im Neuen Reich* du 29 septembre dernier.

(2) *Im Neuen Reich*, numéro du 28 juillet 1871, p. 145.

(3) *Les bibliothèques publiques de Strasbourg incendiées dans la nuit du 24 août 1870*, par Rodolphe Reuss. — Paris, Fischbacher, 33, rue de Seine. In 8°.

(4) Nous donnerons sur la couverture d'un de nos prochains numéros quelques extraits de la brochure de M. R. Reuss.

SORBONNE

POÉSIE FRANÇAISE

COURS DE M. CH. LENIENT

Leçon d'ouverture

I

Il y a un an, à pareille époque, nous nous rencontrions ici le cœur rempli de sombres et douloureuses préoccupations. Une chose pourtant nous soutenait encore, l'espoir que tant d'autres avaient déjà perdu, l'attente d'une délivrance qui nous semblait possible et qui ne devait être qu'une chère et naïve illusion. Captifs dans nos murs, mais libres par la pensée, nous trouvions du moins dans ces études je ne sais quelle joie austère de résistance commune et de suprême défi jeté à l'ennemi envahisseur. C'est ainsi que la Sorbonne ouvrait ses cours sous le feu des batteries prussiennes, et les continuait jusqu'au jour où, les obus civilisateurs du roi Guillaume tombant de préférence sur nos musées, nos bibliothèques et nos écoles, nous forçaient d'abandonner le poste auquel nous attachaient l'honneur et le devoir. Dans ce court moment d'éclaircie qui s'écoula entre les amertumes de la capitulation et les horreurs de la Commune, nous revenions en hâte à nos travaux. Le 18 mars, tandis que l'émeute battait son enragé rappel, un dernier groupe d'auditeurs fidèles se retrouvait encore autour de cette chaire, m'aidant à remplir mon devoir jusqu'au bout; je suis heureux de leur en exprimer ici publiquement ma reconnaissance. Quand Paris eut cessé un moment d'être la capitale de la France, le foyer de la civilisation et des lumières, pour devenir une caverne de bandits et un hôpital de fous, il nous fallut encore une fois nous résigner au silence, nous cacher ou nous exiler avec le drapeau national, nous promettant de ne rentrer qu'avec lui. Nous avons tenu parole, et, le lendemain de la délivrance, la Sorbonne reprenait ses cours, ses examens, ses épreuves publiques, attestant ainsi, à sa façon, cette perpétuité de la vie intellectuelle chez un peuple qui ne veut pas mourir.

Durant ces longs mois de siège, si mornes et si tristes, où tous les aliments de la vie, le pain, le feu, la lumière, nous manquaient à la fois, où la faim et la nuit nous enveloppaient comme d'un linceul, nous demandions aux lettres, à ces douces consolatrices, à ces nobles inspiratrices des grandes idées et des généreux sentiments, de nous venir en aide dans cette œuvre d'alimentation morale si nécessaire, alors que les défaillances du corps menaçaient de s'étendre jusqu'à l'âme. C'est dans cette pensée que je faisais choix d'un sujet capable de répondre aux besoins et aux émotions du jour. En remontant dans cette chaire, je vous avouais alors mon impuissance à me détacher tout entier des angoisses présentes, à reprendre tranquillement cette histoire des théories et des *écoles poétiques*, commencée dans des temps plus calmes, avec l'espoir de ces loisirs pacifiques que nous promettait l'Empire, et qu'il n'a pas su nous conserver. En face des tristesses et des malheurs de la patrie, j'aimais à me replonger avec une sorte d'affection filiale dans le sein de la vieille

France, pour y chercher des souvenirs et des exemples, des consolations et des promesses d'un avenir meilleur. Ainsi s'éveillait en moi l'idée de recueillir et de reconstruire l'histoire de la *poésie patriotique* en France. L'an dernier, à cette même date et à cette même place, j'en ébauchais rapidement le programme, que je crois inutile de reproduire aujourd'hui (1). J'y marquais d'avance les grandes étapes de ce voyage historique et littéraire sur la route des siècles depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, laissant à Dieu, au temps et au roi de Prusse le soin de décider s'il me serait donné de le poursuivre jusqu'à la fin. De ce voyage, nous n'avons fourni que la première étape, celle du *cycle carlovingien*. Je me trouve donc aujourd'hui en face de deux programmes ou de deux enseignements interrompus malgré moi. Lequel choisir? Essayerai-je de vous soustraire aux troubles et aux ennuis de l'heure présente pour vous transporter dans les régions sereines de la contemplation purement littéraire? Vous ramènerai-je aux innocents débats sur la césure, l'enjambement, les trois unités, la querelle des anciens et des modernes, questions délicates, épineuses, orageuses même en leur temps, mais qui pourraient bien aujourd'hui vous émouvoir et vous intéresser autant que celles de la *grève suffisante* et du *pouvoir prochain*.

Toutes réflexions faites, nous reviendrons à la poésie patriotique, moins pure, moins belle, moins idéale que celle dont nous aurions joui en atteignant, comme nous allions le faire, le point culminant, le plein midi du XVIIe siècle; mais aussi plus vivante, et en quelque sorte plus contemporaine par les souvenirs qu'elle éveille et les émotions qu'elle provoque en nous. Sans doute, l'heure des luttes sanglantes, des tueries furieuses, des souffrances et des privations physiques est passée : les portes de notre cité se sont rouvertes, l'abondance est rentrée dans nos murs, l'ordre dans nos rues, mais est-ce là tout? La paix des âmes, la joie intérieure, la sécurité, la concorde, sont-elles rétablies parmi nous? La Poésie n'a-t-elle plus rien à faire qu'à nous bercer et à nous enchanter de ses mélodies, l'Art de ses beautés, la Science de ses découvertes? La Littérature ne sera-t-elle qu'un divertissement et un passe-temps à l'usage des esprits délicats et cultivés? Nous osons rêver pour elle un rôle plus actif, plus pratique et plus généreux. Je reviens, pour ma part, je l'avoue, avec un sentiment profond des devoirs et des responsabilités qui pèsent sur chacun de nous, avec l'ambition de concourir, dans la mesure de mes forces, par la parole comme par la plume, à cette œuvre de reconstruction morale qui doit être aujourd'hui l'objet de nos communs efforts; avec le désir et l'espoir de seconder à ma façon les hommes de cœur et de bonne volonté qui ont bravement saisi le gouvernail au jour de la tourmente, et qui essayent aujourd'hui de refaire une France digne d'elle-même et de son glorieux passé.

« En France, écrivait Champfort vers la fin du XVIIIe siècle, il n'y a plus de public ni de nation, par la raison que de la *charpie* n'est pas du *linge*. » En serions-nous venus à ce point de décomposition morale? Je veux penser que non, messieurs. Cependant il nous faut envisager d'un œil viril les plaies qui nous rongent et les périls qui nous menacent. Les ruines matérielles sont faciles à réparer. On aura bientôt rebâti l'Hôtel-de-Ville, la Cour des Comptes, le Palais de la Légion d'honneur, peut-être même les Tuileries, bien que le besoin ne m'en semble pas très-pressant. Mais il est d'autres ruines plus lentes et plus difficiles à relever : Ce sont les ruines morales, c'est-à-dire les croyances, les traditions, les principes, les nobles sentiments qui font la force, l'honneur, le salut et l'unité d'une nation.

Parmi ces éléments primordiaux il en est un qu'on a ébranlé, ruiné, bafoué par tous les moyens possibles depuis quelques années : je veux parler du Patriotisme. Il a vu se liguer contre lui les influences les plus diverses et les plus contraires en apparence : le dilettantisme individuel et le cosmopolitisme révolutionnaire, les rêveries philanthropiques et le positivisme utilitaire ou bourgeois. D'un côté les apôtres du nihilisme et de l'indifférence, beaux-esprits superbes et dédaigneux, très-enflés de leur science et plus encore de leur orgueil, sous prétexte de s'élever au-dessus de la foule, ont fait le vide dans les âmes et ont cru les rendre plus libres en les affranchissant de toute affection et de tout devoir. Ceux-là ne s'adressaient, il est vrai, qu'à ceux qui pensent et qui lisent, à ce qu'on appelle l'élite des intelligences. Pauvres astrologues qui dans leurs hautes spéculations n'ont pas vu à leurs pieds l'abîme où ils nous entraînaient avec eux. Au-dessous, dans les régions inférieures de la société, se faisait et se fait encore la propagande du communisme cosmopolite, l'apostolat de l'*Internationale* infestant nos villes et nos campagnes, enseignant à nos ouvriers qu'un travailleur est dispensé d'être Français. Enfin l'apathie paresseuse, la peur, l'égoïsme féroce, l'appât du gain et du bien-être acheté même au prix de l'honneur, ont fait d'une partie de nos paysans et de nos bourgeois, si patriotes autrefois, les complices, les pourvoyeurs et les espions de l'envahisseur.

La ruine du patriotisme, l'indifférence à tout ce qui touche l'honneur et le salut du pays, l'oubli des devoirs de citoyen, c'est là le grand mal qu'il nous faut combattre. Je ne dirai pas seulement : *Travaillons*, mais encore : *Veillons* : le salut est à ce prix. Rappelons-nous le Mystère des Vierges sages et des Vierges folles au moyen âge. Celles-ci ont laissé leur lampe s'éteindre pendant leur sommeil : l'esprit malin est venu les surprendre et s'emparer d'elles :

Dolentes ! Chétives ! trop avons dormi.

Ainsi advient-il aux peuples qui s'endorment et laissent s'éteindre chez eux le feu sacré du patriotisme et de l'honneur national. Ils tombent un matin dans les filets de l'esprit malin, d'un conspirateur nocturne, d'un ministre ambitieux ou d'un despote conquérant. Et voilà pourquoi je demande au vieux coq gaulois, c'est-à-dire à la vieille sagesse de nos pères de répéter le cri d'alarme, pourquoi je reviens de si grand cœur à la poésie patriotique, pourquoi enfin je vous en parlerai sans doute plus d'une fois avec une émotion que je voudrais vous faire partager.

Prenez garde, m'a-t-on dit, vous courez risque de perdre ainsi le calme et l'impartialité nécessaire à la science et à la critique. Le savant, investi d'une sorte de sacerodce, doit être sans haine et sans amour, sans père ni mère comme Melchisédech. J'ai repoussé et je repousse aujourd'hui plus que jamais cette théorie de l'indifférence systématique et obligatoire. Eh quoi! vous admettez que je me laisse entraîner, transporter par les beautés d'une œuvre littéraire, par les grâces de l'imagination et la magie du style, par la noblesse et la sublimité des pensées, et vous ne voulez pas que

(1) La *Revue des cours* l'a publié dans une leçon parue en janvier 1871.

Je partage les grandes émotions, les joies ou les douleurs qui ont fait battre le cœur de nos pères, comme celles qui déchirent le nôtre aujourd'hui ! Bossuet, au milieu d'un de ses plus graves et de ses plus magnifiques sermons (*Sermon sur les Démons*), emporté par la joie que lui inspire la paix des Pyrénées, cette glorieuse paix qui donne à la France deux provinces, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Je suis Français et chrétien. Je sens, je sens le bonheur public, et je décharge mon cœur devant mon Dieu sur le sujet de cette paix bienheureuse. » Ne pourrai-je donc moi aussi m'écrier dans ma chaire de professeur : « Je suis Français et citoyen, citoyen d'une patrie vaincue, humiliée, foulée sous les pieds de l'étranger, et je sens, je sens le deuil du présent comme Bossuet sentait le bonheur du passé. »

On a parlé, on parle chaque jour de la science allemande, et l'on a raison. Nous savons assez ce qu'elle vaut et ce qu'elle nous a coûté. Mais cette Allemagne idéologue et rêveuse, qu'on a crue si longtemps absorbée dans les études et les théories spéculatives, nous a montré comment elle pouvait en sortir. Elle sait user au besoin des profondeurs et des ténèbres même de sa science augurale et énigmatique, comme Siegfrid usait de son bonnet magique pour se rendre invisible et terrasser ses ennemis sans péril ; comme les soldats de Guillaume se servaient hier de nos bois et de leur tranchées mystérieuses pour nous foudroyer à 4000 mètres de distance, en toute sécurité. La conjuration des écoles accompagnait et secondait depuis vingt ans la politique et la propagande occulte des ministres prussiens. Professeurs et écoliers, philosophes, légistes, philologues, géographes, ethnographes, polygraphes, ont mis la main à l'œuvre commune, rêvé, conçu, préparé le remaniement de la carte d'Europe. Si l'Allemagne a su trouver ainsi dans la science un instrument de conquête et de domination au service d'un nouveau César, pourquoi n'y chercherions-nous pas à notre tour un aliment de patriotisme, un instrument de délivrance et de revendication ? Le type du savant blotti dans son égoïste indifférence, s'écriant avec Jacob Grimm : « J'aime mieux m'instruire qu'instruire les autres »; ou répétant avec le Rat de La Fontaine :

Les choses d'ici-bas ne me regardent plus,

n'est point l'idéal que nous rêvons pour notre pays. L'Allemagne elle-même a d'autres exemples à nous offrir. Elle nous montre le vieux Kant sortant un jour du sanctuaire de son impénétrabilité pour aller au-devant des messagers de la Révolution française, ces messagers de la bonne nouvelle, comme il les appelle, qui lui apportent l'Évangile de 89 trop tôt souillé de boue et de sang par des mains indignes de le porter et de le défendre. Elle nous présente mieux encore, l'héritier et le disciple de Kant, Fichte, errant sur les hautes cimes de la métaphysique sans oublier les douleurs de sa patrie, tirant de son fier idéalisme une éloquente et indomptable protestation contre les arrêts de la force brutale que la France avait alors le triste honneur de représenter aux yeux de l'Allemagne écrasée. Le philosophe préparait ainsi au fond des âmes la revanche d'Iéna, comme nous préparerons, s'il plaît à Dieu, à force de travail et d'étude, et peut-être sans avoir besoin des canons Krupp, la revanche ou la contre-partie de Sedan.

Parlant du rôle de la pensée dans le monde moderne, M. Guizot a dit avec raison (1) : « Tandis que la liberté de pensée, son activité purement scientifique avait été dans la Grèce et à Rome le caractère dominant du développement intellectuel, l'activité pratique, la prétention à la puissance, fut le caractère du développement intellectuel chez les peuples chrétiens. » L'Église revendique pour la pensée le droit de gouverner le monde : prétention que n'avait jamais eue Platon ni Aristote. Ce droit, que l'Église avait jadis réclamé pour elle seule, la science émancipée se l'attribue à son tour. Ici, messieurs, puisque cette première leçon est moins un cours en règle qu'une préface, un libre entretien où professeur et auditoire échangent leurs impressions, permettez-moi de porter devant vous une question qui sera bientôt débattue devant l'Assemblée nationale et qu'il n'est peut-être pas inutile de soumettre au contrôle et au jugement de l'opinion.

(1) *Histoire de la civilisation en France*, t. II, page 460.

II

Parmi les nombreux problèmes qui s'imposent à l'attention publique, il n'en est guère de plus grave, de plus agité que celui de l'enseignement. Politiques, évêques, journalistes, ignorants et savants, tout le monde en parle. Cette question est devenue la grosse affaire du jour, l'objet préféré de toutes les délibérations et de tous les vœux plus ou moins constitutionnels dans les conseils généraux et municipaux. C'est à l'enseignement qu'on demande de panser nos plaies et de nous relever de nos chutes. On réclame de lui les miracles qu'on attendait jadis de la grâce et de la foi, la manne céleste qui doit nourrir et raviver le peuple errant et affamé dans cette voie ténébreuse où nous entrons. Encore une fois le paralytique sur son grabat s'écrie : « Maître, rends-moi la vie, c'est-à-dire la santé, la jeunesse, la force et même la vertu. » Je ne crois pas, il est vrai, à l'effet immédiat et subit de cette panacée universelle : et pourtant je suis convaincu que l'enseignement doit être un des plus actifs et des plus puissants auxiliaires dans l'œuvre de régénération sociale et morale dont nous avons si grand besoin.

A cette question de l'enseignement s'en rattache une autre, celle des réformes dont il doit être l'objet. Des réformes ! tel est le cri qui s'échappe de toutes les bouches. On en réclame partout, dans les mœurs, dans l'administration, dans les études. Rien de plus légitime et de plus nécessaire, je le reconnais. Mais n'oublions pas que dans toute réforme il faut considérer la nature du peuple auquel on l'applique et le profit qu'on en peut tirer. En matière d'instruction surtout, gardons-nous de renouveler les expériences *in anima vili*. Rappelons-nous la triste aventure de la *bifurcation*, qui n'était pas mauvaise en tous points, et qui, pour avoir été mal conduite, trop hâtive et trop précipitée, n'a laissé que des déceptions et des regrets.

Dans ce grand remaniement de l'instruction publique annoncé et attendu depuis si longtemps, l'enseignement supérieur aura nécessairement sa part comme il l'a eue déjà dans les accusations et les critiques dirigées contre un passé qu'on rend responsable de tous nos désastres et de tous nos revers. A force d'entendre dire que Kant et Hegel ont gagné la bataille de Sadowa et préparé la campagne de France, il faut bien admettre que nous avons dû contribuer sans le vouloir aux défaites de Forbach et de Reichshoffen. Je n'ouvre guère un journal sans y trouver quelque verte et vive apostrophe à notre adresse, sans entendre quelque Mentor obligeant nous

rappeler avec nos devoirs les défauts de notre enseignement. Entre ces critiques n'en est-il pas de légitimes et de fondées? Je n'oserais le nier. Un des grands reproches qu'on nous adresse, c'est d'ouvrir si complaisamment nos portes à tous venants, de nous laisser envahir par un public profane, étranger et voyageur, qu'un vague amour des lettres, un caprice de curiosité bientôt satisfaite et souvent trompée fait entrer et sortir en un instant. L'inconstance, la légèreté, l'ignorance des matières traitées, l'absence d'un but précis, le besoin d'user son temps le plus agréablement possible, seraient, à en croire certains censeurs, les moindres défauts de cet auditoire nomade et cosmopolite. Je ne parle pas ici des pointes plus ou moins spirituelles sur l'asile charitable offert aux passants contre le froid et la pluie. De là, dit-on, les sacrifices imposés au professeur par ce public de hasard et d'occasion qu'il lui faut garder et intéresser à tout prix. Je n'accepte bien entendu, messieurs, ni pour vous ces exigences, ni pour moi ces cencessions.

Mais, enfin, poursuivons. Quel remède nous propose-t-on? L'*Odi profanum vulgus* comme maxime et devise de l'enseignement supérieur : en d'autres termes l'exclusion ou la déportation d'une partie considérable des assistants. Fermez vos portes, nous dit-on, et ne recevez les gens qu'à bon escient, après avoir exigé d'eux *patte blanche*, c'est-à-dire la carte de présence et la quittance de la taxe obligatoire. Je ne sais trop si l'appariteur placé à la porte s'acquitterait aisément de ce contrôle, si le public français l'accepterait comme une mesure libérale et un progrès. Un grand avantage en résulterait, paraît-il, et pour le professeur, et pour les élèves, et même pour le public qui n'aurait pas le droit d'entrer. A cet enseignement extérieur, qui se dissipe et s'évapore en paroles vides et en fumée, on prétend substituer ainsi un enseignement intérieur, qui se resserre et se condense en leçons spéciales et techniques. L'amphithéâtre de la Faculté des lettres cesserait alors d'être une salle de conférences, d'athénée ou d'académie oratoire, comme on l'appelle ironiquement, pour devenir une officine et un laboratoire, où le professeur, en compagnie de quelques adeptes ou initiés, passerait sa vie à extraire la pure quintessence de la philosophie, de l'histoire et de la littérature.

A Dieu ne plaise, messieurs, que je médise de ces études solitaires, si fécondes, si utiles et parfois même si indispensables à certaines branches des connaissances humaines. L'École des hautes études, récemment créée dans ce but, a rendu et rendra, je pense, d'éminents services aux sciences et aux lettres. Mais est-ce à dire que ce soit là l'unique forme convenant à l'enseignement supérieur? Avons-nous oublié le grand mouvement littéraire, historique et critique de la Restauration, et la part glorieuse qu'y prirent les cours si populaires de la Sorbonne? Les Villemain, les Cousin, les Guizot, ont-ils, comme on l'a dit, donné un exemple funeste à l'enseignement public? Quelques années après, le fameux procès du romantisme, qui soulevait tant d'orages, n'était-il pas porté et débattu ici même, dans la chaire de poésie, par l'un des plus vifs et des plus aimables représentants de l'esprit et du goût français? Cette part active et militante a été un des caractères de l'enseignement public en Sorbonne.

Faut-il croire que la publicité, le besoin d'être compris de tous, ne puissent s'accorder avec les travaux sérieux? Ici, messieurs, j'emprunterai à la science d'illustres exemples, et dans le passé et dans le présent. Ai-je besoin de rappeler Galilée trouvant les murs de son école trop étroits et venant sur la place publique de Florence enseigner à la foule les principes de l'astronomie nouvelle? Arago, dans ses cours de l'Observatoire, ouvrant d'une main libérale à un auditoire de gens du monde les secrets de la mécanique céleste, se faisant entendre et comprendre de tous sans exiger d'eux qu'ils fussent géomètres? Le pendule de Léon Foucault suspendu à la voûte du Panthéon et rendant sensible à tous le mouvement de la terre, me paraît être l'image et le symbole de l'enseignement supérieur se mettant à la portée de tous. Aussi, loin de croire au danger, je crois plutôt à l'utilité de ce public voyageur et indépendant. Les courants du dehors, le contrôle de l'opinion, les visiteurs imprévus et inconnus, tout cela ne m'effraye pas : bien au contraire. L'air et la lumière, voilà ce que nous demandons pour nous et pour les autres.

Comment a péri jadis la scolastique, cette maîtresse souveraine de l'enseignement au moyen âge? Est-ce par la vulgarisation, par la diffusion de ses études? Non, mais bien plutôt par l'isolement, par l'abus des formules sacramentelles, de la langue hiératique appliquée aux connaissances humaines. Abeilard enseignant en plein air, sur la montagne Sainte-Geneviève, à des milliers d'étudiants, jetant au vent les semences fécondes de la science et de la libre discussion, sans trop savoir toujours où elle tombait, sur les simples et les savants, sur les adolescents et les vieillards, a plus fait pour la scolastique et pour les progrès de l'esprit humain que Raymond Lulle avec le mécanisme et les formules de son *Arbor*. L'Écriture a dit : *væ soli !* le mot est vrai pour la science aussi bien que pour la société. L'isolement scientifique a ses illusions et ses dangers. Il enfante aisément l'esprit de système, de secte et de coterie, l'orgueil et l'infatuation; il substitue au langage de tous le jargon obscur et prétentieux. Rappelez-vous l'étudiant limousin de Rabelais *despumant à pleine bouche la verbocination latiale*; le bachelier de Faust enivré de cette douce liqueur de la science, s'adorant naïvement lui-même et déclarant qu'il a tout créé, la terre, le ciel et les étoiles, sans compter Dieu par dessus le marché. Régnier avant Gœthe avait déjà touché des traits de son pinceau ces savants superbes à l'air hautain et renfrogné :

> De qui l'esprit rogneux de soi-même se gratte,
> S'idolâtre, s'admire, et d'un parler de miel
> Se va préconisant cousin de l'arc-en-ciel.

Là est l'écueil pour la science, quand elle affecte de se dérober aux regards du public, au contrôle de l'opinion et du bon sens universel.

Plus qu'aucun autre, l'enseignement littéraire a besoin de ce contrôle, s'il ne veut s'exposer à perdre une partie de son charme et de son action sur les esprits. Les lettres, ne l'oublions pas, ont été dès le commencement de notre histoire le trait d'union entre les différentes classes de la société. Elles ont rapproché aux deux pôles extrêmes du monde féodal les vilains et les barons, confrères en *gaie science*, comme nous le sommes tous un peu ici. Plus tard, au milieu de cette société si délicate, si dédaigneuse, si aristocratique du XVIIe siècle, elles ouvraient au bourgeois Voiture les portes de l'hôtel de Rambouillet et faisaient asseoir un jour Molière à la table de Louis XIV. Les graves et fiers esprits de Port-Royal, si peu soucieux qu'ils fussent de gloire et de popularité, tiennent à honneur de vulgariser les études, de les mettre à la portée de tous par leurs grammaires, leur logique, leurs traductions

innombrables. La Sorbonne, en maintenant jusqu'ici la publicité et la gratuité de ses cours, en ouvrant libéralement ses portes à tous venants, à ses amis comme à ses ennemis, est restée fidèle aux traditions de l'esprit français. Elle s'est rappelé que l'hospitalité était une vertu de nos pères et de ces douces lettres si bien nommées *humaniores litteræ*. A ceux qui lui reprocheraient de perdre ainsi un temps et des peines qu'elle pourrait employer plus utilement au profit de la science et surtout d'elle-même, elle répondra comme Socrate à Antiphon s'étonnant de voir le philosophe donner à tous gratuitement ses leçons, aux mangeurs de pois chiches du Pnyx et de l'Agora comme aux délicats convives d'Alcibiade et d'Aspasie : « Pour moi, Antiphon, je suis heureux d'avoir des amis estimables, comme d'autres aiment à posséder un bon chien, un bon cheval, un bel oiseau. Je leur apprends tout ce que je sais d'utile ; j'y ajoute tout ce qui peut les aider à devenir plus vertueux. Je parcours avec eux ces livres où les anciens sages ont déposé leurs trésors ; nous en recueillons tous les beaux préceptes, et nous pensons faire un grand gain, si nous nous sommes rendus utiles les uns aux autres (1) ». Pour ma part je n'ai pas d'autre ambition, et je ne rêve d'autre profit que celui dont nous pourrons jouir en commun. C'est là, diront certains utilitaires, le don-quichottisme de la science et de l'enseignement. Eh bien ! soit ! j'y consens et ne me trouve point humilié quand je puis invoquer l'exemple de Socrate.

Les Grecs, qui sont restés nos maîtres en bien des choses et surtout en matière d'éducation, avaient fait de l'enseignement deux parts : l'une intérieure (ésotérique), réservée aux disciples proprement dits, aux véritables initiés, pour lesquels le maître avait écrit à la porte de l'école : « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre ; » l'autre, extérieure (exotérique), publique, générale, accessible à tous, même aux profanes. Tels sont les deux éléments qui me semblent devoir entrer plus ou moins, selon la nature et l'objet des études, dans l'enseignement supérieur. Je n'ai pas, à coup sûr, messieurs, la prétention de jouer le rôle d'un hiérophante même littéraire, ni d'enseigner jamais dans un cours de poésie française rien qui ressemble aux mystères de Delphes et d'Éleusis, ni même à ceux de la franc-maçonnerie. Je veux et j'espère rester intelligible à tous. Mais enfin j'ai adopté avec la plupart de mes collègues une division qui semble concilier toutes les exigences, tous les devoirs et tous les droits. En attendant d'autres réformes plus radicales, si elles doivent venir, mon enseignement restera ce qu'il a été jusqu'ici. Je m'efforcerai de le rendre à la fois assez général pour intéresser ceux-là même que des études spéciales n'amènent point dans cette enceinte ; assez précis, assez déterminé dans son objet et dans ses limites pour offrir un aliment solide à ceux qui viennent chercher ici ce qu'ils ont le droit de nous demander, un complément d'instruction.

Les leçons du samedi seront consacrées à l'histoire de la poésie patriotique en France, aux souvenirs des grandes émotions dont la littérature a conservé la trace sous une forme rhythmée, souvent naïve, grossière, inculte ou négligée, je l'avoue. Mais l'esthétique proprement dite n'y sera pas notre principal objet. C'est la vie de la France, son âme pour ainsi dire palpitante et frémissante qu'il s'agira de ressaisir dans ces fragments de poésie nationale et populaire, recueillis partout çà et là, de siècle en siècle. Les leçons du mardi, plus exclusivement littéraires, plus restreintes aussi par leur cadre et leur objet, porteront sur un des auteurs et des ouvrages désignés pour la licence. Les années précédentes, je vous ai parlé tour à tour du *Cid*, de *Polyeucte*, de *Britannicus*. Nous verrons cette année le *Misanthrope* et *Athalie*. En face de ces deux grandes œuvres, les deux plus parfaites qu'ait produites le double génie comique et tragique de notre nation, il nous sera permis de goûter ces jouissances esthétiques, ces modèles de haut style, de composition savante et d'art délicat que nous ne pouvons demander à nos vieux poëmes. C'est ainsi qu'il nous sera donné d'associer, dans une juste mesure, le culte de la vieille France et de la France moderne, les intérêts du public et les devoirs du professeur.

III

Dans le cours de l'année dernière, malgré les obstacles sans cesse renaissants, nous avons réussi à embrasser et à parcourir le cycle carlovingien, depuis Roland jusqu'à Aimery de Narbonne, deux grands souvenirs, dont l'un ouvre, l'autre clôt ce vaste cercle épique où se trouvent réunies dans une gloire commune la France du nord et celle du midi. En présence de l'Allemagne victorieuse et chargée de nos dépouilles, nous aimions à revendiquer cette part de notre héritage national que des critiques trop complaisants abandonnaient si volontiers à nos voisins d'outre-Rhin. Nous protestions, nous aussi, à notre façon et dans notre domaine, contre cette invasion du pangermanisme, qui prétendait s'annexer et absorber nos gloires et nos poëmes comme nos provinces. Nous montrions, pièces en main, qu'à la France et à la langue française revient avant tout l'honneur d'avoir chanté, célébré et popularisé dans le monde entier la gloire de Charlemagne. Le grand empereur a pu naître à Saltzbourg ou à Ingelheim, parler le tudesque ou francique comme le parlaient Clovis et Dagobert, il a pu laisser ses os à Aix-la-Chapelle ; il n'en a pas moins légué la meilleure part de sa grande âme comme de sa gloire à la France de Philippe-Auguste et de saint Louis. Tandis que nos trouvères portaient son nom dans toutes les parties de l'Occident et de l'Orient, l'Allemagne en était encore à chanter son Siegfrid, son Hagen, son Dietrich de Vérone ; elle se souvenait d'Attila et semblait avoir oublié le grand Charles. Les bribes éparses de la *Karlomagnus Saga* sont bien peu de chose à côté de la masse imposante et grandiose de notre cycle carlovingien. Si Wolfram d'Eisenbach en détache quelques lambeaux pour grossir le bagage épique de l'Allemagne, c'est encore à la France qu'il les devra. Son Wilhelm d'Aquitaine, aussi bien que son Parceval, est sorti de chez nous.

Après le cycle carlovingien, il semble que nous devions arriver de plain-pied au cycle des Croisades qui marque la seconde période de la *chanson de geste*, le second âge héroïque de notre épopée nationale. Mais avant d'en venir à cette formidable explosion de l'esprit guerrier et religieux, il faut nous arrêter un instant et rebrousser chemin dans le domaine de l'histoire littéraire, pour reprendre l'ordre chronologique des faits. Nous avons vu les grands souvenirs de Charlemagne et de ses preux embellis et transformés par nos trouvères : nous les avons montrés sortant de l'histoire, de la chronique et de

(1) Entretiens mémorables de Socrate (Xénophon, liv. II, ch. I).

la légende avec Éginhard et le Moine de Saint-Gall, conservés par la cantilène et la tradition orale dans l'imagination des peuples, couvant et fermentant par une sorte de travail mystérieux jusqu'au jour où le premier essor de la langue et de la poésie françaises leur ouvre une ère d'épanouissement. Quand vint l'heure de la floraison pour l'épopée carlovingienne, la famille de Charlemagne n'était plus là : une autre dynastie avait pris sa place. Dans l'intervalle, de grands événements se sont accomplis. L'empire a croulé : de ses débris se sont formées des royautés et des nationalités diverses. La barbarie et le chaos sont encore une fois rentrés dans le monde; les germes de civilisation déposés par la main puissante de Charlemagne sont enfouis sous les ruines. Et pourtant du milieu de ce monde misérable, si bouleversé, si troublé, vont se dégager trois grands faits :

1° La formation de la nationalité française;

2° L'avénement d'une dynastie nouvelle;

3° La consécration solennelle de Paris comme capitale.

Étrange mystère de la création, qui fait naître ainsi la vie de la mort et un ordre nouveau du sein même de la décomposition!

Malheureusement ces faits mémorables de notre histoire n'ont pas, comme ceux de l'époque carlovingienne, rencontré dans les âges suivants une ou plusieurs générations de trouvères pour les embellir et les chanter; ils n'ont pas laissé dans l'imagination des peuples ce germe fécond d'où naît plus tard l'épopée. C'est à l'état rudimentaire, dans quelques misérables productions auxquelles on ose à peine donner le nom de poésies, en langue tudesque ou en latin barbare, dans quelques lambeaux de chroniques rimées, que nous en retrouverons la trace. Au moment où ces faits s'accomplissent, il n'existe pas encore, à vrai dire, de nation ni de langue française; mais un travail latent de fermentation s'opère; la communauté de péril et de résistance amène la fusion des races, des intérêts, des idées et des langues. Ailleurs, nous avons déjà parlé du prompt rapprochement qui s'établit, dès la première race, entre les Francs et les populations gallo-romaines. Nous avons rappelé l'alliance de Mérovée avec Aétius contre les Huns; le chant des femmes gauloises en l'honneur de Clotaire II vainqueur des Saxons. Après avoir envahi la Gaule, les Francs en sont devenus les défenseurs et les patrons contre les autres barbares qu'ils subjuguent ou refoulent depuis Clovis jusqu'à Charlemagne. Attachée par l'admiration et la reconnaissance plus encore que par les armes à la fortune du grand empereur, la Gaule reste fidèle à sa mémoire, même quand la race carlovingienne a disparu. Plus tard, les Normands, à leur tour, emportés par cette force d'attraction qui réunit et confond les anciens et les nouveaux habitants de la Gaule, deviendront les plus actifs colporteurs de la langue et de l'esprit français. Par eux se prépare déjà cette grande unité morale que la croisade réalise un moment pour les nations chrétiennes de l'Occident. C'est à des trouvères normands entretenus et payés par les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre; c'est à Robert Wace, à Benoît de Sainte-Maure, que nous demanderons de nous raconter en français les misères et les horreurs de l'invasion. C'est dans le *Roman* de Rou que nous trouverons, sous forme de chant ou de *Marseillaise* rustique, la première déclaration des droits de l'homme sortant de la bouche de nos paysans.

Certes, messieurs, je ne veux pas vous tromper. Ces faibles ébauches de poésie patriotique n'ont, à coup sûr, ni l'ampleur, ni l'éclat, ni la riche prolixité de l'épopée guerrière, telle que nous l'avons vue déjà par anticipation dans les poëmes carlovingiens, telle que nous la reverrons bientôt dans le cycle des Croisades. Et pourtant, même sous cette enveloppe informe et grossière, ces premiers cris de douleur et de joie partis du berceau comme les premiers vagissements d'une nationalité naissante, ont pour nous, aujourd'hui surtout, je ne sais quel charme mélancolique, quelle secrète sympathie qui répond à l'état de nos âmes attristées. Quand je vous parlerai des malheurs et des hontes de l'invasion, de la déchéance inévitable qui frappe une dynastie incapable de défendre l'héritage glorieux de ses ancêtres; quand je vous rappellerai la résistance héroïque de Paris, achetant et consacrant par un siége de dix-huit mois son titre de capitale; peut-être comprendrez-vous mieux alors comment la France s'est formée et retrempée plus d'une fois dans la douleur; comment l'épreuve a été pour elle, dès le début, une initiation à la vie, et plus tard, une salutaire expiation. Toutes ces souffrances, ces humiliations, ces horreurs de la guerre civile et étrangère que nous semblons avoir épuisées dans le cercle infernal de ces deux années à jamais maudites, nos pères les ont éprouvées, ressenties, racontées, exprimées comme nous. Et pourtant ils en sont sortis comme nous en sortirons nous-mêmes si nous savons profiter de ces grandes et terribles leçons que Dieu adresse aux peuples aussi bien qu'aux rois.

L'an dernier, en choisissant ce sujet de la poésie patriotique en France, j'y cherchais un confort, un point d'appui capable de soutenir et de relever les âmes : le cri du *sursum corda!* Ces grandes figures de Roland, d'Olivier, de Guillaume au court nez, d'Aimery de Narbonne, que j'évoquais tour à tour, m'apparaissaient comme autant d'ombres majestueuses et héroïques, sortant du fond de notre histoire et de notre épopée nationale, pour nous crier avec Turpin :

> Si vous mourez, vous serez saints martyrs :

avec Corneille et le vieil Horace :

> Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

Aujourd'hui, la lutte est terminée, nous avons fait notre devoir et les dieux ont prononcé contre nous. Mais il est d'autres leçons et d'autre profit à tirer de ces études. En reportant nos regards vers le passé, ne pouvons-nous faire sortir de là un examen de conscience sur nous-mêmes, nous demander ce que nous avons gagné ou perdu en dignité morale, en sentiments du devoir, en esprit de sacrifice et d'immolation volontaire? « Connais-toi toi-même » disait le sage antique. Le γνῶθι σεαυτὸν est aussi utile aux peuples qu'aux individus. « Connais-toi toi-même, c'est-à-dire, connais ce qui te manque et ce que tu possèdes, ce que tu es et ce que tu peux, et par suite ce que tu dois ». On nous a plus d'une fois accusés de légèreté, d'infatuation, de forfanterie nationale, et l'on n'a pas toujours eu tort. Mais gardons-nous aussi de tomber dans l'affaissement, le dégoût et l'abandon de notre personnalité. « Il ne faut pas permettre à l'homme, dit Bossuet, de se mépriser tout entier. » Nous dirons la même chose d'un peuple, à moins qu'il ne lui plaise d'abdiquer et de se rendre méprisable aux autres après s'être méprisé lui-même. Ce que la France ignore le plus, a-t-on dit non sans raison, c'est sa propre histoire comme sa propre géographie. Elle ne s'est jamais bien rendu compte de la place qu'elle occupe dans le temps

et dans l'espace. Tout entière aux réalités du présent ou aux rêves de l'avenir, elle ne se soucie guère de son passé. Et pourtant, à quoi bon être l'aîné des peuples chrétiens et civilisés de l'Occident, à quoi bon posséder sur ses propres origines la littérature la plus riche, la plus variée en poëmes, en chroniques, en documents de toute espèce que nous ont légués nos pères, si nous ne savons pas en tirer parti pour notre instruction et notre conduite présente? Savoir quel rôle on a joué et l'on peut jouer encore dans le monde, quels actes d'héroïsme ont été jadis accomplis, quelles fautes ont été commises, quelles maladies mentales ou morales ont atteint à certain jour l'âme et le cerveau de la nation, n'est-ce pas là déjà un salutaire enseignement? Ces révélations, ces confidences, nous les demanderons non plus seulement à l'histoire, mais à la poésie nationale qui la reflète et l'éclaire en même temps. Ailleurs nous avons déjà parlé du parallélisme étroit qui les rattache l'une à l'autre : je n'y reviendrai pas.

La littérature et surtout la poésie, dans la part qu'elle prend aux événements du jour, si pauvre, si misérable, si déchue qu'elle soit à certaines heures de lassitude et d'épuisement, n'en reste pas moins la gardienne et l'interprète des nobles sentiments au premier comme au dernier jour. Quand les âmes s'affaissent sous le poids des calamités publiques, des défaites et des humiliations; quand le patriotisme, le sens moral, semblent partout s'éteindre; quand les hauts barons, les petits-fils de Roland et d'Olivier ne savent plus que tourner le dos devant les archers anglais, racheter leur vie et leur liberté au prix de l'or ou vendre leur patrie à l'étranger; quand la bourgeoisie des villes, engourdie dans un épais matérialisme, regarde passer d'un air béat un roi d'Angleterre qui va se faire couronner à Notre-Dame de Paris; quand l'Église elle-même, par la main de Cauchon, allume le bûcher où va monter Jeanne d'Arc; quand le paysan abruti, rendu furieux par la misère, se fait lui-même pillard et bandit comme l'Anglais envahisseur; c'est dans le cœur d'un pauvre clerc, d'un chétif écrivain comme Alain Chartier, d'un bourgeois patriote comme Eustache Deschamps, d'un foulon normand comme Olivier Basselin, d'une femme comme Christine de Pisan, faisant de sa plume ce que les gentilshommes n'ont pas su faire de leur épée, une arme vengeresse, c'est dans ces âmes droites, naïves, simples, loyales, que se réfugient l'honneur et le patriotisme français.

Plus tard enfin, quand la France entraînée dans la fournaise des guerres civiles et religieuses, affolée par les discours de ses prédicateurs, par les arrêts de ses Parlements, par les foudres du Saint-Siége, par les menées occultes et les suggestions perfides de la politique et de l'or espagnols, honteuse de ses excès et de ses crimes, errante, ballotée en tous sens comme un navire désemparé au milieu de la tempête, semble avoir perdu sa voie et la conscience de ses destinées; c'est à un petit groupe d'écrivains patriotes que revient encore une fois l'honneur de les lui rappeler; c'est de la *Ménippée* que sort en partie le réveil du bon sens et de l'esprit national.

De ces mille voix qui s'élèvent de tous les points de l'histoire et de l'horizon, tour à tour chétives et puissantes, dolentes et joyeuses, enthousiastes et irritées, moqueuses et terribles, en latin, en français, en langue d'oïl et en langue d'oc, depuis la complainte de Fontenay et la cantilène de Sancourt, depuis les sirventes des troubadours et des trouvères jusqu'aux *Messéniennes* de Casimir Delavigne et aux chansons de Béranger, je voudrais faire sortir comme un immense concert, comme un cri unanime de la vieille France évoquant ses gloires, ses prospérités et ses malheurs passés, étalant devant ses petits-fils ses anciennes plaies rouvertes, hélas! béantes et saignantes aujourd'hui comme au lendemain de Poitiers, d'Azincourt, de Pavie, de Waterloo, et leur criant : « Enfants! je ne suis pas morte! Aidez-moi seulement à me refaire, à me relever, en restant unis! » A ceux qui désespèrent de l'avenir, et qui ne savent que nous redire ce sinistre refrain de : *Finis Poloniæ!* je voudrais rappeler que notre pays a traversé déjà d'aussi rudes épreuves; qu'il a vu jadis, non pas pendant dix-huit mois, mais durant un siècle, l'Anglais maître d'une partie de nos provinces, comme il voit aujourd'hui le Prussien foulant, écrasant sous son rude talon six de nos départements; qu'il a connu les explosions et les folies populaires; qu'il a subi les horreurs de la Jacquerie, les saturnales de la Ligue, comme nous avons enduré les hontes et les fureurs de la Commune. Je voudrais enfin réveiller dans les âmes cette foi, cet espoir d'un bonheur possible encore si nous savons le mériter, et répéter avec André Chénier :

> .....O France trop heureuse,
> Si tu savais tes biens, si tu profitais mieux
> Des dons que tu reçois de la bonté des cieux!

C. Lenient.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

SÉANCE ANNUELLE DU 29 DÉCEMBRE 1871

MM. Ernest Renan et Léopold Delisle, présidents, ouvrent la séance à laquelle assiste S. M. l'empereur du Brésil confondu parmi les autres académiciens.

M. *Ernest Renan* prononce un discours fort remarquable où nous constatons avec plaisir de fréquents éloges adressés aux doctrines spiritualistes. M. Ernest Renan a fait plus de chemin et de découvertes depuis son retour de Palestine qu'il n'en avait fait dans ses missions scientifiques et ses explorations antérieures. Il n'a rien perdu de son grand art de dire, de son élégance d'esprit, de sa correction de style et de la perspicacité de ses vues, mais son horizon semble considérablement élargi. C'était jadis un doctrinaire célèbre, aujourd'hui c'est un sage, *sapiens*, dans toute l'acception du mot étymologique.

M. *Léopold Delisle* annonce les prix décernés en 1871 et les sujets des prix proposés pour les années suivantes.

M. *Guigniault*, secrétaire perpétuel, lit une notice biographique sur un membre défunt de l'Académie, Charles Alexandre, l'auteur de ce dictionnaire grec que nous avons tous feuilleté depuis 1830, et auquel il a ajouté tant d'additions et fait subir tant de modifications, en 1847, avec le concours de MM. Planche et Defauconpret. Charles Alexandre avait été compris dans la galerie des enfants *prodiges*; il en a gardé toute sa vie, dit M. Guigniault, une mélancolie et une sorte de remords, regain le plus net des gloires prématurées de ce monde. Le *sic itur ad astra*, murmuré à son oreille enfantine, lui a montré le ciel de l'homme si abaissé et si misérable qu'il s'est pris à soupirer pour le ciel de la religion et des mystères divins. Il resta dès lors invariablement attaché à ses croyances religieuses. Charles Alexandre avait été nommé membre de l'Académie, en 1852, en remplacement du célèbre Boissonnade,

qui s'était fait un apostolat de la propagation et de la vulgarisation de la littérature grecque. L'œuvre principale d'Alexandre, après le Dictionnaire grec, est l'édition des *Oracula sibyllina* (*Les oracles sibyllins*).

M. *Robert* lit son mémoire sur *les armées romaines et leur emplacement*, mémoire que le lecteur trouvera ci-dessous. On a écouté cette lecture avec un sentiment très-marqué d'attention et même de passion, à cause des enseignements que nous pouvons en tirer. On nous saura donc gré d'aller plus loin que le lecteur et de reproduire ici quelques-unes des conclusions que les circonstances ne lui permettaient pas de formuler.

« Plus de places fortes, des camps retranchés en petit nombre, le plus forts et le plus rapprochés que faire se pourra du centre. La guerre moderne livre deux ou trois batailles au plus et se termine par la prise de la capitale.

» Le rôle de la fortification doit donc tendre à ce double but :

« 1° Favoriser et soutenir les mouvements des armées en campagne :

» 2° Couvrir la capitale.

» Un camp retranché est une place forte sans habitants civils, pouvant abriter cent à deux cent mille hommes derrière un système de fortifications et sous des bâtiments qui n'auraient qu'un rez-de-chaussée blindé. Les forts détachés protégeant le camp seraient disposés en quinconces.

» Un camp retranché pourrait être investi plus facilement encore que la capitale s'il ne faisait partie d'un système de camps retranchés, également disposé en un quinconce où figure le corps de place. Alors l'investissement de chaque camp et du corps de place devient à peu près impossible. Dans l'immense espace que couvre ce système de défense, les armées les plus formidables peuvent se réorganiser, concerter leurs mouvements, commander de nombreuses issues et entreprendre les opérations stratégiques les plus audacieuses sans avoir rien à craindre de l'ennemi. La distance du corps de place au camp retranché et des camps entre eux serait de deux étapes moyennes. Paris se verrait couvert de la sorte sur un rayon de plus de 60 kilomètres.

» Nous tenons plus, disent les partisans du système, au principe en lui-même qu'aux applications que nous en avons proposées. Senlis, Meaux et Melun nous ont semblé les points préférables pour l'établissement des camps retranchés, par cette seule raison que les routes pour arriver à Paris sont ouvertes par les vallées de l'Oise, de la Marne et de la Seine et par les chemins de fer du Nord, de l'Est et de Lyon. Les positions indiquées font face à l'aire stratégique d'invasion et couvrent en même temps toutes les voies de communication allant de la frontière à Paris. »

M. C. ROBERT

Les armées romaines en Gaule et leurs emplacements

Messieurs,

Les Romains avaient poussé si loin la science des choses militaires qu'il est toujours utile de les interroger, malgré la distance qu'ont mise entre eux et nous le temps, la poudre et la vapeur. Dans le travail que je vais lire, après avoir rappelé sommairement comment les armées, devenues permanentes, se sont recrutées et quelle a été leur importance, je ferai particulièrement ressortir les avantages du système adopté au début de l'empire pour l'emplacement des troupes.

Les hautes classes, vers la fin de la République, ne s'honoraient plus, comme autrefois, de combattre dans les rangs des simples légionnaires, et le peuple, entrevoyant cette ère d'existence facile, toute de plaisirs et sans devoirs, dont le monde entier était destiné à faire les frais, n'ambitionnait plus que médiocrement le droit, jadis envié, de porter le casque et de ceindre le glaive. Eux-mêmes, les habitants de l'Italie, admis depuis peu à la cité par la loi *Julia* (664) et par la loi *Plautia Papiria* (665), commençaient à prendre exemple sur leurs anciens maîtres, et, s'ils devaient se montrer nombreux encore à Pharsale et à Actium, on pouvait déjà prévoir qu'ils accepteraient, sans trop se plaindre, la mesure de politique toute personnelle par laquelle Auguste les dispensa du service militaire. On marchait à grands pas vers cet état moral dont les historiens nous laissent sonder les abîmes, lorsqu'ils nous montrent le grand peuple ne retrouvant son antique audace que pour les lucratifs combats de la guerre civile.

Dès les temps de César, les Gaulois cisalpins grossirent les rangs de l'armée légionnaire et virent leur admission sanctionnée par le titre de citoyens romains. Après la guerre civile, sous le principat d'Auguste, les colonies et les municipes, soumis à un recrutement obligatoire, fournirent des soldats aux légions ; enfin, pendant le cours de l'empire et dès avant la loi d'unification promulguée par Caracalla, le rôle militaire des provinciaux devint dominant.

Les légions formaient en quelque sorte l'armée de ligne ; puissantes comme héritières de cette célèbre milice citoyenne, qui avait fondé la grandeur de Rome aux beaux temps de la République, elles étaient en même temps redoutables par un effectif élevé, car elles comptaient, sans les non-combattants, environ 6000 hommes et presque autant de chevaux que nos régiments de cavalerie ; leur nombre fut très-considérable pendant les dernières convulsions de la République, alors que les armées couvraient les champs de bataille fratricides de l'Italie et de la Grèce, en même temps qu'elles protégeaient contre les ennemis du dehors un territoire déjà si vaste. Après Actium, les légions furent, les unes licenciées, les autres réorganisées d'une manière permanente sous des légats choisis parmi les anciens préteurs. Qu'il y ait eu, à la suite du désastre de Varus, de nouvelles créations de corps, ou seulement des réorganisations, toujours est-il qu'Auguste, lorsqu'il mourut, possédait encore, comme à Actium, vingt-cinq légions ; mais ces corps semblaient avoir quitté pour jamais l'Italie et la Grèce et se trouvaient répartis entre les provinces, où Tibère nous les montre dans l'exposé qu'il fit au sénat des forces de la République. Claude, Néron et Galba ayant levé de nouvelles légions, le nombre de ces corps fut de 30 en 69, au moment où la guerre civile éclata de nouveau. Les Flaviens arrivés au pouvoir supprimèrent quatre des légions de Vitellius trop compromises et les remplacèrent par quatre autres; quelques changements eurent encore lieu sous Trajan, sous Marc-Aurèle et sous Septime Sévère, en sorte qu'Alexandre Sévère mit en ligne 33 légions.

Sans entrer dans de grands détails sur la manière dont se recrutaient les officiers, je rappellerai que des grades étaient réservés dans les légions aux fils des sénateurs et des chevaliers. Les premiers n'exerçaient rien moins que les fonctions de tribun et se distinguaient par le titre de tribuns laticlaves ; mais leur service obligé était de courte durée relativement à celui des légionnaires, et leur permettait, après un certain nombre de campagnes, de regagner l'Italie où les rappelaient à la fois les séductions de Rome et la crainte de se laisser oublier. Les seconds arrivaient rarement au tribunat, mais ils

partageaient avec les officiers de fortune le grade plus modeste de centurion, qui, par ses nombreuses classes, leur créait un *cursus honorum*. On sait qu'il fallut, jusqu'au temps de Gallien, avoir porté les armes pour arriver aux magistratures et franchir les portes du sénat.

Aux légions se joignaient des ailes de cavalerie et de nombreuses cohortes auxiliaires composées de fantassins, ou de fantassins et de cavaliers, dans lesquelles entraient, par engagement volontaire, les Italiens qui se vouaient encore au métier des armes, les provinciaux et même les Barbares. Les ailes étaient commandées par des préfets; les cohortes également par des préfets ou par des tribuns. Les cohortes n'étaient composées que de mille ou de cinq cents hommes; mais comme elles étaient beaucoup plus nombreuses que les régions, elles présentaient à peu près autant de combattants. Ailes et cohortes se distinguaient par des noms rappelant, soit l'officier qui les avait levées, soit la province ou le peuple étranger auxquels les rattachait leur origine. Il y avait, en outre, des *speculatores* et des *exploratores* chargés d'un rôle trop négligé dans quelques armées modernes, des ingénieurs, des ouvriers d'art, des convoyeurs et des valets. Enfin les légionnaires que leur âge avait rendus à la vie civile pouvaient être appelés à former des corps d'élite sous le nom d'*evocati*.

L'empereur et Rome étaient gardés par des troupes spéciales; c'étaient neuf cohortes prétoriennes, une troupe de mercenaires licenciée dès le temps d'Auguste et bientôt réorganisée sous le titre d'*equites singulares*, puis trois cohortes urbaines recrutées, au début, dans toute l'Italie, parmi les citoyens romains, et qui, malgré leur nom, n'avaient rien de commun avec les gardes nationales modernes. Enfin sept cohortes de *vigiles* formées d'affranchis, d'ouvriers et d'hommes du peuple, étaient réparties dans les quatorze quartiers de Rome et veillaient au repos des maîtres du monde. En cas de besoin, la garde impériale se portait comme réserve sur le théâtre de la guerre; les cohortes urbaines elles-mêmes quittaient parfois l'Italie.

Dans les provinces de l'empire, en temps ordinaire, peu ou point de troupes proprement dites; en principe, une seule cohorte auxiliaire, détachée à tour de rôle et chaque année auprès du gouverneur de la province par le commandant en chef de l'armée la plus voisine, ainsi que l'ont établi les belles découvertes de notre savant confrère M. Léon Renier. C'est à l'*officium* des gouverneurs et aux hommes de police qu'il appartenait de maintenir l'ordre.

Telles étaient à peu près, pour combattre le monde barbare en armes, les forces assez restreintes mises au service d'un peuple à qui une corruption toujours croissante eût semblé mériter la défaite; et cependant, malgré la supériorité numérique de l'ennemi, malgré ses progrès dans l'art de la guerre, malgré la furie, sans cesse renaissante, qui le poussait vers le foyer de la richesse et de la civilisation, l'armée romaine, pendant près de quatre siècles, l'arrêta, le refoula, le vainquit. A quoi donc tenaient ces prodigieux et presque constants succès? Rome avait elle fait un pacte avec la fortune, dont elle se plaisait à multiplier les images? Non, mais, bien que livrée chez elle toujours aux intrigues, souvent à la guerre civile, elle savait suivre une politique étrangère immuable; de plus en plus incapable elle-même de toute force virile, elle entretenait la vigueur dans ses armées; enfin, et c'était là son grand privilége, elle avait le don de l'organisation.

Cette organisation, messieurs, je vais l'aborder, ainsi que je l'ai annoncé, au point de vue particulier de l'emplacement des troupes, et je prendrai autant que possible mes exemples dans les Gaules.

César, déjà mêlé aux affaires de la Gaule par les entreprises des Helvètes contre les Éduens et par la présence des Germains sur le territoire des Séquanes, conçut et poursuivit ses vastes projets de conquête. On sait qu'il lui fallut dix ans pour triompher d'une résistance trop longtemps disséminée, et dans laquelle il paraît n'avoir eu affaire, du moins dans la Celtique, qu'à la seule chevalerie. Sa neuvième campagne terminée, ni lui, ni les empereurs auxquels il fraya la route n'eurent à combattre des révoltes dignes du nombre et du courage des vaincus. L'esprit national ne vivait alors que dans les classes élevées; les masses ne pouvaient regretter l'ancien état de choses qui leur faisait une condition voisine de l'esclavage et qui se caractérisait par de fréquents changements dans la forme du gouvernement, par des rivalités de peuple à peuple et par un esprit de factions qui déchirait les cités et même les familles. En définitive, on se plia assez vite au joug pesant mais régulier des Romains, et, dans ce grand fait de la réduction de la Transalpine en province romaine, il faut reconnaître, à côté de la puissante épée de César, quelque chose de cette force mystérieuse qui réunit à la longue les peuples suivant leurs intérêts et leurs vœux, et qui, agissant dans l'ordre moral comme la pesanteur dans l'ordre matériel, produit à coup sûr les équilibres vraiment stables.

Le proconsul avait compris que la Gaule était à jamais acquise; aussi, lorsqu'il repassa les monts, ne craignit-il ni de laisser chez les Transalpins des soldats gaulois comme eux, ni d'emmener d'autres Gaulois à Rome, et, plus tard, au delà des mers, en Asie et en Afrique. Les dangers créés par la nouvelle conquête venaient moins de la conquête elle-même que du voisinage de la Germanie, dont les guerriers n'avaient désormais qu'à traverser le Rhin pour mettre le pied sur le sol de la République. Ce fut dans la région du Nord, où les Germains avaient plus d'une fois pénétré, et dans l'Est, chez les Éduens, que César disposa les huit légions de l'armée d'occupation, et c'est en face même des contrées germaniques que nous retrouvons, quelques années après sa mort, trois de ces légions, la Ve Alaudæ, la XIIIe et la XIIIIe, qui avaient été levées par lui chez les Cisalpins, et qui, envoyées plus tard en Macédoine, pour l'expédition des portes Caspiennes, laissèrent sans doute leurs dépôts dans les Gaules et peut-être sur le Rhin.

Sur le Rhin! J'arrive ici au cœur de la question, c'est-à-dire à la formation d'une armée dont les exploits et la longue existence témoignent de cette puissance d'organisation dont nous parlions tout à l'heure. Outre les trois légions que je viens de citer, il y en eut, pendant le principat d'Auguste, trois autres échelonnées le long du Rhin, en tout six, moitié dans la zone qu'on nommait Germanie supérieure, moitié dans la Germanie inférieure. Ces légions avaient aidé à la construction des forts de Drusus; elles avaient pris part aux expéditions brillamment conduites par ce prince et par Tibère dans la grande Germanie; mais trois d'entre elles appartenant à l'armée du bas Rhin, entraînées par un chef imprudent, trop peu nombreuses en présence d'un peuple armé, périrent comme on le sait, en l'an 9, dans les défilés du Teutobourg. Cependant la solidité de la base d'opérations,

l'existence d'une armée de réserve et l'excellence générale du système sauvent la situation. Les dépôts des légions vaincues, laissés sur la rive gauche, derrière de bonnes défenses, en imposent aux Germains, pendant que l'armée du haut Rhin accourt sous les ordres d'Asprenas, neveu de Varus. On gagne du temps. Auguste, frappé d'abord de stupeur, reprend bientôt confiance dans les destinées de Rome, fait arriver des renforts pris dans d'autres provinces, rend à l'armée du Rhin Tibère, un de ses meilleurs généraux, et fixe de nouveau la victoire.

A la mort d'Auguste, les confins germaniques possédaient huit légions et les troupes auxiliaires entrant dans la composition des armées. Ce nombre de légions fut maintenu jusqu'au temps de Marc-Aurèle, où l'effort de la guerre se porta plus particulièrement sur le Danube; le Rhin n'avait plus que quatre légions au moment où écrivait le consul historien Dion Cassius.

La plus terrible crise par laquelle passa l'armée du Rhin, celle qui éclata sous Galba, montre, comme la guerre de l'an 9, toute la puissance de l'organisation romaine. Cette armée, la meilleure de tout l'empire, au témoignage de Velléius Paterculus, supportait avec impatience un empereur qu'elle n'avait point élu. Vitellius, le légat propréteur de la basse Germanie, profita de l'irritation du soldat, se fit proclamer à son tour, et lança sur l'Italie tout l'effectif disponible à l'armée du Rhin, ne laissant dans les dépôts, réduits à six, que les cadres et quelques vieux soldats. On comptait sur les bonnes dispositions des peuples voisins du fleuve. La victoire de Bédriac avait à peine inauguré en Italie un nouveau principat, qu'éclata la révolte de Civilis. Le péril était extrême. Aucun secours ne pouvait venir de l'Italie, où allait se jouer de nouveau le sort de l'empire; le seul propréteur resté sur le Rhin était vieux et goutteux; on le savait irrésolu; et cependant la machine était si bien montée, le recrutement parmi l'élément gaulois si facile, les ressources en engins de guerre si considérables, qu'on vit les jeunes légions se reconstituer comme par enchantement, s'enfermer dans les places fortes, s'y façonner aux manœuvres à l'aide de bons cadres, et, pendant que des ambitieux se disputaient l'empire au delà des Alpes, attendre résolûment l'ennemi de Rome. Civilis était redoutable ; il avait attiré à lui les cohortes bataves, troupes aguerries, que Vitellius avait renvoyées à l'armée du Rhin après Bédriac. Les Frisons et d'autres Germains marchaient avec lui, tandis qu'un peuple puissant parmi les Belges, les Trévires, qui avait jadis refusé de répondre à l'appel de Vercingétorix, prenait de son côté les armes. En de telles conjonctures l'insurrection semblait devoir triompher sans efforts. Il n'en fut pas ainsi : l'histoire montre au contraire les succès et les revers à peu près partagés jusqu'au moment où l'armée du Rhin, d'où étaient sortis les fauteurs de la guerre civile, apprit les succès de l'armée d'Orient, et vit à son tour la discorde se jeter dans ses rangs éclaircis. On sait que des légions succombèrent, que d'autres se retirèrent chez les Médiomatrices fidèles, nos Messins d'aujourd'hui; mais la résistance avait été assez longue pour faire réfléchir les Belges et les Celtes, que les Trévires appelaient aux armes. Lorsque les lieutenants de Vespasien arrivèrent sur le Rhin, la sédition n'avait gagné que les Lingons, et l'on put bientôt écrire à Rome que Civilis se reconnaissait vaincu, et que le fantôme d'empire inauguré à Trèves s'était évanoni.

Dans la suite, de nombreuses invasions repoussées et quelques expéditions, telles que celle qui traversa la grande Germanie sur les pas de Maximin, prouvèrent encore toute la solidité de l'organisation militaire des confins. A l'époque de Gallien, pendant que le monde romain eut à subir autant de satrapes que de généraux, Postume, appuyé sur l'armée du Rhin, repoussa les Germains et souda les Gaules, l'Espagne et la Bretagne en un vaste empire qui dura treize ans, puissant, prospère et même honoré par les arts, comme le prouve la beauté des médailles légionnaires frappées par Victorin.

Parmi les légions du IIIe siècle, dont le métal a consacré les titres et les emblèmes, on retrouve la *XXIIa Primigenia*, qui avait été créée par Claude lorsqu'une partie des forces du Rhin passèrent en Bretagne, et qui, chargée de défendre les camps de Mayence, la tête de pont de Castel et les hauteurs du Taunus, vit passer les âges à ce poste d'honneur; on peut citer aussi la *XXXa Ulpia*, que Trajan avait installée plus bas sur le Rhin, à Castra Vetera, et qui s'y trouvait encore au derniers jours de l'empire d'Occident.

Ce que j'ai dit en commençant du recrutement de l'armée romaine et les faits historiques que je viens de rappeler témoignent du nombre des Gaulois incorporés dans les légions qui défendaient la Gaule; les textes lapidaires ou historiques nous montrent aussi à l'armée du Rhin de nombreux corps auxiliaires désignés sous le titre d'*alæ* ou de *cohortes Gallorum*, ainsi que des ailes de Tongres, de Trévires, de Voconces, et des cohortes de Belges, de Nerviens, de Ménapiens, de Morins, de Lingons, d'Helvètes, d'Aquitains, de Bituriges et de Vascons. Voilà donc ces Gaulois dont les discordes et l'inconstance avaient jadis trahi la cause, dont César disait qu'ils s'étaient amollis au contact de la riche Italie, et qu'ils étaient devenus inférieurs aux Germains après les avoir longtemps surpassés, les voilà qui démentent glorieusement le jugement de leur vainqueur; toujours semblables à eux-mêmes, ils ont retrouvé le privilége de vaincre depuis que leur courage bouillant, mais téméraire, a rencontré le frein de la discipline et des institutions.

Comme le Rhin, tous les confins et tous les points menacés étaient occupés militairement; des légions ou des cohortes auxiliaires tenaient des positions en Bretagne et défendaient le *vallum* qui séparait des Barbares la conquête de Claude. Le Danube, relié au Rhin par des travaux de défense, avait ses armées; d'autres armées échelonnées sur le haut du Tigre, sur le Chaboras et l'Euphrate, protégeaient la Mésopotamie; la Palmyrène, la Phénicie, la Judée et l'Arabie Pétrée avaient aussi leurs légions, tandis que la *IIa Trajana*, après avoir stationné longtemps à Alexandrie, s'était avancée jusqu'aux cataractes du Nil, et, du camp de Parembole, maintenait en respect les peuples de l'Éthiopie. Enfin, en Numidie, la *IIIa Augusta*, si bien connue de nos soldats d'Afrique, occupa dès le temps d'Auguste, avec ses cohortes auxiliaires et ses troupes spéciales, les camps voisins de Lambæse et fournit des postes avancés aux défilés de l'Aurès. On la retrouve au ve siècle opérant encore en Afrique sous le comte de cette province. D'autres légions furent conservées plus longtemps encore; ainsi la *IIa Adjutrix*, qui avait combattu pour Trajan, combattait encore pour Justinien cinq siècles plus tard. Merveilleuse perpétuité de système, étrange longévité des créations militaires, qui nous frappent d'étonnement, nous autres modernes, lorsque nous nous reportons par la pensée aux innombrables vicissitudes subies par l'organisation militaire du

vieux monde, depuis que la grande empreinte de l'administration romaine s'est effacée de son sol.

La règle qui faisait grouper les forces aux frontières ne comporta que bien peu d'exceptions pendant la durée de l'empire. En effet, s'il y eut sous Auguste trois légions en Espagne, la pacification du pays permit de les envoyer un peu plus tard aux frontières, et, si la *VII*ª *Gemina*, créée ou reconstituée par Galba, donna son nom à la ville de Léon et conserva toujours son dépôt sur ce point, même lorsqu'une partie de son effectif occupait les confins de l'Euphrate, ce fut moins, sans doute, dans un but stratégique que pour maintenir un centre de recrutement au milieu des belliqueux habitants de l'antique *Gallœcia*. On peut citer encore une autre exception : une des trois légions parthiques créées par Septime-Sévère pour la défense des confins orientaux de l'empire, séjourna pendant quelque temps en Italie, d'après Dion Cassius et les monuments, mais on la retrouve plus tard sur les lignes de défense de la Mésopotamie. En principe, les provinces en deçà des confins ne gardèrent aucune force légionnaire, dès qu'elles furent pacifiées, et n'eurent guère, pendant le haut empire, de cavalerie et de cohortes auxiliaires que dans les conditions que je viens d'indiquer; l'Italie elle-même, lorsque Auguste fut arrivé au pouvoir perpétuel, ne conserva habituellement que les troupes spéciales dont j'ai donné plus haut le détail. Cette absence presque absolue, dans les provinces, de corps appartenant à l'armée proprement dite, est constatée par l'historien Josèphe qui fait dire au roi Agrippa que les cinq cents cités de l'Asie Mineure se passaient de tout corps de troupes, que les peuples riverains de la mer Noire étaient gardés par trois mille hommes seulement et les Gaules par douze cents, en sorte que dans cette dernière province on rencontrait moins de soldats que de villes.

Les camps d'aujourd'hui ne donneraient qu'une idée imparfaite de l'installation des armées permanentes et des conditions dans lesquelles s'y trouvait l'homme de guerre. Les confins étaient de véritables provinces habitées par des soldats, des vétérans et des tribus auxiliaires, où la population non armée était peu nombreuse et soumise à l'autorité militaire. En avant du territoire occupé s'élevaient de vastes travaux de défense, toujours conçus suivant des plans d'ensemble et largement exécutés; car, dans la vieille société romaine, fondée et développée par la guerre, où l'abaissement de l'étranger était la préoccupation incessante, où les trésors militaires ont été si longtemps en usage, les ingénieurs n'en étaient point réduits, comme ils l'ont été trop souvent chez les peuples modernes, à n'avoir comme centres de défense que les vieilles capitales des petits États successivement annexés, comme si le hasard, par une merveilleuse coïncidence, avait convenablement placé toutes ces citadelles féodales sur le futur échiquier militaire d'un grand pays. Ainsi, pour prendre encore nos exemples dans la Gaule, ce pays, avant César, en proie aux désordres où devait périr son autonomie, avait élevé places fortes sur places fortes; les siéges dont parlent les Commentaires et les *oppida* qu'ils citent en font foi; eh bien, aussitôt après la conquête les nombreuses places de l'Est sont négligées; et à peine le proconsul a-t-il vaincu qu'un plan d'ensemble est arrêté; c'est sur le Rhin que seront portées la résistance et la base d'opérations. Bientôt Drusus construit sur le fleuve des forts qui se développeront de jour en jour. Si les exploits de ce prince invitent un moment Rome à planter plus loin les jalons de l'avenir, elle y renonce bientôt, et, grandissant sa puissance en la resserrant, elle s'arrête au fleuve, forte et durable, et, lorsqu'elle le franchit avec Germanicus ou Maximin, c'est plutôt pour châtier l'agresseur que pour marcher à la conquête. Représentons-nous cette province militaire semée de forteresses qui se relient avec le temps par des remparts en quelque sorte continus; sur la rive droite, des têtes de pont, des hauteurs couronnées; en arrière, sur la rive gauche, des vallées défendues par des travaux de seconde ligne; des routes stratégiques, puis, plus loin, en Gaule, des arsenaux et des fabriques. A l'abri des remparts, les *hiberna* munis de vraies casernes et d'établissements que se plurent à augmenter pendant des siècles les consulaires et les comtes dont la longue série se succéda dans le gouvernement des Germanies cis-rhénans; puis les *æstiva* ou camps de manœuvres, placés souvent, en avant, sur les lignes d'attaque. Au milieu de ces œuvres accumulées par l'art de la guerre, les légions, les cohortes et la cavalerie. Tout, hommes et choses, toujours prêt, si bien que les généraux en chef n'avaient pas besoin d'envoyer un courrier à Rome quand des événements imprévus exigeaient un brusque départ. La vie entre soldats, un culte rendu au dieu de la force et aux aigles sacrées, de rudes exercices, le voisinage de l'ennemi, une discipline de fer, que ne purent détruire les révoltes politiques des camps, entretenaient d'ailleurs parmi les légionnaires un esprit militaire qui survécut longtemps à la perte des mœurs dans les provinces de l'empire.

Les confins, ajoutons-le, étaient exempts de certains impôts. Les simples soldats y jouissaient de nombreux avantages; ils voyaient leur épargne encouragée et placée sous la protection des enseignes; plus tard, rendus à la vie civile, ils jouissaient encore des priviléges légaux du *peculium castrense*; ils obtenaient des récompenses honorifiques abondantes; mouraient-ils sous les drapeaux, les camarades leur élevaient des monuments importants qui rappelaient les services rendus; arrivaient-ils à l'heure de l'*honesta missio*, ils trouvaient des champs à cultiver et parfois des fonctions municipales à remplir.

Si les armées romaines avaient les confins menacés pour emplacement permanent et obligé, elles n'en sortaient pas uniquement pour marcher contre l'ennemi auquel elles étaient opposées; elles concouraient aux travaux publics permis par la paix et prenaient part, ainsi que nous l'avons déjà vu, à des guerres lointaines. Lorsqu'il y avait lieu à envoi, non-seulement d'auxiliaires, mais de légionnaires, les dépôts des légions demeuraient à la frontière au milieu de leurs magasins et de leurs camps de manœuvres et à portée de leur rayon de recrutement. Quant aux détachements, suivant leur effectif, ils gardaient le numéro et le surnom de la légion ou tiraient leur nom du drapeau spécial (*vexillum*) qu'on leur donnait, et les soldats qui les composaient devenaient des vexillaires; le centre de la légion où arrivaient les nouvelles recrues et où elles étaient formées, gardait toujours le titre de légion.

Le système qui faisait placer, en tout temps, les troupes sur les bases d'opérations, outre l'intérêt direct qu'il avait pour la guerre, en facilitant les concentrations, était apprécié dans l'antiquité à un autre point de vue (1) : je veux parler de l'avantage qu'il avait d'empêcher ou de rendre plus rares les

(1) Les mêmes principes avaient fait établir hors de Rome le camp des prétoriens.

contacts entre les légionnaires et les cités de l'empire. Les habiles Romains se rendaient justice ; ils savaient qu'on était loin du temps où la milice légionnaire, levée parmi eux pour la durée de la guerre, puisait sa discipline dans la discipline même de la nation ; et plus le niveau moral baissait en Italie et dans les provinces, plus ils s'attachaient à l'ancienne organisation (1). Aussi demeura-t-elle intacte, cette organisation, jusqu'au temps de la tétrarchie dans les Gaules, plus tard encore dans d'autres parties de l'Occident et surtout en Orient. A cette époque, les Gaulois commencèrent à s'insurger. Les troupes de police, les cohortes auxiliaires et l'*officium* des gouverneurs devinrent impuissants contre une formidable levée de boucliers. On dut faire venir des légions de toutes parts, et la Bagaudie fut vaincue non loin de Lutèce.

Dioclétien et Maximien, qui créèrent plusieurs légions surnommées, les unes *Jovia* ou *Herculia*, les autres *Diocletiana* ou *Maximiana*, ne renoncèrent pas aux antiques armées des frontières malgré les troubles intérieurs ; mais on croit généralement que chaque légion fut divisée de leur temps en préfectures et occupa ainsi plusieurs points du territoire. Sous les seconds Flaviens et leurs successeurs, le système moderne des garnisons s'implanta définitivement, et, malgré la création de nombreux corps, sans doute de faible effectif, et l'enrôlement des Barbares, les confins se virent de plus en plus appauvris. Ainsi il ne resta sur le Rhin aucune des anciennes légions, des cohortes auxiliaires ou des ailes qui servaient avec elles ; ces divers corps avaient disparu ou avaient, comme la *XXX*a *Ulpia* de Castra Vetera, été disséminés dans les Gaules, *intra Gallias*, ou envoyés en Italie et en Orient. Le Rhin n'avait alors qu'une légion constantinienne et que des corps de nouvelle formation recrutés en partie parmi les riverains ; ces forces luttèrent encore, mais en vain, et les remparts séculaires élevés par la nature et par l'homme contre les Germains furent enfin franchis. Un passage de Zosime, l'un des comtes de Théodose II, mis en lumière, il y a plus d'un demi-siècle, par notre vénéré doyen, M. Naudet, est curieux à consulter à ce sujet. L'historien grec après avoir peint en termes très-vifs le soldat démoralisé par les plaisirs des villes et changeant bientôt son esprit de discipline contre l'esprit des provinciaux, n'hésite pas à accuser formellement Constantin d'avoir livré le monde romain aux Barbares en détruisant les antiques armées des frontières. Je n'apprécierai pas les motifs qui guidèrent Constantin ou qui s'imposèrent à sa volonté. Il me suffit d'avoir rappelé des exemples et des principes qui peuvent être utiles, même dans les armées où tout citoyen est appelé à servir comme au temps de la République romaine, et d'avoir démontré jusqu'à quelle époque relativement récente s'était conservée, dans le vieux monde, l'organisation militaire des confins, et combien les bons esprits la regrettèrent lorsqu'elle se fut perdue.

(1) L'expérience n'avait que trop fait connaître les dangers de ces contacts. Une légion s'était démoralisée à Antioche, et les vieux soldats du Rhin, eux-mêmes, restés en Italie sous Vitellius, avaient perdu en quelques semaines leur discipline et leur amour du combat.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Institut

L'Institut de France, réuni en assemblée générale, a tenu hier sa première séance trimestrielle de l'année 1872, pour le renouvellement annuel de son bureau. M. Nisard, de l'Académie française, a été nommé président.

L'assemblée avait à statuer sur le prix biennal de 20 000 fr., fondé il y a quinze ans, pour être décerné par l'Institut en corps sur la proposition de chacune des académies alternativement. Le tour de l'Académie française était revenu, en 1872, après dix ans. Elle proposait un de ses membres, M. Guizot. Après un rapport de M. Patin, secrétaire perpétuel, l'assemblée générale a adopté sans discussion, dit le *Journal des Débats*, les conclusions du rapporteur. M. Guizot a été désigné pour le prix par 71 voix contre 8 et 6 billets blancs.

On se rappelle qu'il y a dix ans c'est M. Thiers qui fut le lauréat de l'Institut, sur la proposition de l'Académie française, pour son *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

N'y aura-t-il pas sujet de revenir à cette idée, que les membres de l'Institut, juges de ce concours, devraient s'en exclure volontairement ? Suivent-ils bien la pensée de la fondation en prenant l'habitude de couronner quelque collègue éminent ?

Académie française

Hier, l'Académie française a refusé d'accepter la démission de M. Dupanloup. Il n'y a pas eu d'unanimité sur ce point entre les membres de l'illustre compagnie. Plusieurs trouvaient que c'était une réponse trop douce à un procédé qui n'avait pas d'exemple dans son histoire. Jamais aucun de ses membres ne lui avait fait une pareille impolitesse, et sa dignité en était justement blessée. Elle a voulu montrer, dans une intention un peu trop fine peut-être, qu'elle ne prenait pas cette démission au sérieux.

La société française a dans l'Académie une représentation très-distinguée et très-honnête. Si un évêque ne croit pas pouvoir y vivre quand on n'y fait pas ce qu'il veut, en faut-il déduire que le clergé s'exclut lui-même de la société française ?

Nous rappelons que M. Littré a obtenu 17 voix sur 29 votants. Les absents étaient : MM. Victor Hugo, Émile Ollivier, X. Marmier, Jules Janin, Gratry, Autran.

Le duc d'Aumale a eu 28 voix, M. Camille Rousset 17, M. de Loménie, au second tour, 15.

Les candidats malheureux ont été MM. About (13 voix au premier tour contre M. de Loménie), Saint-René Taillandier, de Viel-Castel et de Mazade.

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1871.

La question sociale et le système coopératif. — Y a-t-il une question sociale ? demande M. *Levasseur* en présentant à l'Académie une brochure de M. de Courcy intitulée *La vraie question sociale :* — Oui, sans doute, pour les gens qui, pouvant aller de Paris à Versailles par terre, cherchent le moyen de s'y rendre par navire à voiles ou par ballon. Cette réserve faite, M. Levasseur croit devoir signaler à l'Académie une heureuse innovation introduite dans certaines administrations pour faire participer le salarié aux bénéfices de l'entreprise qui l'emploie. Dans la compagnie d'assurances gé-

nérales dont M. de Courcy est administrateur, les gratifications prélevées sur les bénéfices réalisés chaque année par la compagnie et réparties entre tous les employés au *prorata* de leurs appointements sont versées dans une caisse où elles se capitalisent pendant vingt-cinq ans. Ce terme expiré, chaque employé devient propriétaire de sa part de capital. C'est ainsi qu'un employé supérieur a pu réaliser à sa retraite la propriété d'une somme de 65 000 fr. et un employé subalterne un capital de 20 000 fr. Rien n'empêche l'employé de grossir ce capital par son épargne et ses économies personnelles. Il est utile, il est moral, il est même avantageux d'intéresser le salarié aux bénéfices du patron, mais il faut se rappeler que chaque entreprise a ses conditions particulières d'existence, son économie propre, et que l'on ne saurait ériger en loi le système préconisé par M. de Courcy.

A ce propos, M. Passy signale une fort bonne étude de M. *de Rozy* sur les rapports du capital et du travail. M. H. Passy conclut par son invariable *delenda Carthago*, la liberté économique, dans laquelle il voit le *delendum* de toutes les utopies sociales.

De l'âme des plantes et de l'âme des bêtes. — Cette lecture faite par M. *Nourrisson* n'en est qu'à son début, et nous prépare une série d'aperçus ingénieux, de distinctions claires et délicates, d'études fines et curieuses. Ce n'est pas une opinion vulgaire de croire que les plantes et les bêtes ont une âme ; la métaphysique s'est emparée de cette idée : Agrippa, Cardan, Spinosa, ont considéré l'univers comme une collection d'activités émanées, dans l'espace et dans le temps, de l'activité éternelle et illimitée. Les minéraux eux-mêmes auraient une âme.

A plus forte raison les plantes, qui, selon Robinet, présentent les mêmes caractères que les animaux, car elles naissent, grandissent, meurent, se reproduisent; elles respirent et transpirent par leurs feuilles ; elles ont leurs amours, leurs langueurs et leurs maladies, leur sommeil et leur réveil, leurs épanouissements et leurs affaissements. L'irritabilité même est accusée à un très-haut degré chez quelques-unes d'entre elles (épine-vinette, sensitive, dionée attrape-mouches). Plus le naturaliste les observe et plus il s'étonne des phénomènes de leur existence, de l'ingéniosité avec laquelle elles semblent chercher le sol et la nourriture qui leur conviennent, satisfaire aux exigences diverses de leur développement. M. Nourrisson accumule à dessein et produit dans tout leur relief les preuves apportées par l'opinion qu'il se propose de combattre.

LES AVOCATS

Le temps est aux réformes... On a généralement compris que les causes de nos désastres sont multiples, et que la France, délivrée du césarisme, n'est pas par ce seul fait guérie de toutes ses plaies. Tandis qu'une partie de la presse semble uniquement occupée d'exploiter nos vices et nos préjugés, il est consolant de voir un certain nombre de bons esprits se livrer avec courage à une sorte d'enquête officieuse sur l'état moral de notre pays, et lui signaler les causes de sa décadence et les réformes nécessaires à sa régénération.

La France fait publiquement son examen de conscience. Il arrive naturellement que chacun de nous voit plus volontiers les fautes de son prochain que ses propres fautes, et s'inquiète plus d'amender autrui que de s'amender lui-même. Peu importe, pourvu que nous ne mettions dans ces critiques et ces leçons réciproques ni aigreur ni malveillance, et que nous soyons disposés à donner et à recevoir cet enseignement mutuel dans un esprit d'impartialité patriotique. Il nous semble, pour notre compte, que depuis de longues années les avocats prennent une trop grande part aux affaires de la France, et, sans nier les services rendus par le barreau à la cause de la liberté, nous croyons qu'il est une médiocre école d'hommes d'État. Nous espérons pouvoir le dire sans blesser personne.

Nous sommes, en France, gens d'imagination, incapables de résister aux séductions de l'éloquence, et très-prompts à croire que celui qui parle le mieux est aussi celui qui a raison. L'orateur qui sait, à un moment donné, traduire éloquemment le sentiment général, qui sait en trouver l'expression la plus vive et la plus saisissante, qui sait le mieux nous dire ce que nous souhaitons d'entendre, emporte d'emblée notre confiance avec nos applaudissements. Il est notre homme, et sans lui en demander davantage nous nous livrons à lui.

Ces engouements si rapides ne sont pas d'ordinaire de bien longue durée. Nous trouvons, à l'user, qu'il en faut rabattre de tout cet enthousiasme irréfléchi. C'est qu'en effet les qualités auxquelles nous nous laissons ainsi prendre ne sont pas celles qui font les vrais hommes d'État. Nous aimons qu'on nous séduise : les avocats y excellent. Mais le sentiment public, qu'ils savent habilement caresser, n'est pas toujours éclairé, et nous avons souvent lieu de regretter qu'on ait surtout songé à nous plaire, quand il fallait nous servir. S'il est légitime, en effet, que tous les citoyens contribuent par leurs représentants au gouvernement des intérêts communs, il n'en est pas moins vrai que le plus grand nombre est incapable de juger par lui-même d'une affaire un peu délicate. S'il en était autrement, nous serions mûrs pour le gouvernement direct, et le peuple pourrait régler toutes choses par voie de plébiscite. Il ne suffit donc pas de savoir entraîner les hommes par la parole et d'avoir étudié et pratiqué toute sa vie l'art de les persuader, pour être propre à les gouverner. Il nous semble, au contraire, que cet art, qui est celui de l'avocat, est un art dangereux pour celui qui le possède, et qu'à s'y exercer quotidiennement on court risque de perdre le sens exact et vrai des choses. On s'y habitue à ne plus voir dans les idées que des arguments et des moyens, et à ne plus distinguer sûrement ce qui est juste de ce qui n'est que spécieux.

Voici ce qu'écrivait, il y a peu d'années, dans un ouvrage sur *la Justice et les avocats en Bavière et en Allemagne*, M. Zinck, président de chambre à la cour suprême de Bavière : « A peine descendus (les avocats) dans l'arène judiciaire, tous les bons sentiments s'évanouissent; l'amour de la vérité, la conscience, la raison, la franchise, la bonne foi, tout disparaît. Ils se tiennent absolument pour dégagés, en exerçant leur profession d'avocat, de toute honnêteté dans la procédure, et c'est sans la plus légère émotion, sans le moindre scrupule, qu'ils mentent, trouvant pour excuse les vieux us et coutumes (1). »

Il va sans dire que nous ne songeons en aucune façon à assimiler nos concitoyens à ces Bavarois. Nous n'avons aucune raison pour récuser le témoignage du président munichois, et nous ne demandons pas mieux que de croire qu'il n'a pas jugé trop sévèrement ses compatriotes; mais nous sommes

(1) M. Jules Le Berquier, *le Barreau moderne*. Paris, un vol. in-12, Germer Baillère.

fort loin aussi de penser que le barreau français ait l'habitude de traiter aussi cavalièrement la vérité. Nous sommes, au contraire, convaincu qu'il a pour elle, en toute occasion, le plus grand respect. Seulement, à notre humble avis, l'intérêt du client l'oblige trop souvent à ne pas le voir, pour qu'à la longue sa vue ne finisse pas par se troubler et s'obscurcir.

M. Le Berquier explique fort bien dans l'ouvrage auquel nous avons emprunté la citation qui précède, quelle est l'origine du barreau et d'où procèdent ses droits : « A qui appartient », disait Robespierre à la Constituante, « le droit de » défendre les citoyens? Aux citoyens eux-mêmes, ou à ceux » en qui ils ont mis leur confiance. Ce droit est fondé sur les » premiers principes de la raison et de la justice... S'il ne » m'est pas permis de défendre mon honneur, ma vie, ma liberté, ma fortune, par moi-même, quand je le veux et quand » je le puis, et, dans le cas où je n'en ai pas les moyens, par » l'organe de celui que je regarde comme le plus éclairé, le » plus humain, le plus attaché à mes intérêts, alors vous violez à la fois et cette règle sacrée de la nature et de la justice, » et toutes les notions de l'ordre social. » D'où cette conclusion très-légitime que la parole de l'avocat ne doit être gênée par aucune entrave ; ses droits sont égaux à ceux de l'accusé, parce qu'il n'est que l'organe de l'accusé. Il pense et parle pour lui, au mieux de ses intérêts. Sa tâche est de faire valoir les arguments de toute nature qui peuvent être utiles à celui qu'il représente. Il met au service du malheureux auquel la société demande un compte sévère de ses actes, sa science, son intelligence, son éloquence. Grâce à son intervention, la défense marche de pair avec l'accusation; c'est un duel à armes égales. Si la justice veut qu'aucun citoyen ne soit condamné sans avoir été entendu, il est nécessaire de fournir à tous les accusés le moyen de se faire entendre, et de donner une langue à ceux qui n'en ont pas. Ce n'est pas seulement l'intérêt de l'accusé, c'est celui de la société elle-même, qui exige qu'il en soit ainsi. Il importe à son honneur et à sa sûreté qu'aucune injustice ne soit commise en son nom, et que ceux à qui elle délègue le droit de punir n'en usent qu'en parfaite connaissance de cause, et après des débats contradictoires.

L'avocat est donc l'auxiliaire indispensable de la justice. C'est là un fort beau rôle : mais on en voit le péril. Sa parole n'est jamais désintéressée. Son but n'est pas tant d'éclairer le juge, que de gagner sa cause. Il est obligé, sous peine de trahir son client, de ne rien omettre de ce qui peut lui être profitable, et de chercher le vraisemblable autant et plus que le vrai. Nous ne pensons pas et nous ne voulons pas dire qu'aucun membre du barreau français altère la vérité de propos délibéré. Il n'est nullement besoin de mentir pour ne pas dire vrai. Rien n'est plus facile à l'homme que de se tromper lui-même. Plus un esprit est souple et délié, mieux il sait voir les différentes faces des choses, choisir entre toutes celle qui lui convient, ne laisser voir et ne voir lui-même que ce qu'il a intérêt à montrer. L'avocat le plus consciencieux s'exerce sans scrupule à cette sorte de prestidigitation. Il sait choisir entre les divers moyens que fournit une cause, celui qui fera la plus forte impression sur le juge qu'il lui importe de convaincre. C'est pour celui-là seul qu'il parle; il ne s'inquiète pas de la valeur absolue de ses arguments, mais seulement de leur effet probable à l'instant donné où il en fait usage. Ce qu'il cherche, ce qu'il doit chercher, c'est le triomphe du moment. Qu'un juge plus éclairé, que son juge même, après un plus mûr examen et le lendemain de l'audience, puisse trouver ses raisons moins bonnes, il n'a pas à s'en préoccuper. Il doit enlever l'affaire, déterminer la conviction, séance tenante; le monde finit pour lui avec l'audience, et si elle se termine par un arrêt favorable à son client, il est quitte de tout souci; il n'a point à prévoir les conséquences, et peut oublier, s'il le veut, son plaidoyer dont personne ne lui demandera compte.

M. Le Berquier laisse échapper, à ce sujet, un aveu précieux, dans un passage où il compare l'éloquence de la vieille école, les plaidoieries pompeuses et solennelles des avocats parlementaires, à l'art plus souple et plus vivant du barreau moderne : « Il fallait », dit-il, « changer tout cela... Se rend-on » compte de l'effet qu'eussent produit des périodes savamment » rhythmées sur cette nouvelle magistrature qu'on appelle » le jury? Tirés de la foule, *jugeant avec leurs sentiments et » leurs passions tout autant qu'avec la raison*, il fallait aux jurés » une autre langue ; — il leur fallait aussi l'*émotion* qui va au » cœur et entraîne ; la justice populaire est à ce prix : elle » n'a besoin *ni de science ni de préparation ;* elle peut se passer » de tout, si ce n'est d'une certaine sensibilité. La cour d'assises avec ses déchirements et son imprévu, avec ses angoisses et ses larmes, voilà ce qui a manqué à l'ancien barreau... » L'avocat, en d'autres termes, approprie sa parole et ses moyens à son auditoire, et s'attache à émouvoir la passion du juge, plutôt qu'à éclairer sa raison, quand le juge a plus de sensibilité que d'intelligence ou de savoir. Il fait de son mieux pour gagner sa cause : orateur pathétique à l'occasion, raisonneur savant et subtil, s'il en est besoin, il change de ton à propos, mais partout et toujours il emploie toutes les ressources de son art à se rendre maître de l'esprit du juge, magistrat ou juré.

Il est facile de voir *à priori* qu'il en doit être ainsi ; et tous ceux qui ont eu l'occasion de suivre avec quelque assiduité les audiences de la police correctionnelle ou de la cour d'assises savent comment, en effet, les choses se passent dans la pratique. Nous nous souvenons d'avoir assisté, cet été, à Paris, aux débats d'un procès en adultère. Le délit était patent. L'avocat de l'épouse coupable, un des maîtres du barreau, ne pouvait pourtant laisser condamner sa cliente sans épuiser l'arsenal des moyens de défense usités en pareil cas. Un des plus connus et des plus employés consiste à montrer que tous les torts sont à l'époux, et qu'il méritait ce qui lui est arrivé ou pis encore. C'est ainsi que l'honnête femme de Georges Dandin confond son malavisé de mari. Dans l'espèce dont nous parlons, le mari trompé était un homme d'affaires engagé dans une grande entreprise industrielle et forcé à de fréquentes absences. Cet homme négligeait sa femme, il restait des mois entiers loin d'elle, et il venait, au retour, lui demander un compte sévère de sa conduite ! Que voulez-vous que devienne une jeune femme ? — Embarqué dans ce beau développement, l'avocat fit merveille. Il ne fut pas loin de prouver que sa cliente n'avait rien fait qui ne fût dans son droit, et qu'il fallait lui savoir gré de n'avoir pris qu'un amant. Il n'était probablement pas dupe de sa propre éloquence. S'il eût parlé pour le mari, il n'aurait sans doute pas manqué de répondre que, si le chef de la communauté se fatigue à courir le monde pour gagner quelque argent qu'il rapporte au logis, sa compagne n'est nullement autorisée à lui reprocher la peine qu'il prend pour l'enrichir. Supposons que pareille

mésaventure arrive à un membre du barreau (on peut se permettre l'hypothèse sans manquer de respect à l'Ordre, et l'on sait bien que personne n'est à l'abri de cette sorte d'accident); nous doutons qu'en pareille rencontre le mari très-marri fût disposé à se payer d'une semblable excuse, et qu'il admît que ses absences, ses journées passées au Palais ou ses voyages justifiassent en aucune façon les atteintes portées à son honneur conjugal. Il penserait alors en *mari;* dans le procès que nous rappelons, le défenseur parlait pour la *femme*, et disait, à sa décharge, ce qu'elle aurait dit elle-même si elle avait osé prendre la parole.

C'est un exemple entre mille. Qu'il en ait conscience ou non, l'avocat joue un rôle. Il adopte le système de son client et le fait valoir de son mieux, sentant fort bien qu'il n'en est pas responsable et que sa bonne foi n'est pas en jeu. Il le fait avec d'autant moins de scrupule, qu'il sait que l'opinion contraire sera soutenue à son tour par la partie adverse ou par le ministère public. Tout est bien qui finit bien : ici la vérité finit par être dite tout entière, chacun n'en disant que sa part ; deux demi-vérités font une vérité complète, et le travail, pour être divisé, n'en est que mieux fait.

Nous ne reprochons pas aux avocats ce qui nous semble une nécessité de leur profession. Mais cette profession est-elle bien propre à former des hommes politiques ? N'est-il pas à craindre que l'habitude de ne considérer qu'un aspect des choses et de viser surtout au succès du jour ne finisse par fausser même des esprits naturellement droits ? N'est-il pas à craindre surtout que l'avocat ne traite les affaires publiques comme ces affaires du palais, qui n'ont pas de lendemain, et ne cède à la tentation, pour gagner la cause du présent, de compromettre l'avenir ?

Nous avons vu souvent, dans notre pays, des avocats au pouvoir. M. Rouher a plaidé et gagné les plus mauvais procès, devant un tribunal qui aurait été désolé de ne pas se rendre à ses raisons. L'empire en pouvait alors prendre à son aise, faire et défaire ses alliances, se compromettre dans des négociations inavouables, dans des entreprises véreuses, entasser faute sur faute et préparer nos désastres : si quelqu'un osait se plaindre, M. Rouher prenait la parole, plaidait pendant deux heures avec un art consommé, et enlevait sans peine un verdict d'acquittement. Les fautes n'étaient pas réparées ; la politique impériale ne devenait ni plus honnête ni plus sage ; le mal s'aggravait tous les jours, et la catastrophe finale approchait : en attendant, l'empereur et ses fidèles pouvaient dormir en paix, et la France abusée croyait, sur la parole du premier ministre, que tout était pour le mieux sous le meilleur des princes, et que ces beaux jours n'auraient pas de fin.

Les mauvais temps sont venus. Nous ne ferons pas à M. Jules Favre le tort de le comparer à M. Rouher. Mais quand il écrivait, à son arrivée au pouvoir, la phrase qu'on lui a tant reprochée : « Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses », il se montrait habile avocat et très-médiocre politique. La France, au lendemain de Sedan, ne pouvait rien entendre qui lui fût plus agréable que cette fière déclaration, et le ministre des affaires étrangères ne pouvait plus éloquemment plaider la cause du nouveau gouvernement. Il la gagna ce jour-là ; mais quel cruel lendemain, pour le ministre et pour la France, quand il fallut abandonner ce programme héroïque, et consentir aux concessions douloureuses que l'on avait si superbement repoussées ! On n'apprend pas au Palais à connaître la brutalité des choses et les dures réalités de la politique. On s'y habitue à croire à la toute-puissance de la parole, à compter sur elle seule, et l'on ne soupçonne pas les rudes démentis que lui peuvent infliger une armée d'un million d'hommes et quelques milliers de canons Krupp.

Nous n'entendons pas dire qu'il faille écarter absolument les avocats de la politique. Nous voudrions seulement que nos concitoyens se corrigeassent un peu de leur admiration pour les hommes qui savent parler. L'éloquence et la science des affaires sont deux choses fort différentes. Pour M. Le Berquier, l'avocat est l'homme du droit et de la liberté. Cela prouve simplement qu'il s'est fait un idéal fort élevé de sa profession. Mais, en réalité, on sait assez qu'il n'y a pas de cause injuste qui ne trouve un défenseur, ni de gouvernement illibéral qui n'ait eu des avocats à son service. L'avocat est un homme exercé et rompu à la parole ; il est taillé d'ailleurs sur le modèle des autres hommes, il est honnête ou malhonnête, sensé ou déraisonnable, il fait de son éloquence un bon ou un mauvais usage. Elle n'est point, à elle seule, un titre à notre confiance. Nous devons demander à ceux à qui nous remettons le soin des affaires communes, des qualités plus solides. Il ne faut pas choisir un législateur pour sa belle voix et pour sa langue dorée, et c'est une folie que de se laisser entraîner, en une matière si grave, à une sorte d'engouement artistique. Nous commettons volontiers cette méprise, et elle donne lieu de rire de nous à ceux qui ne nous veulent pas de bien.

LES ÉLECTIONS DU 7 JANVIER

Le résultat des élections parisiennes est impatiemment attendu; il devrait être certain, il est plus que douteux, et cela par la faute et la très-grande faute des ennemis et surtout des prétendus amis de la République et de la France.

Que les partisans du mandat contractuel ou impératif votent pour M. Victor Hugo, ils sont dans la logique de leur absurdité; que les ennemis de la République s'efforcent de faire tomber la République, c'est leur droit, mais que des gens qui repoussent cette théorie, que des journaux comme l'*Avenir national*, par exemple, viennent emboîter le pas à la *Constitution* et au *Radical* sur ce terrain, c'est ce que le sens commun ne pourra jamais parvenir à expliquer et à justifier. Tout le monde s'accorde à reconnaître que M. Vautrain est républicain, à telles enseignes qu'il est bombardé, tous les jours, par le *Constitutionnel*, l'*Ordre*, l'*Union*, l'*Univers*, le *Journal de Paris*, le *Figaro*, le *Gaulois* et autres soutiens des trônes et des autels. Il est incontestable que M. Vautrain, président élu à la presque unanimité du Conseil municipal de Paris, du Conseil général de la Seine, a qualité pour parler au nom de Paris dans une Assemblée qui se défie de Paris. Sous ce rapport, il est investi d'une véritable autorité, par le suffrage de ses collègues, les plus radicaux compris. Il est donc parfaitement raisonnable de nommer M. Vautrain; c'est peut-être pour cela qu'il ne sera pas nommé.

On s'est fortement récrié sur la fameuse formule : la République sans républicains. Plus on va, plus on voit, et plus on est convaincu de la parfaite justesse de cette appréciation,

appliquée à ces républicains de nom et d'armes, qui ont passé leur vie à se passionner pour un mot qu'ils ne comprenaient pas, et dont la seule préoccupation est la recherche de la popularité partout où elle se trouve. Un jeune homme qui avait peu étudié la politique, qui n'en savait pas grand'chose, le coupable et malheureux Rossel, a trouvé, du premier coup, le procédé de ce parti. « Quand on est républicain, disait-il, » il faut toujours se mettre avec la fraction la plus avancée » du parti. » Formule simple, facile à comprendre et à mettre en usage, qui dispense de toute recherche d'esprit, de tout scrupule de conscience, la vraie formule enfin des sectateurs du mandat impératif ou contractuel, celle de Ledru-Rollin disant, au 13 juin 1849 : « Je suis leur chef, il faut bien que » je les suive ! »

Cette théorie du mandat impératif ou contractuel, si en faveur aujourd'hui dans certaines régions, mérite, d'ailleurs, d'être examinée de près comme une des plus tristes aberrations de l'esprit humain, comme un des exemples les plus frappants des erreurs ou peuvent conduire les confusions de mots et d'idées, l'abus des métaphores creuses et vides. Oh ! la littérature politique ! Oh ! la politique littéraire des lettrés qui parlent un langage de convention que les simples prennent au sérieux et pour argent comptant !

Le malfaiteur de lettres qui a imaginé cette belle expression, *la souveraineté du peuple*, ne savait visiblement pas ce qu'il disait, il le savait d'autant moins, que, dans sa pensée, s'il en avait une, le peuple signifiait l'*universalité* des citoyens. Or, il est clair que tout le monde ne peut être le *souverain* de tout le monde ; tout le monde ne peut être *au-dessus* de tout le monde ; tout le monde ne peut *commander* à tout le monde, *guider* tout le monde. Le gouvernement des majorités, le gouvernement du suffrage universel ou restreint, n'a rien de commun avec ce non-sens. Les avis sont partagés sur la direction à donner aux affaires publiques ; on vote, c'est-à-dire qu'on se compte sur des noms, et le gouvernement est donné aux élus du plus grand nombre. Est-ce à dire que le plus grand nombre ait nécessairement raison ? Nullement ; c'est souvent le contraire qui a lieu, parce que

Les sots, depuis Adam, sont en majorité.

« Comme on est bête quand on est beaucoup ! » disait madame Dorval.

On en agit ainsi tout simplement parce qu'il faut une solution, parce qu'il n'existe aucune autorité essentiellement supérieure pour trancher la question, parce qu'il faudrait se battre et qu'il vaut mieux se compter que de se battre. La minorité vaincue au scrutin a, d'ailleurs, toujours l'espoir et la ressource de recruter de nouveaux adhérents par la persuasion et de devenir majorité à son tour. C'est là un système gouvernemental parfaitement conforme aux exigences de la logique, de la liberté, de la raison, de la justice.

Mais voilà le malheur. On a trouvé une belle métaphore, la *souveraineté du peuple ;* cela sonne creux, mais cela sonne bien. Le peuple, c'est-à-dire, le populaire qui aime à comprendre, interprète naturellement la formule dans le sens le plus étroit, et, en apparence, le plus favorable à lui le *peuple*, le vrai *peuple*. Comme tous les souverains, il a bientôt ses courtisans, ses flatteurs, qui lui parlent de sa volonté, de sa toute-puissance, de son infaillibilité, de ses vertus, de sa « loyale et robuste main », comme au 18 mars 1871. Personne ne songe à dire aux comparses qui jouent *le peuple*, dans les drames ou les farces politiques, que le *peuple*, entier ou fractionnaire, n'a point de volonté, parce que, hors le cas bien rare d'une unanimité toute passagère, cinq cents personnes, cinq cents *individus*, ont cinq cents *volontés*, cinq cent mille individus cinq cent mille volontés. Nul ne songe à leur dire que, ce qu'on appelle la volonté du peuple, c'est la volonté du *plus grand nombre, au moment* de l'élection ; que ce plus grand nombre peut devenir le plus petit un moment après, sans que, en dehors du scrutin, il y ait aucun moyen de s'en apercevoir. Le mandat impératif, métaphore ! le mandat contractuel, métaphore ! le mandataire venant chaque fois consulter ses mandants, métaphore ! le député *direct* comme le gouvernement direct, métaphore des métaphores, tout n'est que métaphore ! Et, comme dans toutes les erreurs, il y a dans tout cela une part de vrai qui soutient ce qu'il y a de faux. Ce qui est vrai, c'est que l'élu contracte, vis-à-vis des électeurs qui le nomment, l'engagement de soutenir un certain nombre de principes communs. Ce qui est faux, c'est que l'élu puisse prendre un engagement quelconque sur les questions de moyen, de moment, d'opportunité. Dans sa profession de foi, le candidat déclare, par exemple, qu'il veut travailler à rendre l'instruction primaire gratuite et obligatoire. Les électeurs sont-ils fondés à se plaindre, si, placé dans certaines circonstances, le député vote pour une loi qui admet l'obligation seule, sans la gratuité ? — En réalité, les électeurs n'existent, en tant qu'électeurs, que le jour du scrutin. C'est le seul instant où leur communauté d'aspirations, de volontés, soit constatée d'une façon incontestable, irréfragable. Dans tout autre cas, on a affaire à une fraction minime d'électeurs se « déléguant eux-mêmes », n'ayant aucun titre à représenter l'ensemble. Le peuple mandant perpétuel est donc une abstraction, un être de raison ou de déraison, comme on voudra, n'ayant aucune existence réelle, aucune *personnalité*, aucune constance, aucune permanence, aucune continuité dans les résolutions, aucune responsabilité. M. Gagne, l'auteur de l'*Unitéide* et de la *Philanthropophagie*, est donc infiniment plus raisonnable et plus pratique, quand il propose le mandat *indicatif* ou *subjonctif*, que l'ex-auteur des *Feuilles d'automne* inventant le mandat *contractuel*.

C'est égal, je n'ai jamais aussi bien compris pourquoi Platon bannissait les poëtes de sa République. Quels génies pénétrants que ces Grecs !

Ce qu'il y a de triste, de profondément triste, de profondément humiliant pour un pays déjà si malheureux, c'est qu'on en soit encore à disputer et à discuter sur de pareilles questions, quand les Prussiens songent peut-être déjà à garder la Champagne ou Belfort, quand ils réforment toutes les imperfections, même les plus légères, qu'ils ont pu constater dans leur système militaire, quand ils fondent des Universités et empochent nos milliards !

N'avons-nous donc rien de mieux à faire qu'à jeter Victor Hugo à la tête de l'Assemblée, comme on jetait Rochefort au nez de l'empire ? N'avons-nous donc rien de mieux à faire que de rêver dynasties, intrigues, révolutions et manifestations ? Visiblement, les anciens partis, tous tant qu'ils sont, ont perdu le sens de la situation ; ils continuent à tourner la même manivelle du même orgue de Barbarie ; ils ne semblent pas se douter ou se souvenir que, vaincue, démembrée, mutilée, la France est aujourd'hui à la merci, pour ainsi dire, du plus implacable des ennemis ; qu'il faut, sous peine de mort à courte échéance, qu'elle se réorganise et se relève à bref dé-

lai, et enfin, qu'il n'y a plus de temps à perdre ni de fautes à commettre.

La nouvelle génération, celle qui est assise aujourd'hui sur les bancs des écoles, comprend mieux la situation que tous ces invalides de la politique. Elle travaille, dit-on, et beaucoup, beaucoup plus qu'on n'a travaillé depuis longtemps. C'est là le vrai chemin, la vraie voie du salut. Puisse-t-elle continuer! Puisse-t-elle aussi pousser ses investigations dans le domaine de la politique! Que diable! la politique est un art ou une science, peut-être un art et une science, comme on voudra. Il faut donc l'apprendre comme on apprend à faire des souliers, comme on apprend à conduire une charrette, à faire une serrure ou une fenêtre. Il est vraiment par trop absurde que, dans un pays où tout le monde fait de la politique, personne ne se préoccupe de l'apprendre. Les lecteurs de la *Revue*, les jeunes surtout, savent qu'une *École libre des sciences politiques* va prochainement s'ouvrir. Si les savants fondateurs de cet établissement avaient pour élèves tous ceux qui ont besoin de leurs soins, la surface entière de Paris ne suffirait pas à contenir les auditeurs.

Nous n'en demandons pas tant; l'essentiel est que quelques-uns commencent, ne fût-ce que pour « encourager les autres ».

LE MANDAT IMPÉRATIF

L'année 1871, qui a tant de folies et de crimes à son passif, s'est terminée par un acte éclatant d'insanité politique. M. Victor Hugo a accepté le mandat impératif. Il lui a plu de jouer sur les mots et de faire voir combien son vocabulaire est riche en synonymes : *impératif* ou *contractuel*, c'est tout un en cette occasion. M. Victor Hugo consent à porter à la Chambre les injonctions des électeurs parisiens. Il a signé un programme dont il ne lui sera pas permis de se départir, quelques bonnes raisons qu'on lui puisse donner. Il veut entrer dans une Assemblée délibérante, avec la résolution déclarée de ne pas délibérer. Il s'est engagé, par écrit, à n'avoir plus ni conscience, ni raison, et à exécuter automatiquement une consigne, sans hésitation ni examen, au risque de ce qui pourra arriver.

Peut-être n'était-il pas besoin d'aller chercher un écrivain de génie pour le charger de cette tâche vraiment facile. Le premier commissionnaire médaillé s'acquitterait à merveille de l'humble fonction à laquelle M. Victor Hugo veut bien descendre. S'il ne s'agit que de déposer un *ultimatum* sur le bureau de l'Assemblée, un facteur de la poste y suffirait. Mais nous n'avons pas mission de défendre la gloire de M. Victor Hugo, ni de prendre plus de souci de sa considération qu'il n'en prend lui-même. La question est plus haute. Les Parisiens ignorent-ils à ce point les notions les plus élémentaires de la politique, qu'ils puissent se rallier à la doctrine insensée du mandat impératif? Voilà ce que nous nous refuserons à croire jusqu'au dernier moment.

Il faut que les esprits soient bien troublés et que le bon sens soit devenu bien rare, pour qu'une pareille question puisse être débattue, et pour qu'il soit nécessaire de prouver qu'un législateur n'est pas un simple commis. Jusqu'ici, il était admis qu'un député avait la confiance de ses mandants, et recevait d'eux des pleins pouvoirs pour régler en leur lieu et place les affaires d'intérêt commun. Il était admis que les électeurs choisissaient le plus éclairé et le plus honnête d'entre eux, pour lui déléguer leur part légitime de souveraineté, et que les élus se réunissaient pour étudier ensemble les mesures les plus propres à assurer la prospérité nationale. On a changé tout cela, paraît-il. S'il faut en croire les politiques de la rue d'Arras, le représentant n'est plus qu'un messager. Il signifie à la Chambre la volonté de ses électeurs; il ne discute, ni ne raisonne. Il lui est permis d'être sourd et muet. Il ne doit rien écouter, et partant il ne doit rien dire. Il ne saurait, sans manquer à ses engagements, accepter la discussion de son mandat; il faut qu'il l'exécute, coûte que coûte, au plus vite. Par suite, il lui est interdit de rien tenter pour gagner ses collègues à son opinion. On peut essayer de persuader un homme resté en possession de son libre arbitre, il serait criminel de vouloir détourner de son devoir celui qui a aliéné sa liberté et qui s'est lié par un serment. Le jour où la France adopterait le mandat impératif, la besogne de l'Assemblée serait considérablement simplifiée. Chacun arrivant à la salle des séances avec un programme irrévocable, il faudrait supprimer la tribune. Un discours devant une réunion de députés assermentés serait bien près d'être un délit, une coupable provocation à un manque de foi. On se compterait, on voterait, et l'on rentrerait chez soi. Les questions les plus importantes seraient résolues, en un instant, sans phrases. L'étude et la délibération, exclues de l'Assemblée, se réfugieraient dans les clubs. Au gouvernement représentatif serait substitué le gouvernement direct; on sait d'ailleurs, par l'expérience des plébiscites, les beaux fruits que donnerait dans notre pays ce régime imité de l'antique.

Nous ne voulons pas insister, ce serait faire injure à nos lecteurs. Nous les prions seulement de considérer le danger, qui est grand. Il est difficile de savoir combien d'adhérents a pu recruter le mandat impératif. M. Victor Hugo n'est pas seulement soutenu par les feuilles radicales; il a pour lui la complicité de quelques prétendus amis de l'ordre, qui conseillent l'abstention. Le *Figaro* a osé imprimer que, s'il connaissait un candidat plus funeste que M. Victor Hugo, il souhaiterait son succès, afin que la dissolution marchât plus vite. C'est là qu'en est arrivé l'organe avoué du comte de Chambord. Que la France périsse, si elle ne peut pas être à nous! Il s'est trouvé des Français pour tenir ce langage impie. Un certain nombre de journaux, autrefois membres de l'*Union de la Presse*, travaillent ainsi au succès du candidat radical, par haine de la République. Ils seront heureux de voir Paris se compromettre et compromettre la France par un choix déraisonnable. Nous espérons que cette joie leur sera refusée. Paris ne votera pas pour M. Victor Hugo; il veut un représentant et non un valet. Il ne s'abstiendra pas, parce que l'abstention des hommes de bon sens et de patriotisme assurerait le succès de cette candidature néfaste.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Les livres couronnés par l'Institut se recommandent des premiers à l'attention de la critique. Les uns sont soumis aux académies en manuscrit, les autres obtiennent les récompenses qu'elles tiennent en réserve après avoir déjà été édités. Il arrive quelquefois que le public sait reconnaître

tout d'abord le mérite que les juges à palmes vertes ne font que consacrer; plus souvent son attention est attirée par eux vers le livre que leurs suffrages met tout de suite en lumière. Déjà lauréat de l'Institut, M. Arthur Desjardins vient d'obtenir de l'illustre compagnie une nouvelle couronne pour son étude sur les *États généraux* (1355-1614) (1). Son nom est en passe de devenir un de ceux que le public distingue, avant toute autre distinction; et le titre seul de son nouveau livre le recommande aux hommes d'étude, qui se sont avisés de rechercher dans le passé de notre histoire quelque remède au temps présent. Les richesses d'informations déposées dans ce volume de près de 800 pages sont considérables. Il est plus que jamais intéressant de voir comment notre pays essayait autrefois de sortir des crises où il était engagé, ou de se restituer des forces, après un long épuisement. Les *états généraux* ont toujours marqué dans notre histoire, sinon une époque de convalescence, du moins un désir et comme un besoin national de renaissance et de progrès. Ils ont été en même temps des occasions de libre gouvernement, et prouvent que de Hugues Capet à Louis XVI la France n'a pas su qu'obéir. Un livre de M. de Luçay, les *Assemblées provinciales sous Louis XVI* (2), peut être considéré comme le complément important de celui de M. Desjardins. Les Assemblées provinciales œuvres du marquis de Mirabeau, qui les proposa au roi, de Turgot, qui anima ce projet de son esprit pratique, de Necker, qui en tenta le premier l'établissement, et de Calonne, qui leur donna la sanction de l'Assemblée des notables, ont été le modèle des Conseils actuels de nos départements et de leur division administrative. Les deux livres de M. Arthur Desjardins et de M. de Luçay peuvent être considérés comme l'histoire des tentatives de *self-government*, dans notre pays, sous la domination royale.

Si l'on veut voir ce qu'est aujourd'hui l'Assemblée de notre pays, au milieu de quelles circonstances encore mal connues elle a été élue, de quel esprit de réactions contraires elle est née à Paris et en province, et quelles passions séparent ces deux parties de la nation, le livre de M. Émile Beaussire sur la *Guerre étrangère* et la *Guerre civile* sera le plus sage des enseignements (3). L'esprit de sagesse anime en effet toutes les pages de cet ouvrage; les raisons de nos malheurs, de nos discordes et de nos fautes y sont prudemment exposées. Un grand désir d'apaisement et de conciliation domine l'auteur; il est de ces politiques qui n'ont que la passion de la paix : j'oubliais qu'il est pour la guerre et la revanche contre l'étranger : mais les horreurs de la guerre civile ont été si grandes et si honteuses, qu'il semble qu'il n'y ait plus qu'elle de redoutable, et les malheurs de la guerre étrangère, si immérités pour nous et si odieux, qu'il n'y a qu'une seule paix désirable, la paix civile.

La première armée de la Loire, par le général d'Aurelle de Paladines, va paraître, le 10 janvier, chez l'éditeur Henri Plon, avec de grandes cartes stratégiques coloriées. C'est un livre qui excitera la curiosité non-seulement du public, mais encore des partis, à cause du rôle que la délégation de Tours a joué dans les événements considérables et désastreux qu'il racontera. En même temps il ne fera qu'ajouter à cette tristesse fortifiante que doivent entretenir dans toute âme patriotique le récit de nos efforts et le tableau de nos malheurs.

Il est une nation en Europe qui vivait bien tranquille, pendant que nous étions troublés jusque dans la source de la vie. Ce n'était ni la Russie, que les violences persistantes de son alliée secrète faisaient réfléchir, ni l'Autriche, qui perdait peut-être son suprême espoir de renaissance, ni l'Italie occupée des dernières démarches de son ambition et l'amenant à son terme, ni l'Espagne pantelante entre un faiseur de rois et la guerre civile : c'était l'Angleterre, la sérieuse, la raisonnable, la riche Angleterre, que M. Taine visitait de nouveau, sans doute pour ajouter à des notes qu'il avait rapportées de ce pays en 1862 ou leur donner un air de jeunesse. Les *Notes* qu'il publie aujourd'hui ont déjà été très-remarquées dans le journal qui les a imprimées le premier. Elles renferment des renseignements sérieux sur l'éducation, la société et le gouvernement anglais. Dire que ces *notes* n'ont pas toujours la simplicité qu'elles affectent, c'est toucher aux défauts de M. Taine. Il est plus profitable de parler de ses qualités, qui en matière de souvenirs de voyage sont surtout précieuses : l'esprit de pénétration, la netteté et le désir du nouveau. Ce livre forme avec celui de M. Esquiers, *l'Angleterre et la vie anglaise*, un recueil d'informations précises et pittoresques sur un pays dont jusqu'alors on avait rapporté en France plus d'*idées* que de *notes*. Deux illustres voyageurs au dernier siècle, Voltaire et Montesquieu, en rapportaient même les germes d'une révolution. Mais nous avons assez de cet article, et peut-être même que l'Angleterre n'est plus à même de le fournir aussi bien que nous.

Que s'il était, par hasard, quelque lecteur qui fût quelque peu fatigué de la tension savante que le style de M. Taine fait subir à l'esprit, qu'il se repose avec le nouveau livre de M. de Lamartine (1). C'est un contraire, comme on dit en médecine. Quelle facilité et quelle lumière! Comme on se sent à l'aise dans cette onde abondante et transparente! Que si vous tenez moins à cette sorte de bien-être que fait éprouver le style de Lamartine qu'au plaisir de la justesse et des fortes pensées, vous n'avez point non plus à vous plaindre de ce livre. Vous y trouverez sur madame de Staël, madame d'Albany, M. de Genoude, des traits de cette précision magistrale et abandonnée d'un homme qui rencontre le vrai sans étonnement, et des pensées d'une philosophie noble et mélancolique comme celle qui devait animer l'auteur au moment où il écrivait son *Cours familier de littérature*, d'où ces *Souvenirs et portraits* ont été extraits.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE

La situation de l'Autriche est fort étrange. Le Reichsrath est composé de 202 membres, et la moitié plus un forme le chiffre nécessaire au fonctionnement de la machine législative. L'objet important du parti constitutionnel ou allemand est donc d'obtenir 102 siéges, et la grande affaire du parti fédéraliste est de l'en empêcher. D'après le tableau donné par le correspondant du *Times*, les Allemands s'attendaient à avoir 117 siéges dans la Gallicie; mais ils ont perdu l'appoint de la Bohême, et sont réduits au chiffre strict de 102, ce qui ne permet point à un membre du Reichsrath de s'absenter ou d'être malade sans qu'aussitôt la majorité se déplace. Il a donc fallu tâcher de se concilier à tout prix les Galliciens, et l'empereur, en faisant l'ouverture du Reichsrath, a pris l'engagement personnel que toute demande de leur part, pourvu qu'elle ne concernât que leur province et ne portât point atteinte à l'unité de l'empire, leur serait accordée. Les Galli-

---

(1) *États généraux*, 1355-1614. *Leur influence sur le gouvernement et la législation du pays*. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

(2) *Les assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de* 1789 ; 2e édition. Paris, Georges de Graet.

(3) *La guerre étrangère et la guerre civile*, par M. Émile Beaussire. Paris, Germer Baillière, 1872.

(1) *Souvenirs et portraits*. Hachette, Furne, Pagnerre. Paris, 1871.

ciens en ont profité pour ne voter leur budget que pour trois mois, et voilà par quel expédient le parti allemand conserve aujourd'hui 119 voix dans l'Assemblée. L'empereur a promis, en outre, des améliorations intérieures et des réformes libérales ecclésiastiques à la Gallicie. Il a promis tout ce qu'on a voulu, mais les Galliciens n'en conservent pas moins jusqu'ici leur attitude indépendante, et lors même qu'ils viendraient à la perdre, l'appoint assuré de leurs voix ne donnerait point la possibilité de toucher au fond de la Constitution, qui ne peut en aucun cas être modifiée qu'à une majorité des deux cinquièmes de l'Assemblée, c'est-à-dire par 136 voix.

UNE RÉFORME LENTE

M. Jacob Bright propose l'abolition de la Chambre des Lords par un moyen qui prouve à quel point cette institution est encore solide en Angleterre, même dans l'esprit des plus ardents radicaux. « Qu'on la laisse simplement mourir d'inanition, dit-il, en s'interdisant par une loi fondamentale de créer des pairies nouvelles; qu'on ne la renouvelle jamais par l'infusion d'un sang nouveau, par l'adjonction d'un homme capable; qu'elle languisse dans son infériorité intellectuelle et morale, et en moins de cent cinquante ans l'extinction de la vieille aristocratie territoriale sera un fait accompli. » Il faut convenir que, pour un radical enthousiaste et amer comme l'est M. Jacob Bright, ce délai de cent cinquante ans accordé à une réforme prétendue nécessaire, — délai pendant lequel des réformes d'une moindre importance pourraient, comme il le dit lui-même, trouver dans l'obstination ou l'incapacité de la Chambre des lords d'invincibles obstacles, — est caractéristique du tempérament politique des Anglais.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE DES FEMMES EN ANGLETERRE

Un mouvement très-intéressant se produit à Cambridge en faveur de l'instruction des femmes. Non-seulement le collége féminin d'Hitchin puise dans l'Université de cette ville son enseignement supérieur, et annonce l'intention de transporter prochainement son installation à Cambridge même, mais il s'est formé un comité actif et déjà puissant dont l'objet est de donner des conférences publiques aux femmes, de fournir aux étudiantes une demeure spéciale et d'instituer des prix annuels pour les examens, qui commenceront en juillet prochain. Miss Clough dirige la maison ouverte aux femmes qui viennent de loin suivre les cours de l'Université, et il y a là un effort pour élever le niveau de l'instruction féminine dont le succès, s'il est complet, sera un des plus heureux progrès de ce temps.

BIBLIOGRAPHIE

Traité des impôts en France, par M. Édouard Vignes. — 2 vol. Paris, Guillaumin et Cie.

L'Assemblée nationale de 1789, dans sa célèbre adresse aux Français, considérait l'impôt comme « la dette commune des citoyens et le prix des avantages que la société leur procure ».

A la lumière de l'histoire, de la nôtre surtout, dans ces vingt dernières années, cette définition paraît empreinte d'une cruelle ironie ; car le contribuable français peut à bon droit se demander quels avantages il a retiré de ce régime auquel il a été enfin soustrait au prix de tant d'humiliations et de souffrances.

Mais peu importe la formule. L'impôt est un fait brutal, inévitable, et son action envahissante sur la fortune privée lui assigne le premier rang parmi les problèmes économiques dont l'étude est devenue une impérieuse nécessité pour notre temps et notre pays. Dans une démocratie comme la nôtre où c'est le droit et le devoir de tous les citoyens de contrôler les dépenses publiques, depuis le budget de la commune jusqu'à celui de l'État, il n'est plus permis d'ignorer les règles de nos rapports avec le fisc, ni les principes sur lesquels doit reposer un impôt, adéquat aux besoins du gouvernement, mais prudemment assis, équitablement réparti et bonnêtement perçu.

Qui peut nier cependant que cette science est à peu près ignorée chez nous ? Nous nous plaignons tous des charges qui nous écrasent, mais nous ne cherchons pas plus à connaître la nature et les effets de l'impôt que nous ne nous soucions d'en étudier la législation.

Ce ne sont pas les livres qui nous manquent sur ce sujet, car notre littérature économique est aussi riche que les autres et, nous l'affirmons hautement, une des gloires de notre pays. Qu'on jette seulement les yeux sur le catalogue de la maison Guillaumin, et qu'on nous dise s'il est sorti d'un autre établissement en Europe une bibliothèque aussi complète et aussi admirable sur les sciences économiques. A côté des ouvrages de théorie pure, réservés aux méditations du penseur et du savant, nous possédons sur toutes les questions économiques et financières des traités où se révèlent toutes les qualités du génie français, cette clarté dans la pensée, cette logique dans l'exposition et l'enchaînement des doctrines ou des faits, cette netteté dans les moindres détails, tous ces mérites, en un mot, que les Anglais et surtout les Allemands peuvent nous envier.

Le *Traité des impôts* de M. Édouard Vignes réunit ces divers mérites, et le public partage sur ce point notre opinion, puisque cet ouvrage est rapidement parvenu à sa troisième édition.

Présenter un exposé méthodique et complet de la législation française en matière fiscale, faire, pour ainsi dire, la biographie de chaque impôt, retracer les origines de notre organisation financière, en montrer le jeu actuel, tout en évitant les prétentions érudites, racheter l'aridité de certains détails par la lucidité du style, rester exact et positif en donnant un véritable attrait au résumé des recherches les plus consciencieuses, voilà ce qui demandait autant de savoir que de talent. C'est ce que M. Édouard Vignes a su faire dans la première partie de son ouvrage et ce qui en rend la lecture facile et intéressante pour les personnes même les moins familières avec ce genre d'études.

Comme un exemple de la manière dont l'auteur mêle les recherches historiques à l'exposé de nos divers services financiers, nous citerons le passage relatif à l'institution des postes, dont l'origine remonte, comme nos lecteurs le savent, à un édit de Louis XI :

« L'institution des postes eut pour but unique, dans l'origine, le service du roi; mais il était difficile qu'elle ne dé-

passât pas, dans l'intérêt général, les limites que Louis XI lui avait tracées dans sa craintive et soupçonneuse prudence. Déjà, dès l'année 1315, l'Université de France avait été autorisée à entretenir des messagers pour le transport des lettres et des hardes de ses écoliers, et les particuliers avaient profité pour leurs relations du service de ces agents. Il devait en être de même des nouveaux moyens de communication créés par Louis XI, et l'usage s'établit bientôt de charger les courriers du roi des lettres et correspondances privées. Toutefois ce ne fut d'abord que par simple tolérance, et les départs de ces courriers restèrent subordonnés non aux besoins des relations des particuliers, mais à ceux du service de l'État. Il en résultait que le prix du transport était laissé à la libre appréciation de l'envoyeur, qui l'inscrivait lui-même sur sa lettre. Tant que le transport des correspondances privées ne fut que l'objet accessoire du service des postes, il n'y eut, on le conçoit, ni départ à jours fixes, ni tarif légal. Nous verrons cette double amélioration se réaliser en 1627.

» La création des postes profita au transport des voyageurs comme à celui des correspondances privées. Les particuliers eurent bientôt la liberté de se servir des chevaux des maîtres coureurs, moyennant le payement de la taxe établie par l'édit de 1464. Les prohibitions de Louis XI tombèrent même tellement en désuétude, qu'un siècle plus tard Henri IV, regardant comme un devoir de la puissance publique d'assurer le transport des voyageurs, organisa dans ce but, par un édit du 12 mars 1597, un service de relais distinct de celui des maîtres coureurs, qu'on appelait déjà *maîtres de poste*. Les maîtres des relais devaient fournir des chevaux allant au trot ou au pas, moyennant 20 sous tournois par jour et par cheval. Les maîtres de poste conservaient seuls le droit de conduire les voyageurs au galop durant le chemin de leur traite. Mais l'institution des relais devait être une cause de ruine pour les établissements de poste, qui furent abandonnés et ne purent plus se soutenir : aussi Henri IV fut-il obligé de supprimer les relais par un édit du mois d'août 1602 ; mais il obligea les maîtres de poste à fournir aux voyageurs allant à petites journées des chevaux au pas et au trot pour la moitié du prix fixé pour la course au galop. Le même édit interdisait à toute personne de tenir des chevaux de louage sans la permission du contrôleur général des postes, et c'est par suite de cette interdiction que les maîtres de poste se trouvèrent investis du droit exclusif, dont ils ont joui jusqu'à la loi du 9 vendémiaire an VI, de fournir des chevaux pour la conduite des messageries.

» C'est en 1627 seulement que l'organisation de la poste aux lettres paraît se constituer. Des courriers ordinaires, partant et arrivant à jours fixes, sont établis sur les principales routes du royaume, et, par un règlement rendu le 16 octobre de la même année, un tarif est établi pour la taxe des lettres, fixée jusqu'alors par l'envoyeur. Le transport des marchandises et objets volumineux par la voie de la poste est prohibé. Il est défendu aux particuliers de mettre dans leurs lettres de l'or, de l'argent, des pierreries ou autres choses précieuses; mais on leur permet de déposer à découvert, dans les bureaux de poste, des sommes de moins de 100 livres, pour être remises aux destinataires moyennant un prix raisonnable fixé par les commis de ces bureaux. La plupart de ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui.

» Jusqu'à cette époque, le service des postes, loin d'avoir procuré au trésor royal une ressource quelconque, avait été pour lui une assez lourde charge. L'extension des correspondances privées donna l'idée au cardinal de Richelieu de rendre ce service productif pour l'État, et, dès l'année 1630, des offices héréditaires de *conseillers de Sa Majesté, maîtres des courriers*, et de contrôleurs provinciaux des postes de France, furent créés et concédés moyennant finances, avec attribution du produit de la taxe des lettres.

» Ce système de concession de charges, qui furent sans cesse rachetées pour être revendues plus cher, dura jusqu'en 1672, époque à laquelle le marquis de Louvois, surintendant général des postes, fut autorisé à supprimer les divers offices au profit desquels était perçue la taxe des lettres et à affermer l'exploitation des postes et des messageries à un sieur Lazare Patin, moyennant la somme de 1 200 000 livres par an. L'Université, qui depuis 1315 exploitait les messageries, reçut pour prix du retrait de son privilége une rente annuelle de 300 000 livres sur la ferme des postes, rente qui lui a été payée jusqu'en 1789.

» La ferme des postes produisait au moment de la Révolution 12 millions, prix du dernier bail qui expira le 1er janvier 1762. A cette époque les messageries étaient affermées à part, moyennant 1 million : l'exploitation exclusive de ce service au profit de l'État fut conservée jusqu'à l'an III.

» La révolution de 1789, en enlevant aux maîtres de poste leurs priviléges, modifia l'organisation du service des postes, qui devait éprouver une altération bien plus profonde par suite de l'invention des chemins de fer. »

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Vignes contient tous les tarifs en vigueur au 1er janvier 1871. C'est un ensemble de documents aussi indispensables au contribuable qu'à l'administrateur.

C'est surtout la troisième partie qui offre un intérêt spécial aux esprits avides de connaître les vrais principes de l'économie politique en ce qui concerne l'utilité, la mesure et la distribution de l'impôt. L'auteur examine le système de nos impôts et il en fait ressortir les côtés défectueux. Ainsi, il reconnaît que la contribution foncière est improportionnelle jusque dans la répartition individuelle et que l'ensemble des impôts directs frappe les revenus fonciers beaucoup plus sévèrement que les revenus mobiliers. D'après ses vues de réforme, trois taxes principales et directes sur la rente de la terre, sur l'intérêt des capitaux et sur les profits pourraient s'adapter à l'ensemble de notre système fiscal, se concilier avec le maintien des taxes de consommation sagement réformées, et réaliser autant qu'il est possible le principe de la juste distribution des impôts.

A propos de l'impôt sur le revenu, nous croyons devoir citer l'opinion favorable de l'auteur, dont l'autorité en pareille matière est infiniment supérieure à celle des prétendus économistes que le seul nom de cet impôt met en fureur. « Pour nous, dit-il, qui tout en croyant fermement à la nécessité d'imposer d'une manière proportionnelle tous les revenus mobiliers, ne croyons pas que l'impôt général basé sur la déclaration ou sur l'appréciation arbitraire du revenu de chacun soit le meilleur mode d'y parvenir, il nous semble que cet impôt ne mérite pas toutes les critiques dont il a été l'objet, car il a jusqu'à un certain point la sanction de l'expérience et qu'il est sinon inexact, du moins singulier de le déclarer incompatible avec nos mœurs, parce qu'il nécessite la divulgation des ressources de chacun, comme si le pays qui se pique le plus d'aimer l'égalité était, en fait, celui qui en a le plus d'horreur ! »

Sous le titre de *Statistique*, la quatrième partie de l'ouvrage renferme sur chacune de nos contributions actuelles et sur les droits de douane les renseignements les plus complets et les plus intéressants.

Un chapitre sur le mouvement de la dette politique depuis 89 et un appendice contenant les modifications apportées cette année à la législation fiscale terminent ce livre qu'on ne saurait trop recommander à quiconque préfère un ensemble de

connaissance exactes et de vues pratiques aux spéculations pures des théoriciens et aux hardiesses des réformateurs de profession. M. Vignes a rendu un service inappréciable au public en condensant sous une forme à la fois si concise et si lumineuse les recherches et l'expérience de toute une vie de labeurs. H. TABOUELLE.

La solution des graves questions qui menacent de troubler un jour prochain la paix de l'Europe orientale est dans le développement des nationalités chrétiennes qu'opprime ou que cache l'empire ottoman, et qui prendront peut-être sa place. Encourager l'essor de ces peuples, humbles par l'histoire, mais grands par l'avenir, est pour l'Europe le meilleur moyen d'enlever à la Russie l'influence qu'elle exerce sur eux. Parmi ces peuples, aucun ne mérite plus l'attention que le peuple serbe, auquel M. Saint-René Taillandier vient de consacrer un beau livre (*La Serbie*, in-8. Paris, Didier). Le peuple serbe s'est affranchi de la domination turque par ses propres forces, et non par le secours de l'Europe comme la Grèce, et depuis l'époque où il conquit son indépendance après une servitude de cinq siècles, il a grandi avec rapidité. De la barbarie héroïque de 1804, il s'est élevé à une organisation sociale et politique qui lui donne une place honorable dans ce monde civilisé où les Turcs, ses anciens maîtres, entreront difficilement. Ce qui lui donne une importance toute particulière dans les péripéties de la politique orientale, c'est qu'il y a des populations de race et de langue serbes à la fois en Turquie et en Autriche, et que la Serbie semble destinée à être le noyau d'un État slave important. M. Saint-René Taillandier en raconte l'histoire depuis la guerre de l'indépendance jusqu'au moment présent, avec le talent et le savoir qu'on lui connaît. C'est faire œuvre de bon patriote, à l'heure douteuse où nous sommes, que faire connaître au public français ces questions de politique extérieure qu'on juge trop souvent par le sentiment, et non par la connaissance des faits. M. Saint-René Taillandier est au premier rang parmi ces écrivains qui font honneur à la littérature politique, et son livre sur la Serbie est le bien venu. — Nous voudrions pouvoir adresser les mêmes éloges à l'*Autriche-Hongrie* (*ses institutions et ses nationalités*) de M. D. Lévy (in-12, Didier). L'auteur raconte les dernières crises de l'État autrichien et reproduit les principaux documents qui s'y rapportent. Il donne également le tableau statistique des diverses nationalités de l'empire d'après M. Ficker (tableau utile à consulter, bien que l'auteur eût dû le contrôler par d'autres relevés statistiques, car il faut se défier des chiffres donnés par les Allemands de Vienne); mais il ignore l'histoire des nationalités qui forment l'empire autrichien, et il commet à cet égard les erreurs et les omissions les plus graves. Il aurait pu apprendre cette histoire, sans aller à Vienne, dans les consciencieux travaux de M. Saint-René Taillandier et L. Leger, pour ne citer que des ouvrages français. H. G.

BULLETIN GÉOGRAPHIQUE

Avant d'annoncer quelques récentes publications françaises, nous voulons présenter au lecteur une réflexion qui nous venait récemment à l'esprit en feuilletant un atlas pour les écoles primaires (*Kleiner Schul-Atlas*), qu'un célèbre géographe allemand, M. Kiepert, vient de publier sur l'invitation de la commission scolaire de la municipalité berlinoise. Dans cet atlas, qui est, dans son cadre modeste, un chef-d'œuvre de bon marché, d'exécution et d'exactitude, l'auteur donne, le plus souvent, les noms géographiques dans la langue de chaque pays, habitude qu'on devrait adopter en France, et il termine son atlas par des recommandations sur la manière de prononcer les noms étrangers, anglais, espagnols, italiens, etc. : mais, arrivé aux noms français, il déclare que « le français est supposé connu, au moins du maître », et il passe outre, se contentant de dire que Macon se prononce *Makon* et non *Maçon*, et que Reims se prononce *Rengs*. En lisant ces lignes, nous nous disions qu'il faut nous mettre à l'étude de l'Allemagne, pour arriver à la connaître comme les Allemands connaissent la France : n'est-ce pas votre avis, lecteur ?

Nous avons aussi remarqué, — et le fait nous semble digne d'être noté, — que, dans la carte d'Autriche de cet atlas, M. Kiepert étend une couleur distincte sur la Cisleithanie presque entière, en faisant remarquer, dans la légende de la carte, que ces pays « ont appartenu à l'ancien empire d'Allemagne ». Cet atlas, je l'ai dit, est destiné aux écoles primaires. La propagande pangermaniste saisit ainsi le peuple allemand dès l'enfance : comment s'étonner ensuite de l'acharnement qu'il met à parler des droits historiques de l'Allemagne sur telle ou telle province ? L'enseignement primaire a déposé si tôt dans son esprit le germe de ces préjugés, qu'ils sont devenus partie intégrante de son être. Les Prussiens font de l'enseignement de la géographie un moyen de propagande et une arme. Le leur reprocher serait peine perdue : il est plus profitable de faire comme eux.

Pour attirer les Français, grands et petits, à l'étude de la géographie, il n'est pas mauvais de la rendre attrayante. Aussi pensons-nous que M. Cortambert a été bien inspiré en illustrant de nombreuses vignettes la nouvelle édition de son *Cours de géographie* (782 p. in-12, Hachette). Un dessin bien choisi est le meilleur complément d'une description et grave dans la mémoire les traits les plus caractéristiques. L'ouvrage de M. Cortambert est un résumé clair et substantiel de la géographie physique et politique du globe. L'auteur a maintenu dans la description de la France ces départements si français de cœur qui sont aujourd'hui sous le joug allemand. « Nous commençons précisément, dit-il, par ceux qui nous ont été enlevés, afin d'affirmer, tout de suite et autant que nous le pouvons, que ce sont des pays français au fond, quoique des malheurs inouïs les aient séparés de la France. » Nous ne pouvons qu'approuver M. Cortambert et espérer qu'il ne sera pas seul à agir de la sorte. Le géographe français doit être désormais comme le chien de Montargis, qui ne cessa d'aboyer contre l'assassin de son maître, jusqu'à ce que le crime fût découvert et puni. — A une époque où les questions de nationalité jouent un si grand rôle dans la politique, les géographes doivent une attention toute particulière à l'ethnographie, et nous regrettons de devoir dire que cette

partie laisse à désirer en exactitude et en précision dans le *Cours de géographie* de M. Cortambert.

Le manuel de géographie que M. Levasseur, membre de l'Institut, vient de publier sous ce titre : *L'Europe (moins la France), géographie et statistique* (un vol. in-12 avec un vol. de cartes, Paris, Delagrave), nous semble un heureux modèle de géographie élémentaire et utile. J'ai dit *géographie utile*, parce que l'auteur a donné une attention toute particulière à la description et à la comparaison des forces productives. Ce volume est accompagné d'un atlas de même format, dont les cartes ne brillent pas par la beauté de l'exécution, mais dont chacune correspond précisément à un chapitre du manuel, ce qui permet de saisir d'un coup d'œil l'enseignement du maître. L'auteur a eu, en outre, l'heureuse idée de faire précéder son livre d'une *liste des ouvrages à consulter ;* c'est une habitude que nous voudrions voir se répandre en France. On met de la sorte le lecteur en état de vérifier les assertions de l'écrivain, et surtout d'étudier pour son compte et d'une façon plus détaillée les matières traitées dans un ouvrage. Tout en félicitant M. Levasseur de son excellente initiative, nous regrettons qu'il n'ait pas donné une description bibliographique plus précise des ouvrages à consulter. Il faut, en effet, que le lecteur ait une notion assez exacte du titre du livre, du nom de l'auteur, du format, du lieu et de la date de publication, pour pouvoir le demander chez un libraire... et surtout dans une bibliothèque publique.

M. Levasseur a consacré quelques pages à l'ethnographie d'Europe, et il donne une carte des « États, races, religions ». Le terme de *races* est inexact dans la légende de sa carte, car la division qu'il donne est celle des *langues*. Nous ne lui reprochons pas de prendre pour point de départ l'ethnographie linguistique, qui nous semble avoir seule une base solide ; car des populations se sont si souvent dénationalisées en adoptant une autre langue, qu'une division ethnographique basée sur l'anthropologie (à supposer qu'on puisse en établir une), n'aurait qu'un intérêt purement scientifique, sans aucune application à la politique. Mais il aurait pu éviter une expression inexacte en disant *langues* au lieu de *races*. C'est surtout dans des matières naturellement embrouillées qu'il faut arriver à la plus grande précision possible dans les termes. — Forcé, dans cette carte, de s'en tenir aux grandes divisions, M. Levasseur a teinté d'une couleur unique, comme *Germains*, les Anglais, Flamands, Hollandais, Allemands et Scandinaves (Danois, Norwégiens et Suédois) ; et cela est d'autant plus légitime en soi, qu'il teinte également d'une seule couleur les Latins (Portugais, Espagnols, Français, Italiens, Roumains). Mais quand les Allemands prétendent s'annexer tout ce qui est de langue, non-seulement allemande, mais aussi germanique, n'est-ce pas jouer leur jeu que de mêler avec eux, dans une carte ethnographique, des groupes d'une individualité, non-seulement historique, mais aussi linguistique, assez caractérisée (surtout le groupe scandinave), pour devoir être indiqués à part ? Sans compliquer sa carte par un plus grand nombre de couleurs, M. Levasseur aurait pu distinguer par des hachures les groupes principaux du monde germanique. Car, si le lecteur français sait que sa langue se distingue fortement de l'espagnol et de l'italien, tout en ayant la même origine, il ne se rend pas toujours un compte exact de la différence qui sépare, par exemple, les langues scandinaves de l'allemand proprement dit ; il est utile au point de vue scientifique, et prudent au point de vue politique, de lui rappeler dans cette carte faite pour parler aux yeux que ces groupes ont une individualité propre, quoique leur origine soit commune, si l'on veut remonter dans la nuit des temps.

La géographie ne peut que gagner à voir les récits de voyages devenir populaires. De semblables lectures ne peuvent que lui amener des amis. Aussi constatons-nous avec plaisir le succès toujours croissant du *Tour du Monde*, qui, par le choix et la variété de ses récits, le talent de ses narrateurs, le luxe et l'originalité de ses illustrations, a conquis une véritable autorité, et dont on ne saurait dire s'il est plus instructif ou plus intéressant. La dernière année (1870 et 1871 n'en forment qu'une seule par suite de l'interruption causée par la guerre) offre un contenu des plus variés et fait vraiment parcourir à ses lecteurs les cinq parties du monde.

L'Amérique est représentée par le voyage de M. Marcou au Pérou ; l'Océanie par l'exploration de la Malaisie de M. Wallace. M. Guillaume Lejean, l'illustre voyageur breton, qui devait mourir dans son village de Bretagne au retour d'un voyage en Orient (en février 1871), y raconte ses explorations du Pandjab et du Cachemire ; M. Francis Garnier, celle de l'Indo-Chine. L'Afrique, que les anciens appelaient déjà la terre des merveilles, est le théâtre des chasses à l'éléphant et au rhinocéros, si bien racontées par M. S. Baker : l'assassinat de l'intrépide Hollandaise, mademoiselle Tinné, par les Touaregs du Fezzan, forme un émouvant épisode. L'Europe a pour sa part l'excursion de M. Davillier en Espagne avec les dessins humouristiques de G. Doré, et le voyage de M. G. Perrot chez les Slaves du Sud, dans cette partie de l'Europe orientale qui est déjà presque l'Orient par le climat et par les mœurs. La lutte des nationalités dans l'empire d'Autriche donne un intérêt tout particulier au récit du sagace voyageur qui a observé les mœurs et l'état des esprits, aussi bien que les aspects pittoresques de ces pays peu visités.

M. Perrot termine son récit en engageant ses compatriotes à faire le voyage qu'il leur a décrit d'une façon si agréable ; il leur en donne assurément l'envie : mais tout le monde n'a pas la liberté de voyager soi-même, et il est plus facile de faire avec ces beaux volumes « le tour du monde » sans quitter ses chenets. H. G.

AVIS

Les abonnés dont l'époque de renouvellement échoit à la fin de décembre et qui désirent à cette occasion changer les conditions de leur souscription pour profiter des avantages que leur présente, soit l'abonnement d'un an, s'ils ne sont abonnés qu'au semestre, soit la souscription aux deux *Revues politique* et *scientifique*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière, en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici au 10 janvier n'auront fait parvenir aucun avis au bureau de la *Revue* seront considérés comme désirant continuer leur abonnement dans les mêmes conditions. En conséquence, ils recevront par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a été déjà remise lors de leur première souscription.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 29 13 JANVIER 1872

LE SIÉGE DE METZ (1)

Toute la presse a fait à ce livre, dès son apparition, l'accueil dû à une œuvre capitale, et c'était justice. Quoi qu'on puisse penser des conclusions de l'auteur, on lui reconnaîtra une compétence toute spéciale, la connaissance approfondie des choses de la guerre, une longue pratique des hommes et des institutions qu'il juge, et, en outre, une sûreté de coup d'œil, une puissance de raisonnement, une hauteur et une impartialité d'appréciation qui ne sont point d'un esprit ordinaire.

Le titre indique l'unité bien définie du sujet, mais il ne laisse pas deviner avec quelle rigueur de méthode ce sujet est traité. A proprement parler, cet ouvrage n'est que l'effort consciencieux et réfléchi d'un homme de cœur cherchant la réponse à cette effrayante question : « Comment a-t-il pu se faire qu'une armée française de près de 200 000 hommes fût réduite en quelques semaines à se rendre avec armes et bagages à la discrétion d'un ennemi à peine plus nombreux qu'elle ? » Ce fait sans exemple, qui est avant tout pour l'auteur une poignante douleur personnelle, lui semble en même temps une énigme indéchiffrable. Autant il fait saigner son cœur de soldat, autant il confond son intelligence ; et c'est pour éclaircir l'histoire de cette inconcevable catastrophe qu'il rassemble ses souvenirs et met sous les yeux du public quelques-unes des données qui pourront servir à la solution du problème.

Au début, l'auteur se borne à l'exposé rapide des faits. Son récit suit le cours de la campagne, et il semble d'abord que tout va s'expliquer par le seul jeu des événements militaires ; mais peu à peu la discussion sévère des textes, des dates, des chiffres force à remonter plus haut. Des indices soigneusement recueillis, soigneusement rapprochés, éveillent des soupçons inattendus, et font chercher aux malheurs qui vont fondre sur nos héroïques soldats d'autres causes que la fatalité, d'autres raisons que les raisons officielles. A mesure que l'enquête avance, minutieuse, attentive, sagace, les excuses superficielles et les explications faciles s'évanouissent, les figures secondaires s'effacent, la part des accidents et de l'imprévu, sur qui l'on voudrait se décharger de tout, va s'amoindrissant ; enfin, la responsabilité, qui s'éparpillait, se dégage plus nettement de l'apparente confusion des détails, et finit par retomber de tout son poids sur la même tête. Qu'on n'allègue plus les hasards, les aventures, les banales impossibilités du nombre, du temps, du lieu, des circonstances. Prétextes que tout cela : un homme est la cause de tous ces malheurs, et c'est à lui que nous demandons compte, soldats, de notre flétrissure, et, Français, de nos désastres.

Telle est l'ordonnance du livre. On voit que, dans cette navrante histoire, au drame militaire succède le drame psychologique. Ce n'était pas assez de raconter les faits, d'en dérouler les lugubres péripéties : il s'agit, — tâche bien autrement délicate, — d'exposer, nous n'osons dire d'expliquer les actes et les desseins du commandant en chef de l'armée du Rhin. On entreprend de nous faire démêler les secrets mobiles qui le dirigent depuis le jour où il prend le commandement jusqu'à celui où il remet son épée au prince Frédéric-Charles ; on prétend sonder, analyser, scruter enfin avec toute la précision dont une pareille étude est susceptible, l'ensemble de faits étranges et tristes que le peuple, plus prompt en ses jugements et plus sommaire en son langage, appelle d'un mot sans nuance : la *trahison* du maréchal Bazaine.

Nous n'avons pas besoin de prévenir que nous ne songerons pas à discuter ici la valeur des assertions de l'auteur. A-t-il aussi bien lu qu'il le croit dans la conduite, dans la pensée et l'on peut dire dans l'âme qu'il essaye de mettre à nu ? Ce n'est pas à nous de répondre. Tout ce que nous pouvons tenter ici, c'est de résumer cette savante étude et d'en soumettre à nos lecteurs, sans autre commentaire, les principaux aperçus.

(1) *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin. Paris, librairie militaire de J. Dumaine. 1 vol. in-8 de 512 pages.

I

Les débuts de la guerre avaient porté visiblement la trace du commandement personnel de l'Empereur. Après tant d'autres, l'auteur de ce livre nous fait toucher au doigt, dans cette période où se préparent nos désastres, ce manque de décision et de prévision, cette impuissance à concevoir mûrement un plan, à l'exécuter virilement, enfin cette prodigieuse facilité à tout attendre du hasard, à tout lui abandonner, traits distinctifs et triste originalité de cet homme qui a dû si peu à lui-même et tant à sa fortune.

Une des conséquences déplorables de l'intervention de l'Empereur fut de tenir pendant trop longtemps le maréchal Bazaine dans une position fausse et blessante. Il est triste de voir par quelle série de mesquines taquineries l'Empereur et son entourage indisposent un homme dont l'expérience, le talent, l'ambition même, pouvaient être d'un si grand secours pour le succès de nos armes. Le maréchal ne sut pas rester impassible à ces froissements. « Il vit dans la situation équivoque qui lui était faite une sorte de dédain et un manque d'égards. Il s'isola de plus en plus dans le commandement de son corps d'armée, indifférent à ce qui se passait autour de lui, désireux d'échapper à une responsabilité qu'on se refusait à lui donner, et résolu à ne prendre d'autres initiatives que celles qui lui seraient ordonnées. C'est ainsi que peut s'expliquer d'abord sa conduite pendant le combat de Spickeren (Forbach), le 6 août. »

Entrant dans le détail de cette malheureuse journée, l'auteur cherche à déterminer la part de responsabilité qui revient au maréchal Bazaine et celle qui pèse sur le général Frossard. Depuis que ce jugement, sévère pour ces deux chefs, a été écrit, le général Frossard a, dans une publication spéciale, plaidé sa cause devant le public et rejeté tous les torts sur son collègue. Ceux-là seuls qui compareront les deux versions verront combien il est malaisé de savoir l'histoire vraie d'une défaite.

Quelques jours après, des malheurs déjà irréparables forcaient l'Empereur à résigner entre les mains du maréchal Bazaine ce commandement qu'il avait trop gardé (13 août). A ce moment, la grande question était de savoir où allait se porter notre armée du Rhin, pour arrêter l'invasion. L'avis des hommes les plus compétents, dicté, du reste, par l'évidence, était de diriger cette armée derrière la Meuse, de gagner Verdun, et de s'assurer ainsi la retraite sous Paris. C'était le seul moyen de rejoindre l'autre armée, que préparait Mac-Mahon, et d'écraser l'invasion au cœur même du pays. Le maréchal Bazaine paraît adopter ce plan sans difficulté. Mais il le fait exécuter avec une mollesse qu'on était loin d'attendre de l'ancien chef de l'expédition du Mexique. Cette opération stratégique, d'une importance capitale, ne paraît pas s'organiser sous ses ordres avec tout le soin qu'elle exige. Le maréchal s'obstine, par exemple, sans motif plausible, à ne pas vouloir qu'on utilise l'une des trois routes que l'armée peut prendre, celle de Briey; il néglige d'autres précautions essentielles. Cependant l'ennemi se présente, le maréchal se retrouve tout entier pour lui tenir tête, et il fait tourner à notre avantage le combat acharné de Borny. Le lendemain on s'attend à le voir profiter de ce succès pour hâter le mouvement de l'armée : au contraire, à peine l'Empereur s'est-il éloigné que le maréchal révoque les ordres de départ déjà donnés, et, loin de songer à gagner Verdun au plus vite, il ne semble plus se préoccuper que d'assurer ses communications avec Metz.

Comme il fallait s'y attendre, l'ennemi, à qui on a donné gratuitement deux jours de répit, reparaît en nombre et nous attaque. C'est la journée de Rezonville ou de Gravelotte (16 août). On sait à quel point la lutte fut opiniâtre et sanglante; enfin nous restons maîtres du champ de bataille, c'est-à-dire maîtres du passage et encore en état de sauver la France. L'élan des troupes a été sublime; quelques heures de repos, et elles vont passer sur le corps de Frédéric-Charles. Mais, ô stupeur! le commandant en chef en a décidé autrement. Il annonce ouvertement l'intention de se replier sous Metz, sous prétexte d'aller y chercher des munitions. Son seul souci pendant la bataille avait été d'empêcher l'ennemi de lui couper la retraite sur Metz. L'ennemi n'avait garde de le faire! Aussi le lendemain, à l'aube, de l'aveu même du prince Frédéric-Charles, l'étonnement fut grand au camp prussien lorsqu'on s'aperçut que l'armée victorieuse, dont on redoutait l'attaque, avait abandonné ses positions et reculait vers Metz.

Quel motif pouvait avoir le maréchal Bazaine pour renoncer ainsi à un projet dont l'exécution venait d'être achetée par le sang de plus de 20 000 hommes (3608 à Borny, 16 954 à Rezonville)? Là se trouve le premier et peut-être le plus impénétrable des problèmes que présentera la conduite du maréchal. Notre auteur ne croit pouvoir l'expliquer qu'en supposant que le maréchal penchait, ainsi que le général Coffinières et quelques autres, pour un plan de campagne différent, dont Metz aurait été le centre et le point d'appui; que, sans se refuser à exécuter le plan qui avait prévalu, il y mettait, sans s'en rendre compte peut-être, le laisser-aller qu'on apporte aux choses faites à contre-cœur; et qu'enfin il se voyait, sans déplaisir, obligé, par des obstacles étrangers à sa volonté, de renoncer à la marche sur Verdun et de rentrer à Metz, en apparence malgré lui. Ce retour à Metz, dans la disposition d'esprit où nous savons que se trouvait le maréchal, lui offrait des perspectives séduisantes : « Il pouvait entrevoir pour lui une indépendance absolue, un rôle brillant, de grands succès, une gloire sans partage. Il échappait aux risques d'une bataille en rase campagne, et sa réputation n'avait pas à redouter le désastre d'une retraite comme celle de Reischoffen. » Après une hésitation qui s'est trahie par les tâtonnements et les contradictions du commandement, le 17, le maréchal avait pris son parti et faisait installer son armée dans le camp retranché de Metz, au prix même de grands sacrifices. Un immense convoi nous suivait sur la route de Verdun. Ne pouvant lui faire rebrousser chemin sur Metz assez vite, il fallut le brûler pour ne pas laisser tomber des approvisionnements considérables aux mains de l'ennemi. En même temps on abandonnait à Bezonville nos ambulances pleines de blessés. — « Quel désastre! le lendemain d'une victoire (1)! »

Les Prussiens, qui ont tremblé le 17 pour leur propre sécu-

(1) Nous tenons de bonne source un détail qui expliquerait tous ceux qu'on vient de lire. Le général Coffinières, commandant supérieur de Metz, aurait montré à un officier interné avec lui en Allemagne une lettre que le maréchal Bazaine lui adressait, *dès le matin* de la journée de Gravelotte, avant la bataille, pour le prévenir de se préparer à recevoir le soir même l'armée française à Metz! Si cette lettre existe, ce serait une triste et éclatante vérification des hypothèses de notre auteur.

rité, sont en mesure de reprendre l'offensive le 18, cette fois avec des forces qui prouvent l'importance attachée par leurs chefs à cette opération. La bataille de Saint-Privat s'engage : les Allemands mettent en ligne 240 000 hommes, l'armée de Metz 150 000. Ici, nous laissons la parole à l'auteur :

« On croira difficilement qu'après tant d'avis reçus, en présence d'un danger aussi menaçant, un général en chef ait pu s'abstenir d'aller visiter ses troupes et ses positions, de prendre les plus simples dispositions de combat et d'attendre à son poste l'orage qui va éclater. Mais ce que l'on ne voudra jamais admettre, c'est qu'au bruit de l'effroyable canonnade qui s'engage sur toute notre ligne, à la nouvelle de l'attaque qui se prononce à la fois sur tous nos corps, il ne bouge pas, n'envoie pas d'ordres et se contente de répondre aux officiers qui viennent le prévenir de ce qui se passe à une ou deux lieues de son quartier-général : « C'est bien, votre général a de très-fortes » positions, qu'il les défende. » Ces quelques mots résument les seules instructions transmises dans la journée aux commandants de ces troupes qui devaient lutter héroïquement jusqu'à sept heures du soir contre des forces aussi supérieures.

» L'état-major général était dans l'impatience et l'anxiété, attendant l'ordre de partir; tous les officiers étaient prêts, ne doutant pas que d'un instant à l'autre ils n'eussent à accompagner le maréchal ou à porter ses ordres. Mais les minutes se passent, puis les heures. Enfin, vers deux heures de l'après-midi, on prévient cinq officiers qu'ils aient à monter à cheval et à aller rejoindre au fort Saint-Quentin le maréchal qui s'est décidé à partir... Ils partent au plus vite, craignant de ne plus trouver le maréchal, qui devait sans doute s'être porté sur le théâtre du combat... Quel ne fut pas leur étonnement quand ils le virent sur le plateau, ayant mis pied à terre et faisant pointer lui-même dans une direction opposée deux ou trois pièces de 12 contre quelques bataillons prussiens qu'on apercevait sur les hauteurs de Vaux et de Jussy !

» Le bruit des détonations, la direction du feu, ne laissaient pourtant aucun doute sur les points où l'engagement devait être le plus sérieux... Bien qu'on fût à plus de 10 kilomètres de la droite de notre ligne, il était facile de comprendre que l'effort de l'ennemi se portait de ce côté pour nous rejeter dans la vallée et nous enlever, avec la route de Briey, le dernier débouché par lequel nous aurions pu gagner encore Verdun et la Meuse. »

» Mais il semble que la crainte d'être coupé de Metz par un mouvement tournant soit devenue chez le maréchal une idée fixe et que toute autre combinaison militaire lui échappe. C'est sous l'empire de cette préoccupation qu'il fait amener quelques pièces sur le plateau de Plappeville, détermine leur emplacement, en observe le tir et perd plus d'une heure à oublier que les destinées de la France et de son armée se jouent à 5 ou 6 kilomètres de là. Puis il remonte à cheval et traverse les bivouacs de la réserve d'artillerie, et il ne songe pas, en entendant ces canons qui tonnent autour de lui, qu'il a là 120 bouches à feu de gros calibre qui devraient être depuis longtemps sur le champ de bataille. C'est le moment où le prince Frédéric-Charles, désespérant de briser la résistance que lui opposent les corps Ladmirault et Lebœuf, se décide à tenter un immense effort sur notre droite. Il fait concourir à l'attaque trois corps d'armée, près de 80 000 hommes, et les feux convergents de 14 batteries, 84 pièces, auxquelles le maréchal Canrobert ne pouvait opposer que ses insuffisantes batteries divisionnaires. Malgré ce dénûment d'artillerie, notre infanterie tient bon, et dans son rapport le prince Frédéric-Charles constate que les Prussiens durent interrompre leur attaque et « attendre la coopération des Saxons sur le flanc de l'ennemi ». Pendant ce temps, le maréchal Bazaine continue à explorer le plateau de Plappeville et à assurer ses communications avec Metz. Il rencontre des officiers qui lui donnent des nouvelles : les uns passent au galop avec leurs caissons, allant chercher des munitions pour le 6e corps qui n'en a plus depuis une heure, les autres sont envoyés par le général Bourbaki qui demande en toute hâte sa réserve d'artillerie; rien ne l'émeut. Le feu augmente d'intensité et paraît se rapprocher, il ne semble pas s'en apercevoir; la garde est près de lui, à quelques centaines de mètres; il ne songe pas à s'en rapprocher ni à donner la moindre instruction au général Bourbaki. Il place ses deux batteries au débouché de la route de Briey, puis il revient sur ses pas et rentre tranquillement au quartier-général, à l'heure où l'ennemi allait renouveler son attaque avec toutes ses forces réunies.

» Voilà les faits tels qu'ils se sont passés dans cette fatale journée, en présence de ces princes, de ces généraux prussiens qu'on trouve à cheval dès le point du jour au milieu de leurs troupes, les suivant au plus fort de l'action, surveillant tout par eux-mêmes et ne quittant le champ de bataille que quand les ordres sont donnés pour la nuit et la matinée du lendemain. Quoi d'étonnant que la victoire leur soit restée malgré l'héroïque bravoure de nos soldats, qu'on a laissés toute la journée sans ordres, sans direction, sans munitions et sans secours ! »

Après un pareil récit, l'auteur a raison d'ajouter : « Ces faits paraîtront si incroyables qu'on pourra à peine en admettre l'exactitude. » Nous ne le suivrons pas dans ses conjectures sur les motifs qui ont pu dicter à un maréchal de France une conduite si extraordinaire. Nous ne sommes pas arrivés à notre dernier sujet d'étonnement.

Quoique le maréchal, à en juger par l'ensemble des dispositions qu'il prend et par quelques détails qui semblent bien significatifs, fût dès lors déterminé à se maintenir dans le camp retranché de Metz, il continue dans ses dernières dépêches à l'Empereur et au maréchal Mac-Mahon à annoncer l'intention contraire. Le 19, il écrit : « *Je compte toujours* » *prendre la direction du nord et me jeter par Montmédy sur la* » *grande route de Sainte-Menehould à Châlons. Si elle est trop* » *fortement occupée, je marcherai par Sedan et même par Mé-* » *zières pour gagner Châlons.* » — Grave dépêche que celle-là ! On n'en connaît que trop les suites. Le maréchal Mac-Mahon, informé de cette marche du maréchal Bazaine, se décide, à regret, paraît-il, à l'aller rejoindre. Il fait écrire aux autorités militaires de Montmédy, de Verdun et de Longuyon :

« Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche très-importante que voici, faites-la lui parvenir par cinq ou six courriers auxquels vous payerez pour remplir cette mission les sommes nécessaires, quelque élevées qu'elles puissent être :

« *Mac-Mahon à Bazaine*

» *Reçu votre dépêche du 19. Je suis à Reims, je marche dans* » *la direction de Montmédy. Je serai après-demain sur l'Aisne,* » *d'où j'opérerai suivant les circonstances pour venir à votre* » *secours.* »

On le voit : c'est sur la foi de la promesse du maréchal Bazaine, c'est pour appuyer le mouvement décisif annoncé par lui que notre seconde armée s'acheminait vers Sedan !

Il était bien tard déjà, quand même on l'eût voulu sérieusement, pour débloquer l'armée de Metz. Cependant il était impossible après la dépêche du maréchal Mac-Mahon de ne pas tenter un effort. Aussi le maréchal Bazaine fait-il donner aussitôt des ordres de départ. Cette fois encore l'exécution pèche gravement par la lenteur, l'indécision, les négligences. Mais enfin on va partir. « La nuit s'est passée dans une attente

anxieuse, la diane se fait entendre avant le jour, les tentes sont pliées, les sacs chargés et nos colonnes se mettent en mouvement. Certes, si jamais armée crut marcher au combat, ce fut bien celle de Metz dans la matinée du 26 août. »

Tout à coup deux généraux qui avaient déjà fait des démarches auprès du maréchal pour le décider à renoncer à la sortie sur Verdun viennent faire de nouvelles instances et lui remettre une note par laquelle ils rejettent sur le commandant en chef la responsabilité de tous les malheurs qu'ils prévoient. « Troublé sans doute par les réflexions de la nuit, par les difficultés qu'on s'était plu à lui montrer, le maréchal céda à ces funestes conseils; il n'osa cependant pas arrêter immédiatement le mouvement qui s'exécutait, parce qu'il se souciait peu de laisser rejaillir sur lui l'odieux et presque le ridicule d'un pareil contre-ordre. Prenant l'initiative d'une tactique à laquelle il aura désormais recours dans les circonstances critiques, il se décide à soumettre la question à un conseil de guerre... Certain d'avance de l'acquiescement qui lui sera donné, il contremande les mesures qui lui sont personnelles, fait abandonner le chargement de ses bagages, et maintient la garde de son quartier général. »

Le conseil de guerre, à l'exception du général Bourbaki, se rend aux bonnes raisons des deux généraux et du commandant en chef; et l'on renonce au mouvement commencé. « Il était deux heures, plusieurs corps étaient déjà arrivés sur leurs positions, l'artillerie de réserve commençait à peine à gravir les pentes du Saint-Julien. Le mouvement en sens contraire qu'il fallut exécuter brusquement par suite des nouveaux ordres et cette fois encore sans instructions précises, ne fit qu'augmenter les embarras dans des proportions déplorables ; les caissons et les pièces qui faisaient demi-tour arrêtèrent pendant un temps infini l'infanterie et le matériel qui suivait, sous une pluie torrentielle, au milieu de véritables lacs de boue. » Inutile de dire quel fâcheux effet produisit sur le moral des troupes cette journée des dupes.

Quatre jours après, de grand matin, on annonce une nouvelle opération. Le maréchal avait-il reçu quelque nouvel avis du maréchal Mac-Mahon l'informant de ses efforts et le pressant d'y répondre? Quoi qu'il en soit, on reprend, tel quel, le plan de sortie du 26; on ne songe ni à le corriger de façon à augmenter les chances de succès, ni à le modifier pour ne pas être prévenu par l'ennemi, ni même à l'exécuter avec la vigueur indispensable. Mêmes retards, mêmes tiraillements dans le commandement. Cependant nous avions des chances sérieuses de succès, si l'on savait en user. Nous allions avoir 90 000 hommes à opposer aux 60 000 qui pendant plusieurs heures seront seuls à nous disputer le passage de Sainte-Barbe. Le maréchal paraît insensible à ces considérations, il laisse la bataille s'engager plutôt qu'il ne l'engage; loin de la diriger, il reste impassible à surveiller la construction d'un épaulement; au moment le plus critique, quand tout l'effort se porte du côté du maréchal Lebœuf, il ne lui envoie ni ordre, ni renfort, pas plus qu'il ne songe à lui demander aucun compte. Malgré tout, l'élan de nos troupes avait fait des prodiges, et le soir l'avantage était de notre côté pour peu qu'on mît d'ardeur et de persévérance à l'y fixer. Mais à l'heure où les Prussiens mandaient en toute hâte des renforts sans lesquels ils se voyaient en danger et qui devaient à grand'peine arriver à temps, on vit le maréchal Bazaine rejoindre la route de Sainte-Barbe et reprendre la direction de Metz sans avoir laissé un ordre, un mot, sans même s'enquérir de l'état des différents corps d'armée. Le lendemain au matin il remettait à ses différents commandants de corps une note ambiguë leur demandant de décider eux-mêmes s'il fallait continuer l'attaque ou se replier. Ce furent les Prussiens qui répondirent en reprenant l'offensive avec un effectif bien inférieur au nôtre. Dès le commencement de l'après-midi, l'armée française, dont les deux tiers n'avaient pas encore pris part à l'action, se retirait sous Metz, cette fois encore au grand étonnement de l'ennemi.

A cette date, 1er septembre, l'histoire militaire de Metz est finie. Les négociations vont succéder aux combats.

II

Dans cette seconde partie, la tâche de l'historien devient plus délicate encore. Aussi devons-nous renoncer à le suivre dans le vif détail des négociations et des intrigues. Il en faut saisir la trame ténue dans le récit même, qui se prête mal à un résumé.

Le fait le plus connu parmi ceux de cette période, c'est la mystification dont le maréchal Bazaine fut victime dans ses rapports avec le sieur Régnier. Mais, ce qu'on sait moins et ce qu'on ne s'explique pas du tout, c'est la manière dont elle avait été préparée et rendue possible. Le maréchal Bazaine, impatient de savoir ce qui se passait en France, avait fait les premières démarches auprès du prince Frédéric-Charles; et il faut que ce prince ou de M. de Bismarck ait lu bien clair dans l'âme du maréchal pour avoir su ourdir une trame qui, toute grossière qu'elle était, devait si aisément l'envelopper. Ne devait-il pas sembler chimérique d'espérer qu'un maréchal, commandant en chef la principale armée de la France, pût pousser la..... confiance jusqu'à se laisser amuser par un agent subalterne de l'ennemi, jusqu'à se livrer à lui sans réserve, jusqu'à prendre de sa main la photographie d'une maison anglaise pour une lettre de créance sans limites, jusqu'à écouter enfin avec la complaisance la moins équivoque un projet de combinaisons politiques et militaires dans lequel il serait, lui et son armée, l'auxiliaire indirect, mais efficace de la Prusse? Et cependant un intrigant fit tous ces miracles comme en se jouant : il lui avait suffi de laisser entrevoir au maréchal on ne sait quel avenir bizarre de restauration impériale, on ne sait quel titre louche sous lequel il exercerait une dictature agréable à l'étranger!

Quand il se réveilla de ce rêve qui avait duré trop longtemps pour son honneur, le maréchal songea sans doute à réparer le temps perdu. Mais l'action est toujours entravée chez lui par des hésitations sans fin. Hésitations politiques d'abord : l'opinion publique à Metz lui arrache quelques concessions, quelques promesses, la reconnaissance par exemple du nouveau gouvernement de Paris. Plus tard, il les regrette. Un jour, il venait de faire mettre au rebut les imprimés portant l'en-tête et les armes impériales. Ses pourparlers avec l'ennemi lui ayant donné à réfléchir sur la possibilité d'une restauration de l'Empire, le maréchal se ravise, reprend ses vieux imprimés et détruit les nouveaux dont il avait eu juste le temps de se servir pour deux ou trois nominations. Si du moins la direction des services militaires eût été exempte de ces tâtonnements et de ces revirements! Mais là aussi on dirait que le maréchal est dominé, à son insu sans doute, par la crainte de prendre une décision. Ses soldats, ses officiers,

la ville de Metz tout entière, réclament à grands cris un nouvel effort, une tentative énergique : le maréchal annonce et prépare une sortie. Mais, sur ces entrefaites, on lui apporte quelques fragments de journaux allemands qui annoncent les progrès de l'investissement de Paris, le voyage de Jules Favre à Ferrières et les bruits d'armistice. Cela suffit pour que le maréchal renonce à son projet et se borne à faire faire des fourrages, pour attendre.

Lorsqu'enfin il est impossible de s'aveugler ou de dissimuler davantage, lorsqu'on peut déjà fixer le jour où les vivres manqueront absolument, le commandant en chef recule plus que jamais devant la décision à prendre, devant la responsabilité à subir. C'est encore à un conseil de guerre qu'il remet le soin de décider entre la paix et la guerre. Le choix à cette date ne pouvait être douteux. Ce qui doit surprendre, c'est que le conseil ait cru sérieusement, en suivant l'avis du maréchal, avoir trouvé un biais honorable, là où il n'y avait qu'une perte de temps et une duperie de plus. On convient qu'on va engager des pourparlers avec l'ennemi, mais uniquement pour obtenir « une convention qui ne soit pas incompatible avec l'honneur et le sentiment du devoir militaire. » Si on ne l'obtient pas, on s'engage à faire un effort désespéré. Était-il difficile de prévoir que l'ennemi traînerait les choses en longueur jusqu'au moment où cet effort même ne serait plus matériellement possible ?

Du jour où cette décision est prise et où le général Boyer part en mission pour Versailles, commence ce que l'auteur a raison d'appeler l'agonie de l'armée de Metz. Nous voudrions pouvoir relever les nobles traits, les élans généreux qui honorent ces derniers jours dans tous les rangs de l'armée. Il n'est pas jusqu'aux impuissantes velléités de désobéissance inspirées par l'honneur et de résistance désormais insensée qui n'aient leur grandeur. Quelle scène, par exemple, lorsque des officiers, qui se sont réunis spontanément sans leurs chefs, pour étudier les moyens de tenter un suprême effort, viennent, avec la loyauté du soldat, déclarer au maréchal leur intention d'entreprendre, avec ou sans lui, un coup de désespoir ! « Le maréchal dissimula avec sa rondeur habituelle et leur déclara que ce qu'ils venaient de lui dire entrait tout à fait dans sa manière de voir. Il était « très-décidé *à ne pas capituler* », et il leur en donnait l'assurance formelle. Si la négociation du général Boyer à Versailles échouait (ce qu'on saurait dans quarante-huit heures), il pensait comme eux qu'il fallait sortir à tout prix, et déjà dans sa pensée son plan était arrêté ! »

Le 17, le général Boyer arrive enfin de Versailles, mais il en rapporte une réponse évasive, aléatoire, et qui subordonne tout à de nouvelles démarches, c'est-à-dire à de nouvelles pertes de temps habilement calculées par l'ennemi pour gagner sans coup férir le moment où il n'aura plus rien à craindre de notre armée, énervée par la famine. Le conseil de guerre ne vit-il pas ou feignit-il de ne pas voir le but évident de ce retard ? Toujours est-il qu'il jugea ne pouvoir rien faire de mieux que d'envoyer le général Boyer, comme naguère le général Bourbaki, auprès de l'impératrice en Angleterre, pour la supplier de reprendre la regence et de se mettre à la tête de ses fidèles soldats. Cette enfantine et dérisoire négociation durait encore, quand arrive, le 24, une dépêche du comte de Bismarck qui, brutalement, coupe court à cette comédie et ne dédaigne pas d'en faire bien sentir au maréchal le ridicule et l'odieux. Le maréchal Bazaine n'ayant pas donné les garanties exigées, c'est-à-dire la cession de Metz et la signature de tous les chefs d'armée « *s'engageant à rétablir la régence* », il n'y a plus à négocier, « la question se pose militairement » ; en d'autres termes, le masque est jeté : on n'a plus besoin de ménager l'armée de Metz : on sait qu'elle n'a plus de pain depuis deux jours.

Le lendemain, le général Changarnier se rendait au quartier de Frédéric-Charles pour plaider une cause perdue d'avance, en essayant d'amoindrir le désastre. Il n'y a plus qu'à souscrire aux exigences du vainqueur. Ce n'est pas le maréchal Bazaine qui se préoccupera d'en diminuer l'horreur. Il semble n'avoir qu'une pensée : « En finir au plus vite. » A l'ouverture des négociations, l'intendant en chef vient tout joyeux lui apporter une bonne nouvelle : il se trouve qu'on a pour quatre jours au moins de vivres en plus de ce que l'on croyait avoir. » — « Et que voulez-vous que cela me fasse, monsieur l'intendant ? » lui répond sèchement le maréchal, qui ne paraît pas se douter que l'armée prussienne attend impatiemment sa reddition pour être libre d'aller écraser notre armée de la Loire.

Quand on est si pressé de se rendre, on est coulant sur les conditions : l'auteur en donne plus d'exemples qu'il ne faut. Dans la première rédaction du protocole, les Prussiens consentaient à rendre à l'armée de Metz les honneurs militaires. Le maréchal, par une répugnance qui n'est peut-être pas très-difficile à expliquer, se souciait peu de paraître dans cette dernière cérémonie à la tête de son armée ; il fit demander que la clause fût inscrite, mais qu'elle ne fût pas exécutée. Les Prussiens, pour qui la lettre est la lettre, n'admirent pas cette stipulation fictive et donnèrent le choix ou de ne pas mentionner les honneurs de la guerre dans la capitulation, ou de les rendre effectivement. Le général français dut consentir à ce que la clause fût supprimée : c'est ainsi que l'armée de Metz, par la volonté de son chef, entra en captivité sans recevoir de l'ennemi aucune marque d'honneur.

Mais il y eut un acte de condescendance pour l'ennemi bien plus étonnant encore, et sur lequel l'auteur s'appesantit avec toute l'éloquence de la douleur. Le projet de capitulation stipulait que les armes et munitions seraient rendues au vainqueur dans l'état où elles se trouveraient lors de la signature du protocole. Rien n'empêchait donc, jusqu'au moment de la signature, d'en détruire ou d'en mettre hors de service la plus grande partie. Le maréchal s'y oppose formellement sous un prétexte qu'il ne pouvait pas prendre au sérieux : il fallait, disait-il, conserver intact tout ce matériel, « parce qu'il ferait retour à la France après la paix ». On croit rêver en lisant de pareilles affirmations. Le maréchal croyait-il aussi qu'on rendrait les drapeaux ? Il n'osa pas le dire. Aussi chercha-t-il un autre moyen de livrer à l'ennemi les aigles des régiments, malgré la résistance qu'il prévoyait. Il envoie d'abord aux commandants de corps une circulaire les invitant à réunir les étendards enveloppés dans leurs étuis et à les envoyer sans retard à l'arsenal de Metz, *où ils devraient être brûlés*. Puis, il fait écrire une lettre spéciale pour le commandant supérieur de Metz, lui enjoignant, tout au contraire, de les déposer aux magasins où les Prussiens devaient les prendre. Quelques chefs se défiant de la parole du maréchal firent brûler eux-mêmes leurs drapeaux : les autres furent dupes du stratagème.

Un dernier trait : le 28, le maréchal écrit au prince Frédéric-Charles pour lui demander la permission d'aller dès le

lendemain matin se constituer prisonnier. « Ainsi, non-seulement le maréchal avait refusé pour son armée les honneurs de la guerre, afin de ne pas avoir à se montrer à elle, mais il demandait à partir le premier et à se dérober à tous avant même qu'elle fût devenue la proie de l'ennemi. Singulier oubli des égards dus aux infortunés dont il avait causé la ruine ! Se croyant certain de la réponse du prince, il donna l'ordre que ses équipages fussent prêts le lendemain dès la pointe du jour. Le lendemain, à peine s'était-il mis en route, qu'il rencontra un officier prussien qui lui apportait la réponse du quartier général. On refusait au maréchal l'autorisation demandée, il ne lui était permis de quitter les lignes qu'à cinq heures du soir. C'était une dure leçon ! Mis ainsi dans l'impossibilité de quitter nos bivouacs, le maréchal ne voulut pas retourner à son quartier général. Peut-être n'osait-il pas affronter le spectacle de ces longues colonnes d'hommes qu'on menait à la captivité. Il continua sa route jusqu'à Moulins, le dernier village de nos avant-postes, se réfugiant dans la maison la plus écartée. Il y attendit, dérobé à tous les regards, l'heure que le prince lui avait assignée. Le soir, quand il franchit les lignes à Ars, la population, prévenue de son passage, l'accueillit par les huées, les cris, les menaces, et il fallut que la gendarmerie prussienne vînt le soustraire à l'indignation publique. »

En achevant ce long et lamentable récit, l'auteur a jugé sans doute que, pour être entièrement juste, il ne fallait pas nous laisser sous la seule impression qui en ressort jusqu'ici. En effet, si, à ses yeux, le maréchal Bazaine est le principal coupable, il n'est pas le seul. Et le livre qui l'a constamment mis en scène presque seul va se terminer en le replaçant dans un tableau d'ensemble où bien d'autres figures partageront avec lui les sévérités de la critique. Un appendice intitulé : *Observations générales*, fait revivre sous nos yeux le monde militaire de l'empire, et nous met à même de l'apprécier d'un point de vue qui sera sans doute celui de l'histoire.

On ne peut se dispenser de lire ces pages solides, pleines de faits, de chiffres et de révélations. C'est là qu'on retrouvera, peints et jugés par le simple exposé de leurs actes, ces ministres de cœur et d'esprit léger qui prennent des engagements insensés, ne les tiennent pas et s'étonnent qu'on les ait crus ; ces stratégistes qui apprennent le matin de la bataille leur leçon de géographie ; ces maréchaux qui, au moment du péril, songent à rédiger des notes relatives à l'uniforme qu'on fera faire pour les journalistes et les historiographes à la suite de leur armée ; ces chefs à peine connus de leurs troupes et toujours en retard ou en désaccord dans les moments où le salut dépend de la promptitude d'action ; cette intendance qui, malgré l'honorabilité de ses membres, a, par la faute de son organisation, contribué si puissamment à tous nos désastres ; ces bureaux enfin, et cet esprit bureaucratique qui à tous les degrés de toutes nos administrations immobilise ou gaspille tant de forces précieuses.

L'auteur ne se borne pas à signaler le mal : il indique les remèdes, il entre avec précision dans le détail technique des réformes que notre organisation militaire appelle impérieusement. Mais ce n'est pas tout, dit-il en terminant, « de réparer les rouages de la machine, de reconstituer les éléments pour ainsi dire physiques de ce grand corps qui s'appelle l'armée. Il faudra donner à la machine la force motrice qui la fait agir, à ce corps l'âme qui doit le conduire : c'est l'*élément moral*, sans lequel toute réorganisation serait impuissante. Il faut avant tout rappeler dans l'armée nouvelle les grands principes qui jadis nous donnèrent la victoire, et en dehors desquels il n'y a que désordre et faiblesse. Que le sentiment du devoir et de l'honneur militaire, que l'amour de la patrie, la foi au drapeau, que le respect de la loi et l'observation des règlements, que tous ces principes si malheureusement oubliés soient remis en honneur, qu'ils servent de fondations au nouvel édifice militaire, et qu'une implacable sévérité vienne les mettre désormais à l'abri de toute violation ! »

SORBONNE

HISTOIRE ANCIENNE

COURS DE M. GEFFROY

Les Gracques

Quelques-unes des sources principales pour l'histoire des Gracques et des lois agraires sont d'une date très-postérieure. Dion Cassius est de la fin du second siècle. Appien, le principal auteur à consulter, a vécu sous Trajan, Adrien et Antonin. Plutarque n'est que de peu antérieur. Denys d'Halicarnasse et Tite-Live sont difficiles à consulter, parce qu'ils se trompent quelquefois sur les termes de l'ancienne constitution romaine. Denys d'Halicarnasse, lui, invente au besoin.

Les arguments des livres perdus de Tite-Live sont d'importance. On n'en connaît pas l'auteur. Sont-ils de Tite-Live lui-même ? sont-ils de Florus ? Dans tous les cas, ils ont été rédigés par un ancien qui connaissait les livres perdus. Il faut les lire dans l'édition de M. Otto Jahn (1853, in-8). Il y a joint les fragments des *Prodiges* de Julius Obsequens, avec une intéressante lettre où M. Mommsen essaye de retrouver, par les mentions des prodiges expiés, certaines portions de l'*ager publicus* devenues terres consacrées.

On trouve du moins d'utiles indications éparses, qu'il faut savoir commenter, dans les différents ouvrages de Cicéron, et surtout, bien entendu, dans les discours contre Rullus. Très-précieux nous sont les textes conservés des *Gromatici* ou *Agrimensores*, fort bien publiés en 1848 sous ce titre : *Gromatici veteres* (la *groma* ou *gruma* est le quart de cercle, instrument d'arpentage), par Ch. Lachmann et Ed. Ad. Rudorf. A ce premier volume, il faut en joindre un second, publié en 1852, sous le même titre général, mais avec ce sous-titre : *Erläuterungen zu den Schriften der römischen Feldmesser*, F. von Blume, K. Lachmann, Th. Mommsen, A. Rudorf. Les textes conservés des *Gromatici* ne datent malheureusement, pour la plupart, que du second siècle ; le plus ancien d'entre eux est Frontinus, sous Domitien. — Le premier volume du *Corpus Inscriptionum latinarum* de Berlin, édité par M. Mommsen, offre, à la page 146, plusieurs des *lapides Gracchani*, et surtout, à la page 87, une importante dissertation du même auteur sur l'*ager publicus*, à la suite du texte d'une loi agraire de l'année III, que M. Rudorf croit être la loi *Thoria*. Les fragments de cette loi, que M. Mommsen n'attribue pas au tribun Thorius, offrent certainement le plus grave document à consulter pour tout ce qui concerne les lois agraires.

Nous avons en France, après les *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* de M. Giraud, 1838, et l'*Histoire du droit de propriété foncière en Occident* de M. Laboulaye, 1839, un excellent travail, la thèse de M. Macé : *Des lois agraires chez les Romains*, 1846. Mais il faut lire en même temps la recension qui en a été faite par M. Laboulaye dans la *Revue de législation* de la même année ; car M. Macé n'a pas consulté la dissertation dans laquelle M. Huschke a essayé de prouver que la loi de Licinius était une loi somptuaire, s'adressant à la propriété privée aussi bien qu'à l'*ager romanus* (1), ni les travaux de Gœttling, Walter, Drumann, Ruperti, ni la restitution de la prétendue loi Thoria, au tome X de la *Zeitschrift* de Savigny, ni les autres dissertations de Rudorf sur les lois agraires : M. Laboulaye s'est habilement servi de ces utiles travaux. Il faut consulter enfin l'article *Publicus ager* dans le sixième volume (1852) de la *Real Encyclopädie* de Pauly, et l'article *Ager* dans la seconde édition du premier volume de ce même ouvrage.

Le passage classique sur la question des lois agraires est le chapitre VII du premier livre des *Guerres civiles* d'Appien. Quand Rome, après la défaite d'un peuple ennemi, avait conquis un territoire, elle en faisait trois part. La première était vendue au profit du trésor par les soins des questeurs (*quæstorius ager*). La seconde était distribuée ou *assignée* aux citoyens pauvres à titre gratuit ou pour un prix modique, ou par bail à redevance, en lots séparés (*viritanus ager*), ou par groupes formant colonies. La troisième part était répartie de façons diverses : quelques-unes de ces terres étaient consacrées aux dieux (*ager sanctus, sacer*), pour l'établissement d'un temple, l'entretien d'un collége de prêtres, etc.; d'autres étaient affermées, quelquefois aux vaincus eux-mêmes ; d'autres enfin livrées soit aux pacages publics, sauf un impôt nommé *scriptura*, soit au défrichement et à l'occupation temporaire après déclaration publique de l'occupant, κήρυγμα (*agri occupatorii* ou *occupaticii*), et sauf l'impôt nommé *vectigal*. Les deux premières parts du territoire conquis, employées de la sorte, devenaient *ager privatus*, mesuré et délimité avec tout le soin jaloux de l'arpentage romain, fonction presque religieuse ; mais les terres constituant la troisième part restaient *ager publicus*, *ager arcifinalis* ou *arcifinius*, c'est-à-dire non limité (*arcere fines*). On pouvait y aller défricher ou bien y envoyer ses troupeaux, sauf le *vectigal* et la *scriptura*. Les plus actifs ou les plus puissants occupaient les premiers, cultivaient et détenaient ces terres publiques ; ils en devinrent, non pas propriétaires, mais *possesseurs*, l'État s'en réservant toujours la nue propriété, et n'en abandonnant que l'usage. Le *vectigal* et la *scriptura* furent-ils acquittés avec exactitude dès les premiers temps, nous n'en savons rien ; ce qui est sûr, c'est que peu à peu, par la difficulté de distinguer des possessions d'*ager publicus*, par la connivence des agents, c'est-à-dire des publicains, chargés indirectement de recueillir ces impôts, par la négligence des censeurs, par la cupidité des possesseurs, l'État se trouva en présence de terres publiques dont il ne tirait plus le revenu légitime, et qu'il avait laissé étendre à l'excès ou confondre avec des portions d'*ager privatus*. Bien plus, ces terres publiques étaient, aux termes de la loi, dans le *commerce*, c'est-à-dire qu'on pouvait les vendre, les léguer par testament, etc., sauf le retrait possible par l'État réclamant son droit de nue propriété, droit qui passait aux yeux des acquéreurs ou des légataires comme périmé, tant l'État avait longtemps négligé de l'exercer.

En présence de cette sorte d'abdication tacite, c'est à peine si l'on peut accuser d'imprudence ceux qui avaient amélioré les terres publiques dont ils étaient possesseurs depuis longtemps d'une manière tout à fait incontestée ; beaucoup d'autres s'étaient contentés, après un défrichement sommaire, de laisser leurs possessions à l'état de pacages. Ce qu'il fallait de main-d'œuvre leur était fourni par l'esclavage. De là extension de la grande culture et des prairies, au détriment de la petite culture et des terres à blé, qui eussent été la ressource, le salut des citoyens libres et des classes moyennes ; multiplication de l'esclavage, corruption des riches par la fortune et des pauvres par la misère, et, bien plus, corruption du sol italien lui-même. Dans ces immenses prairies, que ne sillonnait pas la charrue, la couche de gazon rendit le sol presque imperméable, et les eaux pluviales, au lieu de s'écouler vers la mer, infectèrent le sous-sol ou s'étendirent en nappes stagnantes. Ajoutez en certaines parties du littoral des atterrissements de nature à obstruer les estuaires. L'ancienne ville de *Classis*, qui était le port de Ravenne, est maintenant à une distance considérable de la nouvelle côte maritime ; Ravenne elle-même est, dit-on, au-dessous du niveau de la mer, et Sidoine-Apollinaire pouvait déjà dire énergiquement au Ve siècle : « Les morts y nagent dans leurs fosses. » C'est ainsi qu'est née dans plusieurs régions de l'Italie, dès les temps anciens, la *malaria*, l'*aria cattiva*, c'est-à-dire le mauvais air, fléau de Rome, de la campagne romaine et de la maremme toscane.

Le dessein de ceux qui, dans l'ancienne Rome, proposèrent des lois agraires, fut de remédier à tant de maux en formant une vraie classe moyenne, une classe de petits propriétaires attachés à la petite culture. Et leur moyen pratique était de faire revivre le droit, que jamais l'État n'avait aliéné, de répéter les terres dont il avait la nue propriété. C'est un point hors de contestation désormais, et sur lequel nous n'insisterons plus, qu'il faut entendre ainsi les propositions des Gracques, et ne pas les confondre avec les partisans de la théorie communiste. Bien loin de là, ils entendaient multiplier le nombre des propriétaires.

Examinons d'abord les lois qui ont été présentées avant celle de Tibérius Gracchus.

En 485, le petit peuple des Herniques ayant été vaincu et dépouillé des deux tiers de ses terres, le consul Spurius Cassius propose d'abord qu'on en distribue une moitié aux Latins, et l'autre moitié aux citoyens pauvres. Il propose, en outre, dit Tite-Live, la distribution d'une partie des terres publiques que des possesseurs particuliers détenaient indûment ; *adjiciebat aliquantum quem publicum a privatis possideri criminabatur*. Ainsi, dès le commencement, une loi agraire généreuse, intelligente, hardie, veut faire opérer le retrait d'une partie des terres publiques, et associer les Latins aux citoyens dans la constitution de la propriété. Mais c'étaient les nobles qui étaient les possesseurs, les citoyens ne se souciaient pas de partager leurs droits avec les Latins : la rogation de Spurius Cassius devint la cause de sa ruine.

Après celle-ci, un certain nombre de lois, dont nous retrouvons les indices dans Tite-Live, nous montrent cependant la plèbe devenant propriétaire. Si ce mouvement avait pu continuer et s'étendre, si ce résultat avait été obtenu, Rom-

(1) *Ueber die Stelle des Varro von den Licinern*, Heidelberg, 1835.

était sauvée des malheurs de l'avenir, sauvée de la guerre civile et de l'empire.

En 454, le tribun Icilius présenta une rogation *de agro Aventino publicando*, pour que les terres publiques sur l'Aventin fussent distribuées au peuple. C'était, en dehors du *pomœrium*, la colline la plus haute et la plus facile à défendre. La rogation étant devenue loi, les plébéiens s'y établirent comme en une citadelle.

La loi la plus remarquable avant celle de Tibérius, peut-être la plus importante de toutes, est celle des tribuns Licinius Stolon et Sextius.

Tite-Live, trop disposé à expliquer les grands faits par des anecdotes, nous raconte que le patricien Fabius Ambustus avait deux filles, dont l'une avait épousé un patricien, l'autre un plébéien, Licinius Stolon. Celle-ci, en visite chez sa sœur, est un jour témoin de l'appareil avec lequel son beau-frère, qui était tribun militaire, rentre chez lui, le licteur qui le précède frappant la porte de sa baguette, la foule des clients et des serviteurs lui faisant cortége. Elle devient jalouse, et veut que son mari, quoique plébéien, demande les charges patriciennes. — C'est vouloir expliquer de grands résultats par de petites causes. Les objections sont faciles; on peut se demander comment cette jeune fille qui, par sa naissance et son éducation, appartenait à la classe patricienne, ignorait un cérémonial qu'elle devait souvent avoir eu sous les yeux; le mariage même d'une patricienne et d'un plébéien à cette époque est peu vraisemblable.

Quoi qu'il en soit du motif qui les poussa, Licinius Stolon et Sextius, son collègue au tribunat, proposent une quadruple rogation : 1° partage du consulat entre les deux ordres; 2° partage du décemvirat pour la garde des livres Sibyllins; 3° loi sur les dettes; 4° loi agraire. Pendant dix années, Licinius et Sextius sont sans cesse réélus tribuns. En 342, une loi sera publiée, dont Tite-Live nous donne le texte, VII, 42, qui défend qu'un magistrat soit continué dans l'exercice de sa charge.

Appien, Plutarque, Tite-Live, ne nous donnent que des fragments de la loi agraire de Licinius Stolon. Tite-Live, VI, 35, nous en offre un extrait : C'était, dit-il, une loi *de modo agrorum;* nul ne pourrait avoir, sous peine d'amende, plus de 500 arpents, ni plus de 100 têtes de gros bétail ou de 500 de petit. On devrait entretenir sur ses terres un certain nombre d'hommes libres. Puisque l'esclavage prenait des proportions effrayantes, le tribun proposait un utile remède.

Les lois liciniennes furent votées. La loi sur les dettes fut exécutée : on retranchait du capital les intérêts déjà payés. La loi sur le partage du consulat, celle sur le partage du décemvirat le furent aussi. Il en fut de même très-probablement de la loi agraire. En 356, dix années après le vote de sa loi, Licinius Stolon fut lui-même puni de l'amende qu'il avait fait décréter, pour avoir dépassé le nombre d'arpents qu'il avait fixés comme limite de la possession. Deux siècles plus tard, Caton dit : Nous voudrions bien posséder plus de 500 arpents, mais la loi ne le permet pas.

M. Huschke a cru pouvoir soutenir que la loi de Licinius sur les terres était simplement une loi somptuaire, interdisant une fortune de plus de 500 arpents de terres quelconques. Il représente qu'Appien, en dépit d'une correction introduite d'après deux manuscrits par Schweighæuser, ne dit pas qu'il s'agisse de terres publiques, Plutarque et Tite-Live non plus. Tite-Live, comme Varron, dit seulement *lex de modo agri, lex de jugerum numero præfinito.* Dans la disposition de la loi sur le nombre de têtes de bétail, il n'est pas dit qu'il s'agisse uniquement du bétail envoyé aux pacages publics. — On peut répondre à M. Huschke qu'il est bien difficile d'admettre qu'on ait porté une telle atteinte à la propriété privée, qui était sacrée, que l'amende mentionnée formellement par Appien, rappelée par Ovide, est inconciliable avec toute idée d'expropriation, que le passage des *Fastes*, livre V, vers 283-290 prouve bien qu'à propos du bétail c'était des terres publiques qu'il s'agissait (1). Les anciens nous disent de plus que, plus tard, la loi de Tibérius Gracchus ne faisait que renouveler celle de Licinius. — Toutefois, il faut accorder que la loi de Licinius ne procédait pas comme les lois agraires proprement dites. Nul texte formel ne nous parle d'une distribution des territoires recouvrés en faveur des citoyens pauvres. Seulement l'amende édictée avait pour but d'amener la vente à bas prix ou le délaissement d'une partie de l'*ager publicus;* et, par la force des choses, l'excédant de domaine étant devenu onéreux, le sol se partagea entre les pauvres ; l'État put faire lui-même quelques distributions de terres publiques.

L'époque qui suit la promulgation des lois de Stolon est la belle époque de l'histoire romaine. Le Sénat est respecté, les tribuns sont modérés, le peuple jouit de toute liberté. C'est dans ce temps qu'il faut placer la terrible guerre des Samnites. Rome, après avoir aiguisé son courage pour gagner quelques lieues, va soumettre tout le centre de l'Italie, puis tout le sud sous Pyrrhus. C'est alors que Polybe admire la constitution romaine. Il est permis de croire que les lois liciniennes avaient été pour beaucoup dans cette prospérité. Mais elles n'avaient pas étouffé le germe des fléaux qui avaient commencé de menacer Rome. Ils reparurent, et Tibérius Gracchus prit la résolution de se dévouer pour y apporter un remède.

Tibérius a trente ans à peine. Sa naissance est aristocratique, son entourage l'est aussi. Il tient d'une part à la gens Sempronia, de l'autre à la gens Cornelia. Son père est un orateur distingué, un général estimé même par les Espagnols. Sa mère Cornélie est fille du Premier Africain. Lui-même épouse la fille d'Appius Claudius, censeur en 136. Son frère Caïus, de neuf ans plus jeune que lui, épouse la fille du grand pontife Publius Crassus Mucianus, lui-même frère du savant jurisconsulte Mucius Scévola. La sœur des Gracques épouse Scipion Émilien.

Tibérius vivait au milieu du cercle des optimates philhellènes, qui s'entouraient de rhéteurs, comme Blossius de Cumes et Diophane de Mitylène, des plus distingués que la Grèce eût envoyés. Il fréquentait tous ces esprits d'élite que Cicéron a pris pour interlocuteurs de ses dialogues. Parmi eux était le sage Lélius, qui, lui aussi, avait pensé qu'il fallait une loi agraire, mais avait reculé à l'idée des bouleversements qu'elle entraînerait. De là le surnom de Sage que les nobles lui avaient décerné. Tibérius dut se séparer de bonne heure de ces esprits éclairés, qui comprenaient les maux auxquels la société était en proie, mais qui voulaient observer la légalité.

Dans un livre écrit par Caïus sur son frère, et cité par Plu-

(1) Venerat in morem populi depascere saltus
Plebis ad ædiles delata licentia talis
. . . . . Mulctam subiere nocentes.

tarque, Caïus raconte que Tibérius vit en Toscane la terre à peine cultivée par les esclaves : il versa des pleurs, et prit la résolution de guérir les plaies de l'Italie. Cependant il combattit en Espagne, en Afrique. Pendant la guerre de Numance, il se fit remarquer par son courage, toujours parmi les premiers à l'assaut. Il prit part à une négociation qui sauva l'armée et fut rejetée par le Sénat. Selon Velléius, il en conçut un profond ressentiment : ce serait même alors pour la première fois qu'il aurait formé les desseins qu'il devait exécuter plus tard. Mais il faut se défier d'un historien flatteur de Tibère, et disposé à rabaisser tout ce qui est grand.

L'année où Tibérius revint de Numance, soumise seulement après un siége horrible, avait vu la fin, péniblement conquise, de la guerre contre les esclaves, qui, sous la conduite d'Eunus, avaient tenu en échec les armées romaines. Ce fut donc au milieu d'angoisses patriotiques que Tibérius se présenta au tribunat ; il fut élu, et entra en fonctions le 10 décembre 134.

Appien est l'auteur qui nous instruit le mieux des termes de sa proposition agraire.

Nul ne devra posséder plus de 500 arpents. C'est la loi de Licinius Stolon, que Tibérius adoucit en proposant une indemnité pour les possesseurs. Selon Plutarque, cette indemnité devait être accordée pour toutes les terres que l'on rendrait après les avoir possédées. Mais le trésor public n'aurait jamais suffi à racheter ces terres, dont l'État d'ailleurs n'avait pas abandonné la nue propriété. Appien est plus exact, en disant qu'il s'agissait d'une indemnité pour les améliorations et les travaux qui avaient ajouté à la valeur de la terre, μίσθον τῆς πεποιημένης ἐξεργασίας. Suivant Appien, il propose de laisser à chaque possesseur de terres publiques, outre les 500 arpents, outre une indemnité pour les travaux accomplis sur les terres qu'on reprenait, 250 arpents pour chaque fils, ἑκάστῳ τῶν παιδῶν. C'eût été encore, ce semble, une libéralité bien onéreuse. Un des *Gromatici*, Siculus Flaccus, dit avec plus de vraisemblance qu'il accordait au père de deux fils 1000 arpents, et c'était là sans doute le maximum de la concession : le père mort, chacun des fils se retrouvait avec les 500 arpents autorisés par la loi. Ce qui restait aux possesseurs devenait leur propriété. L'excédant était distribué aux citoyens, par lots de 30 arpents au plus. Chaque année le peuple nommerait des triumvirs chargés de veiller à la distribution. Une dernière disposition, prévoyante, mais peu compréhensible pour nos idées modernes, défendait à ceux des plébéiens qui auraient reçu ces lots de les vendre.

Cette loi était non-seulement juste, mais encore indulgente. Elle accordait une indemnité et convertissait en propriété privée les cinq cents arpents qui faisaient partie des terres publiques.

En présence de cette rogation, le Sénat accepta la lutte. On gagna un collègue de Tibérius, le jeune Octavius, dont le *veto* arrêta tout de suite la rogation sempronienne. Alors, selon Plutarque, Tibérius proposa sa loi sans les adoucissements dont il l'avait d'abord accompagnée. Il aurait proposé le retrait de toutes les terres publiques, ou plutôt peut-être la suppression de l'indemnité et des concessions aux fils.

Comme cela n'arrêtait pas l'opposition d'Octavius, bientôt il entra dans la voie des règlements violents. Il déclara suspendue toute magistrature autre que le tribunat, mit les scellés sur l'ærarium. Rome se divisa en deux partis, d'un côté le tribun avec le peuple, de l'autre les privilégiés. Le peuple est de nouveau convoqué. Dans l'intervalle Tibérius a supplié Octavius, lui offrant de compenser avec sa propre fortune, moins considérable que celle de son adversaire, les pertes que la promulgation de la nouvelle loi entraînerait pour lui. La deuxième assemblée a lieu, Octavius inébranlable prononce son *veto*. Tibérius ne rompt pas encore ; il remet l'assemblée au lendemain. Troisième assemblée, nouveau *veto* d'Octavius. Tibérius a épuisé tous les moyens de conciliation, il a même consenti à l'intervention du Sénat, qui a refusé de céder. Alors Tibérius annonce qu'il va demander au peuple de le destituer lui-même ou de déposer son adversaire. Déjà la première tribu a voté ; Tibérius arrête le vote, se jette aux genoux d'Octavius, le supplie de renoncer à son opposition. Octavius persiste. Quand dix-sept tribus ont voté, Tibérius implore de nouveau Octavius ; celui-ci hésite d'abord, mais, sous les regards des patriciens qui lui interdisent toute défaillance, il maintient encore son *veto*. La dix-huitième tribu a voté. Les appariteurs saisissent, arrachent violemment de sa place le tribun inviolable, et la porte est ouverte aux révolutions.

Après le vote il fallut exécuter la loi. Comment distinguer ce qui est possédé depuis longtemps, acheté ou usurpé ? Les terres publiques pouvaient s'acheter, se vendre, se transmettre par dot, par héritage. Dans une page éloquente, Appien nous montre les possesseurs de terres publiques descendant au forum, suppliant qu'on ne leur enlève pas les tombeaux de leurs ancêtres, le travail de plusieurs générations.

Une commission est nommée ; Tibérius lui-même, son frère Caïus et son beau-père Appius, la composent. Poursuivant sa voie, il fait voter une sorte de nouvelle loi agraire. Attale, roi de Pergame, avait légué au peuple romain, par testament, des biens considérables. Tibérius fait décider que ces domaines seront vendus au profit du trésor, qu'avec le produit on fournira les premières bêtes de bétail, les premières mises de fonds pour les terres concédées. C'était encore une usurpation sur les droits du Sénat qui, jusque-là, avait seul décidé de l'emploi des nouvelles terres acquises.

Pour augmenter le nombre de ses partisans, Tibérius appelle à lui les chevaliers auxquels il promet les jugements, les Italiens qu'il attire par l'appât du droit de cité. Il se propose enfin pour un second tribunat, violant encore une loi, celle de 342, qui défendait qu'on remplît la même magistrature dans l'espace de dix ans.

Quand il convoqua les comices, le Sénat résolut de s'y opposer même par la force. Scévola refusait cependant de marcher contre lui. Ce fut Scipion Nasica qui entraîna ses collègues ; ceux-ci s'arment, les uns d'un bâton, les autres d'un débris de banc. Tibérius et ses partisans sont attaqués, le tribun est frappé mortellement, et son corps jeté dans le Tibre.

Nous avons dû nous borner aujourd'hui à analyser l'œuvre tentée par le premier des Gracques. Nous pourrons mieux l'apprécier dans son ensemble quand nous aurons vu l'essai de médiation de Scipion Émilien et l'agitation renouvelée par Caïus.

SORBONNE

LITTÉRATURE GRECQUE

COURS DE M. EGGER.

L'HELLÉNISME

L'hellénisme (1).

L'hellénisme, génie exclusivement européen, qui s'est affirmé avec tant de puissance et de splendeur par opposition au monde barbare, a exercé sur la formation et le développement des sociétés modernes une influence prédominante : c'est à lui seul que nous devons la constitution de la cité libre, dans laquelle le règne suprême est le règne de la loi, personnifiée tantôt dans des magistrats annuels, tantôt dans une royauté exercée avec l'approbation de tous par les membres d'une même famille. Lui seul aussi, il nous a légué le génie des arts, la recherche du beau idéal, dans toutes les œuvres de l'imagination, par la poésie et les arts plastiques. Avons-nous donc raison de le considérer comme le véritable inspirateur de toutes les civilisations modernes, et à ce titre de reporter vers lui nos regards avec un éternel besoin d'étude et d'imitation, ou pourrions-nous trouver ailleurs ces leçons et ces exemples auxquels nous sommes redevables de nos meilleures œuvres et de nos plus grands biens ?

Les Grecs sont incontestablement originaires de l'Asie âryenne, de ce plateau central de la Bactriane qui a versé sur le monde deux grands courants de populations : l'un, se dirigeant vers l'Orient, a peuplé l'Inde ; l'autre a marché à l'Occident, et envahi, après la Perse, les bords de la Méditerranée. Tous deux refoulèrent les races inférieures qui déjà occupaient le sol, et qui tantôt, comme dans l'Inde, sont restées barbares, tantôt se sont ralliées aux idées helléniques, et ont marché avec leurs vainqueurs dans des voies nouvelles : car, dès que les races grecques se sont installées en Europe, elles y ont pris des habitudes et des ambitions, fondé des institutions à beaucoup d'égards supérieures à ce qu'elles avaient apporté de l'Orient. Sans doute elles devaient à l'Asie leur langue, dont l'origine orientale est aujourd'hui un fait pleinement démontré, et avec elle un grand nombre de fables qui composent leur histoire primitive ; et pourtant c'est à peine si l'on peut saisir un génie intermédiaire entre la Grèce et l'Orient, et si les Hellènes se sont souvenus de leur origine asiatique. Le nom de Pélasges est de nos jours commun à la race d'où sont sortis tous les peuples italiotes et grecs ; et cependant les Grecs, à l'époque dont nous nous occupons, ne reconnaissent plus les Pélasges pour leurs pères : ils ne se croient rien de commun avec les auteurs de ces monuments dépourvus d'art et où rien ne laisse voir la conception du beau ; ils n'aperçoivent plus les traits de ressemblance qui dans leur langue si parfaite nous font retrouver sa grossière origine, et il est plus que probable que le pélasge, tel qu'Hérodote l'entendait parler encore, n'était pas plus accessible à ses contemporains, qu'il ne serait aujourd'hui possible à un homme expérimenté dans la grammaire comparée de retrouver une page de grec dans une page d'allemand, malgré l'incontestable parenté de ces deux idiomes. Ainsi, de très-bonne heure, la Grèce a rompu avec l'Asie, quoique, de temps à autre, des esprits d'élite se soient reportés vers le haut Orient, et aient cherché à se faire instruire en quelque mesure dans sa philosophie et ses traditions. Dès l'âge d'Homère, les Grecs se considèrent comme une race privilégiée ; alors déjà, sous la bienfaisante influence d'un sol et d'un climat heureux, ce peuple ne comprend pas qu'il ait pu jamais avoir une origine étrangère à la terre sur laquelle il se développe. Et, chose étonnante, ce qui aurait été aux yeux d'une science plus éclairée une méprise incontestable, constitue précisément une des principales forces du génie grec. Les Hellènes ont une telle conscience de leur indépendance, un amour si constant et si actif du progrès, une si haute idée de ces riches facultés dont ils ont su faire le plus noble usage, qu'ils ont fondé en dehors de tous les peuples environnants une véritable humanité distincte, que nous avons bien le droit de considérer comme supérieure à toutes les humanités voisines.

Les lumières abondent aujourd'hui pour quiconque veut comprendre en quoi la civilisation hellénique a pu hériter des civilisations orientales, et il n'est pas besoin d'être égyptologue ou orientaliste pour se convaincre de son originalité et de l'influence presque exclusive qu'elle a exercée sur les sociétés européennes. Et d'abord écartons l'Amérique, dont les antiquités connues remontent à peine à quelques siècles au delà de sa découverte par les Européens. Il nous reste dans le monde ancien et à l'Occident toutes les races ibériques, germaniques ou autres, les unes venues plus tard seulement et après le grand éclat de la Grèce, les autres qui ont conservé si peu de souvenirs de leurs traditions premières, qu'il est à peu près inutile de rechercher quel était alors leur degré de développement et de civilisation. A l'Orient, nous avons à observer, avec l'Égypte, l'Assyrie et la Phénicie, ce petit territoire de la Palestine si riche en souvenirs et en traditions, enfin la nationalité âryenne ou hindoue, et plus à l'Est la grande nationalité chinoise. — La Chine n'est plus aujourd'hui un pays mystérieux, grâce aux études qui nous l'ont depuis peu fait connaître, et dans lesquelles la France a pris une si large part : la science aussi relevée qu'impartiale d'Abel Rémusat, de Stanislas Julien, et particulièrement d'Édouard Biot dans son remarquable écrit sur l'instruction publique en Chine, toute prête à reconnaître ce que cette vieille civilisation avait de remarquable, a su faire la part de ce qui marque, à notre égard, son infériorité. Que se fait-il en Chine au VIe et au Ve siècle avant l'ère chrétienne ? A part les agitations politiques et les guerres extérieures, il ne s'y produit alors que deux notables apparitions, Confucius et Mencius : le premier, grand philosophe en même temps que législateur et moraliste, a exercé par ses pensées une si grande et si durable influence, qu'on a pu le comparer, non sans quelque raison, à Socrate qui, à la même époque, nous donne par ses doctrines une si haute idée de la Grèce et de son génie. Cependant à côté de cette perpétuité d'une noble philosophie morale, nous ne trouvons rien qui représente pour nous ni le travail d'une pensée indépendante, ni surtout cette vie si animée des écoles grecques, et cette diversité de solutions attaquées et défendues de part et d'autre avec un incomparable talent d'analyse. Quant à l'esprit même de la civilisation chinoise, ils se distingue de tout ce que nous voyons ailleurs par ce que je pourrais appeler une méthode rétrograde. Là, même au sein du progrès, on est étonné de voir presque toujours

(1) Analyse rédigée par un auditeur du cours et revue par le professeur.

les réformateurs tourner leurs yeux vers le passé, et poursuivre constamment cet idéal que, sous le nom d'âge d'or, la poésie nous a si souvent représenté, mais que la science, chez nous, place plus volontiers dans l'avenir. Certainement nous trouvons en Chine une forte constitution de la famille, le respect des ancêtres, un culte religieux très-pur dans sa vague simplicité, et c'est ce qui nous explique les immenses progrès de cet Empire, qui depuis l'ère chrétienne nous donne le spectacle d'un incessant et prodigieux accroissement de population et de puissance. Tout cela est pourtant plein de contrastes avec notre pensée européenne, et nous avons peine à nous figurer que l'étrange esprit de ce peuple eût jamais contribuer avec le génie hellénique à former nos institutions et nos mœurs, à préparer les œuvres de notre civilisation moderne.

Maintenant, si nous nous tournons vers le continent arrosé par le Gange et l'Indus, nous n'y trouverons pas davantage les principaux caractères de l'esprit et des œuvres helléniques. Nous assistons à cette lutte mémorable que la grande réforme proclamée par Bouddha livrait alors à l'antique religion des Brahmanes et aux préjugés de castes sur lesquels elle est fondée. Certainement c'est là une révolution que les Grecs auraient bien dû connaître : peut-être la Grèce de Solon aurait-elle recueilli quelques vérités de la bouche de ce grand contemporain du philosophe législateur. Les travaux d'Eug. Burnouf nous ont retracé dans ses principaux traits cette philosophie éloquente et douce, et nous ont fait connaître d'une manière sûre les étapes par lesquelles, malgré des revers passagers, elle a pris possession successivement de l'Inde, de Ceylan et de la Chine. Cette religion se montre à son origine singulièrement grave, et en même temps éminemment humaine ; à ceux que l'institution des castes avait relégués au dernier rang, Sakya-Mouni adresse cette consolation : la parole est pour tous, la vérité pour tous ; chez celui qui l'écoute il ne voit que l'homme, dans l'homme il ne voit que l'âme ; et, ce qui peut-être lui donne, à un certain point de vue, quelque supériorité sur les autres sages de l'antiquité, seul il s'adresse au sexe faible comme au sexe fort, à tous deux il impose les mêmes devoirs, à tous deux il offre les mêmes consolations. Le bouddhisme fondait, aussi, à une époque si reculée, cette autre nouveauté que plus tard nous retrouvons chez les peuples chrétiens, je veux parler des monastères, dont l'Inde est la première patrie, quoiqu'on en ait parfois cherché l'origine dans l'institut de Pythagore. Si nous voulons enfin lui trouver une autre ressemblance avec la religion chrétienne, nous n'avons qu'à nous reporter à son organisation primitive, à ces quatre *conciles* tenus entre le siècle qui suit la mort de Bouddha, et le voyage qui a établi entre la Grèce et l'Inde les premières relations diplomatiques, celui des ambassadeurs de Séleucus à la cour de Tchandra-Gupta (Sandracottus). Il se produisait donc alors en Inde une réforme profonde dans la vie morale, accomplie par l'émancipation des consciences longtemps courbées sous des superstitions à la fois sociales et religieuses.

Mais cette Inde, si largement pourvue de poésie, surtout dans la première période de son existence, combien elle est encore étrangère à ce que nous appelons le véritable génie de la science, à ce qui caractérise le plus les œuvres de l'esprit hellénique et européen ! D'abord le génie hindou est toujours demeuré impuissant à conserver dans l'art la mesure et la délicatesse : il y a dans les poëmes sanskrits des pages admirables, mais il nous les faut toujours détacher d'un ensemble incohérent qui est l'expansion outrée d'une imagination sans mesure. De même la philosophie hindoue, qui a ses doctrines originales, ses écoles nombreuses, et dans laquelle on a cru retrouver de nos jours les principales idées de nos écoles idéalistes, sensualistes, spiritualistes et mystiques, ne présente ni simplicité, ni ordre, ni divisions. La méthode, ou l'art de penser, comme nous nous plaisons à l'appeler après nos philosophes du XVIIe siècle, se montre rarement dans les œuvres de cette philosophie qui arrive de plus en plus à la lumière par les travaux de Colebrooke et de ses savants continuateurs. Voulons-nous chercher ce qui, en dehors de la poésie, peut répondre à la méthode européenne ? Nous trouverons sans doute que les Hindous sont considérés comme les inventeurs d'un certain nombre de vérités mathématiques ; mais à cet égard il nous a beaucoup fallu rabattre de certaines illusions d'autrefois.

On a pu dire, il y a cinquante ans : « Nous sommes si loin de cette époque reculée (de la civilisation hindoue) qu'il est difficile de pouvoir apprécier ses traditions à leur juste valeur. Cependant une étude approfondie et même réfléchie du sanskrit, la lecture des ouvrages qui existent encore dans l'Inde, une moins bonne opinion de nous-mêmes, et quelques doutes sur notre prétendue supériorité, pourraient nous procurer une foule de connaissances qui ne tarderaient pas à changer notre civilisation et à donner une meilleure direction à notre état social en perfectionnant nos institutions morales, civiles et scientifiques. » — Cette prédiction, qui paraît si extraordinaire au premier abord, étonne moins si l'on considère que les premiers Européens qui abordèrent dans l'Inde auraient pu en rapporter, il y a plus de trois siècles : notre système actuel d'astronomie, l'algèbre et tous nos calculs, la connaissance du binome de Newton, l'enseignement mutuel, des notions exactes sur la rotondité et la mesure de la terre, etc. Supposons que les Grecs de l'expédition d'Alexandre se fussent occupés de recueillir dans l'Inde et de répandre en Europe ces connaissances et une infinité d'autres qui existaient sur les bords du Gange à cette époque, comme celle de la poudre à canon, de la boussole, etc., qui oserait calculer jusqu'à quel point serait parvenu aujourd'hui le développement des connaissances humaines, et entrevoir la limite que l'esprit humain dans sa marche n'aurait pas franchie ? — Frédéric Schlegel n'a rien avancé d'exagéré en disant que « l'étude des ouvrages sanskrits peut produire » dans le système actuel des connaissances de l'Europe une » révolution comparable à celle qui s'opéra dans l'Occident » à l'époque de la renaissance des lettres. » Cette révolution, que prédisait Schlegel, elle ne s'est pas produite ; et quant aux assertions exagérées de l'*ancien corsaire*, il est à remarquer que, pour une bonne part, elles conviendraient moins à l'Inde qu'à la Chine, dont les découvertes, par exemple, celles de la boussole, de la poudre à canon et de l'imprimerie, auraient, en effet, pu exercer sur notre moyen âge quelque influence utile au progrès des sciences.

Considérons pourtant ce qu'Alexandre aurait rapporté de bords du Gange, s'il avait poussé jusque-là ses conquêtes. Il y aurait trouvé sans doute beaucoup de renseignements précieux pour l'histoire : peut-être même l'idéal poétique des Grecs se serait-il élevé par la connaissance des *Vedas* et des deux grandes compositions épiques de l'Inde ; et à coup sûr leurs grammairiens auraient infiniment profité des tra-

vaux de Panini (né, dit-on, précisément vers l'an 350 avant notre ère); on peut dire enfin que le génie d'un Aristote aurait été digne de rendre hommage au génie d'un Valmiki. Mais la direction des idées helléniques en aurait-elle été changée? Tout ce que nous savons de l'art oriental peut être facilement apprécié : ce n'est certes pas aux statues des Hindous, d'une grandeur informe et disproportionnée, que les sculptures du Parthénon auraient eu rien à envier; le calme de la contemplation, dont nous trouvons parfois l'expression dans les traits grossiers de ces idoles, n'aurait en somme suggéré à un disciple de Phidias ou de Praxitèle aucune imitation, peut-être aucun motif d'invention. Quant à la poésie, les belles scènes qui se trouvent éparses dans le Ramayana ou le Mahabharata auraient sans doute excité en Grèce une curiosité sympathique; mais alors déjà Homère avait accompli son œuvre, et l'Iliade était arrivée à une forme assez arrêtée pour qu'aujourd'hui encore d'excellents esprits l'attribuent à une même époque et à un auteur unique. Si en dernier ressort on peut dire qu'il y a toujours quelque intérêt pour un peuple à connaître ses voisins, même lorsqu'ils lui sont inférieurs, tout ce que l'esprit hellénique aurait pu recueillir d'un commerce constant avec l'Inde n'aurait pu contribuer d'une manière considérable à son éclat et à sa grandeur.

Mais c'est surtout en ce qui touche à l'histoire et à la critique que les Grecs auraient triomphé, car ils en sont les seuls inventeurs. Ce Sandracottus dont on vient de parler est, avec Bouddha, le seul personnage dont nous sachions avec précision la date; car jamais les Hindous ne se sont préoccupés de la chronologie, et si les Grecs, en soumettant une partie de l'Orient, n'avaient, par le rapport de quelques personnages de leur histoire avec leurs contemporains dans l'Inde, fixé quelques points de l'histoire de ce pays, la chronologie des Annales de l'Inde serait, encore aujourd'hui, réduite au classement purement relatif des faits. Les Grecs ont donc importé la chronologie dans l'Inde : il est vrai que d'un autre côté elle y a pénétré par la Chine à la suite des prédications bouddhistes. Mais les Chinois, qui, à l'opposé des Hindous, ont aimé cet art jusqu'à la passion, se sont par l'exagération de ce goût même laissé entraîner à des erreurs très-graves; c'est ainsi qu'ils ont pu reporter la véritable origine du bouddhisme de quatre ou cinq siècles au delà de l'époque qui a véritablement été marquée pour sa naissance par la critique européenne.

Il est une chose pourtant que les Grecs auraient apprise en Inde : l'art de l'étymologie. Le Grec a toujours considéré les règles de sa langue comme les règles mêmes du langage humain; jamais il n'en a cherché l'origine en dehors de la terre qu'il habitait; il était trop philosophe et trop psychologue pour donner à la grammaire cette direction d'une étude minutieuse des mots considérés dans leurs éléments matériels; les Hindous, au contraire, se sont adonnés à ce travail presque à outrance, car ils ont entouré la grammaire d'un respect en quelque sorte superstitieux, et porté cette analyse du mot à un degré de subtilité où nous avons peine à les suivre.

Est ce bien là ce qui constitue le véritable génie hellénique? Cet enseignement borné pour la Grèce aux curiosités de l'observation aurait-il ajouté beaucoup à l'éclat qu'elle a jeté au IVe siècle avant l'ère chrétienne? Qu'est-ce en effet que ce IVe siècle, ce siècle qui s'ouvre par la mort de Socrate, dont l'autorité est grandie par le martyre, qui se continue par ses disciples immédiats, par un Platon et un Xénophon, puis par ses disciples indirects, et, dans ce nombre, par le génie le plus universel peut-être de l'antiquité, par Aristote, enfin par Épicure, Zénon, et les sectes qui sortent de l'enseignement de ces grands maîtres? Mais la philosophie constitue seulement une part de ce champ fécond où tant de nobles esprits ont déjà travaillé, et dont les richesses semblent inépuisables.

Si la poésie est alors sur son déclin, la tragédie, qui a jeté son plus grand éclat pendant le siècle précédent, n'est pourtant pas épuisée; et la comédie de Cratinus, d'Eupolis et d'Aristophane, va trouver sa continuation dans la comédie *moyenne* et la comédie *nouvelle*. Athénée comptait huit cents pièces appartenant à cette période moyenne, et nous pourrions citer tel auteur comique qui à lui seul en a produit plus de deux cents. Le génie des beaux-arts, comme le génie dramatique, est encore en pleine expansion au IVe siècle, et, si ce siècle ne possède plus un Phidias et un Polygnote, nous y rencontrons encore dans les œuvres d'un Apelle ou d'un Praxitèle des témoignages suffisants de la fécondité de l'esprit hellénique. Enfin, si nous portons nos yeux sur l'histoire, nous ne la trouvons certainement pas non plus en décadence, car tous les genres littéraires ont alors leur histoire particulière. Il ne faut donc pas prendre au mot ces dédaigneuses injures de Juvénal :

> .....creditur olim
> Velificatus Athos, et quiquid Græcia mendax
> Audet in historia.

Sans doute il est permis de croire que la Grèce a parfois été enivrée de ses succès jusqu'à s'en exagérer la grandeur, et que plus d'une fois les merveilles de l'Orient, conquises par Alexandre, ont un peu troublé la sérénité de sa critique; le temps où l'on a vu Aristote donner une si vive impulsion aux études d'histoire et de philologie, le temps qui a vu la fondation de l'école d'Alexandrie et la création de son Musée n'en a pas moins été un siècle de progrès pour les sciences historiques. La Grèce avait-elle, sous ce rapport, beaucoup à emprunter au pays des Juifs : nul ne doute que le monothéisme élevé du Pentateuque n'eût frappé l'esprit de Platon ou d'Aristote; mais, bien qu'il y eût dans les écrits sacrés des Hébreux une foule de monuments historiques de la plus haute valeur, la simple comparaison du plus parfait de ces monuments avec les écrits des historiens grecs, nous montre chez ces derniers un tout autre esprit, celui de la chronologie savante, dont ils ont été les véritables inventeurs, et celui de la critique.

Si enfin nous explorons l'Égypte, qui est peut-être le pays du monde le plus riche en vieilles traditions et en antiques souvenirs, rien encore ne ressemble moins au génie égyptien que le génie grec, et ces longs récits épiques que l'on commence à retrouver dans les inscriptions hiéroglyphiques ont, eux aussi, un caractère tout oriental. Ils nous étonnent par leurs grandes proportions et par l'antiquité des faits qu'ils nous racontent; et nous voulons bien que les prêtres de Saïs aient eu raison quand ils disaient à Solon que les Grecs, comparés aux habitants du Delta, n'étaient que des enfants. Mais ces enfants, combien ils avaient vite dépassé leurs pères! En résumé, si dans ces vénérables antiquités de l'Égypte nous cherchons ce qui aurait pu modifier les destinées de la Grèce et son influence sur les civilisations postérieures, nous ne trouvons pas là plus qu'ailleurs ce qui a fait la grandeur

et la gloire de ce génie grec, éminemment humain par sa parenté avec tout ce qu'a produit de beau et de vrai le génie des peuples voisins, mais qui est surtout original par l'alliance étroite qu'il a su établir entre l'imagination et la raison, par cette méthode qui toujours a présidé à la création de ses plus beaux chefs-d'œuvre.

C'est là ce que représente à nos yeux le mot « hellénisme », plus digne que tout autre de servir à l'expression de ces idées. Aujourd'hui plus que jamais, à une époque où les Hellènes s'efforcent de rendre à ce mot son antique popularité, il nous semble opportun de nous rallier à eux et de leur payer notre tribut de reconnaissance en appelant leurs ancêtres du seul nom qui caractérise par excellence leur rôle dans l'histoire.

SORBONNE

GÉOGRAPHIE

COURS DE M. HIMLY

Le Rhin entre Bâle et Bingen

Le cours moyen du Rhin, qui s'étend depuis Bâle jusqu'à Bonn, présente un développement beaucoup plus considérable que le cours supérieur. Le fleuve continue à y couler au milieu des montagnes : il lui faut, en effet, traverser le vaste demi-cercle montagneux qui enveloppe au nord le massif central des Alpes. Une bonne partie de cette région est tributaire du Rhin, qui la traverse environ dans sa partie centrale.

L'étape moyenne du Rhin se divise, comme l'étape supérieure, en deux sections distinctes, dont la première s'étend entre Bâle et Bingen, un peu en aval de Mayence, la deuxième entre Bingen et Bonn. Dans la première, la seule que nous examinions pour le moment, le fleuve se dirige d'abord du sud au nord, et coule régulièrement dans cette direction, en obliquant toutefois un peu vers l'est; puis, arrivé à Mayence, il forme subitement un coude des plus brusques, comme il l'a fait à Bâle, et coule jusqu'à Bingen du levant vers le couchant. Le Rhin traverse, dans toute cette partie de son cours, une large vallée de plus en plus déprimée, une plaine véritable. A mesure qu'il avance, la hauteur moyenne du sol diminue d'une façon très-sensible. Le fleuve est encore à Bâle à 270 mètres au-dessus du niveau de la mer; à Strasbourg, il n'est plus qu'à 145 ; à Mayence, à 80. Sur ses deux rives s'étend une contrée privilégiée entre toutes, gratifiée à l'envi de tous les dons de la nature. Ce ne sont que champs de blé et de houblon, riches vignobles, grandes cités et gros villages, assez rapprochés souvent pour que du haut des Vosges l'œil puisse en compter vingt ou trente à la fois. Ce ne sont que canaux, routes et chemins de fer à travers les riches cultures et les prairies verdoyantes, au pied de pentes boisées et de cimes couronnées des ruines imposantes de maint vieux château féodal. C'est la grande vallée généralement connue sous le nom de plaine du Haut-Rhin.

La plaine du Haut-Rhin est bornée, à l'est et à l'ouest, par une double série de chaînes de montagnes se développant parallèlement du sud au nord. D'un côté, c'est la Forêt-Noire et l'Odenwald ; de l'autre, ce sont les Vosges, la Hardt et le Mont Tonnerre. Impossible de n'être pas frappé par la symétrie qui règne entre les deux systèmes. De part et d'autre ce sont les mêmes éléments géologiques ; de part et d'autre c'est le gneiss, le granit, le grès et le porphyre. Ici est la vallée badoise; là, celle de l'Alsace et du Palatinat. Chacune s'appuie à des contre-forts semblables, plus massifs au sud, moins élevés au nord. Leur pente brusque est vers le Rhin, leur pente lente vers le Neckar et la Moselle ; au delà des deux chaînes s'étend à l'est le plateau souabe ; à l'ouest, se dresse le plateau lorrain. Même nature, même groupement aussi des cimes arrondies, des *ballons*, qui marquent les points les plus élevés des deux chaînes. Dans les Vosges, le ballon de Guebwiller atteint 1450 mètres environ; le Donon en a un millier; plus au nord, la Sainte-Odile n'en a plus que 800. Dans la Forêt-Noire, le Feldberg s'élève à près de 1500 mètres; en face la Sainte-Odile, les montagnes descendent à 7 ou 800. Ainsi, pour l'altitude comme pour la direction des deux chaînes, le parallélisme est complet.

Au Mont Tonnerre succède le Hundsrück, à l'Odenwald le Taunus. Ces deux chaînes se rapprochent des deux côtés du fleuve, à la hauteur de Bingen et de Mayence. Il est probable qu'à une époque géologique relativement récente, elles fermaient au nord la plaine du Haut-Rhin, qui présentait l'aspect d'un lac immense. Quand le fleuve eut rompu la barrière de ces montagnes schisteuses, les eaux ont pu se déverser dans la mer Germanique, et la contrée a pris son aspect moderne.

La vallée du Haut-Rhin a une largeur moyenne de 40 à 50 kilomètres; mais le fleuve qui la traverse est loin de couler toujours en son milieu ; il se rapproche, au sud et au nord surtout, de la chaîne orientale. Ainsi le chemin de fer qui traverse le grand duché de Bade, accompagne, en certains endroits entre Bâle et Brisach, le Rhin de si près que les trains semblent comme suspendus sur l'abîme. De même encore, entre Mayence et Bingen, les bateaux à vapeur longent de près la chaîne du Taunus, dont le pied baigne dans les eaux du fleuve.

On sait le rôle important que joue le Rhin au point de vue de la navigation. Sur toute l'étendue de son cours moyen, il est navigable. Cependant ce n'est qu'à Mannheim que commence la grande batellerie, et le service des vapeurs n'est vraiment actif qu'au-dessous de Mayence. C'est que plus haut le Rhin a encore des caractères qui rappellent sa sauvagerie native : bas-fonds, bancs de sable mouvants, courant capricieux et violent. C'est aussi que des îles nombreuses et boisées, peuplées d'un abondant gibier, embarrassent et contrarient le cours de la navigation.

Comment parler de notre section du Rhin au point de vue politique? Hier, nous aurions dit qu'il formait la frontière de la France et de la Bavière rhénane d'avec le grand-duché de Bade; nous aurions dit que plus loin, après avoir traversé la Hesse ducale, il la séparait du Nassau. Ce qui était vrai hier, hélas! ne l'est plus aujourd'hui. Le Rhin cesse de plus en plus d'être une frontière. Le duché de Nassau a été complétement absorbé par la Prusse ; Hesse-Darmstadt, Bade, la Bavière, sont bien près de l'être à leur tour; enfin, la France a perdu, à bien peu de chose près, toute l'Alsace, et ne possède plus un pouce de terre le long du Rhin.

Messieurs, permettez-moi une réflexion que ce triste sujet fait naître en moi. Dans cette même salle, il y a quelques années, j'avais parlé devant vous des frontières naturelles de

la France [1]. Je fus attaqué dans la presse et ailleurs pour avoir osé dire que le Rhin ne formait pas nécessairement, dans toute l'étendue de son cours, la véritable limite de notre pays. J'avais dit, en effet, que les fleuves unissent les hommes plutôt qu'ils ne les séparent, et ne forment pas souvent une frontière politique naturelle; j'avais ajouté que, pour tracer la vraie limite entre les peuples, l'étude de la langue ne donnait pas davantage un suffisant *criterium*, ainsi que le prouvait le patriotisme français de l'Alsace; j'avais dit enfin qu'il ne fallait pas non plus toujours en appeler à l'histoire pour fixer les frontières, mais qu'il fallait avant tout s'en rapporter aux sympathies nationales des habitants d'un pays pour déterminer sa nationalité. Ce que je pensais alors, je le pense encore aujourd'hui, et je maintiens plus que jamais que personne n'a ni le droit, ni le pouvoir, en s'appuyant sur certaines affinités de race, ou en étayant des revendications politiques de prétendus droits historiques d'ailleurs fort douteux, de violenter une population conquise; je maintiens, en outre, que, si l'on méconnaît les sympathies nationales, on ne fondera jamais rien de grand, rien de vrai, rien de stable, eût-on à son service et la force et la ruse.

Le cours du Rhin, entre Bâle et Bingen, possède un grand nombre de villes qui, presque toutes, s'élèvent sur la rive gauche du fleuve : une seule se trouve à droite, c'est Mannheim. Encore Mannheim est-elle une ville toute moderne, qui ressemble moins à une cité germanique qu'à une ville américaine, tant les rues s'y coupent à angle droit. Le commerce a fait la prospérité de la ville, ainsi que la navigation sur le Rhin et le Neckar.

Sur la rive opposée se trouvent Bâle, Strasbourg, Spire, Worms et Mayence, toutes anciennes villes épiscopales, puis impériales, qui jouirent dès le XIIe siècle d'une grande indépendance au milieu du monde féodal. Dans ces grandes cités rhénanes, l'évêque, dépouillé par les bourgeois de ses droits politiques, se sentait mal à l'aise : aussi préférait-il ordinairement vivre en dehors de sa ville épiscopale. Ainsi l'évêque de Strasbourg résidait à Saverne. Seul, l'archevêque de Mayence habita dans sa ville après l'avoir réduite au XVe siècle sous sa sujétion. Toutes ces cités furent pendant cinq cents ans des républiques autonomes, les aînées des villes allemandes dans la voie de la liberté.

Il faut insister sur ce fait que les cités rhénanes s'élèvent à peu près toutes sur la rive gauche du fleuve. On a cherché à l'expliquer par la nature même de la rive droite, qui en beaucoup d'endroits est basse et marécageuse. Mais cette raison est de valeur secondaire. Le vrai motif est que les vieilles villes rhénanes ont toutes été des cités romaines; les Romains avaient fait du Rhin leur frontière et le grand fossé de leur ligne de défense; sous sa protection grandirent Strasbourg, Mayence et Cologne; c'est l'origine première de leur prospérité vingt fois séculaire.

Rodolphe [illegible]

(1) Voyez la *Revue des cours littéraires*, quatrième année, p. 141.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 6 JANVIER 1872.

On a reçu plusieurs mémoires sur les concours dont le terme était fixé au 31 décembre 1871; ils vont être examinés, et nous aurons sujet d'y revenir. Mentionnons en passant un fait caractéristique : la grave et délicate question de l'*Éducation des femmes*, proposée en concours, n'a donné lieu à aucune étude.

Constitution du bureau pour 1872. — La présidence appartenant de droit à M. Paul Janet, il a été procédé à l'élection d'un vice-président, pour le remplacer. Tous les suffrages des membres présents, moins un, se sont portés sur M. *Odilon Barot*.

M. *Jules Simon*, avant de quitter le fauteuil, prononce quelques mots : il s'excuse de n'avoir pu présider avec autant de régularité qu'il l'aurait voulu les séances ordinaires de l'Académie. Quelques paroles de regret à l'occasion des membres défunts sous sa présidence, MM. Pierre Clément, Mortimer-Ternaux, Pellat, terminent sa brève allocution.

M. *Odilon Barot* s'asseoit au fauteuil du vice-président.

M. *Paul Janet*, prenant place au fauteuil du président, remercie l'Académie d'avoir bien voulu l'intercaler entre deux hommes d'État tels que MM. Jules Simon et Odilon Barot. S'il n'a pas le bonheur de remplir le fauteuil d'une capacité politique, au moins pense-t-il avoir le mérite d'accomplir avec autant d'assiduité que de zèle les fonctions qui lui sont conférées. Sans se laisser entraîner sur la pente perfide d'un éloge du ministre de l'instruction publique, il se contente de rappeler que M. Jules Simon fut son maître à l'École normale, et qu'il a gardé de ces temps de sa jeunesse un souvenir aussi vif que charmant. Tout cela dit avec une finesse amplement voilée de grâce. L'illustre assistance, heureuse d'avoir été voiturée sans le moindre cahot dans la carrière des formalités présidentielles, a remercié M. Paul Janet en applaudissant avec toute la chaleur que comportent les usages et le lieu.

Moyens de ramener l'ordre en France. — Ne dressons pas trop vivement l'oreille; il s'agit simplement du titre d'un ouvrage de M. *Julien Lerousseau*, présenté par M. *Passy*. L'auteur croit avoir trouvé le vrai moyen, la panacée, la pierre philosophale; ce moyen, c'est l'*association du capital et du travail*. Oui, sans doute, mais rappelons-nous que si la pierre philosophale résolvait toutes les difficultés, triomphait de tous les obstacles et donnait à l'homme les prérogatives de la divinité, il y avait une objection, une petite objection, une objection timide, mais enfin une objection : « Quel est le secret de la composition de la pierre philosophale? » On pourrait de même demander à M. Julien Lerousseau : « Quel est le secret de l'association du capital et du travail? » Mais, conclut M. Passy, il y a d'excellentes choses dans ce livre, et la meilleure c'est (vous le savez déjà, lecteur) l'affirmation de la liberté économique.

Rappelons-nous, dit M. Passy, qu'il n'y a de progrès économique sérieux pour les sociétés modernes que dans le développement de l'instruction, même dans les hautes classes, et dans la généralisation de plus en plus étendue de la pratique de l'épargne.

L'instruction elle-même n'est-elle pas une épargne? n'utilise-t-elle pas nos loisirs, et ne les fait-elle pas concourir à la constitution d'un capital inaliénable qui nous est propre, et qui finit tôt ou tard par nous fournir d'amples revenus?

L'âme des plantes et l'âme des bêtes. — M. *Nourrisson* reprend et termine sa très-intéressante et trop courte lecture.

Les plantes, avait dit M. Nourrisson, accusent, il est vrai, tous les phénomènes de la vie animale, mais elles les accusent d'une manière en quelque sorte mécanique; peu ou point de ces phénomènes soudains, imprévus, dans lesquels se traduit, par une sorte d'éclair, l'individualité de l'animal. Elles vivent, il est vrai, mais elles vivent comme l'animal vivrait s'il était perpétuellement plongé dans un sommeil cataleptique.

L'*individualité*, voilà donc le caractère distinctif de l'animal. La plante ne se distingue pas de ses congénères; elle vit d'une existence d'ensemble qui ne permet pas de la distinguer des autres plantes de la même famille et de la même variété, elle n'est pas individuelle. L'animal, lui, n'est pas seulement un individu dans sa famille, c'est aussi une *individualité*, mais cette individualité est simple, bornée au présent, incapable de coordonner des souvenirs au delà du *retentissement* (qu'on me passe le mot) des sensations grossières, et d'embrasser une autre ligne de conduite que celle que lui impose la fatalité des circonstances. Ne pourrait-on dire que si la vie chez les plantes est une sorte de catalepsie, chez l'animal c'est un sommeil entremêlé de cauchemar? L'animal peut être comparé à l'homme qui rêve, mais on ne saurait le comparer à l'homme qui veille dans toute la plénitude et dans toute la *conscience* de ses actes et de ses facultés.

La *conscience*, voilà le caractère distinctif de l'homme, et ce caractère inaugure un quatrième règne dans l'histoire naturelle, le *règne humain*. Quel abîme entre chacun des quatre règnes! entre l'inorganisme minéral et la vie organique de la plante: entre la vie végétative et la vie individuelle; entre la vie individuelle mais fatale, et la vie libre et consciente! Les naturalistes qui ont cherché la trace d'une évolution de la molécule cristalline à la cellule végétale, à l'individualité, à la conscience, n'ont rien trouvé qui pût relier ces règnes. Chacun d'eux est plein de variétés infinies, de fonctions diverses et multiples, mais inexorablement circonscrites par l'enceinte générale du règne lui-même.

Est-il donc logique, dit M. Nourrisson, de comparer un homme dégradé à un animal parfait? Un penseur impartial ne tomberait pas dans cette erreur. Il comparerait l'homme accompli à l'animal accompli: dès lors, au point de vue physique, quelle distance effrayante entre le plus parfait des gorilles et l'Apollon du Belvédère, entre une guenon et la Vénus de Milo! L'homme, dans la plénitude normale de son existence, est véritablement roi de la création; seul il possède la station verticale; mettez le à quatre pattes, il sera gauche et disgracieux; mettez l'animal debout, il sera lourd et choquant. L'homme est vraiment fait pour régner, et l'épicurien Ovide l'a dit :

> Os homini sublime dedit cœlumque tueri
> Jussit.....

Mais, dira-t-on, vous avez voulu faire de la terre le pivot de l'univers, et Copernic, Galilée, Newton, ont prouvé qu'elle se déplaçait en humble satellite autour du soleil. Aujourd'hui, vous voulez faire de l'homme le pivot de la création, et Lamarck et Darwin vous démontrent qu'il n'est qu'un bimane de l'ordre des primates. — Hé! messieurs, c'est aller un peu vite en conclusions. Lamarck et Darwin n'ont rien avancé qui rende leur démonstration incontestable; quant à Copernic, Galilée et Newton, ils ont, il est vrai, démontré que la terre se mouvait, mais, de l'homme qui tourne autour d'un candélabre, ou du candélabre qui reste immobile, lequel est le vrai pivot?

CONCOURS PROPOSÉS

Philosophie. — Des phénomènes psychologiques de la nature animale comparés aux facultés de l'âme humaine. — Prix, 1500 francs. Terme de la remise des mémoires, 31 décembre 1872.

Morale. — Examen critique de la morale utilitaire, de ses formes diverses et de ses principes. — Prix, 1500 francs. Terme, 31 décembre 1873.

Législation. — Histoire des contrats de location perpétuelle ou à longue durée dans l'Europe occidentale depuis l'empire romain jusqu'à nos jours. — Prix, 1500 francs. Terme, 31 décembre 1873.

Économie politique. — Faire connaître les principales variations des prix en France depuis un demi-siècle. — Recherche et indication des causes. — Déterminer particulièrement l'influence exercée par les métaux précieux. — Prix, 1500 francs. Terme, 31 décembre 1872.

Histoire générale et philosophique. — De la noblesse en France et en Angleterre, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe. — Prix, 1500 francs. Terme, 1er mai 1872.

Prix Victor Cousin (philosophie). — De la psychologie d'Aristote. — Prix, 3000 francs. Terme, 31 décembre 1873.

Prix Léon Faucher (économie politique). — Éloge des écrits, des travaux et de la vie de M. Léon Faucher. — Prix, 3000 francs. Terme, 31 décembre 1872.

Prix quinquennal Félix de Beaujour (économie politique). — Constater la part que l'intempérance a dans la misère. — Rechercher les plus sûrs moyens de la combattre ou de l'atténuer. — Quelle influence les lois pénales, fiscales et autres peuvent-elles exercer sur l'intempérance? — Des sociétés de tempérance et des résultats obtenus par elles. — Prix, 5000 francs. Terme, 31 décembre 1872.

Prix quinquennal de Morogues. — Ce prix sera décerné au meilleur ouvrage imprimé sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier. — Prix, 2000 francs. Terme, 31 décembre 1877.

Prix de Stassart (morale). — Étude de Channing. — Prix, 3000 francs. Terme, 31 décembre 1872.

Prix de la section de philosophie. — De la folie considérée au point de vue philosophique. — Prix, 2500 francs. Terme, 31 décembre 1872.

Prix extraordinaire (économie politique). — De l'influence exercée par les climats sur le développement économique des sociétés humaines. — Prix, 5000 francs. Terme, 31 décembre 1872.

Autre prix (économie politique). — Étudier l'influence qu'ont exercée, particulièrement au XIXe siècle et en France, les lois, les institutions publiques et privées, les mœurs, les doctrines et les écrits des publicistes sur le taux des salaires, ainsi que sur les rapports entre les ouvriers et les entrepreneurs. — Prix, 2500. Terme, 31 décembre 1873.

Prix triennal (Halphen). — A l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, ou même à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'enseignement primaire. — Prix, 1500 francs. Concours clos le 31 décembre 1872.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT SUR LES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 DÉCEMBRE.

La première médaille du concours des antiquités nationales a été décernée à M. Auguste Moutié pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Chartreuse, Recherches historiques, archéologiques et généalogiques.* Cette vaste enquête sur l'histoire d'un des principaux fiefs de l'Ile-de-France fut entreprise sous les aus-

pièces de notre illustre confrère, M. le duc de Luynes. La curiosité si vive et si éclairée de M. le duc de Luynes ne pouvait manquer de se porter sur l'histoire d'un duché dont sa famille possédait le titre et où se trouvait comprise la belle résidence dont il s'était plu à faire un musée pour la science et pour le grand art. Non content d'avoir donné au public divers cartulaires qui intéressaient la contrée, il recueillit lui-même les premiers éléments de l'histoire de Chevreuse, et il ne la confia à M. Moutié, dont la consciencieuse assiduité lui était connue, qu'après l'avoir mise en bonne voie. Indépendamment de la lumière qu'il jette sur l'histoire de la seigneurie importante, le volumineux écrit de M. Moutié fournit les renseignements les plus précieux sur toute l'organisation de la société féodale. Vous avez tenu à décerner à l'auteur l'approbation méritée que lui eût certainement accordée notre regretté confrère, s'il avait pu voir achevé l'ouvrage auquel il portait tant d'intérêt.

La deuxième médaille a été attribuée à M. Ernest Desjardins pour son *Essai sur la géographie de la Gaule*, d'après la carte de Peutinger, ouvrage considérable où les nombreuses questions qui se rapportent au monument le plus important de la cartographie ancienne ont été savamment discutées. La troisième médaille a été accordée à M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, pour son étude sur *Benoît de Sainte-More* et sur les destinées littéraires de l'épopée troyenne au moyen âge, sujet d'importance capitale, puisque l'ouvrage de Benoît de Sainte-More a été l'original où Boccace, Chaucer et Shakespeare ont trouvé des fictions appelées entre leurs mains à d'éclatants succès.

Convaincus que l'histoire de France au moyen âge doit devenir de plus en plus l'histoire des provinces, des villes, des fiefs particuliers qui plus tard ont été absorbés par l'unité monarchique, c'est encore à une monographie sur une ancienne ville du Nord, la ville de Dourdan, capitale du Hurepoix, que vous avez décerné la première mention honorable du même concours des antiquités nationales. L'auteur de cet ouvrage, à qui vous n'avez guère eu à reprocher que quelques mauvaises étymologies, est M. Joseph Guyot. M. Édouard Flouest a obtenu la seconde mention pour son exploration persévérante et méthodique du camp de Chassey (Saône-et-Loire). Vous avez décerné la troisième à M. Émile Agnel, pour l'étude ingénieuse qu'il a faite de certaines formes populaires de la langue française ; la quatrième à M. Guillaume Rey, pour l'achèvement de la publication de l'ouvrage de Du Cange sur les familles d'outre-mer; la cinquième à M. Du Fresne de Beaucourt, pour diverses rectifications sur l'histoire littéraire et politique du xve siècle. « Des rectifications faites de parti pris, disait dans son rapport notre cher et regretté confrère M. Huillard-Bréholles, peuvent souvent inspirer quelque méfiance; mais ici, en face de sujets purement historiques et nettement définis, la commission n'a pas eu à se tenir sur ses gardes. » Les rectifications dont il s'agit portent sur cette famille lettrée des Chartier qui eut de l'importance, à l'époque, il est vrai, où le talent fut chez nous le plus rare ; sur l'influence politique que l'on attribue à Agnès Sorel ; sur le meurtre de Montereau, d'où M. Du Fresne de Beaucourt cherche à écarter toute idée de préméditation.

Enfin, vous n'avez pas voulu laisser sans récompense l'ouvrage de M. l'abbé Eugène Bernard, professeur à la Faculté de théologie de Paris, sur les origines de l'Église de Paris et l'établissement du christianisme dans les Gaules. Autrefois l'Église de France ne croyait pas avoir besoin, pour relever sa gloire, de s'appuyer sur les fables par lesquelles un Hilduin cherche à identifier saint Denys de Paris avec le *Denys l'Aréopagite* mentionné dans les *Actes des apôtres*. Elle était même la première à faire justice de ces prétentions à une origine apostolique, introduites par une vanité plus naïve que chrétienne. De nos jours, un zèle peu éclairé a voulu donner de l'autorité à ces fictions. Il faut savoir gré à M. l'abbé Bernard de leur avoir opposé de nouveau les arguments victorieux des Sirmond, des Launoi, des Tillemont et de toute l'école des Bénédictins.

Le premier prix Gobert de l'année 1870 a été décerné à M. Siméon Luce pour son travail sur le texte de Froissart. La comparaison des manuscrits de Froissart avait offert jusqu'ici des particularités en apparence inexplicables, des différences, des additions, des contradictions d'autant plus singulières qu'elles semblaient bien n'être pas l'ouvrage de copistes ni de continuateurs. M. Luce a résolu la question d'une manière qu'on peut appeler définitive. Il a prouvé jusqu'à l'évidence que Froissard fit lui-même trois éditions de son ouvrage, et qu'il y introduisit successivement des modifications considérables, provenant principalement du changement qui s'était opéré dans ses dispositions à l'égard du peuple anglais. Cette découverte sert de base à l'édition nouvelle que M. Luce a lui-même commencée du texte de Froissard, et qui nous offrira enfin, il faut l'espérer, le texte classique de cet important écrivain.

Vous avez maintenu le second prix Gobert à M. de Chantelauze pour le service qu'il a rendu aux études historiques en publiant l'ouvrage resté inédit du chanoine la Mure sur l'histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, et en groupant autour de cet ancien ouvrage beaucoup de documents nouveaux et de mémoires pleins d'intérêt.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allié de Hauteroche, a été décerné à M. Félix Feuardent pour son travail sur les monnaies des Ptolémées. Ces monnaies n'offrent pas, comme celles des Séleucides et des Parthes, des dates ayant pour point de départ une seule ère primordiale. En outre, les Lagides portant tous le nom de Ptolémée, il en résulte que les monnaies isolées de chacun d'eux présentent de grandes difficultés d'attribution. M. Feuardent a pu introduire un classement très-probable dans cette confusion par ses observations fines sur la dégénérescence des types et par les analogies de style que présentent avec les monnaies des rois les monnaies qui portent des effigies de reines. Comme le nom des reines varie, cette comparaison fournit des points de repère pour dissiper les obscurités causées par l'homonymie des rois.

Pour le prix annuel fondé par M. Bordin, l'Académie avait prorogé au 31 décembre 1869 le terme d'un concours ouvert en 1866 sur cette question : « Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann, sur les *Vigiles*. » Trois mémoires, tous trois estimables à des titres divers, ont été déposés pour ce concours. Votre commission a décerné le prix à celui qui a pour auteur M. Camille de la Berge, attaché au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Le mémoire de M. de la Berge a pleinement satisfait les juges si difficiles en matière de recherches épigraphiques que vous possédez dans votre sein. La constitution de la marine romaine, la composition du personnel, la hiérarchie des officiers et des sous-officiers, la durée du service, les règles de l'avancement et les récompenses des vétérans, les noms des navires (M. de la Berge en a réuni 95), les stations diverses où mouillaient les escadres ou, pour mieux dire, les flottes distinctes de Misène, de Ravenne, d'Alexandrie, de Syrie, du Pont-Euxin, de la Bretagne, celle de Germanie ou du Rhin, celle de Pannonie et de Mésie ou du Danube, reçoivent du remarquable mémoire de M. de la Berge des lumières inattendues. Depuis Auguste, c'est-à-dire depuis leur constitution comme forces régulières et permanentes, les flottes romaines ne furent plus guère chargées que de la police des mers; sauf celles du Rhin et du Danube, elles n'eurent plus occasion de prendre part à une guerre véritable. Mais les services qu'elles rendirent ne furent pas moins importants pour cela. Elles formaient comme le lien

de la capitale et des provinces, et des provinces entre elles. C'étaient elles qui, au premier signal, transportaient sur les points menacés, avec une célérité qui nous étonne même aujourd'hui, les troupes et les approvisionnements nécessaires. Elles furent, en un mot, un des plus utiles instruments de la puissance qui réalisa pour quelques siècles l'unité des peuples civilisés. Un chapitre important se trouve ainsi ajouté à ce tableau de l'organisation de l'empire romain, que les textes des historiens nous font connaître si imparfaitement, et qui nous est révélé avec tant de certitude par les recherches d'épigraphie comparée, l'une des gloires de la science de notre temps.

Les travaux de l'École française d'Athènes ont été bien ralentis par les événements. Le principal des envois qui nous ont été faits est un compte rendu des fouilles accomplies dans une partie de l'île volcanique de Santorin, fouilles qui enrichissent d'un grand nombre de faits nouveaux l'histoire de la première civilisation humaine sur le sol de la Grèce. MM. Mamet et Gorceix les ont décrits avec simplicité, avec exactitude, et appréciés avec discrétion, chacun au point de vue de la science dont il s'occupe.

Il sera glorieux pour la France, messieurs, que l'année même de ses plus grands malheurs ait été signalée par une importante mission scientifique dont l'initiative vous appartient. Dans le courant de l'année 1869, M. Joseph Halévy attira l'attention des membres de l'Académie des inscriptions qui s'occupent du futur *Corpus inscriptionum semiticarum* sur les services qu'il pourrait rendre si on le chargeait d'une mission dans l'Yémen, à l'effet de recueillir les inscriptions himyarites. M. Halévy avait déjà visité l'Abyssinie; sobre, habitué à voyager d'une manière simple et dure, M. Halévy comptait, non sans raison, sur les facilités que lui procurerait sa qualité d'israélite oriental. Il y a, en effet, une synagogue à Sanaa, et, dans un pays aussi inhospitalier que l'Arabie méridionale, c'était un avantage considérable de trouver en arrivant un point d'attache et, si j'ose le dire, une famille, peu nombreuse il est vrai et officiellement peu influente, mais dévouée à ses membres et empressée à les servir. L'Académie se prêta au plan de M. Halévy; elle proposa au ministère de l'instruction publique de faire sur ses propres fonds la moitié de la faible somme demandée; le ministère fit l'autre moitié, et le courageux explorateur put partir vers septembre 1869. M. Halévy s'est acquitté de sa mission avec un grand courage et avec bonheur. Il rapporte des reproductions meilleures des textes relevés par Arnaud, et des copies d'un grand nombre de textes inconnus jusqu'ici. L'Académie avait engagé M. Halévy à prendre autant que possible des estampages des monuments. Cette partie du programme n'a pu être remplie. Les estampages exigent du temps, des opérations qu'on ne peut dissimuler, un attirail considérable. L'esprit soupçonneux des Arabes de ces contrées n'eût rien permis de pareil. Ce n'est qu'à force de ruses, de stratagèmes, en cachant son dessein sous l'apparence de pèlerinages à des tombeaux de saints ou d'actes simulés, que M. Halévy a pu faire ses copies et les dérober à ces jaloux et stupides possesseurs d'une précieuse antiquité. Une seule fois (et malheureusement il s'agissait d'un monument très-important) il a eu le regret de se voir enlever le dessin qu'il avait conquis avec tant de peine. Les copies de M. Halévy seront du plus grand secours pour l'épigraphie sémitique; les minutes originales ont été déposées à l'Institut. La nature particulière du caractère himyarite, composé de grands traits droits et de lettres majuscules, rend moins regrettable qu'on ne serait tenté de le croire l'absence d'estampages, de telles empreintes étant d'autant plus nécessaires que l'écriture est plus cursive. En tout cas, le voyage dont nous venons de parler laissera une trace dans la science et fait infiniment d'honneur à l'ardent et hardi voyageur qui l'a exécuté.

Société de géographie.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1871.

La Société procède à l'élection du bureau de la Commission centrale pour l'année 1872;

Sont nommés :

Président : M. d'Avezac, de l'Institut.

Vice-présidents : MM. de Quatrefages, de l'Institut; E. Cortambert.

Secrétaire général : M. Maunoir.

Secrétaires adjoints : MM. Richard Cortambert et Casimir Delamarre.

Conférences géographiques de M. Richard Cortambert. — M. Richard Cortambert, un de nos plus zélés propagandistes, a entrepris avec succès, dans la salle du boulevard des Capucines, une série de conférences propres à édifier le public sur l'ensemble des notions les plus importantes de la géographie actuelle. Le désir d'apprendre d'une part, le désir d'intéresser de l'autre, l'heureuse idée de projeter sur un écran les images propres à illustrer l'exposition faite par le conférencier, ont rendu ces réunions fort attrayantes. Tous les jeudis soir, depuis deux mois, le public s'y rend avec empressement et persévérance. Rien n'est plus intéressant que la géographie contemplée de haut, dans ses grands ensembles et dans ses reliefs les plus accusés. L'auditoire, muni des bottes de sept lieues du petit Poucet, a déjà sillonné l'Afrique du nord au sud, le bassin du Nil, l'Égypte, la Nubie, l'Abyssinie, la région des Nègres, celle des grands lacs de l'intérieur. Il a pu vivre de la vie des Pharaons et des Négus, assister à la grandeur et à la décadence de Théodoros, participer aux aventures de notre regretté Lejean, du docteur Livingstone, de Speeke, de Grant et de tant d'autres explorateurs.

M. Richard Cortambert se propose ainsi de parcourir la terre entière, en étudiant à la fois la nature et l'homme, le monde physique, les mondes humains qui l'habitent, les usages, les mœurs, l'esprit, les traditions, l'avenir probable des différentes sociétés. Nous allons prochainement être transportés, par une enjambée qui rappelle les voyages de Micromégas, de la zone torride à la zone glacée, interroger les mystères polaires, rechercher les communications septentrionales des deux continents. Belle occasion pour remonter ensuite le mystérieux courant du *Gulf-Stream*, gagner les Antilles, interroger les civilisations disparues du Mexique et du Pérou, gravir les Cordillères et embrasser du regard l'immense vallée de l'Amazone.

Pourquoi donc sommes-nous restés si longtemps étrangers à ce globe que nous habitons? Pourquoi, repliés sur nous-mêmes, avons-nous restreint nos horizons et concentré dans un foyer trop circonscrit une activité, qui, faute d'aliments, a failli se dévorer elle-même? Le monde appartient à ceux qui le voient de haut, parce qu'ils le dominent : l'esprit en prend d'abord une possession idéale et pousse invinciblement le corps à réaliser ses vues. D'ailleurs, à défaut d'ambition, l'esprit a des ailes et il faut qu'il les déploie dans la réalité, sinon le voilà dans le pays des chimères :

> Nos quoque, pars mundi, quoniam non corpora solum,
> Verum etiam volucres animamus.

LA SEMAINE POLITIQUE

Le triomphe de M. Vautrain sur M. Victor Hugo est le grand événement de la semaine. Les monarchistes de toute taille, de toute couleur, depuis l'*Union* jusqu'au *Gaulois* en passant par l'*Ordre* et le *Journal de Paris*, ont bien essayé de prendre à leur compte les 250 000 électeurs inscrits qui ont toujours honoré les élections de leur absence. Cette tactique n'a eu d'autre effet que de faire rire aux dépens de ceux qui, ayant 250 000 voix sous la main, n'ont pas jugé à propos de les concentrer sur un nom bien significatif. D'autres journaux, plus sincères, ont reconnu que, décidément, Paris était républicain, et que l'élément conservateur n'avait aucune chance de réussir toutes les fois qu'il se présentait sous les couleurs d'Henri V, de Louis-Philippe II ou de Napoléon III. Cette conclusion est fondée, mais nous voudrions bien voir disparaître de la langue politique ce vieux mot de *conservateur*, qui ne sert qu'à « conserver » et entretenir les malentendus les plus fâcheux.

Je ne parle pas seulement de la dernière lutte électorale, où l'on a vu de prétendus conservateurs déclarer hautement qu'ils désiraient le triomphe de Victor Hugo pour « en finir plus vite ». Des conservateurs qui veulent tout détruire, franchement c'est par trop abuser des mots ! Je parle des gens qui s'intitulent très-honnêtement conservateurs sans avoir suffisamment mesuré la portée de ce terme.

S'agit-il bien en ce moment de *tout* conserver ? Pas plus, évidemment, que de *tout* détruire. Le caractère, visiblement *transitionnel*, de notre époque, répugne profondément à tout ce qui, de près ou de loin, ressemblerait à l'immobilité. Il faut, à tout prix, marcher, et il faut marcher pour ne pas courir, ou plutôt pour ne pas sauter. Aussi, à tous les points de vue, serait-il nécessaire d'opposer à l'idée de *révolution* brusque et violente, non l'idée de *conservation*, mais celle de *progrès* impliquant un changement graduel, mesuré au temps, au développement de l'esprit public. Pour tous ceux qui s'intitulent conservateurs, ce n'est qu'un mot à changer, mais il vaut la peine d'être changé. Après tout, les mots ne sont que les représentants naturels des idées qui leur sont étroitement attachées, et il n'est au pouvoir de personne, en politique surtout, de se préserver contre la néfaste influence des abus de langage. Notez bien que lorsqu'un mot entre dans la langue politique, il y apporte, indépendamment de sa signification la plus large et la plus générale, tout un cortége d'idées accessoires qui, bon malgré malgré, accompagnent le nouveau-venu dans toutes ses nouvelles acceptions, dont elles altèrent singulièrement la portée. Conservateur, par exemple, ce mot n'entraîne et n'explique-t-il pas l'idée de richesse, d'amour du repos, de la tranquillité à tout prix, de l'immobilité si l'on veut, l'horreur de tout changement, de toute réforme, avec une teinte très-marquée d'optimisme *quand même ?*

Eh bien ! ce sont là toutes ces nuances, toutes ces dégradations de l'idée première qui viennent offusquer à leur insu les meilleurs esprits, les cœurs les plus dévoués, amoureux du bien et surtout du *mieux*, dont la nécessité est moins que jamais contestable. Indépendamment de toute autre considération, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de faire voter un jeune homme pour un candidat « conservateur », à moins que ce jeune homme ne soit simplement un *petit vieux*. Nous croyons donc que les républicains, — et tout le monde le deviendra bientôt, soyez-en sûrs, — nous croyons que les républicains se diviseront nécessairement en *progressistes* et *révolutionnaires*, et nous croyons que cette dernière fraction perdra beaucoup de sa force, quand elle ne sera plus seule à représenter le *mouvement*.

Mais les préoccupations publiques ne vont pas tarder à se concentrer sur un sujet plus vraiment digne d'elles, parce que, de la solution adoptée par l'Assemblée, dépendra l'avenir de la France, et peut-être son existence même. C'est, bien entendu, de l'instruction primaire obligatoire que nous voulons parler. Nos lecteurs connaissent l'accueil déplorable qui a été fait dans les bureaux au projet de loi de M. Jules Simon. D'après des renseignements particuliers, il paraît que les députés, favorables à la cause de l'instruction populaire, sont sortis plus que navrés, stupéfiés de ce qu'ils venaient d'entendre. Oui, M. Gaslonde lui-même, disant qu'il y a *trop* d'institutrices laïques et congréganistes, se plaignant que les femmes françaises sont *trop* instruites, M. Gaslonde lui-même n'est rien auprès des orateurs qu'il a été donné d'entendre aux membres des bureaux. C'était, paraît-il, comme si les ombres de Torquemada, de Philippe II, du duc d'Albe, subitement sorties de leurs tombeaux, s'étaient glissées sous les habits modernes et les allures paternes de nos députés de droite, *anguis in herbâ*.

Nous ne savons si la discussion publique se ressentira de ces insanités. Selon toute apparence le grand jour fera un peu peur à tous ces oiseaux de nuit. En tout cas, nous verrons bien.

C'est M. Dupanloup qui sera chargé de mener la croisade. Il est décidément écrit que l'Église, et l'Église française notamment, tiendra à honneur de se mettre en travers de tous les progrès. Elle ne veut pas que ce malheureux pays en réchappe. Nombre d'évêques et « leurs régiments » c'est-à-dire leurs clergés, sont entrés en campagne ; tous les journaux religieux sont sur le pont. MM. Veuillot, Coquille et Cie oublient leurs querelles *économiques* du Dimanche, pour soutenir la *liberté* du père de famille, le *droit* sacré à l'ignorance. Étrange abus des mots ! La vaccination est obligatoire ; le père de famille n'a pas le *droit*, n'a pas la *liberté* de ne pas préserver son enfant de la contagion. Quant à l'intelligence, quant à l'âme de l'enfant, il a le *droit* de la laisser en jachère, d'y laisser les mauvais instincts y germer et pousser en liberté ! Le père a le *droit* de faire de son fils un voleur ou un ignorant, mais il n'a pas le *droit* de dissiper sa fortune matérielle ! Et c'est au nom d'une civilisation chrétienne, spiritualiste, qu'on vient nous conter de pareilles monstruosités ! Et ce sont des évêques, des prêtres, qui se chargent de nous les présenter !

Ce qui tient surtout au cœur de ces prélats de l'ignorance, c'est le maintien de la *lettre d'obédience*, c'est-à-dire la faculté pour les religieuses d'enseigner aux enfants ce qu'elles ne savent pas elles-mêmes. Nous empruntons à un travail très-intéressant de M. Charles Robert, publié dans la *Revue universelle* du 24 décembre dernier, quelques résultats curieux et véritablement édifiants de ce mode de procéder.

« Les religieuses adoptent, en général, les livres des frères, » et l'on voit de pauvres petites filles, futures ouvrières des » fabriques, destinées à vivre au milieu des machines à va- » peur, s'exprimer sur les hérésies de Photius et d'Euty- » chès..... »

» Des enfants de cinq et six ans lisent dans le catéchisme. » On leur demande *si c'est le soir ou le matin que Dieu a créé » les animaux.* »……

» Dans une salle d'asile tenue par les sœurs, des enfants de » cinq ans à six ans épelaient, dans un livre de piété, une » prière à la Vierge. Ce livre, dit quelqu'un, est-il bien ap- » proprié à l'âge de ces enfants ? — Vous voyez, répondit la » sœur, que les caractères sont gros et faciles à lire. — Sans » doute, mais l'enfant ne comprend pas ce qu'il lit. — *Mais » la sainte Vierge le comprend*, répondit la sœur, *et cela » suffit.* »

Tout ce qui précède est extrait de rapports *officiels* des inspecteurs généraux de l'instruction publique à différentes époques.

Sur 89 inspecteurs d'académie, 82 demandaient, en 1864, la suppression de la lettre d'obédience et le retour au droit commun.

« Les lettres d'obédience », écrivait l'inspecteur des Bouches-du-Rhône, « sont quelquefois accordées à des personnes » qui savent *à peine signer leur nom.* » — « Cette exception », dit celui de Montpellier, « est des plus fâcheuses. Elle a » amené dans les écoles une foule de maîtresses incapables et » recrutées dans les rangs infimes de la population. Elle a » éloigné les bonnes maîtresses laïques. » — « Les lettres » d'obédience », s'écrie l'inspecteur de la Lozère, « ne sont que la consécration de l'ignorance et de l'incapacité. » — Dans » la Meurthe, « deux congrégations sur trois ont fourni pen- » dant longtemps des institutrices d'une ignorance incroyable. » En 1860, vingt-quatre ne parlaient même pas le fran- » çais. »

Je le répète, tout ce qui précède est extrait de rapports officiels.

Ces extraits suffiront amplement à convaincre les lecteurs de la *Revue*, parmi lesquels, à vrai dire, il doit y avoir bien peu de partisans du maintien de la lettre d'obédience.

LE RESPECT DE LA LOI

A propos des dernières élections, les journaux ont donné de certains candidats des qualifications quelque peu arbitraires. C'est ainsi qu'ils désignaient M. Jules Barni comme candidat *radical*. Qu'est-ce qu'un radical ? Chacun l'entend à sa manière, mais pour ceux qui y voient un homme prêt à tout mettre à feu et à sang, nous croyons utile de citer le passage suivant d'un petit volume que M. Jules Barni est sur le point de publier sous ce titre : *Manuel républicain*. Si M. Jules Barni est radical, on jugera par là qu'il n'aspire aux réformes que par les moyens légaux :

« La loi, qui est, dans le système monarchique, l'expression de la volonté d'un individu, et, dans le système aristocratique, celle de la volonté d'une caste, est, dans le système républicain, l'expression de la volonté générale, de la volonté du peuple entier, statuant, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses représentants, sur le droit commun ou l'utilité publique. Elle a droit au respect et à l'obéissance de tous les citoyens par cela seul qu'elle émane, non plus d'une volonté autocratique ou oligarchique, mais de la volonté générale, exprimée par le suffrage universel. A la vérité cette volonté générale n'est le plus souvent en fait que celle de la majorité des citoyens, car il est bien difficile qu'un accord absolu s'établisse entre tant d'esprits divers sur des matières aussi délicates que celles qui font l'objet des lois ; il se peut même qu'elle s'égare, car elle n'est pas infaillible ; mais le devoir de tout citoyen n'en est pas moins d'obéir en tout cas à la loi qu'elle décrète, sauf à travailler par les moyens légaux à la changer, parce que cette soumission à la volonté de la majorité est la condition même de la république, et que, sans elle, celle-ci tomberait dans l'anarchie. Nous ne demandons pas aux citoyens d'aimer la loi, comme nous leur demandons d'aimer la liberté, l'égalité, la fraternité, car nous savons que, même dans la meilleure république, la loi n'est pas constamment la traduction exacte de ces grands principes, et qu'elle n'est pas toujours faite pour être aimée ; mais nous leur demandons de la respecter, quelle qu'elle soit, dès qu'elle existe et tant qu'elle subsiste, ce qui n'en interdit nullement la critique et la réforme, mais ce qui exclut la désobéissance et le recours à la force. La désobéissance et le recours à la force peuvent être un droit et même un devoir en face de la tyrannie d'un souverain ou d'une faction ; Ils sont un crime dans un État républicain. Le respect de la loi est la sauvegarde des républiques ; il est donc aussi un des éléments essentiels de la vertu républicaine. Il faut que les citoyens s'en fassent une habitude. Cela est d'autant plus nécessaire dans les républiques qu'ils y jouissent d'une plus grande liberté, et que cette liberté dégénérerait trop aisément en licence, s'ils ne s'imposaient ce frein à eux-mêmes. »

LE CAS DE M. MOMMSEN

M. Mommsen vient d'adresser à la *Vossische Zeitung* une lettre explicative de la démarche qu'il a faite auprès de M. Renan au mois de mars dernier. Nous attendrons d'en connaître le texte, mais nous ne croyons pas que M. Mommsen puisse détruire les assertions contenues dans la lettre suivante, que vient de publier le *Journal de Lyon :*

« Les journaux allemands, s'emparant de la lettre dans laquelle M. Renan déclare qu'à sa connaissance M. Mommsen n'a jamais reçu aucune subvention de l'empereur Napoléon III, en profitent pour nier le caractère de la démarche que M. Mommsen a faite auprès de M. Renan au mois de mars dernier.

» Rectifions d'abord ce qui doit être rectifié ; il en restera toujours assez, comme vous allez voir.

» Ce n'est pas à l'*Histoire de César* que M. Mommsen a collaboré directement. Il n'y a pris part que sous forme de conversations avec l'empereur sur divers points historiques relatifs à César. C'est à l'édition des *Œuvres de Borghesi*, qui se faisait aux frais de l'empereur, et dont huit volumes ont paru, que M. Mommsen a collaboré en fournissant des notes, très-utiles d'ailleurs et très-savantes.

» En même temps il y faisait travailler quelques-uns de ses élèves berlinois, qui touchaient sur la cassette impériale, pour prix de leur peine, de généreuses indemnités. Tous les savants étrangers qui ont donné leurs soins à cette publication considérable étaient largement rémunérés.

» Il y a huit jours encore, M. Renier, chargé de cette comptabilité, était peut-être le seul qui sût que M. Mommsen, lui, n'était pas payé en argent.

» Comment l'était-il ? Il l'était d'une autre manière. Par une faveur tout à fait exceptionnelle, contre toutes les règles et tous les usages, l'empereur lui faisait expédier à Berlin les plus précieuses reliques de la bibliographie française, lesquelles n'auraient jamais dû sortir de la bibliothèque impériale, et qui appartiennent à la nation. M. Mommsen en avait besoin pour l'ouvrage qu'il est en train de terminer. On sait ce que valent, pour un savant, de pareils services : ils sont inestimables, et M. Mommsen faisait un excellent marché en préférant à une subvention pécuniaire la communication de si rares trésors.

» Il les exploitait, au profit de la science sans doute, mais aussi au profit de sa réputation et de sa gloire personnelle. De plus, aux Tuileries, il était comblé d'attentions et de gracieusetés de toute sorte.

» La guerre éclate : aussitôt M. Mommsen adresse aux Italiens un manifeste où il déverse contre la France l'injure et l'outrage. Quelque temps après, — c'est un fait très-connu et qui n'a jamais été démenti, — il se met à la tête de cette pétition des Berlinois réclamant avec instance le bombardement de Paris. Bombardement absolument inutile au point de vue stratégique, et qui pouvait avoir pour effet d'anéantir ces collections scientifiques dont M. Mommsen avait tout particulièrement profité. La paix signée, aussitôt il demande d'en profiter encore puisqu'elles n'ont pas été détruites ; il demande en même temps que ses élèves soient admis à reprendre le travail qu'ils faisaient pour le compte de l'empereur, ainsi que les émoluments qui y étaient attachés. Il prie M. Renan de lui servir d'intermédiaire en cette étrange négociation. Tout cela lui paraît simple et naturel.

» Tel est le point du débat, qu'il ne faut pas déplacer. Nous sommes tenus d'être rigoureusement justes envers les Allemands, précisément parce que nous prétendons les juger, ce qui est le droit et la consolation des vaincus. Nous trouvons parfaitement équitable que les collaborateurs attachés à la publication des *Œuvres de Borghesi*, élèves de M. Mommsen ou autres, aient été rétribués, même largement, puisqu'ils donnaient leur travail. Pour la même raison, nous trouverions parfaitement équitable que M. Mommsen se fût fait allouer l'indemnité pécuniaire que tout le monde croyait qu'il avait reçue. Nous ne nous plaignons même pas de ces prêts exceptionnels, plus généreux encore qu'une subvention pécuniaire, par lesquels l'empereur récompensait ses services ; après tout, la science, qui est internationale de sa nature, en aura recueilli le bénéfice.

» Au besoin, nous irions jusqu'à concevoir que, la guerre éclatant entre les deux pays, M. Mommsen ait été égaré par un patriotisme furieux dont le souvenir des faveurs reçues aurait dû tempérer, au moins dans la forme, les féroces épanchements.

» Non, ce que nous reprochons en ce moment à M. Mommsen, c'est d'avoir si vite, avec une placide impudeur, allongé vers l'Académie des inscriptions et belles-lettres, héritière de la publication des *Œuvres de Borghesi*, cette main qui venait de signer la demande du bombardement de Paris. « Mes intérêts personnels », écrivait-il à M. Renan, « sont pour *fort peu* dans tout ceci. » Ils y étaient donc pour *quelque chose*, et c'était bien la continuation des services personnels qui lui étaient rendus par l'empereur que son intérêt personnel demandait à l'Académie, et que son patriotisme furieux ne l'aurait pas empêché d'accepter.

» Ce patriotisme ne l'empêchait pas non plus d'exprimer le vœu que ses élèves continuassent à concourir à une publication française et à recevoir, pour leur peine, de l'argent français. Je demande, écrivait-il à M. Renan, « si votre Aca- » démie veut continuer ses rapports avec la nôtre, ou *plutôt*, » — *car il s'agira de cela, — remplacer à cet égard l'empereur* ». Or, l'empereur payait grassement.

» Je vous écris ayant le texte de la lettre de M. Mommsen sous les yeux.

» Voilà le public édifié : qu'il juge lui-même ; non pas seulement le public français, mais le public de tous les pays où il reste encore quelque sentiment de ce qu'on appelait autrefois la délicatesse, le tact, le respect de soi et des autres. Pour moi, cette bonhomie intéressée des Allemands, cette mendicité sans vergogne, me dégoûtent, et il me répugne d'insister.

» EUGÈNE YUNG. »

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Dans une histoire des idées françaises sous le second empire, le chapitre consacré à l'étude des intérêts religieux, durant cette période, devra occuper une place importante. Les questions qui ont été soulevées, de ce temps, dans notre pays, par diverses Églises, touchaient à leur destinée même, et les luttes qui se sont livrées chez elles, ou autour d'elles, menaçaient leur existence. Ce n'est plus de casuistique qu'il s'est agi dans le protestantisme et le catholicisme. L'un a vu s'élever une école, de tout temps renfermée en lui, qui fait évanouir ses croyances essentielles dans un pur rationalisme. L'autre, après avoir vu son autorité temporelle menacée, morcelée et détruite, a voulu montrer que son autorité spirituelle, méconnue ou oubliée, vivait encore, puisqu'elle proscrivait et damnait la raison. En même temps, il se décernait un brevet solennel d'infaillibilité dans le concile du Vatican. C'est l'histoire de ce concile que M. de Pressensé a raconté dans le livre qu'il vient de publier (1). Ainsi que l'annonce son titre, il s'est proposé d'en montrer les conséquences politiques et religieuses. On se rappelle avec quel fracas artificiel fut annoncé, au milieu de l'indifférence publique, l'ouverture de cette assemblée qui s'évanouit au milieu d'un autre fracas dont tressaillit douloureusement notre pays envahi et ensanglanté. Le pape venait de se déclarer infaillible, à Rome, au milieu des hauts dignitaires du catholicisme : on eût dit, à ce moment, qu'il venait de murmurer dans un coin ce dogme dont autrefois toutes les oreilles de la catholicité eussent tinté. Cette déclaration audacieuse eût-elle produit, à un autre moment, une plus grande émotion dans la grande masse du public ? Pour des esprits voués comme M. de Pressensé au culte des intérêts religieux, de tels événements ne passent en aucun temps inaperçus. Après une revue rapide des conciles qui ont précédé celui du Vatican, il s'est appliqué à étudier dans son livre l'état du catholicisme en France, à la veille de la convocation de cette dernière assemblée, jugeant les partis d'une secte qui n'est pas la sienne avec un noble respect pour les hommes de talent qui en furent les chefs : Ozanam, Lamennais, Lacordaire. J'ai songé, à ce propos, à Bossuet parlant de Mélanchton avec une sympathie contenue. A ce charme qu'exerce sur l'esprit la grande équité et l'émotion dont sont pénétrés les jugements de M. de Pressensé, pasteur d'une église protestante, sur les hommes qui honorent la croyance catholique, se joint celui d'un style d'une qualité rare. Il y a dans ce livre des pages sur Rome qui méritent

(1) *Le Concile du Vatican, son histoire et ses conséquences politiques et religieuses*, par E. V. de Pressensé. — Paris, Sandoz, 1872.

d'être citées : « Je ne dirai qu'un mot de cette ville étrange où tout est combiné pour plonger l'âme dans une langueur indéfinissable, où le temps a je ne sais quelle démarche sénile qui empêche qu'on ne s'aperçoive de sa fuite. Il marche à pas comptés, comme un vieux cardinal, sur cette voie de tombeaux qui a vu disparaître tant de grandeurs. Le présent se confond avec le passé ; on dirait la durée immobile. » Quand il a montré que tout a été préparé, jusqu'au choix de cette Rome vieillie et languissante, pour le succès du dogme que l'on médite, M. de Pressensé n'a pas de peine à nous faire comprendre quel périlleux défi vient d'être jeté à la liberté de l'esprit humain, et combien les exagérations de la philosophie expérimentale dans notre temps s'autorisent de celles du catholicisme doctrinal. Les despotiques déclarations du congrès de Liége, de Genève et de Naples, répondent à celles du Vatican avec autant de mépris de la raison individuelle. Le livre de M. de Pressensé est destiné à avoir un très-grand succès dans le monde protestant. Il fera pendant à celui que vient de publier (1) le fougueux apologiste du concile du Vatican, que M. de Pressensé appelle « un lansquenet du pape » et un « dévot furibond qui servira de circonstance atténuante à tous les impies de son temps. »

La fougue de l'esprit n'a point d'attrait ni de mérite durable, quand parmi les passions qu'elle sert ne se rencontre pas celle de la justice et de la vérité. L'étude sur Mirabeau et la Constituante, que publie M. H. Reynald (2), nous montre cette violente nature du grand avocat du tiers état, ne retranchant pas de ses emportements cette haine de l'illégalité dont, jusqu'à lui, tout citoyen était menacé dans notre pays. Cet homme si déréglé est épris de l'amour de la loi ; il veut que, si des barrières existent dans la société, elle ne s'abaissent pas capricieusement en écrasant, mais soient fixées d'avance et d'un consentement mutuel. On sort de la lecture du livre de M. Reynald plus affermi dans la sympathie reconnaissante que fait éprouver la mémoire de Mirabeau à tous ceux qui se souviennent que sa nature ne se montra pas forte et grande seulement dans ses fautes. Des détails biographiques curieux, et dont certains ramènent à un âge plus rapproché de nous l'origine de la noblesse du célèbre tribun, un soin constant de mettre en relief toutes les richesses que l'éloquence française possède encore en dépôt dans le recueil des discours de Mirabeau, et une prudence savante dans le récit difficile de la *grande trahison*, recommandent ce livre à l'attention la plus sérieuse. Il sera, avec celui que M. de Loménie prépare sur le même sujet (2), le résumé peut-être définitif de tout ce que présente de troublé, d'imprévu et de grand, la vie et l'éloquence de Mirabeau.

Nous ne voulons pas finir sans parler de deux petites brochures qui méritent plus que des égards. La première intitulée : *La regénération de la France par l'union du peuple et de la bourgeoisie*, est de M. E. Lestre (Paris, F. Henry). Les moyens de cette union sont malheureusement dans le cœur : on ne les en tire pas aisément. La seconde de ces brochures est celle de M. le docteur Abbadie : *Les Prussiens à l'île Adam et à Parmain*. Parmain a inauguré la défense des villes ouvertes, avant Saint-Quentin et Chateaudun ; M. le docteur Abbadie veut qu'on le sache, et c'est justice. Il raconte simplement ce qui parut tout simple à quelques-uns de ses compatriotes, défendre leurs foyers contre l'ennemi étranger.

(1) *Le Concile du Vatican*, par L. Veuillot. — Paris, V. Palmé, 1872.
(2) Cours du *Collége de France* et articles du *Correspondant*.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

Les thèses de M. Vidal-Lablache.

M. Vidal-Lablache, ancien élève de l'École normale et de l'École française d'Athènes, a soutenu lundi dernier, à la Sorbonne, ses deux thèses de doctorat ès lettres. Le président du bureau d'examen devait être M. Saint-Marc Girardin ; M. Wallon l'a remplacé. Il avait comme assesseurs MM. Egger, Geffroy, Himly et Étienne.

Le sujet de la thèse française de M. Vidal-Lablache était la biographie d'Hérode Atticus (1), rhéteur grec du IIe siècle après Jésus-Christ, célèbre parmi les curieux pour son esprit, sa carrière honorifique et ses relations avec les empereurs Hadrien, Antonin et Marc-Aurèle. Ce dernier fut même son disciple. Riche et ami des lettres, ayant séjourné longtemps à Rome à une époque intéressante de son histoire, et plus longtemps à Athènes, intéressante en tout temps ; consul romain et administrateur des villes libres de l'Asie, bienfaiteur de sa patrie, qu'il dota de villes reconstruites et de monuments artistiques, dont le plus célèbre est le temple qui porte son nom, Hérode Atticus présentait le sujet d'une monographie étendue. Une notice de Philostrate, écrite sans critique ; quelques passages d'Aulu-Gelle, un mémoire insuffisant de Burigny (2) adressé à l'Académie des inscriptions, étaient les renseignements déjà acquis dont M. Vidal-Lablache pouvait s'aider ; mais il s'est surtout proposé de restituer, grâce aux inscriptions récemment retrouvées à Athènes, la biographie d'Hérode Atticus, et de faire connaître en même temps le rôle littéraire et parfois politique des sophistes ou rhéteurs, au IIe siècle, sous les empereurs romains. Un tableau de la vie intérieure d'Athènes à cette époque entrait aussi dans le cadre du sujet.

M. *Wallon* rappelle que le candidat avait déjà envoyé à l'Académie des inscriptions un mémoire sur la thèse qu'il présente aujourd'hui à la Faculté. Il l'a agrandi en s'aidant sans doute des travaux déjà publiés à ce propos et de tout ce qu'il a pu depuis recueillir sur place. Il a éclairci plus d'une conjecture et écarté des erreurs ; mais M. Lablache est-il bien persuadé que l'époque d'Hérode Atticus fût une renaissance grecque ? Ne peut-il être amené à croire que la grande fortune de ce sophiste fut pour beaucoup dans sa grande réputation d'esprit ?

M. Lablache répond que sur son mérite comme sophiste et rhéteur, les témoignages honorables sont nombreux ; que si le caractère permanent de la société grecque est la bienveillance pour les arts et ceux qui les honorent, Hérode Atticus a des titres personnels à l'estime de la critique ; qu'il a été rangé dans les *décades* oratoires. Quant à la première partie de l'objection, M. Lablache répond qu'il ne faut voir dans l'Athènes du IIe siècle de l'ère impériale qu'une ville d'université. Sa population avait augmenté, grâce au long calme qui avait suivi les bouleversements de la guerre civile et de la guerre de Mithridate. Ses écoles devinrent florissantes ; les *listes éphébiques* (3) sont là pour l'attester. Les principaux so-

(1) *Hérode Atticus. Étude critique sur sa vie.* — Paris, Ernest Thorin.
(2) Jean Levesque de Burigny, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort en 1785.
(3) Voyez, à ce sujet, les travaux présentés par M. Albert Dumont à l'Institut.

phistes du temps font à Athènes le séjour prolongé qui était de mode autrefois. Que si cette grande ville lettrée est bien loin de son illustration première, elle est cependant à une époque de renaissance, parce qu'elle vient de sortir d'une époque de ruines. Cette vie intellectuelle ne se répand pas, du reste, dans les autres parties de la Grèce au temps des Antonins.

M. *Wallon* demande au candidat quel était le commerce d'Athènes à cette époque.

M. Vidal-Lablache n'a pas de peine à établir qu'il a beaucoup diminué. Les dèmes de la frontière nord de l'Attique sont abandonnées ; le Pirée subsiste toujours, mais c'est Délos qui accapare tout le commerce de l'Archipel, comme aujourd'hui Syra.

M. *Geffroy* trouve le sujet de cette thèse bien choisi et traité avec la netteté, l'esprit de discernement et de méthode qu'il a déjà été à même d'apprécier chez le candidat; mais il lui semble que M. Vidal-Lablache ne s'est pas laissé aller à l'attrait de son sujet, qu'il ne s'est pas étendu assez sur les conjectures auxquelles ont donné lieu les ouvrages d'Hérode Atticus, et il lui demande de préciser son rôle : a-t-il été un simple rhéteur ou un professeur?

M. Lablache répond qu'Hérode Atticus a été un professeur enseignant, et que son éloquence ne fut qu'une éloquence d'école. Il a suivi les leçons des sophistes pour enseigner plus tard. A Rome, il fit partie de l'Athénée fondé par Hadrien; à Athènes, il eut un grand nombre de disciples sérieux. Quant au caractère de son enseignement, on peut voir par Philostrate et Aulu-Gelle que c'étaient la rhétorique et la philologie. Il s'est appliqué à signaler les déformations de la langue classique. S'il n'était pas payé à la façon des sophistes officiels, il ne faut pas le croire pour cela un amateur. Il est vrai qu'il a rempli des charges publiques, ce qui ne s'accorde pas avec les immunités légales dont jouissaient les professeurs ou les sophistes attitrés; mais sa grande fortune explique cette particularité.

M. Geffroy, en faisant remarquer qu'Hérode Atticus a dû se trouver à Rome en présence de Frontin et de sa rhétorique, demande au candidat s'il n'a pas cru intéressant de faire ressortir le contraste de l'école grecque et de l'école romaine.

On peut conjecturer, dit M. Vidal-Lablache, d'après Quintilien et Senèque, quels pouvaient être les sujets de développements de la rhétorique latine de ce temps. Les sujets de l'école grecque étaient des improvisations historiques : λόγοι αὐτοσχέδιοι. Quant à s'étendre longuement sur les caractères des deux écoles, M. Lablache n'a pas cru pouvoir le faire, sans sortir de son sujet.

M. Geffroy, dans la seconde partie de ses objections, reproche au candidat de n'avoir pas fait un historique des ruines du théâtre d'Hérode, où s'élevaient des maisons qui ont servi plus tard de citadelle. Ces ruines ont leur histoire, comme celles du Colysée. C'est par les décombres du temple d'Hérode que le colonel Fabvier s'est introduit dans l'acropole pendant le siége des Turcs. M. Geffroy regrette que la thèse du candidat ne renferme pas plus de détails archéologiques à ce sujet. Il annonce la publication prochaine d'une restauration de ce théâtre, par M. Daumet, architecte. Ce travail éclaircira sans doute la question assez obscure que soulève la nature de ce monument, tantôt appelé *théâtre*, tantôt *odéon*. M. Geffroy a eu sans doute communication du manuscrit de M. Daumet, qui nous semble renfermer bien des conjectures auxquelles s'est refusé l'esprit prudent et sagace du candidat. Le savant examinateur, dont l'imagination est aussi vive que la curiosité, ne pense-t-il pas que la science donnerait dans la fantaisie si elle s'échappait, ainsi qu'il paraît le désirer, et courait à perte de vue sur le moindre vestige et la moindre trace d'antiquité? Le candidat n'a-t-il pas bien fait de ne point s'étendre sur cette statue informe, qui, selon les uns, a été érigée par Hérode Atticus; selon les autres, est son portrait; selon d'autres enfin, celui de sa femme.

A toutes les objections qu'a accumulées contre l'insuffisance de certaines parties de sa thèse l'esprit si vif de M. Geffroy, M. Vidal-Lablache répond qu'il a dû s'interdire les conjectures d'imagination.

M. *Egger* élève une question de grécité au sujet des mots *odéon* et *théâtre*, qui sont employés tous les deux pour désigner le monument d'Hérode. Il établit, d'après un texte d'Aristote, que ces deux termes sont synonymes. Il trouve que le candidat n'a pas été assez équitable pour le mémoire de Burigny et pour la dissertation de Fiorillo sur les inscriptions grecques relatives à Hérode. N'oublions pas, dit le savant doyen de la Faculté des lettres, qu'Hérode Atticus n'était qu'un improvisateur dont il ne faut pas s'exagérer l'importance. Il y avait dans l'esprit grec de cette époque l'affectation de préciosité que nous retrouvons chez nous, au temps de l'hôtel de Rambouillet. Hérode Atticus eut sans doute le culte du beau et l'amour de la belle langue; mais il faut laisser ses œuvres parmi les toutes petites choses, tout en reconnaissant avec plaisir que, dans une époque où le génie manquait, l'esprit du moins en avait les honneurs. Ne dites donc pas que la façon dont Burigny et Fiorillo ont parlé d'Hérode Atticus est indigne de lui.

M. Vidal-Lablache répond que Burigny n'a guère fait que reproduire Philostrate, qui ne peut passer pour une autorité; et il semble ne pas vouloir se départir de l'importance secondaire, mais réelle, qu'il accorde dans son travail au riche et généreux sophiste.

M. *Himly* s'attache au nom d'*Hérode* et demande quand il apparaît dans l'histoire grecque. M. Vidal-Lablache répond que ce nom est évidemment grec; mais il ne peut préciser le moment de son apparition. — Nous n'avons pas de peine à le croire.

Le sujet de la thèse latine du candidat est une étude sur la classe d'inscriptions funéraires (1) qui se trouvent surtout au sud-ouest de l'Asie Mineure (Carie, Lycie, Mysie). — Ces inscriptions étaient des copies d'actes légaux déposés en double aux archives publiques. Le propriétaire du tombeau y réglait, de son vivant, les dispositions auxquelles il entendait soumettre sa sépulture ; il désignait d'avance ceux qui seraient admis, près de lui, dans l'édifice funèbre, la place de chacun, les parties que contenait cette tombe où se trouvaient des salles de réunion et de repas ; enfin, l'inscription faisait mention d'une amende dont devait être frappé celui qui violerait le repos du mort, et d'une imprécation ou sanction religieuse. La thèse se termine par un chapitre sur les dévastations des tombes à l'époque chrétienne. M. Vidal-Lablache expose, au président du bureau d'examen, que cette violation par les chrétiens tient au caractère qu'avaient fini par prendre les tombeaux : véritables temples où le mort est considéré comme une divinité, sous le nom de *héros*. Les repas funèbres qui se célébraient dans les édifices funéraires scandalisaient aussi les chrétiens : des textes de saint Augustin et de saint Grégoire de Nazianze l'attestent.

M. *Egger* déclare que c'est lui qui a indiqué à M. Vidal-Lablache l'important travail qu'il soumet à la Faculté. Ce sujet n'avait pas été traité dans son ensemble; tel qu'il est présenté par M. Vidal-Lablache, il est devenu un document important, et qui sera désormais consulté. M. Egger signale dans le texte plusieurs fautes d'impression et d'accentuation, et se livre avec le candidat à une étude de linguistique épigraphique qui profiterait à une seconde édition de cette thèse.

(1) Commentatio de titulis funebribus græcis in Asiâ Minore. Paris, Lrn. Thorin.

Parlant des imprécations inscrites sur les tombeaux de la Grèce asiatique, M. Egger fait remarquer avec raison que les lieux de sépultures étant vagues et non renfermés par une enceinte, elles étaient plus à leur place qu'elles ne le seraient sur les tombeaux de nos cimetières entourés de murs.

M. Vidal-Lablache ayant rappelé dans sa thèse une assertion de Fellow, voyageur anglais, qui pense qu'on pourrait déterminer les frontières obscures de la Lycie et de la Carie d'après des types différents d'architecture funéraire, M. *Himly* s'élève avec énergie contre cette prétention. « Qu'est-ce d'ailleurs que la Lycie ou la Carie, au juste? De quelle époque voulez-vous parler? Est-ce de la Carie du temps de Crésus, ou du temps de Cyrus, ou du temps d'Auguste? Il en est de ces vagues dénominations comme de celles de nos provinces. Chez nous, la Bourgogne et la Pologne n'ont pas eu toujours les mêmes frontières, et elles en ont toujours d'arbitraires. »

« J'avais inséré cette observation dans ma thèse sans m'y associer, répond M. Vidal-Lablache; car je la trouve exagérée, bien qu'il soit vrai que chaque région semble avoir eu des types de tombeaux différents. »

M. Geffroy attire l'attention du candidat sur la partie de l'inscription qui mentionne l'imprécation. Il fait remarquer que c'était une sanction usitée aussi dans les actes civils et dans les testaments. M. Lablache avoue qu'il croit que la plupart de ces inscriptions, à l'époque gréco-romaine, n'étaient guère que des formules vaines, et qu'on ne croyait plus guère en leur efficacité; les tombeaux devaient certainement être fréquemment violés. M. Geffroy rappelle à ce propos l'histoire comique de la matrone d'Éphèse.

L'histoire, l'épigraphie, la linguistique et la géographie ont eu leur part dans cette thèse; mais la littérature? M. *Étienne*, qui est son représentant officiel dans le bureau, réclame un peu pour elle. M. Vidal-Lablache répond que son sujet ne s'y prêtait guère. Il ne lui appartenait pas de dire qu'il avait payé à la littérature ce qu'il lui devait en écrivant sa thèse française d'un style excellent, et sa thèse latine, dans une langue qui avait paru presque irréprochable à M. Egger lui-même. Quant aux qualités de netteté, de précision, de discernement et de méthode, que réclamait ses thèses, M. Vidal-Lablache en avait fait preuve. La Faculté l'a admis avec éloge au nombre de ses docteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville et du port de Brest, par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest; 3 vol. in-8. — **Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur**, par le même, 1 vol. in-8. Brest, l'auteur; Paris, Dumoulin, A. Durand et Pedone-Lauriel.

Aujourd'hui que les bruits de la guerre s'éloignent de nous et qu'on peut donner quelque attention aux études sérieuses auxquelles la voix du canon imposait silence, nous voulons signaler au lecteur une œuvre de l'érudition provinciale qui touche par bien des points à l'histoire générale de notre pays.

On croit quelquefois que toute l'activité intellectuelle est concentrée à Paris; ce serait un malheur pour la France, et heureusement il n'en est pas ainsi. Sans doute la littérature proprement dite a son foyer principal à Paris, c'est à Paris que jeunes poètes et jeunes avocats viennent faire leur début, et l'on ne pourra leur en faire un reproche tant qu'il suffira, chez ce peuple léger que nous sommes, de prononcer un beau discours en police correctionnelle pour passer homme d'État et chef de parti. Mais la province compte des hommes d'étude qui, peu soucieux du bruit, travaillent plus par amour de la science que par amour de la gloire. Leurs travaux sont peu connus, bien que l'Académie des inscriptions et belles-lettres leur consacre annuellement la plupart de ses récompenses, parce que ce sont généralement des études de détail, dont le sujet est emprunté à l'histoire ou à l'archéologie de nos provinces. Ce sont pourtant les matériaux sans l'aide desquels l'histoire générale de la France ne saurait être écrite avec exactitude et solidité, et parfois des ouvrages de premier ordre, tels que l'*Histoire de Verdun* de M. l'abbé Clouët, ou l'*Histoire de Brest* de M. Levot. Nous demandons la permission d'annoncer ce dernier livre, parce que tout en racontant l'histoire de la ville et du port de Brest, l'auteur s'est attaché à mettre en lumière tous les points par lesquels cette histoire se relie à l'histoire générale du pays. En effet, depuis le XVIIe siècle, les destinées de Brest se confondent avec celles de notre marine.

Les quatre volumes de cet important ouvrage ont paru à des époques différentes. Le premier, publié en 1864, commençait par une introduction sur Brest à l'époque gallo-romaine, qui peut passer pour un modèle de géographie historique, et, après avoir raconté la période purement bretonne de l'histoire de Brest (avant la réunion de la Bretagne à la France), finissait à Colbert et aux grands travaux qui par ses ordres s'exécutèrent dans le port. L'auteur, dès le début de son travail, voyait son livre distingué l'année suivante par l'Académie des inscriptions et loué, dans les termes les plus flatteurs, par le rapporteur du concours, M. Hauréau. Cette année même (1865) paraissait le second volume, consacré à l'histoire du port depuis 1681 jusqu'à nos jours; si spéciale qu'elle soit, cette histoire a son intérêt même pour qui n'est pas du métier; car on peut y suivre pendant près de deux siècles et demi l'histoire même de notre marine. Nous y avons surtout remarqué le récit de la descente des Anglais à Camaret en 1694 et des mesures prises par Vauban dans cette circonstance. Brest, ce jour-là, fut sauvé par son génie et par son zèle. Vauban, du reste, prenait un grand intérêt au port de Brest, et voici en quels termes ce grand ingénieur appréciait la situation de notre grand port de l'Ouest : « Au surplus, à considérer Brest par sa situation, on le trouvera placé sur la partie de Bretagne qui avance le plus dans la mer, également bien situé pour être à portée de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hollande, des Pays-Bas et du Nord, même de l'Afrique et de l'Amérique, à l'embouchure de la Manche, et très-bien paré pour tous les lieux du monde : reculé d'ailleurs dans un coin de terre où il ne peut être utile au commerce auquel il n'est pas propre, à cause de la difficulté des voitures de terre et de l'éloignement de tous les lieux qui pourroient y convenir. (Vauban ne prévoyait pas les chemins de fer.) Enfin, plus on examine cette situation, plus on trouve que le dessein de la nature a été d'en faire un port militaire, mais des plus excellens, et, pour conclusion : c'est le seul naturel que le Roi ait dans la mer Océane, si avantageusement disposé de toutes les façons que s'il avait été au choix de Sa Majesté d'en régler la situation et la forme, je suis persuadé qu'elle ne l'aurait choisi ailleurs ni voulu faire autrement. » (Levot, t. II, p. 20.) Nous avons cité ce jugement, malgré son étendue, parce qu'il n'a rien perdu de sa vérité, et aussi pour montrer que, tout occupé qu'il fût à élever sur la frontière de l'Est cette *ceinture de fer* que nous avons perdue, hélas! ce grand patriote ne né-

gligeait dans sa sollicitude aucune partie de notre territoire. — Le troisième volume (paru en 1866) offre un intérêt d'un autre genre ; c'est l'histoire de la ville même de Brest depuis 1681 jusqu'en 1792, histoire écrite d'après les documents originaux. En 1681 la ville de Brest ne comptait que 280 maisons : c'est dire qu'elle est née du port et qu'elle a grandi avec lui. C'était pourtant une ville importante lorsque éclata la révolution, et M. Levot s'étend longuement sur les troubles qui agitèrent la population de Brest à partir de la convocation des états généraux en 1789 jusqu'à la proclamation de la République, au mois d'août 1792.

L'auteur réservait pour un dernier volume l'histoire de Brest pendant la Terreur, et ce volume paraissait l'an dernier au moment où la guerre éclatait. Il forme un tout par lui-même (1), et c'est aussi bien un épisode, intéressant entre tous, de l'histoire générale de la France à cette époque, que la conclusion de l'histoire municipale de Brest. A ce titre, il devra être consulté par les historiens de la Révolution française. Ce volume est rempli de trop de faits pour que nous puissions l'analyser : c'est, pour le dire en quelques mots, le soulèvement du Finistère lorsqu'on voulut mettre à exécution le décret de la Convention du 24 février 1793 qui ordonnait une levée de 300 000 hommes de dix-huit à quarante ans ; c'est l'envoi à Brest, dont la municipalité était girondine, de commissaires de la Convention qui devaient y établir un tribunal révolutionnaire ; c'est enfin la triste histoire du tribunal et des exécutions qu'il ordonna. La seule lumière qui repose les yeux dans ce sombre tableau est l'activité déployée par Jean Bon Saint-André dans la réorganisation de la marine. Ce personnage se trouve jusqu'à un certain point réhabilité dans l'ouvrage de M. Levot ; M. Levot, tout au moins, le lave complétement du reproche de lâcheté porté contre lui par la plupart des écrivains, sauf M. Sainte-Beuve.

L'impartialité de M. Levot pour le temps et pour les hommes de la Révolution n'est pas de l'indifférence, et l'on nous saura gré de citer les considérations pleines de philosophie et de patriotisme par lesquelles il termine son ouvrage :

« En insistant sur ces détails navrants, nous n'avons eu d'autre but que de mettre en pleine lumière les conséquences de cette longue crise politique appelée Terreur, de cette Terreur que l'on a représentée comme un mal nécessaire. Il fallait, a-t-on dit, galvaniser la France, pour que, surexcitée, elle pût anéantir ses ennemis intérieurs et extérieurs. Non, le crime n'est jamais nécessaire ; ils le savent bien ceux qui, pour le faire amnistier, sont réduits à invoquer la cauteleuse maxime : *la fin justifie les moyens*. Et quels crimes que ces massacres de septembre par lesquels avait été inaugurée la République ! Une pareille origine conduisait fatalement à la constante effusion du sang, car ceux qui le versaient savaient qu'ils seraient eux-mêmes perdus le jour où ils cesseraient de le répandre, parce qu'ils amassaient contre eux-mêmes les ressentiments aspirant à la vengeance. Ceux qui imaginèrent et appliquèrent ce mode de gouvernement furent donc les plus dangereux ennemis de la liberté, et ils n'aboutirent — il n'en pouvait être autrement — qu'à créer cette longue et sanglante anarchie qui fournit à un illustre capitaine l'occasion de remplacer les franchises obtenues en 1789 par un surcroît inutile et funeste de gloire militaire ; inutile, car les armées improvisées de la République avaient prouvé qu'elles ne le cédaient en rien à celles de l'ancienne monarchie ; funeste, puisque la France devait le payer du sang de plus d'un million de ses enfants, d'une double invasion, d'une réduction de son territoire, d'une occupation étrangère rappelant les jours les plus néfastes de notre histoire. — Puissent ces cruelles leçons porter leurs fruits ! Puissent les Français ne jamais perdre de vue que la tyrannie, de quelque part qu'elle vienne, laisse toujours après elle une longue traînée de malheurs, et que les libertés obtenues par les voies pacifiques et légales, dussent-elles n'être acquises que progressivement, sont seules assurées de durer, parce que, seules, elles ne provoquent pas ces réactions qui transforment le pays en camps armés, épiant l'heure de la vengeance et oubliant, quand ils cherchent à la satisfaire, que leurs luttes homicides n'ont et ne peuvent avoir pour résultat que d'ajourner le règne du droit et de la vraie liberté. »

Ces pages étaient écrites en juin 1870, alors qu'on ne pouvait prévoir ni le retour de 1814, ni la parodie de 93 : elles font honneur à la sagacité et au libéralisme de M. Levot. On peut avoir confiance dans un historien qui, à l'érudition du bénédictin, joint une intelligence aussi élevée de la marche des événements et des destinées de notre pays.

H. Gaidoz.

(1) *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur*. Ce volume se vend à part.

L'histoire de France racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. Un vol. gr. in-8°. — Paris, Hachette

L'apparition de cette histoire de France est une bonne fortune pour les personnes qui s'occupent de l'éducation des enfants. On ne saurait mettre aux mains de la jeunesse un livre où les événements de notre histoire soient présentés d'une façon aussi attachante et en aussi beau langage. Le premier volume, seul paru, va jusqu'aux croisades, et raconte les époques les plus dramatiques peut-être de notre histoire. Si c'était le lieu de la critique, nous regretterions que, dans l'histoire de nos origines gauloises, l'auteur ait adopté la théorie des Galls et des Kymrys, hypothèse dont on a aujourd'hui démontré l'inexactitude. Mais c'est un détail dans une œuvre aussi admirable par la clarté de l'exposition et par l'élévation du jugement. M. Guizot écrivait pour les enfants, et son livre sera d'autant mieux le bienvenu qu'il est accompagné de belles gravures ; mais il aura aussi quelque utilité « même pour d'autres que pour des enfants », et la haute philosophie qui règne dans ce récit clair et substantiel ne manquera pas de frapper les grandes personnes qui voudront se faire enfants pour le lire. — La fille de M. Guizot, Mme de Witt, en voulant, comme son illustre père, écrire un livre pour l'adolescence, a, comme lui, fait une œuvre intéressante à plus d'un titre, et ses *Scènes historiques* (in-8°, Hachette) sont des nouvelles pleines de simplicité et de charme, dont les sujets sont empruntés à la guerre de Cent-Ans, à l'enfance de Pascal, à la vie si romanesque de Fouquet, et à la tragique guerre de Vendée. On peut leur prédire grand succès dans les veillées de cet hiver.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 30 20 JANVIER 1872

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Nous touchons à une heure solennelle. Dans quelques jours, l'Assemblée nationale va trancher une des questions d'où dépendent, on peut le dire sans exagération, les destinées de notre pays. Elle va décider si la France est prête enfin à combattre résolûment la cause la plus évidente de ses malheurs, sinon la seule : l'ignorance.

Avouons-le tout de suite, ce n'est pas sans amertume ni sans anxiété que nous abordons ce sujet après les nouvelles de ces derniers jours. Nous nous souvenons de ce que tous disaient il y a moins d'un an, dans ce cruel moment où l'étreinte du vainqueur nous forçait à tourner nos regards vers l'avenir. Il n'y avait qu'une voix alors pour proclamer la nécessité de régénérer la France. Laissons passer le flot de l'invasion, disait-on, et aussitôt nous nous mettrons tous à l'œuvre. La France connaît son mal maintenant : elle y va porter remède avec toute l'énergie qui est dans son tempérament ; et, regagnant sous l'impulsion républicaine le temps perdu sous l'empire, elle ne tardera pas à reprendre son rang. Voilà ce qu'on se promettait alors de toutes parts. Et, du vaste programme de réformes que nous embrassions d'un élan unanime, le premier article dans la pensée de tous, c'était la proclamation de l'instruction primaire gratuite et obligatoire.

Que s'est-il donc passé depuis qui ait donné tort à ce premier mouvement? Les « leçons du 18 mars », pour parler avec un de nos députés, ont-elles donc infirmé celles de Metz et de Sedan ? Hélas ! quand un pays est assez malheureux pour se voir déchiré par la plus effroyable guerre civile avant même d'être délivré de l'invasion étrangère, n'est ce pas une preuve de plus qu'il a un extrême besoin de réformes et avant tout d'instruction ?

Eh bien, non ! le remède qui nous apparaissait si clairement désigné par l'expérience d'autrui, si impérieusement réclamé par la nôtre, voici qu'il s'éloigne de nous, et peut-être va-t-il nous échapper au moment où il semblait impossible de l'ajourner davantage. Quand, pour la première fois, il a été question à Versailles de cette loi sur l'instruction que la France tout entière dictait d'avance à ses représentants, quand un ministre, — homme de mesure et d'accommodements, qui avait poussé les concessions... jusqu'à quel point, lui seul le sait, — est venu enfin déposer un projet de réformes, le plus timide et le moins radical qui se pût faire, un projet que la plupart peut-être eussent trouvé d'une dérisoire insuffisance il y a quelques mois, nous apprenons coup sur coup que les bureaux l'ont accueilli avec une hostilité non déguisée; que treize commissaires sur quinze en sont les adversaires déclarés; que le président de la commission est le plus violent d'entre eux en même temps que le plus autorisé par sa position ecclésiastique. Puis, tandis que la majorité de la chambre, — dépassant, nous voulons le croire, dans un premier mouvement, la note de ses sentiments vrais, — semble se préparer à écarter décemment l'instruction obligatoire, un spectacle non moins alarmant nous est réservé dans le pays : sur un mot d'ordre ouvertement donné à Rome au nouvel an, les évêques de France organisent, non pas un pétitionnement, le mot ne respire pas assez la fièvre de la passion, mais une véritable croisade pour peser sur l'Assemblée et conjurer comme « *un malheur public, plus cruel que tous nos désastres* » (1), la promulgation d'une loi qui obligerait les nouvelles générations à savoir lire et écrire !

Voilà où nous en sommes. Si la France n'est pas condamnée à s'éteindre dans une suite de révolutions et de réactions également frénétiques, il n'y a pas de doute sur le triomphe final de l'instruction obligatoire. Ce n'est qu'une affaire de temps, et de peu de temps en somme : le tout est de savoir si ce sera l'Assemblée actuelle qui la votera, ou bien la prochaine.

En attendant, puisque l'obligation de l'enseignement universel est encore, dans le pays du suffrage universel, une question si fort débattue, puisqu'il faut revenir à grand renfort d'arguments sur des démonstrations qu'on croyait passées à l'état de lieux communs, nos lecteurs nous sauront gré de

(1) Lettre de Mgr l'archevêque de Rouen.

passer en revue avec eux quelques-unes des nombreuses publications qui viennent de surgir pour et contre l'enseignement obligatoire. Résumons le débat, puisque débat il y a.

I

Le premier document à consulter est, sans contredit, l'ouvrage de M. Charles Robert : *l'Instruction obligatoire* (1). C'est l'historique de la question depuis 1848. Dans un récit très-rapide, qui n'est pourtant pas un aride résumé, l'auteur nous fait assister aux premières discussions qui suivent le projet de M. Carnot, et les rapports de MM. Bathélemy Saint-Hilaire et Jules Simon ; puis, il nous conduit de congrès en congrès, à Francfort, à Londres, à Bruxelles, à l'exposition universelle, partout où une réunion d'hommes compétents essaye de résoudre ou seulement de poser la question. Arrivé à la période qui l'intéresse le plus, aux six dernières années de l'empire, M. Charles Robert entre dans plus de détails. On sent l'homme qui a le droit de raconter et aussi d'apprécier : *Et quorum pars magna fuit.*

Une première et généreuse initiative est partie de l'Alsace : les conseils généraux, et après eux un groupe de grands manufacturiers parmi lesquels figurent les premiers noms de notre industrie, ont entrepris d'appeler par une vaste pétition la sollicitude du gouvernement et du pays sur la nécessité de rendre l'instruction obligatoire : nécessité morale, sociale, politique, nécessité même pour les intérêts matériels de la France. Leur pétition, arrivée au sénat, y fut, comme le disait M. Michel Chevalier, « étranglée entre deux portes ». Il faut voir dans le compte rendu de la séance avec quelle parfaite sincérité les membres de la haute assemblée s'étonnent d'une pareille demande et de l'honneur qu'on lui fait de la réfuter tout au long. Deux ans après, les habitants de Mulhouse revenaient à la charge et subissaient une seconde fois un rapport de M. Chappuys-Montlaville et l'ordre du jour le plus décourageant. L'année suivante, troisième effort et troisième échec : cette fois le rapporteur s'impatiente de tant d'insistance. Il montre au sénat ou plutôt il lui rappelle (car qui en doute ?) que tout va le mieux du monde dans l'empire, et conclut : « Il serait vraiment dangereux, MM. les sénateurs, de déranger ces belles dispositions de la société actuelle. »

Mais, c'est au Corps législatif que devaient se frapper les grands coups. De temps en temps l'opposition entamait incidemment la question de l'instruction obligatoire. Un jour enfin, après un discours de M. Jules Simon, M. Genteur, commissaire du gouvernement, trouva, pour en finir, quelques accents dignes de M. Rouher : « Ne nous demandez plus » l'instruction obligatoire : elle n'est pas dans nos mœurs.... » Vous prétendez qu'elle a réussi en d'autres pays, en Amé- » rique, en Suisse, en Prusse... On nous a mis au-dessous de » la Prusse ! ! (On rit.) Laissons de côté, messieurs, tous ces » rêves d'imagination. Vraiment, on ne devrait plus en par- » ler. » — Et de fait, on n'en parla plus. Le gouvernement s'était prononcé contre cette utopie « inutile, injuste et dangereuse ».

(1) Un vol. in-8, 160 pages. — Paris, 1871, Hachette. Nous aurons à étudier plus loin la conférence faite au Havre par M. Ch. Robert sur la même question, et qui ajoute à sa brochure un complément bien remarquable.

Quelques mois après, elle renaissait brusquement, avec quel éclat on s'en souvient, dans le fameux Rapport de M. Duruy. Sur les circonstances qui en ont accompagné la publication, puis le retrait, les amis et les adversaires de l'ancien ministre liront avec intérêt les détails en partie nouveaux que donne son secrétaire général. De tout ce qu'avait fait ou voulu faire M. Duruy, il resta au moins une enquête, incomplète assurément, mais sérieuse et pleine des plus graves révélations sur l'état réel de l'instruction en France. Aussi voyons-nous depuis lors les rapports, les circulaires, les cartes statistiques, les chiffres produits par M. Duruy, compter parmi les pièces capitales de ce grand procès, exercer une réelle influence sur l'esprit public et provoquer les plus louables efforts de l'initiative privée.

Le dernier de ces efforts partit de l'Alsace à la veille même des événements qui allaient nous l'arracher. Elle nous légua, comme son vœu suprême, la nouvelle pétition qui, au moment où la guerre l'interrompit, avait atteint 300 000 signatures, toujours en faveur de l'instruction obligatoire.

A ce récit, qui va jusqu'à la fin de l'année dernière, M. Charles Robert ajoute, en forme de conclusion, un long dialogue entre un homme d'État hostile à l'obligation et un instituteur qui finit par l'y convertir à force d'excellentes raisons. Le dialogue sur les sujets philosophiques n'est pas un genre neuf, et depuis Platon beaucoup s'y sont essayés, bien peu y ont réussi. Tout au moins trouvera-t-on dans celui-ci un intéressant exposé des principaux arguments en faveur de la thèse. Ce serait un morceau précieux à détacher et à répandre à profusion dans les campagnes, si nous avions comme nos adversaires l'art et le goût de la propagande populaire.

II

L'exact et utile ouvrage de M. Charles Robert est comme l'introduction nécessaire du sujet. Avec M. Eugène Rendu, nous pénétrons dans le vif du débat.

La haute position qu'occupe dans l'Université M. Rendu, les traditions inséparables du nom qu'il porte si dignement, enfin, son attachement non équivoque à ce qu'il nomme « les intérêts conservateurs » en politique et en religion, donnent une importance toute spéciale à son opinion. Elle se résume dans ces lignes qu'il écrivait en 1853 : « L'obligation » légale de l'enseignement est une des armes de la civilisa- » tion chrétienne contre une barbarie nouvelle. La société » saura-t-elle se saisir de cette arme (1) ? »

Suivant M. Rendu, le parti conservateur a commis une lourde faute en laissant ses adversaires prendre l'initiative des projets de réforme scolaire dont le point de départ est l'obligation ; il en commettrait une plus irréparable encore en les combattant aujourd'hui, quand il devrait se hâter de les adopter. C'est dans cet esprit que l'auteur discute les effets probables de l'obligation, les objections qu'on y fait, et tout le détail des voies et moyens qui en pourraient faire une des institutions régénératrices de la France.

A une condition, toutefois, et l'auteur la développe à loisir : c'est que l'instruction religieuse participe au caractère obli-

(1) *L'obligation légale de l'enseignement*, une broch. in-8°, 70 pages. Paris, 1872, chez Hachette.

gatoire de tout le programme scolaire. C'est ainsi que l'ont entendu les Allemands, et M. Rendu, qui connaît à fond leurs institutions, ne craint pas d'emprunter beaucoup au *Règlement général* promulgué à Berlin en 1763, aux circulaires administratives des *Régences royales*, à celles surtout qui, destinées à réprimer le mouvement socialiste de 1848, ont rétabli dans toute sa rigueur « le système d'instruction chrétienne et rationnelle », minutieusement prescrit par le grand Frédéric. M. Rendu, qui dans d'autres ouvrages a traité la question plus complétement, se borne dans cette vive brochure à ce genre de démonstration : à notre adresse, il faut l'avouer, c'est un trop sérieux argument *ad hominem*.

III

Guidé par des motifs aussi honorables, mais tout différents et partant d'un point de vue presque opposé, un autre écrivain, que les intérêts de la science et de la démocratie touchent plus que ceux de la religion, aboutit non moins catégoriquement à la nécessité de rendre l'instruction obligatoire, il ajoute aussitôt : gratuite et laïque. M. Amédée Guillemin n'était connu jusqu'ici que par ses excellents ouvrages de science populaire. Il aborde les questions politiques pour la première fois, croyons-nous, dans ce volume : *L'instruction républicaine* (1).

C'est le livre d'un homme de bien. On y sent à chaque page la calme réflexion d'un penseur consciencieux, d'un esprit pénétré de la sérénité de la nature et familier avec les méthodes précises de la science. Point de passion, point de colère, mais des faits, des chiffres, des idées nettes nettement énoncées, de la lumière et encore de la lumière : telle est l'impression que laisse cette étude.

Pour ne parler que de la partie du livre qui concerne directement notre sujet, M. Guillemin commence par résumer les renseignements que nous ont fournis les documents officiels, et, en dernier lieu, la remarquable statistique jointe par M. Ed. Robert au *Vœu du groupe havrais de la Ligue de l'enseignement*. La conclusion est que *sur* 100 *habitants* en France, il y a encore en moyenne 42 *illettrés*, c'est-à-dire 42 personnes qui ne savent absolument pas lire ni écrire. Encore y faut-il ajouter, pour avoir la mesure de notre ignorance, toutes celles qui, sachant péniblement épeler ou tracer les lettres de leur nom, sont hors d'état de lire ou d'écrire réellement.

En face d'un pareil état de choses, M. Guillemin ne suppose pas qu'on puisse rester indifférent ou attendre que les progrès se fassent à la longue. Ouvrez l'excellente *Introduction* d'Élisée Reclus, en tête du *Dictionnaire géographique de la France* de M. Joanne, et vous verrez si nous pouvons raisonnablement nous en fier à la bonne nature, quand l'exemple de tous nos voisins prouve que l'ignorance n'a été extirpée nulle part sans un effort énergique de la société. Les faits sont aussi nombreux que clairs et indiscutables : n'ergotons pas, agissons, et au plus vite. « Ces faits, connus de tout le » monde et que nous venons de résumer pour l'édification » des *rares* adversaires de l'instruction obligatoire, sont de » nature à lever tous les doutes. » Ainsi s'exprime à la fin d'un chapitre l'honnête auteur de ce livre. Qu'il aura dû être surpris d'apprendre que les adversaires de l'obligation ne sont pas « aussi rares » qu'il le croyait naïvement ! Et comme il se sera étonné, lui, — habitué à prendre pour base les faits, pour *criterium* l'évidence, et pour règle la saine logique, — en voyant de quelles complications peut se hérisser une question qui lui semblait si simple ! C'est qu'il avait compté sans les théologiens.

IV

En même temps que le livre de M. Guillemin, paraissait une de ces petites brochures qui composent la littérature populaire du catholicisme : *L'instruction primaire obligatoire*, par l'abbé François Courtade (1). Ici, préparons-nous à voir disparaître la terre ferme : nous entrons dans un monde nouveau où la lumière de la foi va remplacer la lueur trompeuse de la raison.

L'abbé Courtade va droit au but : « *L'ignorance est la cause* » *de tous nos malheurs* : cette phrase, dit-il, est devenue tri- » viale et presque ridicule. » Et il entreprend d'en faire justice. D'abord « depuis le commencement du monde, on a » gagné un grand nombre de batailles sans savoir lire. Sa- » vaient-ils donc tous lire à Tolbiac et à Austerlitz ? Et nos » vieux ancêtres, les Gaulois ? etc. » Ainsi débute l'abbé Courtade, impitoyable ennemi du « ridicule ». Il est bien vrai qu'on cite l'exemple d'autres pays où l'instruction obligatoire a réussi, on cite entre autres la Prusse. — « La Prusse s'est si » fort rengorgée que d'un coup elle avala l'Autriche, » et que d'un autre elle faillit avaler la France. Mais atten- » dons la fin, et laissons l'orgueilleuse s'enfler, nous conten- » tant de nous reporter à l'histoire de la grenouille. »

Maintenant qu'il nous a rassurés sur la question militaire, l'auteur peut passer à la question politique et morale : « Qui » osera prétendre qu'il faut savoir nécessairement lire pour » s'éclairer en pareille matière ? Est-ce que l'homme, toutes » les fois qu'il ne sort pas des points de la morale courante, » n'a pas sa conscience illuminée par Dieu et par ce bon sens » traditionnel qui, surtout au sein des familles chrétiennes, » se perpétue de génération en génération ? » En effet, qu'il s'agisse de voter, par exemple : « le paysan qui ne sait pas » lire a la ressource de s'entretenir avec des personnes hon- » nêtes et réfléchies. » Au contraire, « un homme qui sait » lire et ne sait que cela, est livré d'avance en pâture à la » réclame électorale du parti démagogique. » — Et l'*Univers*, M. l'abbé ? Et les petits livres de M. de Ségur ? Pourquoi ne les lirait-on pas ? — Mais gardons-nous de rompre le fil du discours.

« Non, je le dis hautement, savoir lire n'est rien pour la » morale, rien, absolument rien, quand ce n'est pas accom- » pagné d'autre chose. » En effet, regardez-y bien : « Savoir » lire, écrire et compter : le salut de la patrie ne dépend » pas de cela. » Premier point. D'autre part, ces connaissances élémentaires « n'intéressent pas davantage la félicité » immortelle. » — Que voulez-vous de plus ? Elles n'intéressent ni le ciel, ni la terre : que leur reste-t-il ? Après cette argumentation, M. l'abbé Courtade tient « la chimère-obligation » pour bien et dûment terrassée. Cependant, comme il

(1) 1 vol. in-18, 336 pages. 1872, chez Lechevalier.

(1) Une broch. in-12, 70 pages. Douniol.

sait notre « engouement » pour la chimère, il ne dédaigne pas de lui porter les derniers coups. Vous tenez absolument à répandre l'instruction ? — Soit, j'y consens. Mais ce n'est pas une raison pour que l'État s'en mêle. Il ne le doit, il ne le peut pas, ou bien nous verrions des désordres, des oppressions sans nom, nous verrions des familles mises à la torture, nous verrions... Bref, c'est impossible. Il n'y a qu'une solution, croyez-le bien. Il faut laisser faire l'Église. C'est elle qui a le droit et le devoir d'instruire et de proclamer *son* instruction à elle obligatoire, c'est elle seule à qui appartient le *compelle intrare* de l'Évangile. Laissez-la seule l'exercer, et aussitôt cette instruction, si dangereuse dans d'autres mains, devient dans les siennes un bienfait inappréciable.

A maintes reprises, l'abbé Courtade nous fait remarquer l'énergie des efforts qu'il fait « *sans respect humain, sans se » laisser gagner par les idées qui sont dans l'air, sans sacrifier » à la mode*, pour empêcher tout un peuple de subir le joug » ridicule et despotique d'une mesure tout à fait disproportionnée au résultat qu'on veut atteindre, quand elle n'est » pas une des plus épouvantables machines de guerre dressées contre l'inviolabilité et la liberté des consciences. » Donnons-lui acte de ce trait de courage.

V

En lisant cette brochure, nous croyions avoir affaire à un enfant terrible du parti. Les dernières publications catholiques nous ont enlevé cette illusion. Ne parlons pas des lettres des évêques : elles méritent une étude à part. Mais voici, dans le dernier numéro du *Correspondant*, une longue étude de l'abbé Lesmayoux sur l'*instruction primaire*, à propos du récent projet de loi (1).

Au soin que prend d'abord l'auteur de poser la question et d'en résumer l'historique en fort bons termes, on se sent tout heureux de trouver en lui un polémiste moins... vif que l'abbé Courtade. Et l'on est encore sous cette impression, quand l'abbé Lesmayoux, se recueillant devant son sujet, se demande qui sont ses adversaires, les partisans de l'instruction obligatoire. « La lutte, » dit-il, « n'est pas engagée entre des opinions » également franches, également respectables, animées d'un » même amour de la patrie, de la vérité et de la morale publiques. » C'est pourtant ce que nous avions cru jusqu'ici. Erreur, nous dit l'abbé Lesmayoux. Et, en deux pages magistrales, il nous expose qu'il y a aujourd'hui deux partis en présence : d'un côté la France, la famille, les honnêtes gens ; de l'autre, citons textuellement, « les utopistes de toute » nuance qui ne peuvent pêcher qu'en eau trouble ; les épaves de toutes les passions politiques, et notamment de la » Commune ; les repris de justice, les bandits, les malfaiteurs, » uniquement intéressés à supprimer toute notion du droit » et du devoir, en un mot, tous les ennemis de l'ordre social. » Si dans leurs rangs nous rencontrons çà et là quelques » hommes honnêtes, ce sont toujours des dupes, incapables, » soit de faire le bien, soit d'arrêter le mal. » C'est ce terrible parti, — naturellement affilié en masse à l'*Internationale*, — qui, pour inaugurer « sa République », commence par « demander l'instruction *obligatoire, gratuite* et *laïque*. » Telle est la « devise inscrite sur leur drapeau ».

Et vous ne tremblez pas, lecteur, vous qui penchiez peut-être secrètement pour le projet de M. Jules Simon, vous ne frémissez pas en apprenant le sinistre complot dont vous étiez la « dupe » ! Dans quelle bande vous étiez-vous fourvoyé ! Vous n'auriez jamais deviné que les partisans de l'instruction obligatoire se recrutaient parmi les « bandits et les repris de justice » ? C'est qu'il faut avoir l'âme bien noire, en effet, pour avoir prémédité de forcer tant de pauvres et innocentes victimes à apprendre à lire et à écrire, soit dans leur famille, soit dans des écoles laïques, soit chez des frères et des sœurs tenus — ô barbarie ! — d'avoir un brevet de capacité !

Après avoir élevé la discussion à cette hauteur, M. l'abbé Lesmayoux nous apprend qu'il étudie depuis vingt ans ce sujet et qu'il va nous l'exposer « *sans passion*, au seul point de vue de l'intérêt public ». Malgré ces promesses, l'article, en ce qui touche l'obligation et la gratuité, nous apprend fort peu de chose. Il ébauche la plupart des raisonnements que l'abbé Courtade nous a suffisamment fait connaître. Puis, par un beau mouvement de franchise impatiente : « *Mais à quoi bon raisonner ?* s'écrie-t-il. Quoi qu'en dise M. Simon, *nous savons tous* que l'enseignement obligatoire est principalement dirigé contre l'étude de la religion et contre la liberté de conscience. » Argument sans réplique, on le voit. La dernière partie de ce travail est seule intéressante : elle a pour objet de montrer et elle montre, en effet, que les frères ont apporté leur contingent de précieux services à l'instruction primaire. Enfin, l'auteur conclut en opposant le remède au mal. Le mal, c'est le projet de loi de Jules Simon ; le remède, c'est la loi de Falloux, avec quelques petites additions s'il se pouvait ; car nous avons plus besoin encore qu'en 1850 de protéger sérieusement l'Église, cette grande persécutée, et la lettre d'obédience, notre dernier préservatif contre l'athéisme.

Après ces lectures de haut goût, il faut s'arrêter : toute autre semblerait fade en comparaison. Mais nous n'avons pas épuisé la littérature du sujet, sans compter qu'elle s'enrichit tous les jours. D'ailleurs, outre les documents que la presse française nous fournit, nous en trouverons d'autres arrivant de l'étranger fort à propos, et qui ne seront peut-être pas les moins instructifs.

SORBONNE

ÉLOQUENCE SACRÉE

COURS DE M. L'ABBÉ JULES TH. LOYSON

La renaissance catholique en France au XIXe siècle et le schisme de Munich.

Messieurs,

Je vous invitais, l'année dernière, à vous livrer avec moi à l'étude comparée de l'éloquence religieuse chez les Hébreux et chez les autres peuples de l'antiquité. Nous sommes loin d'avoir épuisé ce sujet, si vaste par lui-même, et d'ailleurs comme jalousement protégé contre nos explorations par les événements que vous savez. Ces événements qui, pendant de

(1) *Correspondant*, n° du 10 janvier 1872.

longs mois, hélas! trop courts, firent de tout citoyen un soldat, — et ce sera là dans l'histoire un trait distinctif du siége de Paris, auquel il m'est bien permis de rendre témoignage en me retrouvant au milieu de vous, — ces événements, dis-je, ne diminuèrent ni votre nombre, ni votre zèle autour des chaires de la Sorbonne; ils semblèrent plutôt les accroître. Les obus prussiens pleuvaient aux environs, ils avaient déjà violé ce sanctuaire des lettres et des sciences, que nous discourions encore ici tranquillement des choses de la pensée. Professeurs et auditoire, nous attendîmes un ordre formel pour suspendre nos travaux. Ils furent interrompus une seconde fois par les sanglantes folies de la guerre civile. Ce ne sont donc, à vrai dire, que quelques leçons éparses, saccadées, qu'il nous a été donné de consacrer à un si grand objet.

Et, cependant, voici que je vous apporte un programme bien différent : le mouvement littéraire religieux en France au commencent du XIXe siècle. Quel contraste entre l'année dernière et celle-ci! Quel bond des origines du monde au temps même où nous vivons! Il n'y a pas là néanmoins, croyez-le bien, changement d'inspiration. Il y a, au contraire, continuité de vues, constance de sentiment et d'intention.

L'année dernière un ordre de choses venait de s'écrouler, la patrie elle-même penchait vers des catastrophes, difficiles sans doute à mesurer dès lors, mais dont la prévision s'imposait avec certitude à tout esprit sérieux. Si dans une ville séparée du reste de la France et du monde, et ne vivant que de la sagesse de ses chefs et de l'exaltation de son patriotisme, on pouvait se bercer d'illusions sur l'issue de la guerre et le prix de la paix, on ne pouvait se dissimuler que, quel que fût le dénoûment militaire, des entrailles mêmes de ce peuple en armes et sans gouvernement régulier, si cruellement éprouvé, affolé par tant d'excitations, et finalement orgueilleux de sa victoire ou irrité de sa défaite, sortirait une formidable explosion. Tout le monde savait qu'une faction était prête, cette faction qui n'usurpe audacieusement le nom du peuple et ne s'arroge le patronage de ses intérêts les plus sacrés et de ses aspirations les plus légitimes que pour les déshonorer et leur nuire. Elle était prête à user pour les derniers crimes de son fatal ascendant sur les multitudes, e à déchirer la patrie par les mains de ses propres enfants, la patrie fût-elle déjà mutilée par l'étranger! Prête à broyer sous les coups de son matérialisme stupide et de son haineux égoïsme tout ce qui est la gloire, la force, la substance même de la civilisation!

Ces présages menaçants dictèrent mon choix. Je crus utile de préluder à cette guerre sauvage en nous affermissant dans les grandes traditions religieuses et sociales inscrites en lettres éloquentes sur les monuments de tous les peuples. Et nous venions ici, au bruit des armes ennemies, aux grondements prochains des orages fratricides, recueillir ces fortes leçons dans la charte primitive donnée par Dieu lui-même au père commun de tous les hommes, dans la grave parole des patriarches à leurs fils, dans les lois de Moïse, dans le gouvernement de ces chefs auxquels l'histoire conserve un nom dérivé de celui de la justice, dans la fidélité ou le châtiment des rois, dans les accents désolés ou enthousiastes, mais toujours religieux et patriotiques, des prophètes, dans ces poétiques épisodes et dans ces maximes de haute philosophie suspendus aux flancs de la pyramide sacrée comme de gracieuses guirlandes ou d'austères ornements, enfin dans la sublime péroraison tracée par l'épée nationale et les pieuses vertus des Macchabées. Puis nous donnions rendez-vous à toutes les civilisations de l'antiquité, et toutes accouraient dans la personne de leurs représentants les plus autorisés : législateurs, poëtes, philosophes, orateurs, et déposaient comme la Bible en faveur de ces principes immortels et universels ici-bas, parce qu'ils sont en eux-mêmes éternels, et qu'en définitive la passagère humanité ne vit que de ce qui est éternel.

Eh bien! messieurs, je ne crois pas faire preuve d'inconstance en descendant brusquement au sein de mon pays et de mon temps. Dans les œuvres littéraires qui marquent la renaissance catholique en France au XIXe siècle, nous retrouverons ces mêmes principes, vaincus tout à l'heure par le génie du mal et entourés des ruines qui sont le cortége inséparable de la leur, maintenant victorieux par la force des choses qui est la main directe de la Providence, mais aussi par le courage et le talent des gens de bien; nous y apprendrons pour ainsi dire sur le vif les conditions nouvelles de la lutte qu'il ne faudrait pas plus croire finie aujourd'hui après la crise de 1871 qu'après la tourmente de 1793, conditions qu'il nous importe souverainement de connaître, puisque c'est à leur faveur ou contrariés par elles que nous avons à combattre; nous y constaterons les qualités et les défauts de ceux que nous remplaçons sur le champ de bataille, et éclairés par les conséquences des unes et des autres, nous saurons mieux ce que nous devons être. Instruits par les principaux acteurs d'une renaissance si voisine de nous, nous préparerons, nous perfectionnerons notre rôle dans celle dont nous sommes condamnés à être les artisans et les bénéficiaires.

Quel cadre, messieurs, que celui que je me propose de remplir avec vous! et en combien d'enseignements très-actuellement pratiques ne seront pas féconds les tableaux que nous y déroulerons! La renaissance littéraire catholique au XIXe siècle, ce grand mouvement qui, d'une nation qui paraissait avoir à tout jamais abjuré la foi de ses ancêtres, fait comme par enchantement la fille aînée de l'Église! car à part quelques déchets et quelques éclipses, la France est catholique, foncièrement catholique. Elle peut bien, comme un enfant turbulent et gâté, regimber de temps à autre contre sa religion, la fronder avec impertinence. Mais au fond elle lui demeure attachée; elle est et restera catholique.

Or, avant d'entamer l'étude proprement littéraire de cette grande époque, il me semble convenable, nécessaire de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le théâtre où l'influence venue de l'esprit a si profondément modifié les faits et créé les situations dont nous avons hérité.

Le XVIIIe siècle s'achevait. Inauguré sous l'éclatant soleil de Louis XIV, il se couchait dans une immense tristesse. Notre beau mouvement national de 1789 était tombé aux mains de fous furieux ou d'habiles exploiteurs, qui les uns l'avaient livré, les autres l'avaient laissé réduire à la merci d'un soldat. Le 18 brumaire est en effet le dernier acte de ce siècle.

Cet acte, je n'ai point à l'apprécier au point de vue politique. Peut-être, en l'arrachant à des corrompus aux abois, sauva-t-il la société moderne d'une précoce et irrémédiable décadence. Ce fut du moins le sentiment du pays. Mais ce pays avait donc déjà besoin d'un sauveur, et de tant de promesses de liberté dont il était si fier, brutalement effeuillées aux pieds du vainqueur de Saint-Cloud, il s'estimait heureux que quelques-unes fussent ramassées pour lui être conservées par celui qui se chargeait du salut à condition de dominer

C'était, devant la force matérielle, l'abdication de la force morale, ou plutôt c'en était le vide. La majesté de la France, dans l'assemblée qui en était le symbole, avait pu être audacieusement violée et, pour ainsi dire, dispersée en poussière. L'attentat demeurait impuni, il était même favorablement accueilli. Ainsi finissait le XVIIIe siècle, récoltant dans cette fin honteuse ce que ses doctrines avaient semé.

En effet, à peine les grandes voix catholiques qui avaient jeté sur le règne de Louis XIV la splendeur d'une incomparable éloquence avaient-elles cessé de retentir, au milieu même de leurs derniers échos, la France avait entendu un ricanement singulier. Voltaire entrait en scène. Doué d'une vivacité d'esprit et de style éminemment française, il brisa le moule magistral du XVIIe siècle, il se fit une phrase claire et incisive à l'image de l'allure dégagée de sa pensée, et saisissant le faible du caractère national ennemi du ridicule parce qu'il est ami du bon sens, il comprit qu'en riant de tout, pourv qu'il eût l'art d'imprimer à tous ses rires la physionomie du bon sens, il viendrait à bout de tout. Voltaire fut le vrai successeur de Louis XIV. Après le règne de celui-ci, il n'en est pas de plus incontesté que le règne de celui-là. Au-dessous de lui de toute manière, mais recommandés par l'ascendant du maître, ses disciples systématisaient doctoralement l'abjection. Leur matérialisme prononçait bien encore le nom de la vertu, mais il en bafouait la réalité et ne laissait subsister que la convoitise et la force.

Tandis que ces théories étaient de mode dans les rangs élevés de la société, l'Église restait sans doute en contact avec le peuple ; mais elle avait une situation féodale qui lui nuisait aujourd'hui dans l'esprit des masses autant qu'elle avait pu l'y servir autrefois. Si la noblesse et la haute bourgeoisie s'indignaient que le clergé fût le premier ordre de l'État, les *vilains*, nourris de son pur enseignement et des bienfaits de sa charité, le supportaient cependant comme un poids incommode. Ses priviléges et ses dîmes mêlaient l'aversion à la vénération.

Quant à la monarchie très-chrétienne, elle s'était malheureusement déconsidérée par les abus du despotisme et par le scandale de ses mœurs. En vain Louis XVI fit-il monter avec lui sur ce trône souillé des vertus qu'on n'était plus accoutumé à y voir. La solennité du moment réclamait autre chose qu'un honnête homme et un chrétien fervent. Il eût fallu un de ces clairvoyants et robustes génies dont parle Montesquieu, lorsqu'il dit que les grands hommes font les institutions, lesquelles font les mœurs, lesquelles font les peuples. Hélas ! Louis XVI n'était point de cette race, et quand il s'agissait de renouveler tout l'ordre politique et social, il fut insuffisant.

En butte de toutes parts, l'Église ne trouve même pas un point d'appui solide dans ceux de ses ministres qui sont le plus à même de maintenir son prestige en face des philosophes. L'un d'eux, coupable au premier chef du défaut qu'il signale en autrui, l'abbé Maury peint comme il suit la prédication de l'époque :

« Les grands sujets de cette belle et solide instruction » chrétienne, si bien indiqués par l'Église dans l'ordre annuel » et la distribution des évangiles ; ces sujets si importants, » si féconds, si riches pour l'éloquence, et sans lesquels la » morale, dépourvue de l'appui d'une sanction divine et dés» héritée de l'autorité vengeresse d'un juge suprême, n'est » plus qu'une théorie idéale et un système purement arbi» traire qu'on adopte ou qu'on rejette à son gré ; ces sujets » magnifiques, dis-je, furent plus ou moins mis à l'écart par » les orateurs chrétiens qui composèrent malheureusement » avec mauvais goût, et qui, en s'égarant dans ces nouvelles » régions, renoncèrent d'eux-mêmes aux plus grands avan» tages et aux droits les plus légitimes de leur ministère. » Tout fut bientôt mêlé en ce genre, et dès lors tout fut cor» rompu. *On ne put sanctifier la philosophie : on sécularisa » pour ainsi dire la religion* (1). »

Entre cette molle défense et ces vives attaques, l'Église ne pouvait pas tenir. C'est en vain qu'elle se prodigue pour l'instruction et le soulagement des pauvres ; en vain que de doctes plumes repoussent les assauts, et que prêtres et évêques soutiennent encore, au sein des populations, le règne de l'Évangile. La cause de l'Église était perdue devant la classe éclairée, et cette fois comme toujours la tête devait entraîner tout le corps. Le clergé, qui ne se doutait point que le sol fût si mouvant sous ses pieds, eut beau se montrer animé de l'amour le plus désintéressé pour la liberté et pour l'égalité dont (je parle de toutes deux) la croix de Jésus-Christ est le glorieux symbole ; il eut beau envoyer ses représentants aux états généraux les mains pleines de ces cahiers où il revendiquait des réformes qui, à l'heure présente, paraîtraient excessives ; il eut beau, dans cette même assemblée, donner ce mémorable exemple d'abdiquer tous ses droits féodaux sur l'autel de la patrie ; rien n'y fit, et vous savez, messieurs, quelles tragiques récompenses obtinrent tant d'esprit libéral et tant de patriotisme !

Mais, messieurs, quel fut donc le motif avoué de cette persécution ? Avait-on mis le clergé dans la nécessité ou de renoncer à sa foi ou de choisir entre l'exil et l'échafaud ? Non. On prétendait seulement lui imposer un serment qui rompait ses liens de subordination envers Rome. Au fond, les principes étaient sans doute engagés, mais ils ne l'étaient qu'à travers une question de discipline. Eh bien ! le clergé français résista, et lui que quelques-uns moins instruits que passionnés ont osé représenter comme schismatique ou presque schismatique, lui, le clergé français, il donna son sang pour garder intacte son union à l'Église romaine. Et savez-vous d'où lui vint ce courage ? c'est qu'il avait été nourri dans ces fortes doctrines que je vous demande la permission de rappeler ici.

A l'ouverture de la célèbre assemblée du clergé de France de 1682, assemblée qui eut assurément des torts, mais à laquelle on ne saurait refuser le mérite d'avoir été relativement modérée quand personne ne l'était autour d'elle, et qu'en tout cas il ne faut point calomnier, Bossuet disait à ses collègues :

« Nos anciens docteurs de Paris, que je pourrais ici nom» mer avec honneur, ont tous reconnu d'une même voix dans » la chaire de saint Pierre la plénitude de la puissance apos» tolique : c'est un point décidé et résolu ; mais ils demandent » seulement qu'elle soit réglée dans son exercice par les ca» nons, c'est-à-dire par les communes lois de toute l'Église, » de peur que s'élevant au-dessus de tout, elle ne détruise » elle-même ses propres décrets. Ainsi le mystère est entendu : » tous reçoivent la même puissance et tous de la même source, » mais non pas tous en même degré ni avec la même éten» due ; car Jésus-Christ se communique en telle mesure qu'il

(1) *Essai sur l'éloquence de la chaire.*

» lui plaît, et toujours de la manière la plus convenable à » établir l'unité de son Église. C'est pourquoi il commence » par le premier : et dans ce premier il forme le tout, et lui-» même il développe avec ordre ce qu'il a mis dans un seul. » *Et Pierre*, dit saint Augustin, *qui dans l'honneur de la primauté » représentait toute l'Église, reçoit aussi le premier et le seul » d'abord les clefs qui dans la suite devaient être communiquées » à tous les autres* », afin que nous apprenions, selon la doctrine » d'un saint évêque de l'Église gallicane, que l'autorité ecclé-» siastique premièrement établie en la personne d'un seul, » ne s'est répandue qu'à la condition d'être toujours ramenée » au principe de son unité, et que tous ceux qui auront à » l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même » chaire. »

« Par cette constitution », continue Bossuet, « tout est fort » dans l'Église, parce que tout y est divin et que tout y est uni ; » et comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin, et » l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du » tout. C'est pourquoi nos prédécesseurs, qui ont dit si sou-» vent dans leurs conciles qu'ils agissaient dans leurs Églises » comme vicaires de Jésus-Christ et successeurs des apôtres » qu'il a immédiatement envoyés, ont dit aussi dans d'autres » conciles, comme ont fait les papes à Châlons, à Vienne et ail-» leurs, qu'ils agissaient *au nom de saint Pierre*,— vice Petri,— » *par l'autorité donnée à tous les évêques en la personne de Pierre*, » — auctoritate nobis in Petro concessa, — *comme vicaires de » saint Pierre*, — vicarii Petri ; — et l'ont dit lors même qu'ils » agissaient par leur autorité ordinaire et subordonnée, parce » que tout a été mis premièrement dans saint Pierre, et que » la correspondance est telle dans tout le corps de l'Église que » ce que fait chaque évêque, selon la règle et dans l'esprit de » l'unité catholique, toute l'Église, tout l'épiscopat et le chef » de l'épiscopat le fait avec lui (1). »

Et plus loin :

« Saint Avite, ce docte et ce saint évêque de Vienne, ce » grave et éloquent défenseur de l'Église romaine, fut chargé » par tous ses collègues les saints évêques des Gaules de re-» commander aux Romains, dans la cause du pape Symma-» que, la cause commune de tout l'épiscopat, *parce que*, » disait ce grand homme, *quand le pape et le chef de tous les » évêques est attaqué, ce n'est pas un seul évêque, mais l'épiscopat » tout entier qui est en péril*. Tous les conciles de ces temps » font voir qu'en ce qui touchait la foi et la discipline nos » saints prédécesseurs regardaient toujours l'Église romaine » et se gouvernaient par ses traditions. Tel était le sentiment » de l'Église gallicane, qui, en recevant par le ministère de » saint Remi Clovis et les Français dans son sein, leur im-» primait au fond du cœur ce respect pour le Saint-Siége » dont ils devaient être les plus zélés aussi bien que les plus » puissants protecteurs (2). »

Et Bossuet se confirme lui-même dans cette admirable doctrine en invoquant le témoignage de saint Bernard. Écoutez-le s'écrier :

« Tout est à vous, disait saint Bernard ; tout dépend du » chef, mais c'est avec un certain ordre. On ferait un monstre » du corps humain si l'on attachait immédiatement tous les » membres à la tête : c'est par les évêques et les arche-» vêques qu'on doit venir au Saint-Siége. Ne troublez point » cette hiérarchie qui est l'image de celle des anges. Vous » pouvez tout, il est vrai ; mais un de vos ancêtres disait : » *Tout m'est permis, mais tout n'est pas convenable*. Vous avez » la plénitude de la puissance, mais rien ne convient mieux » à la puissance que la règle. Enfin, l'Église romaine est la » mère des Églises, mais non une maîtresse impérieuse, et » vous êtes non pas le seigneur des évêques, mais l'un d'eux. » Paroles que ce saint homme n'a pas proférées pour affaiblir » une autorité qu'il a fait révérer à toute la terre, mais afin » de rappeler à la mémoire du successeur de saint Pierre cette » excellente doctrine, que Jésus-Christ, qui l'a élevé à une si » grande puissance, n'a pas voulu néanmoins lui donner un » caractère supérieur à celui de l'épiscopat, afin que dans » cette haute élévation il prît soin de conserver dans tous les » évêques la dignité d'un caractère qui lui est commun avec » eux, et qu'il songeât qu'il y a toujours avec une grande » autorité quelque chose de doux et de fraternel dans le » gouvernement ecclésiastique, puisque, si le pape doit gou-» verner les évêques, il les doit aussi gouverner par les lois » communes que le Saint-Siége a faites siennes en les con-» firmant. C'est ce que disent tous les papes, et encore qu'ils » puissent dispenser des lois pour l'utilité publique, le plus » naturel exercice de leur puissance est de les faire observer » en les observant les premiers, comme ils en ont toujours » fait profession dès l'origine du christianisme. Voilà ce que » disait saint Bernard et tous les saints de ce temps ; voilà » ce qu'ont toujours dit ceux qui ont été parmi nous les plus » pieux (1). »

Telles étaient les maximes dont le clergé français était imbu ; tel était l'attachement inviolable qu'il puisait dans nos traditions à l'égard de l'unité catholique et de la chaire de Pierre, qui en est le centre ; tel fut le secret de sa résistance jusqu'à l'exil et jusqu'à l'échafaud.

Mais une société ne vit pas sans religion. La gloire des armes pouvait bien verser quelques gouttes de baume sur le cœur de la patrie si cruellement blessée ; mais ce cœur revenait sans cesse, par la pente naturelle de ses souvenirs et de ses aspirations, vers ses temples fermés ou usurpés par le schisme. Une situation si fausse ne pouvait pas éternellement durer.

Je n'ai point à juger le Premier Consul, à me demander si, en rouvrant nos églises et en relevant nos autels, il fit acte de sincérité religieuse ou d'habileté politique. Ses proclamations pendant la campagne d'Égypte l'accusent assez hautement d'une suprême indifférence entre les cultes divers qui partagent les hommes ; mais elles prouvent en même temps qu'il croyait en Dieu et qu'il voyait dans la religion d'un pays une force sociale avec laquelle, même vainqueur, il estimait avoir à compter : grande leçon dont, pour le dire en passant, pourraient bien profiter nos utopistes modernes, pour qui le comble de la sagesse politique consiste à faire complétement abstraction de l'élément religieux, comme si l'éliminer de leurs calculs le supprimait dans les faits, et que le bon moyen de ne se point heurter aux obstacles fût de n'y pas regarder ! Bonaparte résolut donc de rétablir en France la religion catholique, sans lui rendre, bien entendu, le privilége aboli de

(1) *Sermon sur l'unité de l'Église*, édit. Lachat, t. XI, p. 600-602.

(2) *Ibid.*, p. 612

(1) *Ibid.*, p. 618.

religion d'État, mais en la proclamant ce qu'elle était et en l'honorant comme telle : la religion de la majorité des Français. Il aurait pu dire : de l'immense majorité des Français.

C'est qu'en effet la persécution avait porté son fruit. Soit horreur pour les supplices et les bourreaux, soit pitié ou admiration pour les victimes, soit enfin par une grâce particulière attachée au martyre, un changement profond s'était produit dans l'opinion publique. Quelle autre explication donner à ce défi jeté par Bonarparte à la société officielle que lui léguait la Révolution et dont il avait besoin pour étayer sa fortune? C'étaient de grossiers soldats ou de raffinés philosophes faisant égale profession d'athéisme, des prêtres, des moines, des évêques compromis par leur adhésion à la Constitution civile du clergé, quelques-uns même solennellement renégats. Mais Bonaparte savait qu'au-dessous de cette écume portée à la surface, il y avait la vraie nation française avec ses profonds instincts et ses délicats sentiments : il prétendait la conquérir, et son sûr coup d'œil lui révélait en quoi il devait premièrement la satisfaire.

Aucun homme ne fut donc l'initiateur de ce mouvement religieux, mais il sortit spontanément du cœur même de la France. Deux hommes cependant ont la gloire d'avoir puissamment contribué à son développement : le Premier Consul par le Concordat, M. de Chateaubriand par le *Génie du christianisme*.

La publication de ce livre fut un événement. Aussi bien par ses lacunes et ses défauts que par ses qualités éminentes, il a exercé une considérable influence et creusé des sillons dont la fertilité heureuse ou regrettable n'est pas encore tarie. La première place lui appartient de droit dans nos études. Mais il n'est pas le seul par lequel M. de Chateaubriand s'est directement mêlé au mouvement religieux, ni par conséquent le seul qui ait des titres à notre attention.

M. de Bonald vient après M. de Chateaubriand, non dans l'ordre de la chronologie, mais suivant l'importance de son action publique. Il n'y a pas à comparer des génies si différents. Tout ce qui fait le charme et la réelle puissance de M. de Chateaubriand est absent de M. de Bonald. L'intelligence semble avoir dévoré en germe chez celui-ci le cœur et l'imagination. Elle n'a pas d'ailes, sa démarche est pesante, mais de ce pas un peu lourd elle vous introduit dans des spéculations qui ne manquent ni de profondeur, ni même d'élévation. Le défaut de ces livres est celui même de l'homme : esprit systématique, partant d'un *à priori* absolu et procédant avec une inflexible logique, il ne cherche point les lois dans l'observation consciencieuse des faits, mais, bon gré mal gré, il faut que les faits s'harmonisent avec la loi qu'il a conçue. De la meilleure foi du monde, il rend la religion solidaire de ses principes politiques et des idées philosophiques, à mon sens très-discutables et plus que discutables, qu'il érige en axiomes.

Sous la Restauration, — car vous le voyez, messieurs, nous ne faisons qu'effleurer les sommets, — nous rencontrons deux écrivains du premier mérite, un laïque et un prêtre, Joseph de Maistre et Lamennais.

Né à Chambéry et serviteur fidèle du gouvernement sarde, dont il était sujet, M. le comte de Maistre nous appartient cependant, non-seulement par les origines de sa famille, mais surtout par le rang qu'il a conquis dans les lettres françaises. Absolu par nature, — je n'oserais pas affirmer qu'il ne le fût point aussi par artifice diplomatique, — portant tout à l'extrême, il est l'idole des esprits naturellement ou diplomatiquement excessifs. Pour nous, messieurs, — car vos habitudes de haute sagesse et d'impartiale modération me donnent le droit de compter ici sur notre accord, — nous serons justes envers lui, ne diminuant rien de l'éloge, mais aussi ne retranchant rien du blâme.

Plus de nerfs et d'imagination que de raison et de sensibilité ; très-peu de science, mais beaucoup de confiance en soi-même, et cette confiance poussée jusqu'à l'obstination du Breton ; un style éclatant, souvent boursouflé, dont le bon goût n'avait pas toujours à se féliciter, mais qui était fait pour séduire à cette époque ; une recherche également séduisante d'originalité et de nouveauté dans les thèses ; une audace de réformateur qui se croit la mission de tout renouveler et qui, ne ménageant rien, s'irrite des plus légitimes contradictions ; enfin, un caractère essentiellement personnel, capable, pour ne pas céder, de passer brusquement d'une extrémité à une autre, et se faisant cette illusion que dans de tels revirements il emportera le monde à la semelle de ses sandales : tel fut M. l'abbé de Lamennais. Catholique, il a ouvert au mouvement religieux des voies hasardeuses que plusieurs de ses disciples, en se séparant de lui plus tard, n'ont pas suffisamment désertées. Condamné et réfractaire, il a donné l'exemple de la révolte, arrêté sur le seuil ou repoussé bien loin des âmes qu'il aurait pu convertir, fait la guerre à l'Église et à la société, et défiguré l'Évangile. Quel autre spectacle et quelle autre influence, si, fidèle à la cause qu'il avait servie avec tant d'ardeur quand elle lui valait des triomphes, et soumis à l'autorité que lui-même avait invoquée espérant qu'elle lui serait propice, il s'était montré conséquent avec son passé, plus grand qu'un échec éphémère, et qu'il eût humblement élevé sa conscience et sa foi au-dessus de l'orgueilleuse intempérance de parler quand il est le temps de se taire, et, quand le temps de parler est venu, de parler sans mesure et sans règle !

Malgré le prestige de son talent, malgré les sympathies passionnées et les espérances qui s'attachaient à lui, les nouveautés philosophiques de M. de Lamennais soulevèrent, dès leur apparition, une vive opposition dans les rangs de l'épiscopat et du clergé français. La Sorbonne, en particulier, les combattit avec une perspicacité et une énergie dignes de son âge d'or. C'est que la tourmente révolutionnaire n'avait pas tout anéanti de notre ancienne Église. Les glorieux et solides débris du navire brisé et dispersé s'étaient retrouvés et rejoints le lendemain de la tempête. Les vieilles traditions de l'Université de Paris avaient doté notre Église renaissante d'un bon sens philosophique et théologique que tout l'art du novateur et toute la fougue de ses partisans ne purent sérieusement entamer. Mais jamais l'empire de ces traditions, de celles surtout dont nous lisions tout à l'heure dans Bossuet le magnifique et précis témoignage, ne se manifesta d'une manière plus frappante que le jour où l'on vit M. de Lamennais puni de sa résistance au jugement du souverain pontife par l'abandon de tous.

Je ne m'en étonne pas, messieurs, lorsqu'aux premiers rayons de ce siècle j'aperçois, entre tant d'autres plus obscurs que je pourrais citer avec honneur, deux hommes qui semblent plus spécialement choisis de Dieu pour repeupler le nouveau temple. M. Émery préside à l'éducation des clercs dans cette maison studieuse et recueillie, objet de vénération et de pieux attachement pour tous ceux qui la connaissent,

le séminaire de Saint-Sulpice. Tout auprès, dans la chapelle des Carmes, consacrée par le sang des martyrs, et plus tard dans l'église de Saint-Sulpice, M. de Frayssinons attire le monde laïque à ses conférences, aïeules et émules de celles qui depuis ont fait la gloire de Notre-Dame. Nommer Émery et Frayssinous, c'est nommer nos vieilles traditions et à la fois le plus courageux et le plus entier dévouement au Saint-Siége.

Tous deux ont écrit, et nous serons heureux, sous prétexte de les juger, de nous mettre à leur école. Nous ne recueillerons pas avec moins de respect et de zèle les leçons de tant d'autres maîtres dont les travaux et la fidélité ont honoré notre Église sous l'Empire et la Restauration, quelques-uns décorés de la pourpre romaine, tous animés du même esprit. Je ne les nommerai pas ici, car, condamné que je serais par le temps à une sèche énumération, je craindrais de manquer à des mémoires dignes de tous les hommages.

L'abbé de Mac-Carthy fut le prédicateur à la mode sous la Restauration. Irlandais, il nous était, comme Joseph de Maistre, étranger par le berceau ; mais, comme lui aussi, il sut si bien manier notre langue, que la France le considère comme un de ses fils et le revendique à bon droit comme un de ses fleurons.

A côté de lui, je ne trouve guère à relever que les missions de France. Elles mirent en œuvre beaucoup de zèle et des talents de trempe et de mesure bien diverses. Dans l'oraison funèbre de M. de Forbin-Janson, qui leur donna l'impulsion et qui y prit personnellement part, le P. Lacordaire en dresse le bilan. Il n'ose pas s'en déclarer l'avocat, il se contente de plaider habilement leur cause en établissant le parallèle de ce qu'on peut dire à leur charge et de ce qu'on peut répondre en leur faveur. Mais, parmi les reproches qu'elles ont encourus, il me paraît avoir omis le principal, cette ferveur royaliste qui transformait les courses de l'apostolat en tournées politiques, et qui compromettait la religion en l'inféodant à une dynastie et en associant comme inséparables le trône des Bourbons et l'autel de Jésus-Christ. Ah! messieurs, de toutes les fautes que le clergé peut commettre, il n'en est pas de plus funeste que celle-là. Certes, chacun de nous, prêtres, a droit d'avoir ses préférences, ses convictions, de les avouer hautement et de les servir à face découverte. Mais le citoyen ne doit pas empiéter sur le prêtre, et, si l'un devait effacer l'autre, ce serait le citoyen qui devrait disparaître pour ne pas nuire au prêtre. Malheureusement, les missionnaires de France ne gardèrent pas cette sage attitude. Je ne prétends pas qu'ils fussent sans excuses ; je ne juge pas les hommes, je ne juge que le fait, et lorsque, remontant dans l'histoire, je suis de l'œil ces processions populaires défilant sous la croix et les lis, en chantant l'alliance indissoluble du trône et de l'autel, je pleure sur l'avenir et je m'écrie : il y a là la semence de nouvelles révolutions politiques et de nouvelles persécutions religieuses !

Et, en effet, quand la *charte octroyée* eut enfanté le conflit qu'elle contenait à courte échéance dans son titre équivoque, quand elle eut mis aux prises le droit divin et la souveraineté nationale qu'elle avait eu la chimérique prétention de réconcilier, quand 1830 éclata sur la France, la religion porta la peine de ses ministres imprudents. Que de temps, que de précautions, que d'efforts ne fallut-il pas pour apaiser les passions et ramener les esprits ! Le grand remède fut que, sous la monarchie de juillet, le clergé vécut, comme la France, de liberté ; il en réclamait même quelquefois plus qu'il n'était pratique, et la pensée ne lui venait plus de chercher ses sûretés dans le trône. Aussi, messieurs, quel changement ! De ses ennemis de 1830, le peuple fait ses amis de 1848. Il ne les poursuit plus comme complices du pouvoir déchu ; il les recherche, il les appelle, il les entraîne pour bénir les emblèmes du nouvel ordre de choses. Et lorsque, à l'instigation de criminels ambitieux, des égarés essayent de substituer à la révolution politique une crise sociale, la religion est tellement populaire, que de part et d'autre les mourants en réclament les secours, et que la paix, scellée par le sang de l'archevêque de Paris, confond les deux camps dans les honneurs rendus à ce martyr de la patrie et de la charité !

Je m'arrête. Il serait trop douloureux de continuer au delà. Je n'ajoute qu'un mot : la suite de notre histoire confirme pleinement les leçons qui se dégagent des événements précédents.

Et je me plais, messieurs, à insister sur ce point, car nos études ne doivent pas être tellement littéraires qu'elles négligent la philosophie dont les lettres ne sont que la parure, comme l'histoire en est la pourvoyeuse. Permettez donc qu'en terminant je vous signale d'autres enseignements qui me paraissent découler avec la dernière évidence de cet aperçu général sur la renaissance catholique en France au commencement de ce siècle.

La France, messieurs, est catholique par tempérament. Comme Bossuet nous l'a dit, « l'Église gallicane, en recevant par le ministère de saint Denis Clovis et les Français dans son sein, leur a imprimé au fond du cœur le respect du Saint-Siége », c'est-à-dire de l'unité catholique dont le Saint-Siége est l'indispensable lien et le centre immortel. Si la France avait pu vivre sans le catholicisme, ce divorce eût été l'œuvre de la Révolution. Tout semblait préparé pour cela. Mais, lorsque le volcan eut éclaté, engloutissant le temple et dévorant les ministres, la France sentit que le principal de sa vie lui manquait, et, par un mouvement spontané, dont le mérite, nous l'avons vu, revient à elle seule et non à quelque homme providentiel, elle redemanda la grandeur de son avenir à cette religion qui avait fait la grandeur de son passé. Ce que les sophistes et les violents du XVIIIe siècle n'ont pu, les violents et les sophistes de notre siècle ne le pourront pas davantage. Ne calomnions pas notre temps. Il est loin de valoir aussi peu que celui de Voltaire, et nos parodies de matérialisme et de terreur restent bien au-dessous du drame et du chaos au lendemain desquels le soleil naissant du XIXe siècle saluait la résurrection de notre Église.

Ayons donc bon courage ! Mais n'oublions pas que nous sommes les artisans de notre sort. Cessons de faire sans cesse l'examen de conscience des ennemis de l'Église. Faisons plutôt le nôtre, et, au lieu de rejeter commodément sur autrui la responsabilité de nos malheurs, sachons reconnaître en quoi nous pouvons en être nous-mêmes les auteurs. Les conditions malsaines où nous vivons ne tiennent-elles pas, en partie du moins, à certaines déviations imprimées au mouvement religieux de ce siècle? En étudiant les œuvres qui ont le plus contribué à son développement et à sa direction, il nous sera facile de constater les causes, et, si nous sommes des hommes de bonne volonté, nous nous efforcerons d'en corriger dans le présent les effets et de les épargner à nos neveux.

Mais, messieurs, en quoi nous n'aurons point à faire mieux que nos pères, c'est en ce qui concerne l'attachement filial et

le dévouement à toute épreuve envers la chaire apostolique. Imitons-les seulement dans l'inviolabilité de ce culte. C'est pour ce culte que notre vieux clergé a pris les routes de l'exil, qu'il a gémi dans les fers, qu'il a porté sa tête sur l'échafaud. C'est ce culte que l'Église de France renaissante a recueilli, comme une précieuse séve, des mains héroïques des survivants et des revenants de cet admirable clergé. C'est dans ce culte qu'il importe aujourd'hui de nous faire inébranlables. La paix de notre pays comme l'honneur de notre Église en dépendent. Car, messieurs, du fond de cette Allemagne qui nous a fait tant de mal, j'entends souffler un vent de discordes nouvelles.

Je le dis avec des larmes, car dans ce schisme étranger qui, grâce à Dieu, ne nous envahira pas, il y a du sang français : un transfuge de notre Église dont j'ai le triste privilége d'avoir à déplorer l'égarement, non-seulement comme un malheur public, mais comme un deuil de famille.

Et puisque j'ai commencé à vous ouvrir mon cœur, permettez que j'achève. Ce douloureux privilége me donne plus qu'à tout autre le droit et m'impose le devoir de m'expliquer nettement. Je le dois, d'ailleurs, à mes habitudes de franchise avec vous, et à votre sympathie confiante envers moi. Or, je ne saurais mieux le faire qu'en empruntant ces quelques lignes au dernier ouvrage de mon savant et judicieux collègue, M. l'abbé Perraud :

« Sans l'obéissance filiale et l'adhésion de cœur aux décisions de l'Église, nous déchirons son unité, et nous imitons » à notre insu les hérétiques, qui ont substitué l'autorité du » jugement individuel à l'autorité doctrinale instituée par » Dieu lui-même pour terminer toutes les controverses. S'il » est une chose incontestable, placée au-dessus de toute discussion, devenant le terrain inébranlable sur lequel doivent se rencontrer tous les catholiques, c'est que, lorsque » l'épiscopat tout entier, uni au souverain pontife, a prononcé sur une question de foi, nous avons la certitude » d'avoir entendu l'Église elle-même, et, par l'Église, la » voix de Dieu. *Qui vos audit, me audit...* (Luc, X, 16). L'infaillibilité doctrinale du pape a été définie par le concile du » Vatican. Il n'y a donc plus lieu ni de disputer ni d'hésiter. » Le devoir de tout catholique fidèle à ses principes et conséquent avec lui-même est nettement tracé. Il faut se soumettre et il faut croire.... Ici Bossuet se rencontrerait avec » Bellarmin (1). »

Et, en effet, messieurs, écoutez ce que dit Bossuet dans son sermon *sur l'Eglise* pour le samedi après les Cendres :

« Dieu aurait pu sans doute, car que peut-on dénier à sa » puissance? il aurait pu nous conduire à la vérité par nos » connaissances particulières ; mais il a établi une autre » conduite ; il a voulu que chaque particulier fît discernement de la vérité, non point seul, mais avec tout le corps » et toute la communauté catholique, à laquelle son jugement doit être soumis... Voulez-vous entendre la vérité, » allez au sein de l'unité, au centre de la charité ; c'est l'unité » catholique qui sera la chaste mamelle d'où coulera sur » vous le lait de la doctrine évangélique, tellement que » l'amour de la vérité est un nœud qui vous lie à l'unité et à » la société fraternelle. Nous sommes membres d'un même » corps : cherchons tous ensemble, laissons faire les fonctions » à chaque membre, laissons voir les yeux, laissons parler la » bouche. Il y a des pasteurs à qui le Saint-Esprit même a » appris à dire sur toutes les contestations qui sont nées : « Il » a plu au Saint-Esprit et à nous. » Arrêtons-nous là, chrétiens, et *ne soyons pas plus sages qu'il ne faut, mais soyons* » *sages avec retenue* et selon la mesure qui nous est donnée (1). »

Et lorsque, en face de ces paroles de Bossuet, on ose mettre le schisme allemand sous le patronage de ce grand évêque catholique et français (2), je reste confondu de tant d'oubli et de tant d'illusion !

Eh quoi ! de la même bouche qui a invoqué Bossuet, on fait cette déclaration :

« Pour moi, je l'avoue franchement, je préférerais encore » la méthode du protestantisme à celle de l'ultramontanisme, » l'état de l'âme que suppose la première à l'état de l'âme que » produit la seconde. Oui, s'il fallait choisir entre ces deux » erreurs, mon choix serait pour l'émancipation périlleuse » de chaque conscience placée face à face avec la Bible et le » Christ, et contre la prostration de toutes les consciences » arrachées à la Bible et au Christ, vivant asservies à la » parole indiscutable d'un homme qui peut être Jean XII ou » Alexandre VI ! Un tel système n'est pas plus le protestantisme » qu'il n'est le catholicisme : sa parenté réelle est avec la » religion de Bouddha !

» Eh bien ! mon choix est fait, et, vous me permettrez de » le dire, avec l'un des plus savants catholiques de l'Allemagne : *Si le pape et toute la hiérarchie deviennent hérétiques,* » *l'Église n'est pas où sont le pape et les évêques ; elle reste où* » *est la foi.*

» Soyons le petit groupe auquel le Père a promis la victoire » et le royaume ! Que dis-je ? n'y en eût-il plus qu'un seul, » celui-là devrait dire encore : Je ne crains pas, la vérité » vaincra (3) ! »

Je ne commente pas, messieurs, mon émotion s'y refuse, et je ne puis que répéter avec M. l'abbé Perraud :

« Une tentative insensée se produit en ce moment pour » constituer une Église qui aurait la prétention d'être la » véritable Église catholique, parce qu'elle se rattacherait » plus fidèlement, dit-elle, aux anciennes traditions... Qu'est-ce » qu'une Église catholique sans le pape et les évêques ? Et » surtout, qu'est-ce qu'une Église catholique dont le premier » acte est une rébellion contre le souverain pontife et contre » les évêques ? Quand Paris révolté a voulu se dire la France, » on sait ce que l'opinion a pensé de cette tentative criminelle » de schisme politique. La France était là où était sa représentation nationale librement élue, son gouvernement » légitimement constitué, sa magistrature fidèle, son armée » et son drapeau. Je dis de même, et toute la tradition le dit » avec moi : l'Église est là où se trouvent son chef visible, » vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, sa » hiérarchie et l'immense majorité des fidèles ; et la tentative » de Munich est à l'Église ce que la Commune de Paris a eu » la prétention d'être à la France. Prions tous, messieurs, » vous dirai-je avec l'immortel évêque de Meaux, *prions tous*

(1) *Les paroles de l'heure présente*, p. 488-489.

(1) Édition Lachat, t. VIII, p. 541-542.
(2) Discours du P. Hyacinthe au Congrès de Munich.
(3) Conférence du P. Hyacinthe à Munich, *Revue des cours littéraires*, 2e série, n° 24, p. 554-556.

» *ensemble, que ce qui doit finir finisse bientôt.* Tremblez à » l'ombre même de la division (1). »

Mais l'immortel évêque de Meaux va réfuter lui-même ces nouveaux protestants. J'ai le droit de les appeler ainsi, puisqu'ils proclament ouvertement le principe même du protestantisme : la supériorité du jugement individuel sur le jugement de la hiérarchie catholique ; puisqu'ils emploient, nous le verrons dans un instant, les procédés les plus fâcheux du protestantisme ; puisqu'ils en rééditent, nous venons de l'entendre, les objections surannées qu'ils voudraient couvrir de l'autorité de Bossuet, mais que Bossuet ne pouvait prendre au sérieux.

Répondant à Jurieu qui ne parlait pas du bouddhisme, mais qui disait la même chose en accusant le pape de se faire Dieu, Bossuet réduisait d'avance à sa juste valeur l'argument favori des dissidents de Munich :

« Je vais donner beau jeu à ces vains reproches. Oui, je » lui avoue que le pape est un de ces dieux dont a parlé le » Psalmiste, qui meurent comme les hommes, mais qui, » néanmoins, sont appelés dieux, parce qu'ils exercent sur la » terre une autorité qui leur vient de Dieu, et qu'ils en » représentent la puissance jusqu'au point que Dieu a voulu... » Si les flatteurs en abusent, qu'ils aillent en perdition avec » leurs lâches et profanes discours ; mais peut-on dire sérieu- » sement que le pape se fasse dieu en un mauvais sens, » pendant qu'il se reconnaît non-seulement homme, mais » encore pécheur, et que, comme les autres fidèles, il con- » fesse ses péchés aux pieds d'un prêtre? mais il se dit *vice-* » *Dieu*, c'est-à-dire lieutenant de Dieu : il n'est donc pas Dieu. » Les rois, » — cela veut dire les gouvernements, et puissent les gouvernements contemporains ne le point oublier ! — « sont, à » leur manière, vicaires de Dieu. Le pape l'est d'une autre sorte » et d'une façon plus particulière, comme établi spécialement » par Jésus-Christ le pasteur de tout son troupeau. Se moque- » t-on d'appeler cela se faire Dieu?... »

« Mais le pape se dit infaillible », continue Bossuet. « Mais » enfin », reprend-il, « peut-on dire sérieusement que de croire » ou d'espérer avec quelques-uns que Dieu ne permettra » pas qu'un pape décide en faveur de l'erreur, ce soit en faire » un Dieu, et non pas un homme assisté de Dieu afin que la » vérité soit toujours prêchée dans l'Église par celui qui en » doit être la bouche? Cessons de perdre le temps à résoudre » des objections qu'on ne peut faire sérieusement (2). »

Mais on insiste, et, prenant à partie la définition du Vatican, où l'on veut voir à toute force la définition de l'*infaillibilité personnelle* du pape, l'apothéose d'un homme, livrant au caprice de cet homme toutes les sphères de la pensée et de l'action humaines, on rajeunit Jurieu et l'on dit : Oui, vraiment, le catholicisme n'est plus qu'un bouddhisme occidental.

Eh bien! messieurs, l'archevêque de Munich, comblé d'éloges par Pie IX, écrit à M. de Lutz, ministre de l'instruction publique et des cultes en Bavière, et proteste solennellement devant lui contre ce mot d'*infaillibilité personnelle*. « Le *magistère infaillible* du souverain pontife », dit-il, « telle » est l'expression exacte, et *non point celle d'infaillibilité per-* » *sonnelle* (3). »

(1) *Les paroles de l'heure présente*, p. 490-493.

(2) *Avertissement aux protestants sur l'Apocalypse*, édit. Lachat, t. III, p. 97-98.

(3) *Semaine religieuse de Paris*, n° du 6 janvier, 1872, p. 22.

L'instruction pastorale récemment publiée par tout l'épiscopat suisse ne l'entend pas autrement :

« Le pape n'est infaillible », dit-elle, « ni comme homme et » simple particulier, ni comme savant, ni comme prêtre, ni » comme évêque, ni comme prince temporel, ni comme juge, » ni comme législateur. Il n'est ni infaillible ni impeccable » dans sa vie et sa conduite, dans ses visées politiques, dans » ses relations avec les princes temporels et les gouverne- » ments, ni même dans le gouvernement de l'Église en géné- » ral, mais il l'est uniquement et exclusivement quand, en » qualité de docteur suprême de l'Église, il prend en matière » de foi et de mœurs une décision qui doit être acceptée et » tenue comme obligatoire par tous les fidèles... Voilà pour- » quoi le concile du Vatican ne parle pas d'une infaillibilité » *personnelle* du pape, mais de l'infaillibilité de l'autorité en- » seignante du pontife romain... Il enseigne que l'infaillibilité » jointe à l'exercice de l'autorité enseignante du pape consiste » dans *une grâce d'état*, dans une assistance spéciale du saint » Esprit, qui préserve le pape, comme suprême docteur des » chrétiens, de toute erreur dans les matières de foi et de » mœurs, et le maintient dans la vérité de la doctrine tradi- » tionnelle ; il enseigne enfin que l'infaillibilité de l'autorité » enseignante du pape s'étend, à l'exclusion de tout autre » objet, uniquement aux vérités divinement révélées de la » religion chrétienne ; car *le Saint-Esprit ne lui a pas été* » *promis pour qu'il publiât, d'après une révélation particulière* » *qu'il aurait reçue, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec* » *son assistance, il gardât saintement et exposât fidèlement la* » *révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de* » *la foi* (conc. Vat., *De infall. Rom. Pontif. mag.* Const. 4a, » c. 4). Il n'y a donc point d'infaillibilité personnelle du pape, » mais seulement une infaillibilité de l'*autorité enseignante* » (c'est-à-dire officielle) du pape ; et encore cette infaillibilité » ne s'étend-elle qu'à la révélation déjà donnée de Dieu, c'est- » à-dire au dépôt de la foi. On émet encore une assertion » complétement fausse et purement gratuite, quand on af- » firme que la définition rendue par le concile a transformé » le pape en monarque absolu dans l'Église, qu'elle a séparé » de lui le reste des évêques ; chose impossible, car on ne » saurait séparer le corps de la tête dans cette autorité ensei- » gnante, divinement instituée, qui repose dans le pape et » dans les évêques unis à leur chef (1). »

Les évêques d'Allemagne avaient publié précédemment, au mois de mai dernier, une lettre collective, dans laquelle ils expliquent expressément dans le même sens le décret du concile (2). Mgr Héfélé est le seul qui n'ait point pris part à cette démonstration. C'est que, dès le mois d'avril, il avait adressé une circulaire à son clergé. Il y déclare que le sens de la Constitution du 18 juillet 1870 devait être déterminé d'une manière plus précise par les décrets subséquents que le concile du Vatican aurait été appelé à rendre, si les événements politiques n'en avaient amené la suspension et n'en avaient rendu pour un temps la reprise impossible. Il borne

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que cette instruction pastorale a valu à l'épiscopat suisse un bref de félicitation et d'approbation, en date du 27 novembre 1871. On y lit textuellement ces paroles : « Nous » vous félicitons donc, V. F., de ce que vous avez exposé ces choses » à votre peuple avec tant d'à-propos, de manière à les mettre à la » portée de toutes les intelligences. »

(2) *Lettre pastorale de l'épiscopat allemand au clergé d'Allemagne*, mai 1871.

donc son interprétation à quelques points dont le résumé fidèle achèvera d'édifier vos consciences.

1° Dans l'interprétation du décret *De Romani pontificis infallibili magisterio*, nous devons, sans aucun doute, partir de ce principe que par cette nouvelle constitution on n'a pu ni voulu altérer le dogme contemporain du christianisme : *De infallibilitate Ecclesiæ sive conciliariter congregatæ sive dispersæ.*

2° Les paroles de la Constitution : « Romani autem pontifi- » ces, prout temporum et rerum conditio suadebat, nunc » convocatis œcumenicis conciliis aut explorata Ecclisiæ per » orbem dispersæ sententia, nunc per synodos particulares, » nunc aliis, quæ divina suppeditabat providentia, adhibitis » auxiliis, etc., » ne contiennent pas seulement un résumé historique de ce qui s'est fait, mais la règle qui doit présider aux décisions pontificales *ex cathedra.*

Et Mgr Héfélé ajoute : « Ainsi en juge Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, dans son ouvrage *De la vraie et de la fausse infaillibilité*, p. 21. » On sait que Mgr Fessler était secrétaire du Concile, et l'on peut en conclure de quelle haute autorité est son témoignage en pareille matière.

3° De même que l'infaillibilité de l'Église, le magistère pontifical ne s'étend qu'à la doctrine révélée de la foi ou des mœurs, et encore, dans les décrets *ex cathedra*, l'infaillibilité n'appartient elle qu'aux seules définitions, non aux préambules, aux motifs ni à tout le reste.

Mgr Héfélé se réfère encore sur ce point à Mgr Fessler, pages 24 et 25 du même ouvrage.

4° Le motif en vertu duquel une définition pontificale *ex cathedra*, proclamant une vérité contenue dans le *Depositum fidei* comme règle de foi, oblige toute l'Église, ne réside pas dans la personne du pape, mais dans la divine assistance en vertu de laquelle l'Église est préservée de tomber dans l'erreur.

5° Étant donné une telle définition *ex cathedra*, il ne peut y avoir lieu d'appeler ni à un futur concile ni au jugement de l'Église dispersée (1).

Eh bien ! messieurs, qu'en dites-vous ? Parler encore d'infaillibilité personnelle, d'apothéose d'un homme, de boudhisme, n'est-ce pas procéder comme les protestants, qui, malgré les plus formels démentis de nos docteurs et de notre liturgie, nous reprochent quand même d'adorer la Vierge et les saints ? Ah ! messieurs, plaignons ceux qui s'aveuglent à ce point, mais ne soyons pas dupes de leurs vaines déclamations. Soyons fermes dans l'union et la soumission à l'Église romaine, professées et pratiquées dans tous les temps par l'Université de Paris et par l'Église de France. Nous n'avons besoin ni de traverser le Rhin, ni de franchir les Alpes pour chercher le catholicisme. Soyons seulement les fils de nos pères, fidèles à leur mémoire et à leur héritage.

Sans doute, parmi les systèmes qu'ils ont soutenus, il en est qui doivent disparaître devant le décret du Vatican. Mais serait-il possible que deux grandes écoles aient vécu face à face dans l'unité de l'Église pendant de longs siècles, sans que l'une et l'autre aient renfermé quelque part de vérité ? Celle qui n'aurait pu invoquer ce noble droit de cité, n'y eût pas été soufferte une heure. Mais, en théologie comme en philosophie, l'esprit humain descend toujours la même pente. Nées de points de vue exclusifs, les écoles rivales deviennent bientôt, par l'effet même de la lutte, excessives. La racine par laquelle elles plongent dans le sol commun de la vérité risque d'être rompue ou de se dessécher. Elles créent un péril pour la foi après avoir servi à en développer les aspects. Le moment de prononcer est venu. L'Église recueille alors le fruit des discussions qui ont labouré son sein, non pour le déchirer, mais pour le féconder. Elle parle et tout s'incline. Les combattants d'hier s'embrassent, étonnés, mais ravis de retrouver, dans le jugement de l'Église, la part de vérité qu'ils soutenaient, dégagée de toute erreur, ne faisant qu'une même chose avec celle que défendaient leurs adversaires. Il n'y a pas de vaincus : la victoire est commune. D'ailleurs, messieurs, s'il est des défaites à l'envi des victoires, ce sont celles qui donnent la vérité. Au-dessus des opinions, nos pères ont toujours mis la foi ; au-dessus des écoles, l'autorité de l'Église. Ce sont nos traditions nationales, et je rends grâce à Dieu que, pour rester catholiques, il ne nous faille point passer nos frontières, ni au nord, ni au midi.

Messieurs, restons ce que Dieu nous a faits, Français et catholiques !

(1) Circulaire de Mgr Héfélé, évêque de Rottembourg, en date du 10 avril 1871.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie française

On sait que l'Institut, sur la proposition de l'Académie française, a décerné à M. Guizot le grand prix biennal de 20 000 francs. M. Guizot vient de faire part à l'Académie de son intention de « consacrer le montant du prix biennal à la fondation d'un prix de 3000 francs que l'Académie aurait à décerner tous les trois ans au meilleur ouvrage publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres de l'un des grands écrivains français, prosateurs ou poëtes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits ».

Ce prix triennal porterait le nom de M. Guizot.

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 13 JANVIER 1872.

M. *de Parieu* présente à l'Académie sa brochure sur la politique et la réforme monétaires.

M. *Frank* présente également son ouvrage intitulé *Moralistes et Philosophes.*

M. *Giraud* présente, sans y avoir été sollicité en aucune façon par l'auteur, le troisième volume de l'*Histoire des Romains* de M. Duruy. « Il peut s'y trouver, dit-il, quelque trace de la position officielle que l'écrivain a occupée, mais l'œuvre n'en est pas moins du plus grand mérite et bien supérieure encore aux travaux historiques qui ont illustré le nom de M. Duruy. » L'auteur, en effet, refait l'histoire d'après les sources et la traite en maître. « Je regrette seulement, dit M. Giraud, qu'il n'y soit pas donné de plus grands développements sur deux points capitaux du siècle d'Auguste (objet principal de ce volume) : la substitution d'un nouveau code aux anciennes lois romaines, et l'intention d'Auguste de restituer la république, intention qui le préoccupe si vivement à la fin de son règne, comme l'attestent aujourd'hui tous les monuments historiques.

M. *A. Geffroy* donne lecture d'un mémoire sur *l'état social des Germains au* 1er *siècle de notre ère.* Il s'attache à retrouver

dans César et dans Tacite les traces d'un passage des Germains de l'état barbare à l'état civilisé. Tacite, au gré de l'auteur, paraît avoir, dans son court opuscule, *De situ, moribus et populis Germaniæ*, non-seulement constaté les indices du progrès, mais les garanties d'une civilisation future supérieure à celle des Romains. L'étude de M. Geffroy est écrite avec beaucoup d'élégance et de clarté, et la manière de dire, plus encore que le fond du sujet, intéresse très-vivement l'auditoire. Je dois cependant constater que M. Geffroy a eu peur de se montrer original et qu'il passe sous silence tout ce qui ne ressemble pas à un commentaire admiratif et classique de Tacite. Mais, depuis que nous n'avons plus de César plus ou moins Auguste, Tacite est un peu démodé.

M. *Passy* fait observer qu'il ne comprend pas la distinction de M. Geffroy entre le sauvage et le barbare. Les Indiens d'Amérique, dit-il, ont produit des civilisations relativement remarquables, au Mexique et au Pérou par exemple. Si les Indiens dérogent à l'évolution ordinaire des sociétés, ce n'est que par un point : la transition soudaine de l'état nomade à l'état sédentaire sans passer par l'état pastoral. La raison de cette dérogation, c'est que les sauvages d'Amérique n'avaient point d'animaux domestiques.

M. *Wolowski* fait remarquer que le communisme foncier n'a pas été un trait distinctif des peuples germains. Ce communisme a toujours régné dans le nord de l'Europe. La Russie commence à s'en affranchir, mais il y est pratiqué encore sur une grande étendue de son territoire.

M. *Guizot* ajoute que Tacite a vu la Germanie en Romain, qu'il ne se préoccupe nullement d'y chercher une évolution civilisatrice; que ses conclusions infirment toute hypothèse d'un progrès social. La société ne commence qu'avec la propriété stable et individuelle. C'est là que se matérialise la mémoire de l'ancêtre pour les petits-fils, c'est là que la famille prend naissance et puise l'idée de sa perpétuité. Point de société sans famille, point de famille sans ascendants et sans descendants. Tacite le sait et ne relève aucun des faits qui auraient pu nous éclairer sur les symptômes d'une constitution de la société germanique.

Académie des inscriptions et belles-lettres

CONCOURS PROPOSÉS.

Concours dont le terme expire au 31 décembre 1872.

Prix de l'Académie. — 1° Étude comparative sur la construction dans les langues anciennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néolatines. — Principes et habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes; non-seulement dans l'usage ordinaire, mais dans les hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières. — Prix : 2000 francs.

2° Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les *Motazélites*, se continuant entre les *Ascharites* et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le califat d'Orient. — Prix : 2000 francs.

Prix Bordin. — 1° Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les Égyptiens; — leur comparaison dans les écritures hiéroglyphique, hiératique et démotique. Exposition des méthodes de comptes et surtout de comptabilité publique. Étude des calculs de divers genres contenus dans les monuments. — Prix : 3000 francs.

2° Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire. — Prix : 3000 francs.

Concours dont le terme expire au 31 décembre 1873.

Prix de l'Académie. — 1° Étude sur les dialectes de la langue d'oc, au moyen âge; — déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes d'après les documents existants et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus. — Prix : 2000 francs.

2° Rechercher, d'après les documents tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène. — Relations diplomatiques; tracés géographiques de la marche des armées dans l'Asie Mineure. — Prix : 2000 francs.

Prix Bordin. — 1° Analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour. — Prix : 3000 francs.

2° Faire connaître les vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. Déterminer à quelles dates elles ont été composées. — Prix : 3000 francs.

Prix Brunel triennal. — A la meilleure bibliographie (générale ou monographique, éditée ou inédite) des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre-Sainte, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours. — Prix : 3000 francs.

Concours dont le terme expire au 31 décembre 1874.

Prix Bordin. — Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien. — Prix : 3000 francs.

Prix Louis Fould. — Une somme de 20 000 francs à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure histoire imprimée ou manuscrite des arts du dessin, leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès. Par les *arts du dessin*, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. Avec addition de dessins calqués, photographiés, et, à défaut, de descriptions fidèles. (A défaut du prix intégral, il pourra être accordé un accessit équivalent aux intérêts de la somme de 20 000 francs pendant trois ans.)

NOTA. — Il est, en outre, décerné annuellement un prix ordinaire au meilleur ouvrage de numismatique publié pendant le cours de l'année et déposé au plus tard le 31 décembre au secrétariat de l'Institut.

Un prix d'une valeur considérable (prix Gobert) est décerné annuellement à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'*Histoire de France*, avec cette clause que l'auteur de l'ouvrage couronné touchera le même prix pour le même ouvrage l'année ou les années suivantes, jusqu'à ce qu'un autre ouvrage ait été jugé digne du prix. Six exemplaires de chaque ouvrage doivent être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre de chaque année. Il y a, en outre, chaque année, un accessit de la valeur du 1/9e du prix total.

Enfin, un prix de 1800 francs (de la Fons Mélicocq), qui peut également concourir au prix Gobert, doit être décerné à l'auteur du meilleur ouvrage *Sur les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris excepté)*, qui sera déposé avant le 1er janvier 1876.

Séance d'ouverture de l'École libre des sciences politiques

L'*École libre des sciences politiques* a inauguré ses cours, dimanche dernier, par une séance d'ouverture, à laquelle les fondateurs et les patrons de l'œuvre, ainsi que les premiers élèves, s'étaient donné rendez-vous. La séance était présidée par M. Hipp. Passy, ayant comme assesseurs MM. Laboulaye et André (du Gard). Dans l'assistance se trouvaient MM. P. Janet, H. Taine, Alb. Lemoyne, Ad. Franck, Em. de Girardin, des professeurs des facultés et des colléges de Paris mêlés aux professeurs de la nouvelle école libre, et témoignant d'une heureuse communauté de vœux et d'efforts en faveur de la haute éducation de notre pays.

Les quelques paroles que M. Hipp. Passy a prononcées au début de la séance ont suffi pour marquer d'une façon précise le but et le caractère du nouvel enseignement : « Dans notre pays, a dit M. Passy, on s'improvise politique avec une déplorable facilité. Là où manque le savoir, s'établit l'imagination, qui amène les folies de la vie privée, et trop souvent les fureurs de la vie publique. Nous venons d'en faire la désastreuse expérience. Dans les malheurs dont nous sortons, on voit des plans partout, des calculs assurés nulle part. C'est que, trop souvent, le sentiment a été la conclusion de prémisses toutes de fantaisie. Dans cette nouvelle école, on apprendra, par un enseignement précis de la science politique, à en faire une application pratique. Que si les élèves qui se formeront ici en arrivent à ne subir d'autres entraînements que ceux de la logique de cette science, ils donneront cet exemple rare d'hommes politiques qui ne se haïssent ni ne se proscrivent mutuellement. La vérité rapproche ; et, quand on ne recherche qu'elle, on a des chances de se rencontrer. »

Dans un langage très-net et qui a été écouté avec la plus grande attention, M. Taine a marqué la méthode que se proposait de suivre le nouvel enseignement. « C'est d'un esprit actif, et distingué parmi les meilleurs, a dit M. Taine, de l'esprit de M. E. Boutmy, qu'est née l'idée de cette École libre des sciences politiques. Combien en est-il parmi nous qui, au lendemain de nos désastres, en présence de cette nécessité des traités à subir, des impôts à établir et à payer, des constitutions à fonder, des alliances à rechercher, se sont trouvés pris au dépourvu, manquant de savoir précis, et par suite de critique et de moyens de comparaison ! C'est du sentiment de cette détresse, qui jamais n'avait paru plus impérieux, que naquit la fondation que nous inaugurons aujourd'hui. Aux yeux de celui qui étudiera le simple programme de nos cours, la méthode, dont on s'est inspiré pour le faire, apparaîtra d'elle-même. L'étude des constitutions organiques des États européens, dans le passé et dans le présent, en vue du profit que peuvent en tirer notre pays et ceux qui aspirent à se mêler de sa conduite : telle est la pensée qui a présidé à la rédaction de ce programme. Quant à l'enseignement, à quelle méthode se soumettra-t-il ? S'il veut avoir un caractère scientifique, il faut qu'il soit indépendant et du pouvoir, et des partis, et de l'éducation première, et des préférences anciennes, s'appliquant à n'être que l'observateur et le serviteur de la nature. Point d'idées générales tout d'abord admises, point de politique *à priori*, point d'esthétique sociale imaginée. « La véritable esthétique », ajoute M. Taine, « ne » peut reposer que sur une observation patiente des chefs- » d'œuvre. » Il eût pu dire qu'en politique les chefs-d'œuvre jusqu'à présent ont été rares.

Après une allocution familière de M. Laboulaye, qui s'est plu, en même temps que tous les amis de la nouvelle école, à penser que de nobles destinées lui sont peut-être réservées- M. E. Boutmy, son fondateur, a dit quelques paroles d'où l'émotion n'était point absente et que pénétrait un sentiment de modestie bien naturel. Il voyait enfin que son œuvre commençait à vivre ! Tous ceux qui s'intéressent aux libres efforts de la science et de l'éducation politique dans notre pays, et qui ont compris, par une expérience récente et terrible, combien l'enthousiasme, le patriotisme, et même la patience sont insuffisants, sans le savoir qui a observé et prévu, à surmonter les périls dont une nation peut être tout à coup menacée, tous ceux-là applaudiront à la tentative modeste mais résolue qui vient d'être faite par les maîtres de la nouvelle école ; et nous espérons que les jeunes gens des autres facultés, dont elle peut faire l'avenir, trouveront assez de loisir pour assurer le sien. Il serait déjà certain, s'il ne dépendait que de maîtres désintéressés et dévoués.

Lundi prochain vont s'ouvrir au palais du Tribunal de commerce des *Cours libres de droit et d'économie politique* à l'usage des commerçants et des industriels.

Ces cours seront faits par quatre professeurs de la Faculté de droit.

Ils auront lieu le matin à huit heures trois quarts.

Lundi et jeudi. — *Code de commerce.* — M. Bufnoir.

Mardi et samedi. — *Droit civil.* — M. Colmet de Santerre.

Vendredi. — *Notions générales d'économie politique.* — M. Glasson.

Mercredi. — *Économie politique appliquée.* — M. Léveillé.

A ces cours s'ajoutera, à partir du 15 mars, un cours de droit public qui sera professé par M. Aucoc, conseiller d'État.

VARIÉTÉS

Demain ou lundi doit paraître à la librairie Plon le volume de M. le général d'Aurelle de Paladines sur *la Première armée de la Loire*. Nous pouvons, dès aujourd'hui, en mettre le passage suivant sous les yeux de nos lecteurs.

L'organisation de l'armée de la Loire

... Le général d'Aurelle s'occupa, avec son chef d'état-major, le général Borel, de rechercher un emplacement convenable pour l'établissement d'un camp couvrant à la fois Vierzon et Bourges, de manière à remplir les intentions du ministre de la guerre. Salbris parut réunir les avantages désirables. On n'eut plus tard qu'à se féliciter du choix de cette position. Il fut décidé que les troupes partiraient le 17.

Pendant son séjour à la Motte-Beuvron, le général en chef visita les troupes dans leur bivouac. Leur installation était bonne ; les mobiles, profitant de l'exemple et des leçons des anciens soldats, leurs camarades, avaient promptement appris à dresser leurs petites tentes, à organiser leur couchage et à faire la soupe. Ils s'occupaient également du nettoyage de leurs armes.

Il était facile de voir que la confiance commençait à renaître et que le moral des troupes tendait à se raffermir ; mais, en parcourant les grand'gardes et les avant-postes, le général d'Aurelle acquit la triste certitude que les sous-officiers et les officiers eux-mêmes ne savaient pas se garder. L'emploi des grand'gardes n'était pas compris. Tout était à faire pour donner à l'armée une instruction pratique, sur cette partie essentielle du service en campagne.

La discipline n'existait pas ; les soldats avaient pris l'habitude de faire ce qu'ils voulaient, sans souci des ordres donnés. Ils s'étaient affranchis des marques de respect et de déférence dues aux divers grades. L'autorité des officiers était méconnue ; ils avouaient et déploraient leur impuissance à réprimer les désordres.

L'ivrognerie avait fait des progrès d'autant plus grands que les populations favorisaient ce déplorable penchant, en

prodiguant aux jeunes soldats, à leur arrivée dans les gares, du vin, des comestibles, sous le prétexte de subvenir à des besoins le plus souvent imaginaires. On entretenait ainsi une surexcitation qui produisait les effets les plus fâcheux. On n'entendait dans les rangs que des chants obscènes mêlés à la *Marseillaise*; et nos jeunes conscrits offraient partout le triste spectacle de bandes indisciplinées.

Pour ramener les soldats au sentiment de leurs devoirs, il fallait de la sévérité; mais seule, elle ne pouvait opérer la régénération désirée par tous les bons citoyens. Il fallait surtout réveiller dans le cœur des soldats les sentiments d'honneur, de religion, de patriotisme et de dévouement; le général en chef ne désespéra pas de réussir....

Pendant que les troupes complétaient leur installation au bivouac, le général d'Aurelle visitait, accompagné de son chef d'état-major le général Borel, les régiments d'infanterie, s'arrêtant devant tous les bataillons. Entouré des officiers et soldats, il leur parla des malheurs de la France, de ses revers, de la possibilité de réparer nos désastres; leur faisant comprendre qu'il dépendait d'eux de ramener la victoire sous nos drapeaux; qu'il fallait pour cela revenir à nos vieilles traditions, rétablir la discipline, s'interdire la maraude, le pillage, qui déshonoraient l'uniforme; travailler à s'instruire, apprendre à se garder pour éviter les surprises, et faisant appel à leur patriotisme, à leur dévouement, il exalta leur courage en leur rappelant la valeur et les exploits de notre armée à toutes les époques de notre histoire.

Il leur parla sans phrases étudiées, mais d'une voix assurée, forte, animée, sans autre éloquence que celle qui partait d'un cœur vivement ému; et tous, officiers et soldats, le saluèrent par les cris répétés de : *Vive la France!*

Le 15e corps d'armée resta dix jours à Salbris; le commandant en chef profita de ce temps pour visiter, escorté de ses aides de camp, les divers régiments de toutes armes, afin de s'assurer que rien ne manquait à leur bien-être, que les distributions étaient régulièrement faites, que le pain et la viande étaient de qualité convenable.

Tous les jours on faisait l'exercice, on utilisait le temps d'une manière fructueuse. Du contact des soldats et de leurs officiers naquit une confiance réciproque; bientôt la discipline revint comme par enchantement, une transformation heureuse s'opéra, et nos régiments de mobiles, qui, en arrivant de leurs provinces, effrayaient par leur licence et leur indiscipline les populations qu'ils auraient dû rassurer, devinrent en peu de temps des troupes obéissantes, disciplinées, pleines de respect pour leurs chefs.

Le lendemain de l'arrivée du 15e corps à Salbris, le commandant en chef convoqua à son quartier général les généraux, les colonels de toutes les armes, infanterie, artillerie, cavalerie, les membres de l'intendance, et les chefs de tous les services : toutes les questions d'intérêt général furent traitées dans cette réunion. Le général d'Aurelle écoutait attentivement toutes les observations. Les ordres nécessaires pour aplanir les difficultés furent donnés séance tenante.

Le commandant en chef profitait, du reste, de toutes les occasions qui lui étaient offertes pour exposer ses vues, ses principes sur la discipline, sur la manière d'instruire les hommes, de se garder devant l'ennemi, de conserver les munitions de guerre et aussi les vivres, quand les distributions étaient faites pour plusieurs jours.

Il se faisait rendre compte des besoins du soldat en vêtements, chaussures, objets de campement, ustensiles de cuisine; il stimulait l'intendance pour presser l'exécution des marchés et les distributions d'effets de toute nature, au fur et à mesure des réceptions, toujours impatiemment attendues.

Le général d'Aurelle donnait satisfaction, autant qu'il dépendait de lui, à toutes les réclamations, et il se plaît à reconnaître qu'il trouvait partout et chez tous le plus grand empressement à seconder ses efforts, le concours le plus dévoué et le plus loyal.

C'est ainsi que l'organisation de l'armée de la Loire commençait à se développer, et sa réputation à grandir...

...Un officier d'état-major se rendit à Pierrefite, afin de porter l'ordre au général Martineau des Chenez, commandant la 2e division d'infanterie, de partir avec sa division le lendemain, 22 octobre, pour venir s'établir à Salbris. Ce mouvement avait été déjà décidé en principe et ne fut avancé que de vingt-quatre heures.

Le général en chef désirait avoir près de lui cette division, dans laquelle venait de se commettre quelques actes d'indiscipline déférés à la cour martiale. Il la visita dès le lendemain de son arrivée au camp, et il lui fut facile de reconnaître qu'il y avait du relâchement dans la discipline, et que l'exécution des ordres n'était pas assurée par une main ferme : ainsi par exemple, il y avait près du camp occupé par cette division une exploitation considérable de bois appartenant à un riche propriétaire. Les arbres coupés étaient cordés et déjà disposés pour la vente.

Comprenant la nécessité de faire un sacrifice commandé par les circonstances, ce propriétaire avait courtoisement fait l'abandon volontaire d'une quantité de bois plus que suffisante pour le chauffage et pour la cuisson des aliments. Malgré ce louable désintéressement, plusieurs régiments avaient enlevé d'énormes quantités de bois, et sous les yeux de leurs chefs, témoins indifférents de ce pillage, ils avaient fait de grands bûchers et y avaient mis le feu, prenant plaisir à détruire le bien d'autrui, sans scrupule ni nécessité.

Une punition fut infligée au chef de corps, et un blâme adressé au général de division; l'intendance reçut des ordres pour indemniser le propriétaire au moyen de bons de chauffage établis au compte de ces régiments.

Ce fut vers cette époque que les cours martiales commencèrent à fonctionner. On a beaucoup parlé de ces tribunaux exceptionnels et de la crainte qu'ils inspiraient. Quelques personnes en ont attribué la création au général d'Aurelle, sans réfléchir que les pouvoirs d'un général en chef, quelque étendus qu'ils soient, ne lui confèrent pas le droit de faire des lois ni de modifier celles qui existent.

Le décret qui ordonne la création des cours martiales est du 2 octobre, bien avant l'arrivée du général d'Aurelle à l'armée de la Loire. Il est l'œuvre des membres de la délégation du gouvernement de la défense nationale.....

Le général en chef n'avait pas à donner d'ordres pour faire traduire un militaire devant la cour martiale. Ce tribunal fonctionnait indépendamment et en dehors de son action, et il n'avait pas à demander l'application du décret.

Dans la juridiction militaire ordinaire, celle des conseils de guerre, une plainte est faite par le chef de corps, transmise au général de division, qui fait écrouer le prévenu, et après un rapport du capitaine rapporteur, refuse ou ordonne l'information.

Ici au contraire, dans l'application du décret précité, c'est le corps auquel appartient le prévenu qui prend toute initiative, qui donne l'ordre de la convocation de la cour martiale, laquelle se réunit au lieu indiqué par son président et prononce son jugement.

En cas de condamnation, la sentence est exécutée le lendemain matin, avant le départ des troupes si elles sont en marche, et en présence du bataillon auquel appartient le coupable, sans qu'il en soit référé au commandement, ce qui d'ailleurs serait inutile, puisque d'après l'article 2, il n'y a lieu ni à révision ni à cassation des sentences rendues par les cours martiales.

Le général en chef avait prescrit aux généraux commandant les divisions de lui rendre compte des condamnations qui seraient prononcées. Il les faisait mettre à l'ordre de l'armée, pour que cette excessive sévérité de la loi, portée à la connaissance des mauvais sujets et des soldats indisciplinés, les fît réfléchir et rentrer dans le devoir.

Contrairement à ce qu'on a dit, cette loi a été rarement

appliquée dans l'armée de la Loire, tant qu'elle a été commandée par le général d'Aurelle de Paladines; il serait d'ailleurs facile de s'en convaincre en recherchant ces condamnations dans le *Journal officiel*, qui les a toujours annoncées.

On a vu quelles difficultés le 32e de mobiles avaient éprouvées pour se rendre de Salbris à Blois : ce fait avait vivement attiré l'attention du général en chef, parce que beaucoup d'autres régiments étaient aussi mal équipés. Depuis l'arrivée à Salbris du 15e corps, le général d'Aurelle, profitant de l'espèce de trêve produite par l'éloignement des Allemands, avait donné tous ses soins à l'organisation, à l'administration, à l'instruction militaire, qui laissaient tant à désirer au début, et ces quelques jours de repos n'avaient pas été perdus pour le bien-être des soldats. L'intendance avait reçu des effets d'habillement, d'équipement, de linge et chaussure, des couvertures, des gilets de flanelle qu'on s'était empressé de distribuer.

Certains régiments, notamment le 2e de zouaves, nouvellement arrivé d'Afrique, étaient dans un état de dénûment incroyable.

Les soldats presque nus n'avaient que des vêtements de toile ! Cependant, quelques jours plus tard, chaque homme recevait un vêtement de laine, vareuse ou pantalon ; mais, dans la saison où l'on entrait et au bivouac, ces distributions étaient insuffisantes. Malgré les mauvaises conditions dans lesquelles les troupes se trouvaient, aucune plainte ne se faisait entendre ; mais il n'aurait pas été possible de laisser l'armée stationner plus longtemps, sans perdre le résultat des efforts faits depuis quinze jours pour la discipliner.

Le moment était venu de marcher vers les Allemands, puisqu'ils ne venaient pas vers nous.

Général d'Aurelle de Paladines.

LA SEMAINE POLITIQUE

La grande affaire de la semaine, c'est la lutte acharnée, enragée, qui se livre à la Chambre contre l'impôt des matières premières. Au moment où paraîtra cet article, la question sera peut-être décidée dans un sens ou dans l'autre. Nous ne pouvons parler ici que de la période actuelle du combat. M. Thiers a mis tout son talent, tout son esprit, toute sa verve, au service de la plus périlleuse des causes. Il a failli gagner son procès ; que la Chambre eût voté samedi, et c'en était fait des trois quarts des industries françaises. Elle a failli se laisser prendre à ses piéges savamment tendus. Heureusement deux nuits ont porté conseil, et les intérêts, réveillés d'un trop long sommeil, ont repris vigoureusement l'offensive. Car c'est un fait, nouveau en France, mais très-vieux dans l'histoire commerciale et industrielle de l'Europe, que les industries *nationales*, que le protectionnisme veut à tout prix *protéger*, ne demandent qu'à ne pas être protégées du tout. Elles se sentent assez fortes pour marcher toutes seules, et n'entendent pas se laisser entraver dans des lisières. C'est le fer, le coton, le lin, qui se défendent, et très-bien, ma foi ! contre la sollicitude inquiétante du pouvoir à leur endroit.

Nous savons, pour notre part, et en dehors de la Chambre, des manufacturiers de Saint-Quentin, de Lille, de Roubaix, avec lesquels nous avions soutenu les plus vives discussions à propos du libre-échange auquel ils étaient fort opposés, et qui, aujourd'hui, sont plus ardents que nous-mêmes à le défendre. C'est là une des preuves les plus éclatantes de la vérité des bonnes doctrines économiques. Après dix ans de liberté, même incomplète, il devient impossible de retourner à toute cette savante *machinerie* des *drawbacks*, des droits protecteurs, compensateurs, etc.

Nous ne reviendrons pas sur des choses aussi évidentes par elles-mêmes ; nous nous bornerons à insister ici sur l'importance croissante que doit nécessairement prendre l'exportation française dans les circonstances présentes. Si la France ne trouve pas un moyen quelconque d'associer le monde entier au payement de son effroyable contribution de guerre, s'il lui faut tirer encore de chez elle trois milliards en numéraire, elle n'en viendra jamais à bout, même en explorant toutes les cachettes, en vidant tous les tiroirs. Or, l'exportation est un procédé merveilleux pour se procurer du numéraire à l'étranger, surtout quand il s'agit d'un pays aussi riche que la France par ses productions naturelles et l'activité merveilleuse de ses habitants.

En effet, entre autres résultats de cette longue et intéressante discussion, il en est un qu'on ne saurait trop mettre en lumière, surtout dans les circonstances présentes : c'est l'énergie, l'activité, l'intelligence, l'initiative de la race française, et en particulier de la bourgeoisie française sur le terrain de l'industrie.

Cet accroissement, véritablement inouï, de la production *nationale* depuis les traités de 1860, cette promptitude à *se retourner*, à remplacer du jour au lendemain tout un outillage vieilli par des instruments perfectionnés, tout cela, il faut bien le dire, n'est pas du tout le fait d'une race qui dégénère, d'une race qui se meurt. Le coffre est bon, comme on dit; il ne s'agit que de détourner une fraction, même minime, de toute cette laborieuse activité vers les choses de l'esprit et de la science, vers les affaires publiques dans le plus large sens du mot, et l'on verra bien si la France est finie.

Au point de vue purement politique, la situation est tellement bizarre que nous la croyons unique dans les annales parlementaires. D'un côté, un vieillard illustre, orateur hors ligne, tacticien de premier ordre, patriote ardent et sincère, mettant toutes ses facultés éminentes au service de son malheureux pays, maintenant avec une rare habileté, entre les partis, cette trêve qui précède la paix définitive, mais acquis à des doctrines déjà surannées il y a quarante ans, imbu des préjugés les plus tenaces contre toutes les réformes même les plus modestes; d'autre part, une Assemblée inexpérimentée mais sincère, généralement libérale, en matière économique surtout, de plus, en raison des circonstances douloureuses qui ont présidé à sa naissance, animée d'un véritable patriotisme.

Ces deux forces, agissant seules, aboutiraient à des résultats également fâcheux. Seul, débarrassé de tout contrepoids, M. Thiers, malgré toutes ses bonnes intentions, n'arriverait qu'à réorganiser la ruine de la France, en lui imposant le régime protecteur, la loi militaire de 1832. C'est comme si l'on attachait les mains de quelqu'un qui se noie, sous prétexte de le tirer de l'eau. Privée, au contraire, de la grande expérience de M. Thiers, l'Assemblée s'émietterait en partis hostiles, ne saurait mener à bonne fin une entreprise quelconque, et ne tarderait pas à perdre tout crédit. Elle n'en a pas beaucoup encore, à l'heure qu'il est. Suivant notre opinion, qui n'a pas varié depuis neuf mois bientôt sur ce point, elle est même, à cet égard, beaucoup moins favorisée qu'elle ne le mérite.

Si, comme nous l'espérons, elle se décide à rejeter l'impôt sur les matières premières, si elle sauve l'industrie et le com-

merce français d'une mesure désastreuse, elle se relèvera singulièrement dans l'opinion publique, et réconciliera par là même un grand nombre d'esprits trop prévenus contre le régime parlementaire. De plus, elle acquerra par là une plus grande confiance en elle-même, une plus grande autorité pour imposer bientôt aux répugnances de M. Thiers l'adoption du service militaire obligatoire, c'est-à-dire l'une des plus importantes nécessités du salut.

Mais, dira-t-on, ou plutôt redira-t-on, il ne s'agit pas seulement de rejeter l'impôt sur les matières premières, il faut le remplacer par un autre, et M. Thiers a *prouvé* qu'il n'y en avait pas d'autres possibles.

C'est là précisément ce qu'il y a d'admirable dans le talent de M. Thiers ; il vous *prouve* une foule de choses, il entre dans les détails les plus précis et les plus minutieux, il sait la longueur d'une robe, le nombre de points nécessaires pour coudre une jupe, etc., etc. Vous êtes ébloui, ahuri, séduit, charmé, vaincu sinon convaincu ; mais, vienne la réflexion, et vous voyez que tout cela n'est que de la prestidigitation poussée jusqu'à la perfection de l'art. Il vous prouve qu'il est impossible de mettre un décime sur un paquet de tabac d'un sou, parce que le dixième d'un sou c'est 0 fr., 005 et que nous n'avons pas de monnaie divisionnaire au-dessous du centime déjà peu employé. C'est vrai, mais rien n'est plus facile que de donner, pour un sou, quatre grammes et demi de tabac au lieu de cinq. Il ne veut pas de l'impôt sur le revenu parce que c'est du « socialisme ». L'impôt sur le revenu a été mis en pratique par l'Angleterre, les États-Unis, la Prusse, l'Italie, toutes nations qui n'ont jamais passé pour être infectées de communisme. En revanche, il n'a pas l'air de se douter que disposer de la fortune ou de l'infortune nationale pour *protéger* certaines industries, pour restreindre l'exportation, etc., c'est du communisme, s'il en fut jamais.

Et ainsi de suite.

Suivant un bruit assez accrédité au moment où nous écrivons ces lignes, M. Thiers serait disposé à renoncer à l'amortissement, ce qui couperait court à la discussion, cette dépense étant la plus grosse et la plus importante de celles qui nous embarrassent encore. Nous voudrions beaucoup, pour notre part, que cette nouvelle fût vraie. Comme nous le disions ici même, il y a quelque temps, cet amortissement fictif, qui consiste à emprunter à son créancier pour lui payer ce qu'on lui doit, nous a toujours paru un véritable non-sens, et cette bizarre théorie du docteur Price restera, sans doute, dans l'histoire, comme une des plus curieuses observations de l'esprit humain. En consentant à cette concession, M. Thiers donnerait une grande et nouvelle preuve de son habileté à se tirer des situations les plus difficiles, en même temps que de son respect sincère pour les décisions de la Chambre et du pays.

Mais, puisque nous parlons de la Chambre, n'est-il pas évident aujourd'hui pour tout le monde, et surtout pour ceux qui affectent un mépris peu justifié des minuties du parlementarisme, n'est-il pas évident, dis-je, qu'il y a vraiment de bonnes raisons pour que le président de la République laisse à ses ministres *responsables* le soin de soutenir les projets de loi, et, au besoin, de subir les échecs mérités ou non ? Nous sommes tous persuadés que M. Thiers rend les plus grands services à la France ; il nous faut toute l'ardeur d'une conviction sincère pour nous opposer à des projets émanant de lui ; nous avons toujours peur de diminuer son autorité si nécessaire, d'affaiblir son crédit si légitime. Ah ! s'il ne s'agissait que de renvoyer M. Pouyer-Quertier à ses cotons ! La démonstration ne laisse rien à désirer ; nous espérons qu'elle ne sera pas inutile.

Le projet de loi sur les conseils de l'enseignement est à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et viendra après les lois de finance. M. Émile Beausire a présenté un contre-projet dont le but est de restreindre l'action des nouveaux conseils au contrôle et à la surveillance de l'enseignement libre, et de rétablir pour l'enseignement public les anciens conseils universitaires. Voici les principaux articles de ce contre-projet :

Art. 1er. Les autorités préposées à l'enseignement public n'ont aucune juridiction sur l'enseignement libre.

La surveillance de l'enseignement libre est placée dans les attributions du ministère de l'intérieur.

Art. 2. Il est créé pour l'enseignement libre un conseil supérieur, des inspecteurs généraux, des conseils et des inspecteurs départementaux.

. . . . . .

Art. 10. Sont rétablis, pour l'enseignement public exclusivement, les art. 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 85 et 86 du décret du 17 mars 1808.

LA DISCUSSION DES NOUVEAUX IMPOTS

I

L'IMPÔT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

L'Assemblée nationale a peut-être lieu aujourd'hui de se repentir d'avoir écarté l'impôt du revenu avec un empressement sans réserve (1), qui ne lui permet pas décemment d'y revenir. L'impôt sur les matières premières lui avait toujours inspiré une répulsion instinctive ; mais elle espérait, en suivant sa commission, louvoyer entre ces deux écueils. Malheureusement le système de la commission se trouvait moralement détruit par le vote de la Chambre, et dans la séance qui suivait le rejet de l'impôt sur le revenu, elle demandait elle-même que la discussion prît pour base le projet du gouvernement.

Ce projet, on s'en souvient, rejetait les 50 millions de taxes que la commission frappait sur les salaires, les produits de l'industrie et des professions libérales ; mais il conservait avec elle l'impôt sur les valeurs mobilières, qui devait produire une trentaine de millions. Ce fut donc le point de départ de la discussion nouvelle.

L'impôt sur les valeurs mobilières a eu pour premiers adversaires M. Gaslonde et M. de Douhet, dans la séance du 28 décembre. M. Gaslonde, reprenant l'idée déjà exprimée deux jours auparavant par M. Feray, veut remplacer cet impôt par cinq décimes additionnels sur trois des contributions directes : l'impôt personnel et mobilier, la contribution des portes et fenêtres et l'impôt des patentes. L'impôt foncier resterait exempt. M. de Douhet n'accepte pas ces décimes additionnels ; il les remplace par une taxe sur toutes les factures, de 1/2 pour 100 jusqu'à 100 000 francs, de 1/4 pour 100 de 100 000 à 500 000 francs, et de 1/8 pour 100 au-dessus de

(1) Voyez notre numéro du 8 décembre dernier, page 636.

500 000 francs. Cet impôt lui paraît la véritable *income tax* française, atteignant le revenu lorsqu'il se dépense.

Quant aux reproches adressés à l'impôt sur les valeurs mobilières, on les devine assez. Autant l'impôt sur tous les revenus est équitable, autant l'impôt sur certains revenus est injuste, et cette injustice se produit précisément à l'encontre des petites fortunes.

Les valeurs mobilières, ce sont les actions et obligations des chemins de fer, des sociétés financières, des établissements industriels, des maisons de commerce, et les titres des emprunts émis par les villes, les départements ou les États étrangers, la rente française étant exceptée par une disposition spéciale. Ces valeurs ne payent pas, dit-on, tandis que la terre est écrasée ! Tel est le cri de l'opinion publique, et rien n'est moins vrai, pourtant. Les revenus produits par les valeurs mobilières ont déjà payé sans exception tous les impôts directs. Supposez, par exemple, les actions d'une compagnie de banque : est-ce que la compagnie n'a pas soldé l'impôt des patentes, comme les autres banquiers? les impôts foncier et des portes et fenêtres, comme tous les propriétaires? Il en est de même pour un établissement industriel en actions. Les compagnies de chemins de fer payent aussi les quatre impôts directs, et si, en fait, ils ne sont pas très-lourds pour elles, leurs contrats avec l'État leur imposent des charges accessoires considérables.

Les valeurs mobilières ne sont le plus souvent que des immeubles divisés en morceaux pour descendre à la portée des petites bourses. L'impôt qui viendrait les atteindre serait donc un impôt d'exception, un impôt progressif à rebours. Quelques exemples rendront la chose saisissante.

Un homme très-riche — M. de Rothschild — monte à lui seul une maison de banque, la plus puissante d'Europe. Il paye les quatre contributions directes, et c'est tout. Cent mille petits bourgeois apportent chacun cinq cents francs pour fonder un comptoir d'escompte : ce comptoir payera d'abord exactement la même chose que M. de Rothschild ; puis, comme ce cent millième de banque représente entre les mains de son propriétaire une valeur mobilière, on lui imposera une taxe spéciale. Prétendra-t-on que c'est pour rétablir l'égalité ? Il y a plus. Si les associés sont assez riches, l'impôt des valeurs mobilières cessera de les atteindre. Voici pourquoi. Au lieu d'apporter chacun cinq cents francs, ils donneront deux ou trois millions par tête. Il leur suffira donc de se réunir à dix pour constituer le capital de la banque, et le petit nombre des intéressés les dispensera de diviser ce capital en actions : ils seront simplement associés et ne payeront pas plus que M. de Rothschild.

On retrouve les mêmes hypothèses pour les mines et surtout les houillères. Il y a des mines, quelquefois de très-grande valeur, appartenant à un seul millionnaire ou à quelques-uns : elles ne payeront pas d'impôt spécial. Il y en a d'autres qui appartiennent à mille, cinq mille, dix mille petits capitalistes dont la part de propriété est forcément représentée par une action : on les frappera d'une taxe supplémentaire. Ainsi on ne demandera rien à la plus puissante des sociétés houillères de France, celle des mines d'Anzin, qui compte parmi ses chefs M. Thiers, M. Perier, M. Lambrecht, etc., car sa propriété n'est pas divisée en actions, mais on atteindra les petites compagnies houillères qui l'entourent et dont le capital infiniment plus modeste est réparti entre les petites fortunes du pays.

Les faits seraient absolument les mêmes pour les hauts fournaux, les manufactures, les usines de tout genre, et même les chemins de fer ; car il y a en France des chemins de fer qui n'ont qu'un seul propriétaire.

L'impôt des valeurs mobilières n'a donc aucun des avantages de l'impôt sur le revenu ; mais en revanche il a tous ses inconvénients au point de vue de la perception. Pour les valeurs étrangères, il faut bien demander des déclarations aux contribuables, et la nécessité de ces déclarations est précisément ce qui a décidé l'Assemblée à rejeter l'impôt du revenu. Mais en examinant les choses de plus près dans le projet du gouvernement, on y trouve de bien autres difficultés. Ainsi le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, avant de permettre à un gouvernement étranger de faire coter ses emprunts à la bourse de Paris, ou même de les faire annoncer dans un journal français, exige qu'il consigne d'abord entre ses mains 3 pour 100 du capital émis ou à émettre, à moins qu'il ne lui fasse agréer un représentant français, suffisamment solvable, destiné à répondre de ce qui pourra survenir. *Ab uno disce omnes.* M. Pouyer-Quertier n'a pas songé à interdire aussi l'entrée en France des journaux étrangers annonçant les émissions. Mais il est vraiment bien naïf de croire que les gouvernements étrangers passeraient sous ces fourches caudines, et que tel petit potentat oriental, qui emprunte toujours pour payer l'intérêt de ses dettes, pourra consigner au trésor français une partie du capital qu'on ne lui a pas encore souscrit. Malgré l'importance du marché de Paris pour la rente italienne, — dont le grand-livre est cependant destiné à s'ouvrir encore plus d'une fois, — un certain nombre de députés italiens réunis autour du ministre des finances, M. Sella, ont déclaré tout de suite qu'une telle prétention était inadmissible.

Après une interruption causée par la discussion de la loi sur l'émission des billets de banque et les vacances du nouvel an, l'impôt des valeurs mobilières revient le 8 janvier devant l'Assemblée, et il est attaqué à un nouveau point de vue par M. Wolowski et M. le baron de Soubeyran.

Cet impôt va chasser les valeurs étrangères du marché français ; le fait se produit déjà avec un droit de 1 pour 100 : plus d'une compagnie étrangère a retiré ses titres des bourses françaises ; avec un droit de 3 pour 100 la fuite deviendra générale. Cela n'inquiète pas beaucoup M. Raudot, aux yeux de qui les valeurs étrangères n'ont été pour les Français qu'une occasion de perdre leur argent. Mais ils ne le perdront pas moins en allant acheter ces valeurs dans une bourse étrangère, tandis qu'aujourd'hui les Allemands font leurs opérations financières à Paris. La capitale de la France est ainsi un centre financier qui peut presque rivaliser avec celui de Londres et où les capitaux affluent de toutes parts. Ce centre financier, la Prusse voudrait le transporter à Berlin, et nous l'y aiderions nous-mêmes en persécutant les valeurs mobilières ! en chassant même les capitaux français qui trouveraient au delà de nos frontières des bourses plus hospitalières !

Les conséquences financières de cette faute seront incalculables. Tout s'enchaîne, dit M. de Soubeyran. Si nous n'avons plus de marché facile, libre, riche, possédant des capitaux abondants, l'intérêt de l'argent s'élèvera, le commerce et l'industrie en souffriront beaucoup ; nous aurons des difficultés considérables pour le payement des trois milliards dus aux Prussiens et l'approvisionnement de notre industrie. Les

Belges, les Anglais, les Allemands, en profiteront. Il en résultera une grande diminution du travail et de la prospérité du pays.

Le discours de M. de Souberan produisit une grande impression sur l'Assemblée. L'impôt des valeurs mobilières semblait fort près de rejoindre l'impôt sur le revenu.

Mais, en le rejetant, on allait s'acculer à une impasse : l'impôt sur les matières premières, qui resterait seul disponible avant d'avoir été discuté. C'est ce que paraît comprendre M. Rouveure, en venant à son tour proposer une autre combinaison qui remplace l'impôt des valeurs mobilières et celui des matières premières par le doublement de l'impôt du sel et une taxe sur les revenus. Il fait observer que la propriété foncière, au nom de laquelle on fait entendre tant de plaintes, ne paye aujourd'hui que le dixième de son revenu (322 millions sur 3 milliards 200 millions), tandis que l'Assemblée constituante de 1790 avait fixé son contingent au cinquième du revenu (300 millions sur 1400). Mais ce que M. Rouveure n'ajoute pas, c'est que le cadastre présente les inégalités les plus énormes et que les départements écrasés sont précisément les plus pauvres.

Enfin, M. Thiers monte à la tribune ; mais il se préoccupe beaucoup plus d'attaquer l'impôt du revenu, ou ce qu'on veut en ressusciter, que de défendre l'impôt des valeurs mobilières. Il avoue que cet impôt pourrait bien compromettre le marché. M. Thiers propose donc de passer à la discussion de l'impôt sur les matières premières sans voter pour ou contre celui des valeurs mobilières, et d'examiner en même temps si l'on ne pourrait pas le remplacer par des centimes additionnels à toutes les contributions directes ou indirectes.

II

L'IMPÔT SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Passons donc aux matières premières. On appelle ainsi les matières sur lesquelles travaille l'industrie pour les transformer d'une manière plus ou moins complète. Comme une seule industrie ne suffit pas généralement pour donner à un objet la façon définitive qui le rend propre aux usages de l'homme, le même objet passe d'une industrie à une autre, de celle-ci à une troisième et ainsi de suite, souvent un grand nombre de fois : produit pour l'une, il est matière première pour l'autre. Il n'est question ici que des matières premières des industries primordiales, de celles qui reçoivent directement les produits de la terre et leur donnent la première façon. Les projets de loi n'atteignent pas en bloc toutes les matières premières ainsi entendues ; ils procèdent par énumérations et frappent les matières premières les plus usuelles, la laine, le coton, la soie, le lin, le chanvre, le cuivre, les peaux, les bois, les plumes, la cire, le corail, le musc, la tabletterie, les fruits de table, le beurre, le fromage, les œufs, les produits pharmaceutiques, le blanc et les fanons de baleine, l'aloès, les éponges, les graines oléagineuses, etc.

D'ailleurs, il ne s'agit que de droits de douane, acquittés par ces matières en entrant en France, mais qui ne les atteignent pas quand elles sont nées en France par les soins de notre agriculture. C'est un point à retenir pour bien comprendre tous les chiffres du débat.

L'impôt des matières premières se présentait sous deux formes très-distinctes. La commission les frappait d'un droit de 3 pour 100, en ne laissant la franchise d'entrée qu'à un très-petit nombre de matières ; le gouvernement établissait un droit variant de 2 à 20 pour 100, mais presque toujours très-voisin de 20 pour 100. Seulement, si la matière sortait de France, soit à l'état brut, soit après avoir subi une façon plus ou moins complète, il lui rendait le droit perçu à l'entrée. Cette restitution du droit de douane constitue ce que l'on appelle le drawback : elle a pour but de désintéresser le commerce d'exportation, puisque l'objet exporté se trouve n'avoir supporté aucune charge fiscale. L'admission temporaire atteint le même but par un procédé différent. Elle consiste à laisser entrer provisoirement une marchandise sans acquitter le droit de douane qui la frappe, mais à charge de la réexporter dans un délai déterminé, — généralement après qu'elle a subi une façon la transformant plus ou moins, — ou de payer le droit à l'expiration de ce délai. Une pièce, nommée acquit à caution, constate l'entrée en franchise et doit être présentée au moment de la sortie pour opérer la décharge de l'engagement pris par l'importateur vis-à-vis du fisc.

Les dispositions de l'Assemblée, influencée par l'opinion publique extérieure, n'étaient évidemment pas favorables à l'impôt sur les matières premières. Aussi fut-il presque universellement attaqué trois jours durant par tous les orateurs qui se succédèrent à la tribune. M. Tirard l'examina surtout au point de vue de l'exportation des *articles de Paris ;* ces articles contiennent un grand nombre des matières premières grevées, mais en très-petite quantité pour chaque objet. Il y aura impossibilité de s'entendre avec la douane pour l'appréciation de cette quantité, et il faudra, pour ne pas subir des pertes de temps considérables, renoncer à réclamer à la sortie le drawback de ces matériaux.

Nous nous attacherons seulement au remarquable discours de M. Deseilligny dans la séance du 11 janvier.

M. Deseilligny commence par établir que, depuis 1860, l'exportation annuelle de la France a augmenté d'un milliard. Mais les ventes à l'étranger se font avec un bénéfice très-restreint, qui dépasse rarement, et souvent n'atteint pas 3 pour 100. Un droit de 3 pour 100 sur les matières premières suffira donc dans un grand nombre de cas pour empêcher les affaires d'exportation. M. Desseilligny cite des chiffres empruntés à diverses industries. Il montre, par la décomposition détaillée du prix de revient, que la production de 100 000 mètres de nouveautés dans une manufacture d'Elbeuf coûte 960 000 francs, tandis que le même produit s'obtient en Angleterre, à Huddersfield, pour 850 000 francs, et à des conditions analogues en Prusse, à Duren près d'Aix-la-Chapelle, en Autriche, à Brünn en Moravie, en Belgique, à Verviers. Cependant, les manufacturiers d'Elbeuf arrivent encore à exporter des lainages ; mais un impôt de 3 pour 100 sur la laine leur rendrait la lutte impossible.

Depuis 1860, il s'est établi en France des industries considérables qui introduisent des matières étrangères pour leur donner seulement une première façon et les réexporter ensuite. Elles vivent naturellement de très-petits bénéfices. Ainsi, dans la région du Nord, de grandes usines importent les laines brutes étrangères pour les peigner et les réexporter ensuite. Un seul de ces usiniers travaille 24 millions de kilogrammes par an. L'année dernière, cette industrie a laissé dans le pays 15 millions en salaires, bénéfices et impôts. A Marseille, on introduit chaque année 200 000 tonnes de graines

oléagineuses, d'où l'on extrait l'huile qui doit servir à la fabrication des savons ; ceux-ci ressortent ensuite avec les tourteaux, résidu de l'extraction de l'huile. Au Havre, on importe chaque année 60 000 tonnes de bois de teinture qui fournissent environ 6000 tonnes de matières colorantes. Le cuivre brut entre en France pour se faire laminer ; mais la valeur du laminage est très-minime. Comment le réexporter s'il a payé 3 pour 100 d'impôt ?

Reste le projet du gouvernement qui semble, par le drawback, désintéresser l'exportation. D'abord, il sera loin de produire ce que l'on croit. Pour les matières premières qui se produisent en France aussi bien qu'à l'étranger, le drawback absorbera souvent la plus grande partie des droits d'entrée. Puis les étoffes mélangées, coton et soie, laine et coton, etc., donneront lieu à des difficultés inextricables entre la douane et les commerçants, difficultés qui seront la source d'une foule d'entraves pour le commerce. On n'osera plus conclure d'affaires importantes avec l'étranger, ne sachant jamais exactement le drawback qu'on pourra obtenir. Enfin, au point de vue du commerce intérieur, un droit de 20 pour 100 élèvera beaucoup le prix des tissus et des autres produits industriels, ce qui restreindra la consommation des autres denrées soumises aux contributions indirectes et fera perdre d'un côté ce qu'on aura gagné de l'autre; car l'ouvrier n'a qu'une somme limitée à dépenser.

Sur 60 chambres de commerce consultées, 6 seulement acceptent le projet d'impôt à 20 p. 0/0 avec drawback (Rouen, Pont-Audemer, Lisieux, Saint-Brieuc, Poitiers, Pau, moitié de Nancy), 55 le repoussent absolument. L'impôt de 3 p. 0/0 est accepté par 20 chambres de commerce sur 60, parce qu'elles représentent des industries où la matière première est fort peu de chose et la main-d'œuvre presque tout.

M. Desseilligny termine en proposant de remplacer l'impôt des matières premières par un droit de 1 pour 1000 sur toutes transactions, ce qui donnerait 100 millions en supposant 100 milliards de transactions.

M. Clapier qui succède à M. Desseilligny défend le drawback, qui lui paraît facile quand les marchandises n'ont pas subi de transformations trop multipliées. Mais il n'en condamne pas moins le projet du gouvernement comme celui de la commission, et il soutient qu'ils sont l'un et l'autre contraires aux traités de commerce de 1860 qui nous lient à l'Angleterre. Les conventions additionnelles à ces traités comprennent les matières premières qu'on veut imposer aujourd'hui, et ne permettent de les frapper que de droits compensateurs des taxes d'accise ou contributions indirectes que les produits français similaires auraient payés à l'intérieur. Les laines et les peaux françaises n'étant pas taxées, on ne peut pas taxer davantage celles qui viennent d'Australie ou d'Amérique.

Pour remplacer l'impôt des matières premières M. Clapier propose un impôt de 5 p. 0/0 sur tous les produits fabriqués, avec drawback pour l'exportation : il en évalue le produit à 300 millions. En terminant il montre les difficultés de perception que présente l'impôt sur les affaires proposé par M. Deseilligny.

Enfin, M. de Lasteyrie vient exposer au nom de la commission pourquoi elle n'a pas pu accepter les droits sur les matières premières proposés par le gouvernement. Ils lui ont paru contraires aux traités de commerce. Puis, ce que l'on demande à l'Assemblée c'est une véritable résolution économique qui coûtera beaucoup plus aux consommateurs qu'elle ne rapportera au budget. Une partie des matières premières taxées à l'entrée ont leurs similaires en France, — par exemple, la laine, le lin, les peaux, etc. — qui ne payeront rien à l'État, mais dont le prix ne s'élevera pas moins dans la proportion de l'impôt. Le drawback, outre ses difficultés et ses fraudes, aura pour résultat de rendre les marchandises françaises moins chères à l'étranger qu'en France; on ne viendra donc plus les chercher chez nous, et nos grands centres industriels perdront ainsi leur marché.

L'impôt des matières premières n'avait pas encore trouvé de défenseur, et l'on s'attendait à le voir rejeté bientôt à une forte majorité, lorsque l'Assemblée a été complétement retournée par le discours de M. Thiers dans la séance du 13 janvier.

M. Thiers insiste d'abord sur la nécessité de l'amortissement de 200 millions et l'impossibilité de réaliser des économies plus grandes. Il faut donc encore trouver 250 millions d'impôts nouveaux. Où les découvrir? Sur les contributions directes, les cafés, les tabacs, les alcools, le vin, la bière, etc., aucune augmentation n'est possible. Mais, en cherchant bien dans les autres impôts, nous y pouvons trouver encore 62 millions et demi, savoir : 10 millions sur les matières fabriquées étrangères pour compenser le droit sur les matières premières entrant en France ; trois nouveaux décimes sur le sucre, 20 millions; augmentation de l'impôt des allumettes, 5 millions; sels convertis en soude, 8 millions; droits protecteurs de la navigation, 10 millions; droit de balance, 6 millions; transport des journaux, 3 millions et demi.

Il n'y a pas de contestation sur ces impôts, mais il reste toujours à découvrir une source qui produise près de 200 millions. Il y a bien l'impôt du revenu, mais M. Thiers l'anathématise de nouveau : c'est, à l'en croire, le socialisme par l'impôt, c'est-à-dire la forme la plus dangereuse du socialisme. Il y a ensuite le projet de la commission ; mais il se réduit à 32 millions sur les valeurs mobilières et 50 millions sur les matières premières, avec le droit de 3 p. 100. Il y a aussi un décime sur toutes les contributions; mais beaucoup ont déjà été surchargées ; pour les contributions directes les rôles sont dressés, il est trop tard ; pour d'autres contributions, enfin, comme les tabacs, le décime représente des fractions trop minimes pour pouvoir être perçues. Le projet du gouvernement est donc le seul qui puisse fournir les 200 millions manquant à notre budget.

M. Thiers explique les détails de cet impôt avec une véritable habileté ; le coton donnera 36 millions pour une industrie de 800 millions; la laine, 26 millions; la soie, 27 millions sur une valeur de 900 millions ; enfin les peaux, les graines oléagineuses, les huiles, les bois, etc., 90 millions. 15 millions qu'on trouvera sur l'enregistrement compléteront la somme nécessaire. M. Thiers nous montre ensuite ces impôts se dispersant au point de devenir insensibles ; une chemise de 3 à 6 fr. paye deux sous, une robe d'ouvrière de 12 fr., six sous ; un paletot de drap de 120 fr., vingt-quatre sous ; enfin, une robe de soie que M. Thiers évalue à 300 fr., dont la moitié pour la couture, sera grevée de 12 francs.

Quant à l'impôt sur les valeurs mobilières, M. Thiers l'abandonne définitivement, et il repousse l'impôt sur les transactions comme insuffisant. Il n'y a que 17 à 18 milliards d'effets circulant en France : cela indique le chiffre des transactions.

Même avec un droit de 2 pour 1000, on n'obtiendrait encore que 36 millions.

On sait que M. Thiers se distingue par une clarté d'exposition incomparable, surtout dans les questions financières. Il en a donné samedi une nouvelle preuve, et c'est à cela sans doute qu'il doit l'effet merveilleux produit par son discours. L'Assemblée s'égarait de plus en plus dans ces discussions de chiffres, son attention faiblissait, tous les impôts lui paraissaient dangereux et incertains. Le discours de M. Thiers était le flambeau qui venait éclairer ces ténèbres ; l'Assemblée s'empressait de le suivre dans la voie qu'il lui ouvrait, parce qu'elle apercevait tout à coup une solution qu'elle commençait à croire introuvable. Si on eût voté samedi, l'impôt des matières premières passait sans doute avec 150 voix de majorité.

Le lundi, c'était tout autre chose. On avait eu le temps de la réflexion, on avait reçu des lettres des centres industriels et de ses commettants.

C'est sur le terrain diplomatique que la question fut reprise. M. Thiers s'était efforcé de prouver que le projet du gouvernement était conforme aux traités de commerce. M. Johnston vient lire les textes à la tribune.

L'article 3 de la convention du 16 novembre 1860, porte :

« Il est également convenu entre les hautes puissances contractantes qu'en cas de modification ou de suppression des droits d'accise actuellement imposés aux fabricants français, les produits d'origine ou de manufacture britannique seront, pour ces droits d'accise, soumis aux mêmes conditions que les produits similaires français... »

Et, plus loin, dans le même article :

« Il demeure, en outre, entendu que si des drawbacks sont accordés à d'autres produits de fabrication française, les droits de douane qui grèvent les produits similaires d'origine ou de fabrication britannique seront augmentés d'une surtaxe égale au montant de ces drawbacks. »

Donc, pour imposer les laines d'Australie, il faut d'abord imposer les laines françaises ; autrement on les protége contre la concurrence étrangère, comme M. Thiers le disait lui-même. La possibilité de ces impôts dépend donc du consentement du gouvernement anglais, et M. Thiers ne l'a pas obtenu dans la négociation essayée.

Cette critique pique M. Thiers au vif, et lui fait manquer de mesure dans sa réponse à M. Johnston, qui susciterait à la diplomatie étrangère des arguments qu'elle n'avait pas encore employés contre les intérêts français. L'Angleterre, dit-il, n'a pas contesté notre droit de frapper les matières premières d'un impôt compensateur ; la négociation avait pour but des modifications de tarifs venant s'ajouter aux droits compensateurs, et l'Angleterre a voulu connaître ce que seraient ces droits compensateurs, avant de dire si elle pourrait accepter une nouvelle cause de surélévation. M. le duc Decazes vient appuyer M. Johnston : le drawback autorise bien un droit sur les matières fabriquées, mais non sur les matières premières.

C'est là un point qui n'est pas parvenu à s'éclaircir dans le débat. Il semble d'abord absolument impossible de présenter comme un droit compensateur une taxe qui frappe les laines étrangères, tandis que les laines françaises ne payent rien. Voici, à notre avis, comment on peut comprendre les affirmations de M. Thiers. Le drawback est accordé non-seulement à la laine filée ou tissée, mais même à la laine brute qui voudrait ressortir sans avoir reçu aucune façon. Puisqu'elle peut alors exiger de la douane un drawback de 20 pour 100, il faut bien qu'elle lui ait payé 20 pour 100 en entrant, car le drawback n'est qu'une restitution. S'il en était autrement, la laine australienne, en traversant la France, y recevrait de l'État une subvention de 20 pour 100. Avec cette donnée, on comprend aussi pourquoi le droit de 3 pour 100 est contraire au traité, tandis que celui de 20 pour 100 ne le viole pas : c'est que le premier n'admet pas le drawback.

Dans cet ordre d'idées, l'impôt sur les matières premières est bien un droit compensateur, puisqu'il compense le drawback que la matière produite pourra réclamer si elle sort.

Mais si cela est conforme à la lettre du traité, est-ce bien conforme à son esprit ? N'y a-t-il point là un véritable droit protecteur pour l'agriculture française, et en même temps une sorte de prime à la sortie ? L'Angleterre ne sera-t-elle pas amenée au moins à des représailles, à une guerre de tarifs, lors même qu'elle ne contesterait pas notre droit ?

C'est ce que se demande M. le duc Decazes, sans chercher d'ailleurs à comprendre comment l'affirmation de M. Thiers peut se concilier avec la lettre des traités. C'est le chemin qui conduit à une dénonciation du traité de commerce, et cette dénonciation entraînerait un bouleversement économique des plus dangereux. L'impôt du gouvernement n'a même pas le mérite de la certitude de son rendement. M. Decazes montre, avec les derniers chiffres officiels, que le coton donnera au plus 23 millions au lieu de 36 ; la soie entraînera peut-être une perte de 2 millions 1/2 par l'excédant du drawback, etc.

M. Thiers répond à M. Decazes par une critique des traités de commerce. M. Buffet monte à la tribune pour établir de nouveau que l'impôt proposé par le gouvernement est inconciliable avec les traités, ce que l'Assemblée paraît admettre, et M. Victor Lefranc, ministre du commerce, affirme une fois de plus que le gouvernement anglais n'a jamais contesté à la France le droit d'établir cet impôt ; mais il ne montre pas la conciliation que tout le monde demande à voir.

L'impôt des matières premières perdait ainsi dans cette séance du lundi le terrain qu'il avait conquis l'avant-veille. M. Thiers, sentant l'Assemblée lui échapper de plus en plus, demande *qu'on en finisse*, et propose la clôture ; mais le sentiment très-visible de l'Assemblée l'empêche d'insister sur cette demande, qui était des plus malencontreuses.

Ce n'est pas au président de la République à demander la clôture d'une discussion. Il ne doit pas intervenir ainsi jusque dans le détail des débats législatifs ; c'est se préparer des échecs sur les incidents les plus minimes. A quoi donc serviront les ministres, s'il est le ministre universel ! On s'use en se commettant tous les jours ; M. Thiers paraît oublier cette loi fatale, et l'on doit d'autant plus le regretter, que son influence sur l'Assemblée est l'ancre de salut pour les grandes crises. Si elle venait à se briser sous un effort trop violent, nul ne peut dire ce qui arriverait. Comment donc ne pas s'inquiéter en la voyant user sa force dans des frottements quotidiens.

Les séances de mardi et de mercredi ont été consacrées surtout à des discussions de détail sur les tarifs et les évaluations des impôts. Le mardi, M. Montgolfier a proposé un plan d'ensemble qui fournirait 232 millions sans atteindre les matières premières. Ce plan comprend :

Droit de 2 pour 100 sur les valeurs mobilières.

5 décimes sur la contribution mobilière, les patentes et l'impôt des portes et fenêtres.

Droit de 1 pour 1000 sur les factures, qu'on évalue à 50 milliards au minimum.

Et enfin les divers impôts suivants :

Un timbre proportionnel de 10 centimes par 1000 francs sur le montant des bordereaux des agents de change	10 000 000 fr.
Un impôt sur les domestiques mâles, les chevaux, les voitures et les pianos	8 500 000
Un décime sur l'impôt foncier	17 000 000
Un décime sur le sel	30 000 000
Enfin, les impôts suivants proposés par le gouvernement et maintenus :	
Sucres	20 000 000
Statistique	6 000 000
Allumettes	5 000 000
Transport des journaux	3 500 000
Le total de ces impôts s'élève à	232 000 000 fr.

Ce qui domine dans ces deux séances, c'est l'inquiétude de toutes les industries qui viennent successivement se plaindre des tarifs; les chambres de commerce envoient des dépêches, expédient des délégués; la pression de l'opinion sur l'Assemblée est très-grande, ce qui augmente encore son indécision. M. Baragnon et M. Vingtain essayent bien de montrer que les impôts sur les matières premières seraient favorables à l'agriculture qui a été tant éprouvée : ils ne produisent pas d'impression.

En somme, l'industrie ne regimbe pas au fardeau, elle se déclare prête à payer ce qu'il faudra, pourvu que ce soit sous une autre forme que l'impôt des matières premières, dont personne ne peut prévoir les conséquences économiques, ni même diplomatiques. Il semble bien qu'elle a raison au fond. Elle peut invoquer l'exemple des États-Unis, où l'impôt des matières premières a diminué ou ruiné les industries nationales; c'est le commissaire du revenu, M. Wells, qui le montre lui-même avec les chiffres officiels (voyez la *Revue politique*, numéro 7, du 12 août 1871, page 157). Dans tous les cas, puisque l'impôt doit être voté par les contribuables, il est assez naturel de leur laisser choisir la forme qui leur déplaît le moins. L'important pour l'État est d'encaisser sans trop mécontenter les contribuables Quoi qu'il en soit, la question est moins avancée que jamais à la fin de la séance de mercredi où M. de Lasteyrie vient déclarer, au nom de la commission, qu'il lui est impossible d'apprécier en quatre jours des tarifs aussi étendus dont chaque article peut tuer une industrie française. M. Pouyer-Quertier annonce qu'il répondra le lendemain à toutes les critiques accumulées contre lui.

Le jeudi, après un nouveau plaidoyer de M. de Guiraud en faveur du libre échange et contre le drawback, M. Pouyer-Quertier vient, en effet, défendre l'impôt des matières premières, mais avec un désordre d'exposition qui semble indiquer le désarroi du gouvernement.

Sa première raison c'est qu'il a déjà fait voter 360 millions d'impôts qui se recouvrent très-bien. Le plan du gouvernement est de ménager les aliments nécessaires (pain, viande, sel) et l'outillage national (houille et fer). Quant à l'impôt des matières premières, il a existé longtemps autrefois et n'a pas empêché la France de s'enrichir. Pourquoi ne pas le reprendre? — Mais, précisément parce qu'il a existé autrefois, sous le régime protectionniste : il ne doit pas convenir au régime du libre échange, même mitigé! Mais M. Pouyer-Quertier se fait gloire d'être resté protectionniste avec M. Thiers. Ceux qui les attaquent aujourd'hui étaient autrefois dans le même camp : pourquoi donc abandonnent-ils maintenant la doctrine qui leur a permis de faire fortune? — Enfin, l'impôt sur les matières premières existe partout, excepté en Angleterre, où il a été supprimé sur la demande des fabricants de Manchester, qui avaient imaginé ce nouveau moyen de lutter contre leurs concurrents. Cet impôt est le plus facile à supporter, et le ministre des finances prétend même que le consommateur est désintéressé dans la question. Tous les autres sont illusoires, et il est bien entendu qu'il faut exclure à tout jamais l'*income-tax*.

Comme conclusion, M. Pouyer-Quertier veut qu'on vote le principe de l'impôt en réservant les tarifs. Mais qu'est-ce qu'un impôt de douane sans les tarifs, et qui saurait en évaluer le produit dans ces conditions?

M. Germain fait une proposition qui semble en harmonie avec l'état d'indécision de l'Assemblée : c'est d'ajourner l'impôt des matières premières au budget de 1872, et de voter les 100 millions d'impôts environ sur lesquels on est à peu près d'accord.

Mais M. Thiers intervient de nouveau pour appuyer M. Pouyer-Quertier. Votons tout de suite le principe, s'écrie-t-il, et nommons une commission spéciale pour discuter les tarifs. Puis il renouvelle sa faute de lundi et demande une seconde fois la clôture, qui n'est pas prononcée.

La discussion continue donc encore, malgré la fatigue visible de l'Assemblée et son impatience nerveuse, sans qu'on puisse prévoir la direction qu'elle prendra. L'Assemblée est énergiquement soutenue par l'opinion des villes commerçantes; les meetings se succèdent sans relâche, et, à Versailles même, une grande réunion d'industriels appartenant aux grands centres manufacturiers agit d'une manière permanente sur les députés. Comment peut-on ajouter un nouveau prétexte d'agitation à toutes les causes d'instabilité qui nous menacent déjà? N'est-ce point assez de la France à réorganiser, et faut-il que M. Thiers se charge en outre de désorganiser l'industrie française?

ÉMILE ALGLAVE.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Il faut compter parmi les événements littéraires d'une semaine l'apparition en brochure des pièces de théâtre importantes. Quand, parmi elles, il en est qui ont ému la critique et passionné l'opinion, nous ne jugeons point inopportun d'en entretenir nos lecteurs. Les raisons de leur succès, de leur chute et des discussions qu'elles soulèvent, sont intéressantes à étudier et peuvent toujours se ramener à quelque question de doctrine.

Pour parler des deux pièces de M. Alexandre Dumas fils, *la Visite de noces* et *la Princesse Georges*, nous attendions l'édition du livret de *Christiane*, comédie d'une inspiration toute différente, que M. Gondinet vient de faire jouer au Théâtre-Français. Faut-il raconter le sujet d'une *Visite de noces?* La chose est embarrassante. N'est-ce pas un premier défaut de cette œuvre? Un certain de Cygneroi, nouvellement marié et père de famille, apprenant que son ancienne maîtresse, madame de Morancé, en même temps qu'elle l'estimait, pour

parler comme autrefois, se laissait aller à donner des témoignages d'une estime très-raffinée à deux ou trois autres personnes, en devient furieusement épris. Il se dispose à quitter pour elle sa nouvelle famille, quand le confident qui l'a initié à ces affriolants mystères, un sieur Lebonnard, lui révèle que madame de Morancé est une très-honnête femme, qui n'a jamais aimé que lui seul Cygneroi, et que tout ce qu'il vient de lui conter de ces amours simultanées n'était que pour consoler cette dame de Morancé. Comment cela? En lui montrant à quels genres d'attraits son ancien amant était surtout sensible, et quel personnage il se trouvait être : « Du moment qu'elle est honnête, s'écrie Cygneroi, je n'en ai que faire : j'ai ma femme ! » Et il repart avec sa petite famille.

Nous ne savons vraiment si une personne qui n'a vu ni lu cette pièce peut en comprendre le sujet d'après l'analyse prudente, mais exacte, que nous venons d'en donner. Nous ne savons même si ce sujet peut être compris partout, en admettant qu'il soit compréhensible en lui-même. C'est l'histoire d'une sorte de jalousie « rétrospective », comme dit l'auteur, qui naît de ce dont un amour plus simple et plus sérieux devrait à jamais mourir. « On n'est pas jaloux parce qu'on est amoureux, dit encore l'auteur par la bouche de son vilain personnage de Lebonnard, mais on est amoureux parce qu'on est jaloux. » C'est sur cette distinction subtile ou plutôt vaine et tout à fait étrangère au théâtre, qui réclame des idées nettes, que repose cette comédie bizarre. Cela rappelle les sujets d'une préciosité obscure et naïve qui étaient proposés dans les *cours d'amour* du moyen âge. Mais, dans cette comédie, rien n'est naïf qu'une certaine recherche de profondeur dans l'analyse de sentiments à la fois vulgaires et raffinés. « Il y a des livres qui ne peuvent s'écrire qu'à Paris, par exemple les *Lettres persanes* », écrit quelque part Stendhal. Le succès de la *Visite de noces* nous amène à croire qu'il y a certaines pièces qui ne peuvent se comprendre qu'à Paris. On ne se figure pas une première représentation de ce petit mystère, d'une composition ou plutôt d'une décomposition si savante, dans quelque bonne ville de province. Recommandée et expliquée par la critique parisienne, cette pièce doit même aujourd'hui faire ouvrir de grands yeux à Clermont ou à Périgueux. Ce qui a fait son succès à Paris, c'est l'élite d'une certaine société qu'on ne trouve bien que là. Les Cygneroi de la salle ont tout de suite compris les délicatesses de celui de la scène. Le gros du public s'est imaginé qu'il devait comprendre, lui aussi, et il a fait semblant de trouver exquise cette cuisine de gens blasés. C'est ainsi qu'on voit dans les restaurants à la mode des naïfs manger consciencieusement, en dissimulant une grimace, quelques détestables plats étrangers.

La *Princesse Georges*, qui suivit immédiatement la *Visite de noces* avec une fortune moins brillante, ne s'adresse pas à un parterre si fin. Les passions de cette pièce sont plus violentes, mais aussi brutales. Il n'est pas nécessaire d'appartenir au plus pur du monde gâté pour les comprendre. Ici les ardeurs sont moins mystérieuses, et le Cygneroi de la pièce, qui s'appelle le prince de Birague, un *ami des femmes*, ne rêve plus, comme l'autre, de je ne sais quel sanctuaire d'exquise corruption. Il y va plus franchement. Après avoir épousé une femme riche qui l'aime sérieusement, — on va le voir, — il s'apprête à partir avec les millions qu'elle lui a donnés, en compagnie d'une de ses amies. C'est une femme mariée, sur laquelle veille un mari jaloux. La femme du prince de Birague, la princesse Georges, pardonne à son mari une première faute : avec quelle facilité, ceux qui ont vu la pièce ont pu s'en étonner; mais, apprenant que le prince veut continuer l'aventure, elle la dénonce au mari de la femme qui en est l'héroïne. Celui-ci, furieux, veille, le pistolet au poing, aux abords de sa maison. — N'y va pas, s'écrie amoureusement la princesse Georges en s'efforçant de retenir le prince entêté et ignorant du danger. Il allait s'y rendre cependant, quand un coup de feu part. C'est un autre amant de la femme coupable, un certain M. de Fondette, qui est tué. Le prince Georges reste quelque peu interloqué ; la princesse triomphe de la révélation qui vient d'être faite par cet étrange événement à son mari, et de la leçon qui lui est donnée. Mais l'auteur ne dit point qu'il en ait profité.

Il est inutile de dire que nous ne demandons pas que le théâtre vive de pièces vertueuses. Autre chose est la morale en actions, autre chose une action dramatique. On vient au spectacle quand on veut être ému et ressentir cette « pitié charmante » dont parle un maître, pour assister à ces luttes si humaines de la passion avec quelque autre chose de nous-mêmes, qui en est la meilleure partie et qui se révèle par le remords, la conscience, la pudeur et autres phénomènes d'un charme délicat et noble. Le public pris en masse est un honnête homme indulgent. Il comprend toute chute et la pardonne; mais il veut qu'on tombe sans s'abaisser. Si un caractère tombe en ruines, il faut qu'il garde une sorte de pittoresque moral qui en atténue l'effet désolant et pénible. Mais voici un prince Georges qui ne peut choir sans s'aplatir, partant, comme il veut le faire, de la maison conjugale, en volant l'argent de sa femme et dans une compagnie vulgaire en dépit de tout; voici une princesse Georges qui, apprenant que son mari vient de la tromper, immédiatement lui déclare qu'elle ne peut vivre sans lui et se jette à son cou. Quoi ! sans plus de délais, sans plus de scrupules, sans qu'il ait rien changé, pas même sa toilette ! Ce sont là de pures « coucheries », comme disait Champfort. De semblables caractères sont mous, sans tendresse; et la princesse qui ne peut vivre sans un mari semblable est une petite dame. L'auteur n'a donc pas le droit de prétendre à une émotion profonde et noble avec de tels personnages.

Aussi, il semble que le public ait voulu réagir contre la surprise qu'une semblable pièce a tout d'abord produite, en accueillant avec une sympathie empressée la pièce de M. Gondinet. *Christiane* (1), ce drame doux, repose sur une donnée très-commune dans l'ancien théâtre, celle d'une enfant qui retrouve un père sur lequel elle ne comptait pas. Les sentiments des personnages s'expriment dans le ton moyen des pièces de Sedaine.

Faut-il parler d'autres drames et d'autres tristes comédies ; drames militaires, comédies politiques ! Pendant longtemps le *Journal de la librairie* aura à nous en annoncer. Le livre du comte de Palikao, *un Ministère de la guerre pendant vingt-quatre jours* (2), en est à sa seconde édition. Il sera un des documents les plus intéressants de l'histoire de ces derniers temps. L'auteur, qui ne se prive ni d'une ironie parfois très-fine, ni du plaisir de certaines colères trop explicables, intéresse surtout par l'exposition de son fameux et déplorable plan. Celui qui conçoit exécute le mieux. Que serait-il ad-

(1) Paris, Michel Lévy.
(2) Paris, Hetzel.

venu, général, si vous-même eussiez conduit cette marche tragique vers Sedan, au succès de laquelle vous croyez encore, tant votre foi est robuste? On aime à penser, pour jouir d'un moment de délicieuse illusion, que vous en seriez sorti grand comme le sauveur d'un grand pays. Aujourd'hui, hélas! nous n'avons qu'à relever dans le récit de votre ministère, au milieu de louables efforts s'ils tendaient au salut unique de la patrie, plus d'une misère parmi tant de malheurs. Pourquoi ces plaintes sur l'ingratitude d'une cour, qui vous fit comte chinois et voulut vous doter comme un prince français? A quoi bon cette histoire d'un collier trouvé dans le palais d'été et offert à votre ingrate souveraine, histoire racontée tout au long dans les pièces justificatives de ce ministère de vingt-quatre jours, qui fut la préface immédiate d'un malheur et d'un abaissement de combien d'années! Mais où ne s'emporterait-on pas sur un tel sujet?

Un mot de l'excellent livre de M. Paul Leroy-Beaulieu, un des professeurs de la *nouvelle École des sciences politiques*, sur *la question ouvrière au XIXe siècle* (1). Le lecteur y verra les origines lointaines du socialisme et la part équitable qui peut être faite dans le bien social à des misères injustement supportées, comme aussi les précautions que l'État doit prendre contre les plus méritées, qui sont toujours les plus menaçantes.

BIBLIOGRAPHIE

Depuis un an, bien des témoins dignes de foi, des observateurs intelligents et des acteurs responsables dans la guerre de 1870-71 ont apporté leur contingent à l'histoire de cette mémorable armée. Faidherbe, Chanzy, Freyssinet, Ducrot et Wimpfen sont les chroniqueurs à l'aide desquels l'historien futur de la grandeur et de la décadence des races latines et germaniques pourra construire son édifice. Malheureusement une pierre importante manquera à l'architecte s'il ne peut rendre compte des causes matérielles et morales, militaires et philosophiques qui ont fait tomber l'ancienne capitale de l'Europe aux mains d'une armée du Nord, et soumis une population de 400 000 combattants et une enceinte fortifiée d'une étendue sans exemple aux lois ordinaires des places assiégées. Même après les touchantes et honorables explications données devant l'Assemblée par M. le général Trochu dans les séances des 13 et 14 juin 1871, ce point demeurera aussi obscur pour l'impartial avenir qu'il l'a été, jusqu'à ce jour, pour la conscience troublée de la nation.

Un ouvrage récemment paru (2) apporte à l'histoire un témoignage précieux et qui devra tenir sa place dans le récit qui nous manque des opérations de l'armée de Paris. L'auteur s'est trouvé placé dans des conditions où aucun autre observateur intelligent ne se trouvait alors. Habitant du château de Plessis-Lalande à Villiers-sur-Marne, il a vu venir l'héroïque sortie à laquelle ont été un moment attachées les espérances de la France; il a vu l'effet moral qu'elle a produit sur l'armée allemande, effet que nous avons entièrement ignoré. — « Le 29 novembre, — dit-il, — à partir de deux heures, un spectacle étrange s'offrit à nos regards. A travers champs, par toutes les avenues, des hommes, en nombre de plus en plus considérable, s'avançaient en titubant. Nous les prîmes d'abord pour des blessés, mais c'étaient des fuyards qui, pâles, exténués, couvers d'une sueur froide, effarés, désespérés, affolés de terreur, désertaient le champ de bataille. Les uns couraient droit devant eux jetant leur fusils, leurs sabres, leurs casques dans les fossés des routes et par dessus les murs des jardins; la terrasse du château fut littéralement couverte de cartouches; les autres pénétraient dans les cabarets, se cachaient dans les caves, dans les greniers, offraient de l'or aux paysans pour obtenir un mauvais pantalon de toile, une blouse et une casquette. Une vingtaine d'hommes se précipitèrent ensemble dans nos communs et supplièrent à genoux le jardinier de les cacher. C'était une fuite, une déroute, une débandade, un affreux sauve-qui-peut, et ce mouvement désordonné se prolongea pendant toute la nuit.....

» Hélas! qui saura jamais avec quelle stupéfaction, quelle douleur, quel désespoir, nous constatâmes, à partir de cinq heures, que le feu des Français s'éloignait de nous! Que s'était-il donc passé? Qu'est-ce qui avait fait changer la fortune des armes? *Les Allemands n'attendaient aucun renfort?*.....

» Il faut lire, dans l'ouvrage de M. le docteur Fleury, le récit tout entier de cet épisode dramatique, des paroles révélatrices échappées aux états-majors allemands dans ce moment décisif, et, quand on l'a lu, il faut dire avec l'auteur : « Notre conviction intime est que, si les Français, après avoir occupé les hauteurs de Villiers, de Cœuilly et de Chenevières, avaient poursuivi *leur victoire*, ils seraient arrivés *facilement* jusqu'à Lagny. Là, après s'être emparés des immenses magasins établis par nos ennemis et avoir coupé le chemin de fer qui seul permettait aux Allemands de se ravitailler en vivres et en munitions, ils obligeaient le roi de Prusse à lever le siége de Paris. » .

Le livre que nous signalons a, sous un autre rapport, une valeur historique plus grande encore peut-être. C'est un tableau de mœurs des armées allemandes à l'époque de l'invasion de 1870-71. Combien un semblable tableau se rapportant à 1813 et 1814 n'aurait-il pas aujourd'hui d'intérêt! Et combien la peinture des actes et des habitudes de nos propres armées, quand hélas! nous étions les envahisseurs de l'Europe, ne contiendrait-elle point d'enseignements et de leçons! La guerre est un fait brutal; mais il y a dans les mœurs de la guerre des révélations philosophiques qui en modifient du tout au tout le caractère et permettent plus sûrement peut-être que les résultats militaires eux-mêmes de tirer l'horoscope des peuples. A ce point de vue, rien n'est plus instructif que la fine observation qu'a faite M. le docteur Fleury des caractères principaux de l'occupation étrangère autour de Paris. Trente-trois millions de Français qui ont vu l'ennemi dans leurs foyers s'écrieraient tout d'une voix, s'ils lisaient ce récit : « Oh! que c'est vrai! Oh! que voilà bien les Allemands tels que nous les avons connus! » Le sentiment de la France et de l'Europe même, qui n'a pas été toujours sans justice et sans impartialité, est traduit dans une délicate analyse. Les esprits réfléchis, aujourd'hui et surtout plus tard, trouveront dans ce livre, sur la marche réelle de la civilisation, sur le caractère de la race germanique au XIXe siècle et sur les mœurs de la guerre, des lumières que le progrès des temps est appelé à rendre de plus en plus précieuses.

(1) Paris, Charpentier.

(2) *Bataille et occupation de Villiers-sur-Marne et de Plessis-Lalande. — Contribution à l'histoire de* 1870-1871, par le docteur L. Fleury, chez Lacroix Werboeckhoven et Cie, éditeurs. Paris, 1871.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 31 27 JANVIER 1872

LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES ET LA DÉLÉGATION DE TOURS

Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1870, le général d'Aurelle de Paladines, commandant en chef de l'armée de la Loire, était mandé, par un ordre du maire de Vierzon exécuté par des gardes nationaux de cette commune, à se présenter devant lui. Depuis quatre jours, Vierzon, centre important de bifurcation de voies ferrées et de grandes routes, assistait au spectacle inconnu d'une déroute. L'armée de la Loire, qui s'était formée deux mois auparavant, tout près de Vierzon, à Salbris, et qui en était partie pour vaincre à Coulmiers et délivrer Orléans, venait de subir de graves échecs en avant de cette ville et avait été contrainte de l'abandonner. Des détachements égarés des 16e et 17e corps, ignorant encore la direction qu'avait prise, avec le gros de ses forces, le général Chanzy, commandant en chef de ces deux corps, poussaient droit devant eux, vers Bourges et Issoudun. Ils devaient remonter plus tard, au prix de marches forcées, du côté de Beaugency et de Blois. Mais c'étaient surtout les têtes de colonne désorganisées du 15e corps qui présentaient le plus lamentablement, aux communes de la Sologne, l'image de notre récent désastre. Ce corps d'armée devait se rejoindre avec le 18e et le 20e à Bourges, et, tandis que ceux-ci se repliaient par Gien et par Sully, il encombrait les routes de la Sologne et la voie du chemin de fer du Centre. Plusieurs soldats furent écrasés ou mutilés dans la nuit, sous le tunnel qui est en avant de Vierzon, par un train de convoi militaire. Un grand nombre essayaient de grimper sur le toit des wagons, blancs de neige, au risque de tomber sous les roues des machines ou d'être brisés sous les arches des ponts. Cependant leur corps, le 15e, s'était reformé, tant bien que mal, à Salbris, en arrière de la Sauldre. Mais ils étaient en proie à la panique, cette panique « que ne comprendront jamais ceux qui n'ont pas assisté à ce navrant spectacle de la faiblesse humaine (1). »

Les populations se sentaient prises, elles aussi, de cette terreur précipitée. Elles ne pouvaient douter de la ruine d'une armée dont elles ne voyaient pourtant qu'une faible partie. Les départements du Cher et de l'Indre allaient donc être envahis, puisque Bourges passait pour être l'objectif de l'ennemi. D'où pouvaient venir désormais l'espérance et le salut? « *On est sans nouvelles du général d'Aurelle*, qui n'a rien fait parvenir au gouvernement », disait une dépêche officielle. C'en était donc fait de toute l'attente heureuse qui s'attachait à cette armée de la Loire, puisque son chef lui-même s'était perdu, on ne savait où.

Tout à coup on apprend que le général d'Aurelle est à Vierzon. Le maire, M. Bazile, gendre de M. F. Pyat, le mande « *à sa barre* », suivant la bonne tradition révolutionnaire. Qui sait? c'est peut-être un Dumouriez ou un Custine qu'il va avoir sous la main! Je me plais à croire que les gardes nationaux qui furent chargés de transmettre au général l'ordre de la municipalité le firent en braves gens et sans rigueur grotesque. Arrivé dans la salle de la mairie de Vierzon, où les officiers de tout le corps débandé se disputaient des billets de logement trop rares, le général d'Aurelle montra au maire la dépêche suivante : « Remettez immédiatement votre commandement au général des Pallières. Vous êtes nommé au commandement des lignes stratégiques de Cherbourg, et vous vous rendrez sur-le-champ à votre destination. » (D'Aurelle, p. 354. A cette dépêche du gouvernement, le général avait répondu le même jour : « Je dois à ma dignité de ne pas amoindrir la position que j'ai occupée; et je vous demande à ne pas aller prendre possession de ce commandement, et à me retirer dans mes foyers. » Idem.) La situation du général était donc régulière : le maire le congédia poliment. Dans un entretien rapide qu'il avait eu avec lui, l'ex-commandant en chef de l'armée de la Loire avait rejeté la cause du désastre d'Orléans sur M. de Freycinet, délégué du ministre de la guerre, et sur M. Gambetta. « Il ne les a pas épargnés », nous dit le maire, qui nous sembla être de l'avis de son beau-père sur cet *infâme* gouvernement de Tours.

1 *La première armée de la Loire*, par le général d'Aurelle de Paladines, p. 528. — Paris, Henri Plon.

I

M. d'Aurelle de Paladines n'a point raconté cet épisode dans le livre qu'il publie aujourd'hui, mais il y soutient la même assertion et le même système de défense. S'il lui fut pénible de repasser, perdu au milieu d'une armée débandée, dans les communes de la Sologne, où quelque temps auparavant il avait organisé en quelque sorte l'espérance de la patrie, il a dû souffrir davantage après la paix, à la pensée qu'il pouvait paraître, non point aux yeux du pays, mais à quelque parti influent sur l'opinion, comme ayant été inférieur à la tâche qu'il avait acceptée, ou même comme ayant grandi ses premiers succès, bientôt suivis de désastres. Plus d'un passage de son livre attestent le souvenir d'un certain discours que M. le général Trochu prononça au mois de juin de l'année dernière et où il ne semble pas, au jugement de M. d'Aurelle de Paladines, avoir rendu suffisamment justice aux services rendus à la France par les armées de province, et particulièrement par l'armée de la Loire. « Le gouverneur de Paris a porté sur cette armée, qu'il ne connaissait pas, un jugement partial.... il en parle avec un certain dédain, j'ajouterai même un parti pris de dénigrement. » (D'Aurelle, appendice, note 2, p. 370.) Nous venons de relire l'endroit du discours du général Trochu, auquel s'attaque, pour y répondre, M. d'Aurelle de Paladines; il nous semble que l'ancien commandant en chef de l'armée de la Loire y a vu des intentions qui n'y sont pas. Nous serions bien étonné si M. Trochu ne publiait pas à ce sujet une lettre de rectification, à moins qu'il ne se soit fait désormais une loi du silence.

Que si le général d'Aurelle de Paladines se montre ombrageux à propos de quelques paroles, plutôt trop réservées que malveillantes, d'un collègue et d'un compagnon d'armes, il devait repousser avec emportement toute cette partie de l'argumentation du livre sur *la Guerre en province*, où l'auteur, M. de Freycinet, un ingénieur civil délégué par M. Gambetta à la guerre, rejette sur les lenteurs et les fautes du commandant en chef de l'armée de la Loire la défaite devant Orléans. C'est, avec le désir de rendre hommage au courage de ses officiers et de ses soldats, le souci constant et ardent qui a animé le général d'Aurelle, tandis qu'il écrivait son livre. M. de Freycinet est, en réalité, son adversaire dans le récit qu'il fait de la campagne de la Loire. « Il a joué un assez grand rôle pendant la guerre, écrit-il, pour qu'il soit nécessaire de lui consacrer quelques lignes. Le délégué du ministre de la guerre est de petite taille, maigre, d'apparence chétive, plein de roideur, *un peu embarrassé pour trouver une pose qui réponde à l'importance qu'il cherche à se donner*. Son visage est pâle, ses traits paraissent fatigués par le travail et les veilles. Sa tête porte quelques rares cheveux gris, coupés court; il a quarante-trois ans à peine, et cependant tout annonce en lui une vieillesse prématurée. Son regard, qu'il n'est pas facile de surprendre, laisse apercevoir, quand on peut y réussir, des yeux bleus qui ne manquent pas d'une certaine expression; mais on y chercherait en vain la bienveillance. Tel est l'extérieur de M. de Freycinet. Quant à ses *qualités morales*, le lecteur impartial en restera juge; elles ressortiront pleinement de l'examen attentif de documents officiels et aujourd'hui historiques qui seront mis sous ses yeux. » (D'Aurelle, p. 41.) Nous allons examiner ces documents officiels et les assertions diverses auxquelles ils ont donné lieu dans les livres des deux auteurs, non point pour juger des *qualités morales* de M. de Freycinet, mais pour voir si les destinées de l'armée de la Loire ont dépendu d'autres fautes que de celles de la fortune et de nos premiers malheurs.

Quand, dans les premiers jours d'octobre, le gouvernement de Tours réunit les premiers corps de l'armée de la Loire des deux cotés du fleuve en faisant de Salbris en Sologne son quartier général, il avait pour objet de protéger la région du centre contre l'ennemi s'il continuait sa marche en avant, ou, s'il restait stationnaire assez longtemps, de le chasser d'Orléans et de pousser vers Paris. Paris était, comme de raison, le grand objectif de toutes les opérations militaires, surtout de celles auxquelles était réservée l'armée de la Loire. Le général de Thann, commandant des troupes bavaroises qui occupaient Orléans, ne manifestant pas l'intention de passer la Loire ni de s'engager dans la direction de Blois, le ministère de la guerre décida, vers le 23 octobre, trois semaines après les premiers essais de concentration de troupes dans le centre, qu'une marche en avant était possible, et qu'on tenterait de reprendre Orléans. Une dépêche de M. Jules Favre du 17 octobre, reçue par ballon le 21, avait levé toutes les hésitations du gouvernement. Cette dépêche apprenait que, dans les vingt jours de sa date, c'est-à-dire vers *le 6 novembre*, le général Trochu, comptant sur une expédition de la province pour lui donner la main, *serait en mesure de passer sur le corps de l'ennemi*. Dans un conseil de guerre qui se tint à Salbris, le 24 octobre, et auquel M. de Freycinet assista, une opération en avant fut décidée en principe, non sans peine. Tout dans notre situation commandait également la rapidité et la lenteur dans l'exécution des plans militaires. Si l'état d'Orléans sans cesse rançonné et de Paris menacé de la famine était fait pour presser le mouvement des corps d'armée, l'insuffisance de leur équipement et de leur armement conseillait de le retarder. Le général d'Aurelle de Paladines, nommé au commandement en chef des 15e et 16e de ces corps, qui devaient agir dans la direction d'Orléans, était en situation de connaître mieux que tout autre dans quel défectueux état ils se trouvaient. Il différait donc la marche en avant de ses troupes. Mais voilà que la nouvelle de la capitulation de Metz éclate. Une armée allemande aguerrie, considérable, commandée par le redoutable Frédéric-Charles, va devenir libre et se portera, selon toute vraisemblance, au devant de l'armée de la Loire. Déjà la délégation de Tours a pressé le général de marcher en avant; en présence du nouveau danger qui se dresse devant nous, il n'y avait plus à hésiter. La marche en avant avait été décidée le 24 octobre; le 29, le général en chef est à Blois; le 31, à Mer; le 5 novembre, à Diziers; le 8, à Mézières. La victoire de Coulmiers a lieu le 9, et les Bavarois abandonnent Orléans.

L'opération conseillée par le ministère de la guere, approuvée par le général en chef et exécutée par lui, avait donc réussi. C'est cependant sur ce point que porte une partie du débat qui divise M. d'Aurelle et M. de Freycinet, l'armée représentée par son chef, et le gouvernement de Tours représenté par son délégué à la guerre. — Oui, on a réussi, dit M. de Freycinet, mais on a réussi trop tard. On a perdu un temps précieux, que l'armée du prince Frédéric-Charles a mis à profit. Il lui fallait du temps pour lever le siége de Metz, à l'extrémité de la France, à tant d'étapes d'Orléans, et venir barrer la route de Paris. Ce temps, les lenteurs de l'exé-

cution d'un plan arrêté le 24 octobre, et qui n'a pu être exécuté que le 9 novembre, l'ont donné au redoutable capitaine de l'armée allemande. Il y a eu au moins dix jours de perdus! A qui en est la faute? M. de Freycinet ne le dit point formellement. Son activité a été connue de tout le monde; nous sommes de ceux qui croyons à sa haute intelligence, et tous les lecteurs de son livre ont pu voir avec quelle mesure il parle des personnes. Il faut avouer que M. d'Aurelle est loin de l'imiter en cela. Le brave général s'emporte et se met en colère bien souvent à son propos. Nous sommes en train de voir s'il a raison. M. de Freycinet ne se plaint donc que de *retards*, croyant qu'il était possible de les éviter. Mais voici un passage d'une lettre de M. Gambetta qu'il cite dans son livre, et que nous transcrivons avec la suppression polie qu'il a jugée nécessaire : « Nous avons eu le malheur de voir une première fois notre plan offensif, si sagement combiné, entravé par l'intervention de..... Il ne faut point rester plus longtemps sous le coup de cette..... ingérence. » Ceci était écrit le 4 décembre, à Tours, par M. Gambetta à M. de Freycinet, et faisait allusion à une mission remplie par un personnage important, dont le pays attendait le succès avec impatience, et qui certainement ralentit l'élan de la guerre, en faisant espérer la paix à tant de soldats improvisés et à leur famille. « Les bruits d'armistice qui circulèrent alors jouèrent un rôle important, dit M. de Freycinet, dans les circonstances diverses qui retardaient de jour en jour le départ, que l'administration pressait cependant de tout son pouvoir. » (De Freycinet, p. 86.) Plus loin, il est plus formel : « On a fait remarquer que deux fois, en allant à Versailles et en revenant, c'est-à-dire avant et après Coulmiers, le passage de l'*illustre homme d'État* à travers les lignes françaises avait coïncidé avec un arrêt dans l'offensive du général d'Aurelle. » L'*illustre homme d'État* désigne depuis longtemps M. Thiers.

Le général d'Aurelle répond qu'après la capitulation de Metz il n'a point vu M. Thiers, à son passage à travers les lignes françaises. « Est-il permis de supposer que M. Thiers, connaissant cette capitulation, n'en eût pas informé aussitôt la délégation de Tours, et que *cet éminent politique eût imprudemment semé cette nouvelle sur son passage, au risque de jeter le découragement dans l'armée de son pays?* » (D'Aurelle, p. 69.) Pour cela, général, il eût fallu que M. Thiers se fît une haute idée de l'armée de son pays. Or, vous avez pu entendre à la Chambre de quelle façon il a parlé des forces organisées par la défense nationale des deux côtés de la Loire : « A mon avis, la faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé non pas à Paris, mais sur la Loire, *lorsqu'il n'y avait plus d'espérance raisonnable de former au delà de ce fleuve des armées capables de dégager Paris.* » (Discours de M. Thiers, séance du 21 mai 1871.) Voilà quelle idée M. Thiers se faisait des troupes à travers lesquelles il cheminait d'Orléans à Tours; et vous croyez qu'il se sera gêné d'en parler librement aux officiers supérieurs qu'il a rencontrés sur son chemin? Pénétré comme il l'était de la nécessité de la paix, vous croyez qu'il a pu s'en taire, devant quelque fraction d'une armée qui lui semblait incapable de faire la guerre? C'est s'imaginer le président actuel de la République plus taciturne et moins vif que la nature n'a voulu qu'il fût. S'il a parlé d'armistice et de paix, comme nous n'hésitons pas à le croire, est-il possible que l'écho n'en soit pas venu à l'oreille du général en chef, et qu'il n'ait pas eu quelque scrupule d'engager des troupes à la veille du jour où les armes pouvaient être enfin déposées? « La correspondance du général d'Aurelle, dit M. de Freycinet, refléta les perplexités dans lesquelles les bruits d'armistice jetaient le commandement. » (Freycinet, p. 86.) Quoi de plus naturel, comme aussi quoi de plus légitime et de plus noble que le ressentiment dont les officiers de l'armée de la Loire, surtout les officiers supérieurs, furent saisis à la lecture de l'impolitique proclamation dans laquelle M. Gambetta, en signalant aux soldats la trahison de leurs chefs à Metz, la rendait vraisemblable et possible partout ailleurs, et semait la défiance et le découragement dans tous les rangs? M. d'Aurelle n'a point manqué de relever cette grave faute du ministre de la guerre, et c'est justice. Mais ce qui, plus que les propos échappés à M. Thiers, plus que sa présence au milieu de l'armée, connues partout en ce moment, plus que l'éloquence de M. Gambetta, empêcha la rapidité des mouvements de l'armée de la Loire, avant l'engagement de Coulmiers, c'est que le général en chef jugeait qu'il n'était pas prêt à marcher. Et qui eût pu en juger mieux que lui? Lenteur du transport par voie ferrée, ou précipitation des chargements, amenant la dispersion du matériel; absence de *plateaux* et de *ponts* pour le débarquement de la cavalerie et des wagons de transport; état incomplet des corps; insuffisance de l'état-major : tout cela est signalé dans les dépêches du général d'Aurelle, et la délégation de Tours reconnaît qu'il se plaint avec raison, en s'empressant de parer aux besoins pour lesquels il réclame. « Pourquoi aller chercher plus loin une autre explication de ce retard si important? Celle-là n'est-elle pas suffisante, n'est-elle pas la plus naturelle?

— Il y a eu un retard malheureux, dit M. de Freycinet.

— Je n'étais pas en mesure d'y parer et de marcher plus vite, répond M. d'Aurelle.

Qui a tort sur ce point?

Personne.

II

Le mouvement victorieux sur Orléans avait été exécuté par le général d'Aurelle, ayant sous ses ordres les généraux des Pallières et Chanzy, commandant l'un le 15e, l'autre le 16e corps de l'armée de la Loire. Dans son livre, *La seconde armée de la Loire*, le général Chanzy écrit : « *Le gouvernement de Tours avait été moins préoccupé de la position d'Orléans*, dont il voulait faire *la base* des opérations victorieuses, et si le général en chef avait cru l'armée de la Loire assez complète et assez outillée pour continuer à se porter en avant, il eût peut-être été possible, en mettant à profit l'enthousiasme produit par la victoire du 9, d'atteindre et d'achever de battre l'armée du général de Thann avant qu'elle eût pu être secourue par celle du grand-duc de Mecklembourg, sur laquelle on se serait porté ensuite, et de prendre ainsi les Allemands en détail avant l'arrivée des renforts que le prince Charles, parti de Metz, amenait avec la plus grande célérité dans la vallée de la Loire. » (Chanzy, p. 35.) Or, le grand-duc était du côté de Chartres, le général de Thann à Étampes, et le prince Charles était attendu du côté de Pithiviers. A ces forces ennemies devaient s'opposer, du côté de Pithiviers, le 18e et 20e corps, commandés par les généraux Bourbaki et Crémeux, et destinés à former l'aile droite de notre armée. Du côté de Chartres, le 16e corps (général Chanzy) formait la gauche, le 15e, qui devait être plus tard renforcé par le 17e (général

de Sonis), était établi au centre, en avant d'Orléans, sous les ordres du général des Pallières.

Contrairement à l'espérance dont semble s'être flatté l'intrépide général Chanzy, mais avec l'assentiment du gouvernement de Tours, le général d'Aurelle ne songea, après la victoire de Coulmiers, qu'à s'établir dans de fortes positions en avant d'Orléans. Il paraît bien que le ministre de la guerre, tout en regrettant qu'une marche immédiate en avant n'eût pas paru praticable au général en chef, ne s'opposa point à son système de concentration fortifiée. Là-dessus, le livre de M. de Freycinet et celui de M. d'Aurelle s'entendent à peu près. Mais le point sur lequel les vues de l'administration de la guerre ne pouvaient se rencontrer avec celles du commandant de l'armée de la Loire, était celui-ci : « Le général d'Aurelle espérait *recevoir* la bataille dans des conditions bien étudiées et bien fortifiées. Ce plan lui paraissait préférable à tout autre et convenait mieux à ses jeunes troupes. C'est dans ce but qu'il avait mis tous ses soins à se retrancher devant Orléans. » (D'Aurelle, p. 158.) Mais il était du devoir de l'administration de la guerre de s'appliquer à subordonner toutes les dispositions militaires aux nouvelles qui arriveraient de Paris, dont on attendait toujours une grande sortie. La position devant Orléans ne pouvait donc être considérée comme définitive. Était-elle si avantageuse, du reste, en avant d'une grande ville, que le moindre mouvement de retraite exposait aux pièces à longue portée de l'artillerie prussienne?

Cependant l'armée de Metz arrivait rapidement sur la Loire par petits détachements. « Il serait dangereux, selon moi, écrivait le ministre de la guerre au général d'Aurelle, d'attendre patiemment à Orléans que des forces supérieures vinssent vous attaquer. » (Freycinet, p. 110.) Ne fallait-il pas empêcher ou inquiéter la jonction de ces détachements de la redoutable armée de Metz avec les corps ennemis du centre et de l'est de la Beauce? D'un autre côté, le gouvernement de Tours songeait toujours et avec raison à Paris. Ne fallait-il pas au moins faire la moitié du chemin, à la rencontre de l'armée de Trochu? Le 20, M. Gambetta écrivait au général d'Aurelle : « Je vous prie de méditer de votre côté un projet d'opérations ayant pour suprême objectif Paris. Je ne peux accepter que cette préparation implique pour vous la connaissance préalable des projets du général Trochu... C'est une inconnue de plus dans notre problème, que nous devons être résolus à vaincre, comme bien d'autres. » (Freycinet, p. 113.) Dans une dépêche du 26 novembre, M. Jules Favre avait déjà annoncé à Tours que le terme extrême des approvisionnements de Paris serait le 15 décembre. Dépendait-il du gouvernement de la province de savoir que M. Jules Favre était mal informé, et d'une façon qui risquait de faire précipiter toutes choses? Trois jours après la lettre pressante du ministre de la guerre, le général d'Aurelle répondait : « La solution du problème (de Paris) n'est pas la moindre de nos préoccupations. Pour le résoudre, il faut *la coopération et l'entente communes du gouvernement et de l'armée.* » (Freycinet, p. 113.)

Il est évident que cette entente n'eut pas lieu. C'est là le point grave du débat.

Les 21 et 22 novembre, des instructions furent envoyées *directement* de Tours au général en chef, et *en même temps* au général des Pallières, enjoignant à ce dernier de se porter en avant le surlendemain 24, en vue d'une attaque sur Pithiviers. A l'aile droite, le commandant du 20e corps *reçut de Tours* l'ordre de coucher le même jour entre Beaume-la-Rolande et Juranville. Le général d'Aurelle se contenta de faire *diverses objections* à cette mesure. M. de Freycinet lui répondit : « *Si vous m'apportiez un plan meilleur que le mien ou même si vous m'apportiez un plan quelconque, je pourrais abandonner le mien et révoquer mes ordres....* Des nécessités d'ordre supérieur nous obligent à faire *quelque chose. Paris a faim et veut être secouru.* » Certes ces raisons que M. de Freycinet oppose à M. d'Aurelle étaient équitables et s'inspiraient d'un grand et patriotique souci; mais le général en chef d'une armée devait-il permettre que l'on prît dans un ministère des décisions sans le consulter? Était-ce là une tradition de l'art et du commandement militaires? Que devait-il donc faire? Puisqu'il n'avait su ou pu s'arrêter à un plan et qu'on lui en imposait un, du fond d'un cabinet, improvisé il faut bien le dire, il devait donner sa démission.

Le gouvernement de Tours a peut-être voulu l'amener à cet acte, en affectant de se passer de lui pour décider d'une grave opération militaire. Il eût mieux fait de le destituer.

On connaît les tristes conséquences de ce défaut d'unité dans le commandement suprême. La tentative opérée du côté de Beaume-la-Rolande échoua, et l'aile droite de l'armée, qui y avait été engagée, ne put prendre part à l'action générale qui eut lieu quelques jours après. Cette action en avant fut enfin exécutée, par le général d'Aurelle, avec les 16e, 17e et 15e corps. La nouvelle de la sortie du général Ducrot avait mis fin à son hésitation. Elle avait du reste enflammé tous les courages dans l'armée, et montrait combien la délégation de la guerre à Tours avait eu raison de songer sans cesse à ce mouvement vers Paris, qui devait répondre à celui de Paris vers nous. L'échec définitif des soldats du général Ducrot sur la Marne, et celui de l'armée du général d'Aurelle dans les plaines de la Beauce, rendaient désormais impossible la délivrance de Paris, du côté d'Orléans.

III

Le général d'Aurelle voulait rallier son armée en Sologne. On a vu comment il s'expliqua sur la fin de son commandement dans la salle de la mairie de Vierzon. Nous eussions aimé qu'il en eût parlé avec plus de mesure, dans son livre, comme aussi de toutes les circonstances où il se trouve en rapport avec la Délégation de Tours. L'historien des actes militaires de cette délégation, le conseiller ou l'ordonnateur du plus grand nombre de ces actes, M. de Freycinet, l'emporte de beaucoup, dans son récit, par la modération et l'esprit d'examen. Il discute sérieusement et respectueusement. Je ne crois pas qu'il accuse formellement le général d'Aurelle, bien loin de s'emporter jusqu'à l'invective. On ne le voit pas, dans son livre du moins, *occupé du soin de trouver une pose qui réponde à l'importance qu'il cherche à se donner.* Il sait bien à quoi il faut attribuer surtout nos revers. C'est à l'insuffisance de l'œuvre de réorganisation militaire qu'il a tentée. Qu'on lise le chapitre de son livre intitulé : *Causes de nos désastres.* C'est à la faiblesse numérique des armées françaises, à leur armement et à leur équipement précipité, *à l'infériorité d'organisation*, à l'indiscipline des troupes, à l'insuffisance de l'état-major, de l'intendance et des cadres, qu'il attribue les malheurs de la défense nationale en province. Vous le voyez, il s'accuse lui-même. Tandis que le général

d'Aurelle ne craint pas de rehausser de l'autorité de son nom les calomnies que l'esprit de parti a soulevées tout d'abord contre les administrateurs civils, qui, quoi qu'il en dise, ont servi ses convois et ses hôpitaux avec l'empressement le plus docile, et auxquels officiers et soldats ont exprimé plus d'une fois leur gratitude, il n'est dit dans le livre du délégué de la Défense nationale aucune parole malveillante à l'adresse des chefs de l'armée. Le ton de votre récit, général, n'est pas celui que réclame l'apaisement, de plus en plus sensible, des ressentiments qu'a fait naître cette guerre défensive, que l'on commence à mieux juger. Il rappelle trop celui de M. de Lorgeril, aux plus beaux jours de Bordeaux. Un calme plus propice à l'expression de la vérité s'établit dans les esprits. Voyez plutôt de quel ton parle de vous un général, que vous semblez avoir contrarié plus d'une fois, et dont vous ne parlez pas sans une certaine aigreur, le général Chanzy. Ce passage de son livre par lequel nous terminons cette longue étude, nous semble renfermer la vérité glorieuse qui appartient à vous et à ceux que vous attaquez : « Le général d'Aurelle de Paladines, qui, bien qu'au cadre de réserve depuis deux ans, s'était empressé de mettre son énergie et son expérience au service du pays, avait créé l'armée de la Loire avec un soin et une promptitude qui lui font le plus grand honneur. C'est à lui qu'elle doit son existence et ses succès ; c'est à ses hautes capacités militaires que la France doit cette formation qui fut le type de toutes celles que la délégation du gouvernement en province allait faire surgir avec une volonté et un patriotisme que les menées politiques qu'on lui reproche ne peuvent faire oublier. » (Chanzy, p. 10.)

COLLÉGE DE FRANCE

DROIT DES GENS

COURS DE M. AD. FRANCK

(de l'Institut)

La société et le socialisme.

Messieurs,

En songeant aux récents événements dont nous avons été témoins, il m'est impossible de ne pas me rappeler les circonstances dans lesquelles saint Augustin a écrit sa *Cité de Dieu*. C'était en 410, Alaric et ses bandes avaient saccagé Rome ; l'Italie tout entière était livrée à leur merci. Ce qu'on appelait alors le monde civilisé, l'empire des Césars, était à la veille d'être submergé par les Barbares. En présence de ces bouleversements, quelques âmes découragées accusant le christianisme, c'est-à-dire pour ce temps-là l'esprit nouveau, d'être la cause indirecte de leur humiliation et de leurs souffrances, se tournaient avec regret vers le passé et souhaitaient une restauration de la société païenne. C'est alors que l'illustre docteur, dans le plus éloquent et le plus accompli de ses ouvrages, essaya de montrer qu'il n'y avait rien de nouveau dans le spectacle auquel assistait son siècle, qu'il y avait toujours eu deux cités aux prises l'une avec l'autre, la cité de Dieu et la cité terrestre, et que la première, malgré tous les obstacles qui lui sont opposés par le crime et par le mensonge, par l'erreur et par la folie, n'a pas cessé et ne cessera pas de s'étendre jusqu'à ce qu'elle se soit élevée définitivement sur les ruines de l'autre.

Nous aussi, nous avons vu Alaric incendier les monuments de notre capitale et semer la mort et la dévastation dans la moitié de nos provinces. Nous l'avons entendu, joignant l'hypocrisie à la férocité, invoquer le Dieu de l'Évangile pendant qu'il commandait la destruction des édifices que nous avions consacrés à la charité, à l'art et à la science. Une autre douleur nous était réservée, que n'a pas connue l'empire romain du ve siècle. Aux Barbares du dehors nous avons vu se joindre les Barbares de l'intérieur, qui ont livré à la flamme du pétrole, au fer des démolisseurs et aux balles de leurs bourreaux, les choses et les hommes qu'avaient respectés les premiers. Après une héroïque résistance de quatre mois, ils semblaient avoir pris à tâche de démontrer à l'étranger que la France ne pouvait être déshonorée que par les mains de ses propres enfants.

Sans avoir le fol orgueil de recommencer à notre point de vue l'œuvre de l'évêque d'Hippone, je me suis demandé, à la vue de ces horreurs et de ces désastres, s'il n'était pas nécessaire d'établir entre les institutions humaines une distinction analogue à celle que reconnaît saint Augustin entre le ciel et la terre. La société et le socialisme sont les deux termes de cette antithèse, qu'on aurait tort de regarder comme un effet des erreurs et des passions de notre temps ; elle est de tous les temps, car il n'y en a pas qui n'ait payé son tribut aux égarements et aux vices de la nature humaine. Je me rappelle ce que me disait, il n'y a pas longtemps, un illustre vieillard qui a joué un rôle considérable dans l'histoire politique de notre pays. Comme je lui demandais s'il ne croyait pas que le monde aujourd'hui fût bien malade : « Le monde, me répondit-il, depuis que je le connais, a toujours été malade ; mais, ce qui distingue notre génération des précédentes, c'est qu'elle a conscience de sa maladie. »

Oui, messieurs, aussi haut que nous remontons dans l'histoire, nous trouvons, à côté de la société ou dans la société même, le socialisme qui la menace, qui l'empêche d'avancer et qui, en usurpant son nom et ses attributions, s'efforce de la renverser.

La société, c'est l'état naturel de l'homme, c'est-à-dire l'état le plus conforme, le seul conforme à sa nature, celui qui lui permet l'usage de toutes ses facultés, de ses facultés intellectuelles et morales aussi bien que de son adresse et de ses forces physiques, et qui lui assure, à certaines conditions sans lesquelles un tel état ne pourrait exister, la jouissance des biens qu'il a créés ou conquis par son activité et son intelligence. La société n'est donc l'état naturel de l'homme que parce qu'elle lui laisse et lui garantit l'usage de sa liberté, l'attribut le plus caractéristique et le plus essentiel de son être, en restreignant la liberté de chacun de ses membres aux limites nécessaires pour la rendre compatible avec celle de tous.

Le socialisme, au contraire, c'est un état violent, contraire à notre nature, dans lequel nous avons été placés ou auquel on voudrait nous faire descendre, soit par la force toute seule dans l'intérêt de celui qui la tient dans ses mains, soit par la force exercée au nom d'un système, mise au service d'un principe plus ou moins chimérique. Je vais tout de suite vous en citer un exemple pour donner à ma pensée la clarté qui lui est nécessaire.

Si nous ne pensons pas que l'homme soit une simple variété

de l'orang-outan, soumise aux lois de son organisation et aux seules exigences de ses appétits, si, comptant au nombre de ses facultés la conscience et le libre arbitre, nous reconnaissons qu'il a des devoirs à remplir, il nous est impossible de ne pas croire que ces devoirs, ainsi que les droits qui en découlent, ne soient les mêmes pour tous, car, cessant d'être universels, ils cessent d'exister. Les actes peuvent être et sont en effet différents, mais les lois sont identiques, et c'est ce qui constitue notre égalité morale.

Les lois que la société nous prescrit, comme celles que la conscience et la raison nous imposent, ne sauraient être justes qu'à la condition d'être les mêmes pour tous ceux qui sont placés sous leur autorité. Instituée, comme je viens de le dire, pour assurer à tous ses membres, à l'exception de ceux qui se sont révoltés contre elle, la plus grande somme de liberté et de sécurité possible, la société doit aussi de tous exiger les sacrifices et les soumettre tous aux obligations sans lesquelles elle ne saurait atteindre son but. C'est ce que nous appelons l'égalité civile, égalité inséparable de la liberté, comprise dans la liberté même et qu'on peut définir par ces mots : « Le droit égal pour tous d'exercer et de développer leurs facultés inégales. »

Mais, si l'on veut sortir de ces deux espèces d'égalité, l'égalité morale et l'égalité civile, pour établir d'autorité dans le corps social ce que j'appellerai une égalité de fait, soit l'égalité de fortune et de bien-être, soit l'égalité d'instruction, de pouvoir, de moralité, d'influence, alors il faudra recourir à la contrainte et à la force, il faudra étouffer la liberté dans son germe, il faudra réprimer comme un crime, comme un attentat contre l'ordre public tout ce qui dépasse le niveau le plus bas, puisque c'est le seul que tous puissent se flatter d'atteindre; alors on aura sous les yeux, non plus une forme de la société, mais une forme ou du moins une tentative de socialisme. En effet, ce régime a été quelquefois essayé, il ne s'est jamais réalisé.

Maintenant, comment la société et le socialisme viennent-ils à se rencontrer? Comment le dernier met-il obstacle à la formation et aux progrès de la première? A quelle époque peut-on les faire remonter l'un et l'autre?

La société se développe à travers les âges aux mêmes conditions que l'homme considéré d'un point de vue général, aux mêmes conditions que la liberté, puisqu'elle est l'état qui nous en assure la jouissance et qu'elle comprend les institutions dont un tel état a besoin pour subsister. Quoique assise sur certaines bases inébranlables, comme la famille et la propriété, on peut dire cependant qu'elle se fait tous les jours et n'est jamais faite entièrement. Elle est perfectible comme la nature humaine, dont elle nous présente la plus haute expression. Elle est soumise à la loi du progrès, qui est la loi même de la vie et de la pensée. Quand je parle de la loi du progrès, je ne veux pas dire qu'elle s'accomplisse d'elle-même et que nous soyons poussés en avant ou portés de degré en degré à notre plus haute perfection par la force irrésistible des choses, sans que notre volonté et notre intelligence aient à s'en mêler. Non, telle n'est pas ma pensée; ce fatalisme aveugle, trop longtemps accepté depuis Vico, Herder et Lessing comme un dogme indiscutable, ne blesse pas moins, dans mon opinion, le sens moral que la vérité historique. Par la loi du progrès, j'entends que, dans le champ de la liberté, le même que celui de la justice et du droit, comme dans le champ de la vérité et de la science, il y a toujours des conquêtes à faire, des erreurs à redresser, des préjugés à combattre ou de saines idées à féconder, et que cette œuvre, ne pouvant s'accomplir que par nous, réclame toute notre énergie, tout notre dévouement et notre courage. Les nations qui se persuadent qu'elles n'ont plus rien à apprendre ou à réformer, et que, devenues pour toutes les autres un sujet d'envie, elles peuvent se reposer en paix dans leur gloire, ces nations, si elles ne se réveillent promptement de leur orgueil et de leur torpeur, sont condamnées à une irrémédiable décadence.

Le socialisme repose sur le principe contraire. Il condamne, il étouffe la liberté, il ne veut pas entendre parler des prérogatives de la personne humaine; il la décharge de toute responsabilité et de toute prévoyance; il l'anéantit ou cherche à l'anéantir en se mettant à sa place. Il n'est pas seulement une forme du despotisme, il est le despotisme même, individuel ou collectif, car il se présente également sous ces deux aspects, et c'est contre lui que la société, dès son origine, c'est contre lui que la liberté a toujours eu à lutter. Aussi, loin d'être un progrès, comme le soutiennent ses modernes défenseurs, il n'a jamais cessé d'avoir pour but et pour effet ou de paralyser toutes les facultés, tout au moins les plus nobles facultés de la nature humaine, ou de les comprimer quand par hasard elles étaient déjà parvenues à un certain degré d'expansion.

Je ne remonterai point aux premiers âges de l'humanité pour montrer la première apparition du socialisme dans la communauté de la vie sauvage, et les transformations que lui font subir successivement les théocraties de l'Inde et de l'Égypte, le pouvoir despotique des rois de Perse, les républiques guerrières de Sparte et de la Crète. Je veux m'arrêter à des temps plus rapprochés de nous et me renfermer autant que possible dans l'histoire de notre pays.

Qu'est-ce que la féodalité, sinon un régime socialiste, c'est-à-dire un régime sous lequel l'individu, la personne humaine, n'est rien ou peu de chose? Assurément, quand on la considère comme un état transitoire des nations européennes, quand on l'étudie d'un point de vue historique et qu'on ne veut porter sur elle qu'un jugement relatif, la féodalité est un progrès incontestable sur l'ordre de choses qui l'a précédée. Elle vaut mieux que l'invasion et l'anarchie. Elle est la première forme d'organisation, de législation et de gouvernement qui succède à la guerre et à la conquête. Mais, à l'apprécier en elle-même, dans sa valeur propre et dans ses conséquences immédiates, elle tend à substituer à l'existence individuelle l'existence collective de la caste ou de la corporation, et à la propriété individuelle la propriété impersonnelle, immuable et inaliénable du seigneur féodal, identifié lui-même avec sa fonction militaire ou ecclésiastique. Le droit féodal ne reconnaît pas d'autre propriété que celle-là; il fait du seigneur le propriétaire originaire de tous les biens situés dans le ressort de sa souveraineté. Les sujets ne les tiennent que de sa libéralité, et à chaque mutation ils sont obligés de les recevoir de sa main et de lui en faire hommage (1).

Quant à la situation que la féodalité fait aux personnes, elle est telle, à tous les degrés de la hiérarchie, qu'elles

(1) M. Troplong, *De la propriété d'après le Code civil*, ch. xx, t. VII, des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*.

sont condamnées à vivre et à mourir dans les occupations, les fonctions et souvent à la place où le hasard les a fait naître. Le paysan reste attaché à la glèbe. Le noble ne peut quitter l'épée ni sortir de sa caste sous peine de dégradation. Le bourgeois et l'artisan sont emprisonnés dans leurs corporations respectives, dont chacune a ses règles, ses lois, ses limites indiscutables. Comment ces cadres rigides, après avoir fléchi peu à peu, ont-ils fini par se briser? C'est que l'immobilité est contraire à la nature humaine; elle ne convient pas plus aux peuples qu'aux individus. Les communes, de plus en plus fortes et reliées entre elles par la protection intéressée de la royauté, la puissance croissante de l'industrie et du commerce, le droit romain introduit dans les universités, à la cour et bientôt dans les tribunaux, les souvenirs de l'antiquité mis en honneur par la renaissance et les idées de réforme en matière religieuse, autant de forces conjurées contre la féodalité et qui, l'attaquant par tous les points à la fois, la firent tomber en poussière comme une vieille construction minée par le temps.

Sur ses débris s'éleva la monarchie absolue qui n'apparaît au sein de notre nation, dans toute sa majesté et sa puissance, que sous le règne de Louis XIV. Il faudrait être aveugle ou singulièrement ingrat pour méconnaître ce que cette époque resplendissante a fait pour la France, pour l'Europe, pour l'honneur de l'espèce humaine. C'est à ce moment que les arts, les sciences, la philosophie, brillent au milieu de nous d'un éclat incomparable. C'est à ce moment que la parole de l'homme semble avoir atteint, avec la langue et la littérature française, son plus haut degré de perfection. C'est à ce moment, enfin, que la France, non moins grande par la guerre que par les arts de la paix, a peut-être pour la première fois conscience d'elle-même et se sent devenue une nation. Mais, sous toutes ces splendeurs, dans ce foyer éblouissant de gloire et d'intelligence, se cache un fléau avec lequel il faudra lutter plus tard, contre lequel il faudra se défendre toujours, et qui dès lors manifeste sa présence par de pernicieux effets. Ce fléau, c'est le principe socialiste. Voulez-vous savoir en quelle estime on tient la propriété sous le régime de Louis XIV, écoutez les instructions que le grand roi laisse à son héritier : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre. Vous devez être bien persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout comme de sages économes (1). » Ce n'est pas seulement Louis XIV qui pensait ainsi : son opinion est partagée par ses ministres, par la Sorbonne, par les jurisconsultes eux-mêmes. « Tous vos sujets, quels qu'ils soient, lui écrit Louvois (2), vous doivent leurs personnes, leurs biens, leur sang, sans avoir droit de rien prétendre. En vous sacrifiant tout ce qu'ils ont, ils font leur devoir et ne vous donnent rien, puisque tout est à vous. » — « Le roi, dit le jurisconsulte Galland, est le seigneur universel de toutes les terres qui sont dans son royaume. » Quand on pense que le roi était la personnification de l'État, et que l'esprit de ses contemporains aussi bien que les lois l'autorisaient à dire : « L'État, c'est moi », cette doctrine se ramène au pur communisme.

Les personnes, quoique moins effacées qu'elles ne l'étaient sous l'empire de la féodalité, surtout dans les rangs inférieurs, étaient encore subordonnées aux diverses conditions que leur imposait le hasard de la naissance. Par exemple, la noblesse, quoique dépourvue d'un pouvoir réel et réduite, hors du champ de bataille où elle se conduisait bravement, à faire l'office de décoration d'antichambre dans le palais du roi, la noblesse continuait de former une caste. Les commerçants, les artisans, les industriels, restaient enfermés dans leurs corporations respectives, soumis à l'empire d'une réglementation tyrannique. La tâche auguste de rendre la justice, au lieu d'être confiée au mérite personnel, était l'apanage de certaines familles et se transmettait de père en fils comme un patrimoine inviolable.

Mais, parmi les êtres collectifs qui représentaient dans ce temps-là le fond invariable de la nation française et de la plupart des nations européennes, il y en avait un surtout dont l'individu ne pouvait se détacher sans courir au devant de la mort ou tout au moins de l'exil. C'était l'Église. Quiconque était retranché ou sortait volontairement de l'Église était par là même retranché de la société, placé hors la loi et l'on peut dire de l'humanité. Voyez ce qui arrive à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, dans cette société si éclairée, si polie, si élégante, du siècle de Louis XIV. Que Bossuet, dans son oraison funèbre de Letellier, ait applaudi avec transport à cet acte funeste, sujet de désespoir pour tant de familles françaises et cause de ruine pour la France, Bossuet était dans son rôle, tel que pouvait le comprendre un prélat de son époque. Mais ce n'était pas seulement Bossuet qui pensait de cette façon, c'était le philosophe cartésien Corbinelli, c'était le mondain et spirituel Bussy-Rabutin, c'était madame de Sévigné elle-même, c'était tout le monde, excepté les victimes. Encore ne faudrait-il pas jurer qu'elles n'en eussent pas fait autant si la puissance avait été de leur côté. On sait quels sont les principes de Calvin, de Mélanchthon et de Théodore de Bèze en matière de tolérance. Quoi qu'il en soit, voici ce que madame de Sévigné, à la date du 28 octobre 1685, écrit à son cousin le comte de Bussy : « Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable (1). »

La révolution de 89 a prononcé la condamnation de ces maximes et de ces pratiques de tyrannie. Elle a détruit les entraves dans lesquelles la personne humaine s'est trouvée embarrassée jusqu'à son avénement. Mais, après avoir décrété sa délivrance, elle n'a su l'assurer ni dans le présent ni dans l'avenir. Après avoir renversé les vieilles institutions elle n'a pas eu l'art, et devant les passions déchaînées elle n'a pas eu le temps de fonder les institutions nouvelles que réclamait, hélas! que réclame encore dans notre pays l'exercice régulier de la liberté. A peine avait-elle commencé son œuvre que la démagogie s'est substituée à sa place, usurpant son nom et déshonorant son drapeau.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 93, passage cité par M. Troplong dans son *Traité de la propriété d'après le Code civil*.

(2) Troplong, même traité, ch. XXI.

(1) *Lettres de madame de Sévigné*, édition de Hachette, t. VII, p. 348-349.

La démagogie, ou, comme on l'appelle aujourd'hui, le radicalisme, c'est-à-dire la démocratie à outrance, est une forme du socialisme aussi hostile à la liberté que le régime féodal et la monarchie absolue. C'est un socialisme politique qui appelle inévitablement et qui suit de près le socialisme économique. Vous allez comprendre pourquoi.

Le but que poursuit le radicalisme n'est pas le même que se propose la politique libérale et qui était dans la pensée des auteurs de la révolution de 89; ce n'est pas le triomphe d'un principe, le triomphe d'un droit pendant longtemps méconnu, le triomphe de la liberté sans distinction de classe ni de position; c'est le triomphe et la domination de ce qu'on appelle le peuple, et ce qu'on appelle le peuple se compose de ceux qui n'ont pour toute fortune que leurs bras et à qui manquent trop souvent les lumières les plus indispensables à l'exercice du pouvoir. Vous savez de quel argument se servent habituellement, pour défendre leur cause, les radicaux de nos jours. « Le pouvoir, disent-ils, a été longtemps dans les mains de la noblesse, elle a été remplacée par la bourgeoisie, la bourgeoisie à son tour doit céder la place au peuple. » Je ferai remarquer, en retournant contre eux leur nom de parti, que ce raisonnement est radicalement faux. Ce n'est pas la bourgeoisie qui a triomphé en 1789, mais un principe qui durera aussi longtemps que la raison et la conscience humaine, le principe de la justice et du droit mis à la place du privilége, le principe de la liberté substitué à la tyrannie, et appelé à couvrir de sa tutelle tous les membres du corps social. Mais si l'argument que je viens de citer est dépourvu de toute valeur, il a au moins le mérite de nous dire franchement ce que veut le radicalisme. Il veut le pouvoir au profit d'une classe, non la liberté au profit de tous. Mais ce pouvoir, revendiqué au nom du grand nombre pour l'humiliation et l'oppression des minorités, n'est jamais exercé que par quelques-uns et l'est souvent même par un seul? Le radicalisme aboutit nécessairement, fatalement, à la dictature, et, chose étrange! cette dictature est quelquefois assise sur un trône. C'est ce qu'on appelle la démocratie césarienne. « En me couronnant, disait Napoléon Ier, le peuple français s'est couronné lui-même. » C'était aussi l'avis des empereurs romains, dont la majesté inviolable et la prétendue divinité n'étaient qu'une flatterie à l'adresse de la classe plébéienne. Habituellement, la dictature est temporaire; mais elle est toujours inévitable sous le règne de la démagogie. C'est en vain qu'on déclare la foule investie du pouvoir, elle est incapable et n'a pas même l'envie de gouverner, et, aussitôt qu'elle se voit livrée à elle-même, comprenant d'instinct que l'anarchie ne peut durer, elle se précipite aux pieds d'un maître, qu'elle a la naïveté de croire son esclave; elle se crée une idole qu'elle encense aujourd'hui et qu'elle brisera demain.

Quelles qu'en soient la forme et la durée, le pouvoir de la démagogie, la puissance brutale du nombre une fois introduits dans l'ordre politique, il est impossible qu'elle n'entre pas dans l'ordre économique ou que le radicalisme ne se convertisse pas en communisme. Qu'est-ce qui pourrait l'empêcher de franchir ce pas? Le peuple n'est-il pas le maître? Sa volonté n'est-elle pas souveraine? Tout ce qu'il commande, par cela seul qu'il le commande, n'est-il pas légitime? Eh bien! il trouve que les jouissances de ce monde et les biens qui en sont la source ont été trop longtemps le partage d'un petit nombre de privilégiés, il exige que désormais ils appartiennent à tous et que l'on procède, comme on dit aujourd'hui, à la liquidation sociale, c'est-à-dire à la spoliation de tous ceux qui possèdent quelque chose. Après cela, on verra de quelle façon l'on entretiendra ce fonds devenu indivisible. On rendra commun le travail aussi bien que la possession, et naturellement ce travail commun n'existera qu'à la condition d'être obligatoire.

L'histoire est ici complétement d'accord avec la logique. Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, le radicalisme a toujours été l'allié, l'introducteur obligé du communisme, auquel aboutissent et dans lequel se résument toutes les idées socialistes. Quand la démagogie ancienne arrivait au pouvoir, elle ne manquait pas d'inaugurer son règne par l'abolition des dettes, ce qui était sa façon de réaliser la liquidation sociale. Les apôtres du radicalisme, au dernier siècle, Rousseau, Mably, Morelly et surtout Babeuf, sont en même temps les apôtres du communisme. Aujourd'hui, les termes du problème sont renversés : le socialisme nous apprend, par le comité directeur et les divers organes de la Société internationale (1), qu'il accepte les révolutions radicales et leur prête son concours, mais comme moyen d'arriver au triomphe de sa propre cause. Ce système a été mis en pratique dans la Commune de Paris, où des révolutionnaires de la vieille école de 93 n'étaient que les instruments de la *Société internationale des travailleurs*. Aussi, quand vous rencontrerez des radicaux qui font profession de respecter la propriété et qui prononcent l'anathème contre les différentes sectes socialistes, — il y a beaucoup de radicaux de cette catégorie, — vous leur appliquerez le *sic vos non vobis* du poëte romain; et s'ils ne comprennent pas le latin, ce qui, à la rigueur, est possible, vous pourrez leur faire compliment de leur candeur.

Le socialisme, tel qu'on le comprend de notre temps et tel qu'on veut nous l'imposer, je l'examinerai plus tard sous tous ses aspects et je me promets de démasquer tous ses sophismes. Aujourd'hui je me borne à une seule réflexion : le socialisme, c'est la féodalité retournée. Sous le régime féodal, les priviléges n'existaient qu'au profit de quelques-uns. Sous le règne du socialisme, fatalement condamné à se traduire en communisme, les priviléges seront pour la multitude des fainéants, des dissolus et des incapables, de ceux qu'on a raison d'appeler, même sous la démocratie la plus avancée, la vile multitude. Si tout doit appartenir à tous, sans aucune distinction réservée au talent, au dévouement, à l'activité, à la prévoyance, c'est pour ceux-là que travaillera l'élite de la société; l'élite de l'intelligence et de la moralité sera réduite en servage pour nourrir leur oisiveté et leur corruption. Il faudra bien qu'il en soit ainsi, car s'il y a des avantages pour ceux qui en seront dignes, vous réhabilitez nécessairement le capital et la propriété individuelle.

Devant les flots montants de cette barbarie, qui ne menace pas seulement la France, mais l'Europe, il serait insensé de chercher un refuge dans quelqu'une des institutions du passé; nous ressemblerions aux Romains du ve siècle qui se flattaient d'échapper à l'invasion des Goths par une restauration du paganisme : ni la féodalité, si elle pouvait être rétablie, ni même une aristocratie plus moderne, ni la monarchie absolue, ni le régime de 93, ni la dictature militaire du Consulat

1) Voyez le livre de M. Testut, *l'Internationale*, Paris et Versailles, 1871, 3e édition, notamment la page 20 et la page 26, § 4.

et de l'Empire ne nous prêteront la force nécessaire pour nous défendre et nous relever, car c'est précisément là que nous avons rencontré le germe et les premières périodes du mal qui nous travaille. Faut-il vous dire toute ma pensée ? Je ne crois pas qu'une forme quelconque de gouvernement, parmi celles qui sont aujourd'hui possibles dans notre pays, la monarchie représentative ou la république parlementaire, puisse nous offrir par elle-même notre régénération et notre délivrance et s'imposer pour cette raison à notre choix. Cette question me fait souvenir des paroles que Jésus-Christ adresse aux Pharisiens : « Le sabbat, dit-il, a été fait pour l'homme, non l'homme pour le sabbat. » On pourrait dire aussi aux républicains d'une certaine école, aux républicains radicaux qui ne tolèrent pas d'autre système que le leur : « Une nation n'appartient pas à la république, c'est la république qui lui appartient, si elle veut bien adopter cette forme de gouvernement et si vous ne la rendez pas impraticable ! » A plus forte raison une nation ne saurait-elle appartenir à une famille qui vient réclamer la souveraineté comme son patrimoine et qui prétend tenir ses droits de la volonté divine.

Non, messieurs, ce n'est pas dans une forme de gouvernement, ce n'est pas dans une dynastie, ce n'est même pas dans la sagesse et le patriotisme d'un homme supérieur qu'il faut placer notre salut ! Il faut le chercher en nous-mêmes. Il faut que nous sachions, en revendiquant les droits, accomplir aussi les devoirs d'un peuple libre ; car nos droits ne sont que la conséquence de nos devoirs. Et quels sont les devoirs d'un peuple libre ? Ils peuvent à la rigueur se ramener à un seul. Ils consistent à ne pas séparer notre propre liberté du respect des lois nécessaires à la liberté de tous et à faire pour la défense de ces lois tous les sacrifices dont nous sommes capables, même celui de notre vie, car notre vie a moins de prix que notre devoir et notre honneur ! Mais je ne veux pas rédiger en courant un catéchisme des devoirs du citoyen, quoique un tel livre soit peut-être nécessaire aujourd'hui. Je veux donner à ma pensée une expression qui la mette plus directement en rapport avec notre situation.

Il faut que nous en finissions, messieurs, avec les dictateurs, quel que soit le nom qu'ils se donnent, quel que soit leur drapeau, quelles que soient les maximes au nom desquelles ils réclament notre obéissance. Il faut que nous en finissions avec les sauveurs qui tiennent leur mission de la force, et qui, pour relever la société de ses ruines, commencent par abattre ce qui lui est le plus nécessaire : l'ordre et les lois ! Il faut enfin que nous sachions que la société, que l'État c'est nous-mêmes, et que si nous ne nous défendons pas, l'État, la société, cessent d'exister ou tombent au pouvoir de la tyrannie. La tyrannie d'un parti est souvent plus redoutable encore et plus funeste que celle d'un individu. Notre premier moyen de défense, dans le moment présent, c'est de ne pas abandonner à un parti, enrégimenté comme un troupeau, le champ de bataille du scrutin. Que les honnêtes gens se comptent et soient prêts à répondre à l'appel de la loi, ils se convaincront qu'ils forment encore la majorité. Les honnêtes gens sont ceux qui ne séparent pas la dignité de l'homme de celle du citoyen, ceux qui regardent la liberté comme impossible sans la moralité. Usons donc de toute notre énergie pour faire régner l'ordre en nous-mêmes et dans nos familles comme dans l'État ! Résistons à ce débordement d'impureté et de corruption qui nous envahit de toutes parts ! Faisons nous-mêmes, par exemple, la censure de nos théâtres et ne souffrons pas qu'on insulte plus longtemps nos femmes et nos filles en mettant sous leurs yeux, sans trêve et sans relâche, comme le sujet le plus propre à les intéresser et à leur plaire, le spectacle de la prostitution triomphante ! Si nous n'avons pas le courage d'aller châtier ces empoisonneurs publics au milieu de leurs succès éphémères, évitons, du moins, de les enrichir !

C'est en réagissant contre toutes nos faiblesses, en nous arrêtant sur la pente fatale de la frivolité et de l'égoïsme que nous réussirons à conquérir, non-seulement notre propre estime, mais celle des nations étrangères ; nous l'imposerons même à nos ennemis, et c'est là qu'il faut tout d'abord placer notre revanche !

AD. FRANCK.

UNIVERSITÉ DE MUNICH

SÉANCE DE RENTRÉE

DISCOURS DU RECTEUR DŒLLINGER

L'Allemagne politique et religieuse

Nos lecteurs ne parcourront pas sans intérêt le discours que le célèbre théologien Dollinger a prononcé, comme *rector magnificus* de l'Université de Munich.

Les discours de rentrée des recteurs sont d'ordinaire consacrés à exposer l'état actuel de la science qu'ils représentent. Le nouveau recteur de Munich s'est écarté de cette règle. La plus importante partie de son discours a pour objet la dernière guerre et la France ; c'est dans la seconde partie qu'il explique que le dogme de l'infaillibilité pontificale a été surtout dirigé — c'est son opinion — contre la science allemande, en d'autres termes, par le Saint Siége et l'épiscopat contre les professeurs de théologie. C'est la contre-partie, à certains égards, de la leçon de M. l'abbé Jules-Th. Loyson, sur *le schisme de Munich*, leçon que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

Quant à la partie politique, nos lecteurs y trouveront, comme d'habitude, cet étonnement hypocrite des Allemands, marquant leur surprise de la haine que leur gardent les Français, après une guerre où les Allemands ont arraché à la France deux provinces essentiellement françaises. Tenons du moins compte au recteur Döllinger du bien qu'il dit de nous, s'il le dit sincèrement.

Les professeurs des trois facultés laïques assistaient en grand nombre à cette séance. La Faculté de théologie était complétement absente. On remarquait la présence du chargé d'affaires prussien, baron de Werther.

... Une guerre sanglante a conduit à une victoire et à une paix glorieuses. L'Allemagne est de nouveau un grand empire, le peuple allemand a recouvré son unité. Nous avons acheté ces biens chèrement ; le sang de nos compatriotes allemands a coulé à flots. Notre Université, elle aussi, a perdu beaucoup de ses enfants. Remercions ces nobles victimes, et remercions ceux qui, à notre joie, sont revenus, le corps et l'âme fortifiés, reprendre leurs études ! Par leur dévouement nos frontières ont été protégées, et les ravages de la guerre ont été épargnés à nos campagnes. Jamais l'Allemagne n'a fait une paix si honorable et si avantageuse...

Sans doute, après avoir vu deux fois en peu d'années les horreurs de la guerre, on est porté naturellement à souhaiter la paix. Malheureusement l'Allemagne ne peut pas encore désarmer. Non : il faut qu'elle tienne la main sur la garde de son épée. Les Français ne nous déclarent-ils pas qu'ils élèveront désormais leurs fils dans la haine de l'Allemagne, comme ils les ont élevés jadis dans la haine de l'Angleterre ? Il semble que ce soit un besoin pour les Français de haïr

toujours quelque peuple étranger. L'Allemagne ne rend pas haine pour haine, elle reste fortement attachée à ce principe que tous les peuples chrétiens sont les membres d'une grande famille, et que chaque grande nation a reçu du ciel une mission particulière pour le développement du genre humain.

C'est pourquoi nous ne verrons pas d'un œil d'envie les Français se relever des blessures cruelles qu'ils ont reçues ; et, en ce qui nous concerne, nous recommencerons volontiers à échanger avec eux les biens intellectuels. Il est vrai que des bords de la Seine et de la Loire, aucune voix ne s'élève pour exhorter les Français à renouer avec nous les liens antiques créés par les bons offices réciproques ; mais c'est pour cette raison même qu'il est de notre devoir à nous, *les vainqueurs*, de constater l'existence d'une sympathie ancienne, ineffaçable, entre l'Allemagne et la France. Les deux nations ont une commune origine historique, toutes deux sont issues de l'empire carlovingien. L'Allemagne et la France sont destinées à se compléter réciproquement, de même que l'histoire de l'Allemagne est inintelligible sans celle de la France et celle de la France sans celle de l'Allemagne. Dans ce mariage intellectuel, l'Allemagne a eu pendant des siècles le rôle passif. Il est vrai que, dans une époque plus reculée, il en était autrement ; alors la confusion qui régnait en France, comparée à la prospérité de l'Allemagne, rendait impossible une prépondérance intellectuelle de la première sur la seconde. Mais, dès l'an 1200, la création de l'Université de Paris transporta en France le centre des études scientifiques. Non-seulement la théologie et la scolastique, mais encore la chevalerie et la poésie nous vinrent de ce pays. Bientôt s'ajouta l'influence politique : déjà Philippe le Bel prétendait à la couronne d'empereur allemand, et il faillit s'en emparer ; l'alliance du pape résidant à Avignon assurait aussi aux rois français en général une influence considérable sur la politique allemande. Les rapports intellectuels continuèrent néanmoins.

Mais avec le XVIe siècle, l'influence française entra dans une phase fatale. Les empiétements en politique, les influences corruptives en matière morale se multiplièrent. Aujourd'hui la France est vaincue, elle gît étendue à terre ; ce n'en serait pas moins pour nous une faute, de ne plus nous occuper des phases intellectuelles par lesquelles passe ce pays.

La nation française a depuis longtemps pour mission de propager les idées et les découvertes qui agitent le monde : elle jouera ce rôle longtemps encore. L'Anglais Macaulay lui-même a nommé la France l'interprète « née » des découvertes scientifiques. Il est vrai que cette faculté dégénère souvent chez les Français en esprit superficiel, et que leur science a ce défaut capital, d'édifier à l'étourdie de nouveaux systèmes sur des fondements insuffisants. Toutefois, l'Allemagne et la France restent deux nations solidaires. Nous pouvons aujourd'hui constater cette vérité avec d'autant plus d'impartialité, que nous sommes désormais en état de repousser les influences corruptrices de l'esprit français. On ne verra plus jamais paraître à la fois quatorze traductions allemandes d'un misérable roman à thèse, comme le *Juif-Errant* d'Eugène Sue.

Si donc nous nous occupons ainsi avec impartialité de la vie intellectuelle des Français dans le présent, le trait dominant que nous constatons, c'est une profonde fatigue et un profond découragement chez tous les meilleurs esprits... Des paroles telles que : « Nous baissons » ont été prononcées par des hommes éminents. De Tocqueville se plaignait déjà, il y a vingt ans, de la pauvreté de la France en hommes supérieurs. Les voix qui proclament la chute irrémédiable de la nation se multiplient. Toutefois la vitalité, pour longtemps encore, n'est pas éteinte dans la nation francaise ; elle possède encore une somme admirable d'intelligence et d'énergie, comme de ressources matérielles. Nous ne devons pas abandonner l'espoir de voir un jour la voisine de l'Allemagne, réconciliée avec elle, se relever à son exemple et *avec son aide*.

Il est vrai que la France a depuis longtemps en elle-même un principe funeste. La moralité supérieure, dans la science, est l'amour de la vérité, l'effort pour la connaître, lors même qu'elle renverse des opinions qui sont chères. Les prêtres de la vraie science peuvent bien errer, mais une fois qu'ils ont compris leur erreur ils ne s'y tiendront pas ; et, par-dessus tout, ils n'iront jamais jusqu'à mentir. Or, la période qui s'est écoulée depuis 1789 a été en France, comme on l'a dit souvent, une époque de mensonge. Les effets de ce système sont terribles. Celui qui en douterait n'a qu'à considérer ce lit de douleurs sur lequel est étendue la noble nation française, dans un état cruel, encore que laissant jusqu'ici une place à l'espérance. Le mensonge a été implanté dans ce peuple par ses historiens. De toutes les nations, les Français sont ceux qui sont le plus passionnés pour l'histoire patriotique : leur littérature historique est la plus riche, mais toujours elle a eu pour fin de servir quelque parti. Jadis elle déifiait l'absolutisme de Louis XIV ; plus tard, elle a déifié la révolution avec ses crises terribles, ses guerres et son empereur conquérant. La muse de l'histoire est, en France, une courtisane qui présente au peuple le plus vain de la terre le miroir de la transfiguration. Pour caractériser cette maladie qui leur est propre, la manie de se croire le premier peuple du monde, les Français ont même inventé le mot de « chauvinisme ». En juillet 1870, ce paroxysme de fièvre atteignit son plus haut point, et précipita la nation dans un abîme de malheur..... Peut-être n'existe-t-il aucun ouvrage contemporain que l'on puisse, quant à sa mortelle influence, comparer à l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, véritable épopée des vices, des crimes, de l'égoïsme le plus grossier ; où les massacres de septembre eux-mêmes sont enveloppés d'une auréole romantique et sentimentale. Ce qu'a été le livre de Lamartine pour la première moitié de la révolution française, l'œuvre de Thiers l'a été pour la seconde. Ces hommes n'ont qu'un but : flatter la nation. Louis Blanc et Michelet ont suivi la même voie. C'est ainsi qu'on persuada au peuple français que chaque mauvaise action dans l'histoire de France était le résultat d'une nécessité morale supérieure ; que, dans chaque guerre, la France a le bon droit pour elle, et que son drapeau appelle la victoire. En vain de nobles esprits, tels que Tocqueville et le malheureux Prévost-Paradol, ont-ils élevé leur voix prophétique : ils ne purent rien contre la corruption générale de la littérature et du théâtre, qui glorifiait l'affaissement et le vice, qui enflammait avec une rhétorique de mauvais aloi la haine des prolétaires contre les riches ; qui, chaque jour, livrait toutes les grandes choses en proie aux risées de la foule, et du même coup appelait le mariage une absurdité, et chaque instinct du peuple un droit souverain... Dans les écoles et les colléges, on inculquait aux enfants l'idée de la suprématie de la France et de ses « frontières naturelles ». Le plus répandu de tous les livres d'histoire français, l'ouvrage scolaire de

Lavelay (1), dit que les bornes de la France celtique ont été tracées par la main de Dieu, et que les prétentions de la France sur la Belgique et le Rhin sont une partie intégrante du droit public en Europe. La France est donc comme Shylock, le couteau à la main, prête à découper un morceau de chair sur le corps de l'Allemagne ; et, d'après le principe de la loi des Douze Tables, « *si plus minusve secuerit, sine fraude esto* » (si elle en découpe plus ou moins, elle le fait de bonne foi). Cette déification nationale est devenue un dogme d'infaillibilité, lequel renferme ces trois propositions : 1° le peuple français est le plus noble des peuples, et ne peut jamais se tromper ; 2° il a un droit imprescriptible sur le peuple allemand et sur le territoire qui s'étend jusqu'au Rhin ; 3° l'armée française est invincible.

Le 18 juillet 1870, nous vîmes tomber le fruit de cet arbre vénéneux, sous la forme d'une insensée déclaration de guerre faite à l'Allemagne. En même temps, l'Allemagne se voyait provoquée par un autre ennemi. La seconde métropole du romanisme, Rome, déclara la guerre à la science allemande et à l'esprit allemand : 547 évêques romains proclamèrent l'infaillibilité pontificale. Des témoins considérables ont constaté que ce dogme, dont les périls n'échappaient à personne, ne fut établi qu'à cause des Allemands, comme contre-poison à la culture allemande, dont on voudrait se débarrasser. La rupture fut préparée à Rome de la même manière qu'en France. Depuis plus de vingt ans, la hiérarchie romaine écartait des séminaires et des maisons d'éducation les anciens livres didactiques de théologie, les remplaçait par de nouveaux livres, pleins de mensonges et de falsifications, et s'efforçait de gagner le jeune clergé à la cause de la révolution qui devait consacrer l'absolutisme pontifical. Ces manœuvres n'ont que trop bien réussi. Mais en Allemagne, l'introduction des nouveaux livres d'enseignement n'avait pu se faire que sur un petit nombre de points : c'est pourquoi, après avoir longtemps évité d'entrer directement en lutte avec la science allemande, on a enfin considéré la rupture ouverte comme nécessaire. Une société, fondée en Espagne, a proclamé le principe de la subordination de la volonté et de l'intelligence humaines à l'autorité d'une personne considérée comme intermédiaire entre Dieu et la chrétienté. L'hostilité qui s'en est suivie contre la libre recherche scientifique s'est tournée d'abord contre les sciences naturelles ; on a remporté, dans cette lutte, des victoires partielles, mais on n'a pas tardé à être battu sur tous les points. Aujourd'hui, on prend à partie la science historique. Si ces hommes sont vainqueurs, c'en est fait de la science du passé : un scepticisme universel envahira l'esprit humain, qui, désormais, rejettera comme indigne de créance toute espèce de tradition historique. Rome engage résolument ce grand combat. Au cours de la discussion, plusieurs proposèrent de s'en rapporter à l'avis des autorités scientifiques les plus considérables : la réponse à cette proposition fut l'anathème, réponse fort naturelle, car il ne s'agissait pas de chercher le vrai, mais d'imposer l'obéissance. Pareillement on vient de voir des évêques allemands déposer devant le trône de l'empereur une plainte sur le défaut d'unité de la science allemande, c'est-à-dire des universités allemandes. A vrai dire, on ne pouvait attendre autre chose des inventeurs de la doctrine de l'obéissance intellectuelle, de ces hommes qui avaient appelé les universités allemandes « *ossa fœtentia* », des os puants.

La guerre est donc déclarée. La science historique sera-t-elle vaincue sur le terrain où les sciences naturelles ont triomphé ? En ce qui concerne le reproche de manque d'unité, la science historique d'aujourd'hui le mérite moins que tout autre ; car jamais on n'a vu régner un accord aussi général relativement aux principes de l'histoire ; jamais les faits n'ont été établis d'une manière plus sûre par les historiens allemands et anglais, et par la meilleure partie des historiens français. L'histoire a dû subir une rude épreuve ; ses résultats ont dû être comparés aux données de nombreuses sources nouvellement découvertes : elle a supporté cette épreuve de la manière la plus éclatante.

L'Allemagne, d'ailleurs, est désormais en mesure de soutenir la lutte. Elle est redevenue ce qu'elle n'était plus depuis six cents ans, l'un des grands facteurs de l'histoire du monde. Elle avait commencé à prendre une place dans le développement de l'humanité sous la forme d'une fédération sans lien ; la floraison de l'empire allemand a été rapide, mais il est tombé parce que le pouvoir n'y était pas héréditaire, parce que les papes le poursuivirent de leur inimitié, parce que les princes spirituels et temporels pratiquèrent une politique égoïste.

L'Autriche, notamment, dès la fin du moyen âge, usant de priviléges authentiques ou non, a travaillé à se soustraire à toutes ses obligations envers l'empire ; la maison d'Habsbourg a constamment sacrifié l'intérêt de l'empire à ses intérêts dynastiques.

Tous les grandes puissances, excepté la Prusse, ont travaillé systématiquement à l'annihilation de l'Allemagne. De là est née la Confédération germanique. Ainsi morcelée, l'Allemagne a fait de nombreuses tentatives de réformes ; tous ses efforts ont complétement échoué : il était indispensable de trancher la question par le glaive. De deux guerres sanglantes est sorti, favorisé, *bien malgré lui*, par l'hostilité de ses voisins, le nouvel empire germanique.

Avec l'intelligence exacte des besoins du présent, Louis, notre roi, a provoqué la restauration de la dignité d'empereur allemand. La nation allemande n'est pas une nation comme les autres : c'est un peuple composé de peuples ; l'empereur allemand n'est pas un César romain ou français, un czar slave ou un « *Basileus* » byzantin, c'est la tête de rois et de princes indépendants. L'unité de l'empire se concilie avec le maintien de l'indépendance des États particuliers. Le peuple allemand ne doit pas être pétri de manière à former une pâte uniforme : la nature, la géographie, l'histoire et le caractère du peuple répugnent également à une pareille tentative. La réciprocité d'action des différents rameaux de l'Allemagne produira une fusion et un échange de bonnes qualités, mais il ne faut pas qu'elle conduise à la centralisation. Nous ne voulons pas avoir un Paris, considéré comme la seule demeure digne des membres distingués de la nation ; nous ne voulons pas d'une haute école de raffinement dans les jouissances ; nous ne voulons pas de capitale dominant tout le reste du pays, de centre où une insurrection heureuse de la populace suffise pour jeter aux vents les lois et la constitution d'un grand empire, comme il arrive si souvent sur les bords de la Seine ; nous ne voulons pas que toute la sève de la nation se concentre en un point au détriment des extrémités.

(1) Cet ouvrage nous est inconnu. L'auteur veut-il parler de celui de Lavallée ?

Le nouvel empire germanique a d'ailleurs pour lui la sympathie de tous les petits Etats qui l'avoisinent, tels que la Hollande, la Belgique, la Suisse et la Scandinavie. Il y a lieu d'espérer que les relations fraternelles qui l'unissent à l'Autriche ne feront que se fortifier avec le temps : l'Autriche est un assemblage bigarré de populations qui sont maintenues à côté les unes des autres par les Allemands ; elle a trouvé dans le nouvel empire allemand une puissante défense contre les ennemis de l'ouest et du nord.

Examinons maintenant quelles sont les études scientifiques qui ont reçu des derniers événements une impulsion spéciale. La science qu'il faut ici nommer la première, c'est l'histoire, et particulièrement l'histoire nationale : pendant 2000 ans, elle n'a été que confusion et obscurité ; elle s'éclaire, aujourd'hui que tombe sur elle un rayon chaud et lumineux. La philosophie va de même acquérir une nouvelle importance, elle qui remplit parmi les sciences une même mission conciliatrice, « internationale », que la nation allemande parmi les peuples de la terre. Mais le nouvel ordre de choses est surtout favorable à la théologie allemande. Dans les deux confessions, la théologie a beaucoup à apprendre, beaucoup à oublier. Depuis le schisme de l'Église, la théologie, des deux côtés, s'est adonnée surtout à la polémique : elle a accentué les oppositions, agrandi l'abîme. Désormais, c'est dans la voie opposée qu'il faut entrer ; la tendance polémique doit faire place à la tendance « irénique » (pacifiante). La théologie doit devenir la science de l'« irénique ». Quand l'empire n'existait pas encore, les plus nobles patriotes déploraient la division des confessions religieuses, comme l'obstacle le plus grave à l'unité allemande. Aujourd'hui l'empire est fondé quant à l'extérieur de l'édifice ; mais l'intérieur est encore à faire, et cette seconde œuvre trouvera malheureusement dans la division religieuse un grave obstacle. L'Europe entière aspire après une réunion des églises séparées ; l'Allemagne, qui a donné le signal de la séparation, a une mission nouvelle : elle doit préparer la réunion, ou, si la réunion est impossible, la réconciliation et le rapprochement des différentes confessions religieuses.

L'adage « noblesse oblige » est vrai aussi pour les nations. La puissance de l'Allemagne s'est accrue : par là même l'Allemagne a contracté des obligations plus grandes envers le monde et envers l'humanité. Chacun de nous, dans sa sphère d'action, doit travailler à y satisfaire. Les moyens de communication créés par les modernes ont ouvert toutes les parties du monde. Or, les deux tiers de l'humanité, plus de 800 millions d'hommes, sont encore à gagner au christianisme et aux mœurs européennes. Il faut qu'eux aussi ressentent l'heureuse influence de la force et du prestige du nouvel empire allemand. Mais jusque dans le plus petit cercle, des obligations morales chaque jour croissantes attendent les esprits cultivés ; ils ont le devoir de travailler au perfectionnement moral du peuple, et de le mettre en garde contre les séductions de démagogues sans conscience. Enfin, la jeunesse de nos universités a le devoir, aujourd'hui que l'unité de poids et de mesure règne aussi, par toute l'Allemagne, dans l'empire des intelligences, elle a, dis-je, le devoir de se recueillir plus que par le passé, de prendre pour modèle la rigoureuse discipline et l'attachement au devoir de l'Allemagne du Nord, et de réagir contre la mollesse de l'esprit en recherchant avant tout la pureté du cœur.

— Traduit du *Frankfurter Journal*. [illegible] B. —

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL. — L'ÉCOLE ET LE COLLÉGE DE CLUNY

L'enseignement secondaire spécial a cette singulière fortune d'exister, de se développer depuis cinq ans, et de voir son existence même de temps à autre contestée (1). Ceux qui sont assurés de cette existence, de ces développements, ne sont pas toujours certains de l'objet, de l'utilité particulière de ce nouvel enseignement, et cette ignorance n'est pas commune seulement hors de l'Université. Les documents ne manquent pas ; mais les programmes publiés en 1866 ont le tort de tous les programmes, celui de promettre beaucoup et de ne rien prouver par eux-mêmes ; les rapports officiels, enfouis dans le *Bulletin administratif*, sont d'un usage difficile ; enfin les articles qui ont paru l'année dernière dans la *Revue de l'instruction publique* (2), et qui devaient être, grâce à la compétence de leurs rédacteurs, si intéressants et si instructifs, contiennent, pour la plupart, beaucoup trop de considérations générales, pas assez d'indications précises sur les résultats, sur le succès de l'expérience qui se poursuit réellement depuis la loi du 21 juin 1865.

Nous voudrions donner aujourd'hui au moins quelques-unes de ces indications ; mais, comme le nom de l'enseignement *spécial* (3) ne signifie rien par lui même, il nous faudra d'abord expliquer en quoi cette forme nouvelle d'enseignement secondaire se distingue de la forme classique, et montrer que cette distinction a bien, de notre temps, sa raison d'être. En exposant ensuite ce qui se passe sous nos yeux, à Cluny, le chef-lieu de l'enseignement spécial, nous tâcherons de faire apprécier la réforme si courageusement tentée par M. Duruy, et, comme toutes les nouveautés, si diversement jugée. Au moment où les questions d'enseignement sont plus que jamais des questions d'intérêt public, cette étude ne sera peut-être pas inopportune.

En principe, l'enseignement secondaire spécial ne comprend ni l'enseignement du grec, ni celui du latin. Voilà le caractère qui permet de le distinguer le plus nettement de l'enseignement classique.

Mais ce n'est pas là, dira-t-on, une si grande nouveauté ! A côté des classes de latin, où entraient les enfants appelés aux carrières libérales, il y avait en effet, autrefois déjà, dans les lycées et dans les colléges, les cours de commerce ou de français. Ces cours, réservés primitivement aux élèves qui devaient embrasser plus tard les diverses professions de l'industrie et du commerce, ne comportaient déjà ni l'étude du latin, ni, à plus forte raison, celle du grec. Mais nous savons tous comment ces cours étaient organisés et dans quel discrédit ils étaient bientôt tombés. Sortes de colonies pénitentiaires, ils recevaient chaque année le rebut des classes latines, et semblaient surtout servir à les débarrasser de leurs plus mauvais élèves. Les maîtres attachés à ces cours n'y trouvaient qu'une tâche ingrate et n'étaient pas encouragés

(1) Voyez en particulier le *Temps* du 10 nov., au supplément.

(2) *Revue de l'Instr. publ.*, avril-août, 1870.

(3) La commission du corps législatif avait proposé le nom d'*Enseignement secondaire français*, qui était déjà plus facile à comprendre. Le conseil d'État a préféré le nom qui est resté et qui est, non-seulement obscur, mais encore très-propre à donner sur la nature et les méthodes de cet enseignement les idées les plus fausses.

à la bien remplir ; pour les professeurs de l'enseignement classique, ce n'était qu'une surchage fastidieuse. Ces études dédaignées n'avaient d'ailleurs aucune sanction, et, bien que l'Université n'eût rien autre à offrir à ceux pour lesquels l'instruction primaire est insuffisante et l'instruction classique trop longue, trop coûteuse à acquérir, et, aussi, visiblement inutile, les cours de commerce ou de français étaient peu fréquentés.

Cependant les intérêts que ces cours devaient servir devenaient chaque jour plus importants. Le nombre s'était singulièrement accru de ceux qui ne peuvent ni se contenter de l'instruction primaire, ni prétendre aux avantages d'une instruction libérale. Les progrès des sciences appliquées ont rendu l'instruction plus nécessaire qu'autrefois pour un grand nombre de professions ; l'industrie et le commerce ont besoin plus que jamais d'hommes instruits, promptement préparés, et formés de bonne heure à la vie pratique. Le prix du temps ne permet pas à la plupart de ceux qui se destinent à l'industrie et au commerce les loisirs féconds de longues études désintéressées. L'étude des langues et des littératures anciennes, et celle de la science pure, toujours excellentes pour ceux que la fortune a favorisés, toujours essentielles au progrès de notre civilisation, sont enfin, pour le plus grand nombre, il faut bien le reconnaître, un superflu qui n'est point nécessaire. Au-dessous et à côté de l'enseignement classique, au-dessus de l'enseignement primaire, sa place est donc naturellement marquée à cet enseignement mixte, que les cours de commerce ou de français représentaient si imparfaitement, et qui était véritablement à créer en 1865.

L'exemple d'ailleurs nous était donné depuis longtemps, et nous n'avions pas à explorer, les premiers, une voie inconnue. Dans deux pays voisins, la Belgique et l'Allemagne, le problème avait été résolu par la création des *Ecoles réelles*, qui ont pu, dans une certaine mesure, servir de modèles aux colléges de l'enseignement spécial. En France même, l'enseignement libre, comme c'est assez l'habitude, avait pris, à son honneur, l'initiative du système nouveau (1). L'Université ne pouvait rester en arrière, à moins d'abdiquer, pour une bonne part, la mission qui lui est confiée, celle de former la jeunesse, à moins aussi de prétendre que l'enseignement secondaire classique répond seul à tous les besoins. Elle ne pouvait, dans notre société moderne, conserver cette superstition ; elle devait donc réorganiser les cours de français, jusqu'alors trop abandonnés, et leur accorder toute la faveur à laquelle ils ont droit.

L'enseignement spécial est né de cette nécessité ; il ne doit pas du reste se confondre avec l'enseignement déjà nommé *professionnel*. Comme les études classiques préparent aux carrières libérales, *en général*, les études dites spéciales préparent, *en général*, pour l'industrie ou le commerce, des jeunes gens qui pourront, au sortir du collége, ou embrasser immédiatement telle ou telle profession, ou entrer dans une école *professionnelle* (2). Dans cette école seulement, ils apprendront ce qu'il est plus particulièrement nécessaire de savoir pour exercer une profession déterminée. L'enseignement spécial est donc bien un enseignement *secondaire* : mais il sera plus rapide que l'enseignement classique ; il empruntera à ce dernier cette part d'études littéraires qui est indispensable au développement des esprits ; il lui empruntera aussi, en les modifiant, ses programmes scientifiques, pour les faire servir sans doute à compléter ce développement, mais aussi pour donner aux élèves des connaissances pratiques qui leur soient, dans la plupart des cas, immédiatement utiles. Comme nous le verrons, c'est par l'application toujours montrée à la suite de la théorie que l'enseignement spécial doit se distinguer, même dans les études scientifiques communes à l'un et à l'autre, de l'enseignement classique.

Dans ces termes, il ne nous semble pas que l'on puisse élever, contre cette distinction elle-même de deux enseignements secondaires, une objection sérieuse : cette distinction est commandée par les faits. Reste à savoir comment l'enseignement spécial a été organisé : ici, les opinions peuvent être partagées ; nous nous bornerons le plus possible à l'exposition du système adopté et de ses résultats (1).

Pour organiser l'enseignement spécial il fallait des programmes : le ministère de l'instruction publique a publié, en 1866, des programmes très-développés. Pour donner une sanction aux nouvelles études, on a institué des grades spéciaux, analogues aux grades classiques : le *diplôme de fin d'études*, qui répond au baccalauréat, le *brevet de capacité*, qui est une sorte de licence, et l'*agrégation spéciale*. L'école normale de Cluny était fondée, à la même époque (2), pour assurer le recrutement des professeurs. Elle doit servir en outre à renouveler, avec le temps, le personnel enseignant des écoles normales primaires ; les écoles professionnelles, dont nous avons parlé, pourraient aussi lui emprunter de bons maîtres.

C'est une vérité banale, que le choix du professeur est, pour le succès de l'enseignement, d'une importance décisive ; que, même avec des programmes très-étendus, il faut compter principalement sur le professeur. L'enseignement spécial, nous l'avons déjà dit, est inférieur à l'enseignement classique ; mais, dans sa modeste sphère, il doit être excellent :

Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ !

L'école normale de Cluny a déjà fourni de très-bons professeurs à l'enseignement spécial. Mais, jusqu'ici, les conditions d'admission n'ont pas été assez élevées pour rendre sa composition toujours aussi satisfaisante qu'il l'aurait fallu. Il est vrai de dire qu'il y a trois catégories d'élèves distinctes : les élèves libres ou payants, les boursiers de l'État, les boursiers des départements. L'examen d'entrée variant, pour ceux-ci, d'un département à l'autre, il n'est pas surprenant qu'il y ait, entre ces boursiers, une inégalité notable ; d'ailleurs les départements qui les envoient se chargent de les employer quand ils sont sortis de l'école. Pour les boursiers de l'État, soumis aux mêmes épreuves *écrites*, il est un peu plus facile d'assurer de bons choix. Il reste la ressource, il est vrai, d'ad-

(1) L'école Turgot, l'école Colbert, à Paris ; l'école de la Martinière, à Lyon ; l'école de Mulhouse, et aussi les *pensionnats* des frères de la doctrine chrétienne, à Passy, à Lyon, à Béziers, etc.

(2) Telles sont les écoles supérieures du Commerce ; les écoles des Arts-et-Métiers d'Aix, de Châlon-sur-Saône, etc. ; l'école des Mineurs de Saint-Étienne, les écoles d'Agriculture, etc., etc.

(1) Comme nous l'avons dit, nous parlerons surtout de l'école et du collége de Cluny, d'abord parce que ce sont les établissements que nous connaissons le mieux, mais aussi parce que c'est à Cluny que l'enseignement spécial doit être le mieux compris et le mieux appliqué.

(2) L'école de *Cluny* (Saône-et-Loire) a été ouverte le 1er novembre 1866.

mettre beaucoup d'élèves, pour faire ensuite un triage définitif; mais cette mesure offre ce grave inconvénient qu'un certain nombre d'élèves, qui n'ont pas toujours perdu, même les plus faibles, leur temps à l'école, se trouvent ensuite, pendant un certain temps du moins, sans place, quelquefois même absolument déclassés. La plupart des candidats, en effet, sortent des écoles normales primaires. A cet âge, tel aurait pu être un bon instituteur, qui ne pourra jamais devenir un bon professeur : il lui faudra donc rentrer dans l'enseignement primaire : combien s'y résigneront ?

Nous sommes, il faut l'espérer, à la veille d'un changement favorable et à une composition meilleure de l'école de Cluny, et à de meilleures études aussi, avec des élèves généralement mieux préparés. On ne pouvait exiger, pour l'admission à la section des sciences, le diplôme de bachelier, qui aurait eu le double défaut d'écarter quelques bons candidats et de n'être pas toujours, par lui-même, il s'en faut, une garantie suffisante d'aptitude et d'instruction. L'enseignement spécial fournira bientôt lui-même, et il commence à le faire, d'excellents sujets. C'est là que l'école de Cluny (section des sciences) doit chercher et trouver de bonnes recrues, comme l'École normale supérieure, dans les lycées. Mais nous doutons que, pour la section des lettres, l'enseignement spécial puisse jamais fournir de bons candidats : à plus forte raison, sans doute, l'enseignement primaire. Pour enseigner les langues vivantes, pour enseigner surtout la grammaire et la littérature françaises, l'histoire, la morale et la législation, non pas à des enfants seulement, mais à des jeunes gens, qui ont besoin de comprendre, il faut que le maître ne soit pas strictement renfermé dans les limites de son enseignement, il faut qu'il le domine, c'est-à-dire qu'il ait fait de véritables études littéraires avant d'entrer à l'école. Pour qu'il fasse aimer ces études, il faut qu'il les aime lui-même, qu'il les ait goûtées de bonne heure. Aussi notre section des lettres devrait-elle s'ouvrir aux meilleurs élèves des lycées et des colléges classiques, et se fermer, dans leur intérêt même, à tous les autres candidats ; à part de très-rares et très-honorables exceptions, ils ne deviennent, en effet, malgré tout leur travail, que de médiocres professeurs.

Les études, à l'école normale, durent régulièrement deux années : à la fin de la seconde année les élèves se présentent aux examens du brevet (1), à Cluny même, devant une commission nommée chaque année par le ministre. Une troisième année est accordée à quelques-uns de ceux qui ont obtenu le brevet (2) : ils se préparent immédiatement aux épreuves de l'agrégation spéciale, ou mieux des divers ordres de cette agrégation.

Telle qu'elle est déjà organisée, l'école de Cluny contient de nombreux éléments de succès : elle a de grands laboratoires de chimie, des salles de travaux pratiques, un cabinet, un musée, pour la physique et l'histoire naturelle, un grand jardin botanique, un cabinet de modèles, pour la mécanique, enfin une bibliothèque. Mais il ne faut pas s'exagérer ses ressources ; « placée aux champs », suivant l'expression de son fondateur, elle doit trouver tout en elle-même : elle n'en est pas encore, il s'en faut, à ne manquer de rien !

L'école participe de l'enseignement supérieur, à quelque degré; le collége appartient exclusivement à l'enseignement secondaire. Avec l'école, le collége forme assurément, et par la diversité des études que l'on peut y suivre, et par la singularité de son organisation intérieure, un établissement d'instruction publique unique en France. Un enfant qui entrerait à l'école primaire, annexée elle-même au collége annexe, pourrait, sans sortir de la maison, poursuivre ses études au collége, obtenir le diplôme de fin d'études, se faire recevoir à l'école et s'y préparer successivement au brevet et à l'agrégation. Nous avons même oublié le baccalauréat qu'il pourrait gagner sur la route. C'est donc à la fois l'école primaire, le *real-schule*, le gymnase et l'université. — Comme on le pense, le collége spécial de Cluny se trouve, grâce au voisinage de l'école, dans les conditions les plus favorables. Il se sert de ses laboratoires, il profite de son cabinet des machines, de son musée, etc., etc. Bien mieux, il emprunte à l'école, et c'est pour elle un dur impôt, tous ses maîtres surveillants et la plupart de ses professeurs. Les élèves de troisième année, en effet, sont tous, ensemble ou à tour de rôle, chargés d'un certain nombre de cours dans les diverses divisions et subdivisions où se trouvent répartis déjà près de quatre cent cinquante élèves. Les divisions supérieures sont confiées, plus ordinairement, ou à des professeurs de l'enseignement classique, ou à d'anciens élèves de l'école, déjà éprouvés dans l'enseignement, ou même à des professeurs de l'école.

A Cluny, les règlements de 1866 sont fidèlement observés : les cours sont d'une heure ; les élèves en ont quatre ou cinq par jour. Il semble difficile que cette diversité de cours, dans une même journée, ne jette pas le trouble et la confusion dans de jeunes esprits. L'expérience paraît avoir démontré que si quelques élèves se perdent en effet dans ce grand nombre d'études, pour la plupart cette diversité est plutôt une cause de repos qu'une cause de fatigue. Il faut remarquer d'ailleurs que les études spéciales, si compliquées dans leur ensemble, ont été heureusement distribuées entre quatre années consécutives, sans compter l'année préparatoire, et que les enfants ont le temps de se former aux travaux naturellement plus nombreux, plus variés, qui leur sont imposés, ici comme partout, vers les dernières années.

Les études spéciales sont en effet assez diverses. Outre l'étude de la comptabilité et de la tenue des livres, dont l'utilité, ici, est peu discutable, celle de la législation usuelle, celle de l'économie politique élémentaire, celle de la morale, qui répond à celle de la philosophie dans les lycées, sont portées sur les programmes des deux dernières années. Les langues vivantes ont, dès l'année préparatoire, une place importante dans les programmes, et deux professeurs d'allemand, deux professeurs d'anglais, ne suffisent pas à cet enseignement, à l'école et au collége de Cluny. Pour l'année préparatoire, et même pour des cours plus avancés, il leur faut le concours de quelques élèves de l'école. C'est que cet enseignement, véritablement pratique, doit mettre, de bonne heure, les élèves en état de comprendre, de parler et d'écrire correctement l'anglais ou l'allemand. Le professeur ne pourrait donc s'adresser, avec fruit, à un grand nombre d'élèves : il lui faut, surtout au début, des sections peu nombreuses :

(1) Il y a trois brevets différents : le brevet des sciences ; le brevet des langues vivantes ; le brevet des lettres proprement dit (litt., hist., législ.). — Le brevet obtenu à Cluny, après un examen plus long, plus complet que le même examen devant une Faculté, assure au titulaire certains avantages.

(2) Il est question d'étendre à tous les élèves qui auront leur brevet le bénéfice de cette troisième année. Les élèves des langues vivantes vont ordinairement passer leur troisième année en Angleterre et la guerre a rendu ce séjour plus difficile) en Allemagne.

c'est la seule condition du succès. En somme, la réforme, que l'on se propose d'introduire dans les lycées est depuis longtemps une réalité à Cluny ; nous pourrions ajouter : et dans les divers établissements d'enseignement spécial.

Pour tout le reste, les études spéciales et les études classiques ont beaucoup d'analogie. Le grec et le latin manquent ici : ils ne font point partie de l'enseignement spécial proprement dit. Mais l'étude de la grammaire et de la littérature françaises, celle des mathématiques (arithmétique, géométrie, géométrie descriptive, éléments d'algèbre), celle de la mécanique et de la cosmographie, de la chimie et de la physique, celle de l'histoire naturelle, sont bien communes aux deux enseignements. Il y a cependant encore, sur plusieurs points, des différences assez marquées entre l'enseignement spécial et l'enseignement classique.

Pour la grammaire, pour la littérature française, nous ne croyons pas à des différences sérieuses. On étudiera la grammaire et la littérature, ici, comme dans les classes élémentaires des lycées et des colléges, suivant la *meilleure* méthode, et, à proprement parler, il n'y en a qu'une, ici comme ailleurs. Il faudra que les élèves de l'enseignement spécial connaissent parfaitement l'orthographe, qu'ils parlent et qu'ils écrivent convenablement, c'est-à-dire au moins correctement, leur langue ; il faudra aussi qu'ils aient, sinon des connaissances très-étendues, du moins des notions très-exactes sur l'histoire de notre littérature. Pour cela, ils devront suivre un cours fort semblable à ceux de l'enseignement classique, faire les devoirs accoutumés, lire enfin beaucoup et de bons auteurs. Le mieux ici est d'imiter, le plus possible, le système que l'expérience a fait prévaloir dans les lycées ; une méthode spéciale, *expéditive*, risquerait de donner de fort médiocres résultats.

L'étude de l'histoire et de la géographie anciennes sera sans doute plus rapide dans les colléges spéciaux que dans les lycées ; mais l'étude de l'histoire de France, de l'histoire moderne générale, ressemblera beaucoup à la même étude dans l'enseignement classique. Nous ne sommes plus au temps où l'on rédigeait l'histoire à l'usage des princes, et il y a tout intérêt, ce nous semble, à ce que l'histoire soit enseignée, dans les colléges spéciaux, sinon aussi complétement, sinon dans le même ordre, du moins au même point de vue que dans les lycées. Comme l'étude de la grammaire et de la littérature françaises, celle de l'histoire est en effet destinée surtout à former l'esprit des élèves : elle doit les initier aux traditions communes, en faire les véritables compatriotes de ceux qui reçoivent l'enseignement classique. Les études littéraires, dans l'enseignement spécial, serviront à maintenir cette unité intellectuelle que de bons esprits, nous le savons, avaient crue menacée par la création de cet enseignement.

Comme l'enseignement des langues vivantes, celui de la géographie est, dès l'origine, plus développé, plus efficace dans les colléges spéciaux que dans les lycées. L'aridité de cette science peut être très-sérieusement et très-utilement corrigée par des développements intéressants sur les diverses productions naturelles, industrielles et commerciales des différents pays ; mais la *statistique*, avec ses indications si minutieuses et si variables, serait le danger de la géographie industrielle et commerciale.

Il n'y a donc pas, pour les études littéraires, une différence de méthode entre les deux enseignements ; il y a plutôt une différence de quantité.

Dirons-nous la même chose des études scientifiques ? Dans l'enseignement spécial, ces études occupent une si grande place, qu'on aurait dû, peut-être, lui donner le nom d'enseignement secondaire scientifique, ou d'enseignement secondaire pratique, si l'on n'avait craint de rappeler, par le premier de ces deux noms, le système condamné de l'ancienne bifurcation. La lecture des programmes de 1866 suffirait, à elle seule, pour montrer que ces noms conviendraient également bien au nouvel enseignement. Mais, par l'application de ces programmes, les différences entre les deux enseignements scientifiques se sont encore affaiblies sur bien des points, et celles qui ont subsisté sont toutes à l'avantage de l'enseignement spécial, où la pratique, les applications, sont venues s'ajouter, par surcroît, à la théorie pure. Il nous sera assez facile de le démontrer.

Le programme des mathématiques est plus complet, dans l'enseignement spécial (pour la mécanique, en particulier) (1), que dans l'enseignement classique ; celui de la chimie, celui de l'histoire naturelle, sont beaucoup plus étendus encore que les programmes correspondants du baccalauréat ès sciences, et, en admettant même que l'on n'exige pas pour cet examen tout ce que comprend en réalité l'enseignement classique, il resterait établi que les programmes scientifiques sont, de part et d'autre, à peu près les mêmes.

Nous parlera-t-on de méthodes, particulières à ces deux enseignements, qui serviraient à les distinguer ? Ce ne serait pas tout à fait exact, à notre avis. Pour les mathématiques d'abord, qui sont étudiées ici dès l'année préparatoire, y a-t-il, peut-il y avoir véritablement une méthode *spéciale ?* Si le professeur ne veut pas imposer la science à des aveugles, s'il ne veut pas se contenter de faire apprendre par cœur à ses élèves les théorèmes de la géométrie élémentaire, par exemple, il faudra bien qu'il explique aux enfants ces théorèmes et toutes les propositions, toutes les vérités scientifiques, à mesure qu'elles se présenteront. Pour se faire comprendre, il sera bien obligé d'employer la méthode la plus simple, la plus rationnelle, la *meilleure* enfin, c'est-à-dire sans doute celle que l'expérience aura confirmée, ou telle autre, encore préférable, que l'on pourrait trouver, et qui serait dès lors, par le fait même, la *meilleure*, aussi bien pour les lycées que pour les colléges spéciaux. En mathématiques, il faut nécessairement, sous peine de lui donner des idées fausses, s'adresser directement à la raison de l'enfant, le forcer à *se rappeler*, suivant l'expression de Leibnitz, c'est-à-dire à retrouver par lui-même ces vérités qui ne sont point du domaine des sens, que l'on doit voir dans son esprit. Ici, les secours extérieurs, dont on ne peut cependant se passer absolument, sont toujours dangereux, et il ne faudrait pas, pour le plaisir puéril de *spécialiser* l'enseignement, les multiplier, sous le vain prétexte que les idées abstraites sont d'abord difficiles à bien concevoir. Aussi, dans l'application des programmes, l'étude des mathématiques proprement dites ne diffère-t-elle pas sensiblement, dans l'enseignement spécial, de ce qu'elle était déjà.

L'histoire naturelle, la chimie et la physique ne sont pas, à proprement parler, *enseignées* dès les premières années. En préparatoire, en première année, le professeur doit se borner

(1) Comparez ici les programmes des deux enseignements, ou les conditions d'admission au diplôme de fin d'études et au baccalauréat ès sciences.

à éveiller la curiosité des élèves, leur faire observer quelques faits, leur montrer quelques expériences fort simples, causer avec eux et les intéresser sans les laisser encore pénétrer, pour ainsi dire, dans le sanctuaire de la science. A partir de la seconde année seulement, alors que leur esprit se sera fortifié, ils étudieront sérieusement les faits, dont ils n'avaient pas pu, jusqu'ici, saisir les rapports, et ils seront admis à connaître, par degrés, les théories qui servent à expliquer scientifiquement les phénomènes.

Une fois sérieusement entreprise, l'étude de ces sciences ressemble, comme on peut s'y attendre, à la même étude dans les lycées : ce sont nécessairement, de part et d'autre, les mêmes faits et les mêmes théories, et il ne peut y avoir, dans l'enseignement lui-même, que des différences de détail.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, tandis que l'enseignement classique est presque purement théorique, l'enseignement spécial *doit* être, autant que possible, expérimental. Les élèves n'apprennent pas seulement dans les livres, ils ne sont pas non plus simples spectateurs des expériences du maître ; ils doivent aussi observer, expérimenter par eux-mêmes. Les manipulations, en chimie, les travaux pratiques, en physique, doivent faire partie de leurs occupations régulières, et leur permettre de constater, par leurs propres yeux, ces résultats positifs, dont la connaissance systématique constitue la science. Pour l'histoire naturelle, le nouvel enseignement rendrait nécessaires de véritables musées et multiplierait les herborisations, les excursions géologiques. La parole du maître serait enfin confirmée, à chaque instant, par le témoignage de l'expérience.

Aux mathématiques aussi répondent de nombreuses applications, auxquelles l'enseignement spécial, — il le peut à moins de frais, cette fois, — donne une grande importance. Les élèves vont fréquemment se livrer, sur le terrain, aux exercices de tous genres qui s'y rapportent : arpentage, levés de plans, nivellements, etc., etc. — Ces indications suffiront, sans doute, pour faire voir les rapports qui existent nécessairement entre les études scientifiques des lycées et celles des colléges spéciaux, et les différences qui les séparent : l'enseignement spécial, qui est surtout un enseignement scientifique, vaut l'enseignement classique pour la partie théorique, et il lui est supérieur dans les études pratiques. Tels sont les résultats que donne, du moins au collége de Cluny, l'application des programmes de 1866. Nous observons bien ici les mêmes inégalités que dans les lycées, entre les élèves d'une même division, et nous ne voulons pas dire que l'enseignement spécial métamorphose tous ceux qui le reçoivent : loin de là ; mais ceux qui après leur quatrième année d'études obtiennent le *diplôme* sont, pour les sciences, de la force des bacheliers ordinaires.

La ressemblance, dont nous avons parlé plusieurs fois, entre les programmes de ces deux examens devait faire songer à une combinaison qui est, en effet, appliquée au collége de Cluny avec un véritable succès depuis trois ans. Les élèves qui se distinguent le plus, par leur intelligence et par leur travail, sont admis, dès la deuxième année, à suivre un cours élémentaire de latin. Pleins de bonne volonté, formés déjà par les études antérieures, ils peuvent faire en deux ans de rapides progrès. En quatrième année, ils apprennent les éléments de la philosophie classique, ils étudient les auteurs marqués par le programme, et, sans négliger leurs études scientifiques, ils s'exercent à la version latine. Enfin, au mois de juillet, ils se présentent aux épreuves du baccalauréat ès sciences, et, je n'ai pas besoin de l'ajouter, le plus souvent ils sont reçus.—Voilà des élèves qui pourront continuer leurs études, ou entrer dans une de ces carrières où le titre de bachelier ès sciences est exigé. En trois ans, ils ont appris assez de latin pour mériter ce diplôme.

Tel est, au collége de Cluny, l'enseignement spécial : organisé à peu près de la même manière, dans les colléges de Mont-de-Marsan, de Cognac, d'Alais, de Beaufort, etc., le plus souvent il a succédé, dans les lycées, aux cours de commerce et de français, et il se développe à l'ombre de l'enseignement classique. Il peut rendre de très-grands services, s'il reste véritablement scientifique, c'est-à-dire s'il ne se contente pas d'à peu près : c'est aux élèves de l'école de Cluny à y veiller. Ils ont dans leurs mains le sort de l'enseignement nouveau. L'enseignement spécial ne risque pas non plus de faire, même avec la préparation au baccalauréat ès sciences, une concurrence funeste aux lycées et aux colléges classiques ; il sert surtout, et l'expérience montre assez qu'il en est ainsi, à ceux qui, autrefois, se seraient contentés de l'enseignement primaire ou résignés aux cours de commerce ou de français : il est donc fait bien plutôt pour relever, en France, le niveau de l'instruction que pour l'abaisser.

A. Penjon.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société des économistes.

SÉANCE DE JANVIER.

L'empereur du Brésil assiste à la réunion.

L'École libre des sciences politiques fait aussi son apparition, dans la personne de son fondateur M. *Boutmy*. Elle reçoit un accueil non moins digne et non moins sympathique. « Le génie de la politique française, dit M. Boutmy, ressemble à un esquif pavoisé de généralités que tous les vents font miroiter, mais qui est dépourvu du *lest expérimental*. Quand le vent, au lieu de faire onduler les pavillons, les déchire, l'esquif embarque la lame. Que de lames embarquées depuis un siècle ! Lestons donc notre navire, lestons-le de faits dont les poids soient évaluables et incontestés. Étudions les données exactes des problèmes politiques. L'École libre des sciences politiques s'astreint à ce programme ; elle n'entend point aller au delà, et pour que les auditeurs lui soient attachés, elle a exigé d'eux la formalité de l'inscription. »

Cours libres de droit et d'économie politique. — L'annonce de ces cours qui doivent être professés au Tribunal de commerce de Paris, par MM. *Bufnoir*, *Colmet de Santerre*, *Glasson*, *Léveillé*, *Ancoc*, et dont nous avons donné le programme dans notre précédent bulletin, est accueillie avec une égale faveur. L'idée de M. Boutmy trouve des échos. On dit que le gouvernement, à son tour, s'occupe de créer des cours analogues à ceux de l'École libre des sciences politiques. On peut craindre que le gouvernement ne se place ici sur un terrain désavantageux, car on pourra toujours le soupçonner de tentatives de captation.

Les impôts sur les matières premières devaient naturellement tenir la plus grande place dans la discussion. A vrai dire, la société n'a pas discuté ; elle aurait en vain cherché dans son sein un seul orateur qui se fût fait le champion des idées du gouvernement : « Il faudrait pourtant, dit M. Victor Borie,

que quelqu'un se fît *l'avocat du diable!* » Vaine provocation; personne ne se souciait de ce rôle : « Eh bien! dit M. J. Garnier, argumentons sur le discours de M. le ministre des finances. » Ainsi fut fait.

Société de géographie

SÉANCE DU 19 JANVIER 1872

« L'empereur du Brésil, dit M. de Quatrefages, doit assister à notre réunion; il désire n'être considéré ici que comme membre de la Société. Il veut entrer inaperçu, et siéger en simple citoyen. Ce n'est pas le souverain, c'est don Pedro d'Alcantara qui grossit de son appoint individuel notre auditoire. Ainsi vous le désobligeriez en lui témoignant d'autres marques de déférence que celles dont vous usez les uns envers les autres. »

Nouvelle exploration du Mékong. — M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine, communique à M. de Chasseloup-Laubat, et, par son intermédiaire, à la Société de géographie, quelques détails sur une nouvelle exploration du Mékong par deux officiers de marine. Il insiste sur les fatigues extraordinaires qu'ont eu à subir les explorateurs; il y ajoute l'envoi de la carte qu'ils ont relevée. Cette carte, dressée sur une grande échelle, étant unique, la Société décide qu'il en sera fait un calque; l'original sera retourné aux archives du ministère de la marine.

Ecole libre des sciences politiques. — M. le baron *Nau de Champlouis*, un des trois premiers apôtres de M. Boutmy, vient présenter les statuts de l'École à la Société de géographie. Il expose avec une parfaite clarté le but que se proposent les fondateurs. « Nous avions besoin d'une somme considérable pour pourvoir aux premiers frais d'établissement, dit M. de Champlouis; nous l'avons trouvée sans annonces et sans courtiers. Dès aujourd'hui, l'École est fondée. Elle compte plus de soixante élèves inscrits. » De vifs et sympathiques applaudissements accueillent cette communication.

Carte physique de la France et des Gaules. — Une explosion mal contenue d'admiration accueille la production d'une carte physique qui, aux résultats les plus parfaits de la géodésie et de la topographie, réunit les ressources de l'art pictural. Tous les Français devraient pouvoir contempler cette image de leur pays. Nos lecteurs pourront la voir pendant les huit jours qui suivront l'apparition de ces lignes, au siége de la Société de géographie de Paris.

La Chine centrale ouverte au commerce français. — Conquérir, coloniser ou se résigner à la décadence, tel est le *trilemne* social; ce néologisme est superflu, car la colonisation est une conquête pacifique. Il faut s'accroître ou décroître, voilà le *dilemne*. M. Francis Garnier, chef de l'expédition du Mékong après la mort du commandant de Lagrée, appelle notre attention sur un fait capital, dont l'extrême importance ne peut échapper qu'aux ignorants. Les Anglais, dit il, se préoccupent vivement du sort de leur colonie des Indes et surtout des rapports avec la Chine. On ne pouvait leur porter un coup plus sensible que celui de la création du chemin de fer transcontinental des États-Unis. Désormais, tout le transit avec le littoral de la Chine passera par l'Amérique. Il faut que l'Europe renonce à l'exploitation directe de ce littoral. Pour se dédommager, le commerce anglais cherche à se créer des voies de communication avec la Chine centrale et les riches provinces du Se-Tchuen et d'Yun-nan, trop éloignées de la mer pour y chercher un marché commercial. Deux projets sont à l'étude, tous deux prenant leur point de départ à Rangoun, port situé sur les embouchures de l'Iraouady, à l'extrémité nord-est du golfe du Bengale : le premier consiste à remonter l'Iraouady sur toute la longueur de son cours navigable, et à créer entre Bamo, ville riveraine du fleuve, et la ville musulmane de Talifore une route commerciale; le second serait de créer un chemin de fer de cent cinquante lieues de Rangoun à Xieng-hong, un des centres commerciaux de la Chine occidentale. Ces deux projets sont hérissés de difficultés de tout genre. Nous pouvons faire mieux : nous pouvons remonter le fleuve Song-hoi ou du Tonkin jusqu'à Yun-nan même; ce fleuve, dans la majorité de son parcours, traversant l'État d'Annam, est placé par conséquent sous la surveillance française. « Pour moi, dit M. Garnier, il n'y avait là qu'une hypothèse séduisante; mais je viens d'acquérir la certitude qu'un voyageur français, M. Dupuis, vient de tirer profit pour son propre compte de cette nouvelle voie que j'avais signalée à mon retour en Europe. L'expérience est faite; il n'y a qu'à profiter des avantages géographiques. » On peut apprécier l'importance d'une telle voie de communication en constatant que, depuis notre apparition en Cochinchine, il s'est établi un cabotage très-actif entre Saïgon et l'embouchure du Tonking, et que ce cabotage, presque exclusivement français, effectue ses transports par dizaine de mille tonnes. Yun-nan achèterait d'immenses quantités de nos cotonnades, de nos draps et de nos articles de mercerie et quincaillerie; il produit les meilleurs thés de la Chine; il est très-riche en mines métalliques, cuivre, zinc, étain, plomb, dont on tire actuellement plus de 12 millions par an, et dont le prix de revient est du dixième de celui de nos marchés pour les mêmes articles. Quelle source de richesse! M. Garnier, en signalant ce débouché à notre industrie et à notre politique, convie la Société de géographie à provoquer et à organiser une exploration scientifique du Tonking.

M. *l'abbé Durand* fait une description de la cataracte du San-Francisco brésilien, la plus belle, dit-on, après celle du Niagara. « Je l'ai vue », s'écrie *mezza voce* un auditeur qui nous commente chacun des passages de la lecture. Le commentateur n'est autre que l'empereur du Brésil, qui se laisse aller à l'expansion des souvenirs. Heureux monarque, à qui il aura été donné de vivre de la vie d'un citoyen intelligent, et qui aura philosophiquement joui de cette faveur, si mal appréciée par tant de gens sans couronne!

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 20 JANVIER 1872.

Histoire de l'Internationale. — Tout l'intérêt de la séance se concentre dans la lecture d'une étude de M. *Louis Reybaud*, l'auteur de *Jérôme Paturot*, sur l'*Internationale*. M. Louis Reybaud est légèrement atteint de surdité... Quel don des dieux à l'époque où nous vivons! Il n'a pas entendu les points calamiteux d'interrogation, de suspension, d'exclamation, d'appréhension, d'indignation, au sein desquels nous nous débattons. Son étude y gagne en simplicité et en netteté de vues.

Qu'est-ce que l'*Internationale?* demande M. Louis Reybaud. — Un mot, moins qu'un mot, un adjectif substantifié, l'abréviation en langage populaire de la rubrique *Exposition internationale*. C'est à l'Exposition internationale de 1862, en effet, que l'*Internationale* doit naissance, par une grâce spéciale du gouvernement d'alors, grâce, dit M. Louis Reybaud, en retour de laquelle on espérait un peu d'encens. Le gouvernement avait donc envoyé à l'Exposition de Londres une délégation d'ouvriers français choisis dans toutes les industries. Ces délégués, auxquels on accordait une indemnité de déplacement, avaient à étudier les procédés, la mise en œuvre, les résultats des divers modes de fabrication; ils pouvaient même examiner l'organisation des ateliers anglais, et proposer des améliorations économiques chacun dans sa partie. On leur avait rendu aussi élastique que possible la

maxime : *Ne sutor ultra crepidam.* Quelle occasion de faire preuve de tact et d'habileté! Mais nos délégués s'abouchèrent avec cette partie de la classe ouvrière de Londres qui hante beaucoup plus les tavernes que les ateliers, et s'y inspirèrent de cet esprit de révolte des mauvais ouvriers anglais, esprit d'autant plus sombre et malfaisant qu'il se sent moins de puissance. On fut d'accord, *à priori,* que la première réforme à introduire était celle du salariat; que le meilleur moyen de la réaliser consistait à marchander la main-d'œuvre, en d'autres termes, à faire capituler le capital par un système méthodique et continu de grèves. Grâce à ces inspirations, on peut deviner quel fut le résultat de la délégation. Les mémoires se transformèrent pour la plupart en dossiers de récriminations. Le gouvernement ne voulut pas en avoir le dédit : aux mémoires originaux il substitua des mémoires officieux rédigés par des plumes complaisantes, et l'on put voir le public intelligent s'extasier sur l'immense progrès réalisé dans les mœurs, l'instruction et l'urbanité de nos classes ouvrières.

Pendant que le gouvernement faisait ainsi de l'idylle en matière économique, les véritables délégués ébauchaient mystérieusement le mélodrame de l'*Internationale;* ils échangeaient des mots d'ordre, s'assignaient des rendez-vous, organisaient une active correspondance. En septembre 1864, à l'occasion d'un grand meeting où figuraient des délégations ouvrières de tous pays, venues là, cette fois, sans autorisation gouvernementale, un premier comité central se forma pour procéder à la double lutte contre le capital et le salariat. Il étendit ses ramifications en Suisse, en Belgique, en Allemagne et même jusqu'en Russie. En France, il établit sa succursale rue des Gravilliers. Le comité central de Londres n'admettait point l'élection; il s'adjoignait à son gré des membres directeurs. Cette oligarchie n'avait de tempérament que dans les congrès; les congrès seuls pouvaient la régir, mais en réalité c'était elle qui faisait les congrès, indiquait le lieu toujours indéterminé de leurs siéges successifs, en composait les bureaux, en dirigeait les discussions. Une cotisation annuelle, extrêmement modique, de chacun des affiliés, devait subvenir aux frais de propagande.

Telle fut, en réalité, l'*Internationale* en 1865. A Paris, la situation était si précaire, que le comité de la rue des Gravilliers dut user de ruse pour provoquer une réunion d'ouvriers appartenant à diverses industries. Le résultat fut médiocre, mais les congrès rallièrent autour de la nouvelle institution les meneurs de tout genre, qui firent de l'*Internationale* un lien commun de toutes les extravagances politiques. On ne parvint à constituer ni une société, ni même une doctrine.

Les congrès de l'*Internationale* prirent successivement les décisions les plus contradictoires. Pour n'en citer qu'un exemple, le congrès de Genève avait décidé que les questions religieuses seraient hors de cause, chacun étant libre d'obéir aux inspirations de son éducation et aux sollicitations de sa conscience. Le congrès qui se tint deux ans plus tard proclamait l'athéisme comme religion obligatoire de tous les affiliés. Il en fut de même pour le capital, avec lequel on avait proposé des tempéraments, et qui fut ensuite déclaré l'ennemi mortel de tous les travailleurs. L'*Internationale* ne tarda pas à tomber dans les erreurs les plus grossières et dans les expédients les plus lamentables. Elle n'exerça cependant aucun pouvoir civil : ce n'était qu'un drapeau; elle ne fut point la cause, mais le prétexte de tous les excès auxquels ses prétendus adhérents se livrèrent pendant la Commune. Considérée en elle-même, son action n'aboutit qu'à quelques grèves plus ou moins sérieuses, mais en somme plus cruelles pour les ouvriers que pour les patrons.

Aujourd'hui, conclut M. Louis Reybaud, que devons-nous en craindre? Il faut écarter, en premier lieu, l'hypothèse d'une conflagration universelle, car les comités de chaque nation sont en dissentiment profond, sur toutes les questions avec les comités des nations voisines. L'*internationalité* de l'*Internationale* n'est qu'une chimère pour les exaltés, un épouvantail pour les peureux. La France n'a actuellement à redouter que les internationaux de France; mais ceux-ci ne sont redoutables ni par leurs ressources financières, qui sont à peu près nulles, ni par leur entente, car leur armée est un véritable camp d'Agramant, ni par les encouragements d'un premier succès, car ils ont été vaincus, dépouillés de leurs armes et cruellement châtiés. Que l'on cesse donc de s'effrayer, que la moralité publique se hausse, que l'instruction se développe, que la justice reprenne ses droits, et le fantôme de l'*Internationale* se dissipera comme un brouillard.

M. *Guizot* se rallie à la conclusion de M. Reybaud. Il apporte à l'appui de ces considérations une anecdote qui vaut la peine d'être méditée. « Si l'on devait s'effrayer quelque » part, » dit-il, « de ces sortes de conjurations, ce serait en Angleterre, Or, dans une conversation que j'eus avec un des » plus grands industriels de ce pays, je demandai quelle était » la proportion des ouvriers laborieux et sensés sur les dé» bauchés et les extravagants. — Au moins des deux tiers, » répondit-il. — Mais, ajoutai-je, en cas de troubles, ne » craignez-vous pas que l'autre tiers ne remonte à la sur» face? — Oh! monsieur, s'écria-t-il, rien de pareil n'est à » craindre; chez nous, les honnêtes gens sont plus hardis » que les coquins. »

LA SEMAINE POLITIQUE

L'incident de samedi dernier a ramené tous les esprits à la question toujours pendante, toujours brûlante, toujours inquiétante de l'avenir, du « lendemain », qu'il est si naturel, mais si dangereux, de chercher à oublier dans les préoccupations du présent.

En négligeant le point de fait, nous ne pouvons dire le point de détail, sur lequel la crise a failli éclater, en rendant pleinement justice à la façon libérale et intelligente dont l'Assemblée a compris son rôle dans la question des matières premières, et n'envisageant que le côté purement politique de la question, il est et demeure établi :

1° Que M. Thiers est plus indispensable que jamais au maintien de cette trêve entre les partis qui est la condition nécessaire, sinon suffisante, de notre salut;

2° Que chaque parti, pris à part, est trop faible pour l'emporter sur les autres, dans l'Assemblée ;

3° Que, de leur propre aveu, les monarchistes n'ont point de candidat de taille à supporter le lourd fardeau de la situation actuelle.

Supposez M. Thiers parti, pour une cause ou pour une autre, et, en l'absence d'une majorité constituée, au milieu des luttes parlementaires, des intrigues entrecroisées, le pays ne sachant auquel entendre, ne sachant autour de qui se rallier : on pourrait bientôt dire avec La Fontaine :

> Tandis que coups de poing trottaient
> Et que nos champions songeaient à se défendre,
> Arrive un troisième larron,
> Qui saisit maître Aliboron.

Samedi dernier, le « troisième larron » avait déjà commencé ses démarches, s'il faut en croire certains bruits. De la Corse on l'entend déjà chanter victoire. C'est là une leçon qui ne doit être perdue pour personne. Et, notez-le

bien, ce « troisième larron » n'arrangerait point les choses, loin de là ; on pourait bien replâtrer pour quelques mois, au prix de luttes sanglantes, un semblant d'empire avec un semblant d'empereur, mais, sans compter les discordes civiles qui achèveraient de ruiner le pays, il est impossible de concevoir comment un système qui ne pouvait déjà plus se soutenir tout seul avant la guerre, pourrait se tirer plus à son avantage des effroyables difficultés où il nous a plongés lui-même, et ce n'est pas le prestige conquis à Metz, à Sedan et à Wilhelmshohe qui pourrait lui faciliter l'entreprise. On en aurait donc tout au plus pour six mois, après quoi la France dégradée, privée de tout ce qui lui reste de forces morales, n'aurait plus qu'à s'abîmer dans le néant. *Di, talem avertite casum !*

La situation ainsi définie par ce qui précède, examinons de près quels sont les enseignements qui en ressortent pour le gouvernement, pour l'Assemblée, pour le pays.

D'abord, il est visible, il est évident que M. Thiers ne peut plus abandonner la place. Quelle que soit son opinion sur n'importe quel point de détail, sur telle ou telle réforme, et après avoir soutenu ou plutôt fait soutenir ses idées personnelles, l'éminent homme d'État doit rester à son poste. Quels que soient les maux qui, dans sa pensée, doivent affliger la France si elle adopte le libre-échange, le service militaire obligatoire et d'autres réformes qui ont fait tant de bien à ses voisines, M. Thiers doit comprendre qu'aucun mal ne saurait être comparé, même de très-loin, à la guerre civile, à l'anarchie, à la dictature, au bonapartisme. Qu'il en prenne donc bravement son parti et consacre toutes les ressources de son talent à attendre un but bien net, bien précis, bien défini : la libération du territoire.

Quant à l'Assemblée, l'incident de samedi dernier doit démontrer une fois de plus à tous ceux de ses membres qui ont la prétention de penser, de réfléchir, que toute restauration monarchique est, de jour en jour, plus impossible. C'est une affaire faite, une affaire finie, une affaire manquée.

Dès lors, que reste-t-il à faire à tous ceux qui ne croient pas à l'efficacité d'une dictature bonapartiste? Une seule chose : adhérer franchement à la République, au principe républicain. Le centre droit, le centre gauche, la gauche, peuvent former, sur ce terrain, un noyau solide, compacte, uni, discipliné. Dès lors, les choses changent d'aspect. Les volontés s'orientent, se combinent au lieu de s'entre-détruire; la France sent une direction constante vers un but qui lui est sympathique, et elle peut, dès lors, traverser victorieusement une foule d'épreuves dont la moindre suffirait à l'effrayer, peut-être à la perdre aujourd'hui.

Mais il faut bien s'entendre sur le sens de ce mot : adhérer franchement à la République. Il ne s'agit pas seulement de s'abstenir de la tuer ; de passer sa vie à se laver les mains, comme Ponce-Pilate, de tout ce qui pourra lui arriver de malheux. Il faut s'efforcer de la faire vivre, de la faire grandir et prospérer.

Une foi qui n'agit point, n'est pas une foi sincère ? Celle des nouveaux convertis doit être sincère et agissante. Quant à la dénomination sous laquelle ils pourraient se grouper, il nous semble que le nom de parti *républicain-progressiste* conviendrait à merveille, à égale distance de la réaction et du radicalisme, ces deux formes du néant politique.

Il nous semble aussi que le mot et la chose correspondent très-bien aux aspirations actuelles de la très-grande majorité des Français. Il n'en était peut-être pas de même au 8 février 1870 ; on pouvait encore, à la rigueur, fonder quelque espoir sur la monarchie, constitutionnelle ou non. Aujourd'hui, tous les candidats, tous les prétendants monarchiques ont été successivement trouvés trop légers. Il faut en prendre son parti, et, comme dit l'Évangile, laisser aux morts le soin d'enterrer les morts.

Dans cette constatation nouvelle de l'absence d'une majorité constituée au sein de l'Assemblée, les *dissolutionnistes* n'ont pas manqué de trouver, ou plutôt de chercher un argument à l'appui de leur thèse. Quant à nous, nous avons toujours combattu la dissolution, et ce n'est pas au moment où l'Assemblée vient de faire un acte de courage et de libéralisme en rejetant l'impôt sur les matières premières, que nous croirions devoir changer d'avis.

Par le fait, la dissolution et le renouvellement intégral de l'Assemblée, c'est toujours l'inconnu, l'aventure, le prétexte à de nouvelles intrigues, une occasion pour M. de Bismarck de formuler de nouvelles exigences, une cause de ralentissement dans les affaires, toutes choses dont le patriotisme le plus élémentaire prescrit de se garder absolument.

Maintenant, si le parti *républicain-progressiste*, tel que nous l'avons défini plus haut, n'arrive point à se constituer à bref délai dans la Chambre actuelle, il est bien évident aussi, au moins pour nous, que le renouvellement partiel, dont nous avons si souvent parlé, deviendra, à très-courte échéance, une nécesssité à laquelle il sera impossible de se soustraire. Il y a là pour la République, et surtout pour la France, une question de vie ou de mort.

Enfin, le pays a, lui aussi, un grand rôle à jouer dans tout cela. Il ne faut jamais oublier que, dans l'ordre industriel et commercial, la France vient de faire preuve d'initiative et d'énergie. Pourquoi n'apporterait-il pas aux intérêts moraux et intellectuels, aux intérêts politiques, autant d'ardeur qu'aux intérêts purement matériels ? Certains indices irrécusables prouvent à quel point les événements de ces dernières années ont réveillé le patriotisme et le culte des intérêts généraux dans les âmes. L'initiative si touchante des dames de l'Alsace, pour la délivrance du territoire a trouvé partout des imitateurs. A Nancy, en quelques jours, un journal a recueilli pour 60 000 francs de souscriptions destinées à ce patriotique usage.

Ce qu'il y a de beau et de fort dans les grands et nobles sentiments, c'est la puissance de leur rayonnement sympathique. Il en est d'eux comme de l'aimant, dont le pouvoir magnétique, loin de s'affaiblir, augmente à mesure qu'il s'exerce sur un plus grand nombre d'objets. Cette ardeur pour la propagation de l'instruction qui se manifeste dans un cercle encore trop peu étendu, ne peut manquer de se communiquer de proche en proche.

Eh bien! tous ceux qui, après avoir élu un député au 8 février 1870, sous l'influence de préoccupations monarchiques, voient aujourd'hui le néant de leurs espérances, la nécessité de prendre un point d'appui sur autre chose de plus solide, tous ceux-là, dis-je, ne peuvent-ils faire part à leurs mandataires de la transformation qui s'est opérée dans leurs idées?

Il ne s'agit point ici de mandat impératif; il s'agit d'un mouvement de l'initiative privée, collective et individuelle, tout à fait analogue à celui dont nous avons eu dernièrement le spectacle. Pour bien faire, il faudrait même que le mouvement partît aussi de la bourgeoisie éclairée, des industriels,

des commerçants, de tous ceux, en un mot, qui, à tort ou à raison, ne pourraient être considérés comme des révolutionnaires. Nous l'avons dit bien des fois, tout le monde le sent et tout le monde le sait : il faut que la bourgeoisie prenne l'initiative de toutes les réformes, de tous les progrès. Il faut que, plus que personne, elle se montre soucieuse et vigilante gardienne des intérêts généraux, des libertés publiques, hostile à tout désordre, à toute tentative de réaction ou de révolution. A ce prix, et à ce prix seul, elle peut, non-seulement sauver la France et se sauver elle-même, mais encore imprimer à la régénération de ce noble pays, si bien doué sous tant de rapports, un élan, une impulsion, un entrain inconnus jusqu'ici dans son histoire. Et la France une fois sauvée par elle-même, qui donc pourrait songer encore à ces rédempteurs de hasard, à ces sauveteurs de profession à cinq milliards le cachet, dont le souvenir de vingt années pèse et pèsera encore si longtemps sur nous?

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'AFFAIRE DE L'*Alabama* DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL.

Le tribunal arbitral qui va se réunir à Genève pour statuer sur l'interminable différend soulevé entre l'Angleterre et les États-Unis, pendant la guerre de sécession, par des violations plus ou moins formelles, plus ou moins volontaires, des lois de la neutralité britannique, va établir par sa sentence des précédents d'un grand intérêt au double point de vue du droit et de l'histoire. La manière dont les lois de la neutralité doivent être comprises et pratiquées, les conséquences qui doivent s'attacher à leur non-observation, n'ont jamais été parfaitement définies et ont donné lieu, depuis 1789, à des récriminations plus ou moins justes à l'égard de l'Angleterre. Sur un point, du moins, celui qui touche aux règlements maritimes, ces reproches et ces accusations ne pourront plus, après le verdict du haut jury, rester, pour l'avenir, dans le vague et dans l'obscurité.

Ce qui a fort compliqué la situation du gouvernement anglais pendant la guerre de sécession, c'est que, tout en reconnaissant les deux parties en qualité de belligérants, il n'en reconnaissait qu'une seule en qualité de gouvernement régulier. Ce qui a encore rendu fort difficile l'exécution de sa volonté, plus ou moins loyale, envers le gouvernement fédéral, c'est qu'en Angleterre les actes administratifs sont étroitement subordonnés aux décisions des tribunaux civils, décisions qui varient nécessairement avec les interprétations de textes vieux et compliqués, de sorte que le gouvernement anglais est parfois rendu responsable, au nom de la loi internationale, d'actes auxquels il s'est trouvé contraint au nom de la loi civile. Pour n'en citer qu'un exemple : Parmi les navires croiseurs échappés des ports britanniques et dont les États-Unis entendent aujourd'hui lui faire payer les ravages, il en est un, l'*Alexandra*, dont l'armateur, sujet anglais, lui a fait payer, en 1864, la saisie préventive, par 3700 livres sterlings de dommages et intérêts. On ne peut parcourir l'interminable série de documents se rapportant à la non moins interminable affaire que les journaux anglais appellent « la cause américaine », sans entrer, par avance, dans les hésitations d'esprit et les incertitudes de conscience qui ne peuvent manquer, en présence de si grandes complications judiciaires et morales, de troubler le haut jury de Genève.

Il est un point cependant sur lequel probablement il se formera plus aisément une opinion que sur la question de fond. C'est la prétention du gouvernement américain de faire payer au gouvernement anglais, non point seulement les pertes causées directement aux citoyens de l'Union par les croiseurs échappés de ses ports, mais les « conséquences générales », comme il les appelle, de la présence de ces croiseurs : élévation des primes d'assurances maritimes; frais de transbordement des marchandises sous pavillons neutres; voire même prolongation de la guerre, due, dit-il, aux espérances que faisaient naître, dans l'esprit des chefs confédérés, les exploits de ces croiseurs.

Il est vrai que le gouvernement américain n'a point encore formulé en chiffres les dommages et intérêts dus pour ces gigantesques méfaits de l'*Alabama* et de ses pareils (si toutefois l'on vient à prouver que la cause originelle en est imputable à la négligence de l'administration anglaise); mais il pose en principe que les arbitres, au lieu de soumettre les réclamations des particuliers au conseil des assesseurs, ainsi qu'il est disposé par l'article 10 du traité, doivent allouer une somme totale et approximative à payer par la Grande-Bretagne aux États-Unis, comprenant toutes les réclamations énumérées comme étant virtuellement prévues par l'article 7. Une prétention aussi énorme est d'avance repoussée par le sens exercé des juristes qui composent la commission et par la pratique ordinaire suivie dans les actions intentées entre particuliers en dommages et intérêts. Où s'arrêterait, bon Dieu ! en pareille matière, l'évacuation « des conséquences générales » !

Il y a vingt et un ans, les États-Unis refusaient même d'en référer à une commission et d'accepter un tribunal arbitral pour régler les réclamations du Portugal, lesquelles étaient exactement de même nature que celles présentées aujourd'hui par les États-Unis eux-mêmes. Pendant la guerre que soutint le Portugal contre la *banda oriental*, le commerce portugais eut beaucoup à souffrir de la part de navires commissionnés par Artigas, le chef révolutionnaire qui fut pour le Portugal ce que Jefferson Davis fut pour les États-Unis. Ces navires étaient équipés et armés dans les ports américains. Le ministre de Portugal ne cessa de faire entendre ses réclamations, et sans élever la moindre prétention à des dommages et intérêts *généraux*, il demanda qu'une commission fût instituée pour régler les dommages et intérêts dus aux personnes privées pour chaque cas particulier. Mais le gouvernement américain refusa dès lors, et, en 1850, renouvela son refus de prendre cette « demande en considération », alléguant qu'elle était « incompatible avec la constitution des États-Unis et la pratique des nations civilisées ». Qu'eût dit, alors, le gouvernement de l'Union d'une prétention à la fois aussi énorme et aussi vague que celle que lui-même émet aujourd'hui devant le tribunal arbitral de Genève ?

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

La *Revue politique*, qui est en même temps une revue *littéraire*, serait bien tentée de s'intituler revue *universelle*, en présence des œuvres intéressantes que chaque semaine voit naître ou réapparaître, et qu'elle voudrait signaler à ses lecteurs. Sans parler des ouvrages purement scientifiques dont les plus importants obtiennent tout près de nous une attention si scrupuleuse, n'est-ce pas tout un monde que ces livres d'art, de critique, d'histoire, de philosophie, qui se recommandent presque tous par des qualités enviables, quand ils ne s'imposent pas d'emblée, et qui sont faits pour laisser dans l'esprit une impression agréable ou sérieuse ? Les gens curieux de s'instruire ne se limitent plus aujourd'hui dans des genres; un goût de science générale les attire vers tout ce qui présente une notion profitable, et la parenté qui unit

toutes les choses de l'esprit est mieux que jamais ressentie. Ce goût empressé et étendu n'amène pas tout de suite à ce qu'on appelle la compétence, et il fait qu'on en est réduit à parler de certains livres avec plus de sympathie que d'autorité. Nous en sommes là, au moment de parler de l'étude de M. Eugène Plon sur le sculpteur danois *Vilhelm Bissen*, dont la seconde édition vient de paraître. Connu du monde des arts par un remarquable travail sur la *Vie et l'œuvre de Thorwaldsen*, dont Bissen fut le disciple, M. Eugène Plon s'est plu à consacrer aux deux artistes scandinaves un double monument artistique. Ce sont en effet deux œuvres d'art que ces volumes sortis des presses célèbres que l'on connaît, et écrits avec un vif et délicat sentiment des efforts que deux maîtres ont faits pour donner à la beauté, étudiée dans le pays de Michel-Ange et de Raphaël, un attrait et un air national. Hélas ! le Nord ne renferme pas que des amis des arts. M. Albert Dumont vient de dresser contre les Vandales modernes de ce pays une durable accusation. Sa petite brochure sur *la cathédrale de Strasbourg* et les dommages que le récent bombardement de M. de Werder lui a fait subir est plus qu'un catalogue des vitraux et des statues détruites dans le *munster :* vierges d'azur et d'or, saints en extase, princes agenouillés dans le rayonnement et la transparence des couleurs du paradis, toutes ces victimes brisées ont, grâce à M. Albert Dumont, leur martyrologe.

L'éditeur Didier, qui publie cette brochure d'un attrait sérieux et touchant, réédite une étude sur le *Cardinal de Retz*, qui commença, si je ne me trompe, la réputation de son auteur, M. Marius Topin. Cet ouvrage obtint, il y a plusieurs années, le prix d'éloquence de l'Académie française. La célèbre compagnie s'est fait différentes idées de l'*éloquence*, depuis l'ancien Balzac, qui illustra et compromit à la fois le mot, jusqu'à M. Villemain qui le releva immédiatement du discrédit où Thomas l'avait laissé. Si l'on veut voir quelle est l'éloquence académique en faveur aujourd'hui, dans les concours, M. Marius Topin le montrera. D'abord cette éloquence n'est plus oratoire ; elle est prudente, précise et simple. Elle est tenue à ne plus séparer ses jugements de faits sérieusement étudiés, et à ne plus présenter à l'admiration des amis du beau langage de ces idées qui se tiennent en l'air et que l'attention fait s'évanouir. Si elle se permet encore des « rapprochements, » comme celui que M. Marius Topin imagine entre l'archevêque de Paris, Retz, et Mgr Affre, parce que tous les deux montèrent sur les barricades, avec des desseins et des destins différents, nous sommes autorisés à croire, par tous les progrès sérieux qu'elle a faits, et dont M. Marius Topin lui-même nous permet de juger, qu'elle se défera de cette mode autrefois brillante. Pourtant, il ne faut pas qu'elle pèche par excès de modestie, et, quand elle veut introduire sur la scène un personnage remuant et bruyant comme le cardinal de Retz, déguisé en tribun dans la Fronde, comme dans une mascarade, héros d'une guerre féconde surtout en héroïnes, et n'atteignant que dans ses écrits le grand air qu'il veut avoir par ses actes, elle peut bien prendre des allures un peu plus décidées et rapides que celles que M. Marius Topin a jugé convenable de lui donner.

Le goût de la précision et de la méthode se fait sentir plus qu'auparavant dans presque tous les sujets sur lesquels s'exerce l'activité des écrivains et des maîtres. Voici M. E. Levasseur qui publie à la librairie Delagrave un essai sur l'*Etude et l'enseignement de la géographie*. Plan nouveau, cartes nouvelles, classifications qui embrassent toutes les différentes parties de l'étude de la planète que nous habitons sans la savoir. C'est toute une révolution heureuse qu'annonce ce petit livre, dans un ordre jusqu'aujourd'hui si négligé de notre enseignement public. Oh ! la terrible manie française, qui nous fait craindre de dire ce que tout le monde dit ! Eh bien ! je le dirai pourtant, bien que cela soit à la mode, bien que beaucoup de ceux qui le disent n'en ont nul souci, bien qu'on finira par en rire : quoi donc? Il faut que nous apprenions la géographie! Je vous ferai grâce seulement du mot de Gœthe, M. de Bismarck vient de le commenter d'une façon trop dure. Après la géographie, ce que nous connaissons peut-être le moins dans notre pays, c'est la République. Voici encore un manuel, le *Manuel républicain*, pour nous l'apprendre. L'auteur est M. Jules Barni, et l'éditeur, M. Germer Baillière. Les *principes*, les *institutions* et les *mœurs républicaines* forment les trois parties de ce petit manuel. Il est question là dedans d'humanité, de respect de la loi et d'amour de la famille comme dans un bon livre, et simplement, méthodiquement, nettement, comme peut le faire un homme qui est un esprit assez élevé et assez fort pour comprendre la difficulté des livres de haute éducation populaire et les surmonter. Nous nous rappelons que quelques-unes de ces courtes leçons, si claires et résumant tant d'histoire et de philosophie en quelques lignes, apparurent dans le *Bulletin officiel de la République française*, pendant la guerre, en province.

Ce bulletin, qui renfermait en même temps les nouvelles et les actes les plus importants de cette époque, devait être affiché à la porte de la maison commune et de l'école. Les leçons du *Manuel républicain* n'étaient point vu d'un bon œil par MM. les maires et les gardes champêtres. Tout ce monde n'avait pas encore achevé de digérer son empire ; il avait été surpris par la guerre dans ce travail assoupissant, et la République le troublait quelque peu. Certes, il faudra du temps pour que le *Manuel républicain* devienne celui des vrais conservateurs, et fasse comprendre aux faux d'entre ceux-là que la révolution est précisément dans ce qui la termine à leurs yeux et les sauve. Les anarchistes sont ceux qui veulent imposer, par la force ou l'intrigue, un régime contraire aux intérêts du plus grand nombre et au progrès social. Mais le moyen de faire comprendre aux électeurs de M. de Gavardie que M. de Polignac était un factieux, à ceux de M. Levert que l'avénement de l'Empire fut une anarchie qui dura dix-huit ans ? Le vrai est loin d'être reconnu en politique ; dans ce pays-là, il y a encore bien des gens qui croient que le soleil tourne autour de la terre. Méconnaître où est la révolution n'est point une moindre erreur.

Qui est responsable de la guerre? (Paris, Amyot.) C'est une petite brochure traduite de l'anglais qui mérite la plus grande attention et qui sera l'objet, dans le prochain numéro de cette *Revue*, d'une étude spéciale. Signalons encore à nos lecteurs deux articles remarquables du *British Quarterly Review*, l'un sur Mahomet et l'autre sur l'*Histoire de Napoléon Ier* par M. Lanfrey. Nous croyons savoir que l'auteur de l'article sur Mahomet est M. A. Freeman, et celui du second article M. le professeur Seeley, dont la *Revue* a publié plusieurs études d'une haute valeur.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

Thèses de M. Hémardinquer.

M. Hémardinquer, ancien élève de l'École normale, professeur de rhétorique au lycée de Nancy, a soutenu mercredi dernier ses deux thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Paris. Le président du bureau d'examen était M. Egger. Il avait pour assesseurs MM. Geffroy, Martha, Julien Girard, Étienne et Lenient, professeurs à la Sorbonne.

Le sujet de la thèse latine de M. Hémardinquer était *de Apollonii Rhodii Argonauticis* (Paris, Ernest Thorin). L'*Argonautique* d'Apollonius de Rhodes est un poëme grec, d'un genre que la Faculté elle-même et le candidat ne sont pas arrivés à définir exactement, dans la séance dont nous parlons. Jusqu'à présent, il a passé pour une épopée d'un mérite très-secondaire, comme toutes celles qui ont été écrites à des époques d'imitation par des poëtes plus savants qu'inspirés. Né vers l'an 194 av. J. C., professeur de rhétorique à Rhodes et célèbre parmi les hommes de talent que produisit la civilisation alexandrine, Apollonius composa son poëme sur cette expédition des Argonautes, sorte de pionniers de la navigation et de la colonisation grecque, dont le souvenir mystérieux se rattachait aux temps anciens et héroïques de la Grèce, en même temps qu'il devait convenir à la société lettrée et commerçante d'Alexandrie. Imitateur d'Homère dans plus d'un passage de son poëme, Apollonius eut l'honneur d'avoir Virgile pour imitateur. Les amours de Médée et de Jason, le chef des Argonautes, racontées par Apollonius avec une chaleur vraiment poétique, ont inspiré le peintre de Didon. M. Sainte-Beuve s'est appliqué à faire ressortir les caractères de cette imitation si glorieuse pour l'auteur de l'*Argonautique*, dans une étude ingénieuse et précise où l'illustre critique montre qu'il sait pénétrer les secrets du talent et du génie antique, comme si leurs œuvres étaient de son temps.

M. *Egger*, après avoir établi le caractère d'autorité et d'authenticité des manuscrits, des éditeurs et des commentateurs d'Apollonius, à la suite d'une de ces expositions précises et sévères qui sont des modèles de critique et de bibliographie, demande au candidat en quoi la science d'Apollonius, diffère de celle d'Homère, qui a fourni des documents si précieux à l'étude des arts, de l'industrie et de la géographie de l'ancienne Grèce, tout en restant le premier des poëtes spontanés ; il y a-t-il, en un mot, une science homérique et une science dans Apollonius ?

Homère ou les poëtes qui se confondent dans son nom, répond le candidat, par là même qu'ils ont chanté les actions et les aventures héroïques d'une civilisation encore naïve, mais non primitive, ont dû recueillir et mêler dans leur poëme des faits certains, des détails précis touchant non-seulement la nature des passions, qui ont leur science, mais l'industrie, le commerce et les arts de leur temps. Leur science n'est pas « cette suffisante livresque » dont parle Montaigne ; elle se présente aussi naturellement que leur poésie. Les poëtes des âges d'imitation, comme Apollonius et même Virgile, sont davantage des hommes de cabinet et de notes. Ils préparent et amassent des matériaux longtemps à l'avance. Apollonius, qui vit dans une époque érudite, où les curiosités de la science sont très-recherchées, qui a voulu être utile en fixant dans des vers élégants le nom et quelques traits de l'histoire des villes de l'ancienne Grèce et des îles glorieuses de la mer Egée, a de la science de parti pris, très-sérieuse et très-précieuse pour nous, mais dont l'effet poétique de ses vers se ressent. Tous ces trésors d'érudition ne sont point entraînés par une inspiration heureuse et grande comme celle d'Homère, dans un courant de poésie ardente comme celui de Pindare, qui a tant aidé, lui aussi, la science des antiquités grecques et qui est si instruit des origines des villes et des héros qu'il chante. Sa science est fatigante comme celle de Lucain ou de Valérius Flaccus.

M. *Egger* : — La conclusion de ceci est qu'Apollonius, ancien scholiaste avant d'être poëte, et scholiaste d'Homère, a gardé ses habitudes de bibliothèque en composant son poëme. La scholie chez Homère n'est que l'explication d'un fait ancien : beaucoup de vers d'Apollonius ne sont pas autre chose. Ils sont plus élégants que ne le serait une note, mais souvent ils ne renferment guère plus. Cette élégance du récit des actions des Argonautes, hommes d'une civilisation primitive, dont le chef est mêlé aux aventures horribles et sanglantes que l'on sait, ne vous semble-t-elle pas bien défectueuse ?

Le candidat répond que si l'auteur de l'*Argonautique* emploie le style élégant de l'époque de civilisation brillante où il vit pour peindre des héros barbares, il est bon de remarquer qu'il prête à ces héros des sentiments modernes, et que, même dans leurs emportements, ils n'ont rien de grossier. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a quelque chose de déplaisant à voir des scènes d'égorgement, comme celles où se laissent aller Jason et Médée, décrites d'un style apprêté et savant. Mais n'est-ce pas là le défaut de presque tous les poëtes d'imitation ? Cette perfection laborieuse du style, alors même qu'elle a cet air de facilité qui est le charme de Virgile ou de Racine, s'accorde-t-elle bien avec les tableaux dramatiques qui ont pourtant fait la gloire de ces maîtres ?

M. *Martha*, qui prend la parole après M. Egger, fait remarquer au candidat que, malgré toute la réserve qu'il a soin de mêler aux louanges d'Apollonius, il ne l'en élève pas moins très-haut, et qu'il ne prend pas garde qu'il risque de le laisser, en fin de compte, au niveau d'Homère. — Il apparaît davantage que vous mettez Virgile au-dessus de lui.

M. Hémardinquer, qui a bien pu donner dans ce défaut, naturel à tous ceux qui vivent dans la familiarité et l'étude d'un auteur, de grandir les mérites d'Apollonius, déclare qu'il n'a point entendu rapprocher Apollonius d'Homère. Ce qu'il a voulu faire, c'est de le retirer du rang trop reculé où il semble que la critique l'a placé. Il vaut mieux, pour le candidat, que beaucoup des auteurs qu'on lui préfère. Il est, par exemple, supérieur à Théocrite, non-seulement par le caractère moral, mais encore par le mérite littéraire. La grande réputation de Théocrite tient surtout au genre qu'il a traité et qu'il représente presque seul dans la littérature grecque connue. Mais le mauvais goût, mais la recherche, mais les affectations de tout genre, sont des défauts où il tombe trop fréquemment. Que si Apollonius a des idées recherchées, son style est beaucoup plus simple et de meilleur aloi que celui de Théocrite. Et quelles redoutables comparaisons l'auteur de l'*Argonautique* n'a-t-il pas à soutenir ? — J'ai tenu à faire ce qui dépendait de moi pour qu'Apollonius occupât dans l'estime des amis des lettres la place qui lui est due. Il me semble que Théocrite dont je viens de parler n'a point à se plaindre de la postérité. Virgile est élevé à la hauteur qu'il mérite ; Apollonius est au-dessous de la sienne.

M. *Martha :* — Vous avez compris à tort Quintilien parmi les détracteurs de votre auteur. Le mot *æqualis mediocritas* dont il se sert pour caractériser son genre, veut dire le genre « tempéré », ce style moyen et élégant qui est loin d'être un mérite *médiocre*.

En sa qualité d'historien, M. *Geffroy* s'efforce d'attirer le candidat sur une discussion de géographie ancienne. — Cette légende des Argonautes tient à la poésie d'un peuple de marins et de colonisateurs aventureux. Vous auriez pu l'étudier à ce point de vue. Il eût été intéressant, par exemple, de trouver dans votre livre l'explication de ce singulier voyage des Argonautes, qui, en s'embarquant sur le Danube, arrivent au Rhône et au Pô directement.

M. Hémardinquer répond qu'Apollonius, en voulant illustrer les étapes d'une navigation légendaire, a dû commettre beaucoup d'erreurs, et qu'il a même été sans doute obligé d'admettre ces fables, mêlées intimement à la tradition populaire.

M. *Lenient*, avec toute la vigueur d'un homme qui a longtemps étudié la poésie française du moyen âge, reproche au candidat de n'avoir pas rapproché l'œuvre d'Apollonius et ses héros d'aventure et d'amour, Jason, Médée, des chansons épiques des premiers âges de notre littérature. — Et les *Niebelungen?* Et les *Luisiades* de Camoëens, vous n'en dites rien. Vous ne semblez même pas vous être souvenu qu'un critique allemand, Schœll, avait mis Valérius Flaccus, qui traita le même sujet qu'Apollonius, au-dessus de votre auteur !

M. Hémardinquer dit qu'il n'a pu faire des rapprochements qui s'écartaient trop de son sujet. Quant à Valerius Flaccus, il ne peut être mis sur la même ligne qu'Apollonius, et il lui est bien inférieur. Le poëte grec est pénétré d'humanité, d'une tendresse qui rappelle celle de Virgile, et si son langage est souvent froid, on voit souvent qu'il a de l'âme et qu'il est capable de pitié. Valerius Flaccus ne montre, en fait de sentiments nobles et sincères, que la fierté romaine ; mais il est déclamateur dans l'imitation et rhéteur acharné dans ses discours.

On s'attend à ce que M. *Girard*, le maître si savant et si délicat, dont les jugements sur la littérature grecque sont à la fois nets et prudents, relèvera l'opinion du candidat sur Théocrite, que Virgile semble avoir beaucoup admiré, et que M. Hémardinquer goûte médiocrement. M. Girard se contente de lui demander quels sont les procédés de composition d'Apollonius et en quoi ils diffèrent de ceux de Théocrite.

— Apollonius, dit M. Hémardinquer, s'applique à grouper les scènes de son poëme autour du personnage de Médée. S'il ne le fait pas avec la force des poëtes tragiques, on voit cependant qu'il y tâche. Il est vrai qu'après l'enlèvement de Médée, l'unité du poëme n'existe plus. Quant à ce qui distingue sa composition de celle de Théocrite, c'est une facilité moins grande à se laisser aller au plaisir des détails. Il resserre davantage que Théocrite, et s'il donne quelquefois dans l'ingénieux, on voit qu'il a fréquemment souci de s'élever.

M. Girard termine en disant qu'Apollonius est un peintre de genre ami de l'éclat.

M. *Etienne* se trouve, sans le savoir, d'un avis que M. Egger a émis depuis longtemps sur Apollonius et l'*Argonautique*. C'est un *roman en vers*, dit-il. On a écrit que le *roman* était le bâtard du poëme épique ; c'est de cette façon qu'Apollonius peut tenir à l'*Odyssée* et à Homère. Les *romans* du moyen âge sont, comme l'*Argonautique*, des récits d'aventures et d'amour. Leurs héroïnes se jettent au cou des gens, comme votre Médée.

M. Hémardinquer répond qu'il ne tient pas au titre du genre de l'*Argonautique*. Ce qu'il a voulu faire, c'est de montrer qu'Apollonius avait mis tout ce qu'il avait pu apprendre d'une aventure héroïque dans un poëme d'une forme particulière, qui se rapprochait de celle de l'*épopée*.

— Disons, reprend M. Egger, que c'est une *épopée romanesque*.

On sourit un peu avec le savant président.

— Otez, dit M. Étienne, les grands coups d'épée qui sont dans le poëme de l'Arioste, et il pourra bien ressembler à celui de l'*Argonautique*, du moins pour le genre. On discute sur ce sujet au delà des monts : Arioste est-il un romancier ou un poëte épique ? Nous pouvons croire qu'il est les deux. Apollonius ne sera, si vous voulez, qu'un romancier.

La thèse française de M. Hémardinquer avait pour sujet la *Cyropédie, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon.* (Paris, Ernest Thorin.)

Il est à remarquer que, dans les doctes séances de la Sorbonne, du genre de celle dont nous rendons compte, la matinée est plus ardente que la soirée, et c'est la thèse latine qui, se soutenant le matin, bénéficie ou souffre de cet éveil animé des maîtres. Quant au candidat, il est rarement aussi dispos pour la parole, aussi préparé pour toutes les réponses que M. Hémardinquer nous a semblé l'être. Son langage est marqué d'une précision facile, où l'on sent l'habitude et l'autorité d'un maître qui enseigne, distingue et discute, distingue surtout depuis longtemps. L'Université et les élèves connaissent de lui une édition de Labruyère, remarquable par les notes intéressantes et nombreuses dont elle est enrichie. Je crois qu'on est longtemps l'homme de son premier livre. Dans sa thèse française, M. Hémardinquer est resté l'annotateur de Labruyère, même à propos de Xénophon. On ne se doute pas du nombre de ces rapprochements, si chers à l'ancienne université, que l'auteur de l'*Essai sur la Cyropédie* a établis entre Cyrus, Henri IV, madame de Sévigné, Voltaire, Corneille. En voici un entre beaucoup : « Quel cheval et quel attelage est aussi utile qu'un ami vertueux ? » dit Xénophon. « Madame Geoffrin, ajoute le candidat, appelait tous les beaux esprits qui fréquentaient ses salons *sa ménagerie.* » Voyez-vous la note ! Tous les examinateurs ont été unanimes à regretter cette abondance envahissante de souvenirs dans une thèse où se rencontrent de véritables découvertes de sentiments et de vues nouvelles sur de délicats problèmes de morale privée et publique. Certes il faut plus de talent, plus d'invention et plus d'esprit pour écrire une ingénieuse dissertation semblable à celle de M. Hémardinquer, que pour faire ces thèses d'érudition pure auxquelles la Sorbonne semble depuis quelque temps avoir réservé ses meilleurs sourires. Mais il est vrai de dire que, si une certaine éducation de l'esprit gagne aux premiers, la science qui est faite pour tous y trouve moins de profit qu'aux autres.

Il n'est pourtant point de question savante et d'érudition qui prenne M. Hémardinquer au dépourvu. M. *Egger* trouvera peu d'épigraphiste aussi érudit et aussi habile connaisseur de la langue grecque. Le dernier chapitre du VIIIe livre de la *Cyropédie* passe pour être apocryphe et avoir été ajouté à l'ouvrage. C'est également l'avis de M. Hémardinquer, qui établit son opinion sur des différences d'idées et de style. Dans ce dernier chapitre, l'auteur dénigre assez ouvertement cette éducation de fantaisie des Perses, qui est vantée dans les autres parties de son livre ; et le style y affecte un tour

épigrammatique qui n'est point dans les habitudes de Xénophon. C'est peut-être l'œuvre d'un écrivain du temps d'Alexandre, qui a voulu affaiblir l'idéal de la Perse vaincue chez les Grecs asservis.

M. *Geffroy* n'admet pas aisément que le candidat ait le droit d'appeler la *Cyropédie* un *roman historique*. Trouvez-vous donc là cette fidélité dans la peinture des mœurs d'une époque, qui faisait qu'Augustin Thierry accordait une attention charmée à l'*Ivanhoë* de Walter Scott? Le personnage du *roman historique* de Xénophon est un Cyrus du vie siècle avant Jésus-Christ, autour duquel on n'aperçoit rien de ce que l'on peut deviner des mœurs et de la vie des Perses, dans cette antiquité curieuse. — La seconde objection que je vous ferai, ajoute le professeur, tient à une confusion fâcheuse qui se rencontre à chaque pas dans votre livre. Ce Cyrus, auquel vous n'accordez qu'une existence imaginaire, vous arrivez à parler de lui comme s'il avait été; vous vous servez, pour le juger, de traits empruntés au Cyrus de l'*Anabase*, qui, lui, est un personnage vraiment historique.

Je suis persuadé, répond M. Hémardinquer, que l'idée de se transporter au milieu des habitudes de l'antique société persane, savamment retrouvées, pour y établir un personnage de convention comme le Cyrus de la *Cyropédie*, qui n'est qu'un prétexte à beaux développements de morale, était une idée tout à fait étrangère aux Grecs du temps de Xénophon. Je ne sais comment on aurait goûté cette façon de traiter l'histoire dans le pays de Thucydide. Quant à Hérodote, s'il garde le titre d'historien, bien qu'ayant écrit souvent d'imagination, on doit reconnaître qu'il ne s'en est pas toujours douté, et que s'il est naïf, il l'est sérieusement. Le caractère ambigu de la *Cyropédie* devait se retrouver dans ma thèse. Xénophon est un esprit moyen qui mêle sans peine l'imagination et le réel dans son livre. Jugeant les idées de l'éducation de Cyrus, j'ai dû supposer, pour les discuter plus nettement, que ce Cyrus existait.

J'aurais désiré, reprend M. Geffroy, que vous eussiez marqué d'une façon très-nette la marche qu'a dû suivre Xénophon, lui, un Athénien d'un temps de démocratie, pour en arriver à écrire un livre d'éducation politique comme la *Cyropédie*, tout rempli d'idées aristocratiques et despotiques. Sans doute, l'école de Socrate, à laquelle il appartenait, était ennemie de la démocratie athénienne, de ce pouvoir politique qui fonda cependant, en les pratiquant d'une façon si éclatante, plus d'un des droits des démocrates à venir, comme le principe de l'élection et de la responsabilité. Mais comment Xénophon, qui avait été mêlé à plus d'événements, qui avait vu davantage, ne s'est-il pas soustrait à cette réprobation injuste? Je comprends encore qu'il ait pu localiser son idéal politique dans l'austère cité de Sparte, à cause de la majesté des souvenirs de cette métropole dorienne, mais le voilà qui le transporte en Perse, dans le pays des Xerxès et des Darius, qui devient le pays des sages!

M. Hémardinquer répond: — Xénophon avait traversé l'Orient; cela suffit sans doute à expliquer le choix qu'il a fait de ce pays pour y établir la scène de ses dissertations morales. Ce n'est point un esprit enthousiaste ni systématique. Il répète l'enseignement de Socrate sans en être dupe. Platon y ajoute et l'élève; c'est ce qui explique qu'il en arrive à dire dans les *Lois* que la *Cyropédie* n'est pas un bon livre d'éducation. Quant à l'opinion de Xénophon sur la démocratie, elle est injuste. M. Grote, dans son *Histoire grecque*, a bien prouvé combien il est peu équitable de proscrire le souvenir d'une forme de gouvernement qui a marqué l'époque de la splendeur athénienne, et de condamner en masse ce qu'on admire en détail. Mais Xénophon est un philosophe et un lettré, dédaigneux du vulgaire, et il a subi l'impression de Socrate, tellement que sa théorie d'une sorte de droit divin qu'il préconise dans la *Cyropédie* vient sans doute de ce maître.

M. *Mézières*, qui vient de prendre place au bureau, est de l'avis de M. Geffroy et trouve que ce qu'il y a de fiction et de réalité dans le personnage de Cyrus ne se distingue pas suffisamment dans la thèse de M. Hémardinquer. « Votre thèse, dit-il au candidat, est écrite d'un style bien spirituel et bien agréable, mais s'accorde-t-il toujours avec la justesse? Avez-vous raison de dire de *Pauline* (la *Pauline* de Corneille, pas une *Pauline* de Xénophon!) qu'elle a fait trois parts de sa vie, l'une pour son amant, l'autre pour son mari, c'est la plus courte, la troisième pour Dieu »?

Nous sommes loin, comme on voit, de Mandane et de Cyrus.

M. *Martha*, qui nous rappelle à Xénophon par Lafontaine, Aristote et Cicéron, en revisant les jugements que le candidat a portés sur eux à propos de la *Cyropédie*, se plaint d'avoir éprouvé à la lecture de cette thèse, écrite, dit-il, à la Labruyère, un plaisir trop uniforme et excessif. Il nous semble, en disant cela, avoir fait le geste d'un homme qui laisse couler du sable entre ses doigts. Cela ne se tient pas, c'est trop friable. Ai-je bien traduit?

M. *Étienne*, un pur littérateur, qui, dans ces intéressantes discussions de thèse, soulève, au nom de cette pauvre littérature, les objections les plus délicates et qui ne sont pas toujours les moins sérieuses et les moins embarrassantes, M. Étienne aurait beaucoup à reprendre dans les jugements littéraires de l'auteur. Mais comme M. Hémardinquer semble prétendre que sur un objet tel que celui d'une nuance littéraire, il est bien difficile de juger avec certitude, l'examinateur lui demande ce qu'il pense au juste du caractère du Cyrus de la *Cyropédie*.

« Le point le plus évident, répond le candidat, de la doctrine de Cyrus, est celle de l'intérêt bien entendu. Il n'a pas plus de grandeur que n'en comporte cette idée. Il eût pu ajouter que c'est la sagesse grecque, celle des sept sages fameux et du prudent époux de Pénélope. Xénophon n'était point d'un caractère à s'élever à l'idée de la vertu et du bien en soi, telle que Platon l'a comprise. Cette éclatante et noble théorie, il n'a pas dû l'entendre de la bouche de Socrate, il s'en serait souvenu ».

M. *Egger* déclare que la séance est terminée; il se lève avec les professeurs qui composent le bureau pour délibérer sur le mérite du candidat, dont il est convaincu comme toute l'assistance. La soutenance des thèses de M. Hémardinquer a vraiment été un plaisir pour ceux qui se plaisent à entendre parler avec aisance, avec autorité et avec indépendance, sur de délicats problèmes d'érudition et de doctrine littéraire. Personne n'a donc été étonné d'entendre les félicitations que la Faculté a adressées à M. Hémardinquer en l'admettant au nombre de ses docteurs.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 32 3 FÉVRIER 1872

LE DENIER DE LA PATRIE

Par une noble et généreuse initiative, les dames de Mulhouse ont entrepris de hâter, au moyen de souscriptions volontaires, la délivrance du territoire encore occupé par les Prussiens. En quinze jours à peine, l'idée a fait le tour de la France, et, par un de ces élans spontanés qui sont le trait distinctif du caractère national, les plus généreux dévouements ont déjà eu occasion de se manifester. Tout le monde a été ému par l'exemple de ces marins abandonnant leur part de prise, de ces soldats et de ces officiers offrant plusieurs jours de solde, de ces ouvriers travaillant une heure de plus, et de bien d'autres héros du patriotisme.

C'est là un grand et beau mouvement dont les conséquences peuvent et doivent être considérables. Et nous ne voulons pas seulement parler ici des résultats financiers, quels qu'ils puissent être. Si l'énormité de la contribution de guerre ne permet guère de supposer qu'elle puisse être entièrement couverte par un effort absolument désintéressé du patriotisme, il est évident que l'appoint spontané de la fraction la plus généreuse de la nation française ne peut manquer d'illuminer, pour ainsi dire, d'une sorte de rayonnement sympathique la combinaison destinée à purger le territoire national de la présence de l'ennemi; d'imprimer aux plus craintifs, aux plus timides, un élan qu'ils n'auraient jamais connu sans cela.

Mais, encore une fois, ce n'est pas des résultats financiers que nous voudrions parler ici, ni même des résultats purement politiques. Il serait d'une importance considérable de payer les Prussiens, de rentrer en possession de Belfort, de Nancy et de Mézieres, de pouvoir panser les plaies béantes de notre frontière mutilée, de retrouver à l'intérieur la liberté de notre action politique, enfin d'abréger d'un an, de six mois, de quinze jours, les intolérables souffrances de nos malheureux compatriotes des départements encore envahis. Ce qui est plus important, plus intéressant encore pour nous, c'est que l'unité *morale* de la France se soit affirmée sur un point, c'est que tous, femmes et hommes, catholiques, protestants, libres penseurs, monarchistes, républicains, bourgeois, militaires, ouvriers, journalistes, aient pu se trouver d'accord pour une œuvre de dévouement national. C'est une sorte de *communion* de tous les Français sous les espèces de la France, et, à ce titre, on peut considérer cet élan universel comme le premier terme d'une série d'efforts communs qui aboutiront nécessairement à remettre notre patrie à sa place naturelle et légitime.

En ces temps de matérialisme étroit, on a voulu attribuer à des faits, à des circonstances d'origine, de race, de langue, de climat, un rôle prépondérant dans la formation des nationalités. Nos aimables voisins ont déployé de grands efforts d'érudition pour démontrer que certaines parties de notre population et de bien d'autres devaient revenir à l'Allemagne, de par la couleur des cheveux, la prononciation, ou telle autre considération purement ethnographique. C'est prendre la question par le très-petit côté, c'est prendre l'estomac pour le cœur, c'est mutiler de la façon la plus grossière l'histoire, la vérité, l'humanité elle-même. En matière de nationalité comme en matière de mariage, c'est le consentement qui est tout, et l'union s'établit, se renforce, devient à jamais indissoluble quand une longue suite de gloires et de souffrances communes, est venue cimenter à chaux et à sable les différentes parties de l'édifice. Au fond, et à regarder de très-près, qu'y a-t-il dans nos divisions actuelles, trop nombreuses, qui constituent aujourd'hui le véritable danger de la situation? A côté de certaines divergences de vues, il y a aussi et surtout, au moins chez les gens de bonne foi, le sentiment profond et douloureux des malheurs de notre pays. Chaque parti s'efforce de rejeter sur les autres la responsabilité de nos revers, mais, *in petto*, chacun sent peser sur lui une lourde part de solidarité dans les fautes communes, dans l'humiliation universelle. De là ces aigres récriminations, ces discussions passionnées, ces mesquines intrigues, ces petits et honteux calculs. Une victoire morale, un souffle généreux passant sur la nation tout entière, et l'air, comme purifié, comme assaini, favorisera l'éclosion de tous les germes d'avenir et de progrès. Chez [illegible]

sent, rassurante pour l'avenir! Le mouvement est parti d'en bas; l'initiative privée peut en revendiquer tout l'honneur.

L'Assemblée, un peu malgré elle, avait rejeté l'impôt sur le revenu, et se débattait sous l'étreinte combinée de MM. Thiers et Pouyer-Quertier pour échapper à la taxation des matières premières, premier pas fait à reculons dans l'ornière fatale du protectionnisme. La nation fait entendre sa voix et d'elle-même propose quelque chose d'analogue à cet impôt volontaire qu'on la déclarait incapable de supporter. L'Assemblée ne demande pas mieux que de suivre; quant au gouvernement, s'il faut en croire certaines rumeurs, il nourrirait à l'égard du projet des dispositions rien moins que bienveillantes. Mon Dieu! il est bien certain que tout cela ne rentre guère dans les traditions de 1828. Il est bien évident que ni le bon roi Dagobert, ni le grand saint Éloi, ni M. de Colbert, ni le baron Louis (que le diable emporte le baron Louis!) n'ont jamais songé à rien de semblable. L'illustre président de la République a un grand défaut dans les circonstances actuelles, c'est d'être un illustre historien, et un historien de l'école des faits et des petits faits. Pour lui et ses pareils, le *devenir* n'a pas de sens; ils ne connaissent que l'*avoir été;* c'est tout au plus s'ils veulent bien honorer l'*être* de quelque considération. Mais l'inertie et plus encore l'hostilité des hautes régions serait d'autant plus regrettable en pareille circonstance, qu'en raison de l'énormité de la somme, en raison de sa destination même, l'intervention du gouvernement est indispensable. Il lui appartient de supprimer ou d'adoucir tout frottement dans les ressorts de l'exécution, d'accorder toutes facilités à l'argent souscrit pour entrer dans les caisses publiques; d'utiliser dans l'assiette, la perception et le recouvrement du nouvel impôt, toutes les ressources de son nombreux personnel, de *canaliser*, en un mot, l'enthousiasme patriotique, de façon que pas une goutte d'eau, pas une perle, entravée dans les buissons, ne manque d'arriver à la grande rivière dont il s'agit d'inonder les Prussiens, bien malgré nous.

Quelques personnes objectent bien encore l'impossibilité de trouver *en numéraire* une somme aussi forte, de l'extraire de la France sans provoquer une crise des plus effroyables. Nous croyons que ces craintes sont sans fondement sérieux, d'abord parce que la France est beaucoup plus riche en numéraire qu'on ne le croit généralement; ensuite parce que pour payer les Prussiens *en numéraire*, il n'est nullement besoin de prendre chez nous *en numéraire* toute la somme exigée. On assure que le payement des deux premiers milliards s'est fait moyennant une exportation de 200 millions à peine, et la chose est aisée à concevoir.

Pendant vingt ans et plus, en effet, la France a souscrit peut-être pour vingt-cinq milliards d'emprunts étrangers. Je ne dis pas qu'elle ait toujours bien fait, mais elle l'a fait. Comme, en raison de nos récentes calamités, les fonds étrangers ont atteint des cours supérieurs aux nôtres, il en résulte qu'en vendant des titres étrangers, la France est en état de tirer sur le monde entier, pour ainsi dire, des traites qu'elle peut remettre à la Prusse.

Qu'il en résulte une perturbation considérable, la chose n'est pas douteuse, mais, en tout cas, elle est inévitable, et le monde civilisé, si monde civilisé il y a, ne saurait s'en étonner ni s'en plaindre. Du jour où l'Europe a cru pouvoir assister à cette lutte néfaste et sanglante de deux puissantes nations sans intervenir d'une manière quelconque, elle a perdu tout droit de récriminer contre les conséquences d'une situation qu'elle a faite elle-même.

Quoi qu'il en soit, et quelle que doive être l'issue ultérieure de l'effort entrepris, il nous est impossible de ne pas voir dans cet élan universel un des symptômes les plus significatifs de la guérison de nos maux. Un homme frappé dans le combat tombe lourdement à terre; il perd connaissance et ses amis effrayés se rassemblent autour de lui. Que fait le médecin appelé en toute hâte? Avant toute chose, il met la main sur le cœur du blessé pour y chercher les dernières traces de la vie éteinte en apparence. Courage, chers et chères compatriotes! le cœur de la France bat toujours, et, grâce à vous, bientôt peut-être il battra plus fortement que jamais, au moins depuis longtemps!

Mais surtout pas de ralentissement dans l'œuvre de guérison, pas de retours offensifs d'égoïsmes honteux! *Sursum corda! Sursum pecunia!*

Le mouvement patriotique qui se révèle de tous côtés pour la libération du territoire justifie l'espérance que nous avons conçue avec quelques amis de voir prospérer en France une association analogue à celle du *Tugendbund* allemand. En 1807, après le traité de Tilsitt, la Prusse était complétement terrassée, les troupes françaises occupaient Berlin, les finances étaient épuisées, et l'armée, d'après les termes du traité, ne pouvait être de plus de 40 000 hommes. Cinq ou six patriotes allemands conçurent l'idée de former une association devant embrasser tout le pays et qui, sous un nom qui ne pouvait exciter les soupçons du vainqueur, *Ligue de la vertu*, avait pour but de surexciter le patriotisme de la nation, de patronner toutes les institutions qui étaient de nature à régénérer le pays. Plusieurs millions d'adhérents ne tardèrent pas à faire partie de cette ligue, et celle-ci a puissamment contribué au patriotique soulèvement de 1813 et aux succès de 1815.

Est-il possible en France de mettre absolument de côté toute question de parti? Et peut-on espérer l'adhésion de plusieurs millions de citoyens à une association qui n'aurait pour but que le relèvement de la patrie?

Chaque membre payerait une faible cotisation mensuelle. Les femmes et les enfants en feraient partie. Il y aurait un comité directeur à Paris, des comités centraux dans chaque département, et des sous-comités dans chaque commune. Les souscripteurs auraient droit d'entrée aux réunions patriotiques et recevraient les imprimés de la Société. Tous les trois mois, le comité directeur de Paris irait tenir une session de deux ou trois jours dans une ville quelconque de la province où tout ce qui peut intéresser le mouvement national serait examiné et discuté.

Coopérer à l'œuvre de la libération du territoire, généraliser l'instruction, pousser les jeunes gens à un travail sans relâche, combattre l'indifférence, prêcher l'obéissance aux lois, faire une guerre acharnée à l'ivrognerie, tels sont les principaux objets que se proposerait la Ligue nationale en attendant un autre but dont il ne faut pas parler en ce moment.

Mais encore une fois, sommes-nous capables d'oublier légitimité, cléricalisme, orléanisme, République, pour ne penser qu'à la patrie?

G. B.

LE TUGENDBUND ET SON ORIGINE.

Quand une personne meurt, les survivants tiennent à se rendre exactement compte des motifs qui ont pu provoquer sa fin. Question de curiosité chez les uns, de regret chez les autres. La catastrophe survenue, on cherche comment on aurait pu l'éviter. Ce qui s'applique aux défunts peut s'appliquer aux nations déchues. Ces recherches, néanmoins, deviennent plus intéressantes quand elles concernent une nation redevenue forte après sa chute, et expliquent les motifs du relèvement après avoir expliqué ceux du déclin.

I

L'histoire contemporaine de la Prusse offre ce sujet d'étude Nul exemple d'une nation qui se soit plus promptement relevée après une chute plus complète. Pour bien mesurer la profondeur de son abaissement, il faut lire tel paragraphe du traité de Tilsitt, où le vainqueur ne craint point de déclarer que ce n'est nullement par égard pour le vaincu, mais par considération pour le vœu manifesté par l'empereur Alexandre, qu'il consent à laisser subsister un coin de la Prusse. Ce procédé dédaigneux, mais naturel de la part d'un vainqueur, peint à merveille le mépris du parvenu outrecuidant et adulé pour l'homme qui n'a pas su administrer sa fortune. Politiquement parlant, c'était là le principal tort du souverain de la Prusse en particulier, et celui de ses sujets en général. Le chef de l'État, comme ses autres membres, manquaient complétement de bon sens positif et d'esprit pratique. Le mal datait de loin et provenait peut-être de l'importation du langage et des manières françaises.

Berlin ne donnait pas seulement asile à des hommes comme d'Alembert ou Voltaire, mais renfermait bon nombre de littérateurs français de second ordre. Ces écrivains, attirés par l'espoir de participer aux libéralités du grand Frédéric, plaisaient tout à la fois par un ton de familiarité aimable et par des procédés d'esprit inconnus à leurs hôtes. Ceux-ci prenaient plaisir à voir ces procédés d'analyse un peu irrévérents s'exercer sur des sujets sérieux, comme l'immortalité de l'âme, ou l'affranchissement de la société humaine. Des preuves pour ou contre l'existence de Dieu, des plaidoyers tendant à représenter l'homme tantôt comme une brute et tantôt comme un sage, venaient tour à tour fournir un prétexte aux paradoxes les plus piquants et aux dissertations les plus brillantes, dissertations dont le fond s'effaçait le plus souvent devant la forme, mais qui n'en affectaient pas moins toujours un grand but philosophique et moral. La tendance un peu exclusive de ces esprits, surtout préoccupés d'idées générales, ne pouvait déplaire à des gens adonnés de préférence aux sciences abstraites. Leur manque de sens pratique perçait tout à la fois dans leur manière de s'exprimer et à travers leur façon de se conduire. Les hommes peu versés dans l'art de régler leur imagination exprimaient confusément des idées plus abondantes que nettes; les femmes inhabiles aux calculs suggérés par l'intérêt ou par l'égoïsme succombaient aisément aux sollicitations de leur jeunesse ou de leur cœur. C'était plus qu'il n'en fallait pour les rendre accessibles aux séductions du caractère français. Leur premier tort fut de vouloir imiter ce qui est inimitable. Ne pouvant s'approprier la tournure, ils prirent les modes; ne pouvant s'approprier le langage, ils empruntèrent le jargon. Et l'on vit d'excellentes personnes, nourries dans le respect de la discipline et élevées dans la pratique des vertus simples, s'exercer à balbutier des compliments fades, ou s'essayer à faire des révérences à la française.

Jusque-là le mal était médiocre; et les arts comme les lettres profitaient de ce qui pouvait paraître dangereux au point de vue national. Pour quelques singes de plus dans les boudoirs, on gagnait des œuvres destinées à ne point périr. Des hommes d'un esprit et d'un talent sérieux estimaient à juste titre l'habileté avec laquelle les écrivains français savent tirer parti d'une imagination un peu sèche. L'adresse avec laquelle Voltaire développe des théories sceptiques, les secrets que Rousseau possède pour faire accepter ses hardiesses, fascinèrent ces esprits encore neufs, et par conséquent ouverts à toutes les séductions du paradoxe. Ils étudièrent l'art de poser et de développer des arguments, ils tentèrent de s'approprier les procédés d'analyse et d'examen employés par les encyclopédistes. Nobles efforts, ambitions pacifiques qui honorent l'esprit humain, et n'en font que mieux regretter les tristes malentendus amenés par les rancunes politiques. Des hommes comme Lessing et Schlegel, Cousin et Renan, témoignent de ce que le génie d'une nation peut ajouter d'éclat au génie d'une nation différente. Par malheur, les disciples viennent souvent gâter l'œuvre des maîtres. Cela ne manqua pas d'arriver en Allemagne, où les défauts particuliers à l'esprit national venaient encore aggraver le danger. Le désir de tout connaître et de tout approfondir s'y confondait avec de vagues penchants au mysticisme. On voulut remonter à la source des choses, se renseigner sur l'origine des sentiments et des êtres, bref, construire une sorte de tour de Babel intellectuelle où le connu mènerait directement à l'inconnu, le définissable à l'indéfinissable. Tout d'abord, on délaissa l'analyse pour se lancer dans la théorie pure. Et quelle théorie! Le respect de la pensée divine, l'amour de la nature, celui de l'humanité et des beaux-arts y figuraient confondus dans une sorte de culte vague, et l'on se mit à adorer des choses dont on eût été bien embarrassé de dire le nom.

Car le travers dominant de la société allemande d'alors consistait à prendre le sentiment pour souverain juge. Sans doute le besoin de découvrir et de fixer de nouvelles lois morales formait l'un des caractères distinctifs de cette époque de transition, et partant de tâtonnements. Mais tandis que les Français, retenus par la crainte du ridicule, se renfermaient dans les limites du bon sens et du bon goût, les Allemands, plus imaginatifs et par conséquent plus naïfs, se livraient sans scrupule à tous les excès de l'imagination et du cœur. Ils donnaient de bonne foi dans les travers d'esprit introduits par le verbiage emphatique de Richardson et la sensibilité exagérée de Rousseau : ils ne se soupçonnaient point risibles quand ils interrompaient une grave dissertation sur l'*essence de l'être*, ou de larmoyantes considérations sur le perfectionnement de l'humanité, pour avaler une tasse de thé, ou mordre dans une tartine de pain beurré. Philosophie et théologie, critique et esthétique, la mode voulait qu'on s'occupât à peu près de tout, excepté de ce dont il était utile de s'occuper. Non pas qu'au fond on fût devenu indifférent aux mots de patrie et de famille. Seulement en prétendant les expliquer dans un sens plus large, en voulant mettre les devoirs de conscience

tion au-dessus des devoirs effectifs, et remplacer le culte de la patrie particulière par celui de la patrie universelle. Sublimes projets qui devaient naturellement aboutir à fausser les esprits et à pervertir les mœurs. On se croyait bon parce qu'on se sentait capable de s'attendrir, et supérieur parce qu'on possédait l'art de construire des phrases ronflantes. Tout devenait prétexte à grandes périodes. Le besoin d'épuiser et de déverser sur tout et sur tous ce qu'on pouvait posséder de facultés aimantes ou attractives était vraiment parvenu à un degré incroyable. On s'attendrissait à propos du clair de lune, on pleurait à l'aspect d'une jeune personne qui se promenait dans son jardin accompagnée d'un agneau. D'autres fois des amis s'envoient réciproquement le compte des douces larmes qu'ils ont versées depuis leur dernière entrevue, ou bien des fiancés exaltés par l'aspect du ciel couvert d'étoiles se précipitent à genoux, non pas, comme on pourrait le croire, pour se faire des confidences d'amour, mais pour réciter ensemble une ode à la vertu, et se consacrer à son culte. Ce qui ne les empêchait point, une fois mariés, de s'emparer du premier prétexte venu pour recourir au divorce. Les mœurs sont toujours en danger quand le sentiment moral s'exagère ou s'égare. Mais les symptômes de la crise varient selon le caractère du pays menacé. Le libertinage qui s'étalait ouvertement et sans vergogne en France empruntait, en Allemagne, des dehors plus convenables : une conduite licencieuse effrayait ces esprits timides et graves, qui, même dans leurs écarts, éprouvaient le besoin de conserver les apparences de la vertu. On voyait des personnes même distinguées par l'esprit, par le caractère, pousser l'oubli du devoir et le mépris de la famille jusqu'à divorcer quatre ou cinq fois de suite. Les enfants cessaient d'être l'un des objets du mariage pour en devenir l'appendice, et le mariage, devenu un prétexte pour pouvoir vivre honnêtement ensemble pendant un temps indéterminé, avait dépouillé son caractère respectable pour s'abaisser au rang d'un engagement temporaire.

II

Le divorce s'obtenant sans difficulté, la séparation se faisait sans colère; quelquefois même, elle provoquait des scènes d'attendrissement ou de regret; la nécessité de se dire adieu pour un motif dont on entrevoyait la futilité faisait mieux sentir le prix de ce qu'on allait abandonner; si près de renoncer l'un à l'autre, le cœur faiblissait; on oubliait les moments de lassitude pour se rappeler les moments de bonheur; les chances de l'avenir disparaissaient devant le souvenir des tendresses passées; on hésitait, les paupières devenaient humides; et, la main dans la main, on se promettait, quoique séparés par la loi, de demeurer unis par le cœur. Souvent on continuait à s'écrire, quelquefois à se voir; un échange de petits cadeaux servait à maintenir des relations bienveillantes, même affectueuses. Les personnes dépourvues de préjugés s'envoyaient réciproquement leurs miniatures; toutes choses innocentes par elles-mêmes, mais peu faites pour affermir la solidité d'un lien nouveau. Leur plus grand tort était de prêter à des comparaisons souvent dangereuses, et de fournir un prétexte à des retours dont personne ne paraissait soupçonner l'immoralité, ni même le ridicule. L'œuvre de la loi demeurait incomplète : on brisait les liens nouveaux pour renouer les anciens nœuds, on ne se faisait point scrupule de renoncer à la femme ou bien au mari de la veille pour reprendre son conjoint de l'avant-veille. Le pire de la chose, c'est qu'elle engendrait d'autres écarts : le dévergondage des sentiments précède ordinairement celui de la conduite; l'oubli des devoirs naturels mène à l'affaiblissement du sentiment patriotique. Bientôt on ne se contenta plus de changer à volonté de femme ou de mari, ni de remplir passagèrement les devoirs d'une paternité problématique : on voulait devenir cosmopolite, on aspirait au titre de *citoyen de l'univers;* la qualification d'Allemand parut étroite, et l'on se détourna de ses compatriotes pour tendre, de loin, bien entendu, les bras au Hottentot et au Cafre. Et l'on devint mauvais citoyen comme on était devenu mauvais époux et mauvais père, par générosité mal entendue, et pour acquérir des titres à la reconnaissance de ses semblables, ou plutôt parce qu'on avait besoin d'un prétexte honnête pour mal faire. On oubliait que le fond éternellement invariable de la nature humaine n'est guère susceptible de grandes réformes foncières, et que le meilleur moyen de contribuer au perfectionnement d'autrui est peut-être de chercher à se perfectionner soi-même. Les Prussiens durent se convaincre de cette vérité ancienne comme le monde et plate comme les rues le jour où leur imprévoyance livra les clefs du logis à un ennemi mieux avisé et plus habile.

Quoi qu'il en fût, les hommes intelligents commençaient à reconnaître le vice des théories qui ne reposent point sur la pratique. On maudit généralement la guerre, on gémit sur ses effets sans penser qu'elle est parfois nécessaire pour retremper l'homme moralement affaibli et déchu. Les sentiments héroïques renaissent avec les sentiments barbares, et le bras le plus amolli retrouve la force de soulever un drapeau et le courage de brandir un sabre quand il s'agit de défendre son foyer menacé ou de sauver l'honneur du nom national. C'est ce qui arriva en Prusse le jour où les populations ruinées par les exactions et désolées par la famine comprirent que, faute d'un élan suprême, elles allaient tomber au pouvoir du vainqueur.

D'autres ont éloquemment décrit les faits liés à ce grand soulèvement patriotique, et les exemples tant de fois cités des femmes qui vendaient leurs cheveux pour armer leurs fiancés, ou dépouillaient les frivoles ornements empruntés aux modes françaises pour reprendre le chaste habit et les allures modestes de leurs aïeules, ne figureraient ici qu'à titre d'amplification inutile. Ce qui distingue ce grand mouvement, et assura son succès, ce qu'il importe surtout d'y voir, c'est l'énergie et la sincérité d'un élan qui se manifesta moins par des paroles que par des actes, c'est son action salutaire et constante sur l'esprit d'un peuple découragé et misérable. Les promoteurs de cette grande œuvre de régénération morale se conduisirent, dès le début, de façon à s'attirer les sympathies et l'admiration générales. Point d'illusions vaniteuses, point de phrases déclamatoires; on était malheureux et l'on ne craignait point de s'avouer faible. Mais, tout en gémissant sur ses malheurs, tout en reconnaissant ses écarts, on ne perdait point son temps à injurier la nation adversaire ou bien à exalter les grandeurs évanouies de la patrie déchue. Les rudes leçons de l'expérience se chargeaient du soin de redresser les esprits égarés ou faussés : on baissait la tête, mais on cherchait à réparer les fautes commises, on versait des larmes d'indignation et de rage, mais on étouffait sa colère pour réfléchir ensemble aux moyens de se relever.

Enfin, et sur le point de tout perdre, on retrouvait la véri-

table signification d'un terme qui allait redevenir la devise vénérée de tous les patriotes sincères.

Quelques hommes plus particulièrement convaincus qu'une nation doit conserver sa dignité pour rester forte, le prirent comme mot d'ordre d'une association destinée à relever les forces expirantes du pays. Le *Tugendbund*, ou *ligue de vertu*, admettait uniquement des hommes ayant fait preuve de désintéressement et de savoir ; la sévérité de ses statuts, comme la grandeur de son but, en excluait naturellement tout affilié vulgaire, ou même médiocre. Un caractère intègre, une réputation intacte, une instruction suffisante, une discrétion à toute épreuve, telles étaient, avec la ferme volonté de faire, le cas échéant, le sacrifice de ses intérêts les plus chers, les principales conditions requises pour devenir membre d'une société qui d'ailleurs n'avait rien d'occulte, et jouissait de la protection avouée des autorités et du monarque. On y rencontrait indifféremment des savants, des ecclésiastiques, des militaires ; un comité composé des hommes les plus compétents, et divisé en cinq catégories différentes, était chargé de diviser et de classer les sujets d'étude recommandés à l'attention des sociétaires. Les séances, qui étaient secrètes, avaient mission de répondre aux exigences les plus pressantes ; on y traitait des questions d'économie politique et sociale, d'enseignement privé et populaire; on y agitait des sujets comme celui de la réorganisation de l'armée, ou de la réforme des mœurs. Avant tout on s'attachait à examiner les véritables motifs d'une décadence plus apparente qu'effective, on recherchait les moyens de relever les âmes accablées par le malheur, ou perverties par des doctrines malsaines. Tâche difficile entre toutes, si l'on songe combien l'infortune obscurcit le jugement et combien il est difficile d'éclairer ceux qui prennent leurs rêveries pour des faits positifs. On faisait mieux; on s'efforçait de démontrer que le meilleur moyen d'être fort est d'être honnête, et l'on essayait de prouver non-seulement par des paroles, mais par des actes, que l'honnêteté foncière et la droiture parfaite dépendent moins de l'élévation naturelle du cœur que de la justesse du raisonnement, et qu'il est difficile de connaître exactement la portée de ses devoirs si l'on ignore ce que l'État et la famille peuvent exiger d'un citoyen et d'un père. En de pareilles circonstances, le premier devoir d'un citoyen et même d'un père était sans doute d'aider à la protection de tous par le sacrifice de ses intérêts personnels ou de ses affections privées. Le *Tugendbund* contribua à effectuer cette régénération morale qui se manifeste autant par la dignité de l'attitude, que par la virilité des actes. Il travailla moins à propager la haine du nom français qu'à répandre l'amour du nom allemand ; cependant on ne saurait nier qu'en rendant à tout un peuple le sentiment de sa valeur, il contribua de beaucoup à fonder sa puissance future, et fit germer de sourdes pensées de revanche dans les cœurs enfiellés et meurtris de ces hommes impitoyablement pressurés et dépouillés par leur vainqueur.

Les grandes institutions fondées sur les principes indestructibles du droit et du devoir finissent souvent par éveiller les susceptibilités des gouvernements, toujours jaloux de dominer seuls. Le *Tugendbund* ayant, entre autres torts, celui de ne point se montrer hostile aux idées libérales, et de renfermer des hommes d'un mérite rare, on l'accusa de menées ambitieuses et de tendances démagogiques. C'était plus qu'il n'en fallait pour faire supprimer une association dont on commençait injustement à redouter l'immense pouvoir. Une ordonnance royale datée de décembre 1809 vint la dissoudre après un an de durée. Mais ses membres, dispersés en apparence, n'en continuèrent pas moins à demeurer unis dans un même sentiment, et à travailler de concert à l'achèvement de la même œuvre. L'association, ostensiblement dissoute, continuait à répandre son esprit parmi les masses renouvelée par son enseignement et fortifiées par son exemple. Les germes fructifiaient pour l'avenir, et la richesse de la récolte obtenue sur un terrain à peine défriché répondait de la moisson future.

CAMILLE SELDEN.

COLLÉGE DE FRANCE

ÉLOQUENCE LATINE

COURS DE M. ERNEST HAVET

Des témoignages de la littérature latine sur l'empire (1)

On regarde généralement la littérature d'un peuple comme l'expression de l'âme de ce peuple et comme révélant par conséquent le secret de son histoire, puisqu'elle n'est que le développement des sentiments et des idées qui sont la raison des faits. Cependant toute une école historique, qui domine ou qui prétend dominer depuis un certain temps, accuse la littérature latine de nous avoir trompés au sujet du plus grand événement de l'histoire romaine, je veux dire la révolution qui a mis le gouvernement des Césars à la place de la république du sénat et du peuple romain ; on lui impute d'avoir été également injuste envers les hommes et envers les choses, et d'avoir déploré comme un malheur et condamné comme un crime ce qui était un bienfait. On soutient que les invectives de Cicéron, les protestations irritées de Sénèque, de Lucain et de Perse, les peintures et les sentences de Tacite altèrent la réalité des choses et doivent être désavouées par une bonne critique ; qu'elles ont calomnié les empereurs et surtout l'empire, et qu'après tout, c'est l'empire qui a eu raison, et les nobles esprits qu'il a fait souffrir ou qu'il a tués qui ont eu tort. C'est la question que je veux examiner avec vous.

Il faut mettre d'abord à part Cicéron ; il a vu l'empire se faire plutôt qu'il ne l'a vu fait. Il a pu se tromper, et il s'est trompé en effet sur l'avenir. Il écrivait à son ami Atticus, aux premiers triomphes de César, un mot qui a été redit bien des fois depuis, aux jours où se perpétrait quelque attentat misérable : Cela ne peut pas durer six mois! Si l'on ne considère que ce qu'on pourrait appeler l'accident, il ne se méprenait pas de beaucoup : César a duré plus de six mois, mais il n'a pas duré six ans : la différence n'est pas grande dans l'histoire. Le drame, en effet, a fini vite, à l'aide des couteaux. Mais si l'on va au fond des choses, si l'on songe qu'il ne s'agissait pas là d'un homme et de sa vie, mais du

(1) Le professeur a pris pour sujet, cette année, l'*Histoire générale de littérature latine* ; mais avant d'aborder cette histoire, il a cru devoir examiner, dans sa première leçon, une question particulière qui lui a paru intéressante, et qui touche, pour ainsi dire, à l'honneur des plus grands écrivains qui aient illustré cette littérature.

monde romain arraché à l'autorité des lois et livré à la domination de la force ; alors, quelle méprise ! On disait : Cela ne durera pas six mois. Et cela a duré quatre cents ans !

Cicéron est encore le jouet d'une cruelle illusion lorsqu'il accable Antoine et les Antoniens de ses superbes harangues sous la protection de l'épée d'Octave, pour aboutir à ce qu'Octave négocie tout à coup avec Antoine, partage avec lui la République, et lui livre, pour arrhes du marché, la tête du harangueur triomphant. Mais quoi ! Cicéron est un orateur, c'est-à-dire un combattant. Celui qui combat, que ce soit par la parole ou par l'épée, est avant tout l'homme du présent, et il doit l'être. Faire son devoir et laisser faire aux dieux est une des plus belles paroles qui aient été dites ; mais ajoutons-y que celui qui se sacrifie pour sa cause a le droit de croire que les dieux et les destins sont du même côté que son devoir. On ne lui demande pas de se hâter d'enterrer ce qui vit encore et ce qui a toutes ses affections, pour faire plus vite place à l'inconnu qu'il redoute et qu'il déteste. Qui est-ce qui se plaint que Démosthène ait essayé de retrouver Marathon à Chéronée ? Qui est-ce qui le blâme d'avoir lutté jusqu'au bout contre Philippe, sans s'enquérir si la Grèce n'était pas condamnée, par les circonstances et par ses fautes, à perdre son indépendance sans retour ? Mais franchissons l'intervalle des temps, et venons à ce qui nous touche : à l'heure où le soldat lutte sur le champ de bataille et verse son sang pour faire acheter à l'ennemi sa victoire, qui est-ce qui lui reprochera d'espérer, fut-ce contre toute espérance, que son péril sauvera la dignité et l'indépendance de son pays ? Aussi bien, aucun courage, aucune vertu de l'esprit ou du cœur n'est jamais perdue, et Cicéron lui-même, je le crois, n'a pas été éloquent en vain. Son éloquence n'a pas seulement consolé ceux qui succombèrent avec lui, et ceux qui subirent plus longtemps et plus pleinement que lui la servitude ; elle a contribué sans doute à développer une opinion publique qui a imposé à Auguste, et qui a donné à son règne, ou du moins à la meilleure partie de son règne, un caractère de décence et de dignité. Elle a préparé aussi, pour les jours affreux des plus mauvais des Césars, cette autre éloquence irritée qui souleva contre eux les consciences, et qui à son tour a amené les révolutions inattendues par lesquelles une tyrannie extravagante s'est abîmée et a laissé respirer les hommes. Les Philippiques, je n'en doute pas, ont été pour quelque chose dans la chute de Caligula, de Néron et de Domitien.

Mais, quand on voudrait oublier la vertu active de l'éloquence de Cicéron pour ne considérer que ses jugements politiques, on trouverait encore qu'il n'y a pas de témoignages qui éclairent plus que les siens l'histoire des révolutions romaines. Ce qu'on a plaidé de plus plausible en faveur de la domination des empereurs, c'est qu'elle était inévitable, par suite de l'injustice de Rome et de ses grands, et de ce qu'ils faisaient souffrir aux peuples. Médiocre apologie, car un mal, pour être inévitable, n'en est pas moins triste ni moins odieux ; on condamne ainsi l'aristocratie romaine plutôt qu'on ne justifie le césarisme ; mais cette condamnation, personne ne l'a développée avec plus d'éloquence et plus de force que Cicéron : « Toutes les provinces sont dans le deuil, tous les peuples libres se répandent en plaintes, tous les royaumes enfin élèvent leurs protestations contre nos convoitises et nos injustices. Il n'y a pas d'ici à l'Océan d'endroit si reculé, si inaccessible, où n'ait pénétré, au temps où nous sommes, l'insolence et l'iniquité des gens de chez nous. Le peuple romain ne peut résister plus longtemps, je ne dis pas à la colère des nations conjurées, à leurs soulèvements, à leurs révoltes, mais à leur tristesse, à leurs larmes, à leur désolation. » Les plaidoyers de Cicéron contre Verrès, où se trouve cette phrase, en sont le développement poussé aux détails les plus saisissants ; et ses discours publics comme ses lettres intimes, qui forment un si admirable journal, nous font voir à chaque instant de la manière la plus vive comment ce pouvoir si imposant en apparence s'écroulait sous le poids de ses iniquités, ou se dissolvait insensiblement par les vices incurables et le stupide aveuglement de ces rois du monde. Mais la verve avec laquelle il sait peindre les scandales et les attentats du gouvernement qui tombe ne l'abandonne pas quand il voit en face les scandales et les attentats de César. Il n'est pas seulement plein de feu, il est plein de sens dans ses indignations et dans ses sarcasmes. Voyez-le, à la première nouvelle du passage du Rubicon, et de la marche subite du grand chef de bandes tombant sur Rome : « Oh ! le malheureux et l'insensé, qui n'a jamais vu seulement l'ombre du bien véritable ! Qu'il jouisse à son aise de sa fortune. Mais j'aime mieux une promenade d'hiver avec toi, au soleil de ton Lucrétile, que toutes ces odieuses grandeurs ; ou plutôt j'aimerais mieux mourir mille fois, que d'avoir un seul instant une pareille pensée. Tu me diras : Tu aurais beau vouloir. Comment ! Est-ce que vouloir n'est pas toujours possible à tout le monde ? Mais c'est ce vouloir même qui me paraît un malheur plus grand que les derniers supplices. Je n'en connais qu'un qui soit plus grand encore, c'est de réussir en pareil cas dans ce qu'on a voulu. »

Peut-être que je paraîtrai trop naïf ou trop professeur, et que je ferai sourire à mes dépens les politiques ; mais je ne puis m'empêcher d'être touché de ce cri de l'âme de Cicéron, qui sent sa faiblesse aussi bien que son innocence, et reconnaît toute la force de ce grand coupable ; mais qui reprend l'avantage en face du victorieux en déclarant hardiment que sa victoire est un malheur pour lui-même. Ainsi parlaient les philosophes ; mais, si l'on n'en croit pas leur témoignage, il en faut croire celui de César. Lui-même souffrait de la situation où il s'était mis. Un jour que Cicéron avait fait chez lui antichambre, car le temps de César appartenait d'abord aux hommes dont César était obligé de se servir, celui-ci dit aux siens, en parlant du vieux consulaire : « Il n'y a pas d'homme plus doux que celui-là, et pourtant je ne doute pas qu'il n'ait pour moi une haine cruelle. » Si cette haine lui pesait ainsi, chez celui même dont il ne redoutait rien, c'est qu'elle lui revenait du dehors comme l'écho de sa propre conscience. Il s'attendait, d'ailleurs, on le sait, aux complots et à la vengeance de ces nobles vaincus qu'il laissait vivre ; il voyait venir le meurtre qui l'a frappé, et il s'y résignait avec une sombre résolution, disant fièrement qu'il avait assez vécu, soit pour la nature, soit pour la gloire, ou encore, qu'il avait assez vécu pour lui-même, et se livrant à son destin. Je suis persuadé que s'il s'abandonnait ainsi sans se défendre, c'est qu'il ne voyait pas devant lui un avenir qui soutînt son courage, et que, tout-puissant pour le mal, il se sentait impuissant pour le bien. Il s'avouait que ceux-là avaient droit de le haïr à qui il avait enlevé leur indépendance, leur dignité et les lois, et qu'il n'était pas en lui de racheter le mal qu'il avait fait. Dans le beau remercîment que Cicéron lui adresse, au nom du Sénat, pour le rappel de Marcellus, il lui demande

de vivre pour faire quelque chose de supérieur à tout ce qu'il a fait encore, pour refaire Rome et la République, et y fonder un ordre nouveau. Mais cela c'était l'impossible ; César n'avait pu fonder que le césarisme et ne laissait après lui qu'un avenir sans vraie grandeur et sans aucune noble espérance. Je n'en veux pas davantage pour expliquer sa tristesse, et il n'y a rien, à mon sens, qui l'honore davantage que cette tristesse même, et qui marque mieux l'élévation de son esprit. Mais Cicéron, de son côté, n'a jamais parlé un plus magnifique langage que lorsqu'il lui propose de travailler, non plus pour l'admiration, qu'il a épuisée, mais pour la reconnaissance du genre humain : « Il est vrai, la postérité sera saisie d'étonnement en repassant la mémoire de ces commandements, de ces provinces conquises, le Rhin, l'Océan, le Nil, ces innombrables batailles, ces incroyables victoires, tes monuments, tes spectacles, tes triomphes, quand elle entendra conter ou qu'elle lira ces merveilles. Mais si Rome n'est pas restaurée par tes actes et tes institutions, ta gloire n'aura fait que traverser le monde en tout sens, sans trouver où s'attacher et où s'établir à jamais. » On ne peut mieux marquer la différence entre un météore qui ne fait qu'épouvanter la terre en passant, et un soleil qui y répand et y perpétue la vie. On ne peut mieux rendre ce qui est dû à un génie extraordinaire, ni mieux réserver l'hommage que le génie même ne peut forcer, et auquel a droit seulement la vertu qui se dévoue à la cause de la justice et à celle de l'humanité. Malheureusement tout ne se soutient pas à cette hauteur dans ce discours. Quelques passages expriment d'une manière fâcheuse les illusions auxquelles tous les hommes sont sujets dans de pareilles crises, mais surtout les hommes du tempérament mobile des parleurs. En repoussant les craintes que César, qui se sent entouré de haines, a pour sa vie, Cicéron s'écrie, au nom du Sénat tout entier, que tous sont prêts à se jeter entre César et les assassins. Et c'est le même Cicéron qui applaudit plus tard aux ides de mars avec un si indiscret enthousiasme. Il a changé, je le veux, et le Sénat aussi peut-être, mais ce ne sont pas les caractères forts qui changent ainsi. Il accuse ici sa faiblesse par son élan, comme il la marque ailleurs par ses abattements et ses défaillances, dans sa correspondance avec Atticus avant Pharsale. L'éloquence d'un orateur ne nous livre par moments que les troubles de son âme ; mais quand elle traduit à la fois, comme vous l'avez vu tout à l'heure, les pensées d'un grand esprit et le témoignage de la conscience publique, elle s'élève à l'autorité de l'histoire.

Cependant il est vrai, en général, que rien n'est absolument bon ni absolument mauvais dans les choses humaines, et il y a eu, en effet, un bon côté dans la révolution qui a fait l'empire ; c'est qu'elle a donné à Rome cette unité dans l'action du pouvoir et dans l'administration qui lui manquait comme à toutes les cités libres du monde antique. Quand on voit, en effet, tant de bons esprits, dans l'antiquité, et surtout en Grèce, incliner vers ce qu'ils nomment la monarchie, qu'on ne les accuse pas trop vite d'avoir sacrifié la liberté ; ce n'était pas le despotisme qu'ils appelaient, c'était un gouvernement. Les républiques anciennes ne connaissaient rien qui ressemble à ce que nous appelons un président ou un premier ministre ; les fonctions à la fois très-divisées et très mobiles rendaient l'action publique trop souvent vaine et impuissante. Rome elle-même, qui gouvernait si fortement ses armées et ses provinces, Rome, chez elle, n'était pas assez gouvernée, et, plus elle grandissait, plus elle avait besoin de l'être. Mais nul n'a mieux senti cette nécessité que Cicéron et ne l'a mieux fait sentir. Dans son livre de la République, écrit à la veille des guerres civiles, il demandait une cité souveraine, une Rome idéale, aristocratique et démocratique à la fois, mais qui placerait librement à sa tête un pouvoir suprême et dirigeant, une espèce de représentant en qui elle se reconnût et s'honorât elle-même ; esprit supérieur, âme noble, n'ambitionnant que le bien public, travaillant constamment à la prospérité et à la vraie grandeur de l'État, et récompensé par la gloire. Était-ce là une chimère de philosophe et d'orateur? César l'a pensé sans doute; mais ceux qui aiment leur pays ne refuseront pas de croire que ce peut être une réalité.

Je ne vois donc pas jusqu'ici que l'éloquence, au temps de Cicéron, ait trompé les hommes, qu'elle ait porté des jugements faux, ni donné des conseils indiscrets. Au temps de Sénèque et de Lucain, elle est certainement plus déclamatoire et moins gouvernée par la raison : les meilleurs ne discouraient guère et écrivaient encore moins, à cette époque abominable; sous Caligula, sous Messaline, Aggrippine ou Néron, l'éloquence du vrai sage était le plus souvent de se taire; c'était le temps où l'on cherchait avidement, dans le journal de l'Empire, en quelle occasion Thraséas n'avait rien dit. Ceux qui parlaient étaient de beaux esprits, emportés par un talent intempérant, mais d'un caractère léger et faible, incapable de soutenir avec égalité les épreuves de ces temps cruels : tantôt courtisans simples et ingénieux jusqu'à la bassesse, tantôt invectivant au delà des bornes ; je ne veux pas dire au delà de ce que méritaient les puissants d'alors, car c'eût été impossible, mais au delà de ce que comportait la situation de l'écrivain, et la mesure réelle de sa dignité et de son indépendance, ou de celle du public pour qui il parlait. Si ces invectives étaient tolérées, ce n'est pas seulement parce qu'elles étaient toujours conçues en termes généraux et vagues, ne s'attaquant qu'à la tyrannie abstraite, et non aux personnes, mais aussi parce qu'elles étaient outrées, et d'un ton tellement disproportionné aux nécessités qu'on subissait et à la conduite qu'on tenait dans la pratique, que l'autorité pouvait prendre le parti de s'en moquer au lieu de s'en émouvoir. Je n'en dissimule pas, comme on voit, le côté faible ; mais pourtant il serait injuste de n'y voir que celui-là. A côté des déclamations qui étaient pour la montre ou pour la bravade, il y avait des paroles graves et des sentiments sérieux ; certaines épreuves donnent à l'âme et à l'éloquence la vraie force. Sénèque, à la fin de sa vie, Sénèque épuré par la disgrâce et par le danger présent, a écrit ses Lettres à Lucilius, le plus saisissant de ses livres et le plus durable. Ces Lettres ont gardé leur vertu à travers les siècles; les hommes du moyen âge, dans leurs cellules pieuses, en étaient encore touchés, comme le livre de l'*Imitation* en témoigne ; sous la Terreur, dans des jours aussi affreux que le temps qui les avaient inspirées, des proscrits y ont puisé la résignation et le courage, et les ont comparées aux prières que la religion a pour l'agonie. Si elles nous émeuvent aujourd'hui encore, comment n'auraient-elles pas ému les contemporains ? Elles ne les ont pas consolés seulement, elles ont contribué, je l'ai dit, à les sauver. Les historiens ont été frappés de voir comment cet empire si terrible de Néron s'était écroulé tout seul, en quelque sorte : il n'y fallut ni assassinat, ni guerre déclarée : le monde, comme dit Suétone, qui avait supporté ce maître pendant quatorze ans, le laissa tomber. Une armée se détacha de lui, puis une autre, puis une autre encore ; à

Rome, personne ne remua pour le défendre, personne aussi ne s'éleva contre lui ; il ne pouvait trouver, disait-il, ni un ami, ni un ennemi ; sa chute fut comme une espèce de jugement de la conscience publique. Mais ce jugement, qui l'avait préparé, sinon l'éloquence méprisante et indignée de ceux qui avaient eu à supporter cette tyrannie, qu'elle avait fait souffrir, qu'elle avait mis à mort, mais dont les paroles survivaient, et rendaient désormais une telle corruption et une telle extravagance impossibles ?

Mais c'est à Tacite que je dois surtout m'arrêter, car il est le seul qui ait pu prononcer sur les Césars librement, en historien et en politique, après que leur règne était passé ; les écrivains de l'âge précédent ne sont pas des juges, mais des victimes, qui se débattent péniblement contre l'oppression, et ne peuvent guère protester contre elle qu'en se retranchant dans la morale pure, à la manière des prédicateurs. Ce sont les jugements de Tacite qui embarrassent le plus les amis des empereurs, et qu'on s'est principalement efforcé d'infirmer. On s'y est pris pour cela de deux manières : tantôt en le récusant comme suspect d'esprit de parti et de passion injuste, tantôt en recherchant dans ses écrits mêmes des témoignages qui semblent contredire en détail l'impression qu'il donne dans l'ensemble, de sorte que ses aveux ôteraient toute autorité à ses arrêts. Voyons d'abord ce qu'on a pu trouver dans Tacite de favorable à l'empire.

Tacite a reconnu que les provinces « n'avaient pas vu de mauvais œil la révolution faite par Auguste, lasses qu'elles étaient du gouvernement du sénat et du peuple, à cause des querelles des grands et de la cupidité des magistrats, et parce qu'elles ne pouvaient compter sur le secours des lois, impuissantes contre la force, contre la brigue et surtout contre l'argent ». Oui les provinces souffraient, elles voulurent espérer mieux d'un nouvel état de choses : que devint cette espérance? Elle n'a pas pu être, sans doute, entièrement trompée. La marche même du temps remédie toujours dans une certaine mesure aux maux qui sont devenus insupportables. L'empire n'a pu naître que parce que les provinces étaient écrasées sous l'aristocratie romaine ; il était donc inévitable qu'il leur apportât quelque soulagement. Les proconsuls, ayant affaire à un gouvernement, et non plus à une anarchie, durent être plus contenus, et se porter moins facilement aux excès dans leurs provinces. D'un autre côté, un grand nombre de provinces cessèrent d'être gouvernées par les proconsuls, suivant les lois anciennes, et furent placées sous le commandement militaire de César. Or les proconsuls coûtaient fort cher, même sans exactions. Le Sénat était bien réellement, suivant un mot célèbre, un conseil de rois ; chacun de ces rois avait une cour splendide, et, pour employer un mot moderne, une liste civile des plus larges ; cela n'était pas considéré comme l'abus, mais comme la loi même et la convenance d'une constitution aristocratique. Cette lourde dépense était épargnée aux provinces de César ; on y administrait, on n'y régnait pas ; de là des incidents comme celui que nous révèle une phrase de Tacite : « L'Achaïe et la Macédoine succombant sous leurs charges et demandant grâce, on prit le parti de les soulager pour le moment de l'autorité des proconsuls et de les remettre à César. » Voilà les faits ; ils montrent assez quel était le poids de l'ancienne tyrannie, et que nul ne pouvait être tenté d'y revenir en retournant en arrière. Mais si de ces témoignages de Tacite on prétend conclure que Tacite a été ingrat envers les Césars, on raisonne comme on raisonnerait sur l'histoire de France, si, parce qu'on ne retrouve plus sous Napoléon certaines iniquités et certains scandales des anciens temps, on en concluait que la servitude à laquelle la France de Napoléon était pliée n'avait rien ni de honteux ni d'odieux. Oui, il est vrai que plusieurs des misères du passé ont été emportées par un progrès inévitable et par ce qu'on appelle la force de choses ; mais cela ne justifie pas l'étrange illusion de ceux qui ont voulu voir dans le césarisme un régime essentiellement démocratique, qui ne pesait qu'aux nobles et aux grands seigneurs, et n'avait que protection pour les petits, pour les sujets et pour les esclaves. Une pareille méprise ne soutient pas le moindre examen.

L'histoire de Volésus sous Auguste, ce proconsul d'Asie qui faisait décapiter trois cents hommes en un jour ; l'histoire de Marius Priscus sous Trajan, véritable brigand dans sa province, montrent assez que si, sous l'empire, il n'y avait plus de Verrines, il y avait toujours des Verrès. Ceux-là furent condamnés, il est vrai, c'est-à-dire qu'ils allèrent savourer, comme a dit Juvénal, dans un exil voluptueux, la colère des dieux et leur disgrâce, tandis que les peuples qui avaient obtenu justice continuaient de saigner et de gémir. Mais combien d'autres oppresseurs durent n'être pas même poursuivis ! On n'arrachait plus l'impunité par les factions, mais on l'obtenait sans doute par les bassesses envers le maître et ses favoris ; on n'achetait plus le peuple, mais on corrompait les affranchis de César. Quant aux provinces impériales, ceux qui s'imaginent que la vie y était douce aux sujets n'ont qu'à voir ce que la Judée eut à souffrir sous ses procurateurs, ou à lire dans Philon ce que se permettait un préfet d'Égypte. Pour moi, quand je lis le discours de Galgacus, je ne puis comprendre, je l'avoue, comment la Rome aristocratique aurait pu surpasser celle des empereurs en duretés et en injustices. « Le vol, le meurtre, le rapt, voilà leur empire ; faire d'un pays un désert, voilà leur paix ! » C'est la Rome impériale qui plus encore que la Rome républicaine a peuplé l'arène des fils des vaincus chargés de s'entretuer pour le plaisir de César et de son peuple. Il faut que ceux qui voient dans le règne du césarisme une satisfaction faite à l'humanité et aux misérables aient oublié le Paysan du Danube et le Gladiateur mourant de Byron.

Je ne sais pas bien ce que les petits avaient pu espérer de l'empire, mais je vois clairement dans plus d'un texte comment l'empire les a traités. Les empereurs, il est vrai, ménageaient la plèbe à Rome, et même ils la courtisaient ; mais c'était à Rome, dans la ville reine, et c'était la plèbe des citoyens. Cela n'empêchait pas, dans l'occasion, de déporter tout à coup deux mille hommes qui n'étaient que des affranchis, suspects de judaïsme ou d'affiliation aux cultes d'Égypte, et de les envoyer dans une île insalubre pour y servir contre les brigands : « Si le climat les tuait, la perte ne serait pas grande. » Quant aux esclaves, ce ne sont pas eux sans doute qui avaient salué avec espérance la révolution faite par Auguste, puisque Auguste se vante, dans cet exposé de son règne que nous a conservé l'Inscription d'Ancyre, qu'il a fait prisonniers, dans la guerre contre Sextus, 30 000 esclaves qui s'étaient jetés dans l'armée de ce fils de Pompée, et qu'il les a rendus à leurs maîtres pour qu'ils subissent leur peine, *ad supplicium sumendum ;* et lui-même en fit mettre en croix 6000. Les esclaves continuèrent d'être sous l'empire des ennemis publics, *hostes*. Sous Néron, le préfet de Rome Pédanius

ayant été assassiné par un de ses esclaves, tous les esclaves qui habitaient sous le même toit que le maître, hommes, femmes et enfants, au nombre de 400, furent menés ensemble au supplice, et cela se fit en vertu d'un sénatus-consulte rendu sous Auguste et aggravé sous Claude. Il est vrai que, par suite de ce progrès du temps que j'indiquais tout à l'heure, l'exécution des esclaves de Pédanius excita dans Rome une espèce d'émeute et fit hésiter le sénat; mais un édit de l'empereur gourmanda le peuple, et sa garde fit la haie le long du chemin que devaient suivre les condamnés. Voilà la protection que les esclaves trouvaient auprès des maîtres de l'empire. D'ailleurs tous les écrivains du temps des Césars nous parlent des *ergastula*, de ces bagnes où était enfermée pour toute la vie, les fers aux pieds, la moitié de la population esclave, sans qu'aucune autorité s'inquiétât de ces misérables. On avait assez à faire de s'efforcer d'empêcher que ces cachots n'engloutissent, avec la race servile, des hommes nés libres. En voilà assez pour montrer que l'établissement du césarisme n'a pas été, même dans les régions inférieures, la délivrance ni le salut des opprimés, et qu'à côté de quelques faits qui ont pu donner lieu de le supposer, il y en a assez d'autres qui les démentent.

Cependant on a prétendu montrer dans Tacite, non plus tel renseignement de détail en faveur de l'empire, mais un jugement général qui absout ce régime et le justifie; lui-même, dit-on, s'en est déclaré satisfait. C'est dans son beau Dialogue sur l'éloquence que Tacite se demande, par la bouche d'un de ses personnages, le poëte Maternus, pourquoi les orateurs de son temps restent si loin de Cicéron et de ses contemporains; il reconnaît que cette éloquence qu'il regrette était fille de la liberté républicaine, quelquefois même des querelles intestines et de l'anarchie; il trouve que la révolution faite par les Gracques a fait payer trop cher leur talent, et qu'il en a trop coûté d'être éloquent à Cicéron même, puisque son éloquence l'a tué. Et voici la péroraison de Maternus : « Qu'est-il besoin d'opiner longuement dans le sénat, quand les meilleurs esprits sont tout de suite du même avis? A quoi bon tant de harangues devant le peuple, lorsque ce n'est pas une multitude d'ignorants qui délibèrent sur les intérêts publics, mais la suprême sagesse d'un seul? Que serviraient des voix toujours prêtes pour l'accusation, quand les délits sont si rares et si légers? d'ennuyeuses et interminables défenses, quand la clémence du juge va au-devant de l'accusé en péril? Croyez-moi, hommes honorables et, autant que besoin est, orateurs accomplis : si vous étiez nés, vous, dans les âges précédents, ceux que nous admirons à l'époque où nous sommes, et qu'un dieu eût tout à coup échangé vos places dans le temps et dans l'existence; non, la gloire éclatante dont brilla leur talent ne vous eût pas manqué, et eux-mêmes auraient connu la mesure qui tempère le vôtre. Mais, puisqu'on ne peut obtenir à la fois une grande renommée et un profond repos, que chacun jouisse des avantages de son siècle, sans décrier le siècle où il n'est pas (1). »

Ai-je besoin, messieurs, de vous avertir que le sentiment qui respire dans ce passage n'est pas le contentement d'une âme satisfaite, mais tout au plus une résignation douloureuse et forcée? Rappelez-vous que cela a dû être écrit sous Domitien, quand un honnête homme ne pouvait laisser sortir impunément de sa poitrine, je ne dis pas une parole libre, mais un soupir (1). C'était alors une assez grande hardiesse de déclarer que le temps de l'éloquence était passé, et qu'elle ne pouvait plus vivre, parce que la liberté avait vécu; et il était habile, en même temps qu'il était juste, de reconnaître que la liberté avait été troublée par l'anarchie, et que l'anarchie ne pouvait être regrettée. Mais quand l'écrivain, qui était un sénateur, se félicitait de ce que le sénat n'avait plus besoin de délibérer, n'ayant jamais qu'un avis, et la décision de toutes choses appartenant à la *suprême sagesse d'un seul;* quand il invitait ses contemporains à se contenter de leur lot, c'est-à-dire de la tranquillité qui leur était faite, puisqu'on ne peut tout avoir, que de sous-entendus dans ce langage! quel effort dans sa soumission! et quelle amertume dans sa reconnaissance envers ses maîtres! Les amis du césarisme ne sont pas difficiles en vérité, s'ils se contentent pour lui d'un pareil hommage.

Allons au fait, jugeons à notre tour le juge des Histoires et des Annales, et voyons s'il nous a donné de fausses idées de l'empire et des empereurs. Mais on reconnaît bien vite que rien de ce qu'on trouve dans Tacite ne lui est particulier, si ce n'est l'énergie de ses sentiments et le coloris de ses tableaux. La terreur permanente qui pèse sur tout ce qui compte dans Rome, les délateurs, les piéges de la loi de majesté, les condamnations par lesquelles le sénat se décime lui-même, les tueries sans condamnation et sans forme de justice; les excès de la débauche à côté des excès de la cruauté, orgies et tragédies; l'insolence des favoris et le règne des affranchis; les bassesses des courtisans et celles de la foule; ce sont là autant de lieux communs, non les inventions d'une imagination éloquente. Et en dehors des scènes éclatantes qui attirent surtout les yeux, si l'on considère le caractère général de la politique impériale, une puissance qui semble sans bornes, et qui est constamment rendue impuissante par ses vices mêmes, la défiance, la cupidité, l'emportement; qui ne peut se faire bien servir ni au dedans ni au dehors, parce que tout mérite lui est un danger, et qu'elle a peur de ses ministres et de ses capitaines; qui, en ne souffrant aucune liberté, se condamne par cela même à ne pouvoir maintenir aucun ordre, viole ses lois, ruine ses finances, et paraît fatalement amenée à dépenser follement, puis à piller pour pouvoir dépenser, puis à tuer pour pouvoir piller; qui va toujours dégénérant, de l'Auguste de Virgile à l'Auguste d'Ovide, de celui-ci à Tibère, de Tibère à Caligula, Claude et Néron, de Vespasien à Domitien; tout cela, messieurs, est-ce dans Tacite que je le prends? ou n'est-ce pas partout, dans tous les témoignages, dans tous les documents, dans tout ce dont se compose l'histoire? Et l'histoire ne resterait-elle pas toute négative pour ceux qui voudraient en ôter ces faits, et qui ne sauraient où en trouver d'autres pour remplir le vide?

Une chose m'étonne beaucoup de la part des hommes qui récusent le témoignage de Tacite parce qu'il est, comme disait Bonaparte, un mécontent, un disciple des Thrasea et des Helvidius. Ils oublient qu'il existe contre les Césars des accusations plus terribles que les protestations des âmes fières; ce

(1) Traduction de Burnouf, sauf un ou deux mots.

(1) Il n'est pas douteux du moins, quand on supposerait le livre composé ou publié après la délivrance, que nous n'y retrouvions l'impression de ce que les bons citoyens avaient senti sous ce triste règne, impression qui ne put tout de suite s'effacer.

sont les écrits de ceux qui ont fléchi sous ce pouvoir et qui l'ont caressé. La lettre adulatrice de Sénèque à Polybius condamne Claude et le césarisme mieux que ses plus belles invectives. Les plates flatteries de Martial, les complaisances mêmes de Quintilien, nous rendent Domitien insupportable. Et pour remonter au fondateur même de l'empire, je ne connais rien qui fasse mieux sentir la tristesse de la fin d'Auguste que les épîtres du pauvre Ovide, relégué au bout du monde romain pour avoir déplu, s'épuisant à plaire (hélas! bien inutilement) pour rentrer en grâce, et retournant sans fin dans ses vers la gloire, la justice, la magnanimité du divin César, qui l'a frappé sans le tuer, et, après les vertus de César, celles de Livie et de Tibère et des jeunes Césars fils de Tibère. Ainsi quand on viendrait à bout d'affranchir le césarisme romain de la justice de ceux qui le condamnent, il resterait à le défendre de ceux qui l'ont adoré.

Quant à Tacite, il est vrai que de bons esprits, frappés de ce qu'il a mis de passion et de couleur dans l'histoire, se sont défiés de son talent même, qui leur a paru noircir les Césars (1). Je n'hésite pas à reconnaître que ce grand esprit n'est pas toujours maître de son imagination. Il n'y a point, quoi qu'on en ait dit, de rhétorique dans Tacite; il y a quelquefois une vivacité d'impression qui lui fait trop aisément adopter le récit le plus émouvant et le plus dramatique comme le plus vrai. Il est accessible d'ailleurs à des superstitions que ni Cicéron ne connaissait, ni Sénèque; et son patriotisme ardent a ses préjugés. Tacite enfin, non plus que personne, n'est pas infaillible; mais, pour cette imagination qu'on lui reproche, je ne crois pas qu'à tout prendre, et dans l'ensemble, elle ait fait tort aux Césars. Pour moi, je le soupçonnerais plutôt d'avoir fait illusion sur eux à la postérité d'une autre manière, et, par l'éclat de son style, de les avoir rendus trop éclatants. Les plus tristes personnages ont chez lui, si je ne me trompe, trop de grandeur et de poésie; et il est heureux que nous ayons, à côté de ses beaux livres, les biographies terre à terre de Suétone, où ces personnages n'ont plus le masque et le cothurne et reprennent leurs véritables proportions, souvent très-mesquines.

Je crois donc, messieurs, que vous pouvez accepter sans scrupule dans son ensemble, et depuis Cicéron jusqu'à Tacite, le témoignage de l'éloquence latine sur le césarisme. J'ajoute en finissant qu'elle rend encore témoignage sur l'empire d'une autre manière, indirecte et involontaire et qu'on ne peut songer à récuser; c'est par la façon dont elle subit elle-même l'action de ce triste régime, nous permettant ainsi de mesurer l'effet qu'il produisait sur les caractères et sur les esprits. La grande et pleine éloquence, Tacite lui-même vient de nous le rappeler, n'a pas survécu et ne pouvait survivre à la liberté républicaine; elle s'est éteinte avec Cicéron. Il y a pourtant une éloquence à l'époque de Claude et de Néron, mais outre qu'elle se retire de l'action et se refugie dans la méditation philosophique, là même elle subit l'influence des temps mauvais, elle est évidemment malade et *fiévreuse* (c'est le mot d'un critique romain des âges suivants) (2); elle est pénétrée du malaise, de la corruption, de la difficulté de vivre, qui se font sentir partout dans cette crise si pénible et si cruelle. Puis Rome semble renaître par la ruine de Néron et de la dynastie des Césars, et après une rechute sous Domitien, elle paraît décidément guérie quand celui-ci est tué, et qu'il laisse la place à Nerva et à Trajan. Elle a enfin, après en avoir si longtemps désespéré, et elle conservera pendant près d'un siècle, à défaut du gouvernement de la loi, celui de maîtres honnêtes et raisonnables. On n'a pas la liberté politique, on a du moins l'indépendance morale et la dignité; on respire un air meilleur et plus sain. On peut dire que l'époque de Trajan est celle d'une renaissance de l'esprit romain, et aussi de la littérature; c'est alors que paraissent Tacite et Juvénal. Tacite est un aussi grand écrivain qu'aucun âge classique en ait porté. Cependant Tacite lui-même n'a trouvé que dans l'étude du passé la liberté qu'il fallait à son éloquence; il se renferme dans l'histoire, à peu près comme Cicéron et Brutus s'étaient renfermés dans la philosophie après l'usurpation de César. On aperçoit d'ailleurs, je l'ai dit, jusque dans ce beau génie, la trace du trouble que les épreuves de ce siècle douloureux avaient jeté dans l'esprit humain. Enfin cette éloquence si puissante est laborieuse et tendue; elle porte le poids d'une situation pénible; elle est attristée par la résignation; on y sent une grandeur qui n'a pas d'avenir devant elle; qu'il raconte dans l'*Agricola* la vie d'un homme, ou dans les *Annales* celle de l'empire romain, son accent est partout celui de l'oraison funèbre. Et en effet la véritable Rome finit avec lui. L'esprit romain avait épuisé, dans sa lutte contre les Césars et les Flaviens, ses dernières forces; après avoir triomphé de leur chute en saluant l'avénement de Trajan, il s'aperçoit qu'il n'a rien à faire de sa victoire. Il n'y a plus ni combat ni effort; on n'a qu'à vivre et à être sage; la paix, on l'a obtenue; la liberté, on a compris qu'il fallait y renoncer pour toujours; rien ne soutient l'élan des âmes, qui n'a plus d'objet; l'éloquence romaine meurt tout de suite après Tacite, et elle ne doit renaître qu'avec les Pères de l'Eglise latine, sous l'impulsion d'une foi qui apporte de nouvelles aspirations, qui produit de nouveaux efforts, et qui recommence la lutte avec l'empire à sa manière. La lutte fait le talent, parce qu'elle fait la vie. Ainsi, sous les empereurs romains, l'éloquence a tout d'abord été malade, puis, après une courte convalescence, l'affection aiguë s'est transformée en une maladie de langueur, par laquelle la vie s'est éteinte. Il suffit, messieurs, et ce sera ma dernière parole, il suffit de cette seule observation, dans une chaire littéraire, pour condamner sans appel le césarisme et les Césars.

ERNEST HAVET.

Ce morceau était écrit lorsqu'a paru le troisième volume de l'*Histoire des Romains* de M. Duruy, qui a pour sujet l'établissement et les commencements de l'empire. C'est bien peu d'une courte note pour apprécier un livre de cette importance et de ce mérite; je voudrais cependant indiquer en peu de mots ce que l'ouvrage de M. Duruy contient ou de contraire, ou de favorable à la thèse que j'ai défendue.

M. Duruy reconnaît le mal qu'a fait l'empire, et il l'établit avec une grande force; mais il soutient « *que le mal vint des hommes*, et que d'autres hommes plus habiles ou plus sages auraient pu le prévenir. » Il me semble difficile de comprendre, si le principe de l'empire eût été bon, comment les fautes des hommes en auraient constamment détruit l'heu-

(1) Voltaire l'a appelé *un fanatique pétillant d'esprit* (*pétillant* est un mot qui sied mieux à celui qui parle qu'à celui dont il parle), *flétrissant en deux mots un empereur jusqu'à la dernière postérité*. (Lettre à Mme du Deffand du 30 juillet 1768.)

(2) Fronton, *Lettres à Marc-Aurèle*.

reuse influence pendant tant de siècles. Et, en effet, ce que M. Duruy reproche surtout aux hommes, c'est-à-dire, avant tous, à Auguste, c'est de n'avoir pas donné à l'empire des *institutions*, qui en auraient assuré la grandeur et la force ; et, en cela, il parle à peu près comme on a vu que Cicéron parlait à César. Mais l'empire avec ces institutions, ce ne serait plus l'empire ; ce serait autre chose, que l'histoire ne connaît pas et que personne ne réprouve, puisque personne n'a pu le juger. L'empire véritable demeure jugé par cette plainte même. Je me soumets plus volontiers à l'autorité de M. Duruy quand il développe, non pas tant les mérites absolus de l'empire que ses avantages relatifs : le bien qu'il a fait en mettant fin à l'anarchie, et les améliorations qui se sont introduites dans la conduite des affaires de Rome ou des provinces, soit par le seul fait de l'établissement d'un pouvoir fort et centralisé, soit par le travail du temps et des hommes, qui va toujours s'efforçant de corriger les vices des choses (travail, ajouterai-je, qui se faisait déjà sentir sous la République). J'ai reconnu ces avantages de l'administration et de la législation impériales ; mais M. Duruy les détaille avec une grande science et une parfaite intelligence des choses de l'empire ; et son exposé à ce sujet est aussi complet et aussi précis qu'intéressant. Je redirai seulement encore que le règne de Bonaparte ne sera pas absous quand on aura montré que la France de 1800 était mieux organisée en bien des choses que celle de 1750 ; les iniquités de la République expliquent comment a pu s'établir le césarisme, mais elles ne le justifient pas, et celles du césarisme lui-même le condamnent.

Du reste, M. Duruy reste d'accord en définitive, ai-je même besoin de le dire ? avec la conscience de l'humanité. Quoiqu'il puisse paraître quelquefois, dans le détail, trop favorable aux empereurs, surtout à Tibère, et qu'il se défie de Tacite au delà, ce me semble, de la mesure, il n'en conclut pas moins, sur Tibère, qu'il a fini par être *un abominable tyran*, et son jugement sur Auguste paraîtra peut-être plus sévère même qu'on ne l'attendait. J'ai plaisir à relever dans son livre, en finissant, des déclarations telles que celles ci : « Je crois que le gouvernement oligarchique, qu'on appelait la république romaine, est justement tombé, mais je pense encore que l'empire, tel qu'Auguste crut l'organiser, était incapable de vivre, j'entends de la vie pleine et régulière... etc. » — « Le malheur a donc été que l'empire romain fut simplement un fait et non pas un principe. Je sais que la plupart des gouvernements commencent ainsi : mais, pour devenir un droit, il faut durer ; et pour durer honorablement, il faut avoir ou représenter une doctrine qui soit d'accord avec les besoins du temps. Or, la conception politique d'Auguste ne provenait pas d'une théorie particulière de gouvernement : née d'une nécessité de circonstance, elle fut, sous des dehors de modération, la stérile application d'une idée brutale... Les empereurs romains, portés au pouvoir par les événements, et non par le triomphe d'un système arrêté de renouvellement politique, que le salut de l'empire exigeait, représentent avant tout leur intérêt personnel et subsidiairement l'ordre public, idée qui est insuffisante lorsqu'il ne s'agit que de l'ordre maintenu par la force. *Ils ne prirent pas, comme on l'a prétendu, le protectorat du faible et du pauvre contre le riche et le puissant :* ils ne se proposèrent point de donner au peuple plus de bien-être, d'intelligence et de moralité... — Pour l'avenir, qu'avait-il fondé ? Le despotisme militaire et les droits de la force, sans autre garantie que l'intérêt bien entendu du prince. » Après de telles sentences, les esprits les plus rebelles au césarisme peuvent passer sans peine à l'auteur son enthousiasme pour *ce qu'aurait pu être l'empire*. Je m'en tiens à ses conclusions sur ce que l'empire a été, je m'en empare avec empressement, et je crois qu'elles demeureront celles de l'histoire.

ERNEST HAVET.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie française

SUJETS DE CONCOURS

Prix d'éloquence. — L'*Éloge de Vauban.* Le terme de la remise des mémoires est fixé au 15 février 1872.

Prix de poésie (annuel). — Le choix du sujet est laissé à la discrétion des auteurs, sauf dispositions spéciales. Le nombre des vers ne doit pas excéder celui de *deux cents.* — Chaque concours annuel court du mois de mars au même mois de l'année suivante.

PRIX DÉCERNÉS AUX MEILLEURES PUBLICATIONS

Prix Montyon. — A l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

Prix Gobert. — Au morceau le plus éloquent d'histoire de France. — L'auteur touchera ce prix tous les ans, pour le même ouvrage, jusqu'à proclamation de nouveaux lauréats.

Prix Bordin (annuel), de 3000 fr. — A l'ouvrage le plus remarquable par l'étendue des connaissances littéraires et le talent d'écrire.

Prix Halphen (triennal), de 1500 fr. (terme 1er janvier 1875). — A l'auteur de l'ouvrage le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral.

Prix Thiers (triennal), de 3000 fr. (terme 1er janvier 1874). — A l'auteur de l'ouvrage historique le plus remarquable.

Prix Guizot (triennal), de 3000 fr. (terme 1er janvier 1875). — Même destination que le précédent.

Prix Thérouanne (annuel), de 4000 fr. (terme 31 janvier 1873). — A l'auteur des meilleurs travaux historiques.

PRIX DIVERS

Prix de Maillé-Latour-Landry. — En faveur d'un écrivain ou d'un artiste dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé.

Prix Lambert. — Affecté à tout homme de lettres ou veuve d'homme de lettres auquel il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Académie des Beaux-Arts

SUJETS DE CONCOURS

Prix Bordin, 3000 fr. — Quels sont les moyens les plus dignes et les plus efficaces pour élever l'art et honorer le mérite des artistes ? — Étudier à ce point de vue l'influence des expositions et des récompenses annuelles sur la marche des beaux-arts et sur le goût public. (Terme 15 juin 1872.)

Autre prix de 3000 fr. (même terme). — Rechercher où s'étaient formés, d'où venaient les sculpteurs imagiers qui se sont produits à partir du commencement du XIIe siècle, ce qu'ils étaient, leur condition sociale, l'origine du caractère de leurs œuvres dans les monuments du centre de la France jusqu'au règne de Charles VI inclusivement.

Autre prix de 3000 fr. (terme 15 juin 1873). — Exposer les

conditions de l'alliance qui doit exister entre les arts et l'industrie.—Points de contact, limites.—Institutions à modifier ou à créer pour le perfectionnement des œuvres d'art et des produits industriels.

Prix Duc (biennal), 4000 fr. (terme 1er avril 1872). — Décerné à l'auteur du plan architectural le plus propre à faire ressortir les mérites de l'architecture française moderne. — Sujet *ad libitum*.

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 27 JANVIER 1872

La Guerre franco prussienne au XVIII*e siècle. — Nos faiblesses, nos désastres.* — M. *Fillon*, admis à lire une de ses études historiques, nous rappelle une vieille blessure dont la cicatrice s'est rouverte, et dont la plaie, agrandie par la guerre de 1870-71, a failli causer notre mort.

Il s'agit ici de cette fameuse guerre de Sept ans, non moins étrange, non moins imprévue pour la France d'alors que la dernière guerre de sept mois pour la France d'aujourd'hui. Ennemi séculaire de l'Autriche, le gouvernement français se prononça tout à coup pour elle, reconstitua cette vieille puissance en ruines, faillit s'écrouler lui-même sous son propre effort, et se trouva, comme hier, forcé de signer une paix désastreuse au bas du traité de Paris.

Alors régnait Louis XV, et au-dessous de lui Mme de Pompadour. La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1748, laissait Frédéric le Grand en possession de ses conquêtes et la France dépouillée des siennes. Nous n'avions plus d'alliés, mais il nous restait un accroissement de dettes de 1200 millions et l'hostilité de l'Angleterre, qui poursuivait à nos dépens la réalisation de son empire maritime.

M. Fillon a retrouvé daus une collection de lettres inédites du duc de Choiseul, alors ambassadeur de France à Vienne, une série de documents originaux qui établissent définitivement les tergiversations de la politique de Louis XV et la mauvaise influence des femmes dans les affaires gouvernementales.

Que dire de cette guerre trop connue, de ses premiers succès si mal poursuivis, de cette bataille de Rosbach qui sauva la Prusse, de cet égoïsme de la cour d'Autriche qui ne s'intéressait qu'à la guerre de Silésie; de l'incapacité de nos généraux, de l'indécision des ministres dirigeants, des intrigues de garde-robe, de la démoralisation de nos armées, du découragement dans lequel tombèrent au premier revers les instigateurs de cette entreprise insensée? Rien, sinon que chacun se renvoyait les reproches et cherchait à essuyer sur la face de son voisin les désastres qui retombaient sur la tête de tous.

LES COURS DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

L'École a ouvert ses cours le lundi 16 janvier. C'est un jeune publiciste, dont les travaux dans la *Revue des deux mondes* ont été fort remarqués, M. Albert Sorel, qui a eu l'honneur de les inaugurer devant un auditoire que l'on peut appeler l'élite de la jeunesse parisienne.

Nos lecteurs savent que M. Sorel est chargé d'exposer l'histoire diplomatique de l'Europe depuis les traités de 1815. Il a résumé, dans une sorte d'introduction, les antécédents de ces traités, c'est-à-dire le rôle des chancelleries européennes dans les événements qui se sont accomplis de 1789 à 1814. Le congrès de Vienne et le traité de Paris seront l'objet de ses prochaines conférences ; il se propose de suivre ensuite, en prenant la France pour point de départ et pour centre d'observation, toutes les grandes questions qui ont amené, depuis la chute du premier empire, la signature des pactes internationaux auxquels l'Europe de 1870 devait, après tant de transformations, cette physionomie spéciale que les résultats de la guerre franco-allemande lui ont fait perdre. Un vif intérêt ne peut manquer de s'attacher à la dernière partie de ce cours, où le sympathique professeur, remontant à l'origine de la Confédération germanique, retracera l'histoire du mouvement unitaire de l'Allemagne jusqu'aux douloureux événements qui ont amené le traité de Versailles.

Il nous a été facile de constater que ce cours était conçu dans un esprit de critique libre et impartiale, et que le professeur y apportait le fruit des plus sérieuses études et une connaissance intime de tout un côté de l'histoire contemporaine ignoré même de nos prétendus diplomates. Le ministère des affaires étrangères, auquel M. Sorel appartient encore, croyons-nous, et qui s'était acquis dans ces derniers temps une réputation européenne d'ignorance et d'incapacité, cesserait bientôt de la mériter si le jeune et savant publiciste cessait lui-même d'y être une honorable exception. Aussi verrions-nous avec plaisir le personnel de cette administration, où les loisirs ne sont d'ailleurs pas rares, suivre, directeurs en tête, les cours de l'École libre, en compagnie de nos ambassadeurs en rupture de ban et des hobereaux de Versailles qui aspirent aux fonctions diplomatiques.

Un érudit beaucoup plus connu à l'étranger qu'en France, M. Gaidoz, directeur de la *Revue Celtique*, a accepté la mission de combler une lacune très-regrettable dans l'éducation de notre jeunesse, dont les notions, en matière de géographie et d'ethnographie, forment un bagage plus léger que celui de Bias. Il traite des limites, des communications naturelles et des caractères physiques des principaux États.

Dans sa première leçon, M. Gaidoz a parlé du principe des nationalités et de la théorie des frontières naturelles. Il a montré par des exemples heureusement choisis que la nationalité ne réside ni dans l'unité de langage, ni dans la communauté de religion, mais seulement dans l'identité des sentiments qui poussent certaines populations à se grouper autour d'un même organisme social et à vivre d'une vie politique commune, et que ces sentiments sont souvent le produit de la tradition historique et d'une notion plus ou moins obscure de l'État. Abordant la théorie des frontières, il l'a dénoncée comme une dangereuse injustice qui consiste à soumettre la volonté des peuples à la configuration du sol, mais il n'en est pas moins convenu que la fascination d'une frontière dessinée par la nature en un relief énergique a souvent exercé une influence considérable sur le développement politique et intellectuel des sociétés, tandis que, d'autre part, le manque de limites naturelles, comme entre les Allemands et les Slaves, peut être une cause de guerres incessantes.

La seconde leçon de M. Gaidoz nous a conduits de l'autre côté de la Manche, au milieu de ces races dont il a étudié, pendant un séjour prolongé, les origines et le langage. Mais avant d'entrer dans l'examen géographique de chaque pays, n'eût-il pas été utile d'esquisser le rôle des races dans l'histoire, d'en indiquer la classification, avec celle des langues et des religions ? Si désireux qu'on soit de rester dans le domaine des faits, négliger les idées générales c'est priver les événements historiques de leur lien naturel, c'est faire un

tableau sans cadre ni perspective, et, pour nous servir d'un mot de Macaulay, c'est tresser une corde de sable, *a rope of sand*.

M. Dunoyer nous avait quittés, fort jeune encore, pour goûter les joies austères de la liberté et de l'enseignement économique chez ce peuple aimable, le plus libre, le plus heureux de ceux qui nous entourent, et le plus digne de l'être. Il était arrivé à Genève avec un nom déjà illustré par son père ; il en est revenu avec une réputation brillante ; nous pouvons dire, dès à présent, qu'il est digne de l'un et de l'autre. L'avouerons-nous ? Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que nous allions assister aux débuts parmi nous d'un émule de ces maîtres qui n'ont su donner à la science économique en France que peu d'adeptes et beaucoup d'ennemis. Aussi éloigné des théories qui cherchent en dehors de la liberté la solution du plus grand problème de notre temps, que de cette école officielle qui, perdant de vue l'objet véritable de la science, s'est beaucoup plus préoccupée de la production de la richesse sociale que de sa juste répartition, nous nous demandions quel serait l'esprit des doctrines que le jeune professeur allait enseigner à cette génération chargée de réparer les fautes de ses aînées et de ramener l'harmonie dans notre société si troublée. Il nous a semblé reconnaître, à travers un langage un peu trop emprunté peut-être à la technologie positive, la promesse d'un enseignement libéral où l'homme ne sera pas subordonné au phénomène, où les lois supérieures de la justice ne seront point sacrifiées aux préjugés de l'ignorance et de l'égoïsme. Si M. Dunoyer parvient, comme nous n'en doutons pas, à inspirer à ses auditeurs, avec le goût d'une science trop dédaignée parmi nous, une vive sollicitude pour les classes qui ont le plus grand besoin d'être éclairées, s'il sème dans l'esprit d'une studieuse jeunesse ces idées d'équité sociale qu'elle ne manquera pas de répandre un jour dans toutes les carrières et sur tous les coins du sol, il aura rendu un plus grand service à notre pays que les législateurs qui prétendent faire de l'harmonie à la manière antique, et qui croient qu'on pacifie tout avec la violence, *et ubi solitudinem faciunt pacem appellant*.

En retraçant l'histoire des variations et des progrès des théories économiques depuis Adam Smith, il aura plus d'une fois l'occasion de montrer l'influence de ces théories sur le développement des peuples, car elles sont des forces quand elles contiennent la vérité. Quatre siècles après qu'un évêque de Lisieux, Nicolas Oresme (en ce temps-là, il y avait des économistes en Normandie, et les évêques ne faisaient pas la guerre à la science) eut découvert la véritable loi de la circulation, Adam Smith appliquait toutes les ressources de son génie et toute la puissance de l'induction à l'étude des phénomènes économiques. S'il n'a pas été le créateur de la science, il lui a donné sa méthode, il en a soumis toutes les hypothèses aux rigueurs de l'observation, et il a légué à ses successeurs un instrument précis au moyen duquel ils ont été capables de corriger ses propres erreurs. Il s'est le premier révolté contre ce préjugé odieux qui montrait un dessein providentiel dans les misères de l'humanité, et il a entamé contre le privilége et le monopole cette lutte qui est le devoir et la fonction légitime de la saine économie politique. Cette déclaration de guerre n'excita du reste aucune opposition violente, car elle n'éveillait aucune crainte ; à peine fut-elle l'objet des plaisanteries peu dangereuses d'un obscur versificateur du temps, qui avait mis sa muse sous la protection de la grande Compagnie des Indes, une des victimes d'Adam Smith. Parmi tous ses contemporains, les industriels passaient pour les plus fanatiques partisans de la protection. Ils prouvèrent qu'ils avaient mieux profité de ses leçons qu'il ne le croyait lui-même, car trente ans après sa mort, Took rédigeait la mémorable *pétition des marchands*, et il devait s'écouler encore un quart de siècle avant que la législation des céréales succombât sous la pression d'une agitation formidable et d'une désastreuse famine.

C'est ainsi que les réformes qui ont modifié de fond en comble l'économie industrielle de notre époque sont sorties du grand ouvrage sur la *Richesse des nations*, comme les progrès de la législation civile et criminelle, en Angleterre, ont eu pour origine les spéculations philosophiques de Bentham et de Mackintosh, et comme la tolérance religieuse est fille du génie de Locke et de Chillingworth.

Nous repoussons avec mépris la théorie des sauveurs sociaux, mais nous croyons à la direction supérieure et à la toute-puissante influence de certains génies devenus les éducateurs des peuples, et parmi lesquels les économistes, depuis Smith jusqu'à Bastiat, occupent sans conteste le premier rang ; c'est une belle mission que de les montrer pour modèles à ceux qui sont appelés à diriger les destinées de leur pays.

Les cours de MM. Leroy-Beaulieu et Levasseur seront le complément logique des leçons de M. Dunoyer : l'un en répandant les vrais principes de la science financière, l'autre en faisant connaître les éléments de richesse que la nature et l'industrie ont répartis entre les différents groupes sociaux. M. Leroy-Beaulieu a déjà montré les origines de ce fameux Échiquier anglais, la meilleure machine administrative de notre temps ; l'éminent historien des classes ouvrières de la France n'a encore jeté qu'un rapide coup d'œil sur le mouvement de la population en Europe depuis 1815, mais nous savons tout ce qu'on peut attendre d'un esprit aussi vif et aussi instruit.

Nous avons donc de bonnes raisons pour ne pas partager les doutes qui ont été déjà exprimés dans une certaine partie de la presse sur le véritable caractère et les tendances politiques de l'École libre. Nous la croyons animée des plus libérales intentions ; mais nous ne lui ferons pas un reproche de vouloir maintenir son enseignement en dehors des théories et des passions de parti.

M. le lieutenant-colonel Usquin inaugurait jeudi dernier, à l'École des sciences politiques, une série de conférences sur l'art militaire destinées à servir d'introduction au cours d'histoire militaire que M. Camille Rousset doit professer l'année prochaine.

Dans un éloquent préambule, le savant conférencier s'est attaché à démontrer la nécessité du service obligatoire. Il a montré la Prusse appliquant dès 1806 ce principe à son armée, et capable, quelques années plus tard, malgré le chiffre de 40 000 hommes auquel Napoléon l'avait obligée à réduire son contingent militaire, de nous opposer plus de 130 000 *soldats* sur les champs de bataille de Lutzen, de Bautzen et de Leipzig. Il a suivi le développement lent, mais sûr, du régime militaire prussien, qui adoptait déjà, en 1841, le fusil à aiguille. Selon M. Usquin, la guerre de Danemarck, en 1864,

ne fut qu'un prétexte pour expérimenter et l'armement et la mobilisation de l'armée prussienne ; dès cette époque, le général Bourbaki, envoyé en mission par le gouvernement français pour juger de l'effet des nouvelles armes, revenait frappé des résultats qu'il avait constatés, et déclarait que pour attaquer un bataillon prussien, il demanderait *trois* bataillons français, dont deux resteraient sur le carreau avant qu'il pût joindre l'ennemi. La campagne de Sadowa, malgré les prévisions de beaucoup d'officiers qui comptaient plus sur les soldats aguerris de l'Autriche que sur les jeunes recrues de l'armée prussienne, à laquelle ils reprochaient de comprendre toutes les classes de la société, est venue donner une nouvelle preuve de la supériorité de l'organisation militaire prussienne. Ce qu'il nous faut donc, c'est le service obligatoire ; et ce que nous devons surtout éviter, c'est le retour à l'organisation bâtarde créée par la loi de 1868.

Après cette entrée en matière, le professeur s'est engagé dans son sujet. Il a suivi le développement et le perfectionnement des armes depuis les premiers siècles. Prenant l'homme nu, il l'a montré avec son arme naturelle, la main, devenue redoutable quand elle saisit un bâton, qui, par une gradation toute naturelle et grâce à la découverte des métaux, se transforme bientôt en hache, en lance et en glaive. A côté de ces armes, destinées surtout au combat corps à corps, nous voyons également se développer les armes de jet, qui débutent par la fronde et l'arc, pour aboutir à l'arbalète, dont la précision constitue le grand avantage.

La découverte de la poudre à canon bouleverse tout le système des armes. Les canons, composés d'abord d'un grossier assemblage d'anneaux soudés ensemble, deviennent, grâce aux frères Bureau qui, les premiers en France, ont pu en fondre d'une seule pièce, une arme terrible, mais que sa lourdeur ne rend propre qu'à l'attaque et à la défense des villes. C'est Gustave-Adolphe qui est le créateur de l'artillerie mobile, appelée artillerie de bataille. Gribauval et Vallière ont apporté, sous Louis XIV, des modifications importantes au matériel de cette artillerie, avec laquelle nous avons fait encore les campagnes de l'empire. En 1854, l'artillerie reçoit une grande modification par l'unification des calibres, qui simplifie singulièrement le service des pièces sur le champ de bataille.

Pendant que l'artillerie faisait ces progrès, on songeait à mettre la puissance de la poudre dans les mains du soldat. De là l'arquebuse, dont il fallait enflammer la mèche, à cause de son assimilation primitive au canon, et qui se transforme, par l'addition d'un briquet, en mousquet à fusil, ou *fusil*. Cette arme, qui n'était d'aucune utilité dans le combat corps à corps, reçoit un premier perfectionnement sous Louvois : c'est l'addition de la baïonnette, d'abord adaptée au canon du fusil par un bouchon, et que Vauban rend plus efficace en la fixant au moyen d'une douille qui permet de tirer même avec la baïonnette. Enfin, on remplace le briquet par la poudre fulminante, employée dans la capsule.

Mais ce ne sont là que des modifications de détail. Dans ces dernières années, une étude approfondie des lois de la mécanique a opéré une révolution totale dans les conditions de l'armement et du tir, ce sera le sujet de la seconde conférence.

Cette première conférence a obtenu et méritait un très-grand succès.

LE COURAGE MILITAIRE

On peut prévoir que la loi militaire donnera lieu à de pénibles débats, et nos ennemis ne se gênent pas pour dire bien haut que nous ne sommes pas capables d'accepter le régime viril du service obligatoire. Nous voulons espérer que ces pronostics injurieux recevront des faits un démenti éclatant ; mais nous ne nous dissimulons pas que la France, après tant de désastres, n'est peut-être pas aussi préparée qu'il conviendrait aux réformes d'où dépend son salut. Il lui en coûte de sacrifier ses vieilles habitudes et ses traditions. Elle ne demande pas mieux que de croire qu'elle peut remonter à son rang sans s'imposer de trop lourdes charges, et tout en ne refusant pas de faire son devoir, elle souhaite que ce devoir ne soit pas trop difficile. Disposition fort naturelle, mais dangereuse au temps où nous sommes. Il est des nécessités que les peuples, comme les individus, doivent savoir regarder en face, et des devoirs sur lesquels il ne faut pas marchander.

Personne ne prétend que la France puisse rester sous le coup de ses dernières défaites et se résigner à sa déchéance On est d'accord pour reconnaître qu'il y a pour elle obligation d'honneur à se mettre en état de reprendre le rang et le rôle qui lui appartiennent en Europe. Mais on ne s'accorde pas sur les mesures les plus propres à lui rendre sa force et son prestige. Quelques plaisants assurent qu'il n'y a pour nous de salut que dans la restauration de la monarchie dite légitime. Affaire de foi, recette mystique, aussi efficace contre le mal moral dont souffre la France, que les eaux de Lourdes et de la Salette contre les infirmités et les maladies physiques. Ceux qui ne font pas de la politique de sacristie et qui croient plus à la médecine et à l'hygiène qu'aux amulettes et aux remèdes révélés, pensent qu'il faut donner à la France des armes et des soldats si l'on veut qu'elle tienne tête un jour à l'ennemi qui l'a vaincue grâce à la supériorité du nombre et de l'armement. Nous sommes aussi nombreux que les Allemands; notre race n'en est pas à faire ses preuves de courage et d'aptitude militaires. Il ne tient donc qu'à la France d'être aussi bien armée que l'Allemagne. Elle n'a qu'à le vouloir, mais à le vouloir sérieusement.

Vouloir ce que nous voulons, tout est là ! Nous sommes fort disposés à payer nos dettes ; mais nous n'acceptons qu'avec répugnance les impôts qui nous permettront de nous libérer. Nous comprenons le mal que nous a fait l'ignorance, et nous sentons la nécessité de nous instruire; mais nous hésitons devant les réformes les moins radicales, et le projet de loi de M. J. Simon scandalise nombre d'esprits timorés. Nous voulons armer notre pays, mais nous avons peur du service militaire obligatoire. Toutes les nouveautés nous effrayent, et nous, qu'on veut faire passer pour une nation de révolutionnaires, nous avons une peine infinie à nous dégager des liens du passé, nous sommes esclaves de la routine, et nous gardons un attachement béat et superstitieux pour des institutions qu'une triste expérience a trop clairement condamnées. Il se trouve, par un effet de notre mauvaise chance, que le chef de l'État unit aux qualités éminentes qui l'ont élevé à la présidence de la République une prévention invincible contre les idées nouvelles, et qu'il met au service de doctrines surannées une éloquence sans égale et l'autorité légitime qu'il doit à ses services. Nous ne désespérons pourtant pas de le voir, sur cette

question du service militaire comme sur d'autres questions, céder à la pression de l'opinion publique. Mais il faut pour cela que la France soit bien pénétrée de son devoir, et qu'au lieu d'écouter avec complaisance les raisons qui pourront flatter sa mollesse, elle se montre résolue à ne pas se ménager et décidée à tous les sacrifices; il faut qu'elle accepte, qu'elle réclame les charges les plus pesantes et mette son honneur à souffrir pour se relever.

Nous ne reprendrons pas les arguments de toute nature qu'on a fait valoir en faveur du service obligatoire, nous voulons ramener la question à ses termes les plus simples. Quand l'Allemagne entière est sous les armes, est-il possible que la France néglige de s'armer? S'il entre dans les projets de M. de Bismarck de lancer encore une fois sur nous ses 1 200 000 soldats, voulons-nous cette fois encore être pris au dépourvu et subir un nouveau démembrement? Voulons-nous, quand une nation conquérante, alléchée par un premier succès, épie l'arme au bras le moment de revenir à la curée, nous endormir dans une paix précaire et attendre les bras croisés une nouvelle invasion? Tout le monde sera soldat, la guerre venue, disent les adversaires du service obligatoire. M. Thiers a laissé entrevoir l'intention d'organiser, derrière l'armée active, une réserve qu'il appelle l'armée territoriale et où serviront, sans exemption ni rachat, tous ceux que n'aura pas pris le service actif. Mais il nous semble que, si tout le monde doit être soldat en temps de guerre, il faut que tout le monde le soit d'abord en temps de paix, et qu'une réserve, quelque nom qu'on lui donne, ne contribuera efficacement à la défense du pays qu'à la condition d'être composée d'hommes instruits et formés dans l'armée active. Il ne suffit pas d'avoir un uniforme et un fusil pour être un soldat : c'est sur cette vérité de sens commun que nous voulons insister, puisque, malgré son évidence, elle est encore contestée ou négligée.

L'homme tient naturellement à la vie. Les races les plus généreuses et les plus braves (et la nôtre s'est fait dans l'histoire de l'humanité une place assez glorieuse pour que nous puissions faire hardiment cet aveu), les races les plus braves sont soumises en cela à la loi commune. L'instinct de la conservation est universel, et les hommes capables de renoncer à la vie de sang-froid et sans regret ne sont que de très-rares exceptions. « Il y a de la différence », dit La Rochefoucauld, « entre » souffrir constamment la mort et la mépriser. Le premier est » assez ordinaire, mais je crois que l'autre n'est jamais sin- » cère... Ceux même qui se la donnent volontairement ne la » comptent pas pour si peu de chose, et ils s'en étonnent et » la rejettent comme les autres lorsqu'elle vient à eux par une » autre voie que celle qu'ils ont choisie... Tout homme qui sait » la voir telle qu'elle est trouve que c'est une chose épouvan- » table. » Le sceptique moraliste essaye d'expliquer comment *tant de vaillants hommes* peuvent cependant l'affronter sur les champs de bataille, et les raisons qu'il trouve ne sont pas de nature à nous donner de l'orgueil. Les plus habiles et les plus braves sont pour lui ceux qui prennent de plus honnêtes prétextes pour s'empêcher de considérer le danger. On veut, ne pouvant éterniser sa vie, éterniser du moins sa réputation. C'est le motif le plus relevé; mais on voit qu'il ne peut avoir d'action que sur des personnages d'un certain rang. Pour espérer sauver son nom de l'oubli, encore faut-il avoir un nom. Chez les gens du commun, « le mépris de la mort *n'est qu'un effet de leur peu de lumières*, qui les empêche de connaître la grandeur de leur mal. » Et le noble écrivain ajoute : « La va- » leur est dans les simples soldats un métier périlleux qu'ils » ont pris pour gagner leur vie. »

L'auteur des *Maximes* a, cette fois comme tant d'autres, calomnié l'humanité. Il n'est pas vrai que l'égoïsme, l'amour-propre ou la stupidité, donnent seuls à l'homme le courage de bien mourir. Il n'est pas vrai que tant d'actes héroïques consignés dans l'histoire du monde n'aient eu que des motifs d'un ordre si bas. Mais il est incontestable que l'homme a horreur de la mort, et qu'il fuit instinctivement le danger.

Comment se fait-il pourtant que l'on voie, un jour de bataille, des milliers de ces êtres, naturellement craintifs, braver intrépidement les obus et les balles? C'est d'abord qu'ils espèrent bien, pour la plupart, ne pas mourir. Ils comptent sur leurs chefs, sur leurs armes, sur eux-mêmes ; ils savent que le plus grand nombre reviendra sauf du combat, et chacun se flatte d'être parmi les heureux. Les chances de mort qu'ils affrontent sont d'autant moins nombreuses qu'ils sont mieux instruits et mieux conduits. Premier point qu'il faut retenir. Le courage leur est d'autant plus facile qu'ils ont plus de confiance dans leur propre valeur et dans l'habileté de ceux qui commandent. Et d'où leur peut venir cette confiance en eux-mêmes, sinon du sentiment de la supériorité qu'ils doivent à une solide instruction militaire? Comment peuvent-ils compter sur leurs chefs, s'ils ne les connaissent pas de longue main, s'ils n'ont pas appris à les estimer en les voyant à l'œuvre, et s'ils vont à l'ennemi, *ignoti duci suo, ignorantesque ducem*, pour parler comme Tite-Live?

La sécurité relative que donne au soldat la foi en lui-même et dans ses officiers est un des éléments du courage, mais elle n'en est pas le seul élément, puisque le péril, pour être ainsi diminué, n'est pourtant pas supprimé. Autre chose encore l'anime et le soutient. Chez quelques-uns, c'est l'ambition, l'amour de la gloire, et le désir très-légitime de mériter des récompenses. Pour la masse, c'est le point d'honneur, la crainte de la honte, et, ce qui vaut mieux, le dévouement au drapeau, le sentiment du devoir, le patriotisme ; souvent aussi la discipline et la nécessité. On expose sa vie pour obtenir un bien qui paraît plus précieux ; on brave la mort pour fuir un mal plus grand. Chacun, selon sa nature, et selon que l'honneur, l'amour de la patrie, l'intérêt, a sur lui plus de prise, obéit à un motif différent. Mais qu'il s'agisse d'une épaulette, d'une croix à conquérir, ou de la satisfaction plus noble que donne le devoir accompli, qu'il s'agisse même simplement d'un châtiment à éviter, on n'est brave que parce qu'on détourne momentanément ses yeux du danger pour les porter sur un autre objet. Un sentiment plus vif et plus impérieux étouffe, pour un temps, l'instinct si naturel de la conservation.

L'intérêt, l'espoir de l'avancement, la gloire, n'agissent que sur le plus petit nombre. Il n'y a pas de galon pour tout le monde, et les occasions de se distinguer par une action d'éclat ne sont pas communes. Le modeste fantassin, qui fait son temps et qui paye sa dette, n'a guère d'autre ambition que celle d'être libéré. Qu'est-ce qui le soutient et le préserve des découragements et des défaillances? La discipline d'abord et l'habitude d'observer la consigne, affaire d'éducation s'il en fût jamais ; puis la crainte d'être raillé, qui est elle-même un effet de la bonne discipline ; la peur n'est ridicule et honteuse que là où le courage est général. L'esprit de corps et le dévouement au drapeau, qui ne s'improvisent pas et résultent

d'un long contact, d'une longue pratique de la vie régimentaire ; le sentiment du devoir enfin, et le patriotisme. Sentiments naturels, sans doute, mais combien faibles et incertains chez la plupart des hommes, si l'éducation ne vient pas les développer ! L'homme est naturellement attaché au sol natal, mais au sol même où il est né, à la petite patrie, au village, à la province si l'on veut. Il n'a pas besoin qu'on lui enseigne à défendre son champ, sa maison ou sa bourse, la bourse, la maison et le champ de son proche voisin. Mais il ne s'élève pas si facilement jusqu'au patriotisme national. Il ne conçoit ses devoirs envers des compatriotes qu'il n'a jamais vus et qui ne parlent pas toujours sa langue, que si on les lui apprend. Et surtout, il a besoin que cette patrie, à laquelle on lui demande de sacrifier sa vie, ne soit pas un être abstrait et idéal. Il faut que son dévouement sache où se prendre, et que la patrie soit représentée à ses yeux par quelqu'un ou par quelque chose qu'il puisse voir, toucher et aimer. Il n'y a que les philosophes qui sachent mourir pour une idée.

L'exemple de la dernière guerre est trop récent pour qu'il soit permis de l'oublier : elle a été trop désastreuse pour que la leçon ne nous profite pas. La vieille armée anéantie, il fallut improviser des soldats. Les armées rassemblées à la hâte sur la Loire étaient formées des mêmes éléments que les héroïques régiments de Reischoffen et de Gravelotte ; elles offraient même une meilleure composition, puisqu'elles s'étaient recrutées dans toutes les classes, et que bourgeois, ouvriers et paysans y servaient côte à côte. Il y avait dans les bataillons de la mobile autant et plus d'hommes de cœur et d'intelligence que dans les contingents annuellement fournis par l'ancienne conscription. D'où vient que ces troupes ont montré si peu de solidité sur les champs de bataille ? L'instruction technique leur manquait, mais surtout l'éducation, l'esprit de discipline et de patience. On avait espéré que le patriotisme suffirait à faire de ces recrues de vrais soldats, intrépides et solides au poste. Il faut dire que cette espérance n'a pas toujours été déçue, et que plus d'une fois mobiles et mobilisés sont allés au feu avec assurance et entrain. L'enthousiasme fait de ces miracles. Mais il n'est pas sage de compter sur l'enthousiasme, qui tombe aussi vite qu'il s'allume, et qui, de sa nature, est inconstant et éphémère. Dans un combat corps à corps, quand il s'agit de frapper devant soi et de tuer pour n'être pas tué, l'ivresse du sang, la fièvre du patriotisme, la *furie* propre à notre race, peuvent faire des héros. Mais la guerre moderne exige autre chose que cet effort d'un moment. Il faut au jour de la bataille garder ses rangs sous le feu, manœuvrer en bon ordre, malgré les balles et les obus, attendre la mort de pied ferme, ce qui est plus difficile que de courir à elle ; il faut que ce grand corps qu'on appelle une armée se meuve avec souplesse et précision, au milieu de la fumée et du fracas de l'artillerie, sur un terrain que labourent les projectiles ; il faut en un mot que le soldat, au plus fort du danger, conserve assez de sang-froid pour entendre la voix des officiers, assez de résolution pour leur obéir, coûte que coûte. Et ce n'est pas tout que de tenir bon, quand le grand jour est venu. Avant et après le combat, pendant des semaines et pendant des mois, il faut souffrir la faim, souffrir le froid, marcher le jour et marcher la nuit, coucher sur la paille ou sur la terre nue, en plein air, sous le vent et la pluie. Il faut souffrir tous ces maux, sans se plaindre et sans se décourager ; il faut avoir un corps de fer et une âme de fer ; il faut être patient et confiant, ce qui est plus difficile que d'être brave.

Notre erreur, pendant ce cruel hiver de 1870, a été de croire que des proclamations et des discours suppléeraient à tout ce qui manquait. Et de fait, l'éloquence qui fut alors dépensée ne fut pas stérile. Elle produisit tout l'effet qu'elle pouvait produire et enflamma un moment les courages. Mais cette flamme s'éteignit bien vite, et l'important à la guerre est de faire feu qui dure. Les belles paroles sont belles ; mais pour former un soldat, bon à la marche et bon à la bataille, les plus entraînantes exhortations ne vaudront jamais un mois d'instruction sérieuse. Le temps manquait après Sedan ; il fallut aller au plus court et envoyer à l'ennemi les bataillons à peine rassemblés. On sait quel fut le succès. L'épreuve est sans doute suffisante. Nous ne pourrions la renouveler sans courir risque d'y périr, et les exemples que l'on va chercher dans d'autres pays ou dans d'autres temps, pour recommander cette méthode, ne sont pas assez concluants pour que la France consente à jouer son existence dans une nouvelle expérience.

On cite les armées américaines. Mais au début de la guerre de la sécession, les deux partis se trouvaient à peu près dans des conditions égales, et la lutte dura assez longtemps pour qu'on pût, des deux parts, se discipliner et s'aguerrir. Notre ennemi, à nous, est entré en campagne avec une supériorité écrasante, et nous avons inutilement essayé de regagner l'avance qu'il avait sur nous. Nous avons bien couru ; mais nous n'étions pas partis à temps.

On cite surtout les volontaires de 92. La légende veut que des républicains en sabot aient battu les vieilles troupes de l'Europe coalisée. C'est assez pour qu'il ne soit plus permis de douter de la toute-puissance de l'enthousiasme républicain, sans être anathématisé par les pontifes de la foi démocratique. C'est une pitié de voir comment chez nous les opinions deviennent vite des religions, et comment l'esprit de secte le plus étroit y dénature toutes les questions. Il importe, paraît-il, à la gloire de la République de croire qu'elle fait des héros par une sorte de grâce surnaturelle. Si quelques esprits curieux et sceptiques entreprennent de réviser la légende, ils sont déclarés hérétiques au premier chef et chassés de l'église à coups d'étrivière. La République a son *Credo*, qu'il faut accepter sans examen. Un historien de mérite, M. Camille Rousset, assure que les volontaires de 92 ont fait un médiocre service ; il cite des documents à l'appui de son dire. Ne pensez pas qu'on réfute ses arguments ; on les nie. On lui reproche d'abuser des pièces authentiques, et l'on déclare que ses textes ne prouvent rien, sans en citer un seul qui les contredise. On affirme, sans preuves, que si les volontaires n'ont pas fait de meilleure besogne, la faute en est aux états-majors qui refusèrent de les employer, et que, s'ils se sont débandés, c'est qu'on ne prenait d'eux aucun soin. Nous voulons le croire, et nous ne songeons pas à décider si les états-majors eurent tort ou raison de compter peu sur des recrues, même républicaines. « Ils souffraient, dit la *République française*, » et ils ne savaient pas souffrir, et l'année finie, ils rentraient » chez eux sans s'inquiéter si la patrie était encore en danger » ou non. » Cet aveu nous suffit. Ils ne savaient pas souffrir ! Eh ! sans doute, c'est justement cela qu'il faut apprendre aux hommes pour en faire des soldats.

La *République française* soutient, par respect pour la légende,

qu'en trois mois d'apprentissage on sait du métier militaire tout ce qu'il en faut savoir. Nous n'avons pas la compétence qu'il faudrait pour nous prononcer sur ce point. Mais une chose nous inquiète et nous fait craindre que le journal de M. Gambetta n'ait émis cet axiome un peu légèrement. Il dit, en effet, *trois mois en présence de l'ennemi*. Est-il donc vrai qu'on s'instruise mieux et plus vite en présence de l'ennemi que dans les loisirs des temps de paix? Nous pensions, au contraire, qu'on oubliait en sa présence une grande partie de ce qu'on avait appris dans les garnisons et les camps, et qu'il fallait être très-instruit pour l'être assez sur le champ de bataille. Nous pensions qu'il est sage d'apprendre à nager dans un bassin avant de se jeter dans la Seine, et qu'il l'est également d'apprendre à manœuvrer dans une cour de caserne avant d'aller évoluer sous le canon prussien. Nous pensions enfin qu'il y a quelque inconvénient à attendre les leçons de l'ennemi, que ces leçons-là ne sont jamais gratuites, que le moindre mal qui puisse arriver, c'est de les payer d'abord de quelques défaites, et que dût-on finir par en tirer profit, il faut préférer, quand on le peut, une école moins périlleuse.

Il serait vraiment temps d'en finir avec les catéchismes, même radicaux, et de juger des choses selon le bon sens. Nous ne savons, pour notre compte, s'il faut deux ans ou quatre ans pour former un soldat, ou si une seule année y peut suffire. Ce que nous savons, c'est que la France n'aura son jour et sa revanche que si elle a le courage d'employer une paix qui lui coûte si cher à préparer sérieusement la guerre ; c'est qu'elle n'aura pas trop de tous ses enfants pour la venger, quand le moment sera venu, et que si elle veut alors leur donner à tous un fusil, il faut qu'elle leur ait appris à l'avance à le manier. Quant aux miracles de la grâce républicaine, il nous semble que le moment présent est assez sérieux pour qu'on se défasse de ces superstitions comme des autres.

CORRESPONDANCE

Réponse au chanoine Dœllinger

Monsieur le Directeur,

Il est difficile à un Français de lire avec calme le discours du chanoine Dœllinger, que vous avez publié dans votre dernier numéro, bien que ce résumé de toutes les passions allemandes soit peut-être dans la bouche d'un homme relativement modéré. — Examinons, je vous prie, jusqu'à quel point une de ces haines nationales qu'il stigmatise en croyant les voir chez nous, peut fausser, aux yeux d'un homme de valeur, toutes les notions de l'histoire.

Il n'est personne de ce côté du Rhin qui ne se rappelle, en revenant par la pensée à quelques années en arrière, combien la France, loin d'être animée de haine contre l'Allemagne, était, au contraire, bienveillante pour elle. On ne se contentait pas de rendre justice à ce qu'avaient fait les Allemands dans les arts, dans les sciences, dans la philosophie et l'histoire : on dépassait volontiers la limite, et l'admiration pour leurs hommes de talent ou de génie allait jusqu'à l'engouement. Quant à leurs qualités morales, on allait jusqu'à vanter la bonté de leur cœur ! Enfin, j'en appelle à toutes les mémoires, n'était-ce pas en toute sincérité que l'on reculait devant la pensée d'une guerre avec l'Allemagne comme devant celle d'une véritable guerre civile? Lorsque les placards des insurgés de mars 1871 parlaient des « États-Unis d'Europe », ils ressuscitaient, très-inopportunément à coup sûr, un sentiment qui avait été dans tous nos cœurs.

Mais cette haine nationale, qui n'existait pas parmi nous, et que le célèbre chanoine nous impute pour les besoins de la cause qu'il soutient, elle allait augmentant sur la rive droite du Rhin à l'appel et dans l'intérêt de l'ambition prussienne. Pour l'aviver, on employait l'espèce de mensonge que nous voyons constamment en honneur dans les journaux et les discours allemands : le mensonge avec un fonds de vérité, plus perfide et plus efficace que le mensonge flagrant.

Le mensonge allemand consiste à généraliser un fait réel, à le grossir, à le dénaturer. Ainsi, si quelque journal ou quelque orateur parlait de cette revendication de la frontière du Rhin, devenue presque indifférente à la masse de la nation française, à raison précisément de ses dispositions amicales pour ses voisins, on répandait, du Danube à la Sprée, des copies de cette boutade, comme l'expression d'une passion nationale, en ajoutant que la France se préparait à se jeter sur l'Allemagne pour prendre sa revanche de 1814.

En sorte qu'il s'est produit un phénomène étrange à coup sûr ! Nos guerres de la Révolution commencent au manifeste de Plinitz et se terminent au traité de Paris et à Waterloo. Nous avons été provoqués et nous avons été définitivement accablés. Dans l'intervalle, emportés jusqu'aux limites de l'Europe par la réaction de l'agression que nous avions subie, nous y avons porté l'orgueil d'éblouissantes victoires, et plus d'un abus de la conquête : nous n'y avons cependant montré ni haine, ni désir de nuire aux vaincus ; au contraire, et, dans plus d'un détail, notre présence et notre action n'ont pas été inutiles à l'Allemagne. Ce n'est pas à la Bavière à décider que la haine de la France a moins de raison d'être, après 1870 et 1871, que la sienne après 1805 et 1809 !

Eh bien ! Il y avait, en Allemagne, haine, colère et crainte vis-à-vis de nous, qui refusions d'y croire, et n'étions disposés, nous, les vaincus et les victimes de la dernière guerre, qu'à l'oubli des haines et à l'amitié !

Et cette haine si injuste et si malavisée des Allemands s'explique par un seul motif : elle était utile à l'ambition de la Prusse ! La Prusse avait remarqué combien, en 1813, la haine de la France, habilement excitée, avait mis à ses ordres et sous sa direction de forces allemandes. Elle n'a pas désespéré d'entretenir ou de faire revivre une passion si utile à sa grandeur, elle en a conservé soigneusement le foyer chez elle, de façon à tenir toujours la tête de la croisade morale qui se prêchait contre nous et préparait, pour l'avenir, les moyens d'une guerre utile.

Après Sadowa, la Prusse fut « en selle » sur l'Allemagne, et put viser à l'ennemi qu'elle s'était gardé si soigneusement depuis cinquante ans, et qui vivait insoucieux de sa haine et n'y croyant pas parce qu'il n'y voulait pas répondre !

Nous avons déclaré la guerre en 1870. L'occasion était médiocre, le prétexte mauvais, les préparatifs insuffisants. Mais, malgré les motifs de mauvais aloi qui ont déterminé nos hommes d'État, l'histoire impartiale ne nous attribuera point l'initiative de cette guerre : elle a été préparée et voulue longtemps d'avance par la Prusse, et le tort ne doit pas plus nous être imputé qu'à la diète de Francfort le tort de celle de 1866.

Le sentiment de nos défauts et de nos fautes est très-vif et très-sincère chez nous, plus encore peut-être que parmi nos adversaires. Tels que nous voilà, abattus comme nous le sommes pour avoir cru à la paix et n'avoir pas fait de la guerre prochaine, comme a fait la Prusse, notre étude essentielle et l'objet de nos préoccupations exclusives, je ne crois pas encore que nous soyons au-dessous des autres peuples. — Tout ce que montre l'Allemagne depuis quelques années, cet asservissement réel de la pensée avec des dehors d'indépendance, cette altération de parti-pris de toute vérité historique ou philosophique, de toute notion du droit, dès qu'il s'agit de complaire au maître ou de servir ses intérêts, ne sont pas faits pour accroître notre estime pour nos habiles et heureux ennemis. Il passait pour certain chez nous que les dons de l'esprit rehaussaient le cœur, et que la science et le talent étaient des garanties d'indépendance et de sincérité. Les Allemands ont changé cela : ils pratiquent hypocritement les apparences de la sincérité comme les apparences de la vertu. Ils ont inventé une providence qui tolère la violence et la mauvaise foi, et une religion chrétienne où les vertus théologales sont la force et l'habileté mises au service d'une avidité sans limites, d'une ambition sans frein !

Souvenons-nous toujours que notre confiance dans les vertus, dans l'esprit de justice, dans la modération de l'Allemagne, étaient mal fondées ! Ce n'est pas la « haine » qu'il faut recommander et maintenir, c'est la défiance, — c'est la mise en garde perpétuelle contre des ennemis arrogants ou doucereux, quelquefois l'un et l'aure, qu'aucun scrupule de justice, qu'aucun sentiment de fraternité humaine, qu'aucune répugnance à faire le mal n'arrêtera jamais quand leur intérêt bien ou mal entendu les poussera contre nous. Le chanoine répète le mot d'ordre de la Prusse, que l'Allemagne doit, en vue de nos agressions possibles, « laisser la main sur la garde de son épée ». Ce n'est pas pour la défensive qu'elle reste armée et prête à la lutte : nos manifestations d'existence tenace et indépendante la gênent, et elle entend être prête à saisir une occasion de nous accabler, toujours en protestant de son innocence et de son esprit pacifique. Défions-nous ! et, tout en exécutant le traité léonin que nous avons subi, souvenons-nous que, dans la pensée des vainqueurs, ce traité n'a pas dit le dernier mot de leurs aspirations et de leurs haines. Tenons-nous prêts à résister désespérément à une guerre de conquête absolue !

F.....

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'insurrection de Cuba.

L'insurrection de Cuba date de plus de trois ans ; elle a commencé dans les montagnes de Manzanillo, à l'heure où Serrano, Prim et Topete, proclamaient dans le Palais Législatif de Madrid les droits des peuples à recouvrer leur liberté. Naturellement, ils ne pensaient guère alors à Cuba, qui n'ayant jamais été libre n'avait, à cet égard, rien à recouvrer. L'insurrection fut châtiée avec une verge d'airain, car les Mourawieff ne sont pas tous en Russie, et l'Espagne, précisément parce qu'elle était faible, déploya dans la répression une férocité sans merci. Mais elle avait affaire à des créoles qui, eux aussi, étaient des Espagnols, qui, de plus, traînaient derrière eux, comme appoint dans la lutte, les passions, la soif de vengeance, l'ignorance brutale des 400 000 esclaves auxquels ils avaient donné la liberté, et qui forment le fond du sombre tableau de la guerre havanaise.

Le gouvernement espagnol multiplia les manifestes. Il reconnut l'urgence des réformes ; il reconnut que l'insurrection avait été produite par les maux du pays ; mais, en même temps, il déclara qu'aussi longtemps qu'un seul habitant serait en armes, aucune réforme ne serait accordée, aucun soulagement apporté à ces maux. Voilà un quart de siècle que des insurrections naissent à Cuba, toujours par les mêmes causes, sont réprimées toujours par les mêmes moyens, et malgré les leçons de l'expérience, malgré les révolutions survenues en Espagne même, l'attitude du Cabinet de Madrid reste encore, dans les colonies, celle du don quichottisme gouvernemental ! L'autorité ! rien que l'autorité ! toujours l'autorité ! C'est sans doute pour mieux engager les insurgés à mettre bas les armes, qu'aussitôt que l'un d'eux quitte les montagnes et rentre dans ses foyers, il est arrêté et *fusilado* à la plus grande gloire de l'autorité et de sa logique. Voilà le cercle dans lequel tourne depuis vingt-cinq ans l'administration espagnole et ses représentants aux colonies : Point de réformes pendant les insurrections ; et après les insurrections le règne de la justice militaire.

Ce n'est pas tout. Il y a dans la population havanaise elle-même des bandits en grand nombre, marchands d'esclaves, traitants et autres, qui, menacés dans des intérêts peu respectables, se sont joints à des aventuriers espagnols pour venir en aide à l'armée régulière en formant des compagnies de volontaires. Ces *voluntarios de Cuba*, fort célébrés d'abord dans les manifestes de l'Espagne, sont devenus des espèces de malandrins, indépendants de tout pouvoir et tyrans des autorités espagnoles elles-mêmes. Un capitaine-général, qui est un vrai souverain dans les colonies, oserait à peine céder à un conseil de clémence, de crainte de leurs délations. Ce sont eux, comme on sait, qui ont arraché aux mains de la justice régulière ces huit infortunés jeunes gens coupables de profanation sur la tombe du général Castanon, et qui les ont exécutés. L'horreur de ce meurtre retombe sur le Gouvernement, qui l'a souffert et approuvé ; mais il est incertain qu'il l'eût commis.

En dehors de ces bandes, la population tout entière pactise avec l'insurrection. Celle-ci opère dans les parages montagneux et boisés où elle a sur les troupes venues d'Europe toute la supériorité due à la connaissance des lieux et à l'habitude du climat. Les bulletins espagnols eux-mêmes avouent qu'il est impossible de les y réduire ; il faudrait, dit-on, consacrer 70 000 soldats, et comment l'Espagne, divisée en Carlistes, Alphonsistes et Républicains, pourrait-elle distraire de son sein une pareille force, sans laisser son gouvernement désarmé ?

Heureux si l'orgueil castillan pouvait une fois comprendre que l'Espagne peut sans faiblesse faire ce qu'a fait un plus grand et plus puissant peuple, donner la liberté conditionnelle à Cuba, comme l'Angleterre l'a donnée à l'Australie ! Les Havanais ont eux-mêmes offert de racheter leur île à prix d'argent ; qu'elle en profite ! leur solvabilité est plus grande que celle de la mère patrie. Malheureusement les mœurs et les traditions survivent aux révolutions, en Espagne, dans toutes les matières coloniales. C'est toujours la politique intraitable, l'entêtement funeste, le terrorisme à courtes vues qui ont fait perdre au successeur de Charles-Quint la couronne des Indes.

VARIÉTÉS

Shakspeare prophète.

J'ai entendu parler d'un officier anglais qui connaissait si parfaitement Shakspeare, que, n'importe sur quel sujet, il pouvait en produire un passage avec un remarquable à-propos.

Je ne me flatte pas de posséder aussi bien le grand dramaturge que l'officier dont il s'agit. Toutefois, ce fait m'est revenu en mémoire à l'occasion de quelques circonstances récentes, et il m'a paru curieux d'emprunter à mon auteur favori un certain nombre de citations applicables, si je ne me trompe, aux événements que nous venons de traverser.

Et d'abord tous nos malheurs ne viennent-ils pas de ce que « nous ne savons supporter avec résignation ni la paix ni la guerre » ?

That like nor peace nor war....
(*Coriolanus*, acte I, scène I.)

dit Coriolan de la démocratie romaine, presque aussi capricieuse que la nôtre.

Certes, il est bien difficile de satisfaire une nation qui chasse un souverain parce qu'il aime trop la paix, et qui détrône son successeur, parce qu'il a trop fait la guerre.

La légèreté française, proverbiale chez tous nos voisins, n'est-elle pas nettement caractérisée par un autre mot du même personnage :

With every minute, you do change a mind.
(*Ibid.*)
(A chaque minute, vous changez d'opinion.)

Un commentateur de Shakspeare a l'obligeance de nous apprendre que les Anglais ont donné à leurs girouettes la forme d'un coq, par allusion à notre mobilité nationale. Nous nous serions bien passés de cette communication.

Du reste, le poëte rend hommage en beaux vers à notre esprit libéral et à notre sympathie naturelle pour les faibles et les opprimés :

France.....
Whom zeal and charity brought to the field,
As God's own soldier.....
(*King John*, acte I, scène II.)
(La France, que son ardeur et un zèle secourable entraînaient aux combats, comme le soldat de Dieu ....

N'est-ce pas ce généreux enthousiasme qui éclate à toutes les pages de notre histoire, et qui nous a valu quelquefois le reproche de jouer le rôle de don Quichotte, à nos dépens? Qui donc obligeait un corps auxiliaire de notre vaillante noblesse à sauver l'empire germanique, en 1664, à la bataille de Saint-Gothard contre les Ottomans ? Je serais bien tenté de m'écrier ici, en réponse aux diatribes de la presse périodique d'outre-Rhin sur nos états de services :

Voilà d'autres *exploits* dont vous ne parlez pas.

Ce métier de dupes est sans doute fini pour nous. Adieu les expéditions chevaleresques, l'émancipation de la Grèce, l'affranchissement de la Belgique, les manifestations en faveur de la Pologne, la délivrance de l'Italie, et tant d'autres dévouements stériles. Imitons nos adversaires, en nous bornant désormais à des guerres profitables et lucratives, aux applaudissements de la chrétienté. Prenons, comme eux, pour devise : *Homos ac dulce lucellum*.

Il est vrai que nous sommes trop admirateurs des scènes militaires, et que nous pardonnons tout à un soldat de fort ...ce victorieux, même la violation des lois. Shakspeare fournit une éternelle excuse aux usurpateurs heureux et aux parjures couronnés, dans cette maxime d'Édouard IV :

..... For a kingdom any oath may be broken.
(*Third part of Henry VI*, acte I, scène II.)
(On peut rompre un serment pour conquérir un trône.)

Le poëte anglais fait également allusion à nos engouements éphémères, à nos aveugles infatuations et à nos revirements soudains :

The commonwealth is sick of their own choice.
(*Second part of Henry VI*, acte I, scène III.)
(Déjà la république est lasse de son choix.)

Il résume en peu de mots le récit de la dernière campagne, si peu glorieuse pour nous :

The French figth coldly and retire themselves.
(*King John*, acte V, scène III.)
(Les Français combattent mollement et reculent.)

Il est impossible de mieux peindre cette retraite continue, cette résistance inerte, sans un seul retour offensif, sans un seul trait d'audace, ou sans une seule inspiration de génie, telle que le coup de maître du général Daun, qui surprit le grand Frédéric à Hochkirch dans une attaque nocturne, et lui enleva toute son artillerie. Quelle belle occasion pourtant d'annuler les avantages du canon Krupp à la supériorité duquel on attribue une part si décisive dans la stratégie moderne !

Shakspeare fait entendre le cri des vainqueurs, après les fourches caudines de Sedan :

And now to Paris, in this conquering vein.
(*First part of Henry VI*, acte IV, scène VII.)
(Maintenant à Paris, de victoire en victoire.)

Il indique la marche et les progrès de l'investissement, ainsi que le résultat définitif :

Till Paris, was besiedg'd, famish'd and lost.
(*Second part of Henry VI*, acte I, scène III.)
(Jusqu'à ce que Paris fut assiégé, affamé et perdu.)

Pour le remarquer en passant, c'est la troisième fois, depuis un peu plus d'un demi-siècle, que l'occupation de sa capitale désarme la France, et la met complétement à la merci d'une invasion, ce qui ne s'est vu dans aucun autre État de l'Europe.

Dans sa revue anticipée d'*Histoire contemporaine*, l'inexplicable reddition de Metz n'échappe pas à Shakspeare non plus que tout le reste, et il suggère à l'oisive impéritie de la défense la seule circonstance atténuante :

I am vanquish'd by famine, not by valour.
(*Second part of Henry VI*, acte IV, scène X.)
(Je cède à la famine et non pas au courage.)

Il signale clairement la principale cause de nos désastres : une indiscipline absolue à tous les degrés de la hiérarchie militaire :

..... The general's disdain'd
By him one step below ; he by the next ;
That next by him beneath...
(*Troilus and Cressida*, acte I, scène III.)
(Le général n'est pas obéi par son subordonné, le subordonné par son inférieur en grade, ni l'inférieur par son subalterne.)

En effet, tous les témoignages s'accordent à reconnaître que les exemples d'insubordination partaient le plus souvent des généraux eux-mêmes, et descendaient de rang en rang jusqu'aux simples soldats.

Le poëte anglais ne se borne pas à l'énumération de ne

revers devant l'ennemi ; il a également prévu nos luttes intestines après la paix :

'Tis said the stout Parisians do revolt.
(*First part of Henry VI*, acte V, scène III.)
(Un bruit court que les fougueux Parisiens se révoltent.)

Dans un de ses drames où il décrit une insurrection populaire, le chef des rebelles formule un programme socialiste qui peut servir de modèle à ses émules, sans beaucoup de frais d'invention :

And henceforward all things shall be in common.
(*Second part of Henry VI*, acte IV, scène VII.)
(A l'avenir, tout sera en commun.)

On ne saurait mieux dire même aujourd'hui, et un tel manifeste aurait réuni les suffrages des démagogues de la Commune.

Naturellement cette réforme ne réjouit pas tout le monde :

Rich men look sad, and ruffians dance and leap.
(*Richard II*, acte II, scène VI.)
(Les riches ont l'air consterné ; les vauriens dansent et bondissent de joie.)

La révolte, maîtresse de la cité, n'omet pas l'œuvre méritoire d'incendier les monuments publics, ni surtout la sa précaution d'anéantir les dossiers de la justice :

Away, burn all the records of the realm.
(*Second part of Henry VI*, acte IV, scène VII.)
(Allez, brûlez toutes les archives du royaume.)

Que conclure de ces rapprochements, sinon que les passions humaines sont partout les mêmes, et qu'il n'est permis aux malfaiteurs politiques d'innover en rien, pas même en scélératesse ni en folie? N'est-ce pas ce que nous avons vu sous le règne de la Commune, qui, d'un bout à l'autre, n'a été qu'une longue parodie des saturnales, des orgies, des acteurs, des actrices et de l'ignoble jargon révolutionnaire d'une autre époque?

Je ne voudrais pas laisser les lecteurs sous l'impression de réminiscences pénibles et du tardif regret de fautes si cruellement expiées. Shakspeare nous fournit lui-même une consolation et un motif d'attachement à notre chère patrie, mutilée et tributaire, quand il fait dire à un de ses personnages interrogé sur ses prédilections et ses sympathies, au retour d'un voyage en pays étranger :

My thoughts and wishes bend again toward France.
(*Hamlet*, acte I, scène II.)
(Mes pensers et mes vœux sont encor pour la France.)

M. L. Mézières,
Ancien recteur de l'Académie de Metz.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

De la réforme des études, méthode de la double version continue pour l'enseignement des langues, par M. Émile Belot, professeur d'histoire au Lycée de Versailles. — Durand.

Je voudrais appeler l'attention de tous nos collègues et de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la France sur cette brochure pleine d'esprit, et, ce qui vaut mieux, pleine de bon sens, œuvre courageuse et sage d'un de mes plus chers camarades et de nos meilleurs professeurs. A ceux qui, pour adopter les idées d'un auteur, demandent des garanties, nous pouvons dire que M. Belot est un excellent humaniste en même temps qu'un savant historien. S'il était né en Allemagne, et que son *Histoire des chevaliers romains* (1) fût d'une lecture moins agréable, M. Belot serait déjà célèbre par son érudition et l'enseignement supérieur l'aurait réclamé depuis longtemps. Malheureusement M. Belot est Français et écrit en français. Consciencieux et modeste, il n'a mis sa science qu'au service du bon sens et de la vérité. Qui diable s'aviserait de le comparer à ces professeurs d'outre-Rhin dont nous avons fait la réputation, et qui nous en ont récompensés en prêchant contre nous une guerre impitoyable! Mais les hommes qui aiment la vérité la trouveront nettement exposée dans sa brochure, que je les supplie de lire avec attention. Elle est pleine d'idées justes et de conseils que nos malheurs ne nous permettent pas de négliger.

L'affaiblissement des études grecques et latines est un mal aujourd'hui reconnu de tout le monde. Bien des fois, pendant les examens du baccalauréat, tandis qu'un malheureux candidat placé en face d'un auteur grec, latin ou français, balbutie de misérables explications sans que son intelligence y prenne part, il m'est arrivé de comparer avec une vraie pitié le mince bagage du pauvre diable avec les dix années d'étude ou plutôt de présence sur les bancs du collége, qu'il a passées à le préparer! Quoi! dix ans de captivité, de pensums, de retenues, pour si peu! Ignorons-nous à ce point le prix de la jeunesse, de la gaieté, des joies si naturelles à cet âge où le cœur s'épanouit, où l'esprit doit se former et le corps se développer! Tout cela compromis ou perdu pour l'acquisition douteuse de quelques mots latins, d'un peu d'histoire, de très-peu de géographie et d'un peu moins de logique! Nous sommes bien malheureux ou bien maladroits. Quant aux compositions, c'est bien pis : il faut, pour le baccalauréat, faire un discours latin. Quel latin et quels discours! Ce n'est pas des solécismes et des barbarismes que je me choque : quel moderne est certain de ne pas en faire quand il écrit dans une langue morte? Je ne suis pas sûr qu'il n'y en ait pas dans les éditions classiques les plus célèbres, le *Proclus* de M. Cousin, par exemple, et dans les thèses de doctorat, y compris la mienne; mais ce qui me fâche, c'est de ne rencontrer qu'un placage de mots mis au hasard, d'expressions prises dans des cahiers, de phrases recueillies d'avance, et qu'il faut de gré ou de force faire entrer dans la copie. Sur vingt compositions, quel que soit le sujet, huit au moins débutent par l'exorde de Titus Quinctius Capitolinus, dix répètent le fameux passage du *Pro Archia* sur le bonheur que procurent les lettres, etc. Si bien que je trouve M. Belot presque indulgent quand il dit que les enfants savent très-peu de grec, un peu de latin et pas beaucoup de français.

Il est évident qu'une réforme est nécessaire. M. Belot la demande, non pas en révolutionnaire qui veut tout détruire, mais en sage qui réclame un changement de méthode. Le grec et le latin seront toujours le fond même de l'éducation; seulement il faudrait les apprendre autrement, c'est-à-dire, au lieu de savoir simplement des mots, connaître les chefs-d'œuvre de ces littératures, l'esprit de leurs grands écrivains, le génie même de cette civilisation qui par tant de côtés est encore la nôtre. Comment arriver à ce but? C'est en supprimant les occupations matérielles dont on accable les enfants

(1) Ouvrage couronné par l'Académie française. — Chez Durand. 1 vol. in 8°.

pour occuper de longues heures d'étude, en cessant de varier et multiplier les devoirs et les leçons qui dissipent l'esprit au lieu de le nourrir. Moins de grammaire, dit avec raison M. Belot, plus de thèmes, plus de ces versions faites à coups de dictionnaires, livres bons seulement pour ceux qui les vendent, et surtout moins d'incohérence dans le travail. Aujourd'hui, dit encore avec raison M. Belot, « lorsqu'au bout d'une semaine l'élève d'une classe moyenne a fait un thème latin, une version latine, des vers latins et une version grecque, quatre devoirs qui n'ont de rapports ni entre eux, ni avec les leçons qu'on lui a fait apprendre par cœur, quatre devoirs sur lesquels on ne reviendra jamais, il recommence la semaine suivante à faire un autre thème, une autre version latine, d'autres vers, une autre version grecque, qui ne ressemblent en rien aux exercices de la semaine précédente, ni à ceux de la semaine suivante, et sur lesquels on ne reviendra pas davantage. Au bout de dix mois de ce travail incohérent, il ne reste dans l'esprit de l'enfant, de tout ce qu'il a vu, qu'une sorte de vertige comme celui qui nous prend lorsque, immobiles, nous voyons longtemps et uniformément passer devant nous une foule tumultueuse et bigarrée. Sa tête est comme un kaléidoscope où l'on a jeté pêle-mêle des fragments de toutes les formes, de tous les styles, de toutes les couleurs, et ornés de toutes les fautes bizarres imaginées par son caprice ».

Que propose donc M. Belot? Mettre dans les mains des enfants un seul auteur par année : César, Salluste, Virgile, Homère et Démosthène; en faire traduire en classe de longs fragments, de manière à ne perdre ni la marche des idées, ni le mouvement du style, arriver ainsi en peu de temps à posséder un écrivain de façon à saisir non-seulement le sens des mots, mais le sujet lui-même dans tout son développement; à pénétrer le génie de l'écrivain et de son époque, le caractère du peuple auquel il appartient, de la civilisation qu'il représente. Ainsi exercés sur des écrivains qu'ils traduiront d'abord en français, dont ils essayeront ensuite de retrouver le texte par un effort de mémoire, les élèves se pénétreront des plus beaux modèles de l'antiquité, connaîtront Virgile, Horace, Homère, Démosthène; aimeront à les relire, réfléchiront sur leurs lectures, et au travail purement mécanique substitueront des études personnelles. Ils aimeront les bons livres et y reviendront, après le collége, comme à des compagnons de leur jeunesse, au lieu de les repousser à jamais, ce qu'ils font aujourd'hui, qu'ils ne les retrouvent dans leur souvenir qu'escortés de grammaires, de dictionnaires, de pensums et de tous ces monstres que nous plaçons aux avenues mêmes de la science, comme si nous craignions qu'elle soit trop aimable. On ne lit plus en France : c'est qu'on nous a dégoûtés de la lecture dès le collége, et l'âge mûr expie la sottise dont on a écrasé et attristé notre enfance.

De tous les exercices que M. Belot veut proscrire, je ne défendrai contre lui que les vers latins. Il faudrait peut-être n'exiger ces compositions que d'un petit nombre d'élèves. Il est toujours difficile d'être poëte, même en faisant des pastiches; il faudrait surtout ne donner que des sujets simples, vraiment poétiques, et ne pas condamner l'esprit des enfants à de vrais tours de force, comme on nous en demandait quelquefois. Je me souviens d'avoir célébré en vers latins les merveilles du daguerréotype, et composé sur ce sujet non moins propre à l'inspiration : *M. l'intendant-général du conseil municipal de la Seine, pose la première pierre de la Sorbonne.* Je m'en étais tiré avec honneur. Il est vrai que Castor et Pollux avaient eu leur part; je n'avais oublié ni l'Exposition universelle, ni la guerre de Crimée; j'avais même annoncé que la nouvelle Sorbonne serait achevée dans quelques années... Il y a là évidemment un abus; mais faut-il absolument proscrire les vers latins? Un jour que notre ami Villetard avait osé émettre cette théorie devant M. Gibbon : « Monsieur, répondit avec indignation notre maître de conférences, ce serait rétablir la barbarie! » Je ne vais pas aussi loin; seulement, je crois qu'on obtient ainsi une intelligence plus profonde des poëtes de l'antiquité. Les efforts, même malheureux, que l'on fait pour les imiter, nous font mieux saisir l'harmonie de leurs vers, la nature de leur génie. Pourquoi les hexamètres de Virgile trouvent-ils notre oreille plus sensible que la strophe d'Horace? N'est-ce pas parce que nous avons fait des hexamètres? J'ai entendu dire à des musiciens qu'on ne goûtait vraiment la musique de Beethoven qu'à condition de l'exécuter : il en est peut-être de même de la poésie, qui, elle aussi, est une véritable musique.

Malgré ce dissentiment et quelques autres que je ne puis indiquer, je trouve la brochure de M. Belot excellente, pleine d'idées justes, faciles à réaliser, et je la recommande à l'étude de tous nos collègues, persuadé qu'ils y trouveront tous les plus utiles conseils et le germe des plus sages réformes.

HERMILE REYNALD.

FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER. — M. Brédif (Léon), docteur ès lettres, est nommé professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Montpellier.

FACULTÉ DE DROIT D'AIX. — M. Laurin (François-Auguste-Henri), docteur en droit, est nommé professeur de droit commercial à la faculté de droit d'Aix.

FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN. — M. Rambaud, docteur ès-lettres, est chargé du cours d'histoire à la faculté des lettres de Caen, en remplacement de M. Dansin, démissionnaire.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS. — M. l'abbé Blampignon, aumônier du lycée de Vanvres, est chargé du cours de droit ecclésiastique à la faculté de théologie de Paris, en remplacement de Mgr Bourret, promu à l'évêché de Rodez.

PALAIS DU LUXEMBOURG. — M. Leconte de Lisle, homme de lettres, est nommé employé à la bibliothèque du palais du Luxembourg, en remplacement de M. François Coppée, dont la démission est acceptée.

FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX. — M. de Treverret, docteur ès lettres, est nommé Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Bordeaux.

Agrégation des Lycées

Des fautes typographiques s'étant glissées dans le texte des programmes des concours pour l'agrégation des lycées, tel qu'il a été publié par le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, nous croyons utile de le rétablir, après avoir fait les corrections nécessaires.

TEXTES DE L'AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE POUR 1872.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu les articles 17 et 18 du décret du 27 février 1869,

ARRÊTE :

Article premier. — Les textes que les candidats à l'agrégation de

philosophie, en 1872, auront à expliquer ou à commenter conformément à l'article 17 du statut susvisé, seront tirés au sort parmi les ouvrages suivants :

PLATON. — *République*, liv. VI et VII
ARISTOTE. — *Métaphysique*, liv. Ier.
CICÉRON. — *De Republica*, liv. VI.
LUCRÈCE. — *De natura rerum*, liv. III.
DESCARTES. — *Méditations*.
LEIBNITZ. — *Essais de Théodicée*, 1re partie.
ROYER COLLARD. — *Fragments*.

Art. 2. — Le sujet de thèse sur l'histoire de la philosophie, que doit soutenir chaque candidat, aux termes de l'article 18 du statut, sera tiré au sort entre les questions suivantes :

1° Comparer le pythagorisme avec le platonisme étudié, soit dans Platon lui-même, soit dans ses successeurs immédiats ;

2° Exposer et apprécier les doctrines politiques de Platon, et le jugement qu'Aristote en a porté dans sa *Politique* ;

3° Comparer la psychologie de Platon et celle d'Aristote ;

4° Exposer et apprécier la doctrine de David Hume et l'influence qu'elle a exercée sur le développement ultérieur de la philosophie ;

5° Exposer et apprécier la morale de Kant ;

6° Exposer et apprécier la doctrine de Maine de Biran.

Fait à Paris, le 9 novembre 1871.

Jules SIMON.

TEXTES DE L'AGRÉGATION DES LETTRES POUR 1872.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'article 22 du statut du 27 février 1869,

ARRÊTE :

Les textes que les candidats à l'agrégation des lettres, en 1872, auront à expliquer ou à commenter, seront tirés au sort parmi les ouvrages suivants :

Auteurs grecs.

HOMÈRE. — *Iliade*, liv. XIX.
PINDARE. — *Olympiques*, II, VI, VII. IX.
ESCHYLE. — *Les Perses*.
SOPHOCLE. — *Œdipe à Colone*.
THUCYDIDE. — Liv. III, jusqu'au chap. LXIX.
PLATON. — *Lois*, liv. VII.
DÉMOSTHÈNE. — Discours de la *Fausse Ambassade*.

Auteurs latins.

PLAUTE. — *Mostellaria*.
LUCRÈCE. — Liv. VI, jusqu'au vers 423.
VIRGILE. — *Enéide*, liv. VI.
CICÉRON. — *De Oratore*, liv, II, jusqu'au chap. LIV.
Lettres à Atticus, liv. I : 13, 14, 16, 17, 18, 19.
Liv. II : 1, 3, 9, 16, 19, 21.
TITE LIVE. — Liv. III, à partir du chap. XXXIII.
QUINTILIEN. — Liv. XII, chap. X.

Auteurs français.

CORNEILLE. — *Nicomède*.
RACINE. — *Iphigénie en Aulide*.
MOLIÈRE. — *Les Femmes savantes*.
LA FONTAINE. — *Fables*, liv. VIII et IX.
BOILEAU. — *Art poétique*, IVme chant.
BOSSUET. — Sermons sur la justice et sur la parole de Dieu. Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.
FÉNELON. — *De l'Éducation des filles*.
LA BRUYÈRE. — *De l'Homme*.

Fait à Paris, le 9 novembre 1871.

Jules SIMON.

TEXTES DE L'AGRÉGATION DE GRAMMAIRE POUR 1872.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'article 31 du statut du 27 février 1869.

ARRÊTE :

Les textes à expliquer, à traduire ou à commenter par les candidats à l'agrégation de grammaire, en 1872, seront tirés au sort parmi les ouvrages ci-après désignés :

Auteurs grecs.

EURIPIDE. — *Iphigénie à Aulis*.
THUCYDIDE. — Liv. Ier, chap. I à XXIV inclusivement.
PLATON. — *Apologie de Socrate* et *Criton*, à comparer avec le chapitre LXVII du *Voyage du jeune Anacharsis*.
ARISTOTE. — *Rhétorique*, liv. III, chap. I à XII, jusqu'à περὶ μὲν οὖν τῆς λέξεως εἴρηται.
LUCIEN. — *De la manière d'écrire l'histoire*.

Auteurs latins.

PLAUTE. — *Aulularia*.
CICÉRON. — *Somnium Scipionis* (dans le VIe livre du traité *De Republica*), à comparer avec la traduction grecque attribuée à Planude.
OVIDE. — *Métamorphoseon*, lib. XIII, vers 1-575, à comparer avec la traduction grecque de Planude, publiée par M. Boissonade, à la suite de l'Ovide, dans la collection Lemaire.
QUINTILIEN. — *De Institutione oratoris*, liv. I, chap. I à VIII inclusivement.

Auteurs français.

MONTAIGNE. — *Essais*, liv. Ier, chap. XXV : De l'*Institution des enfants*.
RACINE. — *Iphigénie en Aulide*.
MOLIÈRE. — *L'Avare*.
ROLLIN. — *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur* (Traité des études), liv. Ier : *De l'intelligence des langues*.
FÉNELON. — *Lettres sur les occupations de l'Académie française*.

Fait à Paris, le 9 novembre 1871.

Jules SIMON.

TEXTES DE L'AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE POUR 1872.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu les articles 25 et 27 du statut du 27 février 1869,

ARRÊTE :

Article premier. — Les textes à expliquer et à commenter par les candidats à l'agrégation d'histoire et de géographie, en 1872, seront tirés au sort parmi les ouvrages ci-après :

Auteurs grecs.

PLUTARQUE. — *Vie d'Agésilas*.
XÉNOPHON. — *Helléniques*, liv. III à V inclusivement.

Auteurs latins.

SALLUSTE. — *Catilina*.
CICÉRON. — *Epistolæ ad diversos*, les huit premiers livres.

Auteurs français.

JOINVILLE.
MONSTRELET. — Le liv. Ier des *Chroniques* (de 1400 à 1422).

Art. 2. — Les sujets de thèse que les candidats auront à soutenir conformément à l'article 27 du statut susvisé, seront tirés au sort entre les questions suivantes :

1° Étudier et comparer, au point de vue historique et géographique, les expéditions des Dix mille, d'Agésilas et d'Alexandre en Asie ;

2° État de la République et de la société romaine, depuis la fin de la guerre sociale jusqu'au commencement du principat d'Auguste ;

3° De la chevalerie romaine depuis et y compris l'époque des Gracques jusqu'à la décadence sous l'empire ;

4° Le royaume latin de Jérusalem ;

5° Histoire intérieure et constitution de l'Angleterre sous le règne de la maison de Lancastre.

Fait à Paris, le 9 novembre 1871.

Jules SIMON.

CHOIX DES TEXTES POUR LA LANGUE ALLEMANDE EN 1872.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'art. 33 du statut du 27 février 1869,

ARRÊTE :

Les textes qui devront êtres tirés au sort par les candidats à l'agrégation de la langue allemande, en 1872, seront spécialement choisis dans les ouvrages ci-après désignés :

Auteurs allemands.

KLOPSTOCK. — *Le Messie*, chants II, III, IV, V, et l'*Ode au Rédempteur* à la fin du poëme.

LESSING. — *Le Laocoon.* — *Les Fables.*

SCHILLER. — Traduction de la *Phèdre* de Racine, *Guillaume Tell.*

GŒTHE. — *Hermann et Dorothée*; le premier *Faust.*

HERDER. — Livres XIII et XIV des *Idées sur la philosophie de l'histoire* (la Grèce et Rome).

Auteurs français.

RACINE. — *Phèdre.*

BOSSUET. — *Panégyrique de saint Bernard.*

BOSSUET. — *Histoire universelle*, 3e partie : les *Empires.*

LA FONTAINE. — VII, VIIIe et IXe livres des *Fables.*

CHATEAUBRIAND. — *Les Martyrs.*

Mme DE STAEL. — *De l'Allemagne.*

Fait à Paris, le 11 novembre 1871.

Jules SIMON.

CHOIX DES TEXTES POUR LA LANGUE ANGLAISE EN 1872.

Le ministre l'instruction publique et des cultes,

Vu l'article 33 du statut du 27 février 1869.

ARRÊTE :

Les textes qui devront être tirés au sort par les candidats à l'agrégation de la langue anglaise, en 1872, seront spécialement choisis dans les ouvrages ci-après désignés :

BACON. — *Essays.*

SHAKSPEARE. — *Hamlet.*

MILTON. — *Paradise lost*, c. III, IV.

S. JOHNSON. — *Lives of the poets.*

LORD BYRON. — *The Corsair.*

Fait à Paris, le 13 novembre 1871.

Jules SIMON

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Si les philosophes qui polissent des verres de lunettes, comme Spinoza, et qui, rois par la pensée, suivent la vie des artisans, ne se rencontrent plus aujourd'hui, il en est encore de nos jours qui ont vécu, loin des yeux, d'une existence enfouie dans la modestie, le travail et la foi dans quelque grande idée. De ce nombre fut François Huet, dont un ami, qui est un philosophe lui aussi, le docteur Pidoux, de l'académie de médecine, publie des fragments posthumes d'un grand livre, la *Révolution philosophique au XIXe siècle* (Paris, Michel-Lévy). Disciple de Bordas-Demoulin, un maître de métaphysique vigoureux et profond, qui fut, en religion, le dernier écho de Port-Royal, François Huet, après avoir été longtemps fidèle à toute la doctrine de son chef d'école, ne garda, vers la fin de sa vie, que sa foi philosophique. Encore cette foi fut-elle agitée et chercha-t-elle jusqu'au bout son credo : c'était plutôt la croyance à quelque chose qui devait exister quelque part, qu'une vue claire de cet objet. Dans les fragments que son éditeur publie aujourd'hui, il semble que ce sage consciencieux, et ardemment épris de vérité, ait enfin touché à cet objet de ses recherches si patientes, et marquées d'une façon éminente d'un caractère personnel. On sent du moins dans les diverses parties de cet ouvrage inachevé ces derniers tressaillements d'une longue inquiétude, dont est encore agitée la pensée des maîtres, alors même qu'elle touche au terme de ses explorations et qu'elle a trouvé sa doctrine. Aux yeux de François Huet, la philosophie moderne, qui doit être le couronnement de toute la science de notre temps, n'est pas encore fondée. La métaphysique et la physique, qui toutes les deux cherchent l'explication de phénomènes également réels, existent malheureusement à part, et comme deux puissances qui se reconnaissent à peine, quand elles ne se nient pas mutuellement, aux deux extrémités du champ de la pensée. François Huet a voulu faire disparaître la distance qui les sépare. Tenant comme également insuffisants le spiritualisme et le matérialisme qui veulent l'un et l'autre établir et défendre des prédominances de phénomènes, dans l'homme et dans le monde, et avoir en quelque sorte chacun sa clientèle distincte, l'auteur de la *Révolution philosophique au XIXe siècle* s'applique à les confondre dans une seule science, celle de « l'expérience et de l'immanence, de l'union substantielle de la force et de l'étendue, de l'esprit et de la matière, de l'âme et du corps, dans tous les êtres et dans toutes leurs manifestations. » Ses efforts ont tendu à fonder une métaphysique qui peut être comparée à une chimie plus profonde que la chimie proprement dite et qui commence là où finit celle-ci. N'est-ce pas là l'objet de la métaphysique d'Aristote, qui lui aussi voulut ramener à des formules suprêmes et uniques les données secondaires et séparées, quand elles n'étaient pas ennemies de la science de son temps?

Une science particulière à notre époque, et qui, venant de naître, montre, par la vigueur de ses premiers pas, jusqu'où elle peut aller, est celle des religions. M. Émile Burnouf vient de faire paraître sous ce titre (*Science des religions*, Paris, Maisonneuve, 1872) un livre destiné à laisser une trace profonde dans l'esprit public, s'il peut descendre des hauteurs où les extraits qui en ont déjà paru l'ont porté.

Il est à désirer que l'histoire critique de l'idée religieuse dans le monde, et des différentes formes qu'elle a prises depuis son apparition, aujourd'hui constatée d'une façon précise, ne soit pas seulement connu des esprits d'élite, mais du peuple, toujours dominé et abusé par cette puissance mystérieuse, qui en soutient et en nourrit d'autres, plus faciles à reconnaître. Quand on saura un peu mieux que les religions ont une sorte d'organisme identique dans ses principaux éléments; qu'elles dérivent toutes d'un type unique entrevue au berceau des races modernes; que les rites eux-mêmes se développent suivant un dessin dont les grandes lignes se retrouvent dans tous les cultes; et que cette science des religions, qui a sa méthode comme la botanique, décomposant elle aussi des espèces et des genres, des familles et des individus, ayant sa faune et ses flores particulières, suivant les races et les climats, est une notion claire et certaine qui se dégage aisément de phénomènes confus, ou plutôt connus par la crédulité ou une exploitation savante, il y aura plus de tolérance réciproque entre les sectes religieuses et moins de soumission envers ceux qui les dirigent dans des intérêts contraires à ceux du plus grand nombre.

C'est du moins l'avis d'un esprit distingué, M. Émile de Laveley, que les habitudes d'esprit auxquelles nous a fait connaître l'influence de Rome, la Rome impériale d'abord et la Rome papale ensuite, gênent le développement des forces de notre race latine, et non pas un mal organique et une décrépitude attachée à nos éléments essentiels. « Si la France, dit-il, ne réussit pas à établir la liberté sur des bases stables,

c'est qu'elle a été profondément pénétrée de l'esprit romain, qui est mortel pour la liberté, et non parce qu'elle a dans le sang ou dans le cerveau quelque infirmité qui la rende incapable de vivre libre. Pour tenir ensemble le faisceau de toutes les parties si diverses de l'empire romain, il fallut établir une centralisation administrative absolue, et en même temps les dissensions intérieures aboutissent au despotisme. Ainsi se forma cet absolutisme administratif qui broyapartout les autonomies locales et qui brisa du même coup l'indépendance individuelle. — Le christianisme se continua à l'origine sous forme de petites sociétés indépendantes, comme les municipes qui se rencontrent à l'origine de l'histoire civile de Rome, où régnaient la liberté, l'égalité, la discussion, l'élection et le système représentatif. Mais quand ce culte fut devenu le catholicisme romain, il adopta peu à peu le système de gouvernement de l'empire. Il en résulta que les peuples qui furent soumis à l'influence de la Rome impériale, puis de la Rome catholique, furent dressés à l'obéissance et à la servitude. » (*Revue de Belgique*, janvier 1872.) Quel malheur que le Béarnais n'ait pas eu la fidélité de son descendant M. le comte de Chambord à la religion paternelle, et que lui se soit soumis, sans tant barguigner, aux petites exigences politiques de son temps ! Car il n'est point difficile de voir que dans les pays où la réforme du XVIe siècle fut étouffée, le despotisme triompha à la fois dans l'État et dans l'Église.

Deux mots, en finissant, sur les conférences et lectures faites cette semaine en Angleterre. Parmi elles nous devons signaler celle de l'archevêque de Westminster sur le *démon de Socrate* et celle de M. W. B. Donne sur le théâtre au temps de Shakespeare. Toutes les deux ont été faites à l'Institution royale de Londres. Notons également une étude faite à l'*United service Institution* par le lieutenant-colonel H. C. Fletcher *sur l'emploi des mitrailleuses pendant la guerre de* 1870-71, *et de leur usage dans les guerres futures*. Cette conférence paraîtra prochainement dans la *Revue scientifique*.

Je croyais avoir fini : il n'en est rien. Cette semaine a été marquée par un incident, ou plutôt un accident littéraire, qui a eu la prétention d'être politique : nous voulons parler de la seconde lettre-manifeste de M. A. Dumas fils, adressée à un ami, M. Marteau, mais destinée à la France entière. Quelqu'un ayant fait observer à l'auteur de *la Princesse Georges* que la politique ne semblait point être son affaire, il s'est piqué au jeu, et a voulu montrer par un second spécimen de sa manière qu'il était destiné pour une autre scène que celle du théâtre. Eh bien! ce n'est qu'une comédie que M. Dumas fils a encore donnée au public sérieux par cette nouvelle lettre. Ce fut un élan de reconnaissance boursouflée qui l'entraîna à écrire la première, au mois de mai dernier, en l'honneur de M. Thiers. Celle-ci est faite pour caresser l'orgueil maladif de l'auteur lui-même. Que l'*ami des femmes* ne transporte donc pas dans un monde qui n'en a que faire l'exaltation des succès qu'il a obtenus ailleurs, et qui transforment en pontife politique affadi cet auteur de *mystères* érotiques, qui n'a jamais été au fond qu'un petit-maître.

C'est donc un assaut de toute la littérature du second empire contre les tentatives qui se font partout pour fonder à la place des pouvoirs monarchiques éphémères quelque gouvernement durable! Hier soir le Vaudeville donnait la première représentation d'une comédie, *Rabagas*, où l'auteur, M. Victorien Sardou, s'efforce de railler agréablement la République, représentée par des avocats sans talent et sans conscience, et de donner un air de renaissance à la monarchie, figurée sous les traits d'un prince de Monaco. Le prince n'est point un modèle de délicatesse, puisqu'il prend ses ministres dans ce ramassis de républicains. C'est une contradiction, cela, monsieur Sardou, et l'on vous le reprocherait le jour où vous attendriez quelque récompense de cette généreuse campagne, bien faite pour effacer le souvenir de celle où vous avez été remarqué le 4 septembre 1870! *Rabagas* est l'œuvre d'un médiocre citoyen et d'un mauvais auteur.

BIBLIOGRAPHIE.

Journal de Baudoin sur les Grands-Jours du Languedoc (1666-1667), publié par M. Paul Le Blanc. in-8°. — Paris, Dumoulin.

Les documents inédits mis au jour dans ce volume par un savant zélé de province contribuent à éclairer la vie provinciale sous l'ancien régime qui, est encore peu connue, et ils méritent de prendre place, non par leur intérêt littéraire, mais par leur valeur historique, à côté du célèbre ouvrage de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne. C'est la relation qu'un secrétaire du roi, Jean Baudoin, attaché à la chancellerie près la Cour des Grands-Jours du Languedoc a rédigée de leur session au Puy et à Nîmes en 1666 et 1667. On sait ce qu'étaient les Chambres des Grands-Jours : une justice souveraine que les rois envoyaient dans les provinces où les justices locales étaient impuissantes ou trop complaisantes devant les usurpations et les crimes des grands. Quand on voit combien les crimes étaient nombreux et fréquents il y a deux siècles, on est forcé de convenir, malgré les admirateurs du bon vieux temps, que la moralité publique a fait de véritables progrès. Comme le dit avec justesse M. Le Blanc, « ce serait une véritable illusion de croire que les Grands-Jours détruisirent entièrement, dans leur source, les nombreux abus d'une société livrée encore aux dernières violences de la féodalité expirante. Il eût été difficile de faire plier d'un seul coup sous le joug des lois ces esprits indomptés qui n'avaient jamais appris à obéir, et de faire entrer le respect de la légalité dans la conscience de ces populations rudes et sauvages qui trouvaient dans leurs traditions de famille l'exemple de l'insoumission et de la licence. L'unité d'administration, appliquée pendant tout le long règne de Louis XIV, ne put remplir complétement cette glorieuse tâche ; il n'appartenait qu'à notre temps de courber sous une même règle les individualités les plus rebelles, comme les masses les plus indisciplinées. » Outre l'importance que possède la relation de Baudoin pour l'histoire des mœurs en province, elle présente un intérêt historique d'un autre genre par les arrêts dont les Grands-Jours frappèrent les protestants. Il semble que par ces sévérités on voulait préparer les esprits à la révocation de l'édit de Nantes.

M. Ortolan fera dimanche, à deux heures, à l'École de droit, une conférence sur *la Pénalité dans l'Enfer de Dante*.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE L. MARTINET, RUE MIGNON, 2

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 33 10 FÉVRIER 1872

LES INCERTITUDES DE L'HEURE PRÉSENTE

Il y a un an que l'Assemblée actuelle a entrepris la lourde tâche de gouverner et de réorganiser la France, abîmée dans l'une des crises les plus terribles dont l'histoire nationale fasse mention. Il y a un an, ou à peu près, que M. Thiers, élu de vingt-huit départements, a reçu des mains de la Chambre les fonctions de chef du pouvoir exécutif de la République française.

Nous n'avons nullement l'intention, pour aujourd'hui du moins, de nous livrer à un examen rétrospectif des faits qui se sont passés depuis cette époque, d'apprécier dans leur ensemble les mérites et les démérites de l'Assemblée, de rechercher si l'on aurait pu faire beaucoup mieux ou beaucoup plus mal. Il y a quelque chose aujourd'hui qui s'impose beaucoup plus énergiquement aux préoccupations de tous. Où en sommes-nous? Où allons-nous? Où nous mène-t-on surtout? Voilà la grande affaire du moment, et cela se conçoit de reste dans les conditions extérieures et intérieures où se trouve la France.

Il est certain que ces questions sont aujourd'hui de la dernière importance.

Après de si grands désastres, nous ne pouvons nous résigner à rentrer purement et simplement dans l'ornière classique; nos institutions publiques appellent presque toutes des réformes urgentes ou même des rénovations radicales. Il nous faut absolument faire peau neuve, et il faut le dire bien haut parce que c'est l'exacte vérité, le pays a un sentiment très-vif et très-net des nécessités de cette situation nouvelle.

L'obligation du service militaire applicable à tous les citoyens réunit partout la presque unanimité des suffrages. Tous les officiers de tout grade qui ont écrit sur la question sont d'accord avec les politiques, les historiens, les économistes.

Au sujet de la diffusion de l'instruction, un grand mouvement s'est produit; l'initiative privée s'est manifestée avec la plus grande énergie sur ce point.

De même pour la délivrance du territoire. Est-il besoin de rappeler ce magnifique élan patriotique, dont le signal est parti de Mulhouse, qui ne se laisse point entraver et arrêter par les *découragements* officieux ou officiels? Il serait téméraire de hasarder la moindre prévision sur le chiffre probable de la souscription nationale; il n'en est pas moins vrai qu'il y a là un mouvement très-spontané, très-sérieux, et dont l'initiative privée a rarement donné un exemple aussi frappant.

Cependant, que voyons-nous se produire au sein des régions parlementaires et gouvernementales? Exactement le contraire de ce que nous venons d'indiquer pour l'opinion publique. Les bonnes intentions ne manquent pas à l'Assemblée, mais elle est divisée en fractions radicalement hostiles, d'importance numérique à peu près égale, qui se maintiennent réciproquement en équilibre, mais dont aucune n'est en état d'entraîner les autres dans une direction déterminée, quelle qu'elle soit. Dans l'Assemblée, en un mot, il n'y a point, et il semble de plus en plus qu'il ne puisse pas s'y former une majorité constituée, donnant à la Chambre un caractère défini, une *personnalité* nettement accusée. Les légitimistes, les orléanistes peuvent se prendre aux cheveux à propos du duc d'Aumale, s'unir contre les républicains à propos du 4 septembre, mais là s'arrêtent les limites de leur action commune, et l'on conviendra que ce n'est point ainsi qu'on pourra satisfaire aux légitimes exigences du pays.

En face de cette chambre divisée, impuissante à prendre une direction, et où les capacités sont neutralisées, annulées par les étroitesses de l'esprit de parti, nous avons le président de la République française. Ici c'est bien différent; l'histoire offre peu d'exemples d'une personnalité aussi nettement accusée dans ses moindres détails que celle de M. Thiers. Il a des opinions faites sur toutes les questions depuis soixante ans pour le moins; il sait parfaitement ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas; il *veut* surtout ce qu'il veut avec une énergie, une persistance, une ténacité toutes particulières. Ajoutez à cela un admirable talent oratoire, une rare connais-

sance du terrain et des procédés parlementaires, un patriotisme ardent et incontestable, un grand prestige personnel, et vous comprendrez sans peine comment un homme de cette nature, de cette trempe, de cette personnalité, doit nécessairement l'emporter en toute occasion sur une assemblée telle que nous l'avons définie plus haut. Si sur un point elle lui présente une résistance trop grande, il attend, il patiente, il la laisse s'embrouiller, barboter à plaisir, jusqu'au moment où, excédée, surmenée, fatiguée d'une agitation sans issue, elle est trop heureuse de saisir la perche qu'on lui tend.

M. John Lemoinne a fort bien caractérisé d'un mot cette étrange situation en disant que c'est l'union d'un gouvernement personnel avec une Chambre impersonnelle.

Dans les circonstances ordinaires, il n'y aurait là, après tout, rien de bien grave. Le plus souvent, en effet, dans les parlements, un Pitt, un Robert Peel, un Gladstone acquièrent sur leurs collègues un ascendant irrésistible, et il est dans l'ordre naturel des choses qu'une individualité éminente prenne la direction d'un groupe, d'une assemblée.

Mais, dans le cas actuel, et par une fatalité véritablement inouïe, M. Thiers, c'est-à-dire le seul homme peut-être de France en situation d'imprimer aux esprits une impulsion commune, est aussi le seul homme qui ait, *sur tous les points*, des idées diamétralement opposées à celles dont le triomphe peut seul remettre le pays sur ses pieds. Pour lui, en toutes choses, le plus beau mouvement c'est l'immobilité, ou mieux encore le retour en arrière. La loi militaire de 1832 a institué la plaie du remplacement; elle a permis aux classes aisées, éclairées, intelligentes, de se désintéresser de la défense du pays; elle a déprimé le niveau intellectuel et moral de l'armée. Ces inconvénients, ces dangers, depuis longtemps signalés par les hommes éminents, sont aujourd'hui, hélas! devenus palpables pour tout le monde. Il n'est pas un paysan qui n'ait été frappé de la supériorité d'instruction des soldats allemands; il n'est pas un paysan qui ne soit convaincu de la nécessité du service obligatoire et personnel. M. Thiers est pour la loi de 1832; il n'en démordra pas, il n'en veut point démordre; tous les enseignements douloureux de l'histoire contemporaine n'y feront rien.

Dans l'ordre économique, s'il y a une cause gagnée, c'est assurément celle du libre-échange. Depuis Say, Bastiat, il est presque impossible de reprendre la démonstration théorique. Les expériences faites en Angleterre, en France, tout récemment encore, nous ont montré, après quelques années, les défenseurs les plus énergiques de la liberté commerciale recrutés parmi les plus ardents adversaires d'autrefois. En Amérique, l'expérience contraire a démontré de la façon la plus évidente le vice fondamental des théories protectionnistes. Cela ne fait rien; M. Thiers est né protectionniste, le baron Louis était protectionniste, M. Thiers demeurera protectionniste *in secula seculorum*.

Aussi qu'arrive-t-il ? Sous l'impulsion, sous la pression des intérêts agissant avec une rare énergie, l'Assemblée rejette l'impôt sur les matières premières. M. Thiers donne sa démission, ce qui est plus qu'une faute, puis la reprend. Vous croyez peut-être qu'il va céder sur le point en litige ? Pas du tout, il demande avec la même ardeur la dénonciation des traités de commerce, et l'obtient de la lassitude de l'Assemblée.

Fort bien, mais la France qui sait clairement où elle veut aller, au moins en ce qui concerne certaines questions jugées et résolues, voit aussi clairement que, dans des conditions semblables, ce qu'elle peut espérer de mieux, c'est de piétiner sur place. Oui, depuis un an, en définitive, comme Sieyès sous la révolution, nous avons vécu, et c'est quelque chose, c'est même beaucoup; mais nous n'avons point renouvelé, fortifié, développé en nous les éléments qui peuvent seuls donner à la vie nationale la force, l'énergie, l'intensité qui lui manquent.

De là ce malaise vague, ce défaut de sécurité pour l'avenir et même pour le présent, cette défiance générale, c'est-à-dire la formation d'un milieu où naissent les aventures et les aventuriers comme les vers dans la pourriture. Les bonapartistes se remuent et exploitent à leur profit les fautes et les incertitudes de la direction supérieure. Les légitimistes de l'Assemblée — il n'y en a peut-être plus que là — s'extasient autour du dernier manifeste du comte de Chambord. Les orléanistes, décidément édifiés sur l'impossibilité de la fusion, proclament bien haut que tout le mal vient de la République. Prenez mon prince, prenez mon duc, prenez mon ours, et les divisions des esprits, les haines locales, les exagérations de pensée et de langage disparaîtront d'elles-mêmes. Notez qu'il n'a pas encore été possible aux plus malins de deviner le programme exact de l'orléanisme. On ne sait pas encore' on ne saura probablement jamais de qui M. le comte de Paris prétend être l'héritier, s'il est ou non d'accord avec ses oncles; par une suite contrariante de hasards cynégétiques, on ignore encore l'opinion desdits oncles sur toutes les grosses questions. C'est à peine si, depuis le dernier manifeste légitimiste, on croit être fixé sur la couleur de leur drapeau.

Quoi qu'il en soit, quels sont les moyens *pratiques* actuellement applicables pour sortir d'une situation qui ne laisserait pas de devenir inquiétante si elle se prolongeait encore quelque peu? A cette question, les gens ornés d'une dizaine de lustres n'auraient pas été embarrassés de répondre, il y a seulement trois ans. Conformément à la tradition bientôt séculaire de la France, ils auraient invoqué *sainte Révolution*, et, d'un signe de ses noirs sourcils, la rude matrone aurait tout arrangé... pour un quart d'heure.

Aujourd'hui, il faut absolument renoncer à ce procédé éminemment *national*, comme dirait M. Thiers. Aujourd'hui, en présence de M. de Bismarck et de M. de Moltke, animés des intentions et armés des ressources que vous savez, une révolution, c'est le démembrement, c'est le partage et la mort de la France. Tout, plutôt que cette extrémité.

Il nous faut donc des moyens légaux et seulement des moyens légaux.

La dissolution de l'Assemblée se présente d'elle-même à l'esprit; — à tout le moins son renouvellement immédiat par fractions assez considérables pour infuser à cette Chambre le sang nouveau qui lui manque trop visiblement, pour la mettre au diapason du pays, et enfin pour lui permettre de constituer cette majorité sérieuse, durable et compacte, sans laquelle on ne peut pas gouverner.

UNE INTRIGUE ÉLECTORALE

Il s'est joué, ces jours derniers, dans le département de l'Eure, une comédie politique que nous trouverions fort plaisante, si rien de ce qui intéresse le sort de notre pays pouvait nous sembler plaisant. Ce département, qui a été pendant tant d'années administré par M. Janvier de la Motte, et représenté par M. le duc d'Albuféra, a l'avantage de compter aujourd'hui parmi ses députés quelques-unes des fortes têtes du parti monarchiste. En février 1871, les bonapartistes gardant un silence prudent, la liste orléaniste obtint un succès facile. De là à croire que le département était définitivement gagné au parti et lui appartenait en toute propriété, il n'y avait qu'un pas, qui fut bientôt fait.

M. Dupont (de l'Eure) était à peine mort, que M. de Broglie et ses amis produisirent leur candidat, M. le marquis de Blosseville. Les républicains, de leur côté, offrirent à l'unanimité la candidature au maire d'Évreux, M. Lepouzé, que quelques journaux se plaisent à qualifier d'*ultra radical*, et qui est simplement un très-honnête et très-sage républicain. Ce concurrent n'inquiétait pas trop le parti monarchiste, qui comptait exploiter contre lui le souvenir de ces excès révolutionnaires qui fournissent aux ennemis de la république et des républicains tant d'arguments commodes. M. Lepouzé n'a rien d'un jacobin ni d'un communeux. Mais on n'y regarde pas de si près en temps d'élection pour vilipender un adversaire, et le siége des orléanistes était déjà fait, quand le bruit se répandit que les tenants du bonapartisme songeaient à tirer leur drapeau de l'étui, et qu'ils pressaient M. d'Albuféra de se mettre sur les rangs.

La situation devenait critique. C'est une excellente étiquette que celle de conservateur; malheureusement tout le monde a le droit de la prendre, et quoique le bonapartisme ait fort mal conservé notre honneur et notre territoire, il a répété si haut et pendant tant d'années qu'il était la conservation et le salut, qu'on le croit probablement encore dans le fond de quelques campagnes. La candidature de M. d'Albuféra allait diviser ce grand parti de la conservation qui commence partout et qui ne finit nulle part, qui n'a pas de programme ni de principes, et qui ne demande qu'une seule chose, c'est qu'on lui permette de faire en repos ses affaires. Désir fort légitime d'ailleurs, mais qui ne constitue pas à lui seul une politique.

Il était donc à craindre que la diversion bonapartiste n'assurât le succès du candidat républicain. On voulut parer au danger. Quelle autorité pouvait s'interposer entre M. de Blosseville et M. d'Albuféra? On songea à en appeler au conseil général. Une séance, toute officieuse, cela va sans dire, se tint à Paris, la semaine passée. Ceux qui l'avaient provoquée comptaient obtenir de la majorité du conseil une déclaration en faveur de l'un des deux candidats conservateurs, ou soi-disant tels, et décider l'autre à se retirer. Nous n'insistons pas sur le caractère équivoque d'une pareille coalition. Monarchistes et bonapartistes, s'ils avaient pu s'entendre, auraient travaillé de concert à évincer le candidat républicain, et auraient remis au lendemain leurs querelles. Nous ne savons pas trop où des compromis de cette nature peuvent conduire notre pays, et si l'on parvenait à introduire à l'Assemblée nationale un certain nombre de députés ambigus, mi-partie monarchistes et impérialistes, il nous semble que les choses n'en seraient pas beaucoup plus avancées. La République écartée, resterait à vider le débat entre l'empire et la royauté; les alliés de la veille se retrouveraient ennemis comme devant, et ennemis d'autant plus irréconciliables, que le souvenir de concessions et de compromissions stériles envenimerait leur inimitié.

Les promoteurs de la ligue anti-républicaine n'avaient pas voulu prévoir les malheurs de si loin. On se réunit donc et l'on décida de patroner la candidature de M. de Blosseville. Seulement, M. de Broglie avait compté sans ses hôtes bonapartistes. Ils avaient paru résignés. Mais la nuit porte conseil; peut-être apporte-t-elle aussi des mots d'ordre. Nous ignorons si les bonapartistes se trouvèrent humiliés de recevoir un candidat des mains d'une victime de M. Janvier de la Motte, ou s'ils furent sommés par leurs chefs d'avoir à faire leur devoir et à confesser publiquement leur foi. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir paru s'engager, ils se ravisèrent, rompirent le traité, et, sur le refus définitif de M. d'Albuféra, décidèrent M. Philémon Fouquet à adresser aux électeurs de l'Eure une édition abrégée de la circulaire de M. Rouher. Ce factum, qui consomme la scission, s'étale depuis mercredi sur tous les murs. Il semble donc qu'il n'y a plus de retour possible. Nous nous en réjouissons dans l'intérêt de la morale publique, qui n'avait rien à gagner à toutes ces équivoques. Nous nous en réjouissons aussi dans l'intérêt de la candidature républicaine, qui aurait difficilement triomphé de la coalition césaro-royaliste, mais qui a de grandes chances d'obtenir sur ses adversaires divisés la majorité relative. Selon l'apparence, les électeurs auront à choisir dimanche entre trois régimes bien définis. Il y a lieu d'espérer que le plus grand nombre des voix ira au candidat vraiment conservateur, à celui qui veut la conservation de ce qui existe et le maintien de la République progressiste.

Nous avons cru que le récit de cette intrigue avortée intéresserait nos lecteurs. L'aventure est piquante, et elle est instructive. Le département de l'Eure a failli voir la candidature officielle ressusciter sous une forme nouvelle, et le conseil général se transformer en comité électoral. Le devoir de désigner aux électeurs le meilleur des candidats fait-il partie des nouvelles attributions du conseil départemental? A-t-il hérité de cette prérogative préfectorale en vertu de la loi de décentralisation? Nous nous permettons d'en douter. En tout cas, la question mérite examen, et nous serions heureux de la voir discutée. Il est incontestable qu'un conseiller général, comme le premier citoyen venu, peut recommander un candidat et se faire sa caution; il est certain aussi que plusieurs conseillers généraux peuvent, sans violer aucunement la loi, mettre leurs noms au bas d'une même affiche, et faire en faveur d'une candidature une manifestation collective. Mais à côté de la question de légalité, il y a la question de convenance. Nous serions choqués, pour notre part, de voir la majorité d'un conseil mettre son influence au service d'un candidat. Les conseillers généraux tiennent leurs pouvoirs de l'élection, et il semble à première vue qu'investis de la confiance de leurs concitoyens, ils aient qualité pour leur donner un avis électoral. Mais il ne faut pas oublier que le conseil dispose du budget départemental, et qu'il décide d'une foule de questions où sont en jeu les intérêts les plus chers des communes et des cantons : est-il bien qu'il compromette son autorité dans les luttes politiques, et qu'il donne des avis qui pourraient être pris pour des ordres?

Nous croyons, en toute sincérité, que ses décisions ultérieures ne seraient en rien affectées par les souvenirs de la campagne électorale; mais ce n'est pas tout pour un arbitre que d'être impartial, il faut encore, pour que son autorité soit entière, que son impartialité ne puisse pas être suspectée. On sait trop, dans notre pays, de quel prix les préfets impériaux payaient les votes agréables, pour que les conseils généraux puissent intervenir dans les élections sans être immédiatement soupçonnés de méditer de pareils marchés. Ils perdraient en considération ce qu'ils gagneraient en influence politique. C'est là un danger fort sérieux. Le conseil général de l'Eure y a échappé pour cette fois, mais nous avons cru utile de le signaler, dans l'espérance que l'opinion publique, en se prononçant, donnerait à ce conseil général et aux autres la force de résister dans l'avenir à de pareilles tentations.

SALLE GERSON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

COURS DE M. PAUL ALBERT (1)

Le jansénisme littéraire

M. Sainte-Beuve a consacré à l'histoire de Port-Royal cinq volumes substantiels, renforcés de notes et d'éclaircissements, et il s'en faut bien qu'il ait épuisé la matière; il le reconnaît lui-même en plus d'un endroit. Les documents sont innombrables, interminables surtout : ce n'est pas par la sobriété et la concision que se distinguent les jansénistes. Parmi toutes ces longueurs, toutes ces pesanteurs, se détache, brille et court la prose de Pascal. On serait bien excusable, dans une histoire littéraire, de s'en contenter, de ne regarder ni avant, ni après, ni à côté, de s'en tenir à cette fleur unique : mais la tige qui l'a portée, n'est-il pas intéressant de la connaître? On aime à se représenter les hommes de génie comme dans une sphère supérieure d'où ils dominent et planent : il ne faut pas les rabaisser; mais tout en les maintenant sur leurs hauteurs, il est juste de montrer le fil par lequel ils tiennent à la terre. Comment expliquer Pascal, si l'on supprime le jansénisme? Le jansénisme, pour Pascal, est ce que Dieu est pour saint Paul : *in eo vivimus et movemur et sumus*, en lui il vit, il se meut, il est.

Il y a plus, Pascal n'est qu'un accident dans l'histoire du jansénisme. La doctrine existait avant lui, elle a continué d'être après lui : elle remplit tout le XVIIe siècle; elle trouble la première moitié du XVIIIe; et après les orages de la Révolution qui firent tant de ruines, elle apparaît encore, bien modifiée sans doute, reconnaissable pourtant et d'une humilité superbe, dans la forte personnalité de M. Royer-Collard. Je voudrais en réunir les traits principaux, en composer une espèce de cadre, d'où se détachera la figure de Pascal.

Ni par la date de sa naissance, ni par son esprit, le Jansénisme n'appartient au pur siècle de Louis XIV. Il est antérieur et au-dessus. Le roi, bien que fort ignorant, ne s'y trompa jamais : d'instinct, il sentit qu'il y avait là une force qui lui échapperait toujours, et comme tous les despotes, il voulut l'anéantir. Ses confesseurs jésuites ne manquèrent pas de l'entretenir dans ces dispositions naturelles, que la vieillesse et les aiguillons de la peur exaspérèrent en cruauté. En vain l'opinion publique s'émouvait, réclamait la fin de l'exil du grand Arnauld : il fallut que ce sujet fidèle mourût loin de son pays. En 1709, le roi, qui avait toute l'Europe sur les bras, trouve le temps de s'occuper des dernières religieuses qui achèvent de vivre à Port-Royal; il leur expédie d'Argenson avec des agents armés ; il les fait enlever et disperser par toute la France. Enfin, l'année suivante, la maison est démolie jusque dans les fondements ; on exhume les corps des personnes de distinction ensevelies dans le couvent; quant aux autres, ils sont entassés et livrés pêle-mêle aux outrages des hommes, à la dent des chiens. A aucune époque de ce long règne, ni les prières des personnes les plus considérables, ni les protestations les plus vives de fidélité et de dévouement de la part de ceux qu'on appelait jansénistes, ni la haine évidente et intéressée de ceux qui les accusaient, ne purent l'incliner à l'indulgence, ou à la simple équité. Il voulut toujours voir en eux des ennemis. Il importe de constater ici, comme nous l'avons fait pour Corneille et pour Descartes, que tout ce qui constitue le jansénisme, personnes, œuvres, esprit, tendances, tout cela ne dut rien à l'influence du grand roi que l'honneur de la persécution.

Bien qu'il y ait plus d'un exemple dans l'histoire de la violence, de la férocité même à laquelle les querelles théologiques peuvent porter les hommes, il se mêle presque toujours aux questions de doctrine des passions et des intérêts d'un tout autre caractère. Ce n'est pas le seul amour de l'orthodoxie qui jetait sur le riche pays des Albigeois Simon de Montfort et ses croisés. Les discussions sur la grâce n'auraient été ni si longues, ni si ardentes; elles n'auraient pas eu des conséquences si terribles pour les jansénistes et les religieuses de Port-Royal, si le maintien de l'intégrité du dogme en avait été le seul principe. On ne découvre bien pourquoi les hommes se font la guerre que quand la guerre est finie. Nous pouvons donc ne pas entrer dans le fond même du débat théologique; mais il faut au moins signaler l'importance de l'opinion qui fut condamnée et les conséquences qui en découlaient naturellement.

Au fond, Jansénius, Saint-Cyran, son ami et Arnauld avaient en vue un retour sincère et énergique à la pureté de la foi sur la redoutable question de la grâce qui est à vrai dire tout le christianisme. On épilogua, on équivoqua pendant cinquante ans sur les cinq fameuses propositions qui étaient ou qui n'étaient pas dans l'*Augustinus* : il eût été plus digne de ne pas se mettre en quête de faux-fuyants et de déclarer hautement que sur tel ou tel point on se séparait de la Sorbonne et de la cour de Rome. C'était l'hérésie : ils n'en voulurent pas; ils se prétendirent jusqu'au bout chrétiens orthodoxes, firent des soumissions ambiguës, et en fin de compte passèrent aux yeux de tous pour des hérétiques. Ils l'étaient, puisqu'ils avaient été condamnés par l'autorité la plus haute que reconnaissent les chrétiens, et qu'au fond ils gardaient leur opinion; ils ne l'étaient pas, parce qu'ils étaient réellement les représentants de la véritable doctrine du christianisme : eux seuls étaient logiques et conséquents. Le péché originel, la grâce, la prédestination, étaient des dogmes et des dogmes consacrés : la discussion ne pouvait s'ouvrir que sur l'application plus ou moins rigoureuse qu'il convenait d'en faire,

(1) Voyez plusieurs leçons de M. Paul Albert dans la septième année de la *Revue des cours littéraires* (1869-70).

soit dans la direction spirituelle, soit dans l'administration des sacrements. Fallait-il remplir les âmes de trouble et d'épouvante en leur présentant sans cesse la radicale impuissance de l'homme à faire le bien, la volonté souveraine de Dieu qui accorde à qui il lui plaît le don gratuit du salut? Ou bien fallait-il avoir pitié des créatures faibles et désolées, les encourager et les soutenir dans leurs efforts pour atteindre la vertu, les fortifier en opposant à la toute-puissance de Dieu sa justice, sa miséricorde, sa bonté infinie, en faisant enfin descendre dans la nuit des esprits un rayon d'espérance? Les jansénistes se déclarèrent contre cette fausse et dangereuse sécurité. C'était, selon eux, engager le chrétien sur une pente qui devait le faire rouler dans l'abîme. A force de le rassurer, on le prédisposait au relâchement; on l'amenait à se contenter d'une pénitence imparfaite, à s'endormir sur la foi en l'efficacité de pratiques extérieures. Ils semblent avoir pressenti ce déisme vague et sentimental si fort à la mode au siècle suivant, et qui s'accommodait de toutes les religions possibles. Mais avant de heurter cet écueil extrême, n'avaient-ils pas sous les yeux les doctrines des casuistes, qui élargissaient scandaleusement la voie étroite du salut? Ils remirent entre les mains de Dieu seul cette récompense inestimable que l'homme est toujours trop enclin à se décerner à lui-même, ou qu'il se fait décerner par des ministres complaisants et intéressés. Sur ce point, il faut bien le reconnaître, ils se rencontraient avec Calvin, non-seulement dans l'interprétation du dogme, mais dans les applications. On le leur reprocha cent fois, et ils ne réussirent jamais à se justifier complétement; de sorte que, en cette circonstance encore, il y eut en eux quelque chose d'équivoque. D'une analogie de détail leurs adversaires conclurent à une similitude complète : c'est la logique des partis : les jansénistes, par contre, firent valoir les différences essentielles (notamment sur l'Eucharistie et l'Ordre) et crièrent à la calomnie. Mais laissons la question théologique. De bonne heure elle ne fut plus guère qu'un prétexte. Ce qui désigna le jansénisme aux coups des puissances établies, ce fut son esprit, ce fut surtout le caractère de ses représentants. La doctrine fit peu de prosélytes dans le monde : elle était trop haute et trop dure; mais ses défenseurs recueillirent l'estime, la sympathie, le respect universels. On ne pourrait en dire autant de leurs adversaires.

La famille des Arnauld tient une grande place dans l'histoire du jansénisme. Elle était originaire d'Auvergne, âpre pays où sous la neige dorment les volcans. Montagnes médiocres, vallées innombrables, d'aspect monotone, de maigre végétation; partout du resserrement, je ne sais quoi d'incomplet dans la force; aucun épanouissement ni dans les horizons, ni dans la nature : mais on sent que les arbres et les rocs sont bien ancrés dans le sol, que rien ne les déracinera. La famille des Arnauld appartenait plutôt à la haute bourgeoisie qu'à la noblesse; elle fait bonne figure dans la magistrature, à l'armée, dans le monde. Le père des Arnauld de Port-Royal est procureur général sous Catherine de Médicis. Il eut vingt enfants, son père en avait eu treize. C'est une race forte, rangée, de mœurs irréprochables, qui traverse les cours, les guerres civiles, la Fronde même, sans être entamée. Les Arnauld étaient comme prédestinés à se heurter contre les jésuites : c'était un legs de leur père. Il avait prononcé, en 1594, au nom de l'Université, un plaidoyer pour l'expulsion de la Compagnie, que l'on accusait de l'attentat de Barrière. Ce plaidoyer dans le goût du temps était d'une violence extrême; l'Estoile lui-même le trouva excessif.

« Il appela, dit-il, les jésuites voleurs, corrupteurs de la jeunesse, assassins des rois, ennemis conjurés de cet État, pestes des républiques et perturbateurs du repos public; bref, les traita comme gens qui ne méritaient pas seulement d'être chassés d'un Paris, mais d'être entièrement raclés et exterminés de dessus la face de la terre. »

L'Estoile, plus doux, se contentait de les expédier aux Indes pour convertir les infidèles. — C'est ce plaidoyer qu'on a appelé le *péché originel des Arnauld*. Cent ans après, le dernier fils de l'avocat, le grand Arnauld, mourait en exil; et bientôt on ne laissait pas debout une pierre de ce monastère de Port-Royal, où la mère des Arnauld, plusieurs de ses fils et de ses filles avaient cherché une paix que la persécution troubla sans cesse.

Près d'Antoine Arnauld, il faut placer sa fille Jacqueline, célèbre par le nom de mère Angélique. De tous ses enfants, c'est celui qui rappela le mieux l'indomptable énergie du père. En toute occasion, elle eut la vue plus nette, le coup d'œil plus décisif que le grand Arnaud et les autres. Elle n'avait point dépensé sa force dans des subtilités métaphysiques; elle la portait en elle toute condensée et prête à jaillir, mais contenue le plus souvent par une sincère humilité et par les conseils des hommes. Bien avant qu'il fût question de jansénisme, c'est elle qui, âgée de seize ans, et investie depuis plusieurs années de la dignité d'abbesse, introduisit dans le monastère qu'elle dirigeait des réformes essentielles. La *Journée du guichet* est célèbre dans les fastes de Port-Royal. Elle le serait bien davantage, si parmi tous les écrviains que suscita le jansénisme il s'était trouvé un poëte, un homme éloquent qui célébrât dignement le triomphe de l'héroïsme chrétien. Quel tableau que celui de ce père collé au guichet du parloir, menaçant, priant, pleurant, et à qui sa fille refuse l'entrée du couvent! Mais dans ces âmes profondes tout était force, il n'y avait pas de rayonnement. A peine çà et là un cri involontaire, une expression vive et colorée qui échappe : puis le récit reprend son allure régulière, lente, monotone; l'éclair a fui. Mais on sent l'autorité, on voit l'action qui s'exerce, s'impose lentement, sûrement. Le père admira, céda. La mère, à la mort de son mari, vint se ranger sous la direction de sa fille. Des sœurs, des frères, vinrent à leur tour. M. de Saint-Cyran, qui ne pénétra dans ce milieu que vers 1636, n'y apporta rien qui n'y fût en germe. Le jansénisme théologique troubla plutôt les esprits des religieuses, les entênébra, les entêta. Ce n'est pas à lui que Port-Royal dut ce qu'il y eut en lui de grand et de salutaire, je veux dire l'austérité morale, la solide et saine science. La force ne fut pas augmentée, il s'y joignit de la sécheresse et de l'étroitesse.

Le frère aîné de la mère Angélique est M. Arnauld d'Andilly, figure douce, aimable, qui contraste agréablement. Il est le lien entre le jansénisme et le monde, le monde des honnêtes gens, la société brillante d'avant Louis XIV, les Guéméné, les Longueville, les La Rochefoucauld, les Sablé, les Sévigné et bien d'autres. Par son fils, M. de Pomponne, il maintient une représentation quelconque des intérêts de la doctrine, à la cour même du roi. Aimé et estimé de tous, affable, et dans ses dernières années décoré d'une naïveté majestueuse, il a plus que tous les autres peut-être éveillé et entretenu cette sympathie générale qui protége et relève ceux que les puissants frappent. Ses traductions, notamment celle de Flavius Je-

Pères du désert et des *Confessions de saint Augustin*, si agréables à lire encore aujourd'hui, ont comme préparé, adouci, embelli d'avance la retraite et la pénitence pour plus d'un naufragé de la vie. Théologien médiocre, il attirait d'autant plus et charmait ceux que la métaphysique rebute et que l'imagination sollicite. Écrivain châtié, élégant, il osait ne pas rougir du soin qu'il apportait à la composition de ses ouvrages. Son humilité n'alla que jusqu'à refuser d'être de l'Académie, mais il voulut à tous paraître digne d'en être. Il s'éteignit doucement, honoré du roi Louis XIV, pour qui il avait une espèce de culte, et sans pouvoir soupçonner, lui si doux de cœur, même à ses ennemis, la désolation de sa Thébaïde, l'exil persistant et la mort de son frère.

Ce frère, c'est le grand Arnauld. C'était le dernier des enfants d'Antoine Arnauld. En lui semble s'être concentrée et condensée l'indomptable persistance de la race. Homme de lutte avant tout, s'il ne va pas chercher l'ennemi, dès qu'il l'a rencontré il ne le lâche plus. Il n'en manqua jamais d'ailleurs : on peut dire qu'ils naissaient sous ses pas. Quand on le croyait abattu, terrassé, à merci, il se relevait avec un infolio à la main et recommençait. Voulait-il prouver à ses calomniateurs que le jansénisme, qui était sa raison d'être à lui, n'existait pas, et qu'en tout cas il ne ressemblait en rien au calvinisme, il lançait à la tête des calvinistes qui lui donnaient l'hospitalité une solide réfutation de leurs doctrines; il ne persuadait pas ses ennemis de France, mais il changeait en ennemis les étrangers qui lui étaient bienveillants. Voulait-il prouver au roi Louis XIV qu'il n'avait jamais cessé d'avoir pour lui les sentiments d'un sujet dévoué et fidèle. Il accumulait les volumes pour flétrir et anathématiser les Anglais protestants qui avaient chassé Jacques II, et ses factums avaient quelque apparence d'une apologie des jésuites. Cœur élevé, sincère, esprit ardent, homme maladroit, écrivain correct, exact, lent et lourd, il est du XVIe siècle par la complaisance impitoyable avec laquelle il s'installe dans son sujet, le dispose méthodiquement, pousse devant lui les masses énormes de syllogismes accumulés qu'il manœuvre sans fatigue (pour lui, s'entend). « On le voit venir d'une page à l'autre », dit Sainte-Beuve. Cela est plein, substantiel, solidement étayé, véritable construction cyclopéenne. Quels hommes que nos pères ! Ils ont lu, ils ont dévoré cette formidable érudition ; cette dialectique écrasante les a délectés. Peut-être ont-ils souri en connaisseurs à certains traits d'énorme ironie qui nous semblent aujourd'hui si émoussés. Ce qui les frappa surtout, c'est la vigueur de l'athlète, sa persévérance indomptable, sa fécondité que la mort seule put tarir; ajoutons-y cette foi sincère et haute, la puissante autorité du caractère, sans laquelle rien ne vaut, et qui donne à tout son prix et même au delà. Sa mort eut un grand retentissement dans toute la chrétienté. On le savait sur la brèche, et l'on se reposait sur lui. Quand on sut qu'il était enfin tombé à son poste, et seul, on poussa le cri de lamentation des juifs sur les Machabées : « *Comment est tombé cet homme fort?* » et l'on attendit dans l'angoisse ce que feraient les vainqueurs. Les épitaphes abondèrent; le malheureux Santeuil, qui se croyait libre d'admirer ce qui déplaisait aux jésuites, le salua des titres glorieux de *défenseur de la vérité et d'arbitre du droit* (*veri defensor et arbiter æqui*). On le força de se rétracter sous peine de perdre son bénéfice. Racine, à qui tout héroïsme était naturellement étranger, rima quelques vers élégants et faibles qu'on lui pardonna à la cour, si tant est qu'il les ait rendus publics. Boileau, plus ferme, plus droit, mais circonspect aussi, le proclame, dans des vers qui ne parurent qu'après sa mort, le champion de l'Église, *instruit par Jésus-Christ*, celui qui avait *terrassé Pélage* et *foudroyé Calvin*, *de tous les faux docteurs confondu la morale*. Il le montra pour fruit de son zèle *rebuté*, *opprimé par leur noire cabale*, *errant*, *pauvre*, *banni*, *proscrit*, *persécuté*, et pour suprême ignominie, ses restes dérobés à tous les regards, car *les loups dévorants* ne les eussent pas laissés en repos.

Il faudrait, auprès des Arnauld, placer toute la famille des Lemaître, qui y tient par les liens de la parenté la plus étroite et par l'esprit. Lemaître, l'avocat illustre qui renonça si jeune encore à la gloire du barreau pour se mettre sous la direction de M. de Saint-Cyran, et qui fut un des maîtres les plus affectueux de l'ingrat Racine; Lemaistre de Sacy, un des principaux fondateurs des écoles de Port-Royal, le traducteur des livres saints, et les trois autres frères, de Saint-Elme, de Séricourt et de Valmont, toute une tribu de Lévi, docte, droite, courageuse et simple de cœur. Combien d'autres encore, parmi lesquels les Hamon, les Lancelot, les Tillemont, les du Guet, si savants, si modestes, si purs ! M. Sainte-Beuve, qui les suit et les dépiste en curieux sur toutes les voies, ne les quitte qu'attendri, converti pour aussi longtemps qu'il pouvait l'être. Mais comment séparer d'Arnauld celui qui lui tint si longtemps fidèle compagnie, l'honnête Nicole ? Au rebours de son ami, Nicole, quoique beaucoup plus jeune (né en 1625), était d'humeur pacifique ; il n'avait pas d'ailleurs cette invincible santé de l'autre. Engagé dans la lutte et dans le coup de feu des *Provinciales*, il batailla quelque temps encore après cette vive charge ; puis, aux premières apparences de conciliation et de paix, il se sentit à demi désarmé. Mais la main d'Arnauld était sur lui et ne le lâchait pas. Il fallut suivre dans son exil l'obstiné lutteur, et là, comme Teucer abrité derrière l'énorme bouclier d'Ajax, lancer toujours du même arc les mêmes flèches sur les mêmes ennemis. Quand la fatigue devint une souffrance, il demanda timidement son congé. « Je voudrais me reposer, dit-il naïvement. — Eh ! répliqua Arnauld, vous aurez l'éternité tout entière pour vous reposer ! » Nicole n'en doutait pas, mais il voulait prendre des avances dès cette vie, et en prit. A son retour en France, il fut mal accueilli par les fidèles. Sa lassitude fut transformée en défection, en trahison ; on lui fit un crime de n'être pas un héros. Il répondit modestement que Dieu ne lui en avait pas donné l'étoffe. Rien de plus vrai. Il y a des tempéraments qui sont faits pour la lutte, Nicole était de ceux qui s'y laissent engager, mais avec le secret espoir et le désir d'en sortir le plus tôt possible. Homme d'étude, de travail incessant, mais demandant à l'étude plutôt ses jouissances et son utilité générale que la trempe des armes de guerre, il traduit les *Provinciales* en latin, mais il s'y prépare en relisant, en savourant Térence. Il lui resta de sa longue et orageuse association avec Arnauld un besoin de tranquillité qui l'inclina à plus d'une concession. Sa véritable place était dans les écoles. Il avait la science, la méthode sûre, la douceur, avec quelque agrément. La société polie fut enchantée de ses *Essais de morale ;* madame de Sévigné ne tarit pas en éloges, et quels éloges ! le *divin* revient à chaque lettre. Elle voudrait de ces livres excellents faire un bouillon et l'avaler. Excellent moyen pour en avoir plus tôt fini ! C'est là en effet le difficile avec Nicole ; on n'en finit pas. Tout cela est juste, raisonnable, clair, honnête, un peu banal, un peu froid, un

peu terne. Ce n'est pas une source vive qui jaillit, mais un robinet qui coule. A un moment, le style des *Provinciales* sembla l'avoir tenté et il écrivit les *Imaginaires*, mais cette bouffée d'émulation dura peu, Nicole rentra dans sa voie et n'en sortit plus. Tel qu'il est, il compte dans la gloire collective du jansénisme, et sa place, quoique secondaire, est bien à lui et lui restera.

Faut-il s'étonner maintenant si la faveur de l'opinion publique s'est déclarée, sinon pour le jansénisme, au moins pour les jansénistes ? Sans former une société aussi fortement organisée que celle des jésuites, ils étaient un groupe, et un groupe d'élite dans la société du XVIIe siècle. A aucune époque, nul ne s'avisa de contester leur science, d'émettre le moindre doute sur la pureté de leurs mœurs, le solide de leurs vertus. Ajoutez à cela la persécution qui relève toujours ceux qui ne la méritent pas. Tout ce qui, sous le règne de Louis XIV, conservait et affichait une certaine indépendance, ne dissimula point sa sympathie pour ces « saints solitaires illustres », comme les appelait Saint-Simon. Madame de Sévigné, qui avouait si ingénument son peu de vocation pour les mortifications de la pénitence, s'écriait en revenant de Port-Royal :

« Ce Port-Royal est une Thébaïde, c'est le paradis ; c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée; c'est une sainteté répandue dans tout le pays une lieue à la ronde. »

Saint-Simon, moins enthousiaste, détermine plus exactement le caractère de l'estime et du respect qui s'attachait à ces hommes illustres...

« que l'étude et la pénitence avaient assemblés à Port-Royal, et qui firent de si grands disciples, et à qui les chrétiens seront à jamais redevables de ces ouvrages fameux qui ont répandu une si vive et si solide lumière pour discerner la vérité des apparences, le nécessaire de l'écorce..., éclairer la foi, allumer la charité, développer le cœur de l'homme, régler ses mœurs, lui présenter un miroir fidèle et le guider entre la juste crainte et l'espérance raisonnable. »

C'est par ces mérites solides qu'ils conservèrent jusqu'au bout d'illustres et considérables amitiés. Les Conti, les Longueville, les Luynes, les Chevreuse, les Liancourt, la princesse de Guéméné, la reine de Pologne, Marie de Gonzague, le chevalier de Sévigné, madame de Sablé, M. de Tréville, et tant d'autres, y compris Retz lui-même, étaient de cœur avec eux. Le jansénisme de ces grands personnages était bien, il est vrai, assaisonné d'une légère dose d'opposition politique, et il fut plus nuisible qu'utile aux persécutés, car il donnait une certaine apparence aux calomnies qui les transformaient en séditieux; mais à qui la faute si une réforme sévère dans les mœurs et dans la foi était un motif de suspicion ? Enfin, que l'on consulte l'attitude des représentants les plus illustres du clergé de France durant ces querelles interminables, de ce clergé si docile, si souple devant les volontés du roi, jusqu'à faire craindre à Rome une scission complète, combien en trouvera-t-on qui se soient prononcés hautement contre les jansénistes, qui n'aient point tempéré par des réserves significatives l'adhésion forcée aux décisions supérieures? Bossuet lui-même ne cessa de flétrir ce qu'il appelait « *les relâchements honteux et les ordures des casuistes* ». Il faut bien le reconnaître, tout ce qui se respectait les respecta.

Cette considération particulière dont ils jouissaient fut ce qui exaspéra la haine de leurs ennemis. Elle ne connut plus de bornes quand les solitaires et les religieuses fondèrent des écoles. Les jésuites étaient alors à peu près les maîtres de l'enseignement : par la direction, les couvents et les colléges, ils tenaient sous leur influence toute la société polie. Une concurrence redoutable commençait. Par son esprit, par ses méthodes, par sa science, le jansénisme allait se propager, préparer une revanche complète. La violence l'en empêcha. On voudrait pouvoir s'arrêter ici, exposer avec détail cette solide et saine instruction donnée avec tant de dévouement et de sûreté par des hommes comme Nicole, Lemaistre de Sacy, Lancelot, Hamon. Les ouvrages subsistent; ils forment avec les *Provinciales* la gloire la plus durable du jansénisme. Ces hommes, qui remontaient volontiers à l'autorité la plus ancienne, qui, en face des casuistes modernes, relevaient la rigide doctrine de saint Paul et de saint Augustin, sur bien des points et les plus essentiels, sont de hardis novateurs, des hommes de progrès comme nous dirions aujourd'hui. Ils ont secoué le joug de la routine barbare, de la scolastique décrépite. Disciples de Descartes, ils substituent la raison au raisonnement; précurseurs de la philologie moderne, ils rétablissent et montrent à l'esprit le lien qui unit entre eux les divers idiomes; ils jettent les premiers fondements de la grammaire générale. Arnauld lui-même quitte de temps à autre la mêlée théologique pour rédiger avec Nicole quelques-uns de ces manuels élémentaires si solides et si clairs. Quant aux religieuses, les pensionnaires qu'elles formaient gardaient longtemps, même dans la dissipation du monde, l'attitude sérieuse et comme le pli de la discipline austère. Elles trouvaient grâce devant Boileau lui-même, si lourdement sévère pour toutes les femmes.

L'épouse que tu prends, sans tache en sa conduite,
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal instruite,
Aux lois de son devoir règle tous ses désirs.

De tous leurs élèves, un seul oublia et méconnut un instant ce qu'il leur devait, et, comme il arrive toujours, c'était le plus aimé, celui qu'ils appelaient le *petit Racine*. Il leur revint plus tard et s'imposa lui-même pour pénitence d'écrire l'histoire de Port-Royal. On voit bien que c'est une pénitence.

Tel est le milieu où se forma Pascal. J'entends le Pascal des *Provinciales* et des *Pensées*. La théologie du jansénisme fut la sienne, et aussi l'élévation morale, la pureté, et, pour tout dire, la noble et incurable tristesse. Toutes ces figures de docteurs, de solitaires, de religieuses, sont graves, recueillies, avec je ne sais quoi de désolé que l'on voit poindre et que la volonté comprime. Tels les vit et les représenta leur grand peintre, le plus chrétien des peintres, Philippe de Champaigne. C'est par là que je crois retrouver en eux je ne sais quelle parenté avec les stoïciens. La grâce est un abîme qui les sépare, puisque le sage antique se déclare hautement le seul et unique ouvrier de sa vertu, tandis que le janséniste attend d'un secours supérieur la moindre impulsion vers le bien, mais ils arrivent tous deux en présence de la mort troublés, désolés. Le stoïcien n'est pas soutenu par l'espérance, car il ne croit pas en une autre vie; et il s'écrie avec Brutus : Vertu, tu n'es qu'un mot ! Le janséniste n'y croit que pour entrer en épouvante. Dieu l'a-t-il prédestiné au salut ? Mortifications, jeûnes, renoncements, luttes incessantes contre soi même, victoires si douloureuses à remporter, rien ne le rassure : il se sent sous la main d'un juge aux yeux de qui tout cela peut n'être rien, qui demelera les révoltes secrètes, les subter-

fuges, la corruption cachée, et prononcera l'arrêt éternel. Quelles angoisses ! Après une vie si longue et si admirablement remplie, la mère Angélique fut saisie d'une épouvante indicible, « comme le criminel auprès de la potence, au moment de l'exécution ». O les abîmes sombres ! Ni l'orgueil ne suffisait à remplir les uns, ni l'humilité à rassurer les autres. Il y aura toujours du vide en l'homme ; les âmes légères le peuplent d'agréables folies, les âmes profondes le mesurent sans cesse et meurent à la joie. Par là, Pascal est bien l'homme de la doctrine. Par le style il lui échappe.

Le style des jansénistes est exact sans être sobre, correct, sans être élégant. Ce qui leur manque essentiellement, c'est la couleur, le relief, l'agrément. Savants, judicieux, solides, ils ne savent se borner. Ils imposent au lecteur tout ce travail préparatoire et d'arrière-boutique qu'il faut faire avant d'écrire, mais qu'on se garde de montrer. Armés d'un appareil dialectique complet, ils le font sans pitié fonctionner sous nos yeux : nous aurons la fleur, mais ils ne nous font pas grâce des épines. Ils éclairent, ils édifient, mais en mortifiant. Ici, le tempérament naturel est pour beaucoup ; mais l'éducation y a sa part. Les Pères dont ils faisaient leur nourriture ordinaire, et saint Augustin en particulier, ne sont pas des modèles de style sobre. Les nécessités de l'enseignement, une prédication incessante ne leur permettaient guère les scrupules et les délicatesses de la forme. M. de Saint-Cyran, le véritable père du jansénisme, le docteur pénétré, saturé de saint Augustin, condamnait formellement ces misérables et puériles préoccupations. « Il ne faut pas tant épiloguer sur » les mots, disait-il. Cette justesse de paroles est plus propre » aux académiciens qu'aux défenseurs de la vérité. Il suffit » qu'il n'y ait rien de choquant dans le style ». Saint Augustin a composé tout un traité (*de doctrina Christi*), pour proscrire les ornements de la diction. En cela surtout, les jansénistes se montrèrent disciples, dociles. Le style suffisant les contentait mieux que la grâce suffisante, dit Sainte-Beuve. Le souci de la forme était à leurs yeux un des effets de cette concupiscence native que le chrétien devait combattre et déraciner. Qu'est-ce que s'appliquer à bien écrire, sinon se plaire à soi-même, se délecter dans son amour-propre, et par delà ces voluptés interdites, convoiter les applaudissements des hommes ? Quel but à proposer à un chrétien ? M. de Saint-Cyran, dans sa rigueur, allait jusqu'à exiger que l'écrivain ne signât pas ses livres ; et de fait, tous les écrits des jansénistes parurent sans nom d'auteur. Ce n'est pas sans danger qu'on supprime cet aiguillon de la gloire, sans compter qu'une signature est une responsabilité hautement acceptée. On ne voit que trop que Saint-Cyran a été fidèlement obéi.

Mais la grâce tombe où il plaît à Dieu. Les recommandations de Saint-Cyran, renforcées de l'autorité de saint Augustin, n'y peuvent rien. Il condamne les recherches du style, il réprouve l'emploi de la raillerie, et voici Pascal qui apparaît, les *Provinciales* à la main.

PAUL ALBERT.

DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS D'IMPOTS

Nous disions, il y a trois semaines (1), qu'au point où en était arrivée la discussion de l'impôt sur les matières premières, il était impossible de prévoir la direction qu'elle allait prendre. Elle a eu, en effet, un résultat fort inattendu : la démission du président de la République et des ministres, heureusement reprise le lendemain, mais qui a menacé un instant de renverser le frêle édifice de notre réorganisation politique, et dont les conséquences ont survécu à la séance du 22 janvier, puisque c'est à cet incident qu'on attribue le refus de l'Assemblée de venir siéger à Paris.

Dès le commencement de la discussion, M. Thiers avait dit et répété qu'il y aurait une véritable inconvenance à faire du choix des impôts une question de cabinet, et c'était bien le sentiment de tout le monde. Mais il s'était beaucoup trop commis dans la lutte, et, le vendredi 19 janvier, son ardeur n'avait fait que s'accroître ; il était monté jusqu'à trois fois à la tribune et n'avait pas déguisé son irritation contre *les intérêts sans pudeur* qui ne voulaient pas se laisser taxer. L'Assemblée regimbait visiblement.

A la fin de la séance, deux ordres du jour se trouvaient en présence, celui de M. Marcel Barthe, acceptant le principe de l'impôt sur les matières premières, sauf à discuter ensuite les tarifs, et celui de M. Feray qui réservait ce principe pour y revenir dans le cas seulement où il serait impossible d'équilibrer le budget avec d'autres ressources. « L'Assemblée nationale, réservant le principe d'un impôt sur les matières premières, décide qu'une commission de quinze membres examinera les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt, *auquel elle n'aura recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget.* » Tel était l'ordre du jour proposé par M. Feray.

Malgré les efforts de M. Thiers, c'est cet ordre du jour Feray qui l'emporta à la majorité de 367 voix contre 297. Il restait donc à examiner les autres impôts qu'on pourrait peut-être substituer aux taxes sur les matières premières.

C'est en cet état que l'Assemblée reprend la question le lundi 22 janvier, avec l'espèce de calme, tenant plus de la lassitude que du repos, qui suit toujours les grandes crises. Elle examine les impôts qui ne paraissent pas soulever de graves objections.

On vote presque sans discussion l'augmentation de la taxe des allumettes, qui doit fournir 5 millions de plus, et un droit de dix centimes par chaque colis passant en douane, droit qui est censé payer les frais de statistique et qui produira 6 millions.

Ce dernier impôt, déjà mis en vigueur, ne laisse pas d'être vexatoire pour les petits colis que les voyageurs emportent avec eux en chemin de fer et qui doivent souvent servir pendant la route même. Ainsi, on a taxé jusqu'à la couverture de voyage reployée en paquet. Les douanes auraient dû recevoir du ministère des finances des instructions qui permissent certains ménagements, au moins dans les débuts. Il serait bon aussi d'accorder de larges tolérances aux paysannes

(1) Voyez ci-dessus, page 709, n° 30, 20 janvier.

voisines de la frontière, qui la traversent si souvent avec des paniers.

Quant aux droits sur les allumettes, la perception en est encore fort mal organisée, et la surveillance des fabriques tout à fait insuffisante. D'ailleurs, l'assiette de cet impôt n'est pas bien établie. Nous y reviendrons plus tard et nous montrerons qu'il eût été possible d'en tirer un produit plus considérable et plus assuré, tout en ménageant beaucoup mieux les intérêts des consommateurs. Il ne faut pas oublier que la boîte d'allumettes-bougies de 10 centimes a été augmentée de 5 centimes, quoique l'impôt en prenne 4 seulement.

Les deux nouveaux décimes sur le sucre ont été plus critiqués que les deux précédents. Quoi qu'en ait dit M. Pouyer-Quertier, c'est une lourde charge ; mais elle est peut-être nécessaire. Voilà encore 20 millions. En tout 31 millions de votés sur les 250 millions.

I

LES DROITS SUR LA MARINE MARCHANDE

Viennent ensuite les droits de navigation, destinés à protéger notre marine marchande, et dont le Gouvernement veut tirer 10 millions. Cette question passionnerait l'Assemblée si elle avait moins de lassitude. Mais la discussion générale se traîne dans les ornières connues. Ouverte le lundi, elle est close le jeudi soir après une interruption pour discuter la loi sur la part de l'État dans les dépenses de la police de Paris. Le vendredi 26 janvier commence la discussion des articles, qui se termine, comme on s'y attendait, par le vote de la loi, au bout de cinq séances. Mais, en passant à ce nouveau crible, moins élastique que le premier, le principe avait subi beaucoup d'atténuations.

Le Gouvernement demandait un droit de tonnage sur les navires étrangers apportant des matières premières récoltées sur le sol d'une autre nation que celle à laquelle ils appartiennent. C'est ce qu'on appelle l'intercourse ; et ce pavillon étranger au pays d'expédition comme au pays d'arrivée reçoit le nom de tiers pavillon. La commission fixe les surtaxes de pavillon de 7 francs 50 à 20 francs par tonne, suivant la longueur du voyage. Elle y ajoute des droits d'entrepôt de 30 francs par tonne (1000 kilogrammes) sur les marchandises qui ont passé par les entrepôts des autres nations européennes, et surtout une taxe sur la francisation des navires construits à l'étranger, laquelle protégera nos constructeurs comme le droit de tonnage protége nos armateurs. Cette taxe varie de 40 à 60 francs pour les navires à voile, suivant qu'ils sont en bois ou en fer, et elle s'augmente, pour les navires gréés à vapeur, d'une taxe spéciale afférente à la machine.

A ces divers droits ayant un caractère de protection s'en ajoute un autre qui est purement fiscal, puisqu'il frappe les navires français aussi bien que les navires étrangers. C'est une taxe pour frais de quai, de 50 centimes par tonneau sur les provenances d'Europe et de la Méditerranée, et de 1 franc sur les autres provenances. Elle doit fournir une recette de 6 à 700 000 francs.

Les représentants des armateurs et des constructeurs sont venus exposer les pertes que leur a imposées le traité de commerce de 1860, ou plutôt la loi de 1866 sur la marine marchande, qui en a été la conséquence. La marine française n'est pas en état de soutenir la concurrence des marines étrangères : il faut donc la protéger si on veut en avoir une. Le ministre de la marine (l'amiral Pothuau), appuyé par les amiraux La Roncière Le Nourry, de Dompierre d'Hornoy et Fourichon, reprend le même thème au point de vue de la marine militaire qui recrute ses matelots dans la marine marchande.

Il y a cependant des constructeurs et même des ports tout entiers qui ne veulent pas être protégés, notamment le plus important de tous, celui de Marseille, qui réclame lui-même comme un auxiliaire utile la concurrence de la marine grecque et qui a trouvé un excellent interprète dans son député M. Clapier. D'ailleurs, le ministre des affaires étrangères reconnaît que beaucoup de ces droits sont contraires, dans la plupart des cas, aux traités de commerce, et, dès lors, ne peuvent pas s'appliquer tout de suite.

Au fond de cette question, il y a un véritable cercle vicieux. L'armateur français ne peut pas lutter, dit-on, contre l'armateur étranger. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons, mais notamment parce qu'il paye son navire plus cher. Le constructeur ne peut pas lutter non plus avec l'étranger. Pourquoi ? Parce qu'il paye son bois et son fer trop cher. Que propose-t-on pour remédier à cet état de choses ? 1° Une surtaxe de pavillon qui protége l'armateur ; 2° Un droit de francisation sur les navires étrangers qui permette au constructeur français de faire payer ses navires plus cher ; 3° Une taxe sur le bois étranger (1) qui augmente le prix du bois en France. Tout le monde est protégé, et chacun se retrouve exactement dans la même situation qu'auparavant : ce qu'on lui permet de gagner d'un côté, il le perd de l'autre. Mais l'armateur a un navire coûtant dix ou vingt francs de plus par tonneau ; et, quand il veut naviguer hors des eaux françaises, il est battu par ses concurrents étrangers que les droits protecteurs n'écartent plus. C'est ainsi que la marine française disparaît presque dans les mers de la Chine et du Japon, non-seulement vis-à-vis des Anglais et des Américains, mais même vis-à-vis des Allemands.

Disons-le d'ailleurs à la louange de l'Assemblée, ce qui paraît décider sa conviction, ce n'est pas l'intérêt des armateurs et constructeurs français, mais celui de la marine militaire, c'est-à-dire l'intérêt supérieur de notre puissance maritime. On voudrait multiplier le nombre de ces admirables marins qui ont été la ressource suprême de la France au moment de l'invasion et qui doivent nous rendre plus tard, sur leur propre élément, les services qu'on n'a pas su leur demander au début de la dernière guerre.

Ces préoccupations partent d'un sentiment fort honorable ; mais elles s'égarent dans une fausse voie.

D'abord, comme l'a montré l'amiral Saisset, les navires de guerre actuels exigent relativement beaucoup moins de matelots proprement dits que les anciens vaisseaux à voile. Une partie du personnel embarqué, par exemple les mécaniciens et les chauffeurs, sort d'écoles spéciales ; et on y joint des combattants qui n'ont aucun besoin d'avoir été élevés à la

(1) Le bois figure en effet parmi les matières que le Gouvernement voulait taxer à 20 pour 100 et sur lequel la commission accepte également un droit, plus modéré il est vrai. — Quant au fer, on n'a pas proposé d'élever les droits protecteurs qui élèvent encore son prix aujourd'hui, parce qu'on savait bien que l'Angleterre n'y consentirait jamais.

mer, puisqu'ils n'ont plus d'autres manœuvres à exécuter que celle du canon. La puissance de la marine militaire n'est donc plus liée aussi intimement que par le passé au développement de la marine marchande.

D'un autre côté, les surtaxes de pavillon sont-elles de nature à provoquer le développement de notre marine marchande ? Il y a tout lieu d'en douter d'après ce que nous venons de dire. Grâce aux droits qui protégent aussi les constructeurs, ceux-ci feront payer aux armateurs la protection que leur procure la surtaxe de pavillon. L'élévation de fret obtenue par la protection se trouvera ainsi absorbée, et, tout en demandant plus cher, les navires français ne gagneront pas davantage. Ils resteront donc à peu près dans le même état qu'aujourd'hui au point de vue de la navigation des ports français.

En revanche, quand nos armateurs voudront se lancer dans la navigation lointaine, faire des transports des grandes Indes en Chine ou en Australie, etc., alors leur situation deviendra bien pire. Ils n'auront plus de surtaxes pour les protéger contre leurs concurrents anglais, allemands ou américains. Mais leur prix de revient conservera l'augmentation produite par les droits destinés à protéger les constructeurs français, et qui deviendront ici des droits protecteurs pour les navires étrangers. Peut-être auront-ils en outre à payer une surtaxe que les nations étrangères leur imposeraient à titre de représailles.

L'armateur français se déclare aujourd'hui impuissant à lutter contre la concurrence anglaise. Comment donc pourra-t-il soutenir cette même concurrence dans les mers lointaines, quand vous aurez encore augmenté de quelques francs par tonneau son prix de revient annuel ? Ces droits protecteurs préparent donc la ruine de notre navigation lointaine, déjà si affaiblie, et c'est elle, ne l'oublions pas, qui forme les meilleurs marins.

Le marché des transports, comme tout autre marché, appartient nécessairement à celui qui offre la marchandise au plus bas prix. Voilà un principe incontesté qu'on paraît perdre beaucoup trop de vue. Si ce principe n'est pas mensonger, il faut chercher à diminuer le plus possible le prix de revient de sa marchandise pour l'offrir à meilleur marché. Au lieu de cela, vous voulez augmenter le prix de revient du voisin à l'aide d'un système de taxes qui élève aussi le vôtre, dans une proportion un peu moindre il est vrai, mais qui l'élève pour tous les lieux du monde, car il suit partout votre produit, tandis que le produit étranger s'en affranchit dès qu'il n'aborde plus nos ports.

Puisqu'il faut toujours en arriver à subir la concurrence étrangère, n'est-il pas beaucoup plus simple de la subir tout d'abord chez nous, pour fortifier notre courage et développer notre habileté commerciale, plutôt que de rester cramponné aux lisières jusqu'au moment de la grande lutte ? Au lieu d'augmenter le prix de chaque chose, diminuez-le. Dégrevez le bois. Supprimez aussi les droits d'entrée sur les charbons étrangers, qui représentent encore le dixième de leur valeur. Cela abaissera d'autant le prix de revient des fers français, la dépense de houille étant un des éléments principaux de ce prix de revient. Vous pourrez alors diminuer les droits protecteurs sur les fers, ce qui en fera baisser le cours. Le constructeur français pourra ainsi vendre son navire moins cher à l'armateur, et celui-ci sera en état de lutter avec la marine anglaise, allemande ou américaine.

On a prétendu que ces droits frappés sur les navires étrangers ont l'avantage de ne rien coûter aux nationaux. Ils leur coûtent, au contraire, beaucoup plus cher qu'ils ne rapportent au Trésor, et, à ce point de vue, il vaudrait infiniment mieux donner directement une prime aux protégés.

Voyons, en effet, ce que produit une surtaxe de 20 francs sur les navires étrangers. Elle s'ajoute au fret antérieur exigé par ces navires. Qui paye ce fret ? L'industriel français qui fait venir les marchandises. C'est donc lui qui a payé la surtaxe. Mais ce n'est pas tout. Veut-il employer un navire français : l'armateur ajoute aussi 20 francs à son tarif d'autrefois. La protection consiste précisément à rendre cette élévation possible, et si la loi n'avait pas ce résultat, elle manquerait le but qu'elle poursuit. Voilà donc une nouvelle somme prélevée sur l'industrie française et qui ne rentre pas au trésor ; celle-ci reste à l'armateur ou au constructeur, c'est-à-dire aux divers ordres de protégés.

Tout cet ensemble de taxes tombe finalement à la charge de l'industrie et augmente d'autant ses prix de revient. Le cumul de la surtaxe de pavillon avec le droit d'entrepôt élèverait de 50 francs par tonne le prix de la matière première des Indes ou d'Australie rendue en France. S'il y a un déchet de moitié à la fabrication, cela représentera 100 francs par tonne. Lorsque le produit fabriqué voudra s'exporter, il subira de nouveau l'augmentation de fret produite par la surtaxe de pavillon, soit 20 francs. Voilà donc, si la loi produisait tous ses effets, une charge de 120 francs par tonne sur l'exportation du produit fabriqué, charge qui est loin d'être toujours insignifiante.

L'industrie va-t-elle déclarer à son tour qu'elle ne peut plus supporter la concurrence étrangère et qu'il faut lui donner une protection douanière équivalente à cette charge nouvelle ? Ce serait peut-être son droit. Mais dans tous les cas la taxe protectrice n'aurait d'effet que pour la consommation nationale, et ne rétablirait pas l'équilibre en ce qui concerne les produits exportés. L'exportation, rendue plus difficile, va donc se restreindre, et notre marine marchande perdra une partie de son fret de sortie, celui qui lui manque déjà aujourd'hui et dont la rareté constitue précisément sa principale cause d'infériorité vis-à-vis des marines étrangères. Nous retombons encore dans un cercle vicieux : tant il est vrai que tout se fausse quand on prétend violenter les lois du monde économique au lieu de chercher à les avoir pour soi.

Les droits de navigation se rattachent au même système que les droits sur les matières premières. Il aurait donc été naturel de les envoyer rejoindre leurs congénères à l'arrière-garde. Cependant, l'Assemblée a fini par voter, mardi 30 janvier, l'ensemble du projet, après avoir introduit dans les articles de nombreuses exceptions qui enlèveront sans doute à la loi la plus grande partie de son efficacité fiscale.

La surtaxe de pavillon est de 7 francs 50 pour les provenances d'Europe ou du bassin de la Méditerranée, de 15 francs pour les provenances des ports de l'Océan atlantique ou des mers du Nord, de 20 francs pour les provenances des pays situés au delà du cap Horn et du cap de Bonne-Espérance, c'est-à-dire l'Océan pacifique avec les mers de l'Inde et de la Chine. Mais cette surtaxe ne frappe point les marchandises des colonies françaises ; ce qui représente une partie très-considérable de nos importations d'outre-mer. Elle n'atteint pas un autre article très-pondéreux, les guanos ; on n'a

pas voulu grever un engrais qui est une des matières premières de l'agriculture.

Cette raison aurait dû conduire à exempter aussi des surtaxes de pavillon les autres engrais, les charbons et les bois, qui sont des matières première de l'industrie, les graines oléagineuses qui sont matière première à la fois pour l'industrie des huiles et pour l'agriculture à laquelle elles fournissent des tourteaux pour l'engraissement du bétail. L'Assemblée a refusé d'admettre ces diverses applications du principe qu'elle venait de voter. Les blés n'ont pas obtenu non plus leur exemption, quoiqu'ils servent à nourrir l'homme dont le travail est la matière première par excellence de l'agriculture et de l'industrie. L'Assemblée a compris qu'il ne resterait plus rien de la loi si elle voulait être logique. Mais les sucres réexportés recevront à la sortie les surtaxes qu'ils auront payées à l'entrée ; ce sera un drawback spécial.

Ces diverses exceptions diminuent singulièrement le champ d'application de la nouvelle taxe. Mais les traités de commerce le restreignent bien autrement encore. Presque toutes les taxes de pavillon, d'entrepôts ou de francisation sont contraires aux traités, et ne pourront pas s'appliquer tant que ces traités resteront en vigueur. Or, le traité de commerce avec l'Angleterre a été suivi de conventions analogues avec la plupart des États européens, conventions qui, en général, ne pourront être rompues que dans plusieurs années. En attendant, les taxes atteindront seulement les navires des petites nations avec lesquelles nous n'avons pas traité, la Grèce par exemple. Encore ces navires réussiront-ils bien souvent à emprunter le pavillon d'un État envers lequel nous sommes liés. Ainsi, les navires grecs navigueront sous pavillon russe.

Ces diverses considérations réduisent presque à rien le produit probable de tous ces impôts. La taxe pour frais de quai est seule applicable immédiatement dans toute son étendue : elle est évaluée à 6 ou 700 000 francs. Ajoutons-y 1 300 000 ou 1 400 000 francs pour les autres taxes, — peut-être est-ce encore trop large, — et nous arrivons à 2 millions tout au plus. Cette loi est donc loin de produire, au point de vue fiscal, un résultat proportionné aux efforts qu'elle a coûtés. Cela est si vrai qu'après le vote on se demandait si elle valait la peine d'être promulguée tout de suite. Le résultat n'est pas beaucoup plus grand au point de vue des industries qu'on veut protéger, puisque les taxes protectrices n'entreront pas réellement en vigueur avant longtemps. Il faut donc voir dans tout cela une simple démonstration protectionniste, qui peut-être ne sera jamais suivie d'effets sérieux.

Les surtaxes sur le sucre (20 millions) et les allumettes (5 millions, avec le droit sur le passage des colis à la frontière (6 millions), fournissaient 31 millions. La loi sur la marine marchande porte à 33 millions le total des impôts votés.

Parmi les autres impôts proposés par le Gouvernement, les droits de douanes sur les matières fabriquées étrangères (10 millions), doivent être réservés comme les taxes sur les matières premières dont ils sont la contre-partie. L'impôt sur les sels de soude (8 millions) sera, dit-on, repoussé par la commission. Mais il n'y aura, sans doute, pas de grande difficulté pour les nouveaux tarifs de transport de chemin de fer (3 millions 500 000 francs d'augmentation), et les augmentations de les produits de l'enregistrement (15 millions). Ajoutons aux 33 millions déjà votés, cela fait un total qui dépasse peu 50 millions.

Il faut encore 200 millions ! Peut-on les trouver sans toucher aux matières premières ? C'est la question qui se pose devant la commission. En ce moment elle paraît en désespérer, puisqu'elle serait disposée à leur appliquer un droit de 5 pour 100 avec drawback, dont le moindre défaut serait de ne produire presque rien, grâce aux inexactitudes et aux fraudes du drawback, portant sur des quantités bien plus considérables que celles qui doivent rester définitivement frappées du droit.

Nous allons voir comment elle pourrait nous tirer d'affaire autrement.

II

LE MONOPOLE DES TABACS

Parmi les impôts indirects, il en est un surtout qui peut encore fournir des ressources considérables, c'est l'impôt des tabacs. On sait qu'il est question, depuis quelques semaines, d'affermer cet impôt pour une période de trente ans à une compagnie qui se chargerait de payer aux Allemands les trois derniers milliards de l'indemnité de guerre. Ces projets qui cherchent à obtenir la libération du territoire, sans compromettre le crédit public ni risquer une crise monétaire, donnent en ce moment un intérêt tout spécial au monopole des tabacs, qui est, à coup-sûr, un de nos impôts les plus féconds.

Établie le 1er juillet 1811, la Régie des tabacs avait versé au Trésor, le 31 décembre 1868, une somme de 4 milliards 705 millions 850 412 francs. Elle avait réalisé ce bénéfice en vendant 1 milliard 43 millions 215 493 kilogrammes de tabacs de tout genre, qui avaient produit une recette brute de 6 milliards 637 millions 887 631 francs. Nous nous arrêtons à 1868, parce que c'est la dernière année dont le compte soit définitivement arrêté, et les chiffres que nous allons donner plus loin se référeront tous à cette année.

Du 1er juillet 1811 à la fin de 1814, la Régie avait vendu dans toute l'étendue de l'empire, bien plus grand alors que la France actuelle, une quantité totale de 55 millions 897 975 kilogrammes de tabacs, coûtant à l'État 159 millions 514 544 francs, et livrés aux débitants moyennant 252 millions 870 386 francs, ce qui laissait au Trésor un bénéfice de 93 millions 355 842 francs.

Depuis 1815, le territoire de la France n'a plus subi d'aussi grandes modifications. Voici un tableau qui permet de suivre l'accroissement continu de cet impôt. Pour diminuer sa longueur, nous prenons seulement les années de cinq en cinq, en ajoutant les années qui précèdent ou suivent une augmentation des prix de vente, et celles qui correspondent aux secousses révolutionnaires : on verra que la vente du tabac diminue après chaque révolution. Pour ne pas gêner la comparaison des accroissements par périodes quinquennales, nous séparons d'ailleurs par des espaces blancs, et nous marquons avec des astérisques les chiffres de ces années exceptionnelles. (Voyez le tableau au verso de cette page.)

En 1869, la recette s'est élevée approximativement à 251 millions 527 000 francs. En 1871, elle est tombée à 217 millions 385 000 francs environ, par suite de l'occupation étrangère, qui a rendu la perception de l'impôt impossible sur une grande partie du territoire pendant les premiers mois de l'année.

Produits annuels du monopole des tabacs depuis 1815.

ANNÉES	QUANTITÉ VENDUE	PRODUIT NET DE LA VENTE	BÉNÉFICE DU TRÉSOR
1815	9 753 537 kil	53 872 857 fr	32 123 303 fr
1820	12 645 277	64 171 810	42 219 604
1825	12 822 859	67 332 718	44 030 453
1830	11 169 554	67 290 695	46 782 408
*1831	11 084 370	66 094 752	45 920 930
1835	12 774 635	74 433 720	51 700 181
1840	16 018 495	95 188 229	70 111 157
1845	18 458 816	111 899 920	82 534 494
*1847	18 928 397	117 699 935	86 391 198
*1848	18 358 252	116 257 914	85 271 053
*1849	18 338 573	117 133 105	85 136 106
1850	19 218 406	122 113 791	88 915 001
1855	24 530 093	153 197 415	113 816 271
*1859	28 601 789	179 748 002	129 660 348
1860 (1)	29 580 668	195 325 476	143 762 793
*1861	28 240 765	216 104 599	163 345 094
1865	30 122 030	237 212 414	177 920 728
*1866	30 582 776	242 791 752	183 579 311
*1867	31 245 396	248 732 345	190 245 158
*1868	31 380 057	248 586 979	190 096 827

(1) Pendant le cours de cette année, le prix des tabacs a été augmenté d'un quart, et l'annexion de la Savoie et du comté de Nice a donné trois nouveaux départements, qui d'ailleurs ont reçu des tabacs de zones dont nous parlerons tout à l'heure.

Dans le tableau qu'on vient de lire, la colonne intitulée *produit net de la vente* comprend les deniers encaissés par l'administration des contributions indirectes. Pour avoir les sommes véritablement déboursées par les contribuables, il faut donc y ajouter les bénéfices accordés aux débitants chargés de la vente, et qu'on appelle *remises*. Ces remises, qui seront indiquées plus loin pour chaque espèce de tabac, représentent en moyenne environ 12 pour 100 du prix payé par les débitants.

Il est vrai que depuis quelques années la Régie vend directement au public certains tabacs et cigares supérieurs, qui ne se trouvent pas ainsi grevés de la remise au débitant. Mais cette vente représente un chiffre relativement très-minime ; elle n'atteint pas encore 3 millions en 1868 (exactement : 2938558 francs), sur un total qui avoisine 250 millions. On peut donc négliger cette source de recette, et ajouter environ 12 pour 100, ou près d'un huitième à tous les chiffres de cette colonne pour obtenir la somme réellement payée par le public.

Pour l'année 1868, les remises faites aux débitants se sont élevées à 28 millions 800676 francs 22 centimes. En les ajoutant aux 248 millions 586979 francs encaissés par la Régie, on trouve que les achats de tabac ont pris, cette année, 277 millions 387 655 francs dans la bourse des habitants de la France. Sur cette somme de plus de 277 millions, il est resté à l'État un bénéfice dépassant 190 millions. C'est ce bénéfice qui constitue l'impôt. Il forme environ 68 et demi pour 100 du prix de vente de la denrée ; rapporté au prix de revient, il représente une moyenne de 329 pour 100. Mais cette moyenne est très-inégalement répartie entre les diverses espèces de tabacs. Ainsi les divers tabacs fabriqués en France donnent un bénéfice moyen qui dépasse un peu 355 pour 100 du prix de revient, tandis que celui des tabacs étrangers et des cigares de la Havane représente moins de 72 pour 100. Encore, parmi ces cigares, le plus usuel de tous, le londrès, fournissait-il seulement un bénéfice de 25 pour 100, qui s'est élevé à 50 pour 100 par suite de l'augmentation établie dans les lois d'impôts à la fin de l'année dernière.

Les comptabilités de la Régie des tabacs et de l'administration des contributions indirectes (chargée de la vente) ne sont pas encore arrêtées définitivement pour les années suivantes. Cependant, on peut, sans crainte d'erreur notable, évaluer le produit actuel de cet impôt, en chiffres ronds, à 200 millions par an.

Nous venons de voir, en effet, que la recette approximative de 1869 s'était élevée à 254 millions 327 000 francs, ce qui fait ressortir sur 1868 un excédant de recettes de près de 6 millions, auxquels il faudrait ajouter près de 700 000 francs pour les remises correspondantes des débitants. D'après les proportions indiquées plus haut, ces 6 millions 6 à 700 000 francs doivent contenir plus des deux tiers de bénéfice net, soit au moins 4 millions 400 000 francs, que nous devons ajouter au chiffre obtenu en 1868. Cela porte le produit approximatif de l'impôt en 1869 à 194 millions 500 000 francs.

Les résultats très-inférieurs réalisés en 1870 et 1871 ne peuvent avoir aucune signification, puisqu'ils sont dus à l'invasion étrangère, qui a supprimé en partie la vente des produits de la Régie française. Il est probable que si l'on n'avait pas modifié les tarifs des tabacs, l'année 1872 aurait fourni encore un nouvel accroissement notable de la consommation.

Mais, sur les produits de 1869, il faut déduire les sommes afférentes aux pays d'Alsace-Lorraine que la France a perdus. Nous compterons la consommation entière des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, bien qu'il nous reste des portions notables de ces deux derniers départements, pour compenser les quelques communes enlevées aux départements de la Meurthe et des Vosges. Voici les recettes effectuées en 1868 :

Bas-Rhin.	2 766 995 fr. 44
Haut-Rhin.	2 645 641 fr. 83
Moselle.	2 090 460 fr. 30
Total.	7 503 097 fr. 57

En retranchant ce total du produit de 1869, on ne trouve plus qu'une somme de 246 millions 824 000 francs environ, qui est inférieure de 1 million 762 000 francs à la recette de 1868. Mais le bénéfice de l'État n'a pas diminué tout à fait dans la même proportion, parce que les 7 millions et demi de tabacs vendus dans l'Alsace-Lorraine comprenaient pour la plus grande partie des tabacs à prix réduits, sur lesquels l'État gagne beaucoup moins. Le produit de l'impôt reste donc aux environs de 190 millions.

D'un autre côté, les lois de finances votées à la fin de l'année dernière ont déjà augmenté les tarifs des cigares supé-

rieurs, et ordonné un remaniement des zones à tabacs de cantine; mesures qui doivent produire un bénéfice net de 10 millions. Nous arrivons ainsi au chiffre de 200 millions pour le produit actuel de l'impôt des tabacs.

C'est déjà fort joli sans doute. Mais on peut obtenir mieux encore, et il est permis en pareille matière d'aller jusqu'aux limites du possible, car le tabac n'est pas un objet de première nécessité comme le pain, la viande, le vin, les vêtements de toile et de coton, la houille ou le lin; c'est une consommation de luxe dont on peut se passer, et dès lors les droits qui le grèvent représentent bien un impôt volontaire. Les ouvriers accepteraient sans murmures une augmentation qui ne serait point par trop forte. Il y en a même qui l'ont déjà dit hautement, et on peut dire que tout le monde s'y attend.

Nous allons montrer qu'un remaniement du tarif des tabacs pourrait encore donner une augmentation de recettes d'une cinquantaine de millions au moins, qui seraient un bénéfice net pour le Trésor, car ils n'exigeraient aucuns frais spéciaux de perception. Pour obtenir ce résultat, il faut surtout s'adresser au tabac ordinaire à fumer et à priser, parce que c'est lui qui représente la grande masse des recettes.

Mais commençons d'abord par examiner cette somme de 29 millions laissée aux débitants, et qui pourra nous fournir une première ressource.

I. *Produits des bureaux de tabacs.* — Nous avons vu qu'en 1868 le total des remises faites aux débitants s'était élevé exactement à 28 millions 800 676 francs 22 centimes. Ces remises se sont partagées entre 40 599 débitants, ce qui donne une moyenne de 709 francs 39 centimes de bénéfice par débit. Mais nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce qui élève surtout le chiffre de cette moyenne, ce sont les débits des villes, surtout des grandes villes, qui représentent quelquefois une véritable fortune, comme celui de la Civette à Paris.

Aujourd'hui, les bureaux de tabacs constituent des faveurs mises à la disposition du Gouvernement, qui les distribue, sans règle aucune, d'après les considérations les plus diverses. Très-souvent, surtout pour les débits un peu importants, ceux qui les reçoivent ne les exploitent pas eux-mêmes. Ils les affèrment à des tiers moyennant un revenu annuel qui représente pour eux une véritable rente gratuite, due à la munificence arbitraire du Gouvernement, car ils ne s'occupent pas le moins du monde de la direction du bureau.

Sans doute ces faveurs servent souvent à soulager les infortunes les plus sympathiques, à compléter les pensions de retraite, quelquefois dérisoires, de vieux serviteurs de l'État ou de leurs veuves, à soutenir des familles de fonctionnaires morts prématurément sans laisser de fortune, des veuves d'officiers, des soldats devenus infirmes en défendant leur pays, etc.

Mais que de fois aussi n'ont-ils point payé des services inavouables et des complaisances honteuses, depuis les affiliés de la police secrète politique jusqu'aux maîtresses du souverain et des grands fonctionnaires! Que de fois n'ont-ils pas servi de gratifications aux administrateurs de tout ordre, — même aux ministres, dit-on, — qu'on voulait récompenser, soit en eux-mêmes, soit dans les personnes de leur parenté ou de leur clientèle plus ou moins infimes! Que de fois, sous tous les régimes, n'ont-ils pas été la monnaie ordinaire de la corruption, soldant les votes et les influences électorales. Ils formaient presque à eux seuls, sous la monarchie parlementaire de 1815 et de 1830, le bagage du candidat ministériel en tournée, et, sous l'empire, ils avaient conservé une place importante à côté des chemins de fer, des routes et des subventions aux églises, dans les arguments irrésistibles du candidat officiel.

Un intérêt de moralité politique, et quelquefois de décence publique, vient donc s'ajouter à l'intérêt du Trésor pour demander la suppression de cet état de choses qui représente une véritable anomalie dans notre système financier, si soucieux, — jusqu'à l'excès peut-être, — d'éviter tout germe d'arbitraire par une réglementation qui ne laisse rien à prévoir. L'Assemblée nationale est saisie en ce moment d'un projet de loi émané de l'initiative parlementaire, qui demande la mise en adjudication de tous les bureaux de tabac. La commission s'est montrée favorable à ce système, et j'espère qu'il sera adopté. Voyons donc l'importance des ressources que le Trésor pourrait y trouver.

Les 29 millions qui restent aujourd'hui entre les mains des débitants ne représentent pas pour eux tout bénéfice. Les tabacs que leur livre la Régie subissent des déchets dans la vente au détail, une partie se détériore et devient impropre à la consommation. Ces pertes doivent être prélevées avant tout sur les remises. Il y a ensuite les loyers et les frais généraux de tout commerce. Malgré cela, les débits des grandes villes et même des villes moyennes sont encore très-fructueux. Avec la vente du tabac ils cumulent celle des timbres-poste et du papier timbré, qui leur procure encore quelques petites remises; ils y ajoutent surtout celle des allumettes et de tous les articles de fumeurs, dont le commerce est libre, et sur lesquels ils peuvent prélever des bénéfices considérables sans craindre de concurrence, parce que l'acheteur est forcément conduit chez eux. Dans les campagnes ou les bourgs, les bénéfices sont beaucoup plus restreints, mais les frais sont presque nuls, et le débit de tabac s'annexe presque toujours à un commerce d'épicerie, de mercerie et autres articles de détail, auquel il amène des chalands.

Avec tous ces avantages accessoires, les bénéfices réalisés dans les débits de tabac dépassent de beaucoup les 29 millions que leur laisse la Régie. Leur adjudication produirait donc des résultats considérables dans les centres un peu importants, et ne serait pas stérile même dans les villages. Mais si cette opinion ressort avec évidence de l'examen des faits, elle ne fournit pas de base bien solide pour calculer les prix que l'adjudication fixerait à chaque débit, ni le produit total qui en résulterait. Je ne crois pas cependant que le chiffre de 10 millions soit exagéré. Voici comment j'y arrive.

On ne peut pas évaluer à moins de 11 ou 12 millions tous les avantages accessoires attachés aux débits, ce qui porte leur bénéfice total à 40 millions. Cette base une fois admise, que faut-il pour obtenir 10 millions? Que chaque débitant donne en moyenne le quart de son produit, c'est-à-dire qu'un débit produisant 1000 fr., par exemple, trouve adjudicataire moyennant un loyer annuel de 250 fr. Cette opération ressemble beaucoup à l'achat d'un fonds de commerce. Capitalisons ce loyer annuel; il représentera une somme de 5000 fr. Sans doute acheter 5000 fr. un fond de commerce qui rapporte 1000 fr., cela paraît un peu cher; mais on paierait plus volontiers 50,000 fr. un fonds donnant 10,000 fr. de bénéfice, et plus d'un débit dépasse beaucoup ce chiffre-là. Quant aux petits bureaux, il ne faut pas oublier qu'ils s'annexent nécessaire-

ment à d'autres commerces, qu'ils n'exigent presque aucune avance d'argent et n'entraînent aucun risque de perte. C'est donc un fonds de commerce qui vaut relativement plus que les autres et qui a l'avantage de se payer seulement sous forme d'annuités, sans faire courir le risque du capital.

Ces considérations me paraissent justifier suffisamment le chiffre que j'avance. J'ajoute qu'il est à peu près en rapport avec ce qui se passe déjà aujourd'hui. Les titulaires qui affèrment leurs bureaux obtiennent environ le quart du produit comme revenu annuel.

Mais les 10 millions produits par l'adjudication des bureaux de tabac ne devraient pas être considérés intégralement comme une recette nouvelle à encaisser. Il faudrait en prélever une partie, 5 millions par exemple, pour soulager les infortunes honorables qui trouvent aujourd'hui un refuge dans les bureaux de tabac. Ces 5 millions serviraient à augmenter certaines petites retraites, et surtout à pensionner, sous des conditions moins rigoureuses, les veuves et les enfants de fonctionnaires. On pourrait aussi leur emprunter les éléments d'un fonds de secours distribué suivant des règles et dans des catégories déterminées. Une semblable mesure allégerait bien plus de misères imméritées que la distribution arbitraire des bureaux de tabacs telle qu'elle se pratique aujourd'hui, et elle laisserait disponible au profit du Trésor une somme de 5 millions.

Suppression partielle des entreposeurs. — A l'adjudication des bureaux de tabacs peut se rattacher une autre réforme qui ne porte pas sur des chiffres aussi considérables, mais dont le bénéfice est certain. Les tabacs ne sont pas envoyés directement des fabriques de l'État dans les bureaux de vente, mais dans des entrepôts (1), où les débitants viennent les prendre, et qui représentent pour eux les marchands en gros. Ces entrepôts exigent une dépense spéciale qui s'élevait en 1868 à 918, 136 fr. 94 cent. sur lesquels les traitements des entreposeurs représentent une somme de 622,496 fr. Dans les villes qui possèdent des magasins de tabac ou des manufactures, ces entrepôts constituent un intermédiaire absolument inutile. Les débitants iraient tout aussi bien à la manufacture : la Régie y gagnerait d'apprendre directement par eux les plaintes et les désirs des consommateurs, qui peuvent souvent obtenir satisfaction et devenir le point de départ d'innovations lucratives.

Cette suppression partielle produirait une économie d'au moins 200,000 francs. Elle a déjà été proposée par la Régie il y a longtemps, lorsque M. Fould était ministre des finances, et celui-ci l'avait acceptée. Mais sa décision resta impuissante vis-à-vis de certaines résistances subalternes, et de la coalition des intérêts privés; il dut y renoncer, non sans regret. On n'oserait sans doute plus résister à cette mesure dans les circonstances où se trouve aujourd'hui le Trésor.

Après avoir vidé cette question préliminaire, nous allons parcourir successivement les divers genres de tabacs vendus maintenant par la Régie, ou qu'elle pourrait vendre, en commençant par le tabac coupé à fumer qu'on appelle en langage administratif le scaferlati. Mais l'usage populaire a donné à la qualité ordinaire, qui forme la consommation normale de la France, un nom infiniment plus répandu, quoique le style noble ne l'ait pas encore accepté, celui de caporal.

II. — *Tabac ordinaire à fumer (caporal).* — Le tabac ordinaire à fumer, dit *caporal*, ne contient pas seulement des produits récoltés en France comme on le croit assez généralement; il contient une grande quantité de tabacs exotiques, et la proportion de ceux-ci dépasse même un peu celle des tabacs indigènes. C'est donc un mélange formé par des matières d'origines et qualités diverses.

Le tabac indigène qui en constitue environ la moitié, coûte *en moyenne* à la Régie 80 fr. 29 centimes par 100 kilog. ou environ 80 centimes par kilog. au moment où elle l'achète aux cultivateurs. Cette moyenne englobe du reste des prix fort éloignés les uns des autres. D'abord il y a, comme pour les vins, des crûs plus estimés, ceux du Lot et du Nord ; ensuite on distingue dans chaque département cinq qualités de tabac dont le prix est fixé chaque année par le ministre des finances. Les prix moyens en 1868 ont été par 100 kilogr. :

	fr. c.
Tabac non marchand	46,47
3e qualité	77,27
2e »	102,90
1re »	135,37
Surchoix, environ	148
Moyenne	80,29

Les sortes inférieures servent surtout à la fabrication des tabacs à prix réduits, de sorte que la valeur des feuilles indigènes employées pour le tabac ordinaire dépasse sensiblement la moyenne.

Les tabacs exotiques qu'on ajoute aux matières indigènes proviennent surtout des États-Unis. C'est principalement du Maryland et du Kentucky avec un peu de Hongrie. Le Virginie ne sert que pour la confection des tabacs à priser ; mais nous donnons tout de suite les prix qui le concernent afin de faciliter les rapprochements. Le Maryland coûte en moyenne 94 fr. 02 centimes les 100 kilogrammes; le Kentucky, 106 fr. 20 centimes (1), le Virginie 133 fr. 44 centimes et le Hongrie 55 fr. 80 centimes. Cela fait 94 centimes, 1 fr. 06 centimes, 1 fr. 33 centimes et 55 centimes le kilog. Le Maryland et le Virginie constituent des crûs caractérisés qu'on ne peut pas obtenir autre part; le Kentucky, au contraire, provient souvent d'un autre État que celui dont il porte le nom.

Ces prix varient du reste d'une année à l'autre. Ainsi, le prix moyen du tabac indigène a été de 79 fr. 72 centimes en 1859, 74 fr. 89 centimes en 1861, 79 fr. 74 centimes en 1862, 77 fr. 74 centimes en 1863. Mais les prix tendent toujours à s'élever. Les variations sont encore plus fréquentes pour les tabacs exotiques.

Les feuilles reçues des cultivateurs sont réunies dans des magasins de culture ou de transit (2), d'où on les expédie

(1) Il y avait, en 1868, 366 entrepôts, dont 5 en Algérie.

(1) Nous calculons exclusivement sur les achats faits aux négociants, achats qui représentent la majorité des opérations de la régie pour ces trois sortes de tabacs. Les consuls français à l'étranger achètent aussi des tabacs pour le compte du Trésor. Mais ce sont sans doute des produits de qualité supérieure, quoique de même provenance, puisqu'ils les payent plus cher : 208 fr. 65 cent. les 100 kilogrammes pour le Maryland, et 113 fr. 34 cent. pour le Kentucky. Ces achats de Maryland à un prix si différent de celui du commerce portent sur de très-petites quantités qu'on doit considérer comme des échantillons.

(2) Il y avait, en 1868, 39 magasins de matières premières, dont

ensuite aux manufactures (1) qui doivent les fabriquer. La surveillance des cultures, la réception et le transport des produits, leur logement et leur conservation exigent des frais de tout genre qui s'élèvent à 22 fr. 35 centimes quand le tabac est en magasin et à 5 fr. 64 centimes pour le faire arriver des magasins en fabrique.

Ces chiffres ne comprennent pas seulement les frais de transport, les traitements des fonctionnaires, l'entretien des bâtiments, etc., ils englobent aussi les diminutions de poids ou de quantité que subissent les tabacs à chaque manipulation. Il y a en effet des déchets inévitables dans toutes les opérations industrielles. Ainsi, un des principaux éléments du chiffre de 22 fr. 35 centimes, c'est la diminution de poids que les feuilles éprouvent en se desséchant dans les magasins. Cette diminution n'est pas moindre de 15 pour 100. Les frais de magasinage proprement dits ne s'élèvent qu'à 3 fr. 89 centimes par 100 kilog.

Pour les tabacs exotiques, l'accroissement de valeur en magasin est infiniment moins considérable que pour les tabacs indigènes, parce qu'ils n'ont plus à subir de dessiccation quand on les achète. Le Maryland, payé 12 fr. de plus que le tabac français, en arrive ainsi à ne pas coûter plus cher en fabrique.

Dans les manufactures ces tabacs sont mélangés suivant des proportions variables. Il est assez difficile d'établir d'une manière tout à fait précise le prix de ce mélange après les diverses phases de la fabrication, puisque les proportions relatives ne sont pas toujours les mêmes. Ce prix n'est pas loin de 145 francs par 100 kilogrammes, c'est-à-dire d'environ 1 fr. 45 par kilogramme. Les comptes de la Régie font ressortir un prix moyen de 161 fr. 82 centimes, 7636 dix-millièmes par 100 kilogrammes. Mais ce chiffre ne représente pas exactement le prix de revient du tabac caporal, parce qu'il s'applique en outre aux tabacs à prix réduits, qui coûtent un peu moins cher à l'État, aux tabacs supérieurs, qui lui coûtent un peu plus, et enfin aux cigares et cigarettes, qui exigent des frais de confection spéciaux.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les calculs ne tiennent pas compte des intérêts du capital engagé, soit en matières, soit en bâtiments, machines et outillage de tout genre. Le tabac reste, en moyenne, deux ans dans les magasins et les manufactures avant d'être vendu. C'est ainsi qu'en 1868 le capital de la Régie dépassait 136 millions, dont 96 millions environ en tabacs de diverses espèces, et 40 millions et demi en bâtiments et outillage industriel.

La fabrication terminée, les tabacs sont expédiés des manufactures dans les 366 entrepôts que la Régie possédait en 1868 (la cession de l'Alsace-Lorraine lui en a enlevé depuis un certain nombre). C'est là que les débitants viennent le chercher. Mais depuis sa sortie de l'entrepôt jusqu'à sa remise au débitant, le tabac a exigé de nouveaux frais de transport, de conservation, de logement qui représentent 5 fr. 85 centimes par 100 kilogrammes, dont 2 fr. 81 centimes en moyenne pour le transport seulement. En ajoutant cette nouvelle somme au prix de revient en fabrique, on trouve que le tabac caporal coûte à l'État, au moment où il le livre aux débitants, une somme qui dépasse un peu 150 francs par 100 kilogrammes, ce qui met le kilogramme à 1 fr. 50 environ.

La loi organique des contributions indirectes, du 28 avril 1816, article 173, fixait à 7 fr. 20 par kilog. au maximum le prix du tabac de seconde qualité qui est notre tabac ordinaire. Il s'agissait de la vente aux débitants; ceux-ci avaient une remise de 80 centimes par kilog. et le public payait 8 francs. Ce prix, qui laissait autrefois à l'État un bénéfice de près de 6 francs, ne fut modifié qu'en 1860. A la suite de la guerre d'Italie un décret impérial du 19 octobre 1860 porta le prix de vente pour le public à 10 francs, en élevant à 1 franc la remise du débitant. Le Trésor encaissa désormais 9 francs sur lesquels il avait un bénéfice de 7 fr. 50.

Cette augmentation d'un cinquième n'excita point de plaintes bien prolongées. Le public s'est vite habitué aux nouveaux prix. Cependant, à l'époque de cette augmentation la France était riche et prospère, — les ministres ne se faisaient pas faute de le répéter assez souvent, — et l'État n'était pas obligé comme aujourd'hui d'épuiser toutes les sources d'impôts.

On pourrait donc opérer encore une augmentation égale proportionnellement à celle de 1860, ajouter un nouveau cinquième, c'est-à-dire 2 fr. 50, ce qui porterait le prix de vente au public à 12 fr. 50 centimes, et le bénéfice de l'État à 10 francs environ. Ce serait en un mot 2 fr. 50 par kilog. ajoutés au rendement net de l'impôt.

On a vendu en 1868 11 558 159 kilog. de tabac caporal. Il faut y ajouter deux produits accessoires qui lui sont assimilés comme prix et subiraient naturellement la même augmentation. Ce sont : 1° Les carottes à fumer, espèces de masses compactes en forme de fuseaux employées surtout en Bretagne, qui ont fourni un débit de 472,355 kilog.; 2° les gros rôles ou tabacs à chiquer qui représentent une vente de 321,799 kilogr. Tout cela forme un total de 12 352 313 kilogr.

Mais de ce total il faut déduire la part des pays d'Alsace-Lorraine détachés de la France par le récent traité de Francfort. Pour être large, nous compterons la consommation totale des départements de la Moselle et du Haut-Rhin, bien qu'une partie de ces deux départements ait échappé à l'annexion allemande. Cela compensera en même temps les quelques communes arrachées aux autres départements lorrains. Voici quelles étaient, en 1868, les quantités de tabac caporal et de rôles à chiquer de 10 francs vendus dans ces pays.

Bas-Rhin caporal	19 678 kilogr.
Haut-Rhin (caporal)	17 209
Moselle caporal	38 739
Moselle (rôles)	2 438
Total	78 064 kilogr.

Après la soustraction de ces 78 000 kilogrammes, sur lesquels nous ne pouvons plus compter, la consommation se réduit à 12 274 250 kilogrammes, sur lesquels une augmentation de 2 fr. 50 donnerait 30 685 625 francs.

Mais ici arrive l'objection naturelle : la consommation va diminuer si l'on élève le prix de vente. Je ne crois pas que cette diminution soit très à craindre ou du moins qu'elle s'étende fort loin. S'il y a un impôt qui se disperse de manière à rendre son aggravation insensible dans la pratique, c'est assure-

(1) Les manufactures étaient, en 1868, au nombre de dix-huit : Lyon, Nice, Marseille, Toulouse, Tonneins, Bordeaux, Châteauroux, Riom, Nantes, Morlaix, le Havre, Dieppe, Lille, Paris-Gros-Caillou, Paris-Reuilly, Nancy, Metz et Strasbourg. Ces deux dernières nous ont été enlevées par les cessions du traité de paix avec l'Allemagne.

4 en Algérie : Alger, Blidah, Bone et Philippeville. 7 étaient dans les départements aujourd'hui cédés à l'Allemagne.

ment celui du tabac. L'ouvrier ne demande pas au débitant 20 grammes de tabac, il demande quatre sous de tabac. Au lieu de contenir 20 grammes, le paquet qu'on lui remettrait après l'augmentation n'en renfermerait plus que 16 ; je ne prétends pas qu'il ne remarquerait jamais la différence, mais elle lui échapperait très-souvent. Le poids d'un papier trop épais, l'humidité du tabac, une pesée trop rapide, peuvent suffire à produire des différences de cet ordre.

Cependant, comme il faut être très-réservé dans le calcul du rendement d'un impôt, supposons que la consommation diminuera. Quel est le maximum de diminution qu'on peut supposer ? c'est le cinquième de la consommation actuelle, car le prix de vente de ce cinquième représente précisément le total brut de l'augmentation de prix proposée, et il est certain que le public consacrera toujours à ses achats de tabac une somme au moins égale à celle qu'il payait autrefois : c'est-à-dire 110 millions un quart. Eh bien, en admettant cette hypothèse tout à fait extrême, l'État gagnerait encore plus de 6 millions. Il est vrai qu'il encaisserait seulement la même somme qu'autrefois ; mais les frais d'achat et de manutention du tabac et les remises du débitant diminueraient d'un cinquième en même temps que la vente. Or, ce cinquième (2 454 850 kil.) représente, à raison de 2 francs 50 par kilogramme (1 franc 50 pour la valeur du tabac, 1 franc pour la remise), une somme de 6 millions 137 125 francs.

Le bénéfice de l'État est donc absolument certain ; il peut dépasser 30 millions, et il ne peut pas descendre jusqu'à 6 millions, quelle que soit la diminution des quantités vendues. Mais cette diminution énorme ne se produirait pas ; elle est rendue invraisemblable par l'expérience faite sous l'empire : l'augmentation de prix, qui était aussi du cinquième, n'exerça qu'une influence très-peu sensible sur la consommation.

L'année 1860 étant à cheval sur les deux régimes, comparons l'année 1859 avec l'année 1861 (voy. plus haut, page 776, le tableau des produits annuels depuis 1815). La différence en moins est seulement de 361 024 kilog., et elle n'empêche pas le bénéfice d'augmenter de 129 millions à 163.

Mais en réalité la diminution est plus considérable que cela. Les comptes la portent à 573 734 kilg. 805 grammes pour le tabac caporal et le tabac ordinaire à priser, dont nous parlerons tout à l'heure et qui se vend le même prix. Cependant la différence totale portée au tableau doit comprendre non-seulement la diminution des tabacs ordinaires, qui nous occupent maintenant, mais aussi la diminution des tabacs à prix réduits, dont le prix avait également subi une notable élévation. Comment expliquer cette contradiction ? C'est que cette double diminution est compensée en partie par l'augmentation dans la vente des cigares d'un sou, dont le tarif n'avait pas été changé : cette circonstance avait produit un déplacement partiel de la consommation qui avait abandonné le tabac pour le cigare.

La diminution constatée est donc de 573 734 kilog. 805 grammes. Mais, pour que la comparaison avec l'année 1859 porte sur la même population, il faut ajouter à ce premier chiffre les tabacs ordinaires consommés dans les pays annexés à la France en 1860, après la guerre d'Italie. Ce sont les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, et les deux tiers environ de celui des Alpes-Maritimes. Voici les quantités de tabacs ordinaires à fumer ou à priser vendus dans ces départements en 1861 :

Savoie.....	52 050	kilogrammes.
Haute-Savoie.....	15 668	—
Alpes-Maritimes (les deux tiers de la consommation).	50 443	—
Total.....	118 161	kilogrammes.

Additionnons ces deux chiffres. On aura :

Diminution résultant des comptes..	573 734 k. 805 gr.	
Consommation des annexés en 1861.	118 161	»
Total de la différence.....	691 895 k. 805 gr.	

Le déchet produit dans la consommation de 1859 à 1861 par l'élévation des prix avoisine donc 692 000 kilog. Ce chiffre lui-même ne donne pas encore une idée complète des résultats produits par cette mesure. La consommation s'accroît normalement chaque année d'une quantité assez considérable, comme on peut en juger par le tableau d'ensemble que nous avons donné plus haut, et cette augmentation était fort considérable en 1860, lorsque l'élévation des prix de vente est venue l'arrêter. Il faudrait donc ajouter encore au déficit de 692 000 kilog. la perte de cet accroissement certain déjà réalisé en 1860. Mais nous n'avons pas besoin d'apprécier les effets de cette circonstance dans le calcul actuel, puisque nous calculerons les rendements probables de 1872 en prenant pour base les chiffres de 1868, sans tenir compte non plus de l'accroissement qui s'est produit entre ces deux dates et que nous avons indiqué plus haut pour 1869.

Le déchet de 692 000 kilog. comprend à la fois les tabacs à priser et les tabacs à fumer. Comme nous ne nous occupons en ce moment que de ceux-ci, il faut répartir ce déchet entre les deux catégories. En 1861, la consommation du tabac en poudre ne représente pas tout à fait les deux tiers de celle du caporal. Nous attribuons donc au premier à peu près les deux cinquièmes du déchet total, soit 272 000 kilog., et il en restera 420 000 kilog. pour le tabac à fumer. Du reste, une erreur dans cette répartition n'aurait pas grande importance, puisque ce que nous aurions en moins ici, nous le retrouverions en trop tout à l'heure, au compte des tabacs à priser, dans un calcul tout à fait analogue.

Ainsi, le déficit produit dans la vente par l'augmentation de 1860 ne dépasse guère 400 000 kilog. Nous avons le droit de supposer qu'il serait à peu près le même en 1872 vis-à-vis d'une nouvelle augmentation d'un cinquième. On peut sans doute adresser quelques critiques à cette hypothèse.

1° La consommation ayant augmenté d'un dixième environ depuis 1861, la cause de dépression agira sur une quantité un peu plus grande; l'effet produit doit être proportionnel à cette quantité, le déchet de la consommation est une qualité de cette consommation qui doit s'accroître avec elle. Il faudrait donc ajouter un dixième à la diminution pour correspondre à l'extension de la consommation influencée. Ce serait 42 000 kilog. en sus des 420 000 kilog.

2° La seconde augmentation est plus sensible au public que la première ; plus on monte dans cette échelle de prix, plus les difficultés s'accroissent. Il n'est pas douteux que, si l'on opérait successivement quatre, cinq, six augmentations d'un cinquième, la décroissance de la vente finirait par suivre à chaque changement une loi bien plus rapide qu'en 1860. Cette accélération de la décroissance commencerait dès la seconde opération.

3° Après toutes les révolutions, on voit se produire une

chute dans la consommation du tabac. Cette chute correspond au ralentissement des affaires, aux pertes et à la gêne qui en sont la conséquence. L'année 1872 vient après des causes d'appauvrissement plus intenses qu'à aucune autre époque; cela suffit déjà pour rendre vraisemblable une dépression des recettes de la Régie : l'élévation des prix de vente la précipiterait.

Ces objections ne manquent pas de force. Mais il est facile de montrer que je laisse une très-grande marge pour ces influences déprimantes.

En admettant que la consommation a diminué en 1861 de plus de 400 000 kilog., je me réfère à des rapprochements de chiffres pour ainsi dire mécaniques. En réalité, il n'y a eu aucune diminution sur les tabacs ordinaires : la consommation s'est seulement déplacée. En effet, à la diminution de 420 000 kilog. sur le tabac caporal à 10 francs correspond une augmentation de 647 386 kilog. 552 grammes sur les cigares fabriqués en France, et presque exclusivement sur les cigares de 5 centimes, qui reviennent à 12 francs 50 le kilogramme approximatif (250 cigares). Les deux articles sont évidemment de même ordre, et par conséquent les deux phénomènes connexes. Après avoir compensé ainsi la diminution du tabac caporal, il reste encore plus de 200 000 kilogrammes pour représenter un accroissement presque normal de la consommation. On n'aperçoit donc pas à cette époque la défaillance de l'impôt, et en fait le déficit que nous avons supposé ne sert plus qu'à faire la place des objections rappelées à l'instant.

Mais nous trouverons bientôt que la consommation a fléchi sur d'autres points, ce qui entame beaucoup l'innocuité d'une élévation de tarif. D'un autre côté, on ne saurait jamais être trop réservé dans le calcul d'un impôt de consommation, surtout lorsque la situation politique et commerciale présente cette ambiguïté qui fait prévoir des imprévus. Supposons donc que la diminution sera plus considérable qu'en 1860 et portons le déficit à 500 000 kilog. D'après les nouveaux prix ces 500 000 kilogrammes devaient produire un bénéfice net de 5 millions de francs. C'est cette somme qu'il faut déduire de l'excédant de recettes calculé tout à l'heure dans l'hypothèse où la consommation resterait la même. Cet excédant se réduit ainsi à 25 millions 685 625 francs.

Voilà une évaluation qui repose sur les bases les plus précises et qui paraît mériter toute confiance puisqu'elle ne sort pas des chiffres officiels et des résultats déjà constatés.

III. *Tabac ordinaire à priser.* — Passons maintenant au tabac ordinaire en poudre, c'est-à-dire au tabac à priser. Il se fabrique avec des mélanges analogues à ceux qui constituent le tabac caporal. Mais, comme tabac étranger, il y entre surtout du Virginie. Ce tabac coûte notablement plus cher que le Kentuky et le Maryland, qui figurent dans le tabac à fumer, — on le voit facilement par le tableau comparatif dressé plus haut : — mais, grâce au tabac indigène, qui fait compensation, et à une fabrication qui entraîne peu de perte, on utilise même les déchets des autres opérations, le tabac à priser, sortant de l'entrepôt, coûte un peu moins cher à l'État que le tabac à fumer : il ne dépense encore 1 franc 40, tandis que l'autre atteint 1 franc 50. Cependant, comme la différence est minime, nous le compterons également à 1 franc 50 pour la facilité des calculs.

Le prix de vente a suivi les mêmes variations que celui du tabac à fumer. Il est également fixé aujourd'hui à 10 francs le kilogramme avec 1 franc de remise au débitant, ce qui laisse au trésor le même bénéfice de 7 fr. 50 c. sur chaque kilogramme vendu. On peut donc appliquer au tabac en poudre les calculs que nous venons de faire, pour le tabac à fumer. On devrait l'augmenter en même temps que lui et dans la même proportion, c'est-à-dire de 2 fr. 50 c. par kilogramme.

En 1868 on a vendu en France 6 987 133 kil. 500 grammes de tabac à priser (1). Mais il faut en déduire, comme pour les tabacs à fumer, la consommation des pays qui viennent d'être annexés :

Bas-Rhin	19 519
Haut-Rhin	10 823
Moselle	25 655
Total	55 997

Restent donc 6 931 136 kilog. 500 grammes sur lesquels une augmentation de 2 francs 50 par kilogramme produirait 17 327 484 francs.

En faisant, comme pour le tabac caporal, cette hypothèse extrême que le public restreindrait ses achats au point de les renfermer dans la même somme brute qu'auparavant, il resterait encore à l'État un bénéfice de 3 millions 465 568 fr. représentant le prix de revient et les remises afférentes à la quantité de tabac qu'on ne vendrait plus.

Mais, à priori, la diminution est peut-être moins à craindre sur le tabac en poudre que sur le caporal, car le prix se disperse encore davantage. Nous avons admis tout à l'heure qu'il s'était produit sur ce tabac, en 1861, une diminution de 272 000 kilog., et nous n'en retrouvons pas l'équivalent comme pour le tabac à fumer dans un autre genre de poudre. Élevons cette évaluation au chiffre rond de 300 000 kilog. Cette quantité produirait, d'après le nouveau tarif, un bénéfice de 3 millions qui disparaît. L'excédant de recettes sur lequel on peut compter se trouve ainsi réduit de 17 millions à 14 millions 327 841 francs.

IV. *Suppression des zones frontières.* — Ces augmentations ne sont pas les seules que puissent fournir les tabacs.

La suppression des lignes ou zones, ou du moins la restriction de leurs priviléges, produirait encore une somme importante.

Expliquons d'abord ce qu'on entend par là.

En Belgique, en Allemagne, en Suisse, mais surtout dans le premier de ces pays, le tabac n'est pas frappé d'impôt comme chez nous ; il coûte donc beaucoup moins cher. Le contrebandier qui parvient à introduire du tabac belge en France gagne la différence entre le prix belge et le prix français. Plus cette différence augmente, plus le bénéfice du contrebandier devient considérable et par conséquent plus la contrebande s'accroît, comme il arrive pour tous les métiers lucratifs. Mais, si nous pouvions abaisser suffisamment chez nous l'impôt du tabac pour réduire à une somme relativement minime la différence entre le prix français et le prix belge, le bénéfice du contrebandier, représenté par cette différence, ne suffirait plus à l'indemniser de son temps, de ses

(1) Il faut y ajouter 28 019 kilogrammes de poudre vendue en Algérie, mais à un prix inférieur, les débitants la payent seulement 5 fr. 50 au lieu de 9 fr., on pourrait élever ce prix dans la même proportion ; mais cela ne porte que sur des chiffres très-minimes et des lors négligeables.

chances de pertes et de ses périls. C'est l'idée qui a donné naissance à la création des lignes ou zones le long des frontières du nord et de l'est.

Les départements voisins de la frontière sont les seuls qui puissent facilement se fournir de tabac belge, allemand ou suisse par la contrebande. Eh bien, il faut tâcher de mettre ces départements dans une situation telle que le métier de contrebandier cesse d'y être lucratif. Comment atteindre ce but ?

Ce qui fait rechercher les tabacs étrangers, surtout ceux de Belgique, les plus à craindre de tous, ce n'est pas leur qualité généralement médiocre, mais leur prix extrêmement réduit. Pour lutter contre leur concurrence illégale, il n'est donc pas nécessaire d'abaisser le tarif du bon tabac, il suffit de fournir, aux départements frontières, des tabacs un peu inférieurs en qualité, mais d'un prix assez modéré pour rivaliser presque de bon marché avec les tabacs belges. Enfin, comme la facilité de la contrebande augmente avec la proximité de la frontière, on tracera entre cette frontière et le centre du pays plusieurs lignes successives qui recevront des tabacs d'autant moins chers qu'elles seront plus rapprochées de l'étranger. Voilà comment la Régie a été amenée à fabriquer pour certains départements des tabacs inférieurs.

L'article 175 de la loi précitée du 28 avril 1816 autorisait la fabrication de tabacs inférieurs sous le nom de *tabac de cantine*, et fixait leur prix maximum à 4 francs. Par application de cette loi, les ordonnances des 14 août 1816, 3 mars 1820 et 24 août 1830 établissent le long des frontières du nord et de l'est cinq lignes ou zones formant une large bande de territoire s'étendant assez loin vers l'intérieur du pays, puisqu'elle comprend au nord le département de la Somme, et à 'est celui de la Haute-Saône. Le prix du tabac de cantine était fixé, suivant la zone, à 1 fr. 60, 2 fr. 40, 3 fr. 20 et 4 fr. le kilogramme. En outre, une ordonnance du 24 mai 1826 avait ordonné la fabrication, pour la dernière zone, d'un tabac dit *intermédiaire*, qui se vendait 6 fr. 40.

L'ordonnance du 10 septembre 1839, voulant mettre cette échelle de prix en rapport plus parfait avec le système décimal, modifia un peu ces chiffres. Le tabac de cantine fut coté 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr. et 4 fr., et le tabac intermédiaire 6 fr. 50. Enfin le décret impérial du 19 octobre 1860, en même temps qu'il augmentait le tabac ordinaire, élevait ces prix à 2 fr. 50, 3 fr., 4 fr. et 5 fr. pour le tabac de cantine, et 8 fr. pour le tabac intermédiaire. Ce sont les tarifs de vente au public; il faut en déduire les remises faites aux débitants.

Ces divers tabacs ne coûtent pas à l'État beaucoup moins cher que le tabac ordinaire à 10 fr. le kilogramme, et, par contre, le bénéfice qu'ils procurent, c'est-à-dire l'impôt, est infiniment moindre.

Ils sont faits avec des feuilles indigènes; et quand on y ajoute du tabac étranger, c'est du Hongrie, le moins cher de tous, puisque la Régie l'achète seulement 55 francs les 100 kilos, tandis que les feuilles indigènes sont payées 80 francs. On en fabrique deux qualités : l'une qui revient, en entrepôt, à 1 franc le kilogramme, est destinée à être vendue dans la première zone au prix de 2 francs 50; l'autre coûte à l'État 1 franc 10 et constitue tous les tabacs de cantine qui se vendent plus de 2 francs 50.

Toutes les sortes de tabacs de cantine énumérées plus haut contiennent des rôles à mâcher aussi bien que du tabac à fumer.

Il y a aussi des tabacs en poudre à prix réduits. Mais la Régie n'en donne pas à 2 francs 50. Celui de 3 francs n'est accordé qu'à une zone très-limitée, dans le Nord seulement. Ceux de 4 francs, 5 francs et 8 francs, ont à peu près les mêmes zones que les tabacs à fumer correspondants. Ces tabacs en poudre coûtent également à l'État 1 franc 10.

Pour se rendre compte du bénéfice que les tabacs de cantine peuvent laisser au Trésor, il ne faut pas oublier de déduire des prix de vente les remises faites aux débitants. Voici du reste un tableau qui fait ressortir pour les diverses zones le bénéfice du débitant et l'impôt restant à l'État :

Prix du public.	Prix payé par le débitant.	Bénéfice de l'État.
2 fr. 50	2 fr. 15	1 fr. 15
3 fr. »	2 fr. 60	1 fr. 50
4 fr. »	3 fr. 50	2 fr. 40
5 fr. »	4 fr. 40	3 fr. 30
8 fr. »	7 fr. 20	5 fr. 90

En 1868, la Régie a vendu 7 millions 277 013 kilog. de tabacs à prix réduits, qui se répartissent ainsi entre les différents prix :

A 2 fr. 50.....	2 953 748	kilogrammmes.
A 3 fr.....	1 821 791	—
A 4 fr.....	1 238 664	—
A 5 fr.....	943 583	—
A 8 fr.....	319 217	—
Total.....	7 277 013	

Cette rente est donc représentée presque pour moitié par du tabac sur lequel l'État gagne 1 franc 15 au lieu de 7 francs 50, et plus d'un quart donne seulement 1 franc 50. C'est la même denrée qui se vend, suivant les lieux, à des prix si divers.

Si l'on confond tous les tabacs de cantine dans une même moyenne, leur prix de vente au débitant ressort à 3 francs par kilogramme, et sur cette somme qu'il encaisse l'État a un bénéfice un peu inférieur à 2 francs.

On voit que les priviléges des zones sont absolument contraires au principe de l'égalité de tous les Français devant l'impôt. Deux chiffres suffiront pour montrer combien est grande l'inégalité qu'ils engendrent. Les habitants des départements du Nord et du Pas-de-Calais rapportent chaque année à la Régie des tabacs une moyenne de 2 fr. 50 à 3 francs par tête, tandis que la moyenne annuelle pour toute la France est de 6 fr. par tête. Cependant ces deux départements comptent à coup sûr parmi les plus riches de la France, et ce sont précisément ceux où on fume et prise le plus (1).

L'équité condamne donc absolument un tel privilége. Mais ici on m'arrête pour me dire que la suppression des zones ou l'élévation exagérée des tarifs ne profitera qu'à la contrebande, laquelle prendra aussitôt l'immense extension que l'établissement des zones avait précisément pour but de prévenir. Les habitants des zones fumeront des tabacs belges au lieu de

(1) La consommation moyenne annuelle de la France est de 823 grammes. Dans le nord elle s'élève à 2 kilogr. 913 gr., et dans le Pas-de-Calais à 2 kilogr. 383 gr. Viennent ensuite la Seine avec 1 kilogr. 689 gr., les Bouches-du-Rhône avec 1 kilogr. 600 gr., le Var avec 1 kilogr. 381 gr., le Haut-Rhin avec 1 kilogr. 263 gr., le Bas-Rhin avec 1 kilogr. 226 gr., les Alpes-Maritimes avec 1 kilogr. 163 gr. — Sauf Paris, qui est dans une situation exceptionnelle, ce sont tous départements de zone.

fumer ceux de la Régie française, et nous perdrons tout pour avoir trop voulu gagner. A cette objection, en apparence si décisive, il y a plus d'une réponse à faire.

Si l'on pousse l'augmentation fort loin, ou si l'on supprime complétement les tabacs à prix réduits, je reconnais que la contrebande pourra augmenter, ou la consommation totale du tabac dans les pays de zones diminuer d'une manière sensible. Quelle influence ce double fait pourrait-il exercer sur les recettes de la Régie?

Supposons que la consommation du tabac français dans les pays de zones se réduise après la réforme au quart de ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire que les trois quarts du tabac fumé dans ces régions soit introduit de l'étranger en fraude. Voilà certes une hypothèse qui dépasse de beaucoup tous les rêves des plus hardis contrebandiers. Eh bien, cette hypothèse invraisemblable, laisserait encore un avantage à l'État. Il encaisserait d'abord au moins autant d'argent qu'aujourd'hui dans les pays de zones, mais surtout il aurait à leur fournir quatre fois moins de tabac, et l'économie qu'il réaliserait ainsi sur les frais d'achat et de fabrication de la marchandise dépasserait la perte produite par la diminution des débouchés. Il ne vendrait plus qu'un kilogramme là où il en vendait quatre; mais ce kilogramme à 12 fr. 50 lui laisserait 10 francs de bénéfice, tandis que les 4 kilogrammes de tabacs de zones lui laissaient tout au plus 7 fr. 75 cent.

Là ne se borneraient point les avantages de l'État. La création des tabacs de zones, qui avait pour but de diminuer la contrebande étrangère a eu pour résultat d'engendrer une contrebande intérieure qui fait passer les tabacs à prix réduits des pays de zones dans les départements qui les avoisinent. C'est ainsi que ces tabacs se répandent dans les campagnes jusqu'auprès de Paris, et pénètrent même dans la capitale avec toutes les personnes venant du Nord par les chemins de fer. Cette contrebande intérieure n'a pas de douane qui la combatte, et elle cause un préjudice très-grave au Trésor. Le régime des zones déplace donc la contrebande plutôt qu'il ne la diminue; ce qu'il fait gagner d'un côté, il le fait perdre de l'autre. En le supprimant on détruirait du même coup la contrebande intérieure, ce qui balancerait sans doute à peu près l'extension possible de la contrebande étrangère.

La suppression des zones figurait dans les plans financiers du gouvernement l'année dernière. Il demandait 20 millions aux tabacs. L'augmentation des londrès et des cigares supérieurs devait en fournir 2; la suppression des zones donnait les dix-huit autres. La première mesure ne rencontra point d'opposants. Mais la seconde provoqua aussitôt l'intervention la plus active des représentants des pays de zones, qui la firent échouer.

On s'arrêta à un remaniement qui diminuerait les priviléges des pays de zone, et qui devrait produire 8 millions. C'est avec ce chiffre qu'il figure au budget. Mais dans la précipitation apportée à la discussion des lois de finance, l'année dernière, cette réforme a été très-mal formulée. La loi réduit les zones à trois, ce qui supprime seulement la dernière, dotée du tabac à 8 francs, car si nous avons compté cinq zones, c'est parce que la première est partagée en deux subdivisions soumises à des prix différents. Les trois zones conservées doivent payer le tabac de cantine 2 fr 50 c., 4 francs et 6 francs, aussi bien le tabac à priser que le tabac à fumer. Or, le tabac en poudre ne s'était jamais vendu nulle part moins de 3 francs; et encore ce prix n'était-il en vigueur que dans une ligne très-limitée. Les rédacteurs de la loi l'ignoraient, sans doute. Mais il n'en résultera pas moins une diminution des recettes de ce chef. Ce résultat est d'autant plus fâcheux que depuis quelque temps les zones n'avaient plus de tabacs en poudre à prix réduits et s'habituaient très-bien au tabac à prix ordinaire. Sa supériorité incontestable le protégeait suffisamment contre la contrebande étrangère.

Dans les deuxième et troisième zones, la loi de l'année dernière élève le prix de 1 franc par kilogramme: il coûtera ainsi 5 francs et 6 francs au lieu de 4 et 5. Mais elle n'augmente pas le tabac de 2 fr. 50 c. qui représente la plus grande partie de cette consommation et la moins féconde pour l'État.

Ainsi entendue, la réforme produirait à peine quelques centaines de mille francs au lieu des 8 millions espérés. Mais heureusement la loi chargeait le Conseil d'État de délimiter les zones conservées. La Régie lui a présenté un projet de règlement qui resserre ces zones dans d'étroites limites, et conduira peut-être à trouver les 8 millions promis au budget. Le Conseil d'État vient de voter cette délimitation. La première zone du tabac à priser comprend seulement les communes pour ainsi dire à cheval sur la frontière. Celle du tabac à fumer est un peu plus large, mais elle diffère énormément de ce qu'elle était autrefois. Dans le nord, elle cesse de comprendre le plus grand centre de population, Lille.

Cependant c'est une mesure insuffisante. Il faudrait au moins supprimer le tabac de 2 fr. 50 qui laisse à l'État un bénéfice insignifiant. S'il était remplacé par du tabac à 4 francs, la consommation diminuerait bien peu sans doute, elle ne tomberait jamais à moitié, et le bénéfice par kilogramme serait plus que doublé, il passerait de 1 fr. 15 c. à 2 fr. 40 c. Si on le remplaçait par du tabac à 6 francs l'impôt serait de 4 francs environ, c'est-à-dire trois fois et demie celui qui atteint le tabac de 2 fr. 50 aujourd'hui. Croit-on que la consommation deviendrait trois fois et demie plus faible? Le bénéfice de l'État n'est donc pas douteux.

Enfin, si l'on supprimait hardiment toute zone, la consommation diminuerait certainement, car aujourd'hui ces pays privilégiés fument plus que les autres; mais leur consommation tomberait-elle au-dessous de la moyenne de la France? C'est peu probable. La moyenne de la France est de 823 grammes par tête. Celle des départements de zones ne dépasse pas deux fois et demie cette moyenne, ou 2 kilog. 58 gr. Ce serait donc une chute des trois cinquièmes. On vendrait 400000 kilogrammes là où l'on en vendait 1 million. Mais 400000 kilogrammes à 12 fr. 50 c. donneraient 4 millions d'impôts, tandis que 1 million à 2 fr. 50 c. donnent 1115000 fr; et, en 1868, on fumait près de 3 millions de kilogrammes de celui-là seulement. Il est vrai qu'il faut tenir compte aussi des autres. Mais prenant les prix moyens des divers tabacs de cantine on n'arrive encore pour un million de kilogrammes qu'à 3 millions de recette brute, et un peu moins de deux millions de bénéfice.

On ne peut pas faire de calcul d'ensemble, puisque le territoire des nouvelles zones n'est pas encore connu. Mais on peut affirmer qu'en se bornant, — à titre de transition, — à deux zones payant 5 et 6 francs le kilogramme, on obtiendrait, en sus des 8 millions déjà comptés, un excédant nouveau d'au moins 5 millions.

V. *Tabacs de troupe.* — A cette suppression totale ou par-

tielle des zones privilégiées, on peut rattacher une autre réforme qui, sans produire de bénéfice considérable en apparence, n'en serait pas moins très-avantageux au Trésor. C'est la suppression du tabac de cantine pour les soldats, tabac qui, au prix où il est vendu, ne paye vraiment aucun impôt.

Les tabacs de troupe comprennent du tabac à fumer à 1 fr. 50 et des rôles à mâcher à 2 francs le kilogramme. Le débitant perçoit une remise de 20 centimes, de sorte que l'État reçoit 1 fr. 30 et 1 fr. 80. C'est le tabac à fumer qui représente la presque totalité de cette vente. Il coûte à la Régie 1 franc le kilogramme, de sorte qu'il reste seulement à l'État un bénéfice de 30 centimes.

Ces tabacs ont été institués par un décret de l'empereur. Tous les dix jours chaque soldat peut demander un bon avec lequel il va chercher au bureau de tabacs un paquet de 100 grammes.

La suppression radicale des tabacs de troupe serait trop dure pour le soldat s'il était obligé tout à coup, avec ses maigres ressources, d'acheter au prix ordinaire (de 12 francs 50 centimes le kilogramme après l'augmentation que je propose) une denrée inutile assurément pour le maintien de sa santé, mais devenue pour lui, par l'habitude, une distraction presque nécessaire. Aussi voudrais-je augmenter en même temps le *prêt* du soldat d'une petite somme, — 5 centimes par jour, — qui représente en partie le prix de son tabac, en admettant que sa consommation restera modérée.

Le soldat se trouve ainsi à peu près désintéressé; mais, par contre, il semble que l'État ne gagne rien, puisqu'il rend d'un côté ce qu'il a reçu de l'autre. Voici où se trouverait le bénéfice du trésor. Cette mesure détruirait dans sa racine une fraude aussi commune qu'impossible à empêcher. Le soldat qui peut avoir du tabac à prix très-réduit ne fume pas toujours, ou du moins ne fume pas ses 10 grammes par jour; il cède le reste à des civils, lesquels profitent ainsi d'un avantage qui n'était pas fait pour eux. Cela diminue d'autant la vente du tabac à prix ordinaire, et cause au Trésor un préjudice qu'on ne peut pas estimer d'une manière précise, mais qui est assurément fort notable.

En 1868, la Régie a vendu 1 203 695 kilogrammes 300 gr. de tabacs de troupes. On croit qu'un tiers de cette quantité passe entre les mains des civils. Cela fait environ 400 000 kilogrammes, qui, à raison de 30 centimes par kilogramme, payent un impôt de 120 000 francs au lieu de 4 millions qu'ils devraient, à raison de 10 francs.

Admettons que les consommateurs civils de ce tabac si bon marché ne fumeraient qu'une quantité moitié moindre de tabac cher. Ce serait toujours 2 millions de gagnés par l'État.

VI. *Tabacs de luxe.* — Enfin une dernière innovation devrait compléter cette refonte des tarifs des tabacs à fumer. C'est la création d'un tabac supérieur destiné aux classes riches ou simplement aisées, et sur lequel le Trésor prélèverait un impôt plus considérable.

La loi du 28 avril 1816, article 174, prévoyait la fabrication de deux qualités de tabac.

La seconde qualité c'est le tabac caporal, coûtant 1 fr. 50 le kilogr. à l'État, se vendant aujourd'hui 10 francs, et que je propose d'élever à 12 fr. 50. La première qualité n'a été représentée jusqu'ici que par des tabacs étrangers, à 12 francs, se vendant peu. Mais pour le tabac indigène il n'y a qu'un type normal.

C'est là un système absolument contraire aux enseignements de l'expérience commerciale. Dans toutes les branches de négoce, on a des produits de prix divers pour les différents degrés de fortune, et la Régie des tabacs s'est conformée à cette règle en ce qui concerne les cigares. Personne assurément ne lui proposerait de se borner à un seul type de cigares, celui de 5 centimes ou un autre. Pourquoi donc n'étendrait-elle pas aux tabacs une mesure qu'elle a reconnue aussi indispensable et aussi fructueuse pour les cigares? C'est ce que la loi de finances de l'année dernière l'a autorisée à faire, sans lui fixer de prix. On va voir comment cela pourrait se réaliser.

Le prix de revient du tabac ordinaire est de 1 fr. 50. On élèverait ce prix à 3 francs ou 3 fr. 50 pour le tabac supérieur. Avec cette augmentation de 1 fr. 50 à 2 francs, on pourrait enlever complétement toutes les côtes, de manière à obtenir un tabac bien fin. Le tabac ordinaire contient déjà une petite quantité de tabac étranger, surtout de Maryland : on augmenterait les proportions de ce mélange, et on le modifierait en y introduisant des sortes plus coûteuses et plus parfumées. Pour l'enveloppe de ces tabacs, on remplacerait l'affreux papier de couleur indéfinissable que nous connaissons tous, par les papiers dorés, ornementés, illustrés, que le commerce libre emploie si habilement pour faire valoir ses marchandises, et qui coûtent si peu relativement à l'effet qu'ils produisent. On pourrait faire ainsi des petites boîtes de carton dont le prix correspondrait aux monnaies divisionnaires, 1 franc, 2 francs ou 5 francs, et qui serviraient aux consommateurs jusqu'à l'épuisement de la provision. Avec 3 fr. 50 par kilogr. l'administration des tabacs ferait des merveilles.

La remise du débitant est aujourd'hui de 1 franc par kilogramme de tabac ordinaire. Il faudrait porter cette remise à 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 pour intéresser le débitant à l'extension des débouchés de ce nouveau produit.

En admettant 3 fr. 50 comme prix de revient, et 1 fr. 50 de remise, on arrive à un maximum de 5 francs le kilogramme. Le prix de vente serait fixé à 20 francs, et laisserait ainsi à l'État un bénéfice minimum de 15 francs, tandis que le kilogramme de tabac ordinaire, même après l'augmentation que je propose, rapporte 10 francs seulement; c'est donc 5 francs d'ajouté à l'impôt net.

Reste à savoir combien on vendrait de ce tabac supérieur qui, en définitive, coûterait au public 37 pour 100 de plus que le tabac ordinaire, mais serait de meilleure qualité. Je suis persuadé que cette différence ne serait pas assez forte pour empêcher tous les gens aisés de l'employer exclusivement. D'ailleurs la vanité s'en mêlerait comme pour toutes les dépenses de luxe. Le respect humain qui ne permet pas aux personnes ayant une certaine position de prendre au théâtre des places inférieures ou même de second ordre, ne leur permettrait pas davantage de fumer ou d'offrir un autre tabac que le tabac *convenable* : on le reconnaîtrait du premier coup d'œil à son apparence physique, lors même qu'il aurait dépouillé son enveloppe luxueuse. Il est bien certain que le tabac ordinaire serait complétement abandonné par tous ceux qui fument des cigares supérieurs.

Mais comme toute prévision pour une chose nouvelle comporte beaucoup d'incertitude, prenons une base modérée. Supposons qu'on écoule seulement chaque année 400 000 kilogrammes de tabac supérieur. Cela représente à peine le

cinquantième de la vente du tabac ordinaire. N'oublions pas d'ailleurs, qu'à la consommation du tabac ordinaire, il faut ajouter celle du tabac à prix réduits, qui est fort considérable, puisque c'est lui que fument tous les soldats, et presque tous les habitants des nombreux départements compris dans les zones. 400 000 kilogrammes, c'est donc peu de chose dans la consommation totale de la France. Eh bien, ces 400 000 kilogrammes produisent un bénéfice de 6 millions, tandis que les 400 000 kilogrammes de tabac ordinaire qu'il remplace aurait produit seulement 4 millions. Voilà un excédant de recettes de 2 millions, et il se développerait avec l'accroissement probable de la consommation du tabac supérieur.

On pourrait aussi créer un tabac se vendant 16 francs, coûtant 2 fr. 75 c. avec 1 fr. 25 de remise au débitant, ce qui laisserait à l'État un impôt de 12 francs par kilogramme au lieu de 10 que payerait le tabac ordinaire.

VII. *Cigares.* — Après avoir trouvé dans le régime des tabacs à fumer des améliorations aussi fructueuses, il est naturel de songer aux cigares. Mais on ne rencontre plus ici les mêmes facilités d'augmentation.

Le plus grand débit consiste naturellement en cigares de 5 centimes. En 1868 on en a vendu 671 millions 276 522. Comment augmenter leur prix ? Chaque cigare constitue une unité dont le prix doit forcément correspondre à une division monétaire. S'il doit coûter plus de 5 centimes, on est obligé de le faire payer 10 centimes ; il est difficile de prendre un terme moyen. Or, la suppression du cigare d'un sou exciterait des plaintes universelles ; il n'est pas douteux que la consommation subirait un déchet énorme qui compenserait, et au delà, les avantages du doublement du tarif.

Mais si l'on ne peut pas trouver un moyen pratique d'augmenter modérément le prix du cigare, il semble qu'on atteindra le même résultat en diminuant sa grosseur, opération qui admet tous les degrés possibles. Il n'en est rien malheureusement, et cette seconde solution ne serait pas meilleure que la première. Ce qui coûte surtout dans un cigare ce n'est pas le tabac, c'est la main-d'œuvre, et quand le cigare devient trop petit, celle-ci augmente au lieu de diminuer. Dans deux cent cinquante petits bordeaux à 5 centimes (1), il entre environ pour 1 fr. 50 c. de tabac, tandis que le prix de la main-d'œuvre avec les frais accessoires avoisine 3 francs. Le prix de revient est donc de 4 fr. 50 c. environ, la remise du débitant de 1 fr. 50 c.; en tout 6 francs, ce qui laisse à l'État un bénéfice de 6 fr. 50 c. ou 2 centimes 6 dixièmes par cigare. Il est bien difficile de retrancher quelque chose sur 1 fr. 50 c. de matière première à diviser en deux cent cinquante parties. Admettons cependant qu'on diminue d'un quart le volume déjà si petit du cigare. Cela fera gagner 35 centimes, mais la main-d'œuvre dépassera aussitôt 3 francs et absorbera ces 35 centimes.

Les cigares de 10 centimes sont à peu près dans les mêmes conditions que ceux de 5. Il serait presque aussi imprudent d'élever leur prix de 5 centimes, seule augmentation pratiquement possible, et l'on ne trouverait guère plus de profit à diminuer leur grosseur. On en a vendu en 1868 un total de 49 millions 363 701 cigares.

Cependant il est nécessaire de faire quelque chose, et cela pour deux motifs. Le premier, c'est qu'on ne manquerait pas de se plaindre si les cigares n'étaient pas augmentés en même temps que le tabac ; or, pour des impôts volontaires comme celui-là, il faut toujours redouter les plaintes des consommateurs qui pourraient se traduire en abstention. Le second motif, c'est qu'une pareille mesure déplacerait une partie de la vente du tabac au profit du cigare d'un sou.

Autrefois, la Régie a cherché à favoriser ce déplacement, et elle est parvenue, en effet, à étendre énormément la clientèle de ce cigare populaire. Le kilogramme de tabac qui se vendait 8 francs laissait à l'État un impôt de 5 francs 75 tout au plus, tandis que le kilogramme de cigares, vendu 12 francs 50, produisait alors un bénéfice de 8 francs. Mais depuis la main-d'œuvre du cigare a doublé, ce qui a réduit son bénéfice, tandis que celui du tabac s'élevait avec son prix. L'intérêt du Trésor exige donc qu'on évite maintenant ce qu'on désirait autrefois.

Pour atteindre le but, il suffirait de supprimer le cigare d'un sou gros module, en conservant seulement le petit bordeaux. Quant aux cigares de deux sous, on les raccourcirait, ce qui ne rend pas la main-d'œuvre plus difficile comme l'amincissement du cigare.

Restent maintenant les cigares supérieurs fabriqués avec des tabacs exotiques ou importés en France tout fabriqués. Ils ont tous subi à la fin de l'année dernière une augmentation de 5 centimes. De 15, 20 et 25 centimes, leur prix s'est élevé à 20, 25 et 30. On s'occupe en ce moment d'établir un nouveau type qui coûtera 15 centimes et comblera la lacune produite par cette modification de tarifs.

Nous ne parlons pas des cigares exceptionnels des diverses fabriques de la Havane, que la Régie vend directement elle-même à des prix très-variés, dépassant de beaucoup ces tarifs, et qui ont été augmentés dès le mois de juillet dernier. Voici le tableau de leur débit en 1868 :

Vente des cigares supérieurs en 1868.

A 1 fr. 50 c.	4 259	cigares.
A 1 fr. 25 c.	2 032	—
A 1 fr.	13 150	—
A 75 c.	92 135	—
A 60 c.	387 690	—
A 50 c.	705 716	—
A 40 c.	1 306 012	—
A 35 c.	794 924	—
A 30 c.	4 736 296	—
Total	8 042 214	cigares.

Londrès	31 583 781
Cigares à 20 c.	3 024 421
Cigares à 15 c.	16 344 356

Assurément, malgré cette augmentation, comptée, dès l'année dernière, pour 2 millions, et qui ne les produira peut-être pas, les cigares de luxe ne payent pas encore une part d'impôt proportionnelle à celle qui grève les cigares inférieurs, et nous l'avons fait remarquer plusieurs fois ici même (1).

Mais quand il s'agit d'un impôt volontaire, comme l'est

1 Le quart de mille de cigares est censé représenter 1 kilogramme qui vaudrait près de 1 fr. 50 c., mais cette supposition n'est pas exacte pour les petits bordeaux.

1) Voyez *Revue politique*, tome Ier, page 30, 8 juillet 1871.

tout impôt de consommation frappant un objet de luxe, l'équité doit céder souvent devant les possibilités pratiques de l'intérêt fiscal. Une nouvelle augmentation dans le prix des cigares de luxe, avant qu'on ait le temps de s'habituer à la première, restreindrait probablement leur vente, car il est très-remarquable que les consommations chères sont bien plus faciles à influencer que les consommations bon marché.

D'ailleurs, si les fumeurs de cigares de luxe ne payent pas proportionnellement à leur fortune, ni même à leur consommation imposée, ils rapportent encore à l'État une capitation supérieure à celle des autres contribuables. Il serait trop long de faire ce calcul pour tous les cigares de luxe. Bornons-nous au plus usuel, au londrès, qui se vend aujourd'hui 30 centimes. Le londrès coûte à l'État 18 centimes, il est vendu 27 au débitant ; ce qui laisse au Trésor un impôt de 9 centimes. On ne peut pas évaluer à moins de deux cigares par jour la consommation moyenne d'un fumeur de londrès ; c'est donc 18 centimes qu'il donne à l'État. Ces 18 centimes représentent 5 fr. 40 c. par mois, et près de 66 francs par an. On se rappelle que la moyenne générale pour toute la France est de 6 francs, en comptant, il est vrai, les habitants des deux sexes qui ne fument pas. Pour fournir au Trésor cette même somme de 66 francs, un autre fumeur doit consommer chaque jour huit cigares de 5 centimes ou 25 grammes de tabac.

Quant aux cigarettes, leur débit est trop peu considérable pour qu'on y cherche une source de revenu importante. Elles n'ont produit en 1868 qu'une somme de 229 325 francs, sur laquelle 178 929 francs 62 centimes proviennent des cigarettes ordinaires. Le vrai fumeur les confectionne lui-même, et cela est plus profitable au Trésor à cause du tabac qui se perd dans ces confections improvisées.

Récapitulons maintenant les résultats des diverses réformes que nous avons exposées :

Adjudication des bureaux	5 000 000
Suppression de certains entreposeurs	200 000
Tabacs ordinaires à fumer	25 685 625
— — puiser	14 327 841
Nouvelle restriction des zones	5 000 000
Suppression des tabacs de troupe	2 000 000
Tabac de luxe	2 000 000
Total	53 213 466

Voilà déjà plus de 50 millions. Nous montrerons la semaine prochaine les autres sources où l'on peut puiser les 150 millions qui manquent.

EMILE ALGLAVE.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Les livres et les études qui se publient en si grand nombre, en ce moment, sur l'Allemagne, attestent que nous sortons de la stupeur de nos défaites, sans les oublier. La victoire n'avait pas éveillé autrefois en nous une si grande curiosité. Pendant près de vingt ans, en effet, nos armes avaient occupé ou parcouru les contrées situées au delà du Rhin, et n'en avaient rapporté, en fin de compte, qu'une gloire pleine des ressentiments et des vengeances qui viennent d'éclater sur nous. Mais le dépôt des connaissances générales dans notre pays n'avait guère gagné à ces expéditions prolongées ou répétées. Quant à Napoléon, qui s'était fait accompagner en Égypte d'un état-major de savants, il ne semble pas s'être douté qu'on pût s'intéresser à une autre histoire de l'Allemagne qu'à celle qu'il lui composait, en lui infligeant tant d'humiliations. Aussi son étonnement fut aussi grand que sa colère quand le livre de madame de Staël lui révéla, à lui-même non moins qu'à la France, ce qu'il y avait de vie, de force et d'élévation dans la race vaincue de Schiller et de Gœthe. « Votre dernier ouvrage, fit-il écrire par le duc de Rovigo à l'auteur de l'*Allemagne*, n'est point français ; c'est moi qui en ai arrêté l'impression. Je regrette la perte qu'il va faire éprouver au libraire ; mais il ne m'est pas permis de le laisser paraître. » Tacite pouvait plus librement, à Rome, sous un régime qui risquait toujours d'amener quelque Domitien au pouvoir, faire le tableau des fortes qualités de ces mêmes Germains, qui sans cesse menaçaient l'empire.

L'Allemagne contemporaine, par M. Edgar Bourleton (Paris, Germer Baillière, 1872), n'est point une œuvre de dissertation littéraire ou philosophique, du genre des illustres ouvrages dont nous venons de parler. C'est un livre de renseignements précis sur l'armée, l'instruction publique, les arts, l'industrie et l'état social et politique de l'Allemagne. Les chiffres y sont nombreux et ont bien leur éloquence, quand ils nous révèlent par exemple, que dans la vertueuse Allemagne de nos jours, la moyenne des naissances illégitimes est de 14 pour 100, tandis que dans la France corrompue elle n'est que de 7,42 pour 100 ; quand ils nous montrent encore des *sociétés libres*, composées de 20 000 membres, sous la direction de 30 chefs, avec plus de 50 lieux de réunion semés dans la religieuse Allemagne, et qui ne font aucun mystère de leur athéisme fougueux ; quand ils nous apprennent que, dans l'Allemagne intègre et désintéressée, 1 million 125 000 francs, après la campagne de Bohême de 1866, et 3 millions 375 000 francs, après celle de France, ont été touchés par un ministre qui n'est rien moins que M. de Bismarck ; que l'austère M. de Moltke et le non moins austère M. de Roon ont eu part égale après 1866, et un peu moins après 1871 : que chaque général enfin ayant commandé une armée en Champagne, autour de Paris ou sur la Loire, a touché 562 000 francs. C'est un moyen d'encourager le patriotisme, l'habileté et le courage, emprunté à Napoléon et aux rudes conquérants de tous les temps. En cela, le pays qui veut nous persuader que ses mœurs nous ont vaincu autant que ses armes, n'est pas plus parfait que nous. Le livre de M. Ed. Bourleton nous réserve plus d'une consolation de ce genre. Mais il faut, avec lui, reconnaître notre infériorité dans la peinture qu'il fait de l'enseignement public, en Allemagne, à tous les degrés, depuis les *jardins d'enfants*, dus au génie bienfaisant de Frœbel, jusqu'aux libres universités de Tubingue et de Leipsig. C'est en se conformant le plus possible à la nature, suivant la loi recommandée dans l'*Emile*, que les Allemands font merveille dans l'œuvre de l'éducation. Telle est du moins l'opinion de M. Ed. Bourleton. « Sait-on même chez nous, demande-t-il, que l'éducation du peuple, en Suisse et en Allemagne, est sortie tout entière de l'*Emile* de Rousseau ? » Notre infériorité n'apparaît pas moins dans l'étude que l'auteur a faite de la puissance militaire en Prusse et en Allemagne. C'est une découverte que nous venons de payer cher. « Nous voyons nos Allemands, disait déjà Montaigne, noyés dans le vin, se souvenir de leur quartier, du mot

d'ordre et de leur rang. » (*Essais*, II-2.) Que d'avertissements moins anciens n'avons-nous pas négligés !

Au nombre des études sur l'Allemagne, qui toutes, il faut s'en féliciter, attirent l'attention, nous devons en signaler une qui la retient vivement. Nous voulons parler du travail sur le docteur Strauss, que M. V. Cherbuliez vient de publier dans la *Revue des deux mondes*. Les lettres que le célèbre savant a publiées sur la France, au milieu de nos malheurs, l'ont fait descendre de la haute estime à laquelle l'avait élevé la reconnaissance des érudits, dans notre pays. On croyait avoir affaire à un philosophe, dont l'esprit savait se dégager de toute secte pour se confondre dans la grande communauté pensante; on s'est aperçu, dans un sinistre moment, qu'il n'était qu'un sectaire politique, implacable et même railleur. M. Cherbuliez s'est efforcé de montrer comment les préjugés que nous avions sur le compte du docteur Strauss nous ont rendu plus odieux que de raison le rôle qu'il a cru devoir prendre, dans la querelle entre la France et l'Allemagne. L'auteur allemand de la *Vie de Jésus* n'est point un philosophe; ce n'est qu'un théologien. Tandis que celui qui, chez nous, a tenté la même œuvre que lui, ébauche, dans le personnage de Jésus, la psychologie des fondateurs de religion, montrant ce qu'il y a dans leur caractère de calcul naïf et de tromperie inconsci nte; le docteur Strauss, plus timide et plus *conservateur*, explique le même personnage par le mythe légendaire, ne le rendant aucunement responsable de miracles qui lui sont attribués. Le docteur Strauss, d'après M. V. Cherbuliez, est resté dévot au Christ, et c'est en outre un *dévot allemand*; mais sa dévotion politique est bien moins éclairée que sa dévotion religieuse : « Une très-faible dose de la sagacité critique que M. Strauss a dépensée pour établir que le Christ n'a pas ressuscité Lazare, lui suffisait pour se convaincre qu'un des remarquables talents de M. de Bismarck est de se faire déclarer la guerre, à l'heure qu'il lui convient de le faire; et qu'en proposant un Hohenzollern pour le trône d'Espagne, il a voulu mettre l'épée à la main de la France. » C'est par de semblables vues que M. V. Cherbuliez se maintiendra parmi les écrivains les plus fins de notre temps, en dépit de lui-même, qui veut parfois se forcer, comme il vient de le faire dans le roman de la *Revanche de Joseph Noirel* (Paris, Hachette, 1872).

En même temps que les écrits sur l'Allemagne, paraissent des livres de récits ou d'études militaires, qui sont les monuments multiples des efforts inutiles auxquels elle nous a contraints et des maux qu'elle nous a faits. *La marine au siége de Paris*, par le vice-amiral de la Roncière Lenourry (Paris, Plon, 1872), n'est que le recueil des documents officiels touchant les services organisés, pour la défense de la capitale, par les marins qui vinrent, au milieu de l'enthousiasme public, s'associer à nos espérances déçues. L'auteur a recueilli ces documents sans commentaires; il s'est borné, comme il l'avoue modestement lui-même, à l'explication des faits. « Que Paris, dit-il dans la préface de son livre, dans ses amers retours vers les faits accomplis, conserve dans son cœur la mémoire de ces braves gens qui sont venus concourir à sa défense ! Que Paris le sache, que la France le sache, les matelots n'oublieront jamais qu'au milieu de tant de douleurs, dans le succès comme dans les revers, ils ont vu des poignées d'enfants inexpérimentés de la mobile, ou leurs aînés de la garde nationale, les seconder dans ces luttes stériles, les accompagner dans ces fatigues à chaque instant renouvelées et combattre avec eux comme des hommes de cœur, beaucoup comme des héros ! » Paris ne l'oubliera pas; et les colères de l'esprit de parti ne lui feront pas méconnaître tout ce qu'il y a eu de patriotisme, inutile et désespéré de son inaction, dans cette force civique, à laquelle un si important hommage vient d'être rendu par le chef des marins de la défense de Paris.

La librairie Hetzel est à la veille de publier en un volume in-18 les *Conférences parisiennes* de M. Legouvé. Le public parisien aimera à lire ces conférences qu'il a entendues, pour la plupart, avec tant de plaisir. Il nous suffira d'en donner la liste :

Salle Barthélemy. — *Conférences populaires*. — La femme en France au XIXe siècle. — Histoire d'une grande âme (Jean Reynaud).

Théâtre de la Gaîté. — *Conférences dramatiques*. — *L'Abbé de l'Épée*. — La tragédie de *Médée*.

Théâtre-Français. — *Conférences morales*. — De l'alimentation morale pendant le siége. — Les épaves du naufrage.

Académie française. — *Conférences littéraires*. — Discours de réception. — Rotrou. — A propos d'un album photographique. — Allocution sur les prix de vertu (1871).

Place Saint-Marc à Venise. — Discours sur Manin.

Paroles d'adieu et portraits d'amis. — Prosper Goubeau. — Édouard Lemoine. — A un enfant. — Le denier de la France.

Plusieurs de ces conférences ont paru dans la *Revue*. Celle qui nous trace la vie et le caractère de Jean Reynaud pourrait aussi bien être rangée parmi les *Portraits d'amis*.

C'est un grand bonheur survenu à Jean Regnaud après sa mort, que d'avoir été loué par M. Legouvé. Le morceau suivant montrera avec quel art sympathique et quelle habileté de peintre de genre M. Legouvé met en scène ses qualités :

« Des inconnus même, attirés vers Jean Reynaud par l'ascendant indéfinissable des natures puissantes, venaient chercher un abri dans ce port. Il avait toute une clientèle d'âmes dont il était la conscience.

» L'affection d'un pareil homme n'allait pas, on le devine, sans un fond de gravité. Aussi, malgré sa bonhomie de manières et de cœur, malgré sa gaieté même, les meilleurs n'étaient pas exempts près de lui de ce léger trouble, de cet embarras ému qu'on éprouve auprès des êtres supérieurs. Si tendrement qu'on l'aimât, il était impossible d'oublier qu'on le considérait. De là ce besoin d'être considéré par lui, approuvé par lui, besoin si impérieux, que j'ai vu des hommes se parer à ses yeux, pendant des années entières, de sentiments qui n'étaient pas les leurs, non par hypocrisie ni pour le tromper, non ! mais se trompant eux-mêmes, se croyant auprès de lui autres qu'ils ne l'étaient, l'étant peut-être pour un moment, tant on subissait en sa présence la contagion du bien ! Mais une fois le voile tombé, le naturel revenu, j'ai vu aussi ces faux honnêtes gens, démasqués, pâlir devant ce clair regard comme devant celui de l'honneur même. Leur défection avait porté ses fruits cependant : ils avaient reçu le prix de l'abandon de leurs principes, en puissance, en honneur, en richesses, et lui, il n'était rien. Mais le rencontrer tout à coup dans une réunion, dans une loge de théâtre, aller à lui la main tendue, et le voir retirer froidement la sienne en les regardant en silence : cela suffisait pour faire tomber ces transfuges du haut de leur grandeur vilainement acquise, et incliner leur front jusqu'à terre. Cet homme était si juste, qu'il était naturellement justicier

» Son influence s'étendait jusque sur les vieillards, sur des hommes de génie ; il m'en revient en pensée une preuve touchante. Il avait été l'élève et était devenu l'ami de l'illustre Geoffroy Saint-Hilaire le père ; j'ajoute le père, car le mot illustre ne suffirait pas à le faire distinguer de son fils.

» M. Geoffroy, arrivé à la vieillesse, mais plein encore de son ardeur créatrice, voulut porter ses recherches sur une branche des sciences nouvelle pour lui, sur les sciences physiques. L'âge lui conseillait la modération dans le travail, sa santé affaiblie la lui ordonnait, il n'en tint compte ; et sa digne compagne voyait avec douleur s'allumer chaque nuit au chevet du vieillard la lampe de travail qui éclairait jusqu'au matin ce front pâle et penché. L'inquiétude devint grande dans sa famille ; on redoutait à la fois pour lui et l'excès et l'impuissance du travail. On n'apprend pas une science nouvelle à soixante ans ; il était donc à craindre que cette œuvre de sa vieillesse ne fût œuvre de vieillard, et ne répondît ni à ses espérances ni à ses premières créations. Mais comment lui communiquer ces soupçons ? Comment lui ravir cette dernière joie, et compromettre peut-être, en la lui ravissant, cette santé même que l'on voulait défendre ? Après de longues irrésolutions, la famille consulta Reynaud, et lui demanda son intervention. Sa compétence dans les sciences physiques donnait pleine autorité à son jugement ; l'affection paternelle du vieillard pour lui donnait toute valeur à ses conseils. Il hésita pourtant.

A son âge (il n'avait pas trente ans), il lui semblait voir une sorte d'impiété dans cette hardiesse. L'intérêt de son maître le décida.

» Un matin donc, il entra dans le cabinet de M. Geoffroy. Quelques questions adroitement jetées amenèrent facilement la confidence du travail commencé. Reynaud écoute sans interrompre, puis, reprenant un à un tous les points de la question, il commença avec ménagement d'abord à faire sentir à l'auteur les côtés faibles de son système, lui montra l'insuffisance de ses études commencées trop tard, l'inanité de ses découvertes qui ne paraîtraient que des souvenirs, et, augmentant d'énergie à mesure qu'il voyait la surprise, le doute, la conviction se succéder sur le visage de son maître, il ne s'arrêta que quand il eut renversé pièce à pièce tout l'édifice aux yeux du vieillard désespéré. Reynaud, dans ces sortes de services cruels que nous sommes appelés tous à nous rendre les uns aux autres, apportait ordinairement une sorte de vigueur un peu âpre ; cette âpreté tenait tout ensemble à son vif sentiment de ce qu'il croyait la vérité, à son désir d'éclairer, et aussi à sa crainte d'affliger ; l'effort qu'il était obligé de faire portait son courage jusqu'à la véhémence. Qui l'eût vu près de M. Geoffroy eût été surpris du mélange de regrets et d'enthousiasme qui se lisait sur sa figure. C'est qu'il avait trouvé le moyen de guérir la blessure au moment même où il la faisait ! En effet, à peine le dernier mot de la démonstration prononcé, il change subitement de terrain, il quitte les sciences physiques et se reporte vers les sciences naturelles où M. Geoffroy a jeté un si grand éclat. Récapitulant toute cette noble vie, il la développe au vieillard lui-même dans sa grandeur et son héroïque énergie, lui rappelle ses luttes mémorables avec Cuvier, Goëthe intervenant dans le débat et se prononçant pour lui, montre la jeune école scientifique se rangeant sous son drapeau, le présent lui donnant raison, l'avenir lui donnant la gloire, et de degré en degré le conduit pour ainsi dire par la main jusqu'à la place que lui réserve la postérité, entre Buffon et Linné ! N'est-ce pas vraiment le génie de l'amitié, et j'ajouterai, l'amitié du génie ? Le vieillard ranimé, consolé, se jeta en pleurant dans ses bras, puis ouvrant la porte de la chambre où sa famille attendait axieuse : « Notre ami m'a convaincu, dit-il, j'éteins ma lampe de travail. »

BIBLIOGRAPHIE.

M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la Ville d'Orléans, connu depuis longtemps par plus d'une publication curieuse, vient de faire paraître un nouveau travail qui mérite de fixer l'attention des érudits. C'est une *Étude sur la doctrine secrète des Templiers*. On sait les débats qu'a soulevés cet ordre célèbre, dont la fortune fut si rapide et la chute si éclatante. L'histoire, faussée par l'esprit de parti, a tour à tour absous ou condamné les Templiers, jusqu'à ce que l'érudition contemporaine, reprenant le procès, confirmât, en dernier ressort, la sentence rendue contre eux, il y a plus de cinq siècles, par les juges de Philippe-le-Bel et les commissaires du pape Clément V.

Pressés de toutes parts par le vieux dualisme oriental, par la grande hérésie cathare de laquelle procèdent nos Albigeois, les Templiers abandonnèrent de bonne heure les dogmes du christianisme pour les théories des *Bogomiles*, des *Euchètes*, des *Luciférien*s et autres sectes issues du catharisme. Leur métaphysique enfanta leur morale ; et ces monstrueuses dépravations qui, considérées isolément, paraissent des effets sans cause, replacées dans les circonstances où elles se sont produites, ne sont plus que des conclusions, excessives mais logiques, de prémisses que personne n'avait jusqu'ici bien formulées. Les hérésies musulmanes, le gnosticisme lui-même, n'ont pas été sans influence sur la doctrine du Temple. Mais c'est surtout du catharisme qu'il faut la faire dériver, l'analyse curieuse à laquelle M. Loiseleur s'est livré le constate d'une manière irréfutable.

Cette *Étude* a été lue, en 1869, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et la guerre seule en avait retardé l'apparition.

On annonce la mort de M. Louis Simon (de Trèves), l'un des rares Allemands qui ont protesté contre le rapt de l'Alsace et de la Lorraine.

M. Simon faisait partie de la Ligue internationale de la pai et de la liberté. Un autre membre de cette Ligue, M. Gœgg, qui faisait partie, comme ministre des finances, du gouvernement badois républicain de 1849, est sur le point de partir pour l'autre hémisphère, en vue d'obtenir pour les futurs *Etats-Unis d'Europe* l'appui des États-Unis d'Amérique.

Outre la mort du père Gratry, on annonce celle de M. Alphonse Feillet, historien consciencieux, auteur de *La misère au temps de la Fronde*, ouvrage que l'Académie française a plusieurs fois couronné.

Association philotechnique

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET GRATUITES (SALLE GERSON)

Jeudi 8 février, à huit heures du soir. — M. Ch. Sauvestre, Le sou contre l'ignorance.

Dimanche 11 février, à deux heures. — M. Rocca, France et Italie (Influences littéraires réciproques).

Jeudi 15 février, à huit heures du soir. — M. Bosselet, De l'union des classes (3e conférence).

Jeudi 22 février, à huit heures du soir. — M. Maurice Block, Comment payons-nous les impôts.

Dimanche 25 février, à deux heures. — M. B. Lévy, La langue allemande.

Jeudi 29 février, à huit heures du soir. — M. G. Renaud, La question sociale.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 34 17 FÉVRIER 1872

M. ROUHER A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le suffrage universel vient d'envoyer à la Chambre deux républicains et un bonapartiste de plus. Il est vrai que ce bonapartiste, c'est M. Rouher, c'est-à-dire une des personnalités les plus saillantes et les plus brillantes du second empire. Après avoir tâté successivement et sans succès la Charente, la Gironde et le Puy-de-Dôme, M. Rouher a fini par trouver en Corse le collége électoral qu'il lui fallait. Le voilà entré à la Chambre; qu'y va-t-il faire? C'est ce qu'il peut être assez curieux de rechercher. Nous croyons, quant à nous, que sa présence à l'Assemblée aura plusieurs résultats heureux dont nous nous proposons d'ailleurs de ne savoir aucun gré à l'ancien ministre de la parole impériale.

En premier lieu, il sera désormais impossible à tous les partis parlementaires en lutte d'oublier que le bonapartisme existe, et il est permis de croire que cette salutaire préoccupation, trop souvent négligée aujourd'hui, rappellera les députés à la nécessité de laisser de côté ces chimériques projets de restauration plus chimérique encore pour s'occuper enfin de choses pratiques et sérieuses. Il serait bizarre, mais nullement impossible, que la nomination de M. Rouher eût pour premier effet de grossir, dans une proportion considérable, le nombre des républicains siégeant à la Chambre.

Les gouvernements et les sociétés ne peuvent reposer, ne peuvent subsister que sur un ou plusieurs principes admis par tout le monde, échappant en fait, sinon en théorie, à la discussion et à la controverse. Toute association a nécessairement une *raison sociale* reconnue par tous ses membres, sinon elle se dissout. Il est malheureusement trop facile de voir que la société française n'est pas surabondamment pourvue de principes de cette nature. Il en est un cependant, et il est peut-être le seul déjà nettement formulé dans tous les esprits : c'est le principe du gouvernement de la nation par des mandataires élus, c'est le principe des majorités. Qu'on veuille ou non l'avouer, tout le monde s'incline devant lui, à la réserve de quelques illuminés du droit divin et de quelques fous furieux de la dictature révolutionnaire. La Commune elle-même éprouvait le besoin de faire sanctionner son autorité par le suffrage universel. C'était là une de ces hypocrisies où il faut voir, dit-on, un hommage involontaire rendu à la vérité.

Seul, avec les quatre fils Aymon, le comte de Chambord admet l'investiture mystérieuse des fonctions royales, sans l'intervention formelle ou tacite de la France. Il est à remarquer même, à ce propos, que jamais, à aucune époque de la monarchie, si ce n'est depuis Louis XIV, et encore! la théorie légitimiste n'a revêtu ce caractère mystique et absolu qui en fait aujourd'hui un véritable dogme. « Si je sçavais », disait saint Louis à son fils, « si je sçavais qu'un Escot venant d'Es- » cosse dût gouverner mieux que toi, je vouldrays de grand » cœur que la couronne de France passât de ta tête sur la » sienne.» — « Nous », disaient aux rois d'Espagne les *comuneros* d'Aragon, « nous qui individuellement valons autant que » vous, qui, collectivement, valons plus que vous, nous vous » jurons obéissance et fidélité si vous respectez nos libertés et » nos franchises; sinon, non! » Il y a loin de ces belles et fières paroles à l'aplatissement d'un Villeroy disant à Louis XV : « Tout ce peuple est à vous »; à la théorie du droit divin de l'*Univers* et de l'*Union*. Le moyen âge aurait le droit de réclamer contre la mauvaise réputation dont on veut à toute force l'affubler.

Quoi qu'il en soit, et si l'on veut bien laisser de côté des éléments tout à fait *négligeables*, comme on dit en mathématique, le principe des majorités est universellement admis chez nous, tandis que le principe de l'hérédité monarchique ne compte que très-peu d'adhérents véritablement sincères. Il est de toute évidence que, d'instinct, la société française ira au gouvernement qui représentera le mieux son principe de prédilection. Là est la force du bonapartisme, force plus apparente que réelle, parce que le bonapartisme c'est l'apparence et non la réalité du suffrage universel, c'est fatalement la candidature officielle, l'élection violentée et falsifiée. C'est ce qui fait qu'entre la légitimité, la quasi-légitimité et l'Empire, le gros du public n'hésitera pas un instant. Il suffit du reste, pour confirmer les assertions qui précèdent, de se reporter au plébiscite de 1870. Qu'est-ce qui choquait, qui froissait outre mesure le sentiment national? Qu'est-ce qui

faisait que la très-grande, l'immense majorité des *oui* se donnaient à contre-cœur? Était-ce l'introduction de la responsabilité ministérielle? Évidemment non; les trois quarts, les neuf dixièmes des votants ne savaient pas ce que c'était. Étaient-ce les modifications apportées au fonctionnement des pouvoirs publics? Pas davantage.

C'était tout simplement l'idée que le fils de Napoléon III succéderait à son père, « comme sous l'humble toit de chaume », pour employer la malencontreuse expression de M. Emile Ollivier. Je me rappelle encore un brave bourgeois, un médecin de campagne, homme éclairé, calme, plutôt conservateur, pas du tout radical. A la pensée que Napoléon IV succéderait à Napoléon III, quelles que fussent les qualités ou les défauts dudit Napoléon IV, il était exaspéré. A la pensée qu'on lui demandait de sanctionner par son vote cette usurpation anticipée sur la volonté nationale, il était hors de lui. Je crois bien qu'il a voté *oui*, mais ce *oui* était certainement de ceux qui voulaient dire *non*.

Au reste, et pour répondre à tous ceux qui voudraient faire croire que l'empire puisait dans l'hérédité « de mâle en mâle et par ordre de primogéniture » une partie quelconque de sa force, je demanderai aux impérialistes les plus endurcis si, en âme et conscience (ceci est peut-être de trop), ils ont jamais cru que le pouvoir de leur chef se transmettrait d'une façon régulière. Je leur demanderai si, sous l'empire comme sous la république provisoire dont on dit tant de mal, la santé du chef de l'État n'était pas une question politique au premier chef. « Quand je dis que l'empereur va bien, écrivait M. de Villemessant, faisant allusion à ses procès de presse, c'est de la littérature. Quand je dis qu'il est enrhumé, c'est de la politique ou de l'économie sociale. »

Ce qui faisait la force de l'empire, c'était, comme nous le disions, le respect apparent du principe de la souveraineté nationale, puis le prestige du nom, de la légende impériale, dont le reflet communiquait au prétendu César une lumière d'emprunt qui faisait illusion :

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit.

Après l'évanouissement complet du héros, du prestige, du trompe-l'œil, et Dieu sait si l'évanouissement est complet! que reste-t-il au bonapartisme? Une seule chose, ou plutôt deux mots : la volonté nationale. Cela suffira et amplement pour pulvériser légitimistes et orléanistes; mais quelle force cela peut-il avoir contre la république, c'est-à-dire contre la reconnaissance complète du principe des majorités, contre le respect de la volonté nationale, pur de tout compromis bâtard, de toute transaction équivoque et mensongère?

Vous verrez que M. Rouher, le jour où il mettra le pied à la Chambre, et sans qu'il ait besoin de prononcer une parole, rendra les *truisms* qui précèdent sensibles et palpables aux intelligences les plus fermées et les plus rebelles.

S'il veut défendre l'empire, il n'aura pas beau jeu et il trouvera à qui parler. Nous ne voulons nullement contester son incontestable talent, mais il est permis de penser que les conditions ne sont plus les mêmes. Autre chose est de parler devant une majorité de candidats *officiels*, voués par destination à l'approbation et à l'admiration systématiques; autre chose est de parler devant une assemblée indépendante et même peu sympathique. M. Rouher a défendu l'expédition du Mexique, « la grande pensée du règne »; il a imaginé cette fameuse théorie des trois tronçons qui, après Sadowa, devaient rendre l'Allemagne impuissante. Son excuse, si c'est là une excuse, c'est qu'il ne pensait pas lui-même un mot de ce qu'il disait. Et le *jamais*, et le *toujours*. Il a, comme cela, sur la conscience, un certain nombre de péchés qui ne laisseront pas que d'être fort gênants pour lui. Il est vrai qu'il lui reste la ressource de mettre son talent au service de la bonne cause. Qui pourrait s'en plaindre? Ce n'est pas lui dans tous les cas; rien ne devait être plus pénible, en effet, que le rôle qui lui était imposé sous l'empire.

Nous tenons, à ce propos, d'un homme politique du temps, une anecdote bien curieuse et bien caractéristique, dont nous croyons pouvoir garantir l'authenticité.

C'était pendant le ministère Billault, quelques jours avant l'ouverture des Chambres. M. Billault se plaignit à son interlocuteur d'être singulièrement embarrassé pour la question romaine, qui entrait alors dans sa période aiguë. « J'ai été voir l'Empereur, ajouta-t-il, et je lui ai exposé comme quoi les prétentions de la cour de Rome étaient absolument intolérables; qu'on pouvait se refuser à les admettre et se faire résolûment les champions des idées modernes en se plaçant sur le terrain de la lettre à Edgard Ney. Qu'en pense Votre Majesté? — Oui, peut-être bien, fit l'Empereur en se tirant la moustache. — Mais, reprit le ministre sans portefeuille, si nous entrons dans cette voie, nous allons avoir le clergé contre nous. — C'est probable, en effet. — Ses partisans vont jeter les hauts cris et nous opposer tels et tels arguments. — Il n'est pas impossible. — Mais, enfin, que Votre Majesté veut-elle que l'on fasse? — Ce qu'il vous plaira. » Et c'est sur cette belle réponse que M. Billault s'engagea dans cette voie équivoque et stérile, où M. Rouher ne manqua pas d'entrer à son tour pour les mêmes raisons.

Ne croirait-on pas entendre la fameuse scène de Panurge et de Pantagruel, ou mieux encore, l'entretien de Marfurius et de Sganarelle dans le *Mariage forcé?* Ce qui est triste, ce qui est affligeant pour la dignité humaine, c'est que des hommes de la valeur de MM. Billault et Rouher aient consenti à accepter un rôle aussi dégradant, aussi humiliant, que de défendre et de soutenir les plans et la pensée d'un homme qui n'avait ni plans, ni pensée.

M. Rouher aura de la peine à faire oublier cette tache et la part qu'elle lui assigne dans la lourde responsabilité de nos désastres.

Mais quand tous ceux qui se rappelleront cette ère néfaste d'engourdissement et d'indécision le verront entrer, ils sentiront plus impérieusement que jamais la nécessité de choisir entre les deux termes de l'alternative : République ou Empire.

Et comme leur choix ne saurait être douteux, vous verrez que, sans le vouloir et sans le savoir, les Corses auront bien mérité de la République.

M. Émile Beaussire, député de la Vendée, a présenté une proposition de loi sur l'instruction primaire, et des amendements au projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

L'Assemblée a déclaré l'urgence sur la proposition de loi et l'a renvoyée à la commission de l'instruction primaire.

Le caractère de cette proposition de loi, c'est qu'elle accepte

l'enseignement obligatoire, en lui donnant la sanction des récompenses, et des encouragements de préférence à celle des pénalités, qu'elle réserve comme une ressource extrême et qu'elle tempère de façon à ne pas compromettre la légitime autorité des familles. « Elle tend surtout, sans sacrifier les droits de l'État, à favoriser, en leur accordant des garanties nouvelles, la liberté et la décentralisation de l'enseignement. Elle ne fait intervenir l'État qu'après le département, le département qu'après le canton, le canton qu'après la commune, la commune qu'après l'initiative individuelle ou collective des particuliers, cette initiative elle-même qu'après la famille, à qui appartiennent, dans l'éducation de l'enfance, les premiers droits et les premiers devoirs. »

Quant aux amendements sur la liberté de l'enseignement supérieur, en voici l'esprit sur ce qui concerne la collation des grades :

« Les établissements libres d'enseignement supérieur peuvent conférer des grades et délivrer des diplômes, mais aucun avantage légal n'est attaché à ces titres et il est interdit de s'en prévaloir sans en faire connaître l'origine.

» Les grades, diplômes, certificats d'aptitude ou de capacité exigés par les lois ou règlements pour l'obtention d'un emploi public, pour l'exercice d'une profession, pour l'admission ou l'inscription dans une école de l'État, ne peuvent être obtenus qu'à la suite d'examens devant des jurys ou corps d'examinateurs institués ou autorisés par la loi. »

La grande conférence des non-conformistes tenue à Manchester pour discuter les principes posés d'avance dans la réunion de l'*Education League*, à Birmingham, a exprimé le vœu que les subventions accordées depuis trente ans aux écoles confessionnelles leur soient complétement retirées, et que toutes les écoles soient réunies dans les mains des conseils locaux d'instruction publique, excepté peut-être pendant certaines heures extra-scolaires.

Il était impossible d'affirmer d'une façon plus nette le principe de l'instruction purement laïque : c'est la destruction complète et soudaine du système de l'instruction libre et religieuse. Il faudra faire supporter de lourdes charges aux comtés et aux districts pour pouvoir le mettre en vigueur ; mais l'unanimité de toutes les confessions à le réclamer, dans un pays libre et religieux par excellence, est un signe de la tendance du siècle vers la séparation complète de l'ordre civil et de l'ordre religieux, de l'Église et de l'État. C'est le programme des non-conformistes, dira-t-on. Mais, outre que les non-conformistes sont presque la moitié de la nation anglaise, cela ne prouve qu'une chose : c'est que la cause de la séparation est liée à celle de la liberté. On peut soupçonner en France les *séparatistes* de poursuivre secrètement l'abolition de toute idée religieuse : pareille arrière-pensée ne saurait être attribuée, en Angleterre, à ces sectes dissidentes, dont la ferveur égale et dépasse celle des adhérents de l'anglicanisme.

« La cause de la liberté religieuse, disent-ils, prime toutes les autres questions morales et politiques, et ne peut être gagnée, dans la pratique, que par l'entière séparation de l'enseignement religieux et de l'enseignement laïque. »

Jusqu'ici le mouvement ne s'est produit qu'en Angleterre. Il est probable qu'il rencontrera de la résistance en Écosse, où l'esprit de secte est toujours maître du terrain ; il est certain qu'en Irlande le catholicisme n'a pas encore puisé dans ses épreuves le sentiment du vrai libéralisme ; mais toutes les sectes dissidentes de l'Angleterre sont parfaitement d'accord et fermement résolues.

On annonce un grand *meeting* pour la libération du territoire, qui se tiendra dimanche en huit, 25 février, au cirque des Champs-Élysées.

FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

COURS DE M. ÉMILE GEBHART

Dante, Savonarole, Michel-Ange.

Quand Michel-Ange entreprit les peintures de la chapelle Sixtine, on dit qu'il s'y renferma, n'ayant pour compagnons assidus de son labeur que les poëmes de Dante et les sermons de Savonarole. Là, perdu dans l'ombre des voûtes, plus solitaire que saint Jean sur les roches de Pathmos, il composait l'Apocalypse de la Renaissance, et, s'inspirant à la fois des visions du poëte et des prophéties du moine, faisait passer le souffle de ces deux grandes âmes sur les figures augustes ou terribles dont la première vue déconcerta les contemporains. Dante était mort depuis deux cents ans ; mais les douloureux problèmes qui, de son temps, pesaient sur l'Italie, n'étaient pas encore résolus ; les hommes qui avaient partagé les espérances et les chimères de Savonarole, et pleuré sur son martyre, vivaient encore ; la Péninsule, sous l'étreinte de ses tyrans, de ses princes et de l'étranger, élégante et misérable, peuplée d'artistes et de bandits, traversait des jours aussi sombres que ceux de la captivité d'Avignon, d'Innocent VIII et d'Alexandre VI. Michel-Ange vit, avant de commencer son *Jugement dernier*, la plus grande calamité de l'histoire d'Italie depuis les invasions germaniques, le pillage de Rome par la mystique et effroyable Allemagne, qui, du fond de ses villages de boue, vint se ruer sur la ville des papes, égorgeant après le combat les citoyens armés à la hâte par Clément VII, et qui s'étaient défendus, empilant dans ses sacs les vases d'or et les reliquaires, brûlant les bibliothèques, et souillant d'ordures, dans les *stances* du Vatican, les fresques de Raphael. Il y eut donc, entre ces trois Italiens, témoins des maux infinis de leur patrie, communauté de pensées, d'inspirations et de souffrances. Nous voudrions montrer le lien qui unissait Dante et Savonarole, et comment tous deux ont été les précurseurs et les maîtres de Michel-Ange.

I

« Au milieu du voyage de notre vie, écrit Dante au début de son poëme, je me trouvai dans une forêt si sombre, que le droit chemin y était perdu. Hélas! combien il est dur de dire quelle était cette forêt sauvage, si âpre et si profonde, dont le souvenir renouvelle mes terreurs! La mort est à peine plus amère. » Ce sentier égaré dans les horreurs de la nuit, où Dante s'est arrêté, est le symbole de toutes les hautes destinées humaines en des âges malheureux. Il n'est

personne alors qui n'hésite au milieu du chemin indécis de sa vie, et n'attende anxieusement la première lueur d'aurore pour reprendre sa marche. Il semble que cette clarté ait manqué à Dante et plus tard à Jérôme Savonarole. Tous deux ils ont erré jusqu'au jour de leur mort, qui fut tragique. Dante suivit, avec les esprits les plus généreux et les moins clairvoyants de son siècle, le parti gibelin, ne comprenant pas que le saint-siége, même avec des papes médiocres ou violents, représentait, par la tradition de Grégoire VII, d'Alexandre III, d'Innocent III, de Grégoire IX et d'Innocent IV, pour l'Italie, l'indépendance nationale contre l'empire d'Allemagne, et pour la chrétienté le droit des gens contre les abus du système féodal et l'ambition criminelle des princes. Savonarole, emporté par les tendances républicaines du monachisme italien, tenta de restaurer contre les Médicis l'état politique de Florence au XIIIe siècle. Mais les vieilles mœurs avaient disparu; les deux partis aristocratiques, guelfes et gibelins, si austères et si rudes, qui avaient illustré jadis l'histoire des cités italiennes, n'étaient plus qu'un souvenir, et le réformateur, s'agitant au sein d'une république veuve de républicains, ne réussit qu'à déchaîner sur sa patrie la turbulence démocratique de ces deux groupes, signalés dès lors par deux noms immortels, les *arrabiati* et les *piagnoni*, les *enragés* et les *pleureurs*. Il eut la candeur ou l'orgueil de croire qu'un dominicain pouvait arrêter dans son élan l'esprit humain au moment même où la Renaissance imprimait Platon, possédait Léonard de Vinci et préparait Raphael. Il donna à la populace florentine la fête exquise d'incendier en place publique des œuvres d'art et des livres. Enfin il appela de ses vœux prophétiques et il accueillit de ses bénédictions le retour de l'étranger, la triste équipée de Charles VIII de France, qui fut le prélude des malheurs de l'Italie au XVIe siècle. Dante et Savonarole se sont donc trompés et ont manqué leur vie. Et néanmoins l'Italie a entouré leur mémoire d'une vénération sans égale. Raphael, qui peignait pour un pape, les a représentés dans la *Dispute du Saint-Sacrement*. Le portrait de Dante est encore à la cathédrale de Florence, comme d'un docteur de l'Église, et personne n'a effacé de celui de Savonarole l'inscription tracée par un moine de son ordre, Frà Bartolomeo : *Hieronymi Ferrariensis a Deo missi prophetæ effigies* (*Jérôme de Ferrare, prophète de Dieu*).

C'est que, par la singularité de leur caractère, de leurs destinées et de leur génie, ils ont étonné les contemporains et la postérité. Avant et après eux l'Italie eut de grands citoyens, et des citoyens que frappèrent les hasards des révolutions ou l'ingratitude de leurs compatriotes. Mais elle n'en a connu aucun qui ait porté dans les luttes politiques un enthousiasme aussi ardent, une aussi indomptable conviction; qui, vaincu et persécuté, se soit roidi comme eux contre la fatalité de son infortune, et, s'ensevelissant tout debout et sans plier sous la chute de ses espérances, ait persisté comme eux jusqu'au sacrifice et jusqu'au martyre. L'héroïsme a été le premier trait de leur originalité, d'autant plus admirable qu'il était, de leur temps, plus rare dans les âmes italiennes. Sur cette terre féconde en gens avisés et en diplomates, le dévouement aux idées généreuses s'arrêtait le plus souvent en face de l'exil volontaire ou de la mort. Il était si doux, à la fin d'un combat honorable pour la liberté, de s'accommoder aux événements, et de se consoler, dans la paix de l'étude, des déboires de la vie publique! Quelle différence entre Pétrarque et Dante, entre Machiavel et Savonarole! Pétrarque fut un homme heureux. Ecclésiastique de robe et très-laïque de mœurs, il traversa sans péril, avec une résignation mélancolique et réconforté de quelques bons bénéfices, le dur XIVe siècle italien. Il attaquait par de sanglantes railleries la simonie des papes d'Avignon et la merveilleuse dépravation de leur cour, et Babylone lui offrait, en échange de ses satires, des flatteries, des dignités et des canonicats. Ni les papes, ni les barons romains, ni l'empereur ne songèrent à faire au lauréat du Capitole un crime de son alliance compromettante avec le chimérique mais très-prudent tribun Rienzi. La lettre amère qu'il écrivit à Charles IV pour reprocher au pauvre empereur sa lâcheté lui valut un accueil magnifique de ce prince à Prague et le diplôme de comte palatin. Entre deux ambassades il se dérobait dans une demi-solitude, dans le tabernacle de sa bibliothèque, dont la porte entre-bâillée laissait encore pénétrer l'encens des fidèles. Les chaleurs venues, il lisait Cicéron sous les frais ombrages de la Chartreuse de Milan. « Je n'y manque de rien, écrivait-il, et les gens du voisinage m'apportent force fruits, poissons, canards et gibier. Mes rentes se sont fort arrondies, et mes dépenses ont grossi à proportion. » Il vieillit ainsi tout doucement, en antiquaire et en chanoine, cheminant au soleil de sa villa d'Arque, écrivant de mélodieux sonnets, et s'enchantant jusqu'à la fin du souvenir de ses jeunes amours; et, par une nuit lumineuse d'été, seul dans son cabinet entre sa chatte blanche et ses livres, le bon Pétrarque inclina sa tête comme pour dormir et expira paisiblement sur le grec d'Homère.

Machiavel fut moins gâté par la fortune : il tomba de plus haut, mais sa disgrâce n'eut pas même la grandeur de la persécution. Oublié et peut-être méprisé, il s'éteignit dans la misère. Ce grand homme d'État, qui avait rempli vingt-deux légations, qui avait été quatre fois ambassadeur auprès du roi de France, deux fois auprès de l'empereur d'Allemagne, n'avait plus à sa maison assez de pain pour ses quatre filles et ses deux fils. Il dînait à Florence pour quatorze sous, et n'en trouvait que dix au fond de sa bourse. Il cachait sa détresse à San-Casciano, dans une méchante ferme, causant, pour user le temps, avec les rouliers, jouant dans le cabaret voisin au tric-trac et aux cartes avec le meunier et le boucher. Vers la nuit il retournait, rassasié d'humiliations, à sa bibliothèque. « Sur le seuil je dépouille mes habits de paysan, pleins de fange et de boue; je prends un costume royal et curial, et ainsi vêtu dignement je pénètre dans la compagnie des grands hommes antiques, où, reçu par eux avec amour, je me repais de cette nourriture qui seule me convient et pour laquelle je suis né; je ne rougis point de leur parler, et eux, par courtoisie, me répondent, et durant quatre heures je ne ressens aucun ennui, j'oublie tout chagrin, je ne crains pas la pauvreté, je ne m'effraye pas de la mort, je passe en eux tout entier. » Le cœur du vieux sceptique s'endurcissait. Il vit sans trop s'émouvoir la peste de Florence ; il allait par les rues, sur les ponts, dans les cimetières, heurtant les cadavres abandonnés, écoutant les chansons horribles des fossoyeurs, et cherchant d'église en église quelque veuve à consoler : celle qu'il découvrit à la fin du jour, dans *Santa-Maria-Novella*, sur les degrés d'un autel, pensant mourir le lendemain, accueillit ses serments. « Mon âme, dit-il, est restée dans ses noirs vêtements. » Quelques semaines après cette lugubre aventure il mourait sans gloire d'un accès de colique.

Mais Dante et Savonarole étaient trop grands pour échanger

leur vie militante contre les douceurs de la vieillesse de Pétrarque, ou la navrante vulgarité des derniers jours de Machiavel. Dante proscrit par les guelfes, puis condamné au bûcher, prit le chemin de l'exil, bien décidé à ne jamais revenir, sinon vainqueur, à Florence. « Je m'en vais, disait-il, dans tous les pays de notre langue, étranger, presque mendiant. Je suis un navire sans voiles et sans gouvernail, poussé par la tempête de port en port et de rive en rive, et j'ai paru bien misérable à des gens qui m'avaient imaginé sous une autre forme. » Pendant vingt ans il promena à travers l'Italie et la France sa fière tristesse. Le pain de ses hôtes lui semblait bien amer, et bien dur à gravir l'escalier d'autrui. Comme on lui promettait son pardon s'il consentait à faire amende honorable la mitre blanche en tête et un cierge à la main, à la porte du Baptistère, le jour de la fête de saint Jean. « Voilà donc, écrivit-il, le glorieux retour offert à Dante après un exil de trois lustres ! Non, ce n'est pas par ce chemin que je rentrerai dans ma patrie. Eh quoi ! ne puis-je admirer de tous les coins du monde le soleil et les étoiles ? Ne puis-je en tous lieux sous le ciel méditer la vérité ? Et faut-il que je me déshonore en face du peuple et de la cité de Florence ? Partout certes je trouverai mon pain. »

Dante avait enduré l'exil plutôt que d'abjurer sa foi politique ; Savonarole, certain de succomber, s'obstina dans sa mission religieuse, plutôt que de trahir ce qu'il croyait le salut de Florence et de l'Église. Il refusa, au moment de son entière puissance, de proscrire les partisans des Médicis, et ceux-ci, épargnés par la bonté du réformateur, formèrent aussitôt contre lui la ligue des moines et des princes, des libertins et des athées. A Rome Alexandre VI, dont Jérôme dénonçait les vices, guettait l'heure favorable pour renverser ce rebelle. Il lui proposa d'abord le chapeau de cardinal. « J'aime mieux, répondit le dominicain, la couronne du martyre. » Depuis longtemps il l'attendait. Il s'écriait en chaire : « Voici la fin de notre lutte : mourir, ou être mis en morceaux. Ceci est notre foi, et notre récompense. Nous ne cherchons pas autre chose. Mais, quand vous me verrez mort, ne vous troublez point. Tous ceux qui ont prophétisé ont souffert et sont morts. Pour que ma parole devienne une vérité pour le monde, il faut le sang d'un grand nombre.... O ingrate Florence ! crucifie-moi, lapide-moi, je souffrirai tout pour l'amour de toi !.. » S'il eût renoncé à la prédication, il était sauvé. « Je ne puis vivre, disait-il, quand je ne prêche pas. » Il lui était facile de se réconcilier avec le pape. Mais il voyait dans ses rêves une croix noire plantée sur Rome, et il annonçait ouvertement les funérailles de l'Église. Au jour même de sa chute, quand Saint Marc fut assiégé, tandis que ses frères armés de chandeliers et de hallebardes défendaient l'entrée du chœur, Savonarole pouvait encore fuir. Il prit sur l'autel le saint sacrement, et suivi de la communauté, il se retira processionnellement au fond du monastère ; il fit ses adieux à ses disciples et les bénit, puis il descendit sur la place, et marcha vers la prison, à travers les outrages et les brutalités de la multitude. Ses ennemis ont raconté qu'il défaillit dans la torture. La veille de sa mort il écrivit son commentaire sur le *Miserere* jusqu'à ce que le papier lui fût enlevé. Il dormit cette nuit-là la tête appuyée sur les genoux de son confesseur, qui le vit avec étonnement sourire dans son dernier sommeil. Quand le bourreau lui arracha, au pied du bûcher, sa robe de moine, on dit qu'il pleura. Mais quand le légat d'Alexandre VI, lui prenant la main, déclara qu'il le retranchait de l'Église, Savonarole s'écria : « De la militante, oui, mais non pas de l'Église triomphante ! »

II

Une telle constance dans le sacrifice, un si hautain mépris de la persécution, ne s'expliquent que par une foi infinie. Dante et Savonarole, malgré leurs erreurs, n'ont pas été des sectaires se dévouant pour un parti ou pour une idée. Ils étaient plus que des chrétiens résolus à accomplir la volonté de Dieu, telle que leur conscience l'avait comprise : ils ont été des mystiques et des illuminés. Mais leur mysticisme même fut, pour l'Italie, singulier comme leur héroïsme. Ils ne ressemblaient ni à Joachim de Flore, ni à saint François d'Assise, saint Dominique ou sainte Catherine de Sienne. Ces nobles âmes n'avaient pas savouré l'amertume des choses humaines. Elles ont vécu d'amour et de tendresse extatique ; elles se sont épanouies avec allégresse dans la vision bienheureuse du paradis ; pour elles la terre, avec ses misères et ses laideurs, n'était plus que l'illusion d'un songe ; elles goûtaient dès ici-bas, sur le sein du Rédempteur, les suavités de l'éternel réveil. Dans leurs pauvres cellules descendaient les anges, les mains chargées de fleurs rayonnantes ; Jésus leur souriait sous les voiles de l'autel, et à travers les soupirs ineffables de l'orgue, elles entendaient très-clairement la voix amicale du Père, du Fils, et de l'Esprit. Tout autres furent les visions de Dante et de Savonarole. Ils étaient possédés d'un christianisme terrible, très-conforme d'ailleurs aux croyances originelles, dont l'*Apocalypse* et les vues de saint Jean et de saint Mathieu sur le royaume de Dieu avaient commencé la tradition. Ce n'est pas pour eux que le *sermon sur la montagne* avait été prononcé, et que la promesse des félicités futures avait apporté la résignation à ceux qui souffrent et pleurent, et qui, humbles d'esprit, pâtissent pour la justice. Ce qu'ils virent avec tremblement, et prophétisèrent à leur siècle, ce fut la révélation des colères de Dieu écrasant dans ce monde et dans l'autre l'abomination des impies et le sacrilége des apostats. Que leur importait d'être proscrits, d'être raillés, dépouillés de tout bien et de toute joie par les hommes, à eux qui, pareils à Ézéchiel et à Jérémie, contemplaient, dans leurs funèbres extases, les merveilles de vengeance que le ciel réserve à l'humanité ? Savonarole ne sentait-il pas déjà passer sur son front le premier souffle des tempêtes qui allaient broyer l'Italie, lorsque, dans la cathédrale de Florence, ou à l'ombre d'un grand rosier de Damas dans le jardin de son couvent, il criait à la foule avec l'accent d'un autre Jonas : « O Italie ! ô Rome ! je vais vous livrer à un peuple qui vous effacera d'entre les peuples. Les voici qui descendent affamés comme des lions. La peste suit la guerre, et la mortalité sera telle que les fossoyeurs crieront dans les rues : Qui a des morts ? Voici mon fils, dira l'un ; voilà mon mari, voilà mon frère, dira l'autre. L'herbe croîtra dans les rues, les routes seront comme les bois et les forêts. O Rome ! je te le répète, fais pénitence ; ô Venise ! ô Milan ! faites pénitence ! Seigneur, que de fois nous t'avons appelé ! Où est ta providence, où est ta bonté ? Étends donc ta main sur nous. Pour moi, je n'en puis plus, je ne sais plus que dire. Il ne me reste plus qu'à pleurer. Pitié ! Pitié ! Seigneur ! »

Le dominicain revenait sans cesse à cette menace d'un lendemain tragique dont l'image l'obsédait. Un jour enfin, comme

si il eût aperçu plus distinctement les fureurs prochaines de son Dieu il entonna en face de Florence terrifiée ce formidable *Dies iræ* : « Je vous le dis encore, Dieu est irrité. Les anges à genoux lui disent : Frappe, frappe ! » Les bons sanglotent et crient : Nous n'en pouvons plus ! » Les orphelins, les veuves disent : « Nous sommes dévorés, nous ne pouvons plus vivre. Toute l'Église triomphante dit à Jésus-Christ : « Tu es mort en vain ! »

« C'est le ciel qui combat ; les saints de l'Italie, les anges sont avec les Barbares. Ce sont eux qui les ont appelés, qui ont mis la selle aux chevaux. Et le Seigneur vient au-dessus des saints, des bienheureux qui se rangent en bataille, et tous sont dans les escadrons.... Où vont-ils ? saint Pierre marche en criant : A Rome ! A Rome ! Saint Paul, saint Grégoire s'en vont criant : A Rome ! Et derrière eux marchent le glaive, la peste, la famine. Saint Jean, saint Antonin disent : Sus ! sus à Florence ! Et la peste les suit. Saint Antoine : Sus en Lombardie ! Saint Marc : Allons vers cette ville qui s'élève au-dessus des eaux !... Les saints patrons de l'Italie vont chacun dans leur ville pour la châtier, saint Benoît dans ses monastères, saint Dominique dans les siens, et saint François contre les frères. Et tous les anges du ciel, l'épée à la main, et toute la cour céleste marche à cette guerre.

« Temps cruel ! temps mortel ! malheur à qui vivra dans ce temps ! Temps obscur où pleuvront la tempête, le feu et la flamme ! Il y aura de tels hurlements que je ne veux pas te les dire. Tu verras tout troublé, le ciel troublé, Dieu troublé ! »

Mais Dante avait sondé plus profondément encore le mystère des choses divines. Il avait aperçu non plus les fléaux de Dieu qui fondent sur les vivants, et roulent comme un orage à la surface du monde, mais l'horreur même de l'incommensurable chaos infernal où s'engloutissent les âmes maudites. Il est descendu de spirale en spirale à travers les clameurs et les sanglots des damnés jusqu'au bas du puits de l'abîme, jusqu'en présence de Satan et de Judas. Il a vu à la lueur vermeille des éclairs, à demi noyée dans un brouillard sépulcral, glisser lourdement sur l'eau noire la barque de Charon *aux yeux de braise*, toute pleine de fantômes désolés. Ici les gourmands, sous les rafales d'une pluie glacée, écorchés et rongés par Cerbère, hurlent comme des chiens ; là les violents se débattent et gémissent dans une rivière de sang qui bouillonne. Il est entré dans la citadelle de l'enfer, dont les mosquées et les tours incendiées resplendissaient comme du fer rouge. Au delà s'ouvrait une vallée de deuil, le champ de mort des hérésiarques, qui soulèvent en se lamentant la pierre de leurs sépulcres, et tout au fond, seul dans un entassement de roches brisées, un tombeau d'où s'exhalait un cri plus aigu, et marqué de cette épitaphe : *Je garde le pape Anastase.*

Sur une lande de sable aride étaient couchés des troupeaux d'âmes nues, envahies par une pluie de larges flammes qui tombaient avec lenteur, plus pressées que les flocons de la neige, et que les misérables tentaient vainement d'arracher de leurs épaules. Les hypocrites en longue procession traînaient leur chape de plomb doré autour de leurs tombes ; les voleurs couraient poursuivis par des serpents d'une taille prodigieuse ; les traîtres, enchaînés dans les vagues d'une mer de glace, les yeux et le visage scellés par des larmes durcies, ne pouvaient plus pleurer ; les simoniaques, à moitié ensevelis, la tête en bas, dans des canaux ardents, agitaient en l'air leurs jambes que le feu dévorait. Parfois le poëte gibelin s'arrêtait, et quelque damné, surpris dans son éternelle agonie par l'apparition de ce vivant, échangeait avec lui des paroles de malédiction ou de pitié. Le pape Nicolas III lui prédit la venue de Bouiface VIII et de Clément V dans *la cité dolente* ; Ugolin, le tyran de Pise, lui rappelle comment ses jeunes fils et lui-même moururent de faim par le crime de l'archevêque Ruggieri. Le vieux Farinata, qui a sauvé Florence de l'incendie et de la ruine, se lève superbement, du milieu des hérésiarques, sur sa couche de feu, la figure haute et fière, « comme s'il eût eu l'Enfer en grand mépris ». Dante le salue avec vénération, et tout à coup, de la tombe voisine se dresse Cavalcanti qui s'enquiert en pleurant du sort de Guido son enfant. « Vit-il encore, ou la douce lumière du jour ne frappe-t-elle plus ses yeux ? Quand il s'aperçut que je tardais à lui répondre, il tomba à la renverse et ne parut plus au dehors. Mais l'autre magnanime, pour qui je m'étais arrêté, ne changea pas de visage, ne tourna pas le cou, ne fléchit point le corps. » Parfois aussi, mêlant sa voix aux imprécations des maudits, l'exilé florentin éclatait en impitoyable ironie contre cette grande perversité des âmes italiennes à laquelle l'enfer devait une telle multitude de damnés... « Réjouis-toi, Florence, tu es si grande que tes ailes battent sur terre et sur mer, et dans tout l'enfer ton nom retentit. Parmi les voleurs j'ai trouvé cinq de tes citoyens. J'en ai honte, et tu en tires grand honneur... Que les autres peuples t'écrasent donc, puisque telle est la volonté du destin !... » Il appelait sur Pise, l'*opprobre des nations où résonne le si*, les désastres de la nature ; il flétrissait les pontifes d'Avignon qui, délaissant l'Italie, trafiquaient en France des choses saintes : « C'est vous, pasteurs, qu'aperçut l'évangéliste, quand il vit la courtisane assise sur les eaux se réjouir avec les rois ! » Et dans le sanctuaire même du paradis, n'écoutant que sa haine gibeline, il prêtait encore à saint Pierre ce rude jugement : « Celui qui sur la terre usurpe mon siége, mon siége vacant devant le Fils de Dieu, a fait de mon tombeau un cloaque de sang et de pourriture ! »

Il y eut cependant en ces deux âmes que tourmentait le pressentiment des vengeances célestes, d'admirables retours de tendresse et de douceur. Ils aimaient immensément, comme une fiancée et comme une mère, cette Italie dont l'avenir les comblait d'angoisse, qui se riait d'eux, et dont ils furent les martyrs. Savonarole supplia Charles VIII vainqueur d'épargner Florence. « Roi très-chrétien, sois clément à l'exemple de ton Sauveur. S'il y a des pécheurs dans Florence, il y a des serviteurs de Dieu. Pardonne ! Jésus-Christ a bien pardonné ! » Il confessait en versant des larmes son amour pour cette noble ville, la reine du monde au xve siècle, qu'il voulait sauver en la sanctifiant. « O Florence ! pour toi je suis devenu fou... Hélas ! Seigneur, je suis fou de ce peuple. Je te prie de me pardonner ! » Dante aussi, quand il se rappelait sa jeunesse à Florence, l'Arno le long duquel il allait « avec sa chevelure blonde », son « beau San-Giovanni », et le bercail où il *sommeilla petit agneau*, Dante s'attendrissait. « Tu quitteras Florence, lui prédit Cacciaguida, tu seras obligé d'abandonner les choses que tu chéris amoureusement,

> Tu lascerai ogni cosa diletta
> Più caramente.

Lorsque, dans le purgatoire, il aborde le poëte Sordello,

celui-ci, entendant Virgile prononcer le nom de Mantoue, leur commune patrie : « O enfant de Mantoue, s'écrie-t-il, moi je suis Sordello, de ta terre natale. Et ils s'embrassaient l'un l'autre. Ah ! Italie ! malheureuse Italie ! hôtellerie de douleur, navire sans pilote en grande tempête, vois comme cette âme généreuse, au nom seul, au nom si doux de son pays, s'est empressée de fêter son frère ! » Et quand, dans les brumes mélancoliques du second cercle de l'enfer il appelait à lui, *pareilles à deux colombes rentrant au nid bien-aimé*, les ombres entrelacées de Francesca et de Paolo, n'était-ce pas encore la voix de l'exilé pleurant le passé évanoui qui résonnait dans les paroles de la jeune femme ?

.....nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria.

« Aucune douleur n'est plus grande que le souvenir des jours heureux dans l'infortune. »

Un tombeau du moins lui avait été réservé qui fut digne de sa vie, de sa tristesse et de ses souffrances. C'est à Ravenne qu'il mourut, au lieu même où sous les mains des Goths était tombé ce vieil empire d'Occident, dont la grande image consolait toujours, au milieu de leurs plus amers désenchantements, les rêveurs du parti gibelin. Il a passé le long de ces rues désertes, monacales, où l'herbe verdoie, sa figure austère encadrée du capuchon rouge, comme dans le portrait de Giotto, et, si quelque enfant jouait au soleil, il fuyait à l'approche du sombre promeneur qui était allé, disaient les simples, tout vivant en plein enfer. Il a prié sur le pavé de ces églises byzantines, sous le regard fixe des saints en mosaïque immobiles dans l'or et l'azur, au fond des dômes. Mais c'est surtout dans la forêt de pins qui s'étend entre Ravenne et la mer qu'il faut évoquer la mémoire de Dante. Là peut-être il eut la vision rapportée à la première *canzone* de la *Divine Comédie*. A perte de vue, sur l'immense plaine de sable qui ondule jusqu'aux bords de l'Adriatique, et où n'est frayé aucun sentier, montent comme de noires colonnes les troncs gigantesques supportant les coupoles ténébreuses de la *pineta*; à leurs pieds, foulant les ronces et les herbes des marécages, cheminent, isolés ou en troupeaux, les buffles blancs. Vers le soir, parmi les ombres allongées des arbres, quelques rayons se glissent comme à travers un vitrail empourpré d'église, et enflamment de profondeur en profondeur le crépuscule du bois sacré : alors les graves tintements des cloches de Ravenne se marient aux soupirs du vent dans les branches sonores, aux mugissements des bœufs sauvages, à l'éternelle lamentation de la mer, et bercée par ces voix plaintives l'étrange forêt s'engouffre lentement dans la nuit.

Mais aucune tombe n'a gardé les restes mortels de Savonarole. Les brises du ciel ont dispersé les cendres du prophète sur cette cité qu'il avait si ardemment aimée, et où, peut-être, au temps des ferveurs mystiques, à l'âge de saint François d'Assise, il fût mort en béatitude, glorifié à sa dernière heure comme un ami du Christ. Un tableau singulier de l'époque, qui est au couvent de Saint-Marc, retrace naïvement, en ses trois phases principales, le supplice du réformateur et de ses compagnons. Devant le *Palazzo Vecchio* est dressé l'autel ; à côté trône l'archevêque ; les trois dominicains sont agenouillés à ses pieds, les mains liées au dos ; puis, escortés de frères de la *misericorde*, ils vont au bûcher ; enfin on les voit se balançant à la haute potence entourée de flammes. Quelques moines franciscains regardent tranquillement sous la *loge des Lanzi*; quelques bourgeois causent de leurs affaires çà et là sur la place ; un cheval passe portant à la fois deux cavaliers ; des enfants se hâtent d'apporter chacun son fagot, afin que le feu flambe plus joyeusement sous les pieds des martyrs. Mais l'artiste a manqué de génie ou de courage. Il n'a montré ni la joie cruelle des ennemis de Savonarole, ni la désolation de ses partisans, ni la lâcheté de la populace qui lançait des pierres à la face et au cœur de la victime à demi brûlée, ni le délire des femmes qui, au retour, eurent des visions et prophétisèrent. Il a été impuissant à peindre l'agonie de l'apôtre et le regard suprême qu'il abaissa sur la foule furieuse ou désespérée au moment où il proféra du du sein des flammes son dernier cri : « Florence ! Florence ! qu'as-tu fait ?.. » C'était le cri du prophète juif, *popule meus, quid feci tibi?* que Dante avait poussé naguère dans son *Convitto*, le cri des fondateurs héroïques à l'heure où, brisés par la méchanceté des hommes, ils pénètrent, à travers les ruines de leur destinée et de leur œuvre, dans le mystère de la mort.

III

Quelqu'un avait entendu la voix du moine expirant, et s'était promis d'y répondre. Michel-Ange avait alors vingt-quatre ans. Il avait grandi dans la maison de Laurent de Médicis, au foyer même de la renaissance florentine. Sa première jeunesse s'était écoulée parmi les fêtes splendides et les causeries poétiques, dans les villas princières de Careggi et de Fiesole, où Marcile Ficin célébrait Platon, où Politien et les réfugiés de Constantinople expliquaient Homère. Adolescent il connaissait déjà la gloire. On saluait en lui un sculpteur plus grand que Nicolas de Pise, Donatello et Ghiberti. On ignorait sans doute que ce grave et chaste jeune homme préférait aux spirituelles impiétés du *Morgante maggiore* les tableaux lugubres de la *Divine Comédie*, et qu'il écrivait un commentaire sur les marges de son Dante. Il assista plus d'une fois, à *Sainte-Marie-de-la-Fleur* et à Saint-Marc, aux homélies de Savonarole. Son génie même l'abrita jusqu'à sa mort, sinon contre une disgrâce passagère, au moins contre la persécution. Il vécut honoré comme Léonard de Vinci et Raphael, et comme eux il aurait pu, avec une tranquille indifférence, se détournant du spectacle affligeant des choses politiques, consacrer sa vie d'artiste aux inspirations sereines de la beauté pure. Le pape Jules II qui l'aimait l'appela donc à Rome, et lui ordonna de peindre le plafond de la chapelle Sixtine. L'œuvre dura cinq ans. Michel-Ange, qui tenait le pinceau pour la première fois, broyait lui-même ses couleurs, et travaillait, la tête renversée, couché sur un lit suspendu à la voûte. C'était au moment de la *ligue de Cambrai* et de l'écrasement de Venise, le dernier asile de la liberté en Italie. Jules II, tout en abattant la vénérable république, s'impatientait des lenteurs de Michel-Ange. « Si tu tardes encore, lui disait-il, je te jetterai au bas de ton échafaud. » Le 1er novembre 1512 la Sixtine fut ouverte à la cour pontificale. Les cardinaux, n'y comprenant rien, regardaient silencieusement. Le vieux pape murmura d'un ton de mauvaise humeur : « Il n'y a pas d'or dans tout cela ! — Saint père, répondit le peintre, ceux que j'ai représentés là-haut étaient des pauvres et ne portaient point d'or... »

Il y avait, en effet, dans la composition de Michel-Ange, complétée seulement trente ans plus tard par le *Jugement dernier*, une pensée obscure, impénétrable pour les prélats lettrés et quelque peu païens de la Renaissance, qui, fort éloignés déjà du christianisme primitif, avaient perdu de vue la religion sévère de l'ancien Testament. Ils y cherchaient vainement le mysticisme tranquille ou touchant de Masaccio, d'Ange de Fiesole et de Pérugin, le profond pathétique de Sodoma, la grâce radieuse de Raphael. La Sixtine est un poëme grandiose où leurs yeux n'ont pas su lire. Seule, au centre de la voûte, la *Création de l'homme* présente une sérénité parfaite. Adam et Dieu, l'homme assis et accoudé, avec une dignité superbe, sur la terre dont il est roi, et le Créateur qui vient à lui porté par les anges, tendent l'un vers l'autre le bras et la main, et semblent traiter d'égal à égal. Mais le pacte conclu entre le ciel et l'humanité est bientôt rompu, et voici le premier couple qui fuit sous l'épée flamboyante de l'archange, la femme courbée, avilie, la figure dans ses deux mains, et l'homme qui se retourne avec désespoir, fier encore quoique maudit, vers le justicier de Jéhovah. Alors commence et se déroule le long des frises, sur les quatre côtés de la chapelle, le lamentable drame de l'humanité déchue dont l'acte suprême, le jugement des morts, apparaît tout au fond derrière l'autel. Au premier rang, et d'une taille colossale, sont les prophètes et les sibylles, toutes les lumières du genre humain, tous les esprits sublimes qui, chez les gentils comme chez le peuple élu, ont déchiffré, sous les voiles de l'avenir, l'énigme redoutable dont le dernier mot est à Dieu. Et les sibylles sont moins terribles que les prophètes. Elles ont eu, suivant les anciennes croyances, une vision du Messie ; mais les prophètes ont aperçu la passion du Christ et les catastrophes futures du monde. La *Libyca* se soulève avec transport, et tend son livre vers le ciel. L'*Érythræa*, les seins gonflés, presque souriante, tourne la page, éclairée par un Génie qui rallume de sa torche la lampe éteinte : il fait nuit encore sur la terre d'Ionie, berceau des fables grecques, et la fille d'Homère attend celui qui amènera le plein jour. La *Persica*, toute vieille, la tête serrée étroitement à l'orientale, son manteau jaune rejeté sur le dos, rapproche son livre très-près de ses yeux, et rumine sur l'Évangile asiatique de Zoroastre. Mais déjà la sibylle de Cumes, osant à peine entr'ouvrir son grimoire, y démêle d'un regard inquiet le destin de Rome, et la vierge de Delphes, assise près de son trépied, les cheveux agités par le vent, laisse se dérouler de sa main jusqu'à terre le papyrus fatidique, et paraît écouter, avec un vague effroi, la rumeur encore lointaine des temples qui tombent et des dieux qui s'en vont.

Mais les prophètes d'Israël pressentent des calamités et des douleurs bien autrement grandes. Si Zacharie, revêtu magnifiquement, comme un pontife, d'or et de pourpre, feuillette encore son livre, avec un calme sacerdotal, en face de lui Jonas, à demi nu, se débat dans un accès de délire prophétique, et menace d'un geste violent ; si Daniel peut recopier à son pupitre le lourd volume qu'un petit Génie maintient à grand'peine sur les genoux du géant, Isaïe découragé s'appuie d'un bras sur le livre qu'il a fermé, et, la main droite relevée et suppliante, tourne l'oreille vers les voix d'en haut ; Ézéchiel, dans ses draperies rouges, le turban en désordre, son manteau emporté par une furieuse tempête, bondit en avant ; une main abaissée vers la terre, il interroge l'ange qui est à sa droite : voit-il encore cette vallée couverte d'ossements desséchés sur laquelle il a plané naguère en extase, et va-t-il crier comme autrefois : « Se peut-il, Seigneur, que ces ossements ressuscitent ? » Le plus désolant à regarder est Jérémie. Il n'a plus la force de lire ou de se tenir debout. Il s'est assis, les jambes entrecroisées, enveloppé de son manteau couleur de sang, accoudé sur son genou, la poitrine couverte de sa barbe blanche, et sa tête, pesante de soucis, reposant dans sa main. Sa mission est finie, et sa bouche est muette, car il survit aux malheurs qu'il avait prédits, et, désormais, il ne pourra que verser des larmes inutiles sur la dispersion de son peuple et la ruine de Jérusalem.

Voyez maintenant, de toutes parts, au-dessous des prophètes et des sibylles, la foule obscure des petits et des faibles que Dieu a touchés de sa verge de fer. Michel-Ange les a représentées, avec une vraie tendresse de cœur, toutes ces victimes de la captivité, de la guerre, de l'exil, de la peste et de la faim. Il a adouci les touches de son stoïque pinceau pour dessiner ces enfants qui se pressent, tout effarés, sur le giron de leurs mères : une femme dort en serrant le sien dans ses bras ; celle-ci soutient sur ses genoux la tête d'un petit qui est malade ; l'autre sommeille à ses pieds, sur la terre nue ; celui-là se réfugie contre son père qui regarde en arrière d'où vient le péril. Il y a aussi les proscrits qui s'en vont, sans famille et mendiant, par les chemins ; un vieux, à peine vêtu de quelques lambeaux, la barbe flottante, brisé de fatigue, est assis au bord du sentier, courbé sur son bâton ; une femme vêtue de rouge, adossée à sa besace, les bras jetés en avant, enfonce sa tête dans ses genoux, un jeune homme s'est endormi, ramassé sur lui-même, les bras pendants ; une jeune fille a presque retrouvé l'attitude rêveuse et le geste de Jérémie. Si grande est leur misère que la plupart sont comme engourdis de stupeur. A côté du tranquille Zacharie un vieillard, le corps et les bras enroulés dans une draperie jaune, les yeux démesurément ouverts, et près de lui deux adolescents, ses petits-fils, examinent quelque chose avec épouvante ; l'un de ces derniers se hasarde à regarder timidement vers le pavé de l'église, comme au fond d'un abîme.

Cependant personne, parmi ces personnages, n'entrevoit encore les scènes du jugement dernier. Michel-Ange n'a donné place ni aux évangélistes, qui ont annoncé la résurrection des morts, ni au grand poëte de l'*Apocalypse*. Mais quand il eut assisté, sous Clément VII, Charles-Quint et les derniers Médicis à l'agonie de Florence et de Rome, il s'enferma de nouveau dans la chapelle Sixtine, et traça sur la muraille qui fait face à l'entrée le tableau de la vallée de Josaphat au jour suprême. Au sommet, marchant sur les nues, se tient le Christ vengeur avec un geste de foudroyante malédiction ; plus bas, une cohorte d'anges qui soufflent dans les trompettes dont le signal, comme un éclat de tonnerre, vient d'éveiller en sursaut l'humanité. A droite et à gauche du fils de Dieu, comparaissent les saints, les patriarches, les apôtres, les martyrs, ceux-ci portant encore l'instrument de leur supplice, et tous, pleins d'angoisses, contemplent l'œuvre de l'éternelle justice. Les premiers ressuscités montent vers celui qui prononcera leur arrêt. Les bienheureux, se détachant du cortége des élus, se penchent et tendent les bras vers leurs frères, et attirent en haut, par les épaules, par les jambes, par la chevelure, ou suspendues à un rosaire, les créatures frissonnantes à l'aspect formidable de leur juge. Plus bas, les morts sortent confusément de leurs tombeaux, les uns encore couverts de

chairs et de vêtements, les autres à demi rongés et la poitrine béante, quelques-uns voilant à peine de leur linceul la nudité de leurs ossements. Ici un moine agenouillé, éperdu, les mains jointes; là un mort accroupi, qui va comme une bête fauve; celui-ci, le menton dans ses doigts de squelette, relève d'un air pensif ses yeux vides vers le ciel; ceux-là, regrettant la paix du sépulcre, voudraient rentrer au plus profond de la terre. Mais la clameur des trompettes retentit toujours plus assourdissante; les tombes ont vomi sans pitié tous leurs hôtes, et déjà, à la gauche du Verbe, s'exécutent les premières sentences. Les anges exterminateurs poussent au gouffre les damnés, qui hurlent, qui blasphèment et qui prient. Ils tombent en masse d'une chute vertigineuse : l'un, emporté sur le dos d'un démon, livide, fou de terreur, cache de sa main la moitié de sa figure; un autre se précipite la tête en avant, les bras croisés à la hauteur du front, dans une attitude désespérée de supplication. Ils tombent, et vont rejoindre sur la rive infernale la barque de Charon. Le noir batelier est à la poupe, et chasse à coups d'aviron la foule désordonnée des âmes. Les démons accourus au rivage arrachent avec une joie féroce les tristes passagers qui chancellent à la proue, et, reculant d'horreur, s'entassent pêle-mêle vers le centre. L'un d'eux se bouche les oreilles afin de ne point entendre cette tempête de cris qui remonte jusqu'au Christ et ne le fléchira pas. Au premier plan, un damné enchaîné dans les replis d'un serpent ouvre la marche et descend dans l'abîme. Les contemporains de Michel-Ange voulurent y reconnaître un prélat de la cour pontificale. Je ne sais s'ils ont reconnu pareillement, de l'autre côté de l'autel, au milieu des morts qui ressuscitent, dans sa blanche capuche de dominicain, le martyr de Florence, Jérôme Savonarole.

Michel-Ange atteignait l'âge de soixante-seize ans. On surprend dans *le Jugement dernier* le labeur inouï d'un artiste aux prises avec une inspiration difficile à exprimer par la peinture, et surtout la lassitude d'une grande âme fatiguée de la vie. Déjà, au moment du sac de Rome, vingt années auparavant, il avait abandonné les sculptures du tombeau des Médicis, et il ne retrouva jamais le courage de finir les figures de ces géants de marbre pour lesquels il écrivit l'épigramme fameuse : « Il m'est doux de dormir, et plus encore d'être de pierre, tant que durent le malheur et la honte. Ne pas voir, ne pas sentir, est pour moi un grand bonheur : ne m'éveillez donc pas. Oh! parlez bas... » Il avait traversé la période éclatante de la renaissance italienne, et il en vit le déclin. Il vit mourir Raphael et Corrége, Arioste et Machiavel, François Ier et Léon X; il fut témoin de l'asservissement de l'Italie et du deuil de l'Église, déchirée par la Réforme. Il vécut encore treize années. Sa journée avait été plus longue que celle de Dante et de Savonarole, ses précurseurs; mais il tombait comme eux, inutile et méconnu, et comme eux il dut comprendre cette vérité amère, que, dans la lutte pour la justice, les âmes nobles sont impuissantes et leur effort stérile pour améliorer les choses humaines.

ÉMILE GEBHART.

DES VÉRITABLES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1870

Au mois d'octobre 1870, le journal le *Times* avait ouvert ses colonnes à des lettres signées des initiales M.M., où l'on s'efforçait d'établir que la France avait déclaré la guerre à l'Allemagne sans aucune espèce de raison. L'auteur de ces lettres était le professeur Max Müller, savant linguiste allemand établi en Angleterre, dont M. G. Perrot a fait connaître chez nous, en le traduisant, un ouvrage important sur la grammaire comparée. Nous étions, en ce moment, perdus aux yeux de l'Europe; mais nous ne désespérions pas encore de nous-mêmes, et la défense allait s'organiser en province autour de Paris investi. Aux lettres du professeur Max Müller, répondit, dans le même journal le *Times*, un écrivain anonyme, qui signait *Scrutator*, et qui s'efforçait de démontrer qu'il n'était nullement exact que la guerre eût été absolument « non provoquée de la part de la Prusse », ainsi que le prétendait son contradicteur. La polémique engagée entre les deux écrivains se continua jusqu'au 15 novembre. Dans les quatre lettres que Scrutator opposa aux arguments de M. Max Müller, éclatèrent ces qualités d'urbanité civique et de précision aisée qui avaient rendu célèbres, en Angleterre, les pseudonymes de Spectator et de Junius. On y remarquait en même temps une telle connaissance du sujet, et une telle force d'argumentation qu'un journal de Berlin n'hésita pas à attribuer ces lettres à M. Gladstone, le premier ministre d'Angleterre, en exprimant le singulier espoir que « cet homme d'État ne trouverait bientôt plus assez de loisir pour écrire de nouveaux articles de ce genre ». Est-il si invraisemblable que le chef du cabinet anglais, dont la politique avait été de prévenir la guerre; qui avait reconnu les griefs de la France, comme on va le voir; qui la voyait, en octobre, suffisamment affaiblie, et qui venait d'intervenir, bien que timidement, dans une tentative officielle de paix, soit descendu dans le champ de la discussion pour amener l'opinion de son pays et de l'Europe à mettre fin à une guerre dont souffraient si cruellement le commerce et l'industrie de la Grande-Bretagne? Quoi qu'il en soit, rien n'est venu, depuis cette curieuse assertion du journal de Berlin, la confirmer ou la démentir.

A la suite de l'armistice du 28 janvier, Scrutator reparut et publia un écrit, beaucoup plus développé que ses premières lettres, mais qui était animé du même esprit et des mêmes arguments. Il se demande quel jugement on doit porter sur les conditions de paix proposées à la France par M. de Bismarck, et il proclame que la réponse doit être subordonnée à la solution de cette question, qu'il examine à fond et dont il fait le titre de sa brochure : « *Qui est responsable de la guerre?* »

Cette brochure, que nous avons sous les yeux, et qui vient d'être traduite sur la deuxième édition, par M. Sudre (Paris, F. Amyot), est une pièce considérable du procès qui s'instruira plus tard, d'une façon définitive, sur les origines de la guerre de 1870. Puisque l'Assemblée nationale a repoussé, dans la séance du 8 décembre dernier, à la grande surprise du public, une proposition émanée de l'honorable M. le Royer et appuyée par la commission d'initiative, tendant à instituer une commission qui serait chargée de rechercher et d'apprécier ces origines, nous allons les étudier à l'aide de cette importante brochure et des autres documents dont nous pouvons déjà disposer, dans ce qui fut du moins « la cause immédiate, si-

non la cause initiale (1) » de cette guerre : la candidature du prince Hohenzollern au trône d'Espagne.

I

Dans le courant de l'année 1869, lors de la fête du roi Guillaume, M. Rancès y Villanueva, ancien ambassadeur à Berlin de la reine d'Espagne, Isabelle, quitta Vienne où il était accrédité comme ambassadeur du gouvernement provisoire espagnol, dirigé par le général Prim, et passa cinq jours dans la capitale de la Prusse (Benedetti, p. 302). Ce diplomate avait été nécessairement en rapport avec M. de Bismarck, lors des événements importants et encore mal expliqués qui renversèrent subitement la reine Isabelle, et causèrent de si graves inquiétudes au gouvernement de Bonaparte, en rendant possible l'avénement d'un prince d'Orléans au trône d'Espagne. En s'en référant à l'axiome, *is fecit cui prodest*, l'opinion sérieuse de l'Europe ne put se défendre de voir dans cette révolution, si contraire aux intérêts dynastiques du pouvoir en France, la main du ministre vigilant et infatigable qui devait s'appliquer à profiter de tout ce qui pouvait distraire l'attention et les forces de la puissance qui contrariait le plus l'œuvre à laquelle il avait consacré tout son génie et toutes ses ruses, l'unité allemande. Nul doute que si, comme il est vraisemblable, M. de Bismarck a joué un rôle important dans la révolution qui amena au pouvoir un homme d'aventure, audacieux et séductible, comme le général Prim, M. Rancès, l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, n'ait été l'auxiliaire et l'agent secret du chancelier allemand et du général espagnol. Il ne faut point douter non plus que ce mystérieux diplomate n'ait eu les pleins pouvoirs de Prim, quand il conféra avec M. de Bismarck, lors de ce voyage de Vienne à Berlin dont nous venons de parler. Il vit deux fois, à ce moment, le chancelier de la Confédération du Nord. L'homme qui représentait alors la France à Berlin, et qui ne fit preuve que de qualités ordinaires dans des circonstances qui réclamaient l'esprit des élèves de Richelieu et de Mazarin, puisqu'elles menaçaient leur œuvre, M. Benedetti, s'inquiéta de ces deux conférences et de ce qui en avait transpiré (Benedetti, *dépêche* du 31 mars 1869). On parlait des chances que pouvait avoir le jeune prince de Hohenzollern à être appelé à la couronne d'Espagne. Chargé de prendre des renseignements à ce sujet auprès du gouvernement de Berlin, M. Benedetti en entretint le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères dans le cabinet de M. de Bismarck, M. de Thile. « Le sous-secrétaire d'État, écrit M. Benedetti, sans que rien de ce que je lui disais fût de nature à provoquer une pareille manifestation, *a cru devoir engager sa parole d'honneur* qu'il n'avait point connaissance de cette affaire. Sans révoquer en doute la loyauté du sous-secrétaire d'État, je me permettrai d'ajouter qu'il n'est pas toujours initié aux vues personnelles de M. de Bismarck. »

La promptitude avec laquelle le sous-secrétaire d'État près du chancelier allemand engageait sa parole d'honneur était faite pour encourager les soupçons de l'ambassadeur de France. Il alla voir M. de Bismarck lui-même, deux mois après, au mois de mai de cette même année 1869, et amena la conversation sur la candidature du prince de Hohenzollern. Le chancelier ne refusa pas l'entretien. Il s'étendit surtout sur les difficultés qu'éprouverait le prince dans une telle aventure. « *En prêtant foi à la sincérité de ses paroles*, écrit prudemment M. Benedetti, il faudrait nécessairement en conclure qu'il n'a été fait aucune proposition au prince Léopold (de Hohenzollern), ou que du moins il ne l'a pas favorablement accueillie. *Si je m'en rapportais au contraire à l'expérience que j'ai acquise du sens qu'il convient d'attacher à son langage, j'inclinerais à croire qu'il n'a pas exprimé sa pensée tout entière.* » Note heureuse pour la réputation de M. Benedetti, et qui aurait dû attirer toute l'attention du ministre dirigeant en France ! Il fallait foncer là-dessus, comme on dit en terme de chasse et de lutte, et débusquer ce mystérieux péril. « Je lui ai fait remarquer, ajoute M. Benedetti, que le prince Léopold ne pouvait déférer au vœu des Cortès, dans le cas où elles l'acclameraient, sans *l'assentiment du roi* ..... M. de Bismarck. *l'a reconnu.* » Et plus loin : « Que faut-il penser de l'attitude gardée par M. de Bismarck durant notre entretien, et du langage *si mesuré et si peu conforme à ses habitudes*, qu'il n'a cessé de me tenir ? » Il semble donc que le redoutable chancelier, dont la nature ne se contient point aisément, qui déroute par sa franchise habituelle et ses saillies impétueuses l'esprit d'examen toujours soupçonneux en présence d'un diplomate de sa taille, se soit renfermé en lui-même, dans cette circonstance solonnelle, et l'ait crue d'une importance si grande qu'il devait se contraindre et être « mesuré ». Ah ! monsieur de Lavalette, qui dirigiez alors le ministère des affaires étrangères, quelle belle occasion vous avez manquée là d'illustrer votre séjour à l'hôtel du quai d'Orsay ! Je feuillette la collection de la correspondance diplomatique de ce moment, et je n'y trouve aucune trace du souci profond que ce mystère de Berlin devait jeter dans l'esprit du gouvernement français. « J'approuve, répondit le ministre à M. Benedetti, la réserve dans laquelle vous vous êtes renfermé. » La belle affaire, quand un Bismarck dissimule, quand on sent que la bête se pelotonne et se rassemble pour quelque bond oblique!

Dans le même entretien, où M. de Bismarck reconnaissait que la candidature du prince Léopold ne pouvait se passer de l'assentiment du roi, il avouait qu'il avait eu l'occasion de conférer à ce sujet avec le père du prince et son souverain Guillaume. Faut-il douter maintenant que M. de Thile ait fait bon marché de sa parole d'honneur, en déclarant qu'il n'avait point connaissance de cette affaire? Faut-il douter de la duplicité audacieuse du chancelier et de son maître quand tous les deux sont venus déclarer plus tard qu'ils n'en avaient point été *officiellement* informés? Est-il possible de traiter sérieusement des intérêts internationaux avec ces personnes qui se dédoublent, se démentent et se nient, d'après leur commodité et avec une subtilité que la morale publique, dont rien ne peut se passer, pas même la diplomatie, dénonce et condamne? M. de Bismarck, au moment où la France et l'Allemagne allaient en venir aux mains, et où allait éclater la tempête qu'il avait machinée, osait déclarer dans une dépêche, adressée à l'ambassadeur prussien à Londres et destinée à la publicité : « C'est une fausse assertion que Sa Majesté le Roi m'ait communiqué la candidature du prince Léopold, *à moi le chancelier soussigné de la Confédération. J'ai été occasionnellement informé en confidence de l'offre*

(1) Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 314.

espagnole par une personne privée mêlée à la négociation (1). » On est, en vérité, forcé de songer au maître Jacques de Molière dans une circonstance aussi grave. Ce n'est point à son chancelier, c'est à son Bismarck pur et simple que Sa Majesté le Roi a parlé, en cette occurrence!

Mais est-ce que la foule examine? est-ce que l'opinion publique, qui monte jusqu'aux chancelleries et qu'il est important de séduire, a le temps de pénétrer dans ces subtilités, quand déjà la mèche des canons s'allume?

Quant à cette personne *privée*, dont parle le chancelier, nous pouvons deviner qui elle est. C'est l'ambassadeur Rancès.

Et *cette offre* espagnole, comment devons-nous l'appeler? Une offre faite à l'Espagne, ou plutôt une combinaison de compte à demi entre Prim et Bismarck. Pourtant Prim se défend de l'avoir inventée. Dans un entretien important qu'il eut le 2 juillet 1870 avec l'ambassadeur français à Madrid, M. Mercier de Lostende, il dit : « Ma consolation, c'est que ce n'est pas moi qui ai inventé cette combinaison; je ne l'ai pas même cherchée, *on est venu me la mettre dans la main.* »

— Oh! je me suis bien aperçu depuis assez longtemps, reprend l'ambassadeur, que M. de Bismarck cherchait à se glisser dans vos affaires (Benedetti, *Appendice* n° 2).

Nous savons donc que M. de Bismarck et le roi connaissent la candidature du prince Léopold; un an avant qu'elle éclate, le chancelier l'a avouée à l'ambassadeur de France, et c'est lui qui l'a préparée, selon toute vraisemblance. Nous savons en outre que le chancelier reconnaît la nécessité de l'approbation du roi pour cette candidature. Nous allons voir comment il se dément, pour amener la guerre; et comment il la rend inévitable.

II

Deux mois après ce fameux plébiscite de mai 1870, qui avait permis à M. de Bismarck de juger exactement du nombre des soldats français enrégimentés, 350 000 environ; au moment où les braves campagnes et les bons conservateurs de France avaient cru voter pour la paix; quand elle ne semblait plus immédiatement menacée en Europe; alors que le sous-secrétaire permanent du *Foreign Office* venait de dire à lord Granville « qu'il ne pouvait pas se rappeler un sommeil aussi profond dans la politique européenne » (*Scrutator*, p. 9): des télégrammes de Madrid, du 2 et du 3 juillet, éclatèrent comme des détonations électriques dans les journaux de Paris, du 4, et dans ceux de Londres, du 5 du même mois. L'orage allait se précipiter avec une rapidité effrayante. « On annonce, disait le télégramme espagnol, que le général Prim a envoyé une députation en Prusse pour offrir la couronne d'Espagne à un prince de Hohenzollern, qui a accepté la proposition. » A quel moment cette candidature du prince, qui, comme on l'a vu, avait été préparée depuis longtemps, fut-elle définitive? M. Benedetti estime que ce fut vers le moment même où elle éclata ouvertement, à l'arrivée du roi de Prusse à Ems, et après le départ de M. de Bismarck pour sa campagne de Wartzin (Benedetti, *passim*). D'Ems, le roi communiquait directement avec son chancelier (*id.*).

M. de Bismarck est absent de Berlin et d'Ems; l'ambassadeur de Prusse à Paris, M. de Werther, un personnage qui joue un rôle important et désastreux dans cette affaire, un ami particulier de M. de Bismarck, est absent de Paris et se trouve à Ems; et, par une rencontre bien inopportune, M. Benedetti, qui n'a point, lui, comme ses deux autres partners, d'intérêt à être éloigné des lieux où va se dérouler la terrible partie qui se prépare, est à prendre les eaux à Wildbad.

Ce fut le chargé d'affaires de France à Berlin qui reçut, en l'absence de M. Benedetti, la mission de demander des explications au sous-secrétaire d'État, M. de Thile, sur cette candidature Hohenzollern dont la nouvelle avait excité, à Paris, une émotion extraordinaire. Le *Times*, du 7 et du 8 juillet, déclara hautement que cette émotion était légitime. Les deux chambres du parlement anglais discutèrent la question avec plus de réserve, mais dans le même esprit favorable à la susceptibilité française. « L'opinon publique de l'Angletere se déclara décidément contre la candidature du prince de Hohenzollern, comme constituant un grief légitime pour la France et un danger pour la paix de l'Europe (*Scrutator*, p. 15). » Lord Granville, le chef du *Foreign-Office*, déclarait à M. de Lavalette, ambassadeur de France à Londres, « qu'il comprenait parfaitement l'effet défavorable qu'une telle annonce était de nature à produire en France (*Id.*, p. 17). » Il écrivait, le 7 juillet, à l'ambassadeur anglais à Madrid, M. Layard, « d'exercer sur le gouvernement provisoire toute pression qui, à son avis, pouvait contribuer à l'induire à abandonner le projet de conférer le trône d'Espagne au prince Léopold de Hohenzollern (*Id.*, p. 19). » Dès le 5 juillet, le ministère Ollivier, avec une précipitation sur laquelle M. de Bismarck avait peut-être compté et qu'excusait du reste l'émotion populaire, comprise même de la prudente Angleterre, faisait à la tribune du Corps Législatif une déclaration déjà comminatoire, dans laquelle il proclamait « que nous saurions accomplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse ». Dans la soirée de la veille de ce jour, l'ambassadeur anglais à Paris, lord Lyons, se trouvait à la réception ordinaire de M. Émile Ollivier, qui « le prit à part et lui parla assez longuement et *avec une emphase considérable* de cette affaire de Hohenzollern (*Id.*, p. 20). » Dans la dépêche où il parle ainsi à son ministre lord Granville, il ajoute : « Je ne crois pas que ni l'empereur, ni ses ministres désirent la guerre ou s'y attendent. En ce moment, ils espèrent fermement réussir sans guerre à empêcher le prince de porter la couronne d'Espagne. Ils pensent que, s'il en est ainsi, *ils gagneront de la popularité à l'intérieur pour avoir énergiquement donné satisfaction au sentiment de la nation, et qu'ils releveront leur crédit au dehors aussi bien qu'au dedans par un succès diplomatique* (*Id.*, p. 31). » Quelle idée se faisait de notre gouvernement et de notre situation en Europe le représentant de la puissance qui s'intéressait alors à la justice de nos griefs! Et comme cet ambassadeur, qui se promène en observateur dans cette soirée officielle, ressemble bien à un homme auquel les fêtes et l'air d'assurance d'une maison ruinée n'en imposent pas!

Cependant, qu'avait répondu M. de Thile à l'ouverture du chargé d'affaires français, M. Lessourd? Que l'affaire Hohenzollern « était une question qui n'existait pas pour le gouvernement prussien » (*Scrutator*, p. 31), et que le prince était seul

(1) Dépêche de M. de Bismarck au comte Bernstorff. — 18 juillet 1870.

engagé dans cette négociation. Le 7 juillet, lord A. Loftus, ambassadeur anglais à Berlin, signalait à son gouvernement le « silence cauteleux » de M. de Thile, « déclinant toute discussion sur la valeur de la question en elle-même et professant une complète ignorance de ce qui se passait à Ems » (*Scrutator*, p. 31). En même temps, la presse prussienne, qui est disciplinée comme on sait, répondait aux provocations de la presse française, quand elle ne les devançait pas. « Les délais et l'apparente ironie avec lesquels les journaux prussiens traitaient cette affaire n'avaient tendu qu'à accroître l'irritation à Paris (*Scrutator*, p. 27). » A la date du 8 juillet, l'irritation des deux partis était donc déjà très-vive, et les notes diplomatiques la traduisaient de la façon la plus énergique : « Si la France veut attaquer l'Allemagne du Nord, ce pays saura se défendre (*dépêches officielles prussiennes*). » C'est en ces termes que le comte Bernstorff, l'agent de M. de Bismarck à Londres, avait parlé à lord Grandville, dont les tentatives d'apaisement étaient, il faut le reconnaître, aussi actives que prudentes.

Le ministre des affaires étrangères de France, M. de Gramont, avait dû préciser les observations qu'il avait chargé M. Benedetti de transmettre au gouvernement du roi, ou plutôt au roi lui-même, puisque M. de Bismarck était absent. Il demandait que le prince de Hohenzollern retirât son acceptation de la couronne d'Espagne, *sur l'avis du roi de Prusse*, et que le gouvernement francais fût autorisé à le publier. C'était une réparation que réclamait l'honneur français, excité et blessé par la candidature du prince. Le roi de Prusse paraissait disposé à accepter ce compromis (*Scrutator, passim*). Mais il n'en devait pas être ainsi. M. Benedetti ne pouvait obtenir que le roi intervînt comme conseil dans l'affaire du prince de Hohenzollern. Quelque influence occulte était venue peser sur les intentions du roi Guillaume, et le 12 juillet le ministre français des affaires étrangères dit à lord Lyons « que la réponse du roi de Prusse n'était ni courtoise, ni satisfaisante (*Scrutator*). »

Quelle était cette influence occulte qui changea subitement les dispositions conciliantes vers lesquelles semblait incliner le roi de Prusse ? Le 12, au soir, le chancelier prussien quitta sa terre de Varzin et vint à Berlin. Dans quel état d'esprit ? Lord A. Loftus le faisait comprendre au comte Granville, dans une dépêche du 13 juillet, dont voici quelques extraits : « L'attitude conciliante du roi a produit dans toute la Prusse une indignation générale..., lui avait dit M. de Bismarck ; la nation allemande se croyait pleinement en état de se mesurer avec la France, et elle était aussi confiante que les Français pouvaient l'être dans le succès militaire... Après ce qui vient d'arriver, nous devons exiger quelque assurance, quelque garantie que nous ne serons pas exposés à une soudaine attaque... Il nous faut être sûrs que, cette difficulté espagnole une fois écartée, on ne tient pas en réserve quelque autre dessein qui pourrait éclater sur nous comme un coup de tonnerre (*extrait d'une dépêche anglaise* du 13 juillet. *Scrutator*, p. 40). »

La difficulté espagnole avait donc été écartée ? Oui ; mais on voit que M. de Bismarck ne considérait pas cet incident de la querelle comme un événement qui devait la terminer. Le 12 juillet, un télégramme de Madrid avait annoncé à Paris que le père du prince Léopold retirait la candidature de son fils. Tout était donc arrangé ! Du tout. Les réponses du roi à l'ambassadeur français, faites sous l'inspiration de M. de Bismarck, ont semblé discourtoises. L'opinion publique en France n'est pas satisfaite ; et le gouvernement craint, non sans raison, que la Prusse ne veuille tirer les choses en longueur, pour mieux se préparer à la guerre. M. de Bismark, de son côté, croit si peu que l'affaire est terminée par le retrait de la fameuse candidature, qu'avant même toute autre demande du cabinet français, il parle de guerre, et même de réparation. « Les seuls moyens qui puissent apaiser l'orgueil blessé de la nation allemande seraient une déclaration du gouvernement français que l'incident de la difficulté espagnole avait été arrangé d'une manière satisfaisante et que, la *France rendant justice aux dispositions modérées et pacifiques du roi de Prusse et de son gouvernement*, les bonnes relations existant entre les deux pays ne seraient vraisemblablement plus exposées de nouveau à aucune influence perturbatrice (*Scrutator*, p. 40). » Voilà donc ce que le chancelier allemand demandait, avant même que la question Hohenzollern s'engageât dans la seconde et dernière phase ! C'est donc lui surtout qui ne se déclare pas satisfait du retrait de la candidature ! C'est donc lui qui réclame des garanties ! Et il vient nous dire qu'après cette dépêche de Madrid du 12 juillet, il croyait toutes choses arrangées, ou plutôt il le dit à M. Jules Favre, à Ferrières, qui l'a cru sans doute ! Qu'on se reporte à la trop célèbre conversation de Ferrières : « Quand j'ai appris que, d'après mon avis, le roi avait obtenu de son cousin la renonciation à sa candidature, j'ai écrit à ma femme que tout était fini et que j'allais la rejoindre à la campagne (J. Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 177). » Voilà ce que M. de Bismarck conta à M. Jules Favre, en France, en plein succès de sa ténébreuse intrigue ; on vient de voir ce que, au moment où il en poursuivait le cours avec un sinistre acharnement, il disait, à Berlin, à l'ambassadeur anglais, chargé de transmettre à son gouvernement ses paroles, pleines de nouvelles menaces d'incendie.

III

« Un des traits les plus remarquables de la stratégie diplomatique du comte Bismarck, dit l'auteur anonyme de l'importante brochure que nous suivons de près, est l'adresse avec laquelle il s'arrange généralement, de manière à jeter sur son adversaire la responsabilité (*onus*) du complot qu'il a lui-même machiné. L'intrigue Hohenzollern avait été tramée en secret, et l'Europe n'en avait rien su jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'exécution. Elle éclatait comme un coup de tonnerre dans un ciel serein ; et c'est alors que le comte Bismarck vient dire avec sang-froid à lord A. Loftus : « Après ce qui vient d'arriver maintenant nous devons exiger quelque assurance ! » Il fallait amener la France à combattre dans tous les cas, mais il fallait aussi trouver les moyens de la mettre dans son tort, et tourner ainsi contre elle les sympathies morales du monde (*Scrutator*, p. 48). »

Nous allons voir comme ce déplorable génie y arriva.

Au point où nous sommes venus dans l'exposition délicate de cette ténébreuse querelle, la candidature Hohenzollern a été retirée, sans garantie qu'elle ne sera pas reprise, ni de la part du prince, ni de la part de son père, ni surtout de la part du roi. Qu'elle ait été retirée sous l'influence de M. de Bismarck, bien plus que du cabinet anglais, nous le croyons. Le chancelier allemand est décidé à se prévaloir seulement de

cet incident contre le cabinet français, dans l'exposé des causes immédiates de la guerre, qui en suivra la déclaration. Si ce cabinet s'en contentait, et ne cédait pas à l'irritation du sentiment belliqueux de la nation française, savamment excité par les changements survenus dans l'esprit du roi, par les railleries de la presse allemande et les lenteurs de la négociation, M. de Bismarck, on vient de le voir, est prêt à renouer la difficulté. Il se dispose à apparaître dans le rôle d'un innocent à qui l'on fait injure, et à réclamer de la France une apologie pour l'affront qu'elle avait fait à la patrie allemande. Que n'avons-nous attendu cette nouvelle scène de cette lamentable comédie ! Elle eût donné plus tard à notre mauvaise fortune un air plus sympathique. M. de Bismarck disposa les choses de telle sorte que le cabinet français devait paraître avoir été insatiable de garanties humiliantes pour la Prusse, et d'une exigence intolérable, surtout si la guerre tournait contre lui.

Si la candidature du prince Léopold constituait un danger sérieux pour la France, en même temps qu'elle était blessante pour le sentiment national, les termes dans lesquels le père du prince la retirait, en son nom, ne le faisaient pas disparaître. Ou il ne fallait pas s'engager dans cette affaire, ou il fallait, comme on dit, la couler à fond. Il était raisonnable de penser que M. de Bismarck la remettrait sur pied, quand il lui plairait, dans un mois, dans quelques semaines, si l'on ne faisait que la suspendre. La seule raison que le père du jeune prince donnait du retrait de la candidature de son fils était que son élection au trône d'Espagne « ne serait ni aussi sincère, ni aussi spontanée qu'il avait été amené à l'attendre, lorsqu'il avait accepté ladite candidature. » (*Télégramme officiel.* Voy. les journaux de cette époque.) Vienne un moment où il semblera à M. de Bismarck que la *sincérité* et la *spontanéité* espagnoles sont plus grandes, et la candidature reparaîtra. Il n'appartenait pas à un gouvernement simplement fort, sans parler d'un gouvernement tout enivré de son plébiscite, de ne pas pousser plus avant, et de n'être pas aussi catégorique que l'Angleterre l'avait été, lors de la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique, que ne l'eût été la Prusse elle-même si un prince français avait été appelé en Hollande. Le duc de Gramont fit savoir à M. Benedetti qu'il devait demander au roi de Prusse d'« interdire » au prince Léopold de reprendre sa candidature, et qu'à ce prix l'affaire serait terminée. La France ne demandait pas même au roi d'« empêcher le départ du prince pour l'Espagne », à la façon dont son frère était parti pour la Roumanie. Elle ne tenait qu'à un engagement moral de la part du roi, qui n'avait encore donné aucune assurance politique de son désir de calmer l'irritation de notre pays.

Le gouvernement anglais ne s'éleva pas contre cette précaution que le cabinet français crut devoir prendre contre l'avenir, et lord Granville entreprit de faire parvenir au roi de Prusse une note qui devait faciliter la pacification. M. Benedetti s'efforçait en même temps d'obtenir du roi Guillaume le mot d'interdiction, si impatiemment demandé et attendu à Paris.

La note de lord Granville ne fut pas remise au roi. Le comte Bernstorff l'informa le 15 juillet que M. de Bismarck n'« avait pu la présenter à l'acceptation de Sa Majesté ».

Le 13 juillet, M. Benedetti, qui devait être reçu par le roi, vers le milieu du jour, et qui espérait encore en tirer quelque parole favorable à la paix, fut très étonné d'apprendre par un aide de camp de service que « Sa Majesté était obligée de refuser catégoriquement de s'engager dans une nouvelle discussion au sujet du second point, touchant le prince de Hohenzollern, engagements et assurance pour l'avenir ».

Le soir de cette funeste journée, un court télégramme, publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe ministériel prussien, et *adressé par le gouvernement prussien aux gouvernements étrangers*, relatait que « l'adjudant de service de Sa Majesté avait dit à l'ambassadeur français de la part de Sa Majesté, qu'elle n'avait rien de plus à lui communiquer ». — Le correspondant du *Times* à Berlin écrivait en même temps un récit imaginaire et insultant des rapports que M. Benedetti avait eus avec le roi, sur la promenade publique d'Ems. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, contenant, dans un supplément spécial, le fameux télégamme, était distribuée gratis à Berlin. « Des hurrahs pour le roi et des cris : Au Rhin ! se firent entendre de tous côtés dans la capitale. » (*Scrutator*, p. 59.)

Que s'était-il donc passé ? et comment le roi de Prusse avait-il été subitement amené à refuser désormais tout entretien sur la candidature Hohenzollern, avec l'ambassadeur français? Ici se place l'intervention d'un des agents sinistres de cette sanglante intrigue. M. de Werther, le confident de M. de Bismarck à Paris, avait été reprendre son poste près du cabinet français, le 12 juillet au matin. Il eut, le même jour, avec le duc de Gramont, une conférence dans laquelle intervint M. Émile Ollivier. L'ambassadeur de Prusse en rendit compte directement à son souverain. Expédié par le train-poste de cinq heures du soir, son rapport parvint à Ems, le lendemain, 13, avant midi. M. de Werther y attribuait à ses interlocuteurs des exigences et des appréciations nouvelles et inattendues. Le roi de Prusse en fut impressionné de la façon la plus déplorable, et, au lieu de mander près de lui M. Benedetti, comme il en avait manifesté l'intention, pour lui faire la communication qu'il lui avait annoncée, il en chargea « l'aide de camp de service ». (Voyez Benedetti.)

Presque en même temps, M. de Werther partait soudainement de Paris.

Le 15 juillet, M. Émile Ollivier, déclarait au Corps législatif que : « Nous n'avions rien négligé pour éviter une guerre, et que nous avions à nous préparer pour celle qui nous était offerte. »

Le comte de Bismarck ne perdit pas de temps pour donner la version prussienne de l'incident d'Ems et de la situation générale, à la date de la rupture. Il le fit dans une dépêche au comte de Bernstorff, datée du 18 juillet. En voici la substance :

1° Les ministres français, ne se contentant plus de l'incident Hohenzollern, avaient demandé à M. de Werther que le roi *écrivît une lettre apologétique à l'empereur Napoléon.* — Invraisemblable !

2° L'incident espagnol n'existant plus, les ministres français avaient voulu le ressusciter « pour se justifier en apparence devant leur propre peuple, *en réalité animé de dispositions pacifiques*, en lui persuadant que la France avait reçu un affront de la Prusse. » — Si la France n'avait pas reçu l'affront, M. de Bismarck avait tout fait pour qu'elle parût l'avoir reçu.

3° En refusant de produire la note ou la dépêche qui témoignait de ce prétendu affront, les ministres français ont préparé le monde à la nouvelle qu'elle n'avait aucune existence. — Ce télégramme *adressé par le gouvernement prussien aux gou-*

vernements étrangers et que la *Gazette du Nord* a répandu par milliers d'exemplaires n'existe donc pas ! Le témoignage de la déconvenue de notre ambassadeur dans l'antichambre du roi de Prusse n'avait donc pas reçu la publicité sérieuse d'un grand journal officiel, moniteur du gouvernement !

4° L'ambassadeur prussien était absent de Paris, par congé. — Un congé, en ce moment !

5° Et finissant par ce qui avait commencé toute cette sombre intrigue, M. de Bismarck disait : « J'ai été occasionnellement informé en confidence de l'offre espagnole par une personne privée mêlée à la négociation. »

Voilà comme nous rejoignons, après tous ces replis tortueux, Rancès, Prim, et les conférences de Berlin au temps de la fête du roi, en 1869.

La guerre venait à peine de se terminer par la défaite de nos armées, que l'un des personnages de l'imbroglio tragique que nous nous sommes efforcés d'éclaircir, le général Prim, tombait criblé de balles, au moment où il s'apprêtait à asseoir sur le trône d'Espagne un autre prince candidat. M. de Bismarck ne tenait plus au sien : il en avait tiré tout ce qu'il en avait attendu, une guerre ; et de la guerre, l'abaissement de notre force et de notre prestige dans le monde, avec cet espoir profond et savamment conçu que le ressentiment de nos malheurs pourrait être interprété comme une menace constante par l'Allemagne, et lui commanderait de rester fidèle à l'esprit militaire prussien, qui lui avait donné la victoire. Après l'étude de cette guerre terrible que nous venons de faire à l'aide de la sérieuse brochure de l'Anglais *Scrutator*, il est impossible de mettre en doute que M. de Bismarck ne l'ait voulue et qu'il n'y ait amené le gouvernement français, à peu près à l'époque où il voulait qu'elle éclatât. Si les choses se sont précipitées, ce fut certes du fait de notre gouvernement ; le chancelier d'Allemagne aurait désiré qu'elles eussent traîné en longueur encore quelques semaines. Mais ce n'est point cette rapidité de l'action du déplorable cabinet Ollivier qu'il faut accuser : la victoire en eût fait un mérite ; les desseins de M. de Bismarck en faisaient déjà une nécessité ; c'est la défaite qui en a fait une folie. Le gouvernement impérial a assumé devant l'histoire de notre pays une responsabilité qui l'écrasera à jamais, nous en avons le ferme espoir, non pas parce qu'il ne s'est pas dérobé devant l'incident Hohenzollern ; mais parce qu'il n'était pas prêt à en subir les conséquences ; et qu'il avait laissé grandir la puissance qui l'entraînait irrésistiblement à la lutte : elle, forte, disciplinée et nantie d'alliances secrètes ; lui, sans armée, sans mœurs publiques, sans amis dans le monde.

VARIÉTÉS

Le système d'attaque de l'infanterie prussienne dans la guerre de 1870-71 (1).

Voici un résumé des observations contenues dans cette brochure du duc de Würtemberg.

La supériorité des chassepots sur le fusil à aiguille fut en partie neutralisée par la difficulté qu'ont les Français à viser avec attention. Habitués à compter sur leur arme pour tenir l'ennemi à distance, ils avaient négligé d'apprendre à viser. Quelques-uns prenaient à peine le soin d'ajuster ou d'appuyer la crosse du fusil sur l'épaule. Bien que le tir fût aveugle, il forçait les Allemands à semettre à l'abri d'un feu qui les atteignait à des distances de 1200 et 1800 mètres, ou bien à doubler le pas pour joindre plus tôt l'ennemi.

Les Français, toujours persuadés que la défensive doit demeurer sans résultats et perdre toute efficacité si elle n'est à son tour remplacée par l'offensive au moment opportun, tentèrent plus d'une fois de mettre ce principe à exécution. « Mais là encore », dit le duc, « ils firent preuve de cette » légèreté et de ce manque de consistance inhérents aux » peuples latins. Ils suivirent les règles de la tactique an- » cienne, sans jamais se demander pourquoi ces attaques » successives demeuraient toujours infructueuses. » Ils prirent en effet l'offensive, mais seulement par des attaques directes exécutées de front et avec toutes leurs forces. Avec un courage intrépide, une ardeur extrême, un *élan* sans égal, des masses compactes s'élançaient de leurs abris et se jetaient sur l'ennemi, se heurtant dans leur course furieuse contre leurs propres tirailleurs ; mais ils étaient bientôt arrêtés par le feu nourri de l'infanterie ennemie, et forcés, après des pertes énormes, de regagner leurs abris.

Les mouvements de flanc, les attaques répétées par petits groupes se ralliant sous la protection des feux d'un fort ou d'un abri couvert, et revenant à la charge pour tenter un assaut définitif de la position ennemie, sont des manœuvres auxquelles les Français ont eu rarement recours. En d'autres termes, les Français s'en tenaient au système suranné de la vieille tactique. La réponse habituelle des généraux français à ceux qui insistaient auprès d'eux sur la nécessité d'instituer de nouvelles manœuvres pour faire face aux armes à longue portée était toujours : « Nos hommes ont une aptitude naturelle pour la guerre, et sur le terrain ils sauront tirer le meilleur parti possible de la situation. » Mais quand arriva le moment critique, les cœurs étaient trop pleins et les têtes trop vides pour inventer de nouveaux plans. Les soldats furent surpris comme les généraux, et furent obligés de battre en retraite, laissant le terrain jonché de leurs morts et de leurs blessés.

La méthode d'attaque des Prussiens, telle qu'elle est prescrite dans leurs règlements, est celle des demi-bataillons. Deux compagnies, d'un effectif nominal de 500 hommes, s'avancent soutenues sur leurs flancs par des tirailleurs et combattent de leur mieux, suivies et supportées par deux compagnies de réserve. Mais le chassepot portait au delà du premier demi-bataillon et allait semer la mort dans les rangs des deux compagnies de réserve, qui, ne voulant pas se replier, pressaient le pas pour rejoindre leurs camarades. Le sort du combat dépendait alors des deux premières compagnies, et leur excellente discipline, jointe à la libre et intelligente action des tirailleurs, a presque toujours amené de brillants résultats.

La prise d'assaut du Geisberg à Wissembourg a été effectuée par de petits corps s'avançant sous la protection insignifiante que leur offraient les accidents du terrain, se ralliant de temps à autre et avançant de nouveau ; derrière eux s'avançaient de la même manière de nouvelles troupes sur une ligne assez étendue. Quand ces différents corps atteignirent

(1) Par le feld-maréchal Guillaume, duc de Würtemberg. — Ouvrage traduit en anglais par le capitaine C. W. Robinson. Compte rendu par le *Times*.

le haut du plateau, ils se trouvèrent naturellement réunis, et, abordant avec vigueur la position, en chassèrent l'ennemi déjà affaibli par le feu de l'artillerie et menacé sur ses flancs par l'attaque du 11e corps. A Wœrth, la même attaque fut également couronnée de succès. L'attaque des Allemands fut précédée et soutenue par un violent feu d'artillerie, et réussit surtout à cause de l'habileté des tirailleurs à tirer parti des moindres plis de terrain.

A Gravelotte, la prise d'assaut de Saint-Privat par la garde prussienne fut la seule attaque en colonnes serrées qui eut lieu pendant la guerre, et elle échoua. Quatre-vingt-quatre pièces de canon avaient battu les positions françaises avec grand effet à une distance de 2000, puis de 1600 mètres. Trois brigades de la garde marchèrent alors sur les positions, en deux colonnes d'attaque. Le front de la ligne d'attaque couvrait environ deux mille pas sur une épaisseur de dix hommes par pas. En moins de dix minutes, 6000 hommes tombèrent sous le feu meurtrier des mitrailleuses et du chassepot! Tout braves qu'ils fussent, les régiments de la garde durent se replier sans avoir emporté la position, sans en avoir même approché de très-près. Le général qui les commandait ordonna la retraite juste à temps pour les sauver d'une destruction totale. On a dit quelquefois que les Prussiens n'avaient jamais été battus. Rien n'est plus inexact qu'une pareille assertion. Ils ont échoué plus d'une fois, et le mérite de leur discipline s'est montré dans leur promptitude à se reformer et à tenter une seconde attaque qui, mieux dirigée que la première, réussissait presque toujours. Tel a été le cas à Saint-Privat. Une heure après, quand les Saxons avaient déjà presque tourné la position ennemie, la garde put renouveler son attaque, conjointement avec le 9e corps.

« Après Gravelotte, » dit le duc de Würtemberg, « l'attaque » en terrain plat par colonnes serrées fut écartée comme im» praticable et entraînant une inutile perte d'hommes; elle » fut dès lors définitivement abandonnée. »

Voici en quels termes le duc de Würtemberg décrit une attaque prussienne :

« La prédilection des Prussiens pour l'attaque concentrique est bien connue, et les résultats obtenus par leur habileté dans ce genre d'attaque justifient cette prédilection.

» Dès que l'avant-garde rencontre l'ennemi, elle engage le combat. L'artillerie est aussitôt amenée en aussi grande quantité que possible, et placée en batterie sur les hauteurs voisines, souvent à une distance de 14 à 1500 pas, tandis que l'infanterie est dirigée contre l'un des côtés ou, si la position est resserrée, contre les deux côtés de la position ennemie, dans le but de la tourner. Un corps relativement faible d'infanterie est tenu en réserve. Toutes les troupes disponibles sont ensuite dirigées contre le flanc ou les flancs de la position pour soutenir les colonnes d'attaque : au besoin, on fait donner la réserve. »

L'auteur compare les effets de ce genre d'attaque à ceux d'une paire de pincettes et donne, comme exemple de cette manœuvre, un récit détaillé de la bataille de Forbach, montrant que, de toutes les attaques qui furent faites ce jour-là, une seule, celle qui avait été préparée par un mouvement tournant, fut couronnée de succès.

Après une étude attentive de cette bataille, le duc conclut en disant que l'attaque par lignes de colonnes en terrain découvert n'aboutit qu'à une inutile effusion de sang. Toute position à terrain découvert est-elle donc inattaquable? Nullement. Le résultat de l'expérience prussienne fut mis en pratique à l'attaque du Bourget le 30 octobre 1870, et adopté depuis en principe pendant tout le reste de la guerre.

« Le Bourget est un village de quelque étendue, dont les jardins sont clos de murs d'environ six pieds de haut, qui se coupent à angles droits. Ces murs avaient été crénelés, et l'entrée du village barricadée. L'attaque eut lieu de trois côtés à la fois, savoir : Blancmesnil, Dugny et la route qui sépare ces deux villages. Les deux colonnes d'attaque envoyèrent devant elles des nuées de tirailleurs qui s'avancèrent au pas de course, puis se couchèrent à terre. Ils furent suivis par les réserves et les bataillons de support qui partirent aussi au pas de course et en étendant leurs ailes. Quand ces derniers arrivèrent au point où étaient couchés les tirailleurs, ceux-ci se levèrent et se portèrent de nouveau en avant, rejoignant les ailes de chaque côté. Arrivés à portée de fusil, ils se jetèrent de nouveau à plat ventre et ouvrirent le feu. Les vides qui s'étaient produits par le mouvement de côté vers les ailes furent comblés par les divisions subséquentes. De la même manière les ailes furent prolongées par des compagnies s'avançant l'une après l'autre, toujours en s'étendant, de manière à renforcer et à resserrer de plus en plus l'attaque concentrique. Chacun des corps de troupes concourant à l'attaque avait ordre de profiter des moindres replis du terrain pour s'y rallier et s'y reformer en cas de besoin. Ce fut ainsi que, sur le front de la colonne d'attaque du nord-est, des monceaux de fumier qui avaient été laissés sur le terrain offrirent un abri et un lieu de ralliement à une compagnie entière qui, ainsi protégée, ouvrit un feu meurtrier sur les troupes envoyées contre elle. De l'autre côté, le lit du ruisseau le Moleret offrit une légère protection, et quelques compagnies s'en emparèrent dans le dessein de se couvrir contre une contre-attaque éventuelle du côté de Drancy.

» Le mécanisme de l'attaque consiste principalement, comme on le voit, dans le passage rapide de l'attaque en colonnes volantes à l'attaque en colonnes serrées aussitôt que s'offre le plus petit abri ou point de ralliement pour les bataillons ou les compagnies. D'un autre côté, l'attaque en terrain découvert a toujours lieu avec des lignes fort étendues de tirailleurs s'éparpillant et s'avançant comme des fourmis.

» L'aile droite était restée un peu en arrière; le centre ne s'était pas suffisamment étendu et n'avait pas assez renoncé aux habitudes de la vieille tactique; aussi ses pertes furent-elles énormes. Mais l'aile gauche, sous le lieutenant-colonel comte Waldersee, s'avançant en longues lignes minces, réussit à amener ses tirailleurs jusque sous les murs des jardins, à faire taire le feu de l'ennemi et à entrer dans le village à la fois sur ses flancs et sur ses derrières. Ses défenseurs alors lâchèrent prise, et le général Budritzky put entrer de front dans le village, dont la colonne de droite venait, sans grandes pertes, de forcer l'autre entrée. »

A partir de ce moment, l'attaque par colonnes serrées, combinée avec l'attaque des tirailleurs, fut adoptée comme la seule efficace; et il fut expressément défendu de conduire aucun corps de troupes en colonnes serrées, au delà de 2000 pas de l'ennemi. La même méthode fut également reconnue avantageuse sur un terrain coupé de collines. On amenait sous abri les colonnes à environ 2000 pas de l'ennemi. On combattait alors en tirailleurs et l'on envoyait en avant les bataillons les mieux exercés à ce genre de combat. Dans l'art de tirer parti des accidents naturels du terrain, et notamment des bois, les Prussiens n'ont pas encore été surpassés. Dans la grande bataille livrée sous les murs du Mans, deux bataillons de chasseurs se déployèrent la nuit en tirailleurs, et réussirent, sans tirer un seul coup de fusil, à s'em-

parer d'une importante position et à faire quantité de prisonniers. Dans les vieux livres de l'instruction sur la tactique, on prétend que, pour occuper convenablement une position, il faut avoir environ 20 000 hommes par chaque mille anglais (1) de front. Les Français s'attachèrent à ce principe, oubliant que la longue portée des canons rayés et le tir rapide du chassepot couvrent maintenant une bien plus grande étendue de terrain que ne pouvaient le faire les anciennes armes. Plus les hommes sont entassés les uns sur les autres, plus terrible est sur eux l'effet de l'artillerie, qui atteint non-seulement les premiers et seconds rangs, mais même les réserves. L'auteur cite comme preuves à l'appui les batailles de Sedan, Mars-la-Tour, Gravelotte, etc. Il dit que, si l'artillerie prussienne a paru si supérieure dans cette guerre, la faute en est surtout à la tactique des Français, qui lui offrait une cible vivante si étendue.

La tactique des Prussiens était précisément l'inverse. Quand ils étaient sur la défensive, ils occupaient le point menacé avec des troupes peu considérables, réservant le gros de leurs forces pour prendre une vigoureuse offensive. Ils réussirent presque toujours, tout en repoussant toutes les attaques sur leur front, à tourner la position ennemie, même quand les Français leur étaient supérieurs en nombre. Dans la bataille de Forbach, au moment où le plus grand nombre d'hommes étaient engagés, la proportion des hommes était d'environ cinq par chaque mètre de front. A Metz, le 6 août, l'ennemi était à peu près en nombre double; ils réussirent cependant à conserver leur terrain avec six hommes par mètre de front. Ils furent plus nombreux le 18, parce que la droite des Français se trouva trop loin de l'action pour pouvoir être amenée en ligne. Le 23 décembre, au combat de Querrieux, près Amiens, Manteuffel attaqua Faidherbe retranché dans une forte position avec sa ligne d'attaque si étendue qu'il comptait à peine deux hommes par mètre de front. Quand le prince Frédéric-Charles et le grand duc de Mecklembourg concentrèrent leurs forces pour marcher sur Orléans, ils n'avaient, au commencement de l'action, que deux hommes par mètre de front. Ils n'en comptaient guère plus de cinq quand ils s'avancèrent sur les Français à la fin de la journée. Au Mans, le 11 janvier 1871, le 3e corps ne comptait que deux hommes par mètre de front contre des forces supérieures. L'armée entière du prince Frédéric-Charles ne comptait pas, ce jour-là, plus de cinq hommes par 2 mètres de front. Enfin, à Saint-Quentin, le 19 janvier, il n'y avait, à la fin du jour, que trois hommes par 2 mètres.

En résumé, l'avis du duc de Würtemberg est que l'attaque par des feux de mousqueterie doit remplacer complétement l'attaque à la baïonnette. Il pense que l'on ne doit attendre de résultats définitifs que de l'offensive, et que la défensive, quand elle est nécessaire, ne doit être considérée que comme une préparation à reprendre l'offensive. Une offensive directe contre les nouveaux engins perfectionnés ne peut amener aucun résultat; il faut donc employer la tactique prussienne, c'est-à-dire faire précéder d'un feu nourri de tirailleurs disséminés sur une grande étendue toute tentative d'offensive sur une grande échelle. Cette tactique était impossible avec les anciennes armes. Elle exige un exercice continuel, tant de la part des hommes que des officiers; mais elle développe le courage, l'intelligence, la confiance en soi et la discipline qui est le nerf des armées. Aussi, avant de pouvoir être mise en pratique avec quelque chance de succès, le soldat doit avoir été habitué, par un constant exercice, à posséder cette confiance en soi-même et en ses officiers, qui est le véritable fondement de la discipline, et non cette obéissance passive, forcée, qui, n'étant pas fondée sur une confiance réciproque, s'évanouit au moment où elle serait le plus nécessaire.

(1) Le mille anglais est de 1610 mètres.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1872

L'Académie pourvoit à la prochaine nomination de deux nouveaux membres, l'un dans la section d'histoire, en remplacement de M. Mortimer-Ternaux, l'autre dans la section de législation, en remplacement de M. Pellat. Les titres des candidats seront examinés par des commissions déléguées, de manière que les nouveaux membres puissent être élus à la fin du mois.

M. *Fillon*, qui vient de poser sa candidature en concurrence avec celles de MM. Geffroy et Perrens, que nos lecteurs connaissent déjà, continue sa lecture sur le rôle joué par le duc de Choiseul pendant la guerre de Sept ans.

Le portrait que M. Fillon a tracé du duc de Choiseul nous a paru des plus remarquables.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1872

Nomination de nouveaux membres. — Les membres de la section d'histoire se sont réunis à onze heures du matin pour procéder à l'examen des titres des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Mortimer-Ternaux, l'auteur de l'*Histoire de la Terreur*; il est plus que probable que leur choix se portera sur M. Rosseuw Saint-Hilaire, professeur à la Faculté des lettres de Paris, auteur de l'*Histoire d'Espagne* (11 volumes, dont le dernier a été couronné par l'Académie).

Une commission composée de MM. Franck, L. Reybaud, Giraud, Passy, Mignet et Vergé, s'est réunie à la même heure pour examiner les titres du candidat au fauteuil d'académicien libre, laissé vacant par la mort de M. Pellat. Un des principaux candidats en vue est M. F. Bouillier, ancien directeur de l'École normale, déjà correspondant de l'Académie.

Les finances dans les derniers temps de l'empire romain. — Nous savons déjà que le système financier des Romains était d'une perfection achevé dans son mécanisme d'absorption. M. *Baudrillart* présente deux ouvrages destinés à nous édifier sur ce sujet de la manière la plus complète. Le premier, de M. *Léon Bouchard*, membre de la Cour des comptes, nous apprend que les Romains avaient trouvé plus de sujets d'impôts que nous n'en avons encore inventés, même depuis qu'il nous faut extraire les milliards prussiens de nos mines effondrées. Dioclétien et Constantin (n'oublions pas surtout Justinien) avaient poussé l'art d'exploiter les ressources fiscales à leurs dernières limites. Sous ce dernier empereur, les possesseurs de biens fonds en étaient venus à préférer l'état de mendiants à celui de propriétaires. L'administration financière de l'empire romain connaissait toutes les ressources budgétaires actuelles, moins celles des assemblées législatives : contrôle, virements, bureaucratie fanatique et hiérarchisée par grades et allocations d'appointements, contributions indirectes et directes de tous genres *ac quasdam alias*, car Amathonte et Lesbos y fournissaient même leur quote-part. Antinoüs, Sa-

pho et Laïs payaient la dîme des revenus de leur petite industrie ; rien de plus admirable pour les amateurs de colonnes de chiffres bien alignés et d'états dressés avec une calligraphie mathématique.

L'autre ouvrage, presque aussi complet, date du XVIe siècle. Il a été écrit en latin par Boulanger de Loudun, édité à Toulouse d'abord, puis à Tubingue en 1618. La première édition n'a pas laissé de traces; de la seconde il reste un exemplaire traduit par M. Renaudat, sur l'instigation de M. Garnier.

Les Germains jugés par Tacite et ses contemporains. — Nouvelle lecture de M. *A. Geffroy*, un peu trop descriptive peut-être, mais accueillie avec un plaisir marqué par l'Académie. Les Romains égarés dans les forêts germaines, dit M. Geffroy, ont passé successivement par trois phases intellectuelles : le mépris, la terreur, l'estime; une quatrième phase d'évolution semi-intellectuelle, semi-morale, éveille dans le vieux monde un sentiment plus vrai des grandes influences de la nature qui était restée enveloppée sous le triple voile de la mythologie, de l'orgueil national et de la superstition domestique. La Germanie confine à la zone glaciale, la littérature du temps de Tacite a gardé des retentissements des phénomènes de ces climats inconnus : les aurores boréales, les jours sans nuit, les nuits sans jour, les mers sombres et noires, les grands courants inexpliqués, les glaces et même les froids norwégiens ; partout de l'eau, des brumes, des glaces. Ce sont les vins qui manquent à ces peuples, dit Tacite; et le seul moyen de conquête serait peut-être d'envoyer des amphores de Falerne au lieu de prétoriens.

Académie des inscriptions et belles-lettres

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1872

MM. *John Muir* et *Cobbet* (de Leyde), nouvellement élus membres correspondants, adressent leurs remercîments à l'Académie. Nous n'aurions pas signalé ce fait si la lettre de M. Cobbet n'exprimait des sentiments de considération et de sympathie très-vifs en faveur de la France. En somme, écrit M. Cobbet, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise à l'étranger, la France tient le haut du pavé dans la science et dans les lettres, et elle s'y distingue par trois qualités qui sont exclusivement françaises : le bon goût, le bon sens et la simplicité.

M. *Waddington* annonce que la publication des œuvres de *Borghesi* sur l'histoire romaine a été interrompue depuis les derniers événements. D'une part, les allocations font défaut; d'autre part, un certain nombre de correspondants étrangers (la plupart Allemands) attendent encore qu'on les autorise à continuer leur collaboration. La commission, animée par un sentiment de patriotisme, déclare aujourd'hui qu'elle se passera du concours des savants allemands; d'autre part, l'Académie sollicitera du gouvernement français les fonds nécessaires à l'impression des derniers volumes (les plus importants) de l'œuvre de Borghesi, qu'elle a prise et qu'elle veut garder sous ses auspices.

Anthologie japonaise, traduite par M. *Léon de Rosny*.— Le vent n'est guère tourné aux chinoiseries et encore moins à celles d'outre-Chine. Il faut cependant signaler le livre publié par M. de Rosny comme une double merveille de librairie et de science. Indépendamment du texte japonais reproduit en regard de la traduction, l'éditeur a donné des fac-simile vraiment curieux des feuillets sur lesquels les poëtes du Japon écrivent leurs vers. Un pinceau gracieux et léger a tracé sur le papier des images coloriées de fleurs et de branchages dont la délicatesse et la vérité d'imitation ne laissent rien à désirer. Je détache de ce recueil cette chanson populaire :

« Pourvu que nous vivions ensemble, il ne m'en coûtera » point d'habiter une misérable cabane au fond de la montagne » profonde, de couper de l'herbe, de filer la quenouille, de » laver le linge dans la rivière de la petite vallée et de m'oc- » cuper de couture. »

Les mines d'argent du Laurium, les célèbres mines qui jouèrent un si grand rôle dans la guerre du Péloponèse, font l'objet d'une lecture du ministre d'Athènes, M. *Rangabé*. Ces mines, exploitées avant Homère, ensuite par Thésée et les Pisistratides, enfin par Périclès, étaient tombées depuis dans un profond oubli. Une compagnie anglo-française a obtenu d'en reprendre l'exploitation en 1864. M. Rangabé cherche à éclairer l'opinion sur les tracasseries dont cette compagnie a été l'objet de la part du gouvernement hellénique.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

Les mines d'argent des Athéniens. — Le ministre de Grèce, M. Rangabé, continue sa lecture sur les fameuses mines du Laurium, *quantum mutatus ab illo*, si difficiles à exploiter de nos jours. Il résume les procédés recueillis par les anciens pour les exploitations des mines. Ce qui manquait aux Grecs, c'était la véritable mine de toutes les richesses, le travail, qu'on ne se préoccupe pas encore assez de mettre en valeur, chez nous, aujourd'hui. Voyez la Commune : maîtresse de Paris et des quelques milliards que possédait ce grand centre en valeurs réelles et réalisées, à peine en a-t-elle pu tirer quelques millions.

Les Béotiens de la décadence. — Encore un enseignement d'antan ; nous pouvons nous comparer, par nos mauvais côtés, aux Athéniens envahis par les légions romaines. M. *Foucart*, collaborateur de M. *Waddington* dans la continuation des travaux de Ph. Lebas, nous apporte la traduction d'une inscription grecque recueillie dans la petite ville béotienne de Tisbé. On sait que dès les origines de la guerre du Péloponèse, chaque ville grecque se divisait en deux camps animés l'un contre l'autre de la haine la plus implacable, les oligarques et les démocrates. A l'heure de la conquête romaine, les démocrates firent cause commune avec les envahisseurs, d'abord sourdement, puis ouvertement, car n'étant pas assez habiles pour faire jouer les ressorts de la machine politique, ils préféraient livrer l'État à l'étranger sous la seule réserve qu'il leur serait laissé jouissance des biens dont ils savaient tirer profit. Ils avaient donc provoqué et signé des deux mains la *deditio*, sorte d'abandon absolu de tous les biens sociaux à la ville de Rome. Plus tard ils réclamèrent les prérogatives de ceux de ces biens qu'ils pouvaient administrer à titre municipal, pâturages, douanes, mines et forêts ; ils allèrent même jusqu'à réclamer les revenus des temples et la possession des magistratures locales.

Les actes du concile de Nicée. — Nul n'est prophète en son pays, parce que nul ne sait jeter un regard calme, perspicace, intelligent et juste sur ses propres affaires. Il a fallu que ce fût un Français, M. *Révillout*, qui allât dénicher dans le musée de Turin un des plus importants documents de l'histoire religieuse, la traduction copte d'un fragment des actes du premier concile œcuménique de Nicée (325). Ce fragment, ingénieusement augmenté de quelques miettes recueillies au Vatican par M. Révillout, nous restitue un concile de Nicée bien différent de ce qu'en ont fait les commentateurs théologiques. On sait, en effet, qu'il n'y avait guère d'autre monument sérieux de ce concile que le Symbole, formulé principalement contre l'arianisme. Il ressort aujourd'hui que la doctrine du concile de Nicée était aussi rationnelle que dogmatique ; qu'elle prenait pour base de l'état social l'idéal de la paternité céleste, de la fraternité divine acclamée dans la personne humanisée du Christ et d'une sorte de maternité semi-divine, semi-humaine, incarnée dans la vierge Marie. Le culte de la Vierge était donc professé sans réserves par les docteurs du concile de Nicée. Quant à la morale, elle est essentiellement libérale et démocratique; elle fait appel à l'acquies-

cement de la conscience individuelle tout autant qu'aux injonctions de la révélation. La charité sans réserves, la fraternité, la miséricorde, y sont représentées comme les devoirs essentiels de l'homme social. Guerre impitoyable y est déclarée à la fausse dévotion, à l'hypocrisie, à l'exploitation des choses saintes, à cette présomption que les expiations satisfactoires du pharisaïsme absolvent l'homme de ses infractions aux devoirs sociaux : « Le navire entier est chargé du bagage de » l'iniquité, et tu dis : je jeûne et je prie ! Le prophète ne s'est-» il pas écrié : « La maison de la prière, vous en avez fait une » caverne de voleurs... Et il est aussi écrit : « Votre jeûne et » vos abstinences, mon âme les hait. » Et aussi : « J'ai en-» voyé un feu dans votre ville... J'ai immolé vos enfants... Je » vous ai détruits comme Sodome et Gomorrhe, et après cela, » vous ne vous êtes pas tournés vers moi, dit le Seigneur. » Toutes ces choses ne sont-elles pas sur nous ! »

L'Académie des inscriptions a fait le plus sympathique accueil à la lecture de M. Révillout.

Société des Économistes

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1872

M. *Michel Chevalier* croit être l'interprète de la Société en faisant l'éloge nécrologique de MM. Arlès-Dufour et Combes. « Quoiqu'ils ne fussent pas nos collègues, dit-il, ils ont rendu trop de services à l'économie politique pour que nous nous montrions ingrats envers leur mémoire. » Il a rappelé que M. *Arlès-Dufour* a été un des premiers et des plus actifs partisans du libre échange, alors que les doctrines économiques étaient encore considérées, même en Angleterre, comme des utopies. Il faisait partie de cette vaillante phalange qui comptait parmi ses membres les Cobden et les John Bright. C'était en 1826 : quelle révolution accomplie depuis ce temps! Quant à M. *Combes,* il fut l'un des membres les plus actifs de ce comité des arts et manufactures qui exerça une si heureuse influence sur les actes économiques du dernier gouvernement, auprès duquel il avait voix consultative. M. Combes ne craignit pas, à plusieurs reprises, d'opposer toute son autorité aux pressions qui voulaient engager la France dans des aventures aussi compromettantes pour le pays que pour la science économique. Dans toute transition, il faut non-seulement des hommes convaincus et résolus, mais prudents et mesurés. Nous en avons besoin aujourd'hui plus que jamais. Honorer ceux qui disparaissent, c'est engager d'une manière indirecte, mais efficace, les générations nouvelles à marcher sur leurs traces. — Les paroles de M. Michel Chevalier ont été écoutées avec une très-vive sympathie.

Les *traités de commerce* ont été l'objet d'une discussion générale. Quoique la Société tout entière accepte sans réserve le principe du libre échange, on n'y est pas toujours d'accord sur les moyens à employer pour réaliser la liberté économique. Suivant les tempéraments, les intérêts, les milieux, on est disposé à critiquer ou à louer telle mesure administrative, tels procédés de transition. Quelques orateurs ont donc pris la parole contre les traités de commerce conclus par le gouvernement impérial. Le principe en lui-même était excellent, mais les applications ont été défectueuses au point de vue de la politique. Le gouvernement aurait, en cette circonstance comme en plusieurs autres, abusé des pouvoirs dont il était dépositaire.

MM. *Michel Chevalier* et *Joseph Garnier* protestent contre ces conclusions. Ils n'ont à faire aucune appréciation de la politique générale de l'empire, mais, dans la question des traités, ils établissent fort nettement que le gouvernement est resté enfermé dans la limite de ses droits. M. Michel Chevalier rappelle que l'autorité n'est intervenue que pour affirmer le principe, et que, loin de vouloir supprimer d'un seul coup le régime de la prohibition, il avait pris pour base du nouveau système l'établissement d'un droit protecteur uniforme de 30 pour 100. Ce n'est qu'après une longue et minutieuse enquête dont les résultats ont été livrés à la publicité (7 forts volumes) que les chiffres des tarifs ont été fixés.

En somme, la presque totalité des membres de la Société considère la dénonciation des traités comme une mesure funeste; mais elle espère que le mauvais effet de cette tergiversation se bornera à une simple pétition de principe. Il est de toute impossibilité que nous puissions revenir au régime économique de 1860. Il est évident, d'ailleurs, que le gouvernement ne doit point prendre parti pour les minorités qui réclament la protection, quelque respectables qu'elles soient : c'est l'intérêt de la masse qu'il doit prendre en main, parce qu'il doit gouverner pour le bien des majorités. Or, la prohibition est une sorte d'impôt accessoire qui frappe tous les consommateurs sans profiter sérieusement à l'État : une faible minorité en réalise seule presque tous les bénéfices.

La libération du territoire. — Nous pensions que la Société des Économistes allait jeter quelques nouvelles lumières sur la solution de ce capital problème, mais la discussion a été très-confuse; on n'a guère fait qu'y reproduire la plupart des idées en circulation. Quelques membres appuient la souscription nationale et croient à son efficacité; d'autres pensent que les offrandes doivent être conditionnelles, et ils citent à l'appui de leurs arguments les résultats surprenants obtenus ainsi dans plusieurs villes. Il est clair que chacun donnera le *maximum,* s'il a la certitude que l'ensemble des dons produira un résultat satisfaisant, et qu'en dehors de cette certitude il n'accordera que le *minimum.*

Quelques autres membres se rallient à l'idée d'un impôt extraordinaire et national, soit sur les loyers, soit sur toutes les sources de revenu. Il est bien entendu que cet impôt ne serait que transitoire et aurait son terme rigoureusement fixé.

En général, l'idée dominante est toujours celle de la nécessité d'un emprunt. A ce propos, la Société apprend avec satisfaction que le comité central de la grande souscription aurait décidé que, si les résultats sont satisfaisants, les versements des donateurs seraient imputés sur l'emprunt à venir. Cet emprunt serait ainsi réduit dans une certaine mesure, et les charges contractées par l'État envers ses futurs débiteurs en seraient considérablement allégées.

Société de géographie

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1872

Le comte de Paris assiste à la séance.

Mémoire de Gustave Lambert. — Une pieuse femme adresse à la Société, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Gustave Lambert, une photographie de l'illustre et malheureux géographe dont le monde savant était en droit d'attendre de si glorieux services et qui est mort misérablement d'une balle envoyée par quelque reître prussien, dans le stérile combat de Buzenval.

Recherches du docteur Livingstone. — La Société de géographie de Londres, dit M. *Malte-Brun,* a fait à tous ses membres un appel pour subvenir aux frais d'une expédition en faveur du docteur Livingstone dont on n'a pas eu de nouvelles certaines depuis tantôt deux ans. Les frais sont actuellement couverts et l'expédition a dû s'embarquer le 2 février courant, à bord du steamer *Abydos,* qui se dirige vers la côte orientale de l'Afrique par l'isthme de Suez. L'expédition prendra une escorte de 150 hommes pour assurer son exploration dans les terres; elle se préoccupera d'obtenir des renseignements

précis sur le sort de l'illustre voyageur, et, en tous cas, de rapporter tous les papiers, mémoires et cartes qu'il a dû laisser en dépôt sur différents points de sa route. Le fils de Livingstone, celui-là même que le célèbre voyageur a vu naître sur les bords du lac N'Gami, fait partie de l'expédition.

La Guyane française.— Un des anciens fonctionnaires de notre colonie pénitentiaire de la Guyane, actuellement en retraite, signale à la Société de géographie qu'il y a dans ce pays une véritable mine de richesses botaniques et zoologiques encore inexplorées.

Les atlas élémentaires.— Il y a, en France, absence presque complète de bons atlas de géographie élémentaire, surtout si l'on compare ceux que nous possédons à ceux qui sont en cours dans l'Allemagne. Il suffit, par exemple, de feuilleter l'atlas de Gotha pour apprécier l'insuffisance de notre enseignement. Un membre de la Société, qui veut garder l'anonyme, offre une somme de mille francs destinée à être donnée à l'éditeur du meilleur atlas à venir qui pourra rivaliser avec les publications de même nature faites à l'étranger. Cet exemple, nous n'en doutons pas, sera suivi, et nous aurons lieu d'espérer que d'autres donateurs permettront à la Société de géographie d'offrir une récompense digne de l'entreprise.

Une nouvelle race humaine. Les Negritos.— M. *de Quatrefages*, vice-président de la Société, explique de vive voix les résultats auxquels il est parvenu dans l'étude ethnographique à laquelle il a donné pour point de départ la population nègre des îles Andaman. Des photographies mises sous les yeux de l'auditoire permettent d'apprécier l'importance de ce travail. Ce qui nous frappe *a priori*, c'est la physionomie intelligente, le port et l'allure tout européens de ces échantillons de la race noire : tête ronde, regard félin, nez bien fait, lèvres minces, menton saillant, délicatesse des os, mollesse des muscles à l'état de repos, mais avec proéminences gracieuses et nettement accusées dans cet affaissement, extrémités délicates, petitesse de la taille qui n'infirme en rien le développement musculaire puisque les naturels des îles Andaman produisent des efforts bien supérieurs à ceux des Européens. Ils bandent des arcs dont les matelots anglais n'ont pu se servir ; ils ont été vainqueurs dans toutes les courses nautiques que les équipages des navires de la Grande-Bretagne ont voulu faire avec eux.

M. de Quatrefages fait remarquer que cette population nègre ne peut être suspecte d'aucun mélange. Le territoire des îles Andaman ne donne prétexte à aucun commerce, on n'y trouverait pas même des *cocotiers*. Il n'y a que des jungles, et, pour vivre, l'homme est forcé de mettre à profit toutes les ressources industrielles de la pêche et de la chasse. Aussi, comme pour s'excuser de n'avoir point exploré ce petit monde situé pourtant au milieu du golfe du Bengale, la plupart des navigateurs ont accrédité les fables les plus absurdes, prétendant que les Menkopis (indigènes) n'étaient que des anthropophages.

Une colonie pénitentiaire établie par les Anglais dans les îles Andaman a fait bonne justice de ces fables. Il s'est trouvé que les indigènes valaient autant que les *convicts*.

Dans tous le cas, dit M. de Quatrefages, il n'y aurait qu'une anomalie dans cette découverte de petits nègres (Negritos) à muscles élégants, à lèvres minces et à tête brachycephale, si l'on n'en retrouvait la race répandue dans une grande partie de l'extrême Orient. Nous trouvons en effet des races noires essentiellement distinctes de la race athlétique des Papouas dont les lèvres sont charnues et la tête oblongue, et ces races dont il faut chercher le type dans les îles Andaman. Les races de la variété négritos s'étendent, sur le continent asiatique, du golfe de Bengale au Japon, et, sur l'Océan, des îles Andaman aux îles Philippines. Les sont actuellement, sans commentaires, les faits dont la certitude est acquise au savant directeur de notre Muséum

Biographie de Christophe Colomb. — Le président de la Société, M. d'Avezac, reconstitue, pour la Société de géographie, l'ensemble des travaux qu'il a soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la biographie de Christophe Colomb.

Le territoire et la population des grandes puissances de l'Europe depuis le XVIII*e siècle.* — Les verges de fer de la statistique sont agitées ici par M. *Levasseur*. Voici des dates et des chiffres à fixer profondément dans la mémoire des générations qui ont à soutenir l'honneur du nom français :

En l'an 1700, la Prusse n'existait pas encore à l'état de royaume (elle n'a pris la couronne royale qu'en 1701), elle ne comptait que 2 100 000 habitants, sur une superficie de 110 000 kilomètres carrés.

La France comptait environ 19 millions d'habitants sur 493 000 kilomètres.

L'ensemble des populations des grandes puissances : France, Angleterre, Allemagne, Autriche, Russie, s'élevait à 61 millions d'âmes.

La France figurait pour les 31 pour 100 de ce total.

En l'an 1789, la Prusse comptait 5 500 000 âmes sur 194 000 kilomètres.

La France, 27 millions d'âmes sur 526 000 kilomètres.

La Russie s'était agrandie de 15 millions d'âmes et de 1 million de kilomètres.

L'ensemble des populations des mêmes grandes puissances formait un total de 101 millions, chiffre en regard duquel la France ne figurait plus que pour 26 pour 100.

En l'an 1812, la Prusse, considérablement réduite en superficie, s'était vue dépouillée de 5 millions d'âmes par le traité de Tilsitt.

La France, sans compter les pays en tutelle et régis par des gouvernements spéciaux, comptait cent trente départements, 42 300 000 âmes et 748 000 kilomètres.

En l'an 1815, la Prusse comptait 10 500 000 âmes et 278 000 kilomètres.

La France, avec 30 millions d'âmes sur 639 000 kilomètres, ne comptait plus dans le chiffre total de la population des grandes puissances, que pour 21 pour 100.

Enfin, en 1872, la Prusse, érigée en empire d'Allemagne, compte 40 100 000 âmes sur 544 000 kilomètres (la Prusse proprement dite ne comptant que 20 millions sur 352 000 kilomètres).

La Russie, 73 millions sur 5 559 000 kilomètres (en Europe seulement).

L'Autriche, 36 millions sur 622 000 kilomètres.

L'Angleterre, 32 millions d'habitants.

L'Italie nouvelle grande puissance, 26 millions d'âmes sur 296 000 kilomètres.

La France, 36 500 000 âmes sur 528 000 kilomètres.

La proportion de notre population actuelle à celle des grandes puissances européennes considérées dans leur ensemble, est réduite à 15 pour 100.

En résumé, notre influence politique, qui peut se mesurer d'après le nombre des habitants, était :

En 1700, de près d'un tiers.

En 1789, d'un peu plus d'un quart.

En 1815, d'un cinquième.

En 1872, elle n'est même pas d'un sixième.

Nous sommes donc amoindris de moitié depuis 1700. *Et nous croulons !...*

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Quand une opinion devient publique, dans notre pays, elle le devient si rapidement qu'il y a tout au moins de la prudence à se tenir en garde contre elle. Il est de mode aujourd'hui de dire et d'écrire partout que les races latines sont arrivées au dernier terme de leur existence, et que nous venons de donner une preuve lamentable de leur épuisement. e ne sais ce qu'il restera dans quelques années de cette opinion ; mais il apparaît déjà, à la réflexion, qu'elle ne repose pas sur un fondement solide. Quand on parle des races latines, on emploie une expression qui manque absolument de justesse ; il n'y a pas de races latines. La langue et la civilisation romaines ont été adoptées, plus ou moins volontairement, par les races les plus diverses, Ligures, Ibères, Celtes, Illyriens. Voyez à ce propos la première partie d'un remarquable article de M. G. Paris, dans la *Romania*, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, et dont le premier numéro vient de paraître. C'est sur le sacrifice de la nationalité propre et originelle que repose l'unité des peuples latins, et non sur une communauté de race. Ce qui fait leur caractère distinctif, c'est la marque que leur a imprimée la civilisation gréco-romaine, qu'elles ont subie ou acceptée de meilleure heure ou avec plus de facilité. Mais au fond de cette communauté intellectuelle persistent toutes les différences natives des races premières. Elle est un produit tout historique, et non pas naturel. Que si l'on prétend que la culture gréco-romaine a fatigué notre sol national, comme aussi celui de l'Italie et de l'Espagne, il faut examiner si ceux de nos voisins qui se réjouissent le plus de cet épuisement ont été si hostiles à ces mêmes moyens de culture et les ont repoussés pour eux-mêmes. Est-ce que les Allemands, et plus tard les Slaves, n'ont pas adopté en grande partie les idées, les mœurs et les institutions romaines ? L'Allemagne ne nous a-t-elle pas surpassée, dans la paix et dans la guerre, en s'inspirant ou des exemples que nous avions donnés ou des idées que nous avions propagées ? Elle veut notre unité pour sa constitution politique et sa législation ; elle nous a pris notre tactique savante et précise ; elle fait triompher, dans son système d'éducation, les vues de notre école philosophique du XVIIIe siècle ; ses universités dépensent une patience merveilleuse à fouiller ces trésors de Rome et de la Grèce qui nous ont déjà enrichis, et dont elles attendent, pour leur pays, un éclat semblable à celui dont nous avons brillé dans le monde moderne. L'Allemagne, si l'on examine de près ses menées intérieures depuis Frédéric II, semble bien plus éprise et jalouse de la civilisation des prétendues races latines que de ses propres mérites et de ses qualités particulières. Elle a tiré parti de nous, plus que nous-mêmes. Il faut que nous remplacions par un autre fond d'idées celui dont elle nous a dépossédés. Et nous le trouverons dans le dépôt de cette civilisation gréco-romaine, dont la philosophie du moins a touché en bien des points aux limites extrêmes de la justice et de la sagesse. Cette civilisation est loin d'être épuisée ; elle peut encore fournir aux nations européennes, dont l'avénement dans l'histoire date d'une époque commune, des ressources abondantes pour soutenir leur marche vers un état de perfection plus avancé. Cette grande civilisation antique, dont les anciennes sociétés de Rome et d'Athènes sont loin d'avoir profité pour elles-mêmes autant qu'elles l'auraient pu, nous apparaît comme un monde enfoui par l'effet d'une révolution de notre globe et dont les partis retrouvés sont comme des mines exploitées. Combien de gisements riches et étendus attendent encore leurs explorateurs ? Qu'on songe à tout ce que laisse soupçonner de perfections sociales les hautes doctrines du stoïcisme romain sur la cité commune et l'abolition des antipathies nationales. Nous le croyons encore : malgré les dures leçons que vient de nous infliger l'égoïsme ou cruel ou insolent de nos voisins, c'est en nous dirigeant prudemment d'après cet idéal d'une civilisation commune et générale, qui serait celle de l'humanité, que nous pourrons continuer notre marche lumineuse. Mais pendant longtemps il nous faudra des soldats pour la protéger.

Cette désespérance mal fondée d'un avenir pour les races latines a pris un air tout à fait mélancolique dans le *Testament d'un Latin*, un livre de M. Louis Rambaud (Paris, — Charpentier), qui ressemble plus à une élégie qu'à une étude politique, en dépit des petits chapitres à la Montesquieu, dans la division multiple desquels l'auteur semble se complaire. Qu'il nous permette de lui rappeler à ce propos que c'est justement en cela que l'auteur de l'*Esprit des lois* semble avoir manqué de ce génie prompt et savant, qui embrasse d'un coup d'œil, et resserre patiemment toutes les parties d'un sujet. Mais nous lui pardonnerions cette ressemblance avec une illustre faiblesse, s'il n'avait accepté avec trop d'empressement toutes les idées qui ont cours sur notre inaptitude à la pratique des grandes vertus politiques. M. Louis Rambaud s'est trop facilement laisser décourager. René et Obermann, qu'il cite dans la conclusion de son ouvrage, n'ont pas été plus malades de la tristesse de leur propre cœur, qu'il ne l'est de son patriotisme languissant. — « Ah ! cela vous fâche qu'on dise que vous êtes en décadence, écrit-il, » oui, sans doute, quand on ne le prouve pas davantage ; et que, pour démontrer que nous sommes une race faible, on remplit les pages d'un livre de citations, empruntées à l'élite de nos grands écrivains politiques, laissant dans l'esprit du lecteur, comme impression dernière, une idée consolante de la fécondité intellectuelle de notre pays.

Ce *Testament d'un Latin* nous lègue peu de chose. Il n'en est pas ainsi de la brochure de M. Georges Lafargue, *le Mal et le Remede* (Paris — Lechevalier), qui traite de la grande question de l'éducation primaire obligatoire. Il semble que, d'un consentement tacite et unanime, sans invitation officielle, une vaste enquête se soit établie sur ce grave sujet. Tous les bons esprits ont à cœur d'y apporter leurs renseignements. La partie la plus intéressante de l'ouvrage de M. Georges Lafargue est celle où il discute le projet de loi de MM. de Lacretelle, Georges et Vacherot sur l'établissement de l'instruction gratuite et obligatoire. En même temps, il augmente, de son témoignage autorisé et parfois ému, la force de l'opinion publique, si soucieuse en ce moment, non-seulement de l'intérêt des générations à instruire, mais encore de celui des maîtres, si négligé. Il est à espérer que cette opinion libérale et généreuse finira par devenir une vérité de sens commun, et que les passions hautaines et dures qui la tiennent en suspicion ne pourront rien contre elle.

Cette éducation du sentiment public, d'après les principes de la liberté, gagnera-t-elle à la publication de livres semblables à celui du duc Albert de Broglie, *Nouvelles études de littérature et de morale* (Paris, — Didier), dont la deuxième

édition vient de paraître ? Malgré la diversité des articles que l'auteur a réunis dans ce livre, il est animé d'un même esprit de conciliation, équitable et habile, entre les différents partis nés de la révolution de 1789 ou qui lui ont survécu. La lutte qui se poursuit sous nos yeux entre les traditions du passé et les aspirations d'un avenir confus doit-elle être aussi irréconciliable qu'elle est vive et acharnée ? Ne peut-elle se terminer, comme quelques-uns le pensent, que par l'extermination complète d'un des combattants ? Ou bien peut-on espérer du temps et de l'accord, soit des intérêts, soit des principes, une solution plus pacifique ? Tous les vœux du duc Albert de Broglie sont pour un rapprochement étroit entre la tradition et ce que nous appelons le progrès, surtout entre la vieille foi et les mœurs modernes, et ce désir se reproduit, presque à chaque page de son livre, avec une généreuse persistance. Mais une conclusion non moins apparente et non moins uniforme des pensées politiques de l'auteur est celle-ci : si la paix peut renaître, dans notre société agitée, du sein de ses longs dissentiments, ce n'est aucune autorité humaine qui peut l'imposer, c'est de la liberté seule qu'elle peut sortir. Il nous semble que notre ambassadeur actuel à Londres, qui se tient d'ordinaire à Versailles, et dont l'influence active au milieu des partis ne semble pas s'exercer au profit de l'établissement durable de la république dans notre pays, n'est pas fidèle au fond intime de la doctrine politique que le duc Albert de Broglie exprimait dans ces éloquentes études, publiées pour la première fois sous l'empire.

C'est le 29 de ce mois qu'un académicien du temps et du parti du duc de Broglie, M. Duvergier de Hauranne, sera reçu solennellement à l'Académie française. L'illustre compagnie vient de perdre un de ses membres : c'est encore une nouvelle réception qui se prépare. Il n'est point à présumer que cette fois M. About en recherche pour lui l'honneur, car c'est à M. Gratry qu'il succéderait, et l'on s'imagine difficilement l'auteur de *la Question romaine* parlant du livre *De la connaissance de Dieu* ou des *Sources*, et faisant l'éloge de ce chrétien et de ce théologien aux obsèques duquel M. Nisard vient de prononcer des paroles plus académiques que fortes : « Il échappe aux polémiques religieuses, où il est presque aussi périlleux d'avoir raison que d'avoir tort. » Le péril n'est point une raison, ou, s'il en est une, elle semble avoir été bien vaine quand on en parle à propos d'un mort.

Signalons encore une nouvelle qui tient à l'Académie, puisque M. Littré en fait partie. Le *Dictionnaire de la langue française* de M. E. Littré en est à sa 26e livraison, 13e du tome II, qui vient de paraître à la librairie Hachette. Cette livraison s'étend depuis les lettres *SCI* jusqu'aux lettres *SCOV*.

Un nouveau fascicule du *Dictionnaire universel du XIXe siècle* de M. Pierre Larousse vient aussi de paraître. Cette encyclopédie, plus savante que critique, se répand beaucoup, nous le constatons avec plaisir, parmi les classes laborieuses. Nous en avons rencontré des livraisons dans beaucoup de familles d'ouvriers économes.

M. le lieutenant-colonel Usquin, professeur à l'École polytechnique, a fait hier à l'École libre des sciences politiques sa troisième conférence sur l'art et la stratégie militaires. Dans la première, il avait exposé l'histoire des armes de guerre depuis les premières sociétés humaines jusqu'à nos jours. L'état actuel de notre armement et l'étude des fusils et des canons se chargeant par la culasse ont fait le sujet de sa seconde conférence. Celle d'hier avait pour objet l'organisation et les manœuvres des différentes armes sur le champ de bataille. La netteté et la simplicité de la parole de M. Usquin ont fait pénétrer facilement l'esprit de ses auditeurs dans tous les détails de la rapide exposition qu'il a bien voulu leur présenter. La nécessité d'un changement radical dans notre recrutement militaire est manifestement apparue à la fin de la conférence d'hier, où le savant professeur a fait partager à tous ceux qui l'écoutaient la patriotique inquiétude que lui inspirent l'armement de toute la nation allemande et l'organisation partielle de la force militaire en France. L'auditoire eût voté unanimement le service militaire obligatoire pour tous.

BIBLIOGRAPHIE.

La science du Beau, ses principes, ses applications et son histoire, par Ch. Lévêque, membre de l'Institut, professeur de philosophie au Collége de France.

« Cette édition nouvelle n'est point une simple réimpression. Le suffrage de trois académies de l'Institut de France, l'accueil favorable de la presse, du public, des artistes, et, succès bien inattendu, l'adoption de ce livre par les ouvriers de certains ateliers, ont profondément touché l'auteur. Mais il n'a vu dans ces encouragements que de graves motifs de reprendre à nouveau son œuvre et de la châtier sans faiblesse une troisième fois. » (Avant-propos de la deuxième édition).

M. Lévêque indique lui-même, dans cet avant-propos, les principaux points sur lesquels s'est porté son travail de révision. Il avait dit que toute chose est belle relativement à un type idéal, à un genre dont la beauté lui sert de mesure, et que, par conséquent, l'idée de genre entre comme élément essentiel dans l'idée de beauté. Il a cru devoir maintenir cette théorie dont il a éclairé certains points à l'aide des lumières que lui ont fournies « les récentes polémiques au sujet des espèces et des types ». On voit par là combien l'auteur se préoccupe, et à juste titre, de concilier sa théorie sur l'art avec la science : faire rendre témoignage à celle-ci en faveur de celle-là, c'est l'une des entreprises qu'il faut lui savoir gré de poursuivre : il y a tout profit pour le spiritualisme à se plier aux heureuses nécessités que l'heure présente impose à la philosophie : dans l'étude des faits scientifiques, il ne peut que se rafraîchir, se fortifier, puiser une nouvelle et plus vigoureuse jeunesse. Toutefois, était-ce ici le lieu de mettre en avant la question des genres et des types? Peut-être est-il permis de douter, avec Jouffroy, que la conception d'un genre déterminé soit inhérente aux jugements que nous portons sur le Beau. M. Lévêque reconnaît lui-même qu'il y a des jugements esthétiques irréfléchis, où nous jugeons de la beauté d'un objet sans le comparer aux autres objets du même genre. Or, s'il en est ainsi, il ne paraît pas que la notion d'un type défini soit essentielle au jugement esthétique : cette notion peut, sans doute, s'y ajouter, une fois que le type qui y correspond a été dégagé par voie de comparai-

son ; mais, alors même qu'elle s'y ajoute, elle s'en distingue, non-seulement parce qu'elle lui est postérieure, mais parce que c'est un jugement dérivé, scientifique, dont la clarté est sans chaleur, et qui nous laisse dans un monde abstrait. Tout autre est le jugement *esthétique*, c'est-à-dire sensible : il unit ce que le jugement scientifique sépare, à savoir l'intelligence et la sensibilité, et, en les unissant, il leur permet de saisir la Beauté comme un tout réel, comme un ordre concret, comme une vivante unité.

Aussi bien, c'est l'avis de M. Lévêque que la beauté n'est point un principe abstrait : il en a certes un trop vif sentiment pour la réduire à une pure abstraction : et cependant, est-ce mettre suffisamment en relief cet élément qui lui est essentiel, la vie, c'est-à-dire la spontanéité, que de définir le Beau « la force ou l'âme agissant avec toute sa puissance et conformément à l'ordre ? » Si l'on distingue la force de l'âme, si on la conçoit comme un principe d'action dont les mouvements sont déterminés et coordonnés par une volonté étrangère, croit-on que l'expression en puisse, dans aucun cas, paraître vraiment belle ? Est-il même possible, nous le demandons, de concevoir la force *brute ?* M. Ravaisson, dans l'œuvre puissante où il résume et apprécie les travaux philosophiques du XIXe siècle, nous semble avoir montré avec raison que, d'une part, les notions de *puissance* et de *force* ne sont guère distinctes, si elles le sont, et que, d'autre part, l'idée de force, pour être vraiment positive, réelle, doit être ramenée à celle de *tendance*, ou, mieux encore, d'*amour*. Or, comme l'amour, la conscience nous l'affirme, est capable de rechercher l'ordre, de s'y unir, de le faire sien, de le réaliser en soi-même, nous comprenons mieux par là que la Beauté soit, non pas une juxtaposition, ni même une composition d'éléments divers et extérieurs les uns aux autres, mais une unité dans laquelle l'Intelligible ou l'Ordre est réalisé par l'amour et qui, pour cette raison même, émeut à la fois, en les associant dans un acte d'admiration, notre intelligence et notre sensibilité, qu'elle façonne à son image.

Nul n'a mieux compris ni plus éloquemment décrit que M. Lévêque cette puissance génératrice du Beau. D'autres parties de son livre offrent, à coup sûr, d'éminentes qualités : la théorie du ridicule que M. Lévêque a remaniée et développée dans cette seconde édition, le chapitre entièrement nouveau où, prenant à partie l'athéisme contemporain, il établit que Dieu existe et qu'il est la suprême Beauté, enfin (car nous ne pouvons tout énumérer), l'étude comparative qu'il fait des différents arts en s'appuyant, comme la première fois et d'une façon plus complète encore, sur les découvertes récentes de la science, particulièrement sur les admirables travaux de Helmholtz en optique et en acoustique, toutes ces analyses, et d'autres encore, témoignent, dans un langage toujours élégant, d'un esprit élevé, ingénieux, érudit, ami enthousiaste et éclairé des belles choses : mais il n'est pas de sujet qui inspire à M. Lévêque de paroles plus persuasives que l'impression plastique produite par le Beau. C'est qu'en effet cette fécondité merveilleuse, grâce à laquelle la Beauté nous engendre, en nous faisant à sa ressemblance, a par rapport à la conduite de la vie les conséquences les plus graves et les plus dignes de toucher quiconque a le respect de soi-même et d'autrui. Il en résulte l'obligation, « pour les hommes qui ont quelque influence, d'embellir leur conduite, leur attitude, leur caractère » ; l'Esthétique, à cette hauteur, devient l'auxiliaire de la morale et de la politique ; « dans ces temps troublés, où tant d'âmes errent sans règle, l'exemple décide et entraîne, en bien et en mal, surtout en mal. Or, pour le choix de ses guides, la foule a principalement égard aux proportions visibles. Ses modèles préférés sont ceux qui triomphent par le déploiement de la force physique. Elle reçoit naturellement et garde volontiers l'empreinte des violents. Une conséquence morale sort de là : plus un peuple est puissant par les armes, plus il est victorieux dans la lutte avec l'étranger, plus aussi son exemple a de portée, et plus est grave la responsabilité morale qui pèse sur lui. »

Aussi M. Lévêque avait-il eu le dessein d'ajouter à son livre un chapitre sur l'*Esthétique de la guerre* : il y a renoncé, et nous prenons la liberté de lui en exprimer nos regrets. Jamais leçon ne trouverait d'auditeurs mieux disposés à l'entendre, ni plus convaincus, hélas ! des laideurs que traîne avec soi et à sa suite le brutal triomphe d'un vainqueur haineux et sans frein. Ce que le public perdrait à être privé de cette œuvre que lui promet M. Lévêque pour des jours plus calmes et plus heureux, nos lecteurs en jugeront par ces lignes qui terminent son avant-propos : « Aussi longtemps que les peuples s'entre-tueront, la philosophie doit maintenir devant leurs yeux l'image idéale de la guerre noble. Je voulais chercher, dans le chapitre projeté, si le type de cette guerre n'est que la force matérielle méthodiquement accumulée en vue d'écraser et de conquérir, ou si ce n'est pas plutôt l'énergie héroïque de l'âme humaine, scientifiquement organisée pour la seule défense du sol, du droit, du faible. Il y a un matérialisme militaire, machine sans âme, dont les rouages de fer broient tout indistinctement. Il y a aussi un art différent, humain, quoique terrible, accessible à la pitié, se limitant à la victoire, ému devant les ruines, épargnant à une nation courageuse des calamités de surcroît, magnanime en un mot.

Ce sujet réveillerait aujourd'hui trop de douleurs, l'esprit n'est pas calme quand le cœur saigne. — Attendons. »

H. Dereux.

Récits de l'invasion. — Alsace et Lorraine, par M. Alfred Mézières, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Didier et Cie.

Bien des récits de l'invasion ont déjà été publiés : ils ne sauraient être trop nombreux. On oublie vite en France ; or, les leçons d'une guerre où tout nous a été funeste, notre héroïsme aussi bien que l'ineptie de nos chefs, sont de celles qu'il ne faut jamais oublier. Le temps n'est pas encore venu où l'histoire sévère et impartiale s'emparera de ces leçons. Nous sommes et nous serons longtemps encore dans la période des récits personnels, plus vivants, plus passionnés, partant plus ou moins inexacts ; ils n'en sont peut-être que plus instructifs par leurs défauts comme par leurs qualités mêmes. Ils nous font rentrer dans cet état violent, fiévreux, insensé à bien des égards, où nous avons vécu pendant sept mois et dont nous sommes sortis trop vite pour nous livrer à d'autres passions et à de plus dangereuses folies ; ils nous rendent à la haine des envahisseurs et de ceux qui les ont attirés sur notre sol : c'est encore aujourd'hui le sentiment le plus salutaire.

Les récits de M. Mézières sont parmi les plus sages qu'ait produits cette littérature de la guerre. L'auteur a presque toujours vu juste, dans les conditions les moins propices pour

bien voir ; car tous ses tableaux, sauf le dernier, ont été tracés loin des événements qu'ils reproduisent, dans Paris doublement investi par les mensonges des nouvellistes et par l'artillerie ennemie. M. Mézières a deviné ce qu'il ne pouvait savoir de source certaine. Son récit du siége de Metz, écrit le 1er décembre 1870, est un tour de force en ce genre : le procès du maréchal Bazaine y est instruit avec une sûreté d'appréciation que n'ont infirmée, sur aucun point essentiel, les documents et les témoignages qui se sont produits depuis.

Le dernier récit est celui d'un voyage en Lorraine effectué dans les premiers jours de l'armistice. Ici M. Mézières parle en témoin oculaire et en témoin d'autant plus ému qu'il a vu tout d'un coup, dans leur ensemble, les horreurs de l'invasion. « C'est par la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, nous dit-il, que je rentrai en Lorraine le 6 février, après avoir passé par Amiens, Abbeville, Boulogne, Calais et Lille. Un détour de quatre jours ne me parut pas trop long pour éviter de me remettre à Lagny entre les mains des autorités prussiennes et d'attendre là leur bon plaisir.... A l'entrée en France, au premier village, la marque de l'occupation prussienne apparaît déjà sur les murs du bureau de poste où pend l'aigle noir au-dessous d'une inscription allemande. Jusque-là les champs sont ensemencés, cultivés, les sillons de blé et de seigle étendent leurs lignes vertes à droite et à gauche de la route. Plus loin, à mesure qu'on approche de Thionville, la dévastation et la désolation commencent. Landes incultes, maisons éventrées par les obus, murs à demi ruinés, arbres fracassés, tout ce qu'on voit offre l'aspect d'un champ de bataille. Le château de Lagrange reste cependant debout, et en apparence intact au milieu de son parc désert. Tout autour de la ville, l'œil n'aperçoit que des troncs d'arbres coupés au ras du sol, des vestiges de haies arrachées, quelques débris de maisonnettes, quelques allées bordées de buis qui indiquent l'emplacement des anciens jardins. C'est là que les habitants venaient arroser quelques fleurs et chercher un peu d'ombre. Plates-bandes entretenues avec amour, rosiers parfumés, dahlias aux riches couleurs, tonnelles discrètes revêtues de vigne vierge et de chèvrefeuille, tout a disparu en même temps. La guerre a fait son œuvre et détruit tout ce qui servait aux joies innocentes de l'homme. L'homme lui-même qu'est-il devenu ? Combien de ceux qui l'été dernier jouissaient en paix d'un jardinet sous les murs de Thionville n'ont-ils pas été frappés par la maladie, par le chagrin et par la mitraille ! »

Le volume se termine par la citation *in extenso* d'une délibération du conseil municipal de Metz, adressée au gouvernement de la défense nationale à Bordeaux, le 11 février, deux jours avant la réunion de cette Assemblée dont le premier acte de souveraineté, nécessaire, hélas! mais à jamais déplorable, devait être d'acheter aux dépens de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine la pacification et le salut de la France. « On y verra, dit M. Mézières, combien les Messins étaient opposés à l'annexion, que de raisons ils avaient à faire valoir pour ne pas la subir. On leur a fait violence, mais leurs arguments subsistent et dureront plus longtemps que l'occupation prussienne. Ce sera le point de départ des revendications inévitables de l'avenir. »

Adversus hostem æterna auctoritas esto. La vieille maxime romaine résume bien le sentiment que respirent tous les récits de M. Mézières. Puisse-t-elle toujours être présente à toute âme française !

Les *Mémoires sur l'armée de Chanzy*, dont on annonce une nouvelle édition (1), sont l'ouvrage d'un capitaine aux gardes mobiles de la Manche, M. Roger de Mauni. L'auteur avait cru jusque aujourd'hui devoir garder l'anonyme, par respect pour la hiérarchie militaire ; mais la violation des règlements par ceux qui étaient le plus obligés de les maintenir l'autorise à ne se plus cacher. Le livre se recommande par l'exactitude, la simplicité des récits, et par de sérieuses qualités de style. Il se compose de deux parties. La première est le journal détaillé des étapes, des combats et de toutes les vicissitudes qu'a traversées le bataillon des gardes mobiles de Mortain (Manche) depuis le mois d'août 1870 jusqu'en mars 1871. Après avoir fait partie de l'armée de Fiérec et soutenu le combat de Thiron, ce bataillon fut incorporé à la 3e division du corps de Jaurès, et fit le reste de la campagne à l'aile gauche de l'armée de Chanzy.

La seconde partie est un résumé des opérations des deux armées de la Loire du 9 novembre au 16 décembre 1870. L'auteur ayant pu, grâce à d'heureuses circonstances, puiser aussitôt après la guerre à de nombreuses sources d'information, s'est laissé entraîner au désir de raconter les événements de cette époque, la seule vraiment critique dans toute la guerre, et où les Allemands, selon lui, faillirent perdre la partie pour avoir voulu pousser trop loin leur fortune. L'incapacité et la faiblesse de nos généraux leur donnèrent raison. Les appréciations assez neuves que M. de Mauni a émises sur nos fautes et sur celles qu'il attribue à nos ennemis ont été généralement approuvées. Il se flatte, par les nouvelles preuves qu'il apporte à leur appui, de les faire accepter sans réserve. Les maîtres dans l'art de la guerre en jugeront.

NÉCROLOGIE

L'Allemagne vient de faire une perte qui sera ressentie dans le monde savant tout entier. Le professeur Trendelenburg, de Berlin, est mort. Il était au rang des premiers philosophes de notre temps. Doué du génie de l'étude, d'une grande puissance intellectuelle et d'un esprit profondément religieux, il donnait à son enseignement le cachet le plus pur de l'école allemande. Il s'était gardé des écarts d'imagination de Hegel et de Schelling aussi bien que des entraves d'un positivisme trop absolu, n'usait guère de l'*à priori* et portait dans sa psychologie la finesse d'analyse et la solidité de méthode de Kant. Ses *Recherches logiques*, qui ont eu un grand nombre d'éditions, sont une œuvre de critique consciencieuse et profonde ; ses conférences sur Platon ont toute la grâce et le charme du penseur grec lui-même.

Frappé d'une première attaque de paralysie, il y a environ une année, Trendelenburg venait de reprendre ses cours avec la même énergie intellectuelle, quand une seconde attaque l'a enlevé en vingt-quatre heures à l'estime du monde savant et à l'affection de cette Allemagne qui lui devait beaucoup pour l'éclat qu'il lui donnait et pour l'exemple utile qu'elle recevait chaque jour de sa simplicité, de sa modestie et de l'honnêteté de ses méthodes de raisonnement.

---

(1) Bruxelles, Lebègue ; Paris, Dentu, au Palais Royal.

BULLETIN DES COURS

Conférences du boulevard des Capucines

L'Homme et la bête, par M. Arthur Mangin

Depuis le 18 janvier, tous les deux dimanches, dans la soirée, M. Arthur Mangin, rédacteur du *Journal officiel*, offre au public un sujet de grande attraction par ses conférences sur les *Rapports de l'homme avec la bête*. Il a déjà étudié les relations qui rattachent le règne animal au règne humain, et établi les distinctions si mal appréciées de l'instinct et de l'intelligence, en d'autres termes, de l'intelligence fatale et circonscrite et de l'intelligence consciente et illimitée. Dimanche dernier, nous avons entendu d'excellents développements sur le rôle que les animaux domestiques jouent à l'origine des grandes civilisations. L'homme, en effet, n'est passé de l'état nomade ou sauvage à l'état civilisé que par l'état pastoral, dans lequel la bête joue un si grand rôle. Les civilisations aborigènes de l'Amérique ont, il est vrai, fait défaut à cette loi, mais leur décadence a été précipitée par la seule apparition de quelques Européens.

La domestication, l'apprivoisement, l'emprisonnement des animaux, feront l'objet des prochaines conférences. Pouvons-nous augmenter notre collection d'animaux domestiques? Quels sujets devons-nous accueillir? quels serviteurs nouveaux avons-nous l'espoir de pouvoir utiliser?

Viendront ensuite quelques études spéciales : le chien d'abord, puis le cheval, le chameau, l'éléphant, puis les fauves, le loup, l'ours, le lion; enfin les grands singes primates, orang-outans, chimpanzés, gorilles, etc.

Les animaux ont leur place dans l'histoire des sociétés; ils ont joué un grand rôle dans la guerre, dans certaines religions comme idoles ou comme auspices; ils ont même figuré dans les fastes judiciaires du moyen âge.

La chasse, les arènes, les collections zoologiques, les expériences naturelles ou physiologiques sur les animaux fourniront de nouveaux thèmes non moins curieux à ces pittoresques études.

Des images projetées sur un écran par la lumière électrique accompagnent les développements donnés par le conférencier.

Ces enseignements, acquis si facilement dans un fauteuil, ont encore un autre mérite : l'auditeur peut retrouver les traces de ses impressions dans le magnifique volume illustré que vient de publier Firmin Didot sur l'*Homme et la bête* (1).

Association philotechnique.

Section Saint-Roch, 10, rue Saint-Roch.

CONFÉRENCES DU DIMANCHE, A 2 HEURES (LES DAMES SONT ADMISES).

Le 18 février, M. Gérard : Histoire du commerce (son rôle dans la civilisation).

Le 25, M. Thérion : Grammaire des paresseux.

Le 3 mars, M. Rocca : La France en Orient dans les temps modernes.

Le 10, M. Guillon : L'instruction publique en France avant 89.

Mercredi dernier, M. Egger a fait, au Cercle catholique de la rue Bonaparte, une conférence ou plutôt une causerie sur *Les bibliothèques*. Rattachant ses paroles aux désastres qui, l'an dernier, ont détruit non-seulement des bibliothèques publiques (Louvre, Hôtel de ville, Conseil d'État), mais de ces collections particulières que s'étaient faites des savants illustres (M. J. Bertrand) ou d'éminents artistes (M. Gatteaux), l'orateur a parlé en termes délicats des charmes que tient en réserve pour l'esprit un assemblage de livres où l'on retrouve ses goûts et ses pensées. Il a ensuite donné à ses auditeurs des conseils pour user des bibliothèques publiques avec utilité et agrément, et pour mettre à contribution catalogues, bibliothécaires et garçons de salle, et il a esquissé, en passant, un portrait piquant du garçon de salle, qui, nourri dans la bibliothèque, en connaît les détours et les recoins quelquefois mieux que le bibliothécaire lui-même.

Mais c'est des bibliothèques, grandes ou modestes, qu'on se fait à soi-même en réunissant des livres de son choix que M. Egger a parlé le plus longuement et avec le plus d'amour, enveloppant de réflexions humoristiques la sagesse de ses conseils. Il ne s'est interdit ni les mots heureux, ni les anecdotes piquantes. Nous en citerons au moins une :

Le célèbre Alexandre de Humboldt, se promenant avec Eugène Burnouf dans les galeries silencieuses de la bibliothèque Richelieu, lui dit un jour : « Je ne puis me promener dans ces galeries sans entendre voltiger autour de moi des âmes de livres... » Le mot est charmant, surtout pour un Prussien.

Le Cercle catholique avait choisi pour cette conférence le premier jour de carême, le mercredi des Cendres. Il serait peut-être permis de s'en étonner, car, à juger du succès qu'a trouvé parmi les membres de ce pieux cénacle la parole spirituelle du savant professeur, il est certain que cette soirée a été pour eux tout le contraire d'une pénitence. H. G.

Nous avons annoncé le départ pour l'Amérique de M. A. Gœgg, l'un des vice-présidents de la Ligue de la paix et de la liberté. Voici la lettre que ce courageux apôtre de la paix a reçu de M. Louis Blanc avant son départ :

» Monsieur,

» Vous allez en Amérique pour y servir la grande cause de la solidarité des peuples et de la paix. Jamais propagande ayant ce but ne fut plus nécessaire. Tous mes vœux vous accompagnent.

» Louis Blanc. »

---

(1) Fort volume in-4, avec 120 gravures sur bois.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 35 24 FÉVRIER 1872

LA CONSPIRATION MONARCHIQUE

A vrai dire, il est assez difficile d'appeler *manifeste* le document mystérieux et confidentiel où les légitimistes et les orléanistes de la Chambre ont été *cacher* l'expression de leurs sentiments communs. Il est assez difficile aussi de discuter par ouï-dire des doctrines politiques; ajoutons enfin qu'il est à la fois humiliant et triste, pour la France vaincue, encore occupée par l'ennemi, de voir les graves questions, les questions vitales pour elle, la réorganisation de l'armée, de l'enseignement primaire et supérieur, céder le pas à de mesquines intrigues, à de subtiles discussions sur la personne ou la couleur de tels ou tels prétendants.

Voici donc, d'après les rumeurs et les conjectures les plus vraisemblables, quel serait le résultat des méditations communes des deux partis.

La *fusion* serait faite, ou, pour mieux dire, on aurait trouvé avec « le ciel » ou le comte de Chambord, — c'est tout un, — certains accommodements qui permettraient de dire que la *fusion* est faite, sans qu'elle soit *faite* en réalité. Si les lecteurs ont peine à comprendre, ils n'ont qu'à relire les *Provinciales*. Un des grands obstacles à la *fusion* était la couleur du drapeau. M. le comte de Chambord ne voulait pas renoncer au drapeau blanc; il répugnait aux princes d'Orléans d'abandonner les trois couleurs. Comment faire pour « concilier » le blanc avec le tricolore, les lis avec le coq gaulois? Il paraît que c'était difficile, car on a beaucoup cherché. On avait proposé d'abord le drapeau blanc terminé à gauche par un ourlet bleu, à droite par un ourlet rouge : on avait ainsi les « trois couleurs » sans les avoir, mais cette solution a paru trop « radicale » : elle donnait, en quelque sorte, la mesure dans laquelle la couleur royale se proposait d'absorber les couleurs nationales. Le progrès était par trop *manifestement* sacrifié à la tradition. On avait ensuite songé à fleurdeliser le drapeau tricolore, mais ici la tradition s'est mise à crier à la trahison. Enfin, il y a quinze jours ou trois semaines, par une de ces inspirations qui viennent d'en haut, on est tombé d'accord, ou à peu près, sur la combinaison suivante : le comte de Chambord garde son drapeau blanc; la nation garde le drapeau tricolore. L'un est l'étendard royal, l'autre l'étendard national. Vous ne comprenez peut-être pas encore bien comment cette séparation matérielle faite entre le roi et la nation peut être le symbole de leur réconciliation mutuelle. Attendez; dans cette ingénieuse combinaison, les princes d'Orléans sont princes du sang, et, par conséquent, ils ont droit à la bannière royale; mais ils ont aussi, parmi leurs ancêtres, un nommé Louis-Philippe qui avait adopté le drapeau tricolore; à la mort du comte de Chambord qui, après tout, n'est pas éternel et qui n'a pas d'héritiers directs, Louis-Philippe II fera noblement à la nation, à titre de joyeux avénement, le sacrifice de cet étendard royal que son grand-père a renversé, il y a quarante-deux ans.

Malheureusement, il y a beaucoup de chances, et des plus sérieuses encore, pour que le patient, c'est-à-dire la France, ne veuille pas comprendre toutes ces finesses. Les conjurés n'auraient réussi qu'à ternir la robe d'innocence du comte de Chambord qui, en définitive, s'est montré bien tendre à la tentation. « Paris vaut bien une messe », disait son aïeul Henri IV, mais

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

Quant aux princes d'Orléans, cet abandon de leur drapeau naturel, cette adoption du drapeau blanc, malgré les arrière-pensées ou à cause des arrière-pensées qu'elle implique, aurait pour effet certain de détacher d'eux toute la portion intelligente et libérale de la bourgeoisie. Ce serait autant de gagné pour la République. En voulant se *fondre*, les légitimistes et les orléanistes ne réussiront qu'à se faire sombrer réciproquement. Leur cause est évidemment perdue, mais il était possible de finir plus noblement, plus dignement. C'est ce qui faisait, il y a encore quelques jours, l'avantage du comte de Chambord. Aujourd'hui, par sa complaisance à écouter les arguments et les sophismes des Escobar politiques qui l'entourent, l'homme des lis a terni l'éclat immaculé de l'honneur monarchique.

Quoi qu'il en soit, la cause de la monarchie est perdue en France, et ce qui le prouve de la façon la plus péremptoire, c'est précisément l'attitude et les préoccupations de tous les monarchistes qu'on a pu réunir au Musée de Versailles. Comment, messieurs! vous affichez la prétention de gouverner un jour la France, de la régénérer, de la conduire, de la guider à un avenir meilleur que son présent, et, depuis un an que vous êtes là, vous ne vous occupez pas d'une seule des questions qui préoccupent à juste titre tous les esprits éclairés! On sait que vous machinez mille intrigues; on ne sait pas encore ce que vous pensez du service militaire obligatoire pour tous, de la diffusion de l'enseignement primaire et de l'élévation de l'enseignement supérieur! Ou, pour mieux dire, on sait que les légitimistes, cléricaux avant tout, sont hostiles à toutes ces réformes, et l'on ne voit pas que les orléanistes s'en soucient guère.

Entrés à la Chambre depuis trois mois bientôt, qu'ont fait les princes d'Orléans? Quelles questions ont-ils prises sous leur patronage, quels discours ont-ils prononcés? A chaque discussion importante ils s'abstiennent de voter. Ce n'est pas ainsi, encore une fois, que les royautés se fondent; ce n'est pas parmi ces hommes mystérieux craignant toujours de se compromettre, se confinant dans une action ambiguë, qu'un peuple et surtout un peuple dans l'embarras, dans le malheur, va choisir ses chefs, *duces*.

Nous ne saurions nous lasser de le répéter, et il semble que tous les événements se pressent pour nous donner raison, il n'y a plus pour la France d'autre alternative que la République ou l'Empire, parce que, considérées en elles-mêmes et d'une façon abstraite, ces deux formes de gouvernement émanent de la volonté nationale et ne cachent point leur origine.

S'il faut en croire certain journal, le fameux manifeste de la droite reconnaîtrait la nécessité d'une monarchie traditionnelle, constitutionnelle, parlementaire, et *soumise à la volonté nationale*. Nous ne nous amuserons pas à relever ici ce qu'il y a de particulièrement insensé dans cette formule. La monarchie constitutionnelle et parlementaire n'ayant existé qu'une ou deux fois chez nous à la suite de révolutions, ne saurait être en France une monarchie traditionnelle. Ce qui nous fait désespérer de la monarchie constitutionnelle, c'est qu'elle n'ait pas pu se fonder définitivement en France, alors qu'elle avait à sa tête des hommes d'un très-grand mérite, tels que MM. de Serres, Lainé, Royer-Collard, Decazes, de Martignac, Casimir Périer, Thiers, Guizot; et nous n'avons maintenant à la tête de ce parti que des hommes de valeur médiocre, impatients d'être des courtisans.

Donc, tandis que les fractions de la gauche donnent l'exemple de la plus grande modération et restent fidèles au pacte de Bordeaux, MM. les monarchistes ne cessent de conspirer, et tandis que les Prussiens sont encore en France, ils donnent le honteux spectacle de leurs intrigues intéressées. Ils veulent tous se créer des titres à la reconnaissance future du souverain; les uns pensent aux ambassades, les autres aux ministères et aux charges de cour, aucun ne pense à la France.

Il est impossible de soutenir que le 8 février 1871, lorsque cette chambre a été élue, les électeurs ont donné pour mission à leurs députés de constituer la France en monarchie; il s'agissait de faire la paix. Ces élections ont été précipitées, la moitié de la France était envahie, privée de journaux et de moyens de communication; et ce sont les hommes qui sortent de cette élection qui veulent aujourd'hui imposer à la France une monarchie même au prix d'une guerre civile! Toutes les élections partielles qui ont eu lieu depuis le 8 février dans des circonstances plus calmes et plus normales ont amené à la Chambre des députés républicains, et les membres de la droite savent bien que s'il y avait dissolution, il ne reviendrait que très-peu de députés courtisans. C'est pourquoi ils sont pressés d'en finir; ne pouvant rien espérer du temps et des moyens légaux, ils se mettent en campagne pour arriver à leur but en usant adroitement des surprises et des équivoques.

Que les bons citoyens se tiennent sur leurs gardes! Le gouvernement a donné l'exemple, en proposant à la Chambre de voter des lois qui lui permettent de se défendre contre les attaques incessantes dont il est l'objet. Nous apprenons que certaines fractions de la Chambre, qui ne peuvent pas refuser un vote favorable à ce projet de loi, quelque mauvaise volonté qu'elles manifestent, ont l'intention de profiter de l'occasion pour donner une certaine satisfaction à leurs espérances, en ajoutant dans la loi le mot « provisoire » après le mot République. Ce serait un échec pour le gouvernement, car la loi, en ce cas, perdrait beaucoup de son effet.

Que ce soit à propos de cette question ou à propos de toute autre, la bataille parlementaire s'engagera d'ici à peu de temps; le seul dénouement pacifique possible, à l'heure qu'il est, serait la dissolution de l'Assemblée. En tous cas, les députés du centre gauche et de la gauche doivent, selon nous, laisser leurs adversaires engager la lutte, et, une fois engagée, la soutenir avec une vigueur décisive. Si, par malheur, ils succombaient, on verrait la France retomber dans une série de révolutions qui la mettrait à un rang intermédiaire entre l'Espagne et le Mexique.

SORBONNE

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

COURS DE M. A. MÉZIÈRES

Gœthe et la Révolution française (1)

La révolution française ébranla trop l'Europe pour que les esprits, même les plus calmes, aient pu se soustraire à son influence. Quoique Gœthe essayât de dominer toujours les événements, l'événement cette fois fut plus fort que son courage, et s'imposa à lui avant même d'avoir éclaté. Peu d'hommes, parmi les étrangers, observèrent avec plus d'attention et d'anxiété les symptômes précurseurs du grand changement qui allait s'opérer dans la société moderne. Il en vit poindre les premiers germes, il en suivit le développement, il en prévit les conséquences, il assista de loin aux phases successives de la révolution en spectateur plus ému qu'il ne lui aurait convenu de l'être. La révolution troublait la tranquillité de sa vie, en l'arrachant à ses paisibles études; il la jugea quel-

(1) Cette leçon formera un des chapitres d'un volume sur *Gœthe* que M. Mézières est sur le point de faire paraître à la librairie académique Didier.

quefois sévèrement, avec mauvaise humeur, mais on ne peut lui reprocher ni de ne pas l'avoir prévue, ni de ne pas l'avoir comprise. Nous suivrons dans la série de ses œuvres les traces que cette grande crise de l'histoire a laissées dans sa vie.

Le premier fait qui révéla à Gœthe l'imminence du péril que courait la vieille société française fut la scandaleuse affaire du collier. Comment l'Allemagne ne se serait-elle pas émue tout entière d'un procès où se trouvaient impliqués une princesse autrichienne, Marie-Antoinette, et un prince du Saint-Empire, le cardinal de Rohan. D'ailleurs on ne sait plus guère aujourd'hui combien toute l'Europe s'intéressait alors à ce qui se passait en France, quel ascendant exerçait Paris sur la société européenne. Le moindre ouvrage qui sortait de la plume de nos écrivains, la moindre cause célèbre que publiaient nos gazettes, étaient lus et commentés en Allemagne presque autant que chez nous. On sait quelle curiosité inspirèrent au delà du Rhin les *Mémoires* de Beaumarchais. Une affaire aussi étrange et aussi mystérieuse que celle du collier devait exciter plus encore l'attention publique.

C'est ce mystère même qui piqua la curiosité de Gœthe, et dans ce mystère, ce qu'il y avait de plus mystérieux, l'existence et les actes d'un personnage arrêté en même temps que le cardinal de Rohan, soupçonné d'avoir été son conseiller et son complice. Je veux parler de ce Joseph Balsamo, si connu à la fin du XVIIIe siècle sous le nom de comte de Cagliostro. A Palerme, Gœthe avait éprouvé un vif désir de connaître la famille du célèbre aventurier, et avait même réussi à y pénétrer par l'intermédiaire de l'avocat sicilien que le parlement de Paris avait chargé de dresser l'arbre généalogique de Joseph Balsamo. Sous prétexte d'apporter des nouvelles de ce dernier, il s'était présenté chez sa mère et chez sa sœur comme un voyageur anglais qui l'avait connu personnellement. Ces petits mensonges innocents, ces travestissements, ne coûtaient aucun effort à la sincérité habituelle de Gœthe. Il les aimait, au contraire, et y prenait plaisir, ainsi que le prouvent de nombreuses anecdotes. C'était pour lui une occasion de connaître, d'observer les autres sans se laisser pénétrer lui-même. Cette fois il se trouva en présence d'une famille pauvre, complétement délaissée par le prétendu Cagliostro, mais honnête et respectable. A l'angle d'une petite rue, en haut d'un escalier délabré, dans une salle jadis ornée, maintenant de l'aspect le plus simple, il vit réunies la mère, la sœur et la nièce de Joseph Balsamo. Toutes ces personnes, suivant la différence de leur tempérament, la mère avec plus de dignité, la fille avec plus de vivacité, se plaignirent à lui de l'abandon où les laissait l'aventurier. Quoique vivant dans la gêne, presque dans la misère, elles ne recevaient aucun secours ni même aucune nouvelle de leur fils, de leur frère, dont elles entendaient cependant vanter la richesse et la magnificence. Croyant que Gœthe connaissait Joseph Balsamo, elles priaient l'étranger de faire parvenir de leurs nouvelles à ce parent dénaturé, et le chargeaient même pour lui de lettres touchantes. Le travestissement de Gœthe fût devenu une mauvaise action s'il avait fait naître des espérances dans le cœur de ces pauvres gens pour ne leur laisser ensuite qu'une déception. Il le comprit et leur fit parvenir plusieurs fois des secours sous le nom du comte de Cagliostro. Il s'était intéressé à eux en les voyant, il n'eut voulu à aucun prix satisfaire sa curiosité aux dépens de leur émotion.

Il nous a laissé, dans le récit de son voyage d'Italie, un portrait de la sœur de Cagliostro qu'il y a quelque intérêt à rapprocher du portrait que M. Beugnot nous donne, dans ses *Mémoires*, de Cagliostro lui-même. « Plus je la regardais, nous dit-il, et la comparais avec sa mère, plus j'étais frappé de la différence. Une vive et saine sensualité brillait dans toute la personne de la fille ; elle pouvait avoir quarante ans. Ses yeux bleus, éveillés, promenaient autour d'elle un regard intelligent, sans qu'il me fût possible d'y découvrir une trace de soupçon. Assise, on l'aurait crue plus grande qu'elle ne l'était en réalité ; sa pose avait quelque chose de déterminé ; étant assise, elle penchait le corps en avant et plaçait ses mains sur ses genoux. Au reste, ses traits plutôt émoussés que saillants me rappelaient la gravure connue qui représente son frère. »

Voici maintenant le portrait du frère avec lequel M. Beugnot soupa un soir chez la fameuse madame de Lamotte : « Cagliostro semblait moulé exprès pour le rôle du *signor Tulipano* dans la comédie italienne ; il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond, orné de deux gros yeux à fleur de tête, et d'un nez ouvert et retroussé... Sa coiffure était nouvelle en France ; il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes et qui venaient se réunir derrière la tête et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait alors un *catogan*... Je ne le regardais qu'à la dérobée, et ne savais encore qu'en penser : cette figure, cette coiffure, l'ensemble de l'homme, m'imposaient malgré moi. Je l'attendais au discours. Il parlait je ne sais quel baragouin mi-partie italien et français, et faisait force citations, qui passaient pour de l'arabe, mais qu'il ne se donnait pas la peine de traduire. Il parlait seul et eut le temps de parcourir vingt sujets, parce qu'il n'y donnait que l'étendue de développement qui lui convenait. Il ne manquait pas de demander à chaque instant s'il était compris, et l'on s'inclinait à la ronde pour l'en assurer. Lorsqu'il entamait un sujet, il semblait transporté et le prenait de haut du geste et de la voix ; mais tout à coup il en descendait pour faire à la maîtresse de la maison des compliments fort tendres et des gentillesses comiques. Le même manége durant pendant tout le souper, je n'en recueillis autre chose sinon que le héros avait parlé du ciel, des astres, du grand arcane, de Memphis, de l'hiérophante, de la chimie transcendante, de géants, d'animaux immenses ; d'une ville dans l'intérieur de l'Afrique, dix fois plus grande que Paris, où il avait des correspondants ; de l'ignorance où nous étions de toutes ces belles choses, qu'il savait sur le bout du doigt, et il avait entremêlé le discours de fadeurs comiques à madame de Lamotte, qu'il appelait sa biche, sa gazelle, sa *cygne*, sa colombe, empruntant ainsi ses appellations à ce qu'il y a de plus aimable dans le règne animal. » (*Mémoires du comte Beugnot*, t. I, Affaire du collier.)

Tel était le personnage mystérieux qui excita la curiosité de Gœthe, dont Gœthe aurait voulu connaître les antécédents, la vie secrète, dont il cherchait à comprendre et à expliquer les actes. Un certain penchant pour le merveilleux le poussait à percer ce mystère. Il avait partagé dans sa jeunesse, les espérances, les illusions alchimiques de mademoiselle de Klettenberg ; il lui restait encore quelque chose de ce goût pour les sciences occultes qui devait reparaître dans *Faust*. Surtout il voulait savoir la vérité sur Cagliostro, étudier son caractère, ses procédés, retrouver par l'analyse psychologique les moyens dont se servait cet aventurier pour mystifier le

foule, pour conquérir sa grande réputation. Il n'était pas dupe de ses jongleries, il le considérait comme un charlatan, mais il pensait en même temps que sous ce fatras de mensonges calculés se cachaient peut-être quelques parcelles de vérité scientifique qui expliquaient la crédulité humaine. Il aurait éprouvé un véritable plaisir intellectuel à distinguer, dans cette vie mystérieuse, le vrai du faux, à faire la part de la réalité, à saisir le point précis où commençaient la mise en scène et le charlatanisme. Il prit donc Cagliostro pour le héros d'une pièce où il essaya de peindre son caractère, en groupant autour de lui les principaux personnages de l'affaire du collier, en choisissant comme thème dramatique cette scandaleuse aventure.

Quoiqu'il n'eût pu percer complétement le mystère dont s'enveloppait à dessein Joseph Balsamo, il le connaissait néanmoins beaucoup mieux que la plupart de ses contemporains. Outre ce que lui apprenaient les publications du temps, il avait recueilli en Sicile quelques détails caractéristiques, inconnus du vulgaire. Il savait, par exemple, que le prétendu Cagliostro avait porté, dans sa jeunesse, l'habit des frères de la Charité qui soignaient les malades, et acquis, par conséquent, en pharmacie, en médecine, des connaissances au moyen desquelles un homme habile pouvait exploiter la crédulité publique en se donnant l'apparence de la science. Il savait aussi que le même personnage contrefaisait à merveille les écritures et avait subi une condamnation comme faussaire. A l'aide de ces souvenirs, à l'aide des informations que lui fournissaient quelques biographies, il composa la physionomie de son héros et le fit comparaître devant les spectateurs dans plusieurs scènes où se déployaient son habileté et son savoir-faire. D'abord le grand cophte (c'est le nom que Gœthe donne à Cagliostro et le titre même de la pièce) pénètre dans une maison de campagne où des gens du monde, ses disciples, ont ourdi un petit complot pour se cacher et se passer de lui. Il les surprend à l'improviste, par la trahison des domestiques qu'il a gagnés, il fait ouvrir les portes à son approche, comme si elles s'ouvraient elles-mêmes devant lui pour lui livrer passage, et il menace chacun des assistants de l'abandonner à une légion d'esprits qu'il déchaînera sur eux. Chacun croit déjà sentir sur sa personne les griffes du démon. On se jette aux pieds de Cagliostro, on lui demande grâce et la farce est jouée. Son habileté consiste à faire croire à sa puissance. S'il fallait absolument qu'il en donnât une preuve, il serait hors d'état de le faire. Mais il a si bien établi son autorité sur ses disciples que leur crédulité le dispense de prouver son pouvoir. Il inspire une foi si robuste qu'on n'attend même pas que l'expérience soit accomplie. Avant qu'il l'ait commencée, on le croit sur parole. Dans une autre scène, au milieu d'une conversation animée, Cagliostro tombe tout à coup en catalepsie, et quand il revient à lui, il raconte avec sang-froid qu'il vient d'être appelé en Amérique par un de ses amis qui, se trouvant en danger, a prononcé les paroles cabalistiques par lesquelles l'âme se sépare du corps. Son âme est partie, son corps seul est resté. C'est ce qui explique la léthargie dans laquelle il est tombé. La meilleure partie de lui-même voyageait, pendant que son enveloppe demeurait immobile et comme inanimée. Ailleurs, Cagliostro fait passer sur la scène ses disciples par plusieurs degrés d'instruction dont Gœthe emprunte évidemment les formules aux biographies, aux mémoires du temps.

L'auteur du *Grand Cophte* se garde bien d'oublier la principale jonglerie de Cagliostro, la scène du miroir magique, dans laquelle il faisait prédire l'avenir par une jeune vierge, et que nous raconte ainsi M. Beugnot : « L'un des prestiges de Cagliostro était de faire connaître à Paris un événement qui venait de se passer à l'instant même à Vienne, à Londres, à Pékin, ou bien qui se passerait dans six jours, dans six mois, dans six, dans vingt ans. Mais il avait besoin pour cela d'un appareil ; cet appareil consistait dans un globe de verre, rempli d'eau clarifiée et posé sur une table. Cette table était couverte d'un tapis fond noir, où étaient brodés en couleur rouge les signes cabalistiques des roses-croix du degré suprême. Sur cette table et autour du globe se plaçaient, à des distances religieusement gardées, différents emblèmes, entre lesquels de petites figurines égyptiennes, des fioles antiques pleines d'eau lustrale et même un crucifix, mais différent de celui qu'adorent les chrétiens. Cet appareil préparé, il fallait placer à genoux, devant le globe de verre, une voyante, c'est-à-dire une jeune personne qui aperçût les scènes dont le globe allait offrir le tableau, et en fît le récit. » (*Mémoires du comte Beugnot*, t. I, Affaire du collier.)

Non-seulement Gœthe n'oublie pas cette cérémonie, mais il fait même de la scène de la vision le point culminant de sa pièce. C'est par là qu'il rattache Cagliostro à l'affaire du collier. Car il montre dans le verre magique, au cardinal de Rohan, l'image de la princesse qui doit récompenser son amour, l'image de Marie-Antoinette, reine de France. Cette affaire du collier, qui fit alors tant de bruit, est assez éclaircie aujourd'hui; la justice et l'histoire en ont percé les côtés obscurs. Deux personnes y jouent les premiers rôles, une aventurière, madame de Lamotte, et un prince de l'Église, aussi vaniteux que faible d'esprit, le cardinal de Rohan.

Madame de Lamotte, que Beugnot avait beaucoup connue, sur laquelle il nous donne dans ses *Mémoires* de curieux détails, descendait en droite ligne d'un fils naturel de Henri II, le baron de Saint-Remi. Mais cette famille, dont la généalogie était authentique, attestée par des pièces régulières, n'avait absolument rien gardé que quelques parchemins de sa fortune primordiale. Elle habitait un petit village de la Champagne, où elle vivait dans la dernière misère, dans un état voisin du vagabondage. Le dernier des Saint-Remi étant mort jeune, ses trois enfants, un fils et deux filles, furent nourris par la charité publique jusqu'à ce que la famille royale, informée de cette infortune, eût consenti à accorder au fils une pension de mille livres, à chacune des filles une pension de six cents livres. Madame de Lamotte, l'une des filles, élevée à l'abbaye de Longchamps où l'on espérait lui faire prendre le voile, n'était femme ni à vivre au couvent ni à se contenter d'une fortune médiocre. Échappée de l'abbaye, mariée par nécessité à un M. de Lamotte, qui servait dans la gendarmerie, elle voulut sortir de l'obscurité, se produire sur un grand théâtre, et elle s'établit à Prris. Elle y vécut d'abord dans la dernière détresse, en grande partie nourrie et défrayée par le jeune Beugnot, alors avocat. Puis elle s'installa à Versailles, pour se trouver plus à portée de la cour. Là, sans jamais parvenir à être reçue ni par la reine ni par aucune des princesses, elle parvint à faire croire à son entourage que Marie-Antoinette la traitait en parente, l'honorait de ses bontés et lui faisait même de secrètes confidences. Elle le persuada du moins au cardinal de Rohan qui, mal en cour, peu aimé de la reine qu'il avait blessée pendant son ambassade à la cour d'Autriche, en parlant légèrement de Marie-Thérèse, méprisé du roi

à cause du scandale de ses mœurs, désirait ardemment rentrer en faveur et ressentait pour Marie-Antoinette une passion dont il avait l'audace d'espérer la récompense.

Ce cardinal rappelait à Gœthe un des souvenirs les plus curieux de sa jeunesse. Gœthe, alors étudiant en droit dans une ville française, l'avait vu faire les honneurs de Strasbourg à Marie-Antoinette, au nom de l'évêque, dont il était le neveu et le coadjuteur, lorsque la jeune Dauphine faisait son entrée en France. Sans principes et sans force de caractère, M. de Rohan avait l'esprit troublé par l'ambition et par une vanité démesurée. Pendant son ambassade en Autriche, il n'était bruit que de son luxe, des soupers qu'il offrait chaque soir à cent ou cent cinquante convives, des nombreux domestiques qu'il entretenait, des cinquante chevaux qui peuplaient son écurie et de la quantité de pages qu'il attachait à sa personne. Rappelé en France, devenu grand aumônier, évêque de Strasbourg, cardinal, proviseur de Sorbonne, il continuait le cours de ses prodigalités, et, quoique jouissant d'immenses revenus, il était abîmé de dettes. Sa vanité le livrait comme une proie facile à tous ceux qui essayaient de l'exploiter. L'aventurier Cagliostro, qui l'avait séduit à Strasbourg en guérissant sous ses yeux quelques malades, l'avait suivi jusqu'à Paris et recevait l'hospitalité dans l'hôtel de Rohan. L'aventurière madame de Lamotte s'introduisit dans sa confiance, en flattant à la fois son ambition et son amour. Elle feignit de recevoir des confidences de Marie-Antoinette, elle se donna comme initiée aux secrets de la reine, et le peu clairvoyant cardinal crut avoir trouvé en elle la meilleure auxiliaire pour obtenir les bonnes grâces de sa souveraine, pour conquérir enfin le rang, l'influence à laquelle il aspirait. Elle se fit d'abord remettre une somme de 120 000 livres que le prélat crut prêter à la reine par l'intermédiaire de sa confidente. Puis elle tenta la grande entreprise que l'histoire appelle l'affaire du collier. Deux joailliers, Bœhmer et Bossange, avaient fait faire un magnifique collier, du prix de 1 600 000 francs, pour lequel ils ne trouvaient pas d'acheteur, dont la reine même, malgré ses prodigalités et son amour du luxe, n'osait pas se permettre l'acquisition. Madame de Lamotte persuada au cardinal que la reine, à court d'argent, le priait d'acheter le collier pour elle et d'avancer la somme nécessaire au payement du premier terme. Un billet écrit par un faussaire et signé Marie-Antoinette de France acheva de décider M. de Rohan, qui se croyait couvert par la signature de la reine, à faire l'achat du collier, sans laisser ignorer aux joailliers le nom de la personne à laquelle il était destiné, en se contentant de leur recommander un secret absolu. Pour donner plus de crédit à ses inventions, madame de Lamotte composa une fausse correspondance de la reine avec le cardinal, et mit le comble à son impudence en accordant au prélat, de la part de Marie-Antoinette, une rendez-vous dans un des bosquets du parc de Versailles. Là on aposta, la nuit, une jeune personne de mœurs décriées, mademoiselle d'Oliva, qui ressemblait à la reine, que le cardinal prit pour elle, qui joua à merveille son rôle de grande dame émue, ne laissa échapper que des paroles entrecoupées par l'émotion, et, entendant du bruit, s'enfuit précipitamment après avoir déposé une rose, comme un gage de tendresse, entre les mains de l'amoureux cardinal. Celui-ci sortit de cette entrevue plein d'espoir, convaincu qu'il venait de recevoir un gage d'amour de la reine de France elle même.

Cependant la vérité éclata. Les joailliers n'ayant reçu qu'un à-compte s'adressèrent à madame Campan, qui en parla à la reine, après s'être fait expliquer ce qui s'était passé. Marie-Antoinette, indignée qu'on osât mêler son nom à une si honteuse intrigue, obtint que le cardinal de Rohan fût arrêté, le jour de l'Assomption, en habits pontificaux, au sortir du cabinet du roi. Quelques jours après, on mettait la main sur madame de Lamotte, à Bar-sur-Aube. L'affaire fut portée devant le parlement, qui considéra le cardinal comme une dupe, presque comme une victime, l'acquitta par esprit d'opposition à la cour, et fit retomber tout le châtiment sur madame de Lamotte qu'il condamna à tout ce qu'une femme peut supporter *citra mortem*, c'est-à-dire au fouet, à la marque, à une détention perpétuelle.

Gœthe savait tout cela, en tint compte dans sa pièce, et prit pour dénoûment l'arrestation des coupables, sans aller jusqu'aux scènes de jugement. A côté de Cagliostro, qu'il appelle le Comte, il fait figurer parmi ses personnages madame de Lamotte, sous le nom de la Marquise ; M. de Lamotte, sous le nom du Marquis ; le cardinal sous le nom du Chanoine ; mademoiselle de Latour, la nièce de madame de Lamotte, *la voyante* qui lit l'avenir dans ce miroir magique de Cagliostro, sous le nom de la Nièce. Les principaux incidents de l'affaire du collier se retrouvent ainsi dans le drame. Mais le drame offre moins d'intérêt que la réalité. Les contemporains connaissent trop bien tous les détails de cette triste aventure pour que l'émotion ne soit pas épuisée d'avance et la curiosité trompée par la représentation. D'ailleurs les faits sont trop récents, les personnages trop connus. Ni les choses ni les hommes ne se prêtent aux illusions que l'art poursuit. Enfin, le défaut capital du *Grand Cophte*, c'est que la pièce ne renferme aucun personnage auquel on s'intéresse. Les honnêtes gens y manquent trop complétement. Peut-on s'intéresser aux fourberies de Cagliostro, dont le charlatanisme est démasqué dès les premières scènes ? Peut-on s'intéresser à la crédulité niaise et à la vanité du cardinal de Rohan ? Peut-on prendre parti pour la nièce de la marquise, pour une jeune fille que Gœthe nous représente comme la complice des intrigues de sa tante, comme la maîtresse de son oncle ? A son défaut, choisira-t-on pour héroïne la peu scrupuleuse madame de Lamotte ?

Gœthe essaye de sauver la vulgarité des situations, la dégradation des caractères, en inspirant au cardinal une passion sincère et poétique, en attribuant au chevalier des sentiments généreux. Mais le premier joue un rôle trop niais et le second un rôle trop effacé pour qu'un véritable intérêt s'attache à leurs personnes. Gœthe a beau dire à Eckermann que Schiller faisait cas de la pièce, et qu'un jour on en donna à Weimar une représentation applaudie ; cette illusion de l'auteur et de son ami n'a pas maintenu *le Grand Cophte* au théâtre. La peinture crue du vice, la représentation du crime, lorsqu'il ne s'y mêle aucune impression douce, produit sur le public un effet pénible et fait naître dans la foule plus de répulsion que de curiosité, comme Gœthe le reconnaît lui-même, en appréciant la comédie des *Complices*, dont le défaut est analogue.

Il n'y aurait eu qu'un moyen de relever et d'agrandir ce sujet malheureux, c'était d'y introduire ce que Gœthe y introduisait par la pensée, mais ce qu'il ne nous montrait qu'en germe : la peinture d'une société en décadence minée par une révolution formidable. Quel symptôme de la décadence d'un peuple que cet état d'esprit d'un prince de l'Église qui

herche à séduire sa souveraine et qui la croit capable de vendre son amour pour une parure ! Il fallait surtout signaler, comme un effroyable indice de l'impopularité de la cour et du mépris dans lequel elle tombait, la faveur que le cardinal avait trouvée contre la reine auprès du parlement et dans une grande partie de l'opinion, l'acquittement d'un homme qui avait à ce point compromis le nom royal, l'arrêt de mort que, ce jour-là, la justice elle-même venait de porter contre une royauté si profondément avilie.

Toutes ces considérations s'offraient sans doute au pénétrant esprit de Gœthe, lorsqu'il composa *le Grand Cophte*, en 1789. Il nous le dit du moins dans ses entretiens avec Eckermann. Mais elle n'avait alors ni la netteté ni la précision que leur donna le fait accompli. On entrevoyait de grands changements. Nul peut-être n'en soupçonnait d'aussi grands que ceux qui s'accomplirent. Au moment où il écrivit sa pièce, la Révolution n'était qu'à son aurore. Les politiques pouvaient se flatter de la contenir, de la modérer, de lui fixer des limites qu'elles ne dépasserait pas. L'année suivante déjà, une partie de ces illusions s'évanouissaient. Gœthe devait apprendre bientôt à connaître lui-même, par une expérience personnelle, à voir de près des choses qu'il n'avait jusque-là entrevues que de loin. Il allait à son tour entrer dans la fournaise, mettre le pied sur le sol de la France avec l'armée d'invasion. En composant *le Grand Cophte*, en 1789, il ne faisait que deviner les commencements de la Révolution. En 1792, c'était la Révolution elle-même qui lui apparaissait dans sa terrible grandeur.

A. Mézières.

DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS D'IMPOTS

SECONDE PARTIE (1)

Avant de continuer la discussion des moyens financiers qui pourraient fournir les ressources Tnécessaires au résor sans désorganiser l'industrie, nous devons mentionner un décret du président de la République, et un projet de loi présenté mardi dernier à l'Assemblée nationale par le ministre des finances. Ces deux actes contiennent la plupart des réformes que nous avons exposées il y a quinze jours.

Le décret institue un tabac de luxe à fumer et à priser qui se vendra 12 francs le kilogramme aux consommateurs. C'est le prix déjà payé pour les tabacs étrangers purs, notamment le maryland. En outre, les rôles menus filés, ou tabacs à chiquer supérieurs, sont portés à 12 francs comme le tabac de luxe à priser ou à fumer.

Le projet de loi déposé par M. Pouyer-Quertier élève de 10 francs à 12 fr. 50 c. par kilogramme, d'après les bases que nous avons indiquées, le prix du tabac ordinaire à fumer et à priser. La commission du bubget accepte cette augmentation. En se reportant à notre premier article, on verra qu'elle est la plus féconde de toutes les réformes possibles et qu'elle doit produire plus de 40 millions.

En ce qui concerne les tabacs de cantine, le projet de loi de M. Pouyer-Quertier conserve les trois zones, telles qu'elles viennent d'être délimitées, c'est-à-dire resserrées, par le conseil d'État ; mais il modifie sensiblement les prix actuels qu'il élève à 4, 6 et 8 francs le kilogramme au lieu de 2 fr. 50 c., 4 et 6 francs, prix qui comprenaient déjà une augmentation toute récente. Sur ce point, la commission du budget n'accepte pas aussi facilement les réformes nouvelles. Elle diminue le tarif d'un franc pour chaque zone et veut le fixer à 3, 5 et 7 francs.

Enfin le tabac de luxe institué par le décret de la semaine dernière suit naturellement la même progression : il monte à 16 francs le kilogramme, prix que nous avions indiqué.

Malgré cette augmentation de tarifs, les remises faites aux débitants restent les mêmes. Il serait peut-être de bonne politique de les élever proportionnellement aux nouveaux prix, dût-on reprendre plus tard cette augmentation. Les remises des débitants représentent en partie les déchets qu'ils subissent par avaries, et surtout par le *bon poids* qu'ils sont obligés de donner sur chaque petite vente ; ces pertes sont naturellement proportionnelles aux prix, de sorte qu'en n'élevant pas la remise du débitant, on la diminue réellement. De là des plaintes, non fondées peut-être, mais qui s'exhaleront dans le public et qui pourraient le mal disposer pour des réformes dont il doit payer les frais. D'ailleurs le concours actif des débitants est indispensable sur certains points, par exemple pour le tabac de luxe qu'il s'agit de lancer. Et cependant on laisse à peine pour celui-ci la remise donnée pour le tabac ordinaire à 10 francs.

Dans la séance du lundi, M. Pouyer-Quertier a présenté un autre projet de loi qui augmente encore les aggravations déjà proposées pour l'enregistrement. Elles monteraient à 22 millions environ, au moyen de modifications nouvelles dont plusieurs seraient fort lourdes, notamment celles qui concernent les actes de société, les mainlevées ou subrogations d'hypothèques et les ventes de fonds de commerce (4 francs 80 pour 100). La commission a déposé mercredi, par l'organe de M. Mathieu Bodet, un rapport qui accepte la plupart de ces modifications. Mais elle réduit à 2 fr. 40 c. le droit sur la vente des fonds de commerce, et nous croyons qu'elle a grandement raison. Il est probable que les propositions gouvernementales ainsi modifiées seront votées rapidement. Mais nous ne pouvons entrer aujourd'hui dans le labyrinthe de l'enregistrement pour en exposer les détails.

Revenons maintenant à la suite de nos études.

III

LES DROITS SUR LES ALCOOLS

Le monopole des tabacs n'est pas la seule des contributions indirectes qui puissent encore fournir d'importantes augmentations de recettes. Il faut placer immédiatement après lui une autre catégorie de droits qui s'en rapprochent à beaucoup d'égards, je veux dire les droits sur les alcools.

Le tarif des droits sur les alcools a beaucoup varié. Ils ont été institués en même temps que les taxes sur les tabacs, par la loi du 5 ventôse an XII (25 février 1804), qui inaugurait les droits réunis, comme pour marquer l'avénement du premier empire. La loi organique des contributions indirectes, du 28 avril 1816, les fixa à 14 francs 55 centimes pour 100 francs

(1) Voyez notre numéro 33, 10 février 1872, p. 772.

de prix de vente, avec 1 centime additionnel. D'après les prix d'alors, plus élevés que ceux d'aujourd'hui, cette taxe représentait environ 47 francs par hectolitre. Il y avait, en outre, une surtaxe sur les alcools consommés dans les villes dépassant 2000 âmes de population agglomérée.

La loi du 24 juin 1824, applicable à partir du 1er janvier 1825, vint modifier l'assiette de l'impôt. On cessa de l'établir sur la valeur vénale pour le fixer d'après la quantité d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et autres spiritueux. Le droit fut de 50 francs plus un décime, en tout 55 francs, par hectolitre d'alcool. Mais toute commune de 1500 habitants était frappée d'une surtaxe ou droit d'entrée au profit du Trésor, qu'il ne faut pas confondre avec les droits d'octroi ; ces droits d'entrée variaient de 3 francs à 25 francs suivant la population, le maximum atteignant toutes les villes de 50 000 âmes. Les droits d'entrée étaient également frappés du décime, ce qui les portait en réalité de 3 francs 30 à 27 francs 50. L'impôt était donc généralement supérieur à 55 francs et s'élevait, dans toutes les villes de grande consommation, à 82 francs 50.

Après la Révolution de 1830, le droit est réduit à 34 francs plus le décime, ou 37 francs 40 par hectolitre. Les surtaxes appliquées aux villes, sous le nom de droits d'entrée, sont restreintes aux centres de plus de 4000 âmes; elles varient de 4 à 16 francs avec décime additionnel qui les porte de 4 francs 40 à 17 francs 60. La loi du 14 juillet 1855 relève l'impôt à 50 francs plus 2 décimes, c'est-à-dire 60 francs. En 1860, à la suite de la guerre d'Italie, il monte à 75 francs, toujours avec les deux décimes, ce qui fait 90 francs par hectolitre. Les droits d'entrée dans les villes s'augmentent seulement d'un second décime établi en 1855, qui les fait varier de 4 francs 80 à 19 francs 20. Mais il ne faut pas oublier qu'à ces droits d'entrée, appartenant au Trésor, s'ajoutent des droits d'octroi souvent considérables perçus au profit des villes elles-mêmes. A Paris, ils sont égaux au droit d'entrée, c'est-à-dire à 19 francs 20.

C'est à ce taux que nous trouvons l'impôt sur l'alcool au moment de nos désastres. En 1869, la dernière année normale, — car les années 1870 et 1871 ont été trop bouleversées par l'invasion pour que leurs résultats fiscaux puissent entrer en ligne de compte, — en 1869, dis-je, la consommation s'est élevée à 978 000 hectolitres qui, à raison de 90 francs par hectolitre, ont payé un peu plus de 88 millions. Les surtaxes des villes, ou droits d'entrée, ont porté sur 400 000 hectolitres environ, c'est-à-dire plus des deux cinquièmes de la consommation totale de la France; la moyenne de ces droits étant de 10 francs l'hectolitre, c'est une recette de 4 millions à joindre au produit principal, de sorte que les alcools fournissent un total de 92 millions.

Nous laissons de côté les petites perceptions accessoires dont l'importance est d'ailleurs fort secondaire en ce qui concerne les alcools ; c'est seulement pour les vins qu'elles méritent d'être comptées.

Mais il faut dire un mot des liqueurs et eaux-de-vie en bouteilles, confondues dans la consommation totale de 978 000 hectolitres.

L'administration des contributions indirectes appelle proprement *liqueurs* toutes les liqueurs spiritueuses sucrées : anisette, curaçao, chartreuse, bénédictine, eau-de-vie de Dantzig, bitter sucré, noyau, fruits à l'eau-de-vie, et les mille variétés que le commerce invente chaque année. La loi de finances votée le 4 septembre 1871 y a en outre assimilé l'absinthe, qui, n'étant pas sucrée, ne payait auparavant que d'après sa contenance d'alcool. Ces liqueurs sont toujours taxées comme si elles étaient formées d'alcool pur, quelle que soit leur teneur véritable. En réalité, la plupart d'entre elles contiennent seulement 20 à 25 pour 100 d'alcool, quelquefois même un peu moins; mais il y en a aussi qui en renferment beaucoup plus, notamment la chartreuse verte, la plus forte de toutes nos liqueurs, qui va jusqu'à 70 pour 100 d'alcool pur. L'absinthe en contient même 73 pour 100, de sorte que la dernière loi, en la taxant comme alcool pur, ne l'a pas beaucoup surchargée.

Puisque les liqueurs sucrées payent comme de l'alcool pur, il semble naturel de laisser le fabricant élever leur degré autant que bon lui semble, sans lui rien réclamer. On lui impose cependant un maximum de 35 pour 100 au delà duquel il doit payer le droit ordinaire sur tout excédant employé dans ses produits. Mais comme ce maximum porte sur l'ensemble de la fabrication, les liqueurs faibles peuvent compenser les liqueurs fortes, et le fabricant n'a rien à craindre quand il produit à la fois des unes et des autres. Quand il veut se borner aux liqueurs à teneur élevée comme la chartreuse, il doit et peut obtenir de la régie des conditions spéciales qui le dispensent de payer le droit sur les excédants.

La consommation annuelle des liqueurs sucrées représente environ 60 000 hectolitres, ou 6 millions de litres qui figurent au compte général comme 60 000 hectolitres d'alcool.

Les liqueurs spéciales non sucrées, telles que le kirsch, le rhum, les cognac et armagnac (ce sont les eaux-de-vie de vin fabriquées avec certains crus estimés des Charentes, dont les noms sont devenus génériques), le bitter non sucré (1), etc., ne reçoivent pas le nom de liqueurs dans le langage administratif, et payent simplement, comme les eaux-de-vie, d'après leur contenance en alcool. Cette contenance s'élève ordinairement jusqu'à 60 pour 100, au moment de la vente en gros, pour les bonnes eaux-de-vie des Charentes qui servent de types aux cours. Mais cette teneur s'abaisse d'elle-même avec le temps, et, chez les eaux-de-vie ordinaires qu'on ne laisse pas vieillir beaucoup, on la diminue par un coupage d'eau en proportion convenable. Au moment où elles sont bues, les eaux-de-vie ne dépassent jamais 50 pour 100 d'alcool, et tombent souvent fort au-dessous.

On mesure la contenance en alcool au moyen d'un petit appareil de verre, nommé aréomètre, qui présente à peu près la forme d'un thermomètre et qu'on plonge dans la liqueur où il s'enfonce plus ou moins. La tige porte une échelle divisée en 100 degrés indiquant les proportions d'alcools pour 100 parties de liqueur. Voilà pourquoi dans la pratique on désigne par degrés la force des liqueurs.

D'après les tarifs en vigueur avant la guerre, l'eau-de-vie à 50 degrés payait 45 francs l'hectolitre pour le droit de consommation générale, et une moyenne de 51 francs dans les villes de plus de 4000 âmes soumises à la surtaxe du droit d'entrée qui, ne l'oublions pas, atteint près de la moitié de la

(1) Le bitter sucré paye au contraire comme alcool pur : c'est pour cela que dans la plupart des cafés et débits on sert du bitter simplement amer, en y ajoutant sur place du sucre ou une liqueur sucrée pour les consommateurs qui le désirent. — Quant au vermouth, il est considéré comme vin blanc et paye seulement une surtaxe pour la petite quantité qu'il contient d'ordinaire en sus de la teneur maximum accordée aux vins.

consommation générale. Il faut encore y ajouter l'octroi, ce qui, dans Paris, portait le total à 64 francs; mais les eaux-de-vie communes vendues dans la plupart des débits sont moins élevées en degré et ne payaient pas plus de 58 francs l'hectolitre.

Il est un cas où toutes les eaux-de-vie subissent le même traitement que les liqueurs sucrées, et payent aussi comme alcool pur, à raison de 90 centimes ou 1 franc 50 par litre : c'est lorsqu'elles sont taxées en bouteille, ce qui rend impossible la vérification de leur degré alcoolique. On ne soumet à l'impôt dans ces conditions que des eaux-de-vie de qualité supérieure ; elles représentent environ 3 millions de bouteilles par an, soit 30 000 hectolitres.

En fait, les bouteilles qui renferment ces liqueurs fines contiennent généralement bien moins d'un litre (la bouteille ordinaire varie de 65 à 70 centilitres) ; mais par une nouvelle aggravation, la loi taxait toute bouteille comme un litre. Cette aggravation, — qui pesait en définitive sur les classes aisées, — a disparu vers les derniers jours de l'empire, en 1870, et aujourd'hui on taxe les bouteilles d'après leur contenance réelle qui est en moyenne de 80 centilitres.

En définitive, sur une consommation totale de 978 000 hectolitres, nous trouvons seulement 90 000 hectolitres soumis à un mode de taxation plus rigoureux.

Quand le gouvernement, au lendemain du traité de paix, se trouva en face de cet épouvantable déficit de 650 millions qui le forçait à interroger toutes les sources de fiscalités connues, il songea naturellement aux alcools et proposa d'élever le droit de consommation de 90 francs à 150. Cette surtaxe figure parmi les premières mesures financières votées en bloc par l'Assemblée au mois de septembre dernier, avant de partir en vacances. Elle élève le droit à un chiffre variant de 62 à 75 francs par hectolitre sur l'eau-de-vie commerciale de 45 à 50 degrés, non compris une moyenne de 6 francs pour le droit d'entrée dans les villes et les octrois. A Paris, l'ensemble de ces impôts varie de 84 à 94 francs suivant le degré.

Dans les évaluations du gouvernement, le produit de cette surtaxe est porté à 58 millions. Voici comment ce chiffre peut être justifié : La consommation de 1869 est de 978 000 hectolitres. Il faut en retrancher la part afférente à l'Alsace-Lorraine, que nous avons perdue. C'est un peu plus de 8000 hectolitres; mais il suffit de déduire cette quantité qui nous laissera un chiffre rond, car les produits des mois de 1870 et 1871 non troublés par l'invasion étrangère indiquent un accroissement de consommation. Il reste donc un total de 970 000 hectolitres qui, à 60 francs, donnent 58 200 000 francs.

Il est vrai que cette diminution de 8000 hectolitres motivée par la perte des consommateurs alsaciens et lorrains, on doit l'opérer également sur le produit du droit primitif calculé d'après la base de 1869, lequel s'abaisse ainsi de 720 000 francs et tombe à 87 300 000 francs. Il faut déduire cette perte de l'excédant produit par la surtaxe, ce qui le ramène à 57 millions et demi. Cette légère différence est comblée par l'excédant de recettes à obtenir sur les absinthes, que la loi taxe comme alcool pur, tandis qu'ils payaient auparavant d'après leur contenance réelle d'environ 73 degrés (1).

(1) La consommation de l'absinthe représente environ 20 000 hectolitres par an.

En somme, avec le droit actuel de 150 francs par hectolitre, les alcools feront entrer 150 millions dans les caisses du trésor en 1872. Mais on peut en tirer un produit bien plus considérable.

Comme le tabac, peut-être encore à plus haut degré que lui, l'alcool représente une consommation qui n'a rien de nécessaire à la vie, qui devient même trop souvent contraire à la santé par l'abus qu'on en fait. L'ivrognerie produit partout des ravages non moins dangereux pour la société que pour l'individu, et auxquels on ne pourra jamais comparer les inconvénients reprochés à l'usage immodéré du tabac. L'alcool n'est pas seulement une consommation de luxe, c'est souvent une consommation de vice, source de maladies et d'hébêtement pour l'individu, de désordres pour la société. Voilà donc un impôt auquel s'applique bien mieux encore ce que nous avons dit du tabac : on peut le pousser sans scrupule jusqu'à ses limites les plus extrêmes, et s'il en résultait quelque amoindrissement dans la consommation, il ne faudrait pas trop s'en affliger tant que les finances de l'État n'en souffriraient point.

D'un autre côté, les alcools partagent avec les tabacs, et aussi un peu avec les sucres, le privilége de payer à l'État un impôt très-supérieur au prix de la denrée. Ils doivent en partie ce privilége au fractionnement considérable qu'ils subissent dans la consommation. Ce fractionnement nécessite pour les intermédiaires des bénéfices élevés au milieu desquels la part du trésor devient beaucoup moins sensible, et il disperse l'impôt dans une proportion suffisante pour le ramener sur chaque consommation à un chiffre très-minime.

En ce qui concerne le tabac, l'établissement du monopole (fabrication et vente exclusives) a donné à l'État le moyen d'accaparer presque tous ces bénéfices. C'est ainsi qu'il est arrivé aux magnifiques résultats exposés dans notre premier article sans faire peser en définitive une charge trop lourde sur le public. Les alcools au contraire ne se prêtaient pas à l'organisation d'un monopole semblable ; les intermédiaires conservent donc les quotités de bénéfices énormes que comportent ces genres de commerce. Aussi, quoique l'écart entre le prix de revient du producteur et le prix de vente au consommateur soit bien plus considérable encore pour l'alcool que pour le tabac, la part proportionnelle afférente à l'impôt est beaucoup plus faible.

Traduisons en chiffres aussi précis que possible cette comparaison à la fois curieuse et instructive entre deux genres de fiscalité, deux manières de percevoir des impôts comparables à beaucoup d'égard. — Nous raisonnerons sur l'année 1868.

Les comptes de l'administration des tabacs en 1868 font ressortir une dépense de 58 millions 490 152 francs. Cette somme représente seulement les déboursés ; si nous voulons faire une comparaison sérieuse avec une industrie véritable, il faut ajouter au moins à ce chiffre les intérêts et l'amortissement du capital engagé, évalué fin décembre 1868 à 136 millions 411 047 fr. 38 cent. Pour avoir un chiffre rond, je fixerai les intérêts et l'amortissement à 8 millions 509 848 francs qu'il faudra retrancher sur les bénéfices de l'État tels qu'ils sont calculés dans notre premier article, pour les ajouter aux dépenses ou prix de revient. Voici, à ce nouveau point de vue, la répartition des sommes payées par les consommateurs :

Décomposition du prix de vente des tabacs en 1868.

	SOMMES TOTALES.	QUOTITÉS proportionnelles pour 100.
	fr.	
Prix de revient. Intérêts et amortissement du capital	67 000 000	24,213
Bénéfice de l'État (impôt net)	181 586 979	65,487
Bénéfices des intermédiaires (débitants)	28 800 676	10,373
Total déboursé par les consommateurs.	277 387 655	100,073

Les élévations de tarifs décrétées par les lois de finances du mois de septembre 1871 modifient ces chiffres au profit de l'État. L'impôt net, déduction faite des intérêts et amortissement, atteindra 190 millions qui représenteront à peu près 67 pour 100 du prix de vente, tandis que le prix de revient total, avec intérêts et amortissement, diminuera par suite de la restriction du débit des tabacs de zones, et tombera en dessous de 23 pour 100.

Enfin, si l'on adoptait les diverses réformes que j'ai indiquées, ces proportions relatives changeraient bien plus encore. Voici, en chiffres ronds, les résultats approximatifs que l'on obtiendrait, toujours en ajoutant aux dépenses effectives une somme de 8 millions au moins pour l'intérêt et l'amortissement du capital de la Régie.

Décomposition approximative du produit des tabacs après les réformes proposées.

	SOMMES TOTALES. millions.	QUOTITÉS proportionnelles pour 100.
Prix de revient. Intérêts et amortissement du capital	63	19,2
Bénéfice de l'État (impôt net)	245	74,7
Bénéfice des intermédiaires (débitants)	20	6,1
Total à débourser par les consommateurs	328	100

Faisons maintenant les mêmes calculs pour l'alcool. En 1868, le ministère de l'agriculture, d'après les observations recueillies pendant l'année précédente, estimait la moyenne du prix de vente au détail à 242 fr. l'hectolitre, et la moyenne du prix de vente en gros à 139 francs impôt compris. Ce sont là sans doute des chiffres qui ne méritent pas une confiance sans réserve, le premier surtout qui paraît beaucoup trop faible ; peut-être a-t-on confondu le prix de l'alcool avec celui de l'eau-de-vie telle qu'on la boit, et qui contient seulement moitié d'alcool. Dans les 139 fr. du prix de vente en gros, on peut attribuer environ 80 fr. à l'impôt ; il faut en retrancher encore les bénéfices des marchands en gros et du fabricant, que j'estimerai à 9 francs (à peu près 15 pour 100). Il ne reste plus que 50 fr. pour le prix de revient du fabricant, non compris bien entendu son bénéfice (1). Les chiffres servant de point de départ n'ayant pas de valeur authentique, il n'est pas nécessaire de discuter cette décomposition forcément un peu hypothétique comme les résultats auxquels nous devons arriver. Voici ces résultats :

(1) En janvier et février 1872, les cours de Paris oscillent entre 55 et 57 fr. pour l'esprit trois-six de betteraves à 90 degrés, première qualité, à Lille, pays de production, on les cotait de 52 à 54 fr. Les trois-six de vins 90 degrés, toujours plus chers, valaient, dans les pays de production (Hérault, Gard, etc.), de 60 à 62 fr. Mais ces prix sont déjà grevés du bénéfice du fabricant, de frais de courtage et de commission, de bénéfices d'intermédiaires, négociants, etc., etc.

Décomposition du prix de vente de l'alcool en 1867.

	A L'HECTOLITRE.	QUOTITÉS proportionnelles pour 100.
Prix de revient du fabricant	50 fr.	21
Impôt	80	32
Bénéfice du fabricant et de tous les intermédiaires	122	47
Prix d'achat payé par le consommateur,	242	100

Les chiffres qui servent de point de départ à ce tableau sont probablement inexacts, malgré leur caractère officiel, et d'ailleurs ils se réfèrent à une époque où l'impôt était moins élevé qu'aujourd'hui. Nous allons donc tâcher de faire une décomposition plus sérieuse du prix de vente des alcools au détail.

Nous prendrons pour point de départ les trois-six de betteraves dont la production dépasse beaucoup aujourd'hui celle des trois-six du midi. Nous fixerons le prix de revient en fabrique à une moyenne de 52 fr. par hectolitre d'alcool pur, ce qui correspond à près de 47 fr. pour le trois-six commercial. Sans doute, le cours des marchés est toujours supérieur à ce chiffre-là ; la différence représente le bénéfice du fabricant, les frais de transport, de commission, etc.

Le droit de consommation est de 150 fr. Il faut y ajouter les surtaxes de droits d'entrée dans les villes, surtaxes qui varient suivant la population, de 4 fr. 80 à 19 fr. 20, compris les deux décimes. Cela représente une moyenne de 12 fr. Mais les droits d'entrée n'atteignent que les deux cinquièmes de la consommation totale. Pour avoir un chiffre qui représente la moyenne générale de la France, il faut donc prendre seulement les deux cinquièmes du produit des droits d'entrée, soit, en chiffres ronds, 5 fr. par hectolitre. Total moyen de l'impôt : 155 fr. non compris les octrois.

Établissons aussi le chiffre spécial de Paris, dont la consommation présente une importance tout à fait exceptionnelle. Le droit d'entrée s'élève ici à 19 fr. 20, décimes compris, l'octroi au même taux ; cela fait 38 fr. 40 pour la surcharge et 188 fr. 40 pour l'ensemble des droits de tout genre sur l'hectolitre d'alcool.

Voyons maintenant combien cet hectolitre d'alcool fait sortir de la poche des consommateurs, en calculant sur les eaux-de-vie communes qui représentent de beaucoup la plus grande partie de la consommation et laissent la moins grande marge de bénéfice. On peut évaluer la teneur moyenne de ces eaux-de-vie à 45 degrés ; sur cette base, 1 hectolitre d'alcool fournit 2 hectolitres 22 litres d'eau-de-vie. Le litre donne au moins 40 petits verres qui ne se vendent jamais moins de 5 centimes dans les campagnes et les petites villes. Dans la plupart des grandes villes d'octroi, le prix est partout de 10 centimes ; comme nous n'avons pas fait entrer les octrois dans notre calcul général, comptons tous les petits verres à 5 centimes. Cela produit 2 fr. par litre d'eau-de-vie et 444 fr. pour l'hectolitre d'alcool.

Il va sans dire qu'à Paris le petit verre coûte toujours 10 centimes ; c'est à ce prix qu'il doit figurer dans le compte spécial de Paris, où l'hectolitre d'alcool coûte ainsi aux consommateurs la somme de 888 fr. à raison de 4 fr. par litre d'eau-de-vie.

Voici un tableau qui condense et compare ces résultats. J'y ajoute les calculs analogues faits dans l'hypothèse d'une

nouvelle augmentation de 50 fr. qui sera proposée tout à l'heure.

Décomposition du prix de vente de l'alcool en 1872.

	MOYENNE DE LA FRANCE.		A PARIS.	
	A L'HECTOLITRE.	QUOTITÉ pour 100.	A L'HECTOLITRE.	QUOTITÉ pour 100.
	fr.		fr. c.	
Prix de revient du fabricant.	52	11,74	52 »	5,90
Impôts.....	155	34,91	188 40	21,22
Bénéfices du fabricant; bénéfices et frais des intermédiaires.....	237	53,35	647 60	72,88
Total payé par les consommateurs.....	444	100 »	888 »	100 »

Décomposition du même prix après la surtaxe proposée.

	fr.		fr. c.	
Prix de revient du fabricant.	52	11,74	52 »	5,90
Impôts.....	205	46,17	238 40	26,85
Bénéfices du fabricant; bénéfices et frais des intermédiaires.....	187	42,09	597 60	67,25
	444	100 »	888 »	100 »

Les eaux-de-vie communes vendues au litre ne laissent pas d'aussi grands bénéfices aux intermédiaires, car elles se vendent à Paris 2 fr. le litre au lieu de 4 fr. et, 1 fr. 50 dans certaines villes au lieu de 2 fr. Mais, par contre, dans beaucoup de villes le petit verre coûte 10 centimes sans que l'octroi atteigne le taux de Paris, et les eaux-de-vie supérieures des Charentes donnent encore bien plus de bénéfices aux marchands. Puis, dans les cafés d'un ordre plus élevé, le petit verre monte de 30 à 60 centimes, ce qui porte le prix de vente de l'hectolitre de 2500 à 5000 fr. sans que le prix de revient augmente énormément.

La comparaison de ce tableau avec celui qui concerne les tabacs montre que l'alcool coûte en fabrique du dixième au vingtième du prix de vente, tandis que le tabac coûte près du quart. Cependant, pour le tabac, l'impôt représente les deux tiers et pourrait s'élever jusqu'aux trois quarts, tandis que pour l'alcool il varie du tiers au cinquième, depuis la dernière surtaxe. Tout cela tient à ce que, sur le tabac, la part des intermédiaires a été réduite au dixième et pourrait descendre au-dessous d'un seizième, tandis que sur l'alcool elle s'élève jusqu'aux trois quarts (1).

Suivant M. Thiers, le droit de 150 francs par hectolitre est la limite naturelle de l'impôt, au delà de laquelle il se détruirait lui-même en restreignant beaucoup la consommation : le président de la République l'a formellement déclaré ainsi lorsqu'il a essayé de démontrer à l'Assemblée que l'impôt sur les matières premières pouvait seul fournir l'argent dont le Trésor a besoin.

Cependant, quelques jours après (22 janvier), le ministre des finances M. Pouyer-Quertier, constatait devant l'Assemblée que la surtaxe de 60 francs imposée l'année dernière à l'alcool n'avait produit aucune diminution dans la consommation. Cette fermeté si absolue n'indique pas le moins du monde qu'on soit à la limite de l'impôt ; il y a là au contraire un fait exceptionnel, sinon inattendu, prouvant que c'est le moins sensible de tous nos impôts de consommation. Comment soutenir que la plus légère surcharge va étendre par terre ce robuste gaillard dont on double presque le fardeau sans qu'il ait l'air de le remarquer ! Comment le prétendre surtout au moment même où l'on est obligé d'imposer deux nouveaux décimes au sucre qui a le tempérament beaucoup moins solide; car la première surcharge, relativement moitié moins lourde, l'a déjà fait fléchir un peu ? C'est encore M. Pouyer-Quertier qui le déclare avec les chiffres officiels en main. Qu'il cherche à expliquer cette défaillance par des déplacements apparents de consommation, soit ; mais elle n'en subsiste pas moins comme fait brut, et elle prouve que le sucre est moins capable que l'alcool de porter une nouvelle charge. Renoncez donc plutôt, dès que vous le pourrez, aux deux nouveaux décimes obtenus sur les sucres, et surtaxez les alcools.

N'avons-nous pas d'ailleurs l'enseignement des autres nations ? Tandis que M. Thiers fixe à 150 francs les limites fatales de l'impôt sur les alcools, nous voyons l'Angleterre et les États-Unis franchir depuis longtemps sans crainte ces nouvelles colonnes d'Hercule pour élever leur droit jusqu'à des hauteurs qui nous paraissent vertigineuses.

Aux États-Unis, la taxe nationale fixée à 100 pour 100 en 1846, réduite à 30 pour 100 en 1857, est complétement transformée sous l'influence des nécessités fiscales engendrées par la guerre de la sécession. En 1864, elle s'élève à 355 francs par hectolitre sur les eaux-de-vie de première preuve et 284 francs pour les liqueurs ordinaires. Le tarif du 3 mars 1867 l'augmente encore : il frappe les eaux-de-vie de première preuve à raison de 426 francs par hectolitre. Ces eaux-de-vie de première preuve doivent être du *brandy*, la plus forte des eaux-de-vie américaines. En la supposant de 56 degrés centésimaux, l'impôt représenterait 633 fr. par hectolitre d'alcool pur en 1864 et 760 fr. en 1867.

Depuis, la prospérité financière revenue au trésor américain lui a permis de supprimer beaucoup d'impôts et de réduire tous ceux qu'on maintenait. L'alcool a eu sa petite part dans ces réductions : la loi du 13 juillet 1870 a remis en vigueur les tarifs de 1864, c'est-à-dire 355 francs pour les eaux-de-vie de première preuve ou 633 fr. par hectolitre d'alcool pur.

En Angleterre, il faut distinguer les alcools fabriqués dans l'intérieur du pays et les alcools importés.

A l'intérieur, le droit principal est de 6 schellings par gallon (4 lit. 54 cent.), ou 154 fr. par hectolitre, sur les eaux-de-vie à 56 degrés centésimaux, ce qui est la teneur ordinaire ; cela correspond à peu près à 300 francs par hectolitre d'alcool pur. Mais il faut y ajouter le droit sur le malt, — 9 francs par hectolitre, — qui représente au moins 63 francs par hectolitre d'alcool pur. C'est donc en tout 363 francs par hectolitre sur la production intérieure.

Quant aux alcools importés de l'étranger, ceux qui venaient

(1) Dans les pays où la vente du tabac est libre, les bénéfices des intermédiaires deviennent ce que nous les voyons chez nous pour l'alcool.

Cette comparaison montre combien le monopole augmente la puissance fiscale d'un impôt. C'est sous cette forme qu'on devrait percevoir le nouvel impôt sur les allumettes, qui laissent aujourd'hui aux détaillants des bénéfices énormes. On triplerait ainsi son produit en demandant moins au public. — Des propositions dans ce sens ont déjà été faites à la commission du budget et au gouvernement par les plus grands fabricants d'allumettes. Mais ce qu'il faudrait, ce n'est pas une résurrection de la ferme générale des gabelles, c'est le monopole au profit de l'État lui-même.

de France, avant le traité de commerce de 1860, payaient à la douane 737 francs par hectolitre. En vertu des clauses du traité de commerce, le droit d'entrée est réduit aujourd'hui pour nous à 224 francs par hectolitre d'eau-de-vie à 56 degrés centésimaux, ce qui fait 400 francs par hectolitre d'alcool pur.

Quand on les compare aux tarifs d'Angleterre et d'Amérique, les taxes françaises, qui nous paraissaient si énormes, ont l'air d'humbles myrmidons placés à côté d'une race de géants. Cependant, la réputation bien connue des buveurs de ces deux pays ne permet pas de croire que la consommation ait battu en retraite devant ces droits excessifs, et l'ivrognerie y laisse toujours un champ malheureusement trop large à l'action de leurs sociétés de tempérance.

En France même on a pu constater plusieurs fois que l'élévation du droit sur les alcools n'influençait pas leur vente d'une manière appréciable. La consommation s'accroît continuellement, quoique avec certaines irrégularités par suite des circonstances commerciales qui déplacent souvent la perception d'une année à l'autre. Le tableau suivant, qui retrace la marche de la consommation en France pendant une période de vingt années démontre ce fait avec évidence.

Consommation de l'alcool en France de 1850 à 1870.

ANNÉES	CONSOMMATION D'ALCOOL hectolitres
1850	585 200
1851	622 800
1852	648 600
1853	644 400
1854	601 700
1855	714 800
1856	768 400
1857	825 600
1858	842 700
1859	823 000
1860	851 800
1861	832 900
1862	857 600
1863	870 300
1864	870 200
1865	873 000
1866	964 200
1867	939 500
1868	971 300
1869	978 000

On aurait beaucoup de peine à deviner en lisant ce tableau que les années 1855 et 1860 ont été marquées par une augmentation, de 50 pour 100 chaque fois, sur les droits qui frappent l'alcool. En 1855 et 1856, on constate des augmentations considérables, dépassant de beaucoup celles des années précédentes. En 1860, le tableau indique une légère diminution; mais elle est plus apparente que réelle, car elle s'explique en partie par des incidents de perception. Les tabacs ont été surtaxés aussi à cette époque; et l'augmentation n'était que de 25 pour 100. Mais ils n'ont pas montré la même fermeté, et l'on a vu que la consommation avait fléchi d'une manière très-accusée, sans aller cependant jusqu'à être inquiétante.

A quoi tient cette résistance toute particulière de l'impôt sur les alcools, qui le rend inébranlable là où tous les autres faiblissent? D'abord, sans aucun doute, à l'énergie du vice qu'il atteint, et qu'aucun sacrifice ne peut arrêter dans la poursuite de sa satisfaction. Mais la grande raison n'est peut-être point là seulement. C'est autre part qu'il faut aussi la chercher, dans un fait économique : Les surtaxes établies sur les alcools sont très-loin de provoquer une augmentation correspondante dans le prix de vente au détail. Voilà pourquoi la consommation diminue peu.

Ainsi en 1820, avec un droit de 47 francs environ, l'hectolitre d'alcool se vendait 290 francs au consommateur, d'après les évaluations du ministère de l'agriculture. En 1867, le droit est doublé, il s'élève à 90 francs, et cependant le prix de vente au détail tombe à 242 fr., d'après une évaluation faite sur la même base. On ne peut pas invoquer ici les perfectionnements de l'industrie qui auraient diminué le prix de revient. La transformation du vin en alcool est une opération des plus simples sur laquelle il est difficile d'obtenir de très-grandes économies. D'un autre côté, la matière première de cette opération, le vin, a augmenté d'une manière très-sensible entre ces deux dates. Les cours varient beaucoup d'une année à l'autre par suite des résultats de la récolte. Mais pour la période décennale de 1816 à 1825 les prix de vente au consommateur donnent une moyenne d'environ 32 francs l'hectolitre de vin moyen, impôt déduit, tandis que pour la période décennale de 1858 à 1867, la même moyenne, calculée dans les mêmes conditions, dépasse 41 francs. Tous les perfectionnements industriels ne suffiraient jamais à couvrir une augmentation de moitié dans la matière première, aggravée par une augmentation incontestable de la main-d'œuvre.

Ainsi le prix de revient de l'alcool de vin devait être moins élevé en 1820 qu'en 1867, ce qui n'empêchait pas le producteur d'alors de le vendre beaucoup plus cher que depuis : le fait est certain, mais n'entame pas notre affirmation, car le prix de revient d'une denrée et le bénéfice du producteur sont deux choses distinctes. Il est vrai encore que depuis un certain nombre d'années, les distillateurs de grains et surtout de betteraves du Nord ont fait un rude concurrence aux bouilleurs de vins du Midi, et fournissent aujourd'hui la partie la plus considérable de la consommation française; mais cette concurrence même les oblige à baisser leur prix de vente autant que possible et ils ne manqueraient pas de le faire si la chute de leur prix de revient, fort au-dessous de celui du Midi, leur permettait encore une diminution importante.

Il reste donc acquis que le prix de revient de l'alcool a augmenté de 1820 à 1867; en outre l'impôt a doublé pendant cet intervalle, et cependant le prix de vente au consommateur semble diminuer.

En 1850 et en 1860 des aggravations de droit de 50 p. 100, opérées à deux reprises successives, ne se traduisent point par une élévation brusque du prix de détail comme il était permis de le craindre, et on ne dit pas non plus que le dégrèvement de 1830 ait amené une réduction bien notable.

Enfin l'année dernière, l'alcool est frappé d'une surtaxe des deux tiers, plus de 66 p 100 qui représente à elle seule 60 centimes par litre sur les liqueurs sucrées taxées comme alcool pur : cependant c'est à peine si les tarifs du détail sont influencés. Le prix des petits verres trop populaires n'a pas changé, et la plupart des épiceries parisiennes n'ont même pas augmenté les liqueurs sucrées d'une manière apparente.

Le prix de vente au détail paraît jouir là d'une indépen

dance tout à fait singulière ou du moins d'un peu de mobilité bien fait pour surprendre et dont il faut chercher à découvrir la cause.

Ce fait étrange au premier abord trouve une explication naturelle dans le tableau que nous avons dressé tout à l'heure pour établir la décomposition approximative du prix de vente. Les bénéfices des intermédiaires en constituent toujours plus de la moitié, souvent les trois quarts. Il est vrai que sur leurs bénéfices bruts les intermédiaires doivent prélever les frais qu'ils subissent pour transport, logement, manutention, réduction de degré, etc. C'est beaucoup sans doute relativement au prix de revient, mais bien peu relativement au prix de vente. Les variations du prix de revient primitif deviennent insignifiantes vis-à-vis du total de ces bénéfices, et ceux-ci peuvent absorber les surtaxes comme une éponge absorbe l'eau. Sans doute cette absorption ne continuerait pas indéfiniment; l'éponge finirait par être gorgée et les bénéfices par s'épuiser. A partir d'une certaine limite, les surtaxes retomberaient donc sur le consommateur d'une manière directe ou indirecte.

Il en est tout autrement pour les sucres. L'impôt et le prix de vente du fabricant de sucre brut représentent à peu près la somme payée par le consommateur, surtout à Paris. Les bénéfices des intermédiaires sont extrêmement réduits et ne peuvent absorber aucune partie de l'impôt. Chaque surtaxe se traduit donc par une augmentation correspondante sur le prix du consommateur, comme on le constate en ce moment même pour les nouveaux décimes exigés depuis quelques jours, comme on a pu le vérifier aussi l'année dernière lors des trois premiers décimes additionnels votés par l'Assemblée.

Voilà pourquoi la consommation du sucre doit diminuer sous l'influence d'une aggravation d'impôt, tandis que celle de l'alcool reste intacte. Voilà aussi pourquoi on peut surtaxer largement l'alcool tandis qu'il eût mieux valu peut-être, malgré les besoins du trésor, ne pas toucher au sucre, consommation saine et morale autant que l'alcool est funeste sous tous les rapports, excepté pour les caisses de l'État. Loin de gêner la consommation du sucre, il faudrait l'encourager dans l'intérêt de la santé publique. Elle correspond à l'usage des liqueurs inoffensives et des boissons chaudes (thé, café) taxées elles-mêmes au profit du Trésor, qui pourraient se substituer en partie à l'alcool et diminuer ainsi ses ravages.

L'accroissement continu de la consommation de l'alcool n'est pas un fait accidentel ; il se rattache à une évolution sociale en train de s'accomplir avec une énergie beaucoup trop grande pour qu'une aggravation de taxes puisse l'arrêter : c'est l'élévation des classes populaires aux habitudes extérieures des classes riches.

Le paletot de drap remplace de plus en plus la blouse de coton ou de toile qui rappelait encore le vêtement de nos ancêtres les Gaulois. Le cabaret subit un changement analogue: il tend à devenir un café. L'ancien débit vendait surtout du vin, le café moderne n'en vend presque plus ; aux ouvriers et aux petits employés comme aux gens riches, il offre les divers genres de liqueurs spiritueuses, avec le café qu'elles complètent, et aussi la bière qui est une boisson de luxe hors des pays de production.

Aussi la surtaxe du droit de détail sur le vin, établie pour imposer le cabaret, manque-t-elle aujourd'hui son but ; elle grève surtout la consommation intérieure des ménages d'ouvriers, presque tous obligés d'acheter leur vin au litre parce qu'ils n'ont pas de cave assez grande pour recevoir une pièce entière, ni d'argent d'avance pour la payer d'un seul coup. Il vaudrait donc mieux supprimer le droit de détail. Ce que le cabaret vend de plus en plus, et ce qu'il vendra davantage encore dans l'avenir, c'est la bière, c'est surtout l'alcool sous toutes ses formes. Pour arrêter le progrès de ces boissons *distinguées*, il faudrait un véritable bouleversement social ; mais tous les droits du monde n'y feront jamais grand'chose.

Ainsi, tous les raisonnements, tous les faits concourent en faveur d'une surtaxe sur les alcools et démontrent son efficacité fiscale. Voyons maintenant les objections qu'on essayerait de lui opposer, et les intérêts qu'elle peut atteindre.

Dans un rapport fait le mois dernier (22 janvier) à l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France, au nom de la section des industries agricoles, M. Belin a vigoureusement attaqué les droits sur les sucres et les alcools, qu'il déclare déjà véritablement *scandaleux* à leur taux actuel ; cela indique assez comment il traite les nouvelles surtaxes proposées. Nous serions un peu de son avis en ce qui concerne les sucres, mais nous ne pouvons aucunement l'admettre pour les alcools.

A l'aide de chiffres convenablement groupés, M. Belin montre qu'un hectare de betteraves rapporte à l'État 1600 francs lorsqu'elles sont converties en sucre, et 3 000 francs quand on en fait de l'alcool. Si ce sucre et cet alcool sont ensuite réunis pour fabriquer des liqueurs sucrées, taxées au maximum, le bénéfice du fisc s'élèverait même jusqu'à 15 000 fr. l'hectare, et à 25 000 francs lorsque ces liqueurs sont consommées dans Paris. A côté de ces chiffres formidables, la part du cultivateur est seulement de 500 à 600 francs sur lesquels il doit payer le fermage, l'impôt du sol, la main-d'œuvre, etc. — Pourquoi donc tient-on beaucoup à planter des betteraves ? Ce n'est pas pour le profit direct qu'elles produisent, répond M. Belin, c'est parce qu'elles constituent une culture améliorante qui permet d'élever plus de bétail et de faire plus de fumier, ce qui donnera plus de blé.

Nous ne discuterons pas les chiffres de M. Belin, habilement choisis pour frapper l'imagination. Mais il est impossible d'admettre que ces droits énormes soient payés par l'agriculture.

Constatons d'abord que la betterave est un des produits agricoles les plus rémunérateurs ; nous ne pouvons pas le démontrer ici, dans une parenthèse, par la décomposition de son prix de revient ; mais c'est un fait aussi incontestable qu'incontesté. M. Belin lui-même ne le nie pas, il cherche seulement à l'expliquer. Tout ce que l'agriculture doit désirer, c'est l'extension de cette plante. L'industrie sucrière jouit également depuis plusieurs années d'une prospérité satisfaisante, et je m'en réjouis dans l'intérêt des campagnes qu'elle enrichit. Bien qu'on puisse apporter plus d'un perfectionnement utile au mécanisme de nos lois fiscales, la situation agricole actuelle n'est pas mauvaise dans son ensemble.

Cela s'explique tout de suite d'après ce que nous avons montré plus haut. L'impôt grève surtout les intermédiaires et un peu le consomateur. Il ne peut pas grever en même temps, et pour la même partie, le producteur; car s'il est vrai qu'un impôt doit toujours être payé par quelqu'un, il est vrai au même titre qu'il ne peut jamais être payé deux fois, c'est à dire grever en même temps deux personnes.

L'agriculture n'a donc aucun intérêt direct dans la question; mais elle y a un intérêt indirect considérable, celui des débouchés. Si la surtaxe diminue la consommation, l'industrie agricole ne trouvera plus à placer tous ses produits ; en outre l'encombrement du marché modifiera les rapports de l'offre à la demande, qui règlent les cours, et les produits mêmes qui trouveront acheteur devront être cédés à un prix moins élevé.

Oui, tout cela est vrai... si la consommation des alcools diminue. Mais nous avons montré qu'aucune diminution appréciable n'était à craindre, et, en admettant même qu'il se produise une légère différence de quelques milliers d'hectolitres, elle se perdrait dans l'exportation qui représente environ le quart de la consommation intérieure (284 283 hectolitres en 1869).

Voilà donc l'agriculture complétement désintéressée du débat, avec les industries agricoles. Restent les intermédiaires, c'est-à-dire le commerce.

C'est ici que la charge devient réelle. Il est inutile de chercher à la dissimuler. Pour faire entrer de l'argent dans la caisse de l'État, on sait bien qu'il faut le prendre dans la caisse des particuliers. Toute la question est de savoir si les particuliers qu'on atteint pourront payer sans trop de gêne.

Le commerce des spiritueux en gros ne supportera qu'une très-faible partie de la surtaxe. Ce commerce est aujourd'hui un de ceux qui enrichissent le plus vite et le plus sûrement leur homme. L'élévation de ses bénéfices proportionnels se révèle par un fait extérieur incontestable : l'aisance avec laquelle il s'impose des frais généraux considérables, par la multiplicité des commissionnaires, représentants, agents et intermédiaires de toutes sortes, par la profusion des annonces pour les produits chers, etc. La charge qu'il consentira à garder pour lui ne l'écrasera point.

Le fardeau le plus lourd tombera sur le commerce de détail, et surtout les débitants. Faut-il les plaindre ? Je ne le crois pas. Le nombre des cabarets et des marchands de vin augmente sans cesse, dans les années malheureuses comme dans les autres, ce qui autorise à croire que ce n'est pas le moins lucratif de tous les métiers ; ajoutez que ce n'est pas toujours le plus intéressant par la moralité de ceux qui l'exercent. Si la diminution de leurs bénéfices entraînait la réduction de leur nombre, on pourrait s'en consoler aisément.

Mais il est possible de serrer la question de plus près. Les débits de tout genre ne tiennent pas seulement des liqueurs spiritueuses, ils vendent aussi des boissons fermentées, alcoolisées naturellement, mais à un degré bien plus faible, et beaucoup moins dangereuses pour la santé publique ; c'est, suivant les régions, du vin, de la bière, du cidre, du poiré (1). Seulement, ces boissons donnent au débitant un bénéfice beaucoup moindre que celui des liqueurs alcooliques ; c'est à peine la moitié ou le quart. Les bénéfices sur les alcools peuvent donc supporter un nouveau prélèvement au profit de l'impôt.

D'ailleurs, l'inégalité des bénéfices sur ces deux genres de boissons engage naturellement le débitant à favoriser la vente des liqueurs plutôt que celle de la bière ou du vin. Il pousse ainsi ses clients à la forme la plus dangereuse de l'ivrognerie. Si des surtaxes nouvelles diminuaient les bénéfices sur les alcools, elles supprimeraient ce calcul tacite, inévitable aujourd'hui, qui engendre des conséquences morales déplorables.

En reprenant une fois de plus notre comparaison entre l'alcool et le sucre, nous arrivons ici encore à des conclusions tout opposées pour ce dernier produit. Les droits sur le sucre passent au-dessus des intermédiaires pour atteindre les consommateurs, qui sont les véritables grevés. L'augmentation des droits entraîne donc une restriction dans la consommation, laquelle réagit par contre-coup sur l'industrie agricole et l'agriculture en diminuant leurs débouchés. D'un autre côté, les personnes directement grevées, c'est-à-dire les consommateurs de sucre, sont dignes de tout l'intérêt que les cabaretiers méritent rarement. Que de raisons à chaque pas pour épargner les sucres et frapper les alcools ! Et le gouvernement fait précisément l'inverse.

Je crois maintenant la démonstration aussi complète que possible. Les alcools peuvent et doivent supporter de nouvelles surtaxes. Quel sera leur chiffre ?

Dans la séance du 19 janvier 1872, M. Haentjens a proposé à l'Assemblée nationale une surtaxe de 70 francs par hectolitre qui porterait l'impôt total à 220 francs. C'est bien loin des 727 francs que l'Angleterre a payés si longtemps, des 760 francs que l'Amérique a supportés plusieurs années, et même des droits de 400 francs et 633 francs que ces deux nations payent encore aujourd'hui sans se plaindre. Cependant nous serons plus modéré encore et nous proposerons seulement une surtaxe de 50 francs; elle ferait monter le droit de consommation à 200 francs l'hectolitre d'alcool pur, c'est-à-dire 90 francs pour l'eau-de-vie ordinaire à 45 degrés. La surtaxe représente à peu près 22 francs par hectolitre d'eau-de-vie et un demi-centime par petit verre.

Quel serait le produit de cette surtaxe ?

On a vu plus haut que la consommation de la France en 1869 avait dépassé 978 000 hectolitres, et qu'après la perte de l'Alsace-Lorraine, elle pouvait encore être portée aujourd'hui à un minimum de 970 000 hectolitres. Une surtaxe de 50 francs sur cette quantité donne 48 millions et demi. Prenons un chiffre rond, 45 millions. Cela laissera pour les déchets possibles une marge de 3 millions et demi, qui, au droit nouveau de 200 francs, représentent près de 40 000 hectolitres d'eau-de-vie et quelque chose comme 180 millions de petits verres.

Une pareille proposition est assurément très-réservée. Mais il y a deux motifs pour rester dans cette réserve extrême. D'abord tous nos raisonnements sur la fixité de la consommation supposent que l'impôt se perdra en partie dans les bénéfices des intermédiaires, et ce rôle que nous leur avons attribué cesserait d'être possible si le droit dépassait certaines limites.

Puis, — raison bien plus décisive — il faut se réserver une ressource toujours disponible pour les éventualités malheureuses. Cette règle de prudence, qu'un bon gouvernement ne doit jamais négliger, s'impose impérieusement à nous au milieu des incertitudes de la crise que nous traversons. Il faut toujours avoir sous la main un impôt de produit assuré qu'on puisse voter sans discussion et percevoir sans

(1) Je laisse de côté les boissons chaudes, café et thé, qui ne peuvent pas offrir de point de comparaison pratique sous ce rapport.

retard. Les droits sur les alcools en sont le meilleur élément. Vienne quelque catastrophe, et, du jour au lendemain, une nouvelle surtaxe de 100 francs, de 150 francs même, fournirait une recette certaine de 80 à 120 millions. C'est le morceau de pain de la dernière heure ; il n'y faut pas toucher d'avance.

Enfin les surtaxes des alcools sont la principale et la plus légitime ressource des octrois, qu'on ne peut songer à supprimer en ce moment dans les grandes villes, presque toutes très-obérées. L'État ne doit pas épuiser complétement la source où puisent aussi les villes.

Mais il y a dans le mode de perception des taxes et les droits accessoires des réformes possibles qu'on pourrait effectuer tout de suite et qui amélioreraient encore un peu le rendement de l'impôt. Je ne les cite que pour mémoire, et je dirai seulement un mot de la grande question des bouilleurs de crus.

On appelle *bouilleurs du cru* les viticulteurs du midi qui font bouillir à l'alambic les vins de leur cru pour les transformer en alcools. S'ils n'opèrent que sur leur propre récolte, ils sont dispensés de l'*exercice*, c'est-à-dire laissés maîtres de travailler chez eux sans aucune surveillance de la régie. Ils doivent seulement payer l'impôt lorsque l'alcool passe le seuil de leur maison. Cet état de choses facilite les fraudes les plus nombreuses, et la Régie chiffre par dizaines de millions le préjudice qu'il cause au trésor. Mais tout naturellement les bouilleurs de crus y tiennent d'autant plus et jettent les hauts cris toutes les fois qu'on parle d'y toucher.

Il est pourtant impossible de nier les fraudes immenses que produit ce privilége, car l'alcool revient nécessairement aux bouilleurs de cru beaucoup plus cher qu'ils ne le vendent ; c'est la fraude seule qui comble le déficit, on peut le démontrer par les chiffres les plus authentiques.

Il faut au moins 10 hectolitres de vin pour obtenir un hectolitre d'alcool pur ; en le supposant à 8 fr. l'hectolitre, cela fait déjà 80 fr. pour la matière première, sans compter le combustible, la main-d'œuvre, l'amortissement des appareils, etc. ; or, ces trois six du midi, à 90 degrés, se vendent de 60 à 65 fr. dans le pays, cela donne de 67 à 72 fr. pour un hectolitre d'alcool, qui doit coûter une centaine de francs. Si l'exercice venait rendre les fraudes impossibles, le Midi ne produirait plus que des eaux-de-vie supérieures, qui donnent un bénéfice réel par leur prix de vente bien plus élevé.

Voici comment se pratique la fraude dont nous parlons. Les bouilleurs de cru commencent par profiter de leur liberté pour fournir, à l'insu de la régie, les débitants et consommateurs du voisinage. Ces débouchés sont assez limités, parce qu'on boit peu d'alcool dans le midi ; on se contente du vin. Le problème est donc de faire parvenir, dans les pays de grande consommation, généralement placés au nord, l'alcool qui échappe au fisc. On le résout indirectement de la manière suivante :

Un distillateur ou un négociant placé dans un pays de grande consommation, aux environs de Lille je suppose, déclare vouloir exporter de l'alcool par Marseille et réclame un acquit-à-caution qui l'autorise à faire voyager son produit sans payer le droit de consommation, à charge de justifier, dans un délai donné, de l'exportation par le port indiqué. Il expédie alors ce produit, non pas à Marseille, mais dans un pays de consommation quelconque placé entre Lille et Marseille, aux environs de Lille, d'Amiens, de Paris, d'Orléans, où il s'insinue chez un débitant ou un particulier par une fraude impossible à saisir, puisque l'acquit-à-caution couvre toutes les pérégrinations de la marchandise. Lorsqu'elle a trouvé à se placer ainsi sans payer de droit, on expédie l'acquit-à-caution à un bouilleur de cru de la vallée du Rhône ; celui à charge, dans des tonneaux de même contenance que les tonneaux partis ostensiblement de Lille, une égale quantité d'alcool au même degré. Tant que le chariot est dans sa cour, la régie n'a le droit d'y rien voir, et, dès qu'il est sur la rue, l'acquit-à-caution déployé le couvre de l'immunité accordée à l'alcool parti de Lille. Il chemine ainsi paisiblement jusqu'à Marseille, par où il s'exporte réellement. Mais il a permis de faire entrer dans la consommation intérieure, sans payer de droit, une quantité égale d'alcool du Nord.

Cet exemple peut être diversifié à l'infini dans ses détails d'exécution ; mais il indique le procédé général de la fraude. Il est presque impossible de le combattre efficacement. Voici pourtant un moyen qui pourrait le gêner beaucoup : L'acquit-à-caution devrait être délivré au chemin de fer lui-même, ou du moins sur la présentation de la lettre de voiture délivrée par le chemin de fer, et il ne devrait être accordé que si l'expédition était faite directement sur le point d'exportation. Cela entraverait assurément la fraude, mais ne la rendrait pas impossible ; l'expéditeur du Nord peut toujours déclarer qu'il envoie l'alcool par voie de terre, sur chariot, et il faudra même, à raison de cette circonstance, lui accorder un délai de plusieurs mois pour le faire parvenir à Marseille, délai qui lui facilitera le placement en route. Même quand l'expédition est faite par chemin de fer, le destinataire peut toujours, en justifiant de sa qualité vis-à-vis du chemin de fer, réclamer sa marchandise dans une gare intermédiaire et opérer ainsi la manœuvre que nous avons décrite.

Plus on étudie la question et plus on arrive à se convaincre qu'il est impossible d'éviter les fraudes colossales, qui se pratiquent aujourd'hui, autrement que par l'exercice des bouilleurs de cru ; ce qui les empêcherait de faire disparaître subrepticement l'alcool de leurs celliers.

Il y a dans le nord une situation tout à fait analogue à celle des bouilleurs de cru, c'est celle des fermiers distillateurs de betteraves qui fabriquent exclusivement les produits de leur récolte particulière. Ceux-ci, cependant, la loi les soumet à l'exercice. Il est incontestable que cela choque les principes d'égalité si chers à tous les Français ; aussi les distillateurs du Nord n'ont-ils pas manqué de faire retentir leurs plaintes depuis longtemps : l'égalité pour tous, soit dans la liberté, soit dans l'exercice ! La question a encore été discutée le 22 du mois dernier à la session générale de la Société des agriculteurs de France. L'Assemblée a voté le principe de l'égalité, mais sa composition même et les tendances naturelles de toute assemblée délibérante sans responsabilité ne lui permettaient pas d'appliquer ce principe autrement que dans le système de la liberté. Elle a donc demandé la suppression de l'exercice pour les distillateurs.

Cette solution qui propagerait au nord les fraudes du midi ne sera certainement pas acceptée. Reste donc l'autre système : l'égalité dans l'exercice. Serait-il donc si dur à subir ?

Les bouilleurs de crus, pour défendre leur privilége, se placent simplement dans le droit commun : la faculté du paysan de transformer librement chez lui les produits de sa ferme. Ils présentent les distillateurs du Nord comme de

grands industriels. Mais tous ne le sont pas, tant s'en faut ; on voit au contraire se multiplier de plus en plus dans les fermes du Nord des distilleries agricoles aux proportions extrêmement modestes qui rendent de très-grands services à la culture et méritent fort d'être encouragées. Quant aux bouilleurs de crus du Midi, il en est plus d'un qui ressemble bien peu au pauvre paysan que M. Marès montrait à la Société des agriculteurs de France distillant ses vins invendables pour en tirer quelques hectolitres d'alcool. On pourrait en citer beaucoup qui fabriquent en grand les produits où entre l'alcool, notamment les vernis et le chloroforme. Il y a telle de ces fabriques donnant chaque année 20 000 hectolitres sans que la régie ait le droit d'y rien voir.

Sans doute, l'exercice est une gêne, une vexation même si vous voulez ; mais, dans la situation où la France se trouve aujourd'hui, ne devons-nous pas tous nous gêner un peu pour assurer un large rendement aux impôts ? Est-ce que cette obligation patriotique n'incombe pas surtout au midi qui a si peu souffert de la guerre, tandis que le nord-est et presque tout le nord étaient ravagés par les Prussiens ou accablés de leurs réquisitions ? Parmi les bouilleurs de crus, un grand nombre déjà sont exercés parce qu'ils distillent les vins de leurs voisins en même temps que ceux de leur récolte : dans les Charentes, c'est presque la moitié. Pourquoi les autres n'accepteraient-ils pas le même régime ?

Après tout, l'exercice peut se réduire à un inventaire des quantités de vins récoltés par le bouilleur de cru avec détermination contradictoire, bien facile à faire, de leur rendement probable en alcool. Après quoi, le bouilleur de cru reste parfaitement libre de faire, sans surveillance aucune, tout ce que bon lui semble ; mais, si à l'inventaire suivant il manque un certain nombre de pièces de vin, il posera le droit sur l'alcool contenu dans ce vin d'après la proportion qu'il a lui-même acceptée. Est-ce donc là une oppression si terrible ?

N'oublions pas, du reste, que les bouilleurs de crus n'ont pas toujours eu la jouissance du privilége qu'ils possèdent aujourd'hui. Lorsque les droits de consommation — déjà très-développés dans l'ancienne monarchie depuis Colbert, mais supprimés par l'Assemblée constituante de 1789 — ont été rétablis, en février 1804, sous le nom de droits réunis, la régie faisait un inventaire au moment même de la récolte. Si le vin disparaissait sans être remplacé dans le cellier par une quantité correspondante d'alcool, il payait du moins comme vin, et le fisc ne perdait pas tout. Mais on a supprimé cet inventaire dès 1806, et bientôt après l'assiette de l'impôt a été totalement changée.

Je ne dissimule pas que l'exercice des bouilleurs de crus ne sera jamais populaire dans le midi et rencontrera toujours la plus vive opposition chez ses représentants à l'Assemblée. C'est ainsi que cette proposition a toujours échoué jusqu'ici. Mais peut-être la ferait-on accepter par les intéressés eux-mêmes, si on leur offrait une compensation capable de les allécher. Je crois que cette compensation existe et qu'elle ne coûtera rien à l'État.

Le grand marché des vins ordinaires du Midi, c'est avant tout la capitale. Sur 27 millions d'hectolitres consommés dans toute la France, 3 millions 600 000 hectolitres sont bus à Paris. Ce débouché s'élargirait beaucoup encore s'il n'était pas obstrué par un droit qui atteint environ 20 francs par hectolitre. On n'a pas oublié les ardentes réclamations des députés de l'Hérault, qui étaient bien près d'obtenir une réduction considérable lorsque M. Haussmann a quitté la préfecture de la Seine, et un pareil présent serait aujourd'hui aussi agréable qu'inattendu pour les viticulteurs du Midi.

Sur les 20 francs payés par hectolitre de vin qui entre dans Paris, 11 appartiennent à l'octroi qui, cependant, d'après les règles légales, ne devrait pas dépasser 4 francs. Eh bien, que l'octroi de Paris abandonne les 7 francs qu'il perçoit à tort. L'impôt diminuera d'un tiers, ce qui représentera environ 16 francs par pièce de 300 bouteilles. Il n'est pas douteux que la consommation va augmenter aussitôt dans une proportion considérable, et le Midi trouvera ainsi à écouler avec profit les vins qu'il transforme aujourd'hui en alcool ; comme ces vins n'ont pas toujours un degré suffisant, les viticulteurs seraient autorisés à les viner, sans payer aucun droit, jusqu'à 12 degrés, avec l'alcool qu'ils produiraient en faisant bouillir une partie de leur récolte pour améliorer l'autre. Pas n'est besoin d'ajouter avec quel enthousiasme les ouvriers et les petits employés parisiens salueraient une pareille réforme.

Oui, sans doute. Mais que deviendra le budget de la ville de Paris, déjà si obéré ? — Ce qu'il perdra d'un côté, il le reprendra d'un autre avec usure.

Avec le droit actuel de 11 francs, les 3 millions 600 000 hectolitres de vins consommés dans Paris produisent à l'octroi une somme de 39 millions 600 000 francs. La recette, avec un droit de 4 francs sur la même quantité, se réduirait à 14 millions 400 000 francs. C'est donc 25 millions 200 000 francs à retrouver. Eh bien, imposez sur l'alcool une surtaxe de 200 fr. par hectolitre. On en boit chaque année à Paris 135 000 hectolitres, qui fourniraient 27 millions. Les petits verres monteraient sans doute à 15 centimes; mais leur nombre ne diminuerait pas.

Le conseil municipal vient d'écorner un peu cette ressource pour combler un déficit déjà existant. Mais le chiffre de 27 millions nous laisse un petit reliquat de près de 2 millions, et d'un autre côté la réduction des droits sur le vin, en augmentant la consommation, produirait un excédant de recettes considérable que nous n'avons pas compté.

Voilà un moyen qui présenterait peut-être le rare avantage de satisfaire à la fois les intérêts les plus opposés : le fisc, qui supprimerait les fraudes sur l'alcool, et les consommateurs, qui payeraient le vin moins cher ; le Midi, qui écoulerait plus de produits naturels ; et le Nord, qui vendrait la moitié de l'alcool vendu aujourd'hui par les bouilleurs de cru.

IV

IMPOT SUR LES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Les capitaux placés sur hypothèques sont peut-être les seuls en France qui ne payent rien à l'État. Aussi avait-on songé à les imposer en 1848, et l'on avait commencé, à cet effet, un relevé général qui n'a pas été terminé. Cette fois encore, on y a pensé ; mais le gouvernement a repoussé cette idée — à laquelle l'administration de l'enregistrement et des domaines n'a jamais paru bien favorable — par crainte de charger indirectement la propriété foncière, qu'on veut avant tout épargner.

Cette crainte me paraît fort exagérée.

En ce qui concerne les contrats actuellement existants, le

créancier ne pourra pas rejeter la charge sur le débiteur, pourvu que la loi d'impôt prenne les précautions nécessaires : il suffirait d'annuler les clauses qui élèveraient l'intérêt ou résoudraient le prêt dans le cas où le propriétaire serait atteint d'un impôt à raison de sa créance.

Quant aux contrats à venir, il ne faut pas oublier que les prêts hypothécaires se font presque toujours à 5 pour 100. La loi de 1807 ne permet pas plus de dépasser ce taux indirectement que directement ; cette loi se trouverait donc violée si le créancier mettait, en outre, à la charge du débiteur les impôts qui frappent sa créance. Il est vrai que si le capitaliste ne trouve plus l'affaire assez avantageuse, il peut refuser de prêter. Mais cela dépend de l'état général du marché financier qui détermine le prix véritable de l'argent. Par exemple, quand on peut acheter des rentes sur l'État au taux effectif de 6 pour 100, il est clair que le crédit hypothécaire, limité à 5 pour 100, se resserre beaucoup, ou augmente son prix par des procédés indirects; mais c'est une loi économique contre laquelle on ne peut rien.

Au point de vue des principes, l'impôt des créances hypothécaires est d'une justice évidente. Non-seulement il y a là un revenu qui doit être frappé comme tous les autres, mais ce revenu est entouré de garanties qui lui assurent une solidité exceptionnelle ; la créance hypothécaire présente, sous ce rapport, tous les avantages qui font attacher un plus grand prix à la possession des immeubles. Aussi, dans la plupart des pays étrangers, les créances hypothécaires sont-elles imposées comme la propriété foncière elle-même. Souvent, il est vrai, on retranche de l'impôt dû par le fond celui qui est payé par la créance hypothécaire : application très-exacte de la doctrine juridique qui voit dans l'hypothèque un démembrement de la propriété.

Pour établir l'assiette d'un impôt sur les créances hypothécaires et calculer son produit, il faut d'abord apprécier le montant de toutes les hypothèques existant en France. Il est regrettable que ce soit aujourd'hui une chose aussi malaisée à connaître exactement, bien que toutes ces créances soient constatées sur des registres publics tenus avec le plus grand soin, ceux des conservations des hypothèques placées au chef-lieu de chaque arrondissement.

L'administration de l'enregistrement a effectué trois recensements hypothécaires généraux, mais qui sont malheureusement fort anciens. Le premier remonte à 1820 ; le second est de 1832 et le troisième a été fait au 1er juillet 1840. Voici le montant des inscriptions hypothécaires constatées à ces trois dates.

	Montant de la dette hypothécaire.	Accroissement annuel moyen.
	millions fr.	
1820.	8 853 894 965	198 280 901 fr.
1832.....	11 233 265 778	134 397 373
1840.....	12 308 444 776	
Accroissement en 20 ans.	3 454 549 801	172 727 490

Ce rapprochement démontre que le total de la dette hypothécaire s'accroît d'une façon continue. Elle a augmenté en 20 ans de 3 milliards 454 millions et demi, ce qui représente un accroissement annuel moyen de 172 millions trois quarts.

En dehors de toute considération sur l'aisance plus ou moins grande des classes agricoles, ce résultat s'explique aisément, puisque le revenu de la terre et sa valeur vénale, ou valeur en capital, s'accroissent également dans une proportion considérable; évolution économique plus apparente que réelle, qui cache surtout la diminution de valeur des métaux précieux, c'est-à-dire du signe monétaire. Les tableaux annexés à la loi du 31 juillet 1821 fixaient le revenu net imposable à 1 580 597 000 francs. Une loi du 7 août 1849, article 2, ordonna une évaluation nouvelle qui fut terminée en 1851 et porta le revenu imposable à 2 milliards 643 millions 365 716 francs (1). C'est une augmentation d'un milliard 63 millions, ou à peu près 35 425 000 francs par an, ce qui représente près des deux tiers du chiffre primitif, et dépasse beaucoup l'accroissement relatif de la dette hypothécaire pendant la même période (2).

Malgré l'augmentation apparente des chiffres, la situation de l'agriculture s'est donc améliorée à ce point de vue pendant la période que nous examinons.

Mais nous n'avons à considérer que les chiffres bruts. Or, les trois recensements officiels font ressortir pour la première période, de 1820 à 1832, un accroissement annuel moyen de la dette hypothécaire de 198 280 901 francs, et pour la seconde, de 1832 à 1840, un accroissement moyen de 134 397 373 francs seulement.

Il n'est pas douteux que, depuis 1840, le total nominal de la dette hypothécaire n'ait continué à augmenter, le chiffre sans cesse croissant des prêts hypothécaires nouveaux suffirait à le prouver (3). Mais à combien peut-on porter cette augmentation ? Il est probable qu'elle est devenue plus rapide depuis 1840, et cela pour plusieurs raisons :

1° La valeur relative de la propriété foncière s'est élevée dans une proportion bien plus considérable depuis 1840 qu'auparavant. Entre 1851 et 1862, elle a passé de 64 milliards à 96, ce qui représente une augmentation de 50 pour 100 en onze années seulement (4).

2° Le montant des ventes d'immeubles constatées par l'enregistrement s'accroît chaque année en même temps que le total des prêts hypothécaires. Nous donnerons plus loin ces deux ordres de chiffres. Or, une partie des prix de vente reste due et grève le fonds de priviléges ou hypothèques privilégiées.

3° Les constructions d'immeubles dans les villes se sont beaucoup multipliées sous l'Empire ; ces constructions se

(1) Sur ce total, 1905 millions 622 436 fr. proviennent des terres, et 737 millions 743 280 fr des propriétés bâties.

(2) L'accroissement annuel moyen du revenu, soit 35 425 624 fr., dépasse le quarante-cinquième du chiffre primitif $\left(\text{exactement } \frac{1}{44,62}\right)$, tandis que l'accroissement annuel moyen de la dette hypothécaire n'atteint pas le cinquante et unième du montant en 1820 $\left(\text{exactement } \frac{1}{51,26}\right)$. En valeurs décimales, l'accroissement annuel du revenu représente 224 sur 10 000, tandis que l'accroissement de la dette représente seulement 195.

(3) Nous donnerons ces chiffres plus loin.

(4) Il est vrai qu'en 1851 la propriété avait subie une dépréciation par suite des circonstances politiques. La comparaison des prix de vente en 1847 et en 1850 indique une dépréciation du septième. Il faudrait donc ajouter un septième ou 9 milliards, à l'évaluation de 1851, qui atteindrait ainsi 73 milliards, et l'augmentation ne serait plus que de 23 milliards ou 32 pour 100.

payent souvent en partie au moyen d'emprunts hypothécaires, que l'institution du crédit foncier a encore multiplié en les facilitant, surtout à Paris.

4° Après le traité de commerce de 1860, beaucoup d'industriels, obligés de donner subitement à leur outillage une extension toute nouvelle, ont dû hypothéquer leurs usines pour se procurer les moyens de les améliorer et obvier à l'insuffisance de leur capital.

Mais pour rester dans des limites modérées, admettons la moyenne annuelle la plus faible, celle de 1832 à 1840, qui est d'environ 134 400 000 francs. Nous arrivons ainsi au total suivant :

	milliards	fr.
Inscriptions au 1er juillet 1840...	12 308 444 766	
Accroissement en 32 ans.....	4 300 715 936	
Total au 1er juillet 1872.....	16 609 160 702	

Voilà le chiffre minimum que fournirait probablement aujourd'hui un recensement hypothécaire semblable à celui de 1840.

On remarquera sans doute que je ne fais aucune défalcation pour les trois départements d'Alsace-Lorraine enlevés à la France l'année dernière. Voici pourquoi. Depuis le recensement de 1840, l'Italie nous avait cédé, comme prix de nos services dans la guerre de 1859, ses possessions de ce côté des Alpes. On en forma les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et les deux tiers de celui des Alpes-Maritimes. Ces annexions opérées en 1860 compensent en partie, au point de vue qui nous occupe, les pertes territoriales de 1871. Sans doute la compensation n'est point parfaite (1). Mais il n'est pas nécessaire de compliquer nos calculs pour tenir compte de cette différence puisque nos chiffres d'ensemble eux-mêmes ne sont qu'approximatifs.

Mais le total des inscriptions hypothécaires ne correspond pas aux créances réellement existantes. Voici la décomposition donnée pour le relevé général de 1840.

RECENSEMENT HYPOTHÉCAIRE DE 1840.

	Montants. millions	fr.
Inscriptions de créances actuelles et liquides.	11 471 848 420	
Inscriptions concernant des créances indéterminées ou éventuelles au profit du Trésor.	353 357 502	
Inscriptions du même genre au profit des communes et établissements publics.....	51 661 903	
Inscriptions du même genre au profit des femmes, des mineurs et des interdits.....	153 152 174	
Inscriptions de créances non liquides au profit de tous autres particuliers.....	689 791 328	
Total brut des registres.....	12 719 811 327	
A déduire :		
Doubles emplois résultant d'inscriptions déjà prises dans d'autres bureaux.....	411 366 561	
Total net.....	12 308 444 766	

Ce tableau nous montre d'abord que nous devons conserver seulement le premier article, créances actuelles et liquides, et retrancher toutes les créances indéterminées ou non liquides qui forment un total brut de 1247 millions 962 907 francs, c'est-à-dire environ un dixième du chiffre total (exactement 9 813 pour 100 000). Mais ce n'est pas ce total brut qu'il faut déduire du résultat final, car il doit prendre sa part d'un dixième dans les 411 millions de doubles emplois déjà retranchés en bloc. On obtient ainsi un total net de 1 206 millions 826 251 francs pour les créances indéterminées.

Admettons qu'il y aurait aussi à déduire en 1872 un dixième de créances indéterminées, et nous arriverons aux résultats suivants.

RECENSEMENT HYPOTHÉCAIRE DE 1840.

	millions	fr.
Total net.....	12 308 444 766	
A déduire :		
Créances indéterminées.....	1 206 826 251	
Créances liquides.....	11 101 618 515	

MONTANT PRÉSUMÉ DES HYPOTHÈQUES EN 1872.

Total présumé.....	16 609 170 702	fr.
A déduire :		
Un dixième pour créances indéterminées....	1 660 917 070	
Créances liquides en 1872.....	14 948 253 632	

Ce nouveau total réduit n'est pas encore ce qu'il a l'air d'être, le chiffre des créances réellement existantes et qui pourraient être soumises à la taxe ; il contient encore des doubles emplois et des inscriptions qui ne représentent pas de créance actuelle. Voici d'où proviennent ces éléments à retrancher :

1° L'inscription hypothécaire perdant son effet par une prescription de dix ans, lorsqu'on approche de cette prescription décennale, le débiteur qui rembourse la créance néglige souvent de faire radier l'inscription pour épargner quelques frais, ou bien par défaut de soin.

2° Quand le prix d'une vente d'immeuble n'est pas payé comptant, le vendeur conserve sur le fonds une hypothèque privilégiée. Si le fonds est vendu de nouveau dans les mêmes conditions avant le payement du premier prix, le second vendeur aura également une hypothèque privilégiée inscrite pour la somme non payée, et ainsi de suite. Il peut se trouver

(1) Le relevé du principal des cotes foncières permet d'apprécier dans une certaine mesure le montant probable des inscriptions hypothécaires. Voici les contingents apportés au principal de l'impôt foncier par les pays annexés en 1860 ou perdus en 1871 :

ANNEXIONS DE 1860.

	fr.	c.
Savoie.....	1 087 649	19
Haute-Savoie.....	899 426	91
Alpes-Maritimes (les deux tiers.....	910 298	40
Total.....	2 897 374	50

PERTES DE 1871.

	fr.	c.
Bas-Rhin.....	4 257 414	63
Haut-Rhin.....	3 725 074	57
Moselle.....	3 235 972	31
Total.....	11 221 461	51

Mais il ne faut pas oublier qu'il nous reste quelques parcelles des départements du Haut-Rhin et de la Moselle.

ainsi plusieurs vendeurs successifs qui auront chacun une inscription montant à l'intégralité de la somme qui ne lui a pas été payée, et cependant il n'y a de dû en tout qu'un seul prix réellement dû. Sauf les augmentations possibles dans les ventes successives, tous les autres font double emploi.

3° Les personnes qui prêtent de l'argent pour payer le vendeur d'un immeuble ont une hypothèque privilégiée analogue à la sienne. Le même double emploi peut donc se produire ici.

4° Les cautionnements donnent lieu très-souvent à des inscriptions hypothécaires sur les biens de la caution. Ces inscriptions ne répondent à rien quand le débiteur principal paye lui-même sans donner lieu à des poursuites contre sa caution. Dans tous les cas, d'ailleurs, elles font double emploi avec la créance au nom du débiteur principal.

5° Les hypothèques judiciaires frappent souvent des biens *à venir*, c'est-à-dire que le débiteur acquerrait plus tard. En attendant, il n'y a pas d'immeuble atteint aujourd'hui, par conséquent pas de créance réellement hypothécaire.

Voilà les principales causes d'erreur à signaler; mais comment apprécier les défalcations qu'elles devraient entraîner? C'est ici qu'on tombe forcément dans le vague. Quelques personnes ont été jusqu'à prétendre qu'il faudrait retrancher près de la moitié des sommes portées sur les registres hypothécaires, et en 1850, lors des recherches qui préparèrent l'institution du Crédit foncier, le directeur de l'enregistrement, M. Tournus, n'était pas loin d'admettre une proportion de ce genre. Les créances indéterminées et les doubles emplois constatés dans le recensement de 1840 fournissent bien 14 pour 100 environ; mais il est évidemment impossible d'évaluer à 36 pour 100 du total brut l'influence des cinq causes que je viens d'énumérer.

Nous n'avons donc pu trouver dans cette voie qu'un total contenant encore à défalquer des inconnues indéterminables; mais ce qui diminue peut-être l'importance de ces défalcations incertaines, c'est que nous avons calculé ce total d'après une base fort modérée, en adoptant comme loi d'accroissement annuel le chiffre de 134 millions au lieu du chiffre de 172 millions qui nous était fourni par la période entière de 1820 à 1840.

Considérons ce total de 15 milliards comme un maximum, et prenons maintenant une autre méthode d'appréciation capable de nous conduire à un chiffre qu'on puisse plutôt considérer comme un minimum. Cette méthode consiste à évaluer séparément les diverses sources de créances hypothécaires.

La première source à étudier, ce sont les prêts hypothécaires proprement dits.

Les relevés annuels de l'enregistrement ne nous donnent pas le total des prêts hypothécaires comme on devait l'espérer. Ils confondent dans un même article toutes les obligations de sommes, les arrêtés de compte, les dépôts de sommes chez des particuliers, les transactions contenant obligations de sommes et les billets simples, parce que ces divers actes sont également soumis au droit de 1 franc pour 1000 francs, qu'ils emportent ou non hypothèque.

Mais lorsqu'on a établi les bases du crédit foncier, il a été fait un relevé spécial des prêts hypothécaires pour la période qui s'étend de 1840 à 1848. En comparant les données de ce relevé avec le total des obligations dans les années correspondantes, nous pourrons établir les proportions relatives des prêts hypothécaires et des obligations non hypothécaires. Voici un tableau qui contient les résultats de cette comparaison :

COMPARAISON DES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES ET NON HYPOTHÉCAIRES

	MONTANT TOTAL des obligations.	MONTANT des prêts hypothécaires.
1840.....	637 388 651	519 278 160
1841.....	608 186 844	491 575 820
1842.....	619 885 581	509 555 000
1843.....	677 106 269	564 255 000
1844.....	686 732 367	572 276 700
1845.....	701 463 132	584 553 000
1846.....	720 806 638	600 671 700
1847.....	756 655 068	630 545 840
1848.....	660 064 749	550 053 400
Totaux.....	6 068 289 299	5 022 764 620

Différence représ. les oblig. non hypoth. 1 045 524 679

PROPORTIONS RELATIVES

	Sommes totales.	Pour 100.
Obligations hypothécaires.....	5 022 764 620	82,77
Obligations non hypothécaires..	1 045 524 679	17,23
Total.....	6 068 289 299	100 »

Nous savons maintenant que les obligations non hypothécaires forment environ 17,23 pour 100 ou un peu plus du sixième du total général. En appliquant cette proportion, — qui n'a pas dû varier beaucoup, — aux relevés généraux des années plus récentes, nous en tirerons le chiffre des prêts hypothécaires.

Voici un tableau qui indique les montants annuels des obligations pendant la dernière période décennale de 1859 à 1868, d'après les résultats de la perception des droits d'enregistrement. Nous renversons l'ordre des années, parce que les faits les plus récents sont aussi les plus utiles à mettre en évidence :

MONTANT DES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES ET NON HYPOTHÉCAIRES (1859 A 1868).

1868.....	964 171 012 fr.	» c.
1867.....	937 874 764	»
1866.....	904 240 365	»
1865.....	846 430 750	»
1864.....	767 274 995	»
1863.....	807 375 928	»
1862.....	913 293 851	»
1861.....	817 043 297	»
1860.....	689 960 574	»
1859.....	656 869 528	»
Total décennal.....	8 304 535 064 fr.	» c.
A déduire environ : 17,23 pour 100, montant présumé des obligations non hypothécaires.....	1 453 035 064	»
Total décennal des prêts hypothécaires.....	6 851 500 000	»
Moyenne annuelle de la période..	685 150 000	»
Moyenne de cinq dernières années.	730 000 000	»

On peut admettre pour les prêts hypothécaires une durée moyenne qui ne saurait être inférieure à cinq ans. Il est certain, d'un autre côté, que le remboursement n'a pas toujours

lieu à l'échéance. Les libérations ne compensent jamais les inscriptions nouvelles ; il y a chaque année un certain accroissement dû à ces retards et qui se révèle par les accroissements totaux constatés de 1820 à 1840. Cependant, les accroissements totaux ne viennent pas tout entiers de cette cause, il faut en attribuer une partie très-notable à l'accroissement continu du chiffre annuel des inscriptions par suite de prêts ou de vente. Nous évaluerons le retard à une année en moyenne.

On arrive ainsi à ce résultat que les créances hypothécaires provenant de prêts persistent pendant six ans. Pour obtenir le montant des inscriptions actuellement utiles, provenant de cette origine, il faut donc multiplier par 6 la moyenne des cinq dernières années. Cette moyenne est évidemment plus près de la vérité que celle de la période totale, qui nous ferait remonter à treize ans en arrière.

On obtient ainsi pour le montant probable des prêts hypothécaires existant une somme de 4 milliards 380 millions.

Mais l'hypothèse qui sert de base à ce calcul ne doit pas fournir un résultat assez élevé. En effet, appliquée en 1850 elle conduisait à un total de 3 milliards et demi. Or, ce chiffre était au-dessous de la réalité, car deux années auparavant, lorsqu'il avait été question de taxer les créances hypothécaires, le recensement approximatif opéré par l'administration de l'enregistrement avait fourni un total de 3 milliards 750 millions pour les prêts hypothécaires en vigueur, suivant la déclaration du ministre des finances, M. Goudchaux, le 10 décembre 1848, devant l'Assemblée.

Passons maintenant aux transmissions immobilières à titre onéreux qui peuvent toutes laisser derrière elles un prix à payer et par conséquent une créance hypothécaire. Cela arrive surtout pour les ventes et les soultes de partage qui forment d'ailleurs la presque intégralité de ce genre d'opérations. Voici, comme pour les obligations, les chiffres de la dernière période decennale :

TRANSMISSIONS IMMOBILIÈRES A TITRE ONÉREUX.

1868	2 419 781 938 fr.	24 c.
1867	2 246 983 219	01
1866	2 196 503 858	12
1865	2 046 459 322	61
1864	2 068 386 940	49
1863	2 169 830 227	23
1862	2 229 431 087	57
1861	2 184 429 001	35
1860	2 160 230 378	96
1859	1 846 259 670	82
Total décennal	21 568 295 644 fr.	40 c.

	Ventes.		Soultes de partage.	
	fr.	c.	fr.	c.
1868	2 097 433 705	09	172 131 193	»
1867	1 953 141 058	90	162 739 747	»
1866	1 900 370 408	72	156 535 675	»
1865	1 760 076 274	18	150 228 669	»
1864	1 788 079 839	81	146 673 981	50
1863	1 888 887 470	72	137 985 381	»
1862	1 945 709 658	»	141 877 598	50
1861	1 920 840 436	36	131 598 257	50
1860	1 877 734 517	64	134 344 008	77
1859	1 600 849 420	90	121 533 272	25
Totaux décennaux	18 733 122 790	32	1 455 617 783	52
	20 188 740 573			

Sur cette dette totale de 21 milliards et demi produite en dix années par les ventes d'immeubles et opérations analogues, combien les acquéreurs ont-ils payé après une durée moyenne de cinq ans ? Le ministre des finances de 1848, M. Goudchaux, supposait que c'était seulement la moitié du prix déclaré pour la perception du droit, lequel est souvent inférieur au prix réel. Mais cette évaluation paraît exagérée ; nous la réduirons du tiers pour être sûr de rester en deçà de la vérité, et nous admettrons qu'au bout de quatre à cinq ans il ne reste plus à payer en moyenne, soit aux vendeurs, soit aux bailleurs de fonds qui ont désintéressé les vendeurs, que le tiers des prix de vente déclarés à l'enregistrement. En outre, nous compterons seulement les ventes ordinaires et les soultes de partages, les autres transmissions immobilières à titre onéreux engendrant moins souvent des créances hypothécaires. Cette base fournit, pour cette nouvelle source de créances hypothécaires, un total approximatif de 6 milliards 700 millions.

En récapitulant nous avons :

Prêts hypothécaires	4 380 000 000 fr.
Prix de ventes, soultes de partage, etc.	6 700 000 000
Créances hypothécaires	11 080 000 000 fr.

Mais sur ce total il faut déduire la part afférente aux trois départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, aujourd'hui cédés presque intégralement à l'Allemagne. En 1868, les emprunts hypothécaires de ces trois départements représentent à peu près 60 millions. Quant aux prix de vente et soultes qui ne sont pas répartis par départements dans les comptes de l'enregistrement, le rapprochement des deux totaux montre que nous pouvons les évaluer à une fois et demie le montant des prêts. C'est donc en tout 150 millions à retrancher. Il reste : 10 milliards 930 millions.

Voilà le minimum des créances hypothécaires taxables. La base de l'impôt est donc comprise entre 11 milliards et 15 milliards, mais selon toute vraisemblance plus près du premier chiffre que du second. Nous admettrons seulement 11 milliards.

Ces 11 milliards représentent un revenu annuel de 550 millions sur lequel on pourrait prélever une taxe de 5 pour 100 au moins. Cette taxe produirait au Trésor 27 millions 500 000 francs, et elle serait assurément bien légère pour le contribuable, puisqu'une créance de 100 francs payerait seulement 25 centimes par an.

Quant à la perception, elle serait très-facile et pourrait se faire presque sans frais. Toutes les créances hypothécaires sont inscrites sur les registres de la conservation des hypothèques dans chaque arrondissement. Voilà les rôles tout dressés. Le conservateur serait chargé du recouvrement. D'ordinaire, les intérêts se payent entre les mains du notaire qui a reçu le contrat hypothécaire ; c'est donc lui qui serait chargé de payer en bloc les impôts afférents aux créances dues en son étude, comme cela se fait pour tous les droits d'enregistrement et d'hypothèque qui se recouvrent avec une facilité si remarquable. Quant aux créances pourvues d'une hypothèque judiciaire, d'une hypothèque légale inscrite, ou d'un privilége également inscrit, les contribuables devraient payer eux mêmes au conservateur des hypothèques. Mais ce sont là des cas relativement rares.

Enfin, le Crédit foncier payerait directement au Trésor. Ce n'est pas à raison de ses obligations négociées à la Bourse qu'il devrait l'impôt. Ces obligations représentent des créances sur le Crédit foncier, et resteraient complétement exemptes. C'est le crédit foncier qui possède les créances hypothécaires et perçoit les intérêts sur lesquels il aurait à verser la taxe de 5 pour 100. Aux intérêts s'ajoutent des annuités destinées à amortir la dette au bout d'un certain nombre d'années ; la taxe ne les atteindrait pas.

Une dernière observation. L'impôt devant être prélevé en définitive sur les intérêts, on pourrait craindre, en le réclamant au créancier, de le pousser à poursuivre un débiteur auquel il était peut-être disposé à concéder des délais. Pour éviter ce danger, on peut frapper les intérêts entre les mains du débiteur, lui faire payer l'impôt, et l'autoriser à le retenir en soldant les intérêts au créancier, à peu près comme les compagnies de chemins de fer retiennent, en payant les coupons de leurs titres, les droits qui les grèvent. L'État, ne s'adressant plus au créancier, n'aurait plus occasion d'exciter sa colère contre le débiteur, et ce serait à l'administration de voir si elle doit poursuivre le débiteur qui ne verse pas l'impôt en temps utile.

Enfin s'il était permis de discuter déjà des dégrèvements au moment où l'on cherche tous les moyens d'aggravation possibles, voici ce que je souhaiterais. Il ne faudrait pas supprimer l'impôt sur les créances hypothécaires; mais on dégrèverait l'impôt foncier d'une somme égale à celle que payerait la créance hypothécaire. De cette façon, en admettant même que l'impôt hypothécaire puisse retomber indirectement sur le débiteur, sa situation n'en serait pas encore aggravée.

V

IMPOT SUR LES FACTURES OU LES AFFAIRES.

Adressons-nous maintenant à l'industrie et au commerce qui se sont offerts à payer sous toute autre forme ce qu'on leur demandait sur les matières premières.

Dans le cours de la discussion, on a proposé de divers côtés une taxe proportionnelle sur les factures, ou une taxe sur le chiffre total des affaires de chaque commerçant.

Ce qui paraît le plus facile à organiser, c'est l'impôt sur les factures, qui est en définitive l'impôt sur le chiffre des affaires, puisque toute affaire s'exprime par une facture. Une taxe de 1 pour 1000 est assurément fort supportable. Dans l'industrie et le commerce de gros, les bénéfices moyens sont au moins de 5 pour 100 ; supposons-les de 3 pour 100, pour être sûr de ne pas exagérer, et à cause des affaires d'exportation où la marge est toujours moins grande. Cela fait 30 pour 1000, de sorte que la taxe de 1 pour 1000 représente le trentième du bénéfice. Dans le commerce de détail les bénéfices sont bien plus considérables ; la taxe y deviendrait tout à fait insensible. Par contre les commissionnaires n'ont généralement que 2 à 3 pour 100 de bénéfice ; il conviendrait peut-être d'abaisser pour eux la taxe à 1/2 pour 1000.

Le mode de perception de cette taxe serait des plus simples. On suivrait le même procédé que pour les quittances. Un timbre mobile collé sur la facture et annulé par la signature du vendeur opérerait le payement. La sanction consisterait dans une amende décuple du droit fraudé. Mais l'impôt étant très-léger, les fraudes ne seraient pas trop nombreuses.

La commission du budget a adopté un rapport de M. Deseilligny qui propose au contraire la taxe sur le chiffre total des affaires. Voici les trois premiers articles du projet accepté seulement à titre provisoire et sauf nouvel examen, qui indiquent l'assiette de l'impôt.

« Art. 1er. A partir du 1er janvier 1872, un droit sera perçu au profit du Trésor, sur le total du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année précédente par tous les patentés industriels et commerçants, conformément aux dispositions qui seront indiquées.

» Art. 2. Chaque patenté, industriel et commerçant, est tenu, pour l'année accomplie, et avant le 1er avril de l'année suivante, à la déclaration écrite du chiffre total de ses transactions commerciales.

» Art. 3. Un droit fixe de 1 pour 1000 sera perçu :

» 1° Pour les ventes de matières premières et produits bruts ;

» 2° Pour toutes ventes de produits naturels ou fabriqués, faites à titre de commissionnaire, représentant, agent ou autre intermédiaire, en dehors du ministère des agents ou courtiers assermentés ;

» 3° Pour toute vente de produit fabriqué faite par des fabricants, industriels ou négociants ;

» 4° Pour toutes les industries de façonnage et manipulation. »

Au fond, c'est toujours la même chose qu'il s'agit d'atteindre. Mais la forme n'est pas indifférente en matière d'impôts.

D'abord au point de vue de la tactique parlementaire, le procédé de taxation proposé par M. Deseilligny a l'inconvénient d'exiger une déclaration exactement comme l'impôt sur le revenu, que beaucoup de personnes regrettent sans doute, et avec raison, mais qui n'en a pas moins été repoussé par l'assemblée à une majorité écrasante.

L'impôt proportionnel sur les factures ne présente pas cet inconvénient, et il a l'avantage de diviser énormément l'impôt, ce qui le rend beaucoup moins sensible. 1 franc sera le maximum de taxe sur la plupart des factures. Il faut de grandes maisons pour libeller des factures de 10 000 francs frappées d'un droit de 10 francs. Le droit de 100 francs ne se verra que dans des industries exceptionnelles ou des compagnies, car il suppose des factures de 100 000 francs. Tout cela peut se dissimuler en partie dans les frais généraux.

Ce sera bien autre chose quand il faudra venir déclarer qu'on a fait l'année précédente 10 ou 20 millions d'affaires (ce sont là des chiffres assez communs) et payer 10 000 ou 20 000 francs. Ces sommes-là ne se perdent point au milieu des ports de lettres. On sera donc bien plus tenté de frauder par une déclaration inexacte, et je crois que, sous les apparences d'un impôt presque entièrement volontaire, le timbre proportionnel des factures serait beaucoup plus exactement acquitté.

Quant au rendement de cet impôt, il est clair qu'on ne peut pas le calculer exactement. Mais il y a au moins un minimum dans l'estimation du chiffre total des affaires, l'évaluation la plus basse est de 50 milliards, chiffre qui est triplé par d'au-

tres économistes. M. Thiers objecte bien que le total des effets de commerce n'atteint pas 20 milliards. Mais tout ne se règle pas avec des effets négociables, et d'ailleurs le même effet peut servir à régler successivement cinq ou six affaires en passant dans cinq ou six mains différentes par endossement. Ce chiffre de 50 milliards est donc très-réellement un minimum. Eh bien, à 1 pour 1000 il donnerait 50 millions.

VI

PATENTES ET TIMBRES COMMERCIAUX

Pour compléter l'équilibre, on peut faire quelques modifications faciles à l'impôt des patentes qui ne frappe presque pas les gros commerçants. Le projet de loi déposé lundi dernier par M. Pouyer-Quertier contient quelques réformes de ce genre.

On devrait aussi rendre proportionnel le timbre des quittances, fixé aujourd'hui à 10 centimes, quelle que soit la somme. On pourrait prendre 10 centimes par 1000 francs. Enfin, il serait juste de faire apposer un timbre par chaque endosseur d'une lettre de change, puisque chaque endossement opère une libération et constitue en réalité un payement. Il y a certainement plus de 23 millions dans ces trois réformes que le défaut de place nous empêche de développer aujourd'hui.

Faisons maintenant une récapitulation générale.

Allumettes	5 000 000
Passage en douane	6 000 000
Décimes sur le sucre	20 000 000
Marine marchande	2 000 000
Poste	3 500 000
Enregistrement	15 000 000
Tabacs	53 213 466
Surtaxe des alcools	45 000 000
Créances hypothécaires	27 500 000
Impôt sur les factures	50 000 000
Patentes et timbres commerciaux	23 000 000
	250 213 466

Voilà bien l'équilibre établi sans toucher aux matières premières. On a vu que les évaluations reposent sur les bases les plus sérieuses, et presque toutes seraient sans doute dépassées. Nous avons même négligé de compter bien des petites augmentations, et nous conservons encore pour l'imprévu une ressource qui pourrait s'élever jusqu'à 200 millions de produit assuré : 120 millions sur l'alcool, 30 millions sur le sel ; plus trois décimes sur l'impôt mobilier, deux sur l'impôt des patentes et un sur les autres contributions directes (en tout 50 millions) auxquelles on n'a rien demandé, et qui sont moins chargées qu'on le prétend.

Nous avons tenu à démontrer qu'on ne s'engage pas dans une impasse en repoussant les droits sur les matières premières, même après avoir renoncé forcément à l'impôt qui paraissait le plus juste et le moins dangereux pour le travail national, je veux dire l'impôt du revenu. Le gouvernement et la commission du budget viennent d'adopter la plus grande partie des réformes que nous avions indiquées sur les tabacs il y a quinze jours. Nous souhaitons qu'elle accorde la même attention aux réformes fiscales exposées dans ce second article et qu'elle y trouve également quelques indications utiles aux finances nationales.

ÉMILE ALGLAVE.

ÉTRANGER

LE MINISTÈRE GLADSTONE

Le journal anglais le *Spectator* fait du ministère Gladstone un historique plein d'impartialité et qui mérite d'être résumé. Nous en empruntons les traits les plus remarquables :

Il sera plus aisé à l'historien qu'au journaliste de peser les mérites du gouvernement de M. Gladstone, et nous croyons que le jugement que portera le premier sera, de beaucoup, le plus favorable. Les contemporains ont éprouvé une constante irritation sous ce ministère, dont les allures extérieures et apparentes ont été celles de l'incapacité et de la mollesse ; mais le Macaulay de l'avenir, quelles que soient ses doctrines politiques, ne se souviendra guère de l'affaire du Megœra, du scandale auquel a donné lieu la nomination de M. Collier, des erreurs financières de M. Lowe, ni même, peut-être, de la faiblesse de direction imprimée par M. Gladstone à la politique étrangère de l'Angleterre. Ce qui le frappera, c'est que ce ministère qui ne dure que depuis quatre années, qui n'a jamais été populaire, qu'on a qualifié de défaillant dans sa dernière période, et que des groupes entiers de ses premiers partisans ont abandonné dans la carrière, a été, malgré tout, du petit nombre des administrations qui ont eu l'habileté, la volonté et la bonne fortune de fonder quelque chose. Ses défaillances ont blessé ses amis ; mais ses succès intéressent l'histoire.

Arrivé au pouvoir au milieu d'une de ces révolutions silencieuses qui sont fréquentes dans l'histoire de l'Angleterre, au moment où une énorme extension du droit de suffrage venait de doubler l'influence de la multitude sur les affaires, il a réussi, non-seulement à éviter toute lacune dans la marche politique du pays, mais à dominer, à modérer, à utiliser cette nouvelle et gigantesque force, à la contraindre à faire de grandes choses sans sortir des anciennes voies constitutionnelles. Ayant contre lui l'immense majorité de la nation, il a entrepris et accompli des réformes en apparence révolutionnaires, avec tant de fermeté et d'ordre, qu'aucune des conséquences ordinaires ne s'en est suivie. Il a renversé complétement et pour jamais une des institutions les plus oppressives qui existât dans le Royaume-Uni, l'établissement de la religion protestante en Irlande comme religion d'État ; mais il l'a fait avec une force si contenue, que pour la première fois peut-être dans l'histoire de l'humanité, une Église dominante richement dotée, appuyée sur une législation ancienne, soutenue par des armées de partisans, a été abolie sans combats, sans émeutes, sans qu'on ait eu un prétexte plausible pour crier à la tyrannie et à la confiscation. Le plus difficile de tous les problèmes politiques, l'établissement de l'égalité religieuse, dans un pays affligé de différences radicales de *credos*, a été résolu d'une façon si heureuse que la solution n'en a été suivie par aucune réaction, même momentanée. Des hommes appartenant à deux races distinctes, à deux civilisations différentes, à deux religions opposées, des hommes qui s'étaient combattus sans trêve pendant six cents ans, dont la mémoire était pleine du souvenir de victoires insolentes et d'amères défaites, ont été amenés sans violence et par un simple acte du Parlement, débattu aussi paisiblement qu'une mesure fiscale, à accepter ce principe qu'ils abhorraient de l'égalité religieuse devant la loi. Un système de

propriété territoriale radicalement injuste, mais entré dans toutes les lois faites depuis deux cents ans, tenu par la classe dominante pour inhérent à sa prépondérance, considéré par les propriétaires comme essentiel à leur sécurité, soutenu par les préjugés économiques de la grande majorité du peuple anglais, a été transformé en une seule session, sans la confiscation d'un seul *schilling*, sans une menace de résistance, et par un mécanisme si régulier qu'ennemis et amis se sont à peine aperçus que le droit à la propriété du sol avait été transféré du petit nombre au grand nombre et qu'une révolution presque aussi importante que celle faite en Prusse par Stein venait de s'effectuer par des moyens légaux. Dans ces deux cas, le gouvernement de M. Gladstone a acquis des titres à la plus haute de toutes les louanges politiques, celle d'avoir mis en vigueur des principes si larges, si féconds que l'histoire intérieure du pays devra prendre un nouveau point de départ du jour de leur établissement. Aucun événement passé, ni la suppression des couvents, ni l'expulsion de la dynastie de droit divin, ni la translation du pouvoir politique de la noblesse au peuple, ne fut plus importante par ses conséquences que la reconnaissance de l'égalité religieuse et du droit de propriété des paysans en Irlande, et aucun n'a été produit par des moyens si complétement légaux.

L'historien reconnaîtra encore une autre sorte de grandeur au ministère de M. Gladstone. Les circonstances lui ont imposé une tâche devant laquelle il n'y a que les plus grands généraux et les plus grands rois qui n'aient point reculé : celle d'attaquer l'organisation d'une armée qui n'avait jamais été atteinte dans son orgueil de caste et d'en révolutionner le principe à la face des officiers qui en vivaient, sans faire appel à l'esprit démocratique chez le soldat, sans avoir le prestige et la force que donne la victoire, sans posséder un Carnot dans le sein du cabinet. Il y eut un moment où l'on put croire que l'appel au sentiment démocratique des électeurs allait devenir nécessaire, les lords se refusant à sacrifier les priviléges de caste aux intérêts du mérite; mais le premier-ministre, fidèle à son plan de servir, mais de modérer la démocratie, sut trouver une arme dans le vieil arsenal de la constitution et se servit de la prérogative royale pour battre la Chambre-Haute. Il savait que l'usage de cette prérogative avait peu de dangers comparativement au déchaînement des passions populaires si une fois il lui arrivait d'y recourir. Il a fondé une nouvelle organisation de l'armée sans rompre avec les traditions militaires et ouvert la carrière au mérite, sans adopter les principes tout à fait démocratiques qui la dissolvent. Enfin, ce gouvernement, qui avait été porté au pouvoir par la marée haute de l'ignorance dans les comices électoraux, qui avait promis l'économie et que la situation des affaires de l'Europe a contraint d'augmenter les impôts, qui dans les matières ecclésiastiques a été un objet de défiance pour tous les partis, a réussi à fonder à grands frais l'instruction publique universelle organisée de telle sorte que le dernier des enfants du peuple est forcé d'apprendre quelque chose, et, s'il est apte, peut s'élever à travers tous les degrés de l'enseignement national subventionné jusqu'aux plus hauts honneurs de l'université. Voilà des faits qui demeureront grands aux yeux de l'historien et qui ne lui permettront point de rappeler que les hommes qui les ont accomplis se sont, pris isolément, rendus coupables de beaucoup de fautes, qu'ils ont fait le traité de Washington, compliqué le gachis de l'*Alabama*, reçu d'une façon inusitée une députation des Indes orientales, irrité leurs amis par une foule d'erreurs de détail, de mesquines exigences, par l'oubli de certains égards dus aux hommes et aux partis, par une froide ténacité dans leur adhésion à des principes encore généralement incompris ; il s'étonnera même qu'un cabinet qui a fait tant et de si grandes choses ait eu si peu de crédit sur l'esprit des contemporains, à moins qu'il ne se souvienne qu'un cabinet est une entité et que, pour lui comme pour un homme, la sagesse mondaine fait sa grandeur dans le présent et sa petitesse dans l'avenir. Il a manqué au cabinet de M. Gladstone un Melbourne pour l'avertir quelquefois qu'un sourire vaut mieux qu'un long discours et qu'un certain travail obstiné ne convient qu'aux pédagogues. Mais le grand œuvre de ce cabinet subsistera pour son honneur et fera voir un jour, par les conséquences qu'il produira, qu'une réunion d'hommes qui a eu le bonheur de fonder quelque chose peut conserver des titres à la reconnaissance de la postérité.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Il faut compter parmi les événements d'élite de cette semaine littéraire la représentation de *Ruy-Blas* au théâtre de l'Odéon. Il n'y a pas eu sans doute entre la première apparition de cette œuvre dramatique de Victor Hugo, il y a trente ans, et la soirée de lundi dernier, où elle a ranimé l'admiration de ses anciens amis, et excité des sympathies plus jeunes et non moins vives, l'intervalle suffisant pour qu'il nous soit permis de dire que Marie de Neubourg, don Salluste et le fameux laquais qui a l'âme d'un grand ministre, n'ont plus rien à craindre des années et des retours de l'opinion publique. Mais si l'on songe à la rapidité avec laquelle les spectateurs nouveaux ont confondu leurs émotions avec celles des spectateurs d'autrefois, on peut déjà dire que *Ruy-Blas* est assuré de l'admiration d'une sorte de postérité contemporaine. Les applaudissements qui ont accueilli son retour sur une scène française, après un si long exil, sont partis d'une ardeur de sentiments moins mêlés que ceux qu'excitait, il y a cinq ans, sous l'empire, la première représentation d'*Hernani*. L'auteur n'a plus l'attrait de la persécution, et si son génie propre le destine à être exilé de la politique dans laquelle il veut toujours rentrer, il vit au milieu de nous, objet de respect pour la pensée, en dépit des étonnements qu'il lui fait parfois subir. C'est au pur charme de l'élévation tragique si rare dans le théâtre contemporain qu'a cédé l'autre soir tout le public de l'Odéon. Celui des autres jours n'a fait que suivre cet entraînement d'une émotion supérieure dont la nature est de fortifier l'âme en l'ébranlant. C'est là une marque des grandes œuvres dramatiques, dont *Ruy-Blas* est empreint, comme une pièce héroïque des maîtres de la scène antique ou de Corneille. S'il n'offre pas aux yeux et à la pensée, qui en est troublée en même temps qu'elle en comprend la beauté, cet ordre majestueux et naturel à la fois dans lequel se déroule savamment l'inspiration tragique de Sophocle; s'il atteint avec beaucoup plus d'efforts à ces grands effets de sentiment auxquels Corneille arrive d'un mouvement assuré ; Victor Hugo, dans son drame de *Ruy-Blas*, instruit, lui aussi, comme ces illustres maîtres, au sens profond et exact du mot, en aguerrissant l'âme par le spectacle des orages de la haute région où il la transporte, et en lui faisant croire, au moins pendant quelques heures, que le sublime existe et qu'on peut le rencontrer.

C'est sans métaphore et avec une vigueur d'esprit également magistrale, que l'auteur de l'*Éternité par les astres* vient de nous transporter dans les régions supérieures, disons plutôt lointaines, où se déclarent de véritables orages, inconnus à notre terre, et dont les victimes sont des astres et même des mondes. Ce livre, une petite brochure de 76 pages (Paris, Germer Baillière, 1872), eût été un événement à une époque

moins agitée que la nôtre de soucis étrangers à la science et aux intérêts de la pensée pure. Et pourtant, celui qui en est l'auteur, Auguste Blanqui, a été mêlé à tous les troubles de notre temps, quand il ne les a pas soulevés; et il vient de sortir des derniers, dont nous sommes encore tout meurtris, pour rentrer dans cette prison qui a été sa vie, une vie dont les moments de liberté furent pour lui un rêve, et quel rêve agité! Comment cet homme a-t-il pu se recueillir assez pour donner à sa pensée cette force dont elle a dû être animée, en plongeant dans ces mystères de l'astronomie supérieure qu'il prétend nous révéler? Le loisir des captivités prolongées et répétées et cette paix sur laquelle veille un geôlier n'expliquent pas comment un si grand calme a pu se faire dans cette tête vraiment puissante, avant qu'elle pût entreprendre l'œuvre de patience, de calculs et de réflexions profondes dont la petite brochure que nous signalons est l'expression modeste et pourtant éblouissante. Il y a dans cette nature d'homme un fond de philosophie et une faculté d'abstraction extraordinaire. Aux époques de révolution, il semble être partout; quand il est vaincu, c'est-à-dire quand l'ordre se rétablit, on dirait qu'il se condense. Je sais bien que le gendarme y est pour beaucoup; mais avec quelle facilité puissante sa pensée se plie à la force des choses! Faut-il l'assimiler à ces êtres lointains dont il suit les destinées avec une sorte de sympathie, à ces astres qui font constamment bande à part, « misérables jouets des planètes supérieures qui les bousculent, les tiraillent en cent façons...; bien que fugaces, instables, toujours sans lendemain, on les connaît pour une substance simple, une, invariable, inaccessible à toute modification, pouvant se séparer, se réunir, former des masses ou se déchirer en lambeaux, jamais changer. » Les terreurs qu'il excite, lui aussi, sont-elles de vains épouvantements? et faut-il dire de lui ce qu'il dit des comètes, « consolons-nous de ce logogriphe par la nullité de son rôle? »

Si l'action de Blanqui sur le développement social a été nulle, en dépit des efforts qu'il a faits pour l'arrêter, le troubler ou le changer; est-il permis de penser que la brochure qu'il publie aujourd'hui laissera sa trace dans la science? D'autres plus compétents décideront de cette question, s'ils veulent bien y descendre, car Blanqui est un savant sans titre. Quant à nous, nous tenons à en parler à cette place (1), parce que nous sommes sûrs que cette brochure laissera au moins dans l'esprit du lecteur une impression de vraisemblance profonde. La vraisemblance : nous autres littérateurs, nous ne demandons pas davantage; nous la passons aux gens de science, qui souvent y ont découvert le vrai. Et l'hypothèse astronomique que Blanqui explique dans sa brochure n'est-elle pas éclairée de ce premier rayonnement, qui vient d'une logique lointaine, et qui est l'éclat propre de la vraisemblance? Quelle est-elle donc? La voici. La science a démontré que notre système planétaire a sa ressemblance dans l'étendue; l'infinité de l'étendue garantit l'infinité des mondes analogues aux nôtres dont notre imagination peut le peupler; dans la masse innombrable des probabilités d'après lesquelles se combinent les mouvements organiques de ces mondes, on peut imaginer toutes les variétés possibles; si notre terre, ainsi que les autres corps célestes, est la *répétition* d'une combinaison *primordiale*, qui se reproduit toujours la même, et qui existe simultanément en milliards d'exemplaires identiques; si elle a son *type* et son *genre*, elle peut avoir son *espèce*, et les forces moléculaires qui s'agitent dans ces mondes, frères ou demi-frères ou parents du nôtre, doivent amener, d'après les différences plus ou moins notables de leur action, des effets plus ou moins différents; pourquoi l'humanité ne serait-elle pas un de ces effets? Identiques à l'heure de l'éclosion, les humanités se modifient chacune sur sa planète, d'après leur influence particulière, et il en résulte que l'humanité n'a pas le même personnel sur tous les globes semblables; « que chacun de ces globes, en quelque sorte, a son humanité spéciale, sortie de la même source, et partie du même point que les autres, mais dérivée en chemin par mille sentiers, pour aboutir en fin de compte à une vie et à une histoire différentes. » Les *différences*, qui sont le point original de l'hypothèse de Blanqui, constituent, si nous pouvons parler ainsi, la perpétuité immense et l'éternité d'une sorte de type incommensurable d'une humanité illimitée.

Je supplie les lecteurs de cette *Revue* de vouloir bien croire que c'est parce que cette hypothèse éclatante ressort d'une induction merveilleusement raisonnée que je me suis empressé de les en entretenir. Il y a dans cette brochure toute la vigueur de raison qui fait pardonner l'éclat dans les œuvres de science. Il est même à regretter que Blanqui ait poussé la force de ses raisonnements par analogie trop loin, et qu'il n'ait pas laissé son hypothèse dans la région plus sûre des généralités logiques. Aussi il arrive qu'après avoir ébloui, il égaye presque; et que, dans cette étonnante et simple brochure, il fait songer à Fontenelle et à l'*Origine du monde*, et à un Michelet d'une poésie plus resserrée et bien plus précise. Mais, sans poursuivre, nous aussi, des analogies qui manqueraient de justesse, disons tout simplement que cette nouvelle œuvre d'un écrivain qui n'a guère écrit, mais qui l'a toujours fait d'une façon supérieure, rend encore plus évidentes les qualités de haute éducation de cette plume dont le journal *la Patrie en danger* a révélé, au début de l'investissement de Paris, les ressources inattendues et, on peut le dire aujourd'hui, trop méconnues. Que de conseils précis il donnait alors et avec quelle chaleur vraiment patriotique! Que de bon sens son ironie grave et violente mêlait à tous les reproches qu'il adressait au gouvernement si chétif de cette heure si solennelle! Mais comme il en avait adressé à tous ceux qui avaient précédé, le nombre était petit de ceux qui ne croyaient pas à un parti pris de dénigrement de la part de ce conseiller infatigable.

La vie de cette intelligence redoutable pour beaucoup, puissante aux yeux de tous ceux qui voudraient s'y arrêter, aura peut-être été utile dans la sphère où elle s'est le moins exercée. Cette hypothèse de l'*Éternité par les astres*, conséquence extrême, mais non épuisée, de celle de Laplace sur l'origine du système solaire, est peut-être appelée à devenir une des richesses scientifiques de l'avenir. Beaucoup trouveront cette hypothèse nuageuse et flottante; mais ces vapeurs peuvent se condenser avec le temps, et, comme celles des *nébuleuses*, former un système réel et régulier.

Des hommes qui n'ont point été se perdre dans ces hauteurs, et dont la vie s'est passée en grande partie dans des calculs plus profitables à eux-mêmes, sont ceux dont MM. P. Clément et Alb. Lemonie ont écrit l'histoire : *M. de Silhouette*, *Bouret*

(1) La *Revue scientifique* a publié dans son dernier numéro la partie la plus importante du travail de M. Blanqui.

et les derniers fermiers généraux (Paris, Didier, 1872). C'est une suite d'études sur les financiers du XVIIIe siècle, dont la trace est si évidente dans la littérature et les mœurs de cette époque, et si profonde dans la suite des misères qui aboutirent à la Révolution. Ces financiers n'eurent point la rudesse des hommes d'argent dont La Bruyère parle si fortement dans son chapitre *Des biens de fortune* : « Le manieur d'argent, l'homme d'affaires, est un ours qu'on ne saurait apprivoiser... Si les pensées, les livres et leurs auteurs dépendaient de ceux qui ont fait une belle fortune, quelle proscription!... Quel ton, quel ascendant ne prennent-ils pas sur les savants! » Le fonds de l'homme d'argent est toujours insensible; mais au XVIIIe siècle il fut admis davantage dans la société, qui eut encore plus besoin de lui que celle du XVIIe siècle, et il s'y poliça. A cette époque, il est empressé pour les savants, les poëtes et les artistes. Les livres excitent sa fantaisie fastueuse : il y a l'édition dite des *fermiers généraux*. Parmi eux se trouvent même un grand chimiste, Lavoisier; un philosophe non médiocre, Helvetius; un homme d'esprit, Franceuil, receveur général, qui introduit Rousseau dans la société de deux femmes intelligentes, épouses de deux financiers, Mme d'Épinay et Mme Dupin, et fait même un caissier du futur auteur du *Contrat social*. Bien peu de caractères pouvaient résister à l'influence qu'exerçaient ces grandes fortunes. Tout le XVIIIe siècle s'empressa autour d'elles. Pour elles *le Neveu de Rameau* invente cette ingénieuse théorie des *idiotismes moraux*, qui sont des façons élégantes de sortir de l'honnêteté, comme certaines locutions propres à une langue en sont les irrégularités heureuses. Aussi il arriva que, malgré leurs prodigalités et la générosité avec laquelle ils traitèrent les arts et les artistes de leur temps, ils fatiguèrent le sentiment public, qui éclata à la Révolution, et un très-grand nombre d'entre eux furent condamnés à mort. Hélas! Lavoisier fut de ceux-là.— C'est de cet intéressant sujet que M. P. Clément était occupé quand il est mort, le 8 novembre 1870. Esprit curieux, patient et prudent, tel qu'il convient aux travaux d'érudition historique, M. P. Clément a honoré et étendu les études sérieuses dans notre pays. Il a laissé plusieurs manuscrits sur le siècle de Louis XIV, qui, nous l'espérons, compléteront un jour les travaux auxquels il a consacré toute sa vie.

BIBLIOGRAPHIE

Jurisprudence du Conseil des prises pendant la guerre de 1870-1871, avec notes et commentaires, par M. H. Barboux, avocat à la cour d'appel de Paris. — Un vol. in-8°. Paris, Sotheran et Baer.

La déclaration du Congrès de Paris, en 1856, ayant modifié sur plusieurs points le droit des neutres en cas de guerre maritime, un grand intérêt s'attache aux travaux du Conseil des prises de 1870. M. Barboux a fait œuvre utile en publiant les décisions de ce Conseil. Il ne les a pas reproduites toutes, mais seulement celles dans lesquelles se rencontre une doctrine susceptible d'être généralisée. Il les accompagnées d'une discussion sommaire des principes et des textes sur lesquels elles reposent. Son livre est une intéressante monographie de droit international. Les pertes subies sur mer par l'Allemagne pendant la récente guerre ne sont rien comparativement aux ruines de la France envahie : on a pris 90 bâtiments allemands et la valeur des vaisseaux et des chargements capturés n'a pas atteint six millions.

Petite géographie illustrée de la France. par M. E. Cortambert.— Librairie Hachette.

Ce petit livre va singulièrement faciliter à nos écoliers l'étude de la géographie, car il renferme autant de gravures que de texte. Rien d'essentiel n'y est omis : descriptions d'ensemble, richesses minérales, végétales et animales, géographie par provinces et départements, industrie, commerce, chemins de fer, canaux, administration, gouvernement, religions, tout y est exposé avec clarté et concision dans 200 pages in-16, y compris les cartes et les gravures.

Le même auteur et le même éditeur ont aussi publié, au prix de 75 centimes, un *Petit atlas de géographie moderne* de 23 cartes traitées avec soin, coloriées en chromolithographie et commentées chacune par un texte imprimé sur la page correspondante.

CHRONIQUE

Le meeting des Champs-Élysées.

Après-demain dimanche, 25 février, aura lieu au Cirque des Champs-Élysées, à deux heures, un grand *meeting* pour la libération du territoire.

Président : M. Legouvé, de l'Académie française.

Assesseurs : MM. de Pressensé, député de la Seine, Ferdinand de Lesseps, Desmarest, Eugène Yung.

Orateur : M. Ath. Coquerel : *Le rachat de la France.*

Après le discours de M. Coquerel, l'Assemblée sera invitée à voter des remercîments aux dames d'Alsace et de Lorraine, pour l'initiative patriotique qu'elles ont prise dans l'œuvre de la libération du territoire.

Parquet, 5 francs; — Premières, 2 francs; — Secondes, 1 franc.

On peut se procurer à l'avance des billets de Parquet et de Premières (places numérotées) : 1° au Cirque des Champs-Élysées; 2° à l'Office, 15, boulevard des Italiens; 3° 1, rue Christine.

Une quête sera faite à la sortie, au profit de la *Souscription patriotique*, par mesdames Desvallières-Legouvé, Coquerel, Ferdinand de Lesseps, Desmarest, Eugène Yung, Dorian, Denfert, Peigné-Crémieux, vicomtesse de Maupeou et Aimé Gros nées Kœchlin, Léon Gros, Jules Kœchlin née Dollfus, Lailler, Larnac, Niaudet, Wickham, Verdier-Dollfus, etc.

Un fait significatif à noter : on nous assure que des habitants de Versailles, Saint-Germain, Meaux, Melun, Corbeil, etc., ont retenu des places, par télégramme, pour le *meeting* qui se tient dimanche au Cirque des Champs-Élysées. Ils feront le voyage exprès pour prendre part à cette manifestation patriotique.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 36 2 MARS 1872

LA SEMAINE POLITIQUE

La situation, il faut en convenir, ne paraît guère en voie de s'améliorer. Le gouvernement et l'Assemblée qui auraient eu tant de bonnes choses à faire, dont la besogne était, en quelque sorte, toute tracée par les événements eux-mêmes, s'obstinent à piétiner sur place sans avancer, perdant ainsi la considération et l'autorité à laquelle ils auraient pu avoir le droit de prétendre. Après la conclusion de la paix, après la défaite de la Commune, qui n'aurait cru que la loi militaire, la réforme fiscale, la réorganisation de l'instruction primaire, de l'enseignement supérieur, allaient faire l'objet principal des préoccupations de nos législateurs? Nous avons eu, il est vrai, la loi étendant les attributions des conseils généraux; c'est un progrès réel, et quelque modeste qu'il puisse être, nous n'avons pas les moyens d'en faire fi. Mais, en dehors de cela, que voyons-nous, si ce n'est intrigues sur intrigues, manœuvres sur manœuvres, équivoques sur équivoques, le tout pour arriver à rien, pas même à cette variété du néant qu'on appelle la *fusion?* Pas une idée, pas un mouvement juste. Le bilan de cette semaine est particulièrement édifiant à cet égard. Le manifeste *fusioniste* définitivement enterré, le gouvernement voulant se venger sur la presse des attaques de la droite, le désaveu officiellement infligé à une lettre de M. Barthelemy Saint-Hilaire où l'on rappelait une fois de plus les bonnes intentions de M. Thiers à l'endroit de la République, le rejet par la commission de l'obligation scolaire, tels sont les hauts faits que nous avons à enregistrer aujourd'hui. Cela, il faut en convenir, n'est guère encourageant. Sur la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, nous n'insisterons pas beaucoup. C'est quelque chose assurément, pour la France et la République, de connaître la pensée de M. Thiers, mais à condition que cette pensée osera s'affirmer publiquement, se montrer au grand jour, et non pas se dissimuler humblement dans de petits papiers confidentiels.

L'idée du pacte de Bordeaux est de M. Thiers; elle pouvait être grande et féconde, à condition que l'Assemblée eût prirésolûment la tête de l'esprit public dans l'œuvre de la régénération nationale; si tous les partis, ajournant leurs prétentions, avaient lutté à qui ferait le mieux, à qui se montrerait le plus éclairé, le plus progressif, le plus patriote. Il n'en a rien été, et, après un an d'intrigues, nous nous trouvons plus que jamais en face de l'impuissance parlementaire organisée ou plutôt désorganisée.

Puisque le mal paraît sans remède, au moins dans l'Assemblée, le pacte de Bordeaux n'a plus de raison d'être, et il convient de rechercher les moyens de constituer à la Chambre, au moyen d'élections partielles ou générales, une majorité en possession de la confiance du pays. Que M. Thiers adopte franchement ce point de vue; qu'il appuie de toute son autorité, de toute son influence, les propositions déposées dans ce sens par la gauche, et il est sûr de remporter une victoire éclatante. Au lieu de cela, il veut frapper sur la presse par des lois restrictives; il risque de se faire battre sur un terrain désavantageux qui prête à ses adversaires les apparences de protecteurs de la liberté. Puis, obligé de désavouer cette malheureuse lettre de son confident et ami, il perdra, dans le pays tout au moins, plus de voix républicaines qu'il ne gagnera de voix royalistes. Est-ce donc là de la grande, ou plus simplement, car nous n'en sommes plus là, de la bonne politique?

Quant à la droite cléricale de l'Assemblée, l'accueil fait par la commission de M. Dupanloup au projet de M. Jules Simon est une des monstruosités les plus caractérisées de notre temps, une de celles qui sautent aux yeux, et qui feront, à juste titre d'ailleurs, le plus de tort à l'Assemblée dans l'opinion publique. Comment! après tout ce qui nous est arrivé, après tout ce que nous savons aujourd'hui des effets de l'instruction en Prusse, quand le moindre paysan des départements envahis est édifié par les tristes comparaisons qu'il a pu faire, quand soixante-dix conseils généraux sur quatre-vingt-six se sont énergiquement prononcés en faveur de l'obligation scolaire, la commission parlementaire refuse de s'associer à ce mouvement! Et si les murs pouvaient parler! On assure que les membres de la gauche sont sortis consternés de la discussion des bureaux. C'étaient comme si

les ombres de Torquemada, de Philippe II, du duc d'Albe, étaient subitement ressuscitées d'entre les morts. On entendait dire, par exemple, que l'instruction était un *mal*; qu'il faudrait supprimer les écoles normales primaires parce qu'il y a *trop* d'instituteurs, etc.

Pour être juste, il convient d'ajouter que c'est sur les évêques, sur M. Dupanloup en particulier, que retombe en grande partie la triste responsabilité de ce résultat. Ce sont eux, c'est le clergé qui mènent grand train la campagne pour le maintien de l'ignorance, et tous ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore oublié le *Mouvement du sou*, apprendront sans surprise qu'il ne rencontre pas d'adversaires plus acharnés que « les soldats du régiment » épiscopal. Il s'agit pourtant de l'instruction obligatoire seulement dans le projet du ministre : la gratuité n'est pas abordée. Le principe de la liberté d'enseignement est admis par M. Jules Simon, et par tous les partis, même ceux qui étaient autrefois hostiles. Et il y a de leur part une certaine générosité à l'admettre, car l'Église, toute constituée, toute organisée, serait en mesure de faire à ses adversaires la plus redoutable concurrence. N'importe! l'Église s'y oppose de toutes ses forces ; il semblerait qu'elle ne veuille point même d'une instruction qu'elle donnerait elle-même. Chose étrange et vraiment inquiétante pour les catholiques sincères que cette défiance de la lumière, de la part de l'Église qui jadis a fondé l'Université de France et rendu tant de services à la cause de l'instruction ! Il y a donc quelque chose de cassé par là ? Mais la question est trop grave, trop profonde pour être effleurée en quelques phrases.

Pour compléter notre revue de la semaine, parlerons-nous de la parade légitimiste à Anvers, ce dénoûment piteux de la comédie du manifeste, ces promenades exécutées de concert par les *flétris* et les *flétrisseurs* de Belgrave-Square, réunis dans une touchante unanimité ?

Il y aurait aussi à dire quelques mots du procès de M. Janvier de la Mothe, le modèle, l'idéal des préfets bonapartistes, si célèbre autrefois comme « le père de tous les pompiers ». Nous ne voudrions pas devancer les arrêts de la justice, mais, en nous bornant, pour aujourd'hui bien entendu, aux déclarations de l'accusé, y a-t-il quelque chose de plus attristant que ce parfait cynisme de cet homme, appelé à représenter le pouvoir, l'autorité, dans un centre important ? Et ce conseil général qui admet en bloc, et sans y regarder, les fantastiques « virements » de cet administrateur ! Et cet empereur, ces ministres de l'intérieur qui, parfaitement au courant des faits et des gestes de ce satrape, le maintiennent en fonctions quand même ! Il est « si bon enfant » ! On pourrait dire, *si bonne fille !*

L'administration française, avec tous ses défauts, avait la réputation généralement méritée d'une honnêteté, d'une intégrité à toute épreuve. Voilà ce qu'en ont fait l'Empire et ses honteuses complicités !

On dit souvent que les Français sont ingouvernables. Il nous semble que c'est là une véritable calomnie, et, si quelque chose doit étonner, c'est qu'ils aient encore pu conserver quelque déférence pour leurs gouvernements, après les échantillons qui leur sont tombés du ciel et d'ailleurs, à trois ou quatre reprises, depuis cent cinquante ans. Évidemment notre race a, plus que toute autre, le respect de l'autorité pour avoir si longtemps respecté des autorités si peu respectables.

A bien regarder, et pour terminer par de plus sereines perspectives ce bulletin quelque peu lugubre des événements de la semaine, il y a dans tout cela un motif sérieux de consolation et d'espérance. Si, malgré l'insuffisance, les fautes et les crimes d'un certain nombre de ses chefs, depuis un siècle et demi, la France a pu jeter encore dans son histoire quelques lueurs incomparables, si elle a pu, contre vent et marée, donner un si grand essor à sa production industrielle et artistique, si, même après nos sanglants et récents désastres, elle a encore pu étonner le monde par la puissance de son crédit, de ses richesses et de son activité, sans compter l'honneur d'une lutte soutenue pendant cinq mois contre la Prusse dans des conditions désespérées, il faut bien que cette race, cette nation ne soit ni morte, ni sur le point de succomber. Le fond est encore excellent; l'initiative privée tend à se développer de plus en plus. Le pays ne demande qu'à reprendre son élan. Que le gouvernement et l'assemblée cessent de l'empêcher de marcher, il courra. Qu'une pensée nette, patriotique, se fasse jour dans les hautes régions, que le pouvoir, exécutif ou législatif, cesse d'être un obstacle à tout, et les ressources du génie national l'emporteront bientôt sur les sévérités du sort. Mais cette consolation qui nous reste, il ne faudrait pas en abuser. L'expérience est suffisamment faite, et une meilleure politique ne serait pas de trop.

Que diable ! ce ne doit pourtant pas être difficile à trouver en cherchant bien.

Les répugnances de la droite contre la loi Victor Lefranc ont une portée rétrospective que les honorables opposants ne semblent pas apercevoir. Ils insinuent que le seul gouvernement illégal en France c'est l'Empire, condamné par le vote de Bordeaux. Tous les autres ont un droit égal devant notre République *provisoire*. Et la Commune ? l'ont-ils déjà oubliée, depuis que M. Thiers l'a vaincue ? Si l'Empire seul est exclu, est-ce que la Commune n'avait pas le droit de s'affirmer comme le comte de Chambord ? Si l'on repousse une loi qui punit les attaques contre le gouvernement dit provisoire, que deviennent toutes les condamnations prononcées contre les communeux, en vertu des textes compris dans la loi Victor Lefranc ou de textes entièrement analogues ?

Il faut bien comprendre que si la droite devait triompher, une nouvelle explosion de la Commune aurait pour elle, sinon le droit, du moins l'impunité légale. Après tout, les partisans de la légitimité redoutent-ils beaucoup une semblable éventualité ? C'est peut-être leur seule chance sérieuse de rétablir leur roi légitime

---

CIRCUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Meeting pour la libération du territoire (1)

M. LE PRÉSIDENT

Mesdames et messieurs,

Quand on a l'honneur de présider une réunion dont M. Coquerel est l'orateur, on aurait un moyen sûr d'obtenir un grand succès, d'enlever tous les suffrages, ce serait de faire un discours composé de deux phrases, les deux phrases suivantes :

« Messieurs, la séance est ouverte. M. Coquerel, vous avez la parole. »

Je comprends donc trop bien votre impatience pour retarder, de plus d'un moment, votre plaisir qui sera le mien, et sans empiéter sur le sujet réservé à l'orateur, en disant très-longuement que je n'en dirai rien, je me bornerai à quelques mots sur un point de la question, accessoire sans doute, mais que j'ai à cœur de poser devant vous.

Savez-vous ce qui me frappe le plus, ce qui me touche le plus dans l'affluence qui envahit cette salle, dans le frémissement patriotique que j'y sens vibrer, dans cette ardeur de quêteuses dont sont animées nos femmes, nos filles et nos mères, et qui leur méritera, j'espère, d'être appelées les sœurs de charité de la patrie, c'est que je vois, dans ce meeting, non-seulement la marque du réveil de la France, et l'espoir de sa libération, mais aussi la revanche de Paris, c'est-à-dire sa réponse à toutes les défiances dont il est l'objet, à toutes les accusations dont il est victime ! On lui reproche toujours de ressembler à une machine électrique ! Oui ! L'on a raison ! Oui, Paris est bien une machine électrique, car c'est lui, et lui seul, qui fait voler en une seconde les idées généreuses d'un bout du monde à l'autre ; qui en embrase en une minute des milliers de cœurs ! En voulez-vous la preuve ? Regardez ce qui vient de se passer... Certes ! rien de plus touchant que l'initiative des femmes d'Alsace et de Lorraine ; rien de plus charmant que leur modeste offrande ! Mais voilà que tout à coup ce fait isolé se change en un grand fait national ! La voix de quelques âmes devient le cri de la France entière. L'obole de quelques mains se transforme en millions libérateurs ! Qui a fait cette métamorphose ?... Qui ?... Paris !... Paris qui grandit tout ce qu'il adopte, féconde tout ce qu'il touche, et connaît, lui aussi, le miracle de la multiplication des pains, car il suffit d'un épi pour faire une moisson !

Ah ! certes, messieurs, bien ardents sont nos vœux à tous, pour le rachat du territoire ; mais il est pourtant quelque chose de plus important encore, c'est le rachat des âmes ! Eh bien, depuis un mois, sous le coup de cette idée de libération, nos âmes se rachètent !... Le niveau moral remonte ! Et notre souscription n'eût-elle pour effet principal que d'emplir des milliers de cœurs de sentiments nobles et généreux, elle aurait encore le droit de s'appeler une souscription nationale. Car si elle ne libère pas la nation, elle la relève !... Or, ce grand résultat moral, à qui le doit-on ? Toujours à l'irrésistible impulsion de Paris !

Voilà cependant la cité que l'on frappe d'ostracisme en lui jetant sans cesse comme un anathème le nom de révolutionnaire !... Ah ! finissons-en donc une fois pour toutes avec cette injurieuse et injuste dénomination !... Et puisqu'on nous oppose toujours cinq dates : 1830, 1848, 1851, 1870 et enfin 1871, voyons donc quelle part de responsabilité doit retomber sur Paris dans ces grandes crises nationales :

1830. A Dieu ne plaise que j'incrimine ici la royauté de la Restauration et le loyal parti qui la servait. J'ai trop présents à la mémoire les héroïques services rendus par ce parti pendant nos désastres. Les légitimistes ont relevé sur les champs de bataille l'éclat quelque peu effacé de ce beau mot : la noblesse française ! Et quant aux manifestes de leur roi, plus ils nous séparent de lui, plus ils me touchent, car j'y trouve ce qu'il y a de plus rare au monde, surtout dans les manifestes : la sincérité. Et si, comme je le crois, son drapeau n'est qu'un linceul, du moins est-il impossible de s'y envelopper plus royalement pour mourir. Je me contenterai donc de dire que dira l'histoire : c'est que si la révolution de Juillet fut une faute, Paris n'en fut ni le seul coupable, ni le premier auteur. Avant d'accuser le peuple qui l'a faite, il faut accuser le souverain qui l'a fait faire. Si ceux qui se sont soulevés contre les ordonnances sont dignes de blâme, bien plus blâmable est la main qui les a signées, car c'est d'elle qu'est parti le défi, la provocation et la rupture du pacte juré.

Pour la révolution de Février, je n'éprouve aucun embarras, tout républicain que je sois, à reconnaître qu'elle fut un malheur pour la France. Nous avons eu mille fois tort de renverser un gouvernement honnête et libéral, pour une cause aussi futile que l'adjonction de quelques milliers d'électeurs. Mais la royauté, à son tour, n'a-t-elle pas été bien imprudente d'engager une telle lutte pour une telle cause, de s'y obstiner après s'y être engagée, et de ne pas la soutenir après s'y être obstinée ? Les gouvernements sont tenus à plus de sagesse et à plus de prévoyance que les gouvernés, puisqu'ils sont les chefs : et les premiers devoirs d'un pouvoir sage est de ne pas pousser les nations sur le chemin des abîmes, quand il n'est pas sûr de les arrêter sur la pente, et surtout quand il doit s'y précipiter avec elles.

Pour le 2 décembre 1851, je n'imagine pas qu'on en accuse le peuple de Paris. Est-ce le peuple de Paris qui a renversé l'Assemblée ? Est-ce lui qui a violé les lois, exilé les députés, emprisonné les généraux, soutenu la plus illégale des révolutions à coups de canon, qui... Je m'arrête, car ici ma tâche d'apologiste est vraiment trop facile.

Je n'en dirai pas beaucoup plus sur le 4 septembre : je n'ai pas de goût pour les récriminations, et je trouve qu'on doit le respect du silence aux vaincus et aux morts, mais quand les morts aspirent au rôle de revenants, on ne leur doit que la vérité, et la vérité la voici : c'est que personne n'a fait la révolution du 4 septembre, elle s'est faite. Il est des pouvoirs qui se tiennent debout par leur seule force, *«stant sole sui»* ; mais il en est d'autres qui se précipitent par leur propre poids. On ne les renverse pas, ils tombent ; ils ne s'écroulent pas, ils s'écoulent... et il serait vraiment trop étrange d'entendre appeler le peuple de Paris le révolté du 4 septembre, quand l'Assemblée nationale presque entière a ratifié l'arrêt de déchéance rendu par ce révolté.

Reste enfin la date fatale, la révolution du 18 mars. Soyons justes. Les plus grands adversaires du peuple de Paris ne lui

(1) Président, M. Legouvé ; assesseurs, MM. de Pressensé, Ferdinand de Lesseps, Desmarest, Eugène Yung.

reprochent pas d'avoir fait la révolution du 18 mars ; ils l'accusent de l'avoir laissé faire. Mais est-ce que tout le monde ne l'a pas laissé faire ! Est-ce que le gouvernement, l'Assemblée, les généraux, les ministres, l'armée, n'ont pas, six heures après le commmencement de la lutte, jugé cette lutte tellement impossible, qu'ils ont laissé le champ libre à la révolte ? Je n'accuse pas cette retraite, je la regarde comme la plus sage et la plus patriotique des conduites ; mais de quel droit, alors, accusez-vous le peuple de Paris, qui n'a fait que vous imiter ? Comment voulez-vous que cette population, surprise par un coup de main auquel on ne l'avait pas associée, épuisée par cinq mois de siége, découragée de la résistance contre l'émeute par l'inutilité de sa victoire du 31 octobre, irritée par la capitulation, abandonnée à elle-même, sans direction, sans commandement, sans chef, comment voulez-vous qu'elle fît l'œuvre que vous n'avez pas osé entreprendre ? qu'elle s'organisât seule, qu'elle s'armât seule, qu'elle reconquît, sans canons, les canons que vous aviez laissé prendre ?... Est-ce juste ? est-ce équitable ? Et quand cette malheureuse ville, après avoir vécu deux mois dans ce cercle d'enfer où on l'avait laissée, après avoir plus souffert à elle seule que toutes les villes de France à elles toutes, après avoir vu ses maisons détruites à la fois par les deux armées, avoir vu son commerce détruit, son industrie ruinée, ses fortunes écroulées, et enfin, pour couronnement de tant d'épreuves, avoir assisté au spectacle d'un embrasement qui n'a de pareil dans l'histoire que l'incendie de Rome par Néron ; quand, dis-je, cette malheureuse ville sort éperdue de ce gouffre de feu et court à vous comme à ses libérateurs, vous la repoussez ! Vous lui reprochez ses douleurs comme un crime, vous la dépouillez de ses prérogatives et de son titre de capitale !... Ce titre qui ne lui appartient pas seulement par le droit sacré des siècles, mais qu'elle a conquis deux fois depuis deux ans ! Pendant le premier siége, à force de vertus, et pendant le second, à force de souffrances. Et vous le lui arrachez ! Eh bien, tant mieux ! Elle le conquerra une troisième fois à force de dévouement et de patriotisme ! Oui ! voilà ce qui doit redoubler notre ardeur à tous dans l'œuvre sainte que nous entreprenons. Il s'agit de venger Paris et de le relever ! Il faut qu'il offre aujourd'hui un tel exemple de générosité qu'il entraîne après lui toute la France et qu'il force l'Europe au respect ! Il faut que la ville qui a le plus perdu, donne cent fois davantage que celles qui n'ont rien perdu du tout ! Il faut que la ville qu'on appelle la ville du plaisir devienne la ville du sacrifice ! Vous rencontrerez des sceptiques qui traiteront votre entreprise d'impossible ! Il y a à côté de moi un homme, un Français (M. de Lesseps), qui a forcé les flots de la mer à se répandre dans le désert. Eh bien, vous, forcez l'or à couler à pleins flots de toutes les parties du territoire !... Si Paris n'est plus la capitale de la France politique, qu'il devienne la capitale de la France libérée ! Il y a quelque chose de plus beau que d'être la tête d'un grand peuple : c'est d'être son cœur !

La parole est à M. Yung pour communiquer à l'assemblée quelques dépêches télégraphiques.

(Ces dépêches indiquent les chiffres les plus récents sur le mouvement de la souscription en province.)

M. LE PRÉSIDENT

La parole est à M. Coquerel.

M. ATHANASE COQUEREL :

Mesdames et messieurs,

Ces chiffres éloquents que vous venez d'entendre ; ces applaudissements enthousiastes avec lesquels vous les avez accueillis ; ce que vous a admirablement dit notre éminent président sur tout ce que notre Paris a souffert et sur tout ce que notre Paris, tant éprouvé, est prêt à s'imposer encore de sacrifices nouveaux, m'encouragent et me rassurent. Ce n'était pas sans une sorte d'anxiété que je me disposais à prendre, en ce moment, la parole. En effet, ce que vous êtes venu faire ici est grave, il serait désastreux d'échouer ; il serait même désastreux de ne réussir qu'à demi, dans ce que nous avons à faire ensemble. Je n'oublie pas qu'en d'autres occasions, lorsque j'ai eu l'honneur d'adresser la parole à de vastes assemblées comme celles ci, j'y ai trouvé beaucoup d'écho aux pensées patriotiques, aux sentiments libéraux que j'essayais d'exprimer. Ici même, en des temps bien différents de celui-ci, nous avons ensemble flagellé cet esprit de routine et d'étroitesse, ce manque d'initiative qui devaient bientôt nous coûter si cher. Ailleurs, dès qu'apparaissaient à l'horizon lointain les premières lueurs encore douteuses de cette horrible guerre dont nous souffrons, nous avons ensemble protesté contre elle. Je serais sûr de vous, aujourd'hui comme dans les premiers jours du siége, si je n'avais à vous demander que de l'héroïsme, en vous promettant que ni le pain, ni la poudre ne vous manqueraient pour bien des mois. Je serais sûr de vous aujourd'hui encore si, comme vers la fin du siége, après le rejet de l'armistice, je venais donner rendez-vous à beaucoup d'entre nous sur les lits de souffrance et de mort de nos ambulances. Il n'a pas tenu à vous que ces lits ne fussent plus souvent occupés, il n'a pas tenu à vous que la résistance ne fût plus ardente, car Paris a été héroïque, et Paris, au besoin, le serait encore (*Oui !*). Si je n'avais à vous demander que de l'héroïsme, je serais sûr de vous encore aujourd'hui, mais j'ai à vous demander tout autre chose, quelque chose de plus difficile à obtenir, j'ai à vous demander de l'argent (*On rit*), beaucoup d'argent, énormément d'argent. Je n'oublie ni tout ce que vous avez perdu, ni toutes les misères de notre temps, et cependant, c'est d'une somme énorme qu'il s'agit. Je ne parle pas même des trois milliards que nous avons à payer aux Prussiens, oublions-les pour un instant, parlons seulement de 500 millions ; voilà ce qu'il faut dès maintenant, et je crois que la France peut et doit les donner, je le crois quand j'entends des chiffres comme ceux qui viennent de vous être communiqués ; je le crois quand je vois que ni Paris, ni la France ne sont aussi complétement ruinés que l'avaient espéré nos ennemis. Je puis vous en donner une preuve que j'emprunte à des faits tout récents. J'apprends que depuis quelques jours, depuis quelques semaines, quand il se fait à Paris une vente d'objets d'art, de tableaux ou de sculptures, les prix en sont plus élevés qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps. Je suis loin de le regretter. Je suis fier de voir que la France, malgré ses défaites, reste la reine du monde dans le domaine des beaux-arts et du goût ! Mais j'en conclus avec joie que si nous trouvons tant d'argent pour acheter des tableaux et des statues, il faut que nous en ayons aussi pour chasser les Prussiens. Je viens donc vous dire avec

plus de confiance, qu'il ne s'agit pas seulement aujourd'hui de faire une plus grosse aumône que d'habitude, d'ajouter quelque chose à la somme que vous auriez souscrite en d'autres temps, mais qu'il s'agit réellement de faire un sacrifice énorme, et j'emploie à dessein ce gros mot qui signifie sans précédent et tout à fait en dehors des règles ordinaires, puisqu'il s'agit de donner plus qu'en aucune circonstance. Je vais énumérer devant vous quelques-uns des motifs qui vous obligent à ces sacrifices et qui s'imposent à vous avec une autorité devant laquelle toute considération personnelle doit s'effacer. Si le premier de ces motifs vous touche, assignez aussitôt un chiffre élevé à votre offrande, puis, si les autres vous émeuvent, vous convainquent également, prenez à l'instant le parti d'élever le chiffre, et continuez de même jusqu'à ce que chacun de vous puisse se dire, la main sur la conscience, qu'il a contribué pour sa part, aussi largement que possible, à libérer le sol de la patrie. Alors, nous pourrons tous saluer le résultat obtenu en nous écriant : Les voilà payés, qu'ils partent !

Le premier de ces motifs, ce sont les souffrances des six départements occupés. Il y a en ce moment, où je vous parle, des Français, quatre millions de Français, qui sont des ôtages entre les mains de nos vainqueurs. Ils occupent encore six de nos départements : les Ardennes, les Vosges, la Meuse, la Meurthe, la Haute-Marne, la Marne, et de plus, cette ville de Belfort qui nous est plus chère que jamais depuis qu'elle a été défendue avec une intrépidité persévérante et un héroïsme tranquille, par son digne commandant, le colonel Denfert (*Applaudissements*). Tout cela est entre les mains de nos adversaires, et le joug qu'ils font peser sur ces malheureuses populations est si lourd, que je n'ai pas même le droit de vous dire ce qu'elles souffrent. Je le sais, mais il faut que je me taise ! Je l'avais vu de mes yeux, et lorsque j'ai entrepris de parler aujourd'hui devant vous, j'avais commencé une enquête. Je pourrais vous signaler des faits nombreux et navrants. Je comptais vous les dire, sans déclamation, sans phrases. Les premiers, les moindres, vous eussent froissés au vif dans tous vos sentiments de Français ; d'autres vous auraient indignés, révoltés ; les derniers vous eussent exaspérés. Mais quand on a su, dans ces malheureuses contrées, ce que j'allais faire de mes lugubres informations, on m'a écrit de plus d'une de nos villes opprimées, on est venu jusque dans mon cabinet pour me dire : Taisez-vous ; car si vous divulguez nos souffrances, nous serons punis pour vous les avoir révélées ! (*Sensation.*) Oui, il y a là des humiliations et des douleurs que je connais trop et que mon patriotisme m'oblige à taire. Ah ! si je pouvais parler, je suis sûr que tous, vous nous donneriez à pleines mains, que vous nous apporteriez tout ce dont vous pouvez vous priver, en vous disant qu'il est grand temps que tant de souffrances prennent fin.

M. de Tocqueville disait que plus les grands maux se prolongent, plus ceux qui les éprouvent les trouvent cruels, tandis que ceux qui les voient s'y accoutument et y deviennent moins sensibles. Eh bien, il ne faut pas nous accoutumer aux douleurs de l'invasion, il faut, depuis dix-huit mois que ces choses se passent, que le sentiment de la solidarité patriotique, au lieu de s'affaiblir, soit plus vivant en nous que jamais : il faut que chacun de nous puisse dire : pour arracher quatre millions de mes compatriotes à leurs envahisseurs, tout ce que je puis donner, je le donne..... qu'ils partent !

C'est là, j'en conviens, un de ces arguments de sentiment que les politiques dédaignent. Voyons si nous n'avons pas à leur offrir un motif tout politique.

Il y a un mot qui d'un bout du monde à l'autre bout et sur les deux rives de l'Océan domine toute la politique contemporaine ; c'est le mot *unité nationale*. Avec ce mot, aux États-Unis, on a dompté, par une longue et sanglante guerre, le parti de la sécession et délivré quatre millions d'esclaves ; avec ce mot l'Italie s'est faite, non pas sans notre aide (et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai !) ; avec ce mot enfin on a fait l'Allemagne. Mais ce mot, il y a différentes manières de l'entendre. Il paraît que de l'autre côté du Rhin, il veut dire : un grand pêle-mêle de princes et de rois dont les uns sont découronnés et dont les autres espèrent ne pas l'être (*on rit*), ceci ne m'importe point, c'est leur affaire et je ne m'en mêle pas (*applaudissements*). Mais ce qui me touche, c'est qu'à cet empire si étrangement constitué, on a ajouté un grand lambeau, tout sanglant et tout palpitant, arraché au corps de la France. Jamais peut-être on n'avait vu se réaliser d'une façon plus douloureuse et plus saisissante les paroles d'un grand poëte :

> Des potentats, dans vos cités en flammes,
> Osent, du bout de leur sceptre insolent
> Marquer, compter et recompter les âmes
> Que leur adjuge un triomphe sanglant.

Mais il s'est trompé en un point, le poète : ce qu'on peut marquer du bout d'un sceptre, comme on marque les bêtes de somme avec un fer rouge, ce sont les corps et non les âmes, et si les Français d'Alsace et de Lorraine sont maintenant, quant à leur corps et à leur territoire, des Allemands, s'ils sont membres malgré eux de cette unité germanique si singulière, leurs âmes n'ont pas cessé d'appartenir à notre grande et vieille unité française (*applaudissements*). Les preuves ne manquent pas ; j'en appelle à ce qui vient de se passer à Mulhouse, où quinze personnes réunies autour d'une table ont souscrit un million pour la libération du sol français avec la clause expresse que cette somme est donnée à la *France Républicaine*.

(*Plusieurs salves d'applaudissements ; Cris de Vive la République !*)

Pour une ville de l'Empire Germanique, j'appelle cela parler bon français (*nouveaux applaudissements*).

L'appel même qui vous réunit ici, on vient de vous le redire, mais vous le saviez déjà, nous est venu de cette France Prussienne ; ce sont des femmes françaises d'Alsace et de Lorraine qui ont donné l'élan, qui ont demandé les premières cette souscription et qui l'ont généreusement commencée. En répondant à leur appel, vous affirmerez donc cette grande unité qui existe entre tous les membres de notre bien-aimée patrie, vous prouverez que vous êtes véritablement Français comme nos frères d'Alsace et de Lorraine le sont demeurés de cœur. A leur demande il vous faut répondre aussi largement que possible, donner votre argent, donner vos personnes s'il se pouvait ; à ces Alsaciens, à ces Lorrains que vous n'avez pas, hélas ! le pouvoir de délivrer il faut montrer qu'ils ont raison de nous conserver leurs sympathie et leurs cœurs, il faut leur prouver par des faits que l'unité française est encore la plus compacte, la plus réelle, la plus vivante du monde. Voilà comment vous les remercierez dignement d'être les premiers à provoquer ce grand mouvement national en faveur de ceux que la France peut aujourd'hui affranchir.

Me voici amené à dire un grand mot qu'on ne prononce jamais en vain devant des Français, le mot d'honneur, d'honneur national. Notre honneur, sachez-le bien, est engagé doublement; il l'est d'abord, parce qu'il y a des situations qu'on peut subir quand la violence et la force y contraignent, mais qu'on n'accepte jamais. L'occupation de six départements de la France par des étrangers vainqueurs, c'est un outrage, que nous acceptons? non! que nous subissons; nous ne l'accepterons pas une heure, un jour, un instant, quand nous pouvons le faire finir. Y mettre fin, c'est notre devoir; le laisser durer, ce serait accepter la honte! Ah! je sais trop qu'il y a des hontes dans notre histoire récente; mais laissons-les à qui de droit. Je ne parle pas ici des hontes d'une guerre insensée et follement déclarée, ni du désordre inouï de nos finances, ni du vide de nos arsenaux; ni d'une intrépidité qui a paru n'exister que pour le mensonge; je ne parle ni de Metz, ni de Sedan. Que la honte en demeure à qui la mérite! Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le président, qu'il ne faut pas que certains morts prétendent revivre et nous apparaissent comme des revenants. Permettez-moi d'ajouter qu'il est une sorte de morts qui ne revivront jamais en France : ce sont ceux qu'a tués la honte. (*Plusieurs salves d'applaudissements.*)

Notre honneur, ai-je dit, est engagé doublement. Notre honneur est engagé aussi en ceci, qu'on nous a calomniés tant qu'on a pu et de toutes sortes de manières. Cela devait être. Voici pourquoi : Un écrivain anglais qui a étudié avec beaucoup de sagacité et de pénétration le cœur humain, disait un jour que, lorsqu'on persécute, on joint toujours à la persécution la calomnie, parce que s'il arrivait par hasard que le persécuté ne fût pas un misérable et un scélérat, c'est le persécuteur qui le serait. (*Applaudissements et rires.*)

Rien n'est plus vrai. Et de là résulte que pour nous traiter comme on l'a fait, on a trouvé toutes sortes de bonnes raisons dans les défauts que nous avons et dans ceux qu'on nous a prêtés. Vous avez pu lire cette phrase d'un journal allemand qui, redoutant ce que nous voulons faire aujourd'hui, disait : « L'égoïsme des Français nous rassure. » Vraiment! les Français sont-ils donc célèbres dans le monde comme la nation égoïste par excellence? Est-ce un peuple qui n'a pas quelque renom de noblesse de cœur et de générosité? J'ouvre mon dictionnaire, j'y cherche le mot *généreux*. Je trouve : « L'homme généreux, c'est celui qui a un grand cœur. » Eh bien! j'ose dire que la France a le cœur aussi grand ou plus grand que toute autre nation au monde, et que personne n'a lieu de se réjouir de notre égoïsme ni de compter sur notre manque de cœur. Je me rappelle qu'il y a trois siècles, Shakespeare, parlant de la France, divisée cependant, envahie et démembrée plus qu'aujourd'hui, l'appelait le vrai soldat de Dieu, et disait qu'elle était conduite sur les champs de bataille par son zèle et sa charité, et que c'était la conscience qui l'avait revêtue de son armure. Voilà notre vraie réputation séculaire et historique. Il est un vieux souvenir de nos annales militaires qui a été mille et mille fois cité, mais qui, en ce moment, se présente trop vivement à mon esprit pour que je le laisse échapper. Vous vous rappelez le portrait équestre qui se trouve dans les galeries de Versailles, de ce Josias de Rantzau, maréchal de France, qui avait perdu sur les champs de bataille un bras, une jambe, une oreille et un œil, et dont il est dit dans une inscription fameuse et naïve, reproduite sous son portrait, qu'il

> Dispersa dans cent lieux ses membres et sa gloire,
> Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Je laisse de côté le dieu Mars et cette mythologie surannée, mais je ne puis m'empêcher de penser que cette image est le vrai type de notre malheureuse France d'aujourd'hui. La France n'a plus rien d'entier, ni son territoire, ni son prestige militaire, même sa fortune, ni sa famille, puisqu'on lui a ravi une partie de ses enfants; mais ce que rien n'a diminué en elle, c'est le cœur. (*Vifs applaudissements.*) Et plus vous applaudissez quand je le dis, plus vous allez le prouver tout à l'heure par la générosité de vos dons. (*Rires et nouveaux applaudissements.*)

Après avoir parlé d'humanité, d'unité, d'honneur, il devrait sembler superflu et mesquin de vous parler de votre intérêt. Pourtant l'intérêt a une si grande place dans la plupart des choses humaines, que pour vous décider à de très-grands sacrifices, il n'est peut-être pas inutile de vous dire qu'il y aura pour vous tous grand avantage dans cette circonstance à être généreux. En effet, qu'avons-nous à payer dans ce moment entre les mains de nos vainqueurs? Trois milliards, plus les intérêts de cette somme, ce qui fait 150 millions par an, plus les frais d'occupation de l'armée allemande. Vous entretenez de vos deniers les troupes étrangères qui oppriment six de vos départements. Eh bien! sans être un financier, je crois que plus tôt vous payerez, moins vous aurez d'intérêts et de frais d'occupation à fournir, et plus vous serez riches. J'ajouterai même ceci : lorsque vous donnerez votre argent, vous gagnerez tout ce que cet argent pourra vous rapporter indirectement. Dès que l'ennemi sera payé, il se produira dans les affaires (commerce, industrie, agriculture) un relèvement, un réveil qui n'attendent que la délivrance.

N'avez-vous pas entendu les chirurgiens vous dire, à côté du lit de nos blessés, que lorsqu'un corps étranger se trouve introduit dans notre organisme, la première chose à faire c'est de l'extirper? Si vous voulez que la France se porte bien, débarrassez-la de ce boulet qu'elle traîne partout, non à son pied, mais dans sa propre chair (*Applaudissements*).

Outre l'intérêt matériel, il en est d'autres, moins directs peut-être, mais qui ont aussi leur haute valeur. On a toujours observé qu'aussitôt après un grand élan d'émancipation et de patriotisme, le génie des arts, des lettres, des sciences prend un nouvel essor, plus puissant et plus glorieux. Qui dira jusqu'où peut s'élever la France, quand une pareille force se sera révélée et développée en elle?

En attendant ce noble avenir, voici un motif actuel, tout particulier et qui n'a rien d'hypothétique. Toutes les fois que vous êtes en différend avec quelqu'un, et que vous croyez fermement avoir raison (ce qui a lieu presque toujours), je vous engage à suivre une règle de conduite fort simple et générale : faites le contraire de ce que désire l'adversaire contre lequel vous luttez. Il se trouve que dans ce moment nos adversaires ont grand'peur que nous ne les payions. Ils écrivent dans leurs journaux que *cet argent leur brûlerait les doigts*, que ce serait pour eux *une défaite morale*. Ah! je voudrais bien enfin les voir à leur tour essuyer une défaite; il y a assez longtemps que je désire la leur infliger! — Il s'agit pour nous de remporter sur eux la seule victoire qui,

dans ce moment, nous soit possible ; ne nous la refusez pas ! Elle est au fond de vos poches, il faut qu'elle en sorte ! (*On rit.*)

Il leur plaît d'avoir le pied sur le cou de la France, ils seraient heureux de maintenir longtemps encore chez nous le provisoire. — Le provisoire ! tout le monde s'en plaint ; tout le monde voudrait arriver au définitif. Mais le pouvons-nous, tant que l'étranger est là ? Permettez-moi ici une comparaison trop familière peut-être, presque triviale, mais que je trouve assez noble, après tout, pour ceux dont je parle. Vous avez besoin de tranquillité pour faire quelque travail pénible et compliqué ; vous êtes, par exemple, une bonne ménagère qui cherchez à nouer les deux bouts pour arriver à la fin de l'année ; ou bien vous êtes un député occupé de préparer un discours qui soit agréable à l'Assemblée et qui lui persuade qu'elle ferait bien de se dissoudre (*rires et applaudissements*), en un mot vous avez à faire quelque chose de fort difficile, et pendant que vous vous y appliquez avec de grands efforts, vous entendez dans la cour de votre maison un de ces étrangers comme il nous en arrive d'au delà des monts ou d'ailleurs, qui joue sous vos fenêtres des airs désagréables et faux sur un orgue de Barbarie ou sur une cornemuse. Qu'est-ce que vous faites ? Après de longs et inutiles essais, après avoir enfin essayé de suivre et de renouer le fil sans cesse rompu de vos pensées, vous vous levez exaspéré, vous courez à votre fenêtre, vous l'ouvrez toute grande, et vous jetez au malencontreux artiste une pluie de gros sous, à condition qu'il s'en aille et ne revienne pas. Eh bien, la France a une œuvre difficile, immense à accomplir ; elle a grand besoin de se recueillir ; elle a tout à refaire chez elle, elle veut renaître et se relever ; mais elle ne le peut pas, tant qu'elle n'est pas libre chez elle, tant qu'elle n'est pas la maîtresse sur son propre sol. Et voilà pourquoi je vous demande de jeter au plus vite à l'étranger, sinon les trois milliards, au moins cinq cents millions dans la sébille qu'il vous tend. Peu importe qu'elle ait la forme d'une couronne impériale ou d'un casque à pointe (*Rires et applaudissements*).

Mais l'intérêt n'est pas encore l'argument le plus fort que j'aie à vous présenter dans ce même ordre d'idées, et s'il y avait parmi vous quelqu'un que l'affection pour nos frères, que l'unité française et l'honneur national, ni même son propre intérêt ne pussent toucher (et je ne fais à personne parmi vous l'injure de le croire), j'ajouterais un dernier et terrible motif à tous les précédents : le péril. Il y a péril pour la France à ne pas se relever plus énergiquement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Vous m'avez permis quelquefois de vous dire des vérités dures, *vos* vérités. Eh bien, je vous dis aujourd'hui que je ne trouve pas que la France se soit encore relevée autant qu'elle aurait pu et dû le faire (*Applaudissements*). Elle n'a pas encore assez montré l'esprit de sacrifice par lequel on s'élève au-dessus de soi-même. Je ne suis pas content de vous et de ma patrie ; elle n'a peut-être pas compris encore toute la gravité et l'imminence de son péril.

D'autres peuples en pareil cas se sont mis à l'œuvre plus sérieusement. Je tiens à vous le prouver en vous lisant des reproches sévères adressés à d'autres, mais sans vous dire à qui ; s'il vous semble en les entendant qu'ils s'adressent à vous-mêmes, vous vous tromperez, mais peut-être cette erreur même sera un avertissement de votre conscience.

« ....Soyons sur nos gardes, ne nous accoutumons pas à l'ordre de choses étrange, par une inattention, une distraction et une insouciance pareilles à celles qui nous y ont conduits... Ce n'est pas la force des bras ni la valeur des armes qui remportent les victoires, c'est la vigueur de l'âme... Si vous continuez à marcher dans votre étourderie, dans votre mollesse, tous les maux de la servitude vous attendent : vous finirez par laisser éteindre votre nationalité ; mais si vous voulez être des hommes, vous verrez encore fleurir une génération qui rétablira notre peuple.... »

A qui, demanderez-vous, a-t-on adressé ces paroles ? Je conviens qu'elles ont l'air d'être écrites pour l'auditoire qui m'écoute, mais il n'en est rien. Elles l'ont été non pour vous, mais pour les Prussiens ; non pas à Paris, mais à Berlin ; non pas en 1872, mais en 1808 ; non par moi, mais par le célèbre philosophe et patriote Fichte. Il parlait à la Prusse d'alors, bien autrement affaiblie, écrasée, démembrée que nous ne le sommes. Il accusait hautement (vous l'avez entendu) ses concitoyens d'inattention, de mollesse, d'insouciance. Il paraît qu'ils avaient tous les défauts français, dans ce temps-là. Tâchons à notre tour de ne plus les avoir. C'est en parlant ce rude langage à leur peuple que Fichte et d'autres ont provoqué le grand mouvement d'où est sortie par degrés la grandeur de la Prusse actuelle. Sous leur impulsion se forma une sorte de ligue civique appelée Tugendbund, *Alliance de la vertu*. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout le monde s'en mit, tout le monde travailla à donner des exemples de patriotisme et de dévouement, à montrer plus de sérieux, de gravité, de constance, d'abnégation, dans toutes les choses de la vie ; et c'est par le Tugendbund, par les efforts universels de tout un peuple, qu'est né et qu'a grandi le géant qui nous écrase aujourd'hui..... La leçon est-elle assez forte ? (*Oui.*

Mais nous-mêmes, n'avons-nous pas d'aussi beaux exemples dans notre propre histoire ? Rappelez-vous 1792 et le sublime élan de la France d'alors ; les dons patriotiques affluant de tous côtés, nos pères donnant leur vie, leur sang, leur bien, tout leur être pour la patrie. Seulement, ce grand élan, vous le savez, fut détourné du but, et fut exploité par une grande intelligence, par un génie dominateur. Tout cela lui a profité, à lui et non à la France, parce que la France s'est abandonnée à lui et n'a pas persévéré comme elle l'aurait dû dans le patriotisme pur et désintéressé de 1792. Ah ! nous avons eu, nous aussi, des victoires ; nous sommes entrés dans la plupart des capitales européennes, très-bruyamment, au grand jour, et non comme cela s'est fait ici ; mais toute cette gloire militaire n'a pas profité à la France, ne l'a rendue ni plus heureuse ni meilleure. Ce que nos pères avaient si bien commencé en 1792, pourquoi ne le ferions-nous pas maintenant ?

J'arrive depuis quelques semaines d'un pays où j'ai vu avec quelle immense énergie un grand peuple se relève : j'arrive des États-Unis. Vous savez quelle guerre civile gigantesque a déchiré ce pays et quelle lourde dette cette guerre fit peser sur les destinées de ce peuple. Mais vous savez aussi avec quelle prodigieuse élasticité cette dette se paye : avec quelle grandeur ce peuple s'est relevé. C'est qu'en ce pays chacun comprend ce que nous n'avons pas encore bien compris, nous Français, les droits et les devoirs de l'initiative individuelle.

Tandis que j'étais là, quelque pour des orphelinats, pour des œuvres de charité, Chicago brûla. C'est une ville étrange, où je m'étais promené quelques jours avant l'incendie, avec ce sentiment singulier que j'étais beaucoup plus vieux que

toute la cité et ce qu'elle contenait, et cependant c'était une ville de 350 000 habitants, remplie d'édifices considérables et de vastes entrepôts. En trois jours, toute la partie la plus riche de la ville était brûlée. Qu'a-t-on fait dans tout le pays? Chacun s'est mis à l'œuvre immédiatement. De toutes les parties des États-Unis, on a envoyé des vêtements, des vivres, de l'argent à grands flots; personne n'a attendu une consigne officielle, chacun a obéi au mot d'ordre de sa propre conscience et de son cœur; si bien qu'à la fin il a fallu qu'à Chicago on dît : « En voilà assez! » Eh bien! je me demande pourquoi, nous Français, nous n'en ferions pas autant. Nous aussi, nous avons envoyé des secours à Chicago, et (qu'il me soit permis de le dire en passant) j'ai été abordé dans les villes des États-Unis par des étrangers que j'avais à peine entrevus et qui m'ont dit avec effusion en me prenant les deux mains : « Nous sommes profondément émus de voir que Paris après ses deux siéges et tant de désastres nous ait envoyé son obole; nous en sommes reconnaissants et fiers; allez le dire à vos concitoyens et remerciez-les. » Quant à la souscription envoyée par un potentat fort enrichi de nos dépouilles, je ne répéterai pas ici en quels termes je l'ai entendu blâmer. On disait, plus rudement que je ne veux le redire, que puisqu'il daignait envoyer un don royal à une ville où avaient brûlé des quartiers tout entiers peuplés d'Allemands, il aurait pu octroyer une somme beaucoup plus forte sans qu'il en coûtât beaucoup plus à lui.... ou à nous.

Je reviens à l'exemple d'initiative personnelle que nous donnent les Américains. Pour l'œuvre dont je viens d'énumérer devant vous les titres à votre dévouement chacun de nous n'a rien à attendre que de sa propre conscience et de sa propre générosité. Il y a, je le sais, des personnes qui se plaignent du gouvernement, parce qu'il n'organise pas cette souscription, parce qu'il n'enrégimente pas notre zèle et notre patriotisme. Je l'en loue au contraire et je l'en remercie. Voyons cette fois au moins si les Français savent marcher sans lisière, savent marcher selon que les poussent leur raison, leur conscience et leur amour du pays. Sachons une fois nous diriger par nous-mêmes.

Je me rappelle avoir lu dans l'histoire du moyen âge qu'un gentilhomme français, Pierre Nolasque, désolé de voir que des Français, des chrétiens, étaient prisonniers et réduits en esclavage chez les Maures d'Espagne ou les Barbaresques, enrôla des hommes de cœur et qu'ils s'en allèrent par toute la chrétienté quêter pour le rachat des captifs. Alors fut fondé ce que l'on a appelé l'ordre de la Merci et de la Rédemption. Eh bien! fondons ici en ce moment l'ordre du rachat de la France et que chacun s'y enrôle!

Pierre Nolasque revint d'Espagne avec quatre cents Français qu'il avait rachetés chez les Maures. Il s'agit aujourd'hui de racheter non pas quatre cents de nos concitoyens, mais quatre millions de Français. Il faut donc vous mettre à l'œuvre, de tout votre cœur et de toute votre âme, et faire tout ce qui est possible, et plus.

Voilà la tâche! Cette tâche qui l'accomplira? Tous, sans aucune distinction. Il y a ici un intérêt, un devoir qui prime toutes les questions, même la question politique. Il s'agit d'une obligation commune, qui est la même pour tous, quelle que soit notre opinion sur les problèmes du moment, quelle que soit notre croyance religieuse. Honneur à notre président pour la belle lettre dans laquelle il a parlé aux femmes de France, avec cette élévation de sentiment à laquelle il nous a habitués et cette exquise perfection de langage qui n'appartient qu'à lui! Honneur à ce vétéran de la démocratie et de la république, Crémieux, qui, s'il n'était retenu par de cruelles douleurs serait ici, et qui, lui aussi et plus tôt que personne a donné l'exemple! Honneur à deux députés dont on réunit rarement les deux noms et qui ont tous les deux écrit sur ce sujet des lettres qui doivent rester : l'un s'appelle Littré et l'autre Dupanloup (*rires et applaudissements.*) Et puisque je parle ici d'un évêque, moi qui ne suis pas suspect d'être clérical (*nouveaux rires*), je dirai : honneur au clergé catholique de France, puisqu'il paraît comprendre qu'il y a ici une grande tâche nationale à accomplir pour lui, un usage admirable à faire de ses ressources et de son influence; honneur à lui, s'il prend pour mot d'ordre le mot fameux prononcé par un pape, Jules II, lorsque les Allemands avaient envahi l'Italie :

Fuori i barbari!
Hors du pays les barbares!

J'apprends que des personnes dont je ne comprends pas les motifs cherchent à détourner une partie de la population de souscrire pour la libération du territoire, parce qu'on soupçonne je ne sais qui d'apporter dans cette œuvre une préoccupation monarchique quelconque.

S'il en était ainsi, permettez que je vous le dise, ce n'est pas moi qui aurais l'honneur de vous parler en ce moment. Et sans vouloir porter la moindre atteinte aux croyances des autres et à leur liberté d'opinion, je demande à vous dire nettement la mienne. Je n'adore aucun de ces météores errants qui, depuis quatre-vingts ans, passent plus vite les uns que les autres, mais toujours à mon gré trop lentement, à travers le ciel républicain de la France; je me rappelle que le jour où ils apparaissent est trop souvent marqué par des crimes, et que celui où ils s'éteignent l'est toujours par des catastrophes. (*Longs applaudissements.*) Et maintenant, puisque nous sommes d'accord... (*nouveaux applaudissements*), travaillons ensemble à la libération du territoire, et qu'il me soit permis de vous donner quelques rapides indications sur les moyens à employer.

Quels sont-ils? Pour payer les Prussiens et les renvoyer chez eux, tous les moyens sont bons. Sans doute il en est de meilleurs les uns que les autres, mais n'en négligeons aucun, et s'il y a quelqu'un parmi vous qui ait sur ce sujet une idée à lui, qu'il ne craigne pas de la suivre; que chacun de nous fasse ce qu'il peut, et comme il le peut. Je vous disais à l'instant que je vous enrôlais dans l'ordre du rachat de la France; je vous demande à tous d'aller plaider cette grande cause dans vos demeures, dans vos familles, dans le cercle de votre intimité, partout où vous pourrez vous faire entendre. Je vous exhorte à demander beaucoup d'argent, énormément d'argent. Mais il y a une précaution à prendre avant de demander beaucoup, énormément d'argent, il faut que vous commenciez vous-même par en donner beaucoup, énormément. (*On rit.*) Vous en aurez dans un instant l'occasion. Des dames vous attendent à toutes les portes avec des corbeilles. J'espère que vous y mettrez beaucoup d'or et de billets de banque. Et comme vous pourriez craindre que le poids de vos libéralités ne leur fatiguât les bras, il y aura à côté de ces dames un commissaire tenant un sac où l'on videra les corbeilles à mesure qu'elles déborderont. Ensuite, comme il se peut que vous n'ayez pas tous assez d'argent sur vous, et que vous ne puissiez donner séance tenante tout ce que vous voudrez donner,

vous trouverez à côté de ces dames un second commissaire muni d'un carnet, où vous pourrez inscrire votre nom, votre adresse et la plus grosse somme possible, soit qu'il vous plaise d'en faire conditionnellement ou non l'abandon complet, soit que vous préfériez la prêter. Enfin, donnez, prêtez, promettez, faites tout ce que vous voudrez; seulement il y aura deux choses qu'il faudra vous rappeler, la première, c'est que le chiffre doit être gros, et la seconde, que quand vous aurez promis il faudra tenir. (*On rit.*)

Je pousserai plus loin l'indiscrétion ; je crois que j'aperçois ici des dames qui ont des bijoux, elles peuvent trouver en ce moment que ces bijoux les gênent, et, dans ce cas, ce n'est pas moi qui les détournerai de les mettre dans nos corbeilles avec leur argent.

Voici encore une idée que l'on me suggère. Il y a des personnes qui ont de l'argenterie à donner ; elles peuvent la remplacer par du ruolz qui porterait une estampille particulière : cela s'appellerait « argenterie de la libération du territoire ». J'avoue que l'argent serait faux, mais le sentiment qui aurait inspiré le sacrifice ne le serait pas. Enfin, tous les moyens, depuis la largesse de l'homme riche qui promettra la plus grosse somme possible, et donnera tout l'argent qu'il a sur lui, jusqu'à la modeste et noble offrande de l'ouvrier qui engagera une journée de travail ou qui se cotisera avec l'ouvrier son frère ; tous ces moyens sont également nécessaires et précieux. J'entends dire que des artistes donnent des œuvres de leur talent ; ils payent comptant ceux-là, avec leur cœur et leur génie. J'entends parler de ventes qui s'organisent pour placer des objets d'arts et aussi des objets de toilette. On dit que les femmes de Paris savent mieux les choisir que celles du reste du monde, et que tout cela se vendrait chèrement à l'étranger pour la libération du territoire.

Mais il existe quelques scrupules ; on répugne à accepter l'argent de l'étranger. Et pourquoi ? Il y a, je puis l'affirmer, je l'ai vu), il y a chez bien des peuples une sympathie cordiale pour la France, dont nous devons être reconnaissants et dont nous pouvons nous armer contre ceux qui nous calomnient. Depuis l'Irlande jusqu'au Brésil, nous avons reçu, des nations les plus diverses, des témoignages d'amitié et d'estime dont nous devons être très-justement fiers. Nous le pouvons d'autant mieux, je dois l'avouer, que l'intérêt qu'on nous porte n'est pas entièrement désintéressé. Je vous dirai le secret des étrangers : ils ne désirent pas que la France soit effacée de la carte du monde. Ils pensent que ce Paris, dont on dit tant de mal, vaut la peine d'être visité ; ils trouvent agréable de venir y jouir quelque temps de notre littérature, de nos arts, de notre société ; ils ne croient pas que la Prusse puisse nous remplacer ; ils aiment notre pays, notre grande capitale, et quand ils souscrivent pour que notre pays n'ait pas à souffrir trop longtemps de la présence d'autres étrangers sur notre sol, nous pouvons accepter leurs hommages avec un légitime orgueil. Je n'ai donc pour ma part aucun scrupule, non seulement à accepter, mais à recommander, pour la libération du territoire français, les ventes hors de France.

Maintenant, [illegible] vient, l'heure arrive où il faut que chacun de vous se dépouille à [illegible] qu'il lui est possible. Eh bien ! je vous dirai hardiment toute ma pensée. Je brûle [illegible] ... et les vôtres. Ce serait une grande honte si, quand trois à quatre mille personnes sont réunies dans cette enceinte, il ne sortait pas d'ici des dons très abondants et des souscriptions très-larges. Ce serait une grande honte devant la France qui se demanderait peut-être si Paris est devenu un grand Versailles qui attend toujours Louis XIV. (*Applaudissements.*) Ce serait une grande honte devant l'Alsace et la Lorraine qui nous ont si magnifiquement donné un exemple, hélas ! si désintéressé. Ce serait une grande honte devant les Français des départements occupés qui souffrent et qui attendent, et qui se demandent avec une angoisse croissante si nous les oublions; ce serait une grande honte devant les Prussiens, qui riraient de nous comme on les a vus rire sur les collines qui entourent Paris, pendant que flambaient tant d'édifices publics et de maisons. Ah ! ne leur donnez pas lieu de rire ! donnez-leur sujet de comprendre que la France est vivante, qu'elle peut et veut se relever. Ce n'est pas moi qui pousserai des cris de guerre (vous savez que je déteste la guerre), ce n'est pas moi qui pousserai des cris de vengeance et qui conseillerai jamais des représailles cruelles. Mais il est une guerre que nous avons le droit de faire à la Prusse, qu'aucun traité ne nous défend, c'est la guerre qui se fait non avec le plomb et la poudre, mais avec de l'or et des billets de banque. Je dis donc, en ce sens, dans ces limites, sous cette forme, guerre à la Prusse ! et vengeance pour tous les affronts que nous avons subis, pour nos provinces perdues, pour notre pays démembré, pour nos départements occupés ! Vengeance pour ceux de nos frères qui sont morts, mutilés ou ruinés !

Cette vengeance assurément est légitime, elle n'a rien d'antichrétien ni d'antifrançais. Elle consiste à montrer que nous sommes encore nous-mêmes, alors qu'on nous accuse d'être tombés en décrépitude, sans élévation d'âme, sans foi et sans vie. Ainsi seulement nous arriverons au but, ainsi seulement notre territoire sera libéré ; alors au moins tout ce que la France a sauvé de son sol lui sera enfin rendu, et n'appartiendra plus qu'à elle seule. (*Plusieurs salves d'applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames, messieurs, quand quelqu'un qui croit à Dieu veut se préparer à un grand sacrifice et se mettre en état de grâce, il adresse une prière à Dieu. Eh bien ! je vous propose, moi, pour vous mettre en état de grâce, de sacrifice et de dévouement, de voter ici des remercîments aux femmes d'Alsace et de Lorraine. (*Applaudissements prolongés*).

L'assemblée tout entière se lève aux cris de *Vive l'Alsace ! Vive la Lorraine !*

UNE VOIX DANS L'AUDITOIRE : Et moi je demande qu'on vote des remercîments au bureau. (*Applaudissements unanimes.*)

La séance est levée.

On sait que la quête a produit plus de soixante mille francs.

LE PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

En présentant à la Chambre un projet de loi sur l'enseignement primaire, M. Jules Simon pouvait se placer à deux points de vue différents. Le premier eût consisté à mettre rigoureusement en pratique les principes qu'il a professés et défendus toute sa vie, principalement celui de l'enseignement laïque fondé sur la séparation de l'Église et de l'État. Dans ce cas, toutefois, il n'y a pas d'illusions à se faire, un tel

projet eût pu rallier un parti en dehors de la Chambre, devenir le programme de l'avenir, il n'avait aucune chance d'être accepté par la chambre elle-même, et son auteur, en le présentant, devait tomber inévitablement du ministère.

Le second point de vue consistait à se placer, vis-à-vis du Gouvernement et de la Chambre, sur un terrain de transaction, et sans renier les principes, à en restreindre l'application dans une mesure qui la rendît acceptable pour tous. Rien n'empêchait alors l'auteur du projet de le mettre lui-même en œuvre.

En regard de la morale, ces deux points de vue sont également admissibles dans leur généralité, car ni l'un ni l'autre n'impliquent l'abandon de ce qu'on croit être le juste et le vrai. Si avec le premier on reste plus strictement attaché à la théorie, avec le second on réalise davantage ; or les théories politiques ne prennent toute leur valeur que par la réalisation. Les principes étant réservés, le choix de la direction à suivre devient donc, pour l'homme au pouvoir, non une question de morale, mais une question de conduite dans laquelle l'appréciation des circonstances secondaires jouera un grand rôle.

Dans l'état de la politique actuelle, que nous n'entreprendrons pas d'exposer, M. Jules Simon a cru devoir s'arrêter au second de ces partis ; nous aurions préféré qu'il choisît le premier, et voici pourquoi :

Il y a à nos yeux trop d'écart entre les conceptions du gouvernement existant et les vœux les plus légitimes de la démocratie libérale, pour qu'un homme doué d'autant de valeur que M. Jules Simon, et dont le passé est aussi considérable, pût combler la distance sans donner à se méprendre sur ses intentions et sans perdre par là une grande partie de son autorité morale. Sans doute, M. Jules Simon n'a pas transigé sur la loyauté et l'honneur. En dépit des attaques violentes et grossières dont l'ont abreuvé tous les partis, il n'a rien renié de son passé et de sa vie, la justice forcera un jour à le reconnaître ; mais peut-être se fait-il quelques honorables illusions sur les éléments qui l'entourent ; il en espère plus qu'il n'en obtiendra, et ainsi il compromet gratuitement son rôle à venir par le rôle présent ; c'est tout notre regret.

Ces réserves faites, nous nous attacherons à analyser la loi en nous mettant au point de vue même de l'auteur, celui d'une transaction avec le pouvoir existant.

Pour la clarté de cette étude, il est nécessaire de distinguer dans le projet deux parties essentielles : l'une, plus générale, qui se rapporte à deux grandes réformes, l'abolition des lettres d'obédience et l'enseignement obligatoire ; l'autre, plus spéciale, qui a rapport à l'organisation des autorités enseignantes, et de les envisager l'une après l'autre.

Sur le premier de ces points, nous rendrons pleine justice à la loi. Il était impossible dans la situation actuelle d'obtenir davantage ; et si nous obtenons ce qu'elle demande, ce sera un progrès dont les conséquences peuvent être immenses sur les mœurs publiques.

Voici dans quels termes la loi ramène au droit commun tous ceux qui se consacrent à l'enseignement populaire :

« A partir du 1er janvier 1874, nul ne pourra être chargé de la direction d'une école, s'il n'est pourvu du brevet de capacité mentionné par la loi du 15 mars 1850.

» Les religieuses qui, à la date du 1er janvier 1874, compteront quatre années d'exercice de la profession d'institutrice seront dispensées de l'obligation de produire le brevet. » (Art. 14.)

Nous ne reprocherons à cet article que sa dernière partie. Il nous paraît rentrer un peu trop dans le privilége, en admettant qu'à la date de 1874, quatre ans d'exercice pour les religieuses tiendront lieu de brevet pendant le reste de leur vie. Si l'on invoque la difficulté de créer en quelques années un personnel suffisant pour répondre aux nouveaux besoins, ne pourrait-on, du moins, laisser le privilége suspendu, de telle sorte que la durée pût en être prolongée ou abrégée selon les nécessités du temps ?

Le principe de l'obligation est introduit dans notre droit public et reconnu par le projet de loi de la façon la plus franche. C'est là son plus beau titre.

Le principe de l'enseignement obligatoire ne porte à nos yeux aucune atteinte au droit individuel, car *droit* veut dire aussi *devoir*, et ces deux termes sont inséparablement unis dans la mutualité qui lie les membres d'une société libre. La source de l'obligation des parents envers leurs enfants réside dans le droit qu'ils ont eu de s'unir et dans la responsabilité qu'ils ont assumée en les mettant au monde ; et cette obligation s'étend aussi légitimement à l'instruction élémentaire qu'aux aliments, aux vêtements et à l'abri à l'égard desquels les législations antérieures et l'opinion publique ont toujours été d'accord.

C'est seulement dans l'impossibilité de la famille de remplir ses devoirs à l'égard des enfants que l'État doit intervenir pour l'instruction, comme pour toutes les autres nécessités. La gratuité de l'enseignement public rentre alors dans les garanties réciproques que les membres d'une même association se doivent les uns aux autres, garantie toutefois qui conserve un caractère particulier. Dans une démocratie, en effet, quand tous indistinctement peuvent arriver au pouvoir et en disposent par le vote, l'ignorance des individus est le mal le plus dangereux pour la communauté. De là il résulte que l'enseignement populaire ne devient pas seulement, comme les autres institutions de secours, une garantie en faveur de ceux qui le reçoivent, il est aussi une garantie pour ceux qui le donnent, une garantie pour la société entière. L'intérêt public commande donc de le généraliser le plus possible et par tous les moyens, et si la gratuité absolue est un de ces moyens, on généralisera la gratuité.

C'est à ce point de vue tout pratique que les Américains ont posé et résolu la question. En Amérique, la gratuité de l'enseignement n'est point reconnue comme un principe de la constitution, ni même comme une loi fédérale ; elle n'existe que par la décision des États particuliers et des communes qui en usent selon leurs besoins. On l'applique en levant à cet effet une taxe spéciale, tantôt par corps sur tous les habitants, tantôt sur les pères de famille exclusivement. Les indigents seuls en sont exempts. Cette gratuité locale établie peu à peu au fur et à mesure des ressources et des besoins, concilie dans une très-juste mesure le principe qui laisse à la famille la charge et la responsabilité des enfants avec les droits de l'enfant lui-même et l'intérêt social. Le projet de M. Jules Simon nous y ramène entièrement. Non-seulement il assure la gratuité à tous ceux qui la réclament, mais il permet à chaque commune de la généraliser dans ses limites, et l'État l'y encourage en contribuant dans ce cas aux frais de l'établissement.

Le principe de l'obligation est consacré dans la nouvelle loi de la manière suivante : « Tout enfant de l'un ou de l'autre sexe âgé de six à treize ans révolus, doit recevoir un minimum d'instruction comprenant les matières obligatoires, soit dans l'école communale, soit dans une école libre, soit dans la famille..... Ce minimum d'instruction sera constaté à la fin de la période scolaire légale, par un examen conférant s'il y a lieu un certificat d'étude..... Ne seront pas soumis aux sanctions pénales déterminées par l'article 4 les habitants de commune ou portion de commune que le conseil départemental, après l'avis du conseil général, aura déclarés ne pas se trouver dans des conditions qui permettent d'appliquer le principe de l'obligation. Cette exemption n'aura lieu que pour un an ; la déclaration du conseil départemental sera transmise séance tenante au ministre de l'instruction publique qui prendra avec le concours du préfet et du conseil général les mesures nécessaires pour qu'une école soit établie pour l'année suivante (art. 1er). »

Cet article, en imposant à l'État l'obligation de fournir l'école comme aux parents celle d'y envoyer leurs enfants s'ils n'ont pas d'autres moyens de les instruire, nous promet pour l'avenir le complément d'établissements qui nous fait défaut. Nous ne pouvons trop l'approuver.

Les sanctions de la loi par rapport aux parents sont distribuées dans un système de pénalité très-bien entendu. Pour commencer, la censure du père ou tuteur mandé dans la salle des actes de la mairie. En cas de récidive, inscription des noms, prénoms et qualité de la personne responsable à la porte de la mairie pendant quinze jours ; retrait aux familles indigentes des secours publics, puis plainte au juge de paix qui prononce une amende de 1 à 10 francs. En cas de persistance, l'amende est doublée par le juge de paix ; le tribunal correctionnel est saisi ensuite, il condamne à une nouvelle amende de 20 à 50 francs ; puis il double l'amende, et à défaut de payement la convertit en journées de prestation. Enfin, il prononce la privation des droits civiques pendant trois ans ; et, comme complément, la loi dit qu'à partir du 1er janvier 1880, « aucun citoyen arrivé à l'âge de vingt et un ans ne sera inscrit sur la liste électorale que sur la présentation du certificat d'étude. A défaut de ce certificat, il pourra obtenir d'être rétabli sur la liste en inscrivant sa demande sur la table de la mairie en présence du maire et de deux conseillers municipaux (art. 6). »

Ces peines pourront paraître sévères, mais elles sont indispensables si l'on veut que la loi soit effective. Nous réserverons toutefois quelques critiques pour la manière dont les infractions sont constatées.

La loi reconnaît trois modes d'enseignement laissés au choix des familles : l'école communale, l'école libre et la leçon privée dans la famille. Lorsque le père de famille déclare que l'enfant recevra l'instruction chez lui, la loi l'abandonne à sa responsabilité jusqu'à l'époque de l'examen, treize ans révolus. Quand, au contraire, l'enfant doit suivre l'école, ce sont les absences de l'école qui servent de base à l'application des peines déterminées par la loi. Après trois absences non justifiées dans le courant du mois, la pénalité commence ; elle continue à s'exercer en suivant le même cours. Ce système force l'instituteur, communal ou libre, non-seulement à remettre à l'autorité la liste de ses élèves, mais à l'avertir de toutes les absences de l'école ; de là, une intervention incessante de l'autorité entre les parents et l'instituteur, une foule de petites mesures vexatoires d'une part, et de petits moyens détournés de l'autre, dont nous réprouvons également l'esprit. Dans une question aussi délicate, qui touche de si près à la liberté personnelle et au droit de la famille, la loi devrait, selon nous, procéder autrement. Laissant la plus grande latitude sur les moyens, c'est le résultat seul qu'elle devrait viser, et la meilleure manière de constater ce résultat, serait des examens annuels commençant dès l'âge de neuf à dix ans, à l'exemple de ce qui se passe en Suisse.

Ces examens faits publiquement auraient de grands avantages. Ils stimuleraient en même temps l'émulation des enfants qui suivent l'école, le zèle des instituteurs, l'exactitude des parents ; aux yeux des habitants de la commune, ils relèveraient l'enseignement primaire par la solennité d'une cérémonie publique. Pour l'enfant qu'on a déclaré vouloir élever dans la famille, ils constatraient que cette déclaration n'a point été un prétexte, que les soins donnés sont réels, et l'on n'attendrait pas pour s'en assurer que l'enfant ait atteint un âge où le mal, s'il existe, est difficilement réparable.

Quand ces examens auraient démontré la négligence absolue des parents, on s'enquerrait alors des moyens d'exécution, et on pourrait commencer à sévir.

Les classes populaires d'ailleurs sentent de plus en plus le besoin de s'élever par l'instruction, et il suffira presque toujours de leur en faciliter les moyens pour qu'elles apportent avec empressement leur concours au législateur. Les sévérités de la loi auront donc bien moins à s'exercer qu'on ne le suppose.

Le second point essentiel à étudier dans la nouvelle loi a trait aux autorités de l'enseignement primaire, qui sont :

1° La commission scolaire communale ; 2° le conseil cantonal ; 3° le conseil départemental ; 4° le recteur et l'inspecteur d'académie ; 5° le conseil supérieur de l'instruction publique.

Nous déterminerons d'abord leurs attributions respectives selon le projet de loi ; nous les critiquerons ensuite.

La commission scolaire est composée de l'inspecteur primaire, du délégué cantonal, du maire, du curé ou pasteur, et de trois pères de famille désignés par le conseil municipal. Ses fonctions consistent à faire passer les examens aux enfants, à leur délivrer les certificats d'études, à surveiller la fréquentation des écoles ; elle défère en outre au conseil départemental les instituteurs qui ne se conforment pas aux prescriptions de la loi ; elle applique aux pères de famille négligents les premières peines, la censure, l'inscription de leur nom à la porte de la mairie, le retrait des secours publics, et enfin, elle les défère aux juges de paix pour des peines plus graves.

Le comité cantonal est composé de cinq membres au moins, douze au plus, nommés par le conseil départemental, parmi lesquels un instituteur public de la circonscription, et un instituteur libre si le canton compte au moins six établissements d'enseignement libre. Ces deux derniers sont choisis sur une liste de trois candidats présentés par leurs confrères. Les fonctions du comité cantonal sont exclusivement consultatives, et s'exercent soit à propos de la direction et de l'administration des écoles, soit quand il s'agit des récompenses et encouragements à donner aux instituteurs ou des peines à leur infliger. Le comité cantonal, par son origine et par ses

fonctions, n'est en réalité qu'une simple délégation du conseil départemental.

Le projet de loi n'indique pas une nouvelle composition du conseil départemental, d'où il résulte que celle qui existe actuellement persistera. Il est pourtant impossible de rien imaginer de plus autoritaire. La voici : Le préfet président, un inspecteur primaire désigné par le ministre, l'évêque ou son délégué, un ecclésiastique désigné par l'évêque, un ministre protestant, un délégué du consistoire israélite, le procureur général ou un procureur de la République, un membre de la Cour d'appel ou du Tribunal élu par ses collègues, quatre membres du conseil général élus par leurs collègues, les doyens des Facultés avec voix délibératives seulement en ce qui concerne leurs Facultés respectives. (Loi de 1850 à 1854.)

Le conseil départemental partage avec l'inspecteur et le recteur d'Académie toute l'autorité de l'enseignement primaire. C'est l'inspecteur qui, sous l'autorité du recteur, nomme à titre provisoire tous les instituteurs et institutrices; la nomination ne devient définitive qu'à la suite d'un examen professionnel, mesure excellente en elle-même; c'est encore l'inspecteur qui arrête la liste d'admissibilité à l'école normale primaire et propose au conseil général la nomination des boursiers de l'État et des communes; c'est encore l'inspecteur qui, suivant les cas, avertit, réprimande, suspend et prononce même à titre provisoire la privation partielle ou totale du traitement. Le conseil départemental statue à titre définitif sur cette privation, soit qu'il la prolonge, soit qu'il fasse restituer le traitement. Il révoque aussi l'instituteur en décidant s'il pourra exercer encore ses fonctions en dehors du canton et du département, ou s'il est interdit d'une manière absolue. L'instituteur peut en appeler dans le délai de dix jours devant le conseil supérieur de l'instruction publique, mais cet appel n'est pas suspensif (art. 7 et 8).

Le conseil supérieur de l'instruction publique joue vis-à-vis de l'enseignement primaire le rôle d'un tribunal supérieur dans tous les cas de litige; il juge entre l'instituteur et le conseil départemental; il juge entre le conseil départemental et l'autorité académique ; il juge aussi entre le conseil départemental et le conseil municipal dans le seul cas où ce dernier soit appelé à intervenir, le cas suivant :

Toutes les fois qu'une école devient vacante par suite de démission, de révocation ou de décès du titulaire, le conseil municipal est mis en demeure d'émettre son avis sur la question de savoir si l'école sera dirigée par un laïque ou par un congréganiste. Mais c'est un simple vœu ; et si le conseil départemental n'y accède pas, la question est portée devant le conseil supérieur qui décide en dernier ressort.

Tel est, au point de vue des autorités enseignantes, l'ensemble du projet de loi.

Nos critiques se résumeront en une seule : nous lui reprocherons le caractère autoritaire qui fait descendre le pouvoir et l'activité du haut en bas et les ramène à un centre entièrement indépendant de la population. Enlever au préfet la nomination et le contrôle des instituteurs, et dégager ainsi l'enseignement primaire de l'élément politique, c'est très-bien; mais qu'on ne nous rende pas avec le recteur une autorité aussi arbitraire, avec le conseil départemental une autorité certainement plus arriérée dans l'esprit, plus routinière dans les habitudes. Toute institution vraiment libérale et démocratique doit être conçue de telle sorte que l'initiative individuelle, le contrôle de l'opinion y trouvent place, et pour la question qui nous occupe ici, leur interprète le plus naturel et le plus régulier sera le conseil municipal et le conseil général, dont nous demandons la représentation dans tous les comités qui président à l'enseignement primaire. Fruits de l'élection, ils ont l'un et l'autre ce grand avantage de se retremper incessamment dans la population, où ils peuvent puiser avec le sentiment des besoins publics le mouvement nécessaire pour modifier et améliorer les institutions existantes, tandis que tous les corps hiérarchisés sont naturellement portés à l'immobilité et à la routine. Les mœurs républicaines, il est vrai, nous font jusqu'à présent défaut; mais ce n'est pas par des institutions monarchiques que nous pourrons les acquérir; et tout en ménageant les transitions, nous devons poser le but que nous voulons atteindre et y marcher résolûment. Le but de toute vraie république est le gouvernement du pays par le pays lui-même. Or, un pays ne se gouverne pas en bloc sur un point donné, il se gouverne localement quand le pouvoir est divisé et l'indépendance individuelle garantie. C'est pourquoi toute réforme vraiment démocratique en France devra s'appuyer sur une réforme de la commune.

La commune rurale dans ses circonscriptions actuelles est frappée d'impuissance, car elle ne comprend pas des éléments suffisants pour jouer un rôle sérieux dans l'administration du pays. Mais si on la ramenait à peu près aux limites du canton, si on l'émancipait de la tutelle administrative, tout en conservant la garantie des droits individuels, l'inspection et le contrôle de l'État, ne pourrait-on pas rapidement la transformer ?

Dans l'état actuel des choses toutefois, nous ne demandons pas qu'on lui abandonne l'enseignement primaire comme en Amérique, mais nous demandons au moins qu'on lui fasse place sur son propre terrain, qu'on la saisisse d'une question qui est sienne, qu'on la mette en demeure de se manifester. On oppose à la nomination directe de l'instituteur par la commune le danger des tyrannies locales, surtout quand on a affaire à des esprits sans culture qui ne respectent pas suffisamment l'instruction. Si l'on n'accorde pas tout, qu'on accorde au moins quelque chose. Le droit de présentation, par exemple, parait-il excessif? C'est ce que concédait la loi de 1833 complétée par les articles additionnels de 1836, loi qui n'a jamais passé pour démagogique. Le conseil municipal devait présenter au comité d'arrondissement deux candidats, sans autre condition que celle d'être munis du brevet de capacité. Si le conseil municipal ne faisait pas de présentation, le comité d'arrondissement nommait d'office ; si les candidats présentés lui paraissaient inadmissibles, le conseil municipal était appelé à délibérer de nouveau et, dans le cas où le litige persistait, le ministre était saisi et devait juger en dernier ressort. Aujourd'hui encore nous serions prêts à accepter cette législation, si on remplaçait l'intervention du comité d'arrondissement et du ministre par celle d'un conseil départemental et d'un conseil supérieur de l'instruction publique, présentant des garanties sérieuses d'indépendance.

Voici une autre réclamation en faveur du conseil municipal.

La vraie solution du débat entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste se trouvera dans la séparation de l'Église et de l'État. Mais la situation actuelle étant donnée, nous nous demandons comment on peut contester au

conseil municipal le droit exclusif de décider du choix à faire dans le ressort de la commune, et en quel nom le projet de loi fait intervenir le conseil départemental sur un terrain où il n'a que faire ?

On donne pour motif que le conseil municipal ne représente pas toujours la vraie majorité des habitants, bien qu'élu au suffrage universel. Une pareille anomalie, sans doute, est possible avec les menées électorales. Mais comment la constater ? Si c'est l'autorité arbitraire qui en décide, nous entrons dans une voie où toutes les libertés peuvent l'une après l'autre périr.

Nous nous résumerons donc en demandant pour le conseil municipal ces trois choses : 1° Droit de représentation au conseil cantonal ; 2° droit de présentation de l'instituteur au conseil départemental ; 3° décision sans appel quant à la nature de l'enseignement laïque ou congréganiste donné dans la commune.

L'idée d'instituer dans chaque commune une commission scolaire, comme l'indique le projet de loi, est en soi excellente ; mais dans la pratique elle serait aujourd'hui tout à fait illusoire. La commune rurale ne contiendrait que rarement les éléments d'une commission scolaire. Quand il arrive qu'aucun membre du conseil municipal, le maire compris, ne sait ni lire, ni écrire, comment la composerait-on ? Nous proposons donc de la ramener au canton et de la confondre avec le comité cantonal, qui pourrait toujours d'ailleurs instituer des commissions spéciales dans les communes assez considérables pour le permettre.

Le comité cantonal, pour avoir toute sa valeur et exercer une juste influence, doit posséder une origine tout à fait indépendante, non point être une délégation du conseil départemental comme dans le projet de loi.

Nous proposons de le composer de douze à quinze membres selon l'importance du canton, et de trois éléments chacun à peu près dans la proportion d'un tiers : l'élément municipal qui serait déterminé par les conseils municipaux du canton ; l'enseignement de l'État dont les membres seraient désignés par le recteur ; l'enseignement libre dont les membres seraient élus par les instituteurs libres. Le nombre de ces derniers toutefois devrait être proportionné au nombre des établissements libres du canton sans qu'il puisse jamais dépasser un tiers. L'inspecteur primaire et l'inspectrice, s'il y en avait une, feraient en outre partie de droit de ce comité. L'inspecteur d'académie pourrait toujours y siéger avec voix délibérative. Parmi les membres des corps enseignants, les femmes seraient nommées ou désignées au même titre que les hommes, et réglementairement, il devrait y avoir au moins deux femmes dans chaque comité cantonal (1).

Le comité cantonal délèguerait chaque année une commission scolaire chargée de parcourir les communes, et de faire passer les examens aux enfants ; il instituerait dans les communes assez considérables des commissions permanentes ; il surveillerait les écoles, il appliquerait aux pères de famille négligents les premières peines édictées par la loi ; il les déférerait pour les suivantes aux juges de paix, puis aux tribunaux correctionnels ; il distinguerait parmi les instituteurs et institutrices ceux qui méritent des récompenses et des encouragements, les citerait dans ses rapports annuels, les déférerait au conseil départemental quand ils seraient passibles des peines disciplinaires déterminées par la loi. Le maire, l'inspecteur primaire et l'inspecteur d'académie auraient également le droit de déférer l'instituteur directement au conseil départemental.

Le conseil départemental devrait avoir une origine analogue à celle du comité cantonal, avec cette différence que les membres des conseils municipaux seraient remplacés par des membres désignés par le conseil général ; les membres de l'enseignement seraient choisis dans tout le département, et l'on pourrait augmenter le nombre de ceux qui siégeraient d'office, admettre, par exemple, les doyens de chaque Faculté et certains professeurs spéciaux.

Le conseil départemental nommerait les instituteurs sur la présentation des conseils municipaux, il leur infligerait les peines disciplinaires indiquées à l'art. 8 ; il déciderait dans tous les cas importants des encouragements, récompenses, avancement, etc. Tous les ans, il ferait un rapport sur l'état de l'enseignement dans le département, etc.

En cas de dissidence, soit entre les autorités de l'enseignement, soit entre ces autorités et les instituteurs, il nous paraît très-sage d'indiquer comme tribunal d'appel le conseil supérieur de l'instruction publique. Il est bon qu'un tribunal d'appel soit éloigné et placé un peu haut. Seulement, nous demanderons la reconstitution de ce conseil sur une base vraiment libérale. Nous ne faisons que poser ici une question qui est des plus graves. La nomination des membres universitaires ne pourrait-elle être faite à l'élection et par catégorie, aussi bien que la nomination des membres pris en dehors de l'Université dans les grands corps de l'État ? C'est surtout à propos de l'enseignement secondaire qu'il serait utile d'insister sur une réforme radicale du conseil supérieur de l'instruction publique.

L'enseignement primaire, en raison de l'âge de ceux à qui il s'adresse et de la généralité de son application, relève bien plus naturellement de l'autorité familiale et locale que de l'autorité académique. C'est pourquoi nous avons demandé qu'on en laissât l'administration et la discipline aux comités locaux, selon l'esprit de la loi de 1833. Mais l'intervention sérieuse de l'Université au point de vue pédagogique pourrait rendre d'immenses services à cet enseignement. Une institution précieuse pour le développer serait une inspection intelligente et active dans laquelle on ferait aux femmes une large part. Si la France veut chercher des modèles dans les pays où la liberté et l'instruction primaire marchent de pair, l'Amérique lui apprendra que chez elle la proportion des femmes dans l'enseignement public est des deux tiers, et que par ce moyen seulement elle a pu élever le niveau des classes populaires au degré où nous le voyons. En dehors de toute théorie, la force des choses pousse aujourd'hui la France dans la même voie. En effet, la statistique nous dit que l'enseignement primaire pèche moins encore chez nous par la quantité insuffisante des écoles que par l'infériorité de leur organisation, car le nombre des adultes qui ne savent ni lire ni écrire dépasse de beaucoup le nombre des enfants qui n'ont fréquenté aucune institution scolaire. Ce fait s'explique aisément. La situation des instituteurs est en elle-même si misérable, si asservie et si mal rétribuée, qu'elle devient le pis-aller des incapables. De là, il advient que l'infériorité du personnel, dans les campagnes surtout, dépasse tout ce qu'on peut ima-

(1) C'est aussi que la commission d'enseignement, siégeant l'hiver dernier à l'Hôtel-de-Ville, avait décidé la composition du comité cantonal.

giner. La République pourra, sans doute, relever moralement la situation des instituteurs, mais de longtemps l'état de nos finances ne nous permettra de la rétribuer comme il serait nécessaire pour y attirer des personnes de valeur. Si donc nous ne voulons pas recruter indéfiniment notre personnel dans les congrégations, nous devons nous adresser aux femmes, et leur ouvrir largement les portes de l'enseignement public. Les femmes, qui ont moins de besoins que les hommes, et en même temps moins de ressources au point de vue des carrières, accepteront plus aisément la situation difficile qui leur est faite dans l'enseignement primaire, et ce sera un double avantage pour les populations. La femme, en effet, est naturellement mieux douée que l'homme pour l'enseignement du premier âge, surtout quand il s'adresse aux classes incultes, et la supériorité de l'institutrice primaire sur l'instituteur est partout reconnue : elle a plus de patience, plus d'abnégation, elle sait mieux sortir d'elle-même ; elle sait enfin transporter dans l'école ce précieux instinct de la maternité qui fait sa force dans la famille. Dans toutes les localités rurales où se trouvent des écoles mixtes, nous voudrions les voir tenues par des femmes. Les Américains remarquent fréquemment dans leurs rapports officiels l'influence heureuse que les institutrices exercent sur de jeunes garçons souvent grossiers d'habitude, incultes et presque barbares. Le contact d'une femme plus éclairée que la moyenne de ceux parmi lesquels ils vivent, d'une moralité plus haute, de manières plus réservées et plus choisies, est tout-puissant pour développer en eux la dignité et la délicatesse. C'est surtout dans l'inspection que les femmes pourraient rendre de sérieux services à l'enseignement primaire. Il y a des inspectrices pour les salles d'asile en France, il n'y a pas d'inspectrices primaires. A Paris et dans quelques grandes villes on nomme des inspectrices pour le matériel des écoles. Mais n'ayant pas à surveiller les études, elles ne sont tenues à aucun grade scolaire, et ces emplois donnés à la faveur sont le plus souvent des sinécures pour des personnes mal traitées par la fortune. Ce que nous demandons à l'Université, c'est une inspection vraiment pédagogique, pratiquée par des femmes qui aient des titres, qui présentent des garanties et comprennent leur responsabilité. Dans de telles conditions, l'inspectrice sera toujours préférable à l'inspecteur, surtout dans des écoles de filles, dont elle saura mieux apprécier la tenue ; elle entrera plus volontiers aussi dans les détails intérieurs, les nécessités, les besoins, les obstacles particuliers à la localité. Les enfants eux-mêmes l'intéresseront davantage ; elle les connaîtra individuellement ; elle saura leur parler, elle aura plus de zèle, plus de sympathie.

Le rôle de l'inspectrice devrait consister non seulement à s'assurer de l'exécution de la loi, mais à répandre le mouvement, la vie dans les écoles. Elle signalera les réformes utiles, l'emploi des bonnes méthodes, la lecture des livres intéressants ; elle pourra servir de lien entre les écoles et entre les directrices. Tout rapprochement des membres de l'enseignement primaire sur le terrain de leurs travaux aura d'excellents résultats. L'isolement, l'abandon les paralysent, et rien n'est mieux fait pour les relever que la communication des sentiments, des idées, des expériences dans un courant commun d'activité.

Ce que nous demandons d'ailleurs n'est point même une innovation. Nous demandons à la nouvelle loi d'organiser en fait une institution dont le principe a déjà été reconnu. Les articles additionnels de 1836 avaient remis l'administration des écoles primaires aux comités d'arrondissement et à des comités locaux. « Les comités, disait la loi, feront visiter les écoles primaires de filles par des délégués pris parmi leurs membres ou par des dames inspectrices. Lorsque les dames inspectrices seront appelées à faire des rapports au comité, soit local, soit d'arrondissement, concernant les écoles qu'elles auront visitées, elles assisteront à la séance avec *voix délibérative* (1). »

Il y a donc des précédents, et la loi de 1872 peut, sans crainte de se compromettre, se montrer aussi libérale que la loi de 1833 ; elle peut donner une place aux femmes dans tous les comités qui président à l'enseignement primaire : commission scolaire dans les communes, comité cantonal, conseil départemental. Elle peut surtout charger l'Université d'organiser un corps d'inspectrices qui rendra à cet enseignement des services immenses. Ce corps serait placé sous l'autorité du recteur. Des titres scolaires très-sérieux devraient être exigés pour y trouver place.

Nous arrêterons notre critique à ces points principaux, ne voulant point entrer dans des observations de détail qui seraient trop nombreuses. Nous ajouterons seulement que la Chambre n'accordât-elle que ce seul point du projet de loi, le principe de l'obligation, nous le considérerions déjà comme un immense progrès sur l'état actuel. Or, il est juste de rappeler que nul n'a préparé ce progrès dans le passé comme M. Jules Simon. C'est lui qui le premier, en France, a posé la question de l'enseignement obligatoire devant la conscience publique, et pendant les vingt années du régime honteux de l'empire il l'a défendue avec un dévouement, une persévérance et un talent incomparables. Un tel passé ne s'efface pas, et malgré les injustices de l'heure présente, malgré tant de colères et de haines aveugles, il s'imposera à la reconnaissance des générations futures, et fera du nom de M. Jules Simon un des plus précieux de nos annales.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cette analyse que par une citation du rapport présenté en 1849 par l'auteur du projet actuel, au nom de la commission chargée de préparer une loi organique sur l'enseignement primaire. Nous y retrouverons déjà toute sa pensée et la nôtre sur cet important sujet.

« L'éducation primaire obligatoire est la conséquence du suffrage universel. Que dans un avenir prochain il n'y ait plus en France une commune qui n'ait sa maison d'école! Qu'il n'y ait plus un citoyen qui ne puisse écrire lui-même son bulletin avant de le jeter dans l'urne! Il n'y a de révolution sainte que celle qui se justifie elle-même en répandant la lumière en même temps que la liberté. »

Puissent ces paroles trouver quelque écho au sein de l'assemblée de Versailles !

C. Coignet.

(1) Titre V des articles additionnels de 1836, art. 16, 17, 18.

LES BALLADES GALLOPHILES DE L'IRLANDE

C'était au lendemain de nos désastres. La paix venait d'être signée. L'âme navrée des maux de la patrie, j'allais revoir, dans la noble Irlande, quelques-uns de ces amis qui n'avaient jamais désespéré de nous, même quand nous avions perdu l'espérance. Le soir de mon arrivée dans ma chère ville de Dublin, comme j'errais un peu à l'aventure, la voix d'un chanteur qui s'accompagnait sur un étrange instrument de musique frappa mon oreille. Je m'approchai; il chantait une ballade où il était question du courage invincible des Français. Son auditoire improvisé, visiblement ému, grossissait à vue d'œil; il chanta une autre ballade qui vantait l'héroïsme de Mac-Mahon, le fils des rois d'Irlande. Là-dessus l'enthousiasme de l'assistance ne sut plus se contenir; les uns envoyaient les Prussiens à tous les diables, les autres pleuraient, presque tous achetèrent pour un penny la collection imprimée des chansons du barde. Quand la foule se fut éloignée, je m'avançai vers lui : « Qui êtes-vous, lui demandai-je, et qui a fait ces poésies? — C'est moi, me répondit-il, mais je n'en suis pas fier, croyez-le bien; au surplus, prenez-les », ajouta-t-il avec ce ton d'ironique mélancolie assez habituel aux Irlandais. « Je sais bien que cela ne vaut pas Shakespeare, ni même Burns ou Moore. Mais quand on est vieux et qu'on a été chassé de son *croft* par un landlord anglais, il faut bien gagner sa vie d'une manière ou d'une autre, et alors on se souvient qu'on a été à l'école chez les Jésuites. Ma foi, mieux vaut être un mauvais poëte errant que de casser des cailloux dans un *casual yard* ou de mourir de faim dans un *workhouse*. Tenez, nous sommes une cinquantaine en Irlande qui vivons de ce métier-là. C'est que, voyez-vous, nous autres, Irlandais, nous avons au cœur trois amours : l'Irlande, le pape et la France, et une haine, l'Angleterre. Ah! vous auriez eu dans vos rangs cent mille de nos garçons si la reine les eût laissés faire; mais, attendez un peu, le jour de la vengeance approche, l'Angleterre sera punie de vous avoir laissé égorger comme des moutons que le berger et les chiens ont abandonnés, et c'est l'Amérique qui se chargera du châtiment. Nous les verrons alors se battre toutes les deux avec la fureur des chats de Kilkenny, dont il ne restait plus que la queue après la bataille. Bonsoir, mon ami le Français, je m'en vais boire un verre de whiskey à la santé de la France avec un *head-center* (1) de ma connaissance : *adieu, Erin go Bragh!* »

J'ai gardé avec soin toutes ces chansons irlandaises; un sentiment qui nous est doux, la haine des Allemands, y perce à chaque ligne. Martin Luther, l'ennemi de la foi de l'Irlande, n'était-il pas le compatriote de Bismarck? Au temps de l'invasion, les Hessiens y ont commis des atrocités, comme chez nous les héros de Guillaume. Le souvenir de nos tentatives de délivrance, celui de nos secours pendant la grande famine, l'influence de leurs prêtres élevés, la plupart, dans nos séminaires, et surtout nos derniers malheurs, nous ont assuré les inaltérables sympathies de ce peuple, qui au milieu de ses infortunes a gardé deux grandes vertus, la générosité et la pureté des mœurs.

C'est pour rendre hommage à cette amitié fidèle à l'infortune, et pour payer ma dette patriotique envers ces bons Irlandais, qui, il y a un an, se saignant aux quatre veines, envoyaient des cargaisons de vivres à notre pauvre Paris affamé, que je demande aux lecteurs de cette *Revue* si française la permission de leur faire lire quelques fragments des poésies de mon ami le barde de Dublin. Après tout, cela vaut bien, paroles et musique, les chansons de mademoiselle Thérésa.

Voici un chant où, pendant le siége de Paris, il nous promettait la victoire, car il ne connaissait pas le plan du général Trochu :

They think to conquer Paris, but its walls are very strong.
Brave Trochu and his army willdie there to a man.
He's sworn that the crown prince and his army he will defeat,
And what won't die outside the walls will fall in the retreat.

Ils pensent conquérir Paris, mais ses murs sont trop solides. — Le brave Trochu et son armée mourront plutôt jusqu'au dernier homme. — Il a juré de vaincre l'héritier présomptif et ses bandes. — Ceux qui ne tomberont pas hors des remparts sauront mourir dans une glorieuse retraite.)

L'indifférence de l'Europe n'ébranlait pas leur foi dans le succès définitif de nos armes :

If other powers don't give them aid,
I'm sure the French are not afraid
We wish them well, may they succeed,
For they believe the roman creed!

And now to end my warlike theme,
The French and irish are the same,
And for their welfare now we hope,
Because they love the present pope!

(Si les autres puissances ne viennent pas à leur aide, — Qu'importe! sûrement les Français ne s'en inquiètent pas. — Mais nous espérons bien qu'ils triompheront, — Car eux aussi croient à la doctrine romaine.

Et maintenant, pour finir ma chanson guerrière, — Rappelons-nous que Français et Irlandais sont de la même famille; — Et prions pour leur prospérité puisqu'ils ont le même amour pour le Saint-Père.)

L'hymne sur la reprise d'Orléans par les Français a été, m'a-t-on dit, la plus populaire de ces ballades :

War to the knife nowcis France is the cry;
Onward to glory, to conquer, ordie.
The Prussians and Germans in turn doffy,
I'm told they are falling in swarms.
I think they had better get ready in time,
And make no delay, but run back to the Rhine,
For as sure as the sun in the heavens do shine,
They'll get fagimnd sur mar a ta shea.

Here's a health to the French who were never afraid,
And that fortune may learn the young irish brigade.
My curse on the blackguards who basely betrayed
The soldiers of France and its people.
When the Prussians are beaten and peace is proclaimed,
The sardinian devil the French will tame,
To imprison the pope shure he thought it not shame,
He'll get fagimnd sur mar a ta shea.

(1) Nom des principaux agents du fénianisme.

(Guerre au couteau, voilà maintenant le cri de la France ; — En avant, pour vaincre ou mourir glorieusement. — Voilà les Prussiens et les Allemands qui font volte-face du côté de la patrie commune. — On me dit qu'ils tombent par nuées. — Je pense qu'ils n'ont pas un instant à perdre, — Et qu'ils feront bien de courir sans s'arrêter jusqu'au Rhin, — Car j'en suis sûr, comme le soleil brille au ciel, leur compte est réglé.

A la santé des Français, qui n'ont jamais eu peur, — Et que la fortune conduise la jeune brigade irlandaise. — Maudits soient les infâmes qui ont lâchement trahi — Les soldats de la France et son peuple. — Quand la Prusse sera battue et la paix proclamée, — Les Français se chargeront d'exorciser le diable sarde, qui n'a pas eu honte d'emprisonner le pape ; — Mais, patience, son compte est réglé.)

Que le lecteur soit indulgent pour la poésie de mes chers Irlandais et pour leurs tirades contre le roi galant homme et reconnaissant ; il doit leur être beaucoup pardonné, car ils n'ont pas cessé d'aimer beaucoup la France.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1872.

Restitution de la chronologie historique des Séleucides et de la dynastie des Machabées. — M. *F. de Saulcy* présente à l'Académie un travail rectificatif des dates relatives à cette partie de l'histoire ancienne, rectification opérée sur la comparaison des documents numismatiques de cette époque, documents épars dans divers musées et dans plusieurs collections particulières.

L'administration militaire de l'antiquité nous offre, au dire de l'auteur du livre ainsi intitulé, M. *Gauldrée-Boileau*, de précieux enseignements dont nous pouvons encore tirer profit. M. Gauldrée-Boileau est un ancien chef de bureau au ministère de la guerre, et ses assertions méritent assurément quelque crédit. Il est incontestable que les Romains, par exemple, ont fait preuve d'une habileté consommée en matière administrative dans toutes les questions qu'ils ont eu à résoudre, et qu'ils ont su, en faisant de larges emprunts aux institutions militaires des différents peuples, constituer un système aussi perfectionné et aussi complet que le comportait une société dont l'esclavage formait l'assise : modes de recrutement, instruction militaire, ordre des marches et des campements, procédés de transport, service des vivres et de l'assistance, etc., présentent bien des modèles dont nous n'avons encore que de trop imparfaites copies.

Les mines du Laurium. — En somme que valent aujourd'hui les mines du Laurium ? Jadis leur produit annuel, selon M. Rangabé, pouvait être évalué à 2400 talents, soit, en adoptant l'évaluation moyenne, à environ 13 millions et demi de francs. Mais l'État n'en retirait guère que le sixième à titre de bénéfice net, ce qui suppose des frais énormes d'exploitation. Ajoutons que cette exploitation était assez maladroite au point de vue industriel, puisque les scories actuelles des mines du Laurium renfermeraient encore, à première vue d'après la moyenne des analyses chimiques, environ 50 000 kilogrammes d'argent et un peu plus du double de plomb. Ce calcul n'est basé que sur les poids respectifs des métaux et non sur leur valeur d'échange. Est-il juste, est-il faux ? C'est ce qu'apprendront les concessionnaires actuels des mines du Laurium. M. *Egger* provoque ensuite M. *Rangabé* à signaler les points sur lesquels sa dissertation sur les fameuses mines se sépare ou éclaire la savante dissertation déjà publiée sur le même sujet par Boeck. Les réponses de M. Rangabé paraissent satisfaisantes, et l'Académie décide que cette étude sera insérée dans le *Recueil des savants étrangers*.

Les couvents des bénédictins de Saint-Maur. — Cet ouvrage, rédigé par M. *Peigné Delacour*, illustré de nombreuses reproductions d'anciennes estampes photogravées par *Dujardin*, constitue une magnifique publication en deux vol. in-4° que M. *Léopold Delisle* offre à l'Académie de la part de l'auteur. Il n'est à proprement parler que la première édition de celui qu'avait préparé Dom Michel Germain au XVIIe siècle. Il équivaudrait, pour nos sociétés savantes modernes, à un album des monuments dans lesquels elles se livrent à leurs travaux. Quand jouirons-nous de tels loisirs ? Quand, au lieu de déguster à la hâte le miel issu de différents essaims, trouverons-nous quelque plaisir à contempler l'image des ruches qui le produisent ?

Au point de vue de l'exécution de cette publication d'antiquaire, disons que MM. Léopold Delisle et Courajol y ont apporté leur part de rédaction ; mais ce qu'il faut surtout y remarquer, ce sont les planches, images exactes d'anciennes gravures, réduites par un art merveilleux d'invention récente, qui a nom *photogravure*. Quel parti à tirer de cette invention lorsqu'il s'agit de rééditer des ouvrages précieux, volumineux ou rares ! Encore une découverte dont l'honneur revient tout entier à la France et que l'Angleterre exploite déjà, sinon plus habilement, au moins plus lucrativement que nous.

Grecs et Romains, vaincus et vainqueurs. — Le sénatus-consulte de Tisbé dont M. Foucard continue la traduction avec commentaires, nous apprend de fort curieuses choses sur l'état anarchique des peuples qui s'exposent aux invasions étrangères, les acclamant presque, les subissant ensuite, et finissant par réclamer en vain. La municipalité de Tisbé prie les Romains de garder chez eux ceux d'entre les oligarques qu'ils ont emprisonnés. La Commune en eût fait autant auprès de la chambre des seigneurs de Berlin, si M. de Bismarck, moins soucieux de ses milliards que de ses lauriers, avait réduit en captivité les représentants de l'Assemblée nationale. Les Tisbéens demandent également que les fugitifs restent bannis à perpétuité. Les communards de ce temps s'imaginent faire de la bonne politique, et par un rapprochement de date assez curieux, c'est de l'an 170 avant J.-C., deux ans avant la conquête définitive de la Macédoine par les Romains, que date le sénatus-consulte relatif à Tisbé. Le sénat, en face de ces réclamations, répond généralement à celles qui lui déplaisent par des fins de non-recevoir, à celles qui lui plaisent par une affectation de bienveillance : n'est-ce point ainsi que procèdent les despotismes ?

L'âge de pierre perpétué jusqu'à nos jours fait l'objet d'une communication de M. *Emile Burnouf*. Nous avons dit quelques mots de cette communication dans notre compte-rendu de la Société de géographie, nous n'y reviendrons pas ici. Nous parlerons prochainement du nouvel ouvrage de cet auteur, *Science des religions*, dont les exemplaires viennent d'être offerts à l'Académie des inscriptions et à l'Académie des sciences morales et politiques.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1872.

M. *Révillout*, à qui nous devons les curieuses découvertes sur le concile de Nicée, sollicite l'appui de l'Académie pour l'obtention d'une mission en Italie. Il signale l'importance des recherches qu'il peut faire dans différentes bibliothèques.

Les manuscrits grecs inédits forment une branche de l'in-

dustrie des Grecs modernes, tout comme le vieux chêne est une branche industrielle de notre ébénisterie ; aussi l'Académie fait-elle un peu la moue à la requête de M. A. Dumont qui lui propose d'acheter deux manuscrits antiques en vente chez un marchand de cette ville de Janina, où le fameux Ali de Tebelen s'entendait si bien à l'exploitation de toutes les hautes industries. M. Miller, président, s'enquiert de l'apparence des manuscrits et croit qu'en tous cas, ils n'ont rien d'extraordinaire. D'après les indications très-sommaires qui lui sont fournies, l'un de ces manuscrits aurait trait à des questions de controverse théologique, l'autre serait un évangéliaire du XIe siècle.

Bordeaux antique fut quelque chose d'analogue à Bordeaux moderne, sinon pour les vins, au moins pour les relations commerciales. M. *Charles Robert* a pu y constater, sur des pierres tumulaires, des épitaphes de commerçants venus de tous les pays de la Gaule ; en fait d'étrangers, il en signale qui viennent même de Nicomédie.

Le sénatus-consulte de Tisbé, troisième lecture de M. Foucard, non moins intéressante que les premières, nous apprend que les Béotiens de Tisbé supplient le sénat de les délivrer d'un certain Pandosinus, financier de campagne, qui avait trouvé moyen de faire les affaires des vainqueurs et des vaincus et faisait encore mieux les siennes. Une ville était-elle conquise, ouverte, soumise? Le général romain l'imposait, en argent au delà de ses ressources, en nature en dehors de ses produits : court délai, échéance fixe, et, en guise d'huissier, le bourreau. Comment se tirer de là? Heureusement Pandosinus le philanthrope, connaissant les exigences des Romains, s'était mis à la suite de leurs troupes, offrait son argent aux vaincus, payait les vainqueurs, et se contentait d'un remboursement par annuités sur les revenus de la ville. Croyez-vous que ces Béotiens de Tisbé poussaient l'ingratitude jusqu'à se plaindre du mode de remboursement? Le sénat leur donna une leçon indirecte de gratitude en refusant de les entendre. On ne verrait rien de pareil de nos jours, et nos villes mises à contributions se garderaient bien d'aller réclamer contre les Pandosinus d'outre-Rhin. Voilà où se peut vérifier le progrès !

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 17 FÉVRIER

Les problèmes sociaux en Angleterre. — Là-bas toutes les questions sociales flambent aussi vivement que chez nous; mais elles se bornent à flamber : elles ne brûlent pas. Personne n'en a peur de l'autre côté de la Manche. C'est ce que M. Guizot s'applique à démontrer aujourd'hui à ses illustres collègues dans une improvisation aussi vive qu'elle est originale et intéressante.

Les querelles du capital et du salariat, de l'aristocratie et de la démocratie, des conservateurs et des radicaux, suscitent chez nos voisins des controverses dont nous ne saurions supporter les écarts. Des hommes éminents abordent les problèmes sociaux avec une hardiesse qui nous épouvanterait. M. Stuart Mill ne vient-il pas d'affirmer que la propriété foncière ne saurait être individuelle, par ce fait que la population, étant variable, ne peut s'accorder avec la fixité des limites du sol?

Le problème de l'*instruction publique*, qui nous préoccupe si vivement aujourd'hui, ne préoccupe pas moins les Anglais ; mais ils le jugent sous un autre aspect. Notons avant tout, dit M. Guizot, que le mot d'*instruction publique* n'existe pas en Angleterre dans l'acception que nous lui donnons. Pour eux, il s'agit de l'*éducation nationale*. Là-bas, le côté moral et religieux l'emporte de beaucoup sur l'enseignement proprement dit. On ne trouverait guère d'écoles, de colléges, d'établissements d'éducation, qui n'aient été fondés sous une inspiration religieuse et qui ne soient constamment maintenus par le même esprit. Anglicans ou dissidents, à quelque communion ou à quelque secte qu'ils appartiennent, les Anglais placent leurs croyances bien au-dessus des acquisitions de la science pure. L'État, dit M. Gladstone, doit accepter cette situation. Il lui appartient sans doute de combler les lacunes qu'il constate soit dans le nombre des écoles, soit dans l'étendue des matières enseignées; mais il doit les remplir sans usurper en rien les droits de la famille et de la croyance.

En ce qui concerne la question de l'hérédité des pairies, il est curieux, dit M. Guizot, de mettre en présence l'opinion de l'homme d'État libéral, d'origine plébéienne, tel que M. Gladstone, et celle de l'homme d'État conservateur, d'origine patricienne, tel que lord Derby. (Il n'y a plus en Angleterre, remarque à ce sujet M. Guizot, ni tories, ni whigs, mais des conservateurs, des libéraux et des radicaux.) Lord Derby, dans un *meeting*, déclare que « l'hérédité de la pairie » est une des colonnes de la société anglaise, et qu'il faut » prendre garde d'y toucher autrement que pour la fortifier, » si l'on ne veut faire crouler l'édifice ». M. Gladstone dit à peu près la même chose, en d'autres termes, dans un *meeting* libéral : « Sans doute, l'hérédité dans les charges a de grands » inconvénients ; mais remarquons qu'à tout État bien orga- » nisé il faut une assemblée consultative ; qu'en aucun pays » on n'a trouvé d'organisation d'un corps constitutif et con- » servateur qui soit réellement satisfaisante. Si vous touchez » à la pairie héréditaire, êtes-vous sûrs de mettre à sa place » quelque chose qui la vaille? »

Aux classes ouvrières, mêmes conseils, qu'ils sortent de la bouche d'un conservateur ou d'un libéral : « Qu'avez-vous à » gagner à un changement de gouvernement? Celui que » vous avez a fait ou permis de faire beaucoup de choses » pour votre bien-être et votre émancipation. La liberté éco- » nomique vous a livré les consommations à plus bas prix; la » loi vous a exemptés de taxes qui vous étaient spéciales ; » elle vous a permis d'atteindre désormais à toutes les fonc- » tions dans l'ordre civil, à tous les grades dans l'ordre mili- » taire. Réfléchissez bien avant même de songer à renverser » un gouvernement qui permet ou provoque tant d'amélio- » rations. Sachez travailler, sachez attendre. »

Deux faits nous frappent plus spécialement dans une telle situation, dit M. Guizot. Le premier, c'est le peu de crainte qu'inspire aux hommes du gouvernement l'extrême liberté des sujets; le second, c'est que la nature des arguments employés est d'un ordre essentiellement positif, et que la philosophie n'y joue aucun rôle. Cette confiance des hommes d'État dans la sagesse du peuple anglais est-elle fondée? Oui, pour le moment; mais il se pourrait qu'elle fût ébranlée quelque jour par cela même qu'elle ne fait pas entrer les considérations d'ordre moral dans la politique. Chez nous, un homme qui aurait voulu défendre l'hérédité de la pairie aurait montré que l'humanité se tient, qu'elle a un passé, un présent et un avenir qui ne sont pas renfermés dans la durée d'une existence humaine : qu'à côté des droits de l'individu il y a les droits de la transmission de l'ascendant aux descendants, et qu'il importe de consacrer ce principe sans prétendre l'étendre cependant à la société entière. De tels arguments ont une grande valeur : n'est-ce point une faute de les négliger, quand le radicalisme remet en cause toutes les grandes questions de principe et de morale?

M. *Henri Martin* signale que la rubrique *éducation nationale*, bien supérieure à celle d'*instruction publique*, était adoptée par nos ancêtres, et qu'elle figure dans les cahiers des charges des états généraux de 1789.

Le mot est excellent, dit M. *Vacherot*, et celui qu'on lui a substitué n'est même pas vrai dans ce que nous appelons l'*instruction primaire*, qui n'est en somme qu'une éducation de l'intelligence de l'enfant.

Il faut espérer que nous y reviendrons! s'écrie M. *Guizot*.

Discussion sur la magistrature française. — L'Académie se consulte pour fixer un jour à la discussion du mémoire de M. Odilon Barrot, lu il y a un an, sur la magistrature française. Elle décide qu'il sera procédé à cette discussion dès la prochaine séance, avec cette réserve qu'elle se tiendra dans la sphère de la théorie et des généralités.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER

Élection de deux nouveaux membres. — Vingt-sept membres prennent part à l'élection de l'académicien qui doit succéder à M. Mortimer-Ternaux. M. Rosseuw Saint-Hilaire est élu à la majorité de 21 voix. Pour la place d'académicien libre, en remplacement de M. Pellat, M. Francisque Bouillier, sur 31 votants, obtient 11 suffrages, et M. Calmon 20. Ce dernier est proclamé.

La magistrature française.— La parole est donnée à M. *Odilon Barrot,* qui ouvre la discussion sur les réformes à introduire dans notre magistrature. La succession de nos coups d'État a sapé tout respect de l'autorité; la loi est méprisée, ses représentants sont vilipendés. Pour clore la suite des révolutions, il faut les prévenir par des réformes. Notre loi est la meilleure de toutes celles qui existent, la plus douce, la moins compliquée... D'où vient qu'elle est méconnue, violée et outragée? C'est que notre magistrature n'est pas assez élevée et ne jouit pas d'assez de prérogatives. La révolution de 1789, en abolissant les parlements, a voulu la réduire à un rôle subalterne; elle a fait une fonction de ce qui devrait être presque un sacerdoce. Les despotismes ont profité de cette disposition révolutionnaire pour subordonner encore davantage la magistrature; on a créé des juridictions exceptionnelles, inventé des conflits, interdit aux magistrats tout contrôle des actes des hauts fonctionnaires. M. Odilon Barrot se reporte à notre ancienne organisation judiciaire, qu'il retrouve en Angleterre. Il admire le caractère solennel et presque souverain dont nos voisins d'outre-Manche ont revêtu leurs magistrats.

« Trois graves questions, dit-il, sont à examiner : le recrutement de la magistrature, la compétence, la procédure; car nous suivons encore dans la forme judiciaire les errements de la procédure de la cour du Châtelet, et dans la plupart des causes la forme emporte le fond. Ces trois questions sont connexes : aucun projet de réforme n'en doit négliger une. »

M. *Guizot* fait observer qu'on ne peut examiner simultanément les trois questions. Il est d'avis qu'il faut traiter d'abord la question de compétence, car il importe avant tout de savoir quel est le rôle que l'on veut ménager à la magistrature dans le corps social.

La justice anglaise. — En réponse à M. Odilon Barrot, M. *Giraud* fait observer que dans chaque pays l'organisation judiciaire doit être imprégnée des habitudes et des mœurs de la nation. L'autorité de la justice, essentiellement morale, est tenue de chercher son crédit dans les justiciables eux-mêmes. En Angleterre, la nation est essentiellement aristocratique, et la magistrature tire toute son autorité de l'aristocratie; mais l'organisation judiciaire y est plus que défectueuse : elle repose tout entière sur une routine séculaire. Les Anglais n'ont pas changé de lois depuis mille ans; le serment même que les juges prononcent à leur investiture est le même que celui du temps de Guillaume le Conquérant. (La formule, que cite M. Giraud, appelle un sourire sur les lèvres de tous les auditeurs.) S'il est des magistrats d'origine plébéienne, ils se sont ralliés et font cause commune avec l'aristocratie. Les juges de paix sont eux-mêmes essentiellement aristocratiques, puisqu'ils ne touchent aucun traitement et doivent jouir d'une grande fortune. Les tribunaux d'un ordre supérieur ne présentent aucun système sérieux d'organisation judiciaire; leur compétence est si peu déterminée, qu'il faut quelquefois plaider dix procès avant de savoir quel sera le tribunal compétent. Le minimum des frais de justice du moindre procès, les honoraires des avocats non compris, est de 1000 francs; le maximum n'a pas de limites, et, pour en citer un exemple, il y a une affaire toute récente dont les frais de justice se sont élevés à 21 millions! Quant aux juridictions, elles sont en nombre excessif : indépendamment des cours de comtés, il y a des cours de testament, de divorce, de banqueroute, des cours ecclésiastiques, etc. Aucune de ces cours ne prononce en dernier ressort; on peut en appeler à trois cours supérieures : celle du banc de la reine, celle des plaids communs et celle de l'échiquier. L'une de celles-ci a-t-elle prononcé, il reste un recours à la *cour d'équité*. La cour d'équité peut elle-même voir ses jugements cassés par la *cour d'appel d'équité*. Enfin, il reste encore un appel à la Chambre des lords, qui prononce en dernier ressort. Ce système n'a qu'un avantage : celui de lasser les plaideurs les plus entêtés de cette race anglo-normande dont l'esprit processif est le trait capital.

M. Giraud signale encore bien d'autres particularités curieuses que nous devons renoncer même à mentionner. « Tous les Anglais intelligents, dit-il, sont disposés à renverser de fond en comble cette vieille machine contre laquelle il a été dirigé bien des attaques. Déjà la reine Victoria a réformé et réorganisé les cours de comté. »

Il n'y a donc rien à envier à l'organisation de la justice en Angleterre; les Anglais tendent eux-mêmes à y substituer la nôtre. Le fait n'a rien d'étonnant : tous les pays sur lesquels notre premier empire avait étendu sa conquête ont conservé notre organisation judiciaire, à cette exception près que l'on a éliminé l'instruction de la procédure. « Je ne vois donc pas, dit M. Giraud, ce que M. Odilon Barrot peut envier aux Anglais. — Je ne leur envie pas leur organisation judiciaire, répond M. Odilon Barrot; ce que je leur envie, c'est leur respect pour la loi, leur attachement aux traditions et la grandeur en même temps que l'indépendance de leurs magistrats. »

Société de géographie

SÉANCE DU 16 FÉVRIER

Le pays d'Ophir. — Ce n'a pas été une question médiocrement controversée que celle de déterminer l'emplacement de ce pays aurifère de la Bible, d'où Salomon, à l'aide des vaisseaux phéniciens, tira en si grande abondance l'or, l'ivoire et les pierres précieuses dont il enrichit les monuments de Jérusalem. L'Afrique orientale, le sud de l'Arabie, l'Inde, le Pérou même, eurent chacun un Ophir à nous présenter.

D'après le docteur *Petermann*, qui relate les récentes et très-importantes découvertes de *Carl Mauch*, c'est dans le centre même de l'Afrique australe qu'il faudrait chercher Ophir. Mauch a trouvé en effet à Zimbabye des constructions et des ruines considérables datant d'une très-haute antiquité. Zimbabye est au 20° 14′ lat., 29° 28′ long. E. de Paris, à 252 kilomètres, à vol d'oiseau, du port de Sofala. Aux environs de ces ruines, Mauch a reconnu des gisements d'or importants.

Les ruines de Zimbabye présentent une tour et des murs en granit taillé de $4^{m},70$ d'épaisseur, avec des ornementations gravées qui auraient incontestablement une origine phénicienne. Il y a d'autres ruines encore aux environs de Zimba-

bye, ruines dans lesquelles on retrouverait jusqu'à des obélisques. Le pays, situé à plus de 1200 mètres au-dessus de l'Océan, est fort beau, rempli d'habitants laborieux et pacifiques, agriculteurs et pasteurs.

M. *H. Duveyrier,* qui nous fait connaître cette découverte, dont l'importance est extrême, nous fait remarquer en même temps que notre grand géographe Danville avait cherché Ophir dans l'Afrique australe, et qu'en 1866 M. George Thompson émettait la même opinion devant la Société de géographie de Londres; mais il ne pense pas que ces ruines soient de construction phénicienne. S'il y a des inscriptions phéniciennes, elles auront été gravées après coup, selon l'usage des navigateurs de Phénicie, gens fort peu bâtisseurs de leur nature. On peut supposer que ces ruines sont d'origine indienne. Il y a des vents et des courants qui conduisent les navigateurs de l'Inde à Madagascar et les en ramènent sans efforts. De plus, on sait que les auteurs des *Pourânas* ont donné des détails sur les lacs de l'Afrique équatoriale et sur l'intérieur de l'Afrique australe, détails que Speeke a confirmés lui-même. Ce que Carl Mauch a fait connaître jusqu'à présent des ruines de Zimbabye n'infirme en rien cette hypothèse.

L'âge de pierre remis en question par M. Burnouf. — Le savant directeur de l'École d'Athènes, sans se prononcer sur la question de l'âge de pierre, a signalé que tous les outils en silex sont loin d'avoir une origine préhistorique, attendu que l'on construit de nos jours, même en Grèce et en Albanie, bon nombre d'outils tranchants en pierre. M. *de Quatrefages* fait observer que, si un grand nombre de ces instruments sont modernes, il en est d'autres dont on ne saurait contester l'origine préhistorique.

Agrandissement et réduction des cartes géographiques. — Le dépôt de la guerre de Bruxelles, dit M. *de Champlouis,* exécute actuellement des reproductions et des agrandissements de cartes à l'aide de feuilles de caoutchouc dont les extensions et les retraits sont réglés par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux. Le procédé aurait été inventé à Mulhouse pour l'industrie de l'impression sur étoffes.

M. *Maunoir* fait observer que les résultats pourraient bien n'être pas aussi satisfaisants que le croit M. de Champlouis.

Les cartes en relief. — A l'occasion d'une remarquable carte en relief de la France exécutée par un professeur de l'École de Cluny, M. *Levasseur* rappelle les magnifiques reliefs exécutés par Bordin, un peu trop oubliés aujourd'hui. Les reliefs de Bordin sont encore les chefs-d'œuvre du genre, et les Allemands ne se font point faute de les piller et de les mettre à toutes sauces, tandis que nous les laissons rancir dans des coins poudreux. *Sic vos non vobis*... Mais si ce n'est pour nous, que ce ne soit pas pour le roi de Prusse!

Les cartes philologiques. — Encore une idée que nous trouverons d'abord saugrenue, que nous applaudirons ensuite et que nous laisserons exploiter par les officines d'outre-Rhin. Celle-ci, il est vrai, nous vient d'un Hongrois et a été mise à profit par M. *Sayous,* qui offre à la Société une carte de ce genre pour la Hongrie et la Transylvanie. Nos géographes, dit avec raison M. Sayous, ne se préoccupent pas de conserver aux localités les noms que leur donnent les habitants eux-mêmes; le plus souvent ils les altèrent, sous prétexte de les franciser : faute grave dont la principale conséquence est de rendre nos cartes inutiles lorsque nous voulons nous en servir en pays étranger. Mais il y a encore un autre inconvénient : c'est que de pareils documents interdisent à la science, au point de vue de l'histoire, de l'ethnologie et de l'archéologie, tout recours à ces cartes. « Mais, dira-t-on, à quoi bon des cartes en matière de philologie? Un simple vocabulaire ne ferait-il pas aussi bien? — Non, certes : les noms géographiques empruntent presque tous leur signification à la partie du sol où ils sont marqués, soit qu'il s'agisse de l'histoire qui passe, ou de la nature qui demeure. Alignés dans un *in-octavo,* ils perdent toute la valeur de leurs rapports. »

L'île de Madagascar. — Qu'est-ce, en définitive, que cette île dont on voulait faire, il y a dix ans, une des plus grandes colonies de la France? Un de nos plus studieux voyageurs, M. Alfred Grandidier, l'a explorée avec autant de soin que de patience. Il nous présente aujourd'hui un résumé de ses travaux. Les ressources géologiques consistent principalement en mines de cuivre et de plomb, qu'il faut renoncer à exploiter actuellement par suite de l'arbitraire et des défiances du gouvernement ova. Les ressources botaniques, quoique présentant de beaux échantillons, sont fort limitées, car le massif de l'île, montagneux, aride, impropre à toute culture, ne présente sur son contour qu'un simple liséré de terre végétale variant en largeur de 5 à 10 lieues, sauf à l'est de la pointe. Les Européens n'ont d'ailleurs pas le droit de posséder des terres et seraient hors d'état de les faire exploiter. Les ressources zoologiques, enfin, n'ont rien de particulièrement séduisant, si ce n'est au point de vue de la science et des individus nouveaux signalés par M. Grandidier. Le climat est très-variable et presque toujours orageux; cependant il est en général sain, contrairement aux opinions accréditées. Au point de vue politique, Madagascar est divisée en deux parties, l'une soumise aux Ovas, l'autre composée de peuplades indépendantes. Les Ovas y font chaque jour des progrès patients et continus. C'est d'eux qu'il faut attendre la civilisation relative de cette île, que nous avons renoncé à occuper au moment propice, et dont, au dire de M. Grandidier, nous serions fort embarrassés aujourd'hui.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Dimanche dernier, 25 février, plusieurs milliers de personnes s'étaient donné rendez-vous au Cirque des Champs-Élysées, pour assister à une fête littéraire, inspirée par notre deuil national. Un grand *meeting* avait été organisé en faveur de cette œuvre de la libération de notre territoire, entreprise par les dames françaises, et à laquelle le souvenir de leur bienfaisante initiative restera attaché. Idée touchante et qui flattait l'esprit d'une espérance bien délicate et bien douce, que celle de la patrie, délivrée de l'occupation étrangère par le concours enthousiaste des femmes de France, mères, sœurs, parentes, toutes amies des vaincus héroïques de Reischoffen, de Forbach, de Saint-Privat, et de ceux qui, à Coulmiers, furent inutilement vainqueurs. Oh! si la générosité qu'elles tentaient d'éveiller avait pu hâter l'éloignement du fléau dont tant de trésors de courage, répandus sur tant de champs de bataille, n'ont pu préserver notre pays!

Pourquoi faut-il donc parler de ce grand élan de charité patriotique comme d'une chose passée, au moment où nous entretenons nos lecteurs d'un des plus heureux efforts qui aient été faits pour l'amener à bien? C'est que le gouvernement vient de déclarer, dans l'assemblée de Versailles, que la souscription spontanée pour la libération du territoire ne devait pas être engagée, même officieusement; qu'elle risquait de nuire au futur emprunt, et que cet emprunt seul avait le caractère d'une souscription nationale.

Cette déclaration est bien tardive. Il eût fallu la faire avant que le patriotisme se fût mis en mouvement d'un bout de la France à l'autre; il eût fallu attendre que les [illegible] et

les offrandes se fussent rejoints de partout, avant de porter un jugement décourageant sur une entreprise qui, en plusieurs endroits, avait fait si bien espérer de son succès. Le ministre de l'Intérieur a-t-il donc des renseignements qui lui font présager, au contraire, une issue humiliante pour notre honneur? Il n'est pas vraisemblable qu'il ait pu en juger exactement, en aussi peu de temps. Dans un pays où aucun acte public ne vient de l'initiative privée, une tentative à laquelle le Gouvernement avait jugé à propos de refuser son concours ne pouvait réussir aussi promptement qu'un plébiscite ou un emprunt. Quant à ce futur emprunt dont le ministre a parlé, la souscription privée qu'il vient d'arrêter ne pouvait lui faire tort. Ce sont deux choses différentes : l'une se fonde sur le profit; l'autre, sur la pure charité. Tel qui ne pouvait s'inscrire pour l'emprunt était heureux de donner quelque mince argent à l'œuvre commune et spontanée de la délivrance; celui qui donnait beaucoup pour cette œuvre n'était pas sans doute en peine de souscrire à l'emprunt. Était-il à craindre que le sentiment national se fatiguât? L'appât d'un beau denier de rente est un excitant irrésistible. Comme il est prudent de ne point croire aux raisons que les gouvernements donnent publiquement de leurs actes, j'aime mieux penser, quelque douleur que j'en ressente, que l'ambassadeur de M. de Bismarck à Paris aura fait comprendre à M. Thiers que l'agitation du sentiment national, causée par cette souscription malveillante à l'œuvre de notre délivrance, n'était pas faite pour resserrer les liens de l'amitié qui existent entre la France et la Prusse. Hélas!

MM. Legouvé et Coquerel, qui ont pris la parole, dimanche dernier, au Cirque des Champs-Élysées, se sont pourtant gardés de donner dans ces harangues guerrières, si tristes après les défaites, et si risibles pour le vainqueur, quand il est spirituel ou barbare. La *Revue* publie leurs discours. On y verra que l'un et l'autre étaient trop gens de goût pour faire des philippiques au lendemain de Chéronée. Leur auditoire ne l'eût pas permis du reste. Quelle sensibilité, quelle finesse et aussi quel cœur dans ce public parisien qui se plaît encore à la parole publique, après avoir entendu tant de braillards de clubs et aussi tant de conférenciers mièvres! Il y avait là plusieurs milliers de personnes qui, toutes en même temps, étaient touchées du même sentiment et savaient le reconnaître tout de suite dans les paroles de l'orateur; pas une intention qui ne fût saisie par elles en éveillant sur tous ces visages divers le même sourire; pas une pensée forte ou généreuse qui ne fît battre les cœurs ensemble. Quel public, et combien sont injustes et maladroits ceux qui s'obstinent à se défier de lui, et qui le tiennent à l'écart comme un suspect, plus encore parce qu'il a beaucoup d'esprit que parce qu'il a beaucoup de caprices! Il est vrai que s'ils croient qu'ils ne pourront pas établir, au milieu de lui, un gouvernement monarchique durable, ils ne se trompent pas. Les marques de sympathie les plus chaleureuses ont accueilli les déclarations de foi républicaines des orateurs; et quand M. Coquerel, dans ce langage ferme et brillant, auquel une émotion vraie prête un charme inconnu dans la plupart des conférences, demanda à son auditoire s'il n'était pas fatigué, en même temps que le pays tout entier, de l'apparition toujours orageuse de ces météores monarchiques qui, depuis 1789, traversent notre ciel républicain, des applaudissements unanimes et répétés lui répondirent. Ah! si quelque député signataire du manifeste fusionniste se trouvait dans la salle, il eût eu une confiance médiocre dans le succès durable d'une restauration monarchique. Que si des bonapartistes s'étaient fourvoyés, au milieu de tout ce monde ami des choses de l'esprit et sensible à l'honneur, les oreilles doivent leur tinter encore des applaudissements qui ont accueilli les paroles dont le patriotisme indigné des deux orateurs a flétri leurs espérances et leurs complots. Quel tumulte de bon augure quand l'un a parlé de ces morts que l'on ne doit point ménager quand ils veulent être des revenants; et quand l'autre a exprimé la confiance où il était que ce qui était couché dans la honte ne se relèverait jamais! C'est une nouvelle déchéance du bonapartisme prononcée par près de trois mille personnes, et celles-là instruites, distinguées, l'élite de la ville sans rivale. A la fin de la séance, ce public donnait aux orateurs la meilleure des louanges, celle qu'ils avaient ambitionnée le plus par leurs discours : plus de 60 000 francs étaient versés ou promis au trésor de l'œuvre de la délivrance du territoire, de la délivrance de l'étranger et de l'odieux fantôme du bonapartisme, qui ne se séparent point l'un de l'autre et obsèdent l'esprit du même spectacle et du même chagrin.

C'était une séance littéraire et patriotique, où tous les cœurs se confondaient fraternellement dans la même pensée, que ce *meeting* du cirque des Champs-Élysées; celle de l'Académie Française qui a eu lieu hier, et dans laquelle M. Cuvillier-Fleury recevait au nombre des immortels M. Duvergier de Hauranne, n'était pas plus littéraire; elle a été bien moins cordiale. Dieux! qui se serait douté que M. Cuvillier-Fleury ne voyait pas d'un œil fort doux M. Duvergier de Hauranne? Quelle est la vue qui eût été assez fine — je parle de celle de nous tous, gens du public — pour distinguer la nuance profonde qui sépare ces deux esprits, si l'on n'eût pris soin de nous la montrer? Il m'a semblé que le récipiendaire avait été soumis à une sorte de pénitence publique et chapitré d'importance devant les pères spirituels de son couvent. Étaient-ce MM. les princes d'Orléans? Ils étaient là. Tous ses péchés lui ont été reprochés, à ce pauvre M. Duvergier de Hauranne, d'une manière assez dure, ma foi : péchés littéraires, péchés politiques, péchés de jeunesse, péchés de l'âge mûr. Qui eût cru M. Duvergier de Hauranne si chargé! « J'ai *lu* tous vos écrits, et j'ai *relu* tous vos discours. Votre loyale confiance a voulu me rappeler, en les mettant sans distinction sous mes yeux, *ceux même que je n'aurais pas recherchés et que j'aurais voulu oublier....* J'ai recueilli les témoignages de vos amis, *de ceux même qui ne l'étaient plus...* Partout se retrouve en vous la trace de ce moule indestructible d'où vous êtes sorti, *non pas toujours pour le repos du monde ou pour le vôtre.* » Grand Dieu! comment M. Duvergier de Hauranne a fait courir d'aussi grands périls au monde? qui s'en doutait? Nous l'avons échappée belle! Ah! c'est que l'auteur d'*Arlequin jaloux* — M. Duvergier de Hauranne! quelle bonne rencontre! — a trop cédé à la muse comique et s'est laissé entraîner par elle jusqu'au milieu des banquets réformistes : « Ces grelots de la fantaisie satirique, par lesquels vous avez fêté vos vingt ans, on en trouve par moments l'écho, bien plus tard, dans vos œuvres les plus sérieuses *et dans vos actes les moins suspects de jovialité...* Vous ne riez guère, vous faites volontiers rire aux dépens des autres. Vos discours politiques, dans ces banquets trop fameux dont vous étiez, après Lamartine, l'auteur le plus populaire, *ne sont pour la plupart que de longs éclats de rire.* A chaque instant, *si j'en crois les parenthèses qui fourmillent*, d'immenses accès

d'hilarité vous interrompent. » Décidément cela est aigre ; on sent que M. Cuvillier-Fleury se retient pour dire : Eh bien, riez donc maintenant ; vous avez fait une belle besogne, vous voilà en république ; pas moyen de refaire une monarchie, et votre fils, votre fils lui-même, perverti par votre indépendance, sent furieusement le radical. Aussi pourquoi l'avez-vous habitué à rire, même — qui l'eût cru ! — dans votre *Histoire du gouvernement parlementaire ?* « où la comédie se glisse, puis s'*étale*, au milieu des récits les plus imposants. Vous mettez un soin infini à recueillir dans toutes sortes de pièces inédites des témoignages toujours dignes de foi, *puisque vous y croyez*, mais qui contrastent avec la gravité habituelle de votre récit. C'est ainsi que vous avez introduit, dirai-je, le vaudeville ou la comédie ? dans l'alcôve où se mourait un des rois de la branche aînée des Bourbons. » Mais comment se fait-il que M. Duvergier de Hauranne ait été si plaisant, à l'insu de tout le monde, peut-être à l'insu de lui-même ? Ah ! il en a été puni de bonne heure de cette humeur maligne. Si *Arlequin jaloux* est tombé sans fracas, son auteur a eu sur d'autres tréteaux la fortune d'un comique hué.

Voyez le beau portrait que M. Cuvillier-Fleury fait de M. Duvergier de Hauranne, déjà entré dans son immortalité : « Bousculé comme vous l'aviez été si souvent, assailli sur les tréteaux populaires de projectiles de toute espèce, hué, sifflé, injurié dans la personne des candidats vos amis, vous n'aviez rien eu à leur envier, et vous pouviez désormais aborder la vie militante : vos preuves étaient faites. » C'est en Angleterre, en 1826, au milieu des *hustings* électoraux de ce pays, que M. Duvergier de Hauranne eut ces brillants succès. Ils n'étaient que le prélude de bien d'autres. M. Cuvillier-Fleury va les lui rappeler avec une mémoire implacable : « Vous *saviez donner l'intérêt de l'improvisation* à des discours habilement préparés... Entre la révolution de Juillet et celle de Février dix-huit ans s'écoulent. On eût dit que vous en aviez fait deux parts : *dans l'une, vous souteniez le gouvernement; dans l'autre, vous le combattiez.* Non que je prétende que vous avez voulu essayer ces deux rôles, *l'un après l'autre, pour compléter votre éducation politique.* » — Et où cela l'a-t-il mené, cet imprudent M. Duvergier de Hauranne? A une mésaventure dont M. Cuvillier-Fleury (le traître !) ne peut s'empêcher de rire : « Vous aviez eu à étudier en théorie, dans une commission de l'Assemblée législative, les différents systèmes de détention qui se partagent l'opinion des criminalistes... Incarcéré à Mazas, transporté ensuite au fort de Vincennes, puis transféré à Sainte-Pélagie, *votre expérience commençait à être fort avancée : un décret d'exil l'abrégea.* » Décidément, c'est trop fort : M. Duvergier de Hauranne ne mérite pas cette barbarie raffinée. Le discours qu'il vient de prononcer a été long, c'est vrai, mais complétement inoffensif, et surtout peu amusant, ne sentant en rien son vaudevilliste, je vous assure. D'où vient donc au juste ce ressentiment qui crève si souvent la gaze académique du discours de M. Cuvillier-Fleury? Ah ! voilà ; vous allez le voir à cette courte phrase : « On nous dit que dans votre histoire vous n'iriez pas jusqu'à la date de 1848... Personne ne croira qu'elle vous fait peur. » Tel est le gros péché ; le péché inpardonnable. A la place de M. Duvergier de Hauranne, et après une telle semonce, j'aurais jeté le froc aux orties et j'aurais été rejoindre mon fils.

Et les livres de la semaine ?... A samedi prochain

BIBLIOGRAPHIE

Lucrèce. — De la nature, traduction nouvelle avec un texte, par M. L. Crouslé. — Paris, Charpentier et Cie, 1871.

C'est une destinée singulière que celle du poëte latin Lucrèce. Par la date, c'est un ancien; par les pensées et le mouvement du style, c'est un moderne et presque un contemporain pour nous. L'esprit de révolte contre des croyances antiques; la prétention de substituer la science à la religion et à la poésie ; l'athéisme et le matérialisme embrassés avec passion et prêchés avec enthousiasme, comme une foi nouvelle ; la nature universelle adorée comme une divinité, mais comme une divinité aveugle, sans providence ni conscience, à laquelle nous ne devons d'autre culte que des regards intelligents pour la comprendre et une sensibilité ouverte pour recevoir l'impression de sa grandeur et de sa puissance; tout l'effort de la morale appliqué à l'art de jouir des biens présents ; tout l'effort de l'imagination dépensé pour déguiser la sécheresse d'une doctrine dure et amère ; la tristesse, l'ennui, le dégoût, s'exaltant et se transformant en ardeur de prosélytisme et en ravissement d'une âme illuminée par une révélation soudaine de la vérité ; tel est l'étrange spectacle qui nous est offert par ce poëme écrit à la veille de l'avénement d'une religion nouvelle, et qui semble reprendre toute sa fraîcheur dans la décadence de cette même religion.

Aussi personne ne saurait-il lire aujourd'hui de sang-froid le poëme *De la nature*. M. Martha, dans son livre du *Poëme de Lucrèce*, récemment couronné par l'Académie française, a voulu se maintenir en équilibre entre les deux camps opposés des lecteurs, entre ceux pour qui Lucrèce est un allié et ceux qui le regardent comme un ennemi. Dans la presse, on ne lui a pas su gré de son impartialité : des reproches assez piquants lui ont été adressés des deux côtés : tant il est vrai que, pour la plupart des lecteurs, Lucrèce n'est pas seulement un ancien, dont l'œuvre refroidie par le temps ne doit plus être jugée que d'après les règles éternelles du goût.

Ce poëme, dont l'accent véritablement tragique réveille encore des passions si vives chez nos contemporains, méritait d'être présenté tout entier aux lecteurs français, afin qu'ils pussent le connaître autrement que par les traductions vieillies de Lagrange et de M. de Pongerville. Deux traductions nouvelles en ont été données presque simultanément. La première qui ait paru est celle de M. Ernest Lavigne, la seconde est celle de M. Crouslé, dont l'impression, interrompue par la guerre et par le siége de Paris, n'a été achevée que depuis. M. E. Lavigne a placé sa traduction sous le patronage des chefs de l'école positiviste, pour bien marquer dans quel dessein il l'avait entreprise. L'auteur de la seconde est étranger à toute préoccupation de secte philosophique. Légèrement sceptique à l'égard des diverses écoles, qui se croient si sûrement en possession de la vérité, et qui cependant ne réussissent pas à convaincre leurs adversaires, il manifeste tranchement, dans sa préface, son aversion pour l'athéisme et le matérialisme, mais sans que cette réprobation générale de la doctrine professée par Lucrèce paraisse lui rien ôter de son admiration pour le génie du poëte latin. Il s'applique à traduire un grand écrivain, sans songer à fournir des armes à personne. C'est un simple traducteur, et non un polémiste déguisé en traducteur.

Au reste, sa traduction se présente accompagnée du texte, revu par lui avec les soins d'un philologue qui s'était déjà exercé antérieurement sur le même auteur, et qui a mis à profit les critiques que lui ont attirées ses travaux précédents. Elle offre donc des garanties de fidélité qu'on ne trouverait pas au même degré dans les autres traductions. Car l'humaniste qui a constitué son texte avant de le traduire doit l'avoir

étudié plus à fond que ne le peut faire un homme d'esprit qui accepte un texte sans le discuter. Il est à regretter cependant que les motifs qui ont déterminé M. Crouslé dans le choix de ses *leçons* n'aient pas été exposés par lui d'une manière plus explicite. Quelques notes clairsemées et rejetées à la fin des livres ne suffisent pas pour rendre raison du parti qu'il a cru devoir prendre dans tant de passages difficiles. On peut se plaindre également de l'insuffisance des notes relatives à la physique ou à la philosophie de Lucrèce. Le format de l'édition ne se prêtait pas sans doute à un commentaire plus développé ; mais une excuse n'est qu'une excuse et ne supplée pas à ce qui manque.

La traduction est d'une exactitude scrupuleuse, sans affecter ces tours bizarres et d'une liberté aventureuse, où se complaisent tant de traducteurs de nos jours, plus soucieux de modeler leur phrase sur l'original que d'écrire correctement en leur langue. Nous ne savons si le public qui n'entend pas le latin goûte beaucoup les latinismes en français; mais il semble que, quand on traduit un auteur qui a écrit purement en sa langue, c'est lui rendre un mauvais office que de le traduire en un français qui n'est pas pur. S'il est vrai qu'une traduction soit un miroir, on ne devrait pas en faire un miroir qui déformât l'image et la rendît grimaçante. La vraie fidélité nous paraît être celle du traducteur intelligent et patient qui s'applique à écrire en français ce qu'un homme de génie a écrit dans une autre langue.

Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815, par M. Édouard Sayous, professeur d'histoire au lycée Charlemagne.—Paris, un vol. in-18, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* (Germer Baillière).

Depuis quelques années la Hongrie joue dans les questions contemporaines un rôle des plus importants. Grâce à son appui, l'Autriche vient de conjurer ou plutôt d'ajourner une crise terrible. Il importe donc d'étudier l'histoire si intéressante et pourtant si peu connue du peuple hongrois, et de remonter aux causes de l'ère de libéralisme et de prospérité dans laquelle il semble entrer aujourd'hui.

Suivant M. Ed. Sayous, c'est dans la période de 1790 à 1815 qu'il faut chercher les origines de la Hongrie moderne. C'est pendant ces vingt-cinq années que la nation, se réveillant sous l'influence de la Révolution française, a préparé la conquête définitive de sa liberté et de sa constitution. En conséquence, l'auteur s'est proposé de faire l'histoire de cette époque tourmentée, aussi féconde en grands débats parlementaires qu'en luttes extérieures; mais il ne s'est pas borné à exposer sèchement les faits, il a soumis le caractère hongrois à une analyse psychologique et donné dans son excellent ouvrage une grande place à la littérature qui est le reflet des passions d'une époque.

M. Sayous ne se contente pas de dire que le souffle de notre Révolution a animé la Hongrie, il montre clairement dans quelle mesure les idées françaises ont pu influer sur ce peuple conservateur et aristocratique, quelles modifications elles ont dû subir. Le réveil national de 1790 s'est surtout manifesté par d'ardentes aspirations vers la liberté et par un redoublement d'amour jaloux pour la vieille constitution sans cesse menacée par les empereurs; mais les Magyars étaient alors, comme auparavant, des ennemis jurés de l'égalité, et leur dévouement chevaleresque au roi, quoique souvent refroidi, n'a toujours demandé qu'une occasion pour se raviver.

La diète de 1790-1791 fait reconnaître par Léopold II sa toute-puissance législative, rétablit la langue nationale et accorde aux protestants la liberté de conscience; cette même diète n'en maintient pas moins pour les seigneurs le droit de punition corporelle sur leurs paysans, et n'accepte qu'à moitié le principe de l'admissibilité de la bourgeoisie à tous les emplois. Le parti républicain existe, il est vrai, mais peu nombreux, et bientôt François II profitera de l'effroi causé chez ses fidèles Hongrois par la mort de Louis XVI et les excès de la Terreur pour décimer les chefs du parti impliqués dans une conspiration peut-être imaginaire. Pendant plusieurs années les Magyars combattent la France régicide avec autant d'acharnement qu'ils avaient montré d'admiration pour la France constitutionnelle de 1790.

De nombreuses pièces de vers, fort curieuses, attestent l'enthousiasme populaire. Citons seulement ces quelques vers du poëte Crokonaï qui empruntent aux derniers événements une certaine signification : « Ne va pas trembler, ô ma noble na-« tion... Que dirait Arpad? On nous prendrait *pour des Sla-« ves*. Soyez fidèles et braves, soyez héroïques et *Magyars*. »

Et ceux-ci que l'auteur a pris pour épigraphe :

« Tu peux te réjouir, Autriche, la couronne est solide sur » ton front lorsque le Magyar te protége (Barôti). »

Mais, malgré la guerre, les idées libérales se répandent peu à peu dans la nation, et les diètes résistent avec énergie aux empiétements de François II. Ces luttes parlementaires sont fort bien exposées par M. Sayous et il est vraiment intéressant de suivre les fluctuations de la politique autrichienne, tour à tour hautaine ou conciliante, suivant les nécessités du moment.

Un point fort important également mis en lumière par l'auteur est celui-ci : la Hongrie, fatiguée par la constante duplicité de François II, se fût sans doute refusée à prendre part à la cinquième coalition, si la vue de l'Espagne envahie ne lui avait fait craindre une semblable violation de sa nationalité. La guerre de 1809 fut donc essentiellement une guerre nationale, et M. Lanfrey a eu raison de dire qu'il y avait folie de la part de Napoléon Ier à parler d'indépendance aux Hongrois, quand ses mains étaient rouges du sang des Espagnols.

L'histoire de M. Sayous, nous l'avons déjà dit, s'arrête en 1815, alors que la Hongrie, épuisée, ruinée, et qu'il est désormais inutile de ménager, est soumise par M. de Metternich à la plus dure compression ; mais pendant la période qui vient de s'achever, « les Magyars, souvent dupes de leur » gouvernement ou de leurs passions imprudentes, n'en fon-» daient pas moins leur poésie, leur éloquence, leur richesse » et leur liberté. »

M. Charles Beaussire, professeur au lycée de Nantes, a réuni dans une brochure de 25 pages (*Pétition à l'Assemblée nationale.* — Nantes, Jules Grinsard, 1871) deux pétitions qui témoignent d'un esprit vigoureux et sensé. La première de ces pétitions porte sur la loi électorale. L'idée fondamentale est l'organisation légale des comités électoraux, qui au lieu de se constituer au hasard, au gré des influences de partis, seraient eux-mêmes un produit d'élections préparatoires. Des réunions auraient lieu sur une convocation officielle ; les électeurs choisiraient des délégués, qui dresseraient des listes de candidats. Toute liberté serait d'ailleurs laissée aux comités officieux, qui pourraient se former comme par le passé pour dresser d'autres listes : les électeurs seraient éclairés, ils ne seraient pas conduits à la lisière par leurs délégués. Ce système tient à la fois du suffrage direct et du suffrage à deux degrés ; il se recommande aux réflexions de tous ceux, et le nombre en est grand, qui sentent les défauts du premier, sans oser, avec M. Taine, aller jusqu'au second. Le pétitionnaire en suit l'application dans toutes les élections : municipales, cantonales, départementales, nationales : les combinaisons qu'il propose sont ingénieuses et méritent d'être étudiées. Ajoutons que M. Beaussire, avec presque tous les

bons esprits, repousse le scrutin de liste pour les élections de députés.

La seconde pétition a peut-être plus de valeur encore. C'est un projet complet d'organisation militaire. Tous les jeunes gens ayant vingt ans accomplis avant le 1er janvier de chaque année, sont appelés sous les drapeaux. C'est le service obligatoire dans toute sa rigueur. Les exemptions accordées par la législation actuelle sont cependant maintenues, mais, à moins d'une incapacité complète, elles n'entraînent pas la dispense de tout service dans l'armée. Tous les jeunes gens exemptés de chaque classe, aptes à un travail utile à l'État, sont mis chaque année à la disposition des ministres de la guerre et de la marine. Ils sont employés, pendant une année, suivant leur état ou leur aptitude, les uns à des travaux manuels, les autres à des travaux de l'ordre intellectuel. Les ouvriers seront appelés dans les ateliers militaires, les médecins, les membres de l'instruction publique et du clergé seront chargés, dans les camps ou dans les garnisons, du service des ambulances, des écoles régimentaires et de l'aumônerie. Ces divers travaux seront d'ailleurs rétribués. Quant au service militaire proprement dit, il comprend une armée permanente de terre et de mer, et une réserve. La durée est de six ans dans l'armée permanente et dans la réserve ; mais, pour cette dernière, il se réduit à seize mois dans les camps ou dans les villes spéciales de garnison ; le reste, sauf en temps de guerre, se passe dans les foyers. Le tirage au sort détermine la répartition de ces deux portions du contingent, entre lesquelles les substitutions sont admises. A l'expiration des six années de service, tous les anciens soldats de l'armée permanente et de la réserve, forment une seconde réserve, destinée à être la ressource extrême du pays. M. Charles Beaussire compte ainsi sur une force totale de 1 580 000 hommes, dont 172 000 dans l'armée permanente, 618 000 dans la première réserve, 290 000 donnés, en temps de guerre, par l'anticipation de deux classes, et 900 000 dans la seconde réserve, sans compter une partie des cadres, l'intendance, la gendarmerie, les engagés volontaires, les officiers et la marine. Il croit que son projet, avec une économie notable pour le Trésor et en imposant aux citoyens des charges beaucoup moins lourdes, donnerait une armée beaucoup plus forte que l'organisation actuelle et aussi forte que les meilleurs systèmes jusqu'à présent proposés. Sans partager toutes ses espérances, auxquelles se mêlent peut-être quelques illusions, tous les esprits sérieux reconnaîtront dans ce projet des intentions excellentes, des vues originales et plus d'une indication féconde. L'idée d'utiliser les exemptés est particulièrement heureuse.

BULLETIN DES COURS

En attendant la liberté de l'enseignement supérieur.

Tous les bons esprits s'accordent à reconnaître qu'un des grands défauts de notre enseignement supérieur, c'est l'absence de toute concurrence dans cet enseignement ; non-seulement les établissements privilégiés de l'État n'ont pas à redouter le voisinage d'institutions libres du même genre, mais encore chaque professeur, dans la chaire qu'il occupe, est assuré d'un monopole absolu jusqu'à la fin de ses jours. Il peut être vieux, infirme, caduc, imbu de méthodes surannées, ignorant des découvertes récentes, n'importe, il a pour lui le droit du premier occupant ; cela suffit ; à côté de lui peuvent se trouver des hommes plus jeunes, plus laborieux, ayant voyagé, illustres déjà peut-être par des ouvrages justement remarqués, lauréats de l'Institut, revêtus de tous les diplômes et sacrements universitaires ; ils ont le droit de se faire, d'aller occuper, si elle est libre, une chaire de province à cinquante lieues de là, d'entrer dans l'enseignement secondaire ou dans le journalisme ; mais à aucun prix ils ne peuvent, même gratuitement, enseigner auprès du titulaire actuel, dans cette même Faculté qui leur a bien donné un diplôme de docteur sans leur garantir les moyens d'en faire usage à un moment donné. C'est là, tout le monde le sait aujourd'hui, un des errements les plus déplorables de notre organisation universitaire. Il n'en est pas de même en Allemagne, où, à côté du professeur ordinaire, le professeur extraordinaire et le *privat docent* représentent cette concurrence aussi indispensable au développement de la science et de l'érudition qu'elle l'est au développement du commerce et de l'industrie. Pour citer un chiffre au hasard, l'Université de Berlin comptait, en l'année scolaire 1868-1869, cinquante-huit cours faits par les professeurs ordinaires, soixante-dix-huit par les extraordinaires, et cinquante-trois par les *privat docentem*, soit cent trente et un cours faits par des professeurs non encore en possession du titre même de la chaire.

M. Duruy, pendant son ministère, s'était préoccupé des moyens d'introduire dans notre enseignement supérieur cette concurrence qui est l'âme des universités allemandes. Sans toucher à l'ensemble même de notre organisation universitaire, sans prendre sur lui une mesure radicale qui aurait blessé au vif les titulaires investis depuis de longues années d'un monopole qu'ils aiment à croire éternel, M. Duruy avait néanmoins essayé d'entr'ouvrir à un certain nombre de professeurs la porte de cet enseignement supérieur qui leur avait été jusque-là impitoyablement fermé. Il avait créé à Paris, auprès de la Sorbonne, dans les bâtiments dits de la salle Gerson, deux amphithéâtres où des personnes offrant certaines garanties de savoir, autorisées d'ailleurs individuellement par le ministre, ouvrirent des cours sur les sujets les plus divers, sur des sujets parfois même entièrement nouveaux. Les cours furent inaugurés en 1867 sous la rubrique *Cours annexes de la Sorbonne*. L'affiche officielle qui les annonça au public, imprimée sur papier blanc comme tous les actes administratifs, portait en tête ces mots : *Université de France*, et était signée par le vice-recteur de l'Académie de Paris. Pendant le premier semestre de l'année scolaire 1867-1868, sept cours eurent lieu dans les bâtiments de la salle Gerson, et neuf pendant le deuxième trimestre. Les professeurs auxquels ces différents cours furent confiés justifièrent la bienveillance du ministre par le caractère sérieux de leur enseignement. Si quelques-uns d'entre eux s'essayaient, d'autres avaient déjà fait leurs preuves. Il suffit de rappeler leurs noms. M. Marié Davy, aujourd'hui attaché, croyons-nous, à l'Observatoire de Paris, enseignait la météorologie ; M. Eichhoff, ancien professeur à la Faculté des lettres de Lyon, utilisait dans l'enseignement de la philologie comparée les loisirs de sa studieuse retraite. M. Gaston Paris, aujourd'hui professeur suppléant au Collège de France, exposait la grammaire historique de la langue française ; M. Emmanuel Latouche, secrétaire de l'École des langues orientales, enseignait les langues sémitiques. M. Bossert, aujourd'hui professeur de littératures étrangères à la Faculté des lettres de Douai, enseignait la langue allemande ; M. Grimblot, dont le monde diplomatique regrette la perte récente, expliquait des textes pâli (enseignement absolument nouveau à Paris), et M. Hauvette-Besnault inaugurait cet enseignement du sanscrit qu'il a continué depuis avec tant de

succès à l'École pratique des hautes études. Certes, un pareil début promettait; beaucoup de facultés de province n'aurait pas offert un ensemble aussi remarquable de professeurs; la presse accueillait avec sympathie le nouvel enseignement; l'étranger s'en occupait.

La nouvelle institution coûtait peu à l'État; un tableau noir, un garçon de salle, un peu de chauffage l'hiver, et c'était tout. La plupart des professeurs ne recevaient rien du gouvernement; quelques-uns touchaient une subvention sur les fonds destinés aux gens de lettres; assurément le ministre aurait désiré faire plus; mais il ne pouvait; d'une part ses ressources étaient limitées, de l'autre il avait à lutter contre cette hostilité sourde que l'aspect d'une concurrence imprévue détermine toujours chez ceux qui s'étaient habitués aux douceurs du monopole privilégié.

On le vit bien au début de l'année scolaire 1868-69. Cette fois l'affiche officielle qui annonça la réouverture des cours portait en tête : *Université de France. Enseignement supérieur. Cours libres.* Remarquez bien cette rubrique *cours libres.* Il ne s'agit plus cette fois de cours annexes; évidemment il y a eu des réclamations, des plaintes... Le ministre a cédé. Du reste l'institution ne s'en porte pas plus mal. De nouveaux professeurs ont sollicité l'honneur d'y enseigner. Nous rappellerons seulement le nom de M. Charles Emmanuel (astronomie), Charles Morel (philologie latine), M. de Backer (littérature néerlandaise), M. Leger (littératures slaves), M. Ménant (épigraphie assyrienne), M. Georges Pouchet (histologie). Ces noms sont connus de la plupart de nos lecteurs.

Au deuxième semestre le nombre des cours s'éleva à 28; on pouvait craindre que la chute de M. Duruy ne portât une grave atteinte à une institution qui était essentiellement son œuvre; loin de là, son successeur, M. Bourbeau, manifesta aux professeurs libres une bienveillance toute particulière. Le *Journal officiel* publia le programme des cours dont le nombre s'élevait alors à vingt. Le local où ils se faisaient reçut même une sorte de baptême officiel par l'apposition d'une plaque de marbre sur laquelle on lisait en lettres d'or : *Salle Gerson; Cours libres.* Cette année fut pour les *cours libres* très-florissante. D'après les relevés officiels dressés par ordre et sous le contrôle de l'Académie de Paris, le semestre d'hiver compta 487 leçons, suivies en tout par 7096 assistants. En divisant ce chiffre par celui des leçons on trouve pour chacune d'elles un chiffre moyen de 18 auditeurs. C'est là assurément un chiffre considérable si l'on songe que la plupart des cours s'adressaient à un public extrêmement restreint. Par exemple celui de chinois moderne, professé par M. Kleezkowski, aujourd'hui professeur à l'école des langues orientales, celui de M. Girard de Rialle (sanscrit védique, etc.). Les statistiques officielles démontrent également que le nombre des auditeurs suivit pendant le cours de ce semestre une progression sérieuse et constante.

Sans doute quelques critiques furent dirigées contre le nouvel établissement; on lui reprochait de s'ouvrir peut-être trop facilement à des novateurs, à des professeurs dépourvus de titres, de diplômes, en lutte avec la science officielle, et pouvant compromettre le patronage que leur accordait l'Université de France. Quelques abus se produisirent; ainsi on vit une dame fort connue par son talent à réciter des vers, prendre le titre de *lectrice en poésie des cours annexes de la Sorbonne*, sous prétexte qu'elle avait été autorisée à donner des séances dans une des salles de la rue Gerson. Mais un abus isolé ne permet pas cependant de condamner en bloc une institution qui ouvrait aux esprits sérieux de nouveaux moyens d'étude et qui préparait à l'enseignement supérieur de jeunes professeurs réduits à l'inaction par notre organisation universitaire.

En corrigeant les défauts que l'expérience avait pu signaler, en exerçant sur les professeurs un contrôle efficace, on pouvait maintenir l'institution, en accroître la prospérité, compléter et développer l'œuvre de M. Duruy en attendant qu'une législation plus équitable introduisît dans notre enseignement les réformes dont il a tant besoin. Assurément, quand à la fin de l'année 1870, quelques jours avant la déclaration de guerre, les professeurs de la salle Gerson récapitulaient les résultats de l'année scolaire, ils ne s'attendaient guère à voir la République détruire cette création de l'empire, et M. Jules Simon moins libéral que M. Duruy.

C'est pourtant ce qui est arrivé. Pendant toute la durée du siége de Paris, les cours restèrent naturellement fermés. Quelques-uns des professeurs étaient absents; les autres accomplissaient leurs devoirs patriotiques dans l'armée et dans les ambulances. Dans l'intervalle qui s'écoula entre la capitulation et la Commune, les professeurs présents à Paris se réunirent dans le but de reprendre leur enseignement et s'adressèrent à l'Académie. On leur fit à peu près la réponse que voici : « Messieurs, sous l'empire, la liberté de l'enseignement n'existait pas; le ministre nous avait accordé un monopole; aujourd'hui nous sommes en République; la liberté de l'enseignement existe; l'État n'a aucune raison de vous accorder un local spécial; vous pouvez aller enseigner où vous voudrez! » Cette paraphrase du mot évangélique *ite et docete* fut, comme on pense, peu goutée des intéressés. Ils pouvaient à la rigueur se consoler en songeant aux riantes perspectives que leur préparait la liberté de l'enseignement supérieur, mais cette liberté n'est pas venue; les professeurs qui enseignaient gratuitement ne peuvent pousser le désintéressement jusqu'à louer à leurs frais la salle du boulevard des Capucines. Évidemment l'hostilité dont nous parlions tout à l'heure a définitivement triomphé auprès du ministre. Sans cela on ne pourrait s'expliquer l'interdiction portée contre une institution qui a donné les meilleurs résultats, et fourni des professeurs au collége de France et aux Facultés de province. Quelques-unes de ces leçons ont été publiées ici même autrefois; beaucoup de nos lecteurs ont pu se faire par eux-mêmes une idée du zèle et du mérite des professeurs; ils s'étonneront assurément de voir M. Jules Simon sanctionner une mesure aussi peu libérale et aussi peu intelligente. Cette mesure est d'un mauvais augure pour ceux qui attendent la liberté de l'enseignement supérieur. S'il y a eu des abus, qu'on les supprime; s'il est besoin de réformes, qu'on les fasse; s'il faut un contrôle, qu'on l'établisse. Mais qu'on ne réduise pas au silence les seuls professeurs qui aient représenté chez nous le principe de la concurrence dans l'enseignement supérieur. Ce serait donner à l'étranger une triste idée de la façon dont on entend chez nous l'œuvre de la régénération intellectuelle et morale.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE F. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 37 9 MARS 1872

LES FONCTIONNAIRES EN FRANCE

Le procès de M. Janvier de la Motte et son acquittement, la déposition et la démission de M. Pouyer-Quertier, voilà jusqu'ici les événements de la semaine. Étrange affaire que celle du préfet de l'Eure ! Nous n'avons nullement l'intention d'attaquer ici la décision du jury ; après tout, les jurés peuvent dire qu'ils n'ont, en matière de finances, qu'une compétence fort imparfaite ; qu'ils ne peuvent pas se montrer plus difficiles que les membres du Conseil général et que le ministre des finances.

Ce qu'il y a de pis, c'est que les conseillers généraux et le ministre des finances, celui-ci surtout, étaient certainement de bonne foi dans leurs dépositions. Il faut avoir vu les choses de près pour se faire une idée de l'ignorance profonde, du laisser-aller incroyable qui présidaient, et très-probablement, hélas ! président encore à certaines opérations de cette administration française tant vantée. On peut affirmer hardiment que sur quatre-vingt-dix préfets, trois mille conseillers généraux et quarante mille maires, soit en tout quarante-trois mille quatre-vingt-dix personnes, il n'y en a peut-être pas deux cents qui aient une teinture même très-superficielle des lois et règlements qu'elles sont chargées de faire respecter.

Il n'y a pas dix préfets, il n'y a pas cent conseillers généraux, il n'y a pas quatre-vingt-dix maires en état de dresser *tout seuls* le budget de leur département ou de leur commune, qui sachent même bien au juste ce que c'est qu'un *budget*, un *exercice*, un *virement*, un *mandat*. Il n'y en a peut-être pas trois qui aient jamais mis le nez dans le moindre traité de législation, de finance, de comptabilité, de droit administratif. Les formalités sont remplies machinalement, par des gens qui n'en comprennent ni le sens ni la portée, qui savent seulement, — en matière administrative — opiner du bonnet et donner une signature. Nos lecteurs se rappellent peut-être la fameuse *parabole* qui conduisit un philosophe socialiste sur les bancs de la police correctionnelle de la Restauration. Saint-Simon supposait la France subitement privée ou de ses trente mille premiers savants, artistes, militaires, industriels, commerçants, ou bien de ses trente mille premiers fonctionnaires, compris le roi, les princes du sang, les chambellans, etc., et comparant les résultats probables de l'une et de l'autre hypothèse, il arrivait à des conclusions qui parurent séditieuses.

Sur une échelle plus restreinte, et au point de vue purement administratif, en faisant abstraction du côté politique, de leurs attributions, il est parfaitement certain que si l'on supprimait brusquement les préfets, les maires, les receveurs généraux, etc., la besogne serait tout aussi bien faite par les employés de la préfecture, les secrétaires de mairie et les fondés de pouvoir qui la font déjà. Soyons irrévérencieux jusqu'au bout : il est certain que, de tous les employés du ministère des finances, le plus facile à remplacer ou même à supprimer, administrativement parlant, c'est le ministre lui-même. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il est complétement étranger aux services qu'il a mission de diriger : c'est un banquier, c'est un manufacturier, c'est un avocat, c'est tout ce que vous voudrez, excepté un homme qui connaisse finances. Le préfet est un homme du monde qui « représente », qui sait donner à dîner ; sous l'Empire il devait, en outre, savoir faire les élections ; pour les affaires et la législation, s'adresser à ses chefs de bureau. Le receveur général c'est une caisse, à peine un cautionnement : nombre d'entre eux seraient incapables de dresser une balance ; quelques-uns ne savent pas ce que c'est.

Rien n'est plus facile à expliquer. En France, c'est-à-dire dans l'un des pays où l'on fait le plus de lois, où l'administration, fortement centralisée, joue le rôle le plus important, *il n'y a pas un seul endroit* où l'on apprenne les principes généraux de l'administration, son vocabulaire général, ses dialectes particuliers, ses procédés les plus usuels. Aussi, en ignore-t-on généralement le premier mot. Ceux-là même, qui ont pu pénétrer dans quelques-uns des recoins du « sanctuaire », n'en connaissent bien que certains détours qu'une longue fréquentation leur a rendus familiers ; mais alors, comme on dit en Allemagne, les arbres les empêchent de voir la

forêt. Comment s'étonner ensuite si, aux yeux de tous, l'administration est une sorte de puissance mystérieuse, au grimoire de laquelle on n'ose toucher qu'en tremblant ? Comment s'étonnér, surtout quand ils n'ont pas à craindre les désagréments de la publicité, que des conseillers généraux, s'en rapportent entièrement, pour le budget, au préfet, qui donne de si bons diners, qui sait conter si joyeusement les gaillardises les plus hardies ? Car c'est en cela, il faut bien le dire, que consistaient les séances de la plupart des conseils généraux sous l'Empire. Ces mandats *fictifs*, qu'on ne sait plus comment qualifier depuis que le jury de l'Eure a refusé de les appeler des faux en écriture publique, les conseillers généraux de l'Eure ne les avaient certainement pas vus. Croyez-vous donc qu'on ait le temps de s'occuper de toutes ces « broutilles » en quinze jours de « nopces et festins non interrompus » ? Ils n'ignoraient pas, sans doute, que le joyeux administrateur avait distribué l'argent lui-même, sans demander de reçus, à pleines poignées, à des ouvriers cotonniers, que d'ailleurs on ne retrouve pas. Eh bien ! après ? qui leur avait jamais dit que les fonctions d'ordonnateur et de comptable doivent toujours être séparées ; que celui qui fait les mandats ne doit pas toucher aux fonds ; que ce seul fait constitue une gestion occulte ? Gestion occulte ! Mais parlez-leur donc chinois tout de suite !

Il y a lieu d'espérer que les choses n'en iront plus ainsi. La publicité des séances secouera bien des apathies complaisantes ; mais nous comptons surtout sur la commission permanente contre l'institution de laquelle on a tant crié, à tort suivant nous. Il n'est pas douteux que la nécessité de s'occuper plusieurs jours par mois des affaires courantes ne soit une excellente école pour les hommes intelligents du Conseil général, et aussi pour le préfet obligé de se surveiller davantage.

Au point de vue politique, le procès Janvier, malgré son dénouement heureux, a dû être fort désagréable aux bonapartistes. Je parle de ceux qui sont intelligents. Ce parti n'est pas en mesure de se permettre la moindre petite extravagance sur le chapitre de l'honneur, et c'est là un accroc assez sérieux, assez visible, à « sa robe d'innocence » (style Gavardie) déjà passablement endommagée. Ils ont bien essayé de payer d'audace, monnaie qui ne leur manque guère ; on parle même d'une dépêche de félicitations de l'Impératrice. Ce serait « roide », mais l'impression produite en France et en Europe par les *exploits* de M. Janvier de la Motte a été trop unanime pour que l'échec puisse être dissimulé.

Quant à la prétention de l'extrême droite de jeter M. Pouyer-Quertier à la tête de M. Dufaure, d'obliger « ceci » à céder la place à « cela » ; d'entamer une campagne antiministérielle sur l'affaire Janvier, on peut dire que c'est de la folie pure et simple. Quoi donc, MM. les légitimistes, MM. les cléricaux, vous vous feriez, à la suite des conseillers généraux de l'Eure, les défenseurs de cet administrateur fantaisiste, de ce galant ordonnateur ! Qu'il lui soit beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé, je le veux bien, mais ce n'est pas à vous, qui avez la prétention de représenter la loi, la morale et les intérêts généraux du pays, ce n'est pas à vous d'amnistier, aux dépens des contribuables et de l'honneur public, ces hardis coups de canif à la probité administrative.

Puisqu'une citation de l'Évangile est venue sous notre plume, elle nous servira de transition pour arriver à l'esprit général qui semble animer la fraction cléricale de l'Assemblée dans la discussion du projet de loi contre l'*Internationale*, sur lequel on trouvera plus loin un article particulier.

Dans le discours qu'il a prononcé mercredi dernier, M. Louis Blanc avait protesté, avec raison suivant nous, contre cette prétendue « fatalité de la misère » qui pèserait sur la plus grande partie du genre humain, condamnée sans appel à la souffrance. On entend tout d'un coup la douce voix de M. Sacaze, le rapporteur de la loi, s'écrier « qu'une bouche qui ne se trompe jamais a dit qu'il y aura toujours des pauvres » ! Et la droite d'applaudir à tout rompre, apparemment pour se féliciter de ne point se trouver du nombre. Il est vrai que « la même bouche » a dit aussi qu'il était plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Mais nos riches cléricaux aiment bien mieux se résigner à cette difficile opération que de figurer dans la bande des pauvres « éternels ».

Ce n'est pas la première fois qu'à propos des souffrances des classes laborieuses, la doucereuse hypocrisie des « heureux de la terre » invoque le témoignage de Jésus. Il faut qu'on le sache pourtant, cette interprétation des paroles du Christ est *absolument* fausse ; elle n'a pu être admise qu'à la suite d'une audacieuse falsification du texte de l'Évangile. Voici, en effet, ce que dit l'Évangile de saint Jean, chap. XII, verset 8 :

Jésus était à manger chez Lazare, lorsque Marie, la sœur de Lazare, répandit sur ses pieds un parfum précieux. Judas Iscariote murmura ; il déclara qu'on aurait pu vendre ce parfum trois cents deniers et distribuer cet argent aux pauvres. A quoi Jésus répondit textuellement : « Laissez-la ; qu'elle » le garde pour le jour de mon ensevelissement, car vous *avez* » *toujours des pauvres avec vous* (*pauperes enim semper habetis* » *vobiscum*), tandis que moi, vous ne m'*avez pas toujours*. »

Rien de plus clair que le sens de cette phrase. Comme le remarquait il y a déjà plusieurs années un écrivain de la presse politique, il ne s'agit dans ce passage ni du paupérisme ni de sa durée. Jésus, qui ne demeure pas chez Lazare, qui ne s'y trouve qu'en passant, excuse Marie d'une prodigalité *exceptionnelle*, qui ne peut faire tort aux pauvres qu'elle a constamment auprès d'elle.

Ce texte de Jésus est pourtant une des plus fortes raisons invoquées, soit par M. Lacaze, soit par M. Delpit dans son rapport sur les causes de l'insurrection du 18 mars, pour engager ceux qui souffrent à se tenir tranquilles, tandis que ceux qui ne souffrent pas bénissent le ciel de ses bontés pour eux.

Il y a, dans cet égoïsme presque cynique à force d'être naïf, dans cette jésuitique interprétation des textes sacrés, quelque chose qui heurte les sentiments les plus respectables et engendre les plus grands périls, non-seulement pour la religion compromise et profanée, mais pour les objets mêmes dont la religion s'occupe, et qui menacent d'être entraînés dans le commun naufrage. Si, par une entorse donnée au bon sens et à la vérité, vous vous retranchez derrière la religion pour vous dispenser d'étudier les questions économiques, de panser et de guérir les plaies sociales, ce n'est pas seulement la religion que vous ébranlez, c'est la morale, c'est la vérité, c'est la société. Cette résignation que vous prêchez *aux autres*, ce détachement des biens de ce monde que vous voudriez imposer à ceux qui n'ont rien, vous qui avez terres et

manoirs et ne paraissez pas disposés à vous en défaire, tout cela tourne contre vous : et c'est justice. Aux yeux des croyants sincères, il y a quelque chose de pis que de ne pas croire, c'est de faire semblant de croire. O conservateurs, si vous pensez *conserver* par de pareils moyens, quelles effroyables ruines vous nous préparez !

SORBONNE

PHILOSOPHIE

COURS DE M. PAUL JANET
de l'Institut

Comparaison des théories morales et sociales de Montesquieu et de J.-J. Rousseau (suite).

II

Notre première leçon (1) n'était qu'une introduction générale indiquant la tendance et l'esprit de nos études. Nous chercherons, avons-nous dit, à rapprocher plutôt qu'à séparer les eux grands penseurs dont nous nous occuperons, restant dèles au principe fondamental de la critique philosophique qui est de poursuivre le rapprochement des esprits, sans pourtant effacer de parti pris les oppositions trop évidentes. Nous entrons maintenant dans l'analyse particulière et précise de nos deux philosophes, en essayant de faire marcher de front l'une et l'autre étude. Aujourd'hui, nous parlerons de Montesquieu, et l'ordre naturel des idées nous amène à nous occuper de sa métaphysique.

I. — On sait que le premier chapitre de l'*Esprit des lois* est un chapitre de métaphysique, très-court, mais très-profond et très-riche en pensées. Montesquieu a eu sans doute ses raisons pour commencer ainsi son ouvrage, et c'est ce qui nous engage à commencer comme lui.

Beaucoup de critiques se sont étonnés de trouver de la métaphysique dans l'*Esprit des lois*. Voltaire, dans le commentaire souvent spirituel et sensé, mais parfois aussi malveillant et frivole qu'il a fait de cet ouvrage, reproche à Montesquieu cette métaphysique obscure et inutile; il lui demande dédaigneusement pourquoi il a renouvelé la querelle des *réaux* et des *nominaux*. Et, en effet, Montesquieu, dans la suite de son livre, ne fait plus allusion à ce premier chapitre, qui semble être un hors-d'œuvre. C'est précisément ce que lui reprochent d'autres critiques : ils l'approuvent d'avoir commencé par la métaphysique, mais ils le blâment de ne plus se servir de ces principes dans l'exposition ultérieure de sa doctrine, et ils l'accusent de retomber dans l'empirisme.

Ces deux points de vue nous semblent inexacts. A notre sens, Montesquieu a eu raison de commencer par l'exposé de ses principes métaphysiques, et il a eu raison de ne plus les invoquer ensuite. Il n'y a pas là de contradiction. Ceux qui lui reprochent de ne pas se servir de ses principes dans la suite de son ouvrage ne comprennent pas l'objet original du livre qu'ils critiquent.

L'idée de commencer par exposer les principes de la justice pour montrer ensuite comment ils s'appliquent dans la réalité n'était pas une idée nouvelle. Le célèbre Grotius avait fondé le droit naturel et le droit des gens sur ce principe, que les lois humaines devraient être l'application des lois éternelles de la justice. Cette science était devenue depuis populaire et classique. Puffendorff, Wolff, Burlamaqui, Selden, s'étaient occupés du droit naturel et avaient cherché à ramener au type idéal de justice les rapports des citoyens et des États.

Mais tel n'était pas l'objet de Montesquieu. Il n'a pas voulu faire un ouvrage de droit naturel. Il ne faut pas lui demander ce qu'il n'a pas cherché, mais se placer, pour le juger, au point de vue qu'il a choisi lui-même. La justice idéale existe, cela est hors de doute; mais les lois humaines sont faites dans de certaines circonstances données qui, sans les empêcher d'être conformes à la justice éternelle, les rendent cependant très-différentes entre elles. De là des lois de toute nature, souvent même des lois étranges et immorales. Qu'elles aient tort d'être immorales, c'est ce que personne ne conteste; mais on peut chercher à les expliquer, ne serait-ce que par l'ignorance même de la loi morale. Et à l'encontre des sceptiques, qui trouvent dans la diversité des lois une occasion de combattre la loi humaine, à laquelle ils assignent pour unique origine le caprice et la fantaisie, Montesquieu a voulu montrer que les lois humaines, celles du moins qui ont duré et été observées, ne sont pas de purs caprices du législateur, mais qu'on peut retrouver dans la nature du peuple, par exemple, ou dans le climat du pays, etc., les raisons générales et les causes secondes qui en expliquent la diversité et quelquefois la bizarrerie. Le problème qu'il veut résoudre est donc celui-ci : les lois sont-elles le résultat du caprice du législateur ou ont-elles des raisons générales, différentes de la justice idéale et rendant compte de leur confection, de telle sorte que les contradictions puissent être ramenées à des principes généraux, tels que le gouvernement, la religion, le climat, le caractère, la littérature ? Ce sont ces principes que Montesquieu établira par l'étude attentive des lois. Voilà son œuvre, très-différente de celle de Grotius, qui propose au législateur un idéal positif, très-différente aussi de celle des jurisconsultes, qui ne font qu'interpréter les lois positives dans un pays donné. Le jurisconsulte part d'un code et donne l'explication de la loi au point de vue du législateur; le philosophe de droit naturel montre le principe idéal et donne par là un fanal aux politiques. Montesquieu ne fait ni l'un ni l'autre : il est le philosophe historien du droit.

Il aurait dû, il aurait voulu, si la chose eût été possible, recueillir toutes les lois de tous les temps et de tous les pays, et les expliquer toutes par des raisons générales ou par des causes secondes. Ceci n'exclut pas sans doute, mais n'exige pas non plus la métaphysique. Il en est ici comme de l'historien qui, tout en racontant les événements, peut les juger d'après sa conscience et faire œuvre de moraliste, ou bien représenter l'idéal auquel tend l'humanité et découvrir sous les faits le fil conducteur des destinées humaines. Cependant, dans la *Grandeur et décadence des Romains*, nous voyons que Montesquieu n'a tenu ni l'une ni l'autre de ces deux routes. Il est le philosophe des causes secondes : il explique plus qu'il n'apprécie les événements. Dans l'*Esprit des lois*, c'est identiquement la même méthode appliquée à un différent objet.

On comprend donc pourquoi la métaphysique lui paraît

(1) Voyez le numéro 24, 9 décembre 1871, page 556.

chapitre joue un rôle secondaire dans la suite de l'ouvrage. Mais qu'on ne croie pas pour cela qu'il s'abstiendra de faire intervenir parfois l'idéal de la justice. Au contraire, c'est avec passion qu'il laisse parler sa conscience sur toutes les grandes questions qui intéressent l'humanité. Nul n'est plus éloquent, plus pathétique que lui quand il s'agit de revendiquer les droits de l'humanité, de combattre l'esclavage, de réclamer la tolérance religieuse, la douceur dans les peines et la liberté individuelle. Mais cela est accidentel. Il travaille avec ses contemporains au renouvellement de la société, mais l'objet qu'il poursuit est plus général. Il veut exposer les lois des lois. Ceux qui lui reprochent de ne pas avoir composé un traité de droit naturel sont dans l'erreur : ils exigent un ouvrage banal d'un penseur qui nous a laissé un livre entièrement neuf, éminemment original.

Raison de plus, diront ceux qui auraient voulu ne pas voir figurer la métaphysique dans l'œuvre de Montesquieu ; ce premier chapitre était inutile, il ne fallait pas l'écrire, puisqu'il n'avait aucun lien avec l'ouvrage. Mais c'est au contraire précisément parce que son but était autre, qu'il lui importait de faire une profession de foi ne laissant aucun doute sur ses véritables principes philosophiques, et de protester d'avance contre cette sophistique empirique dont l'accuseraient certainement des adversaires peu consciencieux. Blâmera-t-on un historien qui fait de l'histoire politique de reconnaître dans sa préface les lois éternelles de la morale qu'il fera pourtant rarement intervenir dans son récit? Pourquoi blâmer davantage Montesquieu d'avoir, dans ce premier chapitre qui est aussi une sorte de préface, énergiquement protesté contre les doctrines de Hobbes, et d'avoir exposé avec une rigueur scientifique un peu obscure les principes de la métaphysique du droit ?

II.— Que ressort-il de ce chapitre, dont nous avons démontré la légitimité et l'utilité ? Le premier principe qui y est mis en relief est l'existence de Dieu. La seconde phrase de l'*Esprit des lois* est une démonstration sans syllogisme, mais très-forte et très-concluante de cette importante vérité.

Il est naturel de se demander pourquoi Montesquieu a introduit cette démonstration là où il s'agissait d'établir le principe des lois. Est-ce de là qu'il tirera l'idée de la loi? Non pas, car on lui a reproché d'avoir fait le contraire dans cette phrase célèbre : « Les lois sont des rapports nécessaires résultant de la nature des choses. » D'après cette définition, la loi serait, on le voit, indépendante de l'existence de Dieu. Mais c'est précisément pour cela qu'il ajoute immédiatement qu'il y a un Dieu. De même que parce qu'il ne tire pas sa philosophie de l'esprit de justice, il tient à affirmer cet esprit de justice, de même il affirme Dieu, parce que sa définition de la loi est indépendante de l'existence de Dieu. Ainsi la seconde phrase est une réponse à l'objection que susciterait la première :

« Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous » les effets que nous voyons dans le monde ont dit une grande » absurdité; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité » aveugle qui aurait produit des êtres intelligents. » (*Esprit des lois*, l. I, ch. I.)

Voilà la preuve de l'existence de Dieu d'après Montesquieu; il la tire de la contradiction qu'il y a entre une cause aveugle et l'intelligence à laquelle elle aurait donné naissance. Cette preuve est très-ancienne. On lit dans les *Conversations de Socrate* de Xénophon : « Crois-tu que tu sois un être pourvu de » quelque intelligence et qu'ailleurs il n'y ait rien d'intelli» gent ?... Penses-tu que toi seul aurais eu le bonheur de ra» vir une intelligence qui ne serait nulle part ailleurs? » (M., l. I. ch. IV.) Cette idée est exprimée aussi par Bossuet dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* : « Si » nous étions tous seuls intelligents dans le monde, nous » seuls nous vaudrions mieux, avec notre intelligence impar» faite, que tout le reste qui serait tout à fait brute et stu» pide, et l'on ne pourrait comprendre d'où viendrait dans ce » tout qui n'entend pas, cette partie qui entend, l'intelli» gence ne pouvant pas naître d'une chose brute et insen» sée. » C'est, on le voit, la même pensée que celle de Montesquieu.

Nous trouvons encore, dans un autre passage de l'*Esprit des lois*, une adhésion formelle à l'existence de Dieu ; mais cette fois c'est l'argument utilitaire qui est provoqué. « M. Bayle a prétendu qu'il valait mieux être athée qu'idolâtre. « J'aime» rais mieux, dit-il, que l'on dît de moi que je n'existe pas, » que si l'on disait que je suis un méchant homme. » Ce n'est qu'un sophisme fondé sur ce qu'il n'est d'aucune utilité au genre humain que l'on croie qu'un certain homme existe; au lieu qu'il est très-utile que l'on croie que Dieu existe.... Dire que la religion n'est pas un motif réprimant parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif réprimant non plus. C'est mal raisonner contre la religion de rassembler dans un grand ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits, si l'on ne fait de même des biens qu'elle a faits... Quand il serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne le serait pas que les princes en eussent et qu'ils blanchissent d'écume le seul frein que ceux qui ne craignent point les lois humaines puissent avoir (l. XXIV, ch. II). »

C'est la religion prouvée par l'utilité, et la paraphrase du vers de Voltaire,

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Nous reviendrons sur ce second argument. Parlons d'abord du premier, qui mérite qu'on s'y arrête. Cette preuve de l'existence de Dieu par l'existence de l'intelligence n'est qu'un cas particulier, mais très-lumineux, de la preuve générale qu'on appelle l'argument des causes finales, et qui consiste à prouver l'existence d'un être intelligent en montrant que l'ordre existe dans la nature. La difficulté de cet argument, c'est que l'ordre n'est que le signe de l'intelligence, et que l'on juge des merveilles de la nature par analogie avec les merveilles de l'industrie humaine.

« L'univers m'embarrasse... et je ne puis songer
» Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger. »

C'est là, il faut en convenir, un raisonnement détourné. Mais si, comme Montesquieu, on considère dans le monde l'intelligence elle-même et non pas seulement ce qui en est le signe, cette difficulté s'évanouit et la preuve des causes finales devient saisissante, accablante. Comment concevoir, en effet, qu'une combinaison fortuite d'éléments aveugles ait pu produire l'intelligence? L'argument des vingt-quatre lettres de l'alphabet qui, jetées au hasard, ne peut produire ni l'*Iliade* ni un seul vers de l'*Iliade*, s'applique ici dans toute sa rigueur. L'*Iliade* n'est, en somme, qu'une des œuvres du cer-

veau humain. Or, dans l'hypothèse athée, le cerveau humain serait l'œuvre du hasard, et ce hasard qui, bien loin de pouvoir faire l'*Iliade*, ne saurait même faire un seul vers, aurait produit ce cerveau, et, par suite, tous les chefs-d'œuvre qui sont sortis de la pensée humaine. Montesquieu, en présentant sous cette face cet argument si ancien, a fait preuve d'esprit pratique ; il a négligé l'accessoire, il est allé droit au but.

On peut trouver moins concluant l'argument utilitaire. Il est certain qu'utilité ne fait pas vérité. De ce qu'il y a intérêt à croire telle chose, il ne s'ensuit pas que cette chose soit vraie. On a vu des athées exiger que les autres ne le fussent pas, et cela uniquement dans leur propre intérêt. Ainsi considéré, cet argument n'a qu'une valeur relative ou plutôt il n'a aucune valeur. Mais ce n'est pas dans ce sens grossier que Montesquieu l'a entendu. Il ne dit pas qu'il faut croire une chose quand même elle serait fausse. Mais il dit, ce qui est bien différent : étant donné un Dieu, lequel vaut le mieux de l'athéisme ou de la superstition? Le fanatisme entraînerait, il est vrai, une foule de conséquences funestes ; mais l'athéisme ôte tout frein et est plus dangereux encore. Bayle, philosophe de cabinet, qui se donne le plaisir de penser, de critiquer, de douter pour penser, critiquer et douter, ne se préoccupe pas beaucoup de l'athéisme, qui ne peut avoir pour lui aucun danger, tandis que le fanatisme pourrait l'empêcher de penser. Montesquieu ne se place pas à ce point de vue personnel et étroit ; il exprime une pensée politique. Il ne s'agit pas, pour lui, de prouver Dieu à ce moment. Il s'agit de savoir si le christianisme est préférable à l'athéisme dans un État : quant à lui personnellement, il est déiste.

L'argument peut d'ailleurs se soutenir même au point de vue de la philosophie pure. Repoussons l'interprétation machiavélique, qui envisage la religion uniquement comme un frein. Supposons un homme qui ne soit arrivé sur cette question ni à une certitude affirmative ni à une certitude négative. Ceux qui doutent, et c'est le plus grand nombre, ne doivent-ils pas se dire : « A quelles conditions puis-je vivre? A condition qu'il existe une notion du bien, du mal, de la justice, de l'honneur, de la fraternité. Or, si nous sommes l'œuvre du démon, c'est à dire du hasard, il n'y a pas de patrie, il n'y a pas de liberté, il ne vaut plus la peine de vivre, *vita est non vitalis*. Il faut donc vivre comme si tout cela existait, il faut croire à quelque chose. Or, croire à quelque chose, c'est croire à Dieu, car ce que j'appelle Dieu, c'est un certain principe du bien, c'est un être quelconque que je ne détermine pas, mais qui est supérieur à l'univers physique. » Si cette manière de raisonner n'est pas sans fondement, l'argument utilitaire a donc aussi son importance, même à le prendre dans un sens moins grossier que ceux qui font de la religion un appendice de la police.

Tels sont les deux arguments que Montesquieu nous suggère pour démontrer l'existence de Dieu. Il appartient donc, sans qu'il soit permis d'en douter, à l'école des déistes. Ses adversaires théologiques, les jésuites de Trévoux, ont suspecté la sincérité de ces croyances déistes et chrétiennes. Sur la question du christianisme, il se défend en affirmant son respect et sa sympathie pour la religion chrétienne, et il y a tout lieu de croire que son admiration était sincère. Mais qu'il soit allé au delà de l'admiration, c'est ce qui ne résulte ni de l'*Esprit des lois* ni de la défense qu'il en a faite.

Pour le déisme, au contraire, il s'indigne contre ses adversaires qui ont eu recours à la calomnie. Ils l'ont accusé de spinosisme à cause de sa définition des lois. Là-dessus, Montesquieu triomphe en citant la seconde phrase de son livre. Par conséquent, le déisme de Montesquieu, déisme vague et indéterminé comme celui de Voltaire et de Rousseau, mais déisme convaincu, est un fait acquis. Cet accord de ces grands penseurs sur cette grave question est bien fait pour provoquer la réflexion.

Sans exagérer le principe d'autorité (qui, en philosophie pure, n'a pas de valeur, puisque, en tant que philosophie, ma seule règle est l'évidence), ne puis-je pas, au point de vue pratique en tant qu'individu, n'ayant plus en moi la même confiance que j'ai en tant que philosophe, attribuer une certaine importance à l'opinion des grands hommes? N'est-ce pas pour moi une garantie de penser en leur compagnie, et ne suis-je point par là fortifié dans ma manière de voir? Restreint à ces limites, l'argument d'autorité a certainement sa portée.

Eh bien, si l'on considère le XVIIIe siècle, ce siècle de matérialisme et d'athéisme, comme disent quelques-uns de ses amis et aussi ses ennemis qui sont les ennemis de toute philosophie libre, on est frappé de voir que tous les grands esprits sont déistes, que les esprits inférieurs seuls sont athées. Qu'y a-t-il de plus grand au XVIIIe siècle que Montesquieu, Rousseau et Voltaire? Qui est-ce qui a détruit l'intolérance? Voltaire. Qui est-ce qui a amené la réforme civile? Montesquieu. Qui est-ce qui a été le précurseur de la révolution politique? Rousseau. Tous les trois sont déistes. Parmi les matérialistes, à l'exception du seul Diderot, qui peut-on citer? D'Holbach, Lamettrie, Naigeon, tous esprits inférieurs. Ajoutons parmi les déistes Condillac, Turgot, Bernardin de Saint-Pierre, madame de Staël. Et, pour ne pas rester en France, comme s'il n'y avait de goût et de littérature que parmi nous, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, partout nous trouverons des spiritualistes et des déistes.

En Allemagne, l'athéisme est d'importation française. Frédéric II, au point de vue philosophique et littéraire, est un Français, et c'est seulement à sa cour, c'est seulement aux soupers du roi que l'on est athée. La philosophie, qui jusqu'à Kant domine en Allemagne, est celle de Leibnitz, et sa tradition est conservée par toute une suite de penseurs très-distingués, très-judicieux, qui tous sont déistes. L'Académie de Berlin, fondée par Leibnitz, était déiste et spiritualiste. Kant lui-même est bien loin d'être un athée, et il faut voir en lui au contraire un partisan des grandes doctrines morales et religieuses.

En Suisse, nous trouvons la grande école des naturalistes, Bonnet, Saussure, Réaumur, Haller et tant d'autres, dont les découvertes n'ont fait que fortifier le deisme et le spiritualisme. En Angleterre, l'école théologico-physique a cherché à prouver Dieu par l'étude attentive des merveilles de la nature. En Écosse, Reid, Fergusson, Ad. Smith, sont tous spiritualistes. En Hollande, Hemsterhuys appartient aussi à l'école théologico-physique.

Partout donc, au XVIIIe siècle, nous trouvons en vigueur les doctrines spiritualistes et déistes. L'athéisme n'est particulier qu'à l'école encyclopédique française. Il n'était pas, je crois, hors de propos de réfuter ici le préjugé injuste qui fait rejaillir sur tout le XVIIIe siècle le reproche mérité par quelques philosophes seulement et de moins connus.

III. — La seconde question métaphysique que soulève le premier chapitre de l'ouvrage de Montesquieu, c'est la philosophie des lois.

Cette philosophie repose tout entière sur la formule célèbre qui commence le livre, à savoir que « les lois sont les rapports nécessaires résultant de la nature des choses ». Cette définition souvent usitée a rencontré beaucoup de critiques.

Destutt de Tracy, dans son remarquable *Commentaire sur l'esprit des lois*, où il fait l'éloge de Montesquieu et ajoute même à son œuvre, n'approuve pas cette définition. Il dit dédaigneusement : « Une loi n'est pas un rapport, un rapport n'est pas une loi. »

Helvetius, qui a fait au livre de Montesquieu des objections aigres et souvent superficielles, dit que les lois sont les résultats des rapports plutôt que les rapports eux-mêmes.

Ce sont là des chicanes et non des objections sérieuses. La définition de Montesquieu est simple; elle est claire et elle peut s'appliquer à tous les cas. Cuvier s'en est servi et en a fait la base de sa méthode paléontologique. « Par cela seul, s'est-il dit, qu'un animal est carnivore, il doit avoir un estomac propre à digérer de la chair, des mâchoires construites pour dévorer, des dents propres à broyer, des griffes pour s'emparer de sa proie, des organes de la vue assez développés pour l'apercevoir de loin, enfin un cerveau où réside l'instinct qui lui enseigne les moyens à employer ; car un être organisé est un système clos dont tous les éléments se supposent et se complètent. Ce sont là les lois de son existence, autrement dit les rapports nécessaires qui dérivent de sa nature. » Cuvier déduit de ce principe d'autres détails particuliers ; la forme des os, leur mode d'insertion et la force des muscles, et enfin il arrive à reconstruire les êtres fossiles, et cela par l'application du principe de Montesquieu.

En présence de pareils résultats, on a le droit de ne pas se préoccuper de chicanes insignifiantes. Il est permis à une définition d'être concise et simple, quand elle est suffisamment claire.

Destutt de Tracy fait une autre objection plus sérieuse. Suivant lui, l'idée primitive de la loi vient des lois civiles. C'est d'abord ainsi que les hommes ont compris la loi. Or, la loi civile est « une règle prescrite à nos actions par celui que nous regardons comme ayant le droit de faire la loi. »

« Ensuite, » ajoute-t-il, « quand nous remarquons l'action réciproque de tous les êtres les uns sur les autres, nous disons » qu'ils suivent certaines lois. Nous appelons par extension » lois de la nature l'expression de la manière dont ces phénomènes s'opèrent constamment... c'est-à-dire que les choses » se passent *comme si* une autorité invincible eût ordonné » qu'elles fussent comme cela, sous peine de l'anéantissement » inévitable des êtres agissants, etc.... » Il est bien possible que telle soit, en effet, l'origine historique de l'expression de loi appliquée à la nature. Les hommes ont sans doute connu la loi d'abord par le législateur, et puis peu à peu ils ont aperçu une différence entre ces lois et d'autres lois auxquelles ils obéissaient sans l'ordre du législateur et auxquelles ils se reprochaient pourtant de ne pas obéir. De là la distinction que faisaient les Grecs entre les lois écrites et les lois non écrites (voy. entre autres Xénophon, *Mémor.*, t. IV, c. v) ; de là la notion de la loi naturelle, œuvre d'un législateur divin et invisible. Plus tard encore, les savants, s'étant aperçus que les phénomènes de la nature se ramènent tous à des règles communes, il est bien possible que ce soit par analogie qu'on ait employé ici encore le terme *loi*.

Mais cette explication a tout au plus une valeur historique et étymologique. Une fois que la science a eu découvert de pareilles lois, l'analyse a repris en sens inverse l'explication de Destutt de Tracy et montré que les lois positives elles-mêmes, loin d'être le type de la loi en soi, qui est, comme dit Platon, la règle des mortels et des immortels, n'en sont que des cas particuliers.

La science mathématique montre que, dans certains objets bien déterminés par des définitions, des rapports nécessaires qui existent entre leurs divers éléments, il résulte des conséquences nécessaires. De là la loi du cercle, la loi de l'existence des triangles, etc., et la géométrie n'est que le développement de ces lois géométriques. De même, si vous étudiez la nature humaine, vous chercherez ce qu'il y a dans l'homme de plus général ; et de cette constitution générale résulteront des rapports nécessaires qui seront les lois de l'humanité. Si vous considérez un bienfaiteur et celui qu'il a obligé, il en résultera la reconnaissance. C'est ainsi qu'on arrive aux lois de la morale qui sont des rapports nécessaires résultant de la nature de l'âme. Si vous étudiez l'homme en lui-même, vous voyez qu'il est composé d'une âme et d'un corps, et que l'âme est supérieure au corps ; vous en concluez nécessairement que l'âme domine sur le corps. Si vous comparez les hommes entre eux, vous voyez qu'ils sont semblables, qu'ils ont les mêmes facultés, et que la différence ne consiste que dans les degrés divers de développement de ces facultés. Vous en concluez que les hommes doivent se traiter comme des êtres égaux, comme des frères, comme des amis ; de là la loi de sympathie et de justice. Enfin, si l'on observe la nature physique, il résultera des conséquences certaines, nécessaires, de la nature de certains corps mis en rapport avec certains autres.

L'idée de loi ainsi généralisée trouve certainement dans la définition de Montesquieu sa formule la plus satisfaisante. De là, on redescendra ensuite aux lois positives et l'on montrera sans peine que ce n'est pas de la loi positive qu'il faut partir, mais bien de la loi en soi.

Destutt de Tracy définit la loi l'ordre de celui qui a *le droit* de commander. Mais ce droit lui-même, d'où vient-il? De certains rapports nécessaires résultant de la nature de la société. De plus, il ne suffit pas d'un ordre quelconque pour qu'il y ait *loi ;* mais il faut : 1° que cet ordre soit juste, et 2° qu'il soit utile à la société. Supposez un ordre absurde comme celui de Caligula voulant que les hommes obéissent à son cheval. Donnerez-vous le nom de loi à ce caprice absurde, à cet acte de folie? Ce n'est pas à dire pourtant qu'on ne devra obéir à une loi que si elle est absolument juste et utile. Il faut tenir compte de la faillibilité humaine, et, dans l'intérêt de la sécurité générale, il sera convenu qu'on devra obéir aux lois positives quand elles ne seront pas trop éloignées de la loi absolue qui résulte des rapports nécessaires de la société. Les lois positives seront censées se rapprocher de la véritable loi ; si elles n'étaient que de l'arbitraire, elles se détruiraient elles-mêmes en principe. J'aime encore mieux obéir à mes propres caprices qu'à ceux des autres, et l'état de nature vaut mieux que le royaume de Dahomey, où le souverain se fait apporter, dit-on, chaque jour quarante têtes de nègres avant son déjeuner.

Les lois positives ne peuvent donc être appelées lois qu'à la

condition d'être conformes à la nature humaine et d'être, comme dit Montesquieu, les rapports nécessaires résultant de la nature humaine. Les peuples comme les hommes obéissent à la loi morale ; les lois positives ne peuvent donc pas être contraires à cette loi, et la conformité absolue entre les lois positives et la loi morale est le but idéal que poursuit la civilisation. Les peuples cependant vivent dans des circonstances données qui varient à l'infini, et ils doivent par suite avoir des lois relatives à tous ces états sociaux : de là vient que chaque peuple a ses législateurs. Mais plus la civilisation avance, plus on voit s'effacer des législations les caractères exclusivement nationaux. De même que les clans se sont réunis pour former des nations, de même les nations tendent à se réunir par la similitude des lois pour former l'humanité. Ainsi l'a entendu Montesquieu, et c'est pour cela que sa définition n'est pas seulement métaphysique, mais contient en principe son livre tout entier.

« La loi en général, dit-il (l. I, c. III), est la raison humaine » en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre, et les » lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être » que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine. » — Elles doivent être tellement propres au peuple pour le- » quel elles sont faites, que c'est un très-grand hasard si » celles d'une nation peuvent convenir à une autre. »

Mais, d'un autre côté, les peuples deviennent de plus en semblables, et de tout temps ils ont eu quelque chose de commun. Quelles sont donc ces circonstances qui font que les lois, partant toutes d'un même principe, sont pourtant si variées?

« Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe » du gouvernement qui est établi, ou qu'on veut établir... » Elles doivent être relatives au physique du pays, au climat » glacé, brûlant ou tempéré ; à la qualité du terrain, à sa si- » tuation, à sa grandeur ; au genre de vie des peuples, labou- » reurs, chasseurs ou pasteurs ; elles doivent se rapporter au » degré de liberté que la constitution peut souffrir ; à la reli- » gion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à » leur nombre, à leur commerce, à leurs manières. Enfin » elles ont du rapport entre elles ; elles en ont avec leur ori- » gine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur » lesquelles elles sont établies. C'est dans toutes ces vues qu'il » faut les considérer. — C'est ce que j'entreprends de faire dans » cet ouvrage. J'examinerai tous ces rapports, ils forment tous » ensemble ce que l'on appelle l'*esprit des lois*. »

Nous voilà ramenés au point de vue que nous développions en commençant. L'ouvrage de Montesquieu n'est pas un traité de droit naturel : il a au contraire pour objet d'expliquer par les circonstances dans lesquelles les peuples se sont trouvés, les raisons de ces lois, et d'en donner la philosophie générale. De même que Cuvier a ramené à quelques lois l'organisme de tous les êtres vivants, de même Montesquieu cherche à ramener à certains principes généraux toutes les institutions civiles et politiques. Or, cela n'est possible qu'à la condition qu'on admette que ces lois sont des rapports nécessaires résultant de la nature des choses, ou au moins qu'elles seraient telles si elles étaient parfaitement justes et sages.

Voilà toute sa philosophie des lois. Vous voyez que la critique de Destutt de Tracy laisse subsister dans son entier et ne fait que confirmer indirectement la doctrine de Montesquieu.

Cette doctrine a rencontré d'autres critiques qui lui ont fait d'autres objections. Les jésuites de Trévoux ont accusé Montesquieu de spinosisme. Voici comment il répond lui-même à cette accusation dans sa défense de l'*Esprit des lois* : « Le critique a ouï dire que Spinosa admettait un principe » aveugle et nécessaire qui gouvernait l'univers. Il ne lui en » faut pas davantage ; dès qu'il trouvera le mot nécessaire, ce » sera du spinosisme. L'auteur a dit que les lois étaient des » rapports nécessaires ; voilà donc du spinosisme, parce que » voilà du nécessaire... L'auteur a eu en vue d'attaquer le sys- » tème de Hobbes, système terrible qui renverse comme Spi- » nosa toute religion et toute morale. Sur cela, l'auteur a » établi qu'il y avait des lois de justice et d'équité avant l'éta- » blissement des lois positives ; il a prouvé que tous les êtres » avaient des lois ; que même avant leur création ils avaient » leurs lois possibles, que Dieu lui-même avait des lois, c'est- » à-dire des lois qu'il s'était faites... On a pris pour des opi- » nions de Spinosa les objections faites contre le spinosisme. »

Ensuite Montesquieu se défend éloquemment en reprenant le texte même de son ouvrage : « Il est donc spinosiste, lui qui, dans le premier article de son livre, a distingué le monde matériel d'avec les intelligences spirituelles. Il est donc spinosiste, lui qui, dans le second article, a attaqué l'athéisme. *Car ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle*, etc. Il est donc spinosiste, lui qui a continué par ces paroles : « Dieu a » du rapport à l'univers comme créateur et comme conser- » vateur ; les lois selon lesquelles il a créé sont celles selon » lesquelles il conserve ; il agit selon ces lois parce qu'il les » connaît ; il les connaît parce qu'il les a faites ; il les a faites » parce qu'elles ont du rapport avec sa sagesse et sa puis- » sance. » Il est donc spinosiste, lui qui a ajouté : « Comme » nous voyons que le monde formé par le mouvement de la » matière et privé d'intelligence subsiste toujours, etc. Il est » donc spinosiste, lui qui a démontré contre Hobbes et Spi- » nosa que les rapports de justice et d'équité étaient anté- » rieurs à toutes les lois positives. Il est donc spinosiste, lui » qui a dit au commencement du chapitre second : Cette loi » qui, en imprimant en nous-mêmes l'idée d'un créateur, » nous porte vers lui, est la première des lois naturelles par » son importance. »

Montesquieu se contente, on le voit, d'opposer à l'objection malveillante et de mauvaise foi de ses adversaires les nombreux passages où il admet un Dieu créateur. Il aurait pu répondre d'une manière plus péremptoire en distinguant deux espèces de nécessité : la nécessité absolue et la nécessité conditionnelle ; la seconde étant relative, hypothétique, subordonnée à certaines prémisses. L'existence de Dieu est une nécessité absolue, il existe par soi ; *est causa sui*, il est l'être en soi, comme dit Descartes, et il serait étrange d'être fataliste en disant qu'il est nécessaire que Dieu existe. Mais la nécessité des rapports que Montesquieu appelle *lois* est une nécessité contingente, — elle existe étant donné qu'il y a des choses créées. Il n'affirme pas que la création est nécessaire, mais il affirme qu'étant donnée la création, il en résulte des conditions absolument nécessaires. Il pourrait se faire qu'il n'y eût pas d'hommes vivants ; mais il ne peut pas se faire qu'un homme organisé ne meurt pas. Il pourrait se faire qu'il n'y eût pas d'astres, mais étant donnés les astres, il est nécessaire qu'ils obéissent aux lois qui les régissent et qui résultent de leur nature. Où placera-t-on la liberté divine ? On la placera sans doute quelque part ; mais où qu'on la place, tout être obéira nécessairement à certaines lois. La vari

même invoquerait-on le libre arbitre, bien que nous violions parfois la loi morale, la loi morale n'en résulte pas moins nécessairement de l'existence des hommes. Cette nécessité n'a rien qui puisse être confondu avec le fatalisme, ou bien il faut renoncer à toute espèce d'ordre, d'enchaînement dans le monde. La volonté sans loi c'est le hasard, c'est le fatum abstrait, capricieux des anciens, troublant tout uniquement pour faire sentir sa puissance, et ainsi sous prétexte de sauver la liberté divine, on l'asservit à l'idée grossière de caprice.

Voilà ce que Montesquieu aurait pu répondre aux théologiens ses ennemis. Il veut établir, comme Leibnitz, la loi morale sur la nature des choses et l'affranchir des caprices humains et des caprices divins; il veut la soustraire à toute volonté arbitraire humaine ou divine et la fonder sur la nature même de l'humanité. C'est l'unique moyen de sauvegarder la dignité de l'espèce humaine.

Le danger de cette doctrine semble être de rendre la morale indépendante de toute idée religieuse ; car le système de la morale indépendante n'est pas nouveau. Suarez nous apprend qu'il y a eu des philosophes scolastiques qui ont soutenu que quand même il n'y aurait pas de Dieu, la loi morale existerait néanmoins. C'est ce que dit aussi Grotius, et Montesquieu a écrit dans les *Lettres persanes* : « La justice est un » rapport de convenance qui se trouve réellement entre deux » choses. Ce rapport est toujours le même, quelque être qui » le considère, soit que ce soit Dieu, soit que ce soit un ange, » ou enfin que ce soit un homme... Ainsi, quand il n'y aurait » pas de Dieu, nous devrions toujours aimer la justice, c'est-» à-dire faire tous nos efforts pour ressembler à cet être dont » nous avons une si belle idée, et qui, s'il existait, serait né-» cessairement juste. Libres du joug de la religion, nous ne » devrions pas l'être du joug de l'équité. — Voilà, Rhedi, ce » qui me fait penser que la justice est éternelle et ne dépend » point des conventions humaines; et, quand elle en dépen-» drait, ce serait une vérité terrible qu'il faudrait se dérober » à soi même. »

Les philosophes contemporains qui ont soutenu avec un certain éclat la théorie de la morale indépendante ne connaissent probablement pas ce passage de Montesquieu qui est en leur faveur. Dans l'*Esprit des lois*, cependant, il rattache la morale à l'existence de Dieu : *Il y a donc*, dit-il, *une raison* » *primitive, et les lois sont les rapports qui se trouvent entre elle* » *et les différents êtres*, et les rapports de ces différents êtres » entre eux » (l. I, ch. 1).

Ces deux théories ne sont pourtant pas contradictoires. Le premier passage n'est qu'une maxime hyperbolique destinée à nous faire mieux comprendre le caractère absolu de la justice; en le rapprochant du second, nous arrivons à cette conclusion qui est dans l'esprit de Montesquieu : Dieu veut la justice parce qu'elle est la justice.

Dans l'*Eutyphron*, Platon écarte aussi l'hypothèse qui fait reposer la justice sur la volonté de Dieu, au lieu de soumettre la volonté de Dieu à la justice.

Eutyphron : Le saint est ce qui est aimé des dieux. — *Socrate :* Le saint est-il aimé des dieux parce qu'il est saint, ou est-il saint parce qu'il en est aimé ? — *Eutyphron :* Parce qu'il est saint. — *Socrate :* Il est donc aimé parce qu'il est saint, mais il n'est pas saint parce qu'il est aimé ? — *Eutyphron :* Il me le semble. — *Socrate :* Ainsi, mon cher Eutyphron, ayant à m'expliquer précisément ce que c'est que le saint, tu n'as pas voulu sans doute m'expliquer son essence, et tu t'es contenté de m'expliquer une de ses qualités, qui est d'être aimé des dieux; tu ne m'as pas dit ce qu'il est par essence....

Montesquieu affirme comme Eutyphron que le juste est juste, indépendamment de la volonté de Dieu; mais par cela seul qu'il y a une justice absolue, une raison absolue de la justice, il y a un Dieu qui est, non pas la volonté absolue, mais bien plutôt, je le répète, la raison absolue, la justice absolue. Ainsi se trouvent conciliées deux opinions en apparence contradictoires.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la doctrine elle-même, nous tirons de tout le débat cette conclusion : que l'état de l'opinion relativement à Dieu n'entraîne pas la liberté à l'égard de la justice, et cherchant ce qui nous unit et non ce qui nous sépare, nous constatons que, quel que soit notre point de départ, nous sommes d'accord sur l'existence de la loi morale. Le catholique, le protestant et le philosophe, le déiste, le panthéiste et même le matérialiste, cherchent à fonder la loi morale chacun sur son principe : bien que les principes diffèrent, réjouissons-nous au moins de nous entendre sinon sur l'ordre scientifique, au moins sur la morale.

Quant à la doctrine de Montesquieu, on voit qu'elle a pour objet d'affranchir la loi de l'arbitraire. Poussée à l'extrémité, elle irait jusqu'à la morale indépendante.

Telles sont, messieurs, les deux grandes questions métaphysiques traitées par Montesquieu dans l'*Esprit des lois*. Notre prochaine leçon nous fera connaître la doctrine métaphysique de Jean-Jacques Rousseau ; puis nous tâcherons, en les comparant, de les expliquer, de les faire mieux comprendre l'un par l'autre en montrant quelles sont leurs affinités.

Rédigé par V. G.

L'INSURRECTION DU 18 MARS

L'Enquête parlementaire.

Peu de livres offrent un intérêt comparable à celui du volume qui publie *l'Enquête parlementaire sur le 18 mars* (1). Les deux autres volumes dont la publication suivra, et qui contiendront le rapport de M. Martial Delpit et une collection de documents officiels, pourront fournir un ensemble historique plus méthodique ; mais c'est dans celui-ci qu'il faut chercher le vif détail de l'histoire, racontée au jour le jour par quelques-uns des hommes qui ont dû la savoir le mieux. Il ne faut pas le lire comme un récit définitif, groupant et coordonnant les faits : c'est un vaste et libre épanchement de souvenirs personnels, où chacun dit ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qui l'a touché de près, en donnant au récit, cela va de soi, la couleur de ses opinions.

Chaque acteur, chaque spectateur de ce vaste drame n'en connaît à fond qu'une partie restreinte, celle dont il était le centre ; chacun s'efforce de démêler dans cet inextricable conflit sa part exclusive de responsabilité, et cela ne se fait pas sans mainte contradiction de l'un à l'autre. Ces contradictions sont l'essence même de l'histoire contemporaine, et elles en rendent l'attrait d'autant plus vif.

(1) Un volume in-4° sur deux colonnes. Paris, Germer Baillière.

Après une pareille lecture, les réflexions et les émotions se pressent. On a revu ce passé terrible, si proche et saignant encore. On a suivi, avec quelques-uns des témoins, l'enchaînement des fatalités qui nous ont menés au 18 mars; avec d'autres, on a pu assister aux scènes principales, contempler les grands épisodes, noter les détails caractéristiques; d'autres encore se sont préoccupés de nous révéler ce monde étrange d'où sont sortis les hommes de la Commune et de compléter ainsi ce qui manque à une enquête où ne comparaissent pas les accusés, et où, par la force des choses, on n'a presque entendu que les témoins à charge. — Nous ne pouvons songer à apprécier aujourd'hui, précipitamment, ces soixante-cinq dépositions, ni l'esprit qui préside à l'enquête, ni les résultats qui en ressortent.

En attendant de pouvoir le faire, nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux quelques extraits de cet immense dossier. Nous ne donnons pas ces trop courts fragments comme la fleur du livre; nous prenons, peu s'en faut, au hasard dans un recueil où tout est intéressant, où tout est à lire. Si ce n'est pas une de ces œuvres de haute et sereine impartialité qui n'ont rien à redouter des jugements de l'avenir, c'est du moins pour les contemporains, et ce sera pour l'histoire, quand viendra l'heure de l'histoire, une mine d'études inépuisable.

DÉPOSITION DE M. THIERS.

A peine arrivé à Bordeaux et chargé des affaires, j'eus immédiatement cette double préoccupation : conclure la paix et *soumettre Paris*.....

..... Le traité signé, je regardais la paix que nous venions de conclure comme la plus grande de nos douleurs, mais non comme la plus grande de nos difficultés. Je me disais : Que va-t-il arriver de Paris ?

..... L'entrée des Prussiens à Paris : c'est cette circonstance qui a donné une impulsion extraordinaire au mouvement qui s'est produit dans Paris. La situation était la suivante : deux ou trois cent mille individus avaient passé plusieurs mois à ne rien faire, ou à porter un fusil, dont ils ne se servaient pas beaucoup; ils vivaient des secours de l'administration municipale de Paris, et ils trouvaient cette vie assez commode. Il y avait, à côté d'eux, les révolutionnaires, les imitateurs de 1793. Il y avait encore l'*Internationale*, qui jouait sa partie. Tout cela constituait une force formidable. D'autre part, les portes de Paris avaient été ouvertes, et tous les honnêtes gens qui, pendant le siége, s'étaient conduits d'une manière très-patriotique, étaient allés voir leurs familles et respirer un autre air. La partie de la garde nationale, composée de braves citoyens qui contenaient le désordre, avait disparu; il ne restait plus que la mauvaise partie, avec laquelle quelques hommes de l'armée avaient fraternisé.

Aussitôt après la signature de la paix, je vis que nous aurions une lutte terrible à soutenir contre ces gens de toute sorte accumulés dans Paris. Le ministre de la guerre, le général Le Flô, reçut l'ordre d'acheminer des troupes sur la capitale. Mais on m'écrivait tous les jours : « Il n'est pas possible à la distance où vous êtes de livrer bataille à cette foule furieuse; l'Assemblée est trop loin à Bordeaux, il faut la rapprocher de Paris. »

Je n'eus jamais l'idée de faire rentrer immédiatement l'Assemblée dans Paris. A ceux qui étaient d'avis de l'y ramener sur-le-champ, et ils étaient nombreux, je répondais : « Non, tant que Paris sera dans cet état, je ne proposerai pas à l'Assemblée d'y revenir, parce que je prévois des événements redoutables. Seulement, je lui donnerai le conseil de s'en rapprocher autant que possible. » Plus les symptômes d'une inévitable journée se révélaient à moi, par les correspondances que je recevais, plus j'étais convaincu qu'il fallait se transporter au milieu même des événements, et, en y exposant le gouvernement, ce qui était inévitable, se bien garder d'y exposer l'Assemblée.

On nous disait : « Ces gens-là ne sont pas aussi pervers que » vous le supposez. Il y en a qui ne sont touchés que d'une » chose, c'est que la République est en danger. Selon eux, » l'Assemblée est monarchiste, et elle n'attend qu'une occa- » sion pour renverser la République. C'est là ce qui les rend » si dangereux. » Beaucoup de ces insurgés, en effet, croyaient tout ce qu'on leur disait du danger de la République, sans être pour cela précisément des communistes. Il y en a qui le sont devenus quelques semaines après, par l'ardeur de la lutte; mais le plus grand nombre avait cette idée que la République était en péril.

Je disais à ceux qui m'étaient envoyés : « Je ne suis pas ce » que vous appelez un républicain; je suis un ancien monar- » chiste. Mais j'ai reçu la République en dépôt; et je garderai » fidèlement ce dépôt. Vous calomniez l'Assemblée, quand » vous la croyez disposée à renverser la République; il n'y a » rien de semblable; et, dans tous les cas, je vous assure que » je n'y contribuerais point. » Les hommes qui s'adressaient à moi savaient que j'étais incapable de donner ma parole sans la tenir. J'avais donc un certain crédit auprès d'eux.

On me disait encore : « Il faudrait parlementer avec les » plus modérés de ces hommes qui semblent prêts à s'insur- » ger; il y en a une partie que vous toucheriez si vous les » rassuriez sur le sort de la République. » A cela, je répondais que j'étais prêt à les détromper, si leurs craintes étaient sincères.

J'en vis une quantité que je ne connaissais pas. Ils me déclarèrent, après les explications que je leur donnai : « Eh bien, on vous rendra les canons.— Oh! leur disais-je, si on rend les canons, la paix sera bientôt rétablie. »

On avait dit à tous ces gens qui sont devenus si mauvais par l'ardeur de la lutte, mais qui n'étaient pas aussi mauvais à l'origine, on leur avait dit : « Les Prussiens arrivent, ils vont saccager Paris, ils vont le mettre à feu et à sang! » — Les Prussiens, Messieurs, n'avaient pas cette intention; ils avaient cédé à un point d'honneur. On leur avait reproché d'avoir peur des Parisiens; et c'est pourquoi ils avaient tenu à entrer dans leurs murs. Mais ils étaient résolus à se conduire sagement.

Dans ces circonstances on dit aux Parisiens : « Le Gouvernement s'est trompé en laissant entrer les troupes allemandes dans Paris; mais quant à nous il faut nous défendre. » Alors on leur fit faire une chose qui, de la part de quelques-uns, était une perfidie, et de la part des autres un acte tout naturel. Il y avait au parc Monceau beaucoup d'artillerie; il faut la ramener dans Paris, leur dit-on, de peur que les Prussiens ne la prennent. Ils la ramenèrent, en effet, sur les hauteurs de Montmartre, et à partir de ce moment le Comité central commanda en maître.

L'opinion générale voulait absolument qu'on reprît les ca-

nons. On entra en pourparlers avec ceux qui les avaient pris. Je ne connaissais pas les hommes avec lesquels il s'agissait de traiter, et cependant on alla vers eux. Une première fois, ils répondirent qu'il y avait eu méprise, malentendu, et qu'ils étaient prêts à nous restituer cette artillerie de campagne. D'autres ne voulaient pas la rendre. Il se passait là ce qui s'est passé plus tard pour le général Chanzy; il y en avait qui voulaient le fusiller, et d'autres qui voulaient le sauver. Je ne dis pas qu'il y eût mauvaise foi; mais quand on se présentait en notre nom pour reprendre les canons, on répondait à ceux que nous envoyions : *oui*; puis un instant après, on répondait : *non*.

..... L'opinion enfin (18 mars) s'était universellement prononcée dans le sens d'une action immédiate.

Il fallait tenter le combat et chercher à enlever les canons à tout prix. Nous étions à l'un de ces jours où il faut tout risquer, où il faut marcher en avant, coûte que coûte. Le général Vinoy, que je consultai, me répondit : « Nous avons bien peu de monde. Enlever les positions n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat et j'obéirai. » Nous délibérâmes en conseil. J'avais le sentiment que c'était une résolution redoutable que nous prenions, et dont le succès était douteux. Mais enfin, ne pas tenter quelque chose était impossible.

Je dis au général Vinoy : « Il ne faut pas faire cela en présence de tout Paris assemblé, mais de grand matin. Nous ferons sortir les troupes à trois heures, pour qu'à cinq heures elles soient au pied des hauteurs, et qu'elles puissent les enlever avec vigueur, coûte que coûte, atteler ensuite les canons et les emmener. » Tout cela fut convenu.

J'avais recommandé au général Vinoy de disposer ses mouvements avec la plus grande précision pour la sortie des casernes, afin que les troupes arrivassent de bonne heure au pied des hauteurs, et les attaquassent sans hésiter. En effet, le général Faron, homme très-énergique, qui s'est admirablement conduit dans toutes ces circonstances, était chargé d'exécuter nos ordres. A trois heures, les troupes étaient sur pied, sortaient des casernes; et, à cinq heures, elles arrivaient au pied des hauteurs, qui furent enlevées avec une extrême promptitude. Malheureusement, il restait une opération très-difficile à exécuter, et qui ne fut pas aussi bien conduite que la première.

Un Gouvernement qui se respecte doit partager les malheurs communs, et ne s'en prendre à personne, lorsque le succès n'a pas toujours couronné ses efforts. Nous avons été malheureux dans la seconde opération qui consistait à emmener les canons. Je pourrais accuser celui-ci ou celui-là; je ne le ferai pas, bien qu'on ait souvent moins d'égards pour moi. Je ne dirai pas à quoi a tenu la faute commise, si toutefois il y a eu faute.

Les positions furent donc occupées; mais les mesures prises pour enlever les canons ne réussirent pas aussi bien que l'attaque. Je dois dire, car je veux être juste, que quand même on aurait pris les meilleures dispositions pour emmener les canons, traverser Paris avec 250 attelages, puisqu'il y avait 220 bouches à feu à traîner, était une opération des plus difficiles et des plus chanceuses.

J'étais à l'état-major avec le général Vinoy, quand arriva un premier officier nous annonçant que tout allait bien. Mais, plus tard, d'autres officiers nous arrivèrent fort tristes, et nous sentîmes que la situation devenait embarrassante. C'est alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point, que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester.

Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et cinquante mille hommes.

Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonaparte eux-mêmes étaient sortis de Paris et n'avaient jamais pu y rentrer; et on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir.

Ce souvenir m'était resté dans la mémoire; et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal de Windischgraetz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après. Je dis au général Vinoy : « Il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées, et faites-les revenir vers le ministère des affaires étrangères. » Le Gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacun donnait son avis. Je réunis mes collègues dans la salle du conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février, je n'avais pas pu réussir; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et au courage de mes collègues.

Le général Vinoy me dit : « Je suis soldat, commandez! — Faites, lui dis-je, retirer vos troupes derrière la Seine, et occuper tous les ponts. On ne passera pas la Seine devant vous. » — Il était midi, nous étions là depuis cinq heures du matin; le temps s'écoulait. Je réitérai au général Vinoy l'ordre de se replier avec ses troupes derrière la Seine.

Nous passâmes à Versailles quinze jours sans rien faire. Ce sont les plus mauvais jours de ma vie. Il y avait cette opinion répandue dans Paris : « Versailles est fini; dès que nous nous « présenterons, les soldats lèveront la crosse en l'air. » J'étais bien certain que non; et cependant, si nous avions été attaqués par 70 ou 80 000 hommes, je n'aurais pas voulu répondre de la solidité de l'armée, ébranlée surtout par le sentiment d'une trop grande infériorité numérique. Aussi, fis-je donner l'ordre de serrer l'armée et notamment de l'isoler. Nos principales forces étaient campées à Satory, avec injonction de ne laisser aborder qui que ce fût. L'instruction était donnée de fusiller quiconque tenterait d'approcher. Du côté de Neuilly, je fis prescrire au Mont-Valérien, qui était entre les mains de braves gens, de tirer à outrance dès qu'il se présenterait des masses ennemies.

En même temps, je recommandai de la manière la plus formelle de traiter très-bien nos soldats. J'augmentai la ration, surtout celle de la viande reconnue insuffisante. J'étais sûr qu'en les nourrissant bien, qu'en les faisant camper, qu'en forçant les officiers à camper avec elles, les troupes se referaient bien vite, et arriveraient à avoir une très-bonne attitude.

L'Assemblée nationale crut qu'il fallait demander des volontaires; tout le monde était de cet avis. Je reconnus bientôt que le pays était tellement abattu par les désastres de toute nature qui avaient fondu sur lui, qu'il ne fallait pas compter sur une ressource semblable. Les mobiles ne valaient

pas grand'chose, ils étaient découragés ; une fois la paix signée, ils étaient rentrés chez eux. Il ne vint pas un seul bataillon de volontaires. Mais il restait les débris de nos armées; je me hâtai de les réunir, de les réorganiser, et c'est avec ces débris que je composai l'armée qui est parvenue à arracher Paris à la révolte.

. . . . . .

Et maintenant, je résume ce récit.

Paris avait été abandonné par les gens d'ordre ; il n'y restait que les mauvais bataillons, qui faisaient un service de garde nationale, et ces bataillons se composaient pour la plupart d'hommes qui croyaient que nous voulions détruire la République. Quand il leur avait été démontré que nous ne voulions rien de semblable, leur effectif avait un peu diminué, mais en restant encore très-considérable. De toutes les grandes villes de France, des députés m'avaient été envoyés. Je les avais rassurés sur le sort de la République. Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, etc., toutes ces villes s'étaient alors tenues tranquilles.

C'est donc par le canon et par la politique que nous avions pris Paris. L'origine du mouvement est facile du reste à discerner. Il y avait dans Paris 200 000 hommes qui s'étaient nourris de ce sentiment, que c'était lâcheté et trahison que de traiter avec les Prussiens. Les uns le pensaient, les autres se servaient de ce prétexte pour amener une révolution sociale. Ils avaient des moyens immenses que jamais aucune rebellion n'a possédés : 400 000 fusils, 3000 bouches à feu, et les immenses ouvrages de Paris. Il s'était formé de plus un gouvernement occulte, qui, profitant de l'émotion causée par l'apparition des Prussiens dans Paris, avait donné le signal du soulèvement en s'emparant de l'artillerie de campagne laissée dans le parc Monceau.

Pendant ce temps nous étions à Bordeaux, et nous avions aux yeux des Parisiens l'air d'un gouvernement étranger. Ce sont toutes ces circonstances réunies qui avaient amené l'insurrection ; insurrection extraordinaire, sans égale, dont nous avons triomphé par les moyens que je viens de vous exposer.

Maintenant nous avons la force matérielle. Quand on a la force matérielle, il faut suivre une politique de modération, je ne veux pas dire de faiblesse, Dieu m'en garde ; mais quand on est fort, il est permis d'être modéré ; et on ne recueille même les fruits de sa modération qu'autant qu'on s'appuie sur une force incontestable et incontestée.

J'ose dire qu'un gouvernement qui a livré devant Paris cette terrible bataille de deux mois, dont je vous ai fait le récit, n'est pas un gouvernement porté à la faiblesse. Aucun gouvernement n'a été plus énergique. Mais enfin, je suis partisan de la politique modérée. Je ne veux pas dire par là que, dès qu'il y a le moindre trouble, il ne faille pas le réprimer sur-le-champ et d'une façon énergique ; mais je dis qu'il ne faut pas prendre pour des ennemis ou des conspirateurs tous ceux qui n'ont pas tout à fait nos opinions.

Il faut bien se dire que beaucoup de gens qu'on prend pour des ennemis ne le sont pas. C'est ainsi que, quand des hommes de divers partis s'abordent à la Chambre, ils s'aperçoivent bien vite que ceux qu'ils considéraient de loin comme très-hostiles, ne le sont pas, que ce sont tout simplement des gens qui pensent autrement. Je crois qu'il faut apporter cette philosophie dans le Gouvernement. En étant calmes, patients, équitables les uns pour les autres, nous avancerons beaucoup plus sûrement l'apaisement des esprits qu'en prodiguant les mesures de rigueur.

DÉPOSITION DE M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON.

M. le Chef du pouvoir exécutif eut raison de procéder d'abord à la réorganisation de l'armée avant de rien entreprendre. Il ne fallait pas s'exposer à un échec par une précipitation fâcheuse.... On s'étonnait par exemple qu'on n'eût pas enlevé les forts d'Issy et de Vanves d'un coup de main. Mais on a eu raison de ne pas tenter cette attaque prématurément.

Pour justifier cette tentative, on disait que la garnison du fort était ivre toutes les nuits. Sur la foi de ce renseignement on a essayé de s'approcher des remparts pendant la nuit, mais chaque fois nos troupes ont été reçues à coups de canon et à coups de fusils. Il est vrai que pendant une soirée les fédérés ont abandonné le fort, mais on ne l'a su que le lendemain. Eudes avait alors réoccupé ce poste ; l'ennemi était sur ses gardes quand on s'est présenté ; donc la surprise était devenue impossible.

M. le président. — Monsieur le maréchal, pendant les huit jours que vous avez passés à Paris, vous avez vu la disposition morale des insurgés, vous avez interrogé des prisonniers, vous pourriez nous renseigner sur l'état des esprits dans la ville insurgée.

M. le maréchal. — Dans le premier moment, il y avait chez ces gens-là une grande surexcitation. Quelques-uns se sont battus avec une énergie extraordinaire. Il en est qui, leur drapeau rouge à la main, se sont fait tuer sur les barricades; ils paraissaient croire qu'ils défendaient une cause sacrée, l'indépendance de Paris. Dans leur exaltation, quelques-uns pouvaient être de bonne foi.

Il y avait d'abord, comme je l'ai dit, une grande exaltation chez eux ; huit jours après c'était l'inverse ; il y avait un affaissement général ; ils disaient qu'ils n'avaient pris les armes que parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement ; qu'on les forçait de marcher, qu'on tirait sur eux par derrière ; d'autres disaient que c'était pour vivre, d'autres enfin que c'était pour empêcher le désordre.

Quand Rossel fut arrêté, on l'amena au ministère des affaires étrangères où était le quartier général. Il niait qu'il fût Rossel ; il avait l'air troublé, accablé ; il répondait avec peu d'assurance. Pressé de questions, embarrassé, surtout quand on lui parla de son père, il finit par dire : « Eh bien, oui, je suis le colonel Rossel, voilà assez longtemps que je cache mon nom. Je suis enfin délivré de cette vie de contrainte que je mène depuis si longtemps. » A partir de cet aveu, il reprit son aplomb et son état naturel, mais jusqu'au moment de cette déclaration, il avait paru affaissé et presque sans énergie.

M. le président. — Les femmes participaient-elles à l'exaltation des esprits ?

M. le maréchal. — Oui, les femmes du côté de Montmartre insultaient, injuriaient les soldats.

M. le président. — Après la prise de Paris, n'y a-t-il pas eu des assassinats isolés ?

M. le maréchal. — Très peu : pendant le temps que j'étais à Paris, on a tiré, je crois, sur quatre soldats et sur un officier.

M. Robert de Massy. — Pourriez-vous nous dire, monsieur

le maréchal, quel a été le nombre des hommes fusillés à Paris ?

M. le maréchal. — Quand les hommes rendent leurs armes, on ne doit pas les fusiller. Cela était admis. Malheureusement, sur certains points, on a oublié les instructions que j'avais données. Je dois dire toutefois qu'on a beaucoup exagéré le nombre des exécutions de ce genre, et, sans pouvoir le préciser, je puis affirmer qu'il a été très-restreint.

M. de Massy. — Mais dans le combat ?

M. le maréchal. — Il m'est impossible d'en dire le chiffre; je ne le connais pas.

DÉPOSITION DE M. JULES FAVRE.

Je crois que l'insurrection est née de causes compliquées.

Je pourrais vous parler des fortifications de Paris; elles sont pour beaucoup dans la révolution du 18 mars... J'ai toujours été contraire aux fortifications de Paris. A l'époque où l'on en vota la construction, on avait prévu que fortifier une grande capitale, enfermer dans une enceinte 2 millions d'hommes, c'est un bien grand danger. Ce danger tient à la violence des passions qui doivent se développer dans un pareil milieu quand il est investi. M. de Bismarck a eu la même pensée, car vous savez qu'il a publié une circulaire dans laquelle il a dit qu'il rendait le gouvernement de la défense nationale responsable des horreurs qui se passeraient à la fin du siége.

M. de Bismarck m'a dit : « Quant à moi, j'ai toujours combattu l'idée du siége de Paris, de l'investissement de Paris. J'ai dit au roi : « Vous prenez sur vous la responsabi- » lité d'événements qui seront horribles, et le siége de Jéru- » salem ne sera rien auprès de la prise de Paris. »

Ce que disait M. de Bismarck, je le pensais des fortifications de Paris, tout en reconnaissant qu'elles sont une œuvre glorieuse qui a permis de soutenir le siége. Ces fortifications ont eu pour conséquence l'investissement, et l'investissement a eu pour conséquence l'état le plus anormal qui ait jamais existé. Ceux qui ont vu de près cet état de choses reconnaîtront que je ne suis pas tout à fait un historien infidèle en disant que cet état a été la négation, la violation de toutes les lois du bon sens et de l'économie politique, et jusqu'à un certain point de toutes les lois de la morale pendant les quelques mois de siége.

En effet, voici ce que je puis affirmer comme témoin oculaire (c'est une appréciation que je ne donne pas comme devant faire autorité, mais comme l'expression de ma conscience) :

Pendant le siége, les classes supérieures, élevées, intelligentes, se sont conduites admirablement. Je ne crois pas qu'il soit possible de rencontrer un tel exemple d'abnégation, de dévouement, de désintéressement. Ainsi, nous avons vu des hommes âgés, riches, pouvant rechercher le repos, aller sur les remparts, être des modèles d'assiduité, de courage, et en être mal récompensés par l'attitude de ceux au milieu desquels ils se trouvaient. Je ne parle pas de la charité ni de la facilité avec laquelle on a trouvé dans la bourse de ceux qui avaient de l'argent les secours nécessaires pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin. Je suis le premier à rendre témoignage à la classe intelligente et élevée, d'autant plus que je lui ferai tout à l'heure un reproche très-grave. Pendant le siége, tout ce que j'ai vu et entendu m'a comblé d'admiration; je dirai que ces vertus ont été trop développées. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que cette classe, qui a été dévouée, courageuse et intelligente, avait à la fin du siége perdu la tête; son patriotisme était exalté à ce point qu'il était impossible de lui faire entendre raison, et que j'ai entendu des hommes, que je pensais être des hommes fermes et réfléchis, me parler des sorties en masse dont le général Trochu vous a entretenus à la tribune, et penser que ce qu'il y avait de plus beau était de prendre leurs femmes et leurs enfants et d'aller se faire tuer, en disant : « Nous aimons mieux brûler nos maisons que de les rendre à l'ennemi. » Tout brûler! j'ai entendu ces paroles des gens les plus sages et les plus vertueux. Donc, j'ai le droit de dire que ces vertus ont été exagérées. C'est au passif des fortifications que je mets cela, mais je ne crois pas qu'il soit possible de se trouver dans un semblable état si compliqué par une cause unique. Nous savons ce que la population a souffert de la faim, du froid; toutes nos habitudes ont été bouleversées, et quand tout cela s'est prolongé, qu'à tout cela se joignaient l'inquiétude, l'angoisse la plus horrible, celle de notre avenir, de ne pas savoir ce que deviendrait la France, si elle ne deviendrait pas comme la Pologne, c'était une souffrance qui accablait les Parisiens : je ne rencontrais que des fous qui me comblaient de surprise et de chagrin.

Si la classe supérieure s'est aussi admirablement conduite, je n'en dirai pas autant de la classe intermédiaire, composée en général d'hommes fort ignorants, qui ont l'esprit inconsistant, mobile, disposés à la fronde sans savoir ce qu'ils critiquent, assez vaniteux, ayant de grandes qualités, mais un esprit tout à fait dangereux, parce que c'est l'esprit qui se laisse entraîner à tous les courants.

Quant à la classe ouvrière, il y a eu des exemples de très-grandes vertus, il y a eu des hommes très-dévoués qui ont compris leurs devoirs; mais dans cette classe s'est manifestée surtout ce que j'appelais tout à l'heure la négation des règles économiques et morales, c'est-à-dire que cette classe a, en fait, pris l'habitude d'être nourrie par l'autre, de vivre dans une fainéantise d'autant plus dangereuse qu'elle permettait de vivre sans rien faire, et qu'elle lui donnait cette satisfaction puérile et malsaine des exercices militaires.

Pendant ces cinq mois, la classe laborieuse a été, comme les populations antiques, à la solde des classes aisées; elle a vécu dans l'oisiveté, dans l'enivrement de ces exercices militaires, et a contracté les plus déplorables habitudes.

Je sentais bien, tout le monde le savait, que si nous parvenions à dominer la crise extérieure nous aurions la crise intérieure. On ne met pas des armes dans les mains de tant de mauvais sujets sans qu'il faille un jour songer à les retirer; mais c'était un souci qui était en surcroît, et quand il s'agit de vivre ou de mourir, on ne se demande pas comment on fera : on cherche à se tirer d'affaire.

C'est dans ces conditions que l'armistice a été conclu. J'ai dit aux Prussiens : « Entrez dans Paris, si vous y tenez; mais je vous demande de laisser l'armée dans Paris, de ne pas la parquer. Quant à la garde nationale, il est absolument impossible de songer à la désarmer. »

Au 30 janvier, il aurait été impossible d'enlever les armes de la garde nationale : il aurait fallu se livrer à une lutte individuelle. J'ai donc demandé qu'elle ne fût pas désarmée; il aurait été impossible de la désarmer sans les mains enne-

mies. Peut-être que, si les Prussiens étaient entrés dans Paris, la garde nationale aurait rendu ses armes; mais, quant aux Français, il n'y en a pas qui eussent été capables de résoudre ce problème.

Quand les Prussiens... sont entrés à Paris jusqu'à la place de la Concorde, ce fut un grand chagrin pour nous. La population a jugé bon de prendre les canons de Passy et de les mener sur la place Royale. M. le général Vinoy a dit : Laissons-les faire. Mais Paris avait des munitions; ils s'en sont emparés, ils ont multiplié ces enlèvements de canons, même quand les Prussiens étaient partis et ils se sont trouvés avec cette formidable artillerie dont ils se sont servis contre nous.

Jusqu'au 1er mars, j'avais cru qu'il aurait été possible de dominer ce mouvement. Je n'avais pas remarqué dans la population un dessein prémédité de renverser le Gouvernement de Bordeaux pour se substituer à nous, et je déclare encore que le dessein n'avait peut-être pas été formé avec cette netteté qu'il a revêtue depuis l'insurrection, et que cette Révolution a eu ce caractère bizarre de ne jamais se dessiner, qu'on n'a pas su quel était le projet politique de ces hommes.

Ils ont déclaré qu'ils voulaient la Commune ; on la leur accordait dans la mesure raisonnable; ils ont mis l'Assemblée de Versailles hors la loi, mais ils n'ont jamais dit comment ils la remplaçaient.

J'attribue ces faits à la dissolution sociale.

A raison des événements que je viens de rappeler, la société avait vu ses liens brisés. Ceux qui avaient exercé l'autorité étaient devenus odieux à la population ; car, si plus tard on ne nous a pas tués, ce n'est pas faute de l'avoir dit. Il n'y avait plus de chefs; la garde nationale et la population se livraient à des chefs occultes qui, rencontrant une liberté d'agir sur laquelle ils n'avaient pas compté, ont réalisé le mouvement du 18 mars.

..... Quelle a été la part de l'Internationale ? Franchement, je serais bien embarrassé de le dire. Je crois que cette part a été beaucoup plus grande que ne le pouvaient prévoir ceux qui gouvernaient cette société.

Ce ne sont pas les membres de l'Internationale qui ont été les instigateurs du mouvement; il est venu de Delescluze, de tout ce résidu de jacobins, d'hommes qui ont peut-être une certaine bonne foi, mais qui croient qu'il faut étouffer une classe par l'autre. Ils ont employé la garde nationale pour réaliser certaines idées politiques, l'élection à tous les degrés, l'obéissance passive, le mot d'ordre, tout ce qui constitue le jacobinisme.

C'étaient des hommes politiques sans instruction, qui ne paraissaient pas fort dangereux. L'Internationale n'est entrée en scène que plus tard, quand elle sut qu'il n'y avait plus rien devant elle que les maires qui ont lutté. (Je crois qu'il faut être très réservé, quand on blâme ceux qui ont paru pactiser avec l'émeute.)

Il y a des gens qui pensent qu'il y a eu dans le socialisme, dans l'action de l'Internationale, une force très puissante capable de produire un événement comme le 18 mars et les conséquences qu'il a eues. C'est une erreur; les idées socialistes et l'action de l'Internationale relativement au 18 mars, ont été comme un petit paquet de poudre qu'on jette dans une incendie; l'incendie était allumé, le petit paquet de poudre en a changé la physionomie, mais s'il avait été seul il n'aurait rien produit ! Voilà mon sentiment.

Je crois que l'Internationale a été pour beaucoup dans le 18 mars, qu'elle l'a discipliné et lui a donné une forme autoritaire, mais que ce n'est pas elle qui a organisé le 18 mars, qui a été la première sur la brèche : elle n'a qu'organisé la victoire.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ.

C'était le soir du 18 mars. Le Gouvernement était réuni avec un assez grand nombre de députés à l'hôtel des affaires étrangères. On était arrivé au moment où la situation de nos troupes restées dans Paris devenait très-inquiétante. Un agent de police vint me prévenir que déjà des attroupements se formaient autour de l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, du Luxembourg et du palais de l'Industrie. Le général Vinoy fut d'avis avec moi qu'il était nécessaire d'évacuer ces points. — Je dois dire que plusieurs membres du Gouvernement s'y opposèrent absolument, — et ils avaient raison, en apparence du moins, au point de vue politique,—parce que, suivant eux, c'était tout à fait abandonner Paris, c'était Paris livré à l'insurrection et l'émeute devenant absolument maîtresse de la situation.

La discussion s'ouvrit pour savoir s'il ne conviendrait pas de garder l'École militaire et de prendre position sur le Trocadéro.

Mon avis fut qu'il ne fallait pas prendre de demi-mesures, qu'il fallait évacuer complétement Paris, que dans l'état d'ébranlement des troupes et en raison des désordres qui s'y étaient déjà produits, il était fortement à craindre que si nous passions douze heures de plus à Paris, nous ne pussions plus ramener un régiment. Cette opinion prévalut parmi les militaires. Elle ne prévalut pas parmi les autres membres du Gouvernement, mais je finis par donner l'ordre au général Vinoy, qui trouva la situation assez grave pour me demander de le lui donner par écrit, ce que je fis sans balancer, d'avoir à faire évacuer à six heures du soir le palais de l'Industrie, l'Hôtel-de-Ville et tous les points que l'armée occupait encore dans l'intérieur de Paris.

C'est moi qui ai donné cet ordre, c'est moi qui en ai la responsabilité. Je suis bien aise de l'établir. Le Gouvernement était, je le répète, contraire à l'évacuation de Paris, et c'est moi qui l'ai ordonnée, la considérant comme indispensable au point de vue de la conservation de l'armée. — C'est moi qui en ai donné l'ordre par écrit; par conséquent, s'il y a eu mérite à la chose, je veux que la part qui m'en appartient m'en revienne.

Un membre. — M. Thiers partageait votre avis.

M. le général Le Flô. — Il avait exprimé la même opinion le matin même, mais à ce moment-là il était parti.

Le même membre. — Ne pouviez-vous pas enfermer les troupes soit au Trocadéro, soit ailleurs, et ne leur permettre aucun contact avec la population?

M. le général Le Flô. — C'était impossible ; comment aurions-nous pu effectuer le ravitaillement ? Nous n'aurions pu le faire que par des détachements qui auraient été certainement enlevés. L'ébranlement des troupes me causait d'ailleurs les plus vives appréhensions; il me semblait indispensable de les soustraire complétement au contact de la population ; je crus qu'on ne pouvait y arriver qu'en mettant trois ou quatre lieues et la Seine entre elles et cette population, que ce n'était qu'à cette condition que nous avions chance de sauver l'ar-

mée et d'en refaire l'esprit, — ce qui a eu lieu, comme vous l'avez vu.....

Au fond de l'insurrection du 18 mars, il y a l'action de l'Internationale, de la Révolution, du jacobinisme. Je n'ai pas à m'étendre sur ces trois conspirations permanentes, mais enfin elles ont trouvé un aliment dans le mécontentement justifié, je dois le dire, de la garde nationale. Je dois constater que les opérations militaires avaient laissé une impression extrêmement pénible dans la population parisienne et surtout dans cette garde nationale, qui comptait 250 000 hommes plus ou moins disposés à se battre, mais qui témoignaient au moins un grand désir de le faire.

Quand on s'est résigné à l'employer, on l'a fait avec mauvaise grâce et d'une façon presque dérisoire. Ainsi, dans certaines de nos sorties, on a mis en réserve 50, 60 ou même 80 bataillons de la garde nationale sans leur faire tirer un coup de fusil. Au point de vue politique, c'était une faute ; au point de vue militaire, c'en était une plus grande.

Je cite ces détails parce que nous avons ainsi accumulé une foule de haines dans les rangs de la garde nationale.

La cause principale de l'insurrection, c'est, je le répète, ce mécontentement de la garde nationale, mécontentement résultant de nos opérations militaires et du refus qu'on avait fait d'employer la garde nationale qui, je crois, se serait très-bien battue. Elle aurait commencé, sans doute, par se battre médiocrement, mais elle aurait fini par faire un élément de guerre excellent. J'ai dit vingt fois au général Trochu qu'il avait tort de ne pas l'utiliser, qu'il serait forcé de le faire un jour, et qu'alors il n'aurait plus le mérite d'en avoir pris l'initiative. Lui y était assez disposé; je dois dire que celui qui s'y est opposé absolument, c'est le général Ducrot.

M. le président. — Mon général, ce qui semblerait prouver que vous aviez raison, c'est la conduite tenue par la garde nationale mise au service de l'insurrection ; elle s'est assez bien battue, ce me semble, contre nos troupes.

M. le général Le Flô. — Je crois bien ! Elle nous a tué ou blessé sept ou huit mille hommes.

DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL VINOY.

M. le président. — Il y a un point sur lequel votre déposition n'est pas d'accord avec celle de M. le général Le Flô. Il a déclaré qu'il n'avait pas connu l'évacuation des forts.

M. le général Vinoy. — L'ordre d'évacuer les forts m'a été donné par M. Thiers.

Je vous rappelle d'abord la situation : D'un côté, l'exaltation de la population parisienne.... Les tentatives d'accommodement échouent et le Comité central donne des ordres à découvert.

D'un autre côté, l'armée, démoralisée, désarmée dans Paris, réduite à l'effectif dérisoire de 12 000 hommes contre 300 000 gardes nationaux, souffre de l'encombrement, du manque de bois et vivres. Les mobiles lui donnent un pernicieux exemple; les 10e, 7e, 8e et 16e bataillons de la Seine, ceux de l'Hérault, se mutinent ouvertement, menacent et outragent leurs chefs; ceux de Saône-et-Loire brûlent les baraques qui les abritent. Le départ des hommes libérables désorganise les régiments, mais il est imposé par la loi. Les troupes qui viennent de la province pour renforcer l'armée de Paris ne sont pas toutes arrivées avant l'attaque, et c'est des rangs du 88e de ligne, venu de l'extérieur, que part le premier exemple de la plus honteuse défection.

Le 18 mars, l'attaque décidée par le Gouvernement a lieu avant le jour. Il ne s'agissait pas seulement d'attaquer Montmartre, mais les buttes Chaumont, Belleville, et il fallait se porter, en outre, à la place de la Bastille, et maintenir partout la population. S'il n'y avait eu que quelques canons à enlever, l'affaire eût été simple, mais il y en avait cinq ou six cents, et faites attention à ce que c'est que de descendre à bras des canons des buttes Montmartre. Vous savez que pour traîner des pièces de 4 ou de 8, il faut quatre chevaux, et qu'il s'agissait de pièces de 12. Nous avons ramené, je crois, soixante-dix pièces de canon, il eût fallu deux ou trois jours pour ramener tout le reste. Et, du reste, les fédérés pouvaient en prendre d'autres sur les remparts. Les premières pièces furent donc enlevées, mais cela ne s'était pas fait sans bruit. Et voilà les femmes, les enfants qui sortent des maisons, qui commencent à parler avec les soldats, qui s'approchent, les femmes en tête, et qui forment une espèce de barricade vivante, les hommes restent par derrière; et tout d'un coup : « Vous ne tirerez pas sur nous, vous êtes nos frères. » Un régiment qui met la crosse en l'air, les autres qui sont cernés.

..... Dans la journée, il fallut songer à s'en aller à Versailles. Mais on ne pouvait s'en aller ainsi sans réunir les troupes. M. Thiers partit, je crois, à trois heures et demie ou quatre heures. Il fallait le faire partir, parce que s'il tombait aux mains de l'insurrection, c'était le gouvernement désorganisé. Avant de partir il me donna l'ordre d'évacuer Paris et surtout de lui envoyer la brigade Daudel qui occupait tous les forts du sud et même le Mont-Valérien et Courbevoie. Il jugeait important d'avoir à Versailles cette brigade qui était celle sur laquelle on pouvait le plus compter; je lui avais dit que c'était ce que j'avais de mieux : elle n'avait pas été en contact avec Paris.

M. Vacherot. — Ainsi, général, l'ordre d'évacuer Paris et les forts a été donné par M. Thiers.

M. le général Vinoy. — Oui, et M. Thiers m'a envoyé dans la soirée un mot d'écrit au crayon ainsi conçu : « N'oubliez pas de m'envoyer la brigade Daudel. »

M. le président. — On pouvait évacuer la ville sans évacuer les forts.

M. le général Vinoy. — Après une tentative infructueuse pour le rétablissement de l'ordre, quand l'armée était obligée d'aller se réorganiser à Versailles.., dans ces conditions pouvait-on, tout en se retirant, garder les forts du sud? On a pu, il est vrai, conserver le Mont-Valérien, mais il était près de Versailles. Vincennes, plus éloigné, n'a pas su se garder. N'en aurait-il pas été de même de Bicêtre et d'Ivry, presqu'aussi éloignés, presqu'aussi isolés ? De grandes craintes pouvaient être conçues, si on continuait à les occuper.

Si on les évacuait, leur prise de vive force pouvait être coûteuse, mais elle était certaine le jour où l'armée, rappelée au sentiment de ses devoirs, se battrait comme on avait le droit de l'attendre.

Dans cette douloureuse alternative, les pertes à subir pour reprendre les forts évacués avaient de moins douloureuses conséquences que celles de l'échec, on peut dire irrémédiable, qu'eût entraîné leur chute par la défection. En les évacuant, le général en chef a obéi à l'ordre qu'il avait reçu, mais il a toujours eu et il a encore la conviction que ce sacri-

fice, tel désastreux qu'il pût être, était nécessaire, car il était imposé par une nécessité supérieure qu'il fallait voir avant tout : le salut de la France.

DÉPOSITION DE M. SCHŒLCHER

En revenant le 17 mars de Bordeaux, j'appris que les canons étaient sur les buttes Montmartre. Je pensai qu'ils y étaient fort mal; je m'en suis inquiété et j'ai voulu aller voir ce qu'il en était. J'allai trouver Clémenceau, que j'avais connu auparavant, et je lui fis part de mon désir de me rendre aux buttes. Nous y allâmes ensemble.....

Nous fûmes accompagnés par un homme que je ne savais pas membre du Comité central, mais qui l'était; c'était un homme fort intelligent. Arrivés sur les buttes, je dis à ceux qui gardaient les canons : « Vous faites une chose irrégulière; vous constituez un État dans l'État; vous avez un mot d'ordre; tout cela est en dehors de toute possibilité de gouvernement, vous devriez nous rendre tous ces canons. Je viens vous les demander comme colonel d'artillerie de la garde nationale. » — J'étais démissionnaire depuis la capitulation, mais c'était cependant à ce titre que je réclamais ces canons, car ils n'appartenaient pas à l'État, mais à la garde nationale; ils nous avaient été donnés par la souscription du *Siècle* d'abord, par l'*Association des Tailleurs* ensuite, et aussi par Dorian, qui m'avait dit : « Nous n'avons que ce moyen de les sauver des Prussiens, c'est de vous les donner, ils seront considérés comme la propriété de la garde nationale, et, par conséquent, comme n'appartenant pas au matériel de guerre de la France. » Je leur représentai tout cela, et je leur dis : « D'ailleurs, que pouvez-vous en faire? »

L'un d'eux me répondit : « Ce que nous voulons en faire, nous le savons bien. Si nous livrons nos canons, on nous prendra nos fusils. — Mais dans le cas où l'on vous prendrait vos fusils, lui dis-je, avez-vous l'intention de les défendre? — Oh! mon Dieu, non. — Je crois que vous ferez beaucoup mieux de me rendre ces pièces. Voilà ce que je vous propose : je vous écrirai une lettre avec plusieurs des représentants de Paris, je me mettrai à leur tête comme ex-colonel de la garde nationale et je vous inviterai à nous rendre les canons comme appartenant à la garde nationale, et je vous en donnerai un reçu. »

L'homme dont je parle dit : « C'est peut-être le meilleur moyen d'arranger les choses, d'autant plus que si l'on venait pour nous les prendre, nous sommes Français, nous serions obligés de les défendre, tandis qu'ainsi c'est vous qui serez responsable. » Ce qui voulait dire : Si on les tourne contre nous, c'est à vous que nous nous en prendrons. Je me suis retiré au milieu de ces pourparlers. Je devais le soir me trouver dans une réunion politique qui pouvait durer assez tard. J'écrivis à mon ami Legouvé, le membre de l'Institut que vous connaissez tous, et je lui dis : « Voilà ce que j'ai fait, il faut que j'écrive une lettre, veuillez la rédiger pour moi, parce que j'ai peur de ne pas en avoir le temps; apportez-la moi demain matin entre huit et neuf heures, et nous verrons. » Il était cinq heures. Legouvé eut l'occasion de voir l'amiral Saisset le soir même. Il lui raconta ce que j'avais fait, et lui dit : Je crois que nous allons sortir de la situation irrégulière dans laquelle nous nous trouvons.

Par malheur, ou plutôt par une de ces fatalités qui souvent déconcertent toutes les prévisions humaines, l'amiral Saisset n'eut pas occasion de voir un ministre dans cette soirée, et vous savez que le lendemain, à huit heures du matin, on fit cette expédition qui amena la révolution.

Je crois donc que le Comité central n'avait pas d'abord l'intention de faire une révolution; je crois qu'il l'a faite, pour ainsi dire poussé par les circonstances, par la fatalité qui, amenant les troupes à fraterniser avec l'émeute, a fait tomber dans ses mains le pouvoir que le Gouvernement abandonnait en quittant Paris. Voilà ce qui s'est passé à ma connaissance pour les canons

. . . . . .

Deux ou trois jours après, nous étions à la mairie du IIe arrondissement, lorsqu'est arrivé le général Brunel qui venait du 1er arrondissement, où M. Méline, le maire, que j'avais vu dans la matinée, m'avait prié de faire un discours aux gardes nationaux qui se rassemblaient à cette mairie. Je leur parlai, et ils étaient dans de très-bonnes dispositions, lorsque quelques instants après arriva le général Brunel avec trois bataillons et trois pièces de canons, demandant que les élections municipales se fissent dans le plus court délai.

L'amiral Saisset nous avait toujours dit que le Gouvernement lui avait fait la recommandation expresse d'éviter l'effusion du sang à tout prix.

M. Méline pensa que c'était en effet ce qu'il y avait de mieux à faire : il ne se trouvait pas assez fort pour engager la lutte. Nos forces, en effet, ne commençaient à s'organiser que depuis trois jours. Nous avions fait entrer douze mitrailleuses dans la cour de la mairie, mais nous n'avions pas encore les munitions. M. Méline fit un compromis avec le général Brunel qui se disait délégué du Comité et qui dit que les élections pouvaient avoir lieu, je crois, le 30. Enfin, un jour fut fixé. Alors, il vint avec le général Brunel au IIe arrondissement où nous nous étions réunis avec une grande partie des maires. Le général Brunel entra avec tous les officiers de ses trois bataillons. Il y eut une très-longue conversation à laquelle je présidai, et l'on discuta très-longtemps. Enfin, il fut convenu que les élections aurait lieu, je crois, le 30; le traité fut fait, il fut accepté par les officiers, par les maires et les représentants qui étaient là, et tout fut convenu.

Ils se retirèrent à peu près à trois heures et demie ou quatre heures, après une longue conférence, et je me rappelle que l'amiral Saisset qui, probablement, avait entendu parler de ce qui venait de se passer, envoya son aide de camp; et qu'en apprenant cet arrangement, il dit : « C'est ce qu'il y avait de mieux à faire. » Je ne sais si l'amiral Saisset vous a parlé de ces circonstances, mais il n'y a pas de doute qu'il ratifierait ce que je dis ici. Le soir, sont arrivés de l'Hôtel-de-Ville deux délégués du Comité central (car il n'y avait pas encore de Commune); ils ont dit que les bataillons qui étaient venus le matin et les chefs qui avaient parlé n'avaient aucune autorité pour traiter; que le Comité ne pouvait ratifier ce qui avait été convenu et qu'il demandait que les élections eussent lieu le dimanche. Il s'agissait d'une différence de quelques jours; l'Assemblée avait, je crois, autant que je puis me le rappeler, fixé les élections au 3 avril. Nous n'avons pas cru — ç'a été du moins ma pensée et celle de la réunion — qu'il fallût livrer bataille sur ce point-là et nous avons cédé. Nous ne devancions que de quelques jours la volonté de l'Assemblée qui aurait pu seule, je le reconnais, donner à cette mesure le caractère de la légalité.

M. Delpit. — Je voudrais prier M. Schœlcher de nous dire,

en sa qualité d'ancien colonel de la garde nationale, son opinion personnelle sur la possibilité qu'il y avait, au moment où l'amiral Saisset s'est retiré, de garder des positions importantes comme Passy, la Muette, l'École militaire, le quartier de la Banque, le Grand-Hôtel.

M. Schœlcher. — L'amiral Saisset est un militaire, un homme de guerre, dont personne au monde ne peut contester l'énergie et le courage, et s'il a jugé la résistance impossible, c'est que certainement elle devait l'être. Cependant voici mon opinion personnelle, que je ne puis nullement mettre en parallèle avec celle de l'amiral Saisset.

Nos approvisionnements augmentaient tous les jours, ainsi que le nombre de gardes nationaux qui venaient se ranger autour de nous, lesquels étaient animés d'un très-bon esprit et étaient très-décidés à se battre quand le moment viendrait. Nous avions déjà douze mitrailleuses, et il me semble que, dans ces conditions, si nous avions pu tenir quelques jours, nous aurions pu réussir.

Le lendemain de la fusillade de la place Vendôme, plusieurs gardes nationaux sont venus à Versailles me prier de les introduire auprès du général Le Flô, dans le but d'obtenir de lui des canons avec lesquels, disaient-ils, il leur semblait très-facile de prendre la place Vendôme. Je me rappelle que M. Le Flô dit à cette occasion : « Mais c'est très-difficile de confier des canons à la garde nationale, car nous n'en avons pas beaucoup ; » et il finit par ne pas les donner.

Le lendemain ou le surlendemain, nous sommes encore venus trouver M. Thiers. — Je me rappelle cela parfaitement ; je crois même que M. Tirard et quelques maires se trouvaient avec nous ; nous lui avons dit : « La garde nationale est disposée à se battre ; elle est très-résolue, mais elle est un peu embarrassée (c'était avant que l'amiral Saisset ne fût nommé général en chef de la garde nationale), elle est inexpérimentée, et si vous adjoignez seulement 5000 hommes de troupes régulières, cela lui donnerait de l'assurance. » Les paroles que M. Thiers nous répondit sont encore présentes à ma mémoire : « Ni 5000, ni 500, ni 5, j'ai besoin du peu de troupes que j'ai à ma disposition et dont je ne suis pas encore complétement sûr, pour défendre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Si je vous donne 5000 hommes et qu'ils soient battus, il faudra en envoyer 5000 autres pour les remplacer ou les soutenir. » — Et il refusa très-catégoriquement.

. . . . . .

Quant à ma conduite, elle a précisément consisté à tenter des transactions en attendant qu'on fût en état de résister. J'ai travaillé, pour ma part, à organiser la résistance, sous les ordres de l'amiral, bien entendu, et si j'ai donné ma voix à la transaction qui a eu lieu, c'était pour gagner du temps.

La transaction qui est intervenue était faite en vue d'un conseil municipal, et non pas en vue d'une Commune. Nous comptions que les maires qui seraient nommés rentreraient dans leurs mairies, qu'ils redeviendraient les maires de l'administration de Paris. *Il avait été convenu aussi que le Comité central céderait l'Hôtel de Ville et les mairies. Or, il n'a rien cédé du tout*, et quand les maires sont venus dans leurs mairies pour procéder aux opérations électorales, les membres du Comité central qui s'y trouvaient n'ont pas voulu se retirer. Trois fois nous avons eu à traiter avec le Comité central, trois fois il nous a manqué de parole, il nous a trompés.

M. Vacherot. — C'est de cette manière que vous espériez éviter la guerre civile ?

M. Schœlcher. — Oui, d'autant mieux que plus nous aurions avancé dans cette voie, plus nous aurions été en état de résister.

M. le marquis de Quinsonas. — Vous croyez donc qu'il était possible d'éviter la guerre civile ?

M. Schœlcher. — Oui, je crois que si nous avions pu avoir encore huit ou dix jours pour nous organiser, nous aurions opposé un tel frein au Comité central, ou bien à la Commune qui lui a succédé, qu'elle n'aurait pas accepté la lutte, ou que, si elle l'avait acceptée, nous aurions été très-rapidement vainqueurs.

DÉPOSITION DE M. LE MARQUIS DE PLŒUC.

Beslay donna sa démission à la Commune pour l'attaque faite contre la Banque le 12 mai ; la Commune la lui renvoya, et quand je le sus, le dimanche 14, je me rendis chez lui pour le prier de ne pas insister sur sa démission, lui déclarant que j'avais absolument besoin de lui, et que, sans lui, j'étais absolument réduit à l'impuissance. Il ne la maintint pas, et il continua à m'assister.

Le mardi, 16 mai, je fus encore prévenu que la Banque allait être investie ; tout le bataillon prit les armes ; c'était le jour de la démission de la minorité modérée de la Commune. Cependant, personne ne vint, et la journée se passa dans un calme relatif.

Nous approchions du jour de la délivrance, mais nous n'en savions rien ; de Versailles, il ne nous était venu ni un avis, ni un encouragement.

Beslay, le 19 mai, reçut la lettre suivante :

« Cher et honoré citoyen Beslay,

» Mon caissier Durand vous expliquera quelle importance » j'attache à une ouverture de un million de plus pour de- » main. — Coûte que coûte, il faut que demain avant midi, » j'obtienne au moins 500 000 francs. Nous réglerons avec la » Banque la différence que cela produira.

» Si je succombais, vous savez ce qui en résulterait. Dé- » voué à notre grande cause socialiste et communale, je » puis, en étant soutenu, éviter des écarts et des violences » que notre situation explique et que je ne reproche pas à » nos collègues. Mais au nom du salut de la Révolution, il » faut que je sois absolument secondé. Je sais combien vous » m'honorez de votre précieuse estime ; aidez-moi, je vous » prie, à la mériter.

» Respectueux et fraternel salut,

» *Signé :* JOURDE. »

Les termes de cette lettre indiquent bien que la Banque était menacée. — Nous donnâmes 600 000 francs.

L'imminence des entreprises hostiles engagea la Banque à faire descendre dans les caves tout ce qui n'était pas nécessaire au service de quatre ou cinq jours, et à tout ensabler.

Nous avions pris ainsi toutes les précautions utiles, et la Banque eût été démolie par le feu ou par les canons que l'obstacle n'en eût été que plus considérable.

Le dimanche 21, la situation se tend encore davantage. La Commune est profondément divisée ; il y a quatre gouverne-

ments, la Commune, le Comité de salut public, le Comité central, le Comité fédéral.

Tous ces Comités deviennent plus agités, ils sentent que tout va leur échapper. Vers le soir, le caissier du ministère des finances se présente, porteur de la lettre suivante :

« Citoyen Durand,

» Il est indispensable que la Banque nous avance une » somme de 300 000 francs sur le million que du reste j'avais » demandé au citoyen Beslay.

» Faites donc le nécessaire auprès de la Banque pour lui » faire comprendre quel intérêt il y a à obtenir cette somme.

» Sans cela!!

» *Signé :* JOURDE. »

Le conseil de régence, agissant comme contraint et forcé, autorise.

A dater de ce jour, dimanche soir, je me suis trouvé privé du conseil de régence, la circulation devenant dans Paris dangereuse et impossible. Par une sorte d'intuition, je rentrai à la Banque de France vers dix heures du soir pour n'en plus sortir, ignorant l'entrée des troupes, mais sentant que la crise suprême approchait.

Les journées du lundi et du mardi nous ont paru à tous de bien longues journées; sans aucun avis de l'armée, sachant seulement qu'elle était engagée dans Paris depuis le dimanche soir.

M. *de Quinsonas.* — Ce n'est que le mercredi que vous avez été délivrés.

M. *de Plœuc.* — Le mercredi à sept heures et demie du matin! Le lundi, au milieu de la lutte, le Comité de salut public me fit demander 700 000 francs, j'en donnai 200 000; mais le soir je reçus la réclamation du complément avec une lettre me menaçant de l'occupation immédiate par la garde nationale.

Les dispositions autour de nous étaient les suivantes :

Une barricade au coin de la rue de la Feuillade et de la rue des Petits-Champs, en face de notre corps de garde.

Je l'avais laissé faire pour ne troubler en rien l'apparente bonne intelligence qui existait entre nous et l'extérieur.

Une barricade dans la rue Coquillière.

Le Louvre et la place Notre-Dame-des-Victoires occupés par les fédérés ; la caserne de la rue de la Banque, à cent pas de nous, occupée par les *Vengeurs* de Flourens; enfin la place Vendôme, qui était également aux mains des fédérés.

Je payai les 700 000 francs.

A dater de ce jour, les employés de la Banque de France, que j'avais jusque-là laissés rentrer par escouades dans leurs familles, n'ont plus quitté la Banque; les bureaux, les caisses furent fermés; tout le monde consigné, sous les armes, réparti dans les divers postes assignés par leur commandant.

Le mardi, les troupes entrées depuis l'avant-veille ne m'avaient encore donné aucun avis et j'ignorais les chances de la lutte; une nouvelle réquisition de 500 000 francs me fut faite au nom du Comité de salut public, qui menaçait d'occuper immédiatement la Banque; et, en effet, devant les portes stationnaient des compagnies, précédant des forces considérables massées aux Halles centrales.

Je fis appel à Beslay, que j'avais prié de venir le dimanche à la Banque pour y rester avec moi, et il parvint encore à éloigner ces troupes, mais il me fallut consentir à cette dernière réquisition.

C'était le moment le plus grave pour nous. Vers dix heures du soir, on vient me prévenir qu'une très-grande émotion régnait dans les cours; et, en effet, un de nos malheureux employés, qui est en même temps docteur en médecine, avait été retenu par un bataillon de fédérés depuis deux ou trois jours pour en être le médecin. Il s'était échappé, et il portait à la main un petit sac dans lequel était renfermé tout ce qu'il avait pu sauver de l'incendie de sa maison, rue de Lille. Cet employé avait eu dans la journée le chef de son bataillon blessé. Celui-ci pensant qu'il aurait asile plus sûr chez un employé de la Banque, lui avait demandé l'hospitalité, quand, vers neuf heures du soir, cet employé apprend qu'on met le feu à sa maison; il descend, et il trouve les soldats du bataillon auquel il était attaché depuis trois ou quatre jours qui allumaient du pétrole sous son escalier. « Misérables, je vous » soigne depuis trois jours, vous ne savez donc pas que votre » commandant est chez moi. » Sans l'écouter ils continuèrent leur criminelle opération, et la maison fut brûlée.

Ce récit devait troubler profondément ceux qui avaient à Paris femmes, enfants, famille, et il était bien naturel qu'ils voulussent aller voir si leur quartier brûlait.

Cependant la notion vraie du devoir prévalut, et si l'émotion ne se calma pas, chacun resta à son poste. A onze heures, on vint me dire que le feu était aux Tuileries.

J'en acquis la certitude d'un point élevé de la Banque. Je me souviendrai toujours de ce sinistre spectacle, une mer de feu envahissant le faubourg Saint-Germain, les Tuileries, le ministère des finances, et de toutes parts le feu, et le ciel aussi beau que je l'aie jamais vu en Orient.

Il était onze heures ou minuit à peu près. Vers deux heures, on vint me dire qu'une colonne de fumée épaisse montait au coin de la Banque de France. Cette colonne de fumée large et épaisse, en effet, c'était le Palais-Royal qui commençait à brûler dans la partie la plus rapprochée de nous.

Si le feu n'était pas éteint, il devait inévitablement gagner la rue Radziwill et de là la Banque.

Sans nouvelles de la lutte engagée et ignorant que déjà les insurgés battaient en retraite, nous ne comprenions pas que ce moment ne fût pas choisi par eux pour nous attaquer.

Le craignant à tous moments, je ne pouvais envoyer du secours à l'incendie, et je me résignais à attendre que le feu s'approchât. Je fis venir Beslay, je le priai d'aller au Comité de salut public demander des sauf-conduits pour les femmes et les enfants réfugiés à la Banque. — Beslay y consentit, mais il revint peu de temps après en nous disant qu'il n'y avait plus de Comité de salut public.

Le feu gagnait toujours, quand vers cinq heures se présente un inconnu. Depuis plusieurs jours, j'étais entouré d'inconnus, de gens qui me proposaient de recevoir à la Banque de France des gardes nationaux isolés, afin de se servir de la Banque comme point d'appui pour combattre les insurgés. Les uns arrivaient avec des lettres incomplètes du ministre, sans caractère suffisamment certain. Ne m'inspirant aucune confiance, et craignant de tomber dans un piége de la Commune, je les éloignais. Cet inconnu me demandait des hommes pour aller combattre l'incendie du Palais-Royal. Je lui fis subir un interrogatoire, et il finit enfin par m'inspirer confiance; il s'appelle M. Sauvé; il est, m'a-t-il dit, ancien officier de marine et actuellement capitaine au long cours.

J'avais donné asile, depuis trois jours, à trente maçons qui travaillaient aux constructions de la Banque. Ces maçons, me

disait-on, avaient tenu quelques propos communeux : j'ai vu par leur intrépidité à combattre l'incendie qu'on les avait calomniés, mais je crus à ce moment qu'il était bon de m'en débarrasser. Je les confiai à M. Sauvé, et je fis accompagner une de nos pompes par nos pompiers et une escouade de notre bataillon.

Le passage de cette pompe sur la barricade qui barrait la rue Croix-des-Petits-Champs fut accueillie du cri de « Vive la Banque ! » Ce fut le réveil de l'esprit public dans le quartier ; chacun sortit de sa maison, et fut, à la suite des nôtres, attaquer l'incendie. Plus tard, j'envoyai d'autres hommes de secours, pris au hasard, pour ne froisser personne, tout le monde voulait courir là où le danger était le plus manifeste. C'est au concours d'un petit nombre d'habitants du quartier, d'une part, et des employés de la Banque et des maçons dont je viens de parler, qui travaillèrent avec intrépidité jusqu'à six heures du soir, qu'on doit que l'incendie du quartier du Palais-Royal n'ait pas pris de plus grandes proportions.

A sept heures et demie, et pour la première fois depuis soixante-sept jours, nous vîmes les soldats de la France. Un premier bataillon de l'armée passa près de nous sans presque s'arrêter, il avait une autre destination que notre quartier. Un second bataillon survint bientôt, et j'appris de son commandant que la brigade du général l'Hérillier était à peu de distance. — Je fis relever le drapeau, que sur l'ordre de la Commune j'avais abaissé, mais sans le remplacer par le drapeau rouge, je fis ouvrir les portes. La Banque de France était sauvée !

DÉPOSITION DE M. GERSPACH

M. *le président.*— Monsieur, vous alliez, pendant la Commune, de Paris à Versailles dans l'intérêt des établissements du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Avez-vous su, pendant ces excursions, quelques faits qu'il serait utile à la Commission de connaître ?

M. *Gerspach.* — Il m'a semblé que dans la recherche des causes de l'insurrection on avait beaucoup exagéré le rôle de l'Internationale, on en parlait beaucoup ici, fort peu à Paris ; je ne crois pas que cette société ait eu, dans les commencements du moins, une grande action sur le mouvement. Je pense que l'insurrection a éclaté, parce qu'elle devait éclater, elle est née des circonstances.....

Une des causes principales de la longue durée de l'insurrection, ç'a été, selon mon jugement, la très-grande faiblesse de caractère de la partie saine de la population qui était restée à Paris. Elle affectait alors une extrême indifférence, sans doute on n'approuvait pas, mais on ne résistait pas, on laissait faire ; à moins d'être personnellement atteint on ne se remuait guère, on souhaitait le succès de l'armée de Versailles, mais on ne faisait rien pour le préparer et le faciliter.....

J'ai été frappé du peu d'énergie qu'a montré le clergé ; j'étais venu à Paris pour l'affaire de l'archevêque, car nous avons les cultes dans notre ministère, et le ministre désirait vivement avoir des renseignements précis sur monseigneur Darboy qu'on disait assassiné ; je devais aussi essayer de faire savoir à l'archevêque, s'il vivait encore, qu'ici on se préoccupait extrêmement de sa situation, et pour tâcher, également, d'adoucir sa captivité si c'était possible. Le clergé était terrifié, un certain nombre de ses membres avaient été arrêtés ; quelques églises étaient fermées et l'on n'entrait qu'avec crainte dans celles qui étaient ouvertes ; il me semblait qu'avec de la résolution on aurait pu tenter des efforts pour sauver les prisonniers, mais dans ces circonstances le clergé, comme tout le monde, n'a pas montré l'énergie que comportait une crise pareille.

Quand donc l'armée de Versailles arrivera-t-elle ? me répétait-on sans cesse, mais en attendant on ne bougeait pas ; il semblait qu'il n'y eût plus de devoirs à remplir.

Cette indifférence est caractéristique. Au 31 octobre il n'en a pas été ainsi, la population a été superbe ; au premier appel nous avons été cent mille hommes sous les armes ; au 18 mars c'est l'inverse qui a eu lieu.

Après les journées de bataille, l'indifférence a persisté. Les incendies ont eu lieu jusqu'au jeudi, le dimanche suivant il y avait plus de 50 000 personnes dans les rues, j'étais dans cette foule, je ne puis penser aux incendies sans être ému, j'avais vu brûler à la fois le Palais-Royal, les Tuileries, la bibliothèque du Louvre, une partie de la rue de Rivoli, les Finances, c'était un enfer. Eh bien ! j'ai vu cette foule le dimanche, elle n'avait que de la curiosité, pas la moindre indignation, rien, rien, l'indifférence la plus complète.

. . . . . .

Il y a eu dans cette insurrection des faits extraordinaires qui m'ont beaucoup frappé ; on m'en a raconté que je puis répéter si vous le permettez.

C'était le 24 mai au matin, rue de Lille ; une partie de la rue brûlait, il y avait un jeune homme nu-tête qui marchait seul ; un officier s'approche et lui dit : — Que faites-vous ici ?

Il répond froidement : — Je viens de mettre le feu à cette maison.

L'officier lève son révolver.

Cet homme lui dit alors.— Merci, capitaine.

Et le coup partit.

DÉPOSITION DE M. CORBON.

M. *Corbon, ancien maire du* XV*e arrondissement.*— Permettez-moi de vous faire remarquer que, pendant trois ou quatre jours, l'insurrection s'est tenue sur la défensive. Il m'arriv alors de dire à des hommes qui plaçaient des canons à l'entrée du faubourg : « Vous voulez donc la guerre civile ? » — « Non, me répondait-on, mais on va peut-être nous attaquer, et nous nous mettons en état de défense. » Ces jours-là, je vous l'affirme, l'insurrection a eu un caractère purement défensif, et ses premiers manifestes laissent voir même qu'elle reconnaissait encore le gouvernement. J'ajoute ceci : l'autorité militaire qui, dès le premier jour, avait fait retirer les troupes de Paris sur Versailles, avait oublié un régiment qui campait dans le jardin du Luxembourg. Il n'a reçu l'ordre de partir, et n'est parti, que le quatrième ou cinquième jour. Sa retraite s'est opérée au vu de la population, sans rencontrer la moindre résistance, ce qui prouve que l'insurrection était encore fort peu sûre d'elle-même.

M. *le président.*— Comment, et pourquoi le gouvernement de la Commune a-t-il abandonné la défensive pour prendre l'offensive ?

M. *Corbon.*— J'ai lieu de croire que, embarrassés comme ils l'étaient du pouvoir dont ils s'étaient si facilement emparés, la plupart des membres du comité central et de la Commune eus-

sent volontiers traité avec le gouvernement de Versailles, au moins dans les premiers jours de mars. Mais il y avait parmi eux des individus qui, heureux de pouvoir régner pendant quelques jours, et de régner par la terreur, menaçaient de faire arrêter et fusiller quiconque parlerait de transaction avec Versailles. A la fin, les terroristes finirent par exercer les uns sur les autres une épouvantable terreur; si bien que tel qui était prêt à fléchir se donnait des airs d'impitoyable à l'égard des autres.

Maintenant, laissons de côté et la Commune et le Comité central, pour parler de l'état moral de la population parisienne; je vous dirai qu'il était, jusque vers le commencement de mai, celui d'une irritation profonde contre Versailles, contre l'Assemblée, et je la partageais.

M. *Martial Delpit.* — Oh! pas tout entière.

M. *Corbon.* — En tout cas, dans une très-forte mesure. Que ce fût un effet du milieu dans lequel je vivais, c'est possible. Il est certain qu'il s'est produit, en ce temps-là, un phénomène moral très-intéressant à étudier. A Paris, nous nous trouvions dans une atmosphère extrêmement ardente; tandis qu'à Versailles, c'était tout l'opposé. Quand, au sortir de Paris, on tombait dans Versailles, c'était un changement pareil à celui qu'on éprouverait en se plongeant dans un bain d'eau glacée au sortir d'un bain de vapeur.

Bref, je vous dirai que malgré sa répulsion pour la dictature de l'Hôtel-de-Ville, la population de Paris, y compris l'élément bourgeois et conservateur qui n'avait pas fui, était très-irritée contre le gouvernement, qui, au 18 mars, avait battu en retraite sans avoir tenté de tenir bon; qui aurait pu tenir bon; et qui, en fin de compte, faisait supporter à la capitale les horreurs d'un second siége. Cette irritation des Parisiens, je la partageais, je vous le répète.

M. *le président.* — Vous n'êtes plus à Paris, vous êtes un esprit sensé, vous vous calmerez peu à peu; vous êtes déjà calmé.

M. *Corbon.* — Pas tant que cela. D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que tous les torts aient été d'un côté, et toute la raison de l'autre.

M. *le président.* — Il vous reste encore, je vois à regret, de grandes illusions!

M. *Corbon.* — Vous savez qu'un ministre ne peut voir que par les yeux des autres. Ce que j'accuse surtout, c'est l'inertie du pouvoir militaire. C'est l'autorité militaire qui a laissé l'armée se démoraliser par l'oisiveté, le jeu et la boisson. C'est elle qui, après avoir laissé les troupes fraterniser dans la démonstration avec la garde nationale des faubourgs, a eu l'inepte idée de tenter un coup de force avec l'armée contre cette même garde nationale; c'est elle, enfin, qui, tentant ce malheureux coup de force, cette action provocatrice, n'a pas été assez prévoyante pour avoir sous la main les attelages, et qui, le coup de main commencé la nuit, a fait attendre pendant quatre heures les troupes réunies sur les buttes Montmartre; juste le temps suffisant pour que la population avertie, pût arriver en masse et faire avorter dans le sang une opération si stupidement conçue et menée.

.....J'ajoute que, pendant les journées de mai, les défenseurs des barricades étaient incroyablement peu nombreux. De ce que j'ai vu de mes yeux, et de ce que j'ai appris de témoins oculaires, il résulte que, pour moi, la moyenne des combattants fédérés était à peine de vingt par barricade. Celle de la rue de Rennes, qui était des plus fortes, et qui a tenu près de cinquante heures, n'a jamais eu plus de trente hommes pour la défendre. J'y suis allé cinq fois, et je n'ai jamais compté plus de vingt-sept hommes.

Quiconque a vu de près les événements de cette épouvantable semaine dira que l'on a fait huit ou dix fois plus de prisonniers qu'il n'y avait de combattants du côté de l'insurrection. Quant à moi, j'ai la conviction profonde qu'on a fusillé plus d'hommes qu'il n'y en avait derrière les barricades; ces faits à jamais déplorables s'éclairciront un jour.

En attendant, et pour clore cette longue déposition, je maintiens que Paris pouvait être pris pendant la nuit et dans la matinée du lundi, sauf les extrémités nord et nord-est de la ville; et que, conséquemment, nous n'aurions pas eu à déplorer les malheurs de tout genre qui ont été les effets d'opérations militaires arrêtées sans connaissance de l'état des esprits et des possibilités matérielles.

M. *le président.* — Nous ne pouvons pas accepter votre appréciation sans faire au moins des réserves.

QU'EST-CE QUE L'INTERNATIONALE

Il était de mode, à une certaine époque et dans un certain parti, d'attribuer à la Compagnie de Jésus une influence considérable sur la politique de l'Europe. On savait les bons pères avides de pouvoir, habiles, peu scrupuleux; ils avaient tenu plus d'un propos, écrit plus d'un livre qui donnait une médiocre idée de leur morale. On crut voir l'ombre de leur soutane derrière tous les mauvais gouvernements; ils devinrent la *bête noire* des libéraux.

Il se produit, de nos jours, un phénomène social du même genre, mais en sens inverse. C'est l'avant-garde du radicalisme qui est devenue suspecte au grand parti des conservateurs auquel nous devons l'empire et ses conséquences; que dis-je suspecte? On la rend responsable de tous les désordres et de tous les malheurs de notre temps; c'est elle qui, sous le nom déjà fameux d'Internationale, désorganise l'industrie, jette la discorde entre le capital et le travail autrefois si unis, sape tous les trônes, entretient l'agitation en Pologne, soudoie l'insurrection cubaine; en un mot, elle continue le rôle de ce terrible spectre rouge qui prépara si ingénieusement naguère l'avénement du sauveur.

Plusieurs gouvernements paraissent disposés à fonder une sorte d'inquisition pour détruire cette nouvelle hérésie politique, et ils s'efforcent en vain de faire entrer l'Angleterre dans la Sainte-Alliance qu'ils ont rêvée contre l'ennemi commun. N'est-il pas étrange que ce pays où la propriété aurait tant de motifs d'être défiante, puisqu'elle est le monopole d'une classe, s'obstine à repousser les ouvertures de ses voisins? Il ne viendra cependant à l'esprit de personne d'accuser M. Gladstone, son cabinet et le parlement d'éprouver la moindre sympathie pour une société qui voudrait supprimer le capital et la famille.

D'un autre côté, comment n'être pas frappé de ce fait, que des hommes du plus grand mérite, justement respectés de leurs concitoyens, Emilio Castelar, en Espagne, Wendell Philipps, aux États-Unis, Frédéric Harrison et John Stuart Mill, en Angleterre, ont publiquement pris la défense de l'Internationale? Croit-on qu'ils se seraient faits les avocats

d'une cause ouvertement criminelle? Sont-ils à ce point inférieurs, en lumières et en moralité, aux vertueux citoyens qui composent la droite de notre Assemblée nationale, et parmi lesquels M. Janvier de Lamotte compte des amis si dévoués?

L'origine de cette association fut le développement et la conséquence légitime de cette liberté sans limite que l'Angleterre, son berceau, avait accordée depuis 1824 à l'organisation des forces militantes du prolétariat. Pour déjouer la tactique des coalitions ouvrières, les capitalistes anglais venaient de découvrir un procédé d'une simplicité remarquable : il consistait à importer du continent, dès qu'une grève éclatait chez eux, un certain nombre d'ouvriers étrangers qui réduisaient à néant les efforts des coalisés et intimidaient les autres. Il y a toujours en Belgique, en Allemagne, dans les pays scandinaves, un surcroît de population ou un degré de misère tel que l'émigration est le rêve des classes laborieuses. Une cargaison de pauvres diables, débarquée à point, et jetée dans une industrie en grève, suffisait à y rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Ce fut ce qui donna aux chefs des Trades-Unions l'idée d'une alliance avec la grande armée du prolétariat continental. Leur programme déclarait que l'émancipation des travailleurs n'était pas « un problème simplement local ou national; qu'il intéressait, au contraire, toutes les nations civilisées » ; il reconnaissait pour principe suprême de son action « la vérité, la justice, la morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité ».

Nous ne raconterons pas en détail les pénibles débuts de l'association, ses progrès en Europe, son introduction en France avec le consentement plus ou moins tacite de la police impériale. Un homme honnête et intelligent, M. Tolain, un de ses fondateurs, résumait l'autre jour devant l'Assemblée de Versailles l'histoire de l'Internationale, ses espérances, et aussi ses illusions; il a fait justice des critiques exagérées dont elle a été l'objet depuis un an, il a démontré la légitimité des efforts tentés par les classes ouvrières pour avoir, elles aussi leur 89, comme le paysan.

Le rôle que l'Internationale a joué dans certaines grèves, elle ne le nie pas; c'était son droit, et l'objet même de son institution. Quant à sa participation aux déplorables événements de la Commune, n'a-t elle pas été singulièrement exagérée? « Pour qui a étudié cette question de l'*Internationale*, disait M. Tolain, il est évident que parmi les membres influents du gouvernement de la Commune, la plupart de ceux qui ont été à la direction des affaires étaient presque tous des adversaires et d'anciens ennemis de l'*Internationale*. » A cette déclaration de M. Tolain, ajoutons le témoignage peu suspect d'un économiste du *Journal des Débats*.

Voici ce que M. Leroy-Beaulieu écrivait dans le numéro du 6 de ce mois :

« La France et Paris se sont trouvés à la fin de 1870 et au commencement de 1871 dans des circonstances tout à fait exceptionnelles : le pays était vaincu et humilié; l'armée était prisonnière; le gouvernement était irrégulier et n'avait pas la sanction nationale; la populace, avec une extraordinaire imprévoyance, avait été pourvue non-seulement de fusils, mais de canons; les souffrances, les déceptions et aussi les loisirs et la surexcitation du siége avaient enivré, démoralisé le peuple de Paris; c'est dans ces conditions extraordinaires que se prépara et que se produisit une insurrection formidable qui fut un instant victorieuse dans nos murs. De bonne foi, doit-on s'étonner de ce redoutable mouvement populaire? Est-ce là un phénomène nouveau et qui se manifeste pour la première fois dans notre histoire? Sans parler de la grande révolution, rappelez-vous donc les journées de juin : croyez-vous que si la populace des faubourgs avait alors été armée de chassepots et de canons, que si vous n'aviez pu lui opposer que quelques bataillons de recrues démoralisées par des échecs, croyez-vous que l'émeute n'eût pas été triomphante, et cependant il n'y avait pas alors d'Association internationale? Si le 18 mars a abouti et a chassé de Paris le gouvernement légal, n'est-il pas évident que la cause en est ailleurs que dans cette association cosmopolite? C'est parce que le peuple était armé, parce que l'armée était prisonnière, parce que Paris avait été pendant six mois surexcité par les émotions, par les privations, par des déceptions inouïes. Étant donné notre caractère national, l'explosion était fatale : dans de pareilles circonstances et à toutes les époques de notre histoire, l'émeute devait se produire et avait de grandes chances de réussite. »

L'enquête sur le 18 mars confirme ces appréciations et montre la part honteuse qui revient aux bonapartistes dans l'histoire de cette insurrection.

Il est un point sur lequel la cause de l'*Internationale* est plus difficile à défendre. On lui reproche de professer des doctrines qui sont la négation de l'ordre actuellement établi dans la société. Ce n'est pas la nouveauté qui en constitue le caractère criminel, car tous les grands bienfaiteurs de l'humanité, Socrate, le Christ, ont été des novateurs, c'est-à-dire des révolutionnaires; l'histoire de la civilisation n'est que la série des modifications de certaines idées sociales, notamment de l'idée de propriété. D'un autre côté, on ne peut guère supposer que le progrès ait atteint sa limite extrême.

Il y a d'heureux citoyens qui enseignent froidement, au sein de l'opulence et des plaisirs, ce qu'ils appellent la fatalité de la misère. Mais ceux qui meurent de faim sont excusables de trouver que l'édifice social comporte certaines améliorations dont ils croient entrevoir le plan général. De là ces innombrables théories de régénération universelle que notre siècle a vu surgir. La plus étrange, la plus hardie, la plus simple et la plus absurde, le communisme, serait l'évangile de la grande association des travailleurs : c'est pour cela qu'on la trouve si redoutable et qu'on veut la mettre hors la loi.

Il existe une société bien autrement organisée que l'Internationale et qui a tenté, sans succès, l'entreprise dont on prête à celle-ci le dessein. Voilà dix-huit siècles que l'Église cherche à détacher l'homme des biens de ce monde : en vain fait-elle miroiter devant ses yeux la prime d'une éternelle félicité; malgré le savant réseau d'intrigues dont elle tient le monde embrassé, à quoi est-elle arrivée? à grouper sous le froc d'un communisme extatique cinq ou six cent mille cénobites dans le monde entier. Là où l'Église catholique a échoué, croit-on que Karl Marx et ses amis seraient plus heureux, si tel est leur rêve? Nous ne pouvons le croire. Ne compte-t-on pour rien ces dix millions de paysans qui, chez nous seulement, tiennent le sol et ne paraissent pas disposés à lâcher prise? Quand une société repose sur une pareille base, elle n'a vraiment pas besoin de craindre les utopistes. Seule, ou à peu près, la Grande-Bretagne traite encore le laboureur comme un serf, et c'est elle qui offre un refuge à l'hydre de l'Internationale. Il est vrai qu'elle possède un

remède admirable pour combattre l'influence des doctrines dangereuses : ce remède, c'est la liberté. Mesures répressives, menaces, persécutions, elle néglige ces panacées de l'empirisme et de la peur imbécile. Au lieu de jeter en prison ou en exil ceux qui disent au peuple qu'il est odieusement exploité par ses maîtres, elle corrige peu à peu ses lois, supprime ses abus, assainit l'atelier, fonde le libre-échange du travail et dit aux ouvriers : Coalisez-vous, à vos risques et périls contre vos patrons et comme eux. Voici cinquante ans que cette méthode antirévolutionnaire lui réussit à merveille, car le peuple, auquel elle ne craint pas d'apprendre à lire, trouve cette voie plus sûre et plus économique que le procédé continental des barricades.

Nos législateurs ont malheureusement d'autres théories et des traditions bien différentes. Ils croient encore, malgré leur propre expérience, qu'un code pénal hérissé de toutes sortes de menaces est la meilleure défense contre les révolutions qu'il peut, au besoin, dispenser la société d'être juste. Tel est le spectacle que nous donne aujourd'hui l'Assemblée de Versailles. Avant d'appeler un sauveur à la rescousse, elle veut se débarasser une bonne fois de cette terrible *Internationale*, et dans ce but elle prépare, d'après les meilleures recettes de la pharmacopée réactionnaire, une loi draconienne contre une des libertés dont le peuple est le plus jaloux, dont il voit jouir les nations voisines et dont il a joui lui-même.

Est-ce avec des lois spéciales qu'on se flatte de la détruire ? Quelle est la société secrète, quelle est l'idée que la persécution a tuée dans ce monde ? La loi sera partout et constamment violée. Il y aura dans toutes les villes manufacturières des centaines, peut-être des milliers d'internationalistes contre lesquels les tribunaux ne pourront ou n'oseront pas sévir. Les prisons ne seraient pas assez vastes pour les loger tous, et votre loi aura le double tort d'être injuste et inutile.

On dit, nous le savons, qu'on ne punira que les chefs, les meneurs, pour intimider les autres. Est-il honnête, est-il prudent de faire tomber au hasard sur quelques têtes la responsabilité sortie d'un délit commun à tout un groupe ? Du reste les chefs de ce parti n'ont pas l'influence qu'on leur attribue ; c'est la masse qui dirige, l'individu ne compte pas à ses yeux. On ne décapite pas un corps sans tête.

Quand nous aurons réduit nos classes ouvrières à réclamer *la liberté comme en Prusse*, nous croirons sans doute avoir conjuré tous les orages, et l'innocent troupeau des conservateurs s'endormira, à l'ombre du code, dans une douce et trompeuse sécurité. Comme il n'entendra plus rugir l'Internationale, il croira qu'elle n'est plus de ce monde ; On verra renaître ce calme d'esprit, cette confiance, qui n'étaient pas le moindre charme du dernier régime. Mais, un jour, ceux qui nous auront fait ces loisirs trompeurs s'apercevront qu'on n'enraye pas les révolutions en jetant un chiffon de papier sur leur voie.

H. Taboulelle.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

SÉANCE DU 1er MARS 1872

Les stèles du temple d'Hérode. — Stèles, obélisques, colonnes commémoratives, pierres tumulaires, plaques façonnées pour les inscriptions..., que ces monuments aient les trois dimensions géométriques, qu'ils n'en aient que deux (et franchement on ne saurait leur en accorder moins), c'est tout un. Les stèles sont donc des pièces architecturales faisant l'office de piliers ; piliers sans valeur lorsque la main humaine n'y a point gravé des empreintes solennelles. Ce préambule satisfera sans doute ceux de nos lecteurs qui ne sont point initiés aux préoccupations archéologiques.

Les stèles d'Hérode ne sont donc autre chose que des piliers constituant l'arête principale du système de clôture qui enfermait le temple de Jérusalem. On y avait gravé parmi celles qui formaient la clôture intérieure, la défense, *sous peine de mort*, pour les profanes, d'aller plus avant. C'est d'une de ces stèles que l'Académie s'occupe aujourd'hui, sur la recommandation de l'un de ses membres, M. *de Vogüé*, notre ambassadeur à Constantinople.

M. *C. Ganot* a découvert une de ces stèles dans la propriété d'un vieil *efendi* de Jérusalem (en traduction vulgaire, les *efendi* sont les *notables* de la société musulmane). Fondé sur cet aphorisme que « chacun prend son bien où il le trouve », il avait considéré la stèle comme sienne, et suivant le précepte actuellement en vogue, il la nettoyait et l'estampait, quand intervint le propriétaire de céans. Le dialogue fut des plus animé, les badauds accoururent, le gouverneur de Jérusalem fut averti. Pour se blanchir, M. Ganot fit enduire la stèle d'une couche de plâtre.

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille,

s'écria l'autorité musulmane en opérant sa descente sur les lieux ; « mais puisque nos pères les chrétiens trouvent là » quelque chose qui touche à nos grands-pères les juifs, il » faut prendre souci de ce monument. » Et la stèle fut transportée dans le palais du gouvernement, où l'on s'occupa de la déplâtrer. L'opération fut incomplète, à la grande joie de M. Ganot, qui avait obtenu une empreinte avant l'emplâtrage... Toute cette histoire est fort jolie, mais peu conforme à la dignité académique, au moins au point de vue des Turcs.

Sed tamen amoto quæramus seria ludo.

Sous ces frivolités se débat une grave question archéologique que semble avoir résolue la découverte de M. Ganot. La stèle d'Hérode permettrait d'établir une distinction entre les monuments de l'époque de Salomon et ceux qui ont été mis à jour sous la tutelle romaine ; car l'architecture judaïque, elle aussi, a eu sa période byzantine.

Les *joies académiques* seront toujours incomprises tant que nous ne nous passionnerons pas pour la restauration d'une vieille inscription mâchée par ce vieux rongeur qu'on appelle le Temps, *Tempus edax*. Jamais cénacle de dilettanti n'a formulé plus de témoignages de satisfaction que l'Académie en entendant M. *Miller* déchiffrer tout au long une inscription dont M. *Waddington* n'avait pu restituer que les deux derniers mots ; et, de fait, nous autres profanes, nous avons participé à ce ravissement. De quoi fut-il question, lecteur, il ne m'en souvient guère ; mais vous pourrez toujours vous renseigner au compte rendu officiel.

Une bévue allemande. — Encore une autre joie d'un autre genre ! La *Gazette d'Augsbourg* avait fait grand bruit des dé-

couvertes faites sur l'emplacement de Troie par un savant germain, M. *Schlimann*; il ne s'agissait de rien moins que de l'exhumation d'un vase antique, lequel semblait provenir en droite ligne du roi Priam. Nos savants d'outre-Rhin y avaient même déchiffré le mot ILION. Or, M. *de Longpérier*, en y regardant de plus près, constata que la prétendue inscription du vase troyen n'était autre chose qu'une façon d'arabesque en forme de feston et dont la croix gammée constituait l'unique rudiment. Cette constatation fut faite à l'improviste, au moment même où M. Renan, la craie en main, debout, près du tableau noir, allait démontrer que... — Mais, messieurs, interrompit le président, il me semble que nous n'avons plus besoin de démonstration.

Et la séance fut levée au milieu d'un éclat de rire unanime.

La Science des religions, le dernier ouvrage de M. *Émile Burnouf* (1), mériterait une mention beaucoup plus importante que celle-ci. Nous tenterons toutefois d'en signaler les traits les plus caractéristiques. L'œuvre, sauf un chapitre, a déjà été publiée par fragments dans la *Revue des deux mondes*. Elle soulève des questions de la plus haute gravité et révèle des faits presque imprévus.

Qu'est-ce que la *Science des religions?* C'est d'abord leur histoire, c'est ensuite leur critique comparée, c'est enfin leur philosophie; graves et délicates matières dans lesquelles il est bien difficile de s'abstraire des préjugés ou des rancunes, des aspirations ou des appréhensions engendrés par notre éducation. M. Burnouf paraît s'être établi sur un terrain impartial; pour le prouver, l'auteur débute en se mettant de lui-même à l'*index*, et conclut que la conception du Christ est la plus haute, la plus antique, la plus admirable de toutes celles qu'ait enfantées l'humanité.

La foi, d'après M. Burnouf, n'est pas le résultat de la révélation : elle est un grand fait psychologique; elle est « ce principe lumineux que nos ancêtres ont reçu du ciel », selon Confucius, et « cette lumière qui illumine tout homme venant en ce monde », selon saint Jean. Mais elle ne paraît s'être affirmée dans toute sa plénitude qu'avec les races âryennes.

C'est dans les Védas qu'il faut chercher les premières données de la science des religions. « Une suite de hasards heu- » reux a fait connaître aux savants européens les livres sacrés » de l'Orient dans l'ordre le plus favorable à l'étude. » Mais ces premières données sont déjà de beaucoup supérieures aux rudimentaires et vaines hypothèses qui se chargent d'expliquer comment la religion a pris racine dans le cœur de l'homme; « le commencement des êtres est insaisissable, dit un célèbre poëme indien; la fin l'est aussi; nous ne connaissons que le milieu ». Mais il y a une belle carrière à parcourir dans ce milieu, et, par une loi providentielle, ce milieu, tout circonscrit qu'on le conçoive, enfermera toujours au large la capacité humaine.

Nous ne pouvons suivre M. Burnouf dans son *développement historique* et dans sa « *suite des religions* », il faudrait dire trop pour ne dire que trop peu. Mentionnons seulement que l'auteur cherche à établir l'unité historique des religions entre elles et leur unité avec la science. Tout cela paraît être dans le Véda. Mais l'unité ne s'étend pas seulement aux dogmes et à leur philosophie scientifique, elle s'étend aux rites. Elle commence à disparaître avec l'institution des sacerdoces qui sont comme une intrusion de la politique dans la métaphysique religieuse. Cette intrusion n'est qu'un accident, car les sacerdoces sont des éléments de dissolution qui tendent à ramener les religions à l'individualisme où elles finissent par se retrouver à l'état purement métaphysique, et, par suite, à leur primitive unité.

(1) Paris, librairie orientale de Maisonneuve et Cᵉ, éditeurs de l'*Anthologie japonaise*.

Si donc la foi est un fait psychologique et normal, toutes les institutions qui prétendent la régir ne sont que des accidents politiques dont les évolutions seront aisément étudiées. C'est ce qu'essaye de faire M. Burnouf dans son étude sur la naissance, la grandeur et la décadence des orthodoxies; mais les lois qui régissent ces évolutions seraient-elles uniformes comme l'affirme l'auteur?

Enfin, dans un dernier effort, et s'appuyant sur des hypothèses scientifiques qui sont encore prématurées, l'auteur essaye de se persuader que la science moderne formulera une métaphysique religieuse d'un ordre supérieur, qui donnera à l'homme « la paix de l'âme et du cœur ».

Telle est, efflorée très-sommairement, et trop superficiellement peut-être, la *Science des religions* de M. E. Burnouf. De même que, pour l'archéologue, une médaille est un monument, de même, pour le philosophe, un ouvrage de philosophie est une médaille précieuse qui a sa face et son revers. La postérité nous dira peut-être que la face de cette médaille est vraiment auguste, que l'empreinte est de bon aloi, qu'elle apporte des documents nouveaux et précieux; elle dira peut-être aussi que le revers est un peu trop empreint des engouements du jour; qu'on y retrouve des affirmations prématurées, des conclusions d'aspiration plutôt que des conclusions de fait. Mais, là encore, il y aura de précieux enseignements sur notre état mental actuel, qui a fait bon marché de toute discipline et ne recherche que la satisfaction personnelle à la mode païenne; et l'on se demandera comment nous avons pu confondre la foi, qui est un phénomène psychologique, avec la religion qui est, sinon un fait divin, au moins un fait social, et duquel découleront toujours des orthodoxies. La science elle-même, passée à l'état d'institution, n'est-elle pas une orthodoxie?

Société de Sociologie

PREMIÈRE SÉANCE

Il s'est constitué, cette année, sous les auspices de M. Littré, une société qui a pour but l'étude *scientifique* des problèmes sociaux et politiques. Ce mot *scientifique* a une double portée. Il établit en premier lieu que la société s'interdit toute ingérance immédiate dans les affaires de l'État et ne prétend étudier que la théorie des questions sociales. Il exclut, en second lieu, toutes les discusions qui n'ont pas pour point de départ et pour règle les connaissances mathématiques ou expérimentales.

On peut contester, et je conteste moi-même la valeur du concept sociologique formulé par la philosophie positive, mais on ne saurait contester que nos plus grands progrès sont dus à la limitation de nos efforts et de notre capacité. La société sociologique, en se restreignant aux principes démonstratifs ou expérimentaux, peut rendre d'immenses services dans la sphère de ses spéculations. Il suffit pour cela qu'elle soit dirigée par des hommes éclairés, conciliants et résolus à se maintenir dans les limites de leur programme. La composition du bureau de la société et de ses membres fondateurs nous offre à ce sujet de sérieuses garanties. MM. Littré, président; Ch. Robin et Wyrouboff, vice-présidents; Cathelineau, et Antonin Proust, secrétaires; ceux de M. L. André, docteur Onimus, de Pompéry, membres fondateurs, nous permettent d'augurer de bons résultats. La société sociologique peut aisément combler la lacune qui existe entre notre Académie des sciences et notre Académie des sciences morales et politiques.

La formation de sections correspondant aux principales branches de la sociologie a préoccupé la société dès les premières séances. MM. Wyrouboff, de Bagneaux, Clavel et Hob-

bard ont lu, à ce sujet, des mémoires qui seront livrés à la publicité. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de la discussion.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Les malheurs que l'Allemagne vient de nous faire éprouver augmentent la curiosité qu'excitaient auparavant les seuls mérites de ses grands écrivains. On ne les lit plus avec la seule espérance d'y rencontrer des idées élevées ou de nobles émotions; la pensée française y cherche les qualités qui nous ont vaincus et les premiers éléments de ce génie tudesque devant lequel la force du nôtre a cédé. Une ode de Klopstock, un drame de Schiller, même une idylle de Gessner, éveillent aussitôt dans notre esprit l'image de nos frères morts et de la patrie languissante. De quelle façon ces écrivains, de la race des vainqueurs de Reischoffen et des incendiaires de Châteaudun et de Lagny, concevaient-ils les objets, les passions, les sentiments ? Où sont, dans leurs œuvres, les traces des vertus de patience, de raison, de gravité, qui nous ont tant coûté ? Portent-elles aussi la marque de cette bonhomie sauvage avec laquelle les soldats de Werder ou du duc de Mecklembourg ont pillé et ensanglanté si tranquillement la Bourgogne et la Beauce ? Oui, ce n'est plus qu'à la lueur des incendies et au milieu des morts qui reviennent à notre mémoire, qu'un Français étudie aujourd'hui la littérature allemande.

Eh bien, si nous avons été vaincus par une nation plus sérieuse, plus laborieuse et plus morale que la nôtre, ainsi que tout le monde le répète, une œuvre importante de Gœthe, que Mme Camille Selden vient de traduire, *les Affinités électives* (Paris, Charpentier, 1872), et qui est une peinture de la société allemande faite par son plus grand écrivain, prouve que les vertus de nos vainqueurs sont au moins de date récente. Une note du traducteur nous apprend que l'action de ce roman se passe en 1789 ; il fut écrit dans les premières années du XIXe siècle, bien longtemps après *Werther*. Une des héroïnes de ce livre, la plus en vue, du reste, s'appelle Charlotte. Quoi! ce nom embelli par le génie, par les douces vertus, de la fiancée d'Albert Kestner, par l'admiration et les rêves poétiques de la postérité, il est porté par cette ménagère discoureuse et d'une sentimentalité si épaisse, par cette baronne du roman des *Affinités électives*, que sa fidélité conjugale tourmente si rudement, et dont les délicatesses sont si grossières ! La pensée de Gœthe n'a donc point reculé devant cette profanation ? ou plutôt, n'est-ce qu'à nos yeux que ce nom de Charlotte est défloré par cette prosaïque héroïne ; et l'auteur de *Werther* a-t-il donc trouvé que la Charlotte qui distribue des tartines à la jeune famille de ses frères et de ses sœurs, devant son mystérieux et mélancolique amant ravi de cette scène, pouvait se continuer dans ce personnage d'une allure si lourde, d'un caractère si solide et d'une tendresse si molle, qui s'appelle aussi Charlotte, dans le livre des *Affinités électives* ? Bien sait si un lecteur français peut se prendre de passion pour cette vulgaire figure! Il ne me semble pas non plus que la donnée sur laquelle repose ce roman puisse plaire beaucoup à notre esprit : « L'*affinité* se manifeste le plus visiblement chez les acides et les alcalins, qui, bien qu'opposés les uns aux autres, et peut-être par cela même, se cherchent, s'unissent, se modifient et forment ensemble un corps nouveau... Nous appelons ces sortes d'affinités *électives*, parce que l'ancien lien ayant été brisé pour en contracter un nouveau, les faits semblent indiquer qu'il y a eu choix, élection, préférence.... Essayez donc, madame, de vous figurer par preuves, d'abord A, inséparable de B, puis C inséparable de D. Rapprochez les deux couples, et vous verrez peu à peu A s'unir à B, sans qu'il soit possible de dire lequel des deux a le premier abandonné son partenaire, cherché et contracté un nouveau lien. » Cela est-il assez fin et assez plaisant! « Tu représentes l'A, ma chère Charlotte, et moi, ton époux, le B, dépendant de toi, et très-irrévocablement attaché à ta suite. Le capitaine représente le méchant C qui, par instants, parvient à m'accaparer. Or je m'oppose formellement à ta dissolution dans le vague. Le point important, en ceci, est donc de te trouver le partenaire indispensable pour rétablir l'équilibre. Ce partenaire me paraît tout trouvé dans la personne de la pauvre petite Ottilie.— » Ce personnage est une nièce du baron, qui devient le quatrième terme de cette sorte de *proportion*. Comment dirais-je cela ? C'est avec elle que le baron, son oncle, voudrait faire élection d'affinité, tandis qu'un certain capitaine est sollicité par la même force chimique vers la baronne Charlotte. — Oh ! que l'alambic du docteur Faust a mêlé peu de jeunesse et de poésie à ce qu'il nous a fabriqué là !

Il faut pourtant que je conte un des événements les plus importants de cette quatrilogie monotone et dont l'étrangeté ne réveille pas même l'attention. Le baron B s'en vient un soir, la tête pleine des charmes du terme D, qui désigne Ottilie, en entretenir intimement la baronne Charlotte (A), laquelle ne songe qu'au capitaine C. De cette conversation amoureuse, comme disent les Anglais, résulte un quiproquo vivant, un enfant qui ressemble, — chose merveilleuse et charmante !—aux termes D et C, au capitaine et à Ottilie. — Assez, n'est-ce pas ? Mais si vous saviez de combien de dissertations érotico-morales, d'incidents puérils, de drames naïfs je vous fais grâce ! Un certain nombre de maximes ingénieuses semées dans ces discussions ou dans le cahier de notes d'Ottilie, une pensionnaire qui annote, annote sans cesse, ne pourra sauver cette traduction d'une œuvre de Gœthe du profond ennui qu'elle est destinée à produire chez nous. Mais ce qui étonnera le courageux lecteur du livre des *Affinités électives* plus encore que l'invention si défectueuse du grand poëte qui en est l'auteur, c'est la grossièreté subtile, quand elle n'est pas naïvement choquante, des mœurs qu'il retrace. Que disait donc madame Selden dans cette préface qui nous avait encouragé ? « Avant tout, le lecteur pourra se convaincre que, quoi qu'en pensent les journaux à un sou, l'Allemagne renferme bon nombre de gens civilisés et polis... Les gens de bonne compagnie seuls pénètrent là dans ce livre, et, contrairement à l'usage actuel, le promeneur ne risque jamais de se trouver en présence d'un personnage grossier ou désagréable. » Il y a longtemps que madame C. Selden a montré à la France que l'exquise politesse d'esprit pouvait être une vertu allemande, et ce n'est point à l'auteur de *Daniel Vlady* que nous dénierons l'entente des sentiments délicats et nobles. Mais, en vérité, dans cette préface d'un livre signé d'un grand nom, du plus grand écrivain de son pays, elle s'est méprise, par un excès de patriotisme sans doute. Je maintiens qu'aucun Français ne trouvera civilisés ni polis les personnages des *Affinités électives*, et que, loin de songer aux Charmettes en lisant ce livre, ainsi que madame Selden l'espère, il trouvera

que tel roman du XVIIIe siècle qu'il faut s'excuser de citer, comme *Faublas*, par exemple, choque moins notre délicatesse nationale.

Gœthe disait à son ami Eckermann, au sujet des *Affinités électives* : « Ce roman ne renferme pas une ligne qui ne soit un souvenir de ma propre vie; mais il n'y a pas une ligne qui en soit une reproduction exacte. » C'est, sans aucun doute, dans le rôle du capitaine célibataire, Werther vieilli et calmé, qu'il faut chercher ces parties du caractère de Gœthe qu'il nous dit lui-même avoir laissées dans son œuvre. Nous avouons que l'image du poëte n'en est guère embellie. Dans le livre *W. Gœthe, ses œuvres expliquées par sa vie* [1749-1795] (Paris, Didier, 1872), M. Mézières s'applique à retrouver dans les ouvrages du grand écrivain parus dans la première partie de sa vie les traits de sa physionomie morale. Son guide est l'*autobiographie* que Gœthe a intitulée *Vérité et poésie*, mémoires personnels où la réalité est mêlée à la fiction, tant ce grand artiste était épris du beau et préoccupé des proportions harmonieuses que toute œuvre exige. Il ne pouvait écrire sa vie avec ces incorrections qui sont les nécessités de la condition humaine, et il a embelli l'histoire de sa glorieuse existence, comme faisaient les historiens anciens des grands empires. Mais c'est une entreprise délicate de retirer la vérité du rayonnement où l'art l'a mise, et de la montrer telle qu'elle fut au lecteur moderne, qui veut être exactement renseigné. M. Mézières s'est acquitté de cette tâche, dans plus d'un endroit de son important ouvrage, avec une sagacité qui ne pouvait surprendre ceux qui connaissent déjà ses études littéraires et biographiques sur Pétrarque et Shakespeare. Nous trouvons qu'il a été moins heureux dans l'analyse des œuvres du grand poëte allemand, à l'aide de laquelle il complète les traits de son caractère, et que, dans cette partie de son travail, il n'a guère fait avancer la critique. Tout ce qu'il dit de *Werther*, par exemple, de la part de sa vie et de son âme que Gœthe a mêlée au roman et aux pensées de cet immortel personnage, de ce que cette œuvre doit au génie de l'auteur ou à la mode littéraire de son temps, n'est guère nouveau ni bien profond. Je sais que, depuis un article célèbre de M. Émile Montégut sur *Werther et Charlotte*, il est devenu de bon goût de considérer ces deux figures comme une peinture assez bourgeoise et de ne pas en chercher trop long à leur sujet. Mais *Werther* a des lecteurs plus enthousiastes et plus exigeants, qui sont peut-être dans leur droit. Il leur semble que *Werther* est plus qu'un ami de la nature à la façon de J. J. Rousseau, qu'il en est « le fils et le bien-aimé », comme l'amant de Charlotte le dit lui-même; que c'est un contemporain des âges naïfs, où toutes les passions étaient légitimes, égaré dans une société qui a dû les régler et se mettre en garde contre elles; que l'*Odyssée* et Nausicaa sont bien plus du temps de Charlotte que l'*Émile*; que Werther n'est point né de cette inspiration chrétienne et moderne qui a créé les René et les Child-Harold, mais que c'est un héros impatient de toute loi et de toute entrave, qui veut s'épanouir en liberté dans la nature indulgente, et qui, plutôt que de vivre à l'étroit dans la société sévère, rentre dans le sein de cette nature d'où il est sorti. Pour ceux qui voient Werther ainsi, l'œuvre de Gœthe appartient à la poésie antique, qui s'échappe de la nature comme une source vive, et l'amant de Charlotte est un païen rêveur, comme fut du reste le génie qui l'a créé.

C'est à l'amour de l'antiquité grecque et de sa poésie que M. Becques de Fouquière a obéi, en écrivant une étude historique et morale sur *Aspasie de Milet* (Paris, Didier, 1872). La belle édition qu'il a donnée des œuvres d'André Chénier et le travail auquel il s'est livré sur le plus antique et le plus grec des poëtes modernes français, l'a conduit dans la patrie des muses qui inspirèrent le chantre de Myrto, *la jeune Tarentine*. Mais c'est l'histoire d'une muse, plus grave que l'opinion commune l'imagine, qu'il a écrite dans cette étude sur Aspasie, qui fut l'amie et la conseillère d'un homme d'État comme Périclès, une disciple de philosophes comme Anaxagore et Socrate, et un personnage des dialogues de Platon. Une grande érudition, une discussion sincère des informations qu'il voudrait plus nombreuses sur un sujet aussi attrayant sont les qualités qui font de cette histoire d'une courtisane célèbre une œuvre sérieuse. La philosophie et le souvenir de Platon, qui s'éveillèrent si vivement à la renaissance des lettres en Europe, ont trouvé dans M. Ch. Waddington, professeur agrégé à la Sorbonne, un nouvel interprète. Un éloquent discours d'ouverture (Paris, Ch. Meyrueis, 1872) nous révèle tout l'intérêt de cette étude de la philosophie de la Renaissance à laquelle le professeur a consacré son cours de cette année. Nous souhaitons qu'il soit la renaissance de la philosophie de la Sorbonne, languissante depuis longtemps.

Signalons dans les derniers numéros des revues périodiques quelques travaux importants; dans le *Correspondant*, une lettre de Mgr. l'évêque d'Orléans à un catholique suisse, où l'impétueux prélat malmène rudement le parti protestant. C'est la guerre contre l'esprit laïque, qu'il fait chez nous, transportée pour un moment au delà des monts. Dans la *Revue de France*, un recueil hebdomadaire habilement dirigé par M. Léonce Dumont, esprit libéral et distingué, nous remarquons à côté d'une curieuse étude de M. le baron Ernou, sur *Jean Fischart*, précurseur du socialisme en Allemagne, un bien séduisant récit de M. Henry d'Ideville sur son *Séjour à Rome*, de 1862 à 1865, comme secrétaire de l'ambassade française près du pape. La librairie Hachette vient de publier du même auteur un volume intitulé *Journal d'un diplomate en Italie, notes intimes pour servir à l'histoire du second empire. Turin*, 1859, 1862. Ce livre est destiné à prendre une place importante dans la collection des mémoires de l'histoire de notre temps. Il est écrit d'une main très-alerte et d'un esprit pénétrant. Nous croyons qu'il gardera longtemps le double intérêt d'une œuvre qu'il faut consulter et qui charme en instruisant. Il y a là des portraits bien curieux et d'une couleur toute nouvelle : Cavour, Ratazzi, madame de Solms, Victor-Emmanuel. C'est un esprit bien séduisant que celui de M. d'Ideville, mais aussi bien séductible : Dieu, comme les belles fêtes et aussi les belles dames exercent d'empire sur son esprit ! Ma foi, il faut avouer qu'il nous le fait subir à notre tour. C'est là un tour de bon écrivain, encore plus que d'habile diplomate.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE F. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 38 16 MARS 1872

LA SEMAINE POLITIQUE

Beaucoup de bruit, peu de besogne, et, à part la démission de M. Pouyer-Quertier, d'assez mauvaise besogne : tel est, en quelques mots, le triste bilan d'une triste semaine.

La discussion sur le projet de loi relatif à l'*Internationale* n'est pas faite pour donner confiance à tous ceux qui attendraient de la Chambre, ou du gouvernement actuel, la moindre réforme sérieuse pouvant servir de point de départ à une véritable régénération nationale. Quand, par hasard, l'Assemblée a une bonne inspiration, pour le service militaire obligatoire, par exemple, le gouvernement s'efforce d'y mettre obstacle, et réciproquement. La droite fait-elle une loi comme celle dont nous venons de parler, où, contrairement à tous les principes du droit et du sens commun, *le seul fait de l'existence* d'une association internationale sur le sol français constitue un attentat contre la paix publique ; où un attentat est déféré aux tribunaux correctionnels et puni comme un crime ? La gauche, pour ne point rester en arrière, apparemment, propose un amendement qui frappe indistinctement toute association « internationale ou autre », et le libéral M. Dufaure annonce qu'il s'opposera de tout son pouvoir à l'abrogation des articles 291 et 292 du Code. La droite applaudit à des paroles tendant à exproprier les ouvriers du droit légitime de défendre leurs intérêts, et la gauche ne proteste pas. Il est visible que tout ce monde-là n'a jamais songé à examiner d'un peu près les plus graves problèmes de la politique et de l'économie politique et sociale. Pour les affaires extérieures c'est la même chose, et, dans les circonstances où nous nous trouvons, après tout ce qui s'est passé, il se trouve encore des gens qu'on ne peut empêcher de faire une manifestation en faveur de la papauté, au risque trop évident de jeter l'Italie dans les bras étendus de la Prusse.

A ces hommes d'État ou prétendus tels, comparez les ministres et les députés de l'Angleterre, de l'Italie, des États-Unis, de la Belgique, sans parler de M. de Bismarck, et convenez qu'il y a une fière différence. Il n'est que juste, sans doute, de remarquer que, pendant les vingt ans de l'Empire, la vie publique a été comme suspendue parmi nous, mais il est juste aussi de reconnaître que les représentants des régimes antérieurs à l'Empire donnent, de leur envergure politique, une idée singulièrement médiocre. L'école doctrinaire, confinée dans le domaine restreint de la stratégie parlementaire où elle est sans rivaux, a fait preuve partout ailleurs de la plus déplorable stérilité. Tout ce qui se passe en dehors de la Chambre n'existe pas pour elle ; elle ne veut ni le voir ni l'entendre. On pourrait définir sa politique l'art de rester au ministère quand on y est, d'y arriver quand on n'y est pas.

C'est ainsi que, bien malgré eux sans doute, les hommes de cette petite chapelle ont toujours réussi à dégoûter la France du régime parlementaire, si mesquinement représenté chez nous. Nous ne voulons pas innocenter ici les travers du caractère national, mais il est certain qu'il y a des circonstances atténuantes. C'est bien beau ces luttes oratoires, ces joûtes parlementaires, ces stratégies savantes où le parti vainqueur l'emporte de l'épaisseur d'un cheveu, du poids d'un grain de sel ; mais ces jouissances subtiles et délicates ne peuvent suffire à un pays qui a besoin de vivre, de travailler, d'agir.

> Eh ! mon ami, tire-moi de danger !
> Tu feras après ta harangue.

Notez que ce n'est nullement l'essence du régime parlementaire qui le veut ainsi, c'est le mauvais usage qu'on en a toujours fait chez nous. Ce qui manque à nos hommes d'État, depuis bien longtemps, c'est moins l'intelligence et le talent que la philosophie de la politique. Ce sont des vues d'ensemble, embrassant, dans le présent et dans le passé, les conditions générales du développement des peuples, la connaissance des institutions étrangères, l'esprit de suite et la continuité dans les résolutions. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est la révolution de 89 qui a amené chez nous ce déplorable état de choses. Sans parler de la période des Valois, que voyons-nous en France depuis deux cents ans, si ce n'est précisément tout ce dont nous nous plaignons aujourd'hui ?

« Dans l'histoire de la France, dit Gervinus (*Introduction à* » *l'histoire du* XIXe *siècle*) c'est surtout pendant la période » moderne que l'on trouve le plus étrange dissentiment d'opi- » nions dans le gouvernement, dans les ordres de l'État, dans » les partis et dans la littérature. L'absolutisme avait des mo- » ments d'humeur démocratique et la démocratie des allures » despotiques; la littérature oscillait entre un libertinage » digne des temps païens et un fanatisme chrétien; les poëtes » vantaient d'une bouche servile les vertus républicaines; » les parlements se montraient tantôt soumis jusqu'à la bas- » sesse, tantôt indociles jusqu'à la rébellion; la Sorbonne pro- » clamait aujourd'hui le droit divin du prince, demain la » souveraineté du peuple; les jésuites enseignaient en politi- » que des principes démocratiques, et en religion des prin- » cipes despotiques. »

En brisant tous les ressorts de la vie politique dans notre pays, en ne réunissant jamais les États-Généraux qu'à la dernière extrémité, en restreignant jusqu'à les supprimer toutes les franchises locales, communales, provinciales, en poursuivant l'initiative individuelle et collective partout où elle se montrait, la royauté française peut être considérée comme partageant dans une mesure considérable la responsabilité de nos maux.

Pour revenir sur le terrain de l'actualité, il est visible, comme nous le disions en commençant cet article, qu'il n'y a rien à attendre du gouvernement et de l'Assemblée au point de vue de l'œuvre définitive de la régénération nationale. L'un et l'autre pourtant nous ont rendu et nous rendent encore des services qu'il convient de ne pas oublier. Qu'avez-vous fait pendant la Terreur? disait-on à Sieyès. — J'ai vécu, répondit-il. En somme, sous la direction de M. Thiers, la France épuisée a repris connaissance, s'est remise au travail avec une activité merveilleuse; il ne lui manque que de voir un peu clair dans son avenir pour reprendre sa course avec l'élan qu'on lui connaît. M. Thiers se préoccupe avant tout, paraît-il, de la libération du territoire. C'est bien comprendre la tâche qui lui est assignée, c'est parfaitement comprendre la mesure des services que sa nature et son talent lui permettent de rendre à son pays, et que la France ne devra jamais oublier.

Mais peut-être n'est-il pas trop tôt que, dès à présent, les électeurs fassent, individuellement et collectivement, leur examen de conscience; qu'isolément ou en masse, ils arrêtent les programmes des réformes politiques et sociales qu'ils auront à réclamer. L'essentiel pour nous, en ce moment, c'est de méditer, de penser, exercice auquel on ne s'est pas livré en France depuis vingt ans et plus, au moins dans le domaine de la politique.

Travaillons, prenons de la peine;
C'est le fonds qui manque le *plus*.

En tout cas, n'est-il pas curieux de remarquer qu'avec un régime monarchique, des fautes de l'ordre de celles que nous voyons commettre tous les jours rendraient une révolution presque inévitable, malgré tous les graves périls qu'elle ferait courir au pays, tandis qu'avec la République même informe que nous possédons, par la seule vertu du principe électif, la patience est plus facile. Encore est-il bon d'ajouter que la durée du mandat de l'Assemblée reste toujours indéterminée. Nul doute que si cette durée était connue, si l'on prévoyait le moment où il serait possible de plonger tous ces Esons parlementaires dans la chaudière électorale pour rajeunir leurs idées et leurs vues, les choses n'allassent beaucoup mieux qu'elles ne vont. C'est donc peut-être sur ce point, et sur ce point seul qu'il convient à l'opinion publique d'insister auprès de l'Assemblée. Elle ne peut opposer sur ce terrain aucune résistance sérieuse. Les monarchistes ont aujourd'hui perdu tout espoir de refaire la France à leur guise; leur manifeste, ou, pour employer la spirituelle épigramme de M. John Lemoinne, « l'entente sur un malentendu », a été le coup de grâce de la fusion et de toutes les machinations de ce genre. Dans l'impossibilité de voir se former dans son sein une majorité sérieuse et compacte, la Chambre est à la merci du gouvernement, qui lui-même ne peut trouver en elle un point d'appui solide. C'est l'inaction et l'impuissance organisées.

En pareille circonstance, il n'y a donc qu'un parti vraiment patriotique à prendre, c'est de ne pas demander à l'Assemblée et au gouvernement plus qu'ils ne peuvent donner, et à se préparer sérieusement pour l'époque où il sera permis de changer pacifiquement nos directeurs contre d'autres plus jeunes, plus intelligents des besoins nouveaux, plus dégagés des liens et des préjugés du passé, plus propres à réaliser les progrès que réclame l'avenir. Il nous faut des républicains, mais des républicains ayant un corps de doctrine, des républicains sachant et voulant quelque chose, des républicains ayant mûrement songé aux réformes et aux moyens de les réaliser, des républicains sincèrement convertis aux principes libéraux et résolus à les mettre en pratique au pouvoir. Il ne faut donc peut-être pas trop se plaindre si l'Assemblée donne quelque temps pour acquérir toutes ces excellentes qualités.

La jeunesse des Écoles, à Paris, signe une pétition à l'Assemblée, demandant qu'elle établisse, pour tous sans exception, le service militaire obligatoire.

Une commission d'initiative s'est formée spontanément pour organiser ce pétitionnement dans toute la France. Elle a pour secrétaire M. G. Beauvisage, 90, rue d'Assas.

Comme ces jeunes gens seraient les premiers atteints par la mesure qu'ils réclament, c'est là un mouvement qui fait le plus grand honneur à leur patriotisme.

MATINÉES LITTÉRAIRES DU THÉATRE DE LA GAITÉ

M. JULES CLARETIE

Molière et M. de Pourceaugnac.

Mesdames et Messieurs,

On ne pouvait, pour la représentation classique d'aujourd'hui (1), mieux choisir qu'en donnant cette farce amusante qui s'appelle *Monsieur de Pourceaugnac*, et cette autre plaisanterie que Molière a nommé *le Mariage forcé*. Il est convenu que *Mon-*

(1) Dimanche gras.

sieur de Pourceaugnac est une pièce de carnaval. Lorsque les jours gras arrivent, le gentilhomme limousin montre presque certainement ses moustaches et ses chausses à la Comédie-Française et à l'Odéon, et le directeur de ces matinées a suivi en cela l'usage de la maison de Molière.

Ce n'est donc point Molière abordant en maître la grande comédie de mœurs comme dans *le Misanthrope*, ou la satire politique et religieuse comme dans *Tartufe*, que nous allons avoir avec *le Mariage forcé* et *Monsieur de Pourceaugnac*. C'est Molière auteur de farces, demandant à la comédie italienne quelque canevas sur lequel sa fantaisie brodera des scènes d'une étincelante gaieté; c'est Molière prenant aux bouffons de son temps un sujet de plaisanterie dont il fera une comédie véritable et durable.

Le Mariage forcé est antérieur de cinq ans à *Monsieur de Pourceaugnac*. Ce petit acte, représenté au Louvre le 24 janvier 1664, eut cela de particulier qu'il fut accompagné d'un ballet où le roi lui-même, Sa Majesté Louis XIV, dansa un pas aux grands applaudissements des courtisans.

Louis XIV remplissait dans *le Mariage forcé* un rôle d'Égyptien.

C'est à Rabelais en partie que Molière avait emprunté, puisqu'il est convenu que les auteurs dramatiques empruntent toujours, *le Mariage forcé*. Le mariage de Sganarelle ressemble beaucoup au mariage de Panurge. Panurge consulte Pantagruel comme Sganarelle consulte Géronimo. *Mariez-vous, ne vous mariez point*, les réponses sont à peu près identiques dans les deux auteurs. Mais Molière avait aussi emprunté la scène où Alcidas, frère de Dorimène, force, l'épée à la main, Sganarelle d'épouser sa sœur, à une historiette qui courait alors les ruelles. Le chevalier de Grammont, ce libertin aimable, séducteur et volage, dont l'Écossais Hamilton nous a écrit en français les *Mémoires*, le chevalier de boudoir, contraint de s'expatrier, était allé chercher refuge à Londres, et là, il s'éprit assez vivement de la sœur même d'Hamilton. Mademoiselle Hamilton était charmante, le chevalier de Grammont était galant. La demoiselle se laissa séduire, lorsque, tout à coup, M. de Grammont repartit lestement pour la France. Il était à peine arrivé à Douvres et il allait s'embarquer, lorsque les frères de Hamilton, qui s'étaient mis à sa poursuite, l'accostent et, du plus loin qu'ils l'aperçurent : « Eh ! chevalier de Grammont, n'avez-vous rien oublié à Londres ? — Pardonnez moi, répondit spirituellement le chevalier, j'ai oublié d'épouser votre sœur. Je retourne avec vous pour terminer l'affaire ! » — Assurément Molière a puisé dans cette anecdote une des scènes de sa comédie. Quant aux autres, où il nous montre les philosophes Pancrace et Marphorius répondant par de pédantes balivernes aux questions de Sganarelle qui leur demande s'il fera bien de se marier, elles ne sont pas seulement bouffonnes, mais elles étaient encore courageuses. Molière jouait gros jeu en se moquant d'Aristote et *de sa docte cabale*. L'Université de Paris allait en effet obtenir confirmation d'un arrêt du Parlement de Paris qui condamnait, non pas à une amende, mais à mort tous ceux qui oseraient attaquer la doctrine d'Aristote. Or, c'est précisément ce que fait Molière dans la scène du docteur Pancrace. L'auteur comique condamnait à son tour les pédants : il les condamnait à la peine du rire !

Quant à *Pourceaugnac*, ce fut pour Louis XIV lui-même qu'en 1669 Molière composa la pièce. Cette comédie doublée d'un ballet fut faite et jouée à Chambord, au mois de septembre, puis représentée devant le public le 15 novembre de la même année. Ce fut à la représentation de cette comédie que la troupe de Molière prit pour la première fois le titre de la troupe du roi, qu'elle a gardé, à travers les vicissitudes de l'histoire, en devenant tour à tour royale, impériale, puis enfin et pour s'en tenir à ce dernier titre, j'espère : nationale. Il y eut au château de Chambord une véritable fête lorsque Molière y donna cette bouffonnerie. La pièce avait en effet un double attrait. C'était un peu là comme ces opérettes d'aujourd'hui où le littérateur célèbre et le musicien à la mode s'allient. Le compositeur Lulli, qui n'avait pas encore le privilége de l'Opéra, écrivit de verve la musique du ballet de *Monsieur de Pourceaugnac*, et il dansa, chanta et joua du violon dans cette représentation. Ce n'était, nous l'avons vu, que suivre l'exemple du roi... Aujourd hui un compositeur passerait pour un fier original s'il s'avisait de chanter ses refrains et de danser un ballet.

D'ailleurs, les courtisans en firent un grief même à Lulli. Un beau jour, les secrétaires du roi refusèrent de l'admettre dans leur compagnie. « Croyez-vous, lui dit Louvois, que nous serions heureux de nous trouver côte à côte avec un baladin ? — Oh ! répondit Lulli, ne vous mettez pas en peine ; si pour plaire au roi il vous fallait faire pis que moi, vous seriez bientôt aussi baladin que personne ! » Louis XIV vint et calma l'algarade.

Quant à Molière, il joua lui-même *Monsieur de Pourceaugnac*, et l'on a retrouvé dans l'état de sa garde-robe, après sa mort, la description du haut-de-chausses en damas rouge garni de dentelles et du justaucorps de velours bleu qu'il portait pour jouer ce personnage, sans compter une écharpe verte, des gants, des souliers et un manteau de taffetas noir, le tout estimé trente livres par l'huissier priseur. Malgré l'attrait de la représentation de Chambord, *Monsieur de Pourceaugnac*, au premier acte, semblait ne devoir réussir qu'à demi. Les spectateurs se demandaient même s'ils devaient rire lorsque Louis XIV éclata tout à coup et se prit à applaudir. Aussitôt le succès fut assuré. Un sourire de Louis XIV valait alors tous les feuilletons du lundi ! Le royal critique avait parlé ! La cour tout entière battit des mains.

Quant aux gens de lettres qui avaient discuté *Tartufe*, ils louèrent beaucoup *Monsieur de Pourceaugnac*. Ce que les rivaux applaudissent surtout, ce sont les œuvres médiocres des hommes de talent. Ne pouvant rabaisser les œuvres supérieures, ils exaltent les œuvres plus faibles. Qu'est-ce que *Pourceaugnac*, en effet, à côté de *Tartufe ?* Une farce, encore une fois, une plaisanterie, une pièce grasse et carnavalesque. Oui certes ! Mais dans cette farce même, comme Molière a su répandre toute la clarté de son génie ! Croyez-vous qu'un homme de sa trempe ne trouvera pas le moyen de cacher quelque utile enseignement sous un éclat de rire ? Tout en s'amusant aux dépens de ce badaud de provincial qui s'appelle Monsieur de Pourceaugnac, Molière veut en effet encore s'attaquer aux abus de cette chose redoutée qui se nomme la médecine. Et il profite allégrement de l'occasion.

Il faut avouer que les médecins du temps de Molière prêtaient bien le flanc à toutes les plaisanteries.

Un jeune médecin de nos jours, M. Maurice Raynaud, a écrit sous forme de thèse tout un volume intitulé justement : *Les médecins au temps de Molière*. L'auteur tient à nous prouver et nous prouve que plus d'une fois, Molière a calomnié les médecins et même les médecins de son temps. Malade,

absolument poitrinaire, toussant toujours, condamné à boire du petit lait, Molière ne pardonnait point à la Faculté de ne pas le guérir de son mal incurable. Un ennemi de notre auteur, un de ses diffamateurs, comme le génie en a tant, nous a laissé ce portrait en vers de Molière :

Vous en voyez l'effet de cette peine extrême,
Et ces yeux enfoncés, et ce visage blême,
Et ce corps qui n'a plus presque rien de vivant,
Et qui n'est presque plus qu'un squelette mouvant.

(Le chevalier de Chalussay, *Élomire hypocondre.*)

Molière, se sentant de jour en jour plus affaibli, ne pardonnait pas, je le répète, à la médecine son impuissance, et pour prouver qu'il la détestait, il la nia tout à fait, il ne voulut lui demander ni un remède, ni un secours. Il mourut, en fait de médecine, dans l'impénitence finale. M. Raynaud nous prouve dans son livre que Molière a eu tort, et le médecin d'aujourd'hui défend avec érudition les médecins d'autrefois. Ils étaient évidemment bien ridicules, ces médecins, avec leurs allures pédantesques, leur robe noire, leur immense bonnet, leur rabat et leur latin. Ils se livraient eux-mêmes à la risée des auteurs comiques lorsque gravement, par exemple, dans leurs thèses appelées quodlibétaires, ils posaient aux candidats des questions comme celle-ci : « Faut-il tenir compte des phases de la lune pour couper les cheveux à un malade ? »

Ou encore :

« L'homme a-t-il le droit d'éternuer ? »

Ou :

« La femme n'est-elle pas un ouvrage imparfait de la nature ? »

Ou, ce qu'on ne croira pas :

« Est-il bon de s'enivrer une fois par mois ? »

Ils étaient si rébarbatifs d'aspect, ces hommes noirs, tristes et importants, qu'on leur imposa pendant un temps assez long de ne point se marier, attendu, disait-on, qu'il était impossible qu'ils pussent plaire aux femmes. Et pourtant ils avaient leur grandeur, leurs vertus, leur honneur. Cette vieille Faculté dont Molière se moquait si bien, elle compta, elle aussi, comme la vieille France, ses beaux jours et ses grands hommes. Sur la rive gauche de la Seine, près de l'Hôtel-Dieu et de l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, à l'angle de la rue de la Bûcherie et de la rue de l'Hôtel-Colbert, autrefois rue des Rats, on voyait, on voit peut-être encore, sur une maison noire et poudreuse, des ornements sculptés, un coq et un pélican. Ce sont les emblèmes de la Faculté. — Le coq signifiait : vigilance... Le pélican : dévouement. Et voilà les derniers vestiges de l'ancienne Faculté de Paris. Ce fut là le berceau de cette Faculté de médecine de France qui devait rayonner sur le monde et marquer un jour le pas que devait suivre l'Allemagne d'abord, et l'Angleterre ensuite, car, dans la science comme dans les lettres, notre patrie, humiliée aujourd'hui, fut à son heure la grande créatrice et enseigna généreusement à ses ennemis eux-mêmes l'art de penser et l'art de guérir, comme elle leur enseigna durant tant d'années l'art de vaincre. Depuis, les étrangers ont profité de nos leçons, mais ils n'ont pas su se montrer, comme nous, alertes dans la science et généreux dans la victoire.

Et dans cette vieille Faculté de Paris professaient des hommes oubliés qui préparaient cependant l'avenir.

Il y avait de nobles habitudes parmi eux. Lorsqu'un futur docteur passait là ses thèses cardinales, le bachelier était tenu de répondre de cinq heures du matin à midi à toutes les questions des assistants. Et lorsqu'il était reçu, voici quelle règle il devait suivre et à quel précepte il était tenu d'obéir : « Les docteurs de la Faculté cultiveront entre eux l'amitié ». — C'est chose difficile parfois, et les rivalités entre médecins sont féroces. On les voit se disputer au chevet des malades comme les cochers qui se fouaillent en passant. Et le client seul reçoit les coups.

« En toute occasion, les plus jeunes docteurs doivent se le-
» ver devant les anciens en signe de respect.

» Les anciens doivent aux jeunes la bienveillance et la pro-
» tection.

» Les secrets des malades sont inviolables. Nul ne peut ré-
» véler ce qu'il a vu, entendu ou simplement soupçonné chez
» eux... »

Ainsi, la Faculté demande à ses docteurs ce que l'Église impose durement à ses prêtres. Même silence, même vertu. Le médecin est comme le confesseur de ceux qui ne croient pas.

Molière, il est vrai, et vous le savez bien, ne nous présente point ses docteurs sous cet aspect superbe et respectable. Il est leur ennemi. Il soulève leur robe avec irrévérence et leur arrache leur bonnet.

Louis XIV, lorsqu'il ôtait sa perruque, avait bien soin de l'ôter derrière les tentures de son lit, et de la passer à travers ses rideaux, afin que son valet de chambre ne pût voir Sa Majesté la tête rase et sans perruque. Molière, lui, n'y met point tant de façons, et il se divertit de voir les savants ainsi décoiffés. Il s'attaque d'ailleurs aux médecins les plus célèbres et jusqu'aux médecins du roi. Il y avait à la cour quatre médecins illustres : Des Fougerais, premier médecin de Madame ; Esprit, premier médecin de la reine-mère ; Valot et Guénot, premiers médecins de la reine. Ce sont eux que Molière a peints et *chargés*, comme on dirait aujourd'hui, dans sa pièce de l'*Amour médecin*. Il leur a donné des noms grecs, et il a appelé, par exemple, Valot, M. Tomès, en français, *saigneur, celui qui saigne*. Esprit, qui bredouillait en parlant, est devenu M. *Bahis*, ce qui veut dire *jappant*, et des Fougerais s'est changé en Des Fonandrès, ce qui signifie *Tueur d'hommes*. On voit que cet audacieux Molière ne respectait rien, ni le médecin du roi, ni celui de la reine. Ces docteurs, au surplus, étaient bien faits, je le répète, pour servir de cibles à la comédie, et, pour ne parler que de quatre des plus habiles, lorsque Mazarin fut frappé de la maladie qui devait l'emporter, il y eut consultation de ces quatre savants.

La consultation eut même lieu dans le bois de Vincennes comme une simple promenade de bons bourgeois. Tout en marchant, les quatre médecins cherchaient le nom de la maladie dont le cardinal mourait. Guénot soutenait que le foie était attaqué, Brayer disait que c'était la rate, Valot affirmait que c'était les poumons, et des Fougerais s'écriait que c'était le cœur. Quatre médecins, quatre avis différents. Ce qu'il y a de sûr, c'est que malade du cœur, du poumon, du foie ou de la rate, le cardinal Mazarin mourut. Et Molière avait bien le droit de se moquer des gens qui discutaient sur la maladie en laissant ainsi périr le moribond. C'est exactement là d'ailleurs la scène du deuxième acte de l'*Amour médecin*.

TOMÈS.

« Si vous ne faites saigner tout à l'heure votre fille, c'est » une personne morte. »

M. DES FONANDRÈS.

» Si vous la faites saigner, elle ne sera pas en vie dans un » quart d'heure. »

Il ne faut pas s'étonner, aussi bien, de la place importante que les médecins occupent dans l'œuvre de Molière. Le siècle de Louis XIV tout entier a été soumis à l'autorité de la médecine. MM. Valot, Daquin et Fagon, les médecins du roi, sont les véritables prophètes de la cour de Versailles. Ils sont plus importants que Colbert, plus que Louvois, plus que Turenne. Ils tiennent entre leurs mains la santé du grand roi.

On a imprimé récemment le manuscrit in-folio qui s'appelle *Journal de la santé du roi*, et que les médecins de Louis XIV ont tenu à jour, mois par mois, pendant près de cinquante ans. Rien n'est plus curieux, c'est l'histoire du grand siècle en déshabillé, Sa Majesté royale vue sous son aspect le plus intime. Ce pauvre roi, qui avait un appétit énorme, un appétit de Gargantua, ne peut pas avoir la moindre indigestion sans que les docteurs n'en inscrivent et n'en décrivent précieusement toutes les phases. Esclave de l'étiquette, Louis XIV vit au grand jour et se soigne de même. On connaît l'histoire de ce roi d'Espagne qui, s'étant endormi trop près d'un brasier, mourut de congestion, parce que le gentilhomme chargé d'éveiller Sa Majesté n'était point présent. L'étiquette défendant à tout autre de réveiller le roi, on préféra le laisser mourir. Louis XIV souffrait d'une autre espèce d'étiquette. Lorsqu'on le purgeait ou le saignait, la cour tout entière le savait d'avance, et s'en inquiétait officiellement.

Le grand siècle est fort bizarre ainsi vu par ses petits côtés, et rien n'est plus divertissant que de se figurer les galeries de Versailles pleines de courtisans élégants et couverts de soie qui s'abordent en disant avec solennité :

» Aujourd'hui, Sa Majesté se purge. »

On trouve même dans ce journal historique de la santé du roi des choses plus étranges encore. Par exemple, les médecins annoncent d'avance, comme des astronomes, les maladies qui régneront dans l'année. En 1657, Valot prédit qu'il y aura, entre autres choses, des rougeoles, des dyssenteries, des fluxions de poitrine; mais comme il tient à paraître aussi bon courtisan que bon médecin, il ajoute bien vite : *Le roi en sera exempt.* Quant au roi, il soigne si fort sa santé qu'on le voit suivre à la lettre les prescriptions de ce docteur Fagon que Molière appellera Purgon. Jamais il ne manque à prendre sa médecine, jamais, si ce n'est (il faut le reconnaître à sa louange) lorsqu'il s'agit pour lui de suivre ses troupes allant au combat. Voilà où le royal malade se relève aux yeux de l'histoire. Ridicule devant ses médecins, il est vraiment français devant l'ennemi et surtout lorsque le malheur s'abat sur la France. C'est dans la défaite qu'on juge ces hommes couronnés. Louis XIV n'eut garde de désespérer et de se rendre; il envoya à la monnaie sa vaisselle d'or, fit fondre ses cuillers pour payer la rançon de la France et mangea dans de la terre le pain bis du paysan. Au moins, s'il fut ambitieux, celui-là sut racheter par une certaine grandeur d'âme cette ambition et se faire pardonner les malheurs qu'elle déchaîna sur le pays. Je n'admire pas plus qu'il ne faut sur ce point Louis XIV, retranchant, comme nous le dit Dangeau, une moitié sur les étrennes de ses enfants et deux cents chevaux de son écurie, vendant ses chenets, ses miroirs, ses girandoles, les filigranes même des robes de madame la Dauphine, et nous voyons, il est vrai, sans aller bien loin, chaque jour, des gens qui ne sont pas des rois, prendre sur leur nécessaire le prix d'une rançon pour la patrie. Ce sont ceux-là surtout que je salue et que j'admire. Braves gens, bons patriotes, qui payent les fautes qu'ils n'ont point commises.

Et ils ont raison de payer. Tenez, on a pu remarquer aux doigts des Allemands qui ont porté leurs pas sur notre terre française des anneaux de fer qui leur rappelaient des journées de haine. Savez-vous ce qu'étaient ces anneaux? Lorsque en 1806, la Prusse était comme écrasée à jamais sous le talon de nos soldats, la Prusse ruinée demanda à toutes les épouses leur anneau d'or afin de fournir à l'Allemagne de quoi lui équiper des vengeurs. L'anneau d'or était échangé, par le gouvernement, contre un anneau de fer, cet anneau de fer que nous retrouvions aux doigts des vaincus d'Iéna.

Eh bien! ayons aussi nos anneaux de fer, donnons aussi nos anneaux d'or, et qu'on les retrouve un jour aux doigts des combattants qui ramasseront le glaive brisé de la patrie.

Je reviens à Molière et à Monsieur de Pourceaugnac qui arrive de Limoges pour se faire berner comme on verra. M. de Pourceaugnac est Limousin, je ne sais pourquoi, ou plutôt je le sais fort bien.

Les Limousins ont été de tout temps et surtout du temps de Louis XIV en butte aux plaisanteries des railleurs. Déjà bien avant cela Rabelais s'était diverti devant les balourdises des *escholiers limousins*. La Fontaine, voyageant en Limousin, écrit à sa femme que le pays qu'il traverse est fort beau et que les hommes y ont autant d'esprit qu'ailleurs, ce qui semble indiquer qu'ils n'en ont point davantage. Voltaire, dans une lettre à Turgot, félicite surtout ceux qu'il appelle *les petits fils de M. de Pourceaugnac*, d'être administrés par un homme de sa trempe. Il a l'air d'indiquer qu'ils n'en sont pas très-dignes. Quant à Molière, la tradition veut que pour se venger de l'accueil qu'il reçut comme acteur à Limoges, il ait tourné ses traits contre le Limousin tout entier personnifié dans ce M. de Pourceaugnac dont Sbrigani dira qu'il a l'esprit des plus épais qui se fassent. Molière, en effet, avant de se fixer à Paris, mena à travers les provinces de France la vie errante des comédiens nomades. Il courut les champs et les villes comme les acteurs du *Roman Comique*, mangeant au hasard, dormant au cahot des chars et couchant à la belle étoile.

La chronique nous le montre à Avignon, puis à Narbonne, puis à Pézenas dans la boutique du barbier, assis dans un grand fauteuil de bois qu'on conserve encore et écoutant les samedis, jours de marché, les propos des sots, les histoires de la ville, les comédies de la province. A Limoges, Molière aurait été sifflé par le public et il s'en serait vengé quelques années plus tard en écrivant *M. de Pourceaugnac*. On lui prête ce mot qu'il n'a peut-être jamais dit : « A Limoges, il y a de bons petits pois. » D'autres veulent qu'il ait pris pour type le premier mari de sa belle-sœur, Geneviève Béjart, Léonard de Lomenie, fils d'un banquier de Limoges. D'après Grimarest, un gentilâtre limousin s'étant disputé en plein théâtre avec les comédiens de Molière et les ayant insultés grossièrement, Molière répondit à ce scandale par la publication de sa pièce.

Robinet, dans sa *Gazette en vers*, semble confirmer cette anecdote lorsqu'il écrit en parlant de M. de Pourceaugnac :

L'original est à Paris
En colère autant que surpris
De s'y voir dépeint de la sorte.
Il jure, il tempête, il s'emporte,
Et veut faire ajourner l'auteur,
En réparation d'honneur,
Tant pour lui que pour sa famille
Laquelle en Pourceaugnacs fourmille.

Que Molière ait emprunté cette farce aux Italiens, à Villon ou à Gabriel Chapuis, qu'il ait eu l'idée de *Monsieur de Pourceaugnac* à la suite d'un coup de sifflet reçu à Limoges, peu importe. La vérité est que pour toujours, voilà ce pauvre diable de Pourceaugnac berné, battu et houspillé à la grande joie du public.

Molière, qui était pourtant fort savant sur les patois français, a eu tort d'appeler son héros limousin Pourceaugnac. La terminaison *gnac* est une terminaison gasconne, et les noms limousins ont presque tous leur désinence en *aud* comme Bugeaud, Vergniaud ; il en résulte que M. de Pourceaugnac, pour être réellement Limousin, devrait s'appeler *Pourceaugnaud*. Mais Gascon ou Limousin, *Pourceaugnaud* ou *Pourceaugnac*, ce malheureux homme personnifie le provincial qui aborde à Paris avec tous les étonnements et toutes les naïvetés, et aussi, il faut bien le dire, toutes les honnêtetés du bonhomme de province jeté tout à coup au milieu des aventures de Paris. A bien prendre, je ne suis pas intimement persuadé que Molière ait voulu se moquer autant que cela de M. de Pourceaugnaud. M. de Pourceaugnac satisfait, rayonnant, le cœur plein d'illusions, la bourse bien garnie, tombe à Paris où il vient tout droit épouser la fille d'Oronte. Il croit à tout, au bien, au beau, à la vertu des femmes, à l'honnêteté des hommes. Dès qu'il est arrivé, le voilà entouré d'aimables coquins et de spirituelles coquines qui le bernent, le pillent, le détroussent à qui mieux mieux. Et chacun de rire aux mésaventures de ce malheureux M. de Pourceaugnac poursuivi par les médecins, les matassins et les apothicaires, et forcé de se déguiser en femme pour échapper à la persécution de ce Napolitain intrigant qui s'appelle Sbrigani et de ces deux fines mouches qui se nomment Lucette et Nérine.

Quel est pourtant le crime de M. de Pourceaugnac? Il est confiant et il vient épouser Julie. Il a donné sa parole, il a reçu celle du père, il arrive à Paris tout flamblant neuf. Dès qu'il aperçoit une main tendue, il la prend, il la serre, il appelle mon ami tout inconnu qui lui sourit, il se laisse duper avec une facilité prodigieuse et une éclatante légèreté. Vous en rirez certainement tout à l'heure. Pour moi, je ne puis m'empêcher de plaindre un peu cet infortuné M. de Pourceaugnac. Je sais qu'il est ridicule et lourdaud et crédule et naïf et Limousin, mais il est honnête, honnête absolument, et ceux qui se moquent de lui ne sont guère que des fripons. Écoutez quel portrait fait Nérine de ce Sbrigani qui se divertit si bien de Pourceaugnac : « Un homme qui vingt fois, en sa vie, pour servir ses amis, a généreusement affronté les galères. » Et Sbrigani, à son tour, parlant de Nérine, conte les merveilles de la vie de cette fille qui pipa au jeu pour 12 000 écus un jeune seigneur étranger et fit galamment un faux contrat qui ruina toute une famille.

Voilà en quelles mains tombe M. de Pourceaugnac! Et étonnez-vous donc qu'il soit bafoué de la bonne sorte. Il est dupe, absolument dupe, dupe comme le dernier des sots, et j'avoue que ses mésaventures sont parfaitement risibles, mais je ne puis, tout en me moquant de sa crédulité, m'empêcher de prendre un peu son parti. Le monde en effet est divisé en deux grandes catégories morales qui priment toutes les démarcations sociales et politiques : d'un côté les dupes, de l'autre les fripons. Les dupes peuvent être parfaitement niaises et balourdes, comme M. de Pourceaugnac; les fripons peuvent être absolument charmants, lestes et amusants comme Sbrigani, ils n'en restent pas moins des fripons, et les pauvres sots qu'ils bernent, pillent et bafouent n'en demeurent pas moins aussi des honnêtes gens. Il faut tâcher en ce bas monde de n'être point dupé, ne fût-ce que pour prouver que les gens de cœur peuvent être des gens d'esprit, mais mieux vaut cent fois succomber avec son honnêteté et son intégrité que réussir par ces aimables moyens qui sont comiques au théâtre, peut-être, mais méprisables dans la vie.

Molière, je vous le garantis, qui estimait par-dessus tout l'honnêteté, était au fond du parti de Pourceaugnac. Mais il était auteur dramatique et il avait un public à divertir. Ce public c'était la cour. Il savait bien que les gentilshommes de l'Œil-de-bœuf s'amusaient toujours devant les ridicules des gentilshommes de province. Il leur avait déjà présenté à leur grande joie M. de Sottenville, le beau-père de George Dandin. Cette fois, en bafouant un peu M. de Pourceaugnac, il caressait encore l'amour-propre de la cour, toujours prête à s'amuser aux dépens de la province.

En vrai Parisien, frondeur qu'il était, Molière se divertissait aussi des provinciaux. Il avait conservé dans l'esprit beaucoup de l'humeur narquoise qui passait dans les refrains entendus dans son enfance sous les piliers des Halles. Il était Parisien, — Parisien de sang et d'âme, aimant comme Montaigne Paris jusque dans ses verrues. De là ses satires contre l'esprit de province. Il avait d'ailleurs beau jeu à persiffler ces petits États provinciaux entichés de leurs vieilles coutumes, enfouis sous leurs vieilles habitudes, tout poudreux de lointains souvenirs.

La France n'était pas alors cette France une et fortement vivante qui devait s'unifier devant l'invasion étrangère. Chaque province avait son blason. La patrie attendait son drapeau, ce drapeau aux trois couleurs qui devait être celui de la nation. Il a fallu que 89 vînt fondre toutes ces différences, faire oublier toutes ces rivalités ; au lieu de petites provinces assez égoïstes dans leurs mœurs, créer une grande France dont tous les enfants fussent unis par la même pensée et participassent aux mêmes gloires et aux mêmes sacrifices. Molière n'a point vu cela et son cœur eût battu de joie en le voyant. Il eût alors travaillé à effacer entre les provinces et Paris cet antagonisme qui est fatal au pays, et il n'eût pas osé railler les Pourceaugnac, lorsqu'il eût vu un Limousin, un compatriote de Pourceaugnac lui-même, faire de l'économie politique comme Turgot; un autre, de la science comme Dupuytren, et un autre battre les ennemis à Fleurus comme ce bon soldat qui s'appelait Jourdan.

Donc union intime de toutes les fibres, de tous les membres de la patrie. Ne soyons ni provinciaux, ni Parisiens, ni Limousins, ni Bretons... soyons Français. Plus de jalousies, donc plus de rivalités, plus de haines. Paris est peut-être

l'enfant prodigue de la France, je le veux bien. Les provinces sont ses sœurs plus lentes et plus timides. C'est à elles de s'enhardir et à lui de se faire moins tapageur. Puis le jour viendra où, se jetant dans les bras de Paris, on mangera le veau gras sur la place de la Concorde.

En attendant, ceux qui prétendent tenir rigueur à Paris sont des ingrats. Ils ont tout reçu de cette cité dont on peut dire : « Mauvaise tête et grand cœur. »

M. Scribe qui aimait Paris et qui aimait la province aussi, a écrit une jolie comédie oubliée aujourd'hui : *Le nouveau Pourceaugnac*, où il nous montre un Limousin jouant à son tour sous jambe ceux qui veulent lui tendre des piéges. Scribe croyait sans doute que Molière n'avait voulu mettre en scène que le seul antagonisme de la province et de Paris. Mais il y a bien autre chose dans cette comédie.

Où le génie de Molière apparaît, en effet, dans toute sa vigueur, c'est lorsqu'au milieu d'une farce pareille, *le Mariage forcé*, il place sans avoir l'air de rien une scène semblable à celle où Sganarelle discute, je vous l'ai dit, Aristote lui-même, et dans *Pourceaugnac* la scène où M. de Pourceaugnac accusé de folie est interrogé par les deux docteurs.

On a beaucoup agité en ces dernières années, au point de vue légal, la question de savoir si un homme peut être convaincu de folie et par conséquent jeté au fond d'un cabanon, sur la signature de deux médecins qui peuvent être ignorants ou coupables. Les légistes se sont occupés de cette redoutable question. Nous avons vu des exemples d'incarcération odieuse à propos de folie. La consultation d'un docteur ressemble en certains cas aux antiques lettres de cachet qui envoyaient un homme droit à la Bastille ou au fort l'Évêque.

Après les publicistes, les romanciers et les auteurs dramatiques se sont mêlés de l'affaire, et nous avons vu tout récemment à l'Odéon, un drame, *la Baronne*, qui mettait en scène un homme accusé de folie par une aventurière et s'échappant de son cabanon pour venir dire à cette femme :

« Ah ! je suis fou ? Cela est bien et dûment constaté ? Eh » bien ! je m'en vais vous tuer !... Je viens vous tuer le code » à la main. A Charenton ni crimes ni délits : Code pénal, » article 64. »

Ce dénoûment de *la Baronne* était saisissant, mais Molière avait en riant traité la question déjà dans *Monsieur de Pourceaugnac* même. Rien n'est effrayant dans sa forme comique comme la consultation des médecins s'asseyant aux côtés de M. de Pourceaugnac comme deux familliers du saint office. Quoi que dise ou fasse cet infortuné Pourceaugnac, il est bien et dûment convaincu de folie :

« Qu'est-ce que tout ceci, s'écrie-t-il, et que voulez-vous » dire avec vos galimatias et vos sottises ? »

Les deux médecins se regardent comme deux augures :

« Bon », fait l'un, « dire des injures, voilà un diagnostic » qui manquait pour la confirmation de son mal ! »

M. de Pourceaugnac crache, autre diagnostic : *la sputation fréquente*. Il veut se lever de sa chaise... *autre encore, l'inquiétude de changer de place*. Il déclare qu'il se porte bien. *Mauvais signe lorsqu'un malade ne sent pas son mal.* — Eh ! je me moque de la médecine !... *Hum ! hum !* dit le docteur, *voici un homme plus fou que nous ne pensons !*

Tout cela est d'une vérité absolue et d'un comique achevé. Décidément Molière a tâté jusqu'aux os la nature humaine. Il n'est pas jusqu'à ses bouffonneries que la vie ne se charge de réaliser, et nous avons vu naguère un homme accusé de folie, M. de Puyparlier, s'enfuir du tribunal, s'échapper des mains de ses gardiens, gagner le chemin de fer, puis l'Angleterre, poursuivi qu'il était par les médecins aliénistes, comme Pourceaugnac par les apothicaires. Tout arrive, disait M. de Talleyrand. M. de Puyparlier met en action *M. de Pourceaugnac*.

Et ceci prouve que Molière savait demeurer sérieux même lorsqu'il voulait être bouffon.

Encore une fois, si ces bouffonneries immortelles ont un tel caractère vivant et puissant, c'est qu'elles sont nées, non pas du besoin de faire rire et de gagner quelque argent en se moquant de la postérité et même du lendemain, — c'est que, même pour composer ces farces que Boileau n'aimait pas toujours, Molière a fait appel à son génie et à ce collaborateur indispensable dans toute œuvre durable, le travail. Le travail, voilà ce qui fait le prix des ouvrages de ces aïeux qui sont déjà pour nous des anciens. Nés avec le génie brillant et sain de notre race française, ils ont passé leur vie à le cultiver, à le rendre et plus robuste et plus clair encore. Ils n'ont point connu cette plaie de la littérature actuelle qui porte un nom déjà vieux dans la langue française, le *chic !* Ils ont laborieusement composé ces œuvres qui paraissent si rapides et si faciles. Ne sacrifiant pas, comme la plupart des auteurs d'aujourd'hui, à l'argent, au succès lucratif, ils ont atteint plus sûrement leur but, parce qu'ils l'ont voulu plus élevé. Molière, par exemple, fait parler dans *Pourceaugnac* le patois picard à Nérine et le patois gascon à Lucette. Mais pour patoiser ainsi, il faut avoir étudié patiemment les dialectes divers de notre France, comme il fallait être un latiniste habile pour parodier le latin des médecins du *Malade imaginaire*, et savoir l'espagnol et l'italien pour les parodier si lestement.

Molière raillait la médecine dans *Pourceaugnac*, la philosophie dans le *Mariage forcé ;* mais avant de les railler, il les avait étudiées.

Il leur avait demandé leurs secrets. Il s'était courbé sur les livres de science. Il y avait alors chez nous un homme qu'on a appelé le plus savant parmi les philosophes et le plus habile philosophe parmi les savants du XVIIe siècle. C'était Gassendi. Molière avait suivi ses leçons, étudié sous la direction de cet érudit. Et Molière n'était point le seul littérateur qui écoutât Gassendi !... Chapelle, Bernier, le prince de Conti, et jusqu'au facétieux Cyrano de Bergerac étaient ses disciples. Avant d'écrire *les Femmes savantes*, Molière avait choisi Descartes pour professeur; il voulait traduire le poëte latin Lucrèce, et cette traduction, il la commença. Croyez-le bien, on n'arrive que par le travail, l'étude, le soin, à cette science du style, à cette maturité de pensée, à cette sûreté de main qui font de Molière un auteur accompli. Les chefs-d'œuvre ne naissent point tout seuls, de pied en cap, comme Minerve du cerveau de Jupiter. Ce sont des plantes rares et exquises à qui il faut non seulement le plein soleil du génie, mais la culture de chaque jour.

Aussi ces maîtres ou plutôt ces amis d'autrefois, peuvent à la fois nous servir d'exemples et de remords. Qu'ils sont francs, bien portants, de belle humeur et de vigueur saine! Ils ont, à un degré singulier, ces qualités que nous avons laissé perdre, qualités toutes françaises : le bon sens, la clarté, la vérité, le calme, en un mot, la probité intellectuelle qui fait l'œuvre durable comme elle fait la famille sévère, le foyer sacré et la patrie grande.

Ne vous étonnez point que je parle si souvent de patrie à propos de ce grand Français, Molière.

Messieurs, il fait bon, après tant de maux, tant d'épreuves, tant de patriotiques douleurs, après avoir vu la France, hier si haut, tomber si bas, après avoir assisté à ses efforts, à ses luttes, à ses souffrances, qui auront leur guérison, il fait bon se retrouver en compagnie d'un de ces hommes indiscutables qui assurent à jamais le renom de notre France et qui, immortels, survivent à nos désastres passagers et à nos passagères douleurs. Voilà pourquoi j'aime Molière.

Il semble qu'on se trouve en compagnie d'un aïeul qui a gardé les traditions glorieuses, l'esprit fécond et superbe de notre pays. Il nous console de notre deuil par sa grandeur, de notre tristesse par sa gloire. Le génie a d'ailleurs des apaisements pour tous ces maux et toutes ces misères.

Le bon La Fontaine nous montre l'orgueil puni, l'ambition écrasée, et ce n'est que par ironie qu'il nous dit :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Non, la raison du plus fort n'est pas la meilleure; ou du moins le bon droit, lorsqu'il est bien servi, finit par prouver à la force même qu'il est le plus fort parce qu'il est le droit.

Quant à Molière, à ce Français qui unissait en lui et Plaute et Térence, il me rappelle le vieux mot d'habitude des bonnes gens de notre chère Alsace. Vivant près de l'Allemagne, au bord du Rhin, à l'ombre de leurs sapins et devant leurs houblonnières, les paysans alsaciens, dont les plus vieux avaient déjà vu plus d'une invasion, avaient adopté un dicton qu'ils disaient le soir gaiement après le dîner de famille. On eût dit que, habitués à la fureur de l'étranger, ils avaient le pressentiment qu'ils en ressentiraient encore les atteintes. Alors, quand ils avaient dîné, — bien dîné, — après leur journée de robuste travail, avant de fumer leur longue pipe, les bonnes gens d'Alsace répétaient ce dicton en se levant de table :

En voilà un que les Prussiens n'auront pas!

On leur avait tant de fois enlevé leur repas lors des premières invasions. Il leur semblait que tous ceux qu'ils faisaient étaient autant de pris sur l'ennemi.

Eh bien! voilà que le vieux dicton alsacien me revient maintenant quand je songe à tous ces génies gaulois, libres, fiers, gais et *francs*, c'est-à-dire *bien Français*, qui s'appellent Montaigne, Rabelais, Molière, Regnard, même Beaumarchais et tant d'autres, et je me dis, attristé de tous nos maux, mais confiant dans l'avenir : Ils peuvent bien entasser leurs boulets dans leurs arsenaux, remuer de la terre autour des citadelles, inventer des engins nouveaux, essayer de disputer l'Europe à l'Europe elle-même; cette clarté, cette gaieté, cette vivacité d'esprit, ce bon sens vengeur, cette vigueur de vérité, cette séve, cette veine gauloise, ils ne la connaîtront jamais. Et je répète avec les bonnes gens d'Alsace :

Molière! Molière! *En voilà un que les Prussiens n'auront pas.*

Cela revient à dire, messieurs, qu'il faut développer en nous les qualités de notre race que nous avons laissé perdre. Cela revient à dire que dans l'éducation nouvelle à donner à nos enfants, — l'enfance, cette patrie en fleur, qui sera la France demain, — il faut renoncer aux mensonges, aux chimères, et fécond r la clarté, le bon sens, la gaîté loyale et brave qui est comme l'humeur même de Molière, et j'ajouterai : qui est comme le tempérament généreux de cette France qu'on aime d'autant plus qu'elle a plus souffert, absolument comme une mère qu'on aime deux fois quand on la voit sur un lit de douleur.

JULES CLARETIE.

SALLE GERSON

STATISTIQUE FINANCIÈRE

COURS DE M. MAURICE BLOCK

Comment nous payons les impôts

J'ai à vous entretenir d'une matière qui passe pour aride et peu attrayante. J'ai à vous parler de nos impôts. *Arides, peu attrayantes*, on désigne ainsi les matières auxquelles ne s'intéressent pas les personnes qui vivent au jour le jour. Les choses de mode et d'actualité paraissent toujours attrayantes ; mais l'intérêt n'est pas toujours libre, spontané, ce n'est pas une affaire de goût, c'est souvent une affaire de nécessité. C'est ainsi que de nos jours on s'intéresse aux affaires financières. Aujourd'hui, en effet, ne compte-t-on pas par milliards... que nous payons? Le moyen de se désintéresser quand il faut traîner un pareil fardeau en commun, de la Seine au Rhin !

De tous temps d'ailleurs, on a reconnu l'importance des finances; on les a comparées au sang qui circule dans les veines du corps social; on les appelées le *nerf de la guerre* ; on a représenté l'État comme un puissant navire ; et, de même que la navigation à voiles a fait place à la navigation à vapeur, en ce siècle où la politique, elle aussi, marche à la vapeur, les finances sont la force motrice ; qu'on les restreigne ou qu'on les supprime, la machine languit ou cesse de fonctionner. Au dehors c'est la faiblesse ou la nullité, au dedans la discorde ou la révolution. Des nations ont pu, l'histoire l'atteste, supporter longtemps la privation de leurs libertés; jamais elles n'ont pu supporter longtemps le déficit dans leurs finances.

C'est que les finances sont la conséquence du bien-être, de la production, de la prospérité, de la richesse de l'ordre social. Leur taxe dans la politique individualiste de l'Europe actuelle s'évalue en espèces sonnantes. Le patriotisme n'est donc pas désintéressé des questions financières, et si l'on doit une partie de son activité, de sa force musculaire ou nerveuse, de son sang à la patrie, on lui doit aussi une partie de son argent.

Les impôts sont fondés sur ce principe. L'État est un être social qui ne vit pas seulement de la contribution de nos forces, il doit participer à nos richesses. N'est-il pas d'ailleurs le milieu où se développe notre sécurité et notre prospérité individuelles? C'est à lui que nous demandons l'application de la justice, la diffusion de l'instruction, la facilité des circulations, le développement de notre agriculture et de notre industrie, la garantie de nos biens et de notre liberté, l'assistance en cas de calamités publiques... Que de choses ne lui demandons-nous pas ?

Nous savons cela et nous agissons comme si nous l'ignorions. En France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Chine, tous les hommes cherchent à se soustraire à l'impôt. La forme du gouvernement, la religion, l'instruction, n'ont encore pu faire que le Trésor public fût pour nous autre chose qu'un

ennemi. Quelque absurde que soit ce fait, il existe, il faut compter avec lui, et, loin d'attendre de la majorité des hommes un acquiescement spontané et effectif, il faut leur arracher par force ou par ruse leur part d'impôts.

L'État prélève donc l'impôt par voie directe ou par voie indirecte; ce qu'il prélève par voie directe étant insuffisant, il est forcé de tourner les obstacles que lui suscitent les intérêts privés; de là la complexité des impôts, de là aussi les surcharges considérables des frais de perception.

L'idéal du système financier consisterait à obtenir spontanément de chaque citoyen la part de ses revenus dont l'État lui demanderait le sacrifice. Le tant pour cent indiqué, chacun verserait de lui-même au Trésor ce qu'il devrait. Cet idéal existe *presque* dans trois villes libres, Bâle, Brême, Hambourg. Là, quand l'administration gouvernementale a un déficit à combler, elle invite les habitants à verser à la caisse municipale un appoint de tant pour cent sur chaque revenu. Chose remarquable, cet appel est entendu de tous; pour tous il est considéré comme un devoir, et il est arrivé plusieurs fois que la ville étant plus prospère qu'on ne le croyait, le chiffre des versements a excédé le chiffre du déficit.

Cet impôt complémentaire se retrouve dans plusieurs États, en Angleterre sous le nom d'*income-tax*, en Allemagne, en Suède, en Italie, sous d'autres noms. Mais, dira-t-on, l'État ne pourrait-il ramener les impôts à un impôt unique volontaire ou forcé? *A priori* tout le monde se laisse séduire par cette idée d'*impôt unique;* mais hâtons-nous de dire que ce ne sont pas nos vices ou nos erreurs qui s'opposent seuls à la réalisation de ce *desideratum;* l'État ne peut connaître les chiffres des revenus de ses administrés, ceux-ci ne le connaissent pas eux-mêmes. Tel gagne aujourd'hui dix francs qui demain peut en gagner cent. L'impôt unique, payable dans une période déterminée, paraîtrait trop lourd à chaque contribuable et le serait en effet, puisque dans un grand nombre de circonstances, pour s'acquitter aux échéances fixées, on serait forcé de le prélever, non sur le revenu, mais sur le capital.

L'impôt unique sur le revenu n'est donc pas praticable, et le législateur doit y suppléer par une combinaison qui tende au même résultat. Personne ne pouvant et ne devant payer que dans la mesure de ses ressources, on s'est appliqué à rester dans les limites de ce principe, et notre mécanisme financier tend de plus en plus à s'y enfermer.

Les impôts se divisent en impôts directs et indirects: les premiers sont inscrits sur les rôles de perception au nom de chaque contribuable; les seconds, comme leur nom l'indique, ne sont perçus que par un intermédiaire officieux: le négociant paye cet impôt en gros et s'en fait rembourser en détail par les consommateurs.

Les impôts directs sont proportionnels, les impôts indirects ne le sont guère. A ce propos, je crois qu'il est nécessaire de dire ce qu'on entend par *proportionnalité* des impôts. L'impôt peut se répartir de trois manières: *par capitation*, chaque citoyen en supportant une part égale, *par proportionnalité*, chaque citoyen payant en proportion de ses revenus, *par voie de progression*, chaque citoyen payant tantôt plus, tantôt moins que sa part proportionnelle, suivant que ses revenus atteignent un chiffre plus ou moins élevé. Le premier impôt serait injuste pour le pauvre, le dernier le serait pour le riche; de plus, il serait arbitraire; à l'un il réclamerait 1 pour 100, à l'autre 3 pour 100, au troisième 5 pour 100; or, pourquoi cette progression plutôt qu'une autre, pourquoi une autre plutôt que celle-ci?

Il y a quatre impôts principaux: l'*impôt foncier*, l'*impôt personnel mobilier*, l'*impôt des portes et fenêtres*, l'*impôt des patentes*. Les autres impôts directs sont accessoires et accidentels, ils n'atteignent que des sources particulières de la richesse publique.

L'impôt foncier, institué par l'Assemblée nationale vers la fin de 1790, est proportionnel à l'étendue des terres et à leur produit. Une succession d'opérations dont l'ensemble constitue le *cadastre*, en détermine le chiffre pour chaque propriétaire.

L'impôt personnel mobilier, institué au mois de janvier 1791, comprend l'impôt personnel, l'impôt sur les loyers et l'impôt sur le luxe. De tous temps et dans tous les pays, l'impôt personnel est exigible de chaque citoyen, soit en travail, à titre de corvée, soit en une somme d'argent équivalente à la corvée due. L'impôt sur les loyers est considéré comme un impôt sur le revenu, fondé sur ce principe qu'un loyer inférieur à 100 francs suppose au moins un revenu double pour le locataire, un loyer de 101 à 500 francs un revenu triple, de 501 à 1000 francs quadruple, etc. Quant à l'impôt de luxe, il frappe les domestiques et les chevaux de maître.

L'impôt des portes et fenêtres, qui date du 4 frimaire an VII, est un complément de l'impôt mobilier; il est plus élevé dans les villes que dans les campagnes, et pour les étages inférieurs que pour les supérieurs.

L'impôt des patentes, enfin, établit un droit fixe par industrie, et, en outre, un droit proportionnel à la grandeur du local occupé; il date des ans III et VII de la première république.

D'après le budget de 1872, voici à quels chiffres sont évalués ces impôts et ce qu'en supporterait chaque individu si tous avaient une fortune égale.

Impôt foncier, 168 millions, moyenne par individu, 4 fr. 66, soit pour une famille de cinq personnes, 23 fr. 30.

Impôt mobilier, 53 millions, moyenne par individu, 1 fr. 50, soit pour une famille de cinq personnes, 7 fr. 50.

Portes et fenêtres, 38 millions, moyenne par individu, 1 fr., soit pour une famille de cinq personnes, 5 fr.

Patentes, 64 millions, moyenne par individu, 1 fr. 80, soit pour une famille de cinq personnes, 9 fr.

Accessoires, 10 millions, moyenne par individu, 50 cent., soit pour une famille de cinq personnes, 1 fr. 50.

Totaux généraux: 333 millions; moyenne par individu, 9 fr. 25, soit pour une famille de cinq personnes, 36 fr. 50.

Il est évident que ces moyennes n'ont aucune valeur réelle: elles servent de termes de comparaison. S'il existe quelque indice approximatif, on le retrouvera dans les cotes des impôts fonciers; on compte, en effet, 5 millions et demi de cotes de 10 francs et au-dessus, 5 millions de cotes de 10 à 100 fr., 470 000 cotes de 100 à 1000 fr., et 16 000 au-dessus de 1000 fr.

Les contributions indirectes frappent les actes soumis à des formalités légales sous le nom d'*enregistrement* et de *timbre*: elles tendent à frapper les valeurs mobilières au nombre desquelles figurent les créances des particuliers sur l'État et sur de grandes administrations (actions, obligations, titres de rente, etc.), mais cet impôt n'est pas encore voté; elles frappent enfin ou se proposent de frapper la production, la circulation et la consommation.

Il y a beaucoup à dire sur les impôts indirects, car ils sou-

lèvent les questions économiques les plus graves. Cependant le gouvernement et les administrés ont pour eux une égale prédilection, d'abord parce que l'imposant et l'imposé ne se trouvent pas en présence, ensuite parce que la perception en est facile et peu sensible aux contribuables. Il serait trop long d'entrer dans des détails sur l'impôt du timbre et de l'enregistrement. L'impôt des valeurs mobilières passera plutôt sous le coup de la nécessité que sous l'influence de l'équité, car il frappe des valeurs déjà imposées à divers titres et n'atteint pas la richesse elle-même, puisque la majorité des titres se trouve disséminée entre les mains de gens qui les ont acquis au prix de leurs épargnes.

Les principales contributions indirectes sont prélevées par les douanes sur la plupart des produits qui franchissent nos frontières du dehors au dedans; on les appelle aussi *impôts protecteurs*, car ils ont pour but de soutenir certaines industries nationales qui ne pourraient supporter la concurrence des produits étrangers. Doit-on protéger des industries incapables d'aborder les marchés extérieurs? Ne serait-il point préférable de développer au contraire celles de nos industries qui peuvent soutenir la concurrence? N'est-il pas injuste de faire payer certains produits fort cher à la masse des consommateurs au bénéfice d'un petit nombre de particuliers? Ces questions sont de celles que soulève le grand débat de la protection et du libre échange. Je dois me borner à les signaler. L'impôt sur les matières premières si vivement agité aujourd'hui rentre dans cette catégorie; il figure dans les droits de douane du budget de 1872. Sera-t-il voté? Je l'ignore; fournira-il l'appoint sur lequel le gouvernement semble compter? C'est ce dont il est permis de douter.

Les impôts indirects peuvent se répartir en quatre catégories

1° Ceux qui sont assis sur la fortune probable des individus : enregistrement, timbre, valeurs mobilières;

2° Ceux qui sont perçus sur la production, la circulation ou la consommation : droits de douanes, matières premières, sel, sucres, boissons, places dans les chemins de fer;

3° Ceux qui sont prélevés pour services administratifs, avec taxes au profit de l'État : tabacs, poudre à feu pour la chasse et l'industrie, postes et télégraphes;

4° Ceux qui proviennent de taxes diverses.

La première catégorie doit fournir au budget 558 millions de francs, la seconde 914 millions, la troisième (dans laquelle les tabacs figurent pour 257 millions payés par 6 millions environ de fumeurs) 403 millions, la quatrième, enfin, approximativement 200 millions.

En établissant la récapitulation générale de ces divers impôts, abstraction faite des ressources du Trésor qui ne proviennent pas des ressources imposables, telles que revenus des domaines, dons des particuliers, bénéfices d'administrations spéciales, etc., on trouve, en établissant les moyennes, que les impôts réalisent une sorte de proportionnalité.

Ainsi, pour les *impôts directs*, la proportion probable, pour un revenu de 100 000 fr., serait de 2000 fr.; de 104 fr. pour un revenu de 5000 fr.; de 5 fr. pour un revenu de 1800 fr.

Pour les *impôts indirects*, la proportion probable, pour un revenu de 100 000 fr., serait de 5168 fr.; pour un revenu de 5000 fr., de 360 fr.; pour un revenu de 1800 fr., 119 fr.

En résumé, la charge d'impôts qui pèse sur un revenu de 100 000 fr. serait de 7168 fr.; sur un revenu de 5000 fr., de 464 fr., et sur un revenu de 1800 fr., 124 fr.

Ainsi, la proportionnalité approximative qui existe dans les impôts directs disparaît dans les impôts indirects; mais elle se trouve à peu près rétablie, dans ce dernier cas, pour les contribuables qui ne fument pas, car chaque fumeur supporte en moyenne un surcroît de 43 fr. d'impôts.

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, mais ils ne laissent pas de jeter une certaine lumière sur nos charges respectives. Ils nous font voir que la répartition des impôts tend à la proportionnalité. Assurément, si chaque citoyen versait spontanément dans les caisses de l'État sa part proportionnelle d'impôts, si les fraudes et les frais de perception nécessités par le mauvais vouloir des contribuables étaient supprimés, les moyennes seraient moins fortes, et l'on réaliserait l'idéal financier.

Un ministre des finances disait à ses collègues : « Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. » A mon tour, je pourrais dire : « Faites que les citoyens soient bons, et il y aura de bons impôts. »

ÉTRANGER

I

UNE CONFÉRENCE DE M. DE SYBEL.

M. Henri de Sybel, l'éminent historien allemand de la Révolution de 1789, a fait le 19 février dernier, à Bonn, une conférence sur ce sujet : *Ce que l'Allemagne peut apprendre de la France.* Une pareille thèse a dû sembler originale à un auditoire composé de nos vainqueurs; même elle semblera telle à beaucoup d'entre nous, qui sont trop portés à désespérer, et qui feraient croire que nous nous abandonnons nous-mêmes en quelque sorte, dans notre mauvaise fortune. Mais à un premier étonnement, flatteur pour notre amour-propre national, que fait naître en nous l'attention qui nous est accordée encore par un des hommes les plus distingués de l'Allemagne, succèdent dans notre esprit des réflexions d'une gravité triste, si nous considérons et le genre et le but de l'enseignement que M. de Sybel a voulu tirer de cette récente étude sur la France : « Il n'est que trop vraisemblable, dit-il, que la guerre de 1870 n'aura pas été le dernier choc entre les deux nations; aussi est-ce d'autant plus un devoir patriotique pour nous de ne pas faire de vaines phrases, dans une aveugle vanité sur la faiblesse de l'adversaire; non, il faut au contraire, le plus nettement possible, étudier sa force et nous tenir prêts nous-mêmes en conséquence. » Notre ennemi confesse donc que nous ne sommes pas encore tout à fait à dédaigner; mais il sait si bien ce que nous valons et où est notre faiblesse, ce qui nous soutient encore et ce qui nous mine; il nous connaît si intimement, en un mot, et il nous étudie tous les jours avec un si grand soin, qu'une telle sagacité et une attention si constante, j'allais dire si implacable, nous émeuvent profondément. Il n'y a pas jusqu'aux louanges sincères qu'il nous donne dont nous ne soyons troublés. Certes l'éloge des qualités françaises fait par un homme de la valeur de M. de Sybel flatterait bien doucement notre vanité patriotique, si nous pouvions oublier à quel moment et pour quel avenir il parle. Mais quand nous l'entendons vanter nos vertus, il nous semble qu'il dit à ses compatriotes, en

notant chacune d'elles : « Ici la position est forte ; c'est de ce côté que peut venir la résistance ; c'est de cet autre qu'il faut frapper les plus grands coups ; ici la vie se concentrera pour quelque effort suprême ; c'est ici que nous pourrons le mieux l'étouffer. »

« Sur le sol heureux de la France, dit-il, à moitié méridional, vit une population dont le sang coule plus léger et plus rapide que celui de l'Allemand, — excitable, vive, passionnée, également apte au travail intellectuel et manuel, toujours prête aux aventures guerrières, partout se pressant en avant, confiante en elle-même, pénétrée du sentiment de sa propre valeur, constamment inquiète et avide de nouveauté. Les Français, en moyenne, sont peut-être moins constants que nous et moins solides au fond; mais ils remplacent ce qui peut leur manquer à cet égard pour la force et la fécondité du travail, par la dextérité, la promptitude, un vif amour-propre et une infatigable activité. » N'est-ce pas qu'il est agréable, au premier moment, d'entendre parler ainsi de notre nation par un Allemand que la victoire, dont la nature est d'être insolente, n'a point enivré, et qui donne à ce portrait l'éclat d'un nom justement célèbre? Mais déjà plus d'un peuple avait reconnu les brillantes et dangereuses qualités de notre race : voici des jugements plus particuliers du savant professeur de Bonn, et qui ont un caractère plus grand de nouveauté, en même temps qu'une grande justesse : « En France, l'ouvrier, le manœuvre, le paysan veut, aussi bien que le riche et le notable, être reconnu extérieurement pour un homme d'honneur, pour gentleman..... L'ouvrier, par exemple, fait son possible pour livrer à temps le travail promis afin de ne pas perdre, en manquant de parole, sa réputation d'honorabilité. *De même la grande masse de la classe moyenne à Paris se distingue par l'application soutenue, la capacité, la sobriété;* ce que l'on fera bien de ne pas oublier, quand on lit dans les journaux les scandales des querelles politiques, de la littérature courante, des théâtres et des cafés, tandis qu'il n'est point question de la vie saine de famille, et du travail tranquille et continu de l'immense majorité, car celle-ci n'offre aucun scandale pour alimenter la curiosité du public. » Se peut-il qu'on juge Paris en Allemagne plus équitablement et plus exactement qu'à Versailles; et qu'un membre des Assemblées allemandes, comme M. de Sybel, découvre dans la capitale, maudite par tout ce que nous avons de Dahirel et de Fresneau, ce fonds persistant des vieilles vertus de la classe bourgeoise et marchande qui ont laissé une trace si profonde dans notre histoire nationale, et qui se sont presque toujours déclarées en faveur des intérêts publics !

« Si l'on examine de plus près la manière française, on est frappé d'abord d'une différence considérable avec la nature allemande. Cette différence peut s'exprimer ainsi : le Français attache beaucoup plus d'importance à la forme que l'Allemand. Cela se montre dans les plus diverses applications, en bien comme en mal.... En Allemagne tout écrivain qui a de l'importance écrit à sa manière essentiellement personnelle, en sorte qu'un lecteur quelque peu connaisseur le reconnaîtra tout de suite dans les premières lignes, même sans avoir vu son nom sur la couverture du livre. En France cela n'est possible que pour très-peu d'écrivains. *En grande majorité les auteurs écrivent l'un comme l'autre, et le public le veut ainsi ; il n'admet qu'une seule bonne manière de s'exprimer ; tout ce qui en diffère passe pour mauvais.* Vous voyez que, sous ce rapport aussi les deux peuples peuvent se faire à chacun leur part. En Allemagne, c'est la valeur du fond qui l'emporte le plus souvent ; en France c'est le mérite de la forme. »

M. de Sybel a reconnu avec justesse cet empire du bon usage, heureusement durable encore chez nous, qui soumet les écrivains à une uniformité de style dont médisent ceux qui ne peuvent s'y ranger. Cette uniformité a ce grand caractère d'élégance de l'honnête homme dont La Rochefoucault dit qu'il « ne se pique de rien ». Elle est en même temps comme un signe sensible des lois constantes de la raison et comme un miroir des chemins à jamais fixés que suit la vérité pour passer d'un esprit dans un autre. Il y a donc dans cet amour de la forme qui est grand chez nous, une raison sérieuse, quand il ne s'égare pas : c'est que la conformité de l'expression et de la pensée, qui s'impose à celui qui tient une plume, est une loi, à bien des égards géométrique, que nous avons plaisir à voir observée ; et qu'il naît pour nous de cet écho exact que l'idée trouve dans le langage une sorte de contentement rationnel, d'une nature délicate et élevée, qui ne peut nous être reproché.

« Encore à présent, continue M. de Sybel, les phrases vides de sens, mais qui sonnent bien, charment les Français, *et c'est là ce qui menace le plus sérieusement la paix future de la France et de l'Europe.* » Oui, les phrases ont malheureusement prise sur nous ; mais il en est d'elles comme des vases qui gardent longtemps le parfum des liqueurs qu'ils ont contenues. Tous ces grands mots qui nous grisent encore ont renfermé de grandes idées, et quand ils nous exaltent, c'est par une apparence éblouissante de ce qui fut une vérité. Quant aux « phrases qui menacent le plus sérieusement la paix future de la France et de l'Europe », comme M. de Sybel veut manifestement parler des mots de revendication et de revanche, ces phrases-là, nous l'espérons bien, exerceront toujours sur nous un grand empire, car c'est d'un sens bien réel qu'elles sont remplies ; et elles ne menacent la paix future que parce qu'elles tendent à détruire une œuvre de violence et d'injustice. Nous ne demandons point, comme M. de Sybel, que l'éducation les arrache des esprits : nous demandons seulement, ainsi que lui, l'enseignement obligatoire, même au besoin sur le modèle allemand.

« Malheureusement, dit le savant professeur qui nous connaît à merveille, — et dans cette partie de son discours, nous n'avons plus qu'à citer, sans commentaires, — quoique tous les partis libéraux souhaitent l'enseignement obligatoire, *jusqu'ici il n'y a guère d'apparence qu'il puisse être adopté.* Car le clergé, en France, est une puissance avec laquelle le gouvernement chancelant doit sérieusement compter, et ce clergé oppose la plus violente résistance à cet enseignement obligatoire. »

Et passant à la situation de l'Église dans notre pays, M. de Sybel expose les vues suivantes, si remarquables :

« Lorsqu'en 1815, après la chute de Napoléon Ier, le clergé catholique recouvra une grande influence, il visa aussitôt à reconquérir son ancienne toute-puissance. A la vérité, il n'avait plus le droit d'infliger des peines aux hérétiques, mais il s'empara de toute l'instruction publique, et chercha par tous les moyens à gagner un pouvoir politique sur le gouvernement de l'État. Dans ce but, il s'unit avec le saint siège, en abandonnant les anciens droits de l'Église nationale de France ; et *comme il avait détruit, deux cents ans auparavant, la liberté religieuse personnelle, il s'efforça maintenant de battre en brèche l'indépendance nationale.....* D'où la haine de l'élé-

ment laïque contre le clergé..... Jusqu'à quel point cette haine s'était accrue, nous l'avons vu, l'année dernière, lorsque la Commune de Paris profana les églises, les pilla et fusilla avec l'archevêque quantité de prêtres et de religieux... C'est que le clergé français est ultramontain, c'est-à-dire, que non content d'enseigner la doctrine et de prendre soin des âmes, il prétend à une domination réelle des autorités cléricales sur l'État et sur la science..... Et c'est là précisément la cause qui a fait faire de si grands progrès à la haine contre la religion... Si l'Allemagne réglait son existence religieuse d'après les principes français, c'est-à-dire, l'assujettissement absolu des laïques aux prêtres, des prêtres aux évêques, des évêques aux papes, nous verrions aussi, nous, en Allemagne, surgir la Commune. »

Cet épouvantail de la Commune, évoqué par l'habile professeur de Bonn, avec une justesse de raisonnement qui n'est pas spécieuse, n'a pas dû plaire médiocrement à M. de Bismarck, si impatient des difficultés religieuses où il se trouve jeté. Ce n'est pas, du reste, la seule marque des attentions délicates de M. de Sybel envers le « pouvoir », comme nous disons en France. Son indépendance d'autrefois, dans le parlement allemand, doit lui être pardonnée aujourd'hui. Mais ce n'est pas un mérite commun, de plaire à ceux qui commandent, en ayant l'air de ne chercher que la vérité et en la trouvant.

Après s'être élevé contre notre inaptitude à nous gouverner nous-mêmes, et contre cette « passion sauvage de la fausse égalité... *qui commence à agir aussi sur le sol allemand* », M. de Sybel termine son discours ainsi :

« Quant à ce qui concerne les Français, je souhaite que vous (qui m'écoutez) soyez bien persuadés de la vérité de ce que je vais dire. Il serait très-mauvais, on ne peut plus dangereux pour notre propre sûreté, de méconnaître la valeur de nos voisins et de les mépriser comme un peuple fini. Les Français sont laborieux, spirituels, pleins de goût ; ils nous surpassent encore sous plus d'un rapport, ils sont autres que nous, mais *aussi bien doués que nous ;* ce serait un grand bonheur pour le monde s'ils nous donnaient *la possibilité de nous compléter réciproquement*, comme avant la guerre, par l'échange de nos avantages mutuels, et de rivaliser ensemble sur le terrain du travail pacifique. Mais tant qu'ils restent hostiles à notre égard, ce serait pour nous une funeste folie d'oublier un seul instant que nous avons toute raison de tenir nos forces étroitement unies. *Le plus grand désavantage des Français vient de leurs institutions et de leurs idées sur l'État et l'Église.....* Nous pouvons être le peuple le plus fort de la terre, si nous savons beaucoup apprendre des Français, sous bien des rapports, en fait de relations sociales, d'industrie, de science et d'art, et, en même temps, résister à la tentation de tomber *dans leurs faiblesses et leurs fautes en politique et en religion.* »

Apprenons donc à garder pour nous ce que l'Allemagne peut apprendre de nous, et à nous guérir des défauts qu'elle nous signale, sans doute parce qu'elle les croit irrémédiables.

II

LA SITUATION POLITIQUE EN ESPAGNE

Il y a un mois environ que le roi Amédée, en formant le cabinet Sagasta, a mis le pouvoir aux mains des conservateurs libéraux. Il l'a fait après un vote de la Chambre qui lui avait permis de mesurer la force respective des partis; il l'a fait dans l'esprit le plus strictement constitutionnel, et déjà une menace grave s'élève contre le nouveau ministère : celle d'une coalition de toutes les opinions opposées. Il n'y a pas de plus triste symptôme que ces alliances temporaires d'adversaires politiques dans un but d'agression commune : c'est le plus actif dissolvant de l'esprit public et même du véritable et sérieux esprit de parti. Rien ne crée des précédents plus funestes contre le respect du pouvoir, et surtout contre le respect de soi-même. Il n'est aucune arme dont on abuse plus vite et qui soit si prompte à blesser la main qui l'emploie.

En Espagne surtout, pays si habituellement divisé par des questions de personnes masquées sous des questions de principes, on voit avec regret l'apprentissage du nouveau gouvernement constitutionnel ainsi traversé par des pratiques empruntées aux souvenirs de la camarilla. Une coalition, pour être morale et honorable, doit être un moyen de défense, une barrière contre les abus de pouvoir, une force de protection pour les institutions librement consenties. Du moment qu'elle n'est qu'un expédient pour renverser les ministres et se saisir des portefeuilles, si le succès la fait entrer, par malheur, dans les mœurs politiques d'un pays, elle ne tend à rien moins qu'à rendre tout pouvoir instable et tout gouvernement impossible.

C'est le parti radical qui vient de prendre en Espagne l'initiative de celle qui se forme contre le ministère Sagasta. Elle n'a, quant à présent, pour objet direct que les élections prochaines; mais quand on réfléchit qu'elle sera composée de carlistes, d'alphonsistes et de démocrates, on sent que, pour peu qu'elle se fortifie et qu'elle dure, elle pourra aisément viser un autre but que le cabinet, c'est-à-dire la dynastie elle-même. C'est alors que le triste tableau, récemment tracé par le journal *la Epoca*, de la situation des populations espagnoles pourrait devenir un portrait d'une ressemblance incontestable. « Dans notre pays, dit-elle, ceux qui ne s'agitent point, qui n'intriguent point, qui ne vivent point exclusivement de la politique, les hommes d'ordre, enfin, qui ne demandent rien que la liberté du travail honnête, ne peuvent ni jouir d'un jour de repos, ni compter sur des moyens fixes d'existence. Ils ne savent jamais si les agitateurs publics leur laisseront le temps de faire leurs affaires. De là la haine que loin des grands centres, qui sont les foyers naturels de l'agitation, on nourrit contre ces agitateurs, et le discrédit où sont tombés les vrais intérêts politiques eux-mêmes; de là le scepticisme du corps électoral, devenu indifférent au triomphe des partis, et toujours prêt à confondre ce triomphe avec celui de l'ordre et de la société. Et pourtant il y a eu peu de circonstances dans notre histoire où il ait été plus nécessaire de secouer sa torpeur et son dégoût pour consacrer au moins un jour toute son attention à la chose publique en envoyant aux Cortès des patriotes sincères et éclairés. S'il est certain que le parti carliste se prépare à une lutte armée prochaine, si l'*Internationale* a, comme on l'assure, le projet de reprendre en sous-œuvre la révolution de septembre, nous donnons un conseil opportun aux populations qui savent combien il est toujours funeste de tomber dans les extrêmes. Le gouvernement, battu en brèche par une coalition des partis, n'aurait la force nécessaire ni pour défendre les droits ni pour garantir la sécurité des citoyens. C'est à eux qu'il appartient de

s'entendre, dès à présent, pour faire des élections sages, et par là se garder eux-mêmes. »

L'indifférentisme politique, né du dégoût inspiré au corps électoral par l'égoïsme des partis, par l'étroitesse de leurs vues, voilà donc l'écueil que rencontre, chez les peuples novices encore dans les voies libérales, le gouvernement représentatif et parlementaire, qu'il s'appelle *monarchie constitutionnelle* ou *république*, c'est-à-dire qu'il en soit au premier ou au second degré de son apprentissage de la liberté. Il faut du temps pour se défaire des habitudes de l'intrigue et de celles, plus funestes encore, du laisser-faire. Les nations de l'Europe méridionale en sont presque à leurs premiers débuts dans une vie politique nouvelle. Elles ont les institutions des pays libres avant d'avoir les mœurs des peuples libres, et leur situation à toutes est digne de leur attention mutuelle et de leur mutuel intérêt, car elles sont déjà, mais surtout elles seront avec le temps solidaires les unes des autres.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 2 MARS 1872

Suite de la discussion sur la magistrature. — La séance tout entière est remplie par le discours de M. *Giraud*. L'orateur fait un excellent résumé des faits qui peuvent éclairer la question. Il ne méprise pas, dit-il, l'organisation judiciaire anglaise, il ne veut établir qu'un fait : cette organisation est anglaise, essentiellement nationale, par conséquent ; c'est là ce qui la rend à la fois respectable en elle-même et incompatible avec tout autre ordre social.

L'organisation anglaise est tellement contraire à nos mœurs, qu'il faudrait faire violence à l'esprit français pour la faire accepter dans ses dispositions principales. Le système des examens pour la collation des grades dans l'ordre des avocats en est complétement banni, et l'on voit des avocats anglais, obéissant aux tendances modernes, venir chercher des diplômes dans nos facultés de droit, notamment à Caen, pour se faire accréditer auprès de leurs concitoyens.

Pour nous, il y a déjà eu deux révolutions dans notre système judiciaire. Pendant que l'Angleterre s'en tenait et s'en tient encore au droit féodal, notre monarchie opérait une première révolution judiciaire avec le concours des légistes recrutés dans la bourgeoisie et essentiellement hostiles à la noblesse. En Angleterre, suivant le principe des suzerainetés, il n'y a point de droit théorique de la propriété, le sol étant considéré comme le bien propre du suzerain suprême et les possessions se réduisant à de simples *tenures* : en France, dès Charles VI, la bourgeoisie avait posé les bases d'un nouvel ordre social et consacré le principe de la propriété individuelle. Nos voisins, eux, gardaient les principales coutumes de la féodalité, à ce point qu'aujourd'hui encore, dans certains comtés, la première nuit des noces étant censée appartenir au seigneur, le premier-né se voit encore déshérité, comme adulterin, de certaines prérogatives, quoiqu'il n'y ait plus depuis longtemps de premier-né suspect à titre officiel.

Faut-il citer d'autres traits encore ? Chez nous, le condamné à mort semble frappé dans son existence sociale à partir du moment de sa condamnation ; là-bas, au contraire, il paraît investi d'une sorte de droit exceptionnel d'appel à l'opinion publique. Il n'est pas de condamné anglais qui ne fasse son discours sur l'échafaud, et l'on sait que Saint-Évremond, surpris de cet usage, ne manquait jamais l'occasion d'aller entendre ce qu'il appelait *le discours du pendu*.

En somme, l'organisation anglaise est la même que celle dont nous avons joui en France avant l'établissement définitif de la monarchie. Nos légistes ont inauguré, sous Philippe le Bel, une révolution judiciaire qui avait pour mission de combattre à la fois les abus féodaux et les abus ecclésiastiques. La mission fut prise au sérieux et assimilée à un apostolat et à un sacerdoce. L'institution d'un parlement sédentaire à Paris, puis dans chacun des grands fiefs, dota la France d'une magistrature admirable qui a été et sera toujours la principale gloire de notre histoire. L'amour de la justice, le désintéressement, le dévouement aux devoirs professionnels, en étaient les signes distinctifs. Et si l'on veut chercher quelle était l'origine de ces magistrats dont les noms brillèrent d'un si vif éclat au xve et au xvie siècle, on verra qu'ils sortaient du peuple. Ce sont des fils de drapiers, de bouchers, etc.

La simplicité et l'austérité des mœurs de ces anciens jurisconsultes n'étaient pas moins admirables. Ils avaient peu de besoins ; une même chambre leur servait de salon, de salle à manger et de cabinet d'étude ; le soir, ils travaillaient auprès du foyer commun où cuisait leur souper et où leur femme tournait le rouet. Ils avaient, il est vrai, acheté leur charge et souvent fort cher, mais ils bornaient leur ambition à l'exercice de leurs fonctions, ils ne considéraient pas l'administration de la justice comme un moyen de parvenir, ils y renfermaient toutes leurs ambitions. L'institution était si remarquable, que la vénalité des charges y produisit contre toute apparence les meilleurs effets ; elle assura l'indépendance des magistrats et donna naissance au principe d'inamovibilité. Les charges se payaient fort cher et rapportaient peu, les revenus dépassaient rarement 3 1/2 pour 100.

Telle fut, dit M. Giraud, la magistrature que fit disparaître la Révolution de 1789. Elle abdiqua d'elle-même à cette époque, croyant que l'institution d'un nouvel ordre social la rendait désormais inutile. Les grands avocats qui figuraient dans l'Assemblée constituante commirent alors une faute analogue à celle qui les fit s'exclure de l'Assemblée législative. On s'aperçut bien que la justice avait disparu de France ; aussi, quand on sentit la nécessité de la restaurer, recherchat-on les hommes qui avaient appartenu à l'ancienne magistrature. Ceux-là furent encore des modèles dans la magistrature moderne, qu'ils assirent sur des bases plus solides.

L'orateur examine ensuite l'attitude des magistrats sous les différentes formes de gouvernement qui se sont succédé au xixe siècle. Il reconnaît qu'il s'est glissé dans notre ordre judiciaire bien des ambitions coupables et bien des abus, mais ces vices sont plutôt accidentels que normaux, ils tiennent peut-être plus au milieu et à l'éducation générale qu'à l'organisation judiciaire en elle-même.

En ce qui concerne les améliorations à introduire, il en est une que l'on a préconisée et que M. Giraud repousse de toutes ses forces : c'est l'institution du jury en matière civile. Le jury, dit-il, n'est pas acclimaté dans nos mœurs, et les particuliers y répugnent encore, même en matière criminelle, où cependant il y a l'attrait de débats dramatiques, beaucoup plus rares dans les causes civiles. Or, si les jurés cherchent à se récuser dans un procès criminel, à plus forte raison se récuseront-ils dans un procès de mur mitoyen. Pense-t-on que nos concitoyens mettront plus de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs judiciaires que dans celui de leurs devoirs politiques ? Tout le monde sait qu'il les faut presque prendre à la gorge pour les conduire au scrutin.

D'autre part, il est presque impossible de séparer le fait du droit dans la plupart des causes civiles, et l'évaluation de la gravité d'un acte délictueux ne peut, le plus souvent, être faite que par des jurisconsultes. Vouloir ici séparer la question de fait de la question de droit est une pure chimère, le

fait litigieux est toujours imprégné du caractère juridique. La sagacité actuelle des jurisconsultes ne laisse pas que de provoquer des controverses sur des matières qui semblent les moins controversables : que serait-ce si les procès étaient soumis au jury ? « Je m'en réfère d'ailleurs, s'écrie M. Giraud, à l'opinion de Lanjuinais, lorsqu'il déclara solennellement qu'après vingt années d'expérience personnelle, la distinction du fait et du droit lui semblait impossible dans les procès. »

M. *Guizot* rend incidemment hommage à l'autorité de Lanjuinais ; mais, revenant au système judiciaire anglais, il ne croit pas que M. Giraud en ait fait suffisamment ressortir l'origine et le rôle. Selon lui, ce système est né de la politique, il fonctionne au point de vue politique, et c'est à ce titre qu'il importe de l'étudier.

M. *Odilon Barot* insiste sur cette considération. Avant tout, dit-il, il faut se demander si la justice est une institution politique.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DU 9 MARS

La question ouvrière, ouvrage de M. *Paul Leroy Beaulieu*, est présentée à l'Académie par M. *H. Passy*. L'auteur, dont la compétence en pareille matière est reconnue, ne demande pas seulement à la science économique les solutions de ce grave problème, il les demande à cette éducation nationale que nous pouvons refaire pour les grands aussi bien que pour les petits. Dans les classes ouvrières, l'ordre, la discipline, l'épargne ; dans les classes aisées, des *desiderata* plus nombreux encore, le bon exemple, la véritable instruction, l'honnêteté : « telles sont les seules digues à opposer aux flots populaires. »

L'*Économie domestique et l'éducation dans les classes ouvrières* (1), conférences faites à Noailles (Oise), en 1870, par M. *Adolphe Puissant*, sont présentées à l'Académie par M. *Levasseur*, comme un modèle des conférences que l'on devrait faire aux classes ouvrières dans toute la France. Nous pouvons nous associer à cet éloge sans réserves ; les lois de l'économie domestique, celles de l'éducation des enfants, celles de la dignité de la femme, sont exposées dans cette brochure avec autant d'originalité que de vérité ; comme l'auteur, nous sommes convaincu que « nos ancêtres ont » acclamé et maintenu, de temps immémorial, des droits » auxquels nous n'avons rien à retrancher ; tels sont ceux de » la famille dont l'autorité a survécu à toutes les entreprises » du despotisme ; tels sont ceux de l'enfant dont l'indépen- » dance ne peut être enchaînée que par l'éducation ; tels » sont ceux de la femme qu'on essaye aujourd'hui d'arracher » à sa dignité et à ses devoirs d'épouse et de mère pour en » faire un agent industriel à la merci des spéculateurs » ; comme lui, nous sommes convaincu « qu'il faut revendiquer » pour les classes ouvrières tous ces droits auxquels les classes » aristocratiques se garderaient bien de porter atteinte » ; et que « l'enfant du peuple doit naître prince, aussi bien que » le fils du noble, et s'élever par l'instruction au rôle de père » de famille et de bon citoyen ». Et si nos classes ouvrières savaient apprécier ces vrais biens, elles ne s'engoueraient pas de tant de fausses doctrines qui n'ont pour but que de les exploiter et de les asservir. On a falsifié la politique comme on a falsifié tous les produits naturels ; et c'est presque un courage aujourd'hui de préconiser des principes qui ne soient point frelatés.

(1) Brochure in-8. — Paris, Germer Baillière.

M. Levasseur présente aussi, mais avec réserves, trois ouvrages de l'une de nos premières *bachelières*, qui prépare aujourd'hui ses examens de licenciée et de doctoresse. Ces ouvrages traitent de questions sociales, du travail et de l'indépendance de la femme, et de la recherche de la paternité. Ces questions sont exposées avec originalité, mais l'auteur y dépasse souvent la mesure. Peut-être quand la toge doctorale aura remplacé la feuille de vigne du premier diplôme, l'auteur, plus réservée en ses allures, ne gardera que ses qualités et laissera de côté ses défauts ; c'est ainsi que Vénus elle-même, devenue mère d'Énée, prend des traits augustes, porte la robe longue qui *pedes defluxit ad imos*... (*Et vera incessu patuit dea*).

La Souveraineté nationale et la Révolution, ouvrage de M. *Nourrisson*, est présenté par l'auteur à ses collègues. « J'ai cherché, dit M. Nourrisson, à démontrer que la souve- » raineté du peuple avait rendu précaire la souveraineté » des Assemblées nationales ; j'ai recherché comment on pou- » vait faire prévaloir cette dernière souveraineté ; enfin, je me » suis appliqué à substituer des idées aux mots malheureuse- » ment vides de sens et trop creux des formules révolution- » naires. »

Discussion sur la magistrature. — Le public se presse sur les banquettes naguère trop longues, aujourd'hui trop courtes. La discussion est chaude, pleine d'imprévu ; nous assistons à un véritable tournoi.

On se forge,
On s'égorge,
Par saint George !
Par le Roi !

Et par la République aussi ! Et aussi par l'Empire ! *M. de Parieu* s'empare du terrain par une manœuvre adroite. Il prend la parole pour offrir à l'Académie un projet de réorganisation judiciaire en partie étudié par le conseil d'État sous le régime déchu. Cette tangente le conduit droit à la discussion, et le voilà dans le cirque, fauchant impitoyablement les fleurs semées dans le champ clos. Impossible d'être plus galamment et plus radicalement faucheur ! — L'ancienne organisation judiciaire des parlements à laquelle on voudrait nous ramener, en partie du moins, n'avait-elle pas, à côté de grandes qualités, de plus grands défauts ? La vénalité des offices a pu présenter quelques bons effets, mais le principe est détestable ; il a engendré l'obstination dans les errements traditionnels, le désir d'usurper des prérogatives étrangères et de régir la politique. Les parlements n'ont-ils pas repoussé trop souvent des réformes indispensables ? N'ont-ils pas commis des erreurs ou plutôt des monstruosités judiciaires devenues historiques ? Turgot, lui-même, ne les a-t-il pas condamnés lorsqu'il écrivait : « Mes réformes trouveront parmi les parlements des ennemis plus décidés que parmi les courtisans ? » La Révolution de 1789 a modifié la magistrature comme elle le devait faire. L'organisation actuelle est connexe, harmonieuse, tout s'y tient. C'est en vain qu'on essayera d'examiner à part la question de compétence, à part la question d'organisation du personnel, à part la question de procédure ; l'un des points étant soulevé, les autres apparaîtront d'eux-mêmes. S'agit-il d'une hiérarchie dans la compétence ? Il faut une hiérarchie dans la magistrature, une règle à suivre dans la marche de la procédure. Remplace-t-on la magistrature professionnelle par le jury ? Cette révolution dans l'organisation judiciaire entraîne une question de compétence qui supprimera l'appel et modifiera la procédure en substituant la preuve testimoniale à la preuve écrite... ainsi du reste.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

SÉANCE DU 8 MARS.

L'Académie nomme une commission spéciale pour décerner le prix du concours des inscriptions himyarites.

Christophe Colomb continue à faire l'objet des préoccupationsde M. *Divezac* qui annonce la découverte par M. *Harisse*, dans la bibliothèque Colombine de Séville, de la fameuse lettre de l'astronome Toscanelli. Cette lettre déclare en termes exprès qu'en partant de Lisbonne, dans la direction de l'ouest, on trouvera, à 6 500 milles, le grand empire du Cathay.

Les tables de bronze de l'époque romaine.—Il a été découvert, dit M. *Léon Renier*, par un savant espagnol de Séville, des tables de bronze complétant celles qui existent à Malaga. Ces tables portent, dit-on, le texte gravé de la constitution municipale de Salpenza dont on n'avait que des fragments; malheureusement, le détenteur n'en a pas voulu laisser prendre connaissance, ce qui tendrait à faire conclure que les nouveaux fragments ne seraient pas authentiques. Peut-on se procurer quelque renseignement à ce sujet ? — « Assurément, » répond M. de Rozière, il n'y a qu'à s'adresser au professeur » Alova de Séville; c'est un archéologue distingué.— Alava, » dites-vous ? — Alava, sans doute.— Mais c'est précisément » le senor Alava qui détient les nouveaux fragments. » Stupéfaction, mystère ! Qui se serait douté qu'une scène inédite du *Barbier de Séville* serait jouée à l'Académie des inscriptions de Paris ? On attend le dénouement de l'imbroglio.

Les sciences mathématiques chez les Phéniciens sont mises en question par la découverte d'un gnomon dont M. Renan avait rapporté un fragment lors de son retour de Phénicie. Ce gnomon a été restitué complétement par M. Bertrand, de l'Académie des sciences, et le lieutenant-colonel du génie Laussedat. Dans l'épaisseur d'un bloc de marbre disposé en forme de console, sur une échancrure demi-circulaire, à plan oblique incliné, sont tracées les divisions horaires rayonnant du point initial d'insertion du gnomon. La perfection de l'appareil où sont indiqués les solstices, et particulièrement la coupe et l'inclinaison savantes du cadran semblent accuser la connaissance des sections coniques dont la découverte est communément attribuée à l'école platonicienne. On en peut conclure que ce gnomon serait de l'époque de l'école Alexandrine, hypothèse à laquelle incline M. de Laussedat.

Société de géographie

SÉANCE DU 1er MARS 1872

Nos intérêts en Orient. — Une lettre d'un membre résidant à Saïgon signale à la Société de géographie l'importance extrême des débouchés que le fleuve de Ton-King peut ouvrir à notre commerce avec la Chine centrale. On demande que la Société prenne l'initiative dans cette question capitale, et y appelle à la fois l'attention du gouvernement et celle du public. Pareille proposition a été faite par M. Francis Garnier, et renouvelée officieusement par plusieurs personnes qui connaissent le pays. La Société nomme donc une commission composée de quatre membres pour étudier la question, recueillir les documents, et aviser aux mesures à prendre.

L'expédition autrichienne au pôle nord. — Cette expédition se présente aujourd'hui comme une des plus sérieuses entreprises de notre époque. Des dons particuliers sont venus renforcer les subventions officielles et le gouvernement italien a obtenu d'y participer. La durée de l'expédition serait de trois êtes et de deux hivers. Le navire qui doit faire l'exploration a été construit dans des conditions spéciales; il jauge 220 tonneaux et a été muni d'une petite machine. Il partira au mois d'août, c'est-à-dire au moment de la débâcle des glaces pour chercher à atteindre la Nouvelle-Sibérie avant l'hiver. La route suivie de l'ouest à l'est n'a pas encore fait l'objet d'une grande expédition scientifique ; aussi les Allemands, car l'Allemagne tout entière s'intéresse à l'exploration, en attendent les plus grands résultats. Ces renseignements, transmis par M. *Malte-Brun*, font l'objet de quelques observations de M. *Vivien de Saint-Martin*. Il y a quelque exagération dans les présomptions de nos voisins d'outre-Rhin. Si la direction de l'ouest à l'est est excellente, c'est surtout parce qu'elle donnera de précieuses indications sur le littoral arctique de la Sibérie, fort peu connu. Mais les derniers explorateurs allemands qui ont tenté cette route n'ont été que jusqu'au 72e degré latitude, ce qui est bien loin encore du 80e degré où d'autres explorateurs sont parvenus. Peut-être trouveront-ils un chemin aux abords de la terre de Vrangel et parviendront-ils à la mer libre dont l'existence paraît incontestable au delà du 81e degré latitude. Il paraîtrait en outre que la Russie préparerait une autre expédition marchant en sens contraire et partant de l'Obi pour revenir à Arkangel.

Les *Niam-Niams*, peuplades disséminées sur le Nil Blanc, ont été l'objet de deux nouvelles explorations dont notre compatriote, M. Poncet, envoie les cartes à la Société de géographie. Ces peuples, qui n'ont aucune monstruosité physique, présenteraient dans quelques-unes de leurs tribus une monstruosité morale contestée jusqu'à ce jour; ils seraient anthropophages et fort avancés dans l'art d'accommoder leurs hideux festins. L'anthropophagie n'existerait toutefois que dans quelques tribus.

Le *pays d'Ophir et le paradis terrestre* font l'objet d'une dissertation de M. L. Halévy, qui trace les limites du monde sémitique et établit que le pays d'Ophir est situé dans l'Arabie; qu'il n'est autre que la province de Saphar, voisine des antiques provinces de Saba et de Havila. M. Halévy, bien connu par son exploration dans ces régions et les nombreuses inscriptions himyariques qu'il en a rapportées, se laisse entraîner à une digression sur les quatre fleuves bibliques d'Eden : Pisçon, Giho, Hiddikel et Euphrate. A ce sujet, M. *Vivien de Saint-Martin* signale que l'*Ophir* dont parle M. Halévy et qui est celui de la Genèse ne saurait être cherché hors de l'Arabie, mais qu'il n'en est pas de même de l'Ophir du livre des Rois. Quant aux quatre fleuves d'Eden, on en connaît trois, et le quatrième pourrait bien être un Ouadi récemment découvert, dont le cours aux époques de pluie ne saurait être comparé qu'au Rhin. Cet ouadi, partant du pays d'Havila, irait se jeter dans le golfe Persique, à peu de distance de l'embouchure de l'Euphrate. Ce fleuve, aujourd'hui irrégulier, et à sec pendant la plus grande partie de l'année, pouvait bien couler régulièrement dans l'antiquité, alors que l'Arabie était encore pourvue de la riche végétation dont on a constaté les traces.

Le *canal de Suez et le tunnel du Mont-Cenis* inaugurent une des plus grandes évolutions commerciales de l'histoire, mais, selon M. Simonin, cette évolution est à notre détriment. L'Italie, par sa position au centre de la Méditerranée, par le percement des Alpes qui la relie à la France à travers le Mont-Cenis et qui va la relier à la Prusse à travers le Saint-Gothard, va se substituer à la France, lui enlever une partie de son transit et la presque totalité de ses entrepôts. Marseille s'en est plaint déjà, Marseille ne voit plus dans ses ports aucun vapeur de la Compagnie péninsulaire qui relie l'extrême occident de l'Europe à l'extrême orient de l'Asie, l'Angleterre aux Indes et à la Chine. M. Simonin souhaite de n'être pas pessimiste, mais, à coup sûr, il est de Marseille, et il a la verve, la fougue, et aussi un peu de cet égoïsme provençal qui res-

treint les questions économiques à des phénomènes locaux. M. *Joseph Garnier* réplique que nous ne devons pas jalouser la prospérité de l'Italie parce qu'elle rejaillira sur nous. La Péninsule sera notre tributaire pour tous les produits industriels qu'elle ne peut obtenir chez elle faute de houille. Déjà elle paye à notre industrie des subsides considérables et qui ne feront que s'accroître. « Peut-être, dit M. *Barbié du Bocage*, y aurait-il lieu de favoriser le transit français par l'amélioration de nos canaux et l'élargissement du canal de Languedoc. » Mais les appréhensions de M. Simonin paraissent exagérées à la Société.

BULLETIN GÉOGRAPHIQUE

LES GÉOGRAPHES ALLEMANDS ET L'ALSACE. — LIVRES NOUVEAUX. — UN CORRESPONDANT FRANÇAIS DE L'ACADÉMIE MAGYARE.

On n'a pas suffisamment remarqué chez nous le rôle militant de la géographie d'outre-Rhin. Non-seulement le terrain des opérations futures avait été soigneusement exploré à l'avance par d'habiles officiers; — c'est le préliminaire de toute guerre offensive, et Napoléon Ier n'agissait pas autrement; — mais le sol qu'on se proposait de revendiquer comme de nationalité allemande, et de garder si l'on en avait la force, avait été étudié par les savants au point de vue linguistique et historique, et c'est avec les raisons de cet ordre que d'une part, on excitait en Allemagne la passion de la conquête, que d'autre part, dans les négociations avec nos diplomates impuissants, on prétendait légitimer les conditions que devait subir le plus faible.

Des cartes linguistiques étaient présentées comme documents à nos diplomates étonnés et incapables d'en discuter la valeur. C'étaient des cartes allemandes; car, qui donc en France s'occupait de la géographie des langues dans notre pays? Cette indifférence était étrange, ridicule, coupable même dans un pays qui se lançait avec légèreté dans la politique antifrançaise des nationalités, et qui préparait la formation sur ses frontières de deux grandes monarchies unitaires et militaires, au lieu de ces petits États dont notre sécurité n'avait rien à craindre. Avant d'adopter cette politique, il fallait se demander quel contre-coup elle pourrait exercer sur notre pays. Savait-on assez peu notre histoire, connaissait-on assez peu les caractères distinctifs de nos différentes provinces, masqués mais non détruits par la centralisation et l'unité administrative, pour oublier que la France est un produit historique et non un produit ethnographique? Faisait-on attention qu'il y a en France des groupes de populations qui, par leur langue et leur traditions historiques et littéraires, se rattachent à des États voisins et pourraient être revendiqués par ceux-ci le jour où l'on remplacerait par la parenté des races et des langues les convenances politiques et le principe de l'équilibre européen? Les écrivains allemands se sont moqués, — et non à tort, — de ces journalistes de Paris qui, partis pour Berlin dans les fourgons de l'armée, et rejetés par vaux et par chemins dans la défaite de Woerth, s'étonnaient d'entendre parler allemand autour d'eux sur le sol français. Dans le dédain où l'on tenait tout parler populaire qui n'est pas le français, on ne s'occupait pas des variétés de langage, qui pourtant sont dans la géographie historique, et, — si l'on me passe l'expression, — dans la géographie morale, aussi importantes que les fleuves et les montagnes dans la géographie physique. Nos géographes (voire même les meilleurs) nous diront, par exemple, à propos du département du Nord, qu'il forme le diocèse de Cambrai et la première subdivision de la troisième division militaire du deuxième corps d'armée, etc., sans nous dire que la majeure partie de la population des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouk est de race et de langue flamande, et ils vous parleront du département des Basses-Pyrénées, sans dire (et sans savoir peut-être eux-mêmes!) que les arrondissements de Bayonne et de Mauléon se composent presque exclusivement de population basque.

Qui donc en France s'occupait de la géographie des langues dans nos départements de l'Est? Mais plus d'un géographe allemand prenait, à l'époque des vacances, le bâton du touriste, venait explorer l'Alsace et la Lorraine, et dressait à son retour des cartes linguistiques de ces provinces à l'usage et pour l'instruction des patriotes qui n'avaient pas oublié ces chansons belliqueuses et patriotiques de 1813, qui étendent l'Allemagne « aussi loin que résonne la langue allemande » :

So weit die deutsche Zunge klingt!

Et pourtant, malgré leur science, leur critique, leur *objectivité*, ils se sont plus d'une fois trompés dans la délimitation qu'ils donnaient des langues, quelquefois par manque d'observations assez exactes, quelquefois par manque d'honnêteté scientifique.

Ils ont aussi commis des bévues qu'on s'étonne de trouver dans les œuvres d'hommes célèbres par leur science. Nous voulons en citer comme exemple une carte d'Alsace-Lorraine d'un des géographes les plus renommés et les plus distingués de l'Allemagne, M. Petermann, qu'il publiait dans le numéro de décembre 1870 de la Revue qu'il dirige à Gotha, et où l'on est habitué à trouver des œuvres sérieuses et honnêtes. C'est que dans cette œuvre faite à la hâte et dans un but politique qu'il n'est pas difficile de saisir, on voulait établir aux yeux des Allemands que l'Alsace est une terre bien allemande, et l'on y traçait entre les pays de langue allemande et ceux de langue française une délimitation souvent mensongère. Ne serait-ce pas pourtant par ignorance plutôt que par malhonnêteté? On pourrait peut-être le croire en jetant les yeux sur la carte singulièrement fantaisiste que le même géographe publiait dans le numéro suivant de sa Revue, sous le titre de : *Carte de la France en décembre* 1870. La France y était partagée entre l'occupation allemande, le gouvernement français de Paris, le gouvernement français de Tours et la « Ligue du Midi » (*sic*) ayant son siége principal à Lyon, et comprenant les quinze départements du sud-est (!?). Mais arrêtons-nous à la carte du gouvernement général d'Alsace.

Et d'abord nos yeux y sont frappés par des indications étranges et fantastiques. Que dire des forteresses de Drusenheim et de Sarre-Union? de celle de Fort-Louis, qui est rasée depuis soixante ans? des lignes de Wissembourg, marquées par une série de quatorze beaux et grands forts détachés? du fort de Chatenois, dont l'existence est entièrement mythique? En vérité, quand on présente Dabo pour une place forte (il ne reste guère en ce lieu que le souvenir du vieux château de Dagsbourg), c'est sans doute pour fournir un laurier de plus aux soldats qui ont pris d'assaut (*erstürmt*) la bicoque déclassée de Haguenau. L'auteur a juxtaposé de la manière la

moins critique les cartes anciennes et modernes, allemandes et françaises qu'il a compilées. Ainsi Vorbruck se trouve à quelque distance de La Broque, et Blen dans le voisinage de Plaine. Il n'est pourtant pas besoin d'être géographe de profession pour voir que de ces deux noms l'un est la forme germanisée de l'autre. C'est comme si un géographe français mettait Turin à côté de Torino et Florence à peu de distance de Firenze. Je ne mentionne que pour mémoire l'existence de deux Grandvillars à une lieue l'un de l'autre. Quant aux fautes dans l'orthographe des noms propres, elles abondent. Parmi les omissions on peut noter celle de bourgs de 4500 âmes tel que Beaucourt.... Mais passons condamnation sur les erreurs d'une œuvre qui, malgré ses prétentions scientifiques, n'est qu'une production de circonstance, pour ne pas dire de chantage.

Là où les erreurs sont plus graves, d'une plus grande portée, et où il était plus facile à M. Petermann de les éviter, c'est dans la délimitation des langues. Ce n'est pas que nous admettions cette théorie des nationalités qui fait rentrer, fût-ce par la violence, dans un Etat unique des populations qui parlent une même langue. C'est une théorie aussi violente, aussi despotique, aussi injuste que le droit brutal de la conquête. Mais les Allemands eux-mêmes semblent n'en faire qu'une arme de guerre et se croient dispensés de l'observer quoiqu'ils l'aient inventée, puisque dans le territoire qu'ils nous ont enlevé, le quart de la population est de langue française. Le lecteur a pu voir par nos articles sur les *Lieder des Hasses* et sur les *Elsæssische Sonette* (1), que le patriotisme n'est pas moins ardent en Alsace chez la population de langue allemande que chez celle de langue française. Nous avons donc le droit d'attacher peu d'importance morale à la délimitation des langues. Mais il ne faut pas pousser l'indifférence jusqu'à ne pas relever les inexactitudes, pour ne pas dire davantage, par lesquelles les géographes allemands, et M. Petermann en particulier, étendent, au delà de ses limites réelles, le domaine de la langue allemande. Aussi voudrions-nous que quelque Alsacien et que quelque Lorrain connaissant parfaitement les campagnes et les villages de leur pays, soumissent à une critique minutieuse des productions semblables à la carte que nous examinons en ce moment. Mais, dès maintenant, nous sommes à même de déclarer que la presque totalité du pays marqué par M. Petermann comme « de langue mêlée » (*gemischtes Gebiet*) est exclusivement française de langage et d'origine et que parmi les pays qu'il indique comme purement allemands (c'est-à-dire de langue allemande) le français domine et règne exclusivement en de nombreux endroits. C'est ainsi qu'en teintant de gris la moitié du territoire que le traité définitif devait nous rendre auprès de Belfort, M. Petermann a voulu faire croire aux négociateurs allemands et à l'opinion publique qui devait exercer sur eux une si douce pression que les populations y parlent l'allemand autant que le français. A Delle et aux environs, en dépit de vieux noms allemands que personne dans le pays ne comprend ni ne connaît, et que les érudits ont exhumés des chartes poudreuses du moyen âge, on ne parle pas plus allemand que dans les montagnes d'Auvergne. Et n'est-il pas permis de se demander si de Grandvillars et de Granweiler, de Florimont et de Blumenberg, de Chavannes et de Schaffnatt, de Magny et de Menglatt, le nom vrai, ancien et authentique n'est pas le nom français, et si le nom allemand n'est pas un essai de traduction du nom français ?

Allons plus loin : sortons de la zone mêlée pour entrer dans la zone que M. Petermann donne comme de pure langue allemande : nous trouvons Massevaux, pays de langue mêlée et dont le nom a été germanisé en Massmünster, Dannemarie dont le nom vient plus directement de l'ancien nom latin Domnamaria (que l'on trouve dès le IXe siècle) que le terme allemand Damerkirch formé sur ce dernier, et où il se parle plus de français que d'allemand. Plus haut, dans la direction du Nord, sur la frontière entre le Bas-Rhin et les Vosges, le Ban de la Roche qui est entièrement de langue française, et le val de Schirmeck où l'allemand n'est compris que par une partie minime de la population, sont découpés par M. Petermann de la façon la plus fantaisiste.

Nous trouvons moins d'inexactitude et plus d'impartialité dans la carte que M. Kiepert a publiée sous le titre de *Special Karte der Deutsch-französischen Grenzländer, mit Angabe der Sprachgrenze* (Carte spéciale des frontières franco-allemandes, avec indication de la limite des langues. — Berlin, Reimer, 1871). En plusieurs endroits M. Kiepert recule à l'est (quoique encore insuffisamment) la frontière linguistique donnée par M. Petermann, et il remplace la dénomination de « territoire mélangé » par celle plus juste de « territoire autrefois allemand, pour la plus grande partie devenu français, mais encore de langue mêlée en partie ». Mais si cet auteur s'efforce de respecter la vérité, en revanche le pédantisme allemand se donne libre carrière dans son œuvre. Rien de plus naturel, étant donnée l'annexion allemande, que de voir les Prussiens germaniser les noms autrefois allemands que l'usage de la langue ou que les règlements de notre administration avaient francisés : on ne peut s'étonner de voir Obernai s'appeler maintenant Oberehnheim ; Brumath, Brumpt ; La Petite-Pierre, Lützelstein ; Marmoutiers, Maursmünster ; et Chatenois Kestenholz, noms que comprend et qu'emploie encore la population du pays. De même Sainte-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé, Saint-Hyppolyte, Ferrette, s'appellent Markirch, Rappoltsweiler, Sanct-Bilt, Pfirt : ainsi en Lorraine, Lorquin, Fénétranges, Faulquemont, Sarreguemines s'appellent Lörchen, Finstingen, Falkenberg et Saargemünd, et nul ne peut réclamer, sinon ceux qui trouvent mauvais qu'on dispose des populations sans leur volonté. Mais là où l'érudition allemande fait appel à la fantaisie, c'est dans les noms allemands qui ne semblent pas assez germaniques aux savants d'outre-Rhin. Dans quelles archives M. Kiepert a-t-il trouvé le préfixe qu'il donne au nom de Wissembourg transformé en Kron-Weissenburg ? Il appelle Saverne Elsass-Zabern, sans doute pour la même raison que nous trouvons sur les lettres qui nous arrivent de Strasbourg (quand elles nous arrivent !) le timbre *Strassburg im Elsass* « Strasbourg en-Alsace » de peur qu'on ne confonde la ville bombardée par les Allemands avec Strasbourg en Poméranie ou Strasbourg en Pologne, en polonais Brodnitzo. Sarre-Union a perdu son nom vieux d'un siècle pour s'appeler Bockenheim, du nom d'un faubourg de la ville ; Cernay s'appelle Sennheim, Sarrebourg, Kaulmanns-Saarbruck, et Rechicourt Rickingen. On n'a pas encore affublé Dieuze du vieux nom germanique de Thus qui se rencontre quelque part au XVIe siècle, mais cela viendra peut-être un jour.

Mais là où le pédantisme allemand atteint le suprême de

1 *Revue politique* du 2 juillet 1871 et du 6 janvier 1872.

la naïveté, c'est dans les pays de langue exclusivement française où, pour pouvoir dire qu'on germanise quelque chose, on germanise les noms de localité. Un bon point à M. Kiepert pour avoir laissé à Château-Salins son nom de Château-Salins et pour ne l'avoir pas appelé Salzburg, comme font certains écrivains pangermanistes (M. Adolphe Wagner entre autres), ou Salen, comme certains géographes allemands (par exemple M. Daniel). Mais ailleurs il n'a pas eu les mêmes scrupules, et l'administration prussienne n'en a pas eu davantage lorsqu'elle a baptisé officiellement de vieux noms germaniques oubliés des localités de langue française. Un matin les habitants de Fouday se sont réveillés dans Urbach. Grand étonnement ! mais on leur a montré, à ces honnêtes Ban-de-la-Rochois, le nom d'Urbach sur la carte de Specklin datée de 1576, et Urbachiens ils sont, et Urbachiens ils resteront, tant que l'Alsace sera allemande. Du même trait de plume et du même droit on remplaçait Blancherupt par Bliensbach, Bellefosse par Belfuss, Bellemont par Schönberg et La Broque par Vorbruck. En même temps dans le Haut-Rhin, les habitants de La Poutroie étaient forcés de se remémorer que leurs arrière-grands-pères avaient été bourgeois de Schnierlach, et ceux de La Baroche et du Bonhomme que leurs villages s'étaient appelés jadis Zell et Diedolshausen.

On trouve bien dans les anciens documents le val d'Orbey appelé *Welsche Bin* « Ban français », parce que les habitants en étaient Français de langue et d'origine, mais il n'importe à nos bombardeurs et baptiseurs de villes. Les communes des environs de Belfort l'ont échappé belle ; déjà Chèvremont, que M. Petermann lui-même laisse dans la limite de la langue française, avait reçu le nom de Geisenberg, sans que la chanson populaire du pays (souvenir de la Révolution française) ait rappelé aux savants allemands quelle langue on parle en cet endroit :

> C'est les garçons de Chièvremont
> Qui sont partis pour la Nation....

De ce côté l'Allemagne s'arrête aujourd'hui à Münsterol, le Montreux d'hier. Tout cela n'est qu'archéologie pure, mais l'érudition, qui est quelquefois ridicule quand elle est introduite hors de propos, est odieuse quand elle s'emploie à de pareille besogne et qu'elle se fait la fourrière d'un conquérant. Au reste, dès avant cette guerre où l'Allemagne prétend avoir été gratuitement provoquée, l'Allemagne avait maintes fois revendiqué l'Alsace et la Lorraine par la voix de ses poëtes, de ses historiens, de ses géographes, et nous l'aurions su si, moins occupés à nous admirer nous-mêmes, nous nous étions un peu souciés de ce qui se passait hors de nos frontières. Je citerai entre mille cet ouvrage de M. R. Bœkh, directeur de la statistique prussienne, publié en 1869 sous ce titre : *Statistique et géographie des Allemands en Europe* (1) (par « Allemands », l'auteur entendait toute population de langue allemande), qu'on pourrait appeler le code et le programme de la conquête allemande. Pouvait-on s'étonner de voir l'Allemagne, malgré le respect qu'elle affiche pour la nationalité linguistique, nous enlever des territoires de pure langue française, à commencer par Metz et Château-Salins, quand on avait entendu M. Bœkh dire que si la domination française s'était étendue pendant des années sur des pays de langue allemande, la domination allemande pourrait à son tour s'étendre un jour à venir sur des pays de langue française ?

C'est peut-être le lieu de donner approximativement la frontière des deux langues. On peut dire que la ligne de partage des eaux, limite actuelle entre la France et l'Empire allemand, forme au sud la frontière linguistique, frontière dépassée en plusieurs points par la langue française qui règne aux sources de la Larg, se partage avec l'allemand le cours de ce ruisseau jusqu'à Dannemarie et occupe une partie de la haute vallée de la Doller, près de Massevaux et des communes environnantes. Au delà de cette limite et jusqu'à Altkirch et aux sources de l'Ill, la plupart des villages ont des noms français — du reste en partie peu connus — à côté de leurs noms allemands, mais, le comté de Ferrette ayant été possédé longtemps par des seigneurs franc-comtois, cette terminologie française n'a pas une plus grande importance que la terminologie allemande imaginée par les géographes d'Allemagne dans l'arrondissement de Belfort. Depuis le ballon d'Alsace, la frontière de la langue française suit les Vosges qu'elle franchit pour comprendre la vallée de la Poutroie avec Aubure et jusque près de Ribeauvillé, la moitié nord du val de Liepvre où la souveraineté était partagée par un ruisseau entre la Lorraine et la maison des Deux-Ponts et où les langues ont même limite. Le haut val de Villé, presque tout le val de Bruche (avec le ban de Plaine et celui de la Roche) jusque et en partie Wisches, sont de langue française. La frontière linguistique est très nette par endroits, comme à Natzwiller, endroit catholique et de langue allemande, et dont la moitié, sous le nom de Haute-Goutte ou Haute-Côte, est protestante et de la langue française. Les deux endroits sont séparés par un mince ruisseau. En Lorraine, la langue allemande occupe, sauf erreur de notre part (car nous ne donnons ces limites que sous les réserves d'un examen qui devrait être fait sur les lieux mêmes), les bords de la Sarre et la majeure partie de l'ancien « bailliage d'Allemagne » où la langue allemande était officielle jusqu'en 1748, exception faite de Saint-Quirin, Rechicourt, Dieuze, Marsal, Vic-sur-Seille et Morbange. Dans le département de la Moselle, les termes de Nied française et de Nied allemande marquent la différence des langues. La première arrose le pays messin qui est entièrement de langue française, mais qui est annexé à l'Allemagne pour la sécurité stratégique de celle-ci. Enfin, les environs de Thionville, en majeure partie de langue allemande et ayant appartenu jadis au Grand-Duché de Luxembourg, n'en comprennent pas moins une région de langue française, celle que l'échange avec le pays de Belfort a rendue à la domination allemande.

L'ethnographie de ces pays de transition serait curieuse à étudier dans le détail, et c'est maintenant surtout que ces pays nous sont enlevés de par un prétendu droit ethnographique qu'il faut les connaître dans leur réalité et dans leur histoire. Dépouillons nos préjugés et notre défiance à l'égard des idiomes provinciaux, et puisque nous rêvons de délivrer un jour l'Alsace et la Lorraine, commençons par ces provinces l'étude géographique de notre pays ; ne laissons pas à l'Allemagne cette avance qu'elle possède sur nous en géographie, non pas que cette science soit beaucoup plus avancée en Allemagne qu'en France, mais en Allemagne les connaissances géographiques sont à la portée d'un plus grand nombre

(1) *Der Deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den Europæischen Staaten.* Voyez sur cet ouvrage mon article *Les revendications du pangermanisme* dans la *Revue des deux mondes* du 1er février 1871.

de personnes qu'en France, et l'on en fait plus de cas. Là surtout est la différence.

Aussi lisons-nous avec satisfaction les pages que M. Bréal a consacrées à l'étude et à l'enseignement de la géographie dans son récent ouvrage : *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (in-12, Hachette), qui fera, nous l'espérons du moins, quelque bruit dans le public sérieux, à la fois par l'autorité et la compétence de l'auteur et par l'esprit libéral et pratique qui anime son livre. La géographie ne peut ni intéresser les élèves, ni mettre dans leur esprit des notions utiles et réelles, si elle se borne à une sèche énumération qui ne se présente pas sous un contour net et arrêté aux yeux et à l'imagination. Il faut animer la géographie par le même moyen que la nature a employé pour animer la terre : par la présence de l'homme. « L'homme, dit M. Bréal, est resté absent jusqu'à ce jour de nos livres de géographie, et pourtant il est le véritable et principal objet de cette étude. D'une part, la géographie doit montrer les changements que font subir à l'homme la situation, le climat, la configuration et la nature du pays qu'il habite ; et, d'un autre côté, elle doit montrer les modifications que lui-même a imprimées au sol et le parti qu'il a tiré de sa demeure terrestre. Envisagée de cette façon, la géographie viendra se placer entre les sciences naturelles et les sciences historiques, participant des unes et des autres. Si vous montrez comment les occupations, la richesse, le caractère, les mœurs, la vie intime des peuples, dépendent du sol qu'ils habitent, et comment la civilisation, centuplant les forces de l'homme, finit par le rendre maître du monde, vous n'aurez plus à craindre que l'élève se dégoûte de cette étude, ou en trouve la nomenclature difficile à retenir; il ne plaindra plus sa peine, parce que les noms qu'il apprendra lui rappelleront une idée morale, et parce qu'il sentira les rapports qui unissent entre eux les divers faits qu'on lui enseigne. » Pour cela, que faut-il faire? Commencer non par des notions de cosmographie et par des définitions, mais par l'étude du canton, du département, du pays; ramener partout l'inconnu au connu, faciliter l'étude en intéressant l'élève, en éveillant ses facultés d'observation.

Aussi souhaitons-nous succès aux monographies départementales que M. Joanne publie sous le titre de *Géographie, histoire, statistique et archéologie des départements de la France*. Quinze volumes ont paru (Charente, Charente-Inférieure, Isère, Gironde, Landes, Rhône, Seine-et-Marne, Somme, Indre-et-Loire, Côte-d'Or, Loiret, Seine-et-Oise, Loir-et-Cher, Meurthe et Bouches-du-Rhône). Chaque département est l'objet d'une monographie où sont réunis et classés non-seulement les faits et les notions qui sont le sujet de l'enseignement, mais tous les renseignements qui peuvent intéresser l'artiste, l'archéologue et le statisticien. De nombreuses gravures représentent aux yeux les principaux monuments et curiosités naturelles du département. Ces volumes ont leur place marquée dans les bibliothèques populaires et communales. Nous voudrions même que chaque département les employât dans ses écoles pour apprendre aux enfants la géographie, l'histoire et la statistique de leur département et des départements voisins. M. de Lamartine a dit avec esprit que le pays natal est « une patrie dans la patrie ». C'est par celle-là et à travers celle-là qu'il faut commencer à connaître et à aimer la grande. — Nous devons pourtant regretter que, dans ces volumes si soignés quant au reste, les notions relatives aux langues ou dialectes parlés dans nos départements soient souvent ou erronées ou mal présentées.

Le *Petit Dictionnaire géographique de la France, de l'Algérie et des colonies*, que vient de publier le même auteur (Hachette, in-12 de 795 pages), est un répertoire qui, quoique d'un format maniable, renferme tous les renseignements géographiques, statistiques, etc., relatifs à chaque localité. C'est un livre de référence qui a sa place marquée sur la table de l'homme du monde comme sur celle de l'homme d'affaires. C'est un abrégé du grand Dictionnaire que le même auteur avait publié il y a trois ans. Il a joint à ce volume le tableau des départements, arrondissements, cantons et communes cédés par la France à la suite de la récente guerre. Il est bon, en effet, qu'on ait présente à l'esprit et qu'on n'oublie pas cette plaie toujours saignante de notre pays.

Terminons ce bulletin par une nouvelle qui intéressera le lecteur en lui montrant que ce qui nous manque pour la connaissance des choses étrangères, ce ne sont pas les hommes, mais la curiosité du public. M. Sayous, dont on annonçait récemment ici l'ouvrage sur l'histoire des Hongrois, vient d'être nommé membre correspondant de la Société Kisfaludy de Hongrie (*Kisfaludy Tarsasag*). C'est un honneur et pour lui et pour notre pays, car le nombre des correspondants étrangers de cette Société est extrêmement restreint : c'est l'Académie française des Magyars. Elle a été fondée en 1836, année importante dans l'histoire politique de la Hongrie par la suppression du servage, par l'affermissement de la Constitution et par de grands progrès économiques; elle prit le nom du plus grand poëte que la Hongrie eût connu jusque-là : celui du vieux poëte Kisfaludy, qui mourut quelques années plus tard.

H. Gaboz.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

I

VISITE DE M. JULES SIMON A L'ÉCOLE NORMALE

Le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique* contient dans son dernier numéro le texte officiel du discours prononcé par M. Jules Simon lors de sa récente visite à l'École normale. Ce discours peut être considéré comme le programme du ministre. M. Jules Simon commence par déclarer qu'il se gardera des mesures absolues et radicales : « Je suis persuadé, dit-il, qu'il faut dans l'enseignement beaucoup d'améliorations, mais des améliorations successives, mûries, soigneusement étudiées, l'une après l'autre, afin que rien ne soit livré au hasard ou à la passion. » On connaît déjà les idées de M. Jules Simon en matière d'enseignement primaire. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, M. Jules Simon a signalé comme réformes déjà entreprises, le développement de la géographie et des langues vivantes, l'extension donnée à l'enseignement de la gymnastique, l'étude des manœuvres militaires.

M. Jules Simon espère que la liberté de l'enseignement supérieur sera décrétée cette année par l'Assemblée natio-

nale. « Il s'en faut de beaucoup, dit-il, que tous comprennent cette liberté de même ou attendent d'elle les mêmes effets. Mais le principe triomphera, justement parce que les partis les plus opposés s'en promettent la victoire de leurs idées ; ce n'est pas nous assurément qui restreindrons une loi de liberté. L'Université de France n'aura qu'une pensée : c'est de se maintenir au niveau et même au-dessus de toutes les concurrences. Acceptons-les loyalement et faisons, pour que la lutte tourne à notre honneur, tel effort qu'il faudra. La liberté de l'enseignement supérieur est légitime et nécessaire comme toutes les autres libertés ; mais elle ne sera pas tout de suite féconde en créations durables, ni exclusivement favorable aux idées de sage progrès. »

M. Jules Simon exprime, comme la plupart de ses prédécesseurs, le regret que le budget dont dispose son ministère soit trop restreint pour les besoins toujours croissants de l'enseignement. Il annonce la création de douze bourses de voyage qui seront chaque année distribuées à de jeunes docteurs pour leur permettre d'aller étudier à l'étranger, indépendamment du budget assez maigre des missions dont dispose le ministère de l'Instruction publique. C'est là une heureuse innovation et dont on peut attendre les meilleurs résultats.

II

DE LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES (1)

Le mot de « réformes » a le privilége, à cette heure, de ne laisser aucun homme indifférent ; il contient l'aveu des erreurs commises dans le passé ; il est plein de promesses pour l'avenir. L'enseignement secondaire attend, lui aussi, des réformes dont il a grand besoin : il les attend même depuis longtemps. Espérons que, grâce à ce retard, elles seront plus complètes et mieux mûries. Nous comprenons d'ailleurs qu'après tant de changements inutiles et d'agitations indiscrètes, on hésite, voulant n'agir qu'à coup sûr.

La réforme dont nous voulons parler présente cet avantage qu'elle n'engage en rien l'avenir, et laisse la porte ouverte à tous les changements qu'on pourra introduire dans les programmes. Elle peut remédier d'un coup et sans secousse à un mal contre lequel tous ceux qui ont l'honneur d'enseigner ont élevé des plaintes aussi persistantes qu'inutiles, *le baccalauréat*.

Nous vivons dans un temps où l'on a souci de faire vite plutôt que de faire bien. Les habitudes de la vie industrielle ont envahi l'éducation. On étudiait jadis pour développer son esprit ; on s'attardait à plaisir dans un travail désintéressé dont le charme est de n'avoir pas de fin. Aujourd'hui on veut aux études un but positif et palpable. N'est-il pas avéré que le baccalauréat « *est le couronnement des études* », et ne semble-t-il pas légitime de brusquer ces études pour les couronner plus vite ? Les fils sont pressés de se soustraire à la discipline scolaire ; les pères se laissent aisément persuader que le diplôme étant l'unique but à atteindre, il y a tout à gagner à l'atteindre plus tôt ; ajoutons (pour tout dire) les faiblesses de la vanité maternelle : voilà comment tant de jeunes gens subissent leur baccalauréat au sortir de la rhétorique, et ne font plus de philosophie, prenant dans ces études tronquées l'habitude de la rapidité stérile, qui néglige la réalité pour arriver plus vite à l'apparence.

Qu'on jette d'ailleurs les yeux sur le programme du baccalauréat ès lettres : les matières de la rhétorique y sont plus importantes que celles de la philosophie. N'est-il pas étrange de voir les programmes eux-mêmes fournir un argument à l'impatience des candidats ?

Pour ceux-mêmes qui consentent à faire leur philosophie, c'est un danger qu'un programme trop précis. L'élève y cherche moins ce qu'il doit apprendre que ce qu'il peut se dispenser de savoir. Des manuels se sont publiés, où les candidats voient d'un coup d'œil tout ce qu'ils ont le droit d'ignorer. Des maisons se sont ouvertes, où les élèves apprennent en quelques mois comment on enlève un diplôme en restant ignorant dans la limite du code universitaire. Le bon sens des élèves a flétri ces maisons du nom de « fabrique » ; soit : mais ils y vont en foule.

La réforme à laquelle nous voudrions intéresser les lecteurs de la *Revue* remédie, selon nous, à ces inconvénients. Voici en quoi elle consiste :

1° Suppression du programme pour l'examen oral. Les interrogations d'histoire ne seraient plus enfermées dans l'espace étroit qui commence à Louis XIV, mais porteraient sur l'histoire générale, aujourd'hui complétement ignorée.

Pour les langues grecques et latines, plus de liste d'auteurs déterminés : le candidat devrait être capable d'expliquer une ou deux phrases tirées d'un des grands auteurs expliqués dans le courant des études. A cette heure les candidats ont le droit de n'avoir pas lu Homère !

2° L'examen sera divisé.

« La première partie de l'examen, dit M. Abel Desjardins, » sera subie devant trois professeurs des lettres. Deux composi- » tions seront exigées : l'une en version latine, l'autre en dis- » cours latin (si j'osais je dirais : l'autre *en histoire littéraire*). » Les épreuves orales comprendront les explications des au- » teurs (3 suffrages), et des interrogations sur l'histoire litté- » téraire (1 suffrage), sur l'histoire proprement dite (1 suf- » frage) et sur la géographie. »

Cet examen sera subi à la fin de la rhétorique.

« Un an s'écoule ; alors a lieu la seconde partie de l'exa- » men, subie devant deux professeurs des lettres et un pro- » fesseur des sciences. Elle se compose de deux épreuves » écrites : une dissertation philosophique, et un thème an- » glais ou allemand, italien, ou espagnol ; — de trois épreuves » orales ; explication d'une langue vivante (1 suffrage) ; in- » terrogations sur la philosophie (2 suffrages) ; sur les sciences » (2 suffrages). »

Ce n'est point ici le lieu de répondre aux objections de détail que peut soulever cette réforme : M. Desjardins les prévoit, et sa longue expérience des choses universitaires lui donne les moyens d'y répondre victorieusement. Nous voudrions seulement mettre en lumière les avantages immédiats qu'assure cette réforme.

Le baccalauréat a présenté jusqu'ici tant d'inconvénients que beaucoup de bons esprits ont parlé de le supprimer. Ce serait un tort, croyons-nous. Le baccalauréat est pour ainsi dire passé dans les mœurs. Il est légitime d'y voir, non pas le but, mais le signe et la preuve d'études bien faites. C'est d'ailleurs une époque solennelle dans la vie du jeune homme :

---

(1) Compte-rendu des travaux de la Faculté des lettres de Douai, pendant l'année 1870-1871, par le doyen M. Abel Desjardins.

l'examen éveille dans son esprit la pensée de la responsabilité; l'attente d'une épreuve où l'on ne doit compter que sur soi-même est salutaire; elle fait naître chez l'élève l'ardeur au travail, le sentiment de l'effort nécessaire que les conseils seraient impuissants à éveiller. — Laissons donc subsister l'examen qui peut devenir, par la réforme dont nous parlons, un auxiliaire utile aux bonnes études. Par l'obligation de subir l'examen en deux fois, les jeunes gens sont mis à l'abri des impatiences prématurées. Par la suppression du programme, les faiseurs de manuels sont déconcertés; toute préparation hâtive devient impuissante. Le professeur ne court plus risque de se voir abandonné par l'attention de ses élèves dès qu'il sort des limites étroites du programme, puisqu'à toute heure et dans tout exercice, c'est toujours l'examen que l'on prépare.

On disait, il n'y a pas encore longtemps, à l'Université : Faites des hommes, et non des bacheliers. Il eût été plus sage, peut-être, de lui donner, sans phrases, le moyen de faire des élèves studieux et dociles. La réforme dont nous parlons met dans la main de ceux qui enseignent un moyen précieux d'arriver à ce but désiré : elle ferait attendre plus patiemment à l'Université les réformes plus profondes qu'elle est en droit de souhaiter. L. Moy.

VARIÉTÉS

Moralistes et Philosophes, par M. Ad. Franck (de l'Institut); 1 vol. in-8. — Paris, Didier.

Les ouvrages de M. Ad. Franck présentent toujours un haut et vif intérêt. Son savoir si riche, ses qualités de penseur, la chaleur de ses convictions philosophiques et son talent d'écrivain captivent le lecteur sérieux; sa critique anime les questions abstraites. Quand il touche à un livre écrit sur quelque point d'histoire, de la philosophie ou de la morale, il le reprend en sous-œuvre; les pages où il l'examine se tournent en œuvre personnelle. Ses études sont ainsi autant de fragments solides pour servir à l'histoire des idées et de leurs progrès.

Le nouveau volume que nous annonçons a ces mêmes mérites à un degré peut-être plus élevé encore que les précédents. Il n'est pas possible d'analyser ici, même brièvement, les pages curieuses et profondes, par exemple, consacrées à Gerbert le pape Sylvestre II, à Lévi Ben Gerson, à Pomponace, à Galilée, à Descartes, à Spinoza. M. Ad. Franck résume toujours les travaux les plus récents et les plus considérables qu'ont provoqués les œuvres ou les actes de ces personnages; mais il ne se borne pas là : il complète ces écrits, il les discute, il les rectifie quand il y a lieu; il place les philosophes au milieu des temps, des circonstances, des événements qui expliquent le rôle qu'ils ont joué. Sans abonder en anecdotes et en petits détails, il se complaît à peindre leur caractère et les vicissitudes de leur existence. Pour esquisser la physionomie de ceux qui, comme Lévi Ben Gerson, sont de grands représentants du judaïsme philosophique, les connaissances spéciales de M. Ad. Franck sont une force et un attrait de plus. Lorsqu'il peint ces penseurs persécutés, son style a des mouvements de sympathie douloureuse. « La vie d'un philosophe, d'un poète ou d'un savant juif du moyen âge, écrit-il, ressemble à celle du plus obscur de ses coreligionnaires; elle se passe dans la terreur et dans les larmes, entre le souvenir des persécutions essuyées la veille et la crainte de celles qu'on aura à souffrir le lendemain. Lévi Ben Gerson ne paraît pas avoir échappé à cette situation. « Tels étaient, dit-il en par- » lant d'une certaine époque de son existence, tels étaient les » malheurs du temps, qu'ils rendaient impossible l'exercice » de la méditation. »

Les difficultés qui s'opposent à la marche libre et rapide de la science ou de la pensée sont de toutes les époques. Parmi les génies qui les ont rencontrées devant eux, Galilée est au premier rang. A l'occasion d'un remarquable livre de M. Th.-Henri Martin (1), M. Franck essaye de rétablir, autant que possible, l'exacte vérité non pas sur le procès, mais bien sur les deux procès intentés à Galilée par le saint-office. Il faut lire cette discussion curieuse; mais, comme toujours, ce qui préoccupe le critique, c'est l'intérêt de la philosophie. Ce qui l'a particulièrement frappé dans Galilée, c'est le penseur, c'est le philosophe soutenant et élevant l'observateur puissant du système des mondes. De là cette conclusion, qui est à citer et à retenir : « Galilée n'était point un de ces savants comme on en voit en si grand nombre de nos jours, qui croient servir d'autant mieux les intérêts de la science qu'ils montrent plus de mépris pour la philosophie. Il appartient à la grande famille des Descartes, des Leibnitz, des Newton, des savants du XVIIe siècle; il en est en quelque sorte le patriarche, car elle commence véritablement avec lui. Il était philosophe dans la plus haute acception du mot, dans le même sens que les hommes de génie qui lui ont succédé et qu'il a en partie suscités par son exemple. » Ce jugement est vrai; on peut l'appuyer de certaines paroles textuelles de Galilée, et entre autres d'un passage de sa lettre à la grande-duchesse Christine, citée et traduite en partie par M. Max. Parchappe dans son très-savant livre intitulé : *Galilée, sa vie, ses découvertes et ses travaux* (2). « Qui donc, disait Galilée, voudrait poser des bornes au génie de l'homme? qui oserait affirmer qu'on a déjà vu et su tout ce qu'il y a au monde de visible et d'intelligible?... Si nous tenons de la bouche même du Saint-Esprit que Dieu a abandonné le monde aux disputes des hommes, pourquoi, au mépris de cette sentence, leur interdire de librement philosopher sur les choses du monde et de la nature?... »

Je me laisse entraîner par M. Ad. Franck à relire les travaux dont il parle et les écrits qui se rattachent à ces travaux. Je céderais tout aussi aisément à l'ardeur avec laquelle il ramène les questions théoriques les plus hautes à la suite des expositions historiques; mais il faut se limiter. J'arrive donc à notre siècle, en omettant d'importants articles sur Descartes et Spinoza, et je veux m'arrêter devant les portraits de trois maîtres contemporains que j'ai, comme M. Ad. Franck, personnellement connus et aimés.

(1) *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques*, par M. Th.-Henri Martin; 1 vol. in-18. — Paris, Didier.

(2) Le docteur Max. Parchappe, médecin et aliéniste éminent, a consacré à cet ouvrage de longues années de recherches. Sur le conseil de ses amis, il l'a poursuivi et terminé, sans même que ses forces l'abandonnassent et qu'il sût sa mort certaine et prochaine. Ce livre a été imprimé en 1866 et a paru à la librairie Hachette quelques jours après le décès de l'auteur. C'est notre savant ami M. F. Baudry qui en a corrigé les épreuves et dirigé la publication avec le plus touchant dévouement. Nous prenons la respectueuse liberté de le signaler à l'attention de M. Ad. Franck. Le docteur Parchappe est mort le 12 mars 1866.

Le premier est celui de M. Victor Cousin. Dans l'avant-propos d'une édition de ses *Fragments philosophiques* publiée, je crois, en 1838, l'illustre philosophe définissait la gloire *un concert d'éloge et de blâme*. Pendant le cours de sa longue vie, il n'a pas cessé d'entendre les notes discordantes de ce concert retentir autour de son nom; jamais renommée plus éclatante ne souleva plus d'attaques passionnées. Il ne s'en émouvait guère; il lui est arrivé quelquefois d'en sourire, quelquefois d'en être fier, rarement d'y répondre, du moins quand ces critiques s'adressaient à sa personne plutôt qu'à ses doctrines. Aujourd'hui ce tumulte s'est à peu près apaisé. La gloire lui reste d'avoir produit et soutenu pendant cinquante ans un grand mouvement philosophique, créé en France l'histoire des systèmes, et fait naître un nombre considérable de travaux que l'Allemagne peut plus ou moins passer sous silence, mais qu'il n'est pas en son pouvoir d'anéantir. Cependant, si M. V. Cousin revivait tout à coup, ce qui le toucherait le plus vivement peut-être, c'est que les amitiés qu'il avait gagnées lui ont survécu, et que certaines d'entre elles sont aussi fermes et aussi solides aujourd'hui que jamais. Ses élèves n'ont point adopté la nouvelle maxime que l'ingratitude est le plus saint des devoirs. Sans renoncer, bien s'en faut, à chercher librement la vérité, ils restent fidèles à cette grande mémoire, et chacun le prouve à sa manière. C'est une façon de le bien prouver que de placer de temps en temps ses œuvres et sa physionomie sous les yeux de la génération nouvelle. Il est utile que les derniers venus connaissent leurs ancêtres, non pour les répéter, ce qui serait trahir les devoirs et les droits de la pensée, mais pour savoir grâce à quels efforts antérieurs on est devenu ce que l'on est, et grâce à quelle accumulation savante de ressources intellectuelles on peut aller plus loin que ses prédécesseurs.

On ne résume pas un portrait. Ceux qui ne connaissent M. V. Cousin que par ses adversaires ou par des récits de fantaisie étudieront avec profit l'image vivante qu'en a retracée M. Ad. Franck. Là, ils le trouveront sous les aspects divers de sa puissante physionomie. Il est un de ces aspects, saisissant et inattendu, que le biographe a fixé en traits d'une largeur historique et pourtant scrupuleusement exacte. Le voici :

« Rarement ceux qui parlent si bien et avec tant d'abondance savent écouter. Cette faculté, M. Cousin la possédait à un degré remarquable. Qu'on vînt à l'entretenir ou à parler en sa présence de choses qu'il ignorait, mais qui pouvaient toucher par un point quelconque à ses méditations habituelles, dès les premiers mots, ses gestes précipités s'arrêtaient, son attitude devenait immobile, sa tête se penchait vers son interlocuteur, et son admirable regard, l'embrassant tout entier, semblait vouloir pénétrer jusqu'aux derniers replis de sa pensée. Il pouvait rester ainsi des heures entières, ce qui paraîtra incroyable à ceux qui l'ont vu sous un autre aspect. »

M. Lehmann n'avait pas lu ces lignes quand il a peint le beau portrait placé aujourd'hui dans la bibliothèque que M. V. Cousin a léguée à l'Université. On dirait pourtant qu'il s'en est fortement inspiré. Lorsque l'artiste a commencé son œuvre, le modèle n'existait plus. Quelques photographies, dont une était, il est vrai, excellente, le témoignage, les conseils, les directions de MM. Mignet et Barthélemy Saint-Hilaire, les souvenirs d'un petit groupe d'amis, tels étaient les éléments avec lesquels il fallait recomposer le visage le plus complexe et le plus mobile qui fut jamais. Mais M. Lehmann avait quelquefois rencontré M. V. Cousin dans les salles de l'Institut; il l'avait regardé fortement au passage, il avait retenu les grands traits, les traits essentiels, les signes expressifs du caractère et de l'âme. En combinant avec une rare intelligence les ressources dont il disposait, il est arrivé à produire une œuvre à la fois exacte et idéale. C'est bien M. V. Cousin, mais au repos, regardant, écoutant,—comme l'a décrit M. Ad. Franck, —dans une tranquillité désormais sereine, et cependant couvant une flamme intérieure toute prête à éclater au premier choc de la contradiction. C'est en présence de ce portrait qu'il convient de lire les pages de M. Ad. Franck, et si l'on tient à une pluralité de témoignages, concordants quoique variés, il faudra lire aussi la notice de M. Mignet, le discours de M. de Rémusat à l'Académie française, les articles de MM. Janet et Vacherot dans la *Revue des deux mondes*, et avant tout la préface du livre de M. Damiron intitulé : *Souvenirs de vingt ans d'enseignement*.

Quoique M. Damiron fût encore vivant lorsque M. Ad. Franck a écrit l'article reproduit dans son nouveau volume, et que le peintre ne fût pas encore placé au point de vue de la postérité, l'image qu'il en trace est très-juste et restera. La jeune génération philosophique sait-elle quel philosophe et quel homme fut M. Damiron? En lui se réalisait la parfaite identification du philosophe et de l'homme de bien. M. Franck a pu dire avec vérité : « La philosophie, pour lui, est redevenue ce qu'elle a été autrefois : la sagesse encore plus que la science, ou la science pour arriver à la sagesse; la pratique du bien offerte comme but et comme récompense à la recherche du vrai. » Il a été dans la destinée de M. Damiron, dont la timidité et la modestie étaient extrêmes, de mériter et d'obtenir les plus précieuses admirations. Le jour de ses funérailles, M. le duc de Broglie disait avec une profonde tristesse : *Nous perdons un sage*. Dans la préface ou plutôt dans la dédicace qui précède ses *Essais de philosophie critique*, M. Vacherot a voulu reproduire cette figure attachante d'un maître vénéré. « Chose singulière, dit-il, cet esprit si modeste, cette âme si douce, ce caractère réservé jusqu'à la timidité, portait le cachet d'une exquise originalité; ses doctrines avaient une onction, ses vertus avaient un parfum qui ne semblaient pas de son temps, bien qu'il en fût dans la bonne acception du mot. » Et plus loin : « Ses discours, qui semblent sinon d'un autre temps, du moins d'un autre pays, ne font-ils pas penser à la prédication de l'illustre Channing, tout en rappelant la manière de Fénelon et de Malebranche? » L'article de M. Franck et la dédicace de M. Vacherot se confirment et se complètent heureusement l'un l'autre; ils répondent d'une façon nette à ceux qui reprochent à l'école dont M. Damiron était l'un des chefs d'avoir trop incliné du côté des recherches psychologiques et morales. Cette école a fait alors ce qui était urgent et possible; mais elle n'a jamais entendu fermer la porte à la métaphysique des sciences. Ceux qui la continuent le prouvent tous les jours; il faut fermer les yeux pour ne pas le voir.

Plus jeune que M. Damiron et d'un talent différent, M. Adolphe Garnier avait avec lui plus d'un trait de ressemblance. Ceux qui ont eu M. Garnier pour maître ou pour ami gardent tous de lui un reconnaissant souvenir. Ils sauront gré à M. Franck d'avoir bien marqué sa place dans le mouvement d'idées auquel il participa très-efficacement, et d'avoir délicatement touché le portrait de l'homme. « Ceux, dit M. Franck, que sa parole n'avait pas réussi à persuader, se rendaient à la douceur de ses mœurs, au charme de son commerce, à l'éloquence de ses exemples. La philosophie, dans sa pensée, se

confondait avec la sagesse, et la sagesse, telle qu'il la comprenait et la mettait en pratique, renferme les vertus aimables aussi bien que les vertus austères. Aussi le vœu de Socrate s'était-il réalisé pour lui : les amis se pressaient dans sa maison, où, sur les pas d'une compagne digne de lui, les *grâces décentes* étaient venues s'asseoir à côté de la méditation... »

Les morceaux de ce genre sont nombreux dans le volume de M. Ad. Franck. Les hommes y revivent autant que les doctrines. On y voit, entre autres choses importantes pour l'histoire philosophique de ce siècle, que malgré tout, et quoi qu'on en ait dit, les penseurs de ce groupe étaient divers et marchaient librement plus souvent qu'on ne se l'imagine. A la vérité, les ressemblances l'emportaient sur les différences : sans cela, point d'école ; mais les différences étaient nombreuses. Les esprits n'y étaient ni momifiés, ni pétrifiés. De tous côtés, les voies encore inexplorées restaient ouvertes ; et c'est ainsi que cette école peut, à l'heure qu'il est, s'élargir et se dilater sans se dissoudre. C'est ainsi qu'en conservant ses principes essentiels et sa méthode d'observation longtemps essayée et éprouvée par ses résultats, elle rattache aujourd'hui naturellement son progrès au progrès des sciences physiques et naturelles. Une synthèse scientifique se prépare. L'avenir montrera autour de quelles idées métaphysiques une telle synthèse aura été possible.

CH. LÉVÊQUE
(de l'Institut).

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

M. Victor Cucheval, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis, vient de rendre à l'étude des lettres latines en France, et à ceux qui se préparent à les enseigner, un éminent service. La librairie Hachette publie l'*Histoire de l'éloquence latine*, depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, d'après les notes de M. Ad. Berger, professeur à la Faculté des lettres de Paris. C'est M. Cucheval qui a eu la pensée de faire profiter le public de ces précieuses notes ; elles forment deux volumes in-18.

M. Ad. Berger, dont la mort a été vivement sentie de tant d'élèves et de professeurs qu'il avait formés, n'avait jamais rien écrit pendant les longues années de son enseignement à la Sorbonne et à l'École normale. Sollicité bien des fois de rédiger définitivement et de livrer au public, comme ses collègues le font d'habitude, ses leçons de la Sorbonne, il s'y était toujours refusé avec une modestie trop rigide. La *Revue des cours littéraires* eut cependant la bonne fortune d'en publier quelques-unes. Son cours attira, pendant les dix dernières années de sa vie, de nombreux auditeurs. Il le faisait à l'aide de simples notes, toujours bien rangées, dont la plupart n'étaient que des traductions, mais des traductions modèles. Rien ne semblait préparé dans sa parole, qui était toujours sûre, si ce n'est peut-être certaines malignités, dont il relevait de temps en temps l'attention de son public, et qu'il laissait échapper, sans avoir l'air d'y prendre garde, comme les petites étincelles de sa critique. Son esprit très-savant et très défiant ne lui permettait pas d'atteindre à l'éclat des jugements éloquents et aux grandes vues littéraires. C'était sur le ton d'une simple causerie et avec une bonhomie un peu narquoise qu'il rendait des arrêts très-motivés et le plus souvent très-sévères. La critique de détail sollicitait surtout son esprit, et il ne séparait pas les écrits d'un homme de sa vie. Il fut incontestablement un des maîtres de notre temps qui apprirent le mieux et le plus à se défier des réputations toutes faites, alors même que les siècles avaient travaillé à les faire. Profondément imbu des idées stoïciennes, il était plus séduit par les caractères que par les talents, et ses jugements littéraires étaient toujours restreints ou agrandis par une préoccupation morale. C'était un jeu assez répandu parmi ses élèves de l'École normale de faire entrer tant bien que mal dans quelque étude sur la littérature latine un éloge de Caton ou de Brutus, pour tenter de surprendre à leur savant maître quelque jugement favorable et encourageant. La préférence qu'il donnait aux actes sur les écrits, dans la vie d'un personnage littéraire, il l'accordait aux faits historiques sur les récits oratoires, courant aux annales et aux procès-verbaux avec plus d'empressement qu'aux grandes œuvres de style. Les archives de quelque ministère de la guerre de Rome l'eussent plus réjoui que Tite-Live ou Salluste, et il ne s'est jamais consolé des incendies du Capitole, qui avaient fait disparaître tant d'actes publics importants de la vie ou de l'histoire des Romains. Il parlait de ces sinistres avec l'irritation ou la douleur d'un Français de nos jours regrettant la perte des actes de l'état-civil dans l'incendie du Palais de Justice. Les deux volumes que M. V. Cucheval vient de publier sont l'expression vivante de cette critique si précise et si circonspecte, qui est devenue aujourd'hui un besoin des esprits. Il a composé ces volumes avec les rédactions des cours de M. Berger, faites par des élèves de l'École normale, corrigées par lui et qui étaient depuis longtemps conservées en recueil dans la bibliothèque de cette maison. Tout le monde pourra profiter aujourd'hui de cet enseignement jusqu'alors trop sévèrement gardé, et les candidats à la licence ès lettres trouveront dans ce livre de précieux renseignements sur les origines de l'histoire et de l'éloquence à Rome, qui sont les matières d'une partie de leurs examens. M. V. Cucheval se propose-t-il de publier aussi les cours de M. Havet, de M. Egger, et de M. Patin, qui se trouvent également en manuscrits dans la bibliothèque de l'École normale, rédigés comme ceux de M. Berger avec le plus grand soin ? Les leçons de M. Havet sur Tacite et le stoïcisme romain, que nous avons été assez heureux pour étudier dans le recueil privé qui les contient, seraient d'une grande utilité et en même temps d'un charme très-relevé pour le public studieux.

Un autre ouvrage de haute critique scientifique, dont l'apparition était vivement attendue, les *Essais sur l'histoire des religions*, par M. Max Müller, traduits par M. Georges Harris (Paris, Didier, 1872), marque, avec les récents travaux de MM. Émile Burnouf et E. Havet, la limite où s'arrête aujourd'hui la connaissance historique de l'idée religieuse et de sa marche dans le monde indo-européen. Le livre de M. Max Müller est un recueil considérable d'études publiées dans les revues anglaises, et qui traitent des monuments écrits de la religion des Brahmanes, du Veda, du Zend Avesta, de l'étude de ce dernier livre dans l'Inde, de la Genèse et des œuvres de Confucius. C'est une vaste revue de toutes les bibles sacrées, écloses dans les rêves religieux et savants de l'antique Orient. La France, qui compte M. Max Müller parmi les associés étrangers de son Institut, fera à son dernier ouvrage l'accueil empressé avec lequel elle a reçu les précédents, et, en sentant la science dont elle est déjà en possession s'augmenter

par les travaux de cet éminent critique, elle se rappellera avec orgueil qu'il est à bien des égards un élève de Burnouf; elle oubliera même que son amour de la patrie allemande l'entraîna, au mois d'octobre 1870, à perdre le souvenir des encouragements que lui avaient donnés notre Collége de France et nos sociétés savantes, et à écrire dans le *Times*, au moment où nous avions contre nous l'Europe ou armée ou indifférente, des lettres signées de ses initiales M. M. qui blessèrent même la générosité anglaise. Il s'efforçait d'établir que la France avait déclaré la guerre à l'Allemagne sans aucune espèce de raison, et qu'il était juste qu'elle en fût punie par la perte de deux provinces et par une énorme contribution de guerre. La *Revue politique* a publié, le mois dernier, une analyse de la réponse que fit à M. Max Müller un écrivain anglais sous le pseudonyme de *Scrutator*.

Nous ne voulons dire que quelques mots des *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, par M. Bréal, professeur au Collége de France (Paris, Hachette, 1872). Ces *Quelques mots* forment un volume de 400 pages. C'est une critique très-modérée de notre système d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Il n'y a, en vérité, que les opinions *radicales* qui prêtent à la discussion ; d'autres disent : — qui la font avancer. Notre opinion toute personnelle est pour une révolution profonde dans notre système d'éducation, surtout d'éducation secondaire.

Les personnes qui voudront trouver des arguments contre le *parlementarisme et le philosophisme révolutionnaire*, n'auront qu'à lire une brochure, sous ce titre, de M. Athanase Renard, ancien député (Paris, Dentu, 1872). Libre examen, libre pensée, souveraineté de la raison, tous les poisons de la Révolution sont analysés par M. Athanase Renard d'une façon toute subtile, toute fine, ultra-délicate ! Il faut pourtant que M. Athanase Renard le sache, tel communeux que nous pourrions citer et lui sont aux deux pôles extrêmes de la raison ; mais ils se font pendant.

BIBLIOGRAPHIE.

Dans un volume de biographies fort bien faites qui vient de paraître en Angleterre, M. Forster étudie minutieusement le caractère du grand romancier de l'Angleterre d'après le portrait qu'il a fait de lui-même dans son roman auto-biographique *David Copperfield*. Dickens représente Copperfield comme un enfant doux, d'un bon naturel, aisé à tromper, timide, intelligent mais mou. Tout le monde abuse de sa faiblesse ; Steerforth se moque de sa simplicité ; il est dupe de Uriah Heep ; il redoute le domestique Littimer ; il croit presque aux divagations de sa tante et il accepte les légendes de M. et de Mme Micawber. C'est une cire aussi molle qu'il peut convenir à un romancier d'en choisir pour la manipuler à son gré. Il est clair que Dickens, en prétendant se peindre sous ces traits, tombe un peu dans la manie de Gœthe qui aimait à se représenter lui-même comme une dupe et un imbécile. Certainement la crédulité, la timidité, la docilité de David Copperfield ont pu être un des côtés du caractère de Charles Dickens ; mais il en avait un autre que peut-être il ne connaissait pas lui-même, c'était la fermeté, l'énergie, la véhémence, aussi développées en lui que sa rêveuse impressionnabilité. Lui-même raconte un fait qui prouve la force et la durée de ses sentiments. Quand ses parents, gênés dans leurs pauvres affaires, agitèrent la question de savoir si l'enfant serait tout de suite voué au travail manuel ou si l'on ferait un suprême effort pour l'envoyer à l'école, la mère, jetant un regard anxieux sur leur précaire existence, exprima l'avis que le jeune Dickens fût mis tout de suite à même de gagner son pain. Cette circonstance, dont il avait malgré son jeune âge gardé le souvenir distinct, avait fait naître en lui contre sa pauvre mère un ressentiment qu'il n'éprouvait pas même le désir d'oublier. « Je n'en ai plus de colère », écrit-il, « parce que tout, en dernière analyse, a contribué à me faire ce que je suis ; mais je n'ai jamais oublié, je n'oublierai jamais, non, je ne pourrai jamais oublier, que ma mère a insisté avec chaleur pour que je n'allasse point à l'école et que je fusse asservi à un travail manuel. Depuis cette heure jusqu'à celle où j'écris, je n'en ai jamais ouvert la bouche à un être humain ! Je ne me souviens point de la durée qu'a eue cette partie de mon enfance ; a-t-elle été d'une année ? de plus ? de moins ? Je l'ignore ; mon père et ma mère sont restés, depuis, muets à ce sujet. Jamais aucune allusion n'y a été faite en ma présence. Jamais, jusqu'au jour où ce papier reçoit ma confidence, je n'ai, dans aucune intimité, pas même avec ma femme, soulevé le rideau qui me cache à moi-même cette époque de ma vie. »

Le sentiment profond d'orgueil et de ressentiment que contient ce passage était un élément du caractère de Dickens qu'il a omis de faire entrer dans celui de son *alter ego* David Copperfield. Cet élément a pourtant été pour quelque chose dans les grands succès de sa vie. Il faut être doué d'une imagination douce pour avoir la perception fidèle des objets extérieurs ; mais il faut un caractère énergique pour diriger une vie de combats comme l'a été celle de l'auteur de *David Copperfield*. Si Dickens ne prête point à son héros cette force dont il était lui-même abondamment pourvu, c'est qu'il ne se la connaissait point, sans doute ; mais toute sa vie en témoigne, et, quoique M. Forster ne remarque pas combien le roman auto-biographique est peu exact sur ce point, il permet au lecteur de l'inférer de ses paroles : « Une trop grande confiance en lui-même, — dit-il, — la croyance que tout est possible avec la volonté l'a fait souvent se charger de fardeaux qui surpassaient les forces humaines. Dans cette situation il devenait rude, agressif. Ses résolutions prenaient un ton de hauteur et devenaient inébranlables. Cela ne nuisait point, cependant, à un caractère aussi ouvert et généreux qu'impétueux et ardent. Après trente-trois ans d'une intimité qui n'a pas été interrompue un seul jour, je puis dire que je n'en ai jamais souffert ; mais cette volonté inflexible, cette confiance absolue en lui-même se révélaient quelquefois par une froideur glaciale qui l'isolait tout à coup, de tout et de tous, et qui ne faisait pas sur ses amis une impression moins profonde que sa sensibilité féminine et son ardent besoin de sympathie. Il évoquait alors les souvenirs de sa malheureuse enfance. « Rappelez-vous, » disait-il, « la misère inénarrable d'un » enfant mal nourri, mal vêtu, mal traité. Dans mes der- » nières années, toute l'amertume de mes premiers ans me » revient ; j'en conserve une sensibilité maladive. »

Dickens se faisait illusion à lui-même ; il ne gardait pas seulement de son enfance des émotions douloureuses ; il en conservait aussi une rudesse, une force de vouloir qui lui étaient naturelles, sans doute, mais que ses épreuves avaient encore fortifiées et qui n'ont pas peu contribué à développer la somme totale de sa puissance créatrice. Quoique né sous de plus heureux auspices, Gœthe réunissait aussi ces dispositions variées, et, en réalité, elles doivent se rencontrer réunies toujours dans ces caractères qui ont pu tout peindre parce qu'ils ont tout senti. On n'est poëte et romancier qu'à ce prix.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 59 23 MARS 1872

L'INSTRUCTION PUBLIQUE — LA POLITIQUE DE FOI ET LA POLITIQUE DE RAISON.

« Puisqu'il faut annuellement, dit Luther, tant dépenser » pour arquebuses, routes, escaliers, digues, etc., afin qu'une » ville ait la paix et la commodité temporelles, *à plus forte* » *raison* devons-nous dépenser en faveur de la pauvre jeu- » nesse nécessiteuse, pour entretenir un habile homme ou » deux comme maîtres d'école. Toute la force et la puissance » de la chrétienté est dans sa postérité, et, si l'on néglige la » jeunesse, il en sera des Églises chrétiennes comme d'un » jardin qui est négligé au printemps. On trouve des gens » qui servent Dieu par beaucoup de pratiques étranges ; ils » jeûnent, portent des cilices et font mille choses par piété ; » mais ils manquent au vrai service divin qui est de bien » élever leurs enfants, et ils font comme autrefois les Juifs » qui abandonnèrent le temple de Dieu pour sacrifier sur les » hauteurs. »

Connaissez-vous rien de plus beau que ces belles paroles du grand protestant ? Je voudrais les voir gravées en lettres d'or d'un pied de haut dans la salle des séances de l'Assemblée de Versailles. Malgré lui, M. de Lorgeril les lirait, et, qui sait ? Peut-être qu'alors les écailles tomberaient de ses yeux, et qu'il cesserait ses attaques insensées, impies, contre la « luxueuse » prodigalité de notre pauvre budget de l'instruction publique. M. Dupanloup résisterait mieux ; ce n'est pas en vain que, pendant quarante ans et plus, il a barricadé et aveuglé en lui toutes les issues qui mènent à la vérité.

La plus solide et la plus droite raison se pervertit et se courbe sous l'action continue des savants et subtils sophismes de l'école jésuitique, et nous assistons à ce douloureux spectacle d'une réunion de Français s'efforçant de barrer le passage à la lumière, de concentrer tout ce qui reste de force à notre malheureuse patrie sur une entreprise humainement insensée, sur la restauration du pouvoir temporel du pape.

C'est une chose bien curieusement triste que cette horreur croissante de l'Église pour tout ce qui ressemble à l'instruction. Je dis *croissante* parce que plus on étudie à fond l'histoire de notre pays, plus on voit qu'à une certaine époque, le catholicisme jouait un rôle absolument différent de celui qu'il s'obstine à jouer aujourd'hui. De la tête de la civilisation, l'Église a passé par degrés à l'arrière-garde ; elle sera bientôt tout à fait dans les traînards si elle n'est, à courte échéance, le siége d'une rénovation intérieure. Sait-on dans quel état était l'instruction publique en France il y a trois cents ans, quel prix y attachait l'opinion publique ? Comme on ne le sait généralement pas, nous allons prendre la liberté de rappeler à nos lecteurs quelques faits vraiment significatifs. Au témoignage des ambassadeurs vénitiens, la France était en 1560 le pays de la chrétienté où il y avait *le plus d'écoles et le plus d'étudiants* (1).

Dix-huit universités dans tout le pays ; à Paris seulement soixante-douze colléges. Ce qui n'empêche pas qu'aux états généraux de 1560 à Orléans, le tiers-état demandait « l'attri- » bution d'une part des revenus ecclésiastiques à l'établisse- » ment de nouvelles chaires dans les universités, à l'érection » dans chaque ville d'un collége municipal. »

Et la noblesse, que réclamait-elle alors ? Belcastel, Dahirel, Lorgeril, Tarteron *e tutti quanti*, oyez et rougissez ! La noblesse, de nom et d'armes, la vraie, demandait dans ses cahiers l'*instruction obligatoire*. Nous n'avons pas en ce moment le texte sous la main; nous l'aurons et nous le publierons. Il est bon de montrer de quelle hauteur les descendants sont descendus. En 1560, il est vrai, on pouvait attribuer ces tendances remarquables à l'influence du protestantisme; mais il est hors de doute que la puissante organisation de l'instruction publique dont nous venons de parler fut l'œuvre de la monarchie et de l'Église. Puis, à partir de la fin du XVIe siècle, tout se resserre et se dessèche peu à peu chez les nations catholiques, elles sont déjà presque toutes dans les ténèbres au XVIIe siècle. Une sorte de poison lent semble s'infiltrer dans leurs veines pour paralyser en elles tout esprit de re-

(1) « Che di qua nasce *tanto numero di scolari* in Francia, che non ne *sono altro tanto in alcun regno di Cristiani* ». Michel Suriano : *Relations des ambassadeurs vénitiens*.

cherches, d'investigations, tout mouvement de la pensée. Le soleil semble passer dans l'hémisphère protestant. La France a résisté à cette décadence générale avec des alternatives diverses qu'on peut caractériser ainsi : toutes les fois qu'elle penche vers l'ultramontanisme, elle tombe; toutes les fois qu'elle s'en détourne, elle se relève. Sur ce point, nous renvoyons les lecteurs au témoignage de Macaulay.

Pour rentrer dans le présent, dans la semaine même, si c'est possible, on s'est beaucoup préoccupé ces derniers temps de difficultés possibles avec l'Italie, secondée de la Prusse bien entendu. On ne s'est peut-être pas assez préoccupé, en revanche, du refroidissement que la dénonciation du traité de commerce va nécessairement amener dans nos relations avec l'Angleterre.

En ce qui concerne l'Italie, il est certain qu'on croira difficilement que le prince Frédéric-Charles et autres amateurs passionnés de la belle nature aient été en grand nombre dans le pays où les citronniers fleurissent, dans le but unique de voir les monuments, qu'ils connaissaient déjà sans aucun doute.

Il y a évidemment quelque chose là-dessous, mais quoi? Les hommes d'État italiens, qu'il faut bien se garder de confondre avec le crispant M. Crispi, sont trop intelligents et trop déliés pour ne pas connaître les véritables dispositions de la France à leur égard. Ils savent aussi bien que nous, mieux que nous, à quel point les velléités intempestives du parti clérical ont peu d'écho dans la population et dans le gouvernement. Il paraît bien difficile aussi que, malgré tous les *mamours* de la Prusse, les ministres de Victor-Emmanuel ne se rappellent point l'attitude de Guillaume Ier et du peuple allemand en 1859, les théories du parlement grand-allemand de Francfort sur les frontières naturelles, et les savantes dissertations pour prouver comme quoi la frontière naturelle de l'Allemagne est sur le Tessin ou le Mincio. Les Italiens savent et sentent tout cela; je ne parle pas de leurs vieux souvenirs de haine contre les *Tedeschi*; plus habiles et plus heureux que nous, ils règlent leurs alliances sur leurs convenances, ils font de la politique d'intérêt et non de sentiment. Ils savent ce qu'ils veulent, et ils le veulent. Ils veulent s'organiser en paix chez eux, remettre leurs finances sur pied, savourer en un mot, pour la première fois depuis des siècles, les douceurs d'une existence nationale indépendante.

Ils ne pencheront, ils ne tomberont visiblement du côté de la Prusse qu'autant que nous les y jetterions nous-mêmes par les extravagantes fantaisies d'un fanatisme factice qui ne répond à rien de réel dans le sentiment de la France. Il est impossible de supposer que nous fassions cette lourde faute, nous n'avons plus les moyens d'en commettre de semblables. Mais alors, ayons donc, cette fois, le courage de notre bon sens, les bénéfices de notre situation vraie, et disons nettement, carrément, officiellement, que nous ne faisons pas de politique théologique à l'extérieur, pas plus qu'à l'intérieur. Si c'est pour provoquer une déclaration de ce genre que MM. Dupanloup, Chesnelong et autres insistent tant auprès de la chambre, il faut les féliciter chaudement de leur patriotisme. S'ils ont réellement l'intention de nous mettre en guerre avec l'Italie et la Prusse pour rétablir le pape, c'est de la folie pure et simple, et il faut les renvoyer à la commission des Petites-Maisons. Si c'est pour prendre *une attitude* auprès de leurs électeurs, c'est une plaisanterie de très-mauvais goût dont on ne leur saura aucun gré.

Pour l'Angleterre, c'est la faute de M. Thiers, si « l'entente cordiale » vient à s'affaiblir de tout le poids de la dénonciation des traités de commerce.

Il n'y a que la foi qui sauve, dit-on; oui, quand elle est d'accord avec la raison. Dans le cas contraire, on peut dire qu'il n'y a que la foi qui perd. Pour l'Italie, c'est au nom de la foi catholique qu'on veut nous engager dans une entreprise insensée. Avec l'Angleterre, c'est encore une question de foi. M. Thiers, si dégagé des préjugés religieux, tout au plus « sensible au culte national », poursuit une satisfaction purement platonique de sa foi protectionniste, avec la ténacité particulière à son caractère et à son talent. Les impôts sur les matières premières ne nous rapporteront rien d'ici à huit ans; la rupture des traités de commerce ne favorisera pas nos bonnes relations avec les puissances; une contre-révolution économique bouleversera nécessairement l'industrie française. N'importe! Périssent les colonies plutôt qu'un principe!

Est-ce assez français, ce mot-là, qui a bien une certaine grandeur, il faut le dire! Le malheur, le grand malheur, c'est qu'on ne se donne pas la peine de rechercher si le principe est bien un principe; quand on reconnaît l'erreur, il est trop tard, les colonies sont mortes ou mourantes.

Il serait bien temps de changer de méthode.

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour les personnes qui ne lisent pas dans le *Journal officiel* la reproduction sténographique des séances de l'Assemblée, nous croyons utile de reproduire la discussion sur l'École des hautes études. On savait ce que la droite pensait de l'instruction primaire; on verra ce qu'elle pense et ce qu'elle dit de l'enseignement supérieur. La réponse de M. Waddington en est la contre-partie et contient des détails fort intéressants sur l'École des hautes études, dont il a fait triompher la cause.

M. *le vicomte de Lorgeril.* Je n'ai pas demandé la parole sur le chapitre 9; j'ai demandé la parole pour appuyer l'amendement présenté par M. Raudot au chapitre 9, et tendant à la suppression de l'École des hautes études.

M. *le président.* Je ne vois pas, sur l'imprimé que j'ai entre les mains, que M. Raudot ait présenté un amendement au chapitre 9. Je sais bien qu'il y a plusieurs éditions des amendements de M. Raudot, mais je crois tenir la bonne, car c'est la dernière. (*On rit.*)

M. *le vicomte de Lorgeril.* Je viens appuyer l'amendement qu'a présenté, sur le chapitre 9, l'honorable M. Raudot, amendement qui se trouve mentionné dans une édition qui, apparemment, n'est pas la bonne... (*On rit*), et qui a précédé celle que M. le président a sous les yeux.

M. *Waddington.* Je demande la parole.

M. *le vicomte de Lorgeril.* Vous savez que l'École des hautes études est une création de M. Duruy. Je crois qu'on n'en sentait pas généralement le besoin.

Un membre. Vous vous trompez!

M. *le vicomte de Lorgeril.* Il me semble qu'avec le grand nombre de lycées, de facultés et d'établissements d'instruc-

tion de toute espèce que possède la France, il n'était pas nécessaire de grever le budget de 300 000 francs, afin de procurer à un petit nombre d'élèves, — et ce ne sont pas des élèves, ce sont des jeunes gens... (*Rires*), je veux dire des jeunes gens parvenus à un certain âge et qui, sans doute, ont fini leurs humanités; je crois, je le répète, qu'il n'était pas très-nécessaire de grever le budget d'une somme de 300 000 francs pour faciliter à un très-petit nombre de jeunes gens les moyens de perfectionner leurs études à un degré tellement élevé que presque personne ne les suit jusque-là. (*On rit.*)

Un membre à gauche. Nous sommes si savants, en France!

M. *le vicomte de Lorgeril.* Qu'apprend-on, en effet, à l'École des hautes études? Probablement des mathématiques extrêmement transcendantes; probablement encore à reconnaître des planètes et à poser les équations nécessaires pour arriver à leur découverte. (*Rumeurs sur divers bancs.*) Mon Dieu! je trouverais bien plus avantageux que l'on posât l'équation entre nos recettes et nos dépenses, et que l'on nous apprît le moyen de la résoudre et d'acquitter nos dettes. Voilà la grande question, et il n'est pas présumable qu'à l'École des hautes études on s'en occupe sérieusement.

Je serais tout disposé encore à appuyer le crédit destiné à l'École des hautes études, si, au lieu d'enseigner les moyens de découvrir les planètes... (*Oh! oh!*) on pouvait indiquer les moyens de diriger l'astre de la France dans une voie toute différente. (*Rumeurs sur divers bancs.*)

Je crois, en un mot, que le luxe de la science...

Un membre à gauche. C'est un luxe qui en vaut bien un autre!

M. *le vicomte de Lorgeril.* Et le luxe, dans un temps comme le nôtre, ne doit pas être trop encouragé, car il y a peu de personnes qui puissent en profiter.

Un membre. C'est l'enseignement supérieur!

M. *le vicomte de Lorgeril.* Jusqu'à un certain point. C'est un enseignement qu'on pourrait se procurer ailleurs...

Une voix à gauche. Ailleurs qu'en France!

M. *le vicomte de Lorgeril.* Vous avez une foule d'écoles dans lesquelles vous parvenez aussi bien à la science supérieure que dans l'École des hautes études.

M. *le ministre de l'instruction publique.* Non!

M. *le vicomte de Lorgeril.* Je suis convaincu que c'est le luxe de la science, et il coûte cher; or, nous devons être de notre temps, et nous ne sommes pas à une époque de luxe: il nous faut des économies.

Je demande donc la suppression de l'École des hautes études.

M. *Waddington.* Messieurs...

Plusieurs membres à gauche. Ne répondez pas!

M. *Waddington.* Je demande à répondre en peu de mots. (*Parlez! parlez!*)

Après ce qui vient d'être dit, sur l'École des hautes études, il me semble indispensable de dire à l'Assemblée, en très-peu de mots, ce qu'est cette école et les services qu'elle peut rendre. Et je suis d'autant plus obligé de le faire, que cette institution, qui n'a que trois ans de date, est peu connue, et que j'ai eu l'honneur d'être associé, dès l'origine, à ses travaux.

L'École des hautes études a été fondée par M. Duruy, et je n'hésite pas à dire que c'est une des meilleures choses qu'il ait faites. (*Très-bien! très-bien!*)

L'École des hautes études a un but tout à fait spécial, qui ne se confond aucunement avec celui du Collége de France ou des cours de la Sorbonne. Au Collége de France et à la Sorbonne, vous avez des cours faits par des professeurs éminents, mais dont le but est surtout la vulgarisation, de faire connaître les résultats déjà acquis de la science. Ceux qui suivent les cours de la Sorbonne et ceux du Collége de France sont généralement des auditeurs, assez rarement des élèves. Voilà la grande distinction entre l'École des hautes études et les cours de la Faculté et du Collége de France.

M. *Foubert.* Combien y a-t-il d'élèves à l'École des hautes études?

Un membre à gauche. Qu'importe le nombre des élèves!

M. *Waddington.* L'École des hautes études a pour but précisément de préparer les jeunes gens à pouvoir suivre avec fruit les cours du Collége de France et de la Sorbonne.

Je prends un exemple, celui du cours d'égyptologie de M. de Rougé, successeur de Champollion, qui est certainement une illustration de la science française. Eh bien, M. de Rougé fait au Collége de France un cours où il explique des textes égyptiens. Mais qui préparera les élèves et leur donnera l'instruction préparatoire, les notions de grammaire, toute la grammaire, toute la préparation technique pour suivre ce cours? Eh bien! c'est ce qui se fait à l'École des hautes études. Je pourrais passer en revue à peu près toutes les branches de la science, qui sont professées, soit à la Sorbonne, soit au Collége de France, et vous retrouveriez la même chose.

Je prends encore, par exemple, le cours de M. Gaston Paris à l'École des hautes études. C'est un cours qui a pour but l'étude des langues romanes, c'est-à-dire des origines de notre langue. Ceci ne peut pas se faire dans un cours de la Sorbonne ou du Collége de France. Là, on vous fera un cours sur la littérature de cette époque. Mais qui vous enseignera la critique des textes et la filiation des formes du langage d'où est sortie la langue française? Cela ne peut se faire que dans des conférences entre le maître et les élèves. C'est ce qui se passe dans l'École des hautes études.

On est absolument libre à l'École des hautes études, tout le monde peut y venir. On ne demande qu'un certain stage au bout duquel on est admis définitivement. Les conférences ont lieu le soir, ce qui permet à une foule de jeunes gens d'y venir, ceux qui ne pourraient pas y venir pendant la journée. Dans ces conférences, le maître prend un texte et l'explique aux jeunes gens; chaque élève fait des observations, des objections, apporte un travail écrit sur la matière; tout cela est discuté contradictoirement entre eux.

Il y a là, messieurs, une étude des plus utiles et qui ne peut se faire ailleurs. Il n'est pas possible que le cours public donne aux jeunes gens les notions de la critique des textes, de la critique des sources. On peut y propager, vulgariser les résultats acquis de la science dans un cours public; mais il est complétement impossible d'y montrer les instruments, les procédés de la critique, délicats et difficiles à expliquer, qui ont été employés par les savants illustres qui ont obtenu ces résultats.

Eh bien! voilà le but de l'École des hautes études.

Voilà pour la section des lettres.

Maintenant, quant à la partie scientifique, celle qui prend la plus large part du budget, elle a une très-grande importance: elle est consacrée aux laboratoires de recherches, aux laboratoires d'expérience. C'est là où les jeunes médecins, les jeunes chimistes, les jeunes physiciens, qui ont une idée heureuse, qui ont de l'avenir dans la science, qui croient avoir découvert quelque chose de nouveau, c'est là qu'ils peuvent venir faire des expériences; et je suis convaincu que, dans cette école, il se forme la pépinière la plus remarquable de savants pour l'avenir. (*Très-bien! très bien!*)

Je crois donc que ce serait un vrai malheur public, après une expérience de trois années, alors que l'école a pris une consistance très-grande, car elle est très-suivie, de la supprimer maintenant.

On a demandé quel était le nombre des élèves. Pour la section des lettres, la moyenne est de soixante-quinze; pour la section des sciences, elle est beaucoup plus considérable. L'école est en pleine prospérité, elle ne coûte pas grand chose et elle rend de très-grands services.

Je puis ajouter qu'avant la guerre, il y venait aussi de jeu

nes Allemands qui venaient chercher à Paris une instruction qu'ils ne trouvaient pas toujours chez eux. Ceci seul serait une raison déterminante pour la maintenir. (*Approbation.*)

M. *Vente*. Combien y a-t-il de professeurs?

M. *Waddington*. On me demande quel est le personnel des professeurs. Voici comment est organisée l'école. Il y a deux catégories. D'abord les directeurs d'études qui ne touchent aucun traitement; ce sont des membres de l'Institut, des professeurs au Collége de France, des professeurs à la Faculté de Paris. Ils dirigent les études, donnent des conseils aux élèves qui viennent leur en demander, et l'impulsion à des répétiteurs placés sous eux. Tous ces répétiteurs sont de jeunes professeurs, de jeunes agrégés, tous déjà d'un mérite éprouvé; ce sont eux qui font les conférences, qui ont la part vraiment active de l'enseignement dans l'école des hautes études. Ceux-là touchent un petit traitement. Mais pour le toucher, il faut faire plusieurs conférences par semaine, et les traitements sont très-minimes; c'est 2000 francs, je crois, au maximum.

Quant au personnel des élèves, il se recrute de tous les côtés. Vous avez d'abord des élèves de l'École normale supérieure; ils viennent chercher là précisément cet enseignement sur la critique des textes, celle des sources historiques qu'ils ne peuvent pas trouver dans l'enseignement purement professionnel de l'École normale supérieure. Vous avez ensuite des élèves de l'École des chartes qui, ne trouvant chez eux que l'enseignement spécial et professionnel dont le but est de former des archivistes, viennent chercher dans le cours de M. Gaston Paris, par exemple, les notions de critique de la langue romane et des origines de la langue française, ou dans celui de M. Monod, la critique des sources de notre histoire sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Vous avez encore des élèves de l'École des Carmes qui viennent presque tous les soirs suivre les cours de l'École des hautes études. Il y a aussi des employés des bibliothèques nationales qui entrent souvent en fonctions sans avoir les notions nécessaires de paléographie et de critique des textes. Eh bien! ils les trouvent encore à l'École des hautes études, dont ils suivent les cours assidûment. Il y a enfin un assez grand nombre de jeunes gens qui ont le désir de s'instruire, qui ne peuvent pas suivre les cours de la Faculté des lettres ou les cours du Collége de France, parce qu'il leur manque une préparation suffisante qu'ils viennent chercher là, et des jeunes gens qui, s'ils n'avaient pas cette ressource, ne sauraient comment employer leur temps utilement.

Voilà le personnel des élèves. Pour la section des lettres, il y en a une moyenne de soixante-quinze; l'année dernière, il y en avait cent; cette année-ci, il y en a soixante-dix. Pour la section des sciences, il y en a plus, mais je ne puis pas vous dire au juste le chiffre.

Maintenant, quel est le budget de la section des lettres pour tous ces élèves et tous ces professeurs? Il est de 35 000 francs. Vous obtenez avec cette somme la création d'une véritable pépinière de jeunes professeurs des plus remarquables. (*Marques d'assentiment.*)

Je ne veux pas pousser ces observations plus loin. Il me serait facile de les étendre, mais je crois que l'Assemblée doit être édifiée.

Il y a véritablement là une institution nationale utile et qui mérite d'être conservée. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

On sait que l'Assemblée a voté le crédit.

SALLE GERSON

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

COURS DE M. PAUL ALBERT

Pascal (suite). — Le jansénisme littéraire (1)

Il faut maintenant introduire Pascal. Pascal, c'est le dernier mot du jansénisme. En lui est ramassé, condensé tout ce que la doctrine a de grand, de noble, de violent et d'insondable. En la voyant telle, les solitaires de Port-Royal, qui déchiffraient et ordonnaient les fragments du livre interrompu, furent épouvantés. Ils reprirent cœur pour mutiler l'œuvre, se mutilant eux-mêmes.

Comme les Arnauld, les Pascal sont originaires d'Auvergne. Ce rude climat trempe les hommes, fortifie les forts, mais aussi il tue sans merci les chétifs. Pascal, qui mourut jeune, eût succombé bien plus tôt s'il fût resté dans cet air vif, impitoyable. Il fut de bonne heure emmené à Paris. Sa mère, à qui il devait ressembler beaucoup, était de santé délicate; elle cessa de vivre à vingt-huit ans. Sa sœur aînée fut madame Périer, celle qui nous a laissé cette simple et forte biographie de son frère. Sa sœur cadette, Jacqueline (née en 1625, Pascal est né en 1623), fut religieuse à Port-Royal où elle mourut jeune aussi et avant son frère (en 1661). C'est par elle que M. Cousin a inauguré cette galerie de portraits des femmes illustres du XVIIe siècle, portraits si peu ressemblants parfois aux originaux. Elle n'a rien, cela va sans dire, de ce qu'on voudrait nous faire admirer dans les Longueville et les Chevreuse. Ce n'est pas une grande dame, mais une bourgeoise qui n'a pas eu besoin de trop aimer le monde d'abord pour aimer Dieu ensuite. Enfant précoce comme son frère, elle improvisait en toute occasion des compliments en vers qui excitaient l'admiration. Ce goût lui resta, même au couvent, où elle chanta très-longuement le fameux miracle de la Sainte-Épine. Il m'est impossible, je l'avoue, de goûter, même de supporter cette prétendue poésie; la grâce me manque. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette aptitude précoce à construire le vers est une des formes de l'esprit géométrique que le frère possédait au plus haut degré. Mais outre ces affinités intellectuelles, le frère et la sœur se rejoignaient plus sûrement par l'âme. Un moment séparés, ils se ressaisirent plus étroitement et ne se quittèrent plus. Ce fut Jacqueline qui donna Pascal à Port Royal. Tous deux y moururent: lui, après avoir protesté énergiquement contre la signature du formulaire: elle, inconsolable de l'avoir signé, et presque aussitôt après.

Le père de Pascal, le voyant si faible et si ardent, ne voulut point le confier à des maîtres étrangers, et se chargea seul de son éducation. C'était un homme d'un savoir étendu, d'une intelligence pénétrante. Il redoutait pour l'enfant la fatigue du cerveau et ne lui octroyait qu'à très-petites doses le pain de la science. Surtout il évitait de lui donner aucune connaissance des mathématiques, sentant bien qu'il s'y porterait d'un élan trop passionné et qui pourrait le tuer. Blaise Pascal, avec des *barres* et des *ronds*, inventa la géométrie. Son père le surprit dans le moment où, poursuivant son travail

(1) Voyez le numéro 23 (10 février), page 768.

solitaire, il arrivait à la trente-deuxième proposition du premier livre d'Euclide. Tout le monde connaît le fameux morceau de Chateaubriand (1) qui commence par ces mots : « Il y avait un homme qui à douze ans, avec des *barres* et des *ronds* avait créé les mathématiques, » et qui finit par ceux-ci : « Cet effrayant génie se nommait Blaise Pascal. »

Madame Périer va nous montrer l'effet produit par cette découverte sur le père.

« Mon père fut si épouvanté de la grandeur et de la puissance de ce génie, que, sans lui dire mot, il le quitta et alla chez M. Le Pailleur, qui était son ami intime et qui était aussi fort savant. Lorsqu'il y fut arrivé, il y demeura immobile comme un homme transporté. M. Le Pailleur voyant cela, et voyant même qu'il versait quelques larmes, fut épouvanté, et le pria de ne pas lui céler plus longtemps la cause de son déplaisir. Mon père lui répondit : « Je ne pleure pas d'affliction, mais de joie. Vous savez les soins que j'ai pris pour ôter à mon fils la connaissance de la géométrie, de peur de le détourner de ses autres études; cependant voici ce qu'il a fait.» Sur cela, il lui montra tout ce qu'il avait trouvé, par où l'on pouvait dire en quelque façon qu'il avait inventé les mathématiques. M. Le Pailleur ne fut pas moins surpris que mon père ne l'avait été, et il lui dit qu'il ne trouvait pas juste de captiver plus longtemps cet esprit et de lui cacher encore cette connaissance ; qu'il fallait lui laisser voir les livres, sans le retenir davantage. »

Je n'ai point à parler ici de ses travaux scientifiques. Les contemporains, Descartes lui-même, en furent comme effrayés. Il était célèbre, il faisait autorité, à l'âge où l'on est encore sur les bancs du collége. Sur tous les points, il tentait des voies nouvelles ; il inventait le haquet, la machine à compter et même les *omnibus*. Rien ne pouvait rassasier cette intelligence toujours avide, toujours en mouvement. Aussi, dès l'âge de dix-huit ans, la maladie le saisit ; elle ne le quittera plus qu'à de bien rares intervalles. Il a des douleurs de tête continuelles, des vertiges ; le cerveau est atteint, ce cerveau dont les proportions *prodigieuses* étonnèrent les médecins qui firent l'autopsie de son corps. Sur les observations de son père, il consentit à suspendre ses travaux, à chercher au dehors quelque distraction. Il avait alors environ vingt-six ans. Pendant six ou sept années, à part une demi-conversion, il vécut de la vie du monde. Jusqu'où se laissa-t-il aller à ce que saint Augustin appelle le torrent de la coutume? Tout porte à croire que, s'il y eut dissipation, il n'y eut jamais dérèglement. Pascal est une de ces âmes pour qui le danger est en haut et non en bas. Où les natures vulgaires trouvent séduction, lui s'éloignait avec dégoût. S'il aima, il aspira à remplir son âme d'un sentiment unique ; l'objet aimé fut pour lui ce que la géométrie avait été pour l'enfant, ce que la dévotion devait être pour le solitaire. C'est à cette période de sa vie qu'il faut rapporter évidemment le beau fragment publié pour la première fois par M. Cousin et qui a pour titre : *Discours sur les passions de l'amour*. Que cela ressemble peu à la sentimentalité banale de l'école de Rambouillet ! On y découvrirait plutôt une lointaine analogie avec la *Théorie des passions* de Descartes; seulement où Descartes finit, Pascal commence. Le premier se borne à un inventaire des phénomènes physiologiques ; le second pénètre dans l'âme même, la surprend et la montre dans ses troubles les plus secrets, dans ses élancements et ses défaillances, dans ses timidités qu'elle voudrait qu'on devinât et qu'on encourageât. Il est difficile de ne pas y sentir la vibration d'une émotion toute personnelle. Quelle est cette femme qui n'a pas su ou qui n'a pas voulu deviner l'amour de Pascal? Elle appartenait probablement à une famille de haute noblesse ; elle était loin de lui ; il mesurait la distance et attendait. A-t-elle lu ces pages qu'elle a inspirées, pages si émues, si fières cependant et d'une si ardente mélancolie? Tout cela, on ne le saura jamais. Il y avait alors une sorte de pudeur publique qui nous manque bien aujourd'hui, et qui ensevelissait dans l'ombre la vie intime du cœur. On l'étale aujourd'hui, on l'invente même au besoin pour en repaître la curiosité publique ; chacun ou chacune veut avoir eu sa part du cœur d'un homme illustre, apporte les pièces et prend la galerie à témoin.

Il avait trente-deux ans environ quand le dégoût du monde le prit. Son père était mort depuis trois ans, sa sœur aînée était mariée, Jacqueline était religieuse à Port-Royal. C'est à elle qu'il alla montrer le vide de son cœur et demander assistance. Elle en fut ravie, car elle avait craint de le perdre. Pascal s'était opposé de toutes ses forces à l'entrée de sa sœur en religion ; il avait même montré du dépit, de la mauvaise grâce, quand elle avait demandé de lui sur son héritage une dot pour le couvent. Tout fut oublié ; il revenait à elle et dans des dispositions qu'elle n'eût osé espérer. D'où lui venait cette détermination subite ? On a commenté à l'infini l'accident du pont de Neuilly, les chevaux tombant dans la rivière et la voiture où était Pascal demeurant suspendue sur l'abîme; de là un profond ébranlement nerveux, un certain trouble dans le cerveau, des hallucinations, des visions, le gouffre toujours béant... Il y a là pâture pour l'imagination, mais c'est tout. De telles âmes portent en elles-mêmes, produisent elles-mêmes leurs orages, et ne les subissent point du dehors. Quoi qu'il en soit, à partir de l'année 1655, il fait partie de la colonie des solitaires de Port-Royal des Champs. Il y a sa cellule, il a retranché de sa vie toutes les superfluités; il se sert lui-même ; son temps se partage entre l'étude, la prière et les austérités. Le voilà au foyer même du jansénisme, jeté d'emblée, lui chrétien si récent, dans ce qu'on peut appeler le fond même de l'abîme vertigineux, la grâce, la prédestination. Tout autour de lui, il n'y a pas d'autre sujet de méditation, de conversation ; tout part de là, tout aboutit là.

La situation était grave. Arnauld avait été condamné par la cour de Rome, et les jésuites se remuaient pour le faire condamner par l'assemblée du clergé de France et par la Sorbonne. La majorité leur était acquise grâce à un renfort de moines mandés pour la circonstance, car il est plus facile de trouver des moines que des raisons. L'effet de cette condamnation sur le public pouvait être désastreux pour Port-Royal, ruiner les petites écoles, contraindre les religieuses à des soumissions douloureuses, diminuer la considération qui s'attachait à cette sainte maison. Arnauld et ses amis méditaient, compilaient, ressassaient les éternels arguments théologiques qui n'avaient pu soutenir la thèse. On délibérait dans les angoisses et l'on n'avançait à rien. C'est dans ces circonstances critiques que Pascal écrivit la première *Provinciale*. Les autres suivirent assez rapidement et remplirent à peu près cette mémorable année 1656. A vingt ans de distance la prose créait son *Cid*.

Tout le monde a lu les *Provinciales*. Aujourd'hui même elles ont peu perdu. Toute œuvre véritablement forte et su-

(1) *Génie du christianisme*, 3e partie, livre Ier, ch. vi.

périeure, fût-elle le produit de circonstances particulières, va au delà, et prend d'abord un caractère définitif et absolu.

Pascal, du premier coup, sans tâtonnements, a ressaisi, retrempé et manié en maître l'arme française par excellence. Esprit, raillerie, éloquence, les dons les plus incontestables de la race, et peut-être sa plus certaine supériorité, il les réunit à un degré éminent, et cela d'une façon aisée, toute naturelle. A aucune époque de notre histoire, même dans les plus lamentables, l'esprit, le bon sens aiguisé et malicieux n'avaient fait défaut. Sans parler du roman de *Renart* et des *Fabliaux*, le XVIe siècle avait produit, au milieu même des horreurs de la guerre civile, l'admirable et patriotique *Satire Ménippée*. Le froid Balzac avait essayé de décocher contre le père Goulu les flèches légères de la raillerie ; mais le trait, surchargé de métaphores, n'avait pu atteindre jusqu'au but. La France avait produit un débordement de pamphlets plus remarquables par la méchanceté et l'impudence que par l'éloquence et l'esprit. Les *Provinciales* sont comme l'aboutissement et le couronnement de toute notre littérature en ce genre. Le livre fait époque. M. de Sacy avait bien essayé deux ans auparavant de le prendre sur ce ton avec les jésuites, mais les *Enluminures* avaient eu le succès qu'elles méritaient. Dix ans plus tard, Nicole se flattera de récolter un regain des *Provinciales* dans les *Imaginaires* et les *Visionnaires* ; mais Racine, qui se connaissait en beau langage, le rappellera à la modestie. On n'imite pas Pascal : la brebis bèle et le lion rugit.

Ce qui frappa tout d'abord les contemporains et les gagna, ce fut cet appel si vif, si franc, si dégagé, au bon sens public, à l'équité naturelle. Bien des gens se faisaient un monstre de ces assemblées de docteurs, des débats solennels qui venaient de s'ouvrir, de la condamnation imminente dont les jésuites se frottaient déjà les mains et qui était, à leur dire, d'une gravité incommensurable, la ruine certaine d'Arnauld et de ses adhérents, sans préjudice des peines réservées dans l'autre vie aux hérétiques qui s'obstinent. Tout cet échafaudage d'épouvantails sournoisement construit, il suffit d'une petite lettre bien courte, bien modeste d'apparence, d'une clarté souverainement habile et légèrement illusoire, et tout cela croule. On laisse les docteurs ergoter, syllogiser en Sorbonne, on ne veut plus entendre que ce docteur nouveau, qui semble si sincère, si impartial, qui a tant d'esprit, et qui sait le langage des gens du monde. C'est par là en effet qu'il eut prise sur le public. Il ne faut pas oublier que ce solitaire vient à peine de quitter la société de ses semblables ; qu'il a vécu pendant six ou sept ans dans les compagnies les plus polies et les plus délicates ; qu'il a retrouvé en lui, sans effort et comme rafraîchies par la retraite, ces vives et brillantes qualités d'esprit que l'on goûtait dans la société des honnêtes gens ; que le théologien et l'ascète n'ont pas encore tué en lui l'artiste, ou, si l'on aime mieux, l'écrivain jaloux de plaire et de persuader ; et enfin que ce style enjoué et rapide est incessamment nourri et soutenu d'une dialectique très-forte. Le lecteur n'est pas ébloui au point de ne savoir où on le conduit ; les détails piquants et spirituels ne coûtent rien à la sûreté de la marche.

La question de la grâce suffisante, qui ne suffit pas, une fois élucidée (ou plutôt habilement embrouillée) aux yeux du public, Pascal d'un brusque mouvement se détourne, prend l'offensive et porte la guerre chez l'ennemi. Plus de théologie, même à l'usage des gens du monde ! Au fond, le débat réel est entre les jansénistes et les jésuites. Que les cinq propositions soient ou ne soient pas dans l'*Augustinus*, que l'*Augustinus* renferme ou ne renferme pas la véritable doctrine de saint Augustin, qu'est-ce que cela auprès de la question qui intéresse et touche directement tous les chrétiens, la question morale ? Les jésuites ont l'honneur d'avoir produit un nombre considérable de casuistes dont les décisions font autorité pour eux. Qu'est-ce que cette science des cas de conscience ? En quoi consiste-t-elle ? Quels sont ses principes ? Quelles applications en a-t-on tirées pour la direction des pécheurs et l'administration des sacrements ? J'indique seulement ce que devait avoir d'imprévu et de terrible cette manœuvre de Pascal. Il faut admirer l'art avec lequel il tempère l'odieux par le ridicule, amène lentement, agréablement le lecteur du rire comique à l'étonnement, à l'indignation, à la révolte, au dégoût. L'idée du casuiste naïf qui vit et se délecte parmi ces poisons, qui les tourne et les retourne pour les mieux faire admirer, qui, à force de respirer cette atmosphère viciée, n'a plus même de conscience, est un trait de génie. Toute cette partie qui étale aux yeux ce que Bossuet appellera plus tard « les ordures des casuistes » (et il s'en faut qu'il ait tout montré) se termine par la grande explosion de colère et de mépris. La conclusion pour le public, on la sent ; bien que non exprimée, elle jaillit impérieusement : « Voilà quels sont les adversaires des jansénistes ! Entre les deux, jugez et prononcez. »

On a bien le droit de supposer que ce fut là que se délecta Port-Royal. Chacun y mit la main, dépouilla tel ou tel casuiste, apporta ses citations à Pascal (1). Lui prenait à droite et à gauche, choisissait, composait fortement chaque lettre, puis, quand il avait réuni et disposé tous ses matériaux, il écartait les fournisseurs et le travail du style commençait.

Puis c'était l'impression, les espions de la police qu'il fallait dépister, la distribution qu'il fallait assurer, sans oublier surtout ce féroce chancelier qui, recevant les épreuves toutes fraîches, faillit suffoquer de rage et qu'on saigna jusqu'à sept fois... On s'attarde à ces menus détails, on aime à voir se jouer ce rayon de vive gaieté dans les ombres du jansénisme, dans ce froid Port-Royal : c'est un temps d'arrêt, presque un intermède entre l'accident de Neuilly et les effrayantes austérités de la fin. Ici, Pascal nous appartient encore, à nous profanes ; on peut même dire qu'il est avec nous, tant nous sommes avec lui ; mais le voilà qui nous échappe, et, la dernière *Provinciale* écrite, il retourne à son grand et douloureux ouvrage. Le temps presse, la maladie est en lui, c'est son âme seule qui soutient son corps ; vite, à l'œuvre ; que la mort ne vienne pas avant qu'il ait élevé son monument, non le sien seulement, mais celui de la foi chrétienne, celui de la vérité absolue, définitive. Qu'il l'ait envisagé ainsi, cela ne peut faire de doute : le ton est d'un maître, d'un dominateur ; et il n'était pas de ces esprits qui se contentent d'un à peu près.

Mais avant d'aborder les *Pensées*, il convient de signaler certaines circonstances extérieures dont l'influence sur Pascal fut considérable ; on en trouve d'ailleurs plus d'une trace dans l'ouvrage même.

Les succès des *Provinciales* n'avait pas, on le comprend,

(1) Est-ce pour cela que le pauvre Nicole s'est permis d'appeler Pascal *un ramasseur de coquilles* ?

adouci la haine des adversaires du jansénisme. Puissants en cour, forts de la double condamnation prononcée par Rome et par la Sorbonne, ils rêvaient déjà la destruction de Port-Royal, ce foyer de l'hérésie. On venait d'enlever aux religieuses leurs confesseurs ; on leur avait fait défense de recevoir des novices et des pensionnaires ; les dernières rigueurs étaient imminentes. — Un miracle sauva Port-Royal, le fameux miracle de la Sainte-Épine. La jeune fille guérie par l'attouchement de la précieuse relique était Marguerite Périer, la propre nièce de Pascal. Le miracle fut constaté et par la déclaration des médecins et par l'empressement des fidèles, dont plusieurs se firent guérir par la même occasion, et par la conspiration de la faveur publique qui voulait sauver Port-Royal. Les Jésuites eux-mêmes ne songèrent pas à en contester l'authenticité : ils se bornèrent à prétendre, dans un pamphlet intitulé le *Rabat-joie des Jansénistes*, que le miracle était l'œuvre du démon. Mais ils comprirent bien qu'il fallait ajourner la ruine de leurs ennemis. Le moyen de frapper une maison où Dieu même s'était manifesté si clairement ? Il y eut donc quatre ou cinq années de répit pour les solitaires et les religieuses ; puis, comme tout s'émousse ici-bas, même le souvenir d'un miracle, la persécution reprit son cours. On rédigea le fameux formulaire qui devait être présenté à la signature de tous ceux qu'on regardait, à tort ou à raison, comme les disciples de Jansénius. Les voilà placés entre un désaveu public de la doctrine qui est pour eux la vérité même, et le retranchement de la société des fidèles. Quel parti prendre ? Pascal assista aux nombreuses délibérations qui eurent lieu à ce sujet. Il combattit avec la plus grande vivacité l'opinion de ceux qui conseillaient de signer, quitte à imaginer un biais quelconque pour atténuer l'importance de cette véritable abjuration. Mais qu'était son autorité, à lui, auprès de celle de théologiens qualifiés qui s'appelaient Arnauld et Nicole ? Ils l'emportèrent. Au moment même où cette décision fut prise, Pascal tomba évanoui. Quand il revint à lui et qu'on lui demanda ce qui avait causé son accident, il répondit :

« Quand j'ai vu toutes ces personnes-là que je regarde comme ceux à qui Dieu a fait connaître la vérité, et qui doivent en être les défenseurs, s'ébranler, je vous avoue que j'ai été si saisi de douleur que je n'ai pu la soutenir, et il a fallu succomber. »

Dans le même temps, sa sœur Jacqueline, bien digne de lui, épanchait en ces termes le désespoir qu'elle ressentit de son côté :

« Je ne puis plus dissimuler la douleur qui me perce jusqu'au fond du cœur de voir que les seules personnes à qui il semblait que Dieu eût confié sa vérité, lui soient si infidèles. Pascal ne va pas jusque-là ; il dit *s'ébranler*, si j'ose le dire, que de n'avoir pas le courage de s'exposer à souffrir, quand ce devrait être la mort, pour la confesser hautement... Que craignons-nous ? le bannissement pour les séculiers, la dispersion pour les religieuses, la saisie du temporel, la prison, la mort si vous voulez ! Renonçons à l'Évangile ou suivons les maximes de l'Évangile, et estimons-nous heureux de souffrir quelque chose pour la justice. »

Il fallut signer comme les autres : seulement, trois mois après, Jacqueline mourait. — Je veux encore citer les fortes paroles de la sœur d'Arnauld, la mère Angélique. Elle trouva un jour la communauté tout éplorée :

« Quoi ! dit-elle, je crois que l'on pleure ici ? Allez, mes enfants, qu'est-ce que cela ? N'avez-vous point de foi ? Et de quoi vous étonnez-vous ? Quoi ! les hommes se remuent : eh bien ! ce sont des mouches qui volent et qui font un peu de bruit. Vous espérez en Dieu et vous craignez quelque chose ! Croyez-moi, ne craignons que lui, et tout ira bien. »

On croit entendre le vieil Horace apostrophant les siens qui défaillent :

Qu'est ceci ? mes enfants, écoutez-vous vos flammes ?

Et la reprise héroïque :

Faites votre devoir et laissez faire aux Dieux !

La mère Angélique eut le bonheur de mourir avant la signature.

Revenons à Pascal ; aussi bien nous ne l'avons pas quitté. C'est dans ce milieu qu'il vit ; c'est cet héroïsme qu'il respire. Plus qu'aucun de ses amis, il est convaincu que le jansénisme c'est le christianisme, la vérité absolue, et que transiger sur ce point, c'est un crime épouvantable, c'est la perte de l'âme. Depuis six ans, sans autre interruption que la maladie, il retourne en tous sens le redoutable problème de la grâce ; il se plonge dans l'insondable mystère de la prédestination ; il ramasse, il entasse les preuves et les arguments ; il relance avec une âpreté irrésistible et jusque dans les plus obscurs recoins tous ces misérables raisonneurs du monde ou même de l'Église qui prétendent fermer les yeux, échapper à l'évidence, s'endormir dans la sécurité. Et ce travail qui suffirait à donner le vertige à la raison la plus ferme, il le poursuit sous l'aiguillon de la douleur, dans les longues heures des nuits sans sommeil, à travers les défaillances du corps, les angoisses et les ravissements de l'âme. Quand ses maux lui laissent quelque répit, il en réveille en lui la sensation en frappant sur une ceinture garnie de pointes qui entrent dans sa chair. Qu'est-ce même que cela ? Les mortifications iront bien au delà. Ce géomètre, ce physicien qui dès l'enfance a savouré les joies enivrantes de la science et saisi d'une si ardente étreinte la vérité, le voilà qui rejette et dédaigne ce noble souci : « *Je trouve bon qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic.* » L'opinion ! C'est l'intelligence qui veut abdiquer et qui abdique. Après ce sacrifice, tous les autres seront faciles, ou du moins il les accomplira résolûment. Il s'interdira les épanchements des affections naturelles ; il repoussera les caresses de ses deux sœurs, il condamnera celles que Mme Périer reçoit de ses enfants ; après l'avoir rebutée, il rentrera dans sa cellule et jettera sur un morceau de papier ces douloureuses paroles : « Il est injuste » qu'on s'attache à moi... Je ne suis la fin de personne, et » n'ai pas de quoi les satisfaire. Ne suis-je pas prêt à mourir ? » — « Il faut n'aimer que Dieu et ne haïr que soi. » — Puis cette tendresse refoulée, et par quel saignant effort ! il l'épanchera tout à coup sur un pauvre qui passe ; il s'attachera à lui, il ne le quittera plus qu'il n'ait adouci sa misère et consolé sa peine. « J'aime la pauvreté parce que Jésus-Christ l'a aimée. » Voilà les circonstances, voilà l'homme, abordons l'œuvre. Ici quelques explications bibliographiques sont nécessaires.

Quand Pascal mourut (août 1662), on trouva chez lui un grand nombre de morceaux de papier cousus en diverses liasses, sans ordre et sans suite. On commença par coller sur des feuilles séparées ces morceaux de papier, et c'est ce qui

forme aujourd'hui le manuscrit autographe des *Pensées*. Un comité composé de Nicole, du duc de Roannez, de Brienne et quelques autres, procéda à la révision de ces fragments et à leur classement. La première édition parut en 1669 seulement, sous le titre de *Pensées*, titre qui n'est pas de Pascal, et qui fut adopté, soit parce que l'ouvrage ne se composait guère que de fragments, soit parce que les *Pensées*, *Maximes*, *Sentences*, étaient alors à la mode. Étienne Périer, le neveu de Pascal, déclarait dans la préface qu'on n'avait *rien ajouté, ni rien retranché* au manuscrit. Rien de plus inexact que cette déclaration, qui fut acceptée alors sans défiance. Ce n'est qu'en 1842 que M. Cousin, dans un rapport célèbre qui fut lu à l'Académie française, apprit au public que le Pascal qu'on possédait n'était pas le vrai ; que les premiers éditeurs, copiés par tous ceux qui avaient suivi, avaient en mille endroits altéré le manuscrit. Voici les propres paroles de M. Cousin :

» Altérations de mots, altérations de tours, altérations de phrases, suppressions, substitutions, additions, composition arbitraire et absurde tantôt d'un paragraphe, tantôt d'un chapitre entier, à l'aide de phrases et de paragraphes étrangers les uns aux autres ; et, qui pis est, décomposition plus arbitraire encore et vraiment inconcevable de chapitres qui, dans le manuscrit de Pascal, se présentaient parfaitement liés dans toutes leurs parties et profondément travaillés. »

Et il donnait quelques spécimens de ces altérations et de ces suppressions. Deux ans après, M. Faugère publiait la première édition complète de l'ouvrage, et M. Havet en donnait une nouvelle en 1852, avec un commentaire philosophique, historique et littéraire qui est un modèle du genre.

Les altérations du manuscrit sont de deux sortes : les unes portent sur le fond même des idées de Pascal, les autres sur la forme. On comprend jusqu'à un certain point les scrupules des éditeurs en présence des hautaines et violentes assertions qui étaient comme la substance même de l'ouvrage. Le jansénisme avait été condamné, les jansénistes étaient poursuivis, errant d'asile en asile, et prétendant toujours être restés dans l'orthodoxie. Publier tel qu'il était l'ouvrage de Pascal, c'était s'en rendre solidaires, accepter hautement le retranchement de la société des fidèles, ce qu'ils ne voulaient à aucun prix, puisque pour échapper à cette extrémité ils avaient signé une déclaration publique. On comprend donc leurs scrupules, mais on ne saurait approuver, en aucune façon, la mutilation de ces pages sincères et éloquentes. Mieux valait les détruire que de les falsifier. Mais on voulait la gloire sans le danger : toujours l'équivoque, les demi-concessions si chères à Nicole. Quant aux altérations du style, qui se confondent souvent avec les altérations de la pensée, je les excuserais plus aisément par la raison toute simple que les éditeurs étaient incapables de goûter ces fortes et abruptes beautés. L'un d'eux, M. de Brienne, parle d'*éclaircissements* et d'*embellissements* nécessaires. Des *embellissements !* Cela fait frémir. Comment ces froids et ternes écrivains vont-ils s'y prendre pour *embellir* le texte de Pascal ? La lune reproche au soleil l'éclat de ses rayons ; le ruisseau reproche au torrent la fougue de ses bonds. Chose admirable, et qui fait mieux sentir que toutes les paroles la vivace et indestructible originalité du style de Pascal : même mutilé, même altéré, *nicolisé* en tant d'endroits, à chaque page, il gardait encore sa marque, la griffe du lion, ineffaçable.

Pascal s'était proposé d'écrire non des *Pensées*, mais une apologie complète de la religion chrétienne. Deux choses semblent lui avoir inspiré l'idée de cet ouvrage. Il voulait confondre la prétendue sagesse des philosophes et le scepticisme léger des gens du monde : voilà, sans doute, le point de départ. Mais Pascal avait embrassé le jansénisme dans toute sa rigueur ; son esprit absolu, qui ne pouvait admettre les équivoques et les faux fuyants, avait construit sur le fondement unique de la grâce l'échafaudage du monument. C'était donc le christianisme d'abord, puis le christianisme tel que le comprenaient les jansénistes (Saint-Cyran surtout), qu'il voulait opposer dans toute sa majesté et son effrayante rigueur à la théologie facile et superficielle, à la raison arrogante, à l'indifférence railleuse ou endormie.

Que de gens il avait rencontrés dans le monde qui vivaient sans se préoccuper de ces redoutables questions ! Leur tranquillité incompréhensible le met hors de lui ; tantôt il s'indigne, il s'emporte, il invective ; tantôt il est pris d'attendrissement et de pitié, il les presse, il les conjure d'ouvrir les yeux, de faire ce qu'il fait lui-même, la seule chose qui convienne à l'homme : *chercher en gémissant*. Car enfin, c'est de notre tout qu'il s'agit, de toute une éternité de joie ou de souffrance. L'homme est un condamné à mort ; il est dans son cachot ; au lieu d'employer les quelques heures qui lui restent à faire révoquer son arrêt, va-t-il *jouer au piquet?* S'il est incapable de quitter les misérables objets où il se complaît, s'il ne peut chercher lui-même et trouver, qu'il embrasse au moins le parti qui offre le plus de chances favorables, qu'il parie pour le plus sûr. — Il perdra peu de chose, et ce qu'il gagnera est l'infini. — Si sa raison le gêne, qu'il *prenne de l'eau bénite*, qu'il *fasse dire des messes*, cela *le fera croire* et l'*abêtira*. (Ceci naturellement supprimé par les éditeurs). Cette insistance passionnée, qui prend toutes les formes, parle tous les langages, s'épanche ici dans des descriptions d'une magnificence incomparable, là se concentre dans de rapides et familières apostrophes, qui ne lâche jamais prise, que soutient et alimente l'ardeur de la charité, tantôt impatiente, colère, méprisante, tantôt agressive, ironique et tout à coup suppliante et désolée ; c'est l'âme même du livre, c'en est la pénétrante éloquence. Jamais homme écrivant ne voulut se tenir plus près des autres hommes, entrer au fond même de leur cœur, toucher la blessure secrète, la faire crier, mais pour la guérir. Telle est l'impression générale qui résulte de la lecture du livre.

Il est assez difficile d'en restituer le plan, et, au fond, cela est de médiocre importance. Le dessin principal apparaît. Cela suffit. Indiquons-le brièvement. — Rien n'importe tant à l'homme que de connaître sa nature et sa fin. Qui l'en instruira, qui lui expliquera les contradictions sans nombre, les grandeurs et les misères qui font son essence ? Les stoïciens l'ont essayé. L'un d'eux, Épictète, était un grand esprit, qui *méritait d'être adoré* s'il avait aussi bien compris l'impuissance de l'homme que sa grandeur, et ne s'était perdu dans la présomption. Suivant lui, parmi les choses de ce monde, les unes ne dépendent pas de nous ; ce sont le corps, la santé, la vie, la liberté, la fortune, l'estime des autres, etc. Le sage ne s'attache pas à ces choses, il n'y met point la félicité, il n'en tient aucun compte. Qu'importe que le corps d'Épictète soit esclave ou libre, beau ou contrefait, sain ou malade ? qu'Épictète soit jeune ou vieux, riche ou pauvre, méprisé ou honoré ? Ces accidents de la fortune n'ont de valeur que par l'usage qu'on en fait. Ce qui dépend de nous, ce

qui constitue la réelle grandeur de l'homme, c'est la raison, la raison qui le distingue des bêtes et qui est un attribut commun à l'homme et aux dieux ; et après la raison, c'est la volonté. Par la première, nous connaissons le bien ; par la seconde, nous nous y attachons. Ces deux puissances en nous sont libres, et, par là, nous pouvons nous rendre parfaits, égaler Dieu. Que dis-je ? Le sage est supérieur à Dieu : car Dieu évite le mal et fait le bien par le bénéfice de sa nature ; le sage, par le seul effort de sa volonté. Ces *principes d'une superbe diabolique*, vont plus loin encore que ne le dit Pascal. Le stoïcien n'attend rien de cette vie et il n'espère pas en une autre. Il ne veut point des récompenses promises à la vertu ; il lui semble que du jour où il pourrait s'y joindre le moindre calcul d'intérêt, elle ne serait plus la vertu. — Voilà comment les stoïciens ont compris la nature de l'homme.

Tout autres sont les pyrrhoniens. Suivant eux, l'homme est une créature misérable qui ne peut acquérir sur rien la moindre certitude. Ses facultés, dont il est si fier, sont-elles supérieures à l'instinct des bêtes ? Qu'est-ce que cette intelligence, cette raison superbe ? Elle a créé des milliers de systèmes opposés les uns aux autres et dont chacun prétend être le seul vrai. Non-seulement l'homme est borné, mais il varie sans cesse. Jeune, vieillard, riche, pauvre, sain, malade, joyeux, triste, il ne voit rien sous le même aspect. Ses facultés sont trompeuses, et l'objet même de la connaissance, ces choses que son esprit prétend pénétrer, est dans une perpétuelle instabilité. Les sciences dont il est si vain n'ont donc point de fondement assuré ; elles ne sont que conjectures. La science des devoirs, qui lui importe tant pour établir la paix entre les hommes, non-seulement n'a rien d'absolu, mais elle ne se compose que de contradictions et d'incertitudes. A cent lieues de distance, les lois et les mœurs varient. Les philosophes se flattent d'avoir découvert les principes du droit naturel : il n'y en a pas, il n'y a que des coutumes et des conventions plus ou moins fidèlement observées. La famille, la propriété, la religion, ne sont pas plus certaines que leurs contraires. Quelle doit donc être la règle des actions de l'homme, le but de sa vie ? C'est de chercher en tout la commodité et la tranquillité. « L'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite. »

Voilà les deux extrêmes. Où est le vrai ? Stoïciens et pyrrhoniens ont tous deux raison sur ce point : oui, l'homme est misérable ; mais pourquoi réunit-il en sa nature ces contradictions, et comment les concilier ? Voilà ce que pyrrhoniens ni stoïciens n'ont vu, et ce qu'il faut voir. Qui nous le montrera ? La religion chrétienne seule, et dans la religion chrétienne un dogme qui enferme tous les autres, qui est la solution infaillible de tous les problèmes qui assiégent l'entendement de l'homme. Ce dogme, c'est celui de la grâce. Oui, il y a dans l'homme des traces de sa première grandeur, car il a été créé dans un état d'innocence et de perfection, mais sa nature s'est corrompue depuis la chute, et est devenue incapable de bien par elle-même. Elle *a besoin de réparateur* ; le réparateur, c'est ce secours que Dieu envoie à qui il lui plaît. Loin de l'homme donc et l'orgueil et la présomption : qu'il connaisse ses devoirs, c'est bien, mais qu'il connaisse aussi son impuissance. Loin de lui encore l'indifférence et la lâcheté ; car ce n'est pas tout de connaître son impuissance, il faut aussi connaître le devoir. Mais ce qui importe avant tout, c'est de bien sentir qu'on n'est rien, qu'on ne peut rien si une assistance céleste ne soutient.

Telle est la thèse fondamentale de Pascal. Ce n'était, à vrai dire, qu'une solution *à priori*. Pour l'étayer, il fallait démontrer que la religion chrétienne était la seule vraie, et que tout ce qui la constitue aboutit logiquement à cette théorie de la grâce. C'est à ce point de vue qu'il avait entrepris l'examen des prophéties et des miracles. Cette partie, la plus fragmentaire de l'œuvre, est aussi celle qui a le plus effarouché les éditeurs des *Pensées*, et on le conçoit. Elle abonde en assertions tranchantes ; le ton est impérieux, arrogant, les concessions d'une audace qui dépasse tout, parce qu'il est sûr de les faire tourner à son avantage. — « *Ubi est Deus tuus ?* disent » les impies. — Les miracles le montrent et sont un éclair. »

Pascal met à nu avec une témérité inouïe les conséquences les plus terribles, les plus révoltantes du dogme de la prédestination. Ce logicien intraitable assujettit aux lois les plus rigoureuses du raisonnement des problèmes que l'Église se borne à ériger en mystères. Il lui fallait une explication qui contentât son esprit. De là des interprétations violentes, odieuses même ; de là la théorie du *Dieu caché* (*Deus absconditus*), qui se cache à dessein lui et la vérité afin de perdre les impies. Les obscurités de la religion, les points par où elle choque la raison, les apologistes ordinaires s'efforcent de les atténuer, d'y accoutumer doucement notre entendement ; ils expliquent par le sens figuré tel passage des livres saints qui arrête : Pascal ne saurait s'accommoder de ces ménagements. Oui, dit-il, il y a des obscurités, des absurdités même, et tout cela est voulu ; c'est un piége fatal préparé par Dieu même.

« Les prophéties, les miracles mêmes et les preuves de notre religion ne sont pas de telle nature qu'on puisse dire qu'ils sont absolument convaincants. Mais ils le sont aussi de telle sorte qu'on ne peut dire que ce soit être sans raison que de les croire. Aussi il y a de l'évidence et de l'obscurité pour éclairer les uns et obscurcir les autres. »

Et ailleurs :

« Les miracles ne servent pas à convertir, mais à condamner. Les prophéties citées dans l'Évangile, vous croyez qu'elles sont rapportées pour vous faire croire ? Non, c'est pour vous éloigner de croire. »

Voilà la conclusion suprême où aboutit cet esprit puissant et troublé. Que ce soit là le dernier mot du jansénisme, le voulût-il ou non, on ne peut guère en douter. Il faut s'en rapporter là-dessus à l'implacable logique de Pascal. C'est de cela que s'est nourrie dans ses dernières années cette belle intelligence, ce cœur si haut et si doux ! Laissons là le sectaire qui raisonne, rabaisse Dieu, l'emprisonne dans sa petite chapelle, et demandons-lui avant de le quitter quelques paroles qui aillent à l'âme. Après le penseur qui disait : « Le silence de ces espaces infinis m'effraye » ; après le janséniste qui voyait et montrait partout les abîmes béants de l'enfer, le chrétien humble, tendre, perdu dans la contemplation de son Sauveur apparaissait : il avait des extases, des ravissements, des conversations célestes dont l'accent est indéfinissable.

— « Console-toi, tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé.

» Je pensais à toi dans mon agonie ; j'ai versé telles gouttes de sang pour toi ..

» Veux-tu qu'il me coûte toujours du sang de mon humanité sans que tu donnes des larmes ?...

» Les médecins ne te guériront pas, car tu mourras à la fin. Mais c'est moi qui guéris et rends le corps immortel.

» Je te suis plus ami que tel et tel ; car j'ai fait pour toi plus qu'eux, et ils ne souffriraient pas ce que j'ai souffert de toi, et ne mourraient pas pour toi dans le temps même de tes infidélités et cruautés, comme j'ai fait, et comme je suis prêt à faire et fais dans mes élus.

» Si tu connaissais tes péchés, tu perdrais cœur. — Je le perdrai donc, Seigneur, car je crois leur malice sur votre assurance. — Non, car moi par qui tu l'apprends, t'en peux guérir, et ce que je te le dis est un signe que je te veux guérir...

» — Seigneur, je vous donne tout.

» — Je t'aime plus ardemment que tu n'as aimé tes souillures.

» Qu'à moi en soit la gloire et non à toi, ver et terre. »

Ver et terre ! ce devait être le dernier mot.

PAUL ALBERT.

FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

COURS DE M. A. BUCHNER

Kotzebue et son meurtrier

Parmi les écrivains de l'âge d'or de la littérature allemande, il s'en trouve un qui est devenu célèbre par la variété et la multiplicité de ses œuvres, mais bien plus encore par l'événement tragique qui mit fin à ses jours ; c'est Auguste Frédéric de Kotzebue, assassiné en 1818 par un étudiant fanatique, Karl Sand.

Bien qu'il ne brille pas au premier rang parmi les génies littéraires de sa nation, Kotzebue est très-remarquable par la souplesse de son talent, par l'élasticité de son esprit et surtout par sa fécondité extraordinaire ; c'est le polygraphe par excellence. De plus, il a joué un rôle politique tellement équivoque et accentué à la fois, que le crime dont il est devenu victime figure parmi les signes caractéristiques de son temps : c'est par ses écrits antilibéraux, antinationaux, que Kotzebue s'est rendu suspect comme ennemi de son pays et comme espion de la Russie, qu'il s'est attiré la haine et le mépris de la jeunesse allemande, et qu'il a presque provoqué l'attentat odieux qui mit fin à ses jours.

Auguste Frédéric Kotzebue est né à Weimar, le 3 mai 1761. Sa naissance le place donc sous les auspices favorables des astres littéraires qui allaient briller à la cour de Charles-Auguste. Kotzebue ayant douze ans de moins que Gœthe, ce dernier se rappelle l'enfance et l'adolescence de son futur rival et détracteur. « J'aime me souvenir de lui, dit-il dans ses Mémoires, comme d'un bel enfant qui venait souvent jouer dans mon jardin. Il dressait des piéges aux oiseaux et m'amusait parce qu'il savait s'amuser tout seul. » En effet, le jeune Kotzebue était un enfant prodige, d'une précocité sans exemple ; seulement, le père, conseiller de légation à Weimar, étant mort de bonne heure, sa mère eut trop de faiblesse pour lui, et la sotte admiration dont l'enfant se vit l'objet devint la base de la vanité immense qui devait faire le malheur de sa vie.

Avant six ans, le petit Kotzebue composa des pièces de vers ; à sept ans, il adressa une épître brûlante d'amour à une demoiselle qui avait trois fois son âge, et la mère eut l'imprudence de la faire lire devant une nombreuse assemblée et devant l'enfant, qui, tout fier, se vit accablé de compliments. Quelques années plus tard, il retiendra par cœur les pièces de théâtre qu'il voit jouer ; il essayera de les faire répéter par ses condisciples ; il en composera lui-même, et dès lors, l'amour du théâtre restera sa passion dominante.

Ayant terminé ses études classiques au gymnase de sa ville natale à l'âge exceptionnel de seize ans, Kotzebue alla faire son droit d'abord à Iéna, université du pays, puis à Duisburg en Westphalie, où il avait des parents, et bien que préoccupé de littérature bien plus que du *Digeste* et de la *Caroline*, il se vit reçu avocat avant d'avoir vingt ans. Mais ce jeune ambitieux ne peut rester dans le petit pays de Weimar, moins important alors qu'un de nos départements moyens. Ce sont les voyages qui forment la jeunesse, et voilà notre héros parti pour la Russie, avec une bonne recommandation à l'adresse de personnages influents. A cette époque, l'Allemagne travaillait encore à former la Russie qui le lui a si bien rendu depuis ; les Allemands étaient bien vus dans le pays des czars, et Kotzebue devint tout de suite secrétaire d'un général qui, entre autres, était chargé de la direction du théâtre allemand de Saint-Pétersbourg. Le pied une fois dans l'étrier, Kotzebue ne s'arrête plus ; de secrétaire il devient conseiller ; de conseiller, président ; de président, ayant fait un bon mariage, gouverneur général d'une des provinces baltiques, de l'Esthonie, charge qui lui conféra implicitement des titres de noblesse. Ce dernier avancement eut lieu en 1785, de sorte que le gouverneur général venait d'avoir vingt-quatre ans ! Ce sont de ces carrières qu'on ne voit qu'en Russie ; seulement il arrive quelquefois que la Sibérie se trouve au bout, et alors on peut dire qu'on a fait du chemin sans avoir fait son chemin. Mais n'anticipons pas sur la suite de notre histoire ! Les succès administratifs ne furent pas les seuls dont Kotzebue eut à se louer ; les muses, surtout Thalie et Melpomène, le reçurent également à bras ouverts. En peu de temps, Kotzebue devint le Lope de Vega, le Calderon de la scène allemande — quant à la fécondité, — et son nom éclipsa les plus illustres, Gœthe, Schiller, Iffland.

Je dois vous faire grâce de l'énumération de ses pièces ; je ne mentionnerai que deux des plus importantes : *Le Repentir du Misanthrope* et *Les Hindous en Angleterre*. Elles appartiennent l'une et l'autre au genre à la mode d'alors ; ce sont des comédies larmoyantes. La première traite le problème épineux de la femme coupable, réconciliée avec son seigneur et maître et ramenée au foyer conjugal. Eulalie, c'est son nom, devint un type célèbre ; pour prendre leur revanche du frac bleu et de la culotte jaune de Werther, les dames allemandes portèrent des bonnets et des ceintures d'Eulalie et firent baptiser leurs filles de ce nom. J'en ai connu, arrivées à un âge très-mûr, et ayant toujours fait honneur au patronage de leur sainte. Quant aux *Hindous en Angleterre*, c'est dans cette pièce que paraît la fameuse *Gurli*, enfant naïve de la nature, peu versée dans les secrets de la civilisation européenne et qui dit bien des choses que d'autres gardent soigneusement pour elles-mêmes. Cette donnée ne manque pas de charme, mais de fraîcheur, car à tout prendre, Gurli n'est autre chose que l'*Ingénu* de Voltaire, affublé d'un cotillon et transporté devant la boîte du souffleur.

Quoi qu'il en soit, le succès théâtral de Kotzebue fut immense

et ne peut être comparé qu'à sa fécondité; il a laissé plus de deux cents pièces; ce sont des tragédies, des pastorales, des drames dits romantiques, des farces, des opéras, des mélodrames, et surtout des comédies de mœurs et de caractère, genre dans lequel il excelle réellement et qui lui doit quelques œuvres restées au répertoire des théâtres allemands. Qu'on songe qu'outre cela Kotzebue était poëte lyrique et satirique, romancier, nouvelliste, conteur, publiciste, économiste, historien, biographe, critique, essayiste, auteur de pamphlets, de mémoires et de descriptions de voyages, fondateur et rédacteur de revues et de journaux; qu'on se rappelle qu'il avait des fonctions officielles à remplir, et l'on restera interdit devant l'activité dévorante, devant la facilité merveilleuse, devant la productivité incessante de son esprit. Mais, hélas! ce n'est pas à cette occasion qu'on peut parler de « l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère ».

Jamais un homme n'a abusé autant que lui des dons brillants de la nature.

Au point de vue de l'art, Kotzebue est un barbouilleur de toiles; au point de vue de la morale, c'est un homme sans foi ni loi. Dépourvu de convictions sérieuses et du sentiment de sa dignité personnelle, Kotzebue ne vise jamais qu'à l'effet immédiat et au succès qu'on obtient en flattant le goût passager de la foule et les défauts traditionnels de la nature humaine. Sachant deviner les sujets qui doivent réussir dans le roman et sur le théâtre, il les traite avec autant de rapidité que de facilité, sans se soucier aucunement de leur portée morale, ni de la forme littéraire. Dans ses pièces surtout, le vice le plus vulgaire s'étale avec un sans-gêne incroyable; mais comme à la fin il reçoit une légère correction, l'auteur se croit en droit de dire qu'il est utile aux mœurs autant qu'un prédicateur et même plus que lui, en tant qu'il est moins ennuyeux. Aussi touche-t-il constamment à tout, sans distinction; mais ses mains profanes dégradent et dénaturent les choses du cœur; pour lui, l'amour n'est jamais que le phénomène physiologique, pathologique, malgré les phrases pleines de sensiblerie sous lesquelles il essaye de cacher son cynisme.

Et encore si Kotzebue s'arrêtait à la littérature légère! Mais à l'entendre, il sait et il doit faire de tout et surtout de la politique, car c'est pour complaire aux grands, pour avoir des pensions et des titres, pour être constellé comme le firmament, qu'il se fait l'organe littéraire de l'absolutisme, qu'il conspue ignominieusement toutes les tendances nationales et libérales de son temps, qu'il aboie après tous ceux qui montrent quelque indépendance de caractère. Je disais tout à l'heure que sa vanité, son amour-propre, firent le malheur de sa vie. En effet, paraissant au milieu de l'époque brillante de la littérature allemande, Kotzebue se figure qu'il doit être le premier des premiers dans tous les genres, et dès qu'un autre le dépasse de la tête, il se jette sur lui, qu'il s'appelle Kant ou Fichte, Gœthe ou Schlegel, Napoléon Ier ou Lafayette.

C'est Gœthe, conservateur par sa position, mais esprit plus libéral qu'on ne le pense généralement, et surtout juge plein de modération, qui dit que Kotzebue ne pouvait supporter aucune espèce de supériorité dans un autre. La véritable cause de sa rage de calomnier tout le monde est dans ce fait qui explique pourquoi, il ressemble au serpent de la fable qui, à force de mordre tout le monde, finit par se porter à lui-même le coup fatal au moment où il s'y attend le moins. Je ne vous donne qu'un exemple entre mille, qui montre que pour Kotzebue il fallait, avant tout, du succès, et quand ce ne serait que le succès du scandale.

En 1790 eut lieu une polémique, personnelle il est vrai, mais d'ailleurs fort honnête, entre plusieurs écrivains allemands fort en renom à cette époque. Tout à coup on vit paraître une espèce de libelle dramatique, plein d'ordures, jetant les injures les plus grossières à la tête de tous ceux qui avaient participé à la discussion. Ce libelle était signé du nom respectable de Knigge, auteur d'un traité avantageusement connu sur le savoir-vivre. Knigge protesta immédiatement contre l'abus qui avait été fait de son nom; il porta plainte; des soupçons se portèrent sur Kotzebue, et ce dernier fut en effet convaincu d'avoir forgé le pamphlet. Forcé d'en faire l'aveu, il déclara néanmoins qu'il n'avait fait qu'éditer l'œuvre collective de quelques-uns de ses amis, restés anonymes; il eut même l'effronterie d'adresser au public une brochure dans laquelle il lui demanda pardon de sa bassesse en l'appelant une étourderie.

Mais revenons à l'Esthonie.

Kotzebue gouverna cette province, on ne sait trop comment, jusqu'en 1794, c'est-à-dire pendant dix ans. Ensuite, âgé de trente-quatre ans seulement, il obtint sa retraite avec une bonne pension et fit un voyage à Paris; rentré en Russie, il passa quelques années à une maison de campage qu'il avait fait construire près de Narva, occupé uniquement des produits de sa muse. En 1797, nous le voyons appelé à Vienne, comme directeur du Théâtre-Impérial; mais il n'y reste que jusqu'en 1800, époque à laquelle il reprend le chemin de la Russie. Depuis 1796, ce pays avait changé de maître, et le trône de Catherine II était occupé par son fils, le maniaque couronné que l'histoire connaît sous le nom de Paul Ier. On avait trouvé moyen de faire croire à cet autocrate que Kotzebue était un écrivain dangereux, et lorsque l'ancien gouverneur de l'Esthonie, muni d'un bon passe-port russe, arriva à la frontière, il fut arrêté et, séance tenante, transporté en Sibérie. Or, la Sibérie est un pays où les gens honnêtes, une fois qu'ils y sont, restent toujours; les intrigants, au contraire, en reviennent quelquefois; aussi Kotzebue en sortit après un séjour de quatre mois.

C'était un homme à précautions.

Quelques années auparavant, lorsque Paul Ier était encore prince héritier et fort en disgrâce auprès de son auguste mère, notre poëte avait composé une petite pièce intitulée : *Le vieux cocher de Pierre III*, qui contenait une flatterie indirecte à l'endroit du czar futur. Une traduction russe de cette pièce fut alors soumise au maître de la Russie, et, touché de l'attention délicate de Kotzebue, il le rappela de son exil et lui offrit un fort beau domaine à titre de consolation.

Cet incident de sa vie aurait pu servir d'avertissement à Kotzebue; il n'en fut rien. Au contraire, son amour-propre fut flatté par un succès aussi extraordinaire, et il composa sur son séjour au delà de l'Oural un petit roman intitulé : *L'Année la plus curieuse de ma vie*, dont il est le héros. Que n'aurait-il fait, s'il avait pu survivre à son assassinat?

Quelque temps après cette aventure étrange, nous retrouvons Kotzebue à Berlin, où il fonde une *Revue* pour attaquer à son aise et à la fois Gœthe, l'école romantique et l'empereur Napoléon Ier. Il s'interrompt pour faire une tournée en Italie, revient, recommence, mais voilà que les Français, ayant livré la bataille d'Iéna, marchent sur Berlin. Alors Kotzebue, — on n'est pas littérateur pour rien, — se rappelle la maxime de

Falstaff, que la discrétion est la meilleure partie de la valeur; il opère une retraite stratégique et rentre à petit bruit en Russie, d'où il continue à lancer ses invectives contre ses nombreux ennemis. Il y reste jusqu'à la chute de l'empereur; alors, voyant le lion mourant, il est au nombre des dix mille ânes qui accourent pour lui administrer leur coup de pied; ensuite il continue à aboyer contre la France constitutionnelle, contre la liberté de la presse, contre le régime parlementaire, contre les doctrines libérales, en un mot, contre tous les changements qui étaient venus altérer la physionomie du bon vieux temps.

Tant d'efforts louables ne purent rester sans récompense : l'ordre rétabli, l'empereur de Russie nomma Kotzebue conseiller d'État et consul général auprès des États allemands, avec un traitement de 15 000 roubles, soit 60 000 francs, — somme fort ronde pour l'époque et le milieu, — et avec la charge de lui adresser des rapports directs et secrets sur tous les faits contemporains qui allaient se produire en Allemagne et en France.

Ému de tant de générosité, Kotzebue ne se contenta pas de prendre fort à cœur son rôle d'agent russe; il continua aussi ses fonctions de détracteur passionné des principes de 1789, en dénonçant leurs partisans comme des démagogues dangereux ou en les raillant comme des aliénés dignes de commisération. A cet effet, il résida successivement à Kœnigsberg, à Berlin, à Iéna, et en dernier lieu, à Manheim, où devait l'atteindre le coup fatal qu'il avait provoqué tant de fois par les calomnies injurieuses que sa plume, gonflée de venin, jetait sans cesse à la face de la jeunesse allemande.

Mais avant d'arriver aux détails de ce crime, demandons-nous quel était le jeune homme qui, plein d'un égarement coupable, osa faire de son poignard l'instrument de la haine patriotique.

Karl Sand est né en 1795, à Wunsiedel, petite ville de la Franconie, qui avait donné le jour à l'illustre humoriste Jean-Paul-Frédéric Richter. C'était un enfant chétif, incliné à la tristesse. Le père étant magistrat, Sand reçut une bonne éducation classique, et en 1814, il fut envoyé à l'université de Tubingue comme étudiant en théologie protestante.

La guerre avec la France ayant recommencé en 1815, Sand se fit enrôler comme volontaire, mais il ne vit jamais le feu. Ensuite il continua ses études à Erlangen et à Iéna, et c'est de cette dernière ville qu'il partit pour accomplir sa «*mission divine*», qui consistait dans le meurtre de Kotzebue.

D'après le témoignage de ses professeurs et de ses condisciples, Sand s'était toujours montré fort original; être solitaire, aux penchants mystiques, il ressemblait fort à un des héros de Gœthe, à Werther; comme lui, il se contentait d'un isolement mélancolique; comme lui, il était travailleur et bon camarade toutes les fois qu'il se trouvait en contact avec d'autres. Mais l'amante après laquelle il soupirait en vain n'était pas une Charlotte quelconque; c'était la patrie allemande qu'il aurait voulu voir renaître de son asservissement et de sa division, pour pouvoir l'aimer encore davantage. Son exaltation patriotique était d'ailleurs partagée par la jeunesse entière de son pays, et voici pour quelles causes.

En se délivrant de la domination française, l'Allemagne s'était attendue à des résultats politiques tout autres que ceux qui lui furent accordés par les traités de Vienne. Se voyant trompée dans son attente d'une réforme, la jeunesse allemande eut de nouveau recours à ces associations ouvertes ou secrètes, auxquelles la Prusse avait dû sa régénération après les humiliations immenses de la paix de Tilsitt. Ces associations trouvèrent leurs principaux points d'appui dans la population des universités, tant étudiants que professeurs, car les universités allemandes n'étaient pas encore ce qu'elles sont devenues depuis 1848, c'est-à-dire des pépinières à fonctionnaires et des dépôts de science officielle, mais de véritables foyers de libéralisme.

On y vit renaître les corporations des gymnastes avec leur devise : *Mens sana in corpore sano*, et le souvenir du *Tugendbund*, de la Ligue de la vertu de 1808, qui avait voulu fonder la renaissance de la nation sur un changement total de ses conditions morales.

A partir de 1815, ces petites sociétés, animées du désir d'une réforme intérieure, existaient un peu partout en Allemagne; aussi sentit-on bientôt le besoin de les mettre en communication entre elles et d'arriver à cette fédération générale qui, en effet, se forma sous le nom de la *Burschenschaft* ou association patriotique des étudiants. Pour y arriver, on convoqua une assemblée de délégués qui se réunit le 18 octobre 1817, à Iéna, à l'occasion de la fête célèbre de la *Wartbourg*.

Pourquoi avait-on choisi cette date, et comme lieu de rendez-vous le vieux château-fort de la Thuringe, admirablement restauré de nos jours? Quant à la date, il s'agissait de fêter l'anniversaire de la bataille de Leipzig et de rappeler le souvenir trois fois séculaire de la Réforme. Quant à la Wartbourg, ses murs vénérables avaient vu, en 1206, un tournoi littéraire, engagé entre les plus grands poëtes lyriques et épiques du moyen âge allemand; plus tard, ses remparts abritèrent Luther pendant dix mois, Luther qui y commença la traduction du Nouveau Testament, qui y reçut la visite du diable, et qui lui jeta à la tête un de ces formidables encriers germaniques qu'on eût, à peu de frais, convertis en projectiles guerriers. Enfin, la Wartbourg était située sur le territoire du plus généreux prince de l'Allemagne, de Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar, et l'on était sûr que ni lui, ni son ministre, Son Excellence le conseiller intime Wolfgang de Gœthe, ne viendraient entraver la fête, en défendant la réunion.

N'oublions pas que Karl Sand, malgré son caractère réservé, fut au nombre des ordonnateurs de la fête, dont le comité se composait à la fois de professeurs et d'étudiants.

On arriva facilement au but qu'on s'était proposé, et grâce à la sagesse des délégués, la fête n'aurait offert aucun prétexte à la persécution politique, si un acte imprudent, quoique indépendant de leur volonté, n'était venu compromettre leur œuvre.

Le lendemain de la réunion principale, vers le soir, un groupe d'étudiants alla gravir le *Wartenberg*, pic voisin de la colline que couronne la Wartbourg. Arrivé là-haut, il fut décidé que d'après l'usage antique et solennel des Germains, on allumerait un feu de joie. Le bûcher enflammé, quelques têtes enthousiastes se rappelèrent que de son temps Luther avait brûlé la bulle d'excommunication du pape sur la place publique de Wittenberg, et l'on conçut l'idée de sacrifier dans un auto-da-fé semblable plusieurs livres antipathiques aux sentiments patriotiques de l'Allemagne moderne.

Les livres n'étant pas présents, on les remplace par des ballots de maculatures décorés symboliquement de leurs noms. En voici quelques-uns : c'était un Code de la gen-

darmerie allemande, joint à un Code Napoléon, brûlé en souvenir de celui qu'on appelait toujours le tyran corse, car on n'en voulait nullement à la législation française dont le bénéfice réjouissait beaucoup les populations allemandes de la rive gauche du Rhin ; puis il y avait quelques pamphlets contre les gymnastes, quelques mémoires à l'éloge de la Confédération germanique, de sa diète et de son pacte fédéral, et, entre autres, une Histoire de l'Allemagne par Kotzebue. Mais ce ne fut pas tout ; pour rompre complétement avec toutes les traditions d'un passé odieux, les étudiants jetèrent également au feu plusieurs objets qui leur semblaient symboliser l'ancien régime : c'était un corset, une perruque et un bâton de caporal, un de ceux qui, d'après le mot cruel de Henri Heine, ont été avalés plus tard par les soldats prussiens. Pendant que les objets mentionnés flambaient, des discours furent prononcés en faveur de la liberté et de l'unité de la patrie allemande ; ensuite tout rentra dans le calme.

Et dire, messieurs, qu'une démonstration aussi insignifiante, puérile même, suffit pour effrayer les princes de la Sainte-Alliance et la diplomatie européenne ! En réalité, elle ne fut que le prétexte, cherché depuis longtemps, à l'abri duquel la police de la Confédération pouvait sévir contre la jeunesse des universités et contre les autres démagogues. Des mesures de rigueur collectives et individuelles furent prises, et l'on vit commencer cette série interminable d'odieuses persécutions politiques, revêtues de formes judiciaires, qui ont déshonoré tous les gouvernements allemands jusqu'en 1848 et au delà.

Bien que Karl Sand, comme nous l'avons déjà dit, fût parmi les ordonnateurs de la fête de la Wartbourg, il ne fut pas inquiété. Mais en voyant que le but était manqué et que d'autres que lui souffraient pour leur patriotisme commun, son exaltation augmenta encore ; il lui sembla qu'un acte d'héroïsme antique, pareil à ceux qu'avaient accomplis Mutius Scævola, Harmodius et Aristogeiton, était devenu indispensable. A ce moment Kotzebue était à la tête des écrivains serviles qui dénonçaient avec fureur les menées démagogiques des étudiants allemands, en insistant sur la nécessité de les écraser sans merci ni pitié, pour sauver la famille et l'État. Ce fut alors, plus d'un an après la fête, en décembre 1818, que Sand conçut l'idée fatale de couper court à l'existence de cet homme qu'il considérait comme la plaie la plus dangereuse de l'Allemagne. Cette résolution de même que le mode de son exécution forment un problème psychologique des plus intéressants, mis en lumière par les détails bien connus du procès de Sand, qui est resté célèbre dans les fastes des criminalistes. Sand y paraît comme un esprit faible, bien qu'extrêmement réfléchi. Sa résolution prise, il n'est pas assez pressé pour aller à la rencontre de sa victime en plein hiver ; comme la distance qui sépare Iéna de la ville rhénane de Manheim est grande, et qu'à cette époque un étudiant allemand ne voyageait guère qu'à pied, il attend la belle saison pour se mettre en route ; ce n'est que le 9 mars 1819 qu'il quitte l'université saxonne ; il arrive sur les bords du Rhin le 23. La fatigue d'une marche de quinze jours l'avait-elle calmé ? Nullement ! Arrivé à Manheim dans la matinée, il se rend au domicile de Kotzebue à onze heures déjà. Il demande à parler à M. le conseiller d'État pour lequel il a une lettre ; on lui répond que M. le conseiller n'est visible qu'entre quatre et cinq heures de l'après-midi. Était-ce là un délai providentiel ? Peut-être ; mais toujours est-il qu'il ne profita pas à Sand, qui revint à heure fixe.

Un domestique le fait monter au premier et le conduit dans une salle de réception. Après une minute d'attente, Sand voit entrer Kotzebue ; il lui présente une lettre, et pendant que Kotzebue l'ouvre, Sand tire un poignard et l'enfonce trois fois dans le cœur de son ennemi, en poussant le cri : « Voici pour toi, traître à la patrie allemande ! » La victime tombe et expire. Sand alors tire de son sein une autre arme qu'il appelait son petit glaive, et se l'enfonce dans la poitrine gauche, sans toutefois se blesser grièvement. Ensuite il redescend l'escalier, et rencontrant sur le palier le domestique qui l'avait fait monter, il lui remet un écrit avec l'inscription : *Coup de mort porté à Auguste de Kotzebue.* Aux cris du domestique la foule accourt et reste ébahie à l'aspect d'un homme armé et couvert de sang. A ce moment Sand s'avance jusqu'au milieu de la rue, s'agenouille et s'écrie : « Je te remercie de cette victoire, ô mon Dieu ! Vive la patrie allemande ! » et de nouveau il s'enfonce à plusieurs reprises le petit glaive dans la poitrine gauche.

Vous voyez, messieurs, que pour la mise en scène on est aussi fort en Allemagne que n'importe où.

La police arrive, le meurtrier se laisse arrêter sans résistance ; on le conduit à l'hôpital, on le soigne, il subit une opération douloureuse qui sauve ses jours — pour pouvoir monter à l'échafaud ! Guéri tant bien que mal de ses blessures, Sand est transféré en prison et son procès commence. Son crime étant reconnu comme quelque chose de très-exceptionnel, la diète de Francfort nomma une commission spéciale pour l'instruction de l'affaire. Ne pouvant parler, Sand donna ses réponses par écrit et montra une soumission et une docilité entières pendant tout le procès. Dans ses dépositions, il raconte les faits sans vouloir les altérer à son avantage ; il plaint sincèrement la famille de sa victime ; mais il soutient aussi que son action coupable est un acte de justice dicté impérieusement par une voix intérieure qui ne pouvait être que celle de la Providence.

Chose étrange ! dans cette Allemagne si vertueuse il y eut alors beaucoup de fanatiques qui partageaient l'avis de Sand et ne voyaient en lui qu'un martyr glorieux ! Cependant c'était un monomane qu'il fallait voir en lui ; aussi eut-on recours à un comité de médecins pour savoir si la responsabilité morale de son acte pouvait être imputée à Sand. Les médecins déclarèrent qu'on avait affaire à un sujet qui se trouvait en proie à une grande exaltation mentale, mais qui était maître de ses sens. Sur cet avis, le procès continua ; l'instruction terminée, le dossier fut envoyé à la cour de Manheim, tribunal compétent pour prononcer la sentence finale.

La cour de Manheim délibéra depuis le mois de septembre 1819 jusqu'au 5 mai 1820, date à laquelle, plus de deux ans après le meurtre, elle prononça contre Sand l'arrêt de mort, qui fut confirmé presque immédiatement par le grand-duc de Bade. L'exécution eut lieu peu de temps après ; ce fut le 20 mai, à cinq heures et demie du matin, que Sand eut la tête tranchée par le glaive du bourreau.

Il y a 25 ans, j'ai rencontré encore, parmi les étudiants d'Heidelberg, une tradition peut-être purement imaginaire, qui semble rendre compte de l'heure exceptionnellement matinale de l'exécution. D'après cette tradition que je vous donne pour ce qu'elle vaut, les étudiants d'Heidelberg, ville

séparée de Manheim par une distance de quatre lieues seulement, auraient formé le projet de venir délivrer Sand au dernier moment.

Il y a dans les *Brigands* de Schiller une scène fort émouvante, où les choses se passent à peu près de cette manière. Ces brigands, vous le savez, ont été d'abord des étudiants, renvoyés de l'Université à la suite de leurs incartades et qui s'en vont corriger les travers et les injustices de ce bas monde à coups de poignard et de pistolet, en donnant aux pauvres ce qu'ils ont pris aux riches. Roller, un des leurs, étant pris et se trouvant sur le point d'être pendu, ils font sauter une poudrière et brûlent une ville pour le sauver plus à leur aise. Jugez, messieurs, quelle a dû être l'effervescence des esprits au moment de l'exécution de Sand, si un exemple pareil, que Schiller lui-même a stigmatisé par l'intention morale et par le dénouement de sa pièce, put suggérer l'idée d'arracher Sand de vive force aux mains du bourreau. Fausse ou non, la tradition mentionnée tout à l'heure veut que l'autorité, ayant eu connaissance du complot d'Heidelberg, aurait fait avancer l'heure de l'exécution, de sorte que la troupe d'étudiants, arrivant à cheval et armée jusqu'aux dents, se serait retirée sans coup férir.

Si nous nous demandons maintenant, messieurs, quelle est l'impression générale que nous laisse cette histoire tragique, il faut avouer d'abord que la victime de Sand, telle que nous avons appris à la connaître, n'a aucun droit à notre commisération. Bien au contraire, si quelque chose a pu relever l'existence vile et plate et cependant parsemée d'incidents fort romanesques de Kotzebue, c'était certainement sa fin tragique.

Quant à Sand, l'appréciation de son caractère nous semble bien plus difficile. Je me hâte de dire que, si je refuse mon estime à Kotzebue, ce n'est pas pour excuser, et encore moins pour justifier son meurtrier. Ce serait un outrage au bon sens et à la morale publique, que de douter de l'immoralité profonde de son action; car devant Dieu et devant les hommes, un meurtre est toujours un meurtre, quand même il se parerait, quand il se targuerait de mille prétextes politiques ou religieux. Mais comme Sand a expié sa faute dans son sang, nous pouvons convenir que c'était un fanatique honnête, doué d'un jugement extrêmement faible, comme presque tous les adhérents du parti *teutonique* auquel il appartenait. Quand j'examine sa manière d'agir, la comparaison avec Charlotte Corday me vient involontairement à l'esprit, malgré la distinction qu'il faut faire entre l'héroïne normande et l'étudiant d'Iéna. Charlotte Corday montre du discernement; ses motifs portent le cachet de la logique; elle veut venger la chute des Girondins; elle veut délivrer la France du plus dangereux des triumvirs qui, selon elle, menacent sa jeune liberté; sa haine, son espoir, le choix de la victime, donnent du relief et de l'éclat à son action. Sand, au contraire, en se décidant au meurtre, fait un choix déplorable. Quel piètre personnage que sa victime, mise en face de Marat! Qu'y avait-il à gagner à la suppression de Kotzebue? Sand ne fit qu'échanger son existence honnête contre celle d'un sycophante, d'un être de cette race abjecte qui pullule à certaines époques, faisant peu de mal et ne faisant aucun bien. Faire tant de frais pour obtenir un résultat aussi chétif est certes l'indice d'un pauvre esprit.

Aussi voyez, messieurs, la différence du sort qui attend chacun de ces deux assassins célèbres! Charlotte Corday est engloutie presque immédiatement par le tourbillon de la révolution, à la surface duquel elle paraît pendant un moment; elle ressemble au soldat qui, sans réflexion, se jette dans la mêlée de la bataille et succombe en tuant. Sand, appartenant à un milieu où régnait un ordre pédantesque, se voit traîné péniblement à travers les mille tortures d'un procès en règle; sa tentative de suicide ayant échoué, ses plaies sont guéries afin qu'il puisse subir la peine capitale; il est témoin du triomphe de la réaction favorisé par son acte insensé, et ce n'est que deux ans après l'accomplissement de son crime qu'on le verra monter sur l'échafaud. C'est peut-être pour ces raisons que Sand n'a pas encore eu son Ponsard.

Malgré cette différence entre les deux assassins et leurs mobiles, l'examen de leur crime nous offre un enseignement important, important parce qu'on l'oublie toujours de nouveau : c'est que les mauvais moyens ne servent jamais qu'à compromettre les meilleures causes. De même que Charlotte Corday ne sauva point la République, de même Karl Sand ne donna à l'Allemagne ni son unité, ni sa liberté. Au lieu de profiter à la cause patriotique que Sand croyait défendre, son crime produisit l'effet contraire. Son action sanglante ne servit qu'à effrayer les bons citoyens qui, dès lors, applaudirent aux mesures de répression extrêmement sévères auxquelles la diète germanique et tous les gouvernements allemands eurent immédiatement recours. Les délégués des différents États allemands se réunirent à Karlsbad, en 1819, et dans leurs conférences on arriva à une série de décisions de triste mémoire, qui étouffèrent la liberté de la presse et de l'enseignement et toutes les aspirations libérales et unitaires du peuple allemand. Et c'est ainsi que le meurtrier de Kotzebue, loin de délivrer son pays, fit peser sur lui, pour longtemps encore, le joug de la réaction et de l'absolutisme.

ALEXANDRE BÜCHNER.

ÉTRANGER

I

LA LOI SUR L'INSPECTION DES ÉCOLES EN PRUSSE

Lorsque le chancelier de l'Empire engagea contre les deux clergés de l'Allemagne la lutte ardente dont la retraite de M. Mühler est, jusqu'à présent, l'épisode le plus considérable, la *Revue* crut pouvoir prédire que M. de Bismarck ne triompherait pas aisément. Il lui sembla que le diplomate-officier portait en cette guerre nouvelle des qualités aussi impuissantes contre pareil ennemi qu'elles s'étaient montrées efficaces contre d'autres adversaires. L'événement a-t-il, jusqu'à présent, donné raison à cette prévision? Non, en apparence et à considérer les choses de loin, puisque le ministre piétiste, le défenseur des droits de l'Église, et pour le remarquer en passant, le protégé de l'empereur Guillaume, vient de quitter le ministère; puisque la loi sur l'inspection des écoles a été votée dans le sens que le chancelier avait indiqué par ses derniers et fort importants discours. Mais ce sont là de pures apparences, car ces succès si éclatants à distance, la presse allemande, les organes mêmes les plus dévoués à la politique de M. de Bismarck et les plus portés à

se faire illusion, les considèrent presque comme des échecs. A la Chambre des Députés, ce projet de loi capital et qui forme la clef de voûte du système inauguré par le chancelier, n'a obtenu qu'une majorité de 26 voix : quant à la Chambre des Seigneurs, afin d'y assurer le succès de la loi, il était question d'y faire entrer une fournée de nouveaux membres, tels que MM. de Moltke et de Roon, qui eussent voté, cela va sans dire, ce que leur demandait le président du cabinet, avec la docilité de.... sénateurs. On a abandonné cette combinaison trop transparente pour recourir à des intrigues plus délicates, à de moins naïfs procédés; et la Chambre Haute a été fascinée à son tour. Mais il faut que le succès ne soit pas encore complet; car voici une Revue (les *Preussische Jahrbücher*) peu suspecte de partialité contre le Chancelier, qui se montre fort peu rassurée. On verra dans le passage suivant que nous lui empruntons, la résistance qu'opposent au diplomate trop entreprenant ses anciens partisans.

« Le débat sur la loi d'inspection des écoles vient de s'achever à la Chambre des Députés. Le projet de loi, quelque imparfait et inconséquent qu'il soit, était cependant de la plus haute importance, parce qu'il revendiquait, dans le domaine si considérable de l'instruction populaire, les droits longtemps sacrifiés de l'État, contre les envahissements ambitieux de l'Église romaine. Il y a une génération à peine, chacun savait nettement quel avait été le vrai fondateur de l'école populaire en Allemagne. Le clergé des deux confessions le savait aussi, et personne ne s'avisait alors de produire cette assertion que répètent aujourd'hui des centaines de pétitions : L'école populaire est la propriété de l'Église, c'est l'Église qui l'a fondée et dotée; les serviteurs de l'Église ont le droit incontestable de la diriger. — On ne tenait pas ce langage, parce qu'on était alors, parmi le clergé, plus instruit qu'aujourd'hui; parce que l'on n'ignorait pas absolument l'histoire de l'Allemagne. Mais soit ignorance, soit fanatisme, le parti clérical ne la connaît plus. Parmi les 30 000 écoles que possèdent les provinces prussiennes, combien en est-il qui doivent leur origine à une fondation religieuse ? Avant la Réforme, il n'existait pas d'écoles populaires, car l'Église romaine, avec son culte latin, n'éprouvait ni le besoin ni le désir d'instruire le peuple en sa langue maternelle. Ce sont les réformateurs qui, en asseyant la foi sur l'examen des Écritures et en traduisant la Bible, donnèrent l'idée de fonder des écoles pour l'homme du peuple. Mais les conseils, les exhortations, prodigués par le plus grand homme qu'ait produit l'Allemagne, n'aboutirent pas, car il fallait pour faire réussir son idée la puissance et la contrainte de l'État. Un siècle après la mort de Luther, c'est tout au plus si les paroisses considérables possédaient de modestes commencements d'écoles populaires, et ces écoles naissantes furent toutes submergées par le flot de la guerre de Trente ans. Ce fut le siècle de l'absolutisme de l'État et du progrès des lumières qui créa l'école populaire. Frédéric-Guillaume Ier imposa par un édit l'instruction obligatoire, Frédéric le Grand pourvut de maîtres d'école les provinces qu'il avait conquises, il fonda des séminaires, et disposa toute son administration de façon à répandre chez une population ignorante, laissée, tenue même dans l'ignorance par l'Église, les éléments des connaissances humaines. Le but que poursuivent les Églises abandonnées à elles mêmes, nous le voyons par l'état où se trouve l'instruction populaire dans les nations romanes, et par la négligence dont l'Église d'Angleterre se rendit également coupable vis-à-vis des écoles. Là seulement où l'État, l'État inspiré par les doctrines protestantes, s'occupe du peuple, là se produit par ses soins et par la contrainte qu'il impose le système de l'instruction générale et obligatoire.

» Ce fut avec une peine infinie que, grâce aux efforts des souverains les plus capables et des administrateurs les plus distingués, ce système fut fondé en Prusse. Le droit reconnut, naturellement, toutes les écoles publiques comme des établissements de l'État; il les plaça sous la surveillance de l'État, et mit le clergé, comme l'élément le plus cultivé de la commune, au service de l'école, afin qu'il contribuât à élever le niveau de l'instruction du peuple. Le clergé garda, en effet, jusque vers 1830 le sentiment de sa subordination à l'État en matière d'inspection des écoles; mais à cette date je ne sais quel romantisme désastreux s'empara du gouvernement : les saines idées d'autrefois firent place à un système vague et de sentiment qui remettait en honneur la puissance de l'Église, telle que le moyen âge l'avait connue. C'est à cette période malheureuse de l'histoire de la Prusse que nous devons la lutte difficile où nous sommes engagés aujourd'hui; car les esprits libéraux furent, eux aussi, atteints de cette contagion d'enthousiasme chimérique pour des institutions d'autrefois. Ces mots élastiques d'« indépendance » des Églises vis-à-vis de l'État, de « direction libre d'une partie importante de l'instruction publique » ; de « séparation de l'Église et de l'État », d'organisation souveraine de l'une à côté de l'autre; « d'Église libre dans l'État libre » ne sont autre chose que le produit confus de ces théories fantastiques qui vont droit à supprimer la condition essentielle de la vie de l'État, à savoir le droit pour l'État d'étendre sur toute corporation son autorité légale, sur les corporations religieuses comme sur les autres.

» C'est à ces notions flottantes, à ces théories nuageuses qu'il faut attribuer l'attitude qu'ont prise le clergé catholique et malheureusement aussi le clergé protestant dans la question de l'école. Ils ont oublié depuis longtemps que l'école populaire a été fondée par l'État; que c'est par l'État qu'ils ont été investis de la surveillance qu'ils y exercent. Ils se placent à côté de l'État, ils se mettent en opposition avec l'unité nationale et veulent constituer une puissance souveraine, indépendante. Que le clergé catholique prenne cette attitude, il n'y a rien là d'étonnant; il ne s'entendra avec l'État prussien, avec l'empire allemand, qu'à la dernière extrémité. Mais qu'une partie du clergé protestant se soit laissée entraîner par les séductions des ultramontains, voilà qui nous remplit d'amertume et qui témoigne éloquemment de l'étroitesse d'esprit de nos théologiens modernes.

» Le parti conservateur à la Chambre des députés est, en majorité, protestant. Il savait que le projet de loi se contentait de proclamer le principe de la *surveillance par l'État*, et de contester aux cléricaux ce droit qu'ils revendiquent comme un droit originel; mais ce projet est fort loin de repousser les services du clergé dans la *commune* et dans le *cercle*, d'exclure de toute participation à l'enseignement les milliers de prêtres chrétiens et patriotes qui y concourent actuellement. Il savait aussi qu'à de très-rares exceptions près, les libéraux ne songent pas à bannir le clergé de l'école. Non-seulement l'enseignement confessionnel doit subsister — parce que le système hollandais d'un enseignement sans leçons de religion répugne absolument aux besoins de l'esprit allemand et ne pourrait lui être imposé que dans le cas où

l'ardeur belliqueuse des ultramontains entraînerait cette mesure ; — non-seulement le prêtre doit occuper sa place naturelle dans la commission locale pour l'enseignement ; mais les membres les plus capables du clergé doivent être appelés à figurer dans les *comités* de *cercle* qui doivent être créés par la nouvelle loi sur l'enseignement. L'école « sans confession » et « sans religion », la séparation de l'École et de l'Église, ce sont là de grands mots dont les libéraux eux-mêmes ne font pas leur devise. Mais le parti conservateur s'en est laissé imposer par ces mots vides de sens. Nous comptions sur son esprit politique, nous comptions qu'en faveur de l'importance du débat, il renoncerait pour un moment à ses mesquins préjugés. Mais nous avions eu trop bonne opinion de lui. La Chambre des députés n'a accordé qu'une majorité de 26 voix à ce projet de loi qui ne fait que proclamer de nouveau et asseoir sur de nouvelles bases un principe vieux d'un siècle déjà, et qui veut en étendre l'application à toutes les parties de la monarchie. Parmi cette majorité si insignifiante on ne compte pas le cinquième du parti conservateur. Ce parti abandonne le grand homme d'État qui lui a sauvé la vie, au moment où il démontre, dans un discours aussi pénétrant qu'énergique, que la lutte contre les ultramontains a pour objet d'affermir la monarchie, de la protéger contre l'agitation polonaise et romaine qui travaille la Prusse occidentale, le duché de Posen, la Silésie, et que cette loi a pour objet d'asseoir plus solidement le nouvel empire. »

II

LE PARTI ULTRAMONTAIN DANS L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Le prince de Bismarck continue sa lutte gigantesque contre les ennemis de l'empire allemand avec sa décision accoutumée ; mais il ne dissimule ni au monde ni à lui-même les difficultés de sa tâche. Certes, on n'eût jamais pensé qu'il dût rencontrer dans le roi ou dans le parlement prussien les alliés inconscients de ceux qui disputent à la Prusse le fruit de ses victoires, et le roi de Prusse semblait être le dernier homme qui dût faire obstacle aux intérêts de l'empereur d'Allemagne ; et pourtant le projet de loi qui enlève l'inspection des écoles au clergé pour la mettre uniquement dans les mains de l'État n'a obtenu dans la Chambre basse qu'une majorité de trente-six voix ; le roi lui est peu favorable et la reine lui est complétement opposée. La raison en est simple.

Le clergé catholique emploie, comme on sait, tous les moyens que lui donne son influence dans les écoles catholiques pour briser, s'il se peut, le faisceau de l'empire allemand, et voilà pourquoi le prince de Bismarck veut lui enlever l'inspection scolaire en la donnant à l'État. Mais la Prusse est la terre classique de l'égalité religieuse. Ce qui sera fait à l'égard d'une confession devra être fait à l'égard de toutes les autres ; si le clergé catholique est exclu de la direction de ses écoles, le clergé protestant se trouvera de même exclu de la direction des siennes. Or, voilà ce qu'il ne peut souffrir, ce qu'il regarde comme une injuste atteinte portée à l'intérêt, si cher à tout clergé, de l'enseignement scolaire religieux.

Le clergé protestant de Prusse est aussi éloigné de vouloir détruire l'empire d'Allemagne, que de vouloir amener le pape à Berlin, et parce que ses adversaires théologiques emploient leur influence dans les écoles à poursuivre un but qu'il réprouve, il faudra qu'au nom de l'égalité religieuse, il soit dépouillé de ses avantages et victime de la faute des autres. Ainsi raisonne le parti piétiste qui considère cette loi comme une offense imméritée.

Certes, il faut que M. de Bismarck soit bien pénétré de l'importance du débat pour heurter le roi, la reine et la cour. Qu'est-ce donc qui constitue cette importance ? M. de Bismarck l'avoue sans détours. Devant la Chambre des seigneurs, il a rappelé que dans les anciens jours la Prusse avait été heureusement exempte de difficultés religieuses, chaque confession vivait en paix avec la confession voisine et surtout avec l'État. — D'où vient, a-t-il dit, que cet heureux état de choses a changé ? La réponse est contenue dans ces deux mots, ces deux noms : *Sadowa; Sedan.* La Prusse a humilié les deux grandes puissances catholiques du continent, et l'Église qu'elle a ainsi frappée, cherche aujourd'hui à créer des divisions dans son sein. La malheureuse guerre de 1870 a été en partie entreprise parce que l'empereur, qui y répugnait, y a été poussé par un parti qui espérait trouver dans la défaite de la Prusse le triomphe de l'ultramontanisme ; la victoire de la Prusse a coûté au pape son pouvoir temporel et a donné le prestige du succès aux diverses écoles politiques opposées à la papauté. L'épée a été arrachée aux mains du pape et elle l'a été par la Prusse. Si le pape et ses fidèles cherchent autour d'eux les moyens de la reprendre, ils voient l'empire germanique se dresser de tous côtés devant eux.

La France pourrait incliner en leur faveur, mais le lourd talon de l'Allemagne est à cette heure sur le cou de la France. L'Italie poursuit joyeusement sa route, parce que l'Allemagne est son alliée. L'Autriche a peine à se conserver elle-même, et à l'heure du danger elle pourra avoir besoin de s'appuyer sur l'empire allemand.

En théorie, il n'est point nécessaire que l'épée de la puissance temporelle soutienne les prétentions spirituelles du pape ; en théorie aussi, M. de Bismarck déclare que ces prétentions purement spirituelles ne le regardent point. Les catholiques peuvent entendre cette question comme il leur plaît sans qu'il en prenne aucun souci, mais à condition de ne point sortir du domaine purement spéculatif. Dans la pratique, au contraire, la question est de savoir si l'État sera, oui ou non, soumis à l'Église. En ce cas, le pouvoir spirituel de l'Église grandit immensément. Supprimer ses adversaires théologiques a toujours été le but de tout corps ecclésiastique zélé, et ce but ne peut être atteint qu'en subordonnant à l'Église les forces de l'État.

Aussi longtemps que deux grandes puissances, comme la France et l'Autriche, ont subi dans une certaine mesure la domination de l'Église, l'Église pouvait s'accommoder de n'occuper dans les autres pays qu'une position secondaire ; mais avec l'effacement politique de ces deux grandes puissances, l'idée de la domination ecclésiastique tend à s'effacer de l'esprit des hommes, et c'est pour prévenir ce résultat que l'ultramontanisme tente un dernier effort pour dissoudre l'empire d'Allemagne. M. de Bismarck a un sens politique trop sûr pour ne pas comprendre que là est le but secret, suprême, que l'ultramontanisme doit poursuivre, et c'est pour cela que sur cet enjeu il est résolu à jouer son va-tout.

Le parti ultramontain conduit son attaque de différentes

manières ; dans le nord de l'Allemagne, il s'allie au parti séparatiste ; dans le sud, il s'efforce de fomenter la désaffection des catholiques romains ; dans les provinces rhénanes, il influe sur les élections ; M. de Bismarck assure même qu'il y fait de l'agitation en faveur de la France. Cela semble d'abord difficile à croire de la part de prêtres allemands ; cependant, si l'on se place au point de vue ecclésiastique, on conçoit qu'ils voient dans la France une puissance catholique, une puissance amie, dont l'extrême abaissement leur serait funeste.

Mais le grand champ de bataille de l'ultramontanisme, c'est la Pologne prussienne ; c'est là qu'il peut et qu'il compte frapper la Prusse au flanc. Le coup est depuis longtemps préparé. Par le jeu bizarre des intérêts, le dernier ministère de l'instruction publique à Berlin s'est trouvé être son plus utile allié. Ce ministère, tout dévoué au parti piétiste, donnait au clergé en général la plus grande latitude pour satisfaire aux exigences de ce parti, et le clergé catholique de Pologne en bénéficiait incidemment. Celui-ci, pour garantir son troupeau de l'influence germanique, qui est l'influence protestante, a fait prévaloir dans les écoles l'enseignement de la langue polonaise, et aujourd'hui on trouve en Pologne des villages entiers où la langue allemande était autrefois parlée et où elle est devenue complétement étrangère. L'idée d'une nationalité distincte, par les mœurs et le langage, de la nationalité allemande, y a été soigneusement entretenue, et un foyer de résistance à la Prusse patiemment préparé.

De son côté, la Russie travaille à convaincre les Polonais qu'il leur faut désormais renoncer à former une nation indépendante, qu'ils n'ont que le choix entre être russianisés ou germanisés, et, naturellement, elle cherche à les convaincre qu'être russianisés est le meilleur lot qu'ils puissent choisir. Les chefs exilés des grandes familles peuvent persister dans leur haine, dans leur défiance à l'égard de la Russie et demeurer invincibles à ses séductions ; mais les classes moyennes ne sont pas entièrement sourdes à son appel. Or, la Russie est à présent la seule puissance qui puisse entrer en guerre, à armes égales, avec la Prusse, et si elle pouvait entraîner avec elle, non-seulement la Pologne russe, mais la Pologne allemande, ce ne serait plus à armes égales, ce serait avec avantage qu'elle entrerait dans la lice. Le parti catholique romain sent bien que s'il rendait à la Russie un aussi signalé service, il pourrait en obtenir toutes les concessions en retour. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir la Russie et l'ultramontanisme travailler de concert à dégermaniser la Pologne, et, sur ce terrain, faire échange de bons offices. Les deux partis intéressés à cette œuvre se prêteront toujours un mutuel appui, parce qu'ils se complètent l'un par l'autre. Le clergé catholique a l'influence morale ; la Russie a la force matérielle. Une pareille alliance sur un point aussi vulnérable de l'empire est un danger qui ne peut échapper à la vue perçante du prince de Bismarck ; il le signale énergiquement à son pays, et il n'est pas surprenant qu'il déploie toute son influence et qu'il affronte tous les risques personnels pour le conjurer. *(Saturday Review.*

III

LA SITUATION INTÉRIEURE EN AUTRICHE

La *Revue* a exposé, il y a quelque temps, l'état ou se trouvait l'empire austro-hongrois au moment où M. Hohenwart, arrivé à l'apogée de son pouvoir, méditait d'importantes concessions à la Bohême, et où l'on pouvait annoncer que le dualisme de M. de Beust allait faire place à un régime voisin du fédéralisme (1). Mais l'Autriche est, par excellence, le pays des surprises et des brusques revirements ; elle vit, comme disent les philosophes allemands, dans un perpétuel *devenir*. Voyons un peu ce qu'elle est *devenue* depuis la fin du mois de juillet dernier.

L'ex-ministère autrichien, d'accord avec l'empereur d'une part, et, de l'autre, avec les chefs du parti fédéraliste, MM. Rieger et Clam-Martinitz agissant au nom de la Bohême, M. Prarat au nom de la Moravie, avait préparé tout un programme resté longtemps secret et qui ne fut divulgué qu'après l'ouverture de la diète de Bohême, qui eut lieu le 14 septembre 1871. Cette diète fut ouverte par un message royal où l'empereur d'Autriche, roi de Bohême, annonçait son intention de régler définitivement d'une façon équitable les rapports de son royaume de Bohême vis-à-vis de la monarchie totale : « En considération de la position politique de la couronne de Bohême, ainsi que de l'éclat et de la puissance que cette couronne a procurée à nos aïeux, considérant en outre l'inébranlable fidélité avec laquelle la population de la Bohême a de tout temps soutenu notre trône, nous reconnaissons, disait François-Joseph, les droits de ce royaume et nous sommes prêt à renouveler cette reconnaissance par notre serment de couronnement.

Les Tchèques allaient donc arriver au résultat longtemps poursuivi de leur politique nationale. L'empereur, en posant sur sa tête la vieille couronne de saint Venceslas, reconnaissait l'individualité historique du royaume de Bohême, comme il avait reconnu celle de la Hongrie. Il y avait toutefois entre les deux pays une notable différence ; si la Hongrie avait dû son triomphe au souvenir menaçant d'une redoutable révolution, la Bohême allait devoir le sien à la persévérante modération de ses hommes d'État, à son inébranlable loyauté vis-à-vis de la dynastie. Elle n'entendait pas faire rompre ni même réviser le pacte conclut avec la Hongrie ; elle respectait les droits acquis par les autres royaumes et provinces ; elle sacrifiait une partie de ses prétentions à la paix de l'empire tout entier.

Le message royal était accompagné de deux projets de loi relatifs l'un à certaines modifications du régime électoral, l'autre au rapport des deux nationalités allemande et slave dans les limites du royaume de Bohême. Sans entrer dans des détails compliqués, il suffit de dire que le projet de loi sur le régime électoral rendait enfin à l'élément tchèque la représentation légitime qui lui appartient en vertu du nombre et de la richesse des habitants ; quant à la loi des nationalités, en garantissant définitivement aux deux nationalités des droits égaux, en obligeant les fonctionnaires de l'État à la connaissance des deux langues du pays, elle sauvegardait l'élément

(1) Voyez dans la *Revue* du 29 juillet dernier l'article intitulé : *La crise actuelle en Autriche.*

slave de l'oppression qu'il avait eu jusqu'alors à subir ou à redouter de la part de l'élément germanique.

Dès le début, les députés allemands de la diète manifestèrent leur mauvaise volonté et leur intolérance en se retirant de la diète ; étant en minorité ils ne pouvaient sérieusement s'opposer au résultat inévitable des délibérations. Ils préférèrent aller intriguer à Vienne et à Pesth ; à Vienne, ils montraient l'Autriche entière tombant aux mains de la barbarie slave si les Tchèques triomphaient ; à Pesth, ils montraient les Slaves de Hongrie déchaînés et menaçant du moment où leurs congénères compteraient pour un élément sérieux dans la Cisleithanie. On peut affirmer d'ailleurs que beaucoup de ces agitateurs allemands obéissaient à un mot d'ordre venu de l'étranger.

Les députés tchèques poursuivirent leurs travaux sans s'inquiéter de l'absence de leurs collègues allemands, et, le 9 octobre, les débats s'ouvrirent sur le projet d'adresses à présenter au souverain et sur les deux projets de loi qu'une commission parlementaire avait été chargée d'élaborer. M. Rieger, rapporteur général, prononça à cette occasion un discours justement remarqué. M. Rieger, dont le nom a souvent été dans ces derniers temps cité dans nos journaux, est depuis de longues années à la tête du parti fédéraliste autrichien ; il joint à un grand savoir politique une vigoureuse éloquence dont il a plus d'une fois donné des preuves dans les assemblées polititiques de Prague, de Kaomeritz (Kremsoor et de Vienne). En 1867 notamment, il avait prononcé dans une séance de la diète un grand discours dont il est curieux de détacher aujourd'hui quelques passages.

« L'empire d'Allemagne, disait-il, existe de fait depuis Sadowa. Quand la couronne impériale brillera sur le front d'un Hohenzollern, c'est l'affaire de quelques semaines, ou peut-être de quelques mois; mais elle brillera... Alors nous aurons devant nous les forces militaires de quarante millions d'Allemands. Ces forces militaires ne resteront pas enfermées dans ce territoire qu'elles ont déjà conquis ; elles seront poussées par la force des choses et par cet instinct de conquête qui est inné à la nation allemande, à de nouvelles conquêtes.

» Je vous rappelle une circonstance qui est unique dans l'histoire des nations.

» Hors de l'Allemagne, je ne connais pas de peuple, je ne connais pas d'empire dont le souverain ait porté ce titre : *Alle Zeit mehrer des Reiches*, toujours agrandisseur de l'empire.

» ..... Toujours agrandir l'empire, c'est comme qui dirait dépouiller toujours ses voisins sans miséricorde (1). »

Voilà ce qu'écrivait M. Riéger en 1867, à l'époque où M. Rouher inventait sa théorie des trois tronçons. Quatre ans plus tard, en 1871, il caractérisait ainsi le programme politique qu'il espérait faire adopter au gouvernement autrichien.

« Nous voulons avant tout, disait-il, faire une œuvre de paix, d'abord dans notre patrie habitée par deux nationalités différentes. C'est pour cela que nous donnons à chacune des nationalités le moyen de se défendre contre toute tentative de majorisation et de développer sa culture nationale.

» Nous voulons accomplir une œuvre de paix vis-à-vis de la Hongrie ; et c'est pourquoi nous acceptons l'accord déjà conclu avec ce royaume... Nous n'avons jusqu'ici jamais eu l'occasion de le ratifier ; nous sommes prêts à le faire aujourd'hui ; nous souhaitons à tous les pays l'autonomie que nous réclamons pour nous-mêmes.

» Nous voulons aussi faire une œuvre de paix vis-à-vis des peuples voisins ; le caractère du régime fédéraliste, c'est que les peuples qui vivent sous ce régime peuvent se développer librement à l'intérieur, c'est que cette organisation donne à toutes les tribus la possibilité d'entretenir des rapports moraux avec les peuples auxquels ils appartiennent. D'ailleurs l'organisation fédérative est par elle-même une organisation pacifique. Il n'est pas dans la nature d'un tel État d'être agressif. L'État que nous méditons n'est pas un État offensif, mais défensif ; nous ne voulons pas qu'il puisse attaquer les autres, mais nous voulons que par la satisfaction de tous les peuples, il acquière la force morale et matérielle pour se défendre. »

Que demandait cette diète dont le chef politique s'exprimait avec tant de bon sens et de modération ? Elle acceptait donc l'accord avec la Hongrie ; elle n'entendait même pas revenir sur ce dualisme qui avait évidemment été imaginé comme une machine de guerre contre tous les Slaves de la monarchie ; elle tenait compte du fait accompli et bornait les limites de ses vœux dans celle de la Cisleithanie, naguère inventée par M. de Beust. La Hongrie, comme on sait, traite ses affaires intérieures à Pesth, et les affaires communes (guerre, diplomatie, commerce) dans les délégations qui se réunissent tantôt à Pesth, tantôt à Vienne. La Bohême acceptait ce système de délégation, mais elle entendait figurer individuellement dans la délégation pour dix-huit délégués nommés par la diète de Prague, et non comme autrefois par le Reichsrath de Vienne. Elle sauvegardait ainsi son individualité dans la monarchie. Elle reconnaissait certaines affaires communes entre elle et les autres provinces de la Cisleithanie (commerce, système militaire, voies de communication), elle admettait un ministère siégeant à Vienne, mais elle demandait pour elle la création d'un chancelier chargé de la représenter. Enfin elle priait le souverain d'établir un sénat composé en partie de membres héréditaires, en partie de membres nommés à vie et choisis par l'empereur sur trois candidats présentés par les diètes. Ce sénat aurait eu pour mission de régler les conflits qui pourraient se produire entre les diverses provinces de la monarchie.

Tel est en deux mots le sommaire des *articles fondamentaux* présentés par la diète à l'approbation du souverain ; à ces articles se rattachaient la loi sur les nationalités et la loi électorale. Cette loi réparait les injustices du régime de M. Schmerling qui avaient, ainsi qu'on l'a expliqué ici même, organisé en faveur des Allemands un véritable système de *bourgs-pourris;* elle assurait aux Tchèques la majorité que trois millions d'hommes doivent, d'après les lois élémentaires de l'arithmétique, avoir sur un million et demi. Mais cette arithmétique ne faisait ni l'affaire des Allemands habitués depuis plusieurs années à dominer en Cisleithanie, ni celle des Allemands de Berlin intéressés à voir leurs congénères dominer en Autriche. Tandis que les diètes fédéralistes, par exemple celle de Moravie et celle du Tyrol, adhéraient au programme de la diète de Prague, les centralistes, ou si l'on veut les constitutionnels, ou mieux encore les Teutons de Vienne et d'ailleurs poussaient les hauts cris et intriguaient énergiquement auprès de François-Joseph. M. de Beust, qui n'avait jamais pu souffrir M. de Hohenwart, nommé malgré lui et contre lui, défendait *per fas et nefas* le dualisme constitutionnel qu'il avait eu l'honneur de créer; les Hongrois intriguaient à Vienne, des influences extérieures s'exerçaient

(1) Le discours d'où ces paroles sont extraites a été publié en français à Prague, en 1867, sous ce titre : *Le royaume de Bohême et l'État autrichien.*

sur l'empereur. La situation était tellement tendue entre le chancelier de l'empire et le chef du cabinet cisleithanien qu'il fallait nécessairement que l'un ou l'autre tombât..... A la grande surprise de la galerie ils tombèrent tous les deux.

Qu'était-il donc arrivé? L'empereur avait cédé devant les obsessions du parti constitutionnel des Hongrois et surtout devant des conseils menaçants venus du dehors; mais en sacrifiant M. Hohenwart et la politique de conciliation qui lui tenait à cœur, il ne voulut pas garder le ministre qui avait été l'adversaire décidé de cette conciliation. La retraite de M. de Beust fut en quelque sorte l'expiation offerte aux mânes du ministère Hohenwart.

On sait ce qui est arrivé depuis : M. Andrassy a été nommé à la place de M. de Beust; le prince Auersberg a été chargé de former un cabinet constitutionnel, c'est-à-dire essentiellement hostile aux Slaves et à l'idée fédéraliste. Jamais peut-être plus curieux revirement ne s'est opéré dans un État européen ; on serait tenté de s'en étonner si l'Autriche n'était le pays de l'invraisemblable. Mais ici l'invraisemblable est vraiment trop étrange; la Bohême, au moment où elle était presque au comble de ses vœux, a été brusquement rejetée dans le régime absolutiste que les constitutionnels autrichiens s'entendent à merveille à pratiquer; on lui a donné pour gouverneur un général célèbre par la façon dont il s'entend à commander un état de siége; la presse tchèque a été mise au régime des confiscations et des procès; on a vu la police de M. Auersberg interdire aux libraires d'exposer à leurs vitrines le rescrit impérial par lequel François-Joseph annonçait qu'il voulait se faire couronner roi de Bohême!

Toutes les réformes promises ou déjà élaborées sont tombées à l'eau ; la Bohême a été purement et simplement invitée à envoyer ses députés au Reichsrath. Et comme on était sûr que la diète ne se déjugerait pas pour se faire représenter à ce Reichsrath où elle avait si longtemps refusé de siéger, le gouvernement a ordonné des élections directes. Inutile de dire que les députés issus de ces élections ne se sont pas plus rendus à Vienne que leurs prédécesseurs et qu'ils sont restés fidèles aux principes proclamés dans la *déclaration* du 22 août 1868, déclaration qui protestait formellement contre l'organisation nouvelle de la Cisleithanie.

La Moravie a imité l'exemple de la Bohême; aujourd'hui le ministère Auersberg, en face d'un Reichsrath incomplet, s'occupe à dissoudre autant qu'il est possible le parti fédéraliste autrichien par des concessions accordées aux diverses nationalités, par exemple aux Dalmates et aux Polonais.

Quel est en somme, pour l'Europe et pour la politique française, le résultat de l'évolution que nous venons de raconter? C'est, il faut bien le reconnaître, un nouveau triomphe pour l'Allemagne; c'est l'intervention allemande qui a fait échouer la politique fédéraliste; et le parti allemand qui domine aujourd'hui à Vienne ne dissimule pas ses sympathies pour la Prusse et sa haine pour la France. « *Nous* n'avons pas vaincu à Sedan pour devenir les ilotes des Tchèques », disait il y a huit ou dix mois un politique autrichien. Et M. Herbst affirmait l'autre jour que si dans le cours de la guerre des sympathies s'étaient produites en faveur de la France, ce n'était certes pas dans le parti centraliste. Ce sont donc nos ennemis qui sont en ce moment au pouvoir en Autriche; il est désagréable de le savoir, mais il faut le savoir pour ne pas rêver d'alliances chimériques et d'unions impossibles.

LOUIS LEGER.

IV

LE JOURNAL D'UN DIPLOMATE EN ITALIE

Le public n'a pas le loisir de lire les gros volumes tout remplis de pièces diplomatiques et qui ne sont que les plaidoyers d'hommes d'État aussi malheureux dans leurs conceptions que dans l'exécution de leurs desseins. Mais il s'arrêtera volontiers au *Journal d'un diplomate en Italie*, que M. Henry d'Ideville a publié tout récemment. Ce n'est point un livre composé à loisir, pour la défense d'une cause, que l'ouvrage de M. d'Ideville. Homme de goût, d'esprit et de curiosité, il a profité de l'admirable occasion qu'il avait de beaucoup voir et de beaucoup savoir en Italie, pendant ces années de 1859 à 1862, durant lesquelles nous étions si puissants et si respectés. M. d'Ideville a pris des notes sur place, et il a fait l'histoire au jour le jour, — non pas cette triste et morose histoire qui ne parle que de protocoles et de traités, — mais cette vraie et vivante histoire où chaque personnage se montre à nous dans son naturel et dans son milieu. Il ne suffit pas, pour comprendre les événements, de réunir des documents officiels, mais il faut surtout en connaître les acteurs et les suivre dans toutes les péripéties de leurs passions et de leurs volontés. C'est là ce qu'a fait M. d'Ideville avec beaucoup de finesse et de vérité. Nous savons aujourd'hui, d'après lui, quelles ont été les impressions d'un témoin avisé, à propos des hommes qui ont fait l'unité de l'Italie.

Deux personnages ressortent à merveille des notes de M. d'Ideville : l'un qu'il avait sous les yeux, le comte de Cavour, l'autre qui était loin, mais dont l'action était si présente, l'empereur Napoléon III.

M. d'Ideville ne se défend pas d'avoir été attiré et séduit par le comte de Cavour. C'était un si grand homme, avec tant de naturel et de bonté! M. d'Ideville nous le représente dans les scènes souvent dramatiques de sa vie publique et aussi dans sa vie privée, jusqu'à son lit de mort. Ce fut, par exemple, un moment bien critique dans la carrière du comte de Cavour que celui où il fallut céder la Savoie et Nice, deux petites provinces, à vrai dire, mais dont l'une était le berceau de la maison royale. Il dut être tenté de résister, mais il signa. Triste et résigné jusqu'au moment de signer, aussitôt que sa signature fut donnée, son visage se rasséréna et son sourire habituel lui revint. « Maintenant nous sommes complices, n'est-il pas vrai, baron? » dit-il à M. de Talleyrand, qui n'eut point à répondre : « Non! » — Cela se passait le 24 mars, et le 2 août Garibaldi était aux portes de Rome. — Une autre scène où son caractère fut mis à terrible épreuve, fut cette séance du 18 avril 1861, pendant laquelle Garibaldi déclara qu'il ne serrerait jamais la main de l'homme qui avait vendu sa patrie à l'étranger. Le comte de Cavour sut maîtriser son caractère emporté et faire taire son indignation. Mais il en avait ressenti la plus violente émotion. « Si l'émotion avait pu tuer un homme, disait-il le lendemain, je serais mort en revenant de cette séance. » Le coup avait été trop cruel pour qu'il s'en remît jamais. Il mourut trois mois après, dans toute la puissance du génie et même dans la possession de sa force physique, mais épuisé par l'anxiété encore plus que par le travail. Ce sont de fort touchantes pages que celles qui sont consacrées par M. d'Ideville au récit de cette mort et au spectacle de la douleur qu'elle causa dans toutes les classes de la

population, même parmi ses adversaires, à part Mazzini et Garibaldi.

L'anxiété de M. de Cavour se comprend. Toute son œuvre dépendait de la volonté d'un homme, et de l'homme dont il devait être le moins assuré, l'empereur Napoléon. Le journal de M. d'Ideville renferme une page écrite en 1861, et que les événements n'ont que trop expliquée. « Voyez-vous, lui dit un jour M. de Cavour, votre empereur ne changera jamais; son tort est de vouloir conspirer toujours. Dieu sait cependant s'il en a besoin aujourd'hui! N'est-il pas le maître absolu? Avec un pays puissant comme le vôtre, une grande armée, l'Europe tranquille, qu'a-t-il à craindre? Pourquoi toujours, à toute heure, déguiser sa pensée, et aller à droite quand il veut tourner à gauche, et *vice versa?* Ah! quel merveilleux conspirateur il fait! » — Oui, jusqu'au jour où le secret étant éventé, le conspirateur a été joué. M. de Cavour eût-il eu le moyen de tenir tête avec une armée, le *merveilleux* conspirateur eût vu tous ses plans renversés. M. de Bismarck s'est inspiré du système de M. de Cavour avec un million de soldats dans la main. Il est venu à Biarritz, comme M. de Cavour était venu à Plombières. Il s'est fait à son tour le confident des grands desseins. On a conspiré contre l'Autriche comme on avait conspiré contre Naples et Rome. Aussi, même système et même jeu; mais avec un résultat bien différent. M. de Cavour avait eu besoin de notre armée, et M. de Bismarck n'avait demandé qu'une *neutralité attentive*. M. de Cavour ne pouvait nous refuser la Savoie et Nice, puisqu'il ne pouvait rien sans notre complicité. M. de Bismarck s'est moqué de nous à propos des provinces du Rhin, parce que M. de Moltke était capable de faire Sadowa et Sedan.

On tire beaucoup d'enseignements des notes de M. d'Ideville sur la façon dont furent conduites les affaires de la France en Italie, et sur les inconvénients d'une politique double. Mais, à côté de la tristesse qu'on en ressent, on éprouve un charme très-vif dans la lecture de ce livre. Que de portraits tracés avec la plus grande sûreté de main! Le roi Victor-Emmanuel, ce faux Henri IV d'un autre Sully, — la comtesse Castiglione, femme d'une admirable beauté et d'une superbe égale à sa beauté, — puis les personnages du second plan, M. Ratazzi, nature d'avocat souple et retors, M. Benedetti, un parfait diplomate s'il eût été Italien. Tout est décrit avec cette finesse de trait, cette discrétion de ton et cette sobriété de couleur dont on a trop perdu le goût chez nous. M. d'Ideville a repris la bonne tradition d'autrefois, quand on écrivait des lettres comme le président de Brosses nous en a laissées, ou des mémoires comme nous en possédons tant. Il faut le remercier de n'avoir pas gardé en portefeuille toutes ces choses qui méritaient tant d'être connues, et souhaiter qu'il publie bientôt tout ce qu'il tient encore en réserve sur Rome, sur Athènes et sur Dresde.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 16 MARS 1872

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. *Mignet*, secrétaire perpétuel, fait part à l'Académie de la mort d'un de ses membres, M. *Augustin Cochin*, de la section morale, décédé dans la nuit même. — C'était, dit M. *Guizot*, un honnête homme, profondément et énergiquement dévoué à ses devoirs.

La séance est suspendue en signe de deuil, sur la proposition de M. *Odilon Barot*.

Cochin (Pierre-Suzanne-Augustin), avait obtenu en 1865 le fauteuil laissé vide à l'Académie des sciences morales et politiques par la mort de M. Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Sorbonne.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

SÉANCE DU 15 MARS

La peine de mort religieuse chez les Juifs. — Le mémoire de M. *Clermont-Ganneau*, lu par M. de Longpérier, sur les stèles d'Hérode, nous fait assister à une restitution de l'architecture du temple de Jérusalem. Une première enceinte excluait le public, une seconde les profanes, et les fidèles eux-mêmes ne pouvaient pénétrer dans le sanctuaire réservé aux prêtres seuls.

Le mémoire soulève ensuite une question intéressante: Qu'était-ce que cette peine de mort édictée contre les profanes et gravée sur les stèles de la seconde enceinte? On sait que les Romains se réservaient le droit de vie et de mort chez tous les peuples soumis. (Il fallut l'assentiment de Pilate pour crucifier le Christ). Quelle était la valeur de la menace inscrite sur la stèle? Ses effets étaient-ils surnaturels ou simplement humains? Tolérait-on que le peuple fît justice des sacriléges dans un *tolle* tumultuaire? Une loi d'exception accordait-elle en cette circonstance le droit de vie ou de mort aux Juifs? M. *Derenbourg* se propose de lire un mémoire sur cette question à la prochaine séance. Un des assistants, M. *F. Delaunay*, le biographe et le traducteur de Philon, que connaissent nos lecteurs (1), fait parvenir une note au président, M. Miller. Cette note signale que le texte de Philon ne paraît laisser aucun doute sur la peine de mort juridique en ce qui concerne les Israélites, non prêtres, qui pénètrent dans le sanctuaire. Faut-il en conclure que cette loi exceptionnelle s'étendait aux non Israélites qui violaient la seconde enceinte? Espérons que la prochaine séance nous permettra de supprimer quelques-uns de ces points d'interrogation.

Société de sociologie

SÉANCE DU 14 MARS

Discussion sur les grandes divisions de la science sociologique. — Cette discussion est fort animée. La société paraît avoir grand'peine à se dégager de ses limbes. M. *Wyrouboff* insiste avec une extrême ténacité sur l'adoption des principes posés par Auguste Comte; MM. *Hubbard* et *Bertillon* résistent à cette pression. Ils ne contestent pas le mérite de ces principes, mais ils craignent que l'expérience ne puisse les conserver intacts. Pourquoi n'entrerait-on pas immédiatement dans la série des travaux propres aux sciences sociales? A mesure que les questions seront soulevées, les commissions se formeront d'elles-mêmes, et, par suite, les sections. Veut-on transformer la Société en une petite chapelle? Veut-on fonder une société sérieuse? Dans le premier cas, trois des principaux membres fondateurs se déclaraient prêts à se retirer, dans le second ils offrent le concours de leurs connaissances et de leurs travaux chacun dans la spécialité où il s'exerce.

M. *Ch. Boisset* calme cette effervescence. Il est, dit-il, un point sur lequel nous pouvons tomber d'accord; c'est que

(1) Voyez la *Revue* du 23 décembre 1871.

chaque société forme un être collectif et présente des organes appropriés à son genre d'existence.

On concède ce point, mais avec cette réserve que si la société est un être collectif on ne saurait l'assimiler *à priori* à un être naturel quelconque. On admettra donc l'entité sociale et la nécessité de certaines fonctions correspondant aux exigences de la vie de cette entité.

— Eh bien, conclut M. *Littré*, tenons-nous en à cet accord.

Confucius a dit que la voie du sage était à égale distance des extrêmes. Ne pourrait-on se dégager d'une discussion byzantine en s'en référant à l'aphorisme de la sagesse chinoise? Il ne s'agit pas ici, M. Littré le dit lui-même, d'élaborer un traité de sociologie, mais de produire des travaux sociologiques. Qu'une part soit faite à la discussion des principes et une autre part à la lecture et à la discussion des mémoires. Ainsi la doctrine ésotérique et l'enseignement ésotérique pourront se donner la main; alors chacun se tiendra pour satisfait.

Société de géographie

SÉANCE DU 15 MARS

Les prix de la Société de géographie. — Le procès-verbal de la précédente séance mentionne l'annonce faite par M. *Levasseur* d'un prix spécial de géographie fondé par le ministre de l'instruction publique pour les grands concours des lycées de Paris et de ceux de la province. M. *Malte-Brun* propose à la Société de décerner un prix surérogatoire au lauréat de l'Université. Cette motion est accueillie avec faveur.

La science n'a point d'opinions politiques. — Une autre motion faite par le président, M. d'Avezac, pourra sembler étrange à plusieurs de nos lecteurs. Pour ceux qui connaissent l'esprit de la presque totalité des membres de la Société de géographie, elle est plus qu'honorable. M. Élisée Reclus, condamné pour sa participation aux actes de la Commune, puis simplement exilé en Suisse à cause des éminents services qu'il a rendus comme géographe, a légué à la Société une partie de ses livres et de ses collections. Sur la proposition de son président, la Société lui décerne le titre de membre fondateur.

Statistique de la population en Chine. — Étrange histoire que celle de cette société chinoise qui a constitué, depuis plus de quinze cents ans, un État immense dans lequel des populations plus nombreuses que celles de l'Europe ont été réduites à l'unité. La Chine est inépuisable, et quand des populations entières de Chinois ont disparu de la face du soleil, il vient une autre moisson humaine beaucoup plus abondante que la précédente. La mort doit se lasser de faucher dans ce champ; à peine a-t-elle jeté bas un million de tresses androgynes et fermé deux millions de paupières langoureuses, que derrière elle surgissent deux millions de tresses nouvelles et s'ouvrent quatre millions de ces yeux fendus en amande, dont le regard moitié bête et moitié narquois illumine des faces condamnées à une perpétuelle jaunisse. C'est par millions, en effet, qu'il faut compter les morts violentes dans l'histoire de la Chine. En 1232, lorsque les Mongols s'emparèrent de la capitale du Honan, ils mirent à mort plus d'un million d'âmes, et la peste qui survint aussitôt après trouva moyen de frapper un nombre égal de victimes; ce qui resta suffit pourtant à repeupler le pays. En 1855, dans la province de Kue-tchou, les Taï-pings massacrèrent toute la population et réduisirent le pays à l'état d'un véritable désert. Aujourd'hui, cette province est repeuplée et c'est avec peine qu'on retrouve quelque trace du passage des rebelles.

M. le docteur *E. Martin*, après un assez long séjour en Chine, où il s'est préoccupé particulièrement de statistique, a cherché à faire un dénombrement approximatif satisfaisant de la population chinoise. Il n'a pu qu'*approximer*, comme dit Beaumarchais, et de très-loin, car il flotte entre 300 millions d'âmes et 500 millions. Cela veut dire qu'il croit raisonnable d'adopter la moyenne, soit 400 millions. Malheureusement, on ne possède ni documents officiels, ni documents officieux suffisants. Le chiffre donné par M. E. Martin s'accorde d'ailleurs avec celui qui est le plus communément adopté par tous les explorateurs modernes.

M. E. Martin nous signale quelques faits curieux particuliers à l'émigration chinoise. Cette émigration, dont quelques auteurs se sont épouvantés, n'est qu'un fait provisoire, car elle ne prend racine nulle part. Les Chinois, quelle que soit l'influence des diverses religions qui ont envahi leur sol, s'en tiennent, en réalité, à la doctrine de Confucius qui rattache l'humanité à la divinité par la chaîne ininterrompue des ancêtres. Dans l'ordre surnaturel d'outre-tombe, le grand-père prime le père, et le bisaïeul l'aïeul. La gloire terrestre d'un Chinois illustre les ascendants au lieu de rejaillir sur les descendants. De là, nécessité de laisser ses os sur la terre patriarcale. L'émigrant chinois ne quitte son pays qu'à la condition d'y revenir mort ou vif, et les steamers océaniens remportent souvent en Chine plus de corps morts de coolies que de coolies vivants. Et quels travailleurs économiques que ces coolies! Un salaire de cinquante à soixante centimes par jour est pour eux plus qu'une fortune. Les coolies commencent à s'exporter par millions et à des distances de plus de quinze cents lieues.

Nouveau système d'exploration au pôle Nord. — Un officier de marine, M. Théodore Sivel, gendre de la célèbre aéronaute Mme Poitevin, s'offre à explorer le pôle à l'aide d'un aérostat (*Exclamations*). L'auteur du projet a déjà trouvé en Europe beaucoup de partisans de son projet (*sourires*). Il paraît même que le ministre de la marine serait disposé à mettre à la disposition de cette exploration un navire de l'État (*mouvement d'attention*). Il n'y a, en définitive, à parcourir qu'un espace de 600 lieues, du Spitzberg à la Sibérie. L'exploration a modifié les conditions ordinaires de l'aérostation de telle sorte que les plus grandes appréhensions peuvent être considérées comme écartées. — M. *Silberman*, qui avait proposé une exploration de ce genre au Congrès géographique d'Anvers, est invité à donner quelques explications. A son avis, rien de plus simple et de moins périlleux. M. Silberman, délégué par le gouvernement de la Défense nationale pour l'application des moyens de communication par voie aérienne, s'est livré à une étude approfondie de la question. Une montgolfière soigneusement construite, munie d'une lampe dont on peut régler la flamme à volonté et de quelques appareils nouveaux, présenterait les meilleures garanties pour une exploration non-seulement du pôle, mais aussi de toutes les contrées aujourd'hui inconnues. Grâce à cet appareil, nous pourrons avoir sinon des indications géologiques, au moins un prospect satisfaisant des régions inexplorées. M. Silberman entre dans quelques détails qui intéressent vivement les auditeurs. — En conséquence, la Société croit devoir prendre en considération la proposition de M. Théodore Sivel.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

Thèses de M. Bouché-Leclercq

M. Bouché-Leclercq, licencié ès lettres, a soutenu lundi dernier, 18 mars, à la Sorbonne, ses deux thèses de doctorat ès lettres. Le sujet de sa thèse latine était : *Opinions des Grecs sur les origines de l'espèce humaine* (1); celui de la thèse

(1) *Placita Græcorum de origine generis humani* Paris, Franck, 1871.

française était : *Les pontifes de l'ancienne Rome* (2). M. Wallon présidait, ayant pour assesseurs MM. Geffroy, Egger, Himly, Martha, Girard et Lacroix, professeurs à la Faculté des lettres.

La thèse latine du candidat avait un objet qui nous a semblé trop restreint. L'opinion des poëtes, des *logographes* et des philosophes grecs sur les origines de l'espèce humaine est sans doute importante ; mais elle n'est qu'un épisode, en quelque sorte, de l'histoire de cette question considérable. La critique moderne a accoutumé les esprits à ne plus considérer la Grèce comme la source des idées philosophiques ou religieuses dont la science contemporaine a pu s'enrichir. Les cosmogonies de l'Inde, de la Perse, de la Chaldée, des Eddas, etc., sont des préfaces obligées de celle de la Grèce. M. Geffroy, dont la critique si éveillée et si curieuse donne tant d'intérêt aux soutenances de thèses qu'il est appelé à juger, n'a pas manqué de faire remarquer au candidat, non pas, certes, l'oubli qu'il avait fait en ne parlant pas des graves opinions qui avaient précédé celles des Grecs sur l'origine de notre espèce, mais le caractère incomplet et imparfait que cette omission volontaire imprimait à un travail d'ailleurs remarquable. M. Bouché-Leclercq s'est montré, du reste, tout à fait préparé à faire devant l'assistance l'histoire des anciennes cosmogonies de l'Orient ou du monde scandinave. Il n'a pas semblé moins instruit de tout ce que la science moderne a découvert ou imaginé sur l'origine de l'homme. M. Himly regrette que le candidat n'ait pas amené son travail jusqu'à ceux de nos jours qui ont eu cet important problème pour objet. Les fictions naïves d'une antiquité crédule n'intéressent que d'une façon restreinte le savant professeur : c'est à la science moderne qu'il faut donner la parole dernière dans une étude de ce genre ; c'est elle qui doit avoir, sinon le bénéfice, du moins l'honneur obligé d'une comparaison avec les ingénieux ou poétiques systèmes de la Grèce sur l'origine de l'homme.

Nous sommes complétement partisan de la critique générale que les professeurs de la Faculté des lettres ont pour ainsi dire fait planer sur toute cette thèse, écrite avec une élégance et une précision de style latin qui ont été louées : elle manque de prémisses et de conclusions historiques. C'est, comme nous l'avons dit, l'étude simplement intéressante d'un épisode philosophique.

La thèse française de M. Bouché-Leclercq sur *les pontifes de l'ancienne Rome* est un travail de premier ordre. Malheureusement la discussion à laquelle il a donné lieu s'est trop longtemps maintenue dans les arcanes de la philologie et des antiquités romaines. Nous avons craint de ne pas la reproduire avec la netteté et la précision qu'elle méritait. C'est peut-être un des caractères des travaux originaux et d'une érudition patiente de ne pas prêter à un débat d'un intérêt qu'on peut appeler général, c'est-à-dire capable d'être ressenti du commun du public instruit. Un renseignement certain, que nous tenons d'un éminent professeur du Collége de France, et que l'attention dont les professeurs de la Faculté ont honoré le candidat confirme hautement, est que cette thèse sur les pontifes de l'ancienne Rome est à la hauteur des meilleurs travaux qui ont recommandé l'érudition allemande, et du nombre de ceux qui peuvent être présentés aux suffrages de l'Institut.

(2) Paris, Franck, 1871.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Dès les derniers temps de l'empire, au moment où se faisaient, chez nous, des essais de liberté, si dangereux pour un pouvoir incompatible avec elle, et si menaçants pour l'ordre factice et provisoire dont beaucoup se contentaient, il arriva que, parmi des esprits, d'ailleurs distingués et sans doute sincères, dont les écrits n'avaient pas une médiocre influence sur l'opinion du public sérieux, il se produisit un mouvement de réaction contre la Révolution française. Le changement profond que ce grand événement historique fit subir à nos mœurs et à nos institutions politiques était par eux ou déploré ou même raillé. Tourmentés de la crainte de voir encore une fois des tumultes civils, et se disant que, depuis 1789, ils se succédaient dans notre pays d'une façon presque permanente, si bien qu'il n'y avait rien de plus sûr en France que l'attente d'une révolte, ils jugeaient avec défaveur dans leurs écrits, en toute rencontre, cette Révolution française que tant de troubles publics semblaient continuer.

Ces écrivains, très-épris d'un idéal de tranquillité épicurienne comme Lucrèce ou Horace, et sentant que le calme de la cité est favorable non-seulement au travail des œuvres de haute critique, mais encore à leur influence sur l'opinion et à leur fortune, regrettaient qu'il ne fut pas possible de jouir en notre pays des douceurs et des avantages de la paix publique, et ils en rendaient la Révolution française responsable. Cette paix qu'ils désiraient, qu'est-elle, sinon la liberté tranquille? Au lieu de se demander si les troubles dont la menace ou le souvenir les attristaient justement n'étaient pas causés par les contrariétés dont on embarrassait l'établissement définitif de la liberté, ils parlaient avec mélancolie de 1789, époque de son premier avénement. Le plus distingué parmi ces esprits, M. Renan, écrivit un jour que s'il avait plusieurs vies, il en consacrerait une à l'histoire de la Révolution française. La façon plus hautaine que supérieure dont ce grand écrivain entend la philosophie des idées démocratiques ne nous fait pas trop regretter qu'il n'ait pu aborder cette entreprise. Il lui eût fallu pour la tenter une sorte de tendresse humaine et comme une pitié sociale, sans laquelle le jugement le plus ferme ne suffit pas à écrire l'histoire d'une révolution, née des misères du passé, trahie, compromise ou exploitée dès sa première heure, et à laquelle des amis ou faux, ou maladroits, ou coupables, n'ont pu faire perdre la gloire de ses immortels bienfaits. Vers la fin du dernier règne, c'était parmi les représentants de la haute critique historique, les plus nouveaux et les plus en vue, dont M. Renan était l'expression la plus éminente, que l'on pouvait suivre le travail de dénigrement raisonné contre la Révolution. L'avénement de la République est loin de l'avoir arrêté. Comme on veut qu'elle soit responsable des déplorables troubles civils, qui ont déshonoré le souvenir déjà sanglant de l'année 1871, la révolution de 1789 est aujourd'hui encore plus vivement attaquée dans les rangs de ces écrivains sérieux et remarquables dont les erreurs sont des accidents publics. Il y a quelques mois, M. Émile Montégut écrivait dans la *Revue des deux mondes* une longue étude, où il dépensait beaucoup de talent pour démontrer que la Révolution française était une duperie nationale ; aujourd'hui un écrivain dont le nom est un précieux appoint pour les idées qu'il défend, et serait

un honneur pour la cause qu'il embrasserait, M. H. Taine publie contre cette même révolution un violent pamphlet.

Un séjour en France de 1792 *à* 1795, *lettres d'un témoin de la Révolution française*, traduits par M. H. Taine (Paris, Hachette, 1872) est, paraît-il, l'œuvre d'une dame anglaise, qui n'a point dit son nom, arrangée à l'époque où elle fut publiée à Londres, en 1796, par M. John Gifford « écrivain politique fort connu dans ce temps-là » nous dit le traducteur français dans sa préface. Comme ce nouvel ouvrage de M. Taine aura, selon toute apparence, un certain succès, et qu'il sera très-lu des nombreuses personnes qui aiment à entendre dire qu'en 1792 « en nommant députés les gueux et les scélérats, les gens les envoyaient à Paris et assuraient leur tranquillité locale », nous regrettons très-vivement que le traducteur qui s'entend mieux que personne à discuter l'authenticité d'un écrit, ne nous ait pas édifiés sérieusement sur celle du livre qu'il fait connaître en France. « Probablement, écrit-il dans sa préface, si M. Gifford a touché au manuscrit, c'est tout au plus pour corriger ou peut-être pour arrondir quelques phrases; il a pu donner trois ou quatre indications, des conseils littéraires; mais l'œuvre est d'elle jusque dans ses détails, bien plus que les mémoires de *Madame de la Rochejacquelein* ne sont de madame de la Rochejacquelein. »

Je me permettrai tout d'abord de contredire sur ce dernier point M. Taine. Je suis du pays dont les *Mémoires de madame de la Rochejacquelin* racontent les mœurs et les guerres civiles du temps de la révolution. Que M. de Barante, qui était sous-préfet de Bressuire, au moment où ces mémoires furent rédigés, ait servi de secrétaire à la courageuse veuve de Lescure, mariée en secondes noces à M. Louis de La Rochejacquelin : c'est là un fait connu. Mais toutes les naïvetés politiques, les terreurs, les éclats d'héroïsme de l'illustre dame qui, dans son château de Clisson, dictait les souvenirs de la terrible époque qu'elle avait traversée au jeune fonctionnaire de Bonaparte, son voisin et même son hôte, se retrouvent dans les mémoires qui portent son nom (1). Il y là un effarement de femme qui ne trompe point. Je défie au contraire M. Taine de nier qu'il serait impossible de découvrir qu'une femme est l'auteur original des lettres anglaises qu'il publie aujourd'hui, s'il n'avait pas le soin de nous en avertir. C'est en vain qu'il dit que cette lady serait une tante désagréable ; je maintiens qu'elle ne sera jamais même une femme. Cette dame-là nous semble avoir étudié à l'université d'Oxford ou de Cambridge; elle a peut-être brigué les suffrages de quelque comté; je la soupçonne même d'être au mieux avec les ministres anglais de son temps. Finances, traités, passé et présent de l'histoire de l'Europe, connaissance intime de beaucoup de nos habitudes d'esprit, jugement toujours positif, toujours pratique, et sentant son homme d'État : tels sont quelques-uns des objets que cette remarquable inconnue possède à fond et quelques-unes des qualités de premier ordre qu'elle révèle. S'il est possible qu'un homme qui a de tels mérites ne soit qu'un personnage distingué de son pays, comme était sans doute M. John Gifford ; la femme qui les eût possédés aurait eu une réputation historique ou du moins aurait compté parmi ses contemporaines illustres. Lady Montaigu, sa compatriote, n'a point tant d'idées: et c'est à peine si mademoiselle de Lézardières a montré chez nous une aussi grande entente de la philosophie politique. Mais la dame anglaise dont nous parlons est bien au-dessus d'elle pour la netteté et la précision des vues. Je pourrais citer vingt phrases qui, psychologiquement, ne peuvent être d'une femme ; je n'en ai pas rencontré une qui révélât une femme d'une façon incontestable. Elle vit au milieu des dangers ; elle est arrêtée, interrogée par des municipalités dont la brutalité la révolte ; elle parle de scènes de meurtre et de violence ; et, au milieu de toutes ces aventures, pas une terreur vraiment féminine; pas même un de ces cris particuliers au *cant* anglais, plus facile à choquer chez les femmes ! Et que fait-elle entre Arras, Péronne, Abbeville, Paris, tantôt dans une auberge, tantôt sur la grand'route ? Comment cette femme qui n'a ni mari, ni enfant, ni même intérêt d'ucune autre sorte à défendre en France, s'obstine-t-elle à voyager, comme le ferait un homme de parti ou un espion, au milieu de dangers et de fatigues de toutes sortes ? Que ne repasse-t-elle bien vite le détroit, si les Anglais sont tellement menacés en France, si les mœurs y sont si révoltantes, si les droits des citoyens y sont si méprisés ? Est-ce donc pour le plaisir dangereux d'assister à ce spectacle qu'elle s'obstine à y rester, et à se faire emprisonner ? En vérité, à la façon dont elle parle de la France, des maux qui l'accablaient, en ce moment notre pays, de ceux qui venaient de l'étranger et aussi de nous-mêmes; à lire les calomnies dont elle affuble les vertus de cette époque terrible, on ne la plaint pas trop de coucher quelquefois en prison.

Voici quelques échantillons de la manière dont la France de cette époque est drapée dans ces lettres anglaises : « Le sac de Rome par les Goths n'offre rien d'égal aux actes de licence et de barbarie commis dans un pays qui s'intitule le plus éclairé de l'Europe. » Cela est dit du 10 août, et serait d'une certaine emphase même pour les derniers jours de la Commune. Un homme, déjà âgé, se rend à l'armée : — « A votre âge vous pouvez vous faire tuer, lui dit l'Anglaise. — N'ayez pas peur, madame, répond l'homme, on ne se bat pas pour ces gueux-là comme pour son roi. » — Peu vraisemblable de la part d'un savetier, comme était cet homme, parait-il. — « Je me suis trouvée, écrit plus loin cette singulière Anglaise, dans différentes parties de la France pendant les périodes de la Révolution... J'affirme que je n'ai encore rencontré qu'un homme qui ait un grain de réel patriotisme. » — Elle néglige de nous dire quel est cet homme si rare, dans un pays qui s'apprête à repousser toute l'Europe coalisée. Il est vrai que M. Taine a mis en note à la suite de ce passage : « *Je pense qu'ici* le jugement de l'auteur est injuste. » — « Aucun homme honnête n'accepterait, trouvons-nous ailleurs dans le livre de cette voyageuse, des commissions semblables et n'accomplirait les services qui y sont annexés. » Elle veut parler de la mission de commissaire de la Convention, qui fut remplie par toutes sortes de gens, je le veux bien, mais y compris des honnêtes gens. « X... était connu avant la révolution pour une sorte d'escroc, et a été presque convaincu de faux. Tels sont, cependant, la plupart des fonctionnaires. » Ici je cherche avec dépit une note de M. Taine : « *Je pense qu'ici* le jugement de l'auteur est exagéré » ; mais je ne la trouve pas et je m'en passe. — « La grand messe qui est célébrée par un prêtre assermenté est fréquentée par une congrégation nombreuse, mais mal habillée et sentant mauvais ; la basse messe, au contraire, qui se dit plus tard et pour laquelle on

(1) Voyez un article de M. Emile Beaussire : *Quel est le véritable auteur des Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein ?* (*Revue des cours littéraires* 7e année (1870), page 333.)

tolère des prêtres non assermentés, a une assistance plus brillante, quoique beaucoup plus restreinte. » Cela est presque d'une Anglaise, je l'avoue ; mais çà peut bien être aussi d'un simple Anglais formaliste et naïf, et qui a mauvaise grâce à dire quelques lignes plus loin, avec une ironie dédaigneuse : « Et c'est là le siècle et la patrie des *philosophes !* » — « Vous autres Anglais, qui vivez dans un pays de guinées, de shillings et de pence, est-il dit dans un autre endroit, vous n'avez pas idée de notre embarras depuis que nous sommes privés d'espèces. »

Je prendrai la liberté de demander à M. Taine si cette dame anglaise inconnue, qui fait à chaque instant l'éloge de la constitution de son pays, qui consigne dans ses lettres un grand nombre de remarques analogues à celles-ci : « Vous possédez (vous, Anglais) une constitution qui n'a besoin d'aucun serment pour vous être chère, et une liberté nationale sentie et appréciée de tous sans l'aide d'une décoration extérieure »; qui peint des couleurs les plus vives et presque toujour excessives l'état nouveau d'un peuple dont la révolution risquait d'avoir des partisans en Angleterre et excitait toutes les inimitiés de son gouvernement ; si cette femme qui n'a rien de féminin ; si ce voyageur en France qui n'a rien à faire au milieu des troubles qui en rendent le séjour si dangereux ne pourrait pas être tout simplement le sieur John Gifford, celui que M. Taine nous présente comme le « répondant » et le correcteur de ces lettres? Les passages que M. Taine a supprimés dans sa traduction n'aideraient-ils pas à résoudre plus facilement cette question? Ne les a-t-il pas omis parce qu'ils lui semblaient trop excessifs? Et certes ils devaient étrangement dépasser la mesure, si l'on en juge par ceux qu'il a traduits.

J'avouerai à M. Taine que j'incline fortement à croire que la dame anglaise n'a jamais existé et que l'auteur de ces lettres est le sieur John. Et veut-il que je lui en donne une raison tirée d'un ordre de preuves que j'appellerai, faute d'un autre mot, les preuves en dehors? Je trouve dans la *Biographie universelle* de Michaud, sans aller chercher plus loin, que ce John Gifford était un certain citoyen anglais qui mangea sa fortune, vint en France de 1782 à 1788, fut lié intimement avec les ministres anglais d'alors, se fit remarquer par son hostilité contre la Révolution française, et fonda à Londres le journal *l'Anti-Jacobin* dont il fut le rédacteur. Il mit sa plume au service du cabinet anglais, qui fit tirer ses brochures à un nombre considérable d'exemplaires. Pendant vingt ans, il poursuivit la France de ses attaques, et la reconnaissance ministérielle le nomma *magistrat de police* à Worshisp. L'œuvre que M. Taine a traduite méritait à elle seule une semblable récompense.

Nous nous abstiendrons de demander à M. Taine s'il est opportun d'augmenter les griefs d'une partie de l'opinion contre la Révolution française, et s'il y a grande utilité à s'acharner contre une époque qui a existé et qui ne peut être supprimée de notre histoire. L'œuvre qu'il nous donne eût été sérieuse, et les passages curieux qu'elle renferme eussent fait partie d'un travail digne d'estime, que nous nous bornerions à regretter le mal qu'une semblable publication aurait pu faire, selon nous, à l'esprit public. Maintenant, nous l'espérons, ce livre sera inoffensif, et nous pensons bien qu'il ne s'en répandra pas chez nous un nombre d'exemplaires aussi considérable que ceux dont le ministère anglais gratifia son pays, au temps de la première apparition, dans la langue de l'honnête sir John Gifford. Il eut trois éditions, à des intervalles rapprochés, dit M. Taine ; parbleu ! je le crois bien; commandé par la police ministérielle, il était répandu par elle, et c'est elle qui en récompensa l'auteur par une charge de police sédentaire.

Ce que nous demandons à M. Taine, c'est de nous prouver ce qu'il a avancé dans la préface de sa traduction et qui seule pouvait faire prendre son ouvrage en considération, à savoir que ces lettres sont les confidences sincères d'une dame anglaise voyageant pour son seul intérêt en France, et non pas, comme nous le croyons, l'œuvre d'un agent de la police britannique, très-distingué sans doute, mais parfaitement vendu. Tant que M. Taine n'aura pas répondu à cette question que plus d'un lecteur lui adressera en même temps que nous, nous serons persuadé qu'il s'est laissé abuser de la meilleure foi du monde, mais complétement ; que cette femme dont il se plaît à faire le portrait en disant d'elle : « Si j'avais une tante de ce caractère, je lui rendrais tous mes devoirs avec exactitude, et dans les grandes occasions je pourrais lui demander conseil, » ne mérite point ces égards de docilité et de respect, et est tout au plus bonne à faire un oncle assez déplaisant ; que ce touriste amateur, en un mot, n'est qu'un commis de Pitt en France, et que ces notes ne sont point des impressions de voyage qui méritent une attention sérieuse, mais des rapports politiques, faits pour diriger l'opinion anglaise contre nous, à une époque où notre patrie était menacée par l'Europe, lesquels n'ont droit qu'à de médiocres égards de la part de l'opinion française contemporaine.— « Il est certain qu'un Français, après avoir lu ce livre, dit M. Taine, trouvera le breuvage amer. Il faut le boire cependant, car il est salutaire. » Merci! ce breuvage est une drogue anglaise composée pour le solide estomac des gens de la Tamise par un habile charlatan au service d'habiles ministres anglais, et nous déclarons qu'il n'est pas fait pour nous.

Nous avouerons que cette œuvre de M. Taine a été pour nous le grand événement littéraire de cette semaine. Comment parler, après cette longue causerie, de plusieurs publications d'un grand intérêt historique, comme *le Siége de Paris*, par le général Vinoy (Paris, Henri Plon, 1872), et *Orléans*, par le général Martin des Pallières (idem)? Nous serons obligé de revenir la semaine prochaine sur ces travaux considérables, dont l'un, celui de M. Martin des Pallières, est fait pour passionner l'opinion.

Un mot en finissant, et sans autre transition, sur le discours de M. Beulé à l'Assemblée nationale, au sujet de la subvention ministérielle accordée aux théâtres lyriques. L'éloquent professeur n'a pas médiocrement servi les intérêts élevés, sinon les plus nécessaires, de l'esprit français en faisant maintenir les secours que l'État accorde à cet art supérieur de la musique, que les magnificences de notre Opéra semble avoir établi dans Paris, comme dans sa capitale. Les philosophes anciens enseignaient que le beau n'était pas séparé de l'utile : l'argent que l'éclat de notre première scène lyrique répand dans le commerce parisien est un commentaire expressif de cette maxime.— Je ne pourrai donc pas parler longuement non plus de la belle étude, si grave et si personnelle, que M. Laugel a publiée dans la *Revue des deux mondes* sur l'aristocratie anglaise!

CH. LOIRET.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 40 30 MARS 1872

LE VENDREDI-SAINT POLITIQUE

L'horizon politique se rassérène visiblement. L'interpellation au sujet des affaires d'Italie a été enterrée sans aucune résistance de la part de ses auteurs. Par parenthèse, on a été assez étonné de voir la droite et son chef d'attaque, M. Dupanloup, se rendre aussi facilement aux excellentes raisons de M. le président de la République. Pourquoi avoir persisté si longtemps à maintenir leur interpellation si impolitique, pour l'abandonner aussi facilement ? On avait parlé d'une inspiration du Saint-Esprit venue de Rome par le télégraphe : c'est pure calomnie. Enfin tout est bien qui finit bien. Nous aurions désiré cependant voir le gouvernement français s'expliquer d'une façon plus nette, de façon à décourager toute future velléité de ce genre, et à dissiper, une fois pour toutes, ce nuage inquiétant entre la France et l'Italie.

Quant aux projets monarchistes, l'insuccès du manifeste leur a porté le dernier coup et, à part quelques *Lorgerillades* sans gravité, tout est tranquille de ce côté-là. Le projet de loi déposé par M. Victor Lefranc sur ou plutôt contre la presse a été sagement abandonné par le gouvernement devant une opposition qui honore la Chambre.

Reste encore un point noir : l'impôt sur les matières premières. Là-dessus M. Thiers paraît inébranlable, et l'Assemblée ne veut pas se déjuger. Nous ne croyons pas pourtant qu'il y ait rien à craindre de ce côté. D'abord, vérification faite, il s'est trouvé que ce fameux impôt qui devait tout sauver, rapportera, en tout et pour tout, en 1872, *six millions*, une obole, comme vous voyez. M. Thiers se rejette sur d'autres considérations, qui ne peuvent avoir plus de succès.

« L'avenir est assuré, » dit il, « les traités avec l'Angleterre » sont rompus, les traités avec les autres nations *seront* modi- » fiés ». De quel avenir s'agit-il ? En admettant chez toutes les puissances une bonne volonté au moins problématique, nous n'aurons la pleine *liberté* de rompre avec la liberté commerciale que dans six ans au plus tôt. Il faut bien admettre qu'il faudra un certain temps à la consommation et à la production nationales pour se *retourner*, pour reprendre les bonnes habitudes du temps de Colbert ou du baron Louis, que le diable emporte ! Et qui nous dit encore que l'expérience réussira ? Qui nous dit qu'il ne faudra pas en revenir au système du libre-échange auquel toutes les nations civilisées se rattachent de plus en plus ? Voilà donc cet avenir « assuré » auquel M. Thiers sacrifie si gaiement le présent du commerce et de l'industrie de la France, les bonnes relations avec l'extérieur ! En vérité, c'est à n'y pas croire, et, en considération des grands services que nous a rendus l'éminent homme d'État, il faut renoncer à qualifier une aussi étrange façon de raisonner.

A l'extérieur on s'est préoccupé, non plus comme la semaine dernière, d'une alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie, mais de quelque chose de plus grave encore. En se fondant sur les ordres donnés par le gouvernement russe de réarmer Sébastopol, sur un bruit que le prince de Hohenzollern abdiquerait prochainement en Roumanie par ordre de la Prusse, et sur d'autres indices encore, on parlait d'une triple alliance entre la Prusse, la Russie, l'Italie, pour démembrer l'Autriche et se partager ses dépouilles. Depuis le partage de la Pologne et l'annexion violente de l'Alsace et de la Lorraine au territoire allemand, de pareilles rumeurs ne peuvent plus être taxées d'invraisemblance. En droit public, tout est possible depuis qu'il n'y a plus de droit public. Néanmoins, tout projet de partage de l'Autriche nous paraît devoir être relégué dans les régions de l'improbable, tout au moins, par des raisons assez sérieuses. En premier lieu, l'Italie, très-occupée de ses affaires intérieures, n'est nullement disposée à s'engager dans une voie aussi aventureuse avec deux puissants complices, et à renouveler à leur profit la fameuse alliance de l'homme et du cheval. Prendre Trieste, c'est fort bien, mais le garderait-on ? et les nécessités « historiques » du rôle de l'Allemagne ne l'obligeraient-elles pas bientôt à s'emparer d'un port sur la Mer Intérieure ?

En second lieu, et c'est là le point réellement important, il nous semble bien difficile que la Prusse et la Russie puissent s'entendre dans une affaire comme celle-là. En dehors de toute considération d'équilibre — encore un mot qu'il faut

rayer du dictionnaire diplomatique, — si l'Autriche est partagée, la Prusse ne peut faire moins que de prendre la Bohême, c'est-à-dire la plus forte position stratégique de l'Europe, ce qui doit déplaire à la Russie. En revanche, la Russie ne peut faire moins que de prendre tous les pays danubiens jusqu'à la mer Noire, ce qui ne saurait être toléré en Allemagne : celle-ci ne peut consentir, en effet, à voir passer entre les mains de sa puissante voisine les bouches du Danube, qu'elle considère comme le plus allemand des fleuves. Les hommes d'État de la Russie et de la Prusse savent trop bien leur métier, nous ne l'avons que trop vu, pour commettre de semblables fautes.

D'ici à quelque temps, l'Autriche n'a donc rien à craindre que d'elle-même et de ses propres divisions. Et puisque le nom de cet État est venu sous notre plume, nous croyons devoir résumer ici quelques observations qu'il nous a été récemment donné d'entendre à ce sujet, et qui nous ont paru éclairer, dans une certaine mesure, le problème si obscur des destinées de la nation autrichienne.

La grande fatalité qui pèse sur cet empire, c'est, comme chacun sait, l'étonnante diversité des races groupées sous l'autorité des Hapsbourg, mais, ce qu'on sait peut-être moins en France, c'est qu'aucune loi régulière n'a présidé à la distribution de ces races. Dans quelques kilomètres carrés, vous trouvez des villages allemands, madgyars, tchèques, s'entre-détestant à qui mieux mieux. Les guerres avec les Turcs ont broyé ensemble tous ces peuples sans les mélanger. Ajoutez à cela que, pendant cinquante ans et plus, M. de Metternich a constamment opposé les nationalités les unes aux autres. Il a battu les Hongrois avec les Croates, les Italiens avec les Allemands. L'effroyable haine qui a été le résultat de cette « habile » politique n'est pas l'un des éléments les moins importants de cette difficile question.

Mais il y a quelque chose de bien plus grave peut-être. Toutes ces races et ces sous-races, Allemands, Bohèmes, Madgyars, Croates, Slovènes, Slovaques, etc., etc., avaient encore un lien qui les rattachait entre elles. C'était le catholicisme, formant le seul terrain commun sur lequel toutes ces populations pouvaient jusqu'à uncertain point s'entendre. A mesure que le catholicisme décroît, le lien se relâche, et les divers fragments, n'étant plus retenus, ne restent à leur place que par la force de l'habitude. Gare le premier choc ! Sous ce rapport, le coup, porté par la proclamation de l'infaillibilité du pape aux institutions et au. nations catholiques, a été beaucoup plus rude pour l'Autriche que pour les autres États de la même communion. Les sources mêmes de la vie ont été atteintes en elle. Notez que l'effet a été plus grand au centre de l'empire qu'aux extrémités, ce qui n'est guère de nature à raffermir la cohésion d'un tout aussi chancelant, aussi profondément ébranlé.

Le grand vice d'une situation pareille, c'est qu'elle est à peu près irrémédiable, au moins jusqu'à ce qu'un lien nouveau ne soit venu prendre la place de la croyance défaillante. Que sera-t-il, et, d'abord, sera-t-il? Ce problème, qui regarde aussi toute l'Europe, est d'une complication trop grande pour que nous osions l'aborder ici.

Quelques mots cependant sur le mouvement *vieux catholique*, dont l'importance, comme on sait, est jusqu'à présent beaucoup plus grande en Allemagne qu'ailleurs. Nous comprenons très-bien que l'Église ayant définitivement rompu, dans le dernier concile, avec toutes les traditions rationnelles, un certain nombre d'esprits élevés, qui ne se maintenaient dans l'orthodoxie qu'à force de sacrifices de raison (1), exaspérés par cette dernière atteinte, se soient enfin révoltés. Mais une fois dans cette voie, peuvent-ils se contenter d'en revenir purement et simplement au symbole de 1869 ? Ne sont-ils pas, pour ainsi dire, engagés d'honneur à briser de plus haut et de plus loin avec la tradition ultramontaine? Et s'ils en agissent ainsi, où remonteront-ils? La question, paraît-il, a été déjà agitée, et des considérations d'opportunité ont seules retardé des déclarations officielles à ce sujet. « Nous ne vou- » lons pas », disait récemment un des *vieux catholiques* les plus autorisés, dans un entretien, « nous ne voulons pas, » comme Bossuet, éviter de tomber dans le schisme pour tom- » ber dans l'hérésie. Nous voulons revenir aux temps où l'Église » n'avait pas encore été corrompue, avant les *fausses décré-* » *tales*, avant tout ce mouvement qui nous a conduits où nous » en sommes. »

— Ce serait donc une variété du protestantisme, qui, lui aussi, a toujours eu la prétention de remonter aux premiers siècles du christianisme? — « Nullement; nous voulons con- » server le sentiment *universel, catholique*, et ne pas nous asso- » cier à cet individualisme dissolvant qui *sépare* au lieu de » *réunir*, de *relier*. Nous voulons toujours nous appuyer sur » le fameux précepte de Vincent de Lérins : *Quod semper*, » *quod ubique, quod ab omnibus*. » A ce moment fut interrompue la conversation, qui devenait fort intéressante. Nous avouons ne pas avoir grande confiance dans l'avenir du mouvement *vieux-catholique*, si c'est bien ainsi qu'il veut procéder. Il sera certainement bien plus difficile de *ramener* le genre humain au XIe qu'au XVIIe siècle, ce qui n'est déjà pas aisé. Et d'abord, on ne *ramène* pas plus une civilisation à son début qu'on ne peut rendre à un homme fait, à un vieillard, les pensées, les facultés qu'il avait dans son enfance. La règle de Vincent de Lérins devient inapplicable, à partir du moment où il n'y a plus eu entre les hommes que des divergences indéfiniment croissantes sur toutes les questions. Vous ne pouvez pas faire que l'ultramontanisme et le protestantisme n'aient pas été, et ce ne peut être dans une tradition aussi tourmentée que vous trouverez cette unité que vous cherchez.

S'il nous était permis d'oser donner notre opinion en si grave matière, il nous semble qu'au lieu de remonter au XIe siècle, il serait bien plus intéressant et plus utile, plus fécond en résultats, de chercher ce qu'on pense au XIXe siècle, de s'efforcer de découvrir les points sur lesquels tout le monde est *aujourd'hui* d'accord, de provoquer ainsi une sorte de concile vraiment *universel*, vraiment catholique, ouvert à toutes les variétés de la pensée et de la croyance humaines, sans exclusion de sectes, ni même de religions. Qui sait? peut-être qu'alors, en examinant de *bonne foi*, sans parti-pris, avec toute la sincérité, toute la rigueur de la science, toutes les formes qu'a successivement revêtues l'idéal humain, arriverait-on à découvrir, épars dans les traditions, dans les répugnances, dans les aspirations de tous les peuples,

Disjecti membra poetæ,

les éléments de cette unité que nous cherchons et qui nous fait aujourd'hui si cruellement défaut. Alors peut-être les

(1) Expression des professeurs romains s'adressant à Dœllinger.

hommes retrouveraient-ils cette jouissance suprême que l'Europe a connue au moyen âge, et qui résulte de la communauté, de la *communion* des sentiments et des idées.

Nous comptons sur la solennité du jour où paraîtra cet article, pour en excuser la conclusion.

LES DÉBUTS DU SOCIALISME EN FRANCE (1)

I

LE JACOBINISME FINIT. — LE SOCIALISME COMMENCE. BABEUF, SAINT-SIMON, FOURIER.

Ce que Camille Desmoulins entrevoit dès 92, la *Terra incognita* qu'il signale à l'horizon, paraît au 9 thermidor. Les chefs des trois écoles socialistes, Babeuf, Saint-Simon, Fourier, sortent presque en même temps des prisons de la Terreur.

Saint-Simon avait trente-quatre ans, Babeuf trente, Fourier vingt-deux. Saint-Simon avait été enfermé au Luxembourg, et Babeuf à l'Abbaye. Fourier, en 93, après le siége de Lyon, fut très-près de l'échafaud, puis, en 94, prisonnier à Besançon.

Leurs idées, à l'origine, ne sont nullement discordantes; elles ont le même point de départ : l'humanité, la pitié, la vue des extrêmes misères. L'ardent foyer en fut Lyon, d'une part, où vivait Fourier; de l'autre, la Picardie, patrie de Babeuf; et le profond centre du monde, la Commune de 93, où Chaumette, son apôtre, accueillit les socialistes de Picardie et de Lyon.

Le peuple mourait de faim. Du papier, des lois, des clubs, ne suffisaient pas. Il fallait du pain. Trois pensées surgirent du cœur. Quelque opinion qu'on ait des trois fameux utopistes, il faut dire que leurs systèmes, leurs excentricités même, sortirent d'un cœur admirable, de l'élan le plus généreux.

Babeuf, dans ses premiers ouvrages, fort sage, encore éloigné de l'impossible utopie qui le mena à la mort, ne demande (comme Chaumette) que le partage des terres désertes qui surabondaient, le partage des communaux pour les rendre productifs. Le *Droit* est sa base unique, le droit universel des hommes « à la suffisante vie. »

Saint-Simon veut le *Progrès*. Le progrès immédiat pour lui, c'est de faire passer la terre des mains nobles, oisives, aux mains laborieuses et fécondes, de la mettre en menues parcelles, à bas prix, pour le paysan. De là ses spéculations, si désintéressées, sur les biens nationaux. De là aussi son fanatisme pour la Science, cette religion positive qui va centupler les forces de l'homme, ses ressources, ses moyens de bonheur.

Fourier rêve l'*Harmonie*. Ne vers le Lana, il connaît ses humbles, mais admirables associations fromagères. A dix-huit ans, la vision du Palais Royal, à Paris, éblouissant d'art, du noble enseignement du Cirque, le saisit, lui donna un songe du phalanstère de l'avenir. Mais rien n'agit plus sur lui que le brûlant milieu de Lyon, ses fraternités ouvrières. Le socialisme était là chez lui, et déjà ancien chez les Vaudois lyonnais, les Pauvres de Lyon. Il avait eu comme un saint, une légende en 93 (dont je parlerai tout à l'heure). C'est Lyon surtout qui fit Fourier. Il y vit l'excès des maux et il y chercha les remèdes. Son rêve d'harmonie tourna vers la société agricole, vers les fraternités rustiques, dont il avait vu le germe au Jura. Sous forme de calculs bizarres, il devint un grand poëte, le poëte de la faim. « La suffisante vie » de Babeuf ne suffirait plus à celui-ci. Mille ans de faim sont en lui, et il aurait en pitié les tables de Gargantua. Il tire de l'association les miracles de l'abondance, fait asseoir toute la terre à un prodigieux banquet.

La terre? Mais c'est peu de chose. Il faut qu'elle soit si heureuse que le bonheur en regorge dans toutes les planètes voisines et dans les globes infinis que nous devons traverser.

On ne comprendra jamais la France en 93, le *crescendo* de ses misères accumulées de siècle en siècle et pesant alors du poids du temps qui était derrière, tant qu'on n'aura pas écrit un terrible livre qui manque : *l'Histoire de la faim*.

« Quoi donc? Ce qu'on dit du progrès serait faux? » me dira-t-on.

Non. Mais observons deux choses :

1° Le progrès n'est point du tout une ligne droite et suivie; c'est une ligne en spirale qui a des courbes, des retours énormes sur elle-même, des interruptions si fortes qu'il ne recommence ensuite qu'avec peine et lentement;

2° En bien des choses où les maux ont diminué, la sensibilité augmente. Moins endurci, on a bien plus l'impression des douleurs présentes, les regrets, les soucis, les craintes.

Voilà ce que j'ai observé tout le long de ma grande histoire, en traversant tant de famines. Je voyais, en avançant, un sens se développer, celui des besoins, des misères. Oui, on souffre davantage à mesure que vient le temps. On prévoit mieux, il est vrai, mais on est de plus en plus affiné pour la douleur.

Les animaux meurent sans bruit. La faim qui revient souvent, la très faible alimentation qui use, atténue, alanguit les facultés digestives, rend scrofuleux, rend phthisique, mais tue assez doucement. On se déshabitue de vivre. On se dit : « Pourquoi manger? » C'est ce que nous avons vu (peu après 1860) dans l'extinction immense des tisserands de Normandie. C'est ce que nous comprenons des grandes extinctions d'hommes qui moururent à petit bruit dans le lointain moyen âge.

Vers 1300, lorsque le serf ne paya plus seulement en denrées, mais en argent, la piqûre du désespoir fut atroce. Tout eût fini sans la leçon de Satan (qui fut le Malthus d'alors) : « Peu d'enfants et beaucoup de blé. Supprimer les bouches inutiles. N'engendrer plus pour la mort. »

Louis XII nous remonte un peu. Henri IV nous remonte un peu. Mais quelle rechute terrible avec la guerre de Trente ans, avec le vampire Mazarin! Un chiffre certain, authentique, dit qu'une terre qui, sous Henri IV, rapportait 2 500 livres, n'en donne plus sous Mazarin que 400. (Voy. Feillet.)

Il y eut dix années meilleures, de l'avènement de Colbert jusqu'à la guerre de Hollande (1661-1670). Mais après, un nouvel état de misères et d'épuisement. Boisguilbert, dans ses préfaces, dit lugubrement : « Plus d'huile à la lampe. L'année 1709 paraît être le décès de la France. Ce qu'en ra

---

(1) Ce qu'on va lire forme les quatre premiers chapitres d'un livre nouveau de M. Michelet, intitulé : *Le Dépositaire et les origines de Bonaparte*, qui paraîtra sous peu à la librairie Germer Baillière.

Avec ce volume commence la dernière série de la grande *Histoire de France* de M. Michelet, [illegible] *Histoire de France*, et qui sera [illegible] dont le [illegible] de la Révolution.

conte Duval dans ses *Mémoires* fait horreur. A peine se remettait-on que la grande debâcle de Law nous fit enfoncer de nouveau.

La nourriture insuffisante ramène, au XVIIIe siècle, ce détraquement des nerfs que l'on vit au XIVe (dans la danse de Saint-Guy), les convulsions de Saint-Médard, si près de l'épilepsie. Les plaisanteries des Anglais sur les *grenouilles françaises*, le peuple maigre, etc., ne sont que trop bien fondées. Dans la classe la plus connue, celle des gens de lettres, on voit des misères incroyables. On voit Rousseau, sans asile, coucher dans une grotte, près Lyon. Diderot nous conte qu'un jour il s'évanouit de faim, etc.

Cependant l'industrie naissante, les étoffes de Lyon, sous Colbert, sous Louis XV le meublé, les arts charmants de Paris qui alors conquirent l'Europe, augmentaient la population ouvrière des grandes villes. L'ouvrier travailla *en chambre*. Quoi donc ! il avait une chambre ? La *mansarde* avait été créée sous Louis XIV. On ne fut plus entassé dans un malpropre pêle-mêle. Le vieux communisme cessa. On eut un *chez-soi*, et, dès lors, une femme et une famille, souvent de nombreux enfants.

Ainsi, ce progrès moral fut un progrès d'embarras. Comme on sentit mieux la misère dans les mauvais temps de chômage ! Dans les *macabres* d'Holbein, la mort semble joyeuse et légère, tout heureuse de n'exister plus. Mais l'homme-famille, grand Dieu ! combien les épreintes de la faim lui sont devenues sensibles ! Les mères !... Elles auraient passé à travers le fer et le feu !... On le vit le 6 octobre, quand elles allèrent à Versailles prendre, au milieu de leurs gardes, le *boulanger*, la *boulangère*, et les ramener à Paris. On le vit dans toutes les grandes journées de la Révolution. Ce sont les femmes, les mères, qui les rendirent plus furieuses. Et, quand les hommes furent las, elles seules persévérèrent. Il y eut des jours terribles où l'on ne vit que des femmes : alors nul cri que la faim.

J'excuse tout à fait Quesnay d'avoir tout vu dans la terre, d'avoir fait de l'Économie comme une religion de l'agriculture. Mais tous ces appels à la terre ne pouvaient être entendus d'elle. Le fisc, sous Louis XIV, ayant saisi, vendu, détruit tous les troupeaux, plus d'engrais. L'épuisement alla croissant. Le voyageur Arthur Young traversa de vastes terres abandonnées. Pourquoi ? Un chiffre l'explique (Doniol, 433). La moitié du champ, chaque année, devait rester au repos, et la moitié cultivée ne rendait que quatre fois la semence. Tirez de là l'impôt, la dîme, les taxes seigneuriales, rien ne reste pour manger. Nulle raison de cultiver.

Mais voilà 89... Sans doute nous sommes sauvés ? Au contraire : la France subit une chose inouie. Pendant deux ans, point de culture. C'est une opération terrible en histoire naturelle de se métamorphoser, de changer de peau. Il y a de quoi en mourir. Cet entr'acte dans la culture a lieu quand la terre n'est plus au clergé, à l'émigré, et n'est pas encore vendue, divisée au paysan. Il y eut sur des espaces immenses interruption du travail, attente. Mais la vie n'attend pas. La faim, surtout dans les villes, atteignit la limite extrême où elle soit arrivée jamais.

La vue de ces cruelles misères était pour le cœur un supplice. La faim crée des maladies ; mais le spectacle de la faim fit aussi une maladie, très-nouvelle et propre à ce siècle, *la furie de la pitié*. L'humanité fit des appels insensés à l'inhumanité même, à la mort, au grand médecin, qui semblait pouvoir d'un coup guérir tous les maux de ce monde. Marat qu'on saignait sans cesse et qui ne voyait que du rouge, fut un philanthrope atroce. Châlier, un saint de la Terreur, qui ne fut cruel qu'en paroles, mais qui eut au cœur un amour infini des pauvres et de tout ce qui souffrait, effraya Lyon de son délire. Son ami, le riche Bertrand, donna tout et vint à Paris s'unir à Chaumette et Babeuf.

II

BABEUF.

Bertrand arriva de Lyon, et Babeuf de Picardie, à peu près au même moment. Tous les deux se rallièrent non aux Jacobins, mais à la Commune, à Chaumette. Ils le trouvèrent dans la crise épouvantable de Paris qui mourait de faim. Chaque jour il devait répondre aux foules désespérées qui, comme un élément aveugle, venaient heurter à la Grève, en criant : « Du pain ! du pain ! » Le bureau des subsistances, où se précipitaient des foules, avait pour secrétaire Babeuf.

L'inaltérable douceur de Chaumette, sa prodigieuse patience, amortissaient quelque peu le choc de ces vagues humaines. Pendant trois longs mois entiers, juin, juillet, août, où les Comités ne firent rien, il soutint ce flot. Avec quoi ? Avec des paroles, des projets, des plans de réformes. Il nourrissait ce peuple misérable, mais intelligent, des prospérités à venir. Les registres de la Commune (voy. *Archives de l'Hôtel de Ville*) sont chose admirable et sacrée. Il n'y eut jamais une administration plus inquiète du bien du peuple, qui, du plus haut au plus bas, à ce point sentît, prévît tout. Depuis la réforme des hôpitaux jusqu'au Musée du Louvre, aux Conservatoires de musique, sa paternité embrasse toute la vie populaire. Une seule chose manquait, le pain.

Ce qui calmait le plus le peuple, c'était le désintéressement connu, la sobriété fabuleuse de ses magistrats. Jacques Roux, membre de la Commune, et ses amis, ses disciples, refusèrent obstinément tout salaire, celui qu'on donnait même pour l'assistance aux sections. Ils jeûnaient avec le peuple. Le secrétaire des subsistances, Babeuf, avait la vie austère du plus rigide stoïcien. Lui, sa femme et son enfant, ils ne mangeaient que du pain. La femme et le fils déjà travaillaient, aidaient le père. Ce fils (Émile, élevé d'après l'*Émile* de Rousseau) garda toujours la forte empreinte de cette haute austérité, du plus ardent patriotisme. Quand l'étranger entra en France, il monta à la Colonne et il se précipita.

Babeuf était d'un pays que j'appelle le midi du Nord, la Picardie, race inflammable, où abondent les cœurs généreux (citons Camille Desmoulins, qui commence la Révolution, et Grainville qui la finit par l'épopée du *Dernier homme*). Ce sont des populations très-bonnes. Qui jamais en bonté, en charité, en pitié, surpassa les femmes picardes ? Babeuf fut atteint du mal qui perdit Châlier, tant d'autres, la pitié violente, active, qui ne s'égare point en discours, mais veut, en acte et en fait, mettre ici-bas un régime d'humanité, de justice.

Il était de Saint-Quentin. Tout ce qu'on sait de sa famille, c'est que son père, au service de l'étranger, éleva le philanthrope Léopold, duc de Toscane. Ce serait donc d'un Babeuf que Léopold aurait reçu les idées philosophiques, économiques de la France ? Ce père était-il un disciple de Que-

nay, de l'école économiste de la terre ? Je le croirais. Car je vois son fils, orphelin de bonne heure, qui se fait l'homme de la terre, arpenteur et géomètre, faiseur de terriers, comme on disait. Dès seize ans, il est plongé dans les archives seigneuriales, et prend à fond la connaissance du régime d'iniquité qui fit faire la Révolution.

Ce qui le choquait le plus, lui était intolérable, c'était la manière monstrueuse dont on imposait la terre, dont on répartissait les taxes. En mettant d'abord à part les biens des privilégiés, on retombait cruellement sur le simple cultivateur. Il n'était point appelé à donner des renseignements pour éclairer les collecteurs. Ceux-ci déchargeaient leurs biens, déchargeaient ceux de leurs amis, en surchargeant tout le reste. Pour la vérification, ils s'assemblaient au cabaret avec les notables du lieu, bâclaient tout parmi les pots (Bab., *Cad.* 37). Babeuf, en 89, écrit son premier livre, *Cadastre perpétuel*. Livre très-bon, très-modéré. Il part des idées de Rousseau, de Raynal, sur le droit de tous à la terre; mais, en pratique, il ne demande que des choses fort applicables. « Je ne prétends pas rétablir la primitive égalité, dit-il, mais je dis que les malheureux pourraient la redemander si les riches persistaient à refuser des secours, et les secours honorables qui conviennent à des égaux. » Le premier c'est l'éducation, uniforme, égale pour tous.

Rien n'indique qu'il ait connu Morelli. Son livre n'est point communiste. Il reconnaît partout le droit de propriété. Il explique le but de l'impôt. La société qui lève l'impôt, doit l'employer à protéger et les actes de l'industrie actuelle, et les fruits de l'*industrie antérieure* qui amassa les capitaux. Seulement, dit-il, le rentier doit payer double.

L'ouvrage présenté à l'Assemblée Constituante fut bien accueilli, loué. Il est de 89, mais postérieur évidemment aux décrets du 4 août, à la renonciation aux droits seigneuriaux. C'est le seul point où il soit vraiment révolutionnaire. Il y parle des *promesses* qui doivent être réalisées, qui ne peuvent rester de vains mots.

Son fort bon portrait gravé (1790), de figure très-résolue, d'œil ferme, de grand nez, décidé, indique assez l'homme d'action qui veut réaliser le droit, le rigoureux géomètre de justesse et de justice.

Il avait pris au sérieux les lois que faisait l'Assemblée. Il ne laissa pas dormir les fameux décrets du 4 août. Le pauvre paysan picard continuait de payer. Babeuf l'avertit de son droit. Il y eut alors sur la Somme ce qu'on nommait insurrection, et ce qui n'était après tout que l'exécution de la Loi. La suppression des gabelles fut de même, grâce à Babeuf, exécutée à la lettre; les préposés furent chassés. De là un procès terrible en 90. Il est jugé à Paris. Babeuf acquitté devient populaire. Il est nommé administrateur de la Somme au 10 août 92).

Mais là, il a le secret de mettre contre lui tout le monde. Dans la terrible misère où l'on était, il propose de partager, cultiver les biens communaux, ces landes qu'on laissait stériles. Les plus indigents, pour paître une chèvre, aimeraient qu'on laissât à la vaine pâture, au désert, les terres de demi lieue carrée. Les gros du pays ameutèrent contre lui ces masses aveugles. La rage alla jusqu'à mettre sa tête à prix. On l'aurait traqué, tiré, tué, comme une bête sauvage.

En juin 93, il se sauve à Paris, à la Commune où on le place au Bureau des subsistances. Pendant ce temps, dans la Somme, sans l'avertir, l'appeler, on tramait sa perte. On arrangeait, on machinait contre lui un procès de faux.

Établissons-nous avec lui au Bureau des subsistances, à la Grève, au grand combat.

La Commune était divisée. Hébert s'en occupait peu, était tout dans son journal, de colère et de menaces, qui ne parlait que de sang, de nul remède applicable. Chaumette et autres promettaient des terres au peuple, mais c'étaient choses d'avenir. Jacques Roux et les Lyonnais, arrivés de Lyon, qui s'unirent à lui, voulaient qu'on fît, comme à Lyon, comme en une place assiégée, qu'on obligeât les fermiers des départements voisins à apporter leurs denrées, à remplir des magasins publics ; l'État les aurait payées, et vendues, livrées au peuple. Les Comités gouvernants s'effrayèrent. Robespierre fit une guerre terrible, implacable, à Roux, le fit rayer des Cordeliers, employa contre lui Hébert, c'est-à-dire contre la Commune il employa la Commune.

En empêchant Roux de faire, il ne faisait rien lui-même. L'inaction des Comités dura trois mois! Et l'ennemi approchait, Paris se mourait. Roux alla à l'Assemblée dénoncer l'inertie du gouvernement. Le bureau des subsistances, Babeuf, Garin, etc., assiégé et aux abois, prit un parti violent; ce fut de dire ce que le peuple disait, que les Comités, leur ministre, voulaient affamer Paris. Le ministre, c'était le phraseur Garat, vrai paralytique, et l'âme des Comités, c'était Robespierre, qui, à ce moment, louvoyait, pour rien ne voulait agir.

Le réveil eut lieu en août. Pour le dehors, pour les armées, on prit Carnot, grand travailleur. Pour l'intérieur, Robert Lindet gouverna les subsistances; il demanda (justement ce qu'on demandait) qu'à l'avenir Paris fût approvisionné, comme les villes assiégées, par réquisitions.

En attendant, la faim, la rage du peuple faisaient craindre un massacre. L'insolence des royalistes déjà triomphants provoquait. On fit la Loi des suspects, la razzia de royalistes qui combla toutes les prisons, mais prévint un 2 Septembre.

En calmant ainsi le peuple, les Comités purent frapper ceux qui les avaient accusés. Le chef d'une commission nommée pour l'accusation périt (comme modéré !). Contre Roux, contre Babeuf, on employa le moyen dont usent toutes les polices. C'est de crier : *Au voleur !* Roux indigné se poignarda; Babeuf, mis à l'Abbaye, et ne sachant pas pourquoi, apprit que ses ennemis d'Amiens, profitant de son absence, l'avaient condamné pour faux.

Ainsi en Roux, en Babeuf, la Commune était frappée. Elle allait l'être en Chaumette. On a vu comme en novembre, Robespierre, armé contre elle de son armée Jacobine, fit décider : premièrement, que les comités révolutionnaires des sections ne rendraient pas compte à la Commune des arrestations qu'ils faisaient; deuxièmement, que les églises ne seraient pas (comme Cambon et Chaumette l'avaient fait décréter), ne seraient pas affectées à la bienfaisance publique, ce qui les eût ôtées au culte.

Avant cette opposition de Robespierre à la Commune, elle avait voulu exploiter les riches matériaux des églises, par exemple vendre l'immense couverture de Notre Dame, dont le plomb eût fait des balles, ou vendu fait de l'argent. Un homme se présenta, un grand acquéreur de biens nationaux; un seul soumissionnaire.

C'était le fameux Saint-Simon.

III

SAINT-SIMON EN 93 ET 94

Les Saint-Simon s'imaginaient descendre de Charlemagne et descendaient à coup sûr d'un petit favori de Louis XIII. Leurs établissements étaient principalement dans le nord, et le tempérament picard fut celui de la famille — Ce tempérament est double. D'un côté la violence, la colère jaune, bilieuse, à la Calvin, à la Babeuf; ce fut le tempérament du grand écrivain Saint-Simon. — Mais il y a aussi les sanguins, comme Camille Desmoulins, bienveillants et de mœurs légères. Tel fut le célèbre utopiste, cousin du premier Saint-Simon. Il tint peu de son père, dur et violent, mais probablement de sa mère (qui était aussi une Saint-Simon). Il fut aimable et bon, de plus, avec une grandeur romanesque, intrépide, désintéressée. Nul scrupule, peu de convenances, une vive audace d'esprit.

Fils de l'*Encyclopédie*, élevé sur un vaste plan qu'avait donné d'Alembert, ayant tout appris à la fois, voyagé partout et vu la variété du monde, il se concentre vers trente ans dans le principe régnant, l'attraction de Newton, l'affinité de Lavoisier. La révolution chimique éclatait à ce moment dans une admirable grandeur. Elle avait ses fanatiques, ses dévots, aussi bien que l'autre. Saint-Simon les embrassa ardemment toutes les deux, jeta là son nom, ses titres, fut le citoyen Simon. La révolution politique dut paraître à ce grand esprit comme une chimie supérieure qui allait de la terre morte nous faire de la terre vivante, en la retirant aux oisifs, la donnant aux travailleurs. Cela lui semblait si juste, si simple, si naturel, que, dans sa foi aux savants, il alla étourdiment trouver le premier de tous, Lavoisier, lui proposa de s'associer avec lui pour cette œuvre humanitaire. Les plus austères citoyens, comme les jacobins primitifs de Rouen dont j'ai parlé en 89, Roland et autres honnêtes gens (et Girondins, et Montagnards), ne s'en faisaient nul scrupule, au contraire un mérite civique. Mais Lavoisier, accablé des bienfaits de l'ancien régime, l'eût trouvé indélicat. Comme Fermier général, et comme Directeur des poudres, il s'était fort compromis pour la royauté. Il craignit de se compromettre pour la Révolution, d'entrer dans ce que ses amis appelaient la *Bande noire*. Il refusa cette affaire qui l'aurait sauvé peut-être.

Saint-Simon ne trouvait pas aisément des associés. Il en eut un, mais étranger, un Prussien, certain comte de Redern, qui, ayant des papiers déjà discrédités, en trouve là le placement. Ce qui montre combien la chose semblait hasardeuse, c'est que, pour les biens de l'Orne, Saint-Simon se présenta, et se trouva acquéreur de tous ceux du département. A Paris, il acheta, rue du Bouloy, le vaste hôtel des Fermes, dont il fit, après Thermidor, l'usage le plus intelligent.

Mon ami, M. de Fourcy qui (alors enfant) le vit, et qui, en 95 (jeune officier), l'admirait, le suivait tant qu'il pouvait, l'avait gardé dans les yeux vivement photographié. C'était un bel homme, très-gai, de figure ouverte et riante, avec des yeux admirables, un beau nez long, domquichottique. Il vivait au Palais-Royal, et autour, dans une liberté cynique de grand seigneur sans culotte. Sa toilette était dans le genre d'Anaxagoras Chaumette. Point de cravate, ou très-bas, tombant comme elle pouvait. La bonne houppelande du temps. Entre les femmes et les affaires, ce qui primait dans cette tête cependant, c'était l'idée. Et même les affaires et les femmes, c'était visiblement pour lui matière à l'observation, aux expériences hardies. Il était étonnamment, prodigieusement curieux, cherchant toujours, apprenant, prodiguant ce qu'il apprenait et le transmettant aux autres. On ne pouvait s'en détacher. Deux hommes surtout traînaient constamment à ses côtés, un esprit fort inquiet, le petit Coëssin (depuis mystique équivoque), et le stoïcien sauvage de l'École polytechnique, un savant, un héros fou, Clouet, l'homme des Ardennes, qui ne quitta Saint-Simon que pour aller à la Guyane recommencer l'humanité, humaniser la vie sauvage, et qui mourut dans les forêts.

Saint-Simon avait un faible, de croire, non-seulement à la science, mais personnellement aux savants. Il était leur courtisan, spécialement fanatique des mathématiciens du temps, de Lagrange, du jeune Laplace, bientôt même de Poisson, un enfant calculateur. Ceux qui, partant de la terre même, nous donnèrent les Poids et mesures, les auteurs du Calendrier qui les premiers d'après le ciel donnèrent les mesures du temps, ceux qui organisèrent les fêtes astronomiques d'alors (voy. plus haut celle d'Arras, en octobre 93), les géomètres enfin qui nous calculèrent le culte céleste de la Raison, étaient ses Pères de l'Église.

Ce qui le détache fort de Babeuf et de Fourier, c'est qu'il crut que nul changement social ne serait sérieux sans changement de religion. C'était l'idée de Chaumette et de la Commune de 93, du bon Anacharsis Clootz. Cette portion de la Commune (fort opposée à Hébert, ainsi que je l'ai montré) croyait, non sans vraisemblance, que la violence du peuple dans le péril et les souffrances d'octobre 93, ne seraient point sanguinaires, s'il avait le dérivatif du mouvement religieux. A Paris, à Amiens, etc., on massacra des saints de pierre pour ne pas massacrer d'hommes. Un 2 Septembre se fit sur les bonshommes gothiques du portail de *Notre-Dame*. Grande pitié chez les simples, chez ceux qui ne savaient pas que cette vieille construction sortit des sanglantes dépouilles des Albigeois, des Templiers, de tant d'autres. On la sauva en la baptisant Temple de la Raison. Mais les bâtiments dépendants, les toits luxueux de l'église, on voulait en tirer parti. Qui offrirait d'acheter? Un ferme croyant sans doute de la Raison. Je l'ai dit : ce fut le seul Saint-Simon (1).

On ne pouvait s'en étonner ; à douze ans, il était déjà un libre penseur, refusant obstinément de faire sa première communion. Cela jurait terriblement avec l'esprit de sa famille, tout dépendant du convenu. Son père fut si furieux qu'il le mit à Saint-Lazare, d'où l'enfant sut se tirer par un acte de rare énergie (voy. Hubbard). L'Amérique, sa belle guerre, les voyages, lui maintinrent cette liberté d'esprit. Sa religion était dès lors l'attraction, ce lien des globes, et l'amélioration de celui-ci. Couper l'isthme de Panama, marier les mers, couper par un canal immense la péninsule espagnole, c'était pour lui les œuvres saintes. Nul doute qu'il n'ait jugé ainsi l'éclipse du catholicisme. Le culte de l'attraction et de la raison calculée était si fort en sa nature qu'il en fut le dernier apôtre, et, en plein 1803, au moment où Bonaparte rou-

(1) Je tiens la chose de trois personnes très-dignes de foi, de trois sources différentes et cependant concordantes, un disciple d'Enfantin, un disciple de Bazard, un fouriériste qui traversa l'école de Saint-Simon et entendit souvent parler de ce fait.

vrait l'Église catholique, il proposa de fonder l'Église universelle du globe sur le tombeau de Newton.

Avec un gouvernement si ennemi de la Commune et du culte de la Raison, l'achat des matériaux de Notre-Dame était une témérité, et pouvait perdre Saint-Simon. Mais on dut user contre lui d'un moyen bien plus direct. La machine du moment était une prétendue conspiration de l'étranger. On y mit Clootz comme Prussien ; l'associé du Prussien Redern, Saint-Simon fut arrêté.

Il ne s'y attendait guère. Sortant de chez lui, il trouve à sa porte la police, qui lui demande à lui-même si le citoyen Simon est chez lui. « Il y est. Montez. » Pendant ce temps, il était loin déjà, pouvait se cacher, mais il songea qu'on allait prendre à sa place la personne qui le logeait. Il revint généreusement, se fit arrêter.

Il fut à Sainte-Pélagie, prison maussade, ennuyeuse, où madame Roland a pourtant écrit ses beaux mémoires. Il se faisait dans les prisons, dans les fuites et les cachettes, beaucoup de littérature, force prose républicaine et beaucoup de vers galants, des satires, etc. Les Girondins, aux souterrains obscurs de Saint-Émilion, firent leur drame de *Robespierre*. Louvet commença ses Mémoires dans un antre du Jura. Plusieurs, dans ce recueillement, trouvèrent leur forme la plus haute. Condorcet, dans sa mansarde de la rue Servandoni, fit, à la prière de sa femme, son ouvrage capital *des Progrès de l'esprit humain*. Thomas Payne, à Port-Royal, écrivit l'*Age de raison* (suppression du christianisme), tandis qu'à côté de lui, le léger, l'ardent créole Parny, rimait *la Guerre des Dieux*, guerre à l'Olympe chrétien.

Il est remarquable de voir combien, dans un changement si grand de situation, et sous le coup de la mort, ils restent fermes dans leur foi, celle du XVIIIe siècle, le *Credo* de Voltaire, de Diderot. Le fanatique enthousiasme de Voltaire pour Newton était celui de Saint-Simon. Au Luxembourg, où il fut transféré, il formula cette pensée que l'attraction pouvait être la nouvelle religion. Cette prison, fort mondaine, la plus agréable de toutes, où il y avait des soirées, des communications faciles, et de très-charmantes femmes, pouvait distraire fort un penseur. Entre le plaisir et la mort (si présente aux derniers mois !), la vie était comme un rêve. Saint-Simon y éprouva un de ces délires extatiques, où l'on croit percer l'avenir. Lui aussi, comme Condorcet, il chercha le haut progrès. Voici ce songe en quelques lignes. C'est Dieu qui parle à Saint-Simon :

Rome abdiquera, rougira d'avoir cru me représenter. Nul prêtre que le savant. J'ai mis Newton à mes côtés pour diriger la lumière, commander à toute planète. Il agira sur la vôtre par un conseil de vingt et un élus, savants et artistes. Les femmes peuvent en faire partie. L'indépendance parfaite de ces élus sera assurée par une contribution commune.

Il n'y aura plus de temples que les tombeaux de Newton, où l'on se rendra chaque année. Autour seront des ateliers, des laboratoires. Tous travailleront, riches et pauvres, sous la direction des savants.

Dans chaque temple on verra le lumineux paradis de la science, le noir séjour de ceux qui ont entravé le progrès.

La physiologie, s'épurant (comme l'astronomie l'a fait pour l'astrologie), elle mettra à la porte la métaphysique.

La science dirigera, mais qui gouvernera, qui fera le ménage politique ? Les propriétaires. — Cela semble aristocratique et l'était bien moins alors, quand la France faisait des millions de propriétaires, rendait la propriété si accessible qu'on pouvait croire que bientôt tous y auraient part.

Ce rêve n'a été imprimé qu'en 1803, sous Bonaparte déjà, et visiblement gâté par certaines platitudes de cette mauvaise époque, baroquement, prosaïquement colorée des circonstances du spéculateur et de l'homme d'argent. J'ai voulu le donner ici dans la primitive grandeur et la simplicité sublime où je crois que Saint-Simon l'eut en présence de la mort, qui ennoblit, grandit tout.

Sa vie tenait à un fil. La fausse conspiration des prisons, où l'on enveloppait tout le monde, les épouvantables listes (l'une de cent cinquante personnes!) dont Fouquier-Tinville lui-même frissonna, montraient le projet de vider les prisons jusqu'au dernier homme par le massacre judiciaire, par ce que Babeuf a nommé le *système de depeuplement*.

IV

BABEUF AU 9 THERMIDOR

Comment Babeuf vivait-il encore au 9 thermidor? comment l'employé de Chaumette, de son bureau des subsistances, aurait-il été épargné dans l'extirpation terrible que Robespierre fit de la Commune de 93, la frappant de mort trois fois : en août, dans les alliés qu'elle avait aux sections; en janvier, par la tragédie de Jacques Roux; en avril, par l'exécution de Chaumette? On ne le comprendrait pas si Babeuf lui-même ne l'expliquait pas dans son *Journal* et dans sa *Vie de Carrier*.

Ce journal si curieux, et, selon moi, le monument le plus instructif de l'époque, donne non-seulement les détails qu'on a lus plus haut sur l'intérieur de Babeuf, mais jette la plus vive lumière sur la lutte que soutint la Commune contre le chef des Jacobins (voy. son n° 29 et son *Carrier*, p. 103), enfin sur la part que prirent au 9 thermidor les amis et survivants de Chaumette et de Babeuf contre Robespierre.

Babeuf eût péri sans nul doute s'il eût été à Paris; mais le comité de législation l'avait tiré de l'Abbaye, l'avait envoyé à Laon pour faire rejuger, casser l'affreux jugement d'Amiens qui lui imputait un faux. Il ne revint à Paris que tard, quand on pressentit que Robespierre allait tomber, était mûr pour la mort.

Des signes clairs apparaissaient même chez les Jacobins, où Robespierre était chez lui. Une divergence étonnante éclata quand ils choisirent pour président son ennemi, Fouché! Il ne le souffrit pas, mais le coup était porté.

Autre signe singulier. On arrêtait aux Tuileries des gens qui, disait-on, avaient parlé de lois agraires; et, d'autre part, Saint-Just jetait vaguement dans ses discours des paroles qui firent espérer des distributions de terre.

On était donc bien ébranlé pour recourir à ces moyens de se refaire des partisans. En réalité, Robespierre tarissait, on peut le dire, ne refaisait plus ses forces. Les Jacobins offraient l'exemple singulier, unique, d'un parti qui a toute place et qui ne peut se recruter. Ils s'agéaient dans le désert. Le personnel de Robespierre avait étrangement baissé. Sauf Payan, chef de la Commune, il n'avait plus d'autres agents que des rustres furieux, comme l'Auvergnat Coffinhal, ou Dumas, son président du tribunal, sot maladroit qui à chaque

instant le compromettait, et que pourtant on voyait à côté de lui tous les soirs. Chaque matin, à ce tribunal, les juges se morfondaient à attendre les jurés qui ne voulaient plus venir. On faisait une battue de jurés dans le voisinage, comme *la presse* des jurés, et on les forçait de siéger. De même au tribunal d'Orange. Le plus solide juré qui fut jamais, un canut lyonnais, Fernex, qui avait condamné des centaines d'hommes à mort, répondant à Robespierre, qui lui demande *où l'on en est*, Fernex lui exprime tristement, timidement, que les jurés n'en peuvent plus, qu'ils trouvent le métier trop dur, n'ayant plus à condamner que de pauvres imbéciles.

Le combat finissait faute de combattants.

Les *Registres des sections* (nullement falsifiés) montrent parfaitement qu'au 9 thermidor, à travers telles variations, la plupart des sections, les faubourgs, furent immobiles : Antoine immobile, Marceau immobile, etc.

Mais le centre de Paris fut terrible pour Robespierre. La Cité, qui lui en voulait (pour les banquets fraternels), lui refusa sa garantie quand il y vint prisonnier, puis le soir garda les tours, l'empêcha de sonner le bourdon, qui eût averti au loin, et le réduisit ainsi aux clochettes de l'Hôtel de Ville.

Les rues Saint-Martin, Saint-Denis, les Arcis et Gravilliers, qui sont la plus grosse masse des ouvriers, marchèrent la nuit contre lui. L'homme important des Gravilliers, l'ancien ami de Chaumette, Léonard Bourdon, entra le premier dans la salle où Robespierre fut tué, le premier après le jeune homme qui frappa le coup.

Babeuf agit aussi, dit-on; mais on n'en sait pas le détail. Il nous fait du moins connaître ce que son ami et collègue (du bureau des subsistances) Garin fit dans ce grand jour. En lui ressuscita Chaumette, plus violent que celui-ci n'eût été jamais. Ce Garin, par un miracle étonnant, vivait encore. On le tenait disponible chez lui, mais gardé à vue par trois geôliers qu'il payait. Au 9, grandi de dix pieds, il emporte ses gardiens, en fait ses aides de camp. Il les mène au faubourg Saint-Honoré. Cette section, peu éloignée des Jacobins, eût pu se joindre à leur club, recruter certaine force par la rue Saint-Honoré, prendre à revers le flot des Halles, des rues Saint-Martin, Saint-Denis, qui marchaient contre Robespierre, peut-être tomber sur la queue des troupes peu nombreuses de la Convention qui suivaient le quai. Mais ce revenant, Garin, stupéfia la section, et peut-être la toucha du douloureux souvenir de tant de frères immolés. Il fut pathétique et terrible, versa son cœur et sa vie. On le rapporta malade. Il mourut six jours après. (Babeuf, *Carrier*, 106.)

Ce qu'il y eut pourtant de plus général au 9 thermidor, ce fut l'inertie : peu de robespierristes et peu de royalistes, peu d'ardents républicains; la très-grande majorité (du commerce surtout) eût été plutôt girondine. Mais on n'aimait pas trop les Girondins, leurs braveries méridionales. Bref, toute opinion avait faibli, pâli. Voilà le bel héritage d'une dictature de quatorze mois! Sauf les cinq premiers mois, qu'excusait le danger, le reste fut injustifiable, tyrannique, assomma la France, débilita l'esprit public.

J. MICHELET.

LA LITTÉRATURE SOUS LE SECOND EMPIRE

L'Histoire de Napoléon, par M. Lanfrey (1).

Napoléon a porté le trouble dans l'histoire comme dans le monde. Les lois mêmes qui d'ordinaire président à la construction des grandes figures légendaires, ont été changées par lui et pour lui. Venu après un siècle de critique et de libre examen, après Voltaire ; après la Révolution, au milieu d'une société qui semblait désabusée de toutes les illusions, il est devenu lui-même l'illusion suprême et démesurée qui absorbait en elle toutes les autres, l'idolâtrie qui survivait à la ruine des convictions raisonnées comme à l'affaiblissement des croyances naïves. Après Waterloo, quelques années ont suffi à une génération sceptique pour lui improviser cette apothéose, qui, aux temps barbares, ne se formait dans l'imagination des peuples, que par de lentes et successives transformations. Cette rapide substitution de la légende à l'histoire atteste sans doute la grandeur réelle et le génie de l'homme; mais les circonstances y ont merveilleusement servi ; la chute même de Napoléon a plus fait pour sa mémoire que son règne prestigieux.

Rien n'est mieux prouvé que l'universelle impopularité qui s'attachait à lui au moment du désastre suprême, après l'expédition d'Espagne, la retraite de Russie et l'effroyable boucherie de 1813; elle avait usé jusqu'au patriotisme, et en 1814, la France de 1792 ne se retrouva plus. M. Thiers lui-même constate que le mécontentement avait pénétré jusque dans l'armée. L'empereur tombe, et, en quelques mois, par des actes d'une maladresse rare, par des paroles plus imprudentes que les actes, les Bourbons effacent ces impressions qui semblaient si profondes : on s'en prend à eux des misères et des hontes de l'invasion; on oublie le véritable auteur de tous ces maux, pour en rendre responsables ceux qui en profitaient. Les intérêts s'alarment des menaces lancées contre les acquéreurs des biens nationaux; le clergé, auquel Napoléon avait rendu cette puissance dont il avait longtemps tiré parti pour l'accroissement de la sienne, oublie, pour le maudire, ses adulations de la veille envers le nouveau Cyrus, les faveurs inespérées qu'il en a reçues ; et, chose plus inattendue, il réussit à les faire oublier à tout le monde. Il abuse du pouvoir que lui a restitué l'empire, et que le despotisme impérial ne limite plus. En même temps qu'il se rend odieux, aussi bien que les anciens émigrés, par des tracasseries et des préventions plus ridicules qu'effrayantes, il affecte de confondre dans ses invectives Napoléon et la Révolution, et concourt à rétablir ainsi le prestige de l'empereur qui, en dépit de son passé, devient aux yeux du peuple l'ennemi des prêtres et des nobles. Le retour de l'île d'Elbe suspend d'abord plutôt qu'il n'accélère ce mouvement de réaction si rapide et si étrange ; mais l'attitude de l'étranger, le soin que prend Napoléon de s'entourer des derniers et des plus purs survivants de l'époque républicaine, l'adhésion de ses anciens adversaires, Carnot, Benjamin Constant, Sismondi, la neutralité de Lafayette et de madame de Staël, enfin la liberté incontestable qu'il laisse provisoirement subsister pendant les Cent jours, tout prépare dans les esprits une confusion que de bien récentes épreuves semblaient

(1) 4 volumes ont paru à la librairie Charpentier.

rendre à jamais impossible. Aussi quand il tombe de nouveau, il est décidément devenu le représentant du patriotisme auquel son ambition égoïste a infligé de si cruels mécomptes, de la Révolution même qu'il se vantait d'avoir anéantie.

« Le martyre de Sainte-Hélène » vient couronner cette métamorphose; ceux même qui avaient résisté à Napoléon régnant, s'abstiennent de protester contre un attendrissement dont ils ne prévoient pas les conséquences; ils se taisent devant cette légende qui se forme, les uns par décence, les autres par haine pour les Bourbons. Par des fautes de toute espèce, la Restauration maintient et complète cette transfiguration invraisemblable; le gouvernement de Juillet achève de la consacrer officiellement, sans que, depuis 1815, en dehors du parti légitimiste, elle ait rencontré d'autres protestations que celle de quelques gens de lettres, de Paul-Louis Courier pendant la première époque, de Lamartine et d'Auguste Barbier pendant la seconde.

Il ne faut accuser personne de ce démenti infligé à une expérience si cruelle, à une histoire de quinze années que cette même génération, qui la supprimait, avait vue et subie, et dont elle portait les marques sanglantes; ou plutôt il faut en accuser tout le monde. Devant cette complicité universelle les responsabilités individuelles ne comptent point. L'histoire écrite sans illusion avec un respect sévère pour la vérité, et telle que M. Lanfrey nous l'a rendue enfin, n'eût pas prévalu contre l'engouement général : c'est le 2 décembre seul qui l'a rendue possible.

Ce qui est sûr, c'est que pour les hommes de la génération élevés sous la Restauration et sous Louis-Philippe, Napoléon, le contre-révolutionnaire par excellence, l'auteur d'une restauration qui laissait bien peu à faire à celle des Bourbons, et qui, même à quelques égards, la dépassait en esprit réactionnaire contre les principes de 1789, Napoléon n'était plus seulement le grand capitaine que personne ne conteste; c'était encore le premier jurisconsulte, le premier écrivain du XIXe siècle, le penseur dont toutes les paroles étaient citées comme autant d'axiomes indiscutables, érigées en oracles ou en dogmes, et qui dispensaient de toute autre raison; c'était une infaillibilité qu'on n'avait pas même besoin de proclamer comme celle du pape, et qui s'étendait à tout. C'était enfin le représentant armé de la Révolution, celui qui en avait sauvé les résultats définitifs. Les plus récalcitrants faisaient leurs réserves pour l'empire; mais ils convenaient sans peine que le consulat était une époque d'un libéralisme à peu près sans mélange, et ils ajoutaient même que si l'empire avait laissé quelque chose à désirer au point de vue de la *liberté*, l'homme qui avait rétabli la noblesse, celui qui, en organisant une centralisation administrative infiniment plus absorbante que l'ancienne monarchie, avait constitué une féodalité, oppressive en sous-ordre, dans la main d'un chef tout-puissant, celui-là n'en avait pas moins assuré le triomphe de l'*égalité!* On croit rêver, quand on pense que toute une génération a pu méconnaître à ce point la signification des faits, et même le sens des mots les plus clairs, qu'elle a pu accepter sans discussion une croyance que personne n'imposait, que tout le monde a subie, et qui n'a pas rencontré d'hérétiques; c'était le triomphe du *credo quia absurdum*, transporté à l'histoire et à la politique. Ce fut alors que pour s'autoriser d'exemples analogues dans le passé, on se mit à découvrir la démocratie des empereurs romains, une démocratie tout à fait du même genre, en effet, et qu'un écrivain a plus justement appelée la « hiérarchie de la servitude. » Tant il est vrai que l'exemple de Napoléon faussait même l'histoire ancienne, cette figure gigantesque projetant son ombre jusque dans les parties les plus claires et les mieux connues du passé! Ce qui est plus grave, la morale souffrit tout autant que la vérité historique de cette résurrection équivoque; le respect de la force remplaça le culte du droit; la théorie du succès s'étala dans la philosophie comme dans le reste, en France comme hors de France : les hommes *forts* de Balzac, remplaçant dans l'idéal littéraire les héros du dévouement et du sacrifice, ne sont que l'apothéose du succès, proclamée par Hégel, et mise par le roman à la portée des fils de famille endettés ou des galériens de génie. La théorie nous vient d'Allemagne, et dans la paix comme dans la guerre, nous en avons subi cruellement, nous en subissons encore l'application. Si l'affreuse expérience nous dégoûte enfin de l'odieuse théorie du succès, et nous rend aux inspirations de la vulgaire morale, nous n'aurons peut-être pas payé trop cher un tel enseignement. Loin d'être pour nous une déchéance, ce sera une résurrection.

De généreux écrivains du moins n'ont pas attendu cette dernière leçon pour protester contre ces triomphes de la force. A l'heure même où nous n'en subissions pas encore tous les inconvénients, la critique pénétrante et loyale à laquelle M. Barni a soumis l'histoire de M. Thiers, cette histoire qui altère la vérité moins par ce qu'elle dit que par ce qu'elle omet; les monographies malheureusement inachevées du colonel Charras; l'histoire parlementaire de M. Duvergier de Hauranne; une éloquente étude de M. Chauffour; le travail de M. d'Haussonville sur l'Église et le premier empire; tous ces divers ouvrages ont préparé le terrain; l'histoire vraie, complète, peut venir maintenant; M. Lanfrey en a déjà écrit quatre volumes, et, quelque impatience que nous ayons de la voir achevée, nous devons nous dire cependant que ce qui lui reste à nous raconter n'étant plus guère que l'histoire de nos désastres, cette époque est mieux connue et a été moins travestie que la précédente; même dans les historiens complaisants, elle reste encore assez véridique, n'ayant pas été exposée aux altérations du succès et au prestige de la victoire.

Une des difficultés de cette histoire, c'est qu'à chaque pas on s'y heurte à des préjugés enracinés et d'autant plus difficiles à extirper qu'ils ne se trouvent pas seulement dans les livres : il faut compter d'abord en première ligne celui qui établit une distinction absolument fausse entre le Consulat et l'Empire, entre Bonaparte et Napoléon. C'est bien le même homme aux deux époques, c'est le même système et les mêmes procédés. Refuser son approbation à l'Empire quand on a applaudi au Consulat, est une étrange inconséquence : c'est être dupe des mots. Le simple récit des faits suffit pour dissiper cette erreur. Mais ce qu'il importe beaucoup plus de démontrer, c'est combien à toute époque l'idée qu'on se fait du caractère de Napoléon, est peu conforme à la réalité; la haine même s'y est trompée; elle n'a guère vu chez lui que les brutalités de la force; elle a oublié que dans l'établissement de cet énorme pouvoir comme dans les moyens employés à le maintenir, la ruse a joué un rôle tout aussi grand que la violence, et que Napoléon a trompé ses adversaires beaucoup plus encore qu'il ne les a écrasés. Il semblerait que, si le mensonge est jamais pardonnable, c'est quand il est

l'unique ressource de la faiblesse, et qu'il devrait choquer cent fois plus quand il s'unit à la puissance des moyens et à l'énergie violente de la volonté. Mais non : c'est une illusion assez commune : la vigueur du lion fait oublier ses allures félines. Au reste cette alliance de la force et de la ruse était nouvelle dans l'admiration du peuple, et ne se trouvait guère dans les types consacrés par l'idolâtrie. Alexandre n'avait pas la moindre prétention au rôle d'apôtre : c'est nous qui l'avons eue pour lui. César, lui aussi, était franc : il prit le pouvoir de haute lutte, et sans alléguer les beaux motifs qu'on lui a inventés de nos jours : ses *Commentaires* sont là pour le prouver. Le trompeur, ce fut Auguste ; et Napoléon avait pour Auguste une prédilection significative, que M. Lanfrey a eu soin de rappeler. Fondre en soi César et Auguste, ce n'est pas agrandir le type, c'est l'altérer ; la force écrase, mais la ruse déprave, aussi bien ceux qui en sont les victimes que celui qui l'emploie. Quand le succès de la duplicité est rehaussé par le prestige du génie et de la puissance, il est impossible que la moralité publique ne souffre pas d'un tel exemple, et l'intelligence de tous s'en ressent aussi bien que la conscience : on y perd la faculté de distinguer le vrai du faux, tout autant que le sentiment du bien et du mal. Au moins, la Révolution comme l'ancien régime avait-elle laissé leur sens aux mots et leur netteté aux idées qu'ils représentent : on luttait, on se détestait, mais on se comprenait du moins. Du moment que la parole a été employée à désigner juste le contraire de ce qu'elle signifiait jadis, qu'on a pu par exemple appeler *démocratie* ce qui était en réalité la *monarchie* pure et simple, on est arrivé à la confusion des langues et au trouble des idées. C'est une merveilleuse ressource pour les habiles de toute espèce, et ils ne se sont pas fait faute d'en profiter. L'un d'eux a dit, à ce qu'on prétend : La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Elle peut servir surtout à déguiser ses actes, et c'est où Napoléon a singulièrement réussi.

Suivons pas à pas Napoléon dans toute cette succession de mesures qui sont la négation perpétuelle des principes de la Révolution ; la méthode reste invariable : elle consiste à rendre hommage dans de pompeux considérants aux principes qu'il étouffe par des décrets, et à affirmer juste le contraire de ce qu'il fait.

S'il anéantit au 18 Brumaire la représentation nationale, c'est qu'il veut enfin « ouvrir l'ère des gouvernements représentatifs (1). »

Si l'établissement de l'empire lui paraît plus tard nécessaire, c'est « pour assurer le triomphe de l'égalité et de la liberté publique (2). »

S'il rétablit la noblesse, « c'est afin d'empêcher le retour de tout titre féodal incompatible avec les constitutions (3). »

Si, vingt ans après la chute de la Bastille, il institue de nouvelles prisons d'État et restaure l'usage des lettres de cachet : « il faut deux pages, dit-il, de considérants qui contiendront des idées libérales (4). »

On ne saurait disconvenir que cette méthode avait, au moins chez nous, le mérite de la nouveauté : l'ancien régime, même dans ses violences, avait été franc. Quand Louis XIV révoquait l'édit de Nantes et envoyait les protestants aux galères, il ne prétendait pas du moins que ces mesures fussent un hommage rendu à la liberté religieuse et à la liberté individuelle (1).

Même simplicité de procédés dans les relations extérieures. La descente en Angleterre a pour unique but la *libération* du peuple anglais : « Sa *libération* consoliderait à jamais le bonheur et la *liberté* de la France. » On peut croire en effet que, si cette expédition eût atteint son but, la *libération* du peuple anglais et la *liberté* de la France eussent été également consolidées, et de la même façon.

Juge-t-il à propos de s'approprier les États du pape ? N'allez pas croire qu'il y cherche une satisfaction à ses vues ambitieuses : non, c'est parce que le pape n'est pas encore assez catholique pour lui ; c'est parce que le saint-père a refusé d'unir ses efforts aux siens contre les *hérétiques anglais :* ce qui le constitue en état de trahison flagrante à l'égard de notre *sainte religion.* Voilà l'unique, la pieuse raison qu'il a de retirer la donation faite par *son prédécesseur Charlemagne* à la chaire de Saint-Pierre : il n'allègue pas d'autre motif. C'est édifiant.

Je doute qu'à cet égard il ait réussi à faire la moindre illusion à ses contemporains ; mais la postérité s'est montrée plus crédule. N'avons-nous pas vu bien souvent les prétendues croyances de Napoléon alléguées comme une preuve en faveur du catholicisme ? Les plus réservés sont sur ce point d'une facilité singulière : il y a peu de temps, dans cette *Revue* même (2), nos lecteurs ont pu voir une remarquable leçon de M. l'abbé Loyson, où se trouvent ces paroles : « Je n'ai point à juger le premier consul, à me demander si, *en rouvrant nos églises et en relevant nos autels*, il fit acte de sincérité religieuse ou de d'habileté politique. » Les proclamations de Bonaparte en Égypte inquiètent bien un peu M. l'abbé Loyson ; mais, selon lui, elles prouvent du moins « *qu'il croyait en Dieu...* » A mon sens, elles prouveraient plutôt tout le contraire. Quand on *utilise Dieu*, selon la trop exacte expression de M. Lanfrey, quand on l'implique dans des mystifications si ridicules qu'elles ne sont même plus de l'hypocrisie et que, par exception, elles semblent avoir pour but beaucoup moins de tromper les naïfs que d'amuser les incrédules, on manque au moins, à l'égard de Dieu, du respect qui semble inséparable d'une croyance sérieuse, et c'est aggraver les torts de Napoléon que d'affirmer que cela ne l'empêchait pas de croire en Dieu ; car il y a assurément plus d'impiété véritable à s'en jouer qu'à ne pas y croire.

Puisqu'il reste chez des esprits éclairés de si singulières illusions à ce sujet, il n'est peut-être pas inutile encore d'insister sur les manifestations philosophiques ou religieuses de Napoléon, et de rappeler ses professions de foi contradictoires.

---

(1) Procès-verbal officiel de la séance du 19 brumaire an VIII.

(2) Réponse au Sénat, 25 avril 1804.

(3) Discours de l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif, 16 août 1807.

(4) Voyez Pelet de la Lozère, *conseil d'État.*

---

1) Il faut dire pourtant que, même en ce genre, Napoléon n'a pas tout à fait la gloire de l'invention ; le roi de Prusse, Frédéric II, avait déjà essayé quelque chose d'approchant, mais timidement ; c'était ainsi qu'au milieu d'une guerre qu'il avait provoquée, il envoyait à Voltaire une ode philanthropique contre la guerre et ses horreurs : « Je croirais volontiers, lui répond Voltaire, que cette ode est de quelque pauvre citoyen, bon poëte d'ailleurs, lassé de payer le dixième et le dixième du dixième, et de voir ravager la terre pour les querelles des rois. Point du tout : elle est du roi qui a commencé la noise... Sire, Votre Majesté fait de beaux vers, mais elle se moque du monde. » (1749). C'est cette habitude de se moquer du monde qui est devenue tout un système, poussé depuis à une désespérante perfection.

(2) 20 janvier 1872.

Voici ce qu'il disait d'abord au Directoire en lui présentant les ratifications du traité de Campo-Formio (1) :

« Le peuple français, pour être libre, avait des rois à combattre.

» Pour obtenir une constitution fondée sur la raison, *il avait dix-huit siècles de préjugés à vaincre.* La constitution de l'an III et vous, vous avez triomphé de tous les obstacles. *La religion*, la féodalité, le royalisme ont successivement depuis vingt siècles gouverné le monde... »

En rangeant ainsi, dans cette allocution, très-républicaine d'ailleurs, la *religion* sur la même ligne que la féodalité et le royalisme, parmi les obstacles que la révolution avait mission de détruire, Bonaparte n'annonçait guère du moins l'œuvre de restauration qu'il devait accomplir plus tard; en 1797, il croyait plus utile de flatter l'incrédulité par ce mot sec et dédaigneux.

En Égypte, c'est autre chose : là, il professe le plus pur islamisme; il antidate même sa foi musulmane, et il en donne pour preuve dans le passé le mérite qu'il s'attribue, d'avoir *détruit* le pape et fait *abattre les croix*. C'est le refrain ordinaire de ses proclamations, soigneusement envoyées en France : « Qadhys, Cheikhs, Imans, Thcorbâdjys, dites au peuple que nous sommes aussi de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons *détruit* le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans?... Faites connaître au peuple que, depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme, *fait abattre les croix*, je viendrais du fond de l'occident remplir la tâche qui m'a été imposée. Faites voir au peuple que, dans le saint livre du Coran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu (2) » !

Mais ce qui est d'une beauté suprême, c'est le récit de son entretien avec les Muphtis *dans l'intérieur de la grande pyramide, dite pyramide de Chéops* (3). Cueillons encore quelques fleurs dans ce parterre : il paraît qu'elles n'ont pas perdu leur fraîcheur, puisque des écrivains sérieux s'efforcent encore de croire qu'au fond Bonaparte avait un sentiment religieux véritable, et que son cœur était doucement ému, toutes les fois qu'à la Malmaison il entendait la cloche du village voisin. Jamais on ne s'est plus audacieusement moqué de toute espèce de religion, comme aussi de la crédulité des bons Parisiens auxquels cet incroyable récit était destiné.

Le général et sa suite, dit cette narration monumentale, *ayant pénétré dans l'intérieur de la pyramide*, Bonaparte s'asseoit *sur un bloc de granit*, il fait asseoir à ses côtés les muphtis et Imans, Suleiman, Ibrahim et Muhamed, et il a avec eux cet entretien théologique :

« *Bonaparte.* Gloire à Allah !.. le pain dérobé par le méchant remplit la bouche de gravier.

Muhamed (*s'inclinant*) : C'est le propos de la Sagesse.

Bonaparte. Gloire à Allah ! Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu ; Mohamed est son prophète, et je suis de ses amis.

Suleiman. Salut de paix sur l'envoyé de Dieu ! Salut aussi sur toi, invincible général, favori de Mohamed !

Bonaparte. Muphti, je te remercie. Le divin Coran fait les délices de mon esprit et l'attention de mes yeux. J'aime le prophète et je compte, avant qu'il soit peu, aller voir et honorer son tombeau dans la ville sacrée... *Si j'ai tempéré par ordre d'en haut l'orgueil du vicaire d'Issa* (1), *en diminuant ses possessions terrestres pour lui amasser des trésors célestes*, dites, n'était-ce pas pour rendre gloire à Dieu, dont la miséricorde est infinie ?

Muhamed (*d'un air interdit*) : Le muphti de Rome était riche et puissant ; mais nous ne sommes que de pauvres muphtis.

Bonaparte. Je le sais... *Malheur, trois fois malheur, à ceux qui recherchent les richesses périssables, et qui convoitent l'or et l'argent, semblables à la boue !..* Soyez amis des Francs, offrez-leur des entrepôts dans vos ports, et éloignez de vous les insulaires d'Albion, maudits entre les enfants d'Issa ; telle est la volonté de Mohamed. Les *trésors* (2), l'industrie et l'amitié des Francs seront votre partage en attendant que vous montiez au septième ciel, et qu'assis aux côtés des houris aux yeux noirs, toujours jeunes et toujours pucelles, vous vous reposiez à l'ombre du laba, dont les branches offriront d'elles-mêmes aux vrais Musulmans tout ce qu'ils pourront désirer.

Suleiman (*s'inclinant*). Tu as parlé comme le plus docte des Mullahs. Nous ajoutons foi à tes paroles. »

Oh ! pour ceci, j'en doute fort. La révolte du Caire vint, à peu de temps de là, prouver que ces populations grossières n'étaient pas tout à fait si crédules, et qu'elles refusaient à ses professions de foi la confiance que certains *enfants d'Issa* ont paru accorder depuis à des professions de foi toutes contraires. A Paris, ce fut ce récit même qui rencontra une incrédulité assez générale. Le *Magasin encyclopédique* (3), une revue excellente et qui servait la même cause que la *Décade philosophique*, fit remarquer qu'on ne pouvait pénétrer dans l'intérieur de la grande pyramide obstruée par des éboulements qu'en rampant à quatre pattes, qu'il était impossible de s'y tenir debout, et même d'y respirer, ce qui avait dû rendre bien gênante cette conférence théologique. On pouvait encore se permettre ces observations : le 18 Brumaire n'avait pas eu lieu, et le mot *impossible* n'était pas encore rayé du dictionnaire, comme il le fut depuis.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés, que les mêmes Parisiens purent lire les paroles que l'ex-envoyé d'Allah, l'ami de Mohamed et des muphtis, l'ennemi du muphti de Rome, devenu premier consul, adressait aux curés de Milan :

« Vous, les ministres d'une religion *qui est aussi la mienne, je vous regarde comme mes plus chers amis ;* je vous déclare que.... je saurai punir de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, et même s'il le faut, DE LA PEINE DE MORT, quiconque fera la moindre injure à notre commune religion, ou qui osera se permettre *le plus léger outrage envers vos personnes sacrées.* » (4)

Il ne se vantait plus alors d'avoir fait *abattre* les croix, et d'avoir *soulagé* le pape de *quelques-unes de ses possessions terrestres pour lui amasser des trésors célestes* ; à ces principes il en

(1) 12 décembre 1797.

(2) Proclamations du 14 juillet et du 21 décembre de la même année.

(3) *Moniteur* du 27 novembre 1798. — Cette curieuse pièce est reproduite dans les *Œuvres de Napoléon* (Paris), Belin-Prieur, 1843, p. 149.

(1) De Jésus-Christ ; le pape, le *muphti de Rome*, comme on va l'appeler plus loin.

(2) Cette perspective de *trésors* vient un peu vite, après la malédiction prononcée sur ceux qui *convoitent l'or et l'argent, semblables à la boue.*

(3) 1798, t. IV, p. 399.

(4) *Correspondance*, t. VI, p. 333.

substituait une qui n'était pas plus exacte, mais qui allait passer à l'état d'axiome historique : c'était la prétention d'avoir *rouvert les temples* à la religion (1).

Il ne les avait pas *rouverts*, par la raison bien simple qu'ils n'étaient pas fermés. La constitution votée par la Convention reconnaissait la liberté absolue des cultes, mais *n'en salariait aucun*. Le clergé avait largement profité de cette liberté qui eût mieux servi la véritable dignité de la religion que tous les concordats possibles. On peut en croire sur ce point un témoin bien placé pour tout voir, l'évêque de Blois, l'honnête Grégoire, qui a écrit ceci : « Dès l'an 1794, la liberté du culte, d'abord hérissée de difficultés, entourée de tracasseries, franchit rapidement ces obstacles ; et en vendémiaire an V (1796), un relevé fait à l'administration des domaines nationaux, prouve qu'alors trente-deux mille deux cent quatorze paroisses avaient ouvert leurs églises, et que quatre mille cinq cent soixante et onze étaient en réclamation pour obtenir le même avantage. 2() » En 1795, dans un sermon à Notre-Dame, l'évêque Lecoz déclarait que « plus de quarante mille paroisses avaient repris, avec une sainte avidité, le culte de leurs pères. » Ce que Bonaparte trouvait donc en arrivant au pouvoir, c'était l'Église libre dans l'État libre, le régime des États-Unis : et c'est précisément ce qu'il ne voulait point ; il prétendait les discipliner comme le reste. « Quand je protégerai les prêtres, dit-il, quand je les *nourrirai*.... le clergé fera ce que je lui demanderai dans l'intérêt du repos général. Il calmera les esprits, les réunira sous sa main *et les placera dans la mienne.* (3) »

Les *nourrir* en effet, leur accorder un salaire en échange des contributions volontaires des fidèles et de la liberté qui faisait la force et la dignité de la religion, les convertir en fonctionnaires et en instruments de règne au prix d'un émargement au budget, créer ainsi des embarras inextricables pour la France et pour lui-même dans l'avenir, voilà tout ce qu'il a fait pour l'Église ; mais il semblerait qu'aux yeux de quelques-uns c'était l'essentiel. Au moins y a-t-il gagné de voir le mensonge historique d'avoir *rétabli le culte public de la religion sainte de nos pères* consacré par le catéchisme *seul enseigné dans toutes les églises de l'empire,* approuvé par le pape, par le cardinal Caprara, et où se trouve également la menace de la *damnation éternelle,* formulée au nom *de l'apôtre saint Paul* contre ceux qui *manqueraient à leurs devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur,* en lui refusant « l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité *et le service militaire* » (4). Il n'était pas bien sûr, quoi qu'il en ait dit, que le clergé mît *sous sa main* les *esprits;* mais il y mettait les conscrits : c'était l'important (5).

Évidemment le clergé n'était pas dupe de toutes les déclarations pieuses du musulman converti ; mais il y trouvait son avantage, et il en profitait. Bonaparte, qui se vantait de le *nourrir,* ne lui disait pas, comme aux muftis du Caire : « Malheur, trois fois malheur à ceux qui recherchent les richesses périssables et qui convoitent l'or et l'argent, semblables à la boue ! » Le clergé ne parut pas croire, en général, que ces biens périssables fussent de nature à lui porter malheur. C'est là ce que, par un pompeux et délicat euphémisme, on a appelé *relever les autels, rouvrir les temples,* etc.

Quant au public, — au public officiel même, — l'impression, l'attitude même fut tout autre. « Lorsque Bonaparte, dit M. Lanfrey, notifia la nouvelle (du Concordat) à ses fidèles du Conseil d'État, un silence glacial fut leur seule réponse ; et lorsque, peu après, on leur lut le bref par lequel Pie VII rendait à la vie civile « *son très-cher fils Talleyrand* », des rires étouffés se firent entendre, et le plus grand nombre dédaigna de voter. Cette restauration de l'autorité ecclésiastique formait un tel contraste avec les mœurs et les opinions que la Révolution avait fait triompher en France, qu'on ne pouvait en croire ses yeux ; on refusait de la prendre au sérieux, tant son invraisemblance était criante. Bonaparte lui-même eut parfois quelque peine à conserver toute sa gravité. Le jour où Consalvi, revêtu de la pourpre romaine, lui présenta la copie du traité dans une audience publique, le premier consul fut pris d'une telle convulsion de rire, que l'assistance en demeura interdite (1). » Le clergé seul ne riait point ; il sentait que, pour tirer tout le parti possible de cette restauration inespérée, le premier point était de faire bonne contenance et de paraître la prendre au sérieux.

A l'égard des sentiments religieux du général Bonaparte, l'illusion n'était pas possible de la part des contemporains, et l'on a quelque peine à deviner comment elle a pu le devenir plus tard, surtout depuis que la publication de la *Correspondance* nous a montré comment il jugeait la *prêtraille* dans ses épanchements familiers. L'étalage qu'il avait eu soin de faire dans les journaux de ses facéties musulmanes suffisait pour avertir ses contemporains et pour préserver les *enfants d'Issa* d'une erreur à laquelle les muftis avaient réussi à se soustraire. Il est plus que douteux que Pie VII ait jamais laissé échapper l'exclamation célèbre qu'on lui a prêtée : *Comediante!* Mais s'il n'a pas dit ce mot, il a dû le penser ; et là, comme en bien d'autres cas, le mot apocryphe n'est que la traduction de la pensée véritable.

Il n'en est pas de même des sentiments politiques que les contemporains attribuèrent longtemps au général Bonaparte. Au 18 brumaire, on pouvait s'y méprendre sans trop de crédulité. Je crois que la nation, à cette date, a pu être et a été réellement trompée, qu'elle n'a pas subi gratuitement cette honte suprême de faire semblant d'être dupe sans l'être au fond. C'est ce que M. Lanfrey me paraît avoir méconnu. Oui,

(1) « Continuez à tendre une main secourable à trente millions de chrétiens qui prient pour vous au pied des *autels que vous* leur *avez rendus.* » (CHATEAUBRIAND, *dédicace du génie du christianisme au premier consul*).

(2) Ce relevé, ajoute Grégoire, a été fait par M. Servois, vicaire général et chanoine de Cambrai. (*Essai sur les libertés de l'Eglise gallicane.*)

On peut voir une foule de détails instructifs sur ces faits, si persévéramment obscurcis, dans l'excellent chapitre, *Les cultes relevés par la liberté*, de l'ouvrage de M. de Pressensé, *L'Église et la Révolution*, 1864.

(3) Cité par M. de Pressensé, p. 400.

(4) *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français.* Paris, Mame, 1811. L'approbation du cardinal Caprara, légat du pape, datée du 18 mars 1806, est en tête.

(5) Il y gagna aussi de *se faire casser la petite fiole sur la tête,* comme le lui disait Lafayette ; Pie VII, en le sacrant, voulut bien oublier qu'un de ses prédécesseurs, le pape Étienne II, avait, en sacrant Pepin le Bref, *excommunié d'avance* quiconque tentait de substituer une autre dynastie à la dynastie carlovingienne. Il est vrai que cette excommunication à longue échéance n'atteint pas moins les Capets que les Bonapartes ; je ne sais si cette excommunication a encore son effet ; ce point est inquiétant. Serait-il vrai que tous les prétendants actuels, et aussi leurs adhérents, soient par le fait excommuniés ? On voudrait être fixé sur ce point délicat.

(1) Lanfrey, t. II, p. 362.

Bonaparte semblait avoir donné des gages sérieux de sa sincérité politique. Et qu'on ne dise pas que sa conduite en religion devait suffisamment avertir de sa disposition à tromper les peuples. D'abord, à l'égard du peuple français au moins, ses professions de foi musulmanes n'étaient certes pas des mensonges : c'étaient des légèretés, malheureusement trop acceptées à titre de persiflage de la part des voltairiens; elles étaient en réalité un gage donné aux incrédules, et c'est en ce sens seulement qu'on pouvait les considérer comme de véritables professions de foi. Les manifestations contraires que Bonaparte devait prodiguer à l'égard du catholicisme sont postérieures au 18 brumaire. Rien, à cette date, ne devait les faire pressentir. En revanche, son passé politique attestait un républicanisme très-marqué, et à cet égard il avait trompé les plus défiants. Éclairés comme nous le sommes aujourd'hui par sa conduite ultérieure, nous avons beau jeu pour nous vanter d'une clairvoyance impossible aux contemporains, et qui peut-être serait encore une illusion : car il n'est pas bien démontré que, si des circonstances inattendues n'avaient favorisé les excès d'une ambition incontestable à toute date, cette ambition ne se fût pas accommodée du régime républicain, et ne l'eût pas préféré à une restauration monarchique où elle n'eût pu trouver sa satisfaction personnelle, au même degré du moins. En tout cas, les contemporains ont pu s'y méprendre, et cela suffit pour les excuser.

L'opinion contraire vaut la peine d'être combattue, car elle n'est pas particulière à M. Lanfrey. Si l'on en croyait Courier, écrivant sous la Restauration, et irrité des équivoques que la maladresse des royalistes multipliait autour d'une liberté très insuffisante, mais réelle en somme, si on la compare au despotisme impérial, la France n'aurait pu, à aucune date, se méprendre à l'égard de Napoléon : elle aurait accepté ce despotisme en connaissance de cause.

« *Ce héros ne trompait pas,* dit Courier; il ne nous baillait pas le lièvre par l'oreille; jamais il ne nous leurra de la liberté de la presse ni d'aucune liberté. Un peu Turc dans sa manière, il mettait au bagne ce bon peuple, mais sans l'abuser le moins du monde, et ne nous cacha point sa royale pensée, qui fut toujours d'avoir en propre nos corps et nos biens seulement. Des âmes, il en faisait peu de cas... Ce n'est que depuis lui qu'on a compté les âmes. Voulant parler tout seul, il imposa silence à nous premièrement, puis à l'Europe entière, et le monde se tut. Personne ne souffla, homme ne s'en plaignit, ayant cela de commode qu'avec lui on savait du moins à quoi s'en tenir (1). »

Il est fort probable, en effet, que Courier n'eut jamais d'illusion à cet égard; mais il est faux de dire qu'au début surtout *le héros* ne chercha pas *abuser ce bon peuple*, et qu'il n'y ait pas réussi : c'est juste le contraire de la vérité. Plus tard, en effet, on sut parfaitement à quoi s'en tenir. Rien ne le prouve mieux que l'indifférence avec laquelle, dans les derniers temps de l'empire, on accueillait les déclarations les plus solennelles du gouvernement et les bulletins, même quand ils disaient la vérité. Dans le silence forcé de la presse, l'incrédulité ne pouvait guère se manifester autrement; mais le simple exposé des faits nous montrera s'il est vrai qu'au début *le héros* n'ait pas voulu *tromper*, s'il y a échoué, si la France a été sa complice et non sa dupe. Quand elle s'est aperçue de son erreur, il ne restait plus qu'à en subir les conséquences. Il était trop tard pour la réparer.

EUGÈNE DESPOIS.

— La suite prochainement. —

(1) Réponse aux lettres anonymes.

L'INSTRUCTION MILITAIRE DANS LES LYCÉES

Le journal *l'Avenir militaire*, qui paraît tous les cinq jours, s'inspire de cette idée que ce sont les générations nouvelles qui régénéreront l'armée, laquelle à son tour régénérera le pays. En conséquence, un écrivain militaire compétent y propose les réformes suivantes, relativement à l'éducation de la jeunesse :

Nous posons en principe que la *moyenne* des jeunes gens au sortir des bancs du collége peut posséder une instruction militaire théorique, équivalant à celle de la moyenne des élèves sortant de Saint-Cyr.

En effet, les cours de première année de cette école, étant ceux du baccalauréat, sont tous faits dans les lycées; il reste donc à donner aux jeunes gens des colléges l'instruction militaire théorique et pratique reçue à Saint-Cyr en seconde année.

1° *Instruction pratique.*— A partir de la classe de quatrième, tous les élèves sont exercés deux ou trois fois par semaine, suivant la saison, aux manœuvres du soldat, du peloton, etc. — Pendant l'été, leurs promenades sont employées à faire de vraies marches militaires, des établissements de camps, des reconnaissances, des copies à échelle agrandie de la carte du pays, etc.— Ceci ne souffre aucune difficulté, car, partout, les élèves sont conduits à l'extérieur pour faire des levés de plans, etc., et leur santé ne peut en souffrir.

2° *Instruction théorique.*— Pendant la durée des trois années, seconde, rhétorique et philosophie, il est toujours possible de trouver assez de temps pour faire, à raison de 25 leçons par an, un abrégé, encore assez étendu, des cours de seconde année de Saint-Cyr, abrégé dans lequel on insisterait tout particulièrement sur les points capitaux, tels que lecture des cartes géographiques, établissement d'un camp, administration d'une compagnie, nomenclature des pièces et des armes portatives, notions élémentaires du tir, construction des abris, épaulements, embrasures, plate-formes, etc., des profils de fortification passagère, etc. Le cours de géographie doit être encore plus approfondi, et celui d'histoire contemporaine porter sur le côté militaire, sans préjudice des autres considérations.

Au sortir du lycée, tous les jeunes gens auront une instruction militaire déjà assez avancée, et nous ne trouverons plus des capitaines d'artillerie de la garde mobile qui répondaient à l'invitation qu'on leur faisait de surveiller la construction d'une plate-forme dans tel ou tel bastion : « Mon commandant, veuillez me dire en quoi consiste une plate-forme. »

A coup sûr, nos jeunes lycéens auraient tort de se croire aussi savants que des généraux en chef; il resterait beaucoup à apprendre à ceux qui voudraient embrasser la carrière militaire. Mais chaque citoyen *devant* être soldat, nous aurions dans l'armée un très-grand nombre de jeunes gens instruits sur lesquels l'attention des chefs se trouverait tout naturellement portée. A ceux de ces jeunes gens qui auraient passé un examen devant une commission régimentaire, examen analogue à celui de sortie de Saint-Cyr, il pourrait être accordé par la loi : 1° une diminution du temps de service; 2° un brevet les mettant au rang des candidats aux positions d'officiers et sous-officiers dans la garde mobile.

En outre, les trois cents élèves entrant chaque année à

Saint-Cyr seraient choisis par l'examen dans un groupe plus nombreux de candidats, dont l'instruction serait aussi beaucoup plus complète. Les deux années d'étude pourraient alors servir à donner aux élèves une instruction militaire très-perfectionnée; les professeurs, au lieu de se borner à des définitions tout à fait élémentaires, poursuivraient le cours jusqu'à des limites bien plus étendues, et nous aurions alors un choix d'officiers dans lequel le concours pourrait, à chaque grade, puiser à coup sûr et recruter un corps d'état-major qui fût, à juste titre, le *caput* de l'armée nationale.

Pourquoi, sur 300 officiers sortant chaque année de Saint-Cyr, avons-nous seulement 200 sujets convenablement instruits, se réduisant, dix ans après, à 100 au maximum?

C'est : 1° que le niveau des études n'est pas assez élevé à Saint-Cyr; 2° que les officiers n'avaient jusqu'ici aucun intérêt à travailler une fois versés dans leurs régiments.

Pour 300 places, environ 700 candidats, sur lesquels 400 à peine animés du désir de parcourir la carrière militaire.

On était donc obligé d'admettre à l'école un grand nombre de jeunes gens d'une instruction plus que rudimentaire, les uns étant nuls en histoire, d'autres en mathématiques, d'autres en géographie.

C'est pourquoi la première année d'études (lisez *neuf mois*) était consacrée à une révision des cours du baccalauréat, révision très-succincte, beaucoup plus sommaire que les leçons des lycées, et partant fastidieuse et inutile.

C'est en seconde année qu'on entre vraiment à l'École militaire. Or, cette seconde année (lisez encore *neuf mois*) doit comprendre les cours d'administration et législation militaires, d'art et d'histoire militaires, de fortification, de topographie, d'artillerie, sans compter les travaux graphiques et tous les exercices sur le terrain, et toujours sans préjudice des manœuvres, du *dressage des recrues*, etc., etc., c'est-à-dire *neuf mois* là où les deux années complètes ne seraient pas superflues. Aussi on abrége avec fureur; les cours, restreints au delà de toute limite possible, sont faits à l'instar des conférences de salon. Et, en effet, il n'en peut être autrement, car la préparation première existe peu ou point, le temps manque, et pour ces deux raisons le professeur ose à peine effleurer les questions exigeant des connaissances préalables, soit littéraires, soit scientifiques; il est réduit à douze leçons quand la matière en exigerait soixante, obligé de condenser en une heure le contenu de tout un volume, et les élèves, entraînés dans ce tourbillon, arrivent aux examens de sortie après avoir entendu parler vaguement de ceci ou de cela, une fois par hasard, très-rapidement; après quoi on leur donne leur brevet de sous-lieutenant, et...

Dans les régiments, les manœuvres par peloton, par compagnie, par bataillon; les théories, revues d'armes, etc..., absorbent tout le temps. Insensiblement l'officier trouve que cette besogne lui suffit; les cours de Saint-Cyr sont mis de côté, et par malheur bien vite oubliés. La vie de garnison, avec tout son cortége d'ennuis, de vexations, de monotonie nécessaire, finit par diminuer la vivacité des facultés intellectuelles chez quelques-uns, et l'ensemble des études de seconde année de Saint-Cyr, qui n'est qu'*un programme succinct* des travaux auxquels *doit* se livrer l'officier dans le courant de sa carrière, un résumé de la *science de l'officier*, c'est-à-dire de celui qui est chargé de guider et diriger la réunion des courages individuels, tout cela n'existe plus, est considéré comme non avenu!

Heureusement le navrant spectacle que je dépeins ici est celui du passé, et depuis tous nos désastres la nécessité d'un travail constant s'est fait impérieusement sentir. Les officiers travaillent maintenant dans leurs garnisons et auront désormais intérêt à le faire.

Mais il faut avant tout détruire le mal dans sa racine, et c'est pour cela que nous avons proposé comme remède unique l'*instruction militaire de la jeunesse*.

LES ÉTUDES SLAVES, LEUR IMPORTANCE ET LEUR DIFFICULTÉ.

Monsieur le directeur,

Il est un mot dont on a beaucoup abusé depuis quelques années dans notre littérature française, c'est le mot *panslavisme*. Politique *panslaviste*, agents *panslavistes*, ce sont là des termes clichés pour ainsi dire dans certains journaux et avec lesquels on résout sans peine les questions les plus délicates et les problèmes les plus compliqués. Si j'ai bien compris la phraséologie des journaux en question, voici à peu près ce que veut dire ce mot sous leur plume: « Il y a à l'orient de l'Europe un grand État slave, assez ambitieux, ainsi que le prouve son histoire, la Russie; il y a au centre et au midi de l'Europe, en Autriche et en Turquie, des populations également slaves, qui pour des raisons inutiles à étudier, s'agitent de temps en temps et réclament un changement dans leur manière d'être actuelle; cette agitation n'a évidemment d'autre cause que l'ambition *moskovite* (avec un *k*, s'il vous plaît). La Russie envoie constamment chez ces peuples slaves des agents qui sèment à profusion l'or et les promesses; sans ces agents aucune agitation n'existerait chez ces peuples slaves, ils n'auraient même pas la conscience de leur nationalité, ni de la solidarité que crée entre eux la communauté de langue et d'origine. Mais ils seront un jour les victimes de leur naïveté; la Russie les englobera tous dans ses formidables étreintes et ils finiront par disparaître engloutis dans l'océan moskovite. C'est là le plus grand danger qui jamais ait menacé l'Europe. » Tel est le thème que j'ai vu développer vingt fois dans nos journaux et dans nos recueils périodiques, et cela au moment même où l'Allemagne nous menaçait des plus grands périls que nous ayons jamais courus dans notre histoire; nous ne faisions pas attention à une chose, c'est que le panslavisme, tel qu'on l'imagine volontiers dans la presse française, ne pouvait guère arriver à ses fins sans engager avec l'Allemagne un formidable conflit qui nous eût débarassés pour quelque temps de l'ambition prussienne bien plus redoutable, hélas! que l'ambition moskovite. Nous étions très-fiers de l'alliance anglaise, alliance platonique s'il en fût, et dont la dernière guerre a prouvé toute la valeur; quant à la Russie, après l'avoir provoquée deux fois, d'abord dans la guerre de Crimée, ensuite dans les affaires de Pologne, nous restions vis-à-vis d'elle dans une défiance peu politique, oubliant que la condition essentielle d'une alliance, c'est d'avoir un ennemi commun et peu d'intérêts opposés. Nous poursuivions donc une politique absolument idéaliste, et nous nous endormions dans des illusions dont le réveil a été bien cruel. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, tandis que notre presse signalait sans cesse les intrigues *panslavistes*, tandis que notre ministère des affaires étrangères rédigeait sur ces intrigues des mémoires d'après des documents polonais et allemands (les Allemands ne sont guère plus impartiaux vis-à-vis des Slaves que les Polonais vis-à-vis des Russes), pendant ce temps-là, dis-je, on ne prenait aucune mesure sérieuse pour se mettre en état d'étudier ces mêmes peuples slaves dont le fantôme se dressait menaçant dans les rêves de nos diplomates et de nos journalistes. Il y a trois ans, monsieur le directeur, je signalai dans la *Revue des cours* une singulière anomalie (1) : je faisais

(1) *Revue des cours littéraires*, 5e année, p. 116.

remarquer que nous avions à Paris une école de langues dites orientales vivantes, école créée, ainsi que le portent ses programmes, *pour la politique et pour le commerce.* Dans cette école, disais-je, on enseigne le turc, l'arménien et le malais, c'est fort bien ; mais pourquoi n'y enseigne-t-on pas le russe, qui est la langue politique de cinquante millions d'hommes, et le serbe, qui est parlé dans le midi de l'empire d'Autriche et dans la plus grande partie de l'empire ottoman ? N'avons-nous pas des consuls à Odessa, à Moscou, à Mostar, à Belgrade, etc.? La population serbe ou bulgare n'est-elle pas au moins aussi importante que la population arménienne de l'empire ottoman ? Quelques journaux prirent la peine de relever mon idée, qui du reste tomba dans l'eau, ainsi qu'elle le méritait. On me fit même d'assez curieuses objections : « Vous demandez qu'on enseigne le russe à nos diplomates et à nos consuls ? — Oui — Mais est-ce que tous les Russes ne savent pas le français ? — Sans doute, répondais-je, mais cela ne prouve pas que nous soyons capables de lire leurs journaux à première vue, et je ne sache pas qu'ils poussent la condescendance pour nous jusqu'à ne parler et n'écrire qu'en notre langue ? — Soit, mais notre école est une école de langues *orientales*, et le russe n'est pas une langue orientale. » Vous voyez d'ici, monsieur le directeur, la force de l'objection. Je répliquais modestement qu'à ne regarder que la carte de géographie, le russe est un peu plus oriental que le turc, pour lequel nous avons à Paris trois chaires bien rétribuées, et que le grec moderne, qui est également enseigné dans notre école ; j'insistais vivement sur la rubrique *politique* et *commerce*, et réclamais pour les Slaves le droit de compter en Europe comme un élément politique. « Sans doute, me disait-on, mais nous entendons par langues orientales celles qui s'écrivent en caractères bizarres, qui se lisent, par exemple, de droite à gauche ; votre russe et votre serbe ne sont donc pas des langues orientales. » Il était difficile de répondre sérieusement à une argumentation aussi irréfutable; j'alléguais cependant le grec moderne, dont l'alphabet est assez connu, et j'ajoutais que l'alphabet slave n'était autre chose que ce même alphabet grec augmenté d'un certain nombre de caractères plus ou moins orientaux. Évidemment, mes raisons étaient mauvaises ; et j'en restai pour mes frais d'éloquence. Je dois dire cependant que M. Duruy, auquel on peut rendre justice maintenant qu'il n'est plus au pouvoir, s'intéressait à mon idée et qu'il m'avait invité à lui préparer un rapport sur la question. Ce rapport n'a jamais été rédigé.

Malgré ce premier échec, je n'en persiste pas moins à croire qu'avant de traiter des choses slaves il faut les avoir étudiées très-sérieusement. L'axiome peut paraître naïf ; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il soit inutile à formuler. Ce n'est d'ailleurs pas chose si facile que l'étude des langues et des peuples slaves : il y a des idiomes qu'un Français peut aborder de front, par exemple le russe et le polonais ; il en est d'autres, le tchèque, le serbe, le bulgare, qu'on ne peut aborder que par l'intermédiaire de l'allemand, et Dieu sait si l'allemand est chez nous une langue répandue. J'ajouterai que le conflit des dogmes, des idées et des passions, est si violent dans le monde slave et autour de ce monde, qu'il faut s'armer d'une triple cuirasse d'airain et de sang-froid avant d'y pénétrer. Premier principe : ne croyez jamais les Allemands quand ils parlent des Slaves, et réciproquement. Deuxième principe : ne croyez jamais les Polonais quand ils parlent des Russes, ni les Russes quand ils parlent des Polonais ; défiez-vous des orthodoxes lorsqu'il s'agit des catholiques, et réciproquement. La passion politique et religieuse a tellement envahi toutes les choses slaves qu'il n'y reste plus de place ou presque pas du moins pour la science pure et le libre examen. Or, qui jusqu'ici s'est occupé des peuples slaves en dehors d'eux, en apportant à cette étude l'impartialité et les lumières suffisantes ? Personne que je sache. Les Allemands, si calmes et si froids quand il s'agit des inscriptions étrusques ou des antiquités iraniennes, prennent feu et flammes quand il s'agit de cette race, contre laquelle ils ont si longtemps lutté et qui persiste à vivre malgré leur longue oppression. Les publicistes français, anglais, italiens se laissent guider par les appréciations des écrivains allemands, polonais, russes, et ne possèdent ni l'érudition nécessaire, ni les moyens de contrôle suffisants. Je ne blesserai personne en disant qu'en France, par exemple, nous n'avons eu jusqu'ici que des spécialistes (comme par exemple M. de Schnitzler, le savant russologue), ou des *dilettanti* comme M. de Montalembert le jour où son amour pour la Pologne lui fit entreprendre une traduction de Mickiewicz.

Pour moi, monsieur le directeur, je ne puis mieux comparer celui qui veut s'engager à fond dans ces études qu'au voyageur qui entreprend de visiter une des forêts vierges de l'Amérique, où les lianes, les ronces et souvent aussi les bêtes venimeuses se pressent dans les jambes du hardi voyageur, aveuglent ses yeux et l'obligent bien malgré lui à rebrousser chemin après quelques tentatives infructueuses. Vous vous rappelez les beaux vers de Dante au début de l'*Inferno* :

Mi travai smarrito in una selva oscura
. . . . . .
Il remembrar rinnova la paura
Tanto era dura ed aspra e forte
. . . . . .

Cette forêt obscure, âpre et dure, dont le seul souvenir éveille la terreur, représente assez bien le monde slave. Et, phénomène singulier dont on ne doit d'ailleurs tirer aucune conséquence pour l'avenir, les premiers qui chez nous s'y sont engagés y ont perdu leur raison. Mickiewicz, le grand poëte polonais, le plus grand peut-être du XIXe siècle, après avoir pendant trois ans occupé avec un éclat incomparable la chaire de littérature slave dont la création fera éternellement honneur à M. Cousin, Mickiewicz, qui constituait avec MM. Michelet et Quinet un triumvirat dont on ne perdra pas de longtemps la mémoire, est allé s'égarer dans les folies mystiques et malsaines du *messianisme*.

Rien de navrant comme les deux derniers volumes de son cours sur les Slaves, où l'on voit cette noble et belle intelligence s'obscurcir peu à peu et s'enfoncer graduellement dans la région des rêves et des hallucinations. Le gouvernement français dut suspendre en 1845 des leçons qui ne pouvaient servir qu'à égarer les auditeurs. Par bonheur, il se trouvait alors un Français qui le premier avait entrepris, malgré une connaissance insuffisante des divers idiomes, d'étudier l'ensemble des questions slaves, Cyprien Robert, l'auteur d'un excellent livre sur les Slaves de Turquie, et de bons articles publiés dans la *Revue des deux mondes*. On put espérer un instant que Cyprien Robert allait naturaliser parmi nous ces études encore si nouvelles, il n'avait pas l'éclat de Mickiewicz, mais une certaine solidité et une clarté qui sera toujours le meilleur apanage de l'esprit français.

Survint la révolution de 1848; Cyprien Robert tomba dans je ne sais plus quelle doctrine, le cabétisme, je crois, et un beau matin il disparut. Personne n'a jamais su ce qu'il est devenu, ni le directeur de la *Revue des deux mondes*, ni l'honorable professeur qui lui a depuis succédé. On m'a assuré qu'il était parti pour l'Amérique, à la recherche de l'Icarie. Comme vous le voyez, monsieur le directeur, la chaire jouait de malheur : des deux premiers professeurs, l'un s'était englouti dans les théories messianiques, l'autre dans je ne sais quelles doctrines extra-humanitaires. « Je crois, dit le Sganarelle de Molière, que cet habit est purgatif et que c'est prendre médecine que de le porter. » Je ne jugerai pas que bien des gens n'aient attribué à la chaire de littérature slave une fâcheuse influence sur la raison humaine, et que les médecins aliénistes n'en aient fait le sujet d'études pathologiques et physiologiques. La chaire était mal vue dans beaucoup de régions. Le bon sens et l'érudition du professeur qui l'occupe aujourd'hui et dont je dirais plus de bien encore s'il n'avait été mon premier maître, ont évidemment réconcilié avec elle les esprits les plus ombrageux. Cependant cette chaire a encore donné lieu, il y a deux ans, à un acte officiel, que j'ai d'autant plus le droit de juger sévèrement aujourd'hui, que je l'avais dénoncé et combattu dans la *Revue des cours* (1) au moment même où il allait s'accomplir. La chaire de Mickiewicz, depuis sa fondation, avait porté le titre de *Chaire de langue et de littérature slaves;* suivie par quelques studieux auditeurs, elle se livrait paisiblement à des études de grammaire et de littérature, lorsqu'un rédacteur de feu le journal *l'Étendard* imagina de la dénoncer au monde comme un foyer de panslavisme, comme le plus solide point d'appui et le meilleur auxiliaire de la politique moskovite (avec un *k*, s'il vous plaît). Le titre de cette chaire favorisait l'ambition moskovite, attendu qu'il semblait reconnaître l'existence d'une seule langue slave, etc. Sur ce thème, le rédacteur de *l'Etendard* écrivit une pétition qu'il adressa au sénat; le sénat fit à cette pétition l'honneur de la discuter sérieusement; l'illustre assemblée, dont je parle avec tout le respect que l'on doit aux pouvoirs tombés, examina la pétition et la renvoya au ministre de l'instruction publique. Il n'y avait dans tout le sénat qu'un seul homme qui eût un peu étudié les choses slaves, feu Mérimée; mais il avait trop de bon sens et de scepticisme pour se fourvoyer dans les discussions de ses collègues. Le ministre, M. Duruy, fit bon accueil à la pétition, et le corps législatif aussi. La pétition était soutenue dans *le Siècle* par M. Henri Martin, dont j'honore infiniment le talent et le caractère, mais dont je demande à ne partager ni les idées celtiques ni les idées slaves. Résultat définitif : la chaire du collége de France vit changer son titre de *chaire de langue et littérature slaves* contre celui de *chaire de langues et de littératures d'origine slave*. Le pétitionnaire de *l'Étendard* et quelques Polonais plus patriotes que sensés se frottaient les mains; ils croyaient avoir porté un coup mortel à la Russie et sauvé la civilisation européenne. Ils raisonnaient ou déraisonnaient ainsi : Qu'est-ce que le panslavisme? la tendance qu'ont tous les peuples slaves à se grouper autour de l'État moskovite. Démontrons aux Slaves que les Moskovites ne sont pas des Slaves; le panslavisme est à jamais impossible. Ils croient, ces bons Slaves, que la Russie a une littérature slave, erreur : elle est tout simplement *d'origine slave*. Comprenez-vous la nuance? Malheureusement les Slaves ont la tête dure; ils prétendent n'avoir pas besoin des conseils d'un rédacteur parisien peu expert d'ailleurs *in slavicis* pour régler leurs aspirations et leur destinée. Ils poussèrent même l'impudence jusqu'à faire des gorges chaudes de notre naïveté, et je fus assez froissé naguère, il m'en souvient, de voir comme on se moquait de nous dans les journaux d'Agram, de Prague et de Moscou.

Évidemment le pétitionnaire était de bonne foi quand il croyait sauver l'Europe et la France d'un effroyable cataclysme, en substituant un pluriel à un singulier. La confusion des idées est telle chez nous en matière étrangère, que toutes les aberrations sont possibles. Pour moi, j'ai pris depuis longtemps la devise d'Horace, *nil admirari*. Je dois ajouter que l'opinion publique a été souvent égarée chez nous par le zèle excessif d'un certain nombre de Polonais dont le patriotisme est aussi respectable que leur partiatité peut être suspecte. J'en ai fait plus d'une fois l'expérience.

Il y a trois ans, à pareille époque, j'ai publié, à Paris, un livre dont quelques-uns de vos lecteurs connaissent peut-être le titre : *Cyrille et Méthode, étude historique sur la conversion des Slaves au christianisme*. C'était un travail d'érudition, une thèse de doctorat, pour tout dire; je m'étais efforcé de me placer au point de vue de la science pure et de l'indifférence absolue; c'est-à-dire que je ne m'associais ni aux passions des Russes, ni à celles des Polonais, ni au fanatisme des ultramontains, ni à l'intolérance des orthodoxes. Le livre était dédié à Mgr Strossmayer, dont le monde chrétien a pu apprécier depuis le libéralisme. Eh bien! monsieur le directeur, à peine mon livre fut-il paru, que le rédacteur de *l'Étendard* publia contre lui un certain nombre d'articles furibonds (inspirés par quelques fanatiques polonais) où il dénonçait mon ouvrage comme ayant été écrit *pour favoriser la propagande moscovite* (*sic*). Si j'avais parlé de l'ancienne unité liturgique des Slaves, c'était évidemment que je voulais la rétablir dans l'avenir! Si je racontais l'histoire du grand empire slave du xe siècle, c'était pour le restaurer au xixe! Bref, il ne manquait à l'article de *l'Etendard* que l'indication précise des roubles et kopecks que j'avais dû toucher pour répandre chez les Slaves les doctrines pernicieuses du panslavisme. Il semblait, à voir la passion avec laquelle on m'attaquait, que les Slaves n'eussent attendu que l'apparition de mon livre pour acquérir des notions précises sur leur avenir politique et littéraire. Mais voici qui est plus curieux : tandis que j'étais dénoncé et insulté en France comme agent moskovite, mon livre arrivait en Russie, et, comme c'était en somme un fait assez nouveau qu'un ouvrage français d'érudition sur des questions slaves, il était l'objet d'une étude assez attentive. Une des principales revues russes, l'organe officiel du ministère de l'instruction publique, lui consacrait, par la main d'un professeur de Kharkov, un article très-approfondi. Le rédacteur français, ignorant des choses slaves, n'avait guère trouvé que des injures à m'adresser; le rédacteur russe, homme très-compétent, me soumettait des observations sérieuses et de graves critiques, et me reprochait, en termes fort courtois d'ailleurs, de m'être laissé entraîner par le *fanatisme polonais et catholique*. Ainsi les deux partis se renvoyaient mon livre; jamais, je vous l'assure, je n'ai eu plus sérieusement conscience de mon impartialité. Ne croyez pas cependant que ceux qui voient du panslavisme partout se

(1) 5e année, p. 438.

soient laissé convaincre par le langage de la revue russe. « Nous savons, disent-ils d'un air profond, combien la Russie est habile; elle cache son jeu ; elle fait attaquer le livre de l'écrivain français dans un organe officiel, afin de mieux dissimuler sa complicité avec l'auteur. » Si ce langage n'a pas été tenu, il a certainement dû l'être.

Voici une autre anecdote qui servira à vous édifier. M. Duruy m'avait autorisé à professer les littératures et les langues slaves aux cours annexes de la Sorbonne (cours dit de la salle Gerson). J'expliquais les éléments de la grammaire serbe ; l'alphabet serbe est le même que l'alphabet russe ; les Serbes professent la religion orthodoxe ; évidemment, en m'occupant d'eux, je faisais du panslavisme. Un jour, pendant que j'exposais la formation du comparatif, matière évidemment subversive, un inconnu entre dans la salle et se met à jeter sur moi des regards foudroyants. A ses moustaches seules, je le reconnais pour Polonais.

« Monsieur le professeur, me dit-il avec un fort accent étranger, puis-je vous poser une question?

— Volontiers. Je suis ici pour répondre à toutes les questions qui me sont adressées.

— Eh bien! puisqu'il y a des langues slaves et que vous en êtes professeur, pouvez-vous me dire quelle est celle à laquelle vous donnez la préférence?

— Nous sommes ici, répliquai-je, sur le terrain philologique; en philologie, la langue préférable est toujours la plus ancienne; c'est donc, parmi les langues slaves, le slavon, ou slave ecclésiastique.

— Eh bien ! moi, je vous soutiens que, s'il est une langue qui doit être préférée, c'est celle que le catholicisme et la civilisation ont développée ; c'est le polonais. »

Et le Polonais, car c'en était bien un, s'en alla en frisant sa moustache et en faisant des gestes indignés.

Ce dialogue est caractéristique; je n'en ai pas changé un mot et j'en pourrais, au besoin, nommer les témoins ; l'un d'entre eux a collaboré à notre Revue. Tous les détails sont à noter. *Puisqu'il y a des langues slaves*, remarquez bien cela, il ne devrait pas y en avoir d'autre que le polonais, *la langue que le catholicisme a développée*, notez bien cela; le slavon ou slave ecclésiastique est la langue des orthodoxes; or, l'immense majorité des orthodoxes sont *Moskovites*. De là une haine profonde pour tous les peuples qui se servent de cette langue. Cela est triste, mais cela est ainsi. Que de fois ai-je dû me dire :

Incedo per ignes
Suppositos cineri doloso.

Mais voici le revers de la médaille. Lorsque je suis arrivé à Prague, certains journaux russes, *le Golos*, par exemple, m'ont dénoncé comme ayant fait de mon journal (*la Correspondance slave*, un organe de la noblesse polonaise, tout simplement parce que je ne partage pas tous les préjugés de la presse russe contre les Polonais. En revanche, les organes polonais traitent le journal d'organe *panslave*, ce qui, sous leur plume, est une grosse injure.

Je vous demande bien pardon d'avoir été obligé de parler ainsi de mon humble personnalité; je ne pouvais pourtant mieux faire comprendre toute la difficulté des études slaves. Il est d'autant plus difficile d'aborder ces études d'une façon purement objective, qu'on se trouve à tout moment tiraillé par des passions très-actives et très-violentes. Heureux ceux qui peuvent vivre dans le domaine pacifique de la science pure ! Ce n'est pas le moment de s'y réfugier. Je me propose d'étudier sous ces divers aspects ce grave problème du panslavisme, qui a tant préoccupé les esprits chez nous, et à l'examen duquel on apporte d'ordinaire tant de légèreté et si peu de préparation. Les lignes précédentes serviront, je l'espère, à faire excuser ce qu'on trouvera de choquant et d'inattendu dans les idées et dans les faits que j'aurai l'occasion d'exposer.

Veuillez agréer, etc.

LOUIS LEGER.

P.-S. Il me revient à l'esprit, en terminant, une anecdote qui me paraît assez intéressante à rappeler, pour donner une idée des difficultés de toutes sortes auxquelles on est exposé quand on veut se livrer à des études nouvelles et lutter contre la routine. Lorsque M. Duruy ouvrit, il y a quatre ans, les cours libres dits de la salle Gerson, j'adressai une demande à l'effet d'obtenir une chaire. Le ministre étant absent, je m'adressai à M. Danton, alors directeur du personnel. M. Danton, excellent homme, mais représentant incarné de la routine, m'engagea purement et simplement à renoncer aux études slaves, qui ne servaient pas à grand'chose et ne pouvaient mener à rien, et *à me faire professeur de rhétorique en province*. Voilà comment on encourageait ceux qui abordaient les études nouvelles, en l'an de grâce 1868 !

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société des économistes

SÉANCE DU 5 MARS 1872.

Les coalitions et les grèves d'ouvriers. — La loi de 1864 en permettant les coalitions a-t-elle fait un acte bon ou mauvais? La Société des économistes croit l'acte bon et juge les effets mauvais. L'acte est bon, car il est conforme au droit des contrats et au droit public ; il est bon parce qu'il coupe court aux déclamations des meneurs qui prétendent que le riche appelle à son secours les dispositions d'une loi inique pour justifier l'exploitation des classes pauvres; il est bon, enfin, parce qu'il produit au grand jour de la légalité des manœuvres qu'il ne peut empêcher par la répression préventive.

Les conséquences, au contraire, sont mauvaises parce que les ouvriers sont disposés à abuser des libertés concédées, parce qu'ils en abusent surtout à leur détriment encore plus qu'au détriment des patrons, parce qu'enfin ils sont disposés à transporter, sous le couvert des franchises économiques, leurs prétentions sur le terrain politique.

MM. *Clamageran* et *Wallaume* ont soutenu que la coalition, même internationale, rentrait dans les limites de la légalité. Cela peut être vrai en temps de bien-être et d'harmonie universelle, cela est faux en temps de maladie et de convalescence, alors que l'on ne peut affronter le grand air de la liberté. L'Assemblée nationale d'ailleurs a prononcé sur ce point et nous devons nous soumettre à la loi. Mais le pouvoir législatif n'a point aboli le droit de coalition à l'intérieur.

M. *Joseph Garnier* rappelle qu'Adam Smith a proclamé ce droit, il y a cent ans en Angleterre, et que les Anglais, après bien des résistances, ont fini par le reconnaître. Les premiers usages de ce droit ont été des abus ; mais l'ouvrier anglais a expérimenté la *faiblesse de sa force*. En dépit des *Trade's unions* et des crises de Sheffield, on voit aujourd'hui les actes de vio-

lence, si fréquents auparavant, disparaître de plus en plus des coalitions anglaises. En France, si la loi de 1864 n'a pas encore porté ses fruits, cela tient peut-être à ce qu'on a voulu faire de la liberté de coalition un instrument politique. On attendait, en retour, la reconnaissance et les suffrages des ouvriers ; mais nos ouvriers ne connaissent pas ces sortes de complaisances ; ils ont brisé l'arme et l'ont retournée contre le gouvernement. L'épreuve, dans de telles conditions, ne saurait être considérée comme valable.

M. *Rondelet* déclare qu'il est fort indécis. Selon lui, le droit de coalition donne lieu au plus triste des abus, celui de réduire trop souvent au même taux le salaire des capables et des incapables.

M. *Lavollée* déclare que le gouvernement peut prévenir la crise en maintenant la liberté des contrats et leur exécution, entre patrons et ouvriers. Ce qui est contracté ne peut être violé, même par le droit de coalition.

M. *Joseph Garnier* accepte ces conclusions : s'il y a une réglementation à introduire, elle ne doit porter que sur la limitation de la durée des contrats. Puisque l'État doit réprimer les abus d'en bas, il réprimerait aussi les abus d'en haut.

Cette opinion est soutenue par plusieurs membres.

M. *Maurice Block*, dans une note, rappelle à la Société qu'elle doit accepter, il est vrai, le droit de coalition à titre juridique et sans manifester à ce sujet la moindre prétention d'ingérance. Mais elle a un devoir, c'est d'enseigner aux ouvriers que ce droit ne peut être utilement exercé que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 23 MARS 1872

Hommage est fait à l'Académie du volume d'un auteur américain, M. *Balsch*, sur la guerre de l'Indépendance des États-Unis. M. Balsch, en rendant justice à l'intervention française, recherche quelles sont les différences entre les Français et les Américains. Les observations sont peut-être très-heureuses, mais la société des États-Unis n'est pas arrivée encore à sa période constitutionnelle définitive, et les poids de comparaison n'ont pas encore de fixité dans la balance dont l'un des plateaux se charge de l'autre côté de l'Atlantique.

M. *Paul Janet* nous apprend que M. Augustin Cochin n'a pas voulu que l'on prononçât d'oraison funèbre sur sa tombe. Ce scrupule honorable autant que délicat ne saurait empêcher l'Académie de rendre hommage à l'un de ses membres les plus respectables. M. Cochin, fermement catholique, fut aussi fermement libéral. Ce sera un de ses plus beaux titres de gloire à une époque où la société laïque, se séparant de plus en plus de la société ecclésiastique, a creusé une sorte d'abîme entre les deux ordres de fonctions symétriques du corps social de la France, la Patrie et la Religion. N'y a-t-il point ici un fait douloureux et capital, celui de constater que les forces vives de notre infortuné pays s'égarent les unes au delà des Alpes, les autres au delà de la Manche ? Est-il étonnant que nous étant, de nous-mêmes, fendus en deux, les Prussiens nous aient passé à travers le corps ? Que M. Paul Janet pardonne au compte rendu s'il n'est pas l'expression fidèle de sa pensée.

M. *Franck*, au lieu et place de M. *Nourrisson* empêché, offre à l'Académie l'ouvrage de M. de Carné fils sur l'expédition du Mé-Kong.

MM. *Giraud* et *Levasseur* présentent le résultat d'un travail sur les nouvelles écoles municipales de la ville de Paris. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Suite de la discussion sur la réorganisation de la magistrature. La parole est à M. *Guizot*. L'honorable membre est surpris de la vivacité des contradictions qui se sont produites au sein de l'Académie ; il les croit plus apparentes que réelles. M. Odilon Barot se préoccupe surtout de la politique ; ses adversaires ne se préoccupent que des questions professionnelles. Il incline pour le point de vue de M. Odilon Barot et voudrait qu'il prévalût dans la discussion. L'Angleterre a des institutions où respire l'esprit féodal et monarchique, la France s'est inspirée de l'esprit gallo-romain. Charlemagne poursuivit la restauration, âme et corps, de l'empire romain ; Guillaume le Conquérant a poursuivi l'intronisation du système germano-féodal. Les conséquences ont suivi les principes. En Angleterre, la politique a prévalu dès l'origine, aussi bien dans l'ordre judiciaire que dans toutes les constitutions civiles ; en France, la politique ne commence à apparaître dans les considérations d'ordre judiciaire et civil qu'au xve siècle. Les parlements s'étaient, il est vrai, réservé certaines attributions politiques, mais ces attributions étaient beaucoup plus des attributions de forme que de fonds. Le président Molé ne disait-il pas à ses collègues : « J'irai à Saint-Germain, je « dirai tout à la Cour, mais quel que soit le résultat de la dis- « cussion il faudra se soumettre. » En s'excluant plus tard de la politique, la magistrature s'est vue altérée dans son autorité et dans ses fonctions.

En somme, il n'y a pas de liberté ni de possibilité d'améliorations en dehors de la liberté politique. L'Angleterre s'est attachée avant tout à la liberté politique, et c'est parce qu'elle a su s'en faire un palladium qu'elle a pu, qu'elle peut, qu'elle pourra longtemps encore, procéder à des réformes efficaces.

Nous autres Français, nous ne pouvons faire de réformes pacifiques, et pour détruire un abus il nous faut faire des révolutions. Grâce à la liberté politique, en Angleterre, l'esprit conservateur et l'esprit libéral très-forts tous deux ont appris à se faire de mutuelles concession. Faute de liberté politique en France, les mêmes esprits, l'un et l'autre très-faibles, se portent aux extrêmes et deviennent de moins en moins conciliables. La réorganisation de la magistrature et sa participation directe aux affaires du pays est peut-être aujourd'hui un des meilleurs remèdes.

M. *Odilon Barot* reproduit les considérations qu'il a développées déjà à plusieurs reprises : « Oui, conclut-il, je veux mettre la politique dans la justice, et je répète que si vous n'acceptez pas ce point de départ pour en discuter les moyens d'application, je retire purement et simplement ma proposition. Trouvez un autre moyen de rétablir la liberté politique sans laquelle nous ne pourrons faire aucune réforme efficace. Notre société française ressemble à cette forêt enchantée que nous représente Le Tasse dans son poëme, et où l'on ne peut rien émonder, car chaque entaille y fait couler le sang. »

M. *Bersot* est frappé de l'antagonisme des deux opinions en présence. Cet antagonisme lui suggère deux réflexions capitales : la première que nous ne devons pas être mécontents de notre système judiciaire, puisque tous les peuples qui ont changé, changent ou veulent changer, prennent modèle sur nous ; la seconde, que l'on voudrait placer notre magistratrature dans une sphère tellement élevée et sereine que les agitations sociales ne puissent ni la troubler ni même l'atteindre. Évidemment *ceci* est louable ; mais *cela* (l'état existant) a la valeur d'être non-seulement louable, mais réel et confirmé par une longue expérience. Le système proposé par M. Barot tendrait à constituer une aristocratie qui est contraire aux mœurs et à l'esprit français. Une telle constitution est-elle possible ? Cela est plus que douteux. Pour que la magistrature soit en état de lutter contre le pouvoir lorsqu'il

est inique et contre l'esprit radical lorsqu'il est révolutionnaire, il ne suffit pas que ses membres soient justes et intègres, il faut qu'ils soient assez forts. Où ira-t-on leur fabriquer une arme, non pas idéale mais réelle, qui leur permettra de faire obstacle au pouvoir quand il marche au despotisme et aux masses quand elles tombent dans l'anarchie? Est-ce que les coups d'État d'en haut comme ceux d'en bas ne brisent pas tout dans la société? Comment soustraira-t-on la magistrature à la ruine commune? S'il ne s'agit que de rehausser le niveau moral de la magistrature, la question est oiseuse. Notre magistrature a toujours fait son devoir; elle l'a fait au coup d'État de décembre comme à toute autre époque. M. Bersot n'en veut qu'une preuve; c'est que la Cour de cassation a enregistré une protestation énergique contre les actes du pouvoir exécutif lorsqu'il procéda à la dissolution violente du pouvoir législatif pour y substituer le régime impérial.

M. *Renouard*, membre de l'Académie et procureur général de la Cour de cassation, établit que l'on devrait se demander ce qu'est le pouvoir judiciaire avant de chercher à le réorganiser. Depuis la séparation généralement approuvée des grands pouvoirs de l'État, le pouvoir judiciaire a des attributions parfaitement définies; pendant que le pouvoir législatif décrète la loi, et que le pouvoir exécutif la fait exécuter, le rôle du pouvoir judiciaire est simplement de l'interpréter et d'en appliquer les dispositions. Les tribunaux appliquent la loi telle qu'elle leur est fournie par la nation entière dans la personne de ses représentants: ils ne peuvent ni la changer ni même la critiquer. La loi par là se trouve au-dessus de tous, et ce serait une grande faute politique que de la subordonner à la magistrature.

Mais les tribunaux n'ont pas seulement le privilége exclusif d'appliquer la loi. Ils l'enseignent, grâce à cette mesure admirable par laquelle ils sont tenus de motiver leurs arrêts. La collection des arrêts motivés par nos tribunaux français constitue un recueil de lois bien supérieur à tous ceux qui existent, sans en excepter le recueil de droit romain. Il leur est également supérieur par l'autorité qu'il emprunte aux conditions d'impartialité dans lesquelles les arrêts ont été rendus.

Le pouvoir judiciaire joue donc un grand rôle politique dans l'État; mais c'est à la condition de s'abstraire de la politique des partis. Si la justice en France soulève quelques défiances et quelques suspicions, c'est parce que quelques-uns de ses membres ont cru devoir faire irruption dans ce que l'on nomme vulgairement la politique: plus elle voudra s'y immiscer, moins elle sera respectable et respectée. La justice doit être impartiale dans la rigoureuse acception du mot; elle doit mettre le plus grand scrupule à rester dans ses limites.

S'il y a quelque réforme à faire, ce ne peut être que dans ce que l'on appelle *la justice administrative*, parce qu'il y a là deux sortes de délibérants, les magistrats et les fonctionnaires; et là, dit M. Renouard, je puis l'attester par ma propre expérience de membre du tribunal des conflits, le désaccord est complet: le dissentiment profond sur toutes les questions entre le point de vue administratif et le point de vue judiciaire. Là peut-être y aurait-il une immixtion plus efficace de la magistrature. Mais nous sommes loin de l'ordre purement politique vis-à-vis duquel le devoir de la justice est de se tenir dans la plus extrême réserve.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

L'Académie ne se réunira pas samedi prochain, samedi saint.

Académie des inscriptions et belles-lettres

SÉANCE DU 22 MARS.

Le panthéisme scolastique. — L'Académie entend la lecture d'une notice de M. *Hauréau* sur deux écrivains français du XIIe siècle que l'on croit frères, et dont l'un aurait été évêque de Quimper. Ce sont *Bernard* et *Thierry* de Chartres, dont parle Jean de Salisbury. Bernard n'avait pas de biographie jusqu'à ce jour et M. Hauréau tente de lui en reconstituer une. Le seul document certain, c'est que Bernard aurait été chancelier de l'église de Chartres, en 1148; quant à sa consanguinéité avec Thierry, elle ne paraît présenter aucune certitude.

Mais ce qu'il importe de constater, c'est que Bernard et Thierry furent deux philosophes panthéistes et que leurs doctrines eurent un certain retentissement parmi les théologiens du moyen âge. Dans le *Megacosme* et le *Microcosme* de Bernard, comme dans les *Sex dierum operibus* de Thierry, les deux auteurs s'appliquent à démontrer qu'il y a identité dans la substance de la créature et dans celle du créateur. Abélard eut grand'peine à détourner les esprits de cette doctrine, et il s'écoula un temps assez long avant qu'elle fût condamnée dans la personne de David de Dinan.

Le panthéisme, en effet, devait séduire plus d'un penseur inexpérimenté. Il se manifesta à l'état de doctrine chez les Indous, qui eurent d'ailleurs le privilége de connaître toutes les doctrines religieuses; il fut professé par les néo-platoniciens; enfin, Spinosa en a donné la théorie la plus complète. Cette erreur monstrueuse, plus monstrueuse peut-être que l'athéisme, s'est presque toujours manifestée chez les penseurs qui, faisant abstraction de l'observation, de l'expérience et de l'étude des phénomènes matériels, se sont livrés aux spéculations exclusives de la métaphysique.

La peine de mort religieuse chez les Juifs. — La suite de cette discussion appelle la lecture du mémoire de M. *Derenbourg*. Le nouvel académicien se livre à une dissertation sur le Pentateuque qui ne nous paraît pas d'une grande opportunité dans la question; mais la plupart des hébraïsants se laissent volontiers entraîner à des digressions sur l'autorité scientifique de Moïse. Il conclut qu'il ne devait y avoir, quelques siècles plus tard, aucune espèce de peine capitale édictée par les Juifs en matière religieuse. M. Renan fait observer que cette conclusion n'est pas confirmée par les faits. Les traditions judaïques se montrent particulièrement inflexibles en matière de religion. M. *Derenbourg* réplique avec vivacité, et laissant de côté son panégyrique de Moïse, s'abandonne à la haine que lui inspire Josèphe dont on vient de lui citer l'autorité. « Ce traître, ce parjure, peut-il jouir d'aucune espèce d'autorité? » M. Derenbourg, qui a renié la Prusse pour la France au lendemain de nos revers, nous semble encore raisonner à la prussienne.

MM. *Saulcy*, *Leblanc*, *de Rouge*, *Maury* et enfin M. *Brunet de Presles* prennent part à la discussion. Ils accablent leur collègue de réfutations au milieu desquelles M. Derenbourg cherche vainement à se débattre. *Josèphe*, ramené à leur dénoûment par M. Brunet de Presles, laisse échapper de son livre VI, chap. II, sur les *Guerres judaïques*, un témoignage écrasant; c'est le passage dans lequel Titus, entre autres reproches qu'il fait aux Juifs, leur rappelle qu'il leur a permis d'inscrire la peine de mort sur leurs stèles et leurs monuments.

Le cas de M. *Derenbourg* est assez curieux: introduit à l'Académie par M. Renan, qui n'a pas se dépouiller encore de l'engouement de nos illustres et trop débonnaires savants pour leurs confrères d'origine prussienne, il y apporte cet esprit autoritaire et légèrement sectaire qui ne sied point aux sociétés savantes. Les opinions religieuses, quelque respectables

qu'elles soient, n'ont rien à faire dans le domaine de la science. Chaque croyant en particulier peut interpréter la science à sa guise, mais il n'a ni le droit, ni la qualité requise pour imposer son interprétation à ceux qui professent une religion, fût-ce même la sienne. Un cuisinier peut, s'il lui plaît, trouver dans une omelette la preuve de l'existence de Dieu, mais il n'en fera pas pour cela de meilleures omelettes, et il serait mal venu de décider qu'on ne saurait faire d'omelettes sans avoir fait au préalable une profession de foi. Les Prussiens, eux aussi, n'ont-ils pas trouvé la preuve de l'existence de Dieu dans le fait de s'approprier nos pendules ?

Ce que l'Institut de France comptait en 1871 de collaborateurs aujourd'hui prussiens, vaut la peine d'être relevé.

A l'Académie des inscriptions, sur huit associés étrangers on comptait et l'on compte encore deux vieux Prussiens, Lassen et Pertz, et deux nouveaux, Ritschl et Fleischer ; sur trente correspondants étrangers, il y avait en 1870 huit vieux Prussiens : Bekker, Lepsius, Mommsen, Benley, Diez, Weber, Pott et Curtius, et deux nouveaux, Weil et Spiegel.

A l'Académie des sciences, sur huit associés étrangers, trois vieux Prussiens : Ehrenberg, Wöhler, Kummer, et deux nouveaux : Liebig et Herschel. Sur soixante correspondants étrangers, treize vieux Prussiens : Encke, Neumann, Weierstrass, Kronecker, Clausius, Argelander, Weber, Helmholtz, Rose, Braun, Pringsheim, Virchow et Lebert, et huit nouveaux : Hansen, Mayer, Kirchhoff, Bunsen, Naumann, Mohl, Hofmeister, de Siebold.

A l'Académie des Beaux-Arts, sur deux associés étrangers, deux Prussiens d'ancienne date, Strake et Drake, et trois Prussiens de nouvelle date : Felsing, Kaulbach et Schnorr von Carolsfeld. Sur une quarantaine de correspondants étrangers, il ne figure que trois Prussiens d'ancienne date : Hesse, Mandel et Keller, et deux de nouvelle date : Schwind et Bendemann.

A l'Académie des sciences morales et politiques, sur six associés étrangers, on comptait trois vieux Prussiens : Ranke, Raumer, Trendelenburg. Sur une trentaine de correspondants étrangers, on ne comptait heureusement que sept Prussiens, tant d'anciens que de nouvelle date : Raü, Lotze, Zeller, de Holzendorf, Walter, Mohl et Bluntschli.

Ainsi les Prussiens figuraient et figurent encore dans notre Institut, les Beaux-Arts exceptés, pour *un tiers* des correspondants et pour la moitié des associés étrangers. Quelle part reste-t-il aux savants américains, anglais, suédois, belges, hollandais, danois, russes, grecs, italiens, suisses, et même autrichiens ?

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Nous avons dit, dans notre dernière chronique littéraire, que nous reviendrions sur le livre de M. le général Martin des Pallières, intitulé *Orléans* (Paris, Plon, 1872). C'est un récit des événements qu'il a conduits ou auxquels il a été mêlé, pendant la dernière guerre. Ce n'est point pour le discuter au point de vue stratégique que nous appelons sur cet ouvrage l'attention de nos lecteurs ; il nous faudrait, pour un tel propos, nous livrer à une étude très-approfondie des détails qu'il renferme, afin d'établir à son sujet une argumentation fondée sur des dates, des chiffres et des distances appréciables à tout esprit attentif et qui permettent d'atteindre à des conclusions purement vraisemblables, auxquelles le raisonnement peut arriver, même sans compétence technique. Le seul enseignement que nous voulons retirer de ce livre est tout moral, et l'étude que nous désirons en faire ne réclame qu'un esprit simplement sensible au vrai. C'est peut-être une spécialité, mais au moins il ne faut que de la bonne foi pour atteindre à celle-là !

Le Gouvernement de Tours et de Bordeaux, entre autres marques d'un pouvoir régulier, a eu celle-ci, que ni les courtisans ni les détracteurs ne lui ont manqué. Ses antichambres ont été assiégées et adulées comme s'il eût été de vieille date. Lui aussi n'a vu ses courtisans se redresser contre lui que lorsqu'il est tombé, et il ne lui a pas été épargné, à lui non plus, d'avoir à compter ses détracteurs les plus malfaisants parmi ses plus complaisants amis. Un philosophe pouvait peut-être prévoir que toutes ces ardeurs, trop empressées, s'atténueraient quand la fortune aurait frappé une patriotique entreprise d'une de ces condamnations qui ne sont des jugements que pour les esprits accoutumés à recevoir d'elle leur opinion. Mais la plupart d'entre nous ne pouvaient penser que des personnages qui avaient montré en pleine lumière leur zèle pour le gouvernement qui les accréditait, et qu'une rude et glorieuse profession semblait préserver de toute mollesse de caractère, ne cacheraient pas davantage, après la guerre, leur hostilité contre lui. Presque tous les officiers supérieurs qui s'empressent de déclarer aujourd'hui qu'ils ne servaient que la France et non point le régime républicain, en exerçant des commandements contre l'ennemi, se disaient hautement, il y a quinze mois, les soldats de cette double cause. Nous eussions été mal venus alors de douter de leurs vertus républicaines ; nous avions même la naïveté d'y avoir confiance. Nous nous plaisions à voir dans quelques-uns d'entre eux des Marceau et des Hoche un peu vieillis ; certains même dépassaient nos rêves et nous faisaient redouter pour l'avenir des Santerre ou des Westermann. Eh bien ! je gage que je retrouverais quelques-uns de ces derniers, à l'Assemblée nationale, à côté des Dahirel et des Belcastel, près desquels ils se sont rangés aux premiers jours de la réaction de Bordeaux, avec leur bouillante ardeur et leur mauvais calcul d'autrefois !

M. le général Martin des Pallières a été l'objet de complaisances du Gouvernement de la Défense, et il s'en est montré reconnaissant tant qu'il a duré. Ses vues sur la résistance qu'il avait communiquées avec empressement à Tours, au ministre de la guerre ; son ardeur pour une lutte à outrance ; sa promptitude à reprendre du service, après Sedan, où il commandait une brigade d'une division d'infanterie de marine et où il avait été blessé glorieusement ; son énergie et l'apparence d'un grand esprit de décision avaient fait croire en lui. Il était une des espérances les plus brillantes de notre délivrance. De général de brigade il fut bien vite promu au commandement en chef d'un corps d'armée, le 15e, de l'armée de la Loire. « Nous l'avions élevé à la brochette, et il nous a claqué dans la main ! » disait de lui, avec une impertinence que je n'excuse pas, même en faveur de ce qu'elle renferme de vérité, quelqu'un qui avait été de très-près témoin de sa rapide fortune et des mécomptes qui l'avaient suivie. Il ne semble pas, en effet, qu'il ait rendu à Coulmiers les services qu'on attendait de son expérience et de sa décision. L'espoir d'un mouvement tournant, qui devait cerner dans Orléans les Bavarois du général Von der Tann, reposait sur la division qu'il commandait dans le 15e corps d'armée. Une foule de contre-temps, que M. Martin des Pallières explique du reste tout au long dans son livre, l'empêchèrent de s'établir à cheval derrière l'ennemi, sur la route d'Étampes,

pour lui couper la retraite vers Paris. Il n'en fut pas moins promu au commandement en chef du 15e corps d'armée, quelques jours après la bataille de Coulmiers. Dans les funestes journées qui furent marquées par les combats de Villepiou, de Loigny et d'Arthenay et qui amenèrent la seconde et lamentable évacuation d'Orléans, il me semble qu'il a été plus malheureux que ses illustres compagnons d'infortune. Les arrangements de la bataille avaient fait que du sort de la division qu'il commandait plus spécialement dépendait surtout celui de la ligne française. Elle céda, en rompant notre ligne sur la droite. Le général d'Aurelles dit lui-même que par la faute d'une division du corps d'armée Martin des Pallières « les communications avec les 16e et 17e corps furent interrompues dès midi » dans la fameuse journée du 4 décembre. Il est vrai que M. Martin des Pallières s'élève vivement dans son livre contre cette assertion du général en chef de l'armée de la Loire. Mais qui songerait à parler de ces désastres, comme nous le faisons, si M. Martin des Pallières ne tournait pas contre ceux dont il avait accepté ses pouvoirs avec empressement le ressentiment qu'il devrait avoir seulement contre la fortune, qui se joue des calculs les plus savants et des intentions les plus héroïques. Qu'il relise l'ouvrage de M. le général Chanzy ou de M. le général Faidherbe; eux aussi n'ont point eu le bonheur que méritait leur courage; mais ils sont aussi estimés que des vainqueurs pour n'avoir point désespéré de la patrie et pour n'avoir point voulu rendre responsables de ses malheurs, ceux qui soutenaient leur ardeur de combattants infatigables, d'un esprit inépuisable en ressources et en patriotisme.

Si M. le général Martin des Pallières trouvait, comme il le dit, que les destinées de la France étaient dirigées « avec cette audace et cette confiance qui n'appartiennent qu'au génie où à l'incapacité », pourquoi est-il resté si longtemps dans ce doute redoutable? Si l'on « montrait une insuffisance aussi complète dans la direction des affaires » pourquoi la subissait-il? S'il est resté au poste qu'il était venu solliciter, il doit accepter sa part de responsabilité, plus glorieuse qu'il ne le pense, dans la lutte qu'il a soutenue, et non pas seulement les récompenses que ceux qui dirigeaient cette lutte lui ont décernées. Aujourd'hui il les attaque avec une singulière mauvaise grâce, à laquelle ajoute encore l'exagération de ses démentis. « Le Gouvernement de la Défense nationale, écrit-il, avait en province à sa disposition, après l'investissement de Paris et sans comprendre les effectifs des armées de Metz, de Sedan, et les troupes des places fortes envahies, plus *d'un million d'hommes levés par l'ancien gouvernement*, 2 000 canons rayés et plus de 500 000 fusils se chargeant par la culasse, dont 400 000 chassepots au moins. » Mais avec tout cela nous aurions envahi l'Allemagne! Ce million d'hommes surtout, levés par l'ancien gouvernement, est, dans tous les sens, une énormité. Hélas! comme ce qu'écrit M. de Freycinet est bien plus vraisemblable : nous avions au début « 40 soldats, autant de mobiles et 100 canons! » Comme la victoire incomplète de Coulmiers et les entreprises précipitées qui suivirent prouvent qu'il a dit vrai! Il me serait facile de réfuter d'autres attaques que le général dirige dans le premier chapitre de son livre, contre un gouvernement qui a des défenseurs plus autorisés que moi, et que je n'aime, d'ailleurs, que jusqu'à la vérité. Vous l'avez aimé, vous, général, jusqu'au delà du nécessaire. Tenez : quand un certain colonel Lutheroth, qui n'était autre que M. le prince de Joinville, vint vous demander de combattre à vos avant-postes, en avant d'Orléans, parmi les simples volontaires, et qu'il vous le demanda au nom de vos souvenirs de jeunesse, au nom de ce combat devant Mogador où, alors qu'il était amiral de France et votre chef, il vous accordait la faveur de vous signaler, comme vous l'en aviez sollicité noblement; votre zèle vous a entraîné trop loin, paraît-il, dans la réponse que vous lui avez faite. Vous racontez que vous vous sentiez « faiblir » tandis qu'il vous parlait; il est quelqu'un qui raconte, lui, que vous n'avez pas été ému un seul instant et que vous avez refusé d'un ton qui n'admettait pas de réplique, comme l'eût fait un général de la Convention à un prince de l'armée de Condé. M. le prince de Joinville, dit ce témoin, que vous ne pouvez récuser, a « mis la main sur votre cœur et ce cœur n'a pas battu. Mais peut-être regrettez-vous aujourd'hui votre insensibilité d'alors? ...

C'est un triste livre, mais précieux pour l'histoire, que *le Siége de Paris*, par le général Vinoy (Paris, Plon 1872). Il renferme une belle page cependant, celle de la retraite que le général opéra vers Paris, avec son petit corps d'armée, après Sedan. Son récit s'arrête à la veille de cette autre retraite sur Versailles, le lendemain du 18 mars, opération militaire dont le mérite et l'opportunité seront plus discutés. C'est à l'histoire morale de ces temps déplorables qu'est consacré le nouveau volume de M. P. Caro, *Les jours d'épreuve*, 1870-1871 (Paris, Hachette 1872). Ce livre naît en quelque sorte pour la seconde fois, comme tous ceux qui paraissent tout d'abord en articles, et comme eux il aura deux publics et une double destinée. Nous ne doutons pas que M. E. Caro ne retrouve son petit monde de lecteurs fidèles dans ce grand public auquel il s'adresse toujours après avoir sollicité l'attention des lecteurs de la *Revue des deux mondes*. Le nombre est encore grand chez nous, de ceux qui se plaisent à cette brillante facilité, qui n'abandonne jamais M. E. Caro, même dans les questions les plus difficiles, et au charme constant de ce style dont il relève encore les attraits de sa philosophie. Ce talent a cette abondance indéfinissable, que la critique ancienne désignait peut-être par le mot *lactea*, en l'appliquant à l'heureux génie d'un des grands écrivains de Rome. Oui. Et je ne crois pas être contredit en cela par ceux qui ont l'habitude du style de l'auteur des *Jours d'épreuve*. Quand on se laisse aller à la douce pente de ces courants dans lesquels M. E. Caro divise et conduit si aisément une pensée unique, la multipliant pour les yeux et les séduisant par cette heureuse apparence, on n'est pas loin de songer aux ruisseaux de lait qui arrosaient la terre naissante, au temps de l'âge d'or, où l'homme pensait, comme il vivait, sans efforts. Qui sera tenté de regretter, en lisant les chapitres si émus de ces *Jours d'épreuve*, que la sympathie de l'auteur ait manqué à ces autres *éprouvés* d'un autre temps, qui eurent leurs mauvais jours au lendemain du 2 décembre 1851, aurore de jours radieux pour tant d'autres? Qui en voudra à M. Caro de ses anciens articles de la *Revue Européenne*, sur la littérature exilée ou réfugiée, comme il disait autrefois, en lisant son éloquente étude de l'*idée de la patrie*? Lui demandera-t-on, à la fin de son chapitre sur la *vraie et la fausse démocratie*, dans lequel il court avec tant de verve à côté de cette question ardue, si décidément la démocratie impériale était vraie ou fausse, et quel démocrate Napoléon III a été? Mais on pourrait bien lui demander, malgré la séduction qu'il exerce et que nous subissons, s'il ne croit pas qu'il eut été possible

d'être plus complet dans cette remarquable étude intitulée la *fin de la Bohème*, qui n'a de supérieur qu'un même travail écrit sur le même sujet, dans le même temps, par M. de Pontmartin dans le *Correspondant ?* Oui, il pourrait se faire qu'on lui reprochât de n'avoir pas philosophiquement rattaché les effets aux causes, et de n'avoir pas examiné assez profondément si les fureurs de la « bohème » qui se débattit dans l'agonie de la Commune, n'ont pas été la résultante morale et comme l'écho logique et tragique des folies de cette *grande bohème*, dont l'auteur des *Jours d'épreuve* a pu suivre de près, avec mélancolie, les ébats étourdis et irritants ? M. Caro, dans une des meilleures pages et des plus habiles de son livre, a indiqué lui-même ce rapprochement naturel, mais il l'a fait d'une main trop légère; et il était homme à en tirer une grande leçon d'histoire, s'il l'eût voulu.

On passe assez facilement de la prose de M. Caro à la poésie. Nous voulons dire quelques mots aujourd'hui de quelques-uns des jeunes poëtes que l'éditeur Lemerre présente, dans ces charmants volumes que l'on connaît, à la curiosité sympathique du public lettré, car, à l'exception d'un tout petit nombre de poëmes, comme celui de *Jeannette*, œuvre attendrie de M. Léon Grandet, où la simplicité du sujet ne contraste pas, certes, avec des vers trop savants, les chants, très-distingués pour la plupart, de ces aèdes, très-raffinés, alors même qu'ils se disent barbares, ne sont pas faits pour toucher le premier venu. C'est en vain que M. Coppée intitule un nouveau volume de vers *les Humbles :* il relève les naïves légendes que raconte sa muse de détails si recherchés et si imprévus que le commun des lecteurs, qu'il semble convier ouvertement aux douceurs de sa poésie, ne peut aller à lui; il faut qu'il se contente encore d'une élite. Ce qui touche dans M. Coppée, c'est un sentiment pénétrant de certaines situations morales, à la fois très-simples et très-négligées par l'attention ordinaire, qui rappelle la manière de l'illustre *Joseph Delorme*. Cependant son goût si prononcé pour la simplicité, qu'on pourrait appeler extraordinaire, l'amène à des effets qui éveillent le souvenir d'un autre *Joseph*, différemment illustre, dont Henri Monnier a immortalisé la naïveté épanouie. Qu'on lise dans le nouveau livre de M. Coppée, la série de petites pièces intitulées : *Promenades et intérieurs*, avant de s'étonner de ce jugement. Mais nous n'avons voulu noter que l'excès de la qualité dominante que l'on remarque et qui séduit dans les nouvelles poésies de l'heureux poëte, et dont la pièce intitulée : *Une femme seule*, est l'expression très-réussie. Cette pièce peut même être considérée comme le type de son genre : la peinture molle et abandonnée de certains états de l'âme, qui ne sont point remarquables, sinon parfois dans ses vers. Cette mollesse de style, qui va très-fréquemment jusqu'à la négligence, surprend chez un de ces poëtes de la compagnie, sinon de l'école de Leconte de l'Isle et d'Armand Sylvestre, qui, tous les deux, ont tiré de la langue française tant d'effets à la fois vigoureux et brillants.

Je cite à la hâte quelques-unes des autres publications de ces derniers temps : le *Fagoum*, le *Sinaï* et *Petra*, par M. Paul Lenoir, voyage fait par un artiste et qui est une suite de tableaux éclatants ou curieux ; *La littérature française des origines au* XVIIe *siècle*, par M. Paul Albert, qui vient de donner à cette *Revue* deux leçons si remarquable sur Pascal : et parmi les ouvrages qui intéressent les érudits : *Les fastes des provinces asiatiques de l'empire romain, depuis leur origine jusqu'au temps de Dioclétien*, publiés par M. Waddington (Paris, F. Didot, 1872). *Rome souterraine*, d'après les découvertes de M. Rossi, par J. Spencer Northcott et W. A. Brownslow, traduit de l'anglais par P. Allard (Paris, Didier, 1872).

BIBLIOGRAPHIE.

W. Gœthe. — Ses œuvres expliquées par sa vie (1749-1795). par M. A. Mézières, professeur à la Faculté des lettres. — Paris, Didier et Cie, 1872.

Il a été publié en France, depuis un demi-siècle, bien des études sur Gœthe (1); mais nous ne possédons encore aucun travail complet embrassant l'ensemble de ses œuvres et de sa vie. M. Mézières nous donne la première partie d'un tel travail ; il suit Gœthe depuis sa naissance, en 1749, jusqu'à l'année 1795, qui fut pour lui comme « un nouveau printemps », suivant sa propre expression, par l'heureuse influence de sa liaison avec Schiller. C'est la période la mieux connue de la vie du grand poëte. Lui-même nous en a exposé les principaux faits, d'abord dans les mémoires de sa jeunesse (*Vérité et poésie*), complétés et continués par ses *Annales*, puis dans les récits de ses voyages en Suisse et en Italie et des deux campagnes auxquelles il a assisté : la première invasion de la France et le siége de Mayence. Toutefois, nous sommes loin d'être initiés à la *vérité vraie* sur cette période. L'auteur de *Vérité et poésie* a vu les orages de sa jeunesse à travers la sérénité de son âge mûr : il se fait plus sage, plus maître de lui, que ne le montrent les témoignages contemporains et sa propre correspondance ; il prête plus d'une fois à l'étudiant de Leipzig ou de Strasbourg les jugements que portait sur les hommes et sur les choses le Jupiter Olympien de Weimar. Son *Autobiographie* contient d'ailleurs bien des lacunes ; elle est sobre de détails sur les premières années de son séjour à Weimar, sur celles qui ont suivi son retour d'Italie. Des documents d'un autre ordre suppléent heureusement à ces lacunes. Les plus précieux sont les lettres mêmes de Gœthe, que les familles de ses correspondants et de ses correspondantes ont livrées à la publicité avec une naïveté, pour ne pas dire une impudeur d'indiscrétion, qui semble n'avoir scandalisé personne en Allemagne. Mais ces publications ne nous sont connues que par les extraits qui en ont été donnés dans quelques articles de revues. Nous ne connaissons également que par l'usage qui en a été fait dans quelques études partielles les excellentes biographies publiées en Allemagne par M. Vichoff, en Angleterre par M. Lewes. Le nouvel ouvrage de M. Mézières a donc beaucoup à nous apprendre, et il nous apprend en effet beaucoup. Dans les limites que l'auteur s'est tracées, il est complet et vivant, sans descendre à ces détails insignifiants qui sont l'écueil des biographies. C'est l'œuvre d'un critique et d'un homme de goût.

L'étude des œuvres de Gœthe se mêle sans cesse, dans M. Mézières, au récit de sa vie. La critique par la biographie, telle qu'on l'entend de nos jours, n'a jamais été mieux à sa place. Tout auteur se peint plus ou moins dans ses ouvrages : Gœthe s'inspire intentionnellement des joies et des souffrances de sa vie, non pour en faire la confidence au public, mais pour les vivre une seconde fois sous forme de poésie, et pour amortir, par cette transformation idéale, ce qu'elles ont de trop vif

(1) Citons particulièrement les *Études sur Gœthe*, de M. Marmier ; — les *Dialogues sur Dante et Gœthe*, de Daniel Stern ; — la *Philosophie de Gœthe*, par M. Caro ; — les travaux de MM. Charles Martins et Ernest Faivre sur les œuvres scientifiques de Gœthe ; — les notices et les études de M. Henri Blaze dans la *Revue des deux mondes*, et de M. Charles Dollfus dans la *Revue germanique*, etc. — Enfin M. Bossert vient de publier, à la librairie Hachette, un volume sur *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains*.

dans la réalité. Il pratique à son propre profit la κάθαρσις d'Aristote : la purification de la passion par la poésie; il est, en un mot, pour lui-même une matière à poésie, matière qu'il manie et qu'il élabore avec une singulière indépendance d'esprit, et il fait en même temps de la poésie l'instrument direct de son perfectionnement intellectuel. Il nous offre ainsi un double et perpétuel commentaire de ses œuvres par sa vie et de sa vie par ses œuvres.

Un exemple, que nous empruntons à M. Mézières, et qui, nous le croyons, n'avait été mis en lumière par aucun critique français, aidera à comprendre ce dédoublement et cette harmonie de l'homme et du poëte. Gœthe revient d'Italie, tout plein des images, des sensations et des idées qu'il en a rapportées. Les nuages du ciel et de l'esprit germaniques lui sont insupportables. Le premier retentissement de la Révolution française en Allemagne, où il ne voit qu'un obstacle à la culture intellectuelle, ajoute à sa mauvaise humeur. Il cherche et il trouve une consolation dans les bras d'une fille du peuple. Cet amour est tout physique; il en jouit en vrai païen, mais, en même temps, il en jouit en poëte. Il le transporte dans cette Rome qu'il regrette; il fait de sa maîtresse une belle Romaine; il lui prête la perfection plastique de ces statues qu'il a tant admirées et dont il a reconnu le type dans plus d'une Transtévérine : le marbre animé garde sous ses baisers une inconscience voluptueuse, très-vivante, très réelle, très-moderne même, ou du moins très-italienne, et qui cependant lui donne l'illusion sincère de l'art et de l'idéal antiques. Il écrit ainsi l'une de ses œuvres les plus exquises, les *Élégies romaines*. Sans cesser d'être lui-même, un Germain transplanté dans Rome, un fils du moyen âge initié à l'antiquité classique, Faust rajeuni et renouvelé, oubliant Marguerite dans les bras d'Hélène, il retrouve, pour la forme et pour l'inspiration, le secret de l'élégie, telle que l'avait conçue le génie grec, et il se l'approprie avec une sûreté d'assimilation à laquelle ni André Chénier, ni les Latins eux-mêmes, Properce et Tibulle, n'avaient su atteindre. Et l'amour qui l'a inspiré, s'assagit, s'il ne s'épure, dans la réalité elle-même, par l'effet de cette transformation esthétique : une sorte de bonheur domestique succède à l'ivresse des sens; le moins digne des attachements du poëte en devient le plus durable, et dix-huit ans plus tard, il aboutit tout naturellement au mariage.

M. Mézières n'a négligé aucun côté de son sujet dans cette première étude sur Gœthe. Il apprécie, avec une sagacité qui n'exclut pas l'originalité, le philosophe et le naturaliste aussi bien que le romancier et le poëte. Dans ses jugements, d'un goût toujours délicat et d'un ferme bon sens, le critique pénétrant se double d'un moraliste. Il entre dans cette âme multiple de Gœthe, en saisit tous les aspects, et, sans en méconnaître les faiblesses, sait comprendre ce qui en fait la vraie grandeur : le besoin, esthétique plutôt que moral, indifférent à l'opinion vulgaire et très souvent aussi au sentiment précis du devoir, de s'élever sans cesse à un plus haut degré de culture intellectuelle et de possession de soi-même. Il entre avec le même bonheur dans les principaux caractères que Gœthe a créés : il y démêle les traits que le poëte a pris à sa propre nature, ceux que lui ont fournis ses contemporains, ses amis ou ses maîtresses, les points par lesquels la réalité idéalisée s'est transfigurée sans s'altérer.

Le dernier chapitre est d'un politique : il nous montre Gœthe en face de la Révolution française, sachant la comprendre et se défendant mal de l'admirer tout en la détestant. C'est un morceau excellent; mais c'est une transition, non une conclusion. M. Mézières ne peut laisser au héros de cette crise pénible où l'on jette les événements politiques. Je n'aime donc pas qu'il nous dise : « Ce livre aura peut-être une suite dans des temps plus heureux. » *Peut-être* est de trop. Le Gœthe qu'il nous invite à connaître est le plus intéressant et le plus grand, l'auteur de *Wilhelm Meister*, d'*Hermann et Dorothée* et de *Faust*, le penseur qui a semé dans ses conversations, dans ses lettres, aussi bien que dans ses écrits de tout genre, tant d'idées neuves, ingénieuses ou profondes sur l'art, sur la nature et sur la vie, l'esprit serein qui s'est élevé au-dessus des haines nationales alors qu'elles se déchaînaient par toute l'Europe. M. Mézières nous le doit et il se le doit à lui-même. On ne vit pas pendant plusieurs années dans la familiarité d'une telle âme, pour s'en dégager brusquement après lui avoir demandé la moitié à peine de ce qu'elle peut donner.

Études sur les poëtes sanscrits de l'époque classique. — Bhartrihari. — Les Centuries, par M. Paul Regnaud, élève de l'École pratique des hautes études. — Paris, Maisonneuve et Cᵉ. 1 vol. in-12.

Les premières œuvres de la littérature sanscrite qui furent révélée à l'Europe à la fin du siècle dernier par la traduction de Wilkins et de William Jones excitèrent tout d'abord une surprise qui devint bien vite de l'admiration. Gœthe fut le premier à exprimer son enthousiasme pour *Sakountalâ*, chef-d'œuvre du dramaturge hindou Kâlidâsa. Avec ce drame, avec la *Bhagavad-Gîta*, le recueil de fables de l'*Hipotadeça*, et quelques autres morceaux, c'était, en effet, le dessus du panier que les savants anglais avaient offert d'abord à la curiosité des lettrés. Mais les espérances qu'avaient fait naître ces premières communications furent en partie déçues quand on vit se dérouler les épopées de l'Inde avec leurs interminables digressions, et tout le fatras pédantesque d'une littérature écrite dans une langue savante par des générations de grammairiens.

D'ailleurs les savants européens qui s'adonnèrent aux études indiennes comprirent bien vite que l'intérêt de ces études était avant tout dans la langue elle-même qui jetait un jour inattendu sur l'organisme des langues de l'Europe, ses sœurs. De plus, la religion bouddhique, par son caractère cosmopolite et son influence historique sur la civilisation de l'extrême Orient, l'institution brahmanique, par son isolement même et par le spectacle qu'elle offre d'un développement bizarre, mais unique dans l'histoire du monde, enfin et surtout la littérature védique, ce vénérable monument d'un âge qui touche presque aux origines communes des peuples de notre race, tous ces sujets étaient bien faits pour exciter et passionner le zèle des indianistes et détourner leur attention de quelques joyaux poétiques qu'ils eussent pu extraire encore d'une mine si riche en matériaux plus grossiers, mais propres à servir de fondements à de solides et importantes constructions.

Car, il faut bien le reconnaître, la réaction qui avait succédé au premier enthousiasme excité par la découverte de la littérature sanscrite avait, comme il arrive d'ordinaire, dépassé en sens inverse la juste mesure. Si tout n'était pas or dans cet amas de livres, ni même dans un seul de ces livres énormes, il n'était pas difficile, par un choix judicieux, d'en tirer bien des morceaux, tantôt fins et délicats, tantôt gracieux et parfois sublimes. C'est cette œuvre, non pas entièrement nouvelle, mais depuis longtemps à peu près abandonnée que M. Regnaud se propose de reprendre.

Ainsi que l'indique le titre de l'opuscule dont nous rendons compte, cette étude est la première d'une série sur les poëtes sanscrits de l'époque classique. Dans une introduction qui est comme le fronts-pice de l'œuvre entière, l'auteur indique comment il entend son œuvre de vulgarisation. C'est par la traduction des morceaux les plus remarquables, par des rapprochements avec des littératures plus connues, et surtout par des exposés [illegible] l'ensemble de la [illegible] manière de penser et de sentir des Hindous, qui [illegible]

accessible ce que leurs œuvres offrent de vraiment poétique et *humain*.

Pour inaugurer cette entreprise, et pour mettre en goût ses lecteurs, M. Regnaud ne pouvait guère faire un choix plus heureux que celui des *Centuries de Bhartrihari*. Cette anthologie, si tel est, comme il le croit, et comme tout paraît l'indiquer, le caractère du livre, offre, en effet, les plus beaux spécimens d'un genre où les Hindous ont excellé. Elle renferme dans ses trois parties des sentences qui s'appliquent aux trois périodes de la vie, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, en traitant de l'amour, de la politique ou plutôt de la conduite de la vie, et du renoncement au monde ou de l'absorption finale en Brahma. M. Regnaud a traduit un nombre considérable de ces sentences (un tiers environ du nombre total). Cette traduction est généralement exacte, malgré quelques erreurs de détail, et elle a le mérite précieux, pour une œuvre pui ne s'adresse pas aux spécialistes, de cette fidélité littéraire qui s'attache surtout à conserver la saveur poétique de l'original, à en reproduire non-seulement les figures, mais le tour et toute la physionomie.

Je citerai seulement une stance de chacun des trois livres en la prenant à peu près au hasard, parmi beaucoup d'autres qui ne lui cèdent en rien, soit dans l'original, soit dans la traduction :

« Sourcils charmants, œillades voilées, regards obliques, paroles tendres, sourires pudiques, lent départ qui n'est qu'artifice amoureux bientôt suivi d'une pause : voilà les charmes et les armes de la femme.

» Sincère et menteuse, sévère et bienveillante, impitoyable et miséricordieuse, avare et libérale, dépensant sans cesse et sans cesse amassant à pleines mains, telle est, sous sa double face, et pareille à une courtisane, la politique des rois.

» La vie diminue chaque jour, à mesure que le soleil se lève et se couche ; dans le tracas des affaires, sous le poids de mille soucis, on ne se rend pas compte du temps qui s'écoule ; on voit sans frémir les hommes qui naissent, vieillissent, souffrent et meurent : ce monde a bu la liqueur de l'imprévoyance et de l'aveuglement, et il s'est enivré. »

Il entre, comme nous l'avons dit, dans le plan de M. Regnaud, d'accompagner ses citations de tous les éclaircissements propres à en faciliter l'intelligence aux lecteurs qui n'ont point fait de l'Inde l'objet particulier de leurs études. Rencontrant ici, dans le troisième livre de *Bhartrihari*, de nombreuses allusions à l'un des systèmes philosophiques des Hindous, le système védanta, il en a tracé une esquisse rapide qui n'est pas la partie la moins intéressante de son opuscule.

Lectures on the History of the church of Scotland, par A.-P. Stanley, D. D. Dean of Westminster.

Le doyen de Westminster, le docteur Stanley, vient de publier en volumes quatre conférences faites par lui à l'Institution philosophique d'Edinburgh. Les affaires ecclésiastiques écossaises sont ordinairement regardées comme des mystères que l'intelligence anglaise ne peut déchiffrer, aussi y avait-il un certain courage à traiter un tel sujet devant un auditoire plus disposé à la critique qu'à la sympathie.

Aucune histoire ecclésiastique n'est aussi complète que celle de l'Écosse. Outre la prédilection singulière des Écossais pour les débats théologiques, les circonstances particulières dans lesquelles s'est trouvée cette nation ont contribué à développer cette disposition naturelle. Privés depuis 1603 de la présence personnelle d'un roi et d'une cour, et depuis 1707 d'un parlement, peu intéressés au commerce, trop éloignés du continent pour entretenir avec lui des relations fréquentes, il ne resta pendant longtemps aux Écossais que les questions théologiques sur lesquelles ils pussent exercer le *Præfervidum ingenium Scotorum*, pour employer la fameuse phrase de Buchanan. Toute l'énergie d'un peuple actif et intelligent se concentra donc presque exclusivement, pendant de longues générations, sur les affaires ecclésiastiques. Le feu de la controverse théologique sembla devenir l'élément naturel de la vie nationale. Il est vrai que ces controverses, dont les noms mêmes nous semblent étranges, ont souvent fort peu d'importance, sont quelquefois grotesques, et la plupart du temps caractérisées par une ingénieuse subtilité théologique qui aurait fait honneur aux docteurs les plus renommés.

Quoi qu'il en soit, au-dessous de ce zèle féroce pour la polémique, au-dessous de cette passion pour la discussion théologique, existait un remarquable mouvement religieux dont on retrouve heureusement la trace dans une foule de mémoires et de biographies.

Le but que s'est proposé le docteur Stanley a été de retracer ce mouvement et de passer en revue toute l'histoire ecclésiastique de l'Écosse. L'esquisse, sans contredit, est courte ; mais elle est admirablement faite. Il indique rapidement tous les changements survenus dans l'Église d'Ecosse, depuis saint Ninian et la caverne qui porte son nom, jusqu'aux derniers débats de l'Assemblée de l'Eglise libre sur la question suivante : « Est-il respectueux d'employer dans le culte public rendu à Dieu des hymnes composées par des hommes ? » L'ouvrage entier offre un agréable mélange d'histoire et de traits biographiques, recueillis dans les pages de graves écrivains ou dans les conversations d'illustres Ecossais. Beaucoup de lecteurs, qui seraient bien vite dégoûtés des controverses religieuses, liront avec intérêt et avec plaisir les pages peut-être trop courtes qu'il a consacrées à des hommes tels que Rutherford et Leighton, à l'évêque Jolly et à lord Pitaligo, à Erskine et à Chalmers.

BULLETIN DES COURS

École libre des sciences politiques

17, rue de l'Abbaye

ANNÉE 1872. — TRIMESTRE AVRIL-JUILLET

Les cours recommenceront le lundi 8 avril, dans l'ordre suivant :

Lundi. — M. Sorel : Histoire diplomatique depuis 1815 jusqu'à nos jours.

Mardi. — M. Gaidoz : Géographie et ethnographie de l'Allemagne et des pays slaves.

Mercredi. — M. Leroy Beaulieu : Organisation financière comparée de l'Angleterre et de la France.

Vendredi. — M. Dunoyer : Les doctrines économiques depuis Adam Smith.

Samedi. — M. Paul Janet : Les théories de réforme sociale depuis 1789.

Les inscriptions générales pour tous les cours et les inscriptions spéciales pour chaque cours seront reçues :

Au Secrétariat de l'École, rue de l'Abbaye, 17.

Chez M. Germer Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 41 6 AVRIL 1872

L'INTERRÈGNE PARLEMENTAIRE

La période qui vient de s'écouler entre le commencement et la fin de la session expirée la semaine dernière, est beaucoup plus importante, beaucoup plus décisive qu'on ne le croirait au premier abord. S'il fallait la caractériser d'un mot, on pourrait dire qu'elle est le dernier acte de la tragi-comédie qui se joue depuis un an au bénéfice de restaurations monarchiques impossibles, le dernier épisode de la campagne ouverte le 8 février 1871 contre la République par les derniers partisans des dynasties déchues. Nous n'avons jamais douté, pour notre part, de l'issue de la lutte, et les lecteurs de la *Revue politique* se rappellent peut-être que, dès le mois de juillet dernier, nous n'hésitions pas à déclarer impossible la fusion toujours et toujours inutilement tentée entre les légitimistes et les orléanistes, à repousser comme inadmissible toute idée de restauration napoléonienne. Mais qu'est-ce que des raisons ou des raisonnements d'ordre purement théorique auprès du langage de l'expérience? Le fait est que, depuis un an, en pleine liberté de presse, de parole et d'intrigues, malgré le secours et le concours des alliés les plus puissants, le comte de Chambord, les princes d'Orléans, l'ex-empereur, prétendants, candidats et doctrines, successivement et minutieusement pesés dans les balances politiques, ont été trouvés trop légers. En ce qui concerne la légitimité et l'orléanisme, la chose n'est plus douteuse depuis le manifeste ; il y aurait même quelque cruauté à insister davantage, en présence du découragement très-franchement avoué par les principales sommités des deux partis. Quant au bonapartisme, son seul espoir était un coup de main ; la possibilité même de ce coup de main s'éloigne de plus en plus. Ce devait être pour le 15 août 1871, puis pendant les vacances de l'Assemblée, puis au glorieux anniversaire du 2 décembre, puis enfin aux premières feuilles du marronnier du 20 mars...

Cependant, dans l'armée et le pays, la lumière se fait. On lit *Metz, campagne et négociations* de M. d'Andlau et l'on assiste au navrant spectacle de ce somnambule couronné, se chargeant de conduire deux cent mille hommes, ne pouvant se décider à avancer, ni à reculer, ni à rester en place, donnant ordres, contre-ordres, impuissant à prendre un parti, n'osant revenir à Paris, allant finir à Sedan. On relit les commentaires de Napoléon Ier (dans la *Bibliothèque* que M. Thiers fait imprimer à l'usage des officiers) sur Turenne et sur Frédéric II, et l'on y trouve « qu'aucun souverain, aucun peuple, » aucun général ne peut avoir de garantie, s'il tolère que les » officiers capitulent en plaine et posent les armes par le » résultat d'un contrat favorable aux individus des corps qui » les contractent, mais contraire à l'armée..... »

« .... Les capitulations faites par des corps cernés, soit pendant une bataille, soit pendant une campagne active, » sont un contrat dont toutes les clauses avantageuses sont » en faveur des individus qui contractent, et dont toutes les » clauses onéreuses sont pour les autres soldats de l'armée. » Se soustraire au péril pour rendre la position de ses camarades plus dangereuse est évidemment une lâcheté. Un » soldat qui dirait à un commandant : « Voilà mon fusil, laissez-moi m'en aller dans mon village », serait un déserteur » en présence de l'ennemi ; les lois le condamneraient à » mort. Que fait autre chose le général de division, le chef » de bataillon, le capitaine qui dit : « Laissez-moi m'en aller » chez moi ou recevez-moi chez vous, voici mes armes ? » Il » n'est qu'une manière honorable d'être fait prisonnier de » guerre, c'est d'être pris isolément les armes à la main et » lorsqu'on ne peut plus s'en servir. C'est ainsi que furent » pris François Ier, le roi Jean et tant de braves de toutes les » nations. »

Voilà ce que dit l'oncle ; qu'en pense le neveu? Mais, pour les *descendus* du grand Empereur, il y a quelque chose de pire encore que Sedan, de pire que ce procès Trochu où, malgré la sentence du jury, nous persistons à voir un échec grave pour le parti de l'Empire : c'est l'impudence antipatriotique avec laquelle on reproche au gouvernement du 4 Septembre d'avoir « trop tardé » à céder Strasbourg et la Lorraine aux Allemands. Par une de ces impudences de l'espèce de parti qu'on ne saurait trop flétrir, les libéraux et les bien

partistes ont fait jadis peser sur la Restauration tout le poids des charges et des hontes que le premier Empire avait attirées sur la France. Mais, au moins, c'était l'honneur national qu'on avait la prétention de soutenir et de venger, c'est en son nom qu'on parlait et les simples pouvaient s'y laisser prendre. Mais aujourd'hui c'est retourné; ce qu'on reproche à la République et au gouvernement du 4 Septembre, c'est de s'être « trop longtemps » défendu; c'est d'avoir épuisé la limite des derniers efforts et des suprêmes souffrances avant de se décider à abandonner les deux provinces qu'on nous voulait arracher; c'est d'avoir sauvé l'honneur du nom français, et conservé le cœur à défaut du corps des Alsaciens Lorrains, vivement touchés des sacrifices que s'imposait la France.

Par les reproches que les bonapartistes et autres adressent aux hommes du 4 septembre, on peut juger de ce qu'ils auraient fait à leur place, et c'est pourquoi, sans vouloir ici engager aucun autre que nous, malgré l'appui indirect prêté par le jury de la Seine aux attaques du *Figaro*, nous nous permettrons de dire que, si le terrible drame de la défense de Paris devait jamais avoir une seconde représentation,

Di, talem avertite casum!

nous aimerions cent fois mieux le général Trochu avec tous ses défauts, toutes ses lacunes, qu'un Palikao, un Bazaine, ou tel autre *ejusdem farinæ*.

Quoi qu'il en soit, puisque, bon gré mal gré, en dépit des attaques, des intrigues, des souvenirs, des regrets, des espérances, la République est par les faits eux-mêmes proclamée le seul gouvernement possible en France, il faut que tous les Français se résignent à vivre sous la République, à aider, à favoriser la marche du nouveau gouvernement au lieu de l'entraver de tout leur pouvoir. Ici se pose, pour tous les vrais républicains, une question et une responsabilité des plus graves. Au point où en sont les choses, au moment où, de cœur ou autrement, tout le monde va à la République, il faut que celle-ci ait un programme, un but, un idéal, dont la netteté ne laisse rien à désirer. Les républicains qui, à la Chambre surtout, se sont fait remarquer par une tactique, une discipline, une sagesse à laquelle leurs devanciers avaient peu accoutumé le public, les républicains, dis-je, doivent cesser de se renfermer dans ces mérites purement négatifs.

Nous ne voulons pas méconnaître les efforts tentés déjà par plusieurs d'entre eux pour introduire d'utiles réformes; mais, jusqu'ici, ces tentatives sont trop isolées, portent trop sur des points de détail.

Nous ne croyons pas que la mission d'une chambre parlementaire soit de s'immiscer de trop près dans les rouages gouvernementaux, de compter les grains de sel et de couper les cheveux en quatre. Elle ne doit s'occuper de la réforme des abus trop secondaires qu'en présence de mauvaises volontés trop nettement accusées. Eh bien! dès à présent, à l'Assemblée et ailleurs, le parti républicain doit dire ce qu'il veut. Mais que veut-il et que doit-il vouloir pour rallier à lui tous les honnêtes gens de toute nuance?

Il nous semble qu'il n'y a pas à hésiter un seul instant. L'instruction à tous les degrés, mais particulièrement l'instruction supérieure, destinée à former des supérieurs réellement *supérieurs*, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus utile, de plus nécessaire, de plus indispensable à une démocratie, telle doit être la préoccupation constante, incessante à laquelle tous les républicains doivent donner la première place. Plus on creuse la question, plus on voit, d'accord avec tous les bons esprits, que là et là seulement est le salut. Toutes les difficultés aujourd'hui pendantes relèvent de là. Impossible de faire une bonne armée sans officiers en état d'exercer l'autorité de l'intelligence et du savoir sur des soldats assez éclairés pour « reconnaître », pour constater cette supériorité d'intelligence et de savoir.

Impossible d'avoir une bonne diplomatie, de bonnes finances, de bonne administration, etc., si l'on n'apprend quelque part la diplomatie, l'administration, les finances, etc.

C'est donc sur ce point que doivent converger tous les efforts, en dedans et en dehors de la Chambre, dans les conseils généraux, municipaux et partout.

Rassurez-vous d'ailleurs, doctrinaires qui ne voyez là rien qui ressemble à ce que vous appelez la « politique »! La « politique » trouvera bien sa part et n'y perdra rien. Les résistances cléricales qui feront de la séparation de l'Église et de l'État une nécessité afin de rendre sa liberté à chacun, les répugnances ministérielles, les routines des corps constitués, oh! il y a encore de beaux jours pour l'éloquence parlementaire. Il y a encore des portefeuilles à perdre et à gagner, des batailles oratoires à livrer. Seulement la lutte aura lieu sur un terrain pratique, fécond, fertile, et la victoire cessera de profiter exclusivement à des vanités ou à des ambitions personnelles.

N'est-ce pas un beau rêve que nous avons l'air de faire là? Il faut que ce rêve devienne une réalité; il faut que, dans l'esprit de tous, depuis le métaphysicien et le penseur jusqu'au paysan, la République soit le gouvernement qui donne à la France la plus puissante impulsion intellectuelle qui fût jamais; le gouvernement sous lequel les universités puissent renaître et se développer librement, les écoles se multiplier dans les villages et les villes; le gouvernement sous lequel les professeurs et les instituteurs soient le plus honorés, le plus rétribués; en un mot, le gouvernement qui fasse passer la France de l'état de misère à l'état d'abondance et de plénitude intellectuelle.

In hoc signo vincet.

LE PROCÈS DE M. LE GÉNÉRAL TROCHU

Malgré la gravité extraordinaire des débats qui viennent d'être agités devant la Cour d'assises de la Seine, entre M. le général Trochu et ses détracteurs, ce procès ne prendra pas rang parmi les grandes causes historiques. Certes, ce ne sont pourtant pas des objets de médiocre importance qu'une révolution intérieure, le siége de Paris, les combats sanglants et inutiles livrés sous ses murs, et la capitulation à jamais déplorable de cette ville, bloquée et affamée pendant cinq mois! Et ce sont ces points d'une gravité incomparable qui viennent d'être discutés dans le procès dont nous parlons. On chercherait vainement dans l'antiquité et dans les temps modernes un débat politique d'une importance plus haute. Ni ce procès fameux où le premier des orateurs d'Athènes, et l'un de ses meilleurs citoyens, défendit contre un homme considérable, grand orateur lui-même, contre Eschine, la gloire infortunée de Chéronée et de la Grèce, vaincue dans une noble entreprise; ni ces grands débats du Forum ou du Sénat romain

dans lesquels les Verrès et les Marius Priscus avaient à se disculper contre des accusateurs comme Cicéron et Tacite du pillage et de la ruine de la Sicile ou de l'Asie; ni lord Hastings essayant dans la Haute-Cour du Parlement, malgré l'éloquence dramatique de Sheridan, d'éloigner de sa mémoire une accusation énorme, celle de l'Inde et de ses mystérieux trésors dévastés; ni le maréchal Ney soutenant, avec l'appui des deux Berryer, devant la pairie française et contre l'acharnement d'une dynastie sur le trône, l'honneur d'un nom dans lequel se résumaient les vertus militaires qui avaient troublé l'Europe; en un mot, aucune cause politique célèbre n'a donné lieu à un examen aussi redoutable et aussi grandiose que celui dont le procès du général Trochu pouvait être l'occasion. Eh bien, ce procès sera bientôt oublié. Pourquoi? C'est que le débat qu'il a soulevé s'est amoindri et comme perdu dans les passions infimes des adversaires du général. Ne cherchez pas sur les bancs où ils ont pris place l'action publique représentant les griefs de la patrie et de l'État; n'y cherchez pas la bonne foi et la justice révoltées, remettant à l'éloquence le soin de leur vengeance. Il n'y a contre le général ni Cicéron ni Tacite, ni la conscience publique demandant une réparation; il y a M. Vitu, M. de Villemessant, et derrière eux M. Chevreau, redemandant la préfecture de la Seine, et M. Piétri, la préfecture de police.

Quelque misérables que soient les raisons d'où ce procès a surgi, il faut examiner si nous ne pouvons pas en tirer quelque enseignement historique, touchant les faits considérables qui ont été discutés à son sujet. Les attaques que M. Vitu a dirigées contre M. le général Trochu ont été qualifiées, par la plainte et par l'accusation, les unes de *diffamatoires*, les autres d'*outrageantes*. La diffamation tenait à des passages d'articles où le rôle du général n'était pas apprécié comme il pouvait désirer qu'il le fût. Après le coup d'État de décembre; au camp de Châlons, pendant la dernière guerre; au 4 septembre 1870, et pendant le siége, notamment à Buzenval, la conduite de M. Trochu avait révolté la conscience de M. Vitu. Il avait exprimé son indignation en des termes très-violents et avait fortifié ses raisons emportées de paroles venant de personnages considérables et estimés. C'est spécialement sur la publicité donnée à ces paroles, en partie authentiques, en partie imaginées, que reposait le délit d'*outrage*. On sait quelle a été la décision du jury de la Seine. Il a déclaré que la *diffamation* n'existait pas dans la cause et il a renvoyé les prévenus absous de ce chef d'accusation. Le délit d'*outrage* a été constaté, et MM. Vitu et de Villemessant ont été condamnés chacun à un mois de prison et à 3000 fr. d'amende.

Si l'on prend la déclaration du jury au pied de la lettre, M. Vitu a eu le droit de parler comme il l'a fait des actes politiques de M. le général Trochu; il a seulement eu tort de l'injurier. Mais il y a là une confusion dans laquelle le jury nous semble avoir donné et qui peut égarer l'opinion. Les extraits d'articles incriminés par le général, et qui ont été déclarés non *diffamatoires*, sont *outrageants* au premier chef. M. Vitu, attaquant la conduite du gouverneur de Paris, au 4 septembre, fait entendre que dans ce jour « il a saisi son pays au collet, comme une proie », et que, après l'avoir perdu, « il est monté en riant au Capitole, pour jurer qu'il avait sauvé la patrie ». Buzenval est « un assassinat ». La conduite du général envers l'impératrice est présentée par le publiciste en des termes qui feraient que le premier venu jetterait une poignée de cartes à la tête d'un tel insulteur. Sur tous ces points le prévenu est acquitté; il est coupable seulement d'avoir rapporté des propos *outrageants*. Mais il y a dans les articles absous vingt fois plus d'outrages que dans les articles condamnés! Si c'est M. le juge d'instruction, chargé d'informer, qui a divisé ainsi les charges de la plainte et de l'accusation, il ne nous semble pas qu'il l'ait fait d'une façon bien logique. Si c'est l'avoué du général qui a disposé dans cet ordre les griefs de son client, nous croyons qu'il lui a rendu un mauvais service.— La question pouvait-elle être posée autrement? Était-il possible de condamner la façon odieuse dont le caractère politique du général était apprécié, tout en réservant le droit d'appréciation, comme un principe de la liberté de la presse? Nous ne sommes pas assez fort en procédure pour le dire. Mais s'il n'y eût eu dans cette cause qu'un seul chef d'accusation (et il ne devait pas être difficile à la chicane d'arriver à ce résultat), le seul chef de délit d'*outrage*, la sentence du jury aurait produit un tout autre effet. Car, encore qu'il eût acquitté le prévenu sur plusieurs points des articles incriminés, il eût reconnu l'*outrage* dans la cause, puisqu'il a voulu l'atteindre. Ce verdict unique eût enveloppé tout le procès; le général aurait été déclaré *outragé*, et il ne serait pas sorti des assises avec cette note ambiguë et irritante, empreinte d'un caractère de subtilité malheureuse, et inexacte ou plutôt impropre, — non *diffamé*, *outragé* seulement.

Il faut aller au fond de la pensée du jury, autant qu'il nous est permis de le faire et que les vraisemblances nous guident. Laissons de côté les distinctions fâcheuses dans lesquelles, nous le croyons, sa conscience embarrassée n'a pas voulu se laisser prendre, et voyons quel jugement il a voulu prononcer.

Les jurés de la Seine étaient plus que tous autres les juges naturels de M. le général Trochu. On peut dire qu'avant d'être appelés à le juger, ils avaient été ses témoins. Depuis l'investissement de Paris jusqu'à la capitulation, ils avaient pu voir, trop à loisir, ce qu'il avait fait, surtout ce qu'il n'avait pas fait. Jamais M. Vitu n'a eu, selon toute apparence, d'appréciateurs plus autorisés pour ses articles. Il est vraisemblable que leur opinion de simples citoyens était celle qui prévaut aujourd'hui, opinion que leur décision de jurés n'a point changée, n'a point aggravée non plus: le rôle du général Trochu, gouverneur de Paris, est discutable. Cette opinion, ils l'avaient en entrant dans la Cour d'assises; les débats n'étaient pas de nature à la modifier. Comme donc la polémique de M. Vitu s'attaquant aux actes de M. le général Trochu, ils n'ont pas voulu la condamner en principe, se reconnaissant à eux-mêmes un droit semblable de discussion. Et ils ne le pouvaient pas! On l'a dit et redit, les actes de M. le général Trochu appartiennent à l'histoire: elle se fait pour lui tous les jours par la discussion publique, et une condamnation qui aurait eu l'air de contrarier ce travail, loin de l'arrêter, lui aurait peut-être imprimé un mouvement contraire à l'intérêt le plus cher du général.

Les jurés ont donc fait acte d'intelligence et d'équité en ne condamnant pas la discussion de la carrière politique et militaire de M. Trochu (car la première partie de leur verdict ne veut pas dire autre chose); ils n'ont pas été moins intelligents, ni moins équitables, en déclarant que c'était un droit de l'outrager. Si l'outrage a une excuse, en effet, c'est lorsqu'il est l'expression violente de l'indignation qu'excite quelque faute, quelque crime, quelque grand attentat manifeste. Or, le redoutable épisode de la vie de M. le général Trochu qui s'étend depuis l'investissement de Paris jusqu'à la cap-

tulation, est loin d'apparaître en pleine lumière. Il est encore confus, inexpliqué, peut-être de longtemps inexplicable. En parler comme le fait M. Vitu, c'est le juger avec l'emportement que la vue nette et claire d'une grande incapacité ou d'une culpabilité énorme peut seule faire pardonner. Cette vue, personne n'a pu encore l'avoir ; M. Vitu est donc impardonnable de s'être laissé aller jusqu'à outrager un homme qui, comme lui, est prévenu, mais devant quel tribunal ! devant quel jury ! et sous l'accusation de quels délits ! — Voilà, d'après nous, quel est le sens véritable du verdict que le jury de la Seine a prononcé, à la Cour d'assises de mardi dernier. Que les passions politiques l'interprètent différemment, nous n'en avons cure : nous ne cherchons ici qu'à dégager la vérité et l'enseignement que ce procès renferme.

A-t-il été sans influence sur l'opinion sérieuse et n'a-t-il pas modifié d'une façon déjà appréciable le jugement public au sujet de M. le général Trochu ? En un mot, sa personnalité, comme on dit, est-elle restée la même ou est-elle sortie amoindrie de ce débat ? Nous ne le croyons pas. Et ici il faut distinguer deux ordres d'objets qui ont été discutés dans le procès : les actes du général et son caractère.

Les plus importants de tous ces actes, ceux qui se rattachent au siége de Paris et aux combats qui l'ont attristé, n'ont point été suffisamment expliqués par M. le général Trochu, non plus que par son éloquent défenseur, Me Allou. Si l'armée de M. le maréchal de Mac-Mahon, ramenée sous les murs de Paris, rendait seule possible la défense de cette place, pourquoi M. le général Trochu l'a-t-il entreprise, quand cette armée a marché vers Sedan ? Pourquoi ces immenses préparatifs de canons, de munitions et d'hommes, pendant l'investissement, pour des sorties à la fois timides et téméraires ? A quoi bon Champigny et cette tentative d'issue vers Orléans, si improvisée et si dangereuse, quand le général avait médité pendant si longtemps de se dégager dans la direction de Rouen ? A quoi bon Buzenval, Buzenval si inutile et si sanglant, quelques jours avant la capitulation ? M. Trochu a rappelé, au sujet de cette funèbre journée, le mot du bailli de Suffren : « Si vous n'avez plus qu'un coup de canon à tirer, tirez-le encore. C'est peut-être celui-là qui tuera votre ennemi ». Lui aussi, à Buzenval, il a usé à l'aventure de sa dernière espérance ; qui peut se contenter d'une telle explication ? L'histoire en demandera une autre au général. Mais il faut dire que le parti bonapartiste, qui a suscité ce procès, n'était pas surtout soucieux des faits qui se rapportaient au siége, et que Champigny et Buzenval lui tenaient bien moins au cœur que la journée du 4 septembre. C'est là que s'accumulent les accusations de trahison, de duplicité, d'ambition haïssable, de complicité avec l'émeute ! C'est là aussi où triomphe la défense de M. le général Trochu, et où son caractère se relève et se révèle, non pas avec des vertus très-énergiques, mais avec une sorte de candeur virile, qui nous semblait être l'autre jour, quand nous entendions parler le général, l'expression véritable de son caractère. La sécurité d'âme en est encore plus la marque que la confiance d'esprit.

« Vous deviez vous faire tuer au 4 septembre : vous l'aviez juré. — Eh oui, reprend le général, je l'aurais fait aussi, s'il y avait eu lutte et « émeute », comme vous dites, mais je n'ai vu qu'un « effondrement ». D'ailleurs, vous m'avez tenu en suspicion pendant tout le mois qui a précédé la chute de l'empire ; vous avez autant qu'il a dépendu de vous annihilé mes pouvoirs, et aujourd'hui vous m'accusez de n'en avoir pas usé pour vous sauver ! Mais il s'agissait bien de l'Empire à ce moment ; le Prussien s'avançait vers Paris, de cinq lieues tous les jours ; je ne songeais qu'à lui. » L'accent dont il disait tout cela ; l'expression de physionomie dont il l'accompagnait ; ce langage tour à tour élevé, vif, parfois railleur, toujours précis et digne, constamment animé par une conscience émue et non tremblante ; le redoublement de vie qui était dans ses yeux, dans sa voix, dans ses gestes, tandis qu'il soutenait cette lutte pour son honneur ; les signes de la plus haute intelligence que son argumentation révélait ; les traits de vertu non commune qu'il était obligé de faire connaître, en présence de ses détracteurs, l'ont fait paraître à toute l'assistance et même à ses ennemis, j'en suis sûr, comme un homme vraiment supérieur. Il semblait en ce moment ce qu'il parut toute sa vie, digne des postes les plus élevés, jusqu'au jour ou il remplit celui de sauveur de la patrie. Il y a des hommes dont la destinée est de paraître toujours supérieurs à leur état présent et qui, du consentement de tous, méritent le pouvoir jusqu'au moment où ils l'exercent. *Omnium consensu, capax imperii nisi imperasset.* Il nous semble que le général Trochu fut un de ces hommes. L'expérience qu'on en a fait coûte cher ; mais il est juste d'avouer que l'épreuve à laquelle a été soumis le gouverneur de Paris pendant le siége ne fut pas commune.

CHARLES LOIRET.

UN MOT DE PRÉFACE SUR M. MAX MULLER.

Le programme des cours de l'Université que l'Allemagne a fondée à Strasbourg vient d'être publié. Les cours commencent à Pâques. Ce programme, que la *Revue* publiera quelque jour, est bien fait, par la variété et la richesse de l'enseignement qu'il annonce, pour faire monter la rougeur au front de tout Français qui a conscience des misères et des lacunes de notre enseignement supérieur. La nouvelle université de Strasbourg est bien dotée, les professeurs sont nombreux et bien rétribués. Mais cela n'a pas paru suffisant pour attirer dès les premiers jours à Strasbourg l'affluence d'étudiants qu'on désire y voir venir de toutes les parties de l'Allemagne. A côté des cours figure dans le programme l'annonce de conférences que des savants distingués d'Allemagne feront cet été ou l'hiver prochain.

Quelques conférences de M. Max Müller sont annoncées, mais dans une phraséologie toute spéciale. Tandis qu'on dit de M. Tel ou Tel qu'ils feront une série de conférences sur tel ou tel sujet, on dit de celui-ci : « M. le professeur Max Müller, d'Oxford, aura la bonté de faire des conférences pendant le semestre d'été sur « les résultats de la philologie comparée ».

Professor Max Müller (Oxford) wird die Güte haben im Sommersemester über die « Resultate der vergleichenden Sprachwissenchaft » zu lesen.

Quand l'Université de Strasbourg se créa, il fut question de M. Max Müller comme professeur du nouvel établissement, et peut-être lui fit-on des avances. Mais c'eût été de sa part une abnégation trop grande et un sacrifice trop héroïque de quitter pour un traitement honorable, mais modeste au point de vue britannique, les grasses prébendes d'Oxford, et

d'abandonner l'Angleterre où il a moralement la position d'un prince de la science, pour une université où il se perdrait dans la foule des professeurs, ses collègues et ses égaux. Le dieu reste donc dans son empyrée, mais il daignera en descendre pour quelques semaines. Ce sera un grand honneur pour les Prussiens de Strasbourg, et ce n'est de leur part que stricte politesse d'annoncer que M. Max Müller aura « la bonté » de leur faire quelques conférences. Au sortir des audiences que les professeurs de Strasbourg obtiendront chez le grand homme, plus d'un répétera sans doute les paroles de Méphistophélès après sa conversation avec le Père Éternel : « C'est vraiment gentil de la part d'un grand seigneur de causer si humainement avec le diable même ».

Es ist gar hübsch von einem grossen Herrn
So menschlich mit dem Teufel selbst zu sprechen.

Ce qui nous étonne en ceci, c'est que l'université de Strasbourg n'ait pas accentué davantage sa gratitude pour la « bonté » de M. Max Müller, ou qu'elle n'ait pas mis son nom davantage en vedette : c'était le lieu de tirer l'œil par la rubrique anglaise, en gros caractères : GREAT ATTRACTION !

Quelques personnes, en France, pourront s'étonner que M. Max Müller, associé étranger de notre Institut, élève d'Eugène Burnouf, aille, dès les premiers jours, faire entendre une parole allemande sur ce sol que nous ne pouvons cesser de regarder comme français. Peut-être en effet M. Max Müller eût-il bien fait, par égard pour la France où il a beaucoup d'amis et nombre d'admirateurs, d'attendre au moins le second semestre de cette université, et de ne pas attacher son nom à l'inauguration même. C'est une réserve que nous émettons sans insister, car

Pour être *philologue* on n'en est pas moins homme,

homme, c'est-à-dire patriote, et ce n'est pas nous qui reprocherons à M. Max Müller d'avoir gardé dans son cœur l'amour du pays natal, dans cette Angleterre où il s'est fixé depuis si longtemps et qui a fait sa gloire et sa fortune. Nous estimons bien plus cet attachement fidèle au sol de la mère-patrie, que l'esprit volage d'Allemands qui se font sans scrupule naturaliser citoyens d'un autre pays et vont jusqu'à épouser, ou du moins *sembler* épouser, contre leur ancienne patrie, toutes les passions de la nouvelle. Nous disons seulement ceci pour qu'on sache en France que l'illustre professeur d'Oxford n'est pas un savant anglais, mais un savant allemand fixé en Angleterre.

Malgré ses préoccupations savantes et ses nombreuses publications, la plupart en langue anglaise, le professeur d'Oxford n'oubliait pas qu'il était le fils d'un poète distingué de l'Allemagne. Il y a quelque quinze ans paraissait en Allemagne, sans nom d'auteur, une nouvelle intitulée *Un amour allemand ; tiré des papiers d'un étranger* (*Deutsche Liebe ; aus den Papieren eines Fremdlings*). Peu de personnes surent alors que c'était l'œuvre de M. Max Müller : l'auteur craignait-il de mettre le nom d'un savant sous cette œuvre purement littéraire, ou craignait-il plutôt (car la nouvelle se présente sous la forme d'une autobiographie) d'exciter des sentiments de jalousie rétrospective chez la femme qu'il avait épousée en Angleterre ? Nous ne savons. Il a, croyons-nous, signé la seconde édition, mais le mérite de cette charmante nouvelle suffisait pour en faire le succès sans le nom même de son auteur. Voilà bien des années que nous l'avons lue, et nous nous rappelons encore avec plaisir la grâce de sentiment et la délicatesse de style qui font d'*Un amour allemand* un véritable chef-d'œuvre.

Il est inutile de dire que M. Max Müller n'est pas resté spectateur indifférent de la récente guerre, et qu'il l'a suivie en Allemand plus qu'en Anglais. On a parlé ici-même des lettres qu'il publia alors dans le *Times* sous les initiales M.M.; nous ne reviendrons pas là-dessus, mais nous demandons à dire quelques mots d'un discours que M. Max Müller prononça après la conclusion de la paix dans un *meeting* des Allemands de Londres. M. Max Müller est connu en France comme savant, il ne l'est pas comme patriote allemand. Aussi pensons-nous utile de reproduire les passages les plus caractéristiques de ce discours. Après avoir exprimé, en paroles expansives, l'allégresse qu'inspire à toute âme allemande le spectacle des derniers événements, et la gratitude qu'il éprouve pour « notre jeune Fritz et notre vieil empereur héroïque, » il continuait en ces termes :

« Oui, mes compatriotes, l'Allemagne n'a jamais connu de plus grands jours, et il est juste que nous, nous surtout qui vivons dans un pays étranger, en ayons le sentiment et le souvenir, que nous en tirions force et dignité. Le présent devient rapidement le passé, et les plus grands événements mêmes semblent plus petits à distance.....

» Et d'où nous venait notre confiance dans notre armée et dans notre peuple, d'où nous venait la certitude que la juste cause devait prévaloir à la fin ? J'ai quatre points à signaler.

» D'abord le *courage allemand ;* non pas cette sauvage frénésie qui saisit l'épée au premier mot désagréable et pense trouver dans la froide parole d'un roi ou dans une dépêche de journal la justification du plus cruel outrage à l'humanité, de la guerre, c'est-à-dire du fratricide. Non, ce n'est pas là le courage allemand. Aucun peuple de la terre n'a supporté autant que le peuple allemand. Mais quand non-seulement l'indépendance d'une nation est restreinte par des puissances étrangères, quand son développement naturel à l'intérieur est empêché par des menaces de l'extérieur, bien plus, quand les anciennes et saintes frontières sont violées, quand le foyer domestique n'est plus en sûreté, quand un beau matin des machines de mort nouvellement inventées sont essayées sur les habitants d'une ville paisible (1), alors la mesure est pleine, la patience devient de l'indignation, l'indignation devient le courage qui brave la mort. La mort était préférable à la vie devant un pareil outrage. Le peuple se leva et l'orage éclata

» Je nomme en second lieu la *laboriosité allemande*. Messieurs.. on nous a souvent appelés par moquerie une nation de maîtres d'école et de professeurs. Je ne connais pas d'outrage plus honorable, et je suis fermement convaincu que l'Allemagne doit ses grands succès à ses laborieux maîtres d'école et professeurs. L'armée allemande est une armée instruite, intelligente. C'est par une laboriosité sévère, par un travail dur et courageux du matin au soir que notre armée allemande est devenue ce qu'elle est, si bien que, comme dans un mé-

(1) Est-ce une allusion à Sarrebruck ? Mais Sarrebruck n'a pas été bombardée, et si M. Max Müller entend par « machines de mort nouvellement inventées » les mitrailleuses, il n'ignore pas qu'elles n'ont rien à voir avec le bombardement et même avec l'attaque d'une ville. Cette expression pourrait tout aussi bien s'appliquer aux énormes canons Krupp dont Strasbourg et Paris ont pu apprécier les projectiles. Strasbourg surtout, une ville « paisible » à coup sûr. (*Trad.*)

tier à tisser, un mouvement fait agir et combine des milliers de fils... Le génie n'est qu'une longue patience.

» Je nomme en troisième lieu la *discipline allemande*, et l'obéissance absolue dans la guerre. Y a-t-il une grande œuvre à accomplir, l'individu doit se subordonner à l'ensemble, il doit immoler pour un certain temps ses vues et ses idées personnelles, il doit obéir comme un soldat sur le champ de bataille. Messieurs, on a osé soupçonner la discipline de l'armée allemande : on a fabriqué des mensonges, et après qu'ils étaient successivement démentis, on a secoué les épaules et dit : Il n'y a pas de fumée sans feu. Messieurs, c'est un proverbe lâche et malhonnête ; traduisez-le en bon allemand et vous verrez comme il est faux. En bon allemand, il veut dire : Il n'y a pas de mensonge sans vérité. Si l'on accepte un semblable proverbe, l'honneur d'aucun homme, d'aucun peuple, n'est plus en sûreté. Que dans une armée de près d'un million d'hommes, il se mêle quelques brebis galeuses, nous le savons. Mais devant le tribunal de l'histoire il apparaîtra que dans aucune guerre il n'y a eu aussi peu de cruauté inutile, que dans aucune guerre les crimes n'ont été punis avec une égale sévérité, que dans aucune guerre l'humanité n'a célébré de plus grands triomphes que dans cette dernière guerre de l'indépendance de l'Allemagne (1). Nous sommes plus fiers de ces triomphes que des triomphes de nos armes.

» En quatrième lieu, je nomme la *persévérance allemande*, que le malheur même ne brise pas, qui repose sur une ferme confiance en Dieu et en une Providence divine. Messieurs, il y a des gens qui n'ont pas hésité à railler cette confiance des Allemands en Dieu, cette confiance dans le Seigneur des armées. Nous laissons à chacun sa manière de voir : comme le disait le vieux Fritz (2) : « Chacun doit dans mon empire gagner le ciel à sa façon » ; mais nous gardons notre manière de voir. L'armée allemande chante avec Kœrner avant la bataille : *Père, je t'appelle* ; elle chante après la bataille le vieux psaume dont notre Luther a fait un chant populaire : *Notre Dieu est une solide forteresse.*

» Ces quatre qualités, courage allemand, laboriosité allemande, discipline allemande, persévérance allemande, étaient pour nous les sûres garanties de la victoire. Elles pénètrent l'armée tout entière, mais je puis pour chacune vous nommer un homme qui les représente.

» Comme représentant du courage allemand, je nomme Bismarck. Il a osé.

» Comme représentant de la laboriosité allemande, je nomme Moltke. Il est le véritable et l'infatigable érudit allemand et, bien qu'il sache se taire en sept langues, sa dernière leçon ne sera pas de sitôt oubliée du monde.

» Comme représentant de la discipline allemande, je nomme le prince héréditaire. Personne ne déteste la guerre comme lui ; personne n'a rempli aussi fidèlement son devoir, quoique souvent le cœur ému.

» Comme représentant de la persévérance allemande, je nomme notre empereur. Cet homme a supporté autant que bien peu l'ont fait. Lors de la bataille d'Iéna, il avait l'âge d'Annibal quand celui-ci prêta serment à son père ; et quels temps difficiles il a traversés depuis ! Mais, sans se laisser rebuter, il a travaillé à l'œuvre de sa vie, à élever et à fortifier l'armée allemande, jusqu'à ce que l'échec d'Iéna fut vengé sur le champ de bataille de Sedan, et que le peuple allemand put désormais regarder en face chaque peuple sans rougir. »

Après avoir énuméré les quatre vertus cardinales du peuple allemand, M. Max Müller passe à l'éloge de l'Angleterre, dont il célèbre les mérites comme ceux d'une nation germanique, et il termine par un appel à l'union de plus en plus intime des trois grandes puissances germaniques, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis. Nous avons relevé dans ce discours quelques exagérations inspirées par le patriotisme allemand, et il était difficile qu'il en fût autrement dans ce discours prononcé dans une fête allemande ; mais M. Max Müller a trop de goût et il est rattaché à la France par trop de liens, pour qu'il se laissât aller à de grossières injures contre notre pays comme M. Mommsen ou M. Dubois-Reymond. C'est un mérite dont nous devons lui savoir gré, bien qu'il aille travailler à la germanisation de l'Alsace par les conférences qu'il aura « la bonté » de faire à l'Université allemande de Strasbourg, pendant le semestre d'été.

Les Allemands se plaignent souvent que nous leur gardions rancune, comme s'ils n'avaient pas tout fait pour mériter notre haine ! Mais cette haine ne va pas chez nous, comme chez eux, jusqu'à nier les mérites, les recherches et les découvertes de leurs savants éminents ; aussi commençons-nous ci-après la publication de quatre leçons très-remarquables et très importantes de M. Max Müller, sur la *Science de la religion.*

INSTITUTION ROYALE DE LA GRANDE-BRETAGNE

CONFÉRENCES PUBLIQUES

M. MAX. MULLER

La science de la Religion

I

BUT, UTILITÉ DE CETTE SCIENCE. — LA THÉOLOGIE COMPARÉE

Lorsque j'entrepris pour la première fois de faire une série de leçons en cette enceinte, je choisis pour sujet la *Science du langage* (1). Ce que j'avais alors à cœur, c'était de vous montrer et au monde en général que l'étude comparée des principales langues de l'humanité repose sur des principes exacts et scientifiques, et que cette étude a produit des résultats dignes de plus d'attention, de plus d'intérêt qu'ils n'en ont obtenu jusqu'ici. Je m'efforçai alors de convaincre — non pas seulement les érudits de profession, mais les historiens, les théologiens et les philosophes, que dis-je ? quiconque a jamais senti le charme qu'il y a à sonder son esprit, à en interroger

(1) M. Max Muller confond ici, à dessein sans doute, les actes des simples soldats et ceux des chefs de l'armée allemande. Quant à la prétention que « dans aucune guerre l'humanité n'a célébré de plus grands triomphes que dans cette dernière guerre de l'indépendance de l'Allemagne » nous renvoyons M. Max Müller à un contradicteur dont il ne peut nier la compétence et surtout l'impartialité, M. Bluntschli, l'éminent jurisconsulte d'Heidelberg (Voir la *Revue*, n° du 30 décembre. — *Trad.*).

(2) Frédéric II.

(1) On sait que ces leçons réunies en volumes ont été traduites avec beaucoup de succès par MM. Harris et Perrot.

le mystère, à en surprendre le travail secret, travail voilé et révélé à la fois par les formes transparentes du langage, — que les découvertes faites par la philologie comparée ne sauraient sans danger demeurer plus longtemps inconnues ; et je proclamai en finissant que, lorsque toutes les explorations seraient accomplies dans le vaste domaine des langues humaines, notre nouvelle science, la *science du langage*, pourrait à juste titre revendiquer sa place à la Table ronde de la chevalerie intellectuelle de notre âge.

Telle était la justice de la cause que j'avais alors à défendre, que, malgré l'imperfection fort grande de mon plaidoyer, le verdict du public a été immédiat et presque unanime. Pendant les années qui nous séparent de cette première série de leçons, la *science du langage* n'a cessé de recueillir des hommages et des marques d'intérêt. Soit que nous considérions le nombre des livres qui se sont proposé le perfectionnement de notre science, soit que nous examinions les excellents articles qui ont paru dans les revues quotidiennes, hebdomadaires, de quinzaine, mensuelles ou trimestrielles, soit que nous recueillions les allusions fréquentes aux résultats de la linguistique qui sont répandues dans les ouvrages traitant de philosophie, de théologie, d'histoire ancienne, nous avons le droit de nous proclamer satisfaits. L'exemple donné par la France et l'Allemagne, de fonder des chaires de sanscrit et de philologie comparée, a été suivi enfin dans presque toutes les universités de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Écosse. Nous n'avons point d'inquiétude pour l'avenir de la science du langage. Une carrière commencée sous des auspices si favorables, en dépit des préjugés redoutables qui se dressaient de toutes parts, nous conduira d'année en année à des triomphes de plus en plus éclatants. Nos meilleures écoles publiques ne tarderont pas, si elles ne l'ont pas déjà fait, à suivre l'exemple donné par les universités. Ce n'est que justice que des écoliers, forcés de consacrer tant d'heures chaque jour à l'acquisition laborieuse de connaissances grammaticales en plusieurs langues, aient de temps à autre la satisfaction d'être menés par un guide expérimenté sur quelque sommet élevé d'où ils puissent contempler dans son ensemble ce panorama du langage humain, cette carte en relief qui a été dressée avec tant de soin et de patience par des explorateurs hardis ; et il n'y a désormais plus d'excuse pour que, même dans les leçons les plus élémentaires, que dis-je ? surtout dans ces leçons élémentaires, les passages obscurs et arides des grammaires grecque et latine, française et allemande, ne soient pas éclairés par la lumière électrique de la philologie comparée. L'an dernier, dans un voyage en Allemagne, j'observai que les cours de philologie comparée sont aujourd'hui suivis dans les universités par tous ceux qui étudient le grec et le latin. A Leipzig, le professeur de sanscrit comptait plus de cinquante élèves qui commençaient, avant d'aborder l'étude de la philologie comparée, par acquérir cette connaissance première du sanscrit qui est absolument nécessaire à cette étude. L'introduction du grec dans les universités de l'Europe au XVe siècle n'a pas produit, peut-être, de révolution aussi considérable que celle que produiront, au XIXe siècle, la découverte du sanscrit et l'étude de la philologie comparée. Il est bien peu de jeunes gens en Allemagne qui obtiennent leur diplôme de maître ès arts (c'est-à-dire le doctorat), ou le droit d'enseigner dans une école publique, sans avoir été examinés sur les principes de la philologie comparée et même sur les éléments du sanscrit. Pourquoi n'en serait-il pas de même en Angleterre ? La fibre intellectuelle, croyez-en mon expérience, est la même chez la jeunesse anglaise et chez la jeunesse de l'Allemagne ; qu'on se dépouille de vieux préjugés, et la philologie comparée, j'en ai l'intime conviction, occupera bientôt, en Angleterre aussi, la place qu'elle mérite dans toute école publique, dans toute université, dans tout examen classique.

En ouvrant aujourd'hui une série de leçons sur la *Science de la religion*, ou, pour mieux dire, sur quelques points préliminaires qui doivent être élucidés avant qu'on puisse aborder une étude vraiment scientifique des religions du monde, j'éprouve le même sentiment que le jour où je vins ici même défendre la cause de la *Science du langage*.

Je sais que je rencontrerai des antagonistes convaincus qui contesteront qu'il soit possible d'appliquer les méthodes de la science à l'étude des religions, et qui répéteront ici les mêmes objections qu'ils ont faites à l'objet de mes premières leçons. Je prévois même un conflit bien plus sérieux avec des préjugés fort répandus et des convictions profondément enracinées, mais je sens aussi que je suis prêt à me rencontrer face à face avec mes adversaires, et j'ai une telle foi dans l'honnêteté de leurs intentions, que je ne doute pas qu'ils ne consentent à m'écouter avec impartialité.

De nos jours il est presque impossible de parler religion sans offenser quelqu'un, à droite ou à gauche. Aux yeux de maintes personnes, la religion est un objet qui, par son caractère sacré, se dérobe aux recherches, aux méthodes de la science ; écoutez-en bon nombre d'autres, elles vous diront que la religion doit être rangée dans la même classe que l'alchimie et l'astrologie, qu'elle n'est qu'un tissu d'erreurs et d'hallucinations qui n'est point digne de l'attention d'un homme de science. En un certain sens, j'accepte ces deux opinions. La religion est un sujet sacré, et, dans ses formes les plus imparfaites aussi bien que dans les plus élevées, elle a droit à notre respect, à notre vénération. Personne, — je puis en faire la promesse, — de tous ceux qui assistent à ces leçons, qu'il soit chrétien ou juif, hindou ou mahométan, n'entendra sortir de mes lèvres une parole irrespectueuse envers sa façon de servir Dieu. Mais le respect sincère ne consiste pas à déclarer qu'un sujet, parce qu'il nous est cher, ne se prête pas à une enquête honnête et libre. Loin de là ! Le respect sincère consiste à traiter tout sujet, quelque sacré qu'il soit, quelque cher qu'il soit à notre cœur, avec une confiance parfaite, sans crainte et sans partialité, avec tendresse et amour, par tous les moyens, mais surtout avec un dévouement inflexible, inaltérable à la vérité. J'admets également que la religion a été dans les temps primitifs, qu'elle est même encore aujourd'hui, si nous portons les yeux au dehors et même chez nous sur quelques points sombres qui restent encore, qu'elle est, dis-je, sur le même niveau que l'alchimie et l'astrologie ; mais, pour arriver à découvrir le vrai, il n'y a rien de si utile que l'étude des erreurs, et nous savons que l'alchimie a été le point de départ de la chimie, et que l'astrologie était plus ou moins comme un tâtonnement et un acheminement vers la science de l'astronomie.

Mais quelque soin que je me propose de mettre à éviter de blesser personne, je ne me dissimule cependant pas que maintes vérités que j'aurai à établir, que maintes opinions que je serai amené à exprimer, sonneront étrangement aux oreilles de quelques uns de mes auditeurs. Ce seul titre de *Science de la religion* révolte bien des personnes, et une comparaison de toutes les religions du monde, comparaison scien

tifique et dans laquelle aucune ne prétend à une position privilégiée, doit sembler à nombre d'esprits chose répréhensible, parce qu'ils ignorent cette vénération intime que chacun, — et cela jusqu'à l'adorateur des fétiches, — éprouve pour sa propre religion, pour son Dieu. Laissez-moi vous dire, à ce sujet, que j'ai partagé, moi aussi, ces préjugés, mais que j'ai fait effort pour en triompher, parce que je ne voulais ni ne pouvais me permettre de trahir ni ce que je croyais être la vérité, ni ce qui me tient encore plus à cœur que la vérité, les preuves irréfragables de la vérité. Et je ne le regrette pas. Je ne prétends pas que la *Science de la religion* n'ait pas ses ombres. Non! elle entraîne la perte, la ruine de bien des choses qui nous étaient chères. Mais ce que je veux dire, c'est qu'elle n'entraîne pas, — autant, du moins, qu'en peut juger mon humble raison, — la perte d'aucun des principes essentiels de toute vraie religion, et que, si nous tenons la balance d'une main impartiale, nous découvrirons que les profits dus à cette science sont infiniment plus grands que les dommages qui en résultent.

L'une des premières questions qui nous fut adressée par les érudits de la vieille école, lorsque nous les engagions à examiner la valeur de la science du langage, fut celle-ci : « Que gagnerons-nous à une étude comparative des langues? » Les langues, disait-on, n'ont besoin d'être étudiées que pour la pratique, pour les parler ou les lire, et, en étudiant trop de langues à la fois, nous risquons de mal étreindre à force de trop embrasser, de perdre le profit que nous retirerions en ne nous appliquant qu'à ce qui importe le plus. Notre connaissance, en s'étendant, — je fais toujours parler l'objection de nos adversaires, — doit perdre en profondeur ce qu'elle gagne en superficie, et l'avantage, si toutefois c'en est un, que l'on recueille à connaître la structure de dialectes qui n'ont jamais produit de littérature est assurément annulé par la perte que l'on doit faire en notions précises et pratiques.

Si l'on a pu faire ces objections à l'étude comparative des langues, avec combien plus de force les fera-t-on valoir contre l'étude comparative des religions! Je ne m'attends pas sans doute à voir adresser à ceux qui étudient les livres religieux des Brahmanes et des Boudhistes, de Confucius et de Lao-tse, de Mahomet et de Nânak, le reproche de chérir dans le secret de leur cœur les doctrines de ces anciens maîtres, et d'avoir perdu la foi en leur propre religion ; je doute cependant que l'utilité pratique qu'il y a à étendre le champ de l'étude des religions soit admise volontiers par les théologiens de profession, de même que l'utilité qu'il y a à savoir le sanscrit, le zend, le gothique, le celtique, pour connaître plus profondément, plus savamment, le grec et le latin, pour apprécier avec plus de compétence la nature, la fin, les lois, la croissance et la décadence du langage, n'est pas volontiers admise, même aujourd'hui, par quelques-uns de nos professeurs, de nos maîtres les plus éminents.

On demande : Quel profit retire-t-on de la comparaison ? — Eh mais! toute connaissance vraiment élevée est due à la comparaison et repose sur la comparaison. Quand on dit que le caractère des recherches scientifiques contemporaines est surtout comparatif, on entend par là que nos recherches sont aujourd'hui fondées sur les témoignages les plus abondants qui puissent être obtenus, sur les inductions les plus compréhensives que puisse oser l'esprit de l'homme. Quel profit retire-t-on de la comparaison? Voyez, pour vous en rendre compte, ce qui se passe pour l'étude des langues. Si vous remontez de quelques siècles dans le passé, et que vous consultiez les in-folio des maîtres les plus érudits sur les questions qui touchent au langage; puis, que vous ouvriez quelques livres écrits par un apprenti en philologie comparée, vous verrez quel profit on peut retirer, quel profit on retire de la méthode comparative. Il y a quelques siècles, cette opinion que l'hébreu était la langue primitive de l'humanité était acceptée comme un axiome, comme un dogme, et le seul problème qu'on se posât était de rechercher par quelle voie le grec, le latin ou toute autre langue, étaient sortis de l'hébreu. Cette idée aussi que le langage était révélé, dans le sens scolastique du mot, était généralement admise, bien que, dès le IVe siècle, saint Grégoire, le savant évêque de Nyssa, l'eût énergiquement combattue. La structure grammaticale d'une langue était considérée comme le résultat d'une convention amiable, ou bien l'on supposait que les terminaisons des noms et des verbes étaient issues, par une sorte de développement végétal, des racines et des tiges du langage, et les ressemblances le plus vagues, les plus flottantes, dans la prononciation ou le sens des mots étaient regardées comme des preuves péremptoires de l'affinité d'origine. De tout ce somnambulisme philologique, c'est à peine si nous retrouvons une trace dans les travaux publiés depuis les Humboldt, les Bopp et les Grimm. Cette révolution a-t-elle causé quelque dommage? Tout n'a-t-il pas été profit? Le langage mérite-t-il moins notre admiration parce que nous savons que si la faculté de parler déposée en chacun de nous est l'œuvre de celui qui a ainsi constitué notre nature, l'invention des mots destinés à désigner chaque objet a été abandonnée à l'homme et accomplie par le travail de l'esprit humain? Étudie-t-on l'hébreu avec moins de soin depuis qu'on ne le regarde plus comme une langue révélée, descendue du ciel, mais comme une langue unie par d'étroites affinités à l'arabe, au syriaque, à l'ancienne langue des Babyloniens, comme un idiome que ces langues sœurs et à certains égards plus primitives servent à expliquer, à éclairer du moins, en donnant la clef de maintes formes grammaticales, de maintes expressions obscures et difficiles? Et nos études étymologiques, ont-elles moins de valeur depuis qu'au lieu de reposer sur des similitudes toutes superficielles elles s'appuient sur des recherches sérieuses d'histoire et de physiologie ? Enfin, notre propre langue a-t-elle cessé d'occuper sa place honorable depuis que la famille des langues connues s'est agrandie? Notre amour pour notre langue maternelle a-t-il subi quelque atteinte? S'exprime-t-on avec moins de fierté, prie-t-on avec moins de ferveur dans sa langue maternelle, depuis qu'on en connaît la véritable origine et l'histoire authentique, depuis qu'on a découvert que dans toutes les langues, jusque dans les jargons des sauvages les plus grossiers il y a de l'ordre et de la sagesse, quelque chose enfin qui établit l'unité, la parenté du monde entier !

Pourquoi alors hésiterions-nous à appliquer à la science de la religion la méthode comparative qui a produit en d'autres domaines de si magnifiques résultats? Que l'emploi de cette méthode aboutisse à modifier bien des idées fort répandues sur l'origine, le caractère, le développement et la décadence des religions de l'humanité, je ne le conteste pas; mais, à moins d'admettre que ce progrès hardi, indépendant, qui est notre devoir et notre honneur dans les autres sphères de la pensée, soit dangereux dans l'étude des religions ; à moins de nous laisser effrayer par cet antique et fameux adage qu'en théologie toute nouveauté est fausseté, — cette certitude

où nous sommes de trouver du nouveau doit être une raison de plus pour nous encourager à ne pas négliger, à ne pas différer plus longtemps l'étude comparative des religions.

Lorsque les linguistes qui étudient la philologie comparée prirent audacieusement pour devise ce paradoxe de Gœthe : « Celui qui ne connaît qu'une langue, n'en connaît aucune », on fut d'abord frappé de surprise et d'étonnement, mais on découvrit bientôt la vérité qui se cachait derrière cette assertion étrange. Gœthe avait-il voulu dire qu'Homère ne savait pas le grec, que Shakspeare ne savait pas l'anglais, parce que l'un et l'autre ne connaissaient que leur langue maternelle ? Non, assurément ! Ce que Gœthe prétendait dire, c'est que ni Homère ni Shakspeare ne savaient ce qu'était en réalité cette langue qu'ils maniaient avec tant de force et de puissance. Malheureusement l'ancien verbe « *to can* » d'où « canny » et « cunning » est perdu en anglais ; sans cette perte, nous pourrions exprimer notre pensée par deux mots distincts, et rendre par une expression spéciale les deux espèces de connaissance dont nous parlons. De même qu'on dit en allemand : *können* n'est pas *kennen*, pouvoir n'est pas savoir, de même nous pourrions dire en anglais *to can* n'est pas *to ken*, et il deviendrait alors évident que l'orateur le plus éloquent, le poëte le mieux inspiré, malgré toute leur richesse d'expression et leur souverain talent de style, seraient fort embarrassés de répondre à cette question « Qu'est-ce que le langage ? » — La même observation s'applique à la religion. *Celui qui n'en connaît qu'une, n'en connaît aucune.* Il y a des milliers de personnes dont la foi est assez robuste pour soulever des montagnes et qui, cependant, si on leur demandait ce qu'est la religion, garderaient le silence ou parleraient des signes extérieurs plutôt que de la nature intime de la foi, et de son vrai caractère.

Il est facile de voir que le mot de religion signifie au moins deux choses fort différentes. Lorsque nous parlons de la religion juive, de la religion hindoue, de la religion chrétienne, nous entendons par là un corps de doctrines transmises par la tradition ou par des livres canoniques, et qui contient tout ce qui constitue la croyance des juifs, des hindous et des chrétiens. En prenant le mot de religion dans ce sens, on peut dire qu'un homme change de religion, c'est-à-dire qu'il adopte le corps des doctrines chrétiennes au lieu des doctrines brahmaniques auxquelles il adhérait jusque-là, absolument comme un homme peut apprendre à parler anglais au lieu de la langue de l'Hindoustan qu'il parlait d'abord. Mais le mot de religion revêt encore une autre signification. De même qu'il y a, si je puis dire, une faculté de langage indépendante de toutes les formes historiques qu'affectent les langues humaines, de même il y a dans l'homme une faculté de croyance, de foi, indépendante de toutes les religions historiques. Lorsque nous disons que c'est la religion qui distingue l'homme de l'animal, nous n'entendons pas seulement par là les religions chrétienne et juive, nous ne songeons à aucune religion particulière, mais bien à certaine faculté de l'esprit, à cette faculté qui, indépendamment, que dis-je ? en dépit du bon sens et de la raison, rend l'homme capable de saisir l'infini sous des noms divers, sous des formes différentes. Sans cette faculté, aucune religion, — non pas même le culte le plus grossier des idoles et des fétiches, — ne serait possible, et, pour peu que nous prêtions une oreille attentive, nous entendrons sortir de toutes les religions comme une aspiration vers le monde de l'esprit, comme un soupir vers l'infini, comme un cri d'amour vers Dieu. Que l'étymologie prêtée par les anciens au mot grec ἄνθρωπος (ils le faisaient dériver de ὁ ἄνω ὁρῶν, celui qui regarde en haut) soit exacte ou fausse, peu importe ; ce qui est certain, c'est que ce qui fait l'essence de l'homme, c'est cette faculté dont seul il est doué de lever ses regards vers le ciel, c'est ce privilége qui lui est départi d'aspirer à quelque chose que ni les sens, ni la raison ne peuvent lui fournir.

Si donc il y a une école philosophique qui étudie les conditions de la perception sensible, s'il y en a une autre qui examine spécialement les conditions de la conception rationnelle, il y a évidemment place pour une troisième étude, étude qui aurait pour objet les conditions où s'exerce cette troisième faculté de l'homme, indépendante des sens et de la raison, la faculté de percevoir l'infini, qui se trouve, si je puis m'exprimer ainsi, à la racine de toutes les religions. En allemand on peut distinguer cette troisième faculté par le nom *Vernunft*, opposé à *Verstand*, la raison, et à *Sinne*, les sens. En anglais, à défaut d'un nom spécial, nous l'appellerons la faculté de la foi, mais il faudra en préciser le sens par une définition rigoureuse, et le restreindre aux seuls objets qui ne peuvent être connus de l'homme ni par le témoignage des sens, ni par le témoignage de la raison. Un fait purement historique ne sera jamais du domaine de la foi.

Lorsque l'on interroge l'histoire de la pensée moderne, on trouve que, avant Kant, l'école philosophique dominante avait réduit toute l'activité intellectuelle à une seule faculté, celle des sens : « *Nihil in intellectu quod non ante fuerit in sensu.* » Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été d'abord dans les sens, telle était la devise d'alors, et Leibnitz y répondait, sous forme épigrammatique, mais avec beaucoup de profondeur : « Il n'y a rien dans l'intelligence, — si ce n'est l'intelligence même : *Nihil, — nisi intellectus.* » Puis vint Kant, qui, dans son grand travail publié il y a quatre-vingt-dix ans et qui n'a pas vieilli, établit que, pour expliquer toute connaissance, il faut admettre deux facultés indépendantes, l'*intuition des sens* et les *catégories*, c'est-à-dire le travail de la raison. Mais, se contentant d'avoir proclamé l'indépendance de cette faculté qu'il appelle la raison, d'avoir montré qu'elle possède un caractère original et propre, ou, pour me servir de son langage tout empreint de technologie, satisfait d'avoir prouvé la possibilité de jugements *apodictiques à priori*, Kant refusa d'aller plus loin, et contesta à l'intelligence la faculté de s'élever au delà du fini, la faculté d'approcher de l'idée de Dieu. Il ferma les antiques portes à travers lesquelles l'homme avait jeté un regard vers l'infini ; mais, en dépit de lui-même, il fut amené, dans sa *Critique de la raison pratique*, à ouvrir une porte de côté, à travers laquelle entra le sens du devoir, et avec lui le sens du divin. C'est là le point vulnérable de la philosophie de Kant, et, si la philosophie a pour mission d'expliquer ce qui est, non ce qui doit être, elle ne s'arrêtera pas, elle ne peut s'arrêter avant d'avoir reconnu ce qui est incontestable, c'est-à-dire qu'il y a dans l'homme une troisième faculté que j'appelle simplement la faculté de saisir l'infini, non pas seulement dans le domaine de la religion, mais en toutes choses, une faculté indépendante des sens et de la raison, faculté qui se trouve même parfois en contradiction, en antagonisme avec la raison et les sens, mais qui cependant se révèle à nous pleine de force, quand on considère sa vitalité depuis que le monde est monde, quand on observe que ni les sens ni la raison n'ont pu en triompher, tandis qu'elle a souvent triomphé des sens et de la raison.

Eh bien ! de même que le mot de religion a deux sens, de même la science de la religion se divise en deux parties : la première qui a pour objet d'étudier les formes historiques de la religion, c'est la *théologie comparée;* la seconde qui se propose d'analyser les conditions dans lesquelles la religion est possible, sous ses formes les plus élevées comme les plus basses, c'est la *théologie théorique.*

Nous n'aurons à présent à nous occuper que de la première : c'est même mon dessein de faire voir que les problèmes qui sont le fond même de la théologie théorique ne devraient être abordés que le jour où l'on aura recueilli, classé, analysé toutes les preuves dont l'étude comparée des religions doit fournir une ample moisson.

Il peut sembler étrange que tandis que la théologie théorique, ou l'analyse des conditions internes et externes sous lesquelles la foi est possible, a occupé tant de penseurs, l'étude de la théologie comparée n'ait jamais été sérieusement entreprise. Mais on en peut donner une explication fort naturelle. Les matériaux qui sont indispensables à cette étude comparative, qui en sont la base même, n'étaient point accessibles jusqu'à présent, tandis que de notre temps ils ont été amassés et ont paru au jour en une profusion telle qu'ils réclament impérieusement cette enquête plus compréhensive, et qu'on ne saurait s'y dérober plus longtemps.

On sait, il est vrai, que l'empereur Akbar avait une passion pour l'étude des religions, passion qui lui faisait inviter à sa cour des juifs, des chrétiens, des mahométans, des adorateurs de Brahma, des adorateurs du feu, qui lui faisait se procurer le plus de livres sacrés qu'il pouvait trouver, et en ordonner la traduction. Mais combien chétive était la collection de livres sacrés que pouvait réunir même un empereur de l'Inde, il y a deux cent cinquante ans, si on la compare à la collection que rassemble aujourd'hui la bibliothèque d'un pauvre étudiant! Nous avons le texte original des Védas, que ni les présents ni les menaces d'Akbar ne purent arracher aux Brahmanes. La traduction des Védas qu'il aurait obtenue, d'après la légende, était une traduction du texte connu sous le nom d'*Atharva-Veda*, et ne comprenait, selon toute vraisemblance, que les *Upanishads*, c'est-à-dire des traités mystiques et philosophiques, fort intéressants sans doute, fort importants en eux-mêmes, mais aussi éloignés de l'antique poésie des Védas que le Talmud est éloigné de l'Ancien Testament, que le Sufiisme diffère du Coran. Nous avons le Zend-Avesta, les livres sacrés des adorateurs du feu, et nous en possédons des traductions bien plus complètes et bien plus correctes que celles dont l'empereur Akbar a pu enrichir sa collection. La religion de Boudha, qui est assurément plus importante, à certains égards, que les religions de Brahma, de Zoroastre, de Mahomet, n'est l'objet d'aucune mention dans les discussions religieuses qui avaient lieu, une fois par semaine, à la cour impériale de Delhi. Abufazl, le ministre d'Akbar, ne pouvait, paraît-il, trouver personne pour l'aider dans ses recherches sur le boudhisme. Maintenant, nous possédons tous les textes sacrés des boudhistes en différentes langues, en pâli, en sanscrit, dans le dialecte birman, en siamois, en tibétain, en mongolien et en chinois, et c'est notre faute à nous seuls, si nous n'avons pas encore de traduction complète, en aucune langue de l'Europe, de cette collection importante de livres religieux. D'autre part, les anciennes religions de la Chine, celle de Confucius et celle de Laotse peuvent être étudiées aujourd'hui, dans d'excellentes traductions qu'on a faites d'après leurs textes authentiques, par quiconque s'intéresse aux antiques croyances de l'humanité.

Mais ce n'est pas tout : nous devons particulièrement aux missionnaires des renseignements exacts et précieux sur la croyance religieuse et le culte de tribus qui sont placées bien plus bas sur l'échelle de la civilisation que les poëtes des hymnes védiques ou les sectateurs de Confucius. Bien que la religion des sauvages de l'Afrique et de la Mélanésie soit chronologiquement plus récente, elle représente au point de vue du développement une époque bien plus reculée, bien plus primitive, et elle est, à ce titre, pour celui qui étudie la religion, aussi instructive que la connaissance des dialectes barbares, dénués de littérature, est utile au linguiste.

Enfin — et c'est là, je crois, le plus important avantage dont nous jouissions dans cette étude que nous entreprenons de l'histoire de la religion — nous connaissons aujourd'hui les règles de la méthode et de la critique. Personne, de nos jours, ne se laisserait aller à faire quelque emprunt à un livre, à en citer quelque passage, que ce soit un livre sacré ou profane, sans s'être posé ces questions si simples et pourtant si capitales: « Quand ce livre a-t-il été écrit ? En quel lieu, et par qui ? L'auteur était-il un témoin oculaire, ou ne fait-il que rapporter ce qu'il a entendu dire à d'autres? Et en ce dernier cas, ses autorités étaient-elles dégagées de tout parti pris, de toute influence qui en ait faussé le jugement? Le livre a-t-il été écrit tout d'une fois, ou contient-il des parties composées à une date antérieure, et, dans cette dernière hypothèse, nous est-il possible de séparer du corps même de l'œuvre ces documents plus anciens, plus rapprochés des événements ? »

L'étude des documents originaux sur lesquels les principales religions du monde reposent, faite dans cet esprit, a permis à quelques-uns des érudits contemporains les plus autorisés de distinguer, dans chaque religion, entre e qui est réellement ancien et ce qui est relativement moderne, entre la doctrine des fondateurs et celle de leurs disciples immédiats, entre cette dernière et les additions ultérieures ou les corruptions successives qui se produisent en général. L'étude de ces développements que revêtent les religions dans le cours des âges, de ces corruptions qu'elles subissent, des progrès que parfois elles atteignent, cette étude, dis-je, offre un charme particulier, elle est pleine de leçons pratiques ; mais, de même qu'il est essentiel de connaître les plus anciennes formes de chaque langue avant de procéder à une comparaison méthodique, de même il est indispensable de se faire une idée exacte et claire de la forme la plus primitive de chaque religion, avant d'essayer d'en déterminer la valeur propre, et de la comparer avec les autres croyances religieuses. Plus d'un mahométan orthodoxe, par exemple, vous parlera de miracles accomplis par Mahomet, tandis que dans le Coran Mahomet déclare formellement qu'il est un homme semblable aux autres hommes. Il dédaigne de faire des miracles, et invoque les grandes œuvres d'Allah, le lever et le coucher du soleil, la pluie qui féconde la terre, les plantes qui se développent, et les âmes qui naissent à la vie — qui saurait dire de quelle source ? — comme les vrais signes de la divinité, comme les seuls miracles que doive admettre le croyant.

Les légendes boudhistes abondent en miracles misérables qu'elles attribuent à Boudha et à ses disciples. — Ces miracles surpassent certainement en merveilleux tous ceux des autres religions; et cependant les textes sacrés des boudhistes rap-

portent une parole de leur fondateur, par laquelle il interdit à ses disciples de faire des miracles, quand bien même la foule les solliciterait à lui accorder quelque signe qui la fît croire, quelque preuve éclatante de la vérité de leur doctrine. Et quel est le miracle que Boudha enjoint à ses disciples d'accomplir? Le voici : « Cachez vos bonnes actions, dit-il, et confessez devant le monde les fautes que vous avez commises. »

La religion moderne des Hindous repose sur le système des castes comme sur un roc inébranlable ; tandis que dans les Vedas, l'autorité la plus considérable pour les Hindous en matière de foi religieuse, il n'est fait aucune mention de ce système compliqué des castes, tel que nous le trouvons dans Manou; bien au contraire, dans un passage où il est fait allusion aux classes ordinaires dans lesquelles se divise la société indienne comme toute autre société, classes qui sont au nombre de quatre : les prêtres, les guerriers, les citoyens et les esclaves, il est dit que toutes ces classes sont également issues de Brahma, la source de toute existence.

Ce serait trop dire que de prétendre que l'examen critique de toutes les autorités nécessaires à l'étude de chaque religion a été déjà mené à fin. Il reste encore bien du travail à faire. Mais nous avons du moins à signaler un premier pas dans cette voie, un premier pas fort heureux, et les résultats qu'on a déjà mis au jour peuvent servir de garantie, et sont comme une promesse de succès à venir pour quiconque aborde les recherches religieuses. Ainsi lorsqu'on étudie la religion primitive des Védas, il faut distinguer avec grand soin, non pas seulement entre les hymnes du Rig-Véda, d'une part, et les hymnes recueillis dans le Sâma-Véda, le *Yagur*-Véda, et l'Atharva-Véda, de l'autre ; une enquête vraiment critique établira avec le même soin une distinction entre les hymnes du Rig-Véda, appartenant à des dates différentes, dans la mesure où les indications fournies par la langue, la grammaire ou le mètre, lui permettront de le faire.

Pour nous rendre un compte exact et clair des causes qui ont déterminé, des aspirations qui ont animé le fondateur du culte d'Ahura-masda, nous devons surtout, sinon exclusivement, nous attacher aux parties du Zend-Avesta qui sont écrites dans le dialecte gâthâ, dialecte plus primitif que celui où a été composé le reste du code sacré des disciples de Zoroastre.

Pour rendre pleine justice à la doctrine de Boudha, il faudra nous garder de mêler les parties pratiques du Tripitaka, — le Dharma, — aux parties purement métaphysiques, l'Abhidharma. Ces textes appartiennent, il est vrai, l'un et l'autre au canon sacré des boudhistes; mais les sources d'où ils découlent sont situées, pour ainsi dire, à des latitudes fort différentes dans le monde de la foi religieuse.

Nous avons dans l'histoire du boudhisme une excellente occasion d'observer la façon dont se forme et se développe un canon de textes sacrés. Nous voyons, ici comme ailleurs, que durant la vie du maître les contemporains ne demandent ni texte qui serve de monument aux événements, ni code sacré qui contienne les paroles du fondateur. Sa présence suffisait; la pensée de l'avenir, et surtout d'un avenir de grandeur, ne venait que bien rarement à l'esprit de ses disciples. Ce fut seulement lorsque Boudha eut quitté le monde pour entrer dans le Nirvâna que ses sectateurs essayèrent de se rappeler les paroles et les actes de leur ami, de leur maître défunt. Alors tout détail d'un semblant repaillir sur Boudha plus de gloire, quelque extraordinaire, quelque incroyable qu'il fût, était accueilli avec une extrême faveur; tandis que des témoins oculaires, survivant à Boudha, qui se seraient aventurés à critiquer sur l'autorité de leurs souvenirs, à repousser les légendes sans fondement qui naissaient de toutes parts, à porter la moindre atteinte au caractère sacré de Boudha, n'avaient aucune chance d'être écoutés. Et lorsque cependant des différends d'opinion surgissaient, on ne recourait pas, pour les vider, à la seule autorité sérieuse, la discussion sincère des témoignages; mais les noms d'*incrédule*, d'*hérétique* (nâstika, pâschanda), furent imaginés en Inde comme ailleurs, et lancés de part et d'autre comme une injure réciproque, jusqu'à ce qu'enfin les docteurs, en leur colère, invoquassent le secours du pouvoir séculier; que les rois et les empereurs réunissent des conciles pour la suppression du schisme, pour l'établissement officiel d'une croyance orthodoxe et pour la rédaction complète, définitive, du canon sacré. L'histoire nous a gardé le nom du roi Asoka, le contemporain de Séleucus, qui envoya une missive aux anciens assemblés pour leur dire ce qu'ils avaient à faire, ce qu'il leur fallait éviter, pour les mettre en garde, en son propre nom, contre le caractère apocryphe et hérétique de certains livres qui, d'après lui, ne devaient pas être admis dans le canon définitif.

Ce fait nous fournit un enseignement qui se trouve confirmé par l'étude d'autres religions; nous y apprenons que les livres canoniques, bien qu'ils offrent, dans la plupart des cas, les informations les plus anciennes et les plus authentiques dans le domaine des religions, ne méritent cependant pas une confiance aveugle, et qu'ils doivent être soumis à une critique plus minutieuse, à un examen plus précis que tous les autres livres historiques. Pour cet examen, la science du langage est bien souvent d'un secours très-considérable. Il n'est pas facile d'imiter les formes archaïques du langage avec assez de succès pour tromper les regards exercés du grammairien, quand bien même on réussirait à imiter assez heureusement la pensée antique et primitive pour en dérober à l'historien l'origine moderne. Un livre forgé de toutes pièces comme l'*Ezour-Veda*, qui trompa Voltaire lui-même, et fut publié par lui comme « le plus précieux présent que l'Occident doive à l'Orient », n'en imposerait plus aujourd'hui à tout linguiste initié à la connaissance du sanscrit. « Le plus précieux présent que l'Orient ait fait à l'Occident » est le plus sot livre que puisse lire, pour le sujet particulier dont il s'occupe, celui qui traite de la science des religions; et la seule excuse qu'on puisse invoquer à sa défense, c'est que son auteur n'a nullement songé à faire un faux, et qu'il ne prétendait pas, par son œuvre, remplir l'objet ni aider la cause pour laquelle Voltaire s'en est servi. Je puis ajouter qu'un livre récent, qui a fait quelque sensation dans le monde de la science et occupé l'attention, *la Bible dans l'Inde*, par M. Jacolliot, appartient à la même classe d'écrits. Bien que les passages des livres sacrés des brahmanes ne soient pas reproduits dans l'original, mais seulement dans une traduction française fort poétique, personne, pour peu qu'il connaisse les éléments du sanscrit, n'hésitera un moment à reconnaître que ce sont là autant de textes fabriqués, et que la bonne foi de M. Jacolliot, président du tribunal de Chandernagore, a été surprise par ce maître indigène qui l'a aidé de son concours. On trouve dans les Vedas bien des choses puériles et ridicules; mais lorsqu'on lit la ligne suivante

« *La femme, c'est l'âme de l'humanité* », citée comme extraite des Vedas, il n'est pas difficile de voir que c'est là une invention du XIXe siècle, et non de l'enfance de l'humanité. Les conclusions et les théories de M. Jacolliot sont naturellement ce qu'elles devaient être, s'appuyant sur de pareils matériaux.

Avec tous les documents originaux relatifs à l'histoire des religions de l'humanité qui ont été publiés en ces derniers temps, et les ressources considérables que la connaissance plus étendue des langues orientales met à la disposition des savants pour pénétrer jusqu'aux sources les plus profondes, jusqu'aux origines les plus lointaines de l'idée religieuse, l'étude comparée des religions est devenue une nécessité. Établir une science des religions qui reposera sur la comparaison de toutes les religions de l'humanité, ou au moins des plus importantes, ce n'est plus là qu'une question de temps. Elle est réclamée par des voix autorisées auxquelles il faut obéir. Le titre qu'elle a choisi, bien qu'il implique plutôt une promesse qu'une œuvre déjà accomplie, est devenu plus ou moins familier en Allemagne, en France, en Amérique; les grands problèmes qu'elle contient ont attiré les regards de maints chercheurs, et les résultats obtenus jusqu'ici ont été accueillis sans crainte comme sans joie aveugle. C'est le devoir de ceux qui ont consacré leur vie à l'examen des principales religions du monde, étudiées dans leurs documents originaux, et qui savent apprécier la religion et la vénérer sous quelque forme qu'elle se présente, de prendre possession de ce nouveau domaine au nom de la vraie science, et d'en protéger les limites sacrées contre les empiétements des bavards superficiels. Ceux qui voudraient se servir de l'étude comparée des religions comme d'une arme pour attaquer le christianisme en exaltant les autres religions de l'humanité, sont à mes yeux des alliés aussi dangereux que ceux qui croient nécessaire de rabaisser toutes les autres religions pour mieux établir la grandeur du christianisme. La science demande des disciples, non des hommes de parti. Je ne dissimule pas que le christianisme me semble gagner de plus en plus en élévation et en grandeur, à mesure qu'on connaît mieux et qu'on apprécie davantage les trésors de vérité que renferment les religions les plus méprisées; mais personne ne peut loyalement arriver à cette conviction, s'il ne commence par appliquer loyalement la même mesure à toutes les religions. Il serait fatal à toute religion de revendiquer pour elle le privilége d'être examinée dans un autre esprit que les autres croyances, ce serait surtout fatal au christianisme. Le christianisme ne jouissait d'aucun privilége, ne réclamait aucune immunité, lorsqu'il attaqua hardiment et confondit les religions les plus puissantes. Et même aujourd'hui il ne demande point merci,— ne prétendant conquérir que par la persuasion, — à ceux que nos missionnaires rencontrent face à face dans toutes les parties du monde, et, à moins que notre religion ne cesse d'être ce qu'elle était, ses défenseurs ne reculeront pas devant cette nouvelle épreuve que lui impose la théologie comparée. Sachant qu'elle lui sera favorable, ils encourageront cette étude, loin de la condamner.

Et laissez-moi constater, au début même de ces études, qu'aucune autre religion, à l'exception peut-être du boudhisme primitif, n'aurait favorisé l'idée d'une comparaison impartiale des principales religions du monde, n'aurait toléré notre science. Presque toutes les religions semblent adopter le langage du pharisien plutôt que celui du publicain; le christianisme seul, parce qu'il est la religion de l'humanité et non d'une caste, d'un peuple privilégié, nous a enseigné à respecter l'histoire de l'humanité, prise dans son ensemble, à découvrir les traces de la sagesse, de la bonté divine, dans les destinées de toutes les races humaines, et à reconnaître jusque dans les formes de croyance religieuse les plus basses, les plus grossières, non pas l'œuvre d'agents et d'influences démoniaques, mais quelque chose qui indique une direction divine, quelque chose qui nous fait dire avec saint Pierre : « Dieu ne fait pas acception des personnes, et dans toute nation celui qui le craint et accomplit sa tâche loyalement est accueilli par lui. »

Aucune religion n'offre, si je puis dire, un sol mieux préparé pour la culture de la théologie comparée que la nôtre. La position que le christianisme occupa, dès l'origine, vis-à-vis du judaïsme, fut comme une première leçon en matière de théologie comparée, et dirigea l'attention des esprits même les moins portés à ce genre de recherches vers une comparaison de ces deux religions, qui diffèrent dans leur conception de la divinité, dans leur jugement sur l'humanité, dans leur façon d'appuyer la morale sur des fondements d'ordres divers, dans leur croyance à l'immortalité, et qui cependant ont tant d'affinités et de points de contact, qu'il y a dans l'Ancien Testament bien peu de psaumes et de prières auxquels le chrétien ne puisse s'associer de cœur, et bien peu de principes de morale qui ne soient aujourd'hui encore d'une irrésistible autorité. Si nous avons appris à voir dans la religion exclusive des Juifs comme une préparation à ce qui devait être la religion cosmopolite universelle humaine par excellence, nous éprouverons bien moins de difficulté à découvrir dans le labyrinthe des autres religions un ordre et un dessein cachés. Elles semblent marcher dans le désert, c'est possible; mais cette marche lente et vagabonde n'en est pas moins un acheminement vers la terre promise.

L'étude de ces deux religions, la religion juive et la religion chrétienne, telle qu'elle a été faite par quelques-uns de nos théologiens les plus érudits, en même temps que l'étude des mythologies grecque et romaine, a servi en réalité de préparation, et a rendu les plus grands services à la science qu'il s'agit maintenant de créer. Les erreurs mêmes qui ont été commises par certains savants n'ont pas été sans quelque utilité pour ceux qui sont venus après, et, une fois corrigées, il n'est guère probable qu'on y retombe. Cette opinion, par exemple, que les religions païennes ne furent que des corruptions de la religion de l'Ancien Testament; cette opinion, dis-je, soutenue naguère par des hommes d'une grande autorité et d'une érudition considérable, est maintenant complétement abandonnée, de même que cette théorie, autrefois si accréditée, d'après laquelle le grec et le latin ne seraient que des corruptions de l'hébreu. D'autre part, le système qui admettait une révélation surnaturelle primitive qui aurait éclairé les ancêtres du genre humain, et qui voyait dans les parcelles de vérité dont notre regard est frappé lorsqu'il parcourt les temples du paganisme autant de fragments épars de cet héritage antique et sacré, autant de grains tombés hors du champ auquel ils étaient destinés; ce système ne compte plus de partisans aujourd'hui : il a perdu tous ses défenseurs, absolument comme celui qui consistait à prétendre qu'il y eut à l'origine un langage complet et parfait, qui

se décomposa plus tard et se scinda en ces langues innombrables que parle l'humanité.

Quelques autres principes encore ont été établis dans cette sphère limitée, par une comparaison du judaïsme et du christianisme avec les religions de la Grèce et de Rome, et ces principes nous seront d'un fort grand secours pour nous guider dans nos recherches. Il a été prouvé, par exemple, que le langage de l'antiquité n'est point animé du même esprit, si je puis dire, que le langage moderne, que les langues de l'Orient diffèrent essentiellement, quant à leur caractère intime, des langues occidentales, et qu'à moins de tenir compte de ces différences si profondes, nous nous tromperons fatalement dans l'interprétation des poëtes primitifs, des premiers maîtres de la race humaine. Les mêmes mots n'ont pas le même sens en anglo-saxon et en anglais, en latin et en français; à plus forte raison il ne faut pas nous attendre à trouver dans le vocabulaire d'une langue moderne l'équivalent exact d'un ancien vocabulaire sémitique, tel que celui de l'Ancien Testament.

Les termes et les pensées des anciens — ces deux choses sont inséparables — ne sont pas arrivés encore à ce degré d'abstraction où toutes les forces de la création — qu'elles soient naturelles ou surnaturelles — peuvent être exprimées autrement que par une forme personnelle et plus ou moins humaine. Là où nous parlons de tentation du dedans ou du dehors, il était plus naturel pour les anciens de parler d'un tentateur qui se présentait à l'esprit sous les traits d'un homme ou d'un animal; là où nous parlons de la bienfaisance de Dieu partout présente; ils disaient Dieu est notre rocher, notre forteresse, notre bouclier, notre tour; là où nous employons métaphoriquement les mots de *message divin*, d'*envoi de Dieu*, ils parlaient, eux, d'un messager ailé : ce que nous appelons direction divine était pour eux un nuage en marche qui leur montrait la route à suivre, un sillon de lumière qui les éclairait, un refuge contre l'orage, une retraite ombreuse contre les ardeurs du soleil. Sans contredit, ils entendaient exprimer par là les mêmes idées que nous; et c'est notre faute, non la leur si nous nous abusons sciemment sur la langue de leurs prophètes, si nous persistons à prendre les termes dont ils se servent dans leur sens extérieur, si je puis dire, et matériel; si nous oublions qu'avant que la langue eût établi une distinction entre le concret et l'abstrait, entre ce qui est purement spirituel et ce qui est tout physique, l'écrivain comprenait, embrassait à la fois dans son intention le concret et l'abstrait, le sens matériel et le sens spirituel des mots, et cela d'une façon qui nous est devenue tout à fait étrangère, devant laquelle nous sommes comme désorientés, bien que nous puissions nous y initier par l'étude des œuvres de tout vrai poëte. A moins de tenir compte, de faire la part de cette évolution qui s'est opérée dans l'esprit de l'homme, nous commettrons erreurs sur erreurs, faux-sens sur faux sens, en parcourant le ciel des anciens. Je vais plus loin : et je prétends qu'il serait facile de prouver que la moitié des difficultés qu'on rencontre dans l'histoire de la pensée religieuse a sa source dans ce perpétuel contre-sens qui consiste à traduire en langage moderne le langage des anciens, à travestir la pensée antique en pensée moderne.

Que de choses qui nous paraissent et qui paraissaient déjà aux bons esprits de l'antiquité illogiques, irrespectueuses, dans les mythologies de l'Inde, de la Grèce, de l'Italie, seraient supprimées du même coup en supprimant l'inconvénient que je signale! Les recherches de la mythologie comparée ont prouvé clairement que maintes fables puériles seraient ainsi ramenées à leur sens original et enfantin. La phase du langage où se produisirent ces malentendus inévitables, si cette expression n'est point ici déplacée, est antérieure aux documents littéraires les plus primitifs. Le phénomène dont je parle s'était accompli dans les langues aryennes avant l'époque des Védas, avant Homère, bien que son influence se prolonge jusqu'à une période bien plus moderne.

Il est probable que les langues sémitiques, et particulièrement l'hébreu, ont par miracle échappé à l'influence de cette évolution inhérente à la nature même et au développement du langage, de cette sorte de crise qu'on pourrait appeler une maladie d'enfance et qu'aucune précaution ne saurait déjouer.

Et s'il n'en est pas ainsi, que pouvons-nous perdre à tenter de remonter à l'intention la plus primitive, la plus originale des traditions sacrées, au lieu de nous contenter de la forme qu'elles ont revêtue plus tard, des versions plus modernes qui en ont altéré le sens? Perdons-nous quelque chose à démêler sous le mythe sauvage de Vulcain fendant de sa hache la tête de Jupiter, de Minerve en sortant tout armée, les idées que voici : Jupiter représente le Ciel brillant; son front, c'est l'orient; Vulcain n'est autre chose que le Soleil avant l'aube, avant son lever, et Minerve, c'est l'Aurore, la fille du Ciel, jaillissant en quelque sorte des sources de la lumière!

Γλαυκῶπις, aux yeux de chouette (et ils sont fort beaux);

Παρθένος, pure comme une vierge;

Χρύσεα, dorée;

Ἀκρία, éclairant les sommets des montagnes, et son Parthénon glorieux dans Athènes, sa cité de prédilection;

Παλλάς, lançant les flèches, les traits de la lumière;

Ἀλέα, produisant la chaleur fécondante du matin;

Πρόμαχος, jouant le premier rôle, au premier rang dans la lutte entre la Nuit et le Jour;

Πάνοπλος, armée de pied en cap comme d'une panoplie de lumière, chassant au loin les ténèbres de la Nuit et réveillant les hommes pour une vie brillante, pour de brillantes pensées, pour de brillants efforts.

Les Grecs auraient-ils eu moins de respect envers leurs dieux si, au lieu de croire qu'Apollon et Artémis mirent à mort les douze enfants de Niobé, ils avaient vu que Niobé, dans une période antérieure du langage, était un nom désignant la neige de l'hiver, et que l'antique poëte n'avait pas voulu dire autre chose par sa légende que ceci : Les divinités du printemps doivent chaque année frapper de leurs dards les enfants de la Neige, beaux et radieux, mais dont la mort est décidée? N'est-ce pas une découverte précieuse, précieuse même après cinq mille ans écoulés, que d'apprendre qu'avant la séparation des différentes branches de la race aryenne, avant l'existence du sanscrit, du grec et du latin; avant les dieux des Vedas, avant que Jupiter eût un sanctuaire dans la forêt sacrée de Dodone, nos ancêtres avaient proclamé l'existence d'une divinité suprême qu'ils invoquaient dans leurs prières, et à laquelle ils avaient donné un nom, le plus auguste, le plus sacré qui ait jamais été imaginé par l'homme pour désigner la divinité?

Non, si l'examen critique de l'ancienne langue des Hébreux produit des résultats aussi satisfaisants que ceux auxquels a

abouti l'interprétation consciencieuse des langues pétrifiées de l'Inde et de la Grèce antiques, nous n'avons point d'inquiétude : tout sera profit dans notre enquête, et nous ne perdrons rien à l'entreprendre. Semblable à une médaille antique et précieuse, la religion ancienne, lorsqu'on l'aura dégagée de la couche de rouille que les âges ont déposée à sa surface, nous apparaîtra dans sa pureté première et son éclat originaire, et l'effigie qu'on découvrira sur son empreinte sera celle du Père céleste, du Père de toutes les nations de la terre, et l'inscription que nous y déchiffrerons, lorsqu'elle sera redevenue lisible, sera non pas seulement en judée, mais dans toutes les langues de toutes les races du monde, la Parole de Dieu révélée dans le seul sanctuaire où elle puisse l'être : dans l'âme de l'homme.

MAX MULLER.

[illegible]

ÉTRANGER

I

LA GRÈVE DES PAYSANS EN ANGLETERRE

La grève qui vient d'éclater en Angleterre dans le comté de Warwickshire, et qui s'est rapidement propagée dans huit autres comtés parmi les ouvriers agricoles, est un fait extrêmement grave au point de vue économique. Jusqu'à présent ce n'est qu'un grand phénomène social, car il ne paraît pas que la politique entre pour rien dans cette grève, mais un phénomène social d'autant plus extraordinaire qu'on s'y attendait moins. En effet, l'éducation n'a pas encore pénétré dans la masse des paysans en Angleterre, et l'on a lieu de s'étonner de voir toute une grossière population se soulever légalement, si l'on peut employer cette expression, pour refuser le travail, à moins que ce travail ne soit rémunéré de telle façon que l'ouvrier puisse vivre. Ce n'est certes pas la première fois que le besoin provoque des soulèvements dans les populations agricoles de l'Angleterre, mais jusqu'à présent ces soulèvements, aussi brefs que terribles, se traduisaient par l'incendie de quelques meules de blé, de quelques fermes appartenant à un propriétaire trop exigeant, et tout rentrait dans le calme. Rien de semblable aujourd'hui. Les propriétaires et les fermiers se trouvent en face d'une population ouvrière décidée à ne céder que quand on aura fait droit à ses justes demandes. N'y a-t-il pas quelque chose d'imposant dans ce grand meeting, sous le châtaignier de la place de Wellsbourne, où se rendent paisiblement plusieurs milliers de travailleurs pour venir écouter leur chef éloquent, Arch, ouvrier comme eux, qui, après avoir parcouru tous les villages du comté, leur donne ce rendez-vous suprême, où il leur dit quels sont leurs droits et leur indique le moyen de les faire triompher légalement ? Les paysans espèrent le succès. Ils se trompent peut-être, mais il est peu probable dans tous les cas qu'une grève aussi importante se termine sans améliorer leur position.

Or, quelle est aujourd'hui cette position et que demandent les ouvriers agricoles ?

Le paysan est presque encore en Angleterre le serf de la féodalité, sa position ne ressemble en rien à celle de l'ouvrier des villes. Il se trouve dans la dépendance absolue du fermier ou du propriétaire qui lui paye son salaire, partie en argent, partie en nature, arrangement qui lui convient parfaitement, à lui propriétaire. Il loue à son ouvrier un cottage, à fort bon marché, il est vrai, mais a le soin d'insérer dans la location une clause qui lui donne tout pouvoir sur lui, c'est-à-dire le droit de l'expulser en lui donnant huit jours de congé. En somme, les salaires des ouvriers agricoles dans le Warwickshire, où la grève a commencé et un des comtés où ils sont le mieux payés, s'élève à 12 shillings, soit 15 francs par semaine, pour une moyenne de dix heures de travail par jour pendant six mois de l'année, de quatorze heures pendant les autres six mois. L'ouvrier doit avec cette modique somme subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, souvent fort nombreuse ; aussi, le plus ordinairement, ils mangent du pain sec et quelquefois un hareng qu'ils se partagent entre sept ou huit personnes. Les ouvriers demandent aujourd'hui 16 shillings, soit 20 francs par semaine, les propriétaires en offrent quatorze, et la grève continue.

Cette grève, comme toutes les autres, soulève deux questions. A-t-elle chance de succès ? Et, en cas de succès, quelles en seront les conséquences ? La position du paysan est si malheureuse qu'il n'a, pour ainsi dire, rien à perdre. Habitué à vivre de rien, ne redoutant, ni pour lui ni pour sa famille, le *workhouse*, qui fait horreur à l'ouvrier des villes, certain, ou à peu près, de trouver dans la ville voisine un travail qui lui permettra de manger, soutenu d'ailleurs par les corporations ouvrières, dont l'intérêt est de voir le paysan mieux payé, il persistera à rester en grève jusqu'à ce que les fermiers aient fait droit à ce qu'il considère comme ses justes demandes. Il sait que sa faiblesse même est une force, et il en profite. Le fermier, au contraire, a des capitaux engagés, un loyer ruineux, il lui faut donc coûte que coûte que les travaux de la campagne, si importants surtout à cette saison de l'année, s'accomplissent, et il sera obligé de céder. La grève a donc toute chance de succès, et la première concession des fermiers de deux shillings par semaine, malgré leur fureur de se voir refuser le travail par des paysans qu'ils considèrent comme leurs obligés, en est un sûr garant.

Mais quelles seront les conséquences de cette augmentation de salaire ? Les fermiers sont-ils en état de la subir ? Très-certainement non. L'agriculture est, en Angleterre, l'industrie la moins fructueuse. Le fermier ne retire guère que 6 ou 7 pour 100 des capitaux qu'il engage. La propriété foncière se trouvant répartie en quelques mains seulement, le prix de location des terres est extrêmement élevé. La récolte en céréales étant insuffisante à nourrir la population, il s'est établi un commerce constant avec toutes les parties du monde, et les blés abondent en Angleterre. Or, il lui faut soutenir la concurrence et vendre son blé à un prix qui n'est plus rémunérateur. Une augmentation des salaires sera donc la ruine des fermiers. Dans cette situation, qui subira cette perte occasionnée par cet accroissement de dépenses ? Est-ce le propriétaire ? Il est peu probable qu'il veuille y contribuer dans quelque mesure que ce soit, et qu'il ait la sagesse de résilier les baux passés avec les fermiers, résiliation dont le seul résultat serait de diminuer ses revenus. Les fermiers devront donc disparaître pour céder la place à d'immenses exploitations où l'on emploiera sur une grande échelle les machines agricoles. Mais c'est là toute une révolution. Dans quelles condi-

tions s'accomplira-t-elle ? Pour nous, nous sommes persuadés que les jours de la grande propriété foncière et des majorats sont comptés, l'immense travail social qui se fait en Angleterre tend de toutes ses forces à ce résultat, et la grève dont nous venons de parler, et qui fait chaque jour de nouveaux progrès, est le prélude certain d'un état de choses nouveau.

E. Barbier.

II

LA LIBERTÉ ÉLECTORALE EN ESPAGNE

A la veille des élections politiques qui viennent d'avoir lieu en Espagne, le journal *La Tertullia* a publié une *Instruction* qui aurait été rédigée l'an dernier par M. Sagasta, alors ministre de l'intérieur, à l'adresse des gouverneurs et autres autorités provinciales, pour leur indiquer les procédés et les méthodes dont il leur était enjoint de se servir en vue des élections. Cette instruction aurait été secrète, et communiquée aux fonctionnaires avec toutes sortes de précautions. *La Tertullia* en affirme l'authenticité, et comme M. Sagasta, comme principal ministre, vient de présider aux élections, nous croyons devoir citer ce document, sans prétendre que M. Sagasta en ait fait appliquer les dispositions, mais seulement à titre de curiosité.

1° Sans étroitesse de vues, chercher et préférer les candidats naturels du pays, c'est-à-dire ceux qui ont le plus de racines dans la population, qu'ils s'appellent unionistes ou progressistes, pourvu qu'ils acceptent la légalité de l'état de choses créé par les Cortès constituantes.

2° Faire savoir à tous les fonctionnaires publics que le Gouvernement ne sera point satisfait de leur apathie, de leur indifférence, ni de leur adhésion personnelle, et leur faire comprendre que leur devoir est de travailler activement au succès des candidatures acceptées par le ministère. Celui qui manquera à ce devoir ou qui le remplira avec tiédeur devra être immédiatement révoqué.

3° Poursuivre avec activité tous les cas de coaction prévus dans l'article 2, titre III, de la loi électorale. Lorsqu'on aura la certitude que des manœuvres frauduleuses sont exercées pour corrompre les électeurs à prix d'argent, bien que les preuves puissent faire défaut, un gouverneur zélé saura toujours trouver des moyens de conviction. Il lui sera toujours aisé de se mettre d'accord avec certains électeurs, qui s'offriront d'eux-mêmes à la brigue, puis viendront dénoncer à l'autorité les fauteurs de la corruption, moyennant impunité ou récompense.

4° La division projetée des ressorts judiciaires et l'établissement de tribunaux locaux, étant présentés aux électeurs comme plus prochains qu'ils ne doivent l'être, peuvent offrir à un gouverneur habile une source inépuisable de séductions pour les différentes localités, qui toutes aspirent à devenir la résidence de ces tribunaux. On ne doit point hésiter à promettre beaucoup, au sujet de cette affaire, si éloignée qu'en soit la réalisation.

5° Les cris de *vive la République !* et de *vive Charles VII !* constituent des délits qui, poursuivis avec activité et persévérance, donneront lieu à une foule de procès qui inutiliseront, au moment du vote, beaucoup de suffrages hostiles, qui amenderont ceux qui sont douteux et qui imposeront aux autres le respect et la crainte. Ce moyen peut devenir très-efficace si l'on se sert, la veille des élections, de personnes de confiance pour faire de petites émeutes, et proférer des cris à la faveur desquels on puisse faire main basse sur les opposants les plus connus.

6° D'ici à l'époque des élections, le gouverneur doit, en se servant de républicains de second ordre, mais influents dans les masses, acheter à raison de deux réaux chaque le plus grand nombre possible de cartes d'électeurs appartenant à des électeurs opposants.

Les choses étant ainsi préparées, s'il arrive que les bureaux soient hostiles parce que les municipalités seraient républicaines, on devra procéder de la manière suivante :

Dès la veille on choisira dans chaque collége électoral deux électeurs âgés et deux jeunes d'opinion sympathique ; ils se muniront de leurs actes de naissance. Le jour de l'élection, une demi-heure avant l'ouverture du scrutin, on formera devant les portes une agglomération d'électeurs monarchistes assez considérable pour remplir entièrement la salle de vote. Pour plus de sûreté, cette agglomération devra contenir, en nombre le plus grand possible, des individus appartenant à l'armée, à la garde civile et autres corps dévoués à l'État, lesquels auront soin d'encombrer les abords et de rendre l'accès de la salle impossible aux membres du bureau dont il a été parlé ; de sorte qu'on soit forcé de constituer un nouveau bureau avec les quatre électeurs choisis.

Pendant le cours du scrutin les secrétaires gagneront du temps, soit en réclamant à chaque vote la confrontation du certificat d'inscription du votant avec le talon du registre des électeurs inscrits, soit en suscitant des incidents ayant tous pour résultat d'employer le plus grand nombre d'heures possible au vote des amis du gouvernement. On suivra le même procédé avec les électeurs ennemis ; mais de plus, les secrétaires, toutes les fois que faire se pourra, mettront en doute l'identité des personnes et demanderont, pour l'établir, une attestation du maire et du curé, si ceux-ci toutefois étant connus pour dévoués, on a pu faire d'avance en sorte qu'ils se rendent impossibles à rencontrer.

Il est inutile de dire qu'à la porte du collége électoral et à petite distance du groupe des électeurs, l'autorité devra avoir aposté des agents de la force publique, gens de cœur et d'énergie, et si, comme il est possible, au moment où les électeurs de l'opposition et les membres du bureau trouveront obstrués les abords de la salle, il s'ensuit de leur part tumulte et vociférations, ces agents feront bien de *distribuer quelques coups* et d'emmener immédiatement en prison le plus grand nombre de délinquants en choisissant de préférence les plus influents. En ce cas, les détenus ne devront point comparaître devant le juge avant vingt-quatre heures révolues, et celui-ci devra user du délai des soixante-deux heures donné par la loi, avant que de les mettre en liberté. Il sera fait de même à l'égard de tous ceux qui pendant le scrutin donneraient quelque prétexte à leur arrestation.

Ces règles, bien observées, en entravant les votes des opposants, doivent donner pour résultat la constitution d'un bureau compacte monarchique, président et secrétaires.

Le premier jour des élections. — Au moment où s'ouvriront les portes du collége électoral, ce qui devra avoir lieu une demi-heure avant neuf heures et en ayant soin de mettre les montres de tous les membres du bureau d'une demi-heure en avance, les cartes achetées par le gouverneur devront être déjà déposées au fond de l'urne et les individus auxquels elles appartenaient devront être d'avance inscrits sur la liste comme ayant voté. On devra engager les amis tels que les membres de l'armée, de la garde civile, etc., à voter dès la première heure afin de former masse. Si quelqu'un des électeurs ayant vendu leurs cartes se présentait pour en réclamer une autre, on lui fera observer qu'il a déjà voté. S'il insiste, le président le fera conduire en prison, comme faussaire, ainsi que l'ordonne la loi par l'article 76 de la loi électorale. Comme on est obligé d'afficher la liste des votants le lendemain avant neuf heures, on fera cet affichage de nuit et l'on aura soin

que des agents la lacèrent en partie ou la couvrent de boue de façon à la rendre à peu près illisible.

Préalablement aux élections, les gouverneurs auront eu soin de faire intervenir le plus souvent possible les agents de la force publique dans les réunions, de provoquer des émeutes, des arrestations, de prendre des mesures de rigueur de façon à imprimer dans les esprits un respect salutaire de l'autorité.

7° Les gouverneurs et les alcades doivent avoir très-présent à la mémoire le paragraphe 2 de l'article 169 de la loi électorale et ne pas hésiter à faire arrêter et juger les prêtres qui essayeraient de mêler la politique à la religion. Un gouverneur habile doit pouvoir aisément établir ce cas, et dans les provinces carlistes l'arrestation de trois ou quatre curés, sur ce chef, serait d'un très-grand effet, non-seulement en imprimant la crainte, mais en donnant lieu à la saisie des cartes d'électeurs carlistes que l'on sait être souvent déposées chez les curés.

8° Pour le cas mentionné dans la sixième instruction, s'il arrivait que la municipalité fût dévouée, comme alors on peut compter sur un bureau sympathique, tous les moyens indiqués pour arriver à la constitution du bureau devront être suspendus.

9° Conformément à la circulaire récemment adressée par ce département et en exécution de la loi, les municipalités devront dresser de nouvelles listes électorales et distribuer de nouvelles cartes d'électeurs huit jours avant l'élection. Cette distribution se fera de la manière suivante : là où les alcades seront dévoués, les agents de l'autorité sortiront ostensiblement des mairies chargés de cartes d'électeurs et pendant tout le jour parcourront la circonscription pour les distribuer. Mais pour que ce travail soit utile, on aura soin de faire des erreurs d'adresses, d'envoyer dans une rue ou dans un district ce qui sera pour un autre. Les agents s'enquerront bruyamment des personnes qu'ils ne trouveront point ; puis ils dresseront procès-verbal de l'infructuosité de leurs recherches. Ceci doit se pratiquer avec mesure et prudence de façon à ne pas laisser complétement dépourvu de cartes tout le parti opposant. Au contraire les chefs de l'opposition et ses membres les plus marquants devront toujours en recevoir. C'est à l'égard des électeurs intimes qu'on usera de cette entrave. Il est inutile de dire qu'un très-grand soin devra être apporté à ce que les électeurs favorables au Gouvernement reçoivent très-exactement leurs cartes.

Cela dépasse, et de beaucoup, même ce que nous avons vu sous l'Empire : « Ce document, dit mélancoliquement le journal *La Epoca*, montre comment les gouvernements nés du suffrage universel sont obligés de fausser son principe pour n'être pas bientôt dévorés par lui. »

III

LES DROITS PROTECTEURS AUX ÉTATS-UNIS

On a souvent dans ces derniers temps invoqué l'exemple des États-Unis en faveur des idées protectionnistes : on a rappelé les droits élevés dont les Américains ont depuis la guerre de sécession frappé l'importation des produits étrangers et les résultats remarquables auxquels ils sont parvenus : un revenu annuel de plus de 200 millions de dollars (1), fourni par les douanes, les recettes rendues par là supérieures de près de 90 millions de dollars aux dépenses, l'amortissement de la dette fonctionnant avec une rapidité extraordinaire. Que ces résultats existent, c'est là un fait incontestable ; qu'après avoir, dans la guerre de sécession, dépensé près de 8 milliards de dollars, les Américains aient pu en un petit nombre d'années reconstituer leur fortune nationale, on ne saurait trop l'admirer. Mais les moyens employés ont-ils tous été également bons ? Dans cette merveilleuse restauration, quelle part faut-il attribuer aux conditions exceptionnelles de richesse dont jouissent les États-Unis, et quelle part aux systèmes adoptés ? Les ressources qu'on a tirées des douanes n'auraient-elles pas pu être réalisées avec plus d'avantage si l'on s'était adressé à d'autres sources d'impôts ? Ne serait-ce pas une grave erreur que de voir les bienfaisants effets des droits protecteurs là où ont agi des causes très-différentes, là où le protectionnisme a empêché plus de bien qu'il n'en a produit ? Telle est la question qu'étudie à fond dans un travail reproduit par les soins du club Cobden à Londres, M. David A. Wells, ex-commissaire du revenu aux États-Unis (1), auquel ses anciennes fonctions donnent en ces matières une compétence universellement reconnue.

Disons-le tout de suite : les conclusions de l'auteur sont peu favorables aux principes suivis par ses compatriotes. Après avoir cité les nombreuses fautes qui, pendant et après la guerre de sécession, ont été commises en fait de mesures financières, les émissions de papier-monnaie multipliées et étendues sans limite, la prime de l'or s'élevant ainsi à un moment au chiffre énorme de 285 p. 100, les impôts intérieurs sur les consommations, sur les objets fabriqués, sur les revenus, mal réglés dès le début et suscitant des fraudes gigantesques. M. Wells aborde résolûment la question des droits protecteurs et, les chiffres officiels en main, répand sur ce sujet une vive lumière.

Le premier résultat que l'auteur met en relief est celui-ci : les tarifs élevés n'ont pas produit l'effet qu'en attendaient les manufacturiers des États-Unis, portés à se tromper sur ce point, comme ceux de beaucoup de pays : le chiffre des exportations comparé à celui des importations n'a pas varié dans un sens favorable à ce qu'on appelle « l'industrie nationale ». Avant l'augmentation des droits (en ne comprenant pas dans les chiffres qui vont suivre le blé ni les métaux précieux), en 1860 les importations étaient de 353 616 000 dollars ou en moyenne 11 dollars 22 cents par tête d'habitant, les exportations, 317 557 000 dollars ou en moyenne 10 dollars 08 cents par tête d'habitant.

En 1871 les importations sont de 519 593 000 dollars ou 13 dollars 63 cents par tête ; les exportations sont de 442 960 000 dollars ou 11 dollars 97 cents d'où l'on voit qu'en moyenne, par habitant, en 1860, l'excédant des importations sur les exportations était de 1 dollar 14 c., tandis qu'en 1871 ce même excédant est de 1 dollar 71 c.

Lorsqu'on décompose les chiffres, le résultat est encore moins favorable aux préjugés protectionnistes. Il y a dix ans les produits manufacturés formaient environ le dixième du chiffre total des exportations ; en 1870-71 ils n'en forment plus que le seizième. Le reste se compose de produits comme

---

(1) Le dollar (métal) vaut comme on le sait 5 fr. 17 c. de notre monnaie et se divise en 100 centimes.

(1) Cobden club. Essays second series 1871-72 Londres (Cassill Petter et Gralpin). — Voyez la *Revue* du 12 août 1871.

le coton, le pétrole, le porc salé, etc., qui ne demandent que peu de main d'œuvre.

En comparant les dix années 1850-60 aux dix années 1860-70, on trouve les résultats suivants : dans la première période les exportations se sont élevées de 196 à 373 millions de dollars, ce qui donne une augmentation de 177 millions de dollars. Dans la seconde période de 1860-70 (la population ayant augmenté d'environ 10 millions d'âmes) les exportations ont monté de 382 à 420 millions de dollars, soit seulement de 38 millions de dollars. Dans le seul commerce des États-Unis avec l'Angleterre, les exportations de 1860 à 1869 ont diminué de 33 millions de dollars : au contraire, les importations d'Angleterre en Amérique ont augmenté de 63 millions de dollars. Les exportations pour le Canada ont diminué dans la même période de un million de dollars, tandis que les importations du Canada ont augmenté de près de 16 millions de dollars.

La marine marchande fournit encore des chiffres plus saisissants :

En 1860-61, le tonnage inscrit a été de 5 539 813 tonneaux ; en 1869-70, le tonnage inscrit a été de 4 246 507 tonneaux.

Pour le cabotage, qui jouit contre la concurrence étrangère de droits presque prohibitifs, les chiffres sont : 1860-61, 2 657 292 tonneaux; 1869-70, 2 595 328 tonneaux.

Avant 1862 on avait constaté que les navires américains entrant dans les ports anglais représentaient un tonnage double de celui des navires anglais touchant aux ports américains. Depuis 1868 la proportion est précisément renversée. En 1860, dans le commerce entre les États-Unis et le Brésil, figuraient 345 navires américains et 118 navires étrangers : en 1869 on trouve 114 américains et 359 étrangers. Dans le commerce direct avec l'Angleterre, les registres de 1860 comptent 924 navires américains et 613 étrangers ; en 1869 on trouve 365 américains et 1391 étrangers.

Les résultats de la politique protectionniste, dit M. Wells, ont en somme été si peu satisfaisants, qu'il semble surprenant au premier abord que d'unanimes protestations ne se soient pas élevées contre le maintien de ce système. La vie a enchéri dans des proportions considérables, et la hausse des salaires n'a pas égalé celle des subsistances : le chiffre des consommations a beaucoup diminué : on use moins de coton, de café, de sucre, de souliers, de chapeaux, etc., en 1871, qu'il y a dix ans. L'industrie par suite des prix élevés du fer, du cuivre et autres objets nécessaires, se trouve dans de mauvaises conditions pour lutter contre la concurrence étrangère. Comment des résultats si saisissants n'ont-ils pas ouvert les yeux des Américains ? M. Wells attribue ce fait aux nombreuses préoccupations politiques qui, depuis la guerre, ont détourné des questions économiques l'attention de ses compatriotes. L'abolition de l'esclavage, la guerre, le problème de la reconstruction des États du Sud, ont exclusivement agité les esprits. En outre, dit M. Wells, les classes influentes sont tellement absorbées par leurs affaires privées, qu'elles ne prennent ni le temps ni le soin d'étudier les sujets qui intéressent la richesse publique. Bien que les taxes indirectes pèsent lourdement sur les contribuables, les ressources naturelles du pays sont si grandes que, malgré tous les obstacles, les entreprises particulières prospèrent. Le développement industriel est considérable, et l'on ne s'attache pas à déterminer exactement quelles sont les causes des progrès dont on est témoin. On ne tient pas compte de l'influence de l'immigration, de l'établissement de nouvelles lignes de chemins de fer, de la découverte d'importants gisements métallurgiques. Les partisans des droits protecteurs attribuent tout le bien qui se produit à leur système favori, et on les écoute sans se donner la peine d'examiner si des dégrèvements de tarifs n'amèneraient pas des résultats encore plus heureux. Mais, continue l'auteur, ces illusions ne peuvent pas durer longtemps : les intérêts lésés sont trop nombreux et trop puissants pour subir le maintien d'une pareille situation. « L'unité nationale serait de nouveau bientôt compromise si le gouvernement central continuait de favoriser quelques fractions minimes du pays au détriment de la majorité. Refuser à la Nouvelle-Angleterre des charbons à bon marché, aux États du Sud les moyens de culture économiques pour le coton ; forcer l'ouest à vendre ses produits moins cher qu'il n'achète ses consommations ;... c'est semer des germes de discorde analogues à ceux qui datent du tarif de 1828, et qui ont abouti à la lutte sanglante des deux moitiés du pays. Le peuple des États-Unis comprendra que pour éviter de pareilles extrémités il faut revenir à d'autres principes et maintenir inébranlable cette base de tout gouvernement libre : l'intervention de l'État dans les rapports des individus contenue dans d'étroites limites. Ce que signifie cette doctrine en matière de liberté de conscience ou de parole, et en matière de droits civiques, tous les citoyens des États-Unis le savent : ce qu'elle signifie en matière de commerce et d'industrie, ils ont encore à l'apprendre, et dans ce moment ils s'instruisent aux rudes et coûteuses leçons de l'expérience. »

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des inscriptions et belles-lettres

SÉANCE DU 27 MARS

Une de nos maladies administratives est assurément le peu de zèle et d'empressement qu'apportent nos fonctionnaires à sortir de la routine. Dernièrement M. *de Saulcy*, se trouvant en Angleterre, fut invité à assister à une des séances de la *Société anglo-américaine des travaux sur la Palestine*. Il fut très-étonné d'apprendre que les Anglais et les Américains seuls s'étaient occupés sérieusement de ce pays ; il fut plus étonné encore de voir signaler comme une œuvre capitale et inédite le dressement des cartes de l'ancien royaume de Salomon. Sa surprise fut au comble quand on sembla lui dire que les nations latines, la France entre autres, n'avaient eu que peu de soucis de ce berceau de leur religion. Il prit la parole, il rappela les magnifiques travaux accomplis sur les lieux mêmes par bon nombre de Français. La mémoire des assistants se réveillant, on lui rappela à lui-même qu'il pouvait partager avec M. Renan et le duc de Luynes une partie des lauriers cueillis sur cette terre classique par les savants français. Il apprit enfin à ses hôtes que deux officiers de notre état-major, MM. Derrien et Mieulet avaient, en 1869, procédé à un nivellement topographique de la Palestine. « Il est vrai, lui répondit-on : nous avons récemment nommé une commission mixte anglo-américaine pour dresser la carte du pays. Cette commission trouva les points de repère établis par nos officiers ; elle les trouva bons, s'en servit, procéda avec une extrême rapidité, si bien que, le travail ayant été tout préparé, on s'occupe de le publier. Nous engrangeons la moisson que la France a semée et qu'elle laisse perdre. »

A son retour en France, M. de Saulcy prit des informations.

MM. Derrien et Mieulet n'avaient pu obtenir qu'on publiât leurs travaux. Le gouvernement avait autorisé sans difficulté cette publication, mais l'administration avait vu la chose d'un tout autre œil. Aujourd'hui l'Académie des inscriptions, à laquelle s'est ralliée la Société de géographie, a réclamé en corps la mise à jour des travaux de la mission française. Ces travaux, fruit le plus net de notre expédition de Syrie, comme ceux de la commission mexicaine sont le fruit le plus net de l'expédition du Mexique, allaient être ensevelis tout vifs dans les cartons. Notre administration s'est rendue coupable de bien d'autres infanticides.

Sic vos non vobis. La France a ressuscité l'ancienne Égypte; elle a ressuscité la vieille Assyrie; elle ressuscite aujourd'hui le monde sémitique. Qui sait si dans vingt ans les Prussiens ne s'attribueront pas la gloire de ces découvertes? Enregistrons toujours. Pour peu que nos enfants soient studieux, ils sauront reprendre leur bien là où ils le retrouveront.

— M. *L. Halévy*, revenu d'Arabie avec une collection considérable d'inscriptions himyariatiques, a pu constater que ces inscriptions avaient un grand rapport avec les inscriptions chypriotes restées indéchiffrables jusqu'à ce jour. Sollicité par nos savants, il s'est essayé à déchiffrer les inscriptions chypriotes. Son audace, aidée par un travail persévérant et un hasard heureux, lui a permis d'obtenir des résultats inespérés. Le mémoire qu'il a adressé à ce sujet à l'Académie a produit une vive sensation.

Sans entrer dans le détail de ce mémoire, nous en pouvons donner une idée générale. Aux temps préhistoriques, Chypre paraît avoir été un des centres d'une grande civilisation encore toute pénétrée de l'influence des races aryennes. Les vieilles inscriptions chypriotes sont écrites d'après les alphabets carien et lycien d'une part, de l'autre d'après l'alphabet cunéiforme des Assyriens. M. Halévy croit que l'on peut donner à la vieille langue chypriote le nom d'*anatolienne*, en opposition avec les langues pélasgiennes. L'origine de la langue anatolienne doit être cherchée à Babylone. C'est là que le génie des Aryas a assoupli et civilisé la race sémitique, c'est là que la civilisation mère est venue se dissoudre en Occident dans des civilisations nouvelles. La filiation semble aujourd'hui bien établie, sinon dans la succession des peuples, au moins dans la succession des civilisations, qui sont toutes de la même famille. Cette immense et capitale découverte a toujours été pressentie par la plupart des orientalistes. On en retrouve une confirmation déjà fort nette dans le dernier ouvrage de M. Émile Burnouf. On ignorait seulement quelles étaient les attaches du monde sémitique avec le monde aryen.

Tel est sommairement l'état de la question. M. Halévy aura bien mérité de la science s'il parvient à faire constater sa découverte sur les monuments chypriotes, qui portent généralement des inscriptions bilingues. La principale difficulté consiste dans la différence des versions accouplées en deux langues sur les mêmes monuments. Chaque version a un sens tellement distinct de l'inscription correspondante, qu'on ne peut dire qu'il y ait traduction. Le cas n'est donc pas le même que pour les inscriptions bilingues de l'Égypte.

La confirmation des découvertes de M. Halévy ferait évanouir le monde sémitique tel qu'il avait été conçu par M. Ernest Renan. Peut-être M. Halévy lui-même aura-t-il à son tour quelque grave correction à introduire dans ses vues générales. Qu'importe? la science, comme la nature, vit de ses ruines; elle en renaît chaque jour plus florissante et plus féconde.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Les écrivains qui sont morts à la veille ou au commencement de la terrible année 1870, en possession d'une renommée illustre ou brillante et avec le suprême espoir que le murmure de leur nom n'expirerait pas du moins en même temps qu'eux-mêmes, ne pouvaient se douter des événements qui devaient tromper ou compromettre leur légitime attente. Entre leur gloire et nous viennent de se placer deux années qui en ont amorti ou étouffé le bruit. Deux années, c'est déjà un espace de temps bien périlleux à parcourir pour une renommée contemporaine, que la mort a subitement interrompue ou livrée aux discussions de l'opinion; mais quand cet espace a été rempli de batailles et de désastres retentissants, une telle renommée pouvait-elle le franchir sans s'y perdre ou sans affaiblir son éclat? Entre les morts illustres qui ont été enlevés aux lettres dans les dix ou douze mois antérieurs à la guerre, et nous qui nous retournons aujourd'hui vers eux, il semble qu'il y a, sinon ce fleuve d'oubli dont parle la fable antique, du moins cet autre fleuve épique qui roulait dans ses eaux sanglantes les armures des héros et leurs corps inanimés, au lendemain des grands combats sous Ilion.

Il est pourtant un écrivain dont le nom ne paraît pas avoir été atteint par ces deux années si fatales à tant d'autres glorieuses choses; mais il ne faudrait pas beaucoup de livres comme celui qui vient d'être publié à son sujet par son dernier secrétaire, M. Troubat, pour lui porter un sérieux préjudice. Nous voulons parler de Sainte-Beuve et du volume intitulé *Souvenirs et indiscrétions : le dîner du Vendredi saint* (Paris, Michel Lévy). Certes, la critique a le droit de connaître tout ce qui peut aider ses jugements, et ce n'est pas à propos de Sainte-Beuve qu'elle doit être prise de scrupules en pénétrant dans l'intimité d'une vie privée. Juste retour des choses d'ici-bas, le curieux éminent qui s'est tant plu à étudier le dessus et surtout l'envers des réputations se trouve aujourd'hui *retourné* aux yeux du public, et ceux qui ne la soupçonnaient pas peuvent voir la doublure de sa gloire. Empressons-nous d'ajouter qu'elle est toute simple, mais trop simple. Il eût mieux valu attendre quelques années avant de publier ces *Souvenirs et indiscrétions* qui mêleront à une grande réputation en train de prendre des contours arrêtés et durables, tant d'alliage et tant de *pailles*, comme on dit en langage d'atelier. Mais peut-être le dernier secrétaire de Sainte-Beuve a-t-il pris pour des paillettes tous les détails d'intérieur et de cuisine que nous trouvons dans son livre? C'est avec le zèle le plus pieux qu'il a ramassé de simples épluchures de grand homme; nous n'y contredisons point; mais elles apprennent peu de choses au commérage parisien, toujours assez bien informé, et le grand public qui aime à admirer, et qui dans Sainte-Beuve y trouve ample matière, n'a que faire de toutes ces broutilles de la vie d'un écrivain dont l'œuvre est si touffue.

« Un mouchoir blanc, sa seule et *vraie* coiffure dans l'intérieur, *couronnait* son front. » Cela est dit avec émotion, sans doute, et avec respect, mais n'aide en rien l'admiration des contemporains si bien disposés à accorder à Sainte-Beuve une autre auréole. « Il avait l'horreur instinctive du grossier, du bas et du trivial, » écrit le fidèle secrétaire, et, tout de suite après cet aveu, il entre dans des détails de provisions et des

secrets d'office qui, certes, ne font point tache sur Sainte-Beuve, mais sur les pages où ils sont écrits, et les transforment en je ne sais quel papier d'épicerie dans lequel la réputation du grand écrivain serait ficelée et enveloppée pour la postérité. Je sais bien qu'il s'agit dans ce livre d'un dîner, et d'un dîner gras du vendredi saint, qui plus est. Mais le menu le plus succulent ne dit rien au lecteur philosophe, qui tiendrait surtout à être instruit de cette conversation de convives libres-penseurs. Le fidèle secrétaire nous avoue qu'il n'en faisait point partie, « mais qu'il vit cependant les *préparatifs* de cette réunion d'élite ». Les préparatifs de la fête ne sont rien pour nous, c'est encore affaire de cuisine. Ce qu'il nous faut, c'est quelque entretien dans le genre du *père Canaille et du maréchal d'Hocquincourt*, ce chef-d'œuvre de Saint-Evremond, qui semble le dessert de quelque dîner philosophique de cet épicurien austère, de ce « Caton de Normandie ». Si vous n'en avez pas, donnez-nous quelque pamphlet politique, improvisé entre le premier et le second empire, à la façon du *Souper de Beaucaire;* cela serait de haut goût venant d'un sénateur et du maître du Palais-Royal, et de ses habitués, puisqu'ils étaient du dîner dont vous parlez. Vous n'en avez pas non plus? Vous n'avez pas quelque bon plat de gaieté française à la Voltaire? Alors ne nous alléchez pas par cette enseigne : le *dîner du vendredi saint* ; tel que vous l'entendez il est vraiment trop maigre. Ce n'est point un menu que la postérité recherche dans le *Banquet* de Platon, ô Monsieur Troubat! mais les propos de libres et spirituels causeurs. Il y a sans doute quelque différence entre les convives de ce banquet et ceux du dîner de Sainte-Beuve ; il y en a peut-être entre Aristophane, qui était de l'un, et M. About, qui fut de l'autre : entre Eryximaque, le médecin si disert, Phèdre, le disciple de Socrate, si gracieux, et MM. Robin (de l'Académie des sciences), Renan et Taine : on en découvre entre Socrate qui meurt pour ses convictions et Sainte-Beuve qui se contente de se faire enterrer d'après elles; il y en a surtout entre Alcibiade et le prince Napoléon. Mais à quelque distance que nous soyons de la Grèce, de sa philosophie et de ses élégances, un banquet philosophique ne peut être, chez nous, que le « vain plaisir du boire et du manger » ; les convives du dîner du vendredi saint ont dû dire quelque chose, et nous en attendions la chronique de M. Troubat, à moins pourtant que ces messieurs aient surtout parlé des plats et des sauces. Cela est bien possible, puisque le Sénat en a délibéré, comme au temps de Domitien et de son turbot. O tristes riens d'un temps qui était gros de malheurs!

La critique sérieuse fera beaucoup plus de cas du livre d'un autre secrétaire de Sainte-Beuve, M. J. Levallois, intitulé *Sainte-Beuve ; l'œuvre du poète ; la méthode du critique ; l'homme public ; l'homme privé* (Paris, Didier). M. J. Levallois entre, lui aussi, dans quelques détails de la vie intime de son maître, mais il les choisit avec goût. Il tient surtout (dans ces endroits) à nous montrer sa bonté et sa bienveillance, et il cite plus d'une pièce à l'appui, comme les lettres où Sainte-Beuve lui accorde de précieux éloges, — tant il désire nous le faire bien connaître! On voit qu'il voudrait gagner à ce maître illustre la sympathie universelle. De son vivant, il s'était déjà appliqué à ramener vers lui des affections d'élite qui s'en étaient écartées. « Il y a des gens qui parviendraient à faire battre des montagnes, dit-il; je mettrai mes soins et mon amour-propre à rapprocher des sommets. » Certaines hauteurs de l'opinion publique ne se rapprochaient point cependant de cette éclatante renommée. M. J. Levallois le reconnaît, et, dans une remarquable étude que la *Revue* a publiée dernièrement, M. E. Despois l'a montré également avec une force discrète, mais précise. — Nous voulons parler des sévérités dont certains jugements supérieurs frappèrent l'ami trop empressé des héros du coup d'État. — Se peut-il qu'une intelligence si subtile et si prompte à s'échapper vers les régions les plus hautes de la pensée ait pu s'acclimater si aisément dans les humides ténèbres de l'empire! M. J. Levallois sait bien reconnaître les défaillances de son maître ; il n'a point une conscience de disciple. Son esprit même n'est point soumis aveuglément aux doctrines littéraires de l'éminent critique. S'il est fait pour sentir toute la force et toute la délicatesse de certains de ses jugements, il ne craint pas de discuter très-vivement le système dont ils dépendent. En cela, il pourrait bien être de l'avis de la vraie science littéraire. Nous sommes encore trop sous le charme de ce critique, si habile à étudier le *tempérament* d'un écrivain, pour nous demander si ce fameux *tempérament*, dont nous finirons par être assourdis, a tant à faire avec les choses légères, ailées, insaisissables, qui s'appellent le talent, le goût, l'inspiration ; et après avoir secoué toutes les richesses dont nous a éblouis la fantaisie savante de ce Bayle ardent, poétique et mieux informé que le premier, mais parfois aussi confus que lui, qui fut Sainte-Beuve, nous nous demanderons peut-être si ce n'est pas Aristote et M. Nisard qui ont raison.

L'Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes (dans la *Biblioth. des philos. cont.*), par M. de Laveleye, est un livre curieux : il n'y a qu'à lire les titres des trente-sept chapitres dont il se compose pour être déjà instruits et pour se sentir l'esprit éveillé à l'étude des questions qu'il propose. Ce n'est pas en vain que l'auteur sollicite de la sorte notre attention ; il la contente presque toujours. Il est cependant un chapitre de ce livre contre lequel nous voulons élever quelques objections dans cette chronique littéraire : *L'esprit littéraire doit orner, non gouverner la République.* Ce n'est point une vaine et plaisante querelle que nous allons faire à l'auteur ; cette proposition nous semble cacher un petit sophisme très-dangereux par ce temps d'Assi, de Trinquet et de gouvernants sans orthographe, sinon sans principes. « En politique, dit M. Laveleye, il ne faut pas se laisser guider par des hommes de lettres, ni emporter par l'esprit littéraire ». Il faudrait pourtant s'entendre sur ce pauvre esprit littéraire, qui n'a jamais été plus attaqué, et qui n'a jamais été plus rare certes qu'aujourd'hui. Voulez vous dire qu'il ne faut pas laisser entrer dans la politique des poètes et des romanciers? Vous aurez peine à avoir raison même sur ce point. Si Lamartine fut, comme tout le monde le dit sans examen, un piètre ministre, il est certain que Richelieu se donna beaucoup de peine pour n'être qu'un mauvais poète, et qu'il ne dirigea pas mal les affaires publiques, veillant sur elles sans cesse, et disant de l'homme d'État, d'une façon très-littéraire « qu'il doit dormir comme le lion, les yeux ouverts ». Il n'y a pas de raison pour confier le gouvernement à M. Dumas fils et à M. About ; il y a même des raisons pour que nous tenions à les en éloigner ; mais elles sont toutes différentes de celles qui ont fait de M. Disraeli, l'auteur du roman de *Lothaire*, un premier ministre remarquable, et de M. Bulwer, qui a écrit des romans de premier ordre, un des premiers diplomates de l'Angleterre. Sous la reine Anne, au temps d'Addison, les plus hautes charges de l'État étaient

tenues par de purs hommes de lettres, et la prospérité britannique fut grande à cette époque. Qui est plus épris de poésie et des beautés littéraires de l'antiquité que M. Gladstone ? N'a-t-il pas écrit à droite et à gauche autant qu'homme de lettres de son temps ? Pensez-vous que le plus littéraire des historiens anglais, l'homme qui, avec Tite-Live, a fait le meilleur emploi de la rhétorique narrative, lord Macaulay, n'était pas un conseiller important de la Chambre-Haute, pour les affaires de l'Inde, par exemple ? Le premier et le seul discours que fit lord Byron dans la Chambre des Lords fut sur le *bris des métiers ;* il avait déjà écrit quelques beaux vers. Ce discours fut pourtant un chef-d'œuvre et annonçait un homme d'État. Mais Richard Cobden, était-ce un lettré celui-là ? Non, sans doute, et l'on s'en aperçoit aisément à ce qu'il y a de sec, d'étroit, d'inhumain presque dans sa théorie politique. Oui, il ne serait pas difficile de montrer que le triomphe de sa théorie dans l'humanité en contrarierait les plus nobles et les plus impérieuses destinées.

S'il est besoin d'exemples pris dans notre histoire contemporaine pour démontrer que l'esprit littéraire ne rend point impropre aux affaires, pourquoi ne citerions-nous pas M. Thiers ? Il s'y entend, à coup sûr, d'une façon non médiocre, et si gouverner en état de siége ne demande ni grand art, ni grand science, il est homme, nous le croyons, à montrer beaucoup d'esprit dans un état politique qui en demanderait davantage. C'est pourtant un homme de lettres, un « pur gent de lettres », comme dit Proudhon. Il en a toutes les finesses, tous les goûts, tous les appétits. Il n'a pas seulement écrit d'un style très-facile et d'une bonne source française une longue histoire ; mais il a déduit avec une science éclatante les lois de l'art historique dans une préface qui sent l'homme de métier. Mais j'oubliais ses critiques d'art et ses articles de journaux, au temps du premier *Constitutionnel* et du *National !* M. de Rémusat écrit d'une façon excellente, il a en plus même l'esprit amateur et il aime à courir sur les choses, en y laissant, il est vrai, son empreinte ; je le crois néanmoins doué d'une intelligence politique d'un ordre très-élevé, et je ne pense pas que nos affaires étrangères, si malheureuses, soient en de mauvaises mains. L'empire qui les a si gravement compromises avait, lui, pour ministres des hommes qui n'étaient certes pas des littérateurs. Je ne sache pas que l'on dise jamais « l'esprit des Lavalette et des Rouher », comme on a dit « l'esprit des Mortemart ». Ah ! c'était le beau temps des gens pas du tout littéraires, je vous assure, et ils nous ont mis le moins littérairement du monde dans un triste état. Car il est peu probable que la circulaire de M. de Lavalette au lendemain de Sadowa et le discours de M. Rouher à l'empereur, à la veille de Sedan, passent jamais pour de grands morceaux oratoires. La victoire elle-même n'aurait pu en corriger la superbe médiocrité.

Il n'y a point de raison, en effet, pour qu'un homme qui s'est appliqué à penser juste et à écrire comme l'exige sa pensée, soit incapable de faire œuvre sérieuse dans le gouvernement. « C'est un métier que de faire un livre, a dit Labruyère, il faut plus que de l'esprit pour être auteur ». Il faut pour cela la méthode, la science, et une rigueur de raison qui est plus proche de l'esprit géométrique que Pascal ne le croyait. L'exercice de ces qualités peut-il donc rendre impropre aux affaires ? Au XVIIe siècle, le mot « savant » s'employait volontiers dans le sens de celui d'homme de lettres. « Il est savant, dit un politique, il est donc incapable d'affaires ; je ne lui confierais l'état de ma garde-robe ; et il a raison. Ossat, Ximenès, Richelieu, étaient savants : étaient-ils habiles ? Ont-ils passé pour de bons ministres ? » Ainsi parle Labruyère avec une justesse que son ironie ne fait que fortifier, et nous dirons, en imitant sa manière, « qu'il semble que l'on devrait seulement se donner la peine de douter si ce même esprit qui fait bien penser, bien juger, bien écrire, ne pourrait encore servir » à voter blanc ou bleu suivant que c'est M. Dahirel ou M. Ordinaire qui a parlé, ou même à se passer volontiers de M. Dahirel et, à la rigueur, de M. Ordinaire ». Que M. de Laveleye veuille bien s'en persuader, malgré sa modestie, il est plus difficile de faire un *bon essai sur les formes de gouvernement dans les Sociétés modernes*, et de rappeler Montesquieu qui était un très-grand lettré, que de faire un bon préfet, par exemple, et d'être un M. Janvier de Lamothe, si peu entaché de littérature et si vaillamment protégé par un ministre des finances que ni les scrupules administratives, ni la littérature n'ont étouffé.

Nous avons été entraîné trop loin à la suite de M. de Laveleye, et nous sommes obligé de remettre à la semaine prochaine quelques mots d'entretien sur le nouveau volume de M. Michelet, si important à tous égards : *Le Directoire et les origines des Bonaparte* ; le deuxième volume de l'ouvrage de M. Jules Favre : *La Défense nationale* (Paris, Plon), et une remarquable étude de M. Bossert, professeur à la Faculté de Douai, sur *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains* (Paris, Hachette).

CAUSERIE PARISIENNE

A L'IMAGE DU FIGARO !

C'est à l'une des dernières audiences du procès Trochu que M. l'avocat-général Merveilleux-Duvignaux nous a fait ce mauvais compliment : « Le *Figaro* a créé une génération à son image. » Et Me Lachaud, relevant ce mot cruel pour nous avec l'aplomb imperturbable qui fait sa principale force, s'est écrié superbement : « Oui, il a créé une génération, à laquelle il a enseigné le patriotisme, le courage et la charité.» L'illustre orateur a voulu rire, nous en sommes convaincu, et nous ne lui ferons pas l'injure de croire qu'il attribue sérieusement à la prose de MM. Magnard, Koning et Adrien Marx cette vertu moralisatrice. Laissons donc de côté le commentaire ingénieux et hardi de Me Lachaud, pour nous en tenir au texte original et à la parole de M. l'avocat de la république.

Est-il vrai que les disciples du *Figaro* soient en si grand nombre parmi nous, et que les générations nouvelles se soient formées à cette école ? Hélas ! il faut le reconnaître, si douloureux que soit cet aveu ; il faut le dire bien haut et le redire souvent, parce qu'on ne peut se guérir d'un mal qu'à la condition de le bien connaître ; il faut le crier sur les toits afin de tirer de leur vice ceux qui en peuvent être encore tirés, afin d'avertir et de préserver ceux qui arrivent et ne sont pas encore engagés dans cette voie funeste : une des plaies de notre pays, une des causes les plus actives de sa décadence matérielle et morale, c'est son goût pour la presse futile et flatteuse, son aversion pour ce qui est grave et hon-

nête, sa curiosité perverse pour tout ce qui est gâté et malsain.

La politique est une étude, partant une fatigue. Examiner sérieusement une question sérieuse, peser le pour et le contre, juger les hommes et les choses avec maturité et sang-froid, allons donc! Nous avons mieux à faire; nous avions surtout mieux à faire au temps de l'Empire. Dans ce temps-là, quand un philosophe traitait en conscience un problème d'économie ou de politique et qu'il avait le malheur d'arriver à des conclusions défavorables et désagréables au régime impérial, on l'envoyait devant le tribunal correctionnel, et de là en prison. M. Merveilleux-Duvignaux le sait bien et n'a sans doute pas oublié le procès Vacherot. Ainsi encouragés, les hommes d'étude et de science se taisaient; et dans ce silence des maîtres, la parole était aux amuseurs et aux plaisants. A quoi bon s'inquiéter des affaires publiques, à quoi bon apprendre, à quoi bon enseigner, quand César veille à tout, quand César seul est sage, seul éclairé, seul libre? On se souvenait que la vie est courte, et on la menait joyeusement. C'était le beau temps des chroniqueurs et des *reporters*. Paris et la France savaient sur le bout du doigt et par le menu les nouvelles des boudoirs et des coulisses, et les scandales gros et petits de tous les mondes. Les pas et les faux pas de mademoiselle Rigolboche, les toilettes tapageuses de la cour et de la ville, les chefs-d'œuvre des couturiers en renom, les faiblesses des grandes et des petites dames, les mots spirituels de leurs amis communs, on nous contait tout cela, et nous y prenions un plaisir extrême. Un temps finit pourtant par venir où la France se sentit inquiète, et se demanda si ses affaires étaient en aussi bonnes mains qu'elle l'avait longtemps cru. Elle voulut voir par ses yeux où elle en était et ce qu'on avait fait de son blanc-seing.

Si du moins elle l'avait sérieusement voulu! Mais dans l'état d'hébétude où on l'avait tenue, elle n'était guère capable que d'une velléité incertaine, d'une sorte de curiosité paresseuse et d'une défiance sans courage. Nouvelle veine à exploiter! Nous allons vous faire de la politique, puisque vous le souhaitez, lui dirent ses écrivains ordinaires; et ils le firent comme ils l'avaient dit. Il fallait des hommes d'État; ce furent des vaudevillistes qui se présentèrent et qui furent agréés. On fit une petite place aux affaires du dehors et du dedans, entre les théâtres et les romans nouveaux. On députa quelques *reporters* chez les hommes en vue du gouvernement ou de l'opposition, et le public les connut bientôt aussi intimement que leur valet de chambre; il sut comment ils s'habillaient, comment ils mangeaient, s'ils avaient bon souper, bon gîte et le reste, s'ils étaient bruns ou blonds, beaux ou laids, et, ce qui est vraiment important, s'ils portaient des lunettes et prenaient du tabac. Les Français, ainsi renseignés, s'habituèrent à considérer la politique comme une pièce à grand spectacle et sans femmes. On la mit pour eux, non pas en madrigaux, comme Mascarille avait fait de l'histoire romaine, mais en épigrammes et en calembredaines. A mesure que grandit l'inquiétude vague qui travaillait la France, on s'ingénia à la contenter en offrant à sa curiosité des aliments d'un goût plus relevé. On multiplia les informations et les nouvelles, vraies ou fausses, cela importait peu, on réchauffa le style, on épiça les tirades, et l'on fit peu à peu de ce qui n'était d'abord qu'un vaudeville un drame plein de passions violentes et désordonnées. Le fondateur du *Figaro* n'a pas inventé cette presse légère, gouailleuse, futile à la fois et violente, qui est un des fléaux de notre pays, mais il a su mieux que personne flatter les vices du public, l'amuser par de simples commérages au début, puis mêler peu à peu à cette piquette inoffensive des premiers temps quelques gouttes de vinaigre et de fiel, corser chaque jour davantage sa boisson, à mesure que le palais de ses clients s'émoussait, jusqu'à ce qu'il eût trouvé et enseigné la recette de cette mixture sans nom qui se débite sur tant de comptoirs littéraires et politiques, et qui a troublé plus de cerveaux chez nous que l'absinthe et le trois-six.

M. de Villemessant est vraiment le chef d'une école, et quelle école! Il n'a pas seulement à répondre devant l'histoire et la morale de ce qu'il a pu écrire et signer de son nom; il a à répondre aussi pour ses complices et ses imitateurs. Un des derniers numéros de son journal publiait cette note d'un laconisme édifiant : « Après-demain samedi, premier départ pour la Nouvelle-Calédonie d'une frégate avec un plein chargement de communeux. Rochefort et Assi font partie de ce premier ban d'émigrants. » *Emigrants* est délicat. On n'a jamais pris si galamment congé d'un ami et d'un collaborateur. Mais si le *Figaro* n'a rien trouvé de mieux pour saluer le départ d'un des siens, et d'un de ceux qui ont le plus fait pour sa vogue et sa fortune, nous devons nous souvenir, nous, que Rochefort, comme Vallès, comme Lockroy, comme Paschal Grousset, s'est formé dans cette maison, vrai Conservatoire du persiflage, de la *blague* et de l'invective. — Et combien d'autres, qui n'ont pas écrit au *Figaro*, mais qui ont appris, en le lisant, comment il faut écrire pour plaire à un public ignorant, blasé et nerveux! Du *Figaro* procède une nombreuse famille de journaux et de journalistes. Nous ne savons pas bien quelle est son opinion, ni même s'il a vraiment une opinion. Sa manière seule nous occupe ici. Elle a été imitée, elle l'est encore même par ceux qui semblent en politique ses adversaires irréconciliables. Le *Figaro* a engendré le *Rappel*, comme il a engendré le *Gaulois* et le *Paris-Journal*; c'est le *Figaro* qui a servi de modèle au *Père-Duchesne* et à tous les pamphlets communards, et c'est le *Figaro* qui a appris à M. Veuillot lui-même à danser si allègrement devant l'arche.

La presse, ainsi entendue, n'est qu'une exploitation habile de la sottise publique. Le journal peut avoir une opinion, il peut aussi bien n'en pas avoir. Cela n'importe vraiment guère. Ce qui importe, c'est de recruter et de retenir des clients, clients politiques, quand le journal est affilié à un parti, simples chalands, s'il n'est qu'une entreprise commerciale. Qu'on en veuille à l'argent des abonnés, ou à leur vote, ou bien encore à leur argent et à leur votes, à la fois, le procédé est toujours le même : on caresse leurs préjugés, on flatte leurs vices et leurs passions. Les instruire, redresser leurs erreurs, leur parler sérieusement des choses sérieuses, on n'a garde. Cela les ennuierait et les fâcherait. Eux seuls sont sages, honnêtes, spirituels, voilà ce qu'on leur dit une fois au moins par jour. Leur drapeau est un symbole glorieux : celui de leurs adversaires un haillon immonde, une serviette, un torchon : serviette se dit surtout du drapeau blanc, haillon du drapeau rouge. Nous avons été battus, pillés, ruinés : c'est la faute à Gambetta, c'est la faute à Trochu! Mais ce n'est pas votre faute, à vous qui lisez notre journal, à vous qui religieusement nous donnez tous les jours vos trois sous, à vous qui votez pour nos candidats! Vous êtes de bons citoyens, sans avoir jamais rien fait pour la patrie que de nous

lire; et vous savez tout, sans avoir jamais rien appris, comme les gens de qualité du temps de Molière. Le reste des Français, le reste des hommes? Canaille, sotte espèce! Vous êtes, par exemple, douze jurés, pris au hasard dans la bourgeoisie parisienne; vous avez prononcé pour M. Vitu (de l'*Étendard*) contre le général Trochu; vous nous avez donné raison! Vous êtes des juges infaillibles. Votre verdict a fait des articles de M. Vitu *des pages incontestables de notre histoire.* — L'affirmation est hardie. Nous avons quelque peine à croire que l'histoire respecte si parfaitement la décision de douze bourgeois, même parisiens, et que, sur cette autorité, elle accepte les assertions de M. Vitu, sans se permettre de les contrôler. Il nous semble même qu'en une pareille matière, les contemporains ne sont pas liés à ce point par la décision souveraine du jury, et que si, après avoir suivi attentivement les débats, je pense et dis que M. Trochu a fait son devoir le 4 septembre, je ne violerai aucune loi divine ni humaine. L'axiome *Res judicata pro veritate Labetur* n'est pas de mise dans un procès de cette nature. Très-probablement, le *Figaro* est au fond de notre avis, et sait bien que si douze Parisiens ont tranché dans un sens un débat d'opinion, cela n'engage personne et n'oblige qu'eux-mêmes.

On attaque le général Trochu pour satisfaire les lecteurs amis de leurs aises qui n'ont pas encore digéré le pain noir et la viande de cheval du siége. Pour ceux qui regrettent Bade et tous ces tripots et mauvais lieux de l'Allemagne, que nous ont presque fermés nos désastres, on leur joue d'une autre guitare. Nous avons besoin d'argent? Faisons, pour notre compte, ce petit commerce où nos voisins s'enrichissent; ayons nos roulettes!— Donner ce conseil à la France, c'est tenter une fille pauvre. Les journaux qui ont accepté cet office d'entremetteurs appuient leurs propositions malséantes de ce sophisme singulier: des jeux, disent-ils, nous en avons déjà! Les courses et les agences de paris sont des roulettes qui ne rapportent rien à l'État. — Mais, malheureux, pour qui nous prenez-nous, et que voulez-vous faire de notre pays? Demandez donc que l'État mette tous nos vices en régie. Il tolère encore quelques autres industries malhonnêtes. Conseillez-lui de se mettre aussi à les exploiter lui-même, en alléguant pour excuse à l'Europe effarouchée la misère et la nécessité de vivre.

Ces choses s'impriment et se lisent avidement, et bien d'autres plus honteuses cent fois. Il y a un grand débit de cette marchandise frélatée. Là est en partie l'explication de nos fautes et de nos malheurs. M. Gondinet a mis en scène au Gymnase un *Paris en* 1869, qui n'est que le Paris des étrangers; ce n'est pas une ville, mais une gare de chemin de fer, une auberge, où passent et repassent des voyageurs de tout pays et de toute langue. Ce Paris international et interlope a-t-il jamais existé? Nous voulons le croire; mais nous ne nous en soucions guère. Que toute cette bohème exotique soit venue faire ses fredaines chez nous, qu'elle y vienne encore, ou qu'elle n'y vienne plus, cela n'a guère d'intérêt que pour le petit monde des couturiers, des tailleurs et des filles qui en vivaient. Le Paris, ou pour être juste, la France, la bourgeoisie française du temps de l'Empire, les générations amusées par le *Figaro*, les vices exploités et entretenus par cette feuille et les feuilles pareilles, voilà ce qui nous inquiète pour l'avenir de notre pays. Nous ne pourrons nous sauver qu'à force de raison, de modération, de sagesse, de gravité. Les générations façonnées par le *Figaro* et « à son image » n'ont pas les qualités nécessaires à cette œuvre de régénération nationale. Il faut nous réformer et prendre d'autres patrons et d'autres modèles, si nous voulons être à la hauteur de notre tâche et des besoins de notre pays.

BIBLIOGRAPHIE.

Les jours d'épreuve, 1870-1871, par M. E. Caro (de l'Institut). — Paris, Hachette, 1872.

« Les jours d'épreuve » ce sont les jours néfastes que nous avons traversés, depuis la déclaration de guerre à la Prusse jusqu'à la chute de la Commune. L'expression est bien choisie. Nous devons voir en effet, dans cette accumulation de désastres, des épreuves cruelles, mais salutaires, où peut se retremper l'âme de la France, si elle sait les comprendre et si elle a le courage de les mettre à profit. M. Caro ne les entend pas autrement. Sans être optimiste (il pencherait plutôt du côté opposé), il ne veut pas désespérer de son pays. Le patriotisme est la note dominante dans ces pages émues, écrites sous l'impression fiévreuse des événements. Il soutient seul l'auteur contre des déceptions que nul n'a plus amèrement ressenties.

La série de ces déceptions pourrait former comme la table des matières du livre. La première, c'est le renversement de toutes les idées que nous nous faisions de l'Allemagne. Nous en étions encore à l'Allemagne idéaliste, tout entière aux nobles pensées, aux belles études, à la spéculation pure, telle que nous l'avait dépeinte madame de Stael. Un enfant terrible, Henri Heine, nous avait fait un tout autre portrait de son pays et de ses compatriotes; mais nous n'avions pas voulu le croire. Nous savons maintenant quelle est la vraie des *deux Allemagnes*. Nous éprouvons une satisfaction patriotique à nous désabuser de la première pour flétrir à notre aise toutes les brutalités de la seconde. Il faut craindre toutefois l'excès de cette réaction. Il est une satisfaction plus haute que nous pouvons nous donner: c'est de garder intacte notre admiration pour tout ce qui a fait la vraie grandeur de l'Allemagne d'autrefois, et de l'opposer à la nouvelle gloire dont s'enivre l'Allemagne d'à présent; c'est, comme le fait M. Caro, de nous armer, contre M. de Bismarck et son royal maître, de la morale vengeresse de Kant.

Nous aimions l'Allemagne; nous aimions tout ce qui n'était pas notre pays: nous nous faisions honneur d'être *citoyens du monde*. La patrie était une de ces vieilleries dont on n'osait plus prononcer le nom. Écrasés par un de ces peuples frères pour lesquels nous nourrissions les plus tendres sentiments, abandonnés par les autres, il nous manquait une dernière leçon pour nous guérir du cosmopolitisme: la Commune nous a montré jusqu'à quel degré de démence il pouvait nous faire descendre. L'idée de la patrie saura-t-elle reprendre la place qu'avait usurpée une fausse fraternité? M. Caro en exprime hautement l'espérance dans un de ses plus éloquents chapitres.

Le cosmopolitisme, qui ne veut plus de frontières entre les peuples, n'est pas le seul ennemi du patriotisme: il faut craindre tout autant l'esprit de parti, qui multiplie les frontières au sein d'un même peuple. Les déceptions n'ont pas manqué, dans nos *jours d'épreuve*, à cet esprit funeste: puissent-elles nous servir de leçon! Quel réveil que la honte de Sedan, au lendemain du plébiscite, pour cette majorité naïve et docile que le parti bonapartiste avait endormie dans l'illusion d'un gouvernement fort et libéral, uniquement soucieux de *faire grand!* Et quel aplatissement n'ont pas subi à leur tour les trois partis républicains qui, depuis le 4 septembre, se sont

disputé la France mutilée, en présence de l'ennemi triomphant ! « La Gironde, la Montagne, l'Hébertisme, dit excellemment M. Caro, ce sont les trois phases successives et, comme diraient les Allemands, les trois *moments* de l'idée républicaine qui viennent de se répéter devant nos yeux, à quatre-vingts ans de distance après leur première apparition. Il serait plus que temps de rompre cette logique fatale qui les enchaîne entre elles et qui les attache au nom de la République. »

Hélas ! il s'est produit, pour notre humiliation et pour notre ruine, un quatrième parti que nos pères n'avaient pas connu, le parti *bohème*, petite école littéraire, dont nos complaisances ont fait, en quelques années, une puissance politique et non la moins odieuse de ces royautés d'un jour sous lesquelles les plus fiers ont courbé la tête. M. Caro en suit les progrès, depuis les héros de Murger, dont le *débraillé* nous charmait et pour qui nous prenions si volontiers parti contre notre société *bourgeoise*, jusqu'à ces publicistes et ces hommes d'État de la Commune, pour qui la guerre civile, le massacre et l'incendie étaient matière à des pastiches littéraires et satisfaction d'*artistes*.

Si M. Caro ne ménage pas les dures vérités aux partis républicains, il n'en accepte pas moins la République. Il fait bon marché des préjugés qui la repoussent : « Ce que l'on appelle le tempérament monarchique du pays n'est pas autre chose que l'instinct de la conservation sociale exaspéré par des surprises et des terreurs trop souvent renouvelées.... On ne peut pas dire qu'un peuple soit de tempérament monarchique quand la religion dynastique n'existe plus chez lui. Qu'une bonne fois la République sache être modérée, patiente, pacifique, qu'elle sache ne pas effrayer les parties simples et laborieuses de la nation, on verra comme elle pousserait facilement et profondément ses racines dans le sol bouleversé de la vieille France. »

On ne saurait mieux dire. Il est toutefois une forme de l'esprit de parti que n'évite pas toujours M. Caro. C'est l'exagération de l'esprit conservateur, qui devient aisément l'esprit réactionnaire. Nous avons eu des révolutions sans nécessité et sans excuse, et les meilleures n'ont pas été pures de déplorables excès : est-ce à dire qu'il faille répudier ce nom de Révolution, qui personnifie toutes les conquêtes de la société moderne sur l'ancien régime ? Les républicains les plus sages, en 1870, comme en 1792 et en 1848, ont commis de lourdes fautes : est-il équitable de leur prodiguer les reproches amers, sans leur tenir compte, non-seulement de leurs intentions, mais des circonstances ? La République n'a jamais su éviter les agitations et les troubles : faut-il exiger d'elle, avant de s'y rallier, qu'elle réalise un idéal inaccessible de paix intérieure et de sagesse politique ? C'est le raisonnement de ceux qui ne répugneraient pas à la foi religieuse s'il n'y avait que de bons prêtres. Tout devient impossible avec de semblables exigences. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont et accepter les institutions pour ce qu'elles peuvent donner, si nous voulons nous dégager de l'esprit de parti et de toutes les passions qui divisent les honnêtes gens. Un jugement droit et ferme n'est pas seulement nécessaire, il nous faut aussi, sauf à l'égard des scélérats, qui n'ont droit qu'à la stricte justice, beaucoup d'indulgence.

Le christianisme et ses origines ; l'Hellénisme, par M. Ernest Havet, 2 vol. in-8. Michel Lévy, 1872.

Un professeur du Collège de France que nos lecteurs connaissent de longtemps, M. Havet, vient de publier sur les origines helléniques du christianisme l'ouvrage dont quelques fragments communiqués à diverses revues faisaient vivement désirer l'achèvement. C'est le consciencieux examen et en même temps la lumineuse réfutation de l'opinion assez répandue, même chez les personnes dont l'esprit est affranchi du joug religieux, qu'il y a un abîme entre le paganisme et le christianisme, et que ce dernier constitue dans l'histoire comme une génération spontanée de l'âme humaine. Mais c'est oublier la grande loi de continuité qui est au fond de toute chose, en religion comme en histoire, pour peu qu'on étudie les événements dans leur naissance et dans leur transformation. Sans doute l'esprit qui se reporte aux origines du christianisme se représente aussitôt les paysages de la Palestine, le lac de Galilée et le Calvaire. « Mais au-dessous de ces souvenirs et de ces images, si nous étudions en elles-mêmes la pensée chrétienne et la vie chrétienne, nous n'y trouverons guère que ce qu'il y avait dans la philosophie et dans la religion des Grecs-Romains, ou ce qui a dû en sortir naturellement par l'effet des influences sous lesquelles le monde s'est trouvé placé précisément vers la date de l'époque nouvelle. » Cette ressemblance entre les doctrines de la religion chrétienne et l'enseignement des philosophes de la Grèce et de Rome n'avait pas échappé aux Pères de l'Église et aux théologiens, mais ils se débarrassaient de ces rapprochements importuns par des explications qui ne permissent pas à la sagesse profane de rien disputer à la religion. Selon les uns, les philosophes avaient dérobé dans le livre saint les vérités qui resplendissent dans leurs leçons ; selon les autres, ils auraient, sous l'inspiration des démons, contrefait, pour les discréditer, les révélations divines. De semblables explications ne sont plus guère de mise et la science historique a mis hors de conteste que l'hellénisme est indépendant de toute révélation surnaturelle primitive. S'il y a eu emprunt entre l'hellénisme et le christianisme, c'est donc le plus jeune qui est le débiteur du plus ancien ; il a hérité de ce qu'il a tué.

L'influence de l'élément grec dans la nouvelle religion, pendant les premiers siècles de notre ère, n'est plus douteuse ni contestable. C'est en grec que sont écrits les livres du Nouveau Testament ; c'est dans le monde grec que le christianisme a trouvé ses premiers adhérents, c'est sous l'influence de la métaphysique grecque que prennent corps les principaux dogmes du christianisme ; c'est en grec que ces dogmes ont été formulés dans des conciles grecs. Mais ceci est l'histoire du christianisme naissant que traitera M. Havet dans un autre ouvrage. Dans celui que nous annonçons, il ne s'occupe que des origines, et des origines de la morale chrétienne dans l'antiquité classique. C'est l'histoire des croyances, des idées, des pratiques que nous appelons chrétiennes, en remontant aux commencements même de la pensée grecque, et l'auteur poursuit cette histoire, sans sortir du monde grec et romain, jusqu'au moment où les chrétiens paraissent pour la première fois dans les livres profanes, vers la fin du règne de Néron. C'est l'histoire de ce que l'hellénisme contient déjà de chrétien, et de ce qui se trouvera plus tard adopté et consacré dans la révolution chrétienne.

Il y a matière à bien des réflexions dans ce livre plein de faits et de choses où une science éprouvée est à la hauteur de la gravité du sujet. Les ennemis de la libre critique et de la libre histoire essayeraient en vain de faire sur lui le silence : il est appelé à un grand retentissement et il prend place, à côté de l'ouvrage de M. Renan, parmi les œuvres les plus importantes de critique religieuse de notre temps. Quant à l'esprit philosophique qui est l'âme de cet ouvrage, nous n'en saurions mieux faire l'éloge qu'en citant quelques lignes de l'avant-propos par lequel M. Havet ouvre son livre, écrit et imprimé presque en entier avant la guerre : « Je ne crains pas de dire que s'il y a des leçons plus pressantes à donner à notre malheureux pays que celles que contient cette étude, celles-ci ne sont pas non plus inutiles, et répondent aux besoins, sinon du moment même où nous sommes, du moins de l'ave-

nir où nous entrons. Si la France a ses finances à refaire et ses armées, elle n'a pas moins à se préoccuper de rétablir ses forces morales. De ce côté, toutes ses espérances sont dans la liberté et dans la règle, deux choses qui lui manquent depuis trop longtemps ; car j'ai soixante ans bientôt, et je n'ai jamais vu chez nous que des empêchements et des servitudes qui mettent obstacle à l'action de chacun et de plusieurs, et tout ensemble des habitudes de laisser-aller et d'anarchie qui rendent le gouvernement, en qui réside l'action publique, souvent aussi impuissant lui-même que les citoyens le sont par le fait du gouvernement. Nous ne nous sauverons que par la liberté, sous ces deux formes essentielles, République et Libre Pensée, et par la règle, je veux dire à la fois celle du dedans et celle du dehors, la Morale et la Discipline. Il faut nous affranchir de toute autorité, de toute tradition qui ne s'appuie pas sur la raison ; et il faut en même temps nous gouverner sévèrement nous-mêmes, dompter toute faiblesse et tout mesquin intérêt, pratiquer le respect et l'obéissance à l'égard de tout commandement régulier. Mais ce que je viens de dire, c'est l'esprit même de la philosophie, et l'histoire de la philosophie n'est autre chose que celle des efforts que les sages et les justes ont faits en tout temps pour établir dans le monde le règne de la vérité et du devoir. » Un sage de la Grèce parlerait-il autrement s'il revenait aujourd'hui parmi nous ?

BULLETIN DES COURS

Collége de France

PROGRAMME DES COURS DU SECOND SEMESTRE.

Droit de la nature et des gens. — M. Ad. Franck, de l'Institut, traitera de la société et du socialisme, les mardis, à une heure et demie, et fera connaître les principales théories de droit naturel du XVIIIe siècle, les samedis, à deux heures et demie.

Histoire des législations comparées. — M. de Rozière, de l'Institut, exposera l'Histoire du droit français, comparé au droit des autres nations de l'Europe, depuis le démembrement et la chute de l'Empire romain jusqu'à l'établissement du régime féodal, les mercredis, à deux heures, et les samedis, à une heure et demie.

Économie politique. — M. Michel Chevalier, de l'Institut, traitera, les mercredis et vendredis, à onze heures, de la Monnaie et de ses dérivés.

Histoire et morale. — M. Alfred Maury, de l'Institut, traitera, les mercredis, à midi et demi, de l'État moral et politique comparé de la France et de l'Allemagne au XVIe siècle, et les samedis, à la même heure, des plus anciennes migrations des populations asiatiques à l'ouest de l'Asie et en Europe, d'après les découvertes de l'archéologie et de la philologie comparée.

Épigraphie et antiquités romaines. — M. Léon Renier, de l'Institut, traitera, les mardis, à dix heures et demie, de l'Administration des provinces gauloises de l'Empire romain ; il continuera, les jeudis, à la même heure, l'Histoire des empereurs et de leurs familles par les monuments.

Philologie et archéologie égyptiennes. — M. le Vicomte de Rougé, de l'Institut, expliquera les Monuments du règne de Ramsès II, les mercredis, à dix heures, et les vendredis, à une heure trois quarts.

Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque. — M. Ernest Renan, de l'Institut, exposera la Grammaire comparée des Langues sémitiques (Paléographie), et il expliquera le Livre de Job, les lundis et mercredis, à deux heures.

Langue arabe. — M. Defremery, de l'Institut, expliquera le Coran, à partir du XXVIIe chapitre, et la Vie de Tamerlan, par Ibn-Arabchah, d'après l'édition de Calcutte (1818), conférée avec celle de Manger et les manuscrits, les lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Langue persane. — M. Jules Mohl, de l'Institut, expliquera, les mercredis, à dix heures, le Dirvan de Hafiz, et les jeudis, à la même heure, la partie de Firdousi qui traite de l'Histoire des Sassanides.

Langue turque. — M. Pavet de Courteille expliquera la version turque des Mille et une nuits, les Poésies de Neffi et le Bâber-Nâmeh, en turc oriental, les mardis et vendredis, à dix heures.

Langue et littérature chinoise et tartare mandchou. — M. Stanislas Julien, de l'Institut, expliquera Mixo-fa-lien-hoa-king, le Lotus de la bonne loi, les jeudis et samedis, à une heure.

Langue et littérature sanscrite. — M. Foucaux expliquera des extraits du Mahâbhârata (Selections from the Mahâbhârata), édition de M. Johnson, les mercredis, à onze heures, et le Lalita-vistara (vie du Bouddha Çâkya Mouni), les samedis, à la même heure.

Langue et littérature grecque. — M. Rossignol, de l'Institut, interprétera la tragédie d'Eschyle intitulée : Les Sept contre Thèbes (ou le siége de Thèbes par les sept princes ligués contre cette ville), les mercredis et vendredis à midi et demi.

L'interprétation de cette pièce ayant été l'an dernier forcément interrompue, dès le début, le professeur a jugé à propos de la reprendre cette année.

Éloquence latine. — M. Ernest Havet exposera l'Histoire générale de la Littérature latine, les jeudis, à midi et demi ; les samedis, à onze heures, Explications de textes

Poésie latine. — M. Gaston Boissier étudiera, les lundis, à une heure et demie, le Théâtre de Térence ; les mardis, à neuf heures du matin, il expliquera le VIe livre de l'Énéide de Virgile.

Philosophie grecque et latine. — M. Charles Lévêque, de l'Institut, étudiera les Théories des principaux philosophes grecs sur la Matière et les comparera avec les doctrines des philosophes modernes sur le même sujet, les vendredis, à deux heures, et les mardis à midi.

Langue et littérature française du moyen age. — M. Gaston Paris étudiera, le jeudi, à deux heures, la Littérature française au XIIe siècle ; et le vendredi, à neuf heures, le Langue française à la même époque.

Langue et littérature française moderne. — M. Louis de Loménie, de l'Institut, traitera de la Littérature française au XVIIIe siècle dans ses rapports avec la révolution, les mercredis, à deux heures et demie, et les samedis, à midi.

Langues et littératures d'origine germanique. — M. Philarète Chasles traitera les lundis et mardis, à trois heures, de la Production intellectuelle (Europe et Amérique du Nord). — Ouvrages relatifs à la morale et à la condition sociale des peuples (1870-1871).

Langues et littératures de l'Europe méridionale. — M. Edgar Quinet, professeur.

L'ouverture et le programme de ce cours seront annoncés ultérieurement par une affiche particulière.

Langues et littératures d'origine slave. — M. Alexandre Chodzko traitera, les lundis, à midi et demi, de l'Humour dans les œuvres de Gogol, de Soplitza, de Rubesz et autres romanciers slaves, et les mercredis, à la même heure, expliquera la Trilogie de A. K. Tolstoy.

Grammaire comparée. — M. Michel Bréal traitera, les lundis, à onze heures un quart, de la Formation et de la composition des mots en sanskrit, en grec, en latin et dans les langues germaniques ; les jeudis, à la même heure, il étudiera le Traité de la signification des mots de Festus.

Histoire des doctrines économiques (géographie et histoire économiques). — M. E. Levasseur, de l'Institut, traitera des Forces productives des nations d'Orient, les lundis, à midi, et les jeudis, à une heure.

Les cours de l'Ecole libre des sciences politiques rouvriront lundi, 8 avril.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 42 13 AVRIL 1872

LE DISCOURS DE M. GAMBETTA

A l'heure où paraîtront ces lignes, tout le monde aura déjà lu le discours prononcé cette semaine à Angers par M. Gambetta. Nous croyons néanmoins devoir y revenir. Quoi qu'on veuille, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, M. Gambetta est l'une des personnalités politiques les plus marquantes de ce temps-ci. Placé dans les circonstances les plus difficiles et les plus extraordinaires, il s'est acquitté de sa lourde tâche de manière à provoquer la sympathie ou la haine, mais non le dédain ou l'indifférence. Ses moindres démarches ont donc une importance réelle, et ce n'est pas sans raison que sa dernière allocution a préoccupé l'attention publique. A vrai dire, c'est plutôt par ce qu'elle ne contient pas que par ce qu'elle renferme. Point de violences de langage et de pensée, une modération parfaite, un ton singulièrement *conservateur*, et enfin le concours promis à M. Thiers pour fonder la République, telles en sont les parties les plus saillantes.

M. Gambetta est certainement un très-habile orateur, très-maître de lui, excellant à profiter des fautes de ses adversaires : on l'a vu, dans le discours qui nous occupe, tirer admirablement parti de ce piteux et malencontreux manifeste qui a été comme la dernière pelletée de terre jetée sur la fosse refermée de la cause monarchique. Mais ce qu'il serait particulièrement intéressant de connaître, c'est si la pensée, les vues politiques, l'aptitude aux affaires chez lui sont au niveau de l'instrument oratoire. A ce point de vue qui a bien sa valeur, le discours d'Angers n'ajoute pas de bien vives lumières à celles qu'on possédait déjà. Le ton, le langage, sont d'un homme de gouvernement; le fond des idées émises révèle encore bien plus le révolutionnaire que le réformateur, le tribun que le penseur. A la suite des derniers événements chacun a dû nécessairement examiner à fond toutes ses croyances, tous ses préjugés, tâter en quelque sorte en tous ses points l'édifice entier de ses connaissances, de ses idées naturelles ou acquises, pour voir ce qui tenait encore et ce qui ne tenait plus. On ne voit pas que M. Gambetta se soit encore livré à ce salutaire et nécessaire exercice. Il en est encore à la glorification facile, et, qu'on nous permette le mot, quelque peu banale de la Révolution française Pour lui la Révolution est une révélation à laquelle il semble attacher tous les caractères de l'infaillibilité. Si nous souffrons, « c'est qu'elle n'est pas achevée ». Si elle n'est pas achevée, c'est uniquement par la faute de ses adversaires et non de ses partisans. Le jour prochain où M. Thiers aura « achevé » la Révolution française en proclamant la République définitive, nous ne souffrirons plus apparemment !

En vérité, c'est prendre les choses par trop superficiellement, et rien ne saurait être plus nuisible à la cause de la Révolution française que ces allures de légende et de miracle dont on voudrait l'affubler.

Rien n'est plus dangereux pour un parti politique que de fermer, volontairement ou non, les yeux sur les fautes qu'il a commises dans le passé. C'est le meilleur et le plus sûr moyen de les refaire dans l'avenir.

La Révolution française restera et marquera comme l'une des dates les plus grandes de l'histoire de la France et de l'humanité. Cette tentative hardie, chimérique, de refaire une société de fond en comble, sur la base de la justice absolue, de rajeunir une nation en la jetant, comme Eson, dans une chaudière bouillante, sans tenir compte ni des antécédents, ni des origines, ni des progrès déjà réalisés, cette tentative, dis-je, a bien aussi, dans sa généreuse témérité, quelque chose de sublime qui fait, en définitive, le plus grand honneur au peuple qui a eu le courage de la risquer. Ajoutons tout de suite qu'elle était théoriquement justifiée par les abus criants et sanglants dont l'ancien régime conservait obstinément l'empreinte, par la criminelle indifférence de Louis XV pour ses devoirs de roi, et par mille autres raisons que tout le monde connaît.

Mais cela n'empêche pas que des fautes ont été commises, par erreur ou par omission. Cela n'empêche pas que la Révolution, si révolutionnaire, a eu tort de conserver en les exagérant les doctrines et les procédés centralisateurs de Louis XIV. Cela n'empêche pas qu'en mettant obstacle à tout essai d'association individuelle, en détruisant toutes les an-

cienne formes sans permettre à de nouvelles de prendre naissance, en désagrégeant, en émiettant en quelque sorte la nation devant le pouvoir, la Révolution n'ait sa part de responsabilité dans les difficultés sociales au milieu desquelles nous nous débattons aujourd'hui. Cela n'empêche pas qu'en déclarant aux pays voisins une guerre à outrance, en prétendant inculquer *par la violence* ses doctrines à des peuples non encore suffisamment préparés, la Révolution, si bien accueillie à son début, a contribué pour sa part à aliéner à la France le respect et les sympathies de l'Europe. Je ne parle pas, bien entendu, des excès sanglants de la Terreur ; sur ce point, tout le monde est aujourd'hui d'accord pour reconnaître le mal qu'ont fait aux doctrines modernes ces prétendus héros qu'on appelle Robespierre, Saint-Just, etc., glorifiés à tort par l'esprit de parti, par l'*histoire de parti*, quand ils avaient droit tout au plus à des circonstances atténuantes.

Il faut hardiment, franchement, carrément, se séparer de tout ce monde-là, comme il fallait se séparer de la Commune il y a un an, pour la seule raison qu'il n'y a point de droit contre le droit, et que le parti républicain doit à tous l'exemple du respect du droit, du juste. Par parenthèse, si, au moment de son élection, M. Gambetta avait cru devoir faire nettement connaître sa pensée là-dessus ; s'il avait hautement désavoué l'attentat commis au 18 mars contre la souveraineté nationale, il aurait, dans la Chambre et dans le pays, une situation cent fois plus forte que celle même qu'il a. *Nihil utile nisi honestum*, a dit Cicéron

Pour en revenir au discours d'Angers, et dans un ordre d'idées tout différent, nous n'aimons pas beaucoup voir un homme politique de la valeur de M. Gambetta dire sérieusement que c'est la Révolution française qui a « constitué le dogme de la propriété individuelle par le travail ». D'abord la propriété individuelle existait dans le monde bien longtemps avant la révolution, et puis, que diable ! la propriété, individuelle ou non, n'est pas un « dogme ». C'est un phénomène social susceptible de modifications, de changements, de progrès dans sa forme et dans son essence. Dans l'antiquité, au moyen âge et de nos jours, on se faisait et l'on se fait une idée très-différente de ce qu'il faut entendre par la propriété. La révolution française a supprimé les priviléges qui, dans le système féodal, étaient attachés à la possession du sol, mais elle a aussi supprimé les devoirs corrélatifs de ces priviléges, — devoirs qui, je me hâte de le dire, n'étaient plus observés depuis longtemps en 1789. Il en est résulté qu'avec les meilleures intentions du monde, en mettant sur le pied d'une égalité parfaite les *forts et les faibles*, les *supérieurs* et les *inférieurs*, en n'imposant pas aux premiers des obligations envers les seconds, elle a créé un état social qui est loin de marcher tout seul.

Il y a donc, et il y aura donc toujours beaucoup à faire pour donner à ce phénomène social qu'on appelle la propriété tous les développements, tous les perfectionnements qu'elle comporte, et le sujet mérite d'attirer, avec beaucoup d'autres, les méditations de tout homme politique digne de ce nom.

On se tromperait du tout au tout, si, des observations et des critiques qui précèdent, on prétendait induire de notre part une hostilité, systématique ou non, contre M. Gambetta. Loin de là, nous sommes personnellement dans le groupe de ceux qui admirent sans réserve l'énergie, le patriotisme dont il a fait preuve. C'est là, en définitive, ce qui a sauvé l'honneur du nom français au milieu de tant de désastres. Il nous suffit de savoir ce qu'on pense là-dessus en Alsace, en Lorraine, en Allemagne, pour être sûrs d'être à cet égard dans le vrai. Rien ne nous paraît plus odieux que ces reproches adressés à l'ex-dictateur d'avoir « trop prolongé » la défense nationale ; ces reproches feront dans l'histoire l'opprobre mérité des partis qui n'ont pas honte d'y recourir. Mais, précisément à cause des qualités réelles déployées par M. Gambetta, nous le voudrions voir sortir de l'ornière stérile des banalités, des lieux communs oratoires; nous voudrions lui voir aborder l'étude sérieuse de l'histoire, de la politique, de l'économie politique et sociale. Puisque les circonstances vous ont créé, vous ont *sacré* homme politique en quelque sorte, ont fait de votre nom l'un des plus connus et des plus populaires, vous devez à cette situation, vous devez à vous-même et à nous-mêmes d'en remplir les devoirs, de vous maintenir à son niveau. Vous n'avez pas le droit de vous et de nous contenter de peu, vous n'avez pas le droit de nous servir ce que pourrait nous donner le premier avocat, le premier journaliste venu. Vous devez étudier, travailler, penser encore plus que parler. Les hommes et les jeunes hommes mis en évidence par nos récents désastres sont assez rares pour qu'on tienne à eux et pour qu'on ne leur ménage point l'expression de ce qu'on croit être la vérité.

CONFÉRENCES DU BOULEVARD DES CAPUCINES

M. ATHANASE COQUEREL.

Henri Regnault et son œuvre.

Pour un jeune homme frappé de mort avant l'âge de la pleine maturité, ce serait, même dans les temps les plus paisibles, dans les jours de calme et de loisir intellectuel, un rare et singulier honneur que de laisser après soi non-seulement le deuil de la famille et des amis, mais un deuil public. A plus forte raison, que parmi les morts si nombreuses qui ont désolé la France, qu'au milieu de tant de catastrophes inouïes, entre une effroyable guerre étrangère et une guerre civile plus effroyable encore, la perte de ce jeune homme ait été cause d'une vive douleur pour la population d'une grande ville, affamée, bombardée, forcée de se rendre et de capituler, et que le pays tout entier, un grand pays accoutumé à vaincre, mais cette fois écrasé par la défaite, ait distingué cette affliction au milieu de tant d'autres si vives, voilà certainement une gloire unique, et je ne pense pas qu'il y ait rien dans cette gloire qui soit exagéré.

Le sacrifice de la vie a été fait par Henri Regnault de la manière la plus admirable et la plus complète. On a dit même qu'il ne recevait pas très-bien les compliments et les éloges qu'on lui faisait en lui rappelant que, grand prix de Rome, il était exempt de tout service militaire, et qu'il pouvait préserver du péril son jeune talent, honneur de son art et de son pays, et les servir aussi d'une manière glorieuse. Avant son talent, il devait à la patrie son sang, et il l'a donné sans regarder derrière lui.

En même temps, je ne crois pas que son œuvre artistique ait besoin de ce patriotique martyre pour avoir droit à notre respect et à notre intérêt le plus vif. Je ne veux rien exagé-

rer, je croirais lui rendre un mauvais service si j'essayais de vous le présenter comme un génie accompli ; à mes yeux il était, ce qui n'est pas moins utile ni moins instructif à observer, un génie en voie de formation.

En parlant ainsi, je dois avouer que je n'ai aucune prétention à l'autorité en matière d'art. Je n'ai pas l'honneur d'être artiste, je n'ai jamais tenu entre les mains ni la brosse du peintre, ni l'ébauchoir du modeleur et du sculpteur ; cependant, je confesse que j'ai toujours eu un goût très-vif pour les beautés de la nature et de l'art, et que j'ai vu, en prenant des notes nombreuses, toutes les galeries publiques de l'Europe excepté deux de troisième ou quatrième ordre en Allemagne. J'ai trouvé dans le talent d'Henri Regnault des mérites qui m'ont tout particulièrement attiré. C'était un fils du soleil, il aimait passionnément la lumière, il savait traduire avec une admirable puissance, dans ses peintures ardentes, le charme, les contrastes et les harmonies de la couleur, et il n'est pas besoin d'être artiste pour partager ce goût à un haut degré. J'avoue que pour ma part, après dix mois, onze mois d'une vie fort occupée, j'aime à m'échapper un mois par an, rarement deux, et à aller courir après le soleil et la lumière. J'ai visité ainsi très-brièvement l'Italie à sept reprises, j'ai fait mon tour d'Espagne, j'ai vu quelque chose de l'Orient, une fois l'Algérie et la grande Kabylie, une autre fois Athènes et Constantinople, dans une dernière excursion le Liban et Damas, Jérusalem et le Caire, et partout dans ces pays, en même temps que j'y trouvais des souvenirs augustes et sacrés, que j'y admirais les chefs-d'œuvre de l'art, j'ai toujours joui plus que je ne peux dire de la lumière, de cette perspective aérienne si pure qui supprime les distances, ce qui est particulièrement agréable pour les myopes (*sourires*), de cette nature exubérante et pleine de vie. Dans ces pays, non-seulement la lumière déborde de tous côtés et inonde toutes choses, semble percer et traverser tous les objets, mais, de plus, ces populations qui semblent imprégnées de lumière, ces populations qui sont nées et qui ont vécu au milieu de toutes ces couleurs savent s'en servir, en jouir et en faire jouir les autres, et il y a quelquefois dans la façon dont ils agencent les vêtements et les draperies aux nuances les plus vives et les plus heurtées un goût, un tact, une harmonie dont, en nos pays de l'Occident, nous n'avons pas l'idée. Je n'oublierai jamais le soir où du pont d'un bateau à vapeur, j'ai vu, au delà d'un promontoire que j'avais à doubler encore, s'avancer dans la plaine le glorieux rocher de l'Acropole d'Athènes couronné du Parthénon, tout doré par le soleil couchant, et resplendissant de tout ce que le temps et l'art y ont amassé de lumière. Il se détachait sur un fond de collines, d'un côté l'Hymette, de l'autre côté le Pentélique, diaprées de nuances lilas, roses, rousses, et je ne crois pas que jamais aucun peintre ait pu les rendre dans toute leur vérité et leur harmonie. Je n'oublierai pas davantage un soleil levant que j'ai admiré avec un attendrissement profond au-dessus du lac de Tibériade. Je me rappelle aussi avoir passé une heure ou deux à Iskanderoun, que nous appelons Alexandrette (j'aime mieux ce nom oriental d'Iskanderoun). Devant moi passaient des hommes et des femmes au teint de bronze, vêtus des couleurs les plus hardies et les plus étrangement combinées, par exemple de rouge et de rose, et qui trouvaient moyen d'associer si bien ce rouge et ce rose qu'ils étaient splendides ; en faisant semblant de savourer avec un plaisir extrême un chibouk qui me gênait beaucoup, je les regardais passer devant moi, étonné et charmé de ces couleurs si vives, si harmonieuses dans leur réunion. Je n'oublierai jamais non plus une matinée où je gravissais l'Anti-Liban en plein midi, tandis que la vue s'étendait toujours plus riante et plus splendide. Nous étions quatre à faire cette excursion. Sur les quatre il y avait un poëte (il y en a toujours un, bon ou mauvais, dans ces cas-là), et le poëte traduisit en quelques vers que je vous demande la permission de vous lire — rassurez-vous, la pièce est courte et je l'abrégerai encore — l'impression très-vive que nous faisait éprouver à tous ce splendide paysage.

En gravissant l'Anti-Liban vers midi le 24 septembre 1869.

Dans tes flots embrasés, o soleil d'Orient,
Tu répands sur le monde une harmonie étrange.
Je te vois allier, en un hardi mélange,
Les formes, les couleurs, l'or, le cuivre et l'argent.

Ici, le rose pale et le rouge éclatant,
Le vert sombre et l'azur, le lilas et l'orange
Se prêtent leurs reflets. — Mélodieux échange !
Gamme aux notes de feux qui monte et redescend !

Sous mes yeux éblouis s'ouvre un espace immense
Où toute arête est vive, où ressort tout contour
Inondé de lumière ; où, dans sa transparence,
L'ombre même rend gloire à la moindre nuance... .

Voilà ce que Regnault a vu et a exprimé, à mon avis, mieux que personne. Il avait l'instinct de la couleur, il avait le don de la lumière, il la comprenait et savait la faire comprendre. Aussi ai-je admiré, toutes les fois que j'ai eu l'occasion de le faire, dans ses ouvrages, et ces effusions de clarté et un autre don qui se rapproche plus qu'il ne semble du premier, celui de comprendre la vie. Il voyait vivre, il saisissait la vie sur le fait et la rendait tout entière : il la saisissait non seulement dans ce qu'elle a de général, mais aussi dans ce qu'elle a de caractéristique. Tout ce qu'il voyait vivre, il le montrait vivant, de sa vie propre et particulière. Tout cela m'a paru toujours de sa part de grands mérites. Il paraît que je me suis trompé en cela. J'ai eu l'occasion de jeter les yeux sur un journal où j'ai trouvé un article intitulé : *L'orgueil de la vie*. Je me suis rappelé qu'il y a quelque part dans l'Écriture un passage sur l'orgueil de la vie, mais il n'est pas question le moins du monde de peinture dans le texte de l'apôtre saint Jean. L'orgueil qui m'a le plus choqué, c'est celui dont on ne parle pas dans l'article, c'est l'orgueil du critique. (*Applaudissements.*)

Il y a, en effet, une sorte d'orgueil choquant et blessant dans cette façon de juger, de trancher, de condamner, de jeter le mépris à pleines mains.

Je n'ai [illegible] vie de [illegible] dans la bouche des Musulmans. Pourtant, quand je les ai vu traiter, dans cet article, de race impie, [illegible] et [illegible], je me suis dit : voilà qui est bien sévère. J'espère qu'il n'y a pas de Musulmans ici qui puissent [illegible] ce que je vais dire ; mais, vraiment, j'ai vu dans le pays d'Orient, et souvent, des Musulmans pour [illegible] que je ne puis m'empêcher de [illegible] : Si c'est là une race impie, que sont donc les autres ? Et, pour ma part, [illegible] cette race que j'ai pu observer, [illegible] que la plus pieuse

m'a encore paru être celle-là, et la moins pieuse la race latine à laquelle nous appartenons.

L'injustice que l'on commet ainsi à l'égard de ces pauvres peuples, je la trouve encore plus grande à l'égard de Regnault. Comment parle-t-on de lui? On nous dit :

« Le commerce des tableaux a perdu un habile producteur ; l'art n'a rien perdu.

» ..... Il s'éloignait des voies augustes de l'art et, selon toute apparence, n'y fût jamais entré.... Il aurait beaucoup produit la même chose qui est en même temps l'horrible et le rien. » On nous montre Regnault « subjugué par la luxure sauvage de la couleur », et l'on prétend signaler en lui les preuves d'une « rapide décadence ».

J'avoue que j'ai de la peine à conserver quelque sang-froid devant tant d'iniquité, j'avoue que j'entends tout autrement les choses. Qu'est-ce que c'est que la luxure sauvage de la couleur? Est-ce l'orgueil de la vie de représenter l'animal ou l'homme en la pleine possession de cette existence que Dieu nous a donnée? Est-ce que la vie et la couleur sont des inventions infernales? Qu'est-ce qui a dit : « Que la lumière soit ? » Est-ce le diable? On voudrait nous faire regarder la lumière et le monde à travers le jour de souffrance d'une sacristie, à travers le judas d'une clôture conventuelle ; ce n'est pas ainsi que, pour ma part, je me sens disposé à les contempler. Je crois, pour moi, que la vraie religion est celle du Maître, qui, en plein jour, au bord du lac, au milieu de la poétique sérénité du printemps, de Galilée, montrait à ses disciples de magnifiques touffes d'anémones écarlates dans la fraîche verdure du rivage, et, réveillant le souvenir de Salomon, qui rappelle à toutes les imaginations orientales des amas éblouissants d'or et d'argent, des ruissellements de pierreries, des flots de pourpre, ajoutait : « Je vous dis que Salomon, dans tout son faste, n'a pas été vêtu comme un de ces lis des champs. »

Voilà le sentiment de la couleur, de la nature et de la poésie, et c'est dans l'Évangile que je le trouve. Quant à moi, ma religion m'ordonne d'aimer et d'admirer le beau partout où je le vois (*applaudissements*), d'encourager ce qui est noblement hardi ; ma religion m'enseigne que ce qu'on appelle quelquefois les fêtes de la lumière et de la couleur, ce sont des fêtes que Dieu donne lui-même à notre pauvre monde, où il y a tant à souffrir (*applaudissements*) ; c'est Dieu qui, dans sa compassion, dans sa miséricorde, voyant que ses pauvres enfants ont ici-bas la vie si difficile et si dure, les égaye en faisant resplendir sur eux son soleil, en faisant circuler la vie autour d'eux, et c'est un devoir de religion d'en profiter avec reconnaissance. Si les artistes ont reçu le magnifique privilége de voir et de sentir le beau avant les autres, c'est pour qu'ils en fassent part ensuite à ceux qui sans eux ne le saisiraient pas si bien. C'est là, à mes yeux, une sorte de sacerdoce qui en vaut d'autres. Et il y a là, ce qui me paraît d'une immense importance, une analogie naturelle entre l'art et la religion. Je ne dirai pas qu'ils soient identiques, mais je dis que l'art et la religion sont deux sœurs, deux filles de Dieu qui toutes deux aspirent à l'idéal, et j'ajoute que l'art, la religion, la morale, n'ont jamais reçu un plus beau mot d'ordre que celui de Jésus quand il a dit : « Soyez parfaits comme votre Père qui est dans les cieux. » Évidemment il n'est pas possible d'atteindre à cette suprême perfection ; ni l'art, ni la morale, ni la religion, ne peuvent y arriver, mais tous trois doivent y aspirer et en approcher sans cesse. Nous voilà bien loin des théories de ce journal que je citais tout à l'heure ; mais nous sommes dans le vrai. En tendant de toutes leurs forces vers l'idéal, les arts, comme la morale, comme la religion elle-même, travaillent pour le bien de l'humanité et pour la gloire de Dieu.

Cette passion de l'idéal, cette recherche ardente du beau, du mieux, du parfait, est la marque caractéristique des vrais et grands artistes. Henri Regnault l'avait.

Dans quelques-unes de ses lettres, dont il m'a été récemment donné de parcourir des extraits, j'ai trouvé de nobles et fières paroles où l'on reconnaît l'homme qui est artiste dans le sens sérieux du mot et qui est digne de l'être. J'ai trouvé ce mot : « Le succès ne suffit pas », qui m'en a rappelé un autre trop souvent répété. Vous savez qu'on dit souvent : « Rien ne réussit, en France, comme le succès ». Je me rappelle un autre endroit où, en parlant de ses désirs, de ses aspirations vagues, il s'écrie qu'il faudrait pouvoir « se perdre dans la pureté », image dont la hardiesse naïve, presque mystique, m'a paru pleine d'originalité et d'élévation. Rêvant avec un de ses amis un voyage dans l'Inde, qui a été pendant longtemps sa chimère, il écrivait à cet ami :

« Partons jeunes, pour être émus, pour pouvoir nous assimiler et boire le soleil.... et revenons jeunes pour créer avec force. »

Quelle vigueur, que de volonté dans ce dernier mot! dans cet homme ! quelle puissance dans ces aspirations vers le beau ! Aussi ne nous étonnons pas de voir avec quelle énergie il a travaillé pour pouvoir parvenir à s'en rapprocher davantage.

Si je jette avec vous un rapide coup d'œil sur cette carrière si brusquement interrompue, j'y distingue trois parties. Dans la première il cherche, dans la seconde il trouve, dans la troisième il cherche de nouveau et trouverait encore, pour peu que la mort lui en laissât le temps. La première est remplie par de longues études préparatoires. Il a, vous le savez, tout enfant, commencé à dessiner ces batailles que vous avez vues, remplies de tant de mouvement et de vie, et quelquefois d'idées si heureuses et si habilement jetées sur le papier, — par un artiste de onze à treize ans. Mais il ne se contente pas facilement lui-même il aspire au dessin ; ce coloriste qui deviendra si éminent a compris de bonne heure la grande parole d'Ingres : « Le dessin, c'est la probité. » Il a voulu être honnête, il n'a pas voulu escamoter le dessin, il n'a pas voulu se dérober aux difficultés, et vous avez vu comment, jeune encore, il étudiait la vie dans les animaux du Jardin des Plantes. Il y a même à ce sujet une légende un peu forte. On prétend qu'on le trouva un jour dans la cage d'une lionne qui passait pour apprivoisée, dont il voulait faire le portrait de plus près, et qui ne l'interrompit pas dans cette occupation, heureusement pour nous. Plus tard, il traça ses paysages si largement dessinés, ses vues prises en Bretagne, en Espagne, à Guadix, à Alicante ; vous avez vu ses portraits au crayon, ces portraits étonnants dans lesquels il exprime avec tant de force et de goût la vie, la vie propre à chacun de ses modèles. Le journaliste dont j'ai parlé tout à l'heure prétend que, quand il dessinait la figure d'une femme, cette femme finissait pour lui aux épaules, et que s'il avait la bonté de lui faire un visage, c'était pour arriver aux cheveux. La critique est parfaitement impertinente et mal fondée, et je vous renvoie pour en juger, soit à ses portraits au crayon, soit à ceux qu'il a peints. Vous verrez

qu'il y a là des têtes de femmes pleines d'expressions merveilleusement comprises et rendues par lui. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le portrait de la *Dame en rose*, madame de B. Tous ceux qui vous reviendront à l'esprit, s'ils peuvent donner lieu à quelques critiques, sont au moins remarquables par la vie, par le charme qu'il savait donner aux traits, alors même qu'il n'a pas cherché dans ses modèles de fantaisie ou de choix la beauté des traits autant qu'on aurait pu le désirer.

Avant de parler de ses dessins de jeunesse, je voudrais rappeler ces bois qui ont paru dans le *Tour du Monde*. Ce sont des scènes de la vie du peuple à Rome, si animées, si habilement groupées, si naturelles, si vraies, qu'il est difficile de les apercevoir sans en être saisi. Quiconque a été à Rome et a vu ces longues files de séminaristes passer dans les rues, ces contadines à l'angle d'un pont, ces laquais des cardinaux en gala, ces joueurs de boules, reste frappé de tout ce qu'a d'exact et de poétique le crayon de Regnault.

Ces quelques mots peuvent suffire sur les dessins par lesquels il s'est préparé à son œuvre. Mais la couleur était avant tout ce qu'il aimait, et vous avez pu en juger par ses magnifiques panneaux de nature morte où il a jeté toutes les richesses d'un coloris varié. Il y en a un surtout qui m'a frappé par l'invention ingénieuse et l'habileté consommée avec lesquelles le peintre l'a disposé. Il avait à remplir deux grandes toiles de forme assez malheureuse, étroite et très-haute. L'une des deux ne m'a point étonné; mais dans l'autre il a varié son thème en ouvrant de biais dans le panneau un large vide. Il a creusé cet espace ingrat en y plaçant obliquement un grand lit de chêne sculpté. Dans l'angle il a accumulé un fauteuil à dossier élevé, un svelte marguileh, un violoncelle dont les formes allongées occupent les premiers plans, et portent le regard en haut; au-dessus de ces objets s'ouvre en profondeur une perspective qui se prolonge jusqu'aux statuettes de chêne qui ornent la tête du lit. Au baldaquin très-haut sont accrochées une cuirasse et d'autres ararmes dont l'acier et le cuivre reluisent durs et secs, en réfléchissant la lumière. C'est un contraste heureux que celui de l'étoffe flottante des rideaux légers, moelleux, aux tons mous et sourds, avec les fiers reflets du métal.

Ces panneaux n'étaient pas seulement pour lui des études ordinaires. Il avait, j'y reviendrai tout à l'heure, sur la représentation de la nature morte, des plans, des projets, des idées à lui, qui se rattachent à tout un système, et si on lui avait dit qu'il était un peintre décorateur, il aurait accepté cela non comme un blâme, mais comme entrant dans ses vues d'avenir. Vous avez vu ses intérieurs des cathédrales de Séville, de Barcelone, ses habitations mauresques de Tanger, et d'autres encore, reproduits par lui avec tant de grandeur et de poésie, avec le sentiment de cette lumière diffuse qui n'appartient qu'à ces contrées. Vous avez admiré ces merveilleuses vues de l'Alhambra de Grenade et de l'Alcazar de Séville. Elles m'ont fait penser à un Anglais que j'ai rencontré à l'Alhambra : nous logions ensemble dans l'hôtel des Sept-Étages (*Siete Suelos*), qui est dans l'enceinte même de l'Alhambra. Il y était depuis un an, copiant sans cesse ; et là une discussion recommençait sans fin entre lui et moi ; nous admirions l'Alhambra de tout notre cœur, mais l'Anglais voulait me faire dire que de toutes les œuvres d'art qu'il y ait au monde, et dans tous les genres, c'est la chose la plus grandiose et la plus belle. Je lui répondais : non; c'est plus beau que l'Alcazar de Séville, peut-être même que la mosquée de Cordoue, mais je ne pouvais oublier d'autres merveilles, comme le Parthénon ou notre cathédrale française de Strasbourg. (*On applaudit.*) Je ne pouvais adopter une admiration si exclusive. Et cependant j'ai presque trouvé que cet Anglais n'avait pas tout à fait tort, en voyant les aquarelles de Henri Regnault. — Jamais on n'a triomphé d'une manière plus leste, plus dégagée et avec plus d'éclat, des difficultés que présente cette architecture surchargée d'ornements de toute espèce. Il avait pour cela un goût si vif que, dans ses projets d'avenir, c'était encore une des formes du beau dont il espérait tirer grand parti.

Enfin, comme exemple de ce qu'il pouvait faire dans cette voie, je rappelle d'un mot les trois aquarelles qu'il a faites à Paris pendant le siége. Pendant ces jours où nous avions si froid au corps et à l'âme, il faisait ces aquarelles si remplies de chaleur et de lumière, et si nous avons été vaincus par l'étranger, je trouve que dans ces œuvres-là, Henri Regnault a vaincu et Français et étrangers. J'ai vu plusieurs des expositions de la fameuse Société des aquarellistes de Londres; j'ai rencontré ailleurs des aquarelles d'un véritable mérite, mais je crois que Regnault a poussé cet art plus loin que personne ne l'avait fait avant lui.

Voilà comment il travaillait en sa qualité de chercheur. Et maintenant, je voudrais vous montrer qu'il a trouvé quelque chose, qu'il a fait ce qu'il y a peut-être de plus rare au monde, surtout en notre siècle, qu'il a fait faire un pas à la peinture. Que Rembrandt ait fait faire un progrès à la peinture quand on croyait que le dernier mot avait été dit à Bologne par l'école des Carraches ; qu'au XIIIe et au XIVe siècle, des maîtres admirablement doués aient développé l'art, chacun ajoutant quelque chose aux découvertes de ses devanciers, nous l'admettons tous; mais au XIXe siècle, où il y a tant de gens qui peignent presque bien, avoir trouvé quelque chose qui soit un progrès, c'est à peine croyable, et cependant cela est. Certes, Regnault n'a pas été le premier à représenter l'Asie, à verser les torrents de la lumière de l'Orient sur ses toiles. Nous avons eu, dans cette direction artistique, d'admirables créations avant lui; mais pour l'harmonie des couleurs éclatantes, des tons intenses, je ne crois pas que personne, ni Marilhat, ni Decamps, ni Delacroix lui-même, l'égalent. Il avait, lui, musicien dans l'âme, ses idées sur ce qu'on a appelé l'orchestration des couleurs, sur la manière d'écrire avec une note dominante un morceau de musique, et les couleurs les unes après les autres pouvaient lui servir à ce genre d'études. Vous connaissez le portrait de la dame en rouge : vous avez vu que le tapis est marqué de rouge, que la robe est de velours rouge, que le rideau est rouge et qu'une rose presque rouge orne le corsage de la dame. Vous avez vu aussi que la doublure du rideau est verte, et peut-être avez vous remarqué à un doigt une bague avec une grande pierre d'un très-beau vert; vous n'ignorez pas que le vert étant la couleur complémentaire du rouge, l'un augmente l'intensité de l'autre et le fait valoir. Tout le monde a admiré le magnifique lévrier noir qui, appuyant son museau sur le bras nu, contribue à faire ressortir le modelé de ce bras si beau. Ce tableau est une symphonie en rouge, comme je ne crois pas qu'on en ait composé jusque-là.

Quant à la Salomé, vous la connaissez aussi. J'aimerais mieux pour cette toile le nom que le peintre lui avait d'abord donné, celui d'Étude de femme africaine.

Sans vouloir apporter ici un pédantisme historique fort

inutile, je dirai que Salomé était une jeune fille élevée à Rome, appartenant à une de ces familles royales qui avaient perdu leur nationalité et copiaient tous les vices des maîtres du monde dont ils passaient leur vie à mendier la faveur et qui leur donnaient ou leur reprenaient à leur gré des couronnes. Fille d'Hérode le Grand, fille de Philippe Bœtus et de sa nièce Hérodias qui le quitta pour régner, elle était par son éducation une Romaine de la décadence. Jamais une vraie princesse orientale n'aurait dansé en public et n'aurait eu ces allures d'almée. La Salomé d'Henri Regnault, historiquement, n'est pas plus vraie que celle du bas-relief que vous avez pu voir sur un des tympans de la cathédrale de Rouen, et où elle danse comme une saltimbanque sur la tête et sur les mains.

Mais il y a autre chose dans l'œuvre du jeune maître; je crois que c'est Théophile Gauthier qui l'a dit, il y a une symphonie en jaune majeur admirablement réussie, et dont l'exécution était plus difficile encore que celle où le rouge domine.

Nous allons commencer par le bas du tableau. Sous les pieds de Salomé s'étend un tapis de teinte orangée, et sur ce tapis une peau de tigre où le jaune domine. Elle est assise sur une escabelle formée d'une de ces boîtes admirables de Perse ou d'Orient, en ivoire incrusté, dont le ton est encore d'un blanc jaunâtre fort doux. Ses jambes sont à demi couvertes d'une gaze dorée et lamée de minces filets verts; elle porte sur ses genoux un bassin de cuivre ou d'or dans lequel est un charmant kandgiar, trop petit pour servir à grand'chose, et qui ne peut qu'être inutile, puisqu'en ce moment même, près de là, on décapite saint Jean-Baptiste, mais dont le manche d'ivoire est là pour continuer la gamme des jaunes et la corriger. Une draperie bouton d'or couvre à demi le buste; enfin un grand rideau de satin jonquille s'étale derrière Salomé. Vous avez remarqué la ceinture d'un violet foncé, dont on ne voit qu'un très-petit coin, mais qui, parce que le violet est la couleur complémentaire du jaune, donne à tous ces jaunes gradués tout l'éclat dont ils sont susceptibles. Vous avez observé aussi que Salomé a au bras une vipère émaillée, dont la belle couleur verte est bien à sa place, et enfin vous avez vu comment l'immense chevelure noire de la jeune fille, se détachant sur le jaune du fond, sert de repoussoir. Tout cela est fait avec une connaissance approfondie des couleurs, de la valeur des tons, de manière à les faire ressortir les uns par les autres, et à ce que chaque nuance contribue à la beauté de sa voisine. Et puis, cette Salomé est en pleine clarté d'Asie; le rideau jaune qui est derrière elle, et qui renvoie la lumière à grands flots, aide à expliquer à nos yeux occidentaux, qui n'y sont pas accoutumés, cette clarté de l'Orient qui l'environne. On me disait l'autre jour avec blâme que ses pieds si admirablement modelés semblent couverts de bas de soie, mais c'est le soleil qui les lui tisse, et quoique la gaze transparente qui couvre les genoux fasse ombre sur les pieds, ils sont pénétrés de cette ombre lumineuse de l'Orient. Le cou, le haut de sa poitrine sont peints avec un rare éclat et une perfection exquise de modelé.

A côté de cette grande étude du jaune, j'aimerais à vous parler de ce que j'appelle, pour ma part, la grande symphonie en blanc : c'est la *Sortie du Pacha*, cette œuvre inachevée dont quelques parties sont à peine indiquées. A la gauche du spectateur, il faut remarquer trois blancs les uns sur les autres; il y a là un mur vu de face et éclairé de manière à réfléchir la lumière; cependant ce n'est pas cette partie qui est la plus lumineuse; il y a précisément au-dessus une surface horizontale où le soleil donne directement; c'est là qu'est la partie la plus lumineuse, la plus haute valeur du blanc. En arrière est une ombre un peu violette, c'est la partie de la même surface qui se trouve à l'abri du soleil. A droite, il y a deux murs, dont l'un se détache sur l'autre, celui de devant blanc comme la craie, celui de derrière crémeux et rosé. Au fond il y a des blancs très-légèrement atténués ou colorés par la distance. Et, avec une incomparable hardiesse, le peintre a placé contre ce fond un cheval à croupe blanche qui se détache blanc sur blanc. On se demande comment il y a réussi; on ne peut que le constater. Puis, au milieu de tout ces cubes de maçonnerie blanche, qu'offre aux yeux toute ville d'Orient, s'agite et passe une foule à peine esquissée, mais déjà exécutée avec une finesse merveilleuse. — Remarquez que ceci est nouveau dans la peinture de Regnault. Nous n'avions pas vu jusque-là dans son œuvre ces figures si petites qu'elles ressemblent à des miniatures, et si fermes, si admirablement rendues.— Puis encore, dans le lointain, sur le dernier plan, s'élève une construction tellement blanche que, s'il s'agissait de notre climat occidental, cette couleur trop vive serait une faute, car avec notre atmosphère brumeuse il serait impossible que le blanc ne fût pas devenu trouble et gris à cette distance; mais dans l'air pur de l'Orient c'est là une vérité, et ce petit bâtiment n'est pas trop blanc par rapport au milieu dans lequel il est placé. En tout ceci, la science de la couleur et de l'harmonie est poussée au plus haut degré, et je ne crois pas que, quant au point spécial qui nous occupe, personne ait fait encore quelque chose d'égal à cette merveilleuse ébauche de la *Sortie du Pacha*.

Je ne nie pas qu'il ne puisse pas y avoir excès dans cette façon de peindre, qu'on ne puisse pas aller trop loin dans cette voie. Je crois même que Regnault en a donné l'exemple. Il a un tableau qui est encore une symphonie, en rouge cette fois. Quoique ce ne soit pas le titre choisi par son auteur, je l'appelle « la tache de sang ». Il s'agit, dans cette toile, de nous montrer qu'un sang tout chaud, du carmin le plus vif, jaillissant et ruisselant sur des marches de marbre très-blancs, donne un contraste de couleur admirable. C'est vrai! — Il y a dans ce tableau quelque chose que Regnault lui-même n'a pas approuvé plus tard au point de vue de l'art. Il a trouvé que la grande robe, la gandoura de l'exécuteur, cette robe couleur rose sèche, j'ai presque dit couleur de sang qui se décompose, était *creuse*, ne laissait pas assez deviner les formes solides du corps, qu'avec notre ciel un peu grisâtre cette teinte indécise n'avait pas sous le regard tout le relief nécessaire. Mais pourquoi a-t-il choisi cette couleur? Ce n'est pas par erreur; c'est parce qu'il avait mis au fond de son tableau et en haut la note rosée des stalactites merveilleuses de l'Alhambra, et qu'il avait jeté sur le premier plan son blanc très-franc et sa tache de sang. Entre ces deux valeurs il lui fallait une transition; c'est cette robe qui la lui a fournie, et cette robe n'est pas bonne.

Il y a là, du reste, un effet cruel, un effet dur à l'œil. J'avoue d'ailleurs que je me révolte quand je lis le nom de ce tableau. Il est intitulé : *Une exécution sans jugement*.

Pourquoi sans jugement? Je demande, quand il s'agit de peinture, qu'on me donne ce qu'un critique de nos jours a appelé des idées de peintre. C'est une idée de peintre qu'une symphonie de couleurs. Mais une exécution « sans jugement », ce n'est pas une idée de peintre. Que la victime ait

été jugée ou non, sa tête tombera de la même façon, son sang coulera de même. C'est donc là une petite barbarie raffinée destinée à agir sur l'âme du spectateur. Je n'aime pas qu'on soit cruel, et ici on me donne cette sensation inutilement douloureuse, que cet homme qui vient d'être exécuté ne méritait pas de l'être. Il y a là plus qu'un fait isolé. On a dit, après la mort d'Henri Regnault, qu'il avait comme un pressentiment de sa fin prochaine et tragique, que cette idée du contraste de la vie et de la mort dominait tout son œuvre. On a voulu jeter sur cet œuvre quelque chose de ce sentiment qu'il a attribué aux chevaux d'Achille lorsqu'il les a représentés emmenés malgré eux par Automédon, ces chevaux fatidiques et mystérieux qui, selon Homère, parlaient et prédisaient l'avenir, se révoltant contre ce jeune homme qui, sans le savoir, les contraint à mener leur maître à la mort. Cette donnée est très-tragique; je ne sais pas très-bien si c'est une idée de peintre, mais je ne le trouve que dans ce tableau, et je n'admets pas que sur toute la carrière de l'artiste on doive jeter ce pressentiment de la mort. Je conviens, pour excuser quelque peu la cruauté de son pinceau, que la civilisation de cet Orient qu'il a voulu peindre est à la fois splendide et barbare. Je me rappelle le poëte des *Orientales*, disant :

> Il faut au sultan des sultanes,
> Il faut des perles au poignard.

Je sais aussi qu'il a voulu représenter la bête humaine, et qu'il en avait le droit. Pour l'artiste, la bête humaine me semble un sujet d'études légitimes. Je crois même qu'il est très-bon, ne fût-ce que pour la moraliser et la rendre moins sauvage, de l'étudier et de la connaître. Je renverrais ceux qui s'en étonneraient à ce que disait le grand Arnauld, ce rigide docteur de la grâce, pour excuser Racine d'avoir peint l'amour criminel de Phèdre,

> Et Vénus tout entière à sa proie attachée.

Mais je l'avoue, je ne crois pas qu'il soit bon, en aucun temps et surtout au temps où nous sommes, de rechercher les images de la cruauté et de les reproduire sans cesse.

Vous avez vu l'*Achille* de Regnault, quand sa mère lui apporte ses armes; un ardent désir de vengeance, la soif du meurtre lui fait abandonner le corps de Patrocle et il va saisir ces armes pour mettre à mort Hector. Vous n'avez pas vu, mais vous auriez pu voir, si Marseille l'avait permis, le tableau de *Judith*. La Judith d'Henri Regnault ressemble un peu trop à sa Thétis, mais elle est plus humaine que l'Achille. Elle entre dans la tente, comme la mère du héros, à droite du spectateur, debout, majestueuse, fière. Sur un lit, à gauche, comme Achille et le cadavre de son ami, est couché Holophernе, bête humaine si jamais il en fut, ivre-mort et jeté en travers de la toile. La tente est sombre, elle est remplie de mille points brillants où la lumière s'accroche en passant; des étoffes, des armes, sont jetées çà et là; Judith elle même est vêtue d'une jupe noire et d'une ceinture qui laisse découverts les bras et les épaules, et sur laquelle frissonnent des lames d'or et d'argent; elle a des pierreries aux doigts de mains et des pieds; elle tient le couteau, on sait bien qu'elle frappera plus tard, mais il semble qu'elle tarde, qu'elle hésite à frapper. Il y a là un sentiment plus humain qui ne se retrouve pas au même degré dans les autres tableaux du jeune maître.

Ainsi, la Salomé,—Henri Regnault l'a écrit lui-même,—c'est la férocité caressante, la férocité de la panthère noire. Vous vous souvenez aussi de cette sentinelle marocaine qui attend un homme, debout, derrière un rideau, la main sur la détente d'un fusil. On pourrait donner à ce tableau cette épigraphe, qui malgré sa brusque brièveté est un hémistiche de Racine :

> Et s'il sort, il est mort...

En effet, si l'homme sort, vous pouvez être tranquilles, la sentinelle le tuera immédiatement.

C'est toujours la même pensée; il y a ici la consigne sans humanité, sans pitié, la consigne qui n'est que la consigne. Et enfin l'exécuteur de Tanger qui essuie avec tant d'insouciance sur son propre vêtement le sang de celui qu'il vient de mettre à mort, que représente-t-il? C'est encore là un homme à qui on a dit : Tue, et qui a tué avec la plus complète indifférence; peu lui importe que la victime ait été innocente ou coupable : il ne s'en est pas informé; il n'y a pas trace en lui du sentiment du juste et de l'injuste, et nous assistons à la destruction de la vie par la consigne aveugle. Décidément, ce genre de sujets me paraît tenir un peu trop de place dans l'œuvre de Regnault. Je crois qu'il y a là un peu l'effervescence de la jeunesse, un peu trop de goût pour ce que les Anglais appellent l'art *sensationnel*. Il a voulu nous faire frissonner, eh bien soit! frissonnons un peu; mais non pas constamment, de tableau en tableau, dans la même galerie.

Je crois cependant qu'il avait dépassé cette manière barbare, et qu'il n'y serait pas rentré. Lafontaine dit quelque part des enfants : « Cet âge est sans pitié. » Eh bien! il y a un peu trop de jeunesse, si ce n'est d'enfance dans ce goût du meurtre et du carnage, et je pense que si Regnault était revenu vivant de Buzenval, il aurait été rassasié de sang et de morts, et aurait représenté autre chose. Il n'aurait pas été moins grand, il n'aurait pas moins touché, moins ému dans des œuvres d'un autre genre. J'en veux pour témoins ceux de ses tableaux qui n'ont pas ce caractère.

Tout a été dit sur le portrait de Prim, je ne m'y arrêterai pas longtemps. Le cheval est un peu trop exubérant; j'ai bien vu de ces énormes chevaux d'Espagne, à la longue crinière, mais ici le peintre a un peu trop ajouté à la nature. La main du cavalier qui tient si fermement les rênes, son attitude un peu rejetée en arrière, la pâleur des traits — qui paraît n'avoir pas flatté le modèle,— la grande élégance de la figure, la foule qui s'agite dans le fond, et dont l'enthousiasme contraste avec les préoccupations tout autres du chef, offrent un si heureux ensemble que je n'ai pas le courage de blâmer le peintre et la méthode qu'il a employée. Cette méthode qui consiste à donner un cheval tout noir, un uniforme qui est d'une couleur presque neutre et une figure pâle au principal personnage, et à mettre tout le mouvement et toute la couleur dans les accessoires, ne serait pas un bon système à suivre. Il vaut mieux d'ordinaire que la couleur, le mouvement, soient attribués à la figure principale; mais ici nous devons pardonner à l'artiste d'avoir fait presque un chef-d'œuvre. Un autre petit tableau qui n'a rien de cruel, mais qui est bien marocain, bien africain, et qui pour ma part me ravit, c'est le *Départ pour la fantasia*. Ici, l'harmonie de l'idée, de la couleur et du mouvement est complète. Tout est charmant, accompli. C'est une perle. Cette rue mon-

tante de Tanger, cette perspective, ces boutiques, ces femmes qu'on aperçoit dans le lointain, ce cheval plein de fougue et d'ardeur qui descend la rue caparaçonné de rouge, ce cavalier si bien posé sur sa selle, si libre dans ses mouvements, gesticulant avec tant de verve, et ce jeune homme qui court à côté de lui, si svelte, si agile, si attentif à l'ordre qu'il reçoit !... Il m'a fait penser à ces coureurs que j'avais vus au Caire, et qui, bras et jambes nus, le torse enveloppé comme d'un nuage de mousseline blanche, courent devant les voitures avec une grâce et une liberté de mouvements merveilleuse, avec une impétuosité et une légèreté incomparable. En voyant ce jeune *seis*, je me dis : Le cavalier pourra mettre son cheval au galop, le coureur ne se laissera pas distancer; il y a tant de prestesse dans ce corps nerveux et bien découplé, tant de souplesse vigoureuse dans ces jambes sèches et fines, qu'il sera toujours là, prêt à donner au maître les cartouches dont il aura besoin. — Voilà un des aspects originaux, aimables, nullement cruels de la vie d'Afrique, et il n'y a rien là de ce qui, dans d'autres compositions, a pu nous paraître un peu brutal, un peu choquant; il n'y a là rien de malsain. Quand je parlais tout à l'heure de ce qu'a de regrettable, surtout pour notre époque, le spectacle de la barbarie, le spectacle d'une civilisation à la fois raffinée et atroce, ma parole se faisait l'écho, non-seulement de la pensée que m'a inspirée l'œuvre de Regnault, mais aussi de ce que je connais de ses projets les plus anciens.

Il fut un temps dans sa jeunesse où il rêvait un grand tableau qu'il n'a pas exécuté. C'était une fête d'Elagabale. Le César, adolescent féroce, aurait lâché des lions et des tigres dans une salle de festin remplie de gens de sa cour, et du haut d'une terrasse il les aurait regardé avec une certaine satisfaction déchirer et mettre en pièces ses convives. Un maître lion aurait bondi d'un seul élan jusque sur la table. Et de là, véritable César, souverainement impassible, il aurait regardé avec dédain la façon dont les autres animaux déchiraient et se disputaient les membres des convives.... J'avoue que j'aime autant que ce tableau n'ait pas été peint.

Plus tard il rêva une autre composition qui devait avoir pour théâtre, dans sa pensée, un palais arabe dont il aurait emprunté aux souvenirs de l'Alhambra la magnifique et pompeuse architecture. Au fond, une immense porte bleu et or comme celles qu'il a représentées dans une de ses plus resplendissantes aquarelles, devait s'ouvrir pour laisser passer le roi maure, indifférent, froid, ennuyé, tandis que ses serviteurs, les chefs de son armée et de sa cour lui auraient offert les dépouilles d'un royaume européen. Maigres dépouilles, consistant en une épée, une tête coupée et des captives. Vous voyez d'ici la pompe orientale. La variété, le faste des accessoires, des costumes, devait être très-grand; mais, comme représentation de la cruauté asiatique, le peintre se contentait de la tête de l'ennemi vaincu.

Je crois qu'il se serait contenté plus tard de bien moins encore. Il avait de grands projets; je vous ai montré comment il avait réalisé l'harmonie des couleurs vives à un degré que personne n'avait atteint avant lui. Mais ce qu'il avait fait jusque-là n'était que pour dresser sa main, pour s'exercer, pour apprendre à traduire sa pensée; je dois faire entrevoir maintenant quel parti il espérait tirer des matériaux qu'il avait accumulés, de tout ce qu'il avait vu, de l'éducation artistique qu'il s'était donnée. Je vous ai dit, il y a un moment, qu'il avait en vue la peinture décorative, mais il la concevait sur le plan le plus vaste et le plus grandiose. Il se rappelait Orcogna à Pise, couvrant de ses fresques une partie du Campo-Santo, Raphaël décorant les salles du Vatican, et Michel-Ange les voûtes de la chapelle Sixtine, cette merveille de la peinture. Eh bien ! il voulait, lui aussi, représenter sur les murs de quelque grand édifice de vastes épopées historiques, qui lui auraient permis d'exprimer tous les aspects de la lumière, de la couleur, de la vie, de la nature et de l'humanité.

Vous savez qu'il s'agissait pour lui d'entrer dans une vie plus calme. Il comptait s'établir à Paris. Il allait se marier, et il rêvait avec sa fiancée l'édifice qu'il devait bâtir, la maison qu'il devait habiter et dont il voulait faire plus qu'un musée. Il y a quelque chose de bien touchant à voir cette fougue excessive, cette effervescence exubérante de ses premières années se régler et se diriger vers un grand but; à voir ce jeune homme, qui avait eu tant de peine à se contenir et à se dominer, se transformer comme il l'a fait. Ses amis disent qu'après avoir été d'une impétuosité irrésistible pendant sa première jeunesse, il était devenu pendant un temps taciturne, concentré; il se recueillait, méditant, cherchant, observant.

Enfin, un temps nouveau paraissait s'ouvrir pour lui. Il semblait toucher à la réalisation de ses grandes pensées, de ses grands désirs; il sentait naître en lui le génie qu'il avait toujours poursuivi et dont il attendait de grands effets. L'homme est digne que nous disions de lui, — après avoir reconnu dans ses œuvres certaines tendances qui, à notre avis, pourraient ne pas être bonnes ni moralisantes, — que ses sentiments étaient devenus plus sévères et plus doux.

Vous avez peut-être rencontré dans quelque feuille publique un écrit qu'il avait tracé confusément au crayon avec quelque incohérence de plume et de style, et qu'on a trouvé sur son cadavre. Dans ces lignes, il tirait la moralité du grand désastre dont il allait être, — le lendemain peut-être, — une des plus nobles victimes, et voici quelle conclusion il tire de nos défaites et des cruelles épreuves par lesquelles a passé la patrie. C'est le testament moral d'un mort, et d'un mort qui était appelé au génie.

« Nous avons perdu beaucoup d'hommes; il faut les refaire, et meilleurs et plus forts. La leçon doit nous servir. Ne nous laissons plus amollir par des plaisirs trop faciles. La vie pour soi seul n'est plus permise. Il était, il y a quelque temps, d'usage de ne plus croire à rien qu'à la jouissance et à toutes les passions mauvaises. L'égoïsme doit fuir et emmener avec lui cette fatale gloriole de mépriser tout ce qui était honnête et bon. Aujourd'hui la République nous commande à tous la vie pure, honorable, sérieuse. Nous devons tous payer à la patrie, et, au-dessus de la patrie, à l'humanité libre, le tribut de notre corps et de notre âme. Ce que les deux peuvent produire ensemble, nous le devons. Toutes nos forces doivent concourir au bien de la grande famille, en pratiquant nous-mêmes et en développant chez les autres les sentiments d'honneur et l'amour du travail. »

C'est un bien grand honneur pour ce jeune artiste, avec toute l'ardeur de son caractère, avec toute la fierté de son enthousiasme, d'avoir écrit ces mâles paroles. Je dis que cet homme était mûr, que cet homme, s'il avait vécu, aurait produit des œuvres plus fortes, plus grandes, plus complètes que toutes celles que nous avons de lui. Non-seulement il avait le beau dessin, la couleur qui éblouit et qui charme le regard, mais il avait les grands sentiments, les pensées morales

et patriotiques ; nous allions trouver en lui l'art qui féconde, qui moralise ou qui console parce qu'il nous rend meilleurs, et c'est celui-là dont nous avons besoin.

Henri Regnault est perdu pour nous; mais, dans ma conviction, — je sais que ce que je vais vous dire n'est peut-être pas le sentiment de tous, mais c'est trop le mien pour que je ne le dise pas, — dans ma conviction, ces âmes fortes et lumineuses ne peuvent pas être anéanties par une balle prussienne. Ces âmes-là, quand leur temps est venu, dans ce monde, recommencent ailleurs la même chose, le même développement. Il n'y a qu'une lumière, vous pouvez le demander aux chimistes qui analysent celle du soleil ; ces âmes vont de sphère en sphère et de monde en monde poursuivre cette réalisation passionnée du beau et de l'idéal qu'elles ont cherchée sur la terre. Regnault est mort grand artiste : il revit grand artiste; il poursuit ce développement de lui-même, cette recherche ardente dont la vérité est le but; il a pour continuer cette grande œuvre des instruments nouveaux, des organes supérieurs à ceux que nous possédons ici. (*Applaudissements.*)

Quant à nous, séparés de lui, il nous reste maintenant à comprendre les devoirs qui résultent pour nous de ce grand deuil. Il faut le venger, et par le venger je n'entends pas, vous le comprenez, la guerre, la violence, qui aujourd'hui serait insensée. Il s'agit d'autre chose; il s'agit de le venger en le continuant, en le remplaçant. Il y a ici, je l'espère, des artistes, des artistes jeunes; je leur dirai, comme on aurait pu le dire aux soldats de la patrie au milieu desquels il est tombé : Serrez les rangs, un homme est tombé qui tenait une grande place; serrez les rangs et remplacez-le. Et pour cela, — je désire qu'on me comprenne bien, — je ne demande pas qu'on l'imite. A ce propos, je dirai même que j'ai lu quelque part, avec une sorte de peur, qu'il y aura au prochain Salon une quantité de femmes debout ou assises devant des rideaux jaunes. J'en frissonne d'avance. — Ce n'est pas cela qu'il s'agit de faire; il ne s'agit pas de copier, de singer ce qu'il a fait, mais de faire ce qu'il voulait faire, d'entrer dans cet idéal si grand, si généreux, de se pénétrer de sa pensée et de la réaliser. Voilà un noble but pour les artistes.

Qu'on me permette, en finissant, un souvenir de Berlin. Il y a à Berlin un grand musée qui s'appelle le « nouveau ». Il a été élevé de 1843 à 1855 : remarquez ces dates bien antérieures à la guerre. On pénètre dans les galeries du Musée par un escalier monumental et immense. Les murs en sont couverts de peintures d'une véritable valeur, où Kaulbach a représenté quelques-unes des grandes scènes de l'histoire du genre humain. Quatre législateurs sont figurés entre ces vastes compositions : Moïse, Solon, Charlemagne et Frédéric II. A ces quatre grands législateurs correspondent quatre grands pays : pour Moïse, c'est l'Égypte ; pour Solon, c'est la Grèce; pour Frédéric II, c'est l'Allemagne ; pour Charlemagne... ce n'est pas la France, c'est l'Italie. Quant à la France, dans cet immense péristyle du Musée de Berlin, on n'en a pas entendu parler. Il est possible que ce pays-là existe et tienne quelque place dans l'histoire du passé; mais on ne lui reconnaît nulle importance en comparaison des autres. Vous me direz que c'est là une impertinence prussienne, mesquine, ridicule, et qui a contre elle toutes les gloires de nos siècles passés. Sans doute, mais je voudrais que l'avenir lui donnât un démenti plus accablant encore, la rendît plus ridicule et plus odieuse que jamais. Je voudrais que notre patrie, vaincue, écrasée, se relevât avec un tel éclat, qu'il fût impossible à toute personne ayant l'ombre du bon sens de ne pas se dire : « Il manque quelque chose à ce Musée de Berlin. Il y manque quelques-uns des plus incontestables titres de noblesse et de gloire de l'humanité. » Je voudrais que la France fût beaucoup plus grande qu'elle n'a été, que nous donnassions à ce génie français si vif, si éveillé et si fécond, la solidité, le sérieux, la suite, la sagesse, la moralité, qui trop souvent lui ont manqué; et alors je dirais sans crainte à nos ennemis vainqueurs et qui se sont montrés si peu magnanimes dans leur victoire, le mot de Henri Regnault qui les condamne : « Le succès ne suffit pas. » (*Applaudissements.*)

Et ensuite, à nous tous, à vous comme à moi, je redirais non-seulement qu'il nous faut être dignes de la gloire de nos ancêtres et de nos prédécesseurs, mais qu'il nous faut être à la hauteur de la tâche terrible du moment présent, et que si *noblesse oblige*, de pareils deuils et de pareilles défaites obligent aussi! (*Applaudissements prolongés.*)

LES CLASSES AGRICOLES EN ANGLETERRE (1)

Entre l'Angleterre du XVe siècle et celle du XIXe il y a assurément bien des différences; mais le contraste n'est sur aucun point plus surprenant qu'entre la manière dont le sol était alors divisé et exploité, et celle dont il l'est aujourd'hui. Au XVe siècle, d'après l'autorité du chancelier Fortescue, l'Angleterre était connue et admirée de l'Europe entière pour le grand nombre des propriétaires qu'elle contenait, et pour la prospérité florissante dont jouissaient ses habitants. « Le pays, dit-il, était alors si riche en propriétaires fonciers que dans le moindre hameau on trouvait régulièrement un chevalier, un écuyer ou un de ces propriétaires que l'on appelle franklins. A côté ou au-dessous d'eux étaient d'autres hommes également possesseurs d'une étendue plus ou moins grande de terrain... Il n'y a pas d'autre royaume qui soit disposé de cette sorte. Car si l'on voit ailleurs de grands propriétaires, on ne les voit pas vivre ainsi en bon voisinage, et l'on n'y voit pas non plus le sol divisé entre tant de possesseurs. » Deux siècles plus tard, suivant le témoignage de Grégoire King, les petits propriétaires forment encore une classe fort considérable. En 1688, il y a en Angleterre 40 000 familles « de propriétaires de la classe élevée », et 140 000 « de la classe inférieure », en tout 180 000 familles possédant des biens-fonds. Et cela, bien entendu, sans compter la noblesse

(1) D'après *La grande propriété et ses effets moraux, sociaux et économiques*, par David Syme (*Landlordism. Its moral, social, economical effects*, by David Syme). — La *Revue* a suivi avec curiosité, depuis quelques mois, le mouvement discret d'abord, aujourd'hui violent, qui s'est produit en Angleterre, parmi les classes agricoles. Elle a publié un discours de lord Derby qui pressentait la grève dont nous sommes témoins; elle analyse aujourd'hui un travail fort considérable, fort remarqué chez nos voisins, et dont les idées sont, croyons-nous, destinées à exercer quelque influence sur la crise inévitable dont l'Angleterre agricole va être le théâtre. M. Syme est un des économistes les plus considérables de son pays, il est un des principaux collaborateurs des revues trimestrielles de l'Angleterre, de ces recueils qui ne contiennent guère que des travaux de fond et des études consciencieuses.

qui renferme 16 560 familles, toutes propriétaires. Or, d'après King, l'Angleterre d'alors se composait en tout de 849 000 familles, ce qui donne pour cette date 1 famille de propriétaires sur 4. Quel contraste avec l'état de choses actuel ! A l'heure qu'il est, la moitié du sol de l'Angleterre est entre les mains de 150 propriétaires, et en Écosse 19 millions et demi d'hectares appartiennent à 12 propriétaires.

Ces faits impliquent un changement social profond et posent à l'esprit du penseur la question suivante : « Ce changement a-t-il été profitable ou nuisible ? » La réponse à cette question n'est malheureusement pas favorable.

I

Ce n'est pas par une coïncidence fortuite que la naissance du paupérisme en Angleterre date de la même époque que l'extinction des petits propriétaires et des petits fermiers. Le rapport entre ces deux phénomènes sociaux est celui de cause à effet. Sans doute, dans la vieille Angleterre, la noblesse possédait des propriétés foncières énormes, mais elle ne monopolisait pas, à son profit, tout le sol. Entre les grandes propriétés il y avait quantité de petits domaines cultivés par une classe de petits fermiers indépendants ; et d'autre part, de vastes étendues de terrain étaient réservées par l'État en faveur du peuple. C'est vers le milieu du xve siècle que ce travail d'absorption des petites propriétés par les grandes commença. Vers la même date la laine commença à être fort demandée sur le marché. La laine anglaise jouissait d'une réputation européenne, et on la payait si cher que les propriétaires trouvèrent plus de profit à convertir leurs champs en pâturages. Or le pâturage exige naturellement moins de travail que la culture, et des milliers de travailleurs furent brusquement privés de leur gagne-pain. Lorsqu'on leur reprochait cette façon d'agir et les suites fâcheuses qu'elle entraînait, les propriétaires répondaient en professant une doctrine fort à la mode aujourd'hui : « Est-ce que nous ne sommes pas libres chez nous? » Il en résulte que d'énormes bandes d'honnêtes laboureurs allèrent mendier de quoi vivre, et parcoururent le pays en vivant de charité. La rage d'élever le bétail prit même des proportions telles que la législation dut intervenir pour la réprimer : en 1489 une loi est publiée qui déclare que la propriété ne peut servir au profit exclusif du propriétaire, qu'il n'a pas le droit d'en user au détriment de ses semblables ; cette loi décide que les fermes devront conserver pour la culture une étendue minimum de terrain, et elle menace ceux qui contreviendraient à cette injonction de saisir la moitié de leurs profits. Sous Henri VIII un décret royal interdit de posséder plus de deux fermes et plus de 2 000 moutons. Ignorance révoltante, dira-t-on, des éléments de l'économie politique ! Quoi qu'il en soit, la concentration du sol en un nombre de plus en plus restreint de propriétaires finit par réduire au delà de toute mesure la petite propriété. Les biens communaux, eux-mêmes, commencèrent à disparaître. De 1670 à 1867, sept millions d'arpents de biens communaux ont été absorbés par les *actes de clôture* (1). A mesure que la grande propriété allait se développant, le paupérisme suivait un développement parallèle, et sous le règne d'Élisabeth déjà il était comme une institution, il avait son code et ses lois.

Voyons maintenant les effets produits par ce bouleversement social sur les classes agricoles, sur la vie de ceux qui n'ont pas encore été arrachés à la culture du sol. Le chancelier Fortescue nous dépeint, sous les plus riantes couleurs, l'existence du fermier au bon vieux temps. Aujourd'hui c'est une décadence profonde, un abêtissement prodigieux. Quelques faits suffiront pour montrer, dans tout ce qu'elle a d'affligeant, la situation du paysan anglais moderne. En 1863 le conseil privé résolut d'ouvrir une enquête médicale sur la nourriture des classes pauvres de l'Angleterre : elle eut lieu durant la disette de coton du Lancashire, qui entraîna par un contre-coup fatal un grand nombre d'affections épidémiques nées des privations de la misère. Le résultat de cette enquête fut d'établir que le cinquième de la population agricole vivait d'une nourriture qui ne contenait pas le *minimum* de carbone nécessaire à la santé !...

Si la condition physique de l'agriculteur laisse à désirer, que dire des conditions morales et intellectuelles où il végète ? Ne lui parlez pas d'économie ni d'éducation. Il n'a pas d'ambition, parce qu'il n'a pas d'espérance. Les privations physiques entraînent fatalement la dégradation morale. Les faits sont là, malheureusement, nombreux et éloquents pour confirmer cette thèse. Mille documents officiels, mille témoignages privés, mais venant d'autorité peu suspecte, constatent que le pays a atteint un degré de dépravation déplorable. Le *cottage* du paysan se compose quelquefois de trois chambres, le plus souvent de deux seulement, dans un grand nombre de cas il n'en conserve même qu'une qui sert, jour et nuit, de résidence à la famille tout entière. Dans une chambre petite il n'est pas rare de voir dormir ensemble les parents, les fils et les filles ; parfois même dans cet unique réduit, loge, moyennant une rétribution modique, quelque garçon de ferme étranger à la famille. Il est aisé de deviner les effets produits par cette promiscuité d'habitation : dans certaines paroisses le nombre des enfants naturels passe celui des enfants légitimes. Lorsque cette situation fut révélée au public des lecteurs, il s'y montra d'abord sensible ; il sollicita les grands propriétaires d'y aviser et de remédier à ce scandale, mais les propriétaires ne virent pas les choses sous le même jour et firent la sourde oreille. Pendant des mois entiers la presse se passionna pour cette question et ne cessa d'y revenir en de continuels articles. Et puis on se blasa, et le *Times*, qui avait pris une part très-vive aux attaques contre les propriétaires, reconnut tout à coup que le sujet était démodé. Il y a de cela des années; mais, depuis, rien n'a été tenté pour corriger les abus. Au contraire, à cette ancienne cause de démoralisation il s'en est ajouté une nouvelle : je veux dire le système infâme de la presse (*gang-system*). De jeunes enfants des deux sexes, sous la direction d'hommes peu respectables, sont menés de ferme en ferme pour y exécuter les travaux dont ils sont capables ; le jour ils travaillent ensemble dans les champs, la nuit ils sont couchés pêle-mêle sous des hangars et dans les communs. L'œuvre de démoralisation commencée au cottage se poursuit ainsi et s'achève dans les champs.

(1) *Enclosure acts*. Actes qui concèdent aux grands propriétaires le droit d'englober, par un achat, les petites propriétés voisines de la leur.

II

Outre la démoralisation de l'agriculteur, et le développement du paupérisme et du crime, le système agricole anglais produit un autre effet désastreux. D'après la loi anglaise, le sol appartient à la couronne. Lorsque la couronne en investit, à l'origine, ses sujets, elle les soumit en retour à certaines conditions, à des redevances, à l'obligation du service militaire, et elle se réserva le droit de reprendre le sol concédé, si ces conditions n'étaient pas consciencieusement remplies. A cette époque le sol était, pour l'État, l'unique source de revenu. C'est du sol que l'État tirait de quoi secourir le pauvre, faire respecter la justice, suffire aux dépenses militaires ; bref le sol était l'unique matière imposable.

Le système féodal avait, à défaut d'autres mérites, un fond d'équité, et l'on n'en peut dire autant du système qui l'a remplacé. Le service militaire était jadis un impôt attaché à la possession du sol ; les propriétaires fonciers étaient, à vrai dire, de simples fermiers de la couronne. Maintenant qu'un vaste système de contributions a succédé à l'organisation féodale, le propriétaire foncier ne porte plus la charge qui lui était primitivement, et en toute justice, dévolue ; il a su adroitement en faire passer le fardeau sur les épaules du peuple, et, comme il est législateur en même temps que propriétaire, il n'a pas de peine à faire donner aux procédés dont il use la sanction de la loi. Il a commencé par substituer à l'obligation du service militaire une redevance pécuniaire, et puis il a décrété que cette redevance serait insignifiante ; ce qui oblige à la compléter par d'autres contributions.

Le paupérisme, dans l'acception moderne du mot, n'existait pas sous le régime féodal. Les pauvres étaient secourus alors, mais ce n'était pas de l'argent des contribuables. Le seigneur veillait à ce que les pauvres qui se trouvaient sur ses terres ne fussent pas dénués de tous moyens de subsistance ; c'était un devoir formel et qu'il remplissait avec zèle. Aussi, qu'arriva-t-il, lors de la transition de ce régime au régime moderne ? Les propriétaires procédèrent avec habileté, ils n'abolirent pas ouvertement l'antique usage qui leur imposait de secourir leurs pauvres ; mais ils leur rendirent le séjour sur leur domaine impossible, en rasant leurs pauvres demeures et en les obligeant à chercher un gîte dans le village le plus voisin.

Un autre défaut du système agricole actuel, c'est que, à mesure que la valeur du sol augmente, le sol n'est pas imposé en proportion de cette augmentation de valeur. Si, sous le régime féodal, malgré toutes les imperfections de la culture, le sol suffisait à défrayer toutes les dépenses de l'État, pourquoi n'en serait-il pas de même en notre siècle où la science arrache à la terre combien plus de produits qu'autrefois ! On objectera sans doute que la population s'est singulièrement multipliée depuis l'époque dont je parle ; que les agriculteurs ne forment plus aujourd'hui qu'une classe restreinte de la société ; et qu'il n'y a point de raison pour dispenser les commerçants et les industriels, par exemple, de contribuer, pour leur part, aux dépenses nationales. Nous admettons ces raisons ; mais nous répondons à notre tour, à ceux qui les invoquent, que la valeur du sol a augmenté dans la même mesure que la population, que cet accroissement de population a donné au sol une valeur nouvelle, que le sol est aujourd'hui aussi capable que jamais de suffire à sa tâche (1). On nous dira encore : Mais si le sol a gagné en valeur, ce sont les propriétaires qui ont produit ce changement. Cela n'est malheureusement pas vrai, d'une vérité générale du moins. Le plus souvent ce sont les fermiers qui, lorsqu'ils peuvent obtenir un bail de longue durée, consacrent leurs efforts et leur argent à l'amélioration de la terre, ou bien ce sont des sociétés qui se forment pour exécuter des travaux d'utilité publique, des routes, des canaux, des chemins de fer, et qui multiplient ainsi la valeur du sol avoisinant ; ou bien encore c'est le gouvernement qui, comme en France et en Belgique, produit le même résultat, en faisant accomplir les mêmes travaux.

Mais à côté de ces manières artificielles d'augmenter la valeur du sol, il y a pour cette valeur une cause d'accroissement naturelle. Là où il n'y a pas de population pour consommer les produits de la terre, ni de moyens de transport pour expédier ces produits ailleurs, toute dépense affectée à l'amélioration du sol serait en pure perte, et le sol n'aurait aucune valeur. C'est la population qui donne sa valeur au sol. Sans population il n'y a pas de marché, et sans marché la terre est une non-valeur. Plus le marché est rapproché de votre terre, plus elle aura de prix. Dans les États occidentaux de l'Amérique, le sol est à bon marché parce que la population est rare ; plus vous avancez vers la mer, plus la population augmente, plus la terre gagne en valeur. En Australie, le sol dans le voisinage des centres populeux vaut de 7 schellings à 20 schellings l'acre : le même sol, dans les mêmes conditions, à mesure qu'on s'éloigne des marchés, descend à deux et trois *pences* l'acre. Il résulte de là que c'est la population, — et la population seule, — qui fait le prix de la terre.

Le propriétaire n'a pas besoin de consacrer 1 schelling à l'amélioration de son domaine, il peut le négliger impunément ; sa terre augmente en valeur en dépit de son insouciance, par le seul fait de l'accroissement de la population. Le fermier, à son tour, ne pourrait pas payer un loyer élevé s'il ne tirait des produits du sol un prix correspondant. C'est donc sur le consommateur que retombe le fardeau des gros loyers ; c'est le consommateur qui, dans notre législation actuelle, paye à l'État ce que le propriétaire lui doit.

J'arrive à un troisième et non moins déplorable effet de notre système : c'est l'état de stagnation, de langueur, où végète l'agriculture anglaise. Elle est loin d'avoir accompli les mêmes progrès que l'industrie. L'Angleterre fournit l'univers entier des produits de ses ateliers, elle ne peut arracher à son

(1) Grégoire King évalue en 1868 la population de l'Angleterre et du pays de Galles à 849 000 familles ; il compte en moyenne cinq personnes et demie par famille, ce qui donne un total de 4 667 500 habitants. Il décompose comme suit le revenu annuel de la propriété foncière à la même date. — Revenu du sol : 10 000 000 de livres, bâtiments agricoles, 2 000 000 de livres ; *biens* divers, 1 000 000 de livres. Total, 13 000 000 de livres. D'après le recensement de 1861, la population de l'Angleterre et du pays de Galles était de 20 061 725 habitants, et la cédule A, celle qui est relative à la propriété foncière, de l'impôt sur le revenu assignait au sol à cette date une valeur de 120 069 903 livres. De l'une de ces époques à l'autre, il y eut donc un accroissement de population de 429 pour 100 et un accroissement de 923 pour 100 dans la valeur du sol ; c'est la différence de 1 à 2 et même davantage.

sol une nourriture qui suffise à sa population. L'Angleterre qui, il y a quelques siècles, exportait des céréales sur une très-vaste échelle, est aujourd'hui le pays du monde où l'importation du grain est le plus considérable. En moins d'un siècle, la France a quadruplé ses produits agricoles, tandis que l'Angleterre, — d'après les autorités les plus sérieuses, — produit aujourd'hui environ deux millions d'hectolitres de grain de moins qu'en 1770, du temps d'Arthur Young. Il est impossible d'apprécier dans toute son étendue, dans toutes ses conséquences, la situation actuelle de l'agriculture. Nous ne pouvons raisonner que par analogie ; nous savons les effets d'une mauvaise récolte, l'influence qu'elle exerce sur le taux de l'escompte, l'atteinte qu'elle porte au crédit national, les obstacles qu'elle met aux grandes entreprises, la baisse qu'elle fait subir aux salaires. Bonne récolte, au contraire, signifie nourriture à bon marché, crédit facile, entreprises nouvelles, demande de travailleurs et salaires élevés. Si ce sont là les résultats d'une bonne récolte, que sera-ce donc d'une succession de récoltes ! Il n'y a pas de raison, en ce moment, pour que l'Angleterre ne produise pas la nourriture nécessaire à ses habitants : ce n'est pas le sol qui fait défaut, car des 77 500 000 acres qui forment le terrain du Royaume-Uni, il n'y en a que 45 500 000 qui soient en culture ou en pâturage permanent, les 32 autres millions sont incultes, bien que la moitié au moins puissent être cultivés avec profit. Ce n'est certes pas non plus le capital qui manque : il y a d'énormes espaces dans le Canada, en Australie et dans les autres colonies où le capital anglais s'est placé à raison de 40 et de 50 livres par acre, et qui fournissent aujourd'hui de leurs produits le marché de l'Angleterre. Sont-ce donc les bras qui manquent au travail? Dieu sait que non ! Il y a en ce moment 150 000 pauvres qui ne demandent qu'une occupation honnête et profitable. Songez à ce que produirait cette masse d'hommes ! Et ce n'est pas tout : à cette armée de travailleurs inoccupés, il faut ajouter la foule des laboureurs sans position fixe qui s'en vont par les chemins demander du travail et n'en trouvent guère que la moitié de l'année; il faut ajouter les prisonniers, les criminels ; le tout ensemble monte à un chiffre qui n'est guère loin d'un million. Or, la production augmentée par ce concours nouveau entraînerait la baisse des prix. Faut-il donc étouffer la production pour que les prix restent au niveau où ils sont? N'est-ce donc rien que de mettre les moyens de subsistance à la portée de milliers d'êtres qui en sont maintenant dénués? Et la nourriture à bon marché, qui est si nécessaire à la production à bon marché, ne permettrait-elle pas à l'Angleterre, par un heureux contre-coup, de garder sa supériorité industrielle, aujourd'hui compromise par la trop grande cherté des marchandises?

Le système actuel constitue, de plus, un monopole injustifiable en une ère de liberté, un despotisme déplorable dans un État libre. On ne se rend pas indépendant sous une législation économique qui abandonne à la misère une partie considérable de la population, qui dilapide les ressources nationales, qui permet à quelques égoïstes d'abuser du sol. Le sol n'est pas une propriété comme les autres, on ne peut pas en acquérir à son gré, ni en user à sa fantaisie. Or, chez nous, le propriétaire foncier est investi d'un pouvoir arbitraire, plus que souverain. Le monarque est censé régner pour le bien de son peuple, le propriétaire règne pour son seul plaisir et son seul profit. Il peut, si bon lui semble, transformer brusquement tout un comté en une solitude, des champs cultivés en un désert. Il peut chasser, sans plus de façon, d'une vaste étendue de terrain, la population qui l'habite. Au commencement de ce siècle, quinze mille personnes de tout sexe et de tout âge, sans l'avoir en rien mérité, furent bannies de leurs demeures par un caprice seigneurial. Et cette barbarie se couvrit de l'autorité de la loi ! Si un propriétaire peut agir de la sorte, ils le peuvent tous, et dès lors où tracer la limite? où s'arrêtera leur fantaisie? Si les propriétaires ont, comme ils le prétendent, le droit d'en user, à leur guise, avec le sol qu'ils possèdent, le peuple anglais est entièrement à leur merci ; ils sont les maîtres absolus de la situation.

III

Ainsi le paupérisme s'est développé à mesure que se développait la grande propriété; en même temps ses classes agricoles étaient réduites à une situation matérielle déplorable ; les classes pauvres, chassées de la campagne dans les grandes villes et y vivant dans la détresse et dans l'ignorance, deviennent de plus en plus la proie de la maladie et des passions criminelles ; le revenu du sol, détourné de sa destination primitive et naturelle, a été confisqué par les propriétaires à leur profit personnel, pour le plus grand dommage du public à qui incombe aujourd'hui la tâche d'augmenter les recettes de l'État. Nous avons prouvé, en outre, que le sol ainsi confisqué a été cultivé avec négligence, et qu'il produit beaucoup moins que dans d'autres pays. En un mot, le système en vigueur n'a profité ni aux propriétaires, ni aux fermiers, ni aux producteurs, ni aux consommateurs. Au point de vue social comme au point de vue économique, ce système est désastreux.

Ces conclusions se trouvent confirmées par l'étude de l'histoire. Partout où ce système a été adopté, partout il a produit les mêmes résultats. A Rome, sous la République, les patriciens s'emparent des petites propriétés, et font ainsi rentrer des champs dans la ville la population rurale appauvrie. De là la naissance d'une classe qui va demander à l'État de la nourrir, d'une classe qui va se livrer au plus offrant, à Marius d'abord, puis à César. Il n'y avait pas de pauvres entretenus par l'État, à Rome, tant que la petite propriété fut en honneur ; il n'y avait pas besoin non plus de faire venir des grains du dehors tant qu'on ne s'avisa pas de mettre en pâturage ce que l'agriculture avait si heureusement exploité. Les mêmes conséquences se produisirent à Rome qui devaient plus tard éclater en Angleterre. Les patriciens, qui réclamaient pour leur caste comme le monopole du sol, s'efforçaient en même temps d'échapper à l'impôt foncier ; et pour le remplacer, on eut recours à des droits de douane sur les importations, à des droits d'excise sur les produits indigènes.

« Sire, écrivait Fénelon à Louis XIV, vos sujets que vous devez aimer comme vos enfants, et qui vous ont toujours montré un attachement si fidèle, meurent de faim. La culture des champs est presque abandonnée, l'industrie est languissante et ne nourrit plus le travailleur. » Telle était la France, un siècle avant la Révolution. Mais la Révolution abolit le droit d'aînesse et morcela la grande propriété, et l'effet produit par là sur l'agriculture tient véritablement de la magie. En un peu plus d'un demi-siècle, la France avait doublé sa population et quadruplé ses produits agricoles.

En Amérique, la Nouvelle-Angleterre au nord, les États de Maryland et de Virginie au sud, furent colonisés presque simultanément par des hommes de même race, parlant la même langue. Dans le sud, le sol fut réparti à la manière anglaise, en vastes domaines. Mais ses colons primitifs ou leurs descendants ne purent tirer aucun parti de ces propriétés énormes sans une armée de travailleurs ; or, le travail libre n'était pas possible en un pays où l'on ne pouvait acheter de terrain pour s'y établir. De là la nécessité de l'esclavage. Au nord, au contraire, ce fut la petite propriété qui fut dès l'abord introduite, et l'esclavage demeura inconnu.

IV

Partout où l'acquisition du sol est facile, le sol est bien cultivé, la population prospère ; partout où la grande propriété est en honneur, la culture languit, la population végète. Cette conclusion à laquelle nous avons abouti doit nous rester présente à l'esprit et nous guider dans la recherche que nous allons faire des remèdes à appliquer, des réformes à introduire. Pour trouver la ligne à suivre, nous n'avons qu'à nous demander : Quel est le système de fermage, quel est le mode de distribution le plus avantageux ?

Dans l'état ordinaire de la société deux conditions sont nécessaires pour que l'exploitation du sol donne tous ses résultats : c'est d'abord que les fermes ne soient pas trop considérables, afin qu'il y ait une concurrence sérieuse de demandes ; c'est ensuite que le fermier jouisse d'une entière sécurité. Ces deux conditions essentielles sont remplies le plus complétement par le système qui permet à l'agriculteur d'être lui-même propriétaire du sol qu'il laboure. L'agriculture, en effet, diffère essentiellement de l'industrie. Le travail des manufactures, pour être fécond, veut être appliqué sur une vaste échelle ; le travail des champs, au contraire, est d'autant plus productif qu'il s'exerce sur une échelle plus restreinte. L'industriel produit à meilleur marché sur une grande échelle que sur une petite, car tout se réduit, pour lui, à une question de machines ; plus ses machines sont puissantes, moins il a de travail et de main-d'œuvre à dépenser. Mais le sol n'est pas une machine qui fonctionne à tant de tours par heure, qui produise en un temps donné une quantité de matière mathématiquement prévue ; il a ses fantaisies et ses caprices, ses périodes de santé et de maladie. Traitez-le généreusement, il se montrera libéral. Chaque parcelle de terre a son caractère et son histoire, et le fermier qui cultive un petit domaine peut tenir compte de ces aptitudes spéciales que le grand fermier ignore, ou ne peut exploiter. Eh bien ! malgré les enseignements de l'expérience, malgré les leçons de l'agriculture comparée, qui prêchent la petite propriété, qui recommandent de laisser le fermier cultiver son propre sol, l'Angleterre n'accorde pas de longs baux aux locataires agricoles, elle ne leur permet pas non plus de devenir à leur tour propriétaires. En général, ce sont des locations à l'année ; aussi les fermiers sont-ils d'ordinaire fort négligents, ils sont d'ailleurs les premiers à le reconnaître. « Nous ne sommes pas des fermiers, me disaient ils un jour, et nous le savons bien ; nous ne faisons que tirer du sol ce qu'on peut lui arracher en n'y faisant pas de frais ; ne sachant pas combien de temps on nous laissera ici, nous nous gardons bien d'augmenter la valeur d'un terrain qui demain peut-être nous sera enlevé. » Peut-on les blâmer de tenir ce langage, et ne ferait-on pas de même à leur place ? Mais quoi ! le grand propriétaire ferme la voie à toutes les innovations fécondes. Il ne veut ni fournir lui-même le capital nécessaire à faire fructifier le sol, ni accorder des garanties qui permettent à d'autres de le fournir ; il ne veut donner à son tenancier ni sécurité, ni argent ; tant qu'il sera le maître de la situation, il faudra renoncer à tout espoir de progrès.

On a proposé un grand nombre de moyens pour donner au cultivateur quelque sécurité ; on peut les réduire à trois principaux. Le premier consiste à faire insérer dans la loi l'obligation pour les propriétaires d'accorder des baux à long terme. Ce serait là sans doute une heureuse innovation, mais elle ne suffirait pas. Longtemps en effet avant l'expiration du bail, dans le cas où il ne devrait pas être renouvelé, le fermier pourrait appauvrir le sol à tel point qu'il lui faudrait des années pour recouvrer son entière fertilité. C'est ce qui arrive partout où le régime des baux est en vigueur, pour le plus grand dommage du propriétaire et du fermier. Le second moyen proposé, c'est d'abolir le droit d'aînesse et de substitution, ce qui rendrait facile la transmission du sol, ce qui lui permettrait, comme à toute marchandise, de passer de main en main et d'arriver forcément entre les mains de ceux qui sauraient en faire le meilleur usage. Ce ne serait encore là qu'un procédé insuffisant, et la difficulté resterait presque entière. D'abord en effet l'achat du sol demeurerait pour le cultivateur tout aussi irréalisable, et puis, quand bien même le sol changerait de maîtres, les droits du cultivateur n'en seraient pas mieux respectés ; enfin, lors même que ce projet réussirait aussi complétement que le rêvent quelques-uns de ses promoteurs, le remède poursuivi serait indéfiniment différé. Voilà bientôt vingt-cinq ans que, pour apaiser la soif de propriété foncière qui tourmentait les Irlandais, Robert Peel fit décider la vente des terres grevées de charges ; le but qu'il croyait atteindre n'est pas atteint encore. La vente des biens confisqués par la Révolution française produisit, sans doute, un changement considérable, mais les circonstances étaient fort différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui chez nous. En France, d'immenses quantités de sol furent mises en vente à la fois, et les classes riches ne pouvant se mettre sur les rangs pour les acheter, pour des raisons qu'il n'est pas besoin de dire, il arriva que les cultivateurs en firent l'acquisition à vil prix. En Angleterre, il n'y a pas beaucoup de terres à vendre, et quand il y en aurait beaucoup, la concurrence serait des plus sérieuses, et ce seraient les classes mêmes où se rencontrent aujourd'hui les grands propriétaires qui en feraient l'acquisition. Un autre plan, qui a été proposé par M. Bright pour l'Irlande, consiste à conseiller au gouvernement d'acheter les domaines des grands propriétaires et de les revendre aux fermiers actuels qui payeraient par versements annuels. Je ne conteste pas les avantages de cette méthode, mais elle offre un grave défaut, celui d'entraîner le fermier à acheter une terre dont le prix passe ses ressources et à consacrer au payement le capital qu'il eût avec plus de profit affecté à l'amélioration du sol. Les effets fâcheux de ce système sont faciles à constater en France où la petite propriété est d'ordinaire grevée d'hypothèques, et où le petit cultivateur est dans la nécessité de payer de gros intérêts pour les avances qui lui sont faites. Il y aurait d'autres objections encore à présenter, et que nous passons sous silence.

Mais il y a un plan beaucoup plus simple, beaucoup plus efficace que les précédents. Que la couronne reprenne possession de toutes les terres du royaume qui se prêtent à l'agriculture et qui n'y sont pas affectées, qu'elle indemnise dignement les possesseurs expropriés, qu'elle donne ensuite ces terrains en lots de 10 à 100 acres, et les donne à bail pour une période de trente ans. A l'expiration de ce bail, évaluez le sol, et s'il a gagné en fertilité, soit par le fait du fermier, soit pour d'autres motifs, accordez un nouveau bail de trente ans, à la condition que le fermier payera, en outre de son ancien loyer, un supplément proportionnel à la moitié de la plus-value que sa terre a gagnée. Voilà qui concilierait tous les intérêts. Le cultivateur aurait ce dont il a besoin, la sécurité et comme un encouragement à ne rien négliger; le petit capitaliste aurait l'occasion d'acquérir une propriété conforme à ses ressources; bref, le maître de la terre (l'État) et le fermier seraient également intéressés à l'amélioration du sol.

Quant aux avantages sociaux de cette méthode, ils sont incalculables. La société anglaise est aujourd'hui divisée en deux classes hostiles l'une à l'autre : ceux qui reçoivent un salaire et ceux qui le payent. D'après le dernier recensement, il n'y a pas moins de 5 millions d'adultes mâles salariés dans la Grande-Bretagne. Comme un adulte représente une famille de quatre à cinq membres, la classe laborieuse ne compte pas moins de 22 000 000 industriels sur une population totale de 29 millions, c'est-à-dire plus des trois quarts. Il y a là un danger qu'il faut regarder en face et qu'il faut s'efforcer d'écarter. Or, il ne peut être dompté que par le rétablissement de l'équilibre social, trop violemment rompu. Vous avez chassé les travailleurs de la campagne, rendez-leur le sol que vous leur avez ravi, ils s'identifieront avec lui, ils mettront leur ambition à le voir prospérer.

Les avantages économiques de cette méthode en surpassent encore l'utilité sociale. Quelque élevé que soit le prix du sol en Angleterre, il est loin d'être arrivé à son *maximum*. Depuis des siècles, nous l'avons vu s'accroître, et il n'y a pas de raison pour que cet accroissement ne continue pas. Or, cet accroissement étant naturel et le pur effet de l'augmentation de la population, l'économie politique s'est demandé jusqu'à quel point le propriétaire a des droits sur cette plus-value de son bien à laquelle il n'a nullement contribué. Grâce au système indiqué plus haut, ce serait le fermier qui profiterait de cette valeur nouvelle de la terre cultivée, et il réussirait à l'augmenter encore, car son exploitation offrant par un long bail des garanties aux prêteurs, il obtiendrait aisément des capitaux. Les millions anglais, qui sont placés au dehors d'une façon souvent si peu sûre, reviendraient à l'intérieur et seraient consacrés à une entreprise nationale. Le drainage à lui seul et d'autres travaux du même ordre occuperaient d'énormes capitaux; 2 millions d'acres seulement sur 77 dont se compose le territoire ont été drainés jusqu'à présent, et ce serait un placement on ne peut plus profitable que de consacrer des millions à poursuivre ce travail.

Si la terre tend sans cesse à s'accroître en valeur, pourquoi l'État n'exploiterait-il pas cette tendance et n'en ferait-il pas une source de revenu? Sous un régime de fermage libéral, le revenu actuel pourrait être doublé, triplé même en vingt ans. Et ce n'est là qu'une appréciation fort réservée, car chacun sait que le revenu de certains fermiers a triplé en quelques années par suite du drainage seul. Il y a donc là une source de revenu toute nouvelle, et voyez-en les effets. L'État pourrait, grâce à ces ressources inespérées, inaugurer sérieusement le système du libre-échange; les revenus fonciers pourraient, sous une bonne administration, suffire aux dépenses publiques. On abolirait les droits de douane et d'excise, et, grâce à cette suppression, le commerce et l'industrie prospéreraient comme ils ne l'ont jamais fait.

V

Le système qui vient d'être proposé comme le plus propre à résoudre la question agraire sera sans doute traité de révolutionnaire. Soit, mais à la condition qu'on entende par le mot de *révolution* une réforme radicale : car c'est une réforme radicale qu'il faut ici. A quoi bon recourir à des demi-mesures, lorsque les grands moyens sont à la fois plus féconds et plus faciles à appliquer? Le dernier *acte de réforme*, qui transféra le gouvernement de la chose publique des propriétaires aux classes laborieuses, fut une révolution et une révolution profonde; mais il y faut un supplément, il faut qu'elle soit complétée par une révolution nouvelle qui dérobe enfin le sol à l'usage désastreux qu'on en fait pour le soumettre à un régime qui permette à la communauté d'en tirer ce qu'il peut donner.

Un homme s'est rencontré, dans notre siècle, qui comprit pleinement l'importance de cette question, et peut-être l'eût-il fait résoudre s'il avait vécu. Dans son dernier discours à la Chambre des communes, Cobden disait : « Si j'avais vingt-cinq ou trente ans au lieu d'en avoir le double, je prendrais mon *Adam Smith*, et, lui à la main, je vous organiserais une ligue du libre-échange pour le sol, comme nous en avons eu une pour les céréales. Adam Smith recommande l'une aussi bien que l'autre, et si la question était franchement abordée,— non pas comme une question révolutionnaire ou chartiste, mais comme une question d'économie politique,—je gage qu'on en viendrait à bout, et, je vous le dis, l'homme qui fera décréter la liberté du sol et du travail aura plus fait pour le prolétariat anglais que nous n'avons pu faire en établissant le libre-échange commercial. »

ÉTRANGER

I

LE BUDGET DE L'ANGLETERRE

M. Lowe a présenté cette année un excellent budget. Ce ne sera pas une critique, mais au contraire un éloge, de dire qu'il ne contient pourtant rien de nouveau. L'originalité, en matière de finances, est rarement un mérite; les voies du bon sens sont dès longtemps battues par l'expérience, et c'est ordinairement un signe d'imperfection que de s'en écarter. On remarquera que M. Lowe, qui avait l'année dernière présenté des prévisions budgétaires pour l'exercice 1871-72 inférieures aux recettes de 1870-71, donne cette

année, pour l'exercice 1872-73, des prévisions supérieures à ces recettes. Voici les chiffres; ils parleront d'eux-mêmes :

Tableau comparatif des différentes branches du revenu public en 1870-71 et en 1871-72.

ANNÉE 1870-71

	Livres sterling.
Douanes	20 191 000
Excise	22 788 000
Timbre	9 007 000
Impôts directs	2 725 000
Postes	4 770 000
Total	59 481 000

ANNÉE 1871-72

	Livres sterling.
Douanes	20 300 000
Excise	23 300 000
Timbre	9 750 000
Impôts directs	2 330 000
Postes	4 370 000
Total	60 350 000
Différence en faveur de 1871-72	869 000

en chiffres ronds, 22 millions de francs.

On voit que plusieurs chapitres (télégraphes, domaine de la couronne, etc., et surtout l'*income-tax*) ne figurent point dans ce tableau comparatif. On voit aussi que les recettes de 1871-72 dépassent les recettes de 1870-71, ce qui est contraire aux prévisions de M. Lowe, qui, en présentant le budget estimatif de 1871-72, avait supposé une diminution de 1 211 000 liv. st., en chiffres ronds de 30 millions de francs, sur l'exercice 1870-71.

Maintenant, son budget estimatif pour 1872-73 est encore plus favorable. En voici le tableau complet :

	Livres sterling.
Douanes	20 300 000
Excise	23 320 000
Timbre	9 700 000
Impôts directs	2 350 000
Postes	4 770 000
Télégraphes	850 000
Domaines de la couronne	375 000
Income-tax	9 950 000
Divers	3 300 000
Total	74 915 000

soit 1 872 875 000 fr.

En regard de ce tableau des recettes, M. Lowe établit comme suit le budget des dépenses :

	Livres sterling.
Intérêts de l'emprunt	26 830 000
Consolidés	1 780 000
Guerre	14 824 000
Marine	9 508 000
Service civil	10 652 000
Services administratifs financiers	2 621 000
Postes	2 610 000
Télégraphes	500 000
Postes maritimes	1 135 000
Abolition de l'achat des grades	853 000
Total	71 313 000

Excédant des recettes sur les dépenses : 3 602 000 liv. st.

En français et en chiffres ronds, 91 millions de francs.

Cet excédant présumé permettant un dégrèvement, M. Lowe propose de le faire porter sur les chapitres suivants :

	Livres sterling.
Income-tax, d'une part	2 700 000
— d'autre part	310 000
Droits sur le café et la chicorée	230 000
Impôt mobilier	50 000
Total	3 290 000

Le reste est livré aux *aléas* du budget des dépenses. Les raisons qu'invoque M. Lowe pour faire porter le dégrèvement sur ces chapitres spéciaux sont :

1° Que, durant le précédent exercice, et sans qu'on pût justifier en principe bien complétement cette mesure, l'augmentation des dépenses de l'armée a été mise presque en entier à la charge des contribuables de l'*income-tax* sous la forme de 2 pence, autrement dit 20 centimes additionnels ajoutés à cet impôt. Or, comme, malgré tout ce qu'on peut dire en faveur de l'impôt sur le revenu, il y avait à faire supporter à une seule classe de citoyens une charge établie au profit de la nation entière, une injustice que le bon sens anglais n'accepte guère, M. Lowe juge nécessaire de la faire cesser au plus tôt. C'est la suppression de ces 2 pence additionnels qui se trouve représentée au tableau des réductions par le chiffre de 2 700 000 liv. st. Le chiffre de 310 000 liv., affecté également au même chapitre, représente une extension de l'exemption du bas de l'échelle de l'*income-tax*. Jusqu'ici tout contribuable ne jouissant que d'un revenu de 200 liv. st. a été autorisé à n'en déclarer que 140. M. Lowe propose qu'à l'avenir tout revenu n'excédant pas 300 liv. st. ne paye qu'à raison de 220 liv. Il pense, comme Bentham, qu'il y a des chiffres moyens de fortune qu'il faut, autant que possible, s'interdire d'entamer, si l'on veut qu'un plus grand nombre de citoyens continue à former par la consommation le torrent de la richesse publique.

2° Quant au dégrèvement du café et de la chicorée, il serait à souhaiter qu'il pût se faire d'une façon plus complète, ces articles étant devenus pour le consommateur pauvre des articles de première nécessité presque au même titre que le pain et plus réellement que la viande.

3° M. Lowe a fait valoir des considérations analogues en faveur d'un dégrèvement de l'impôt mobilier, lequel, dans les cotes inférieures, est proportionnellement plus lourd pour les classes moyennes que pour les classes riches.

Faisons remarquer que M. Lowe a toutes les raisons du monde pour proposer d'abaisser les droits sur le café de 28 sch. à 14 sch. par quintal, raisons fiscales aussi bien que raisons économiques. En 1861, le produit de cet impôt était de 439 422 liv. st.; en 1871, il n'a plus été que de 415 835 liv. La surélévation des droits a fait baisser la consommation dans une proportion considérable; ils ont été portés progressivement à 50 pour 100 de la valeur, et le résultat doublement fâcheux que cette progression a donné est un motif bien suffisant pour changer d'errements sur ce point.

En résumé, le budget présenté par M. Lowe est incontestablement celui d'une nation sage et prospère. Il mériterait d'être appelé le *budget des riches*, en effet, il vise à peser spécialement sur eux, autant qu'il est possible de le faire dans un pays où l'on respecte toutes les libertés, même celle d'être riche, surtout celle d'être riche, parce qu'on la tient pour la condition essentielle de la prospérité commune. — L. Q.

II

M. DISRAÉLI A MANCHESTER

Le grand événement de la semaine dernière, en Angleterre, a été la visite du chef du parti conservateur à Manchester, nous allions presque dire à sa bonne ville de Manchester. En effet, jamais souverain n'a été mieux reçu. Drapeaux, bannières et banderoles aux couleurs du parti conservateur, orange et bleu, flottaient de toutes parts ; trente mille personnes s'étaient rendues à la gare pour recevoir l'illustre orateur, et quand il s'est agi d'entrer dans la ville on a dételé les chevaux, on a traîné sa voiture. Puis, le lendemain, long défilé des députations de tout le comté, présentation d'adresses, etc. On s'est quelque peu étonné en France de cette réception enthousiaste dans une ville que l'on se représente ordinairement comme le siége du libéralisme par excellence, dans une ville qui retentit encore de l'éloquence passionnée des Bright et des Cobden. Il n'y a là, cependant, rien que de fort simple.

Les partis en Angleterre sont parfaitement distincts, et le parti conservateur en particulier présente une homogénéité qui fait un peu défaut au parti libéral. Cette visite de M. Disraéli devait être dans la pensée des meneurs du parti une sorte de démonstration contre le ministère, on n'a donc rien épargné pour la rendre aussi brillante que possible. Manchester, comme toutes les grandes villes, renferme un fort élément conservateur, exagéré à Liverpool, sa voisine immédiate, et dans tout le comté, par l'influence locale de la famille Stanley. Lord Derby, chef actuel de cette famille, a virtuellement succédé à son père comme chef du parti conservateur, tout en laissant par courtoisie ce titre à M. Disraéli à cause des nombreux services que ce dernier a rendus à son parti. A ces causes vient s'ajouter la popularité personnelle de M. Disraéli. Les Anglais admirent tout particulièrement le courage et la persévérance. Or, quel exemple de courage et de persévérance que la carrière de cet homme d'État, fils d'un Juif réfugié en Angleterre, qui, sans fortune, sans protecteurs, sans amis, a su, par son seul talent, arriver au poste de premier ministre, et, chose plus difficile encore peut-être, a su s'imposer comme chef à un parti aristocratique par excellence. Puis les ouvriers qui se sont joints au cortége n'ont pas oublié que s'ils ont un vote, ils le doivent à M. Disraéli qui, malgré son parti pourrait-on dire, a signalé son passage au ministère, en 1867, par la réforme libérale de la loi électorale. Le moment d'ailleurs était bien choisi pour cette démonstration : le pays est un peu fatigué d'un ministère qui a commis des fautes, fait des promesses, sans prévoir les conséquences des unes, sans songer à accomplir les autres.

On s'attendait à ce que M. Disraéli, dans le discours qu'il devait prononcer, tracerait le programme du parti conservateur, et donnerait son avis sur les grandes questions à l'ordre du jour. Il n'en a rien été ; il s'est contenté de défendre longuement la royauté et la Chambre des Lords et de critiquer amèrement le ministère. Les sujets de critique ne lui manquaient d'ailleurs pas, et tout en soutenant que l'Angleterre n'a rien perdu de son prestige, il a dû cependant soulever bien des colères chez ses auditeurs, car, en résumé, il a prouvé qu'elle ne compte guère plus pour rien en Europe.

Lord Derby, qui a pris la parole après lui, s'est contenté de parler de l'état actuel du parti conservateur. Rien de plus facile, a-t-il dit, que de renverser immédiatement le ministère, mais pour cela il faudrait accepter le concours des radicaux, il faudrait compter avec eux pour se maintenir au pouvoir. Mieux vaut donc attendre que les électeurs aient envoyé au parlement les cinquante ou soixante conservateurs qui manquent encore pour donner au parti une majorité homogène.

III

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE..... A TAHITI.

Pendant que l'Assemblée nationale hésite et fait froid accueil à l'idée de l'instruction obligatoire, ce système se développe avec éclat à l'ombre du drapeau français, mais, hélas ! ce n'est point en France : il y a vingt ans que, plus judicieuse que la nôtre, l'assemblée législative tahitienne a inscrit dans ses codes ce qui n'est encore que sur nos programmes. Plus heureux que les nôtres, les enfants des Papouas n'ont pas la « liberté de l'ignorance », et leurs parents considèrent l'instruction publique comme le premier devoir de la société ; où le progrès se réfugie-t-il ?

Ouvrez l'ouvrage intitulé « *Codification des actes du gouvernement en vigueur dans les établissements français de l'Océanie* » par M. Langomazino, juge impérial à Tahiti (Papeete, 1867), à la page 365 : vous y trouverez, sous la rubrique de l'Instruction publique, un ensemble de dispositions qui, pour être toutes émanées de l'assemblée législative de Tahiti, *composée d'indigènes et nommée par les indigènes*, ne laissent pas que de faire honte à l'assemblée de Versailles. L'instituteur élu par les chefs de famille (art. 2 de la loi du 7 décembre 1855) ; le système savamment gradué de réprimandes publiques aux parents, finissant par la condamnation de ceux-ci (art. 4 de la loi 17 du Code tahitien de 1848) ; les fournitures des écoles et toutes les dépenses qu'elles entraînent supportées par le district (art. 2 de la loi du 7 octobre 1863), tout cela s'y trouve, empreint d'un parfum de naïveté et de bonne foi qui ne messied pas dans la bouche de sauvages. Jugez-en par la disposition suivante que je transcris textuellement :

« Art. 5.— Si les enfants se montrent paresseux pendant quelques jours et ne se rendent pas à l'école, les officiers publics iront à leur recherche et les y ramèneront. Ceux qui enseignent devront chercher alors quelque moyen de leur faire honte et de les encourager à ne point manquer à l'école. Le maître devra lire à haute voix à la fin de la semaine les noms des enfants paresseux, afin qu'ils soient montrés dans le village comme des enfants dont il ne faut pas suivre l'exemple (loi du 17 février 1857). »

N'est-ce pas qu'il y a, dans les termes comme dans le fond de cette loi, un caractère patriarcal qui fait sourire et rêver ? Heureux Papouas ! ils croient simplement qu'il est bon que tous soient instruits, et que les parents n'ont pas plus le droit de refuser à leurs fils le pain de l'esprit que le pain du corps : ils n'ont pas entendu les savantes théories sur la liberté du père de famille et le danger de répandre la lumière dans les masses. Ailleurs leur loi (art. 6 de la loi du 7 décembre 1855) dit : « Des maisons d'école seront établies à l'instar de celles » des pays civilisés, que les Tahitiens doivent s'efforcer de

» suivre dans toutes les voies d'amélioration. » Les pays civilisés ! il en est un que les Papouas dépassent sur un point essentiel, bien loin de le suivre ! C. L.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 6 AVRIL.

Pour le fauteuil de M. Augustin Cochin quatre candidats sont sur les rangs : MM. Martha, de Pressensé, Martin d'Oisy, Dufau. « Voici mes œuvres », disent les trois premiers. « Me voici », dit simplement le dernier.

Les conscrits de 1870, au dire de M. *Sorel*, dans une brochure dont M. *Levasseur* lit quelques extraits à l'Académie, n'ont pas manqué de patriotisme, mais leur instruction privée était généralement aussi pauvre que leur instruction militaire. M. Sorel, professeur au lycée de Clermont, a fait en qualité de volontaire la campagne de Sedan; il a été prisonnier; il s'est évadé ensuite pour venir achever la campagne de France. Il produit quelques échantillons de notre ignorance. Ses camarades du camp de Châlons croyaient qu'ils n'étaient pas moins de trois cent mille, qu'on allait écraser les Prussiens sous des forces quintuples, que le premier devoir du soldat était de crier : « Vive l'Empereur! » que la flotte française bloquait Berlin, etc. Cette ignorance n'est pas seulement ridicule, elle est affligeante : elle compte pour une grande part dans nos revers, par la facilité avec laquelle elle laisse ensuite s'accréditer les assertions les plus décourageantes. N'est-ce pas elle qui a fait répéter par des millions de bouches : « Nous sommes trahis ! nous sommes vendus ! » M. de Bismarck pourrait inscrire ces *mots psychologiques* en regard de son *moment psychologique*. Le tonnerre de tous les canons Krupp n'a fait qu'un bruit de théâtre auprès de ces effroyables chuchotements.

Discussion sur la magistrature (suite et fin). — Aujourd'hui, tout le fait pressentir, c'est le dernier jour du tournoi. M. Guizot est absent ; M. Odilon Barrot, seul à arborer les couleurs de la réforme judiciaire, ne peut humainement résister à la coalition de ses adversaires. La salle était pleine d'électricité ; la foudre, trop longtemps condensée, a été éclater là où son explosion était le moins attendue. La muse académique s'est enfuie la face voilée, et l'on a pu voir, mystère effrayant, un chat, sorti l'on ne sait d'où, circuler le long des corniches. Comment l'Académie s'est-elle transformée en Walpurgis?

M. Renouard reprend la parole. L'introduction du jury civil dans l'ordre judiciaire équivaut à une sorte de révolution. Pour aborder une telle réforme, il ne faut pas seulement avoir raison dans quelques vues générales, il faut tout prévoir, tout organiser, ne dédaigner aucune question de détail ; il faut avoir raison de fond en comble. M. Odilon Barrot invoque cette considération que la magistrature est chargée de l'éducation du pays. Est-ce bien là le rôle de la magistrature? Imposera-t-elle aux pauvres le devoir d'obéir, aux riches le devoir d'obliger? Contraindra-t-elle les citoyens à la pratique des vertus sociales? Le code est-il un régulateur de consciences? S'adresse-t-il à l'âme de l'homme? Non. La magistrature n'intervient que pour mettre un terme à des hostilités, des débats ou des compétitions, soit entre l'État et des particuliers, soit entre des particuliers eux-mêmes. Si elle a une action efficace sur la moralité publique, cette action consiste surtout à concilier les parties adverses par la seule perspective d'une intervention judiciaire.

M. Renouard aborde ensuite les questions de détail. Il établit que la séparation du droit et du fait sera toujours une chose très-délicate. Il fait observer qu'à l'issue d'un procès, la Cour de cassation elle-même est souvent fort perplexe pour décider si elle a jugé en droit ou en fait. Eh bien! cette distinction, si difficile à établir à la fin d'un procès, devra être établie au début, s'il y a introduction du jury civil. La cause sera donc préjugée et la sentence pourra être prononcée dans le sens qu'il plaira au juge. Bien plus, ce juge étant unique deviendra un despote au petit pied. Quel magistrat consciencieux ne s'épouvanterait d'un tel rôle et d'une pareille responsabilité ?

Et puis comment composer le jury civil? Est-ce par le suffrage universel? Non, assurément. Il faudra donc rétablir des jurés censitaires. Vos jurés, si bien choisis qu'ils soient, n'auront fait aucun apprentissage. Il faudra les renouveler à chaque procès. Vos juges de fait seront et resteront des débutants à perpétuité. Irez-vous les prendre parmi des hommes de loi? Alors vous constituerez une caste qui aura droit de juridiction sur le reste de la société.

Cette argumentation est très-serrée, très-féconde en considérations de tout genre, et produit une vive impression sur l'Académie. Nous n'avons pu qu'en signaler deux ou trois traits importants. M. Renouard conclut que s'il y a, à son gré, une réforme à introduire dans notre organisation judiciaire, elle peut porter sur l'organisation du personnel, qui serait recruté à tour de rôle par les compagnies et par le gouvernement. Il s'adresse à M. Jules Simon pour exprimer le regret que, dans les projets de réforme judiciaire soumis à l'Assemblée nationale, on n'ait pas pris conseil de la magistrature.

M. Giraud fait observer que le jury civil a fonctionné dans la magistrature romaine, mais que les jurés n'étaient pris, sous la République, que parmi les patriciens. Après César, on y admit les chevaliers ; l'innovation ne fut pas heureuse. Le jury civil se discrédita de plus en plus ; à ce point que, sous Dioclétien, la plupart des tribunaux se trouvaient résumés dans le magistrat seul. L'orateur fait observer, en outre, que les partisans du jury civil dans les assemblées nationales de la première Révolution sont bien revenus de leur engouement. Sieyès, Cambacérès, se sont laissés convaincre par Tronchet et ont abandonné leurs idées. Enfin, il fait observer que ces questions de réorganisation judiciaire ne préoccupent nullement l'opinion publique et qu'elles n'ont pas, en fait, de raison d'être.

M. Odilon Barrot reproduit les arguments qu'il a déjà invoqués. Il veut un corps de magistrats qui fasse prévaloir la justice et le droit. Il faut relever la loi qui est foulée aux pieds. Il faut réduire le nombre des juges qui, s'accroissant sans cesse, finiront par être de moins en moins rétribués et constitueront, en fin de compte, une classe de « meurt-de-faim ».

M. Lucas dit que si l'on discute la question de réduire le nombre des juges, on fait incidemment l'éloge d'une magistrature assez désintéressée pour avoir réduit elle-même la multiplicité des procès. On veut nous imposer, dit-il, des fonctions judiciaires, à nous, qui n'avons même plus le temps d'élever nos enfants ; à nous, qui sommes forcés de nous en reposer sur l'Université. Or, l'Université ne leur donne même pas cette éducation que nous lui réclamons...

M. Franck proteste en termes très vifs.

M. Lucas replique très-vivement à la protestation de M. Franck.

M. Odilon Barrot, qui occupe le fauteuil présidentiel, rappelle M. Lucas à la question. Il demande à M. Renouard s'il n'a pas été partisan du jury civil.

M. Renouard répond qu'il l'a été, mais qu'il est bien revenu de cette illusion.

M. Odilon Barrot reprend ses arguments.

M. Giraud lui demande s'il veut faire de la magistrature un corps politique.

M. Odilon Barrot répond affirmativement et avec énergie.

M. Giraud. — Votre magistrature, devenue corps politique, aura-t-elle plus de force de résistance qu'une armée ou qu'un Corps législatif?

M. Odilon Barrot. — Eh bien! allez crier « Vive la République! » sur les marches de l'Hôtel de Ville!

M. Renouard. — Est-ce un progrès que réclame M. Odilon Barrot ou bien un recul?

Sur l'observation du secrétaire perpétuel, que la discussion tourne dans un cercle vicieux et que tous les arguments sont épuisés, la séance est levée. Il était temps; espérons qu'aujourd'hui

... tumor omnis et iræ
Concessere deûm.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

SÉANCE DU 5 AVRIL 1872

Les essais de restitution du calendrier macédonien font l'objet d'un très-intéressant mémoire de M. *Félix Robiou*, que l'Académie déguste à petites doses. Nous en sommes aujourd'hui à la quatrième lecture et ce n'est pas la dernière. Avant d'exposer les conclusions de M. Robiou, nous essayerons de donner une idée générale de la question.

Nous n'avons que fort peu de données sur le calendrier macédonien. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'elle nous prive d'un précieux moyen de contrôle pour la chronologie historique des pays où ce calendrier aurait prévalu depuis les conquêtes d'Alexandre jusqu'aux conquêtes romaines. Tout ce qu'on sait à ce sujet, c'est que le calendrier macédonien différait de celui des Athéniens, qu'il commençait à la moitié d'octobre et se divisait en douze mois lunaires. Sauf les noms des mois : *Dius*, *Appellæus*, *Audinæus*, *Peritius*, *Dystrus*, *Xanthicus*, *Artemisius*, *Desius*, *Panemus*, *Lous*, *Gorpæus*, *Hyperberetæus*, on n'en savait guère autre chose.

Lors de la découverte de la fameuse pierre de Rosette et de son inscription gréco-égyptienne, qui permit à Champollion le Jeune de restituer la langue et l'histoire de l'antique Égypte, les savants entrevirent la possibilité de restaurer le calendrier macédonien par la confrontation des dates inscrites sur les inscriptions gréco-égyptiennes. Le calendrier égyptien était parfaitement connu au point de vue astronomique et Champollion en avait donné la concordance avec le calendrier Julien.

En regard de la date égyptienne du monument de Rosette, il y avait une date grecque, c'est-à-dire macédonienne. M. Thomas Martin partit de ce point de départ pour tenter une restitution du calendrier macédonien, mais ses hypothèses ne furent pas confirmées par la découverte de quelques papyrus à dates bilingues. M. Vincent, armé des nouveaux documents, proposa une seconde explication qui ne fut pas plus heureuse. Quelque précises que fussent nos connaissances sur le calendrier égyptien, on se heurtait à une grave difficulté. Les Égyptiens n'avaient pas d'ère et dataient leurs années du règne de chacun de leurs rois. Les Ptolémées, loin de réagir contre une méthode chronologique qui caressait la vanité du monarque régnant, l'auraient eux-mêmes adoptée. Puis, cédant aux usages, ils auraient laissé tomber en désuétude leur calendrier originel pour adopter celui du pays, auquel ils n'auraient fait que substituer les noms des mois macédoniens. En somme, d'après M. F. Robiou, et au moins depuis Ptolémée Philomètor, les dates bilingues ne sont qu'une version d'une même date qui est, au fond, purement égyptienne.

Moloch et son gril. — L'Académie est invitée par l'un de ses membres, M. *de Longpérier*, à examiner un bronze plat d'environ 15 centimètres de hauteur trouvé sur la frontière de nos colonies algériennes et représentant un personnage masculin armé d'une sorte de sceptre dont la partie supérieure est brisée et absente. Ce personnage porte, suspendu à la ceinture, un appareil que l'on peut considérer comme un gril. La figure serait d'origine carthaginoise. En la rapprochant des bronzes d'origine phénicienne que l'on a retrouvés en Sardaigne, M. de Longpérier croit qu'on peut y voir l'image de Moloch et de son gril. Nous possédons, en effet, plusieurs antiques représentations de cette divinité, la plupart figurant des sortes de fournaises à forme humaine dans lesquelles les hommes faisaient rôtir leurs semblables, sans doute pour offrir à leur divinité un régal plus délicat et plus digne. Parmi ces images, il en est une qui tient un gril à la main et présente beaucoup d'analogie avec celle du bronze actuel. Du cannibale au prêtre de Baal et au fakir qui s'offre en holocauste à son dieu, quel progrès, mais aussi quelle perversité dans le sentiment religieux!

Les inscriptions cypriotes ou chypriotes n'absorbent pas tellement les études de M. *Halévy* qu'elles l'empêchent de poursuivre ses remarquables travaux sur les inscriptions sémitiques. Aujourd'hui, il en explique trois dont on avait déjà donné des interprétations qu'il croit devoir rectifier. Le sujet étant un peu aride pour les profanes, nous reviendrons sur son remarquable mémoire, dont nous n'avons pu donner qu'une idée trop superficielle.

Les inscriptions cypriotes, dont le déchiffrement aurait une importance égale à celle e de l'alphabet assyrien qu'il doit commenter et éclairer d'une vive lumière, ont été rassemblées à l'origine par les soins de M. le duc de Luynes. Ce dernier pensait que la langue de ces inscriptions était d'origine égyptienne. Plus tard, la découverte d'une inscription cypro-phénicienne fit croire à une origine phénicienne; aujourd'hui, il paraît certain que l'origine est assyrienne pour le fond et pélasgique pour la forme. M. Halévy en est convaincu et il paraît avoir persuadé beaucoup de membres de l'Académie. Nous sommes persuadé nous-mêmes qu'il existe une transition entre la civilisation des Aryas et la civilisation grecque, et nous croyons aisément avec la chronologie, la géographie, l'ethnologie et la philologie, que cette transition a eu Babylone pour principal théâtre et la Grèce asiatique pour dernier intermédiaire. Mais nous ne croyons point que, selon l'expression de M. Halévy, « les hordes sémi-» tiques des bords du Tigre, *qui ont été la terreur de l'Asie occi-» dentale* pendant plus de quinze siècles, *ont apporté le germe » de la vraie civilisation au milieu des peuples Aryens* ». L'assertion elle-même comporte sa négation, et tout en admettant que « les Sémites apparaissent (toujours?) comme les » plus grands initiateurs du genre humain; qu'ils sont les » habiles et infatigables propagateurs des nouvelles idées » qu'ils représentent sous une forme simple et accessible à » toute intelligence », nous ne croyons pas pour cela qu'ils aient été capables de tirer ces idées de leur propre fonds. Leur esprit est peu spéculatif; ils oscillent entre le paganisme et le monothéisme et apportent généralement une ferveur farouche dans leurs bonnes ou mauvaises croyances. En Palestine, ils hésitaient entre Moloch et Jéhovah; en Arabie, ils ne sont pas encore dégagés des anciennes idolâtries.

Le fanatisme est le trait distinctif du caractère des Sémites, qu'ils soient fils d'Ismaël ou fils d'Isaac; il a gâté, il gâte encore de précieuses et admirables qualités; il pourrait jeter une tache sur les beaux travaux de M. Joseph Halévy. Nous ne croyons pas faire abus de notre droit de critique en lui signalant cet écueil.

Société de géographie.

SÉANCE DU 5 AVRIL.

Progrès de la géographie en France. — Il ne s'agit pas ici des progrès de la science en elle-même, mais des progrès de sa propagation. Dieu merci, notre patrie n'a rien à envier aux autres nations ; l'élite de ses enfants est et sera longtemps encore, quoi qu'on en veuille dire, l'élite du monde civilisé. Malheureusement, entre cette élite et nos masses, il y a un abîme qu'il faut chercher à combler. Nos classes aisées, trop enclines à singer les travers de l'ancienne aristocratie, ne se sont pas toujours honorées de nos vraies gloires et ne les ont pas honorées. Nos sociétés savantes faisaient merveilles dans le désert, et le peuple qui, à son tour, singe les travers de la bourgeoisie, le peuple de Paris lui-même, ne semble pas se douter qu'il pourrait être perpétuellement en contact avec les plus illustres savants du monde, s'intéresser directement à leurs préoccupations et puiser l'instruction à tous les degrés aux sources les plus pures.

De toutes les sociétés savantes, la Société de géographie est celle qui a su trouver le plus d'auditeurs. Le nombre de ses membres s'accroît de jour en jour, et nous avons pu constater avec satisfaction qu'elle est en pleine voie de prospérité. Ces progrès ont été signalés aujourd'hui par le rapport de la commission de comptabilité.

Les prix de la Société de géographie consistent en une médaille d'or et une médaille d'argent. La médaille d'or a été décernée, cette année, à M. *Alfred Grandidier* pour ses voyages et ses travaux sur l'île de Madagascar. Jeune, riche, dévoué à la science, M. Alfred Grandidier lui a consacré ses forces, ses facultés et ses ressources. Il est bien juste que de tels dévouements soient encouragés. Que de gens gaspillent leur vie et leur fortune à « étudier les mœurs » de la population interlope campée entre le boulevard des Italiens et la cascade du bois de Boulogne ! Les travaux de M. Grandidier sont d'ailleurs remarquables à tous égards. Nous avons eu déjà, à plusieurs reprises, l'occasion de les signaler.

La médaille d'argent a été décernée à M. *Erhard* pour son procédé de report sur cuivre des cartes lithographiées. M. Erhard s'est préoccupé d'ailleurs d'apporter un grand nombre d'améliorations aux procédés d'impression des cartes. Il est l'auteur de la belle carte physique de la France, dont nous avons parlé dans notre compte rendu de la séance du 19 janvier (Voyez la *Revue* du 27 janvier 1872).

Une autre série de prix plus modeste vient d'être définitivement votée sur la proposition de la commission de comptabilité. Ce sont les prix supplémentaires décernés par la Société aux élèves des lycées de Paris et de province qui auront remporté le prix de géographie au grand concours. La Société se croit assez riche pour garantir trois ou quatre prix semblables à décerner annuellement dans nos principaux lycées. Il ne faut pas oublier que la Société de géographie est entièrement indépendante et ne reçoit aucune espèce de subvention. En dehors des sommes consacrées à ses prix habituels, elle dispose de quelques fonds qu'elle répartit sur les entreprises et les travaux géographiques les plus méritants.

A ce propos, n'est-il pas de notre devoir de faire *un appel au patriotisme*. Pendant que nos Académies commencent à s'encombrer de legs plus ou moins considérables destinés à fournir des *prix d'histoire*, il n'existe pas encore un seul legs destiné à subvenir à la fondation périodique de *prix de géographie*. Cette anomalie ne nous fait guère honneur ; je crois qu'il la faut signaler, ne fût-ce qu'aux membres eux-mêmes de la Société de géographie, qui compte tant de sociétaires du plus haut rang ; empereurs, rois, princes, sans compter bon nombre de millionnaires. Que de travaux importants n'avons-nous pas à provoquer ou à récompenser. Nos colonies, qu'elles soient agricoles ou pénitentiaires, nous sont-elles si indifférentes, qu'il n'y ait point d'encouragement pour les géographes qui nous en voudraient faire connaître les ressources ? Ne défrayera-t-on pas les travaux des explorateurs qui se donneront la peine d'étudier la géographie des pays frontières ? Vous allez voir que, dans dix ans, l'Alsace nous sera à peu près aussi inconnue que le *Grossherzogthum Hessen*, dont le territoire est si agréablement éparpillé sur la route de Paris à Berlin. Continuerons nous à borner nos exigences géographiques aux fantaisies du *Journal amusant*, au *Londres* de Grévin, au *Genève* de Randon ? Töpfer nous bercera-t-il toujours de ses voyages en zig-zag ? ou bien nous réduisons-nous décidément au simple *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre ? La grandeur et l'influence d'une nation semblent être en raison directe de l'intensité de ses préoccupations géographiques. Avant-hier c'étaient les Hollandais, hier c'étaient les Anglais, aujourd'hui ce sont les Allemands, demain peut-être ce seront les Russes. A quand notre tour ?

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

M. Michelet a entrepris l'*Histoire du XIXe siècle* : c'est le titre principal de l'ouvrage qu'il publie. Cet ouvrage est peut-être déjà écrit en grande partie : voici du moins ce que nous trouvons dans la préface du volume qui vient de paraître, avec ce sous-titre : *Le Directoire et les origines des Bonaparte* : « Je ne veux nullement faire l'histoire de Napoléon. Je désire seulement montrer les *origines de son système et du militarisme*, montrer comment la guerre, devenant sous lui un métier, une industrie, lutta contre l'*industrie anglaise*..... Voilà le sens, le sujet principal des volumes que je publie. » Ce sont ces derniers mots qui nous font espérer que le présent livre sera très-promptement suivi de ceux où se continuera cette histoire du XIXe siècle, racontée par un de ses plus illustres témoins. « J'ai vu, écrit M. Michelet, deux grandes révolutions qui autrefois auraient peut-être mis entre elles deux mille ans d'intervalle. Je suis né au milieu de la grande Révolution territoriale, et, ces jours-ci, avant que je meure, j'ai vu poindre la grande Révolution industrielle. Né sous la terreur de Babeuf, je vois avant ma mort celle de l'Internationale. » Ajoutons que l'un des incendies qui s'allumèrent dans les derniers jours de cette terreur où le nom de l'Internationale retentit d'une façon sinistre, faillit consumer le manuscrit du livre dont nous nous entretenons aujourd'hui. « Au troisième étage de la maison que j'occupe, nous dit encore M. Michelet, les flammes pénétrèrent, brûlèrent même le fauteuil sur lequel j'ai écrit tant d'années..... »

Quelque opinion que l'on ait de la manière dont M. Michelet comprend ou écrit l'histoire, il n'est point permis d'en parler sans le plus grand respect ; et aucun esprit sérieux ne peut négliger, sans préjudice, l'œuvre d'un tel historien. Il a élevé un monument considérable par le nombre des matériaux qui le composent et riche en détails importants, en beautés négligées et pourtant solides dans les parties de second ordre, qui rachètent aux yeux de beaucoup l'indécision et les faiblesses du plan général. Un plan, faut-il, à vrai dire, en chercher un dans cette œuvre entreprise et reprise à des époques diverses et de différents côtés par l'illustre écrivain ?

Il commence en 1830 la publication de son *Histoire de France* : elle est écrite d'un style précis, mais non coupé, d'une belle trame narrative sur laquelle court l'éclat continu d'une imagination sans cesse échauffée par la vue présente du passé. En 1847, il interrompt cette partie de son œuvre, et, quittant les dernières époques du moyen âge où il l'a amenée, il fait paraître le premier volume de son *Histoire de la Révolution française*. Dans ce livre, la manière de l'écrivain a sensiblement changé. Ses vues éclatent, nombreuses, précipitées, saisissant l'esprit, parfois d'une façon définitive. Il a en abondance des mots, des traits, des jugements rapides qui marquent et fixent profondément dans la mémoire le caractère, la figure, l'esprit de certains grands acteurs de cette époque tragique. Vers le commencement du second Empire, il reprend le travail et la publication de son *Histoire de France* là où il l'avait laissée à la veille de 1848. Gardant désormais ce style entrecoupé et en quelque sorte haletant, qui n'avait point nui à l'effet de ses récits de la Révolution française, il conduit l'histoire de l'ancienne dynastie jusqu'à sa chute, en 1789. Telle est la façon dont se sont rejointes les différentes parties de cette grande œuvre, rappelant à l'esprit ces constructions commencées de divers côtés, qui parfois restent longtemps interrompues sur quelques points et finissent par se retrouver et par se confondre dans un monument unique. Quand un tel travail est dirigé par la même pensée et d'après un plan arrêté, il n'y a point à craindre qu'il ne s'achève. Mais qui pouvait se défendre de craindre, en songeant à celui de M. Michelet? Qui pouvait ne pas redouter surtout qu'au milieu de ses recherches historiques, entreprises et continuées sans souci d'autre chose, un élément important avec lequel il ne semble pas avoir compté, la vie, manquât enfin à l'infatigable historien !

Aujourd'hui, à soixante-quatorze ans, quand nous regardions son œuvre comme terminée, il annonce l'intention de la poursuivre jusqu'à nos jours. Quelle génération robuste et brillante que celle de ces historiens et de ces hommes d'État, nés au déclin de la Révolution française, nourris, fortifiés dans leur jeunesse par les contre-coups mêmes de cette époque redoutable et dont la vieillesse représente encore le mieux, dans ce temps désolé où nous vivons, la force de l'esprit français et même — il faut bien le dire — les espérances de la patrie ! Le livre de M. Michelet fera voir que le mal dont elle a failli mourir vient de loin, et que le César de Sedan est bien le continuateur du César d'Austerlitz. Ah ! l'idée napoléonnienne, quelle fantasmagorie ou plutôt quel non-sens ! D'idée, il n'y en a nulle part dans cette légende qui vient de se terminer d'une façon si funèbre. L'individu seul y apparaît, remplissant tout, l'histoire, le temps, l'esprit public, de son impertinente et impérieuse personne. « L'histoire ici, écrit M. Michelet, au moment où il arrive à Bonaparte, l'histoire semble tombée dans un gouffre. Des grands sujets généraux, collectifs, des idées, des masses populaires, elle tombe à l'individu, à la pure biographie. Sous Robespierre, sous la Montagne, la Gironde, la Convention, et en remontant, sous la Constituante, enfin sous le règne des philosophes, et en général au XVIIIe siècle, l'*idée* primait tout, et si l'*individu* arrivait c'était à l'occasion de l'*idée*... Ici, l'esprit humain semble avoir désappris toute notion, toute théorie, toute langue. Un seul mot a remplacé tout dans les pauvres cervelles, un seul mot qu'on estropie, et qui n'est pas même français : *Buonaparté*. » — Voilà de quel point de vue fortement marqué M. Michelet étudie, au lendemain de la chute de la Convention, les origines de cette terreur militaire, tempête sanglante qui, pendant quinze ans, se déchaîna sur l'Europe, au gré et au profit d'un seul homme, sans troubler un instant sa sérénité. L'historien se prépare à nous le montrer dirigeant une armée de *soldats* contre un monde d'*ouvriers*, le *militarisme* contre l'*industrialisme*, la caserne contre l'usine, en d'autres termes, les forces armées de la vieille France contre les forces industrielles de l'Angleterre renouvelée par les inventions de la science, enrichie par la vapeur, et payant dans toute l'Europe des ennemis du nom français à l'aide de cet or que produisent sans cesse des millions d'ouvriers, de fer et de cuivre, infatigables instruments de l'inépuisable machine. C'est contre cette force immense que viendra se briser, avec la France affolée de lui, le héros de la campagne d'Italie, — héros à la façon de lord Clive, le conquérant pillard de l'Inde, — quand il sera devenu définitivement maître d'un pays qu'il trouve, au début de sa terrible carrière, perdu financièrement, militairement et politiquement. Après lui ses finances, son armée, et ses destinées politiques seront encore plus compromises. — Telle est l'idée que M. Michelet se propose de démontrer dans l'histoire du XIXe siècle. Ceux qui ont l'habitude de ses livres imagineront aisément avec quelle richesse de preuves nouvelles, imprévues, parfois étranges, il ne peut manquer de le faire, si le temps le lui permet. Heureusement que le temps ne semble pas songer que l'illustre historien a dépassé la limite de vie ordinaire; on dirait qu'il a oublié, pour lui, la plus dure de ses lois.

La deuxième partie de l'histoire du *Gouvernement de la défense nationale* (Paris, Plon) renferme une série d'épisodes qui compteront parmi les plus tristes de notre histoire au XIXe siècle. M. J. Favre les raconte avec une émotion bien naturelle. Les batailles de Champigny, du Bourget, de Buzenval, et le lamentable armistice auquel elles aboutissent, exciteraient la tristesse dans l'âme d'un étranger, peut-être même d'un ennemi, s'il avait de la noblesse : quels troubles profonds ces événements ne doivent-ils pas faire naître chez celui qui les raconte après avoir été si intimement mêlé aux nécessités qui les ont produits ! Il n'y a donc rien là de remarquable. Les lecteurs seront frappés davantage du soin que M. J. Favre prend de parler, avec une sympathie qui va jusqu'à l'admiration, de l'œuvre poursuivie en province, durant la guerre, par le chef de la délégation de Tours et de Bordeaux. On sait quelles violences fâcheuses, même au milieu de tant de malheurs, éclatèrent entre les membres du gouvernement de Paris et leurs collègues de province, quand l'Assemblée se réunit pour la première fois, au mois de février 1871. Il y eut de part et d'autre des reproches et des accusations retentissantes. Un moment la guerre civile avait été sur le point d'éclater, on le crut du moins. La suspension de la guerre, l'exclusion de l'armée de l'Est des conditions d'armistice, le décret d'incapacité législative qui frappait les anciens députés officiels, avaient élevé de graves dissentiments entre M. J. Favre et M. Gambetta. M. J. Simon, envoyé à Bordeaux pour faire observer les résolutions prises dans le conseil du gouvernement de Paris, courut risque d'être arrêté ; le bruit, du moins, s'en répandit, et excita les passions pour ou contre celui qui passait pour avoir songé un moment à ce petit coup d'État de famille. On alla jusqu'à raconter que M. Thiers, le chef du parti de la paix, avait entassé tout ce qu'il avait de matelas contre la porte de son appartement, ne voulant à

aucun prix recevoir de visite au saut du lit, comme un certain matin de décembre 1851. Nous sommes persuadés qu'on ne songea pas un moment à arrêter qui que ce soit, mais qu'on ne fut pas fâché de laisser croire qu'on avait été sur le point de le faire. Quoi qu'il en soit, M. Favre et M. Gambetta s'accusèrent réciproquement ; l'un (contre toute vraisemblance) d'avoir retenu derrière la Mayenne l'armée de Chanzy, prête à marcher à la délivrance de Paris ; l'autre (avec plus d'habileté) d'avoir conclu à la hâte un armistice qui était désastreux pour la campagne de l'Est. Aujourd'hui il semble que tous les dissentiments soient tombés; du moins, l'auteur du *Gouvernement de la défense nationale* cite des lettres du chef du gouvernement de la province qui lui font le plus grand honneur, et il en parle en ces termes : « Il a cru que la fièvre qu'il portait en lui serait contagieuse, et que le pays tout entier, en étant possédé, deviendrait invincible. Son erreur était généreuse; elle a été celle de tous les grands cœurs, et les efforts qu'elle a enfantés resteront dans la mémoire des hommes comme un légitime sujet d'admiration. » Voilà ce qui s'appelle panser une blessure !... Celles du pays seront plus difficiles à soigner et à guérir.

Nous pouvons passer, sans trop d'efforts, des récits de M. J. Favre à ceux que M. de Lamartine a faits sous ce titre : *Souvenirs et portraits,* et que les éditeurs Hachette, Furne et Pagnerre ont recueillis dans les *Entretiens littéraires* de ce grand écrivain. Grand écrivain, oui, sans doute, en dépit de ces reproches de légèreté et de négligence qui pèsent sur la renommée du style de Lamartine. Il y a un proverbe espagnol dont se contente, paraît-il, la moralité au delà des Pyrénées : *Il fut honnête une fois, c'est un homme vertueux.* Nous dirons, nous, qu'un tel homme a seulement rencontré la vertu. S'il est vrai de dire d'un auteur : « Il a bien écrit, non pas une fois, mais mille fois », ne peut-on ajouter : « C'est un bon écrivain ? » Et quand on parle de Lamartine, qui écrivait *grand,* ne peut-on dire : « C'est un *grand* écrivain ? » La façon aisée et naturelle dont il sème les grandes idées et les beaux jugements éclate dans les nouveaux *Souvenirs et portraits* qui viennent de paraître. Il y a là une peinture de Chateaubriand qui, en bien des points, nous semble excellente et fortifie l'impression qu'ont laissée dans l'esprit du lecteur les deux volumes écrits par Sainte-Beuve sur ce sujet. Il faut en relever pourtant un trait inexact : « L'aristocratie du style confessait en lui (en Chateaubriand) l'aristocratie de la nature. » Nous estimons, au contraire, que personne n'eut moins que Chateaubriand ce style gentilhomme qui eût pu lui appartenir. Un tel style « ne se pique de rien », comme l'*honnête homme,* ainsi que La Rochefoucauld l'a défini. Le style aristocratique est justement dans La Rochefoucauld, qui a écrit des *Mémoires* à la façon de César, un autre écrivain gentilhomme, avec simplicité, correction et une sorte d'élégance spontanée. Quant au style de Chateaubriand, il est plutot d'un parvenu, d'un homme qui est obligé de se faire tout seul, qui crée toutes ses ressources et veut éblouir.

Les ennemis de M. Gambetta prétendent que lui aussi a voulu éblouir dans le discours qu'il vient de prononcer à Angers. Quant à nous, nous sommes heureux d'applaudir à la vigueur avec laquelle il s'est élevé contre l'enthousiasme individuel dont il était l'objet, et qui attriste toujours l'homme libre témoin de cet emportement adulateur des foules. Maintenant que l'opposition voyage comme une souveraine, elle ne doit pas recueillir sur son chemin des acclamations qui pourraient faire croire que nous n'avons pas changé d'état et que nous éprouvons toujours le besoin de nous personnifier dans quelqu'un. Qui ne se rappelle la scène du *César* de Shakespeare ? Brutus vient de parler contre César, tyran dont le poignard a fait justice. *A bas César!* crie le peuple ; *vive Brutus! Faisons-en un autre César!* — Mais Brutus était un stoïcien, et, au lieu de protester, il dédaignait et laissait dire.

CAUSERIE PARISIENNE

Le général Trochu

ESQUISSE PSYCHOLOGIQUE

Est-il trop tard pour revenir sur cette physionomie non point vague, — très-particulière, au contraire, — mais si nuancée du général Trochu, et qui donnera bien de la peine aux historiens de l'avenir ? Les lignes en sont peut-être suffisamment nettes et arrêtées, — le général Trochu est Breton, — mais l'ombre et la lumière se jouent bizarrement à la surface. Un peintre, placé en face de ce modèle, s'en tirera sans doute à son honneur, mais la sculpture y briserait de dépit son ciseau. Par contre, j'envie le sort des *moralistes* qui fouilleront ce caractère : le général Trochu est un admirable sujet psychologique.

Je voudrais pour aujourd'hui, sans pédantisme, ni plan, ni cadre, toucher au hasard de la plume deux ou trois points de cette curieuse et délicate étude. Comment ce parfait honnête homme, cet homme de bien et « de devoir », comme il s'appelle et comme tous les juges équitables sont désormais enclins à le considérer, a-t-il pu demeurer à la tête de la défense, la sachant ou la croyant dès le premier jour vaine au regard du succès et utile seulement pour l'honneur ? Comment, combattant seulement pour l'honneur, s'est-il cependant arrêté à mi-chemin de l'héroïsme ? Pourquoi a-t-il eu le courage de la résignation, quand la situation inspirait et commandait celui du désespoir ? Quelle a été son attitude vis-à-vis du bonapartisme dans les jours qui ont précédé la chute de l'empire ? Quelle vis-à-vis de la patrie et de la République ? etc., etc. Je m'arrête, car il me semble que me voilà traçant un cadre, malgré mon dire. Mais sans vouloir pousser à fond, n'y a-t-il pas là de quoi analyser et disséquer tout à l'aise ?

Je crois qu'une étude de ce genre serait plus profitable que défavorable au bon renom du général Trochu : elle montrerait que ses déviations apparentes procèdent d'un système très-complexe d'obligations souvent contradictoires ; que ses faiblesses furent le plus souvent la conséquence d'une situation impossible ; que la ligne mobile et sinueuse qu'il a suivie fut la résultante de principes et d'impulsions parfois également louables, bien qu'opposées ; que dans ses égarements même et dans ses défaillances, le devoir le maintenait dans un cercle qu'il n'a jamais franchi sans un esprit de retour ; que s'il a tiré parfois sur la chaîne, cependant il l'a rarement brisée. Je dis *rarement*, je ne dis pas *jamais* : il y a, en effet, tel écart de sa conduite qui ne s'expliquera ni ne s'excusera ni aujourd'hui, ni demain, ni plus tard : pour ne citer qu'un exemple, le général Trochu ne se lavera point

dans l'histoire d'avoir consenti à devenir l'aide-de-camp du général de Saint-Arnaud quelques mois seulement après le coup d'État de décembre. Voilà qui marque bien, dès le premier pas, que nous n'avons point affaire à un inflexible, que cet homme de devoir est un homme de conciliation, qu'il s'appelle Philinte et non Alceste.

Un Philinte chrétien. Espèce particulière. Le général Trochu est de ceux qui pardonnent à l'histoire et aux hommes, et qui s'excusent de pardonner. Il est charitable, et il est résigné; joignez-y un grain de coquetterie, car il est homme. Pour tout dire, il ne se donne point, mais il se laisse faire quelquefois..... Il s'est laissé faire au delà de toute mesure, le jour où il n'a pas su dire *non* au général de Saint-Arnaud. Cette faiblesse sera la tache de sa vie; elle le classe. Elle montre qu'ayant des principes pour lui-même, il a toujours été très-coulant, — soit indulgence, soit dédain, — pour la conduite des autres....

C'est que le général Trochu *se suffit*, tout est là. C'est la clef de sa vie, l'explication de tous ses actes, bons et mauvais, le fond du fond, soit qu'on étudie chez lui les défauts ou les qualités. De là le pédantisme, et la fatuité, et la résignation, le plaisir à s'entendre louer et la force pour se passer de louange et pour laisser dire et crier contre lui, fût-ce tout un peuple.

C'est une situation très-périlleuse ou pour la faiblesse ou pour l'orgueil d'un homme politique que de n'appartenir à aucun parti. Les partis seuls donnent la contenance et la discipline. C'est une servitude, mais c'est un frein. C'est une force, mais qui, tout en vous exaltant, vous maintient dans le sentiment de votre dépendance et de votre humilité personnelle. Le général Trochu n'a eu ni parti politique, ni principes politiques. Il dira qu'il n'a jamais connu que le bien du pays, que la même boussole lui a servi pour la gouverne de sa vie privée et de sa vie publique, qu'il n'a jamais eu d'autre drapeau que le devoir. Voilà qui est parfait, et qui peut durer un temps; mais il vient tôt ou tard une heure où la route bifurque brusquement et brutalement, où la lutte, le déchirement et le divorce apparaissent comme une nécessité des choses, où enfin il faut choisir. A cette heure-là, les hommes de la conciliation et du devoir sans parti ni drapeau seront fort en peine, et, de quelque côté qu'ils se tournent, il leur arrivera, eussent-ils choisi pour le mieux, d'être traîtres à quelque chose ou d'en avoir au moins l'apparence. A cette heure-là, quand ils abandonneront à leur impuissance et à leur couardise les monarchies et les empires qui comptaient s'appuyer sur eux, pour se donner tout entiers à la patrie en péril, ils se conduiront en honnêtes gens et en patriotes, mais il en coûtera quelque chose, dans la légende, sinon dans l'histoire, à l'unité de leur vie et au renom de leur gentilhommerie. Le général Trochu était dans son droit, comme il était dans le devoir, en se rendant à l'Hôtel-de-Ville le 4 septembre, plutôt que d'aller se faire tuer sur les marches des Tuileries, aux lieu et place de messieurs de Palikao et Piétri, empêchés: mais il n'en avait pas moins formulé, quelques jours auparavant, soit au conseil du gouvernement, soit dans les épanchements d'un entretien ému, des promesses malheureuses et inconsidérées. Il ne les a pas remplies, c'est bien; s'il ne les eût point formulées, c'eût été mieux.

En résumé, le général Trochu n'a été jusqu'à ce jour ni républicain, ni impérialiste, ni orléaniste, ni légitimiste. J'entends d'ici qu'on me répond : il a été Français! mot élastique et commode, et qui ne dit rien ou qui va contre son propre sens; car, à être si uniquement Français que cela, on risque fort de varier au gré des circonstances et des inspirations souvent trompeuses d'une conscience infatuée de son infaillibité, de n'être, en un mot, fidèle qu'à soi-même. Situation commode pour un sceptique et pour un dilettante; situation impossible pour un homme d'action! Que si d'aventure cet homme d'action qui n'a point je ne dis plus même de parti, mais pas de cause, est cependant un *croyant*, et s'il a non la foi morale qui porterait à agir toujours dans un sens, mais la religieuse,— celle qui absout les siens et leur donne les indulgences pleinières, celle qui tour à tour sanctifie à ses propres yeux la faiblesse, en la décorant du nom d'humilité, ou qui exalte l'impuissance en lui faisant croire qu'un souffle d'en haut l'inspire; — si la sainteté s'ajoute au pédantisme et à la suffisance de l'humaine vertu et de la science, malheur au peuple qui a remis ses destinées et son héroïsme aux mains de ce terrible honnête homme! Malgré les supplications ou les clameurs, une fois arrivé à cette première place qu'il n'avait nullement recherchée, il ne s'en ira plus, il n'abdiquera point, il se cramponnera à son devoir. « Vous m'avez mis à votre tête, je ne le demandais pas; maintenant que j'y suis, j'y dois rester, j'y resterai jusqu'au bout. Vous m'avez appelé parce que je suis l'homme de la situation; j'ai conscience de l'être, je ne déserterai pas. »

Cela serait fort bien jusqu'ici, si le général Trochu, en s'imposant, avait su ou voulu faire quelques concessions à l'esprit de Paris; mais, dès le premier jour, il fut visible qu'il n'en ferait aucune. Voilà le pédantisme du « moi » qui se trouve bien et qui s'admire, et très-sincèrement se donne et se pose en modèle. C'est à prendre ou à laisser. La devise bretonne « Avec l'aide de Dieu pour la patrie » était bien belle, mais bien bretonne, et marquait que le général Trochu entendait planter en plein Paris son drapeau à lui et sa bannière.

Quant au phénoménal commentaire publié dans le *Temps*, sur la théorie des « forces morales », il montrait le pédantisme au sens propre du mot, un pédantisme écrivassier et quasi-talmudique. Avec un bon vouloir prodigieux, l'illustre écrivain paraphrasait mot par mot sa proclamation de la veille pour l'intelligence du lecteur obtus. On se regarda, non sans quelque inquiétude, et dès ce moment-là on eut un vague soupçon qu'on s'était trompé peut-être.... Pour dire le vrai, on ne sait trop à quel tonneau le général avait puisé ce jour-là son éloquence et sa philosophie; il vaut mille fois mieux d'ordinaire. Il n'y en avait pas moins là, tout au début, comme un avertissement *providentiel* qui dégrisa plus d'un engouement. On s'avisa — un peu tard — que le général Trochu était l'homme d'un livre; et quel livre? le sien! qu'il avait des théories en même temps que de la religion; et qu'un général en chef doublé d'un moraliste à théories et d'un chrétien bretonnant — le tout arrivé à son heure, dignement et sans rien devoir à personne, — cela pourrait bien former un amalgame tout à fait intraitable.

Et il en a été ainsi. Du premier jour du siége jusqu'au dernier, il y a eu divorce, malgré les enthousiasmes à crédit du commencement, la docilité du milieu et la résignation murmurante de la fin, entre Paris et son gouverneur. Paris entendait le siége d'une façon, et le gouverneur le concevait d'une autre. Paris voulait être un héros, et le général Trochu voulait simplement faire son devoir.... Il voulait le faire cor-

rectement, dévotement, savamment et galamment — oui *galamment!* — jusqu'au bout. Oui, tandis que Paris rêvait la défense désespérée, à outrance, le gouverneur de Paris semblait n'avoir d'autre idéal qu'une défense galante, pour l'honneur (au sens le plus futile du mot), et menée dans les règles. La dernière œuvre épistolaire signée de son nom au dernier jour du siége, cette fameuse lettre où il était dit que la ville de Paris ne capitulant que devant la famine, l'ennemi ne devait y entrer que dans les formes, en forçant à coups de canon les portes de l'enceinte, révèle des préoccupations tout au moins puériles à pareille heure. S'imaginait-il donc consoler Paris avec ces misères? Ce serait une preuve de plus que le général Trochu n'avait rien compris au grand cœur de Paris, et que son obstination à s'isoler jusqu'à la fin dans son sens propre et dans ses vues particulières est imputable plus encore à une lacune de son esprit qu'au despotisme de sa personnalité. On ne mène pas un peuple à un tournoi, on ne fait pas une joûte d'honneur de ce qui est un combat pour l'existence, l'existence de quarante millions d'hommes.

Il me semble que pour le général Trochu la défense se résumait en ceci : Voyager tout autour de sa bonne ville tous les matins et surveiller « les progrès de la clôture », rester sept heures à cheval, ou quinze heures devant une table de bureau comme le général Schmitz; tenir le livre du siége parfaitement en règle, comme il sied à un dépositaire fidèle toujours prêt à rendre ses comptes; porter au nombre de 2000 avec cinq cents coups par pièce les 200 canons à dix coups par pièce du début; rendre enfin Paris imprenable par un coup de force, ce qui était déjà un résultat tout à fait honorable. Quant à l'offensive, tâter de çà de là l'ennemi, le gêner, — non infatigablement cependant, car il ne ne convient de se démener ainsi qu'aux gens qui ont au cœur une très-ardente espérance, ce qui n'était point le cas, ou qui font les désespérés, ce qui n'est pas séant ni correct, ni galant, ni chrétien. Faire cependant quelques sorties, s'exposer bravement à la mort, comme un preux; faire une trouée? cela n'était point probable, mais rentrer ayant rempli son devoir d'assiégé. Faire en un mot « son siége », comme un bon écolier fait sa page, et se retirer de la scène de l'histoire avec un *satisfecit*.

Je cherche bien, et je ne trouve rien de plus dans l'idéal qu'a dû se composer le général Trochu. Il avait été porté par les événements, par les malheurs de son pays, par « la Providence », à un poste d'honneur et de péril : il s'y est tenu, il y a fait une bonne figure : attendant parce que c'était son devoir; espérant peu, parce qu'il est, *humainement* parlant, un sceptique et un critique très fin (sauf le pathos philosophique), s'imposant et croyant sincèrement se dévouer, mettant son pédantisme à ne point se duper soi-même, son honnêteté à ne pas leurrer les autres : ne promettant jamais — soit loyauté, soit coquetterie, — et pourtant voulant se maintenir jusqu'au bout dans ce rôle de coadjuteur passif et patient de la Providence dont il n'est pas permis de contrarier les vues.

Il a attendu et il a essayé un pas, et il n'a rien vu venir et il n'a lui-même rien pu. Et avec une parfaite sécurité de conscience, il a écrit le mot *fin* à la dernière page de son livre de siége, trouvant que tout était bien, puisque Dieu le voulait ainsi, sauf l'incorrection de l'entrée des Prussiens dans Paris.

Nature d'élite, et cependant fine et exquise plutôt que grave; mesurée en tout, — n'était le rare et si pur éclat des vertus de sa vie privée et domestique. Chrétien, il a eu les grâces du renoncement et de l'humilité, bien plus que l'illumination et l'éclair de la foi : il paraît être bien revenu des croisades. Homme de guerre, il a été sage et « bon élève », organisateur et stratége de mérite, paraît-il, très au courant et très-entendu, mais sans force d'impulsion, sans entrain et sans génie. Gentilhomme, on l'a trouvé quelque peu bourgeois, et qu'il allait au champ clos comme on se rend à son ministère : il n'a été un preux qu'à ses heures, et toujours par devoir. Chef de la défense, préposé à la militarisation du grand Paris, il n'a jamais su ou voulu tenir aux Parisiens un langage qui leur allât au cœur. Et cependant ce même homme discret, bien qu'abondant et disert, si soucieux de maintenir sa note à lui et de ne rien avancer qui ne fût vrai ou probable, c'est lui qui devait commettre aux derniers jours du siége la fameuse et impossible témérité : « Le gouverneur de Paris ne capitulera pas » ! Si ce fut une nécessité de la situation, il faut reconnaître que la nécessité eut beaucoup d'ironie ce jour-là. Elle ménageait au général Trochu l'occasion d'apprendre par un prochain et salutaire retour sur lui-même qu'il n'y a pas de sage infaillible ni d'honnête homme impeccable, et qu'il eût été plus simple peut-être de se contenter tout uniment d'être un héros, si possible.

HENRY ARON.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale, par M. PAUL JANET (de l'Institut), professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Seconde édition, revue, remaniée et considérablement augmentée (ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie française). Deux volumes. Paris, Ladrange, 1872.

L'ouvrage que publie M. Paul Janet est la seconde transformation d'un Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1853, sur la question suivante : « Comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec la doctrine des philosophes modernes les plus célèbres sur ces mêmes matières. Démêler ce qu'il y a de vrai et de faux, de passager et d'éternel dans ces différents systèmes.» De ce Mémoire, le lauréat avait fait, en 1858, une histoire suivie et complète de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et les temps modernes : cadre immense qu'il avait rempli avec une exactitude de recherches, une sûreté de critique, une élévation et une impartialité de jugement qui lui valurent une seconde couronne, décernée par l'Académie française, et qui ont assuré à son livre une légitime autorité. Toutefois, le sujet n'était-il pas trop complexe? Dans l'antiquité, la philosophie politique ne se sépare pas de la philosophie morale, dont elle est le corollaire et le but. Dans les temps modernes, les deux sciences tendent de plus en plus à se séparer, alors même qu'elles ne procèdent pas par des principes opposés. C'est la loi de toutes les sciences de former, en se développant, des séries de groupes distincts. Les sciences morales n'échappent pas à cette loi : elles en appellent, au contraire, l'application, non-seulement par leur progrès naturel, mais par le caractère même de leur objet. Cet objet, ce sont les sociétés humaines qui se transforment sans cesse et qui, en se transformant, offrent des sujets d'étude de plus en plus compliqués. Où les anciens voyaient à peine des subdivisions d'une même science, les modernes reconnaissent des sciences entièrement distinctes par leur matière et par leur

méthode : la morale pure, le droit naturel, la politique, l'économie politique. Il y a péril à confondre ces sciences, et il n'est pas sans inconvénient d'en mêler l'histoire. Ce mélange d'objets divers nuit à la clarté, il peut nuire aussi quelquefois à la justesse des appréciations ; on risque d'apporter dans une science les préoccupations d'une autre, d'exiger, par exemple, dans la politique, où dominent le contingent et le variable, les principes inflexibles qui sont le propre et l'honneur de la morale.

Il faut donc féliciter M. Janet de l'heureuse pensée qu'il a eue, en donnant une seconde édition de son livre après l'épuisement de la première, d'en restreindre le sujet à une seule des deux sciences dont il avait embrassé le développement historique; mais il faut aussi le féliciter d'avoir su faire rentrer, dans cette histoire spéciale de la science politique, la plus grande partie de ses études sur l'histoire de la morale. Ces deux sciences ne peuvent se séparer chez les philosophes qui les ont confondues, et après qu'elles ont commencé à se tracer des domaines distincts, elles gardent encore bien des points de contact ou, pour mieux dire, de pénétration mutuelle. Il conviendrait enfin de les rapprocher, lors même qu'elles se seraient toujours renfermées chacune dans ses limites. La politique n'est pas la morale, mais elle s'appuie sur la morale. Les pouvoirs publics les mieux armés n'auraient qu'une force capricieuse et précaire s'ils ne pouvaient invoquer, pour obtenir l'obéissance et le respect, leur caractère moral, c'est-à-dire l'ensemble des droits et des devoirs qui leur confèrent sur les peuples une autorité légitime. S'il n'appartient pas à la morale de définir la forme et les attributions de la société politique, elle seule établit le principe de toutes les obligations de la société politique envers ses membres et de ses membres envers elle. La première et, suivant quelques-uns, l'unique mission de l'État est de protéger les droits des individus; or, ces droits ne sont pas une création de l'État, ils sont inhérents à la nature humaine; leur étude, avant d'appartenir à la science politique, appartient à la science morale. Enfin, lorsque l'État étend sa protection aux intérêts matériels ou économiques, il ne s'affranchit pas pour cela du contrôle de la morale : il ne peut poursuivre l'utile qu'à la condition de ne pas sortir du juste. Ainsi, par ses applications, comme par ses principes, la politique ne reste jamais étrangère à la morale.

M. Janet n'a eu à retrancher de son premier travail que l'exposition de quelques théories purement spéculatives. En revanche, il a beaucoup ajouté. Il signale lui-même, dans son avant-propos, « le premier et le dernier chapitres, l'un et l'autre entièrement nouveaux ; l'un consacré à l'Orient, l'autre aux publicistes de la fin du XVIIIe siècle. » D'autres additions d'une égale importance méritent d'être indiquées : dans le premier volume une brillante et solide étude sur la morale et la politique des Grecs avant Socrate, principalement d'après les poëtes ; des considérations nouvelles sur Socrate lui-même ; une exposition impartiale des doctrines hébraïques sur l'individu, la famille et l'État, comme antécédent à l'exposition non moins impartiale des doctrines chrétiennes ; de curieuses recherches sur les *décrétales* et sur les théories politiques des papes ; — dans le second volume, une étude presque entièrement neuve sur Guichardin ; une discussion plus approfondie du système de Hobbes ; un aperçu des doctrines économiques de Montesquieu ; quelques pages d'un piquant intérêt sur les idées politiques de Milton, du cardinal de Retz, de l'abbé de Saint-Pierre, du marquis d'Argenson, etc.

Ainsi remaniée et augmentée, cette seconde édition est véritablement un ouvrage nouveau que devront consulter tous ceux (et plût à Dieu que le nombre s'en multipliât !) qui veulent acquérir une sérieuse instruction politique. Le monde n'a jamais été gouverné par les philosophes, suivant le rêve de Platon, sauf sous Marc-Aurèle ; mais, de tout temps, les théories des philosophes ont pénétré dans les institutions et les ont transformées. Leur influence est surtout manifeste dans la société française, telle que l'a faite la Révolution. Qu'on reste attaché à cette société ou qu'on la renie, il faut la comprendre ; or elle reste inexplicable pour qui ne connaît pas la philosophie morale et politique du XVIIIe siècle et pour qui ne tient pas la chaîne des doctrines antérieures d'où procède cette philosophie. Rêve-t-on ou craint-on la résurrection, en tout ou en partie, des institutions de l'ancien régime, il faut en demander le secret aux publicistes du moyen-âge et de le Renaissance. Enfin, sous quelque bannière que l'on se range, on ne peut se dispenser d'étudier la politique des Grecs et des Romains ; car tous les régimes s'en sont inspirés, lui demandant tour à tour des moyens de justification et des instruments de règne. Tous les partis qui ne veulent pas se payer de mots, de préjugés et de passions peuvent donc tirer profit du livre de M. Janet. Ajoutons qu'ils peuvent le lire sans défiance : l'auteur ne dissimule pas ses convictions hautement libérales, hautement spiritualistes, mais il n'en est jamais préoccupé dans l'exposition des différentes théories qu'il passe en revue, et ses jugements même ne s'en ressentent que dans les limites d'une critique toujours mesurée et tolérante. En un mot, il sait à la fois voir de haut et de près, ce qui est l'idéal d'un historien et d'un philosophe.

BULLETIN DES COURS

Sorbonne

PROGRAMME DES COURS DU SECOND SEMESTRE

PHILOSOPHIE (les lundis, à dix heures et demie, et les mercredis, à une heure et demie). — M. CARO continuera l'étude des principes et des éléments de la morale sociale.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (les mardis, à une heure et demie, et les mercredis, à dix heures et demie). — M. PAUL JANET continuera, le mardi, l'étude et la comparaison des théories morales et sociales de Montesquieu et de Jean-Jacques Rousseau. Le mercredi, il traitera de la morale de Kant.

LITTÉRATURE GRECQUE (les lundis et samedis, à trois heures). — M. EGGER, les lundis, à trois heures, achèvera le tableau historique de la littérature grecque au IVe siècle avant l'ère chrétienne ; il traitera particulièrement de Platon et d'Aristote considérés comme écrivains et comme critiques en matière d'art et de littérature. Il expliquera, les samedis, des morceaux choisis parmi les ouvrages compris dans le programme de la Licence et des agrégations.

ÉLOQUENCE LATINE (les mardis, à dix heures et demie, et les samedis, à midi). — M. MARTHA traitera, le samedi, de Sénèque et de son temps. Le mardi, il expliquera les auteurs compris dans le programme de la Licence.

POÉSIE LATINE (les lundis, à neuf heures, et les vendredis, à une heure et demie). — M. JULES GIRARD traitera, le vendredi, de la *Pharsale* de Lucain. Le lundi, il expliquera les auteurs compris dans le programme de la Licence.

ÉLOQUENCE FRANÇAISE (les jeudis, à une heure trois quarts, et les samedis, à dix heures trois quarts). — M. LOUIS ÉTIENNE fera, le jeudi, l'histoire de la critique littéraire entre 1720 et 1750. Le samedi, il étudiera les auteurs de la Licence.

POÉSIE FRANÇAISE (les mardis, à neuf heures, et les samedis, à une heure et demie). — M. LENIENT continuera, le samedi, d'exposer l'histoire de la poésie patriotique en France. Le mardi, il étudiera les auteurs de la Licence.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE (les lundis, à une heure trois quarts, et les jeudis, à dix heures). — M. MÉZIÈRES traitera du *Faust* de Gœthe.

HISTOIRE ANCIENNE (les jeudis, à midi et demie, et les samedis, à neuf heures et demie). — M. GEFFROY traitera, le jeudi, de la période des guerres civiles à Rome. Le samedi, il commentera le *Catilina* de Salluste et les huit premiers livres des Lettres familières de Cicéron, textes designés pour l'agrégation d'histoire.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 43 20 AVRIL 1872

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Les conseils généraux ont presque tous terminé aujourd'hui leur petite session d'avril. On attendait avec une certaine impatience le résultat de leurs délibérations, et, dans les proportions du possible, cette attente n'a pas été trompée. Je ne parle pas seulement ici des adresses républicaines envoyées à M. Thiers ; les manifestations de ce genre ont certainement une valeur, surtout comme un écho des dispositions de l'opinion publique ; mais enfin, sous tous les régimes, les conseils généraux en ont fait autant ou à peu près. Cela rentre, en quelque sorte, dans les traditions de ces assemblées. Il y a quelque chose de plus saillant, de plus significatif, de plus nouveau : c'est le vœu formulé en faveur de l'obligation de l'enseignement primaire. Beaucoup de conseils généraux ont voté cette résolution ; un certain nombre l'ont ajournée à la session prochaine, quelques-uns à peine l'ont formellement rejetée, le Conseil général de la Haute-Garonne notamment, par 18 voix contre 17.

On s'étonnera peut-être de nous voir présenter un tel résultat comme une heureuse nouveauté ; on nous trouvera, surtout à l'étranger, de bien facile composition, de bien facile satisfaction. Mais il faut se rappeler où en étaient les esprits en province, il y a seulement quelques années, pour apprécier la véritable portée du changement qui s'est opéré à cet égard. Dans la bourgeoisie, dans la moyenne bourgeoisie de petite ville ou de gros village surtout, la seule pensée d'apprendre quelque chose aux paysans, à « ces gens-là », semblait une de ces énormités subversives qu'on ne pouvait se permettre qu'à Paris, à Lyon tout au plus. Pour ma part, je me souviens, et je ne sais si je ne l'ai pas déjà dit dans la *Revue*, je me souviens d'une imposante notairesse me déclarant qu'elle se garderait bien d'apprendre quoi que ce soit aux gens du peuple, parce qu'alors « il n'y aurait plus de » différence entre elle et ces gens-là ! » On se rappelle, d'ailleurs, l'accueil fait par le Sénat impérial à toutes les pétitions ayant pour objet la diffusion de l'instruction ; on ne peut avoir oublié, hélas ! les toutes récentes fantaisies de M. de Ventavon, de M. Dupanloup, de M. Gaslonde et consorts à l'Assemblée actuelle.

Il y a donc lieu d'adresser de véritables félicitations aux conseils généraux qui ont bravement osé rompre avec la routine ; il y a lieu d'applaudir des deux mains à ceux qui, allant plus loin, ont encouragé la fondation d'établissements nouveaux, comme dans l'Yonne, le Puy-de-Dôme.

Il faut apprécier les assemblées départementales, non par rapport à ce qu'elles peuvent et doivent être un jour, mais par rapport à ce qu'elles étaient avant la loi du 10 août 1871, la meilleure qu'on ait encore eue.

Il ne faudrait pourtant pas non plus que les conseillers généraux, ceux-là mêmes qui ont formulé les vœux les plus irréprochables, crussent leur besogne finie ou même commencée. Dans l'état d'esprit où se trouve aujourd'hui la France, il faut très-peu de chose pour déterminer dans l'opinion publique un courant très-fort en faveur de l'instruction populaire ; mais ce n'est point par des lois, encore moins par des vœux qu'il se formera, ce courant ; c'est par une action continue et *personnelle* de la bourgeoisie, dont les conseils généraux sont, en province, les représentants les plus autorisés. C'est cette action personnelle, ce concours actif et intelligent qui a manqué chez nous, surtout depuis quarante ans. Nous ne saurions mieux faire à ce sujet que de rapporter ici ce que dit M. Michel Bréal dans son récent ouvrage, dont le succès est d'ailleurs un excellent symptôme :

« Qu'a-t-il manqué », dit le savant professeur, « qu'a-t-il » manqué à la loi de 1833 pour transformer la France ? Rien » autre chose que le concours des classes instruites. Une loi, » même en y inscrivant le principe de l'obligation, ne suffit » pas. Si le savant se tient à l'écart de l'instruction primaire, » si l'Université la dédaigne, si le propriétaire croit avoir assez » fait en contribuant pour sa part à la construction de la » maison d'école, si le fabricant attend qu'un règlement » l'oblige à laisser aux enfants le temps nécessaire pour ap » prendre à lire, si les hommes considérables du pays ne se » montrent jamais à la jeunesse, si les magistrats municipaux » sont timides ou tièdes, si enfin la loi sur l'enseignement

» doit se faire sa place par elle-même, et sans que personne » lui prête la main, elle n'aura que des résultats mesquins » et précaires. Il faut qu'une telle loi rencontre, non pas seu- » lement l'obéissance, mais l'empressement efficace, l'ardeur » dévouée, le constant esprit de sacrifice des classes supé- » rieures.

» Les États-Unis dépensent annuellement 450 millions pour » les écoles. Au plus fort de la guerre de sécession, l'État de » Massachussetts triplait le budget de l'instruction publique. » La seule ville de New-York donne 18 millions (la ville de » Paris donne 7 millions). C'est à ce prix que l'enseignement » entre dans les habitudes et dans les besoins d'une nation. » Au contraire, l'instruction obligatoire a eu beau être votée » en Autriche, en Italie, en Espagne, en Turquie : la loi est » restée une lettre morte, la population n'en ayant ni aidé ni » surveillé l'exécution. »

M. Bréal a cent fois raison, et, à l'appui de ce qui précède, nous citerons un fait récent dont nous pouvons garantir la parfaite authenticité.

Aux dernières élections départementales, un membre de l'Institut, homme fort éclairé, républicain d'ancienne date, futé lu conseiller général dans un département que je ne nommerai pas parce qu'il est considéré, assez justement, comme un des plus arriérés de France. Le nouveau conseiller général, bien qu'appartenant à la minorité, est chargé de faire le rapport sur la question de l'instruction publique. Il s'acquitte avec zèle de cette mission. Son rapport, très-étendu, très-développé, est imprimé et produit le meilleur effet sur l'opinion publique. Mais il eut l'idée, avec l'un de ses collègues, d'aller visiter une école ou deux. Ce fut comme une révolution dans le pays. De mémoire d'instituteur on n'avait rien vu de semblable. Y pensez-vous! Un conseiller général visiter un instituteur! Mais l'instituteur est donc *quelqu'un?* Comment le maire osera-t-il à l'avenir lui faire balayer la salle de la mairie, ou battre le tambour (1)?

A la session actuelle où, par parenthèse, le conseil général du département en question a évité de se prononcer sur l'obligation scolaire, la salle des séances a été constamment comble. Le président ayant annoncé que l'on n'aborderait pas dans cette session la question de l'instruction, le local s'est vidé comme par enchantement. L'auteur du rapport a reçu de très-nombreuses lettres de félicitations de la part de gens appartenant à toutes les classes. « Avec une demi-douzaine d'hommes de bonne volonté, nous disait-il, nous renouvellerions la face du département. »

Cette petite anecdote n'a pas en elle-même une bien grande importance; elle montre néanmoins ce que pourrait faire l'action *personnelle* dans ce département et ailleurs.

Dans notre pays, et nous sommes loin de lui en faire un reproche, on attache à la considération publique presque autant si ce n'est plus de prix qu'à la richesse elle-même. C'est même là ce qui explique, dans une certaine mesure, la passion caractéristique des Français pour les emplois publics. L'instituteur, si mal payé, n'a même pas cette compensation.

« Sa situation hiérarchique », dit M. Bréal, « n'est pas faite » pour le stimuler au travail. Il dépend surtout des conseils » municipaux et du préfet : mais ces autorités sont-elles en » état d'apprécier sa valeur et de reconnaître ses services? » On le juge d'après des circonstances extérieures. Tel insti- » tuteur vit en bonne intelligence avec le maire, avec le curé, » avec les pères de famille : c'est un bon serviteur. On n'exa- » mine pas si cet heureux accord n'est pas obtenu par des » complaisances envers toutes les routines. Pour que l'insti- » tuteur aime son état et le remplisse avec sécurité, il faut » qu'il sente au-dessus de lui une autorité purement scolaire, » qui sache le juger d'après son mérite et d'après son travail. » Il faut, en outre, que la considération publique soit la ré- » compense de son pénible et dévorant labeur. »

On ne saurait mieux dire, et, puisque nous voici arrivés une fois de plus sur le terrain de l'instruction publique, nous ne saurions trop recommander aux lecteurs de la *Revue*, conseillers généraux ou non, de prendre connaissance de l'ouvrage de M. Bréal auquel nous venons de faire quelques emprunts (1).

Toute la partie, notamment, qui concerne l'enseignement primaire est traitée de main de maître, et jette les plus vives lumières sur la question. Après avoir lu l'ouvrage de M. Bréal, après l'avoir suivi dans sa critique si vraie, si profonde, de notre enseignement national, on en sait bien long sur les véritables causes de nos désastres, sur les moyens de relever la France. A ce titre, ce livre est un véritable événement, et il ne doit pas être permis aux hommes politiques de l'ignorer.

Nous l'avons dit déjà bien souvent, et nous le redirons peut-être encore bien des fois : n'en déplaise aux doctrinaires passés, présents et futurs, l'éducation générale d'un peuple, à tous les degrés, est la première et, de beaucoup, la plus importante de tous les questions politiques vraiment dignes de ce nom.

(1) J'ai vu moi-même, en 1862, dans une petite commune de la Haute Loire, l'institutrice (il n'y avait pas d'instituteur) cumulant ses fonctions avec celles de tambour et d'afficheur.

(1) *Quelques mots sur l'instruction publique en France.* — Deuxième édition, Paris, Hachette.

INSTITUTION ROYALE DE LA GRANDE-BRETAGNE

[illegible]

M. MAX. MULLER

La science de la Religion (2)

II

DIFFICULTÉ ET IMPORTANCE D'UNE CLASSIFICATION DES RELIGIONS.

L'étude des religions exige un singulier travail, elle impose à qui l'aborde de grands efforts. Sans doute, auprès du nombre des langues que doit étudier le philologue, le nombre des religions n'est que restreint, oui! mais dans l'étude comparée des langues, on dispose de matériaux tout prêts et élaborés, on a des grammaires et des dictionnaires.

Où sont les grammaires, où sont les dictionnaires des principales religions du monde? Les catéchismes, les articles de foi, les confessions, ne nous donnent pas même toujours le corps et comme la charpente des religions; jamais nous n'y trouvons l'âme et la substance des croyances religieuses de l'humanité. Eh bien! ces secours, même si chétifs qu'ils soient, nous font le plus souvent défaut.

(2) Voyez notre numéro 41, page 962.

Parmi les nations orientales il est d'usage de distinguer deux familles de religions : celles qui s'appuient sur un livre, une *bible*, et celles qui ne peuvent produire un pareil titre. Les premières sont considérées comme plus respectables, et bien qu'elles puissent contenir des doctrines erronées, on les regarde comme une sorte d'aristocratie au milieu de la foule obscure et vile des religions dénuées de l'autorité que donnent des textes écrits.

Pour tout homme qui entreprend d'étudier les religions, les livres canoniques sont assurément de la plus haute importance, bien qu'on ne doive jamais oublier que des livres de cette nature ne donnent qu'une image infidèle des vraies doctrines qu'a entendu proclamer le fondateur : cette image est toujours faussée par les intermédiaires. Mais combien y a-t-il de religions qui aient même ce canon sacré ? combien chétive est cette élite des religions douées d'un code écrit ! Examinons les deux familles qui ont joué le rôle principal dans ce drame qu'on appelle l'histoire du monde, la famille aryane et la famille sémitique, et nous trouverons que dans chacune de ces familles deux membres seulement peuvent invoquer l'autorité de dogmes ainsi rédigés. Parmi les Aryas, ce sont les Hindous et les Perses ; parmi les Sémites, ce sont les Hébreux et les Arabes. Les Hindous ont produit le brahmanisme et le bouddhisme, les Hébreux le mosaïsme et le christianisme.

Il y a plus : il faut observer que, chez chacun de ces peuples, la troisième religion qui en est issue ne saurait revendiquer une origine indépendante, elle n'est qu'une reproduction affaiblie de la première. Voici comment : la religion de Zoroastre a sa racine dans le même sol d'où est sortie la religion des Védas ; le mahométisme a sa source, du moins pour ce qui est des éléments essentiels dont il se compose, dans ce monothéisme qui s'est appelé d'abord la religion d'Abraham.

Jetez un coup d'œil sur le tableau ci-après, et vous vous représenterez aussitôt l'histoire des religions aryanes et sémitiques, — de celles du moins qui sont en possession de livres canoniques.

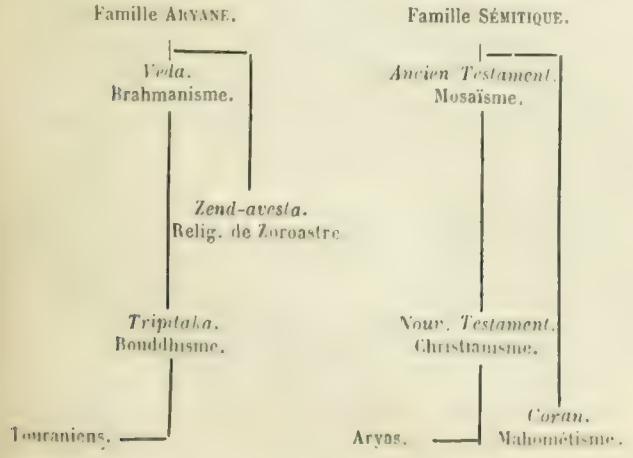

Tandis que le bouddhisme est à la fois le descendant et l'adversaire du brahmanisme, la religion de Zoroastre est plutôt une déviation de l'antique foi des Védas, bien qu'elle soit aussi une protestation contre quelques-unes des doctrines professées par les premiers adorateurs des dieux védiques.

La même affinité, à quelques nuances près, unit entre elles les trois principales religions de la famille sémitique ; seulement le mahométisme est chronologiquement postérieur à la religion du Christ, tandis que la religion de Zoroastre est antérieure au bouddhisme.

Observez encore une autre coïncidence et, vous allez le voir, une coïncidence qui n'est nullement accidentelle dans les ramifications parallèles de ces deux branches religieuses.

Le bouddhisme qui est issu de l'ancien brahmanisme indien, mais qui en même temps marque une réaction contre lui, s'étiola au bout d'un certain temps sur le sol où il était né et ne conquit une importance réelle qu'après avoir été transplanté hors de l'Inde et avoir pris racine chez les nations touraniennes, au centre même du continent asiatique. Le bouddhisme, qui était à son origine une religion aryane, finit par devenir la principale religion du monde touranien.

Les mêmes vicissitudes, le même déplacement se produisirent dans la seconde branche, dans la branche sémitique. Le christianisme issu du mosaïsme fut rejeté par les Juifs comme le bouddhisme l'avait été par les Brahmanes. Autrement dit : le christianisme ne réussit pas à atteindre son premier but, qui consistait simplement à réformer l'ancienne religion hébraïque, mais à peine eut-il été transféré des Sémites aux Aryas, des Juifs aux Gentils, il développa sa vraie nature et acquit son universelle importance. Religion sémitique au début, le christianisme devint la principale religion du monde aryan.

Outre les familles aryane et sémitique, il n'y a qu'une autre nation qui puisse citer un et même deux codes religieux, deux religions rédigées en livres. La Chine produisit presque simultanément deux religions, fondées chacune sur un code sacré, la religion de Confucius et la religion de Laotse, la première qui repose sur les cinq *King* et les quatre *Shu*, la seconde sur le *Tao-te-king*.

Ces huit religions sont les seules qui figurent sur la liste des livres sacrés du genre humain tout entier, et une étude approfondie de ces huit codes religieux rédigés en sanscrit, en pali et en zend, en hébreu, en grec et en arabe, enfin en chinois, peut sembler n'être pas une entreprise trop formidable pour un seul travailleur. Mais commençons par nous-mêmes, par jeter un regard autour de nous. Quelle littérature énorme s'offre à notre esprit, consacrée tout entière à l'interprétation de l'Ancien Testament ! Quelle quantité de livres ne se publient pas chaque année sur les points controversés de la doctrine ou de l'histoire des Apôtres ! Vous pouvez par là vous former une idée de ce que serait une bibliothèque théologique qui contiendrait les matériaux nécessaires pour une interprétation consciencieuse et savante des huit codes religieux. Même pour une religion aussi moderne et aussi peu douée de monuments littéraires, à l'origine du moins, que celle de Mahomet, les sources relatives aux premiers siècles de son histoire qui doivent être consultées sont si abondantes que peu de savants pourraient s'en rendre complétement maîtres (1).

(1) Sprenger, *La vie de Mahomet*, vol. I, p. 19. « Les sources que j'ai consultées sont si nombreuses, et l'état de la science était chez les Moslims primitifs si différent de ce qu'il est aujourd'hui, que les matériaux bibliographiques relatifs aux sources, dont j'ai fait collection, formeront un assez gros volume. Il est absolument nécessaire d'écrire l'histoire littéraire de l'islamisme pendant ces deux premiers siècles pour mettre le lecteur à même d'employer l'appareil bibliographique ici recueilli. »

Si nous tournons nos regards vers les religions aryanes, les textes sacrés des Brahmanes, à prendre le mot dans son acception la plus étroite, peuvent paraître faciles à approfondir. Les hymnes du *Rig-Véda*, qui sont à proprement parler la bible de l'ancienne croyance des *Rishis* védiques, ne sont qu'au nombre de 1028, qui se composent de 10 580 vers environ (1). Cependant le commentaire relatif à ces hymnes auquel j'ai consacré quatre volumes in-quarto monte à 100 000 lignes qui se composent chacune de trente-deux syllabes, ce qui forme un total de 3 200 000 syllabes. Il y a en outre les trois Védas d'un ordre secondaire, le Yagur veda, le Sâma veda, l'Atharva veda qui, bien que de moindre importance au point de vue du dogme religieux, sont indispensables à étudier pour quiconque veut apprécier avec exactitude le système de cérémonies et de sacrifices pratiqué par les adorateurs des anciens dieux védiques.

Chacun de ces quatre textes védiques entraîne à sa suite un recueil de *Brahmanas*. C'est ainsi que l'on appelle des traités scolastiques, d'une rédaction postérieure il est vrai, mais cependant écrits en sanscrit archaïque, et que tout Hindou orthodoxe reconnaît pour faire partie des textes révélés de sa religion. Or l'ensemble formé par ces *Brahmanas* est plus considérable que celui que forment les anciens hymnes védiques.

Et tout cela réuni ne constitue que les textes de commentaires, d'essais, de manuels innombrables qui forment une chaîne continue de littérature théologique, une chaîne traversant plus de trois mille ans et s'allongeant aujourd'hui encore d'additions sans cesse nouvelles. Ajoutez à ce qui précède les parasites inévitables de toute littérature théologique, les controverses des différentes écoles de pensée et de foi qui toutes prétendent être orthodoxes, tout en différant les unes des autres comme le jour de la nuit, et enfin les compositions d'écrivains qui déclarent n'être point orthodoxes, qui déclarent combattre les opinions de la majorité, qui professent être les ennemis de la foi et du clergé brahmanique, qui, par leurs accusations et leurs insinuations, par l'audace de leurs arguments et la violence de leurs invectives, laissent loin derrière eux les emportements théologiques de tous les autres pays.

Nous ne pouvons non plus exclure les recueils de lois qui ont un caractère sacré, eux aussi, ni les anciens poëmes épiques, le *Mahabharata* et le *Ramayana*, ni la littérature sacrée plus moderne, les *Puranas* et les *Tantras*, si nous désirons nous faire une idée à peu près fidèle de la croyance de millions d'êtres humains qui, tout en reconnaissant le Véda comme leur autorité suprême en matière de foi, sont cependant incapables d'en comprendre une seule ligne et se contentent de prendre comme pain quotidien de leur vie intellectuelle l'enseignement qui leur est fourni par des livres plus modernes et plus populaires. Et même alors notre regard n'aura pas encore réussi à pénétrer toutes les retraites où s'est réfugié le génie hindou. L'Inde a de tout temps été divisée en un nombre infini de sectes religieuses, et aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire de ce merveilleux pays, on y trouve la vie religieuse morcelée en mille centres locaux que l'esprit industrieux et persévérant d'une caste sacerdotale suffisait à peine à retenir ensemble par une apparence d'uniformité dogmatique. Quelques-unes de ces sectes peuvent même être considérées comme des religions indépendantes; c'est par exemple la secte à un moment si fameuse des *Sikhs*, qui possédaient en Inde leur propre code sacré, avaient leur sacerdoce particulier, et menacèrent pendant quelque temps d'une rivalité redoutable le brahmanisme et le mahométisme. Ce furent des circonstances politiques qui donnèrent à la secte de *Nanak* son importance historique et sa renommée considérable. Pour celui qui étudie les religions, elle n'est qu'une des sectes nombreuses qui se produisirent au xve et au xvie siècle, et qui tentèrent de substituer aux corruptions des cultes hindous et mahométans un culte plus pur et moins matériel. Le *Granth*, c'est-à-dire la Bible, le livre sacré des *Sikhs*, est plein d'intérêt, plein de pensées profondes et réellement poétiques, et il faut espérer qu'il se trouvera bientôt quelqu'un pour le traduire en anglais. Mais il y a d'autres recueils de poésie religieuse plus anciens et plus originaux que les stances de *Nanak*; il y a plus, bon nombre des plus beaux vers du Granth ont été empruntés à des textes antérieurs. Il y a ici bien assez de matériaux pour occuper l'homme épris de l'étude des religions : c'est une flore intellectuelle plus rare et plus riche que ne l'est la flore botanique de cette fertile contrée.

Et jusqu'à présent nous n'avons pas dit un mot du second code religieux de l'Inde, de la religion de Bouddha, qui n'était à l'origine qu'une secte comme les autres, mais qui, grâce à une vitalité merveilleuse, a répandu quelques-unes de ses branches sur la plus vaste partie du monde habité. Qui pourrait affirmer — je ne parle pas seulement des érudits européens, mais des membres les plus savants des sociétés boudhiques, — qui pourrait affirmer avoir lu en entier les livres canoniques du boudhisme, sans parler des commentaires et des traités critiques dont ils ont été l'objet ? Le texte et les commentaires du canon bouddhique contiennent, d'après un relevé du Saddharma-alankara (1), 29 368 000 lettres. Ces chiffres n'offrent pas à notre esprit une idée bien nette, et l'on ne saurait en garantir la parfaite exactitude ; mais si nous considérons que notre bible anglaise contient, d'après un compte sérieusement établi, 3 millions et demi de lettres (les voyelles mises à part et comptées séparément), cinq ou si cent fois ce nombre suffiront à peine à évaluer le total des Écritures bouddhiques. L'édition tibétaine du canon bouddhique qui consiste en deux recueils, le *Kanjur* et le *Tanjur*, compte environ 325 volumes in-folio, qui pèsent chacun dans l'édition de Péking de 4 à 5 livres.

La littérature sacrée suscitée par le troisième texte religieux des Aryas, le *Zend-Avesta*, est en apparence moins considérable, mais les proportions plus réduites de ce livre sacré augmentent d'autant la difficulté qu'il y a à l'interpréter d'une façon satisfaisante, et le défaut des commentaires originaux et primitifs fait incomber presque tout le fardeau de cette interprétation à la patience et à la pénétration des érudits européens.

Si enfin nous nous tournons vers la Chine, nous trouvons que la religion de Confucius repose sur les cinq *King* et les quatre *Shu*, livres qui ont une étendue considérable, et qui entraînent à leur suite des commentaires fort volumineux,

(1) Max Müller, *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite*, p. 220.

(1) Spence Hardy, *Les légendes et les théories des bouddhistes*, p. 66, 23, 567, 180.

sans le secours desquels il est impossible, même aux savants les plus autorisés, de s'aventurer dans les profondeurs du canon sacré des Chinois (1).

Lao-tse, le contemporain de Confucius, mais plus âgé que lui, passe pour avoir écrit un grand nombre de livres (2), — 930, paraît-il, sur différentes questions de foi, de morale, de culte, — et 70 sur des questions de magie. Son principal ouvrage, toutefois, le *Tao-te-King*, qui constitue l'*Écriture* de ses disciples, les *Tao-sse*, ne compte que 5000 mots environ (3), et ne remplit que 300 pages. Mais ici encore, comme tout à l'heure, il faut observer que cette raison même rend le texte inintelligible sans le secours de commentaires nombreux, de telle sorte que M. Julien a dû consulter pour sa traduction plus de soixante commentateurs dont le premier remonte à 163 ans avant J. C.

Il s'est établi en Chine une troisième religion, celle de *Fo;* mais Fo n'est qu'une corruption chinoise du nom de Boudha, et, bien que le bouddhisme transféré d'Inde en Chine ait revêtu un caractère particulier et produit une littérature énorme et indépendante, cependant on ne saurait dire que le bouddhisme chinois soit une religion originale, pas plus qu'on ne saurait le dire du bouddhisme de Ceylon, de Burmah, de Siam, ou de Népaul et du Tibet.

Mais, après avoir recueilli cette bibliothèque des livres sacrés de l'humanité, avec les commentaires qui sont indispensables à qui veut les interpréter, serons-nous en possession des matériaux nécessaires à quiconque se propose d'étudier le développement et la décadence des convictions religieuses des différentes races humaines? Loin de là! La plus vaste partie de l'humanité, et, je dirai plus, quelques-unes des nations les plus importantes qui se soient distinguées dans les luttes religieuses et intellectuelles du monde, ne seraient pas représentées dans notre bibliothèque théologique. Où seraient les Grecs et les Romains, où seraient les nations teutoniques, celtiques et slaves? Comment nous ferions-nous une idée de ce que nous pouvons appeler leurs convictions religieuses réelles, telles qu'elles furent avant la période relativement récente où leurs anciens temples furent nivelés pour faire place aux cathédrales modernes, où dans leurs chênes sacrés on tailla des croix qui se dressèrent désormais dans les défilés des montagnes et dans les sentiers solitaires des forêts? Homère et Hésiode ne nous disent pas ce que fut la religion, la religion vraie, la religion de cœur des Grecs; leurs poëmes ne furent jamais considérés en Grèce comme sacrés, ni même comme doués de quelque autorité religieuse, par les intelligences d'élite.

A Rome, nous n'avons pas même d'*Iliade* ni d'*Odyssée*, et, quant au culte religieux des tribus teutoniques, celtiques et slaves, les noms mêmes de quelques-uns de leurs dieux sont oubliés et perdus à jamais, et nous sommes réduits à surprendre et à recueillir quelques indications relatives à leurs croyances religieuses sur les parcelles d'une mosaïque, aujourd'hui brisée, qui tenait lieu jadis de dalles dans un temple romain en ruines.

Cette même rareté, ce même défaut de textes faisant autorité, que nous rencontrons chez les Aryas, nous les rencontrons parmi les nations sémitiques, dès que nous sortons du cercle de leurs religions écrites. Les Babyloniens, les Phéniciens et les Carthaginois, les Arabes avant leur conversion au mahométisme, sont tous dénués de livres canoniques, et, pour se faire tant bien que mal une idée de leur religion, il a fallu s'adresser aux monuments, aux inscriptions, aux traditions; il a fallu tirer parti des noms propres et de maints éléments chétifs et flottants qu'il faut de grands efforts et beaucoup de patience pour consulter avec profit.

Mais avançons maintenant d'un pas. Les deux lits que s'est creusés le courant de la pensée aryane et sémitique et qu'il a suivis durant des siècles, allant du sud-est au nord-ouest, de l'Indus à la Tamise, de l'Euphrate au Jourdain et à la Méditerranée, n'ont traversé qu'une partie de pays peu considérable relativement à l'immense étendue de notre globe. Plus nous montons, plus l'horizon s'étend de part et d'autre, et partout où l'on découvre des vestiges de vie humaine, on découvre aussi des traces de religions. Sur les rives de l'antique Nil, nous voyons encore debout les Pyramides, nous y voyons des ruines de temples et de labyrinthes, des monceaux de pierres couverts d'inscriptions hiéroglyphiques et d'étranges images de dieux et de déesses. Sur des rouleaux de papyrus qui semblent défier les ravages du temps, nous trouvons même des fragments de ce que l'on pourrait appeler les livres sacrés des Égyptiens. Cependant, quoique bien des points aient été déchiffrés et qu'on ait la clef de maintes croyances de cette race mystérieuse, la source vraie de la religion égyptienne et l'intention primitive de ses cérémonies et de son culte sont loin encore de nous être parfaitement connues. En remontant le fleuve sacré jusqu'à sa source lointaine, nous voyons le continent entier de l'Afrique s'ouvrir devant nous, et partout où nous rencontrons des parcs de bétail, on voyait autrefois et l'on surprend parfois encore aujourd'hui la fumée des sacrifices montant de la terre au ciel. Les anciennes reliques de la croyance africaine vont disparaissant avec une étonnante rapidité à l'approche des missionnaires mahométans et chrétiens; mais ce qui nous en est parvenu, grâce surtout aux soins de missionnaires érudits, est plein d'intérêt pour celui qui étudie les religions. C'est une chose étrange et merveilleuse que le culte des serpents et des ancêtres, que cette croyance vague et flottante en une vie future, que cette foi voilée et mollement dessinée en un Dieu suprême, le père de la race blanche aussi bien que de la race noire.

De la côte orientale d'Afrique notre œil se promène à travers la mer où de Madagascar à Havaï se dressent des îles innombrables comme autant de piliers d'un pont aujourd'hui écroulé qui aurait relié naguère les océans Indien et Pacifique. Partout, soit chez le Papuz bronze, soit chez le Malaisien jaunâtre, soit chez les races polynésiennes au teint brunâtre, qui sont répandus dans ces îles, même parmi les êtres plus humbles de l'échelle humaine, nous entendrons, pour peu que nous prêtions l'oreille, comme un bégayement sur les choses divines; partout nous surprendrons des imaginations étranges au sujet d'une vie future; partout nous trouverons des prêtres et des sacrifices, qui, même sous la forme la plus dégradée et la plus dégénérée, témoignent d'une croyance antique et profonde en un Dieu qui entend nos prières pourvu que nous l'invoquions, qui accepte nos offrandes

(1) *Les classiques chinois*, avec traduction, notes, prolégomènes et index, par James Legge DD, 7 vol. Londres, Trubner et Cie.

(2) Stan. Julien, *Tao-te King*, p. XXVII.

(3) Stan. Julien, *Tao-te King*, p. XXXI, XXXV. Les textes varient de 5610, 5630, 5688 à 5722 mots. Le texte public par M. Stan. Julien compte 5320 mots.

pourvu qu'elles lui soient adressées comme une rançon de nos péchés et comme un gage de notre reconnaissance.

En poursuivant plus loin encore dans la direction de l'Orient, on découvre le continent américain, et, en dépit du vandalisme si peu chrétien des premiers conquérants, nous trouvons là aussi des matériaux pour l'étude d'une croyance antique et, à ce qu'il semble, originale. Malheureusement les traditions religieuses et mythologiques recueillies par les premiers Européens qui entrèrent en relations avec les indigènes de l'Amérique ne remontent que peu au delà du jour où elles furent couchées par écrit, et dans bien des cas elles paraissent refléter les idées des interprètes espagnols au moins autant qu'elles expriment celles des narrateurs américains. Les ingénieuses inscriptions hiéroglyphiques de Mexico et de Guatemala ne nous ont livré jusqu'à présent que peu de secrets, et les rapports rédigés par les indigènes en leur langue nationale ne peuvent être employés qu'avec beaucoup de précaution. Nous avons encore l'ancienne religion des Aztecs de Mexico et des Incas du Pérou qui est pleine de problèmes intéressants. A mesure que l'on avance vers le Nord et ses habitants à la peau rouge, on découvre des renseignements de moins en moins abondants, et après ce qui est arrivé il y a quelques années, il est probable qu'aucun *livre des sauvages* ne viendra désormais nous porter quelques lumières. Cependant il existe des spécimens sauvages et qui sentent le terroir, relatifs à la foi religieuse des Indiens rouges, de ces tribus qui vont reculant et disparaissant peu à peu. Ces témoignages, il les faut étudier, et dans la langue de ces tribus comme dans leur religion on pourrait découvrir maintenant encore, avant qu'il ne soit trop tard, la trace des migrations antéhistoriques allant du continent asiatique primitif dans la direction de l'Amérique, soit par le nord en se servant du pont aleutique comme d'un marche-pied facile, soit par le sud en se laissant pousser par des vents favorables d'île en île, jusqu'à ce que la pirogue audacieuse touchât terre sur le rivage américain ou vînt s'y briser, pour ne jamais retourner à la patrie asiatique d'où elle était naguère partie.

Et si, dans ce voyage de recherche religieuse à travers le monde, nous revenons enfin au continent asiatique, nous trouverons là aussi, — bien que l'étendue presque entière en soit occupée par l'une ou l'autre des huit religions rédigées, par le mosaïsme, le christianisme ou le mahométisme, par le brahmanisme, le boudhisme ou la religion de Zoroastre, et en Chine par les religions de Confucius et de Lao-tse, — nous y trouverons, dis-je, cependant des formes de culte plus primitives qui ont survécu. Je veux parler du Lhamanisme de la race mongole et de l'admirable mythologie, à moitié homérique de caractère et de couleur, des tribus finnoises et esthoniennes.

Et maintenant que j'ai déployé sous vos yeux ce panorama universel, vous partagerez, je pense, l'embarras qu'éprouve celui qui étudie les religions lorsqu'il regarde autour de lui et se demande par où commencer et de quelle façon procéder. Qu'il y ait des matériaux abondants, capables d'un traitement scientifique, personne n'oserait le contester. Mais comment rapprocher et grouper ces matériaux? Comment découvrir les éléments que toutes ces religions possèdent en commun? En quoi ces religions diffèrent-elles? Quel est leur développement et quelle est l'histoire de leur déclin? Que sont-elles, et que prétendent-elles faire en ce monde?

Permettez-moi d'adopter l'ancienne maxime : *Divide et impera*, et de la traduire un peu librement par « Classifiez et conquérez », et j'estime que vous tiendrez alors dans la main le fil d'Ariane qui a dirigé tant de savants à travers les labyrinthes d'autres sciences plus obscures encore que la science des religions. Toute science vraie repose sur la classification, et c'est seulement dans le cas où nous ne pourrions réussir à classifier les différents dialectes de la croyance humaine, si je puis ainsi parler, qu'il nous faudrait reconnaître l'impossibilité de créer la science des religions. Une fois que le domaine qui s'étend devant nous aura été définitivement conquis et soigneusement découpé, chacun pourra y cultiver son champ propre, sans dépenser ses efforts en pure perte et sans perdre de vue le but général auquel toutes les recherches particulières doivent se subordonner.

Mais comment découper en un certain nombre de champs le vaste domaine de la religion? Comment faut-il établir la classification des religions, ou plutôt — car il faut se poser d'abord cette question — comment les a-t-on classées jusqu'ici? La classification la plus simple est celle que nous trouvons adoptée chez presque tous les peuples, c'est celle qui divise les religions en religions *vraies* et en religions *fausses*. Cela ressemble absolument à la première classification qu'on a faite des langues, lorsqu'on en reconnaissait deux familles, l'une comprenant la langue qu'on parlait soi-même, l'autre comprenant toutes les autres langues du monde.

Les Grecs rangeaient d'un côté leur langue, de l'autre celles des barbares ; les Juifs mettaient à part l'hébreu et en dehors les langues des Gentils ; les Hindous établissaient une classification analogue : le langage parlé par les Aryas, et celui que parlaient les Mlekkhaz; les Chinois distinguaient entre l'idiome de l'empire du Milieu et celui des barbares du dehors. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi une classification de ce genre n'est d'aucune ressource en matière de science.

Il y a une autre classification qui offre un caractère plus scientifique en apparence, mais qui, si l'on y regarde de près, n'a pas plus de valeur pour qui étudie les religions. Je veux parler de la division bien connue en religions révélées et en religions naturelles.

J'ai d'abord à dire quelques mots sur le sens attaché à ce mot de « religion naturelle ». Ce mot est continuellement employé avec des acceptions fort diverses. Il est appliqué par bon nombre d'écrivains à certaines formes historiques de religion, qui sont considérées comme ne reposant pas sur l'autorité d'une révélation, de quelque manière que ce mot puisse d'ailleurs être interprété. Ainsi, le bouddhisme serait une religion naturelle aux yeux de ceux qui pratiquent le brahmanisme; ainsi le brahmanisme serait une religion naturelle aux yeux des mahométans. Pour nous, toutes les religions, excepté le christianisme et, bien qu'à un degré moindre, le mosaïsme, seraient classées parmi les religions naturelles; et quoique *naturel* ici ne soit pas synonyme de faux, ce mot implique cependant d'une façon formelle le défaut de toute sanction autre que le sentiment inné de la vérité ou la voix intime de la conscience.

Mais ce mot de religion naturelle revêt parfois un sens fort différent, surtout dans la bouche et sous la plume des philosophes du siècle dernier. Lorsque l'on commença à soumettre les principales religions historiques à une analyse critique, on trouva qu'après avoir écarté les traits particuliers à chacune d'elles, il restait certains principes qu'elles possèdent

toutes en commun. Ces principes, on admit que c'étaient ceux de la religion naturelle. D'autre part, lorsque tout ce qui parut surnaturel, miraculeux, irrationnel, eut été écarté des pages du Nouveau Testament, il resta une sorte de squelette de religion, et ceci fut également nommé « religion naturelle ».

Au dernier siècle, les philosophes qui s'opposaient aux progrès du scepticisme pensèrent que cette sorte de religion naturelle, ou rationnelle, comme on l'appelait aussi, pouvait servir de digue contre les envahissements de l'incrédulité; mais ils trouvèrent bientôt qu'un système philosophique, bien que vrai, ne saurait tenir la place de la foi religieuse. Lorsque Diderot disait que toutes les religions révélées étaient les hérésies de la religion naturelle, il entendait par religion naturelle un ensemble de vérités innées chez l'homme, que le regard de la raison suffit à découvrir, et qui sont indépendantes de toutes les influences historiques et locales auxquelles toutes les religions doivent leur caractère particulier et leur aspect spécial. L'existence d'une divinité, la nature de ses attributs, tels que la toute-puissance, l'omniscience, l'ubiquité, l'éternité, la spiritualité, la bonté, et par suite l'admission d'une distinction entre le bien et le mal, entre la vertu et le vice, tout cela, et, en outre, d'après certains penseurs, l'unité et la personnalité de Dieu, était compris dans le domaine de la religion naturelle. Lorsqu'on appliqua à l'étude de cette religion naturelle la méthode scientifique, il se forma ce qu'on a appelé la théologie naturelle, mot rendu fameux au commencement de notre siècle par l'ouvrage de Paley, cette œuvre qu'on a tant louée et dont on a tant abusé. La religion naturelle correspond, dans la science des religions, à ce que, dans la science du langage, on avait coutume d'appeler la grammaire générale, mot par lequel on entend une collection de règles fondamentales qui sont supposées être évidentes par elles-mêmes, sans lesquelles il n'y aurait point de grammaire possible, et qui cependant, chose étrange, n'existent dans leur pureté et leur perfection dans aucune langue présente ou passée. Il en est de même en religion. Il n'y a jamais eu de religion réelle, qui ait exclusivement consisté en ces règles si pures et si simples de la religion naturelle, bien qu'il y ait eu certains philosophes qui se soient persuadé à eux-mêmes que leur religion était absolument rationnelle, qu'elle était en réalité un déisme pur et simple.

Ainsi, lorsque nous parlons d'une classification des religions historiques en religions révélées et en religions naturelles, *naturel* est simplement la négation de révélé, et si nous essayions de mettre en pratique cette classification théorique, nous aboutirions assurément au même résultat que tout à l'heure. Nous aurions d'un côté le christianisme seul, ou, d'après quelques théologiens, le christianisme et le judaïsme, et de l'autre côté toutes les autres religions du monde.

Par conséquent, cette classification, quelle que puisse en être la valeur pratique, ne saurait être d'aucune utilité au point de vue de la science. Une étude plus étendue ne tarde pas à nous montrer que tous les fondateurs de religions prétendent fonder une religion révélée, ou que, s'ils ne le prétendent pas eux-mêmes, les prédicateurs qui viennent ensuite élèvent régulièrement cette prétention; de telle sorte que ce caractère de révélation n'est reconnu par personne que par nous-mêmes comme un des traits distinctifs du christianisme et du judaïsme. Nous verrons, en effet, que l'autorité d'une révélation est invoquée avec beaucoup plus de force et avec beaucoup plus grand renfort d'arguments par les croyants du Véda que par les théologiens apologétiques du judaïsme et du christianisme. Bouddha lui-même, le plus humain sans contredit et le plus indépendant parmi les fondateurs de religions, est représenté, par une étrange inconséquence, dans les écrits de controverse postérieurs à sa mort, comme ayant été en possession d'une vérité révélée (1). Il ne pouvait pas lui-même, comme Numa, Zoroastre ou Mahomet (2), invoquer de communication mystérieuse avec les esprits surnaturels; encore moins pouvait-il, comme les poëtes du Véda, parler d'inspirations divines et de révélations d'en haut, car, suivant lui, parmi les esprits, il n'en existait pas qui fût plus grand ni plus sage que lui, et les dieux du Véda étaient devenus ses serviteurs et ses adorateurs. Bouddha lui-même n'en appelle jamais qu'à ce que nous nommerions la lumière intérieure (3). Lorsqu'il publia, pour la première fois, les quatre points fondamentaux de son système, il dit : « Mendiants, pour l'accomplissement de ces doctrines jusqu'à ce jour ignorées, le regard, la connaissance, la sagesse, la perception claire, la lumière ont été développés en moi. » Ses premiers prosélytes le nommaient *Sarvagna* ou *qui sait tout;* mais, lorsque plus tard on s'aperçut que, sur bien des points, Bouddha n'avait parlé que le langage de son temps, qu'il avait partagé les erreurs répandues parmi ses contemporains touchant la forme de la terre et les mouvements des corps célestes, les théologiens boudhistes firent une concession importante. Ils limitèrent la portée du mot d'*omniscient*, appliqué naguère à Bouddha, à la connaissance des principales doctrines de son système, et sur celles-là, mais sur celles-là seules, ils proclamèrent son infaillibilité. On peut trouver que c'est là un point de vue tout moderne : mais, moderne ou ancien, il honore grandement les théologiens bouddhistes. Dans le *Milinda Prasna* cependant, qui est un livre canonique, nous voyons la même idée surgir déjà dans l'esprit du grand Nagasena. Interrogé par le roi Milinda sur ce point : si Bouddha possédait l'omniscience, il répond : « Oui, grand roi, le bienheureux Bouddha la possède; mais Bouddha ne l'exerce pas toujours. Par la méditation, il connaît toutes choses; en méditant, il connaît tout ce qu'il désire connaître. » Cette réponse prétend évidemment établir une distinction entre les objets que le sens et la raison permettent de connaître et ceux qui ne se révèlent qu'à la méditation. Dans le domaine des sens et de la raison, Nagasena ne revendique pas pour Bouddha l'omniscience et l'infaillibilité, mais il revendique pour lui et l'omniscience et l'infaillibilité sur toutes les choses qui relèvent de la méditation seule ou, en d'autres termes, sur toutes les matières de foi.

J'aurai plus tard à vous exposer les efforts extraordinaires que firent les brahmanes pour écarter tout élément humain des hymnes du Véda et pour établir que leurs écritures étaient non pas seulement révélées, ni même antéhistoriques, mais qu'elles avaient précédé la création. Jamais écrits apologétiques n'ont poussé plus loin la théorie de la révélation.

Pour le moment actuel, et au point où en sont nos recherches, tout ce que je prétends montrer, c'est ceci : comme les fondateurs ou les apologistes de presque toutes les reli-

(1) *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite*, par Max Muller, p. 83.
(2) Sprenger, *Mahomet*, vol. II, p. 426.
(3) Gogerly, *Lumières et doctrines de la religion chrétienne*. Colombo, 1862, 1re partie.

gions du monde invoquent une sorte de révélation sur laquelle ils appuient la vérité de leurs doctrines, il ne saurait être d'une utilité réelle d'asseoir une classification sur un terrain aussi mouvant. Cette prétention à être une religion révélée naturellement ou d'une façon surnaturelle qu'élèvent tant de religions est-elle fondée ou ne l'est-elle pas? C'est là une question que je n'ai point à trancher à présent. C'est à la théologie théorique qu'il appartient de définir exactement ce mode de révélation, car il est peu de mots auxquels on ait attaché une acception si vague et si multiple. C'est à elle qu'il appartient de montrer, non pas seulement comment fut soulevé le voile qui intercepta longtemps les rayons de la divine vérité, mais aussi,—et c'est là un problème bien autrement difficile à résoudre, — comment il put jamais y avoir un voile entre la vérité et celui qui la cherchait, entre le cœur prêt à adorer et l'objet le plus sublime de l'adoration, entre le Père et ses enfants.

Tout autre est la tâche de la théologie comparée : pour elle, elle a seulement à prendre les faits tels qu'ils sont. Les hommes regardent-ils leur religion comme révélée, il suffit : pour eux, leur religion est une religion révélée, et elle devra être traitée comme telle par l'historien impartial.

Mais cette méthode de classification qui consiste à classer les religions en deux groupes : les religions révélées et les religions naturelles, nous la trouverons plus vicieuse encore si nous la considérons sous un autre point de vue. En accordant même que toutes les religions, excepté le christianisme et le mosaïsme, ont tiré leur origine de ces facultés de l'esprit qui, d'après Paley, suffisent par elles-mêmes à produire les principes fondamentaux de ce que nous avons appelé tout à l'heure la religion naturelle, la classification qui consiste à mettre d'un côté le christianisme et le judaïsme comme religions révélées, et de l'autre côté toutes les autres religions comme naturelles, serait encore fort défectueuse, pour cette simple raison qu'aucune religion, bien que fondée sur la révélation, ne saurait être entièrement séparée de la religion naturelle. Ces principes de la religion naturelle, bien qu'ils n'aient jamais constitué par eux-mêmes aucune religion historique réelle, sont la seule base sur laquelle la religion révélée puisse se fonder, le seul sol où elle puisse prendre racine, et d'où elle puisse tirer son aliment et sa séve. Supprimez ce sol ou supposez que lui aussi il a dû être fourni, en quelque sorte, par une révélation, vous irez non-seulement contre la lettre et contre l'esprit de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais vous dégraderez la religion révélée en en faisant une simple formule, imaginée pour être acceptée par l'homme, sans qu'il en puisse examiner, apprécier la vérité. Nous aurions la semence assurément, mais nous aurions perdu le sol propice qui pouvait seul permettre à ce germe de vraie religion de vivre et de grandir.

Le christianisme, s'adressant non-seulement aux Juifs, mais aussi aux Gentils, non-seulement à l'ignorant, mais encore à l'homme instruit, non-seulement aux croyants, mais aussi et surtout aux incrédules, supposait chez tous également les éléments de la religion naturelle, et avec ces éléments la faculté de choisir entre la vérité et l'erreur. C'est à cette condition seulement que saint Paul pouvait dire : « Éprouvez toutes choses, et retenez celles qui sont bonnes. » (I Thess., v, 21.)

Il en est de même pour l'Ancien Testament. Lui aussi, il suppose chez ceux à qui il s'adresse la croyance en un Dieu et en quelques-uns au moins de ses attributs immuables, et les prophètes qui tentent de ramener au culte de Jéhovah les Juifs égarés font appel à une sorte de faculté interne qui est en eux et qui leur permet de choisir entre Jéhovah et les dieux des Gentils, entre la vérité et l'erreur. Rappelez-vous seulement le chapitre si important de l'histoire ancienne des Hébreux où Josué réunit à Schechem toutes les tribus d'Israël, où il appelle les anciens, les chefs, les juges, les ministres d'Israël.

« Et Josué dit à tout le peuple : Ainsi parle le Seigneur Dieu d'Israël : Vos pères demeuraient dans l'ancien temps sur l'autre rive du fleuve, même Terah, le père d'Abraham et le père de Nachor, et ils servaient d'autres dieux. »

Et puis, après leur avoir rappelé tous les bienfaits dont Dieu les avait comblés, il conclut en disant :

« Maintenant donc, craignez le Seigneur, et servez-le en sincérité de cœur et en vérité, et abandonnez les dieux que servaient vos pères sur l'autre rive du fleuve et en Égypte, et servez le Seigneur.

» Et s'il vous paraît mauvais de servir le Seigneur, *choisissez vous* dès aujourd'hui celui que vous voulez adorer, choisissez vous les dieux que vos pères servaient de l'autre côté du fleuve, soit les dieux des Ammonites dans le pays desquels vous demeurez; mais, pour moi et ma maison, nous adorerons le Seigneur. »

Afin de choisir entre différents dieux et différentes formes de foi, il faut que l'homme possède la faculté de choisir, les instruments nécessaires à distinguer la vérité de l'erreur, révélée ou non révélée; il faut qu'il sache qu'il existe certains principes fondamentaux dont toute religion vraie ne peut être dépourvue, et qu'il y a des doctrines contre lesquelles sa raison, sa conscience morale, protestent, qu'elle repousse comme incompatibles avec la vérité. Bref, il faut qu'il y ait les fondations de la religion, il faut qu'il y ait un roc solide avant qu'il soit possible d'y élever un autel, un temple, une église; et si nous donnons à ces fondations le nom de religion naturelle, il est évident que l'on ne saurait se figurer de religion révélée qui ne s'appuierait avec plus ou moins de fermeté sur la religion naturelle.

Ces difficultés ont été nettement aperçues et ressenties par quelques-uns de nos théologiens les plus érudits, qui ont essayé une classification des religions en se plaçant à un point de vue personnel. Aussi a-t-on proposé des définitions toutes nouvelles de la religion naturelle afin d'éviter la superposition dont je parlais de la religion révélée sur la religion naturelle. On a dit, par exemple, de cette dernière, qu'elle était la religion de nature avant la révélation, qu'elle était la religion telle que l'avaient pratiquée les patriarches, telle que la pratiquent encore les peuples sauvages qui ne sont pas éclairés par le christianisme, ni dégradés par l'idolâtrie.

Si l'on adoptait cette définition, il faudrait distinguer non pas deux, mais trois classes de religions : la religion primitive ou naturelle, la religion dégradée ou idolâtre, et la religion révélée. Mais, comme je l'ai fait ressortir plus haut, la première de ces religions, la religion prétendue naturelle ou primitive existe bien plutôt dans l'esprit des philosophes modernes que chez les poètes et les prophètes anciens. L'histoire ne cite aucune race humaine chez qui le sentiment de respect envers les puissances d'en haut ne se soit enveloppé du vêtement de la mythologie. Quand même il s'en rencontrerait une, il ne serait point encore possible de tracer entre ces

trois classes de religions une ligne de démarcation bien rigoureuse, parce que les religions dégradées ou idolâtres, comme les religions purifiées ou révélées, contiendraient en elles-mêmes de toute nécessité les éléments de la religion naturelle. Nous ne diminuerons pas non plus la difficulté en substituant à cette religion naturelle — comme le font d'autres théologiens et d'autres philosophes — une révélation universelle primitive. Cette révélation universelle n'est qu'une autre manière de désigner la religion naturelle, et elle n'a d'autre autorité à invoquer que les spéculations des philosophes. La même famille de philosophes, considérant que le langage est une création trop merveilleuse pour que l'esprit de l'homme ait pu le produire, prétendit qu'il était nécessaire d'admettre un langage universel, primitif, révélé directement par Dieu aux hommes ou plutôt à des êtres muets ; tandis que les plus profonds et les plus respectueux parmi les Pères de l'Église et parmi les fondateurs de la philosophie moderne reconnaissent qu'il était plus compatible avec la sagesse et la toute-puissance du Créateur d'admettre qu'il avait doué l'homme de certaine aptitude à former le langage, au lieu de présenter à des êtres muets des grammaires et des dictionnaires tout élaborés. L'enfant, je vous prie, est-il moins merveilleux que l'homme ? L'arbuste n'est-il pas une merveille égale au chêne ? ou, si vous aimez mieux, la cellule qui contient en elle le germe de ce qui se développera plus tard, n'est-elle pas une œuvre aussi admirable que toutes les créatures animées qui s'agitent en ce monde ? La même observation s'applique à la religion. Une religion universelle primitive révélée par Dieu sans intermédiaire aux hommes ou plutôt à une cohue d'athées, peut sembler à notre sagesse humaine la meilleure solution de toutes les difficultés : mais une sagesse supérieure s'adresse à nous, sortant des réalités de l'histoire, et nous enseigne — pourvu que nous nous prêtions à être instruits — que « nous devons tous chercher le Seigneur, qu'il nous est donné de le sentir et de le trouver, et qu'il n'est pas loin de chacun de nous ».

J'aurai plus tard à revenir sur l'hypothèse d'une révélation universelle primitive et sur les difficultés que cette hypothèse suscite fort inutilement; pour le moment, il me suffit d'avoir établi que le problème de classer les religions n'est pas mieux résolu par l'admission factice et purement hypothétique de cette classification arbitraire.

Je n'ai pas fini cependant. Une classification fort importante et, à certains égards, fort utile est celle qui admet trois classes de religions : les religions polythéistes, dualistes et monothéistes. Si la religion repose surtout sur la croyance en une puissance supérieure, la nature de cette puissance semble devoir fournir un trait des plus caractéristiques qui permettra de classer les religions du monde. Je ne prétends pas nier qu'une classification de ce genre offre certains avantages ; tout ce que je soutiens, c'est qu'en l'adoptant nous serons conduits à grouper ensemble dans une même classe les religions les plus hétérogènes sous prétexte qu'elles invoquent le même nombre de divinités.

En outre, il y aurait certainement nécessité absolue d'ajouter deux autres classes de religions : les religions *henotheistes* et les religions *athéistes*. Les religions henotheistes diffèrent du polythéisme en ce sens que tout en admettant l'existence de plusieurs dieux ou noms de divinités, elles représentent chaque divinité comme indépendante des autres, comme la seule divinité présente à l'esprit de l'adorateur au moment où il est en prière.

Ce caractère est on ne peut plus saillant dans la religion des poëtes védiques. Bien que des dieux différents soient invoqués en différents hymnes et même quelquefois dans le même, il n'y a cependant point de règle de préséance établie parmi eux, et, suivant les aspects divers de la nature ou les émotions successives du cœur humain, c'est tantôt Indra le dieu du ciel azuré, tantôt Agni le dieu du feu, tantôt Varuna, l'ancien dieu du firmament, qui est loué comme le dieu suprême, sans qu'il s'y mêle la moindre nuance de rivalité, la moindre idée de subordination. Cette phase particulière de la religion, ce culte de dieux pris isolément forme sans doute partout la première période dans le développement du polythéisme, et exige par conséquent une désignation spéciale.

Quant aux religions athéistes, il semble qu'elles soient impossibles, et cependant on ne saurait contester ce fait, que la religion de Bouddha était, à l'origine, purement athéiste. L'idée de la divinité avait été compromise et dégradée par des absurdités mythologiques innombrables qui répugnaient à l'esprit de Bouddha, et, durant un certain temps, elle fut rigoureusement bannie du sanctuaire de l'âme humaine, et la morale la plus élevée qui ait été enseignée à l'humanité avant l'avénement du christianisme fut enseignée par des hommes aux yeux desquels les dieux étaient des ombres vaines, par des hommes qui n'élevaient point d'autels, qui n'en élevaient pas même au Dieu inconnu.

Ce sera le sujet de ma prochaine leçon de montrer que la seule classification des religions qui soit véritablement scientifique et logique est la même que la classification des langues, et que, surtout dans l'histoire primitive de l'intelligence humaine, il existe l'affinité la plus intime entre la langue, la religion et la nationalité.

[illegible] H. D.

LA LITTÉRATURE SOUS LE SECOND EMPIRE

L'Histoire de Napoléon, par M. Lanfrey [1]

SECOND ARTICLE. — VOYEZ LE N° 10

Nous sommes fort à l'aise aujourd'hui pour accuser nos pères, et pour leur reprocher, non pas seulement l'absence d'une perspicacité qui n'était guère possible, mais un avilissement volontaire et raisonné. Je ne rappellerai pas que, quand on a subi le 2 Décembre, lequel avait pour unique mérite d'être infiniment plus clair que le 18 Brumaire, on a perdu le droit de jeter la pierre à qui que ce soit, et qu'on devrait être un peu plus indulgent pour une génération dont l'erreur fut, à tous égards, plus excusable.

Cette observation serait ici de nulle valeur, puisque M. Lan-

---

[1] Une revue anglaise, *the British Quarterly Review*, a publié en janvier dernier, à propos de l'ouvrage de M. Lanfrey, un article qui paraît avoir fait quelque sensation. L'article, très-hostile à Napoléon, ne l'est pas moins à la République et à la France. On y trouve de singulières assertions historiques, par exemple celle-ci : « L'établissement du Directoire est la période où l'armée est substituée à la guillotine comme instrument de gouvernement. »

frey n'a pas été moins sévère pour la contrefaçon de l'empire que pour la première édition, et à une date où il y avait quelque mérite à l'être. Mais pour apprécier le plus ou moins de sincérité de l'illusion qui a permis au 18 Brumaire de s'accomplir, n'oublions pas ce que nous nous obstinons toujours à méconnaître : c'est que si les documents qu'on a publiés de nos jours ont éclairé pour nous l'ambition précoce du général Bonaparte, les contemporains les ignoraient. Il semble même que les historiens, à commencer par M. Lanfrey, antidatent son importance politique; elle n'a guère commencé qu'après la première expédition d'Italie (1); et même après cette date il la dissimulait soigneusement. A la suite de cette campagne éblouissante, il déclarait au Directoire que toute son ambition « était de rentrer dans la foule, de reprendre le soc de Cincinnatus, de donner l'exemple du respect pour les magistrats et *de l'aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de Républiques et perdu plusieurs Etats* (2). » Ses abus de pouvoir en Italie n'étaient pas connus en France ou ne l'étaient que dans la mesure et avec les excuses qu'il lui avait plu de fournir au public. Son camarade Hoche, son rival de gloire, avec une générosité imprévoyante, l'en avait justifié dans une lettre rendue publique (3). La honte même d'avoir livré à l'Autriche la République de Venise (« la ville la plus digne de la liberté de toute l'Italie, » avait-il dit précédemment), disparaissait dans l'éclat des victoires, dans la joie d'une paix longtemps souhaitée et dont on n'examinait guère les conditions. A son retour en France, il reçoit les hommages qu'on lui offre avec modestie; le seul titre dont il s'enorgueillisse, qu'il affecte de mettre avant celui de général, c'est celui de *membre de l'Institut*. Le citoyen Talleyrand même feint de s'alarmer d'une abnégation qui pourrait devenir préjudiciable à la République, et de ce goût si prononcé « pour les poésies d'Ossian, que Bonaparte aime parce qu'elles le détachent de la terre! » Hélas! s'écrie-t-il avec un soupir, « il faudra peut-être un jour le solliciter pour l'arracher aux loisirs de sa studieuse retraite » ! Tranquillisez-vous, citoyen, on y réussira sans trop de peine.

(1) Son nom italien a quelque peine à se graver dans les mémoires : l'orthographe en varie sans cesse, même dans les pièces officielles. L'*Annuaire national* de l'an II porte au 4e régiment d'artillerie *le chef de bataillon* BUONAPORTÉ; celui de l'an III : *Armée d'Italie, général de brigade*, BUONAPARTE; celui de l'an IV : *Armée de l'intérieur, cit.* BUONAPARTE, *général en chef*; même à cette date, où la répression de l'insurrection de vendémiaire avait attiré sur lui l'attention, Duncan, le chef des insurgés, écrivant à Londres son récit de cette insurrection (*Mémoires pour servir à l'histoire du temps présent*, 1796), nomme à peine *Buonaparte* : tout le mérite ou la responsabilité de la répression est pour Barras, qui commandait en chef. En 1798, son nom, pour ses amis comme pour ses adversaires, est encore *Buonaparte* : par exemple, sur le beau portrait de la collection Guérin, *déposé à la Bibliothèque nationale le 29 fructidor, an VI*. C'est seulement dans l'*Almanach* de l'an VIII, que Buonaparte devient Bonaparte.

(2) Lettre du 10 octobre 1797.

(3) « Pourquoi Bonaparte se trouve-t-il donc l'objet des fureurs de ces *Messieurs* (les royalistes)? Est-ce parce qu'il a battu leurs amis et eux-mêmes en *vendémiaire*? Est-ce parce qu'il dissout les armées des rois, et qu'il fournit à la République les moyens de terminer glorieusement cette honorable guerre? Oh! brave jeune homme, quel est le républicain qui ne brûle du désir de l'imiter? Courage, Bonaparte, conduis à Naples, à Vienne nos armées victorieuses; réponds à tes ennemis personnels en humiliant les rois, en donnant à nos armes un lustre nouveau; et laisse-nous le soin de ta gloire! » Noble illusion! — « Je n'ai jamais joué les hommes » : voilà ce que Hoche écrit dans une lettre (22 floréal, an V). Il avait le droit de le dire; mais il avait le tort de ne pas se méfier assez de ceux qui les jouaient.

Le voilà déjà qui part pour l'Egypte, pour cette expédition qui doit être si stérile pour la France, si féconde pour lui; et il a l'art de faire accroire au public que c'est un exil qui lui est infligé par la jalousie ombrageuse du Directoire; dès lors il a couronné sa gloire par « ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur donne à la vertu » ! Dans le langage qu'il inspire aux amis prévoyants de cette ambition naissante, cette expédition, voulue par lui, sollicitée avec obstination, va s'appeler l'*exil* de Bonaparte. « On en avait fait une légende, dit M. Lanfrey, selon laquelle le général et l'armée d'Italie avaient été *déportés* en Égypte par un gouvernement jaloux de leur gloire. » Mais qui savait alors que, dès la guerre d'Italie, il avait proposé cette nouvelle expédition, vainement combattue par les objections réitérées de ce même Directoire qui eut plus tard la faiblesse d'y consentir (1)? L'éloignement grandit le prestige de ses succès et dissimule les tristes côtés de l'expédition, son échec devant Saint-Jean-d'Acre, le massacre des prisonniers de Jaffa, la déplorable situation où sa désertion va laisser l'armée d'Egypte; en même temps, son absence le préserve du danger de prendre parti dans les luttes politiques où sa popularité se fût rapidement usée : elle assoupit la haine des royalistes contre le *général Vendémiaire* et maintient du même coup les illusions des républicains.

Ces illusions étaient naturelles, même chez les plus exaltés. Ses antécédents semblaient des plus caractéristiques : n'avait-il pas, en écrivant le *souper de Beaucaire*, salué le triomphe de la Montagne sur la Gironde? Après le 9 Thermidor n'avait-il pas été tracassé comme ami et protégé des Robespierre? N'avait-il pas plus tard menacé le pape d'aller ranimer dans Rome « *la cendre des Brutus* » ! N'était-ce pas lui enfin qui avait poussé le Directoire à sauver la République, même au prix d'un coup d'Etat, celui du 18 Fructidor (tout en se réservant de s'en faire plus tard une arme contre ce même Directoire)? Enfin avait-on pu oublier que dans une proclamation adressée à l'armée d'Italie, il avait annoncé en ces termes le châtiment des *conspirateurs royalistes* : « Soldats, le Gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, *auront vécu*. Soyons sans inquiétude, et jurons, par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos drapeaux GUERRE IMPLACABLE AUX ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA CONSTITUTION DE L'AN III (2). » Qui donc, à la veille du 18 Brumaire, aurait supposé qu'il revenait pour renverser cette même Constitution?

Je n'examine pas les causes de l'impopularité du Directoire : elle était réelle, je la crois injuste; l'histoire de cette période est encore à faire; et, tout compensé, elle sera une apologie. Il est arrivé à ce régime ce qui est arrivé toujours à tout régime passablement libéral, succédant à un gouvernement fort, et surtout après une crise inouïe : héritant d'une effrayante situation, il en a été rendu responsable; c'est à peu près aussi bizarre que si les créanciers d'un failli rendaient responsables de la faillite le syndic qui les représente; mais c'est l'usage invariable : nous en avons eu de beaux exemples en 1848, en 1871 et même encore aujourd'hui. Si, de plus, ce gouvernement prétend respecter la liberté, surtout celle de la presse, s'il se laisse discuter, oh! c'est alors que l'indigna-

(1) Voyez les preuves, LANFREY, t. I, p. 353.

(2) Proclamation à l'armée d'Italie, pour la fête en commémoration de la prise de la Bastille, 14 juillet 1797.

tion ne connaît plus de bornes! La liberté de la presse n'ayant jamais existé en France qu'à des époques troublées et momentanément, elle n'a guère eu le temps de prendre son équilibre, ni la nation celui de retrouver son sang-froid; il est triste de le dire, mais il n'est que trop vrai que la liberté, en France, n'a jamais pardonné à ceux qui l'ont respectée. Je ne prétends pas amnistier le coup d'Etat de Fructidor; mais, en somme, il a été purement défensif, et n'a été fait que contre ceux qui ne voulaient pas de la liberté : c'est ce qui le met à part entre tous les autres, et c'est aussi ce qui lui a valu des sévérités exceptionnelles.

Ce qui est sûr, c'est qu'au moment où le Directoire tomba, la situation extérieure était excellente. Ici se place un de ces axiomes historiques, de ces formules qu'on débite encore couramment et qui sont juste le contre-pied de la vérité. Bonaparte, en reparaissant en France, *allait ramener la victoire sous nos drapeaux*. Ce fut là, en effet, le prétexte patriotique qu'il invoqua pour abandonner à elle-même, en Égypte, cette armée qui l'avait suivi sur la foi des promesses les plus précises. Il revient donc *sauver* la France, sauvée déjà en dépit de lui. Il n'y a que l'armée d'Égypte qu'on ne sauvera point!

Le 16 octobre 1799, Bonaparte était de retour à Paris. Sa première visite, le jour même, fut pour le membre le plus intègre du Directoire, pour Gohier. « Les nouvelles qui nous sont parvenues en Egypte, lui dit Bonaparte, étaient tellement alarmantes que je n'ai pas balancé à quitter mon armée pour venir partager vos périls. » — « Ils étaient grands, général, lui répondit Gohier, mais nous en sommes glorieusement sortis. Vous arrivez à propos pour célébrer avec nous les triomphes de vos compagnons d'armes. » En effet, le mois précédent, Brune avait forcé les Anglo-Russes à capituler et à évacuer la Hollande. Masséna, en Suisse, avait anéanti l'armée de Suwarow (Russes et Autrichiens) à Zurich. « *La coalition était dissoute*, dit M. Thiers lui-même, *la France était sauvée*. »

Ainsi tombait devant l'évidence des faits le prétexte qui avait servi à Bonaparte pour déserter son poste. Vous croyez qu'il va y renoncer? Non, il le laisse dormir quelque temps, et, reçu en audience solennelle par le Directoire, il déclare, en mettant la main sur la garde de son épée, « qu'il ne la tirera jamais que pour la défense de la République *et de son gouvernement* ». — Vingt jours plus tard, il adressait à ce même gouvernement l'apostrophe incroyable, qu'avec plus de vérité les Républicains purent lui rappeler à l'heure des deux invasions en 1814 et en 1815 : « Qu'a-t-on fait de la France?... J'avais laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers. Il est à regretter que la France n'ait pas, quinze ans plus tard, essuyé de pareils revers, au lieu de Waterloo!

Une des forces de Bonaparte a été précisément cette effronterie à nier l'évidence, cette imperturbable audace qui confond et déconcerte d'avance toutes les réfutations. Mazarin, Dubois, et d'autres, n'avaient guère plus respecté que lui la vérité et ne s'étaient point montrés plus scrupuleux, mais ils n'avaient point préparé la France à ces travestissements de la réalité la plus manifeste. C'était du nouveau, et, dans la lutte des opinions comme à la guerre, le nouveau, l'imprévu l'emporte presque toujours. Bonaparte est le créateur du genre; mais d'autres après lui l'ont cultivé et le cultivent encore avec succès, quoique le procédé ait un peu vieilli.

Un chef-d'œuvre, qui en ce genre est devenu classique, c'est la mise en scène du coup d'Etat.

Le 18 Brumaire, les rôles distribués entre les traîtres qui allaient lui livrer leur pays, les Talleyrand, les Sieyès, les Fouché, les Barras, etc. Bonaparte fait répandre le bruit d'un prétendu complot qui allait éclater infailliblement. Le Conseil des Anciens, convoqué à Paris dans le lieu ordinaire de ses séances, se trouvait réduit à ceux de ses membres que l'on pouvait rendre complices ou qu'on se flattait d'intimider; on avait *oublié* de convoquer ceux qu'on savait moins crédules ou moins accommodants (1). L'un des affidés, Cornet, monte à la tribune et dénonce ce formidable complot, inconnu de tous : « Vous pouvez encore prévenir l'incendie : un instant suffit : mais si vous ne le saisissez pas, la République aura existé, et son *squelette* sera entre les *mains* des vautours qui s'en disputeront les membres *decharnés* (2)! » Un autre compère, Régnier, propose alors des projets de décrets rédigés d'avance, qui transfèrent les Conseils à Saint-Cloud, loin des dangers de la capitale, et investissent le général Bonaparte du commandement des troupes. L'assemblée, effarée et mutilée, accepte tout.

En même temps, on répandait avec profusion dans les rues un petit écrit de Rœderer, un autre complice, annonçant la nécessité de *restaurer la Constitution*, sommant Bonaparte d'accepter le commandement que lui conféraient les Anciens (il n'était pas encore voté), et déclarant qu'en cas de refus de sa part, lui, Rœderer, n'hésiterait point à « *appeler sur lui le poignard de Brutus* (3) »!

Heureusement cette menace sanguinaire resta sans effet. Bonaparte accepta avec résignation la mission qu'il se faisait offrir : le poignard de Brutus-Rœderer put rester dans le fourreau.

Qu'on remarque ici une erreur voulue, qui s'est si bien perpétuée jusque dans l'histoire, qu'en ce moment même nous sommes obligés d'y conformer notre langage. Le coup d'État qui balaya la représentation nationale, s'appelle le 18 Brumaire : il est du 19, puisque c'est le lendemain seul qu'il fut accompli. Mais on a tenté par cette appellation mensongère de faire croire que c'était cette translation même des Conseils, votée avec une apparence de légalité par les Anciens, qui consommait la révolution. Elle ne préjugait rien pourtant, et la Constitution était encore debout.

On a, sur les scènes du lendemain, aux Anciens et aux Cinq-Cents, deux récits officiels qu'on me paraît avoir un peu négligé de citer au moins dans quelques détails caractéristiques : ce sont les *procès-verbaux* des deux séances, publiés par Bonaparte (4) : tout y est défiguré; mais c'est précisément à ce titre qu'ils nous semblent instructifs et intéressants.

Commençons par la séance des Anciens.

Plusieurs membres, tout en approuvant la vertu [illegible] leur translation à Saint-Cloud : ils en demandent les motifs, réclament quelques éclaircissements sur le complot dénoncé si bruyamment par les amis de Bonaparte.

Un membre (5) : « On demande avec un sang-froid [illegible] *étonnant* les preuves d'une conspiration dont *tous les Français*

---

1. Le lendemain, à Saint-Cloud, ils [illegible] contre cet [illegible] C'est constaté par le procès-verbal officiel publié par le gouvernement consulaire, p. 7, 8 et 9.

2. *Moniteur*.

3. *Moniteur* du 19 brumaire.

4. *Saint-Cloud, imprimerie nationale*. Le procès-verbal de la [illegible] des Anciens contient 44 pages, l'autre 58.

5. Le procès-verbal de la séance ainsi [illegible] par nombre.

sont convaincus! Oui, elle est généralement connue, cette conspiration qui tend à tout renverser pour établir la tyrannie! » Et il ajoute « qu'on n'en demanderait pas les preuves, si l'on *savait* les propositions faites depuis peu » au général Bonaparte et que son républicanisme a repoussées avec horreur.

Et, comme c'est précisément ce que l'on désirait savoir, le membre en question se hâte de protester contre cette curiosité intempestive, et de demander qu'on ne révèle ce formidable mystère, « *que quand les dangers seront entièrement passés* ».

C'est-à-dire quand il ne sera plus temps!

Malgré l'insistance de « quelques membres qui, s'ils écoutaient un peu moins les mécontentements qu'ils éprouvent pour n'avoir pas reçu *à temps* leurs lettres de convocation », n'affecteraient pas de douter de cette conspiration que le général Bonaparte s'est chargé de réprimer, le président (un des complices) Lemercier déclare qu'il ne mettra rien aux voix « jusqu'à ce que le calme soit rétabli et la liberté des opinions entières ».

Ce moment va venir : le général Bonaparte est introduit.

« Citoyens représentants, leur dit-il, les circonstances où vous vous trouvez ne sont pas ordinaires : vous êtes sur un volcan! »

C'était vrai, mais pas précisément dans le sens qu'indiquait le général : le reste l'était moins.

« Permettez-moi de parler avec la *franchise* d'un soldat.... hier j'étais tranquille à Paris, lorsque vous m'avez appelé pour me notifier le décret de translation et me charger de l'exécuter. Aussitôt j'ai rassemblé mes camarades, nous avons volé à votre secours.

Eh bien! aujourd'hui on m'abreuve déjà de calomnies. On parle de César; on parle de Cromwell; on parle de gouvernement militaire. Le gouvernement militaire! Si je l'avais voulu, *serais-je venu prêter mon appui à la représentation nationale.* »

Et il ajoute, — ce qui était faux, — que quatre des cinq directeurs ont déjà donné leur démission, que la République n'a plus de gouvernement : « *Sauvons la liberté; sauvons l'égalité!* » s'écrie-t-il.

« Et la constitution », dit une voix.

Et c'est alors seulement qu'il a l'inconcevable audace de reprocher aux Anciens de l'avoir *anéantie*, cette constitution, au 18 Fructidor, comme si ce coup d'État était le fait des conseils et non du Directoire, et surtout comme s'il n'en avait pas été le premier instigateur [1]!

Seulement il fallait s'expliquer au sujet de la prétendue conspiration, qui servait de prétexte au coup d'État; « et ce complot, dit M. Lanfrey, avait si peu de réalité que ceux mêmes qui l'affirmaient le plus résolûment et qui étaient décidés à ne rien refuser au général, se sentaient la bouche fermée aussitôt qu'il fallait en venir à articuler des faits. Il leur manquait même ce degré d'apparence dont on ne peut se passer pour étouffer la vérité, surtout en présence d'une assemblée, car les hommes réunis en corps ont une pudeur qu'ils ne ressentent pas comme individus. » On interpella donc Bonaparte, et on lui demanda des détails sur cette prétendue conspiration. Il répondit, — selon son procès-verbal même, — par d'incroyables divagations. Et, comme il sentait bien qu'elles ne persuadaient personne : « *Si je suis un perfide*, s'écria-t-il, *soyez tous des Brutus* (1)! »

Et il sort pour se rendre au Conseil des Cinq-Cents.

Là, son entrée est accueillie par les cris d'indignation « d'une minorité furieuse et conspiratrice, dont les membres se précipitent les uns à la tribune, les autres vers le général; on entend, au milieu du plus affreux désordre, vociférer les mots : à bas le tyran, à bas le dictateur » !

Une partie des *assassins* menacent le général de leurs *pistolets et de leurs poignards* : une autre partie se jette sur le président Lucien Bonaparte. Mais « deux des grenadiers de la garde du Corps Législatif, accourus au bruit de cet effroyable désordre, font un rempart de leur corps au général et le dérobent aux coups des assassins qui ne dissimulent pas leur rage et exhalent hautement leurs regrets de n'avoir pu le poignarder ».

Il me semble que rien ne leur eût été si facile, s'ils l'avaient voulu. Ai-je besoin de rappeler que toute cette fantasmagorie de poignards, de pistolets, dont l'imagination de Bonaparte arma le lendemain le bras des *assassins*, n'était qu'une fable démentie depuis par tous les témoins de cette scène (2). Non qu'ils n'eussent assurément le droit de repousser la force par la force : car, lorsqu'on a pour soi la légalité, le *poignard* et le *pistolet* sont des armes assurément plus légitimes que les sabres et les fusils qui viennent la détruire. Ce n'est pas le plus ou moins de longueur de l'arme qui en justifie l'emploi. Aussi M. Thiers n'hésite-t-il pas à écrire : « Des républicains qui croyaient voir un nouveau César pouvaient s'armer du fer de Brutus sans être des assassins. *Il y a une grande faiblesse à les en justifier.* » L'exemple de Brutus est ici hors de place; en frappant le conspirateur, ils n'eussent été que ce que Bonaparte avait été lui-même au 13 Vendémiaire, lorsqu'il foudroya les insurgés royalistes sur les marches de Saint-Roch : — ils eussent été les défenseurs de la Loi.

C'est alors que les membres de la *majorité* s'étant retirés, indignés de *cette scène d'horreur* (toujours selon le récit officiel), les *assassins* restent seuls : « la force armée se présente et dissipe leur attroupement. »

Le soir la *majorité* saine se réunit, nomme trois consuls, Bonaparte en tête; Lucien Bonaparte leur adresse une allocution toute républicaine, leur fait « prêter le serment sacré de fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République française une et indivisible, à l'égalité, à la liberté, et au système représentatif, » et prononce cette mémorable déclaration : « Entendez ce cri sublime de la postérité : *Si » la liberté naquit dans le Jeu de Paume de Versailles, elle fut » consolidée dans l'orangerie de Saint-Cloud!* »

On le voit, tout est combiné, dans ce double compte rendu,

---

1. Il n'est pas bien sûr d'ailleurs que ces paroles aient été prononcées, quoiqu'elles se trouvent dans son procès-verbal. Tous les témoins, en cette triste journée, s'accordent à constater le trouble et l'embarras de ses paroles. Dumont, qui le vit aux Cinq Cents, et qui, longtemps après, l'entendit, avait conservé l'habitude de ne pas le nommer, comme s'il le voyait encore sur lui, disant : « *On* n'était pas trop rassuré au 19 brumaire, *on* était fort pâle! » C'était à M. Michelet que Dumont parlait ainsi, et c'est de lui que je tiens ce témoignage. M. Sainte-Beuve raconte (*Revue sur l'Allemagne*) : Le trouble de Bonaparte était si extrême que le roi Montrond, le confident de Talleyrand, chuchotait à l'oreille de ses voisins : « Général, ce n'est pas correct! »

(1) Page 19.

2. Publiquement, à la tribune, par l'intégre Dupont de l'Eure, un des témoins de la scène.

pour prouver à la France que la chose s'est passée selon les règles de la légalité, que cette journée n'a été que l'affermissement de la République et non son renversement. — Chacun sait aujourd'hui qu'il n'y a pas l'ombre de vérité dans tout ce tissu d'inventions grossières : mais que chacun veuille bien aussi se demander comment nos pères auraient pu connaître la vérité si effrontément dissimulée, la tribune étant muette dès le lendemain aussi bien que la presse : tous les journaux avaient été supprimés à l'exception de treize, que la suppression de leurs confrères avertissait suffisamment de la nécessité du silence.

Depuis lors, le gouvernement parla tout seul : sauf quelques rares témoins surveillés, menacés, réduits au silence, qui donc aurait eu le droit, non pas de contester ses affirmations, mais d'en douter ? Répétons-le à l'honneur de tout le passé de la France, monarchique ou plébéienne, elle n'était pas faite à ces habitudes de mensonge et préparée à en douter (1).

Oui, au 18 Brumaire, la France a été dupe : elle n'a pas été complice, car on ne l'a avertie ni de ce qu'on faisait, ni surtout de ce qu'on voulait faire. On en a une preuve bien frappante : c'est l'adhésion ou tout au moins la résignation de ceux qui devaient rompre plus tard de la façon la plus éclatante avec Bonaparte et repousser toutes ses avances, quand l'illusion cessa d'être possible : je parle des amis les moins suspects de la liberté, Carnot, Lafayette, Benjamin Constant, madame de Staël, Daunou, Chénier (2), Lanjuinais, Grégoire, N. Lemercier, Ginguené, etc., aucun d'eux n'a dit *non* au gouvernement issu du 18 Brumaire, tous ils ont dit *non* à l'Empire, et c'est assez pour constater leur bonne foi antérieure.

Ce n'est pas qu'entre le Consulat et l'Empire il y eut aucune différence essentielle dans les actes, propre à permettre cette distinction que la légende s'est plue depuis à imaginer : M. Lanfrey fait justice de cet étrange préjugé, et c'est une des meilleures parties de son ouvrage. Les différences sont toutes de forme, et la seule réelle, c'est ce que ce despotisme qui sous le Consulat pouvait passer pour une dictature provisoire et temporaire aux yeux des gens disposés à se bercer d'espérances, s'avouait comme définitif avec l'établissement de l'Empire : d'ailleurs l'esprit était le même, et il n'y avait que quelques apparences de moins.

L'Empire ne se fit pas en un jour : des étapes successives marquèrent cet acheminement vers un pouvoir dont l'ancienne monarchie même n'avait pu donner l'idée. Le nombre nécessairement très-restreint de gens assez bien informés pour connaître les actes caractéristiques de cette ambition démesurée, assez éclairés pour pénétrer l'esprit des innovations rétrogrades malgré les considérants révolutionnaires dont on prenait soin de les entourer, n'avait pas laissé passer sans en comprendre la portée des actes comme le Concordat, l'épuration du Tribunat, les déportations sans jugement, le rétablissement de l'esclavage aux colonies et de la traite des noirs, et enfin le consulat à vie. Les corps officiels ne s'étaient pas même prêtés avec une docilité sans réserve à ce dernier changement, et le Sénat, — oui ce Sénat même, auquel Napoléon en 1814 osait reprocher *de lui avoir offert plus de pouvoir qu'il n'en avait voulu prendre*, — avait fait la sourde oreille, quand il s'était agi de donner aux pouvoirs du premier consul une durée viagère : malgré des insinuations répétées et assurément fort claires, il avait fait semblant de ne pas comprendre ce qu'on voulait de lui.

Le Tribunat, épuré déjà, avait demandé qu'il fût donné « au général Bonaparte un gage éclatant de la reconnaissance nationale », et le plus curieux, c'est ce que le président même (Chabot, de l'Allier), qu'on avait poussé à en faire la proposition, croyait, comme le Tribunat, qu'il ne s'agissait que d'un simple témoignage honorifique. Le Tribunat laissait au Sénat le soin de déterminer la nature de cette récompense. Le premier consul accueillit cette proposition vague avec une modestie toute républicaine : « Il n'ambitionnait d'autre récompense que l'affection de ses concitoyens. La vie ne lui était chère que par les services qu'il pouvait rendre à la patrie, et la mort n'aurait pas d'amertume pour lui si ses derniers regards pouvaient voir le bonheur de la République aussi assuré que sa gloire. »

C'était au Sénat à s'exécuter, et à faire violence à tant de désintéressement et d'abnégation. Il n'y avait pas à reculer : mais les sénateurs affectèrent de croire qu'en offrant au consul un pouvoir viager ils l'offenseraient gravement dans ses sentiments républicains. En vain Cambacérès, le confident du premier consul, protestait-il contre ces ménagements, bien convaincu que le sacrifice de ses goûts modestes n'était pas en cette occasion au-dessus du dévouement de Bonaparte. Le Sénat s'obstina à ne proposer qu'une prolongation de dix ans, grâce à l'influence de son président Tronchet, « esprit sensé et prévoyant, dit M. Lanfrey, nullement hostile (1), mais justement alarmé des témérités du nouveau César. » Furieux d'être pris au mot, le premier consul s'avisa alors, sur le conseil de Cambacérès, que le peuple pouvait encore être bon à autre chose qu'à se faire tuer sur les champs de bataille : il

(1) On croit très-volontiers à distance que les contemporains n'ont rien ignoré de ce que l'histoire seule, quand elle devient possible, révèle à quelques-uns. Je trouve dans le volume des *Causeries* de M. Sainte-Beuve, publié récemment (t. XIII, p. 45), un fait curieux : M. Troubat raconte que, causant, dans les dernières années, du 2 décembre avec M. Sainte-Beuve, celui-ci lui affirma « qu'il avait longtemps ignoré les journées du 3 et du 4, dans le grand silence qui se fit alors ». Cela paraîtra invraisemblable, et je ne doute point pourtant que ce ne fût vrai, quoique M. Sainte-Beuve fût alors à Paris et en position d'être bien informé. Ceux qui ont traversé ces jours de *silence* auraient sans doute comme moi plus d'un exemple semblable à citer, et de la part de gens d'une entière bonne foi.

(2) Oui, Chénier lui-même : plus tard, il se reprocha amèrement son erreur, et, ce qui prouve qu'il était sincère, il l'a réparée. Seulement en 1804, il antidatait un peu ses désillusions, quand il disait, dans son admirable pièce sur *Saint-Cloud* :

> Crédule, j'ai longtemps célébré ses conquêtes
> Au Forum, au Sénat, dans nos jeux, dans nos fêtes,
> Je célébrais son nom ; je vantais ses exploits.
> Quand ses lauriers soumis se courbaient sous les lois...
> Mais quand en lugubre ravageant ses foyers,
> Il vint contre l'empire exercer ses lauriers,
> Je n'ai point caressé sa brillante infamie ;
> Ma voix des oppresseurs fut toujours ennemie,
> Et tandis qu'il voyait des flots d'adorateurs
> Lui vendre avec l'État leurs vers adulateurs,
> Le vrai lui seul en eut remarqué non du dévoue
> Car je chante la gloire, et non pas le pouvoir.

Chénier n'a point cessé [illegible] jusqu'à sa mort [illegible] rupture [illegible] de l'Empire.

(1) Lui tout [illegible] comme beaucoup d'autres se hâta de racheter bientôt cette [illegible] par une adhésion enthousiaste à l'Empire. Pour [illegible] le nouvel empereur, il emprunta même le langage de [illegible] qui, [illegible] voir [illegible] tout-

répondit au Sénat : « Vous jugez que je dois au peuple un *nouveau sacrifice;* je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. » Un plébiscite fut résolu, et le préfet de police étant venu tout effaré annoncer au Conseil d'État que le public était indigné qu'on n'eût pas offert à Bonaparte, non pas dix ans, mais le consulat à vie, le gouvernement, pour calmer ce mécontentement dangereux, posa au peuple la question de savoir si le premier consul serait nommé *à vie.* La réponse était facile à prévoir, — aussi bien que la résignation du premier consul.

Lanjuinais avait voté au Sénat même contre la prolongation de dix ans : Lafayette protesta par une lettre adressée à Bonaparte, et rompit tout commerce avec lui. Daunou, Benjamin Constant, Chénier, Ginguené, Isnard, etc., avaient été éliminés du Tribunat, et avaient expié ainsi une opposition à laquelle M. Lanfrey a restitué, en dépit des assertions mensongères, son caractère de modération et de convenance. Carnot avait gardé plus longtemps ses illusions; elles semblent même ne s'être dissipées tout à fait que le jour où l'on vint proposer l'établissement de l'Empire : « Aujourd'hui, s'écria-t-il, je découvre *enfin* d'une manière positive le terme de tant de mesures préliminaires ! » C'était ouvrir les yeux bien tard; mais la naïveté même de cette douleur en prouve la sincérité.

Ici j'aurai une omission à signaler à l'éminent historien. Il semble dire que *seul* Carnot se tint debout au milieu de l'aplatissement universel. Il a oublié un autre conventionnel, Grégoire, qui écrivit à ses collègues du Sénat une protestation contre le rétablissement de la monarchie : il y « proclame ses sentiments républicains » ; il y ose manifester la crainte assez légitime qu'on ne puisse un jour *travestir ses sentiments,* et en conséquence demande le dépôt de sa lettre aux Archives du Sénat. « J'aurai vécu sans lâcheté, dit-il, et je veux mourir sans remords (1). » Il n'y eut pas en général tant de servilité qu'on l'a prétendu, et M. Berryer père affirme qu'au barreau de Paris dont il faisait partie « la colonne des acceptations de l'Empire resta réduite *à trois signatures* sur plus de deux cents membres, dont le tableau de 1804 se composait (2).

Cette année même, l'Institut avait à décerner le prix de poésie. Elle l'accorda à Raynouard (l'un des futurs rédacteurs de l'adresse de 1813, qui irrita si fort Napoléon). Le sujet était celui-ci : *La vertu nécessaire dans les républiques.* » Elle allait devenir un luxe inutile, et cette thèse en un an avait un peu perdu de son à-propos : mais le choix du sujet n'en témoigne pas moins de l'esprit qui animait alors l'Institut.

Toutes ces velléités d'indépendance avortaient misérablement au milieu de la prostration universelle. Mais ceux qui accusent de trop de docilité la France d'alors, devraient bien nous dire quelle résistance était alors possible, et par quels moyens on eût pu contenir cette ambition dévorante, une fois qu'on s'était livré à sa merci. Le despotisme, quand il a réussi à s'installer, est bien autrement redoutable dans les temps modernes que jadis : car toutes les conquêtes de la civilisation, une fois centralisées entre ses mains, tournent contre cette civilisation même : l'imprimerie, les télégraphes, la facilité des communications, l'organisation savante de l'administration, tout peut servir à tromper le peuple et à le maintenir dans l'obéissance : les Césars romains eux-mêmes n'avaient pas eu un pouvoir si absorbant. On a remarqué que dans les temps modernes la prédication des apôtres eût été souvent impossible, et qu'il n'aurait pas même été nécessaire d'emprisonner Jésus-Christ pour un fait politique ou social, pour atteinte à la morale religieuse, ou tout autre motif de ce genre : il eût suffi de le poursuivre en police correctionnelle pour exercice illégal de la médecine. Cette boutade est plus sérieuse qu'elle ne le paraît (1). On a beaucoup admiré l'ordre, la régularité que le Consulat et l'Empire portèrent dans tous les services administratifs : mais il faudrait ajouter que tous ces perfectionnements pouvaient devenir un fléau, du moment qu'ils n'avaient pas pour contre-poids la liberté. On ne sait si Louis XIV a jamais dit le mot qu'on lui prête : l'État c'est moi. En tout cas, il n'eût pas été exact pour lui, et, en fait, bien des choses échappaient encore à son autorité. C'est sous l'Empire qu'on a pu dire avec une vérité rigoureuse :

> Aujourd'hui dans un homme un peuple est tout entier.

Aussi M. Lanfrey dit-il très-bien, en parlant de la domination de Bonaparte : « Ce n'était plus, comme on l'avait vu jusque-là, la domination d'un parti sur un autre, c'était l'anéantissement au profit d'un seul homme de toutes les conquêtes libérales de la révolution. En dehors de lui, de sa volonté, de son pouvoir, il n'y avait plus que des mots et de vains simulacres... La pire des aristocraties sera toujours celle des fonctionnaires, parce qu'elle est une aristocratie servile. » Ajoutons qu'il n'y a pas d'exemple plus propre à démoraliser une nation. Que des fonctionnaires non politiques puissent conserver leurs fonctions et rester fidèles à leur conscience en traversant, non-seulement les variations d'un gouvernement aussi fécond en soubresauts politiques ou religieux que le fut l'empire, mais même des gouvernements différents, cela se conçoit : mais que ceux dont les fonctions supposent une adhésion nécessaire et complète aux vues du gouvernement, le suivent dans toutes ses vicissitudes, et se plient ensuite sans efforts aux nécessités d'un autre gouvernement absolument différent par son origine et par ses principes, c'est une des causes les plus actives et les plus contagieuses de démoralisation que l'on puisse imaginer. Or, cette aristocratie, c'est Bonaparte qui l'a constituée, et il l'a si bien disciplinée, si bien imprégnée de ses maximes d'obéissance aveugle, si bien façonnée à son rôle d'instrument inerte et indifférent, qu'elle lui a survécu, gardant ces mêmes allures, et surtout les positions acquises, sous les gouvernements les plus opposés. Parcourez les *Almanachs* impériaux, royaux, nationaux, depuis le 18 brumaire, ou si vous aimez mieux, les différents *Dictionnaires des Girouettes;* le personnel ne

---

lier. Je trouve dans le *Journal des Débats* (*Journal de l'Empire*, 29 thermidor, an XIII) un couplet chanté à un banquet à Soissons, par M. le sénateur Tronchet, grand officier de la Légion d'honneur :

> Ces bons Picards, je les admire,
> Qui dans une grave chanson
> Innocemment viennent nous dire :
> Nous aimons bien Napoléon !
> Mais voyez donc le grand *mérite :*
> Allez de Paris à Toulon,
> De Milan à Vienne, en *Égypte ;*
> Mais c'est partout comme à Soissons !

(1) Voyez sa lettre dans ses *Mémoires*, t. I, p. 438.

(2) *Souvenirs*, 1839, t. I, p. 337. En revanche, à la Cour de cassation, tous les membres signèrent, à l'exception d'un seul, M. Riolz, qui fut destitué.

(1) Sismondi a noté que depuis l'invention de l'imprimerie, l'histoire a été plus servile que quand elle était manuscrite.

varie guère, ce sont toujours les mêmes noms : l'hérédité seule y tempère l'uniformité. Cette féodalité d'un nouveau genre est la vraie noblesse impériale ; elle a eu plus de vitalité que l'autre : elle ne s'est pas contentée de s'affubler de titres et d'oripeaux étrangers; elle a visé au solide, l'a conquis et l'a gardé. Ses majorats sont au budget. Le lendemain des sept ou huit révolutions que nous avons eues depuis le premier empire, à peine s'est-elle éclipsée un moment, pour reparaître bientôt plus radieuse,

Astre toujours le même, astre toujours nouveau !

Qu'on le remarque bien d'ailleurs, ces services, que Napoléon exigeait de tous n'étaient pas seulement ceux qu'un gouvernement a le droit d'exiger de tous ses agents. Dans sa pensée, tout fonctionnaire lui devait même ceux qu'on n'ose avouer, et il le reconnaissait lui-même, dans des instructions adressées à Maret (28 mars 1805) (1), et qui sont une espèce de *Manuel du parfait sénateur*, selon l'expression de M. Lanfrey. Il y prescrivait aux membres du sénat une résidence de trois mois dans leurs sénatoreries, avec injonction de lui envoyer tous les huit jours un mémoire : *Sur la conduite et le caractère des fonctionnaires publics, l'influence et les principes des ecclésiastiques, la fortune, le caractère, les opinions des particuliers marquants, leurs dispositions relativement au gouvernement, à la religion, à la conscription*, etc. C'était l'ignoble prix dont ils devaient payer leurs opulentes dotations. « Vous sentez, ajoutait fort à propos la circulaire, que sur cette mission particulière *le secret doit être inviolable. Si elle était connue, toutes les lumières vous fairaient, les hommes honnêtes s'interdiraient toute communication avec vous.....* » Au moins Napoléon ne se faisait-il et ne laissait-il aux sénateurs aucune illusion sur la nature des fonctions secrètes qu'il leur imposait ; pour sa franchise exceptionnelle, cet aveu mérite bien une certaine admiration.

Mais il n'avait pas assez encore des services qu'il prétendait tirer de la police du sénat comme de celle de Fouché. Il en faisait, ostensiblement cette fois, un devoir au clergé même. L'article 6 du concordat entre le gouvernement et Sa Sainteté Pie VII (10 septembre 1801), imposait, non-seulement aux évêques, mais aux *ecclésiastiques de second ordre*, le serment d'*obéissance et de fidélité* au gouvernement, et se terminait ainsi : « *et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement* (2). »

Au temps de la Constituante, le clergé avait considéré comme la plus abominable des tyrannies le *serment civique* imposé par l'assemblée, et qui, simple promesse d'obéissance aux lois, ne contenait rien d'incompatible avec l'honneur. On ne voit pas qu'il ait eu les mêmes objections contre le serment prescrit par Napoléon.

M. Bonnin, grand admirateur du concordat, y voit cet avantage d'avoir fait du clergé « une sorte de gendarmerie sacrée. » *Gendarmerie* n'est pas tout à fait le mot juste. Fouché, l'ancien oratorien, devenu ministre de la police, se faisait une autre idée de ces obligations délicates imposées au clergé, quand il écrivait aux évêques une circulaire fameuse, où on lisait ces mots un peu crus : « Monsieur l'évêque, entre vos fonctions et les miennes, il y a plus d'un rapport. »

Les membres de l'Université étaient également tenus par l'article 46 (titre VI des statuts, 1808), « d'instruire le grand-maître et ses officiers de tout ce qui viendrait à leur connaissance de contraire à la doctrine et aux principes du corps enseignant, dans les établissements d'instruction publique ». Or, ces principes, précisés dans le titre V, étaient ceux-ci : « 1° Les préceptes de la religion catholique ; 2° la fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale, *dépositaire du bonheur des peuples*, et à la dynastie napoléonienne, *conservatrice de l'unité de la France* (1), *et de toutes les idées libérales* proclamées par les constitutions, etc. » Mais au moins, cette surveillance ne s'étendait qu'aux établissements d'instruction ; ils y étaient simplement obligés sans prêter, comme les ecclésiastiques, serment sur les évangiles, et de plus ils n'avaient pas entre les mains l'arme, dangereuse en pareil cas, de la confession.

Cette manie policière et inquisitoriale était si bien dans la pensée de l'empereur, que, même à Sainte-Hélène, dans ces rêves innocents de monarchie paternelle, telle qu'il l'eût réalisée, s'il faut l'en croire, au cas où il eût été vainqueur à Waterloo, Napoléon aimait à se montrer entouré sur ses vieux jours de philanthropes, dont il eût fait des *espions de vertu*, chargés de découvrir la vertu et de la signaler à sa bienfaisante activité. Il est à croire que ce n'eût pas été Fouché du moins qu'il eût chargé de ces belles fonctions.

Si à cette police, moins sentimentale, exercée durant son règne non-seulement par les agents ordinaires, mais aussi par les corps constitués, on ajoute le décachetage des lettres, avoué même par les agents du pouvoir (2) et qui annulait la loi de la Révolution imposant à tous les agents des postes « le serment de garder et observer fidèlement la foi due au secret des lettres (3) », on reconnaîtra qu'avec les perfectionnements administratifs apportés même à la restauration des vieux abus, bien peu de chose pouvait échapper à la curiosité du pouvoir. L'ancien régime n'avait rien connu de semblable : et cela va plus loin qu'on ne croit. La littérature même devait en souffrir ; les *correspondances* qui forment une partie de son trésor avant 1789 devenaient impossibles : l'histoire a recueilli bien des renseignements dans les lettres de madame de Sévigné : la merveilleuse correspondance de Voltaire trouvait une véritable liberté dans la connivence de quelques agents même du gouvernement (4), assez mal surveillés eux-mêmes, à ce qu'il semble : *nam quis custodiet ipsos custodes?* Napoléon, avec sa police si vigilante et ses contre-polices, avait trouvé le secret que Juvénal croyait impossible à trouver. Aussi le temps n'a-t-il révélé, pour l'époque impériale, aucun des recueils de lettres familières si précieux pour l'histoire, et qui abondent pour les époques antérieures. On peut se figurer ce qu'eût été pour cette période une correspondance de madame de Staël, reproduisant les prodiges de sa conversation si vantée par tous les contemporains ; elle

(1) *Correspondance*, note pour le secrétaire d'État.

(2) Et si, tum in diœcesi mea aliquam abdi, novarum alicuid in status damnum tramari, Gubernio mihi significabo. — Ecclesiastici secundi ordinis pleni juramentum emittent coram auctoritatibus civilibus a Gallicano Gubernio designatis.

(1) On sait ce que la dynastie napoléonienne a conservé en 1814 et 1815 de l'œuvre de la France républicaine, on sait ce qu'elle a eu 1870 retranché à la France même de Louis XIV.

(2) On voit, dans le *Contrat social* de M. Sainte-Beuve, que Lamennais avertit Chateaubriand de prendre garde à ce qu'il écrit par la poste.

(3) Loi du 27 août 1790.

(4) Damilaville, par exemple.

n'a eu garde de l'écrire ; elle était avertie. Les correspondances, qui sont pour les temps passés une source d'information plus sûre peut-être que les journaux en temps de liberté, manquent, aussi bien que les journaux, pour toute cette période. La seule correspondance instructive pour ces quinze années est celle de Napoléon lui-même et de ses agents : à vrai dire, il avait le monopole de la franchise, comme beaucoup d'autres monopoles, quand il lui plaisait d'en user, et, malgré les suppressions et les altérations de toute sorte que le second empire a fait subir à cette correspondance en la publiant, elle reste ce que nous avons de plus précieux pour la connaissance de cette époque.

Si Napoléon était le seul *épistolier* de son temps (comme on eût dit jadis), il était aussi l'unique journaliste, au moins pour la politique.

Au lendemain du 18 Brumaire, les journaux politiques avaient été réduits à treize : plus tard, sous l'empire, ils sont réduits à quatre : les autres sont supprimés.

D'abord, la *Gazette nationale*, simple entreprise particulière, devaient à partir du 18 Brumaire, sous le nom de *Moniteur*, l'organe officiel du gouvernement. Depuis 1789, les différents gouvernements n'avaient d'autre organe que le *Bulletin des lois*, fondé en l'an II par la Convention, et qui se bornait à enregistrer les lois et décrets (1).

En réalité, le *Moniteur* allait bientôt devenir le seul journal politique du temps.

Aux premiers temps du Consulat, les autres avaient eu au moins l'alternative très-modeste ou d'approuver le gouvernement ou de se taire : cette liberté allait leur être retirée.

Le petit nombre des journaux, le régime de surveillance auquel ils étaient soumis, le chiffre restreint de leurs abonnés (2) ne suffisaient pas à rassurer le gouvernement. « J'entends que les journaux servent le gouvernement, » écrit Napoléon à Fouché (17 avril 1805). Encore ne gardèrent-ils pas la faculté de le servir à leur façon. A quelques mois de là, il écrit de nouveau à Fouché : « *On ne peut plus dire que les journaux soient malveillants, mais ils sont trop bêtes* (1). » Évidemment, les malheureux ne le faisaient pas exprès ; mais il fallait aviser. C'est ce que fit l'empereur en écrivant à Talleyrand : « Mon intention est que les articles politiques du *Moniteur* soient faits sur les relations extérieures. Et quand j'aurai vu pendant un mois comment ils sont faits, je défendrai aux autres journaux de parler politique autrement qu'en copiant les articles du *Moniteur* (2). »

Voilà au moins les journaux tranquilles, croyez-vous? Et leur sécurité assurée par ce rôle modeste qui consiste à copier les articles du *Moniteur?* — Non pas! Où la politique ne peut-elle se former!

Un journal plein de zèle, le *Courrier français*, mais qui entendait le zèle autrement que le *Journal des Débats*, s'étant permis de protester contre les tendances cléricales de celui-ci et ayant même paru insinuer que ce grand zèle pour les croyances de l'ancien régime pouvait offrir quelques inconvénients pour le nouveau, Napoléon s'écrie qu'il ne veut pas que « le *Courrier* se constitue son défenseur... » — « La première fois que ce journal parlera des Bourbons ou *de mes intérêts*, supprimez-le (3). »

Ce n'est pas que le *Journal des Débats* fût plus à son aise, même avec les meilleures intentions du monde. S'est-il risqué, ainsi que le *Publiciste*, à décrire les pompes de la nouvelle cour? Prenez-y garde! N'y aurait-il pas dans son admiration à la Dangeau une intention perfide! Cela « porte le public à faire des calculs ridicules et insensés. » — « M. Fouché, faites comprendre aux rédacteurs du *Journal des Débats* et du *Publiciste* que le temps n'est pas éloigné où, m'apercevant qu'ils ne sont pas utiles, je les supprimerai avec tous les autres et *n'en conserverai qu'un seul* (4). » C'eût été plus simple, en effet, et aussi plus honnête. — Cependant, ces gazetiers ne pourraient-ils pas être bons à quelque chose? C'est ce que Napoléon précise en ces termes : « Dites aux rédacteurs que, s'ils continuent sur ce ton, *je solderai leur compte*... dites-leur que je ne les jugerai pas sur le mal qu'ils auront dit, mais *sur le peu de bien qu'ils n'auront pas dit.... Puisqu'ils doivent dire de fausses nouvelles, que ne les disent-ils à l'avantage du crédit et de la tranquilité publique?* (5) »

A cet égard, il joignait l'exemple au précepte : Foucher lui remet-il un article qu'il a fait rédiger par un de ses rédacteurs habituels? « Les notes que vous m'avez remises, lui écrit Napoléon, *sur l'impuissance de la Russie*, sont faites par un homme de beaucoup d'esprit..... faites-les imprimer dans un journal *comme traduites d'un journal anglais, vous en choi-*

(1) Il y a en France, relativement au *Moniteur* de la Révolution, une superstition sans motifs avec laquelle il serait bien temps d'en finir. On lui attribue le caractère officiel qu'il n'eut qu'à dater du consulat, et à ce titre on lui accorde une confiance absolue. Sans examiner jusqu'à quel point ce caractère officiel serait une garantie bien sérieuse d'impartialité, il est bon d'observer qu'il n'a été pendant la Révolution qu'un journal comme les autres, seulement un peu plus complet que les autres, au moins dans certaines circonstances. Encore est-il loin de reproduire exactement les débats parlementaires : il ne fait que les résumer, et même il donne beaucoup plus de développement aux séances dramatiques, violentes, de la Convention, aux mêlées des partis qui peuvent intéresser le gros du public, qu'aux débats simplement utiles, où se discutèrent les lois importantes pour l'avenir, où se fondèrent les institutions durables. Les rapports les plus mémorables de cette époque ne s'y trouvent pas toujours. Rien n'a plus contribué à faire croire que les séances de la Convention n'ont été que des discussions orageuses, funestes ou stériles, et coupées seulement par trois ou quatre proscriptions. Toutes les histoires de la Révolution se sont ressenties d'une manière fâcheuse de cette confiance accordée à la *Gazette nationale*.

(2) Voici ce chiffre pour les principaux journaux de Paris, selon Thibeaudeau (*Empire*, t. III, p. 399), en l'an XI.

Moniteur	3000
Publiciste	2900
Journal de Paris	2800
Journal des Débats	6000
Clef du cabinet	1100
Citoyen français	1200
Décade philosophique	900
L'Argus (anglais)	730
Total	18630

Il y a de nos jours bien des journaux en France, dont plusieurs tirent à un chiffre très-supérieur au chiffre réuni des abonnés de tous ces journaux de l'an XI. Il faut remarquer, en outre, que tous les journaux de cette liste n'étaient pas quotidiens (la *Décade*, par exemple, qui était en outre une *Revue* politique et littéraire beaucoup plus qu'un journal). Enfin, à cette date, an XI, il y avait eu déjà des journaux supprimés parmi ceux qu'avait laissé vivre le 18 brumaire : par exemple, l'*Ami des lois* avait été supprimé par un arrêté consulaire du 18 prairial, an XIII, « pour s'être permis de verser le ridicule et le sarcasme » sur l'Institut. C'était déjà pis qu'au temps de Louis XIV, qui avait laissé du moins Boileau et d'autres attaquer l'Académie.

(1) Juin 1805.

(2) 6 mars 1806.

(3) *Corresp. à Fouché*, 4 avril 1807.

(4) *A Fouché*, 22 août 1805.

(5) *A Fouché*, 24 août 1805.

sirez un dont le nom soit peu connu (1). On voit que, s'il s'irritait contre les *libellistes* anglais, au point de demander à un pays où la presse était libre de leur imposer silence, il ne dédaignait pas au besoin de les faire parler selon ses vues. Néanmoins l'utilité qu'on peut tirer des citations fausses attribuées aux journaux anglais ne l'empêche pas de recommander ailleurs, toujours au même Fouché, de « diriger l'esprit des journaux dans ce sens d'attaquer l'Angleterre dans ses modes, ses usages, sa littérature, sa constitution. » On dirigea dans le même sens l'*esprit* des faiseurs de chansons populaires (2), l'*esprit* des caricatures, et enfin l'*esprit* des versificateurs du temps. Parny fit un poëme pour célébrer la descente de Guillaume le Conquérant. Il l'intitula *Goddam!* Malheureusement, il oublia d'y mettre du talent (3). On sait, du reste, combien le talent était rare à cette époque, et ceux qui en avaient eu semblaient l'avoir perdu sous ce régime étouffant. Napoléon, au contraire, croyait que cette misère intellectuelle tenait à ce qu'on ne dirigeait pas et qu'on ne *protégeait* pas encore assez les lettres. Il allait jusqu'à écrire ce mot stupéfiant qui donne une idée suffisante de ses idées sur les conditions du développement littéraire : « On se plaint que nous n'avons pas de littérature, *c'est la faute du ministre de l'intérieur* (4). » Et un mois plus tard, il écrivait à ce coupable ministre, M. de Champagny : « La littérature a besoin d'encouragements, vous en êtes le ministre. » On aurait pu lui répondre qu'il y aurait eu mieux à faire que d'encourager, c'eût été de ne pas *décourager*, et c'est précisément ce que Napoléon entendait faire : c'est ce que nous allons le voir annoncer en propres termes à l'égard des historiens autres que les historiographes officiels.

C'est dans une *note* adressée au ministre de l'intérieur, Cretet, et dictée par Napoléon à Bordeaux, le 12 avril 1808, que cette prétention est nettement indiquée (1).

L'abbé Halma, bibliothécaire de l'impératrice, avait demandé à l'empereur d'être chargé de la continuation de Velly et de ses successeurs (qui n'avaient poussé leur récit que jusqu'à Louis XIV), et de l'abrégé du président Hénault. La demande fut renvoyée à M. Cretet; le ministre avait ouvert l'avis assez sage que le gouvernement n'avait pas à intervenir, qu'il fallait laisser ce travail à la disposition des gens de lettres... L'empereur *désapprouve* formellement ces *principes*. Il a chargé le ministre de la police de faire continuer l'histoire de Millot, et de surveiller cette continuation (2). Les deux ministres de la police et de l'intérieur doivent se concerter pour faire continuer Velly et Hénault par des hommes *attachés* : « Je suis loin, dit-il, de compter la dépense pour quelque chose. Il est même dans mon intention que le ministre fasse comprendre qu'il n'est aucun travail qui puisse mériter davantage une protection. » Puis il entre dans d'assez minutieux détails sur la façon dont il entend que le passé soit raconté à la génération nouvelle : c'est tout un programme, et

---

(1) *A Fouché*, 28 août 1804.

(2) A propos d'une chanson sur le projet de descente en Angleterre, Napoléon écrit : « Il est convenable de connaître l'auteur de cette chanson; quoiqu'elle paraisse faite dans des intentions louables, l'autorité ne doit être étrangère *à aucun mouvement*. » (14 octobre 1803.)

(3) Parny avait été pourvu d'une inspection dans la loterie, et d'une pension de 2400 francs comme homme de lettres, par décision du 15 décembre 1802 (*Corresp. de Napoléon*, t. VIII, p. 136). Il avait publié, trois ans auparavant, *la Guerre des dieux*. — Peut-être a-t-on le droit de s'étonner que Napoléon, si bienveillant pour l'auteur de ce poëme, ait retiré à Chénier sa place d'inspecteur de l'instruction publique, lors de la publication de l'*Épître à Voltaire*, en faisant motiver par Fouché cette destitution par ce considérant, *l'intérêt de la morale*. Il serait assez difficile de deviner ce qui pouvait alarmer la *morale* dans cette épître, sauf l'éloge de Voltaire et de Tacite (les deux bêtes noires de Napoléon), et surtout des vers contre les conquérants, mais beaucoup moins vifs assurément que ceux de Boileau dans son *Épître au Roi*, qui lui valut une pension de Louis XIV : celle de Chénier lui valut une destitution. On objectera peut-être qu'on pouvait être plus exigeant avec un inspecteur de l'instruction publique qu'avec un inspecteur de la loterie comme Parny : soit; mais Luce de Lancival était professeur de l'Université, il fut comblé des faveurs du pouvoir, et il n'en publiait pas moins sous l'empire une ode sur le *Rob Boiveau-Laffecteur*, témoignage de sa reconnaissance *personnelle*, comme il a soin de le proclamer :

Ma muse acquitte votre dette,
Vous tous qu'il ravit au trépas :
Votre bouche reste muette,
Le préjugé vous rend ingrats.
Une injuste et fausse décence
Force votre reconnaissance
A rougir de son bienfaiteur ;
Mais, moins que vous pusillanime,
Dans le noble élan qui m'anime,
J'oserai nommer Laffecteur !

J'ignore la date précise de la publication ; mais les notes de cette prétendue ode qui sont une vraie réclame pour ce remède secret, prouvent qu'elle fut publiée, et sous l'empire : car l'une d'elles parle d'une pétition présentée à S. M. l'Empereur et roi (voyez *Œuvres* de Luce de Lancival, 1826, t. II, p. 164). — Il est vrai que le grand-maître de l'Université lui-même, Fontanes, s'il s'exerçait sur des sujets moins repoussants, n'était pas toujours très réservé, ni dans ses vers érotiques, ni dans ses propos. M. Sainte-Beuve cite de lui cet aveu : « Je ne connais rien de plus agréable qu'un ballet bien indécent après un bon dîner. » La poésie érotique et gourmande, qu'on a fort pratiquée sous l'Empire, se trouve résumée dans ce mot-là.

(4) *Corresp.*, 21 novembre 1806.

(1) Cette note avait été publiée par M. Sainte-Beuve, art. sur *Fontanes* dans ses *Portraits*; elle a été reproduite dans la *Correspondance*.

(2) Il avait déjà paru en 1806 une continuation de Millot, formant le 4e volume de son *Histoire de France*, et qui va de la mort de Louis XVI à la campagne d'Austerlitz; elle était de Delisle de Sales, membre de l'Institut. Napoléon y trouve *des choses absurdes*, et écrit à Fouché (7 mai 1806) un billet qui se termine ainsi : *Faites supprimer le volume*. J'ai parcouru ce volume, où respire l'enthousiasme le plus exalté pour Napoléon, et où se trouvent, à côté de choses très-maladroites, les plus bienveillantes falsifications de la vérité historique; ainsi Delisle de Sales écrit, pour l'année 1796, cette phrase effrontée : « Au milieu de tous ces déchirements dans l'ordre politique, un grand homme (Bonaparte) soutenait *seul* devant les étrangers la dignité du nom français. » Il paraît que ni Jourdan, ni Pichegru, ni Marceau, ni Kléber, ni Hoche, n'ont jamais existé. C'est l'équivalent de la phrase prêtée au père Loriquet sur *M. de Buonaparte, général en chef des armées du roi*, et que Loriquet n'a jamais écrite. Il faut même, pour le dire en passant, que ceux qui ont cru à l'authenticité de cette phrase de Loriquet, n'aient jamais ouvert son *Histoire de France*; car le récit détaillé relatif à la République et à l'Empire comprend plus de 160 pages, ce qui rend absolument impossible cette phrase, qui n'eût pu figurer que dans un résumé. Elle n'eût, à ce titre, pu se trouver que dans la première édition du père Loriquet, que j'ai en ce moment sous les yeux, et qui ne contient qu'un sommaire chronologique de deux ou trois pages pour toute cette période. C'est très-sec, mais assez exact. Une chose curieuse, c'est que cette édition est datée de 1810, comme si elle avait paru sous l'Empire. Probablement le père Loriquet avait voulu faire croire à une indépendance de sa part, qui aurait date de l'Empire, mais qui aurait rendu le livre impossible à cette date, car on y trouve ceci, entre autres choses : *Hommes célèbres... Louis, duc d'Enghien*, 1804. Rien de plus; mais cela eût suffi, de reste, pour faire supprimer le volume. D'ailleurs, M. Cuchevel Clarigny, dans la *Revue de Poitiers*, n° 2, a prouvé que la date était fausse, et que le livre ne fut publié qu'en 1814, sous la première restauration. C'est une *supercherie*, une supercherie qui a pour premier complice le père Loriquet lui-même, car pour faire croire à la date de 1810, il ne pousse son résumé que jusqu'en 1809.

il faudrait le lire en entier. J'en citerai un passage caractéristique :

« Il faut faire remarquer le désordre perpétuel des finances (sous l'ancienne monarchie), le chaos des assemblées provinciales, les préventions des parlements, le défaut de règle et de ressorts dans l'administration ; cette France bigarrée, sans unité de lois et d'administration, étant plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul État, *de sorte qu'on respire* (1) *en arrivant à l'époque où l'on a joui des bienfaits dus à l'unité de lois, d'administration et de territoire.* Il faut que *la faiblesse constante du gouvernement sous Louis XIV même*, sous Louis XV et sous Louis XVI, *inspire le besoin de soutenir l'ouvrage nouvellement accompli et la prépondérance acquise.* »

En d'autres termes, il faut que l'histoire du passé soit l'apothéose du présent, et que véritablement la France, qui n'existait pas comme *État* sous l'ancien régime, paraisse dater de l'an VIII, époque où les trois historiographes devront s'arrêter.

Mais il n'y aurait rien de fait, si d'autres écrivains moins dévoués gardaient la faculté d'égarer la jeunesse, et *de lui préparer des erreurs pour l'avenir.* Danger grave, que la police est chargée de prévenir :

« Lorsque cet ouvrage (cette triple histoire), bien fait et écrit dans une bonne direction, aura paru, personne n'aura la volonté et la patience d'en faire un autre, *surtout* quand, loin d'être encouragé par la police, *on sera découragé par elle.* »

Tout est prévu, on le voit ; rien n'est livré au hasard. L'histoire devient un monopole comme les tabacs, entre les mains du gouvernement. L'enseignement historique, établi par la Convention dans l'organisation de l'instruction secondaire, avait été d'ailleurs supprimé dans les lycées de l'empire. Or les classes lettrées seules pouvaient être exposées au danger de connaître l'histoire de leur pays : car le peuple ne savait pas lire ; l'empire avait supprimé l'instruction obligatoire pour tous établie par la Convention, et livré l'instruction primaire aux Frères (dits *Ignorantins*), qui n'abusaient pas de ce privilége. Restaient donc, parmi les jeunes gens, les esprits assez curieux pour vouloir réparer, après le lycée, des lacunes de leur instruction historique : c'étaient à eux qu'étaient destinés les trois bons ouvrages, *écrits dans une bonne direction* ; j'ignore si l'on eut le temps de les écrire ; mais ils ne furent pas publiés. C'est heureux : si la jeunesse n'échappait pas à l'ignorance, elle échappait du moins à l'erreur. L'histoire fut ajournée à la chute de Napoléon : elle a pris alors une glorieuse revanche, et réparé le temps perdu, en ce qui concerne l'ancien régime. Mais à l'égard de l'empire, écrite sous l'influence du sentiment national exaspéré par nos désastres et contre ceux qui en avaient profité, elle a été presque toujours favorable à celui qui avait tout fait pour l'empêcher de naître.

Heureusement la vérité a repris ses droits, et elle les gardera. Les combinaisons savantes de Fouché et de son maître ont pu retarder son avénement ; elles ne l'ont pas empêché ; son jour est venu. Tacite disait de cet étouffement momentané de l'histoire sous un César romain et de sa résurrection future : « Il y a plaisir à se railler de l'aveuglement de ces hommes qui croient sous leur pouvoir d'un jour étouffer la mémoire même de l'avenir : en frappant l'esprit, on accroît sa puissance ; et les rois étrangers, aussi bien que ceux qui ont imité leurs persécutions, n'en ont recueilli que la honte pour eux, la gloire pour leurs victimes. » Il n'y a qu'un danger à craindre ; c'est que l'histoire ne pousse un peu loin ses revanches. Peut-être M. Lanfrey, malgré sa volonté d'être juste, n'a-t-il pas toujours échappé à cet inconvénient : l'excuse ou l'honneur de ces sévérités contre Napoléon Ier est d'avoir été exprimées sous Napoléon III. Elles sont d'ailleurs beaucoup plus rares que les intéressés n'ont tâché de le faire croire ; j'entends par *intéressés* ceux (et le nombre en est grand) qui sont désolés d'être dérangés dans leurs habitudes et détrompés de leurs erreurs. Quant aux autres, je n'en parle pas : il semble même qu'en publiant la *Correspondance* de Napoléon, ils aient eu l'intention de prouver que la seule différence d'eux à lui était le génie et que les pratiques étaient les mêmes. Si c'est leur intention, ils y ont complétement réussi. Sans vouloir aucunement faire l'apologie du second empire, on peut trouver qu'à tout prendre, comme moralité (ne riez point !) il valait mieux que le premier. En tout cas, il garde pour nous un avantage marqué ; c'est qu'il est au moins fort difficile cette fois que,

> Grâce aux flatteurs mélodieux,
> Aux poetes menteurs, aux sonneurs de louange,
> César soit mis au rang des dieux.

Quand on songe à tout ce que nous a coûté une première apothéose, y compris ses conséquences finales, c'est quelque chose de pouvoir se dire qu'on échappera à la seconde, et dans les douleurs navrantes de l'heure présente, c'est du moins une consolation.

EUGÈNE DESPOIS.

(1) Pour qu'on éprouvât ce soulagement, ce bien-être, en arrivant au consulat, il fallait que le récit précédent fût une censure du passé, et c'est bien ainsi que l'entendait Napoléon. Mais comment concilier ce programme avec ce que Napoléon même écrivait à son frère Louis : « Vous devez comprendre que je ne me sépare pas de mes prédécesseurs, et que depuis Clovis jusqu'au comité de salut public *je me tiens solidaire de tout*, et que le mal qu'on dit de gaieté de cœur contre les gouvernements qui m'ont précédé, je le tiens comme dit dans l'intention de m'offenser. » (Cité par M. Réville, *Revue des deux mondes*, 1er juillet 1870, page 20.) Je ne sais pas comment les malheureux historiographes se seraient tirés de cette difficulté, inextricable ce me semble. Le fait est qu'il y a eu bien des contradictions même dans les volontés d'absolutisme le plus catégoriquement exprimées de Napoléon. Il veut souvent le pour et le contre, et avec la même énergie.

LA PRUSSE ET L'ALLEMAGNE

Centralisation et Démocratie

I

Un historien peu connu, mais qui mériterait de l'être, M. Constantin Frantz, a raconté dans une publication récente (*Das neue Deutschland*) la formation des deux grandes puissances militaires de l'Allemagne. Il a montré que leur position géographique avait, comme il arrive toujours, décidé de leurs destinées.

Le débordement incessant de l'Orient sur l'Occident, qui après avoir submergé l'empire romain menaçait de submerger, à leur tour, les premiers envahisseurs de l'empire, avait obligé les populations frontières du territoire germanique à

se constituer à l'état de guerre permanent. Ces États frontières, qu'on appelait les Marches, formaient deux groupes. L'origine du premier remonte à Charlemagne, fondateur de la marche d'Orient (*Ostmarck*), d'où est venu le nom d'Autriche (*Oesterreich*), à laquelle se rattachèrent les marches de Styrie, de Carinthie, etc., et qui, à la fin du xe siècle, échut à la vaillante famille des Dabenberg. — L'autre groupe commença à jouer un rôle sérieusement actif sous Albert, dit l'Ours, vers l'an 1150 ; formé du Brandebourg, de la Lithuanie, de la Livonie, il étendit sa domination, sous la maison Ascanienne, jusqu'au delà de l'Oder. Le dernier des Margraves de cette maison, Waldemar le Grand, s'appelait le grand Margrave et sa marche était la Marche par excellence. A l'heure qu'il est encore, quand on dit en Allemagne « la Marche » tout court, c'est du Brandebourg qu'il s'agit.

A ces deux groupes échut la double mission d'arrêter les deux courants humains qui débordaient sur l'Europe : au midi les Turcs ; les Slaves au nord. On sait comment l'Autriche, gardienne d'une partie du cours du Danube, a rempli ce devoir ; le rôle de la Prusse a été plus équivoque et plus effacé. La Lithuanie et la Livonie étaient elles-mêmes des contrées slaves ; puis, il faut le dire, la lutte ne fut point aussi vive, aussi constante contre les Slaves que contre les Turcs. Aujourd'hui elle est finie avec ces derniers ; mais avec les premiers elle commence. L'Autriche s'efface ; la Prusse s'élève ; l'empire d'Allemagne devient une marche colossale qui a sa capitale au nord et qui couvre l'Europe contre les envahissements de la Russie.

Telle est, à peu près, la philosophie du récit historique de M. Frantz. Les peuples pacifiques de la Germanie, ceux qui en habitaient les portions centrales et qui n'avaient point subi les nécessités militaires des marches, ont joui longtemps du bénéfice de leur position géographique. Ils ont été heureux sous leurs petits princes ; ils payaient peu d'impôts ; ils avaient peu d'armée ; ils jouissaient de toutes les libertés municipales ; leurs mœurs étaient paisibles et frugales, leur humeur contemplative et rêveuse. Au prix d'un léger contingent qu'ils fournissaient en certains cas à l'empire, la grande épée de l'Autriche était toujours tirée pour leur garde et pour leur repos. C'était un sort fort doux. Ils s'en sont lassés. Ils ont voulu être, non une agglomération de petits États, déléguant au plus puissant d'entre eux les fonctions militaires, mais les membres d'un grand tout. Une idée fixe s'est emparée de l'esprit allemand : l'idée d'être une grande puissance, cette idée d'orgueil collectif, qui lorsqu'elle devient la monomanie des peuples, joue dans leur vie le même rôle et produit dans leur raison les mêmes désordres que l'idée d'être rois chez les individus.

Un aliéniste allemand, M. Karl Stark, et un médecin philosophe, M. Virchow, ont essayé, dans des opuscules qu'il est permis de regarder comme des boutades, de démontrer l'insanité croissante du peuple français (1). Certes, nous reconnaissons volontiers que notre généreuse et malheureuse nation a été tour à tour victime de toutes les infatuations et surtout de l'infatuation de la gloire militaire et de la prépondérance européenne. Le titre de *grande nation* que nous prodigua longtemps le *grand empereur* a exercé sur nous son enivrement funeste ; mais nous demandons quelle est aujourd'hui, de la France ou de l'Allemagne, celle qui subit au plus haut degré ce double enivrement de se croire la première nation du monde, et d'en vouloir acheter l'honneur au prix de ses libertés. Hélas ! l'heure serait propice pour faire, à l'usage de l'Allemagne, un livre sur les sujets choisis par MM. Virchow et Stark.

Mais l'esprit de liberté a, dans la Germanie, des racines profondes. Voici le testament politique de Gervinus ; voici un publiciste éminent, M. Karl Vogt (1) ; voici les mille voix du fédéralisme, du particularisme, du séparatisme, qui s'élèvent pour revendiquer des traditions chères et sacrées. Sans doute, ces manifestations sont isolées, et il n'existe pas en Allemagne de parti antiprussien positivement constitué ; mais un nouvel élément apparaît sur la scène, l'élément moderne par excellence, l'élément tout-puissant : la démocratie.

Quoi qu'il arrive, il faudra compter avec elle. Ou elle sera le lien, le véhicule de toutes les oppositions, ou la Prusse sera forcée de contracter avec elle cette fameuse alliance que Napoléon III avait essayée en France et qu'on avait, avec raison, qualifiée de résurrection du césarisme. On sait comment cela finit. Évidemment, M. de Bismarck travaillera à *museler la bête*, à l'apprivoiser, à s'en faire un dogue de combat. Avec plus d'habileté que Napoléon III, il saura, l'heure venue, agiter le spectre rouge au-dessus de la tête des bons Allemands. Mais ces expédients ne sont pas une politique ; l'événement en France l'a prouvé, et une seule digue peut être mise au torrent de la démocratie moderne lorsqu'elle tend à traîner la démagogie derrière elle : c'est le respect des libertés locales, municipales, et de l'autonomie des petits groupes.

A l'heure où sa patrie était en proie à l'ivresse de la victoire, dès le mois d'octobre 1870, il semble que Gervinus, près de sa tombe, ait vu ces vérités dans la pleine et prophétique lumière de la mort. Dans le mémoire qu'il prépara alors, et qu'il adressa, au moment de la conclusion de la paix, à la maison royale de Prusse, on trouve ces remarquables passages :

« Pour la seconde fois la maison royale de Prusse peut remporter le plus beau des triomphes et asseoir sa puissance sur un fondement inébranlable. Elle l'aurait pu déjà, après la guerre de 1866, si elle avait su profiter de sa victoire pour inaugurer une politique généreuse en réunissant sous son protectorat, mais dans une libre confédération, toutes les parties de l'Allemagne non autrichiennes. Elle eût ainsi comblé les vœux du peuple allemand. Elle a préféré abuser de sa force en vue d'intérêts particuliers. La faute commise alors peut être réparée aujourd'hui. La Prusse est de nouveau victorieuse ; elle l'est à la tête de l'Allemagne en armes... Elle peut couvrir le pays conquis d'un réseau de forteresses. Elle sait, d'ailleurs, qu'elle peut compter désormais sur l'assistance et le concours de tout le peuple allemand : l'Allemagne du Sud va entrer dans la Confédération, dont elle ne sera plus séparée. Tout est donc pour le mieux : une seule chose manque, savoir : que la maison royale de Prusse prenne la noble décision de rendre à eux-mêmes les pays allemands annexés en 1866, afin qu'il ne reste pas à l'intérieur un dernier ennemi... Le roi de Prusse peut prendre cette résolution dans ce moment, librement, dans le sentiment de sa force et sans que personne puisse le soupçonner de céder à une pression quelconque ; il le doit par reconnaissance pour la fidélité patriotique avec laquelle les populations des pays annexés ont

(1) Voyez la *Revue politique et littéraire* du 19 août 1871 p. 182, et la *Revue scientifique* du 26 août 1871, p. 195.

(1) Voyez la *Revue* du 2 septembre 1871, p. 236.

combattu pour lui ; il le doit, ne fût-ce que par sagesse et par habileté politique : car l'Allemagne ne s'appartiendra pas tout entière à elle même aussi longtemps qu'elle se composera de peuples qui ne s'appartiendront pas à eux-mêmes. L'Allemagne ne sera pas en pleine paix aussi longtemps que la paix ne règnera pas dans les pays séquestrés. L'Allemagne, dont la force vient d'étonner le monde, portera un cancer dans son sein aussi longtemps que cette plaie ne sera pas guérie et cicatrisée ».

Il y a donc en Allemagne, s'écrie la *Revue Suisse* à laquelle nous empruntons cette citation, des pays qui s'envisagent comme *séquestrés,* des populations qui regrettent leur autonomie et qui ne s'associent pas sans tristesse aux cris de joie des vainqueurs ! Ce grand corps qui paraît exubérant de force et de santé a donc sa plaie ouverte, son *cancer* qui le ronge en secret ! Un écrivain tel que Gervinus l'avoue et le proclame. Plusieurs de ses compatriotes lui en ont su mauvais gré, et pourtant il a rendu service à son pays : les plaies qu'on cache sont celles qui s'enveniment le plus.

Ainsi, d'une part, les grands traits du passé, tels que nous les montre M. Constantin Frantz ; les grandes lois de la migration des races, telles qu'elles nous apparaissent dans l'ensemble de l'histoire ; les nécessités de l'équilibre des nations et du repos relatif de l'Europe, font comprendre la raison d'être d'une grande puissance militaire au centre de l'Europe, pour servir de boulevard à l'Occident. D'autre part, les lois politiques les plus indiscutables, les traditions les plus chères, les intérêts les plus sacrés des peuples, font de la forme fédérative le véritable idéal de cette puissance. On objectera que ces deux besoins sont inconciliables, et que c'est justement parce que la vieille Confédération germanique ne pouvait fournir des ressorts assez tendus pour la politique guerrière, parce qu'elle était impuissante à faire de l'Allemagne une grande nation militaire, que Sadowa s'est fait et que le traité de Prague, d'abord, et, plus tard, les violations successives de ce traité ont été consentis. Les princes confédérés, cédant en cela au sentiment de leurs peuples, ont abdiqué moralement pour arriver au but commun : l'unité, la puissance. — A cela il est aisé de répondre que la forme fédérative, impropre aux États dont la politique est une politique de conquête, est parfaitement appropriée à ceux dont la mission dans le monde est purement défensive. Si, d'ailleurs, elle exclut les agrandissements par voie de violence, elle les appelle par voie de sympathie et d'intérêt, témoin la confédération éternellement grandissante des États-Unis d'Amérique.

II

Mais pour que l'Allemagne puisse retourner à ses mœurs politiques séculaires ; pour que le règne du militarisme, inauguré par la Prusse et personnifié par elle, n'y soit qu'un accident de transition ; pour que l'esprit démocratique, dont l'avénement est inévitable, y porte ses véritables fruits ; enfin pour que le patriotisme se dépouille de ce chauvinisme irréfléchi qui expose les nations aux plus dangereux entraînements, il faudrait que la grande cause, la cause unique qui a fait sortir le peuple allemand de ses voies naturelles, disparût à jamais. Il faudrait que la France cessât d'être pour lui un objet permanent de crainte et de haine. A ce point de vue, que la France se relève, qu'elle reconstitue son armée, qu'elle redemande ses provinces, qu'elle crie vengeance e prenne jour pour la revanche, c'est une bonne fortune politique pour M. de Bismarck et pour la Prusse. Vivre l'arme au bras est l'état idéal pour la maison de Hohenzollern. Que de questions qui surgiraient si l'on n'avait plus rien à craindre ! Il faut que le fantôme de la France continue de hanter le sommeil des Allemands, pour qu'à son réveil chacun de ses paisibles citoyens soit toujours prêt à sauter sur ses armes, pour que le roi, favori de la victoire, lui apparaisse toujours comme son chef et son protecteur. M. de Bismark, toujours heureux, l'est donc encore en cela, que la France, étonnée du coup qu'elle a reçu, ne voit de réparation possible que dans sa reconstitution militaire. Certes, nous n'oserions prétendre que le peuple français ne suive pas en cela le chemin le plus sûr et le plus court pour reprendre son rang, un moment perdu, dans le monde ; mais nous disons que nous faisons du même coup les affaires de la Prusse et faisons grandir notre ennemi parallèlement avec nous-mêmes. Au début de la guerre de 1870, un officier prussien portait ce toast à Napoléon III : « Buvons, Messieurs, au véritable fondateur de l'unité allemande ! » Aujourd'hui il pourrait dire : « Buvons, Messieurs, au relèvement de la France qui permet à la Prusse de tenir sous sa main l'Allemagne ! »

Et pourtant le grand rôle de la France n'est point achevé. Si éclatante qu'ait été sa chute, si profonde son humiliation, on a commencé à sentir, dès le lendemain de ses malheurs, que le *Times* et avec lui l'opinion en Angleterre s'étaient trop hâtés de prononcer sur elle le fatidique *Finis Galliæ.* La France, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, se transforme plus qu'elle ne se décompose. Elle cherche sa voie, et quand elle l'aura trouvée, elle se verra encore à la tête de la civilisation. Cette espérance n'est point une chimère de notre vanité nationale. Nous reconnaissons humblement que beaucoup de qualités nous manquent pour nous rendre dignes de ce rôle ; que, sous bien des rapports, nous sommes inférieurs aux nations qui nous suivent dans les voies du progrès ; que nous n'avons ni la froide ténacité du peuple anglais, ni la discipline puissante des Allemands, ni la foi politique des Russes, ni l'esprit libéral des Américains, ni la sagesse des Hollandais et des Suisses ; nous savons tout ce qui nous manque et notre examen de conscience serait long à faire. Mais nous avons une grande chose, la chose essentielle pour l'emploi que nous remplissons dans le monde : nous avons le vrai véhicule de l'humanité, nous avons la passion du progrès.

Le peuple français, M. de Sybel le reconnaissait implicitement dans un de ses derniers ouvrages, ne peut être remplacé par aucun autre dans le rôle auquel il est voué. Il ne faut être, pour le remplir, ni froid, ni tenace, ni discipliné, ni attaché à une foi politique, ni sage de l'humaine sagesse. Il faut être un chercheur de l'inconnu, un aventurier en politique ; surtout il faut être un croyant en l'avenir et un sceptique à l'égard du présent et du passé. Le peuple français est cela presque sans y prétendre, avec une insouciance railleuse, une heureuse folie, qui le rendent invulnérable aux coups même de la destinée.

Déjà au travail de centralisation, à l'œuvre de despotisme qui s'est opérée depuis quelques années en Allemagne, succède en France une œuvre de décentralisation, de retour vers l'esprit de liberté. Une assemblée, la moins progressiste en apparence qui fut jamais, y a mis la première main par une

loi sur les conseils généraux que le temps doit rendre féconde. A ce point de vue, la France est en progrès pendant que l'Allemagne recule.

L. Quesnel.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 13 AVRIL 1872

M. *Valette* enterre définitivement la question de la réforme judiciaire en lisant une note sur les attributions du jury civil anglais.

La *Réunion internationale pour la discussion des questions relatives aux établissements pénitentiaires*, qui s'est constituée à Londres sous la présidence de lord Horatio Seymour, doit tenir une séance générale au mois de juillet prochain, et convie l'Académie à y nommer un délégué.— C'est M. Vergé qui aura l'honneur de représenter ses collègues.

L'expédition du Mé-Kong a fait l'objet d'un livre très-remarquable de M. *Louis de Carné*, l'un des explorateurs. M. *Nourrisson*, dans une note communiquée à l'Académie, rappelle les principaux faits de cette expédition, qui sera une des gloires de la France. La commission d'exploration se composait de MM. Dondart de La Grée, capitaine de frégate; Francis Garnier, lieutenant de vaisseau; Joubert et Thorel, médecins de la marine; Delaporte, enseigne de vaisseau; L. de Carné fils, élève consul. Elle avait mission de reconnaître tout le cours du Cambodge ou Mé-Kong, resté jusqu'à ce jour inconnu des Européens. On ignorait si ce grand fleuve était navigable sur la plus grande partie de son parcours; on ignorait même sa source, que les uns plaçaient dans un grand lac du Laos, et d'autres dans le centre même du Thibet. L'expédition dura deux années pleines. Partie de Saïgon le 3 juin 1866, elle se termina, le 12 juin 1868, par le retour à Shang-Hai. Les explorateurs remontèrent le fleuve jusqu'à la frontière de la Chine, traversant la Cochinchine, le royaume de Cambodge et l'antique royaume du Laos, rempli de forêts mystérieuses et tributaire de l'empire d'Annam. A quelque distance de l'empire chinois, il fallut quitter les pirogues, car le fleuve, profondément encaissé dans le lit séculaire qu'il s'est creusé dans les rochers, était devenu impraticable. Il fallut gagner la Chine à pied, en traversant les immenses forêts du Laos, où, aux dangers d'une flore et d'une faune palustres, se joignaient ceux du typhus et des fièvres paludéennes, qui sévissent avec une intensité inconnue partout ailleurs. Les Laotiens, que l'on représentait sous les plus sombres couleurs, se montrèrent heureusement pleins de bonté pour les explorateurs.

On reconnut que le fleuve s'enfonçait dans la direction du Thibet, en s'encaissant de plus en plus profondément dans son lit. L'expédition le quitta à la frontière chinoise pour s'engager dans le Yu-Nan, dont elle atteignit la capitale. Elle reconnut à l'ouest la ville musulmane de Taly, que les Anglais avaient cherchée vainement à atteindre, et revint à Shang-Hai par le fleuve Bleu. On avait fait 2200 lieues.

La traversée des forêts du Laos fut désastreuse: les fièvres forcèrent les explorateurs à y séjourner pendant dix-huit mois, et il n'est aucun d'eux qui ne s'en ressente encore aujourd'hui. Le commandant de La Grée en mourut dans le Yu-Nan; M. Louis de Carné en est mort l'an dernier.

On sait aujourd'hui que cette expédition n'eut pas les résultats qu'on en attendait, et qu'il faut renoncer à établir une communication entre la Chine centrale et nos colonies de la Cochinchine par le fleuve du Mé-Kong; mais la science a fait son profit de cette œuvre, et nous aurons prochainement, dit M. *Levasseur*, à annoncer l'achèvement de la publication officielle des documents recueillis. En attendant, la reconnaissance du Mé-Kong et la détermination de son cours de la source à l'embouchure peuvent être considérées comme une des grandes découvertes géographiques modernes.

Nous rappelons au lecteur que M. Francis Garnier, l'un des explorateurs, a signalé tout récemment une communication prompte, facile et sûre avec la Chine centrale par le Tonkin (1). Cette ressource est capitale pour notre commerce. Exploitée par les Anglais et les Allemands, elle ne tarderait pas à chiffrer le mouvement des échanges par centaines de millions.

M. *Cauchy* commence la lecture d'un éloge funèbre de M. Cochin.

Académie des inscriptions et belles lettres

SÉANCE DU 12 AVRIL.

Les Mesures chez les anciens. Cette question, dont il est inutile de faire ressortir l'importance, a donné lieu à de nombreuses dissertations. Le sujet est loin d'être épuisé, comme l'atteste le mémoire lu aujourd'hui à l'Académie par M. *Dumesnil-Marigny*.

Un Testament copte est extrait et traduit d'un papyrus du deuxième siècle de l'hégire par M. Eugène Révillout. Le papyrus provient du monastère de Djeme. Le testateur est un moine de ce monastère; il répond au nom de Pahan; il a embrassé la vie monastique après la mort de sa femme et il paraît avoir gardé la propriété de tous ses biens quoiqu'il ait eu deux fils et une fille. L'un de ses fils est mort et il constitue le survivant, Jacob, son légataire universel. Il y a dans ce testament un excellent thème pour un romancier archéologue. Le fils défunt s'est marié sans le consentement de son père; sa mort n'a pas réconcilié l'inflexible Pahan avec sa bru; il veut qu'elle soit exhérédée de tous les biens qui lui viennent de son mari. Le testateur a dressé à cet effet un inventaire très scrupuleux de ses propriétés meubles et immeubles sans en excepter les titres de possession et les conventions de la mitoyenneté des enclos; il exige en outre que la veuve fasse déclaration sous la foi du serment que les autres biens qu'elle peut posséder lui appartiennent en propre. Quant à la fille, mariée elle aussi, elle jouira de ce que son père lui a donné, mais à titre d'usufruit seulement. A sa mort, quoiqu'elle ait un enfant, son patrimoine retournera tout entier au légataire universel.

Le moine Pahan n'est pas doux pour le sexe faible. Il semble affirmer que l'organisation patriarcale est la clef de voûte de l'ordre social de son temps. Peut-être les dispositions légales ne concordent-elles pas avec les prétentions du testateur; mais il excommunie et voue à la damnation éternelle le magistrat qui mettrait quelque obstacle à l'exécution du testament.

Cette pièce curieuse est rédigée d'ailleurs en bonne et due forme, accompagnée des formules dont on pourrait se servir de nos jours et revêtue de la signature de quatre témoins qui en attestent la valeur par un serment redoutable dont le traducteur ne peut donner l'explication. Un dernier trait que nous allions oublier, c'est que l'heureux Jacob doit son héritage aux soins qu'il a donnés au testateur.

Les Origines du peuple gaulois, ouvrage de M. *Rouget de Belloguet*, couronné par l'Académie en 1869, sont réimprimées sous le titre d'*Ethnogénie gauloise*, et le premier volume com-

(1) Voyez la *Revue* du 27 janvier, p. 733.

prenant le *glossaire gaulois* est représenté à l'Académie par M. A. *Maury*. Cette deuxième édition aurait été l'objet de rectifications et d'additions très-importantes. Malheureusement nous ne pouvons, faute d'examen suffisant, en parler plus longuement aujourd'hui.

CAUSERIE UNIVERSITAIRE

« *Soyez des cuistres, non des journalistes.* » C'est, paraît-il, un mot de ministre, un mot du ministre actuel de l'instruction publique aux élèves de l'École normale supérieure. Un journal de Rouen l'a du moins imprimé. Dans une visite à une école des Frères ignorantins de cette ville, M. Jules Simon aurait rappelé une autre visite qu'il avait faite récemment à l'École normale de Paris, et, après avoir vanté les vertus professionnelles des Frères, il a fait allusion aux exhortations qu'il avait adressées aux normaliens, en leur disant, pour les pénétrer de leurs devoirs à venir : « Soyez des cuistres, non des journalistes. » — Mais à quoi bon rappeler ce conseil devant des Frères de la doctrine chrétienne? S'ils recèlent parmi eux des journalistes futurs, il n'est pas à présumer qu'ils en veuillent jamais à M. J. Simon, et qu'ils l'attaquent sur la façon dont il traite leur Ordre.

A-t-il même vraiment prononcé ces paroles à l'École normale, et le journaliste de Rouen ne les a-t-il pas rapportées d'une façon infidèle? Pourquoi donc? — Nous les trouvons naturelles; elles sont bien dans la tradition des grands maîtres de l'Université. Elles sentent encore l'esprit de M. Cousin, qui disait si magistralement à *ses* professeurs : « Soyez pauvres »; les circulaires de M. Fortoul sur les barbes subversives des fonctionnaires de l'enseignement, qui sans doute n'étaient pas d'une coupe assez *cuistre;* la rudesse rustique et souvent barbare de ce sous-grand maître de l'Université, du temps de M. Duruy, de ce directeur du personnel de l'instruction publique qui a fait à son ministre plus d'ennemis qu'il ne méritait d'en avoir, — sorte de stoïcien incorruptible aux petits, qui avait seulement gardé d'un certain ancêtre, révolutionnaire fameux, l'audace envers les humbles, et qui n'ayant jamais pu écrire qu'une médiocre préface d'un traité philosophique de Fénelon, en voulait à tout fonctionnaire de l'université que les lettres avaient illustré, poursuivait tous ceux qui étaient soupçonnés d'être séduits par elles, et disait à l'un d'entre eux, jeune homme mal noté pour ses velléités littéraires : « Si vous voulez jamais écrire, écrivez à votre *sœur.* » Le mot n'est pas plus spirituel que cela; il a même un vague écho de plaisanterie faubourienne qu'il faut lui laisser.

Le mot de M. J. Simon n'est qu'une boutade familière, et s'il est animé de l'esprit que l'on respire au ministère de l'instruction publique en succédant aux grands maîtres de l'Université, il faut dire qu'il n'a point un caractère dogmatique. « Soyez des cuistres, non des journalistes », cela a été dit tout doucement, dans un de ces entretiens à huis-clos, où la puissance consent à être simple, devant des jeunes gens qui n'ont pu qu'en rire : Soyez des cuistres, j'en suis bien un, moi. Voilà à peu près comme la chose a dû être présentée. Mais que M. J. Simon n'a-t-il ajouté : Ne soyez pas journaliste, « comme moi? » Un retour sur son propre passé, une confession publique dans l'intimité de cette jeune famille universitaire à laquelle il s'adressait, aurait donné plus d'autorité à ses conseils, car M. J. Simon pouvait prêcher d'exemple : il a été journaliste.

C'est une question sérieuse et tout à fait universitaire que je traite ici. M. le ministre de l'instruction publique a oublié que les temps où nous vivons ne permettent pas à un jeune homme qui entre dans l'enseignement de se promettre qu'il sera toujours professeur. Et s'il est empêché de l'être, que lui reste-t-il à faire? S'il ne trouve en dehors des maisons d'enseignement de l'État aucun établissement d'enseignement privé (et ils sont si rares chez nous!) où il puisse professer; s'il ne rencontre pas à Paris, — c'est là le refuge en temps ordinaire, — un nombre de leçons particulières suffisant pour le faire vivre, il est bien obligé de tenter un état tout voisin de celui qu'il a appris. Il s'est appliqué longtemps à penser et à écrire juste; il a fait l'apprentissage de ce métier; il en voit plus d'un qui le pratique sans l'avoir jamais appris, et ne pouvant pas être fabricant de conserves alimentaires, banquier ou filateur ainsi que certains de ses camarades, dont l'hymen a fait la position et même assuré la liberté, il écrit au jour le jour, il se fait journaliste. Encore a-t-il de la peine à trouver un patron, comme tout ouvrier sans ouvrage, surtout s'il ne veut entrer que dans une honnête boutique. — Je ne parle point ici de ceux qui prennent le journalisme de plus haut, comme une grande chaire publique où chaque jour il est permis à un esprit droit et à un cœur résolu de dire tout simplement de bonnes choses. — Je ne veux point traiter une question de devoir avec M. J. Simon, qui a pourtant écrit un livre sur ce sujet; c'est une question de droit que j'aborde, de droit au travail, ma foi! et à l'existence. Il faut bien qu'ils vivent, tous ces professeurs que préfets, recteurs et inspecteurs d'Académie cassent indifféremment dans les lettres, dans les sciences, dans toutes les branches de l'enseignement, — et de tout temps, monsieur le ministre, — ou qu'ils amènent habilement à se détacher de l'arbre universitaire. Du train dont vont les choses, il est à penser que l'Université se chargera de fournir encore longtemps des journalistes à la presse. C'est un article que sa paperasserie prépare et élabore toujours un peu. Tel administrateur peut se dire, en parlant de tel professeur que ses mauvais procédés ont jeté dans la presse : « C'est moi qui l'ai fait; c'est moi qui lui ai donné sa première mauvaise note. » Pour un peu, il ajouterait : « Et il ne l'avait pas méritée. C'était une faveur! » L'administrateur a eu sans doute de l'avancement; le professeur, un peu de renom littéraire peut-être, mais, au début, ce n'a pas été de sa faute.

Quelle est donc la cosmogonie qui représente le monde et les destinées humaines reliés par des chaînes successives à quelque Jupiter central, dont le nombril est une clef de voûte universelle? Cette image confuse est la ressemblance exacte des destinées universitaires, au moins en cela que toutes, même les plus humbles, sont rattachées par une suite d'anneaux fort solides à M. le ministre de l'instruction publique. Il doit ressentir le moindre mouvement qui lui est transmis officiellement de chacune de ces extrémités, aboutissant à quelque existence presque toujours paisible. Censeurs, proviseurs, inspecteurs d'Académie, recteurs, inspecteurs généraux, sans compter l'inspecteur primaire qui parfois fait du zèle, menacent le professeur d'une surveillance continuelle. Hâtons-nous d'ajouter que le principe seul de cette surveil-

lance est menaçant, et qu'il est des censeurs débonnaires, des proviseurs abordables, quelques-uns avec lesquels on peut causer d'enseignement, même de belles-lettres ou d'histoire. L'inspecteur d'Académie se retranche et s'enfarine davantage. Les inspecteurs généraux, eux, sont terribles; ils devraient être inoffensifs. Ils vous tombent dans une classe un beau matin, sans crier gare; mais on les y attend depuis huit jours. Le lycée a flairé leur présence dans le département voisin, et les professeurs, qui sentent bien que toute inspection est malveillante en principe, combattent pour l'existence et tâchent de faire expliquer à leurs élèves, devant le redoutable inspecteur, de vieux textes déjà vus et revus. Ceux-ci, n'ayant d'ordinaire que peu de choses à reprendre à la façon de traiter des sujets qu'ils n'ont pu étudier la veille, n'ont que la ressource d'être tracassiers. Que si le professeur s'irrite, ils ont quelque chose à mettre sur leurs tablettes, et leur tournée n'a pas été inutile. Il y en avait de bien rusés parmi ces inspecteurs généraux, et qui ne s'en revenaient jamais *bredouilles* de ces battues à travers lycées et colléges. J'en connais un qui arrive un beau matin dans une classe de rhétorique d'un lycée de province. Le professeur lui présente cinq copies corrigées sur douze; les sept autres étaient chez lui; il les réservait pour la classe suivante, d'après l'habitude qu'il avait de faire un triage entre celles qui présentaient des *développements* convenables et les autres. A peine le professeur était-il de retour dans sa chambre, que l'inspecteur général, se faisant remplacer par un « cuistre », — un domestique de collége, — c'est le vrai sens du mot, monsieur le ministre, — vint réclamer les autres copies, soupçonnées d'avoir été soustraites à l'inspection. Le professeur, inculpé de mensonge et de je ne sais quel escamotage, reçut poliment le domestique, mais fit sentir à l'inspecteur général qu'il était, lui, un cuistre. Celui-ci est resté tel et ne sera jamais journaliste.

Nul doute « qu'administrativement » le professeur a eu tort; mais, humainement? Et si la note qu'il s'est attirée n'est pas prise en médiocre considération par quelque ministre à venir, le voilà donc pour longtemps, sinon à jamais, lié à ce souvenir malencontreux, et retardé dans sa carrière! Oh! la note du dossier, la note au crayon rouge ou bleu, la note timbrée à l'extraordinaire, — qu'elle soit secrète et qu'on la soupçonne, ou qu'elle soit connue et qu'on la sente partout et sans cesse, réellement ou d'une façon imaginaire, — que d'inquiétudes elle cause! que de progrès mérités elle arrête ou semble arrêter! — Notez que dans les fonctions publiques les ennuis d'imagination ne sont pas les moindres et doivent être mis au compte du système. Or, dans un système où ce qui s'appelle l'avancement n'a point de règle fixe; où deux députés de la gauche en monarchie, un député de la droite en république sont les meilleurs diplômes pour qui possède déjà les essentiels; où des professeurs de même âge et de même grade sont, les uns appelés à Paris après quelques années d'enseignement en province, les autres maintenus à Tournon ou à Limoges indéfiniment: que de découragements n'envahissent pas peu à peu celui qui se croit persécuté, quand il est parfois tout simplement oublié, et qui n'a personne à Paris pour rappeler qu'il vit ou à peu près! Ce sont là de petites misères, petites surtout par le fait de ceux qui les causent, mais très-vivement ressenties et qui en amènent plus d'un à verser dans le journalisme. Parfois le seul désir d'échapper à la contrainte et de se mouvoir un peu plus librement suffit pour détacher de l'Université, sans le prestige de Paris : un journal se fonde dans le chef-lieu, c'est le professeur mécontent et souvent mécontenté qui en devient rédacteur.

Faut-il rappeler les ennuis d'un ordre plus relevé qui viennent interrompre tout à coup la carrière de certains professeurs, et qui naissent d'un conflit entre leurs devoirs de citoyen et les obligations de leur charge? Quand M. J. Simon, par exemple, met un fonctionnaire de l'Université en demeure de choisir entre son titre de professeur qu'il a conquis et celui de conseiller municipal qui lui a été conféré par l'élection et légalement, à quelle nécessité ne le réduit-il pas? Le seul respect de sa liberté suffit pour décider le professeur en faveur de son mandat civique, et il s'empresse d'autant plus de montrer qu'il est un citoyen, qu'on semble lui contester cette qualité. Dans ce cas, ce n'est pas un journaliste que le ministre risque de faire, mais bien un député. Il y a quelques mois, M. Dutasta, professeur de philosophie à Toulon, ayant été invité par le ministre à opter entre le conseil municipal où il avait été élu et sa chaire au lycée, et s'étant décidé pour le conseil municipal, a failli être choisi par les comités radicaux du Var comme candidat au Corps législatif, en remplacement de M. Gambetta. M. Dutasta n'a pas trente ans, et la persécution ministérielle constitue tous ses titres politiques. Grande eût été la douceur de M. J. Simon avec un collègue, même de l'extrême gauche, où M. Dutasta aurait été obligé de prendre place! Mais s'il avait été plus doux envers le professeur, il n'aurait pas couru le danger de coucher les pouces avec le député.

Veut-on un exemple encore plus élevé des nécessités qui éloignent le maître de l'enseignement, et en font un journaliste, quelquefois même à l'étranger? Quelque jours après le coup d'État, un professeur de philosophie à la Sorbonne eut l'ingénieuse idée de commenter un passage des *Lois* de Platon, alors que dans notre pays la légalité venait d'être violée, comme on sait. Des témoins racontent que les malices de ce commentaire étaient délicates et voilées. Si le professeur rappelait quelque grand principe de droit, il prenait spirituellement le soin de dire : « Qui parle ainsi, messieurs? — Ce n'est pas moi; c'est le divin Platon. » Mais certains auditeurs, préalablement instruits par M. Carlier ou par M. de Maupas, ne comprirent rien à ces finesses; ils en firent un résumé tout de travers, et M. J. Simon — c'est de lui qu'il s'agit — eut l'honneur d'être privé de sa chaire. Il rejoignit en Belgique les exilés de la première heure, et s'estima sans doute fort heureux de collaborer à quelque journal brabançon, comme il avait déjà fait, je crois, au *National* en 1851.

— Tout cela est bel et bien; mais vous ne touchez pas la vraie plaie. Sachez donc que les journalistes universitaires se recrutent surtout parmi les professeurs qui n'ont pu arriver à l'agrégation, ou l'ont atteinte si péniblement qu'on ne leur en tiendra jamais compte. — C'est là l'argument que lancent de préférence ceux qui restent à ceux qui s'en vont, et par lequel les premiers se consolent mélancoliquement du sort enviable que les seconds parviennent parfois à se faire. Admettons que cet argument ait quelque caractère d'exactitude : eh bien! sur ce point encore, l'Université a besoin de réformes, ou le nombre des journalistes ne fera qu'augmenter.

Tant qu'on enseignera dans les classes le thème grec et les vers latins, tant qu'un professeur d'histoire sera tenu à faire

dans une année, à raison de deux heures par semaine, un cours roulant sur les événements d'une dizaine de siècles, il sera sans doute nécessaire que celui qui aspire au titre définitif de professeur traduise en grec, en deux heures, une page de Bossuet, fasse, en quatre heures, de quarante à cinquante vers latins sur l'invention de la vapeur, ou décrive la géographie des bords de la mer Noire aux temps d'Alexandre, de César et de Napoléon : ainsi le veulent les exigences du programme d'agrégation des classes supérieures des lettres ou d'agrégation d'histoire. Longtemps le bureau de la première a été présidé par deux lettrés excellents, qui ne sont pas même licenciés, je crois, mais tous deux anciens journalistes, l'un du *Globe*, l'autre du *National*,— par M. Dubois et par M. D. Nisard. Le bureau d'agrégation d'histoire a pour président ordinaire le docte M. Giraud, qui n'est point non plus, que je sache, agrégé. Autrefois, paraît-il, on pouvait être jugé digne de rendre des services importants à l'enseignement sans ce brevet. Quel qu'il soit, aujourd'hui il est nécessaire. Le titre de docteur n'a aucun prix sans lui, aux yeux des universitaires sérieux. Mais il faut bien reconnaître qu'il y a des professeurs qui ne peuvent arriver à la perfection spéciale et mécanique que l'agrégation réclame. Il y a là des vertus d'état qui ont été refusées à beaucoup et sans lesquelles on ne peut fabriquer ces œuvres puérilement difficiles qui sont les pièces ouvrières du candidat à l'agrégation. Certains de ces candidats mal doués, comme quelques journalistes d'aujourd'hui, finissent par fatiguer le sort et passent à la longue. Mais quels médiocres titres que ces efforts pénibles et répétés ! D'autres sont jugés tous les ans incapables, et on sait quel destin leur est réservé. Ne pouvant jamais obtenir le titre définitif de professeur, ils restent *chargés de cours* de troisième classe, pendant une quinzaine d'années, aux appointements de 2200 fr. sans compter la retenue, et, après ce temps, ils sont augmentés de 400 francs, je crois, en même temps qu'ils ont le titre de chargés de cours de deuxième classe; la retraite ou la mort arrive avant qu'ils n'atteignent la première classe de ce déplorable emploi ! Et pas d'issue, notez bien, en dehors de l'agrégation; le doctorat n'y fait rien; il faut languir jusqu'à extinction à côté d'autres professeurs sagement somnolents, qui ont pris leur parti des choses et cultivent leurs laitues.

J'en sais qui, après avoir économisé quelques centaines de francs sur leurs 2200 francs de traitement de *chargé de cours* et avoir empilé dans leur malle dictionnaires, manuels d'histoire et notes, sont venus, pour la seconde ou troisième fois, à la fin d'une année laborieuse, se faire si durement refuser à l'agrégation que le plus noir désespoir s'est emparé d'eux. Ceux qui se sont jetés dans le journalisme sont les moins désespérés.

Il faudrait que d'autres preuves tinssent lieu de vers latins, de thèmes grecs et même de la dissertation latine rapide, toutes choses qu'un homme ne peut plus faire après trente ans. Plus on s'éloigne des années de collége, moins on est propre aux travaux que l'agrégation exige. Faut-il donc s'appliquer à être collégien jusque dans l'âge mûr ? A ce métier, on devient cuistre, et, quoi que vous en disiez, monsieur le ministre, mieux vaut encore être journaliste : l'important est de ne pas être à la fois journaliste et cuistre. X...

BULLETIN DES COURS

Sorbonne

HISTOIRE MODERNE (les mardis et vendredis, à midi un quart). — M. LACROIX continuera l'histoire de la lutte de la chrétienté contre l'islamisme pendant le moyen âge, et particulièrement à l'époque des Croisades.

GÉOGRAPHIE (les mercredis et vendredis, à trois heures). — M. AUGUSTE HIMLY continuera l'étude des grands bassins fluviaux de l'Europe.

COURS COMPLÉMENTAIRE. — PHILOSOPHIE (les lundis, à midi et demi). — M. WADDINGTON étudiera les origines et les débuts de la philosophie de la Renaissance.

École libre des Sciences politiques

Samedi dernier, M. PAUL JANET a ouvert son Cours sur l'*Histoire des Théories de réforme sociale depuis* 1789. L'éminent professeur consacre ses premières leçons à l'examen des *Idées de la Révolution sur la propriété*. Puis il étudiera les systèmes de Saint-Simon et de Fourier.

BIBLIOGRAPHIE.

Voici la liste des brochures publiées jusqu'à présent par les soins de la *Réunion des officiers :*

I. — *L'Armée anglaise en* 1871, *au point de vue de l'offensive et de la défensive*. Brochure in-12. 25 c.

II. — *Organisation de l'armée suédoise. — Projet de réforme*. Brochure in-12. 25 c.

III-IV. — *Mode d'attaque de l'infanterie prussienne dans la campagne de* 1870-1871, par le duc Guillaume de Wurtemberg, traduit de l'allemand par M. Couchard-Vermeil, lieutenant au 13e régiment provisoire d'infanterie. — Brochure in-12. 50 c.

V. — *De la Dynamite et de ses applications pendant le siége de Paris*. — Brochure in-12. 25 c.

VI. — *Quelques idées sur le recrutement*, par G. B. — Brochure in-12. 25 c.

VII. — *Étude sur les Reconnaissances*, par le commandant Pierron. — Brochure in-12. 25 c.

VIII, IX, X. — *Etude théorique sur l'organisation d'un corps d'éclaireurs à cheval*, par H. de la F. — Brochure in-12. 75 c.

XI, XII, XIII. — *Étude sur la défense de l'Allemagne occidentale, et en particulier de l'Alsace-Lorraine*. Traduit de l'allemand. — Brochure in-12. 75 c.

XIV. — *L'armée danoise. — Organisation. — Recrutement. — Instruction. — Effectif*. — Brochure in-12. 25 c.

XV, XVI, XVII. — *Les places fortes du N. E. de la France, et essai de défense de la nouvelle frontière*. — Brochure in-12. 75 c.

ANGLETERRE.

NOUVEAUX OUVRAGES PARUS.

The History of British commerce and of the economic progress of the British Nation (1763-1870), by professor Leone Levy.

Lectures on the History of the church of Scotland, by Arthur Stanley.

Moral and Metaphysical philosophy, by Maurice. 2 vol.

Royal and Republican France, by Reeves.

On the Employment of field Artillery, by Kraft.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 44 27 AVRIL 1872

LE RETOUR DE L'ASSEMBLÉE — LE MANDEMENT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

L'Assemblée a fait sa rentrée cette semaine ; rien de bien important jusqu'ici, au moins en séance publique. On sait le résultat de l'interpellation de M. Raoul-Duval, le blâme prononcé par le gouvernement contre les maires du Havre et d'Angers, pour avoir assisté aux banquets de M. Gambetta. Le ministre de l'intérieur ne pouvait pas se laisser engager par deux maires dans une campagne tendant à la dissolution de l'Assemblée ; il n'a pas voulu se compromettre et il a eu raison. Il a paru, dans son langage, s'efforcer d'être plus agréable à la droite qu'à la gauche de la Chambre. C'est que la droite a vraiment besoin de consolations en ce moment (1). Dans leurs récentes tournées, les *chevau-légers* et les autres monarchistes ont pu constater les progrès de l'opinion républicaine dans les esprits. Ce n'est plus seulement la monarchie qui est compromise, c'est leur candidature, et il y a là de quoi les préoccuper fortement. On assure que le centre droit se désorganise ; une bonne partie de ses membres iraient au centre gauche. Est-ce le fruit d'une savante campagne menée depuis plusieurs mois par un homme considérable, ou simplement le résultat du découragement général des partis monarchiques? Nous ne savons, mais le fait est incontestable, et plusieurs des nominations de bureaux sont là pour en témoigner.

L'Assemblée paraît, d'ailleurs, animée d'un sentiment dont il faut savoir lui tenir compte ; elle a voulu aborder immédiatement la discussion de la loi militaire, et il a fallu l'intervention personnelle de M. Thiers pour en obtenir l'ajournement. Cette intervention et surtout les raisons, quelque peu mystérieuses, qui ont été mises en avant, ont fait une certaine impression. On les a rapprochées de la fausse nouvelle du *Daily Telegraph*, qui n'était peut-être ni aussi fausse ni aussi nouvelle qu'elle en avait l'air. On assure aujourd'hui, en effet, qu'elle résumait en l'exagérant une simple conversation qui aurait eu lieu entre le prince de Bismarck et M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin. Il est possible qu'au moment où les négociations pour la libération du territoire semblent devoir être prochainement entamées, la Prusse ne soit pas fâchée de produire de nouvelles exigences dont il faudra opérer le rachat en espèces sonnantes. Moralité : dépêchons-nous d'adopter le service militaire obligatoire pour tous, afin d'avoir une force d'apparence moins menaçante et de réalité plus efficace, une armée qui ne puisse servir de prétexte à de nouvelles agressions et qui soit mieux en état de les repousser.

Mais le véritable événement de la semaine n'est ni la reprise des travaux de l'Assemblée, ni l'interpellation de M. Raoul-Duval, ni même la fausse nouvelle du *Daily Telegraph*. C'est le mandement de l'archevêque de Paris, violant les articles organiques du concordat et promulguant les décrets du concile sans l'autorisation de l'État. Bon nombre de lecteurs se récrient déjà sans doute sur l'importance exagérée que nous attribuons à un acte émanant du clergé. Nous allons essayer de les convaincre en leur montrant que, par le fait, par ce fait, la séparation de l'Église et de l'État est devenue inévitable à très-courte échéance.

Ainsi, dans un ménage déjà entamé par la désunion, un mot, un geste d'apparence insignifiante suffisent pour rendre la rupture irréparable. Ce mot, c'est l'Église qui l'a prononcé.

Pour la clarté de nos explications ultérieures, nous ne ferons qu'indiquer un côté de la question, qui n'est pas sans gravité. Je veux parler de l'exemple de la désobéissance aux lois françaises donné par un évêque français, de l'attitude provocatrice des journaux cléricaux. Tout le monde sent ce qu'il y a là de très-sérieux et presque d'alarmant comme symptôme. Mais encore une fois laissons cela et abordons la question en elle même.

(1) La présence des princes d'Orléans aux réceptions de l'Élysée et du Luxembourg a désorienté quelques-uns de leurs partisans. D'autre part, la préface, très-probablement autorisée, que M. Édouard Hervé a mise aux portraits des *Princes d'Orléans* par Charles Yriarte (1 vol., chez Plon), semble bien signifier que les princes d'Orléans attendront la mort du comte de Chambord, et en attendant, pousseront discrètement le duc d'Aumale à la présidence de la République.

La voici réduite à ses termes les plus simples.

Pendant le Consulat, Napoléon croit devoir rétablir les relations officielles qui avaient existé avant la révolution entre l'Église et l'État français. Il signe le concordat, d'accord avec le pape. Quelque temps après, il publie les articles organiques, réglant la forme et la nature du concours que l'État devait prêter à l'Église. Le pape proteste contre quelques-unes des dispositions prises; on ne tient pas compte de sa résistance, et, depuis Napoléon Ier jusqu'à Napoléon III, en passant par Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, ces dispositions sont observées.

Pourquoi Napoléon avait-il eu l'idée de faire le concordat, de rouvrir les quarante mille paroisses qui n'étaient plus fermées, c'est ce que les lecteurs de la *Revue* connaissent par un excellent et récent article de M. Eugène Despois. « Quand je » protégerai les prêtres », disait Napoléon, « quand je les *nour-* » *rirai*.... le clergé fera ce que je voudrai dans l'intérêt général. » Il calmera les esprits, les réunira sous sa main, et *les placera* » *dans la mienne.* »

Mais si l'on se dit de ces belles choses à soi-même, il est impossible de ne pas les habiller un peu pour les présenter dans le monde. L'empereur prétendit reprendre la tradition de l'ancien régime, et, comme dans la plupart des cas, il n'en reprit que les apparences.

Pour nous restreindre à ce qui nous intéresse aujourd'hui, il est très-vrai que les anciens rois de France ne laissaient publier chez eux les décrets des conciles qu'en tant qu'ils n'avaient rien de contraire aux lois de l'État et aux libertés de l'Église gallicane. Il est même certain que de ce chef, encore aujourd'hui, certaines dispositions du concile de Trente n'ont jamais été promulguées chez nous. Il est très-vrai aussi qu'à cette époque le clergé formait dans l'État un ordre distinct, qu'il était dispensé de certaines charges publiques.

Mais, et nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette différence, mais, à cette époque, la religion catholique était la religion de l'État, le roi de France était « le fils aîné de l'Église », « l'*évêque extérieur* chargé de protéger les saints canons » (Dupanloup, *la Question romaine*). Comme tel, il avait le droit d'être représenté aux conciles par des ambassadeurs, il exerçait une influence sur les décisions conciliaires, il pouvait faire entendre à l'assemblée officielle de l'Église telles ou telles protestations qu'il jugeait à propos.

Il n'en est point de même de l'État moderne où il n'y a point de religion d'État, où les cultes « reconnus » sont entourés d'une égale protection et figurent au même titre dans le budget. Le chef de cet État, fût-il Napoléon ou Charles X, ne saurait, sans manquer aux principes de la Constitution, se montrer officiellement plus catholique que juif ou protestant. Aussi l'Église ne peut-elle pas plus l'admettre à la discussion des choses de la foi, qu'elle ne pourrait permettre à un hérétique de prendre part aux délibérations du Concile. Cela est si vrai qu'aucun État n'a été officiellement représenté au concile de 1870, et ne pouvait l'être. Quand donc le gouvernement français s'oppose à la publication de tel décret qu'il considère comme contraire aux libertés de l'Église gallicane, il est strictement dans son droit, mais ses adversaires sont fondés à lui répondre qu'il sort de ses attributions, qu'il représente l'Église gallicane autant, c'est-à-dire pas plus, que l'Église protestante ou juive. La séparation de l'Église et de l'État aujourd'hui réalisée, sinon dans les mœurs, au moins dans les lois, fait que l'opinion publique s'étonnera toujours de voir M. Baroche ou M. Thiers intervenir dans les affaires ecclésiastiques.

Fort bien, mais le gouvernement, de son côté, peut-il permettre que des évêques nommés par lui, payés sur les fonds publics, revêtus d'attributions officielles, mettent au service de doctrines contraires aux principes de l'État une partie de la puissance, du crédit et de l'autorité qu'ils empruntent à l'État.

S'il prend fantaisie au pape, déclaré infaillible, de proclamer impie le suffrage universel ou la République, une République fondée sur le suffrage universel pourra-t-elle tolérer les attaques dirigées contre elle par des prêtres qu'elle paye, dans des locaux qu'elle met gratuitement à leur disposition? Au reste, pourquoi s'amuser à de vaines suppositions? Le *Syllabus* qui condamne « tous ceux qui croient qu'il ne faut pas réprimer par des peines légales les erreurs en matière de foi », le *Syllabus* peut-il être enseigné publiquement, dans un lieu public, par des prêtres payés sur les fonds publics, dans un pays où la liberté des cultes et la neutralité religieuse de l'État sont des principes constitutionnels?

Conclusion : il faut séparer l'Église de l'État; c'est le seul moyen de faire cesser une situation doublement fausse et de rendre à chacun sa liberté. Cette solution soulève, il est vrai, certaines objections auxquelles il faut toujours répondre sans se lasser. On dit que le traitement du clergé représente l'indemnité qui lui est due pour les biens qui lui ont été enlevés en 1789. A cela il est facile de répondre, comme M. de Serres, sous la Restauration, si je ne me trompe, qu'en tant que personne civile, personne morale, le clergé d'avant 1789 n'existe plus; par conséquent, les prêtres d'aujourd'hui ne sont nullement les héritiers légaux des anciennes communautés religieuses.

C'est comme si l'on disait que les compagnies de chemins de fer devraient hériter de tous les priviléges autrefois accordés aux maîtres de poste. On objecte la volonté des testateurs d'avant 1789... Mais la volonté d'un testateur, si respectable qu'elle soit, n'a pas le pouvoir d'immobiliser indéfiniment l'avenir au milieu de conditions nouvelles que le mourant n'avait pas prévues et ne pouvait pas prévoir. Si, par exemple, quelque patricien romain avait légué tous ses biens aux prêtres de Jupiter, *à perpétuité*, il est plus qu'évident que cette perpétuité n'aurait pu se prolonger au delà du moment où l'on a cessé de croire à la divinité de Jupiter.

On dit encore qu'il faudra laisser au clergé de l'avenir, au clergé libre dans l'État libre, le droit d'acquérir et de recevoir, sans doute le même droit qu'à toutes les associations, et sous les réserves générales qu'impose l'intérêt social au développement exagéré des propriétés de mainmorte.

Ce ne sont pas là des obstacles insurmontables, et la séparation de l'Église et de l'État est encore une de ces nécessités qui, dans un délai plus court qu'on ne pense, s'imposera nécessairement au pouvoir. Au point de vue purement moral et religieux, tout le monde aura lieu de s'en féliciter : car cette *lutte pour l'existence* entre les différentes Églises, privées de la force artificielle qu'elles empruntaient à la puissance publique, ne pourra que développer en elles les vertus qui leur sont propres, et Dieu reconnaîtra les siens.

N'est-ce pas le catholique Buchez qui disait du catholicisme officiel : « Il faut jeter tout cela à l'eau; le bon sur- » nagera, le mauvais restera au fond »?

Ainsi Mentor rendit Télémaque à lui-même en le précipitant dans la mer.

FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN

HISTOIRE

COURS DE M. ALFRED RAMBAUD

Les Invasions françaises en Allemagne avant la Révolution et le premier Empire

« Les Français ne nous déclarent-ils pas qu'ils élèveront leurs fils dans la haine de l'Allemagne? » s'écriait naguère avec un étonnement fort bien joué M. le recteur Dœllinger, de l'Université de Munich (1). Apparemment les Allemands ne nous ont donné que motifs pour les aimer. Mais qu'a-t-on fait en Allemagne, depuis plus d'un demi-siècle, sinon élever les enfants dans la haine de la France? Livres scientifiques ou livres populaires, éducation dans les écoles primaires, dans les gymnases et dans les universités, discours au parlement ou fêtes commémoratives, tout tendait au même but. On répétait sur tous les tons qu'en 1815 « la plume des diplomates avait gâté l'ouvrage de l'épée », et qu'en laissant à la France l'Alsace et la Lorraine, le congrès de Vienne avait trahi l'Allemagne. Chaque génération apprenait à son tour les noms du Tyrolien Andreas Hoffer, de l'étudiant Staps, du libraire Palm, fusillés par Napoléon. On s'indignait aussi du meurtre de Conradin de Hohenstauffen, méchamment décapité à Naples par Charles d'Anjou, en 1268; car on n'oublie rien là-bas, et M. Wolffgang Menzel, le vieux *mangeur de Français*, a trouvé moyen de nous rappeler encore cette mauvaise action à l'occasion de la guerre de 1870 (2). Pas un écolier tudesque à qui l'on n'ait appris à supputer les millions que l'Empereur avait levés sur l'Allemagne : nous devions les payer en milliards. Tous les ans, pendant trois jours, à l'anniversaire de la bataille de Leipzig, l'Allemagne se livrait à une débauche de patriotisme dont la France faisait tous les frais. « Oui, nous nous glorifions, s'écriait-on naguère, nous nous glorifions de ce sublime élan de 1813 que nous rappellent depuis cinquante-sept années les feux du 18 octobre flambant joyeusement par milliers au sommet de nos montagnes, et dont les langues ardentes portent vers le ciel l'expression la plus intime de nos cœurs, notre prière du matin et du soir. » Que pouvaient-ils bien demander au ciel dans cette « prière intime », sinon une revanche plus complète encore, en territoire — et en argent? Les Prussiens, rendons-leur cette justice, ont apporté à l'art de haïr des perfectionnements inattendus.

I

Et cependant, encore au début de ce siècle, on pouvait prévoir pour les deux nations, engagées maintenant dans une série de représailles indéfinies, un meilleur avenir. Il existait entre les peuples germains et la grande nation latine une évidente sympathie. Jamais la France n'avait voué à l'Allemagne, ni l'Allemagne à la France, cette haine opiniâtre, implacable, rebelle à tous les progrès de la civilisation générale, qui pendant tant de siècles a divisé les deux peuples riverains de la Manche. L'hostilité contre l'Angleterre était bien vieille chez nous. C'est ce peuple qui dès l'origine nous a donné la notion de l'étranger et qui, à force de la fouler aux pieds, a révélé la France à elle-même. « La France, dit M. Michelet, doit à l'Angleterre de s'être connue comme nation ». Même après 1815, quand nous étions à notre insu le but de toutes les rancunes et de tous les efforts de l'Allemagne, nous nous amusions à poursuivre de nos ressentiments « la perfide Albion », l'inoffensive et pacifique Angleterre.

L'Allemagne et la France, au contraire, purent ignorer longtemps où se trouvait au juste leur frontière respective. Toutes ces provinces, indécises entre le système du Saint-Empire et celui du royaume capétien, Flandre, Hollande, Liége, Luxembourg, Trèves, Lorraine, Alsace, Bourgogne, semblaient faites pour nous mettre non en conflit, mais en communication pacifique. Entre ces deux nations, dont l'une, d'origine gallo-romaine, avait subi l'empreinte germanique, dont l'autre, d'origine germanique, avait reçu la civilisation gallo-romaine, il y avait à la fois diversité et harmonie. On ne trouvera pas deux nations qui soient autant redevables l'une à l'autre. Nous avons reçu d'outre-Rhin la féodalité, pour en tirer la chevalerie, la réforme religieuse, pour en tirer la tolérance et la liberté de penser. En revanche, des invasions barbares à la Révolution française, c'est nous qui avons eu l'honneur d'initier l'Allemagne à toutes les idées dont la somme, à chaque époque, formait la civilisation et constituait le progrès du siècle : au ve siècle, l'idée chrétienne et la civilisation antique; au xiie, la poésie populaire et les universités; au xvie, la Renaissance; au xviiie, l'esprit scientifique et philosophique; au xixe, les principes démocratiques.

Ce qui a contribué à faire croire, dans le passé, à une rivalité séculaire entre les deux nations, c'est le patriotisme, plus ardent que raisonnable et scrupuleux, de l'Allemagne contemporaine. Il fallait à tout prix nous faire passer pour « l'ennemi héréditaire » (*Erbfeind*), le « mauvais voisin » (*bose Nachbar*). Il fallait montrer que la France ne s'était agrandie qu'aux dépens de l'Allemagne : il fallait prouver que non-seulement l'Alsace, mais Metz, mais Nancy, mais la Flandre et l'Artois, la Bourgogne et la Franche-Comté, Lyon et le royaume d'Arles, étaient des provinces germaniques traitreusement dérobées au Saint-Empire. L'érudition allemande n'a pas reculé devant cette tâche. C'est ainsi qu'on a calculé que les Français avaient commis cinquante et une invasions sur le territoire germanique : M. de Bismark était dès lors autorisé, pour empêcher la cinquante-deuxième, à mettre dans sa poche « les clefs de la maison ». On ne peut attendre que nous reproduisions ici la liste des cinquante et une invasions : elle a été publiée, pendant la guerre, à peu près dans tous les journaux allemands et dans tous les moniteurs officiels dont on imposait la lecture aux habitants de nos départements envahis. Il nous suffira de donner une idée plus saine des rapports de la France avec l'Allemagne, avant la Révolution et le premier empire.

Ce n'est pas du premier coup que la France du moyen âge

(1) Voyez la *Revue politique* du 27 janvier 1872.

(2) *Elsass und Lothringen und wir*. Stuttgard, 1870, p. 14.

a pu se dégager de ce chaos ethnographique qu'on appelle la monarchie carlovingienne. Les successeurs germains de Charlemagne n'entendaient pas que les princes français prétendissent s'émanciper de leur suzeraineté. Une fois même, neuf cents ans avant l'invasion de 1870, en réponse à une imprudente agression des Français sur les pays du Rhin, l'armée d'Othon vint déployer ses bannières sur la hauteur de Montmartre et chanter des *Psaumes* à la barbe des Parisiens : on n'avait pas encore composé le *Rhin allemand*. Sous Louis-le-Gros, on est menacé d'une nouvelle invasion par l'empereur Henri V; sous Philippe-Auguste, on donne à l'empereur Othon IV la leçon de Bouvines. Les premiers froissements provoquèrent les premiers bouillonnements du patriotisme naissant. A la nouvelle des provocations d'Henri V, le pays tout entier avait été saisi d'une violente indignation, et à la voix de Louis-le-Gros il y avait eu comme une levée en masse de la France féodale. Plusieurs centaines de mille hommes, au dire de Suger, ministre et biographe de ce prince, vinrent se grouper à Reims autour de l'oriflamme.

« Marchons hardiment aux ennemis, » s'écriait-on ; « qu'ils » ne rentrent pas dans leurs foyers impunément ; qu'ils ne » puissent pas dire qu'ils ont eu l'orgueilleuse présomption » d'attaquer *la France, la maîtresse de la terre*. Que leur arro- » gance reçoive son châtiment, non sur notre territoire, mais » dans leur propre pays, *que les Français ont subjugué et qui* » *doit leur rester soumis par le droit de conquête.....* » D'autres conseillaient d'attendre que les ennemis fussent entrés sur notre territoire, puis de leur couper la retraite, et quand ils ne sauraient plus ou fuir, de tomber sur eux, de les culbuter, de les égorger sans miséricorde, comme des Sarrasins, d'abandonner sans sépulture aux loups et aux corbeaux les corps *de ces barbares* (1) »

Le sentiment national ainsi provoqué n'épargne pas aux Germains les injures et les menaces ; on leur lance à la tête l'épithète de Sarrasins, la plus cruelle de toutes à cette époque, et celle de barbares, si souvent méritée depuis. Il faut remarquer cependant que le patriotisme d'alors, si ardent qu'il fût, était encore assez mal défini. Vis-à-vis des Allemands, les Français du XIIe siècle se considéraient non comme descendants des Gallo-Romains, mais comme issus d'un peuple germanique, victorieux de tous les autres. On confondait les Français et les Francs, et c'était des conquêtes de Charlemagne qu'on s'enorgueillissait. Les Français n'avaient pas encore appris à prendre conscience d'eux-mêmes comme d'un peuple celtique, néo-romain, étranger à l'Allemagne ; à se sentir Welches vis-à-vis des Tudesques. Les Allemands, à leur tour, commettaient la même confusion : Frédéric Barberousse, répondant à une députation des Romains insurgés, se donnait pour l'héritier des Césars romains et voyait dans les guerriers teutons les héritiers des sénateurs et des chevaliers romains. Nul doute cependant que si les empereurs d'Allemagne s'étaient obstinés à troubler la jeune France dans son développement national, le patriotisme français, en devenant plus passionné, aurait pris une conscience plus nette de ses origines et aurait fini par remonter à nos véritables ancêtres. Mais les césars germains portèrent en Italie leur humeur guerroyante et nous laissèrent aux prises avec un autre ennemi.

(1) Suger, *Vie de Louis-le-Gros*.

Aux XIVe et XVe siècles, si l'empereur Louis de Bavière nous rend le mauvais service de favoriser contre nous les prétentions d'Édouard III, en revanche, un Jean de Bohême, dans son ardent désir de « férir un coup » pour la France, tombe à Crécy dans les rangs de notre noblesse. Dans les intermèdes de la longue guerre de cent ans, les chevaliers français s'en vont au loin donner un coup de main aux Allemands, soit contre les païens de la Baltique, soit contre les hérétiques de Bohême, soit contre Bajazet et les Ottomans. On ne pouvait en vouloir au dauphin Louis et à Charles VII de leur expédition de 1444 sur les terres de l'Empire : c'était l'Empereur qui les avait appelés. La littérature, pas plus que l'histoire, ne porte trace d'une antipathie nationale contre l'Allemagne. Tout au plus si Froissart se permet quelques remarques peu obligeantes sur les princes et la noblesse allemande. Épris avant tout de délicatesse et de générosité chevaleresques, il s'étonne de les trouver au-dessous des Français, des Anglais et des Flamands pour ce qu'il appelle « la perfection d'onneur ». — « Alemands, dit-il, sont convoiteux et ne font riens si les deniers ne vont premièrement devant ; car ce sont gens moult convoiteux » ; — « ils sont toujours enclins à gaegnier ». — Ailleurs, il remarque qu'à Mons il y avait des soldats de l'armée d'Édouard qui payaient ce qu'ils prenaient, « et li autres non, car Alemant ne sont pas trop bons païeurs, là où ils le peuvent amender » (1).

II

Il faut aller jusqu'à François Ier pour trouver la France engagée avec l'Allemagne, par la faute de l'Allemagne, dans une guerre sérieuse, où sa propre existence se trouva compromise. En 1519, il ne pouvait venir à l'idée de personne que les électeurs allemands auraient l'imprudence d'accroître une puissance déjà si formidable que la maison d'Autriche, en lui décernant la couronne impériale (2). Sans doute, ils firent bien d'évincer le welche François Ier et de lui refuser leur suffrage, même après avoir accepté son argent. Mais en élisant Charles-Quint, ils exposaient l'existence de la France, le repos de l'Europe, leurs propres libertés. Cette funeste convoitise, cette passion de « gaegnier », que leur reproche Froissart, l'emporta sur la sagesse et l'honnêteté politique. Les lingots d'Espagne les aveuglèrent bien plus que la peur du Turc. Leur vote ouvrait l'ère des grandes guerres européennes et des déchirements de l'Allemagne ; mais l'Électeur de Brandebourg avait touché 130 000 florins, le Palatin 110 000, etc. Leur erreur nous coûta cher ; à eux aussi. Il vint un moment où l'Autriche menaça de dompter l'Allemagne par l'absolutisme et l'inquisition. Luther fut condamné à Worms ; le landgrave de Hesse, après Muhlberg, mis en cage. Dans leur détresse, les princes allemands se tournèrent vers le roi des Welches. Ils furent bien accueillis, « non-seulement, dit Henri II dans sa circulaire aux états de l'Allemagne, parce que nos ancêtres étaient aussi des Germains, mais à cause de l'alliance et de l'antique amitié que la similitude

(1) Froissart, édition Siméon Luce, t. I, p. 171, 395, 438, 449, 466.

(2) Pourtant, à diverses époques, Charles d'Anjou, Philippe-le-Bel et Charles IV avaient été des candidats sérieux à la couronne impériale.

de mœurs a de tout temps établies entre les deux nations. » En échange de son secours, ils lui cédèrent Metz, Toul et Verdun. C'étaient des villes d'Empire, mais non des villes allemandes. Cette cession n'était qu'une restitution de la part de l'Empire ; quant à ces trois cités françaises, elles rentrèrent sans résistance et sans protestation dans la monarchie française. Charles-Quint, exaspéré, essaya l'année suivante de les « délivrer ». Tout d'abord il assiégea Metz et le bombarda : c'était, alors comme aujourd'hui leur manière à eux d'affranchir : le chef du Saint-Empire n'y entendait pas plus malice que les « frères allemands » à qui Strasbourg vient de devoir sa délivrance. La Prusse fit alors sa première apparition sur la terre de Lorraine en la personne d'Albert de Brandebourg, moitié duc, moitié routier, grand brûleur de villages, et déjà grand admirateur des effets de l'artillerie. Il avait installé ses batteries sur le mont Saint-Quentin et tirait furieusement sur la ville, notamment sur la cathédrale. « On tirait si souvent, dit la *Chronique de Metz*, que les gens de la ville et les enfants en estoient tout accoutumez ; souvent on entendoit les grands coups de canon voler et bruiller en l'air par-dessus la cité, que les gens de la ville n'en faisoient que rire (1) ». Ces nouveaux Français savaient déjà braver les projectiles prussiens.

Que de fois les protestants de l'Allemagne du Nord, les ancêtres de ceux qui nous reprochent aujourd'hui notre immixtion dans les affaires de l'Empire, regrettèrent l'élection de 1519 ! Que de fois l'Allemagne pleura Henri IV, tombé sous le poignard au moment où il se préparait à passer le Rhin en libérateur, Henri IV à l'éloge duquel Schiller a consacré une page si touchante (2) ! Que de fois les landgraves de Hesse, les ducs de Saxe, les margraves de Brandebourg tournèrent vers la France des yeux suppliants, quand les armées impériales inondaient l'Allemagne ; quand Ferdinand II fermait les temples et dépouillait les princes ; quand Walleinstein poussait jusqu'à l'extrême la hideuse maxime : *la guerre nourrit la guerre ;* quand des provinces entières mouraient de faim et que l'Allemagne perdait la moitié de sa population ; quand les hordes espagnoles, croates, hongroises, — allemandes, au service de l'Empereur, saccageaient Magdebourg. « Les Croates s'amusaient à jeter les enfants dans les flammes, les Wallons de Pappenheim à percer de leurs piques les nourrissons sur le sein de leurs mères. » On trouva dans une église cinquante-trois femmes décapitées. « Il faut bien, disait Tilly, que le soldat se repose un peu de ses dangers et de ses fatigues. » La ville fut complétement brûlée ; trente mille habitants périrent. Frédéric II est aussi ému que Schiller en faisant ce récit : « L'histoire ne présente que peu d'exemples, dit-il, d'une aussi grande inhumanité (3).

Il fallut bien, pour le salut de l'Allemagne, invoquer le secours des étrangers : les Suédois d'abord, puis les Français. Les cercles du Rhin, de Souabe et de Franconie signèrent le fameux traité avec Richelieu. Après huit ans de laborieuses campagnes, l'Allemagne fut affranchie. A titre d'indemnité, elle céda à la France cette malheureuse province d'Alsace que l'empire ne pouvait pas protéger, que les bandes de Mansfeld, de Christian de Brunswick, de Bernard de Saxe-Weimar, avaient cruellement dévastée et qui, pour la première fois, au sein de l'unité française, trouva repos, richesse et sécurité.

(1) *Chroniques de Metz*, publiées par Huguenin.
(2) Schiller, *Guerre de Trente ans*.
(3) Frédéric II, *Mémoires de Brandebourg*.

Jamais Louis XIV n'oublia son serment de tolérance envers ses nouveaux sujets. Quand la révocation de l'Édit de Nantes déchaîna la persécution sur la France, l'Alsace conserva la paix religieuse. Cette belle province qui au XVIIe siècle se laissa tomber si facilement dans les bras de la France, on sait ce qu'il a fallu pour l'en arracher. Les formalistes de l'Empire allemand en 1648 opposèrent bien quelques difficultés à la session de l'Alsace (1) ; amoureux des vieux « droits historiques », ils n'avaient pas encore pris sur eux de renoncer même au royaume d'Arles. Mais il s'agissait bien de prétendus droits historiques quand il y allait du salut de l'Allemagne ! Après tout, il était encore loisible aux princes allemands de se livrer à la discrétion de l'Autriche. L'Allemagne, occupée par les Croates et surveillée par *la Société*, fût redevenue la sujette de Rome et des Hapsbourg. Le Brandebourg eût été une province autrichienne. De pieux inquisiteurs eussent brûlé les livres saxons comme ils brûlèrent ceux des Bohémiens vaincus. La police viennoise eût mesuré aux hommes du Nord la liberté de conscience et le libre examen. Le développement scientifique, dans l'Allemagne septentrionale, eût marché du même pas qu'en Bavière et dans l'Archiduché. Berlin eût ressemblé à Vienne, et il se fût passé bien des siècles avant que les Brandebourgeois vinssent disputer à la France la supériorité intellectuelle et la puissance militaire.

On dut pressentir dès lors l'immense service que l'on avait reçu de la France. Après le traité de Westphalie, ce qui dominait dans toute l'Allemagne indépendante de l'Autriche, c'était un sentiment de reconnaissance et de confiance envers le roi très-chrétien. Nul prince qui ne lui dût l'indépendance de sa couronne, nul sujet qui ne lui dût sa liberté de conscience. On voulut que la puissance libératrice fût chargée de veiller au maintien de l'œuvre de paix : une clause spéciale attribuait formellement au roi de France la garantie perpétuelle du traité de Westphalie. On fit plus : toujours inquiets des sournoises menées autrichiennes, les princes allemands voulurent se rattacher à la France par un lien de protection plus étroit ; dix ans après la pacification, ils signèrent avec Mazarin « l'alliance du Rhin ». Les Allemands de ce temps eussent été bien surpris des passions excitées chez leurs descendants du XIXe siècle par les souvenirs de 1648 et de 1658. Tous les Menzel et tous les gallophobes contemporains auraient perdu leur encre avant de pouvoir leur mettre en tête que la France était « l'ennemi héréditaire ». Il fallait voir comme un ambassadeur de Louis XIV était reçu dans les cours du Rhin ! Le maréchal de Grammont raconte un festin qui lui fut donné chez un de nos alliés. « On resta à table jusqu'à neuf heures... on porta deu où trois mille santés. Après le dîner la table fut étayée ; tous les électeurs dansèrent dessus. Le maréchal de Grammont, qui était boiteux, menait le branle..... »

On n'a pas eu honte de compter parmi nos cinquante et une invasions en Allemagne l'expédition envoyée par Louis XIV au secours de l'Empereur contre les Turcs, qui, à la bataille de Saint-Gothard, sauva l'armée chrétienne d'une destruction totale. Les provinces allemandes préservées de la barbarie musulmane avaient alors pour nous de tout autres sentiments. « Les marchands et les cabaretiers, écrivait le

(1) Voyez une conférence de M. Ch. Grand sur *la Réunion de l'Alsace à la France* dans la *Revue des cours littéraires* (septième année, 1870, page 705).

général de Coligny à Louvois, qui rançonnaient les Français à leur arrivée, les font boire présentement pour rien le plus souvent, et les marchands leur donnent leurs marchandises à bon prix en leur disant : « Braves Français, il ne faut pas » prendre garde à si peu de choses avec vous... » Nous ramenons un corps chargé de gloire et des bénédictions des Allemands (1) ». L'empereur d'Allemagne sortait de son flegme habituel pour remercier l'ambassadeur de France et déclarait qu'il voulait faire mettre les cinquante drapeaux musulmans conquis par les Français « en un lieu distingué, pour distinguer leurs glorieuses actions et pour les remettre incessamment au souvenir de toute l'Allemagne ». — Le souvenir de l'Allemagne !...

III

Je sais bien que la politique inquiète de Louis XIV compromit l'œuvre de Mazarin. On finit par trouver que « l'odeur des lis se faisait trop fortement sentir en Germanie ». Mais les torts, même sous Louis XIV, ne furent pas toujours de notre côté. Les Allemands furent les aggresseurs dans la guerre de Hollande et dans celle de la succession d'Espagne : nous n'avons à nous reprocher que celle de la Ligue d'Augsbourg. Quel besoin avait le margrave de Brandebourg, en 1672, de se mêler de notre querelle avec les Hollandais, qui eux-mêmes avaient eu le tort d'intervenir dans les discussions de Louis XIV avec son beau-père, au sujet de la Flandre et de la dot de sa femme? En 1701, Louis XIV n'était-il pas strictement dans son droit en revendiquant pour son petit-fils la succession de Charles II? Dans les idées du temps, ses prétentions pouvaient-elles être contestables? Que l'empereur fût mécontent et nous fît la guerre, cela se comprenait encore. Mais pourquoi les États d'Allemagne venaient-ils s'immiscer dans cette querelle d'héritiers? Qu'avaient à voir Bade, Brandebourg, etc., dans cette affaire? Qui les poussaient à servir les rancunes de l'Angleterre et de l'Autriche, — sinon encore cette maudite envie de « gaegnier » et l'appât des subsides impériaux et britanniques?

Il est de mode en Allemagne de prêter à Louis XIV un plan ténébreusement suivi pour l'abaissement de ce pays. Rien n'est plus faux. Ce qu'il voulait abaisser, c'était l'Autriche et non l'Allemagne. Son objectif, c'étaient les possessions espagnoles et non pas les bords du Rhin. Le pivot de toute sa politique, comme M. Mignet l'a fort bien démontré, c'était la succession d'Espagne. Il convoitait la Flandre, Luxembourg, la Franche-Comté, parce que, d'après les idées justes ou fausses qui régnaient à cette époque, il se croyait des droits sur ses provinces. Il ne convoitait ni Trèves, ni Cologne, ni Mayence, parce qu'il reconnaissait parfaitement que ces pays ne lui appartenaient pas. Si les Allemands eurent maille à partir avec lui, c'est parce qu'ils vinrent maladroitement soutenir contre nous la maison d'Autriche. Ses incursions en Allemagne ne sont que des épisodes du grand duel espagnol. Si réellement il avait prémédité l'abaissement de l'Allemagne, on eût vu tout autre chose. Au lieu de s'acharner dans cette guerre ingrate de places fortes dans les Pays-Bas espagnols, au lieu de s'aliéner l'Angleterre par ses visées sur la Belgique, il eût semé la division dans l'Empire, excité le Turc contre l'Empereur. Qui eût pu lui résister en Allemagne? Était-ce l'Autriche affaiblie, le Brandebourg impuissant, la Diète de Ratisbonne avec ses incurables lenteurs? L'Allemagne avait-elle un personnel de diplomates, d'administrateurs et de généraux à opposer aux de Lionne, aux Louvois, aux Colbert, aux Turenne, aux Luxembourg? La puissance française, si énergiquement concentrée, n'eût-elle pas subjugué l'Allemagne morcelée, appauvrie, dépeuplée par la guerre de Trente ans? Les circonstances sous Louis XIV étaient relativement plus favorables encore que sous Napoléon. Si le « grand roi » n'a pas abaissé l'Allemagne, c'est qu'il ne le voulait pas, c'est qu'il n'y songeait même pas. Tout violent et arrogant qu'il fût, il reconnaissait un droit des gens.

Un épisode abominable de ces luttes épisodiques avec l'Allemagne, c'est l'incendie du Palatinat, la dévastation des campagnes du Rhin, la destruction par la mine ou par la torche d'Heidelberg, Oppenheim, Worms, Spire. Dans le Saint-Empire s'élève un cri général d'horreur et de vengeance. Pour la première fois il y eut au delà du Rhin un soulèvement de l'opinion contre nous. Les Français furent partout chassés d'Allemagne, et dans le Palatinat nous rencontrâmes pour la première fois, à côté de la guerre des princes, la guerre des paysans, la guerre des peuples. Toutefois la haine n'a pas survécu aux souffrances. C'est récemment qu'on a entrepris de faire le procès à la nation française tout entière, et qu'on s'est pris à répéter avec complaisance le mot trop partial de Voltaire : « Il n'y a point, au fond, de nation plus cruelle que la française. » Dans la dernière guerre, quand les soldats badois pillaient les villages de Franche-Comté, ils disaient que c'était pour venger Heidelberg. En règle générale, une nation est solidaire des actes de son gouvernement : l'incendie du Palatinat demande une exception; toute la France a protesté à cette époque contre la barbarie de Louvois. Louvois seul a conçu et ordonné ces horreurs. Les généraux français n'exécutaient ses ordres qu'avec répugnance; les officiers, comme M. de Tessé, ne les accomplissaient qu'à moitié et quelquefois pas du tout. Enfin le cri de la conscience publique vint retentir avec tant d'éclat aux oreilles mêmes de Louis XIV, qu'il fut obligé de désavouer et de disgracier le « brutal commis ». Au reste, il y eut dans toute cette affaire plutôt barbarie et vandalisme que véritable cruauté. Les habitants dont on brûlait les maisons pouvaient du moins sauver leur mobilier : les autorités françaises leur avaient ménagé des lieux de refuge. A Bazeilles, à Châteaudun, à Strasbourg, a-t-on pris ces précautions? Rappelons encore qu'en 1688 on était au lendemain de la guerre de Trente ans, que le spectacle des guerres civiles d'Allemagne avait malheureusement endurci les militaires, et qu'en somme ils traitèrent les habitants du Palatinat avec beaucoup moins de barbarie que ceux-ci n'en avaient éprouvé de leurs propres compatriotes. Il est certain, en outre, qu'aujourd'hui les généraux prussiens et bavarois doivent prendre en pitié ce misérable incendiaire Louvois : il n'avait pas le pétrole !

IV

Au XVIIIe siècle, les armées françaises, à plusieurs reprises, parurent en Allemagne. Mais peut-on dire que Louis XV et ses ministres aient fait la guerre à « l'Allemagne »? N'étaient-ce

(1) C. Rousset, *Vie de Louvois*, t. I.

pas les Allemands eux-mêmes qui réclamaient l'intervention française et qui sommaient le roi très-chrétien de remplir la magistrature dont l'avait investi le traité de Wesphalie, si attaqué aujourd'hui, si souvent invoqué à cette époque? En 1741, quand les Français envahirent les États de Marie-Thérèse, n'avaient-ils pas pour alliés l'Électeur de Bavière, désigné empereur d'Allemagne, le duc de Saxe, le roi de Prusse lui-même, Frédéric II en personne? En 1756, quand les Français attaquèrent leur allié de la veille, Frédéric II, n'avaient-ils pas pour alliés toute l'Allemagne occidentale, tout le Saint-Empire, l'armée des cercles et enfin le plus auguste et le plus autorisé représentant des intérêts germaniques, l'Impératrice d'Allemagne? Et par combien de complaisances envers madame de Pompadour Marie-Thérèse n'arracha-t-elle pas à Louis XV l'ordre de faire entrer l'armée française en Allemagne? Encore sous Louis XVI, à propos de la fameuse succession de Bavière, nous trouvons les princes allemands fatiguant les oreilles du roi très-chrétien de leurs demandes d'intervention. Les deux adversaires, Prusse et Autriche, invoquaient à l'envi la paix de Westphalie et sommaient le roi de France « de déployer son caractère de garant du traité ». Frédéric II allait dans son insistance jusqu'à exprimer d'outrageants soupçons sur les causes de notre inaction : il insinuait qu'on nous avait « acheté notre silence ». Cette fois, malgré les supplications des Allemands, les Français se refusèrent à envahir l'Allemagne.

Après tout, qu'avons-nous gagné à toutes ces interventions dont on affectait chaque fois de nous faire un devoir? Le mot impolitique de Louis XV : « Je fais la paix en roi et non en marchand » a été la devise de notre diplomatie au XVIIIe siècle. Après tant de campagnes outre-Rhin, nous n'avons pas pris au Saint-Empire un seul village allemand. La France, qui était toujours, malgré les vices de son gouvernement, la première puissance du monde, fut aussi la puissance pacifique et désintéressée par excellence. Elle seule, en un siècle où Frédéric II dépouillait l'Autriche, où l'Autriche unie à la Russie démembrait la Turquie, où les trois puissances associées partageaient la Pologne, — elle seule ne fit pas de conquêtes.

V

Voilà, au moment où s'ouvre la Révolution française (que les souverains de l'Europe allaient outrageusement provoquer), voilà l'histoire des rapports de la France avec les pays d'outre-Rhin. Voilà comme s'est conduit vis-à-vis de l'Allemagne « l'ennemi héréditaire », le « mauvais voisin ». Voilà ce que nous avons fait au temps de notre puissance : — comment s'est conduite la Prusse, parvenue d'hier à la puissance? Sans doute, pendant ces deux siècles, nous sommes entrés bien des fois en Allemagne. Mais qu'allions-nous y faire? Protéger les libertés politiques et religieuses de l'Allemagne, telles que les entendaient les Allemands. Avons-nous opprimé ou insulté l'Allemagne? Non, elle n'existait pas. Le Saint-Empire n'a rien de commun avec le *Vaterland* : on n'a qu'à consulter Jean de Muller, Dohm et tant d'autres. Au XVIIIe siècle, il n'y avait ni Allemagne ni patriotisme allemand. Que vient-on nous parler aujourd'hui de nos attentats contre elle? De quel côté était-elle donc, je vous prie? N'était-elle pas aussi bien du côté du landgrave de Hesse et des princes protestants qui nous appelaient contre Ferdinand? De l'Électeur de Bavière qui nous appelait contre Marie-Thérèse? De Marie-Thérèse qui nous appelait contre Frédéric II? De Frédéric II qui nous invoquait contre Joseph II? Il n'y a pas un Allemand, à commencer par S. M. Guillaume, roi de Prusse, empereur d'Allemagne, dont les ancêtres n'aient invoqué à plusieurs reprises l'intervention française dans cette prétendue patrie germanique. Et quand aujourd'hui ils viennent mettre en commun leurs rancunes ou leurs remords, quand la Prusse vient nous reprocher de l'avoir aidée à conquérir la Silésie; la Bavière et le Wurtemberg de les avoir érigés en royaumes aux dépens de l'Autriche; Bade de l'avoir agrandi et élevé à la dignité de grand-duché, on peut se demander où est le bon sens, où est la bonne foi. Pouvions-nous être plus respectueux pour l'Allemagne que les Allemands? Richelieu, Louis XIV, Louis XV, ne sont-ils par excusables de n'avoir pas aperçu « la patrie germanique », en un temps où il y avait au delà du Rhin des Impériaux, des Brandebourgeois, des Saxons et des Bavarois, des catholiques, des luthériens, des calvinistes et des anabaptistes, — mais pas d'Allemands et surtout pas de « patriotes ». Sires et Messieurs, pas de pharisaïsme national, pas d'hypocrisie de patriotisme. Relisez la correspondance de vos ancêtres avec les rois très-chrétiens.

A la veille de la Révolution, ce qui dominait en Allemagne, c'étaient les idées cosmopolites et non les idées patriotiques. On était citoyen du monde. Lessing pouvait dire « qu'il n'avait aucune idée de ce que peut être l'amour de la patrie ». S'il existe aujourd'hui un patriotisme allemand, si à la place de ce qu'on appelait sous l'ancien régime « les Allemagnes », il y a aujourd'hui « l'Allemagne », si le *Dragon à plusieurs têtes* de la Fontaine est devenu un redoutable monocéphale, l'histoire de l'Empire peut seule nous rendre compte de cette transformation. Et pourtant, dans cette haine de l'Allemagne contemporaine contre la France, il y a une cause réelle et une cause factice. L'Allemagne occidentale, l'Allemagne classique, distincte de la Prusse et de l'Autriche, a évidemment souffert sous l'Empire. Mais de 1815 à 1848, ces souffrances passagères ont dû être oubliées. On paraissait se souvenir plutôt des bienfaits de la Révolution française. On ne nous haïssait pas : comme à la fin du XVIIIe siècle, on nous aimait. Mais la Prusse, elle, n'avait rien pardonné. Ce peuple, qui n'a presque rien de germanique dans les origines, est le véritable inventeur du nouveau patriotisme allemand. Ils ont réussi à persuader à l'Allemagne que l'humiliation de 1807 lui était commune avec la Prusse. Les Würtembergeois, les Bavarois, les Badois, se souviennent pourtant bien d'avoir été à Iéna dans les rangs français : n'importe! on a fini par leur inspirer une ardente passion pour une revanche d'Iéna. Ce n'est pas tout d'un coup qu'on est parvenu à ce résultat; on y a mis un demi-siècle.

Combien de temps durera ce funeste enivrement de l'Allemagne? On ne peut croire que derrière cette Allemagne césarienne et militaire, derrière cette Allemagne des hommes d'État qui nous dépouillent, des hobereaux qui nous pillent, des journalistes et des professeurs qui nous calomnient et nous insultent, ne se retrouvera pas enfin la véritable Allemagne, humaine, pacifique, libérale, la vieille amie de la France pendant tant de siècles. C'est elle que nous devons nous appliquer à retrouver. Mais comme la nation allemande n'est plus maîtresse de ses destinées, comme il y a là un million de soldats qui obéissent à un homme et à un signe, il

ne faut pas désarmer notre patriotisme. Étudions, cherchons, mais... souvenons-nous.

ALFRED RAMBAUD.

SORBONNE

PHILOSOPHIE

COURS DE M. PAUL JANET
de l'Institut

Philosophie de J. J. Rousseau

Dans nos deux dernières leçons (1), nous avons esquissé la métaphysique de Montesquieu. Aujourd'hui nous nous occuperons de celle de J. J. Rousseau, essayant ainsi de suivre concurremment nos deux philosophes, les complétant, les éclairant l'un par l'autre, cherchant par où ils se ressemblent et par où ils diffèrent, mais nous préoccupant plus de faire ressortir les affinités que les différences, ou plutôt ne voyant dans les différences que le progrès des idées, l'addition de nouveaux points de vue aux points de vue plus anciens, et non pas de stériles contradictions.

Pour la métaphysique, l'analogie est frappante : c'est la même doctrine morale et religieuse. Toute la différence consiste en ce que Montesquieu ne s'est occupé de ces questions qu'en passant. Après leur avoir consacré quelques traits concis et profonds, il se hâte de passer à l'objet de son œuvre, tandis que Rousseau s'est expliqué longuement sur toutes les questions et a fait l'exposé d'une doctrine philosophique complète.

Le caractère de J. J. Rousseau, c'est d'être un chef d'école. Il n'a pas une métaphysique originale, il n'a pas créé de système, on ne trouve dans ses œuvres aucune doctrine précise et neuve : en philosophie, c'est un disciple de l'école du sens commun ; mais si sa philosophie n'est pas originale, l'esprit même du philosophe est original et personnel. C'est cet esprit que nous chercherons aujourd'hui à caractériser.

La pensée fondamentale de J. J. Rousseau est d'échapper en toutes choses à l'artificiel pour retrouver ce qu'il croit être le naturel. Là-dessus repose toute sa doctrine. C'est ainsi qu'en politique il oppose l'état de nature à la société de son temps; c'est ainsi qu'à la place de l'éducation factice qui étouffe la nature au lieu de la développer, il veut inaugurer une éducation naturelle, sans s'apercevoir que les procédés qu'il recommande sont eux-mêmes ce qu'il y a au monde de plus factice et de plus artificiel. Mais qu'il se soit fait de la nature une idée vraie ou fausse, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il obéit toujours à cette pensée. Même pour ce qui est de la forme littéraire, où il est novateur comme dans tout le reste, sa réforme consiste à créer la littérature naturaliste et descriptive, à retrouver et à peindre les beautés naturelles.

De même, en philosophie, J. J. Rousseau a recherché la nature. Ce qu'il poursuit de ses attaques incessantes, ce sont les systèmes contradictoires et arbitraires dont le résultat est de falsifier le sens naturel. Il a donc essayé de retrouver, pour l'opposer à ses adversaires, ce sentiment naturel, cet instinct de la nature méconnu ou dénaturé. A la *raison* il oppose le sentiment, les raisons du cœur aux raisons d'école. Sans doute, en combattant la raison, il raisonne aussi; mais il croit ne faire qu'interpréter le sentiment naturel de la vérité. Tandis que les philosophes construisent arbitrairement et avec des visées ambitieuses des systèmes sans fondements, il adopte, lui, la maxime de Pascal : « Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. » C'était là, de son temps, une œuvre nouvelle et hardie. C'est pour l'avoir entreprise le premier qu'il peut être considéré comme chef d'école.

Beaucoup ont, après lui, suivi cette tendance. En Hollande, je me bornerai à citer Hemsterhuis, cet esprit si fin et si distingué; en Allemagne, Jacobi, dont la doctrine, encore embarrassée de nuages allemands, substitue néanmoins à la critique abstraite de Kant la philosophie du sentiment. En Écosse, la philosophie morale d'Adam Smith est aussi une philosophie du sentiment, et la doctrine du sens commun n'est qu'une autre forme de cette même philosophie. Rousseau est le véritable promoteur de toutes ces tentatives qui, par la poésie, l'éloquence ou l'analyse philosophique, font appel au sentiment simple de la vérité contre l'envahissement de la raison raisonnante.

On peut, toutes proportions gardées, rapprocher cette tentative de l'entreprise de Socrate. Socrate, bien entendu, a fait plus que d'opposer le sens commun à la raison ou plutôt à la déraison des sophistes : c'est un véritable réformateur philosophique et scientifique, comparable à Descartes, et par suite dépassant de beaucoup Rousseau au point de vue philosophique. Il a introduit de nouvelles méthodes : la définition, l'induction, le raisonnement par analogie. Mais en même temps, et toutes réserves faites, on ne peut méconnaître qu'il y a quelque chose de commun entre les deux penseurs et les deux situations.

A l'époque de Socrate, nous voyons succéder à la multiplicité des systèmes et des hypothèses de la période précédente le scepticisme établi sur leurs ruines. De même, au XVIIIe siècle, après les constructions ambitieuses du siècle précédent, naît un scepticisme universel qui en est la conséquence inévitable. Or, le scepticisme réveille toujours le sentiment. Quand les efforts de la raison, les raffinements de l'analyse, ont amené comme derniers résultats les conflits et le doute, il se produit une réaction naturelle. L'âme a besoin de principes, et, dégoûtée d'une spéculation impuissante, dégoûtée du scepticisme intolérable pour elle, elle fait appel ou à la foi, ou, dans les époques d'incrédulité religieuse, au sentiment.

Tel est le sens du mouvement de Rousseau, en opposition avec les encyclopédistes (1). Il se sépare d'eux pour affirmer contre leur doctrine désolante Dieu et la Providence.

Cette affirmation se trouve, on le sait, longuement motivée au deuxième livre d'*Émile*, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

Je n'ignore pas les reproches qu'on a faits à cette partie de l'*Émile* : elle a paru faible et populaire; on l'a considérée comme au-dessous de la dignité philosophique, comme in-

---

(1) Voyez la *Revue* du 9 décembre 1871 (page 556) e tdu 9 mars 1872 (page 863).

(1) Voyez deux conférences de M. Paul Albert sur *J. J. Rousseau et les encyclopédistes* dans la *Revue des cours littéraires*, troisième année, page 297, et de M. Fontanès sur *le spiritualisme de J. J. Rousseau*, septième année, page 594.

digne d'un examen sérieux. C'est qu'on oubliait que cette profession de foi n'est pas un traité de philosophie, mais un exposé de religion naturelle, et que l'auteur y parle, non en savant, mais en croyant. On peut dire qu'il a écrit dans ces pages éloquentes l'Évangile du déisme; on y retrouve même le sentiment chrétien. Sans doute, le christianisme du Vicaire savoyard n'est pas orthodoxe; mais l'éducation chrétienne de Rousseau a fortement laissé son empreinte dans cette œuvre plus religieuse que philosophique, et par là très-originale et très-féconde. Qui pourrait dire à combien d'âmes elle a servi de guide religieux, combien elle en a préservé du scepticisme ou du matérialisme? Elle a été un des leviers les plus puissants et les plus mémorables de la philosophie spiritualiste française, car, malgré sa prétention de bannir la raison, Rousseau s'adresse forcément à elle à chaque instant; il raisonne contre les raisonneurs, et, en face des systèmes philosophiques qu'il prétend détruire, c'est encore un système philosophique qu'il édifie

Quels sont les points principaux de ce système? D'abord, et avant tout, le trait le plus frappant de la philosophie de Rousseau, c'est, nous l'avons dit, d'être en opposition déclarée avec les autres philosophes, comme s'il était lui-même autre chose qu'un philosophe. De même que Socrate, qui de son temps passait pour un sophiste, avait pris à tâche de lutter contre les sophistes, de même Rousseau a combattu les philosophes avec d'autant plus de vigueur et d'acharnement qu'il avait, lui aussi, séjourné parmi eux. « Je consultai les » philosophes, fait-il dire au Vicaire savoyard; je feuilletai » leurs livres, j'examinai leurs diverses opinions : je les trou- » vai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques même dans leur » scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, et » se moquant les uns des autres. Et ce point, commun à tous, » me parut le seul sur lequel ils ont tous raison. Triomphants » quand ils attaquent, ils sont sans vigueur quand ils se dé- » fendent... Ils ne s'accordent que pour disputer. »

Et pourquoi cette diversité d'opinions et cette dispute perpétuelle? C'est, d'après Rousseau, parce que les philosophes font appel au raisonnement, au lieu de s'en rapporter à la lumière intérieure. « Je pris un autre guide, et je me dis : » *Consultons la lumière intérieure* : elle m'égarera moins qu'ils » ne m'égarent, ou du moins mon erreur sera la mienne, et » je me dépraverai moins en suivant mes propres illusions » qu'en me livrant à leurs mensonges. » Nous avons à peine besoin de faire ressortir la contradiction que contiennent ces paroles : cet ennemi des philosophes va avoir une philosophie individuelle comme les autres; il va croire aussi à ses propres illusions. Mais ces contradictions sont fréquentes chez Rousseau. Demandons-lui au moins quelle est au fond cette lumière intérieure, et nous verrons que c'est la foi, la foi nécessaire à l'homme, parce que le doute lui pèse et lui est intolérable. « Croire ou ne pas croire sont les choses du monde qui dé- » pendent le moins de moi; l'état de doute est un état trop » violent pour mon âme. » Ainsi donc, ne pouvant supporter le doute, il va s'adresser au sentiment : « Je résolus d'ad- » mettre pour évidentes toutes les vérités auxquelles, dans la » sincérité de mon cœur, je ne pourrais refuser mon consen- » tement. » C'est, on le voit, affaire de sentiment. Plus loin, il cite un exemple : « Nul être matériel n'est actif par lui- » même. On a beau me disputer cela, je le sens, et ce senti- » ment qui me parle est plus fort que la raison qui le com- » bat. » Ainsi, voilà bien établi l'antagonisme du cœur et de la raison. Celle-ci est pour, mais celui-là est contre et l'emporte. De même pour des vérités plus importantes, comme l'immortalité de l'âme et la Providence de Dieu : « Je la sens, » je la crois, je la veux, je l'espère; je la défendrai jusqu'à » mon dernier soupir. » Il reconnaît donc que cette croyance est chose individuelle et purement subjective. Chacun a le droit de s'en rapporter à son sentiment. Ce témoignage est irrécusable et doit suffire. « Il ne faut point disputer avec » eux sur ces matières, parce que ce qui n'est qu'une preuve » de sentiment pour nous ne peut devenir pour eux une dé- » monstration, et que ce n'est pas un discours raisonnable de » dire à un homme : Vous devez croire ceci, parce que je le » crois. »

Faut-il admettre entièrement et de prime abord ce principe de la foi individuelle? Non, sans doute, car la raison doit aller aussi loin que possible et décider seule en toutes matières qui lui sont accessibles. Mais faut-il repousser tout à fait ce principe, invoqué trop tôt et trop exclusivement par J. J. Rousseau? Non, car il n'est personne qui ne doive faire une part considérable à la foi subjective. En définitive, cette confiance que nous avons, quand la raison ne peut plus nous guider, dans notre sentiment intime, est de même nature que la confiance que nous avons dans la parole de nos amis sur des faits que nous n'avons pu voir. C'est sur cette confiance que reposent les rapports des hommes. La Rochefoucauld a dit que la société ne subsisterait pas longtemps si les hommes n'étaient dupes les uns des autres... On peut affirmer, en enlevant à cette maxime ce qu'elle a de faussement misanthropique, que la société ne subsisterait pas longtemps si les hommes n'avaient pas confiance les uns dans les autres, et nous pouvons ajouter si les hommes n'avaient pas confiance en eux-mêmes. Il faut donc, je le répète, étendre le plus loin possible le domaine de la raison; mais si loin qu'on repousse la barrière, il arrive un moment où la raison s'arrête et où l'on ne peut plus franchir cette barrière que par la foi, soit par la foi naturelle, soit par la foi religieuse. Le principe en lui-même n'est donc pas trop antiphilosophique. Le tort de Rousseau est de le faire intervenir trop tôt, et de supprimer la raison.

Il y a une certaine analogie curieuse à signaler entre le mouvement d'idées de Rousseau et celui de Descartes. Dans son *Discours sur la méthode*, Descartes arrive aussi, comme Rousseau, au scepticisme sur toutes les philosophies qu'il a examinées. Comme lui aussi il cherche un *criterium*, et comme lui encore il le place dans l'évidence. Mais il y a deux manières d'entendre l'évidence, et ici commence le désaccord. Descartes admet comme *criterium* l'évidence intellectuelle, et Rousseau l'évidence de cœur. On pourrait poursuivre la comparaison en examinant tour à tour les articles de foi de Rousseau. Comme Descartes, il place en première ligne l'existence personnelle, l'existence du *moi*; mais Descartes est d'abord persuadé de l'existence de sa pensée, tandis que Rousseau voit la preuve de son existence dans la sensation : « J'existe et j'ai des sens par lesquels je suis affecté. » Toutefois, Rousseau élève des doutes contre la confusion du sentiment propre de l'existence et de la sensation : « Ai-je un » sentiment propre de mon existence, ou ne la sens-je que » par mes sensations? Voilà mon premier doute. » Ce premier doute indique déjà qu'il se sépare du sensualisme de son siècle; il voit qu'il peut y avoir un sentiment du *moi* indépendant de la sensation, et ce doute augmente peu à peu.

La seconde vérité qui lui est révélée par la lumière intérieure, c'est l'existence des corps : « Non-seulement j'existe, » mais il existe d'autres êtres, à savoir les objets de mes sen- » sations; et quand ces objets ne seraient que des idées, » toujours est-il vrai que ces idées ne sont pas moi... Or, tout » ce que je sens hors de moi, je l'appelle *matière*, et toutes » les portions de matière que je connais, réunies en êtres » individuels, je les appelle des *corps*. Ainsi, toutes les dis- » putes des idéalistes et des matérialistes ne signifient rien » pour moi. » Rousseau élude le problème métaphysique de l'existence objective des choses. Peu lui importe cette existence en soi, pourvu qu'on lui accorde que chacun se distingue des êtres qu'il perçoit. Or, nous nous en distinguons, puisque le même univers apparaît identique à tous : donc, cet univers est différent du *moi*. Quand même ce ne serait qu'un rêve, il y aurait encore une distinction entre nous et ce que nous rêvons. Supposons un rêve de toute la vie, un rêve logique : ce rêve serait la réalité pour l'homme qui rêverait ainsi. Qu'importe à Rousseau que ces objets existent matériellement? Ce sont là questions spéculatives qui lui sont parfaitement indifférentes.

Revenant ensuite des corps à l'esprit, il se sépare de plus en plus du sensualisme de Condillac : il établit tour à tour l'activité de l'âme dans le jugement, la distinction des idées et des sensations, la causalité volontaire de l'âme et la supériorité de l'âme sur la sensation. Ce sont d'avance toutes les objections faites à Condillac par Laromiguière, Royer-Collard et Maine de Biran.

« Selon moi, dit J. J. Rousseau, la faculté distinctive de » l'être actif et intelligent est de pouvoir donner un sens à ce » mot *est*. Je cherche en vain dans l'être purement sensitif » cette force intelligente qui superpose et produit » (c'est ce que Kant appelle la *subsumption;* quand je dis : L'homme est mortel, je *subsume* l'idée d'*homme* sous l'idée de *mortel*) : « cet être passif (la statue condillacienne) sentira chaque » chose séparément, ou même il sentira l'objet total formé » des deux; mais, n'ayant aucune force pour les replier l'une » sur l'autre, il ne comparera pas, il ne les jugera pas. » En effet, d'où la statue de Condillac prendra-t-elle la force de dire *est?* Cet acte de l'esprit suppose un esprit actif. C'est là un excellent argument contre le sensualisme.

« Si le jugement n'était que sensation, dit-il plus loin, et » me venait uniquement de l'objet, mes jugements ne me » tromperaient jamais, parce qu'il n'est jamais faux que je » sente ce que je sens. » En d'autres termes, l'erreur prouve l'activité de l'esprit, car la sensation est toujours vraie. Cette remarque démontre irréfutablement que l'esprit est actif. Vous voyez que, lorsque Laromiguière s'est séparé de Condillac en distinguant la *sensation* et l'*attention*, cette prétendue découverte n'en était pas une.

Ce n'est pas tout : les idées se distinguent de la sensation; les idées intellectuelles sont distinctes des idées sensibles. Pour le montrer, Rousseau se contente d'opposer les idées abstraites à la sensation : « Ces idées comparatives, *plus* » *grand, plus petit*, de même que les idées numériques d'*un*, » de *deux*, ne sont certainement pas des sensations, quoique » mon esprit ne les produise qu'à l'occasion de mes sensa- » tions. » C'est précisément la formule de Leibnitz et de Kant : l'esprit n'est que sollicité par les sensations.

Rousseau avait aussi précédé Maine de Biran dans sa théorie de l'activité volontaire : « Vous me demanderez comment » je sais qu'il y a du mouvement spontané... Je le sais parce » que je le sens. Je veux mouvoir mon bras, et je le meus, » sans que ce mouvement ait d'autre cause immédiate que » ma volonté. C'est en vain qu'on voudrait raisonner pour » détruire en moi ce sentiment : il est plus fort que toute » évidence. Autant vaudrait prouver que je n'existe pas. » Tout Maine de Biran est là. Rousseau affirme comme lui l'activité de l'âme, *clamante conscientia*. Est-ce à dire que nous sachions le *comment* de ce phénomène intérieur? Non, mais nous savons le fait, et cela suffit : « Il ne m'est pas plus » possible de concevoir comment ma volonté meut mon corps » que comment mes sensations affectent mon âme. Je ne sais » pas même pourquoi l'un de ces deux mystères a paru plus » explicable que l'autre. Quant à moi, soit quand je suis » passif, soit quand je suis actif, le moyen d'union des deux » substances me paraît absolument incompréhensible. Il est » bien étrange qu'on parte de cette incompréhensibilité » même pour confondre les deux substances, comme si des » opérations de nature si différente s'expliquaient mieux dans » un sujet que dans deux. » En effet, l'idée que l'action de l'âme sur le corps se comprendra mieux avec une seule substance est erronée : comment l'idée est-elle liée à l'étendue? Cela n'est pas plus compréhensible au matérialiste qu'au spiritualiste. Deux substances matérielles agissant l'une sur l'autre sont aussi difficiles à comprendre qu'une substance matérielle agissant sur une substance immatérielle. Quel que soit le système, la difficulté reste la même.

Dans le passage que nous venons de citer, Rousseau a parcouru un nouveau stade. Son opposition au sensualisme l'a conduit à l'opposition au matérialisme. Non content d'avoir fait remarquer que le mystère de l'union de l'âme et du corps n'est pas une objection contre la spiritualité de l'âme, il insiste sur cette question en faisant voir la différence de l'homme et de l'animal : « Qu'on me montre un autre animal » sur la terre qui sache faire usage du feu et qui sache ad- » mirer le soleil! Quoi! je puis observer, connaître les êtres » et leurs rapports; je puis sentir ce que c'est qu'ordre, » beauté, vertu; je puis contempler l'univers, m'élever à la » main qui le gouverne; je puis aimer le bien, le faire; et » je me comparerais aux bêtes! Ame abjecte, c'est ta triste » philosophie qui te rend semblable à elles, ou plutôt ton » génie dépose contre tes principes. » L'animal ne sait qu'obéir à la nature; l'homme en devient le maître par l'intelligence et la science. Ce seul fait, cité par Rousseau, l'invention et l'usage du feu, suffit pour mettre une barrière entre l'un et l'autre. Le singe lui-même, dont on nous fait venir, cet animal imitateur et frileux, n'a jamais eu l'idée de faire du feu, fort heureusement d'ailleurs, car, si l'animal faisait du feu, il ne saurait pas l'éteindre comme le fait même le sauvage, et les forêts seraient bientôt incendiées. Quant à l'admiration de la nature, et en particulier du soleil, c'est en vain qu'on a voulu la retrouver chez l'éléphant adorant le soleil, ou même dans le chien ayant peur de son ombre, elle appartient bien en propre à l'homme seul. L'abîme est immense entre l'homme et l'animal. Comme le disait M. Gratiolet, le savant à jamais regretté qui faisait tant d'honneur à l'enseignement français, l'animal n'invente pas; il n'a pas la faculté du dessin, il n'a pas le langage et n'en a pas besoin; enfin, et c'est là ce qui complète cette différence absolue, il n'a ni la science ni la vertu.

Enfin, après ces objections préliminaires adressées au ma-

térialisme, Rousseau prouve l'existence de l'âme par des raisons morales tirées de la double nature de l'homme, de ce que l'on appelle l'*homo duplex* et de la lutte de ces deux hommes en un seul : « En méditant sur la nature de l'âme, » je crus découvrir deux principes distincts, dont l'un s'éle- » vait à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la justice » et du beau moral, aux régions du monde intellectuel dont » la contemplation fait les délices du sage, et dont l'autre le » ramenait bassement en lui-même, l'asservissait à l'empire » des sens, aux passions qui sont leurs ministres... En me » sentant entraîné, combattu par ces deux mouvements con- » traires, je me disais : Non, l'homme n'est point un... Je » veux et je ne veux pas, je me sens à la fois esclave et libre; » je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal. » C'est une parole de saint Paul. De cette double nature de l'homme, Rousseau conclut l'existence de deux substances : « Si toutes les quali- » tés primitives qui nous sont connues peuvent se réunir dans » un même être, on ne doit admettre qu'une substance; mais » s'il y en a qui s'excluent mutuellement, il y aura autant » de diverses substances qu'on peut faire de pareilles exclu- » sions. »

Ce passage nous conduit à l'affirmation de la liberté et de la conscience morale : « Je consens ou je résiste; je succombe » ou je suis vainqueur... J'ai toujours la puissance de vouloir, » non la force d'exécuter... Je suis esclave par mes vices et » libre par mes remords; le sentiment de la liberté ne s'ef- » face en moi que quand je me déprave et que j'empêche la » voix de l'âme de s'élever contre la loi du corps. » Là encore nous retrouvons un vestige de l'éducation chrétienne de Rousseau : la dernière expression est une réminiscence de saint Paul. « Sans doute », continue-t-il, « je ne suis pas libre » de ne pas vouloir mon propre bien, je ne suis pas libre » de vouloir mon mal; mais ma liberté consiste en cela même » que je ne puis vouloir que ce qui m'est convenable... » S'ensuit-il que je ne sois pas mon maître, parce que je ne » suis pas le maître d'être un autre que moi? »

La question du libre arbitre soulève beaucoup d'autres difficultés auxquelles Rousseau ne répond pas; il se contente d'affirmer, et il passe. C'est sa méthode.

Après s'être séparé, comme nous l'avons vu, des sensualistes et des matérialistes, J. J. Rousseau se sépare aussi des athées et établit l'existence de Dieu par deux preuves.

La première est fondée sur l'inertie de la matière et la nécessité d'un premier moteur. Aristote, qui s'est aussi servi de cet argument, lui donne une autre forme. Il part de l'idée du mouvement, et en en cherchant les causes remonte presque au premier moteur. Rousseau est le premier qui se soit appuyé avec tant de force sur cette preuve, si peu d'accord avec sa méthode ordinaire, et à laquelle, nous le remarquons en passant, le sentiment est tout à fait étranger.

« Je la vois tantôt en mouvement », dit-il de la matière, « et » tantôt en repos : d'où j'infère que ni le repos, ni le mou- » vement, ne lui sont essentiels; mais le mouvement, étant » une action, est l'effet d'une cause dont le repos n'est que » l'absence. Quand donc rien n'agit sur la matière, elle ne » se meut point; et par cela même qu'elle est indifférente au » repos et au mouvement, son état naturel est d'être en » repos. » Si l'état naturel de la matière est d'être en repos, il faudra un premier moteur pour produire le mouvement. Mais il y a, dira-t-on, des mouvements spontanés dans l'animal et dans l'homme. Qu'importe, puisque ce n'est pas notre cause motrice qui met en mouvement le monde entier! Faut-il croire avec les stoïciens que le monde est un grand animal ayant en lui-même la cause de son mouvement? Qu'importe encore, puisque ce principe moteur intérieur serait ce que tout le monde appelle Dieu, et puisque les stoïciens eux-mêmes lui donnent les attributs de la Providence? Il n'y aurait rien de contradictoire entre Dieu âme du monde et la pensée qu'exprime ici Rousseau. — On lui objectera peut-être les lois de la nature, qui suffisent à tout expliquer; mais Rousseau répondra : « Les lois ne sont pas » des êtres réels ni des substances. » Ce ne sont que des rapports, et non des causes actives : « Il y a dans les mou- » vements du monde quelque cause étrangère à lui, laquelle » je n'aperçois pas; mais la persuasion intérieure me rend » cette cause tellement sensible, que je ne puis voir rouler » le soleil sans imaginer une force qui le pousse, ou que, si » la terre tourne, je crois sentir une main qui la fait tour- » ner... Que Newton nous montre la main qui lança les pla- » nètes sur la tangente de leurs orbites! »

La seconde preuve de l'existence de Dieu, qui lui est commune avec Montesquieu, est la preuve classique tirée de l'ordre de la nature.

« Si la matière mue », dit Rousseau, « me montre une volonté, » la matière mue selon certaines lois me montre une intelli- » gence. C'est mon second article de foi. Je juge de l'ordre » du monde, quoique j'en ignore la fin... J'ignore pourquoi » l'univers existe, mais je ne laisse pas de voir comment il » est modifié; je ne laisse pas d'apercevoir l'intime corres- » pondance par laquelle les êtres qui le composent se prêtent » un mutuel concours. » — Dans un autre passage, il invoque l'argument saisissant des êtres organisés. Où chercher, sinon en Dieu, l'origine de la vie, l'origine des espèces? Il ne prévoyait pas la théorie si redoutable et aujourd'hui si populaire de la transformation des espèces. Cette doctrine apparaît plus tard avec Robinet; Lamarque la développe ensuite; enfin, le transformisme est défendu de nos jours par M. Darwin avec tout l'éclat, toute la séduction que vous savez. Tout cela n'existait pas alors, et l'argument de Rousseau était très-fort contre les matérialistes de son temps. En effet, en dehors de l'hypothèse récente, fort conjecturale d'ailleurs, il ne reste au matérialisme, pour expliquer l'origine de la vie et des espèces, qu'on ne sait quelle matrice mystérieuse, on ne sait quelle force fécondante parfaitement incapable de toute production raisonnable, à supposer même qu'elle ait pu faire naître des êtres monstrueux. Il faut reconnaître que le débat devient plus difficile avec l'hypothèse de Darwin, fort conjecturale, je le répète, mais dont, *à priori*, la fausseté n'est pas démontrée.

De l'existence de Dieu, Rousseau conclut le dogme de la Providence. Produire et conserver sont l'acte perpétuel de la puissance... « Dieu n'est pas le Dieu des morts; il ne pour- » rait être destructeur et méchant sans se nuire. Celui qui » peut tout ne peut vouloir que ce qui est bien. Dieu, l'être » souverainement bon parce qu'il est souverainement puis- » sant doit être aussi souverainement juste. Autrement, il se » contredirait, car l'amour de l'ordre qui le produit s'appelle » *bonté*; l'amour de l'ordre qui le conserve s'appelle *justice*. »

Tel est le dernier point de la théodicée de J. J. Rousseau. Cette question de la Providence soulève la grave objection de l'existence du mal, qui donna lieu, au XVIIIe siècle, à une

controverse célèbre sur l'optimisme. C'est ce débat intéressant et curieux qui fera l'objet de notre prochaine leçon.

Redigé par V. G.

COMMERCE DE L'ANGLETERRE EN 1871

Les *importations* en Angleterre se sont élevées, en 1871, au chiffre extraordinaire de 8 170 866 175 francs, et les *exportations* au chiffre non moins extraordinaire de 5 482 976 775 francs. Pendant cette même année 1871 les *importations* en France se sont élevées au chiffre de 3 393 249 000 francs et les *exportations* à 2 865 613 000.

Avant de décomposer ces chiffres il est bon de jeter un rapide coup d'œil sur l'état politique et commercial du monde pendant l'année 1871, et d'indiquer quelques-unes des causes qui ont pu influencer le commerce anglais.

En janvier 1871, la guerre franco-allemande durait depuis six mois et la position de Paris, entouré depuis le mois de septembre par les armées allemandes, devenait critique. Le 28 janvier Paris se rendit après un siége de quatre mois et demi. Le traité de paix, signé à Bordeaux le 1er mars, stipulait la cession à l'Allemagne de l'Alsace et de la Lorraine y compris Metz, et le payement d'une indemnité de guerre de cinq milliards. Le 10 décembre précédent les États de l'Allemagne avaient proclamé le roi Guillaume empereur, et l'unité allemande était ainsi pratiquement consommée. Puis vint la « Commune », qui régna à Paris du milieu de mars à la fin de mai. Un emprunt français de deux milliards de francs, en rentes 5 pour 100, émises à 82 fr. 50 c., payables en seize termes, fut souscrit deux ou trois fois en France le 27 juin. A Londres les maisons Baring et Rothschild recevaient les souscriptions.

En juillet le gouvernement italien prit définitivement possession de Rome comme capitale, et le pouvoir temporel du pape disparut. L'embarras dans les finances, tel est aujourd'hui le principal obstacle qu'ait à surmonter l'Italie et, jusqu'à ce que les chambres italiennes se décident à être de bonne foi avec les créanciers du pays, il est à craindre que ces embarras financiers ne disparaissent pas. L'Autriche et la Hongrie continuent la lutte avec la Bohême et les autres races alliées à la couronne autrichienne, cependant toute une série de crises ministérielles et constitutionnelles n'a pu retarder le rapide progrès matériel de toutes les contrées danubiennes. L'Espagne va de mal en pis. Après l'assassinat du général Prim, homme respectable pour un homme d'État espagnol, nous avons assisté à une suite non interrompue de crises ministérielles. Le crédit de ce pays a reçu une nouvelle atteinte, car le gouvernement, après avoir réussi à contracter un emprunt, a violé tous les engagements qu'il avait pris pour le payement des intérêts, et l'année s'est terminée sous de sombres auspices politiques. En attendant, les immenses trésors minéraux de l'Espagne deviennent chaque jour plus connus; ils ont attiré l'attention des capitaux anglais et il ne manque plus à ce pays qu'un peu d'activité, d'ordre et d'honnêteté pour reprendre en Europe le rang qui lui appartient.

Le traité qui devait mettre fin aux dissensions entre l'Angleterre et les États-Unis a été signé le 8 mai à Washington. Nos lecteurs savent quelles en ont été les conséquences. L'Angleterre désire la paix, mais des concessions continuelles ne font que rendre les Américains plus exigeants. Peut-être le vrai moyen de faire cesser, pour toujours, ces querelles sans cesse renaissantes avec les États-Unis, serait-il de s'entendre définitivement au sujet du Canada. La chaîne de nos colonies qui traverse le continent américain, de la Nouvelle-Écosse à la Colombie anglaise, forme actuellement une confédération; nous avons sagement retiré toutes nos troupes, sauf de Halifax que nous occupons encore, et nous avons remis tous les forts et tous les arsenaux aux agents du gouvernement de cette confédération. Comme le seul lien qui unisse aujourd'hui l'Angleterre au Canada est le choix, par la mère-patrie, du gouverneur-général, il serait temps, pensons-nous, d'examiner avec soin ce qu'il y a à faire. Le Canada a maintenant quatre millions et demi d'habitants et est parfaitement à même de proclamer son indépendance, que, dans la pratique, il possède depuis longtemps. Il n'y a plus ni d'un côté ni de l'autre de motif réel pour faire de grands sacrifices, car il n'y a plus identité d'intérêts entre les Canadiens et nous.

Les conditions terribles imposées à la France par l'Allemagne rendent une nouvelle guerre inévitable avant qu'il soit longtemps. La prise de l'Alsace et de la Lorraine, l'occupation prolongée de plusieurs provinces françaises, l'énormité de l'indemnité de guerre, constituent autant de graves erreurs politiques. Avec une population de plus de 36 millions d'habitants, avec son esprit militaire, la France doit nécessairement rester une puissance de premier ordre et la conduite de l'Allemage aura pour résultats certains une défiance et une haine entre les deux pays qui se traduiront en guerres incessantes. C'est une grande erreur que de supposer que la guerre ait épuisé la France. Il y a encore d'immenses richesses dans le pays, car, pendant les vingt dernières années, les ressources nationales se sont développées d'une façon presque fabuleuse. En juillet 1870, Paris était depuis longtemps un des principaux centres financiers de l'Europe, et cela parce qu'on y trouvait un public toujours disposé à fournir de vastes capitaux pour toutes sortes d'entreprises. Dans le courant de 1871, au lendemain de la Commune, nous avons vu le public français souscrire deux ou trois fois l'emprunt national de deux milliards; les emprunts de la ville de Paris et de plusieurs autres grandes villes ont eu le même succès. Les dettes commerciales contractées à l'étranger par les Français avant la guerre ont aussi été payées avec une facilité surprenante. La masse de la population en France est d'ailleurs la plus économe qu'il y ait au monde. Les nouveaux impôts se payent avec un empressement qui paraît incroyable à un Anglais, et si le calme intérieur persiste pendant quelques années, la France redeviendra aussi puissante qu'elle l'était avant ses terribles désastres. En attendant, les événements de l'année dernière ont eu pour résultat le transfert à l'Angleterre d'une grande partie des entreprises commerciales et financières. Quatre raisons financières principales ont causé ce changement : 1° le cours forcé d'un papier monnaie déprécié résultant de la suspension des payements en espèces par la Banque de France et l'impossibilité de fonder de grandes opérations sur une base aussi artificielle et dont les fluctuations sont si considérables; 2° la pression des nouveaux impôts; 3° la pénible incertitude quant au gouvernement ultérieur du pays; et enfin 4° l'assurance absolue que

dans quelques années la guerre recommencera avec l'Allemagne. Cette dernière cause tend aussi, dans une certaine mesure, à faire passer à Londres les grandes opérations commerciales et financières de l'Allemagne ; ce serait en outre une grande erreur que de supposer que le service militaire personnel imposé par la Prusse à tous ses sujets, quel que soit leur rang ou leur occupation, n'a pas eu pour effet de modifier la vie industrielle en Allemagne.

Passons maintenant une revue rapide des principales branches du commerce anglais en 1871.

CÉRÉALES.

La récolte en blé, en 1871, a été au-dessous de la moyenne, mais le déficit n'a pas été aussi considérable que les mauvais temps, en juin dernier, auraient pu nous le faire craindre. La récolte des orges a été bonne, celle des avoines moyennes.

PRIX MOYEN OFFICIEL DU BLÉ (par *Imperial quarter* = litres 2 90, 78) DANS LE ROYAUME-UNI. — Immédiatement après la moisson 1867-1871, et PRIX MOYEN DE TOUTE L'ANNÉE.

APRÈS LA MOISSON.			TOUTE L'ANNÉE.		
1871	70 fr.	30	1871	70 fr.	80
1870	60	60	1870	58	60
1869	57	70	1869	60	20
1868	66	85	1868	79	65
1867	88	40	1867	80	60

L'exportation des grains pour la France en a fait hausser le prix pendant une grande partie de 1871, et la moyenne de l'année s'est élevée à 70 fr. 80 c. ou 22 pour 100 de plus qu'en 1870 et en 1869, et seulement 10 pour 100 de moins que dans les années si chères de 1868 et 1867. Il est impossible de ne pas faire allusion aux quatre années 1863-1866, où le blé était si bon marché que la moyenne s'est élevée seulement à 55 francs ou près de 30 pour 100 plus bas que l'année dernière. Or, le pain 30 pour 100 moins cher pour les vingt millions de personnes qui, dans notre pays, attendent leurs gages pour vivre, signifie un shilling sur trois dont elles peuvent disposer pour d'autres achats, et c'est le grand nombre de ces extra shillings, par semaine, qui donne une grande impulsion à toutes les autres industries.

La destruction par le feu, en octobre dernier, du fameux entrepôt des céréales américaines, la ville de Chicago, a produit peu d'influence sur les marchés de ce côté de l'Atlantique. L'extension rapide de la culture et des chemins de fer dans les vastes régions de l'ouest, dont Chicago est le centre naturel et le Saint-Laurent la route la plus courte et la plus commode, produira de grands résultats avant peu d'années.

M. James Sanderson estime le rendement en blé de la récolte de 1871, à 22 boisseaux par acre, ou 8 boisseaux de moins par acre qu'en 1870, 2 boisseaux de moins qu'en 1869, 14 boisseaux de moins que dans l'excellente récolte de 1868 ; ou pour calculer sur le rendement moyen complet, et en supposant que la superficie cultivée soit la même qu'en 1870, on obtiendra les résultats suivants : En 1868, le produit total a été de 16 millions et demi de quarters, en 1869 de 12 millions, en 1870 de 13 millions, et en 1871 de 9 millions et demi seulement.

Quant à la superficie cultivée, le ministère du commerce vient de publier les chiffres suivants des différentes cultures en Angleterre et en Écosse pendant les trois dernières années. Nous en extrayons les chiffres afférents à la culture des denrées alimentaires. L'acre équivaut à : ares 40.4671.

ACRES.

	BLÉ.	ORGE.	AVOINE.	POMMES de terre.	HOUBLON.
1869.	3 688 357	2 251 480	2 782 720	585 211	61 792
1870.	3 500 543	2 371 739	2 763 309	587 616	60 594
1871.	3 575 996	2 387 719	2 719 308	628 287	60 028

Augmentation (+) *ou diminution* (—).

	BLÉ.	ORGE.	AVOINE.	POMMES de terre.	HOUBLON.
1871.	+ 75 453	+ 15 980	— 43 992	+ 40 626	— 566
Sur	ou	ou	ou	ou	ou
1870.	2,2 p. 100	1,7 p. 100	1,6 p. 100	6,9 p 100	0,9 p. 100
1871.	— 112 361	+ 136 239	— 63 412	+ 43 076	— 1764
Sur	ou	ou	ou	ou	ou
1869.	0,3 p. 100	6,1 p. 100	2,3 p. 100	7,4 p. 100	2,9 p. 100

Le tableau ci-dessus nous apprend qu'en 1871 il y avait 75 453 acres de plus cultivés en blé qu'en 1870, et 112 361 de moins qu'en 1869, et ainsi pour les autres produits.

En Irlande, la superficie des terres cultivées en 1871, comparée avec celle de 1870, présente une diminution de 12 892 acres en blé, 16 079 en avoines, 20 570 en orge, et une augmentation de 14 074 acres en pommes de terre. La culture du lin occupait 156 764 acres en 1871 contre 194 910 acres en 1870, soit une diminution de 38 146 acres en 1871.

Le tableau suivant explique en grande partie le prix élevé de la viande de boucherie dans le cours de l'année dernière.

NOMBRE TOTAL DE BESTIAUX VIVANTS EN GRANDE-BRETAGNE LE 25 JUIN.

	MOUTONS.	BESTIAUX.	PORCS.
1869	5 313 473	29 538 141	1 930 452
1870	5 403 317	28 397 589	2 171 138
1871	5 339 332	27 132 898	2 499 889

Augmentation (+) *ou diminution* (—)

	MOUTONS.	BESTIAUX.	PORCS.
1869	— 63 985	— 1 264 691	+ 328 751
Sur	ou	ou	ou
1870	1,2 p. 100	4,5 p. 100	15,1 p. 100
1871	+ 25 859	— 2 405 243	+ 569 437
Sur	ou	ou	ou
1869	0,5 p. 100	8,1 p. 100	29,5 p. 100.

A la même époque, en 1871, on comptait en Irlande :

Bestiaux	3 969 964	contre	3 799 912	en 1870
Moutons	4 238 066	»	4 336 884	»
Porcs	1 614 190	»	1 461 215	»

TEXTILES.

Coton. — L'année 1871 a été, pour l'industrie cotonnière, plus profitable encore que les années qui ont immédiatement précédé la guerre de la sécession en Amérique.

Le tableau suivant indique les principaux résultats de 1871 et des années précédentes

ROYAUME-UNI, 1867-71. VALEUR DU COTON BRUT IMPORTÉ, RÉEXPORTÉ ET EMPLOYÉ (1).

ANNÉES.	IMPORTATION. VALEUR.	IMPORTATION. PRIX.	EXPORTATION. VALEUR.	EMPLOYÉ DANS LE ROYAUME-UNI. VALEUR.	EMPLOYÉ DANS LE ROYAUME-UNI. POIDS total.	EMPLOYÉ DANS LE ROYAUME-UNI. BALLES de 400 livres chacune par semaine.
	Millions de fr.	par livre. fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de livres.	Balles.
1871..	1 397 5 0	80	245 0	1 020 0	1205	57 950
1870..	1 275 0 0	92,5	205 0	1 052 5	1071	51 520
1869..	1 380 0 1	10	282 5	1 095 0	940	45 140
1868..	1 300 0 0	95	290 0	1 025 0	996	47 890
1867..	1 345 0 1	00	350 0	1 030 0	954	45 890

Le prix moyen d'importation, comme on le voit par le tableau ci-dessus, a été de 0 fr. 80 contre 0 fr. 92,5 en 1870 ; il est probable qu'en 1872 et peut-être en 1873, le prix sera plus élevé, les quantités employées aux États-Unis devenant chaque jour plus considérables.

La consommation anglaise des étoffes de coton a beaucoup augmenté en 1871, ainsi que le prouve le tableau suivant :

ÉTOFFES DE COTON ET FIL. — EXPORTATION ET CONSOMMATION.

ANNÉES.	EXPORTATION. Millions de livres.	CONSOMMATION ANGLAISE. Millions de livres.
1867.....	687	145
1868.....	723	160
1869.....	704	125
1870.....	802	140
1871.....	873	185

Si l'on calcule en yards (92 centimètres) la longueur des étoffes de coton exportées en 1871 par l'Angleterre, on arrive au chiffre fabuleux de 3 410 901 522 yards, ce qui représente plus de 9 millions de yards par jour. La plus grande partie de ces étoffes va aux Indes et en Chine. L'exportation pour la France a atteint en 1871 le chiffre de 88 000 000 de yards contre

31 000 000 yards en 1870
41 600 000 — 1869
38 600 000 — 1868
41 200 000 — 1867

Il est intéressant de savoir d'où viennent ces quantités énormes de coton brut. Le tableau suivant nous l'indiquera.

IMPORTATION DE COTON BRUT EN ANGLETERRE ET LIEUX DE PROVENANCE. 1871.

	POIDS MOYEN DE LA BALLE.	
Amérique.....	438 livres.	2 249 000 balles.
Inde.....	330 —	1 235 000 —
Brésil.....	165 —	514 000 —
Égypte.....	495 —	272 000 —
Indes occidentales.....	216 —	133 000 —
Total.....		4 405 000 balles.

(1) Dans le tableau ci-dessous cinq zéros (00,000) sont omis à la droite des nombres exprimant les millions; ainsi : 1 397 5 fr., lisez 1 397 500 000 fr. — Le nombre de balles employées est indiqué sans abréviation.

Laines. — Les importations de laines brutes se sont élevées en 1871 à 319 511 336 livres (= 453 grammes), l'Australie fournissant sur cette quantité 183 millions de livres, et l'Afrique méridionale 32 millions de livres.

Les exportations d'étoffes de laine représentent un poids de 185 327 000 livres et une valeur de 675 millions de francs.

FER.

Les exportations en fer de toutes espèces et aciers ont atteint le chiffre de 3 171 581 tonnes représentant une valeur de 650 millions de francs.

Les prix des métaux ont augmenté dans une assez grande proportion dans le courant de l'année ; ainsi le fer a augmenté de 24 pour 100, le cuivre de 28 pour 100, l'étain de 12 pour 100.

Les salaires des ouvriers dans presque toutes les manufactures, ont aussi, pendant l'année, augmenté d'environ 15 à 20 pour 100, et le nombre des heures de travail a subi en même temps une diminution de 10 à 15 pour 100. Cette augmentation de salaire s'est surtout accentuée dans le travail des métaux.

SALAIRES. — Comparaison de 1861 avec 1871 :

Ouvriers gagnant, en 1861, 3 fr. 75 c. par jour ; en 1871, 4 fr. 35 c. par jour. Augmentation, 25 pour 100.

Mouleurs, gagnant, en 1861, 30 fr. par semaine ; en 1871, 35 fr. par semaine. Augmentation, 17 pour 100.

Ajusteurs, gagnant, en 1861, 32 fr. 50 c. par semaine (dix heures par jour) ; en 1871, 35 à 37 fr. 50 c. par semaine (neuf heures par jour). Augmentation, 12 pour 100.

Puddlers, gagnant, en 1861, 50 fr. par semaine ; en 1871, 68 fr. 75 c. par semaine. Augmentation, 35 pour 100.

Les quelques chiffres que nous venons de citer, dans cette rapide revue du commerce anglais, prouvent quelle a été sa prospérité en 1871. Les recettes des chemins de fer devaient présenter une augmentation correspondante. C'est, en effet, ce qui a eu lieu. Le tableau suivant indique les recettes pendant les cinq dernières années.

CHEMINS DE FER.

ANNÉES.	RECETTES TOTALES.	NOMBRE DE MILLES en exploitation.	RECETTES MOYENNES PAR MILLE EXPLOITÉ.
	fr.		
1867.....	957 975 000	13 172	74 250
1868.....	980 575 000	13 340	74 000
1869.....	1 025 615 000	13 644	75 725
1870.....	1 078 150 000	13 846	78 175
1871.....	1 154 275 000	14 002	82 700

Enfin, le mouvement maritime de l'Angleterre peut se résumer ainsi qu'il suit :

Entrées.

Bâtiments anglais.....	10 306 304 tonnes.
— étrangers.....	4 881 447 —
Total...	15 187 751 tonnes.

Sorties.

Bâtiments anglais.....	12 432 173 tonnes.
— étrangers.....	5 270 332 —
Total...	17 702 505 tonnes

A cette revue trop rapide du commerce anglais en 1871, il sera intéressant d'ajouter quelques mots sur le commerce de la France pendant la même année.

Les importations et les exportations de la France pendant les trois dernières années peuvent se résumer ainsi :

IMPORTATIONS.

	1871. francs.	1870. francs.	1869. francs.
Articles alimentaires..	983 677 000	720 844 000	693 828 000
Matières premières et product. naturelles..	1 862 296 000	1 679 988 000	2 030 618 000
Articles manufacturés.	314 591 000	218 560 000	264 616 000
Autres articles.....	232 685 000	161 918 000	164 009 000
Total.....	3 393 249 000	2 781 370 000	3 153 071 000

EXPORTATIONS.

Articles manufacturés.	1 620 911 000	1 562 429 000	1 756 320 000
Articles alimentaires..			
Matières premières et product. naturelles..	1 110 522 000	1 181 848 000	1 185 667 000
Autres articles.....	134 180 000	115 850 000	132 954 000
Total.....	2 865 613 000	2 860 127 000	3 074 941 000

L'augmentation considérable des importations des *articles alimentaires* a porté principalement sur le blé et la farine, importations qui ont excédé de 168 millions celles de 1870 et de 278 millions celles de 1869. L'importation des bestiaux présente aussi une augmentation de près de 90 millions sur celle de l'année dernière.

Si l'on compare les importations de *matières premières* avec celles de 1870, on trouve des *augmentations* pour les articles suivants :

Laines.....	30 000 000
Soies.....	108 000 000
Coton.....	25 000 000
Graines oléagineuses.....	15 000 000
Charbon de terre.....	17 000 000

et des *diminutions* pour les articles suivants :

Peaux et cuirs.....	15 000 000
Chanvre.....	15 000 000
Guano.....	16 000 000
Cuivre.....	10 000 000

Pour les *articles manufacturés* il y a *augmentation* à l'importation pour les articles suivants :

Fil de coton.....	20 000 000
Fil de laine.....	3 000 000
Tissus de laine.....	20 000 000
Tissus de soie.....	19 000 000
Étoffes de coton.....	14 000 000

A l'*exportation* il y a *augmentation* pour les articles suivants :

Tissus de laine.....	20 000 000
Fil de laine.....	18 000 000
Outils.....	10 000 000
Meubles.....	6 000 000
Vêtements.....	8 000 000
Blé et farine.....	12 000 000
Vins.....	38 000 000
Sucre de betterave.....	16 000 000
Laines.....	20 000 000

et *diminution* pour les articles suivants :

Étoffes de soie.....	24 000 000
Sucre raffiné.....	13 000 000
Soie brute.....	90 000 000
Coton.....	78 000 000

Au moment où le gouvernement français dénonce les traités de commerce, il est intéressant de comparer l'année 1871 avec 1859, année qui a précédé la signature du traité de commerce avec l'Angleterre, et par conséquent l'inauguration du système du libre échange. On observe les différences suivantes :

IMPORTATIONS.

Articles alimentaires.....	Augmentation en 1871		631 000 000
Matières premières.....	—	—	751 000 000
Articles manufacturés.....	—	—	277 000 000
Autres articles.....	—	—	93 000 000
Total de l'augmentation en 1871			1 752 000 000

EXPORTATIONS.

Articles manufacturés.....	Augmentation en 1871		258 000 000
Matières premières.....	—	—	334 000 000
Autres articles.....	—	—	8 000 000
Total de l'augmentation en 1871			600 000 000

Les payements considérables faits à la Prusse dans le courant de l'année 1871 et le commencement de crise monétaire, donnent un intérêt tout particulier au mouvement des *métaux précieux*. Voici le résumé de ces mouvements en 1871, 1870 et 1869 :

IMPORTATIONS.

	1871.	1870.	1869.
Or en lingots.....	8 405 101	69 183 725	156 596 375
Or monnayé.....	126 876 846	240 745 839	298 000 200
Argent-lingots.....	45 300 828	32 107 262	63 524 494
Argent monnayé.....	105 497 632	73 001 665	129 290 260
Total.....	286 060 407	415 038 491	647 411 329

EXPORTATIONS.

Or en lingots.....	2 283 288	99 420 149	36 001 749
Or monnayé.....	341 186 580	91 108 232	144 260 430
Argent-lingots.....	17 165 148	25 510 027	36 871 844
Argent monnayé.....	168 190 620	45 899 260	44 516 693
Total.....	528 825 636	261 937 668	261 650 167

Si l'on retranche les importations de métaux précieux en 1871 des exportations, on voit que le stock d'or et d'argent, en France, a diminué de 242 765 229 fr. Les *exportations en espèces* ont augmenté considérablement pendant les deux derniers mois de 1871. Le ministre des finances, en présentant, le 3 décembre dernier, le budget de 1872, annonça à la Chambre que les trois premiers demi-milliards de l'indemnité de guerre avaient été payés à la Prusse, et que sur cette somme, 217 700 000 avaient été expédiés en or, en argent et en monnaies allemandes. Cependant, à la fin d'octobre, les exportations de métaux précieux ne s'élevaient qu'à 393 746 169 fr. y compris les 217 millions dont nous venons de parler. Bien qu'aucun autre payement n'ait été fait à la Prusse dans les deux derniers mois de l'année, les exportations à la fin de décembre s'étaient augmentées de 135 millions, sur lesquels 55 millions et demi en or, et près de 9 millions en argent avaient été expédiés à Londres pour solder les immenses achats de papier faits sur cette place. Malgré ces exportations, la réserve de la Banque de France se montant à 625 millions dans la première semaine de novembre, s'élevait au 1er janvier à 631 millions, et la prime sur l'or était tombée de 24 fr. à 12 fr. par mille.

Société de sociologie

SÉANCE DU 11 AVRIL 1872

Enfin, la Société de sociologie paraît avoir laissé au temps, aux circonstances et au jugement de la postérité le soin de dresser un aperçu des travaux pour lesquels elle s'est constituée. Elle semble renoncer à se tracer un programme. Qu'est-ce en effet qu'un programme, sinon une sorte de table des matières placée en tête de l'œuvre? Ne se fût-il agi que d'une préface, la Société compte trop de littérateurs expérimentés pour ne pas savoir que les préfaces estimées du lecteur ne sont que des *postfaces* pour l'auteur. Les débutants seuls s'avisent d'écrire sur la première page blanche de leur manuscrit la préface de l'œuvre qu'ils se proposent d'écrire.

Six séances consécutives et fort animées n'avaient abouti qu'à une sorte de déception d'une grande partie des fondateurs de la Société et à la démission d'un de ses membres. La septième a contrasté avec les précédentes par la lecture d'un mémoire du docteur *Clavel*.

La famille au point de vue physiologique, tel est le titre qui nous paraît convenir à ce mémoire. La famille est incontestablement l'élément primitif essentiel de toute société. Elle n'est pas seulement un fait moral et intellectuel de l'ordre humain, elle est aussi un fait instinctif et naturel de l'ordre animal. Il n'est donc pas indifférent d'en rechercher les lois jusque dans la zoologie.

Dans l'Océan, qui est un immense charnier où des myriades de monstres s'entre-dévorent les uns les autres, on cherchera longtemps des manifestations de l'instinct familial : cet instinct n'émerge guère qu'avec les amphibies, tels que le phoque. On le trouve développé au plus haut point, en même temps que l'instinct de construction, chez un amphibie d'eau douce, le castor, dans lequel il faut peut-être voir ce dieu *Ohannès*, moitié homme, moitié poisson, auquel les légendes asiatiques attribuent la civilisation de la Mésopotamie. On le retrouve aussi à différents degrés dans beaucoup de mammifères, mais souvent à l'état polygame. Le monde des oiseaux en offre de plus fréquents exemples, et presque toujours à l'état monogame. Les gallinacés, qui dérogent à cette loi de monogamie ornithologique, semblent faire partie du groupe des animaux qui ne peuvent se détacher du sol.

Dans beaucoup d'espèces monogames, ce ne sont pas les seuls instincts de reproduction qui donnent naissance au couple et le maintiennent; ce sont aussi des instincts de sociabilité qui se manifestent chez les masses émigrantes et des instincts de famille qui se manifestent chez les individus sédentaires. Dans beaucoup de couples, et surtout dans ceux que la Providence semble avoir investis d'un rôle utile, le rapprochement n'est pas seulement provoqué par l'instinct de la reproduction; il est développé et maintenu par un instinct d'affection réciproque, et même resserré souvent par un instinct plus élevé : celui de l'éducation des nouveau-nés. — Le docteur Clavel cite plusieurs exemples de cet instinct parmi les rongeurs, le rat, l'écureuil, et parmi les oiseaux, le pinson, le vautour, etc.

Puisque la zoologie nous présente des faits sociaux rudimentaires, il est permis de l'étudier à ce point de vue et de comparer ces faits aux faits analogues qui se manifestent dans l'ordre humain. Dans l'étude sociologique restreinte à l'ordre familial, il n'existe que trois états : la promiscuité, la polygamie et la monogamie. La promiscuité est subversive de tout ordre social; elle n'engendre que des égoïsmes, elle maintient l'homme et la bête à l'état le plus grossier et le moins productif; toutes les forces se réduisent aux exigences de la conservation individuelle. La polygamie, qui fait que les mâles s'entre-déchirent jusqu'à ce qu'un seul d'entre eux reste maître du troupeau, n'a pour effet que de constituer une société despotique dans laquelle les accouplements sexuels attestent la brutalité du maître et l'avilissement des esclaves. Point d'union maintenue par une affection réciproque, point de concours du père et de la mère pour l'éducation des enfants. Les félins sont polygames; leur milieu naturel est le désert; leurs mœurs semblent réagir sur les populations humaines qui les confinent.

Le docteur Clavel signale ensuite un grand nombre d'analogies entre les familles humaines et les familles animales. Il s'estimera satisfait si son mémoire peut fournir un thème à quelque étude sérieuse et intéressante sur la question.

M. le docteur *Bertillon* produit quelques observations. Il regrette que M. Clavel se soit trop préoccupé d'analogies entre les faits du règne animal et ceux de l'ordre humain. Si la polygamie, universellement répandue en Orient, est un progrès sur la promiscuité, la monogamie est un progrès sur la polygamie. On doit donc arriver, en fin de compte, à la monogamie, car nulle part la nature n'a mis au monde deux femmes pour un époux. La polygamie n'a donc pas normalement de raison d'être. Il aurait pu ajouter qu'une bonne partie des musulmans, et notamment les Turcs, tendent généralement aujourd'hui à la monogamie.

M. *Wyrouboff* donne quelques détails curieux sur les tribus russes où fleurit la polygamie à l'état officiel ou latent. « Elles sont, dit-il, restées païennes dans la plus stricte expression du mot. Le sentiment familial y est peu développé; l'éducation des enfants est plus que négligée, et la mortalité de ces petits êtres est excessive par suite de l'incurie des parents. »

M. *Littré* et d'autres membres examinent jusqu'à quel point la famille française se suffit à elle-même quand elle quitte son milieu natal. Il résulte de ces observations un fait très-digne de remarque : c'est que nous sommes susceptibles de coloniser, mais dans des conditions différentes des Anglo-Saxons et des Germains. Ceux-ci se contentent de la famille réduite souvent à sa plus simple expression; nous, au contraire, nous éprouvons le besoin de vivre par groupes. Nous ne pouvons nous isoler de nos semblables. Nos colonies, fondées par groupes, ont presque toujours prospéré quand les groupes étaient assez nombreux. On cite à l'appui notre colonie du Canada, dont la population s'est décuplée sans avoir eu recours à l'immigration. Ce développement est d'autant plus remarquable que les colonisations des autres peuples en Amérique sont loin d'avoir pris un semblable accroissement.

Voilà donc une séance fructueuse! Tout fait espérer que la Société, elle aussi, colonisera efficacement les terrains nouvellement découverts dans le domaine des sciences sociales.

Société de géographie.

SÉANCE DU 19 AVRIL.

M. *Elisée Reclus* remercie vivement la Société de géographie d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres fondateurs. Il déclare que sa ferme résolution est de concourir désormais dans la mesure de ses forces aux travaux et aux progrès de la science géographique.

M. *Maunoir*, secrétaire général, signale à l'attention des membres de la Société deux articles publiés, l'un dans le *Journal des Débats*, l'autre dans la *Revue politique et littéraire*, à propos de la dernière séance.

M. *d'Avezac* annonce que les démarches faites de concert avec l'Académie des inscriptions par la Société de géographie auprès du ministre de la guerre relativement à la publication des travaux topographiques, jusqu'ici négligés, de MM. *Mieul-*

let et Derrien sur la Palestine, ont été très-favorablement accueillies. On a reçu l'assurance qu'il allait être procédé à la publication de ces documents.

M. *L. Desgrands* sollicite l'appui de la Société de géographie de Paris pour fonder, soit une succursale, soit une société indépendante à Lyon, où, dit-il, malgré les exigences commerciales, les connaissances géographiques sont fort peu répandues.— La Société mutuelle de prévoyance des employés de commerce du Havre sollicite, de son côté, la bienveillance de la Société de géographie pour la constitution de sa bibliothèque. Ces faits méritent d'être signalés une fois en passant, parce qu'ils se produisent fréquemment et accusent un retour marqué du public vers une science qu'il a trop négligée.

L'enseignement géographique dans les écoles primaires doit, selon M. *Francis Garnier*, faire l'objet de la préoccupation des membres de la société, au moment surtout où ils viennent de fonder des prix pour l'enseignement secondaire.

« En général, dit M. F. Garnier, rien de plus vieilli et de plus insuffisant que le matériel de l'enseignement géographique dans nos écoles primaires, rien de plus de routinier et de plus inintelligent que les procédés de démonstration usités. Ce serait certainement rendre un service inappréciable à l'étude de la géographie que de fournir aux instituteurs de bonnes cartes élémentaires accompagnées d'un commentaire très-court qui indiquerait sommairement la méthode à suivre dans leur lecture et qui résumerait leurs indications. Ces cartes, quoique traitées avec la plus grande simplicité, devraient présenter toutes les améliorations que les progrès de la cartographie et l'expérience de l'enseignement ont successivement fait reconnaître. La représentation de la mappemonde, de l'Europe et de la France sobrement mais soigneusement exécutée, soit sur des cartes manuelles, soit sur des cartes murales, le tout accompagné d'un globe, suffirait aux plus pressantes exigences. »

M. *d'Avezac* fait observer que cette proposition rappelle à la Société de géographie les engagements qu'elle a pris en se reconstituant après la guerre. Il propose la nomination d'une commission composée de MM. *Francis Garnier*, *Charton*, *Cortambert*, *Levasseur* et *Picard*. M. *Édouard Charton* annonce à ce sujet que le ministre de l'instruction publique a sollicité l'ouverture de crédits destinés au développement de l'enseignement géographique. Il est probable que la faveur dont jouit aujourd'hui cet important enseignement dans l'opinion déterminera l'Assemblée nationale à voter ces crédits.

Cartes géologiques de la Saxe. Nos voisins ne semblent pas disposés à se laisser distancer ; si leurs publications officielles sont généralement inférieures aux remarquables mais malheureusement trop coûteuses publications de notre dépôt de la guerre, l'initiative privée a produit des atlas et des ouvrages de tout genre auxquels nous n'avons rien à comparer. Le gouvernement saxon a, depuis longtemps, pris une part active à ces entreprises, et quoique subissant, non sans murmure, la prépondérance militaire de la Prusse, il n'en reste pas moins à la tête de l'Allemagne studieuse et lettrée.

Dès 1832 on avait procédé au dressement d'une carte géognosique de la Saxe pour fournir aux exploitations industrielles et agricoles tous les renseignements propres à éclairer les intérêts du pays. Cette carte, dressée à l'échelle de $\frac{1}{\ldots}$, en douze feuilles, a été terminée en 1842 sous les auspices de MM. Naumann et Cotta.

Depuis lors les sciences géologiques et géographiques ont fait bien des progrès. On a constaté qu'indépendamment de certaines erreurs et omissions, la carte était trop réduite pour fournir tous les documents désirables. Sur la proposition des professeurs de géognosie de l'Université de Leipzig, de l'Académie des mines du Freyberg et de l'École polytechnique de Dresde, le gouvernement vient de décider la publication d'une nouvelle carte à l'échelle de $\frac{1}{\ldots}$. Celle-ci comprendra, avec l'indication des gisements carbonifères et métallurgiques celle des gisements anté-diluviens et post-diluviens, et des terrains propres aux différents genres de culture. Ces indications sont d'autant plus précieuses qu'elles peuvent prévenir des entreprises industrielles et agricoles condamnées par avance à l'insuccès. C'est ainsi que, dans le Hartz et dans la forêt Noire, certains villages se sont fondés sur des terrains dont le grès bigarré constituait le tuf et ont été, en peu d'années, réduits à la misère, sinon à la ruine la plus complète. Le déboisement même de ces terrains a porté de graves préjudices à la prospérité agricole des villages voisins.

Le frère aîné du pangermanisme, le panslavisme, fait l'objet d'une nouvelle croisade de M. Duchinski. Voilà bientôt vingt ans que M. Duchinski s'est croisé pour cette guerre sainte et qu'il a rompu les premières lances à Constantinople, au temps de la guerre de Crimée. L'orateur nous a appris que la France avait depuis quelque temps acquis une autorité souveraine dans les discussions soulevées par l'ethnologie slave. Bon nombre d'auditeurs ont paru fort surpris de cette révélation. C'est pourquoi, au lieu d'entrer dans le résumé des considérations développées par M. Duchinski, je crois qu'il faut donner une idée de sa thèse à laquelle se sont ralliés plusieurs personnages éminents, entre autres M. Henri Martin.

Où l'Europe finit-elle du côté de l'Orient ? Est-ce à l'Oural, fleuve et montagne, selon les données vulgaires ? Est-ce aux limites du bassin du Dniéper selon quelques ethnologues ? D'après MM. Henri Martin et Duchinski, d'après plusieurs savants allemands, il faudrait accepter cette dernière hypothèse au moins au point de vue ethnologique. Au delà du bassin du Dniéper, toute la population russe doit être considérée comme essentiellement asiatique. Ce système, au premier abord, paraît insignifiant ; d'où vient qu'il a profondément blessé les classes gouvernementales russes ? C'est qu'il mettait à néant les prétentions de la Russie officielle à se dire slave et à revendiquer la tutelle de tous les pays slaves. Le panslavisme est une des créations de la politique de Catherine II, sur laquelle Frédéric II et ses successeurs ont copié le pangermanisme à leur profit. Que le panslavisme et le pangermanisme soient deux artifices pour légitimer les extensions territoriales des deux grandes puissances du Nord, on ne saurait guère le contester. La politique extérieure et internationale a enfanté bien d'autres monstres en quête de cette chimère connue sous le nom de *domination universelle*.

Mais il faut aussi le reconnaître, le triomphe de ces fictions est bien près de son terme. Les peuples qui en abusent peuvent en être dupes jusqu'au jour où l'effet s'est produit ; mais ils ne tardent pas à constater leur asservissement et à se révolter contre les tyrannies qui les ont joués. Toute la propagande russe n'a abouti ni à la pacification de la Pologne, ni à la conquête de la Roumanie ; le même phénomène pourrait bien se reproduire en Allemagne depuis que la France a cessé d'être l'épouvantail des Germains. A défaut d'une restauration d'États confisqués, nous ne devrions pas nous étonner de voir l'empire d'Allemagne s'épuiser à conserver quelque Pologne germaine qui ne voudrait pas être prussienne. Ce jour-là les théories d'unification des races se verraient réduites aux abois.

Ces théories fort séduisantes en paroles finissent toujours par échouer dans la pratique. L'Internationale, qui en était la copie démagogique, n'a eu qu'un triomphe fort court. Qui nous garantit la durée du pangermanisme ? Quant au panslavisme, beaucoup de Russes l'ont déjà renié : il leur importe peu d'être ou de ne pas être Slaves : quelques uns revendiquent même comme une gloire nationale une origine propre et distincte d'une race qu'ils considèrent comme décrépite. La thèse de M. Duchinski leur est complétement indifférente : ils l'accepteraient même avec faveur si elle n'émanait pas d'un Polonais, c'est-à-dire d'un ennemi.

Il serait temps que la coalition du bon sens fît justice de

tous ces rêves de violences ou de fascinations unitaires. L'humanité ne peut être tout cœur, tout chair ou tout cerveau ; elle vit de fonctions différentes, et la diversité des États et des nations est une des conditions même de son bien-être.

L'exploration française des voies de communication de l'Indo-Chine avec la Chine centrale, en faveur de laquelle M. *Francis Garnier* réclame l'appui de la Société de géographie, provoque une nouvelle et fort intéressante communication du jeune et célèbre géographe. L'expédition destinée à reconnaître le cours du Tonkin ou Song-hoï, constaterait rapidement les avantages de cette admirable communication de notre colonie avec la Chine. Cependant, en dehors de l'opportunité d'une pareille entreprise, on pourrait fort aisément mettre les explorateurs en état de résoudre d'autres problèmes géographiques d'une importance capitale. Indépendamment de la reconnaissance du Song-hoï dont le cours et les affluents sont inconnus dans toute l'étendue de l'empire d'Anam, on pourrait, en remontant plus haut et plus à l'ouest, étudier les cours supérieurs de l'Iraouadi et du Brahmapoutra, au sujet desquels les géographes se sont, depuis longtemps, livrés aux conjectures les plus contradictoires. L'expédition du Mékong que dirigeait M. Francis Garnier après la mort du commandant de La Grée n'a pas été indifférente à ces problèmes, et elle en a rapporté quelques données du plus haut intérêt.

On sait en effet que les géographes ont été très-préoccupés des origines de l'Iraouadi et du Brahmapoutra. Leur cours connu s'arrête au pied occidental du massif de l'Himalaya, à l'angle sud-ouest du plateau du Thibet, mais là même leur volume d'eau est tellement considérable qu'on ne peut les considérer comme ayant leur source sur le versant méridional de l'Himalaya ; ils doivent se prolonger bien au delà de la ligne de faîte, et avoir une origine commune avec le grand fleuve de L'hassa, capitale du Thibet, l'Yarou Tsanpou. M. Francis Garnier croit qu'il y a là un phénomène analogue à celui de la perte du Rhône, et que le Brahmapoutra ne serait que la continuation à ciel libre d'un Yarou Tsanpou souterrain. Quant à l'Iraouadi, le véritable fleuve ne serait pas celui qu'on indique sur les cartes, mais un affluent qui se rapproche du Brahmapoutra. Que ces conjectures soient ou non confirmées, il n'en reste pas moins évident que des surprises de plus d'un genre attendent les explorateurs, et que leur expédition sera non-seulement une des plus patriotiques et des plus utiles, mais aussi une des plus curieuses de celles que l'on puisse actuellement entreprendre.

Relevons en passant un trait de la communication de M. F. Garnier. Pendant que nous faisons le cabotage entre le Saïgon et le Tonkin, il y a un cabotage allemand très-actif entre le Tonkin et le Japon. Il serait malheureux que nos ennemis recueillissent, par notre négligence, les fruits que nous devons attendre de notre nouvelle colonie des Indes.

Éruptions volcaniques sous-marines dans l'Atlantique, de l'équateur à l'océan Glacial du Sud. Cette question, encore controversée, de volcans équatoriaux produisant des déplacements de bas-fonds sur la route qui conduit à l'Amérique méridionale et répercutant leurs effets tantôt sur de vastes étendues du nouveau continent, tantôt même jusqu'à l'immense accumulation des glaces au pôle Sud, vient d'être éclairée par une double communication de M. *des Essards*, qui en est à son deuxième tour du monde. On sait qu'en août 1868 un formidable tremblement de terre dévasta la côte du Chili sur une étendue de plus de 200 lieues. A ce moment même, la *Néréide*, dans sa traversée de Tahiti au cap Horn, était violemment secouée par une houle anormale où la pression atmosphérique ne jouait aucun rôle, puisqu'on ne constatait pas de variation dans le baromètre. Le cap Horn fut doublé à la fin d'août (c'est-à-dire en plein hiver austral) dans les conditions les plus favorables, et l'équipage assista en ce moment au spectacle extraordinaire d'une débâcle de glaces. Les glaçons charriés par les courants avaient jusqu'à 100 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Ces phénomènes devaient être la conséquence du grand travail volcanique qui avait ravagé les côtes chiliennes.

La deuxième communication de M. des Essards aurait pour but de faire admettre que le centre de ces mouvements volcaniques a son siége dans la région équatoriale. On a constaté depuis le siècle dernier qu'il se formait de temps à autre, et sur des points très-variables, des bas-fonds sur lesquels les navires venaient donner à l'improviste. Ces boursouflures accidentelles du lit de l'Océan avaient eu lieu, jusqu'en 1842, dans l'hémisphère austral, entre 20° et 30° de long. O. Pendant dix-huit années, de 1842 à 1860, on ne constata aucun nouveau mouvement, mais à partir de 1860 les navires eurent à enregistrer des secousses, au-dessus de l'équateur et à gauche de 30° long. O. Mais voici qu'une nouvelle secousse surprit la *Néréide* le 11 septembre 1869, vers 1 h. du matin, par 1° 08′ 40″ lat. N. et 29° 55′ 80″ long. O. « L'impression, dit M. des Essards, fut à peu près la même que celle qu'on ressent en heurtant un bas-fond de bas en haut. La secousse fut assez violente pour introduire 45 centimètres d'eau dans la cale, effet que l'on n'avait encore remarqué qu'à la suite d'une forte tempête au sud de la Tasmanie. »

Il est inutile de faire suivre ces faits d'aucun commentaire. Il suffit de les signaler. Il importe surtout d'encourager tous les officiers de marine et capitaines de navires français à communiquer à la Société de géographie les faits curieux qu'ils auront pu constater dans leurs traversées.

Une copie de la communication de M. des Essards a été donnée à l'Académie des sciences.

BEAUX-ARTS

Exposition des tableaux, fusains et dessins de M. Édouard Bertin

Les expositions se suivent et ne se ressemblent point, dans la grande salle du quai Malaquais, et elles se donnent la réplique et quelquefois la leçon des extrémités les plus opposées de l'art. Là où étincelait, il y a quelques jours à peine, le magique et prestigieux talent de Regnault, voici que des œuvres d'un caractère plus recueilli et plus grave, gracieux pourtant et facile, sans pédantisme ni prétention d'aucun genre, viennent mêler à nos admirations surprises et entraînées peut-être dans une voie périlleuse un discret et salutaire *memento*. J'ai parlé des extrémités les plus opposées de l'art, et j'ai commis là dès le début une note fausse : rien d'extrême, en effet, dans la manière si vraie, si sincère, si simplement grande d'Édouard Bertin. On sent qu'il a eu des maîtres, au temps où il y avait encore une école et qui imposait des règles ; mais son génie propre a su se dégager de la servitude académique sans rupture ni provocation, avec une sorte d'aisance et de spontanéité paisible.

Je ne me propose point de donner ici une idée approfondie encore bien moins un catalogue et un commentaire de l'œuvre si considérable de ce maître qui nous est tout à coup révélé ! L'exposition de l'École des Beaux-Arts ne contient pas moins de 28 peintures, 73 dessins au fusain et aquarelles, 295 dessins et croquis d'après nature.

Et ce n'est là, nous dit M. Ch. Clément dans son excellente notice, qu'une bien faible partie des œuvres de M. Édouard Bertin, un choix. « J'ose à peine le dire, ajoute M. Ch. Clé-

ment, cet homme qui se tenait au courant de tout, politique, science sociale, littérature, histoire, beaux-arts, philosophie et théologie même, ce voyageur infatigable, ce curieux de tout ce qui intéressait l'esprit ou les yeux, ce directeur actif ou attentif d'un grand journal (*les Débats*), a laissé plus de 3500 dessins ou tableaux. » Et l'on reste, en effet, confondu à la pensée qu'une activité si féconde a pu demeurer, pour ainsi parler, silencieuse autant qu'infatigable jusqu'au jour de la mort, et se renfermer dans le cercle des approbations intimes et, en quelque sorte domestiques, sans jamais solliciter la renommée et la gloire. Assurément, ce n'est point là un des enseignements les moins utiles, ni les moins élevés qui se dégageront de cette révélation posthume du talent et de l'œuvre de M. Édouard Bertin pour les peintres, maîtres ou disciples, de la génération contemporaine.

Et il s'en dégage bien d'autres encore. J'en ai pu juger par mon expérience personnelle, et par mes oreilles, non moins que par mes yeux. Je n'ai point voulu visiter l'exposition du quai Malaquais le jour des entrées privilégiées, je craignais la contagion des jugements amis, des sympathies ou des respects. J'ai choisi le jour de tout le monde, voulant voir et sentir avec le vrai public, et surprendre sur le fait les vives et sincères impressions d'arbitres non prévenus. Eh bien, je crois pouvoir le dire, l'effet a été celui que pouvaient désirer les admirateurs du peintre : la grandeur de la composition, la noblesse non apprêtée, le choix toujours heureux des sites enlevaient les suffrages, même des jeunes, des *rapins* réfractaires au style et contempteurs du genre académique : ils paraissaient tout émerveillés de ne rien trouver là des solennités et des pédanteries qu'ils avaient malicieusement rêvées, et de reconnaître qu'on pouvait être si naturellement grand, trouver de l'effet dans la vérité bien vue, et mêler tant de facilité et tant de grâce à la force.

Il m'a semblé, s'il faut le dire, que l'admiration était parfois en raison inverse du labeur et que les œuvres unanimement applaudies, et celles-là sans ombre de critique, étaient celles où la main de l'artiste s'était exercée avec le plus d'abandon, reproduisant avec une sécurité heureuse et prompte les beautés d'un paysage saisi du même coup par l'âme et par les yeux. On admire dans les peintures d'Édouard Bertin l'ordonnance majestueuse, mais jamais jusqu'au théâtral, la solidité de l'exécution, le don de voir et de faire *grand*, sans effort. Les fusains sont de vrais tableaux, excellemment composés, d'une touche large et grasse, ne se contentant pas de représenter, mais *disant* toujours quelque chose. Mais je donnerais la préférence aux dessins et aux croquis si sobres de moyens, si jetés, et avec un tel aplomb, du premier coup, et dont l'expression est tout à la fois charmante et sévère.

Les sites sont d'Italie, d'Égypte, d'Asie Mineure, — j'ai remarqué que, même l'Italie, dans les tableaux d'Édouard Bertin, était parfois quelque peu orientale. — Ici des ruines cachées dans un fouillis d'arbres ; là de nobles perspectives, des gradins naturels ; derrière, une montagne faisant mur et supportant quelque discret minaret ; les castels noblement exposés sur un escarpement, sans fantaisie mélodramatique ; les escaliers concassés qui vont se perdre dans une colline boisée ou qui montent en tournoyant vers le ciel, des abris de pierre, des tombeaux, des architectures creusées à même la montagne ; et du ciel, de la verdure, des eaux ; tout cela rendant toujours la même note fine et pénétrante, et toujours échappant à la monotonie par la vérité et à la satiété par le charme.

Mais l'impression qui domine ici encore, c'est cette plénitude qui vient de l'harmonie des éléments les plus divers. Ni mysticité, ni réalisme, ni absorption panthéistique de l'être humain au sein de la nature, ni idéalisation de celle-ci au point de s'évanouir dans le brouillard et dans le songe : c'est le vrai, bien vu, bien rendu, avec les ennoblissements que l'âme ajoute à la nature, sans la spiritualiser à l'excès et sans s'y perdre ; c'est l'application parfaite à l'art de la définition que le grand Bacon donnait de la science : « L'homme s'ajoutant à la nature » (*homo additus naturæ*).

Il y a dans la collection d'Édouard Bertin deux portraits du peintre, peints par lui-même : L'un, qui date de 1825 et qui semble idéalisé, a quelque chose de l'expression fatale qui était dans le goût de l'époque. Le second, peint en 1862, montre l'homme arrivé à son point, parfaitement équilibré. La bouche est forte et marque une organisation solidement rivée à la vie, la volonté, le sens ferme et pratique ; la partie supérieure du visage, le front, les yeux ont un reflet d'idéalité sévère et recueillie. En contemplant ce dernier portrait, j'ai eu comme une intuition nouvelle et plus vive de l'œuvre, et l'homme m'a expliqué l'artiste. H. A.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

L'Année terrible (Paris, Michel Lévy) est un volume de vers de M. V. Hugo qui forme un nouveau poëme de l'auteur de la *Légende des siècles* et des *Châtiments*. Il tient du premier par la grandeur déjà épique des malheurs que nous venons de traverser, et du second, par la verve et l'hyperbole satiriques. C'est un chant inspiré par les événements de la guerre étrangère et de la guerre civile, qui fait passer sous nos yeux les folies, les désastres, les espérances, les stupeurs, les égarements et les crimes de cette année vraiment terrible dont Sedan fut l'aurore et la Commune le déclin ; année qui commence en août 1870, avec l'effondrement de notre armée et de notre gloire militaire, et finit en juillet 1871, avec l'incendie de Paris et les massacres de la guerre civile, — sorte de prodige horrible où toutes les lois, même celles du temps, paraissent confondues ; assemblage de la fin de 1870 et du commencement de 1871, qui s'achève dans la boue et dans le sang où il a pris naissance, comme les derniers replis d'un monstre imaginé par la sombre imagination de Milton. Cette année, en effet, n'est point désignée d'une façon ordinaire ; le langage populaire l'appelle l'année du siége et de la Commune ; le poëte lui a donné le nom qu'elle gardera peut-être toujours : *L'année terrible*. Cela sonne comme l'an mil, où le monde croyait qu'il allait disparaître.

Cette année extraordinaire a cependant douze mois, qui forment les douze chants de ce nouveau poëme de M. V. Hugo. Quelle est cette œuvre et de quel nom la critique littéraire doit-elle l'appeler ? Il est un mot par lesquels les Latins désignaient une sorte de grandeur horrible et de beauté écrasante qui apparaissait dans certains temples : c'est le mot *immanis :* Dédale, dit Virgile, avait bâti à Cumes un temple d'une majesté redoutable : *Posuitque immania templa*. La prêtresse qui habite dans ce temple et rend les oracles que

lui dicte Apollon est également *immanis*, c'est-à-dire qu'elle étonne et effraye à la fois. Tel nous semble être ce nouveau poëme de M. V. Hugo ; telle, l'inspiration qui le remplit. Cette inspiration n'a qu'un objet unique ; c'est toujours vers lui qu'elle s'élève, je dis mal, qu'elle bondit et s'élance. Cet objet d'espérances trompées, d'admirations incorrigibles, de sympathies imprudentes, de rêves impatients, c'est Paris. Paris est le héros de ce poëme : autour de lui s'agitent l'intérêt et l'action, comme les événements l'ont voulu avant le poëte. Mais ce héros a des ridicules : il est vaniteux, vantard et badaud. Il a des vices qui font scandale dans le monde, et, quand il est emporté par eux, il brave la civilisation et l'humanité comme de simples préjugés. M. V. Hugo n'a voulu voir que les désastres dont ce héros a souffert, sans s'arrêter à ceux qu'il a causés. Cette ville si humiliée, encore plus par ses propres fureurs que par la cruauté de la fortune, n'a point perdu à ses yeux de sa grandeur : Paris, c'est toujours pour lui la grande cité, c'est Rome, c'est Athènes. Que cet enthousiasme, ô poëte, est douloureux au cœur de ceux qui ont le sentiment toujours présent des misères dont Paris a réjoui ses ennemis, et se disent non sans tristesse qu'une pareille apothéose de la *grande ville* pourrait bien faire sourire les peuples qui se sont si durement moqué déjà de la *grande nation!*

Quel que soit le jugement que l'histoire réserve au rôle de Paris durant cette triste année, la critique littéraire peut examiner déjà le poëme qui en retrace les principaux épisodes et voir qu'il renferme des beautés de premier ordre. Celles-là sont produites par la rencontre de la vérité historique et du génie du poëte. Je m'explique. Il y a dans ce livre des peintures exactes des circonstances et des dispositions d'esprit dans lesquelles Paris et la France se sont trouvées à certains moments de la sombre histoire qui vient de s'achever. Le poëte n'a fait qu'interpréter le vrai ; il en a saisi l'âme ; il l'a montré au public. Dans ces endroits, il lui arrive fréquemment d'être beau et grand d'une façon supérieure. Là où l'illusion et la passion lui font substituer sa fantaisie à la réalité des événements qui sont si près de nous, il rencontre encore souvent de ces beautés, mais dangereuses, qui trompent en même temps qu'elles charment, et risquent même d'égarer. Mais le lecteur va juger lui-même de cette œuvre considérable ; nous allons en parcourir avec lui les parties principales ; nous allons faire une revue rapide des événements de cette année terrible en pénétrant dans ces grands vers, dans cette haute poésie, si pressée, si touffue, qui fait songer aux arbres et aux plantes des régions où la nature et le soleil ont des forces plus abondantes et des rayons plus chauds.

Oh ! qu'est-ce donc qui tombe autour de nous dans l'ombre ?
Que de flocons de neige ! En savez-vous le nombre ?
Comptez les millions et puis les millions !
Nuit noire ! on voit rentrer au gîte les lions ;
On dirait que la vie éternelle recule ;
La neige fait, niveau hideux du crépuscule,
On ne sait quel sinistre abaissement des monts ;
Nous nous sentons mourir si nous nous endormons ;
Cela couvre les champs, cela couvre les villes ;
Cela blanchit l'égout masquant ses bouches viles ;
La lugubre avalanche emplit le ciel terni ;
Sombre épaisseur de glace ! Est-ce que c'est fini ?
On ne distingue plus son chemin ; tout est piége.
Soit.
Que restera-t-il de toute cette neige,
Voile froid de la terre au suaire pareil,
Demain, une heure après le lever du soleil ?

Cette neige, qu'est-ce donc ? Ces flocons qui tombent drus et serrés, d'où viennent-ils ? — Ce sont les millions de *oui* du plébiscite. Mais le lever du soleil, qui doit faire fondre cette neige, montrera l'étendue de nos misères. Triste aurore que celle de Sedan !

Hélas ! sans calculer le temps, le lieu, le nombre,
A tâtons, se fiant au vide, sans appui,
Ayant pour sûreté ses ténèbres à lui,
Ce suicide prit nos fiers soldats, l'armée
De France, devant qui marchait la renommée ;
Et sans canons, sans pain, sans chefs, sans généraux,
Il conduisit au fond du gouffre les héros.
Tranquille, il les mena lui-même dans le piége.

Ce que le plébiscite vient d'absoudre est devenu de la folie ; c'est elle qui conduit à l'abîme de Sedan. Ce chef ne sait où il va :

Que Pline aille au Vésuve, Empédocle à l'Etna,
C'est que dans le cratère une aube rayonna
Et ces grands curieux ont raison. . . . . .
. . . . . .
Qu'à travers Lipari de laves s'empourprant,
Un pêcheur de corail vogue en sa coralline,
Frêle planche que lèche et mord la mer féline,
. . . . . .
Qu'Alexandre aille en Perse ou Trajan chez les Daces,
Tous savent ce qu'ils font. . . . . .

Mais lui, à quelle catastrophe informe court-il en aveugle ?

Bonaparte jadis était tombé ; son crime
Immense n'avait pas déshonoré l'abîme.
. . . . . .
Le côté de clarté cachait le côté d'ombre ;
De sorte que la gloire aimait cet homme sombre
Et que la conscience humaine avait un fond
De doute sur le mal que les colosses font.

La leçon du commencement du siècle n'a pas suffi ; la France est incorrigible ; le sera-t-elle encore ?

Il est temps que la terre apprenne épouvantée
A quel point le petit peut dépasser le grand,
Comment un ruisseau vil est pire qu'un torrent,
Et de quelles stupeurs la main du sort est pleine,
Même après Waterloo, même après Sainte-Hélène.
. . . . . .

Celui qui pèse tout voulut montrer au monde, après la grande fin du premier Bonaparte, l'écroulement misérable du second,

Pour que le genre humain reçût une leçon,
Pour qu'il eût le mépris ayant eu le frisson,
Pour qu'après l'épopée on eût la parodie,
Et pour que nous visions ce qu'une tragédie
Peut contenir d'horreur, de cendre et de néant
Quand c'est un nain qui fait la chute d'un géant.

Nous sommes au cœur même de Sedan, en pleine mort, en pleine bataille. Or, voici ce qui se passe :

La mitraille pleuvait sur le champ ténébreux ;
Et les blessés râlaient, et l'on marchait sur eux,
Et les canons grondants soufflaient sur la mêlée
Une fumée immense aux vents échevelée.
On sentait le devoir, l'honneur, le dévouement
Et la patrie, au fond de l'âpre acharnement.
Soudain, dans cette brume, au milieu du tonnerre,
Dans l'ombre énorme où rit la mort visionnaire,

Dans le chaos des chocs épiques, dans l'enfer
Du cuivre et de l'airain heurtés contre le fer,
Et de ce qui renverse écrasant ce qui tombe,
Dans le rugissement de la fauve hécatombe,
Parmi les durs clairons chantant leur sombre chant,
Tandis que nos soldats luttaient, fiers et tâchant,
D'égaler leurs aïeux que les peuples vénèrent,
Tout à coup — les drapeaux hagards en frissonnèrent —
Tandis que, du destin subissant le décret,
Tout saignait, combattait, résistait ou mourait,
On entendit ce cri monstrueux : Je veux vivre !
. . . . . .
Alors la Gaule, alors la France, alors la gloire,
Alors Brennus, l'audace, et Clovis, la victoire,
Alors le vieux titan celtique aux cheveux longs,
Alors le groupe altier des batailles, Châlons,
. . . . . .
Et tous ces chefs de guerre, Héristal, Charlemagne,
Charles-Martel, Turenne, effroi de l'Allemagne,
Condé, Villars, fameux par un si fier succès,
Cet Achille, Kléber ; ce Scipion, Desaix,
Napoléon, plus grand que César et Pompée,
Par la main d'un bandit rendirent leur épée.

Il n'y a pas à le nier : ce jour fut l'humiliation de notre histoire ; oui, toutes nos victoires passées semblèrent se rendre avec l'armée de Sedan. Le poëte a saisi cette triste idée, et quelle vie il lui donne ! C'est un grand morceau épique que cette page de Sedan, et nous nous laissons entraîner aux émotions et aux colères qu'elle excite avec d'autant moins de scrupules que le vaincu nous a perdus avec lui et qu'il ambitionne de nous perdre encore.

Nous sommes en septembre ; la guerre pénètre de plus en plus dans notre territoire ; guerre où le vainqueur en veut à la bourse et à la vie du vaincu : c'est un immense guet-apens.

La nuit. Un hallier fauve où des sabres fourmillent.
Des canons de fusils entre les branches brillent ;
Cris dans l'ombre. Surprise, embuscade. Arrêtez !
Tout s'éclaire ; et le bois offre de tous côtés
Sa claire-voie où brille une lumière rouge.
Sus ! on casse la tête à tous si quelqu'un bouge.
La face contre terre et personne debout !
Et maintenant donnez votre argent — donnez tout.

Mais comment citer toutes les peintures des épisodes de cette guerre autour de Paris bloqué ! En voici une, d'un charme saisissant et mélancolique. Des cadavres prussiens flottent sur la Seine : le poëte semble du moins les avoir vus :

Oui, vous êtes venus et vous voilà couchés
Sur le souple oreiller de l'eau molle et profonde ;
Vous voilà dans les draps froids et mouillés de l'onde,
C'est bien vous, fils du Nord, nus sur le flot dormant !
Vous fermez vos yeux bleus dans ce doux berceement.
Vous aviez dit : « — Allons chez la prostituée.
Babylone, aux baisers du monde habituée,
Est là bas : elle abonde en rires, en chansons ;
C'est là que nous aurons du plaisir ; ô Saxons,
Ô Germains, vers le Sud tournons notre œil oblique,
Vite ! en France ! Paris, cette ville publique
Qui pour les étrangers se garde et s'embellit,
Nous ouvrira ses bras... . . — Et la Seine son lit.

Le goût ordinaire n'est peut-être pas satisfait de cette chute ; mais il faut s'attendre à ces surprises avec V. Hugo. On ne pénètre pas dans sa poésie sans être arrêté bien des fois. Il est pourtant de lui des pièces qu'on voudrait citer tout entières ; celle intitulée *A la France* le mériterait du moins par le sentiment si vrai et si patriotique qui la remplit. Notre pays est abandonné de toute l'Europe, le poëte s'écrie :

— Ah ! je voudrais,
Je voudrais n'être pas Français pour pouvoir dire
Que je te choisis, France, et que, dans ton martyre,
Je te proclame, toi que ronge le vautour,
Ma patrie et ma gloire et mon unique amour !

Passons maintenant à une scène de l'intérieur de Paris que retrace une lettre *par ballon monté :*

Paris terrible et gai combat. Bonjour, madame.
On est un peuple, on est un monde, on est une âme.
Chacun se donne à tous et nul ne songe à soi.
Nous sommes sans soleil, sans appui, sans effroi.
Tout ira bien pourvu que jamais on ne dorme.
Schmitz fait des bulletins plats sur la guerre énorme ;
C'est Eschyle traduit par le père Brumoy. . . . . .
. . . . . .
Les soirs
Un grand murmure sombre abonde au coin des rues,
C'est la foule ; tantôt ce sont des voix bourrues,
Tantôt des chants, parfois de belliqueux appels.
La Seine lentement traîne des archipels
De glaçons hésitants, lourds, où la canonniere
Court, laissant derrière elle une écumante ornière.
On vit de rien, on vit de tout, on est content.
. . . . . .
. . . . . .
Ce qui fit la beauté des Romaines antiques,
C'étaient leurs humbles toits, leurs vertus domestiques,
Leurs doigts que l'âpre laine avaient faits noirs et durs,
Leurs courts sommeils, leur calme, Annibal près des murs
Et leurs maris debout sur la porte Colline.
Ces temps sont revenus. . . . . .
. . . . . .
Elles acceptent tout, les femmes de Paris,
Leur âtre éteint, leurs pieds par le verglas meurtris,
Au seuil noir des bouchers les attentes nocturnes,
La neige et l'ouragan vidant leurs froides urnes,
La famine, l'horreur, le combat, sans rien voir
Que la grande patrie et que le grand devoir ;

Le pigeon messager ne pouvait manquer d'inspirer la muse du poëte :

Et tant lis que l'instinct vers son toit le ramène
Et que sa petite âme est toute à ses amours,
Sous sa plume humble et frêle il a les noirs tambours,
Les clairons, la mitraille éclatant par volées,
La France et l'Allemagne éperdûment mêlées,
La bataille, l'assaut, les vaincus, les vainqueurs,
Et le chuchotement mystérieux des cœurs,
Et le vaste avenir qui, fatal, enveloppe
Dans le sort de Paris le destin de l'Europe.

Le poëte est encore vraiment inspiré dans le morceau suivant, apologue philosophique vigoureux et menaçant, intitulé : *Dans le cirque :*

Le lion du midi vint venir l'ours polaire.
L'ours court droit au lion, grince, et, plein de colère,
L'attaque, plus grondant que l'autan nubien.
Et le lion lui dit : Imbecile ! c'est bien.
Nous sommes dans le cirque, et tu me fais la guerre.
Pourquoi ? Vois-tu là-bas cet homme au front vulgaire ?

C'est un nommé Néron, empereur des Romains.
Tu combats pour lui. Saigne, il rit, il bat des mains.
Nous ne nous gênions pas dans la grande nature,
Frère, et le ciel sur nous fait la même ouverture,
Et tu ne vois pas moins d'astres que je n'en vois.
Que nous veut donc ce maître assis sur un pavois ?
Il est content ; et nous, nous mourons par son ordre ;
Et c'est à lui de rire et c'est à nous de mordre.
Il nous fait massacrer l'un par l'autre ; et, pendant,
Frère, que mon coup d'ongle attend ton coup de dent,
Il est là sur son trône et nous regarde faire.
Nos tourments sont ses jeux ; il est d'une autre sphère.
Frère, quand nous versons à ruisseaux notre sang,
Il appelle cela de la pourpre. Innocent,
Niais, viens m'attaquer. Soit. Mes griffes sont prêtes ;
Mais je pense et je dis que nous sommes des bêtes
De nous entretuer avec tant de fureur,
Et que nous ferions mieux de manger l'empereur.

Mais les deux combattants ont préféré se déchirer eux-mêmes. C'est le lion qui a succombé. Nous arrivons à la capitulation. Ici les accents du poëte sont poignants et justes. Ils demeurent au-dessus de toutes les plaisanteries de gazettes et des démentis qu'elles ont voulu donner à la résolution guerrière de Paris. La capitulation fut un acte déchirant :

C'est pour cela qu'on a cinq mois subi l'étreinte
De ces Teutons furtifs, noirs, ayant dans les yeux
La sinistre stupeur des bois mystérieux !
C'est pour cela qu'on a lutté, creusé des mines,
Rompu des ponts, bravé la peste et les famines,
Fait des fossés, planté des pieux, bâti des forts,
France, et qu'on a rempli de la gerbe des morts
Le tombeau, cette grange obscure des batailles !
C'est pour cela qu'on a vécu sous les mitrailles !
. . . . . .

Quand pas un n'a faibli parmi les citoyens,
Quand on était là, prêts à sortir, trois cent mille,
Ce tas de gens de guerre a rendu cette ville !
Avec ton dévoûment, ta fureur, ta fierté,
Et ton courage, ils ont fait de la lâcheté,
O peuple, et ce sera le frisson de l'histoire
De voir à tant de honte aboutir tant de gloire !

Ce jugement sera, nous le croyons, celui de l'histoire. Les bravades de beaucoup ont fait tort à la bravoure de la masse. On pouvait tirer un autre parti du Paris que l'humiliation de Sedan et les souffrances du siége avaient fait. Aussi, qui ne sait comment ses ressentiments s'échappèrent, comment se croyant trahi, raillé, affamé de gaieté de cœur, il essaya, dans cette épouvantable agonie de la Commune, de montrer qu'il n'était pas mort. Mais avant de passer à ce sanglant et déplorable épilogue du siége, il faut s'arrêter pour applaudir à cet éloquent morceau :

A CEUX QUI REPARLENT DE FRATERNITÉ

Quand nous serons vainqueurs, nous verrons. Montrons-leur
Jusque-là, le dédain qui sied à la douleur.
L'œil âprement baissé convient à la défaite.
Libre, on était apôtre ; esclave, on est prophète ;
Nous sommes garrottés ! Plus de nations sœurs !
Et je prédis l'abîme à nos envahisseurs.
C'est la fierté de ceux qu'on a mis à la chaîne
De n'avoir désormais d'autre abri que la haine.
Aimer les Allemands ? Cela viendra, le jour
Où par droit de victoire on aura droit d'amour.
La déclaration de paix n'est jamais franche
De ceux qui, terrassés, n'ont pas pris leur revanche ;
Attendons notre tour de barrer le chemin.
Mettons-les sous nos pieds, puis tendons-leur la main ;
Je ne puis que saigner tant que la France pleure.
Ne me parlez donc pas de concorde à cette heure ;
Une fraternité bégayée à demi
Et trop tôt, fait hausser l'épaule à l'ennemi ;
Et l'offre de donner aux rancunes relâche
Qui demain sera digne, aujourd'hui serait lâche.

Nous aurions désiré que ce sentiment si vrai de l'injure non oubliée eût eu une expression plus discrète ; mais tel qu'il est, tel que le poëte le ressent, il faut que la France le garde ; il est noble et digne. O honte ! voici la guerre civile :

Combattants ! combattants ! qu'est-ce que vous voulez ?
Vous êtes comme un feu qui dévore les blés,
Et vous tuez l'honneur, la raison, l'espérance !
Quoi ! d'un côté la France et de l'autre la France !
Arrêtez ! c'est le deuil qui sort de vos succès.
Chaque coup de canon de Français à Français
Jette, — car l'attentat à sa source remonte, —
Devant lui le trépas, derrière lui la honte.
Verser, mêler après septembre et février,
Le sang du paysan, le sang de l'ouvrier,
Sans plus s'en soucier que de l'eau des fontaines !
Les Latins contre Rome et les Grecs contre Athènes !
Qui donc a décrété ce sombre égorgement ?
Si quelque prêtre dit que Dieu le veut, il ment !
Mais quel vent souffle donc ? Quoi ? pas d'instants lucides ?
Se retrouver héros pour être fratricides !
Horreur !. . . . . .
Aventure hideuse ! ils se sont décidés
A jouer la patrie et l'avenir aux dés !
Insensés ! n'est-il pas de choses plus instantes
Que d'épaissir autour de ce rempart vos tentes ?
Recommencer la guerre ayant encore au flanc,
O Paris, ô lion blessé, l'épieu sanglant !
Quoi ! se faire une plaie avant de guérir l'autre !
Mais ce pays meurtri de vos coups, c'est le vôtre !
Cette mère qui saigne est votre mère ! Et puis,
Les misères, la femme et l'enfant sans appuis,
Le travailleur sans pain, tout l'amas des problèmes
Est là terrible, et vous, acharnés sur vous-mêmes,
Vous venez, toi rhéteur, toi soldat, toi tribun,
Les envenimer tous sans en résoudre aucun !

On le voit, le poëte ne distingue point : pour lui, il n'y a de droit d'aucun côté : de deux régions opposées du ciel souffle la tempête également aveugle, également cruelle, également condamnable. Il est facile d'en juger d'après cette pièce inspirée par les mutilations que le canon de Versailles fit subir à l'arc de Triomphe et par la chute de la colonne Vendôme :

Penser qu'on fut vainqueur autrefois est utile.
Oh ! ces deux monuments, que craint l'Europe hostile,
Comme on va les garder, et comme nuit et jour
On va veiller sur eux avec un sombre amour !
Ah ! c'est presque un vengeur qu'un témoin d'un autre âge !
Nous les attesterons tous deux, nous qu'on outrage ;
Nous puiserons en eux l'ardeur de châtier.
Sur ce hautain métal et sur ce marbre altier !
Oh ! comme on cherchera d'un œil mélancolique
Tous ces fiers vétérans, fils de la République !
— Écoutez, c'est la pioche ! écoutez, c'est la bombe !
Qui donc fait bombarder ? qui donc fait démolir ?
Vous !
. . . . . .

Torche et massue aux poings, tous à la fois, en foule !
C'est sous nos propres coups que notre gloire croule !
Nous la brisons, d'en haut, d'en bas, de près, de loin,
Toujours, partout, avec la Prusse pour témoin !
Ils sont là, ceux à qui fut livrée et vendue
Ton invincible épée, ô patrie éperdue !
. . . . . .
Si la Prusse, à l'orgueil sauvage habituée,
Voyant ses noirs drapeaux enflés par l'aquilon,
Si la Prusse, tenant Paris sous son talon,
Nous eût crié : — Je veux que vos gloires s'enfuient.
Français, vous avez là deux restes qui m'ennuient,
Ce pilastre d'airain, cet arc de pierre ; il faut
M'en délivrer ; ici, dressez un échafaud,
Là, braquez des canons ; ce soin sera le vôtre.
Vous démolirez l'un, vous mitraillerez l'autre.
Je l'ordonne. — O fureur ! comme on eût dit : Souffrons !
Luttons ! c'est trop ! ceci passe tous les affronts !
Plutôt mourir cent fois ! nos morts seront nos fêtes !
Comme on eût dit : Jamais ! Jamais ! —
Et vous le faites !

Les lamentations de Lucain, après Pharsale ; les sombres peintures où Dante a fixé les désordres de son pays ; les tristesses indignées des grands citoyens, magistrats, écrivains, poëtes, comme l'Hopital, comme Montaigne, comme d'Aubigné, au lendemain de la Saint-Barthélemy, sont des souvenirs de guerre civile qui n'abandonnent point la mémoire. A côté d'eux vient se placer ce tableau de l'incendie de Paris en 1871 et des fusillades qui suivirent :

Peuple, sur ta cité, comme aux temps de la Bible,
Quand l'incendie aux crins de flamme se leva,
Quand, ainsi que Ninive en proie à Jehova,
Lutèce agonisa, maison de la lumière ;
Quand le Louvre prit feu comme un toit de chaumière,
Avec mil huit cent trente, avec quatre-vingt-neuf,
Quand la Seine coula rouge sous le pont Neuf ;
Quand le Palais, école où la justice épelle,
Soudain se détachant de la Sainte-Chapelle,
Tomba comme un haillon qu'une femme découd ;
Quand la destruction empourpra tout à coup
Le haut temple où Voltaire et Jean-Jacques dormirent,
Et tout ce vaste amas que les peuples admirent ;
. . . . . .
Tous les bourreaux, depuis Néron jusqu'à Zoile,
Contents, vinrent jeter un tison dans la ville.
. . . . . .

Et qui ne s'est demandé, avec le poëte, dans ces sinistres jours de mai :

Est-il jour ? Est-il nuit ? horreur crépusculaire !
Toute l'ombre est livrée à l'immense colère.
Coups de foudre, bruits sourds. Pâles, nous écoutons.
Le supplice imbécile et noir frappe à tâtons,
Rien de divin ne luit. Rien d'humain ne surnage.
Le hasard formidable erre dans le carnage,
Et mitraille un troupeau de vaincus, sans savoir
S'ils croyaient faire un crime ou remplir un devoir.
. . . . . .
Ici l'armée et là le peuple ; c'est la France
Qui saigne ; et l'ignorance égorge l'ignorance.

Un épisode sinistre et d'un enseignement éloquent se détache, même sur ce fond noir ; il est intitulé :

A QUI LA FAUTE?

Tu viens d'incendier la Bibliothèque ?
— Oui.
J'ai mis le feu là.
— Mais c'est un crime inouï !
Crime commis par toi contre toi-même, infâme !
Mais tu viens de tuer le rayon de ton âme !
C'est ton propre flambeau que tu viens de souffler !
Ce que ta rage impie et folle ose brûler,
C'est ton bien, ton trésor, ta dot, ton héritage !
Le livre, hostile au maître, est à ton avantage.
. . . . . .
. . . . . Toute cette lumière,
C'est à toi, comprends donc, et c'est toi qui l'éteins !
Les buts rêvés par toi sont par le livre atteints.
Le livre en ta pensée entre, il défait en elle
Les liens que l'erreur à la vérité mêle,
Car toute conscience est un nœud gordien.
Il est ton médecin, ton guide, ton gardien.
Ta haine, il la guérit ; ta démence, il te l'ôte.
Voilà ce que tu perds, hélas, et par ta faute.
Le livre est ta richesse à toi ! c'est le savoir,
Le droit, la vérité, la vertu, le devoir,
Le progrès, dissipant tout délire.
Et tu détruis cela, toi !
— Je ne sais pas lire.

Voilà la haute moralité de toute cette histoire qui commence au plébiscite et finit à l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Ignorance au début, et à la fin. *Je ne sais pas lire!* Mais, ô poëte, quand le peuple saura lire, croyez-vous qu'il sera guéri, en lisant ces terribles vers que vous écrivez pour lui sans crainte de l'égarer :

LES FUSILLÉS.

Guerre qui veut Tacite et qui repousse Homère !
La victoire s'achève en massacre sommaire.
Ceux qui sont satisfaits sont furieux ; j'entends
Dire : — Il faut en finir avec les mécontents. —
Alceste est aujourd'hui fusillé par Philinte.
Faites.
Partout la mort. Eh bien ! pas une plainte.
O blé que le destin fauche avant qu'il soit mûr !
O peuple !
On les amène au pied de l'affreux mur.
C'est bien. Ils ont été battus du vent contraire.
L'homme dit au soldat qui l'ajuste : Adieu, frère.
La femme dit : — Mon homme est tué. C'est assez.
Je ne sais s'il eut tort ou raison, mais je sais
Que nous avons traîné le malheur côte à côte ;
Il fut mon compagnon de chaîne ; si l'on m'ôte
Cet homme, je n'ai plus besoin de vivre. Ainsi
Puisqu'il est mort, il faut que je meure. Merci. —
Et dans les carrefours les cadavres s'entassent.
Dans un noir peloton vingt jeunes filles passent.
Elles chantent ; leur grâce et leur calme innocent
Inquiètent la foule effarée ; un passant
Tremble. — Où donc allez-vous ? dit il à la plus belle.
Parlez. — Je crois qu'on va nous fusiller, dit-elle.
Un bruit lugubre emplit la caserne Lobau ;
C'est le tonnerre ouvrant et fermant le tombeau.
Là des tas d'hommes sont mitrailles, nul ne pleure,
Il semble que leur mort à peine les effleure,
Qu'ils ont hâte de fuir un monde âpre, incomplet,
Triste, et que cette mise en liberté leur plaît.

Nul ne bronche. On adosse à la même muraille
Le petit-fils avec l'aïeul, et l'aïeul raille,
Et l'enfant blond et frais s'écrie en riant : Feu !
. . . . . .
C'est en plein mois de mai ; tout veut vivre et mêler
Son instinct ou son âme à la douceur des choses ;
Ces filles-là devraient aller cueillir des roses ;
L'enfant devrait jouer dans un rayon vermeil ;
L'hiver de ce vieillard devrait fondre au soleil ;
Ces âmes devraient être ainsi que des corbeilles
S'emplissant de parfums, de murmures d'abeilles,
De chants d'oiseaux, de fleurs, d'extase, de printemps !
Tous devraient être d'aube et d'amour palpitants.
Eh bien, dans ce beau mois de lumière et d'ivresse,
O terreur ! c'est la mort qui brusquement se dresse,
La grande aveugle, l'ombre implacable et sans yeux.

Nous avons voulu donner un exemple de ce que nous pourrions appeler les beautés funestes de ce poëme. C'est en vain que M. V. Hugo tâche, d'une main molle, d'en atténuer le charme pernicieux. Nous craignons bien que ces sinistres souvenirs si fortement évoqués restent dans des mémoires redoutables, et que ces vers plus cléments du poëte soient oubliés :

Je ne veux condamner personne, ô sombre histoire.
Le vainqueur est toujours traîné par sa victoire
Au delà de son but et de sa volonté ;
Guerre civile ! ô deuil ! le vainqueur emporté
Pord pied dans son triomphe et sombre en cette eau noire
Qu'on appelle succès n'osant l'appeler gloire.
C'est pourquoi tous, martyrs et bourreaux, je les plains.
Hélas ! malheur à ceux qui font des orphelins !
Malheur ! malheur ! malheur à ceux qui font des veuves !
Malheur quand le carnage affreux rougit les fleuves,
Et quand, souillant leur lit d'un flot torrentiel,
Le sang de l'homme coule où coule l'eau du ciel !

Rien n'égale cependant la facilité avec laquelle M. V. Hugo va se consoler de tant de malheurs. Il a une foi particulière en un certain progrès qui fait passer sa physionomie de l'effroi à la sérénité. Il semble qu'on puisse dire de lui comme de Dante : Cet homme va dans les enfers et en revient. Mais la société est plus longtemps à se remettre des secousses qui n'ébranlent point le fond même du poëte. En attendant l'état meilleur que M. V. Hugo nous promet et qui doit être la récompense de tant de souffrances, il faut vivre, et pour cela il faut veiller, il faut réparer, il faut perfectionner. Pourquoi l'état social ne serait-il pas comme le corps humain qui se réforme et se rajeunit sans cesse, même dans la vieillesse? Il appartient toujours au même homme, mais il se transforme périodiquement. Le livre de M. V. Hugo se termine par l'évocation d'une sorte de déluge social. Espérons que la mer finira seulement par entraîner quelques rivages et quelques rocs qu'elle mine depuis longtemps.

BULLETIN DES COURS

École libre des Sciences politiques

Le 18 de ce mois, M. L. Leger a fait, à l'École des Sciences politiques, une conférence sur l'histoire de la Bohême et sur ses relations constitutionnelles avec l'empire d'Autriche. La compétence spéciale sur cette question que notre collaborateur doit à ses études et à ses voyages dans l'empire austro-hongrois, donnait à ses paroles un intérêt tout particulier. Il a dans cette conférence retracé l'histoire du peuple bohême dans sa lutte séculaire à la fois contre l'élément germanique et contre la politique despotique des Habsbourg, et il a exposé les faits qui établissent la continuité du droit historique de la Bohême et en légitiment les revendications. Il s'est arrêté en 1848, laissant pour une seconde conférence la période contemporaine. — Jeudi dernier, il a exposé l'histoire de la question tchèque et de la crise autrichienne depuis 1848 jusqu'à l'évolution caractérisée par la chute du ministère Hohenwart. M. Leger avait déjà traité ce sujet dans de récents articles de la *Revue politique;* mais le cadre de sa conférence lui a permis d'entrer dans de plus vastes développements. Nous espérons que l'ensemble de ces conférences sera bientôt publié dans la *Revue.*

L'École des Sciences politiques a une heureuse idée en demandant aux écrivains compétents de venir exposer à ses auditeurs les questions spéciales dont ils ont fait une étude particulière. Après les conférences de M. Leger vont venir les conférences de M. Sayous sur la Hongrie et son rôle dans l'empire austro-hongrois. La Hongrie et la Bohême sont, ou plutôt devraient être, les deux appuis et comme les deux pieds de l'empire austro-hongrois, car seules elles ont leur centre de gravité dans l'empire même. Les autres nationalités de l'empire gravitent autour d'États étrangers, les Allemands d'Autriche et de Styrie autour de l'Allemagne, les Polonais de Gallicie autour de la défunte Pologne, les Roumains de Transylvanie autour de la Roumanie, le Jougo-Slaves autour de la Serbie. Seuls les Hongrois et les Bohêmes ne jettent pas les regards au delà des frontières et ont un véritable intérêt au maintien de l'Autriche..., mais à la condition qu'on respectera leurs droits : *Justitia erga omnes populos fundamentum Austriæ.*

La première conférence de M. Sayous aura lieu jeudi prochain.

Après demain dimanche M. Laboulaye fera dans la même salle sa seconde conférence sur la *Constitution des États-Unis.*

Demain samedi, à sept heures et demie du soir, la Société de géographie tiendra sa première assemblée générale à l'hôtel de la Société d'encouragement, rue de l'Abbaye, 17, (ancien 44, rue Bonaparte.) sous la présidence de M. de Chasseloup-Laubat.

Après le discours du Président, M. Malte-Brun fera son rapport sur les prix décernés à M. *Albert Grandidier*, pour ses voyages à Madagascar, et à M. *Ehrard Schieble*, pour ses procédés de gravure des cartes géographiques.

Puis des mémoires seront lus dans l'ordre suivant :

M. Joseph Halévy : De Hodeyda au Djaouf (Arabie).

M. le docteur Martin : L'extrême Orient et spécialement l'empire chinois.

M. R. Bernoville : La Souanétie libre et la vallée de l'Ingour (Caucase).

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET EM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 45 4 MAI 1872

LE VOTE SUR LE CONSEIL D'ÉTAT

L'échec du gouvernement à propos de la loi sur le conseil d'État a son importance, sa gravité, non pas au point de vue de la question en elle-même : au fond, importe-t-il beaucoup à la République que les conseillers d'État soient nommés par l'Assemblée ou le pouvoir ? L'essentiel est qu'ils soient capables de remplir leurs difficiles et délicates fonctions, et, par parenthèse, c'est là le seul point dont personne n'ait paru se préoccuper. Ce qui est important, ce qui est grave, c'est la constatation que le gouvernement n'a pas la majorité dans la Chambre, et que la fraction hostile au gouvernement, le bataillon sacré des légitimistes, des orléanistes, etc., etc., l'emporte de *vingt-deux* voix.

Mais, du même coup, c'est l'impuissance des partis monarchiques mise en lumière, ramenée à l'évidence la plus éclatante. Au reste, les monarchistes savent bien ce qu'il en est à cet égard, et ils ne songeront pas à rétablir une monarchie quelconque avec *vingt-deux* voix de majorité. Nous croyons ne pas trop nous aventurer en disant qu'il faut voir dans ce vote tout simplement le point de départ d'une campagne électorale *in extremis*. Expliquons-nous.

Tout ce qui se passe depuis un an prouve l'impossibilité de plus en plus manifeste de restaurer telle ou telle dynastie. Le dernier voyage des députés en province, à l'occasion des conseils généraux, a fini de dissiper les dernières illusions qui pouvaient encore subsister à cet égard. De plus, on commence à entrevoir le moment où, le territoire libéré, les conditions de la paix accomplies, il sera bien difficile de se maintenir indéfiniment dans le provisoire actuel, de s'éterniser dans les conditions du fameux pacte de Bordeaux.

Or, si l'on se représente ainsi devant les électeurs, tout simplement, tout bonnement, combien reviendra-t-il de Dahirel, de Belcastel, de Lorgeril ?

Là dessus, on peut s'en rapporter à ces messieurs eux-mêmes. Il faut donc *préparer* la matière électorale. Il faut peser sur le gouvernement, le *mâter*, le dominer, de façon à lui imposer de *bons* préfets, de *bons* procureurs généraux, qui *feront* les élections comme au temps de l'empire. Comprenez-vous maintenant le vote de l'autre jour ? Comprenez-vous l'acharnement de la droite contre M. Dufaure ? Comprenez-vous enfin les paroles de «l'éloquent» M. Baragnon sommant le ministre de la justice d'avoir à abandonner son portefeuille ?

Encore une fois, c'est un commencement ; la première escarmouche a été favorable à la droite, il faut s'attendre à de nouveaux et prochains engagements. Ce qui fait l'embarras de la situation au point de vue de ces malheureux « principes » si souvent invoqués chez nous, c'est que la droite est dans la « lettre » du gouvernement parlementaire. L'Assemblée « représente » le pays ; le gouvernement doit s'appuyer sur la majorité, gouverner avec elle. Rien de plus conforme à l'orthodoxie parlementaire. Mais « la lettre tue et l'esprit vivifie ». Tout le monde a le sentiment que la majorité de l'Assemblée, nommée sous la pression de circonstances très-spéciales, n'est pas la véritable expression de l'opinion publique. Ce sentiment se développe et se manifeste avec une puissance croissante au fur et à mesure des progrès du parti républicain.

L'Assemblée avait un excellent moyen d'établir entre elle et le pays une communication, une *communion* perpétuelle, qui aurait affirmi, confirmé son crédit, qui aurait assuré à ses décisions la plus grande autorité. Ce moyen, c'était le renouvellement partiel, que nous avons si souvent préconisé ici même. Il est certain que le premier renouvellement aurait amené de sensibles modifications dans la majorité ; mais il est certain aussi que la nouvelle majorité eût été maîtresse de la situation, et que le régime parlementaire, loyalement exercé, aurait gagné dans l'opinion publique tout ce que lui font perdre ces conflits stériles et affligeants.

Ce renouvellement partiel, peut-être l'Assemblée, qui le repoussait il y a quelques semaines, sera-t-elle trop heureuse de le trouver dans quelques mois ? Mais alors il sera trop tard pour y recourir. *Trop tard* : il semble que ces deux petits mots constituent à eux tout seuls le fond de la politique française sous tous les gouvernements ! Il serait bien temps de changer de mode, cependant.

Quant à la question qui a servi d'occasion à ce premier en-

gagement, elle a donné lieu à quelques-uns de ces discours théoriques comme la tribune française en a tant fournis depuis quatre-vingt-dix ans. On a invoqué le grand principe de la séparation des pouvoirs, on a cité Montesquieu, Blackstone, etc. et les pouvoirs n'en seront pas plus séparés pour cela. Le conseil d'État est-il un pouvoir, ou un conseil ? S'il est un pouvoir, politique ou judiciaire, il faut qu'il émane de l'élection comme tous les pouvoirs, sans quoi il n'est qu'une dépendance de celui qui le nomme. Dis-moi qui te nomme et je te dirai qui tu es. Si c'est un conseil facultatif, il doit être choisi par celui qui a besoin de conseils. Pour rester à la fois dans la logique et dans la pratique des choses, il aurait donc fallu distinguer les attributions contentieuses des attributions consultatives du conseil d'État, déférer les premières au pouvoir judiciaire, réserver les autres à des conseillers nommés par le gouvernement. C'était là, il est vrai, une innovation assez *radicale,* c'était la suppression de cette juridiction administrative condamnée par tous les bons esprits, et qui fait l'État juge des contestations où il est partie. La solution, néanmoins, eût trouvé des partisans même dans la majorité de la Chambre, mais c'eût été une bonne loi, et songez-y bien ! une bonne loi venant de la République ne peut qu'affermir cette odieuse République. Jamais, jamais !

La séparation des pouvoirs, qui figure sur toutes nos constitutions écrites bien plus que dans nos mœurs, la séparation des pouvoirs n'a réellement d'intérêt que quand elle signifie l'indépendance, l'autonomie des pouvoirs. Aux États-Unis, le pouvoir exécutif a, par son *veto,* une certaine part dans la confection des lois. Le pouvoir judiciaire a, de son côté, une part de l'autorité législative. Le sénat connaît, dans une certaine mesure, des nominations de certains fonctionnaires. Cela n'empêche pas qu'aux États-Unis les pouvoirs ne soient cent fois plus indépendants que chez nous, et ne résolvent bien mieux que chez nous les conditions du problème posé par Montesquieu.

Cela tient tout simplement à ce que le président ne peut pas être révoqué par les Chambres dans le cours de la législature, et que le pouvoir judiciaire se recrute par voie d'élection. « Il ne faut donc pas, » dit fort bien M. Laboulaye, « il ne » faut donc pas admettre ce principe de la division des pou- » voirs avec une rigueur qui a toujours été démentie par les » faits. Ce fut là l'erreur de la Révolution, et, en général, c'est » la faute de l'esprit français de traiter les théories politiques » comme des vérités mathématiques, et de leur prêter un » absolu qu'elles ne comportent pas. Mounier, à l'Assemblée » constituante, avait bien indiqué qu'en Angleterre les pou- » voirs n'étaient pas si complétement séparés qu'on le pré- » tendait, et il avait dit avec un sens profond : — Pour que » les pouvoirs restent à jamais divisés, il ne faut qu'ils restent » absolument séparés ; en d'autres termes, il faut que chacun » ait sa province, mais il ne faut pas un isolement absolu. »

Recommandons cette observation judicieuse de Mounier à la droite et à la gauche de l'Assemblée, pour le jour où elles s'aviseront de traiter la question en elle-même et pour elle-même.

Nous ne voudrions pas terminer cet article sans annoncer à nos lecteurs une nouvelle qui ne peut manquer de leur être agréable. Ils se rappellent peut-être ce *mouvement du sou contre l'ignorance* que nous avons, il y a quelques mois, chaleureusement recommandé à leur patriotique attention : eh bien ! le nombre des signatures recueillies à l'heure où nous écrivons est déjà de *six cent mille.* On espère atteindre au million, sinon le dépasser, grâce au concours efficace de la presse libérale, qui s'est énergiquement associée à l'action de la Ligue de l'enseignement.

Pour un pays où l'initiative privée a été garrottée de tant de manières, ce n'est véritablement pas mal, et il y a là de quoi donner de l'espoir aux plus désespérés.

LE MARÉCHAL BAZAINE ET L'ARMÉE DU RHIN (1)

Un nouveau document, qui n'est pas le moins considérable, vient de s'ajouter à la riche bibliothèque militaire que nous devons à la plume de nos généraux. Après tous les autres, le maréchal Bazaine a écrit son livre et porte sa cause devant le public. Nos lecteurs savent combien elle est difficile à gagner. Nous leur avons donné ici même il y a quelques mois l'analyse d'un remarquable ouvrage (2) où la conduite du maréchal est l'objet d'une étude scrupuleuse et d'un jugement sévère. Nous devons un compte rendu aussi complet à l'apologie que le maréchal vient de publier.

Apologie n'est pas le mot juste, car l'attitude de l'auteur dans ce livre n'est point celle d'un accusé devant son juge. Sauf en deux ou trois passages où il n'a pas cru sans doute pouvoir se dispenser d'une allusion et d'une réponse directe, il paraît ignorer l'état de l'opinion publique, ne pas même soupçonner les graves accusations qui pèsent sur lui. C'est sur le ton d'un document officiel que le maréchal raconte les événements auxquels il a pris part.

Arrivé aux points palpitants où le lecteur attend des explications, des réponses, une justification, le maréchal produit une pièce administrative, un procès-verbal de conseil de guerre, et passe outre. Quand il narre par lui-même, c'est avec la concision d'un homme habitué à commander, et qui s'abaisse malaisément à rendre des comptes. De là parfois une brièveté qui vise à l'effet et qui n'est pas sans une nuance de dédain. On a voulu y mettre évidemment un grand air de dignité : plus d'un lecteur y verra peut-être un habile artifice. Dans tous les cas, de bonnes, claires et catégoriques réponses auraient beaucoup mieux fait l'affaire du public et surtout celle des rares défenseurs du maréchal.

Une préface tout à fait impersonnelle expose en quelques pages d'une précision vigoureuse et technique, les principaux vices de notre système militaire auxquels l'auteur attribue nos désastres. Ce sera la partie du livre la moins contestée ; ce n'est pas la moins intéressante. Nous voudrions pouvoir la citer tout entière ; en voici du moins le sommaire : — La Prusse était prête, matériellement et moralement ; la France ne l'était pas.— La Prusse avait le beau rôle en apparence, puisque nous étions les agresseurs.— Cette situation nous imposait la défensive : il fallait commencer par retrancher les passages des Vosges, la trouée de Saverne surtout, si facile à

---

1 *L'armée du Rhin*, depuis le 12 août jusqu'au 29 octobre 1870, par le maréchal Bazaine. — Paris, 1 v. grand 8° de 305 pages (Henri Plon).

(2 Voyez le n° du 13 janvier 1872 : *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin. Ce n'est plus une indiscrétion d'en nommer l'auteur, après toute la presse : le colonel d'Andlau.

défendre, laisser le quartier général à Châlons, et donner à la France le temps d'organiser ses nouvelles armées, au lieu de tout risquer par une précipitation sans excuse. — Autres causes d'échec inévitable : presque toutes nos places fortes étaient en mauvais état, manquaient d'ouvrages extérieurs proportionnés à la portée nouvelle de l'artillerie. Dans toutes les armes, de graves réformes auraient dû être faites ; il aurait fallu, il faudrait du moins aujourd'hui, fortifier la discipline, exercer le sang-froid, régler mieux les manœuvres, éviter le gaspillage des munitions, rompre le soldat à la marche, pour être sûr de « pouvoir faire exécuter ces grands mouvements tournants qui décident aujourd'hui presque toujours du gain des batailles » ;—augmenter la cavalerie légère, perfectionner, en le lui confiant, le service des avant-postes si capital, avoir de grands corps séparés de cavalerie qu'on puisse utiliser suivant les besoins ; — donner plus d'initiative et plus de mobilité à l'artillerie divisionnaire ; alléger les charges du fantassin ; diminuer les *impedimenta* de plus d'une espèce, à commencer par la tente-abri, supprimer notre désastreux système de campement, etc. Enfin les deux plus grandes causes de nos malheurs sont l'indiscipline et le manque d'instruction, et le maréchal conclut en répétant « qu'il est indispensable que la connaissance de la géographie soit répandue parmi les officiers et les sous-officiers ».

Après ces considérations générales, le livre se divise en trois parties qui correspondent à l'ordre chronologique — *août* — *septembre* — et *octobre* 1870, — suivies d'un certain nombre de pièces justificatives et accompagnées de cartes très-soignées qui permettent de suivre presque jour par jour les mouvements des deux armées.

C'est surtout dans le premier de ces trois chapitres qu'il faut étudier la conduite militaire du maréchal. On verra comment il se défend aux divers points sur lesquels on lui reproche d'avoir manqué ou de perspicacité ou de décision, ou d'énergie, ou tout simplement de bon vouloir.

Le premier débat à éclaircir est relatif à la journée du 6 août. Il s'agit de décider qui du maréchal Bazaine ou du général Frossard est responsable des retards dans la marche des renforts et des contre-temps qui ont empêché la concentration de nos troupes et amené le désastre de Forbach. Ce point spécial et très-délicat ne peut s'étudier que la carte sous les yeux et en confrontant les divers témoignages qu'allèguent le maréchal dans cet ouvrage et le général Frossard dans celui qu'il a publié il y a quelques mois. Après avoir cité les dépêches échangées dans la matinée et dans l'après-midi, le maréchal Bazaine conclut ainsi :

« Telles sont les principales phases de cette journée du 6 août, en ce qui me regarde. Pour ce qui était de quitter, de ma personne, Saint-Avold, qui ne se trouve qu'à six lieues de Sarrelouis et à trois kilomètres de la frontière, et que je ne pouvais défendre, je le répète, qu'avec une seule division, la division Decaen (4e du 3e corps), cela m'était impossible. Les approches de cette position, du côté de la frontière, sont couvertes par une épaisse forêt, propre à dissimuler les mouvements de l'ennemi ; et, si Saint-Avold avait été enlevé, c'en eût été fait de l'aile gauche de l'armée du Rhin, percée par son centre.

» A six heures du soir, je détachai de Saint-Avold un régiment, sur la demande pressée de secours que m'adressa le général Frossard. Ce régiment partit par le chemin de fer, en deux trains, dont le premier atteignit Forbach vers huit heures, tandis que le second fut arrêté à Bening par les employés du chemin de fer, qui firent débarquer les troupes. C'était tout ce que je pouvais faire.

» Mon initiative était d'ailleurs entravée. C'est ainsi qu'après avoir donné l'ordre au général de Ladmirault de replier tout de suite son corps d'armée (le 4e) sur Saint-Avold, je fus informé par lui qu'un ordre de l'empereur le rappelait vers Metz. Je n'avais pas été prévenu par le grand quartier général, comme j'aurais dû l'être, de cette nouvelle disposition. »

Quelques jours après, l'armée française tout entière battait en retraite, et le maréchal Bazaine recevait le commandement en chef. « Le devoir, dit-il, me fit accepter, avec ce commandement, une situation déjà bien compromise. » L'empereur, on le voit par plusieurs textes, n'avait pas renoncé à peser sur les décisions du maréchal et il lui envoyait encore par dépêche des ordres formels. A ce moment pourtant, il faut le dire, ces ordres étaient inspirés par une vue nette de la situation ; et il n'y a qu'à regretter que le maréchal Bazaine s'y soit si peu, si mal conformé. Il déclare lui-même que l'empereur insistait pour qu'on fît passer les troupes le plus rapidement possible sur la rive gauche de la Moselle.

Ce mouvement était si clairement indiqué par les circonstances, il avait de toute évidence une importance si décisive qu'on aura peine à croire que le maréchal, cet homme de guerre d'une si longue expérience et d'une énergie si vantée, ait pu hésiter un instant à tout entreprendre pour l'accomplir heureusement. D'où vient donc qu'il exécute avec une mollesse marquée cette opération d'où dépendait le salut de l'armée de la France ? Se replier sur Verdun, c'était tendre la main à l'armée de Mac-Mahon et reformer derrière la Moselle une masse compacte de troupes solides, c'était faire en un mot ce que le maréchal lui-même regrettait qu'on n'eût pas fait au début de la campagne. Le sens commun, à défaut du sens militaire, dictait cette conduite comme la seule chance de salut qui nous restât. Aucun avertissement du reste ne manquait au maréchal. Il cite lui-même deux ou trois dépêches de l'empereur qui le pressent de franchir la Moselle.

L'empereur lui envoie en dernier lieu une dépêche de l'impératrice « qui montre l'importance que l'ennemi attache à » ce que nous ne passions pas sur la rive gauche. Il faut donc » tout faire pour cela », ajoute-t-il, « et si vous croyez devoir » faire un mouvement offensif, qu'il ne vous entraîne pas de » manière à ne pouvoir opérer votre passage. Quant aux » distributions, on pourra les faire sur la rive gauche, en » restant lié avec le chemin de fer. » A toutes ces instances le maréchal opposait des difficultés d'exécution, principalement le manque de ponts et la crue de la Moselle :

« Bref, malgré toute la diligence et le zèle qui furent » apportés dans la réparation des désordres causés par la » crue des eaux, il ne fut pas possible de commencer le » mouvement avant le 14 au matin et encore assez tard. — » Le 3e corps, occupant le centre de la ligne, dut couvrir la » retraite. Des pertes de temps et de distance furent cause » que le dernier échelon de ce corps se trouvait encore à son » campement alors qu'il aurait dû être en pleine retraite et » déjà sous le feu des forts ; profitant de ce retard, l'ennemi » l'attaqua vers trois heures, et les masses qu'il présenta » obligèrent bientôt toutes les troupes du 3e corps à entrer » successivement en ligne, en avant de Borny. Une partie » du 4e corps, qui avait opéré son mouvement, repassa la

» Moselle et prit part à l'action pour soutenir sa deuxième » division, qui, n'ayant pas encore franchi la rivière, se trou- » vait engagée. La garde ne donna pas, elle demeura en » réserve. Nos pertes furent de 3610 hommes, dont le général » Decaen, commandant le 3e corps. Je reçus moi-même une » forte contusion à l'épaule gauche et ne dus la vie qu'à mon » épaulette qui ne put être traversée par le projectile. »

Ce succès, vivement disputé, n'avait d'importance qu'en ce qu'il nous permettait d'opérer le mouvement de retraite commencé. Il n'y avait plus moyen d'ignorer de quel prix il était pour les Allemands de l'entraver, le maréchal mieux que personne devait prévoir qu'ils feraient des efforts surhumains pour y parvenir. Aussi doit-on s'étonner de voir de notre côté si peu d'énergie dans le commandement et tant de lenteur dans l'exécution. Tandis que les Allemands faisaient à marches forcées un bien plus long chemin pour passer la Moselle et pour se retrouver le lendemain en avant de nos positions, nous faire face et nous barrer le passage, nos troupes au contraire ne parviennent pas dans le même temps à achever le passage du fleuve et à se porter aux positions indiquées. Le maréchal Lebœuf et le général Ladmirault se laissent attarder de la façon la plus malheureuse. Enfin, le commandant en chef lui-même ne fait pas les prodiges d'activité qui en un tel moment étaient de devoir strict. Son livre ne nous dit rien du fait si grave que rapporte le colonel d'Andlau : dans la matinée du 16 août, aussitôt après le départ de l'Empereur, le maréchal aurait fait retendre les tentes et reformer les bivouacs en ordonnant d'attendre des ordres ultérieurs dans l'après-midi.

L'auteur est plus explicite sur un autre reproche dont il se défend en ces termes :

« Je ne me servais pas de la route de Briey parce que cette route m'offrait des difficultés considérables de terrain aux environs de cette ville, et que des renseignements, corroborant la dépêche de l'impératrice citée plus haut, m'indiquaient du monde de ce côté : on parlait d'un corps de cavalerie de 20 000 hommes. En avançant sur les deux routes sud qui mènent à Verdun, routes parallèles et peu distantes l'une de l'autre, j'avais l'avantage de garder l'armée plus compacte et de pouvoir faire face à l'ennemi, de quelque côté qu'il se présentât, mes deux ailes restant toujours parfaitement unies. »

Quoi qu'il en soit de cette explication, l'événement montra combien il était regrettable que le maréchal fût si mal renseigné et qu'il eût fait si peu pour savoir la vérité. L'ennemi l'avait gagné de vitesse et il fallut livrer bataille. C'est la journée de Rezonville : nous y perdons plus de seize mille hommes, six généraux et huit cents officiers.

A ce prix nous gardions nos positions, et il nous devenait possible d'opérer notre marche sur Verdun à condition de ne pas perdre une minute, de profiter du désarroi de l'ennemi et de son infériorité numérique, et de ne pas renouveler, dans des circonstances bien plus graves cette fois, les lenteurs et les hésitations qui avaient suivi le combat de Borny. On sait ce qu'il en fut. Le lendemain matin, les Prussiens, n'apercevant plus notre armée, ne doutent pas qu'elle ne soit en marche sur une des routes de Verdun et n'ait pris pendant la nuit une grande avance. Mais non : elle s'était retirée sous Metz ! Elle avait perdu, de son plein gré, tout le fruit de deux sanglantes victoires. C'est ici un événement trop capital pour que nous ne citions *in extenso* les raisons que donne le maréchal d'une décision qui répondait si bien aux souhaits de l'ennemi.

« La bataille de Rezonville mit l'armée dans l'impossibilité de continuer sa retraite, le 17, dans de bonnes conditions tactiques.

« Les Prussiens, en s'emparant de Mars-la-Tour dès le matin, avaient coupé la route sud de Verdun, que nous aurions été obligés de reconquérir par une nouvelle bataille contre des masses beaucoup plus considérables que le 16 août ; il en était de même pour la route qui passe par Conflans, très voisine de la première. Restait la direction de Briey-Longuyon dont j'ai signalé plus haut les inconvénients, et que je n'aurais pu prendre, à ce moment, qu'à la condition d'exécuter devant l'ennemi des mouvements qui m'auraient obligé à lui tourner le dos.

» D'ailleurs la troupe n'avait plus de vivres que pour la journée, il était indispensable et urgent de faire les distributions. Celles-ci n'avaient pu être faites que très-imparfaitement, le 14 août, avant le départ ; les événements de la journée du 14, le retard qui s'ensuivit dans la marche des troupes, l'encombrement inévitable qui en résulta à la sortie de Metz, tout concourut à les rendre impossibles le 15. Enfin les convois, obligés de cheminer sur la seule route carrossable qui mène de Metz à Gravelotte, n'avaient pas tous rejoint leur corps d'armée le 16 au matin.

» A toutes ces raisons, venait s'ajouter la pénurie de munitions dans laquelle nous nous trouvions. La consommation avait été énorme dans la journée du 16, surtout pour les deux corps d'armée (2e et 5e) engagés depuis le commencement de la bataille, ainsi que la réserve générale d'artillerie. Le grand parc n'était pas à l'armée, et la totalité des ressources qui restaient, ressources fournies principalement par les 3e et 4e corps, engagés seulement dans le courant de la journée, et dont deux divisions n'avaient pas donné, à cause des distances à parcourir, ne pouvait procurer à tous un approvisionnement de combat.

» Dans tous les cas, après douze heures de lutte, au milieu du désordre dans lequel se trouvaient les divisions des divers corps d'armée, par suite de la façon dont elles avaient dû être engagées, en raison de l'étendue considérable de notre ligne de bataille, il eût été impossible, dans la nuit du 16 au 17, de répartir les munitions restantes d'une façon égale dans tous les corps. — Il fallait donc, de toute nécessité, me rapprocher de Metz, où seulement je pouvais me ravitailler. »

Nous laisserons aux juges compétents le soin d'apprécier ces explications. Il était facile de les présumer, et il y a longtemps que l'opinion publique en a fait justice. Qu'il fallût livrer un autre combat pour achever de s'ouvrir une route, c'était une nécessité évidente : toute la question était de savoir s'il valait mieux livrer ce combat au lendemain d'une première victoire, en profitant d'un premier avantage, sans donner le temps à l'ennemi d'appeler des renforts, ou s'il fallait attendre. Quant à la pénurie d'approvisionnement, le maréchal s'est réfuté lui-même ; car le soir de la bataille de Rezonville, son premier mouvement avait été d'envoyer l'ordre à Metz qu'on expédiât dans la nuit les munitions nécessaires. Ce n'est qu'après réflexion qu'il donna contre-ordre et décida qu'au lieu de faire venir les munitions à l'armée on ferait aller l'armée aux munitions.

Il y a un autre fait bien singulier : le maréchal savait, il le dit un peu plus bas, que l'approvisionnement de Metz était très-restreint. Il raconte, quelques pages plus loin, que c'est par hasard le 24 août qu'on « découvrit » c'est son expression, « une ressource inattendue : quatre millions de cartouches arrivées par un des derniers trains. »

La place étant si peu riche en provisions de toute sorte, quelle importance voyait-il à s'en rapprocher au risque ou plutôt avec la plus grande probabilité d'y être enfermé? Et cette faiblesse relative de ses approvisionnements n'était-elle pas une raison de plus pour pousser ferme de l'avant au lieu de se rabattre en toute hâte? Et que dire, quand on songe que pour accomplir ce mouvement de retraite en vue de s'approvisionner, disait-on, la première chose qu'on dut faire fut de brûler sur place, pour ne pas le laisser tomber aux mains de l'ennemi l'immense convoi de vivres, d'effets et de provisions de toute nature qui nous suivait. Ainsi on s'exposait à un désastre presque inévitable, on sacrifiait tout le bénéfice des avantages qui avaient coûté la vie à plus de 20 000 hommes, on abandonnait les ambulances pleines de blessés et, l'on réduisait en cendre, les vivres de toute une armée, le tout pour en aller chercher dans une place où l'on savait à peine ce qu'on trouverait!

Deux jours après (18 août), les ennemis, maîtres des positions que nous leur avions abandonnées, nous attaquent sur toute la ligne. Ils ont réuni 240 000 hommes pour empêcher les 150 000 que commande le maréchal Bazaine de prendre la route de Briey, cette même route que le maréchal avait négligée et dont il lui aurait fallu maintenant acheter le passage par une victoire décisive. Nous avions lu dans le livre du colonel d'Andlau, que pendant cette dernière journée le maréchal n'avait paru préoccupé que de maintenir ses communications avec la ville, qu'au bruit d'une canonnade générale il était resté impassible sur le plateau de Plappeville à 5 ou 6 kilomètres du champ de bataille, ne songeant ni à donner les instructions nécessaires ni à envoyer l'artillerie réclamée à grands cris, ni à diriger l'action dont il ne pouvait méconnaître l'importance. Nous ne pouvions nous empêcher de supposer quelque exagération dans un tel récit. Aujourd'hui, le livre de M. Bazaine ne laisse aucun doute sur l'exactitude de ces assertions. Il convient de tout avec une aussi parfaite aisance que s'il s'agissait de constater une victoire gagnée: «C'est » dans l'après-midi seulement, que je sus que nous étions at- » taqués sur toute la ligne... L'ennemi ayant laissé un corps » d'armée sur la rive droite, je craignais un mouvement » tournant le long de la Moselle sur notre aile gauche. On » apercevait, en effet, de fortes masses ennemies qui traversaient » le pont d'Ars-sur-Moselle, et s'engageaient sur la route de » la rive gauche, *semblant se diriger sur Metz*. » Suit le détail des mesures prises pour parer à ce danger imaginaire, tandis qu'on laisse écraser nos troupes au point où est le cœur de la bataille. Encore 12 000 hommes sacrifiés en pure perte.

Le lendemain, le maréchal télégraphiait simplement à l'empereur... : « Les troupes sont fatiguées de ces combats » incessants qui ne leur permettent pas les soins matériels, et » il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. » Le roi de Prusse était ce matin à Bezonville avec M. de » Moltke, *et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place* » *de Metz*. Je compte toujours prendre la direction du Nord » et me rabattre ensuite par Montmédy, sur la route de Sainte- » Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée. » Dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même » Mézières pour gagner Châlons. »

Au moment où il prenait cet engagement, le maréchal croyait il sérieusement pouvoir le tenir? « Nous étions inves- » tis », dit-il lui-même immédiatement après avoir transcrit cette dépêche. Investis! le terme est catégorique. Comment donc annonçait-il à l'empereur et au maréchal Mac-Mahon une marche prochaine à la rencontre de l'armée de Châlons. On sait que c'est pour avoir compté sur ce mouvement de jonction que le maréchal Mac-Mahon, toujours, hélas! accompagné de l'empereur, se mit en marche sur Montmédy. M. Bazaine convient qu'il a reçu une dépêche du maréchal Mac-Mahon, lui écrivant de Châlons le 18 août, qu'il prendrait position entre Épernay et Reims, de manière à se rallier avec lui ou à marcher sur Paris si les circonstances l'y forçaient. Mais il déclare n'avoir reçu que le 30 la fameuse dépêche du 19 août qui lui donnait des indications et pour ainsi dire un rendez-vous précis. Voici tout entière la note que l'auteur consacre à élucider ce point si grave :

« Quelques auteurs ont prétendu que j'avais reçu, le 23 août, à Metz, la dépêche suivante :

» *L'empereur au maréchal Bazaine.*

» *Reçu votre dépêche du 19 dernier, à Reims. Me porte dans* » *la direction de Montmédy; serai après-demain sur l'Aisne,* » *d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide.* »

« Un raisonnement bien simple prouve combien leur dire est erroné.

» Le 19 août, les dépêches télégraphiques ne passaient plus. J'envoyai donc ma dépêche du 19 à l'empereur par un piéton. Or, de Metz à Verdun, il y a deux journées de marche en temps ordinaire pour un piéton. Le messager, obligé à de grandes précautions pour traverser les lignes de l'ennemi, n'a certainement pu atteindre Verdun que le 21 dans la journée, ou même le soir. Le télégraphe a transmis de là jusqu'au camp de Châlons, qui lui a dû transmettre à Reims, car il est probable qu'à Verdun on ne savait où se trouvait au juste l'empereur. La réponse dont le texte est ci-dessus est donc partie de Reims au plus tôt le 22 août.

» En accordant au retour une rapidité de transmission aussi grande que pour l'aller, je n'aurais pu recevoir cette dépêche que le 25 au plus tôt. Mais il faut tenir compte des difficultés que le messager rencontra entre Verdun et Metz. En partant de Metz le 19, cet homme traversait l'ennemi au milieu du désordre dans lequel ce dernier se trouvait encore au lendemain d'une bataille, établissant ses lignes d'investissement; il rencontrait naturellement moins d'obstacles. Quand il dut, au contraire, revenir, les Allemands étaient déjà installés, la régularité scrupuleuse de leur surveillance n'était dérangée par aucune cause étrangère; le messager était donc obligé aux plus strictes précautions. Il me souvient, en effet, que cet homme me raconta, le 30 août, qu'il avait dû se déguiser en marchand d'eau-de-vie et de cigares, et qu'il avait su gagner la confiance d'un officier supérieur allemand, qui lui avait accordé une permission d'exercer ce commerce dans les camps.

» Autant de causes de retard, et qui expliquent bien clairement comment une dépêche partie le 22 ou le 23 août seulement de Reims, n'est arrivée que le 30 à Metz. Or, il est certain que la dépêche en question n'est pas antérieure au 22 août au plus tôt. »

Du reste, cette dépêche même n'étant pas parvenue à temps, le maréchal en savait assez pour ne pas hésiter à tenter encore une fois le passage. « Je sentais trop », dit-il, « la néces- » sité d'agir pour ne pas chercher, *au moins par une diversion*, » à favoriser la marche vers nous, que M. le maréchal Mac- » Mahon m'avait fait *pressentir* par sa dépêche du 18 août. » De là le projet de bataille du 26 août. Ici encore tout ce qu'on avait dit de plus grave contre le maréchal Bazaine est purement et simplement confirmé par son propre témoignage. « Je réunis

» ce jour-là », dit-il sans autre explication, « dans le château » de Grimont, tous les chefs de corps d'armée et les commandants des armes spéciales en une conférence dont voici le » compte rendu. »

Nous allons citer quelques-uns des passages les plus marquants de ce procès-verbal. Mais d'abord, depuis quand est-ce l'usage qu'un commandant en chef, au début d'une action, et pendant que ses troupes manœuvrent, rassemble les généraux, et passe à les consulter le temps qui devait être donné à l'action? Et que devient l'initative du commandement supérieur, si, à chaque occasion, comme le fait le maréchal, avant de prendre un parti décisif, il demande l'avis de ses subordonnés et se décide à la majorité des voix, dégageant lui-même sa responsabilité? — « En quelques mots, dit le procès-verbal, le maréchal commandant en chef *exposa la situation sans émettre d'avis concluant*, et donna la parole au général Soleille. » Nous savons déjà que le général Soleille, de concert avec le général Coffinières, avaient cherché à détourner le maréchal de l'action projetée, et que le matin même ils lui avaient remis une note dans ce sens. Il semble que ce fut en cédant à leurs instances que le maréchal, renonçant à son plan, se borna à convoquer les chefs.

Le procès-verbal nous donne tout au long l'opinion des différents généraux. En voici un extrait :

Opinion du général Soleille, commandant l'artillerie. — « La première chose qui frappe l'imagination dans la situation actuelle, c'est l'analogie qui existe entre cette situation et celle de l'armée en 1814. A cette époque, en effet, l'armée alliée avait dépassé Verdun et marchait sur Paris, comme le fait aujourd'hui l'armée allemande.

» L'empereur Napoléon Ier eut la pensée de réunir les garnisons des places du Nord et de se jeter sur la frontière, sur les communications de l'ennemi, pendant que l'armée envahissante irait se heurter contre les travaux de défense qu'il avait ordonné d'exécuter autour de Paris ; mais Paris n'était point fortifié, le plan de l'empereur ne put être réalisé.

» Aujourd'hui, l'ensemble de ce plan d'opération est très-exécutable. Paris est pourvu d'une double enceinte de forts et de fronts bastionnés, et la présence de l'armée du Rhin à la frontière, on peut le dire, précisément à la portée des communications de l'armée prussienne, doit singulièrement inquiéter l'ennemi.

» L'armée du Rhin a donc un rôle immense à jouer, et ce rôle, *militaire aujourd'hui, peut devenir et deviendra certainement politique*. Metz, en effet, est non-seulement une grande place de guerre, mais aussi et surtout la capitale de la Lorraine. En admettant une série de revers pour nos armes et l'obligation pour le gouvernement de traiter avec la Prusse, la possession de Metz, la présence de l'armée dans le camp retranché que nous occupons, pèseraient d'un poids immense dans les décisions à intervenir et sauvegarderaient vraisemblablement à la France la possession de la Lorraine. »

Opinion du général Frossard (2e *corps*)... « Il règne dans l'armée une sorte d'épuisement, pour ne pas dire de découragement, qu'il est aisé de reconnaître. Si l'on se met en marche, on ne pourra plus compter sur elle après un premier combat, fût-il heureux. Si la chance des armes était défavorable, il serait impossible de la maintenir; ce serait une armée dissoute, et le prestige qui l'entoure encore s'évanouirait complétement; ce serait une déroute dont les conséquences seraient incalculables. »

Opinion du maréchal Canrobert (6e *corps*). — « Sortir de Metz pour s'allonger dans l'intérieur du pays avec des colonnes immenses de bagages, d'ambulances, d'artillerie, que nous traînerions à notre suite, et sur une seule ligne, est chose impossible.

» La conclusion est : qu'il faut rentrer sous Metz, frapper l'ennemi, le frapper partout, et si l'on se décide à partir, laisser les *impedimenta*. »

Opinion du général Ladmirault (4e *corps*). — « Il est impossible d'entreprendre une affaire de longue haleine, car à la première on serait usé, faute de munitions. »

Opinion du maréchal Lebœuf (3e *corps*). — « Le maréchal expose d'abord, en termes très-vifs, qu'il n'est point responsable de la situation faite à l'armée du Rhin. Il a supporté jusqu'à ce jour le poids des accusations lancées contre son administration : mais il déclare qu'il n'a été ni consulté, ni écouté, lorsqu'il disait qu'un camp retranché comme Metz était fait uniquement pour permettre de constituer, à son abri, une armée prête aux exigences d'une situation que pouvait créer l'initiative de l'ennemi. La dissémination de l'armée sur la frontière n'est point son œuvre. Il voulait la concentrer au début de la campagne, au lieu de la déployer, comme elle l'a été, sur la frontière. Conserver l'armée intacte est le grand et le meilleur service que l'on puisse rendre au pays; mais comment le faire sans vivres? »

La réponse amère et brusque du général Bourbaki indique mieux que toutes les autres comment la situation avait été exposée par le maréchal, et combien on avait voulu peser d'avance sur les chefs que l'on consultait en faisant valoir comme argument sans réplique le manque de munitions.

« Mon désir le plus vif, dit le général, eût été de faire un trou par Château-Salins et de nous donner de l'air; mais *si nous n'avons pas de munitions, il est clair que nous ne pouvons rien faire.* »

« L'armée *devait donc* rester sous Metz », conclut le maréchal-auteur, comme soulagé par la décision qu'on vient de prendre à sa place.

Cependant deux dépêches qu'il reçoit le 29 et le 30, et qui lui confirment l'approche de Mac-Mahon, le forcent à reprendre l'action. De là l'affaire de Sainte-Barbe, le 31 août, qui nous coûta plus de 3000 hommes, et se termina comme les précédentes. Ici comme plus haut, le maréchal ne répond que par le silence aux critiques nombreuses qu'a provoquées sa conduite pendant l'action.

Après cet engagement, les seuls faits militaires à enregistrer seront quelques sorties et quelques escarmouches n'ayant d'autre but que d'enlever çà et là de petites quantités de fourrage ou de grains oubliées dans des fermes. Le gros de l'armée ne reprendra plus les armes.

C'est le 16 septembre que le maréchal Bazaine apprit officiellement, par une lettre du prince Frédéric-Charles et par un fragment du journal *la Patrie*, la capitulation de Sedan, la révolution du 4 septembre. « Deux jours après la capitula- » tion », disait la dépêche, « survint, hélas! à Paris, un boule- » versement qui établit, sans répandre de sang, la république » à la place de la régence. Cette république ne prit pas son » origine au Corps législatif, mais à l'Hôtel de Ville, et n'est » pas d'ailleurs reconnue partout en France. Les puissances » monarchiques ne l'ont pas reconnue non plus. »

L'ordre du jour que le maréchal publia le soir même semblait dénoter de sa part les intentions les plus dignes du patriotisme et de l'honneur militaire. Après avoir annoncé les faits et donné les noms des membres du gouvernement de la défense nationale, il ajoutait :

« Généraux, officiers, soldats de l'armée du Rhin, nos » obligations envers la patrie en danger restent les mêmes. » Continuons à la servir avec le même dévouement et la » même énergie en défendant son territoire contre l'étran- » ger, *l'ordre social contre les mauvaises passions.* Je suis con- » vaincu que votre moral, ainsi que vous en avez déjà donné » tant de preuves, restera à la hauteur des circonstances, et » que vous ajouterez de nouveaux titres à la reconnaissance » et à l'admiration de la France. »

Et cependant, sept jours après, M. Bazaine entrait en pourparlers avec le sieur Régnier. Nous lui laissons la parole pour nous expliquer ce nouvel épisode :

« Dans la soirée du 23 septembre, un homme portant les insignes de la Société de Genève se présenta aux avant-postes. Il demandait à être conduit à mon quartier général, parce qu'il avait à me parler, et me fut annoncé vers huit heures et demie par l'officier d'état-major qui l'accompagnait comme étant courrier de l'empereur. Une fois seul avec moi, ce personnage me déclara se nommer Régnier, être autorisé par M. de Bismarck à la démarche qu'il faisait, et venir, au nom de l'impératrice, demander à M. le maréchal Canrobert ou à M. le général Bourbaki de se rendre auprès d'elle, en Angleterre.

» Il n'avait pas de preuve écrite de sa mission, me montrant pour toute créance une photographie de Hastings, où se trouvait l'impératrice, disait-il, et au dos de laquelle le prince impérial avait apposé sa signature.

» Malgré la singularité de cette démarche, je ne crus pas devoir la repousser. Nous étions si complétement isolés du reste de la France, que je saisis cette occasion d'avoir des nouvelles certaines, lors de la rentrée à Metz de celui des deux officiers généraux qui partirait peut-être.

» En me quittant pour être reconduit aux avant-postes, M. Régnier se prit à regretter qu'un traité ne fût pas intervenu pour mettre fin à la guerre après les événements de Sedan.

» La présence et l'entretien des troupes allemandes sur le territoire étaient une ruine pour la France, me dit-il. Un armistice était à désirer comme point de départ de négociations de paix. L'armée du Rhin, la seule armée française encore debout, si elle avait sa liberté, offrirait des *garanties d'ordre général* suffisantes aux gouvernements allemands pour que ceux-ci pussent entrer en pourparlers; seulement, il était à craindre que les Prussiens n'exigeassent en gage la remise de la place de Metz.

» Je répondis à ces réflexions que je jugeais la paix raisonnable, que l'armée du Rhin était certainement *en état de garantir le pays contre ses propres excès*, et partant de faire respecter les décisions du gouvernement de la France, mais qu'elle ne saurait acquérir sa liberté qu'à la condition de sortir avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire avec armes et bagages, et dans des conditions morales qui lui permissent de conserver son autorité au milieu de la nation; qu'en tous cas Metz était en dehors de la question, cette place de guerre ayant son gouverneur indépendant, car il avait reçu son mandat directement de l'empereur.

» C'était là une simple conversation, à laquelle je n'attachais qu'une importance secondaire, M. Régnier n'ayant aucune qualité officielle; mais je sentais qu'après le désastre de Sedan, lorsqu'il ne restait plus à la France qu'une armée impuissante à la dégager de l'étreinte de l'ennemi, la paix serait un immense avantage. . . . »

Tout est étonnant dans ce récit, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus y admirer. Accepter pour négociateur un inconnu qui a les bonnes grâces de l'état-major ennemi et pour lettres de créance une photographie; pour comble d'illusion, oublier ou « ne pas comprendre », c'est l'expression du maréchal, que le général qu'il envoie à Hastings ne rentrera pas à Metz; et enfin prendre pour « une simple conversation » toute une série de pourparlers, première ouverture d'une capitulation: que de singularités accumulées!

Mais si ce n'était qu'une « simple conversation », comment expliquer ce qui se passe quatre jours après. Une dépêche de Ferrières offre au maréchal de préciser la négociation commencée. Il ne répond pas aux Allemands, comme à nous aujourd'hui, que ce n'était que propos en l'air. Il parle de son entretien avec M. Régnier comme d'une chose fort sérieuse, en relate les points principaux, et conclut que ce sont là les « conditions » que M. Régnier s'est chargé « d'*exposer* ».

Quoi qu'il en soit de cette première ouverture, elle avait suffi à M. de Bismarck, — psychologue consommé, nul n'en peut douter, — pour apprécier la disposition d'esprit du maréchal et tout le parti qu'on en pouvait tirer. Il n'eut pas même besoin de revenir à la charge, sachant bien que le maréchal ne tarderait pas à faire les premiers pas. En effet, le 7 octobre, après un nouveau projet de sortie misérablement avorté, le maréchal écrit aux commandants des corps pour se décharger sur eux, cette fois encore, de sa responsabilité. Après une allusion « aux graves événements militaires et *politiques* qui se sont accomplis loin de nous, et dont nous ressentons le douloureux contre-coup », il leur expose que l'armée va bientôt manquer de vivres, l'artillerie de chevaux on ne parle plus maintenant des munitions), et il conclut :

« Placé plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement, monsieur ..., ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer. Aussi, *avant de prendre un parti décisif* (expression stéréotypée qu'on retrouve à chaque nouvel épisode du siége), ai-je voulu vous adresser cette dépêche pour vous demander de me faire connaître par écrit, après un examen mûri et très-approfondi de la situation, et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

» Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, *dont l'importance ne vous échappera pas*, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême, d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée dont S. M. l'Empereur m'a confié le commandement.

» Je vous prie de me faire connaître par écrit, dans les quarante-huit heures, l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander, et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

Le livre de M. Bazaine nous donne *in extenso* les réponses des chefs consultés. Il était facile de prévoir ce qu'elles pourraient être. Quand le commandant en chef d'une armée s'applique à inspirer le découragement aux chefs placés sous ses ordres, et s'efforce d'obtenir d'eux le conseil de capituler, faut-il s'étonner qu'il y réussisse? Cependant tous les généraux font une réserve importante sous une forme plus ou moins accentuée : c'est qu'ils n'acceptent la capitulation que si elle est honorable, c'est-à-dire, ajoute l'un d'eux, impliquant le droit de partir avec armes et bagages, et sous la condition de ne pas servir contre la Prusse pendant un an. Sinon ils aiment mieux, comme l'honneur militaire l'exige, tenter un suprême effort et mourir glorieusement. Le 10 octobre, nouveau conseil de guerre. La place nous manque pour en reproduire le procès-verbal; en voici les conclusions :

« Il est convenu et arrêté :

» 1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible ;

» 2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant presque improbable (*sic*) ;

» 3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi dans un délai qui ne dépassera pas quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous ;

» 4° Que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du devoir militaire, on tentera de se frayer un passage les armes à la main. »

Toute cette paperasserie semble peut-être au maréchal une bien solide justification. Et cependant si le maréchal, au lieu de tant parlementer avec ses généraux comme avec l'ennemi, avait une fois, n'importe à quelle date, ordonné résolûment l'action, chefs et soldats eussent-ils hésité à le suivre, eux qui ne murmuraient que contre la mollesse et l'inertie du commandement? Mais le maréchal n'y songeait pas, il était enfin parvenu au résultat qu'il poursuivait : il pouvait entamer les négociations. Ici se place un document considérable jusqu'ici inconnu, et que M. le maréchal Bazaine met sous les yeux du public avec cette imperturbable assurance des coupables qui ne comprennent pas la portée de leurs fautes, ou qui, sûrs de l'impunité, tiennent à montrer qu'ils bravent l'opinion.

« Aussitôt que le prince Frédéric-Charles eut accepté la proposition d'envoyer un aide-de-camp du maréchal pour négocier à Versailles, le général Boyer partit de suite, ayant pour instructions de demander au gouvernement prussien, sur l'engagement de la neutralité de l'armée du Rhin contre les forces allemandes, de laisser celle-ci rester en France, où elle deviendrait le *noyau de l'ordre*. Je lui remis en même temps la note suivante, inspirée de la situation du pays, telle que la dépeignaient les journaux allemands qui tombaient entre nos mains; c'est par eux que je connus la première demande de M. Jules Favre et son insuccès, comme l'ajournement des élections pour l'Assemblée nationale.

» *Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent, et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits,* le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a *de sauver son pays de ses propres excès*, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le *palladium de la société.*

» La question militaire est jugée; les armées allemandes sont victorieuses, et S. M. le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui *maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays*, et assurer à la France et à l'Europe un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

» L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans les affaires d'un pays *aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait* manquer le but, *surexiter outre mesure les esprits*, et amener des malheurs incalculables.

» L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant bon moral, et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. *Elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe.* Elle donnerait à la Prusse, par l'effet même de cette action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin *elle contribuerait à l'avénement d'un pouvoir régulier et légal avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousses et naturellement* (1). »

Après la lecture de cette pièce, que peut-on demander de plus ? Ne donne-t-elle pas la clef de tout ce que peut présenter d'étrange la conduite militaire du maréchal? Ainsi, c'est lui-même qui nous l'apprend sans le moindre embarras, tandis que Paris s'épuisait en efforts généreux pour improviser sinon la victoire, du moins une résistance nationale, qui était un véritable prodige dans l'état où l'empire nous laissait, après une série de désastres sans exemple, le maréchal à qui était confiée notre dernière armée s'occupait, lui, de s'entendre avec l'ennemi pour coopérer avec lui au rétablissement de l'ordre, c'est-à-dire de l'empire ; il offrait à l'ennemi son épée et ses troupes pour « maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays », pour « le sauver de ses propres excès », pour « y devenir le noyau de l'ordre », et pour « donner à la Prusse une garantie des gages qu'elle pouvait avoir à réclamer ». C'est un maréchal de France qui a écrit ces lignes, c'est un maréchal de France qui, pour faire comprendre à l'ennemi l'utilité de la coopération qu'il lui propose, lui exprime poliment le regret que la France soit « si impressionnable » et sa capitale « si nerveuse », que l'intervention d'une armée étrangère « *même* victorieuse » *pourrait* « manquer le but, surexciter outre mesure les esprits et » amener des malheurs incalculables » ! Celui-là n'est pas Français qui lira cette page de notre histoire sans que le rouge lui monte au front.

C'est à M. de Bismarck que nous devons que ce plan de M. Bazaine n'ait pas été exécuté. Il amuse encore pendant quelques jours le maréchal, qui lui a livré sa pensée intime et qui s'est si aisément laissé prendre aux plus grossières amorces. Il laisse le général Boyer aller à Versailles, parlementer, revenir à Metz, rapportant une réponse évasive et qui ne compromet que le maréchal Bazaine. Puis il attend patiemment que le maréchal ait réuni, selon sa coutume, un conseil de guerre. Ce conseil est consulté sur deux questions principales : « L'armée sous Metz veut-elle déclarer qu'elle est toujours l'armée de l'empire, décidée à soutenir le gouvernement de la régence ? Et le maréchal Bazaine va-t-il signer, comme « délégué de la régence », un acte posant les bases d'un traité entre l'Allemagne et le gouvernement de la régence ? »

« Sur le premier point, dit le procès-verbal, les membres » présents déclarent qu'ils y adhèrent en ce sens qu'ils » se considèrent toujours comme liés par le serment qu'ils » ont prêté à l'empereur, mais qu'ils doutent que l'ar- » mée les suive, une fois hors des murs de Metz, toute » couleur politique donnée à son action pouvant donner » lieu à des interprétations fâcheuses et devant être re- » poussée. — L'autre question soulève une discussion de » laquelle il ressort unanimement que le maréchal com- » mandant en chef de l'armée du Rhin ne saurait accepter » la délégation de la régence pour signer les bases du traité » à intervenir, dans le cas où il serait stipulé une cession de » territoire. Il est même admis que, dans aucun cas, le maré- » chal ne saurait accepter aucune délégation pour signer le » traité, toute son action devant rester uniquement militaire » et sauvegarder la situation de l'armée. »

(1) Dans cette citation et dans les autres, c'est nous qui soulignons.

Tâche dérisoire, puisqu'on reconnaît dans la même séance que militairement il n'y a plus rien à tenter, rien à espérer, et que trois membres seulement, — le maréchal Le Bœuf, le général Desvaux et le général Coffinières, — consentiraient à tenter « ce qu'ils appellent une folie glorieuse ».

Le résultat de la délibération fut qu'à la majorité de huit voix contre deux (celles du maréchal Le Bœuf et du général Coffinières), on décida de « continuer les négociations dans le but d'arriver à une convention militaire honorable, et permettant de concourir à l'établissement d'un gouvernement avec lequel les gouvernements allemands pourraient traiter ».

« En conséquence, le général Boyer se rendra à Hastings pour voir s'il est possible d'obtenir une convention dans le sens indiqué plus haut, mais à la condition expresse que nul traité ne devra être signé ni convenu par le commandant en chef de l'armée.

» Il devra également exposer la situation de l'armée à l'impératrice, et s'il n'est point possible d'arriver à une solution désirable, il sollicitera de Sa Majesté une lettre par laquelle elle délie l'armée de son serment à l'Empereur et lui rend sa liberté d'action. »

Ainsi passe le temps; ce nouveau voyage du général Boyer était le dernier leurre par lequel les Allemands jouaient le crédule maréchal. Quand le général Boyer envoie d'Angleterre l'insignifiante réponse de l'impératrice, le quartier-général allemand s'empresse de la transmettre à Metz; mais maintenant qu'il n'y a plus besoin de ménager l'armée épuisée, il peut se démasquer, faire savourer au maréchal toute l'amertume de son illusion. M. de Bismarck ne dédaigne pas ce plaisir délicat, et il écrit lui-même au maréchal :

« J'ai l'honneur d'envoyer copie à Votre Excellence du télégramme ci-inclus.

» Je dois cependant vous faire observer, monsieur le maréchal, que depuis mon entrevue avec le général Boyer, aucune des garanties que je lui avais désignées comme indispensables avant d'entrer en négociations avec la régence impériale n'a été réalisée, et que l'avenir de la cause de l'Empereur n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée française, il est impossible au roi de se prêter à des négociations dont Sa Majesté seule aurait à faire accepter les résultats à la nation française. Les propositions qui nous arrivent de Londres sont, dans la situation actuelle, absolument inacceptables, et je constate, à mon regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques. BISMARCK. »

Le reste est trop connu; nous n'avons pas le courage de transcrire les procès-verbaux des derniers conseils de guerre où sont discutés les détails des négociations définitives, la démarche faite au camp prussien par le général Changarnier et les clauses de la capitulation.

Après tout ce que nous avons vu, c'est une bagatelle que l'incident des drapeaux livrés par le maréchal avec tant d'empressement. Mais ce fait a soulevé tant d'indignation chez ses compagnons d'armes, et il a si fort ému le public, que nous croyons devoir citer les explications que donne à ce sujet le maréchal :

« Au rapport du 26 octobre, désirant que l'ennemi ne pût trouver aucune trace de cette mesure, je donnai verbalement l'ordre au général commandant l'artillerie de faire réunir par les soins de son arme les aigles des régiments pour les déposer à l'arsenal, où elles devaient être détruites. Cet ordre fut mal interprété dans un certain nombre de corps, ce dont je ne fus informé que tard dans la journée du 27. Je donna aussitôt un nouvel ordre par la voie de l'état-major général; malheureusement on avait alors perdu des moments précieux.

» Sur ces entrefaites, je chargeai le général Jarras, qui retournait auprès du chef d'état-major allemand, de faire observer à ce dernier que les aigles n'existaient plus; qu'à la nouvelle du changement de gouvernement elles avaient été retirées aux troupes, comme c'était d'ordre, et déposées à l'arsenal, où elles avaient dû être détruites.

» Le général Jarras revint dans la nuit du 27 au 28 avec la convention signée; il n'avait pas réussi, en ce sens que, le 28 au matin, il reçut une lettre du général de Stiehle se refusant à admettre la raison avancée et remettant tout en question. Les drapeaux étaient à l'arsenal; j'envoyai l'ordre d'en suspendre la destruction. J'ai préféré accepter la responsabilité d'une situation profondément regrettable, mais involontaire, à celle des affreux malheurs dont l'armée et les habitants se seraient trouvés menacés par suite du manquement à la convention signée, à celle de faire perdre à la ville de Metz les immenses avantages qui lui étaient accordés par l'appendice à la capitulation. »

Ces explications sont-elles suffisantes? Lavent-elles le maréchal tout au moins du reproche d'excessive faiblesse? L'auteur lui-même ne le pense pas, puisque ailleurs il allègue une autre défense : le peu de prix qu'ont, suivant lui, des trophées obtenus ainsi par traité.

Nous ne nous arrêtons pas à remarquer le silence du livre que nous venons d'analyser sur maint détail historique qui aurait son importance, par exemple sur les particularités du départ du maréchal qu'on se rappelle avoir lues dans quelques-unes des pages les plus saisissantes du colonel d'Andlau. Nous ne citerons plus qu'un morceau, l'épilogue du livre :

« Jamais armée n'a été appelée à supporter de plus rudes épreuves que celle que j'ai eu l'honneur de commander. Soumise dès le début de la campagne à l'impression toujours dissolvante des insuccès et des revers, elle livra glorieusement quatre grandes batailles en quinze jours; victime d'une préparation trop incomplète de la guerre, elle dut perdre le fruit de la bataille de Rezonville; plus tard le nombre de ses ennemis triompha seul de sa bravoure et de sa ténacité.

» Puis vinrent les privations sans nombre, le mauvais temps, le triste spectacle de 18 000 blessés et malades, les épouvantables nouvelles. Le soldat donna alors le plus grand exemple de discipline et de courage moral.

» L'armée du Rhin qui comptait 42 462 tués, blessés ou disparus, parmi lesquels 26 généraux et 2097 officiers, après vingt jours d'une pluie froide, pénétrante, continue, fut vaincue par la faim, en présence d'un ennemi qui jamais, depuis le jour de l'investissement, n'avait osé l'attaquer et qu'elle avait contraint à immobiliser autour d'elle de nombreuses légions pendant plus de deux mois.

» Je ne saurais terminer ce récit des douloureuses épreuves que nous avons subies en commun, sans offrir encore une fois l'expression de ma profonde et cordiale reconnaissance à tous ceux qui furent mes camarades et mes frères d'armes à l'armée du Rhin, à ceux qui ont été dans ces cruelles épreuves mes principaux collaborateurs.

» Le patriotisme véritable de ses chefs, tout en admirant la grandeur du sacrifice que s'imposait la France pour prolonger la lutte, ne put s'illusionner sur son résultat, ni sur le désordre profond dans lequel notre malheureux pays allait être plongé.

» Ils avaient prévu l'avenir, lorsqu'ils pensaient que l'armée enfermée dans Metz, seul et réel représentant des forces militaires de la France régulièrement constituées, devait être appelée à sauvegarder la société.

» Oui, les soldats de l'armée du Rhin, si rudement éprouvés, puis mis à l'écart et oubliés d'abord dans la distribution des récompenses et des avancements désordonnés que nous avons vus, ont enfin repris leur place à la tête de l'armée française, en contribuant, comme ils l'ont fait, pour une part si considérable au triomphe de l'ordre sur l'anarchie. Aussi braves, aussi disciplinés contre l'ennemi intérieur que contre l'étranger, ils ont acquis des titres impérissables à l'estime et au respect de tous les honnêtes gens.

» Quant à moi, une période de quarante années d'existence militaire, passée presque en entier hors du territoire de la mère-patrie, m'a rendu étranger aux partis politiques qui divisent mon pays, à la volonté duquel, et à elle seule, j'appartiens.

» J'attends avec confiance le jugement de l'histoire. »

C'est sur ce mot que le livre finit.

En le fermant, le lecteur impartial partagera-t-il la « confiance » qu'affiche l'auteur? Ses meilleurs amis en doutent : ils s'avouent même que cet ouvrage, qui n'est pas fait pour désarmer ses accusateurs, ne peut qu'embarrasser ceux qui s'acharnaient à le défendre. Nul témoignage ne sera aussi accablant que celui que le maréchal vient de porter sur lui-même; nul ne prouvera plus clairement que, mis aux prises avec les circonstances que réclamaient un véritable effort de génie, d'activité et de science militaire, il n'a rien fait de plus que ce qu'on pouvait attendre du plus médiocre général. Tant d'hésitation, tant d'imprévoyance, tant de laisser-aller, et, disons le mot, tant d'incapacité et tant de fautes graves accumulées dans la conduite d'un homme d'une expérience aussi consommée et sur qui la France comptait, n'ont qu'une explication plausible, et elle est loin d'être une excuse : c'est que toutes ses facultés militaires étaient comme paralysées par une préoccupation politique qui lui faisait sacrifier la patrie à la dynastie et l'honneur de nos armes à une spéculation, heureusement déçue, de son ambition personnelle.

Nous nous arrêtons... Le maréchal Bazaine est maintenant un accusé, qui va comparaître devant un conseil de guerre.

CONFÉRENCES DU BOULEVARD DES CAPUCINES

M. CH. GIDEL.

Les Français d'autrefois (1). — L'esprit germanique dans les chansons de geste.

Nous ferions trop d'honneur à nos ancêtres du moyen âge si nous ne les jugions que sur la *chanson de Roland*. Ce serait abuser notre patriotisme et le repaître d'illusions menteuses. Les barons et les pairs de Charlemagne jouent dans cette œuvre un rôle qui les honore : ils défendent leur pays contre l'étranger, ils luttent contre la perfidie et le nombre, ils tombent vaincus, mais glorieux. Nous aimons à voir ce beau spectacle d'une féodalité soumise à son suzerain et dévouée à la *douce France;* mais ce n'est qu'une partie du tableau.

Nous n'aurions qu'une idée incomplète de ce que furent ces farouches générations si nous nous en tenions là. Roland est le champion de la France; les chevaliers qui l'entourent sont les adversaires intrépides des Maures; ils opposent à leur envahissement une barrière d'acier : ils en triomphent. C'est l'histoire de nos provinces méridionales et surtout de l'Ile-de-France, de ce coin de terre qui renferme Paris, et qui prend, dès les premiers jours de son histoire, une prépondérance si bien méritée, si chèrement achetée.

Il nous reste à voir des contrées où règne dans toute son âpre violence l'esprit germanique. Combien Charlemagne est loin, dans les annales de l'histoire, de ressembler à ses prédécesseurs brutaux et tudesques! Le sauvageon tiré de la forêt Hercynienne s'est greffé sur une tige meilleure. Il s'est adouci sous une bonne influence. En retenant une partie de sa séve, il a perdu ce qu'il avait de gothique. Ce n'est plus un Teuton que ce grand empereur : c'est vraiment un Français.

Il n'a plus rien de l'homme du Nord. Il connaît le droit, il le pratique. Il est sensible aux lettres, il fait luire sur son vaste empire un rayon de politesse naissante. Ce n'est qu'un éclair. Et pourquoi? C'est que, sur les frontières qui avoisinent le Rhin, en Lorraine, en Flandre, en Bourgogne, des bandes sont établies qui gardent encore les mœurs des tristes contrées d'où elles sont venues. Là triomphent la force, l'avarice, la cupidité. L'orgueil insolent, la vengeance odieuse, le guet-apens, l'assassinat, la dévastation des pays occupent sans relâche des seigneurs aussi larrons que braves. Les meurtres sans cesse renouvelés y sont des semences de guerre. De génération en génération de sanglantes représailles se poursuivent. Dent pour dent, œil pour œil, c'est bien leur devise. C'est une frénésie funeste qui se réveille à chaque instant et se répand en nouveaux malheurs.

C'est là la grande féodalité sauvage, la chevalerie redoutable livrée à ses pires instincts. La chanson des *Loherains*, celle de *Raoul de Cambrai*, d'*Auberi le Bourgoing*, des *Quatre fils Aimon*, n'offrent qu'une série de combats, de trahisons et de réparations. Le crime est la spoliation de l'orphelin; la vertu, la fidélité du serviteur, le dévouement à son maître. C'est à peine si la religion a quelque pouvoir sur ces âmes dominées par la fougue impétueuse de leur humeur. Seule, l'amitié y éclate parfois en de touchants épisodes, comme une marque que l'humanité n'a pas complétement disparu sous les appétits de la bête fauve.

Les poëtes qui racontaient à leurs contemporains ces épouvantables récits prétendaient faire une véritable histoire, *sans fausseté*. Les jongleurs disent avec eux :

> Seigneurs n'a point de fable en la nostre chanson,
> Mais pure vérité et saintisme sermon.

S'il faut prendre ces mots au pied de la lettre, ils sont faux; il n'y a dans ces volumineuses narrations qu'un amas de contes absurdes ou de traditions défigurées. Ni les temps, ni les lieux n'y sont marqués avec la précision de l'histoire. Le prodige s'y montre avec la hardiesse d'un fait ordinaire. C'est un chaos où tout est mêlé et brouillé. Mais ce qu'il y a de vrai dans ces poëmes, ce sont les mœurs. A ce point de vue, tout y est précieux. Nulle part on ne trouverait une his-

(1) Suite. — Voyez le numéro 22, page 514.

toire mieux faite, plus sincère, plus naïve, des habitudes et des sentiments qui ont dominé ce monde jusqu'à la fin du XIIe siècle. C'est ce tableau que je vais essayer de mettre sous vos yeux.

Voyons d'abord l'idée qu'on se faisait au Xe, au XIe et XIIe siècle des qualités corporelles et physiques d'un chevalier. Nos sociétés modernes ont un idéal que vous connaissez tous: c'est l'homme distingué. Nous appelons d'un nom désagréable et flétrissant ceux qui s'offrent à nous avec des muscles saillants et vigoureux. De robustes épaules, des poings pesants, un cou massif et puissant, une tête épaisse et lourde ne sont pas d'excellentes recommandations dans nos cercles où l'on se pique plus d'élégance que de force. Nous laissons aux baraques de la foire les athlètes et les géants. Les séduisantes promesses de nos gymnastes n'ont pas produit encore sur nous un grand effet. Elles auraient mieux réussi près des hommes du moyen âge. Ces avantages du corps étaient tout autrefois. Les poëtes les célèbrent avec une admiration qui n'a point de bornes.

Voici, par exemple, dans Thibault du Plessis (1), le portrait d'un bel homme : « Il a le corps grand, très-développé, bien membré ; il est large d'épaules, la poitrine bien en chair, les bras longs et les poings bien carrés, la jambe droite, le pied bien tourné, la face blanche, le teint coloré, les yeux brillants comme ceux du faucon, la chevelure blonde et frisée. » Vous avez remarqué ces bras longs et ces poings bien carrés. Un tel cavalier ferait peut être peur à nos dames : il charmait la vue des princesses du moyen-âge. Orable est une princesse sarrazine ; elle vit dans le luxe et la délicatesse de l'Orient. On nous la montre assise sous un arbre merveilleux, dont les feuilles répandent autour d'elle les plus douces odeurs. Elle est vêtue d'une riche robe de toile cousue de soie ; deux jeunes princesses agitent devant elle une sorte d'éventail. A la voir ainsi représentée, vous ne lui supposeriez que du dégoût pour ce cavalier énorme. Eh bien ! non. Le fier visage de Guillaume, ses gros poings, sa merveilleuse *brasse* exercent sur elle leur fascination accoutumée. En moins de rien, sur le portrait qu'on lui fait de ce héros, elle songe à obtenir le baptême pour épouser Guillaume Fièrebrasse : elle trahit les siens, abandonne son époux, et dès qu'Orange est conquise par les chrétiens, Orable, baptisée par l'évêque de Nîmes, prend le nom de Guibor et devient la comtesse Guillaume Fièrebrasse, tant avait fait d'impression sur elle le récit du chrétien qui achevait le portrait du comte par cette exclamation : « Heureuse est la dame en qui il a mis son courage ! » c'est-à-dire à qui il a donné son cœur.

Ainsi, pour emprunter un rapprochement à l'histoire, les princesses de Constantinople admiraient les chevaliers normands qui faisaient le voyage de la Terre-Sainte. Anne Comnène, la fille de l'empereur, cette femme d'un grand esprit et d'un grand savoir, nous a laissé dans son histoire la confidence de ses impressions. Elle a beau détester Robert, le normand, cette peste, ce fléau enfanté par la Normandie, élevé et nourri par le vice ; elle a beau mépriser sa race, sa fortune, haïr son esprit tyrannique et son âme criminelle, il faut bien qu'elle rende justice à ses avantages. Est-ce l'impartialité de l'histoire ou le secret instinct de la femme qui lui fait louer sa haute taille, son teint vif, sa chevelure blonde, le feu qui jaillit en étincelles de ses yeux, son bon air, les justes proportions de son corps ? Elle cite Homère, elle rappelle Achille pour donner une idée de sa voix retentissante. N'oublions pas de dire pourtant que le cœur lui soulève de dégoût quand elle voit ces chevaliers apaiser leur faim au moyen de « culottes de bœuf bouilli et de vastes marmites de haricots accommodés à l'ail ». Orable n'était pas si délicate. Peut-être n'a-t-elle connu que plus tard cette horrible cuisine des hommes du Nord !

La force, voilà le premier mérite du seigneur féodal. « Bien tenir marche », porter une lourde armure, soutenir le choc de ses rivaux, soulever des fardeaux qui feraient ployer des épaules ordinaires : voilà la gloire. L'histoire de Renaud de Montauban nous le montre, à Cologne, s'adressant au maître qui bâtit la cathédrale, et lui proposant de porter une énorme pierre que quatre maçons ne pouvaient parvenir à soulever. C'est d'un tel homme qu'on peut dire qu'il gâterait le métier. En effet, les ouvriers, « au lieu de savoir gré à Renaud du secours qu'il leur apporte, se prennent à craindre de manquer d'ouvrage s'il reste longtemps avec eux. Ils s'accordent pour le tuer, et quand ils ont accompli leur crime ils placent le corps dans un sac et le jettent à l'eau. »

Ces dons naturels, véritable attribut de la race, sont cultivés de bonne heure par une éducation pleine de rudes labeurs. Quand l'enfant a grandi, on le met aux lettres. S'il a le bonheur d'avoir une mère soigneuse et dévouée, il apprend l'art d'écrire et « d'enbriever le latin et le roman », le cours des astres, la cause du croissant et du décroissant de la lune. Tous n'en savent pas tant. Il n'est pas question d'en faire des clercs et des « latiniers. »

D'autres études sont plus en honneur. Les exercices des hommes d'armes priment tous les autres. Le jeune homme apprend le jeu de tables et d'échecs ; il dresse des chevaux, il s'escrime de la lance ; il sait bientôt gouverner un cheval et tenir son écu bouclé avec une grâce merveilleuse; il chasse en bois et en rivière, il se tire d'une lutte au bâton aussi bien que tout autre homme des champs ou de la cour. Il entend dans les festins les récits des chanteurs : il se façonne au goût des prouesses ; il prend dans les fêtes un air de hauteur et de magnificence, et, dans les entretiens de la famille, les haines héréditaires qu'il lui importe de couver dans son cœur jusqu'au jour où il pourra exercer sa vengeance.

Bon sang ne peut mentir, c'est un proverbe que nous répétons. Au moyen âge c'était une loi morale aussi certaine et constante que celle de la gravitation. Un enfant né dans une noble famille ne pouvait forfaire à l'honneur de son lignage. Ses sentiments étaient réglés par la longue tradition de ses ancêtres. S'il arrive que les malheurs de la vie ou les caprices du sort jettent cet enfant dans une condition indigne de lui, il ne s'y souillera jamais d'une action vilaine et basse.

Huguet, fils de la duchesse Parise, est ravi par des brigands. Transporté à la cour du roi de Hongrie, il fait si bien par sa valeur que le prince veut lui donner sa fille en mariage. Gontagles s'oppose à ce dessein : il allègue qu'on ignore la naissance de ce jeune homme. Est-il sorti de race généreuse ? Il demande qu'on le soumette à cette épreuve : « on le fera circonvenir par trois larrons de profession. Ils le conduiront à l'endroit où le trésor royal est gardé ; et s'il en

(1) Tous ces détails sont tirés du XXII volume de l'*Histoire littéraire de la France*, *Chansons de Geste*, par M. P. Paris, 259-756.

prend quelque chose, on en conclura qu'il est fils de voleur. » Le roi consent à l'épreuve, Huguet se laisse conduire avec assez de docilité ; mais au lieu de s'emparer d'une partie des richesses étalées devant ses yeux, il se contente d'en rapporter trois dés d'ivoire. Après ce témoignage de générosité naturelle, le roi n'hésite plus à lui offrir la main de sa fille.

Élevé à la cour d'un roi, Huguet ne manque pas aux sentiments de l'honneur ; rien de plus naturel. Mais voici qui est plus fort : le sang triomphe de l'éducation. Rien ne peut faire gauchir ces âmes faites pour la guerre et la vie chevaleresque. Des pirates ont volé l'enfant Vivien ; ils l'ont vendu à une marchande. Cette femme, se voyant sans enfant, adopte Vivien. Elle compte le présenter plus tard à son mari, parti pour quelque foire éloignée, comme son propre fils, né quelque temps après son départ. En attendant, elle élève cet inconnu dans les principes du comptoir. Elle s'applique à lui donner les habitudes qui conviennent à sa profession. Surtout elle lui inspire l'horreur des armes. « Vois, lui dit-elle, comme je suis courtoise et adroite, comme je m'entends bien aux choses des foires et marchés, applique-toi, beau fils, à faire comme moi. Fuis les armes, qui causent la mort de tant de seigneurs dont les âmes partent sans congé du prêtre et descendent en enfer sans une goutte d'eau bénite. »

L'enfant grandit, le mari revient, il l'accepte pour son fils, il le conduit, il l'envoie aux foires. Que pensez-vous que fasse Vivien ? Ce fils de bonne mère pourra-t-il se plier au trafic ? aura-t-il la prudence, l'économie, l'adresse du marchand ? Non. Sa nature y répugne ; au lieu de trafiquer, il achète chevaux et faucons, pour une valeur cent fois plus grande que les prix ordinaires. De drap, de samit ou de cendal, il ne lui chaut guère. Le grand seigneur éclate sous l'habit du marchand. L'ascendant de la race se fait sentir à tous ceux qui l'entourent. On l'envoie à Luserne en Espagne, pour les besoins de son commerce : il part en nombreuse compagnie de marchands. Sa bonne mine, qui le relève tant au-dessus de ces bourgeois vulgaires, le fait choisir par eux pour leur chef ; on lui obéit en tout ce qu'il ordonne. Il transforme même ces paisibles citadins en guerriers ; conduits par Vivien, ils tuent les mécréants de Luserne, s'emparent de la citadelle et soutiennent un siége contre une armée de Sarrasins.

Il faut que cette conception ait plu aux chanteurs non moins qu'aux auditeurs, puisqu'on la retrouve, sous une forme à peu près semblable, reproduite dans la *Chanson des Lorrains*.

Un duc de Lorraine, nommé Pierre, s'est ruiné par les excès de sa libéralité. Accablé de dettes, il n'a, pour les acquitter, qu'un seul moyen : il se résout à marier sa fille Aelis au prévôt de la ville, Tierri, qui avait acquis d'immenses richesses par le négoce. Ces mésalliances intéressées ont fait dire à madame de Sévigné que le gentilhomme qui les contracte « fume ses terres ». Comblé de tant d'honneur, Tierri, après avoir refusé, accepte la fille et paye toutes les dettes. De ce mariage naît bientôt un fils, Hervis, de Metz. La duchesse Aelis ne néglige point l'éducation de son enfant ; il apprend les jeux d'échecs et de table, il suit les écoles assez pour tracer des caractères et rédiger des chartes. Le noble sang qu'il tient de la mère révèle bientôt sa présence. Il s'ennuie des études. Il apprend avec plus d'ardeur à conduire un cheval, à jouter aux jeux de quintaine. Instruit par l'exemple de son beau-père, Tierri se refuse à favoriser ces goûts ruineux. Au lieu de fournir au jeune homme les moyens de paraître aux tournois, il lui propose de hanter les foires « et, pour commencer, d'aller à celle de Provins acheter les riches fourrures, les draps de Flandre et les joyaux de Paris. Aux avis, le prévôt ajoute bientôt les menaces et même les coups de poing, si bien que le jeune homme consent à se rendre à Provins, mais avec la résolution d'employer à sa guise les quatre mille marcs d'argent que son père lui remet en partant. »

L'argent est entre bonnes mains. Madame de Sévigné, que je rappelais tout à l'heure, se plaignait des dépenses de son fils ; les bois, les prés, les fermes, tout se fondait dans sa main : c'était un creuset. Hervis n'est pas plus ménager ; il est même plus prodigue. A Provins, il choisit le plus riche hôtel ; le premier jour, il convie à sa table quatre-vingts bourgeois, le lendemain huit vingts, le troisième jour douze vingts, et le quatrième seize vingts. Ces sept cent vingt convives ont bientôt dévoré mille marcs d'argent. Huit jours ont suffi.

Cependant la foire arrive, Hervis se promène et ne marchande point. Il fait pourtant une affaire. Il voit venir un écuyer monté sur un cheval arabe, tenant un faucon à son poing, suivi de trois beaux chiens de chasse. Voilà ce qu'il lui faut. Drap, fourrures et joyaux, tout est oublié ; pour quatre cents marcs d'argent, il obtient cheval, chiens et faucon, et s'en retourne à Metz. Sur la route, ses chiens lui rapportent un lièvre, son faucon un canard sauvage, et voilà comment il rentre chez lui.

Vous imaginez la colère de Tierri : il s'emporte, il frappe le jeune homme d'une verge ou canne d'olivier. Inutile d'insister sur la fureur du fils, l'indignation de la mère ; vous comprenez qu'il ne peut y avoir de réconciliation que moyennant les excuses de Tierri ; c'est à peu près la famille de Georges Dandin.

L'été se passe, puis la Saint-Rémi, la Toussaint, la Noël ; arrive la foire de Lagny, près de Paris ; le prévôt y envoie son fils, en compagnie de ses parents. L'imprudent ! espérait-il qu'Hervis serait devenu plus sage ? Nul être créé, dit Beaumarchais, ne peut manquer à sa loi. Hervis le lui fit bien voir. Il emporte seize mille marcs d'or et d'argent, et recommandations expresses « d'acheter à Lagny, comme il eût dû faire à Provins, le vair et le gris, les draps de Flandre et les joyaux de Paris. » Vous vous attendez bien à quelque folie de ce bourgeois gentilhomme. Vous n'avez point tort. Mais vous n'imagineriez pas laquelle. Au lieu de songer aux draps de Flandre, il délivre de captivité une princesse byzantine devenue la proie des voleurs. Ces larrons conduisent leur proie à Lagny-sur-Marne. Hervis la voit, il admire cette beauté, il se fait connaître : « Je suis hoir de Lorraine, et vous en serez un jour duchesse. » Béatrix y consent. Ses écuyers reçoivent en échange quinze mille marcs d'argent ; mais, trouvant à Hervis et l'air et les allures d'un Lombard, « grand et gros, qui n'a prouesse ni bonté », ils complotent de lui enlever la femme qu'il vient de payer si cher. Averti de ce projet, Hervis se couvre d'une armure qu'il trouve chez son hôte, met les agresseurs en fuite et rentre dans Metz avec sa princesse.

Tout plein d'orgueil, il raconte à son père et ses exploits et son acquisition. Le vieillard tenait à la main une verge d'olivier ; il le menace, mais patience ! Hervis met la main à son branc fourbi : « Ne soyez tant hardi », dit-il à son père.

Vous me féristes au venir de Provins,
Mais par la crois ou le cors Dieu fu mis,
Se vous metés, père, la main à mi,
Tost s'i mettroit diables et anemis...

Que reste-t-il à Tierri, sinon de mettre à la porte de la maison ce fils prodigue et sa princesse? Il était temps d'armer ce jeune homme chevalier. Il ne valait rien pour le comptoir et la boutique; de plus nobles travaux l'appelaient.

Chez les Germains, dit Tacite, il est d'usage qu'aucun d'eux ne prenne les armes avant que la tribu l'en ait jugé capable. Alors dans l'assemblée même, un des chefs, ou le père, ou un parent, revêt le jeune homme de l'écu et de la framée; c'est là leur toge; c'est chez eux le premier honneur de la jeunesse. Avant cela, ils ne paraissent qu'une partie de la maison; alors ils deviennent membres de la république.

On a fait beaucoup de dissertations sur l'origine de la chevalerie; on s'en serait dispensé si l'on avait plus tôt médité ce passage de Tacite dans ses *Mœurs des Germains*. Voilà, en effet, la chevalerie. Elle consiste essentiellement, comme dit M. Guizot, dans l'admission au rang et aux honneurs des guerriers, dans la remise solennelle des armes et des titres de la vie guerrière.

Après maints exploits signalés, le jeune homme est armé chevalier. Il prend un bain, il passe la nuit qui précède la cérémonie dans quelque église, il se soumet à quelques prescriptions pieuses, on l'habille de robes traînantes, puis il vient recevoir des mains de son père ou de quelque autre seigneur de renom les pièces de l'adoubement. On lui met d'abord des « chausses de fer blanches comme flor de prés »; on lui attache les éperons d'or; on le revêt du haubert dont les mailles sont tantôt d'acier brillant, tantôt d'argent et d'or. Reste à prendre l'épée. Cette cérémonie est singulière. Le parrain la tient dans sa main droite, il la hausse, et, du plat, il en donne au récipiendiaire un coup vigoureux au-dessous de la nuque. C'est ce que les hommes de ce temps appelaient la *paumée*. Quand on a parlé de l'*accolade*, on a confondu des temps et des mœurs tout à fait différents. Nous remontons bien au delà du siècle dont Lacurne Sainte-Palaye a décrit les usages chevaleresques.

Au XIe et même au XIIe siècle, cette *paumée* avait quelque chose de brutal, elle était assez rudement appliquée pour faire trébucher le nouveau chevalier. Les jeunes nobles faits de longue main à ces cérémonies acceptaient avec une soumission pieuse cette consécration bizarre. S'il arrivait qu'un vilain s'élevât à la dignité de chevalier, il ne s'accommodait qu'à grand'peine de ce coup imprévu et trop peu ménagé. Ainsi l'on voit un certain Rigaut, à peu près renversé par ce coup, s'abandonner à un sentiment impétueux de colère, mettre la main à son épée, la tirer à peu près un grand pied et demi pour en férir le bon vassal qui le reçoit chevalier. « Que veux-tu faire, enragé? lui dit-on. C'est la coutume et on le fait ainsi. » « Au diable la coutume, maudit soit celui qui le premier l'introduisit! »

Je donne ici ces détails pour dissiper des erreurs produites par la confusion des époques. Qui dit chevalerie croit dire élégance et délicatesse; ce sera à moitié vrai plus tard, vers la fin du XIIIe siècle: c'est complétement faux au XIe et au XIIe, l'âcreté germanique subsiste partout.

Ce n'est pas que le chevalier ne reçoive dans la cérémonie de l'adoubement des conseils d'une excellente morale: « Que Jésus de gloire qui a tant de puissance, te donne prouesse, et honneur et bonté, chevalier sois désormais apelé, sois preudoms et plein de loyauté. » Rien de mieux! mais les idées ne répondent pas toujours aux mots qui les expriment.

Voici d'autres conseils donnés par un père à son fils: « Ne joue pas, lui dit-il, aux tables et aux échecs; il y a peu d'honneur à s'y faire remarquer, et bien jouer y engendre de méchantes querelles. N'aime point la femme d'autrui, quand même elle ferait toutes les avances; mange bien, mais ne bois pas trop de vin. Porte respect aux prud'hommes; lève-toi devant les hommes âgés, ne raille jamais les gens pour leur pauvreté ou l'humilité de leur costume. »

Ainsi pourvu de bonnes armes et de bons principes, le chevalier se met en quête d'aventures. Il a moins besoin de gloire et de réputation que de mouvement et de fiefs. Pour satisfaire son humeur inquiète et conquérir des terres, il va offrir *ses soudées* aux princes qui font la guerre. Un bras solide armé d'une épée ne se refuse nulle part. Un homme généreux rougirait de vieillir dans les services oisifs du palais. Mettre les plats sur la table, remplir la coupe du roi, ces fonctions peuvent plaire à des seigneurs jaloux de conserver l'oreille du maître et d'en obtenir, à force de flatteries, de riches récompenses; mais une âme indépendante et fière demande terre ou seigneurie par les services plus nobles et plus dangereux qu'on rend dans les batailles.

Le chevalier ne s'y épargne point: pour la gloire de son maître et l'avancement de ses propres affaires, il n'est pas de péril qu'il n'affronte: cent fois il brave la mort. Mais il veut son salaire. Il le réclame du suzerain avec hauteur, et si cela ne suffit pas il y ajoute l'insolence et les menaces. Rien de moins discipliné que cette féodalité guerroyante. Le vassal veut bien se soumettre à son prince: il se réserve pourtant de s'en faire respecter.

Il a deux moyens en son pouvoir, les armes et la trahison. Écoutez Guillaume au Court-Nez en présence de Charlemagne: « Dieu, dit-il, qui fus élevé en croix, sauve le roi et son noble baronnage! mais il en est ici auxquels il a prodigué ses faveurs, et dont on ne vit jamais l'écu percé, ni la lance brisée! Pour moi, j'en conviens, ô roi, je ne vous ai jamais tastonné la nuit; on ne m'a pas vu vous gratter les jambes ou refaire votre lit; mais je vous ai servi de mon épée; j'ai, pour vous défendre, tranché plus d'une tête; et quand viendra le jour du jugement dernier, je risquerai, pour tous les meurtres commis à votre profit, d'en perdre le paradis. Comment en suis-je récompensé dans ce monde? Vous m'avez seul oublié dans la distribution de vos bénéfices. »

Représentez-vous cette scène, et vous avez toute l'histoire de cette suzeraineté précaire du roi sur ses barons. Guillaume est appuyé sur son arc; sa colère grandit à mesure que ses paroles s'échappent de sa bouche; elle éclate: « Ah! mauvais roi, s'écrie-t-il, Dieu te puisse maudire! Tu te souviens mal du grand combat que j'eus à soutenir sous Aspremont contre Corsout! J'y perdis une partie de mon visage, et le surnom de Court-Nez m'en est resté. » Il énumère toutes les batailles où il a porté les armes pour le roi, les défis qu'il a relevés pour maintenir l'honneur de Charlemagne, les chefs sarrazins qu'il lui a rendus pieds et poings liés, les monceaux d'or que les califes faits prisonniers par son courage ont payés à l'empereur pour le rachat de leur liberté. « Vous avez reçu les trésors et vous n'en avez

rien donné à celui qui vous les avait procurés. Un temps fut où l'on m'appelait votre ami. On disait que j'étais nourri, vêtu, entretenu de vos deniers ; mais jamais il n'en fut rien. Tout ce que j'eus jamais, je le dus à mon épée. Aujourd'hui je ne sais plus sous quel toit reposer ma tête. Mais par l'apôtre qu'on va prier à Rome, je quitterai votre cour, et les Français verront s'il est aisé de se passer de mon appui. »

Vous n'avez là qu'une page de roman, une scène d'un poëme, mais où trouverez-vous dans une histoire, dans un annaliste une peinture plus vive de ces temps où l'histoire n'existait pas encore ? De quelle lumière ce passage n'éclaire-t-il pas les mœurs de cette chevalerie primitive ?

Que peut faire le roi devant cet orgueilleux vassal ? D'abord il s'emporte. Qu'il parte, qu'il s'éloigne, plus de soixante de ses pairs resteront aux côtés de Charles et le consoleront de l'absence de Guillaume ! Pourtant il sent trop le prix de ce guerrier pour le laisser partir. Il fléchit son courroux, il humilie son propre orgueil, il propose des terres à son farouche serviteur. « Prends l'héritage du preux comte de Doon, il est de trois cents chevaliers ; prends la terre du comte Béranger, elle est de quatre cents chevaliers. »

Rendons ici justice à Guillaume au Court-Nez. Charlemagne lui abandonne pour l'apaiser l'héritage d'un orphelin ; le chevalier le refuse ; il ne veut point de la terre de Béranger parce que celui-ci est mort en sauvant la vie au roi Louis devant Laon. Un jeune enfant reste seul ; convient-il de dépouiller le fils d'un tel homme ? « Par saint Pierre ! s'il y avait un Français capable d'accepter le don de sa terre, dit Guillaume, il ne mourrait que de ma main ! » Cela ne manque ni de grandeur, ni de noblesse. Le vassal qui ne veut pas accepter les terres d'un orphelin, donne à son roi, qui les lui abandonne sans scrupule, une belle leçon d'honnêteté. Ainsi l'avarice et la cupidité n'ont pas éteint le sentiment de la justice dans le cœur de Guillaume.

Charlemagne désespéré lui propose le quart de la douce France, le quart des abbayes, le quart des vignes, des terres, des femmes et des jeunes filles.

> Quart meu de mon vin prendreis en mon cellier,
> Quart meu de blé prendreis en mon grenier,
> Lou quart bacon prendreis en mon lardier,
> De mon avoir prendreis lou quart denier.
> Dex, dit Guillaumes, maldahés tel fiés !

Au diable un tel fief ! et pour ne devoir rien qu'à son épée, il demande l'investiture des Marches, d'Espagne, d'Orange, de Nîmes et de toute l'Aquitaine. Ces terres sont au pouvoir des Sarrazins, le roi n'y peut rien. Guillaume maintient sa demande, en y mettant pour condition le droit d'exiger de la France, une fois en sept années, un secours de gens de guerre.

Ce désir effréné de conquérir honneur et richesse les pousse aux tournois. Ne vous imaginez pas que les tournois fussent alors ce qu'ils ont été plus tard, des passes d'armes courtoises, des fêtes galantes et magnifiques. Point du tout. C'étaient alors « un engagement sérieux de guerriers d'une province contre ceux d'une autre province.... On y gagnait, comme sur un vrai champ de bataille, des coursiers et des armes ; on y faisait des prisonniers dont on fixait arbitrairement la rançon. Ce qui les distinguait de la véritable guerre, c'était la différence des armes ! les chevaliers n'y paraissaient qu'armés de lances remplacées à mesure qu'on les brisait. »

Voyez ce que ces sentiments et ces habitudes devaient ajouter à la férocité naturelle de ces hommes de fer. Dans les guerres continuelles qu'ils se font, leur cruauté s'exalte et s'exaspère. Leur vengeance est atroce, leur triomphe odieux.

Gerbert surprend un des meurtriers de Garin, il lui tranche la tête, jette ses entrailles à la rivière et disperse sur la route ses membres coupés en morceaux. Bégon de Belin, pour justifier son frère d'une accusation fausse, combat en champ clos, sous les murs de Paris, avec Isoré de Boulogne, il le renverse, le met à mort, se jette sur le cadavre, l'entr'ouvre, prend le cœur dans ses deux mains et en frappe le visage de Guillaume de Monclin : « Tenez, vassal, voici le cœur de votre cousin, vous pouvez maintenant et le saler et le rôtir ! » Énergie funeste et sauvage ! Triste, mais vive peinture des mœurs des Français d'autrefois.

Font-ils un prisonnier, ils ne peuvent assouvir leur haine par des moyens ordinaires : la prison ne leur suffit pas s'ils n'y jettent le captif sur des épines et des églantiers qui « li destraignent les jambes et les piés. » Le temps n'affaiblit pas leur haine, la mort de l'ennemi ne les satisfait pas, la paix conclue et jurée ne les désarme pas. Gerbert, invité par Fromondin aux fêtes de la Pentecôte, demande à voir le tombeau du vieux Fromont, l'un des ennemis de sa race. Comme on exhumait le corps, il jette les yeux sur le crâne et ordonne à son écuyer Mauvoisin de le dérober. Qu'en veut-il faire ? Une coupe « qu'on servira devant lui au manger. De retour dans la ville d'Aix, Mauvoisin tire de son giron le crâne qu'il a volé, Gerbert le prend et s'en a jetté un ris. » On fait venir un orfévre, qui jure de garder le secret sur l'ouvrage dont on va le charger. L'artiste pare le crâne, il le décore de belles fleurs de lis, il l'enrichit de tant de pierres qu'on ne saurait les compter. Voilà Gerbert heureux, « il pourra savourer le vin et le piment dans le crâne de son ennemi. » Ce n'est pas encore assez : il lui faut un autre plaisir. Il invite ses vassaux à la prochaine grande fête. Fromondin, le fils de Fromont, accourt des premiers. Les tables se garnissent, et Gerbert, appelant Mauvoisin l'écuyer :

> Amis, dit-il, allez de maintenant,
> Si m'apportés ma coupe d'or luisant,
> S'en servira Fromondins de piment.

Fromondin obéit. Le lendemain il emplit encore la coupe et boit lui-même à la prospérité des Lorrains. « Mais au moment de prendre congé, il est informé de tout par un varlet, qui lui dit que la coupe d'or renferme le hanepier de son père, et que Gerbert n'a convoqué tous ses amis que pour voir Fromondin lui verser le vin et le piment dans cette coupe. »

Non, après l'avarice, il n'y a rien qui leur soit plus cher que la vengeance ; cette passion leur inspire les plus épouvantables blasphèmes, qui sont pour nous aujourd'hui la plus authentique confirmation de leurs impitoyables sentiments. Ce même Fromondin, vaincu, dépouillé de son fief par Hernaut, n'a d'autre asile qu'un cloître ; il semble disposé à se faire moine. Mais la santé lui revient, ses forces lui reviennent avec la santé, et bientôt il n'a plus d'autre pensée que de se venger de ses ennemis ; aussi quand le prieur se présente devant lui armé de ciseaux et d'un manteau noir : « Comment diable, s'écrie Fromondin, me prend-il pour berger ? Croit-il que je sois fait pour sonner les cloches ? Si j'étais

hébergé avec les anges, que je visse enfer desveroillé, certes de paradis je sortirais, je m'en irais habiter en enfer avec diables et damnés, plutôt que de laisser mon fief dans les mains d'Hernaut. » Ce ne sont pas là les sentiments d'un novice disposé à se faire profès. Aussi l'abbé s'empresse-t-il d'ouvrir à cet hôte redoutable les portes de son couvent et le remet en liberté.

L'Église n'a point encore d'influence sur ces *fervestus*. Leurs âmes sont aussi dures que l'acier de leur *branc*. Nul respect des lieux sacrés. Hernaut, poursuivi par Fromondin, s'est réfugié dans une église consacrée à saint Martin. « A défaut de son épée brisée, il saisit un crucifix et le place devant sa poitrine. Fromondin ne s'en émeut pas. Il lui faut sa victime. Il fait apporter des fascines ; on y met le feu, les poutres s'allument, l'église est embrasée, et la fumée gagne le réduit où se trouve Hernaut. En vain Hernaut invoque saint Martin, Fromondin excite sa gent », et, s'adressant à ses archers : « Tirez, archers, qui me voulez servir ; qui tuera mon mortel ennemi, tout mon avoir je le mettrai à sa disposition. »

N'oublions point de dire pourtant que ce même Hernaut, épargné par les flammes, fait grâce de la vie à Fromondin vaincu et suppliant, au nom de Jésus qui, sur la croix, pardonna à Longin, dont la lance lui avait percé le flanc.

C'est un fait particulier qui ne change rien aux mœurs générales de ces temps. Les chevaliers craignent le diable, ils ont foi aux reliques, aux miracles : ils n'en sont pour cela ni plus soumis aux prêtres, ni plus respectueux pour les églises. Les croisés sortent d'Antioche pour combattre une armée trois fois plus nombreuse que la leur. Ils sont exténués de faim et de misère. Si jamais ils ont eu besoin de l'assistance du ciel, c'est en ce jour. L'évêque du Puy, monté sur un échafaud, répand l'eau bénite sur chacun des chefs au moment de leur passage. Cette cérémonie sainte n'est pas du goût d'Enguerhand qui lui crie : « Sire, laissez votre eau, gardez de mouiller mon casque, je veux le montrer aux Sarrazins dans tout son éclat. » « Voilà, dit M. P. Paris, des choses qu'il serait inutile de chercher dans les récits des clercs et des chapelains : elles peignent cependant les véritables mœurs du temps, et ce mélange de foi robuste dans les dogmes et de défiance réfléchie à l'égard des ministres d'un dieu auquel chacun faisait sans hésiter le sacrifice de sa vie. »

Même observation sur le passage suivant. Avant une bataille, le même évêque du Puy fait d'inutiles efforts pour engager les chefs à porter eux-mêmes la sainte lance dans la mêlée, gage assuré de la victoire. Tous refusent à l'envi, et le refus de chacun est la matière d'un couplet séparé. Huet de Maine, frère du roi de France, apostrophe ainsi l'évêque : « Sire, vous avez grand tort, quand vous nous requérez de porter la lance ; ce n'est point notre affaire, mais la vôtre qui êtes clerc et évêque ordonné. Nous sommes chevaliers, c'est par nous que commence la bataille et qu'elle se termine ; prenez la lance, allez au premier rang, nous vous ferons la voie avec nos épées acérées ; malheur à qui se trouvera devant nous. » L'évêque ne peut que répondre : « Seigneurs, qu'il en soit fait selon votre volonté. »

Raoul de Cambrai traverse le Vermandois en mettant le feu dans les granges, en dévastant les maisons ; il envoie une partie de son armée devant Origny l'Abbaye, avec l'ordre de placer sa tente au milieu de l'église, de faire du porche l'écurie de ses chevaux, de dresser ses éperviers sur les croix d'or et de préparer son lit devant l'autel. « Les chevaliers se disposent à obéir ; mais ils entendent la cloche du Moutier, la crainte les saisit ; ils se contentent de camper au milieu du pré.

» Quand Raoul arrive, son premier mouvement est de les accuser de faiblesse ; mais enfin, il se rend aux instances de son oncle Gerin, et l'abbesse obtient de son côté que ses religieuses seront épargnées. » Mais ce n'est qu'un répit d'un instant, le feu est mis au bourg et au monastère. C'est une scène épouvantable, les planchers s'effondrent, les vins du cellier se répandent, les jambons flambent, la graisse rend le feu plus dévorant, les nonains grillent dans ce vaste brasier. Raoul n'en est point attendri, à la lueur de ces flammes, il commande dans sa tente un splendide dîner. Force paons rôtis, bons cygnes empoivrés, gibiers de toute espèce ; il faut que le dernier soldat soit servi comme il le désire. « En l'entendant parler ainsi, le Sénéchal fait le signe de la croix : « Au nom de Dieu ! à quoi pensez-vous ? Vous reniez sainte chrétienté. Nous sommes en carême ; il est temps de jeûner.... et après toutes les fautes que nous venons de commettre, les nones brûlées, le monastère violé, nous n'avons que trop à redouter le Seigneur si sa miséricorde n'est pas au-dessus de notre cruauté.—Sénéchal, dit Raoul, pourquoi parler de cela ? Pourquoi m'ont-ils manqué ? n'avaient-ils pas mérité ce châtiment ? Mais j'avais oublié le carême. » Il renonce donc à faire bombance, et demande son échiquier. Oh ! l'excellent trait de vérité : il met à sac tout un pays, mais il craindrait de manger gras en carême !

Charles Martel envoie près d'Hervis de Metz pour réclamer son secours. Ses députés sont l'évêque d'Orléans, et les abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain. Au cours de la conversation l'évêque répond au terrible Hervis qu'ils ne savent guerroyer. « Une fois entrés dans nos moutiers, disent-ils, nous nous mêlons de chanter matines, nous prions pour nos amis ; c'est là tout l'ouvrage que nous savons faire. « Ah ! ah ! dit Hervis ; vous vivez à votre aise. Mais si vous étiez en ma terre, je ne le saurais souffrir. Eh quoi ! pour avoir endossé le froc ou la gonelle, pour vous être rasé le haut de la tête, vous serez exempts à tous jamais d'entrer dans la mêlée des batailles, vous ne veillerez pas la nuit, vous ne jeûnerez pas le jour ! par saint Étienne, que je dois prier, il vous faudra chanter d'autre manière ! Si vous me menez en France pour faire la guerre, je prierai Charles Martel, roi de Paris, qu'il me fasse délivrer les gros moines, les chanoines, les prêtres et les abbés, avec moi ils viendront à la bataille. Je les y ferai mettre tous au premier rang. » « Sire, dit l'évêque, ce n'est point la coutume. » On se met à table ; mais ni l'évêque, ni les abbés n'ont guère faim, ils pensent aux formidables propos de ce duc forcené. Ils se hâtent de partir oubliant de chanter prime, complies et matines ; une seule chose occupe leur esprit, la menace d'Hervis de les conduire à la bataille.

Si Charles Martel ne songe point, comme Hervis, à embrigader les abbés et les moines, il se repent de leur avoir abandonné ses rentes, ses terres et ses moulins. Il manque d'armes, de chevaux, de vivres, il demande des subsides au clergé. Le pape exhorte les gens d'église à contribuer aux frais de la guerre. « Vous êtes riches, leur dit-il, vous pouvez le faire. » Mais l'archevêque de Reims s'y oppose. Le pape s'en indigne : « Beau fils, dit-il en s'adressant à Charles, je vous accorde et le vair et le gris, et les chevaux palefrois et roussins, l'or et l'argent dont les clercs sont saisis. » Charles Martel ne se le fait pas dire deux fois, il s'écrie après le discours du pape : « Or aux églises, aux chevaux, aux roussins. »

Aimon n'a pas l'air d'être en disposition de demander licence aux papes pour lever sur les gens d'église toute sorte de contribution. Il dit à ses quatre fils, qui, proscrits, ont cherché un abri dans sa propre maison : « Vous n'êtes pas des hommes d'armes, mais de chétifs larrons ! Quoi ! ne pouviez-vous attaquer les sergents du roi ! La terre est-elle vide de gros moines que vous pourriez mettre à contributions, dont vous pourriez même manger la belle et savoureuse chair ? Ils sont blancs sur les côtes, et blancs sur le giron. Ils ont les chairs tendres, ils ont gras les rognons ; ils sont meilleurs à manger que cygnes ni paons. Brisez les portes des abbayes, mettez les moines sur les charbons, ils ne vous feront pas plus de mal que venaison : moine rôti vaut mieux que viande de mouton ! » Voilà Hervis le duc de Metz tout à fait dépassé. Qu'eussent dit à ces étranges paroles l'évêque d'Orléans et les abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain ?

Quand ils ont vieilli sur les champs de bataille, qu'ils ont abusé en cent façons diverses de la force et du droit de la victoire, quand ils ont employé le poison, la perfidie, le guet-apens, les déguisements et les fraudes, car ils ne se retranchent rien de tout cela, il arrive parfois que le remords abat ces cœurs indomptés : ils tremblent à la pensée du jugement dernier. Que font-ils alors ? Ils prennent la croix, ils partent pour le saint sépulcre, ils se font ermites, ils se jettent dans un couvent. On n'a pas de peine à concevoir que ces expiations ne leur rendent point leur innocence première. Il ne faut qu'une occasion pour réveiller en eux les vieux instincts. Sous la croix, sous le froc, le chevalier se retrouve toujours.

Mais ne trouverons-nous point un défaut à ces cuirasses impénétrables ? Si l'on pense aux romans de la Table ronde, à la chevalerie telle que le XIIIe siècle nous l'offrira, on croira qu'il appartient aux femmes seules d'attendrir ces cœurs toujours irrités. On se tromperait. A ce moment de notre histoire, la femme n'est presque rien pour le chevalier. Il a peu d'estime pour elle. Il ne se pique ni de galanterie, ni même de bienveillance. Pour les héros des chansons de geste, la femme est un être inférieur, vain, léger, dont le cœur inconstant tourne comme l'épervier. Avant François Ier, l'un d'eux avait dit en propres termes : « Bien fol est qui s'y fie. C'est par elle qu'est entré le premier péché dans le monde, c'est par elle que la race humaine vit dans la peine et le travail. » Ainsi parle Berengier à Belle-Aye, duchesse d'Avignon.

En général, ils n'ont pour les femmes qu'une froideur méprisante ; une sorte de chasteté sauvage et farouche leur fait repousser leurs avances. Peu s'en faut qu'ils ne voient en elles une incarnation dangereuse du diable. Ils savent qu'une femme a fait périr Samson le fort, ils se mettent en garde contre ses artifices, j'allais dire ses maléfices.

Gaidon, pour se jouer, essaye de faire croire à Gautier le Vavasseur que la duchesse de Gascogne est amoureuse de lui. « J'ai ma femme, s'écrie celui-ci, tu le sais bien, et veux me faire pécher. Que les cent diables la puissent *atouchier !* »

> Se elle veut envers moi aprochier,
> Par le cuer beu, s'as mains la puis baillier,
> Je la ferai en ève refroidier (1),
> Tant que n'aura talent d'Ome acointier.

(1) En eau refroidir.

Hyppolyte, le fils de l'Amazone, n'est rien auprès de ce Gautier ! Il est vrai qu'il vit sans cesse dans les bois et ne connaît rien aux délicatesses de la vie de château.

On vante à Girbert la fille d'Anséis.

> Gent ot le cor et coloré le vis,
> Blanche la char comme la flor de lis.
> Et dist Gérins : « Regar, Girbert Cousin,
> Sainte Marie ! comme bele dame a ci ! »

Et Girbert, insensible à ces louanges, indifférent à ces charmes, ne pense qu'à son coursier, son bon cheval Fleuri qu'il a gagné au siége de Cologne.

> Diex, dist Girbers, quel cheval est Flori !

Gérin insiste : « Dieu, dit-il, qu'elle est belle ; quels yeux étincelants ! quel bel éclat de fraîcheur ! Moult est vilain qui d'amors ne l'apelle ! » Et Girbert poursuivant sa pensée : « Vrai, il n'est sur terre coursier pareil à Fleury, le destrier de Castille ! »

Ces hommes d'armes pourtant se marient ! Oui, sans doute ; quelquefois par amour, le plus souvent par avarice, par politique, par nécessité de continuer leur race. Un mariage achève une querelle, donne un riche apanage, fait de puissantes alliances. Une fois devenues les épouses de ces grands batailleurs, les femmes n'ont plus qu'un rôle de compagne timide, de conseillère souvent importune et presque toujours rebutée.

Beuve, le féroce, invite Girard de Roussillon à reprendre la guerre. La duchesse voit avec chagrin les dispositions de son mari, « elle va le trouver, lui rappelle en pleurant tous les malheurs que la guerre a déjà plus d'une fois attirés sur ses frères et sur lui. » Beuve repousse ses conseils : « Dame, allez vous *ombroier* dans vos chambres, allez vous parer ; occupez-vous d'instruire et de reprendre vos filles ; tordez la soie, c'est votre métier. Le mien est de manier l'épée et de jouter contre un chevalier. Malheur au prince qui va dans une chambre se conseiller auprès des dames ! »

Une mère n'a nulle influence sur l'âme de son fils. Alaïs détourne Raoul de recevoir le don du Vermandois qui peut lui devenir fatal ; l'impétueux seigneur, plus brutal encore que Beuve, s'écrie : « Je tiens pour lanier, c'est-à-dire pour boucher, le gentilhomme qui s'en va se conseiller aux dames ! Allez dans votre chambre, buvez, mangez, engraissez-vous, d'autre chose vous ne devez jamais avoir souci. »

Pépin va commettre une mauvaise action ; il délaisse le droit par cupidité et par avarice ; la reine Blanchefleur en a l'âme attristée ; n'osant s'adresser au roi, elle reproche à l'auteur du conseil sa mauvaise action. Le roi l'entend, la colère l'emporte, il hausse le gant, il frappe sa femme sur le nez, si fort que quatre gouttes de sang en jaillissent : « Que vous importe, lui dit-il, que mes barons viennent parler à moi ! — Pardonnez-moi, dit Blanchefleur ; quand il vous plaira vous pourrez me frapper encore ; je suis à vous, je ne peux m'en départir, c'est-à-dire m'en séparer. » Quel temps que celui où un trouvère pouvait, sans choquer ses auditeurs, représenter le roi de France « faisant, d'un coup de poing, jaillir le sang des joues de la reine » !

Et cependant ces femmes ont du dévouement pour leurs rudes époux. Eremborg n'hésite point à aller partager la prison de Renier ; elle s'expose de bon cœur aux cruels traitements d'un geôlier rigoureux pour adoucir les ennuis d'une

trop dure captivité. La femme de Girard de Roussillon, fille de l'empereur de Constantinople, partage dans la forêt des Ardennes le triste sort de son mari, vaincu, ruiné et maudit de tous les peuples. Tandis que Girart s'établit dans une ville, où des forêts voisines il apporte des sacs de charbons à vendre, Berte s'y fait couturière. « Berte, dit Fauriel, est le plus parfait modèle de l'épouse chrétienne. Mais dans ce caractère même, il y a quelque chose du temps, quelque chose de fort et d'austère qui se mêle à l'expression de l'amour, qui en contient pour ainsi dire au fond de l'âme les accents les plus tendres : c'est par des conseils, par des exhortations pieuses, par de courageuses résolutions, plutôt que par de douces paroles, que Berte manifeste à son époux son dévouement et son amour. »

Cette longue suite de scènes, que je viens de dérouler à vos yeux, a de quoi vous attrister et vous surprendre. Vous cherchez en vain quelque adoucissement à cette barbarie des mœurs ; vous vous demandez s'il n'y avait point quelque vertu au milieu de ces vices. Vous avez raison : il ne faut jamais désespérer de la nature humaine. Elle a de bons instincts, si elle en a de mauvais. Cherchons donc des tableaux d'un intérêt plus doux.

Ces rudes âmes se font une vertu qui domine tout en eux : c'est la fidélité au suzerain qu'ils ont choisi.

S'il est juste à leur égard, il n'y a point de sacrifices qu'ils ne soient disposés à lui faire ; point de services qu'ils ne soient disposés à lui rendre; leurs jours lui appartiennent. En vain les épreuves se multiplient, ils les supportent avec une invincible patience. Quoi de plus beau, de plus héroïque que le vieux Aimon! Ses quatre fils se sont révoltés contre Charlemagne, l'empereur les a proscrits; Aimon n'a pas cru devoir renoncer à sa fidélité envers son seigneur, il fera la guerre contre ses fils pour obéir à son serment. Mais avec quelles angoisses! L'empereur résout un jour de le députer à ses enfants pour les engager à se rendre. En voyant de loin son fils Renaud, le vieillard maudit les serments qui l'attachent à la cour de l'empereur. « Maudit le roi, dit-il, qui m'a fait promettre d'aller contre mon fils qui m'est si cher! » Alors il court à Renaud. Pour cent marcs d'argent, dit le poëte, il ne se serait pas tenu de l'embrasser. Et quand Renaud sent son père qui l'embrasse, de la pitié qu'il en a, il commence à pleurer. Mais l'attendrissement dure peu. Aimon expose son message, l'empereur demandait que le plus jeune des frères lui fût livré; il lui faut une victime pour expier la mort de son fils.

Cherchez bien dans vos souvenirs. Vous ne trouverez rien de plus attendrissant que cette ambassade. Le vieil Horace et Don Diègue, dans Corneille, seuls ont été mis à pareille épreuve; mais ils ne sont pas plus pathétiques que le père de Renaud de Montauban.

C'est lui que vous avez entendu tout à l'heure gourmander ses enfants qui sont venus s'asseoir à sa table. Il leur a dit à la fin de cette harangue étrange : « Sortez hors de ma salle, videz-moi ce donjon! » Mais aussitôt, il quitte lui-même la salle en invitant tout bas la duchesse à les bien recevoir, à leur donner or, argent, armes, chevaux et vêtements, mais de façon qu'il ne puisse être accusé d'y avoir consenti.

Je m'en irai la fors, ce est la vérité,
Ne vueil que leur atire soit par moi esgardée,
Que je suis vers Karle de noient parjurés.

A la bonne heure! on se sent heureux de rencontrer un homme sous le casque et le haubert.

Ce n'est pas le seul exemple où nous voyions les devoirs de la hiérarchie sociale étouffer les sentiments de la nature, ou du moins les vaincre par un grand dévouement. Rénier est retenu par Fromont dans une prison étroite, parce qu'il ne veut pas lui livrer Jourdain, le fils de Girart. Malgré les consolations qu'il reçoit de sa femme Eremborg, compagne de sa captivité, il est près de céder aux instances de Fromont et de livrer l'enfant de son seigneur. Eremborg s'y oppose. « Quelle honte pour vous! Où pourrez-vous vous montrer sans être honni? Voyez, diront les grands et les petits, voyez celui qui a trahi son seigneur, par peur de mourir il le rendit au meurtrier de son père. Quand cette grande infamie sera oubliée sur la terre, viendra le jour du grand jugement, où tous les traîtres seront punis. — Mais, dit Rénier, si la violence des tourments nous tue, qui défendra après nous la vie de Jourdain? Eremborg répond : Je sais un moyen : livrons notre fils pour notre seigneur, Fromont ne l'a jamais vu, ils sont de même âge et de même figure, nous ferons accroire que c'est lui. Rénier l'entend ; tout son sang s'enfuit. « Dieu, s'écrie-t-il, vit-on jamais un père trahir son enfant! Et pourtant je ferai ce que vous dites, car vous êtes prudente et sage. » Les prisonniers déclarent donc à Fromont qu'ils sont décidés à faire ses volontés. En effet, ils remettent à Fromont leur propre fils ; il a la tête tranchée ; mais Jourdain subsiste, et le devoir est accompli. On en conviendra, il n'y a que des âmes chevaleresques qui puissent ainsi le comprendre!

On peut tirer de ces annales poétiques de la chevalerie bien des exemples de l'amitié qui fait naître les dévouements, on n'en trouverait pas un qui fût plus étrange et plus pathétique que celui que nous offre l'histoire d'Amis et d'Amile. C'est une touchante amitié à laquelle il ne manque pas néanmoins le cachet de l'époque primitive et héroïque de la chevalerie.

Amis et Amile sont de même âge, de même condition : les qualités de l'âme, les traits du visage et les formes du corps, tout se ressemble en eux. Ils ont même un seul nom sous la double forme distinctive du sujet et du régime. Je passe sur de nombreuses aventures où la confiance de l'amitié est peinte d'une manière aussi touchante qu'originale.

Le ciel, pour punir Amis d'un faux serment que lui arracha l'amitié, lui a envoyé la lèpre ; un ange l'a prévenu du châtiment, et lui a promis en même temps qu'il devrait sa guérison à son ami. Ils vivent longtemps séparés l'un de l'autre, enfin leur bon destin les rassemble. Amis n'a plus rien à souhaiter, *fors la santé dont il est desirans*. Un jour qu'il dormait en son lit, un ange du ciel lui apparaît, et lui dit que ses maux prendraient fin, s'il pouvait décider son ami à obéir à la volonté du ciel. « Demain, tandis que Bellissent entendra la messe au moutier, Amile devra prendre ses deux fils et les égorger ; de leur sang, il lavera ton corps, et sur-le-champ la lèpre disparaîtra. »

Amis, pour rien au monde, ne voulait accomplir un pareil message ; mais Amile avait vu les rayons éclairer sa maison, il avait entendu le *Te Deum* chanté par l'ange comme il remontait vers le ciel. Il prie donc son ami *compaign* lui dire l'objet de la mission divine. « Vous ne le croirez pas, répond Amis : vous m'accuserez de cruauté ; vous ne me pardonnerez jamais de payer vos bienfaits d'un tel prix. — Au nom de Dieu, dit Amile, sachez que rien en ce monde, la vie même de ma femme et de mes deux fils Morant et Gaselin, ne me serait aussi cher que la fin de vos souffrances. — Apprenez donc,

dit Amis, que l'ange de Dieu vous invite à couper la tête de vos deux chers enfants, à réunir leur sang dans un vase, et à m'en laver tout le corps. C'est ainsi que je puis être guéri. — Hélas ! que ferai-je ? pense le malheureux père. Si je sacrifie mes enfants, que deviendra leur mère ? Cependant, quand je songe à la volonté de Dieu, à la conservation de celui qui m'a sauvé l'honneur et la vie, je ne puis trouver de raison pour désobéir. » Cela dit, il fait sortir de son hôtel tous les hommes qui s'y trouvaient. Il prend son épée et un bassin doré ; il va dans la chambre de ses enfants. Tous deux dormaient dans un même lit et se tenaient embrassés en dormant. A cette vue, l'épée et le bassin lui tombent des mains ; l'aîné des enfants s'éveille. « Que voulez-vous, ô mon père ? — Je veux te tuer et ton frère avec toi ; car votre sang doit guérir mon compain Amis. — Très-doux père, dit l'enfant, nous sommes à vous, c'est de vous que nous tenons le jour, faites sur nous votre volonté. En paradis, nous irons en chantant, et nous prierons Jésus qu'il vous pardonne votre péché à vous et à Amis, votre gentil compaignon :

Mais nostre mère, la bel Belissent
Nous saluez por Deu omnipotent.

A ces paroles, le comte Amile se laisse choir à terre ; bientôt, pourtant, il reprend courage et achève sa terrible besogne. Du sang de ses chers enfants, il court laver le corps d'Amis, qui reprend aussitôt la fraîcheur et la santé. Tout le monde se réjouit d'une guérison si miraculeuse. Bélissent vient, elle aussi, joindre ses félicitations aux félicitations des autres. « Ce n'est pas, dit Amile, l'instant de nous réjouir; vous aviez deux enfants, je les ai tués. Me voici, bonnes gens, je me livre à vous, faites justice d'un père coupable de pareille action. Bélissent s'élance dans la chambre de ses enfants, criant, pleurant, *très-toute* échevelée ; mais, ô merveille ! Dieu a rendu la vie aux deux enfants, on les trouve gisants sous la *velée*,

Une pome orent qui d'or estoit ouvrée,
Dont se jouoient por bone destinée.

Telle était, messieurs, cette étrange société où se développaient sans contrainte tous les vices, toutes les qualités d'un esprit farouche, opiniâtre dans la vengeance, insolent dans la victoire, dont nos malheurs nous forcent aujourd'hui à subir les odieuses hauteurs.

CH. GIDEL.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie française

Hier la séance de réception de M. Camille Rousset a été brillante, comme à l'ordinaire. Les discours du nouvel académicien et de M. d'Haussonville, qui le recevait, ont peut-être plus de succès encore à la lecture qu'à l'audition. M. Camille Rousset a surpassé l'attente du public. On a particulièrement applaudi le passage où il montre M. Prévost-Paradol s'en allant représenter la France en Amérique, sans se douter de la guerre qui allait éclater : « Tandis que le navire qui portait le ministre de France et sa fortune glissait rapidement sur la mer, au-dessous, dans les profondeurs sombres de l'Océan, la foudre — car l'électricité n'est pas autre chose — passait et jetait au nouveau monde la nouvelle qui venait d'éclater dans l'ancien... La science connaît ce phénomène qui s'appelle le choc en retour ; ainsi fut frappé M. Prévost-Paradol... Saluons, messieurs, la première victime de la guerre. »

M. d'Haussonville a fait l'éloge des travaux historiques de M. Camille Rousset, et tracé un fin portrait de Prévost-Paradol, qu'il a « beaucoup connu et beaucoup aimé ». Sa péroraison a été noblement patriotique.

Société de géographie

SÉANCE DU 27 AVRIL (PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1872

M. *Vivien de Saint-Martin* occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de M. *de Chasseloup-Laubat*.

Le bilan des travaux géographiques en 1869-1870 est dressé par M. *Malte-Brun*, secrétaire général honoraire, dans un rapport sur le concours au prix annuel pour la découverte la plus importante en géographie. Le rapporteur rappelle les explorations boréales de MM. Johannesen et Maak dans la mer de Kara, celles de MM. Heuglin et de Waldburg-Zeil au Spitzberg oriental, Koldewey et Julius Payer au Groënland oriental ; — les explorations asiatiques de MM. Venioukof, Severstof, Séménof, Poltoratsky dans le Tchian-chan et le Turkestan russe, de l'archimandrite Palladius dans la Mandchourie, de l'Anglais Hayward, tombé sous les coups d'un meurtrier fanatique près de Kachgar, du baron de Richtofen et du père David en Chine, de M. Joseph Halévy dans l'Yémen ; — les explorations africaines de Carl Mauch au nord du Cap, du docteur Schweinfurth à l'est du Nil blanc, du docteur Nachtigal dans le pays des Tibbous ; — les explorations en Amérique du savant Agassiz ; — enfin, l'exploration de John Forest dans l'Australie orientale.

La commission avait, en dehors de ces grandes explorations qu'il n'est point indifférent de rappeler ici, à discuter les mérites particuliers de deux candidats spéciaux : MM. *Charles Struve*, fils du célèbre directeur de l'Observatoire de Poulkova, et M. *Alfred Grandidier*. Ces deux jeunes voyageurs méritent une mention spéciale, car leurs travaux embrassent toutes les constatations scientifiques désirables, et surtout les déterminations astronomiques de la position des lieux explorés. M. Charles Struve a mis huit ans, 1862-1870, à explorer l'Asie centrale, des frontières de la Chine au Turkestan et du lac Dzaï-Zang à Samarcande. Il fut pendant sept mois prisonnier de l'émir de Boukara. M. Alfred Grandidier, qui avait visité de 1857 à 1864 les deux Amériques, les Indes anglaises, Ceylan, Zanzibar et la côte orientale d'Afrique, entreprit un dressement de la carte intérieure de l'île de Madagascar. Les fruits de trois voyages consécutifs entrepris par ce géographe ont été constatés, dit M. Malte-Brun, par un examen attentif de la commission, et ils sont considérables. Les résultats obtenus embrassent la géographie astronomique, la géodésie, le magnétisme terrestre, la météorologie, l'histoire naturelle dans toutes ses branches, la linguistique et l'histoire de la grande île malgache.

Insistant ensuite sur les travaux particuliers à la France, M. Malte-Brun rappelle les noms de Guillaume Lejean, Henri de Bizemont et Victor Guérin. G. Lejean en était à son quatrième voyage en Turquie ; Henri de Bizemont avait entrepris l'expédition du Soudan avec sir Samuel Baker, lorsque la guerre de 1870-1871 le rappela en France. Quant à Victor Guérin, il s'était signalé par ses explorations en Palestine où il a été secondé par les travaux des capitaines d'état-major Derrien et Mieulet.

Le rapporteur conclut, ainsi que nous l'avons annoncé dans

notre précédent bulletin, en disant que la commission a décerné la grande médaille d'or à M. A. Grandidier, et la médaille d'argent à M. Erhard *Schieble*, pour l'ensemble des perfectionnements qu'il a apportés dans la production et la vulgarisation des cartes géographiques.

M. Vivien de Saint-Martin remet les deux prix à leurs titulaires aux applaudissements de l'assemblée.

Le voyage de M. J. Halévy dans l'Arabie, de Kodjeido au Djofou Djaouf (*Yemen*), serait intéressant à plus d'un titre si son auteur l'avait pu retracer dans son ensemble ; mais il se borne ici à un simple itinéraire qu'il faut suivre avec la carte. Il suffira de relever quelques indications principales. Le théâtre de l'exploration de M. Joseph Halévy est en contact avec l'Abyssinie et la Haute-Égypte, il est compris dans l'angle sud-ouest de la grande péninsule Arabique sur le parcours d'un rayon d'une centaine de lieues ayant son centre au détroit de Bab-el-Mandeb.

Il est évident que cette partie de l'Arabie a été de tout temps en rapport avec les pays du littoral de la mer des Indes, de la mer Rouge et de l'orient de la Méditerranée ; aussi M. Halévy devait-il y découvrir des monuments nombreux appartenant à toutes les époques. L'explorateur s'est particulièrement attaché à y rechercher les incriptions himyaritiques, mais ce qu'il laisse entrevoir volontairement ou involontairement semble attester qu'il y a là bien des trésors et qu'on y pourrait trouver à la longue le nœud de l'histoire *pré-classique*. M. Halévy nous signale, en effet, dans la partie la plus rapprochée du détroit, dans le Mareb, des ruines colossales comme on n'en trouve que dans l'Inde et dans l'Égypte. Il y a, dit-il, sur le Ouadi-Dama, une digue monstrueuse et qui pourrait figurer comme un équivalent du fameux lac Mœris. Ajoutons que le Mareb de M. Halévy se trouverait plus rapproché de la mer Rouge qu'il ne l'est dans les cartes du colonel Lapie.

M. Halévy a trouvé ces ruines un peu au nord, mais il en a constaté d'autres plus au sud, et, en somme, nous pensons qu'il y a là une mine de documents archéologiques de tout genre. Dans tous les cas, le seul itinéraire de notre explorateur peut être considéré comme une conquête précieuse pour la géographie.

L'esprit des airs en Chine est le trait le plus original et le plus saillant de la lecture de M. *le docteur Martin* sur l'*Extrême Orient*. Cet esprit ne nous est pas tout à fait inconnu. Il va et vient dans l'atmosphère, bienfaisant et bénin quand il ne rencontre pas d'obstacles sur sa route, malfaisant et destructeur quand, par malencontre, les hommes élèvent sur son passage quelque récif auquel il s'accroche, modifient ou détruisent quelque cime où il aime à se percher. Les Chinois de Paris, car il y a des Chinois partout, vous diront que notre esprit politique fait rage chaque fois qu'on redore le dôme des Invalides, ou qu'on change quelque décor au faîte de nos monuments. Or, notre esprit politique est assurément un esprit des airs. D'où vient que tel gouvernement s'élève ou tombe en quarante-huit heures ? La réponse est sur toutes les lèvres : « C'est dans l'air ! » 1830 était dans l'air, et 1848 aussi, et 1851, et 1870, et 1871 avec sa Commune, que d'autres esprits sont encore en l'air, qu'il nous faut prendre garde d'accrocher !

M. le docteur Martin, en raillant la superstition chinoise, a-t-il voulu nous donner une leçon ? Quoi qu'il en soit, il cite un fait assez curieux.

En 1858, à Shanghai, au moment où les rebelles vinrent restaurer le nouvel ordre social, entre autres ruines qu'ils firent, on put constater l'incendie et la démolition d'un palais municipal. Aussitôt la population déclara que ce désastre était la conséquence de l'érection récente d'une chapelle anglicane qui s'était décorée d'une malencontreuse tour aux abords du monument détruit. Évidemment, cette tour avait accroché, *vice maligna*, l'esprit des airs ; il fallait la démolir. Les Anglais sont entêtés, ils tenaient à leur tour ; force fut au gouvernement chinois de consulter un de ses plus habiles ingénieurs en nécromancie météorologique. Celui-ci releva le point, consulta les courants aériens et déclara qu'on pourrait rebâtir le palais sur le même emplacement, mais en donnant à l'ensemble des constructions une direction un peu plus oblique. La solution fut, paraît-il, satisfaisante, car, depuis lors l'esprit des airs, trouvant une tangente, ne se laisse plus entraîner dans le tournoiement provoqué par l'arête du temple anglican.

Ainsi, conclut M. le docteur Martin, beaucoup de nos tentatives d'établissements échouent dans l'extrême Orient, parce que nous ne tenons pas compte des opinions fausses ou vraies, mais accréditées chez les peuples que nous prétendons convertir à nos propres engouements. Hélas ! docteur, chacun a ses faiblesses, et, plus on en a, moins on est indulgent pour les faiblesses d'autrui.

La *Souétanie*, une des subdivisions du Caucase qui se subdivise elle-même en quelque vingt ou trente États microscopiques, nous vaut une fort remarquable lecture de M. *R. Bernoville*. Le Caucase, dit le lecteur, est le pays des fables et des légendes ; c'est du haut de son mont Elborous (5646 mètres au-dessus du niveau de la mer Noire), que le dieu du mal, Ahriman, s'abattit sur l'œuvre d'Ormuzd, le dieu du bien ; c'est sur le flanc de son mont Kasbeck (5015 mètres), que fut enchaîné Prométhée. C'est là que Jason alla chercher cette fameuse reine de l'Iméréthie, la sorcière Médée, pour en affliger la Grèce naissante.

La Souétanie libre et la vallée de l'Ingour forment une sorte de cavité étroitement ménagée, par un caprice des éruptions plutoniennes, entre des chaînes de montagnes d'une prodigieuse hauteur. C'est un trou ou plutôt un gouffre creusé à 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et isolé du reste du monde. Depuis que les Russes battent les défilés du Caucase, il n'y est encore passé que deux colonnes expéditionnaires, l'une en 1857, l'autre en 1870. M. Bernoville profita de la dernière pour s'y aventurer.

Les hommes, dit-il, y sont petits, trapus, laids, renfrognés, farouches et ivrognes ; les femmes sont bien faites, grandes et fortes ; leur visage plein, au teint mat, illuminé par de beaux yeux, rappelle les types du Transtevere ou des fellahines d'Égypte. Ce petit monde qui, tend géographiquement à se rapprocher du paradis, serait un véritable enfer. La guerre y est pratiquée de village à village, la *vendetta* de famille à famille, l'assassinat et l'empoisonnement de père à fils, de frère à sœur et de femme à époux. Ni police, ni justice, ni même religion. On retrouve là des traces de sabéisme et des semblants de christianisme, ce dernier d'origine byzantine. On y rencontre des monastères sans moines et des églises sans *popes*. La polygamie y est en honneur, et, par une sorte de fatalité qui lui est inhérente, conduit ses sectateurs à l'immolation des nouveau-nés du sexe féminin. Tout cela serait horrible si la nature n'offrait des compensations qu'on chercherait vainement ailleurs. — M. Bernoville a su dissimuler les traits sombres de son tableau social sous les traits éclatants du spectacle d'une nature grandiose : il est heureusement doué par la muse des lettres, et la lecture de sa trop courte relation a été accueillie avec un intérêt marqué.

Académie des inscriptions et belles lettres

SÉANCE DU 19 AVRIL.

Le principal intérêt de la séance se concentre sur une nouvelle lecture de M. *Revillout* au sujet des manuscrits coptes

du monastère de Djeme, et sur un essai de déchiffrement d'inscriptions lybiques par l'infatigable M. *Joseph Halévy*. Ce dernier travail n'en est qu'à ses débuts et nous devons attendre des résultats plus importants avant d'en parler à nos lecteurs.

L'invention du timbre et de l'enregistrement par les Arabes. Ceci peut servir de titre à la nouvelle communication de M. Révillout. On trouve en effet sur un grand nombre de papyrus coptes du monastère de Djeme des inscriptions en caractères coufiques entièrement étrangères à la teneur des actes inscrits en caractères coptes sur ces mêmes papyrus. La plupart de ces inscriptions coufiques sont des versets du Coran, largement écrits et quelquefois incomplets sur la feuille de papyrus. On ne saurait admettre que les Arabes aient voulu faire double emploi d'une même feuille comme on l'a fait si souvent au moyen âge avec les vieux parchemins; d'ailleurs, en certains cas, le texte copte est superposé sur le texte coufique. Le papyrus n'a jamais été d'un prix fort élevé, et il est dificile de s'expliquer que des moines chrétiens aient été réduits à utiliser des feuilles déjà écrites, surtout par des Musulmans, lorsqu'ils avaient à dresser des actes auxquels ils devaient attacher une extrême importance.

M. Révillout donne de cette bizarrerie une explication ingénieuse et qui semble conforme à la réalité. Au temps où ces manuscrits ont été rédigés, les Arabes, maîtres du gouvernement, ont bien pu créer au profit de leur trésor un papier officiel correspondant à notre papier timbré et dont l'emploi équivalait à une sorte de légalisation des actes civils. Il se peut aussi que l'inscription d'un verset du Coran, après rédaction de l'acte, correspondît à notre enregistrement. Les bandes du papyrus officiel et les enregistrements devaient se débiter à des prix différents suivant la différence de longueur des versets.

L'hypothèse de M. Révillout ne saurait toutefois se généraliser pour tous les États musulmans. On sait en effet que l'on y a longtemps considéré comme une profanation la communication aux infidèles de tout ou partie de leur livre révélé. Il fut même un temps assez voisin du nôtre où l'on ne pouvait se procurer librement ces admirables tapis de Smyrne et de Brousse où des versets du Coran artistement brodés en fils de soie, d'argent et d'or, forment des arabesques du plus heureux effet. Mais l'Islam, suivant qu'on l'interprète, incline aussi bien à la tolérance la plus large qu'au fanatisme le plus exclusif, et, nulle part il n'a été moins intolérant qu'en Égypte, aux premiers siècles de la conquête musulmane. C'était alors la période militante où l'on menait de front la discussion, la propagande et la guerre. On pouvait bien faire d'une pierre deux coups et remplir à la fois le trésor des écus et le trésor des âmes en vulgarisant les préceptes du Coran.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

I

Presque toutes les vérités de sens commun ont été mises en apologue. Il doit donc y avoir quelque part une fable dont la moralité est celle-ci : « Mon ami, réformez-vous d'abord vous-même, vous essayerez ensuite de réformer autrui. » A défaut de la fable qui ne se présente point à notre mémoire, voici une histoire toute récente, qui s'est passée dans le monde littéraire, et d'où l'on peut retirer une semblable leçon.

La critique théâtrale — surtout celle qui se pique de sérieux — appelait une renaissance de la scène. Elle jugeait avec raison que les auteurs dramatiques se sont attardés trop longtemps dans la peinture de passions communes sans être générales, exceptionnelles à la fois et banales, molles sans tendresse et moins dramatiques qu'un *fait divers* du même genre, où l'on voit une femme surprise par son mari, à un sixième étage, dans un rendez-vous amoureux, et impitoyablement assassinée par le jaloux. Les auteurs de *Nany*, pièce en quatre actes, qui se joue au Théâtre-Français, ont voulu peindre d'autres passions et appliquer les ressources de leur art, éprouvé et applaudi sur des scènes moins grandes, à l'étude de caractères plus rares et plus forts. Il s'agissait de mettre aux prises l'ambition maternelle et l'amour filial, et d'intéresser le public au tableau d'une mère orgueilleuse et jalouse des succès d'un fils reconnaissant, tendre et soumis jusqu'au jour où un autre amour que celui de sa mère s'empare de lui et l'amène à partager avec une autre personne sa vie et les avantages de sa gloire. La scène française ne connaissait plus ces luttes, ardentes et graves, qui font naître dans l'âme des spectateurs une émotion virile. L'admiration et la terreur, qui étaient les ressorts tragiques maniés de préférence par les grands maîtres d'autrefois, semblaient les instruments d'un art abandonné. Les auteurs de *Nany* ont essayé de produire, sinon l'admiration, du moins l'étonnement dramatique en mettant sur la scène un caractère de femme, énergique et âpre, et de tenir l'attention en suspens, non pas par la terreur, mais par l'émoi qu'excitent les calculs opiniâtres et passionnés de cette femme, contrariant, par un amour égoïste, la destinée que son fils chérit le plus. Spectacle nouveau. L'art théâtral se rajeunissait. De l'esprit, une langue vive et prompte, des caractères secondaires d'un charme doux et riant tempéraient l'effet du personnage principal. Il y avait là comme une renaissance de la scène.— Seule la critique attitrée des feuilletons dramatiques s'était obstinée dans ses anciennes habitudes; la prêcheuse ne s'était pas convertie. Le drame qui lui était soumis était sérieux et fait pour exciter une émotion vigoureuse : elle est restée légère, a jugé lestement, lourdement condamné, se préoccupant de faits étrangers à la cause, et mêlant à ses considérants des commérages parisiens. Le public des premières représentations qu'elle entraîne à sa suite avait accepté son arrêt ; celui des représentations suivantes l'a révisé.

Nany Bram est une femme de l'Auvergne, veuve d'un pauvre ouvrier, et mère d'un fils auquel la nature a donné les talents de l'artiste. Elle a fait instruire ce fils, en épargnant et en veillant pour lui; elle a soutenu, malgré tout, malgré les conseils des bourgeois de son pays, elle, simple, femme de la campagne, la vocation artistique de son fils. Cet enfant est devenu célèbre, il est devenu riche. Nany veut jouir seule des avantages de sa gloire. Mais l'artiste s'est épris d'une beauté vivante, qu'il veut associer à sa vie. Lui se marier! Qu'il aime tant qu'il lui plaira! Mais admettre au partage de son nom et de sa fortune, admettre dans sa maison une autre femme que Nany, c'est ce que cette Agrippine d'Auvergne ne veut pas. Son fils est son bien, — un bien fonds, il ne faut pas s'y méprendre, — qu'elle a cultivé avec soin et qui est de trop bonne qualité pour qu'elle en cède une parcelle. Elle ne recule devant rien pour éloigner de lui ce projet de mariage. Complaisances coupables, ruses, menaces, prières, trahisons, elle use de tout. Mais elle échoue : de doux yeux et un franc sourire de jeune fille sont plus forts qu'elle. Son fils épouse. Eh bien! s'écrie-t-elle, j'aurai un

petit-fils ; j'en ferai quelque chose ! — Voilà le drame. Il nous a vivement intéressé et fortement ému. Le soir où nous l'avons vu, des applaudissements ont éclaté fréquemment dans les meilleures parties de la salle. Nous nous étions rendu à une pièce tombée ; nous avons assisté à un succès.

C'est qu'il y a beaucoup de vérité dans ce rude caractère de Nany ; c'est qu'elles sont nombreuses ces mères acharnées à la fortune de leur fils, et la préparant de loin, à l'aide de combinaisons et de calculs qui exigent, dans la sphère réduite et ignorée où elles se meuvent, le génie de certaines souveraines fameuses ; c'est que si toutes n'ont pas affaire, comme Nany Bram, à des natures d'artiste, et si un grand nombre d'entre elles dépensent en vain leur temps et leur peine, il se rencontre fréquemment dans l'âme des mères des rêves qui leur inspirent cette politique opiniâtre et ces dévouements égoïstes où l'héroïne du drame dont nous parlons s'est engagée dès la naissance de son enfant. Le rêve maternel qui tient en éveil cette sorte de tendresse implacable n'est pas toujours éblouissant pour tous les yeux. C'est le plus souvent la simple ambition de ce qu'on appelle une place qui tourmente de bonne heure, pour leur enfant, le cœur naïvement orgueilleux de ces mères. Il faut qu'il arrive. Pour cela sa nature sera surveillée, souvent surmenée. Son âme veut s'ouvrir du côté qui lui plaît ; son cœur veut vivre ; sa tête veut rêver et se reposer quelquefois. Mais il est quelqu'un près de lui qui fait bonne garde, lui ménageant la lumière, la vie et le repos. C'est sa mère. Que si la piété filiale se révolte enfin : si la nature gênée dans son essor brise ses liens, si l'être humain, se redressant sous la main maternelle et tyrannique qui veut le plier à ses fantaisies sévères, affirme enfin sa liberté ; dans le spectacle de ce joug si justement brisé et si douloureusement, dans les transes de la puissance redoutable et pourtant amie qui l'a imposé après tant d'efforts, et qui voit l'empire lui échapper, un empire domestique depuis longtemps rêvé, n'y a-t-il pas une situation profondément dramatique et une source d'émotions vives et nobles ? Je n'ai pas le temps d'examiner à fond si Nany Bram, cette paysanne d'Auvergne, a bien pu s'éprendre, en même temps que son fils, d'un amour pour le grand art et la grande peinture ; ni de voir ce qu'elle aime le plus dans la gloire de son enfant, le profit ou l'éclat ; ni si les moyens qu'elle emploie pour le retenir près d'elle sont aussi dignes d'une mère qu'ils sont naturelles dans une paysanne ; je ne vois que l'amour maternel, égoïste comme s'il était insensible, jaloux comme s'il était tendre, qui dispute son fils à un autre amour, et j'applaudis au triomphe de cet amour plus humain et plus doux qui l'emporte après une lutte douloureuse, et domine en rayonnant sur les sévérités de ce drame. C'est une œuvre gravée sur pierre dure, mais d'une main assurée et bien habile. Elle est signée des noms de MM. Meilhac et de Najac.

II

Il est assez naturel de considérer comme une comédie les *Mémoires* du cardinal de Retz. M. Sainte-Beuve dit de lui : « Il parle de lui-même avec peu de déguisement ; il emploie perpétuellement ces mots et ces images de *théâtre*, de *comédie*... Il y a des moments où, parlant des principaux personnages avec qui il a affaire, il s'en rend compte et en dispose absolument comme un chef de troupe ferait pour ses principaux sujets (1). » Nous devons parler de ces *Mémoires* du célèbre cardinal à l'occasion de la belle édition que vient d'en publier la maison Hachette. Cette maison poursuit sa noble entreprise de la publication des *Grands écrivains de la France*, sous la direction de M. Ad. Regnier. Ces éditions des œuvres de nos grands écrivains, revues sur les plus anciennes impressions et les autographes, augmentées de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, de portraits, de *fac-simile*, quelques-unes d'un lexique des mots et des locutions remarquables, sont des chefs-d'œuvre de la librairie française et des modèles de critique grammaticale, littéraire, historique, dignes des modèles de style qu'elles veulent faire connaître et apprécier dans les moindres détails. On n'agit pas autrement avec les monuments de la littérature grecque et romaine. Notre XVIIe siècle et même beaucoup de notre XVIIIe ne forment-ils pas, chez nous, une sorte d'antiquité classique ?

L'érudit, d'un jugement prudent et éclairé, qui s'est chargé de revoir cette édition des *Œuvres du cardinal de Retz*, et qui l'a enrichie d'un travail critique considérable, est M. Alphonse Feillet. Son *Histoire de la misère au temps de la Fronde*, œuvre si justement estimée, le désignait pour ce rôle d'éditeur de l'historien de la Fronde elle-même. Après avoir étudié les misères de cette époque, il a suivi pas à pas le personnage singulier qui en a raconté les petitesses en s'efforçant de les grandir. « A la suite des *Mémoires*, écrit M. Feillet, nous placerons les *Pamphlets* composés par Retz au temps de la Fronde... Le nombre de ces pièces qu'on peut, selon nous, attribuer assez sûrement au coadjuteur Paul de Gondi, est de douze à quinze environ... A ces *Mazarinades* succéderont les *Œuvres mêlées*, en tête la *Conjuration de Fiesque*..., sorte de libelle dirigé contre Richelieu... Cette œuvre des jeunes années sera suivie de la *Thèse de bachelier ès arts*, de Gondi..., de plusieurs *Discours* prononcés au nom du clergé..., de quelques *Mandements épiscopaux*..., des *Sermons* et enfin de la *Correspondance* de Retz, en très-grande partie inédite. » Telle est l'œuvre que M. Feillet s'était proposée : a-t-il pu la mener à fin ? L'incendie allumé par une guerre civile bien autrement terrible que celle dont il avait suivi les péripéties avec le cardinal de Retz a consumé, paraît-il, une partie des matériaux qu'il avait amassés pour cette grande édition. A peine remis des émotions de cette crise, M. Feillet avait repris son travail, s'efforçant de réparer ce que cet incendie stupide lui avait fait perdre de notes et de remarques précieuses. Il est mort à la tâche, laissant un pur renom d'érudit, de travailleur et de citoyen.

Parmi les appendices remarquables que M. Feillet a joint aux mémoires du cardinal de Retz, nous tenons à citer une pièce curieuse sur les fameuses dettes du cardinal qui montrent que la maison de Gondi était piteusement endettée avant lui, et hors d'état, quoi qu'en dise Retz, d'égaler les prodigalités de César demagogue.

L'attention ne peut manquer de s'arrêter aussi sur les notes des *carnets* du cardinal Mazarin, où des traits curieux de Retz et de la Fronde sont crayonnés prestement par le ministre favori d'Anne d'Autriche. Qu'est-ce donc que ces *carnets* ? M. Cousin en avait fait une étude approfondie ; depuis plus de dix ans ils sont prêts à paraître dans la collection

(1) *Causeries du lundi*, t. V, p. 44 et 45.

des *Documents inédits de l'Histoire de France*, mais au grand regret de tous ceux qui s'occupent d'histoire, le ministère de l'instruction publique en retarde la publication. Ce sont tout simplement des notes intimes, et au jour le jour, d'un grand ministre comme fut Mazarin, écrites dans un français mêlé d'italien sur les faits et les personnages de son temps. On y trouve des choses bien intéressantes; quelques-unes qui ne surprennent guère comme celle-ci : « M. de Chevreuse m'est venu dire que Beaufort, le Coadjuteur, le président Bellièvre et lui étaient parfaitement ensemble ; que tout serait à moi, *si je voudrais.* » Qui ne remarquerait aujourd'hui la note suivante ? « Nous sommes sortis de Paris pour châtier le Parlement ; après notre sortie, il a fait plus de mal, commis plus de crimes qu'il n'avait jamais fait, *et le plus châtié c'est le cardinal Mazarin.* » Et celle-ci sur les Frondeurs, où le sentiment de la puissance de l'État se révèle si fortement : « Ils font la guerre à une grande flotte avec un brigantin. » Voici un tableau bien comique, où la malice de Mazarin petille : « Le 18 décembre [1648], le Coadjuteur rencontra Brusselles (Broussel) sur le Pont-*Nof*, qui allait à pied, et descendit tout aussitôt de son carrosse, et convia Brusselles d'y monter afin que le pût accompagner chez lui. Brusselles ne volut (*sic*) point, disant qui (qu'il) allait toujours à pied par les petites rues, et lors le Coadjuteur résolut de faire suivre son carrosse et aller aussi à pied pour l'accompagner chez lui, n'étant pas marri que le peuple vît en grande union son *pastor* et son payre (*père*). Il fit tout son possible pour obliger Brusselles de se laisser porter la coué (*queue*) par un de ses pages, et l'autre ne le voulant pas, le Coadjuteur ne volut pas aussi qu'on portât la sienne, et le fit de lui-même, comme Brusselles le faisait. Ce n'est pas une petite déférence d'un archevêque de Paris à un conseiller du Parlement. » Comme la flatterie à l'adresse du populaire apparaît bien dans cette scène ! Ce Broussel, sorte de Garnier-Pagès de ce temps-là, fait naître de petits démagogues à son ombre. Le cardinal qui saisit ce ridicule et s'en moque en mauvais français, a l'esprit qu'il faut pour réduire le Coadjuteur, héros de cette aventure et futur cardinal, à écrire, à la fin d'une carrière inutile, le récit de maintes sottises pareilles, — dans un français excellent, il est vrai.

III

M. A. Bossert vient de publier un volume qui est la seconde partie d'un cours de littérature allemande fait à la Sorbonne. Ce volume est intitulé : *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains* (Paris, Hachette). L'année dernière, le même professeur avait fait paraître, à la même librairie : *La littérature allemande au moyen âge et les origines de l'épopée germanique*, un livre où une érudition étendue et sûre s'allie à une critique animée et riche en points de vue qui sont souvent des découvertes, en rapprochements instructifs, en renseignements indispensables pour l'étude des origines de notre propre littérature. Dans l'ouvrage dont nous voulons nous entretenir aujourd'hui, il s'élève, avec le génie de Gœthe, à ces questions de morale humaine que soulèvent les personnages des romans et des œuvres dramatiques du grand poëte, ou pénètre résolûment dans ces études de psychologie intime auxquelles il faut bien arriver si l'on tente d'atteindre les profondeurs de la pensée qui a donné au monde *Werther* et *Faust*.

M. A. Bossert ne va pas, dans son nouveau livre, jusqu'au temps où naquit ce grand drame de *Faust;* il ne dépasse pas la période de jeunesse de Gœthe. Un troisième volume qu'il prépare et qui sera intitulé *Gœthe et Schiller* sera l'histoire de l'âge mûr et de la robuste vieillesse du poëte; il fermera ce cycle critique de l'œuvre de Gœthe.

En parcourant le livre de M. A. Bossert, on se figure cette œuvre de Gœthe comme une suite de hauteurs qui traversent la dernière partie du XVIIIe siècle allemand et dominent les premières années du XIXe siècle de leurs sommets éclatants. A cette chaîne principale et souveraine se rattachent de hautes cimes comme Klopstock, Lessing, Herder, Schiller; des accidents singuliers de nature comme Lavater et ses théories; de douces pentes comme Wieland et ses romans paisibles. La *Messiade* fut pour Gœthe comme un confident de sa première jeunesse : il grandit dans l'admiration des sentiments de piété exprimés par Klopstock avec une éloquence dont le ton factice se révéla à lui plus tard, mais sans diminuer son respect. « Je le vénérais, a-t-il dit, avec le sentiment pieux qui était en moi ; je le considérais comme un ancêtre. J'éprouvais devant ses œuvres un respect religieux, et je n'avais pas l'idée de les examiner ou de les critiquer. Je laissais ses beautés agir sur moi, en suivant d'ailleurs ma voie particulière. » Il n'est pas plus détenu par Lessing, dont la critique savante et rénovatrice ne fait qu'ajouter à ses forces. Le large génie de Herder passe en lui et s'y répand à son aise, comme dans une région voisine : les *Idées sur l'histoire de l'Humanité* pénètrent en plein dans l'esprit d'où sortiront les premiers grands drames qui reflètent la race, les origines historiques et le climat de l'Allemagne. L'union de Gœthe et de Schiller produit une des plus grandes forces littéraires qu'on ait vues : Gœthe domine alors les deux siècles sur lesquels il s'étend. Lavater, qui comme le remarque fort bien M. Bossert, « est un des types les plus remarquables de l'époque *werthérienne*, qui a tous les caractères de cette époque : la hardiesse de vues, l'inspiration sans frein, la manque de précision et d'harmonie », Lavater lui-même n'est pas sans laisser un souvenir dans l'esprit de Gœthe et une empreinte singulière sur son génie. Le poëte, dans le premier *Faust*, le fait paraître, il est vrai, au milieu de la *Nuit de Walpurgis* sous la forme d'une autruche; mais dans ses *Mémoires* il trace de lui, en s'y complaisant, un portrait sérieux et noble. Les frères Jacobi, les frères Stolberg et combien d'autres amis de la poésie, des lettres ou des fortes idées qui couraient d'une nation à l'autre à la veille de la Révolution française, échangent aussi avec Gœthe, centre de la vie intellectuelle de son temps et de son pays, des ardeurs, des sentiments, des pensées, qui se perdent ou se transforment dans les progrès de ce génie souverain. C'est ainsi que M. Bossert nous montre Gœthe rayonnant au-dessus de son siècle et de tous ces sommets qui soutiennent et forment sa propre cime, où brille comme une neige immaculée, sinon virginale, cette pâle figure de Marguerite, image d'un amour humain si élevé, parce qu'il fut si malheureux.

On a étudié les femmes de Gœthe comme les femmes de Shakespeare. De séduisants portraits, au crayon et à la plume, ont été répandus des unes et des autres. Les femmes de Shakespeare sont celles de son théâtre ; filles de son imagination, elles captiveront les imaginations à venir. Les femmes de Gœthe sont à la fois celles de son œuvre et de sa vie ; du

moins les plus célèbres, auxquelles l'immortalité est assurée, ont vécu près de lui. Elles ont traversé son existence ; il semble même qu'elles aient traversé son cœur : d'où vient qu'il ne se soit jamais arrêté à aucune d'elles, qu'il n'ait eu avec aucune, selon toute apparence, ce que Racine appelle si pudiquement « les derniers engagements » ; qu'avec aucune il n'ait contracté ce lien encore plus fort pour l'humaine faiblesse qui se nomme le mariage? Que manque-t-il donc à cette Marguerite qu'il rencontre dans la maison d'un de ses amis, à Francfort, « fille d'une beauté rare, d'une beauté incroyable même, raconte-t-il. — Que demandez-vous ? dit-elle après nous avoir salués. La servante est malade, elle est couchée ; puis-je vous servir? — Un petit bonnet coiffait à ravir sa tête mignonne, qu'un col élancé attachait délicatement à la nuque et aux épaules. Tout en elle était parfait. » (*Vérité et poésie*, l. V.) Eh bien ! maître Wolfgang Gœthe, rien ? — Rien que l'immortalité du *Faust* pour cette enfant? Un grand drame seulement, le plus vaste peut-être de la scène tragique, mais pas le plus petit bout de roman? Je me trompe. Une seule fois, au retour d'une promenade qui s'était prolongée dans la soirée, Marguerite embrassa Wolfgang sur le front pour le remercier de l'avoir reconduite chez elle. Le roman n'alla pas plus loin. — Mais cette fille, une des premières aujourd'hui entre les femmes immortalisées par les poëtes, était en réalité quelque chose comme une servante ! — Eh bien! n'est-ce pas à quelque chose de subalterne aussi, mais de fort beau, paraît-il, que Gœthe finit par attacher sa vie intime ou plutôt d'intérieur? Un matin, une fille de la campagne, quelque pousse vigoureuse de la Forêt Noire, se présenta dans sa maison pour lui demander un service; elle n'en sortit plus et en devint la maîtresse. Quoi ! pour cela, avoir négligé et la Marguerite de Francfort, et cette douce Frédérique, la fille du pasteur de Sesenheim, « qui s'avançait, svelte et légère, comme si son pied n'avait eu rien à porter » (*Vérité et poésie*, l. X), et cette mystérieuse Éléonore qui apparaît à demi au début de *Werther* et dont Gœthe dit : « N'ai je pas entretenu ses sentiments ? Ne me suis-je pas amusé de ces expressions si vraies de la vive nature, qui trop souvent nous font rire » ? et même Charlotte, oui, Charlotte Buff, la Charlotte aux rubans rose pâle, qui n'était pas tellement fiancée à Albert Kestner que Werther-Gœthe n'eût pu l'épouser, s'il n'avait mieux aimé se faire de son ennui un délicieux tourment ! (1)

Loin de moi de vouloir faire un reproche à Gœthe de n'avoir pas épousé toutes les femmes qu'il a rencontrées, et près desquelles il s'est arrêté ! Il en aima un trop grand nombre pour se fixer à une seule : celle qui fut, en fait sinon en titre (je n'ai pas examiné le cas), madame Gœthe, n'a pas dû selon toute vraisemblance être une Junon querelleuse pour ce dieu de l'Olympe. Il existait sans doute dans cette nature supérieure un sentiment jaloux de liberté, sans cesse en éveil. La sérénité intérieure devait être l'atmosphère nécessaire de cet esprit à la fois si calme et si vigoureux. Les passions l'enveloppaient sans l'atteindre ; il devait être impassible au milieu des nuages. C'est ainsi qu'on se le représente volontiers dans la seconde partie de sa vie, qui en est, au sens ancien, la période héroïque. Eh quoi donc ! ne fut-il jamais troublé, comme tous les enfants des hommes? Si, une fois — et il le fut profondément, mais plutôt en fils naïf et emporté de la nature. Je veux parler de cet épisode fameux de sa vie qu'il a raconté sous ce nom à jamais illustre : *les Souffrances du jeune Werther*. — « Il y a beaucoup, dans le personnage de Werther, du caractère et des idées de Gœthe (*Gœthe und Werther*, 108) », écrit un juge autorisé de sa situation, le mari de Charlotte, Albert Kestner. A ce moment, en vérité, ce jeune homme, qui plus tard dominera de si haut la nature des choses, semble un fils des premiers âges du monde, apparaissant, dans toute la liberté de ses instincts natifs, au milieu de la société factice des époques de civilisation, et dépérissant, plein de force et d'indépendance, sur une terre vieillie et esclave. Il paraît appartenir au temps où toutes les passions étaient légitimes, où l'on ne violait pas les lois, où on les ignorait. « Je me souviens, raconte le premier homme imaginé par Buffon, de cet instant plein de joie et de trouble où je sentis pour la première fois ma singulière existence ; je ne savais ce que j'étais, où j'étais, d'où je venais. J'ouvris les yeux, quel surcroît de sensation ! La lumière, la voûte céleste, la verdure de la terre, le cristal des eaux, tout m'occupait, m'animait et me donnait un sentiment d'inexprimable plaisir. » Ce premier fils de la nature s'épanouit jeune dans un monde jeune comme lui ; tout, autour de lui, est fait à l'image de son cœur ; rien ne le contrarie. Mais qu'on imagine un semblable enfant de la force des choses, dans les yeux duquel se reflète une nature extérieure, vraie encore, mais qui sent que des horizons plus doux, ceux auxquels il aspire avec de tendres violences, sont bornés, rétrécis, voilés par des conventions, des traités, des devoirs, — toutes choses auxquelles il n'entend rien, — on aura, nous croyons, une juste idée des souffrances toutes particulières, et autant psychologues que morales, du jeune Werther, — souffrances non pas seulement humaines, mais naturelles, — cris éloquents de la nature comprimée et impatiente. « On parle d'une noble race de chevaux : quand on les a poussés à bout, épuisés par la course terrible, d'eux-mêmes ils se déchirent une veine avec les dents, pour respirer librement. Ainsi de moi : souvent je voudrais m'ouvrir la veine qui me donnerait l'éternelle liberté» (*Werther*, p. 117, édit. L. Énault).

Nous sommes heureux de voir que cette interprétation de Werther est conforme à celle de M. Bossert. « La nature est plus qu'un asile pour Werther, écrit-il; elle est son domaine, elle est sa maison. » Il eût pu ajouter : elle fut son berceau et sa tombe. « Des ouvriers portèrent le corps. Aucun prêtre ne l'accompagna. » Ce sont les derniers mots du roman de *Werther*. « Pleure ton fils, ô nature ! »

IV

M. Paul Stapfer, l'auteur des *Artistes juges et parties*, dont le sous-titre est *Causeries parisiennes* (Paris, Sandoz) se lâchera-t-il beaucoup si nous disons de son livre qu'il renferme des hérésies littéraires amusantes, des scènes fort gaies, comme celles où Victor Hugo donne des leçons de grammaire à Racine, et une petite énormité, à la page 228 : « Tout discours doit remplir une bonne mesure de ce qu'on appelle du remplissage ? » C'est à des demoiselles que M. Paul Stapfer donne cette leçon : je me fie à la nature de ses élèves pour espérer qu'elles n'y manqueront point. — Le deuxième volume des voyages de M. le comte de Beauvoir, intitulé *Pékin, Yeddo, San-Francisco*, est assuré du succès qui a ac-

(1) Charlotte était non pas *fiancée* à Albert, comme on l'écrit d'ordinaire, mais *promise*.

cueilli le premier (Paris, Plon). C'est la fin d'un voyage autour du monde, en noble société et en compagnie de toutes les aimables qualités de la jeunesse ; la bonne humeur circule, avec le spirituel et rapide conteur, d'un bout du monde qu'il parcourt presque à l'autre bout. Je dis *presque*, car en touchant à la dernière station de ce voyage jusqu'alors heureux, il perd un ami et nous le fait regretter par la sincérité de son chagrin.

CH. LOIRET.

BIBLIOGRAPHIE.

La psychologie anglaise contemporaine, par M. TH. RIBOT, professeur de philosophie, 1 vol. in-12. Nouvelle édition.

Les Anglais ne cessent pas d'être nos maîtres en psychologie. Après l'école écossaise, qui malgré son dédain pour les recherches physiologiques, et l'isolement dans lequel elle a maintenu l'étude de l'esprit humain, n'en a pas moins rendu de réels services à la philosophie, une nouvelle école de psychologie s'est fondée en Angleterre. Cette école atteste sa fécondité par des travaux considérables, et groupe autour d'elle dans des croyances communes un grand nombre de penseurs illustres en leur pays : M. Stuart Mill, M. Bain, M. Spencer, M. Lerves, M. Bailey et d'autres encore.

Cette école était jusqu'à présent peu connue en France. De tous les philosophes qui la composent, un seul, M. Stuart Mill, a acquis chez nous un nom presque populaire ; mais cette gloire d'outre-mer, il la doit plutôt à son rôle politique, à ses écrits d'économie sociale, qu'à ses recherches philosophiques. Quelques symptômes heureux donnent cependant le droit d'espérer que cette indifférence et l'ignorance qui en est la suite ne tarderont pas à se dissiper. Depuis plusieurs années, la critique s'est emparée de quelques-uns des ouvrages qui honorent le plus la nouvelle école anglaise. La plupart des écrits de M. Mill ont été traduits dans notre langue. Sa logique, qui provoque des objections et des réserves sur certaines questions fondamentales, mais qui n'en est pas moins un admirable manuel de science positive, sa logique a été étudiée par M. Taine dans une analyse que M. Mill lui-même qualifie de magistrale (1). M. Vacherot, dans un ouvrage récent, M. Ravaisson, dans son rapport sur la philosophie française au XIXe siècle, ont rendu compte en passant des efforts tentés par les Anglais pour donner à la psychologie un caractère de rigueur scientifique.

Jusqu'ici néanmoins, la critique française n'avait fait que des excursions isolées dans ce vaste champ de spéculations originales ; il restait à écrire un travail d'ensemble qui nous présentât en un seul tableau l'école tout entière, qui en marquât les tendances générales, en même temps qu'il détaillerait les doctrines propres à chacun des philosophes qui en font partie. Cette tâche importante et délicate a été heureusement accomplie par un jeune philosophe, dans ce livre dont nous avons plaisir à constater le succès, et que nous voudrions signaler plus expressément encore à l'attention du public. M. Th. Ribot, professeur de philosophie au lycée de Laval, après avoir patiemment médité dans les textes originaux les théories de la nouvelle école, nous en a donné dans un volume de 400 pages un résumé fidèle et substantiel.

(1) Voyez l'ouvrage de M. Taine : *Le positivisme anglais*. Bibliothèque de philosophie contemporaine.

L'intérêt de ce livre est à la fois dans une exposition complète et pénétrante des travaux psychologiques anglais, et dans une introduction assez étendue où l'auteur développe ses propres vues sur l'avenir de la philosophie. Écrites dans un style ferme et vraiment philosophique, ces observations originales feront regretter à quelques-uns que l'auteur ait si vite donné la parole aux psychologues anglais, et qu'il se soit montré si sobre d'appréciations et de critiques sur leurs doctrines. Peut-être même lui reprochera-t-on la réserve qu'il s'est imposée. Quant à nous, nous serions plutôt disposé à lui en faire un mérite ; la critique eût apporté quelque confusion dans l'analyse si délicate d'un si grand nombre d'opinions diverses.

La *Revue des cours littéraires* a été le premier recueil qui ait provoqué l'attention du public français sur l'importance de la psychologie anglaise contemporaine. Elle a publié une leçon de M. Bain sur *la Physiologie de la pensée*, et une étude de M. Stuart Mill sur *la Psychologie de M. Bain* (sixième année, pages 587, 599, 722). — Voyez aussi des articles de M. Beaussire sur *Stuart Mill et Hamilton* (même année, page 825), et sur *la Psychologie anglaise*, à propos de l'ouvrage de M. Ribot (septième année, page 623).

Nous annonçons avec plaisir l'apparition modeste d'un tout petit journal intitulé : *L'éducation nationale, bulletin des écoles et des familles*. Il tiendra ses lecteurs au courant de tout ce qui concerne l'instruction publique et l'instruction domestique.

« D'après la dernière statistique, dit-il, 633 360 enfants ne fréquentent aucune école et ne reçoivent aucune instruction chez eux ; — sur 519 235 élèves qui, chaque année, quittent définitivement l'école, 70 386 ne savent rien, absolument rien. A l'heure présente, dans vingt-trois départements, le nombre des jeunes gens illettrés au moment du tirage s'élève de la moitié aux trois quarts ; la *moitié* des femmes en France ne sont pas en état de signer leur nom ! »

Voilà à quoi il faut remédier, et cette petite feuille s'y emploiera de son mieux en signalant sans cesse la plaie et en poursuivant avec constance la régénération de notre pays par l'éducation, l'école et la famille.

Le numéro ne coûte que 10 centimes ; les bureaux sont rue de l'Ouest, 97.

ALLEMAGNE.

NOUVEAUX OUVRAGES PARUS.

Der französische Krieg von 1870 *und* 1871, von Georg Hiltl.

Aus den Tagen der Occupation. Eine Osterreise durch Nordfrankreich und Elsass-Lothringen, von Theodor Fontane.

Zur Geschichte der englischen Arbeiter-Bewegung, im Jahr 1871.

Zur Geschichte der römisch-deutschen Frage, von O. Meier.

Pädagogische Studien in der Schweiz und in Baiern, von Aladar Molnar.

Physiologie des menschlichen Denkens, von P. Jessen.

Frankreich unter Ludwig XVI, von Bissing.

Der Spiritualismus und die Wissenschaft, von W. Crookes.

Die Vertheidigung von Metz, im Jahr 1870 *nebst einer Uebersicht der Operationen der französischen Rhein-Armee*, von Firks.

Die moderne französische Kunst, von Lubke.

Die Industrie Russlands in ihrer bisherigen Entwickelung und in ihrem gegenwärtigen Zustande, von F. Matthei.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 46 11 MAI 1872

M. D'AUDIFFRET PASQUIER ET LE GÉNÉRAL CHANZY

La semaine qui vient de s'écouler peut compter parmi les plus importantes de l'histoire de l'Assemblée nationale. Le discours de M. d'Audiffret-Pasquier portant à l'empire, aux abus de l'administration de la guerre, et, ce qui vaut mieux encore, à la loi militaire de 1832 un coup décisif; le discours du général Chanzy au centre gauche, donnant au gouvernement de la République une adhésion dont nous allons analyser plus loin le caractère et la portée; certes voilà deux événements parlementaires.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur le succès si mérité de M. d'Audiffret-Pasquier. Il a réuni, pour un moment peut-être, les suffrages de tous les partis; il les a fait, en quelque sorte, *communier* sous les espèces de l'honnêteté administrative, et c'est là une opération qui réussit toujours en France. Il y a certainement, chez nous comme ailleurs, des individualités fort peu respectables et fort peu scrupuleuses, mais le sentiment public est foncièrement honnête. Il n'admettra jamais d'accommodements avec la fraude; il ne souffrira jamais un manquement aux lois de l'honneur ou aux règles de la justice. Et c'est en quoi le régime parlementaire portera en France de meilleurs fruits que partout ailleurs, s'il est sincèrement et loyalement pratiqué.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que les abus signalés à la tribune par M. d'Audiffret-Pasquier fussent un cas absolument isolé dans l'histoire des guerres du second empire, et nous tenons d'un de ces zélés « spécialistes » auxquels il a été rendu à la Chambre un public et légitime hommage, qu'une commission chargée d'examiner les marchés passés en 1859 avait trouvé des énormités du même genre. Elle les signala au gouvernement impérial, qui étouffa l'affaire avec beaucoup d'autres. Et, il faut être juste, il ne pouvait guère faire autrement. Il avait pris toutes les responsabilités; il fallait que tout allât bien, le mieux du monde. C'était sa seule raison d'être, sa seule excuse. Il était condamné au succès à perpétuité; au premier échec il a été perdu. Il ne pouvait pas plus avouer les erreurs ou les fautes de ses agents que les siennes propres; pas plus qu'il n'a pu convenir, au moment de la guerre de 1870, que son armée n'était pas prête. C'est la fatalité et le châtiment des gouvernements despotiques, d'être à la fois dupes et complices de tous leurs subordonnés.

Au point de vue exclusivement politique, la droite aurait bien voulu prendre pour elle le succès de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Elle n'était guère habituée à ces triomphes oratoires d'excellent aloi, et un moment elle s'est cru retransportée aux jours de sa puissance et de ses illusions. On a dit de tous côtés que la majorité avait enfin trouvé un homme, un *leader*, un chef. Après tout, c'est possible, et nous n'y contredisons pas. Nous demanderons seulement quelles sont les vues politiques de M. d'Audiffret-Pasquier, ce qu'il veut, ce qu'il pense. On croyait à peu près le savoir il y a un an. M. d'Audiffret-Pasquier passait pour le chef du parti de la *fusion* et faisait tous ses efforts, disait-on, pour réconcilier les branches divisées de la maison de Bourbon, quelque chose d'à peu près aussi facile que de marier le feu avec l'eau qui l'a éteint. Il paraît aujourd'hui certain que ce parti n'a pu résister aux manifestes mérovingiens d'Henri V. Que sont devenus les débris? où vont-ils aller? de quel parti vont-ils grossir les rangs? Nul ne pourrait le dire. Il semble qu'ils reviennent de droit au parti orléaniste, mais où en est le parti orléaniste? D'après des renseignements puisés aux meilleures sources, ce parti, comprenant l'impossibilité d'enfreindre, pour la seconde fois, le principe de l'hérédité légitime, serait décidé à attendre patiemment la mort du comte de Chambord, en République provisoire, sous la présidence du duc d'Aumale. Mais c'est la situation qui s'impose au parti orléaniste que de ne pouvoir produire ses visées au grand jour. Rien ne nous autorise donc à ranger M. d'Audiffret-Pasquier parmi les gens décidés à établir chez nous le *stathouderat* d'Henri d'Orléans, comme préparation à la royauté de Louis-Philippe II.

Serait-il rallié à la République conservatrice? Formerait-il, pour ainsi dire, la droite du parti dont M. Casimir Périer serait la gauche?

On ne sait rien de tout cela, et il faut qu'on le sache. C'est l'honneur et l'intérêt d'un chef de parti de dire à la France où il veut la conduire.

Au point de vue exclusivement politique, le discours prononcé dans la réunion du centre gauche par le général Chanzy a une tout autre importance, et fera, croyons-nous, un tout autre effet, précisément parce qu'il exprime très-sincèrement, très-loyalement, j'allais presque dire naïvement, ce qui se passe aujourd'hui dans l'esprit de beaucoup de gens. C'est l'expression très-réfléchie, très-mûrie, d'un sentiment qui tend à se généraliser de plus en plus et qu'on pourrait résumer en ces termes : « Puisque nous sommes en République, restons-y et faisons des lois aussi bonnes que possible, dussent-elles profiter à la République. » C'est le pacte de Bordeaux, dégagé de toute arrière-pensée dynastique. Il est certain que ce qui fait la grande, l'irrémédiable faiblesse de la droite monarchique, c'est qu'après avoir laissé à la République le fardeau des circonstances difficiles, elle veuille la renvoyer honteusement quand il n'y aura plus rien à faire, pour charger ses candidats de la besogne déjà faite. Si vous voulez être à l'honneur, soyez d'abord au péril et à la peine. C'était quand l'Empire succombait à Sedan qu'il fallait vous montrer, prendre en main les destinées de la France; c'était au moment de la Commune. Si vous et les vôtres n'êtes utiles que quand il n'y a plus rien de difficile à faire, la société française, qui sent qu'elle aura encore de rudes épreuves à subir, ne sera guère disposée à courir les risques de nouvelles secousses, pour la vaine satisfaction d'avoir un roi de plus. « Il ne me paraissait ni légitime, ni équitable, dit le général » Chanzy, d'attendre que la République eût accompli la mis- » sion *qu'elle seule osait accepter*, pour venir en revendiquer » le bénéfice au profit d'une autre forme de gouvernement. » Cette réflexion, très-juste et très-naturelle, frappera tous les esprits.

Le général Chanzy indique aussi d'un seul mot, et avec beaucoup de finesse, tout le faux de la situation de ces monarchistes chargés de faire les lois dans une république et « placés entre leur conscience, leur foi et leur devoir », comme Grandgousier entre la joie et la douleur au moment de la naissance de son fils et de la mort de sa femme. S'ils gouvernent bien, c'est la république qui en profitera; s'ils gouvernent mal, c'est la France qui en souffrira. Nous avons à peine besoin de dire que le patriotisme l'emporte presque toujours sur l'intérêt de parti quand la question est nettement posée; mais dans les cas douteux, quand il s'agit de prendre l'initiative d'une bonne mesure, qui oserait affirmer que les Dahirel, les Belcastel, les Lorgeril, les Baragnon, ne se réservent pas pour les temps meilleurs de la royauté? C'est ce qui explique, sans doute, la stérilité du concours apporté jusqu'ici par eux à la chose publique.

Le discours du général Chanzy répond fort bien au sentiment de la majorité des Français, qui, à égale distance de la monarchie traditionnelle et de la république de droit divin, ne demande au gouvernement, quel qu'il soit, que l'ordre et la liberté. Ce groupe, si nombreux et si important, peut former le gros de l'armée républicaine, le corps des républicains de raison et de patriotisme. Cela dépend dans une certaine mesure de l'attitude que prendra le parti républicain à son égard. Il faut qu'il accueille à bras ouverts les nouveaux convertis; qu'au besoin il leur confie les postes d'honneur; qu'il leur prouve qu'ils ne se sont pas trompés en comptant sur son calme, son esprit politique, son amour sincère de l'ordre *vrai*, de la liberté *pour tous*.

C'est ce qui, d'ailleurs, paraît avoir été compris. L'accueil fait au discours du général Chanzy par l'unanimité des journaux républicains, sans exception, laisse peu de doute à cet égard.

Parmi les événements de la semaine, n'y aurait-il pas lieu de mentionner la publication au *Journal officiel* des délibérations d'enquête sur les capitulations de nos places fortes? Nous croyons savoir que cette mesure a produit dans l'armée le meilleur effet. Il devait en être ainsi. Dans l'armée, plus encore peut-être que dans le pays, le sentiment du devoir est très-vif, très-profond. Il suffit de faire la lumière sur le bien et sur le mal pour développer les bons germes et étouffer les mauvais. A tous les points de vue, il était nécessaire d'entrer dans cette voie de justice et de sincérité.

INSTITUTION ROYALE DE LA GRANDE-BRETAGNE

CONFÉRENCES PUBLIQUES

M. MAX. MULLER

La science de la Religion (*)

III

CLASSIFICATION DES RELIGIONS.

Si nous abordons les religions de l'humanité sans préjugé, sans parti pris, dans cette disposition d'esprit que l'ami de la vérité et l'homme de science devraient apporter à toute étude, nous ne tarderons pas à démêler les lignes de démarcation naturelles qui divisent le monde des religions en un certain nombre de grands continents. Je ne parle naturellement que des religions anciennes, que de la période la plus primitive de l'histoire des religions. Dans cette période première que l'on peut appeler sinon anté-historique, au moins purement ethnique — parce que ce que nous en savons se rapporte uniquement aux mouvements généraux des nations et non à des actes individuels — dans cette période première, dis-je, les nations ont été appelées des langues, et dans nos meilleurs ouvrages sur l'histoire ancienne, une carte des langues, s'est, en effet, substituée à la carte des peuples. Mais, durant cette même période, les nations pourraient, avec autant de raison, être appelées des religions, car à cette époque il y a entre la religion et la nationalité le même rapport, que dis-je? un rapport plus étroit même qu'entre la nationalité et la langue. Afin de faire saisir nettement ma pensée, je vais invoquer — le plus brièvement possible — les théories de quelques philosophes allemands sur les rapports qui règnent entre la langue, la religion et la nationalité, — théories qui n'ont pas encore obtenu, à mon sens, de la part de l'ethnographie moderne, l'attention qu'elles méritaient.

(*) Voyez nos numeros 41 et 43, pages 962 et 1006.

Ce fut Schelling, l'un des plus profonds penseurs de l'Allemagne, qui le premier posa cette question : Qu'est-ce qui constitue une nation (un *ethnos* ? Quel est le véritable fondement d'un peuple ? Comment des êtres humains deviennent-ils une nationalité ? Et la réponse qu'il fit à cette question, bien qu'elle me comblât de suprise et d'étonnement lorsqu'en 1845 j'assistai aux leçons du vieux professeur, a été confirmée de plus en plus par les recherches ultérieures qui furent faites dans le domaine des langues et des religions.

Dire que l'homme est un animal sociable, dire que les hommes, comme les essaims d'abeilles, comme les troupeaux d'éléphants, se groupent d'instinct et forment ainsi des peuples, c'est là une explication superficielle et insuffisante. On peut expliquer ainsi des agglomérations d'êtres humains, mais non la formation de ces individus qu'on nomme les peuples.

On ne se rapprocherait guère davantage d'une solution admissible du problème que nous nous posons en soutenant que les hommes se divisent en peuples comme les abeilles en essaims, par le choix de différentes reines et l'obéissance accordée à divers gouvernements. L'obéissance accordée à un même gouvernement, surtout dans les temps anciens, est le résultat plutôt que la cause de la nationalité, tandis que dans les temps historiques telle a été la confusion produite par des influences extérieures, par la force brutale, par des combinaisons dynastiques, que le développement naturel des peuples a été complétement enrayé, et que nous trouvons souvent un seul et même peuple divisé par des gouvernements de diverse nature, et, d'autre part, des peuples divers unis sous un gouvernement commun.

La question que nous essayons de résoudre, à savoir : Qu'est-ce qui fait un peuple ? doit être étudiée à son point de départ, à l'origine même des nationalités. — Comment les peuples se formèrent-ils alors qu'il n'y avait ni rois, ni pasteurs d'hommes ? Fut-ce par la communauté du sang ? J'en doute. Cette communauté produit des familles, des clans, des races peut-être, mais elle ne produit pas ce sentiment plus élevé et purement moral qui unit les hommes entre eux et les fait devenir un *peuple*.

Ce sont la langue et la religion qui forment les peuples, mais dans cette création la religion est un facteur bien plus puissant que la langue. Les langues d'un grand nombre des habitants aborigènes de l'Amérique du Nord ne sont que les variétés dialectiques d'un même type, mais les hommes qui parlent ces dialectes ne se sont jamais rapprochés en un même peuple. Ils sont restés à l'état de classes ou de tribus nomades, ils n'ont jamais éprouvé le sentiment d'une nationalité commune, parce qu'ils ne se sont jamais unis dans le culte des mêmes dieux. Les Grecs, au contraire, bien que parlant des dialectes prodigieusement distincts, — je doute que ceux qui parlaient l'un de ces dialectes aient compris le dialecte voisin, — l'Eolien, dis-je, le Dorien, l'Ionien, ont eu de tout temps la conscience d'être un même peuple, et cela quoique gouvernés par des tyrans divers, ou divisés en de nombreuses républiques. Quelle était donc la force qui préservait, dans leurs cours, en dépit des dialectes, en dépit des dynasties, en dépit même des luttes des tribus entre elles et des jalousies des États, le sentiment profond de cette unité morale qui constitue un peuple ? C'était leur religion primitive, c'était un ressouvenir confus de l'adoration commune qu'ils avaient vouée jadis au Père des dieux et des hommes, c'était leur croyance au Zeus antique de Dodone, au Jupiter panhellénique.

La preuve la plus éclatante à l'appui de cette assertion que la religion plus encore que la langue sert de fondement aux nationalités, se trouverait peut-être dans l'histoire des Juifs, le peuple de Dieu. La langue des Juifs ne différait de celle des Phéniciens, des Moabites et des autres tribus environnantes que d'une façon peu sensible, — cette différence était bien moindre que celle qui séparait les uns des autres les dialectes de la Grèce. Mais le culte de Jéovah faisait des Juifs un peuple à part, le peuple de Jéovah, séparé par son Dieu, bien qu'il ne le fût pas par sa langue, du peuple de Chemosh (les Moabites) (1) et des adorateurs de Baal et d'Ashtoreth. Ce fut leur foi en Jéovah qui changea les tribus errantes d'Israël en une nation.

« Un peuple, dit Schelling, n'existe que quand il s'est déterminé par rapport à sa mythologie. Aussi cette mythologie ne peut pas naître après que le peuple s'est formé, elle ne peut se produire non plus tant qu'un peuple est enfermé, comme invisible, dans le sein de l'humanité ; l'origine s'en place à cette période de transition où les peuples n'ont pas conquis encore une existence indépendante, mais sont sur le point de s'isoler du reste et de se constituer. La même observation s'applique à la langue d'un peuple : cette langue se détermine en même temps que le peuple lui-même (2) ».

Hegel, le grand rival de Schelling, est arrivé à la même conclusion. Dans sa *Philosophie de l'histoire* il dit : « L'idée de Dieu constitue la base sur laquelle repose toute nationalité. De la religion découle fatalement la forme de l'État et sa constitution, et cela à tel point que la constitution politique d'Athènes et de Rome n'était possible qu'avec le paganisme particulier à ces peuples, et qu'aujourd'hui encore un État catholique romain diffère d'esprit et de constitution d'un État protestant. Le génie d'un peuple est un génie déterminé, individuel, qui prend conscience de son individualité en différentes sphères, il en prend conscience par sa constitution politique, par son art, par sa religion, par sa science (3) ».

Mais cette idée n'est pas particulière aux philosophes seuls. Les historiens et surtout les juristes sont arrivés d'une façon non moins éclatante à la même conclusion. Bien qu'à bon nombre d'entre eux la loi paraisse être le fondement naturel des sociétés et le lien qui unit entre eux les membres d'une nation, ceux qui pénètrent au-dessous de la surface ont aisément observé que la loi elle-même, du moins dans les temps anciens, emprunte de la religion son autorité, sa force, sa vie même. M. Maine a sans doute raison lorsqu'en traitant des lois dites de Manou, il rejette l'idée d'une divinité dictant un code tout entier, et qu'il la condamne comme

(1) *Nombres*, XXI, 29 ; *Jérémie*, XLVIII, 7 : « Et Chemosh ira en captivité, avec ses prêtres et ses princes ensemble. »

(2) *Leçons sur la philosophie de la mythologie*, vol. I, p. 107 et seq.

(3) Bien que ces paroles de Hegel aient été publiées longtemps avant les leçons de Schelling, elles ne semblent pénétrées de l'esprit de Schelling plutôt que de celui de Hegel, et il n'est que justice d'établir que les leçons de Schelling, bien que non publiées, avaient été répétées et circulaient parmi un public restreint d'autres vingt ans avant d'être prononcées à Berlin. La question de priorité peut paraître de médiocre importance en des matières de cet ordre, mais il n'y en a pas moins une grande part de vérité dans cette remarque de Schelling que la philosophie avance moins par la solution qu'elle apporte aux problèmes difficiles, qu'en suscitant des problèmes nouveaux, en posant des questions que nul autre ne songeait à poser.

une invention toute moderne. Cependant cette croyance que le législateur avait avec la divinité des relations plus étroites que le reste des mortels se rencontre dans les traditions primitives de bien des peuples. D'après un passage bien connu de Diodore de Sicile (l. I, c. XCIV) les Egyptiens croyaient que leurs lois avaient été communiquées à Mnevis par Hermès, les Crétois que Minos avait reçu ses lois de Jupiter, les Lacédémoniens que Lycurgue les avait reçues d'Apollon. D'après les Aryas, leur législateur, Zathraustes, aurait tenu du Bon Esprit le code qu'il avait rédigé ; d'après les Getes, Zamolxis aurait été inspiré dans son travail de législation par la déesse Hestia, et, d'après les Juifs, Moïse aurait reçu ses lois du dieu Iao. Personne n'a fait ressortir avec plus de force que M. Maine cette vérité que dans les temps anciens la religion servait d'assise à toutes les relations de la vie, à toutes les institutions sociales. « Une autorité surnaturelle, dit-il, consacrait et fortifiait les institutions essentielles de ces âges primitifs, l'État, la race, la famille (p. 6). » « Le groupe primordial est la famille, l'agrégation des familles forme la *gens* ou la maison. L'agrégation de ces maisons forme la tribu, et celle des tribus la société, la commune » (p. 123). Or, la famille est groupée en un ensemble par les *sacra* domestiques (p. 191), et il en est de même de la maison, de la *gens*, de la commune, et les étrangers ne peuvent être admis dans ces communautés qu'en se faisant admettre à leur culte, à leurs *sacra* (p. 151). Plus tard la loi se distingue de la religion (p. 193), mais même alors bien des traces subsistent qui font voir que le foyer domestique fut le premier autel, que le père fut le premier pontife, que sa femme, ses enfants et ses esclaves furent la première congrégation, groupée en un corps autour du feu sacré, autour d'Hestia la déesse de la maison, qui finit par être la déesse du peuple tout entier. Aujourd'hui encore, le mariage, le plus important des actes civils, le fondement même de la vie civilisée, a gardé le caractère religieux qu'il avait depuis les origines même de l'histoire.

Voyons maintenant ce qu'est la religion dans ces âges primitifs dont nous nous occupons ici. Je ne parle pas de la religion en tant que force mystérieuse travaillant dans les profondeurs de l'âme humaine. J'entends la religion dans ses manifestations extérieures, dans ses dehors palpables et, si je puis dire, définis ; j'entends la religion en tant qu'elle peut être décrite et communiquée aux esprits. Nous allons voir que, pris dans cette acception, le mot de religion s'applique à un monde de faits fort restreint. Quelques noms que l'on reconnaît être ceux de divinités, quelques épithètes que l'on a élevées de leur sens matériel et vil à une signification plus élevée et plus morale, je veux dire des mots qui exprimaient d'abord la force, l'éclat, la pureté physique, et qui sont parvenus peu à peu à signifier grandeur morale, bonté, sainteté ; enfin quelques expressions plus ou moins techniques représentant les idées de sacrifice, d'autel, de prière, peut-être même de vertu et de péché, de corps et d'esprit, voilà ce qui constitue l'échafaudage, le squelette des religions anciennes à leur début. Si nous étudions dans leur simplicité les manifestations des religions primitives, durant ces époques obscures dont nous parlons, nous comprendrons aisément comment on a pu dire de ces religions qu'elles étaient un dialecte sacré du langage humain ; nous comprendrons comment la religion et la langue des siècles primitifs sont étroitement unies entre elles, la religion dépendant absolument, pour ses manifestations extérieures, des ressources plus ou moins adéquates de la langue.

S'il est bien démontré que les religions primitives dépendent du langage, il s'ensuit naturellement que la classification qu'on aura adoptée comme la plus pratique en matière de linguistique se montrera également pratique dans la science des religions. S'il y a une filiation et comme un rapport de parenté entre les langues, la même relation existera entre les religions humaines, du moins entre celles du monde ancien.

Aussi, avant d'aborder une classification particulière aux religions, il est nécessaire de dire quelques mots de l'état actuel de nos connaissances en matière de linguistique, en matière de classification des langages.

Si nous nous bornons au continent asiatique avec son importante péninsule européenne, nous trouvons dans le vaste désert du langage humain primitif trois races, trois seulement, au sein desquelles, avant le commencement de toute histoire, la langue devint fixe et traditionnelle, revêtit un caractère tout nouveau, un caractère complètement différent de la mobilité singulièrement flottante qu'affectait le parler primitif. Ces trois *oasis* du langage sont le touranien, l'aryan, le sémite. Dans ces trois centres, et surtout dans l'aryan et le sémite, le langage cessa d'être *naturel*, il fut arrêté en sa croissance, il devint solide, si je puis dire, et se pétrifia, ou, si vous aimez mieux, il devint le langage *historique*. J'ai toujours soutenu que cette concentration, que cette conservation traditionnelle du langage n'a pu être que le résultat d'influences religieuses et morales, et je prétends maintenant montrer que l'évidence force à admettre trois familles de religions : la touranienne, l'aryane, et la sémitique, coïncidant avec les trois familles de langage dont j'ai parlé.

Je prends le chinois pour ce que l'on ne saurait plus longtemps douter qu'il est en effet, c'est-à-dire pour le type le plus primitif de la famille touranienne, et, à côté de ce langage, je trouve en Chine une antique religion sans couleur et sans poésie, une religion que j'appellerai — passez-moi cette hardiesse — monosyllabique, une religion qui consiste dans le culte d'une foule d'esprits représentant le ciel, le soleil, les tempêtes et les éclairs, les montagnes et les fleuves, esprits faisant bande à part en quelque sorte, sans lien, sans aucun principe élevé qui les unisse entre eux. De plus, nous trouvons en Chine le culte des esprits des ancêtres, des esprits des défunts : dans la croyance populaire, ces esprits ont gardé que que connaissance des affaires humaines, et ils possèdent des pouvoirs particuliers qu'ils exercent pour le bien ou pour le mal. Ce double culte d'esprits humains et d'esprits naturels constitue l'antique religion populaire de la Chine, et elle a vécu jusque aujourd'hui, du moins dans les rangs les moins élevés de la société, bien que vive au-dessus d'elle une croyance d'un ordre plus relevé, à demi religieuse, à demi philosophique, une croyance en deux puissances abstraites qui s'appellent, dans le langage des philosophes, la force et la matière, dans le langage de la morale, le bien et le mal, mais qui, dans le vocabulaire particulier à la religion et à la mythologie, sont représentées sous le nom de Ciel et de Terre.

Nous ne connaissons, il est vrai, l'ancienne religion populaire de la Chine que par les œuvres de Confucius, ou même par des sources plus modernes encore ; mais Confucius, bien qu'on l'appelle le fondateur d'une religion nouvelle, n'était en réalité que le prédicateur moderne d'une religion ancienne.

Il était par-dessus tout *transmetteur*, non fondateur (4). Il dit lui-même : « Je ne fais que transmettre, je ne puis créer de nouvelles choses. Je crois dans les choses d'autrefois, et c'est pourquoi je les aime (5). »

Nous avons, en second lieu, l'ancien culte des races sémitiques, dont nous trouvons la trace clairement marquée dans un grand nombre de noms donnés à la divinité, qui se rencontrent dans les religions polythéistes des Babyloniens, des Phéniciens, des Carthaginois, et dans les croyances monothéistes des juifs, des chrétiens, des mahométans. Il est presque impossible de caractériser les religions de peuples si différents les uns des autres par leur langue, leur littérature et l'ensemble de leur civilisation, si différents d'eux-mêmes en quelque sorte aux périodes diverses de leur histoire ; mais, si j'osais caractériser le culte des nations sémitiques par un seul mot, je dirais qu'il fut essentiellement un culte de Dieu dans l'histoire, de Dieu comme régissant les destinées des individus, des races et des nations, plutôt que de Dieu gouvernant les forces de la nature. Les noms des divinités sémitiques sont surtout des noms exprimant des qualités morales ; ils signifient le *Fort*, le *Vénérable*, le *Seigneur*, le *Roi*, et ce n'est que rarement qu'ils représentent de véritables personnes divines, définies et déterminées, faciles à reconnaître par des traits accentués et des contours bien arrêtés. De là vient que bon nombre de dieux sémitiques ont une tendance à se confondre, et que la transition de ces cultes polythéistes à une religion monothéiste se fit sans grande difficulté. Ce fut surtout dans les immensités monotones du désert que ce culte des dieux multiples se transforma d'une façon presque insensible dans le culte d'un Dieu unique. Si j'ajoutais comme un caractère distinctif des religions sémitiques qu'elles excluent le genre féminin dans leurs noms de divinités, ou que toutes leurs divinités féminines n'étaient que le symbole des facultés actives de dieux âgés et sans sexe, cela ne serait vrai qu'en partie et non d'une manière absolue, et il faudrait apporter à cette assertion autant de restrictions qu'à la théorie d'après laquelle M. Renan soutient que les religions sémitiques étaient monothéistes d'instinct.

Nous trouvons enfin l'ancienne croyance de la race aryane portée à tous les coins de la terre par ses disciples audacieux, facile à reconnaître, soit dans les vallées de l'Inde, soit dans les forêts de la Germanie, par les noms donnés à la Divinité, et qui tous expriment à l'origine quelque force de la nature. Le culte de cette race n'est pas, comme on l'a souvent répété, un culte naturaliste. Mais s'il fallait le caractériser par un seul mot, je me risquerais à dire qu'il était le culte de Dieu dans la nature, de Dieu apparaissant derrière le voile et les mystères du monde physique, plutôt que se dérobant dans les replis et le sanctuaire du cœur humain. Les dieux du Panthéon aryan possèdent une individualité si nette et si forte, que chez les Aryas, toute transition au monothéisme exigea de rudes combats, et réussit rarement sans l'accompagnement des révolutions iconoclastes, ou des découragements désespérés de l'esprit philosophique.

Ces trois familles de religions sont parfaitement distinctes l'une de l'autre, aussi distinctes que le sont entre elles les trois familles de langues dont j'ai parlé : la touranienne, la sémitique et l'aryane. Elles marquent trois événements considérables de l'antiquité, événements qui ont déterminé toutes les destinées de la race humaine, et dont nous sentons encore le lointain effet, dans notre langue, dans nos idées et notre religion.

Mais le chaos que laissaient derrière eux ces trois agents si importants, le touranien, le sémite, l'aryan, fut désormais moins confus. Le grand courant de langage dont ces trois canaux étaient comme des branches continua son cours, le feu sacré de croyance religieuse où s'étaient allumés ces trois autels n'était pas éteint, bien que réduit en fumée et en cendres. Il y avait partout dans le monde un langage et une religion, mais c'étaient là des produits naturels en quelque sorte, qui croissaient comme par une végétation sauvage ; c'était une croissance désordonnée qui n'a point d'histoire et n'en a pas laissé, et qui par cela même se dérobe à cette étude vraiment scientifique que l'on a pu appliquer aux langues et aux religions des Chinois, des Sémites, des Aryas.

On s'étonne parfois que les linguistes n'aient pas réussi à établir plus de trois familles de langues — ou plutôt deux, — car c'est à peine si l'on peut donner le nom de famille aux langues touraniennes, du moins dans le sens rigoureux du mot, jusqu'à ce qu'il soit clairement démontré que le chinois forme le centre des deux branches touraniennes, la branche septentrionale et la branche méridionale, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que le chinois (6) constitue réellement la première couche de cette masse flottante de langages qui, à une époque plus avancée, se fixèrent davantage et gagnèrent en solidité, et qui devinrent, au nord le tongousique, le mongolique, le tatare et le finnois, au midi le taïque, le malaïque, le bhotiya, le tamulique. Eh bien ! la raison qui fait que les linguistes n'ont pas découvert plus de deux ou trois familles de langues est fort simple : il n'y en a pas eu davantage, et nous ne saurions en faire d'autres. Les familles de langues sont des formations tout à fait spéciales ; elles sont, et elles doivent être l'exception, non la règle dans le développement des langues. Il fut assurément toujours possible, mais il ne fut jamais, autant que j'en puis juger, nécessaire que le langage humain sortît de ses conditions primitives, de cet état sauvage où il grandissait, puis s'affaiblissait au hasard. Sans un acte des ancêtres des Sémites, des Aryas, des Touraniens, acte que je considère, pour ma part, comme tout à fait spontané, toutes les langues seraient restées à jamais éphémères et sans consistance : elles auraient répondu aux besoins des générations qui viennent et s'en vont, elles auraient végété, s'accroissant, s'amoindrissant tour à tour, acquérant même parfois quelque solidité, mais s'affaiblissant de nouveau au bout d'une saison, puis emportées par le torrent des âges comme ces blocs de glace qu'entraîne l'onde qui coule sous la surface du fleuve. L'idée que nous nous ferions du langage serait, en ce cas, fort différente de celle que nous nous en faisons aujourd'hui. Car, comment procédons-nous ? Nous commençons par nous figurer ce que doit être une langue d'après ces langues exceptionnelles qui furent arrêtées au milieu de leur croissance naturelle par des influences sociales, religieuses, politiques, en tous les cas étrangères ; puis, par un cercle vicieux nous nous demandons avec surprise pourquoi toutes les langues humaines ne ressemblent pas à ces trois classes

(4) Docteur Legge, *Vie de Confucius*, 76.

(5) Lun-yu par J. A. Schott, *Chinesische Literatur*, p. 7.

(6) Voyez mes leçons : *On the stratification of Language*, p. 4.

de langage tout à fait extraordinaires. Nous pourrions, avec autant de raison, nous étonner que tous les animaux ne soient pas domestiques, ou que, à côté de l'anémone des jardins, il y ait des variétés infinies de la même fleur poussant à l'aventure dans les prairies et dans les bois.

Dans la famille touranienne, où la concentration ne fut jamais aussi complète que dans les familles aryane et sémitique, nous surprenons encore quelque trace, faible sans doute, de ce qu'était ce que j'ai appelé la croissance naturelle du langage. Les différentes couches de cette grande masse flottante de langues homogènes ne nous offrent pas des affinités aussi étroites qu'on en trouve entre l'hébreu et l'arabe, le grec et le sanscrit; on ne rencontre là que des coïncidences isolées, des ressemblances dans la structure générale, ressemblances qui peuvent s'expliquer en admettant une concentration primitive suivie d'une nouvelle période de croissance indépendante. Ce serait s'aveugler volontairement que de ne vouloir pas reconnaître les traits accentués et énergiquement marqués qui se rencontrent également dans les langues touraniennes du Nord; il serait impossible de rendre compte des similitudes frappantes qui existent entre les langues hungarienne, laponne, esthonienne et finnoise, autrement que par l'hypothèse d'une concentration fort ancienne qu'aurait subie certain idiome dont toutes ces langues ne seraient que des dialectes. Nous voyons moins clair dans le groupe touranien méridional, bien que j'avoue ici aussi ma surprise de voir non pas si peu d'indices attestant une communauté première entre ces divers courants de langage, mais bien l'existence même de ces indices, si rares qu'ils soient. Le point de rencontre des langues touraniennes du nord et du midi remonte au chinois, car les recherches de M. Elkins nous prouvent d'une façon de plus en plus évidente que le chinois est la source du mandchou et du mongolien aussi bien que du siamois et du tibetain. Il n'y a point de raison pour nous prononcer d'une manière absolue sur ces questions, pour le faire surtout avec précipitation; seulement, il ne faut pas permettre au scepticisme dogmatique d'entraver la liberté de nos recherches; il ne faut pas aspirer à obtenir l'évidence que pareil sujet ne comporte pas, et par-dessus tout il ne faut pas nous laisser entraîner à croire que pour la découverte de la vérité les lunettes soient un instrument dangereux.

Si nous détournons nos regards du continent asiatique, la patrie des langues aryanes, sémitiques et touraniennes, pour les reporter sur l'Afrique, là encore nous arrivons, grâce à l'étude comparée des dialectes, à établir qu'il y a eu une concentration du langage africain, concentration dont les effets sont frappants dans l'uniformité des dialectes Bântu, parlés de l'Équateur au Keiskamma (7). Au nord de cette zone de langage bântu ou kafir, nous rencontrons une couche indépendante de langues sémitiques dans les dialectes berbère et galla; au sud de cette zone, nous ne trouvons que le hottentot ou le bouchiman. De ces deux langues, la dernière a été à peine analysée jusqu'à ce jour, et de la première on suppose qu'elle se rattache aux idiomes parlés dans l'Afrique du Nord, région d'où elle aurait été bannie par l'invasion des tribus cafres. Quelques savants ont, il est vrai, imaginé un lien de parenté entre la langue des Hottentots, les dialectes de la Nubie et l'ancien égyptien, idiome qui, quelles que soient d'ailleurs ses relations avec les idiomes voisins, appartient dans tous les cas à une autre couche primitive de langage et de religion qui s'est formée hors du continent asiatique. Mais, tandis que les idiomes parlés en Afrique nous permettent de démêler les traits généraux du langage primitif des populations africaines, nous ne connaissons et ne pouvons connaître que très-peu de chose sur la croissance et le déclin des religions de l'Afrique. En bien des endroits, le mahométisme et le christianisme ont fait disparaître tout souvenir des anciens dieux; et même, lorsque la tentative a été faite par les missionnaires et les voyageurs de décrire l'état religieux des Zulus et des Hottentots, ils n'ont pu voir que les formes les plus modernes de la croyance africaine, et de cette croyance ils ont fait presque toujours un portrait grotesque, une vraie caricature. De l'ancienne religion de l'Afrique nous n'avons qu'un témoignage : ce sont les vieux monuments de l'Égypte. Mais ici, en dépit de l'abondance des matériaux, en dépit des ruines des temples, en dépit des statues innombrables et des papyrus à demi déchiffrés, je suis forcé d'avouer que nous sommes bien loin encore d'avoir surpris les battements du cœur qui anima jadis cette étrange et mystérieuse grandeur (8).

Ce qui est vrai de l'Afrique est vrai de l'Amérique aussi. Dans le nord, nous avons les langues qui témoignent des anciennes migrations. Quant aux religions anciennes, nous n'avons presque aucun document. Dans le sud, nous savons qu'il y a eu deux centres de langage et de politique; et là, au Mexique et au Pérou, nous rencontrons des traditions curieuses, bien que souvent peu dignes de foi, traditions qui nous parlent d'un ancien système religieux, d'un ancien culte solidement établi.

La science des religions a sur la science du langage cet avantage, si c'en est un, que, dans la plupart des cas où celle-ci dispose de matériaux suffisants pour susciter des problèmes de la plus grande importance, mais insuffisants pour les résoudre pleinement, celle-là est absolument privée de matériaux. Les temples antiques sont en ruines, les noms des divinités anciennes sont presque oubliés dans bien des parties du monde où les langues, bien que modifiées, conservent cependant encore les traditions des âges les plus éloignés. Mais, quand même il en serait autrement, les hommes qui étudient l'histoire des religions font bien de suivre l'exemple des linguistes et de commencer leur apprentissage par une étude comparée des religions aryanes et sémitiques. Si l'on ne réussissait qu'à démontrer que les religions des nations aryanes sont unies entre elles par les mêmes liens de parenté qui nous permettent de considérer leurs langages comme autant de variétés d'un même type, et à établir la même chose pour les religions sémitiques, le champ qui s'ouvrirait par là aux recherches serait assez vaste et suffirait à occuper maintes générations de chercheurs; et cette relation, cette parenté, on peut, à mon sens, clairement l'établir. Les noms des principales divinités, les mots aussi qui expriment les éléments essentiels de toute religion, tels que *prière*, *sacrifice*, *autel*, *esprit*, *loi* et *foi*, ont été conservés parmi les

(7) Bleik, *Grammaire comparée des langues de l'Afrique du Sud*, p. 2.

(8) De Vogüé, *Journal asiatique*, 1867, p. 136. — De Rougé, *Sur la religion des anciens Egyptiens* (*Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1859.)

nations aryanes et sémitiques, et cette préservation ne peut être expliquée que d'une manière. Ce premier point éclairci, on pourra aborder avec plus d'espoir de succès une étude comparative des religions touraniennes : car il n'est point permis, j'imagine, de douter qu'à côté des religions primitives des Aryas et des Sémites, il y ait eu également une religion touranienne primitive avant que chacune de ces races ne se scindât en maintes branches par la langue, le culte et le sentiment national.

Commençons par nos propres ancêtres, les Aryas. — Dans une leçon que j'ai faite il y a quelques années, j'ai tracé une esquisse de ce qu'a dû être la vie des Aryas avant leur première séparation, c'est-à-dire avant que le sanscrit fût parlé dans l'Inde, le grec dans l'Asie Mineure et en Europe. Les lignes de ce tableau et les couleurs dont je m'étais servi pour le peindre étaient empruntées uniquement au langage. Je soutenais qu'il était possible, en prenant tous les mots qui existent simultanément en français, en italien, en espagnol, de montrer quels mots et par conséquent quels objets durent être connus du peuple qui ne parla ni français, ni italien, ni espagnol, mais la langue qui précéda ces dialectes romans. Nous connaissons cette langue : c'est le latin; mais quand nous ne saurions pas un mot de latin, quand nous ne connaîtrions pas un chapitre d'histoire romaine, nous n'en serions pas moins à même, en nous appuyant sur les mots communs à toutes les langues romanes, de faire une sorte de tableau des idées et des occupations du peuple qui vécut en Italie mille ans au moins avant Charlemagne. Il nous serait facile de prouver que ce peuple a dû avoir des *rois*, des *lois*, des *temples* et des *palais*, des *vaisseaux* et des *voitures*, des *routes* et des *ponts*, et presque tous les éléments d'une vie fort civilisée. Nous pourrions le prouver, dis-je, en prenant simplement les noms de tous ces objets tels que nous les trouvons en français, en espagnol et en italien, et en montrant que, comme l'espagnol ne les a pas empruntés au français, ni l'italien à l'espagnol, ils ont dû exister dans cette couche plus ancienne de langage d'où ces trois dialectes romans modernes ont tiré leur origine.

Le même système d'argumentation nous permet de constituer une sorte de peinture mosaïque de la civilisation primitive de la race aryane, avant la date où elle se sépara en plusieurs nations. Comme nous trouvons en grec, en latin, en sanscrit, aussi bien que dans les dialectes slaves, celtiques et germaniques, le même mot pour « *house* », nous sommes pleinement autorisés à conclure que, bien avant la date où ces langues eurent une existence indépendante et isolée, mille ans au moins avant Agamemnon et Manou, les ancêtres de la race aryane ne campaient plus sous des tentes, mais construisaient des maisons durables (9). Comme nous trouvons le même nom pour « *town* », en sanscrit et en grec (10), nous pouvons en conclure avec la même certitude que les villes étaient connues des Aryas avant que l'on ne parlât grec et sanscrit. Comme nous trouvons le même nom pour « *king* » en sanscrit, en latin, en germanique, et en celtique, nous en déduisons que le gouvernement royal était adopté et reconnu par les Aryas dans cette période préhistorique. Je ne puis me permettre de céder à la tentation que j'éprouve de tracer une seconde fois le tableau de cette civilisation primitive. Je ne veux ici que rappeler à votre souvenir un fait important : c'est qu'en consultant ensemble les antiques archives du langage, nous avons trouvé que le Dieu suprême avait porté le même nom dans l'ancienne mythologie de l'Inde, de la Grèce, de l'Italie, de la Germanie, et avait gardé ce nom, soit qu'on l'adorât sur les cimes de l'Himalaya, soit qu'on l'invoquât sous les chênes de Dodone, sur le Capitole ou dans les forêts germaniques. Je fis observer que ce nom était *Dyaus* en sanscrit, *Zeus* en grec, *Jovis* en latin, *Tiu* en germain ; mais je n'ai pas suffisamment insisté sur la nature et l'étonnante importance de cette découverte. Ces noms ne sont pas seulement des mots, ce sont des faits historiques, des faits plus authentiques, plus précis, que ne le sont pour nous bien des événements de l'histoire du moyen âge. Non ! ces noms ne sont pas seulement des mots, ils font revivre devant nous, avec tout le relief de scènes dont nous avons été nous-mêmes témoins, les actes des ancêtres de la race aryane ; grâce à ces noms nous les voyons tels qu'ils furent dix siècles avant Homère et les Védas, adorant un Être invisible, et lui donnant le nom le plus noble, le plus glorieux qu'ils pussent trouver dans leur vocabulaire, le nom de Lumière et de Ciel. Et ne nous laissons pas égarer, ne nous laissons pas entraîner à dire que c'était là après tout un culte naturaliste et idolâtre. Non ! ce n'était pas le sens de ces noms, bien qu'ils aient pu, plus tard, être dégradés ainsi et réduits à cette signification. Dyaus ne signifiait pas le ciel bleu ; il n'était pas seulement le ciel personnifié, il voulait dire autre chose. Nous trouvons dans les Védas l'invocation *Dyaus pitar*, le Ζεὺ πάτερ des Grecs, le Jupiter latin ; et cela signifie dans ces trois langues ce que cela signifiait avant qu'elles ne se séparassent : cela signifie « le Père qui est aux cieux ». Ces deux mots ne sont pas seulement des mots ; ils sont, à mon sens, le plus antique poème, la plus antique prière de l'humanité, ou du moins de cette partie de l'humanité la plus noble de toutes, celle à qui nous appartenons ; et je suis profondément convaincu que cette prière fut prononcée, que ce nom fut donné au Dieu inconnu avant que le sanscrit et le grec n'existassent ; je le suis aussi profondément que, quand je vois la prière de « notre Père » dans les langues de la Polynésie et de la Mélanésie, j'éprouve la conviction que cette prière fut, pour la première fois, prononcée dans la langue de Jérusalem. Nous ne songions guère en entendant d'abord le nom de Jupiter, de Jupiter amoindri par Homère et Ovide et réduit à l'état de mari grondeur ou d'amant infidèle, au trésor sacré de souvenirs enfermé dans ce nom peu vénérable. Nous ne cesserons de trouver de pareils enseignements dans la science des religions, et d'y apprendre que le terrain où nous nous plaçons, que nous explorons, est un terrain sacré. Des milliers d'années se sont écoulées depuis le jour où les nations aryanes se séparèrent pour émigrer vers le nord et le midi, vers l'ouest et l'est : elles ont chacune créé une langue, elles ont fondé des empires et des philosophies, elles ont toutes construit des temples, et ensuite les ont rasés ; elles ont toutes vieilli, et sont devenues peut-être plus sages et meilleures ; mais, lorsqu'elles cherchent un nom pour exprimer ce qu'il y a de plus élevé et en même temps de plus cher à chacun de nous, lorsqu'elles veulent exprimer à la fois le respect et l'amour, l'infini et le fini, elles ne peuvent faire que ce que faisaient nos ancêtres lorsque, levant leurs regards vers le ciel éternel, ils y sentaient la présence d'un être à la fois éloigné et voisin, elles ne peuvent que combiner les

(9) Sc., *dvma*, δόμος, *domus*. Goth. *timrjan*, *to build*. Sl., *dom*. — Sc., *vesa*, οἶκος, *vicus*, Goth, *veihs*.

(10) Sc., *pur*, *puri* ou *puri*. Gr., πόλις. Sc., *vastu*. Gr., ἄστυ

mêmes mots et redire la prière aryane primitive, l'invocation de « Ciel Père » sous la forme qu'elle revêtira à travers les siècles : « Notre Père qui êtes aux cieux ».

Arrivons maintenant aux religions primitives des nations sémitiques. Ces langues, on le sait, sont encore plus étroitement unies entre elles que les langues aryanes, à tel point qu'une grammaire comparée des langues sémitiques semble dénuée de l'attrait qu'offre l'étude comparative du sanscrit, du grec et du latin. Ceux qui étudient les idiomes des Sémites se plaignent de n'être point payés de leur peine dans la comparaison qu'ils établissent entre l'hébreu, le syriaque, l'arabe et l'éthiopien, car il suffit de placer les uns auprès des autres (11) les mots empruntés à ces langues pour faire éclater la parenté qui les unit. Je ne crois point, pour ma part, que cette plainte soit absolument fondée, et j'espère toujours que M. Renan accomplira son dessein d'autrefois, et qu'en rapprochant en une commune étude non-seulement les branches littéraires de la famille sémitique, mais aussi les anciens dialectes de la Phénicie, de l'Arabie, de Babylone, et de Ninive, il composera une grammaire comparée des langues sémitiques qui tiendra sa place auprès de l'œuvre si considérable de Bopp : la Grammaire comparée des langues aryanes.

Mais ce qui est, à mon sens, plus surprenant encore, c'est que jusqu'ici aucun philologue s'occupant de langues sémitiques n'ait suivi l'exemple donné par les linguistes qui s'adonnent à l'étude de langues aryanes, et n'ait recueilli parmi les différents dialectes sémitiques ces noms communs à tous qui durent exister avant que l'hébreu ne fût l'hébreu, le syriaque le syriaque, avant que l'arabe n'existât, ces mots enfin qui nous permettraient de nous faire une idée de la civilisation de la race sémitique avant la date où elle se sépara en plusieurs nations. Les matériaux ici paraissent être plus abondants et plus faciles à manier (12). Les principaux degrés de parenté, par exemple, sont exprimés par des noms de même origine chez les nations sémitiques comme chez les nations aryanes, et s'il était important de montrer que les Aryas avaient nommé et reconnu, non-seulement les membres de la famille naturelle tels que le père et la mère, le fils et la fille, le frère et la sœur, mais aussi les membres plus éloignés, tels que le beau-père et la belle-mère, le gendre et la bru, le beau-frère et la belle-sœur, ne serait-il pas d'un égal intérêt de montrer que les nations sémitiques avaient atteint le même degré de civilisation bien avant les lois de Moïse ?

Nous bornant à l'objet particulier de nos recherches, nous arrivons sans difficulté à voir que les langues sémitiques, absolument comme les langues aryanes, possèdent en commun bien des noms de la Divinité qui doivent avoir existé avant que les branches méridionale ou arabique, septentrionale ou aramaïque, centrale ou hébraïque, ne se séparassent d'une manière durable, et qui, par conséquent, nous font pénétrer dans les conceptions religieuses de la race sémitique primitive et encore unie, telles qu'elles se formèrent longtemps avant que Jéovah ne fût adoré par Abraham, Baal en Phénicie, El à Babylone.

Il est vrai, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, que le sens de plusieurs de ces mots est plus général que le sens primitif des noms des dieux de l'aryanisme. Plusieurs d'entre eux signifient le Puissant, le Vénérable, l'Élevé, le Roi, le Seigneur, et par suite il peut sembler qu'ils aient été donnés comme des titres purement honorifiques, par les différentes branches de la famille sémitique, aux dieux qu'elles adoraient dans leurs sanctuaires particuliers. Mais si nous considérons combien il y avait de termes dans les langues sémitiques pour exprimer les idées de grandeur, de force, de majesté, ce fait que les mêmes épithètes se rencontrent comme noms propres de la Divinité en Syrie, à Carthage, à Babylone et en Palestine, ne comporte qu'une seule explication historique. Il doit y avoir eu pour les races sémitiques, aussi bien que pour les races aryanes, un moment où elles fixèrent les noms de leurs divinités, et ce moment doit avoir précédé la formation de leurs langues et de leurs religions particulières.

Un des plus anciens noms de divinités que l'on rencontre parmi les ancêtres des nations sémitiques est celui d'El. Il signifiait « le Fort ». Il se trouve dans les inscriptions babyloniennes sous la forme d'*Ilu*, Dieu (13), et surtout dans le mot de *Bab-Il*, la porte ou le temple d'*Il*. En hébreu, il s'offre à nous à la fois dans son sens général de *fort* ou héros, et comme un des noms de Dieu, et nous trouvons ce nom appliqué, non pas seulement au vrai Dieu, mais encore aux dieux des gentils ou aux faux dieux. Nous l'avons encore dans *Beth-El*, la maison du Dieu, et dans plusieurs autres noms. Lorsqu'il est précédé de l'article, comme dans *ha-El*, le Fort ou le Dieu, il signifie toujours dans l'Ancien Testament Jéovah, le vrai Dieu.

Ce même El était adoré à Byblos par les Phéniciens, et là on l'appelait le fils du Ciel et de la Terre (14). Son père était le fils d'*Eliun*, le plus grand des dieux, qui avait été tué par des animaux sauvages. Le fils d'*Eliun*, qui lui succéda, fut détrôné, puis mis à mort par son propre fils *El*, en qui Philon reconnait le Grec Kronos, et de qui il fait la divinité qui préside à la planète de Saturne (15). Dans les inscriptions himyaritiques aussi, le nom d'*El* s'est rencontré (16).

Au nom d'*El*, Philon rattachait le non d'*Elohim*, le pluriel d'Eloah. Dans le combat qui s'engagea entre El et son père, les alliés d'El, dit Philon, s'appelaient Elohim, comme les alliés de Kronos s'appelaient *Kronioi* (17). C'est là, assurément, une étymologie fort séduisante du nom d'Eloah, mais, comme les connaisseurs les plus autorisés en matière de sémite, et en particulier M. Fleischer la repoussent, il nous faut, bien malgré nous, y renoncer. Eloah est le même mot que l'arabe Ilâh, Dieu.

Au singulier, Eloah a dans la Bible le même sens qu'El; au pluriel, il peut signifier les dieux en général, ou les faux dieux, mais il devient dans l'ancien Testament le nom du vrai Dieu, pluriel par la forme, singulier quant au sens. En arabe, Ilâh, sans article, signifie un dieu en général; avec

(11) Voyez Bunsen, *le Christianisme et l'humanité*, vol. III, p. 246, sqq.

(12) *Ibid.*, III, 246, IV, 345.

(13) Schrader, *Revue de la Société orientale allemande*, vol. XXIII, p. 350.

(14) Bunsen, *Égypt.*, IV, 187. *Fragmenta Hist. Græc*, vol. III, p. 567.

(15) *Fragmenta Hist. Græc.*, III, pp. 567-571. — Diodore de Sicile, II, 30-3 confirme ce fait que, selon la croyance des Chaldéens, El présidait, comme divinité, à la planète de Saturne.

(16) Osiander, *Revue de la Société orientale allemande*, X, 61.

(17) *Fragm. Hist. Græc.*, III, 568, 18. Οἱ δὲ σύμμαχοι Ἥλιου τοῦ Κρόνου Ἐλοεὶμ ἐπεκλήθησαν, ὡς ἂν Κρόνιοι οὗτοι ὄντες οἱ λεγόμενοι ἐπὶ Κρόνου.

l'article, Al-Ilâh, ou Allah, il devient le nom du dieu de Mahomet, comme il était le nom du dieu d'Abraham et de Moïse.

L'étymologie d'Eloah ou Ilâh a été souvent discutée par les savants européens et orientaux. Le Kamus dit qu'il y avait vingt opinions à ce sujet, Mohammad El Fasi en compte jusqu'à trente. M. Fleischer (18), dont les jugements en pareille matière méritent une confiance aveugle, rattache le nom d'*El*, le Fort, à la racine *âl* (par l'intermédiaire *vav*, av al), syllabe qui signifie solide, épais, et fort. Mais il fait d'Eloah ou d'Ilâh un nom abstrait, ayant le sens de crainte, et dérivé d'une racine toute différente, de la racine *alah* qui signifie être agité, confondu, perplexe. De son premier sens de crainte, Elah arriva à signifier l'objet de la crainte ou du respect, et devint ainsi un des noms de Dieu. C'est de la même façon que nous trouvons le nom de *pâchad*, crainte, employé dans le sens de Dieu : *Gen.*, XXXI, 42. « A moins que le dieu de mon père, le dieu d'Abraham et la *crainte* d'Isaac n'eût été avec moi ». Et ailleurs, V, 53. « Et Jacob jura par la *crainte* de son père Isaac ». En aramaïque, *dachlâ*, crainte, est le nom adopté pour exprimer l'idée de Dieu ou d'idole.

Ce même nom antique se rencontre aussi sous la forme féminine d'*Allât* (19). Le temple fameux de cette déesse à Taïf, en Arabie, ne le cédait en importance qu'au sanctuaire de la Mecque, et fut détruit sur l'ordre de Mahomet. Cependant le culte d'Allât avait d'autres théâtres encore, et l'on ne saurait douter que la déesse arabe Alilât, citée par Hérodote (20), soit la même que la déesse Allât du Coran.

Un autre nom de divinité fort fameux, dont nous trouvons la trace chez bien des nations sémitiques, est celui de Baal ou Bel. Les Assyriens et les Babyloniens (21), les Phéniciens (22) et les Carthaginois, les Moabites et les Philistins, et nous pouvons ajouter les Juifs, connaissaient tous Bel ou Baal comme un grand Dieu, ou même comme le Dieu suprême. C'est à peine si l'on peut dire que Baal ait été un dieu étranger aux yeux des Juifs, car ils ne cessèrent jamais de l'adorer dans les bois qui entouraient Jérusalem. Les Juifs le considéraient presque comme une divinité domestique, ou, dans tous les cas, comme une divinité sémitique, et, parmi les dieux que leurs pères adoraient de l'autre côté du fleuve, Bel occupait assurément un rang des plus élevés. Bien que d'abord *un* (23), Baal se divisa bientôt, sous l'influence des cultes locaux, en un grand nombre de personnalités divines. L'histoire nous parle d'un Baal-Tsur, Baal-Tsidon, Baal-Tars, qui n'étaient autre chose que le Baal de Tyr, de Sidon et de Tarse. Sur deux candélabres trouvés à l'île de Malte nous lisons cette dédicace phénicienne : « à Melkart, le Baal de Tyr ». A Shechem, Baal était adoré comme Baal-Barith (24), nom que l'on suppose avoir signifié le dieu des traités; à Ekron, les Philistins l'invoquaient comme Baal-Zebub (25), le dieu des mouches, tandis que les Moabites et les Juifs aussi le connaissaient sous le nom de Baal-peor (26). Sur certaines monnaies phéniciennes Baal est appelé Baal Schâmayîm, le Baal du ciel qui n'est autre chose que le *Beelsamên* en qui Philon voit le soleil même (27). « Lorsque, dit-il, la chaleur devenait excessive, les anciennes races de la Phénicie levaient leurs mains en l'air dans la direction du soleil. Le soleil, à leurs yeux, était le seul dieu, le Seigneur du ciel; ils l'appelaient Beelsamên (28), qui est chez les Phéniciens le dieu du ciel, et Jupiter chez les Grecs. Ailleurs nous voyons qu'il est question de Baalîm, c'est-à-dire de Baâl au pluriel. Et de même qu'à côté du masculin Ilâh ou Allâh nous avons trouvé un féminin Allât, à côté du masculin Baal il se présente à nous une divinité féminine : *Baalt*, la Baaltis des Phéniciens. Il est possible que la conception primitive des divinités féminines diffère des nations sémitiques aux nations aryanes, et que les formes féminines d'Allâh et de Baal aient été d'abord destinées à exprimer l'énergie et l'activité, ou l'ensemble des facultés de la divinité, et non un être distinct, encore moins un être féminin. Cette opinion (29) se trouve fortement confirmée par une inscription carthaginoise où l'on voit la déesse *Tanit* appelée *la face de Baal*, et par l'inscription d'Eshmunazar qui donne à l'Astarté de Sidon cette épithète « *le nom de Baal* ». Dans la suite des temps, toutefois, cette idée abstraite fut remplacée par celle d'un pouvoir féminin, et même d'une femme, et c'est avec ce caractère que nous trouvons Baaltis adorée chez les Phéniciens (30), les Babyloniens et les Assyriens (31), car le nom de Mylitta chez Hérodote (32), est, d'après M. Oppert, une simple corruption de Baaltis.

Il est une autre divinité féminine : c'est Ahstoreth, nom qui suppose une divinité masculine, Ashtar. On a découvert des traces de ce Dieu dans l'Ishtar des inscriptions babyloniennes, et plus récemment dans l'Ashtar des monuments moabites. Ici cependant, c'est la divinité féminine qui a pris le dessus; elle a été adorée non-seulement par les Carthaginois, les Phéniciens et les Philistins, mais aussi par les Hébreux (33) lorsqu'ils devenaient infidèles au Seigneur, et servaient Baal et Ashtaroth (34). Les Syriens l'appelaient Astarte, et c'est sous ce nom sinistre qu'elle fut connue des Grecs et des Romains. Lorsque Jérémie parle de la Reine du Ciel (35), cette expression ne peut s'appliquer qu'à Astarte, ou Baaltis. Jusque dans l'Arabie méridionale il y a des vestiges du culte rendu à cette antique déesse. Car à Sana, l'ancienne capitale du royaume Himyaritique, il existait un palais somptueux et un temple consacré à Vénus (Bait Ghumdân), et l'on a lu le nom d'Ath-

(18) Voyez une note de M. Fleischer dans Delitzch, *Commentaire sur la Genèse*, 3e édition, 1860, p. 64, et la *Revue orientaliste*, déjà citée, vol. X, p. 60, ou encore, *Compte rendu des séances de la Société royale des sciences de Saxe* (*Phil. hist.*), vol. XVIII, 1866, p. 240-291. M. Wright adopte l'étymologie proposée par M. Fleischer, de même que M. Kuenen, dans son ouvrage intitulé : *Le culte d'Israël*, p. 45.

(19) Osiander, *Revue orientaliste allemande*, VII, p. 479-482. Allat, déesse, est la contraction de Al-Ilahat.

(20) Ὀνομάζουσι δὲ Ἀραβίοι τὴν μὲν Διονύσου Οὐρανίαν, τὴν δὲ οὐρανίαν Ἀλιλάτ. Chez Hérodote, I, 131, 138; ce nom est corrompu en Ἀλιλάτ. Voyez Osander, *Revue orientaliste allemande*, II, 482-3.

(21) *Fragm. Hist. Grec.*, II, 498, 2.

(22) *Ibid.*, III, 568, 21.

(23) M. de Vogüé, *Journal asiatique*, 1867, p. 135.

(24) *Les Juges*, VIII, 33; IX, 4.

(25) *Les Rois*, I, 2, 3, 16.

(26) *Les Nombres*, XXV.

(27) *Fragm. Hist. Grec.*, III, 565, 5. Il est impossible de changer χρόνος en ἥλιος, parce que El ou Kronos est cité plus loin.

(28) Est-ce là la même divinité que Barsamus, citée par Moïse de Chorène? (*Hist. arm.*, I, 13), comme un héros, divinisé et adoré en Syrie? ou Barsamus est-il le fils du ciel? Voyez Rawlinson, *Monarchies anciennes*, I, p. 116.

(29) De Vogüé, *loco citato*, p. 138.

(30) *Fragm. Hist. Grec.*, III, 569, 25.

(31) *Ibid.*, IV, 283, 9.

(32) Herod., I, 131, 199.

(33) *Les Rois*, XI, 5.

(34) *Les Juges*, III, 12.

(35) Jérémie, VII, 18.

tar dans les inscriptions himyaritiques ; il y a plus : ce nom est précédé, en un passage, du verbe au masculin (36).

Un autre nom, signifiant à l'origine *roi*, qui doit avoir servi de nom de divinité dans les âges anté-historiques, est le *Melech* des Hébreux. Nous le trouvons dans *Moloch*, qui était adoré non-seulement à Carthage et dans les îles de Crète et de Rhodes, mais aussi dans la vallée d'Hinnom. Nous le retrouvons encore dans Milcom, le dieu des Ammonites, qui avait un sanctuaire sur le mont des Oliviers ; et les dieux Adrammélech et Anammélech, en l'honneur de qui les Sepharrites brûlaient leurs enfants, paraissent aussi n'être que des variétés locales de la même idole sémitique (37).

Adonâi, qui en hébreu signifie *mon seigneur*, et qui dans l'Ancien Testament s'applique exclusivement à Jéovah, se rencontre en Phénicie comme le nom de la divinité suprême, et, après avoir subi maintes transformations mythologiques, le même nom nous est devenu familier, grâce aux légendes grecques qui nous content la beauté d'Adonis, les amours qu'il inspira à Aphrodite, et sa mort sous la dent des sangliers de Mars.

Elyôn, qui en hébreu signifie le Très-haut, est employé dans l'Ancien Testament comme une épithète de Dieu. On le rencontre aussi, isolément, comme un des noms de Jéovah. Melchizedech est appelé quelque part le prêtre de El, Elyôn, c'est-à-dire du dieu suprême.

D'autre part, ce nom ne se rencontre pas seulement en hébreu. Il se présente à nous dans la cosmogonie phénicienne sous la forme d'Élium, le dieu très-haut, le Père du Ciel, qui était le père d'El. M. Oppert a identifié cet Élium avec l'Ilinus cité par Damascius.

Un autre nom employé dans la Bible, souvent en composition avec El, et plus souvent seul, comme le nom de la divinité suprême, c'est celui de *Shaddai* le Puissant. Il vient d'une racine qui appartient à la même famille que celle d'où sont sortis le mot Shed qui signifie démon dans la langue du Talmud, et son pluriel Shedim, nom qui signifie idole ou faux dieu dans l'Ancien Testament. Ce nom s'offre à nous sous la forme de Set (38) ou Sed dans les inscriptions hiéroglyphiques. Là, c'est le nom d'un dieu composé par les pasteurs, et l'un des surnoms qu'on trouve à sa suite est celui de Baal. La même divinité, Shaddai, le Puissant, se trouve être, d'après une conjecture ingénieuse, une des divinités adorées par les anciens Phéniciens (39).

Tandis que le nom des divinités citées jusqu'ici et quelques autres encore appartiennent en commun à toutes les nations sémitiques ou du moins aux plus importantes d'entre elles et doivent par conséquent avoir existé avant la première séparation de ces peuples, il y en a d'autres qui sont particuliers à chaque branche.

En première ligne, parmi ceux-là, se range le nom de Jeovah ou Jahveh (40) comme il semble qu'il ait été prononcé d'abord. C'était là, je le crois du moins, un nom particulier aux Hébreux. Il est vrai que dans un passage bien connu de Lydus, il est dit que Jao (41) était le nom de Dieu chez les Chaldéens. Mais en admettant que Jao fût le même mot que Jeovah ou Jah (comme dans Hallelu-jah), est-ce qu'en disant « les Chaldéens », Lydus n'a pas voulu dire « les Juifs » ? Si, comme M. Rawlinson le soutient, le nom de Jeovah s'est rencontré dans les inscriptions babyloniennes, il en serait autrement ; il nous faudrait alors admettre que ce nom aussi était fixé déjà avant la séparation des différentes branches de la race sémitique ; mais jusqu'à ce que ce fait soit parfaitement établi, nous serons fondés à revendiquer Jéovah comme un nom de la divinité particulier aux Hébreux, ou, du moins, comme un nom choisi par les prophètes hébreux pour signifier le seul vrai Dieu, opposé à tous les autres dieux de la race sémitique (42).

Mais que nous fassions entrer ou non dans la liste des dieux communs à tous les Sémites le nom de Jeovah, nous avons, je pense, assez de témoignages pour établir ce que nous désirions prouver, c'est-à-dire qu'il y a eu une période durant laquelle les ancêtres de la famille sémitique n'étaient encore séparés ni par la langue ni par la religion. Cette période remonte bien au delà des souvenirs de toutes les races sémitiques, absolument comme les Hindous, les Grecs et les Romains n'ont gardé aucune mémoire de l'époque où ils parlaient la même langue et adoraient leur Père céleste sous un nom qui n'était ni sanscrit, ni grec, ni latin. Mais je n'hésite pas, pour ma part, à qualifier cet âge antéhistorique de période historique, et cela en prenant le mot dans son sens le plus rigoureux. Cette période, dis-je, avait un caractère historique, car si elle ne l'avait pas eu, tous les faits que nous offrent les langues et les religions sémitiques après la séparation de la race seraient inintelligibles. L'hébreu, le syriaque et l'arabe remontent à une source commune, de la même façon que le sanscrit, le grec et le latin ; et à moins de douter que les Hindous, les Grecs, les Romains et les Teutons n'aient dû leurs principales divinités et le culte qu'ils leur vouaient à un commun sanctuaire primitif, nous ne saurions contester qu'il y ait eu une religion primitive possédée en commun par toute la race sémitique ; nous ne saurions contester que le dieu El, le Puissant du Ciel, n'ait été invoqué par les ancêtres de toutes les nations sémitiques, avant qu'il n'y eût des Babyloniens à Babylone, des Phéniciens à Sidon et à Tyr, avant qu'il n'y eût des Juifs en Mésopotamie ou à Jérusalem. Les enseignements que nous donnent les langues sémitiques ne diffèrent pas de ceux que nous donnent les langues aryanes ; la conclusion ne saurait non plus différer.

Nous arrivons maintenant au troisième groupe de langues, et, comme j'espère le montrer, de religions aussi : à celui qui sert de fondement au monde touranien. Le sujet est extrêmement difficile et je vous avoue que je ne sais si je saurai réus-

(36) Osiander, *loc. cit.*, p. 472. Gildemeister, *Revue orientaliste allemande*, XXIV, pp. 180, 181 ; Lenormant, *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscriptions*, 1867 ; Lévy, *Revue orientaliste allemande*, XXIV, p. 189.

(37) *Les Rois*, XVIII, 31.

(38) De Vogué, *loc. cit.*, p. 160.

(39) Bunsen, *Egypt.*, IV, 221 ; de Vogué, *Mélanges d'archéologie*, p. 77.

(40) Théodoret, *Quæst.*, XV, *ad Exodum*, (420, A.D.) : καλοῦσι δὲ αὐτο Σαμαρεῖται ΙΑΒΕ, ΙΟΥΔΑΙΟΙ δὲ ΙΑΩ. Diod. Sic., I, 94 (59, B. C.) : παρὰ δὲ τοῖς Ἰουδαίοις Μωυσῆν τον Ἰαὼ ἐπικαλούμενον θεόν, κ. τ. λ.

(41) Lydus, *De Mensibus*, IV, 38, 14 : οἱ Χαλδαῖοι τὸν ΙΑΩ λέγουσι ἀντὶ τοῦ φῶς νοητόν. τῇ Φοινίκων λογῶσσῃ καὶ Σαβαὼθ δὲ πολλαχοῦ λέγεται, οἷον ὁ ὑπὲρ τοὺς ἐπτάπολος, τουτέστιν ὁ δημιουργός. Bunsen, *Egypt.*, IV, 193 ; Renan, *Sanchoniaton*, p. 44, note. Voyez aussi Diodore de Sicile, I, 94, 2.

(42) Lobeck, *Aglaophamus*, p. 461. M. Rawlinson a bien voulu me faire savoir qu'il doute si Yaha, qui se rencontre avec le sens de Dieu dans l'inscription assyrienne, appartient en propre aux langues de l'Assyrie. Il pense que ce terme pourrait bien avoir été emprunté à la Syrie, et adopté ensuite comme tant d'autres termes étrangers.

sir à exciter votre intérêt et votre sympathie en faveur des opinions religieuses de peuples aussi étranges, aussi éloignés de nous que le sont les Chinois, les Mongols, les Samoyèdes, les Finnois et les Lapons. Nous trouvons naturellement un vif intérêt à l'ancienne histoire des nations aryanes et sémitiques, car, après tout, nous sommes nous-mêmes des Aryans pour la langue, et des Sémites — du moins dans une certaine mesure — par la religion. Mais qu'avons-nous de commun avec les Touraniens, les Chinois et les Samoyèdes? Fort peu de chose, à ce qu'il semble, et cependant ce n'est pas peu de chose au fond, car il s'agit de notre humanité. Ce n'est pas la couleur jaunâtre de la peau, ce ne sont pas les pommettes saillantes qui font l'homme. Non! si nous jetons ne fût-ce qu'un rapide regard sur les yeux noirs des Chinois, nous trouverons que là aussi il y a une âme qui répond à une âme, et que le dieu qu'ils ont dans l'esprit est aussi celui que nous y avons, quel que soit l'embarras de leur langage religieux, quelle que soit l'imperfection de leur culte.

Si nous prenons la religion de la Chine comme le type le plus primitif du culte touranien, la question est de savoir si l'on peut trouver dans la langue chinoise quelques noms de la divinité qui se rencontrent également dans les religions et les mythologies d'autres tribus touraniennes, comme celles des Mandchoux, des Mongols, des Tatares, des Finnois. J'avoue que, considérant le caractère mobile et flottant des langues touraniennes, considérant aussi le long intervalle de temps qui a dû s'écouler entre la première couche de la langue et de la religion chinoise et les développements graduels et imparfaits des autres races touraniennes, je n'avais point un espoir très-vif de rencontrer dans les traditions religieuses du vaste monde touranien quelques-uns de ces noms se transmettant d'âge en âge et de nation en nation, tel que Dyauspitar parmi les Aryans, El et Baal chez les Sémites. Cependant ce n'est pas une raison pour ne pas rechercher les noms de ce genre qui se rencontrent en chinois, en mongol et en turc, encore moins pour les négliger par indifférence ou incrédulité sous prétexte que la coïncidence ici — chose toute naturelle — n'est pas aussi frappante et complète qu'entre les noms de divinités sémitiques ou entre les noms aryans. Il y a, dans des recherches de ce genre, différents degrés de certitude, mais qui désire arriver à toucher terre ne doit pas craindre de plonger çà et là, et qui désire monter une échelle doit commencer par la première marche. Les coïncidences entre le vocabulaire religieux de la Chine et des autres langues touraniennes ne sont assurément pas aussi étonnantes qu'entre le grec et le sanscrit ou entre l'hébreu et le phénicien; mais elles sont telles qu'elles ne peuvent être négligées par les pionniers de la science nouvelle.

Vous vous rappelez que la religion populaire de l'ancienne Chine consistait dans le culte d'esprits multiples, de forces, nous pourrions presque dire : de noms. Ces noms étaient ceux des forces les plus considérables de la nature, de celles auxquelles on attribue une influence en bien ou en mal sur la vie de l'homme. Nous trouvons, en Chine, la croyance aux esprits du ciel, du soleil, de la lune, des étoiles, de la terre, des montagnes, des rivières, pour ne rien dire des esprits des défunts. En Chine, où l'on remarque toujours une forte tendance vers l'ordre et la régularité, il s'est formé une sorte de système religieux par la distinction que l'on fit entre deux pouvoirs, l'un actif, l'autre passif, l'un mâle, l'autre féminin : ces deux pouvoirs embrassaient toutes choses; et les hommes les plus éclairés eux-mêmes les considéraient comme infiniment supérieurs à la foule des autres esprits. Ces deux pouvoirs sont au fond de tout être, de toute chose, car tout est double dans la nature, et ils ont été souvent identifiés avec le ciel et la terre. Toutefois nous pouvons voir avec clarté que l'esprit du Ciel occupait dès l'origine une position beaucoup plus élevée que l'esprit de la Terre. C'est seulement dans les livres historiques, dans le *Shu-King* (43), que nous apprenons que le Ciel et la Terre étaient ensemble le père et la mère de toutes choses. Dans la poésie plus ancienne, le Ciel seul est à la fois le Père et la Mère (44). Cet esprit du ciel est connu en chinois sous le nom de *Tien*, et partout où dans les autres religions nous trouverions le nom de la divinité suprême — que ce soit Jupiter ou Allah — en chinois nous trouvons le nom de *Tien* ou Ciel. Ce *Tien*, d'après le dictionnaire impérial de Kanghee signifie le grand, celui qui règne en haut, et qui règle tout ce qui se passe dans les régions inférieures. Nous voyons en effet que *Tien*, primitivement le nom du Ciel, a passé en chinois par presque toutes les phases que le nom arya qui signifie ciel, Dyaus, a traversées dans la poésie, la religion, la mythologie, la philosophie de l'Inde et de la Grèce. Le signe qui représente *Tien* en chinois est 天, et ce signe est composé de deux autres : 大 ta, qui signifie grand, et — yih, qui veut dire *un*. Ainsi le Ciel était considéré comme l'*Unique*, comme sans égal en sa grandeur et son élévation. Je me rappelle avoir lu en un livre chinois : « Comme il n'y a qu'un ciel, comment peut-il y avoir plusieurs dieux? » En réalité, la croyance en *Tien*, l'esprit du ciel, serait comme le fond et la substance du vocabulaire religieux des Chinois. « Le glorieux Ciel, lisons-nous quelque part, est appelé large; il vous accompagne en quelque endroit que vous alliez; le glorieux Ciel s'appelle aussi le lumineux, et s'étend au-dessus de vous, quelque loin que vous vous étendiez. » *Tien* s'appelle encore l'ancêtre de toutes choses, l'être le plus haut. Il s'appelle le grand ouvrier, car il fait les êtres et les choses comme le potier fabrique un ustensile de terre. Les Chinois parlent aussi des décrets et de la volonté du Ciel, des *pas* du Ciel ou de la Providence. Les sages qui instruisent le peuple sont envoyés par le Ciel, et Confucius lui-même passe pour avoir été délégué par le Ciel pour secouer et réveiller le monde. Le même Confucius, lorsqu'il est sur la pente du découragement à la vue du peu de croyance qu'il inspire, ne connaît qu'une consolation, et ce réconfort, c'est : « Le ciel me connaît ». Il ressort de maints passages que pour Confucius *Tien* ou l'Esprit du Ciel était la divinité suprême : il en ressort aussi que Confucius considérait les autres divinités du vulgaire, les esprits de l'air, des montagnes et des rivières, les esprits des défunts aussi, à peu près de la même façon que Socrate jugeait les divinités mythologiques de la Grèce. Ainsi, on lui demandait une fois de quelle manière il fallait servir les esprits, et il répondait : « Si nous ne sommes pas capables de servir les

(43) Dans le Schu *King* 3, 11), Tien est appelé Shang-Tien, ou le Ciel Haut, ce qui est synonyme de Shang te, le Haut-Esprit, autre nom de la divinité également fort répandu. Les disciples de Confucius ne firent jamais aucune image de Shang te, mais les Taosse représentent leur Shang te sous la forme humaine. Medhurst, *Recherches*, p. 76.

(44) Chalmers, *Origine des Chinois*, p. 14. Medhurst, *loc. cit.*, p. 124 : contraste entre Shins et Shangti.

hommes, comment le serions-nous de servir les esprits? » Et en une autre occasion il disait en son langage concis et vigoureux : « Respectez les dieux et tenez-les à distance (45). »

Nous avons maintenant à examiner si l'on trouve quelques traces de cette croyance en un Esprit suprême du ciel chez les autres branches de la famille touranienne, chez les Mandchoux, les Mongols, les Tatars, les Finnois ou les Lapons. Comme il y a plusieurs noms pour dire *ciel* dans les dialectes touraniens, il n'est pas absolument nécessaire que nous trouvions là le même nom que nous avons trouvé en chinois ; cependant, si quelque trace de ce nom pouvait se rencontrer chez les Mongols et les Tatars, notre argument gagnerait assurément beaucoup en solidité. C'est du moins ce qui arrive dans toute recherche de mythologie comparée. Si nous trouvons les mêmes conceptions, les mêmes mythes et les mêmes légendes dans l'Inde, la Grèce, l'Italie et la Germanie, il y a, à coup sûr, quelque présomption en faveur de la communauté de leur origine, mais rien de plus. Mais si nous trouvons des dieux et des héros qui portent le même nom dans la mythologie des Védas et dans la mythologie de la Grèce, de Rome et de la Germanie, nous sommes alors sur un terrain plus solide. Nous avons alors affaire à des réalités incontestables, et le seul soin qui nous reste, c'est de les expliquer et d'en rendre compte. Toutefois, dans la mythologie touranienne, des faits de cet ordre ne sont point faciles à réunir. A l'exception de la Chine, nous ne savons que très-peu de chose de l'ancienne histoire des races touraniennes, et ce que nous savons de leur état actuel, nous le devons bien souvent à des observateurs prévenus. De plus, leur antique paganisme a été presque entièrement éclipsé par le rayonnement des autres religions, du boudhisme, du mahométisme, du christianisme. Cependant, à consulter les rapports des voyageurs les plus dignes de foi qui ont parcouru l'Asie centrale et septentrionale, et surtout les observations si consciencieuses de Castren, il nous faut bien reconnaître quelques coïncidences frappantes dans les notions si chétives que nous avons sur la religion des tribus tongouses, mongoliques, tatares et finnoises. Partout nous trouvons un culte des esprits de la nature, des esprits des défunts, bien que derrière ce culte et au-dessus s'élève la croyance à un esprit supérieur, connu sous différents noms, appelé quelquefois le Père, d'autres fois l'Antique, ailleurs le Créateur et le Protecteur du monde, — mais considéré partout comme résidant dans le ciel. Les historiens chinois sont les seuls écrivains qui nous donnent quelques renseignements sur la période primitive de quelques-unes des tribus touraniennes, particulièrement sur celle des Huns qu'ils appellent *Hiongnu* et sur celles des Turcs qu'ils appellent *Tukiu*. Ils rapportent (46) que les Huns adoraient le soleil, la lune, les esprits des morts, les esprits du Ciel et de la Terre, et que leurs prêtres, les *Shamans*, avaient quelque empire sur les nuages et avaient le pouvoir de faire tomber la neige, la grêle, la pluie, comme de déchaîner le vent (47).

Ménandre, un historien byzantin, rapporte que de son temps les Turcs adoraient le feu, l'eau et la terre, mais qu'en même temps ils croyaient à un Dieu créateur du monde, et lui faisaient des sacrifices de chameaux, de bœufs et de moutons.

Un peu plus tard, des voyageurs du moyen âge, tels que Plano Carpini et Marco Polo, nous livrent quelques détails et nous content que les tribus mongoles accordaient un culte religieux au soleil, au feu et à l'eau, mais qu'ils croyaient aussi à un Dieu puissant et redoutable qu'ils appelaient Natagai (Natigay) ou Itoga.

Pour les temps modernes, la principale source où nous devions puiser, ce sont les relations de Castren, qui avait des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ce que bien peu d'autres voyageurs auraient vu ou compris. Parlant des tribus tongouses, il nous dit : « Elles adorent le soleil, la lune, les étoiles, la terre, le feu, les esprits des forêts, des rivières et certaines localités sacrées ; elles adorent même des images et des fétiches ; mais, en dépit de tout cela, elles nourrissent quelque croyance en un être suprême qu'elles appellent *Buga* (48). » « Les Samoyèdes, dit-il encore, adorent des idoles et différents êtres de la nature, mais ils professent toujours une croyance en un pouvoir divin plus élevé qu'ils appellent *Num*. »

Cette divinité, qui s'appelle *Num*, porte aussi le nom de *Juma* chez les Samoyèdes (49), et elle est la même qui, dans la mythologie si importante des Finnois, est connue sous le nom de *Jumala*. La mythologie des Finnois nous a été plus complétement et plus soigneusement conservée que les mythologies de toutes les autres races altaïques, et dans leurs antiques épopées, qui durant des siècles ont été transmises oralement de génération en génération, et qui n'ont été rédigées que fort tard en poëmes écrits, nous trouvons des descriptions magnifiques de Jumala, la divinité du ciel. *Jumala* signifiait primitivement le Ciel. Ce mot dérive, comme Castren l'a prouvé (p. 24), de *Juma*, le tonnerre, et *la*, le lieu, et signifie par suite le lieu du tonnerre, le Ciel. Il a été employé d'abord pour signifier le ciel même, puis pour exprimer le dieu du ciel, et en troisième lieu pour désigner les dieux en général. Le même nom, mais modifié d'après les lois phonétiques qui sont particulières à chaque langue, se rencontre chez les Lapons (p. 11), les Esthoniens, les Syriens, les Circassiens et les Votyaks (p. 24). Nous pouvons suivre la croissance et les modifications de cette divinité céleste, comme nous pouvons çà et là surprendre un vestige de la pensée religieuse de ces tribus altaïques. Une vieille femme samoyède, à qui Castren demandait (p. 16) si elle priait jamais, répondit : « Chaque matin je sors de ma demeure, je m'incline devant le soleil, et je dis : « Quand tu te lèves, moi je me lève aussi ». Et chaque soir je dis : « Lorsque tu te couches, moi je me couche aussi dans mon lit ». C'était là sa prière, c'était là peut-être tout son culte, toute sa religion. Prière bien grossière, à notre sens, mais non aux yeux de cette vieille femme, car grâce à cela, deux fois par jour ses yeux se levaient de terre et regardaient le ciel ; cette prière impliquait pour elle ceci : que sa vie terrestre dépendait d'une vie plus élevée ; celà imprimait à sa misérable existence quelque chose de divin. Évidemment notre vieille femme était fière de sa prière, car elle ajoutait avec un air de dignité : « Il y a des sauvages qui ne disent jamais leurs prières du matin et du soir. »

(45) Medhurst, *Réponse au docteur Boone*. p. 32.
(46) Castren, *Leçons de mythologie finnoise*, p. 2.
(47) Castren, *loc. cit.*, p. 36.

(48) Est-ce le « bog » dieu, des Russes ?
(49) Castren, *loc. cit.*, p. 13.

Dans le cas qui précède, la divinité du ciel était assimilée au soleil; ailleurs, nous trouvons Jumala conçu comme la divinité de la mer. Se promenant un soir en compagnie d'un marin samoyède sur les rivages de la mer polaire, Castren lui demanda de lui dire ce qu'était Num (c'est-à-dire Jumala). Sans hésiter un moment, le vieux marin montra la mer, sombre dans l'éloignement, et dit : « Le voilà ».

Ailleurs, dans l'épopée de Kalevala, lorsque l'hôtesse de Pohjola est en travail, elle invoque Jumala et dit : « Descends maintenant dans le bain, Jumala, dans la chaleur, ô seigneur de l'air (p. 19). »

En un autre passage, Jumala est le dieu de l'air et il est invoqué de la façon suivante (p. 21) :

« Revêts maintenant de leurs harnais tes chevaux, Jumala, toi qui es maître de l'air. Pousse-les, les coursiers rapides. Fais voler le traîneau aux couleurs éclatantes, passant à travers nos ossements, à travers notre chair qui s'agite et tremble, à travers nos veines qui paraissent rompues. Fixe ensemble la chair et les os, unis plus solidement les veines aux veines. Fais que nos os se remplissent d'argent et que l'or coule à flots dans nos veines. »

Dans toutes ces occasions également, la divinité invoquée est la même, c'est la divinité du ciel, Jumala; mais son caractère est si flottant qu'il est difficile de dire s'il est le dieu du ciel, du soleil, ou de la mer, ou de l'air, ou s'il n'est pas une divinité suprême se révélant sous ces différents aspects de la nature.

Mais, me demanderez-vous naturellement, y a-t-il donc quelque ressemblance entre le nom de cette divinité et le dieu chinois du ciel, le dieu *Tien?* Le culte commun de Jumala peut bien prouver une sorte de concentration religieuse parmi les différentes nations altaïques de l'Asie septentrionale, mais il ne prouve pas qu'il y ait eu avant les temps historiques communauté de culte entre ces différentes nations et les anciens habitants de la Chine. Il est vrai que le *Tien* chinois avec son triple sens de ciel, de dieu du ciel, et de dieu en général, est l'exact pendant du Jumala des Touraniens septentrionaux ; mais nous demandons davantage, nous voudrions trouver des traces du même nom de divinité en Chine, chez les Mongols et chez les Tatars, absolument comme nous avons trouvé le nom de Jupiter à la fois en Inde et en Italie, et le nom d'El à Babylone comme en Palestine.

Soit! rappelons-nous que le chinois est une langue monosyllabique et que les dialectes touraniens postérieurs sont entrés dans la période d'agglutination, c'est-à-dire qu'ils se servent de suffixes dérivatifs, et nous découvrirons alors sans trop de difficultés des traces du mot chinois Tien, avec toutes les significations qu'il affectait, parmi quelques-unes au moins des races touraniennes les plus importantes. Dans la langue mongole nous trouvons *Teng-ri* (50) et ce mot signifie d'abord ciel, en second lieu dieu du ciel, puis dieu en général, et enfin esprit ou démon, en bien ou en mal.

Vous voyez, je pense, la portée considérable de cette découverte: elle apporte à la thèse que je soutiens le plus ferme appui possible. Si nous n'avions pas trouvé le même nom donné à la divinité suprême dans les hymnes des Védas et dans les prières des prêtresses de Dodone, nous n'aurions pas obtenu la certitude qu'il y avait eu à l'origine, de part et d'autre, la même conception d'une personnalité divine adorée bien avant que les Hindous n'entrassent dans l'Inde et que les colombes ne s'abritassent dans les chênes de Dodone. La même observation s'applique au chinois Tien et au mongol Tengri. Et ce n'est pas tout. Grâce à un heureux hasard, le mot touranien Tengri peut être ramené du mongol moderne à une période bien plus ancienne. Des écrivains chinois, dans le récit qu'il nous font de l'histoire primitive des Huns, nous racontent que le titre donné par les Huns à leurs chefs était *Tangli-kutu* (ou *Tchen-jü*) (51). Ce *Tangli-kutu* signifiait dans leur langue « Fils du ciel » et vous remarquerez que ce même nom se donne aujourd'hui encore à l'empereur des Chinois (52). Il ne veut pas dire Fils du ciel, mais Empereur par la grâce du ciel. Aujourd'hui le titre chinois est Tient-tze, qui répond bien, vous le voyez, au Tengli-kutu des Huns. De tout cela je conclus que le *Tang-li* des Huns, le *Tengri* des Mongols et le *Tien* des Chinois, ne sont qu'un seul et même nom.

D'autre part, les renseignements historiques que les Chinois donnent sur les Tukiu, les ancêtres des Turcs, nous apprennent qu'ils adoraient les esprits de la Terre, et qu'ils appelaient ces esprits *Pu-Teng-i-li*. La première de ces syllabes doit avoir signifié la Terre, et dans les trois autres, *Teng-i-li*, nous retrouvons le *Tengri* des Mongols; seulement ici, dès cette période reculée, il n'est déjà plus pris dans le sens de Ciel, ni de dieu du ciel, mais dans le sens de dieux et d'esprits en général. Nous trouvons une filiation de sens analogue dans le mot yakute moderne *Tangara*. Il signifie le Ciel, et il signifie dieu, mais chez les chrétiens convertis de la Sibérie, *Tangara* est aussi employé pour signifier les « saints ». Le renne sauvage s'appelle en yakute le renne de Dieu, parce qu'il vit en plein air, ou parce que Dieu seul prend soin de lui.

Ici donc, nous avons un témoignage du même ordre que celui qui nous a permis d'établir une seule religion aryane et une religion sémitique primitives; nous avons un nom commun, et ce nom donné à la divinité suprême nous a été conservé dans le langage monosyllabique de la Chine et dans les dialectes de même famille, bien qu'agglutinants, de quelques importantes tribus touraniennes du nord. Nous trouvons dans ces mots non pas seulement une vague ressemblance de son et de sens; mais en observant leur développement en chinois, en mongol, en turc, il nous devient possible de découvrir entre eux des traces d'identité organique. Partout ce mot commence par le sens de Ciel, puis s'élève à la signification de Dieu, enfin s'abaisse à l'acception de dieux et d'esprits. Ces changements de sens subis par ces mots suivent une ligne parallèle avec les modifications subies par les religions de ces peuples; religions qui, en Chine comme ailleurs, combinaient le culte de nombreux esprits avec la croyance en une divinité céleste suprême.

Si nous nous permettions de nous laisser guider par de simples similitudes de son ou de sens, il serait facile, par exemple, de rattacher le nom donné à la divinité suprême par les Samoyèdes, *Num*, — le même que le *Juma(la)* des Finnois, — au nom qui signifie Dieu dans la langue du Tibet, *Nam*. Ce serait là un point fort important, parce qu'il nous

(50) En turc, *Tangry*.

(51) Schott, *Des langues de la famille altaïque*, p. 9.

(52) Schott, *Littérature chinoise*, p. 63.

aiderait à établir une identité originelle entre les religions des branches touraniennes du nord et du midi. Mais avant de savoir quelque chose des antécédents de ce mot tibétain, avant de connaître, comme je l'ai dit plus haut, sa formation et sa croissance organiques, il ne nous est pas permis de nous servir de l'affinité que nous venons d'indiquer.

Si maintenant nous nous reportons un moment aux esprits secondaires auxquels croyaient en Chine les masses populaires, nous verrons aisément qu'eux aussi ressemblent d'une manière frappante à ceux auxquels croyaient les tribus touraniennes du nord. Ces esprits, en chinois, s'appellent *Shin* (53), nom qui n'est autre que celui donné à toute puissance, à toute influence invisible, mais dont les effets sont sensibles dans l'univers. Quelques *Shins* ou esprits sont l'objet d'un culte réel, proportionné à leur dignité; d'autres inspirent une crainte révérencieuse. Les esprits de malheur sont bannis et dispersés par des exorcismes; il y a tant d'esprits qu'il semble impossible d'en fixer le nombre exact. Les principales catégories (54) sont : celle des esprits célestes (tien shin), celle des esprits terrestres (ti ki), celle des esprits des ancêtres (jin kwei), et c'est là l'ordre de dignité, l'ordre (55) hiérarchique en quelque sorte dans lequel on les classe. Parmi les esprits célestes (tien shin) nous trouvons les esprits du soleil, de la lune et des étoiles, ceux des nuages, du vent, du tonnerre et de la pluie; parmi les esprits terrestres on compte ceux des montagnes, des champs, des vivres, des arbres, de l'année; parmi les esprits des morts se rangent ceux des empereurs, des sages et d'autres bienfaiteurs de l'humanité, qui doivent être honorés par la nation tout entière, tandis que chaque famille a ses propres mânes qui sont traités avec un respect tout particulier et honorés par un grand nombre de rites superstitieux (56).

Le sentiment religieux des tribus touraniennes septentrionales est empreint du même caractère; seulement il n'offre pas ce système de distinctions minutieuses et de règlements compliqués où se complaît le génie de la Chine. Les Samoyèdes, nous l'avons vu, croyaient en un dieu suprême du ciel, qu'ils appelaient *Num*, mais Castren qui vécut si longtemps chez eux, nous dit : « Les principales divinités invoquées par leurs prêtres et leurs enchanteurs, les *Shamans*, sont celles qu'ils nomment Tadebejos (57). Ce sont des esprits invisibles habitant l'air, la terre, l'eau et la nature entière. J'ai entendu dire à plus d'un Samoyède qu'ils n'étaient autre chose que les esprits des morts, mais d'autres les considèrent comme une classe de divinités secondaires. »

Le même savant nous dit (p. 10) que « la mythologie des Finnois est excessivement abondante en noms de divinités. Chaque objet dans la nature a son génie, appelé *Haltia*, qui est considéré comme le créateur et le gardien de cet objet. Ces esprits ne sont pas exclusivement attachés à ces objets particuliers, et sont libres de se répandre partout; ils ont un corps et une âme, et une personnalité bien définie. Leur existence ne dépend pas de celle de l'objet auquel ils sont attachés, car bien qu'il n'y ait rien dans la nature qui n'ait son génie, ce génie n'est point confiné à cet objet, mais embrasse la classe, le genre tout entier. Ce frêne, cette pierre, cette maison ont leur génie propre; mais le même génie préside en quelque sorte à tous les frênes, à toutes les pierres, à toutes les maisons. »

Il nous suffit de traduire les lignes qui précèdent dans la langue de la logique, pour comprendre aussitôt ce qui est arrivé ici comme ailleurs dans le développement des idées religieuses et des noms mythologiques. Ce que nous appelons une conception générale, ou ce que l'on appelait autrefois « *essentia generalis* », l'espèce des arbres, l'espèce des pierres, l'espèce des maisons, est ce que les Finnois et les Samoyèdes appellent le génie, le *Haltia*, le *Tadebéjo*, et ce que les Chinois appellent *Shin*. Nous parlons sans aucun effort d'« *essentia generalis* », mais, pour un esprit sans culture, c'est là une idée trop ardue. Il fallait que quelque chose de substantiel, d'individuel, subsistât lorsqu'on en vint à parler d'une collection d'arbres, d'une forêt, d'une collection de jours ou d'une année, et dans cette période de transition où l'on passa des conceptions individuelles aux conceptions générales, du tangible à l'intelligible, du concret à l'abstrait, l'ombre, le fantôme ou l'esprit de la forêt, de l'année, des nuages, de l'éclair, prit possession de l'esprit humain; et il se forma une classe d'êtres qui s'offrent à nous sous le nom de divinités dans la religion et dans la mythologie du monde ancien.

Le culte des esprits des ancêtres est également partagé par les races touraniennes du nord et par les Chinois. Je n'attache pas beaucoup d'importance à ce fait, parce que le culte des esprits des ancêtres est peut-être la forme de superstition la plus largement répandue à travers le monde. Il est important, cependant, d'observer que sur ce point aussi, sur ce point qui a toujours été regardé comme éminemment caractéristique de la religion chinoise, il n'y a point de différence entre la Chine et l'Asie septentrionale. Un grand nombre de tribus finnoises et altaïques, dit Castren (p. 119), nourrissent cette croyance que la mort, dont la pensée les remplit de terreur, ne détruit pas entièrement l'existence individuelle. Et même ceux qui professent de ne pas croire à la vie future, observent certaines cérémonies qui prouvent leur foi à l'existence des défunts au delà même de la mort. Ils prennent des aliments, des habits, des bœufs, des couteaux, des briquets, des chaudières et des traîneaux, et déposent ces objets sur les tombeaux; il y a plus : si on les interroge d'une façon pressante, ils avouent que s'ils le font, c'est pour permettre aux morts de chasser, de pêcher, de se battre comme ils faisaient durant leur vie. Les Lapons et les Finnois admettent que le corps se décompose, mais ils pensent qu'un nouvau corps est donné au mort dans le monde d'en bas. D'autres parlent des morts comme de fantômes ou d'esprits, qui tantôt se tiennent sur les tombes, tantôt parcourent le royaume de la mort, tantôt se promènent à travers la terre, surtout pendant les ténèbres de la nuit et pendant les tempêtes et la pluie. Ils se font entendre à l'homme dans le mugissement du vent, dans le bruissement des feuilles, dans le craquement du feu, et de mille autres manières. Ils sont invisibles aux mortels ordinaires, mais les enchanteurs ou *shamans* peuvent les voir, et savent même deviner leurs pensées. Il est curieux qu'en général ces esprits passent pour être méchants, et les plus mé-

(53) Medhurst, *Réponse*, p. 11.

(54) Medhurst, *Réponse*, p. 21.

(55) Medhurst, *Réponse*, p. 22. Les esprits du ciel sont appelés *shin*, les esprits de la terre *ki*; lorsque les hommes meurent, leurs âmes errantes, leurs esprits s'appellent *kwei*.

(56) Medhurst, *Réponse*, p. 43. Les grands sacrifices sont offerts au seul Te ou Shang-te, le même que *Tien*. Les cinq Te que l'on avait l'habitude de joindre à Shang-te dans le grand sacrifice n'étaient que les cinq facultés ou puissances de Shang-te personnifié.

(57) Castren, *Mythologie finnoise*, p. 122.

chants d'entre eux sont, d'après la croyance vulgaire, ceux des prêtres morts (p. 123). Ils brisent le sommeil, ils envoient la maladie et l'infortune, ils troublent la conscience de leurs parents. On fait tout pour les tenir à distance. Lorsque le corps a été transporté hors de la maison, on jette après lui une pierre rouge, comme un charme qui doive prévenir son retour. Les offrandes de nourriture et d'autres objets qu'on dépose sur les tombeaux, sont interprétées souvent comme des mesures destinées à enlever au mort tout prétexte de revenir dans la maison, et de chercher lui-même ces objets. Chez les Tchuvaches, le fils prononce l'invocation que voici lorsqu'il fait un sacrifice à l'esprit de son père : « Nous t'honorons par une fête; regarde : voici pour toi un pain et des mets de différentes sortes, tu as maintenant tout ce dont tu peux avoir besoin, mais ne viens pas nous importuner, ne t'approche pas de nous. » (p. 122.)

C'est certainement une croyance fort générale que le mort, si l'on ne lui fait pas d'offrandes, se venge de l'abandon où il est laissé en envoyant des maladies et d'autres calamités. Les anciens Hiongnu ou Huns tuaient les prisonniers de guerre sur la tombe de leurs chefs; car les Shamans affirmaient que la colère des esprits ne pouvait être autrement apaisée. Les mêmes Huns avaient des sacrifices réguliers en l'honneur des esprits de leurs ancêtres. Une tribu d'entre eux, les Topas, qui avaient émigré de la Sibérie dans l'Asie centrale, envoyait des ambassadeurs avec des offrandes vers les tombeaux de ses ancêtres. Ces tombes étaient entourées de hautes palissades pour empêcher les vivants d'y descendre et les morts d'en sortir. Quelques-unes de ces tombes étaient magnifiquement ornées (58), et finirent par prendre, en Chine (59) surtout, les proportions de temples considérables où les esprits des morts étaient l'objet d'un culte réel. Tout cela se fait lentement et par degré; on commence par déposer une fleur sur une tombe, et l'on finit par adorer les esprits des empereurs morts (60) comme des égaux de l'esprit suprême, de *Hang-te* ou *Tien*, et comme occupant un rang bien au-dessus des autres esprits ou *Shin*. La différence qui sépare le cérémonial minutieux de la Chine du culte domestique des Finnois et des Lapons peut paraître, au premier abord, très-profonde ; mais si nous remontons de part et d'autre aussi loin que possible, nous verrons que ces croyances religieuses étaient fort analogues au début. C'est d'abord un culte du ciel, enfantin et naïf, puis ce culte s'élargit avec l'esprit de ceux qui le pratiquent, et il vient un moment où il imprime à l'âme un essor rapide, où il l'entraîne d'horizons en horizons, et la conduit à une croyance supérieure, la croyance à l'infini. Vient en second lieu la foi en des esprits, en des pouvoirs immortels, foi qui satisfait les besoins les plus naturels, les plus pressants de l'instinct religieux, qui fournit à l'imagination l'aliment qui lui convient, et fournit à la poésie primitive des sujets généraux. Enfin, c'est la croyance aux esprits des ancêtres, croyance qui implique, — qu'elle en ait conscience ou non, que ce soit sous une forme spirituelle ou matérielle, — un des principes vitaux et essentiels de toute religion, celui de l'immortalité.

(58) Castren, *Mythologie finnoise*, p. 122.

(59) Lorsqu'un empereur mourait, qu'on lui élevait un temple, et qu'on traçait sur une plaque une inscription à sa mémoire, on l'appelait *Te*, Medhurst, *Recherches*, p. 7.

(60) Medhurst, *Recherches*, p. 45.

Permettez-moi de récapituler rapidement, en finissant, les résultats de cette leçon.

Nous avons trouvé d'abord qu'il y a une relation naturelle, étroite, entre la langue et la religion; et que, par conséquent, la classification des langues s'applique également aux religions de l'humanité.

Nous avons trouvé, en second lieu, qu'il y avait une religion aryane primitive, commune à tous les Aryas avant leur séparation, et une religion sémitique commune à tous les Sémites, et une religion touranienne partagée, avant leur scission, par les Chinois et les autres peuples touraniens. Bref, nous avons trouvé trois antiques centres de religion comme nous avions trouvé d'abord trois anciens centres de langage, et nous avons ainsi établi une base historique solide et sûre, sur laquelle il est aisé d'établir une classification scientifique des principales religions du monde.

MAX MULLER.

— Traduit par H. D. —

LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION SUISSE

Lorsqu'en 1798, les Français, au nom de la « liberté », firent irruption en Suisse, ils commencèrent par détruire les gouvernements cantonaux, et par bâtir une république sur le modèle de la République une et indivisible. La Suisse devint l'*Helvétie*; le drapeau national fut remplacé par les bandes jaunes, vertes et rouges. Dans leur zèle pour l'unification, ils introduisirent un pacte fondamental de leur façon. Dans leur passion pour l'uniformité, ils retaillèrent les cantons à leur guise, en firent d'un seul deux, ou de deux un seul. Ils établirent une préfecture de police à l'instar de Paris; puis, pour couronner le tout, ils plantèrent un arbre de la liberté.

Mais ce peuple ingrat se leva contre ces amis de la liberté, et, après avoir versé son sang dans vingt combats, il décida les Français à renoncer à l'entreprise d'enseigner l'art d'être libres à des hommes qui l'étaient depuis cinq cents ans. Ces républicains de vieille date ne purent apprendre à goûter les beautés de la République une et indivisible. Les Bernois brûlèrent leur arbre de la liberté; les citoyens de Glarris ne voulurent point changer leur nom; Zug et Uri ne voulurent point vivre en commun; les bourgeois de Schwyz ne voulurent point renoncer à leur drapeau. « Laissez-les », dit Napoléon, — et depuis lors on les laissa.

En 1803, la confédération suisse fut reconstituée; on reprit les anciens noms, les anciennes bannières, les anciens conseils, les anciennes circonscriptions. On se retrouva, comme devant, avec une joie patriotique. Il faut tout dire : un certain esprit oligarchique régnait dans les cantons; mais aucun privilége ne consacrant les inégalités sociales, cet esprit n'était que le ciment des institutions et la plus solide garantie de la liberté.

En 1848, le souffle démocratique passa pour la seconde fois sur la Suisse. On révisa la constitution fédérale dans un sens favorable à l'uniformité, à l'unification. Jusqu'à un certain point cette réforme était devenue nécessaire, sous peine de demeurer en arrière des progrès de toute l'Europe. Il fallait bien mettre les grands services, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, voire la banque, dans les mains d'un pou-

voir central. Jusque-là rien de mieux. Le tout est, dans cette voie, de savoir s'arrêter à temps.

Mais l'unification est chose si commode et si tentante, que savoir s'arrêter est justement le point difficile. Après quatre mois d'étude, un projet de révision de la constitution fédérale sera soumis après-demain, 12 mai, au vote du peuple suisse. Il est à craindre que là comme partout, et malgré la supériorité de leur éducation politique, les électeurs ne disent *amen* — c'est la règle en matière de plébiscites, — les uns par un intérêt de localité mal entendu, car la nouvelle constitution promet de décharger les cantons des dépenses militaires; les autres faute d'information suffisante; un grand nombre par amour du repos et horreur de la lutte, comme il arrive en tout pays; enfin et surtout, la grande majorité en vertu de la fascination que produit sur les masses l'idée d'exercer la souveraineté directe. S'il en était ainsi, on pourrait prévoir que la liberté de la Suisse, comme celle d'autres nations, n'est pas loin de sombrer dans le grand océan de la démocratie sociale.

I

Le mouvement de l'opinion radicale, conduisant à la centralisation, est favorisé par l'exemple et par les conseils de l'Allemagne. Pour M. de Bismarck comme pour tous les grands ministres dirigeants, la centralisation est la force autour de laquelle tout gravite. L'exemple de l'Allemagne exerce une attraction sur la Suisse teutonique. Zurich, tête et cœur de la Suisse, dont Berne n'est que la capitale géographique et officielle, a pris l'initiative. Un homme jusqu'alors inconnu, Johannes Sieber, maître d'école du petit village d'Uster, sur le lac Greifen, à quelques lieues de Zurich, prit en main le drapeau de la centralisation démocratique. De l'agitation qui se produisit alors est née la constitution de Zurich, qui de chaque électeur fait un législateur, un roi. Non pas roi et législateur en vertu d'une abstraction, comme toutes les constitutions fondées sur la souveraineté populaire; mais législateur qui légifère directement, roi qui règne sans intermédiaire. Voici quelques-uns des articles de ce code politique :

« La souveraineté réside dans le corps entier des citoyens; elle est exercée directement par ceux-ci, indirectement par leurs mandataires investis de fonctions publiques.

» Les membres du conseil et autres fonctionnaires sont élus pour trois ans; les juges et les notaires pour six ans.

» Un impôt sur le revenu et un impôt sur la propriété foncière sont établis d'après le système progressif. Les petites fortunes sont exemptées. Les grandes fortunes, *étant odieuses à la pure démocratie*, peuvent être taxées au double. Aucun impôt nouveau ne pourra être sur les denrées alimentaires.

» Les pauvres sont mis à la charge des communes.

» Des lois seront faites pour la protection des classes ouvrières.

» Le peuple, avec l'aide du conseil cantonal élu par lui, exerce le pouvoir législatif. Il a le droit d'initiative; il peut demander : 1° le vote d'une loi nouvelle; 2° la modification d'une loi existante; 3° son abrogation. Ce droit doit être exercé dans la forme légale ci-après indiquée :

» Un citoyen propose une loi et en envoie le projet au conseil cantonal. Si le tiers du conseil y adhère, le projet est soumis directement au suffrage universel. De plus, le promoteur du projet a le droit de venir le défendre lui-même en conseil, pourvu que vingt-cinq membres soient d'avis de l'entendre.

» Toute réunion de cinq mille électeurs a le droit de soumettre au suffrage universel quelque question que ce soit, sans l'adhésion du conseil cantonal, celui-ci conservant seulement, en ce cas, le droit de donner son opinion et de présenter un contre-projet.

» Les électeurs sont convoqués deux fois par an, au printemps et à l'automne. Tout acte intervenu dans l'intervalle leur est soumis, et n'acquiert force de loi qu'après leur sanction. Dans les cas urgents, le conseil peut les convoquer extraordinairement. Le vote a lieu au scrutin. Chaque citoyen répond par *oui* ou par *non*. Toute question soumise à sa décision lui est exposée, par voie de publicité, un mois avant le vote.

» Les deux membres du conseil d'État envoyés à Berne sont nommés par le peuple; les membres du conseil fédéral sont nommés de même.

» Le pouvoir exécutif se compose de sept membres, appelé conseil de gouvernement. Ils sont choisis par le peuple dans les circonscriptions électorales, en même temps que les membres du conseil cantonal.

» L'éducation publique est confiée à l'État. L'instruction primaire est obligatoire et gratuite. »

Quelques articles de ce code paraissent être le dernier mot du *credo* démocratique. Mais on voit que les électeurs n'ont point, à Zurich, une sinécure. C'est à ce prix qu'un peuple est libre. Tout bien s'acquiert par la peine et par la vigilance. Il faut donner beaucoup de son temps à la chose publique, si l'on veut que la chose publique soit vraiment le bien commun. C'est en exerçant constamment ses pouvoirs que le peuple les conserve; les nations de l'antiquité le savaient bien, elles qui ne concevaient de peuples libres qu'à la condition que l'industrie et le commerce fussent abandonnés à une classe déshéritée. Sans aller aussi loin, ces bourgeois de Zurich qui s'assemblent deux fois par an dans leurs comices, sans compter les réunions extraordinaires, pour examiner toutes les matières législatives, et se prononcer sur toutes les grandes questions, devront réaliser l'idéal républicain de Jean-Jacques Rousseau. S'il en était autrement, si l'apathie entrait dans leurs mœurs, ils justifieraient au contraire sa prédiction, quand il a dit : « Là où un seul citoyen dit : que m'importe ? la république est perdue. »

Mais la condition essentielle d'une vie politique aussi active, c'est que le corps politique soit peu considérable. Tous les publicistes sont d'accord sur ce point, et la raison en a été expliquée dans un excellent article de M. Ed. Tallichet, rédacteur en chef de la *Revue suisse* :

« La bonne démocratie, dit-il, consiste à intéresser les citoyens directement aux affaires publiques et à leur faire sentir que leurs voix et leurs opinions comptent. Cela ne se peut que dans de petites agrégations. La démocratie fausse et mauvaise est celle qui centralise les pouvoirs de telle sorte que le citoyen, individuellement, perd tout sentiment de force et d'influence personnelle. En vain lui donnera-t-on tous les droits électoraux possibles; en vain l'appellera-t-on à voter des plébiscites. Il sait qu'il n'est qu'un atome, et là est le secret de son découragement et bientôt de son indifférence. Il est dans la nature de l'homme de ne s'intéresser qu'aux choses sur lesquelles il peut exercer une action appréciable, certaine. En politique, on ne saurait trop le dire, l'impuissance c'est l'indifférence. M. de Bismarck, qui voit très-clair, sait cela. Il sait que les plébiscites sont, chez une nation nombreuse, le plus commode moyen de gouvernement. Il sait qu'au milieu de l'impuissance que produit la dissémination des forces, et de l'indifférence qui naît de cette impuissance, le peuple ne vote pas autre chose que sa réelle abdication. »

Si la Suisse a joui jusqu'à présent d'une somme exceptionnelle de très-réelle liberté, c'est surtout parce que les dispositions du sol en ont fait une fédération de vingt-deux Républiques, sans compter les six demi-cantons, aussi libres, aussi indépendants que les cantons entiers. Les barrières formées par les lacs et les montagnes ont toujours empêché la fusion de ces Républiques en un État centralisé. Mais aujourd'hui que ces obstacles matériels se sont abaissés devant les progrès de l'industrie, la Suisse n'a plus guère sur les autres pays de l'Europe d'autre avantage que celui des traditions et des mœurs. Qu'elle les conserve avec un soin jaloux ! En vain offre-t-on aux Suisses droit d'initiative, droit de *veto*, droit de *referendum*. Tous ces droits, ils les avaient réellement quand l'esprit public se formait dans la commune, et ces droits seront vainement inscrits dans la Constitution si l'esprit public se perd dans le naufrage de l'autonomie municipale.

A ce point de vue, on peut dire que l'expérience acquise par la France est pour la Suisse d'un plus salutaire conseil que l'exemple actuel de l'Allemagne. La France est parvenue au degré le plus éminent de l'unification. Elle y a trouvé une grande force, mais aussi une grande faiblesse ; elle a été une machine de guerre irrésistible dans les mains d'un grand capitaine ; elle a été une force de propulsion considérable pour l'idée révolutionnaire ; mais elle n'a point connu ce qui fait les peuples libres et fiers, ce qui revêt le citoyen de dignité et de vertu, et l'attache à la patrie d'autant plus étroitement que le pouvoir qu'il y exerce n'est point une abstraction. L'individualisme prévaut, l'isolement règne dans la patrie unifiée.

L'Allemagne, en 1850, nous enviait notre unité. J'habitais alors l'Autriche et j'entendais des hommes d'État vanter la cohésion de nos provinces et la puissante harmonie qui en résultait. Certes nous ne voudrions ni ne pourrions revenir en arrière. La France est une, qu'elle reste une ! Son unité, condition désormais essentielle de son existence, est devenue sacrée pour tous ses enfants. Mais que l'exemple des difficultés sans cesse renaissantes qu'a trouvé le véritable esprit de liberté pour s'implanter sur cette terre unifiée, serve à la Suisse d'avertissement salutaire ! Malheureusement pour elle, la partie celtique de son territoire, celle qui regarde la France et s'inspire de la France, ne forme qu'environ le tiers de son étendue totale : si l'on veut compter plus strictement, le deux cinquièmes peut-être ; la partie teutonique, étant plus nombreuse, a devant l'urne un immense avantage. La population, en décembre 1870, se répartissait ainsi qu'il suit : — Ces chiffres ne peuvent avoir varié que dans une proportion insignifiante.

Sexe masculin	1 305 670
Sexe féminin	1 364 675
Total	2 668 345
Nombre des familles	55 820
— parlant l'allemand	384 564
— — le français	134 183
— — l'italien	30 293
— — le bas italien	8 719
— — l'anglais, etc.	24

Dans la Suisse celtique, les familles sont de cinq membres en moyenne ; dans la Suisse teutonique, de sept : le père, la mère et cinq enfants. Cette puissance de fécondité et d'expansion de la race teutonique la pousse à dominer la race celtique. Il n'y a pas longtemps que Berne gouvernait dans le canton de Vaud. Le haut Valais, peuplé par les Teutons, exerçait une grande influence sur le bas Valais, peuplé par les Celtes. Neufchatel avait à Berne, sinon à Berlin, le centre de sa vie politique. Que cet état de choses subsiste en vertu d'un consentement des populations ; que l'ascendant moral d'une race s'exerce dans le sens qui lui est propre, cela est tolérable ; cela est dans la nature des choses ; mais que cette prédominance s'établisse par le scrutin : voilà ce qui serait une forme de la conquête et la mort de la fédération.

II

Mais, comme nous le disions tout à l'heure, il reste à la Suisse quelque chose de considérable : les mœurs. Les mœurs politiques d'un peuple, triple fruit de son sol, de son climat et de son histoire, sont quelque chose de plus résistant et de plus solide que des constitutions, fussent-elles gravées dans le marbre et sur l'airain. La confiance dans les mœurs des Suisses, comme garantie de leurs institutions libérales, est le sentiment qui domine dans le récent et remarquable ouvrage de M. Dixon, membre du Parlement d'Angleterre (1). Sa double qualité d'Anglais et de député radical donne à l'éminent auteur une parfaite compétence pour juger, à ce point de vue, du présent et de l'avenir de la Suisse, et l'on aimerait à se persuader avec lui que la véritable liberté a trouvé sa forteresse dans ce point central de la vieille Europe.

« Les montagnards, dit-il, sont attachés au passé, ils suspectent les mots nouveaux, les hommes nouveaux, les choses nouvelles. Leurs lois sont anciennes et peu nombreuses. Les tribus des montagnes s'en tiennent en tout à l'expérience.

» Regardez depuis les crêtes de Snowdon et de Ben-Lewis jusqu'aux Pyrénées ; des Pyrénées aux Alpes Juliennes et au Montenegro ; partout vous verrez régner cette loi. Partout vous verrez les montagnards fuir les nouveautés, les habitants des plaines et des bords de la mer changer souvent de lois et de *credo*. Les tribus des montagnes de Judée ont gardé leur alliance tandis que celles du Jourdain et d'Esdraelon l'ont abandonnée. Ces Mèdes qui jamais ne touchent à leur législation descendaient des Alpes Caspiennes. Ces Grecs qui couraient tous les jours après quelque changement nouveau étaient voisins de la mer Égée.

» — Vous pensez donc que la mer a quelque chose à voir avec la variabilité de l'esprit humain ? — poursuit M. Dixon par la bouche de deux interlocuteurs anglais et suisse qu'il met en scène. — Elle en est directement cause ; un homme qui regarde les vagues devient comme les vagues ; un homme qui regarde les Alpes devient semblable aux Alpes. — Cependant, dites-moi, n'est ce point aussi une règle que les sommets alpestres soient stériles en grands hommes ? — En effet. Du sommet des montagnes on n'a point vu descendre les prophètes, les grands capitaines, les poètes de premier ordre. Nous n'avons point besoin des grands dons de l'esprit et de la parole. — Vous n'avez point besoin de grands hommes dans votre République ? — Non. Il nous faut des hommes honnêtes et sages, non des grands hommes. Dans notre système social il n'y a point place pour eux. Ils nous troubleraient, nous détruiraient peut-être. Une république est une secte d'égaux, non une compagnie composée de soldats et d'officiers. Si César apparaissait au milieu de nous, notre premier intérêt serait de le tuer. Chez vous chaque homme s'efforce

(1) *The Switzers*, by H. Dixon. — Un vol. Londres.

dès l'enfance de s'élever au-dessus des autres et vous applaudissez à ses efforts, même lorsqu'il échoue.

» Votre maxime favorite est qu'il faut toujours tâcher d'être le premier parmi les siens. Ces principes ne sont point les nôtres. Nous sommes une bande de frères sans aînés. Notre règle est : Tous pour un ; un pour tous ! Le serment de Grutli est notre code oral. Notre éducation a pour premier objet de nous apprendre à mettre le bien public au-dessus de l'intérêt particulier. Vous, vous élevez votre jeunesse par voie de compétition ; nous, par le moyen de la sympathie et de la mutualité. Vous excitez vos enfants, dès l'école, à se surpasser les uns les autres ; nous nous appliquons à les maintenir dans le rang. Vous voulez avoir des grands prix, des lauréats, des premiers sujets ; car vous aimez les chefs et les princes. Nous, nous voyons les exceptions avec regret. Votre méthode tend à faire un géant et cent nains ; la nôtre des égaux. Vous dédaignez la faiblesse, vous qui faites reposer toutes choses sur la toute-puissance du nombre et comptez pour rien vos frères, dès qu'ils ne forment qu'une minorité. Votre société est un camp, où règne l'esprit de conquête. Vous ne croyez qu'aux opinions qui représentent la force et vous vous hâtez de les revêtir de la majesté de la loi. Nous, nous avons un tendre respect des faibles et nous donnons à chaque canton, à chaque commune sa part substantielle de pouvoir. A chaque canton, égal suffrage ; à chaque commune, égale vie. Vous le voyez bien, nous sommes des gens à part. »

Nous laissons à M. Dixon la responsabilité de ses théories. On pourrait trouver un peu paradoxale l'influence des vagues de la mer sur l'esprit humain ; mais il y a deux faits certains et bien reconnus par les penseurs et par les publicistes : le premier, c'est la solidité de caractère, la persévérance dans les idées et dans les affections qui caractérisent les populations des montagnes ; le second, c'est l'inutilité et le danger des supériorités intellectuelles dans une république qui ne veut pas courir les aventures. Montesquieu l'a dit excellemment en parlant de la Hollande, le pays le plus républicain de l'Europe à l'époque où il vivait, et qui est demeuré peut-être le plus fidèle à l'esprit de liberté (ce qui, par parenthèse, contredit la théorie brillante de M. Dixon sur les pays de plaines) : « Un état sera stable et heureux s'il est composé d'hommes sages et médiocres, s'il a peu de gens de talent et beaucoup de gens de bien ». Or, grâce à une réunion de conditions climatériques et sociales, la Suisse abonde surtout en gens de bien, au sens où l'entendait l'illustre auteur. Et ici nous sommes complétement de l'avis de M. Dixon lorsqu'il fait dire à son personnage : « Dans un district où l'on ne trouverait pas l'étoffe d'un César, on trouverait celle de cent Guillaume Tell. » Nous nous trouvions en Suisse à l'époque très-honorable de son histoire où, à propos d'un prince qui, en sa double qualité de prince et de conspirateur monarchique, ne pouvait exciter que médiocrement les sympathies d'une nation républicaine, toute la confédération suisse prit les armes pour l'honneur et les droits du canton de Thurgovie. Nous conserverons le souvenir ineffable de la prompte obéissance au devoir, de la fière ardeur avec laquelle la jeunesse des moindres villages se rassemblait sur les places publiques pour s'exercer aux armes, et de ce pas ardent, délibéré, dont on les voyait se diriger à travers les montagnes vers les lieux de rassemblements militaires. C'était un spectacle saisissant et comme une évocation des temps héroïques de l'indépendance que ces files d'hommes armés qui, sous la bannière blanche, glissaient, disparaissaient et reparaissaient, sans chants, sans cris, sans manifestations bruyantes, dans les sentiers escarpés. Chose plus touchante encore ! Quoique Français, nous ne rencontrions à cette heure sur le territoire suisse, où le sentiment national avait si bien le droit d'être surexcité, aucune expression, même contenue, de défiance ou d'antipathie. Évidemment tous ces cœurs républicains sentaient que la république était debout pour l'honneur et la liberté, non pour la vengeance et la haine.

Le projet de constitution révisée propose de modifier d'une façon importante l'organisation militaire de la Suisse. Nous doutons qu'une administration plus centralisée donne une action plus prompte et plus énergique. L'année dernière encore, on a eu, en dépit de toutes les théories à ce sujet, la preuve que le patriotisme, dans une organisation cantonale, peut produire plus de décision et plus de rapidité d'exécution que les rouages compliqués d'une bureaucratie savante. Quand la déclaration de guerre à la Prusse fut envoyée par la France le 15 juillet, un courrier en porta, la nuit même, la nouvelle à Berne. A l'instant, le président Dubs assembla le Conseil, car, excepté le duché de Bade et la Bavière, aucun pays n'était en aussi grand péril que la Suisse placée entre les combattants. Les Suisses se rappelaient le temps où la France avait pris leur pays pour son champ de bataille. Une heure après que le Président avait donné lecture du message, le conseil fédéral avait fait appel aux cantons pour qu'ils eussent à compléter leurs régiments en hommes, chevaux, armes, munitions et vivres. Ces ordres à peine reçus, les cantons étaient debout. Bâle, Bellinzona, Chur, Sion, formèrent neuf divisions. La première, sous le commandement du colonel Egloff, se jeta dans Bâle pour garder le pont et occuper les deux rives du Rhin. La seconde, sous le colonel Salis, marcha sur Diel pour défendre les passages des grandes routes. Les autres, sous les colonels Stadler, Isler, Schaëdler, couvrirent Berne, Truenfeld et Lucerne. Les Suisses avaient été surpris, si jamais les Suisses peuvent l'être, et cependant tout le monde était à son poste, tout était prêt ; onze batteries d'artillerie et soixante-six pièces de campagnes soutenaient les divisions.

« Quelle intelligence, quelle soumission au devoir dans cette assemblée de braves gens qui ne savent pas ce qu'ils valent ! disait un général français qui s'y connaît. En six mois de campagne, ils seraient les premiers soldats du monde. — Oui, répondit avec ironie un professeur suisse, officier de la réserve ; ils seraient aptes à se défendre ; mais aussitôt après ils mettraient bas les armes. Que voulez-vous ? Nous ne sommes point parfaits. Il y a bien des choses que nous ne saurions apprendre. Nous ne saurions apprendre à préférer notre colonel à notre patrie ; nous ne saurions apprendre à admirer la gloire militaire pour elle-même. » Cette saillie est rapportée dans l'excellent livre de M. Dixon.

L'organisation militaire cantonale a jusqu'ici fait glorieusement ses preuves. Si, au moment où l'armée de Bourbaki s'est jetée en Suisse, on a été porté à conclure de cette invasion inoffensive à la facilité d'une invasion hostile, un examen plus attentif a montré que ce n'étaient point les gouvernements cantonaux, mais bien le gouvernement fédéral qui s'était trouvé en défaut pour la part qui lui incombait. Des écoles établies à Thun, centre militaire de la Suisse, ont suffi à donner aux contingents une parfaite homogénéité d'éducation en ce qui regarde l'art de la guerre : école d'état-major ; école d'application ; école militaire cantonale ; école de tir ; école de commissariat. Les hautes études spéciales n'ont point

c u à souffrir l'inconvénient résultant de la dissémination. La constitution révisée n'ajoutera donc rien à la valeur intrinsèque de l'armée; seulement elle en mettra la direction dans les mains du gouvernement fédéral, premier pas vers la subordination des cantons. Si l'on considère que le projet centralise également la judicature, on comprend la douleur des vieux et sages patriotes suisses lorsqu'ils s'écrient par la bouche de M. Ed Fallichet : « Dans quelques années notre pays sera dans les mains de quelque deux cents personnages qui pourront gouverner sans contrôle réel et se maintenir indéfiniment au pouvoir, pourvu qu'ils aient soin de *consulter le peuple* souvent et solennellement et qu'ils organisent des élections sur le modèle impérial, ce qui ne sera pas difficile avec une forte bureaucratie et tout pouvoir sur les banques, les télégraphes et les chemins de fer. Depuis 1848, nous descendons toujours plus rapidement un courant qui conduit à l'extinction de la Suisse. La nouvelle constitution, en enlevant aux cantons tous les intérêts importants, les anéantit moralement avant de les supprimer tout à fait. Au bout de quelques années on demandera d'écarter ces formes sans substance et sans vie qui embarrasseront inutilement le pays, d'enterrer ces cadavres de ce qui a fait la force, la prospérité, la liberté et la gloire de la Suisse. » On comprend, disons-nous, en présence des altérations successives apportées dans le sens d'une démocratie trompeuse à la vieille constitution fédérale, ces appréhensions patriotiques. Mais nous le répétons: pour longtemps encore, il reste aux Suisses le correctif des institutions, les mœurs. Ajoutons qu'il leur reste aussi tout l'avantage que leur donne une instruction primaire et secondaire dont l'État et les communes ont eu dès longtemps la sagesse et l'honneur de faire leur premier souci. Quand on parcourt la Suisse, partout où l'on voit au milieu d'un groupe de chalets et de chaumières s'élever un édifice large et confortable, on peut affirmer que c'est la maison d'école. Les besoins de l'éducation passeraient plutôt avant les besoins du corps; le zèle de l'éducation est la passion des communes et des familles; l'idée du travail, éveillée par l'exemple, est presque la première qui se présente à l'enfant. Il n'est pas plus réfractaire à l'école primaire qu'il ne le sera plus tard à l'école de tir et plus tard encore à l'accomplissement des devoirs civiques. Un peuple en qui l'idée du devoir domine peut traverser bien des erreurs.

L. Quesnel.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de géographie

SÉANCE DU 3 MAI

Le bureau d'honneur de la Société de géographie a été renouvelé à la précédente séance (première assemblée générale de 1872). M. *de Chasseloup Laubat* est réélu président; les vice-présidents sont : MM. *Emile Levasseur*, de l'Académie des sciences morales et politiques, et *Meurand*, directeur au ministère des affaires étrangères; les scrutateurs sont : MM. *Brunet de Presles*, de l'Académie des inscriptions, et *Morel d'Arleux*, notaire; le secrétaire est M. *Francis Garnier*, lieutenant de vaisseau, ancien chef de l'expédition du Cambodge. — Ce bureau d'honneur est celui des assemblées générales, il ne faut pas le confondre avec celui qui préside aux séances ordinaires, et dont nous avons donné la composition.

M. *Levasseur* remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire. Il espère pouvoir reconnaître la confiance de ses collègues en secondant de tout son pouvoir le développement de l'enseignement géographique dans l'instruction publique. Le ministre est convaincu de la nécessité de développer cet enseignement, et il y attache une importance capitale.—Cette assurance, qui vient corroborer celle qu'a donnée précédemment M. Édouard Charton, est accueillie avec une vive satisfaction.

Les *cartes d'état-major* font l'objet d'une très-intéressante discussion.

M. le colonel *Fabre* engage ses collègues à pourvoir non-seulement les écoles primaires, mais aussi les écoles régimentaires (en outre des cartes générales de France, d'Europe et du monde), de cartes de détail de la contrée où est située chaque école. Il s'agit ici d'une innovation très-importante : l'enseignement de la lecture de ces cartes de détail et de leur application au terrain. De simples uhlans, pendant la guerre de 1870-71, possédaient ces connaissances et les savaient fort habilement mettre en pratique. Ne serait-il pas à désirer que dans quelques années nos chasseurs à cheval en pussent faire autant?—Les cartes de détail seraient celles de l'état-major, ou des copies de celles de l'état-major. La Société de géographie interviendrait auprès des ministères de la guerre et de l'instruction publique pour qu'ils invitent les conseils généraux et municipaux à faire les sacrifices nécessaires; le premier pourrait réduire notablement le prix des cartes actuelles; le second pourrait en déterminer et en faciliter l'achat à un nombre assez grand d'exemplaires.

D'autres communications adressées à la Société provoquent son intervention dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

M. *Sayous* pense qu'il faut laisser à l'Université le soin de ses propres affaires. Elle se préoccupe vivement aujourd'hui de l'enseignement géographique : que peut-on lui demander de plus? La Société de géographie a une autre mission qui lui est propre, mission non moins importante et plus efficace peut-être : celle de la diffusion de la science dans toutes les classes de la société. Ne serait-il pas préférable de rechercher par quelles voies les plus promptes et les plus rapides ce but pourrait être atteint?

M. *Barbié du Bocage* demande que la Société se mette en relations avec les délégations cantonales et communales qui se sont constituées pour la propagation de l'instruction générale.

Une commission est nommée pour débattre cette importante question.

Publications nouvelles et derniers essais du dépôt de la guerre. — Le commandant *Mieullet* renseigne la Société sur les derniers travaux exécutés au dépôt de la guerre. Il signale cinq innovations, dont deux en voie d'exécution, et les trois autres à l'état d'essai. Il fait en même temps circuler des spécimens sous les yeux des membres de la Société.

La première amélioration consiste dans un report sur pierre des planches de la carte de France à l'échelle de $\frac{1}{80000}$, tirées jusqu'à ce jour sur acier. Ces reports permettent d'obtenir des feuilles dont le prix est réduit au quart de celui des anciens exemplaires. Le spécimen des nouvelles cartes est fort remarquable, et il y a là un véritable progrès. La seule objection qu'on y puisse faire, c'est que les cartes nouvelles, comme les anciennes, présentent la superficie de 1 mètre de largeur sur 80 centimètres de long, et que l'atlas complet de la France, quelque réduit qu'en soit le prix, reviendra encore à la somme de 250 francs.

On tire trois de ces nouvelles cartes par semaine, à 2000 exemplaires chacune. Les cartes actuellement publiées sont celles de Longwy, Metz, Sarreguemines, Wissembourg, Commercy, Sarrebourg, Saverne, Lauterbourg, Nancy, Lunéville, Strasbourg, Mirecourt, Épinal, Colmar, Langres, Lure, Altkirch, Montbéliard, Ferrette, Ornans et Pontarlier :

en tout 21 feuilles, comprenant les départements limitrophes de nos anciennes et nouvelles frontières.

La seconde amélioration consiste en un tirage sur pierre de demi-feuilles de la même carte, dites *feuilles de garnison*. On a eu soin de les disposer de telle sorte que la garnison la plus importante occupât le centre de la feuille : Rouen, Rennes, le Mans, Dijon, Auxonne et Toulouse ont été publiées. — Le prix de chacune de ces demi-cartes est de 50 centimes.

La troisième amélioration consiste dans un essai de chromolithographie de la même carte au $\frac{1}{500000}$, essai fort remarquable si l'on compare la beauté de l'effet à la simplicité des moyens d'exécution. L'opération consiste en un report sur pierre, en deux pierres gravées à nouveau et en un triple tirage. La distribution des couleurs est très-simple : les eaux et les glaciers sont en bleu ; les habitations, les voies de communication et les lettres sont en noir ; le reste, comprenant tous les détails de la géographie physique, sauf ceux de l'hydrographie, est en bistre. La carte acquiert une qualité précieuse de clarté, et ne produit à l'œil aucun de ces tons criards de la carte coloriée. Le spécimen que nous avons sous les yeux est un fragment de la feuille d'Annecy ; il représente Chamounix et le mont Blanc. C'est une des parties les plus chargées dans la carte originale en noir ; elle devient ici aussi claire qu'aucun des fragments les plus lisibles de la carte de France.

La quatrième amélioration consiste dans l'agrandissement par voie d'héliogravure de la carte actuelle. Ce procédé, qui permet de réaliser une économie du trentième sur le prix d'une gravure exécutée par les moyens ordinaires, porterait la carte de France à l'échelle de $\frac{1}{500000}$, qui est celle de beaucoup de cartes des états-majors allemands. Le résultat, quoique encore remarquable, nous a paru moins satisfaisant. Si la lecture de la carte est plus facile en raison d'un grossissement un peu exagéré, les tailles sont lourdes, et les moindres erreurs du burin y deviennent sensibles.

Enfin, nous avons sous les yeux un dernier spécimen à cinq couleurs d'un fragment de la carte d'Algérie, de l'effet le plus séduisant : c'est une chromolithographie obtenue à l'aide de pierres gravées à part. Un procédé fort ingénieux de traits réguliers permet d'obtenir par des combinaisons diverses les teintes les plus nettes et les plus variées.

J'allais oublier de mentionner une carte de Chamounix avec des courbes substituées aux hachures. Ce système des courbes indique avec beaucoup plus de netteté les mouvements de terrain. Les reliefs y sont accusés par un rapprochement ou un écartement méthodique de ces courbes. Ce nouveau système, beaucoup plus exact et beaucoup plus sobre que l'ancien système des hachures, aurait prévalu depuis longtemps, s'il n'exigeait pas dans le moindre trait une rigueur de précision que les meilleurs relevés topographiques n'ont pas encore réalisée dans la reproduction d'une surface un peu étendue.

Les documents géographiques pendant la guerre de 1870-1871. — Le secrétaire général, M. *Maunoir*, insiste sur le mérite de ces derniers travaux. Ils attestent assurément un zèle et une activité que les circonstances ont stimulés. On a répandu assez d'accusations gratuites, dans la presse, au sujet du corps d'état-major, pour que les publicistes qui assistent à la séance témoignent de la valeur des efforts récemment accomplis.

Un des officiers présents témoigne le regret d'avoir lu dans l'ouvrage presque officiel de M. de Freycinet sur les opérations de la guerre, entre autres assertions inexactes, que l'on ne pouvait trouver nulle part les cartes au dépôt de la guerre, parce que les planches étaient enfermées dans Paris. Or, ces cartes étaient à Brest, où on les avait fait transporter lors de la marche en avant des Prussiens.

M. *Babinet* répond à cette assertion que, s'il y a eu erreur, cette erreur a été partagée par tous les membres du gouvernement de la Défense nationale. On ne trouvait de cartes nulle part ; on se disputait les exemplaires du petit atlas-Joanne. Le gouvernement, dénué de cartes stratégiques, en fit venir du Luxembourg 4 ou 5000 d'origine prussienne, et ce furent celles-là qui servirent pendant la campagne.

M. *de Quatrefages* résume cette discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, et d'où il ressort que le corps d'état-major était complétement désorganisé après la bataille de Sedan. Il en conclut fort justement qu'aucun des faits douloureux provoqués par suite de l'absence, de l'égarement ou du mauvais emploi des documents, ne se serait produit si les connaissances géographiques avaient été répandues dans toutes les classes de la société. Au moment où l'Assemblée nationale va discuter la loi sur le recrutement, loi plus sociale que militaire, la Société doit émettre le vœu que l'enseignement géographique et la lecture des grandes cartes soient obligatoires pour tous les jeunes gens qui vont être appelés sans distinction sous les drapeaux. La commission de la Société aura, de son côté, à s'occuper des meilleurs procédés de vulgarisation en dehors de l'action de l'État.

QUESTIONS MILITAIRES

Essai de défense de la nouvelle frontière

Nous extrayons les passages suivants de l'une des brochures publiées par la *Réunion des officiers*, et dont nous avons donné la liste dans notre avant-dernier numéro :

« Le traité de 1871, en nous arrachant presque trois départements avec les places fortes de Metz et de Strasbourg, a placé entre la France et la Prusse une nouvelle frontière beaucoup plus dangereuse que l'ancienne.

» A cette frontière aboutissent différentes lignes de chemins de fer complétement ouvertes, ou fermées seulement par de mauvaises places fortes.

» Enfin, le chemin de fer Strasbourg-Besançon sera fermé par le camp retranché de Belfort.

» Comme camps retranchés, nous conserverons ceux de Paris et de Belfort, qui devront être modifiés et agrandis de façon à pouvoir satisfaire aux exigences indiquées précédemment, et nous pourrions en établir deux nouveaux à Châlons-sur-Marne et à Chaumont.

» Placé entre le chemin de fer de Paris à Strasbourg et celui de Reims à Metz, c'est-à-dire entre les deux lignes directes d'invasion, au milieu d'un terrain peu accidenté et traversé par une rivière importante, Châlons offre une position éminemment stratégique et favorable à l'établissement de solides ouvrages.

» Chaumont, placé également sur la Marne, et couvrant les deux chemins de fer conduisant de l'Est à Paris par les vallées de l'Aube et de l'Yonne, est une position stratégique beaucoup plus importante que celle de Langres, qui ne commande qu'un chemin de fer presque inutile et des routes faciles à tourner. C'est pourquoi nous proposons d'établir un camp retranché autour de Chaumont, tout en conservant d'ailleurs les ouvrages de Langres, auxquels il serait relié par un ou deux nouveaux ouvrages construits le long de la Marne. Nous créerons ainsi une base solide (Chaumont-Langres), qu'il sera difficile de tourner et presque impossible d'investir.

» Les camps retranchés de Châlons-sur-Marne et Chaumont devront être très-spacieux, capables de contenir 150 à 200 000 hommes. Leurs régions (Châlons Reims et Chaumont-Langres) seront les deux grandes bases d'opération des armées chargées de défendre la Lorraine, et ce seront leurs points d'appui si de premiers revers et la supériorité du nombre obligent ces armées à battre en retraite en arrière des forteresses sur la ligne de la Marne.

» Quant au camp retranché de Belfort, il devra pouvoir contenir environ 80 000 hommes. Appuyé solidement d'une part au Jura, d'autre part aux Vosges, il fermera complétement la trouée, appuiera la défense du versant occidental des Vosges, et empêchera l'ennemi de menacer Dijon et Besançon par Mulhouse et Altkirch (1).

» Remarquons que l'emplacement de ces trois camps retranchés permettra à une armée défensive de prendre rapidement une nouvelle base d'opérations, dans le cas où elle aura été coupée de sa première base par les mouvements offensifs de l'ennemi.

» En résumé, la France pourrait être protégée contre une invasion allemande par sept forteresses nouvelles réparties sur la Moselle supérieure et sur la Meuse, défendant le versant occidental des Vosges et fermant toutes les lignes de chemins de fer aboutissant à la frontière dangereuse, et par quatre camps retranchés, dont deux déjà existants.

» Les emplacements approximatifs des forteresses sont : 1° entre Montmédy et Longuyon ; 2° entre Verdun et Clermont en Argonne ; 3° vers Pagny-sur-Meuse ; 4° vers Bainville-sur-Meurthe ; 5° au-dessus de Saint-Dié ; 6° vers Saint-Maurice en Vosges ; 7° vers Épinal.

» Des anciennes villes fortifiées comprises dans le secteur de Paris, Mézières, Belfort, Sedan, Longwy, Verdun, Toul, Vitry-le-Français et Soissons seraient supprimées ; la citadelle de Laon, Montmédy et peut-être Mézières conservés.

» Les garnisons des nouvelles places fortes devront être indépendantes des armées actives de campagne (2). On prendra, pour les constituer, les derniers contingents de l'armée de réserve, fournis par la Lorraine et la Champagne, ce qui aura le double avantage de ne point laisser l'ennemi, envahissant brusquement, empêcher les levées de ces réserves, et de donner des hommes connaissant bien le pays et déterminés à le défendre.

» Admettons que, battus sur la ligne de la Moselle, puis sur celle de la Meuse, nous soyons obligés d'abandonner la Lorraine et de nous replier sur la Marne, l'ennemi, dont l'objectif principal sera toujours Paris, à cause de l'immense influence que cette capitale ne cessera d'exercer sur le pays tout entier ; l'ennemi ne pourra continuer sa marche au delà des camps retranchés de Châlons et de Chaumont, car il est impossible d'admettre qu'il puisse passer dans les intervalles Mézières-Châlons, ou Châlons-Chaumont, ou Langres-Belfort, dont la longueur est de moins de 25 lieues, pour s'avancer sur le nord ou sur le midi de la France, en laissant sur ses derrières et sur ses flancs les forces réunies dans ces camps retranchés.

» Or, supposons que les deux grandes places de Châlons et Chaumont, avec les forteresses qui les précèdent, exigent pour leur défense 50 000 hommes de garnison normale, et que les armées de campagne, battues en avant de la Marne, n'aient pu verser dans chacun des deux camps retranchés que 100 000 hommes, l'ennemi aura alors à investir 250 000 hommes ; et pour cela on peut estimer, sans aucune exagération, qu'il devra, si ces camps retranchés ont été convenablement établis, employer au moins des forces doubles. Donc, sans tenir compte de Belfort, les armées envahissantes devront, avant de continuer leurs mouvements offensifs, laisser sur la ligne de la Marne ou en arrière plus de 500 000 hommes, et par suite on peut admettre que l'ennemi ne pourra porter la guerre sur Paris ou au centre de la France que si au moins l'une des deux grandes places de Châlons ou Chaumont est tombée en son pouvoir.

» Con entré en ces deux points, il n'aura aucun chemin de fer pour le mettre en communication avec ses centres d'approvisionnements avant qu'une des forteresses au moins n'ait été prise ; et comme on peut compter largement sur une résistance d'un mois de la part de ces forteresses, il résulte que pendant plus d'un mois l'ennemi devra vivre sur une même contrée, ce qu'on pourra et devra lui rendre complétement impossible.

» Ainsi, même en supposant une disproportion de forces aussi considérable que celle du début de la guerre de 1870-71, on voit qu'un pareil système de défense obligera les armées allemandes à s'arrêter en Champagne, et que l'investissement des deux grands camps retranchés de Châlons et de Chaumont leur offrira les plus sérieuses difficultés. Il est donc permis d'espérer que l'action des forteresses et des camps retranchés, combinée avec celle d'armées défensives nombreuses et solides, nous mettra à l'abri de toute nouvelle tentative de la Prusse.

» Il est bon de remarquer aussi que ce projet, tout en sauvegardant le plus les intérêts civils, est en même temps avantageux au point de vue économique. En effet, des camps retranchés, deux déjà existants doivent seulement être agrandis et améliorés, et, les nouvelles forteresses se trouvant en dehors des lieux habités et ne devant pas couvrir une grande surface, l'achat des terrains nécessaires à leur construction ne sera pas très-coûteux. Quant à la démolition des enceintes de Sedan, Vitry le Français, Verdun, Soissons et Toul, la dépense qu'elles occasionneront sera couverte en grande partie par la vente des terrains abandonnés à l'industrie.

» D'ailleurs, c'est l'armée permanente de la France qui devrait effectuer la majeure partie de ces travaux de défense, au moins en ce qui concerne les terrassements et les démolitions.

» Assurément, ce seront toujours là de grandes dépenses à la charge du budget de la guerre ; mais n'oublions pas que l'existence de notre pays en dépend. Ne la compromettons pas par des économies mal appliquées ou par des hésitations funestes. »

D'autre part, nous lisons dans une brochure allemande que la *Réunion des officiers* a fait traduire, et qui est la contre-partie de la brochure française :

« Pour défendre notre territoire contre la France, nous nous appuierons surtout sur les grands camps retranchés de Metz, Strasbourg et Mulhouse, puis viendront en seconde ligne, soit pour fermer des passages, soit pour servir de postes intermédiaires, Thionville, Hambourg, Phalsbourg et éventuellement Schlestadt, sans compter les nombreux forts isolés qui seront chargés de défendre les défiles des Vosges.

» Après l'achèvement du chemin de fer de Paris à Hambourg, la place forte de Wesel que traverse cette ligne, acquerra une importance stratégique considérable.

» Les places fortes de Cologne et de Mayence ne sont nullement aujourd'hui à la hauteur du progrès de la science militaire moderne ; toutes deux doivent être, dans un court délai, soit remaniées, soit agrandies.

» Les places fortes actuelles de Rastadt et de Germersheim qui se trouvent placées dans des conditions stratégiques très-défavorables, nécessiteraient plusieurs millions de thalers pour être remaniées, et seraient toujours bâtarées aisément ; elles doivent être déclassées et remplacées par *un camp retran-*

(1) D'après des journaux allemands, le ministre de la guerre à Berlin aurait décidé récemment la construction d'ouvrages importants à Altkirch, en face de Belfort.

(2) Cela est très-important, car il ne faut pas qu'un corps d'armée battant en retraite laisse une partie de ses forces pour servir de garnison à une place forte, comme cela est arrivé plusieurs fois dans la dernière campagne. Les camps retranchés doivent pouvoir abriter une armée, mais non lui emprunter leur garnison normale de défense, puisque cette armée devra, le plus possible, opérer autour d'eux, en s'y appuyant seulement, et ne devra pas s'affaiblir en leur détachant des troupes pour les garder. Quant à l'armement, les forteresses et Belfort devront avoir en temps de paix leur complet armement.

ché établi près de Manheim, sur des bases analogues à celui de Mulhouse.

» Tant que nous n'aurons pas *Luxembourg* en notre possession, la dernière ligne de notre défense de Metz à Thionville, qui, dans toutes autres conditions serait très-forte, sera toujours menacée. Il serait par suite né essaire d'établir un camp retranché, fût-il de petite dimension, près de Trèves, dans le voisinage de Conz, qui est le point de croisement de cinq lignes de chemins de fer. Sarrelouis deviendrait alors complétement inutile.

» Si ces souhaits étaient remplis, l'Allemagne aurait contre la France une ligne de défense telle que l'on ne peut sans éparpiller ses forces, en imaginer une plus forte. Wesel, Cologne (avec la tête de pont de Dusseldorf, qui se trouve entre elles deux), Coblentz, Mayence, Manheim, Strasbourg, Mulhouse, forment une ligne de fortifications gigantesques dont les bastions seraient dessinés par Trèves, Thionville, Metz, Phalsbourg, Homb ourg. C'est de là que nous sortirons pour marcher encore à la rencontre de nos ennemis irréconciliables, et, puisque cette guerre est inévitable, *le plus tôt possible sera le meilleur* ».

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Il vient de paraître à Londres un volume de mélanges recueillis et publiés par le comte Stanhope (*Miscellanies*, collected and edited by Earl Stanhope, Londres, J. Murray, 1872). Ces mélanges renferment, entre autres morceaux importants, un article intitulé : les *Amis anglais de la Révolution française*, vers lequel notre attention est allée tout d'abord. Il s'agit d'un ancêtre du noble écrivain.

La guerre de Sept-Ans et la guerre d'Amérique avaient rejeté la France et l'Angleterre dans leur ancienne haine, vers la fin du XVIIIe siècle. A notre engoûment pour les mœurs et les idées anglaises, qui datait du commencement de la régence du duc d'Orléans, avait succédé, dans les dernières années du règne de Louis XV, cette ardeur ennemie et patriotique qui, depuis la guerre de Cent-Ans, avait emporté si souvent le cœur de la France contre ses voisins d'au delà de la Manche. En vain Voltaire s'était fait le propagateur des théories de Newton; en vain Montesquieu, plus enthousiaste de l'hospitalité des lords anglais qu'instruit des véritables sources de la fortune du Royaume-Uni, avait répandu dans les classes lettrées de notre pays l'éloge de cette fameuse constitution à laquelle il attribuait toute la prospérité de l'Angleterre : de l'un et l'autre côté du détroit, la haine était en éveil au moment où éclatèrent les premiers événements de la Révolution française. Mais la Déclaration des droits de l'homme, la prise de la Bastille, l'établissement de la nouvelle Constitution et du nouveau droit français causèrent à Londres, parmi le peuple et chez un grand nombre de personnages publics, une émotion profonde et un véritable enthousiasme en faveur de la France. C'est à ce moment que le plus sympathique des hommes d'État anglais de cette époque, celui qu'on aime le plus, non pas tant parce qu'il nous aima que parce qu'il nous apparaît doux, généreux et vraiment aimable, même au milieu des passions qui échauffent son éloquence et dissipent sa vie; c'est alors que Fox, un descendant de Charles II, un des plus nobles parmi les whigs du Parlement anglais, écrit à son ami Fitz-Patrick, au sujet de la Révolution française : « Combien ceci est le plus grand événement qui soit jamais arrivé dans le monde, et combien c'est le meilleur! — Dites que toutes les préventions de ce pays contre la France touchent à leur fin; et, en effet, la plus grande partie de mon système de politique européenne sera changée, si les conséquences que j'attends se réalisent. » (*Correspondance de Fox*, t. I.)

Le comte Charles Stanhope, qui avait épousé une fille du premier Pitt, n'en était pas moins au premier rang des seigneurs anglais que distinguait un amour véritable pour la France nouvelle de 1789. Membre de la Chambre des communes, puis de la Chambre des lords, il ne dédaignait pas de se mêler, à Londres, aux nombreux clubs populaires où se discutaient les espérances que la Révolution française donnait au monde. Gendre d'un ennemi ardent de la France et beau frère de celui qui, pendant toutes les guerres de la Révolution, personnifia la haine anglaise contre nous, lord Stanhope correspondait avec de fervents amis de la nouvelle Constitution française, comme le duc de La Rochefoucault-Liancourt et Français de Nantes, en même temps que Fox échangeait ses idées avec Condorcet et Barnave, et que Shéridan écrivait à Brissot des lettres qui se discutaient dans le salon de Mme Roland. Le ministère anglais n'était pas sans inquiétude, au commencement de l'année 1792, sur les dispositions des membres influents de l'opposition dans le Parlement envers la Révolution française. Pitt craignait que la vieille Constitution du Royaume-Uni, dont il était le premier gardien, n'en souffrît quelques atteintes. « M. Payne, écrit lord Stanhope, et quelques autres écrivains ont eu la maladresse de faire croire que le succès de votre Révolution française serait la chute de notre Constitution en Angleterre... Je ne crois pas leur idée bien fondée, vu que nous sommes déjà libres, que l'Angleterre est à présent, comme vous le savez, le pays le plus riche de l'Europe et qui prospère le plus. » Et le correspondant auquel il écrit, Français de Nantes, un membre de l'Assemblée, lui répond : « Daignez, milord, soutenir l'honneur de notre nation contre ses détracteurs, qui nous jugent *sur des gazettes ministérielles*. » Ces gazettes étaient nombreuses en ce moment à Londres; elles étaient nées de l'inquiétude de Pitt et du fameux pamphlet de Burke, aussi violent que ceux de Marat, où la Révolution française était odieusement calomniée par un de ses premiers amis, transfuge intéressé d'un camp où il s'était rangé tout d'abord avec Fox, son élève politique et son rival en éloquence, mais son maître en fait de noblesse d'âme et de générosité.

En étudiant les fragments de la correspondance de lord Stanhope avec ses amis de France, on est vraiment touché du zèle avec lequel ce noble esprit, que les grandes idées du XVIIIe siècle ont pénétré, veille aux débuts et comme aux premiers pas de la liberté française. La prudence de l'homme d'affaires dicte ses conseils quand une haute idée du droit ne les inspire pas : « Je vois dans le *Logographe*, n° 150, que M. Haussmann a proposé dans votre assemblée un établissement national pour le dépôt des assignats. Je suis charmé de voir que l'honorable membre ait agité cette question importante. Il propose en surplus qu'on puisse y déposer des monnaies, des lingots d'or et d'argent et des pierres précieuses. Je doute fort si en cela il a raison. Voudrez-vous bien faire et à lui et à M. Condorcet une seule observation, savoir, *le danger de créer par là une grande tentation à une populace, dans un moment de crise, de venir attaquer et piller ledit dépôt;*

au lieu que dans mes notes à M. Condorcet je proposais qu'on n'y tînt que des livres. » C'est d'un établissement analogue à la Banque de France qu'il s'agit ici; on a pu voir dernièrement que c'était en effet « une grande tentation à une populace », et il est facile à qui se souvient d'approuver la justesse de vues du comte Stanhope. Que n'a-t-il pu faire passer aussi dans les actes de notre pays, à cette époque de rénovation politique où tant de choses difficiles à faire ont été faites à jamais, ces conseils si élevés, si prudents, si libéraux sur la séparation de l'Église et de l'État. Nous sommes heureux de les citer avec la belle page de philosophie politique où ils se trouvent :

« J'ai maintenu un jour, dans le Parlement d'Angleterre, les deux propositions suivantes, et je les maintiendrai partout. Elles s'appliquent à la France comme à l'Angleterre; elles sont communes à tous les pays : — 1° Que nulle Assemblée, soit législative, soit constituante, ne peut avoir aucune autorité que celle qui émane de la nation qu'elle représente, et *que cette autorité ne saurait être, en aucun cas, plus grande que celle que la nation aurait le droit d'exercer, si la nation, au lieu d'agir par des représentants, agissait par elle même*; — 2° qu'aucune nation, même agissant par elle-même, ne peut avoir le droit de contraindre les individus qui la composent que sur les objets seulement qui font partie du contrat social, c'est-à-dire sur les objets purement civils et sur les objets purement politiques. Mais la religion n'étant *point un droit d'Anglais à Anglais, ni de Français à Français, ni de citoyen à l'Etat, ni de citoyen à citoyen, aucune nation, même agissant par elle-même, n'a le droit d'exiger d'aucun individu, quel qu'il soit, de faire aucun acte à l'égard de la religion qui peut être contraire à la conscience timorée dudit individu* : Voilà les principes sacrés de la liberté religieuse. Le Japon et la Chine ne sont pas plus hors des limites de toutes les juridictions européennes que la conscience en matière de foi n'est entièrement hors des limites de la juridiction légitime de toutes les nations et de tous les gouvernements quelconques, — et l'Assemblée constituante a décrété que les prêtres prêteraient serment de maintenir la Constitution, tandis qu'il y a dans la Constitution de certaines choses qui affectent leur croyance religieuse, et auxquelles ils font mal à propos (et, si vous le voulez, absurdement) des objections. Mais pourquoi un tel serment pour des prêtres? A mes yeux, il est souverainement ridicule. — Si vous êtes aussi philosophes en France que nous croyons que vous l'êtes, vous devez savoir qu'une Constitution libre n'est jamais si bien affermie que quand on a séparé la liberté civile des disputes sur la théologie. Il faut toujours distinguer votre liberté politique des tracasseries sacerdotales, car la superstition va passer comme un songe; mais les droits des hommes, les principes de la justice, le bon sens et la philosophie sont immuables et seront éternels ». (6 mars 1792.)

Telles étaient les sympathies sérieuses et profondes que la Révolution française excitait encore, dans les premiers mois de l'année 1792, parmi les esprits éclairés du parti libéral en Angleterre. Les événements du 10 août et du mois de septembre de cette même année firent pâlir le prestige de cette Révolution, surtout aux yeux du peuple anglais. Pitt rappela l'ambassadeur anglais accrédité auprès du roi, sans rompre avec la République nouvellement proclamée. De part et d'autre on usa de prudence et de ménagement avant de se jeter dans une guerre qui devait être si longue. Les amis anglais de la Révolution française, le parti des lords Stanhope, Fox, Landsdowne et Lauderdale, qui comptait parmi ses membres Price l'économiste et Priestley le grand chimiste, ne renient pas leurs sympathies pour cette Révolution, même quand elle s'égare. Fox comprend les faiblesses des nations comme celles de l'humanité : à ses yeux comme à ceux de ses amis, cette France révolutionnaire qui donne dans le désordre, montre une richesse de vie qui n'est pas près de s'épuiser. Leurs correspondants de France savent bien le deviner eux-mêmes, et l'un d'eux écrit à lord Stanhope : « La nation française éprouve actuellement une crise; mais telle est la vigueur de ce malade que le premier coup de canon va lui donner une énergie prodigieuse et réunir tous les partis dans un effort commun ».

Cependant Pitt, après le 10 août, excite contre la France toutes les haines et les défiances qu'il peut rencontrer en Europe. En vain les girondins, en s'efforçant de sauver Louis XVI, tentent en même temps de maintenir entre la République et la maison royale d'Angleterre une paix fondée par une alliance nouvelle entre deux peuples divisés par l'ancienne politique; les événements marchent; la Hollande et la Belgique sont sur le point d'être annexées à la France; toute l'Angleterre s'émeut. Toutefois, le 13 décembre 1792, même après le 10 août, même après les massacres de septembre, au moment où la royauté vient de tomber, où le roi va disparaître, alors que la mer du Nord est sur le point de devenir une possession française, Fox obtient encore dans les débats du Parlement, au sujet de la discussion d'une adresse favorable à la politique de paix, 50 voix sur 340; cinquante amis de la France, seigneurs ou riches industriels anglais, veulent encore arrêter la guerre contre-révolutionnaire. Un des plus ardents parmi ces opiniâtres partisans de la France, même après ses fautes, même alors qu'elle devenait menaçante, fut lord Stanhope. La politique de son beau-frère triomphait; la guerre venait d'être déclarée à la France. Il prit dès ce moment le parti de ne plus assister aux délibération des Chambres, et, avant de se retirer, il publia une protestation énergique contre le ministère de Pitt. — Il ne rentra dans le Parlement qu'en 1800. La guerre que ce noble esprit (non chimérique, il fut l'ami des politiques les plus froids de ce siècle, notamment de Metternich), la guerre qu'il avait voulu conjurer devait durer encore quinze ans. Un écrivain anglais ne saurait assez dire combien cette guerre fut mal menée par ce fameux Pitt, qui ne fut en somme qu'un grand chef parlementaire. Il se jeta dans les intrigues de la vieille politique et n'entreprit que l'ancienne guerre de prépondérance. « Ce fut pitoyable! écrit Macaulay, il agit comme s'il avait eu affaire aux courtisanes et aux fats de la vieille cour de Versailles, à madame de Pompadour et à l'abbé de Bernis ». Sa politique triompha cependant, et aboutit à la Sainte-Alliance. Quel triomphe! et qu'en reste-t-il? — Stanhope et Fox eurent raison.

CAUSERIE PARISIENNE

Quelques notes sur Prévost-Paradol.

Que de choses restent à dire sur Prévost-Paradol, particulièrement sur ses débuts, son séjour à l'École normale! Il est incroyable combien l'enfant et l'écolier chez lui sont peu connus, et comme il a laissé peu de traces dans les traditions

et les souvenirs du lycée Bonaparte, où il fit ses études. Les racontars scolaires abondent sur Taine, sur About; de Prévost-Paradol on ne sait rien, sinon qu'il fut un très-brillant élève de philosophie, et qu'il remporta au grand concours le prix d'honneur de cette classe. M. d'Haussonville affirme, dans son éloge, que Paradol avait eu l'année précédente, en rhétorique, le prix de discours français. J'ai grand peur que l'honorable académicien n'ait cédé en cela aux illusions d'une induction rétrospective : — discours français en rhétorique, prix de dissertation française en philosophie, cela se tient, se suppose et se commande en quelque sorte. Je ne me souviens pas pourtant, en ce qui concerne Prévost-Paradol, de ce laurier-là.

A l'École normale, Paradol fut admis dix-huitième sur dix-huit, à l'examen écrit, qui précède l'*oral*, pour employer l'argot du lieu. Dix-huitième sur dix-huit, on comprend ce que cela veut dire : l'infortuné jeune homme ne mordait nullement au thème grec et aux vers latins, et il avait en ce genre des compositions déplorables; mais ses compositions françaises étaient supérieures et révélaient un esprit d'élite, et, dès les bancs du lycée, un maître en l'art d'écrire. L'École ne pouvait fermer ses portes, pour cause d'infériorité en thème grec et en vers latin, à ce talent précoce destiné à honorer toutes les carrières qui lui feraient accueil. Je ne sais trop ce que fit Paradol durant la première année de son séjour dans la maison de la rue d'Ulm, ni s'il monta d'emblée au premier rang; car là encore, dans cette première année, qui n'est qu'une insipide rhétorique triplée et quadruplée, l'insupportable corvée du vers latin et du thème grec réclame ses droits. Dans la seconde année, où il n'est plus mémoire de ces exercices fastidieux, et où l'on peut s'adonner tout à son aise à la critique littéraire, Paradol put se montrer ce qu'il était, et prendre sa place parmi ses condisciples. Cependant il n'acheva point sa troisième année et n'affronta point le concours de l'agrégation, en haine, sans doute, et par crainte... vous l'avez deviné... du vers latin encore et du thème grec! ces mégères maussades et grognonnes qui gardent l'entrée et la sortie de cet asile des hautes études littéraires.

On le voit, si Paradol fut un humaniste, s'il eut à un haut degré le sens de la littérature grecque et latine, latine plutôt (et encore dans le domaine de la latinité il ne sortit guère de Tacite et de Lucrèce, qu'il sentait profondément), il ne fut point ce qu'on appelle un *scholar*. Taine, Weiss, Sarcey, About lui-même, et About surtout, les plus indépendants d'allure, les plus légers de tour et de style, une fois devenus écrivains, les plus rebelles à la servitude académique, ont été des *scholars* en leur temps, des chevaux à concours, qui s'en revenaient chaque année de la Sorbonne traînant par derrière eux, sous l'œil des amis et des parents éblouis, tout un chariot de livres dorés sur tranche, estampillés d'un laurier d'or sur leur couverture d'un maroquin douteux.

Comment donc Paradol a-t-il été cependant, dès son entrée dans la vie littéraire, un arbitre des élégances académiques transportées dans la conversation quotidienne avec le public, un prince du style noble, un héritier direct des traditions du grand siècle? C'est que Paradol, et c'est précisément là le charme incomparable qui se dégage de tout ce qu'il a écrit, a toujours su demeurer lui-même, alors qu'il semblait imiter les maîtres : il était de leur famille, il leur ressemblait, il ne les copiait pas.

Cet esprit si juste en même temps que si élevé, si mesuré, si exquis, a su toujours s'arrêter en tout genre à la limite où le bon goût cesse et où le pédantisme commence avec l'excès du raffinement. Tel il a été dans la littérature, et tel il a été dans la vie, portant partout avec lui cette noble et gracieuse indépendance qui était chez lui le correctif du *décorum*, et, s'il était permis de répéter pour la millième fois l'expression en un sujet si académique, ce *je ne sais quoi* ajouté à toutes ses perfections.

On m'a cité de lui un mot bien piquant et qui le montre particulièrement sous cet aspect. Complimentant une dame sur les mérites de son fils, garçonnet de vingt ans qui débutait à peine dans la vie mondaine : «Votre fils serait charmant, disait-il, sauf une lacune : il lui manque encore d'être légèrement *libertin*. »

Il ne m'a été donné de voir Paradol à mon souhait que deux fois. La première, c'était aux funérailles de M. Gérusez, professeur de littérature française à la Sorbonne, dont il avait été le disciple. Il lut un discours très-rapidement écrit et débité d'une voix précipitée, claire et un peu monotone, sans emphase d'aucune sorte ni dans le ton ni dans le fond, avec ce nonchaloir mélancolique d'un homme du monde ému, mais ému en public, et qui sait qu'il ne sied pas de se donner en spectacle au bord d'une tombe. La seconde fois que je le vis (ô contraste des rencontres!), c'était au concert Musard, un de ces vendredis où la colonie étrangère, espagnole surtout, s'y donnait rendez-vous. La mise de Paradol était élégante ce soir-là, comme à l'ordinaire, d'un publiciste cependant, d'un homme de lettres sérieux qui se met bien, rien de plus, sauf un certain dandysme que je trouvai tout à fait exquis et qui ne sentait pas plus l'étude que le style de l'homme ne sentait la lampe. Il était seul, et faisait gentiment son tour de concert, s'arrêtant de chaise en chaise et de corbeille en corbeille — ce n'est point les massifs de fleurs que je veux dire, — avec ce privilége des grands seigneurs et des myopes.. de s'approcher de très-près, pour bien voir et bien admirer.

Il était de sa personne fort agréable, ni petit ni grand, de prestance élégante. Un peu penché de côté, avec un abandon qui n'était point sans charme. La figure singulièrement jeune, avec des éclairs presque enfantins, les joues rebondies et roses, le nez un peu long des mélancoliques, comme Swift et comme Weber.

Paradol était de leur race malgré l'épanouissement si précoce et si facile en lui de tous les dons de la nature et de la vie. Cette fine note mélancolique, cette secrète fêlure de ce cœur charmant, cette tristesse sourde et latente de ce grand esprit, on n'y prenait point garde et l'on ne songeait point à en distinguer le cri, comme d'une blessure profonde, et le murmure mêlé au bruit triomphant de son œuvre et de son succès. Et cependant, du premier au dernier jour, elle n'a cessé de s'exhaler du fond de son être, cette plainte vague et voilée, cette tristesse d'une âme qui aspire à l'action, comme pour y chercher un refuge contre elle-même et contre les mélancolies énervantes, et qui en est toujours écartée par une destinée inexorable et par l'implacable loi de l'honneur.

M. Paul de Saint-Victor a fait, dans une admirable étude sur Henri Regnault, cette remarque d'une saisissante justesse que ce peintre d'une vie si épanouie et si forte et qui semblait devoir être tout entier aux joies de la production féconde, par un bizarre caprice, qui était comme le pressentiment de sa fin non moins tragique que glorieuse, aimait à compléter l'effet de ses toiles en y jetant une tache de sang. Lisez les œuvres de Paradol, voyez les titres des quelques études morales qu'il a laissées : *la tristesse, la maladie, la mort, le suicide*. Tels étaient les sujets où se complaisait, quand elle voulait se montrer dans son jour, ou plutôt se laisser entrevoir dans son maladif et douloureux mystère, cette nature d'homme et d'écrivain hautaine et charmante. Non, en vérité, l'imprévu n'existe point en ce triste monde, qui semble parfois la proie des hasards. Il n'y a point de coup de foudre qui n'ait jeté son éclair dans la nuée sombre, avant de s'abattre sur une destinée.

X.....

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 47 18 MAI 1872

CHEZ M. THIERS

Depuis que M. Thiers est tout à fait rétabli, les réceptions ont recommencé à l'hôtel de la préfecture de Versailles. Parmi ces réceptions, les plus importantes au point de vue politique sont celles qui ont lieu en petit comité et dans lesquels le président de la République, entouré de quelques personnes, cause en toute liberté, interroge ses amis sur l'état de l'opinion publique et quelquefois, se laissant aller sur la pente d'une causerie familière, expose lui-même ses vues sur l'avenir de notre pays.

Celui qui écrit ces lignes a eu l'honneur d'assister, il-y a quelques jours, à un de ces entretiens. Un des interlocuteurs exposait à M. Thiers que la France était dans une situation inespérée, au lendemain de si grands désastres. — La confiance renait partout, les affaires reprennent ; les partis monarchiques, reconnaissant leur impuissance, pensent à désarmer ; le parti radical lui aussi a l'air de se calmer et suit l'exemple très-louable des députés de l'extrême gauche qui ont montré depuis quelque temps une modération évidente ; la France travaille et elle produit ; elle a un crédit immense ; elle s'est remise de cette grande saignée de deux milliards qui, suivant les prévisions, devait produire une crise monétaire et financière terrible ; elle surmontera également, personne n'en doute maintenant, la grande échéance des trois milliards qui doit achever de nous libérer vis-à-vis des Prussiens. Une grande partie de cette prospérité est due au génie politique du président de la République qui, dans une situation sans précédents dans l'histoire de notre pays, a su triompher des terribles insurrections de la Commune, des intrigues des monarchistes de l'Assemblée, des exigences prussiennes, des inquiétudes de l'industrie et du commerce, en un mot de tout ce qui faisait obstacle au réveil de la France.

Mais il y a une ombre à ce tableau : c'est le caractère provisoire du gouvernement, c'est l'incertitude du lendemain, c'est la possibilité d'un dissentiment entre l'Assemblée et le président de la République ayant pour conséquence une rupture et peut-être, comme c'est arrivé une fois, la démission du président.

— *Je ne donnerai plus ma démission,* a repris vivement M. Thiers. Je veux avant de mourir établir définitivement la République en France. C'est le titre de gloire auquel j'aspire le plus. S'il y a dissentiment entre l'Assemblée et moi, je changerai mes ministres. L'Assemblée ne peut me renverser. La constitution Rivet m'assure une durée égale à la sienne ; par conséquent, je durerai jusqu'à la réunion d'une nouvelle Assemblée. C'est ma résolution et rien ne pourra m'en faire départir.

— Un des membres influents du centre droit, reprit un des assistants, disait ce matin même que votre situation, monsieur le président de la République, deviendra intenable lorsque vous vous trouverez vis-à-vis d'une Chambre dont la majorité sera républicaine. Vos opinions ont un côté conservateur qui ne pourra s'accorder avec les exigences inconsidérées de cette Chambre, et les dissentiments qui éclateront alors seront bien plus nombreux et bien plus graves que ceux qui se produisent avec l'Assemblée actuelle.

— *J'y ai déjà pensé,* répondit M. Thiers, mais je ne suis pas de l'avis que vous venez d'exprimer, ce serait calomnier les membres du parti républicain. Quelles sont donc les questions qui pourraient nous diviser ? L'instruction obligatoire ? Je la leur accorderai sans difficulté. La question des impôts ? Il est certain que je ne partage pas l'avis d'un grand nombre de républicains sur cette question. Mais je m'entendrai avec eux, nous nous ferons des concessions réciproques et je ne désespère pas de les convaincre devant l'évidence de mes démonstrations.

Le budget des cultes ? Ce sera là le gros problème. La prochaine Chambre républicaine me demandera peut-être de le supprimer, je n'y consentirai jamais. Ce serait déclarer la guerre à tout le catholicisme, et je ne veux pas recommencer les guerres de religion. La question est si capitale et pourrait être si dangereuse pour la République, que je ne puis pas croire que je n'arriverai pas à convaincre l'Assemblée, quelque républicaine qu'elle soit. »

Ce ne sont peut-être pas là les termes mêmes, surtout sur le dernier point, dont s'est servi le président, mais ceux

rendons exactement le sens. Ainsi, M. Thiers se préoccupe d'avance de ce qui pourra arriver quand les trois milliards auront été payés, quand les Prussiens auront évacué le territoire, quand l'Assemblée nationale se sera décidée à la dissolution et quand de nouvelles élections auront amené à la Chambre, comme cela paraît certain, une majorité républicaine. Nous pouvons donc nous en reposer sur lui et entourer de tout notre concours l'illustre homme d'État, qui préfère au rôle de Munck la gloire de Washington.

LE PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS

La Chambre a commencé, ces jours-ci, en première lecture, la discussion de la proposition de M. Tolain tendant à l'abrogation de l'art. 291 du Code pénal. Cette question des associations est si grosse ; elle confine à tant de problèmes, d'intérêts, de passions, qu'on ne saurait l'aborder avec trop de soins et de circonspection. Aussi, que nos législateurs nous le pardonnent ! c'est un peu en tremblant que nous voyons une Assemblée, où tous les partis sont trop fidèlement représentés dans leurs haines, dans leurs défiances, dans leurs injustices mutuelles à l'égard des uns et des autres, toucher à un sujet aussi grave. Ce n'est pas qu'il présente, en somme, de bien grandes difficultés. Avec du bon sens, avec une sincère et complète impartialité surtout, rien ne serait plus facile. Mais quoi de plus rare que ces deux qualités, la dernière surtout ? On l'a bien vu dès le second jour de la discussion générale. Les cléricaux ont prétendu réserver aux associations religieuses toute la liberté, plus que la liberté, de façon qu'il n'en restât point pour les associations politiques ou autres. Les industriels, ou au moins certains d'entre eux, prétendent exproprier les ouvriers du droit d'association, « dans leur propre intérêt », parce que l'association est « une arme au maniement de laquelle ils ne sont point préparés ». Et comment, diable ! s'y prépareront-ils, s'il vous plaît, si vous leur refusez le droit de se préparer ? C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Et là-dessus de belles déclamations sur le bonheur des ouvriers, bien plus heureux que leurs chefs :

...Fortunatos nimium sua si bona norint !

Il paraît que peu de personnes ont su l'apprécier, ce bonheur, car si un grand nombre d'ouvriers cherchent à devenir patrons, on n'a jamais vu encore de patrons chercher à devenir ouvriers.

Quant au projet proposé par la commission, il porte la trace visible des excellentes intentions de son rapporteur, l'honorable M. Bertauld, mais est-ce bien suffisant ? Comme dans la plupart de nos lois les plus libérales, on y trouve une sorte de tendance inconsciente à retirer d'une main ce qu'on donne de l'autre. « Tous les hommes sont égaux, disait l'immortel Prudhomme ; il n'y a d'autres distances entre eux que les intervalles qui les séparent. » Nous en sommes là un peu partout. M. Bertauld, dans son article 1er, veut que toute association puisse se former sans autorisation préalable. Bravo ! c'est la liberté ! Oui, mais il faut qu'elle soit *licite* ; est réputée *illicite* toute société ayant pour but :

1° De changer la forme du gouvernement établi ;

2° De mettre obstacle à l'action des pouvoirs publics et d'en usurper les attributions ;

3° De provoquer, organiser ou subventionner des grèves, ou d'entraver par un moyen quelconque la liberté du travail ou des conventions ;

4° De porter atteinte au libre exercice des cultes, aux « principes » de la morale publique et religieuse, de la famille et de la propriété, ainsi qu'à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Mais il faut tout prévoir : la société qui demande à naître, pourrait se trouver assez avisée, assez perverse, pour ne pas énoncer le but illicite qu'elle poursuit, ou tout au moins pour lui donner une apparence licite. Elle ne dirait pas, par exemple, qu'elle veut changer la forme du gouvernement établi, comme le crient aujourd'hui à chaque instant les honorables de la droite ; elle s'annoncerait comme poursuivant la réforme électorale ou la révision de la constitution, ou quelque chose comme cela. Il faut donc quelqu'un pour interpréter le texte de ce malheureux but, pour sonder les cœurs et les reins des déclarants. Ce quelqu'un, c'est le chef du parquet, dont la décision est confirmée ou infirmée par la première Chambre de la Cour, sans débat contradictoire avec la victime qu'il s'agit d'étrangler à sa naissance.

Il paraît que M. Berthauld est un « éminent » jurisconsulte, l'un des plus éminents de l'Assemblée. Nous n'y contredisons pas, mais pourtant il y a dans les dispositions qui précèdent des énormités juridiques qui crèvent les yeux au moindre bachelier en droit.

Que dire de cette interprétation souveraine, déférée à la magistrature, des doctrines contraires aux principes de la morale publique et religieuse, de la famille et de la propriété (les principes de la propriété) ! de cette répression préventive antérieure à tout acte délictueux, de cette immixtion de la justice dans la politique, dans l'administration, etc. ? Prenons des *espèces*, comme dirait le « savant » professeur caennais à ses heureux disciples.

Supposons M. de Gavardie et « sa fleur de pieuse innocence » chargés d'examiner les statuts d'une association formée par l'abbé Michaud et le père Hyacinthe pour montrer comment la sainte Église catholique, apostolique et romaine, n'est plus ni sainte, ni catholique, ni apostolique. Supposons M. Baragnon investi du pouvoir d'accorder ou de refuser l'être à une association de MM. Gambetta et consorts, ayant pour but de préparer les futures élections. Nous ne voulons pas insister davantage, mais, en vérité, il y a, dans tous nos hommes politiques actuels, une sorte d'*ahurissement*, qu'on nous passe le mot, une sorte d'impossibilité à concevoir d'*ensemble* un projet, une loi, qui trahissent une certaine décadence de la pensée, trop longtemps engourdie.

Il nous semble qu'on pourrait réduire à des termes très-clairs et très-simples les dispositions d'un projet de loi *sur* et non pas *contre* les associations.

Suivant une expression en usage, les associations sont des *personnes morales*, ayant une action, une responsabilité.

Il faut à ces *personnes morales* un état civil ; il faut que le public connaisse la date de la naissance, le nom et même, dans une certaine mesure, la constitution du nouveau-né. Il y va de l'intérêt de l'association et des tiers qui peuvent contracter avec elle. La puissance publique a donc le droit

et le devoir d'exiger la publication, dans les formes déterminées, des statuts de la société.

A partir de ce moment, celle-ci est comme une *personne naturelle*, responsable et punissable de ses actes, des crimes, délits ou contraventions qu'elle peut commettre. La justice n'a point à intervenir entre les associés, si ce n'est pour faire respecter les conditions du contrat librement accepté par eux.

Quant au but poursuivi par l'association, sauf la réserve de l'ordre public et des bonnes mœurs, qu'il soit politique, social, économique, religieux ou autre, nous ne voyons à lui imposer qu'une seule condition, essentielle, à la vérité, c'est de procéder par les moyens légaux et réguliers. Vous trouvez que la famille actuelle gagnerait au rétablissement du divorce : libre à vous de former une association pour obtenir cette réforme, au moyen de pétitions ou de telles autres voies légales. Vous trouvez, malgré les assertions de M. Aclocque, que la condition des ouvriers laisse encore à désirer. Allons plus loin : à tort peut-être, vous êtes un certain nombre de gens qui croyez que la société actuelle est mal organisée ; vous rêvez de la refaire sur un plan nouveau, vous êtes communistes, fouriéristes, phalanstériens, fusionniens ou autre chose encore. Vous croyez que le patron est un rouage inutile, nuisible même ; vous croyez que « l'infâme capital » est le seul auteur de tous les maux. Eh bien ! à votre aise ! essayez entre vous d'une petite société dans la grande, fonctionnant d'après vos idées et vos théories.

Si l'essai réussit, la science orthodoxe aura à réformer l'arrêt qu'elle a porté contre vous ; si, au contraire, il vient à échouer, cette leçon de l'expérience, *magistra rerum*, aura certainement plus de poids auprès des utopistes que les dissertations de M. Wolowski.

Dans l'état peu satisfaisant des relations des classes entre elles, état que nous voyons avec peine aggraver encore par des paroles ou des mesures imprudentes, il est de la dernière importance que les associations ouvrières, notamment, puissent se constituer et fonctionner sans entraves, même quand elles devraient avoir, dans certains cas, recours à des grèves.

Tout le monde aujourd'hui, j'entends tout le monde qui sait, qui lit, qui pense, est d'accord pour déplorer la faute commise par la Révolution française, lorsque, le 14 juin 1791, l'Assemblée nationale rendit une loi qui défendait toute association entre ouvriers du même métier, toute formation de listes, toute caisse commune, comme renouvelant les corporations abolies. En même temps, dit M. de Sybel, par une irréflexion inouïe, elle jeta comme consolation à ces ouvriers affamés ces mots pleins de conséquences fatales, que la *nation* saurait trouver de l'occupation pour ceux qui manquaient d'ouvrage et des secours pour les malades.

Il est certain qu'il y avait, dans cette dernière déclaration empreinte du plus pur communisme, quelque chose comme une concession arrachée par la logique et la justice. Si vous refusez à l'ouvrier, aux ouvriers, les moyens de défendre leurs intérêts, il faudra bien que *quelqu'un*, l'État, se charge de les défendre pour eux. La politique, la politique révolutionnaire surtout, devient pour les classes nécessiteuses la seule voie qui leur reste ouverte pour s'occuper de leurs propres affaires. Puisque par la suppression maintenue du droit d'association, tous les gouvernements se sont constitués en mandataires de ceux qui, isolément, ne peuvent rien, quand les choses ne vont pas bien, quand le travail manque, quand le « bâtiment » ne donne pas, c'est la faute du gouvernement, et l'on travaille à le renverser.

Ne serait-il pas grand temps de renoncer à ces soi-disant principes conservateurs, en réalité si destructeurs de tout ordre social ?

L'Assemblée paraît en avoir le désir. Quel malheur que ses velléités réformatrices soient sans cesse entravées et corrompues par cet esprit clérical qu'on ne retrouverait pas au même degré, même dans la fameuse chambre *introuvable!*

M. Paul Besson, l'autre jour, proposant tout tranquillement, avec force textes, avec force érudition, de faire intervenir le pape dans la confection de nos lois civiles, paraît un échantillon des mieux réussis de cette éducation jésuitique qui fait les *promotions de Mentana* et les Gavardie. A écouter ces pieux orateurs, vous sentez que le raisonnement, la raison, l'évidence, n'ont pas de prise sur eux. Le pape l'a dit, le directeur a prononcé, il y a des étoiles en plein midi. C'est la dépravation, la mutilation savamment systématique de l'esprit humain, et il est bien certain qu'aucun peuple, aucun individu, si bien doué qu'on le suppose, ne saurait longtemps résister aux effets corrupteurs d'un pareil régime intellectuel et moral.

SORBONNE

POÉSIE FRANÇAISE

COURS DE M. CH. LENIENT

Les Invasions normandes — Siége de Paris (885-886) — Poëme d'Abbon

Robert Wace et Benoit de Sainte-Maure nous ont retracé avec toute la sécheresse et la nudité prolixe d'une chronique rimée, sans émotion et sans élan, l'histoire des premières invasions normandes. Tout nous y a paru triste, sombre et monotone. Un chant de victoire, celui de *Saucourt*, est venu comme un rayon de soleil percer un instant ce même crépuscule qui pèse alors sur la France. Aujourd'hui, je veux vous parler d'une autre page glorieuse de notre histoire, d'une de ces pages que les peuples aiment à relire pour se consoler des humiliations et des défaites passées ou présentes. Il s'agit du siége de Paris par les Normands et de la résistance que leur opposa la capitale de la France nouvelle. Ce siége qui dura dix-huit mois méritait, comme celui de Troie, de trouver un Homère pour le chanter : il n'a rencontré qu'un *Chœrile* dans la personne d'un honnête et médiocre versificateur latin, Abbon, moine de Saint-Germain des Prés. Mais dans ce triste monde du [illegible] siècle, parmi tant de ruines et de misères matérielles et morales, alors qu'il n'existe encore ni langage ni nation constituées, un *Chœrile* même, quand il est l'interprète du sentiment public et le narrateur exact des faits, peut avoir encore son prix.

Le Paris d'alors n'était pas, tant s'en faut, ce qu'il est aujourd'hui. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui seraient curieux de s'en faire une idée, pourront lire à ce sujet deux mémoires de Bonamy dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XV et [illegible] dissertations de l'abbé Lebeuf, Duplessis, Delacroix, etc., qui ne [illegible] pas. Il est vrai, sur tous les points, [illegible] le temps de la conquête romaine,

Paris est déjà un centre stratégique et commercial important. César l'a cité dans ses Commentaires (1), et lui a fait l'honneur d'un siége ou du moins d'une campagne en règle conduite par son lieutenant Labiénus. Sous Tibère, les *Nautæ parisienses* forment une corporation puissante, assez riche pour élever un autel à Jupiter et dans laquelle on a cru retrouver l'origine plus ou moins problématique du corps municipal et du prévôt des marchands. Resserré d'abord dans son berceau naturel compris entre les deux bras de la Seine et désigné sous le nom de *Cité*, Paris tend à se développer sur les deux rives, à droite et surtout à gauche. Le palais des Thermes construit par Julien, l'aqueduc qui amenait de ce côté les eaux d'Arcueil, la tour de Clovis près de la basilique de sainte Geneviève, l'amphithéâtre récemment découvert rue Monge, en sont des preuves incontestables. Mais à l'heure du danger, en cas d'invasion, à l'approche des Huns ou des Normands, Paris se réfugie et se resserre dans l'enceinte étroite de son berceau, sur ce vaisseau que la Seine enveloppe de ses bras protecteurs, avec cette fière devise qui deviendra celle de la France : *Fluctuat, nec mergitur.*

Capitale des Mérovingiens, l'antique Lutèce se vit un moment délaissée par les rois de la seconde race, qui lui préférèrent Aix-la-Chapelle. Charles le Chauve lui rendit une partie de sa splendeur en instituant et en développant dans son sein les écoles fondées par Charlemagne : celles-ci devinrent bientôt fameuses. Le pape Nicolas Ier écrivait au roi de France pour lui demander de surveiller et même d'expulser Jean Scot, chef et modérateur des écoles de Paris, dont les doctrines philosophiques semblaient un danger pour la foi. Scot Érigène apparaît ici comme un précurseur d'Abélard. Dès le IXe siècle, Paris était devenu un grand foyer de vie intellectuelle. L'invasion normande en fit le centre de la résistance nationale. Paris est dès lors le point de mire, l'objet de la convoitise des pirates, qui voient en lui une proie et un obstacle, double attrait. Quand Ragenaire ou Régnier revint en Scandinavie après sa première expédition, parmi les trésors qu'il étala sous les yeux du vieux roi Heinrich, se trouvait, comme trophée, une serrure d'une des portes de Paris. En tenant Paris, il semblait déjà qu'on tînt la France. En moins de 40 ans, la capitale avait été trois fois envahie, rançonnée, incendiée (845 — 857 — 861). Grâce à la confiance et à la sécurité dont on avait joui sous Charlemagne, Paris n'avait plus songé à se garder : les enceintes avaient été détruites et les pierres employées à construire des maisons particulières. L'invasion normande lui préparait un terrible réveil. Le bon abbé de Corbie, Ratbert, n'en peut croire ses yeux. Il éprouve un étonnement analogue à celui que nous avons ressenti nous-mêmes en voyant les Prussiens sous nos murs. « Qui eût jamais pu croire, s'écrie-t-il, que des pirates ramassés de différentes nations, seraient venus humilier un royaume si glorieux, si puissant, si populeux ? Aucun roi n'aurait espéré, aucun habitant de la terre n'aurait cru que jamais un ennemi pût entrer dans notre Paris (2). »

Que manquait-il donc à la France pour se sauver ? 1° Un gouvernement, qui n'existait plus. 2° Une nation, qui n'existait pas encore. Les chefs carlovingiens ont des soldats qui refusent de combattre, des barons qui s'entendent avec les envahisseurs pour se rendre indépendants (1). Un moment, en 859, les peuples furieux, exaspérés par les ravages des Normands et par l'inertie des pouvoirs publics, essayent de se sauver eux-mêmes et courent aux armes. Mais les seigneurs s'effrayent de voir les vilains transformés en soldats, et se joignent aux Normands pour les écraser. A son tour, Charles le Chauve en 863 interdit aux seigneurs de bâtir, pour leur défense, des forteresses derrière lesquelles ils pourraient braver son autorité. Cette jalousie des pouvoirs rivaux entrave et paralyse toute résistance. Cependant Robert le Fort, comte du Maine et d'Anjou, gardien des Marches de Neustrie, se faisait le champion de la cause populaire et nationale contre les pirates. Sa mort héroïque à Bisserte (866), dans un combat contre le fameux Hasting, remplissait de deuil et d'admiration les peuples qui voyaient en lui un *nouveau Machabée*, nous disent les Annales de Fulde. Robert devenait ainsi la tige d'une dynastie nouvelle que la reconnaissance publique devait faire sortir des ruines de la patrie. Son fils Eudes allait continuer son œuvre et s'immortaliser par la défense de Paris.

Trois hommes se trouvent alors à la tête du parti national : 1° Le comte Eudes, décoré bientôt du titre de roi, vraiment roi par le cœur, par la vaillance, par les services rendus. 2° L'évêque Gozlin, issu, disait-on, de la famille de Charlemagne, digne émule de Turpin, priant et combattant, relevant les âmes par ses discours et son exemple, organisant la défense à l'intérieur, tandis que le comte Eudes le seconde par ses vigoureuses sorties. 3° L'abbé Ebles, son neveu, le fils de Mars, *Mavortius abbas*, comme l'appelle Abbon, grand seigneur de l'Église, abbé de Saint-Germain, de Saint-Denis, de Saint-Hilaire de Poitiers, et chancelier du royaume sous le roi Eudes. Avec cela, le plus gai combattant qui fût jamais, le plus redoutable ferrailleur à coups d'épée ou de syllogismes, triplement célèbre par « sa valeur guerrière, sa force de corps incomparable et sa supériorité dans les études des écoles. » Personnage accompli, si l'ambition et l'amour des plaisirs n'avaient fait de lui parfois un abbé peu édifiant :

> Ni cupidus nimium, lascivus et omnibus aptus ;
> Nam pulchre nituit studiis quæ gramma ministrat.

Son humeur brouillonne et batailleuse le jeta plus tard dans le parti de Charles le Simple, et le conduisit au siége de Brillac, en Poitou, où il mourut comme il avait vécu, en soldat plutôt qu'en abbé. Ces trois hommes héroïques raniment le courage et l'espoir de la nation. Avec eux Paris se prépare à résister.

Après la dernière invasion de 861, Charles le Chauve avait enfin songé à barrer le passage de la Seine en faisant construire à la pointe occidentale de l'île, là où s'élève aujourd'hui le pont Neuf, un pont fortifié et flanqué d'une tour sur la rive, auprès de ce qu'on appelait alors Saint-Germain-le-Rond, et qui s'appelle aujourd'hui Saint-Germain-l'Auxerrois. Cette tour devint plus tard une prison sous le nom de *For* ou *Four-l'Évêque*. Le nom de *four*, que les femmes normandes donnent à cette tour dans le poëme d'Abbon, se trouverait-il reproduit dans cette appellation de Four-l'Évêque ? On l'a présumé. Quoi qu'il en soit, le pont et la tour sont restés les lieux mémorables du combat, ou, comme on dirait aujour-

(1) L. VII, chap. 57-62.
(2) *Historiens de France*, t. VII.

(1) Noménoé, duc des Bretons, Isembart, etc.

d'hui, les deux objectifs des assaillants, aussi fameux dans l'histoire du siége que la porte Scée ou la citadelle d'Ilion dans Homère. L'évêque Gozlin, le Vauban du temps, avait fait relever les murailles si follement détruites. Quand les Normands arrivèrent, à la fin de l'année 885, ils trouvèrent Paris hérissé de formidables défenses. « Le siége de Paris par les Normands, dit M. Guizot (1), en y comprenant toutes ses vicissitudes, dura du 25 novembre 885 au mois de mai 887. Huit rudes assauts furent livrés à la ville, dont les citoyens ecclésiastiques et laïques se défendirent avec une admirable énergie. »

C'est l'histoire de ce siége que va nous raconter Abbon dans son poëme. Bien qu'écrit en latin barbare, ce poëme est cent fois plus français par les sentiments et les idées que la chronique rimée de Robert Wace et de Benoît de Sainte-Maure, tous deux n'ayant de français que la langue, Anglo-Normands de race et de cœur. L'auteur appartient par ses opinions au parti national, parisien et capétien, qu'on pourrait appeler le parti de la résistance, de la guerre à outrance contre l'envahisseur. Mêlé, sinon aux fatigues et aux combats, du moins à toutes les émotions du siége, il les enregistre jour par jour, et plus tard il les mettra en vers. Il a vu de ses propres yeux ce qu'il raconte, ou l'a recueilli de la bouche même des acteurs ou des assistants :

Quondam propriis obtutibus hausi.

Malheureusement Abbon ne s'est pas contenté de nous rendre naïvement ses émotions et celles de ses contemporains ; il a voulu embellir, orner son récit, l'élever à la dignité d'une œuvre savante et littéraire. On n'est pas impunément érudit, surtout alors. Ce n'est pas en vain qu'on possède à soi, en toute propriété, cent volumes, richesse prodigieuse à cette époque ; et quand on vient de lire les *Eglogues* de Virgile pour la première fois, comme nous l'apprend Abbon, est-il étonnant que le feu de la poésie vous monte à la tête, et qu'au lieu d'une simple chronique on s'avise de composer un poëme en trois chants ? L'élève d'Aimoin, grand helléniste et grand latiniseur pour son temps, n'a pas voulu parler ni surtout écrire comme tout le monde, exposer simplement les choses et les appeler par leur nom. Il s'est fait à lui-même un langage hybride, farci de grec et de latin, à la fois rustique et classique, barbare et pédantesque, tellement obscur que tous les éditeurs, jusqu'à dom Toussaint Duplessis, ont renoncé à l'éclaircir. M. Guizot en a donné une traduction dans sa collection des Mémoires sur l'histoire de France. Un modeste et consciencieux travailleur, M. Taranne, de la bibliothèque Mazarine, en a publié depuis une nouvelle et savante édition, pleine de renseignements historiques dont nous avons profité. Abbon lui-même avait conscience de cette obscurité préméditée dont il était fier, [illegible] regardait sans doute comme un honneur pour lui-même, [illegible] ses héros et pour ses lecteurs. Aussi a-t-on cru pouvoir lui attribuer les gloses qui accompagnent son texte, et qui sont tout simplement des synonymes populaires mis à la place des mots recherchés. Au-dessus de l'expression noble *mergites* se trouve le mot vulgaire *gerbar* ; au-dessus de *taxos*, *ivos* (il) ; de *conus*, *helmus* (heaume, casque ; de *tela*, *dardi* (2) ; de *romphea*, *gladius*, etc... Même à travers ce style systématiquement pédantesque et rétrograde, on sent le mouvement de transformation latente qui s'opère du latin au français. La jeune pousse du latin vulgaire, qu'Abbon semble vouloir refouler, perce malgré lui la vieille écorce du latin classique. L'esthétique n'a rien à voir, sans doute, dans de pareilles œuvres ; mais pour le philologue comme pour l'historien il y a là un sujet d'étude intéressant. L'anatomie des langues et des sociétés est devenue une partie neuve et originale de la science moderne. Au point de vue grammatical, ce poëme est une véritable Babel, image exacte du désordre qui règne dans les choses et dans les esprits. Le chaos précède la création d'une langue et d'une société nouvelle.

Tout savant qu'il est, Abbon ne s'interdit ni les barbarismes, ni les solécismes, ni les fautes de quantité, ni les vers faux : lui-même en prévient à demi le lecteur dans sa préface et s'excuse sur le trop grand nombre de ses occupations et de ses études, *ob scholarum pluralitatem*. En même temps qu'il versifiait le siége de Paris, il composait un recueil de sermons, à la demande de Frotter, évêque de Poitiers, et de Fulrad, évêque de Paris. Abbon est à la fois polygraphe et polyglotte, autant qu'on pouvait l'être de son temps. Nous trouverons chez lui *Parisiacæ polis* au génitif pour πόλεως, ailleurs *biblos* et *botros* pour βιβλους et βότρους (livres, grappes). Si l'on s'étonne de cette invasion de mots grecs au milieu du latin, n'oublions pas que l'hellénisme était fort en honneur à la cour de Charles le Chauve, que Jean Scot avait traduit les philosophes néoplatoniciens. Le filon grec est plus persistant qu'on ne croit dans nos écoles du moyen âge. Abbon, par sa tentative, est déjà un précurseur lointain de Ronsard. Obsédé de ses vieux souvenirs classiques, il ne peut renoncer tout à fait aux dieux de la mythologie : dès son introduction, il nous parle de Phébus, de Silène, de Pluton, d'Orphée, en même temps que de Jésus-Christ, de saint Germain et du comte Eudes. Bien qu'il déclare n'avoir pas employé les fictions, il fait aussi la part du merveilleux. Du reste, il faut le reconnaître, le merveilleux chrétien est ici tout naturel et entre forcément dans la trame de l'histoire : il exprime un état mental et moral de l'humanité à cette époque. Les visions, les songes, les apparitions et les miracles de saint Germain appartiennent alors à la réalité, tout aussi bien que les coups d'épée du comte Eudes et de l'abbé Ebles. Mais nous sommes un peu surpris de voir les Euménides faisant escorte au saint pour l'aider à chasser les Normands. Dans le langage du poëte, le feu s'appelle Vulcain, et l'eau Neptune : le dieu boiteux et le dieu au trident en viennent aux mains sur les remparts. Ailleurs nous verrons même un autre dieu inventé par Abbon, *Portumus*, c'est-à-dire la *[illegible] de salut*. Ce sont là, je le veux bien, de simples métaphores, mais on voudrait que Phébus laissât ses chevaux à l'écurie et que le dieu Mars ne vînt pas disputer à saint Germain l'honneur de terminer le combat. On n'est pas moins fatigué de ces centons de Virgile ou d'Ovide, adaptés tant bien que mal aux faits contemporains : vieille habitude de ravaudage littéraire qui remonte à l'École Palatine et dont notre poésie française s'est ressentie encore plus tard. Alcuin, Théodulphe, Éginhard en usaient déjà largement. En l'absence d'une langue et d'un art nouveau, les écrivains, comme les artistes, manquant de moyens d'expression ou n'ayant pas assez de génie pour les créer, se voient condamnés à ce misérable travail de replâtrage et de plagiat. Les colonnes des temples

(1) Notice sur Abbon.
(2) Voyez Ampère, *Hist. litt. de la France*, t. III.

païens servent à orner les premières basiliques chrétiennes ; les statues subissent la même métamorphose : d'un Jupiter on fait un saint Pierre, d'un Mars, un saint Georges, etc. Telle est la tâche ingrate et stérile à laquelle se livre trop souvent Abbon, avec une prétention qui a pu sembler à M. Ampère comme à M. Guizot « plus pédantesque que patriotique. »

Cependant est-ce à dire qu'Abbon n'ait fait passer dans ses vers aucune des émotions qu'il a sans doute partagées : que tout son poëme se compose d'emphatiques lieux communs, de subtilités énigmatiques, d'exclamations convenues, de comparaisons empruntées? « Telle est, dit M. Guizot, l'impuissance des écrivains de ce temps, en qui le pédantisme monacal s'unit à la grossièreté barbare : leurs propres émotions leur échappent; ils les ont reçues, car ils étaient hommes : ils sont hors d'état de les reproduire et de les communiquer, et les faits demeurent stériles et glacés dans leur pensée dès qu'ils se sont éloignés de leurs yeux. » Cette froideur glaciale est-elle aussi complète que le prétend M. Guizot? Non. Les émotions sont mal rendues, je le veux bien, mais elles n'en existent pas moins au fond, sous le fatras d'un style obscur et alambiqué. Un sentiment très-vif, très-distinct s'y révèle tout d'abord : la haine de l'envahisseur. Cette haine a un double motif, national et religieux : Abbon ne peut pardonner aux Normands la dévastation et l'incendie des églises, des abbayes, des monastères, la profanation des reliques et des objets sacrés. Aussi les appelle-t-il des noms les plus odieux, qu'il essaye de grossir encore par la bizarrerie de l'expression : *Gibier de Pluton*, *Acéphales*, c'est-à-dire sans tête, parce que le Christ est la tête de l'homme :

Acephali, quoniam Christi perdunt caput ipsum.

Il regrette que le comte Henri de Saxe, venu au secours de Paris, ait fait un carnage, hélas ! trop peu considérable de ces bandits. Il reproche à l'évêque Anshéric, successeur de Gozlin, d'avoir laissé la vie sauve à plusieurs d'entre eux. Au contraire, il applaudit au massacre de cinq cents païens surpris dans une embuscade par les Parisiens. Les âmes des Normands descendent aux Enfers où les attend Pluton ; celles des chrétiens s'envolent au ciel pour y recevoir la palme et la couronne du martyre. Lui-même se représente, du haut des murs du couvent, suivant du regard le combat engagé dans les prés de Saint-Germain, déplorant les progrès de l'incendie allumé par les Normands, le sort des douze guerriers qu'il appelle les douze martyrs de la tour, le trépas glorieux d'Hérivé, refusant de survivre à ses compagnons. A la fin de la journée, quand l'ennemi a été repoussé, il entonne un cantique à la gloire de la Vierge Marie, libératrice de la cité; ailleurs il se lamente sur la mort de Gozlin, avec emphase, sans doute, mais la déclamation elle-même n'a-t-elle pas sa sincérité, nous dirions presque sa naïveté? Tout cela dépend des temps.

Enfin, une grande pensée religieuse domine tout l'ouvrage. Pour Abbon, comme pour l'auteur de la cantilène de Saucourt, comme pour le chroniqueur Rhéginon, les invasions normandes sont une épreuve et un châtiment infligé à la France. De là ces leçons morales, ces apostrophes adressées au peuple et à ses chefs; tous ont péché, tous doivent souffrir. C'est la grande pensée chrétienne développée avec tant d'énergie terrible et parfois sauvage dans le *De gubernatione Dei* de Salvien. Il est ainsi des heures où l'humanité besoin de se frapper la poitrine en reconnaissant qu'elle a mérité ses malheurs. Mais ce n'est point assez de s'accuser; la confession et la contrition ne suffisent point, si l'on n'y joint la conversion. Telle est l'idée par laquelle Abbon termine son poëme.

Au point de vue littéraire, la composition ne vaut guère mieux que le style. Le poëme se déroule comme une chronique relatant les faits à mesure qu'ils apparaissent, et laissant au hasard le soin de les relier entre eux. C'est le journal poétique ou la chronique versifiée du siége revêtue souvent d'une forme obscure et prétentieuse. « La seule unité du récit, dit M. Ampère, est dans l'effroi qu'inspirent les Normands et qui domine le poëme d'Abbon comme il dominait l'âme des contemporains. » Est-ce tout? non. Il y a autre chose que l'effroi : un sentiment plus fier et plus noble, Dieu merci ! plus digne du pauvre peuple et du pauvre poëte qui l'a chanté, celui de la nationalité naissante, d'une lutte glorieuse vaillamment soutenue par tous, guerriers, clercs, laïques, peuple, manants, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous unis pour la défense commune, tous aidant de leurs efforts, de leur sang, de leurs biens, de leurs sacrifices ou de leurs prières. Abbon s'en souvient, et n'a que le tort de ne pas le dire assez simplement. En tenant peu de compte de la valeur littéraire, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'intérêt historique qui s'attache à cette œuvre, surtout pour nous, au lendemain des épreuves que nous venons de traverser. Arrêtons-nous donc un instant sur le poëme d'Abbon, sans l'admirer, mais aussi sans le dédaigner plus qu'il ne convient.

II

Le poëme est précédé d'une préface en prose qui est dans son genre un modèle d'humilité solennelle et amphigourique, dont certaines préfaces de nos jours ne pourraient même donner l'idée. C'est une lettre particulière, précédée du nom savant de *Scidula singularis*, adressée par l'humble Abbon à son frère chéri Gozlin, qu'il ne faut pas confondre avec l'évêque mort pendant le siége. L'auteur s'intitule *le dernier des êtres façonnés par Dieu : Cunctorum Dei plasmatum* (*formarum*) *extimus*. Ailleurs il s'applique à lui-même le mot de *Cernuus*, qui veut dire *prosterné*, et qui signifie en même temps *danseur de corde* : ce à quoi le docte Abbon n'a pas songé. Un double motif lui a inspiré l'ambition d'écrire cet ouvrage : 1° le désir de s'exercer comme novice en littérature et en versification : « *litteratoriæ tironculus disciplinæ* »; 2° l'espoir de laisser un exemple durable aux défenseurs des autres villes. Il a divisé son poëme en trois livres qu'il appelle sa trinité. Les deux premiers sont consacrés au siége de Paris; le dernier est réservé aux clercs et aux habitués des écoles, qui n'en ont peut-être jamais beaucoup profité. Pour la métrique, quelques-uns de ses vers pourront se trouver boiteux, mais il prie le lecteur de vouloir bien leur restituer le pied qui leur manque. Après cette savante et verbeuse introduction, hâtons-nous d'arriver au poëme.

Le premier livre s'ouvre par un chant triomphal à la gloire de Paris : « Dicte-moi des chants d'allégresse, ô toi Lutèce, sauvée par le Dieu tout-puissant.

Dic alacris, salvata Deo Lutecia summo.

Abbon est un véritable parisien enivré des beautés de sa ville chérie ; « Tu te distingues par une position admirable. Il te recherche quiconque ambitionne les trésors de la France. Une île se réjouit de te posséder. Le fleuve de ses deux bras arrondis embrasse et caresse tes murs. » Et la cité reine se mirant elle-même dans ses belles eaux, s'écrie :

Sum polis ut regina micans omnes super urbes.

Sa prétention à la suprématie ne date pas d'hier, comme on le voit. Nous laissons de côté la dissertation savante sur l'origine du mot Paris, *pareille à Isia*, ville fameuse de la Grèce, qui a le malheur de n'avoir jamais existé. Abbon se demande comment personne n'a eu l'idée de chanter la lutte héroïque soutenue contre la race infernale amie de Pluton. Paris charge de ce soin son bien-aimé fils Abbon, et celui-ci se met aussitôt à l'œuvre.

Sigefrid, l'orgueilleux chef des Normands, vient sommer l'évêque Gozlin de lui ouvrir les portes de la ville. Gardien de Paris que lui a confié l'empereur Charles, Gozlin déclare qu'il ne livrera pas ce sacré dépôt. En même temps il fait appel à la loyauté, à l'honneur du chef barbare, parlant avec la modération d'un évêque et la fermeté d'un guerrier. Sigefrid, mécontent, se retire en proférant d'horribles menaces. Des deux côtés on se prépare à la lutte. Le lendemain, Apollon et l'Aurore, qui ont retrouvé malheureusement leur char, viennent éclairer le premier assaut dirigé contre le pont et la tour (27 et 28 novembre 885), théâtre ordinaire du combat. Deux guerriers brillent au premier rang : le comte Eudes, le roi futur, l'oint du seigneur, l'abbé Ebles, son compagnon et son égal en vaillance :

Socius fuit equiparansque.

« Eudes toujours vainqueur, toujours invincible, ranime par ses exhortations les forces des combattants et veille continuellement sur la tour en abattant une foule d'ennemis. » Un déluge d'huile, de cire, de poix fondue tombe sur la tête des Normands, auxquels les Parisiens, toujours gouailleurs, crient en riant : « Allez vous rafraîchir dans la Seine ; tâchez que ses eaux vous fassent repousser une chevelure mieux peignée. » Le rire se mêle ici aux cris de guerre et de malédiction. D'ailleurs avec l'abbé Ebles la bataille ne peut manquer d'être gaie. D'une seule flèche, il perce sept Danois à la fois, et ordonne qu'on les porte ainsi embrochés à la cuisine :

Septe — nos una potuit terebrare sagitta,
Quos ludens altos jussit præbere coquinæ.

Le fameux Rainouart au *tinel*, le compagnon de Guillaume au court nez, n'aurait pas fait mieux, ni plus gaillardement plaisanté. La gaieté, ce confort des héros, que nous avons déjà signalé chez Roland, chez Turpin, se retrouve ici comme un trait de race.

Aux éclats de rire des Parisiens répondent les cris de rage des femmes danoises pleurant et s'arrachant les cheveux à la vue de leurs maris brûlés, rôtis, et obligés de reculer. Abbon avait-il besoin d'aller chercher les Euménides? Ne les trouvait-il pas sous les traits de ces mégères normandes accourues au butin? La lutte recommence le lendemain. D'un côté, les assiégés font rouler du haut de la tour une énorme roue qui broie les Normands comme la meule broie le blé. De l'autre, les assaillants essayent d'incendier la tour. Un conflit s'engage entre Neptune et le dieu de Lemnos, c'est-à-dire entre l'eau et le feu. Neptune l'emporte : la tour est réparée pendant la nuit. Les Normands, désappointés, renoncent pour le moment à l'attaque et vont faire expier aux autres provinces la résistance de Paris. Les incendies, les pillages, les massacres s'étendent sur toute la France. Tous les liens sociaux semblent rompus : « L'esclave est rendu libre, l'homme libre esclave ; le valet devient maître, le maître valet. » Ce brigandage systématique, cette œuvre infernale de destruction et de désorganisation générale que certains chefs ont fait, de nos jours, entrer dans la stratégie, sont déjà compris et appliqués par les barbares du IXe siècle. Au milieu de la désolation et de l'affaissement universel, quand toutes les villes ouvrent leurs portes, une seule reste debout, inébranlable au milieu des traits, Paris :

Parisius ridens media imperterrita tela.

Noble attitude qu'elle a retrouvée depuis dans un jour d'épreuve et qui doit lui faire pardonner bien des fautes et des folies (1).

Un nouvel assaut, mais cette fois plus savant, plus méthodique, va être tenté (1er février 886). Ce siége de Paris de 885 à 887 est comme celui de 1870 à 1871, une date mémorable dans l'histoire de la poliorcétique. Assiégeants et assiégés inventent de nouveaux engins, des machines monstrueuses portées sur seize roues :

Monstra rotis ignara modi,

des béliers gigantesques portant dans leurs flancs, comme le fameux cheval de Troie, des bataillons armés. Pourquoi faut-il que Phœbus vienne encore une fois nous barrer la route avec son char? Tandis que les Normands s'avancent en masse compacte, couverts de claies et de mantelets, formant une voûte ou tortue, la tour vomit sur eux une grêle de traits, de pierres, de projectiles de toutes sortes. Cette tour, le Mont-Valérien d'alors, gardienne vigilante de la cité, finit par devenir un être animé, une personne aux yeux du poëte :

Prospiceus Turrisque nihil sub se nisi picta
Scuta videt, tellus ab eis obtecta latebat.

Abbon est un maigre versificateur, un pauvre peintre sans doute ; et cependant il y a dans ses récits de combats une part de réalité vivante. Il cherche des expressions énergiques, parfois outrées pour nous représenter ce spectacle des boucheries humaines, ces masses confuses d'où partent les plaintes douloureuses et les cris de rage. « Les boucliers gémissent, les casques crient. »

Scuta cient planctus saxis ferientibus ipsa,
Sanguineasque vomunt voces galeæ subeuntes.

La guerre a là je ne sais quoi de brutal, d'aveugle et d'impersonnel, l'individu disparaît. Après trois jours de combat, le Tout-Puissant frappe de panique les Normands et laisse à son peuple un court moment de répit. Mais le lendemain, jour sacré de la Purification de la Vierge, les barbares reviennent plus acharnés que jamais, et se mettent à combler les fossés qui bordent la tour en y jetant pêle-mêle des troncs d'arbres, de la terre, de l'herbe, des moissons, des troupeaux,

(1) Paris ferme et en combat.
Victor Hugo. *L'Année terrible*.

et même des prisonniers qu'ils égorgent pour faire tas. A la vue de ce lâche et sacrilége attentat, Gozlin au cœur généreux pousse un cri de douleur, et s'adressant à la Vierge Marie comme Nisus à Diane dans Virgile :

Tu Dea, tu præsens nostro succurre labori!

il saisit son arc et son carquois. La flèche, lancée par la main du pieux évêque et conduite par Notre-Dame, va frapper le barbare meurtrier qui tombe expirant sur le corps de ses victimes. Et le poëte à son tour entonne une hymne à la Vierge :

Pulchra parens, salve Domini Regina polorum!

Peut-être l'avait-il composée lui-même pendant le siége et le soir de ce mémorable événement. Ce chant est d'ailleurs un trait de vérité historique et complète le vœu de Gozlin. Mais la joie ne sera pas longue.

Un quatrième assaut se prépare avec de nouveaux engins. Les barbares remontent la Seine, poussant devant eux des bateaux chargés de broussailles et de feuillages auxquels ils mettent le feu. Une de ces paniques folles qui saisissent parfois les populations les plus héroïques, succède tout à coup à l'enthousiasme et à la joie de la veille. Le bruit des cloches et des trompettes appelant les guerriers aux remparts, se mêle aux cris et aux sanglots des femmes qui se roulent dans la poussière. Paris désespère de lui-même et appelle à son aide saint Germain, le patron de la Cité. Ici le merveilleux se mêle au réel, ou plutôt fait corps avec lui. De toutes les bouches, de tous les cœurs s'échappe ce cri : « Germain, Germain, aie pitié de tes enfants! » « Les murs répètent en chœur le nom de Germain, et chaque soldat sur les remparts, et les chefs des guerriers s'écrient tous : O Germain, viens au secours de tes serviteurs! Les rives du fleuve, la terre, le ciel étoilé lui-même, tout répète le nom de Germain. » Abbon, tout imprégné encore de la lecture des Églogues, s'est-il rappelé les noms de Corydon et d'Alexis répétés par la nature entière? Nous aimons mieux croire qu'il a fidèlement exprimé cette foi naïve du moyen âge dans les reliques ou le tombeau d'un saint valant à lui seul toute une armée. N'avait-on pas vu jadis saint Martin, de Tours, victorieux au sein de la mort, arrêtant ainsi les Francs et les Huns. Germain lui aussi répond à l'appel de son peuple en détresse, et pousse les vaisseaux enflammés des Normands contre les piliers de pierre du pont, où ils se brisent et deviennent la proie des Parisiens. Cette fois la guerre va s'engager entre le saint et les barbares. Ceux-ci, furieux de leur échec, essayent d'envahir le monastère, l'église et même le tombeau de saint Germain. Mais un châtiment terrible attend les profanateurs. Le saint escorté du sombre char des Euménides,

Curribus Eumenidum piceis,

dont il n'avait pas besoin, précipite dans les enfers un de ces sacriléges ravisseurs qui s'est mis à briser les vitres de l'église. Un autre grimpé sur la tour tombe du faîte et se brise les os, toujours par la grâce de saint Germain. Un troisième perd la vue en essayant de la porter sur le mausolée du saint. Un quatrième, un cinquième veulent lever la pierre du sépulcre et sont frappés de mort. Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, se fâche contre ces histoires merveilleuses de mort subite dont foisonnent nos auteurs. « Ni les peuples, dit-il, ni leurs saints ne se défendirent, mais les vaincus se donnent toujours la honteuse consolation de supposer des miracles opérés contre leurs vainqueurs. » Voltaire oublie trop que ces légendes, si naïves et même si niaises qu'elles puissent nous sembler parfois, rendaient l'espoir et la confiance à plus d'une âme affligée. D'ailleurs, ce n'est pas au poëte religieux, au moine de l'abbaye de Saint-Germain que nous pouvons reprocher de nous avoir raconté ici les miracles de son patron.

Un épisode touchant et dramatique termine le premier livre : c'est l'histoire des douze martyrs ou combattants de la Tour dont Abbon a gardé les noms : Hemanfroi, Hérivé, Hérileng, Odoacre, Herric, Arnold, Solié, Gerbert, Uvidon, Harderard, Eimard et Gossuin, sorte de plaque commémorative incrustée au milieu du poëme. Aujourd'hui, c'est le seul souvenir qui rappelle le dévouement de ces douze héros obscurs morts en combattant pour la patrie. Les misérables vers du poëte, oubliés comme eux, n'ont pu leur donner cette immortalité qu'Homère et Virgile assuraient à des héros imaginaires. — Ils étaient donc là restés douze intrépides, acharnés au combat malgré les feux allumés de tous côtés par les Normands. La Tour de bois, comme le pont, brûlait, et cette fois Neptune ne pouvait triompher de Vulcain. Un nuage de fumée enveloppait la forteresse, la flamme gagnait peu à peu. « Rendez-vous, braves guerriers! crient les barbares; ne craignez rien, reposez-vous sur notre foi. » Ils se rendent en effet, et au mépris de la foi jurée les Normands les égorgent. Un seul restait vivant, Hérivé. « Frappés de sa figure et de la beauté de ses formes, les barbares le prennent pour un roi et s'apprêtent à se faire payer une riche rançon en lui offrant la vie sauve. Mais lui, dédaigneux et superbe : « Égorgez-moi, je tends la tête à vos coups. Non, l'argent ne » prolongera pas mes jours. Mes compagnons morts, pourquoi » me laissez-vous vivre? » Son trépas, dit le poëte, illustra non ce jour, mais celui du lendemain. » Nisus n'est, à coup sûr, ni plus héroïque ni plus touchant en tombant sur le corps d'Euryale. Toute la différence est ici dans l'art de peindre et de conter. Après une vigoureuse sortie de l'abbé Ebles, demeurée sans résultat, et une apostrophe sentimentale et patriotique à la Neustrie si cruellement ravagée, Abbon éprouve le besoin de prendre un instant de repos. Son Apollon lui-même l'en avertit :

Sat prata biberunt.

C'est la fin du premier livre.

III

Le second livre a un malheur : c'est de ressembler beaucoup trop au premier, de reproduire les mêmes scènes d'attaque, de défense, de désolation, et les mêmes miracles. Je ne parle pas des levers et des couchers de soleil, qui reviennent avec une désespérante uniformité. Trois épisodes principaux méritent cependant d'attirer notre attention : 1° la mort de l'évêque Gozlin; 2° la courte apparition et la retraite honteuse de Charles le Gros; 3° la victoire du roi Eudes à Montfaucon.

C'est au milieu du siége, au lendemain d'un sixième assaut (16 avril 886), que meurt le vaillant évêque, père et défenseur de la cité. Abbon s'est fait ici l'interprète de la douleur

publique. Si emphatiques, si déclamatoires que paraissent ses plaintes, elles n'en sont pas moins sincères : « Que la terre, la mer, le ciel et le vaste univers gémissent! l'évêque Gozlin, le ministre de Dieu, ce héros plein d'humanité, est passé au Seigneur! Il s'est élevé vers les astres, dont il a lui-même le brillant éclat, celui qui fut pour nous un bras, un rempart, un bouclier, un glaive à deux tranchants, un arc et une flèche :

« Nostra manus, turris, clypens, nec non bis acuta
Romphea (gladius), fortis et arcus erat fortisque sagitta. »

Évidemment Abbon se souvient trop des litanies de la Vierge; mais cette oraison funèbre en vaut bien d'autres et ne pouvait trouver un plus digne héros. Voltaire, si peu indulgent pour les gloires ecclésiastiques, et surtout pour les prélats guerriers, ne peut se défendre d'un véritable enthousiasme pour cet évêque « qui chaque jour, dit-il, après avoir donné la bénédiction à son peuple, se mettait sur la brèche, le casque en tête, un carquois sur le dos et une hache à sa ceinture, et, ayant planté sa croix sur le rempart, combattait à sa vue. » S'il n'aime guère les miracles de saint Germain, il admire les vaillants coups de hache de Gozlin. « Peut-être, ajoute-t-il, si l'apothéose est due à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit et mourut pour son pays, que tant d'hommes obscurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde. » Bien que Voltaire ne soit pas une autorité en matière de canonisation, nous sommes un peu de son avis. Gozlin et Jeanne d'Arc sont deux noms dignes d'occuper le premier rang dans les souvenirs de l'Église de France.

Après la mort de Gozlin, Eudes, resté seul avec l'abbé Ebles, chargé du fardeau de la défense. Ennuyé des lenteurs d'un siége qui ne finit point, il perce encore une fois le cercle des ennemis, et va réclamer le secours de l'empereur Charles le Gros, maître et souverain titulaire de Paris, qu'il abandonnait à son malheureux sort. A la mort de Louis III et de son frère Carloman, toutes les couronnes de Charlemagne se trouvèrent un moment réunies sur la tête de Charles le Gros. On put croire que le nouvel empereur, disposant de forces immenses et d'un prestige que les revers mêmes n'avaient pu effacer, apporterait avec lui le salut et la délivrance. Il se mit en marche, non sans peine, et parut bientôt sur les hauteurs de Montmartre. Quand le peuple de Paris vit briller dans le lointain les bannières, les lances et les casques des Francs, il poussa un cri de joie et d'espoir. « Charles, nous dit Abbon, arrivait accompagné de cent peuples divers, semblable à un ciel parsemé de ses astres brillants. » Triste météore lui-même, qui devait bientôt s'éclipser. Charles le Gros, par son nom, par sa puissance, par tant de couronnes accumulées sur sa tête, semblait devoir rendre au monde l'image du grand Charles. Amère dérision de la fortune, qui se plaît à fixer quelquefois sur un stupide ou sur un lâche le nom et même les traits d'un homme de génie ou d'un héros! Charles le Gros, ce pauvre lièvre blotti sous le manteau impérial de Charlemagne, ne voit les Normands que pour acheter leur retraite au prix de 700 livres d'argent. Il leur livre en même temps la Bourgogne à ravager, pour la punir de n'être pas venue au secours de la Neustrie.

Quand le déshonneur est entré dans une famille royale, c'en est fait d'elle. On peut se relever du malheur, de l'exil, de la défaite : on ne se relève pas du mépris. Rappelez-vous les premiers vers du *Couronnement du roi Louis :*

Roi qui de France porte corone d'or,
Preudom doit estre et vaillant de son cors.
S'ainsi ne l'fet . . . . . .
. . . . . coronez est à tort.

Telle est la tradition française dès l'origine. On peut revenir de Poitiers avec Jean le Bon; de Pavie, avec François Ier; mais on ne revient pas de Montmartre! Aussi quand le piteux empereur reparut devant ses leudes à la Diète de Tibur, nul ne voulut le reconnaître pour chef. Déchu, dégradé par la main de ses propres lieutenants, il expira bientôt accablé de honte et de misère. Abbon exprime en deux vers sa triste fin :

Interea Carolus regno vita quoque nudus
Viscera Opis-divæ (terræ), complectitur abdita tristis.

« Cependant Charles dépouillé de son royaume et bientôt de la vie, va tristement embrasser les entrailles cachées de la terre. » Ces deux vers mornes et durs résonnent comme un glas funèbre sur la famille déchue de Charlemagne.

Tandis que Charles le Gros emportait ainsi dans la tombe l'honneur et les destinées flétries de sa race, une autre royauté s'élevait radieuse et triomphante. « Eudes, par la faveur et aux acclamations du peuple français, reçoit la couronne et la puissance de roi. »

Lætus Odo regis nomen, regni quoque numen
Accipit. . . . . .
Francorum populo gratante faventeque multo.

La France a toujours eu la passion des sauveurs, et les a payés cher quelquefois ; mais il faut avouer que nul ne mérita mieux ce nom. Eudes offrait à cette nation éperdue, abandonnée ou trahie par ses chefs, un nouvel idéal de vaillance et d'héroïsme. Il apparaissait tel qu'un autre Roland : son cor d'ivoire retentit comme celui du preux de Roncevaux à travers la nature entière.

It tuba terribili bombo per cuncta elementa.

Rien d'étonnant d'ailleurs, c'est un cor de roi :

Nil mirum, quoniam regale caput tonat.

Qu'on dédaigne tant qu'on voudra les mauvais vers d'Abbon, le contraste de ce glas funèbre qui accompagne Charles le Gros au tombeau, et de ce cor d'ivoire embouché par le comte Eudes, n'en est pas moins saisissant et dramatique. C'est ce cor qui donne le signal du combat et de la victoire remportée par le nouveau roi à Montfaucon en Argonne, et offerte à la France comme un don de joyeux avénement. C'est lui qui appelle au secours de Paris, et les Francs et les Aquitains, et les Bourguignons, tous unis un moment contre l'ennemi commun.

Mais au lendemain de la victoire, comme il est arrivé trop souvent parmi nous, peuples et chefs se divisent et se jalousent. Le vaillant Adhémar, si brave contre les Normands, se révolte contre le roi Eudes : un dernier et misérable rejeton de la tige carlovingienne vient un moment tenter la fortune et diviser les forces de la France. Les Normands profitent de l'occasion pour reparaître. Eudes lui-même, épuisé de fatigue, saisi de dégoût, semble renoncer à la lutte; et c'est ainsi

qu'Abbon, après avoir commencé son poème par un chant d'allégresse, le termine par une lamentation :

« O France! où es-tu ? Où sont, je te le demande, ces forces antiques qui te faisaient vaincre et subjuguer des royaumes plus puissants ? Trois vices opposés ont fait ta ruine : l'orgueil, les honteux attraits du plaisir, le faste d'une parure recherchée, voilà ce qui t'enlève à toi-même. Si tu ne renonces à ces trois vices, renonce donc à ta puissance et à l'empire de tes pères. »

Ce que le bon moine de Saint-Germain écrivait en 896 ou 897, ne trouverait-il pas encore aujourd'hui son application ? » O Paris! s'écriera plus tard Froissart, ville de baguenaudage, de ribaudage et de haute prouesse. » N'est-ce pas là toujours un peu le même peuple, au IXe, au XIVe comme au XIXe siècle ? Tâchons d'oublier le baguenaudage et le ribaudage pour nous souvenir seulement de la prouesse et y joindre la sagesse, s'il est possible.

CH. LENIENT.

LES DROITS DE DON CARLOS AU TRONE D'ESPAGNE

Dans les premiers jours du mois de mai 1829, la troisième femme de Ferdinand VII, Marie-Josephe-Amélie de Saxe, mourait en laissant le roi sans enfants. Cette situation, toujours grave dans une famille royale, empruntait aux circonstances une importance exceptionnelle. Ferdinand, en effet, malgré sa haine pour les idées libérales, et les rigueurs qu'il avait déployées contre tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la révolution, ne satisfaisait pas entièrement les partisans de la royauté absolue. Pour ces hommes qui, fanatiquement épris de l'ancien régime, n'admettaient aucun accommodement avec l'esprit moderne, Ferdinand était un suspect. Il avait juré la Constitution de 1812, il avait juré celle de 1823 ; il est vrai qu'il n'avait pas tenu ces serments et s'était cruellement vengé de ceux qui avaient un moment cru à sa bonne foi ; mais ce n'était là qu'une circonstance atténuante et qui ne pouvait l'absoudre. Depuis longtemps le parti absolutiste rêvait le trône pour le jeune frère du roi, don Carlos, dévôt ascétique, retiré au fond du palais, nourrissant dans son cœur les passions et les préjugés de Philippe II. C'est le grand-père du prétendant actuel.

La révolte de Bessières en 1825, celle qui éclata en Aragon en 1827 avaient pour but de donner le trône à don Carlos. Ces révoltes avaient été énergiquement réprimées, mais la mort de la reine ranima les espérances du parti apostolique. C'était la Providence elle-même qui, en refusant des enfants à Ferdinand, donnait la couronne à don Carlos. Ce prince et ses amis furent donc frappés comme d'un coup de foudre, quand ils apprirent que Ferdinand épousait sa nièce Marie-Christine, fille d'Isabelle, reine des Deux-Siciles. Le mariage eut lieu, en effet, le 20 décembre 1829, et l'arrivée de la nouvelle reine fut le signal d'une véritable révolution. Jeune et belle, aimant le plaisir et les fêtes, la reine changea l'aspect vraiment monacal de cette cour depuis longtemps endormie dans une sombre dévotion ; les bals succédèrent aux exercices religieux. Le clergé en conçut de tristes pressentiments. « Le matin, disait un religieux de Valence, Sa Majesté n'est restée dans l'église que quelques minutes ; le soir, elle était au bal la première, et y restait la dernière. »

De plus sérieuses préoccupations vinrent bientôt troubler le parti apostolique. La reine devint grosse ; il ne restai plus à don Carlos qu'une chance, c'est que la reine accouchât d'une fille ; mais cette chance même lui fut bientôt enlevée. Le 29 mars 1830, Ferdinand faisait publier une pragmatique-sanction qui reconnaissait les filles capables d'hériter de la couronne. Quel était cet acte, et quelle pouvait en être la validité, voilà ce qu'il nous faut examiner, car c'est sur ce point que portent les plaintes du parti apostolique, et c'est parce qu'à leurs yeux la pragmatique est nulle, qu'ils soutiennent les droits de don Carlos et de ses héritiers. Un examen sérieux montrera que les carlistes n'ont ici pour eux ni l'ancien droit ni le droit nouveau de la monarchie espagnole.

Si l'on remonte, en effet, jusqu'au moyen âge, on trouve que l'ancienne législation, celle qui se rattache au droit des Goths, permet aux femmes de monter sur le trône. C'est au nom de ce droit qu'au XVe siècle Isabelle, en épousant Ferdinand le Catholique, lui apporta la Castille, et fonda la monarchie espagnole. Charles-Quint monta sur le trône au nom du même droit, car il n'était Espagnol que par sa mère Jeanne la folle. Ce droit fut reconnu par Louis XIV lui-même, lorsqu'au moment de son mariage avec Marie-Thérèse il renonça à régner sur l'Espagne. Cette renonciation, connue sous le nom de *Capitulacion matrimoniale*, attestait que les femmes pouvaient être appelées au trône, car on ne déclare pas abandonner un droit qui n'existe pas.

C'est Philippe V qui, devenu roi d'Espagne grâce au testament de Charles II, introduisit dans ce pays l'ordre de succession adopté depuis longtemps en France sous le nom de loi salique. Philippe V fit adopter ce principe par les Cortès réunies en 1717. Remarquons d'abord que ces Cortès n'avaient rien de commun avec les assemblées qui, avant le règne de Charles-Quint, représentaient vraiment la nation et discutaient sérieusement les propositions de la royauté. Depuis le règne de Charles-Quint, les Cortès ne formaient plus qu'une réunion de serviteurs obéissants convoqués pour rehausser l'éclat de pompeuses cérémonies.

Ferdinand affecta de se borner à promulguer l'œuvre de son père. La pragmatique, en effet, est l'œuvre de Charles IV.

Ce prince, au moment où il devint roi d'Espagne, n'avait plus que deux fils : Ferdinand, alors âgé de quatre ans, et don Carlos, né seulement depuis huit mois, tous deux d'ailleurs d'une mauvaise santé. Pour réserver la couronne à sa fille dona Carlotta, Charles IV demanda aux Cortès le retour aux anciennes Constitutions d'Aragon et de Castille qui reconnaissaient aux femmes le droit de succéder au trône. Mariée au fils du roi de Portugal, dona Carlotta pouvait ainsi réunir sous une seule domination l'Espagne et le Portugal, comme jadis Ferdinand et Isabelle avaient réuni l'Aragon et la Castille. Les événements empêchèrent que cet acte fût suivi d'aucun effet. Il était resté secret ; la santé des princes se raffermit, et la nouvelle loi, longtemps oubliée, dormit dans les archives du royaume, jusqu'au jour où Ferdinand jugea à propos de l'en tirer.

Avec un peu plus d'audace ou de franchise, Ferdinand pouvait mettre ses desseins sous la protection de deux autorités imposantes. Il pouvait, aux yeux du parti apostolique, s'appuyer sur le droit absolu du souverain, tel que ce parti l'entendait, droit sans limites qui permettait au souverain de changer les lois de succession, puisqu'il avait permis à

Charles II de léguer le royaume par testament à un prince étranger, et d'en disposer comme d'une propriété personnelle. Ferdinand pouvait encore, en se rappelant ses anciens serments, s'adresser au parti libéral, et déclarer s'en rapporter à la Constitution de 1812, Constitution votée par une Assemblée vraiment nationale, et qui déclarait les femmes capables de régner. L'article 174 (tit. IV, ch. II) est ainsi conçu : « Le royaume d'Espagne est indivisible. A dater de la promulgation de la Constitution, la succession au trône aura lieu à perpétuité par ordre régulier de primogéniture entre les descendants légitimes, *hommes et femmes*.

Mais Ferdinand se contenta d'un rôle plus modeste. « Dans les Cortès réunies à notre palais de Buen-Retiro, pendant le cours de l'année 1789, était-il dit dans le préambule, on s'est occupé, sur la proposition de mon auguste père qui est en gloire, de la nécessité et de la convenance de faire observer le mode régulier établi par les lois du royaume et par la coutume immémoriale pour la succession à la couronne d'Espagne... Les Cortès ont réclamé qu'il fût publié une pragmatique sanction, afin de constater cette résolution et de déroger audit acte de 1713... A cette supplique, mon auguste père a daigné répondre qu'il avait pris une résolution conforme à ladite pétition ; cependant il a ordonné que pour le moment on tînt cette résolution secrète, parce que cela importait à son service... Vu la pétition originale, vu ce qui a été décidé relativement à ladite supplique par mon père chéri, j'ai ordonné de publier immédiatement une pragmatique dans la forme accoutumée. »

On le voit, Ferdinand ne prétend rien établir de nouveau ; il publie une loi demandée par les Cortès à Charles IV, son père, en 1789 ; il n'est que l'exécuteur de la volonté paternelle. La pragmatique n'en fut pas moins, pour le parti apostolique, l'objet des plus vives protestations, et dès ce moment ses chefs songèrent à la guerre civile. Leurs desseins furent un moment arrêtés par la Révolution de 1830, et le calme n'était pas encore rétabli dans les esprits quand le 10 octobre la reine accoucha d'une fille, Marie-Isabelle. L'heure n'était pas favorable aux partisans du pouvoir absolu ; aussi restèrent-ils dans l'ombre et le silence pendant les deux années qui suivirent. A cette époque l'ordre ne fut troublé en Espagne que par les tentatives malheureuses des constitutionnels ; ce fut d'abord Valdès et Mina, puis Torréjos, qui deux fois essaya de soulever l'Andalousie et vint misérablement échouer à quelques lieues de Malaga, où il fut fusillé avec tous ses compagnons. C'est seulement en 1832 que la pragmatique sanction fut l'occasion de nouvelles intrigues, et donna lieu à une des plus piquantes comédies qui aient été jouées près du lit d'un mourant.

Le 30 janvier 1832, la reine accoucha d'une seconde fille, Marie-Louise-Fernande. Il n'y avait plus pour les carlistes un moment à perdre, car la santé du roi déclinait visiblement, et, quoique âgé seulement de quarante-huit ans, accablé d'infirmités et vieux avant l'âge, il paraissait condamné à mourir bientôt. Au mois d'aout 1832, il fut, en effet, saisi par un accès de goutte à Saint Ildefonse, et au bout de peu de jours il devint évident qu'il ne survivrait pas à cette attaque. Le premier ministre était alors Calomarde, ancien domestique, qui avait gagné l'amitié de Ferdinand par une bouffonnerie obscène. Partisan de l'autorité absolue, Calomarde avait fermé les universités et fondé une école pour les courses de taureaux. Il n'aimait pas la reine Christine, et se prêta aux intrigues des apostoliques pour arracher à Ferdinand la révocation de la pragmatique sanction. Il l'obtint, en effet, et le roi venait à peine de donner la signature qu'il sentit son mal redoubler. Quelques jours après, on le crut mort ; le bruit s'en répandit au dehors, et l'ambassadeur de France en transmit la nouvelle à Paris par le télégraphe. Mais tandis que les partis s'agitaient et se disputaient les dépouilles du vieux roi, celui-ci revenait à la vie, et apprenait comment on avait abusé de sa faiblesse pour enlever la couronne à sa fille. Alors eut lieu une scène à la fois comique et grossière : les vaincus de la veille reprirent courage ; la reine, qui se préparait à l'exil, sentit le pouvoir lui revenir. Sa sœur Louisa Carlotta, accourue du fond de l'Andalousie, lui reprocha sa faiblesse, et donna de sa main deux soufflets à Calomarde ; les domestiques de Christine battirent ceux qui tenaient pour le parti apostolique. Cette révolution de palais s'accomplit en quelques heures avec toutes les péripéties qu'ajoutaient aux intérêts en jeu les passions mesquines et violentes des acteurs. Ferdinand destitua tous les ministres, remplaça Calomarde par Jean Bermudez, alors ambassadeur à Londres, et, en attendant son arrivée, confia le pouvoir à la reine Christine.

Celle-ci se montra digne du rôle auquel elle était appelée : son premier acte fut une amnistie qui s'étendait à presque tous les condamnés politiques, et si quelques-uns étaient exceptés de cette mesure, la reine en témoignait son regret en termes qui n'interdisaient pas toute espérance.

En même temps d'autres mesures venaient éveiller les espérances des constitutionnels : les universités fermées par Calomarde s'ouvraient de nouveau, et aux cinq ministères dont se composait le gouvernement venait s'en ajouter un sixième de création nouvelle, le ministère chargé de l'administration intérieure. Ce ministère, comme l'indiquait son nom (*Del Fomento*, qui réchauffe) était chargé de développer les progrès de l'agriculture et de l'industrie. Les libéraux eurent un moment d'enthousiasme, et s'abandonnèrent à des illusions qui ne devaient pas durer, parce qu'elles étaient exagérées. Le malheur de tous les partis, mais surtout des partis longtemps opprimés, c'est de prétendre toujours au triomphe absolu de leurs idées, et de ne pas comprendre qu'en général les réformateurs, quand ils ont le pouvoir, deviennent timides et ne marchent que pas à pas.

La reine Christine n'épousait pas les passions du parti absolutiste, mais elle n'adoptait pas davantage les théories chères aux libéraux. Pour elle, la religion catholique restait la religion de l'État, l'autorité royale gardait toutes les prérogatives, et les garanties constitutionnelles que réclament les gouvernements libres ne lui inspiraient aucune sympathie. Le nouveau gouvernement prétendait seulement assurer à l'Espagne les bienfaits d'un despotisme éclairé (*dispotismo illustrado*). On le vit clairement à l'arrivée de Zea Bermudez. Ce ministre, ancien collègue de Calomarde, et renvoyé jadis comme trop libéral, publia, dès son retour à Madrid, une circulaire où, après avoir défendu la reine contre les reproches des absolutistes, il définissait le véritable caractère de la nouvelle administration

« Quelques personnes, quoique bien intentionnées, ont poussé l'exagération de leurs craintes jusqu'à dire que la forme et les institutions de la monarchie allaient subir un changement total, que l'Espagne enfin avait fait alliance avec la révolution. Comme rien n'est plus éloigné de la

pensée royale, la reine notre souveraine ne pouvait se montrer indifférente à cette erreur de l'opinion publique... Sa religion dans toute sa splendeur, ses rois légitimes dans toute la plénitude de leur autorité, ses antiques lois fondamentales : voilà les biens que le peuple espagnol désire. La reine notre souveraine veut lui assurer la jouissance de ces biens; elle se promet de le faire, mais elle ne veut pas exposer le royaume, et jamais elle ne l'exposera aux violentes secousses et aux calamités qu'entraîne après elle l'application de certaines théories que la nation a appris à regarder avec horreur, instruite par le funeste essai qu'elle en a fait en diverses circonstances. »

Il n'y avait donc pas à s'y tromper. Ferdinand d'ailleurs devait bientôt ouvrir les yeux aux plus aveugles. Il ne tarda pas à reprendre la direction des affaires, et, s'il laissa la reine associée au pouvoir, il n'en diminua pas moins son autorité, témoignant ainsi sa défiance pour les réformes, cependant si modestes, que Christine avait adoptées.

L'unique préoccupation du roi était d'assurer la couronne à sa fille Isabelle, et de revenir sur la révocation de la pragmatique sanction, révocation qui lui avait été arrachée quand on le croyait à ses derniers moments. Le 31 décembre 1832, furent convoqués au palais l'archevêque de Tolède, le président du conseil royal, tous les ministres, les plus anciens membres du conseil d'État présents à Madrid, la députation permanente de la *grandesse*, le patriarche des Indes, et les plus grands dignitaires de la couronne. Dès qu'ils furent réunis, Ferdinand fit donner lecture, par le ministre de grâce et de justice, d'une pièce qu'il avait écrite de sa main, et conçue dans les termes les plus violents.

Après avoir protesté contre la violence morale dont il avait été victime pendant sa maladie, il disait :

« Comme roi, je ne pouvais détruire les lois fondamentales du royaume dont j'avais publié le rétablissement; comme père, je ne pouvais de ma libre volonté dépouiller ma descendance de droits si augustes et si légitimes. Des hommes déloyaux ont entouré mon lit, et, abusant de l'amour que moi et ma chère épouse portons aux Espagnols, ils ont augmenté son affliction et l'amertume de mon état. La perfidie a consommé l'horrible trame commencée par la séduction. Libre aujourd'hui de l'influence et de la contrainte exercées par ces funestes circonstances, je déclare solennellement de ma pleine volonté et de mon propre mouvement que le décret signé dans les angoisses de la maladie m'a été arraché par surprise, qu'il a été l'effet des fausses alarmes dont on avait effrayé mon esprit, qu'il est nul et de nulle valeur, comme opposé aux lois fondamentales de la monarchie et aux obligations que comme père je dois remplir envers mon auguste descendance ».

Après la lecture de cette pièce où les violences d'un tyran se mêlent aux confessions naïves d'un Géronte, Ferdinand signa la déclaration, et fit dresser un procès-verbal constatant la présence de tous ceux qui avaient été convoqués. Quelques jours après, il donnait à un régiment le nom d'Isabelle, ce qui était le privilége du prince des Asturies; enfin, pour donner à ses volontés la sanction des votes d'une assemblée, il voulut convoquer les Cortès; le 4 avril il fut décidé qu'elles se réuniraient au mois de juin.

Cependant les partisans de don Carlos ne s'étaient pas tenus tranquilles. A peine la déclaration du 31 décembre fut-elle connue, qu'ils résolurent de faire un appel aux armes. Des troubles éclatèrent à Burgos et à Tolède; l'évêque de Léon appelait à la révolte les volontaires royalistes de son diocèse; à Valence, en Catalogne, dans toutes les provinces, des agitateurs préparaient une sédition. M. Zea Bermudez prit un parti décisif. Sur sa proposition, le 13 mars Ferdinand *permit* à son frère don Carlos de partir pour le Portugal; huit jours après, ce prince quittait Madrid pour n'y plus rentrer.

Mais s'il exilait don Carlos, Ferdinand n'en restait pas moins le roi absolu, ennemi de toutes les institutions libérales. Le cabinet formé par M. Zea Bermudez était divisé en deux partis. MM. d'Ofalia et Cruy penchaient vers les idées absolutistes; Encima della Piedra, Ulloa, Fernandez del Pèno, au contraire, partageaient les dispositions de la reine Christine; ils perdirent leurs portefeuilles. La réunion des Cortès indiquait les mêmes tendances. Rien ne fut épargné pour donner à cette cérémonie la plus grande solennité. La Plaza Mayor fut convertie en un cirque immense, et l'on y donna trois courses de taureaux; la prestation du serment (*la Jura*) eut lieu dans l'église de San Ieronimo del Rado, décorée pour ce jour-là avec la plus grande magnificence; les grands d'Espagne avaient revêtu leurs plus beaux costumes, ils portaient la toque de velours et le manteau de satin. Le roi et la reine étaient sur une estrade recouverte de magnifiques tapis; puis derrière, l'infante, portée par sa nourrice; devant eux le comte d'Oropela l'épée nue, la pointe en haut. Les infants prêtèrent serment les premiers; puis le héraut d'armes appela le duc de Medina-Cœli; enfin, selon l'antique cérémonial, les députés des villes se présentèrent en même temps, et le roi prononça la formule célèbre : « Que Burgos jure, et Tolède jurera quand je l'ordonnerai. » Mais au milieu de ces pompes solennelles, quel rôle réservait-on à la nation, et comment intervenait-elle dans ce pacte conclu entre elle et la royauté? Les Cortès de 1833 ne rappelaient en rien celles de 1829 ou de 1812; c'étaient les Cortès de Charles IV, de Philippe V, les Cortès enfin telles que les avait faites une monarchie absolue et sans contrôle. Dans ces assemblées, qu'on appelait les Cortès par états (*Cortès por estamentos*), le tiers État n'était représenté que par les députés de trente-sept villes, et encore ces députés étaient-ils désignés par des fonctionnaires municipaux (*ayutamientos*), tous nommés par le roi et héréditaires. Voilà ce que Ferdinand, comme ses prédécesseurs, appelait une représentation nationale.

Don Carlos n'assistait pas à cette cérémonie; Ferdinand l'en avait dispensé par une lettre ironique et hautaine, à laquelle don Carlos fit la réplique suivante :

« Mon cher frère de mon cœur, Ferdinand de ma vie, j'ai vu avec le plus grand plaisir par la lettre que tu m'as écrite le 23 que tu te portes bien, ainsi que Christine et ses filles. Quant à nous, grâce à Dieu, nous sommes aussi en bonne santé.... Tu désires savoir si j'ai ou si je n'ai pas l'intention de prêter serment à ta fille comme princesse des Asturies. Hélas! que je voudrais pouvoir le faire! Tu dois m'en croire, puisque tu me connais, et je le dis du fond du cœur : le plus grand plaisir que je pourrais avoir serait de jurer le premier, et de ne te causer ni ce mécontentement, ni ceux qui doivent en être la suite; mais ma conscience et mon honneur ne me le permettent pas. J'ai des droits légitimes à la couronne dans le cas où je te survivrais, et où tu ne laisserais pas d'enfant mâle, et il ne m'est pas permis de les négliger. Ces droits, Dieu me les a donnés en me faisant naître; Dieu seul peut me les ôter en te donnant un fils, ce que je désire peut-être plus que toi-même. En outre, je défends en même temps le droit de tous ceux qui sont appelés après moi. Aussi je me vois obligé de t'envoyer la déclaration ci-jointe que je fais

avec toute formalité pour toi et pour tous les souverains, auxquels j'espère que tu la feras communiquer.

» Adieu, mon bien-aimé frère de mon cœur; toujours sera tout à toi, toujours t'aimera et te comprendra dans ses prières ton affectueux frère » Don Carlos ».

A cette lettre était jointe la protestation suivante :

« Bien convaincu de la légitimité des droits qui m'appellent à la couronne, dans le cas où je survivrais à Votre Majesté, et où elle ne laisserait pas d'enfant mâle, je dis que ni mon honneur ni ma conscience ne me permettent de jurer ni reconnaître d'autres droits ; en conséquence, je fais la présente déclaration.

» Palais de Ramelhao, 29 avril 1833, Sire, aux pieds royaux de Votre Majesté, votre très-affectueux frère et vassal,

» Infant don Carlos. »

Nous avons donné cette pièce en entier pour montrer sur quels principes don Carlos appuyait ses droits ; le public, qui a depuis quelque temps l'habitude des manifestes et des déclarations des prétendants, aura peut-être aussi quelque satisfaction à voir que leur langage est toujours à peu près le même. C'est Dieu qui leur impose l'obligation de régner; c'est pour obéir à leur conscience, c'est par amour pour leurs peuples, et aussi pour soutenir les droits de leurs descendants, qu'ils s'imposent ce cruel sacrifice. Il n'y a qu'un intérêt qu'ils immolent, c'est le leur, et c'est par un amour exagéré du devoir, par un certain penchant au martyre, qu'ils veulent régner; leur ambition est celle du missionnaire qui brave tous les supplices pour obéir à la voix de Dieu.

Très-irrité de la lettre de son frère, Ferdinand lui répondit sur le même ton, et, après lui avoir prodigué les marques de la plus vive tendresse, il finit par lui intimer l'ordre de quitter le Portugal et de se rendre dans les États Pontificaux. Rien de plus curieux et de plus amusant que cette correspondance où les formules de l'affection dissimulent mal la défiance et la haine.

« Mon bien-aimé frère de ma vie, mon Carlos de mon cœur, j'ai reçu ton estimable lettre du 29 du mois passé, et je me réjouis de voir que tu te portes bien ainsi que ta femme et ton fils. J'ai toujours été persuadé de l'affection que tu m'as portée ; je crois que tu l'es de même de mon attachement pour toi : mais je suis père et roi, et je dois veiller en même temps aux droits de ma fille et à ceux de ma couronne.

» Je ne veux en aucune manière violenter ta conscience, et je n'ai pas l'espoir de te dissuader de tes prétendus droits, puisque tu crois que Dieu seul peut y déroger. Mais l'amour de frère que je t'ai toujours porté m'engage à t'épargner les désagréments que t'offrirait un pays où tes droits supposés sont méconnus, et mes devoirs de roi m'obligent à éloigner un infant dont toutes les prétentions pourraient fournir aux mécontents un prétexte d'agitation.

» Puisque tu ne dois plus revenir en Espagne par des raisons de la plus haute politique et en vertu des lois du royaume qui le disposent expressément, et pour ta propre tranquillité, que je désire autant que le bien de mes peuples, je t'accorde la permission de te mettre en route tout de suite, avec ta famille, pour les États Pontificaux, en me donnant avis du point vers lequel tu te dirigeras et de celui où tu fixeras ta résidence. »

Ferdinand termine sa lettre par le refus de communiquer aux puissances étrangères la protestation de don Carlos. Celui-ci répond quelques jours après pour déclarer que, s'il est exilé, on pourrait bien lui laisser le choix de son exil ; il refuse de s'embarquer à Lisbonne par crainte du choléra, qui sévit dans cette ville ; enfin il demande du temps et de l'argent pour arranger ses affaires. La correspondance se continue ainsi pendant quelque temps, don Carlos s'obstinant à rester en Portugal, le roi prenant un ton de plus en plus impératif, mais toujours avec les protestations de la plus grande affection, jusqu'au mois d'août, époque où une dernière lettre du roi contient des ordres formels, et auxquels don Carlos refuse d'obéir.

Peu de jours après, Ferdinand mourait. Le 29 septembre 1833, une attaque d'apoplexie emporta ce prince, un des plus funestes qu'ait eus l'Espagne. Sa fille Isabelle fut proclamée, et aussitôt don Carlos suscita cette guerre civile qui dura cinq ans, de 1834 à 1839.

Hermile Reynald (1).

LE PLÉBISCITE SUISSE

Monsieur le directeur de la *Revue politique*,

Je viens de lire, dans le dernier numéro de la *Revue*, l'article de M. L. Quesnel sur la révision de la constitution fédérale en Suisse. J'y ai trouvé les conclusions auxquelles m'avait amené une longue et attentive étude de la question, faite sur les lieux mêmes, par la lecture et la conversation. Aujourd'hui que le peuple suisse a prononcé son jugement, voulez-vous me permettre de revenir un peu sur la grave histoire de ce plébiscite ? Je n'ai point la prétention de redire ce qui a été bien dit par M. Quesnel, je voudrais seulement expliquer le vote par un court historique et la citation de quelques textes.

Il faut remonter jusqu'en 1815 pour suivre le mouvement qui entraîne une grande partie de la Suisse vers l'unité. La constitution fédérale, rédigée après la chute de l'empire français, avait rétabli la souveraineté cantonale sottement détruite en 1798 par le Directoire, et qui n'avait été restaurée qu'avec des tempéraments par l'*acte de médiation*, d'ailleurs très-sage, du 13 février 1803. La confédération de 1815 n'était qu'une union pour la défense de la liberté, de l'indépendance, de la sécurité des *cantons*. Elle n'intervenait dans les constitutions cantonales que pour stipuler que la jouissance des droits politiques ne pourrait devenir le privilége d'une classe. Dans la représentation nationale, elle ne faisait de place qu'aux cantons, puisque l'assemblée fédérale se composait de députés des cantons, chacun de ces petits États ayant une voix, quelle que fût son étendue ou sa population. Ajoutez que ces députés ne pouvaient voter qu'après avoir pris les instructions de leurs mandataires, et que ce mandat impératif était très-rigoureux. Aucun pouvoir exécutif n'avait été constitué : en l'absence de l'assemblée, la direction des affaires fédérales était remise alternativement à un des gouvernements cantonaux de Zurich, Berne ou Lucerne : ce qui n'offrait point de difficultés, la compétence fé-

1 M. Reynald prépare un volume sur l'*Espagne contemporaine* qui sera publié prochainement. — Voir aussi l'ouvrage de M. Hubbard.

dérale étant aussi restreinte que possible, tandis que la souveraineté cantonale était la règle.

Cette constitution régit paisiblement la Suisse de 1815 à 1830 ; mais, pendant cette période, le pays subit l'influence des idées que la Restauration faisait dominer dans l'Europe entière. Les anciennes cités souveraines voulurent ressusciter une partie de leurs droits historiques sur les campagnes ; d'ailleurs de grandes familles reprenaient leur crédit et leurs priviléges, pendant que l'esprit démocratique régnait sans partage dans quelques cantons. L'agitation révolutionnaire qui se répandit sur l'Europe en 1830 eut son contre-coup en Suisse. Partout le patriciat, les priviléges des villes sont battus en brèche ; les démocrates s'attaquent en même temps à l'esprit égoïste des cantons, qui opposait d'insurmontables obstacles au *libre établissement*. Ce dernier point est, comme on verra bientôt, d'une grande importance. A mesure que les voies de communication se multipliaient et devenaient plus parfaites, que le commerce et l'industrie se développaient à la faveur de la paix, un mouvement d'émigration se produisait de certains cantons vers certains autres, et les obstacles que rencontrait l'émigrant à la sortie de son canton, autant qu'à l'entrée de celui où il voulait s'établir, contribuèrent beaucoup, en irritant les Suisses, à leur faire prendre en haine les murailles de la Chine du *cantonalisme*. Cependant une réforme démocratique s'opérait dans la majorité des cantons, et devait nécessairement amener, en modifiant la représentation nationale, une réforme fédérale. Comme l'Église catholique avait reçu de rudes atteintes dans toutes ces révolutions partielles, elle ligua, pour résister au torrent, les pays qui lui étaient restés fidèles : ce fut le Sonderbund, dont la capitale était Lucerne. Il était trop tard : les démocrates étaient maîtres de la situation ; quand Lucerne, pour répondre à la suppression des couvents en Argovie, appela les Jésuites, ils firent déclarer illégale l'association du Sonderbund, qui fut dissoute par la force (1847). La constitution de 1815 fit alors place à celle de 1848.

Le cantonalisme devait naturellement payer les frais de la lutte où il avait succombé. Le pacte nouveau étendit considérablement la liste des garanties assurées aux citoyens suisses : égalité des confédérés devant la loi (en ce sens qu'un Suisse *établi* dans un canton ne pouvait y être traité autrement que les anciens citoyens), extension du droit d'établissement, liberté de la presse, liberté individuelle, droit de pétition, abolition des juridictions exceptionnelles, de la peine de la mort en matière politique, tout cela était placé sous la sauvegarde de la confédération, au-dessus de la compétence cantonale. Mais voici l'innovation la plus grave : l'assemblée fédérale se compose, depuis 1848, de deux chambres, le conseil des États, formé par les députés des cantons à raison de deux députés par canton, et l'assemblée nationale formée par les députés de la Suisse, à raison d'un député par 20 000 électeurs. L'assemblée nomme les membres du gouvernement, dit *Conseil fédéral*, et du *Tribunal fédéral*. Ces deux dernières institutions sont nouvelles : les membres du conseil, au nombre de sept, forment un pouvoir très-dépendant, il est vrai, de l'assemblée, mais distinct de la souveraineté cantonale ; de même le tribunal fédéral, qui connaît des litiges entre les cantons, entre l'État et les cantons, même entre des particuliers et un canton, et qui juge les cas d'abus commis par les agents fédéraux, les crimes de haute trahison, etc., est un pouvoir judiciaire placé au-dessus de la souveraineté cantonale.

En comparant les deux constitutions de 1815 et de 1848, il est aisé de voir que la seconde introduit un principe nouveau. Dans l'assemblée fédérale elle fait concourir au vote de la loi la majorité des citoyens, représentée par le conseil national, avec la majorité des cantons représentée par le conseil des États. A côté de la souveraineté des cantons, elle place la souveraineté nationale ; à côté de l'idée fédérale, l'idée d'unité.

Pendant la longue discussion qui a précédé le vote du 12 mai, les amis comme les ennemis de la révision ont reconnu les bienfaits de la constitution de 1848. Il est en effet hors de doute que sans la création d'une autorité fédérale pourvue de larges attributions, il eût été impossible de faire la réforme monétaire et postale qui a substitué l'ordre au chaos, de développer les ressources militaires, d'entreprendre de grands travaux publics, comme les routes alpestres, de fonder de grands établissements comme l'École polytechnique de Zurich. Or il est arrivé que ces premiers et réels bienfaits de l'unification ont fait désirer ardemment une unification plus complète. Autrefois, quand on avait la saine habitude du progrès lent, on eût attendu l'effet de la persévérance et du temps ; mais il semble que l'activité nouvelle créée en Suisse par la constitution de 1848, par l'énorme développement qu'ont pris depuis plusieurs années les voies de communication (chemins de fer, télégraphes, routes), aient fait perdre à ce vaillant peuple la patience qui fut une des vertus de ses ancêtres.

Assurément la Constitution de 1848 avait besoin d'être amendée en plus d'un point, et déjà d'importantes modifications y ont été introduites au profit de la liberté de conscience ; mais les quelques abus qu'elle a laissés subsister, provoquaient des protestations toujours plus vives. Les *établis*, à qui elle avait donné le droit de vote en matière fédérale, réclamaient ce droit en matière communale et cantonale, et leur nombre s'était fort accru depuis 1848. Pour ne citer qu'un exemple, le canton de Neufchâtel, à la fin de 1871, comptait, à côté de 47, 365 Neufchâtelois, 38, 778 Suisses établis. Membres actifs de la communauté, dont ils auraient ruiné l'industrie par leur départ, ces nouveaux citoyens demandaient que leur commune et leur canton d'adoption leur donnassent part aux droits, comme ils avaient part aux charges. — La diversité des législations cantonales, qui entravait le commerce, était aussi l'objet de plaintes continuelles : n'était-il pas absurde, disait-on, de ne pouvoir aller de Bâle à Genève sans changer dix fois de législation, dans un trajet de sept heures ? — Enfin de vieilles coutumes offensaient l'esprit public, qui n'admettait plus les restrictions au *droit de mariage*. Les communes avaient en effet conservé le droit d'invoquer contre le *requérant de mariage* des raisons de fortune ou des raisons de conduite, d'exiger pour l'*entrée* de l'épouse une contribution (*Einzugeld*) qui dans certains cantons s'élevait à deux cents francs. Elles entravaient ainsi les mariages des pauvres, pour éviter d'avoir dans la suite la charge de leurs enfants. Il paraît qu'en outre, dans les cantons catholiques, les autorités communales, qui ne pouvaient plus refuser pour des raisons confessionnelles de faire des mariages mixtes, une loi de 1850 leur ayant interdit ces prohibitions, ne se faisaient point faute de déclarer le *requérant* mal fondé dans ses prétentions, chaque

fois qu'elles pouvaient invoquer quelque raison de fortune ou de conduite. Les victimes de l'égoïsme communal ou de l'intolérance religieuse s'adressaient à toutes les juridictions, et l'on avait fondé pour leur venir en aide un *comité de l'œuvre des mariages*. Il est probable que les cas de refus de mariage étaient très-rares, car je n'en ai trouvé que quelques-uns qui fussent mentionnés dans les journaux révisionnistes; mais ils sont si extraordinaires qu'ils n'ont pu manquer de produire un grand effet sur l'opinion publique.

L'initiative des cantons pouvait faire disparaître ces abus, et quelques-uns les ont en effet supprimés, mais la résistance ou l'inertie des autres n'en a paru que plus révoltante, et vous voyez le raisonnement qui s'est fait : d'où viennent les difficultés que rencontre le libre établissement? du cantonalisme; qu'est-ce qui maintient cette diversité de juridictions? le cantonalisme; cette législation barbare sur les mariages? le cantonalisme. C'est ainsi que les partisans d'une révision totale s'apprêtaient à profiter de ces imperfections de détail. Les gens modérés et éclairés entreprirent alors d'opérer les réformes nécessaires, sans toucher au pacte fondamental, et ils soutinrent le conseil fédéral quand celui-ci élabora en 1865 un projet de révision qui accordait à tous les Suisses de nouvelles garanties de la liberté de conscience et de culte, aux *établis* l'extension de leurs droits politiques. Les radicaux trouvaient le projet insuffisant, les ultramontains y répugnaient, à cause du premier article : les deux partis se coalisèrent, et la réforme fut rejetée.

Les révisionnistes essayèrent, l'année suivante, de provoquer dans le pays une agitation légale, et de recueillir les 50, 000 signatures qui leur étaient nécessaires, aux termes de la Constitution, pour obliger l'assemblée fédérale à proposer une réforme au peuple : ils n'en trouvèrent que 30, 000, ce qui semble prouver que le besoin d'une réforme n'était point si impérieux. Cependant certains événements avaient agi sans bruit sur le caractère national. Le traité de commerce avec la France, le développement des relations internationales avec l'Italie et l'Allemagne, la grande entreprise du Saint-Gothard, avaient élargi l'horizon de la Suisse ; beaucoup d'hommes avaient eu, sans trop s'en rendre compte, cette faiblesse de sentir leur pays grandir dans leur estime, en lui voyant faire meilleure figure parmi les États de l'Europe. Il faut dire aussi que les victoires de la Prusse en 1866 avaient rendu plus pressante la nécessité, déjà entrevue, d'une réorganisation de l'armée. Toutes ces causes servaient le parti révisionniste, qui prenait cette devise significative : un peuple, une armée, un droit. On remplaça par un pétitionnement multiple les 50 000 signatures qu'on n'avait pu réunir, et la qualité de ceux qui prenaient part au mouvement le rendit assez fort pour qu'en 1869 l'assemblée fédérale prît l'initiative de la réforme. Il n'est point inutile de remarquer que cette résolution est sortie d'un incident : c'est à propos du rejet, par l'assemblée fédérale, du pourvoi d'un Bâlois auquel le mariage avait été refusé, qu'un député produisit la motion révisionniste. Elle fut acceptée par la majorité des deux chambres, et à partir de ce moment commencèrent dans le conseil et dans les chambres ces longs et consciencieux travaux d'où est sorti le projet de révision.

Parmi les diverses opinions qui se produisirent dans le cours de la discussion, celle qui demandait la plus grande restriction de la souveraineté cantonale prit rapidement le dessus, et elle obtint une refonte presque complète de Constitution. L'opinion modérée s'émut du résultat : elle aurait voulu prendre dans l'œuvre nouvelle ce qu'elle avait de bon, rejeter ce qu'elle jugeait mauvais. Elle proposa de soumettre le projet par groupes au jugement du peuple, pour qu'il pût faire son choix; ce parti eût été certainement le plus sage ; mais ceux qui voulaient toute la révision s'entendirent une fois encore avec ceux qui n'admettaient aucune modification, et la coalition de deux fractions extrêmes fit décider que le projet serait présenté *in globo* aux suffrages, pour être entièrement accepté ou entièrement rejeté. Tout cet historique prouve que les révisionnistes n'ont pu obtenir les conditions requises pour contraindre l'assemblée fédérale à en référer au peuple, et que leur projet n'est arrivé aux honneurs du vote, tel qu'il a été présenté le 12 mai, qu'à la faveur de deux coalitions singulières. Il est impossible de trouver en toute cette affaire les caractères d'un vrai mouvement national.

L'espace me manquerait pour exposer dans tous ses détails le projet de révision ; mais il est aisé d'en montrer le caractère et les tendances. Le redressement des abus que nous avons tout à l'heure signalés, difficulté d'établissement, entraves au droit de mariage, etc., n'y tiennent qu'une place médiocre. Certains articles étendent considérablement la compétence fédérale au nom de l'intérêt général, et, pour parler comme le grand conseil de Vaud dans sa proclamation antirévisionniste, « la haute police sur les forêts de montagnes, sur les cours d'eau, sur la pêche, sur les oiseaux et sur la chasse ; la police des professions libérales, celle des loteries, des maisons de jeu, des fabriques, des assurances, des émigrations, des chemins de fer, des ponts et chaussées, des banques et des billets de banque, toutes ces attributions de la souveraineté sont soustraites aux États, qui les exercent en vertu d'un droit qui remonte à l'origine de la Confédération ». Mais nous ne voyons encore ici que la tendance à la centralisation, qui apparaît si bien dans le manifeste où l'Assemblée fédérale, s'adressant au peuple suisse, regrette entre autres choses que « des entreprises aléatoires et la soif du gain puissent compromettre le bonheur des familles » sans que la Confédération ait qualité pour intervenir. Les dispositions capitales du projet sont celles qui concernent la réforme militaire, la réforme juridique, le *referendum* et l'*initiative*.

L'organisation militaire établie par les art. 18, 19 et 20 de la Constitution de 1848, est assurément défectueuse. Les charges ne sont point également réparties entre les cantons. Le Tessin, par exemple, n'a que 44 pour 100 de population mâle ; Vaud en compte 51,02 pour 100. Ce dernier est donc favorisé, puisque les contingents ont pour base le chiffre de population, sans distinction de sexe. D'ailleurs, le principe que tout Suisse doit passer par l'*élite*, la réserve et la landwehr, n'est point appliqué partout, et dans quelques cantons, une fois le contingent fourni, on fait passer les *surnuméraires* dans la réserve. De plus, les unités tactiques devant être fournies par des hommes d'un même canton, il est nécessaire d'avoir des fragments d'unités tactiques. L'armée fédérale compte ainsi 22 demi-bataillons et 24 compagnies détachées d'infanterie. Le recrutement des armes spéciales est gêné par l'interdiction d'échanges entre les cantons, et il est clair que des cantons agricoles comme Berne et Argovie fournissent moins d'officiers d'artillerie que Genève, Bâle ou Zurich. Enfin, l'instruction donnée aux bataillons d'infanterie laisse

naturellement à désirer dans les petits cantons, comme Zug, Uri, Unterwald, etc., qui ne peuvent payer un corps d'instructeurs. Ce sont là de grandes imperfections, mais voici le remède proposé par le projet : « L'armée fédérale se compose de tous les Suisses astreints au service militaire par la législation fédérale ; » les échelles des contingents, les contingents eux-mêmes disparaissent ; la landwehr est incorporée ; la Confédération arme, habille, équipe l'armée... Une loi militaire réglera les divers bans, la durée du service, l'organisation des forces, en respectant autant que possible la division territoriale « toutes les fois que des considérations militaires ne s'y opposent pas... » En dépit de cette dernière réserve, n'est-il pas évident que le projet enlève aux États cantonaux cet attribut de souveraineté qui est la possession d'une armée, et qu'il est ici porté atteinte au fédéralisme, au profit de l'unité ?

Nous avons vu les embarras que crée pour les relations commerciales la diversité des législations, et il est certain qu'un code de commerce unique aurait été accepté avec reconnaissance ; mais l'article 55 du projet de révision pose le principe d'un code civil et pénal uniforme. Supposons ce code rédigé : ce ne sera plus des cantons ni de leurs mandataires qu'émaneront les lois sur l'état et la capacité des personnes, sur le mariage, la constitution de la famille, la transmission des biens... Tout cela, comme disent les anti-révisionnistes, devra « venir de Berne ». Il me semble que cette seconde atteinte portée à la souveraineté cantonale est plus grave encore que la première.

Le peuple suisse est très-jaloux de sa souveraineté ; dans certains cantons il l'exerce lui-même, dans d'autres il la délègue, mais avec toutes sortes de précautions. Le projet de révision ménage cette susceptibilité du caractère national. L'article 85 dispose en effet que sur la demande de 50 000 citoyens ou de 5 cantons, le vote de l'assemblée fédérale devra être soumis à la sanction du peuple. C'est le *referendum*. De même 5 cantons ou 50 000 citoyens peuvent toujours demander une loi sur un objet quelconque à l'assemblée ; si elle refuse, le peuple décide entre elle et les pétitionnaires ; si le peuple donne gain de cause à ceux-ci, l'assemblée doit rédiger la loi, c'est l'*initiative*. Or, il est un point sur lequel les révisionnistes n'ont jamais porté la discussion et ne l'ont acceptée qu'à regret. Dans le *referendum* comme dans l'*initiative*, c'est le *vote unique* du peuple qui décide, sans distinction de canton. L'innovation est capitale. Le pouvoir législatif est aujourd'hui constitué de telle façon que « les lois ne peuvent être rendues qu'avec le consentement des deux conseils (art. 78 de la Constitution) ». C'est donc un pouvoir représentatif mixte, procédant par un vote *fédéral*, sans lequel la majorité du peuple suisse ne peut imposer sa volonté à la majorité des États. L'article 85 ne fait donc autre chose que de soumettre le vote fédéral au plébiscite, le canton à la démocratie unitaire, et comme il sera toujours facile à un parti politique de réunir 5 cantons dans une opinion commune, une minorité coalisée pourrait entraver la marche des affaires et tenir l'assemblée fédérale sous la menace d'un plébiscite.

Un pareil projet devait naturellement coaliser contre lui plusieurs groupes très-différents d'adversaires. Dès qu'on parlait de substituer la majorité absolue à la majorité des États pour le vote de la loi, il fallait s'attendre à voir se prononcer contre la *bund's revision* la minorité française, italienne et romande. « Nous ne voulons point être *majorisés* », voilà un mot qui se trouvait à chaque page des journaux français. Mais si la question avait été aussi simplement posée, le résultat n'eût point été douteux ; les Allemands ayant la majorité dans le peuple et dans les États, la victoire eût été assurée aux révisionnistes. Heureusement deux groupes importants devaient se joindre à la minorité : les catholiques d'abord, qui n'aiment pas beaucoup les lois de ce pays, où l'on traite virilement les questions religieuses, et qui, après avoir subi la Constitution de 1848, devaient combattre avec acharnement un projet où se trouvaient aggravées les dispositions contre lesquelles ils n'ont cessé de réclamer ; ensuite tous ceux qui, à quelque nationalité, à quelque confession qu'ils appartinssent, étaient attachés par instinct ou par raison aux vieilles traditions de la Suisse. Ceux qui par raison et en pleine connaissance de cause se sont faits les défenseurs du fédéralisme menacé ont soutenu la polémique avec une grande distinction et une réelle élévation de pensée (1).

Pour un Français éclairé par l'histoire de son pays, leurs arguments, leurs objurgations à leurs concitoyens, les appréhensions qu'ils témoignaient, offraient un vif intérêt. Je ne veux point parler de cette horreur du germanisme qu'ont témoignée ceux qui parlent en Suisse la même langue que nous, et qui ne peut nous être que fort agréable : l'émotion qu'on éprouvait, à les entendre dire, était plus désintéressée et plus noble ; c'est par pure sympathie pour un peuple digne d'estime que l'on craignait de le voir s'engager dans une voie où nous n'avons pas trouvé le bonheur. Sans doute, disaient-ils, il faut corriger les abus du système militaire ; mais, en dépossédant complétement les cantons, en négligeant le patriotisme cantonal, vous vous privez d'une organisation qui pourrait être utile dans les jours de malheur, et vous dédaignez une force morale considérable. Sans doute il fallait une législation fédérale pour la lettre de change, mais à quoi bon votre code civil et criminel ? Nos codes divers sont l'œuvre de la justice et du temps, le fruit de l'expérience des siècles ; ils sont accommodés à nos besoins, à la diversité de nos races, de nos langues, de nos mœurs, et vous allez y substituer « un *mismack* germano-romain ! » Il y a d'ailleurs quelque chose de plus grave que cette révolution que vous proposez, c'est la conséquence qu'elle ne peut manquer d'avoir. Si vous réussissez, les cantons ne seront bientôt plus que des formes sans substance ; or, la patrie que l'homme aime le mieux, c'est celle qui est le plus près de lui, c'est la patrie étroite, comme on dit en Allemagne. Vous vous moquez de nos petites occupations cantonales, de nos discussions pour l'achat d'une pompe à feu ou pour une ordonnance sur le musellement des chiens, et vous voulez précisément nous enlever la connaissance des questions d'un ordre plus élevé, auxquelles nous ne demeurons point indifférents ! Vous espérez que nous allons nous prendre d'une belle ardeur pour les affaires fédérales et que l'esprit de nos paysans va s'élever à la hauteur d'où vous les contemplez avec mépris ! S'il est vrai que nous ne nous intéressons pas assez à ce qui se fait à Berne, il n'est guère probable que nous nous y intéressions davantage à l'avenir ; seulement nous deviendrons indifférents à nos cantons rapetissés ; nos *grands conseils*, privés de leurs attri-

(1) M. Quesnel a déjà cité un des remarquables articles de M. Tallichet, dans la *Revue suisse*.

butions souveraines, transformés en agents de votre pouvoir central, nous paraîtront d'inutiles rouages. Nous deviendrons semblables à la France, à l'Allemagne, aux pays centralisés; il est vrai que pour l'unification du droit et la centralisation militaire, vous nous citez sans cesse leur exemple ; mais nous nous refusons à croire que ce soit à nous d'envier, à l'heure qu'il est, le sort de la France et celui de l'Allemagne telle que l'a faite M. de Bismarck. Nous nous sommes arrangés pour vivre à notre guise ; nous avons si bien l'esprit particulariste, qu'il est arrivé que nos étroits cantons nous ont maintes fois paru trop grands. Il a fallu séparer Bâle-ville de Bâle-campagne; Appenzell, qui comptait quelque 12 000 électeurs, a dû être divisé ; mais quand la Suisse est en danger, qui de nous hésite à se rendre où le devoir l'appelle ? Neufchâtel nous a vus debout il y a quinze ans, quand son indépendance a été menacée, et nous étions à la frontière quand la dernière guerre nous y a convoqués. Nous savons nos devoirs envers la patrie, et nous la chérissons d'autant plus qu'elle respecte mieux nos habitudes séculaires, nos attaches intimes, et l'amour que nous portons à nos clochers, qui fournissent une si ample matière à vos plaisanteries.

Ceux qui tenaient ce langage ne paraissaient point rassurés sur le résultat du scrutin. Ils savaient que leurs adversaires étaient nombreux, et qu'ils réunissaient dans leurs rangs, comme a dit M. Quesnel, ceux qui se laissaient gagner par la décharge des dépenses militaires, ceux qui par horreur de la lutte étaient disposés à donner satisfaction à ces bruyants révisionnistes, ceux enfin que fascinait l'idée d'exercer la souveraineté directe, par le *referendum* et l'*initiative*. J'ajouterai que si les catholiques annonçaient l'intention de repousser le projet, uniquement parce qu'il ne donnait pas satisfaction aux intérêts de leur foi, beaucoup de personnes avouaient qu'elles le voteraient, sans l'examiner davantage, uniquement parce qu'il déplaisait aux catholiques.

Questions de races, de religions, théories et principes politiques, tout cela s'est agité, a combattu dans la mêlée plébiscitaire du 12 mai. Il n'est donc pas étonnant que personne n'ait pu préjuger un résultat qui devait signifier tant de choses.

Ce résultat, nous le connaissons maintenant : 13 cantons, contre 9, ont rejeté le projet, et le peuple l'a repoussé par 257 000 voix contre 252 000. Les antirévisionnistes n'avaient point porté si haut leurs espérances. S'ils comptaient, sans en être assurés, sur la majorité des États, ils étaient d'accord pour dire que la majorité populaire se prononcerait contre eux. Pour que leur victoire ait été aussi complète, il a fallu que les catholiques allemands se rencontrassent avec les protestants français, que les nationalités italienne et romande soutinssent la nationalité française; enfin que le nombre des citoyens attachés aux institutions fédérales par un dévouement intelligent et libre, fût beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait espéré. Parmi les neuf cantons qui ont voté *oui*, (Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Bâle-ville demi-canton, et Bâle-campagne demi-canton, Schaffouse, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie), tous ont une population en grande majorité allemande : deux seulement, Soleure et Saint Gall, qui d'ailleurs ont donné le moindre nombre de *oui*, comptent plus de catholiques que de protestants. En tête de cette liste révisionniste figurent Berne avec 58 000 *oui* contre 22 000 *non*, Zurich avec 48 000 *oui* contre 11 000 *non*. Or, Berne et Zurich sont presque entièrement allemands, et les protestants représentent dans le premier canton 86.15, dans le second 92.61 de la population. La liste des cantons vainqueurs est intéressante à étudier. Toutes les nationalités menacées par la *majorisation* se sont coalisées. Le canton de Vaud compte 91.28 pour 100 de protestants, mais aussi 96.7 pour 100 de Français : il donne 51 961 *non* contre 3 319 *oui*. Derrière lui viennent Fribourg où dominent le catholicisme et la nationalité française, le Valais, Genève et Neufchâtel, protestants et français. Le Tessin, où les catholiques et les Italiens dominent, (99.45 pour 100, et 99.8 pour 100), se rencontre avec les Grisons, où les protestants ont la majorité (56.48 pour 100), mais où les nationalités romande et italienne (41,4 pour 100 et 14.3 pour 100) l'emportent sur la nationalité allemande (44.2 pour 100). Les cantons catholiques allemands, à l'exception des deux que nous avons cités, forment l'appoint de la majorité des États; enfin les fidèles du fédéralisme, en réunissant même dans les cantons révisionnistes une minorité notable, ont incliné contre la révision le vote populaire.

C'est donc un vote raisonné qui vient d'être rendu, et la Suisse a donné à l'Europe un grand exemple de sagesse. A tous égards, il convient que nous nous en réjouissions. Les chefs du parti révisionniste s'égaraient dans une voie mauvaise, et certains passages de la proclamation des chambres révélaient des tendances funestes. Il est dit dans ce document déclamatoire que la Providence avait inspiré la constitution de 1848, mais que ce serait « méconnaître la volonté suprême » que de s'en tenir à cette constitution, véritable « compromis entre les *principes* et certaines circonstances ! » Ce mot de *principes* fait réfléchir, surtout quand on l'oppose au mot *circonstances*, employé ici comme un synonyme dédaigneux de *traditions*.

Quand un pays a des traditions comme celles de la Suisse, il faudrait être son pire ennemi pour lui souhaiter de les échanger contre l'inconsistant et fragile régime qui prétend faire régner en ce monde la raison pure. La fin de la proclamation est d'ailleurs comminatoire : Si vous rejetez la révision, est-il dit au peuple suisse, « les milliers de voix qui se sont élevées pour la réclamer seront-elles réduites au silence ? Les citoyens qui demandaient des modifications plus profondes *se contenteront-ils* d'une révision moins complète? Si la majorité des suffrages du peuple dit *oui*, la majorité des cantons *non*, que deviendra le cantonalisme? » C'est bien là, si je ne me trompe, un pur langage révolutionnaire, peu digne de la représentation d'un pays où la liberté est si vieille. Heureusement la sagesse populaire a prévenu le conflit que ces paroles annonçaient et semblaient légitimer à l'avance. La Suisse n'a pas voulu verser dans l'ornière du *centralisme*, comme on dit ici. Elle reste ce qu'elle est, c'est-à-dire un pays qui n'ayant point de limites naturelles, et n'étant que le commencement de trois pays, France, Allemagne et Italie ; qui, ne renfermant point une seule race, mais trois, demeure au milieu de l'Europe comme une protestation vivante contre la théorie des frontières naturelles, au nom de laquelle nous revendiquions jadis la rive gauche du Rhin, et contre celle des races, au nom de laquelle l'Allemagne nous a pris l'Alsace et la Lorraine. Dans la dernière guerre, ceux qui portaient secours aux blessés avaient sur leur brassard la croix de la Confédération. Ce n'est point un pur hasard qui a fait cela. C'est bien de ce pays que devait partir l'idée de soulager les misères que versent sur l'Europe les grands États centralisés et militaires, et si l'Europe était capable de se donner

ces institutions que la Suisse a voulu garder, et qui pacifient toutes les oppositions de races, de langues, de religions, nous n'aurions plus besoin de brassards blancs à croix rouges, car la guerre serait impossible.

Agréez, etc. ERNEST LAVISSE.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 20 AVRIL.

MM. Tissot et Frédéric Passy viennent ajouter leur nom à la liste des candidats au fauteuil de M. Cochin.

De la philosophie en matière politique. En présentant à l'Académie *les fragments politiques* publiés par M. *le comte de Chambrun*, M. *Caro* déclare qu'il ne veut pas apprécier l'exposition des faits, mais seulement celle des doctrines générales de l'auteur. M. de Chambrun a fait preuve d'une grande originalité dans son œuvre ; il y exprime des pensées élevées, rarement banales, en homme convaincu auquel on peut reprocher d'avoir voulu marcher seul plutôt que d'avoir suivi quelque courant de l'opinion.

M. de Chambrun a émis une théorie assez singulière et qui rappelle le célèbre paradoxe de J. J. Rousseau sur l'influence de la civilisation : L'ère du développement intellectuel d'une nation correspondrait avec l'ère de la décadence, de telle sorte qu'une nation s'affaiblirait d'autant plus qu'elle deviendrait plus intelligente. L'explication de ce fait s'inspire sans doute de cette considération que, les individualités se multipliant en raison du nombre des intelligences, le corps social tend à se dissoudre en ses éléments constitutifs.

Cette théorie, que M. Caro repousse de toutes ses forces, n'aurait d'autre valeur que celle de nous consoler d'avoir été vaincus, parce que nos vainqueurs seraient nécessairement beaucoup moins intelligents que nous. Heureusement elle n'est confirmée ni par la raison ni par les faits. M. de Chambrun nous fait trop d'honneur ; nous ne sommes pas si intelligents, pris en bloc, qu'il le veut bien dire. Les preuves en sont encore toutes fraîches, et s'il y a eu une patrie quelque part, dans ces tristes guerres civiles où la patrie était invoquée par cent partis hostiles, on l'a retrouvée dans le groupe compacte et uni de tous les hommes vraiment intelligents, car il faut faire aujourd'hui une distinction entre l'intelligence qui est édifiée sur le bon sens et celle qui est édifiée sur la présomption.

Les autres considérations générales du livre sont moins sujettes à la critique. M. le comte de Chambrun croit que la théorie des révolutions est une théorie funeste et fausse ; qu'elle n'a d'autre effet que de substituer des mots et des formes politiques à d'autres mots et à d'autres formes politiques, sans réaliser le moindre progrès dans le fond. M. Caro ne voit pas d'objection sérieuse à cette affirmation ; il pense même qu'elle est acceptée uniformément par tous ses savants collègues.

L'auteur émet ensuite l'idée qu'il existe une méthode dans les sciences politiques, et que cette méthode peut être assimilée à celle qui préside aux sciences naturelles. Il est vrai qu'ici et là l'expérimentation est le seul terrain propre à l'édification de cette méthode, mais nous n'expérimentons plus là *in animâ vili*. Suivant les groupes à gouverner, les exigences de la politique deviennent très-variables. M. de Chambrun est donc conduit à admettre des inspirations politiques dont l'idéal, pour M. Caro, est le zèle et l'amour du bien.

Qu'il soit permis au compte rendu d'affirmer qu'il n'y a pas de méthode en politique, parce qu'il n'y a pas de milieux identiques, ni dans une même nation à des époques différentes, ni dans différentes nations à une même époque. Sans doute, il faut l'espérer, ces fluctuations auront un terme ; en attendant, la politique est beaucoup plus voisine de l'art que de la science, beaucoup plus esthétique que didactique. Le tact poussé à ses dernières subtilités de perception en est et en sera longtemps encore la première de toutes les conditions. Il n'y suffit pas d'être honnête, il faut tout savoir, et, quand on sait tout, on doit encore s'inspirer du milieu social sur lequel on est forcé d'agir. On n'est même qu'un médiocre politique quand on est arrivé à connaître l'harmonie des *tempéraments*, plus délicate que celle des sons et des couleurs. Les vrais politiques sont plus rares que les grands artistes, c'est ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter à une époque où tout le monde se figure qu'il n'y a rien de plus facile que de gouverner un pays.

La notice sur la vie et les travaux de M. Cochin, lue à l'Académie par M. *Cauchy*, se compose en grande partie de l'analyse des œuvres du défunt académicien. Ces œuvres sont connues (1), et nous n'avons pas à nous en occuper ici. Peut-être aurions-nous désiré quelques détails biographiques plus intimes sur leur auteur. Il en est un toutefois que laisse entrevoir M. Cauchy et sur lequel on pourrait écrire des volumes : c'était cette alliance de la foi et de la raison, si rare de nos jours, parce que la société laïque et la société ecclésiastique semblent prendre mutuellement plaisir à creuser de plus en plus l'abîme qui les sépare. M. Cochin croyait que les développements de la prospérité physique et morale, de l'âme et du corps, doivent s'accomplir parallèlement et harmonieusement dans la suite des temps. Cette doctrine si simple et si grande, puisée dans l'essence même du dogme chrétien, n'a guère trouvé et ne trouve encore que des ennemis. Le pont qu'essayait de jeter M. Cochin était suspect aux deux sociétés, parce qu'elles sont en état d'hostilité déclarée et ne s'abordent que par leurs angles. Attendront-elles que de cruelles épreuves les réduisent à des concessions réciproques ? N'appartient-il qu'au vieux *fatum* de mettre un terme à cet antagonisme ? Ignorent-elles ce mot profond du poëte latin : *Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter?*

SÉANCE DU 27 AVRIL.

La Société de tempérance de Paris est présentée à l'Académie par M. Paul Janet, président. Elle est sûre d'être d'autant mieux accueillie que l'on a déjà mis au concours, pour le prix quinquennal de 5000 francs, fondé par M. de Beaujour, sur *les remèdes au paupérisme*, cette terrible question de l'intempérance. Les candidats qui ont eu à présenter leurs mémoires pour le 31 décembre 1872 étaient tenus : 1° de constater la part que l'intempérance a dans la misère ; 2° de rechercher les meilleurs moyens de la combattre ou de l'atténuer ; 3° d'examiner à ce point de vue l'influence des lois ; 4° enfin d'étudier les sociétés de tempérance actuellement existantes et les résultats qu'elles avaient obtenus.

M. P. Janet donne lecture des noms des membres fondateurs de la Société et des principaux articles de son pro-

---

(1) La *Revue des cours littéraires* a publié de M. Cochin : un discours sur l'abolition de l'esclavage (3e année, page 161), et trois conférences : *Abraham Lincoln* (6e année, page 273); *le général Grant* (7e année, p. 387); *Paris et la province* (même année, p. 769, 27 décembre 1870).

gramme. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, non-seulement à l'occasion de l'analyse des mémoires, mais aussi des premiers actes de la nouvelle Société.

M. Odilon Barrot fait observer que le programme a omis de signaler, au nombre des effets les plus funestes de l'intempérance, les excès de la Commune, dans lesquels l'abus des boissons alcooliques a joué un si grand rôle.

Statistique des grandes puissances de l'Europe depuis l'an 1700. — Les faits exposés ici par M. Levasseur à ses collègues de l'Académie ont déjà été produits sous une autre forme à la Société de géographie. Nous en avons consigné les principaux résultats dans notre bulletin du 17 février dernier. La conséquence en était que si l'on évaluait la part de notre influence politique d'après le nombre des habitants comparé à celui des autres grandes puissances, cette influence pouvait compter en 1700 pour près d'un tiers, en 1789 pour un quart, en 1815 pour un cinquième, et en 1872 pour un sixième à peine dans la balance européenne. La domination des Hohenzollern, qui en 1700 ne figurait dans cette statistique que pour un trentième à peine, y figure aujourd'hui pour une part supérieure à la nôtre. L'empire d'Autriche a une part un peu inférieure à celle de notre pays, en sorte que s'il fallait rétablir l'ancien équilibre statistique, l'alliance de la France et de l'Autriche équivaudrait à peine à l'influence politique que nous possédions seuls en 1700.

Un autre fait curieux de cette statistique est l'accroissement rapide de la population des Iles-Britanniques, qui comptait 9 millions d'âmes en 1700, 12 en 1789, 18 1/2 en 1815, et près de 33 aujourd'hui. Si l'on ajoute à ce dernier chiffre celui de la population des colonies anglaises, on approche du chiffre énorme de 200 millions d'âmes. A ce point de vue l'Angleterre serait de beaucoup la première puissance du globe.

M. Wolowski fait observer que la statistique des populations n'est pas tout à fait le critérium de leur influence politique. La quantité doit être contrôlée par la qualité; il est tel pays, comme la Russie, où la proportion du nombre des adultes à celui des enfants est de beaucoup inférieure à celle que l'on constate en France. Or, plus une société a d'enfants, plus elle a de charges et moins elle a de forces. A nombre égal d'habitants, la France est ici d'un tiers supérieure à la Russie.

M. Levasseur répond qu'en effet, de toutes les grandes puissances de l'Europe, la France est celle dont la population compte le plus d'adultes. Il ajoute que la statistique qu'il vient de soumettre à l'Académie ne présente qu'une des données de la question très complexe d'évaluation des influences politiques.

Il y a un autre élément dont il a tenu compte, celui de la densité de la population en raison des surfaces habitées. C'est là un élément dont l'importance ne saurait échapper, puisque la force de résistance augmente en raison même de l'accumulation des habitants.

Avant la guerre de 1870-71, la France comptait en moyenne 70 habitants par kilomètre carré : aujourd'hui cette moyenne est réduite à 69 habitants, chiffre correspondant à celui de la Prusse avant la guerre.

La Prusse allemande de 1872 ou l'empire actuel d'Allemagne compte 74 habitants par kilomètre carré, l'Italie 90, l'Angleterre 100. L'Autriche, au contraire, n'en compte que 57 et la Russie voit cette moyenne se réduire à 13 habitants par kilomètre carré.

SÉANCE DU 4 MAI

Le prix de 2500 francs affecté par la section de législation, droit public et jurisprudence, à l'auteur du meilleur mémoire sur *la condition juridique de l'époux survivant, au point de vue du droit de succession et des dispositions entre époux*, et dans lequel devaient être étudiées les vicissitudes du droit ancien et les dispositions diverses des législations modernes, a été décerné à M. *Gustave Boissonnade*, professeur agrégé de la faculté de droit. Le terme du concours était fixé au 31 décembre 1871. Le mémoire porte le n° 1 avec cette épigraphe : « Nul home n'est si droict heir au mort, come est sa feme espouse. »

Le concours prorogé par l'Académie sur *la noblesse en France et en Angleterre du* XIe *au* XVIIIe *siècle* expirait au 1er mai 1872. Il n'a été déposé qu'un mémoire. Serait-ce le même (revu et corrigé) qui avait pris pour épigraphe ce commentaire du mot de Sièyès :

Que fut la noblesse ? — Une puissance.
Qu'est-elle ? — Un prestige.
Que sera-t-elle ? — Un souvenir.

Élections de correspondants. En remplacement de MM. Raü, d'Heidelberg, décédé, Ramon de la Sagra, de Madrid, décédé, Babbage, de Londres, décédé, Cibrario, de Turin, décédé, et de MM. de Lafarelle et Thomas-Henri Martin (ce dernier récemment élu membre de l'Académie des inscriptions),

Ont été nommés : MM. Czœrnig, Torrès Caïcedo, William Farr, Scialoja, Ambroise Clément et Fouillée.

Les différentes formes de gouvernement dans les sociétés modernes, essai de *M. E. de Laveleye* (vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* publiée par la librairie Germer Baillière), font l'objet d'une présentation de M. *H. Passy*. Le talent de l'auteur ne saurait être contesté; ses vues sont nettes, précises et fort élégamment formulées. Peut-être lui reprochera-t-on, non pas un défaut de conclusion, mais le défaut de solutions pratiques. M. de Laveleye conclut en effet que la République est le seul gouvernement que les circonstances imposent à la France. Malheureusement ses plus grands ennemis seraient les républicains. D'autre part, nous n'avons ni les mœurs républicaines, ni l'instruction universelle qui devrait être l'assise du suffrage universel, ni l'habitude d'assumer les responsabilités et les devoirs du *selfactin*, gouvernement individuel, ni la soumission des minorités aux majorités. Voilà de grands reproches qui ne laissent pas que d'avoir quelque fondement. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup de les avoir formulés ? Quand un malade un peu intelligent connaît le diagnostic de son mal, il peut gouverner sa propre thérapeutique. C'est un premier moyen d'apprendre d'abord à se gouverner soi-même.

Les caisses de secours des mines font l'objet d'une lecture de M. *Étienne Dupont*. Ces caisses sont fort anciennes puisqu'en 1604, Henri IV ordonna une retenue du tentième de la recette totale de chaque mois pour subvenir à l'entretien de médecins et de prêtres spéciaux ainsi qu'à l'achat de médicaments. Cette ordonnance fut rapportée par Louis XV. Plus tard, en 1813, un décret impérial imposa aux administrateurs des mines le devoir de subvenir à toutes les dépenses extraordinaires occasionnées par les accidents. Mais il ne fut pris aucune mesure légale pour la création de caisses de secours. La création de ces caisses est donc abandonnée à l'initiative individuelle. Il y a lieu de s'en féliciter selon M. Dupont, parce que dans chaque centre industriel les exigences sont diverses et que les caisses sont constituées de concert par les patrons et les ouvriers. En Angleterre les ouvriers seuls y participent dans leurs *trade unions*. En Belgique, en Prusse et en Autriche elles n'existent que par suite de l'intervention légale. Notre régime serait donc le plus avantageux.

FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Nos lecteurs ont remarqué sans doute la leçon que M. le commandant d'état-major von Meerheimb a faite à Berlin « sur la France et les Français », et dont le dernier numéro de la *Revue politique* a reproduit quelques passages. Il est toujours utile de savoir ce que pensent de nous les étrangers, et celui-là ne semble pas trop malveillant. Son séjour en France avec l'armée d'occupation lui a révélé qu'à certains égards on est trop sévère pour nous en Allemagne, et qu'on nous a trop volontiers jugés sur « une imperceptible fraction de la population de Paris », sur celle que les étrangers rencontrent en parcourant le boulevard des Italiens, et où d'ailleurs la population de Paris entre pour très-peu de chose. Il convient qu'ailleurs on trouve chez nous des qualités sérieuses, et il se plaît à les reconnaître. Néanmoins un trait l'a frappé : c'est l'absence de patriotisme, c'est l'indifférence pour les affaires du pays. « Il suffit, dit-il, de causer avec de vrais Français, braves paysans ou bons bourgeois des petites villes de province, pour apercevoir cette indifférence, ne fût-ce que par leur aversion profonde et nullement déguisée pour le service militaire : « Si j'avais sept fils, me disait un de ces braves gens, je n'en laisserais pas un seul devenir soldat. » M. de Meerheimb oublie ici que les *braves gens* qui pendant l'occupation se livraient avec lui à ces épanchements de leur belle âme, ne sont pas non plus toute la France, et qu'il ne suffit pas d'avoir causé avec eux pour la connaître ; car la première preuve de patriotisme et aussi de dignité personnelle qu'on donne en pareil cas à l'étranger vainqueur, c'est précisément de ne pas causer avec lui.

Néanmoins, M. de Meerheimb regarde cette absence de patriotisme comme un fait général. Il reconnaît les mérites de nos soldats, et surtout « la résignation, le calme et la dignité avec lesquels le Français accepte la souffrance et la mort ». C'est quelque chose, sans doute ; mais toutes ces vertus, selon lui, « sont rendues inutiles par l'absence de patriotisme », chez le soldat même. La résistance des cinq mois qui suivit la période de cinq semaines si tristement terminée à Sedan, l'a étonné comme tous ses compatriotes, et lui paraît « *assurément imposante et honorable* ». Mais il ne voit dans cet effort patriotique « qu'un peuple sans volonté entraîné par la volonté de quelques hommes ». C'est là grandir prodigieusement le mérite de ces hommes aux dépens de la nation même, et je suis sûr que leur patriotisme n'accepterait pas un pareil éloge. Mais puisque M. de Meerheimb cherche çà et là des preuves de cette absence de patriotisme qu'il signale chez nous, je vais lui en indiquer une : c'est l'acharnement implacable de certaines gens contre ces « quelques hommes » qui ont prolongé cette résistance « *imposante et honorable* » ; c'est leur fureur épileptique contre ceux qui ne se sont pas humiliés assez vite, et n'ont pas désespéré sur-le-champ de la patrie. Ce n'est pas romain, j'en conviens ; c'est même hideux et écœurant ; et de plus, ce qui étonne davantage de la part de gens d'ordinaire si avisés, c'est maladroit. Quand on aspire à se charger des destinées de la France, il serait plus politique peut-être de ne pas faire ainsi devant elle une confession qui est tout un programme, et de montrer avec cette naïveté stupéfiante ce qu'en pareille circonstance on ferait de la patrie. Le témoignage d'un étranger qui juge, au contraire, cette résistance *honorable*, nous laisse entrevoir ce qu'il doit lui-même penser de ces âmes qu'un tel souvenir suffit à exaspérer.

Sans doute, on trouve partout, — en Allemagne comme ailleurs, — des gens qui n'ont qu'un médiocre souci de l'honneur de leur pays et de leur propre dignité ; mais nous n'y voyons pour nous aucune raison de douter du patriotisme germanique. A vrai dire, ce patriotisme est d'assez fraîche date, et ceux qui, jusqu'en 1813, s'abstinrent d'en donner des preuves, n'étaient point de simples bourgeois tremblant pour leurs immeubles : c'était les chefs mêmes, princes et rois, qui eussent dû ressentir plus vivement que d'autres les blessures de leur patrie et aussi leurs propres affronts. Cette obligation, plus étroite pour eux que pour tout autre Allemand, ne les a nullement empêchés de faire leurs petites affaires aux dépens de la patrie commune, de connivence avec Napoléon ; il a fallu que le soulèvement même de la nation, favorisé par les désastres de Russie, vînt les rappeler à la pudeur : le patriotisme allemand date de là. C'est à l'insatiable ambition de Napoléon Ier que l'Allemagne est redevable d'avoir pris conscience d'elle-même ; Napoléon III a complété, à cet égard, l'œuvre de son oncle : c'est le seul édifice dont il ait achevé le couronnement. Quoi qu'il en soit, ce patriotisme incontestable a bien encore ses petites lacunes : il n'est pas prouvé, par exemple, que ces milliers d'émigrants qui quittent chaque année l'Allemagne pour n'y plus revenir témoignent d'un invincible attachement pour ce séjour privilégié ; et, parmi ceux qui restent, il s'en est trouvé plus d'un qui ne paraît pas assez préoccupé de faire respecter en lui la dignité de son pays : je n'en veux pour preuve que l'ouvrage récemment publié par M. Henri Bordier : *L'Allemagne aux Tuileries* (1).

Ce livre est le résumé des lettres adressées par des Allemands à l'ex-empereur, avec leurs noms et leur résidence : M. Bordier explique, dans l'introduction, combien cet inventaire est incomplet. C'est la minime partie des pièces de ce genre qu'on aurait pu réunir, et dont la plupart ont disparu, d'abord dans un premier triage fait par le cabinet impérial, et plus tard dans l'incendie qui, par une fatalité singulière, a détruit de préférence les papiers compromettants pour le second empire. Cependant il reste encore près de deux mille noms, et ce ne sont pas, en général, des noms d'aventuriers et de mendiants de profession. On y trouve des princes, des comtes et barons, des fonctionnaires, des savants. Beaucoup cherchent à intéresser en leur faveur Sa Majesté en lui offrant, les uns leurs livres, les autres des recettes contre la goutte, les rétentions d'urine et les hémorrhoïdes ; l'un un trèfle à quatre feuilles, beaucoup des communications pour la *Vie de César* ; tous lui offrent au moins leur admiration. Il y a même des poëtes, et des poëtes qui ne dédaignent point de s'abaisser à parler notre langue, si pauvre et si antipoétique. L'un d'eux, conseiller de la chambre des finances à Oldenbourg (page 210), a lu dans la *Revue des deux mondes* que « la poésie a disparu des lettres françaises » : aussi, par commisération pour notre détresse poétique, s'est-il décidé à enrichir la patrie de Lamartine et de Victor Hugo d'une traduction en vers français des *poésies* de Schiller : une épître adressée à

(1) Paris. Beauvais, éditeur, quai Voltaire, 25.

Napoléon III, auquel il veut dédier ce volume, fera apprécier la valeur de ce cadeau; en voici les premiers vers :

> Oh! noble souverain, c'est la belle gratitude
> Qui m'entraîne à vous dire que dans ma solitude
> Rien ne soit comparable à ce charme bienfaisant
> Qui prend sa source dans Votre cœur bienfaisant.

Toutefois c'est par exception que, dans ce volume, nous nous trouvons entraînés ainsi à ces hauteurs de la poésie. Les autres lettres s'en tiennent, en général, à une prose qui n'offre qu'une aspiration médiocre vers l'idéal; on n'y voit guère que la monotonie de la platitude et de la mendicité.

Encore une fois, on ne juge pas une nation entière sur de pareils échantillons. Néanmoins tout est relatif, et M. Bordier fait cette remarque curieuse qu'au *bureau des dons et secours*, à côté de milliers de demandes d'Allemands ou autres, on n'a trouvé que vingt-cinq ou trente suppliques venant d'Espagne, malgré les relations de famille que l'empire avait avec ce pays. C'est une raison de plus de regretter, avec notre ami M. Yung, que le génie qui nous gouvernait alors n'ait pas eu l'idée assez simple de laisser un Hohenzollern passer quelque temps sur le trône d'Espagne; son contact avec cette race fière eût été un spectacle assez intéressant pour la galerie.

Quoi qu'il en soit, sans infatuation, mais aussi sans trop d'humilité, tenons compte des jugements que portent de nous nos adversaires mêmes, surtout quand ils sont exprimés en termes assez mesurés, comme ceux de M. de Meerheimb. Mais ne reconnaissons à personne le droit de dire, comme M. de Bismarck l'écrivait après la guerre dans une pièce officielle (7 décembre 1871), que « le sentiment du droit est complètement éteint en France, » tandis qu'un « très-haut degré d'éducation morale, ainsi que le sentiment de droit et d'honneur, sont particuliers au peuple allemand. » Le volume de M. Bordier prouve qu'il y a de notables exceptions en ce genre, et particulièrement (pour parler encore le langage de M. de Bismarck, « dans les cercles où l'on cherche de préférence des amis de l'ordre politique et de la justice ». La servilité à l'égard du pouvoir, même d'un pouvoir étranger, est un sentiment de même provenance que cette insulte gratuite à l'égard d'un adversaire vaincu et malheureux : ce sont deux sentiments qui se tiennent peut-être, mais on ne prétendra point qu'ils s'excusent mutuellement. X...

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

I

L'un des auteurs du livret de la *Grande Duchesse*, M. Ludovic Halévy, a écrit, par fragments, l'histoire d'une campagne sérieuse, dans laquelle les généraux vaincus ne semblent pas avoir suivi un plan plus savant que celui de son général Fritz, — le Fritz de joyeuse mémoire, — et où « le sabre de nos pères », bien que vigoureusement manié, ne fit que d'inutiles merveilles. *L'Invasion, — Souvenirs et Récits* — (Paris, Michel Lévy), est un recueil de tableaux de bataille auxquels le succès a été promis déjà par plus d'une voix de la presse. La notoriété de l'auteur et sa réputation d'esprit en font un de ces personnages parisiens qu'on ne discute pas sans risquer de paraître étranger au bel air et nouvellement débarqué de la province. Il faut dire en chœur que les récits de M. Ludovic Halévy sont rapides, lestement enlevés, et qu'ils produisent sans effort la plus saisissante impression. Voilà la note qu'il faut suivre ; autrement on semble ignorer que M. Ludovic Halévy est un des plus spirituels collaborateurs de la *Vie Parisienne*, et que c'est lui qui s'entend le mieux à poursuivre la République de plaisanteries anonymes dans ce délicieux journal. Et de fait, il y a de l'intérêt et de la vie dans ces récits prestement troussés de l'épouvantable invasion prussienne. Mais cet intérêt n'est pas celui qui remplit le champ de bataille d'une immense angoisse, et cette vie n'est pas celle qui circule dans toutes les parties de ce domaine de la mort. Quelqu'un a écrit un livre intitulé les *Miettes de l'Histoire :* les récits de M. Ludovic Halévy ne sont que des miettes de bataille. Le plus grand nombre est fait, nous dit l'auteur, d'après « de petits agendas couverts de notes écrites au crayon, le soir même de la bataille, dans les bivouacs de Frœschwiller et de Gravelotte. Les phrases étaient incomplètes, les mots effacés, à peine lisibles..... Je m'efforçai de conserver la forme brusque, heurtée, incorrecte de ces notes, vivantes d'émotions et de réalité. » Ce sont des officiers qui lui ont confié ces notes, car pour lui il n'y était pas.

Il n'est pas difficile de reconnaître d'après quel modèle M. Ludovic Halévy a procédé. *L'Enlèvement de la Redoute de Mérimée*, morceau vanté outre mesure, et le récit de la bataille de Waterloo, dans la *Chartreuse de Parme*, de Stendhal, ont fait naître une école de peintres de batailles. Ces écrivains-artistes sont froids de parti pris, précis dans les détails, exacts dans les riens, nuls dans l'ensemble. Sous prétexte que celui qui est en pleine bataille reconnaît à peine qu'il s'y trouve, comme le jeune Fabrice de la *Chartreuse de Parme*, ils ne s'attachent qu'à présenter aux yeux quelque coin du champ où la victoire se dispute, rétrécissant ce terrible enjeu et ne laissant point deviner la sauvage majesté de la lutte. Les différents récits de combats de M. Ludovic Halévy en arrivent à se ressembler tous dans le petit : ils sont d'une monotonie bruyante et semblent frapper uniformément l'oreille sans aller à l'esprit. C'est presque toujours un régiment qui tombe sur un régiment ennemi, on ne sait trop d'où ni comment, avec les mêmes incidents ; et bien heureux quand nous avons un régiment ; parfois quelques hommes sont toute la bataille. Quoi qu'on prétende, cela ne dit rien. On ne sent pas dans ces recoins, où la férocité humaine se démène péniblement, l'âme du combat. L'image inquiète de la patrie ne s'aperçoit pas au-dessus de ces petites scènes de boucherie ou de ces manœuvres minuscules. Elle flotte dans les hauteurs d'où l'on voit les brigades et les divisions marcher à l'encontre les unes des autres, et l'immensité de l'effort répondre à la grandeur de l'enjeu. M. Ludovic Halévy n'a garde de s'élever jusque-là ; mais aussi il ne doit prétendre qu'à des émotions modestes. Un récit de bataille de M. Thiers, en dépit de son style abandonné et bien qu'il y manque les épisodes et les petits groupes, si chers aux Meissonniers de la narration militaire, saisit bien plus fortement l'esprit et l'enveloppe d'un émoi plus tragique que tous ces incidents dont les écrivains de l'école de M. Ludovic Halévy font la mosaïque confuse de leurs tableaux. On sent que l'intégrité d'une patrie, d'une liberté, d'une gloire héréditaire, se dispute dans ces luttes où de grandes masses se cherchent,

s'évitent et se heurtent, et que c'est la fortune de toute une nation qui fléchit ou se redresse dans le flux et le reflux de ces mêlées orageuses qui s'étendent au delà de l'horizon. Qu'on lise le récit de la bataille de Gravelotte dans le livre de M. Ludovic Halévy et dans celui de l'officier supérieur, auteur du fameux ouvrage intitulé : *Metz, campagne et négociations* : on verra lequel des deux est animé de la vie dramatique et du sentiment de la patrie défaillante.

« Nous arrivons à onze heures du matin, écrit M. Ludovic Halévy, dans son récit de Gravelotte, sur le plateau d'Amanvilliers. Repos de vingt-quatre heures accordé aux troupes... On fait l'inventaire des cantines, des officiers morts... Un officier fait fonctions de commissaire-priseur. La vente commence. Un encrier de poche. Un porte-cigares, très-bien garni. Une demi-livre de chocolat (de chez Marquis, messieurs, il est de chez Marquis, ajoute le commissaire-priseur). Une lorgnette, une bonne lorgnette. Un caoutchouc. Une paire de revolvers. La *Chartreuse de Parme*, de Stendhal, etc.» Cette *Chartreuse de Parme* et le ton gouailleur de Stendhal excitent évidemment l'émulation de M. Ludovic Halévy. Ce repos dans la bataille a-t-il été marqué par de tels incidents? Si cette triste gaieté a été celle de nos officiers, dans la journée qui décidait du sort de Metz et de la France, ils en ont été punis d'une façon inouïe dans ce jour d'une teinte funèbre, si bien peint par un des meilleurs artistes qui aient exposé au salon de cette année, M. Protais, — jour unique dans l'histoire des guerres, où une armée de 160 000 hommes se rendit prisonnière et défila sous les yeux de ses officiers, dont elle allait être séparée. C'est ainsi du moins que le peintre a représenté cette scène d'un deuil immense. En veut-on une faible idée?

Le ciel est chargé de brouillards d'automne, remplis de pluie. Dans une plaine nue, au bas d'un court mamelon, se déroule, comme un ruisseau noir, un défilé de soldats désarmés qui vient de l'horizon et va on ne sait où. Quelques cavaliers aux lances ornées d'une flamme blanche et noire surveillent, immobiles, ce défilé. Sur la hauteur, des officiers français de tout grade le suivent des yeux : la tristesse, l'irritation, la fatigue ou une résignation mélancolique est sur leurs traits. Quelques-uns se serrent la main pour se soutenir ou se contenir mutuellement. Les soldats les saluent en passant ; tout dans l'attitude des chefs est une réponse à ce lamentable adieu ; c'est la force, l'espérance et la gloire de la France qui passent.

Dans un second tableau, qui peut être regardé comme la première étape des soldats prisonniers, le même ciel terne et humide couvre une scène non moins saisissante. Sur le terrain d'une sorte de prairie détrempée par la pluie, un régiment de chasseurs à pied est campé, je veux dire parqué. Jusqu'au fond du tableau, à gauche, des têtes encapuchonnées contre le froid et l'humidité se profilent, serrées les unes contre les autres, comme un troupeau innommé. De l'autre côté, sur le dernier plan, un feu de bivouac autour duquel s'empressent quelques hommes coiffés d'un casque et vêtus de longues capotes est une injure cruelle à cette détresse. Un factionnaire prussien suffit à garder cette multitude désarmée et écrasée sous la fortune. Au premier plan, un de ces chasseurs à pied, soldats préférés de l'artiste, un de ceux qui, dans un autre de ses tableaux célèbres, retenait si poétiquement son souffle avant l'attaque et respirait si franchement après la victoire, fixe sur le sol des yeux naïvement étonnés et ne comprend pas encore. Un autre croise ses mains sur ses genoux et regarde devant lui vaguement, comme on fait dans les grandes déceptions, comme un amant trompé de la gloire. Un fiévreux grelotte près de lui. En face, un autre soldat cache ses yeux dans ses mains ; honte ou fatigue, on ne sait. Derrière lui, étendu sur le sol, la tête enveloppée dans sa capote, comme un Romain dans sa toge, à l'heure des infortunes inéluctables, mais les poings crispés par la révolte intérieure, il en est un qui ressemble à la protestation muette du courage abattu par la fortune. De petites flaques d'eau apparaissent de place en place et font avec l'herbe boueuse un lit navrant à cet immense malheur. — Ce sont là aussi des tableaux de genre et qui ne visent pas à la grandeur, mais qui l'atteignent par cette simplicité que M. Ludovic Halévy a recherchée dans ses récits et qu'il a cru tenir en rencontrant la négligence enjouée. Et puis les couleurs du peintre reflètent la tristesse patriotique de son âme, comme une lumière voilée !

Il est certain cependant que le livre de M. Ludovic Halévy aura un grand succès parisien, et le succès obtenu à Paris est assuré ailleurs.

II

M. Maxime du Camp publie, à la libraire Hachette, le 3e volume de son ouvrage intitulé : *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du* XIXe *siècle*. Les volumes précédents de cette œuvre considérable, qui sera autant consultée pour l'histoire du Paris moderne que l'est le livre de Dulaure pour celle de l'ancien Paris, traitaient de deux grandes sources de la vie de cette cité : la circulation et l'alimentation. Faut-il donc considérer comme d'autres éléments essentiels de cette existence les sujets que M. Maxime du Camp explique dans son troisième volume? *Les malfaiteurs, la police, la cour d'assises, les prisons, la guillotine et la prostitution* sont les titres des nouveaux chapitres que l'auteur propose à notre curiosité, et qui n'ont pas de peine à exciter les rêves de notre philanthropie. Si tout cela pouvait disparaître, si ces rouages hideux de la vie nécessaire et monstrueuse de cette cité énorme pouvaient au moins se simplifier ! Quoi ! tant de crimes, tant de misères, tant de honte, et même du sang légalement versé, pour entretenir l'existence de cet être immense qui s'appelle Paris ! C'est dans ce livre que le mal moral s'explique de lui-même et qu'on voit en frémissant quel amas de consciences perdues, déshonorées, détruites, exige la vie quotidienne d'une grande ville. On est tenté de dire : périssent plutôt les cités ; qu'elles disparaissent plutôt de la terre, ainsi que l'a souhaité, dit-on, dans un jour de philosophie sombre, celui qui a fortement attenté naguère à l'existence de Paris, M. de Bismarck. Mais attendons : les grandes cités, ces énormes appareils ne produisent pas seulement le mal et ne sont pas seulement alimentés par lui ; attendons le quatrième volume que M. du Camp prépare, et qui sera composé de chapitres intitulés : *la mendicité, l'assistance publique, les hôpitaux, les enfants trouvés, la vieillesse* (Bicêtre et la Salpétrière), *les aveugles, les sourds-muets*. Nous verrons dans ce nouveau volume combien de vertus et de dévouements, combien la patience, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, sont nécessaires aussi à la vie de Paris et quels trésors de la tendresse humaine elle exige. On aura eu quelque sorte dans cet ouvrage,

dont trois volumes ont déjà paru, l'image des deux forces qui se partagent le monde, qui sont comme les deux grands mouvements en sens contraire de la vie de l'homme, le flux et le reflux de l'humanité, et qui nulle part n'apparaissent mieux et avec plus d'éclat que dans la capitale d'un peuple sensible à tout et porté aux extrêmes ; je veux parler du mal et du bien, et de Paris qui semble en être la plus brillante capitale.

Celui qui a dit : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous », n'a fait qu'exprimer, dans un entretien d'une ineffable douceur, une des plus dures lois de la nature des choses. Il aurait pu ajouter, en se laissant aller à une conséquence que la statistique moderne vérifie quand il lui plaît : Il y aura toujours aussi des malfaiteurs parmi vous. La misère et le crime s'attirent par une force secrète que l'ignorance augmente et que l'instruction diminuera sans la détruire. Car il n'est pas de science qui puisse vaincre l'instabilité de la richesse, et dans les âmes où le sentiment du devoir n'est pas un instinct, la pauvreté subite est une conseillère plus artificieusement criminelle que la pauvreté de naissance. En dehors des accidents et des pentes sociales d'où l'on glisse plus facilement dans le mal, il y aura toujours, pour fournir des malfaiteurs et perpétuer cette espèce, un certain fonds de natures individuelles, inaptes au bien et fermées à lui, comme certaines intelligences le sont à certaines notions.

La police, les tribunaux et les prisons sont donc des chapitres du livre de M. Maxime du Camp que l'on trouvera dans tous les traités d'un organisme social vivant et non idéal. Mais ce sera une des tâches de la justice à venir de mesurer ses peines au degré de liberté des agents du mal dans la société, et de répondre équitablement, d'une part au droit qu'a le plus grand nombre de se protéger, de l'autre, à la responsabilité de l'individu. C'est dans le sens du droit de l'individu que les progrès de la justice peuvent déjà se remarquer. Longtemps elle ne s'est inspirée que des exigences des masses associées ; longtemps ses arrêts n'ont reposé que sur une raison collective, comme la raison d'État ou la raison religieuse. On sait combien ces raisons furent brutales, et quelles iniquités elles ont juridiquement fait commettre. La raison sociale persiste encore et se dresse devant l'individu avec un formidable appareil de considérations générales et de peines particulières. Disparaîtra-t-elle comme la raison religieuse, comme est en train de disparaître de nos codes civils la raison d'État ? Non, sans doute, tant qu'existeront les rapports d'homme à homme, bien autrement nécessaires et naturels que ceux de citoyen à citoyen. Mais il n'est point téméraire de penser que cette raison sociale se restreindra, et, avec le temps, animera moins durement la justice répressive. La raison sociale ! Qui ne sent qu'elle fléchit sous l'effort non pas tant de ceux qui la secouent avec l'emportement de la passion ou de la révolte que de ceux qui l'étudient gravement ? Son ancienne pénalité est du moins sérieusement entamée. Et par qui ? D'abord par une philosophie plus soucieuse de la nature humaine et plus rapprochée de la notion première de justice que celle qui inspirait à Bossuet cette parole, d'une majesté redoutable et oppressive : « L'ordre troublé par la faute doit être rétabli par le châtiment. » De nos jours, la commune philosophie n'entend pas que les individus, — semblables à des esclaves bâtissant quelque temple énorme de l'Orient, dont l'achèvement recule sans cesse, — soient sacrifiés aux exigences de cet ordre idéal, qui n'est jamais assez parfait pour ceux qui en imaginent le plan et en laissent les lignes toujours vagues. Cette philosophie, qui se confond déjà avec le bon sens public, n'entend pas que le châtiment dépasse la conscience de la faute et s'étende à ses conséquences et à sa portée extrêmes. C'est sur la conscience elle-même du coupable qu'elle établit le droit du juge qui punit. Elle ne veut rien voir au delà. Un jury éclairé, un accusé qui a conscience : cela suffit.

Du jour où le fondement de la faute a été retrouvé dans la conscience et non plus dans la nécessité sociale, une révolution a commencé dans la pénalité juridique. La morale scientifique et la physiologie en ont hâté les progrès et sont venues au secours de la philosophie. Elles ont démontré que des gens réputés criminels pourraient bien n'avoir pas même commis de fautes. Rencontrant dans certains individus des forces aveugles, elles n'ont pu y trouver la liberté et la conscience. Que devenait la faute ? que devenait la peine ? Ce sont ces nouvelles découvertes, faites dans les plus tristes replis de notre espèce, qui exposent à de sérieux dangers la peine de mort et l'invention du docteur Guillotin. Le chapitre que M. Maxime du Camp a consacré à ce sujet doit être un des plus remarquables qui aient été écrits sur la guillotine. Cela a un air d'exactitude, de précision et de froideur, dont on frissonne un peu, en songeant en même temps à cette *légère fraîcheur* qui, d'après le bon Guillotin, était le seul inconvénient de son couperet. Mais je ne veux pas m'y arrêter. J'ai hâte de montrer comment M. Maxime du Camp se rattache à la thèse que je viens de développer. Il y a une partie de son triste et curieux travail qu'il appelle les *delenda*, quelque chose comme les abus à détruire dans la guillotine. De la prison de la Roquette à l'échafaud, dans le trajet suprême du condamné, il trouve qu'il y a des réformes à introduire, un superflu de cruautés à faire disparaître. Le sentiment de ces réformes l'entraîne même si loin, qu'il en arrive à conseiller la suppression de l'escalier, de l'esplanade, des deux montants, de la bascule et du couperet, de tout enfin... Et comment cela ? Voici.

« Un mot profond a été dit : « La guillotine, c'est faute de mieux. » Lorsque la très-grave question de la peine de mort viendra devant les législateurs, — et elle y viendra, — on fera peut-être bien de consulter les physiologistes qui peuvent donner à cet égard de graves renseignements. Ils diront que les cerveaux de deux des derniers suppliciés, Lemaire et Momble, offraient des désordres d'une nature spéciale. La pie-mère adhérait à la matière grise, et cette adhérence, gênant le jeu régulier des vaisseaux sanguins de la substance cérébrale et cérébelleuse, est un des signes caractéristiques de cette maladie que le docteur Rostan appelle méningo-encéphalite chronique, qui commence presque invariablement par la manie des grandeurs, par des besoins immodérés de fortune et se termine par la paralysie générale. Qui sait si ces misérables, en commettant des crimes devant lesquels toute conscience se révolte, n'ont point obéi à la fatalité morbide de leur organisme ? Le jour où la science et la loi se trouveraient aux prises sur cette question, les pénalités exagérées disparaîtraient de nos codes, et l'on tripleraît les asiles d'aliénés. »

Et M. Maxime du Camp ajoute plus loin : « La peine de mort est un legs de ces temps sans merci qui ont tant pesé sur l'histoire ; de plus en plus elle rentre dans l'ombre : peu à peu nos mœurs la repousseront et la loi la rejettera. »

Espérons que M. Maxime du Camp aura fait la dernière description de cette odieuse machine qui frappe désormais plus de brutes que d'hommes, et dont le jeu horrible exige le recueillement préalable d'un grand nombre de personnes graves et honnêtes, répondant vertueusement par le meurtre juridique au meurtre furieux ou hébété. La guillotine s'appelle *la veuve,* dans l'argot de ses funèbres amis, comme était cet épouvantable idiot de Lemaire, qui en raffolait : quand donc la société cessera-t-elle de se mêler de ces amours-là ?

III

M. J. C. Prat publie la deuxième série de sa traduction des œuvres de Spinoza. Ce volume comprend le Traité théologico-politique (Paris, Hachette). La préface, dont M. J. C. Prat a fait précéder son travail, est d'un esprit que la philosophie de l'illustre maître a vraiment enflammé. Il nous avait semblé que Spinoza mettait l'âme dans un état plus tempéré et qu'il était un des premiers parmi ceux que le spectacle ou l'attente des choses humaines ne saurait émouvoir. Cette traduction écrite d'un style ferme et net (nous pensons qu'il est exact) fera connaître davantage cet ancêtre de tant d'idées qui semblent nouvelles et qui datent de lui. La politique et l'exégèse religieuse ont reçu de lui un mouvement qui s'est mystérieusement communiqué depuis l'âge où il a vécu jusqu'à des écrivains contemporains dont on parle plus que de ce Spinoza immortel qui les a inspirés.— M. G. Caumont publie chez Sandoz et Fichbacher un volume intitulé *Notes morales sur l'homme et la société,* qui est l'œuvre d'un malade, ainsi qu'il nous le dit et qu'on s'en aperçoit. J'y trouve cette boutade, à propos de *l'Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales : « Il n'y a rien de moins chrétien que ces petites fleurs coquettes poussées entre les épines de la couronne de Jésus ». — *Mes semblables,* par M. de Jacob de la Cottière (Paris, Hachette) est un livre imprimé avec soin à Lyon, mais écrit à la légère, quoique d'une façon parfois lourde. M. Jacob de la Cottière a voulu peindre les hommes, qu'il divise en *gens du foyer,* en *gens de plume* et en *gens du dehors.* Ni les uns ni les autres ne sont des gens intéressants.

CH. LOIRET.

BIBLIOGRAPHIE.

L'abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du monastère en 1699, et le fac-simile des signatures des abbesses citées dans ce volume, par M. ALFRED JULIEN, avocat. — Paris, Didier, 1872.

L'ouvrage que publie M. Alfred Julien est une monographie de l'abbaye de Fontevrault, depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la Révolution. On sait l'illustration de cette abbaye. Dans la période qu'étudie M. Julien, elle est gouvernée pendant deux siècles par des abbesses de sang royal et mêlée intimement à quelques-uns des grands événements de notre histoire. A partir de 1670, les abbesses de Fontevrault sont de moins haute origine, mais elles portent encore de beaux noms : la première, et la plus illustre de toutes, c'est cette sœur de Mme de Montespan, Gabrielle de Rochechouart, qui traduisait le *Banquet* de Platon et qui avait Racine pour collaborateur.

La seconde partie du volume est remplie par un curieux document, très précieux pour l'histoire des mœurs, de l'industrie et des arts au xve siècle : l'*inventaire* de l'abbesse Marie de Bretagne. M. Julien fait suivre ce document de quelques indications sur les richesses de tout genre qui s'étaient accumulées à Fontevrault pendant trois siècles. On aime à voir que les beaux livres y tenaient une grande place.

Par tous les détails dont il est plein, le livre de M. Julien ne peut qu'intéresser l'historien et l'archéologue : il est composé et, ce qui n'est pas à dédaigner, il est édité avec assez d'agrément pour être goûté également des gens du monde.

M. Émile de Bonnechose vient de publier, à la librairie F. Didot, la quinzième édition de son *Histoire de France,* revue et augmentée d'un précis des faits accomplis en 1870 et 1871.

L'Histoire de France de M. de Bonnechose se compose de deux forts volumes à texte compacte. C'est le seul ouvrage, s'il faut excepter celui de M. Duruy, qui présente de notre histoire un tableau aussi complet et aussi satisfaisant. Il n'est pas inférieur à l'*Histoire de France* de M. Duruy pour la concision et la clarté ; il lui est beaucoup supérieur pour l'impartialité qui y respire et par l'attrait de la lecture. Aussi a-t-il toujours été préféré dans les établissements d'instruction où l'influence universitaire du temps de l'empire ne faisait point pencher la balance. On y sent un esprit droit, indépendant et honnête, un peu enclin aux formes constitutionnelles anglaises, mais toujours accessible aux principes sains qui peuvent fonder en France une république sérieuse et durable. Grâce à son appendice, fort considérable, cette publication acquiert aujourd'hui une valeur nouvelle qui nous engage à la signaler à nos lecteurs.

École libre des Sciences politiques

Comme nous l'avions annoncé, M. Ed. Sayous a fait deux conférences sur la Hongrie.

Il a commencé par définir le caractère politique des Magyars et la situation que leur ont faite leur origine asiatique, leur isolement, surtout leur langue absolument réfractaire à toute fusion avec les idiomes indo-européens. Il a étudié la première constitution, la bulle d'or de 1222, fidèlement conservée dans la mémoire de ce peuple, aussi attaché que les Anglais à ses vieilles lois écrites. Il a suivi la tradition du droit politique au milieu des invasions turques et des révoltes, jusqu'à la pragmatique sanction de 1723 qui consacra les droits de la nation comme ceux de la maison d'Autriche. Il a étudié la situation nouvelle que firent à la Hongrie les traités de 1815, et ses efforts victorieux pour préserver son indépendance nationale et littéraire.

Mais les événements de 1848-49 amènent, pour la Hongrie, une oppression de douze ans, suivie de tentatives de réconciliation qui aboutissent au dualisme de 1867. La seconde leçon de M. Sayous nous fait assister aux émotions produites chez les Magyars par la guerre franco-prussienne : les sympathies générales sont pour la France, mais les intérêts soit du parti Déak, soit de l'opposition, parlent en faveur de la Prusse et font accepter son triomphe. Les partis s'accusent plus nettement dans les premiers mois de 1872 : chaque projet de loi est une occasion de lutte, et la réforme électorale proposée par le gouvernement est repoussée par la minorité, qui profite de ce que la clôture ne peut être prononcée tant qu'il y a des orateurs inscrits. La situation actuelle peut inspirer des craintes pour le dualisme et pour l'empire d'Autriche tout entier.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2E SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 48 25 MAI 1872

Paris, 24 mai 1872.

Lundi dernier, les journaux ont reçu de Versailles une dépêche ainsi conçue :

« La conversation attribuée à M. Thiers par la *Revue politique*, et que la plupart des journaux ont reproduite, est démentie *ou tout au moins déclarée très-inexacte.* »

La plupart des journaux quotidiens ont devancé spontanément notre réponse. Après avoir rappelé la réserve que nous avions faite en disant que « ce n'étaient peut-être pas les termes mêmes dont s'était servi le Président », ils ont attribué à certaines convenances politiques, faciles à deviner, l'intérêt que pouvait avoir le gouvernement à ne pas laisser croire qu'il eût inspiré la publication de cet entretien.

Nous respectons trop les nécessités de situation où se trouve M. Thiers vis-à-vis de certains partis, et nous serions trop au regret de le gêner en quoi que ce fût dans la tâche délicate de la fondation de la république, pour prendre au pied de la lettre cette dépêche et la discuter.

L'EMPIRE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Toute la France est encore sous le coup de cette solennelle séance du 22 mai, où l'Empire, écrasé dans la personne de M. Rouher, a vu s'écrouler ses dernières espérances sous le mépris et l'indignation de toute une assemblée.

Nous n'avons pas à refaire un récit que tout le monde connaît; rien, d'ailleurs, ne saurait rendre l'impression profonde et saisissante de ce châtiment aussi cruel, aussi effroyable que mérité : cet homme, habitué aux succès éclatants, constamment soutenu jusque-là par les applaudissements d'un complaisant auditoire, cet homme essayant en vain tous les procédés qui lui réussissaient jadis, se tournant de tous les côtés, tirant sur toutes les cordes, j'allais dire sur toutes les ficelles, implorant, flattant la droite, insultant la gauche, attaquant le 4 septembre, bornant toute son ambition à justifier un ministère de vingt-quatre jours, et ne récoltant que le silence, le rire ou l'indignation, les foudroyantes répliques de MM. d'Audiffret-Pasquier et Gambetta. Il s'efforce de détourner l'attention sur des questions de chiffres secondaires, on lui prouve que ses chiffres sont faux ou inventés; il parle de sa douleur patriotique, on murmure ; de « sa conviction profonde, » on lui rit au nez; il se déclare prêt à sauver la France, on s'indigne, et l'éloquente apostrophe de M. d'Audiffret-Pasquier, l'écrasant dilemme de M. Gambetta retentissent dans tous les cœurs. « *Vare, legiones redde.* Rendez-nous nos légions, rendez-nous notre gloire, nos provinces perdues. » — « Ou vous aviez des armes, et alors pourquoi ces » quarante-huit marchés en quatre jours? Ou vous n'aviez » pas d'armes, et alors pourquoi déclarer la guerre? »

M. Rouher se raccroche aux chiffres, aux « existences » en canons, en fusils, en cartouches ; tout casse sous lui. Il veut se rejeter sur les énormités du 4 septembre ; il en choisit deux, et, vérification faite, il se trouve que le gouvernement de la défense nationale, écoutant tous ceux qui lui offraient des armes, n'a payé que sur livraison effective. Il a voulu plaider la responsabilité ministérielle : on prend ses actes, sa personne, les actes et la personne de son maître ; on les cloue, séance tenante, au pilori de l'histoire.

Dans *Richard III*, Shakspeare nous montre le tyran de l'Angleterre réduit aux abois, implorant la clémence de ses ennemis, s'adressant à chacun d'eux et ne recueillant partout que cette terrible apostrophe : désespère et meurs » ! Cette scène émouvante me revenait à l'esprit, et j'avoue que, malgré la justice du châtiment, malgré le peu d'intérêt que m'inspirait l'accusé, je ne pouvais me défendre d'une certaine pitié ; j'allais presque m'attendrir sur « ce pauvre Holopherne ». Mais Holopherne a voté de bonne grâce l'ordre du jour motivé, l'ordonnance de flétrissure. Ses souffrances parlementaires n'étaient qu'une manœuvre de plus, j'en suis pour mes frais de compassion.

Maintenant quelles peuvent être les conséquences ultérieures de ce grand débat? L'empire, le bonapartisme a vécu, mais à qui sa mort ou plutôt son exécution vont-elles profi-

ter? Le 4 septembre doit-il s'attendre au même sort, et que deviendra la république?

Nous ne savons si nous voyons juste, mais il nous semble que le 4 septembre a plus gagné que perdu dans cette discussion. Par la puissance de la logique, les choses ont été remises en leur véritable jour, et l'éloquent rapporteur de la commission des marchés, aussi bien que le triste orateur de l'empire, ont été forcés de rendre justice à ces hommes qui, héritant d'une situation terrible qu'ils n'avaient point créée, ont pu réussir à sauver du naufrage le nom et l'honneur de la patrie. M. d'Audiffret-Pasquier a établi de la façon la plus péremptoire qu'on ne pouvait faire un crime au 4 septembre de n'avoir point rompu les marchés véreux de l'empire. On n'avait pas d'armes, il s'agissait d'en avoir à tout prix; des marchés avaient été conclus sous une administration régulière, expérimentée, qu'il eût été criminel de remplacer par une autre dans un pareil moment; fussent-ils périmés par des retards, leur exécution ne fût-elle que partielle et incomplète, n'y eût-il eu qu'une chance sur dix d'avoir cent mille fusils, le gouvernement de la défense nationale n'avait pas le droit de repousser cette chance, dans le désarroi matériel, profond, que lui avait légué son prédécesseur, et dont il a eu la gloire de sortir par un effort véritablement inouï dans l'histoire. Dans le discours de M. Gambetta, sur lequel nous reviendrons bientôt, un passage a saisi toute l'Assemblée, droite et gauche réunies. C'est quand il a raconté comment le 14 octobre il a appris d'un employé supérieur de la guerre qu'il n'y avait point de cartouches ni de cartoucheries en dehors de Paris investi par les Allemands; le « mouvement terrible de colère » qu'il a ressenti à cette communication, et l'on peut ajouter ici la prodigieuse énergie, l'étonnante activité grâce auxquelles, moins d'un mois après, le 12 novembre, abondamment pourvu de cartoucheries, de cartouches, de capsuleries et de capsules, — il avait fallu tout créer de toutes pièces, — on a pu gagner la bataille de Coulmiers. Jamais, en 1792 ni à aucune époque, dans aucun temps, dans aucun pays, on n'a réalisé un pareil miracle. M. de Belcastel, l'autre jour, accusait le gouvernement de la Défense nationale de deux « crimes de lèse-nation », l'un de n'avoir pas convoqué une assemblée nationale, l'autre d'avoir proclamé la République. En ce qui concerne ce dernier grief, on pourrait rappeler au vénérable légitimiste que personne, dans son parti ou dans un autre, n'est venu disputer à la République le péril de la tâche que lui laissait l'Empire. Bon nombre de gens, il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer, plaignaient hypocritement la République du honteux traité qu'elle devait signer dans la première quinzaine de septembre et qu'ils n'auraient pas hésité à conclure; ils se félicitaient chaudement, *in petto*, de ne point se trouver à sa place, et se réservaient charitablement le plaisir de lui reprocher un jour toutes les hontes et toutes les douleurs de la patrie. Ils méditaient déjà de recommencer contre elle l'odieuse et injuste campagne entreprise de concert, par les libéraux et les bonapartistes, contre la Restauration. M. Gambetta et ses collègues ne se sont pas laissés abattre; ils ont pris leur rôle au sérieux; ils ont espéré contre l'espérance, contre la raison, la trop raisonnable raison, et, en définitive, le major Blume, dans son livre, déclare formellement que si Metz avait tenu quinze jours de plus, l'armée allemande, abandonnant le siége de Paris, aurait pris une position forte sur la rive droite!

Une seconde bataille de Coulmiers et nous étions, sinon sauvés, au moins en position de traiter dans des conditions meilleures! Il est inutile de s'arrêter longtemps à ces hypothèses qui ne font qu'enfoncer plus vivement l'aiguillon de la douloureuse réalité. Mais, en matière d'honneur et de devoir, ce qui suffit ne suffit pas; M. Gambetta l'a compris, il a agi en conséquence, et il y a là de quoi singulièrement atténuer bien des fautes et bien des erreurs.

Nous lui pardonnerions bien volontiers, quant à nous, le ton détestable de son excellent discours de mercredi dernier, si ce ton, ces cris, cette violence de poumons et de langage, n'avaient précisément pour résultat d'aggraver les préventions qui pèsent déjà sur M. Gambetta, et, chose plus fâcheuse encore, sur le régime qu'il entend représenter. La République

..... n'est pas une comtesse
Du noble faubourg Saint-Germain;

au moins on le dit de la liberté; mais nous n'avons jamais voulu le croire de l'une et de l'autre sœurs, et nous ne voyons pas pourquoi république et démocratie seraient synonymes d'impolitesse ou de brutalité. Il nous semble que la liberté, cette condition première et essentielle de la vraie République, s'accommode mal de ce ton de démoniaque, de ces façons dominatrices, qui sentent la dictature d'une lieue; elles ne laissent pas de place au respect légitimement dû à des adversaires politiques qui, bon gré, mal gré, vivront sous la même République, comme ils sont déjà dans la même Chambre.

Facit indignatio tonum, je le veux bien; mais croyez-nous, M. Gambetta, quelles qu'aient été vos légitimes irritations, surexcitées par cinq heures d'attaques personnelles, l'effet produit par le même discours aurait été cent fois plus considérable, plus complet, plus satisfaisant pour vous et pour vos amis, si vous aviez pu modérer la force de votre souffle, la puissance exagérée de vos intonations, la rudesse de vos gestes.

M. d'Audiffret-Pasquier, tout aussi passionné au fond, a su conserver dans la forme cette tenue qui convient à des gens qui respectent en eux-mêmes, et dans leurs adversaires, le mandat dont ils sont investis. Mais enfin, pour répéter l'une des questions que nous posions plus haut, à qui la victoire définitive remportée sur l'empire va-t-elle profiter? Est-ce à la légitimité? Ne parlons pas des morts. A l'orléanisme? qu'est-ce que l'orléanisme sans la légitimité? Au gouvernement de M. Thiers, à la République avec tous les développements progressifs et pacifiques qu'elle comporte? C'est encore là ce qui nous paraît le plus probable. Nous n'en voulons d'autre preuve que le triple hommage rendu au chef actuel de l'État par les trois orateurs qui ont pris successivement la parole dans cette séance mémorable.

Quant à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, on ne sait pas encore qui il est, ce qu'il veut; à la façon éloquente néanmoins dont il conseille au pays de n'abdiquer jamais entre les mains d'un homme, de défendre sans cesse ces libertés qui sont la vie et l'honneur des nations, ne serait-on pas tenté de croire qu'il a voulu résumer ainsi, en traits énergiques, les conditions essentielles de la vraie République, de la seule qui puisse rallier tous les Français autour d'elle?

FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

COURS DE M. ALEXANDRE BUCHNER

Souvenirs du Parlement de Francfort de 1848.— M. Heinrich de Gagern.

Je consacrerai ma leçon d'aujourd'hui à M. Henri de Gagern, l'orateur célèbre de l'Allemagne à l'époque de sa première et unique assemblée nationale constituante, qui siégea à Francfort, depuis le 28 mai 1848 jusqu'à la fin du même mois de l'année suivante.

M. de Gagern fut, pour ainsi dire, l'âme de cette grande réunion politique; elle le nomma son président d'abord, puis son ministre; le parti constitutionnel et impérialiste qui formait la majorité lui prêta son concours avec un « dévouement inaltérable »; en un mot, M. de Gagern fut, pendant quelques mois, le maître absolu de l'Allemagne et plus puissant que l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et tous les princes de la Confédération germanique mis ensemble. On est même allé jusqu'à l'appeler le Mirabeau et le Siéyès de l'Allemagne; cependant je renonce à l'examen de ces parallèles. Car si Gagern nous montre le Parlement de Francfort dans toute sa splendeur et dans toute sa puissance, il nous rappelle aussi sa décadence, sa chute, sa fin plus que lamentable, et l'ignoble mystification dont l'Allemagne devint encore une fois la victime de la part de ses gouvernements.

Mais avant d'entrer dans des détails sur la personne de cet homme éminent, jetons un coup d'œil rapide sur la physionomie générale de l'assemblée dans laquelle il devait briller de tant d'éclat.

Vous savez que le Parlement *préparatoire* ou *provisoire*, réuni à Francfort du 31 mars au 3 avril 1848, avait décidé que les élections pour l'Assemblée nationale auraient lieu dans la partie allemande de l'Autriche, dans toute la Prusse sans restriction aucune, et dans tous les autres États allemands, y compris les duchés de l'Elbe. Comme les circonscriptions électorales étaient basées sur le chiffre de 50 000 âmes, on arriva au nombre considérable de 800 députés. On se réunit le 28 mai, dans l'église de Saint Paul, immense rotonde, édifiée à l'imitation du Panthéon, sous la coupole de laquelle on allait sacrifier aux divinités les plus diverses.

Les élections ne s'étaient guère portées que sur des libéraux et des démocrates de la veille, et de préférence sur ceux qui avaient enduré le martyre des persécutions politiques; on vit arriver des députés qui sortaient tout frais des prisons ou rentraient d'un exil volontaire. Une haute position sociale n'avait guère été favorable aux chances des candidats. Il est vrai que la vieille Prusse et certaines parties de la Bavière et de l'Autriche envoyèrent un petit nombre de nobles, de haut fonctionnaires, de militaires, de grands propriétaires, capitalistes ou industriels; mais dans le centre, dans le midi et dans l'ouest de l'Allemagne, on avait élu avant tout des hommes à idées et à convictions, illustres et populaires pour avoir lutté contre le régime absolutiste et bureaucratique antérieur à 1848.

C'étaient des avocats, des littérateurs, des magistrats et surtout des professeurs de l'enseignement supérieur, célèbres comme jurisconsultes, comme historiens, comme économistes, comme naturalistes ou à d'autres titres. Il suffit de citer les plus connus: Gervinus, Arndt, Grimm, Haeusser, Dahlmann, Waitz, Raumer, Droysen, Fallati, Mittermaier, Vogt, pour qu'on comprenne que la désignation du « parti des professeurs » n'était pas un sobriquet, mais qu'elle avait une véritable signification et une grande portée parlementaires.

Tout ce monde était optimiste à cœur joie, et voyant que tout était à faire, on était convaincu qu'on pouvait tout faire. Il est vrai que la droite et la gauche, « partis petits, mais audacieux », comme on appelait alors ces fractions, en doutaient un peu, chacune à sa manière; mais la majorité centrale, formant le parti de M. de Gagern, se croyait sûre d'arriver à la régénération pacifique de l'ancien empire germanique, réparé et remis à neuf d'après les exigences de l'esprit moderne. Cependant la tâche qu'on s'était imposée paraissait rude et compliquée : il s'agissait d'unifier l'Allemagne au point de vue matériel: de faire une déclaration des droits de l'homme; de rédiger et de faire accepter une constitution, créant un empereur contrôlé par un parlement; d'arracher l'hégémonie à l'Autriche tout en la retenant dans le lien fédéral; de régler les affaires des Polonais, des Italiens et du Schleswig-Holstein; enfin, de s'occuper *de rebus cunctis et quibusdam aliis*. Or, comme on ne sut pas prendre le chemin le plus court, on n'arriva à rien du tout; l'œuvre de la Constituante échoua fatalement contre le mauvais vouloir des princes allemands, et, même sans cette mauvaise volonté, elle n'aurait pu aboutir à cause de la violence de l'esprit de parti qui régna en maître absolu dans l'enceinte de l'église de Saint-Paul.

Généralement on se figure les Allemands appartenant aux classes élevées de la société comme des gens décents, convenables, tenant beaucoup à leur dignité personnelle, et en ceci on n'a pas tort. Cependant, l'assemblée de Francfort, formée de la crème de l'intelligence du pays, eut un caractère de turbulence difficile à décrire. Le proverbe dit que sur trois Allemands il y a quatre avis — et songez qu'ils étaient 800 ! Aussi les séances calmes furent-elles rares. Les jours ordinaires on se contentait de cris, d'interruptions, de gestes violents, qui occasionnaient par-ci par-là un rappel à l'ordre. Mais il fallait voir le Parlement aux grandes occasions, quand les question de principes étaient mises en jeu ! Alors tout le monde parlait ou plutôt criait à la fois; on quittait les places, on se disputait l'accès de la tribune, on se montrait le poing, on s'insultait, on se provoquait en duel, en se souciant d'un rappel à l'ordre autant qu'on le fait d'une orange à Naples.

Entre plusieurs incidents de ce genre, je ne mentionne qu'un seul, parce qu'il est des plus significatifs.

En avril 1848, Frédéric Hecker, le chef des radicaux badois, avait essayé, les armes à la main, de proclamer la République allemande, une et indivisible : il avait été battu et s'était réfugié en Suisse. Élu membre du Parlement, il n'y put siéger sans une amnistie que la majorité ne voulut accorder à aucun prix. Pendant une discussion sur ce sujet qui eut lieu le 7 août 1848, Trentano, député badois, le chef futur de l'insurrection de 1849, déclara que « Hecker, ayant eu recours à la violence, n'était pas plus coupable que le prince de Prusse (le roi actuel) en faisant fusiller et mitrailler les Berlinois le 18 mars dernier ». Un certain nom-

bre de députés prussiens protestèrent et demandèrent le rappel à l'ordre. Un des plus fougueux d'entre eux, M. de Vincke, approcha de Brentano, et peut-être en serait-on venu aux mains sans l'intervention du député Roessler, surnommé « le serin de l'Empire », parce qu'il portait constamment des vêtements de nankin. Quand la majorité eut voté le rappel à l'ordre, le tumulte devint tel que le président dut lever la séance. Le lendemain, le rappel fut prononcé, mais le désordre prit encore une fois des proportions incroyables, et il fallut interrompre la séance pendant une heure.

Pour moi, quand j'entends parler de la vivacité qui se fait quelquefois sentir dans les délibérations de l'Assemblée actuellement réunie à Versailles, je songe involontairement au Parlement de Francfort, et en comparant ces deux assemblées, l'une me fait l'effet d'un lac paisible, effleuré de temps en temps par un coup de vent passager ; l'autre, au contraire, ressemblait à la mer du Nord, lorsque tonnante, écumante, battue par l'ouragan, elle va tourmenter de ses lames furieuses les côtes ébréchées qui l'entourent. De plus, pareille aux nuages chargés de tempêtes, qui planent au-dessus de l'onde irritée, une galerie insolente, furibonde, faisait le tour de la rotonde de Saint-Paul, une galerie composée d'un mélange indescriptible de journalistes, d'étudiants, de citadins, de faubouriens, d'ouvriers, d'aventuriers, de vagabonds et de mauvais sujets de toute espèce, dont quelques-uns n'avaient que trop lu l'histoire de 1792 à 1794. Du haut de cette galerie partaient sans cesse des applaudissements frénétiques pour les orateurs passionnés de la minorité radicale ; des coups de sifflet et des trépignements pour les *aristos* réactionnaires de la droite. Quelquefois le bureau y envoyait des gendarmes pour arrêter les plus bruyants : sur quoi, ceux qui restaient criaient plus fort que jamais ; ou bien, on procédait à l'évacuation de la galerie. Mais il fallait bien la rouvrir le lendemain, et ces lendemains étaient toujours terribles.

Cependant, dans ce milieu orageux, il y avait un homme qui savait commander aux éléments en fureur et, pareil à Neptune, soumettre les flots et les vents ; seulement, au lieu de secouer le trident, il agitait la sonnette, et au lieu de fulminer son *Quos ego*, il mettait son chapeau ! c'était le président, M. Henri de Gagern. Vous allez me demander où cet homme prenait l'autorité nécessaire pour exercer une influence pareille ; — je vous répondrai par l'histoire de sa vie.

Henri de Gagern appartient à une famille ancienne et distinguée des bords du Rhin. Il est né à Baireuth, le 20 août 1799, comme fils d'un diplomate qui joua un certain rôle du temps de Napoléon Ier. Ayant d'abord embrassé la carrière militaire, il assista à la bataille de Waterloo comme lieutenant dans les troupes du duc de Nassau ; ensuite il fit son droit à Heidelberg, Gœttingue et Iéna, où il appartint à la fraction teutonique du parti libéral, très-nombreux alors dans les universités allemandes. Ses études achevées, Gagern rentra dans le pays d'où il était originaire, dans le grand-duché de Hesse ; il devint magistrat et arriva jusqu'au grade de conseiller. En 1832, il fut élu député à la chambre de Darmstadt, dont il resta membre jusqu'en 1848, sauf quelques interruptions insignifiantes. Il y appartint à la fraction libérale et se distingua surtout en défendant la législation civile française, qui était restée en vigueur dans la Hesse rhénane et que le gouvernement aurait voulu faire disparaître. En même temps, il se fit remarquer par ses écrits politiques, qui demandaient l'unité de l'Allemagne sous la forme d'une monarchie constitutionnelle. A cette époque, une attitude pareille n'était guère compatible avec le caractère d'un fonctionnaire. Gagern fut mis à la retraite, mais il refusa la pension qu'on lui accordait, et resta le chef de l'opposition dans la Chambre hessoise.

C'était un labeur fort ingrat, stérile quant aux fruits, mais fécond en avanies. A entendre les hommes officiels d'alors, les libéraux étaient des fous qui demandaient des choses absolument impossibles ; ou bien, c'étaient des gens ruinés comme Catilina, qui avaient besoin de refaire leur fortune à l'aide d'une révolution. Des jugements pareils, j'en ai souvent entendu porter dans le temps, dans ma ville natale, à Darmstadt, au sujet de M. de Gagern ; et en effet, à voir se promener, seul, dans les rues, cet homme grand, large, osseux, au maintien digne et aux habits râpés, on comprenait qu'il sortait du commun des sujets de Son Altesse royale le grand-duc. Étant enfant, je ne pus me défendre d'un sentiment de profond respect pour cet homme que tout le monde semblait craindre ; quand je le rencontrais, je lui adressais un profond salut, et il me le rendait d'une façon mélancolique, ayant l'air de dire : « Toi, tu es encore un naïf ! quand tu seras grand comme les autres, tu ne m'ôteras plus ton chapeau ! » C'est ce qui est arrivé, en effet, mais pour de tout autres raisons.

Pendant que M. de Gagern faisait ainsi son apprentissage politique, survint un éclat qui attacha une grande célébrité à son nom. C'est là toute une histoire, mais une histoire beaucoup trop intéressante et trop instructive pour que je vous prive de ses détails.

Entre 1830 et 1848, les persécutions et les procès politiques furent extrêmement nombreux partout en Allemagne. Depuis qu'en 1833 une poignée d'étudiants eut essayé de dissoudre la Diète de Francfort de vive force, les gouvernements ne virent plus que des conspirateurs partout ; on avait surtout peur des étudiants et de leurs maîtres, et il arriva que des jeunes gens de la meilleure extraction furent incarcérés pendant des années sous les accusations les plus futiles, et qu'au bout du compte il fallut les relâcher à la suite d'une sentence de non-lieu.

« Par le temps qui court, disait alors Bærne, le célèbre publiciste libéral, personne n'est sûr de ne pas être accusé de haute trahison ; car la préparation de ce crime peut déjà consister dans le fait de tailler une plume pour écrire un article contre un des trente-six gouvernements de l'Allemagne. »

Parmi les trop nombreuses victimes d'un despotisme ombrageux, se trouva le pasteur et professeur Weidig, de Butzbach, qui fut emprisonné à Darmstadt, en 1835, sous l'inculpation d'avoir répandu des doctrines démagogiques parmi les jeunes gens confiés à ses soins. Weidig avait pour juge d'instruction un nommé Georgi, homme mal famé, adonné à la boisson, souvent atteint d'attaques de *delirium tremens*. On disait dans le public que Georgi infligeait les punitions disciplinaires les plus cruelles à ses prisonniers politiques, lorsqu'ils ne voulaient ou ne pouvaient avouer leurs crimes imaginaires, et l'on affirma même que Weidig avait plusieurs fois reçu la bastonnade. Mais un jour, ce fut le 23 février 1837, toute la ville fut consternée en apprenant que Weidig avait été trouvé mort dans sa prison ; il s'était suicidé, en se servant des éclats d'une bouteille cassée, pour s'ouvrir les veines

aux quatre membres et se couper la gorge. En effet, le matin, le geôlier, en entrant dans la cellule du prisonnier, l'avait trouvé baigné dans son sang; fermant la porte à clef, il était allé prévenir le juge; mais Georgi et les médecins n'étaient venus que l'après-midi, et, au dire de ces derniers, le blessé aurait pu être sauvé, si on lui avait donné immédiatement les soins nécessaires. De là, les bruits les plus sinistres et les conjectures les plus diverses, qui allèrent jusqu'à accuser Georgi d'avoir assassiné le prisonnier à l'aide du geôlier et du greffier.

Pour le moment, l'affaire fut étouffée; mais bientôt les journaux libéraux s'en emparèrent, et sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement hessois se vit obligé d'ordonner une enquête et de faire publier un rapport qui, tout en laissant les choses dans le doute, était fort compromettant pour Georgi. Ce dernier paya d'audace; il proféra des menaces, parla de terribles secrets qu'il pourrait révéler, et fit si bien, qu'on lui donna de l'avancement en l'envoyant comme conseiller à la cour de Giessen. De plus, vers 1846, la Chambre devant être renouvelée, on fit de lui un candidat officiel et il fut élu.

L'indignation fut générale en Allemagne, et M. de Gagern y fit allusion dans un de ses écrits politiques. Alors Georgi agit de nouveau en taureau blessé; à neuf heures du matin il entra, ivre, dans la salle de la Chambre, insulta Gagern et le provoqua en duel. Gagern avait les plus excellentes raisons de refuser; mais le tempérament de l'ancien militaire l'emporta sur les bienséances parlementaires, et il accepta le défi. Seulement les témoins des deux partis ne pouvant tomber d'accord sur les conditions du combat, la rencontre n'eut pas lieu.

J'ajoute en passant qu'en 1848 on vit paraître, dans une des feuilles du pays, un bout de nouvelle, racontant d'une manière fort dramatique l'assassinat d'un prévenu politique par son juge. Georgi porta plainte, et l'auteur du conte fut traduit en cour d'assises; mais le jury l'acquitta à l'unanimité, considérant que Georgi n'avait pas besoin de prendre pour lui les allusions d'un récit purement imaginaire.

Pour en revenir à M. de Gagern, ce conflit venant s'ajouter à ses antécédents politiques, suffit pour rendre son nom populaire partout en Allemagne, et au moment de la commotion immense qui se produisit à la suite de la révolution de février, il se trouva qu'il fut l'homme de la situation. Dans son pays d'abord, « de fou et d'homme ruiné » qu'il avait été, il devint l'« ami intime » d'un nouveau grand-duc et son premier ministre. Dans le Parlement préparatoire, il se mit à la tête du parti constitutionnel et empêcha l'adoption des mesures révolutionnaires proposées par Hecker et les radicaux. Lors des élections pour la Constituante, il fut nommé dans plusieurs circonscriptions à la fois, et cette marque de confiance universelle le désigna tout naturellement pour la présidence, qui lui fut conférée aussitôt.

Jamais homme ne fut plus populaire que lui à ce moment-là; l'épithète *noble* semblait créée exprès pour lui et lui fut prodiguée exclusivement, mais à outrance; tous les cœurs portèrent son image et tous les murs son portrait; on mettait des chapeaux à la Gagern, avec des cocardes à la Gagern; on se faisait tailler la barbe à la Gagern; en un mot, M. de Gagern était l'idole de la nation, jusqu'à nouvel ordre.

Son programme politique était parfaitement connu, pour avoir été formulé par Gervinus, du haut de sa chaire à Heidelberg, et dans la *Gazette allemande*, dont le célèbre historien et littérateur était le rédacteur en chef. Il s'agissait de créer un nouvel empire germanique, aussi constitutionnel que possible, avec le roi de Prusse pour chef. Seulement il fallait du temps pour discuter et voter une constitution, et en attendant il importait de créer un pouvoir central et provisoire à la fois, destiné à remplacer la Diète de Francfort, qui ne donnait plus signe de vie depuis que les hommes arrivés récemment au pouvoir avaient déclaré qu'elle n'était qu'un « cadavre ».

Alors Gagern commit sa première faute politique, féconde en conséquences funestes. Au lieu de se faire proclamer régent de l'empire lui-même, ce qui était chose très-facile, il rentra dans les traditions monarchiques en faisant choisir un prince, et un prince autrichien; car, disait-on, nous devons une fiche de consolation à l'Autriche, qui doit perdre l'hégémonie de l'Allemagne au profit de la Prusse. Autant valait prendre un pilote chinois pour entrer dans un port anglais; aussi la navigation du Parlement ne fut-elle ni sûre ni rapide.

Mais quel était ce prince auquel on confiait, d'un cœur trop léger, les destinées de l'Allemagne? C'était l'archiduc Jean, un des frères cadets de François Ier, et par conséquent l'oncle de l'empereur Ferdinand, alors régnant. L'archiduc Jean avait été, très-jeune, à la tête des armées de son pays. En 1800, il essuya la défaite de Hohenlinden contre Moreau; plus tard, il aida son frère, le célèbre archiduc Charles, à perdre plusieurs batailles contre Napoléon. Beaucoup de bravoure, peu de stratégie, tel est le jugement que les hommes compétents ont porté sur lui. Après 1815, l'archiduc Jean se retira dans le Tyrol, où il vécut en chasseur et en agronome, gagnant une grande popularité par son extrême condescendance envers tout le monde. Cependant, ce n'était pas un titre suffisant pour le recommander comme régent du futur empire germanique; c'est pourquoi ses partisans de 1848 rappelèrent qu'un jour l'archiduc avait assisté à un banquet, où il avait porté un toast terminé par ces mots : « Il ne faut plus ni Autriche ni Prusse, mais seulement une Allemagne unie et libre! » On a soutenu depuis que ce toast était purement apocryphe; mais lors même qu'il eût été authentique il aurait contenu un mauvais présage pour l'hégémonie prussienne. Toujours est-il que ce toast imaginaire servit de certificat de patriotisme au duc Jean; le Parlement y vit une garantie plus que sûre de la pureté de ses intentions, comme de son aptitude aux affaires.

Lorsqu'il s'agit de procéder à son élection, Gagern fit un de ses discours les plus éclatants. Vers la fin, il s'écria emphatiquement : « Je fais une démarche audacieuse, je vous propose l'archiduc Jean comme régent de l'empire! Il ne faut pas le choisir *parce qu'il* est prince, mais *bien qu'il* soit prince! » Cette dernière distinction fit la joie des patriotes allemands et passa à l'état de proverbe.

Votée le 28 juin, la proposition fut accueillie avec enthousiasme; et quand le régent de l'empire vint à Francfort, on le reçut en triomphateur; seulement la gauche montra une défiance extrême, trop justifiée par les événements, et bien qu'elle vit tout en noir, elle parut dans des vêtements fort bigarrés le jour de la réception du prince.

L'archiduc s'entoura d'un ministère autrichien; cependant Gagern et le parti prussien restaient toujours les maîtres de la situation. Mais au lieu de faire voter au plus vite leur projet de constitution, ils perdirent le temps dans des débats in-

terminables sur les droits fondamentaux du peuple allemand; en septembre, ils approuvèrent l'armistice de Malmoë, qui laissa les duchés de l'Elbe aux Danois, décision qui provoqua une émeute terrible à Francfort même; de leur côté, les princes allemands, revenus de leurs premières terreurs, se montrèrent bien moins soumis qu'auparavant; le roi de Prusse rappela à une députation qui était venue à la fête de la cathédrale de Cologne, que le principe monarchique existait toujours en Allemagne et qu'il était tout prêt à le défendre; enfin l'Autriche, étant venue à bout de sa Diète démocratique et de l'insurrection de Vienne, déclara brutalement à l'Assemblée de Francfort qu'elle ne respecterait ses résolutions qu'en tant qu'elles ne seraient contraires en rien aux intérêts de la maison de Hapsbourg.

Au lieu de partir en guerre, la majorité du Parlement se contenta d'un changement de ministère. Le duc Jean accepta la démission de ses chers Autrichiens; M. de Gagern quitta la présidence de la Constituante et devint le premier ministre du régent. Dès lors, on fit voter la constitution; mais la gauche, fortifiée au besoin par l'appoint des catholiques autrichiens et bavarois de la droite, qui ne voulaient pas d'empereur prussien, vendit très-cher sa collaboration à cette œuvre en y introduisant le suffrage universel et le *veto* suspensif; de sorte que le futur empereur ressemblait à un homme enfermé dans une cellule bien close, et libre d'aller partout où il pouvait. Aussi sait-on ce qui en advint.

Aux premiers jours du mois d'avril 1849, une députation du Parlement se rendit solennellement à Berlin pour offrir à Frédéric-Guillaume IV la couronne impériale, façonnée au gré du Parlement. Mais l'entourage réactionnaire et aristocratique de ce prince toujours chancelant dans ses décisions, avait eu soin de le pénétrer de la vérité de ce dicton, que « charbonnier est maître chez lui »; on lui avait fait comprendre qu'il valait mieux être un prince puissant à Berlin qu'un homme de paille à Francfort; enfin le roi était persuadé que les prérogatives de sa couronne étaient un don de la Providence, et qu'il n'avait pas le droit de les aliéner. C'est pourquoi il se moqua de la députation, tout en la recevant aussi solennellement qu'elle était venue. Il lui donna à dîner, mais il lui adressa des épigrammes entre la poire et le fromage, et après l'avoir laissée pendant quelque temps dans une incertitude poignante, il finit par refuser nettement l'honneur qu'elle lui offrait.

Ce refus fit entrer le Parlement et l'Allemagne entière dans une crise épouvantable. La confusion la plus complète régna partout pendant quelques mois. Dans tel pays on se prépara à défendre la constitution, dans tel autre à l'attaquer les armes à la main. Quant à la Constituante elle-même, elle était en pleine dissolution; les députés autrichiens en étaient déjà sortis; le 14 mai, la Prusse rappela les siens.

Que fit alors M. de Gagern? Il est probable qu'il aurait pu ressaisir sa toute-puissance de la veille en se ralliant à la gauche et en appelant à la défense de la Constitution le peuple, déjà soulevé dans le Midi. Mais l'emploi de la violence et surtout la dictature qu'il aurait fallu accepter lui paraissaient des choses odieuses; d'ailleurs il lui était impossible de croire que la Prusse ferait marcher ses troupes contre le Parlement. « Et quand il y aurait un conflit, s'écria-t-il dans une des dernières séances, au moment suprême je me jetterais entre les baïonnettes! » La gauche se mit à rire. « Il n'y a que des gamins qui peuvent rire d'une parole pareille! » exclama Gagern, hors de lui. La gauche demanda qu'il fût rappelé à l'ordre, et l'orateur impétueux dut en effet payer l'amende parlementaire qu'il avait infligée à tant d'autres. Peu de jours après, le parti constitutionnel, avec M. de Gagern en tête, sortit du Parlement; le reste, composé des membres de la gauche, se réfugia à Stuttgart, d'où il fut expulsé par la force des armes, le 18 juin 1849.

Comment cette honteuse défection de l'ancienne majorité peut-elle s'excuser? Elle était devenue victime d'une nouvelle duperie. Après le refus de la couronne impériale par le roi de Prusse, le cabinet de Berlin avait fait savoir au parti de M. de Gagern qu'il prendrait volontiers l'initiative d'une autre constitution à voter par un autre parlement, et dont le résultat serait une espèce de Confédération du Nord, comme celle qui fut formée à la suite de la guerre de 1866. Gagern donna dans le piége, et pendant un moment on fit grand bruit d'une réunion de ses partisans et des délégués prussiens à Gotha, vers la fin du mois de juin 1849, où l'on arrêta les bases d'un compromis politique qui devait produire le parlement d'Erfurt. Dès lors, il ne fut plus question « de se jeter entre les baïonnettes »; les insurrections démocratiques de Dresde, du Palatinat du Rhin et du grand-duché de Bade furent écrasées par la supériorité des armes prussiennes, et au mois de décembre, l'archiduc Jean, régent, sans empire et sans parlement, quitta Francfort pour redevenir Tyrolien.

Quant au Parlement d'Erfurt, il siégea en effet du 26 mars au 29 avril 1850, mais M. de Gagern n'y joua qu'un rôle des plus insignifiants. Le commissaire de Frédéric-Guillaume IV, M. de Radowitz, donna connaissance d'une espèce de constitution octroyée, qu'on accepta presque sans discussion, et d'autant plus qu'elle ne devait jamais devenir une réalité. Les princes du Nord ayant refusé leur adhésion, l'Autriche fit entendre des menaces, suivies de concentrations de troupes, et la Prusse, sentant qu'elle n'était pas la plus forte, céda pour le moment. En septembre, la diète de Francfort, « cadavre » ressuscité, fut rétablie dans ses anciennes conditions d'existence; seulement la Prusse ne s'y fit représenter qu'à partir du mois de mai 1851.

A la réunion d'Erfurt, le parti de M. de Gagern comprit enfin qu'il était joué, et il se retira de la scène politique pour ne reparaître que beaucoup plus tard, sous la forme du *Nationalverein*. Gagern lui-même, en se réveillant de son rêve patriotique qui avait duré deux ans, se vit raillé, conspué, accusé de toutes les manières et par tout le monde; cependant ce fut à ce moment qu'il sut montrer, un peu tard, qu'il était un homme.

Dans l'été de 1850, le Schleswig-Holstein avait été évacué successivement par les troupes prussiennes et allemandes, mais l'insurrection résistait toujours, à l'aide de ses propres ressources, aux forces alors supérieures des Danois. Quelques volontaires accoururent de l'Allemagne; M. de Gagern, l'ancien lieutenant, fut du nombre, et le fait est qu'il paya noblement de sa personne.

La Prusse, en laissant les duchés de l'Elbe se débattre tout seuls, avait cependant eu la délicatesse de leur accorder un chef militaire pour commander leur petite armée. C'était M. de Willisen, *doctime* général, qui avait remporté beaucoup de succès — de librairie. Malgré sa science, Willisen fut battu à Idstedt le 25 juillet 1850, et peu de temps après, les Danois redevinrent les maîtres absolus du Schleswig-Holstein. M. de Gagern avait montré beaucoup de bravoure dans cette triste

campagne ; on dit qu'il chercha la mort et qu'il ne put la trouver.

Ayant quitté les duchés, Gagern revint dans la Hesse rhénane, pour cultiver les champs de ses pères, *ut pris a gens mortalium*. Quelque temps après, le grand-duc de Hesse se souvint de son ancien « ami » et lui confia la charge, facile à remplir, de représenter le grand-duché de Hesse en Autriche. Dès lors, M. de Gagern passa de longues années à Vienne, dans une position des plus secondaires. Rentré récemment dans son pays, il vient d'être élu encore une fois à la Chambre des députés de Darmstadt, où il siége maintenant, tandis que le centre de gravité politique de l'Allemagne est dans le nord, à Berlin. Le voici donc revenu à son premier point de départ. — *Sic transit gloria mundi !*

Former un jugement définitif sur le mérite et le démérite de M. de Gagern, me semble aujourd'hui chose assez facile. S'il a été accusé de s'être vendu aux princes et d'avoir trahi son pays, ce ne fut qu'à un moment où une irritation profonde, une colère sourde, avaient suivi de près l'échec douloureux que venait d'éprouver la cause nationale : personne n'a répété ce reproche, et si je le signale c'est pour en montrer l'inanité. Ce qui, au contraire, distingue M. de Gagern, c'est une extrême honnêteté, trop grande peut-être pour un homme politique, qui n'a le droit d'être naïf qu'à ses moments de loisir. Ce fut cette honnêteté qui le rendit trop confiant, et c'est sa confiance qui perdit sa cause. D'ailleurs la majorité du Parlement se trouvait atteinte du même mal. Tout en ayant conscience de l'immensité de leur tâche, ces hommes se croyaient sûrs de pouvoir l'accomplir. Quand on leur parlait de la réaction qui devait les engloutir tôt ou tard : « La réaction ! répondaient-ils avec un sourire dédaigneux, la réaction est impossible ; tout le peuple est sous les armes, prêt à sacrifier son sang et son bien à la patrie ! » Cependant, le jour du conflit venu, il n'y eut pour se battre que les soldats d'un côté, les républicains de l'autre. Sur deux mille hommes qui avaient juré de mourir pour la Constitution de Francfort, j'en ai vu partir cinq, qui d'ailleurs sont revenus sains et saufs.

Mais, me dira-t-on, si l'optimisme de ces réformateurs causa leur perte, pourquoi la nation ne fut-elle pas plus clairvoyante ? Elle ne le fut pas, en partie, par une absence naturelle de tact politique, propre aux Allemands, en partie à cause de la situation très-singulière du pays et de la disposition particulière des esprits. La nation allemande s'était subitement réveillée d'une léthargie politique qui avait pesé sur elle pendant des siècles. Elle sentait instinctivement que ses princes et ses diplomates avaient de tout temps fait son malheur. On avait horreur de cette science occulte qu'on appelle la politique ; on n'y voyait que frivolités et finasseries, et un jeu perpétuel de cache-cache qui ne profitait qu'à ceux qui s'y livraient. Tout pouvait et devait se faire au grand jour ! le moment était solennel ! les meilleurs hommes de la nation s'étaient réunis pour délibérer du salut commun ! En arrière donc les intrigants, les courtisans et leurs prétendues aptitudes politiques ! Ce qu'il nous faut, c'est la profondeur des convictions, la pureté des intentions, et surtout cette intégrité de caractère que M. de Gagern et ses amis ont montrées pendant leur vie entière !

C'est ce sentiment, répandu partout en Allemagne, qui explique la sympathie universelle acquise dès le principe aux députés de la majorité, à ces hommes aussi francs et loyaux que leur chef, aussi enthousiastes, aussi pleins de patriotisme que lui. Là aussi se trouvent les causes de la déception cruelle et des résultats pitoyables auxquels on aboutit : l'Allemagne eut l'humiliation de voir de petits diplomates prussiens et autrichiens du second et du troisième rang jouant honteusement sous jambe des hommes pleins de talent, d'intelligence et de savoir, les premiers magistrats, avocats, poëtes, écrivains et savants de la nation.

Quant à M. de Gagern en particulier, c'est lui surtout qui porte en toute chose la marque du temps auquel il appartint et du milieu dans lequel il a paru. Sa personnalité virile, noble, pathétique, son maintien digne et solennel, ses antécédents sans tache lui gagnèrent tous les cœurs, et personne ne soupçonna qu'il y avait un grain de Donquichottisme au fond de cette apparition chevaleresque. Le talent d'ailleurs ne lui faisait pas défaut. Ses écrits politiques furent hautement appréciés de leur temps ; comme orateur, il s'éleva bien au-dessus du commun. Cependant, ayant entendu plus d'un de ses discours, je dois avouer que ce n'est pas ainsi que je me suis figuré Mirabeau. Il y a entre ces deux orateurs la différence du tribun au prédicateur. Peu propre à électriser les masses et surtout à entraîner la jeunesse, Gagern n'était pas impétueux et fougueux, mais majestueux, pathétique, pompeux, emphatique, quelquefois même filandreux ; toujours sonore, souvent creux ; toujours raide, jamais souple. Mais c'étaient là les qualités requises pour le moment, et ces défauts étaient alors considérés comme des qualités. Il fallait une attitude de prophète ; cette attitude, M. de Gagern l'a eue au suprême degré, et d'autant plus qu'il était de bonne foi.

De tout temps l'imagination populaire aime à se figurer les différentes nationalités sous les traits d'un individu dont cette fiction fait comme un type symbolique. En France, ce type c'est Jacques Bonhomme, quelquefois Robert Macaire ; en Angleterre, John Bull ; aux États-Unis, frère Jonathan ou oncle Sam. L'Allemagne, de son côté, est figurée sous les traits du paysan Michel, fermier robuste, honnête travailleur, pas trop sot, rude, mais affligé d'un trop-plein de confiance, de sorte que ce songe-creux est constamment joué par les intrigants, et que les parasites consument le fruit de ses sueurs. Eh bien ! il me semble qu'il faut voir dans M. de Gagern l'incarnation traditionnelle du Michel allemand, avec toutes ses qualités, bonnes et mauvaises.

ALEXANDRE BUCHNER.

LE SECOND SIÉGE DE PARIS (1)

M. le général Vinoy livrait au public, il y a quelques mois, un ouvrage où il raconte la part qu'il a prise à la *Campagne de* 1870-1871 et les opérations de ses troupes depuis leur belle retraite de Mezières jusqu'aux derniers jours du siége de Paris. Aujourd'hui paraît, sous ce titre : *L'Armistice et la Commune*, un volume qui fait suite au premier et qui achève le récit de ce long drame de nos malheurs.

Ce nouveau livre, bien qu'il ait, comme le premier, l'allure et le ton d'un écrit militaire, abondant en détails tech-

(1) *L'Armistice et la Commune*, par M. le général Vinoy. — Un vol. in-8, avec carte, librairie Plon.

niques et en documents officiels, offre à certains égards un intérêt plus vif et plus varié. Les événements de guerre ici se mêlent intimement aux agitations politiques et sociales. Si résolu qu'on soit à s'enfermer dans le récit des choses militaires, on est conduit de toute nécessité à des appréciations d'un autre ordre, sans lesquels les faits ne s'expliqueraient plus. C'est cette complexité profonde du sujet qui fait lire avec un égal attrait les témoignages si divers, si incomplets, souvent si contradictoires dans le détail, qui se succèdent depuis un an et d'où l'histoire démêlera un jour la vérité définitive. Or quel témoignage peut être plus précieux à recueillir que celui d'un général qui a eu pendant les moments les plus critiques de cette période le commandement en chef!

La première partie du nouveau volume de M. le général Vinoy est intitulée *l'Armistice*. Elle commence à la nuit du 21 janvier, pendant laquelle le gouvernement de la défense nationale nomme « d'urgence et sans le consulter » le général Vinoy au commandement en chef. La cruelle affaire de Buzenval avait porté au comble l'irritation publique contre le général Trochu. On le remplaçait *in extremis*, parce qu'on sentait impérieusement le besoin d'une main ferme et d'un nom dont le prestige fût encore intact pour affronter la crise de ces derniers jours. Il était facile de prévoir qu'ils seraient troublés par l'émeute. En effet, dit le général, « depuis le commence-» ment de la guerre, chaque échec un peu grave de nos » armes avait été le *prétexte* d'une agitation populaire et » même d'une révolution. Le désastre de Sedan avait été suivi » de la journée du 4 septembre, et d'autres journées *égale-» ment néfastes* avaient depuis ce jour fourni au parti exalté » l'occasion de se signaler par ses violences. Le résultat du » combat de Buzenval causa l'insurrection du 22 janvier, et la » capitulation de Paris devait nous donner la Commune. Le » mobile qui inspirait les chefs du parti avancé n'était donc » que celui d'une ambition personnelle qui voulait s'assouvir » à tout prix, et cherchait dans l'excès même de nos malheurs » le moment le plus favorable pour la satisfaire. »

Nous transcrivons ces lignes du début de l'ouvrage, parce qu'elles nous dispenseront de tout développement sur les vues politiques du général. Pour lui, de la première page à la dernière, rien de plus clair, rien de plus simple que les mouvements populaires de toute espèce : quel qu'en soit le « mobile » ou le « prétexte », il n'y voit jamais que deux éléments : la « basse populace », qui n'a en vue que le « désordre et le pillage », et « ses meneurs » qui, on le voit bien, valent encore moins qu'elle, à en juger par les épithètes que le général prend la peine de leur appliquer. Ce n'est évidemment pas dans ce livre qu'il faudra chercher le moindre soupçon des « questions sociales » : l'auteur est de ceux pour qui elles n'existent pas.

Mais, à défaut de la recherche des causes profondes, on trouvera chez lui, notamment dans la première partie, le vif détail des faits. Ceux qui ont précédé et amené la Commune s'enregistrent dans une sorte de journal, qui fait assez bien voir d'où naissent et comment grossissent les orages qui vont bientôt éclater.

La manifestation armée du 22 janvier, « échauffourée qui » n'avait pas duré plus d'une demi-heure et qui, — comme il » arrivera toujours quand la troupe, faisant résolûment son » devoir, n'hésitera pas à ouvrir le feu, — avait été peu meur-» trière pour elle ; » la fermeture des clubs, mesure devant laquelle le gouvernement avait toujours reculé et qui s'exécuta sans conflit sérieux, même à Belleville ; le coup de main manqué de Brunel et Piazza pendant les négociations de l'armistice ; enfin les troubles provenant de la disette dans les quartiers populeux surtout : tels sont les premiers événements intérieurs qui suivent la nomination du nouveau général en chef.

Pendant ce temps, au dehors, la défense touchait à sa fin. Mais au moment où elle va cesser, le général tient à constater que, si la capitulation était devenue inévitable, ce n'était pas à notre situation militaire qu'il fallait l'imputer : le courage de l'armée n'avait pas fléchi ; elle avait gardé toutes ses positions ; les forts pouvaient tenir encore longtemps ; ceux qui avaient le plus souffert, les forts du sud et ceux de Saint-Denis étaient loin de succomber, et l'on ne pouvait encore prévoir le terme de leur résistance ; enfin le bombardement même de la ville n'avait produit qu'un redoublement d'énergie dans la population, indignée de cette barbarie.

La faim, la faim toute seule nous avait vaincus. Et nous avions si bien attendu jusqu'à notre dernier morceau de pain, que le général croit pouvoir démontrer par des chiffres irrécusables que, si l'armistice eût été retardé de quarante-huit heures, Paris aurait eu un jour entier de famine absolue à affronter. Aussi le grand mérite des Prussiens, le seul même aux yeux du général, c'est d'avoir su « fermer hermé-» tiquement et sur tous les points à la fois la moindre com-» munication de Paris avec le reste du monde. Nous devons » donc reconnaître en adversaire impartial », ajoute l'auteur, « que la première partie des opérations allemandes » autour de Paris a été digne de tout éloge ; mais en re-» vanche, nous devons aussi constater que pendant leur » deuxième période ces opérations ont été conduites avec » une grande faiblesse. L'attaque des Prussiens qui s'est » prononcée successivement à l'est, au sud et au nord, a été » mal conçue et plus mal encore exécutée. »

Avant de passer à l'exposé des faits qui suivent l'armistice, le général résume ainsi la situation des esprits :

« Pendant le siége de Paris, un conseiller nouveau est venu s'imposer aux inspirations de la défense, contrôler ses actes et parfois les diriger : c'est l'opinion publique. Son intervention a été rarement opportune, et son influence presque toujours fatale.....

» Ainsi toutes les aspirations de cette grande ville, depuis quatre mois étreinte par un ennemi implacable et habile, étaient sans cesse tournées vers le sentiment de la résistance quand même et toujours. Ce sentiment, qui avait certes un côté noble et généreux, était malheureusement irréfléchi, quand il devint tout à fait évident que les jours de Paris étaient comptés et que ses dernières heures étaient proches, la foule n'avait pas encore voulu entrevoir même la supposition de céder! Les esprits plus froids et plus sages s'effrayaient de ces tristes symptômes : en voyant toute cette population qui se laissait entraîner aux passions extrêmes par quelques meneurs secrets se dissimulant adroitement derrière les grands mots de patriotisme et d'indépendance, ils pressentaient déjà la difficulté de faire reprendre un jour à ce peuple déchaîné des habitudes d'ordre et de travail et sans prévoir, certes! une secousse aussi horrible que celle que nous avons subie, ils étaient inquiets et anxieux sur les suites infaillibles de toute cette effervescence et d'un tel excès de liberté. »

A partir de l'armistice, le général fait jour par jour le

récit des troubles ou des menaces de troubles qui se succèdent. On a pu lire déjà ce journal, en substance, dans le recueil publié par la *Commission d'enquête sur le 18 mars* (1). Nous n'en extrairons ici qu'un épisode peu connu. On était au milieu de février; plusieurs membres du gouvernement avaient quitté Paris avec « un empressement » sur lequel le général insiste, on ne sait trop pourquoi. Le conseil n'était plus représenté que par MM. Trochu, président; Jules Favre, Picard et Dorian, ministres.

« Le 16 février, le général Clément Thomas vint exposer au conseil les graves craintes qu'il éprouvait au sujet de la garde nationale : il reconnaissait qu'en cas de conflit il ne fallait plus compter sur elle. La partie saine de la milice parisienne, fatiguée par le dur service du siége, avait déposé ses armes au lendemain de l'armistice, pour vaquer à ses affaires ou pour s'absenter de Paris. Elle était dès lors désintéressée de la politique, et n'aspirait qu'au repos qu'elle avait bien mérité. L'autre partie, au contraire, n'acceptait pas avec satisfaction la nécessité de retourner au travail : défiante et résolue à la fois, n'ayant rien à risquer ni à perdre, elle était prête à lutter de nouveau, mais cette fois contre ses propres camarades, contre ceux qui avaient fait bravement leur devoir pendant le siége et qui ne rêvaient pas l'organisation permanente de l'oisiveté et du désordre. Cette partie mauvaise de la garde nationale ne déposa point les armes; elle chercha, au contraire, dans une nouvelle organisation insurrectionnelle et occulte, à centraliser et augmenter ses forces. Le général Clément Thomas pressentait déjà les résultats prochains et terribles de cette fédération naissante dont il devait être la première victime. Il déclara donc qu'il voyait chaque jour tomber de ses mains, sans pouvoir l'y retenir, l'autorité nécessaire pour triompher des menaces constantes de l'émeute et qu'il préférait se retirer. Sa démission fut acceptée. »

Vers la fin du mois de février les prévisions du malheureux Clément Thomas commençaient déjà à se vérifier. Le général Vinoy avait enregistré à la date du 30 janvier la première proposition tendant à créer un lien entre les divers bataillons de garde nationale : l'initiative du projet appartenait à un sieur Lemaître, commandant du 145e bataillon pendant le siége. « La date du 24 février fut choisie pour réunir, sous » prétexte patriotique et républicain, les forces disposées à » s'insurger. » De là toute une semaine de « manifestations » à la place de la Bastille, où le drapeau rouge fut hissé pour la première fois et resta jusqu'à la fin de la Commune : il n'y avait plus à Paris ni armée ni police suffisante pour empêcher ces désordres, même quand ils allaient jusqu'à l'assassinat, comme le jour où périt un malheureux agent.

Le dramatique chapitre consacré à l'entrée des Prussiens, le 1er mars, nous fait assister à l'anxiété du gouvernement, que fait frémir à chaque instant la menace d'un conflit entre les Prussiens et le « parti du désordre, alors si exalté et si » fort ». Justement préoccupé d'empêcher à tout prix les effroyables malheurs qu'eût entraînés cette collision, réduit d'ailleurs à l'impuissance par suite de la capitulation, du désarmement et du licenciement des troupes, mais surtout par suite de leurs dispositions d'esprit de plus en plus inquiétantes, le gouvernement est obligé de laisser enlever ces fameux canons, qu'il ne devait reprendre que bien des semaines après, et à quel prix!

Voici en quels termes notre auteur apprécie la situation politique et militaire le 17 mars, à la veille de l'action décisive; on y remarquera le grave dissentiment d'opinion qu'il nous révèle entre le général et la majorité du conseil :

« La situation ne pouvait durer plus longtemps; on avait temporisé dans l'espoir d'une conciliation pacifique aujourd'hui reconnue impossible; d'ailleurs les principaux membres du gouvernement n'étaient pas à Paris, et leur réunion était nécessaire pour les graves décisions à prendre. Mais les ministres venaient d'arriver, et avec eux le chef du pouvoir exécutif. Un grand conseil eut lieu; on y discuta la question d'une offensive indispensable et immédiate, qui devait avoir pour but deux points principaux : la reprise des canons, armes et munitions enlevés et gardés à vue par les bataillons dévoués au Comité central; la dissolution de ce comité et l'arrestation de ses membres. L'Assemblée allait se réunir dans peu de jours : pouvait-elle délibérer avec calme et sécurité, à quelques lieues seulement de Paris, alors que l'émeute y régnait à peu près en souveraine maîtresse? L'opération offensive avec l'objet qu'elle se proposait fut donc aussitôt adoptée et décidée en principe.

» Des considérations d'une autre nature — purement militaires — obligeaient le général en chef à ne pas partager sur tous les points l'avis unanime du conseil. Il reconnaissait parfaitement avec lui la nécessité d'une offensive énergique; mais, par les raisons que nous allons dire, il aurait préféré qu'elle fût encore ajournée. Les manifestations de la place de la Bastille avaient démontré que le Comité central comptait des adhérents dans plus de la moitié des bataillons de la garde nationale; on ne pouvait donc espérer le concours absolu de cette force reconnue en partie hostile, d'autant plus qu'à la suite de l'armistice un grand nombre des gardes nationaux appartenant au parti de l'ordre avaient, pour diverses raisons, quitté momentanément Paris, ou déposé leurs armes pour reprendre leurs affaires. D'autres étaient décidés à rester chez eux et à ne point intervenir d'une manière active dans la grande lutte qui allait s'engager.....

» Il était donc certain que tout l'effort de l'action décisive qu'on méditait devrait être demandé à l'armée; il ne fallait pas se dissimuler qu'elle était alors dans de bien mauvaises conditions pour le donner d'une manière efficace. A l'exception de la division Faron, qui commençait à avoir cette fermeté dont elle a depuis donné tant de preuves, les troupes nouvelles de l'armée de Paris étaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, à peine organisées : *la plus grande partie des hommes ne figuraient dans le rang que depuis deux jours seulement*, et les régiments n'avaient point par conséquent l'homogénéité et la cohésion nécessaires. On se préparait donc à engager un combat, d'où dépendaient tant de graves et considérables intérêts, avec une petite armée de vingt-cinq à trente mille hommes, en partie de médiocre qualité, contre trois cent mille gardes nationaux, les uns indifférents, la plupart hostiles, ces derniers bien armés et possédant des moyens de résistance inattendus. Le général en chef ne se dissimulait donc pas les difficultés de l'entreprise, et il considérait que toutes les bonnes chances n'étaient point pour nous. Il aurait voulu que le gouvernement patientât encore quelque temps, de manière à permettre à l'armée, toujours en voie de formation, de recevoir les renforts nécessaires que la mise en liberté de nos prisonniers d'Allemagne allait nous procurer. Nous aurions pu alors, à l'aide de ces vieilles troupes, d'une solidité éprouvée, nous présenter devant l'émeute avec la presque certitude de la vaincre au moment même où elle ne disposait pas encore de toutes ses forces. Qui sait si, à la suite de cette pre

(1) Un vol. in-4°, Germer-Baillière. — Voyez le n° 37 de la *Revue politique* (9 mars 1872).

mière et rapide victoire, qui aurait eu pour résultats obligés la reddition de l'artillerie et des munitions enlevées et le désarmement de la garde nationale, qui sait si le règne odieux de la Commune n'eût pas été étouffé à l'heure même où son avénement pouvait paraître le plus certain?

» Le conseil des ministres avait apprécié différemment la situation; il ne partagea pas, en ce qui regardait l'ajournement de l'opération à entreprendre, les idées émises par le commandant en chef. Il crut que l'action offensive devait être terminée avant la réunion de l'Assemblée; et, comme celle-ci devait ouvrir ses séances le lundi 20 mars suivant, il décida que la tentative qui avait pour but de reprendre les canons serait faite dans la nuit même du 17 au 18 mars. »

On sait quel en fut le résultat : l'occupation presque sans coup férir des buttes mal gardées et mal défendues; et quelques heures après la reprise tout aussi pacifique de ces mêmes positions par la garde nationale, et surtout par la foule avec laquelle la troupe ne tarde pas à « fraterniser ».

Nous n'insistons pas sur ces points connus. Mais nous devons encore citer tout entière la page où le général Vinoy se défend d'un reproche qu'il considère comme une calomnie.

« On a attribué, dit-il, à une prétendue négligence de l'autorité militaire l'unique raison de l'avortement de la tentative du 18 mars. Il s'agit de l'absence sur le point où étaient concentrés les canons, au moment où la position qu'ils occupaient fut enlevée, des attelages nécessaires pour les emporter. Le commandant en chef ne se serait peut-être pas autrement préoccupé de ces appréciations faites généralement à la légère, sans grand examen, et surtout sans la parfaite connaissance des choses, si un acte presque officiel, auquel s'attache toujours un certain caractère de gravité, c'est-à-dire un réquisitoire de M. le commandant Rustant, du 88e de ligne, prononcé devant le sixième conseil de guerre, ne les avait reproduites dans les termes suivants :

« Il est absolument démontré aujourd'hui que si les che-
» vaux d'attelage eussent été rendus assez tôt et en nombre
» suffisant aux buttes, l'expédition eût été complétement ter-
» minée, et avec le plus grand succès, avant six heures du
» matin. »

» C'est là une affirmation plus qu'erronée. Le commandant en chef croit devoir lui donner un démenti absolu et positif. Il est complétement faux qu'une heure eût pu suffire pour l'évacuation des pièces et des projectiles qui garnissaient la butte Montmartre. Un simple moment de réflexion aurait dû, si l'esprit de passion et de critique n'y avait été introduit, rétablir aux yeux de tous et d'une manière évidente et irrécusable la réalité même de la situation. Il y avait sur la haute butte soixante et onze pièces d'artillerie enchevêtrées l'une dans l'autre, ce qui rendait leur déplacement encore plus difficile. Lors de la discussion en conseil des dispositions de l'attaque, il avait été reconnu qu'il fallait laisser les attelages un peu loin des têtes de colonne afin qu'elles n'en fussent pas encombrées, dans le cas, plus que probable, où elles auraient rencontré une vive résistance, que l'insuccès des tentatives en vue d'une conciliation obligeait de prévoir. En outre, les attelages de l'artillerie étaient peu nombreux; beaucoup de chevaux avaient été livrés pendant le siége à la consommation publique, et ceux qui était depuis entrés à Paris, et qui provenaient des armées de province, avait dû être utilisés à traîner les pièces de campagne qui suivaient les troupes. Une partie des canons pris par les insurgés manquaient de leurs avant-trains, qu'il était également nécessaire d'amener. Un millier de chevaux, pour le moins, était donc indispensable pour l'enlèvement des deux cents pièces qui se trouvaient dispersées sur les divers points où l'émeute les avait séquestrés, et la colonne qui eût dû agir pour opérer en même temps partout n'aurait pas occupé une ligne d'une longueur moindre de 4 kilomètres. Affirmer que par des pentes comme celles de Montmartre, par un seul et étroit débouché, il fût possible, en une heure, d'atteler et de mettre en marche une telle quantité d'artillerie, c'est faire preuve d'une expérience militaire insuffisante et d'une ignorance absolue des grands mouvements de troupes. Ajoutons qu'il ne fallait pas se borner à enlever les pièces, mais qu'il était également urgent de reprendre les munitions, de fouiller les maisons, en un mot, de faire les recherches nécessaires pour arrêter sur place tous les chefs de l'insurrection.....

Comment expliquer d'ailleurs — si ce n'est par la défection d'un certain nombre de ses soldats — qu'une division occupant le sommet d'une position aussi forte, avec ses flancs assurés, ait pu se trouver si gravement et surtout si promptement compromise? Elle était dans des conditions extrêmement favorables pour résister, et les pièces mêmes qui garnissaient les buttes en rendaient encore la défense plus facile : il suffisait de s'en servir. Par malheur, il n'en fut pas ainsi, et il y a lieu de le déplorer amèrement. Si ce jour-là les troupes eussent fait leur devoir aussi bravement qu'elles le firent depuis, tout se fût peut-être borné à une courte lutte, et les malheurs de tous genres qui devaient suivre notre échec eussent été certainement prévenus et évités. »

Non content de cette réponse, le général y ajoute une note assez acerbe à l'adresse du général Le Flô, qui dans sa déposition devant la commission d'enquête paraît se faire l'écho de ce reproche :

« Nous regrettons vraiment, dit-il, que M. le ministre de la guerre, — qui, ainsi qu'il l'a raconté dans la déposition que nous rappelons, s'était rendu ce jour-là en voiture, accompagné d'un aide-de-camp, jusqu'à la place de la Bastille pour voir ce qui s'y passait, et d'où il n'a pu revenir qu'avec l'aide d'un escadron de gendarmerie, — n'ait pas été mieux inspiré en se dirigeant de préférence à Montmartre, soit à pied, soit à cheval. Il aurait sans doute mieux jugé les choses en embrassant leur ensemble du haut de cette position dominante. Il aurait vu là le 88e de ligne, un de ces régiments qu'il avait envoyés de Bordeaux à Paris, *et auquel appartient précisément le commandant Rustant*, qui levait la crosse en l'air et fraternisait avec le peuple en l'aidant à arrêter les attelages et à séquestrer l'un de ses généraux. Le général Le Flô aurait-il pu, même en usant de sa grande influence sur l'armée, s'opposer à ces actes déplorables? Nous ne le pensons pas. Se serait-il aussi chargé, même en admettant que les attelages fussent arrivés sur les hauteurs dès le début de l'action, de faire enlever en quelques heures, et au milieu du mouvement de confusion qui se produisit alors, la quantité considérable de canons qui se trouvaient sur les buttes? Nous ne le pensons pas davantage. Nous bornerons là ces réflexions, laissant à l'impartialité du lecteur le soin de juger ceux qui, dans ces tristes circonstances, ont considéré l'obéissance comme leur premier devoir, *et qui surtout, croyant qu'il est de leur dignité de ne point tenter de vaines récriminations, préfèrent garder le silence sur l'origine de certaines responsabilités qu'on peut vouloir leur faire encourir.* »

Avec le 18 mars s'ouvre la seconde partie du récit. Le général Vinoy conserve le commandement en chef jusqu'au 12 avril. Ces trois semaines sont consacrées à la reconstitution de l'armée. Le général insiste, à bon droit, sur l'ensemble de mesures qu'il prend pour relever la discipline, reformer les cadres, rendre le sentiment du devoir à ces troupes désorganisées.

Comme opération militaire, le seul but qu'il poursuit pendant cette période, c'est d'empêcher un mouvement offensif

contre Versailles. « Il est incontestable, en effet », dit-il, « que » le Comité central, qui venait de s'emparer du pouvoir, » commit une grande et irréparable faute en ne cherchant » pas à poursuivre immédiatement les avantages inattendus » qu'il avait remportés. Toutes les chances étaient alors pour » lui ; il aurait dû, dès le lendemain, tenter l'action offensive » à laquelle il ne se décida que deux semaines plus tard. »

Parmi les mesures de précaution nécessaires pour préserver contre ce danger Versailles et l'Assemblée, le général paraît revendiquer l'honneur d'avoir pris à temps une des plus importantes, qui avait failli être omise. Il s'agit de l'occupation du Mont-Valérien. Par suite de l'ordre général d'évacuer les forts donné par M. Thiers, le bataillon d'infanterie qui s'y trouvait l'avait quitté dans la nuit du 18 au 19 pour rejoindre son corps à Versailles. Il n'y restait comme garnison que les 21e et 23e chasseurs à pied désarmés et qui, de plus, se composant d'éléments presque exclusivement parisiens, ayant pris part aux manifestations de la Bastille, devaient inspirer toute espèce de défiance. Aussitôt qu'il fut informé de ce danger, c'est-à-dire le 19 au soir,

« le commandant de l'armée que préoccupait vivement l'abandon de cette importante position militaire, crut de son devoir de tenter, pour la conserver, une démarche immédiate auprès du chef du pouvoir exécutif.... Il était près d'une heure du matin quand il se présenta à l'hôtel de la présidence. Très-fatigué à la suite des grandes émotions des jours précédents, M. Thiers prenait quelques instants de repos, et on dut le réveiller avant d'introduire le général. Celui-ci exposa aussitôt au chef du pouvoir exécutif les considérations qui militaient si fortement en faveur de la conservation du fort. M. Thiers reconnut bien vite la justesse de ses objections, et il admit sans discussion l'urgence de le réoccuper. »

Une heure après, un des meilleurs régiments de Versailles partait pour le Mont-Valérien, et ce fort était réoccupé à huit heures du matin. Les fédérés ne s'y présentèrent que dans l'après-midi. La vigilance du commandant en chef avait conjuré une perte qui eût pu avoir les plus graves conséquences.

A partir de ce moment, nous ne pouvons songer à suivre le général dans l'exposé des opérations militaires dont les principales sont les deux victoires de l'armée régulière sur les fédérés dans leurs grandes sorties du 2 et du 3 avril.

Dans la nouvelle répartition des troupes composant « l'armée de Versailles », le général Vinoy est nommé commandant en chef de l'armée de réserve. Aussi est-ce de celle-ci seulement qu'il nous entretient dans le reste du volume. Comme c'est à cette armée que revint « l'honneur d'entrer la première dans Paris », les derniers chapitres sont consacrés à nous raconter sa part d'action dans la guerre des rues depuis le 21 mai, — jour où par une panique inexplicable, d'après notre auteur, les fédérés abandonnèrent le rempart d'Auteuil et y laissèrent entrer les troupes guidées par M. Douadel, — jusqu'à la fin de cette terrible semaine. Nous n'avons pas le courage d'extraire de ce long récit aucun épisode. Le général Vinoy lui-même, — bien que tout son livre nous le montre peu suspect d'indulgence pour les révoltés, et à peine équitable pour cette grande cité qui n'est à ses yeux que « la ville turbulente par excellence », — se laisse aller, sur la fin, à quelques expressions qui trahissent non pas certes de la compassion, mais un certain sentiment de malaise en face de ces milliers de cadavres français, derniers trophées de la guerre civile.

Le général termine son livre, « qui n'est, dit-il, qu'un rapport détaillé des opérations militaires accomplies pendant dix mois par les troupes placées sous ses ordres », par des adieux et des félicitations à ses braves soldats :

« C'est le 31 août, dit-il, qu'avaient été tirés, à Mézières, les premiers coups de canon de ces luttes ininterrompues et divers régiments, le 35e et le 42e de ligne notamment, avaient été depuis ce jour constamment engagés... En se séparant avec regret des soldats qu'il avait formés, le commandant en chef, qui les a conduits si souvent au feu, veut reconnaître une dernière fois leurs qualités et leurs mérites. Il les a connus dans les circonstances les plus pénibles, il les a vus dans ces heures difficiles où les esprits les plus forts sont parfois saisis de trouble et de défaillance, et il les a toujours trouvés à la hauteur des événements, soit qu'il leur ait fallu exposer leur vie pour la délivrance du pays, soit qu'ils aient dû engager une lutte terrible et douloureuse avec des concitoyens égarés qui avaient tourné, contre la patrie elle-même, les armes qu'ils avaient reçues pour la défendre. »

VARIÉTÉS

Révélations de Cluseret (1). — Rossel jugé par Mazzini (2).

I

A mesure que les mois s'écoulent, que la lumière se produit, que l'apaisement se fait dans les esprits, il devient de plus en plus aisé de démêler comme les grandes lignes de l'insurrection du 18 mars, et de voir ce qui l'a rendue dès le premier jour si puissante et si formidable. Si le mouvement insurrectionnel a rallié dès l'abord tant de partisans, si les hommes d'ordre ne lui ont guère opposé de résistance, c'est que pendant plusieurs semaines il se donna l'air d'être surtout une protestation contre les membres persistants du gouvernement de la Défense. De bon bons esprits, et en très-grand nombre, s'y laissèrent tromper, et il arrive encore aujourd'hui aux conseils de guerre d'acquitter d'honnêtes ouvriers ou de braves bourgeois qui, pour être Parisiens, n'en avaient pas moins commis une étrange naïveté : celle de croire, sur la foi des orateurs de clubs ou de leurs chefs de légion, qu'on allait faire enfin ce que Trochu n'avait pas fait. Protester contre Trochu en laissant le dit Trochu agir dans la rue, en y prêtant même son concours, tel a été, — je ne parle naturellement que des premiers jours, — le fait de maints gardes nationaux les moins révolutionnaires de la période. Cette disposition d'esprit, on se rappelle avec quelle [illegible] et quelle insistance les chefs de la [illegible], de quel ardent patriotisme ils surent [illegible] leur ambition. L'un des plus [illegible], [illegible] le traître, le plus perfide, [illegible] le plus de [illegible] de l'honneur national, le général [illegible]

(1) *The [illegible]*, by [illegible]. [illegible].
(2) *Rossel*, by the [illegible] Mazzini. [illegible] Review, May 1872.

ainsi, — vient de publier dans une Revue anglaise un document bien fait pour désillusionner ses anciennes dupes. C'est le récit de l'entrevue qu'il eut à Aubervilliers, en avril 1871, avec le comte de Hastfeld, secrétaire de M. de Bismarck, pour lui offrir, au nom de la Commune de Paris, les 500 premiers millions de l'indemnité. Nous ne croyons pas que l'histoire ait beaucoup à puiser dans ce récit; il ne résiste guère à la critique historique. Quelque peu diplomate qu'ait été le général,— il avoue lui-même modestement que la diplomatie n'est pas sa spécialité, — nous avons peine à croire qu'il ait porté son inexpérience en cet art au point d'entretenir son aristocratique interlocuteur, dont il tenait évidemment à se concilier les bonnes grâces, de la révolution sociale qui menace l'Allemagne. La mémoire du général le trahit sur ce point comme sur bien d'autres, incertitude de souvenir bien excusable, après tout, de la part d'un homme qui a fait tant de choses et en tant de pays! Son récit n'est sans doute qu'une spéculation de plus, une nouvelle manière de *duper* le public. Mais, s'il offre peu de valeur historique, il a un intérêt moral,— je veux dire d'immoralité,— très-réel. On y voit à chaque ligne comment le *général* Cluseret entendait l'honneur, et comment ce patriote farouche se vautrait aux pieds de l'ennemi dans l'impudeur et la lâcheté. Oh! à cet égard, son récit n'est que trop authentique, car on ne se calomnie pas ainsi soi-même; et voilà pourquoi, quelque répugnante que soit cette tâche, nous en avons traduit une bonne partie pour l'édification des naïfs, car il s'en trouve encore qui croient à l'honneur du *général* Cluseret.

« Dans les premiers jours d'avril 1871, j'avais discuté avec les comités de l'exécutif et des finances la possibilité de payer aux Allemands les 500 millions que M. Thiers ne pouvait leur payer. Quelques jours plus tard, M. Beslay, au nom de l'exécutif, m'avait prié d'écrire au commandant en chef de l'armée ennemie pour lui demander une entrevue à ce sujet. »—Cluseret écrit en effet. Au bout de quelques semaines, il reçoit la réponse de M. de Bismarck, qui délègue le comte H... (nous supposons qu'il s'agit du comte de Hastfeld) pour le représenter dans cette entrevue, et propose Saint-Denis comme lieu de rendez-vous. Le ministre de la Commune n'accepte pas, parce que Saint-Denis *grouille* de Versaillais, et il ajoute : « *Je pouvais bien me fier aux Allemands, aux Versaillais jamais! Les Allemands m'auraient protégé, j'en suis sûr; mais on sait que je n'ai besoin de la protection de personne.* » Saisisse qui pourra la suite de ce raisonnement! Toujours est-il que par peur notre héros préfère Aubervilliers à Saint-Denis, et que nous l'y trouvons le lendemain. Après un conseil où Grousset seul, par amour-propre de diplomate, a témoigné quelque dépit; où Jourde a déclaré qu'il a 350 millions tout prêts à être versés, et que les 150 autres se trouveront aisément et dans un bref délai, le général part pour ce fort en compagnie d'un attaché à la légation suisse, par l'intermédiaire de laquelle l'entrevue avait été négociée. Le voyage se fait sans encombre, mais non sans *émotion*, paraît-il. Vous croyez que c'est la vue de l'ennemi qui inspire au narrateur de douloureuses réflexions... Détrompez-vous : il a aperçu un tricorne de gendarme; c'est là la cause, l'unique cause de son émotion. En revanche, il a pour le soldat prussien une admiration peu discrète. « Il suffisait, dit-il, de jeter un regard sur ces hommes bien vêtus, bien nourris, bien armés, pour comprendre que la guerre n'avait pu avoir d'autre issue. » Il faut croire que c'était la première fois qu'il voyait ces Allemands de près, car on s'expliquerait mal autrement sa passion de prêcher la guerre à outrance. Mais revenons à l'entrevue même :

Cl. — Ce n'est pas une révolte à qui vous avez affaire, ni même une insurrection; c'est simplement une *évolution* municipale. C'est au nom du Conseil municipal de Paris que je me présente devant vous. Que l'Allemagne comprenne bien que nous ne faisons pas de révolution politique ni nationale; c'est un simple mouvement municipal, rien de plus. Il est vrai que, chaque ville de France pouvant faire ce que nous faisons, le mouvement peut devenir national par une fédération volontaire. A vous dire vrai, c'est le dénoûment naturel de cette évolution. Mais qui, alors, pourrait contester la légalité de notre conduite? Seulement, remarquez-le bien, nous, la Commune de Paris, nous ne nous mêlons ni de la province ni de l'étranger.

H. — Permettez-moi de vous rappeler que le manifeste de la Commune de Paris, en date du 19, est moins réservé que vous à cet égard.

Cl. — *Vous connaissez trop bien la France, vous autres Allemands, pour ignorer le verbiage naturel aux Gaulois,* surtout lorsqu'ils sont journalistes ou orateurs de clubs. Il y en a trop, beaucoup trop de cette espèce, dans la Commune, et c'est là qu'est notre danger pour l'avenir. Tous ces gaillards n'ont que des appétits et des aspirations; d'aptitudes spéciales, ils n'en ont pas. Mais j'ai foi dans la grande masse de la classe ouvrière : elle sait ce qu'elle veut, elle ne se paye pas de mots. C'est elle qui a fait le 18 mars; elle prétend travailler pour elle-même désormais, et non pour autrui. C'est cette revendication-là que j'incarne en moi; je me suis identifié avec ses légitimes aspirations. Ce qu'ils veulent, je le veux, *et nous sommes prêts à défendre notre cause à la gueule du canon.*

Là-dessus, Cluseret se grise de son éloquence. Dans son ivresse, il se représente toutes les communes de France suivant l'exemple de Paris; puis, par un brusque retour de platitude qui fait un singulier contraste avec tant d'indépendance, il invite son interlocuteur à envoyer des agents à Paris pour s'assurer que la tranquillité la plus parfaite y règne. Cette offre était fort superflue, à en juger par la réponse même du comte : « Nous avons été frappés du calme qui règne dans les rues de Paris. »

Après ces précautions oratoires, le diplomate de la Commune croit pouvoir aborder le véritable objet de sa mission, et il le fait avec cette mâle fierté que nous lui connaissons maintenant :

Cl. — Si nous vous offrons 500 millions, ce n'est certainement pas pour le plaisir de nous appauvrir et de vous enrichir. La ville a un intérêt à faire cette offre et à s'imposer cette dépense; elle désire obtenir de vous une neutralité complète dans la lutte actuelle. Laissez-nous aboutir à un arrangement avec Versailles sans votre intervention, et nous vous répondrons de Versailles.

H. — Vous n'ignorez pas que Versailles a sollicité notre aide plus vivement que vous ne le faites. Vous en êtes à votre première ouverture, et vous ne demandez que notre neutralité. Je vous le dis sous toutes réserves et en confidence, vous avez entre les mains le moyen de faire pencher la balance de votre côté. Vous avez emprisonné l'archevêque, et excité par là l'opinion publique contre vous. Aujourd'hui même, le prince a reçu une protestation d'évêques anglais et bavarois, qui le prient d'intervenir... Mettez en liberté l'archevêque et sa sœur sans conditions, et vous vous concilierez l'opinion. C'est un simple conseil que je vous donne.

(Suit un bout de dialogue d'où il ressort que l'esprit de Paris n'était pas, dès ce moment, tout à fait aussi serein qu'on nous le disait tout à l'heure. Cluseret s'apitoie en bon apôtre sur le sort de l'archevêque, mais il pressent qu'il ne pourra réussir à le délivrer... Les passions sont par trop déchaînées; on mange du prêtre depuis des années. C'est la manie du bourgeois de ce siècle; il a jeté le clergé en proie au prolétariat, et il est à craindre que le prolétariat ne lâche pas ses victimes. Mais n'importe, il promet de faire tous ses efforts, de parler à ses collègues et de pourvoir à la sûreté du prélat. Cluseret prétendit depuis que ce furent ses démarches en faveur de l'archevêque qui le compromirent et le firent arrêter; mais c'est là une thèse peu plausible, car, d'après son propre récit, ses efforts se bornèrent à introduire M. Washburne auprès de Raoul Rigault, et à obtenir que Mgr Darboy pût désormais recevoir quelques visites. C'est à cela que se réduisit son intervention.)

Cl. — Mais laissons de côté l'affaire de l'archevêque, et parlons un peu des intérêts communs à votre gouvernement et à la Commune de Paris... Si le gouvernement de Versailles triomphe, ce sera un effort désespéré de la monarchie pour revenir sur l'eau. *Il n'y a pas de monarchie en France qui puisse, je ne dis pas se maintenir (aucune ne se maintiendra), mais tenter de se maintenir, sans promettre la revanche... Vous souriez... Elle ne pourra tenir cette promesse, je le sais mieux que personne, et je compte là-dessus comme sur un moyen et une occasion de révolution.* Un peuple ne défend que ce qu'il aime, et le peuple français, ou plutôt les classes ouvrières, qui, après tout, constituent le vrai peuple, celui qui travaille et qui combat, haïssent la classe qui les gouverne et les exploite.

Nous nous sommes contenté de souligner ce passage, car il nous en coûterait trop de commenter tant de bassesse. Les lignes suivantes ne se laissent même pas traduire, tant elles contiennent d'outrages envers nos officiers, d'injures dites en français devant un Allemand!

Cl. — Afin de donner une apparence de réalité à ses promesses de guerre, le gouvernement sera forcé de ruiner la France en armements, ce qui vous obligera aux mêmes dépenses. Cette armée, payée par le peuple pour vous être opposée, ne servira en réalité que contre le peuple lui-même, et c'est là ce que nous avons un intérêt très-pressant à empêcher.

La République, si elle réussit à s'établir par l'Assemblée de Versailles, sera tout aussi mauvaise qu'une monarchie, étant plus réactionnaire et plus despotique. L'unité de pouvoir, qu'elle réside en un homme ou une Assemblée, aboutit fatalement à la tyrannie. Son exécutif sera son laquais, sa *bonne à tout faire*. Sortie d'une origine vicieuse, la République, comme la monarchie, sera forcée d'être belliqueuse afin de cacher ses fautes sous le chauvinisme. Quoi qu'il arrive, si Versailles triomphe, ce sera pour vous une source d'éternel malaise. Vous ne serez jamais en repos. Or l'Allemagne a autant besoin de calme et de paix que la France. Écoutez les murmures de vos soldats.

H. — C'est vrai, nous avons hâte d'en finir : « la discipline est en souffrance. »

Nous ne sommes guère disposés à rendre hommage à nos ennemis, mais nous inclinons à croire que, s'ils ont tiré de la commune tout le parti possible, ils en ont ressenti une joie barbare, ils avaient trop d'habileté, peut-être même de fierté, pour faire pareil aveu dans une entrevue presque officielle. Il y a dans cette confidence du comte un laisser-aller peu prussien. Nous savions Cluseret homme fort pratique, mais nous ignorions qu'il fût doué d'une imagination aussi vive : il est bel et bien lui-même un de ces hâbleurs dont il se moquait plus haut; il se paye de mots et de chimères comme le premier Vallès venu, comme les journalistes pour lesquels il professait tout à l'heure une pitié si dédaigneuse. Après avoir déclaré qu'il ne renonçait pas à l'Alsace et à la Lorraine, il continue, en abbé de Saint-Pierre du XVIIIe siècle, par une tirade économico-sentimentale sur le capital et le consommateur, et l'on se demande comment cette idylle économique, toute pénétrée de calme et de paix, aboutira à la réparation qui nous est due.

Cl. — *L'Allemagne est faite pour ces luttes pacifiques :* elle y aspire, elle en appelle l'ère de tout son cœur. L'obstacle, c'est la crainte de la France en armes vous obligeant à maintenir vos armements. Nous vous délivrerons de cette crainte. La fédération des communes ne pourra garder qu'une milice nationale, essentiellement défensive et nullement agressive. Le désarmement de deux pays comme la France et l'Allemagne permet aux autres nations de suivre cet exemple, et l'Europe sera tranformée en un vaste marché qui défiera toute guerre et toute révolution.

Ce rêve ne peut se réaliser que par la ruine de la bourgeoisie, qui est forcée, elle, d'entretenir des armées permanentes pour assurer sa prépondérance, c'est-à-dire son luxe, sa paresse, sa vanité, par l'exploitation des travailleurs.

Jusqu'à présent, Cluseret ne s'est pas mis en frais d'habileté; il a causé sans façon, tout rondement, comme il aurait fait, entre collègues, à l'Hôtel de Ville; mais un scrupule lui — vient tout à coup; il s'avise que cette charge contre la bourgeoisie n'est peut-être pas tout à fait du goût du comte. Peut-être aussi, — et cette hypothèse est fort vraisemblable, quoique Cluseret n'en souffle mot, — le diplomate allemand commençait-il à lui prêter une oreille moins attentive : toujours est-il que le dialogue ouvre subitement une parenthèse fort imprévue. « Notez, dit le renard, que je ne parle que de la bourgeoisie : les intérêts de la noblesse sont tout à fait différents. » — La parenthèse n'est pas longue, comme vous voyez, la thèse était sans doute délicate à développer : aussi, comme effrayé de son paradoxe, le négociateur revient à des flatteries plus vulgaires.

Cl. — Votre unité nationale est maintenant un fait accompli; vous resplendissez de gloire dans le monde; *votre peuple est un peuple pacifique*, facile à gouverner : il parlera beaucoup, s'abîmera dans l'étude de maintes questions, fera de la théorie; *il ira boire de la bière :* si vous pouvez lui donner de bonne bière à bon marché voilà qui sent sa Commune! Cluseret se sent à l'aise et comme en son élément; vous serez, jusqu'à nouvel ordre, à ses yeux, le meilleur des gouvernements.

Je crois vous avoir démontré l'intérêt que vous avez au triomphe de la Commune. Il ne me reste qu'à vous parler de l'objet immédiat de mon entrevue. Tant que Paris tiendra tête à Versailles, et il y résistera longtemps, vous ne toucherez pas un sou de l'indemnité, à moins que la Commune ne vous paye. La Commune désire vous payer et elle peut le faire : elle vous offre 350 millions comptant, et le reste en un bref délai.

Ici se place une digression fort curieuse, parce qu'elle nous fait saisir sur le vif la doctrine révolutionnaire de Cluseret et nous offre une apparence de logique à laquelle il nous avait peu habitués. Nous allons même jusqu'à reconnaître que

nous sommes sur un point d'accord avec lui. Oui, c'est pour nous une cause de profond étonnement que cette révolution où l'*Internationale* a eu tant de part, que ce mouvement essentiellement communiste ait à ce point dévié ! Ce sera pour l'historien un mystère devant lequel il s'arrêtera confondu : et tout en protestant avec énergie contre les théories odieuses, plus dangereuses encore pour l'ouvrier que pour le patron, pour le prolétariat que pour la bourgeoisie, proclamées dans les lignes qu'on va lire, nous ne pouvons nous empêcher de trouver avec Cluseret que l'insurrection du 18 mars n'a rien fait de ce qu'il eût fallu faire pour poursuivre le but qu'elle semblait s'être assigné.

« Je ne parlai pas de la Banque, qui fournissait des centaines de millions aux Versaillais, sous le nez de Jourde et de Beslay, et qui était autorisée à les fournir. On aurait pu lui intimer l'ordre de payer, et il eût été facile de faire exécuter cet ordre. Le crédit de la Commune de Paris méritait bien le même égard, dans l'enceinte de Paris, que celui de Versailles.

» Quels étranges politiques que ces Jourde et Beslay ! Le peuple fait une révolution sociale et non politique, contre le capital et non contre les personnes, et les mandataires du peuple se montrent pénétrés de respect envers le *coffre-fort*, la Banque de France qui, protégée par la Commune, fournit Versailles dont les troupes assassinent le peuple en faction à ses portes. C'est en cela précisément que consiste la différence entre la révolution de 93 et celle de 1871. La première, dirigée contre une caste, c'est-à-dire contre des personnes, aboutit fatalement à la suppression des personnes. La seconde, dirigée contre des capitalistes, devait viser au *crédit*, la source du capital bourgeois. La destruction de la Banque de France aurait anéanti d'un seul coup le crédit de la bourgeoisie, elle l'aurait étouffé dans son germe. Là était la logique, là était le salut. Ils ne le comprirent pas. Écrasée par les jacobins, précipitée par eux dans les événements de 93, la révolution de 1871 aboutit au massacre des otages. Elle n'était pas conséquente, elle ne pouvait réussir.

» Beslay se frottait les mains, croyant avoir découvert 4 milliards à la Banque. En la protégeant, il croyait protéger le crédit de la Commune. Jourde était fier d'en obtenir 500 000 francs par jour. Pas un ne se préoccupa du milliard qui fonctionnait pour les Versaillais et la bourgeoisie.

» Si l'on me demande pourquoi je n'intervins pas, je n'ai qu'un mot à répondre : j'avais entre les mains toute l'autorité militaire ; si je m'étais occupé de politique, c'eût été, bon gré mal gré, une dictature, et j'en ai horreur. La liberté ne se fonde jamais par le despotisme. Aussi je prêtai serment de ne jamais me mêler de politique, et ce serment, je l'ai tenu. »

Par malheur pour lui, Cluseret n'a pas su arrêter là ses confidences au public. Il n'a pas compris que cette page ferait peut-être illusion à quelques-uns, et que ses ennemis eux-mêmes lui sauraient quelque gré de cette logique farouche. Plus d'un lecteur, en restant sous l'impression de ce passage, se fût dit : « Voilà du moins un homme ! » et eût oublié les bassesses que nous avons citées. Mais non ! le général tient à se révéler à nous, sans coquetterie et sans vergogne, et il réserve pour la fin le comble de ses infamies. Après avoir écouté une série de considérations générales sur Paris et son rôle, où l'on relève ce détail que si Paris a succombé, la faute en est à l'arrestation du général Cluseret, le comte de Hastfeld, désireux d'une solution, reprend la discussion.

H. — Vous avez exposé votre offre : que demandez-vous en retour ?

Cl. — 1° De ne pas permettre qu'on affame Paris : car la famine à Paris, c'est le pillage, le meurtre, l'incendie et tout ce qui se peut imaginer de plus horrible. 2° Restez neutres dans vos forts, et faites respecter la neutralité comme nous la respectons. — Une prière encore : la garde nationale est armée de vieux mousquets, nos ennemis sont armés de chassepots. *Vous avez une quantité énorme de ces fusils : si vous voulez nous en vendre, nous en achèterons volontiers.*

H. — Vous vendre des fusils, ce serait violer la neutralité !

II

En regard de tant d'abjection, il y a quelque plaisir et quelque réconfort à placer les paroles et les actes d'un autre général de la Commune, combien plus français, celui-là ! S'il est vrai que le châtiment purifie, cela n'a jamais été plus vrai que de Rossel : l'expiation si légitime qu'il a subie et dont il a reconnu lui-même la justice, en soldat, a sauvé sa mémoire, et le jugement de cette postérité contemporaine qu'on appelle l'étranger lui est aujourd'hui sympathique. Tandis que Cluseret dépouillait honteusement tout patriotisme, Rossel n'entrait dans la Commune, semble-t-il, et ne luttait pour elle que par haine contre la Prusse. Dans sa foi, il avait cru la lutte possible encore, et bien sévère serait celui qui ne souscrirait pas à l'hommage que Mazzini rendait à son nom, quelques jours avant de mourir lui-même, lorsqu'il écrivait qu'il doit lui être beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé son pays.

Mazzini ! oh ! ne vous effrayez pas de ce nom, et n'allez pas dire que ce témoignage à l'égard de Rossel soit un de ces compliments qu'on se doit entre révolutionnaires de profession. Parmi les jugements rigoureux dont on a flétri la Commune, vous n'en trouverez pas un qui soit plus impitoyable, qui en combatte avec plus d'indignation les folies et les crimes, que l'opinion exprimée sur elle en cette oraison funèbre. Mazzini regrette avec émotion que Rossel se soit égaré en ce milieu indigne, et il démontre à force de citations, de détails biographiques, d'analyses psychologiques aussi ; il démontre, disons-nous, que Rossel ne s'est rangé de ce côté que par une sorte d'égarement patriotique.

« La personnalité de Rossel, dit Mazzini, se détache avec un étonnant relief de cette bande de démagogues vulgaires, de rebelles poussés par la jalousie et la rage, qui se sont mis à la tête de l'insurrection parisienne. — Enclin aux idées nouvelles, Rossel savait qu'elles ne peuvent se réaliser que dans un pays pur de toute lâcheté et de toute bassesse. Aimant la France du plus profond de son cœur, il ne pouvait se résigner à la voir violée par l'étranger. Le mot de capitulation le plongeait dans une violente douleur, et tandis que, d'une part, des hommes incapables de remplir leur mandat, après avoir dit : *Pas un pouce...*, ajoutaient la cession de deux provinces à la honte de la capitulation ; tandis que, d'autre part, les chefs de l'insurrection, préoccupés d'améliorer le sort des classes ouvrières, oubliaient l'honneur et l'indépendance de leur pays et se réjouissaient de chaque victoire prussienne parce qu'elle portait une nouvelle atteinte à la *bourgeoisie*, Rossel ne songeait qu'à découvrir et à organiser les moyens de continuer la guerre nationale. »

Ce dont Mazzini l'admire surtout, c'est d'avoir su garder la

foi en son pays au milieu du scepticisme général, et, par une transition fort naturelle, il arrive à combattre cette superstition dangereuse qui nous fait croire que Paris une fois perdu, c'en est fait de la France. Rossel n'est pas de cet avis : il recommandait savamment, en homme du métier et non en déclamateur, la guerre d'escarmouches, cette guerre qui épuise et qui énerve l'envahisseur, qui le mine lentement ; et le patriote italien, après avoir cité maints passages des papiers posthumes de Rossel, relatifs à ce sujet, y ajoute ce commentaire : « Je recommande à mes compatriotes de se rappeler ces énergiques paroles, de les graver en leur esprit pour les mauvais jours qui, par défaut de toute politique internationale dans notre gouvernement, par défaut aussi de toute alliance vraie, pourraient se lever bientôt sur l'Italie ! » On voit ce que cela veut dire : aux yeux de Mazzini, l'alliance prussienne ne peut être pour l'Italie une alliance cordiale et durable ; le triomphe de la Prusse assombrit ses derniers instants, et voilà pourquoi il pardonnait beaucoup à Rossel, comme il eût sans doute témoigné son mépris à Cluseret, s'il avait eu la douleur de lire ses cyniques révélations.

ÉTRANGER

LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE AUX ÉTATS-UNIS

Les États-Unis traversent en ce moment la crise à laquelle ils sont soumis tous les quatre ans et qui est le prélude de cette grande lutte dont le prix est la première magistrature de la République. A l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs, Washington, Jefferson, Madison, Monroe et Jackson, le général Grant est tout disposé à renouveler son bail à la Maison-Blanche, mais il se trouve en face de concurrents également séduits par la beauté de cet immeuble et les avantages attachés à sa résidence. Le plus formidable, jusqu'à présent, ou du moins le plus imprévu, est assurément M. Horace Greeley, le célèbre propriétaire de *la Tribune de New-York*, dont la candidature vient de surgir, nous apprend le télégraphe, au meeting que les *républicains libéraux* ont tenu le 2 mai à Cincinnati.

Mais, quel est ce nouveau parti ? Quel est son drapeau ou plutot son programme ? C'est ce que nous allons d'abord dire à nos lecteurs.

Maîtres depuis près de douze ans des destinées de leur pays, les républicains sont aujourd'hui divisés en deux camps. Les uns sont restés fidèles au vainqueur de Vicksbourg et de Richmond ; c'est parmi eux que se trouvent les meilleures têtes du parti, ce qu'on appelle aux États-Unis *the Shrewdest electoral Managers*, politiciens rompus à toutes les finesses de la science électorale, tels que Simon Cameron, John Sherman, Henry-Wilson, H. L. Dawes, les généraux Banks et Butler, A. B. Cornell, Schuyler, Colfax, etc. Le premier orateur du Congrès, Charles Sumner, longtemps le chef de l'opposition, serait lui-même sur le point, dit-on, de se réconcilier avec Grant, candidat favori de ses propres commettants, les électeurs du Massachussets.

Les républicains de l'autre camp, qui s'intitulent *libéraux* et reconnaissent pour chefs MM. Horace Greeley, Trumbull et l'ex Allemand K. Schurz, reprochent au président de n'avoir opéré ni toutes les réformes, ni toutes les économies qu'il avait promises, d'avoir pratiqué le népotisme le plus éhonté, de s'être entouré d'hommes incapables et peu honnêtes. On l'accuse même de s'être enrichi dans des spéculations où il ne devait pas tremper, et d'être l'homme d'État le moins sobre du nouveau monde.

Les *républicains libéraux* sont des réformateurs, enflammés d'une sorte de puritanisme qui rêve de ramener la République aux vertus et à la simplicité des temps washingtoniens. Jusqu'au jour où il est entré, un peu tardivement, dans leurs rangs, M. Horace Geeley avait combattu la plupart des opinions qui leur sont chères : le libre échange, la réforme de l'administration, l'abandon des réclamations indirectes, etc., etc. On peut donc s'étonner qu'il soit devenu leur *nominee*.

Ce qui explique le choix des républicains libéraux, c'est probablement l'immense popularité dont *Massa Greeley* jouit parmi les noirs, dont il a été depuis quarante ans le plus énergique défenseur avec Garrison et Wendell Philipps. Mais, d'un autre côté, un pareil choix rend impossible la coalition qu'ils avaient rêvée avec le parti démocrate, qui voit en lui l'ancien chef de l'abolitionisme et le plus fanatique soutien du système protectionniste. D'ailleurs la plupart des démocrates refusent de s'associer aux intrigues d'un parti détesté et préfèrent courir au-devant d'une défaite certaine en choisissant un candidat dans leurs propres rangs. Les autres ne paraissent pas défavorables à ce projet d'alliance, mais ils ne se prononceront définitivement qu'à leur assemblée générale à la fin de mai.

Quant aux Allemands dont Karl Schurz devait assurer l'appui aux républicains libéraux, leur enthousiasme pour ce *politicien* s'est singulièrement refroidi à la suite des circonstances suivantes. Il y a quelques mois, dans le double but de s'attirer les bonnes grâces de l'empereur Guillaume, son ancien maître, et de créer des difficultés au général Grant, M. le sénateur Karl Schurz souleva la fameuse question des ventes d'armes. Il prétendit que le ministère avait livré au gouvernement français pendant la dernière guerre une partie considérable du matériel de ses arsenaux, ce qui constituait une grave infraction aux devoirs de la neutralité. L'affaire fit grand bruit et le congrès dut procéder à une enquête d'où l'administration sortit blanche comme neige.

Mais la confusion de cet aventurier politique devait être complète. Il s'était vanté d'être l'ami de M. de Bismark. Un jour, on apprit que son langage et son attitude venaient d'être nettement désavoués par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux du grand chancelier. Furieux de sa déconvenue, M. Schurz jeta aussitôt le masque et publia dans son journal, le *Westliche Post* de Saint-Louis, une série d'articles où M. de Bismarck était injurié avec cette grâce dont ses compatriotes ont le secret. Mais les Allemands d'Amérique ne lui pardonnent pas d'avoir traîné leur idole dans la boue et ne sont plus disposés à suivre aussi aveuglément ses conseils.

En résumé, Grant peut compter sur la majorité des républicains. Les Irlandais et un certain nombre d'Allemands lui donneront aussi leurs voix : il est le candidat de la majorité des noirs, dont le *leader*, Frédérick Douglas, l'homme le plus remarquable qui soit sorti de leurs rangs depuis l'émancipation, a déjà entrepris une campagne électorale en sa faveur.

On peut encore ranger parmi ses futurs électeurs : l'immense

parti des conservateurs, opposés par humeur à toute sorte de changements; la classe ouvrière, qui lui est reconnaissante d'avoir diminué les impôts tout en remboursant une portion considérable de la dette publique et en payant 150 millions de pensions aux familles des victimes de la guerre; enfin l'armée et la marine, qui ne peuvent oublier l'éclat de ses services militaires, et tout le personnel de l'administration, les 60 000 ou 80 000 fonctionnaires, avec leurs parents et amis, qui ont tout à perdre à la nomination d'un autre président.

Il y avait un nom qui pouvait rallier presque tous les suffrages républicains et une partie des démocrates et des noirs: c'était celui de M. Adams, l'ancien ambassadeur des États-Unis à Londres, l'homme le plus considérable et le plus considéré du parti. Fils et petit-fils de présidents, M. Adams passe pour réunir toutes les qualités qu'on devait demander à un homme chargé de ramener la République à son âge d'or. Son caractère élevé, son expérience politique, ses rares talents, semblaient le destiner à ce rôle. Trop modeste peut-être, on le laisse à l'écart; l'ambition du général Grant est sauvée d'un grand péril. Car, quoi qu'en pensent certaines feuilles parisiennes assez mal imformées de l'état des partis en Amérique, nous sommes de l'avis du *Times*, que la candidature de M. Horace Greeley est sans nul doute destinée au plus bel échec qui ait jamais désarçonné prétendant. Sa dernière évolution ne peut lui assurer aucun élément de succès; car il est évident qu'en se montrant disposé à la conciliation vis-à-vis de l'Angleterre sur la question des dommages indirects, le cabinet de Washington a simplement cédé à l'opinion publique, comme à une plus saine appréciation de ce différend.

A TRAVERS LE SALON

Il est neuf heures, on va ouvrir, les privilégiés seuls entrent. Tribut très-légitime prélevé par des dames charitables, et me voici dans le jardin, parmi des fleurs et des statues qui donnent un faux air de cimetière à ce jardin. Pourtant, quelques-unes ne semblent point faites pour orner une tombe; entre autres, j'aperçois des cariatides qui paraissent très-gaies et un Mirabeau qui a l'air de faire signe à un cocher d'omnibus. Laissons-le courir et montons tout de suite l'escalier qui mène au grand salon. A tout seigneur tout honneur. Donnons tout d'abord un coup d'œil au portrait de M. Thiers. Eh bien non, ce n'est pas cela, ou du moins, ce n'est pas ce qu'on pouvait attendre. Sans doute, c'est très-fini, très-étudié, trop étudié peut-être, et ce qu'on appelle vulgairement « un bon portrait ». Mais il ne suffit pas de faire un bon portrait quand on s'appelle Nélie Jacquemart et que l'on a l'honneur de peindre un homme aussi illustre. J'ai beau chercher, je ne retrouve là ni la manière de l'artiste, ni la physionomie du modèle. Vrai, j'ai peine à reconnaître le président de la république française dans ce petit monsieur maroquinisé et bénévole qui semble avoir à cœur de poser en académicien et de montrer qu'il lit Tacite. Quoi, du papier, des livres, quand il s'agissait tout simplement de nous montrer M. Thiers? Non, encore une fois, ce n'est pas cela. Mademoiselle Jacquemart, a mal vu; ou plutôt, je soupçonne qu'elle a été troublée par la difficulté de la tâche, et aura fait moins bien pour avoir voulu trop bien faire.

Voulez-vous voir un portrait réussi? Passez dans l'une des salles voisines et arrêtez-vous devant l'admirable portrait d'homme signé Liéven de Wynne. Simplicité, sobriété, vérité, tout y est. Cela est fait de main de maître et rappelle Vélasquez.

Un mot, avant d'aller plus loin, sur l'aspect général du Salon. Impression générale : nombre de bonnes choses et peu de tableaux remarquables. Comme toujours, beaucoup de tableaux de genre, trop de tableaux de genre. Je ne parle pas, bien entendu, des petites toiles insignifiantes qui pullulent dans tous les coins du Salon. Bon Dieu! Quand nous délivrerez-vous des tableaux à intention morale ou bouffonne, sentimentale et naïve! Vraiment, il serait temps d'en finir une bonne fois avec ce genre de peinture, et de laisser reposer à l'avenir les veuves douées de filles qui cousent vertueusement des robes, les jeunes gens qui ont des distractions à la messe, les officiers du premier empire qui donnent le baiser d'adieu à leur compagne, et autres nouveautés qui rappellent les beaux jours de la reine Hortense! En fait de peinture de genre proprement dite, un joli, très-joli tableau de M. Vetter représentant le cardinal Mazarin malade et demandant à revoir une dernière fois la *Sainte-Anne* du Corrége; une toile assez amusante intitulée *le Droit du seigneur*, par Jules Garnier; une spirituelle petite fantaisie japonaise peinte par un élève de Zamacoïs, M. Castres.

De très-beaux paysages; un merveilleux *Français*, frais, poétique, charmant, quoiqu'un peu décoratif et tenant le milieu entre la nature vraie et la nature rêvée. Sans doute ce n'est pas là le paysage compris à la façon moderne, mais c'est encore du paysage, et André Chénier choisirait volontiers ce gracieux site pour y placer les personnages de ses plus jolies idylles. Il y regarderait à deux fois, j'en ai peur, avant de les exposer à s'enrhumer en affrontant les brumes de plus en plus opaques qui humectent les paysages de M. Corot. Est-ce vrai, est-ce faux? je n'en sais rien; une chose certaine, c'est que les arbres, vus sous cet aspect, rappellent vaguement celui d'une purée de pois, et ne donnent guère envie d'aller s'abriter à leur ombre. J'éprouve tout le contraire en contemplant les beaux paysages largement compris et peints de MM. Wahlberg et Camille Bernier. M. Hanoteau a concentré toute la fraîcheur de la nature normande dans une petite toile intitulée *la Chaumière*. Signalons aussi deux très-intéressants échantillons de peinture *réaliste*, signés Lapostolet, et le charmant petit tableau de Chintreuil intitulé *la Chute du jour*. Que n'ai-je plus de place pour pouvoir dire tout le bien que je pense des marines de M. Thiollet! Sauf la maigreur des vaches, qui ne font point honneur au talent de l'éleveur, son *Embarquement de bestiaux à Honfleur* contient des parties remarquables. Mais j'accorderais volontiers la préférence à la ravissante petite toile pleine de charme et de tristesse, où le même peintre a cherché et réussi à rendre un effet de *Mer basse*. L'artiste a choisi ce moment de calme plat et de mélancolie indéfinissable qui signale l'approche du gros temps. Deux ou trois voiles stationnent, quelques nuages d'un ton chaud s'évaporent sur les profondeurs d'un ciel chargé, tout est à la fois très-arrêté et très-vague, très-calme et très-inquiet. Un peintre qui me plaît aussi parce qu'il ne s'attache pas seulement à copier la surface des choses, c'est M. Jules Breton. Du *réalisme*, si vous voulez, mais le réalisme supérieur d'un artiste à la fois philosophe et peintre qui ne se contente pas de disséquer le noyau quand il peut peindre la fleur. Quelle

force, quelle vie, quelle vigueur dans la saine et vulgaire figure de cette jeune *Gardeuse de vaches* dont le type robuste s'accorde si bien avec la fécondité et la puissance du paysage environnant ! Il y a peut-être plus de recherche et moins de vérité dans le charmant tableau appelé *la Fontaine*. Son grand mérite à mes yeux, c'est d'être non-seulement une belle étude, mais un tableau remarquable. J'appuie à dessein sur ce mot qui résume une partie de mes griefs contre l'exposition actuelle.

En résumé, la grande peinture manque. Je ne compte point, bien entendu, les gigantesques développements de toile qui représentent l'œuvre de certains artistes. Sans doute, et surtout en fait de peinture, je préfère la qualité à la quantité; mais je trouve que cette tendance à simplifier les choses va parfois un peu trop loin. Ainsi, selon moi, on abuse de l'étude, et surtout on a tort d'abuser de la bonne foi du public en cherchant à lui faire accepter pour un tableau ce qui n'est qu'une étude. Est-ce bien un tableau que le remarquable morceau de fresque exposé par M. Couture, est-ce un tableau que le paravant à intention philosophique de M. Glaize, est-ce enfin un tableau que l'agréable figure de petite personne boudeuse peinte par M. Jules Lefèvre ? Sans compter que cette *Cigale*, puisque cigale il y a, doit appartenir à la même famille que la *Vérité* naguère exposée par le même artiste. Un fait certain, c'est que la nuance de charlatanisme particulière à l'esprit de notre époque tend à s'étendre jusqu'aux arts.

On cherche moins à plaire qu'à surprendre, on veut moins faire école qu'attirer la foule autour de son œuvre. Et l'on y réussit en peignant, comme M. Manet, un combat naval dont l'aspect rappelle vaguement les toiles placées sur la devanture des baraques de foire, ou, comme M. Vollon, le polichinelle que votre petit garçon a pu recevoir pour ses étrennes; — tout ceci, sans vouloir porter atteinte au talent de M. Vollon qui jouit d'une réputation méritée et a exposé un *Chaudron* d'un aspect vraiment magistral. Remarquez que ma critique ne porte point sur un genre de peinture particulier, mais sur la façon plus ou moins sérieuse dont on comprend ce genre de peinture. En résumé, de bonnes esquisses plutôt que de bons tableaux, beaucoup d'habileté plutôt que de l'originalité véritable. Est-ce la faute du public, ou celle des artistes ? Grave question que je ne me chargerai point de résoudre. Un fait certain, c'est qu'ayant affaire à un public extrêmement blasé, on cherche à tout prix à faire du neuf. Quelqu'un qui venait d'assister à la vente des tableaux de M. Léon Cogniet, s'étonnait devant moi du chiffre relativement minime atteint par cette vente, quand on offrait le double de la somme pour deux aquarelles de Regnault. Il n'y a pas de quoi s'étonner. M. Cogniet est de son temps, Regnault est du nôtre. Or, l'un des signes caractéristiques de notre temps est le besoin de jouir vite et d'une façon véhémente. Rien de plus facile à s'expliquer. Avec la vie affairée que l'on mène, on tient à se donner des émotions avec très-peu de chose, ou plutôt on cherche à satisfaire les fortes exigences d'une curiosité brutale. En d'autres termes, on veut connaître à fond ce qu'on est appelé à manier tous les jours, et surtout on veut exactement savoir à quoi s'en tenir sur ce mannequin humain qui jadis on accordait une âme, et qui de nos jours n'est plus censé posséder que des nerfs et muscles. Ce mannequin une fois admis à la place de ce qui s'appelait autrefois l'homme, ou même la femme, on s'intéresse naturellement à tous les mouvements qui constituent son mécanisme, on veut à la fois le voir tel qu'il est au sortir de sa baignoire et tel qu'il se présente dans sa loge des Italiens ou des Bouffes. Et pour peu que l'on soit dessinateur ou coloriste, on trouve moyen de faire un chef-d'œuvre avec les chairs légèrement fanées d'une demoiselle qui se tire les cartes, ou bien avec le buste boursouflé d'une boutiquière habillée en madame.

En somme, on en arrive à faire du Flaubert peint, effort sans doute plus estimable au point de vue de la difficulté vaincue qu'au point de vue artistique. Il me semble voir du Flaubert peint, quand je regarde les deux surprenants portraits exposés par M. Karolus Duran.

L'un d'eux, celui que je préfère, représente une femme mûre dont le buste déjà épais émerge d'une coque de satin et de dentelles. Dentelles blanches et dentelles noires, satins de couleur gris fer et satins gris de perle. Puis du velours, des ruissellements de cheveux de la couleur du canapé, et le rayonnement d'un éventail cerise destiné à éteindre les tons truculents du visage; en résumé un admirable fouillis de gris et de noir, un mélange insensé de teintes brillantes et mates, de tons nacrés et rutilants, du fauve, du vert, du jaune, du rouge, le tout fondu et disposé avec un talent merveilleux et un art admirable.

C'est palpitant de vie, étourdissant de vérité. Ce n'est pas beau, ni même agréable. Une nuance de plus, et cela ne représenterait plus une nature plus ou moins bonne à regarder, mais la charge même de cette nature. J'en dirai tout autant des artistes qui pensent être *neufs* lorsqu'ils ne sont qu'excentriques. On veut surprendre, *épater*, comme on disait au temps où il était de bon goût de parler le langage des filles, et l'on en arrive à peindre des Ophélies au lait d'amande, comme M. James Bertrand, ou des Maritornes hystériques, comme M. Jobbé Duval.

Quelquefois on se complait tout simplement à poser des énigmes au public, comme l'a fait M. Alma-Tadéma dans son tableau intitulé : *Mort d'un empereur romain*. Sans doute personne n'est forcé de savoir l'histoire, ni par conséquent les noms des personnages introduits dans le tableau. Mais encore faut-il à peu près pouvoir s'expliquer ce qu'ils font ou vont faire. *Mort d'un empereur romain*, je vous l'accorde ; néanmoins je voudrais, avant d'y croire, apercevoir les bourreaux qui vont le tuer et comprendre le motif de la scène qui s'apprête. Un tableau qui peut se passer d'explication, c'est la *Fête intime* du même peintre. Imaginez le côté *canaille* de notre temps travesti à l'antique, une joyeuse bande de petits crevés et de cocottes gambadant, couronnés de pampres, sous le feuillage un peu artificiel d'un cabinet particulier en plein air. C'est extrêmement vif et spirituel, réussi jusque dans les moindres détails. La bonne charge que celle du Mecène ivre étalant pacifiquement sur le sol sa vaste flaque de chair boursouflée et apoplectique !

Un autre artiste distingué, M. de Beaumont, a également essayé de travestir une époque. Je n'aime point la couleur fade de son tableau, dont les tons, d'un lilas tendre, me rappellent vaguement la peinture sur porcelaine. Mais il a, comme le tableau que je citais tout à l'heure, le mérite très-rare de représenter d'une façon spirituelle l'esprit de notre époque. Je l'apprécie fort, ce mérite-là. Que de gens convaincus qu'ils sont de leur temps lorsqu'ils n'en représentent que la caricature ! Le tableau dont il s'agit est surnommé *Suite d'une armée* et montre les dehors attrayants d'un véritable

sérail. Sérail ambulant dont le personnel est occupé à se parfumer et à se peigner en attendant le retour du maître ; celui-ci, gros homme ridiculement accoutré d'une armure pesante, rentre bravement à la tête de ses troupes ; on dirait un potentat de la dynastie inventée et mise à la mode par Offenbach, le héros galantissime et grotesque de quelque récit de Brantôme, illustré par la main du Primatice.

Un autre artiste qui fait ce que j'appellerais volontiers de la peinture *jeune*, est M. Berne-Bellecour. Voilà un artiste qui s'entend à vous *empoigner*, comme on dit en termes d'atelier, et à saisir la nature sur le vif. De pauvres soldats groupés dans la boue autour d'une pièce de gros calibre, et qui paraissent harassés de fatigue ; des officiers munis de lorgnettes et qui s'efforcent de reconnaître si le coup a porté ; des bouches qui commandent et des instruments qui obéissent ; des gens qui tuent par ordre et s'attendent à être tués par ordre, tel est le poignant sujet de ce petit tableau qui représente toute la moralité de la guerre et résume la totalité des progrès obtenus par la civilisation moderne. Ne quittons pas la peinture *jeune* sans signaler M. Dupray qui, dans une jolie esquisse intitulée *l'Avant-garde*, a su révéler des qualités supérieures d'observateur et de peintre. J'aime beaucoup aussi les *Blessés de l'armée de Bourbaki*, par M. Anker. Le sujet est touchant et traité avec un sentiment exquis, sans exagération théâtrale ni parti pris de réalisme. On voudrait pouvoir en dire autant des tableaux de M. Protais et des peintures patriotiques destinées à protester contre l'annexion de l'Alsace par la représentation allégorique de cette province. Je ne vois pas, quant à moi, jusqu'à quel point il était nécessaire de faire de l'allégorie à propos d'un grand deuil national. L'allégorie n'est généralement bonne qu'à représenter des dieux et des déesses, et l'Alsace n'en renferme guère. Pourtant, cette donnée une fois admise, on pouvait faire mieux, ce me semble. D'ailleurs il ne suffit pas, pour représenter une province au figuré, de copier le costume de ses paysannes, il faut éprouver la grande sensation plastique ou tragique qui procède de toute émotion véritable. Autrement, après avoir peint l'Alsace sous les traits d'une servante alsacienne, vous pourriez bien, avec ce système, en arriver un jour à peindre la Bourgogne en bonnet de nourrice. Encore une fois, l'allégorie me paraît chose usée et qui sent la défroque du premier empire. Néanmoins, pourquoi ne pas aborder son sujet franchement ? pourquoi, par exemple, ne pas évoquer l'ombre majestueuse de Rachel, rappeler le poétique et grandiose souvenir de cette fille de l'Alsace à qui la vue du drapeau national enseigna les accents du patriotisme, et qui, si elle ne s'élève pas tout à fait au rang des déesses, mérite du moins d'être placée au nombre des muses ?

Laissons les muses et retournons aux artistes qui ne songent, comme M. Jacquet, qu'à faire de la belle et bonne peinture. Sa *Jeune fille tenant une épée* a beaucoup de charme, et comptera certainement parmi les tableaux *à succès* de cette année.

J'en dirai tout autant de M. Humbert, qui, avec un beau portrait de femme habilement peint et conçu, a exposé un *Saint Jean au désert*, très-ferme de dessin et de couleur.

Le *Jeune taureau dompté* de M. Luminais se recommande par les mêmes qualités, et peut certainement compter parmi les meilleures œuvres de cet artiste consciencieux et distingué. La place me manque pour parler en détail des beaux portraits exposés par MM. Henner, Giacomotti, Jalabert, mais je ne voudrais pas quitter ce sujet sans signaler l'œuvre de M. Radokowski, un très-remarquable portrait de femme drapée dans les plis d'un manteau de satin noir. C'est plein de distinction et de grâce, et forme un contraste heureux avec l'aspect effrayant du portrait exposé par M. Hébert. Mais je soupçonne M. Hébert de vouloir nous en faire accroire et de nous donner pour l'image d'une personne vivante le spectre de quelque Pia Tolomea victime des miasmes de la Mal-aria et de la cruauté raffinée d'un Du Bourg italien.

Quoi qu'il en soit, cela fait peine à voir et j'en dirais volontiers autant de la *Giacomina* de M. Cabanel qui n'a même pas les mérites du fantastique et représente tout simplement une peinture ennuyeuse et fade. L'espace dont il me reste à disposer est limité, et pourtant je ne voudrais pas terminer ce rapide aperçu sans signaler les belles compositions de MM. Monginot, Leclaire, Blaise-Desgoffes. Pourquoi ce dernier, toutefois, tient-il à nous donner un camélia en marbre, quand il lui était si facile de le faire naturel ? Que dire encore des *confitures* de M. P. Rousseau, sinon que ses prunes sont les plus appétissantes du monde, et donnent envie d'en manger. Les fleurs et les fruits se tiennent : ne terminons pas cet exposé un peu sommaire sans signaler le vase de dahlias et la corbeille de fleurs dûs au talent élégant et distingué de M. Charles de Serres. Le manque de temps et de place me force à passer sous silence une foule de tableaux d'un mérite réel et d'un intérêt véritable.

J'aurais voulu surtout pouvoir m'arrêter au paysage et faire l'analyse des intéressants efforts qui viennent d'être tentés en ce genre. Mais l'espace dont je pouvais disposer ne me permettait guère d'entreprendre une étude aussi compliquées, et j'ai dû me borner à signaler celles des tentatives qui me paraissaient les mieux faites pour désigner les tendances actuelles de l'art. Sans doute, ces tendances sont empreintes de beaucoup d'hésitation, et marquent beaucoup d'incertitude. Cependant ces hésitations et ces incertitudes même trahissent le besoin de chercher et de trouver. On se sent en présence de gens qui cherchent leur voie et ne manqueront pas de la découvrir.

CAMILLE SELDEN.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des inscriptions et belles-lettres

SÉANCE DU 26 AVRIL

Communication est donnée à l'Académie d'une lettre de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, en réponse aux démarches provoquées par M. de Saulcy pour la publication des documents géographiques recueillis en Terre-Sainte par MM. Mieullet et Derrion. Le ministre déclare qu'il porte le plus vif intérêt à cette publication, au moment surtout où la Société anglo-américaine se prépare à publier ceux de ses explorateurs. Il espère que la carte sera terminée dans trois mois au plus tard. Cette carte, qui comprend une soixantaine de lieues en longueur, fera suite à celle que nos officiers d'état-major ont relevée lors de la dernière expédition de Syrie.

Un Français établi en Italie fait parvenir à l'Académie, par voie diplomatique, une brochure relative à une variante qu'il propose dans le texte de la *Divine Comédie* de Dante Alighieri. Cette brochure, en un assez grand nombre d'exemplaires, est expédiée par M. le ministre de l'instruction

publique à MM. de l'Académie. Or, MM. de l'Académie connaissent déjà la fameuse variante à propos de laquelle son auteur veut réaliser à son profit le *sic itur ad astra*. Ils avaient déclaré que cette question regardait MM. leurs confrères d'Italie : ils trouvent mauvais que l'auteur veuille leur forcer l'...approbation par les voies impératives. La brochure n'ira pas aux astres du ciel de Paris, son auteur ne sera pas enregistré, les comptes rendus n'imprimeront pas son nom, et la France perdra un des rayons de sa gloire en matière de version florentine. Aussi pourquoi ce Dante était-il Gibelin? Pourquoi ses interprètes procèdent-ils à la Bismarck, sans avoir douze cent mille hommes à la rescousse? Pourquoi vais-je moi-même chercher dans les coulisses ces informations qui n'ont pas été produites sous le lustre?

L'antique Ariel, qu'il ne faut pas confondre avec nos Ariel de romance, d'églogue, d'opéra-comique ou de ballet, fait l'objet d'une dissertation de M. *Clermont Ganeau*. Il paraît que sur la stèle du roi Mésa dont l'inscription a été déchiffrée il y a quelques mois, on avait passé une ligne incompréhensible. C'est cette ligne que nous restitue M. Clermont Ganeau dans le sens que voici : « Je traînai les hommes d'Astaroth prisonniers devant la face de Chamas, et avec eux l'*ariel de Daoud*. » Or ce roi Mésa était un roi des Moabites, contemporain du roi Josaphat. Il avait érigé sa stèle triomphale dans Moab. Qu'est-ce que cet Ariel de *Daoud* qu'il faut lire *David*? Était-ce un ange, un guerrier, le foyer de l'autel, l'emblème d'une tribu, la personnification d'Isaïe? car *ariel* signifie tout cela. M. Clermont Ganeau croit que l'*Ariel* incriminé n'est autre chose qu'un trophée érigé par David à la suite d'une victoire sur les fils de Moab.

La vie et les œuvres du philosophe Secundus, déjà écrites en grec et en latin, interprétées aujourd'hui d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale par M. *Revillout*, nous donnent une version différente et bien autrement complète de l'œuvre de ce problématique écrivain. Le texte arabe nous fait grâce de quelques détails scandaleux enregistrés dans le texte grec que l'on possède sous la même rubrique. En revanche, le maximes philosophiques y sont beaucoup plus nombreuses. On y trouve des réminiscences de mots latins. Il faut en conclure que le texte grec, non moins écourté que décollété, et le texte arabe latinisé, ne sont pas des originaux. M. Révillout croit que l'original est chaldéen ou syriaque. Les aphorismes de Secundus présentent un amalgame de ces doctrines dont l'élaboration s'accomplissait chez les néo-platoniciens aux premières conquêtes du christianisme. Le parsisme, le panthéisme, le bouddhisme même, semblent y avoir laissé leur empreinte. Peut-être y a-t-il là quelque document capital sur les origines du christianisme, à propos desquelles la controverse s'est rallumée aujourd'hui avec une sorte de fureur.

Les origines du Christianisme ont fait bien du chemin depuis trente ans. Les uns, comme M. Lenormant, les trouvent dans un pur miracle, les autres, dans une réforme de la religion juive, comme M. Delaunay; ceux-ci en font, avec M. Havet, honneur aux Grecs; ceux-là admettent, avec M. Ch. Aubertin, le philosophe Sénèque au partage de cet honneur. M. Renan y trouve un produit du terroir de la Palestine, M. Émile Burnouf prétend le voir tout constitué dans les Vedas; le père Giorgi en a rapporté mot pour mot l'exposition historique dans une des légendes de Bouddha... Peut-être pourrait-il bien y avoir un peu de tout cela et quelque autre chose encore. Pris à la lettre, le *Verbum caro factum est* de saint Jean atteste que la philosophie chrétienne était dans toutes les bouches avant de s'incarner dans la chair de l'homme. Comme suite à la conférence de M. Max Muller, que notre *Revue* vient de traduire, je crois devoir signaler les articles publiés par M. Delaunay dans le *Bien public*, articles que la librairie Didier fait paraître en brochure. Ils ont le mérite d'être clairs, simples, modérés, honnêtes et convaincus; ils font ressortir comme il convient l'importance capitale de cette révolution philosophique et religieuse qui fit passer l'humanité de l'état d'enfance à l'état adulte. Le christianisme est, en définitive, le dernier mot de la sagesse humaine et l'intuition la plus complète de la charité divine, telle que peut la percevoir notre intelligence. Quand donc serons-nous d'accord sur la nécessité de faire prévaloir les données universellement reçues de cette philosophie, la seule sociale, puisqu'elle nous commande de travailler au bonheur des autres et d'attendre des autres notre propre bonheur?

SÉANCE DU 3 MAI.

L'Académie des inscriptions semble vouloir rivaliser avec la Société de géographie; elle nous transporte de l'extrême Orient à l'extrême Occident, de Formose au Canada. C'est M. *D'Hervey de Saint-Denis* qui nous fait les honneurs de Formose; c'est M. *Harisse* qui nous fait les honneurs du Canada.

Les *Annales de Formose* sont reculées de huit siècles par M. D'Hervey de Saint-Denis. Klaproth avait publié un certain nombre de documents historiques sur les îles Licou-Kicou, à la date de l'an 605. Or le nom de Licou-Kicou a été originairement donné par les Chinois à toutes les îles qui sont le produit de l'émersion de la grande chaîne de montagnes sous-marines du Japon aux Philippines. Il s'en suit que ce que Klaproth a attribué aux Licou-Kicou modernes ne convient qu'à Formose. C'est à Formose qu'eut lieu la grande expédition chinoise de 605 dans les relations de laquelle ont été puisés les documents de Klaproth. La traduction de la grande Encyclopédie chinoise du XIIIe siècle de Ma-touan-Lin, nous a apporté déjà plus d'une révélation sur l'histoire de l'extrême Orient. Il est regrettable qu'un ouvrage aussi considérable ne soit traduit que par bribes. Nos intérêts en Cochinchine valent bien la peine qu'on donne, aux travaux si remarquables et malheureusement insuffisants, de M. D'Hervey de Saint-Denis, un concours officiel de traducteurs sinalogues. Notre enseignement de la langue chinoise au Collége de France aboutirait de la sorte à des résultats pratiques; utilisée à ce point de vue, la semence, jusqu'ici stérile de notre enseignement supérieur, produirait de riches moissons. Le *delenda Carthago* moderne est le mot de Candide : *Cultivons notre jardin*.

Les *Annales de la Nouvelle-France* sont un fragment des travaux accomplis par un laborieux savant américain, M. Harisse, dans sa *Bibliotheca americana vetustissima*. Ce fragment nous intéresse tout particulièrement puisqu'il nous apporte des documents inédits et officiels sur nos anciennes colonies de la Louisiane et du Canada. Ces documents vont de 1525 à 1700. M. Harisse a fait chez nous ce que M. Eugène Révillout a fait en Italie; il a secoué la poussière de nos archives de la marine, archives d'ailleurs en assez piteux état. Pendant longtemps ces archives ont été laissées en toute propriété aux fonctionnaires qui administraient les affaires coloniales. Colbert le premier s'avisa de les traiter comme un bien de l'État. Mais elles eurent des aventures diverses car elles voyagèrent successivement de Saint-Germain-en-Laye à Versailles et à Paris. Si les voyages forment la jeunesse, ils déforment les archives. Grâce à l'étendue de ses recherches, M. Harisse a pu tirer quelque profit de ce fatras. Il est parvenu à nous donner une bibliographie analytique et critique de documents précieux relatifs soit aux aventures de Jacques Cartier, de Roberval, du recollet Hennequin, soit aux établissements des Jésuites ou à ceux des Sulpiciens à Montréal. Il a retrouvé un certain nombre de cartes les unes manuscrites et inédites, les autres gravées, datées ou non datées. Enfin il a publié à

part une histoire critique de la découverte des sources du Mississipi.

M. *de Rozières* fait hommage au nom de l'auteur, M. *Dubois*, professeur de droit à Nancy, d'une brochure relative à la *Table de Clis*, inscription sur bronze découverte dans le Tyrol et émanant de l'empereur Claude. Cette table a déjà fait l'objet des études des savants étrangers. L'édit de Claude a trait à des délimitations de terrains et à une consécration officielle du droit de cité usurpé par certaines municipalités.

Société de géographie

SÉANCE DU 3 MAI (FIN)

La *succession de M. Gustave Lambert*, d'après M. *Lemercier*, ne devrait-elle pas faire retour à la Société de géographie en ce qui concerne les souscriptions provoquées en faveur de l'expédition polaire? Il avait été fait des dépenses considérables pour les préparatifs de cette expédition. M. G. Lambert avait, à son lit de mort, légué la succession de cette entreprise au ministère de la marine, qui l'a refusée. Or, il y aurait un reliquat d'environ 120 000 francs, que la Société doit réclamer, puisque les souscripteurs n'ont versé leur argent que sous sa garantie.

M. *Deloche* dit qu'en justice la Société n'a aucun droit; elle n'est pas nommée dans le testament de M. G. Lambert. La succession, n'ayant pas d'héritiers légaux, est une succession en déshérence.

Une discussion générale et assez vive provoque la nomination d'une commission chargée de l'examen de cette affaire. A notre sens, la Société de géographie ne peut avoir recours aux instances judiciaires; mais elle peut obtenir de l'État qu'il l'autorise à disposer des fonds. Si elle n'a pas sur ces fonds un droit écrit, elle a un droit moral qu'on ne saurait guère contester.

L'exploration française dans l'Indo-Chine. — A l'occasion d'un ouvrage récemment publié sur *la mission du Thibet*, M. *Francis Garnier* dit qu'il est en relations suivies avec le chef de cette mission, l'*abbé Desgodins*, qui s'est établi à Yer-Ka-lo, sur le cours supérieur du Cambodge ou Mékong. Yer-Ka-lo, sis au 29° lat. N., serait à 2400 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, et le fleuve à 2000 mètres. A ce point, la largeur du fleuve, à la fin de novembre, c'est-à-dire à l'époque des basses eaux, était de 69 mètres, et il venait de baisser d'environ 12 mètres. « Il y a lieu d'espérer, dit M. F. Garnier, que M. l'abbé Desgodins complétera bientôt ces indications par la mesure de la vitesse et de la profondeur du courant, ce qui permettra d'établir le débit du Cambodge à ce point déjà si éloigné de la Chine. Des observations pareilles, faites sur les fleuves voisins, permettraient des comparaisons précieuses et des inductions de nature à résoudre indirectement le problème géographique qui s'attache encore au cours de l'Iraouady. »

La séance se termine par la lecture d'une très-consciencieuse étude de M. *Jules Cadine* sur Henri le Navigateur, roi de Portugal.

Société de sociologie

SÉANCES DES 25 AVRIL ET 9 MAI

La Société s'affirme aujourd'hui sous les traits qui lui sont propres; en établissant sa spécialité, elle démontre sa raison d'être que le public n'a pas encore bien démêlée. Elle a pour but de mettre en évidence, sans le secours d'aucune autre autorité que celle de la science et de la raison, les lois qui président à la science positive des phénomènes sociaux. En faisant toucher du doigt l'importance et la nécessité de ces lois, elle nous débarrassera des utopies et des charlatanismes, des communismes et des phalanstères; elle enlèvera à l'homme qui ne veut croire à rien tout droit de justifier par des sophismes ses passions criminelles, ses égarements volontaires et ses vices. Elle fera bonne justice de cette *philosophie* de rues qui commence au scepticisme pour aboutir au bagne. D'autres doctrines plus élevées solliciteront les plus nobles penchants de l'homme; elle réfrénera les plus vils.

Telles sont les réflexions qui nous assaillaient à la fin de la de la dernière séance, réflexions d'autant plus vives qu'elles étaient le fruit d'une réaction morale. La séance du 25 avril avait été consacrée en grande partie à la lecture d'un travail de M. de Pompéry :

La famille assise sur la monogamie est-elle l'élément de la société?

M. Clavel, dans un précédent mémoire dont nous avons donné une idée, établissait l'affirmative en allant chercher ses preuves jusque dans l'instinct, c'est-à-dire dans le règne animal; M. *de Pompéry* concluait pour la négative dans la séance suivante : « Non, disait-il, la famille, même monogame, n'est pas l'élément social; elle tend à se transformer; le développement de notre civilisation l'annule, les besoins de la division du travail et l'introduction des femmes dans les ateliers n'en font qu'un vain mot. Elle entraîne d'ailleurs un cortége de vices hideux : l'adultère, la prostitution, l'infanticide. Pour être conforme au mécanisme social moderne, il faut en finir avec l'institution du mariage, réduire les époux à l'état de contractants purs et simples sans autre sanction légale que celle qui s'attache aux contrats ordinaires, avec la liberté complète de séparation laissée aux parties, et sous les réserves seules des intérêts des enfants. On organiserait alors sur une vaste échelle ces crèches, ces asiles, ces pensionnats qui, jetant l'enfant dès sa première heure dans le flot de sa génération, en ferait un citoyen expérimenté à l'état adulte; on l'arracherait ainsi à ce milieu familial où son instruction est généralement si pauvre, où son éducation est faussée, où il est isolé de ses pairs, où il végète enfin, enfant et adolescent, sous la tyrannie paternelle et l'inquisition maternelle qui l'asservissent et l'abétissent... »

.... Et quinze jours s'étaient écoulés sur cette résurrection de théories aujourd'hui à l'état de décomposition la plus avancée, et nous nous demandions si nous n'allions pas voir revenir sur l'eau des puérilités comme celles de Saint-Simon et d'Enfantin, des monstruosités comme celles de Babœuf et de Fourier. Cependant la discussion s'est ouverte sur le mémoire de M. de Pompéry et elle a fait de la dernière séance une sorte de solennité. Cette séance, qui a eu lieu le jour de l'Ascension, comptera certainement au nombre des grandes fêtes de la Société de sociologie.

L'assistance a été unanime à repousser en principe toute complicité morale ou intellectuelle avec la théorie de M. de Pompéry. Elle s'est étonnée qu'une pareille thèse ait trouvé un accès auprès d'un de ses membres qu'elle honore et qu'elle estime; la personne ainsi dégagée de la discussion, on s'est jeté sur la malheureuse thèse, qui a été littéralement réduite en miettes. Nous ne pouvons reproduire ici, à notre grand regret, que les traits principaux de cette mémorable exécution.

M. *Bertillon* déclare d'abord qu'il repousse cette manière de procéder dans l'ordre des spéculations relatives à la constitution de la science sociologique, car elle ne tient aucun compte des faits. Les faits sont aujourd'hui entièrement opposés à la manière dont les présente M. de Pompéry. Le législateur tend plus que jamais à resserrer les

liens de la famille et à lui rendre son indépendance, ses prérogatives. Les masses sont de l'avis du législateur, car leur plus grande préoccupation est de se constituer une famille respectée et indépendante. Les ménages d'ouvriers souffrent extrêmement de cette situation industrielle qui, faisant de la femme un instrument de travail, s'oppose à la réalisation de leur vœu le plus cher, celui de posséder un *chez soi*; plus de repas en commun, plus d'affections et de joies intérieures ; le mari est à la peine, la femme est à la peine, l'enfant vagabonde à la merci de tous les hasards.

Quant au contrat, il existe actuellement, et il est seul valable au point de vue légal. Il est vrai qu'il est d'une essence particulière, qu'il est à vie, qu'il entraîne des charges et des obligations spéciales. On peut examiner, mais avec d'extrêmes réserves, s'il n'y a pas lieu de le dénouer dans des circonstances exceptionnelles par le divorce; au delà il serait déraisonnable de rien demander.

M. de Pompéry se fait une grande illusion en ce qui concerne les crèches, les asiles et toutes les communautés d'enfants; l'expérience ne leur est pas favorable ; chaque jour on y découvre quelque vice nouveau, sans compensation d'aucun nouvel avantage; tout le monde sait qu'ils ne sont que des palliatifs à l'accroissement de la misère.

Enfin c'est à une dissolution définitive de notre société déjà trop désagrégée qu'aboutirait le système de M. de Pompéry. La société tire sa cohésion générale du développement successif de sociétés particulières qui se superposent les unes sur les autres, et dont l'élément rudimentaire est la famille.

M. *Clavel* appuie énergiquement l'avis de M. Bertillon. La famille, dit-il, est non-seulement un fait indiscutable, mais un fait fatal. Point de perpétuité de l'espèce sans le rapprochement des sexes; que ce rapprochement soit d'une heure, d'un jour ou d'un demi-siècle, il est inéluctable. Bien plus, par sa nature même, il est d'essence monogame. Veut-on le réduire au fait bestial? En ce cas il faut nous disperser, nous qui sommes ici pour chercher quels sont les liens les plus solides et les plus propres à relier des êtres conscients et intelligents ; il faut nier toute nécessité d'études sociologiques.

M. de Pompéry considère la famille comme un milieu défavorable à l'éducation de l'enfant; mais c'est son milieu nécessaire. Quel autre lui pourrait-on substituer? L'enfant apprend de son père à lutter et à réfléchir; il apprend de sa mère à aimer et à admirer. La première période de la vie humaine est toute de sentiments, et si les sentiments que l'enfant développe auprès de son père le préparent à se rendre utile à la société, ceux qu'il développe aux côtés de sa mère le rendent sociable en le rendant affectueux, et sollicitent en lui ce sens esthétique qui est le principal ferment de la vie intellectuelle. Par quel mécanisme disciplinaire produirait-on de pareils effets en manipulant les enfants à la grosse et en fabriquant des citoyens à la fournée?

M. *Wyrouboff* signale que, dans une réunion récente et nombreuse de médecins éminents, l'avis unanime a condamné les crèches et les asiles. Ce sont des foyers de pestilence et des gouffres de mortalité. Au seul point de vue hygiénique, il faut absolument à l'enfant une vie à part. Quand on agglomère des enfants du même âge, on crée quelque chose d'équivalent à un hôpital. C'est un inconvénient qu'on ne rencontre qu'à un degré très faible dans les familles même les plus nombreuses, car les enfants y sont d'âges différents.

M. Wyrouboff s'étonne que M. de Pompéry condamne la famille parce qu'elle a ses plaies. Quelle est l'institution qui n'a pas de plaies? L'existence humaine en est-elle dénuée? Faut-il discuter aussi si l'existence humaine est un bien ou un mal?

M. Wyrouboff aurait pu ajouter que les plaies dont se plaint M. de Pompéry seraient bien autrement agrandies par l'adoption de son système. L'adultère y serait à l'état permanent et normal, la prostitution n'y aurait plus de limites, l'avortement y serait presque obligatoire.

Enfin, au point de vue économique, l'objection la plus grave est celle-ci : la famille dissoute, quel sera le stimulant du travail, de la production et de l'épargne? Celui qui ne sera plus forcé de travailler pour les siens, travaillera-t-il gratuitement pour les autres?

L'influence des milieux sur les sociétés a fait ensuite l'objet d'une très-remarquable lecture de M. *Bertillon*, sur laquelle nous reviendrons.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

I

Il faut subir le charme de M. Octave Feuillet, malgré qu'on en ait. Mais ce monde-là, dit-on, n'est point le nôtre — je parle de nous, le plus grand nombre; — mais ces sentiments-là sont un luxe de la vie, même ou surtout quand ils sont des tourments; mais de tels personnages, qui ne semblent connaître dans l'existence que l'amour et ses aspérités séduisantes, sont des êtres inutiles, dont il ne faut point s'occuper. Les bergers de l'*Astrée* n'étaient pas plus en dehors du monde vrai. Ne nous parlez pas des passions qui enveloppent cette société factice : ce sont tempêtes de roses. — Tout cela est bel et bien; mais on ne quitte guère un roman de M. Octave Feuillet une fois qu'on l'a pris, et on lit jusqu'au bout *Julia de Trécœur*, son dernier livre (Paris, Michel-Lévy). C'est du reste bientôt fait : l'ouvrage est court; c'est plutôt une *nouvelle* qu'un roman. Les amateurs du genre n'y perdront rien toutefois : l'auteur y compense la brièveté par l'intensité. Cela est rapide et léger, mais suffisamment incendiaire même pour les plus exigeants : quelque chose comme un brûlot élégant qui court, s'attache et peut fort bien enflammer. Qu'on en juge plutôt.

Julia de Trécœur est la très-jolie fille d'une mère jeune et belle. Son père, qu'elle adorait et qui l'avait gâtée, meurt. Madame de Trécœur se remarie avec le beau M. de Lucan. A la première nouvelle de ce mariage, Julia témoigne d'un étonnement qui un moment l'accable. Elle aimait tant son père, se dit-on, et elle est d'un caractère si singulier qu'il ne faut pas trop lui en vouloir. Mais cette jeune fille que M. Octave Feuillet a faite délicate et vive, pensive et capricieuse, d'une race fine et emportée, prête à s'élancer dans la vie heureuse que la richesse lui assure comme une svelte amazone s'engage dans un parc, voilà qu'elle veut se faire religieuse dans le couvent où elle s'est retirée quelques jours avant le mariage de sa mère. Notez qu'elle n'a pas l'air de croire à grand'chose et qu'elle a à peine un caprice pour le ciel. La preuve est qu'on lui propose un mariage et qu'elle dit : Pourquoi pas? autant celui-là qu'un autre! Elle se marie comme elle aurait prononcé ses vœux, et il ne semble pas que le voile qui lui était destiné soit changé. Voilà un mari bien heureux, n'est-ce pas? Ce n'est pas de M. de Lucan que je parle.

Celui-ci se trouve bientôt dans l'embarras étrange qui est le fond du drame. L'homme qui a épousé Julia est un de ses amis. Au retour d'un voyage en Italie, qui a suivi son mariage avec cette jeune fille singulière, il l'amène en

Normandie, dans une terre voisine de la mer, où M. de Lucan habite avec sa femme. Julia va revoir sa mère et son beau-père. Le mariage et l'absence auront-ils détruit la contrainte qu'elle éprouve devant l'homme qui a pris la place de son père? Elle arrive. Sa contenance est plus aisée en sa présence; elle paraît même enjouée avec lui. On s'applaudit de ce changement. Mais voilà qu'une scène de bal; un retour de cette fête, pendant lequel M. de Lucan et Julia se trouvent seuls dans la voiture qui les ramène; des promenades à cheval à travers champs; un baiser donné en ami et reçu en amante, finissent par révéler un secret étrange et longtemps caché, comme le feu de je ne sais quel sanctuaire impie. Julia aime le mari de sa mère!

C'est la situation de Phèdre et d'Hippolyte renversée. La littérature française ne répudie pas de semblables tableaux, puisqu'elle compte la tragédie de Racine parmi ses chefs-d'œuvre. Je ne rappelle ce souvenir redoutable que parce que M. Octave Feuillet a enveloppé son audacieuse fiction des voiles discrets qui, dans l'œuvre du plus délicat et du plus tendre des poëtes classiques, ne se déchirent aussi qu'à la longue. Longtemps ces voiles qui nous dérobent la passion de Julia palpitent d'un souffle mystérieux. Ni M. de Lucan ni personne autour de lui, si ce n'est une douairière perspicace, n'a deviné l'énigme de ce jeune sphinx, dont la fine tête de femme a un air d'innocence sauvage et profond, tandis qu'elle déroule derrière elle, d'un mouvement inquiet et impatient, on ne sait quels replis tortueux. C'est M. de Lucan qui a le rôle d'Hippolyte, d'un Hippolyte marié, gravement et tendrement épris de sa femme et longtemps protégé par cette affection, par le sentiment de l'honneur et sa propre ignorance contre les progrès que tente de faire en son cœur cette charmeuse, en proie elle-même à un charme fatal. N'oubliez pas que devant elle il y a un mari qui l'aime profondément et une mère qui a mis dans un second mariage ses espérances de bonheur que le premier avait trompées: elle se glisse à travers ces devoirs et ces droits, en les faisant fléchir comme des herbes molles et sans plus songer qu'elle peut froisser quelque chose que la couleuvre désireuse de soleil et rampant vers lui. Un moment il semble que M. de Lucan se trouble: tant de grâce et tant d'ardeur l'ont presque séduit. Une dernière fois Julia passe près de lui, tandis qu'il se croit caché à ses yeux derrière une charmille. Il se repaît de la fatale beauté: « il en respire avidement malgré lui la langueur, les parfums, le souffle. — Lucan restait persuadé qu'elle n'avait pas soupçonné sa présence, quand tout à coup elle retourna un peu la tête sans interrompre sa marche, et elle jeta derrière elle ce seul mot: « adieu! » d'un ton si doux, si musical, si douloureux, qu'on eût dit une larme tombée sur un cristal sonore. Cette minute était suprême. C'était une de ces minutes où la vie d'un homme se décide pour l'éternel bien ou pour le mal éternel. M. de Lucan le sentit; s'il cédait, le monde moral tout entier s'évanouissait dans ce seul instant. Il accepta l'adieu et n'y répondit pas. »

Quelques jours après, Julia de Trècœur se dirige à cheval vers la mer voisine et, sous les yeux de M. de Lucan et de son mari qu'elle n'aperçoit pas, et qui restent immobiles sinon impassibles, ayant enfin deviné l'un et l'autre le secret qui allait les diviser et qui les réunit, elle se précipite dans les flots du haut d'une falaise. Cette dernière scène est très-belle. « Le cheval sentant l'abîme se déroba brusquement et marqua un demi-cercle. Elle le ramena sur le plateau, reprit du champ, et, le poussant de la cravache et de la voix, elle le lança de nouveau vers l'effrayant précipice. L'animal refusant encore ce formidable obstacle, la jeune femme, les cheveux dénoués, l'œil étincelant, la narine ouverte, le retourna et le fit reculer peu à peu sur l'arête de la falaise. Le cheval, fumant, cabré, se levait presque droit et se dessinait de toute sa hauteur sur le ciel gris du matin. Lucan sentit les ongles de M. de Moras (c'est le mari) entrer dans sa chair. Enfin le cheval fut vaincu: ses deux pieds de derrière, quittèrent le sol et rencontrèrent l'espace. Il se renversa, ses jambes de devant battirent l'air convulsivement. L'instant d'après, la falaise était vide. Aucun bruit ne s'était fait. Dans ce profond abîme, la chute et la mort avaient été silencieuses. » Les deux hommes invisibles et présents, qui assistent à ce suicide tragique, l'ont laissé s'accomplir, sentant bien que cette femme était de la race des fléaux et menaçait le monde moral et leur vie. C'est égal: il y aura bien des lecteurs qui auraient voulu la sauver.

D'où vient donc que les romans de M. Octave Feuillet, malgré des scènes vigoureuses et animées d'une passion réelle, ne se sont point encore emparés des sympathies sérieuses qui font les renommées durables et répondent comme un écho aux livres vrais? C'est que les objections communes auxquelles nous avons touché au début de cette étude ont un grand fonds de justesse. La passion qu'il veut peindre (c'est toujours l'amour) ne règne pas sans partage dans la vie ordinaire. Quand celui sur lequel elle s'abat lui sacrifie tout, encore est-il qu'il ne le fait pas sans efforts ni luttes. Nous ne voulons pas parler en ce moment des sacrifices qu'elle impose à la conscience: cette passion a bientôt fait d'en emporter les scrupules dans son tourbillon. Qu'il y ait cependant de la vérité à nous montrer les idées de vertu et de devoir résistant longtemps à ce souffle âpre et doux, parfois lui survivant, plus fréquemment inclinées par lui ou brisées, nul ne peut le nier, et M. Octave Feuillet s'entend bien à peindre ces luttes et ce caractère réel des passions non vulgaires. C'est là le côté *classique* de son talent, celui qui le recommandait à l'Académie française, et qui lui donne un air de famille, quelque éloigné qu'il soit, avec les maîtres de la vieille école. Car il a, lui aussi, une collection suffisante de Paulines, prises dans le devoir et éprises d'autre chose, et d'Andromaques vertueusement coquettes, sans qu'il y manque — et nous venons de le voir — un portrait qui fait souvenir

De Phèdre malgré soi perfide, incestueuse.

Mais il y a dans la vie des sacrifices moins nobles que la passion exige, et qui sont plus difficiles à l'humaine faiblesse; il y a des embarras plus vulgaires, mais non moins douloureux, dans lesquels elle jette celui qu'elle emporte. Une fortune, un avenir, la sûreté même de l'existence quotidienne sont souvent menacés par sa séduction. Les peintres ordinaires de la vie moderne ne reculent pas devant ces détails importants, et la littérature n'est devenue un goût général que parce que, de nos jours, le roman et le théâtre ont représenté l'existence telle qu'elle est pour le plus grand nombre. Ce qui plaît dans les héros de Balzac n'est pas tant leur merveilleuse destinée que le prix qu'elle coûte. Nul n'est ébloui par les ministères et les ambassades des Rastignac et des de Marsay. Mais ils ont été aux prises, ces mirifiques personnages, avec les difficultés médiocres et nécessaires de la vie de tout le monde. La pointe irritante des mille riens qui

tourmentent ces beaux coureurs d'aventures, au début ou au milieu de leur carrière, a été ressentie du plus grand nombre. Toute une jeunesse s'est reconnue dans ce personnage de la *Peau de chagrin* qui s'abrite contre la pluie sous une porte-cochère, en rêvant des fiacres qui passent, afin d'apparaître devant une « belle dame », dans l'intégrité de ses bottes vernies. Sans descendre dans ces détails qui sont le propre d'une école, le peintre de la vie, qui tient à être vrai, doit nous montrer au besoin les passions troublant, comme il arrive le plus souvent, le matériel même de l'existence. Les personnages de M. Octave Feuillet semblent être dans un monde à part. Le grand monde, dont ils ont l'air de faire partie, n'a point cette élégance inaltérable et cette sérénité continue. Les *faits divers* des journaux nous révèlent que la « petite comtesse » et le « petit baron », quand ils se laissent aller à leur fantaisie et à oublier tout pour elle, tombent dans les vulgarités de la vie, comme de simples bourgeois. Ce n'est pas M. Octave Feuillet qui nous aurait montré M. le comte de Restaud s'en allant à la sourdine chez l'usurier Gobseck, pour payer les toilettes de la fille du père Goriot. Fi ! représenter ainsi un comte, un gentilhomme ! il n'en aurait jamais le courage. Je crois qu'il aimerait mieux ne pas écrire et perdre la place qu'il occupe dans ce grand monde-là et son titre d'annaliste des élégances des bonnes maisons. La qualité l'entête, et l'on regrette qu'avec une telle supériorité de nature, il ait une mine plus que respectueuse et presque subalterne devant toute cette « ducaille », pour parler avec Champfort.

Les personnages du roman de M. Octave Feuillet sont encore factices en ce qu'ils ne semblent propres qu'à une seule fonction. S'ils ne rencontraient pas dans le monde quelque occasion de l'exercer, on ne sait ce qu'ils pourraient bien y faire. Quand même les jeunes gens de Balzac : Maxime de Trailles, Raoul Nathan, Adjuda-Pinto, les Vandenesse, — j'en passe et des meilleurs ! — n'auraient pas rencontré sur leur route la haute lignée des nobles et illustres dames d'Espard, de Chaulieu, de Grandville, lady Dudley, — ô l'épique nomenclature ! — ils n'eussent pas été pour cela impropres à l'existence. Tous ces beaux fils ont dans les veines un sang vigoureux : ils peuvent au moins être hommes d'affaires, hommes de plume, ambassadeurs, surtout ministres : ils le deviennent, ma foi ! Mais les héros de M. Feuillet sont condamnés à ne faire qu'une chose. « Toute leur âme est faite d'aimer », a dit Mme de Staël des femmes : cela est vrai des hommes dans les romans de M. Octave Feuillet. Aussi ils ont l'air frêle et pâle de leur destinée délicate et uniforme, et, pour un peu, on croirait qu'ils ont dans les veines quelque essence à la mode — de qualité exquise, il est vrai, et de bonne marque. Les accidents en littérature seraient-ils périodiques, comme beaucoup d'accidents de la nature ? Nous avons parlé au commencement de cette étude des bergers de l'*Astrée* : si l'on veut y prendre garde et si l'on tient compte des changements extérieurs de la mode, on verra qu'il y a bien quelque ressemblance entre les languissants et tendres héros de ce roman pastoral, enguirlandés et enrubannés par l'amour, et les personnages quelque peu musqués de M. Octave Feuillet. Notez que les romanciers d'aujourd'hui nous donnent, en vingt volumes d'œuvres diverses par le titre, uniformes par le fonds, la menue monnaie des in-folios échappés à la plume des romanciers du XVIIe siècle. Notez aussi qu'il y a d'excellents morceaux dans l'*Astrée*, ainsi que dans la *Clélie* et le *Grand Cyrus*. M. Cousin avait la spécialité de plonger dans ces énormes romans et d'en rapporter de précieuses curiosités. Et à leur époque ils furent aussi le passe-temps des lecteurs les plus délicats, leur vogue fut grande parmi les gens du bel air, et leurs auteurs étaient de l'Académie française. Nous nous en étonnons aujourd'hui : qui peut prévoir les étonnements de l'avenir au sujet de nos admirations présentes ? Il y aura sans doute plus tard quelques chercheurs qui retireront de belles parties de l'œuvre de M. Octave Feuillet, et plus d'une scène de *Julia de Trécœur* sera le régal des curieux délicats de ce temps-là. Mais aujourd'hui le roman entier fera les délices du public : on ne voudra pas en perdre une ligne.

II

Le Théâtre-Français a repris la pièce d'Alfred de Musset nommée *le Chandelier*, qui avait déjà fait, il y a quelques vingt ans, une apparition peu prolongée sur la scène. Beaucoup se sont élevés contre la donnée audacieuse de cette pièce. Il ne leur a pas semblé digne du Théâtre-Français de présenter au public l'intimité d'une intrigue dans une ville de garnison, les amours d'un officier de cavalerie et d'une notairesse, « personne d'honneur dans les choses non essentielles », pour parler quelque peu comme le chevalier de Grammont. Mais le Théâtre-Français en a vu bien d'autres, et le public de Molière doit être fait à ces choses-là. Quand, dans cette pièce, Alfred de Musset choque quelques-uns, c'est à la façon de l'auteur de *Georges Dandin*; quand il est touchant et pathétique, il ne rappelle que lui-même, le poëte éloquent des affections trahies et des innocences abusées. Ce petit clerc, ce Fortunio, enfant de la race des Jehan de Saintré et des pages enamourés du moyen âge, mais purifié et grandi par la poésie de l'auteur *des Nuits*, ainsi que le Chérubin de Beaumarchais l'est par la musique de Mozart, comme il éloigne facilement de l'esprit le souvenir de l'intrigue vulgaire où ses douces illusions se fourvoient et sont si cruellement froissées ! On ne prend point garde aux détails et aux taches. Ce sont éclaboussures dont nous gratifie le dragon Clavaroche, piaffant lourdement en pleine passion bourgeoise, et qu'on a bientôt fait d'effacer. Ces ardeurs provinciales, nées des charmes du solide dragon et de la fantaisie entreprenante de la sensible Jacqueline, ne font point tant rire, et c'est en goûtant les douceurs dramatiques de la pitié que nous voyons les rêves et les tendresses de Fortunio, toutes les fleurs discrètes de son printemps, servant de litière à ces amours de cavalerie. Heureuse facilité d'un génie, dont toute la force fut dans la tendresse, et tout l'art dans une sorte d'abandon ! Le sujet de la pièce n'a pas été cherché bien loin; il y a peu d'invention dans toutes ces scènes à peine nouées ensemble et non destinées au théâtre; et cela a l'air neuf comme si l'amour ingenu, durement trompé, datait d'hier, et cela touche profondément. Ce drame poétique a été transporté, par l'habile direction du Théâtre-Français, en plein XVIIe siècle, bien que l'auteur l'ait fait se passer à notre époque. A tort ou à raison, le temps de madame de Warens semble moins rigide que le notre. En voyant en pourpoint et en perruque poudrée à frimas ce gracieux Fortunio, jeune clerc qui rime à l'écart, on se prend parfois à songer à Jean-Jacques Rousseau enfant et à ses précoces amours. Mais elles étaient plus entreprenantes que celles du petit clerc si discret, et Jean-

Jacques, à vingt ans, avait en lui d'habitude d'autres sentiments que ceux qui ont inspiré à Fortunio sa chanson :

Mais j'aime trop pour que je die
Qui j'ose aimer,
Et je veux mourir pour ma mie
Sans la nommer.

Le même soir où nous avons vu le *Chandelier*, le Théâtre-Français donnait la première représentation de *Marcel*, pièce en un acte de MM. J. Sandeau et de Courcelles. C'est un petit drame d'intérieur plein des sentiments les plus humains et des plus douces larmes. Un père a eu le malheur de tuer son jeune enfant, en voulant tirer sur un oiseau ; il en est devenu fou. Au bout de cinq ans de séjour dans une maison de santé, les médecins ont jugé qu'il était suffisamment guéri pour pouvoir rentrer chez lui. Mais quelle impression produira sur cet esprit, à peine redressé, la vue de sa femme, de son foyer, des objets familiers, et surtout l'absence de son enfant, dans les lieux qu'il remplissait autrefois de ses gentillesses ? A sa place a grandi un autre enfant qui est venu au monde quelques mois après le double malheur dont son père a été frappé. Il s'agit d'atténuer, par une invention habile, l'effet subit du retour de cet infortuné dans sa maison. On s'efforce de lui faire croire que sa maladie a été un transport au cerveau qui n'a duré que huit jours. Sa femme, ses domestiques, un ami, un médecin, s'entendent pour mener à bonne fin ce complot touchant, et conduit avec la plus grande habileté et une délicatesse exquise. La première vue de l'enfant, qui s'appelle Marcel, comme s'appelait son petit frère, et qui lui ressemble, calme l'inquiétude de son père, qui n'a pas tardé à chercher dans sa maison, avec des yeux déjà égarés, un être dont l'absence l'obsède. Toutes ces pieuses ruses ont réussi jusqu'au moment où un malheureux journal révèle par sa simple date que le malade a été éloigné de sa maison pendant un temps bien plus long qu'on a voulu le lui dire. Un moment on tremble que la folie ne le reprenne, surtout quand le petit Marcel se donne lui-même un nombre d'années qui ne s'accorde pas avec les calculs dont le cerveau de son père est tourmenté. Mais, ainsi que dans *La joie fait peur*, l'émotion finale a été préparée et adoucie, et le père peut presser sur son cœur, sans en perdre la raison, l'enfant qui lui a été donné pour tenir la place de l'autre. Cette petite pièce est une merveille d'habileté scénique. Elle a été jouée comme on fait au Théâtre-Français, où les acteurs ne sont imparfaits que lorsqu'ils sont tout près d'être excellents.

III

Ce drame, où l'intérêt se rassemble autour d'un père et d'un enfant et qui suscite les simples et profondes émotions de la famille et de ses joies troublées, m'amène à parler d'un livre intitulé : *Les enfants* (Paris, Rothschild), qui est de l'auteur des *Chats*, M. Champfleury. Enfants et chats sont bons camarades d'ordinaire ; ils jouent et roulent ensemble, confondus dans un fouillis presque fraternel. Je ne sais pourquoi M. Champfleury, avocat de la famille, m'a quelque peu surpris. Il faut dire cependant qu'il appuie sa thèse sur le plus séduisant des arguments : sur l'enfant, que les mœurs et la mode n'atteignent pas, et qui, plus que la femme, réconciliera avec la famille bien des esprits chagrins et sérieux qui s'obstinent dans le célibat. Car c'est aux célibataires qu'en veut M. Champfleury ; en leur montrant ces petites têtes mutines ou pensives d'enfants, qui seront des hommes, de grands hommes ou de simples honnêtes gens, il doit exciter plus d'un regret et éveiller plus d'une espérance. L'auteur du livre des *Enfants* veut convertir : je ne doute pas qu'il ait prêché d'exemple depuis longtemps.

Il nous déplairait d'être devancé par le succès qui attend le livre de M. Gabriel Monod, directeur à l'École des hautes études. Ce n'est point un livre d'érudition et de philosophie historique, tel que nous en réserve ce jeune maître. M. Gabriel Monod a un titre qui n'est pas le moins brillant parmi tous ceux qu'il possède déjà : il fut infirmier volontaire pendant la guerre, et ce sont les souvenirs de cette douloureuse époque qui lui ont fait écrire ce volume, intitulé : *Français et Allemands* (Paris, Sandoz et Fischbacher). L'histoire général de l'invasion ne manquera pas de s'en inspirer. Il est dédié aux sœurs de charité catholiques et aux infirmiers protestants. Le dévouement n'a pas de religion spéciale ; il ne garde de toutes celles qui se partagent la terre que l'idée de sacrifice. La philosophie historique de M. Gabriel Monod est moins conciliante, et elle lui inspire des réflexions et des critiques sévères et vraies. Qu'on en juge par le passage suivant ; c'est après Sedan : « La seule consolation qui nous restât dans cet accablement, c'est que l'empereur n'était pas tué, ni même blessé. Nous étions persuadé que le désespoir l'aurait poussé à chercher la mort au milieu de la défaite. Nous tremblions déjà de voir la légende napoléonienne ressusciter sanglante et transfigurée, grâce à l'immensité même de ce désastre expié par une mort héroïque. Ce dernier malheur fut épargné à la France. L'empereur était vivant et l'empire tué. »

CH. LOIRET.

BIBLIOGRAPHIE.

Les nationalités musicales étudiées dans le drame lyrique, par M. GUSTAVE BERTRAND, in-12, Paris, Didier, Prix : 3 fr. 50.

« Pour notre part, nous aimons dès aujourd'hui les Italianisants, les Français bien francisants, les Allemands bien germanisants. Nous tenons que l'inspiration de l'artiste a plus de chances d'être sincère, originale et vive, quand elle est non-seulement bien personnelle, mais bien nationale. » Telle est la philosophie d'un ouvrage intéressant et curieux à plus d'un titre, où un critique musical estimé, M. Gustave Bertrand, étudie l'œuvre des principaux compositeurs italiens, allemands, français et russes, pour retrouver dans chacun d'eux le caractère de leur nationalité. Sa conclusion est que la musique française doit sortir des chemins battus de l'imitation pour avoir une véritable originalité nationale. *Exoriare aliquis !* L'ouvrage de M. Bertrand n'est pas seulement intéressant par la théorie des nationalités qu'il y développe : c'est en même temps une lecture instructive pour les amateurs de musique.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 49 1er JUIN 1872

LA SEMAINE POLITIQUE

A l'heure où paraîtront ces lignes, la loi militaire, si justement, si impatiemment attendue, sera près d'être votée. La discussion en aura été singulièrement abrégée par suite de l'accord intervenu au dernier moment entre la commission et le président de la République. M. Thiers, qui n'a pas abandonné, bien entendu, une seule de ses idées de 1832, qui ne croit pas encore, après l'expérience récente de 1870, à la possibilité du service obligatoire pour tous (je ne suis pas bien sûr qu'il croie aux chemins de fer), M. Thiers avait déclaré que le projet de la commission représentait la limite extrême des concessions qu'il pensait pouvoir faire aux erreurs du siècle. En sorte que l'Assemblée a dû s'interdire toute amélioration, même insignifiante, et dès lors il était inutile de perdre du temps à une discussion devenue oiseuse.

Dans son livre sur la *Science des religions*, M. Émile Burnouf soutient que, par suite d'un arrêt précoce dans le développement du cerveau, les Sémites savent à quinze ans tout ce qu'ils sont susceptibles de jamais apprendre et comprendre. Je demande à étendre cette loi, si elle est vraie, à bon nombre d'Aryas, européens ou français, choisis parmi les plus éminents.

Nos lecteurs connaissent déjà les discours si remarquables de MM. Jean Brunet, Trochu, Guillemaut, Billot, pour ne prendre ici que les orateurs qui se sont exclusivement renfermés dans les limites de leur sujet. Il est certain qu'aujourd'hui, dans l'armée même, et surtout (ne faut-il dire peut-être parmi les jeunes officiers, il se produit un mouvement intellectuel du plus favorable augure. Les choses militaires y sont envisagées de très-près, avec beaucoup de soin et d'ardeur, dans leurs détails et dans leur ensemble. Si, comme nous le croyons sur preuves très-suffisantes, un mouvement analogue et parallèle se poursuit dans la jeunesse studieuse des écoles, on conviendra qu'il y a les meilleures raisons pour se reprendre à espérer dans l'avenir.

Avant de quitter le terrain militaire pour le terrain politique, nous voudrions dire quelques mots de la théorie si obscurément exposée par l'honorable colonel Denfert-Rochereau, si brutalement relevée par le général Changarnier, en termes qui prouvent que le rôle de Monk manqué dans lequel il s'obstine depuis vingt-quatre ans est encore celui qui convient le mieux à ses facultés intellectuelles.

On s'est mépris complétement quand on a cru que le colonel Denfert voulait dire que le subordonné doit discuter les ordres de son supérieur. Il a complétement raison, au contraire, quand il affirme que le véritable principe de l'autorité du chef réside, non dans les règlements, mais dans la manifestation d'une supériorité intellectuelle et morale incontestablement établie. L'élève, le disciple obéira avec ardeur, avec enthousiasme au *maître*, au professeur chez qui il a reconnu cent fois un mérite, un savoir supérieur au sien. Le soldat obéira machinalement s'il n'obéit que par crainte de la punition. En somme, et sans prétendre ici à une compétence que nous n'avons pas, la nouvelle loi militaire, telle qu'elle est, avec tous ses défauts, nous paraît réaliser un progrès considérable. Elle tue le *remplacement*, cette plaie des institutions antérieures. Quant à la manière dont elle sera appliquée, l'esprit qui règne dans tous les rangs de l'armée permet d'espérer qu'il n'y aura point de négligence ou d'incurie, ou de mollesse à craindre de ce côté.

Ajoutons enfin qu'il ressort de cette discussion qu'aux yeux de tous les hommes du métier l'instruction obligatoire doit être le premier article de nos lois militaires, et convenons que les quatre premiers jours de la semaine n'auraient pu être plus mal employés.

Au point de vue politique, l'événement important de la semaine est le discours du duc d'Aumale. M. le duc d'Aumale a pris la parole, et, d'un mot fort habilement amené, il a tué la fusion qui meurt toujours sans pouvoir naître. A en croire les journaux de l'orléanisme, la phrase sur le drapeau tricolore a été vivement approuvée par M. le comte de Paris, aussitôt après la séance, à laquelle il avait pu assister. La rupture est donc complète, aussi franche, aussi ouverte qu'elle

peut l'être entre les deux branches de la maison de Bourbon.

Les légitimistes ne s'y sont pas trompés, et l'on assure qu'en sortant, l'un d'entre eux et des plus considérables, M. Audren de Kerdrel, disait tout haut : « Voilà un nouveau candidat à la présidence de la République. »

Nous ne sommes nullement dans le secret des dieux, mais il ne nous semble pas que la phrase sur le drapeau tricolore puisse avoir cette portée. C'est bien plutôt l'orléanisme qui s'affirme comme il sait s'affirmer, c'est-à-dire un peu timidement, toujours avec de certaines réserves, certaines précautions. Chose étrange ! le prétendant semble, à cet égard, moins net, moins hardi en sa propre cause que les écrivains qui ont embrassé son parti. Dans le *Journal de Paris*, M. Édouard Hervé dit très-nettement qu'il ne veut pas de la République, et qu'il désire l'avénement d'une monarchie constitutionnelle à la tête de laquelle serait placé le petit-fils de Louis-Philippe. Personne ne saurait mauvais gré à M. le duc d'Aumale d'être aussi orléaniste que M. Édouard Hervé.

Quant à imaginer, comme M. Audren de Kerdrel, que M. le duc d'Aumale, rompant avec les traditions de sa famille, aspirerait à présider un jour la République, l'hypothèse nous paraît absolument inadmissible. S'il était républicain, M. le duc d'Aumale le dirait, et c'est faire une injure tout à fait gratuite à l'honorabilité de son caractère que de le supposer un seul instant capable de jouer le rôle du prince Louis Napoléon en 1848.

Quoi qu'il en soit, la Chambre compte un orateur de plus, et le début du député de l'Oise à la tribune de Versailles a été brillant.

Le 9 juin, c'est-à-dire dans huit jours, des élections vont avoir lieu dans les quatre départements du Nord, de la Somme, de l'Yonne et de la Corse. Il sera curieux d'étudier dans cette manifestation trop partielle de l'opinion publique les effets de la discussion de la semaine dernière ; et l'échec des candidats bonapartistes sur toute la ligne, même en Corse, surtout en Corse, aurait, dans les circonstances récentes, une signification, une portée toute particulière.

« Ou vous aviez des armes, et alors pourquoi ces marchés ? » ou vous n'en aviez pas, et alors pourquoi avez-vous déclaré » la guerre ? » Il sera curieux de savoir si l'écrasant dilemme a eu le temps d'arriver à son adresse.

Jusqu'ici, dans les trois départements continentaux, tout au moins, ce sont les candidatures républicaines qui paraissent avoir le plus de chances. Dans la Somme et dans l'Yonne, nous voyons avec peine les suffrages des électeurs républicains exposés à se diviser sur deux noms. Ce n'est pas que nous doutions du succès dans ces deux départements, mais cet éparpillement fâcheux aura pour effet d'atténuer, en apparence du moins, l'échec des bonapartistes, ce qui serait vraiment dommage.

Dans l'Yonne surtout, le premier département qui ait élu Louis-Napoléon en 1848, il devrait y avoir une sorte de point d'honneur spécial à réparer, de la façon la plus éclatante, cette erreur d'un autre temps. Sans doute, il est tout naturel que des nuances différentes tendent à s'accuser dans le scrutin ; et cela prêterait à des développements, déplacés ici, sur les divers procédés d'organisation du suffrage universel. Mais les nuances doivent-elles faire oublier les couleurs?

Jusqu'à présent, M. le docteur Émile Javal paraît avoir plus de chances que son concurrent, M. P. Bert, le brillant professeur à la Sorbonne. Les deux candidats, également honorables, sont tous deux conseillers généraux du département, et, par une coïncidence curieuse, tous deux physiologistes éminents, ayant conquis à des titres divers une situation fort enviable dans la science.

M. le docteur Émile Javal, fils du député qu'il s'agit de remplacer, est peut-être le seul qui n'eût point le droit de ne pas se présenter, parce qu'il devait se considérer comme le dépositaire d'une tradition libérale, républicaine même, qu'il doit avoir à cœur de continuer et de développer, en lui donnant le caractère plus accentué que comportent les circonstances. Nos lecteurs nous trouveront peut-être bien *traditionaliste*, bien dynastique pour un républicain, et plusieurs des adversaires du docteur Émile Javal invoquent contre sa candidature le motif même qui la justifie et l'explique à nos yeux. C'est comprendre assez mal, croyons-nous, le véritable caractère de la démocratie. La République, la démocratie, ne sauraient prétendre à détruire l'esprit de famille, les obligations, les devoirs qu'imposent au fils les devoirs antérieurement remplis par le père ou les ancêtres. La meilleure preuve, c'est l'exemple d'un des meilleurs républicains qui ait jamais existé, de l'illustre Carnot, dont les fils et les petits-fils ont constamment tenu à honneur d'observer et de conserver les traditions politiques.

Ce qui distingue la véritable démocratie des régimes monarchiques ou aristocratiques sous ce rapport, c'est que le nom, le passé d'une famille, n'y sont plus qu'une obligation, non un droit ; une sorte de lettre de change tirée par le passé sur l'avenir, et qui n'assure au porteur que le privilége de payer s'il en est capable, en réservant à l'opinion publique, au suffrage universel, le droit de prononcer en premier et dernier ressort sur cette capacité même.

Tels sont, croyons-nous, les véritables principes, et il nous semble évident qu'à en professer, à en appliquer de contraires, à frapper d'une sorte d'ostracisme la conservation et le développement dans une même famille des traditions d'honneur, de libéralisme, on risque fort de briser l'un des plus puissants ressorts de l'activité humaine et sociale. Quittant pour toujours

..... le long espoir et les vastes pensées,

chacun ne songerait plus qu'à faire, de la politique, l'affaire, le marche-pied du moment. Cette tendance à l'égoïsme, à l'imprévoyance en matière d'affaires publiques, n'a nullement besoin d'être encouragée. Elle se développera toujours bien assez toute seule.

INSTITUTION ROYALE DE LA GRANDE-BRETAGNE

CONFÉRENCES PUBLIQUES

M. MAX. MULLER

La science de la Religion (1)

IV

DE L'INTERPRÉTATION DES RELIGIONS ANCIENNES

J'ai désiré surtout vous faire voir en quel sens une étude vraiment scientifique des religions est possible, de quels matériaux nous disposons pour arriver à une connaissance sérieuse des principales religions du monde, et les principes d'après lesquels ces religions peuvent être classées. Il eût peut-être été plus intéressant pour quelques-uns de mes auditeurs de pénétrer dès l'abord dans les anciens temples pour y contempler les débris des idoles du passé, de découvrir, s'il était possible, quelques-unes des idées fondamentales qui ont trouvé une expression dans les systèmes de la croyance antique. Mais afin d'explorer avec un profit réel des ruines, de quelque ordre qu'elles soient, que ce soient des ruines de pierres ou d'idées, il est nécessaire de savoir où regarder et comment regarder. La plupart de ceux qui traitent de l'histoire des religions anciennes nous promènent, comme des touristes égarés, à travers un vaste musée où des statues anciennes et modernes, où l'attirail des cultes orientaux et européens, où des originaux et des copies sont mêlés ensemble, et de ce voyage l'esprit revient ne rapportant que confusion et découragement. Il a vu beaucoup de choses en route, mais il ne lui en reste qu'un profit bien chétif. Il vaut mieux, avant d'entrer dans ces labyrinthes, consacrer quelques heures à réfléchir sur ce qui devra arrêter nos regards, sur ce qui devra les laisser indifférents, et si, dans ces leçons préliminaires, nous avons réussi à atteindre ce but, vous trouverez plus tard que notre temps n'a pas été dépensé en vain.

Dans ces leçons d'introduction vous avez sans doute remarqué que je me suis rigoureusement abstenu d'entrer sur le domaine de ce que j'appelle la théologie théorique afin de la distinguer de la théologie comparée. La théologie théorique, ou, comme on l'appelle quelquefois, la philosophie de la religion, trouve sa place, à mon sens du moins, après et non avant l'étude de la théologie comparée. Je ne dissimule pas la conviction où je suis que l'étude de la théologie comparée produira par rapport à la théologie théorique la même révolution que l'étude de la philologie comparée a produite dans ce qu'on est d'usage d'appeler la philosophie du langage.

Vous savez comment toutes les spéculations sur la nature du langage, sur son origine, sur son développement, sur sa croissance naturelle et sa décadence fatale, ont dû être reprises à nouveau, et de point en point, le jour où la méthode comparative répandit sur l'histoire des langues une lumière si nouvelle. C'est ce qui arrivera un jour, j'en ai la certitude, aux recherches philosophiques dont la religion, sa nature, son origine, ses développements, ont été l'objet. Je ne prétends pas dire que toutes les spéculations auxquelles on s'est livré jusqu'ici sur ces matières deviendront absolument inutiles. Le *Cratyle* de Platon, et même l'*Hermès* de Harriz, n'ont pas entièrement perdu leur valeur depuis l'œuvre de Grimm et de Bopp, de Humboldt et de Bunsen. Mais je crois que les philosophes qui se livrent à des spéculations sur l'origine de la religion, sur les conditions psychologiques de la foi, écriront à l'avenir avec plus de circonspection, et dépouilleront en partie cette assurance dogmatique qui a distingué jusqu'ici tant de spéculations sur la philosophie de la religion, sans en excepter celles de Schelling et de Hegel. Avant la géologie, il était aisé d'imaginer mille théories sur l'origine de la terre ; avant la glossologie, on pouvait facilement soutenir mille thèses sur l'origine du langage. Il n'en est plus de même aujourd'hui que les faits ont rempli la place occupée d'abord par la théorie, aujourd'hui que ceux qui ont consacré le plus de travail et d'efforts à étudier les *débris* (1) de la terre et les couches du langage, n'abordent qu'avec quelque répugnance et une extrême discrétion le grand problème des origines.

En voilà assez pour expliquer pourquoi dans ces leçons d'introduction je me suis enfermé en des limites étroites d'où quelques-uns de mes auditeurs auraient désiré me voir sortir. Et maintenant qu'il ne me reste plus qu'une heure, je m'efforcerai d'en faire le meilleur usage, en la consacrant tout entière à traiter un point que je n'ai pas encore touché : je veux dire l'esprit dans lequel il faudrait étudier et interpréter les religions anciennes.

Il n'est pas un juge qui, s'il avait devant lui le plus grand des coupables, le traiterait comme la plupart des historiens et des théologiens ont traité les religions du monde. Tout acte de la vie de leurs fondateurs, qui nous les montre comme de simples hommes, on s'en empare avec colère et on le juge sans merci ; toute doctrine qui n'est pas soigneusement protégée contre les interprétations malveillantes, est interprétée le plus défavorablement possible ; tout détail de culte qui diffère de notre propre manière de servir Dieu est traité de ridicule et de méprisable. Et ce n'est pas là pur accident, chose fortuite, mais bien l'effet d'un système, que dis-je, l'effet de ce sentiment factice du devoir qui pousse l'avocat à voir dans son client un ange, et quelque chose comme un diable dans la partie adverse. Ce système a fatalement conduit à une souveraine injustice, à des erreurs étranges sur le caractère réel et l'intention vraie des anciennes religions du monde ; et par une conséquence inévitable, on est arrivé à se méprendre sur les traits particuliers qui distinguent le christianisme des autres religions de l'humanité, et qui assurent à son fondateur une place à part dans l'histoire, bien loin, bien au-dessus de Vasishtha, de Zoroastre et de Bouddha, de Moïse et de Mahomet, de Confucius et de Lao-tse. En dépréciant contre toute justice les autres religions, nous avons placé la nôtre sous un jour et dans une situation que son fondateur ne désirait pas pour elle : nous l'avons violemment isolée du milieu sacré où elle a sa place ; nous avons ignoré ou voulu ignorer les manières si diverses par lesquelles Dieu parlait à nos pères par la bouche des prophètes, et au lieu de reconnaître dans le christianisme une religion venue dans la plénitude des temps, comme le couronnement des désirs et des espérances du monde entier, nous en sommes venus à considérer son avénement comme un fait à part, comme un

(1) Suite et fin. — Voyez nos numéros 41, 42 et 46, pages 962, 1006 et 1078.

(1) En français dans le texte.

phénomène isolé, comme le seul anneau qui ne se rattache pas à cet enchaînement régulier et continu qu'on peut appeler avec raison le gouvernement de Dieu dans ce monde. Le mal va plus loin encore ; il y a des gens qui, par pure ignorance des anciennes religions de l'humanité, ont adopté une doctrine moins chrétienne assurément que toutes celles que l'on trouve dans les religions antiques : cette doctrine consiste à admettre que toutes les nations de la terre, avant l'avénement du christianisme, étaient absolument condamnées et abandonnées par le Père céleste, qu'elles n'avaient aucune connaissance de Dieu, qu'elles ne possédaient aucun espoir de salut. Si une étude comparée des religions du monde ne produisait que ce résultat de bannir de tout cœur chrétien cette hérésie sacrilége, et de faire éclater à travers toute l'histoire de l'humanité la sagesse éternelle et l'amour de Dieu envers toutes ses créatures, ce résultat, à lui seul, serait des plus salutaires. Nous avons appris à rendre justice à la poésie ancienne, aux institutions politiques, à la législation, aux systèmes philosophiques, aux œuvres d'art de nations qui diffèrent de nous à bien des égards ; nous sommes arrivés même à apprécier jusqu'aux commencements, jusqu'aux premiers tâtonnements qui furent faits dans toutes les sphères de l'activité intellectuelle, et l'histoire ancienne, ainsi consultée, nous a donné, je pense, des enseignements que nous n'aurions pu trouver ailleurs. Nous savons admirer les temples de l'antiquité, en Égypte, à Babylone, en Grèce, nous sommes ravis d'extase devant les statues de Phidias, et c'est seulement lorsque nous abordons l'étude des conceptions religieuses qui ont trouvé leur expression dans les temples de Minerve et les statues de Jupiter, que nous sommes pris de pitié ou de colère ; nous traitons ces dieux de pures idoles et d'images vaines, et nous rangeons leurs adorateurs — Périclès, Phidias, Socrate et Platon — parmi les idolâtres. Je ne conteste pas que les religions des Babyloniens, des Égyptiens, des Grecs et des Romains aient été imparfaites et pleines d'erreurs, surtout dans leur dernière période, mais je soutiens que ce simple fait d'avoir eu une religion, quelle qu'elle fût, élève ces peuples bien plus haut et les rapproche bien plus près de nous que ne le font toutes leurs œuvres d'art, toute leur poésie, toute leur philosophie. Ni cet art, ni cette poésie, ni cette philosophie, n'eussent été possibles sans religion, et si nous voulons dépouiller nos préjugés, si nous voulons apprécier les choses comme nous le faisons en d'autres sujets, avec amour et charité, nous serons surpris de ce monde nouveau de beauté et de vérité qui, semblable à l'azur d'un ciel de printemps, sortira devant nous des nuages où sont enveloppées encore les mythologies anciennes.

Nous pouvons parler librement et sans crainte, nous pouvons oser être charitables. Il y eut un temqs où il en était autrement. Il y eut un temps où le monde se figurait que la vérité, surtout la vérité la plus haute, la vérité religieuse, ne pouvait être conquise que par un zèle aveugle, que par le fer et le feu. Dans ce temps-là, il fallait renverser toutes les idoles, détruire tous les autels, et mettre leurs adorateurs en morceaux. Mais il vint un jour où il fallut remettre l'épée au fourreau. Et si, même après cette date, il resta encore à accomplir une œuvre et à livrer un combat qui exigeait le zèle ardent des apôtres et des martyrs, ce temps-là est également passé à l'heure qu'il est ; la conquête est achevée, et nous avons maintenant le loisir de réfléchir avec calme au passé et à ce qui reste à accomplir. Nous ne nous effrayons plus aujourd'hui de Baal ni de Jupiter. Nos dangers et nos difficultés sont actuellement d'une nature fort différente. Si nous croyons qu'il y a un Dieu et que ce Dieu a créé le ciel et la terre, et qu'il gouverne le monde par sa providence infatigable, nous ne pouvons pas admettre que des milliers d'êtres humains, tous créés comme nous-mêmes à l'image de Dieu, furent, dans ces siècles d'ignorance, si complétement abandonnés que toute leur religion ne fût que fausseté, tout leur culte une comédie, leur vie entière une longue moquerie. Une étude honnête, indépendante, des religions du monde nous enseignera qu'il n'en était pas ainsi ; nous y puiserons la même leçon qu'y puisait saint Augustin, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de religion qui ne contienne quelque parcelle de vérité. Nous y trouverons d'autres enseignements encore : nous apprendrons à reconnaître dans l'histoire des religions anciennes, plus clairement que partout ailleurs, l'*éducation divine du genre humain.*

Je sais que c'est là une manière de voir à laquelle on a fait beaucoup d'objections, mais j'y tiens plus que jamais. S'il ne fallait pas lire dans l'histoire du genre humain tout entier les leçons quotidiennes d'un maître et d'un guide divin, s'il n'y avait pas de dessein, de gradation dans la succession des religions du monde, mieux vaudrait jeter pêle-mêle en un amas confus les pages de l'histoire, et considérer les hommes comme des brins de paille qui couvrent aujourd'hui les champs et seront demain entassés dans un four. Les hommes auraient alors, en vérité, moins de valeur que les passereaux, car il n'est pas un passereau qui soit abandonné de Dieu. Mais ceux qui s'imaginent qu'afin d'assurer leur propre salut il leur faut creuser un abîme entre eux et les autres nations, entre leur propre religion et les religions de Zoroastre, de Bouddha, de Confucius, ne savent pas sans doute qu'à l'appui de la thèse qui voit dans les religions l'éducation du genre humain on pourrait invoquer des autorités devant lesquelles ils seraient forcés de s'incliner respectueusement. Nous n'avons pas besoin d'en appeler à un évêque contemporain, ni à un philosophe allemand pour prouver la profondeur et la vérité de cette théorie. Si nous avions besoin d'autorités, nous pourrions invoquer des papes, des Pères de l'Église, les apôtres eux-mêmes, car ils ont tous soutenu cette doctrine avec énergie et clarté.

J'ai indiqué ailleurs comment l'étude simultanée des livres saints et de la religion, comme de la philosophie grecque et romaine, avait fourni aux théologiens chrétiens quelques enseignements précieux pour une comparaison plus étendue de toutes les religions du monde. En étudiant l'Ancien Testament et en y observant l'absence de quelques-unes des vérités principales du christianisme, ils se sont, eux aussi, demandé avec surprise pourquoi l'intervalle qui a séparé la chute de l'homme de sa rédemption a été si long, pourquoi les hommes ont erré si longtemps dans les ténèbres, et si les païens sont vraiment abandonnés hors des conseils de Dieu. Voici la réponse que fait à cette question le pape Léon le Grand (1) :

« Que ceux qui par des murmures impies accusent Dieu et se plaignent de la naissance trop tardive de Notre-Seigneur, cessent de se plaindre et reconnaissent que ce qui a été exécuté dans ce monde à une date relativement récente, avait été préparé par le passé tout entier. Ce que les apôtres ont prêché, ce que les apôtres avaient annoncé auparavant,

(1) Hardwick, *le Christ et les autres maîtres*, I, 85.

et ce qui a toujours été cru, on ne saurait dire que cela a été accompli trop tard. En retardant ainsi son œuvre de salut, la sagesse et l'amour du Créateur ne nous ont rendus que plus propres à ses desseins. Dieu a voulu, en annonçant ses vérités durant tant de siècles par tant de signes et de mystères, qu'elles fussent accueillies avec certitude aux jours de l'Apôtre. Dieu n'a pas pourvu aux intérêts, au bonheur des hommes, par un conseil subit, ni par une pitié tardive, mais il a institué dès le début pour tous les hommes une seule et unique voie de salut. »

Tel est le langage d'un pape, de Léon le Grand. Écoutons maintenant ce que dit saint Irénée, et comment il s'explique à lui-même l'imperfection nécessaire des religions primitives de l'humanité. « Une mère, dit-il, peut assurément offrir à son enfant un repas complet, mais son enfant ne peut encore manger la nourriture qu'on donnerait à un homme adulte. Il en est de même de Dieu et de l'homme : Dieu aurait pu donner à l'homme dès l'origine la vérité dans sa plénitude, mais l'homme était encore incapable de se l'assimiler, car il était encore enfant. »

Si l'on m'objecte que c'est là une interprétation téméraire des conseils de Dieu, nous pouvons invoquer, en dernier appel, les paroles de saint Paul, que « la loi fut l'institutrice des Hébreux », et cette pensée de saint Pierre : « Dans chaque nation, quiconque craint Dieu et pratique la vertu est accueilli par lui. »

Mais, je le répète, point n'est besoin d'invoquer des autorités : il suffit de consulter les monuments des religions anciennes en apportant à cette étude un cœur ouvert et un esprit charitable, — un esprit qui ne pense point à mal et qui se réjouit de trouver la vérité, en quelque lieu qu'elle réside.

J'imagine que la plupart d'entre nous, à un moment donné de la vie, les uns plus tôt, les autres plus tard, ont senti le monde entier — ce monde misérable comme nous l'appelons — se changer par une métamorphose magique, le jour où ils ont réussi à se donner quelque confiance dans l'humanité, à n'être plus soupçonneux, à ne point croire au mal, à ne pas se regarder comme meilleurs que le prochain. Croyez que le prochain est sincère et bon et, quand même il ne le serait pas, l'opinion que vous avez de lui le rendra tel. Il en est de même des religions de l'humanité. Que notre esprit prenne le pli d'y chercher le vrai et le bon, et c'est à peine si nous reconnaîtrons ces religions si méprisées naguère. Si elles sont l'œuvre du démon, comme bon nombre de nous le croyaient volontiers, il faut avouer que c'est une œuvre qui répond bien peu à l'esprit de son créateur. Il n'est pas de religion — ou s'il y en a, je ne la connais pas — qui ne dise ceci : « Fais le bien, évite le mal ». Il n'en est pas une qui ne contienne ce que Rabi Hillel appelait la quintessence de toutes les religions, ce simple et pressant conseil : « Sois bon, mon enfant. » Sois bon, mon enfant, c'est là un catéchisme qui paraît bien concis et élémentaire ; mais ajoutez-y : « Sois bon par amour pour Dieu », et vous aurez à peu près le résumé de la loi et des prophètes.

Je voudrais pouvoir vous lire les extraits que j'ai tirés de livres sacrés du monde ancien ; ce sont des vérités plus précieuses à mes yeux que des lingots d'or, ce sont des prières si simples, si sincères, que nous pourrions tous les répéter d'une même voix, d'un commun accord, s'il nous était possible de nous accoutumer aux sons étrangers du sanscrit ou du chinois. Je ne puis aujourd'hui vous en citer que quelques exemples.

Voici une prière de Vasishtha, un prophète védique : elle est adressée à Varuna, l'Οὐρανός des Grecs, un des noms du ciel et par suite du Dieu qui y réside.

Je vous lirai une strophe au moins de l'original — c'est l'hymne 86 du VIIe livre du Rig-Veda, — afin que vous entendiez avec leur caractère primitif les paroles mêmes qui, il y a trois mille ans, furent prononcées pour la première fois dans un village des bords du Sutledge — qui s'appelait alors le Satadru — par un homme animé des sentiments qui nous animent, parlant comme nous parlons nous-mêmes, croyant sur bien des points ce que nous croyons aussi, par un Hindou au teint noir, à la fois berger, poëte, prêtre, patriarche, par un homme qui mérite certainement d'être placé dans la noble famille des prophètes, à côté de David. Et n'est-ce pas une preuve éclatante de la vitalité éternelle et de la force indestructible de l'esprit que cette vague soulevée par la poétique impulsion d'un homme dans le vaste océan de la pensée humaine, et qui est allée s'élargissant, grandissant sans cesse jusqu'à ce qu'après des siècles et des siècles elle vienne effleurer nos visages et nous dire, en accents sur lesquels on ne saurait se méprendre, ce qui s'est passé dans l'esprit de cet antique poëte aryan, lorsqu'il sentait la présence d'un dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, lorsqu'il sentait en même temps le poids de ses fautes et priait Dieu de le soulager de ce fardeau, de lui pardonner ses péchés. En entendant les accents étranges de cet hymne védique, on prête l'oreille, et je crois bien que même en cette enceinte savante quelques-uns se demanderont si ce n'est pas là du spiritisme, et s'il ne faut pas croire à quelque esprit frappeur. Vasishtha est vraiment de retour parmi nous et si vous voulez bien m'accepter comme interprète, vous trouverez que nous pouvons tous comprendre ce que désirait dire le vieux poëte :

Dhirâ tv asya mahinâ ganûmshi,
Vi yas tastambha rodasî kid urvî.
Pra nâkam rishvam nunude brihantam,
Dvitâ nakshatram paprathak ka bhuma.

« Sages et puissantes sont les œuvres de celui qui a séparé les vastes firmaments (le ciel et la terre). Il a placé en haut le ciel brillant et glorieux, il a isolé la voûte des étoiles et la terre.

» Est-ce que je me dis cela moi-même ? Comment puis-je m'approcher de Varuna ? Acceptera-t-il mon offrande sans déplaisir ? Quand le verrai-je, l'esprit en repos, rendu favorable à mes vœux ?

» Je l'invoque, ô Varuna, désireux de connaître mes péchés : je vais invoquer le sage. Les sages m'ont tous dit la même chose. « C'est Varuna qui est en colère contre toi ».

» Était-ce pour un ancien péché, ô Varuna, que tu désirais détruire ton ami qui célèbre toujours tes louanges ? Dis-le moi, seigneur que rien ne saurait dompter, et je m'empresserai de venir à toi, te portant un tribut d'hommages, désormais libre de péché.

» Accorde-nous ton absolution pour les fautes de nos pères, et pour celles que nous avons commises nous-mêmes avec nos corps. Relâche Vasishtha, ô seigneur, relâche-le, tel qu'un voleur qui s'est réjoui d'un chat qu'il a volé, tel qu'un veau que l'on délivre de la corde qui le retient.

» Ce n'était point notre faute, ô Varuna, nous avons glissé, nous étions sous le joug de l'ivresse, d'une passion, d'une

disposition traîtresse. Le vieillard égare le jeune homme en de fausses voies, le sommeil lui-même n'est pas à l'abri du péché.

» Je veux me corriger de mes fautes et satisfaire le Dieu irrité comme un esclave satisfait son gracieux seigneur. Le dieu clément a ouvert les yeux à l'insensé, dans sa sagesse il conduit ceux qui l'adorent à la vertu.

» O seigneur Varuna, puisse ce chant être bien accueilli de ton cœur ! Puissé-je prospérer en gardant ce que j'ai et en acquérant de nouveaux biens. Comblez-nous, toujours, ô dieux, de vos bienfaits. »

Je ne m'aveugle pas sur les imperfections de cette antique prière, mais je suis également sensible aux beautés qu'elle contient, et vous avouerez, j'imagine, que la découverte d'un seul poëme de ce genre parmi les hymnes du *Rig-Veda*, et la certitude acquise que ce poëme a été composé dans l'Inde, il y a au moins trois mille ans, sans autre inspiration que celle dont chacun est capable, vous avouerez, dis-je, que cette découverte vaut bien le labeur d'une vie. Nous avons là la preuve que l'homme n'a jamais été abandonné de Dieu, et cette certitude a pour l'historien plus de prix que toutes les dynasties de Babylone et d'Égypte, que tous les villages lacustres, que tous les crânes et toutes les mâchoires de Neanderthal et d'Abbeville.

Ma seconde citation sera extraite du *Zend-Avesta*, le livre sacré des disciples de Zoroastre, code religieux plus archaïque par son langage que les inscriptions cunéiformes de Cyrus, de Darius, de Xerxès, et qui est encore un objet de foi pour un reste peu considérable de la race persique, actuellement établi à Bombay et connu dans le monde entier sous le nom de *Parsis* (1).

» Je t'en conjure, dis-moi la vérité, ô Ahura! Qui fut à l'origine le père des créatures pures ? Qui a fait la voie où s'agitent le soleil et les étoiles ? Qui, si ce n'est toi, fait croître et décroître la lune ? C'est cela, ô Mazda, et mille autres choses que je désirerais savoir.

» Je t'en conjure, dis-moi la vérité, ô Ahura ! Qui tient suspendues la terre et les nuées de manière qu'elles ne tombent pas ? Qui soutient la mer et les astres ? Qui a donné la rapidité aux vents et aux nuages ? Qui est le créateur du bon Esprit ?

» Je t'en conjure, dis-moi la vérité, ô Ahura ! Qui a fait la lumière bienfaisante et les ténèbres, qui a fait le sommeil bienfaisant et le réveil ! Qui a fait les matins, les mois et les nuits ? Qui a fait celui qui pondère et mesure les lois ? »

Nous ne pouvons toujours répondre d'avoir saisi le vrai sens du *Zend-Avesta*, car la langue en est semée de difficultés ; toutefois il est évident que dans la Bible de Zoroastre tout homme est appelé à participer au grand combat qui se livre entre le Bien et le Mal, combat incessant, éternel ; il y est évident aussi qu'à la fin le Bien triomphera.

Quelle citation vais-je emprunter à Bouddha ? L'embarras est vraiment grand de choisir parmi les maximes et les paraboles dont il abonde. Dans un recueil de ces maximes, écrit en pali, — et dont j'ai récemment publié une traduction (2), — nous lisons :

(1) *Yasna*, XLIV, 3, ed. Brockhaus, p. 130; Spiegel, *Yasna*, p. 146; Haug, *Essais*, p. 150.

(2) *Buddagosha's Parables*, traduit du Burmese par le capitaine Rogers, avec une introduction contenant le « Dhammopada » ou « le sentier de la vertu » de Budha, traduit du pali par Max Müller. Londres, Trübner et Cie, 1870.

« 1. Tout ce que nous sommes est le résultat de ce que nous avons pensé : nos pensées en sont le fondement, nos pensées en sont la substance. Un homme parle-t-il ou agit-il avec une pensée mauvaise, le châtiment le suit, comme la roue suit les pas de celui qui traîne la charrette. »

« 49. Que le sage, en cette vie terrestre, ressemble à l'abeille qui recueille le suc des fleurs, pour en faire son miel, sans leur causer le moindre dommage. »

« 62. Ces fils m'appartiennent et cette fortune est à moi, telles sont les pensées qui tourmentent le sage. Et il ne s'appartient pas lui-même ; combien moins ses fils et sa fortune ! »

« 121. Que personne ne pense au mal avec légèreté, en disant dans son cœur : le mal ne s'approchera pas de moi. Que personne ne pense au bien avec légèreté, en disant dans son cœur : le bien ne me profitera pas. Des gouttes d'eau qui tombent une à une suffisent à remplir un vase. »

« 173. Celui dont les méchantes actions sont couvertes par de bonnes actions, répand son éclat sur le monde comme la lune lorsqu'elle sort des nuages. »

« 223. Que l'homme réponde à la haine par l'amour, au mal par le bien, à l'avarice par la libéralité, au mensonge par la sincérité. »

« 264. Ce n'est pas la tonsure qui transforme en un saint un homme sans discipline : peut-il être saint l'homme qui est encore captivé par ses désirs et son avidité ? »

« 394. A quoi ces cheveux tout luisants, ô insensés ! à quoi bon ces vêtements de peau de chèvre. Au dedans de toi tout est aspérité, tandis que le dehors est uni. »

Il n'est pas de religion qui rappelle plus constamment à ses prosélytes leurs devoirs d'être humains que le bouddhisme, et cependant il n'est pas de religion qui ait égaré l'homme davantage et l'ait entraîné plus loin de la vérité. Le bouddhisme et le christianisme sont en réalité les deux pôles contraires par rapport aux points essentiels de toute religion : le bouddhisme ignorant tout sentiment de dépendance vis-à-vis d'un pouvoir divin, et niant par suite l'existence d'une divinité suprême ; le christianisme reposant tout entier sur la croyance en Dieu le Père, sur la croyance en Christ, fils de l'homme et fils de Dieu, et faisant de tous les hommes les enfants de Dieu par la foi en son fils. Malgré cela, entre le langage de Bouddha et de ses disciples, et celui du Christ et de ses apôtres, il y a d'étranges coïncidences. Il y a plus, on dirait de quelques-unes des légendes et des paraboles du bouddhisme qu'elles sont empruntées au Nouveau Testament, bien que nous sachions que bon nombre d'entre elles existaient avant l'origine de l'ère chrétienne.

Ainsi, un jour, Ananda, le disciple de Bouddha, après une longue promenade dans la campagne, rencontre Matangi, une femme de l'humble classe des Kandalas ; elle est auprès d'une source, et il lui demande un peu d'eau. Elle lui dit qui elle est, et qu'elle ne doit pas l'approcher. Mais il répond : « Ma sœur, je ne te demande pas quelle est ta caste et ta famille, je te demande seulement un peu d'eau. » Cette femme devint plus tard disciple de Bouddha (1).

Tandis que dans le Nouveau Testament nous lisons : « Si ton œil droit te fait tort, arrache-le et jette-le loin de toi, » nous trouvons dans le bouddhisme la parabole d'un jeune prêtre dont les yeux brillants et séducteurs avaient exercé trop d'empire sur une dame qu'il allait voir, et qui, à cause

(1) Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme*, p. 205.

de cela, s'arrache l'œil droit et le montre à la dame pour lui faire voir combien il est affreux (1).

D'après Bouddha, le mobile de toutes nos actions devrait être la pitié ou l'amour du prochain.

Et de même que dans le boudhisme, nous trouvons dans les écrits de Confucius les maximes et les principes que nous apprécions le plus dans notre religion. Je ne vous citerai qu'une des maximes du sage Chinois (2) :

« Ce que vous n'aimeriez pas qu'on vous fît, ne le faites pas aux autres. »

Je ne vous citerai de même qu'un passage du fondateur de la seconde religion de la Chine, de Lao-Tse (cap. xxv) :

« Il y a un être infini, qui existait avant le ciel et la terre. — Combien il est calme et combien libre ! — Il vit seul et ne change point. — Il s'agite en tout sens et partout, mais il est à l'abri de la souffrance. — Nous pouvons le considérer comme la Mère de l'univers. — Pour moi, je n'en sais pas le nom. — Afin de lui donner un nom, je l'appelle *Tao* (le chemin). — Quand je fais effort pour lui donner le nom qu'il mérite, je l'appelle le Grand. — Après l'avoir appelé Grand, je l'appelle le Fugitif. — Après l'avoir appelé le Fugitif, je l'appelle l'*Éloigné*. — Après l'avoir appelé l'*Éloigné*, je dis qu'il revient vers moi. »

Ai-je besoin de dire que les écrivains grecs et romains expriment à tout moment les sentiments les plus élevés sur la religion et la morale, en dépit de leur mythologie, en dépit de leur idolâtrie. Lorsque Platon dit que l'homme doit s'efforcer de ressembler à Dieu, croyez-vous qu'il voulût dire que l'homme doit ressembler à Jupiter, à Mars, à Mercure ? Lorsqu'un autre poète disait que la conscience est un dieu pour tous les hommes, était-il si éloigné de connaître le vrai Dieu ?

Je voudrais que nous pussions explorer ensemble, dans cet esprit, les religions de l'antiquité, car j'ai la conviction profonde que mieux nous les connaîtrons, mieux nous verrons qu'il n'en est pas une qui soit entièrement fausse ; bien plus, nous verrons qu'en un certain sens chaque religion fut une religion de vérité, en tant qu'elle était la seule religion qui convînt à telle ou telle date, qui fût compatible avec la langue, les idées, les sentiments de la génération où elle se produisit, qui fût appropriée à l'âge où elle se répandit. Je sais fort bien les objections qu'on peut me faire ici. Le culte de Moloch, me dira-t-on, était-il une religion de vérité. Singulière religion de vérité que celle qui consiste à faire immoler aux pères leurs fils et leurs filles en l'honneur d'un dieu ? Était-ce une religion de vérité que le culte de Mylitta ou de Kali, dans le temple de qui se commettaient, sous prétexte de cérémonies sacrées, des abominations inouïes. Était-ce une religion de vérité que l'enseignement de Boudha qui prêchait aux hommes que la plus haute récompense de la vertu et de la méditation consistait dans l'anéantissement complet de l'âme. Les arguments de ce genre sont en partie fondés, mais ils ont provoqué parfois de terribles réfutations. Est-ce une religion de vérité, a-t-on répondu, que celle qui a condamné au bûcher des hommes d'une parfaite innocence parce qu'ils tenaient que le Fils est semblable au Père, mais non la même personne que lui, ou parce qu'ils ne voulaient pas adorer la Vierge et les saints. Peut-elle être une religion de vérité celle qui dérobe des crimes sans nom derrière les murs sacrés des monastères ? Est-ce une religion de vérité qu'une religion qui enseigne l'éternité du châtiment sans laisser aucun espoir de pardon ni de salut au pécheur même repentant ? Les gens qui apportent cet esprit à juger les religions n'en comprendront jamais la véritable intention, ne pénétreront jamais aux sources sacrées où elles prennent naissance. Ce sont-là les excroissances, les excroissances inévitables des religions. Autant vaudrait juger la santé d'un peuple sur ses hôpitaux, sa moralité sur ses prisons. Pour juger une religion en toute impartialité, il faut, autant que possible, s'efforcer de l'étudier dans l'esprit de son fondateur ; si cela ne se peut, comme il arrive trop souvent, il faut tâcher de la surprendre dans un réduit solitaire, dans la chambre d'un malade, plutôt que de la chercher dans les colléges des augures et dans les conciles des prêtres.

En nous conformant à cette règle, en ne perdant pas de vue ce fait que la religion doit s'accommoder aux capacités intellectuelles de ceux à qui elle est destinée, nous serons surpris de découvrir une si grande part de vérité où nous nous attendions à ne rencontrer que superstitions dégradantes et absurde idolâtrie.

L'intention de toute religion, où que ce soit, est toujours sainte. Quelque imparfaite, quelque enfantine que soit une religion, elle met toujours l'âme humaine en présence de Dieu, et quelque imparfaite, quelque enfantine que soit la conception de Dieu, cette conception représente toujours le plus haut idéal de perfection que l'âme humaine, à telle ou telle date, est capable de former. Ainsi, la religion place l'âme humaine en présence de l'idéal le plus élevé, elle la transporte bien au-dessus du niveau de la bonté vulgaire, et produit ainsi une aspiration à une vie meilleure, à une vie éclairée d'un rayon divin. L'expression que revêtent ces manifestations primitives du sentiment religieux est sans doute souvent puérile, elle est même parfois irrévérencieuse et répugnante. Mais est-ce que tout père n'apprend pas à interpréter charitablement les choses de la religion, en observant les premiers bégayements religieux, si je puis dire, de ses enfants ?

Pourquoi trouve-t-on alors si difficile d'appliquer la même charité, la même indulgence à l'histoire ancienne de l'humanité, et de juger dans le même esprit les premiers bégayements de la race humaine en son enfance ? Qui ne se rappelle les questions étranges et en apparence irrévérencieuses que font les enfants sur Dieu, et qui ne sait combien l'esprit de l'enfant est incapable d'actes vraiment irrévérencieux ? C'est à peine si l'on peut reproduire les naïvetés de cette religion des enfants. Je n'en citerai qu'un exemple. Je me souviens d'avoir assisté à une scène d'embarras cruel causé par cette exclamation enfantine : « Oh ! je voudrais qu'il y eût au moins une chambre dans la maison, où je pusse jouer seul, et où Dieu ne pourrait pas me voir ! » Les gens qui furent témoins de cette exclamation, en furent vivement choqués ; mais j'avoue, pour ma part, que je la trouvai plus étonnante et plus admirable que le psaume même de David : « Où pourrai je m'éloigner de toi, Esprit divin ! où pourrai-je me dérober à ta présence ? »

Il en est de même du langage enfantin des religions anciennes. Nous disons, le plus tranquillement du monde, que Dieu est omniscient et présent partout. Hésiode dit du soleil

(1) Voyez *Kathâ-sarita-sâgara*, éd. Brockhaus, VI, 28, p. 14.

(2) *La vie et les enseignements de Confucius*, p. 47, par le docteur Legge.

qu'il est le regard de Jupiter, regard à qui rien n'échappe en ce monde. Aratus écrivait : « Toutes les rues, toutes les places sont remplies de Jupiter, la mer et les champs sont pleins de lui... et nous sommes tous ses enfants. »

Un poëte védique, quoique plus moderne que celui que j'ai cité plus haut, parlant du même Varuna qu'invoquait Vasishtha, dit : « Le Seigneur souverain de ce monde voit comme s'il était tout près. Si l'homme se figure qu'il marche à la dérobée, il se trompe, les dieux voient tout. Qu'un homme se tienne debout, ou marche, ou aille à cheval, qu'il se couche ou qu'il se lève, que deux hommes parlent tout bas en causant ensemble, le Seigneur Varuna, le sait, il est là comme tiers. Cette terre aussi appartient à Varuna le Seigneur, ainsi que le vaste ciel qui s'étend au loin. Les deux mers (le ciel et l'océan) sont les reins de Varuna, et la goutte d'eau chétive le contient également. Celui qui réussirait à fuir bien au delà du ciel ne se déroberait pas encore aux regards de Varuna, le Seigneur. Les éclaireurs descendent du ciel vers ce monde, et de leurs milliers d'yeux ils parcourent cette terre. Le Seigneur Varuna voit tout ce qui se passe entre le ciel et la terre et tout ce qui est au delà. Il a compté tous les mouvements de nos yeux. »

Je ne conteste pas qu'il y ait dans cette hymne bien des détails puérils, qu'on y rencontre des expressions indignes de la majesté de Dieu ; mais en considérant la langue et les idées du peuple qui composa ces hymnes, il y a plus de 3000 ans, je m'étonne plutôt du bonheur et de la pureté de l'expression qu'ils ont donnée à ces sentiments profonds que des étrangetés fortuites dont nos oreilles sont blessées.

Le langage primitif est un instrument difficile à manier, surtout en matière de religion. Il est impossible aux langues humaines d'exprimer les idées abstraites autrement que par métaphore, et ce n'est pas trop de dire que le vocabulaire des religions antiques consiste tout entier en métaphores. Chez nous, modernes, ces métaphores sont toutes oubliées. Nous parlons d'esprit (*spiritus*) sans songer au souffle, de ciel sans penser à la voûte céleste, de pardon sans penser à l'idée de relâcher, de révélation sans songer à l'idée de voile. Mais dans le langage primitif, chacun de ces mots, que dis-je, chaque mot qui n'exprime pas un objet matériel est en quelque sorte dans une période de chrysalide, à moitié matériel, à moitié spirituel, changeant de caractère suivant les capacités différentes de ceux qui l'emploient et de ceux à qui il s'adresse. Il y a là une source continuelle de malentendus dont une grande partie se révèle dans les religions et les mythologies de l'antiquité. Il faut distinguer deux tendances saillantes dans le développement des religions anciennes. Il y a, d'une part, ce que j'appellerai la lutte de l'esprit contre le caractère matériel du langage ; un effort continuel d'arracher les mots à leur signification sensuelle pour les plier aux besoins, aux exigences de la pensée abstraite. Mais il y a, d'autre part, une continuelle rechute du spirituel dans le matériel, et chose étrange à dire, une prédilection marquée pour le sens matériel. Cette action et cette réaction n'ont pas cessé depuis les temps les plus primitifs jusqu'à nos jours de s'exercer dans le domaine de la religion.

Il semble au premier abord que ce soit pour la religion une condition fatale de ne pouvoir échapper à ce flux et reflux de la pensée humaine, à ce mouvement qui se produit une fois au moins par génération entre le père et le fils, entre la mère et la fille : mais à y regarder avec plus d'attention, on découvre, je crois, que ce flux et ce reflux constituent l'essence et la vie de toute religion.

Placez-vous par la pensée dans la position de ceux qui passent pour avoir, les premiers, adoré le ciel. Nous disons qu'ils adoraient le ciel, ou que le ciel était leur dieu, et en un sens cela est vrai, mais en un sens fort différent de celui qu'on attache aujourd'hui à ces expressions. Si nous prêtons au mot « dieu » la signification qu'il a maintenant, dire que le ciel était leur dieu, c'est exprimer une impossibilité. Nous pourrions dire avec tout autant de raison que pour eux l'Esprit (*spiritus*) ne signifiait autre chose que l'air. Un mot tel que Dieu, avec son sens actuel — et même un mot tel que le *deus* des Latins et le θεός des Grecs qui avait une valeur d'attribut — n'existait pas et ne pouvait exister à ces époques primitives de l'histoire de la langue et de la pensée. Pour comprendre les religions de l'antiquité, il faut d'abord s'efforcer d'en comprendre la langue. Rappelons-nous, par conséquent, qu'à l'origine, la langue ne fournit de termes que pour rendre les impressions reçues par les sens. Par suite, une racine signifiant brûler, briller, chauffer, a pu servir à désigner le soleil ou le ciel. Mais essayons maintenant de nous figurer, autant qu'il est possible, la route que suivit l'esprit de l'homme avant que le mot de « ciel » ne perdît sa signification primitive et toute matérielle pour en revêtir une complétement différente. Il y eut, dès l'origine, dans le cœur de l'homme, un sentiment d'imperfection, de faiblesse, de dépendance, quelque nom qu'il nous plaise de lui donner dans notre langage abstrait. Ce sentiment, il nous est tout aussi difficile d'en rendre compte qu'il nous est difficile d'expliquer pourquoi l'enfant nouveau-né ressent la faim et la soif. Mais il en fut ainsi dès l'origine et il en est encore ainsi. L'homme ignore d'où il vient et où il va. Il aspire à trouver un guide, un ami, il cherche quelque appui qui le soutienne, quelque chose comme un Père céleste. Outre toutes les impressions qu'il recevait du monde extérieur, il y avait dans le cœur de l'homme une impulsion plus forte encore venant du dedans, un élan, une aspiration vers quelque chose de durable et d'éternel qui soutint toute l'économie de l'univers, et qui permit à l'homme de se sentir à l'aise et comme chez lui en ce monde étrange. Cette aspiration vague et flottante, pour prendre corps et se définir nettement, avait besoin qu'on lui donnât un nom, elle ne pouvait arriver que par là à une clarté suffisante. Mais où trouver cette dénomination nécessaire ? Sans doute les magasins du langage étaient là, mais chaque nom qui s'offrait, l'esprit de l'homme le repoussait comme impropre, comme enchaînant la pensée qu'il enfermait et qui aspirait à la lumière et à la liberté, au lieu de lui donner l'essor.

Mais lorsqu'enfin le choix d'un nom ou même de plusieurs noms fut arrêté, voyons ce qui arriva, du moins pour ce qui concerne l'esprit humain. L'homme éprouva, sans aucun doute, quelque satisfaction de se voir ainsi en possession de ces dénominations qu'il cherchait, quelle qu'en fût encore l'imperfection ; mais ces noms, comme tous les autres noms, n'étaient que des signes, des signes insuffisants, ce n'étaient que des attributs, des attributs très-partiels qui ne rendaient qu'une partie chétive de ce je ne sais quoi vague et vaste qui sommeillait dans l'esprit de l'homme. Lorsque le nom du ciel brillant eut été choisi, comme il l'a été à un moment ou à un autre, par presque toutes les nations de la terre, ce nom était-il l'expression pleine et adéquate de ce que l'homme

aspirait à exprimer? L'esprit était-il satisfait? Avait-il vraiment reconnu le ciel pour Dieu! Loin de là! Les hommes savaient fort bien ce qu'ils entendaient par le ciel matériel et visible : le premier homme qui, après avoir tout parcouru, après avoir promené partout ses regards, finissait, las de chercher, par s'emparer du mot de ciel comme valant après tout mieux que rien, ne savait que trop bien qu'il n'avait que fort imparfaitement réussi. Le ciel brillant était, sans aucun doute, l'être le plus élevé, le seul être immuable et infini auquel on eût donné un nom et qui pût prêter ce nom à cette idée de l'Infini, encore à naître, et qui troublait l'esprit de l'homme. Mais reconnaissons que l'homme qui choisit ce nom n'entendit pas et ne put pas entendre faire du ciel visible, de la voûte azurée d'en haut, l'objet de sa croyance, son Dieu.

Et voyons maintenant ce qui advint lorsque ce nom de ciel eut été ainsi généralement adopté. L'acte de chercher et de trouver un tel nom — quelque imparfait qu'il fût — était l'acte d'un esprit viril, d'un poëte, d'un prophète, d'un patriarche, qui avait su comme un autre Jacob lutter en quelque sorte, avec l'idée de Dieu qui était en lui, la prendre corps à corps jusqu'à ce qu'il lui eût trouvé une dénomination. Mais lorsqu'il fallut se servir de ce nom auprès des jeunes gens et des vieillards, auprès des enfants ou des vieilles femmes en qui la raison n'est pas éclose ou chez qui elle est éteinte par l'âge, il fut impossible d'éviter des méprises, des malentendus. Le premier pas en arrière fut de regarder le ciel comme le séjour de l'Être qui portait le même nom ; le second pas fut d'oublier indistinctement tout ce qu'il y avait sous ce nom, et d'invoquer le ciel, la voûte visible qui nous domine, pour lui demander la pluie et le beau temps, pour lui demander de protéger nos champs et nos moissons et de nous donner notre pain quotidien. Que dis-je, bientôt ceux qui vinrent dire au monde que ce n'était pas le ciel visible et matériel dont il était question, qu'il s'agissait de quelque chose de différent et non de ce firmament d'azur, furent traités de rêveurs chimériques que personne ne saurait comprendre, ou de sceptiques audacieux, irrévérencieux envers le ciel, ce grand bienfaiteur des hommes. Enfin, bien des choses qui étaient vraies du ciel visible furent appliquées à son divin homonyme, et des légendes se produisirent qui détruisirent toute trace de la divinité à laquelle ce nom ambigu avait naguère servi de désignation.

J'appellerai cette variété d'acceptions, ces malentendus qui sont inévitables dans les religions anciennes et dans les modernes aussi, la *croissance* et la *décadence dialectiques*, ou, si vous aimez mieux, la *vie dialectique de la religion*, et nous aurons maintes et maintes fois lieu de voir quelle en est l'importance, quel secours nous y trouvons pour nous faire une idée fidèle de la langue et de la pensée religieuses. Les nuances dialectiques, si je puis dire, que l'on découvre dans la langue de la religion, sont presque infinies; elles expliquent la décadence des religions, mais elles en expliquent aussi la force et la vie. Vous vous rappelez peut-être que Jacob Grimm, par un de ces procédés poétiques qui étaient à lui, expliquait l'origine du haut et bas allemand, du sanscrit et du prakrit, du dorien et de l'ionien, en disant que les dialectes relevés étaient primitivement parlés par les hommes, et les dialectes bas par les femmes et les enfants. On peut observer, selon moi, les mêmes courants parallèles dans la langue des religions. Il y a un dialecte haut et il y en a un bas ; il y a un dialecte relevé et noble et il y en a un vulgaire ; il y a des dialectes pour les hommes et il y en a pour les enfants ; il y en a pour les clercs et il y en a pour les laïques ; il y en a pour les rues bruyantes et il y en a d'autres pour les retraites obscures et solitaires. Et de même que l'homme, en arrivant à la maturité de l'âge, doit dépouiller le langage qu'il parlait enfant, de même il doit traduire sa religion du dialecte féminin, si je puis dire, où elle s'exprimait jusque-là, en une langue plus virile. Cette transition ne s'opère pas sans lutte, et c'est cette lutte sans cesse renaissante, c'est ce désir insatiable de se mettre au niveau des intelligences qui préserve la religion de la stagnation. Depuis l'origine, jusqu'à la fin des siècles, la religion oscille et oscillera entre ces deux pôles opposés, et c'est seulement dans le cas où l'attraction de l'un des deux pôles devient trop forte que ce mouvement salutaire s'arrête, et que la stagnation et la décadence commencent. Si la religion ne réussit pas à s'accommoder d'une part aux facultés des enfants, ou si, d'autre part, elle ne s'entend pas à satisfaire les exigences de l'homme mûr, elle perd sa vitalité et elle devient ou superstition pure ou pure philosophie.

Si j'ai réussi à m'exprimer clairement, j'espère que vous comprenez maintenant en quel sens il est permis de dire qu'il y a une part de vérité dans toutes les religions, même dans les plus humbles. L'intention qui mena l'homme à se servir du nom de ciel, non plus dans son sens matériel, mais dans un sens plus élevé, était une intention noble et louable. Mais si l'intention était bonne, l'expression la trahissait. Le procédé suivi par l'esprit ne consistait pas, comme on le suppose communément, à identifier avec le ciel l'idée définie de la divinité; c'était, au contraire, un premier effort pour définir l'expression vague encore et indéfinie de la divinité par un nom qui rendît approximativement ou d'une manière métaphorique l'un de ses traits essentiels. Je le répète, celui qui pour la première fois imagina de donner ce nom à la divinité a songé aussi peu au ciel matériel que nous y songeons lorsque nous parlons du royaume des cieux (1).

Observons maintenant un autre caractère des religions anciennes qui a souvent étonné et désorienté la critique, mais qui devient parfaitement intelligible dès que l'on se souvient et que l'on tient compte de la nature des langues primitives. Tout le monde sait que les langues anciennes sont singulièrement riches en synonymes, ou, pour parler plus correctement, que le même objet y est désigné par plusieurs noms.

Tandis que dans les langues modernes la plupart des objets n'ont qu'un nom, nous trouvons dans le sanscrit primitif, ainsi que dans le grec et l'arabe ancien, un grand nombre de termes qui s'appliquent au même objet. Cela est parfaitement naturel. Chaque mot n'exprimait qu'une des faces de l'objet qu'il avait à désigner, et ne se contentant pas de ces noms partiels, les premiers artisans du langage imaginèrent de prendre un nom, puis un autre, et au bout d'un certain temps réservèrent ceux qui leur parurent les mieux faits pour répondre à leurs besoins. C'est ainsi que le ciel put être appelé non-seulement le brillant, mais aussi le *sombre*, le *vaste*, le *tonnant*, le *pluvieux*. C'est en cela que consiste la polyonymie du langage, et c'est là ce que nous avons l'habitude d'appeler polytheisme en religion. Aristote disait : « Dieu, bien qu'il soit un, a plusieurs noms parce qu'on le désigne

(1) Medhurst, *Recherches*, p. 20.

suivant les manifestations diverses et successives par lesquelles il se révèle. (1) » La même aspiration de l'esprit qui trouva sa première satisfaction dans l'emploi du mot « brillant » comme indication de la divinité, rechercha bientôt d'autres épithètes qui n'exprimèrent plus l'éclat et qui se trouvaient par là mieux appropriées à un système religieux où la divinité était conçue comme une puissance sombre, mystérieuse, toute-puissante. C'est ainsi que nous rencontrons en sanscrit, à côté de Dyaus, un autre nom du ciel considéré comme voûte, *Varuna*, nom qui n'était primitivement qu'une manière nouvelle de désigner Dieu, et qui conquit bientôt une existence isolée et indépendante.

Mais ce n'est pas tout. L'imperfection grande de tous les noms qui avaient été choisis, leur insuffisance à exprimer la plénitude et le caractère infini de la divinité fit que l'on ne cessa de chercher de nouveaux noms jusqu'à ce qu'enfin toutes les parties de la nature où l'on sentait le souffle et le voisinage de Dieu eussent été adoptées pour désigner Celui qui est partout présent. Sentait-on la présence de Dieu dans les vents qui agitent l'air, le mot de vent devenait un des noms de Dieu ; sentait-on la présence de Dieu dans les tremblements de terre, dans le feu, les tremblements de terre et le feu servaient à le désigner. Vous étonnez-vous encore du polythéisme et de la mythologie ?

Du tout, n'est-ce pas? Ce sont là choses inévitables ; c'est là, si vous voulez, une sorte de *parler enfantin* (1) de la religion. Mais le monde a eu son enfance, et, lorsqu'il était enfant, il parlait en enfant, il comprenait en enfant, il pensait en enfant, et, je le répète, ce caractère enfantin du langage était un signe de vérité ; cette croyance, cette religion enfantine était par cela même sincère. C'est à nous la faute si nous persistons à prendre le langage des enfants pour la langue des hommes mûrs, si nous nous avisons de traduire littéralement le parler ancien dans le langage moderne, le langage de l'Orient en celui de l'Occident, la poésie en prose.

Il est incontestable qu'on rencontrerait aujourd'hui peu d'interprètes, — en admettant même qu'il s'en rencontrât, — qui prendraient au pied de la lettre, et dans leur sens littéral, des expressions comme : « la tête, la face, la bouche, les lèvres, le souffle de Jéovah. » Mais que veut dire alors un de nos théologiens les plus honnêtes, les plus érudits, lorsqu'il déclare qu'il ne peut plus lire du haut de l'autel ces paroles de la Bible : « Dieu prononça ces mots et dit..? » Si nous savons interpréter comme il convient, avec largeur d'esprit, ces expressions : « la bouche, les lèvres, le souffle de Jéovah », pourquoi nous montrer plus sévères et ne pas faire preuve de la même intelligence lorsqu'il s'agit d'interpréter le passage dont je parle ? Le langage de l'antiquité est celui de l'enfance ; et de bonne foi, nous-mêmes, lorsque nous cherchons à exprimer l'idée d'Infini et de Divin par le moyen de termes plus abstraits, neus ne sommes que des enfants qui tentent de placer une échelle pour monter au ciel.

Ce que j'ai appelé le parler enfantin de la religion existe encore et existera toujours. Non-seulement il y a quelques-unes des anciennes religions naïves et enfantines qui ont survécu, intactes, comme par exemple la religion de l'Inde, que je considère comme une sorte de mégathérion à moitié fossile qui se promène en pleine lumière du XIXe siècle, mais encore, dans notre propre religion et dans la langue du Nouveau Testament, il y a bien des choses dont la signification vraie ne se révèle qu'à ceux qui connaissent les éléments dont tout langage se compose et qui ont, non pas seulement des oreilles pour entendre, mais aussi un cœur pour comprendre le sens réel des paraboles.

Ce que je soutiens donc, c'est ceci : qu'il nous faut apporter dans l'interprétation des absurdités apparentes, des folies, des erreurs et même des horreurs qu'offrent les religions de l'antiquité, le même esprit de charité que nous mettons à interpréter les manifestations de l'esprit des enfants. Lorsque l'histoire nous conte que Bel, le dieu suprême des Babyloniens, se fendait lui-même la tête afin que le sang qui en jaillirait se mêlât à la poussière dont l'homme est formé, nous sommes pénétrés de dégoût et d'horreur ; mais allez au fond de ce mystère, et demandez-vous quelle en était l'intention et la portée primitive, et vous verrez qu'il voulait tout simplement dire qu'il y a dans l'homme un élément divin, que nous sommes les créatures de Dieu. La même idée se rencontre dans l'ancienne religion des Égyptiens ; nous lisons au dix-septième chapitre de leur *Rituel*, que le Soleil se mutilait lui-même, et que des flots de sang qu'il répandait de sa blessure naissaient tous les êtres (1). Et l'auteur de la Genèse, lui aussi, lorsqu'il désire exprimer la même idée, ne peut que se servir du même langage humain et symbolique. Que dit-il ? « Dieu forma l'homme de la poussière de la terre, et il anima ses narines du souffle de la vie. »

Quand nous aurons appris à être charitables dans l'interprétation du langage des autres religions, nous apprendrons plus facilement à être charitables dans l'interprétation du langage de la nôtre ; nous nous guérirons de ce travers dont nous souffrons toujours et qui consiste à exiger l'interprétation littérale des mots de nos livres saints, de ces œuvres qui, si on les interprète en un esprit trop servile, perdent fatalement leur caractère original et leur vérité morale. Aussi j'ai confiance que l'étude comparée des religions du monde nous donnera des enseignements féconds, que nous y apprendrons à mieux connaître et à mieux comprendre notre propre religion, que nous y apprendrons dans tous les cas à être charitables autour de nous et chez nous-mêmes.

MAX MULLER.

— Traduit par H. D. —

(1) Arist., *De Mundo*. Exp. VII, init.

(1) Ces mots sont en français dans le texte.

(1) Vicomte de Rougé, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, nov. 1869, p. 332.

LE 4 SEPTEMBRE (2)

Le récit des actes du Gouvernement de la Défense nationale par le vice-président de ce gouvernement ne sera naturellement pas accepté, par les partis hostiles, comme un document indiscutable et définitif. S'il est difficile d'écrire l'histoire contemporaine d'une façon désintéressée et parfaitement équitable, il est impossible d'écrire impartialement sa propre histoire. Prenons donc le livre de M. Jules Favre

(2) *Le Gouvernement de la Défense nationale*, par M. Jules Favre, 2 vol. in-8°. Paris, Henri Plon, édit.

pour ce qu'il est, pour le compte rendu de bonne foi de ce que le ministre des affaires étrangères du 4 septembre a fait ou voulu faire, et de ce qu'il a vu faire autour de lui. La narration de M. Jules Favre a un caractère de sincérité qui frappera tous les lecteurs non prévenus. Si elle affecte un peu trop souvent le tour oratoire, si elle prend quelquefois les allures d'un plaidoyer, il n'y a vraiment pas lieu d'en être surpris ni de s'en scandaliser. M. Jules Favre est arrivé au pouvoir par l'éloquence ; il y est resté orateur, avocat, si l'on aime mieux. Il y aurait une certaine naïveté à s'étonner de le voir se souvenir des ressources de l'art où il excelle, le jour où il entreprend de plaider devant l'opinion publique une cause qu'il lui importe tant de gagner, celle de son propre honneur.

On sait, en effet, à quelles calomnies le Gouvernement de la Défense nationale a été en butte depuis un an. Nous ne parlons pas seulement des grossières injures de la presse communarde ou bonapartiste ; ces vilenies sont au-dessous de la discussion et ne sont justiciables que du mépris public. Mais l'esprit de parti a inspiré même à des hommes honorables de criantes injustices. On a vu, par exemple, le rapporteur de la commission d'enquête sur le 18 mars attribuer au Gouvernement du 4 septembre des mesures qu'il n'a pas prises et des fautes qui ne sont pas les siennes. L'opinion publique, de son côté, sous le coup de nos désastres, s'est retournée contre les hommes en qui elle avait cru le plus fermement et, par une défaillance facile à comprendre, elle a accueilli avec une faveur marquée les allégations les plus impudemment mensongères de leurs adversaires politiques. Il est si doux et si commode, aux jours de malheur public, d'avoir à qui s'en prendre et de rejeter sur quelques hommes la responsabilité des erreurs et des faiblesses de tous ! Ces indignes criailleries ont fini pourtant par choquer même les écrivains les moins suspects de complaisance pour les hommes du 4 septembre. Le *Moniteur universel*, qui n'est pas toujours si juste ni si sensé, disait au moment du procès Trochu : « On finira bientôt par faire un crime d'État de la défense nationale. » Une sorte de réaction commence heureusement à s'opérer ; il est vraiment temps qu'elle se prononce et qu'on en revienne à une appréciation plus équitable des efforts patriotiques du Gouvernement de la Défense. Nous ne demandons pas qu'on ferme les yeux sur ses fautes, mais seulement qu'on veuille bien ne pas oublier ses services, qui sont réels. Il n'y a que les serviteurs gagés de l'homme de Sedan qui puissent faire si bon marché de l'honneur de notre pays, et se plaire à rabaisser aux yeux de l'Europe le mérite d'une résistance qui retarda de cinq mois le triomphe de nos ennemis.

Que M. Rouher considère le 4 septembre comme un abominable attentat, à la bonne heure ! Il est dans son rôle. On pouvait aisément deviner le peu de sympathie de l'ex-président du sénat, de l'ex-vice-empereur pour la révolution qui ne l'a pas chassé du Luxembourg : on ne s'est plus souvenu au premier moment qu'il y eût un sénat, mais qui lui a fait perdre son vicariat. Que le personnel bonapartiste tout entier, du petit au grand, de M. Clément Duvernois à M. Piétri, de M. X..., rédacteur du *Courrier* de n'importe quel département, à MM. Jules Richard et Vitu, que tous ceux qui vivaient bien des reliefs de la table impériale, et qui vivent mal des miettes de Chislehurst, que tous les actionnaires ou obligataires de la Société Bonaparte et Cie s'indignent bruyamment, et réclament et déclament contre la *journée* qui les a ruinés, nous le comprenons sans peine. Que les amis et les complices du héros de Strasbourg, de Boulogne et du boulevard Montmartre ne parlent qu'avec des airs de colombes effarouchées d'une révolution qui eut pourtant, sur le guet-apens du 2 décembre, l'avantage de s'accomplir en plein jour et de n'être pas suivie de proscriptions, nous n'en sommes pas très-surpris : en fait d'effronterie, le bonapartisme a fait depuis longtemps ses preuves. Mais que, par haine de la République, par peur de voir s'établir en France un gouvernement qui n'a pas l'heur d'être à son gré, la droite de l'Assemblée nationale se laisse aller, comme elle le fait si souvent, aux emportements d'une colère puérile contre le Gouvernement de la Défense ; qu'elle ne puisse entendre rappeler la date du 4 septembre sans perdre son sang-froid, et que le nom seul d'une révolution sans laquelle pourtant elle n'existerait pas la jette dans une sorte de crise épileptique : voilà ce qui nous alarme sérieusement. La France a trop souffert depuis la chute de Napoléon III, pour ne pas penser quelquefois qu'elle eût été moins malheureuse s'il n'était pas tombé. Quelques roués le lui disent tous les jours; il se fait une grande dépense de sophismes et de mensonges pour appuyer cette thèse audacieuse : elle finira par prévaloir auprès des simples et des naïfs, si les représentants du pays travaillent à l'accréditer, en affectant de voir dans la révolution du 4 septembre la cause de nos plus grands désastres.

Il semble, à lire tout ce qui se dit et s'écrit sur cette *journée* si récente encore, qu'on ne sache déjà plus comment elle a été préparée, et comment elle s'est faite. M. Jules Favre l'a raconté tout au long; nous recommandons à nos lecteurs son récit instructif. Que de particularités et de détails, dans cette histoire d'hier, ou ignorés, ou altérés par l'esprit de parti ! La France peut avoir des comptes à demander au Gouvernement de la Défense nationale. Mais l'empire, qui ose parler de son droit violé, l'empire qui se pose arrogamment en justicier, ne peut s'en prendre qu'à lui-même de sa chute misérable. Il en est le seul auteur, comme il est celui de notre ruine. Ses récriminations effrontées ne doivent pas nous donner le change. Le 4 septembre a été le châtiment trop doux de ses folies et de ses crimes.

Qu'on se rappelle ce funeste été de 1870, et les circonstances qui ont précédé l'effondrement de l'édifice impérial : la déclaration du 6 juillet, les efforts impuissants de l'opposition, la complaisance et la complicité aveugles du Corps législatif, et cette guerre engagée sur le prétexte le plus frivole. Malgré le ton provocant de la première déclaration du ministre des affaires étrangères, nous avions obtenu satisfaction : le prince de Hohenzollern retirait sa malencontreuse candidature au trône d'Espagne. Mais on avait besoin de gloire : on ne pouvait se résigner à faire modestement et pacifiquement les affaires du pays. On invente donc l'insulte à M. Benedetti, qui a déclaré depuis ne s'être jamais trouvé insulté ; on prend les armes, on met l'Europe en feu, parce que le bruit court dans les chancelleries que le roi de Prusse n'a pas reçu notre ambassadeur, qu'il avait pourtant reçu, et qui d'ailleurs ne devait pas, selon les usages de la diplomatie, entrer en relations directes avec le souverain. Nous n'entendons nullement nous associer aux doléances hypocrites de M. de Bismarck. Il n'est pas vrai que la Prusse ait été brusquement surprise par l'agression de la France, et qu'elle ne nous ait fait la guerre qu'à son corps défendant. Ce qui est exact, c'est que, connais-

sant les embarras intérieurs du gouvernement français, sachant mieux que lui l'état de ses forces militaires, comptant sur son inintelligence et sur sa sotte présomption, elle jugea l'occasion favorable, et lui tendit un piége dans lequel il donna tête baissée. M. de Bismarck et Napoléon III n'ont rien à se reprocher mutuellement. Ils ont également voulu la guerre : mais notre ennemi eut le talent de se faire attaquer à son moment, et quand il fut bien prêt; notre maître, celui de se laisser donner aux yeux de l'Europe le rôle fâcheux d'agresseur, et de s'engager dans une aventure formidable sans y être en aucune façon préparé.

Nous commencions cette guerre, qu'il aurait été si facile d'éviter malgré la rouerie de M. de Bismarck, dans des conditions désastreuses d'infériorité numérique, et sans une seule alliance. Il n'est pas possible, en effet, de prendre au sérieux les récentes allégations de M. de Gramont. A l'en croire, la France avait en poche de beaux et bons traités. Si M. Jules Favre ne les a pas trouvés au palais du quai d'Orsay, quand il y vint prendre la place de M. de la Tour-d'Auvergne, c'est qu'on avait eu soin de les mettre en lieu sûr. On ne pouvait pas laisser tomber des pièces de cette importance dans les mains des factieux ! — Les ministres de l'empire ont-ils vraiment commis ce crime de dérober des papiers qui ne leur appartenaient pas? Peut-on admettre qu'ayant en leur possession des engagements formels contractés par des puissances amies, ils aient privé la France du bénéfice de ces alliances, pour la punir d'avoir rejété la dynastie qu'ils servaient? Nous ne répugnerions pas à le croire, et nous ne verrions aucune difficulté à grossir le dossier bonapartiste de ce nouveau méfait. Mais la révolution du 4 septembre est postérieure de six semaines à la déclaration de guerre. Où donc étaient vos alliés, si vous aviez des alliés, du 17 juillet au 31 août? Qu'attendaient-ils pour tenir leurs promesses, s'ils vous avaient fait des promesses? Pourquoi ne vous ont-ils envoyé ni un homme, ni un canon, quand vous en aviez un si grand besoin, et quand vous étiez encore là, vous, le gouvernement régulier, vous, le gouvernement estimé, respecté, aimé de l'Europe entière?

En vérité, M. de Gramont a tort d'accuser l'empire d'un crime pour le justifier d'une folie. On ne le croira pas, parce qu'il n'a pas eu lieu de commettre l'attentat dont il se vante, et parce que les documents qu'il prétend avoir soustraits n'ont pas pu exister.

On sait le succès de cette campagne entreprise sans alliés et presque sans soldats. Les nouvelles désastreuses, arrivant coup sur coup, exaspéraient le pays. L'empereur, comprenant son impopularité, s'effaça derrière ses généraux. Il ne gouvernait plus et il avait dû résigner le commandement des armées. Il n'était plus rien, qu'un embarras pour tout le monde, pour le ministère et pour les maréchaux. A cause de lui, Mac-Mahon conduisait son armée à Sedan, au lieu de la ramener devant Paris. On consommait notre ruine afin de lui épargner l'ennui de rentrer en vaincu dans sa capitale. On sacrifiait Paris et la France à cet homme encombrant et néfaste. La gauche législative voyait le péril, et le signalait. Mais elle était si loin de songer à s'emparer du pouvoir qu'elle exhortait la majorité de la Chambre à le prendre.

Vint Sedan. Après cette catastrophe, après cette honte, c'en était bien fini de l'empire. Restait à pourvoir au salut de la France. Tout le monde sentait si bien qu'un tel désastre avait rompu les derniers liens entre le pays et la dynastie, qu'on ne discutait plus guère au Corps législatif que sur des nuances et sur des formules. Le ministre de la guerre lui-même reconnaissait la nécessité de consulter la nation ; c'était avouer qu'il n'y avait plus d'empire. Pour parer aux difficultés présentes, la gauche demandait qu'on remît tous les pouvoirs au général Trochu ; plus tard, elle proposait un triumvirat Thiers, Schneider et Palikao. Elle ne réclamait rien pour elle-même. Par malheur, tandis qu'on délibérait, le peuple de Paris, amassé sur la place de la Concorde, eut le tort de perdre patience. Il envahit l'Assemblée, et prononça révolutionnairement la déchéance, qui allait sortir des votes réguliers des députés. La gauche fit-elle mal de prendre alors le pouvoir, sur lequel le parti socialiste allait mettre la main, s'il n'eût été prévenu ?

Les députés de Paris n'avaient pas renversé l'empire : personne, à proprement parler, ne l'avait renversé ; il s'était effondré comme un château de cartes, laissant le pays sans direction et sans armée, aux prises avec un ennemi implacable. Pour l'invasion du Corps législatif, la gauche n'en était pas davantage responsable. Elle avait fait de vains efforts pour écarter ce péril, en conjurant les députés de saisir la direction des affaires, qui échappait aux mains débiles de la régente. Quand la foule pénétra dans la salle des séances, la gauche tenta encore de la rappeler au respect de la légalité, et la somma d'attendre la décision des représentants du pays. Si les anciens candidats officiels hésitèrent et ne surent pas prendre les mesures énergiques qu'exigeait impérieusement le salut public, si la population parisienne manqua de sagesse et de raison, dans un moment où il était si difficile de rester sage, en présence d'une catastrophe si propre à troubler les meilleures têtes, de quel droit demanderait-on compte aux députés républicains des hésitations des uns et de l'impatience des autres? Le vrai coupable n'est-il pas ce gouvernement impérial qui, après avoir tant de fois et avec tant de présomption réclamé pour lui seul la responsabilité des destinées de la France, après s'être porté garant, à la face du pays, du maintien de l'ordre au dedans, du maintien de la paix au dehors, nous avait engagés follement dans une guerre désastreuse, et disparaissait tout à coup par sa faute, laissant le champ libre aux ennemis du dehors et à ceux du dedans, aux Prussiens et aux révolutionnaires? Si les députés de Paris n'avaient pas pris alors le gouvernement, l'empire n'aurait pas moins été perdu. Sa chute était si nécessaire, elle était si évidemment irréparable, qu'aucun de ses serviteurs, si arrogants maintenant que le péril est passé, n'essaya de le soutenir ou de le relever. Ni M. Rouher, ni M. Cousin-Montauban, ni aucun de ces défenseurs de la légitimité impériale qui reprochent aujourd'hui au général Trochu de ne pas s'être fait tuer à la porte des Tuileries, ni M. Piétri, ni M. Chevreau, personne enfin ne crut possible de défendre l'empire contre la réprobation universelle. Les plus compromis pourvurent à leur propre sûreté ; on laissa l'impératrice s'échapper, comme elle put, sous la protection d'un dentiste (1). Au milieu de ce désarroi, la gauche prit le pouvoir vacant. Devait-elle le laisser au parti de MM. Félix Pyat et Delescluze ?

Cette journée du 4 septembre, que les partis jugent au-

(1) Voyez le récit de la fuite de l'impératrice dans notre n° 22.

jourd'hui avec tant de sévérité, fut appréciée sur le moment d'une tout autre manière. Cette révolution qui scandalise si fort les auteurs et les complices du 2 décembre parut à tout le monde ce qu'elle était en réalité, l'explosion fatale de l'indignation publique et la légitime condamnation d'un gouvernement incapable et malfaisant. Si l'on regretta que la déchéance n'eût pas été régulièrement prononcée par les représentants de la France, on fut si loin de considérer les membres du nouveau gouvernement comme des usurpateurs criminels, que leur autorité fut reconnue partout et sans hésitation. L'ancien Corps législatif lui-même essaya de s'accorder avec l'Hôtel-de-Ville. Il fit demander ce que l'on comptait faire de lui. Négocie-t-on ainsi avec des émeutiers, et une assemblée politique offre-t-elle son concours à l'insurrection triomphante? Pour M. de Gramont, les hommes du 4 septembre sont aujourd'hui des factieux. Son successeur au ministère des affaires étrangères, M. de la Tour d'Auvergne, n'en jugeait point ainsi. Il se mit obligeamment à la disposition de M. Jules Favre et l'installa à sa place avec autant de courtoisie que si le nouveau ministre eût été envoyé à l'hôtel du quai d'Orsay par un décret impérial. Le Sénat se dispersa de lui-même et sans bruit. D'un bout de la France à l'autre, le Gouvernement de la Défense fut immédiatement obéi. Quelques villes, Lyon et Versailles entre autres, n'avaient pas attendu l'exemple de Paris pour prononcer la déchéance. Toutes l'acceptèrent sans protestation ; les campagnes firent comme les villes, et un nouvel ordre de choses succéda à l'empire, sans que ce brusque changement provoquât nulle part ni résistance, ni désordre.

Les ennemis de la révolution du 4 septembre lui reprochent d'avoir affaibli la France en la divisant. Au moment, disent-ils, où notre pays n'avait pas trop de toutes ses forces pour tenir tête à l'étranger, votre révolution est venue semer parmi nous la discorde, et détourner les esprits et les cœurs de l'œuvre sainte de la défense du sol national. Il faut être aveuglé par l'esprit de parti pour reprocher à la révolution du 4 septembre d'avoir divisé les Français. L'empire tombé, et la question de l'établissement d'un gouvernement définitif étant formellement réservée, la guerre contre la Prusse cessait d'être une guerre dynastique, pour devenir une guerre nationale. Tous les partis pouvaient et devaient entrer dans la mêlée sans arrière-pensée. Il ne s'agissait plus, comme au début de la campagne, de donner un nouveau lustre et un nouveau prestige au nom des Bonaparte. La France combattait pour elle-même, pour son honneur et son existence. Cela fut si bien compris alors, que le nouveau gouvernement vit venir à lui des hommes qui n'auraient point offert leurs services à l'empire. Loin d'affaiblir notre pays, on peut dire que la révolution augmenta ses forces, en permettant à tous les Français, sans distinction d'opinion, de s'enrôler sous un drapeau qui n'était pas le drapeau d'un parti ni d'un homme, mais celui de la commune patrie. Les partis se calomnient eux-mêmes, quand ils parlent de division. La vérité est qu'il n'y en eut pas, que jamais les Français ne furent si unis, et que, tandis que M. Thiers se chargeait de présenter aux cours étrangères les protestations du Gouvernement de la Défense contre l'ambition prussienne, légitimistes, orléanistes et républicains se levaient, avec un égal enthousiasme, pour repousser l'envahisseur. Si cette unanimité patriotique ne fut pas récompensée par le succès, ce n'est pas une raison pour en répudier l'honneur : et ce n'est pas à des Français qu'il convient, en tout cas, de la contester, pour le misérable plaisir de faire pièce au gouvernement sous lequel elle a pu se produire.

On dit encore que la France républicaine ne pouvait pas avoir d'alliances. Si, en effet, notre pays ne trouva dans l'Europe terrorisée par la Prusse que de stériles sympathies, nos malheurs, la puissance et l'arrogance de nos ennemis expliquent assez la défaillance de l'Europe et l'abandon dans lequel nous laissèrent ceux que nous avions autrefois obligés. Il faut se souvenir aussi que l'empire avait su depuis longtemps, par sa politique inconsistante, nous aliéner tous les cabinets, et que, en dernier lieu, lors de la déclaration de guerre, il avait irrité les puissances par son odieuse légèreté. La France, alors puissante, en apparence au moins, n'avait su intéresser personne à sa cause : ce n'est pas après Reichshoffen, après Forbach, après Sedan, quand ses armées étaient prisonnières et sa capitale assiégée, qu'elle pouvait espérer trouver à l'étranger des amitiés actives et dévouées. Personne n'avait voulu s'associer à sa fortune, quand aucun revers ne l'avait encore compromise; est-ce la faute du Gouvernement de la Défense si elle ne trouva pas d'alliés dans sa détresse ?

Le gouvernement du 4 septembre avait accepté une succession écrasante. Réparer les fautes et les crimes du gouvernement impérial, c'était une tâche au-dessus de ses forces, et sans doute au-dessus des forces humaines. Il ne se rendit peut-être pas compte de toutes les difficultés qu'il allait rencontrer, ni de l'étendue de la responsabilité qu'il assumait. Qui fut alors plus clairvoyant? Il devait, dit-on, convoquer immédiatement une assemblée nationale. Mais le pouvait-il, sans armistice ou sans victoire ? Les membres de ce gouvernement furent dévoués, actifs, vraiment patriotes. Ce sont là des mérites qui rachètent bien des fautes. On leur reproche de n'avoir pas voulu faire la paix et de n'avoir pas su faire la guerre. Pour la conduite de la guerre, est-ce aux partisans de l'empire d'en parler, et dans les désastres des cinq derniers mois, y a-t-il rien eu qui égalât la honte de Sedan ? Quant à la paix, quelle est donc celle qu'aurait conclue l'empire, s'il n'était pas tombé le 4 septembre ? La Prusse ne voulait traiter qu'au prix d'une cession de territoire : la France devait-elle lui abandonner à la première réquisition la chair de sa chair, et n'était-il pas de son devoir de ne consentir à un si pénible sacrifice qu'après avoir tout tenté pour l'éviter? Pour que cet abandon ne fût pas ignominieux, il fallait qu'il fût nécessaire et que la nécessité en fût évidente pour tout le monde, pour la France elle-même, pour l'Europe, pour les provinces cédées. La résistance désespérée qui suivit le 4 septembre a scellé d'un ciment indestructible l'unité nationale menacée. Permis aux bonapartistes de mépriser un pareil résultat. Mais la France ne peut en faire bon marché sans se renier elle-même.

L'ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR

S'il est une vérité incontestable et consolante qui ressorte de la dernière guerre, c'est que le soldat français, en dépit des influences énervantes de l'Empire, a conservé intacte la glorieuse tradition du courage national. A Reichshoffen comme à Gravelotte, à Beaumont comme sur la Loire, le vrai soldat, le soldat expérimenté, a donné d'héroïques exemples de

furia; il a bravé la mort, il s'est rué au-devant d'elle avec un entrain et une abnégation qui ont arraché à nos ennemis eux-mêmes d'éclatants hommages. Et ce qui est vrai des soldats est encore plus vrai, s'il est possible, des chefs. Ces officiers de la garde impériale, qu'on pouvait croire amollis par vingt années de fêtes, de flatteries et de faveurs, ont retrouvé devant Metz, au mois d'août, les vertus guerrières d'autrefois. La seule qualité militaire que l'on ne puisse se donner, le courage, demeure entière; et l'ayant gardée à travers le second Empire, on peut dire sans témérité que la France est assurée de ne jamais la perdre.

C'est l'instruction, on ne saurait le redire assez, c'est l'instruction surtout qui nous a manqué: instruction primaire chez le soldat, science militaire chez l'officier. Qu'on ne croie pas qu'il suffise de refondre notre artillerie et de la multiplier; qu'on ne croie pas non plus qu'il suffise d'organiser des masses d'hommes plus considérables que par le passé : ce sont là, nous le craignons, les deux préoccupations capitales de ceux qui ont entrepris de reconstituer notre armée; c'est, dans tous les cas, la croyance de bien des gens, qu'avec plus d'*artillerie* et plus d'*hommes*, nous serons à la hauteur de la tâche que l'avenir nous imposera. Ce sont là sans doute des réformes nécessaires, mais il y en a une bien autrement importante, et dont il ne semble pas, jusqu'à présent, que l'on reconnaisse assez l'impérieuse, l'immédiate nécessité: nous voulons dire la réforme radicale (oui! sur ce point-là nous sommes *radicaux*) de l'instruction. Pour le simple soldat, décrétez l'instruction obligatoire; pour l'officier, remaniez, remaniez de fond en comble... l'École de Saint-Cyr.

Voici qui paraît étrange à dire, et qui n'est pourtant que la stricte vérité : une simple école, un établissement enfoui dans le fond d'un village a été l'une des causes essentielles de nos désastres, comme il demeurera, si l'on n'y prend garde, une cause déplorable d'infériorité militaire. Ce n'est pas l'officier d'artillerie ni du génie qui s'est montré insuffisant, c'est l'officier de ligne, c'est-à-dire le Saint-Cyrien; de telle sorte qu'il est permis d'affirmer qu'entre les murs de cette école sont enfermées les destinées mêmes de notre armée. Telle sera l'école, tel sera l'officier de ligne, l'officier type; et je n'ai pas besoin de dire que : tel est l'officier, tel est le soldat.

Quelques changements qu'apporte l'Assemblée nationale dans l'organisation militaire du pays, l'école de Saint-Cyr, selon toute vraisemblance, subsistera. Il est donc du plus haut intérêt de se demander, en toute sincérité, par où cette école a péché dans le passé; par où elle pèche encore à l'heure qu'il est; car elle n'a été, depuis la guerre, l'objet d'aucune modification; on y a repris en 1871 les traditions, les programmes de 1870, absolument comme s'il ne s'était rien passé de saillant entre ces deux dates. Nous rencontrerons tout à l'heure, chemin faisant, maintes critiques de détail à faire, et nous les ferons sans scrupule; mais nous relevons dès l'abord le défaut caractéristique, le vice essentiel de l'École : c'est que tout y semble combiné à dessein pour étouffer chez les élèves le goût de l'étude et du travail, quand, par hasard, ils l'y apportent.

I

RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE.

Il faut avouer qu'ils l'y apportent fort rarement. Depuis une génération, l'École s'est malheureusement recrutée, sauf des exceptions qui confirment la règle, parmi les élèves les moins studieux de l'Université et des Jésuites. On n'entrait à Saint-Cyr que faute de pouvoir se présenter à un concours plus sérieux : le Saint-Cyrien de vocation figurait à peine, pour une proportion de 1 sur 10, dans le nombre des candidats; et l'on peut dire, toutes réserves faites, que dans nos lycées, par exemple, les cours préparatoires à l'École militaire étaient à la classe qui prépare les Polytechniciens futurs ou même les candidats à l'École centrale, ce qu'est l'enseignement spécial (le cours des *épiciers*, comme disent les collégiens) à l'enseignement classique. Dans la section de mathématiques élémentaires où se forme le Saint-Cyrien de l'avenir, point ou peu de travail personnel; le professeur, n'ayant affaire le plus souvent qu'à des élèves trop indolents pour aspirer aux écoles industrielles ou aux mathématiques élevées, leur mâche héroïquement la besogne, ou, si vous aimez mieux, il les *serine*. C'est là, pour le remarquer en passant, qu'est le secret du succès prodigieux qu'obtiennent d'ordinaire les Jésuites aux examens dont nous parlons: du moment qu'il s'agit de *fabriquer*, de faire éclore en serre chaude, de garnir des mémoires et non de développer des esprits, de déposer en un cerveau paresseux le plus grand nombre de connaissances possible, ils n'ont pas de rivaux; et je vous citerais telle promotion de Saint-Cyr dont l'établissement de la rue des Postes et ses succursales ont fourni plus du tiers. Point n'est besoin de voir là une grâce d'en haut, ni même de soupçonner, comme on l'a fait, les bons pères d'intelligences dans la place : la chose s'explique d'elle-même, et sans y faire intervenir ni le bon Dieu ni le diable : c'est une simple question de sténographie. Tous les ans, des agents de la Société assistent aux examens, du premier au dernier; ils notent exactement toutes les questions qui sont posées aux candidats; et comme les examinateurs d'entrée à Saint-Cyr ne changent pas très-souvent, il est fort à parier que l'année nouvelle verra se reproduire la même série d'interrogations. Aussi les Jésuites consacrent-ils de longs mois à aguerrir leurs élèves par des semblants d'examens; c'est la petite guerre pour les préparer à la grande bataille; c'est comme une répétition quotidienne de la pièce finale; bref, c'est le système des *colles* porté à sa plus haute perfection.

Si le candidat à Saint-Cyr ne se rencontrait guère dans la catégorie des élèves studieux, la faute en était-elle aux programmes d'examen? Nullement. Il y a quelque dix ans, ce programme a été profondément modifié; une commission de réorganisation a été constituée sous la présidence même du ministre de la guerre; un sous-comité, où figuraient ensemble le général Trochu et M. Duruy, a été chargé d'élaborer pour l'École un nouveau plan d'études, et dans ce remaniement, le programme du concours d'entrée a été refondu et corrigé. Considéré en lui-même, il est fort suffisant, et la somme d'instruction générale qu'il implique est bien faite pour séduire des esprits fort sérieux. Mais le courant du siècle était ailleurs; l'industrie sollicitait puissamment les intelligences actives, et le nombre des candidats à Saint-Cyr allait

décroissant d'année en année, tandis que les examens de l'École centrale comptaient des concurrents de plus en plus nombreux. C'est que la vie de garnison, telle que notre organisation militaire, telle que l'Empire, telle que des traditions de flânerie, nées à Saint-Cyr même, l'avaient faite, n'offrait rien qui pût tenter un jeune homme de dix-huit ans, pour peu qu'il se sentît d'initiative et d'élan. Les fils d'officiers prenaient le chemin de l'École, La Flèche y envoyait tous les ans de bons élèves et en grand nombre ; mais en dehors de ces vocations déterminées par des raisons de famille, il n'y avait que bien peu de candidats qui fussent poussés en ce sens par un goût marqué; et l'École n'a pas vu se reproduire souvent, en ces derniers temps, l'exemple de ce régent de collége quittant tout à coup sa chaire pour se présenter aux examens et y conquérir le premier rang.

Le mal que nous venons de signaler est, nous le croyons, en voie de guérison. La guerre a eu pour effet de dessiner des vocations militaires, ou du moins d'inspirer la passion des armes à des milliers de jeunes gens. D'après les inscriptions déjà enregistrées, on peut prévoir avec certitude que le nombre des candidats atteindra, cette année, le chiffre inouï de 6000 ; c'est-à-dire un chiffre huit fois plus fort environ que la moyenne des dernières années. Sur cette légion de candidats, il est évident que la proportion des élèves d'élite augmentera sensiblement, et que si l'on se contente d'en recevoir de 400 à 500 (c'est presque le double d'une promotion ordinaire), on aura une année de Saint-Cyriens singulièrement remarquable ! Combien y en a-t-il, en effet, parmi les lycéens les plus distingués, qui, au spectacle, au récit même de tant de désastres, ont renoncé à la carrière qui les séduisait, pour le plus grand profit de l'armée future, et, en attendant, de l'École de Saint-Cyr ! L'occasion d'une réforme ne se présentera donc jamais aussi belle qu'à la rentrée prochaine, et ce serait une faute impardonnable que de la laisser échapper.

Que faut-il faire ? Il faudrait peut-être envoyer au régiment tous ceux qui veulent se présenter au concours ; leur faire passer trois mois, six mois peut-être, à la caserne et sur le champ de manœuvres ; les rompre au métier de soldat ; bref, ne les recevoir au concours de l'École que pourvus d'un certificat délivré par une commission d'officiers et constatant leur capacité militaire. Savez-vous les avantages de cette réforme, toute simple qu'elle est ? les voici :

Les vocations qui ne seraient point sérieuses ne résisteraient pas à cette épreuve, et l'École serait ainsi débarrassée de ces élèves-amateurs qui n'y entrent que par amour de l'épaulette. Sur ces 6000 candidats qui se presseront cette année aux examens, il y aura sans doute, et en très-grand nombre, des intrépides qui ne reculeront devant aucun obstacle ; mais il s'y glissera aussi maints fils de famille qui, en présence de la nouvelle loi militaire, se sont dit qu'il vaut mieux être officier que soldat ; il y en aura d'autres qui, par provision, et pour avoir quelque expérience des choses militaires, ont songé à prendre un air de caserne en passant par l'École, quitte à donner leur démission en sortant. Eh bien ! ces amateurs d'épaulette, il est bon qu'ils payent un peu plus chèrement le droit de la porter. Vous êtes un bachelier fort distingué, c'est à merveille : mais cela ne prouve pas, j'imagine que vous ferez un bon soldat. Commencez par le régiment, et quand vous serez bachelier et bon soldat, l'École vous accueillera de tout cœur, assurée de faire de vous un excellent officier.

Et c'est en cela que consiste l'avantage le plus précieux de de la réforme que nous conseillons. Délivrée du soin de faire des soldats, l'École pourra être enfin ce qu'elle prétend être, ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle ne peut être dans les conditions actuelles, une école formant des officiers. Aujourd'hui elle porte sur les plis de son drapeau cette inscription dont elle se fait gloire, et qui ne constitue pourtant qu'un titre bien modeste : *Le premier bataillon de France*. Oui, les Saint-Cyriens sont des soldats d'élite, ils manœuvrent avec un ensemble, une précision qui tiennent du prodige ; mais ce sont des soldats, leur drapeau même en fait foi, et je demande si c'est assez ! Les deux tiers au moins du temps qu'ils passent à l'École sont consacrés à apprendre la *théorie* et à la pratiquer. Étonnez-vous donc qu'ils n'accordent à leurs autres études qu'une attention superficielle, qu'ils contractent l'habitude de traiter à la légère et avec dédain tout ce qui n'a point quelque rapport avec l'école de peloton ou de bataillon ! Souvent même la fatigue physique qu'ils rapportent du champ de manœuvres les empêcherait, s'ils le voulaient sérieusement, de suivre tel cours d'histoire ou de géographie, ingénieusement placé après l'heure de l'exercice. Je reviens donc à mon refrain, et, j'en demande pardon au lecteur, j'y reviendrai plus d'une fois encore : l'organisation actuelle de l'École détruit fatalement l'amour de l'étude chez ceux qui passent sur ses bancs ; il faut une nature d'élite, il faut une ardeur fougueuse au travail pour résister à ce régime et ne pas perdre, à force de *théorie* militaire, le goût de la réflexion, de la recherche, de la science.

II

PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE.

Mais voyons quelle est l'organisation intérieure de l'École. On y passe deux années : ce qui n'est pas trop de temps pour acquérir les connaissances spéciales nécessaires à l'officier. De ce temps la plus grande partie est employée comme je l'indiquais tout à l'heure ; ce qui reste l'est de la façon suivante.

1re *année*. — Elle compte six cours : histoire, géographie, littérature, géométrie descriptive, physique et chimie, langue allemande. Ajoutez-y l'enseignement du dessin, qui se poursuit à travers les deux années, et vous aurez, au complet, le programme des études des recrues.

N'est-on pas frappé dès le premier abord des titres mêmes de ces cours ? Il n'y a là rien de spécial, rien qui sente l'école militaire. Supposez un jeune homme intelligent, sortant du collége, désireux d'achever son instruction dans quelque Faculté par une sorte de récapitulation générale, mais n'ayant aucun goût pour la carrière des armes : il est infiniment probable que c'est précisément pour ces cours-là qu'il prendra ses inscriptions ; et il est au moins surprenant qu'une école qui s'intitule *spéciale militaire* n'ait pas d'autre enseignement à offrir à de futurs officiers, en une première année d'études, c'est-à-dire au moment où il s'agit d'imprimer aux esprits une direction énergique et de leur inculquer l'amour de la *science* militaire ?

Mais..., direz-vous, il est impossible que ces cours d'histoire, de littérature, de géométrie, de physique n'aient pas un caractère pratique et appliqué ; sous ce mot d'histoire, il faut

sans doute lire : *histoire militaire*, de même que par littérature il faut entendre une étude biographique et critique des grands capitaines et de leurs œuvres. Détrompez-vous : c'est bel et bien d'un cours d'histoire de France en quarante leçons qu'il s'agit, ou d'un cours de Littérature générale qui n'en compte guère que vingt-cinq. Qu'en résulte-t-il ? C'est que ces leçons rapides, à grands traits, à vues d'ensemble, n'enseignent rien de nouveau aux bons élèves, et ne suffisent pas à rien enseigner de précis aux mauvais. Il arrive là, toutes réserves faites, ce qui se produit en première année à l'École normale. De même qu'à l'École normale les élèves passent toute une année à refaire une troisième rhétorique (quand ce n'est pas pour la quatrième ou la cinquième fois qu'ils la recommencent), de même, à Saint-Cyr, on consacre la moitié du temps d'études qu'on y passe à refaire une nouvelle année de ce que l'on appelait, sous la bifurcation d'heureuse mémoire, *la rhétorique sciences*. Encore si l'enseignement qui s'y donne était plus complet, plus profond, plus savant que dans la classe où le candidat s'est préparé aux examens, il n'y aurait que demi-mal. Mais non ! ne disposant que d'un nombre d'heures fort limité, il est fatalement plus superficiel, et il a pour effet immanquable de dégoûter du travail les uns, parce qu'il est pour eux un rabâchage superflu ; les autres, parce qu'il glisse trop légèrement à la surface des choses.

Mais ce sont là des observations générales, trop générales peut-être pour être concluantes. Prenons, si vous le voulez, chaque cours, un à un : de cet examen particulier nous rapporterons la même impression ; nous nous convaincrons que s'il est possible de conserver ces cours, il est nécessaire d'en renouveler absolument l'esprit.

La *géométrie descriptive* est la seule partie des mathématiques qui s'enseigne à l'École ; je me trompe, avant d'en aborder l'étude, on entreprend une récapitulation générale de l'arithmétique, et les élèves ne sont pas médiocrement surpris d'assister à une première leçon sur.... l'addition. Ce n'est pas toutefois qu'ils soient capables de mathématiques élevées ; il y a quelques années, on avait pensé, afin de les séduire aux sciences exactes, à leur inculquer quelques notions de géométrie analytique. L'épreuve n'ayant pas réussi d'abord, on se découragea aussitôt. Était-il sage de ne pas persévérer, de ne pas faire la part un peu plus large à ce qui devrait être la base et le fonds même de l'instruction de l'officier ? Était-il prudent de se contenter de ce cours de géométrie descriptive, un peu hybride, et dans tous les cas insuffisant, pour imprimer à ces jeunes militaires ce pli de précision rigoureuse, et je dirais volontiers, d'exactitude transcendante, dont ils ont par dessus tout besoin ?

Physique et chimie. — Un seul cours, comme vous voyez, et en quarante leçons tout au plus ! Dans ces conditions, quel parti conviendrait-il de prendre ? Il faudrait admettre que les éléments, que les notions générales de ces deux sciences ont été enseignés ailleurs, et ne s'occuper que de physique et de chimie appliquées à l'art de la guerre. Au lieu de cela, c'est ici le même et déplorable système de récapitulation ; ce sont des heures gaspillées en pure perte ; pour les uns, parce qu'ils savent déjà ; pour les autres, parce qu'ils ne peuvent suivre cet enseignement au galop.

Histoire. — C'est peut-être en ce cours qu'éclate avec le plus de force le défaut que je signale. Le moyen de parcourir dix siècles en quelques leçons, de manière qu'il en reste, pour des auditeurs partagés entre tant d'occupations diverses, un profit sérieux ! Encore une fois, ceux qui savaient déjà n'apprennent rien, ceux qui ne savaient rien ont grand'peine à suivre. Il importe ici surtout qu'on se restreigne, qu'on se borne à quelque chapitre d'histoire militaire, qu'on l'approfondisse en tous sens ; qu'on choisisse tel sujet limité, et qu'à ce propos l'on montre aux élèves comment on étudie. L'art d'étudier, c'est là que devrait être l'objectif de tout l'enseignement qui se donne à l'École de Saint-Cyr.

Littérature. — Quand j'aurai dit qu'elle est professée par M. Paul Albert, le maître si viril et si élégant à la fois dont les lecteurs de la *Revue* ont apprécié souvent le libéralisme et la finesse, j'aurai dit du même coup que si ce cours mérite des critiques, la faute n'en est pas à celui qui le fait. Ses leçons sont autant de chefs-d'œuvre, mais l'École est une école spéciale, et les élèves n'y ont malheureusement pas le loisir de s'occuper d'Homère ou d'Alfred de Musset. Un cours de littérature militaire ferait bien mieux, je ne dis pas leur affaire, car les Saint-Cyriens ont pour M. Albert le même culte que son auditoire, si différent pourtant, de la Sorbonne; mais l'affaire de l'armée. La substitution de ce cours spécial à un cours trop général a été tentée naguère, elle aussi ; mais elle a eu le même sort que toutes les tentatives de ce genre : on a trouvé à cette littérature militaire un parfum de *pédantisme*, elle a *ennuyé* les élèves ; et les généraux les plus braves, habitués à ne reculer devant aucun péril, reculaient d'ordinaire, quand on les appelait à diriger l'École, devant ce danger-là ! Le cours actuel n'*ennuie* pas MM. les Saint-Cyriens, tant s'en faut ; ils en font leurs délices ; c'est pour eux une fête hebdomadaire, et c'est en vérité grand dommage que la parole généreuse et piquante d'un homme de talent en soit réduite, par la fatalité du milieu et des programmes, à ne servir que de distraction !

Langue. — Depuis la guerre, le cours d'anglais a été supprimé ; et les élèves sont tous forcés d'apprendre l'allemand à l'École. Mais n'est-il pas à craindre, si le reste de l'enseignement demeure ce qu'il est, qu'ils ne l'apprennent guère plus que par le passé ? Remarquez-le : c'est jusqu'à présent le seul cours spécial, le seul cours *ennuyeux*, puisque ces deux mots paraissent être synonymes, que nous ayons rencontré. Là, point de considérations générales, de digressions humoristiques, de mouvements oratoires ; je le répète : c'est une étude fort ennuyeuse pour qui n'a pas le goût de la précision et du sérieux. On sait, et de reste, ce que produisaient les cours de langues vivantes à Saint-Cyr. Cette médiocrité (je suis indulgent) tenait en grande partie, je l'accorde, à l'extrême faiblesse des études de langues dans nos lycées ; il arrivait parfois aux examens d'entrée que 170 notes ne passaient pas le chiffre 1 (sur un maximum de 20) ; mais il faut croire que tout cela va changer, l'année prochaine ; car il a été *arrêté* qu'on n'entrerait plus à l'École qu'à la condition *d'écrire et de parler l'allemand !* Oh ! nous sommes radicaux, quant à nous, en matière d'instruction, mais pas tant que cela cependant. Toujours de grands mots vides, dangereux en toute occasion, mais dangereux surtout en un programme d'examen, parce qu'ils font sourire le candidat, et lui laissent croire, à tort ou à raison, que l'auteur de ce superbe *arrêté* ne savait pas ce qu'il faisait. Ne soyez pas si difficiles à l'entrée, mais faites aux

Saint-Cyriens, à l'École même, une atmosphère de travail, et ils n'opposeront plus aux cours de langues cette indifférence dédaigneuse qui constitue l'une de leurs traditions les plus chères.

Géographie. — J'ai réservé, non sans raison, ce cours pour la fin de ma liste. Je vais en effet vous conter une grande nouvelle, et vous causer sans doute une vive surprise. On enseigne la géographie à Saint-Cyr; il y a mieux, et vous allez marcher d'étonnement en étonnement, ce cours de géographie est un modèle incomparable! Les juges les plus compétents de la France et de l'étranger s'accordent à reconnaître que la méthode en est parfaite, que l'érudition en est prodigieuse; et l'on peut tenir pour certain qu'en cette branche de l'enseignement militaire, la Prusse n'a pas de leçons à nous donner. Lors de sa visite récente à Saint-Cyr, le Président de la République a assisté à ce cours; il en a été profondément frappé, et il s'est sans doute adressé à lui-même cette question qui s'impose, pressante, à l'esprit : Comment pareil enseignement a-t-il produit si peu de résultats? Car il n'existe pas d'hier, ce cours : c'est Lavallée qui l'a fondé, et, avant de mourir, il a formé avec un soin jaloux un élève qui depuis des années perpétue magistralement cette admirable méthode. Comment se fait-il donc que la géographie soit à ce point ignorée de nos officiers? Ai-je besoin de répondre à cette question, et n'est-elle pas maintenant résolue d'avance? Si ce cours, tout remarquable qu'il est, porte si peu de fruits, c'est que ses auditeurs ne veulent ni ne savent en tirer profit. Ils n'ont pas le goût du travail *exact*; la discipline générale de l'École ne les y porte pas; presque tous les cours leur enseignent à être superficiels, et il se forme ainsi comme un courant de mollesse et d'indifférence qui entraîne les bons eux-mêmes. Je ne saurais trouver de preuve plus saillante du vice essentiel que je reproche à l'École — la paresse intellectuelle — que cette stérilité du cours de géographie : il y a là un symptôme fort grave et qui donne singulièrement à penser. Pour que d'excellentes leçons aboutissent à ce que l'on sait, il faut évidemment qu'il y ait dans l'organisation de l'École un contre-sens grossier, une anomalie criante, quelque chose qui réclame impérieusement une réforme. Ce contre-sens, je le résume en cette phrase adressée périodiquement aux élèves par les derniers généraux qui se sont succédé à Saint-Cyr : « Saint-Cyriens, vous êtes avant tout un bataillon de soldats, le premier bataillon de France ; quant à vos études scientifiques et littéraires, elles sont accessoires et surtout faites pour vous distraire. » Qu'on s'étonne, après ce langage, de la morgue de MM. les Saint-Cyriens envers tout ce qui ne touchait pas au *bataillon* (1), envers tout ce qui relevait de la direction des études. Ils se seraient fait scrupule de ne pas observer un exemple parti de si haut! — Nous nous sommes laissé dire que la *direction des études* est encore aujourd'hui l'humble vassale du *bataillon*, qu'elle vit de ses restes, nous voulons dire du temps qu'il veut bien lui laisser. S'il en est ainsi, et nous croyons être bien renseigné, nous regrettons vivement que M. Thiers, après sa visite à Saint-Cyr, ait cru devoir écrire au général commandant certaine lettre fort enthousiaste qui fait croire aux Saint-Cyriens que tout est pour le mieux dans la meilleure des écoles possible ; nous craignons aussi que le général de Cissey, en honorant les élèves de ses fréquentes visites, sans rien modifier d'ailleurs dans leur instruction, ne semble exprimer d'une façon trop vive la satisfaction que lui cause sa bonne... école! Nous aurions voulu que le gouvernement fût un peu plus discret en son approbation. Mais poursuivons notre examen, et arrivons à la seconde année.

(1) L'École est divisée, — dans l'état actuel, — pour ce qui regarde l'enseignement, en deux administrations distinctes, pour ne pas dire contraires : le *bataillon* et la *direction des études*.

2me *année.* — Art et histoire militaire, législation militaire, fortification, artillerie, topographie, langues.

Nous avons peu d'observations à faire sur la plupart de ces cours; en voici quelques-unes : Notons d'abord que l'histoire et la législation militaire sont enseignées par le même professeur, ce qui témoigne de l'importance secondaire que l'on attache à ces matières; notons aussi que ce cours d'histoire militaire s'arrête au premier Empire. La tradition le veut ainsi, paraît-il, et l'on n'entretient pas les élèves de la profonde révolution stratégique qui s'est accomplie depuis lors, et dont nous n'eussions peut-être pas été les victimes, si le cours d'*art militaire* ne se fermait à Saint-Cyr sur la campagne de 1815, s'il ne retardait d'une cinquantaine d'années, s'il n'en était encore à s'extasier sur la charge de Kellermann, et à la présenter comme le dernier mot de la stratégie moderne! Il faut bien le dire : c'est sous cette impression-là que restent les élèves : Marengo et Austerlitz! Ils ne soupçonnent rien au delà, et ils ne semblent pas se douter que la science et l'artillerie *ont changé tout cela!* J'ai dit plus haut que l'École formait des *soldats*, je consens à retirer cette expression, si elle paraît trop sévère; elle forme des officiers, je l'accorde, mais des officiers... du premier Empire.

Il est indispensable que l'École complète ses programmes d'histoire et d'art militaire : il faut que ces cours durent deux années, la première s'arrêtant en effet aux traités de Vienne, la seconde consacrée à l'étude du renouvellement considérable qui s'est opéré en notre siècle ; il faut qu'en cette seconde année surtout un horizon plus large s'ouvre à l'esprit des élèves, qu'on les mette au courant de ce que j'appellerai « le mouvement militaire à l'étranger. » Il leur faut, en un mot, un enseignement vraiment moderne, pratique, vivant, au lieu de cette instruction routinière où l'on s'est si longtemps complu. Et c'est ici, comme annexe, comme auxiliaire de ce cours d'art militaire que je rêve, que viendraient se placer, avec quel profit! des leçons substantielles de littérature, de bibliographie militaire.

Répartir le cours d'histoire militaire sur les deux années ; supprimer au besoin le cours d'histoire générale qui se fait actuellement; supprimer rigoureusement les leçons de littérature qui figurent aujourd'hui au programme, et les remplacer par un enseignement plus spécial ; faire surtout au *bataillon* une part moins large, pour les raisons que j'ai énumérées, afin que le Saint-Cyrien acquière ou garde le respect de l'étude : telles sont les modifications dont le profane, dont le *pékin* reconnaît, à première vue, la nécessité. Quelle que doive être la solution de la question militaire, il n'y a aucune raison pour ajourner ces réformes, car elles sont absolument indépendantes de la résolution que prendra l'Assemblée; elles sont aussi praticables que pressantes : deux titres puissants, il est vrai, pour n'être pas adoptées.

Pour accomplir ces réformes, pour mettre l'École à la hauteur de sa mission, il n'est pas même besoin d'en grever le

budget. Il y a à Saint-Cyr un personnel de maîtres plus que suffisant pour que ces réformes puissent entrer en vigueur, le jour même où elles seraient décidées. Chaque cours compte, en effet, outre le titulaire, au moins un professeur adjoint; la plupart des cours en comptent deux ; mais ces adjoints n'ont du professeur que le nom, ils n'enseignent pas, et leur seule fonction consiste à interroger des élèves. Gaspillage de temps tout à l'heure, gaspillage maintenant de forces et de facultés qui, bien employées, produiraient les plus heureux effets! Faire d'un polytechnicien de mérite ou d'un agrégé habitué à l'enseignement un simple *colleur!* lui confier, pour toute activité, le soin de donner des notes, et encore des notes, et toujours des notes! Qu'on songe au parti que l'on tirerait de ce personnel, si on lui demandait des conférences sur des sujets spéciaux, si on lui demandait de compléter le cours du titulaire, et l'on accordera qu'il y a quelque barbarie à ne point profiter de cette précieuse ressource!

III

EXAMENS DE PASSAGE ET DE SORTIE

L'enseignement de Saint-Cyr n'est pas ce qu'il devrait être, mais tel qu'il est, il obtiendrait encore quelques résultats, s'il avait quelque sanction. Or, de sanction il n'en a pas l'ombre; les élèves sont libres de travailler ou de ne rien faire, car *ils sont assurés, quoi qu'ils fassent, de devenir officiers.* Oh! il y a des examens de passage et de sortie, qui font illusion et sauvent les apparences; mais vous allez voir que ce sont des semblants d'examens, de vaines et oiseuses formalités. Ils ont, en effet, pour unique objet de classer les élèves d'après ce qu'ils savent, non d'exiger d'eux un *minimum* de savoir. Sur les deux cent soixante élèves que comptaient en moyenne les promotions des dernières années, c'est à peine si trois ou quatre étaient condamnés à redoubler une année, pour insuffisance; quant à cette peine plus grave de renvoyer le Saint-Cyrien au régiment, on n'osait, pour ainsi dire, pas l'appliquer, et quand par hasard il fallait absolument faire une victime, comme elle était unique et que l'indulgence, en un cas aussi rare, ne tirait point à conséquence, le ministre la graciait. Pour passer sous-lieutenant, le Saint-Cyrien n'a besoin que d'une chose : c'est d'avoir le bon esprit de ne pas mourir à l'école : tout élève en sort avec l'épaulette, sauf une exception de 1 sur 500. Cette exception suffit-elle? Est-ce là un exemple efficace, une sanction sérieuse? si l'on considère surtout le peu de goût au travail qui règne en général à l'École?

Mais pourquoi les examens de passage et de sortie sont-ils si faciles? Pourquoi faut-il une nullité presque absolue pour y échouer? La cause en est bien simple, et je demande pardon de l'exprimer tout rondement : c'est que ce sont d'anciens Saint-Cyriens qui les font passer. L'esprit de corps est toujours puissant entre les élèves d'une même maison, mais il ne l'est nulle part comme entre camarades de Saint-Cyr. Ce sont des sentiments de *camaraderie* qu'apportent à l'école les officiers examinateurs; la joie qu'ils éprouvent de se retrouver entre ces murs, et de se rappeler leur jeune temps les porte à une singulière douceur, et tel vieux colonel, fort grognon d'ordinaire envers ses hommes, est pétri d'indulgence en présence d'un Saint-Cyrien. Les examens se passent *en famille*, et le jury est animé des dispostiions les plus paternelles.

Aux examens de passage, ce sont les professeurs de l'École qui font les interrogatoires, sous la présidence d'un officier supérieur; il s'agit pour l'élève d'obtenir une moyenne générale de 8 (on se rappelle que le maximum est de 20), de ne pas obtenir de note inférieure à 4; et lorsque le professeur, après y avoir mis toute la bonne volonté possible, se résigne à donner un 3 par exemple, le président lui tient le plus souvent, à peu près ce langage : « Bah! un point de plus ou de moins! cela ne fera de tort à personne, et cela ferait tant de bien à ce malheureux! » Cela ne fait en effet de tort à personne... qu'à l'armée. — Aux examens de sortie, c'est bien une autre affaire. Infliger une note *minima*, ce serait horriblement cruel! L'élève est sur le point de prendre l'épaulette : la lui faire perdre pour un point! Il ne se trouve pas d'examinateur, ancien Saint-Cyrien, pour commettre cette cruauté-là! Il s'ingéniera à tendre la perche, il s'évertuera à tirer d'affaire son jeune camarade, et soyez-en sûr, il réussira à le sauver. Voilà qui est on ne peut plus touchant, on ne peut plus désastreux!

Mais, direz-vous, les premiers, ceux qui tiennent la tête de la liste de sortie, sont mieux traités que les derniers; et il y a sans doute, dans cette différence des situations qui leur sont faites suivant le rang qu'ils occupent, un stimulant dont il faut tenir compte. — Ce stimulant n'excite guère au travail qu'une cinquantaine d'élèves, c'est-à-dire ceux qui pourraient s'en passer, et qui travailleraient par goût et par devoir. Les autres, la très-grande majorité, n'ont qu'un désir : l'épaulette; peu leur importe de servir dans un régiment de zouaves ou dans l'infanterie de marine, pourvu qu'ils aient leur grade! Et puis cette perspective d'entrer à l'école d'état-major, qui serait peut-être faite pour exercer une salutaire influence, cette perspective ne s'ouvre pas à tous également. Il ne suffit pas, pour être admis dans ce corps, d'appartenir à l'élite de sa promotion; il y a — et c'est là un grave défaut — des conditions *matérielles* à remplir, il y a ce que les Saint-Cyriens appellent un peu brutalement peut-être, mais avec trop de raison, une *note de fortune* et une *note de physique* (au masculin) qui pèsent lourdement dans la balance, et il arrive trop souvent que de fort bons sujets ne sortent pas de l'École par la porte qu'ils envient, faute de rentes ou d'élégance. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de sanction suffisante aux études de Saint-Cyr. J'ai montré que les élèves laborieux n'y entrent pas en grand nombre, que les programmes de l'École n'inspirent pas le goût du travail; on vient de voir que les examens ne sont pas assez redoutables non plus pour le faire naître.

Ici encore le remède n'est pas loin. Au lieu d'un examen de sortie, établissez un concours, comme pour l'entrée; décidez que le dernier quart de chaque promotion redoublera; soyez même plus énergique, — car, après tout, c'est l'avenir même de l'armée qui est en jeu, — décidez que les cinquante derniers seront renvoyés au régiment. Ou mieux encore : mettez chaque année au concours tant de places de sous-lieutenants; que les Saint-Cyriens soient admis à ce concours ainsi que les sous-officiers de l'armée, qu'ils y arrivent dans des conditions privilégiées comme les élèves de l'École normale arrivent à l'agrégation, mais qu'il y ait un concours indépendant de l'École. Ceux qui échoueront seront nommés

sergents, par exemple, et se représenteront l'année suivante. Le grand malheur!

Grâce à ce système, il n'y aura pas de jalousies dans l'armée, — ce qui, en ce moment, serait un bienfait d'un grand prix, — et il y aura des officiers tous dignes de leur épaulette, des officiers pénétrés du goût de l'étude.

Un mot encore en finissant : On dit et répète sans cesse que l'officier prussien est supérieur en instruction à l'officier français. Eh bien! cela n'est pas vrai du sous-lieutenant, comme culture générale du moins. Le sous-lieutenant français possède — en dépit de Saint-Cyr — une somme de connaissances plus considérable que n'en possède, en moyenne, le sous-lieutenant allemand. Il a apporté à l'École des notions plus étendues que celles dont l'officier allemand a fait provision au moment où il entre dans la carrière. C'est notre officier supérieur qui ne soutient pas, pour le savoir, la comparaison avec l'officier supérieur — je ne dis pas de la Prusse seulement, mais de l'étranger en général. Et pourquoi? Parce que l'école de Saint-Cyr inculque profondément à ses élèves le goût de la flânerie, et que, par un effet naturel, plus ils s'en éloignent, moins ils sont à la hauteur de leur grade.

X...

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 11 MAI.

Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale, tel est le titre d'un fort bel ouvrage en deux volumes in-8° que M. *Paul Janet* dépose en hommage sur le bureau de l'Académie. Cet ouvrage est la réédition de l'*Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes*, qui a valu à son auteur un double prix, à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales. L'édition a été corrigée, revue et considérablement augmentée; nous ne pouvons qu'y jeter les yeux, mais nous pourrions louer les yeux fermés, sur la seule impression qui nous est restée de la première édition. Notre siècle, qui sera dans l'histoire scientifique du monde le siècle des découvertes archéologiques, ethnologiques, philologiques et archaïques de toute nature, restitue en ses dernières bribes des théories de sens commun et de bon sens que nous avions bel et bien égorgées et que nous enterrions avec la plus insouciante gaieté de cœur. M. Jules Simon, présidant une séance solennelle de l'Institut, M. Jules Simon, qui avait inventé *l'Ouvrière* pour les besoins de la civilisation moderne, s'étonnait et admirait, *mirabatur*, que M. Louis Reybaud eût découvert et restitué *la Mère de famille*. M. Paul Janet nous restitue bien plus que cela; c'est l'indissoluble accord de la morale et de la politique. Qu'était-ce que la morale pour les anciens? Cette morale dont nous avons fait une simple section de la métaphysique n'était pour eux que la doctrine des mœurs, les bonnes mœurs s'entend, les sages coutumes, *mores*, qui ont survécu aux ancêtres parce qu'elles sont le fruit de la saine expérience. Nous autres modernes, nous avons bâti une mairie à la morale et un palais à la politique, et la princesse du palais a tourné le dos à la pauvresse de la chaumière; n'était-ce pas assez qu'elle lui jetât de temps à autre quelques débris pour se donner quelque excuse aux yeux du public!

Le *manichéisme* revient sur l'eau pour la troisième fois depuis le commencement de ce siècle, mais cette philosophie à bascule, où le dualisme cherche vainement son équilibre, n'est pas fait pour surnager longtemps. M. *Caro* nous apprend toutefois que M. le général *Noizet* l'a repêchée, nettoyée à l'aide des procédés scientifiques modernes et a tenté de la remettre à flot. Cette fois Ormuzd ou le principe du bien et Ahriman ou le principe du mal sont transformés en *mouvement* et en *inertie*. La réaction du mouvement sur l'inertie a créé le monde. Ce principe étant donné on en peut tirer toutes les équations démonstratives possibles. Faisant varier *a* le mouvement, depuis zéro jusqu'à l'infini en quantités positives, négatives, irrationnelles ou imaginaires, et *b* l'inertie variant aussi dans les mêmes conditions, on trouve, paraît-il, des formules qui nous expliquent tous les mystères du relatif et de l'absolu. Mais quand le mal l'emporte sur le bien, l'auteur, sous peine de folie, est tenu de démontrer la nécessité de son triomphe et par suite l'inutilité de la résistance; c'est là qu'il faut attendre les Parsis, les Manichéens et tous les dualistes, quelle que soit au fond l'honnêteté de leurs intentions. M. le général Noizet a intitulé son étude : *Le dualisme déduit par l'observation*, elle est, c'est M. *Caro* qui nous l'assure, fort originale. Cette appréciation de M. Caro, qui n'a pas même jugé nécessaire de faire une restriction, a été accueillie de l'air le plus dégagé. Tout le monde paraissait satisfait, toutes les bouches étaient souriantes; ce spectacle nous a laissé rêveur.

Les origines du Christianisme de M. *F. Delaunay* sont présentées à l'Académie par M. *Ad. Franck*. Nous avons donné une idée sommaire de cette très-remarquable brochure. M. Franck la traite aussi avec une considération marquée, mais il fait ses réserves : il en a deux principales, la première c'est que Philon n'est peut-être pas l'inventeur de la doctrine qu'il a émise sur le Verbe et la grâce et qui s'est répercutée plus tard dans le dogme chrétien. Philon, juif et habitant d'Alexandrie, était sous le coup de l'enseignement biblique et de l'enseignement grec, or Platon a parlé du *logos* dans des termes dont l'interprétation peut avoir servi d'assise aux doctrines de Philon; quant à la Bible, elle a émis au chapitre VIII du livre des *Proverbes* une doctrine analogue et bien surprenante, à propos de la sagesse éternelle et relative, humaine et divine : « L'Éternel, y est-il dit par cette *Sagesse* que Philon a pu incarner dans le Verbe tandis que les catholiques l'ont incarnée dans la Vierge Marie, l'Éternel m'a possédée dès le commencement de ses voies. J'étais avec lui avant qu'il fît aucune de ses œuvres... lorsqu'il n'avait point fait ni la terre, ni les campagnes, ni le commencement de la poussière du monde... Quand il agençait les cieux, quand il traçait le cercle au-dessus des abîmes... Alors j'étais dans les délices, me jouant devant lui, me jouant dans le monde, car mes délices sont d'être avec les enfants des hommes. »

La seconde réserve concerne ces sociétés monastiques des Esséniens et des Thérapeutes que M. Delaunay présente comme les prédécesseurs des solitaires, puis des couvents de la Thébaïde. Ces sociétés monastiques ont, selon M. Franck, leur origine dans les nazirs hébreux. Le nazir, dont saint Jean-Baptiste était le type, était un ascète dans toute l'acception du mot; il se condamnait à la solitude et aux plus dures privations pour retrouver Dieu dans son cœur. Il est bien possible que des nazirs hébreux s'étant réunis aient fondé des associations semblables à celles des Esséniens et des Thérapeutes; il est probable aussi que les traditions de la doctrine pythagoricienne et sa méthode d'enseignement presque monastique aient contribué à ses associations.

M. Franck repousse incidemment les doctrines modernes qui tendent à accorder à certaines races des prérogatives intellectuelles qu'on refuse aux autres. Dans toutes les races, dit-il, il y a des individus capables d'atteindre aux plus hautes spéculations. Cette observation est fort juste car les exemples abondent à l'appui.

Mais ce qu'il faut louer dans l'œuvre de M. Delaunay, c'est cette élévation de vues qui le pousse à chercher dans un

développement intellectuel et progressif de l'humanité le développement de la doctrine supérieure du christianisme, c'est d'affirmer que cette doctrine eut une existence métaphysique depuis les temps les plus anciens jusqu'au moment où, passant de la théorie à la pratique, elle s'est incarnée dans une forme humaine et y a formulé d'un seul coup, sans tâtonnements, sans hésitations, sans lacunes, le type de la perfection dans l'existence terrestre. C'est bien, en effet, le *verbum caro factum est* de saint Jean, comme le dit M. Delaunay.

M. Delaunay attribue à Philon, juif contemporain du Christ, une immense influence sur le christianisme, influence telle d'ailleurs que plusieurs Pères de l'Église ont cru pouvoir affirmer que Philon était un juif converti, sans se douter qu'ils commettaient un flagrant anachronisme. M. Delaunay croyait que les doctrines de l'Inde et de la Perse avaient leur part dans les doctrines de Philon. M. Franck y substitue celles du judaïsme et de la Grèce, sans réfléchir peut-être que celles-ci ont leur source dans les précédentes. Que ressortirait-il de là? c'est que les sagesses des quatre points cardinaux du vieux monde se seraient concentrées en une seule dont l'éclosion a eu lieu au premier siècle de notre ère.

Société de géographie

SÉANCE DU 17 MAI.

La succession de Gustave Lambert reviendra-t-elle à la Société de géographie? En droit légal, *non*, a dit M. *Deloche*, en droit moral, *oui*, a dit M. *Maunoir*, en droit *légo-moral* (ô muse de la concision, que de néologismes vous me faites faire,) *oui*, a affirmé M. *Lemercier*. Or notre Société de géographie, toute vieille, toute respectable, toute considérée qu'elle soit, est aussi pauvre d'argent qu'elle est riche en activité et en patriotisme ; et il s'agit ici d'un reliquat liquide de 120 000 francs, avec lesquels elle pourrait fonder deux grands prix. M. Thiers, soyez-nous propice, laissez retourner à la Société cette richesse qu'elle a fait surgir par son appel aux souscripteurs; elle en usera, soyez-en sûr, pour la plus grande gloire et le plus grand profit du pays.

Tels étaient à la dernière séance, tels sont encore, tels seront jusqu'au soupir d'allégresse ou de résignation provoqué par la décision souveraine, les vœux de la Société de géographie. On avait nommé une commission pour étudier la question, la commission a chargé deux rapporteurs d'y butiner ce qu'elle y trouverait. Ces deux rapporteurs sont des légistes : un notaire, un avoué... Que n'a-t-elle nommé de plus un éloquent avocat!

La Société de géographie offre à ses adhérents, à ses amis directs ou indirects, *urbi et orbi*, une petite brochure trop intéressante pour que nous n'en détachions pas quelques extraits Il faut la féliciter d'avoir réuni en deux feuilles d'impression tout ce qu'il est essentiel de faire connaître sur la mission de la Société, sur ses actes, sur ses aspirations. C'est d'abord l'*appel au public* signé *de Chasseloup-Laubat, d'Avezac, Meurand, de Quatrefages, Vivien de Saint-Martin, Eugène Cortambert. Ch. Maunoir* : « Notre Société », y est-il dit, « la première qui ait été consacrée à l'étude de la géographie, » compte aujourd'hui un demi-siècle d'existence. Aujour- » d'hui, de nouveaux devoirs lui sont imposés. Si l'étude du » globe a toujours compté en France des adeptes distingués, » elle y est malheureusement restée le privilége d'un petit » nombre, et la diffusion des connaissances géographiques » ne s'est point faite comme en d'autres pays. Les événements » récents ont assez durement révélé cette lacune. La Société » de géographie de Paris a compris qu'il lui appartenait de » travailler à modifier cet état de choses, et sans abandonner » des traditions scientifiques dont elle s'honore, elle veut » agrandir son champ d'action. Sans renoncer à son but le » plus élevé, elle veut grouper autour d'elle tous ceux qui » estiment qu'un peuple doit connaître le sol sur lequel s'ac- » complissent ses destinées, tous ceux qui sentent le danger » d'ignorer les conditions d'existence des peuples voisins, et » les ressources que les contrées lointaines offrent à son » commerce et à son industrie. »

Ceux-là doivent donc s'attacher à ses efforts, de cœur, de bouche, de plume ou de bourse ; servir, plaider, publier, subventionner. Affilions-nous, nous n'y serons pas en mauvaise compagnie, car il y a autant de députés que de souverains, autant de professeurs de l'Université que de diplomates, deux fois plus d'officiers de terre que de magistrats, et si la marine y figure au nombre de quarante quatre adhérents, les propriétaires et les rentiers y sont au nombre de quatre cents. C'est donc une majorité civile et indépendante qui constitue le gros de l'armée de la Société de géographie (1).

La Société possède une riche bibliothèque, abondamment pourvue des cartes et des relations les plus récentes. Les membres y peuvent travailler tous les jours ouvrables de onze à quatre heures.

Les prix actuels de la Société sont :

1° La grande *médaille d'or* annuelle pour le voyageur qui aura accompli l'exploration la plus utile au développement de la science géographique.

2° Une autre médaille de la valeur de 3190 francs pour une exploration consciencieuse de la route d'Alger au Sénégal par Tombouctou, voyage qui a pour but d'éclairer la France sur la nature des relations continentales qu'elle pourrait établir entre les deux colonies.

3° Un prix de 1000 francs pour un *mémoire relatif à la géographie de la Méditerranée*, histoire géographique, description historique et hydrographique de ce déversoir du monde ancien et moderne, de ce grand lac préhistorique et classique, centre de trois continents, véritable *internum mare*, grande veine cardiaque de la civilisation. C'est là qu'errent les âmes pressées des antiques Égyptiens, des Tyriens, des Hébreux, des Grecs, des Romains, des Arabes, des Républiques italiennes, des Espagnols. C'est le champ de bataille des Russes et des Turcs, des Anglais et des Français, des Italiens et des Hélènes. A cette seule provocation, le compte rendu se laisserait volontiers glisser dans le concours, s'il ne se souvenait que son rôle consiste à sonner la charge et à laisser intactes les palmes de la victoire.

4° Un prix de 520 francs réparti en plusieurs médailles pour l'*étude du Nil blanc et bleu* en amont par 4° 10′ parallèle lat. N., prix proposé par M. A. d'Abbadie ;

5° Un prix de 300 francs sur la question *de la limite et de la durée des pluies tropicales et l'altitude à laquelle s'arrêtent les neiges persistantes ;*

6° Un prix de 300 francs pour les voyages au pôle boréal.

Voilà de grands sujets qu'il ne faut pas mesurer à la récompense vénale, mais à leur importance scientifique. Si la Société n'a pu proposer de gros prix, elle a voulu faire surgir de grands hommes.

Voyez plutôt la liste de ses lauréats : John Franklin, Réné Caillé, major Ling, John Ross, A. d'Orbigny, Burnes, Combes et Tamisier, Dumont d'Urville, d'Abbadie, Rochet d'Héricourt, Dussieux, Joanne, Alfred Grandidier, Ferdinand de Lesseps.

---

(1) Sur 700 membres, la Société compte 3 souverains régnants, 3 députés, 3 ecclésiastiques, 4 armateurs, 5 journalistes, 6 libraires, 10 médecins, 19 officiers d'état-major, 21 magistrats et legistes, 22 ingénieurs et architectes, 24 officiers de l'armée de terre, 14 membres de l'Institut, 83 diplomates, 33 professeurs de l'Université, 44 officiers de marine. Le reste appartient au public d'élite.

Mais qu'il nous suffise de résumer trente-deux pages en une colonne.

> ... Si non vanis Thelethusa maritum
> Sollicitat præcibus,

si les appels de la Société de géographie trouvent un écho, on se procurera, sur simple demande adressée à son bureau, 5, rue Christine, tous les renseignements désirables.

Le port de Brindisi va doter évidemment l'Italie de tout le transit rapide entre l'Europe centrale et l'Orient. Les Anglais ont déjà établi leur comptoir ; ils espèrent que nous ne conduirons pas à bonne fin notre entreprise commerciale de l'Indo-Chine avec la Chine centrale par le Ton-King. M. H. Bionne nous invite au moins à accaparer le transit des grosses marchandises qui ne prennent pas la voie *express*, en canalisant le Rhône, la Saône et la Meuse, et en joignant ces deux derniers cours d'eaux par des canaux. Il suffirait de soixante millions pour mettre le port de Marseille en communication directe avec celui d'Anvers. Nous donnons bien cinq milliards pour rien aux Prussiens.

La méridienne de la France fait, de la part de M. le capitaine d'état-major *Perrier*, l'objet d'une conférence qui mériterait les honneurs d'une reproduction intégrale. Comme il se pourrait que la *Revue politique* ou la *Revue scientifique* ouvrissent leurs colonnes à cette remarquable étude, le compte rendu, pour ne pas déflorer le sujet, s'abstiendra jusqu'à nouvel ordre.

M. *Levasseur* annonce, à titre semi-officiel, que le ministre de l'instruction publique et la commission supérieure de l'enseignement de la géographie veulent s'appuyer directement sur le concours de la Société. Ils manifestent le désir de la voir provoquer le dressement de bonnes cartes murales qui font entièrement défaut à l'enseignement primaire. Une seule de ces cartes peut être considérée comme suffisante, c'est la carte de France dressée par M. E. Cortambert.

M. *Levasseur* annonce également la création d'une *association française pour l'avancement des sciences*. Cette association, qui a déjà réalisé un premier capital de 100 000 francs, est constitué sur le modèle de l'association qui a pris un si grand développement chez nos voisins d'outre-Manche. Elle tiendra une séance annuelle de huit jours, successivement dans chacune des principales villes de France.

L'association se répartit en quinze sections formant quatre principaux groupes :

Sciences mathématiques, mathématiques pures, astronomie et géodésie, mécanique, navigation, génie civil et militaire ; — *sciences physiques*, physique et chimie, météorologie et physique du globe ; — *sciences naturelles*, géologie et minéralogie, botanique, zoologie et zootechnie, anthropologie, sciences médicales ; — *sciences économiques*, agronomie, géographie, économie et statistique.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

I

Les soldats allemands ont dû s'arrêter à une certaine distance des Tuileries, le jour où leurs bataillons, pénétrant sous l'Arc-de-Triomphe, par les avenues de la Grande-Armée et de l'Impératrice, se répandirent dans les Champs-Elysées. Mais bien avant ce jour exécrable, avant que notre territoire eût été profané, et quand MM. de Moltke et de Blumenthall ne voyaient encore qu'en rêve leurs régiments campés devant la grille du palais de Napoléon III, une bande d'Allemands avait déjà envahi les Tuileries : bande honteuse et déguenillée, étalant devant le personnage bizarre, somnolent et redoutable qui régnait alors sur nous, des misères morales plus dignes encore de pitié que la détresse dont les solliciteurs se plaignaient. Négociants, artistes, médecins, professeurs, nobles et roturiers, tous mendiants, se mêlaient dans cette horde impudente. Le livre que publie M. Henri Bordier sous ce titre : *l'Allemagne aux Tuileries, de* 1850 *à* 1870, nous montre avec quelle humilité cette bohème tudesque soumettait ses plaies au toucher du monarque guérisseur, qui semble lui être apparu installé aux Tuileries comme le souverain naturel de toutes les misères sans noblesse et des caractères en haillons. Ce livre (Paris, Beauvais) est la collection des lettres adressées d'Allemagne au cabinet de l'empereur Napoléon III, pour lui demander, d'une façon plus ou moins dissimulée, des secours d'argent. Près de deux mille suppliques, parties de tous les rangs de la société allemande, attestent la singulière réputation de génie omnipotent qu'avait, au delà du Rhin, l'être dont Sedan devait montrer la prodigieuse impuissance. Nous avons eu le courage de parcourir tout le volumineux recueil des prières adressées par les fils et aussi les filles de l'Allemagne à ce pontife, dont le caractère rêveur, utopiste, presque illuminé et si peu français, avait sans doute, avec les excentriques de ce pays, quelque affinité naturelle et secrète. Il nous a semblé intéressant de montrer quelles faiblesses de ce caractère ces suppliants flattaient de préférence, pour obtenir quelques parcelles de l'argent dont nous entretenions sa nullité menaçante et si longtemps méconnue. On verra sous quel aspect Napoléon III apparaissait aux gens d'au delà du Rhin, quand les demandes d'aumône venues de ce pays ne faisaient encore que s'abattre sur les Tuileries, et alors que M. de Bismarck n'avait pas encore profité, pour nous prendre cinq milliards et deux provinces, de toutes les faiblesses que ses compatriotes avaient vantées dans ce bienfaiteur de l'Allemagne.

1° C'est d'abord l'esprit mystique et porté au merveilleux, que ces quémandeurs adroits flattent en lui :

« *Borgheim*, à Hambourg, envoie à l'empereur un talisman (28 janvier 1853). »

« *Egéria*, — conseils politiques donnés, sous le voile de ce pseudonyme, par une Allemande à l'empereur. « Votre Majesté ! C'est avec le plus grand intérêt que je suis les événements qui se passent en France. Entre tous les partisans de V. M., je tiens Persigny pour le plus sage. Il appartient à V. M. de puiser, dans le renouvellement d'un plébiscite, une force, etc..... » (déc. 1869). — *Classer*. »

Le conseil de cette Égérie a paru important ; on le place dans le bon coin. Il sera mis en pratique quelques mois plus tard, et quelques mois ensuite le nombre de nos soldats, révélé par les votes du plébiscite, devra céder devant l'Allemagne envahissante. — Est-ce Persigny ou M. de Bismarck qui a suscité cette Égérie ?

« *Adam* (Mme A.), cantatrice, Francfort ; conseils politiques à l'empereur en langage mystique, accompagné de chiffres maçonniques » (juin 1869).

Cette cantatrice lui a peut être conseillé la guerre ou peut-être a-t-il lu de travers ? Entre mystiques, on se comprend comme on peut. Mais de tels contresens coûtent trop cher, quand la fortune d'une nation en dépend. L'esprit ne tressaille-t-il pas en sentant que rien ne peut démontrer que ces Égéries de pacotille n'ont pas eu quelque influence sur les décisions d'un homme qui se livra de bonne heure, ainsi

qu'on le voit dans son histoire authentique, aux Éléonore Gordon et aux diseuses de bonne aventure? Quand on sait qu'il ne pouvait se risquer dans la moindre sottise, comme à Strasbourg ou à Boulogne, sans consulter les sorts, n'est-on pas en droit de penser qu'il s'est entouré de toutes les précautions cabalistiques avant de se jeter dans l'épouvantable folie de Sedan?

2° L'esprit d'invention et d'utopie philanthropique, dont il fut toujours tourmenté, n'est pas moins exploité par l'Allemagne.

« *Grimmer* (Auguste), graveur à Pforzheim (grand-duché de Bade); inventeur d'une machine de guerre qui donnera à l'empereur le moyen de détruire la puissance russe, *de même que les Romains, avec leurs éléphants, ont vaincu tous les peuples* » (1er sept. 1855).

Cette vue sur l'histoire romaine a-t-elle frappé l'historien futur de César? Il s'agissait, dans cette lettre, d'une espèce de locomobile militaire pour opérer sur les terrains raboteux. L'expédition de Crimée venait d'être décidée. — Les propositions de ce genre sont en nombre considérable.

« *Krupp* (Friedrich), fabricant d'acier fondu à Essen (Prusse), offre à l'empereur un atlas représentant les dessins de ses fameux canons (Paris, 29 avril 1868). — Rép. « L'empereur a reçu avec beaucoup d'intérêt l'atlas que vous lui avez adressé, et S. M. a donné l'ordre de vous remercier de le lui avoir communiqué et de vous faire connaître *qu'elle désire vivement le succès et l'extension d'une industrie destinée à rendre des services notables à l'humanité* » (21 mai).

Ah! celui-là est un homme devenu historique! Du 29 avril au 21 mai on a eu le temps d'examiner les modèles des canons que nous devions si bien connaître plus tard; mais on n'y a vu qu'une invention philanthropique! On rêve en lisant cette phrase, qui termine la réponse du cabinet de l'empereur à M. Krupp. Est-ce folie du maître? Est-ce étourderie d'un commis? Est-ce profondeur de génie? L'empereur avait-il vu, d'un œil perspicace et pénétrant, que ces énormes engins de mort feraient disparaître la guerre de la terre? Il a désiré le succès des canons Krupp; il ne l'a pas vu; mais nous, nous l'avons éprouvé! Et c'est en faveur de cette Allemagne qu'une certaine comtesse de Kielmansegge (Nathalie), dame honoraire de l'ordre de Thérèse à Munich, s'efforce de prévenir le cœur du souverain des Français. Une partie de la jeunesse de ce souverain ne s'est-elle pas écoulée dans la blonde Germanie? N'est-il pas élève du gymnase d'Augsbourg, où il a connu force Teutons? Et puis sa philosophie, qui en eût fait un citoyen du monde, s'il eût été un simple particulier, n'en fait-elle pas le monarque de toutes les souffrances, sans distinction de nationalité.

« *Pour fin* de ces lignes, lui dit, dans son français, la comtesse de Kielmansegge, je recommande à V. M. les Allemands qui sont à Paris. Ils sont nombreux, — *on prétend entre* 80 et 100 000; le plus grand nombre, jeunes gens pauvres, artisans, apprentis et autres, qui viennent y chercher un morceau de pain par leur travail. Étrangers aux habitudes et à la langue du pays; luttant contre la misère, ils ne tombent que trop souvent en proie à la dépravation, au communisme, à la démocratie. Sire, portez-y votre attention. »

Ce sont les cent mille Allemands qui furent chassés de Paris, au moment où il allait être investi, et qui portèrent à leurs amis des armées envahissantes d'utiles renseignements sur les sentiments belliqueux de la bourgeoisie parisienne. Combien y en avait-il dans la capitale avant l'empire? De combien leur nombre s'augmenta-t-il, sous le régime de l'homme sans nationalité propre, habitué à la race et aux langues saxonnes beaucoup plus qu'à notre race et à notre langue, qui, transportant dans la politique les souvenirs de sa vie cosmopolite rêvait philanthropiquement de je ne sais quel congrès universel des peuples? Il serait curieux de l'étudier.

3° Le culte de la légende impériale et de la mémoire du fondateur de la dynastie napoléonienne, que le second empire étalait si pompeusement, fournit aux solliciteurs allemands un sujet inépuisable et grotesque de serviles épîtres.

« *Altmann* (madame Amélie), à Ofen, se trouvant dans le besoin, offre pour le prince impérial une montre provenant de Napoléon Ier. » (4 septembre 1865.)

Que ne la vendait-elle! — Mais le moyen de répondre une chose aussi simple! On ne sait ce que cette montre est devenue.

« *Arnold* (Johann), à Endenich, près Bonn, expose que né à Mourenhofen, village qui devint français (département de Rhin-et-Moselle), il a servi pendant une partie des guerres du premier empire; il raconte ses campagnes, et se plaint que ses fatigues ne l'ont pas empêché d'atteindre l'âge de soixante-quatorze ans, et il s'est proposé, avec sa femme, d'inviter LL. MM. l'empereur et l'impératrice à honorer et à glorifier de leur haute présence son mariage de cinquantaine, fixé au 15 novembre prochain. » (6 novembre 1864.)

« *Beck-Veixelbaum* (madame), à Augsbourg, sollicite l'empereur de lui fournir les moyens de réaliser son désir, qui serait de venir à Paris, de voir Leurs Majestés, de visiter la Malmaison et de déposer des fleurs sur le tombeau de Napoléon Ier. » (Janvier 1868.)

« *Goldstein* (Junius), à Breslau, offre au nom de *Müller*, un de ses maîtres ouvriers, une paire de bas ayant appartenu à Napoléon Ier et tombée en la possession du grand-père de *Müller*. Il a pensé que ce souvenir pourrait figurer au Louvre. » (Décembre 1866.) — *Renvoyé* au sénateur surintendant des beaux-arts (de Nieuwerkerke).

Assurément quelques-uns des attachés du cabinet impérial (il y en eut qui avaient de l'esprit) devaient s'égayer de pareilles platitudes. Mais tout porte à croire que le maître n'en riait pas, et qu'il se rappelait, avec une reconnaissance religieuse, le rôle qu'avaient joué, à la veille du 2 décembre, les vieilles défroques du temps du premier empire, dont M. de Persigny affublait « les héroïques débris » qu'il faisait défiler dans les revues militaires. Le dur est de penser que les auteurs eux-mêmes de ces lettres ridicules devaient se moquer de nous.

4° Faut-il appeler manie paternelle la faiblesse d'un père pour son fils? On est tenté de se servir de ce mot en songeant à toutes les puérilités majestueuses dont fut entouré le souvenir de la naissance de l'héritier de la couronne impériale. L'empereur et l'impératrice se déclarèrent parrain et marraine de tous les enfants nés le même jour que leur fils. Le nombre de montres qui furent distribuées en son nom est considérable. L'Allemand narquois et besoigneux ne manque pas d'exploiter cette vanité dynastique, si hautement affichée, et même avant la guerre il se montre passionné pour l'horlogerie française.

« *Arrenberg* (August), à Berlin, écrit au prince impérial qu'il est né en la même année que lui, qu'il a été baptisé le

même mois, qu'il va faire sa première communion, et que ses parents sont trop pauvres pour lui donner des habits de fête. — « Mais, en outre, il me reste encore au cœur », ajoute-t-il, « un souhait auquel je tiens extrêmement; je prie Votre Ma- » jesté Impériale de ne point l'appeler vanité : c'est d'être » possesseur d'une petite montre. » (Berlin, 5 mai 1870.)

Trois mois plus tard, la France était envahie et Arrenberg est peut-être devenu possesseur d'une pendule.

« *Gœrenfeld*, à Trèves, s'annonce comme ayant l'honneur d'avoir un fils né le même jour que le prince impérial. » (21 mars 1856.)

Et combien de Chinois eurent le même honneur!

« *Kaula* (F. V.), à Francfort-sur-le-Mein, ayant appris que l'empereur a l'intention de placer plusieurs millions en acquisitions de fonds de terre, hors de France, pour le prince impérial, et comme il est en état de procurer de bons placements, offre ses services; il rappelle d'ailleurs qu'il a eu l'honneur, dans sa jeunesse, d'être connu de Sa Majesté. » (1868.) — *Classer.*

M. *Kaula* semble avoir touché à un point sensible. Son offre est mise à part. Cette ancienne connaissance de l'empereur sent quelque peu l'homme d'affaires discret et complaisant. La lettre de ce négociateur intime était délicate; nous regrettons de ne pas l'avoir textuelle, et plus encore de ne pas savoir quelle réponse y fut faite.

5° L'auteur et l'écrivain de la *Vie de César* ne pouvaient échapper à la flatterie intéressée de l'Allemagne quémandeuse.

Les amis de Napoléon III ne nieront pas qu'il fut l'esprit le moins littéraire du monde. Le génie français et les vertus propres de la langue de notre pays lui étaient inconnues. Jamais souverain plus étranger à l'esprit de Racine, de La Fontaine et de Voltaire, ne régna en France. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait pu sentir le mérite particulier du style de César, rapide, court élégamment simple, j'allais dire si français, en songeant à quelques-uns des *mémoires* du bon temps de notre langue. A sa cour, les délicats, — je ne parle que de l'esprit, — étaient médiocrement goûtés. Ceux d'une finesse pénétrante et profonde, comme fut M. Sainte-Beuve, faisaient bien de ne pas trop s'y aventurer : la haute culture littéraire, telle que M. Nisard la représentait, n'y était d'aucun prix ; M. Mérimée ne s'y était établi que par d'anciens souvenirs et les qualités les moins estimables de son talent : tous les trois furent néanmoins sénateurs : tout au plus peut-on dire que leur renommée littéraire ne fut pas étrangère aux raisons qui leur valurent cette dignité. Et pourtant, malgré cette apathie aux choses de l'esprit français, malgré ces marques constantes, pendant dix-huit ans de règne, d'une nature insensible à l'essence même de notre génie et aux charmes de ces livres « qui n'ont pu s'écrire qu'à Paris, comme les *Lettres Persanes*, » selon la remarque de Stendhal, Napoléon III fut pris de la manie nationale d'écrire et d'avoir sa réputation d'auteur. Son style, à l'état pur et avec toutes ses pesanteurs natives, est ce qu'on peut appeler un style de *traduction*. C'est de la grammaire, à peu près française, sur un fond d'idées qui ne saillissent pas avec le mouvement propre à l'esprit de notre pays. Il crut ce style fait pour l'histoire et il tenta d'écrire celle de César, avec cette plume massive, que ses flatteurs trouvaient magistrale, et qui convenait tout au plus à enfoncer dans la mémoire des admirateurs de cour quelques lourdes banalités comme celle-ci : « Les grands effets sont toujours amenés par quelques grandes causes, jamais par de petites. » C'est de cette façon et avec cette assurance qu'il faisait, dans la préface de son histoire de César, la philosophie de la politique romaine, s'engageant dans un tas de vieilleries comme dans un monde d'idées nouvelles, et croyant rappeler Montesquieu en donnant naïvement dans la manière de La Palisse.

Toutes les universités allemandes s'éprirent, comme de petites folles, de l'Histoire de César. Des professeurs qui savaient mieux que personne que cet ouvrage n'apportait rien de nouveau à la science, crièrent de Berlin, d'Iéna, d'Heidelberg, que c'était un bienfait dont le monde savant serait à jamais reconnaissant. Le livre de l'*Allemagne aux Tuileries* renferme un grand nombre de ces témoignages menteurs. Beaucoup sont seulement serviles et viennent de pauvres gens, qui prennent cet expédient de la louange de l'Histoire de César comme un bon moyen, dont ils ont entendu parler, pour toucher la pitié de l'empereur des Français :

« *Bœttcher* (Willh.), professeur de musique à Berlin ; la lecture de l'excellent ouvrage de l'empereur lui ayant inspiré l'idée d'une marche intitulée *Jules César*, il demande l'autorisation de la lui dédier, et, si S. M. le désire, il arrangera cette composition pour les régiments de l'armée française, de manière à ce qu'elle fasse le plus brillant effet. » — (Juin 1865.) — *Refus par mesure générale.*

« Un certain *Dussel* (Adolf), Allemand domicilié à Paris, s'adresse, dans l'empereur, au pur lettré. Il lui dédie une pièce de vers intitulée *La plus belle fleur de France.* »

Cette fleur est double : c'est l'Eugénie-Napoléon. — En revanche, la pièce est simple et niaise. — Note du cabinet : « *Les vers sont très-bien.* » (Janvier 1858.)

« Maître *Hesselbein* (Léopold), bourgeois et marchand de Thorn (Prusse orientale), propriétaire, à Thorn, de la maison où naquit Copernic, demande au président de la République française de faire les frais de la restauration de cette maison. — Une inscription commémorative rappellerait à la postérité les noms de Copernic et de Napoléon Bonaparte. » (Mars 1850.)

6° Mais ce grand homme, ce personnage supérieur aux pieds duquel toute cette Allemagne affamée se prosterne, n'a pas que des faiblesses, il a, hélas ! des infirmités. L'empereur malade est encore plus flatté, plus circonvenu, plus conseillé que l'empereur utopiste, mystique, chef d'une dynastie, écrivain et historien. La liste des remèdes qu'on lui propose serait longue. L'empirisme, le charlatanisme, même la sorcellerie, ont dicté la plupart de ces remèdes. La servilité trouve encore place au milieu de ces misères : c'est un spectacle triste de tout point.

Sans doute ces missives de toute sorte, ridicules ou révoltantes, mais toutes également intéressées, n'ont pas été toutes heureuses : le plus grand nombre a dû être mis au panier. Mais ce que nous avons voulu montrer, ce n'est pas tant l'accueil que Napoléon III faisait à cette correspondance déguenillée, que la figure avec laquelle il apparaissait à l'Allemagne. Nous nous sommes efforcé de tracer une sorte d'image à l'aide des traits que tout ce peuple, plus besogneux certes que travailleur, se plaisait surtout à considérer et à flatter dans celui dont il aspirait secours et assistance. Cette *Allemagne aux Tuileries* a-t-elle bien vu le maître ? Il le semble. L'autre Allemagne, celle qui était dans ses casernes, c'est-à-dire dans son pays, avait à sa tête des gens qui paraissent bien ne l'avoir pas vu non plus autrement qu'il ressort de cette étude — malade d'esprit et de corps. Quand les monar-

ques absolus ont bu, leur peuple doit être ivre; quand ces monarques sont malades, on voit, par notre exemple, ce qu'un peuple risque de devenir.

II

Il faut mettre au compte de Napoléon III le livre que publie le vice-amiral Jurien de la Gravière (Hachette, Paris), sur la *Marine d'aujourd'hui*. Quand je parle ainsi, il est bon qu'on veuille bien m'entendre. Le style, le ton, les sentiments de ce livre sont d'un esprit d'élite et d'un caractère non ordinaire : voilà la part de l'amiral Jurien. Mais le sujet qu'il traite lui a été fourni par l'ex-empereur : c'est un triste sujet, en dépit de la part d'héroïsme qu'il renferme. La Russie a toute une partie de ses possessions baignée par une mer très-commode, parce qu'elle touche à l'Europe et à l'Asie, et mène facilement à la plus belle province d'Afrique, l'Égypte, qui n'est pas très-éloignée. Voilà qu'on prescrit à cette puissance ennemie, qui s'étend des glaces du pôle au Caucase, et des frontières de l'Allemagne au Kamschatka, de n'avoir qu'un certain nombre de bateaux sur cette mer si séduisante, en dépit de ses orages, et qu'on lui interdit, à elle qui possède une si belle langue de terre où les soldats poussent si bien, d'user à son gré de ce petit lac et de n'y faire flotter qu'un petit nombre de petits bateaux. — J'entends, a dit la Russie à la Conférence de Londres, que la mer Noire, qui est tout près de moi, n'ait pas été un don inutile du ciel. — Et elle n'a eu qu'à souffler sur le traité de Paris pour le faire tomber en miettes.

Il faudra que l'Europe trouve mieux que ce traité, qui n'était pas né viable. — C'est en lisant le livre de l'amiral Jurien de la Gravière, qui renferme de si beaux récits de la campagne de Crimée et du siége de Sébastopol, que la pensée est ainsi obsédée de l'inanité d'une expédition si ruineuse. C'était la première des guerres inutiles aux intérêts français; ce ne devait pas être la dernière. Voilà pourquoi et comment j'ai rendu Napoléon III responsable du livre de l'amiral de la Gravière.

III

Paulo minora. On m'a affirmé que M. Louis Enault avait écrit des *nouvelles* charmantes et même des romans intéressants. Il est facile de le croire, car il y a des pensées délicates ou non vulgaires dans son *Histoire d'une femme* (Paris-Hachette), qui est bien l'imbroglio le plus puéril du monde. Un homme devient aveugle. Cette cécité est déclarée, quand sa femme contracte la petite vérole et en garde les marques. Dieu ! pense-t-elle, s'il allait recouvrer la vue, il ne m'aimerait plus ! Mais voilà qu'une amie de cette dame amène à la maison un docteur qui rend justement la vue à cet aveugle : il en profite immédiatement pour admirer les charmes de sa bienfaitrice. Le traître s'enfuit avec elle à Paris, et, après une vie affreusement dissipée, il reperd la vue et aime sa femme. — *La Commune et les idées à travers l'histoire*, par MM. Edgar Bourloton et Edmond Robert, est un livre où l'idée communaliste et ses conséquences sont étudiées dans leurs sources historiques, et qui sera un document important et d'une sérieuse valeur pour l'histoire définitive de la grande insurrection parisienne de 1871. — M. Hippeau vient de donner le pendant de son beau livre *sur l'instruction publique aux États-Unis* (Paris-Didier) en publiant, à la même librairie, *l'Instruction publique en Angleterre* : il nous a semblé que la métropole ferait bien d'emprunter, pour cet objet si important, plus d'une idée utile à son ancienne colonie. — M. Odilon Barrot publie en un volume, sous ce titre : *De l'organisation judiciaire en France* (Paris-Didier), ses rapports à l'Institut au sujet de cette grave question, dont *la Revue politique* a fréquemment entretenu ses lecteurs, dans ses comptes rendus de l'Académie des sciences morales. M. Odilon Barrot signale un mal profond, dans l'ordre judiciaire auquel nous sommes soumis ; il propose des remèdes énergiques à ce mal, qui doit être vraiment menaçant pour qu'un tel esprit s'en préoccupe si vivement. « Tant qu'au fond de nos mœurs nous trouverons ce mépris » du droit, et, dans nos institutions judiciaires, *cette insuffi-* » *sance de garantie qui nous frappe*, renonçons à tout espoir » de rétablir la discipline dans notre pays. — Si l'organisation » judiciaire a suivi une progression en France, ce n'est pas » dans le sens de la liberté et des garanties des citoyens. » — Savez-vous que tout cela fait quelque peur et qu'on se fouille pour savoir si l'on n'a pas volé les tours de Notre-Dame !

CH. LOIRET.

Le mouvement littéraire en Alsace

La *Bibliographie alsacienne*, de M. Ristelhaler, en deux volumes publiés l'un avant, l'autre après la guerre, contient des renseignements précieux sur le mouvement littéraire de l'Alsace. Dans les *Variétés* surtout, rédigées avec le concours de MM. Mossmann, D. Fischer, Sabourin de Nanton, Benoît, etc., elle nous fournit des articles d'un haut intérêt. Nous citerons entre autres celui qui est consacré à la *Nova Germania*, de Thomas Murner (1502), ouvrage rarissime dans lequel le célèbre moine franciscain établit que « la Germanie faisait partie de la Gaule dès le temps d'Auguste et que Strasbourg en particulier était une ville gauloise ». Le volume qui contenait cette dissertation ayant été détruit dès son apparition, par ordre du magistrat, et l'exemplaire, à peu près unique, conservé à la bibliothèque de Strasbourg n'ayant échappé au sort du reste de l'édition que pour brûler dans la nuit néfaste du 24 août 1870, la notice de la Bibliographie présente un double intérêt.

Les *notes et documents tirés des archives de la ville de Colmar*, par M. Mossmann, le savant et infatigable archiviste de la capitale du Haut-Rhin, abondent en matériaux curieux.

Le travail de M. Reuss, professeur au gymnase de Strasbourg, sur les *bibliothèques publiques de Strasbourg* (extrait de la *Revue critique*), est une protestation éloquente contre le vandalisme allemand, et l'inventaire le plus fidèle et le plus complet que nous possédions de tant de trésors à jamais perdus.

Enfin la réapparition de la *Revue d'Alsace* permettra de grouper et de centraliser tous ces efforts louables de l'érudition française en Alsace.

Sa première livraison contient des articles de M. de Golbéry sur l'*Alsace celtique et gauloise*, d'après les monuments de la plus haute antiquité, de M. R. Reuss sur les *Mémoires d'un commis négociant strasbourgeois au* XVIe *siècle*, etc.

Ainsi les Alsaciens continuent plus que jamais à étudier les monuments, la littérature, les fastes de leur province. Les Allemands vont apporter dans l'étude du passé de l'Alsace tout le poids de leur savoir. Les érudits français de l'Alsace leur tiendront tête sur ce terrain et marqueront par là, de la façon la plus digne, leur attachement à leur ancienne patrie.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 50 8 JUIN 1872

LE PRINCE HUMBERT A BERLIN

Le voyage du prince Humbert en Prusse, les attentions extraordinaires et inusitées dont il a été l'objet de la part de l'empereur d'Allemagne, tel est, à l'extérieur, le grand événement de la semaine. Il a produit en France un sentiment pénible, trop facile à concevoir. Malgré les apparences, malgré les déclamations catholiques plus ou moins sincères d'une certaine fraction de la presse et de la Chambre, la nation française a conscience d'avoir favorisé et encouragé, de ses armes et de ses vœux, la formation de l'unité italienne; elle se rappelle l'élan, l'enthousiasme de toute la population au moment de la guerre de 1859, et elle trouve que l'Italie, suivant une expression célèbre, cherche trop à étonner le monde par son ingratitude. Nous n'avons pas à nous élever contre un sentiment que nous éprouvons autant et plus que qui que ce soit. Néanmoins, si l'on veut abandonner la politique des entraînements irréfléchis pour la politique qu'on pourrait appeler *positive*, il importe d'analyser exactement les mobiles qui semblent ainsi pousser l'Italie dans les bras de l'Allemagne. Et cette analyse ne peut être utile qu'autant qu'on se place à un point de vue impersonnel en quelque sorte, extérieur, *objectif*, telle qu'on pourrait la faire à l'étranger, en pays neutre.

Comment se fait-il que les hommes d'État italiens, assez avisés d'ordinaire, oubliant la longue oppression germanique, oubliant que suivant la théorie teutonne la vraie frontière de l'Allemagne est sur le Mincio, et le véritable port allemand à Trieste, comment se fait-il, disons-nous, que ces hommes d'État se tournent vers la Prusse et non pas vers la France, à laquelle les rattachent tant de liens de race, de civilisation, tant de relations historiques, commerciales ou autres?

La question vaut vraiment la peine d'être examinée de près. Sans doute, il est facile et, dans une certaine mesure, il est vrai de dire que notre alliance est aujourd'hui moins recherchée que celle de la Prusse, parce que la Prusse est victorieuse et que nous sommes vaincus.

> Donec eris felix, multos numerabis amicos;
> Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Cela n'est pas douteux. On peut méditer sur l'ingratitude humaine en général, sur l'ingratitude italienne en particulier. On peut aussi, et c'est déjà beaucoup plus sage, diriger toute son attention, toute son activité, sur les réformes intérieures dont la nécessité est si vivement ressentie. On peut enfin, et c'est ce que nous faisons, on peut s'occuper de nous refaire une force très-sérieuse. C'est même là un des bons moyens de se relever dans l'estime et dans l'affection de ses voisins.

Mais enfin, ne serait-il pas à la fois puéril et dangereux de se borner à accuser la fortune ou la nature humaine, la nature humaine de notre prochain sans faire un retour sur nous-mêmes, sans examiner si, dans le résultat que nous déplorons, il n'y a pas une part dont la responsabilité nous revient tout entière. Il est ou il devrait être plus facile de se corriger soi-même que de corriger autrui; c'est cependant la dernière chose à laquelle on semble songer.

En définitive et pour être juste, depuis 1866, et même depuis 1870, la Prusse se donne autant de mal pour se faire bien venir de l'Italie que nous nous en donnons peu pour conserver son alliance. Je ne parle pas pour le moment de ces bizarres contradictions de la politique impériale, qui resteront comme une des plus curieuses singularités de l'ineptie humaine appliquée à la politique. Mais même depuis nos désastres, qu'avons-nous fait? qu'a fait le gouvernement de la République française? Nous avons été des premiers à accréditer un ambassadeur à Rome auprès du Pape, et des derniers à envoyer quelqu'un auprès de Victor-Emmanuel. Dans les discussions soulevées à la Chambre à l'occasion des pétitions catholiques, la réponse de M. Thiers aux extravagances du général du Temple et de ses amis n'a pas eu la netteté désirable. M. Thiers s'est rejeté sur l'inopportunité, sur l'impossibilité de fait. Il lui était peut-être difficile d'en agir autrement puisque par une fatalité ajoutée à tant d'autres, la France est représentée par une majorité plus cléricale qu'elle-même. Mais les nations étrangères ne sont pas forcées d'entrer dans le secret de nos combinaisons et de nos manœuvres parlementaires; l'Italie, caressée par la Prusse victorieuse, presque menacée par la France vaincue, est tentée d'oublier les services de cette dernière. Je dis *tentée* parce

que bon nombre d'hommes politiques en Italie, et des plus considérables, attachent malgré tout un grand prix à l'alliance française, et redoutent la Prusse, *et dona ferentem*. Ajoutons que, par une circonstance malheureuse, l'homme éminent qui dirige aujourd'hui la politique française a toujours été opposé à l'unité allemande. Il a sans doute trop de sagesse pour songer aujourd'hui à revenir sur les faits accomplis, mais on exploite contre lui et contre nous les paroles qu'il prononçait au Corps législatif sous l'Empire. On rappelle que c'est lui qui, avec Berryer, a arraché à M. Rouher le fameux *Jamais!*

Il faut convenir que la Prusse est bien servie par tout ce concours de circonstances; mais il faut avouer aussi qu'elle sait se servir elle-même et qu'elle se donne beaucoup de mal pour nouer des alliances, comme si elle avait été battue et non victorieuse dans ses récentes entreprises. Elle nous donne là un exemple qu'il serait temps de méditer et de mettre à profit. Ce ne sera que par une politique suivie, *continue*, à longue portée, sachant où elle va et par où elle va, que nous pourrons nous relever d'une façon durable et définitive.

Cette politique, que doit-elle être? en quoi doit-elle consister? Le plus simple et le plus vulgaire bon sens suffit à en indiquer les principaux caractères.

Dans sa lutte avec Charles-Quint, dont le gigantesque empire menaçait aussi l'indépendance de l'Europe, François Ier recherchait l'alliance des plus petits États. Catholique, il s'unissait à des princes protestants, au grand Turc. Henri IV et Richelieu ont suivi cet exemple; c'est précisément cette voie qu'il s'agit de reprendre et de poursuivre aujourd'hui, sans jamais se lasser ni se décourager.

Nos savants et habiles ennemis ont commis une faute, une seule faute peut-être, dont ils ne paraissent pas s'être encore aperçus, mais qu'ils payeront certainement un jour. Entraînés par cette furieuse réaction contre l'idéalisme transcendantal où ils avaient semblé s'abîmer pendant une certaine période, ils ont certainement dépassé le but. Les voilà devenus pratiques, très-pratiques, trop pratiques.

Dans ses très-remarquables leçons sur l'Allemagne à l'École libre des sciences politiques, M. Albert Sorel citait l'autre jour ces paroles d'un hégélien révolté de 1845 dont le nom nous échappe : « Le droit? qu'est-ce que cela me fait? *Tout ce que je puis prendre* m'appartient. Tout ce dont je ne puis réussir à m'emparer, je me résigne à ne point en jouir, sans couvrir ma faiblesse ou mon impuissance sous le nom de droits plus ou moins imprescriptibles. » Ces belles maximes, condensées dans une formule célèbre par M. de Bismarck, ont été appliquées par lui avec une constance et une rigueur qui ne laissent rien à désirer, dans le Sleswig, en Alsace et en Lorraine, en attendant mieux. « La force prime le droit! » c'est devenu « le fond de la langue » politique allemande. Fort bien, mais il en est résulté, comme une conséquence naturelle dont les effets s'étendront de plus en plus, que tous les faibles se sont mis à trembler, tous les forts à s'armer. A moins d'une sagesse et d'une modération dont l'histoire n'offrirait pas d'exemple, et dont la sincérité resterait toujours suspecte, la Prusse est menacée, tôt ou tard, comme la maison d'Autriche au XVIe siècle, comme la France au XVIIe et au XIXe, d'une sorte de coalition redoutable que lui rendrait sa position centrale, qui l'oblige à faire face de tous les côtés.

Mais que cette coalition doive ou non se produire dans un temps plus ou moins long, notre devoir strict, à nous autres Français, c'est de nouer des alliances partout et avec tout le monde, depuis la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, la Suède, jusqu'à la Hollande, la Belgique, la principauté de Monaco, l'empire de Maroc, l'Espagne même quand on saura à qui s'adresser.

Si un sentiment de dignité, très-respectable, nous interdit de faire des avances avant que nous soyons assurés de l'accueil qu'elles rencontreront, évitons du moins de froisser qui que ce soit, et ne compromettons pas par nos procédés d'aujourd'hui nos alliances de demain.

Que s'il surgit une question d'intérêt général, la France ne peut pas laisser prescrire ou périmer son titre de grande puissance européenne, mais elle ne doit intervenir qu'au même titre et dans la même mesure que les autres. Elle n'a pas à se faire le champion *quand même* de l'indépendance du pape ou du sultan, et il serait puéril d'insister sur une chose aussi évidente.

Encore une fois, les Allemands ont oublié que la force morale est une force. Il viendra un jour où ils le regretteront; tâchons d'être, ce jour-là, parmi ceux qui le leur feront regretter.

Un homme contre lequel l'opinion publique s'est acharnée et sur le compte duquel elle reviendra plus ou moins, M. le général Trochu, exprimait dans un livre paru récemment une pensée bien juste. « La Prusse, disait-il, a manqué à Ferrières l'occasion de devenir la première puissance du monde et de l'histoire. Si elle avait su s'arrêter à temps dans son triomphe ; si elle avait accordé la paix à la France vaincue, appauvrie, mais non démembrée, elle prenait aussitôt un ascendant suprême, durable et irrésistible. »

Du jour, au contraire, où M. de Bismarck a déclaré à M. Jules Favre qu'il savait bien que les Alsaciens-Lorrains voulaient rester Français, mais qu'il les prendrait tout de même parce qu'il était le plus fort; de ce jour datera la décadence de la puissance prussienne arrivée à son apogée. Et les effets en ont été déjà sensibles, pour quiconque sait voir. Paris ne devait résister que quinze jours d'après les savants calculs de M. de Moltke; il a lutté quatre mois et demi; la France, privée de ses soldats, de ses officiers par les capitulations impériales, a puisé dans le sentiment de son droit l'énergie nécessaire pour lever, contre toute attente, de nouvelles armées.

On affirmait aux Allemands qu'il leur suffisait d'avoir la ligne du Rhin et des Vosges pour être à jamais tranquilles, et l'on assure que depuis l'annexion de l'Alsace-Lorraine on a beaucoup construit en Bavière et à Bade.

Depuis ce crime contre le droit des gens, l'Allemagne est et sera aussi tranquille que Macbeth après la mort de Banco. Combien avez-vous de soldats de moins? de combien se sont réduites vos dépenses de guerre? Répondez, Bavarois, Wurtembergeois et Badois.

Peut-être d'ici à peu d'années en verrez-vous bien d'autres.

CONFÉRENCES FRANÇAISES DE STRASBOURG

M. EUGÈNE BERSIER

Du rôle de la critique littéraire en France dans les trois derniers siècles (1)

Mesdames, messieurs,

Quand, il y a deux ans, répondant à l'appel dont vous m'aviez honoré, j'inaugurais ces conférences ici même, je vous remerciai d'avoir, en les fondant, voulu resserrer les liens qui unissaient l'Alsace à la France. Tout a changé depuis, si ce n'est vos cœurs et les nôtres... Aujourd'hui je vous remercie d'avoir persévéré dans cette œuvre et dans la pensée qui l'a inspirée. L'histoire des peuples a ses vicissitudes qu'il faut subir lors même qu'on ne les accepte pas. Cette sympathie ardente qui nous unit ne s'est point affaiblie. Que dis-je? Elle a été rendue plus sacrée, plus fidèle par nos communes épreuves et nos prodigieuses infortunes. Rien, absolument rien, ne pourra la déraciner de nos cœurs... Mais il faut contenir ici nos sentiments, il faut savoir leur imposer silence, et aborder, sans autre préambule, le sujet tout littéraire que je suis autorisé à traiter devant vous.

On a dit que la littérature d'une époque est la fidèle expression de sa vie. Cette assertion est devenue banale, et pourtant elle n'est pas absolument juste. Dans chaque siècle, en effet, il y a eu des œuvres tout individuelles, sorties de l'âme de leurs auteurs, et qui contrastaient avec les idées reçues; il y a eu des écrivains de génie méconnus de leur temps et auxquels la postérité seule a rendu justice; on ne pourrait dire d'eux, sans un évident paradoxe, qu'ils n'ont fait qu'exprimer les idées et la vie de leur génération.

Voulez-vous trouver sûrement la véritable expression des idées ou du tempérament moral d'une époque? Interrogez ses grands critiques, ceux qui ont fait école, et vous atteindrez votre but. La critique littéraire, c'est la réflexion appliquée aux ouvrages de l'esprit. Elle est le miroir le plus fidèle des opinions reçues; elle traduit exactement les idées vraies et fausses, les préjugés, les étroitesses, les bons et les mauvais côtés de l'esprit d'une génération.

Ceci étant, vous comprenez, messieurs, le but que je me propose dans cet entretien. Il s'agit d'étudier avec vous, dans les temps modernes, l'esprit français réfléchissant sur lui-même et se traçant la direction qu'il doit suivre; le sujet est vaste, il est délicat. Je m'efforcerai d'y apporter toute l'exactitude possible. L'impartialité, sans doute, est ici difficile pour vous comme pour moi; mais j'estime qu'elle est pour nous tous un devoir. La vraie sympathie, la seule durable, est celle qui n'a pas besoin des illusions et de la flatterie, et qui sait en toute chose accepter la vérité.

Reportons-nous au XVIIe siècle, au moment où commence notre littérature classique. C'est alors aussi que la critique littéraire apparaît pour la première fois sur la scène; elle y a pour introducteur Malherbe, qu'on appelait « le tyran des mots et des syllabes »; elle traverse l'hôtel de Rambouillet, qui lui sert de vestibule pour entrer à l'Académie, où elle tiendra désormais école. Elle aura pour grand pontife Boileau, qui transmettra son sceptre à Voltaire, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle elle proposera à l'esprit français le même idéal littéraire, elle le dirigera dans le même sens. Quelle est la direction qu'elle prétend lui assigner?

La réponse est facile. La critique obéit à la tendance générale du siècle, et cette tendance est en toute chose à l'ordre, à la mesure, à la centralisation, à l'unité.

En politique, la France affirme son indépendance et son unité nationales en face des prétentions de l'étranger. Elle venait d'échapper à une formidable invasion. Les Espagnols avaient occupé Amiens et Saint-Quentin. Le drapeau blanc d'Henri IV s'était levé sur le sol purifié de leur présence, et la monarchie nouvelle avait été le centre de ralliement du patriotisme. En même temps, la France affirme son unité intérieure vis-à-vis des partis qui l'avaient mise à deux doigts de sa perte, de la Ligue surtout, qui, pour satisfaire ses haines religieuses, avait accepté l'alliance espagnole et avait consenti à mettre sur le trône un Guise en qualité de lieutenant de Philippe II. La maison de Bourbon personnifie alors l'unité française, et les vieilles bandes huguenotes, qui avaient conduit Henri IV à Paris, consentent avec une abnégation pleine de douleur à obéir à un monarque devenu catholique. Paris venait d'être reconquis sur des Français, et le pays avait une soif ardente d'ordre, d'organisation, de stabilité. L'unité nationale est donc fondée et s'allie étroitement à la monarchie. Mais la royauté n'est pas encore despotique. La nation conserve quelque indépendance, et d'ailleurs sa politique extérieure est libérale. Henri IV et Richelieu suivent la noble tradition inaugurée par Coligny, et qui faisait de la France la protectrice naturelle des petits États ses voisins. Ils sont les alliés de la Hollande et de l'Allemagne protestante. Plût à Dieu que la France eût persévéré dans cette voie, au lieu de se lancer avec Louis XIV dans cette politique d'agression et de conquête qui devait lui aliéner l'Europe, et dont nous recueillons aujourd'hui les fruits pleins d'amertume!

En religion, nous retrouvons la même tendance qu'en politique. On sortait des guerres religieuses, qui avaient laissé dans les âmes un scepticisme profond. Toutes les opinions s'étaient heurtées dans le chaos du XVIe siècle: Rabelais et Montaigne avaient admirablement exprimé l'indépendance audacieuse ou moqueuse, en même temps que l'incertitude et le désarroi des esprits qui flottaient ici et là attirés en tout sens, les uns par la réforme, les autres par la philosophie antique. Peu à peu le doute s'était fait méthodique avec Charron, par exemple. L'athéisme n'était point chose rare, et l'idéal moral avait été profondément obscurci par les violences sanguinaires et les dépravations monstrueuses dont les Valois avaient donné le triste exemple, et dont Brantôme s'est fait l'historien. Mais le pays aspirait à retrouver une foi

(1) La conférence que nous publions sous ce titre a été faite à Strasbourg en février dernier par M. Eugène Bersier. Un comité s'était formé à cette ville, en 1870, pour y fonder des conférences françaises; elles y avaient été inaugurées par M. Bersier. Il semblait que, sous le régime prussien, il fût impossible de les reprendre. Cependant le courage a eu le courage de persévérer, malgré la surveillance des autorités allemandes, qui avaient tout des mêmes répugnances de toute parole indépendante qu'elles ont pour les Français. Le public strasbourgeois a accueilli avec empressement à son époque. Un collaborateur plus de quinze cents personnes s'est réuni pour entendre MM. Sabatier, Reid, Bersier, Dardel de Coulanges, etc., etc., et tout ce que les appartenaient ensuite et avec une grande, l'intérêt de cette [illegible] la nature de ces sentiments. Toutefois le [illegible] en deuil. Le produit de ces conférences a été employé à Paris pour secourir les victimes de la guerre.

religieuse, une règle des mœurs; une partie de la noblesse, la plus sérieuse, était devenue calviniste; la haute bourgeoisie, les familles parlementaires, sans aller jusque là, voulaient une réforme dans l'Église. C'est sous ces influences que l'Église française prit une position mixte entre Rome et Genève; elle repoussa à la fois l'ultramontanisme et le calvinisme; elle reçut de ce dernier quelque chose de sa séve austère, tout en conservant l'unité ecclésiastique extérieure, qui semblait mieux répondre aux besoins du temps. On bannit les Jésuites et l'on accorda l'édit de Nantes aux protestants. On respecta jusqu'à un certain point la liberté de la pensée, à Saumur comme à Port-Royal. Descartes put faire école en rompant en visière avec les traditions scolastiques. Ainsi se rétablit l'autorité religieuse tempérée par la discussion; en religion comme en politique, on ne sacrifiait pas encore toute chose à l'unité.

Il était naturel que la littérature se transformât avec la politique et la religion. Elle avait été au XVIe siècle l'expression fidèle de l'anarchie qui régnait dans les esprits. Trouble et bouillonnante, la langue française mêlait alors, dans un étrange amalgame, le vieux idiome gaulois à la phrase toute romaine de Calvin, la strophe sautillante, alerte, mais pauvre et maigre de Villon et de Marot, au style imagé, pompeux et lourd de Ronsard et de Dubartas. Comme le pays lui-même, elle avait failli succomber sous l'invasion étrangère; l'antiquité lui avait été proposée comme un modèle à copier servilement; puis étaient venus, avec les Médicis, le mauvais goût et l'affectation italienne, avec la Ligue et Philippe II l'emphase castillane, autant de causes qui menaçaient d'étouffer le français naissant. Il fallait lui venir en aide, le passer au creuset, purifier le métal encore ardent des scories qui s'y mêlaient, donner à notre langue le nombre, la mesure, l'élever si possible à la hauteur des langues de l'antiquité sans violenter son libre génie. Telle est la tâche à laquelle s'emploie la critique dès le début du XVIIe siècle, avec une claire intuition du but à poursuivre, avec une rigueur, une discipline, un esprit de suite étonnants. Le résultat fut prodigieux. Aucune langue ne nous offre l'exemple d'une transformation aussi rapide et aussi profonde que celle du français à cette époque. Comparez les dernières strophes de Ronsard aux sonnets de Malherbe, la prose de la *Satire Ménippée* à celle de Balzac et de Descartes; songez que vingt ans tout au plus les séparent, et vous mesurerez avec étonnement la puissance et l'intensité de cette renaissance qui ressemble à une création. Vous avez vu dans les vallées des Alpes un frappant contraste : le torrent de la montagne se changeant en un lac majestueux et paisible; là haut, son onde était troublée, elle se heurtait aux rochers, qu'elle couvrait de son écume; elle entraînait le sable et les cailloux des rives, et jetait aux échos lointains son mugissement continu; à l'entrée du lac, elle se calme comme par enchantement, et, dégagée du limon qui la ternissait, elle offre au regard un transparent azur où le ciel et les monts se reflètent avec une merveilleuse pureté. Telle m'apparaît notre langue lorsque, échappant au chaos tourmenté du XVIe siècle, elle entre dans notre âge classique, où elle va trouver en échange de sa fougue et de sa vivacité premières la distinction, l'élégance, l'harmonie et la majesté.

Cherchons, messieurs, les bons effets de cette transformation. Elle n'a été possible que parce qu'elle correspondait à certains penchants du génie français; ce sont ces penchants que je voudrais définir.

Quel est le caractère dominant de l'esprit français? Un penseur profond, Hegel, a dit : « Les Français sont une race idéaliste ». Cette définition surprendra beaucoup d'esprits, et cependant elle est parfaitement juste en ce sens qu'il n'y a pas de nation au monde qui soit plus prête que la nôtre à perdre son repos, sa sécurité, pour réaliser une idée, voire même une utopie politique et sociale. Nous sommes le peuple des théories absolues; de même que nous n'hésitons pas à jeter bas un pont très-solide pour en construire tout à côté un autre qui entrera mieux dans l'axe d'un boulevard, nous pensons qu'on peut réformer la société sur un type abstrait, et vingt fois dans notre histoire nous avons sacrifié la proie à l'ombre, la réalité à ce qui nous semblait l'idéal.

D'autre part, un critique distingué, M. Nisard, estime que notre génie est essentiellement pratique. Cette opinion semble, à première vue, aussi opposée que possible à celle de Hegel. Il est certain que si M. Nisard entend par là que les Français ont le sentiment très-vif et très-vrai de la réalité, qu'ils n'ont pas d'autre ambition que de la reproduire, il se trompe et nous attribue une qualité que les Anglais peuvent revendiquer à bon droit. Mais s'il veut dire au contraire qu'en France toute idée se change rapidement en acte, que nulle théorie n'y reste longtemps à l'état de nuage, mais aspire à sa réalisation pratique, il nous a parfaitement jugés. Sa définition se concilie sans peine avec celle du philosophe allemand : oui, notre race est tout à la fois idéaliste et pratique; elle s'éprend d'une idée, mais pour la transformer en fait.

Toutefois cette double définition ne me satisfait pas. Elle n'exprime pas ce qu'il y a de plus distinctif dans notre race. Si l'on me demandait quel est notre caractère dominant comme peuple, je n'hésiterais pas à répondre : la sociabilité. Notre génie est avant tout sociable : c'est cette qualité qui explique le mieux nos destinées; elle est le moteur principal qui a mis en branle tout le reste.

Dans d'autres pays, l'État et l'individu peuvent former un contrat plus raisonné dans lequel ils maintiennent rigoureusement une limite contre leurs empiétements mutuels; l'État y est mieux obéi, et l'individu s'y réserve mieux cependant la possession de son for intérieur; en France, c'est à la société plus qu'à l'État que tout se rapporte; l'individu y vaut surtout comme membre du corps social.

Voyons, par une rapide analyse, si ce caractère n'est pas celui qui explique le mieux le tour particulier de notre littérature classique.

En quoi notre langue excelle-t-elle? Dans la prose plus que dans la poésie. Gervinus a pu écrire une histoire littéraire de l'Allemagne en l'intitulant : *Histoire de la poésie allemande.* En France un livre rédigé sur ce plan négligerait nos œuvres les plus belles et les plus originales. Or, la prose est avant tout la langue de la société. C'est celle de la conversation, de la correspondance, de l'éloquence politique ou religieuse, et dans tous ces domaines, nous pouvons l'affirmer sans orgueil, la France est au premier rang. Jamais on n'a mieux parlé que dans nos salons d'autrefois; jamais correspondants n'ont écrit d'une manière plus charmante, plus vive et plus spirituelle que madame de Sévigné ou Voltaire; notre chaire classique est la première du monde, et la tribune anglaise elle-même n'a pas connu d'accents plus éloquents que ceux de Mirabeau.

Quelle est la première qualité que nous demandons à un auteur? La clarté. Ce qui n'est pas clair n'est pas français.

Nous estimons peu la profondeur confuse : chacun doit se souvenir qu'il écrit pour les autres ; ainsi le veut la sociabilité. Nous n'admettons pas qu'un auteur se crée une terminologie à part, nous faisons peu de cas des originaux, des rêveurs excentriques. Dans d'autres pays un savant peut se creuser un puits profond qu'il appelle son système et dire au public : « Venez me chercher si cela vous plaît ». Les Français n'y consentent pas et ils aimeront mieux être superficiels qu'obscurs.

N'est-ce pas encore à cet instinct sociable qu'il faut attribuer cette recherche de politesse et d'élégance qui est chez nous une des conditions du succès et qui nous a fait longtemps méconnaître les rudes et puissantes beautés des poëtes étrangers tels que Shakspeare, par exemple ? La langue doit chez nous se prêter aux convenances mondaines ; chacun doit sacrifier du sien pour l'agrément de tous. Il faut élaguer les expressions outrées, les termes bas et vulgaires. Et veuillez remarquer ceci : ailleurs, ce qu'on appelle la politesse est avant tout le respect scrupuleux des règles de l'étiquette ; elle consiste à mesurer la courbe d'un salut au nombre de quartiers de noblesse de la personne que l'on rencontre, à marquer rigoureusement les limites qui séparent une classe de l'autre, à prendre au sérieux la morgue pédante sous laquelle un supérieur dissimule sa nullité ; en France, la politesse, c'est, entre gens bien élevés, une égalité de bon goût qui supprime les distances sociales et ne reconnaît d'autre supériorité que celle de l'esprit, c'est une atmosphère douce qui détend les rapports et donne à la supériorité réelle une grâce plus affable. Ailleurs on a besoin d'être guindé pour n'être pas vulgaire, et la consigne est d'autant plus rigide que le laisser-aller serait plus malséant. Ici on accorde plus à la liberté parce qu'on sait qu'à un certain degré de culture elle est inséparable du tact et du goût et que l'instinct social avertit chacun de ce qu'il doit éviter. L'égalité, avant d'être inscrite en 1789 dans nos codes, ou de devenir comme de nos jours une chimère sociale, existait de fait dans notre société polie au temps de Louis XIV ; elle était l'âme même de la vie littéraire.

Notons un trait de plus : Une race éminemment sociable sera appelée par sa nature même à propager toutes les idées qui naîtront dans son sein, ou qui lui seront apportées du dehors. C'est bien là, en effet, l'un de nos caractères. Notre génie est un génie de propagande. Tout ce qui est français doit être universel. Nos livres sont écrits en vue d'une influence générale.

D'autres nations se préoccupent avant tout de leurs libertés locales ; lorsqu'elles les affirment, elles mettent en tête de leurs manifestes des formules comme celles-ci : « Nous, citoyens des États-Unis d'Amérique, etc. » En France, on débute autrement et par une définition toute abstraite, on affirme les droits de *l'Homme*. C'est pour l'humanité qu'on prétend agir. Prétention hardie que l'on a souvent avec raison taxée de vaniteuse, et cependant ne se justifie-t-elle pas par certains côtés ? N'est-il pas certain qu'aucun peuple n'a été plus hospitalier, n'a ouvert plus largement aux autres ses bibliothèques et ses écoles, ne s'est plus souvent enthousiasmé pour la cause des autres, quitte à en être récompensé par la plus révoltante ingratitude ? N'y a-t-il pas chez nos plus grands écrivains, dans leur manière d'exposer un sujet, dans leur méthode sévère, dans leur incomparable clarté, dans leur largeur généreuse, quelque chose qui les qualifie pour ce rôle de vulgarisateurs des idées générales ? Combien d'idées allemandes n'ont pu se propager qu'en étant interprétées et clarifiées par une traduction française ! Je sais tous les inconvénients, tous les périls qui découlaient d'un semblable rôle, et je dirai bientôt sans hésiter à quel aveuglement il nous a conduits, mais il ne faut pas que ces amères déceptions nous fassent oublier l'heureux don que nous tenons de la nature et qui aurait créé à la France une incomparable influence, si elle avait toujours mis son génie de propagande au service des idées généreuses, pures et vraiment salutaires à l'humanité.

C'est enfin cet instinct que j'appelle sociable qui explique le mieux le caractère propre de notre poésie. Nous n'avons pas d'épopée. Pourquoi ? Parce que l'épopée repose sur des croyances ou des traditions populaires, parce qu'elle suppose une faculté d'admiration à la fois sublime et naïve qui ne peut se développer au sein d'une société polie, formée par une cour et une académie. Nous n'avons pas, au XVIIe siècle, de poésie lyrique. Pourquoi ? Parce que la poésie lyrique naît dans l'âme individuelle, au contact direct de la nature, et qu'aucun milieu ne lui est plus défavorable que celui que je viens de rappeler. Dans notre poésie dramatique, nous avons moins des individus que des types généraux ; ailleurs les personnages ont une originalité bien plus marquée ; ils se meuvent dans leur milieu propre : Hamlet est un rêveur du Nord, Macbeth un chef de clan écossais ; les scènes où se passe l'action ont au plus haut degré la couleur locale ; ce sont les bruyères des Highlands ou la plateforme du château d'Elsingfors ; chez Corneille, Racine ou Voltaire, on voit, sur un théâtre dont le décor est toujours le même, paraître des héros qui expriment dans un noble langage des sentiments ou des passions tels que peut les comprendre une société polie, élégante ; c'est la conversation qui domine et cette conversation exprime surtout des généralités. Enfin, chez nos auteurs comiques, vous ne trouverez pas cette fantaisie rêveuse, ces excentricités bouffonnes qui frappent chez Aristophane ou Shakspeare, et dans lesquelles s'échappe une verve tout individuelle ; ici encore, ce qui domine c'est la préoccupation d'agir sur la société, c'est l'étude suivie des caractères ; rien qui rappelle les féeries charmantes, les divagations aventureuses d'une imagination en délire comme dans les *Nuées* ou le *Songe d'une nuit d'été ;* en revanche, combien de types immortels qui ridiculiseront à jamais quelques-uns des travers de l'esprit humain ! La sociabilité, tel nous semble donc être le trait de notre caractère qui a exercé la plus grande influence sur notre littérature classique. Le mérite de la critique au XVIIe siècle, c'est d'avoir conçu pour elle un idéal qui répondait admirablement au génie de notre nation à cette époque. Le programme étant donné, on ne pouvait le réaliser avec plus de grandeur. Lorsqu'il s'agira d'exprimer en un langage tour à tour noble ou familier, éloquent ou spirituel, des vérités qui sont comme le fonds d'une société cultivée, on ne fera jamais mieux que Descartes, Pascal, Bossuet, madame de Sévigné, Molière, Voltaire ou Mirabeau ; dans ce genre, ils ont touché de près à la perfection ; aussi, quand en parcourant notre histoire littéraire nous prenons congé de ces inimitables modèles, il nous semble entendre cette parole d'un de nos orateurs politiques : « Saluez, Messieurs, ces fortunés rivages ; vous ne les reverrez plus ! »

Mais cette brillante médaille a son revers : l'idéal que s'est

proposé la critique au XVIIe siècle était étroit et incomplet; s'il répondait à certains côtés de notre génie national, il en méconnaissait d'autres, il exagérait des tendances qu'il aurait fallu corriger à tout prix. Vous ne vous en convaincrez, messieurs, que trop aisément.

Et d'abord, remarquez quelle centralisation puissante règne alors dans notre littérature. L'unité est certes un grand mot qui explique bien des enthousiasmes, elle apparaît aux nations longtemps affaiblies par des partis comme le phare rayonnant du salut; on n'en voit alors que les avantages, on ne veut pas savoir le prix auquel elle s'achète. Si quelque prophète de malheur eût prédit à cette France brillante et glorieuse du XVIIe siècle que son unité allait épuiser ses forces vives, qu'en concentrant autour de la capitale et de la royauté toute l'activité de son génie, elle allait le tarir dans ses sources mêmes, avec quel dédaigneux sourire ne l'eût-on pas accueilli? Pourtant, les splendeurs politiques et littéraires de Versailles ne se produisaient qu'aux dépens de la province; la vie en affluant au cœur produisait fatalement l'hypertrophie; on réclamait l'unité en toute chose, et dès lors toute pensée indépendante devenait suspecte ou ridicule. L'émulation qui seule stimule l'esprit était frappée dans son germe; on ne vit bientôt plus d'écoles rivales entretenir par leurs débats l'agitation féconde de la science. Les grandes discussions furent de plus en plus impossibles, et l'épigramme devint le seul refuge de l'opposition sous un régime que l'on put définir ainsi : une monarchie absolue, tempérée par des chansons.

Quel était d'ailleurs ce centre du goût et de la pensée où se prononçaient comme du haut d'un tribunal des verdicts qui devaient être docilement acceptés? Une cour et une Académie; une Académie chargée de légiférer sur la langue, institution nouvelle, particulière à la France et que nulle autre nation n'a songé à imiter. C'est que jamais le génie autoritaire n'avait imaginé quelque chose de pareil. Il fut donc entendu qu'un corps unique déciderait souverainement ce qui serait français et ce qui ne le serait pas, rédigerait un code officiel qui s'appellerait le Dictionnaire et donnerait les règles infaillibles du bon goût; et quoique le premier jugement de ce corps, sa critique du *Cid*, eût été une bévue, cela n'ébranle pas la foi à son infaillibilité.

Un tel milieu, nécessairement artificiel, en attirant à lui tous les écrivains, devait les isoler de la nature. Ils ne la connaissent plus par un contact personnel. Ils ne la voient qu'à travers les hêtres et les ifs taillés en murailles ou en voûtes selon les plans de Lenôtre, ils n'admirent que les nappes d'eau jaillissant dans les bassins de Versailles; l'homme qui observe le mieux alors la campagne, qui s'oublie le plus à rêver à travers champs, Lafontaine, ne s'élève pas beaucoup au-dessus de la basse-cour et des animaux domestiques dont il est l'admirable peintre. On n'a alors aucune idée des beautés de la nature agreste et sauvage des montagnes ou de l'Océan. Il y a là-dessus un mot curieux de Molière en tête de sa *Princesse d'Elide* : « La scène se passe dans un lieu champêtre, *mais* agréable. » Ce *mais* est toute une révélation. On appelle un *horrible* désert le vallon pittoresque où s'élevait Port-Royal des Champs. On ne comprend rien à la grandeur des scènes les plus sublimes de la nature. L'Océan, c'est Neptune; le fleuve, c'est une nymphe quelconque; l'orage c'est Borée, et le soleil Apollon. La mythologie classique envahit tout, il faut qu'elle orne les champs et les bois qui sans elle paraîtraient dépourvus de charme et d'attrait.

En même temps qu'on s'isole de la nature, on se sépare du peuple. La langue devient choisie et savante, comme si elle n'appartenait qu'à une classe d'élite. Aucun de nos grands écrivains n'est populaire, sauf nos auteurs comiques, Molière par exemple, et encore faut-il qu'on l'explique. Il en est de même de Lafontaine, qui tout en ayant l'air naïf, est savant, rempli d'allusions à l'antiquité. En épurant le français, on a sacrifié comme vulgaires des expressions pleines d'énergie et de vigueur. Vous connaissez l'histoire de ce gentilhomme campagnard qui s'étant aventuré à l'hôtel de Rambouillet et averti que le terme d'*avoine* dont il se servait était un mot grossier, sortit en disant : « On ne me reprendra plus dans cette maison-là ! » La langue du peuple est évidemment sacrifiée. Je sais bien que le génie, ici comme ailleurs, a ses libres allures, et que Bossuet trouvera de ces expressions à la fois familières et sublimes; mais ce sont là des exceptions. Nous n'avons alors aucun écrivain qui, comme Luther, reste l'enfant du peuple en parlant la langue de tous; nous n'avons aucune œuvre qui, comme la Bible allemande ou anglaise, fasse parvenir jusqu'aux dernières couches sociales la poésie la plus pure et la plus élevée. L'homme du peuple n'apparaît pas même dans nos grandes œuvres, ou si le paysan y joue un rôle comme dans nos comédies, ce n'est qu'un manant que l'on bafoue sans remords.

Or il n'est pas bon pour une littérature de s'isoler de la nature et du peuple. Dans les langues comme dans la végétation, la séve monte et ne descend pas. C'est du fonds populaire, comme d'un *humus* riche et fécond, que sortent les expressions nouvelles, les fortes et vives images; Malherbe l'avait bien compris quand il conseillait aux écrivains de se mêler aux bateliers et aux portefaix et d'observer leur manière de parler; malheureusement, il ne donna pas lui-même l'exemple de ce qu'il recommandait aux autres, et son conseil ne fut d'ailleurs pas suivi. Ainsi cultivée exclusivement dans le milieu le plus élégant et le plus aristocratique de la France, séparée de ce fonds populaire où elle aurait pu puiser une séve nouvelle, notre littérature était fatalement condamnée à l'appauvrissement, à la sécheresse; admirable dans l'exposition des idées générales et dans l'expression de la vie mondaine, elle devait manquer de ce charme, de cette simplicité naïve, de cette candeur qui, dans d'autres pays, animent tant d'œuvres composées loin d'un grand théâtre, dans la retraite, au sein de la famille, en face de la nature aimée et lentement savourée. La plupart de nos grands écrivains ont à peine connu la vie de famille; il n'est pas une de leurs œuvres qui en ait exprimé la poésie intime et profonde; cette naïveté qui fait l'attrait de tant de poëmes populaires en Angleterre ou en Allemagne leur est presque inconnue : on sent toujours chez eux l'homme qui se rappelle qu'une société distinguée l'écoute, et qu'il doit devant elle étudier son attitude et choisir ses expressions.

De là aussi, dans notre grand siècle, la pauvreté de la poésie lyrique, qui jaillit avant tout de l'âme individuelle mise en contact direct avec la nature ou méditant sur sa destinée. Un seul homme ici fait exception : c'est Pascal; il n'est pas poëte, il n'a pas écrit un seul vers, et cependant on l'a appelé à juste titre un Byron chrétien. Isolé du monde par le libre choix de son âme pénitente, il a, dans ce monologue sublime qui s'appelle ses *Pensées*, porté sur la destinée hu-

maine le jugement le plus pénétrant qu'aucun siècle ait recueilli. C'est chez lui, comme dans quelques passages de Bossuet, que je trouve les accents du lyrisme le plus élevé que la France ait produit à cette époque. Mais ce sont là des exceptions. La poésie lyrique ne pouvait pas fleurir dans un milieu si éloigné de la nature, et où l'esprit de société l'emportait sur tout le reste. « On peut s'instruire en compagnie, on n'est inspiré que dans la solitude. » C'est là un mot de Gœthe qui nous explique à merveille la stérilité de la poésie lyrique dans notre âge classique.

Enfin, à toutes ces lacunes de notre littérature passée il faut ajouter un défaut qu'il serait puéril de nier, c'est l'infatuation provenant de l'ignorance de l'étranger. La France était la première nation moderne qui eût eu un pareil éclat littéraire ; le prestige de sa cour était tel que toutes les nations civilisées lui empruntaient sa langue, imitaient son théâtre, copiaient ses palais et jusqu'à ses modes. Il lui était difficile de ne pas se persuader qu'elle devait être et rester l'arbitre souveraine en matière de goût. Les plus grands esprits du XVIIe siècle affirmaient, il est vrai, la supériorité des grands modèles antiques ; ils adoptaient servilement les trois unités d'Aristote ; Boileau traduisait l'*Art poétique* d'Horace : les préfaces de Racine sont un touchant témoignage de sa fervente admiration des tragiques grecs ; on sait quel culte Bossuet rendait à Homère ; enfin La Fontaine, seul parmi ses contemporains, estime nos auteurs du moyen âge. Mais nul, au XVIIe siècle, n'a l'idée d'admirer ou même d'étudier ce qui se passe à l'étranger. Chose curieuse ! je ne crois pas qu'on trouve dans toute notre littérature, jusqu'à un temps très-récent, une page, une seule, où justice soit rendue au génie de Luther, où l'on daigne reconnaître que derrière l'hérésiarque il y avait un écrivain populaire incomparable ; on sait dans quel dédain notre critique classique tenait Shakspeare et Milton : cette infatuation ne fit que s'accentuer davantage au XVIIIe siècle ; on y possédait encore moins qu'auparavant le sens des beautés naïves, incultes ; le sentiment religieux, en se retirant, avait laissé se dessécher quelques-unes des sources d'émotion les plus profondes de l'âme, et il était remplacé par cet esprit brillant, mais railleur, que nul n'a jamais possédé au même degré que Voltaire. Voltaire a été, à bien des égards, un critique de premier ordre, mais ses élans de passion généreuse, son merveilleux bon sens et son incomparable esprit ne l'ont pas préservé d'étroitesses et d'injustices vraiment extraordinaires. Lui, le grand philosophe de la tolérance, a été le plus intolérant des juges en matière de goût. Héritier de la grande tradition du XVIIe siècle, il réserve toute son admiration pour l'idéal littéraire qui convenait à une société brillante, aristocratique, à la fois sceptique et libérale. Voltaire ne soupçonne même pas que cet idéal soit incomplet, et qu'il puisse changer. C'est devant ce tribunal qu'il fait comparaître Homère, Eschyle, Sophocle, Shakspeare, et qu'il prononce sur eux des sentences sans appel aussi pitoyables qu'injustes, ce qui ne l'empêche pas de leur emprunter quelques-unes de leurs plus belles inspirations. On pourrait faire une collection de ces incroyables jugements, et montrer par là combien l'esprit français, si brillant qu'il fût à cette époque, était incapable de comprendre la nature quand elle parle une langue naïve, originale, rude ou sauvage. L'écrivain qui n'a su trouver dans les passages les plus sublimes des prophètes hébreux que la matière à d'insipides plaisanteries, qui a jeté la raillerie (et en quels termes) à la plus pure et à la plus touchante de nos gloires nationales, ne pouvait s'élever à l'intelligence des grands tragiques grecs. Malheureusement, Voltaire régnait alors en monarque absolu, et ceux-là même qui, au XVIIIe siècle, défendaient l'antiquité dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, étaient obligés de l'arranger, de la dénaturer pour ne pas choquer le goût dominant. Et puis l'excellent Rollin et madame Dacier avaient beau sentir beaucoup mieux que leurs contemporains les beautés de la poésie grecque, il leur manquait, pour faire partager aux autres leur enthousiasme, le génie et l'éloquence qui entraînent l'opinion. Deux hommes seulement, Mercier et Diderot, l'un écrivain bizarre mais esprit ouvert et curieux, l'autre critique de génie, parlent alors de Shakspeare en termes dignes de lui et signalent la stérilité croissante qui envahit de plus en plus notre littérature. Ils sont à peine écoutés. A l'étranger même, on juge l'antiquité à peu près comme en France. La réaction que commence Lessing apparaît à peine encore. Frédéric II appelle les pièces de Shakspeare « des farces ridicules, dignes des sauvages du Canada » ; il se moque de la première pièce de Gœthe, le *Gœtz de Berlichingen*, et l'appelle une imitation détestable de ces mauvaises pièces anglaises ; il rougit en voyant un auditoire allemand applaudir « à ces dégoûtantes platitudes ». Ainsi pensaient, quoique en s'exprimant en meilleurs termes, Laharpe et Fontanes. La critique littéraire, sous le premier empire, continue cette tradition de fausse élégance et de goût exclusif. On est stupéfait en voyant comment Féletz, Geoffroy, Dussault, accueillent les premiers écrits de madame de Staël, de Chateaubriand, et de quel ton méprisant ils jugent ceux qui, comme Sismondi ou Raynouard, veulent renouveler notre littérature par l'étude de celles des autres peuples ou de notre propre passé. Je ne sache rien de plus impuissant et de plus ridicule que ces colères séniles, que cette intolérance inintelligente d'une école qui se pare du beau nom de classique. Comme un fleuve majestueux qui finit dans les sables, notre grande tradition littéraire semble condamnée alors à se perdre sur un fond stérile et desséché.

E. Bersier.

— La fin très-prochainement. —

A PROPOS DE L'INSURRECTION CARLISTE

La criminelle prise d'armes des carlistes, si funeste pour l'Espagne, qui n'avait pas besoin de cette nouvelle agitation, est au moins pour notre pays un spectacle salutaire. Nous sommes loin de nous réjouir du mal d'autrui, et nous voudrions que les partisans du soi disant roi légitime de l'Espagne n'eussent pas commis cet attentat. Mais puisque les champions de la bonne cause n'ont pas hésité à poursuivre *per fas et nefas* l'accomplissement de leurs rêves de restauration, nous prions nos concitoyens de vouloir bien tourner leurs yeux vers le malheureux pays où les légitimistes d'au delà des monts viennent de déchaîner la guerre civile. C'est notre propre histoire qui se répète à notre porte. Nous avons donné plus d'une fois au monde le spectacle que lui donne aujourd'hui l'Espagne, et nous ne sommes pas en état d'assurer que nous ne le lui donnerons plus. Il y a chez nous, comme en Espagne, des partis intraitables sur leurs prétendus droits,

des fanatiques de toute couleur et de toute robe, rouges et blancs, laïques et cléricaux, prêts à courir les aventures de la guerre civile, aussitôt qu'ils y verront le moindre jour et la moindre chance de succès. Ce ne sont pas ces révoltés que nous pouvons songer à convertir, et nous n'avons, par exemple, aucune espérance de ramener au respect de l'ordre et du droit un F. Pyat ou un Bonaparte. Mais la masse des citoyens, mais cette majorité flottante que les partis ont tant de fois dupée, et de qui ils ont reçu les uns après les autres l'appoint nécessaire à leur triomphe passager, mais la nation française, telle que l'ont faite les révolutions et les restaurations, hésitante, indécise, capricieuse, et pourtant patriote, la vraie France, enfin, peut tirer de l'exemple de l'Espagne un enseignement précieux. Elle peut y apprendre à détester la guerre civile, et à condamner sans rémission les partis qui en font le premier article de leur programme, avoué ou secret.

On fait grand usage chez nous, en ce moment, du nom de *conservateur*. Après les horreurs de l'invasion et celles de l'insurrection communarde, la France a soif de paix et de sécurité, et les partis s'efforcent d'exploiter ce sentiment naturel. A quel prix, par quelles réformes est-il possible d'assurer la sécurité et la prospérité de notre pays ? C'est ce dont certains partis s'inquiètent le moins. L'important est de recruter des clients, et d'assez nombreuses expériences ont prouvé qu'il suffit chez nous d'un mot, s'il est beau et sonore, pour entraîner des milliers et des millions de braves gens. On est aujourd'hui *conservateur ;* c'est la cocarde à la mode, et c'est l'appât auquel, pour cette année, se prennent le mieux les Français. Le mot en lui-même est bien vague ; je ne suis pas fort avancé, quand vous m'avez dit que vous êtes conservateur, et je ne sais pas du tout si vous êtes pour cela digne de ma confiance. Il y a incontestablement une foule de choses qu'il faut conserver ; il en est un certain nombre d'autres qu'il importe de détruire. Si vous ne me dites pas d'une façon plus précise ce que vous voulez conserver, ce que vous consentez à réformer ou à abolir, je ne sais rien de vous ni de votre programme qui soit de nature à me permettre de vous juger. Mais qui se soucie beaucoup chez nous d'y voir si clair, et qui y regarde de si près ? Si l'étiquette de conservateur jouit, pour l'instant, d'une faveur marquée, c'est justement parce qu'elle est peu compromettante et qu'elle n'engage à rien. Tous les partis l'adoptent et l'étalent : les légitimistes sont conservateurs, quoiqu'ils aient quelques raisons de n'être pas satisfaits du présent, et qu'ils ne tiennent sans doute que médiocrement à conserver les institutions que la France s'est données malgré eux, il y a quatre-vingts ans ; les orléanistes ne le sont pas moins ; il n'est pas jusqu'aux bonapartistes, qui ne se disent conservateurs ; ils le sont avec fureur, et montrent volontiers les dents à quiconque se permet de douter qu'ils représentent au mieux l'esprit d'ordre et de conservation. Tout cela est puéril et ridicule. Ces partis qui ont tous dans leur passé leur bonne part d'usurpations, de complots et de guerres civiles, jouent niaisement l'innocence et ne parlent qu'avec une indignation effarouchée des méfaits du parti républicain. L'insurrection carliste est venue fort à propos pour faire tomber tous ces masques. Elle nous a fourni une précieuse occasion d'apprécier à leur juste valeur certains prétendus hommes d'ordre.

Les lecteurs de la *Revue* savent ce qu'il faut penser des droits de don Carlos au trône d'Espagne. L'intéressant article de M. Reynald les a édifiés sur la légitimité des prétentions au nom desquelles on n'a pas craint de troubler un pays à peine remis d'une crise de trois ans. Le petit-neveu de Ferdinand VII n'a pour lui ni l'ancien droit ni le droit nouveau de la monarchie espagnole. La loi salique a passé les Pyrénées avec Philippe V ; c'est une importation française, et il est assez piquant de voir le parti qui reproche si durement au roi Amédée son origine italienne appuyer ses revendications sur une tradition qui n'est pas espagnole ; il serait même tout à fait plaisant de voir le descendant de Louis XIV, Espagnol d'assez fraîche date en somme, réclamer l'Espagne comme son domaine héréditaire, et invoquer, d'un ton mystique, son droit divin né d'hier et dont nous connaissons la source tout humaine, si cette réclamation extravagante n'était pas soutenue les armes à la main, et n'avait pas déjà fait couler trop de sang. Ce que représente don Carlos, et ce qu'il représente mal, parce que sa dynastie n'a jamais été en Espagne qu'une dynastie exotique, c'est la doctrine exécrable qui fait des peuples le bien et la chose des princes, et les soumet à des maîtres qu'ils n'ont pas choisis ; c'est ce chimérique droit divin des rois sur les nations, dont la révolution française a fait justice et que personne chez nous n'ose plus invoquer qu'avec une foule de réserves et d'atténuations. Les plus zélés défenseurs du trône et de l'autel dans notre pays ont grand soin de déclarer qu'ils ne songent pas à nous faire violence. Ils nous invitent doucereusement à prendre leur roi ; ils n'auraient garde de vouloir nous l'imposer. Tout par le peuple ! Que la France revienne de sa longue erreur, qu'elle fasse amende honorable à l'héritier de la fleur de lys, et le petit-fils d'Henri IV daignera oublier nos fautes et se charger de notre bonheur. Don Carlos est moins accomodant. L'Espagne est à lui, et il le lui fait bien voir. Il n'attend pas qu'elle l'appelle ; il se soucie peu de la volonté du peuple et ne s'inquiète pas de savoir si ses sujets sont disposés à le reconnaître et à le recevoir. Son droit peut se passer de cette sanction. Il rentre chez lui, en maître, l'épée à la main, résolu à chasser les intrus. C'est-à-dire qu'il ne craint pas de porter la guerre civile dans le royaume qu'il réclame, et de faire couler le sang de ce peuple dont il se dit le pasteur et le père par délégation expresse de la Providence. Ce sont là bienfaits de prince.

Si les légitimistes français étaient bien sincères dans leurs protestations pacifiques, ils auraient nettement condamné la démarche du prétendant espagnol, et flétri énergiquement cette levée de boucliers, qui n'est qu'une sorte de brigandage pour le bon motif. Mais ils sont loin de cette sagesse, et c'est un spectacle instructif, s'il n'est pas édifiant, que celui de leur enthousiasme pour la cause du prince insurgé. Il est facile de reconnaître, à la lecture des journaux du parti, que ces gens-là n'ont abdiqué, au fond, aucune de leurs prétentions sur notre pays, et que s'ils veulent bien n'user pour le moment que de la parole et de la plume, il ne leur répugnerait pas de recourir à d'autres armes, le cas échéant. Il n'y a pas, en pareille matière, deux principes ni deux droits ; ce qui est légitime au delà des Pyrénées ne peut pas être criminel en France, et si vous n'avez que des paroles de sympathie et d'encouragement pour les auteurs de la guerre civile qui désole l'Espagne, nous en pouvons conclure que vous verriez sans regret le représentant français de la maison de Bourbon tenter chez nous une pareille aventure. Dans tous les dithyrambes de nos journaux royalistes en l'honneur de celui

qu'ils appellent le roi Charles VII, dans toutes leurs diatribes contre les Amédéistes, on sent comme un ressouvenir et un regret des luttes d'autrefois; les ardeurs vendéennes se réveillent, et de temps en temps éclatent, au milieu des récits des prétendues victoires des bandes insurrectionnelles, des cris du cœur qui ressemblent fort à des aveux et à des menaces. Ce n'est pas assez pour l'*Union*, la *Gazette de France* et le *Figaro*, d'annoncer tous les jours de nouveaux progrès des carlistes et de prédire leur succès définitif et prochain; ce n'est pas assez de méconnaître et de nier le droit du roi que les députés du peuple espagnol ont choisi et appelé; certaines déclarations des organes accrédités de M. le comte de Chambord sont à notre adresse autant et plus qu'à l'adresse de l'Espagne. Si Charles VII est le vrai roi de l'Espagne, malgré les Espagnols, Henri V est le nôtre, malgré nous; si les Amédéistes sont des rebelles qu'il faut réduire par les armes, nous sommes aussi des révoltés, et notre maître, qui veut bien nous ménager, serait en droit de lancer sur nous une armée, s'il en avait une, et si tel était son bon plaisir. On ne se fait pas faute de nous le donner à entendre. L'enfant perdu du parti, le *Figaro*, se demandait mélancoliquement, il y a quelques jours, s'il ne serait pas nécessaire à la fin de faire le bonheur des Français malgré eux. Le langage de l'*Union* est encore plus significatif : « Lorsque l'appel aux armes, dit-elle, est la dernière ressource de l'indépendance et de la liberté, nous l'approuvons. »

Nous ne prétendons pas qu'il y ait lieu de s'alarmer outre mesure de cette sortie belliqueuse d'un journal confit, d'ordinaire, en propos plus bénins et plus pacifiques. Nous sommes même convaincus que les purs de l'ancien régime ne songent pas sérieusement à recommencer la chouannerie : ils sentent trop leur faiblesse pour compromettre dans une pareille équipée leur cause déjà bien malade, et pour courir de gaieté de cœur au devant d'un échec irréparable; leur patriotisme incontestable achève de nous rassurer, et nous est un garant qu'ils ne voudraient pas ajouter aux maux de l'heure présente les horreurs de la guerre civile. Mais tout cela n'empêche pas que leur langage ne révèle des arrière-pensées inquiétantes; cela n'empêche pas surtout qu'il ne soit du plus mauvais exemple, et que cette proclamation du droit à l'insurrection ne soit de nature à autoriser et à encourager les tentatives d'un parti qu'aucun scrupule de patriotisme n'arrêtera assurément.

Nous éprouvons quelque honte à revenir sur un sujet répugnant. Il est fort humiliant de voir que la France est encore l'objet des convoitises impériales et que le héros de Sedan ne désespère pas de remettre la main sur notre malheureux pays. Il vaudrait mieux sans doute que cet affront nous eût été épargné; mais puisque l'auteur responsable de nos désastres ne veut pas permettre qu'on l'oublie, puisqu'il a soin de se rappeler à notre indignation par ses manifestes éhontés, force nous est bien de nous inquiéter de ses prétentions et des menées de son parti. Le bonapartisme n'est pas sans doute aussi dangereux que pourrait le faire penser le tapage de ses journaux. Ils sont là quelques douzaines de fidèles, à Paris et en province, qui crient du plus haut de leur tête. Cette propagande à grand orchestre n'est pas de soi, fort effrayante, et on pourrait la dédaigner s'il n'y avait toujours lieu de craindre, de la part de l'homme qui en fait les frais, quelque surprise d'un autre genre. Après Strasbourg, après Boulogne, après le 2 décembre, on peut tout attendre de l'ex-empereur, excepté le respect des lois et de la volonté nationale. Ses amis et ses avocats ne réussiront jamais à donner le change à la France entière; mais ils sont assez habiles pour faire un certain nombre de dupes, et ce parti est assez audacieux pour tenter de parodier le retour de l'île d'Elbe quand le moment lui semblera venu, comme il a déjà refait à sa façon le 18 brumaire. Il a, lui aussi, son droit divin. L'assemblée des représentants du pays a eu beau le déclarer déchu de son pouvoir usurpé : il n'accepte pas ce verdict, sous le prétexte qu'il n'a pas été rendu dans les formes, et il se réserve de consulter la France, à son heure, et à sa manière. Tout comme don Carlos, il tient pour non avenu ce qui s'est fait sans lui et contre lui. Il n'y a de vote légitime pour ce doctrinaire du plébiscite que celui dont il a dicté la formule, et de scrutin valable que celui qui l'a fait empereur. Si la fantaisie lui revient un jour, comme elle lui reviendra, de sortir de la légalité pour rentrer dans le droit; s'il recommence les insurrections de Strasbourg et de Boulogne et s'il envahit une troisième fois la France pour son bien, de quel droit condamnerez-vous un attentat que vous légitimez à l'avance par vos déclarations inconsidérées?

Les journaux légitimistes ne sont pas malheureusement les seuls qui jouent ainsi le jeu des bonapartistes, et qui travaillent à justifier les crimes passés et futur de cette faction audacieuse. La *République française*, pour le plaisir sans doute de faire pièce à l'*Union*, s'est empressée de relever la phrase que nous citions tout à l'heure, et de la déclarer conforme aux vrais principes républicains. La Convention nationale l'a dit expressément, au dernier article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui sert de préambule à la Constitution de 93 : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et *pour chaque portion du peuple* le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Et la *République française*, toute fière de cette citation, raille agréablement l'*Union* tombée dans le péché de révolution, et l'invite à se montrer à l'avenir « plus sobre de déclarations, d'inventions et de calomnies à » l'adresse des grands révolutionnaires dont elle se trouve » réduite à invoquer les principes et l'autorité. »

En vérité, c'est une pitié. Il est sans doute très-plaisant de surprendre un journal monarchiste en flagrant délit de jacobinisme; mais ce n'est pas une raison pour ériger en maxime de droit républicain une proposition qui autorise tous les attentats contre la paix publique et la volonté nationale.

L'appel aux armes est souvent la seule ressource d'un peuple opprimé par l'étranger; il peut être aussi l'unique moyen de s'affranchir qu'ait une nation soumise à un pouvoir autocratique. Hors de là, quand le peuple est en possession de ses droits politiques, quand il est appelé à intervenir par son vote dans le gouvernement des affaires communes, l'insurrection est absurde et criminelle. Le suffrage universel n'est pas infaillible, et nous savons, par une cruelle expérience, de quelles erreurs il est capable. Il n'est pas moins vrai que ses arrêts doivent être respectés. Si ceux qu'ils peuvent blesser se croient autorisés à y résister par les armes, le pays est condamné à des convulsions périodiques. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, dites-vous, l'insurrection est le plus indispensable des devoirs. Qui donc jugera si les droits du peuple sont violés? Quel tribunal prononcera la dissolution du pacte social et proclamera la légitimité de la guerre civile? Le peuple lui-même, c'est-à-dire, *toute portion du peuple* qui ne sera pas satisfaite des décisions de la majorité. Un groupe de

mécontents, un seul mécontent à la rigueur, pourra légitimement se mettre en état de rébellion et de guerre ouverte contre la société; et comme il n'y a guère de question qui puisse se résoudre de façon à contenter tout le monde, les revendications armées succèderont aux revendications armées, et le canon deviendra la dernière raison des partis comme il est déjà celle des rois.

Ce n'est sans doute pas là l'avenir que la *République française* et l'*Union* rêvent pour notre pays; mais c'est celui qui nous attend, si jamais les doctrines de ces deux journaux viennent à être prises à la lettre et universellement acceptées. Ce n'est donc pas assez de souhaiter, avec M. d'Audiffret-Pasquier, que la France ne retombe jamais dans les mains des hommes qui l'ont indignement exploitée et ruinée. Si nous voulons vraiment conjurer le retour du régime qui nous a conduits si près de notre perte, nous devons répudier hautement des maximes qui ont toujours été les siennes et qui ne conviennent qu'à lui. Qu'il s'agisse de don Carlos, de Bonaparte ou de la Commune de Paris, condamnons indistinctement tous ceux qui prétendent trancher par les armes un débat politique ou social, et gardons-nous des fanatiques, sous quelque drapeau qu'ils soient enrôlés.

EUGÈNE RITTIER.

CORRESPONDANCE

ENCORE QUELQUES MOTS SUR SAINT-CYR

L'article sur *l'École de Saint-Cyr* que nous avons publié dans notre dernier numéro nous a valu un certain nombre de lettres dont nous citerons la suivante :

A Monsieur le Directeur de la Revue politique.

L'article que la *Revue politique et littéraire* a publié dans le numéro du 1er juin sur l'École spéciale militaire est un acte de patriotisme. Il a produit une profonde et salutaire impression. Tout le monde a senti, en le lisant, qu'il était l'œuvre consciencieuse d'un esprit d'élite.

M. X... connaît fort bien son sujet. C'est un enfant de l'École Saint-Cyr, un de ces *enfants vigoureux qui battent quelquefois leur nourrice*. Il l'a quittée probablement avant la guerre; mais, en dépit des allusions très-précises qu'il fait à la dernière visite de M. le Président de la République, il est évident que ses informations, très-exactes en général, s'arrêtent quelquefois à l'Empire.

Je sais bien qu'à ces mots, Monsieur le Directeur, vous pouvez m'arrêter court et me dire avec quelque raison que la République provisoire ressemble, en fait de réformes, beaucoup trop à l'Empire.

Cette vérité ne paraît pas contestable, même à Saint-Cyr. Cependant permettez-moi de la contester.

Dès avant la rentrée du 1er septembre, M. le ministre de la guerre a pris l'initiative des réformes. Il a demandé à la direction des études et aux professeurs des avis motivés sur les modifications qu'il convenait d'introduire dans les différents programmes. Les rapports particuliers ont insisté, huit mois avant la *Revue*, sur le caractère pratique qu'il convient de donner à l'enseignement et qu'elle recommande avec tant de verve et de raison. L'examen d'entrée à l'École en a déjà subi, l'année dernière, la salutaire influence. Presque partout les professeurs ont fait ressortir l'étendue excessive des programmes, et ont réclamé des études précises, scientifiques.

L'administration supérieure, plus libérale qu'autrefois, ne s'est pas contentée de demander des conseils. Elle s'est mise à l'œuvre résolûment. Elle a exigé des épreuves nouvelles et sérieuses, pour l'histoire, pour la géographie, pour l'allemand et pour la plupart des matières de l'examen d'entrée. A l'intérieur, les programmes ont été réformés dans un sens pratique. Les dix siècles d'histoire générale ont été réduits à deux; le cours de physique et de chimie a cessé d'être une encyclopédie. Le cours d'allemand, confié à un plus grand nombre de professeurs, s'adapte beaucoup mieux qu'autrefois à la force inégale des élèves, et fait un judicieux appel à la science et au dévouement des professeurs adjoints. En un mot, sur tous ces points, M. X. a obtenu satisfaction, même avant d'être entendu.

Il en est d'autres où l'auteur de l'article abuse peut-être d'une idée juste. Le cours d'histoire doit-il s'attacher uniquement à quelques chapitres d'histoire militaire? Peut-il être au besoin supprimé? Le doute est permis sur les deux points. D'abord la *Revue* ne trouvera pas mauvais que nos futurs officiers soient capables de saisir l'ensemble de la civilisation moderne. Les batailles ne décident pas toutes les questions qui préoccupent et divisent l'humanité. Il y a des forces morales qui ne relèvent pas de l'épée. Il y a des défaites qui ne sont pas l'œuvre des généraux. Si une vérité historique est démontrée, c'est que les batailles gagnées par les armées de la France ont été maintes fois perdues par ses diplomates. Un historien étranger n'a-t-il pas dit que la France aurait vingt fois conquis l'Europe, si Dieu, prodigue envers cette nation de tous les dons militaires, n'avait, pour rétablir l'équilibre en faveur des autres peuples, refusé l'esprit de suite et de prévoyance à ses hommes d'État? Pour un historien exclusivement militaire, Napoléon est un génie incomparable, malheureux le dernier jour; pour un historien politique, il est, malgré ses facultés merveilleuses, un esprit faux, chimérique, et un Français criminel envers sa patrie. Faire croire à des militaires que l'épée peut tout résoudre, c'est développer en eux une tendance qui ne leur est que trop naturelle; c'est en même temps imposer à l'armée française, toujours si brave, la responsabilité de revers qui doivent retomber sur nos diplomates et sur nos despotes. Ne demandons pas au cours d'histoire générale ce qui appartient en propre au cours d'art militaire. J'en dirai autant du cours de littérature, qui n'est pas plus dépourvu d'utilité pratique que le précédent. Que M. X... consulte non les programmes abrégés que donnent les arrêtés ministériels, mais les programmes détaillés de l'École : il sera plus en état de rendre justice à l'excellent cours de M. Dussieux, dont l'esprit s'est perpétué après lui, et aux résultats pratiques de l'enseignement de M. Paul Albert.

Il est un point capital, où tout le monde est d'accord avec votre collaborateur. Je veux parler de l'indulgence funeste qui préside aux examens et de l'absence complète de sanction pour le travail des élèves. On ne saurait trop le redire, une des causes de la faiblesse des élèves de Saint-Cyr, c'est *qu'ils sont assurés, quoi qu'ils fassent, de devenir officiers*. Mais ce sont là questions de gouvernement, et l'on peut espérer que la République ne suivra pas à cet égard les errements de l'empire, qui laissait tomber en désuétude les salutaires règlements de l'École et disgraciait les officiers laborieux. Tout porte à croire, au contraire, que M. de Cissey veut inaugurer une ère nouvelle. Les généreuses incitations de votre patriotique collaborateur ne peuvent que l'y encourager et l'aider à vaincre les traditions d'un laisser-aller funeste et d'une *paternité* désastreuse.

Veuillez agréer, etc. ***

BULLETIN GÉOGRAPHIQUE

Étymologie du nom de Berlin.— Les grandes villes de l'empire d'Allemagne.— Le recensement de 1871 en Allemagne. — La poste aux pigeons à Metz et à Strasbourg. — *L'année géographique* de M. Vivien de Saint-Martin. — *L'atlas de la France* de M. Joanne. — Publications nouvelles.

On sait que les Slaves ont pendant assez longtemps occupé la plus grande partie de l'Allemagne du Nord, principalement ce qui est aujourd'hui la Poméranie, le Mecklembourg et le Brandebourg, et bien qu'ils se soient fondus peu à peu dans le flot de colons allemands amenés au milieu d'eux par la conquête allemande, ils ont laissé les traces de leur passage dans de nombreux noms de localité. Parmi ces villes au nom slave, se trouve celle qui a eu le destin de devenir la capitale de l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques siècles, la ville qui s'élevait au bord de la Sprée, là où est aujourd'hui Berlin, s'appelait Köln (c'est-à-dire Cologne), et pour la distinguer du Köln (Cologne) des bords du Rhin, on l'appelait Köln-an-der-Spree, c'est-à-dire Cologne sur la Sprée. Aux portes de Köln s'étendait un communal qui servait de lieu de pâturage aux habitants, je veux dire à leur bétail. Ce communal s'appelait « le Berlin. » La ville en grandissant s'augmenta aux dépens du Berlin et l'envahit, et la partie de la ville bâtie sur le Berlin, qui était devenue comme une petite ville par elle-même, supplanta et élimina le nom de Kœlln.

Qu'est-ce donc que ce nom de Berlin ? Il faut remarquer d'abord qu'il se rencontre en maint endroit de l'Allemagne du Nord, toujours partout où il y a eu des Slaves, en Mecklembourg, en Poméranie, en Brandebourg, en Saxe et presque toujours pour désigner une place. Ainsi, dans la ville de Halle, il existe deux places dont l'une s'appelle « le grand Berlin » (*der grosse Berlin*), et l'autre « le petit Berlin » (*der kleine Berlin*). Ailleurs encore où ce nom se rencontre soit sous la forme de Berlin, soit sous celle de Perlin, il est presque toujours accompagné de l'article, « le Berlin ». Ce nom de Berlin ne se rencontrant que sur un sol slave, on devra chercher son étymologie dans les langues slaves, et l'on est guidé dans cette recherche par ce qu'était, d'après les témoignages historiques, le « Berlin » des habitants de Kœln : c'était une prairie où ils menaient paître leur bétail et plus particulièrement leurs oies. Ce qui est aujourd'hui le Friedrichswerder à Berlin était il y a deux siècles une prairie aux oies, un *Gänsewerder*. De toutes les étymologies proposées pour le nom de Berlin, la seule acceptable est donc celle qu'a mise en avant il y a quelques années le savant philologue M. Ebel (dans les *Beiträge für vergleichende Sprachforschung*, t. IV, p. 341 et suiv.), qui voit dans ce nom un dérivé formé du mot slave *pero* « plume, » comme le mot polonais *debina* « forêt de chênes » est formé du substantif *dub* chêne, de sorte que ce mot signifierait étymologiquement « l'endroit à la gent emplumée » et plus particulièrement « l'endroit aux oies ». Et ainsi, avec le cours des siècles, le *Gänsewerder*, la « prairie aux oies », en un mot « le Berlin » qui s'étendait aux portes de Cologne sur la-Spree est devenu la capitale d'un grand empire.

Berlin n'a du reste grandi que lentement.

En 1700, il avait 28 500 habitants ; en 1740, au commencement du règne de Frédéric II, 98 000 ; en 1786, c'est-à-dire à la mort de Frédéric II, 148 000 ; en 1800, 172 000 ; en 1816, 196 000 ; en 1840, 330 000 ; en 1866, près de 600 000 ; aujourd'hui enfin, plus de 800 000.

Voici, en effet, d'après le dernier recensement de l'empire d'Allemagne (du 1er décembre 1871), l'ordre dans lequel se placent, d'après le chiffre de leur population, les villes de l'empire qui ont plus de 50 000 habitants.

	Habitants.
Berlin	826 341
Hambourg	235 365
Breslau	208 025
Dresde	177 095
Munich	169 612
Cologne	129 251
Magdebourg	114 549
Kœnigsberg	112 123
Leipzig	107 575
Hanovre (Linden y compris)	106 520
Dantzig	94 377
Stuttgart	91 623
Francfort-sur-le-Main	90 748
Strasbourg	85 529
Brême	82 990
Nuremberg	82 929
Stettin	76 154
Barmen	75 074
Altona	73 864
Aix-la-Chapelle	73 722
Elberfeld	71 775
Düsseldorf	69 462
Chemnitz	68 150
Brunswick	57 380
Krefeld	57 335
Posen	56 932
Halle	52 408
Mulhouse	52 000
Essen	51 768
Metz	51 107
Augsbourg	50 451

Un mot à propos de ce recensement de 1871. Dans les congrès internationaux de statistique tenus il y a quelques années, les savants et les fonctionnaires qui représentaient la Prusse n'avaient pas de paroles assez amères pour reprocher aux gouvernements français et anglais de ne pas faire entrer dans leur recensement de questions relatives à la langue parlée, et d'ignorer officiellement l'emploi en France d'une autre langue que le français, en Angleterre d'une autre langue que l'anglais. « Voyez au contraire, disaient-ils, le libéralisme du gouvernement prussien ! Il se parle bien des langues différentes dans le royaume de Prusse, et il y a des gens de bien des races. Dans la Prusse rhénane quelques Wallons, aux environs de Malmedy ; dans la Silésie quelques Tchèques (dans l'ancien comté de Glatz et dans les cercles de Ratibor et de Leobschutz) ; dans la province de Prusse proprement dite des Lithuaniens ; en Lusace des Wendes ; et dans trois provinces (Prusse, Posnanie et Silésie), des Polonais, Kassoubes, Masures et Polonais proprement dits. Eh bien ! nos recensements prussiens n'ignorent aucune de ces nationalités et en dressent le nombre exact avec précision et conscience. » On pouvait dire que ce travail, pour être fait avec précision, ne l'était pas toujours avec conscience, que pour faire paraître le moins considérable possible les éléments non allemands de la monarchie, on cherchait à augmenter le nombre des Allemands par la façon de poser les questions. M. Boeckh, sous-directeur de la statistique prussienne, fait à cet égard des aveux curieux dans son intéressant livre sur la statistique

des populations de langue allemande en Europe, et il faut dire à son honneur qu'il blâme les pratiques qu'il signale. Ainsi, dans des recensements faits il y a une vingtaine d'années, on comptait comme Allemand tout individu parlant à la fois allemand et polonais, quoiqu'on dût *à priori* penser qu'un individu bilingue de la sorte devait probablement parler polonais de naissance et avoir appris l'allemand pour répondre aux nécessités de l'État allemand dans lequel il devait vivre. Bien plus, dans le recensement de 1831 (M. Boeckh ici est mon garant), on posait cette question : comprenez-vous un sermon en allemand ? Et sur une réponse affirmative, on était recensé comme Allemand, bien que souvent l'individu recensé ne comprît l'allemand que pour l'avoir appris par nécessité publique ou sociale, sans le parler dans l'usage ordinaire de la vie, sans l'avoir parlé dès l'enfance. Fiez-vous donc maintenant aux chiffres, et aux chiffres des Allemands quand il s'agit de nationalités ennemies ! Une chose pourtant est certaine, et l'on peut se régler là-dessus : c'est que, s'il y a une erreur, elle n'est certainement pas à leur détriment.

Et pourtant, malgré ces petites manœuvres dans l'exécution, il était certainement libéral de la part d'un État comme la Prusse, qui renferme des nationalités si diverses, de laisser ces divergences s'accuser à la lumière du recensement et se traduire en données statistiques. Mais cette conduite était trop libérale pour que la Prusse y persistât : elle a abandonné cette tradition, et dans le recensement de 1871 aucune question n'a été posée, aucun renseignement n'a été pris relativement à la langue parlée par chaque habitant. On comprend la raison de ce silence. La Prusse, qui avait déjà des Wallons, de Wendes, des Tchèques, des Polonais, des Masures, des Kassoubes et des Lithuaniens, qui vient d'absorber des Danois dans le Sleswig, des Français de langue française en Alsace et en Lorraine, qui se prépare peut-être à absorber d'autres populations non germaniques, ne veut pas par ses propres statistiques donner des armes à ses ennemis. Et voilà comment elle est arrivée à faire comme l'Angleterre et comme la France, dont elle blâmait naguère les préjugés politiques en matière de recensement.

Mais l'Allemagne imite la France ailleurs encore. Elle n'éprouve pas, comme nous, les scrupules d'une vanité mal placée, et n'hésite pas à emprunter à ses ennemis, même vaincus, ce qu'elle trouve de bon à prendre. Les Allemands ont remarqué les services que les Français tiraient pendant le siége de Paris de l'emploi des pigeons voyageurs, et ils se livrent maintenant à l'élevage de pigeons voyageurs en vue des siéges. A-t-on pensé chez nous, depuis la guerre, à établir des écoles de pigeons dans nos principales places fortes ? Nous ne savons, et l'on a pu prendre cette mesure sans l'annoncer dans les journaux : *Faire sans dire* est la devise que tout ministre de la guerre doit prendre pour règle de conduite. Quoi qu'il en soit, les Allemands exploitent déjà cette idée en vue des guerres futures, comme on peut le voir par les renseignements que fournit à cet égard la *Gazette d'Augsbourg*. M. de Bismark a reçu récemment de Belgique un certain nombre de pigeons voyageurs qui sont provisoirement en pension au Jardin zoologique de Berlin. Mais on va prochainement les caserner pour les employer à un but militaire.

« Des correspondances ont été échangées à cet effet, dit le journal allemand, entre le chef de l'état-major de l'armée et le ministre de la guerre, et, avec l'agrément de l'Empereur, elles ont mené à ce résultat que dès maintenant on établira d'une manière définitive des stations de pigeons voyageurs dans les fortesses de l'empire d'Allemagne. Provisoirement on a choisi pour de semblables stations les forteresses de Cologne, de Metz et de Strasbourg, sur les frontières occidentales de l'Empire, et les pigeons voyageurs y seront transportés pour recevoir sur place leur complément d'instruction. Outre ces stations, l'administration militaire va instituer dans le jardin zoologique de Berlin un établissement central pour l'élève des pigeons voyageurs, sous la surveillance du directeur du jardin, M. Bodinus. Le but de cet établissement central est d'augmenter le plus promptement possible le nombre de ces pigeons, dont l'importance militaire, surtout pour les places assiégées, a été suffisamment montrée par les événements de la dernière guerre. Si l'on réussit de la sorte à élever un nombre suffisant de bons pigeons voyageurs, de façon à satisfaire aux nécessités de nos frontières de l'Ouest, on a l'intention d'élever de semblables stations aux frontières de l'Est de l'Empire, et particulièrement, à ce qu'on dit, dans les forteresses de Kœnigsberg, de Posen et de Thon. »

On voit que le succès n'a pas enivré nos ennemis, et qu'ils travaillent, avec la même activité que par le passé, à perfectionner leur système militaire, et qu'ils ne négligent aucun détail. « Le génie n'est qu'une longue patience », a dit notre Buffon : il avait défini d'avance le génie prussien.

Nous arrivons un peu tard pour annoncer le nouveau volume de *l'Année géographique* de M. Vivien de Saint-Martin (1); mais c'est une œuvre dont la réputation est faite depuis longtemps. Les événements en avaient empêché la publication en 1871, et le présent volume raconte les travaux, les découvertes et les publications de 1870 et 1871. Un ouvrage qui est lui-même un résumé substantiel et nourri ne prête pas lui-même à l'analyse. Nous noterons comme particulièrement intéressantes les pages consacrées aux explorations russes en Asie, à l'Indo-Chine et à notre colonie de Cochinchine, dont les richesses ne demandent qu'à être exploitées ; à la Nouvelle-Calédonie, sur laquelle les événements de l'an dernier appellent de nouveau l'attention, et qui ne demande que des bras et des colons pour devenir une florissante colonie ; aux États-Unis (question des Mormons, destruction de la race indienne), aux explorations du Soudan, de l'Afrique australe et du haut Nil, au percement du mont Cenis et aux expéditions polaires. Le propre et l'utilité principale des annuaires de M. Vivien de Saint-Martin est l'ordre systématique dans lequel on trouve pour chaque pays l'indication des travaux, livres et cartes dont il a été l'objet, des explorations scientifiques ou commerciales dont il a été le théâtre ; on a là pour un prix modique un nombre considérable de renseignements qui ne sont réunis nulle part ailleurs. Au moment où la faveur du public se porte enfin vers les études géographiques, on ne saurait lui recommander un meilleur guide que M. Vivien de Saint-Martin, qui depuis de longues années s'élevait avec persistance contre l'abandon de ces études en France, en même temps qu'il travaillait à les vulgariser avec science et

(1) *L'Année géographique*, revue annuelle des voyages de terre et de mer, des explorations, missions, relations et publications diverses relatives aux sciences géographiques et ethnographiques, par M. Vivien de Saint-Martin ; — xv-486 pages, in-12. Paris, Hachette.

dévouement. Il a été un des ouvriers de la première heure, et il faut lui en savoir gré.

La seconde édition du bel *Atlas de la France* de M. Joanne vient de paraître à la librairie Hachette. Ce succès était mérité par le soin et l'exécution des cartes de cet atlas, dont l'ensemble forme, dans un format maniable, l'atlas de France le plus complet et le plus détaillé que nous possédions. Il se compose de 95 cartes, soit une carte générale de France, 89 cartes départementales et 5 cartes pour l'Algérie et les colonies. Les cartes départementales ont été dessinées d'après les cartes de l'état-major; mais nous regrettons que M. Joanne, voulant les faire rentrer toutes dans le même cadre, ne les ait pas établies toutes à la même échelle. Cette absence d'unité d'échelle empêche l'œil de se rendre dès l'abord un compte exact de l'étendue relative de chaque département, et nous semble par conséquent blâmable au point de vue pédagogique. Mais si nous adressons cette critique à l'ensemble, nous n'avons pas de reproche à faire aux cartes prises isolément : elles sont excellemment gravées, d'après les procédés lithochromiques, par un graveur allemand fixé à Paris, et auquel la Société de géographie vient de décerner un prix pour ses procédés de gravure, M. Erhard. Ces cartes, malgré leur richesse de détails et leur variété de teintes, sont véritablement remarquables de netteté et d'harmonie. Une notice géographique et statistique accompagne chaque carte et donne pour chaque département l'indication de sa superficie et de ses limites, sa division administrative, sa topographie et son hydrographie; la statistique de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc. L'atlas, avec ces traités sommaires, forme un tout complet par lui-même. Dans cette seconde édition, M. Joanne a rectifié les cartes de son atlas sur certains points où on lui signalait des modifications sur la surface du sol et principalement dans la viabilité, et, en laissant subsister les départements et fragments de départements cédés à la Prusse, il les a teintés de gris. Il eût grandement ajouté à la valeur pratique de son œuvre en donnant également une carte spéciale d'Alsace-Lorraine avec les doubles noms des localités (nom allemand et nom français). C'est la partie de la France dont nous devons étudier la géographie avec le plus de soin, et, tout en gardant les noms français dans l'usage de notre langue, il faut pourtant pouvoir reconnaître les localités sous le nom allemand actuel, qui est quelquefois très-différent du nom français. Nous recommandons ce travail à nos cartographes, et il ne leur présente aucune difficulté, puisque les cartes allemandes d'Alsace-Lorraine donnent presque toujours les deux noms, et que l'administration des postes allemandes a publié à Strasbourg un répertoire des doubles noms des localités d'Alsace. Un semblable travail a sans doute été fait également pour la Lorraine allemande. Puisqu'il est dit dans la préface : « Nous prions instamment toutes les personnes qui se serviront de notre atlas de nous signaler les omissions qu'elles y pourraient découvrir », je signale celle-ci. Il me semble également que, dans un atlas aussi complet et aussi soigné que celui-ci, il serait bon de donner en même temps une carte oro-hydrographique de la France.

La géographie et la statistique détaillée de notre pays s'établiront avec plus de facilité et de précision quand on aura pour chaque département ce que M. H. Malègue vient de faire pour la Haute-Loire, sous le titre d'*Éléments de statistique générale du département de la Haute-Loire*, suivis du Dictionnaire des lieux habités (XIV-343-138 p., gr. in-8°. Paris, Guillaumin, 1872). — Cet ouvrage, qui descend jusque dans les détails les plus infiniment petits de la statistique départementale d'après le dépouillement des documents locaux, traite successivement des divisions géographiques, de la nomenclature par canton des communes et des lieux habités, de la population humaine, de la population animale, de la statistique cadastrale, des voies de communication, de l'industrie et du commerce, du budget et de l'administration du département, de l'instruction et de l'assistance publiques, de la justice, des cultes, etc. — Le cadre de cet article ne nous permet pas d'entrer dans le détail de cet ouvrage; relevons pourtant quelques paroles de l'auteur sur le peu d'empressement que les ruraux de son département mettent à instruire leurs enfants et le peu de cas qu'ils font de l'obligation « morale » à laquelle certain parti veut se tenir. Parlant des luttes qu'un préfet intelligent et actif eut à soutenir pour organiser en 1855 des salles d'asile dans le département, M. Malègue fait cette remarque : « L'ignorance et la routine de nos populations étaient et sont encore un obstacle invincible. On comprend, en effet, que les pères de famille qui marchandent à leurs enfants la fréquentation de l'école communale, de neuf à quatorze ans, pendant quelques semaines d'hiver, se soucient fort peu d'envoyer à la salle d'asile des bambins de quatre à sept ans; et puis la ménagère serait obligée, sinon de leur faire une toilette, du moins de les nettoyer et de les laver, et la propreté est le plus grand inconnu du problème rural! »

Qu'on nous permette de signaler, pour terminer, un ouvrage sur les origines de la civilisation de l'ancien Mexique que vient de publier un des rares savants français qui s'occupent des antiquités américaines : *le Mythe de Votan*, étude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine, par M. H. de Charencey (Alençon, de Broise, 1871; 1 vol. in-8°). — On a déjà émis quelquefois l'opinion que l'ancienne civilisation des parties méridionales de l'Amérique du Nord vient de l'Orient bouddhiste : M. de Charencey va plus loin dans cette voie, et prétend retrouver au Mexique un mythe de notre ancien monde. C'est être très-audacieux et peut-être se laisser séduire par des analogies plus accidentelles que suivies; mais l'hypothèse est pardonnable dans des sujets aussi ardus et où les documents sont aussi rares. Dans la lutte pour l'existence où tant de populations du nouveau monde ont déjà succombé, on s'est plus occupé de leur arracher leur or que de les interroger sur leur histoire et leurs traditions, et la science historique est aujourd'hui hésitante devant le problème des origines américaines. Il faut donc savoir gré aux érudits qui s'engagent dans ce labyrinthe sans la complicité d'aucune Ariane.

H. Gaidoz.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 18 MAI.

Encore deux concours infructueux, l'un pour la section de législation, l'autre pour la section de morale.

M. Renouard, rapporteur du sujet de coucours sur la *comparaison des législations belge et française*, constate qu'il n'a été présenté qu'un seul mémoire, insuffisant au point de vue historique ; il propose d'ajouter au programme l'appréciation des causes, des intentions et des conséquences des divergences constatées entre les deux législations. Le délai du concours prorogé courrait jusqu'au 31 décembre 1873.

M. Caro, rapporteur sur la question *de l'universalité des principes de la morale*, rappelle que huit mémoires déposés le 31 décembre 1868 n'avaient pas été jugés dignes du prix. Le concours prorogé au 31 décembre 1871 n'a pas été plus heureux. Trois mémoires ont été déposés, l'un fort brillant mais hétérodoxe, les deux autres d'une orthodoxie trop peu consistante. En conséquence, le concours est prorogé pour la troisième fois au 31 décembre 1873, et le programme a été modifié ainsi qu'il est consigné dans le procès-verbal :

« Montrer dans un tableau sommaire et par des exemples bien choisis les développements de la morale dans l'histoire des mœurs, des systèmes et des institutions;

« Rechercher les raisons de ce développement; montrer que ce que l'on appelle les variations de la morale représente les progrès successifs d'une science en progrès, et établir que les variations de la morale ainsi expliquées, au lieu d'être un élément de scepticisme, deviennent un nouveau motif de certitude scientifique. »

Un troisième sujet de concours qui n'a même pas produit de fruit sec, car il n'a donné lieu à aucun mémoire, voit détourner son prix au profit de *l'Œuvre des familles, société d'assistance mutuelle du IVe arrondissement de Paris*. Ce prix de 2 500 francs, cumulé avec celui de 1 500 offert par la Société, constituera une somme de 4000 francs offerte à l'auteur du meilleur *Traité élémentaire de droit à l'usage des classes laborieuses*. Il s'agit moins ici de résumer les codes que d'en faire ressortir l'esprit et la sagesee.

Le concours infécond était cependant bien intéressant; il proposait l'examen *de l'éducation des femmes, de l'étendue qu'on peut lui donner, des opinions les plus considérables émises sur ce sujet*. La catholique *Fabiola*, la républicaine *Nanon*, l'économique *petite Jeanne*, auraient pu cependant se mettre sur les rangs. Est-ce la pudeur? Est-ce la crainte de la critique des immortels qui les ont empêchées? Nous voilà donc réduits à élever nos petites filles sans le moindre conseil académique. Le « tiens-toi droite, ma fille », restera l'axiome fondamental de cette branche de la morale éducatrice et du corset éducateur. Vraiment, il y a là une abstention regrettable, et comme qui dirait une déroute. Les dissertations instructives et intéressantes sur les cinq codes ne pourront y remédier... Il s'agit pourtant de la plus grande et de la plus influente moitié du genre humain.

Élection d'associés et de correspondants. Cette élection accomplie dans la précédente séance donne à *lord Stanhope* la place laissée vacante par *M. Grote*, à *M. Quételet* la place de M. Trendelenbourg, et à *M. Emile Laurent* la neuvième place encore inoccupée de correspondant pour la section de morale.

M. F. Papillon lit un mémoire sur un publiciste du XVIIIe siècle, *Guéneau de Montbelliard*, né à Saumur en 1720 et qui s'est fait un nom comme naturaliste et comme philosophe. Le lecteur démontre que la science et la philosophie d'alors n'étaient pas exclusivement matérialistes, et qu'il y a de fort beaux passages à extraire de l'œuvre de Guéneau de Montbelliard. M. F. Papillon semblerait ignorer que le matérialisme n'a pas été la doctrine du XVIIIe siècle, mais que cette doctrine était plutôt un spiritualisme révolutionnaire. Il se tromperait étrangement s'il voulait comparer le mouvement intellectuel de la France d'il y a cent ans à celui de l'Allemagne moderne. L'Allemagne aujourd'hui ne se délecte que de nos épluchures, et nous le verrons bien quand sonnera l'heure de l'indigestion.

Le luxe public sous la Révolution fait l'objet d'une lecture de *M. Beaudrillart*, et le peu que nous en avons entendu nous promet un véritable régal pour la prochaine séance. M. Baudrillart, si nous ne nous trompons, a publié déjà une étude sur le luxe public des Romains, étude qui a obtenu un grand et très-légitime succès (1). Le luxe public des Français menace d'être bien autrement intéressant, car il accuse un trait distinctif de notre caractère : l'amour du théâtre et le culte de la mise en scène. Si quelque Titus prussien rasait Paris jusque dans ses égouts, la race parisienne, aussi persistante que celle des juifs, irait promener à travers la suite des siècles et dans tout l'univers ses arts frivoles mais impérissables, son industrie de mode, ses acteurs dramatiques, ses robes, ses uniformes, ses faux chignons, ses perruques, ses plumets, ses cosmétiques et ses chiffons. La république et les milliards à payer aux Prussiens ont peut-être redressé quelques âmes, mais la masse n'est guère devenue plus austère !

SÉANCE DU 25 MAI.

M. *Mignet*, secrétaire perpétuel, présente à l'Académie, avec une sorte d'émotion affectueuse, un ouvrage de M. *Georges Picot*, juge suppléant au tribunal civil de la Seine, sur l'*Histoire des états généraux de 1356 à 1614*. Cette histoire forme quatre fort volumes in-8°, que l'illustre académicien semble caresser en les recommandant à ses collègues. L'œuvre de M. Picot est en effet une de celles qui font le plus grand honneur à l'Académie, car elle en a suggéré l'idée et en quelque sorte surveillé la publication. Il y a quatre ans, dit M. Mignet, la section d'histoire générale et philosophique avait proposé, pour sujet de concours au prix Bordin, une *Etude historique sur les états généraux de France considérés au point de vue de leur influence positive sur le gouvernement*. Les concurrents devaient rechercher dans les états généraux qui se succédèrent de 1356 à 1614, quels furent les vœux du pays exprimés, soit dans les cahiers dressés pour les divers ordres du royaume, soit dans les mandats donnés, soit dans les délibérations survenues, et ce qui de ces vœux est passé dans les ordonnances des rois et les actes du gouvernement. Il importait surtout d'indiquer, de caractériser et d'apprécier les effets que les principaux états généraux eurent sur la législation et l'administration de la France.

Trois remarquables mémoires furent rédigés à cette instigation, celui de M. Picot, et ceux de MM. *Arthur Desjardins* et *D. L. Gilbert*. M. Arthur Desjardins obtint un prix de 1500 francs, M. Gilbert un prix de 1200 francs, mais le prix de 2500 francs fut décerné à M. Georges Picot, qui avait traité avec un rare bonheur le sujet du concours, et déterminait la part d'influence exercée par les états généraux sur les destinées du pays. C'est en effet une étude historique tout à fait neuve, d'une importance capitale qui a été accomplie « avec un grand savoir et une grande supériorité dans son ensemble comme dans ses détails ».

---

(1) Voyez aussi une conférence de M. Baudrillart sur *le Luxe des vêtements au moyen âge* dans la *Revue des cours littéraires*, sixième année, page 642.

La *Correspondance de Couthon*, député de la Convention, recueillie par M. *Francisque Mège*, fait l'objet d'un hommage dont M. *H. Passy* est l'interprète. Cette correspondance est fort curieuse à divers titres, surtout au point de vue des idées extravagantes de l'époque. Couthon fut en effet un de ces apôtres de la Révolution qui firent du mouvement révolutionnaire une religion sous le pontificat de Robespierre. Il partageait avec Saint-Just le rôle d'*alter ego* du dictateur. Couthon était un illuminé, disciple fervent de Rousseau, inclinant au panthéisme et à la déification de la nature ; on le vit, après la soumission des Lyonnais, se faire porter sur une litière dans les rues de la ville et frapper d'un marteau d'argent les maisons qu'il condamnait à la destruction pour avoir renfermé des aristocrates : « Maison rebelle, disait le représentant de la Convention, je te condamne à être démolie. » Les démolitions de Lyon qui renversèrent un nombre considérable d'édifices publics employèrent plus de cinq cent mille journées d'ouvriers, et sont évaluées par des historiens impartiaux à une perte de près de trois cents millions. On doit rendre toutefois à Couthon cette justice qu'il ne fut pas l'auteur de ces abominables mitraillades qui ensanglantèrent les Brotteaux et dont toute la responsabilité retombe sur Collot-d'Herbois et Dorfeuille. Quoi qu'il en soit, Couthon était un fanatique aussi honnête qu'on le peut être quand on est mordu de la rage politique, aussi dangereux qu'on le peut être quand on croit faire le bien. Sa correspondance révèle de nombreux traits de ce mélange d'honnêteté et de folie qui a fait tant de ruines dans notre pays. Couthon se prosternait devant l'Être suprême et se fût volontiers et même avec ferveur, s'il n'eût été paralytique, agenouillé devant la déesse qui représentait la philosophie de la nature. Franchement, ces extravagances valaient-elles qu'on détournât la vierge-mère des autels de Notre-Dame pour l'y remplacer par une belle Vénus des faubourgs? Le châtiment que la Providence infligea à cette ère révolutionnaire, sacerdotale et despotique, était bien pondéré, quand elle la fit expirer sous l'intrigue amoureuse de Tallien et de Thérésa Cabarrus.

Le luxe public sous la Révolution. — Si nous voulons la liberté, proposons-nous-la telle qu'elle convient à des hommes sensés qui savent garder du passé ce qui est bon, et renouer l'avenir aux traditions saines que l'oppression, sous toutes ses formes, a arrêtées dans leur expression normale. M. *Baudrillart*, en continuant sa lecture sur le luxe public, examine aujourd'hui la part de responsabilité que la première et la seconde assemblée nationale de la Révolution ont assumé dans les actes de vandalisme qui supprimèrent de notre part d'héritage les plus précieux joyaux de l'art de nos pères. *Vandalisme*, avons nous dit : ce mot fut inauguré par *Lakanal* pour flétrir ces stériles et lâches abatis de statues, ces ineptes destructions de monuments et de documents de tout genre qui permettraient aujourd'hui à nos archéologues de reconstituer un passé national dont nous n'avons certes pas à rougir, quand on l'étudie au point de vue du progrès synchronique de la civilisation. Le génie de la France peut traîner ses talons dans une fange sanglante, mais sa tête est dans les cieux ; il a toujours vu l'avenir de plus haut et de plus loin qu'aucun génie d'aucun autre peuple. Il a trébuché plus d'une fois ; il s'est même agenouillé dans nos derniers désastres ; il n'est point abattu. Déjà l'un de ses pieds a pris possession du sol et l'autre se soulève. L'histoire dira qu'il a grandi dans cette chute accidentelle.

Mais il faut revenir à la lecture de M. Baudrillart, et elle est féconde en plus d'un enseignement. L'auteur, en désignant la Constituante et la Convention d'une participation directe immédiate et permanente au vandalisme révolutionnaire, leur laisse la responsabilité des dévastations qui furent la conséquence du décret sur l'exhumation des sépultures royales de Saint-Denis : ces exhumations devaient rappeler plus tard, et par réaction, celle des sépultures républicaines du Panthéon. Ces sacriléges vidanges n'ont fait que salir ceux qui les ont entreprises ; elles ne détruisaient pas la mémoire des grands hommes en fouillant dans la boue de leurs charniers. Encore si elles avaient respecté l'appareil de ces couches funéraires ornées des chefs-d'œuvre de nos plus grands sculpteurs! mais l'art lui-même y fut aussi peu épargné que la religion des morts. Les deux assemblées d'ailleurs toléraient qu'on leur apportât processionnellement les dépouilles des églises, des couvents, des châteaux, bon moyen sans doute pour sauver les débris de la démolition nationale, mais d'un fatal exemple par l'encouragement qu'elle donnait à des dévastations nouvelles dans la France entière. Pour quelques joyaux apportés à la barre de la Convention, qui apprit ainsi à la populace comment on pouvait violer ses délibérations, combien de détournements profitèrent aux spéculateurs de la France et de l'étranger! La première commission que nommèrent les assemblées nationales pour classer ces dépouilles fut elle-même publiquement accusée d'avoir laissé opérer des détournements nombreux et très-importants Il fallut nommer une seconde commission, et décréter la peine de deux ans de fers contre tout destructeur de monuments et d'objets d'art appartenant à l'État. Cette seconde commission, divisée en douze sections, procéda à un classement plus efficace des dépouilles opimes recueillies par la Révolution et commença à comprimer le vandalisme révolutionnaire. « Il est temps enfin, disait le représentant Matthieu, que la Convention nationale fasse pour la science, les arts et la philosophie, ce que la science, les arts et la philosophie ont fait pour la Révolution. »

Académie des inscriptions et belles-lettres

SÉANCE DU 10 MAI

M. *le Ministre de l'instruction publique* informe l'Académie que les allocations pour l'*école française d'Athènes* ont été votées par l'Assemblée nationale. En conséquence, cette école va être réorganisée sous la direction de M. Émile Burnouf, le titulaire actuel, dont la mission archéologique en Grèce vient en outre d'être renouvelée.

L'Académie des inscriptions avait autrefois cette école sous ses auspices. Il est probable qu'elle va rentrer en possession de ses anciens priviléges. C'était elle qui présentait au ministre les candidats qu'elle choisissait dans l'École normale supérieure. Elle avait voix dans le choix des missions et dans la distribution des récompenses. Appelée aujourd'hui à exercer ses prérogatives, elle en délibérera en comité secret.

A ce sujet, M. *Miller* lit une lettre de M. *Dumont*, chargé d'une mission archéologique en Grèce en compagnie de M. Chaplin, mission artistique et littéraire qui semble promettre d'heureux résultats. M. Dumont est philologue, et croit pouvoir nous restituer une trentaine d'archontes ignorés. M. Chaplin est artiste et fait collection de terres cuites. Hamon et son école n'ont qu'à bien se tenir.

Les *inscriptions libyques* trouvent un nouvel interprète : c'est M. Letourneux, que les essais de M. Joseph Halévy décident à manifester ses propres découvertes. M. Letourneux serait parvenu à constituer un alphabet des caractères libyques qu'il offre à l'Académie par l'intermédiaire de M. *Renan*.

Ces *bons Prussiens* qui prêtent aujourd'hui le concours de leurs étudiants sur l'Alsace, dans le but d'encourager notre enseignement et nos doctrines, sous le mortier de *crocs montagnes* pétries dans les flots de la liqueur du roi Gambrinus, viennent une fois de plus d'être pris en flagrant délit d'escamotage de nos gloires intellectuelles. Ils avaient si bien travaillé qu'aucun de leurs savants n'avait mentionné les honorables travaux de M. *de Lacaze* sur le déchiffrement des

papyrus égyptiens, travaux qui ont donné une si vive impulsion à la science égyptologique. M. *Maspéro*, répétiteur à l'École pratique des hautes études, vient se confesser humblement à l'Académie d'avoir négligé la mention du nom de M. de Rougé. M. de Rougé lui-même, qui se laissait enterrer avec une modestie plus que bénévole, est forcé de revendiquer ses titres, qui remontent au delà de l'année 1847.

M. *Renan* présente à l'Académie, de la part de l'auteur, une brochure de M. *Ferdinand Delaunay* sur les *Origines du christianisme*. Il voudrait bien recommander le tact et la hauteur de vues qui ont présidé à ce travail, mais comme il y est traité avec une extrême bienveillance, il croit devoir se tenir sur la réserve. Nous avons vu cette même brochure faire son entrée à l'Académie des sciences morales et politiques, sous les auspices de M. Ad. Franck, et nous en avons dit quelques mots.

SÉANCE DU 17 MAI

La question de l'École d'Athènes, pour laquelle on va faire les frais d'une reconstruction de bâtiments et qu'on veut placer directement sous les auspices de l'Académie, fait l'objet d'une délibération en comité secret. Deux et même plusieurs partis sont en présence : mages, brahmanes, judaïsants, catholiques, sceptiques, francisants, germanisants...

Nescia mens hominum fati, sortisque futuræ

Que M. Émile Burnouf y prenne garde ! On l'accuse d'être un peu trop brahmane. Pour nous, cette accusation n'est qu'un éloge ; et nous en référons à M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Les Questions modernes chez les anciens, étude sur Polybe par M. *Pradier Fœdoré*, sont présentées à l'Académie par M. *de Saulcy*. Il y a là un thème intéressant dont l'attrait pourra séduire plus d'un de nos lecteurs. Polybe était un diplomate grec qui sut tirer parti de la rusticité romaine et convertir le vieux Caton à l'indulgence pour ses compatriotes. On se souvient du joli discours de Caton qui sauva les vieillards grecs livrés à la juridiction du Sénat pour avoir tenté de délivrer leur patrie du joug romain : « Ils sont coupables, sans doute ; » mais ils sont si vieux. Est-il digne d'une assemblée auguste » de perdre son temps à délibérer si l'on creusera leurs fosses » en Italie ou en Grèce ? » Les vénérables patriotes obtinrent un bill d'indulgence. Ils voulurent réclamer des dommages-intérêts ; Polybe se fit une fois de plus leur interprète : « Mon cher ami », lui dit Caton, « je ne crois pas qu'Ulysse se fût « jamais avisé de retourner dans l'antre des Cyclopes pour y » réclamer les quelques bagages qu'il avait oublié d'emporter dans sa fuite. » — Quand on relit les pages de l'histoire ancienne, on est tenté de croire que la Providence en a fait un tissu d'apologues.

M. de Saulcy présente également un ouvrage de M. *Edward Thomas*, de Londres, sur les monuments pelhvis.

M. *Jacques Rioz Rangabé*, père du délégué du gouvernement hellène, fait parvenir à l'Académie une traduction en vers grecs modernes de l'*Énéide* de Virgile.

Le déchiffrement des inscriptions libyques par M. Halévy, ont amené le général Faidherbe à la séance ; aussi M. de Longpérier cède-t-il la parole à l'infatigable déchiffreur. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, M. Halévy a trouvé dans son voyage à l'Yémen plus d'un monument qui n'était pas d'origine himyaritique ; il se contente de mentionner la découverte d'une inscription libyque dans la presqu'île du Sinaï ; les autres inscriptions, au nombre d'une centaine, ont été recueillies sur le littoral nord-ouest de l'Afrique. Le succès des interprétations de M. Halévy a été incontestable. Il a pu lire plusieurs noms historiques, tels que *Massinissa*, *Jugurtha*, *Elissa*, etc.... Il a établi fort ingénieusement que l'écriture Touareg dite *Tiffinagh* dérive du phénicien, et que l'écriture phénicienne elle-même prend sa source non pas dans les caractères hiéroglyphiques, mais dans les caractères hiératiques de l'Égypte. M. Halévy nous donnera prochainement le tableau des douze caractères égyptiens employés dans l'écriture phénicienne. Il nous semble aussi que le sanscrit a joué un certain rôle dans la constitution de cette écriture, rôle beaucoup plus important encore que celui des caractères hiératiques. Mais à mesure qu'on fait émerger ces vieilles questions noyées dans le déluge des siècles, on y repêche en même temps des filaments qui enchevêtrent à un sujet spécial les destinées de l'antique humanité. L'antiquité préhistorique serait beaucoup plus compacte qu'on ne l'a jugée à fleur d'eau. On croyait ne repêcher qu'un peuple, on verra bientôt qu'on aura repêché tout un monde.

SÉANCE DU 24 MAI

Déchiffrements sur déchiffrements. L'archéologie remue le sol humain pétri des cendres de nos ancêtres et semble avoir assumé la tache de ressusciter le vieux monde. Grands et petits défunts viennent tour à tour produire à la surface, qui un coin de médaille, qui un fragment d'inscription funéraire, qui un nom tracé jadis sur quelque borne ou sur quelque fût de colonne. M. *Letourneux*, conseiller à la cour d'Alger, concurrent de M. Halévy pour la lecture des caractères libyques, fait déposer par M. *Renan* un nouveau travail sur les inscriptions algériennes recueillies au bord de la Cheffia ; M. *Miller* nous restitue sur un *Hermès* le nom de Prometheus, un lutteur de profession du IIIe siècle de notre ère ; M. *de Longpérier*, dans une fort remarquable notice sur un lot de médailles de bronze qui lui a été envoyé par MM. *Rollin* et *Feuardent*, recompose la dynastie des rois de la Characène qui se distinguaient des autres rois de leurs temps par un brevet de longévité, οἱ μακρόβιοι, disait d'eux Lucien.

Mais l'intérêt de la séance se concentre sur une lecture de M. *Léon Heuzé*, professeur d'archéologie à l'École des Beaux-Arts, qui s'est livré avec M. *Daumet*, architecte, à une exploration des nécropoles macédoniennes.

Les lits funéraires, auxquels ont succédé chez les Grecs proprement dits et chez les Romains des urnes funéraires, dans lesquelles on renfermait les restes des défunts après l'incinération, les lits funéraires, selon M. Heuzé, étaient en usage chez un grand nombre de peuples de l'antiquité. On les retrouve en Assyrie, en Carie et en Phrygie, dans la Macédoine et dans l'Etrurie. Ils fournissent un nouveau témoignage de l'origine commune de peuples si divers. La race qui avait adopté ce mode particulier de sépulture pourrait bien s'être inspirée de ce culte pour les morts qui s'élève chez les Chinois à la hauteur d'une religion ; on pourrait en retrouver des analogies jusque dans l'Amérique, où certaines peuplades aborigènes dressent à leurs défunts une sépulture aérienne ; les momies égyptiennes elles-mêmes attestent de ce profond respect pour les morts dont s'inspirait l'antiquité préhistorique.

Les dernières et plus récentes traces de cette tradition ont été retrouvées en Macédoine à Palatitza, à Pella et à Pydna ; là, sous des tertres et dans des nécropoles, était construit, avec une touchante et somptueuse piété, la dernière demeure des morts ; elle consistait en un salon spacieux souvent précédé d'une antichambre et d'un couloir, décoré de sculptures et de fresques ; on y dressait des lits de marbre, à dossiers bas, sculptés avec art. C'était là qu'on déposait le corps du défunt, revêtu de son plus beau costume, sur des coussins d'étoffes

précieuses : des portes de marbre tantôt scellées, tantôt mobiles, suivant que la demeure funèbre attendait ou non d'autres habitants, fermaient cette résidence souterraine. Plus d'une légende circula sur ces mystérieux palais de la mort, et l'affranchi Phlégon de Tralles, dans ses *Aventures incroyables*, racontait à l'empereur Adrien une de ces légendes qu'il cherchait à rajeunir en la présentant comme un fait contemporain : c'était l'histoire d'une jeune fille qui avait été ensevelie dans un de ces tombeaux et qui se levait toutes les nuits de sa couche funéraire pour aller voir un bien-aimé aux embrassements de qui elle n'avait pu se livrer pendant sa vie. Ces intelligences d'outre-tombe furent découvertes ; on fit une descente dans la funèbre résidence, qui contenait plusieurs lits ; sur tous on trouva les corps qui y avaient été déposés. Ils étaient dans un état de décomposition plus ou moins avancé ; le lit de la jeune fille seul était vide, et l'on n'y retrouva que les anneaux d'or dont on l'avait parée au moment de la sépulture. La description que trace Phlégon de ce tombeau est conforme aux récentes découvertes de MM. Heuzé et Daumet.

Société de législation comparée

La Société de législation comparée, qui s'est fondée il y a trois ans et a pour objet l'étude des lois des différents pays et la recherche des moyens pratiques d'améliorer les diverses branches de notre législation, a pour président M. *Renouard*, membre de l'Institut, procureur général à la Cour de cassation, dont nos lecteurs ont pu apprécier le talent et les lumières dans la discussion de la réorganisation judiciaire qui a si vivement préoccupé l'Académie des sciences morales et politiques. Elle a pour vice-présidents MM. *Allou*, *Reverchon*, *Greffier*, *Aucoc*, et pour secrétaire général M. *Alexandre Ribot*, substitut au tribunal de la Seine.

Cette Société a vu ses travaux interrompus par les triste événements de la guerre et de la Commune, qui semblaient devoir tout étouffer sous leurs ruines ; mais elle s'est relevée plus forte et plus active dans l'hiver de 1871. Ses séances ont été rouvertes au mois de novembre par l'ancien président, M. *Laboulaye*. « Il s'agit aujourd'hui, a dit l'honorable député, quelque vives que soient nos douleurs et nos colères, non pas de récriminer contre le passé, mais d'y puiser des leçons pour l'avenir, et de travailler tous ensemble, sans relâche, à l'œuvre de réparation qui doit rendre à la France sa force et son rang dans le monde. »

Ces paroles n'étaient point vaines. La Société comptait parmi ses membres trois ministres, deux ambassadeurs, quinze députés, un grand nombre de fonctionnaires ; le crédit moral ne lui manquait pas ; la situation financière était aussi prospère qu'on le pouvait désirer. En dépit des vides faits dans ses rangs, le nombre de ses adhérents n'a point diminué et tend à s'augmenter de jour en jour.

M. *Renouard*, élu président en remplacement de M. Laboulaye, dont les fonctions venaient d'expirer, tint un langage non moins noble et non moins patriotique que celui de son prédécesseur : « La France, a-t-il dit, a plus que jamais besoin du travail. Sa situation n'est pas désespérée ; mais il faut, si elle veut guérir, qu'elle fasse un sérieux retour sur elle-même, qu'elle connaisse mieux ses défauts, et tire vaillamment parti de ses qualités... Plus de frivolité, de présomption, de tous ces vices qui amollissent et égarent ; plus de cette vanité qui ne se complaît à ne voir que soi, à ne connaître les autres que par les côtés où ils ne nous valent pas. Luttons sans découragement comme sans orgueil, cherchons la vérité. C'est la liberté qui nous y conduira, l'entière liberté des opinions et des discussions ; mais cette liberté a une limite infranchissable, c'est le respect profond et sincère des principes fondamentaux de la morale éternelle. »

Le premier mémoire lu devant la Société est une étude de la nouvelle loi anglaise du 5 août 1870 sur *la condition civile des femmes mariées en Angleterre*, par M. *Al. Ribot*. L'ancienne loi anglaise ne reconnaissait pas à la femme d'existence légale indépendante de celle de son mari. La femme anglaise ne pouvait accomplir aucun des actes de la personne civile, les délits qu'elle commettait même en présence de son mari étaient imputés au mari lui-même. Son argent, même celui de son travail, la propriété de ses biens meubles et l'usufruit de ses immeubles appartenaient à l'époux, qui en disposait à son gré. Plus tard on remédia à ces dispositions en permettant à la femme de remettre ses biens à des fidéi-commissaires, d'en disposer et d'en toucher les revenus sous la protection de la Cour de chancellerie. Ces atténuations de la vieille loi ne pouvaient guère profiter qu'aux classes riches, car les actes de la justice anglaise se font payer fort cher, et les pauvres ne pouvaient recourir à l'intervention judiciaire. Aussi sur trois millions de femmes mariées en Angleterre, huit cent mille devaient travailler pour subvenir aux besoins les plus pressants, et la plupart voyaient encore leur maigre salaire alimenter la paresse et l'ivrognerie du mari, trop souvent même entretenir ses concubines. La femme n'ayant aucune action civile contre son mari, en était généralement réduite à se faire inscrire sur le registre des pauvres de la paroisse.

Les tentatives faites en 1857 par lord Brougham et sir Erskine Perry pour remédier à cette déplorable situation, n'aboutirent qu'à une disposition insignifiante. Il fallut que les États-Unis donnassent l'exemple d'une réforme de la loi anglaise, qu'ils avaient importée dans le nouveau continent. Le mouvement de l'opinion publique américaine réagit en Angleterre. Le bill déposé à la Chambre des communes en 1868 était calqué sur les dispositions de la réforme américaine ; il trouva un accueil favorable dans la Chambre basse et hostile dans la Chambre haute. On l'accusa de dissoudre la famille. Cependant on aboutit à un compromis dans la loi de 1870. L'épouse rentra dans la propriété des fruits de son travail, de ses biens mobiliers et de l'usufruit de ses immeubles, mais on lui refusa le droit d'exercer un commerce distinct de celui du mari, de s'associer, de traiter et de recourir à l'action judiciaire autrement que pour revendiquer les bénéfices de la nouvelle loi.

Le droit des gens depuis la dernière guerre a été singulièrement compromis. M. *Griolet* recherche, dans deux jurisconsultes favorables à la cause allemande, MM. Rolin-Jacquemyns et Bluntschli (1), les reproches les plus légitimes que nous pouvons invoquer contre nos voisins.

Le *bombardement*, suivant les auteurs les moins indulgents, ne peut s'exercer que contre les ouvrages des fortifications et les zones de défense. Cependant on l'a étendu sur la population civile pour la contraindre à provoquer une capitulation plus prompte : « Une telle pression *morale*, dit M. Bluntschli, est absolument *immorale*... C'est, ajoute-t-il, une bonne fortune pour l'honneur des armes allemandes, que le bombardement de Paris n'ait commencé que si tard, qu'il n'ait fait relativement qu'un petit nombre de victimes ; que l'armée française de Versailles ait bientôt après causé plus de dégâts dans sa propre capitale (M. Bluntschli oublie de dire ici que ce dernier bombardement ne s'est pas prolongé au delà de la zone de défense) ; enfin que le délire de la Commune ait rejeté entièrement dans l'ombre les dévastations des deux bombardements par l'horreur de ses massacres et de ses incendies. »

Quant à M. Jacquemyns, hier ennemi du bombardement moral, il se déjuge aujourd'hui parce que les Prussiens y ont eu recours. Des gens aussi vertueux pourraient-ils être

---

(1) Voyez la *Revue* du 30 décembre 1871, page 632.

coupables ? Au diable ne plaise ! Il les couvre de cette belle excuse qu'en hâtant la capitulation, ils ont abrégé les maux de la population civile ; il verse des larmes de crocodile sur les malheureux habitants que la misère et la faim moissonnent dans le cours d'un siége trop prolongé.

La peine de mort, appliquée par les Prussiens aux habitants d'un pays encore inoccupé et insoumis, est cependant blâmée par les deux jurisconsultes, mais ils ne disent rien de la pratique des incendies et des otages comme moyen de répression. Qu'en eussent-ils dit qui ne fût au déshonneur de l'Allemagne ? Vouloir excuser de telles barbaries, c'est les aggraver : à preuve l'excuse de M. Jacquemyns en faveur du bombardement moral.

Le pillage et les dévastations ont été tels que l'enquête relative aux indemnités évalue à plus de 264 millions les objets ou valeurs *enlevés sans réquisition*. M. Jacquemyns se contente de nier qu'il y ait eu des pillages et des dévastations ; M. Bluntschli veut bien reconnaître qu'il y a eu quelques excès ; mais si peu ! cependant il les blâme.

Les contributions et les réquisitions pécuniaires sous menace de pillage ou de dévastation ont frappé bien des villes françaises et les ont frappées lourdement. C'est une forme déguisée du pillage, un pillage arrangé à l'amiable, mais enfin c'est un pillage. M. Bluntschli le condamne, M. Jacquemyns l'approuve. Ne faut il pas enlever à l'ennemi ce qui fait sa présomption ? N'est-il pas préférable de faire des réquisitions en argent que de faire des réquisitions en nature ? — Ce langage est-il d'un jurisconsulte ou d'un folliculaire à gages ?

Enfin, *le concours exigé des habitants par l'ennemi* est une violation, plus odieuse que toutes les autres, du droit des gens. M. Jacquemyns lui-même ne peut effacer de la conscience allemande la marque infâme que lui ont imprimée ces quatre lignes du préfet prussien au maire de Nancy, lorsqu'il s'est agi de reconstruire une ligne ferrée pour le transport des troupes germaniques :

« Si demain, mardi, 24 janvier à midi, 500 ouvriers des » chantiers de la ville ne se trouvent pas à la gare, les sur- » veillants d'abord, et un certain nombre d'ouvriers ensuite » seront saisis et *fusillés sur place* ».

Ce dernier fait a, dit-on, trouvé des apologistes en Allemagne. Cela prouverait que la morale et la justice s'y sont pâmées sous les explosions du canon Krupp. A quoi bon protester ? Encourageons plutôt les Prussiens à poursuivre leur justification, ils n'en seront que plus coupables.

Des deux jurisconsultes évoqués par M. Griolet, M. Bluntschli est assurément celui qui se débat le mieux. M. Rolin-Jaquemyns, lui, appelle les jurisconsultes à son aide, il les invite à rédiger un code des lois de la guerre qui aurait la valeur d'une loi internationale. La Société de législation a bien fait de lui signaler l'apologie des actes de la Commune : « On a vu la populace révoltée emprunter aux usages des généraux prussiens l'arrestation des otages et l'incendie, à titre de représailles. Ces actes n'avaient point de précédents dans nos traditions révolutionnaires ».

Commission des réformes législatives relatives aux aliénés. — La Société n'avait pas attendu les terribles révélations que la justice des Pays-Bas a fait surgir pour s'occuper de la loi française de 1838 sur les aliénés. Est-il besoin de rappeler les faits plus ou moins constatés de séquestration arbitraire, qui ont donné lieu à quelques plaintes dont les journaux se sont faits l'écho, et que les faiseurs de romans ont exploités pour la plus grande candeur du public ? Un parent riche vous gênait-il, quelques billets de mille francs donnés à un médecin vous permettaient de le faire enfermer dans une maison de fous, et de jouir de l'usufruit de son bien en attendant qu'une thérapeutique bien entendue l'ait mis en prompte situation de vous laisser maître définitif de son héritage. C'était aisé, simple, légal, et nos bons bourgeois, tout de glace aux vérités, tout de feu pour le mensonge, s'étonnaient de voir encore tant de millionnaires en liberté.

La Société avait nommé une commission pour étudier ces questions. Cette commission, présidée par M. Ernest Bertrand et composée des docteurs Blanche, Brierre de Boismont, Lunier, Motet, et de MM. Barboux, Desjardins, Pagès, Picot, Vaney, Ribot, etc., se livra pendant les mois de décembre et janvier derniers à une enquête approfondie de la question.

C'est cette question, dont nous avons aujourd'hui les procès-verbaux sous les yeux, que nous nous proposons de résumer en quelques lignes.

Les critiques de la loi de 1838 ont été considérées généralement comme exagérées et souvent injustes. On n'a pu trouver que quelques rares cas entachés du soupçon de séquestration arbitraire, encore étaient-ils contestés.

Cependant il a paru bon de proposer quelques nouvelles dispositions légales, moins pour corriger des abus que pour tranquilliser la trop nerveuse opinion publique.

Il serait nommé dans chaque chef-lieu de département une commission permanente, composée de médecins, de légistes et de conseillers généraux, chargée de contrôler l'entrée et la sortie, et de surveiller le séjour des malades dans les maisons d'aliénés. En cas de litige on pourrait recourir à des jurys spéciaux composés des sommités de la médecine, du droit et de l'administration.

La commission permanente exercerait sa surveillance sur les questions d'admission dans les hospices, elle exercerait son contrôle sur l'inspection des aliénés pendant le traitement, elle examinerait leurs réclamations à la sortie, elle s'occuperait des placements d'office, contrôlerait les placements volontaires, etc.

Enfin elle proposerait un projet de loi modificatif de la loi de 1838 dont on trouvera les dispositions à la fin du bulletin d'avril 1872 de la *Société de législation comparée*.

On ne saurait trop applaudir à ces travaux spontanés qui tendent à substituer à des réclamations vagues et passionnées des réformes sérieuses et mûrement étudiées. Aussi pensons-nous que l'exemple donné par la Société est bon à signaler et meilleur encore à suivre.

J'aurais voulu m'étendre ici sur divers autres travaux de la Société ; sur la recherche de la *durée du mandat* et *du mode de renouvellement des chambres législatives* dans les différents pays, par M. *Hérold* ; sur *la condition des étrangers en Angleterre*, par M. *Edmond Bertrand* ; sur *la législation du mariage civil en Prusse*, par M. *Gouse* ; sur *les consultations que la législation comparée doit réclamer de la statistique*, par M. *Aucoc* ; sur *l'analyse de la loi municipale de Stockholm*, par M. *Tanon* ; mais il faut couper court ; les questions déjà traitées se reproduiront d'une manière incidente. La seule observation à laquelle je me bornerai en terminant, c'est qu'on chercherait vainement ailleurs la plupart des documents que nous fournit la Société dans les questions de législation comparée. A ce point de vue surtout, on ne saurait trop encourager ses membres à poursuivre, comme ils ont commencé à le faire, le résumé quotidien des faits auxquels la législation est directement intéressée. Presque toutes nos réunions savantes pèchent en ce point : elles laissent l'actualité aux *reporters*, et Dieu sait quelles notions malsaines s'accréditent ainsi dans l'ignorance publique !

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

I

Entre les maîtres de la jeunesse universitaire, il n'en est guère qui comptent plus d'amis parmi leurs élèves que M. Paul Janet, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Ceux auxquels il a été donné de suivre son enseignement familier du lycée Louis-le-Grand ont surtout gardé le souvenir de la haute sincérité de son esprit et de sa bonté. Ses leçons ne reviennent pas à la mémoire sans y ramener son exemple. Une vie consacrée comme la sienne — et sans se répandre au dehors — à la science et au travail appuie éloquemment un cours de philosophie.

Nous voudrions que M. Paul Janet ait dans son temps la place qu'il occupe dans la jeunesse de ce temps. Mais peut-être quelques-unes des plus précieuses qualités qui distinguent l'esprit de ce maître expliquent-elles une certaine lenteur de sa réputation à s'établir dans la situation de premier ordre qu'elle doit nécessairement atteindre. Écrivain clair, simple et d'un grand naturel, M. Paul Janet entre sans fracas en possession des idées qui lui sont propres. Faut-il donc faire plus de bruit? Il respecte tout esprit sincère qui s'applique à découvrir quelque chose de la vérité. Est-il nécessaire de proscrire tout ce qui pense autrement que nous? Non, sans doute. Mais il nous semble que peu trop conciliant, M. Paul Janet est un homme qui a la prétention légitime de faire de sa philosophie une science. Le respect qu'il a de la pensée d'autrui fait tort à la sienne et l'empêche de frapper le lecteur par son mérite propre et sa force première. Il est une phrase du livre qui nous amène aujourd'hui à parler de lui, les *Problèmes du* XIX*e siècle* (Paris, Michel Lévy), dont nous nous souvenons, comme d'un signe de cette intelligence scrupuleuse et savante, audacieuse dans ses recherches, timide dans leur exposition. Cette phrase est très-simple; mais elle renferme une pensée qui court sous presque toutes les argumentations de l'auteur : « J'incline à la première de ces deux solutions, qui est la moins décourageante; mais je n'oserai absolument nier la seconde. » Il faut pourtant se décider! O l'éclectisme et sa vieille habitude d'écrémer le meilleur de toutes les idées! Voilà ce qui en résulte : un air de septicisme auquel un homme de la valeur de M. Paul Janet n'échappe pas.

Ce nouveau livre est un recueil d'études sur la politique, la science, la littérature, la philosophie et la religion. Les questions les plus importantes de ce temps se trouvent, par le fait, traitées dans cet ouvrage, et ce n'est point après coup que l'auteur a pu l'intituler *les Problèmes du* XIX*e siècle*. La nature de la démocratie, les dissentiments de la science et de la philosophie, les périls de l'idée religieuse et de la tradition littéraire : tout cela est de notre époque et en marque le travail et les anxiétés. M. Paul Janet a fait précéder ces différentes études d'une remarquable introduction, traitant de la liberté de penser. Il y a un double mérite à parler de cette liberté si précieuse, au moment où l'auteur le fait et de la façon dont il le fait : « Ceux qui sont attachés à certains principes d'ordre et de tradition, qu'ils regardent comme la base nécessaire de toute société, doivent se guérir de leur défiance envers la liberté de penser, car elle est pour eux aussi bien que pour leurs adversaires. Le moment n'est pas loin où elle sera leur dernière défense. Quand ils seront en minorité, ils réclameront le droit de penser autrement que la foule ; quand la société nouvelle se sera fait sa foi, ses préjugés, ses traditions, ses lieux communs, tout ce qui ne manque jamais de s'établir dans une société bien assise, les partisans des anciennes idées et des anciennes mœurs demanderont à ne pas obéir aveuglément à ce nouveau genre d'autorité. Ils discuteront, ils critiqueront, ils seront à leur tour des révoltés ; ils le sont déjà. Dans ce va-et-vient des puissants de ce monde, dans ces oscillations de principes qui se renversent l'un l'autre et viennent successivement se déclarer principes absolus, il n'y a qu'une garantie pour tous, c'est la liberté réciproque. » Voilà qui est nettement, fortement et noblement écrit. Oui, le moment viendra où un nouveau droit, de nouvelles traditions et même, comme le dit si philosophiquement M. Paul Janet, de nouveaux préjugés seront établis dans le gouvernement nouveau de notre pays. Les anarchistes d'aujourd'hui seront des conservateurs; ils commencent à le devenir. MM. de Belcastel et de Franclieu seront des factieux : ils le sont déjà.

La république de 1870 suit une marche différente de celle de 1848, qui nous fait croire à un destin différent aussi. Au lendemain de la révolution de Février, tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance, au pardon, à la fraternité. Ce n'était que bouquets oratoires, fleurs de sentiments, arbres de la liberté. La peine de mort abolie en matière politique allait bientôt l'être en matière criminelle. La France s'épanouissait dans l'indulgence et dans une sorte de renouveau. Peu à peu les ombres se formèrent et l'horizon républicain se voila. Les intrigues des partis, des factions et des bandes politiques rétrécirent l'avenir qui s'ouvrait devant notre pays, tant qu'enfin il se perdit dans les ténèbres de Décembre. La révolution de 1870 est née sous les yeux de l'étranger : la nouvelle république a vu, dès son premier jour, la patrie envahie et l'armée livrée. Une longue lutte, patiente à Paris, emportée et désespérée en province, n'a pu lui épargner la douleur d'une paix exécrable. Les plus ardents, sinon les plus désolés de ses fils, n'ont pas voulu voter cette paix et se sont éloignés, doutant peut-être que la troisième république française pût durer sur les ruines de la patrie mutilée et vaincue. Un orage civil épouvantable s'est déchaîné à ce moment sur nous. Il semblait qu'il dût emporter la république et bien d'autres choses avec elle. Il a passé en laissant des traces navrantes, mais l'idée républicaine n'en a pas souffert. Faut-il même le constater comme une des suites les plus inattendues d'un si terrible événement? M. Thiers fut profondément surpris et touché de l'émotion des villes de province, pleines de pitié pour Paris, trompé et inutilement affamé pendant six mois et auquel on n'avait pas eu de peine à faire croire que ceux qui avaient voté la paix allaient aussi voter la fin de la république. Les députés qui furent envoyés à Versailles de Grenoble, de Lyon, de Lille, de Marseille, firent entendre à celui qui tenait le premier rang dans la ville de Louis XIV, que les grandes communes de France l'abandonneraient s'il combattait la Commune perdue de Paris, au nom d'un autre principe que le principe républicain. Celui-là se recueillit et trouvant en lui quelque chose qui s'accordait avec le mandat de ces députés, ses faiblesses secrètes et l'intérêt de la France, il se maintint au rang suprême, avec la république. Depuis,

malgré les efforts des partis, malgré une majorité monarchique tout d'abord divisée et entamée tous les jours, en dépit des efforts d'ennemis ou illustres ou habiles ou ténébreux, la république va s'affermissant et grandissant. C'est, comme on le voit, le contraire de son histoire en 1848. A cette époque elle a tout d'abord rayonné et s'est peu à peu éteinte : de nos jours elle a commencé par être un faible point lumineux dans une aurore sinistre et, en ce moment, elle domine, du moins à l'horizon, d'une clarté déjà souveraine.

Est-il difficile de prévoir comment les progrès de la république vont devenir bientôt plus rapides, si un bienheureux esprit de discorde continue toujours à souffler sur ses ennemis, si le consul, heureusement fort épris de son consulat, veille et ne se laisse pas emporter à son humeur toujours un peu jeune, je veux dire passionnée; si la Germanie ne s'émeut pas trop de notre convalescence; si enfin nous sommes heureux? Plus de cinq cent mille jeunes hommes, mobilisés ou mobiles, sont retournés dans leurs foyers après la guerre. Ils en ont tous connu, sinon les horreurs sanglantes, du moins les épreuves. La maladie, la faim et le froid ont rudement exercé leur courage. Nous savons bien que leur présence dans des casernements ou des camps improvisés a été marquée par des murmures; ils n'avaient point tous envisagé d'un œil résolu la défense de la patrie. Et pouvait-il en être autrement? C'était toute la jeunesse des champs, qui était arrachée tout à coup à sa terre accoutumée et transportée bien loin. On lui contait que les vieux soldats eux-mêmes n'avaient pas tenu contre l'ennemi, et que l'on ne se battait plus que pour quelques républicains de Paris « sans sou ni maille », qui étaient venus dans le pays afin d'y gagner « des mille et des cents ». La paix arriva avec ses tristesses. Alors ceux qui n'avaient pas désespéré de la patrie et l'avaient redressée au moment où elle allait s'affaisser furent l'objet, non pas de reproches, comme ils pouvaient en mériter, mais d'odieuses calomnies et d'injures. Les représentants de la bourgeoisie provinciale qui avait douté de la défense en proscrivirent les agents officiels, même les plus modestes, lorsque leur mandat législatif les rendit tout-puissants près des ministres et dans les ministères effarés. C'est le moment où naquit la république sans républicains. Quiconque avait requis des bottes de paille pour coucher des soldats, rappelait les plus mauvais souvenirs de la Convention. Celui qui avait été assez peu avisé pour contraindre des chevaux de luxe à un service de transport, comme des chevaux ordinaires, était chassé de tous les emplois publics.

Aujourd'hui les mobilisés et les mobiles, les jeunes gens qu'on écoute au foyer ou sur la place des villages, qui seront consultés par leurs pères avant le scrutin, qui voteront eux-mêmes, ne parlent plus avec colère de la défense du pays par la république. Déjà ils reconnaissent qu'on pouvait peut-être faire quelque chose, que du moins on a résisté, que l'étranger ne nous a pas tenus tout d'un coup, que la France a la vie plus dure qu'une autre nation. Ils prennent pour eux (et avec raison, car ils ont souffert) une part de la gloire infortunée que nous a valu la résistance nationale. Les généraux qui commandaient leur corps d'armée, ils les suivent aujourd'hui dans leur marche politique, « Chanzy, Faidherbe, Billot vont à la république : nous irons avec eux, » disent-ils. « Des hommes comme ceux-là, qui se sont si bien battus, ne peuvent être des mauvais Français. Leur parti sera le nôtre; leurs gens seront nos gens. D'Aurelle et Bourbaki finiront bien par venir avec nous. Nous les connaissons tous; nous savons ce qu'ils valent; nous avons été avec eux sur la Loire, dans le Nord, dans l'Est; du moins nous n'en étions pas très-loin. Si tous nos généraux sont les amis de Gambetta, c'est donc qu'il n'est point celui qu'on nous avait dit. Il a du bon d'ailleurs, ce Gambetta : il n'aime pas le Prussien; ah! mais non. — Ce n'est pas lui qui aurait voté comme M. X., notre député. — La France aurait été déshonorée si tous les députés avaient voté cette paix-là. Les républicains qui nous ont fait nous battre ont tout de même sauvé l'honneur. Vive la république! » — Et il pourrait bien se faire, aux prochaines élections, que les campagnes se joignissent aux villes pour donner enfin à la république une représentation républicaine. Les enfants de la ferme, des bourgs et des grandes villes ont murmuré autrefois ensemble; et ensemble ils s'enorgueilliront aujourd'hui de leurs souvenirs désormais non cuisants, mais rehaussés de gloire, et il peut se faire que des votes communs soient l'expression de cette communauté de souvenirs.

II

Dans la préface d'un livre autour duquel s'est fait, pendant quelques jours, un bruit assez véhément, M. Léon Cladel prétend que les germes d'une révolution sociale à venir ont été déposés chez le paysan par l'ouvrier des villes, à la faveur de la guerre où tous les deux se sont trouvés récemment mêlés. Mobilisés et mobiles, arrachés à l'atelier et à la charrue par la loi de la défense nationale, se sont entretenus de leurs droits et des duperies séculaires dont ils ont été victimes. Le travailleur de la ville, transformé subitement en soldat, a commencé ce grave entretien, et le travailleur des champs, tout d'abord ébahi et défiant, a fini par réfléchir et par donner la réplique à son compagnon d'armes et de souffrances. Les camps en plein vent et en pleine neige ont-ils réellement servi de théâtre à beaucoup de ces idylles philosophiques et menaçantes? Nous croyons que le sentiment des maux présents l'emportait sur le souvenir des misères des générations passées, et l'avenir qu'on appelait avec impatience était fait ou de paix ou de gloire. On ne rêvait pas d'un autre, qui n'est peut-être qu'un rêve lui-même. Le temps nous semble du moins encore loin où les idées dangereuses pour « la famille, la religion et la propriété » risqueraient de s'implanter dans la tête du paysan : aujourd'hui ces germes-là ne viennent point aux champs.

Mais ce qui recommande à l'attention des curieux le livre de M. Léon Cladel n'est point cette préface, faite après coup, et où la personne de M. Léon Gambetta, son compatriote, tient trop de place. L'un et l'autre sont des bords du Lot, il est vrai; mais, de grâce, ne personnifions pas la République; ne la mettons dans la peau de personne en particulier, comme l'État était en Louis XIV; et nous autres, messieurs des lettres, gardons-nous des dédicaces de l'ancien temps. Bref, — et pour en revenir à mon propos, — le livre de M. Léon Cladel est avant tout une œuvre littéraire. Mais ce livre, quel est-il? *La Fête votive de Saint-Bartholomée Porte-Glaive.* Voilà un titre un peu long et qui pèsera aux ailes de la renommée. C'est un tableau d'une sorte de kermesse du midi où la joie brutale et sauvage des paysans du Quercy se

donne à libre carrière, dansant, chantant, mangeant, assommant et tuant quelque peu. D'intrigue, il y en a à peine une ombre. Là-dedans, bourgades luttent contre bourgades ; les incidents sont des volées de coups de poing ou de pierres, lancées par les frondes ; les dénoûments, des entassements de victimes. « Au milieu de l'immense rond-point où l'on avait dansé, combattu, grondait et se mouvait, loin des haies, une informe montagne de corps. Ici, là, de quelque côté qu'on l'envisageât, on ne distinguait que fourmillements de pattes, de bras, de mains, de cornes, de crânes, de groins, de naseaux, de jambes, de ventres et d'échines. » Achève, ô Brébeuf :

De morts et de mourants cent montagnes plaintives.

L'enthousiasme confraternel qui a salué l'apparition de ce livre le poussera-t-il, au delà des bornes étroites de l'admiration mutuelle, dans le grand public ? Nous en doutons et nous en donnerons les raisons d'autant plus volontiers que l'auteur appartient à un monde de lettrés, très-distingués et aussi très-dédaigneux, où l'on fait peu de cas de cette chose vulgaire qui s'appelle le grand succès. Ce monde est celui des jeunes écrivains, furieusement épris des beaux effets de la langue française, qui se font imprimer avec tant d'élégance par les soins de l'éditeur Alphonse Lemerre. Il y a dans le livre de M. Léon Cladel plus de souci littéraire, plus de scrupules, plus de dédain des phrases toutes faites et des idées communes qu'il n'en faut pour assurer un succès fort honnête. Mais ce souci, ces scrupules, cette sainte horreur du trivial, le tiennent dans un état perpétuellement fiévreux. Et dans cette fièvre, il ne s'aperçoit plus qu'il nous débite des choses obscures ou informes, et fait passer sous nos yeux un tas de phrases malingres, plus tordues et plus contournées que ses personnages estropiés et bosselés dans leurs luttes. La fatigue que l'esprit en ressent est grande. Je ne crois pas qu'on puisse lire d'un trait ce volume, d'ailleurs court. Ici, M. Léon Cladel hausse vigoureusement les épaules. — Encore un qui n'y entend rien ! se dit-il. — Qu'il nous permette cependant de lui dire qu'il en est peut-être du mérite littéraire comme de la vertu : si elle consiste dans l'effort, elle n'est jamais si belle que lorsqu'on ne le voit pas. Les plus heureux d'entre nous sont ceux auxquels cet effort, aidé d'une nature propice, ne coûte plus rien. Mais combien sommes-nous qui, ne voulant pas dire des choses ordinaires, nous donnons beaucoup de mal pour être obscurs ou embarrassés ! — Tout cela c'est de l'Horace ou du Boileau : dites-moi autre chose ou taisez-vous ! — Je me hasarderai à dire à M. Léon Cladel qu'on ne désarticule pas toute une langue, comme il le fait, pour avoir un style à soi ; qu'on ne fait pas passer, comme des muscades, à droite ou à gauche indifféremment, en tête ou en queue, des mots que la nature désormais formée du langage français veut à une place et dans un ordre fixe ; que notre langage s'est modelé en quelque sorte d'après notre esprit national ; que nous sommes désormais accoutumés à dire en prose : « l'heure est venue », et non pas « venue est l'heure », à la façon de M. Léon Cladel ; que les inversions sont les contorsions du français et que la pauvre langue de Voltaire, soumise à la syntaxe toute personnelle de l'auteur de la *Fête votive, etc.*, semble être à la question et fait de pitoyables grimaces.

Il faut pousser cette étude encore plus loin, parce que M. Léon Cladel appartient à une sorte d'école particulière, dépendant elle-même de l'école spéciale des « stylistes ». On peut dire, en empruntant sa langue, qu'il représente l'invasion des « gars du midi » dans la littérature française en même temps que MM. Alphonse Daudet, l'auteur des *Lettres de mon Moulin*, et M. Paul Arel, l'auteur de *Jean des Figues*. Cette invasion est douce et insinuante, hâtons-nous de le dire, même un peu molle et languissante. Ceux qui viennent de Provence semblent surtout énervés. Les « Cadurques » (gens du pays de Cahors), comme M. Léon Cladel, ont plus de rudesse. Le dessein de ces écrivains est d'intéresser les gens du Nord et de Paris aux coutumes et aux façons de voir et de penser particulières à leur département, — je dis mal, — à leur canton, à leur commune. Nous autres de la langue d'*oïl*, nous nous faisons difficilement à ce genre-là. Qu'on ne l'oublie pas, il y a des pays en France où un Français peut se trouver aussi étranger qu'à Madrid. Quand un homme du Nord, dont les yeux sont accoutumés à la verdure, aux horizons ternes et graves, aux eaux presque perpétuelles qui s'étendent par flaques ou coulent en ruisseaux sous les grandes herbes et le long des haies, arrive dans quelque partie du Languedoc, comme le Quercy, où le sol semble rôti et présente à un soleil, ardent pendant plus de six mois de l'année, des flancs nus et pierreux, où le ciel, d'un azur monotone, fatigue le regard, où l'eau du ciel et l'eau des sources aident rarement à la séve des arbres; quand il entend autour de lui un langage inconnu, auquel la plus grande attention ne lui permet pas de rien comprendre, ou bien un français dénaturé par l'accent local, qui donnerait un air de carnaval aux vers de Racine ou du *Misanthrope* (rien de plus comique que le rôle d'Alceste débité avec l'intonation gasconne !); en s'apercevant en outre que les gens de ce pays ont une façon de présenter leurs idées, de plaisanter, d'avoir de l'esprit qui le déroute tout à fait, il se demande si la France s'étend bien jusqu'aux Pyrénées et s'il serait plus exilé au delà de la frontière. Que si des écrivains venus de ces pays, avec la vivacité intellectuelle qui est leur marque distinctive, entreprennent de transporter tout le midi dans le nord, ses mœurs, ses coutumes, la grossièreté du Quercy, la langueur de la Provence, sans en oublier le patois, ainsi que l'a fait M. Léon Cladel, ils font une œuvre qui sollicite plus la curiosité que l'intérêt. C'est de la littérature purement locale. Elle ne peut prétendre à un succès français. Décentralisez le goût si vous voulez, messieurs ; mais, pour être logiques, faites-vous imprimer chez vous. Les passions, les colères, les grandes rixes de la *Fête votive*, décrites par M. Léon Cladel, sont histoires de tribu. Tout le talent et tout le travail qu'a demandé ce livre n'en fera jamais qu'une curiosité. La *Fête votive de Saint-Bartholomée Porte-Glaive* ne peut avoir un véritable succès qu'à Saint-Bartholomée même, dans le pays des « Cadurques ».

III

Le lecteur français préférera à ce livre, si laborieusement écrit, le nouveau roman de M. Charles Deulin, *Chardonnette* (Paris, Lacroix). Il est vrai que le style de M. Deulin est clair, facile, très pur, notez le bien, et qu'il coule comme la première source d'eau vive qu'on peut rencontrer. Pas le moindre effort dans ce livre ; pas le moindre effet de langue ; c'est bien la peine d'écrire pour être aussi transparent ! J'avoue

que M. Charles Deulin mérite tous ces reproches. Ce conte de *Chardonnette*, qui fait suite à ceux qu'il a intitulés *Contes d'un buveur de bière*, n'est point obscurci par les nuages de tabac qui semblent flotter d'ordinaire sur les œuvres élaborées dans les brasseries. Avez-vous remarqué que la plupart de ceux qui riment ou écrivent entre des chopes n'ont pas dans leur style ce laisser-aller et cette facilité de leur vie? *Chardonnette* est la simple histoire d'une pauvre fille trompée par un beau de petite ville et qui en meurt. Cela n'est pas bien original, je vous l'accorde; mais je vous demande ce qu'un romancier peut bien désormais inventer! « Contons bien, dit Lafontaine, c'est tout. » Notez que ce tout n'est pas rien. Là est la difficulté, le piége à loup. Cette règle exprimée si doucement est une des plus rudes qui existent en littérature. Bien conter! Mais c'est tout l'art d'écrire, si l'on y prend garde. Brièveté, rapidité, agrément, convenance du ton au sujet : je ne sais, en vérité, si La Fontaine ne demande pas tout et autre chose encore, en n'exigeant que cela. Mais nous n'avons rappelé ce malin précepte que pour montrer combien autrefois le sujet importait peu au conteur et à son mérite. Rien de plus mince que le fonds des *Mémoires du chevalier de Grammont*; rien de plus enfantin que le sujet de *Fleur d'épine :* cependant, Hamilton, l'auteur, a fait les délices « de la cour et de la ville. » C'est qu'il contait bien : « c'est tout. » Nous ne voulons pas certes mêler le noble comte Hamilton, le chroniqueur des élégances de son temps, avec le monde des brasseries de Condé-sur-Escaut, la patrie de Chardonnette. Mais quelqu'un est venu s'accouder sur une de ces tables chargées de bière, en compagnie des bateliers et des bourgeois de l'endroit. Il a saisi sur le fait la vie des petites villes et l'a contée d'une humeur douce et facile, simplement, avec aisance, dans un langage qui serait excellent s'il était plus ferme. Il nous semble qu'il ne conte pas trop mal, car il intéresse. C'est bien une originalité par le temps qui court et nous l'envions à M. Charles Deulin.

IV

M. Henri Baillière publie à la librairie Didier une étude pénétrante et émue de l'œuvre de *Henri Regnault*. Les tableaux de ce jeune peintre, à jamais regrettable, inspirent tous ceux qui tentent d'en parler, et leur couleur éclatante passe dans leurs écrits. On se rappelle la belle conférence de M. Coquerel, que nous avons publiée il y a deux mois (1). — *La Science et le Christianisme*, par M. Louis Ruchet (Paris, Hachette), est une œuvre plus personnelle que scientifique, écrite avec soin et gravité, dans un esprit religieux et chrétien. — Il serait impertinent d'essayer de rendre compte, à cette place, du travail considérable que vient de publier M. Georges Picot, juge au tribunal de la Seine, sur les *États généraux* (Paris, Hachette). C'est un ouvrage en quatre volumes in-8°, que l'Institut a couronné. Nous avons à peine eu le temps d'en parcourir l'introduction. Cette étude si considérable, qui fait tant d'honneur à l'érudition française et à la magistrature de la Cour de Paris, aidera-t-elle au mouvement décentralisateur, en révélant combien il y eut autrefois de force et vie dans les anciennes provinces de France? Nous l'espérons, sans y croire. La centralisation est malheureusement un fait acquis; elle est passée dans nos mœurs politiques; nous ne pouvons vivre sans elle. On l'a bien vu dans la dernière guerre. Le danger de la patrie aurait dû faire insurger chaque commune contre l'étranger; il n'en a rien été. La République a dû se servir de tout le mécanisme de l'Empire pour faire mouvoir le corps social. Cela est dangereux. Il faut qu'elle soit bien sûre des mains auxquelles elle confie son télégraphe. Tout est là, hélas!

(1) Voyez notre numéro du 13 avril.

BIBLIOGRAPHIE.

La guerre étrangère et la guerre civile, par M. Émile Beaussire, membre de l'Assemblée nationale. — Un vol. in-12, Paris, librairie Germer Baillière.

M. Émile Beaussire a réuni en un volume de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* une série d'articles écrits au fur et à mesure des événements pendant cette cruelle année 1870-1871, et publiés pour la plupart dans la *Revue des deux mondes*. C'est une suite de tableaux, où il s'est efforcé de peindre, *sine irâ et studio*, « l'état moral de la France depuis la déclaration de guerre à la Prusse jusqu'à la chute de la Commune ». M. Beaussire a réussi, mérite rare en ce temps-ci, à conserver son sang-froid au milieu de désastres et de crimes qui ont soulevé tant de colères légitimes. Il juge en philosophe les hommes et les choses ; ce qui ne signifie pas qu'il se désintéresse de nos malheurs et les considère en observateur indifférent. Il a trop de patriotisme pour être capable de ce détachement ; mais son patriotisme est équitable. Il s'efforce de faire à chacun sa juste part. Sévère pour les fautes ou les crimes, il est indulgent pour les personnes. Il sait que nul de nous n'a le droit d'être impitoyable pour les égarés, parce que nul de nous ne peut se dire sans péché. Cette abominable succession de désastres où la France a failli périr est le fruit de la politique insensée de l'empire, au dedans et au dehors, et le pays tout entier est responsable des folies impériales, pour les avoir tolérées. « Les récriminations personnelles, dit-il fort justement, sont hors de saison, quand chacun doit se battre la poitrine. De cette solidarité de tous dans les malheurs publics doit résulter une leçon de modestie et de tolérance mutuelle. »

C'est avec cette sagesse conciliante que M. Beaussire aborde l'examen d'une question qui intéresse au plus haut point la grandeur de notre pays, la querelle de Paris et des départements. Lorsque, après une séparation de cinq mois, si pleins d'événements faits pour troubler les meilleurs esprits, Paris et la province se sont rencontrés à l'Assemblée de Bordeaux, on eut quelque peine à se reconnaître. Des causes semblables avaient produit, en province et à Paris, des effets analogues au fond, quoique contraires en apparence. L'échec des républicains, modérés pour la plupart, qui étaient aux affaires depuis le 4 septembre, avait jeté les provinciaux dans les bras des monarchistes, et les Parisiens dans ceux des radicaux. On était plus loin que jamais de s'entendre, dans un moment où il importait tant d'être unis contre l'étranger. Nous sommes ainsi faits, Français de Paris et Français des départements, que nous voyons fort bien la paille dans l'œil de notre voisin, et fort mal la poutre qui nous éborgne. Toutes les vieilles rancunes et les vieux préjugés se réveillèrent. Paris se souvint que la province, par sa molle indifférence et sa complaisance aveugle, avait permis à un aventurier de préparer la ruine et le démembrement de la France. La province, de son côté, reprochait à Paris ses révolutions périodiques et ce

qu'elle appelait ses usurpations. Bien placé pour voir de près les gouvernements que la province respectait pour ne les voir qu'à distance, il est arrivé trop souvent que Paris se donnât la mission de les congédier, sans prendre l'avis des départements. De là, de grosses colères. On oubliait à Paris que les électeurs parisiens ont, aussi bien que les provinciaux, approuvé l'attentat du 2 décembre, et ratifié par leurs votes cette criminelle violation du droit. On oubliait en province que, si les révolutions se font toujours à Paris, ce n'est pas toujours Paris qui les fait, et que nécessairement, dans notre pays centralisé, les ennemis du gouvernement, quel qu'il soit, le viennent attaquer dans sa capitale, au siége du pouvoir central, sans que la capitale fasse autre chose le plus souvent que de fournir à l'insurrection l'appoint de ses déclassés.

On sait comment l'esprit de parti travailla, et comment il travaille encore tous les jours, à envenimer ce dissentiment qu'il compte exploiter. L'insurrection du 18 mars vint à point pour fournir un argument terrible aux adversaires irréconciliables de Paris. M. Beaussire indique avec beaucoup de sagacité les causes multiples de cette catastrophe et les circonstances qui ont rendu possible le succès foudroyant du comité central. Peut-être est-il un peu trop sévère pour les hommes qui étaient alors au pouvoir. Il leur reproche de n'avoir pas fait assez d'efforts pour se rallier les hommes d'ordre et pour « s'assurer sous une forme précise le concours de toutes les bonnes volontés que les souffrances et les déceptions du siége n'avaient pas lassées ». Mais combien en restait-il, après la capitulation, de ces bonnes volontés entières et vivaces? Il explique fort bien d'ailleurs le désarroi de la population parisienne dans cette crise épouvantable : la lassitude des uns, les illusions des autres, l'irritation de tous, les faux bruits, les accusations mensongères propagées par les fauteurs de désordre, les habitudes d'oisiveté contractées pendant le chômage forcé du siége, les utopies et les chimères socialistes, et bien d'autres causes physiques et morales, avaient comme désorganisé ce grand corps. La Commune fut une maladie. Il serait injuste d'oublier que ce mal, dont Paris faillit mourir, était surtout une conséquence du siége qu'il venait de supporter si vaillamment, et qu'il avait gagné cette sorte de fièvre chaude dans les fatigues du camp et du champ de bataille. Il serait injuste d'oublier la résistance honorable qu'une partie de la garde nationale continua à opposer à l'insurrection triomphante, même après le départ du gouvernement ; il serait injuste d'oublier enfin que l'armée du désordre ne se recruta pas uniquement à Paris, que la province et l'étranger lui envoyèrent des renforts et des chefs, et que Paris ne doit pas répondre des crimes commis par les aventuriers des deux mondes qui s'y abattirent, comme sur une proie assurée, au lendemain de notre défaite.

Quand il en vient, au dernier chapitre de son livre, à parler du temps présent, M. Beaussire constate, avec plus de douleur que d'étonnement, que tant d'épreuves ne nous ont pas tout à fait corrigés. Nous n'avons pas renoncé à notre triste manie de nous diviser sur des mots, et de discuter passionnément des théories absolues. Questions de principes, questions de personnes, dissertations à perte d'haleine sur la meilleure forme de gouvernement, débats rétrospectifs sur les fautes de tel général ou de tel homme d'État, voilà ce qui nous occupe, quand nous devrions être tout entiers à la solution des problèmes pratiques d'où dépend notre salut. Nous cherchons dans le passé des sujets de récriminations et de querelles, nous voulons prévoir et fixer dès aujourd'hui l'avenir, quand le présent a besoin de tous nos efforts. Des fantômes nous obsèdent ; nous prenons les armes contre des spectres, spectre blanc ou spectre rouge, et nous oublions quelquefois, dans ces luttes stériles, les nécessités et les devoirs de l'heure présente. Les uns ne voient que complices et fauteurs de la Commune. « Quiconque a dans son passé un acte d'adhésion à une révolution quelconque est signalé comme un ennemi de la société ». Les autres rêvent de dîmes, de corvées, d'abus féodaux, et s'apprêtent à défendre la société moderne contre les prétentions monarchiques, aristocratiques et cléricales. Des deux parts, on grossit outre mesure des dangers d'ailleurs réels, mais qu'il serait facile d'écarter, si l'on voulait y mettre un peu de raison et de sang-froid.

M. Beaussire, membre de l'Assemblée nationale, ne doute pas que l'Assemblée ne soit capable de cet effort de sagesse. Il lui reconnaît un double mérite que nous ne contestons pas, celui d'être à peu près fermée aux influences détestables du césarisme et de la démagogie. Mais ce n'est là, après tout, qu'un mérite négatif. Il est à souhaiter que les prévisions optimistes de M. Beaussire se réalisent, et que la gauche et la droite modérées, réussissant à instituer une véritable majorité gouvernementale, impriment aux travaux de l'Assemblée la suite et l'unité qui leur ont manqué jusqu'à ce jour. La tâche de nos députés est bien déterminée : s'ils savent remplir leur mandat et résister à la tentation de l'outre-passer, ils auront droit à toute la gratitude du pays. La France, qui s'est remise au travail et qui ne demande qu'à se refaire dans la paix, attend de ses représentants de bonnes lois et de bons exemples. Mais elle se prend à douter d'eux, quand elle les voit se griser de leur propre souveraineté, et se laisser aller à cette infatuation de soi-même qui est, avec le goût des discussions bizantines, une de nos faiblesses nationales. Il semble à une partie de l'Assemblée que l'on ait tout dit, quand on s'est écrié : « Nous sommes souverains ». Être souverain ne dispense pas d'être raisonnable. C'est l'Assemblée surtout qui doit faire son profit de cette dernière phrase du livre de M. Beaussire : « La France est appelée à de nouvelles épreuves plus difficiles peut être que celles qui l'ont si cruellement atteinte dans son territoire, dans sa fortune et dans son orgueil : elle ne pourra y faire face que par des prodiges de patriotisme, d'union et de bon sens. »

E. R.

Manuel républicain, par M. J. Barni, librairie Germer Baillière, rue de l'École-de-Médecine, 17.

Il n'y a peut être rien de plus embarrassant à écrire qu'un livre d'instruction populaire. Il faut d'abord être court, pour ne pas ennuyer, et puis parce que, dans ce cas particulier, on ne doit pas supposer à ses lecteurs plus de temps que leur travail ne leur en laisse pour lire : or, rien de plus difficile que d'être court, s'il est vrai, comme l'a dit Montesquieu, que, pour tout abréger, il faille tout voir. Il est indispensable, en outre, d'être clair, d'échapper à toute équivoque, ce qui n'est pas aisé non plus dans des matières où, aux obscurités inhérentes au sujet, s'ajoutent les malentendus accumulés par le préjugé et la mauvaise foi, et aussi par le jargon pédantesque introduit dans les sujets les plus simples grâce au charlatanisme contemporain.

Brièveté et clarté, voilà deux conditions que M. Barni remplit parfaitement dans le *Manuel* que nous annonçons. L'auteur a réfléchi toute sa vie sur les principes dont l'exposé fait le sujet de ce petit livre, et, ce qui vaut mieux encore pour en acquérir la parfaite intelligence, il les a pratiqués,

même à ses dépens. Quant à la clarté de l'exposition, c'est un talent que reconnaissent depuis longtemps à M. Barni ceux qui ont lu ses traductions diverses et ses résumés de la philosophie allemande. Un écrivain qui a su rendre clairs Kant et Fichte pour des lecteurs français ne laisse rien à désirer à cet égard.

Est-ce tout ? Non ; car s'il s'agit d'être clair et simple, il ne faut pas être banal et plat : on l'est souvent sans le vouloir ; mais quand on écrit pour tous, on l'est aussi parfois avec préméditation : c'est compliquer un défaut littéraire d'une impertinence antidémocratique. Combien de gens, quand ils s'adressent à la foule de leurs semblables, ont l'air de se dire : « Aujourd'hui soyons excessivement simple et bonhomme ; il le faut ! mettons-nous à la portée de ces bonnes gens ; descendons pour une fois des hauteurs de la science et de mon esprit ; laissons venir ces petits vers moi. » — En admettant que cette science soit aussi incontestable que les intéressés paraissent le croire, ils oublient qu'elle est rarement universelle, que la pratique n'est pas toujours venue l'éclairer, que toute instruction ne se puise pas dans des livres, et que tel des lecteurs auxquels ils daignent s'adresser en peut savoir beaucoup plus long que des académiciens sur quelque partie essentielle du sujet, grâce à cette éducation des choses que rien ne remplace, et qui, sur un point donné, peut assurer à l'intelligence plus de justesse et de solidité que l'enseignement théorique, si approfondi qu'on le suppose. Il y a même souvent chez les lettrés certaines erreurs beaucoup plus difficiles à dissiper que les préjugés vulgaires, parce qu'elles semblent raisonnées, certaines ignorances plus incurables, parce qu'elles ne doutent point d'elles-mêmes, sans parler des préjugés de situation et d'intérêt qui viennent, en politique surtout, obscurcir presque toutes les questions. Il est relativement assez facile, — et c'est une facilité même dont on abuse, — de montrer au plus grand nombre où est son intérêt ; il l'est beaucoup moins de persuader à certains privilégiés, d'ailleurs assez instruits, qu'il serait sage autant que juste de renoncer à des avantages plus ou moins réels auxquels ils sont habitués. C'est ici surtout qu'on voit souvent des stupidités qui étonnent de la part de gens ayant reçu une certaine éducation. Un jour, dans une réunion où l'on se préoccupait de l'instruction des *masses*, un écrivain connu de notre temps s'avisa de dire : « C'est très-bien, sans doute, d'instruire les *masses* ignorantes ; mais si nous éclairions d'abord les classes éclairées ?... » Peut-être le petit livre de M. Barni, écrit dans un langage simple et sérieux, s'il était lu avec la même bonne foi qui l'a dicté, pourrait-il servir à bien des gens *éclairés*, qui s'imaginent n'avoir rien à apprendre sur ces matières.

Mais quand on veut persuader les gens, il y a un point qu'on néglige trop d'ordinaire, c'est d'oublier sa passion ou les intérêts de sa personnalité, d'écrire vraiment pour ses lecteurs et non pour soi. On prétend que Mozart disait : « J'ai fait *don Juan* pour moi et pour deux de mes amis ». Cette disposition est bonne, sans doute, dans une œuvre d'art, où l'artiste doit avant tout tâcher de remplir son idéal ; mais quand on prétend être utile aux autres et les convaincre, il faut s'y prendre tout autrement. Or, beaucoup d'articles de journaux, que nous lisons chaque jour, n'offrent-ils pas l'application trop fidèle du système de Mozart ? Sans être d'ailleurs des chefs-d'œuvre, ils semblent avoir été écrits uniquement pour le rédacteur et deux ou trois de ses amis ; ce qui n'en démontre pas la nécessité. Ce n'est point pour les partisans de ses idées qu'il faut écrire, quand on prétend sincèrement en augmenter le nombre ; c'est pour les indifférents, pour ses adversaires même ; il est assurément plus agréable et plus facile de se contenter, ainsi que son entourage, et comme un prince de tragédie, de parler pour des confidents décidés d'avance à tout approuver. On ne convertit personne, mais on recueille autour de soi quelques louanges prévues. La méthode contraire demande un peu plus d'efforts et surtout d'abnégation : elle semble pourtant d'obligation si vulgaire, qu'il devrait être ridicule d'avoir à la recommander ; mais on l'applique si peu, qu'il faut se hâter de signaler ce mérite là où on le rencontre. Ajoutons que le *Manuel* de M. Barni, tout en s'adressant surtout à ceux qui ont des préjugés contre la forme républicaine, peut servir aussi aux républicains mêmes, en les aidant à se rendre compte de leurs propres opinions, à les contrôler par la réflexion et à faire de leurs sentiments des principes raisonnés.

Le livre de M. Barni est loyal et habile, de cette habileté qui tient à l'honnêteté, et c'est la bonne. Il n'esquive pas les questions délicates ou controversées ; mais il a soin de ne pas les envenimer. Les points essentiels sont touchés par lui avec calme, avec bonne foi. Je n'ai guère lu de livre qui ait autant ce mérite rare d'être approprié au but qu'il se propose, et qui fasse ainsi estimer tout à la fois l'homme et l'écrivain.

EUGÈNE DESPOIS.

L'invasion prussienne dans l'arrondissement des Andelys, par CH. DEHAIS. — Évreux, Blot éditeur.

M. Ch. Dehais, sous-préfet des Andelys, vient de publier un récit très-complet et très-intéressant des événements dont son arrondissement a été le théâtre, du mois d'octobre 1870 au mois de mai 1871. M. Dehais, qui n'a pas quitté son poste un seul instant, a vu à l'œuvre nos soldats et nos ennemis ; il a pu recueillir sur les moindres incidents de la lutte et de l'occupation des renseignements de première main, dont il a su tirer un très-bon parti. Son livre est donc un document fort curieux et une pièce précieuse du dossier de l'invasion. Sauf le combat et la victoire stérile d'Étrépagny, il ne contient pas de faits de guerre importants. Mais on y voit bien fonctionner cette terrible machine de compression et de ruine qui s'appelle une armée prussienne. Ce système odieux de réquisitions, de vols, d'incendies, d'exécutions, qui a pesé si cruellement et pendant tant de mois sur les départements envahis, y est décrit dans ses moindres détails. Tous les méfaits des Allemands y sont notés, et la liste en est longue. Il ne s'agit nullement de légendes et de fables, mais de faits précis, contrôlés et incontestables. Il serait à souhaiter que dans tous les pays sur lesquels s'est étendu le fléau germanique, il se trouvât ainsi des historiens consciencieux et de bonne volonté, pour en dresser un procès-verbal de bonne foi, à l'usage des Français présents et à venir.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 51 15 JUIN 1872

LA SEMAINE POLITIQUE

Triste, triste semaine que celle-ci! Depuis les événements de la Commune, nous n'en connaissons pas d'un plus déplorable effet. En se montrant rebelle aux enseignements palpables d'une cruelle expérience, M. Thiers a préparé, autant qu'il était en lui, notre ruine définitive à l'intérieur et à l'extérieur. Si nous ne mettons pas nos institutions militaires à la hauteur des progrès de l'époque, tandis que l'Italie, l'Autriche, la Russie, la Belgique, introduisent chez elles le système prussien, il est trop évident qu'il nous faudra sous peu d'années implorer la protection et la clémence du prince de Monaco. Tout le courage personnel n'y fera rien. Les Mexicains aussi étaient très-braves du temps de Fernand Cortez, ce qui n'a pas empêché le conquérant espagnol de s'emparer d'un royaume huit fois plus grand que la France avec soixante hommes et dix chevaux.

Nous disions l'autre jour que M. Thiers ne croyait peut-être pas encore aux chemins de fer, mais nous n'aurions jamais supposé qu'il niât l'existence du service obligatoire en Prusse. Il n'y a pas d'autre loi militaire que la loi de 1832, et M. Thiers est son prophète, son pape infaillible. Il ne faut pas parler de ses arguments. Pour ne prendre qu'un exemple, rappelons ici les termes dont s'est servi M. le président de la République en parlant de l'École de Saint-Cyr. Les lecteurs de la *Revue*, qui n'ont sans doute pas oublié le très-remarquable article de M. X... sur le même sujet, nous sauront gré de ce rapprochement. « Là, dit M. Thiers, à Saint-Cyr, vous verrez confondus ensemble, *sans nulle distinction*, le fils du noble, le fils » du bourgeois, le fils du fermier *qui a acquis quelque fortune* ». Vous n'y verrez point le fils du valet de ferme, et vous vous rappellerez aux examens le *coefficient de fortune*, mais c'est égal, point de distinction, o sainte égalité! Comme l'a dit un autre admirateur de Polybe : « Tous les hommes sont égaux, il n'y a d'autres distinctions entre eux que les différences qui les séparent. »

« Là, dit encore M. Thiers (il faut tout citer), vous verrez » ces mêmes jeunes gens s'appliquer aux exercices du canonnier et même du cavalier. C'est ainsi qu'on les voit se précipiter sur un cheval *presque indompté* (une pauvre rosse de » manége !), le saisir aux crins, s'élancer en selle, tomber, se » relever, au risque d'être souvent foulés aux pieds ! »

Mais ce n'est pas tout, comme on pourrait le croire : « A » demi épuisés de fatigue, ils rentrent dans leurs classes ; ils » écoutent de savants professeurs (comme on écoute quand » on dort). On leur enseigne non-seulement la géographie, » *mais encore la topographie* et l'histoire de la guerre. »

Osez dire encore après cela que l'École de Saint-Cyr n'est pas la mieux organisée de toutes les écoles militaires! On y enseigne la voltige, la géographie et *même la topographie*; que voulez-vous de plus?

En vérité, le rouge vous monte à la figure quand on pense qu'une question aussi sérieuse est traitée aussi peu sérieusement, et nous doutons fort que l'armée qui pense aujourd'hui, qui sait fort bien où le bât la blesse, soit fort sensible à toutes ces flagorneries prudhommesques.

Au point de vue parlementaire, M. Thiers a été plus coupable encore, s'il est possible; c'est ce qu'il est à peine besoin de démontrer. Après les conventions intervenues entre la commission et lui, soutenir la loi comme la corde soutient le pendu, répondre à un argument irréfutable du général Guillemaut par la question de cabinet, c'est plus qu'une faute.

La droite s'est crue sur le point d'en profiter, et, malgré toute la surprise que lui a causée cette incartade inattendue, a voulu faire une nouvelle tentative qui a échoué devant l'abstention de la gauche.

Il ne faut pas s'étonner si les esprits se sont préoccupés particulièrement cette semaine de l'éventualité où la succession de M. Thiers viendrait à s'ouvrir; il est impossible qu'il en fût autrement. Mais ce que l'on comprend moins, c'est la persistance au moins apparente de la droite à espérer, contre toute espérance, contre toute vraisemblance, que le général Changarnier et M. Audren de Kerdrel pourraient hériter d'un fardeau aussi lourd pour leurs débiles épaules; à croire encore possible le triomphe des idées monarchiques après la victoire électorale si éclatante de la cause républicaine dans le Nord, la Somme et l'Yonne, c'est-à-dire dans trois dépar-

tements dont deux au moins sont réputés pour la froideur de leurs passions politiques. On assure, à ce sujet, que le centre droit veut adresser une interpellation au gouvernement sur le triomphe des candidats républicains. La droite voudrait-elle donc ressusciter les candidatures officielles, et lui faudrait-il avouer que son opposition de vingt-deux ans a été une comédie pure et simple ?

Comment veut-on que la droite ne perde pas tout le terrain qui pourrait encore lui rester quand on la voit systématiquement et aveuglément opposée à tous les progrès que réclame aujourd'hui l'esprit public? Nous ne referons pas ici une fatigante énumération : que vient-il de se passer partout à l'heure même où nous écrivons ces lignes? C'est la droite, la patriotique droite, qui faisait sonner si haut son dévouement à la France, c'est la droite qui a demandé dans la loi militaire le rétablissement du remplacement, cette plaie honteuse de nos institutions, pour employer l'énergique expression du colonel Stoffel. Ces descendants, ou plutôt ces *descendus* des preux qui se battaient eux-mêmes, veulent confier

A des chantres gagés le soin de louer Dieu,

à des mercenaires le soin de défendre la patrie. C'est M. de Belcastel, M. de Barante, qui attachent le grelot, M. de Lorgeril qui le fait sonner. Encore une illusion qui s'évanouit, et il n'en restait pas beaucoup.

Et c'est le moment que vous choisiriez pour imposer au gouvernement les volontés d'une majorité qui ne réunirait peut-être pas aujourd'hui dans le pays le dixième des voix? Voulez-vous restreindre le suffrage universel? C'est difficile, rappelez-vous la loi du 31 mai 1850 et le 2 décembre qui en a été la conséquence inévitable. Êtes-vous sûr d'ailleurs du suffrage restreint, à moins de le restreindre au point de le supprimer? Prétendriez-vous gouverner la France par la force, mais quelle force? *Quis custodiet custodes ipsos?* Au 2 décembre, malgré le prestige de la légende napoléonienne, alors dans tout son éclat, il a fallu l'hommage hypocrite rendu au suffrage universel pour entraîner l'armée.

L'entreprise de la droite est donc tout à fait chimérique, et il serait de bon goût à elle de se résigner franchement à ce qu'elle ne peut empêcher; mieux que cela, d'associer sincèrement ses efforts à ceux des gens qui veulent relever la France avec la République.

La question de la dissolution s'est posée d'elle-même ces jours-ci; il est certain qu'avec l'avortement de la loi militaire, avec le rejet trop probable de l'instruction obligatoire, après l'humiliation infligée par M. Thiers, l'Assemblée, impuissante, déconsidérée, a perdu tout prestige, toute autorité, toute raison d'être. Il faut pourtant qu'elle dure encore, tant que les Prussiens n'ont pas évacué le territoire. Conclusion : il faut supplier M. Thiers — la supplication sera peut-être un moyen d'agir sur lui — de hâter de tous ses efforts cette libération du territoire, œuvre patriotique qui lui fera beaucoup pardonner ; puis procéder à des élections générales.

Nous ne voulons pas dissimuler pourtant ici qu'à la tournure que prennent les choses, l'Assemblée qui succéderait à celle-ci dans ces conditions en serait tellement différente ; il y aurait un tel écart, une telle divergence, une telle solution de continuité entre les deux Chambres que nous craignons pour la France convalescente la brusquerie de la transition. Nous avons beaucoup usé et abusé de ces contrastes tranchés entre le froid et le chaud, le noir et le rouge. Mais alors nous nous portions bien, et aujourd'hui nous sommes malades.

La raison aurait donc conseillé ce renouvellement partiel de l'Assemblée, que nous ne cessons de préconiser depuis un an comme un moyen d'amortir les secousses et les chocs, de donner au pays, aux affaires, à l'industrie, le temps de se retourner, en faisant voir d'avance où l'on va. La raison le conseille, mais la passion l'emportera sans doute, comme à l'ordinaire, et le navire à demi désemparé devra virer de bord sous le vent le plus violent, manœuvre très-hasardeuse. *A Dieu vat!* comme disent les marins.

Nous qui comptons parmi nos collaborateurs, soit de la *Revue politique et littéraire*, soit de la *Revue scientifique*, M. Jules Barni et M. Paul Bert, qui viennent d'être élus députés dans la Somme et dans l'Yonne, nous ne saurions dire combien nous paraît plaisante l'erreur des journaux qui représentent ces deux honorables savants comme des démagogues. Il en est qui sont allés jusqu'à dire que leur élection empêcherait le succès du prochain emprunt de trois milliards, parce que les étrangers ne voudraient pas prêter à un peuple qui se donne de pareils représentants !

Nos abonnés ont dû partager notre étonnement, s'ils se rappellent la conférence de M. J. Barni intitulée : *Ce que doit être la République*, conférence que nous avons publiée le 2 septembre dernier. Pour M. Barni, la tâche de la République est d'*instruire* et de *moraliser* le peuple. Ce qu'il recommande aux républicains, c'est « cette sagesse pratique qui leur a fait défaut jusqu'ici », et il n'hésite pas à flétrir « les crimes de la démagogie, cette éternelle ennemie de la démocratie». Il suffit de rappeler les travaux de M. Barni, qui résument sa vie studieuse. Après avoir doté la France d'une excellente traduction de Kant, œuvre peu facile, comme on sait, il a publié *la Morale dans la démocratie*, *les Idées morales au* XVIII *siècle*, *Napoléon Ier et son historien M. Thiers*, et en dernier lieu un *Manuel républicain*, que M. Eugène Despois a fait connaître à nos lecteurs dans le dernier numéro.

Ainsi M. Barni est un philosophe et un moraliste, et le choix qu'ont fait les électeurs de la Somme ne peut que les honorer.

Il est vrai qu'il a présidé le premier Congrès de la paix à Genève, congrès qui a été le contre-pied de son propre titre ; mais on oublie d'ajouter qu'après cette première expérience, M. Barni n'y prit plus aucune part.

Quant à M. Paul Bert, c'est un de nos premiers savants, professeur à la Faculté des sciences de Paris, auteur des recherches physiologiques des plus remarquables, publiées par la *Revue scientifique*. Il a accepté, à la fin de la guerre, la préfecture du Nord, à un moment où certes c'était faire œuvre non d'ambition, mais de dévouement patriotique.

Non, la France ne se fera aucun tort à elle-même quand elle nommera pour ses représentants des hommes aussi sérieux, aussi savants, d'un caractère aussi modéré, et ayant tous les titres à l'estime et à la considération universelles.

CONFÉRENCES DE BARMEN

M. H. DE SYBEL

Les doctrines du socialisme et du communisme contemporain : Karl Marx et ses théories (1).

. . . . . .

Le théoricien le plus considérable de beaucoup et le plus sérieux parmi les socialistes contemporains, c'est Karl Marx, qui dès 1859 fit connaître au public, par plusieurs traités et dissertations, les traits essentiels de son système ; et qui, depuis, a développé en une œuvre fort importante, fort digne d'étude, intitulée *le Capital*, les idées et les aspirations de son parti. Marx n'est nullement un prolétaire, comme on le croit souvent ; il est, comme Lassalle, le fils d'un bourgeois israélite, il est, comme lui, un disciple ardent de la philosophie de Hegel. Il s'est établi à Londres, il y a vingt ans, et y a étudié depuis lors avec une ardeur infatigable les conditions de l'industrie anglaise, l'histoire, l'origine, les développements de ses différentes branches, la situation des classes ouvrières, les influences réciproques de l'industrie sur l'agriculture et de l'agriculture sur l'industrie. Il est ensuite remonté dans le passé, il a poursuivi ses recherches à travers les siècles, il a soumis à une étude minutieuse les grands bouleversements sociaux qu'ont produits en ce pays les découvertes du XVe et du XVIe siècle, et réussi par là à éclairer d'une vive lumière et à expliquer par l'histoire l'état de choses d'aujourd'hui. Ajoutez à cela que Marx est un des connaisseurs les plus compétents de la littérature économique de l'Europe entière, de telle sorte qu'il est on ne peut mieux préparé et par la théorie et par la pratique à l'œuvre qu'il a entreprise. Son style est loin d'être agréable : en bon hégélien Marx est d'une lourdeur et d'une prolixité insupportables ; mais en revanche il est d'une rigueur parfaite, d'une logique implacable, et si on lui accorde ses prémisses, on est contraint, entraîné par une force irrésistible, à admettre les dernières conséquences qu'il en tire. En tout cas, on s'explique à merveille, après avoir lu son livre, l'influence puissante qu'il s'est acquise sur son parti, on s'explique comment il est devenu membre du Conseil de l'Internationale, comment, à l'heure qu'il est, il est l'âme même de cette redoutable association.

Il entre en matière par l'exposition purement théorique des principes fondamentaux sur lesquels repose son système, et il faut que je sollicite, moi aussi, votre attention, que je vous arrête un moment devant ces prémisses, car, je le répète, tout est là, tout en découle. Il va sans dire que dans cette analyse que je vais tenter, je me placerai tout à fait au point de vue de Karl Marx, que je me servirai même de sa terminologie, afin que ma réfutation — où elle sera nécessaire — se produise avec plus de justesse et de précision. — Dans toute *marchandise* on peut distinguer une double valeur, d'abord l'utilité que l'homme tire de son usage, la *valeur d'usage*, et la valeur qu'elle a quand on l'échange contre d'autres marchandises, *la valeur d'échange*. Ces deux valeurs ne sont pas égales, l'une n'est pas adéquate à l'autre, c'est là un fait qui saute aux yeux. La valeur d'usage de cent livres de pain, au point de vue de la nourriture de l'homme, est toujours la même ; la valeur d'échange, le prix en varie essentiellement suivant la récolte, plus ou moins bonne, le transport, plus ou moins facile, le plus ou moins de perfectionnements apportés aux moulins et aux fours. En tant qu'objet d'usage, chaque marchandise a son caractère propre, d'après le besoin auquel elle satisfait. Quant à la valeur d'échange, elle offre un caractère commun à toutes les marchandises, bien qu'à des degrés différents. Comme objet d'usage, ni cent ni mille beefsteaks ne sauraient remplacer une paire de chaussures ; cela n'empêche pas qu'un certain nombre de beefsteaks ont exactement la valeur d'échange d'une paire de chaussures. Pour qu'il en soit ainsi, il faut donc qu'il y ait un caractère commun à toutes les marchandises, si diverses qu'elles soient d'ailleurs : des objets qui n'offriraient aucun point de ressemblance ne sauraient être comparés entre eux. Marx se pose donc cette question : quel est cet élément commun à toutes les marchandises qui fournit la mesure de leur valeur d'échange ? et la réponse qu'il fait à cette question, conforme à la théorie du grand économiste anglais Ricardo, la voici : c'est, dit-il, le travail humain nécessaire à la production.

Ce qui est incontestable, c'est que ce qui n'est pas le résultat du travail n'a pas de valeur d'échange : les objets d'usage les plus indispensables à l'homme sont l'air et l'eau ; or, dans les conditions ordinaires de la vie, l'air et l'eau n'ont pas de valeur d'échange parce que l'homme n'a pas besoin de travail pour se le procurer. Pour que le travail produise une valeur d'échange, il est nécessaire que ce soit un travail utile et qui réponde à quelque besoin de l'homme, il faut qu'il donne à la matière une forme qui l'approprie à ces besoins : c'est-à-dire que pour acquérir une valeur d'échange il faut que tel objet ait aussi une valeur d'usage ; pourvu qu'il en ait une, il suffit. Ce n'est pas le genre de travail qui fait le prix d'un objet, qui lui communique sa valeur d'échange, c'est le travail en soi, c'est la dépense d'activité qui y a été faite ; ou, pour me servir des expressions mêmes de l'auteur, c'est l'effort de cerveau, de nerfs et de muscles qui l'a produit. Cet effort se reproduit en tout travail, il constitue la mesure même de la valeur d'échange, et il se mesure lui-même uniquement par la durée, par le temps qu'on y a consacré. Le travail du tailleur diffère essentiellement de celui du tisserand, mais si pour produire un paletot il a fallu juste autant d'heures que pour fabriquer 10 mètres de toile, les deux marchandises auront la même valeur d'échange ; elles vaudront le même prix sur le marché.

Vous voyez dès maintenant à quelles conséquences ces principes prétendent nous mener. La valeur d'échange d'une marchandise est le produit du travail seul. Cette assertion prépare cette question : à qui appartient alors, à qui doit appartenir cette valeur d'échange ? A celui qui l'a produite, naturellement, au travailleur. Comment se fait-il que le fabricant, que le patron se permette de la confisquer à son profit ?

Avant de continuer, il est utile d'examiner ce premier principe qui consiste à dire que c'est le travail seul, incarné en quelque sorte dans une marchandise, qui en constitue la valeur d'échange. Pour que le travail produise cette valeur il faut — c'est Marx lui-même qui nous l'a déclaré — qu'il satisfasse quelque besoin de l'homme. La valeur d'échange n'est possible que là où il y a aussi valeur d'usage, quelle que soit

(1) *Die Lehren des heutigen Socialismus und Communismus.*

d'ailleurs la nature de cette valeur d'usage. J'accorde volontiers tout cela pour ce qui est du vendeur : évidemment il proportionnera le prix auquel il aspire à la peine et aux dépenses que lui a coûtées la production de sa marchandise. Mais en sera-t-il de même du côté de l'acheteur ? Personne ne soutiendra cet avis. L'échange se produit quand les deux parties croient recevoir sous une forme autant qu'elles donnent sous une autre. Le vendeur dépose dans sa marchandise comme une part de ses facultés, de sa substance cérébrale, nerveuse, musculaire, en un mot de sa force vitale. L'acheteur se demande si l'usage de cette marchandise lui procurera, par la satisfaction d'un désir ou d'un besoin, une quantité équivalente de force vitale. Les besoins sont tout aussi divers que le sont les espèces de travail ; mais comme celles-ci, ils se laissent eux aussi mesurer par la quantité de force vitale à laquelle ils répondent, et l'on voit dès l'abord qu'ils sont plus ou moins considérables, plus ou moins pressants suivant l'âge, le milieu, etc., de l'homme. En hiver, il me faut pour produire la même chaleur plus de charbon qu'en été, la valeur d'échange du charbon augmente, sans que pourtant il faille en cette saison plus de travail pour exploiter les mines. C'est-à-dire que l'échange est une opération complexe ; que la valeur d'échange n'est pas déterminée par un seul facteur, mais bien par deux, par la quantité de travail nécessaire à la production de la marchandise, et par la quantité de force vitale que l'on se promet de son emploi. Cette valeur varie d'après les rapports variables des deux facteurs entre eux. L'activité, l'énergie, indispensable à la production, en détermine la valeur *minima;* la demande essentiellement flottante dont la marchandise est l'objet lui assigne sa valeur *maxima.* La vraie mesure de la valeur d'échange n'est donc pas seulement la durée du travail producteur, c'est la relation de ce travail à l'intensité du besoin qu'il est appelé à satisfaire, ou, pour être plus bref, c'est l'*utilité* du travail qui est à la fois la source et la mesure de la valeur.

Mais poursuivons. Voyons quelles conséquences l'auteur tire de sa théorie sur le travail et la valeur. Tout travail, dit Marx, ayant en vue la satisfaction de quelque besoin humain ajoute à la matière qu'il modifie sa propre valeur. La valeur d'échange de toute marchandise se compose de la valeur de la matière brute, d'une partie de la valeur des outils ou des instruments, et enfin de la valeur du travail qui la produit. Plus il faut de travail pour produire, plus la valeur d'échange sera élevée. Sans doute il y a bien des manières de travail ; mais au point de vue des principes généraux, peu importe ; car l'estimation de ces diverses manières de travail peut toujours se faire par cette mesure commune, le temps. Tout cela est incontestable, à la condition, nous l'avons vu, que les besoins resteront toujours les mêmes, que la demande ne variera pas. Mais négligeons pour un moment les variations de prix qu'entraînent ces variations de la demande, supposons que le rapport de l'offre à la demande, du travail au besoin, soit régulier et fixe, et nous serons contraints de souscrire à cette opinion de Marx que la valeur d'une marchandise est exactement égale à la valeur des moyens de production, plus la valeur du travail.

Eh bien ! c'est à ce point que Marx rattache la grosse question, la question décisive de tout son système. Quand on s'occupe de production et de vente de marchandises, c'est, dit-il, pour tirer quelque avantage de cette activité. Non pas qu'il s'agisse de tromper un client naïf, et de lui faire payer plus que la valeur réelle de la marchandise qu'il achète. Pareil trafic ne saurait longtemps réussir, et, dans tous les cas, n'enrichirait pas la société dans son ensemble. Or, le marchand ou le fabricant désirent obtenir un bénéfice réel. Mais comment y aboutiront-ils, si la valeur de la marchandise n'est pas autre chose que la valeur des moyens de production et du travail ? Cette double dépense est à la charge du fabricant ; si donc la vente de la marchandise ne lui rapporte pas autre chose que le montant de cette double valeur, il n'y a point de profit, point de bénéfice réel. Notre industrie n'en produit pas moins chaque jour des valeurs nouvelles, et notre richesse nationale s'accroît indéfiniment. D'où vient, se demande Marx, cette extension, cet accroissement de richesse ?

Il répond : Cet accroissement est la création du travail. Le travail produit plus de valeur qu'il n'en coûte. Le fait est évident, et il ne se trouverait point beaucoup de gens pour travailler, s'il n'en était pas ainsi. Mais ce qui est pour l'ouvrier indépendant la source de profits, de *valeur* sans cesse croissante, n'est qu'exploitation et que pillage, quand l'ouvrier n'est que mercenaire. Et c'est ici que Marx introduit ses attaques contre le capital. Le capitaliste, dit-il, ne travaille pas lui-même, il ne fait qu'occuper l'ouvrier salarié. Il lui paie, comme salaire, la valeur d'échange, ou le prix de son activité. Le prix du travail se détermine d'après la même loi que celui de toute autre marchandise, d'après la dépense de temps et de force. On peut donc dire que la valeur du travail journalier égale celle des moyens de subsistance nécessaires à entretenir pendant un jour l'ouvrier et sa famille. Et d'autre part, le prix de ces moyens de subsistance se détermine par la durée du travail nécessaire à leur production. Supposons donc que, dans certaines conditions, six heures de travail suffisent en moyenne à produire ces moyens de subsistance, et que six heures suffisent également à la fabrication d'un thaler d'argent, le prix normal du travail serait alors d'un thaler par jour : l'ouvrier vend donc à ce prix au capitaliste son travail d'un jour tout entier ; c'est là d'après la loi qui préside à la valeur d'échange tout ce qu'il est en droit de demander. Mais quoi ! Quel étrange marché est-ce là ? Il vend son travail pour un thaler, c'est-à-dire pour le produit de six heures de travail en moyenne, et pour ce prix il livre, lui, une journée, douze heures de travail. Voilà le fait. La valeur d'échange du travail est inférieure à sa valeur d'usage, les frais nécessaires à le produire sont inférieurs aux profits qu'il produit. En six heures, d'après notre hypothèse précédente, le fileur ajoute au coton, en le transformant en fil, une valeur d'un thaler ; c'est-à-dire juste ce que le fabricant lui paye pour le labeur de toute une journée. Puis il travaille encore six heures et le fabricant confisque purement et simplement à son profit le produit de ce travail supplémentaire. Ainsi le fabricant s'enrichit par le travail d'autrui, par un travail gratuit. C'est là, d'après Marx, ce qui constitue l'exploitation du travailleur par le capitaliste ; c'est là le secret de la multiplication du capital. Tandis qu'en général aucune force humaine ne réussit à tirer quelque chose de rien, le capital transforme 100 thalers en 200, sans que l'on voie bien comment se produit ce mystérieux accroissement. C'est là dit Marx une énigme dont la solution est aussi simple qu'odieuse. On achète pour 100 thalers de travail étranger, de travail qui a la propriété de produire 200 thalers. On renouvelle jour par jour cette opération sur 10, 100, 1000 ouvriers ; on exploite de plus en plus ces bras mercenaires, soit en allon-

geant la journée de travail, soit en rendant le travail plus rapide. Nous avions admis tout à l'heure que le salaire d'un jour, un thaler, répondait à la valeur de six heures de travail, de telle sorte que sur une journée de douze heures le fabricant ne paye pas les six dernières. Le salaire de la journée de travail restant le même, si au lieu de douze heures de travail on en demande dix-huit, il est évident que le fabricant en retirera double profit. Et la même proportion se présenterait si, grâce au perfectionnement des machines, l'ouvrier était mis en état de produire la valeur de son salaire non plus en six, mais en deux ou trois heures : en ce cas, le fabricant recueillerait un bénéfice double ou triple. Supposez maintenant ces deux conditions réunies, les machines de plus en plus perfectionnées et la journée de travail sans cesse croissante, l'exploitation de l'ouvrier se produira sur une échelle de plus en plus grande. Aussi il est tout naturel que les capitalistes entassent millions sur millions, tandis que la misère de l'ouvrier s'accroît de jour en jour. La concurrence qui se fait entre les capitalistes eux-mêmes aggrave encore les torts de cette situation : le patron qui ne fait travailler ses ouvriers que dix heures par jour ne peut pas tenir tête à son collègue qui exige d'eux quatorze heures de travail ; et si d'autre part il leur donnait deux thalers par jour au lieu d'un, il ne pourrait pas produire au même prix que son voisin : la détresse de classes exploitées devient extrême, sans que — Marx le déclare formellement — l'on puisse en vouloir à tel fabricant, pris isolément, de cette situation. Les principes de cet état de choses une fois posés, les conséquences en découlent avec une rapidité irrésistible. Dès que le travail humain qui prête aux marchandises leur valeur d'échange devient lui-même une marchandise, tout est dit : l'exploitation et la dégradation de l'ouvrier en résultent fatalement. Ce n'est pas le caractère personnel du capitaliste, mais le système de la production par le capital qui est la cause de tout cela : il y a eu des époques où tout le monde produisait ce qui était nécessaire à ses besoins, où tout le monde possédait les moyens et les instruments de travail, et où il était à peine question de valeur d'échange et de marchandise. Mais depuis le XVIe siècle — Marx le démontre surtout pour l'Angleterre — il est arrivé que les grands propriétaires fonciers, pour transformer leurs terres en pâturages et en forêts, ont chassé par milliers leurs fermiers et leurs journaliers, et ont par là dérobé à ces petites gens leurs moyens de travail. Afin de se suffire ou d'y essayer, ces malheureux se réfugièrent par bandes nombreuses dans les villes et offrirent aux capitalistes leur travail mercenaire.

Mais qui étaient donc, se demande Marx, ces capitalistes? comment avaient-ils acquis ces capitaux ? C'étaient, répond-il, — en se préoccupant surtout de l'Angleterre — les négociants qui, depuis les découvertes de Colomb et de Vasco de Gama, s'étaient jetés dans le commerce des Indes, avaient odieusement asservi les nègres et les Malais, et en avaient indignement exploité les sueurs et le sang. Dès l'origine — c'est toujours Marx qui parle — la puissance du capital a reposé sur l'exploitation illégale, scandaleuse du travail d'autrui. Pour comble de malheur! on découvrit en même temps les avantages qu'offre la division du travail : on remarqua qu'en ne produisant qu'un objet toujours le même, ou même une partie de cet objet, on arriverait à une habileté plus grande, et par là à produire des valeurs plus considérables. Ce système règne aujourd'hui dans tout l'univers : c'est à peine si l'on rencontre encore un homme qui produise pour la satisfaction de ses besoins ; on ne produit plus que des marchandises, que des valeurs d'échange. Ce n'est plus la valeur d'usage, c'est la valeur d'échange qui domine aujourd'hui le monde de la production. Ce système développe partout, par un effet naturel, un besoin indéfini de perfectionnement dans les instruments de travail, les outils, les machines. Toute machine nouvelle réduit à la misère quantité d'ouvriers et contraint des classes d'hommes de plus en plus nombreuses à mettre leur travail au service des machines, c'est-à-dire au service des capitalistes. C'est ainsi que le travail salarié prend fatalement des dimensions de plus en plus considérables. Comment changer cela? Le système de la division du travail ne peut plus être abandonné; la société n'a pas envie de se laisser ramener à la simplicité, à la pauvreté patriarcale. Il n'y a qu'un moyen : c'est de continuer à pratiquer ce système, mais de transporter à la communauté tout entière la propriété du sol, des instruments de travail, de la matière brute ; c'est de travailler dans toutes les industries pour le compte de la communauté, ou, en d'autres termes, c'est de supprimer la propriété privée.

J'ai reproduit cette doctrine dans son enchaînement tout entier, pour vous en faire saisir la logique et la force. Encore une fois, si l'on accorde le premier point, il n'est plus possible de s'arrêter en route, force est d'aller jusqu'au bout. Mais nous l'avons vu plus haut, le premier point est faux. Il consiste à dire que le travail est, à lui seul, la source et la mesure de toute valeur. Or, ce n'est pas exact, et il faut modifier cette assertion en disant que c'est le travail par rapport aux besoins qu'il satisfait. Ce n'est pas la durée, c'est l'utilité du travail qui sert de mesure à la valeur.

Il est aisé de voir l'importance de cette distinction. D'après Marx, l'accroissement du capital est dû uniquement à cette faculté inhérente au travail de l'homme de produire plus qu'il ne coûte, faculté précieuse pour l'ouvrier indépendant, mais qui, entre les mains du capitaliste, devient le fléau de millions de mercenaires. Mais est-il donc vrai que toujours et partout le fabricant ne tire son profit que de sa cruauté à exploiter ses ouvriers, que de la différence qu'il y a entre le salaire qu'il paye et le prix auquel il vend? Est-il vrai que toute son activité consiste à surveiller l'ouvrier, à exiger que le travail promis soit fourni à temps ? Il me semble que notre époque nous enseigne chaque jour le contraire. Tenons-nous-en au texte même de Marx : Le salaire de la journée égale la valeur de six heures de travail nécessaires à produire la subsistance de l'ouvrier : et l'ouvrier vend pour ce prix son travail de la journée tout entière, c'est-à-dire douze heures : le fabricant lui paye un thaler par jour, et en met un autre de côté. Un jour il advient que ce fabricant double subitement ce salaire. D'après la théorie de Marx, il aurait par là perdu tout son bénéfice : il se serait fermé à lui-même toute possibilité d'augmenter son capital. Eh bien non ! Si le fabricant a pris ce parti, c'est qu'en sa perspicacité il a prévu un changement à venir. Il est plus clairvoyant que ses collègues, il a compris qu'en deux mois, par exemple, par suite de quelque événement extérieur, ses marchandises seraient demandées sur le marché en une proportion bien plus considérable ; il a deviné que bientôt ses concurrents seraient, eux aussi, au courant, et se disputeraient l'un à l'autre les bons ouvriers. Et qu'a-t-il fait ? il s'est assuré les siens en doublant immédiatement leur salaire, et, en retour, au bout de quelque temps, ses marchandises lui rapportent quatre fois le prix ordinaire. Ses ouvriers n'ont plus touché pour douze heures de travail la

valeur d'échange de six heures, mais bien celle de douze, et le capitaliste ne s'en est pas moins enrichi, non pas en exploitant l'ouvrier, mais en exploitant la situation commerciale. Sans doute le bénéfice du capitaliste a été produit par le travail, non par le travail manuel de l'ouvrier, mais par le travail intellectuel du patron lui-même. Je défie qu'on me cite un bénéfice plus légitime et mieux mérité. Et nous savons tous combien sont fréquents les cas de ce genre; combien elles constituent presque la règle, ces spéculations sur les variations du marché, variations tout à fait indépendantes, tout à fait en dehors des relations du capitaliste au travailleur.

Mais il faut aller plus loin. Assurément, le travail de l'homme est la source de toute valeur, de toute richesse; sans travail, il n'est pas de valeur possible. Mais cette question s'impose à l'esprit : Qu'est-ce donc qui imprime à l'activité de l'homme le caractère si honorable du *travail?* A quelles conditions le travail devient-il source de valeur? Marx nous donne lui-même la meilleure réponse à cette question (chap. I, 142). « Nous étudions, dit-il, le travail sous une forme qui appartient exclusivement à l'homme. L'abeille confond plus d'un architecte par la construction de ses cellules. Mais ce qui distingue profondément le plus mauvais architecte de l'abeille la plus habile, c'est qu'il a bâti son œuvre en son cerveau, avant de l'élever en pierres sur le sol. Le travail ne fait que réaliser une conception, c'est-à-dire un travail idéal qui s'était fait auparavant; il ne produit pas seulement un changement dans la matière, il poursuit une fin. » Ainsi donc, ce qui constitue le *travail*, c'est qu'il s'effectue en vue d'une fin; ce qui rend le travail utile au point de vue économique, c'est que cette fin implique la satisfaction de besoins ou de désirs humains. Marx nous ramène lui-même, sans en avoir conscience, au principe que nous avons d'abord posé, à savoir que c'est l'utilité du travail qui est la source et la mesure de la valeur; et il résulte de là que celui-là seulement communique au travail une valeur réelle qui sait lui imprimer un caractère d'utilité, qui poursuit un but utile et sait découvrir et employer les moyens les plus propres pour arriver à sa fin.

Appliquons maintenant ces principes à une manufacture, à une grande fabrique. Qui est-ce ici qui crée la fin? et qui, par là, communique à la matière brute le caractère de valeur? Il suffit, il me semble, de poser la question pour qu'elle soit résolue aussitôt. C'est uniquement le fabricant, le patron, et non ses ouvriers. Seul, il donne à la matière, pour me servir du mot même de Marx, sa fin. Il examine et juge la situation commerciale, et décide en conséquence la manière et la proportion de la production, il se procure les machines et les perfectionne, il se procure les ouvriers et les choisit. Peut-être prendra-t-il à son service pour certains travaux, des ouvriers intellectuels, des ingénieurs, pour l'industrie, des hommes compétents pour les questions commerciales. Peut-être même (comme font les actionnaires d'un chemin de fer), remettra-t-il à un homme éprouvé, moyennant un salaire convenu, toute la direction de son entreprise une fois fondée? Il n'en reste pas moins établi que, toujours et partout, c'est le fabricant, le capitaliste qui crée la fin, et indirectement toutes les valeurs que l'entreprise suscite. Les ouvriers sont complétement étrangers à cette conception. Ce sont des instruments, en sa main, des instruments animés et humains; mais au point de vue tout économique du travail à faire, ils ne sont pas autre chose qu'une espèce particulière d'outils à côté des machines. Le fabricant ne peut pas se passer d'eux, pas plus qu'il ne peut se passer de charbon, de tours et de vis. Il ne doit pas oublier cependant que les machines ne sont que des machines, tandis que ses ouvriers sont des hommes, des créatures raisonnables qui, pendant tant d'heures par jour, servent aux fins de la fabrique, mais qui, en dehors, à côté de ces fins-là, en ont une autre plus noble. Non! jamais il ne doit oublier cela; mais il n'en est pas moins vrai qu'en matière de travail l'ouvrier ne contribue pas plus à créer des valeurs que la machine avec laquelle il collabore. Le chauffeur qui entretient le feu sous la chaudière soupçonne-t-il la mission, la fin de la fabrique? L'apprenti qui balaye les déchets du coton connaît-il l'enchaînement, le but, les moyens de la production? L'ouvrier intellectuel, l'ingénieur, le directeur de l'exploitation, connaissent, sans doute, la fin en vue de laquelle on travaille, mais ils ne l'ont pas faite ni ne la changent, ils la reçoivent simplement de l'esprit du patron, et y concourent comme l'ouvrier qui travaille de ses mains. Le salaire qui leur est donné à tous entre dans la valeur de la marchandise, absolument comme une partie du prix de l'aiguille et des ciseaux entre dans le prix de l'habit que le tailleur fabrique. Mais il ne se trouvera personne pour soutenir que l'aiguille et les ciseaux ont créé l'habit et sa valeur, et de même dans la grande fabrication, ce qui crée la valeur, ce n'est pas le travail de l'ouvrier qui sert la machine, mais le travail intellectuel du patron qui la dirige et la domine.

Il n'est donc pas exact, d'après les principes posés par Marx lui-même, que le fabricant abuse de ses ouvriers et les exploite quand il s'approprie les produits de sa fabrique, il ne fait que recueillir le fruit légitime de son activité. M. Marx, au lieu de le reconnaître, renverse les termes, il fait de l'instrument le créateur, et le créateur de l'œuvre, celui qui l'a conçue et préparée, il n'en tient pas le moindre compte. Et c'est cette erreur sur la cause de l'accroissement du capital qui constitue la base même de son système; cette erreur réfutée, tout le système s'écroule du même coup. A moins qu'il ne s'avise par hasard de prétendre qu'il y a des cas nombreux où le capital rapporte d'abondants intérêts sans que le capitaliste prenne la moindre peine, et aux dépens du travailleur; ces cas où l'entrepreneur travaille avec de l'argent emprunté? Il serait peut-être facile de réfuter cette objection et d'en faire éclater l'inanité par des arguments empruntés au système de Marx sur la valeur d'échange : car il insiste avec on ne peut plus d'énergie sur ce point que tout échange suppose une cession réciproque de valeurs équivalentes : or, les intérêts payés au prêteur ne sont que l'équivalent qu'on lui cède pour une perte réelle qu'il éprouve, à laquelle il se résigne, je veux dire le retard apporté à la jouissance qu'il aurait pu tirer aussitôt de son argent et qu'il ajourne. L'effort que fait Marx pour appuyer sur l'histoire sa condamnation du capital, avorte également. La doctrine qui voit dans le capital le produit économisé du travail personnel lui arrache un rire amer; et il la traite, avec une ironie hautaine, de paradoxe effronté! Pour lui, le capital anglais est né du pillage des Indes, de l'anéantissement de la petite propriété et de la petite culture en Angleterre, en Écosse et en Irlande. C'est, dit-il, l'esclavage d'au delà de l'Océan qui a servi de fondement au capital britannique, et, d'autre part, les paysans chassés des champs sont devenus, dans les villes, victimes de la plus odieuse exploitation. Ces faits, empruntés aux

annales de l'Angleterre, ne sont malheureusement que trop vrais. Mais l'influence qu'ils ont exercée ne compte que pour une faible part parmi les causes de l'extension qu'a prise le capital, en notre siècle surtout.

. . . . . .

DE SYBEL.

— Traduit par X. —

CONFÉRENCES FRANÇAISES DE STRASBOURG

M. EUGÈNE BERSIER

Du rôle de la critique littéraire en France dans les trois derniers siècles (1).

Nous sommes au XIXe siècle. Une ère nouvelle s'ouvre pour la critique littéraire. Elle va rajeunir et se transformer. Indiquons rapidement les causes qui produisent cette transformation.

La Révolution française a profondément ébranlé les âmes ; l'écroulement des anciens trônes, la merveilleuse épopée militaire du premier empire, font vibrer dans l'imagination des peuples des cordes qu'on n'avait point encore entendues. Ces ruines et ces grandeurs, ces prodigieux renversements et cette éblouissante gloire ouvrent à la pensée et à la rêverie des horizons immenses. Il est impossible que l'idéal poétique et la langue elle-même ne s'élargissent pas pour exprimer ces sentiments nouveaux. C'est de là que sortira l'école romantique. Cependant la transformation n'apparaît pas tout de suite. Nos orateurs et nos poëtes révolutionnaires, même les plus violents, restent classiques dans leur langage : leurs images sont empruntées à l'antiquité ; le vin nouveau coule dans de vieux vaisseaux ; rien n'est plus curieux que de rencontrer dans la bouche des Conventionnels des expressions tirées de Rome et de la Grèce alternant parfois avec des injures tirées de l'argot populaire ; les poëtes de l'Empire chantent Mars, Bellone et ses fureurs, ou se réfugient dans le genre bucolique et descriptif dont Delille est le plus fidèle interprète.

Le centre littéraire n'existe plus : l'ancienne cour et l'Académie disparaissent dans la tourmente et c'est à l'étranger que se forment les deux génies qui vont faire jaillir les sources nouvelles, madame de Staël et Chateaubriand. Avant eux, Rousseau, cet exilé volontaire des salons de Paris, avait dans son isolement retrouvé la nature et vécu en tête à tête avec elle ; c'étaient surtout ses aspects paisibles, ses beautés riantes qui l'attiraient et qui consolaient sa misanthropie ; Chateaubriand la connaît mieux encore : il en subit l'attrait sauvage et la poésie sublime, dès son enfance en face des roches escarpées et des landes sévères de sa Bretagne, plus tard sur l'Océan, aux chutes du Niagara, et devant les forêts vierges et les fleuves gigantesques du nouveau monde. Mettez en présence d'un pareil spectacle une imagination ardente que vont faire vibrer ensuite les drames sanglants et grandioses de la Révolution, supposez-la servie par un talent descriptif admirable, et vous comprendrez quel courant puissant d'émotions devait sortir d'une pareille source. Ainsi est née en France pour la première fois la poésie lyrique que Lamartine et Victor Hugo devaient porter si haut. L'âme individuelle a rencontré la nature, et l'inspiration la plus féconde est sortie de ce contact.

En même temps que l'on comprend la nature, on apprend à connaître l'étranger. Aucun de nos écrivains des siècles précédents ne l'avait étudié, parce qu'aucun n'avait habité hors de France ; qu'on ne nous cite pas ici Descartes ou Voltaire, car Descartes n'a cherché en Hollande qu'une chambre où il pût s'enfermer en tête à tête avec lui-même, et Voltaire retrouvait à Potsdam une cour qui copiait Versailles et qui reniait l'allemand comme une langue barbare. Il n'y a que quatre-vingts ans tout au plus que notre horizon littéraire s'est franchement ouvert du côté des autres peuples ; c'est par l'Angleterre que l'initiation a commencé, et ici encore Chateaubriand a joué un rôle décisif. Milton a été compris le premier, puis Shakespeare, et la critique a été fort surprise de découvrir que « ce sauvage ivre » dont elle daignait admirer jusque-là quelques traits de génie avait porté à la poétique de Boileau et d'Aristote un coup dont elle ne se relèverait plus.

Mais, de toutes les causes qui devaient contribuer à élargir notre critique littéraire, aucune n'a agi plus puissamment que l'influence de l'Allemagne, révélée à la France au commencement de ce siècle au moment même où elle était en pleine efflorescence classique.

L'Allemagne était vaincue par Napoléon, devant lequel tremblait l'Europe. Vous savez quel prestige Napoléon exerçait sur cette nation, vous vous rappelez ces Universités venant en corps féliciter le vainqueur, et Gœthe lui-même s'inclinant servilement devant lui. Ce sont là des défections qu'on ne nous a point pardonnées. Eh bien ! il y eut alors une femme, une Française, qui, dans le silence universel, osa prendre la défense des vaincus. Elle osa dire à Napoléon triomphant ces immortelles paroles : « Sire, un peuple ne peut pas appartenir à un autre. » Au lendemain de nos conquêtes, elle ne craignit pas d'écrire ces mots prophétiques : « O Français, une intelligence active, une impétuosité savante, vous rendent les maîtres du monde, mais vous n'y laisserez que la trace des torrents de sable terribles comme les flots, arides comme le désert. »

Messieurs, la fortune des nations change ; la gloire militaire la plus éclatante a ses sombres revers : les victoires d'autrefois peuvent être effacées par des défaites récentes, mais il y a une supériorité qui survit à toutes les infortunes et qui peut consoler de bien des insuccès, c'est d'avoir su, à l'heure du vertige et de la victoire enivrante, faire entendre la voix de la justice éternelle. C'est l'honneur de notre littérature d'avoir rempli ce rôle au moment le plus difficile, et c'est la gloire ineffaçable de madame de Staël d'avoir fait entendre cette magnifique protestation.

Vous vous rappelez l'une des plus belles scènes du théâtre antique. Antigone défend le corps de son frère Polynice contre Créon qui voudrait le donner en pâture aux oiseaux du ciel. Elle invoque les lois éternelles de la miséricorde et du respect, « lois, dit-elle, qui ne sont point écrites, mais qui sont de tous les temps et dont nul ne peut dire quand elles ont commencé ». Et, lorsque le tyran insiste, elle répond : « Je suis faite pour aimer et non pas pour haïr. » Ce mot sublime semble avoir été la devise de madame de Staël

(1) Suite et fin. — Voyez le numéro précédent.

Ne croyez pas que cette haute impartialité fût de l'indifférence et que chez elle la philosophie eût tué le patriotisme. Écoutez ce qu'elle écrit au moment où elle entre en Allemagne. « Cette frontière du Rhin est solennelle. On craint en la passant d'entendre prononcer ces mots terribles : Vous n'êtes plus en France. C'est en vain que l'esprit juge avec impartialité le pays qui vous a vu naître. Nos affections ne s'en détachent jamais, et quand on est contraint de le quitter l'existence semble déracinée. »

Mais si elle aime son pays, avec quelle large et généreuse sympathie elle se tourne vers l'Allemagne ! Avec quelle patience elle étudie ses écoles et ses systèmes ignorés de la France avant elle ! Sous quel jour splendide elle présente ses grands poëtes, prononçant sur eux, la première, le jugement que devait ratifier l'avenir ! Les Allemands l'ont appelée la *bonne dame*. On peut se demander si parfois elle n'a pas poussé la bonté jusqu'à l'optimisme et si elle n'a pas prêté à ce qu'elle étudiait quelque chose de sa générosité native.

L'effet de son livre fut immense. Tout à coup la France découvrait à côté d'elle une littérature qui rivalisait avec la sienne ; cette littérature ne lui devait presque rien ; elle était profondément originale, indépendante, elle s'appuyait sur une science profonde, sur une connaissance très-étendue de l'antiquité. Cette littérature naissait tout armée, prête pour la lutte et bien décidée à la soutenir contre l'école française ; chez les Allemands, la critique, avec Lessing et Winckelman, avait même précédé la poésie ; elle avait ses théories très-arrêtées, son idéal très-différent du nôtre.

Madame de Staël ne réussit pas d'abord à faire partager à ses lecteurs français son admiration et son enthousiasme pour les grandes œuvres d'au delà du Rhin ; on fut rebelle aux beautés de Gœthe comme plus tard à celles de Beethoven ; les critiques du temps de l'Empire et de la Restauration firent au livre *de l'Allemagne* une guerre acharnée d'épigrammes. Et puis il faut avouer que la critique allemande s'y prenait mal pour se concilier nos sympathies ; Wilhelm Schlegel commençait par tourner Racine en ridicule, par rabaisser Molière auquel il refusait le génie comique et qu'il mettait bien au-dessous d'un nommé Legrand, auteur inconnu du XVIIe siècle, qu'il appelait un grand homme méconnu ; à entendre Schlegel, le *Pays de Cocagne* de Legrand, une médiocre farce digne des tréteaux de foire, était le chef-d'œuvre de notre scène comique. On comprend à quel point de pareils jugements devaient exaspérer le goût français. Mieux instruits, nous aurions su que l'Allemagne ne les acceptait pas. N'est-ce pas Gœthe qui disait à Eckermann : « Il ne faut pas trop demander à ce pauvre Schlegel. On ne cueille pas des raisins sur des chardons ! »

L'heure de la justice vint et je n'ai pas besoin de rappeler comment sous la Restauration la porte s'ouvrit toute grande en France à la poésie allemande, comment notre peinture contribua à rendre partout populaires les plus belles créations de Gœthe, comment avec MM. Cousin et Quinet, la philosophie entre chez nous à la suite de la poésie, comment notre critique enfin se renouvela, s'élargit, se transforma au contact et sous l'influence de cette vaste science esthétique qui embrassait dans ses études l'art et la littérature de tous les temps et de tous les pays.

Deux hommes surtout, Gœthe et Hegel, ont puissamment contribué à ce résultat.

Je n'essaye pas même de caractériser l'action de Gœthe ; il faudrait pour cela sortir des limites de cette conférence ; Sainte-Beuve l'a appelé le roi des critiques. Il mérite ce titre non pas tant par la sûreté de son goût qui s'est laissé souvent surprendre que par la prodigieuse étendue de ses facultés. Nul préjugé ne l'arrête ; en tout temps, en tout pays, il sait comprendre le beau sous ses formes les plus étranges ; pour employer une expression allemande, c'est le moins *subjectif* des juges, il est à cet égard tout l'opposé de Voltaire : celui-ci ramenait tout à lui-même et érigeait son propre goût en arbitre universel ; Gœthe s'élève ou s'élargit pour se mettre au niveau des œuvres qu'il veut comprendre. Je dirai tout à l'heure les dangers de cette méthode qui, à force de tout vouloir comprendre finit par tout justifier. Mais il faut d'abord en signaler les heureux effets. Gœthe est l'ennemi né du pédantisme national. Comment oublier ici la bienveillante largeur avec laquelle il a toujours jugé la France et les pages magnifiques dans lesquelles il a marqué l'influence de Paris sur la marche de l'esprit humain ! En vain on cherchait à l'exciter contre nous ; jusqu'à sa mort il suivait avec une sympathie ardente notre activité littéraire ; ce n'est pas lui qui aurait cru grandir son pays en nous rabaissant.

Ainsi, sous cette influence puissante, les horizons du goût s'élargissaient toujours plus. Hegel, que je n'étudie ici qu'au point de vue de son action littéraire, a complété l'œuvre de Gœthe en mettant au service de la critique l'étude la plus vaste que l'on eût faite encore des productions du génie humain. Je ne sais si, à l'exception de Leibnitz, aucun esprit dans les temps modernes a été plus encyclopédique que le sien. Depuis Herder qui avait inauguré l'étude comparative des religions et des philosophies, la science allemande avait tout renouvelé. L'antiquité avait été explorée avec une patience et une conscience jusque-là inconnues. Hegel a essayé de résumer dans une magnifique et gigantesque synthèse les résultats de ces travaux. Appliquant à l'histoire des arts sa théorie du développement, du *devenir*, qui est selon lui la loi du monde, il montrait dans l'art le triomphe de l'esprit sur la matière. L'histoire bien comprise doit, d'après son système, faire ressortir dans ses développements successifs l'idée aux prises avec la matière, la pénétrant, la transformant, la dominant enfin. C'est ainsi que Hegel nous conduit d'abord en Égypte ; il nous fait entrer dans ces temples où des centaines de colosses mystérieux, rangés dans la même attitude, scellés dans la pierre sur laquelle on les a taillés, représentent surtout la grandeur muette, massive et matérielle. Puis il nous transporte en Grèce, sous ce ciel toujours pur, dans ces heureux climats où règne l'harmonie idéale, où la beauté plastique en exprimant la douleur elle-même conserve une inaltérable sérénité ; là domine la statuaire dans laquelle la matière symbolise plus complétement l'idéal ; si nous le suivons dans le moyen âge, aux temps où apparaît la peinture chrétienne, nous admirons avec lui le spiritualisme qui se dégage triomphant de la forme et qui reste impuissant à traduire une beauté toute morale que l'art ne peut exprimer dans sa plénitude.

Sur les pas de ce grand maître, on marche ainsi de siècle en siècle, et dans cette course à travers les âges et les peuples, on voit les horizons reculer toujours plus. L'esthétique ainsi comprise devient une science des plus larges et des plus riches qui ouvre à l'esprit des aperçus nouveaux et profonds ; la science éclaire le jugement critique ; au lieu de soumettre un auteur aux règles étroites et uniformes de ce code du

goût, dont Aristote, Horace et Boileau avaient donné les éditions successives, on l'étudie dans son temps, dans son milieu, on le place en face de l'idéal que chaque époque a rêvé ; pour juger Aristophane, il faut comprendre Athènes ; pour être équitable envers Molière, il faut avoir étudié la France monarchique ; pour mesurer Shakespeare ou Milton, il faut s'être transporté dans le chaos tourmenté de l'Angleterre du XVIIe siècle. Connaître et comprendre, c'est le premier devoir de qui prétendra désormais porter un jugement équitable sur les œuvres de l'esprit humain.

Ainsi, messieurs, vous le voyez, l'influence de l'Allemagne a été immense sur notre critique littéraire en ce siècle ; il serait aussi puéril qu'injuste de le nier. Lisez Sainte-Beuve, M. Michelet, M. Renan, M. Taine (pour ne citer que ceux-là), partout vous retrouverez chez eux les traces de l'action directe ou indirecte, inconsciente ou avouée de la science allemande.

Voulez-vous, par un seul exemple, juger de cet élargissement de notre critique littéraire ; étudiez Sainte-Beuve, et comparez à ce grand esprit les plus éminents critiques qui l'ont précédé, je ne dis pas Boileau, ni Voltaire, mais Villemain qui a été dans notre temps le dernier et le plus éminent représentant de nos traditions classiques ; vous mesurerez ainsi le progrès accompli.

On peut dire de Sainte-Beuve qu'il est à notre époque la plus admirable expression du génie critique ; inférieur par la science à Gœthe ou à Hegel, il l'emporte sur eux par la finesse de l'analyse, par la pénétration psychologique, par la connaissance des hommes, par la sûreté du goût. Jeune homme, il était poëte, et ceux qui l'ont connu savent avec quelle susceptibilité chatouilleuse il parlait de ses vers ; là n'était point sa vocation vraie, mais dans ses premiers essais on le voit déjà chercher à surprendre les plus fines nuances du sentiment. En même temps, attiré par la médecine ou plutôt par la physiologie, il apprenait l'observation exacte et précise, il surveillait l'action du tempérament sur l'esprit. Mêlé au courant de la renaissance religieuse sous la Restauration, il portait dans les mystères de la vie spirituelle sa pénétrante investigation : à voir la patiente sympathie avec laquelle il retrace dans le détail le plus compliqué de leur physionomie les portraits des religieuses de Port-Royal, on serait tenté de croire qu'il a traversé les expériences les plus intimes des âmes croyantes. En réalité, il ne cherche là, comme ailleurs, qu'à s'enrichir d'observations nouvelles qui viennent s'ajouter à son vrai *substratum*, je veux dire au fonds persistant de philosophie matérialiste qu'il avait hérité du XVIIIe siècle et qu'il n'a jamais renié. Ouvert à tous les courants de notre époque, et sans être un savant de profession, n'ayant de l'antiquité qu'une connaissance incomplète, ne sachant pas l'allemand, sachant mal l'anglais, il devine, par un instinct d'une sûreté incroyable, ce que d'autres ne pourraient acquérir que par la plus longue étude, et s'assimile ainsi les résultats généraux des investigations les plus recentes, habile d'ailleurs à ne jamais se compromettre, n'affirmant que là où il le peut, soulevant les questions, les résoudre, en sorte qu'il éveille la curiosité du lecteur, l'attire, la captive en lui entr'ouvrant des aperçus nouveaux sans l'enfermer dans des solutions arrêtées. Jamais plus fine abeille n'a butiné sur plus de fleurs et n'a livré plus vaillante guerre aux frelons et aux bourdons, je veux dire aux critiques pédants, déclamateurs et systématiques dont la tâche est moins de comprendre que d'exécuter les productions d'autrui. Nul n'est moins pédant que Sainte-Beuve ; il se défie de tout système préconçu. Observateur patient il fait vingt fois le tour de ses personnages, les surprend au naturel, dans le négligé de la vie familière, lorsqu'ils laissent là leur pose, note les moindres gestes, les plus légères attitudes par lesquelles se trahit leur individualité ; pour les faire ressortir sous leur vrai jour, il place à leurs côtés les figures qui font contraste avec eux ; sa vaste et fidèle mémoire lui fournit des rapprochements inattendus d'où jaillissent des traits de lumière. Son style excelle dans cette recherche des nuances fugitives ; sa phrase, désarticulée en quelque sorte par une gymnastique continuelle, se fait souple et chatoyante, elle se déroule en anneaux brillants qui s'enlacent autour de chaque caractère et de chaque sujet. Il s'occupe moins d'ailleurs de juger que de comprendre. De tout livre, de tout esprit, il veut extraire la fleur. Qu'il s'agisse de Virgile ou d'Anacréon, de Pascal ou de Musset, des écrivains les plus austères ou des poëtes les plus légers, il puise à longs traits en chacun d'eux l'essence même de leur personnalité. En le lisant, on pénètre avec lui dans leurs œuvres, on les goûte, on en respire le parfum, tantôt fortifiant et pur, tantôt enivrant et malsain ; on passe d'une impression à l'autre, on est tour à tour élevé et troublé, mais toujours charmé, jamais indifférent, et l'on se dit qu'une seule époque, la nôtre, pouvait produire un tel type, et qu'un seul homme, Sainte-Beuve, a su faire de la critique un instrument aussi merveilleusement délicat.

Toutefois, messieurs, prenons-y garde, et que le prestige de ce talent unique ne nous fasse pas fermer les yeux sur les dangers de la tendance dont il a été le plus brillant représentant. J'appelle cette tendance *naturaliste* et je ne crois point être injuste envers Sainte-Beuve si j'affirme que pour lui l'étude de l'homme se réduit à la plus savante et à la plus spirituelle des physiologies. Je sais que sa haute impartialité, son sens esthétique exquis l'ont préservé d'être esclave d'un système ; mais on n'en sent pas moins chez lui l'effet d'une doctrine philosophique dominante, d'autant plus périlleuse qu'elle s'insinue partout sans s'afficher et surtout sans s'imposer nulle part. Sainte-Beuve appartient à l'école naturaliste ; or le symptôme le plus grave de cette tendance c'est l'abaissement de l'idéal moral qui vient de la négation décidée de la liberté morale. Ah ! je vois bien quel élargissement la critique a subi, je vois qu'elle s'efforce de tout comprendre, de tout expliquer, de tout excuser même, mais je me demande si elle conserve à l'âme et, surtout à la conscience humaine, la place centrale et dominante qui doit être la sienne. A force de s'assimiler aux sciences physiques et de leur emprunter leurs méthodes exactes, je la vois devenir fataliste comme elles, et je redoute ce qui, à mes yeux, est une aberration.

Éclaircissons cette pensée par un exemple. M. Taine a formulé en système la tâche de la critique littéraire, et Sainte-Beuve a déclaré que, sauf quelques nuances, ce système est bien le sien. Au fond M. Taine n'a fait qu'exprimer avec logique des idées que vous retrouverez aujourd'hui partout. Laissez-moi les résumer :

M. Taine prétend être absolutiste : pour lui, l'histoire, l'histoire littéraire surtout, n'est que l'étude des idées qui se sont produites dans l'humanité. Il appelle ces idées les divinités

du monde humain, toujours vivantes, partout agissantes, sources de toute beauté et de toute harmonie.

Mais ces idées sont fatales ; elles apparaissent nécessairement : cela est si vrai que M. Taine les appelle parfois des forces ; l'histoire, à ses yeux, est une géométrie de forces ; qui la connaîtrait bien, dit-il, pourrait prévoir. Donc, pour connaître un homme, il faut chercher en lui comme dans une horloge le ressort central qui le fait mouvoir : ce ressort vous indique à quel groupe il appartient, ce groupe a lui-même son ressort qu'il faut découvrir ; ce ressort agit sous l'impulsion d'une force qui a produit et façonné l'ensemble et toutes ses parties. Ainsi, nulle place pour la liberté morale.

Allons plus loin : je suis frappé de voir comme ce système idéaliste touche de près au matérialisme. M. Taine, dans l'explication de détail, recourt sans cesse à la physiologie : l'individu, selon lui, est ce que le fait sa race ; cette race elle-même est déterminée par ses conditions extérieures, par son alimentation. Habite-t-elle un pays tempéré ou chaud, où la place publique soit le rendez-vous de tous, ce qui dominera chez elle, c'est la vie sociale avec tous les sentiments et les arts qui s'y rattachent. Habite-t-elle un climat froid, c'est le foyer qui groupera autour de lui la famille, et qui déterminera le caractère de la poésie que ce milieu verra éclore. La morale elle-même n'est qu'une résultante de causes toutes matérielles ; le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol. On a résumé ce système sous un mot plaisant : « Dis-moi ce que tu manges, je dirai ce que tu es. » C'était l'exagération d'une idée vraie.

Ces idées ne sont point particulières à la France. L'école matérialiste allemande les a formulées avec intrépidité par la bouche de Büchner et de Moleschott. En Angleterre, Buckle a écrit une histoire de la civilisation dont la donnée fondamentale est celle-ci : la religion et la morale sont sans influence sur l'humanité ; les découvertes physiques agissent seules sur elle d'une manière efficace et la font progresser. Ce système s'appuie sur des inductions spécieuses tirées de la statistique et montrant qu'il n'y a pas de place dans l'histoire pour cette hypothèse qui s'appelle la liberté morale. Je ne vous apprendrai rien si je vous dis que l'un des savants les plus respectables de notre temps, M. Littré, écarte résolûment de la science l'idée de la liberté morale, des entités métaphysiques, l'absolu sous toutes ses formes, et ne voit dans le monde que l'action d'une force unique qui, dans toutes ses manifestations, se produit par des lois fatales et rigoureuses.

Eh bien ! je veux faire à ce système toutes les concessions possibles : je lui accorderai que jusqu'ici la critique littéraire n'a pas accordé à la nature une part assez large dans l'étude des passions, que l'instinct de la race et le tempérament déterminent la volonté dans une foule de cas jusque-là mal observés ; j'avouerai que la physiologie doit venir souvent en aide à la morale ; mais, en concédant tout ces points, je réserve ce terrain supérieur que j'appelle le domaine de la liberté ; je dis que c'est là que gît notre vraie grandeur, l'explication de notre destinée, et le secret des plus dramatiques, des plus sublimes mouvements de l'âme humaine. Voyez, en effet, messieurs, où vous conduit le système naturaliste, tel que je le vois se formuler aujourd'hui. On prétend expliquer l'individu par le groupe, le groupe par la race, la race par une force que l'on se plaît à nommer idée, mais qui n'en agit pas moins fatalement.

Eh bien, j'en demande pardon à mes honorables contradicteurs, mais je dis qu'il y a dans ce système un retour vers l'animalité. Il n'y a plus de philosophie ; il ne peut y avoir qu'une histoire naturelle embrassant les races supérieures et appliquant à tous les êtres, à l'homme, au singe, au zoophyte, une méthode identique. La critique littéraire consistera dans d'habiles classifications zoologiques et les hommes y seront rangés d'après leur tempérament.

Remarquez qu'il y aura les races supérieures et les races inférieures, différant entre elles comme les hommes diffèrent des animaux. L'idée d'une égalité fondée sur le droit, notion toute abstraite et toute métaphysique, disparaîtra. Le droit sera *tout ce qu'on est en mesure de défendre*, ainsi que le définissait naguère un savant professeur de Berlin. Les forts l'emporteront sur les faibles, et il sera logique que les faibles disparaissent. C'est bien là ce que réclamait le traducteur de Darwin, mademoiselle Royer, dans une page de son introduction qu'elle a depuis effacée, comprenant sans doute à quelles monstrueuses conséquences un tel aveu la conduisait. La lutte pour l'existence (*struggle for life*) devient ainsi la loi de l'histoire humaine, comme elle est déjà la loi de l'histoire naturelle : et les vaincus ont toujours tort.

Est-il nécessaire de dire que l'idéal moral disparaît dans ce système ? Il n'y a plus d'absolu. Les lois ne sont que des faits généralisés. Or, qu'est-ce que la morale sans l'absolu, sans ce que Kant appelait l'impératif catégorique ? J'ai beau généraliser toutes les actions humaines, je n'en tirerai jamais une loi morale qui s'impose avec l'autorité d'un axiome.

Plus de liberté morale, plus de lutte par conséquent, et plus de repentir. L'homme obéit à la nature. Néron est Néron, comme le tigre est tigre ; il n'y a pas de différence essentielle entre la moralité humaine et ce que nous appelons bonté chez les animaux ; l'éducation, pour être positive, doit se préoccuper de faire prédominer les bons instincts sur les mauvais ; mais la vieille idée de la responsabilité doit être repoussée comme une entité métaphysique que la science ne connaît pas. La critique bien comprise doit laisser l'indignation aux déclamations de la chaire et de l'école, elle doit arriver à tout comprendre ; et tout comprendre n'est-ce pas tout justifier ?

Messieurs, vous n'attendez pas de moi que je réfute ici ce système ; sans doute, il peut avoir pour l'esprit un séduisant prestige. C'est quelque chose de grandiose que de voir dans le monde l'action d'une force unique dont tous nos sentiments et tous nos actes ne sont que les manifestations nécessaires, et c'est pour le critique littéraire une tâche fort piquante que d'expliquer tout en l'homme par des causes fatales, que de montrer en toutes circonstances le ressort secret qui le fait penser, agir et vouloir ; mais contre toutes ces théories, il y a en nous quelque chose qui proteste : c'est le sens intime et profond que nous avons de notre liberté, de notre responsabilité ; nous sommes libres en ce sens que lorsque pèsent sur nous toutes les forces fatales, tous les attraits, ou toutes les tentations, il dépend de notre volonté d'y résister ou de céder sous leur effort ; c'est nous qui mouvons le ressort suprême qui met en branle tout le reste ; en vain on nous dira, en vain nous nous disons à nous-mêmes que nous n'y pouvons rien ; notre conscience dément ce sophisme, et,

à chaque heure, à chaque minute, nous agissons, nous jugeons, nous parlons en croyant à la responsabilité.

C'est là ce qui fait la grandeur tragique de notre destinée ; c'est par là que nous échappons à la fatalité.

On nous vante la sûreté de la méthode que la critique littéraire acquerra en devenant positive et rigoureusement scientifique, et j'ai dit que M. Taine allait jusqu'à affirmer que le temps viendrait où l'homme pourrait prévoir. Je crois peu à ces brillants résultats. Parce qu'on aura élargi la part des causes physiques, du tempérament, de la race, dans les déterminations humaines, parce qu'on aura mieux déterminé leur rôle, on n'aura pas supprimé pour cela les causes morales qui nous font agir, on n'aura pas expliqué le secret ressort de la volonté. Toutes les méthodes seront impuissantes à obtenir ce résultat, et dans cent ans comme aujourd'hui, rien ne pourra remplacer, pour juger une œuvre littéraire, la finesse, le tact et la pénétration du sens esthétique : on ne fera jamais une science rigoureuse de ce qui restera toujours le privilége exquis de quelques esprits d'élite. Sainte-Beuve, par exemple, qui semble adhérer au système fataliste de M. Taine, fait cependant ses réserves expresses et déclare qu'aucune méthode ne pourra saisir ce qu'il appelle la fleur de l'individualité ; cet aveu nous suffit, car l'individualité humaine, qu'est-ce autre chose, je vous prie, que le refuge dernier de la liberté morale ?

Et puis, a-t-on songé à ce que l'émotion littéraire perdrait à un pareil système ? Si le monde moral est régi par des lois fatales, s'il n'y a là comme ailleurs qu'un mécanisme immense dont la critique est simplement appelée à mettre à nu les ressorts cachés, si les plus beaux mouvements de l'âme sont la résultante d'une force qui, pour ne pas s'appeler physique, pour être supérieure à l'instinct, n'en est pas moins aussi nécessaire, aussi irrésistible, que deviendront les drames intérieurs, les luttes sublimes de la passion et de la conscience, de la nature et de la volonté, qui ont inspiré les pages les plus tragiques et les plus émouvantes de toutes les littératures ? Ni le pardon, ni le repentir, ni le triomphe de l'esprit sur les sens, ne nous intéresseront plus ; les explosions subites de l'âme s'affirmant dans sa liberté, ces grands cris, qui remuaient nos entrailles parce qu'ils exprimaient l'élément supérieur et vraiment divin de l'être humain, ne pourront plus nous émouvoir. Comment nous y laisserions-nous prendre encore puisqu'en tout cela nous ne verrions plus que le jeu fatal d'un mécanisme dont nous aurions la clef ?

Messieurs, quand un système aboutit à de pareilles conséquences, quand il se heurte au sens intime, quand il nie ce qu'il y a en nous de plus spontané et de plus évident, tenez pour certain qu'il est faux. Non, la psychologie ne doit pas devenir une physiologie plus ou moins savante ; non, l'explication dernière des mouvements de l'âme ne se trouve pas dans le tempérament ou la race ; non, la volonté n'obéit pas à des lois fatales, qu'on les appelle *forces* avec Buchner ou *idées* avec Hegel. Non, la science ne nous conduit pas à un système qui serait l'anéantissement de l'art le plus élevé et de la morale elle-même.

Souvenons-nous d'ailleurs du parti que l'on tire contre nous de ces tristes doctrines. Il peut vous sembler plaisant d'entendre à certains jours justifier le fatalisme et nier l'hypothèse de la liberté morale. Prenez-y garde ! pourtant. Au bout de ce système, il y a la négation du droit. Tout ce que vous donnez à ce que vous appelez la force des choses, c'est au droit que vous l'enlevez. Innocent en littérature, ce système produit en politique ce que nous sommes appelés à voir aujourd'hui. Si la force prime le droit, les vaincus ont toujours tort ; or, messieurs, je croyais que nous relevions tous du christianisme, et le christianisme, quoiqu'on puisse le travestir et en faire un instrument de règne, que nous montre-t-il, je vous le demande, si ce n'est un vaincu qui, par sa défaite même, a fondé le royaume de Dieu sur la terre ? *Victa Deo causa placuit.* Ce n'est pas la force qui a triomphé sur la croix.

Oui, la critique du XVIIe siècle était étroite et trop spiritualiste ; elle a trop méconnu l'influence des causes inférieures et fatales qui déterminent souvent la volonté ; tout cela je l'accorde, et avec M. Taine, avec Sainte-Beuve, j'accepte qu'on fasse à la nature une part plus grande, mais c'est à la condition qu'au-dessus de toutes les causes qui nous dirigent, on réserve la place première à la liberté. Remontons à nos origines littéraires ! Au fatalisme du XIXe siècle, opposons la psychologie, plus vraie au fond, de ces grands maîtres qui s'appelaient Corneille, Pascal ou Bossuet :

> Je suis maître de moi comme de l'univers,
> Je le suis, je veux l'être....

Ainsi parlait notre vieux poëte, et quand il affirmait que l'âme peut triompher de toutes les passions, il disait ce qu'il nous faut réapprendre aujourd'hui. Après lui, Pascal dans une page immortelle, la plus sublime qu'il ait tracée, nous a montré qu'il y a dans le monde trois ordres de grandeur : le premier, c'est l'ordre de la force : c'est celui dans lequel dominent les conquérants ; le second, c'est l'ordre de la science ; mais le plus élevé, c'est l'ordre moral. Eh bien ! une nation peut triompher dans les deux premiers de ces ordres, elle peut à la force unir la science et par cette formidable alliance nous broyer sous sa lourde main ; mais si, écrasés par elle, nous représentons une idée morale, si nous affirmons le droit supérieur de la justice et de l'humanité, nous serons plus grands qu'elle ; car il y a, quoi qu'on dise, quelque chose de plus beau que d'obtenir la victoire, c'est de la mériter.

E. Bersier.

PARIS SOUS LE SECOND EMPIRE

D'après deux feuilletonistes allemands (1)

Il y a dans les jugements qu'un peuple porte sur un autre, quelle qu'en soit la partialité, le plus souvent quelque utilité et toujours un côté piquant. Si le jugement est fondé, c'est à la fois plaisir et profit de le lire ; s'il ne l'est pas, il permet, par sa fausseté même, voulue ou involontaire, d'apprécier l'esprit du juge, et il arrive ainsi que, d'une manière ou d'une autre, il y a toujours quelqu'un de jugé. Voici deux livres qui nous offrent au plus haut degré l'attrait dont nous parlons, puisque c'est de nous qu'il s'agit et que ce sont des ennemis qui nous jugent. L'un d'eux, M. Gottschall, est un critique fort redouté en Allemagne, pour beaucoup un

(1) *Paris unter den zweiten Kaiserreich*, von Rudolf Gottschall ; *Literarische Bilder aus Frankreich*, von Paul Lindau.

oracle, pour tous une autorité ; il représente sous une forme assez vive et saisissante l'opinion moyenne de ses compatriotes, ce qui communique au tableau qu'il fait de notre société un intérêt de plus. L'autre, M. Lindau, nous connaît peut-être encore mieux : c'est un Allemand francisé pour un temps par le second empire, c'est un Heine, — au petit pied, bien entendu, et tout de prose, — et qui a pris un tel air de Paris que son style allemand en est comme imprégné de gallicisme.

I

Ce n'est pas le caractère français en général qu'ils nous dépeignent : ils ne s'aventurent pas, comme cet officier trop épris de l'induction, dont la *Revue* entretenait dernièrement ses lecteurs (1), à asseoir sur des observations très-rapides un jugement doctrinal. Non! leur prétention est plus modeste, c'est simplement le Français et je dirai même le Parisien de ces vingt dernières années dont ils nous tracent le portrait : et encore! D'étude morale, il n'est que bien peu question en ces volumes; le Paris matériel, le Paris des boulevards et du Jardin Mabille (du Jardin Mabille surtout) y occupe une place singulièrement considérable, la place d'ailleurs qu'il occupait dans le séjour à Paris de nos austères visiteurs. Nous trouvons ici une fois de plus la preuve de cet engouement intéressé pour M. Haussmann et son œuvre, et indirectement pour l'empereur lui-même, dont l'étranger, dont l'Allemagne surtout était atteinte. Des plaisirs que leur procurait le grand édile, nos hôtes concluaient à l'extrême *bonté* du souverain; la largeur des rues nouvelles leur paraissait être comme un symbole de la largeur des vues napoléoniennes, et je me rappellerai toujours ce professeur de Berlin qui me démontrait avec conviction — c'était, je crois, en 1867 — que le bois de Vincennes, tel que l'empereur l'avait fait, était bien la création la plus démocratique qui se pût imaginer. Ils étaient tous éblouis, fascinés, et M. Gottschall, quelque indépendance qu'il affecte, quelque libéralisme qu'il affiche, se laisse fasciner tout comme un autre. Son livre est comme un guide, le plus compétent, le plus enthousiaste du monde, à travers... les cafés et les bals publics du Paris impérial. On y relève par centaines des observations du genre de celle-ci : « Maints propriétaires de cafés ont été mis à deux doigts de la banqueroute par les belles émancipées de la rue des Martyrs, car elles ne compensent pas le consommateur solide qu'elles ont chassé. Ce bourgeois de Paris qui s'installait naguères (sous Louis-Philippe, lors du premier voyage de M. Gottschall à Paris) dans un café, avec sa famille, consommait bien plus que ces demi-tasses dont les papillons du demi-monde s'humectent aujourd'hui les lèvres. » C'est dans cet ordre de réflexions que M. Gottschall se complaît : cela sent bien sa matière, n'est-ce pas, pour un idéaliste allemand? mais voici qui la sent bien plus encore, et qui témoigne d'une remarquable indulgence envers certaine danse toute moderne. Nous sommes à deux pas des Champs-Élysées, en un sanctuaire de chorégraphie ou tout au moins dans une académie de danse, à en juger par cette phrase : « Là tout s'agite avec élégance, avec grâce et *dignité* » (*Da bewegt sich alles mit Grazie, mit Anmuth und Würde*). Élégance et grâce, passe encore! ce sont là questions de goût, et nous accordons à M. Gottschall qu'auprès des cascadeuses massives de l'*Orpheum* berlinois, nos artistes en ce genre sont la légèreté même et l'élégance personnifiées! Mais M. Gottschall les trouve pleines de dignité! que dis-je, leur majesté de matrones le taquine évidemment; il les voudrait plus décolletées par toutes les extrémités, et n'y a-t-il pas comme une nuance de dépit mal dissimulé dans cette considération morose : « Le sergent de ville (le gardien de la morale publique) n'a pas la moindre critique à adresser, le costume est d'une décence parfaite. » En vérité, vous êtes difficile en matière de décolletage, et un peu bien coulant sur le chapitre de la dignité! Que vont dire de votre franchise vos compatriotes, les hypocrites de vertu, les tartuffes de pudeur, qui, après avoir regretté comme vous le ton collet-monté de Mabille, s'en vont du haut de leurs chaires (de temple ou d'université), ou la plume à la main, fulminer contre la corruption, contre la *pourriture* française!

Sauf ce léger défaut d'échancrure qu'il reproche aux corsages, M. Gottschall se sent on ne peut plus à l'aise dans la Babylone impériale. Il est comme chez lui, il en pénètre tous les mystères, il est passé maître en argot de boulevards. C'est qu'il a étudié à fond le chapitre érudit que consacre à ce sujet un de ses collègues en admiration tolérante pour le Paris d'alors : M. Wachenhusen; il vous dira savamment pourquoi et à quel moment le mot *cocotte* a succédé à tel autre, il vous édifiera sur ce qu'il faut entendre par « genre canaille »; bref, il en remontrera au *petit crevé* le plus accompli, et vous comblera d'étonnement, vous, profane, par la profondeur de ses étymologies et la richesse de son vocabulaire. Et je profite de cette occasion pour remarquer cette tendance générale en Allemagne, dans le Nord du moins, à se donner un air *canaille*, — au sens boulevardier du mot, — à affecter, quand on parle français, certaine légèreté de langage, qui sur des lèvres si épaisses dégénère en extrême lourdeur, à s'extasier sur les gravures et le style du *Journal amusant*, par impuissance à saisir les finesses trop délicates de la *Vie parisienne*. Hebel raconte quelque part que, sous le premier empire, un brave paysan des bords du Mein, pour se faire bien venir de nos soldats, s'avisa d'animer son langage de certaine exclamation peu classique que nous avons tirée de *Bulgare* : il émaillait ses phrases de b..... bien accentués. Or il advint que cette manie de gallicismes lui coûta cher et lui valut, certain jour, une volée de horions. Les gandins de Berlin, officiers et civils, me rappellent ce lourdaud champêtre; avec cette seule différence qu'ils prononcent lourdement nos légèretés, qu'ils font d'une flèche une massue, tandis que ce rustre naïf lançait légèrement, et le sourire sur les lèvres, comme il eût fait un compliment, son pavé gaulois. Au fond, ce sont toujours gracieusetés d'âne qui veut faire l'aimable.

Je ne me suis pas éloigné de M. Gottschall autant qu'il pourrait sembler; il est bien Allemand, lui aussi, par je ne sais quelle complaisance sensuelle envers les débraillements de notre langue, parlée ou écrite, telle que le second empire l'avait faite. On pourrait croire qu'il y a là-dessous quelque calcul et comme un encouragement intéressé à notre adresse pour que nous persistions en cette voie, pour que nous ne tentions pas de redresser notre style et nos mœurs, et que nous nous laissions aller dans l'avenir comme par le passé à cette pente d'abandon et de nonchaloir qui nous a menés doucement aux abîmes.

(1) Voyez l'article : *Français et Allemands*, n° 47, page 1120.

Mais non ! ce serait là une hypothèse fort gratuite, et bien que nous soyons porté avec raison à soupçonner quelque arrière-pensée chez tout Allemand parlant de nous avec bienveillance, il y aurait raffinement à prêter à M. Gottschall cette méphistophélique intention. Il a le fétichisme du bien-être matériel, il aime le plaisir à la fureur, il ne lui déplaît pas que la causerie soit fort épicée, les femmes légères sont fort à son goût, et voilà tout naïvement pourquoi, comme tous les étrangers, comme les Allemands surtout, mais avec plus de sincérité que les Mommsen et autres stoïciens après l'orgie, il s'acclimate si aisément à Paris, dans le Paris d'il y a dix ans. « Heureux comme Dieu en France », disait un vieux proverbe allemand. M. Gottschall ajouterait volontiers : Et à Paris surtout sous Napoléon III. Je gage même que par reconnaissance envers cet auguste maître d'hôtel il irait charitablement jusqu'à nous souhaiter son retour. C'est bien dommage pour l'homme de Sedan — (il revendique ce titre avec une fierté jalouse) — que l'étranger n'ait pas voix au chapitre, car, on ne saurait le nier, il a beaucoup de partisans.... hors de France.

En matière plus sérieuse, M. Gottschall est moins compétent qu'en fait de restaurants et de distractions : il lui arrive même parfois de commettre d'étranges bévues. Il assiste un jour à je ne sais plus quelle séance du Corps législatif ; il a le regret de n'entendre ni Émile Ollivier ni Jules Favre, mais en revanche il goûte ce bonheur, de plus en plus rare aujourd'hui, de savourer la parole de M. Jules Simon. Il s'agissait du budget de Paris, M. Simon attaquait M. Hausmann, et déployait en son discours, au dire du critique allemand, certaine énergie sereine. Sérénité, le mot est joli pour n'être point cherché, mais voici qui est moins heureux : « Simon parle avec éclat, il est tranchant, vif en ses tours et fait l'impression d'un caractère en qui les convictions sont intimes et profondes. Il est, à la Chambre, le représentant frondeur de l'Académie, l'érudit de la gauche : c'est, dans ses écrits, un homme de principes qui cherche à faire pénétrer dans une époque fort matérialiste l'idéalisme de la philosophie morale, et qui, en outre, se dévoue avec énergie et chaleur à l'instruction des classes pauvres. » C'est à croire, en dépit de tout, que les Allemands conservent encore certaine fleur de naïveté. — M. Gottschall joue également de malheur dans son appréciation des journalistes les plus saillants d'alors : son portrait de Veuillot est assez réussi, mais le beau mérite ! quatre coups de pinceau suffisent à rendre des traits aussi .. marqués ; c'est à Paradol que nous l'attendions, et pour cause. Eh bien ! M. Gottschall ne soupçonne même pas l'*aristocratie* de ce talent (je prends le mot dans tous ses sens), ce parfum lui échappe, cette pointe d'atticisme est trop délicate pour ce Spartiate : à force de chercher Corinthe à Paris, il s'est émoussé, le maladroit, et n'y trouve plus Athènes. D'ailleurs, comment aurait-il pu comprendre Paradol ? Il lui eût fallu, autour de lui, quelque point de rapprochement ; les pendants à Veuillot ne manquent pas en Allemagne, ni dans la catholique, ni dans l'autre ; mais de pendant à Paradol nous n'en avons pas nous-mêmes, et quant aux confrères en journalisme de M. Gottschall, sans les juger absolument sur les échantillons de leurs manières qu'ils nous ont donnés naguère dans le *Moniteur prussien* des départements occupés, on peut dire que par leur âpreté brutale ou leur servilité exemplaire ils sont également loin de notre académicien journaliste. Prenez-nous, annexez-vous notre argot, tant qu'il vous plaira, et avec le mot prenez la chose, si vous ne l'avez pas encore : il est quelque chose que vous ne nous déroberez pas ; c'est cette dignité élégante dont Paradol était le modèle le plus accompli. Quel contraste entre cette esquisse si délicate que l'on traçait de lui, l'autre jour, ici même (1), et ce contre-sens criard que vous avez commis à son égard en ces lignes : « A de Sacy et Saint-Marc Girardin se rattachait un académicien, le plus jeune, Paradol. Il était dur et roide, son style avait quelque chose de doctrinaire et de puritain, je ne sais quelle fierté dédaigneuse ; c'était comme un Saint-Just de la critique qui promenait volontiers sa guillotine à travers les rangs de ses ennemis » !!!

Si M. Gottschall ne marche pas d'un pas sûr en ce terrain de la critique politique, il est un domaine, situé sur les confins des lettres et des mœurs publiques, où il se remue plus à l'aise : je veux parler du théâtre. C'a été là de tout temps sa spécialité, et il en résulte que le volume qu'il a consacré à l'étude des œuvres dramatiques représentées sous le second empire, et des artistes qui en ont fait si souvent le mérite, est d'une compétence presque parfaite. C'est un tableau d'ensemble fort fidèle : l'auteur parcourt tour à tour toutes les scènes dignes de ce nom, depuis la Comédie-Française, jusqu'au *Palais-Royal*, en s'arrêtant avec complaisance au *Vaudeville* et au *Gymnase* — parce qu'il lui semble sans doute que c'est là qu'il faut chercher le vrai théâtre de cette époque ; Émile Augier et Ponsard, Alexandre Dumas fils surtout, Labiche aussi et les auteurs d'*offenbachiades* sont jugés avec finesse et largeur à la fois, c'est-à-dire avec autorité ! Il se dégage de ce volume une impression consolante pour nous et qui adoucit bien des amertumes : c'est de voir les hommages qu'arrache à nos ennemis le goût français, même en ces années où il tombait parfois si bas ; à lire ces pages où l'on apprend à quel point l'Allemagne admire et traduit notre théâtre, on se ressouvient du *Græcia capta* d'Horace, et l'on se dit que nous aussi, nous avons nos victoires et nos conquêtes.

Ce ne sont pas seulement les œuvres de nos écrivains pour lesquelles M. Gottschall professe un goût très-vif, il se montre aussi fort épris de la façon dont ils excellent à s'organiser, à défendre leurs droits, à faire respecter leur propriété ; et sur ce point encore il proclame hautement la supériorité de nos mœurs littéraires. « Si Sardou, dit-il quelque part, s'est construit un palais princier dans le voisinage de Saint-Cloud, ce ne sont pas les droits d'auteur que l'Allemagne lui a payés qui y ont contribué. On prétend en Allemagne lui avoir payé largement, pour des sommes fort considérables, son droit de propriété. Mais nous tenons de sa bouche que les théâtres allemands ne lui ont pas payé un sou jusqu'ici, et il en faut en rejeter la faute sur l'anarchie de notre situation actuelle, et sur le manque de centralisation. Jusqu'à présent on n'a encore traduit en français aucun drame allemand moderne (2) : mais quand on en traduira, nous sommes convaincus que l'organisation régulière des écrivains dramatique français fera respecter les droits du poète allemand. » Si nous avons traduit ce passage, ce n'est pas — avons nous besoin de le dire, — que nous plaignions fort l'auteur de *Rabagas* des licen-

(1) N° 46 page 1079.

(2) Nous supposons que M. Gottschall veut dire : contemporain ; car maints drames allemands modernes et même assez récents ont été traduits en français.

ces que se sont permises envers lui les caisses des théâtres de l'Allemagne, mais il nous a plu de constater, le témoignage de M. Gottschall à la main, que nos administrations dramatiques eussent été plus scrupuleuses à l'égard d'un Allemand.

M. Gottschall termine son livre par une excursion à Versailles, et maintes observations qu'il y fit sous l'Empire ont retrouvé, par des vicissitudes aussi profondes qu'imprévues, un curieux regain d'actualité. « Voilà bien des années, écrivait-il, que je n'ai pas revu Versailles, ce Versailles paisible qui, avec ses grandes cours pavées, ses maréchaux à perruque, en pierre et en peinture, ses pièces d'eau et ses jets artificiels, son parc tiré au cordeau et son château magnifique, ressemble à une momie de ville. Dans ce temps-là Versailles se dressait dans le présent comme une sorte d'anachronisme historique, car on était en république, et entre Versailles et Paris il y avait bien plus que quelques lieues de distance, bien plus que le bois de Boulogne et le parc de Saint Cloud. » Singulière ironie de l'histoire, la République est revenue, et c'est à Versailles qu'elle loge aujourd'hui!

En cette atmosphère versaillaise, par un effet fort naturel, M. Gottschall, au lieu de crier sur tous les tons : « l'Empereur est grand et M. Haussmann et son prophète, » se laisse aller à des fantaisies fort peu bonapartistes. Sont-ce les tableaux de Gros et de Vernet, les victoires du premier empire qui l'ont mis de mauvaise humeur contre la dynastie, et lui font décharger sur le neveu le dépit que l'oncle lui cause? est-ce l'auréole bourgeoise dont resplendit, en ce palais, la monarchie de Juillet qui le fascine et le rend tout à coup sévère contre l'aventurier de Boulogne? je ne sais; mais voici une page qui sent son opposition, qui a comme un arome de terroir versaillais, et qui ne serait sans doute pas venue à l'esprit de M. Gottschall dans la zone des boulevards ou les parages des Tuileries : « On est surpris, au Musée de Versailles, de n'y pas rencontrer de tableau qui nous peigne la *Genèse* du second empire : ce ne serait pas là matière à simple ébauche, mais un sujet bien fait pour tenter un véritable artiste. Je rêverais un grand grand tableau : le Prince prêtant serment à la constitution de la République dans l'Assemblée nationale. Sans doute le peintre ne réussirait pas à donner une expression significative à la figure apathique du prince, mais la lumière historique qui tomberait sur la scène et éclairerait doucement les différents groupes de députés produirait un effet saisissant. Une autre toile qui serait d'un intérêt dramatique plus poignant encore, ce serait : la conjuration à l'Élysée. Tandis que le coup d'État déchaîné joncherait les rues de carnage, mademoiselle Eugénie de Montijo, assise au clavier télégraphique, jouerait sur cet instrument un air qui lui vaudra une couronne, et y toucherait certaines notes destinées à l'oreille du préfet de police. On verrait penché au-dessus d'elle le grand *faiseur* du 2 décembre, l'homme au masque souriant et au front d'airain, le comte de Morny, glissant à l'oreille de la jolie blonde quelque bon mot, quelque calembour peut-être; sur le pas de la porte le maréchal de Saint-Arnaud se tiendrait, il vient apporter quelque nouvelle des boulevards où les massacres ont commencé : quant au Président, il serait au premier plan, éclairé de la flamme de la cheminée, les pincettes à la main, le regard allumé par l'émotion intérieure, donnant quelque ordre au maréchal, sournoisement et non de face. » L'œuvre est faite aujourd'hui, et de main de maître, par le temps, ce souverain artiste, et le tableau rêvé par M. de Gottschall se dresse, en une perspective saisissante, dans la conscience publique indignée.

II

Nous avons vu tout à l'heure M. Gottschall nous rendre justice en matière de théâtre, et des quelques citations que j'ai faites, on a pu conclure aisément que ses jugements sur nous sont en général équitables. M. Lindau est encore plus impartial, sans doute parce qu'il nous connaît encore mieux. Les étrangers qui n'ont passé que quelques semaines parmi nous n'ont naturellement point pénétré au-dessous de la surface, et la surface chez nous est d'ordinaire quelque peu trouble, par l'agitation presque incessante où nous vivons. Descendez aux couches inférieures et qui se dérobent d'abord ; de la vie de dehors que seule vous avez d'abord connue, passez à la vie intime et de famille, et dans ces régions plus profondes que ne remuent point les orages d'en haut vous découvrirez avec étonnement combien l'onde est plus pure. Par son séjour prolongé au milieu de nous, par sa connaissance vraiment magistrale de notre langue, M. Lindau a pu pénétrer à ces profondeurs; aussi nous juge-t-il, non-seulement avec impartialité, mais avec sympathie; il prend, à tout propos, notre défense contre les attaques des critiques allemands : en homme qui possède son Molière à fond et qui a publié sur *Tartuffe* une étude fort recommandable, il rappelle aux pédants germaniques qu'ils devraient bien mettre « le poids d'une vie exemplaire dans les corrections » qu'ils nous font. Un jour il adresse à M. Julian Schmidt, à l'occasion d'une histoire fort dédaigneuse de notre littérature au XIXe siècle que ce teutomane venait de publier, une lettre où je relève cette boutade : « Vous commencez, monsieur, votre étude par cette phrase un peu banale : « Les Français sont tous nés acteurs. » Tenez! cela est tout à fait aussi exact et aussi faux que si vous disiez: Les Anglais ont tous le spleen, les Allemands aiment tous la choucroûte, les Espagnols sentent tous l'ail et dansent tous le boléro. Tout cela est vrai et n'est pas vrai. Si vous vous figurez qu'en Allemagne nous ne nous entendons pas à jouer la comédie, vous faites grand tort à nos acteurs, mais encore plus à notre société. Je connais plus d'une cervelle assez vide qui, depuis maintes années, joue le rôle d'un critique érudit; je connais plus d'un sauvage qui joue les tartuffes de vertu avec infiniment plus de talent que Geffroy ne joue celui de Molière. Pardonnez-moi, docteur, nous nous entendons fort bien à la comédie, et je trouve même que, sur ce terrain, nous pourrions sans inquiétude nous mesurer avec les acteurs français. » Ailleurs, M. Julian Schmidt le prend de plus haut encore envers nous, et nous traite de « peuple fanfaron »; mais M. Lindau a la riposte vive, il saisit la balle au bond et la renvoie tout droit sur le nez du pédant. « Ainsi vous croyez que le public allemand a besoin d'être confirmé dans le fier sentiment de sa supériorité? Nous sommes, sans doute, trop modestes à votre gré? Nous sommes, sans doute, si profonds et si sérieux que nous ayons le droit de jeter un regard de pitié superbe sur les *farceurs* nos voisins? Nous ne sommes jamais superficiels, apparemment, jamais fanfarons? — Eh bien! écoutez, docteur; au risque de susciter un cri d'horreur de la Leitha au Rhin, il faut que je vous avoue que je ne connais pas de pays actuelle-

ment où la pose et la vantardise fassent autant de ravages et jouissent d'autant de considération que dans notre parfaite Allemagne. »

Je pourrais multiplier les extraits de ce genre, et ce n'est pas, je le confesse, l'envie qui m'en manque; mais j'aime mieux montrer, par un exemple ou deux, que si M. Lindau se fait notre champion, c'est en parfaite connaissance de cause, et non par caprice de bel esprit. Il suffit d'ouvrir son livre au hasard pour y tomber sur quelque passage qu'on dirait d'un Parisien : voyez plutôt celui-ci sur Rochefort : « Rochefort est un des fruits du despotisme impérial... Il s'avisa un jour de cette ingénieuse idée de transporter à la politique le style, l'esprit, toute la manière de la « petite presse », et de se faire radical. Ce n'était plus contre les acteurs, les gens de lettres, les flâneurs, c'était contre les personnages politiques les plus odieux, depuis l'empereur jusqu'au misérable sous-préfet, que devaient se diriger désormais ses traits empoisonnés.

» Ce que l'on se murmurait tout bas à l'oreille depuis des années, après s'être assuré qu'il n'y avait pas de mouchard dans le voisinage, Rochefort entreprit de le dire tout haut, de l'imprimer noir sur blanc, sous la forme la plus piquante et la plus goûtée, celle de la causerie. — La nouvelle loi sur la presse est adoptée : Rochefort s'empare aussitôt du droit qu'elle lui concède et publie sa feuille impatiemment attendue. La couverture, à elle seule, est une habileté; et le titre, la *Lanterne*, un succès. Seulement ce n'est pas à la lanterne de Diogène qu'elle fait penser, mais bien à celle du « Ça ira... » et des aristocrates... « qu'on y pend. » Il y a dans ce tour d'esprit parisien, dans cette allure d'ordinaire impertinente et frondeuse qui caractérise la phrase allemande de M. Lindau, une marque profondément originale et personnelle. Comment se fait-il qu'avec cette indépendance de jugement, dont nous avons relevé chemin faisant plus d'une preuve, avec cette verve à protester contre les assertions par trop générales et par trop déclamatoires, il se laisse à ce point endoctriner par Dumas fils, prenne ses comédies et surtout ses préfaces pour de l'argent comptant, je veux dire, pour une peinture fidèle de la société française, et qu'un jour, oublieux de maintes pages qu'il a écrites ailleurs, il entonne en chœur avec le peintre trop complaisant du demi-monde cet aimable refrain : « Vous allez à la prostitution universelle ? » D'où vient cette inconséquence, je ne le sais, mais ce que je sais bien, c'est que j'en veux plus à l'auteur de la *Dame aux Camélias* de nous faire, sous prétexte de morale, la réputation qu'il nous fait, qu'à M. Lindau d'avoir si docilement répété un air que nous prenons sottement plaisir à chanter nous-mêmes sur tous les tons.

X...

LES VUES DES ALLEMANDS SUR LA BELGIQUE

Les Allemands se plaisent à dire que leur pro[illegible] — journaux et revues, — a sur la nôtre, entre autres supériorités, celle de représenter idéalement les opinions et les vœux du pays. S'il en est ainsi — et nous ne demandons pas mieux que de leur accorder raison sur ce point, — à même annexionniste fait parmi eux de singulier progrès, on n'est pas une de leurs feuilles sérieuses, de celles au moins qu'ils honorent de cette épithète, de Cologne à Konigsberg, des organes du parti Junker aux organes du parti radical, qui n'ait fait, en ces derniers temps, sa campagne... de Belgique. Nous sommes loin, bien loin du temps où M. de Bismarck avait avec le naïf personnage qui nous servait d'ambassadeur à Berlin le fameux entretien que l'on sait : depuis deux ans, la critique, la statistique, la linguistique allemande, ont découvert que la Belgique était en très-grande majorité flamande, c'est-à-dire *germanique!* Naguère, nous aurions pu rire de cette *théorie*; aujourd'hui, nous sommes payés, ou si vous aimez mieux, nous payons... pour voir clair, pour nous souvenir qu'il n'est pas de mouvement, en Allemagne, soit en littérature, soit en politique, qui ne soit précédé par de longues années de théorie.

La lutte des langues et des races en Belgique (*Der Sprachen- und Rassenstreit in Belgien*) : c'est ainsi qu'est intitulé un article d'érudition belliqueuse inséré récemment dans les *Preussische Jahrbücher*, cette revue où nous puisons parfois à l'intention de nos lecteurs, parce qu'elle est la lecture favorite du monde savant en Allemagne, et qu'elle en reflète mieux que toute autre les goûts et les passions. Parcourons, si vous le voulez bien, ces pages sans y ajouter grand commentaire, sans y opposer de réfutation ardente. Aussi bien elles se réfutent elles-mêmes, comme vous allez voir, par les inconséquences dont elles abondent, et l'auteur, grâce à ses contradictions, grâce aux démentis qu'il s'inflige lui-même, nous dispense de toute réponse.

« *Les succès éclatants de l'Allemagne* — ainsi commence M. Oncken — *dans la guerre et dans la paix n'ont pas précisément augmenté la bienveillance et l'amitié que lui portaient ses cousins. Au contraire, presque partout, une antipathie marquée éclate envers elle, et surtout chez les peuples qui lui sont unis par quelque lien de parenté : en Suisse, en Hollande, etc.* Seuls les Allemands d'Autriche et les Flamands libéraux de Belgique ont témoigné une joie sincère à l'occasion des victoires allemandes. Tandis que la population wallonne et toute la presse française de Belgique se prononçaient énergiquement pour la France, tandis que *même les feuilles flamandes les plus importantes*, surtout le *Handels blad* d'Anvers, sous la rédaction de Snyders, se prononçaient pour la France, le *Zwep* de Bruxelles, le *Volksbelang* de Gand, et quelques autres journaux proclamaient nettement leur sympathie et leurs souhaits pour l'Allemagne. Cela s'explique aisément : de même qu'en Autriche les Allemands sont menacés par les Slaves et d'autres nationalités encore, de même, en Belgique, les Flamands, — les Allemands, — sont depuis longtemps exposés à être opprimés par les Wallons romans et à perdre leur nationalité. Voilà pourquoi ils recherchent des *amis compatissants* qui s'intéressent à leurs affaires; voilà pourquoi ils se réjouissent de chaque nouvelle victoire des armées allemandes, car ils comptaient que la défaite de la France aurait une influence bienfaisante et salutaire sur leur propre situation. »

Il dit que je n'aurais pas grands frais de rétractation à faire, et qu'il ne serait pas besoin de charmer fort longtemps à ce sujet, on voit que je ne me trompais pas trop. Oui, le *Zwep* de Bruxelles et le *Volksbelang* de Gand se sont prononcés en faveur de l'Allemagne, mais vous oubliez de nous dire, — et c'est [illegible] chez un chercheur si [illegible], — que c'était pour [illegible] et pour faire pièce aux libéraux, et vous nous disait en revanche, — et l'on vous sait gré de votre bonne foi, — que les

feuilles flamandes les plus importantes avaient pris parti pour la France. Vos assertions se neutralisent donc tout au moins, si elles ne prouvent pas dès l'abord que les sympathies flamandes nous sont acquises.

A mesure qu'il avance, M. Œtker continue à nous fournir lui-même des armes contre lui :

« Lorsqu'en 1846 on entreprit en Belgique un recensement exact et général, ce fut pour presque tout le monde une vive surprise d'apprendre que pour 1 827 141 Wallons, il y avait 2 471 248 Flamands. — Les Flamands constituent donc non pas une minorité, mais une majorité considérable. Et cependant ils ont dû se résigner à subir la langue de la minorité; ces millions de Bas-Allemands ont une législation et une administration française; c'est le français qui est pour eux la langue officielle, la langue du droit, de l'armée, de l'instruction.—Qu'une peuplade insignifiante se laisse ainsi assujettir, c'est là un phénomène historique fort naturel, mais que la majorité d'un peuple libre et indépendant se soumette ou se résigne *à une langue étrangère,* c'est là un fait qui doit au plus haut degré attirer l'attention et qui doit provenir de circonstances toutes particulières. »

M. Œtker les étudie, ces circonstances, à grand renfort de textes, de décrets, de documents; et il résulte de son propre exposé que cette majorité flamande, lorsque, sous la domination hollandaise, on lui eut accordé le droit ou imposé l'obligation de se servir de sa langue dans ses actes publics, a repoussé cette faveur ou s'est dérobée à ce devoir. Voici, en effet, ce que M. Œtker écrit lui-même à propos des ordonnances de 1819 et de 1822, qui enjoignaient de rédiger les actes publics dans la langue de chaque province :

« Cette mesure tomba comme un coup de foudre sur la légion des employés. Ils étaient habitués au français ; le néerlandais, comme langue écrite, leur était absolument étranger. On se figure le mécontentement qui en résulta, les soupçons qui se répandirent *parmi le peuple :* on alla jusqu'à dire que l'on imposait *une langue étrangère,* bien que les ordonnances ne s'appliquassent qu'au pays flamand, et qu'elles y enjoignissent l'emploi de la langue locale, et non du hollandais. »

Mais M. Œtker est plus royaliste que le roi, plus flamand que les *flamingants* les plus fougueux : après cette manifestation populaire dont il vient de nous parler, il jette les hauts cris et s'indigne qu'en 1830 le français redevienne la langue officielle; il s'évertue à relever une à une toutes les protestations dont cette *tyrannie* a été l'objet; il nous raconte les vicissitudes de ce mouvement auquel les Allemands ont donné le nom de *Vlamische Bewegung;* mais ici encore il est fort inhabile dans le choix de ses citations et ne s'aperçoit pas que les textes qu'il invoque, loin de plaider sa cause, la compromettent et nous expliquent à merveille pourquoi le *patois flamand* n'est pas capable de la mission historique, du rôle politique que M. Œtker et ses compatriotes rêvent pour lui. En 1870, M. Vanderkindere, l'un des partisans du mouvement, et à qui sa position de professeur à Bruxelles même donne, à cet égard, une grande autorité, écrivait dans la *Revue de Belgique* ces lignes que M. Œtker a la maladresse de reproduire : « Même parmi les Flamands de naissance, combien d'éléments rebelles ne rencontrons-nous pas? Tous ceux qui ont reçu une légère éducation comprennent le français et le parlent, et telle est l'influence du milieu ordinaire que beaucoup de *flamingants* convaincus se servent ordinairement, au sein de leur famille, de la langue qu'ils vouent publiquement à l'exécration. Les personnes qui se croient bien élevées tiennent à honneur de ne parler que le français, même vis-à-vis de leurs domestiques, et les dames du monde se regarderaient comme déshonorées, s'il sortait de leur bouche un seul mot de ce vulgaire patois qu'on abandonne aux petites gens. »

Que conseille donc M. Vanderkindere ? à quelle conclusion aboutit-il ? *In cauda venenum :* les dernières lignes de son article contiennent la théorie si chère à M. Œtker : « Le flamand resterait le *diabers* populaire, comme le *plattdeutsch* dans le nord de l'Allemagne, le franc-comtois ou le normand en France ; on continuerait à l'écrire comme Fritz Reuter écrit son mecklembourgeois, mais la langue de la société, la langue des affaires, la langue de l'école serait l'*allemand.* »

Nous voilà arrivés, à travers des détours tortueux, au vrai programme des *Jahrbücher.* Après avoir affecté beaucoup d'intérêt pour le flamand et s'être apitoyé sur son sort, après avoir, par pure hypocrisie — car des linguistes ne peuvent s'y méprendre, — gémi sur l'oppression dont il est victime, on jette le masque, et l'on se présente tout à coup en conquérant. Grâce à Dieu, les Flamands n'ont nulle envie de se laisser germaniser à ce point ; ils n'entendent pas de cette oreille, nous le savons de reste ; mais si nous avions quelque inquiétude à ce sujet, M. Œtker se chargerait — cette fois encore — de nous rassurer. « Les conseils de ce genre ont toujours rencontré, dit-il, la plus énergique résistance », et il cite, entre autres preuves à l'appui, cette phrase de M. Hereman, de Gand, un *flamingant,* lui aussi : « Être germanisés, ce ne serait pas précisément aussi grave que de tomber de la poêle dans le feu ; mais il vaut mille fois mieux nous tirer d'affaire nous-mêmes. »

On devine que M. Œtker en conçoit quelque chagrin. La fin de son article est empreinte de mauvaise humeur : il lui échappe, dans le mécontentement qu'il éprouve, de ces cris du cœur qu'il est utile de remarquer, parce qu'ils sont la franchise même. « Il n'y a jamais eu, — écrit-il quelque part dans cet accès de dépit, — il n'y a jamais eu chez ces Flamands de sentiment bien prononcé de la nationalité. » Mais alors, à quoi bon tout ce qui précède, à quelle fin cette campagne annexioniste ? Faut-il donc absolument et partout faire violence aux gens ? — Et ailleurs : « En 1850, je n'ai pas trouvé un seul journal flamand qui ait proclamé énergiquement ce principe : Flamand avant tout. » Cela ne s'expliquerait-il pas tout naïvement par ce fait, qu'ils sont Belges *avant tout!*

Entraîné par l'humeur, M. Œtker arrive à des aveux de plus en plus caractéristiques et se livre tout entier : « La chose est d'*extrême importance,* elle n'est pas indifférente pour l'Allemagne, même après les victoires de 1870 et 1871 ; — et, pour que le cri de guerre retentisse avec plus d'éclat, il ajoute : « Il ne saurait nous être égal que *l'esprit français absorbe quelques millions de Bas-Allemands, que la langue française s'étende jusqu'à l'embouchure de l'Escaut.* »

Les Flamands protestent eux-mêmes contre cette désignation de *Bas-Allemands,* — voy. les *Jahrbücher* de 1872, p. 272, — mais M. Œtker ne tient pas compte de cette résistance, il s'empare des Flamands de par la linguistique. — Puisse l'Europe apprendre enfin à se défier de ces annexions .. philologiques!

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 1er JUIN.

Le prix proposé pour un traité populaire de droit par la mairie du IVe arrondissement et par l'Académie vient d'être porté à 5500 francs par une allocation du ministre de l'instruction publique. Le programme du concours est conçu dans les termes suivants :

« Exposer avec la clarté nécessaire pour être facilement compris par tous les règles fondamentales du droit français; montrer ses rapports avec la morale et l'utilité générale; insister sur ce qui intéresse la famille, la propriété, le travail, la foi des contrats, ainsi que sur l'obéissance due aux lois et aux pouvoirs institués pour garantir à la société et à chacun de ses membres la sécurité et la liberté.

Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1873, époque à laquelle les manuscrits doivent être déposés au secrétariat de l'Institut.

Le successeur de M. Cochin, M. *Martha*, a été élu au second tour de scrutin à la majorité de dix-neuf voix sur trente. Les onze autres voix se sont réparties sur MM. *Frédéric Passy* et *E. de Pressensé*. Un premier tour de scrutin n'avait donné que quinze suffrages à M. Martha.

Un nouveau traité de *Droit international* de M. *Calvo*, diplomate américain, est présenté à l'Académie par MM. *Michel Chevalier* et *Charles Giraud*. Les deux honorables académiciens s'accordent à faire le plus grand éloge de cet ouvrage, qui a été publié d'abord en langue espagnole, mais qui a été refondu et considérablement augmenté par l'auteur dans l'édition française. Les principales questions relatives au droit des gens depuis 1815 y sont traitées avec beaucoup d'autorité et de méthode. L'intérêt de l'ouvrage est d'autant plus vif que l'auteur nous fait assister à la formation des républiques du nouveau continent. Il rappelle cette fameuse doctrine du président Monroe qui fut acceptée par tous les États européens et par l'Angleterre, doctrine dont la méconnaissance fut si funeste à la France dans son intervention au Mexique. Le président Monroë, avait proclamé que l'Amérique, désormais maîtresse de ses destinées, déclarait repousser toute intervention des puissances européennes dans la politique intérieure du nouveau continent, et leur interdisait toute nouvelle prise de possession du sol américain.

Le livre public sous la Révolution (suite). — Dans cette nouvelle lecture, M. *Baudrillart* examine les tentatives de la Convention pour restaurer le goût des lettres et des arts. L'auteur nous signale le contraste bien piquant que présentèrent La Harpe et Sergent dans cette entreprise. La Harpe osa proposer à la Convention de faire enlever toutes les armoiries royales sur les reliures des livres des bibliothèques publiques, et n'abandonna sa proposition que quand il fut démontré que cet inutile et puéril grattage coûterait une somme de plus de quatre millions; Sergent, au contraire, quoiqu'il fût un révolutionnaire exalté et eût pris une part directe aux plus sanglantes représailles, se montra un des plus déterminés conservateurs des objets d'art et des monuments. C'est à lui qu'on doit la conservation des chevaux de Marly, de l'horloge de Lepaute et des statues de Versailles. Ce fut lui qui fit disparaître les pommes de terre dont on avait rempli le Jardin des Tuileries et les remplaça par des fleurs.

Robespierre lui-même joua un rôle important dans cette renaissance, car il essaya d'instaurer un appareil somptuaire, national et religieux, dont on peut critiquer à bon droit les dispositions puériles, mais qui rendit à la France les fêtes publiques et contribua à faire revivre le goût des arts. La République eut ses grands peintres, au nombre desquels il faut citer David; ses grands poëtes, comme André Chénier; ses grands musiciens, comme Méhul et Dalayrac. Elle leur dicta des inspirations plus conformes à celles d'un peuple libre; elle pensionna les savants, les lettrés et les artistes; elle restaura l'Institut après avoir supprimé l'Académie française; elle ouvrit au public les belles galeries du Louvre et créa un Musée des monuments nationaux. Les théâtres furent spécialement l'objet de son attention; elle les considérait comme une école nationale. On ne saurait donc nier ses efforts, et si l'on peut lui infliger quelque critique, la plus grave sans contredit serait celle d'avoir voulu assujettir les lettres et les arts à se renfermer dans des enseignements déterminés, à s'engager dans des voies étroites, tracées d'avance et rigoureusement surveillées. On refusa de s'incliner devant la supériorité du talent et du génie, on ne respecta pas la vie de leurs plus illustres représentants. Les acteurs de la Comédie-Française furent envoyés en masse sur cet échafaud où étaient déjà tombées les têtes de Condorcet, de Lavoisier et d'André Chénier; on se figurait que quelque grand homme disparaissant, d'autres pouvaient le remplacer; comme si l'œuvre d'un Raphaël, d'un Corneille ou d'un Mozart avait pu sortir indifféremment d'un pinceau, d'une plume et d'un clavecin quelconques!

SÉANCE DU 8 JUIN.

La civilisation moderne et l'unité monétaire au Japon. Qui peut prévoir ce que nous prépare l'intervention de l'Asie dans les affaires du monde moderne? Les transformations sociales et politiques s'y accomplissent aujourd'hui avec une rapidité qui dépasse toutes les prévisions. Nous avons formé une grande colonie en Cochinchine, les Anglais se sont emparés de toute la grande péninsule de l'Inde, les Russes se sont avancés jusqu'à *cent lieues seulement* des possessions anglaises, la Turquie se transforme, la Chine s'émeut et verse ses flots de travailleurs sur les îles innombrables et l'immense littoral du Pacifique; voici maintenant le Japon qui marche de lui-même avec un succès prodigieux dans les voies du progrès; tout s'y transforme à l'européenne : armée, commerce, industrie, arts, lettres et sciences, tout y marche à la vapeur. M. *de Parieu* nous apprend que les Japonais ont acheté le matériel que les Anglais avaient établi sur le littoral de la Chine pour y battre monnaie, et frappent aujourd'hui leurs pièces à la mode européenne. Ils se sont tenus au courant des discussions soulevées par la conférence monétaire internationale pour arriver à l'adoption d'une monnaie type uniforme, et ils ont commencé par frapper une monnaie mixte pour les échanges commerciaux. Cette monnaie, dont l'étalon est la pièce d'or d'une valeur de 5 fr. 16 c., intermédiaire entre le dollar américain et les pièces équivalentes d'Europe, se subdivise exactement sur le modèle des monnaies françaises sans l'appoint. Nous aurions eu à résoudre le problème, dit M. de Parieu, que nous n'aurions pas fait mieux.

La grande révolution économique accomplie par la vapeur et les télégraphes est dessinée à grands traits par M. *Michel Chevalier* à l'occasion de la présentation de l'*History of British commerce* publiée à Londres par le professeur de droit commercial *L. Levy*. Ici, selon l'usage anglais, l'auteur embrasse sous la rubrique générale *commerce* tous les faits relatifs à la production, à la circulation et à la consommation des valeurs économiques. M. *Levy* dresse depuis l'année 1763 la statistique relative aux échanges, aux douanes, à l'industrie et aux transports de tout genre. On y peut constater la progression moyenne de 1 à 20, en un siècle, de toutes les valeurs économiques. En 1763, le commerce des îles Britanniques, impor-

tations et exportations réunies, ne dépassait guère un demi-milliard ; en 1870 il atteint presque au chiffre énorme de quatorze milliards. L'industrie seule du coton, industrie entièrement exotique, absolument extérieure au sol anglais, s'est développée d'une manière prodigieuse ; elle figure dans le commerce anglais à elle seule pour près de deux milliards de francs. Il est tel fabricant de Glascow qui imprime annuellement de 30 à 35 millions de mètres de cotonnades, soit une longueur égale à 30 ou 35 fois la longueur de la France, et si l'on veut évaluer la production annuelle générale des étoffes de coton tissées en Angleterre, on trouve qu'elle en exporte plus de 3 milliards de mètres, et que ces pièces cousues bout à bout feraient plus de soixante-quinze fois le tour du monde.

Quelles sont les causes de cet extraordinaire développement ? Il en est deux principales : la vapeur et la liberté économique. Là encore, là comme toujours, nous avons semé et d'autres ont récolté. C'est incontestablement Denis Papin qui a inventé l'appareil primitif de la machine à vapeur, c'est assurément la France qui a précédé toutes les nations dans la revendication des libertés nécessaires. Mais le *sic vos non vobis* est exploité par d'autres peuples, et cependant notre soleil poursuit sa carrière et il brillera longtemps encore sur ce monde dont il recouvre l'ingratitude sous la splendeur de ses bienfaits.

La fort éloquente improvisation de M. Michel Chevalier n'a pas abouti à cette conclusion, elle n'en a formulé aucune : il lui manquait une tribune politique : et M. Rosseuw Saint-Hilaire qui attendait son tour de parole n'a pu s'exprimer que fort précipitamment sur des sujets qui nous touchent de plus près, c'est-à-dire sur l'œuvre de M. Émile de Bonnechose.

L'œuvre de M. E. de Bonnechose comprend : 1° un excellent résumé de l'*Histoire de France* arrivé aujourd'hui à sa quinzième édition ; 2° un précis de l'*Histoire d'Angleterre* en quatre volumes in-8° couronné par l'Académie française ; 3° une *géographie physique, historique et politique de la France;* 4° une *Histoire sacrée ou précis historique de la Bible ;* 5° une *Étude sur les réformateurs avant la réforme, Jean Hus et le concile de Constance;* 6° Les deux biographies de *Duguesclin* et du général *Hoche.* Ces œuvres constituent le fonds de notre éducation nationale. M. de Bonnechose semble s'y être constamment inspiré de la maxime de Confucius : *la sagesse est dans la voie du milieu, également éloignée des extrêmes.* Personne ne pourra se rendre un compte exact de l'esprit modéré, patient et conservateur qui a persisté dans la masse de la nation française au milieu des plus terribles crises de ce siècle, et qui a surnagé après les plus violentes tempêtes, sans étudier cette œuvre qui manifeste un invariable attachement à cette politique mixte mais transitoire que l'on appelle le régime constitutionnel. La France actuellement appelée à de nouvelles destinées saura plus tard, aux heures de calme, rendre à ces hommes doux, patients, tolérants, mais cependant énergiques et convaincus, la justice qui leur est due. L'œuvre de M. de Bonnechose en sera le monument le plus achevé et le plus fini. On y retrouvera cette mesure que louait si fort M. *Rosseuw Saint-Hilaire,* cette sagesse et cette sobriété dans l'exposition des faits, cet art d'écrire et d'intéresser, que nous tendons à remplacer par une concision un peu sauvage et une clarté un peu brutale. L'influence des ouvrages de M. de Bonnechose et en particulier de son *Histoire de France* a été telle que M. Thiers a cru devoir en réviser, de concert avec l'auteur, les dernières éditions. Celle que M. Rosseuw Saint-Hilaire présente aujourd'hui à l'Académie contient un remarquable appendice qui expose les faits dont nous venons d'être témoins. A côté de l'horreur qu'inspirent à l'auteur les excès de la démagogie, nous y trouvons les conseils les plus capables de concilier à la politique libérale, que les jeunes générations ne cessent d'invoquer, le concours des hommes intelligents, expérimentés et vraiment pénétrés de l'amour de leur pays. C'est à eux que l'auteur s'adresse, c'est eux qu'il se sent en état de persuader et de convaincre lorsqu'il s'écrie : « Unissons-nous... Immolons à l'intérêt général nos vœux particuliers, nos intérêts mesquins et individuels ; acceptons même au besoin ce qui n'aurait pas nos préférences, ce que peut-être nous n'aurions ni désiré ni choisi, pourvu que nous y trouvions la sécurité, l'ordre et le respect de tout ce que l'honnête homme est tenu d'honorer. » L'écrivain s'est peint tout entier dans ces lignes.

M. de Bonnechose a fait don de deux cents exemplaires de son ouvrage aux bibliothèques des écoles régimentaires, et le ministère de l'instruction publique a souscrit à l'*Histoire de France* pour nos écoles civiles. Mais un des titres particuliers de gloire de l'auteur, c'est l'accueil qui a été fait en Angleterre à sa biographie du général *Hoche.* Les Universités de Cambridge et d'Oxford ont adopté ce livre comme ouvrage classique de lecture en langue française. Ce qu'il y a de remarquable dans ce choix, c'est qu'il porte sur la vie même du général qui sut si noblement et si glorieusement triompher des Anglais lors de leur expédition en Bretagne. Forcer des ennemis à s'estimer et à éteindre des rancunes séculaires dans une admiration réciproque, voilà qui, mieux que les palmes académiques et les hommages officiels, prouve le talent et l'impartiale équité d'un véritable historien.

Académie des inscriptions et belles-lettres

SÉANCE DU 31 MAI.

M. le président annonce que M. *Joseph Halévy* est l'auteur du mémoire sur les *antiquités sabéennes,* auquel l'Académie a décerné le prix Bordin.

Les formules magiques ont joué de tout temps un très-grand rôle en Orient. En dehors des influences physiologiques et psychologiques qu'exercent les pays chauds sur l'âme humaine et sur son appareil, elles y ont leur source dans l'écriture idéographique. Il est facile de concevoir que dans les langues où l'idée est exprimée par un signe caractéristique, cette idée prend une forme matérielle à laquelle toute sa vertu paraît communiquée. Il n'est donc pas étonnant que les hiéroglyphes de l'Égypte aient joué ainsi un grand rôle dans la conception de ces formules magiques qui inondèrent la Grèce après l'expédition de Psammétique, et le monde romain après la conquête d'Alexandrie.

M. *d'Arbois de Jubainville,* dans un mémoire communiqué par M. *de Longpérier,* croit avoir trouvé une de ces formules en déchiffrant l'inscription tracée à la pointe sur la lame d'argent trouvée en 1858 aux environs de Poitiers. Cette inscription se compose de caractères romains, soudés en quelque sorte les uns au bout des autres, sans séparation de mots ni de phrases. Quelques savants s'étaient déjà exercés à la déchiffrer ; mais ne pouvant y trouver aucun sens, ils en avaient conclu qu'elle devait être du gaulois écrit, comme il fut d'usage après la conquête romaine, en caractères latins. Une plus heureuse distribution des lettres permit à M. d'Arbois de Jubainville d'y retrouver quelques mots latins, entre autres celui de *Centaurium* (Centaurie), cette *panacea potens* que nous signale le poëte Lucain. D'après l'honorable correspondant de l'Académie, la plaque d'argent serait une formule magique dont aurait fait usage un célèbre médecin du vme siècle de notre ère, Marcellus de Bordeaux.

Ethnologie alsacienne. Les formules magiques sont aujourd'hui employées avec un grand succès dans la politique, et les Prussiens ont fabriqué une recette avec laquelle ils ont abusé de la candeur de la blonde Germanie : c'est la recette des races, et la formule magique à l'aide de laquelle ils préten-

dent restituer l'espèce humaine dans le lustre de sa primitive unité. On enseigne doctement, dans les Universités d'outre-Rhin, qu'il n'y a que deux races en Europe : la germaine et la slave. La germaine est la seule supérieure, la seule douée d'avenir. Si quelque chose vit en Europe, c'est grâce à l'infusion de son sang. C'est elle qui a fait la Russie avec Catherine la Grande ; c'est elle qui a fait l'Angleterre avec Guillaume d'Orange ; c'est elle qui refait l'Europe avec Bismarck, de Moltke, et ce nouveau verbe de la civilisation que l'on appelle canon Krupp. Si la France elle-même n'était pas si sotte, elle saurait qu'elle a été faite par les Francs des bords du Weser ; on lui avait prêté l'Alsace pour la ramener à la mère patrie, mais l'Alsace s'est laissé gangrener par le membre pourri ; de là, nécessité d'amputation... tout cela formulé en mots mystiques, épanchés avec les flots de la liqueur du roi Gambrinus et proférés au sein des nuages de tabac dont les *vieilles-montagnes* (fruits secs des Universités allemandes) entourent leur tête olympienne.

M. *Charles Scharbel*, un savant allemand dégoûté de l'Allemagne et depuis longtemps naturalisé Français, offre aujourd'hui à l'Académie une brochure intulée : *La question d'Alsace au point de vue ethnographique*, dans laquelle il démontre que que s'il faut fouiller dans les origines, les Alsaciens sont d'origine gauloise et non germaine ; que, par conséquent, ils étaient à leur place hier et sont déclassés aujourd'hui. Les Alsaciens sont d'ailleurs fort rebelles à la fascination des formules magiques formulées à la *deustch* et à la Krupp, et ils le font bien voir. On pourrait bien, dans la suite des siècles, retrouver sur les débris de quelque sanctuaire démoli à Strasbourg par les bombes prussiennes, une inscription semblable à celle que *M. de Rougé* a retrouvée dans *le massif des temples égyptiens de Karnac* : « Je hais ces rois venus de l'Est parce qu'ils m'ont chassé de ma place. »

Cette très-intéressante découverte de M. de Rougé a ramené l'Académie en Égypte et lui a permis de constater que les plus vieux monuments du grand temple de Karnac ont une antiquité fabuleuse qu'il faut faire remonter à plusieurs centaines de siècles avant l'époque originelle qui leur est actuellement assignée. A défaut d'espace pour analyser cette très-remarquable communication, nous devons nous contenter de la signaler à nos lecteurs.

Société de géographie

SÉANCE DU 7 JUIN.

« *MM. Adolphe Thiers* et *Barthelemy Saint-Hilaire*, dit le » président, M. *de Quatrefages*, demandent à faire partie de » notre Société. Comme il est d'usage lorsque la notoriété des » candidats est publique, de procéder à leur élection séance » tenante, je mets aux voix l'admission de M. Adolphe Thiers » président de la République française ainsi que M. de Barthe- » lemy Saint-Hilaire, député à l'Assemblée nationale, et tous » deux membres de l'Institut. » Cette admission est prononcée à l'unanimité.

L'incident n'a pris ni plus ni moins de temps qu'il n'en faut pour écrire ces lignes, cependant il a une portée considérable : il atteste l'importance qu'attache la vulgarisation des connaissances géographiques le chef d'État auquel la France a remis ses destinées dans la plus grande de crises qu'elle ait encore traversées. Si l'on songe d'ailleurs que la Société de géographie est entièrement indépendante, qu'elle est accessible à tous, qu'elle ne réclame de ses candidats que de l'honnêteté et un peu de bonne volonté, que tout s'y passe comme dans une république idéale, on trouve dans la démarche de M. Thiers un gage de ses sentiments patriotiques aussi bien que de ses intentions libérales, et comme une sorte de profession de foi dans un milieu choisi avec discernement, où tout y est libre et où toutes les bonnes volontés apportent leur concours sans s'inspirer d'aucun autre mobile que celui du patriotisme. Il y a quelque chose de plus encore dans cette accession du pouvoir à une société savante qui a su, sans déchoir, se rendre populaire : il y a comme un réveil de notre génie tour à tour comprimé ou révolté, et toujours perverti, depuis un siècle, par les alternatives des actions et des réactions politiques. Il nous a semblé que la France reprenait possession d'elle-même ; qu'au lendemain de ses désastres et de l'amoindrissement de son territoire, elle se faisait un piédestal de sa propre science pour contempler de plus haut cet univers terrestre dont la prospérité est en grande partie son œuvre. Ne sont-ce pas nos missionnaires qui ont tiré la Chine de sa léthargie séculaire, nos marins qui ont fait revivre l'Inde, nos volontaires qui ont baptisé de leur sang la naissante Amérique, nos soldats qui ont rendu l'Afrique méditerrannienne à la civilisation ? Il est bon que la France s'en souvienne ; il est juste qu'elle le rappelle à ce monde qu'elle a fécondé de son sang, rempli de sa gloire et comblé de ses bienfaits. Où peut-on apprendre et invoquer d'aussi nobles traditions avec plus d'autorité et de calme que dans notre Société de géographie ?

M. *Levasseur*, un des savants auquel l'avenir de l'enseignement géographique devra assurément sa restauration dans le monde universitaire, apporte à la Société quelques exemplaires des projets de programmes rédigés par la commission officielle pour la création dans nos écoles publiques d'un cours spécial de géographie. Ces programmes ont été élaborés avec le concours de tous les hommes de bonne volonté sans qu'aucun d'eux ait eu à invoquer aucune attache officielle. Encore un signe des temps, encore un gage de régénération politique et intellectuelle, encore une saine et sage tendance au gouvernement de tous par tous.

La France à Zanzibar choisit aujourd'hui pour interprète notre consul à Zanzibar, M. *Charles de Vienne*. L'orateur nous fournit quelques renseignements intéressants sur la partie du littoral oriental de l'Afrique qui correspond à la région des lacs nouvellement découverts. Ces renseignements relatifs au commerce des îles de ce littoral, soit entre elles, soit avec la côte, nous laissent constater la permanence affligeante de la traite des noirs. Il arrive encore annuellement dix mille esclaves à Zanzibar. Là il en demeure un peu moins d'un tiers, mais le reste est expédié sur les marchés de l'Égypte et de la Turquie d'Asie. On sait que l'esclave, lorsqu'il a rencontré un acquéreur dans les pays musulmans, a touché au port du salut, car il a trouvé du même coup une véritable famille, un bien-être inespéré, la garantie de son retour à la liberté dans un temps plus ou moins prochain, et souvent un marchepied pour s'élever aux plus hautes fortunes ; l'histoire de Joseph se répète chaque année en Orient dans un nombre considérables d'exemplaires vivants. Mais le tout est d'arriver à destination, et il n'est sorte de souffrances, de misères, d'horreurs et de catastrophes que n'aient à traverser les troupes d'esclaves dans le trajet de leur pays natal à leur patrie d'adoption. Battus, mutilés, exténués de fatigue et de faim, souvent immolés par masses sur la route de ce douloureux calvaire, leurs ossements et leurs mânes protestent contre la barbarie des spéculateurs de chair humaine. A Zanzibar, dit M. de Vienne, comme il y a un droit à payer pour tous les esclaves de passage, les marchands noyaient en masse tous ceux que la fatigue et la maladie avaient trop vivement éprouvés. Heureusement le consul d'Angleterre a su décider le sultan de Zanzibar à substituer une sorte de drawback au droit anciennement perçu, et il faut aujourd'hui que la marchandise humaine soit tout à fait avariée pour que ses trafiquants se décident à la jeter à la mer.

M. de Vienne nous apprend, en outre, que nous avons à cette heure sur la côte même d'Afrique un établissement de

missionnaires français qui rend les plus éminents services à la cause de la civilisation.

Le tour du monde en 66 jours, le voyage de Londres et de Paris aux Indes en 4 jours par la Russie, tel est le titre d'une brochure offerte à la Société de géographie par l'un de ses membres étrangers, M. *Gryf Jaxa de Bikovski*. Il s'agit tout simplement de relier la voie ferrée de Paris à Saratov (Russie) à la grande ligne ferrée établie par les Anglais du sud-est au nord-ouest de l'Inde, de Schefchaour (Kachmir) à Calcutta. Le projet est hardi, car il s'agit de le conduire au delà du Volga à travers les steppes Kirghises dans le Turkestan, le Boukharie, le Caboul et l'Afganistan. C'est assurément un tracé en ligne droite, mais en économie politique la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin d'un point à un autre. Si nous allons un jour par voie ferrée aux Indes, il est probable que nous irons le long du tracé dessiné déjà par le télégraphe électrique : par la Turquie d'Europe, l'Asie Mineure et le littoral du golfe Persique.

La jonction de la Manche à la Méditerranée nous paraît un projet plus patriotique, plus lucratif et plus facile. Il ne s'agit ici, nous apprend M. Peltereau-Villeneuve, député à l'Assemblée nationale, que de conduire un canal de Gray à Vitry-le-Français, ou plutôt de Gray à Donjeu. Ici les kilomètres ne s'accumulent pas par milliers, il y en a à peine une centaine et demie; trente-sept lieues seulement de terrassements et de travaux d'art, une plaisanterie ! trente millions de dépense, une misère! Cette section ouverte, Marseille serait mise en communication navigable directe sans aucune solution de continuité avec le port de Calais et le réseau des communications navigables de tout le nord de la France. Indépendamment des bénéfices d'un tel transit, nous donnerions ainsi satisfaction à de grands intérets locaux. Le projet n'est pas nouveau, il avait déjà été présenté et accueilli dans notre Chambre des députés, mais les événements politiques en ont suspendu l'exécution. La Société de géographie s'est montrée favorable à cette proposition.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

I

L'Université de province pendant la guerre est le titre que pourrait prendre le rapport très-important adressé au ministre de l'instruction publique par M. Silvy, délégué de ce ministre à Tours et à Bordeaux. C'est l'historique des relations de ce délégué supérieur avec le gouvernement de la Défense nationale, dans les deux villes qui furent les capitales de ce pouvoir improvisé; c'est en même temps l'histoire de l'Université de province pendant les six mois de l'invasion.

Le 10 septembre 1870, M. J. Simon remettait à M. Silvy, directeur de l'enseignement primaire, des instructions qui devaient le guider dans l'administration des *affaires courantes* de l'instruction publique en province, durant l'investissement de Paris. — « Votre fonction est purement administrative », lui avait dit le ministre. — Et il lui avait dit aussi : « Vous ne perdrez pas de vue que vous ne devez engager aucune affaire, même administrative, prendre aucune décision, à moins d'une nécessité impérieuse ; dans ce cas, vous aurez à vous concerter préalablement avec le recteur compétent, *qui lui-même prendra l'avis du conseil académique.* » En un mot, M. J. Simon avait recommandé à son délégué cette grande loi des pouvoirs durables et des ministères prolongés : Pas d'affaires ! Il lui confiait la seule gestion des *affaires courantes* de l'instruction publique, la succession de l'administration impériale, avec tout son personnel de surveillance, avec ce conseil académique composé d'ennemis de l'Université, empreint de tout l'esprit de suspicion qui se déchaîna sur les établissements universitaires en 1852, et où l'influence du clergé était et est encore si grande. M. Silvy devait s'entourer des lumières de ce conseil. Assurément M. J. Simon ne se doutait pas que le séjour de son délégué en province durerait six mois, que la lutte se soutiendrait dans les départements avec tant d'obstination, que Paris resterait aussi longtemps investi, et que pendant une telle période, si tourmentée, l'administration d'intérêts aussi considérables que ceux qui touchent au personnel et aux choses de l'instruction publique ne pourrait pas se résoudre par les instructions sommaires et si peu nettes qu'il avait données à M. Silvy.

La guerre et surtout la guerre improvisée n'était pas une entreprise qui comportât ce sage esprit de lenteur et de *statu quo* dont M. Jules Simon avait fait une loi à son délégué. Que de mesures nouvelles, imprévues, immédiatement applicables, ne devait pas entraîner la nécessité de cette lutte contre l'invasion de l'ennemi dans des départements défiants du gouvernement qui le combattait ! Il fallait vaincre d'abord les résistances politiques qui eussent paralysé l'organisation des forces militaires. Tout le rouage administratif, si bien fait pour la guerre savante et centralisée, si contraire à la défense locale et aux soulèvements patriotiques, devait crier sous l'effort du pouvoir dictatorial établi à Tours et plus tard à Bordeaux. Comment le personnel et l'administration universitaires auraient-ils pu échapper au sort commun ? Il fallait nécessairement innover en plus d'un point de l'ancien organisme gouvernemental. « Touchez à tout ce que vous voudrez, semble avoir dit M. Silvy, changez ce que bon vous semblera; mais ne dérangez rien à l'Université : c'est un corps admirablement bien fait. M. de Fontanes a fait croire à Napoléon Ier qu'il en était l'auteur, comme l'auteur du Code civil, et que les jésuites n'y étaient pour rien. M. Cousin est venu qui a mis sur cette œuvre le sceau de la perfection et de sa personne. Depuis, on a fait croire au public que chacun des nouveaux ministres en augmentait la valeur. Ils n'ont rien changé au fonds même de cette institution et à sa vie intime. « Je maintiendrai ! » a été la devise constante des grands-maîtres de l'Université, en dépit de toutes les apparences. M. J. Simon ne fera que continuer la lignée de ses prédécesseurs, et moi son représentant je serai digne de lui. Quoi que fasse ou que veuille faire M. Gambetta, je resterai comme un terme : la guerre qui ébranle toute la France n'ébranlera pas l'Université et son institution... »

Certes, si M. Silvy eût été requis, dans un temps de paix, par une simple délégation du pouvoir, lui délégué secondaire, d'avoir à introduire des réformes dans l'administration universitaire, nous ne pourrions que le féliciter de s'y être opposé. Il n'avait point de pouvoirs suffisants pour remplir une telle mission. Mais les innovations qu'on lui a demandées, et dont certaines ont été décidées sans lui ou malgré lui, ne devaient être que provisoires. A la fin de la guerre, heureuse ou malheureuse, toute chose nouvelle était destinée à un examen, qui la maintiendrait si elle était reconnue bonne, et la rejetterait dans le cas contraire. M. Silvy n'était donc pas tenu à se cramponner aux instructions que M. J. Si-

mon lui avait remises, avant l'investissement de Paris. Il est vrai que le ministre les lui renouvela par dépêches, durant le siége. Dans une lettre publiée par M. J. Favre (*Défense nationale*, t. II), M. Gambetta disait à son collègue de Paris, ministre des affaires étrangères et vice-président du gouvernement de la Défense : « Le personnel des finances et l'administration de l'instruction publique ne soutiennent pas nos efforts ; autorisez-moi à manier tout cela, suivant le besoin de la tâche que nous avons entreprise. » — Qui sait si l'Université n'aurait pas gagné à quelque secousse qui eût remué son personnel routinier de recteurs et d'inspecteurs? En tout cas, tout changement fait pendant cette guerre ne devait être que provisoire : M. J. Simon, lui, n'était pour innover en quoi que ce fût. Par une dépêche adressée à M. Silvy, le 16 décembre, et où il s'excusait d'une façon singulière de ne pas lui avoir écrit, parce qu'il ne voulait pas « soulever de questions », M. J. Simon lui disait, en approuvant sa conduite de temporisation et sa politique obstinément conservatrice : « Je crois que c'est là la sagesse. J'ai suivi à Paris cette règle de conduite, malgré les colères qu'elle a suscitées à droite et à gauche. Je ne puis dire que tout le monde ait compris et suivi ma politique... En somme, nos actes et nos paroles témoignent à la fois de nos résolutions libérales pour l'avenir, *et de l'énergie avec laquelle nous ajournons leur application.* » Cette énergie ne semble pas avoir été détendue depuis la paix, et l'Université en est encore à se demander ce qu'elle a gagné à la République.

M. Silvy resta donc, pendant toute la tourmente de la guerre en province, un employé consciencieux, fidèle à sa consigne, d'une intelligence certes peu commune, d'une grande bienveillance envers les personnes, mais absolument étranger à l'esprit nouveau qui devait animer son administration au lendemain d'une révolution et en pleine guerre. Il est constant qu'il résista au courant dans lequel le gouvernement de Tours et de Bordeaux s'efforcait de précipiter la France. Nul doute que beaucoup lui feront un mérite de cette opposition, au fond très-énergique, très-respectueuse dans la forme. Le gouvernement eût voulu des changements, des révocations, parmi les inspecteurs d'Académie et les recteurs, dont plus d'un avait vu d'un œil morose l'avénement de la République, — ce qui n'est pas un crime, — et délaissant complétement les nouveaux pouvoirs établis, — ce qui était au moins une impertinence et ne faisait pas croire à un concours et à une communauté d'efforts et d'espérances. — Le délégué de l'instruction publique ne se prêta point aisément aux mesures qui pouvaient renouveler la vie de l'administration universitaire en province. Quoi qu'il en ait dit, le *Bulletin de la République*, excellent cours de dignité républicaine, rédigé par M. J. Barni, ne fut pas lu sérieusement dans les écoles primaires. MM. les inspecteurs n'y prêtaient pas la main, et M. Silvy ne pouvait l'ignorer. Vers la fin de la guerre, le 23 janvier, parut un décret qui autorisait les préfets à créer des inspecteurs des écoles primaires. Grande colère de M. Silvy et de son collaborateur à Bordeaux, M. Zévort. On en appelle aux principes, aux discours des députés de la gauche qui, sous l'empire, ne voulaient pas de l'ingérence du préfet dans les inspections scolaires, au livre de M. J. Simon, l'*École* : c'est l'abomination de la désolation ! Eh oui, sans doute, en temps ordinaire, une telle mesure eût été arbitraire, dangereuse, attentatoire à la dignité de l'enseignement et aux privilèges universitaires. Mais Paris écrivait qu'il pouvait tenir encore, mais on espérait une grande sortie ; on devait tenter de part et d'autre, de la province et de la capitale assiégée, un suprême effort. M. Silvy ne savait pas quelles étaient les difficultés de l'organisation de la défense dans certains départements, l'importance de certaines oppositions politiques campées dans ces communes perdues, tout ce qu'il y avait d'hostile à la guerre défensive dans certains recoins de la France. — C'est pour examiner ce qui se passait dans ces parties obscures du pays, pour y susciter la vie patriotique, et non point certes pour réviser des alphabets ou des livres de morale, que furent créés ces inspecteurs contre lesquels M. Silvy et M. Zévort crurent devoir protester si hautement.

Quelques jours après cette tentative d'une institution de guerre, que ces messieurs voulurent bien prendre pour un empiétement sur la liberté de l'enseignement, la province et Paris se rejoignaient, mais dans la paix et dans la tristesse, et M. J. Simon était envoyé à Bordeaux pour faire triompher les décisions du gouvernement de la capitale. Le 10 février, il était saisi de cette grave affaire de la création des inspecteurs préfectoraux. Il approuva la conduite de son délégué. « Vous comprenez, lui écrivit-il à la date du 10 février 1871, les motifs qui m'empêchent de demander aujourd'hui à nos collègues de revenir sur un décret émané de leur initiative. Je le ferai cependant, n'en doutez pas, *même à la veille de quitter la direction des affaires et de rentrer dans la vie privée.* » Cette révélation est intéressante ; elle apprendra que M. J. Simon a cru un moment qu'il pouvait quitter le ministère de l'instruction publique et que lui, dont l'existence au pouvoir est un prodige de durée, quand tous ses collègues du 4 septembre ont disparu, il a failli être un ministre éphémère.

Les nécessités de la guerre, qui ne paraissent pas avoir troublé l'esprit séculaire de réglementation et d'immobilité de l'administration universitaire, ont été vivement ressenties par le personnel enseignant. On sait comme la jeune École normale s'est conduite à la veille de l'invasion et au lendemain de nos défaites. Nombre de professeurs et de maîtres se sont engagés. Plus d'une chaire de rhétorique a fourni un franc-tireur ou un mobile volontaire. Des conférences sur la guerre et la défense de la patrie ont été établies, pour susciter le sentiment national, par les professeurs des lycées et collèges. Beaucoup d'entre eux se sont faits dans le journal de leur petite ville les excitateurs du patriotisme public. Grave cela ! et il a pu leur en cuire aux premiers jours de l'Assemblée de Bordeaux. Parlerai-je des professeurs de l'Alsace et de la Lorraine ? Que M. de Bismarck fasse le compte de ceux qui ont reculé devant l'incertitude de l'existence pour eux et leur famille, et ont préféré se ranger sous l'autorité conciliante du baron Von Gutschmid, préfet de la Lorraine allemande, ou du gouverneur civil impérial de l'Alsace, M. Von Lazhoppe !

II

Le Théâtre-Français était rempli du souvenir de ces jours cruels, l'autre soir, quand il fêtait le 266e anniversaire de la naissance de Corneille. M. Paul Déroulède, en évoquant, dans des vers énergiques et chaleureux, la mémoire du grand poète de l'héroïsme, nous pénétrait du sentiment de notre

infortune récente. Nous aussi nous avions été épris de la patrie, de notre Rome, de ses destinées, et nous avions dit, le cœur tout plein d'une fierté sauvage, aux jours de nos grandes victoires :

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.

Depuis, nous avons raisonné. La philosophie est devenue notre familière; les peuples sont devenus nos frères; le sentiment de l'humanité et de la solidarité sociale nous a envahis. Nous avons cru à la grande cité universelle du stoïcisme grec, à la fraternité des nations, et, comme le doux guerrier d'Albe la Grecque,—d'Albe, la première image de la victoire brutale de Rome sur le monde,— nous avons dit à nos ennemis, nous le public français, nous les hommes d'étude, nous les civilisés :

Je vous connais encore et c'est ce qui me tue.

Et notre ennemi nous a terrassés. Car il ne faut pas s'y méprendre, nous n'avions pas de haine contre l'Allemagne; nous étions même bien plus près de l'aimer que de la haïr, à la veille de cette guerre néfaste. Déjà nous nous pénétrions de sa pensée, de ses écrits, de ses progrès. Des revues et des journaux remplis de son esprit se fondaient chez nous. L'idée française s'unissait à l'idée allemande; son érudition se mêlait à la nôtre; nos meilleurs écrivains s'inspiraient de sa philosophie et de son exégèse. Il y avait déjà alliance entre la pensée des deux pays. Celui qui devait être vaincu, quand la rixe terrible éclata, était le peuple dont les représentants intellectuels s'affligèrent le plus de cette rupture. Rappelez-vous M. Strauss et M. Renan, en présence l'un de l'autre, et le langage qu'ils se tinrent mutuellement au début de la guerre. Quelle dureté chez l'un, quelle résignation chez l'autre! Pour le docteur allemand, il n'y a plus de famille intellectuelle, plus de communauté de pensées, il n'y a désormais que la sévère image de Rome et de ses destinées, et il s'écrie comme l'Horace de Corneille :

Je ne vous connais plus.

« Je vous connais encore! » reprend M. Renan. Mais cette philosophie-là, c'est la ruine d'Albe, d'Athènes et de Paris.

Oui, vous avez raison, c'est hideux le carnage,
Oui, le progrès blessé recule et se débat;
Notre siècle en fureur retourne au moyen âge,
Mais sachons donc nous battre au moins puisqu'on se bat!

Ce sont des vers que M. Deroulède nous faisait entendre, l'autre soir, par la bouche de l'acteur Coquelin, ce grand artiste qui prouvait au public qu'un interprète de la comédie, comme lui, pouvait ressentir et faire comprendre les grands sentiments, ainsi que Corneille, l'auteur du *Menteur* et des *Horaces*, les avait ressentis et exprimés. Sa voix puissante vibrait d'une émotion toute patriotique :

O France, écoute bien celui-là : c'est Corneille!
Un autre est orateur, poète, historien,
Il te forme l'esprit ou te charme l'oreille;
Celui-là c'est Corneille! ô France, écoute bien!

Et si tu veux reprendre et retrouver ta force,
Si tu veux te guérir du coup qui t'ébranla,
Aspire cette séve au cœur de ton écorce;
Sinon, vieil arbre mort, les bûcherons sont là!

Nous ne pouvons nous défendre, à propos de ces vers, de Corneille et de ses tragédies, que Voltaire appelait une école d'héroïsme, de rappeler une triste et terrible histoire. C'était pendant la guerre en province, au camp de Nevers. Un jeune officier d'artillerie, commandant supérieur de cette arme, faisait sa lecture assidue des tragédies de Corneille. Les tristesses de la patrie avaient manifestement passé dans son âme, mais l'espoir d'une lutte obstinée soutenait sa nature rigide. Il était des Cévennes et protestant. Le soir, à la veillée du camp, devant des officiers d'état-major improvisés, il lisait et commentait à haute voix le *Cid* ou les *Horaces*. L'ardeur qui l'animait, et que le génie du poëte rendait éclatante et visible aux yeux, gagnait ses auditeurs et les embrasait d'une résolution et d'un espoir communs.

Meurs ou tue.....

Mourir pour la patrie est un si digne sort
Qu'on briguerait en foule une aussi belle mort.

Quand la paix vint avec tout son cortége de malheurs, cet officier se jeta éperdu dans une sorte de nuit où l'on combattait encore, mais Français contre Français, et ne sachant trop où était la patrie. — Où est le devoir? se dit à certains moments la conscience effarée et inquiète, — où est la France? s'est peut-être dit cet enthousiaste de la gloire et de Corneille. — Peut-être ne l'a-t-il su qu'au jour de la défaite, à l'heure de la mort, devant le poteau de Satory. Nous voulons parler de Rossel.

III

Quelques mots sur des ouvrages qui demanderaient davantage : *Eschyle*, traduction nouvelle par M. Leconte de Lisle. (Paris, Alph. Lemerre). L'Université, qui a accordé sa faveur à des traductions de ce poëte incorrectes et peut-être inexactes, mettra dix ans avant de reconnaître les mérites de ce grand travail qui fait honneur à la langue française. Aussi pourquoi M. Leconte de Lisle écrit-il Akhaienne et Odysseus! M. Patin ne suit point cette orthographe. — *Eschyle*, *Xénophon* et *Virgile* (Paris, Didier), sont des études philosophiques et littéraires de M. Courdaveaux, professeur à la faculté des lettres de Douai. M. Courdaveaux a le mérite de ne point trop nous ressasser cette fameuse théorie du destin, découverte par M. Patin dans les tragiques grecs, surtout dans Eschyle, et qui n'est point si manifeste. — *Laborde et Cie* (Paris, Charpentier) est un roman de M. Lucien Biart, d'un grand mérite de style, plein de sentiment et de vie. — *Le Roman des soldats* (Paris, Michel Lévy), a pour auteur M. J. Claretie. M. J. Claretie écrit beaucoup; ses amis voudraient le voir faire une œuvre d'étude comme il est capable d'en composer, et aussi de patience, ce qui est une qualité dont sa nature ardente et vive semble moins s'accorder. Mais le moyen de se plaindre vivement de cette facilité d'écrire, quand elle est si rapide et si simple et qu'elle vous a fait passer quelques bonnes heures en compagnie *des volontaires*, *des grognards et des invalides*, dont M. J. Claretie s'est fait le romancier!

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Philosophie européenne, par M. Alfred Weber, un gros volume in-8°. Paris, chez Germer Baillière.

Il a été question dans plusieurs journaux et revues (voy. le *Temps* du 29 janv., la *Renaissance* du 24 fév., la *Revue des deux mondes* du 15 fév., etc.) d'une *Histoire de la Philosophie européenne*, par M. Alf. Weber, professeur de philosophie au Gymnase français protestant de Strasbourg. La *Revue*, de son côté, a parlé du rapport favorable que M. Nourrisson a fait sur cet ouvrage dans la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 25 novembre 1871. Cette nouvelle *Histoire de la Philosophie* mérite en effet de trouver parmi nous de nombreux lecteurs, non-seulement parce qu'elle est dédiée par M. Weber « à ses anciens auditeurs de France », mais encore parce qu'elle est un heureux mélange d'érudition solide et de vues originales.

Professeur d'histoire de la philosophie à Strasbourg, M. Weber a mis à la fois à contribution la science française et la science allemande. Assurément les principaux traités d'histoire de la philosophie publiés en France, si attrayants par leur clarté, leur méthode et leur forme élégante, sont généralement connus du monde lettré; mais en peut-on dire autant des ouvrages allemands, et ne devons-nous pas savoir gré à notre compatriote d'avoir résumé pour nous, sous une forme vraiment française, les derniers résultats de la science d'outre-Rhin?

L'Allemagne, d'ailleurs, n'est plus ce qu'elle était au temps de Fichte, de Schelling et de Hégel. Les constructions métaphysiques ne sont plus l'objet de son culte. Elle pense que la méthode hégélienne l'avait égarée. « Pendant que nous bâtissions un monde imaginaire, disent les Allemands d'aujourd'hui, les Anglais et les Français découvraient le monde réel. » L'érudition critique a généralement remplacé en Allemagne la spéculation aventureuse. On voit d'anciens disciples de Hegel, tels que M. Zeller, auteur de l'*Histoire de la Philosophie des Grecs*, plus soucieux aujourd'hui de discerner exactement les faits authentiques d'avec les faits controuvés, que de rester fidèles à la doctrine du maître. S'il est vrai, comme le disait jadis l'historien allemand Hœusser, que le propre des Français en histoire soit « de saisir le fait sans parti pris et de ne laisser place à la réflexion qu'autant qu'elle ne dérange en rien le groupement naturel des choses » (1), nous devons accueillir un ouvrage où nous trouvons la science allemande sous la forme que lui a donnée l'influence française.

Le caractère scientifique de cet ouvrage paraît d'abord au soin avec lequel l'auteur, pour désigner chaque doctrine, se sert de l'expression propre, de l'expression historique. Dans l'exposé de la philosophie ancienne, le mot grec ou latin employé par le philosophe en question est toujours donné à côté de la traduction française. C'est ainsi que l'auteur nous fait voir immédiatement, par exemple, la différence qu'il y a entre les quatre éléments matériels (στοιχεῖα) que considère Empédocle et les quatre éléments métaphysiques (τὰ αἴτια) que considère Aristote.

Sur chaque sujet M. Weber mentionne avec précision les sources anciennes et modernes, et au bas de chaque page il indique les passages où l'on pourra trouver la preuve de ses assertions.

Plusieurs parties de l'*Histoire de la Philosophie* sont sensiblement éclaircies grâce à l'usage des travaux étrangers et aux recherches personnelles de l'auteur. La philosophie d'Héraclite, par exemple, acquiert une importance toute nouvelle quand on l'étudie sous la direction d'Aristote, qui divise tous ses prédécesseurs en deux catégories : ceux qui ont étudié l'être des choses (ὕλη, στοιχεῖα, τὸ εἶναι) et ceux qui ont étudié le devenir, le changement, le mouvement, l'action (ἀρχὴ τῆς κινήσεως, τὸ γιγνεσθαι). Alors le rôle d'Héraclite ne se réduit plus à être le dernier représentant de l'école de Thalès et d'Anaximandre : Héraclite se présente comme l'initiateur d'une philosophie nouvelle, que M. Weber appelle : « l'Apothéose du Devenir. » Les pythagoriciens (dont Aristote disait, *Métaph.*, I, 5 : « Ils ont conçu les éléments sous une forme matérielle, ἐν ὕλης εἴδει »), et les Éléates (qui voient dans l'Être un tout continu et plein [πᾶν δὲ πλέον ἔστιν ἐόντος... συνεχές, *Parmén.*, vers 79, 80]; et dans le changement une illusion, δόξα) se trouvent de la sorte rapprochés des anciens Ioniens (qui, sans nier le changement, n'en cherchaient pas l'explication), tandis qu'Héraclite apparaît comme le précurseur d'Empédocle, des atomistes et d'Anaxagore.

Après avoir exposé la philosophie ancienne d'après les derniers résultats de la critique historique, M. Weber développe particulièrement, dans la philosophie moderne, les parties qui sont généralement chez nous les moins connues. Sans parler de Kant, dont la philosophie commence à être comprise en France (notamment grâce aux leçons si lucides de M. Janet à la Sorbonne), Fichte, Schelling et Hégel tiennent dans l'ouvrage de M. Weber une place importante. La clarté, la brièveté, le tour littéraire de l'exposition ne peuvent manquer de captiver les amis de la philosophie ; et tous liront avec intérêt les passages relatifs aux doctrines politiques de ces professeurs illustres, dont l'influence sur l'esprit allemand a été si considérable. Est-il indifférent, par exemple, pour démêler les origines des principes politiques professés aujourd'hui en Allemagne, de savoir que Hégel, à Berlin, enseignait la doctrine suivante (page 526, sq., : « Le particularisme » étroit des petits pays disparaît avec la formation des grands » États unitaires. L'État se distingue de la société civile, en » ce qu'il poursuit, non plus exclusivement le bien des indi» vidus, mais la réalisation d'une idée, à laquelle il n'hésite » pas à sacrifier, s'il le faut, les intérêts privés. L'égoïsme » bourgeois qui se prélasse dans la société civile trouve ainsi » son contre-poids, son correctif, son châtiment... La forme » politique normale est la monarchie... Le chef de l'État, » c'est l'État fait homme, c'est la raison impersonnelle deve» nue raison personnelle, la volonté générale devenue volonté » personnelle. C'est là, selon Hégel, le côté vrai de la devise » de Louis XIV : « L'État, c'est moi... » Qui dit État dit chef » de l'État... Les faux libéraux, avec leur opposition syste» matique, leurs critiques mesquines, leurs incessantes re» criminations, leurs conceptions étroites, leur prosaïque » utilitarisme, oublient qu'il est nécessaire, naturel et d'ordre » éternel, qu'en présence des grands intérêts de l'État per» sonnifié dans le souverain, l'individu fasse le sacrifice de » ses vues particulières et de ses intérêts privés... Qui dit État » dit nationalité... Sans doute il est illégitime d'incorporer » à un État donné un pays d'une nationalité essentiellement » différente... Ici cependant il faut distinguer. L'absorption » d'une nationalité par une autre n'est un crime autorisant

(1) « *Es liegt im Wesen der französischen Geschichtsschreibung die Thatsache frisch zu erfassen, lebendig darzustellen und der Reflexion nur so viel Raum zu gönnen, dass sie den natürlichen Gruppirung nicht störend in den Weg tritt.* » Hœusser, après avoir cité quelques historiens français qui, selon lui, font exception à cette règle, ajoute : « La construction arbitraire est chez nous bien plus sensible même chez les écrivains français qui s'écartent de ce principe, et elle est enveloppée des nuages obscurs d'une terminologie scolastique à un point qui n'eût jamais été toléré en France. » « *Das ist leichtlich Construiren des historischen Fachwerks ist weiter viel scharfer ausgeprägt zu finden, und hat sich in ein noch viel dichteres Wort der scolastischen Kunstsprache eingehüllt, als dies je einem Franzosen erlaubt wäre.* » (Hœusser, *Gesammelte Schriften*, 1er vol., p. 751.)

» la révolte que lorsque cette nationalité représente une idée » aussi grande, aussi féconde que l'idée représentée par le » conquérant étranger. Il y a des nationalités décidément » flétries et passées, qui, ne représentant plus aucune idée et » ayant perdu leur raison d'être, sont irrévocablement des» tinées à l'absorption. » Puis M. Weber montre comment, selon Hégel, la mission des peuples dépositaires de « l'idée » est d'écraser sous la force ceux qui cessent d'être le foyer de la civilisation. C'est en cela que consiste « l'essence morale de la guerre ». « La nation qui triomphe (page 529) est meil» leure que la nation vaincue, l'État vainqueur est plus vrai, » plus rapproché de l'État idéal que l'État qui succombe. Son » triomphe même en est la preuve. Sa victoire est la con» damnation du principe représenté par les vaincus, le juge» ment de Dieu. Ainsi comprise, l'histoire nous apparaît » comme la série des représailles divines qui frappe inévita» blement tout ce qui est fini. » C'est en ces termes significatifs que M. Weber résume et flétrit implicitement l'enseignement de Hégel sur la politique (1); et si l'on songe que la philosophie hégélienne, abandonnée comme système, revit dans beaucoup de ses applications particulières chez de nombreux professeurs de l'Allemagne contemporaine, ses anciens adeptes, on ne peut nier la gravité de ces doctrines étonnamment positives, déduites, on ne sait comment, de la plus nuageuse des métaphysiques.

En même temps qu'il se recommande par une solide érudition, concentrée de préférence sur les sujets les moins connus généralement, l'ouvrage de M. Weber est le développement d'une idée personnelle, présentée comme la loi suprême de l'histoire de la philosophie. Il ne nous offre point une série de monographies sans lien entre elles, elles, œuvre d'un homme qui tiendrait la métaphysique pour une chimère; mais bien un tout harmonieux et concluant, œuvre d'un homme qui croit à la possibilité de la métaphysique et pour qui les grands systèmes, en apparence contradictoires, n'en sont que les différentes phases. Et, à ce sujet, il semble qu'il ne soit pas exact de ranger M. Weber, comme le fait l'auteur d'un intéressant article publié dans le *Temps* (29 janv. 1872), parmi les « historiens, disciples de Hégel, fascinés par le prestige qu'exerça ce colosse de la pensée. » M. Weber, sobre de jugements en général, comme il convient à l'historien proprement dit, n'indique-t-il pas lui-même très-nettement, à la fin de l'article consacré à Hégel, la différence radicale qui le sépare de ce philosophe? « Le défaut » de la méthode de Hégel (p. 550), et les erreurs matérielles » qui en découlent, tiennent à un défaut de sa métaphy» sique. Selon Hégel, l'absolu est idée, pensée, raison, et *n'est* » *que cela*... Or, l'absolu n'est pas seulement raison, pensée, » λόγος; il est aussi *Père*, force, puissance, volonté créatrice. » La raison n'est que la *norme* de l'activité créatrice des » choses, elle n'en est pas le *principe*. » C'est dire que l'absolu a deux faces et que Hégel n'en a vu qu'une.

Selon M. Weber, en effet, le fil conducteur de l'histoire de la philosophie est cette idée que l'*activité* et la *pensée*, séparées l'une de l'autre, sont également impuissantes à rendre raison des choses; et que la doctrine qui résout le problème métaphysique en même temps qu'elle absorbe et concilie les doctrines insuffisantes, est celle qui place dans l'absolu, comme indissolubles, l'activité et la pensée. De ce point de vue, M. Weber explique comment la philosophie de Platon, principalement logique, a dû faire place à celle d'Aristote, où « l'énergie » tient la première place. Le néoplatonisme est un progrès sur les philosophies antérieures en ce qu'il considère comme intimement unies, au sein de l'absolu, la pensée et la puissance créatrice. De même, chez les modernes, ni le spiritualisme dualiste des cartésiens, ni le matérialisme, ni cette « mutilation de la science » qu'on appelle le positivisme, ne peuvent prétendre à une suprématie définitive, parce qu'ils ne se placent pas à ce point de vue précis et unique d'où la perspective universelle apparaît harmonieuse, juste, intelligible. Le point de vue vraiment central est la notion de l'absolu véritable, c'est-à-dire Volonté en même temps qu'Intelligence, d'un seul mot la notion de « l'Esprit ». Aussi M. Weber appelle-t-il « spiritualisme concret » la doctrine vers laquelle, suivant lui, gravitent tous les systèmes.

Cette conclusion, qui, pour le rédacteur du *Temps*, était un écho de la philosophie hégélienne, ne rappelle-t-elle pas bien plutôt la grande doctrine qui forme la trame du *Rapport* de M. Ravaisson *sur la Philosophie en France au* XIXe *siècle* (1)? Et ainsi n'est-ce pas, en définitive, le point de vue français qui se retrouve tout naturellement chez M. Weber? « La nature, dit M. Ravaisson (p. 253), est comme mélangée de la nécessité absolue, qui exclut la contingence et la volonté; et de la relative, qui les implique. » Et le principe suprême, selon M. Ravaisson (p. 259), c'est « l'action spirituelle » (pensée et volonté), non un *substratum* qui aurait la pensée pour *attribut* et serait en quelque sorte une pierre pensante, mais l'unité indivisible de l'action et de la pensée. Telle est également l'idée directrice de M. Weber. Telle est la philosophie pour laquelle il milite. C'est donc à bon droit qu'il a dédié son livre à ses compatriotes : les Français feront bon accueil à cette *Histoire de la Philosophie européenne*, où l'auteur a mis en œuvre les résultats de la science allemande en s'inspirant des idées françaises.

EM. B...

(1) Au-dessus de la vie politique, dit encore Hegel (Weber, p. 531), est la vie artistique, religieuse, philosophique. Ces formes supérieures de l'activité humaine tempéreront-elles, élimineront-elles ce qui pouvait sembler imparfait dans les formes inférieures, la guerre par exemple, déclarée « morale » dans la vie politique? — Nullement. « Les créations supérieures (p. 533), non-seulement sont loin d'entraî» ner la destruction de celles qui les précèdent, mais ne peuvent avoir » lieu et se continuer que parce que les créations inférieures continuent » d'exister... Supprimez, par impossible, l'une des pierres essentielles, » et l'édifice universel croulera tout entier. Étages suprêmes de cet » édifice, les arts, les lettres, la philosophie, la religion, supposent les » étages inférieurs et leur parfaite stabilité. »

(1) Voyez la *Revue des cours littéraires*, cinquième année, page 330.

AVIS

Les abonnés dont l'époque de renouvellement échoit à la fin de juin et qui désirent à cette occasion changer les conditions de leur souscription pour profiter des avantages que leur présente, soit l'abonnement d'un an, s'ils ne sont abonnés qu'au semestre, soit la souscription aux deux *Revues politique* et *scientifique*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière, en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici au 1er juillet n'auront fait parvenir aucun avis au bureau de la *Revue* seront considérés comme désirant continuer leur abonnement dans les mêmes conditions. En conséquence, ils recevront par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a été déjà remise lors de leur première souscription.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE 1re ANNÉE NUMÉRO 52 22 JUIN 1872

LA SEMAINE POLITIQUE

La lettre adressée par M. d'Haussonville au directeur des *Débats* a fait le tour de la presse parisienne. Il n'est point trop tard pour y revenir, ce document empruntant à l'autorité du personnage qui l'a rédigé et aux commentaires dont il a été l'objet une importance exceptionnelle. M. d'Haussonville a été longtemps et demeure encore — du moins nous aimons à le croire — un des organes les plus autorisés, sinon l'un des chefs du parti libéral. Les griefs dont il s'est fait l'interprète prennent dans sa bouche, s'ils sont fondés, une valeur exceptionnelle : s'ils ne reposent que sur un malentendu ou sur un parti-pris d'opinion, ils révèlent et accusent avec éclat l'aveuglement de la soi-disant majorité monarchique et son incurable ignorance des aspirations réelles du pays. M. d'Haussonville a une excuse : bien que s'étant présenté, au mois de février de l'année 1871, aux élections de la Meurthe, il n'a point réussi à se faire nommer député. Il n'est point membre de cette majorité au nom de laquelle il parle. Raison de plus peut-être pour voir les choses avec plus de lucidité et d'indépendance : quel beau rôle c'eût été que d'avertir ceux de son parti qu'ils faisaient fausse route et qu'ils s'égaraient dans l'aveuglement de leurs récriminations puériles et de leurs bouderies sans issue ! M. d'Haussonville a méconnu la beauté de ce rôle ou n'a point su mettre à profit les avantages et les immunités de cette situation enviable. Il semble même qu'il ait mêlé à l'erreur et au préjugé intéressé de ce parti, dont il n'est qu'un représentant extra parlementaire, les aigreurs et l'obscurcissement de raison propres au candidat évincé. Il lui appartenait de tenir, du fond de son cabinet, le langage d'un solitaire et d'un voyant de la politique, et voilà qu'il se met à haranguer la France nouvelle du ton d'un émigré de je ne sais quel Coblentz orléaniste, qui n'a point su ou qui n'a pu rentrer à temps dans le giron de la politique active et vivante ! C'est une chute, c'est une grande chute que M. d'Haussonville vient de faire dans l'opinion de ses amis républicains et de son pays, je parle du pays vrai et non point de la représentation accidentelle et factice qui lui est superposée.

M. d'Haussonville essaye l'apologie de cette représentation d'aventure ; il lui déplaît qu'on qualifie la majorité de « monarchique, cléricale et bigote » ; ces deux derniers qualificatifs lui paraissent même « blessants ». Voyons, entendons-nous, car en vérité l'on ne saurait s'en tenir à la forme et à la solennité du langage académique dans un débat où la vérité est à ce point voilée ! Si la Chambre n'est point *monarchique*, pourquoi donc s'est-elle obstinée tant qu'elle l'a pu dans cette fiction bizarre, impossible à force d'être vaine, d'une présidence de république... sans république ? Pourquoi cet ajournement indéfini d'une solution qu'imposent les événements et le vœu du pays, ou plus simplement de la consécration du fait accompli, le plus spontané tout ensemble et le plus imposé qui fut jamais ? Pourquoi donc hier encore le centre droit a-t-il retiré la main, moins amicale, paraît-il, que perfide qu'il tendait au centre gauche, dès qu'il fut répondu à ses ambassadeurs que la reconnaissance du régime républicain était la première condition et la seule base d'une union avouable et patriotique dans les circonstances où nous sommes ?

M. d'Haussonville estime que la Chambre a débuté à Bordeaux par un acte de singulière impartialité, quand elle a choisi M. Grévy pour président, comme si la Chambre avait été maîtresse de faire, alors ou depuis, un autre choix ! De deux choses l'une d'ailleurs. Ou l'élection de M. Grévy n'a été qu'une concession forcée aux tendances républicaines de la nation, et alors, c'est donc que vous les avez connues, ces tendances ! Ou vous avez désiré vous-mêmes et pour votre satisfaction propre un républicain à votre tête, et alors c'est que la nécessité de la République vous entraînait et qu'elle a du premier jour envahi vos consciences. Pourquoi donc vous en repentir, et pourquoi ne pas interpréter dans sa signification la plus honorable ce premier mouvement qui fut le bon ?

Il reste cependant une troisième hypothèse qui est peut-être la plus indiquée. C'est que vous avez nommé un républicain, faute de pouvoir vous entendre sur le nom de l'un des vôtres. Et alors de quel droit vous intitulez-vous majorité,

si vous n'êtes que la coalition stérile et discordante des sous-entendus et des impuissances ?

M. d'Haussonville nous invite à passer au crible les choix que fait la Chambre dans ses bureaux et dans ses commissions : « Vous verrez, nous dit-il, que loin de repousser les républicains conciliants, elle s'ingénie à les mettre le plus qu'elle peut en relief, comme autant de perles rares et de joyaux de très-haut prix. »

Nous scrutons, et voici ce que nous voyons : sur les quatre vice-présidents de l'Assemblée, il n'y en a pas même un qui appartienne à la minorité, — une minorité de près de trois cents membres ! Voilà l'esprit de conciliation de la majorité..! Quant aux républicains, ils ne sont sans doute réputés *conciliants* qu'à la condition d'avoir abjuré la République.

Voilà pour l'épithète de « monarchique », contre laquelle proteste, non sans mollesse ni contradiction cependant, M. d'Haussonville. Faut-il poursuivre et démontrer à l'éminent signataire de la lettre au directeur des *Débats* que l'épithète de *cléricale* et même de *bigote* n'est point une pure et gratuite injure ? Mais, en vérité, est-il besoin d'insister ? Si la majorité n'est point cléricale, pourquoi nous a-t-elle effrayés à deux et à trois reprises, en agitant devant nous le spectre de la question romaine et les mauvais souvenirs de 1849 ? Cette majorité qui accordait il y a quelques jours à peine, aux congrégations enseignantes, en votant l'article 19 de la loi militaire, des priviléges que la Restauration elle-même lui avait refusés, cette majorité-là, si elle n'est point *bigote*, en vérité, c'est que les mots ont perdu leur sens propre et que nous avons désappris notre langue !

M. d'Haussonville, qui ne fait point partie de cette majorité cléricale et bigote, a cependant dans son discours un passage où se laisse entrevoir certaine théorie que Pascal eût pu emprunter à Machiavel pour la mettre dans la bouche d'un des bons pères des Provinciales. Rappelant ces jours difficiles de la Commune, où affluaient à Versailles « des délégations municipales parties des quatre coins de la France et venant haranguer M. Thiers et M. Barthélemy-Saint-Hilaire », l'honorable académicien fait allusion à certains compromis très-mystérieux intervenus sans doute entre M. le président de la République et ces représentants de la gauche avancée. « Il ne faut pas oublier, remarque M. d'Haussonville, que leurs offres de concours et la promesse d'apaiser la population des villes qui les avaient envoyées étaient toujours subordonnées, de leur part, à l'établissement définitif et prochain de la République. » Quelle réponse ont reçu ces délégations, soit de M. Thiers, soit de M. Barthélémy-Saint-Hilaire ? M. d'Haussonville l'ignore et se défend de le chercher ; seulement il s'en doute, et même, ce qui étonnera davantage, il ne s'en offusque point. « Il ne me choque pas, dit-il, qu'un homme d'État entre dans de certains arrangements avec ses adversaires. »

Eh bien ! alors ? ah ! c'est ici qu'apparaît ou plutôt se sous-entend la théorie dont je parlais plus haut. M. d'Haussonville ne trouve point mal qu'on fasse des accommodements en paroles et des promesses. Ce qui le choque apparemment, c'est qu'on soit fidèle observateur des premiers et qu'on tienne les secondes. Que vous en semble ? et ne trouvez-vous point que voilà des maximes qui seraient singulièrement de nature à relever ce que M. d'Haussonville appelle avec un peu de redondance « la dignité *morale* de nos mœurs » ?

Je goûterais davantage, si je ne craignais un piége, l'invitation faite à M. Thiers d'aspirer au rôle de « Président constitutionnel d'une république modérée ». Mais quoi ! cette montagne de mots ne me dit rien qui vaille.

M. d'Haussonville essaye de tirer les choses au clair, et il adjure M. Thiers de choisir un cabinet responsable dans les rangs de la majorité.

La majorité ! où prenez-vous la majorité ? La majorité, je ne la connais pas, il n'y en a point. S'il y en avait une, M. Thiers serait renversé demain. Ce n'est plus le patriotisme qui vous enchaîne, les agissements actuels de la droite et du centre droit ont percé à jour cette excuse qui put être vraie en son temps ; encore une fois, vous n'êtes retenus que par votre impuissance.

On nous dit, il est vrai, que cette majorité se constitue enfin, qu'elle s'ébranle, qu'elle *s'arme*, que sais-je encore ? et qu'elle va faire ses preuves. Il y a même à la fin de cette longue lettre de M. d'Haussonville une péroraison très-suffisamment menaçante, la voici :

« Une dernière hypothèse qu'il faut aussi aborder, Monsieur le Directeur, c'est le cas où M. Thiers, se refusant à nos prières, voudrait continuer sa politique actuelle. Même alors, je ne désespérerais pas. A chaque jour sa peine. L'épreuve sera rude ; croyez-bien que notre pays n'y périra pas. De la crise même sortira peut-être le salut, et la France, grâce à Dieu, compte parmi ses enfants plus d'un homme intrépide, au cœur droit, à l'âme désintéressée, auquel elle pourra, la nécessité aidant, remettre avec confiance le fardeau de ses destinées. »

La lettre que termine cette péroraison toute pleine d'une foi qui sent la poudre n'est pas datée décembre 1851, mais bien du 17 juin 1872. *Corso, recorso*, disait Vico. Tout se rejoint, tout se ressemble. Il est vrai, et c'est notre espérance à nous, républicains de la république sans épithète, que la ressemblance s'arrête parfois aux mots, et qu'il n'est point toujours facile de la pousser violemment et par surprise jusqu'aux choses.

De la lettre de M. d'Haussonville aux infructueuses démarches du centre droit, il n'y a que la distance du programme ambitieux à l'exécution manquée.

Que de discussions, que de programmes d'action touchés et retouchés, que d'ordres et de contre-ordres pour en arriver là ! Tout d'abord on voulait interpeller sur l'élection de MM. Deregnaucourt, Barni et Paul Bert. Interpeller le gouvernement à propos d'un triple vote dont personne n'attaque la légalité, la chose eût été piquante, venant de ces grands ennemis de la candidature officielle. Voulait-on, par hasard, rendre le gouvernement responsable des tendances et des volontés de la nation ? La réponse de M. Thiers était, dit-on, toute prête, bien limitée au cas, bien topique : « Vous vous plaignez des élections radicales du Nord, messieurs les pèlerins d'Anvers ? Ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Désormais ne voyagez plus. »

Autre grief. M. Thiers, dans une discussion récente, a posé la question de cabinet. Ceci serait plus sérieux et intéresserait plus directement l'autorité de l'Assemblée, sans distinction de partis ni de groupes, et la sécurité de la nation. Regardons-y de plus près cependant. Qui a le plus contrarié les vues de M. Thiers, qui s'est montré le plus résolûment partisan du service obligatoire dans la discussion de la loi militaire ? — La gauche. — C'est donc pour mater plus spécialement la gauche et l'indépendance patriotique de ses votes

sur la question militaire que M. Thiers pose la question de cabinet.

Qui aurait le droit de se plaindre ? — La gauche. Et qu'est-ce qui se fâche ? — La droite !

La comédie est plaisante, mais ce n'est pas la première fois qu'on nous en donne la représentation. C'est une reprise. Nous avons vu cela déjà dans la discussion des impôts, lorsque M. Thiers voulut contraindre la gauche à voter à sa guise. Qui se fâcha cette fois-là déjà ? Qui prit avidement au mot la question de cabinet ? La gauche, si rudement malmenée ? Non pas, mais la droite, toujours la droite.

Il est vrai que M. Thiers n'en a point été ébranlé, et c'est ce qui nous rassure aujourd'hui encore.

Le centre droit visiblement a conscience de sa faiblesse ; car il a député auprès du centre gauche et tenté un rapprochement avec ce groupe en vue d'une pression commune sur le pouvoir. Le centre gauche répondit par la voix de son président, le général Chanzy : « Commencez par accepter la République, nous verrons après. »

Éconduit de ce côté, le centre droit est revenu à la droite, comme on revient à sa pente et à son vieux péché, et l'on imagina d'essayer enfin auprès du Président de la République l'effet d'une visite où on le tiendrait de près et où l'on pourrait le sommer en quelque sorte d'homme à homme. On voulut d'abord se mettre à trois (parmi lesquels l'inévitable général Changarnier), puis à quatre, puis à huit, pour tenter le coup. Voilà qui est fait. Les huit ont vu M. Thiers, et comme on dit, ils ont vraisemblablement trouvé à qui parler.

On eût pu le conjecturer déjà à voir la mine des délégués, MM. d'Andiffret-Pasquier, Changarnier, Batbie, Larochefoucault-Bisaccia, Saint-Marc-Girardin, de Broglie, Vitet, de Kerdrel, Depeyre et de Cumont, quand ces messieurs rentrèrent dans la salle des séances sur les cinq heures du soir, de retour de leur expédition à la présidence. M. Thiers, lui, paraissait tout à fait à l'aise. On sait maintenant, ou à peu près, ce qui s'est dit, et il ne paraît point que cela ait fait sortir des doléances ordinaires et des arguments par lesquels on a coutume de répondre à ces mêmes doléances. Les délégués de la droite ont plaint de la mauvaise composition du personnel administratif et judiciaire : M. Thiers leur a répondu que ces fonctionnaires il les prenait impartialement dans tous les partis, n'excluant que les partis extrêmes. Ils ont parlé majorité, M. Thiers leur a répondu France. Ils ont crié au radicalisme, M. Thiers leur a répondu avec le centre gauche qu'on n'en pouvait combattre les excès que sur le terrain de la République franchement acceptée. Ils ont parlé de bon accord entre le pouvoir et la majorité, M. Thiers leur a répondu : accordez-vous d'abord entre vous. Vous êtes trop divisés, lui, par exemple, vous êtes les délégués de la Droite modérée et du Centre droit. Mais l'extrême Droite, mais le Centre gauche, que je ne vous point ici, la Gauche, l'Union républicaine réunie formeraient une majorité. La majorité ! Voulez-vous donc me demandez de gouverner avec elle ? Eh ! que feriez-vous, quand je m'appuie sur les bonnes gens de tous les partis ! Nous vivons sous un régime parlementaire. N'en voulez-vous pas ? Ne le voulez-vous pas ? C'est donc que vous regrettez le gouvernement actuel comme de nécessité absolue ? Au dire de la chronique, les huit se seraient retirés d'une seule voix : mais non ! mais non !

C'est le cri du cœur. Au fond, rien n'est changé. L'entrevue a constaté une fois de plus la divergence des points de vue et l'impossibilité où l'on est de s'entendre quand on ne parle point la même langue.

L'Assemblée qui, fort heureusement, n'est point tout entière absorbée par ces mesquines intrigues, a continué la discussion de la loi militaire. Deux grandes batailles ont été livrées récemment. La première sur le § 2 de l'article 42, la seconde sur l'article 54 amendé par la commission d'accord avec le gouvernement, c'est-à-dire sur les articles 54, 55 et 56 de la rédaction nouvelle.

Le § 2 de l'article 42 autorise le ministre de la guerre à renvoyer dans leurs foyers après les premiers six mois les jeunes gens qui doivent une année de service dans l'armée active. Le colonel de Chadois présentait un amendement qui faisait de ce service d'une année un minimum de rigueur. La lutte a été vive, et M. Thiers qui est monté à la tribune n'a obtenu contre l'amendement, même avec l'appui du président de la commission, M. de Lasteyrie, qu'une majorité de cent voix au plus. Deux chiffres sont particulièrement significatifs. Une minorité de 22 membres de la commission sur 45 a protesté, à la fin de ce débat, soit par un vote négatif, soit par l'abstention, contre l'assistance prêtée par M. de Lasteyrie, au nom de la commission, au Président de la République. En second lieu, sur quatorze généraux ou amiraux que compte dans son sein cette même commission, neuf étaient opposés à la réduction du service minimum d'une année à six mois. Il est juste cependant de le reconnaître, à la louange du Président de la République, à la louange surtout de sa clairvoyance et de son tact si consommé, il n'a point cru pouvoir tenter cette fois le moyen extrême de la question de cabinet. Il s'est contenté de prévenir l'Assemblée que s'il échouait, il renouvellerait ses supplications avec une instance plus opiniâtre encore à la troisième lecture.

Quant aux arguments, ils ont été naturellement tirés des difficultés budgétaires. Sur le fond même de la question, M. Thiers a affecté, à son ordinaire, un grand mépris des idées nouvelles et des lumières des autres, un grand scepticisme surtout à l'endroit du service obligatoire. Soldat d'un an, soldat de six mois, a-t-il dit, l'un vaut l'autre, et l'un et l'autre ne valent rien, quand on les rappelle de leurs foyers au bout de quatre années.

C'est ce que M. Thiers appelle *défendre* la loi, conformément à la promesse par lui faite à la commission, en échange de concessions réciproques, mais beaucoup moins vaines, on l'a vu.

Les articles 54, 55, 56, relatifs au volontariat d'une année, n'ont été votés qu'après avoir subi de grandes modifications et donné lieu à de longs débats. Le gouvernement a eu plus d'une fois l'occasion de faire preuve, au cours de cette discussion difficile et souvent douloureuse, d'une grande condescendance à l'endroit des pusillanimités, pour ne point dire des repentirs de la droite. Celle-ci, en effet, paraît être bien pitoyablement revenue de son beau zèle pour le service obligatoire. Quant au gouvernement, il est des plus accommodants, et l'on sait quel est son grand mérite à l'être : les concessions qu'il fait à la droite sont d'accord avec ses préjugés.

Au surplus, il y avait un pacte entre la droite et le gouvernement. La première avait fait mine de vouloir rétablir le

remplacement par la substitution. Elle aurait bien voulu, seulement elle n'osait pas. Situation cruelle. Le gouvernement lui vint en aide : laissez cela, dit M. Thiers, vous retrouverez toutes les compensations et toutes les facilités désirables quand viendra l'article 54 : nous vous l'élargirons de telle sorte que *tout le monde* y trouve satisfaction.

La promesse n'est point tombée dans l'oreille d'un sourd. Le gouvernement nous promet, a dit M. Baragnon, *d'étendre* l'article 54, j'en prends acte. — De *l'élargir*, a observé timidement M. Dufaure. — De l'élargir, soit, c'est tout un.

Et l'article 54 est revenu, en effet, très-élargi. Mais c'est le suivant surtout, l'article 55, qui donne satisfaction à tout le monde.

L'article 54 n'admet au bénéfice du volontariat d'une année que les élèves des grandes écoles, centrales, beaux-arts, des arts et métiers, etc., les « savants incontestés », comme dit M. Baragnon : les bacheliers !

Mais l'article 55 admet, *indépendamment de ceux-là*, les jeunes gens qui auront subi avec succès l'épreuve d'*un* des examens dont les programmes seront fixés par le ministre de la guerre. Il donne même à entendre que chacun sera interrogé sur sa partie. En sorte qu'un membre de la droite, qui veut qu'on mette les points sur les *i* a pu demander qu'on lui affirmât que le laboureur serait interrogé sur le labour, le cordonnier sur la chaussure... *ne sutor ultra crepidam !*

M. le général Guillemaut, qui a fait preuve, dans toute cette discussion de la loi militaire, d'une compétence si parfaite et cependant si ouverte à la leçon des événements et aux besoins des temps nouveaux, aurait voulu que le total des engagements pour toute la France ne pût, dans aucun cas, dépasser vingt-trois mille. Tout ce qu'il a pu obtenir c'est que le nombre des engagements conditionnels serait fixé chaque année *par département* et en proportion du contingent.

Quant à l'article 56, qui est limitatif, mais dans le sens de la pauvreté, il dispose que les engagés volontaires d'un an devront s'équiper et s'armer à leurs frais. Il est vrai que le ministre pourra dispenser exceptionnellement en tout ou en partie de cette obligation pécuniaire ceux qui auront donné aux examens des preuves d'une grande capacité. M. Duvergier de Hauranne a obtenu, après un long débat, qu'on biffât le mot *exceptionnellement* et le mot *grande*.

En résumé, voilà les trois articles du volontariat adoptés. Comme on le voit, l'élargissement a été sérieux, et l'illimité n'est corrigé ici que par l'arbitraire. Arbitraire des examinateurs qui mettront plus haut ou plus bas le niveau de l'examen. Arbitraire du ministre qui sera le maître de limiter le nombre des engagements. Tout cela exige de la part de ceux qui seront chargés d'appliquer la loi ou de fournir les éléments de son exécution beaucoup de fermeté et beaucoup de conscience, beaucoup d'équité surtout et un sentiment profond du caractère démocratique de notre société française. A ce prix seulement la loi a quelque chance de durée.

Je ne me suis point attardé à noter les amendements sans vergogne proposés par divers orateurs qui s'étaient cependant déclarés, comme vous et moi, partisans du principe du service obligatoire. Il en faut citer un cependant. M. de Meaux, gendre de l'illustre Montalembert, et M. Baragnon, ont demandé que le volontariat d'une année fût ouvert, — sans examen ! — aux jeunes gens adonnés depuis deux années, à l'époque où ils demanderaient à y être admis, au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture ! Cela s'appelle, dans la langue de ces messieurs, faire la part des classes laborieuses. Et ce pauvre M. Bethmont, membre de la commission, qui s'imaginait avoir fait si gentiment toutes les parts et dans un si touchant esprit d'égalité chrétienne ! Après cela il eût fallu tirer l'échelle. La majorité elle-même s'est cabrée.

Il ne semble point que ce soit au sein de l'Assemblée, non plus que dans les réunions extra-parlementaire de la droite, que s'est faite cette semaine la meilleure besogne. Tandis que la prétendue majorité s'exerce à tracasser le pouvoir et que celui-ci, de son côté, mine de son mieux ce principe du service obligatoire dont s'est éprise l'âme généreuse de la nation, l'œuvre de la libération du territoire, vaillamment conduite par le président de la République, paraît approcher de sa fin, et il est permis d'entrevoir le jour où le pays, rendu à lui-même, pourra écarter de la scène politique les faiseurs d'intrigues puériles et travailler virilement à refaire, les unes par les autres, ses institutions et ses mœurs.

H. A.

SORBONNE

PHILOSOPHIE

COURS DE M. PAUL JANET

de l'Institut

Comparaison des théories morales et sociales de Montesquieu et de J.-J. Rousseau (1).

IV

Pour compléter l'exposition de la théodicée de J. J. Rousseau, il nous reste à nous occuper de la part qu'il prit dans une controverse qui eut beaucoup d'éclat au XVIIIe siècle, et qui, intéressante par sa nature propre, l'est surtout par la lutte des deux esprits les plus puissants de cette époque, Voltaire et Rousseau. Je veux parler de la controverse relative à l'optimisme.

Le débat avait été soulevé par Pope dans son *Essai sur l'homme*. D'après le poète anglais, dans la nature tout est bien, *all is good;* et son poëme n'est à cet égard que la traduction poétique de la doctrine philosophique de Leibnitz, qui dans sa théodicée affirme que « le monde tel qu'il est est le meilleur des mondes possibles ». Pope ne dit pas autre chose dans ce passage : « Toute la nature est un art qui t'est inconnu ; le hasard est une direction que tu ne saurais saisir ; » la discorde est une harmonie que tu ne comprends point ; » le mal particulier est un bien général, et, en dépit de » l'orgueil de la raison qui s'égare, cette vérité est évidente : » que tout ce qui est est bien. » Ces affirmations excitèrent en Angleterre une controverse ardente dont nous ne nous occuperons point : Pope fut accusé d'impiété comme Montesquieu l'avait été d'athéisme et de fatalisme; Warburton le défendit, Bolingbroke et Shafterbury prirent parti pour sa doctrine. Toute cette querelle philosophique était oubliée, lorsqu'eut lieu un événement lamentable, un de ces désas-

(1) Voyez les numéros du 9 décembre, du 9 mai et du 27 avril, pages 556, 863 et 1036.

tres auxquels l'humanité est toujours exposée et qui la surprennent toujours : le tremblement de terre de Lisbonne en 1755.

Dans nos climats si rarement visités par ce fléau, on apprit avec stupeur qu'un immense mouvement souterrain avait ébranlé l'Espagne, l'Afrique, l'Italie, la Sicile. En quelques heures Lisbonne fut renversée et presque complétement détruite ; et, l'incendie se joignant au désordre de la nature, il périt de 50 à 60 000 personnes. Voici le récit donné aussitôt après l'événement par la *Gazette de France* (nov. 1755, n° 567) : « On a été informé par un courrier de Lisbonne que le 1er de » ce mois, vers les neuf heures du matin, le tremblement » de terre s'y est fait sentir d'une manière terrible. Il a ren- » versé la moitié de la ville, toutes les églises et le palais du » roi. Heureusement il n'est arrivé aucun accident à la fa- » mille royale qui était à Bebun. Le palais qu'elle habite en ce » lieu, a souffert. Au départ des courriers, elle était encore » sous des baraques, elle couchait dans des carresses, et elle » avait été près de vingt-quatre heures sans officiers, et sans » avoir presque rien à manger. Le feu a pris dans la partie » de la ville qui n'a pas été renversée. Il durait encore quand » le courrier est parti... Des gens prétendent qu'il a péri » cinquante mille habitants dans Lisbonne. »

Citons aussi le passage poétique et oratoire dans lequel Gœthe a rapporté le même événement : « Au 1er novembre » 1755 arriva le tremblement de terre de Lisbonne, qui ré- » pandit sur le monde habitué à la paix et à la tranquillité » une épouvantable terreur. Une grande et délicieuse capi- » tale, en même temps ville de commerce, est surprise tout à » coup par le plus épouvantable malheur. La terre tremble » et chancelle ; la mer bouillonne, les vaisseaux se choquent ; » les maisons, les églises et les tours s'écroulent, le palais » royal est englouti en partie par la mer... La terre fendue » semble jeter feux et flammes ; car partout le feu et la » fumée sortent des ruines. Soixante mille personnes qui, » l'instant d'auparavant, jouissaient de la tranquillité et des » douceurs de la vie, périssent toutes ensemble ; et le plus » heureux est encore celui auquel il n'a pas été permis de » prévoir et de sentir son malheur. C'est ainsi que la nature » semble manifester de tous côtés son pouvoir sans limites. »

Tel est l'événement qui a éveillé l'imagination de Voltaire et lui a inspiré son plus beau poème contenant des objections contre l'optimisme de Pope, auxquelles J. J. Rousseau a répondu à son tour. C'est ce conflit qui fera l'objet de cette leçon.

Nous avons cité les conclusions de Pope sur la question de la Providence. Voltaire passe en revue dans son poème sur le tremblement de terre de Lisbonne toutes les explications auxquelles il oppose ses objections. La première explication du mal consiste à dire que c'est un châtiment, une expiation. Mais l'expiation de quoi ? puisque tout le monde est frappé indistinctement, et les innocents aussi bien que les coupables.

> Direz-vous en voyant cet amas de victimes :
> Dieu s'est vengé ; leur mort est le prix de leurs crimes ?
> Quel crime, quelle faute ont commis ces enfants,
> Sur le sein maternel écrasés et sanglants ?
> Lisbonne qui n'est plus entre les plus de vices
> Que Londres, que Paris, plongés dans les délices ?
> Lisbonne est abymée et l'on danse à Paris.

C'est là un grand mystère, et l'explication est certainement insuffisante. Mais Pope, comme Platon, comme Leibnitz, comme Malebranche, en a donné une autre : « Le mal, a-t-il dit, est l'effet de lois générales, auxquelles Dieu doit se soumettre parce que c'est lui qui les a faites. » L'explication est profonde, mais elle paraît à Voltaire un peu dure pour l'espèce humaine :

> Direz-vous : c'est l'effet des éternelles lois,
> Qui d'un Dieu libre et bon nécessitent le choix ?
> *Tout est bien*, dites-vous, et *tout est nécessaire*.
> Quoi ! l'univers entier, sans ce gouffre infernal,
> Sans engloutir Lisbonne, eût-il été plus mal ?
>
> . . . . . .
>
> L'éternel artisan n'a t-il pas dans ses mains
> Des moyens infinis tout prêts pour ses desseins ?
> Je désire humblement, sans offenser mon maître,
> Que ce gouffre enflammé de soufre et de salpêtre
> Eût allumé ses feux dans le fond des déserts.
> Je respecte mon Dieu ; mais j'aime l'univers.

Ce dernier vers est superbe : mais il est difficile de prendre Voltaire au sérieux lorsqu'il demande pourquoi les tremblements de terre n'ont pas lieu là où il n'y a pas d'hommes, et Rousseau n'aura pas de peine à répondre à un argument de cette force.

Pope avait dit de plus que le monde forme un tout systématique où chaque détail, chaque pierre, chaque brin d'herbe est comme un anneau d'une chaîne immense, universelle : le moindre anneau enlevé, la chaîne tout entière est brisée. Voltaire ne voit dans cette explication que du fatalisme.

> Dieu tient en main la chaîne et n'est point enchaîné :
> Par un choix bienfaisant tout est déterminé.
> Il est libre, il est juste, il n'est point implacable.
> Pourquoi donc souffrons nous sous un maître équitable ?

Ainsi la théorie de l'enchaînement des êtres, l'εἱμαρμένη des stoïciens, théorie qui reste la même avec la Providence et avec le fatalisme, n'est pour Voltaire qu'une théorie fataliste. Il renouvelle le dilemme d'Épicure : ou Dieu a pu et n'a pas voulu empêcher le mal et alors il est méchant, ou bien il ne l'a pas pu et alors il est impuissant.

Une autre explication, c'est qu'il n'y a pas de mal absolu et que la nature procède par compensations : tel mal amène tel bien. Voltaire n'admet pas ce principe des compensations.

> Les tristes habitants de ces bords désolés
> Dans l'horreur des tourments seraient-ils consolés,
> Si quelqu'un leur disait : « Tombez, mourez tranquilles,
> Pour le bonheur du monde on détruit vos asiles ;
> D'autres hommes vont bâtir vos palais embrasés ;
> D'autres peuples naîtront dans vos murs écrasés ;
> Le Nord va s'enrichir de vos pertes fatales ;
> Tous vos maux sont un bien dans les lois générales. »

Et plus loin :

> Ce malheur, dites-vous, est le bien d'un autre être.
> De mon corps tout sanglant mille insectes vont naître.
> Quand la mort met le comble aux maux que j'ai soufferts,
> Le beau soulagement d'être mangé des vers !
>
> . . . . . .
>
> Ne me consolez point, vous aggravez mes peines ;
> Et je ne vois en vous que l'effort impuissant
> D'un fier infortuné qui feint d'être content !

Une autre explication, qui n'en est pas une, consiste à dire

que Dieu étant un maître tout-puissant, nous devons nous soumettre à ses volontés et même à ses caprices. Pope le dit après saint Paul : Le vase ne demande pas au potier pourquoi il l'a fait grossier. Voici ce que répond Voltaire :

Le vase, on le sait bien, ne dit point au potier :
« Pourquoi suis-je si vil, si faible et si grossier ? »
Il n'a point la parole, il n'a pas la pensée.
Cette urne en se formant qui tombe fracassée
De la main du potier, ne reçut point un cœur
Qui désirât les biens et sentît son malheur.

La métaphore, en effet, manque de justesse : je proteste, je crie, ce que ne peut faire le vase. Vient ensuite l'explication chrétienne par la rédemption : le mal vient du péché, et il rachète le péché. Là encore Voltaire triomphe :

Un Dieu vint consoler notre race affligée.
Il visita la terre et ne l'a point changée.
Un sophiste arrogant nous dit qu'il ne l'a pu ;
Il le pouvait, dit l'autre, et ne l'a point voulu.
Il le voudra sans doute, et tandis qu'on raisonne
Des foudres souterrains engloutissent Lisbonne.

La rédemption a laissé le monde tel qu'il était, et si elle ne doit avoir son effet que dans l'autre monde, la consolation est minime.

La conclusion de Voltaire, après ces objections, serait-elle entièrement sceptique ? Pour avoir combattu avec un parfait bon sens les excès de l'optimisme, doit-il être regardé comme un partisan du pessimisme ?

Non, il s'explique, il ne veut pas exciter à la révolte, mais il se trouve en présence d'une énigme dont il cherche la clef avec douleur.

« L'auteur du poëme sur le désastre de Lisbonne ne com-
» bat point l'illustre Pope, dit Voltaire dans sa préface... Il
» pense comme lui sur tous les points ; mais, pénétré des
» malheurs des hommes, il s'élève contre les abus qu'on peut
» faire de cet axiome *tout est bien*. Il adopte cette triste et
» ancienne vérité *qu'il y a du mal sur la terre ;* il avoue que
» le mot *tout est bien*, pris dans un sens absolu, et sans l'es-
» pérance d'un avenir, n'est qu'une insulte aux douleurs de
» la vie. »

Son poëme est donc une revendication en faveur d'un avenir compensateur plutôt qu'un plaidoyer contre la Providence :

On a besoin d'un Dieu qui parle au genre humain.
Il n'appartient qu'à lui d'expliquer son ouvrage.
. . . . . .
Un jour tout sera bien, voilà notre espérance ;
Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion.
. . . . . .
Je ne m'élève pas contre la Providence.
Je ne sais que souffrir et non pas murmurer.

Quelle autre conclusion peut-on donner sur la question du mal ? Les objections de Voltaire sont plutôt des objections religieuses que des objections impies. Il n'exclut pas la Providence, mais réclame l'espérance, de sorte qu'en résumé, dans ce débat, tout le monde est d'accord : et J. J. Rousseau ne conclura pas autrement.

Mais avant d'analyser les pages dans lesquelles il a critiqué le poëme de Voltaire, rappelons l'opinion d'un grand philosophe, Kant, qui, alors âgé de trente ans et professeur à l'Université de Kœnigsberg, fut ému comme tout le monde du désastre de Lisbonne. Il a dit son mot sur la question qui nous occupe dans deux écrits non traduits en français, l'un scientifique (car E. Kant était un savant et enseignait à Kœnigsberg la géographie physique en même temps que la logique), l'autre purement philosophique. Le premier a pour titre : *Sur le Tremblement de terre de Lisbonne* (1756) ; l'autre est intitulé : *Sur l'Optimisme*, et parut en 1759.

A son traité géologique sur le tremblement de terre de Lisbonne, Kant avait ajouté un avant-propos contenant des considérations favorables à l'optimisme. Il y faisait ressortir l'utilité morale que l'homme pouvait retirer de ces catastrophes : elles lui rappellent en effet que tout n'est pas fait pour lui sur la terre et qu'il n'est pas lui-même fait exclusivement pour la terre ; il doit donc regarder au delà et songer que tout son être n'est pas détruit par la mort. Kant dans ces observations se montre bien supérieur à Pope et à Voltaire : « La considération de ces événements effroyables est », dit-il, « instructive. Elle humilie l'homme en lui faisant voir
» qu'il n'a pas le droit, ou du moins qu'il a perdu le droit
» de n'attendre des lois de la nature ordonnées par Dieu que
» des conséquences qui lui soient toujours agréables, et il
» apprend peut-être aussi par ce moyen que cette arène de
» ses passions ne doit pas être le but de toutes ses pensées. »
Tels sont les deux enseignements que nous donnent ces fléaux. Kant développe ensuite le point de vue des compensations, non pas en ce sens superficiel que le mal soit compensé par le bien et se détruise ainsi, mais en ce sens que le mal particulier n'est qu'une conséquence insignifiante de l'utilité générale : il fait en quelque sorte la théorie du tremblement de terre au point de vue de l'utilité des hommes. D'où viennent ces phénomènes redoutables ? Du feu intérieur, qui est la condition même de l'existence d'êtres vivants sur la terre. Supposez que la terre se refroidisse comme la lune s'est, dit-on, refroidie, et la vie cessera aussitôt sur notre planète. Pour empêcher ce mal général, il est nécessaire qu'il se produise accidentellement des maux funestes, il est vrai, mais particuliers et exceptionnels. Que le tremblement de terre n'ait lieu que dans les déserts, c'est là une impossibilité d'autant plus absolue que le feu intérieur est nécessaire à l'industrie humaine. Il faut donc accepter cette nécessité et, pour répéter un mot aussi vrai que banal, supporter ce qu'on ne peut pas empêcher.

« On est scandalisé », dit Kant, « de voir un si effroyable fléau
» pour l'espèce humaine considéré au point de vue de l'uti-
» lité. Je suis convaincu qu'on renoncerait volontiers à cette
» utilité pour être dispensé de la crainte et du danger qui y
» sont attachés. Nous avons une prétention déraisonnable à
» une vie absolument agréable, et nous voudrions avoir les
» avantages sans les inconvénients. Hommes nés pour mou-
» rir, nous ne pouvons pas supporter que quelques-uns soient
» morts dans un tremblement de terre ; étrangers ici-bas, et
» sans y avoir aucune possession, nous sommes inconsolables
» que des biens terrestres soient perdus, ces biens qui se
» fussent perdus d'eux-mêmes, en vertu des lois universelles
» de la nature. Il est facile de comprendre que si les hommes
» bâtissent sur un terrain composé de matériaux inflam-
» mables, tôt ou tard toute la magnificence de leurs construc-
» tions devra être renversée par des tremblements de terre.
» Mais doit-on pour cela se montrer impatient envers les voies
» de la Providence ? Ne serait-il pas plus sage de dire : Il
» était nécessaire que des tremblements de terre arrivassent
» de temps en temps ; mais il n'était pas nécessaire de con-
» struire là des demeures magnifiques. »

C'est à nous de prévoir les désastres et de les empêcher, si nous le pouvons, en appropriant par exemple les constructions à la nature du sol. Les tremblements de terre ne prouvent pas plus contre la Providence que les accidents de chemins de fer contre l'utilité des chemins de fer.

« Quoique la cause qui produit les tremblements de terre, continue Kant, soit funeste à l'homme à un certain point de vue, à d'autres points de vue elle compense ce mal avec usure. Nous savons en effet que les eaux chaudes qui sont si utiles à la santé de l'homme doivent leurs propriétés minérales et leur chaleur aux mêmes causes qui mettent la terre en mouvement.... S'il en est ainsi, comme on ne peut se refuser à l'admettre, nous ne récuserons pas les effets bienfaisants de ce feu souterrain, qui communique à la terre une douce chaleur, lorsque le soleil nous refuse la sienne, et qui contribue à favoriser la végétation des plantes et à toute l'économie de la nature. A la vue de tant d'avantages les maux qui peuvent advenir à la race humaine par suite de tel ou tel désastre, sont-ils de nature à nous dispenser de la reconnaissance que nous devons à la Providence pour ses autres bienfaits ? »

Remarquez que la véritable force de cette argumentation consiste à dire non pas que tel mal est compensé par tel bien, mais que tel mal est un accident lié à une cause générale, sans laquelle il n'y aurait aucun bien.

Le second écrit de Kant *sur l'optimisme* est plus métaphysique. Le philosophe essaye ici de répondre à une objection toute métaphysique contre l'optimisme. Il ne peut pas, dit-on, y avoir de *maximum réalisé*. Ainsi le plus grand nombre possible ne peut être réalisé : tout nombre réel peut toujours être augmenté. Le *maximum* est une virtualité qui est impossible *in actu*. Comment donc pourrait-il y avoir un monde qui soit le *meilleur possible ?* Le monde étant fini, il est imparfait; donc il pourra toujours être moins imparfait. C'est l'objection faite à Malebranche par Fénelon, dont la conclusion est qu'il n'y a pas en soi de monde meilleur possible, et que si ce monde existe et non un autre, c'est par suite du choix de Dieu.

L'objection ne peut pas se soutenir : elle repose sur une confusion que Kant signale tout d'abord en distinguant l'*optimum* d'un monde du *maximum* d'un nombre. Il y a contradiction pour le *maximum*, mais non pour l'*optimum*. La quantité est de tout autre nature que la qualité. Le maximum de qualité existe, et c'est Dieu lui-même qui est l'*optimum* en soi ; sans doute le monde ne peut pas être Dieu : mais à l'exclusion de cette seule condition, il peut réaliser l'*optimum* relatif, en d'autres termes être le meilleur possible.

« Sans insister sur ce point, dit Kant, qu'on ne conçoit pas convenablement le degré de réalité d'une chose par rapport à un degré inférieur, en le comparant au rapport d'un nombre à ses unités, — je me contenterai de la considération suivante pour montrer que l'instance proposée ne s'applique pas ici. Il n'y a pas de plus grand nombre possible ; mais il y a un plus haut degré de la réalité possible, et ce degré se trouve en Dieu. Le concept d'un nombre fini le plus grand possible est le concept abstrait de la pluralité en général, laquelle est finie, à laquelle cependant on peut toujours ajouter sans qu'elle cesse d'être finie ; dans laquelle par conséquent la fixité de la grandeur ne pose aucune borne déterminée, mais seulement des bornes en général, en raison de quoi le concept du plus grand possible ne peut être appliqué comme prédicat à aucun nombre. Car, que l'on pense une quantité déterminée quelconque, on peut toujours ajouter une unité sans préjudice du caractère de fini qui lui appartient. Au contraire le degré de la réalité d'un monde est absolument déterminé ; les limites d'un monde le meilleur possible ne sont pas posées seulement d'une manière générale ou abstraite, mais elles sont posées par un degré qui doit absolument lui manquer. L'indépendance, l'attribut de se suffire à soi-même, la présence en tous lieux, la puissance de créer, sont des perfections qu'aucun monde ne peut avoir. Ce n'est donc pas ici comme dans l'infini mathématique, où le fini s'approche indéfiniment de l'infini d'après la loi de la continuité. Ici l'intervalle de la réalité infinie et de la réalité finie est posée par une grandeur déterminée qui fait leur différence. Le monde qui se trouve à ce degré de l'échelle des êtres, où s'ouvre l'abîme qui contient l'incommensurable degré de la perfection, ce monde est le plus parfait entre tout ce qui est fini. »

Il y aurait donc une limite au delà de laquelle il n'y a que la perfection absolue. Je ne sais si Kant, vingt ans plus tard, eût été pleinement satisfait de ce passage, mais il est certain que cet opuscule mérite considération, comme tout ce qui est sorti de sa plume, et l'on ne saurait contester que d'un côté il y a une mesure, tandis que de l'autre il n'y en a pas.

Arrivons maintenant à Jean-Jacques Rousseau. Voltaire lui avait envoyé ses deux poëmes sur la loi naturelle et sur le désastre de Lisbonne, et dans sa lettre de remercîment, tout en lui exprimant son admiration, Rousseau faisait ses réserves avec cette indépendance qui n'était pas toujours agréable. Voltaire fut piqué au vif, et à partir de ce moment la rupture fut définitive entre les deux philosophes, déjà brouillés à propos de la question du théâtre à Genève.

Rousseau oppose d'abord à Voltaire une raison de sentiment, et en cela il se conforme à l'esprit général de sa philosophie, qui est, nous l'avons dit, une philosophie de sentiment. Son cœur résiste aux doctrines du poëme de Lisbonne : elles lui paraissent tristes et cruelles ; elles affaiblissent les forces morales : à cet égard il préfère la maxime tout est bien. Cette objection n'est pas tout à fait équitable, si l'on se rappelle le dernier mot de Voltaire, ou du moins elle ne pouvait pas s'appliquer dans toute sa rigueur au poëme sur Lisbonne : elle s'appliquerait au contraire très-bien à un autre écrit de Voltaire, à son fameux *Candide*, chef-d'œuvre d'ironie et de sarcasme, qui ne respire que le mépris de l'espèce humaine et qui n'est pas écrit avec le cœur comme le poëme sur Lisbonne. Ici Voltaire se soumet à la Providence, et c'est ce que semble oublier Rousseau.

« Le poëme de Pope, lui dit-il, adoucit mes maux et me » porte à la patience : le vôtre aigrit mes peines, m'excite au » murmure ; et, m'ôtant tout, hors une espérance ébranlée, il » me réduit au désespoir.... Dites-moi qui s'abuse du senti- » ment ou de la raison.... Si l'embarras de l'origine du mal » vous fait d'altérer quelqu'une des perfections de Dieu, » pourquoi vouloir justifier sa puissance aux dépens de sa » bonté ? » Quoi qu'il en soit, ce n'est encore là qu'une objection préjudicielle, résultant d'une incompatibilité d'humeur.

Rousseau cherche ensuite la cause du mal et la trouve pour le mal moral dans la nature humaine et pour le mal physique dans la nature en général. Quant à l'homme, ayant reçu de Dieu la liberté et la sensibilité, il devait conséquemment connaître le mal et la douleur. « Je ne vois pas qu'on » puisse chercher la cause du mal moral ailleurs que dans » l'homme libre, perfectionné, partant corrompu ; et quant » aux maux physiques, si la matière sensible et impassible

» est une contradiction... ils sont inévitables dans tout sys-
» tème dont l'homme fait partie..., et alors la question n'est
» pas pourquoi l'homme n'est pas parfaitement heureux, mais
» pourquoi il existe. » L'homme tel qu'il est donné est composé en partie de matière ; il est donc sensible à la douleur comme au plaisir : car le plaisir n'est qu'une moindre douleur, comme la douleur n'est qu'un moindre plaisir : ce sont là les degrés d'une échelle.

Plus loin Rousseau exprime la même pensée que Kant, en adoptant le principe de Pope et de Leibnitz, qui ne voient dans le mal qu'un effet accidentel des lois universelles : « Vous
» auriez voulu que le tremblement de terre se fût fait au fond
» d'un désert plutôt qu'à Lisbonne. Peut-on douter qu'il ne
» s'en forme aussi dans les déserts ?... Que signifierait un pareil
» privilége ? Serait-ce donc à dire que l'ordre du monde doit
» changer selon nos caprices, que la nature soit soumise à nos
» lois, et que pour lui interdire un tremblement de terre en
» quelque lieu, nous n'avons qu'à y bâtir une ville ? » Rousseau a ici autant d'esprit que Voltaire, et il a sur lui l'avantage d'avoir raison.

Ce qui frappe, ce qui émeut dans ces grands désordres de la nature, c'est la soudaineté du fléau et le nombre des morts, mais ce tremblement de terre ne nous apprend rien de nouveau et nous savions bien que tous ceux qui sont morts à la fois devaient mourir un jour. Faut-il les plaindre parce que leur mort a été subite ? « Est-il une fin plus triste », répond Rousseau, « que celle d'un mourant qu'on accable de soin
» inutiles, qu'un notaire et des héritiers ne laissent pas res-
» pirer, que les médecins assassinent dans son lit à leur aise,
» et à qui des prêtres barbares font avec art savourer la
» mort ? » En somme il vaut mieux mourir dans un tremblement de terre que de subir ce lent supplice si éloquemment décrit par Rousseau.

Mais pour que ce raisonnement fût tout à fait fondé, il faudrait qu'on eût le courage de dire : « Je ne tiens pas à la vie ». Celui-là seul qui le dit et le pense est dans le vrai en étant optimiste. Mais la plupart des hommes aiment mieux souffrir que mourir, et ceux-là donnent encore raison à la Providence.

« Il est difficile, lisons-nous plus loin, de trouver sur ce point de la bonne foi chez les hommes, et de tout calculer chez les philosophes, parce que ceux-ci, dans la comparaison des biens et des maux, oublient toujours le doux sentiment de l'existence, indépendant de toute autre sensation, et que la vanité de mépriser la mort engage les autres à calomnier la vie, à peu près comme ces femmes qui, avec une robe tachée et des ciseaux, prétendent aimer mieux des trous que des taches. — Vous pensez avec Érasme, que peu de gens voudraient naître aux mêmes conditions qu'ils ont vécu; mais tel tient sa marchandise fort haut, qui en rabattrait beaucoup, s'il avait quelque espoir de conclure le marché. — D'ailleurs, qui dois-je croire ? Des riches..., des gens de lettres, de tous les ordres d'hommes les plus sédentaires, les plus malsains, les plus réfléchis et par conséquent les plus malheureux ?... Consultez un bourgeois..., un artisan..., un paysan même, etc... »

La vie est un bien, acceptons-en les maux, telle est la conclusion de Rousseau sur cette question.

Quant à la chaîne des êtres, le vers de Voltaire déjà cité et les notes qu'il a ajoutées à son poëme appelaient aussi une réponse. Changez un grain de sable et vous changez le tout : mais, disait Voltaire, le libre arbitre est-il conciliable avec cette théorie ? C'est là une autre question. Ce qu'il y a de certain, c'est que toute cause suppose un effet, de même que tout effet est déterminé par une cause. Voltaire pourtant n'admet pas cette chaîne du monde. On peut, dit-il, supprimer un corps sans nuire au tout. Si mon chapeau, par exemple, était supprimé, en quoi cela nuirait-il à l'univers ?

« Une goutte d'eau, dit-il dans ses notes, un grain de sable de plus ou de moins ne peuvent rien changer à la constitution générale. La nature n'est asservie à aucune quantité précise, ni à aucune forme précise. Nulle planète ne se meut dans une courbe absolument régulière... La nature n'agit jamais rigoureusement... Il y a des événements qui ont des effets et d'autres qui n'en ont point... Plusieurs événements restent sans filiation... Les roues d'un carrosse servent à le faire marcher ; mais qu'elles fassent voler un peu plus ou un peu moins de poussière, le voyage se fait également. »

Ici Voltaire nie le principe leibnitzien de la raison suffisante et contredit l'axiome de Spinoza : « *Ex causa determinata sequitur effectus.* » Rousseau va défendre contre Voltaire cette précision, cette détermination de la nature agissant toujours en raison de lois mathématiques souvent complexes, mais non moins rigoureuses parce que nous ne pouvons les saisir :

« Loin de penser que la nature ne soit point asservie à la précision des quantités et des figures, je croirais tout au contraire qu'elle seule suit à la rigueur cette précision... Quant à ses irrégularités prétendues, peut-on douter qu'elles n'aient toutes leurs causes physiques ? Ces apparentes irrégularités viennent, sans doute, de quelque loi que nous ignorons. »

Disons en passant que l'astronomie a prouvé la vérité de ces assertions, et que les irrégularités signalées par Voltaire dans le mouvement des planètes sont rentrées dans la loi de Newton.

« Supposons, continue Rousseau, deux poids en équilibre et pourtant inégaux. Qu'on ajoute au plus petit la quantité dont ils diffèrent : ou les deux poids resteront en équilibre, et l'on aura une cause sans effet, ou l'équibre sera rompu, et l'on aura un effet sans cause; mais si les poids étaient de fer, et qu'il y eût un grain d'aimant caché sous l'un d'eux, la précision de la nature lui ôterait alors l'apparence de la précision : et à force d'exactitude, elle paraîtrait en manquer. »

Il est impossible de mieux dire et l'on ne saurait s'empêpêcher d'admirer ici la vérité, la précision, en même temps que la profondeur du style de ce grand écrivain.

Ainsi la doctrine : Il n'y a pas de cause sans effet, est aussi vraie que la réciproque, et lorsqu'une cause ne produit pas son effet, c'est qu'elle est arrêtée par une autre cause :

« Vous distinguez les événements qui ont des suites de ceux qui n'en ont point ; je doute que cette distinction soit solide... La poussière qu'élève un carrosse peut ne rien faire à la marche de la voiture, et influer sur le reste du monde... Je vois mille raisons plausibles pourquoi il n'était pas indifférent à l'Europe qu'un jour l'héritière de Bourgogne fût bien ou mal coiffée, ni au destin de Rome que César tournât les yeux à gauche ou à droite. »

C'est avec la même vérité et la même finesse que Rousseau rétablit contre Voltaire le principe du bien relatif au tout et non à la partie :

« Vous faites dire à l'homme : je dois être aussi cher à mon maître, moi être pensant et sentant, que les planètes qui probablement ne sentent point... Mais le système de cet univers qui produit, conserve et perpétue tous les êtres sentants et

aujourd'hui, malgré la terrible crise que nous traversons, à ce qu'elle deviendrait si nous tombions dans une dissolution complète. C'est ainsi que nous retrouvons jusque dans les institutions le caractère essentiel de toute force civilisatrice, qui est d'être un excédant d'utilité sur la dépense, de production sur la consommation. Tout gouvernement qui remplit dignement sa mission donne au pays, par la sécurité et la liberté qu'il procure aux forces individuelles, bien plus qu'il ne consomme et ne reçoit par l'impôt.

Toute société politique est un organisme dont les individus doivent être considérés comme les cellules élémentaires. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit, au commencement de ce travail, du progrès organique, on comprendra facilement que le progrès social consiste surtout dans une adaptation plus complète des individus, résultant de la séparation des fonctions et de la division du travail. De même qu'aux degrés les moins élevés de l'échelle physiologique, les fonctions les plus diverses sont confondues et les mêmes organes servent à la fois à la digestion, à la circulation, à la reproduction, de même les gouvernements s'éloignent d'autant plus de la perfection qu'ils se renferment dans des limites d'action moins précises. Chez les peuples les moins civilisés, l'État est à la fois soldat, gendarme, prêtre, pédagogue, administrateur, industriel, agriculteur, commerçant, banquier. Le plus important des problèmes sociaux est de séparer de l'État ce qui doit être abandonné à d'autres forces ou aux simples particuliers. Le gouvernement remplira d'autant plus facilement sa véritable fonction qu'elle sera isolée plus complétement des complications qui l'embarrassent.

En nous plaçant à ce point de vue, nous trouvons que la France s'est écartée par une double erreur de la voie du progrès politique. D'un côté, les révolutions successives ont trop affaibli le pouvoir de l'État à l'égard de ses attributions les plus légitimes : de l'autre côté, l'opinion publique et les habitudes de la nation ont une tendance à étendre l'action gouvernementale bien au delà de ses attributions normales. Le premier défaut se traduit par un manque de respect à l'égard de l'autorité, ce qui paralyse le gouvernement, quel qu'il soit, dans l'accomplissement de son rôle à l'égard de la sécurité intérieure ou extérieure ; le second défaut se manifeste par l'immixtion du gouvernement dans une multitude de faits dont il aurait tout profit à dégager sa responsabilité, et aussi par la disposition des masses populaires à accueillir les utopies les plus chimériques et à réclamer du pouvoir politique leur application radicale.

Toutes les constitutions qui ont eu, dans notre passé historique si complexe, une existence éphémère, ont laissé derrière elles, en disparaissant, des partis trop nombreux qui, au lieu d'avoir pour seul but la prospérité publique, ne suivent que leurs traditions ou leurs intérêts et ne s'attachent qu'à ébranler celui d'entre eux qui a momentanément réussi à ressaisir le pouvoir. C'est une terrible difficulté pour un gouvernement de se trouver continuellement en présence d'une coalition de minorités. Le temps seul pourrait rendre à une constitution la force et l'autorité en lui donnant le prestige de l'ancienneté, en permettant aux habitudes morales de s'adapter à sa forme, et en amenant à la longue la disparition de certains partis.

Non moins graves sont les conséquences de l'esprit d'utopie dont le premier mouvement est de demander à l'État qu'il entreprenne de tailler l'ordre social suivant un idéal quelconque. Aussi toutes les formes de socialisme visent-elles à élargir abusivement l'action de la Société sur ses membres ; le communisme, qui en est le dernier mot, va jusqu'à absorber toute individualité dans l'État. Sans en avoir conscience, les gouvernements ont plus d'une fois subi l'influence de ces rêveries : le protectionnisme, l'immixtion de l'État dans les matières religieuses, dans la direction des arts et du mouvement scientifique, certaines restrictions inutiles ou même nuisibles de la liberté civile, offrent exactement les mêmes caractères et les mêmes dangers que les doctrines socialistes ; de tels abus entravent le progrès qui ne peut se produire que dans ce qui est livré à la libre concurrence et à la sélection naturelle, et en même temps ils détournent la force gouvernementale d'un emploi véritablement utile. Mais indépendamment des fautes où se sont laissé entraîner nos hommes d'État, il y a lieu de s'effrayer de la facilité avec laquelle une foule d'esprits superficiels se prennent d'enthousiasme pour les systèmes les plus imaginaires.

L'Université a, dans nos désastres, plus d'un reproche à s'adresser. C'est elle, avec sa métaphysique et son culte exagéré de la forme, qui entretient cette disposition aux illusions et aux utopies dont nous avons tous été dupes à un certain âge. Des illusions, c'est à peu près tout ce que nous avons eu à opposer à la science brutalement pratique de l'Allemagne. Des utopies, c'est ce qui est venu compliquer une guerre malheureuse d'une crise intérieure non moins déplorable. Quand renoncerons-nous à cette éducation de style qui nous habitue à prendre des phrases pour des pensées, à confondre l'éloquence avec la vérité ? Quand cesserons-nous de croire que les qualités vives et brillantes de l'esprit peuvent dispenser d'étude et d'instruction ? Jusqu'à quand enfin nos masses populaires, dépourvues de toutes notions positives, resteront-elles incapables de se tenir en garde contre les intrigants et les faiseurs, et se laisseront-elles prendre sans défense aux déclamations des rhéteurs démagogiques ou aux promesses effrontées des prétendus sauveurs qui exploitent leur ignorance ? L'Angleterre a trouvé jusqu'à présent un remède contre ces écarts de l'imagination dans la culture de l'économie politique et dans une philosophie plus expérimentale que la nôtre : l'Allemagne, dans l'étude approfondie des sciences historiques que les doctrines panthéistes ont favorisée, dans ces habitudes de critique qui viennent du protestantisme, et en dernier lieu dans la culture des sciences de la nature qui conduisent à voir le monde tel qu'il est. Mais, hélas ! ce qui fournit aux étrangers un remède contre la dissolution et la démoralisation est précisément accueilli en France comme un épouvantail. Au lieu de nous rassurer, le réalisme nous fait peur, et nos moralistes, qui ne savent plus aller au fond des choses, ne cessent de lui attribuer tous les vices qui tiennent au contraire à des égarements de l'idéal. Nous avons tous été plus ou moins élevés suivant cette métaphysique *a priori* qui autorise chacun à tout déduire, en matière morale, des idées de sa raison, et à attribuer par conséquent une valeur absolue à un idéal qui n'est jamais qu'une résultante personnelle. Si la science expérimentale, historique, positive, rapproche les hommes parce qu'elle est une, l'idéal, quand on le prend pour règle, n'est qu'un dissolvant et une source de divisions, parce qu'il est divers, et varie suivant les individus ou les circonstances les plus accidentelles.

Cependant le spiritualisme essaye aujourd'hui de se justifier

en nous montrant les excès de notre démagogie dont les meneurs se proclament bruyamment athées, matérialistes, positivistes. Nous n'avons pas à prendre ici la défense du matérialisme et de l'athéisme, qui cachent d'autres erreurs. Mais ce n'est pas une raison pour se laisser duper par les apparences et juger les hommes d'après les noms qu'il leur plaît de se donner, et qu'ils ne prennent le plus souvent que par esprit d'opposition. Ils se disent athées, et ils admettent un absolu, et ils réclament pour leurs théories une nouvelle forme de droit divin. Ils se disent matérialistes, et ils invoquent à chaque instant l'autorité de la conscience, et ils partent d'une idée innée du droit dont ils prétendent tout déduire. Ils se disent positivistes, et leur radicalisme rompt en visière avec l'histoire, et ils foulent aux pieds les faits les plus élémentaires de la science économique. Quelles que soient devenues leurs doctrines, ils ont évidemment conservé de l'éducation spiritualiste la méthode, les habitudes d'esprit, les associations d'idées.

La France retirera peut-être une utilité de ses désastres, celle d'avoir conscience de quelques-uns de ses défauts. Peut-être fera-t-elle servir pour un essor nouveau les pas qu'elle est obligée de faire en arrière. L'Allemagne, dans l'ivresse insolente du triomphe, s'écrie aujourd'hui : « L'avenir est à moi ! » Et nous répondons avec le poëte :

Non ! l'avenir n'est à personne !

Maintenant que tout équilibre est rompu en Europe, trop de complications imprévues peuvent surgir pour qu'il soit possible de prédire ce que sera une nation dans un temps même peu éloigné. La France sait, dit-on, se retourner vite, et le moment des grandes secousses est le plus favorable aux réformes salutaires. Nous sortirons de la crise actuelle corrigés du moins de notre dédain et de notre indifférence pour tout ce qui se passe à l'étranger, et aussi de l'orgueil d'ériger les mœurs françaises en règle absolue du bien. Puissions-nous nous guérir surtout de la prétention d'être le peuple le plus civilisé du monde, prétention qui suffirait à elle seule pour nous empêcher de le devenir !

L. DUMONT.

COLLÉGE DE FRANCE

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE

COURS DE M. CLAUDE BERNARD
de l'Institut de France et de la Société royale de Londres.

La chaleur animale (1)

XXXIII

LE GRAND SYMPATHIQUE ET LA CIRCULATION

Dans les questions si complexes que soulève l'étude des êtres vivants, alors que la multitude des phénomènes et leurs connexions infinies créent sans cesse de nouvelles difficultés et obligent à de perpétuels retours, le premier besoin est, après s'être fait une bonne méthode de recherches, de se faire une bonne méthode d'exposition. Dans cet ensemble si touffu de vérités, il faut découvrir la subordination, réserver la prééminence à celles qui la méritent, donner une place subalterne aux autres, les présenter toutes dans leur hiérarchie naturelle.

Nous avons dû nous conformer à ce principe. En montrant avec insistance la calorification, sinon commandée par la circulation, au moins subordonnée à ses alternatives de suractivité ou de ralentissement ; en présentant l'appareil vasculaire comme l'agent dont le système nerveux emprunte le ministère afin d'atteindre la fonction calorifique, nous avons mis en lumière un fait principal, en apparence dominateur de tous les autres. Il s'agit aujourd'hui de revenir sur les détails et de préciser nettement la portée et la nature de cette relation intime entre ces deux fonctions physiologiques : circulation, calorification.

Les phénomènes de calorification sont de deux ordres : *création* de chaleur ; *répartition* méthodique de la chaleur créée. Ce dernier rôle de répartition, d'équilibration des températures appartient évidemment au système de la circulation générale. Le passage du sang à travers tous les organes égalise leur situation thermique ; sa révolution rapide atténue les différences que beaucoup de conditions, entre autres les conditions extérieures, tendraient à créer dans les divers départements de l'organisme. Du reste, le cours du sang tout en étant très-rapide dans les vaisseaux généraux, subit cependant des variations de vitesse. Le système nerveux commande ces variations par certains moyens et pour un certain but.

Les moyens, nous les avons exposés dans les leçons précédentes : ils consistent en un mécanisme régulateur des résistances placé dans les vaisseaux périphériques, et en un mécanisme régulateur des impulsions placé dans l'organe central. Le signal qui met ces mécanismes en mouvement est donné par les organes eux-mêmes, suivant les besoins et les nécessités du moment ; c'est l'excitation nerveuse réflexe.

Quant au but, ou pour mieux dire au résultat de ces actions, c'est de contre-balancer et combattre les perturbations qui, au cours des événements, pourraient altérer l'état d'équilibre thermique dont l'organisme ne doit pas s'écarter et qui seul est compatible avec un fonctionnement régulier de la machine vivante.

En somme, dans cette première division des phénomènes de calorification, nous ne rencontrons guère autre chose que des faits de l'ordre mécanique. Il n'y a de réserve que pour le point de départ, qui est une manifestation de la sensibilité inconsciente.

Voilà pour la répartition de la chaleur produite.

Mais, pour la création même du calorique, des faits d'un autre ordre interviennent. Pendant longtemps les physiologistes ont placé dans le sang l'origine de toutes les productions calorifiques. A cette époque, l'importance attribuée au liquide sanguin éclipsait tout autre agent : lui seul était l'origine première, le générateur et l'agent responsable de toutes les manifestations physiologiques. Telle était la doctrine humorale. Ces idées étaient empreintes d'une exagération plus grande encore que l'on ne croit. A mesure que j'ai avancé dans mes recherches je me suis senti de plus en plus contraint de faire déchoir le sang de la situation prépondérante qu'on lui avait accordée. Pour l'espèce qui nous

(1) Voyez ci-dessus, pages 670, 841, 891, 941, 969, 1041, 1058, 1117, 1159, 1189 et 1203, 13 janvier, 2, 16 et 30 mars, 6 et 27 avril, 4 et 18 mai, 1er, 8 et 15 juin 1872.

occupe, la création de chaleur dans le sang seul est insignifiante : c'est dans l'intimité des tissus, dans la profondeur des organes au contact du sang et des éléments anatomiques que la chaleur est engendrée ; le fait est acquis. Voilà pourquoi la circulation locale a une influence très-notable sur la production de calorique : elle crée des conditions qui favorisent les échanges nutritifs avec toutes leurs conséquences chimiques et thermiques : elle crée un milieu favorable à la nutrition, et de plus en plus actif à mesure qu'elle s'accroît davantage. La circulation intervient ici comme dans le règne végétal intervient le retour des saisons. La chaleur et l'humidité exaltent la nutrition des plantes; le froid et la sécheresse la ralentissent. Le milieu extérieur gouverne ainsi l'existence végétale; il règle la croissance, il l'arrête. Ce rôle que le milieu extérieur remplit chez les végétaux, le milieu intérieur, le sang, le remplit chez les animaux et chez l'homme. Une circulation locale plus développée, en baignant plus complétement les éléments des tissus, détermine un mouvement de nutrition plus énergique et des phénomènes thermo-chimiques plus intenses. Au contraire, une circulation locale restreinte et languissante ralentit toutes les manifestations vitales dans ces parties.

On voit, par ce qui précède, que la production de chaleur est seulement reliée à la circulation locale, tandis que la répartition de la chaleur produite appartient entièrement à la circulation générale. Ces deux propositions contiennent l'histoire des relations entre la circulation et la calorification. L'appareil vasculaire régit complétement la répartition de la chaleur dans le corps; cela est facile à concevoir; mais la chaleur elle-même, je le répète, n'est pas produite dans le sang, elle est engendrée dans les tissus. Quoique la création de la chaleur dans les organes s'accompagne ordinairement d'une suractivité de leur circulation locale, on ne saurait cependant voir entre ces deux ordres de phénomènes une relation absolue de cause à effet. Quand deux phénomènes se succèdent toujours, nous sommes naturellement portés à considérer le premier comme étant cause du second. C'est le plus souvent une illusion de notre part et il me serait facile de vous démontrer par de nombreux exemples pris en physiologie que ce ne sont la plupart du temps que de simples coïncidences fonctionnelles harmoniques. Il en est ainsi pour le cas qui nous occupe : La production de la chaleur n'est pas la conséquence nécessaire d'un afflux de sang plus considérable, d'une suractivité plus grande de la circulation locale. En effet, nous verrons plus loin que nous pouvons déterminer soit une augmentation de température dans les parties avec une diminution ou une suspension de la circulation locale, soit un abaissement de la température avec une congestion sanguine plus grande. Ce sont là des points de la plus haute importance sur lesquels je devais d'abord appeler votre attention, pour bien établir que dans les phénomènes de création de calorique, ce sont les tissus qui échauffent le sang et non le sang qui échauffe les tissus. Nous n'aurons donc pas à poursuivre une relation nécessaire entre la circulation et la calorification. Il y a harmonie ordinaire entre ces phénomènes, comme entre tous ceux d'un organisme constituant une unité, mais souvent aussi ces phénomènes s'isolent et peuvent se montrer indépendants les uns des autres; c'est ce dont il faut être bien pénétré.

La section du grand sympathique produit un élargissement des vaisseaux capillaires, une accélération du cours du sang, si bien que beaucoup de physiologistes ont voulu rapporter exclusivement l'apparition de la chaleur à ces modifications de la vascularisation. Mais, si l'on attend quelques jours, on observe fréquemment la disparition de la congestion initiale. La vascularisation revient à son état ordinaire; elle n'est pas plus considérable du côté lésé que du côté sain. Et pourtant la température ne subit pas une déchéance pareille : elle reste toujours supérieure dans les régions qui correspondent au nerf sectionné. Quand la calorification persiste dans ces cas, avec un léger excès de circulation, ne pourrait-on pas dire que le léger excès de circulation qui se montre est le résultat d'un afflux déterminé par la calorification locale, au lieu que ce soit l'inverse. En un mot, je pense qu'il n'est pas possible d'expliquer le réchauffement de l'oreille par le simple renouvellement plus rapide du sang dans son tissu. Il y a déjà longtemps que j'avais fait cette remarque et produit cet argument; mais plus récemment, un physiologiste russe M. Knoch y a insisté d'une façon particulière.

Des expériences variées sont venues, du reste, corroborer ces faits d'observation. En effet, je me suis opposé artificiellement à l'exagération de la circulation dans l'oreille : pour cela, il suffit de lier les veines qui sortent de l'organe. Une stase sanguine se produit, en même temps que la température baisse. Vient-on alors à couper le filet cervical sympathique du même côté, aussitôt la température présente l'élévation accoutumée, malgré l'obstacle apporté à la circulation.

Dans les cas que nous venons de citer, l'augmentation thermique n'est certainement pas la conséquence d'un renouvellement plus rapide du sang des parties profondes aux parties superficielles, car en admettant même que la ligature des veines principales de l'oreille n'ait pas amené une suspension absolue du cours du sang, elle l'a rendu au moins incomparablement plus lent que dans l'oreille normale, qui est cependant restée la plus froide. En faisant un pas de plus nous serions conduit, ainsi que nous l'avons dit il y a un instant, à cette idée, que l'accélération du cours du sang au lieu d'être la cause de la chaleur pourrait bien n'en être que le résultat. On sait, en effet, qu'en chauffant une partie, on élargit les vaisseaux qui la sillonnent et l'on y détermine un afflux sanguin. Ici, dans l'expérience de la section du sympathique, la production de chaleur pourrait bien constituer le fait primitif, tandis que la suractivité circulatoire serait le fait secondaire et consécutif.

A mesure que nous avançons plus profondément dans l'étude de ces phénomènes nous voyons combien nos idées premières sur la corrélation de la circulation et de la calorification doivent se restreindre et se modifier. Après avoir vu la production de chaleur localisée dans le sang par les physiologistes, nous avons été obligé de revenir sur cette conception et de n'accorder à peu près à ce liquide que le rôle de véhicule pour la chaleur engendrée dans les tissus. De plus la distribution de la chaleur dans les organes n'est pas un simple phénomène mécanique dépendant de l'état d'élargissement ou de constriction des vaisseaux. D'après mes expériences sur le grand sympathique, je suis arrivé à cette opinion, que la chaleur manifestée dans une partie superficielle provient non pas seulement d'un apport plus considérable de sang plus chaud, mais aussi et surtout d'une production locale et spécifique de température. Alors, on ne saurait plus expliquer la production locale de chaleur

par l'exagération seule de la circulation locale ; cette supposition a été renversée par les faits que nous avons cités. C'est ainsi que, degré par degré, on a été obligé de réduire l'importance si considérable attribuée à l'origine aux phénomènes de la circulation.

Nous devons donc nous demander maintenant si la suractivité circulatoire ne serait pas la conséquence de la calorification au lieu d'en être la cause. Quelques faits plaident en faveur de cette manière de voir. Il y a vingt ans, lors de ma première expérience sur l'accroissement de la chaleur par la section du sympathique cervical, une même explication se présenta à tous les esprits. Il sembla que l'exagération de la circulation dans l'oreille d'un lapin devait s'expliquer simplement par l'élargissement des artérioles, qui offraient une voie plus large et plus facile au cours du sang. J'évitai alors, quant à moi, de donner une explication définitive de ce fait que j'avais constaté et rendu désormais évident pour tous : *que la température des parties était augmentée par la section du sympathique.* Plusieurs physiologistes, et entre autres M. Kusmaul, m'ont reproché ma réserve, disant qu'en admettant implicitement l'action du grand sympathique sur la chaleur animale, je me réfugiais dans un obscur vitalisme. Rien n'était plus loin de ma pensée ; seulement je me retranchais dans mon ignorance, ne trouvant pas l'explication circulatoire mécanique assez probante. Voici une expérience que je fis à ce sujet, qui me semblait prouver l'insuffisance de cette explication et la nécessité de faire intervenir, pour la production de la chaleur, les phénomènes de nutrition des tissus. J'ai oblitéré par compression passagère les artères de l'oreille de façon à produire leur inertie. Par cela, j'ai supprimé le sang qui se rendait à l'oreille pendant un temps suffisant. L'oreille est devenue exsangue; au bout de vingt-quatre heures, elle était comme morte. On pouvait la considérer comme un appendice inerte dans lequel les vaisseaux et tous les autres éléments étaient également paralysés. Je lâchai alors le sang dans les vaisseaux ainsi dépourvus de contractilité. Au lieu d'observer une circulation plus active, plus rapide, je vis, au contraire, le sang parcourir l'organe d'un mouvement lent et retardé, avec des ecchymoses et des lésions singulières. La paralysie et l'inertie des voies vasculaires ne suffit donc pas à produire une circulation intense; il faut de plus, ce qui manquait ici, la nutrition des tissus, la chaleur et les phénomènes chimiques.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette opinion, que la circulation serait subordonnée à la calorification, et quand bien même on ne la regarderait pas comme établie par les quelques preuves que nous avons données, au moins ne pourrait-on pas se refuser à admettre leur indépendance mutuelle, sinon la prééminence inverse de la calorification sur la circulation. Nous avons cité des cas dans lesquels il y avait production de chaleur, quoique la circulation fût ralentie. En voici encore de nouveaux exemples. Si l'on détache un muscle du corps de l'animal, et si, toute circulation ayant cessé, on vient à le faire se contracter, il se produit un notable développement de chaleur. Les phénomènes chimiques qui accompagnent la contraction engendrent ici de la chaleur sans l'intervention immédiate du sang. Dans une expérience précédente, j'ai lié la veine qui ramène le sang de l'oreille et prouvé que l'augmentation de calorique a lieu néanmoins : de même en liant la veine qui ramène le sang d'une glande, la persistance des phénomènes calorifiques pendant la sécrétion, prouve que l'élévation de chaleur n'est pas due exclusivement à la suractivité circulatoire. Enfin nous signalerons encore le fait si curieux de la calorification « *post mortem* ». On a observé chez quelques malades, chez les cholériques en particulier, que la température subit après la mort une élévation marquée, toute circulation ayant cessé depuis longtemps. M. Doyère publia sur ce sujet un mémoire intéressant couronné par l'Académie des sciences. Il reconnut que chez ces malades, arrivés à la période algide, la vie persistait indépendamment, en quelque sorte, de ses caractères chimiques ordinaires. Le cœur a cessé de battre, les artères sont vides, la respiration est presque entièrement supprimée; les phénomènes mécaniques subsistent peut-être, mais la combustion ne s'accomplit plus ; l'air expiré a presque la composition de l'air introduit dans le poumon ; l'acide carbonique n'y est qu'à l'état de traces ; avec les combustions qui ont baissé, les phénomènes chimiques se sont éteints. Et pourtant la vie, ce qu'on appelle la vie, anime encore cet organisme si profondément atteint ; la lumière de l'intelligence brille d'un dernier éclat ; le moribond, assis sur son séant, voit, entend et parle. Il meurt enfin, et lorsqu'il n'est plus qu'un cadavre une élévation notable de température se manifeste dans son corps, sans qu'on puisse certainement invoquer ici aucune modification circulatoire pour expliquer le phénomène.

XXXIV

LE NERF CONSTRICTEUR

Les considérations que nous avons exposées sur les rapports de la calorification et de la circulation nous amènent à compléter le point de vue sous lequel nous devons définitivement envisager l'influence du système nerveux.

Le système nerveux, avons-nous dit, ne semble, au premier abord, atteindre la calorification que par l'intermédiaire de la circulation. Aussi est-ce à une action vaso-motrice seule qu'on a d'abord attribué les modifications de la chaleur animale.

Quoique cela soit vrai dans une certaine mesure, cependant nous ne pouvons considérer cette cause comme suffisante ; nous ne pouvons nous refuser à admettre une action du grand sympathique différente de l'action vaso-motrice, et qui aurait pour conséquence une suractivité sur place dans les échanges chimiques avec production directe de calorique. Ce n'est pas seulement en dilatant les vaisseaux, en activant la circulation locale, en baignant plus complétement les tissus, que la section du grand sympathique produit une élévation de température ; il agit encore pour exagérer les combustions ou les métamorphoses chimiques locales. L'action vaso-motrice s'accompagne donc d'une action chimique sur la nutrition des tissus. Telle était la conclusion du mémoire que j'ai publié il y a vingt ans, et mes expériences depuis lors n'ont fait que me confirmer dans la même opinion. « Les phénomènes de caloricité, disais-je en terminant, qu'on fait apparaître en opérant la section du nerf sympathique ne sont, en réalité, que l'exagération de ce qui se passe dans la production de la chaleur animale... L'explication de ces phénomènes ne saurait d'ailleurs être recherchée que dans la plus ou moins grande

activité des métamorphoses chimiques éprouvées dans les tissus vivants sous l'influence du système nerveux. »

Inversement, ce n'est pas seulement parce qu'il rétrécit les vaisseaux que le grand sympathique galvanisé produit du froid, c'est parce qu'il refrène et ralentit en même temps le mouvement chimique de nutrition.

La fonction d'un nerf correspond ordinairement à l'excitation, qui détermine son entrée en activité; la fonction du grand sympathique sera donc caractérisée par les phénomènes qui succèdent à sa galvanisation. Ces phénomènes sont, nous le savons, une constriction des vaisseaux et une réfrigération des parties. Tant que l'on considéra l'abaissement de température comme la conséquence de la simple constriction des vaisseaux, on peut se borner à appeler le grand sympathique *nerf constricteur des vaisseaux*. Mais si l'on admet, avec moi, l'indépendance de ces deux effets, il faudra un nom spécial pour chacun. Il faudra dire qu'indépendamment de l'*action vaso-motrice*, le grand sympathique exerce une action *thermique*. Son excitation produit un *effet frigorifique;* sa section ou sa paralysie un *effet calorifique*. Il est non-seulement un *nerf constricteur des vaisseaux :* il est encore un *nerf frigorifique*.

Nous aurons plus tard à revenir avec détail sur ce rôle frigorifique du grand sympathique ; mais je tiens, dès à présent, à vous signaler son action telle que je la comprends. Je considère l'influence du grand sympathique comme une influence modératrice des phénomènes de nutrition. Depuis longtemps j'ai émis cette idée que le système nerveux joue, par rapport à l'activité des organes, le rôle d'un véritable *frein* dans la machine vivante. C'est surtout dans le grand sympathique que cette manière de voir trouve son entière application. Le grand sympathique, en agissant sur les vaisseaux capillaires, agit en même temps sur les tissus pour en modérer ou en refréner l'activité fonctionnelle. C'est ainsi que les échanges chimiques qui s'opèrent au sein des organes se trouvent diminués ou accrus, et que les phénomènes thermiques qui en sont la conséquence nécessaire se trouvent modifiés dans le même sens. En disant que le nerf sympathique est un nerf frigorifique, je ne veux certes pas exprimer cette idée qu'il se produit dans le corps vivant du froid ou du chaud par l'action nerveuse elle-même, action mystérieuse et vitale, comme le pensaient autrefois Brodie et Chossat. Non. Le système nerveux ne peut manifester du froid ou du chaud que par son action sur les phénomènes *chimiques* qui accompagnent la nutrition des tissus. Mais comment comprendre à son tour cette influence du système nerveux sur des phénomènes purement chimiques? Le nerf agit-il directement sur l'oxygène du globule sanguin, sur le carbone et l'hydrogène des matières organiques? Évidemment non : une semblable hypothèse serait contraire à la science. Nous ne comprenons, ou pour mieux dire nous ne connaissons aujourd'hui qu'un seul mode de manifestation de l'activité du système nerveux, c'est de pouvoir agir sur un élément musculaire ou contractile quelconque. Les recherches récentes qui avaient pu faire conclure à des terminaisons nerveuses dans des cellules glandulaires ou dans d'autres éléments histologiques n'ont pas été confirmées.

J'espère donc qu'il ne restera pas dans votre esprit d'obscurité relativement à la manière dont j'interprète les actions frigorifiques ou les effets calorifiques du grand sympathique. Quand je coupe le sympathique dans le cou, et que la calorification s'accroît dans toute la moitié correspondante de la tête, je pense que les éléments contractiles des tissus se trouvant relâchés ou paralysés, les mutations élémentaires qui résultent des réactions chimiques se trouvent accrues ainsi que les phénomènes thermiques. Quand je galvanise le bout périphérique du grand sympathique, j'admets que les éléments contractiles des tissus entrant en activité modifient en sens inverse les contacts moléculaires dans les tissus, abaissent les mutations chimiques ainsi que les phénomènes thermiques. Ce n'est point là une simple hypothèse ; je vous prouverai plus loin par des expériences directes que ces deux états opposés de l'action nerveuse coïncident avec deux états opposés dans l'intensité des phénomènes chimiques. Pour le moment, je veux seulement fixer vos idées en les ramenant à l'expérience physiologique qui a servi de point de départ à toutes les recherches nouvelles sur la calorification animale.

Il nous faut maintenant considérer, non plus les conditions artificielles de l'expérience, mais les conditions naturelles du fonctionnement physiologique. Ce n'est pas la galvanisation électrique qui, dans l'animal sain, provoque le grand sympathique à entrer en activité. C'est une excitation automatique, ou une excitation réflexe.

Ces excitations qui sont réfléchies sur les nerfs sympathiques ont pour caractère d'arriver à ces nerfs par des filets sensitifs. La relation de ces deux ordres de nerfs, la *réflexion*, se fait sans aucun doute dans l'appareil cérébro-spinal. Nous aurons à examiner si elle ne peut s'accomplir que là, et si l'on ne serait pas autorisé à admettre des *centres de réflexion* situés à la périphérie. Pour le moment, cette question est réservée.

Nous sommes donc naturellement amenés à étudier l'intervention des phénomènes de sensibilité dans l'action du grand sympathique et dans la production des phénomènes de calorification. Ce sont eux qui déterminent, dans les conditions normales, des actions réflexes qui provoquent incessamment le système frigorifique et déterminent l'opportunité de son intervention. Il ne suffit pas de savoir comment le système nerveux agit sur la calorification, il faut encore savoir pourquoi il agit, sous quelles sollicitations il entre en fonction, entraînant à sa suite tout le cortége de conséquences qui ont été étudiées.

La prochaine leçon sera consacrée à l'étude des phénomènes de sensibilité dans leurs rapports avec la calorification.

XXXV

LA SENSIBILITÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA CALORIFICATION

La sensibilité ne peut intervenir dans les phénomènes de calorification qu'en supprimant l'influence du sympathique ou qu'en le sollicitant à entrer en activité. Notre expérience sur la section et la galvanisation de ce nerf à laquelle il faut toujours revenir, nous a appris qu'il n'y a que ces deux manières de comprendre les phénomènes calorifiques et frigorifiques. La sensibilité fournira donc une excitation qui en se réfléchissant sur les nerfs moteurs ou sympathiques viendra retentir sur les phénomènes frigorifiques et calorifiques. Le mécanisme de cette influence de la sensibilité sur la calorification est donc un phénomène nerveux central : il s'agit d'une action réflexe ordinaire. Mais pour établir la réalité de cette

explication, il nous faut constater d'abord les faits. C'est toujours par là qu'il faut commencer.

Il y a déjà longtemps que mon attention a été appelée sur l'influence de la sensibilité sur la température; la science possède aujourd'hui des travaux intéressants sur cette question. Dans mes anciennes expériences, j'ai cité plusieurs faits de ce genre : sur un chien, ayant introduit un thermomètre dans l'artère carotide, je découvris un rameau du plexus cervical, et j'en galvanisai le bout central; il en résulta de la douleur, de l'agitation; sous cette influence, la température monta d'abord, puis baissa définitivement. (*Liquides de l'organ.*, t. I, p. 155.) Sur des lapins dont le nerf auriculaire du plexus cervical avait été mis à nu, je galvanisai également le bout central de ces nerfs, ce qui produisit une vive douleur et un abaissement constant de température dans l'oreille correspondante. (*Syst. nerveux*, t. II, p. 516, 518). Parmi les travaux récents, nous citerons les expériences de Mantegazza et de Heidenhain. Ces deux auteurs sont arrivés à des conclusions concordantes avec les miennes, à savoir que l'excitation d'un nerf sensitif, produisant de la douleur, amène une réfrigération. Nous analyserons bientôt ces recherches. Toutefois je désire vous rappeler d'abord une autre de mes anciennes expériences, qui étant combinée avec la section du grand sympathique nous démontrera immédiatement la nécessité de l'intervention de ce nerf dans les phénomènes qui nous occupent.

Sur un lapin chez lequel j'avais coupé, du côté gauche, le filet cervical du grand sympathique depuis sept jours, je mis à nu les nerfs auriculaires du plexus cervical à droite et à gauche. Alors la température de l'oreille gauche était à 24°, celle de l'oreille droite à 22°,5. Je liai le nerf auriculaire gauche ce qui fit éprouver à l'animal une douleur vive et fit monter subitement la température de son oreille de 24 à 34, 35, 36, 37, 38 degrés, c'est-à-dire de 14 degrés. Pendant cette élévation si considérable de température de l'oreille gauche, la droite était arrivée à 24 degrés, elle avait par conséquent monté de 1°,5. A ce moment je pratiquai la ligature du nerf auriculaire du côté opposé, à droite, et aussitôt après, on trouva comme température 38 degrés à gauche et 22°,5 à droite, ce qui démontre que la ligature du nerf auriculaire du côté sain avait amené un abaissement de température dans l'oreille correspondante. Après ces diverses observations, je procédai à la galvanisation des nerfs auriculaires. Je galvanisai le bout périphérique du nerf auriculaire droit; il n'en résulta aucune douleur, et la température de l'oreille ne varia pas : elle resta à 22°,5. Alors je galvanisai le bout central du même nerf, ce qui produisit une vive douleur et fit descendre la température de l'oreille à 20 degrés. Toutefois, pendant le passage du courant d'induction, l'oreille ne devint pas pâle; elle paraissait au contraire vascularisée. Pendant cette opération, la température de l'oreille gauche s'était notamment élevée; elle était arrivée à 36 degrés.

La conséquence de cette expérience, que j'ai souvent vérifiée, est que la douleur produite par l'excitation du nerf auriculaire ne donne pas les mêmes résultats du côté sain et du côté où le nerf sympathique a été préalablement coupé; du côté sain, il y a refroidissement; du côté sectionné, il y a au contraire une élévation de température considérable. Nous reviendrons sur l'explication du phénomène. Concluons seulement que ce refroidissement par la douleur nécessite l'intervention du sympathique, puisque la section préalable de ce nerf empêche le phénomène d'avoir lieu. (*Syst. nerveux*, t. II, p. 516.)

Mantegazza a observé sur divers animaux et sur l'homme même que la douleur a pour résultat d'abaisser la température. Heidenhain a opéré sur des chiens curarisés, et ayant introduit un thermomètre dans le système vasculaire, il a vu que l'excitation du bout central du nerf sciatique détermine un abaissement de température. Il a en outre observé un fait intéressant, c'est que chez des animaux fébricitants cette excitation du bout central du nerf sciatique ne produit plus l'abaissement de la température. Dans cette circonstance, Heidenhain a opéré dans des conditions analogues à celles de notre expérience. Il n'a pas sectionné le grand sympathique, mais ce qui revient au même, il l'a paralysé par un autre procédé qui consiste à créer artificiellement chez l'animal un état fébrile intense. La fièvre équivaut en effet à la paralysie du grand sympathique. J'avais été frappé, depuis longtemps, de l'identité des symptômes, élévation de température, rougeur, augmentation des combustions chimiques, qui se manifestaient après la section du sympathique comme pendant l'accès fébrile. Cette identité de manifestations permettait déjà de soupçonner l'identité des conditions originelles. Aujourd'hui, un grand nombre de physiologistes admettent que la lésion anatomique de la fièvre consiste dans une paralysie du grand sympathique. L'expérience dont nous nous occupons actuellement vient à l'appui de cette manière de voir, puisque Heidenhain a retrouvé sur le chien soumis à l'influence fébrile les mêmes phénomènes que nous venons de signaler à la suite de la section du sympathique. Il a trouvé, je le répète, que la stimulation du nerf sciatique chez l'animal sain amène constamment un abaissement de température, tandis qu'elle reste sans effet chez l'animal fébricitant.

Le nerf sensitif ne saurait agir ici par lui-même sur la température du corps; il n'est, en somme, que l'agent indirect du refroidissement. L'agent direct, c'est le sympathique; c'est dans les centres nerveux que le premier nerf réagit sur le second. Il faut donc, pour produire cet effet, que le nerf sensitif conserve ses communications avec l'appareil cérébro-spinal. Nous avons vu, en effet, qu'en sectionnant le nerf auriculaire, nerf de sensibilité ordinaire qui distribue ses rameaux dans l'oreille externe, l'excitation du bout périphérique ne produit aucun effet, l'excitation du bout central déterminant seule l'abaissement de température.

En résumé, les expériences précédentes, en établissant très-nettement que le refroidissement, pour se manifester, exige l'intégrité du grand sympathique et la communication avec le système nerveux central, démontrent la nécessité de l'intervention dans le phénomène d'un nerf sensitif, d'un centre nerveux et d'un nerf sympathique moteur. Or ce sont là les conditions nécessaires pour la production de toute action réflexe.

La conclusion à laquelle nous sommes conduit, c'est que le sympathique, excité par action réflexe, devient un agent frigorifique par suite de l'influence motrice qu'il exerce sur les tissus en enrayant les mutations chimiques et en abaissant en même temps les phénomènes thermiques.

Mais l'excitation du nerf sensitif n'a pas seulement pour conséquence l'abaissement de température. On constate en même temps une *augmentation de la tension vasculaire dans les artères*. Nous avons signalé ce fait précédemment, en nous occupant de l'innervation du cœur, et nous en avons fourni

la démonstration expérimentale. Nous le rappelons ici pour montrer que le refroidissement par excitation d'un nerf sensible ne saurait être attribué à une sorte de syncope ou à un retrait du sang de la périphérie. C'est le phénomène inverse qui a lieu, car nous avons vu que l'oreille refroidie par l'excitation du bout central du nerf auriculaire, loin d'être anémiée, est au contraire vascularisée. Ce sont là des faits importants qui nous prouvent que les phénomènes de réfrigération peuvent être indépendants de l'état des vaisseaux, de même que nous l'avons déjà vu pour les phénomènes de calorification.

XXXVI

La proposition à laquelle nous nous sommes arrêté précédemment est que la sensibilité et les impressions douloureuses amènent un abaissement de température dans le sang et dans les diverses parties du corps vivant. Toutefois ces phénomènes ne se traduisent pas d'une manière aussi simple qu'on pourrait le croire.

Jusqu'ici nous nous sommes contenté de présenter le résultat final, sans parler de certaines contradictions apparentes dans l'expression du phénomène. Voici ces résultats contradictoires et discordants obtenus par plusieurs physiologistes. Pour Heidenhain l'excitation du nerf sensitif entraîne un abaissement immédiat de température. D'autres expérimentateurs ont annoncé un résultat opposé, c'est-à-dire une élévation instantanée de température. Quant à moi, j'ai toujours observé une élévation passagère de la chaleur au début, mais bientôt suivie d'un abaissement durable.

Ces contradictions, comme je l'ai dit, ne sont qu'apparentes, elles tiennent simplement aux conditions de l'expérience; c'est ce qu'il faut prouver. Quand on opère sur des animaux dans l'état ordinaire, qui ne sont ni contenus par le curare, ni anesthésiés par le chloroforme, le premier effet des atteintes de la douleur est toujours de provoquer une sorte de réaction de sensibilité, réaction qui se traduit par une paralysie instantanée des nerfs vaso-moteurs, avec dilatation des vaisseaux périphériques et chaleur; puis des mouvements violents apparaissent chez le sujet en expérience : l'animal se débat, il résiste, il essaye de s'échapper. De là des contractions musculaires qui sont encore une source puissante de calorique. A cette première période d'agitation à laquelle correspond l'élévation de température du début, succèdent bientôt les effets propres de la douleur; on voit alors la température s'abaisser d'une façon définitive et descendre au-dessous du niveau naturel. Il faut ajouter que si l'impression n'est que fugitive et ne persiste pas, on peut n'observer que la première période du phénomène, l'élévation de température. C'est ainsi qu'une émotion morale, un trouble subit de la sensibilité, la colère, amènent la rougeur du visage, puis si l'impression persiste, la pâleur succède. On voit comment la cause d'erreur peut survenir à raison de cette élévation passagère de température qui précède l'abaissement sous l'influence de la douleur. Chez les animaux à l'état ordinaire, quand on saisit un lapin, un chien, qu'on les maintient couchés de force ou par la douleur, il y a toujours une élévation de température à la périphérie qui se manifeste et qui disparaît quand l'animal devient plus calme. Mais quand ces mêmes animaux sont sous l'influence du curare, les choses changent d'aspect. C'est pourquoi Heidenhain, ayant opéré sur des chiens contenus par le curare, et entièrement immobilisés, n'a pas été frappé par cette première période du phénomène. Le thermomètre étant placé dans un vaisseau profond pendant qu'il excitait le nerf sciatique, il voyait le niveau du mercure baisser immédiatement ; la période d'agitation et d'élévation de température se trouvait ainsi supprimée.

La discordance des résultats tient donc à l'emploi que l'on peut faire ou ne pas faire du curare. Cet agent toxique dont je vous ai souvent entretenus, présente sans doute de grands avantages pour les recherches physiologiques, cependant l'administration en doit être étudiée : sans cela son usage donnerait lieu à des erreurs nombreuses. Il y a à faire à ce propos des observations intéressantes et qui sont ici à leur place. Je vous demande donc la permission de revenir aujourd'hui sur ce sujet à raison de l'emploi si général et trop général peut-être que l'on fait aujourd'hui de cette substance en physiologie.

Je vous ai montré que l'action du curare n'est pas une action foudroyante, que c'est au contraire une action lente et progressive qu'il est possible de diriger et de modérer. C'est une action successive, en un mot, atteignant un à un les différents éléments nerveux moteurs et les mettant graduellement dans l'impossibilité de fonctionner. C'est ainsi qu'en réglant les doses on voit disparaître d'abord les mouvements des membres postérieurs, puis les mouvements des membres antérieurs, plus tard les mouvements de la tête, puis ceux des yeux et de la langue. Si l'empoisonnement n'a pas été poussé trop loin, les mouvements de la respiration persistent encore, et l'animal après une période plus ou moins longue correspondant à l'élimination du poison pourra revenir à lui-même et recouvrer la santé. Ce fait de la paralysie progressive des différents organes nerveux moteurs est le point important qui mérite de retenir notre attention. C'est lui qui va nous expliquer les dissidences observées par les expérimentateurs, et nous permettre, en outre, de donner la véritable réponse à une question qui autrefois a été diversement résolue. Il s'agissait de savoir si le curare, indépendamment de sa propriété de séparer les nerfs sensitifs des nerfs moteurs pouvait encore distinguer les nerfs moteurs entre eux, ou bien s'il portait son action sur tous à la fois. J'avais cru anciennement que les nerfs volontaires seuls étaient atteints, et que les nerfs des muscles lisses, les nerfs du cœur étaient respectés par le poison. J'avais même pensé qu'il y avait une sorte d'antagonisme entre le grand sympathique respecté par le curare et le système cérébro-spinal qui seul se trouvait atteint (*Leçons de physiologie exp.*, 1855, p. 241). Des études ultérieures m'ont conduit à réformer mon opinion sur ce point. Il y a, en réalité, empoisonnement de tous les nerfs moteurs, sans exception ; seulement cet empoisonnement est progressif et se manifeste à des périodes successives. Si l'on emploie des doses trop fortes, l'intoxication est rapide et complète, la mort arrive si vite que l'analyse physiologique n'est plus possible. C'est ce qui a lieu en général pour la grenouille toujours trop fortement empoisonnée. Chez cet animal les nerfs vaso-moteurs et cardiaques sont complètement paralysés aussi que les nerfs moteurs volontaires. On ne peut plus faire contracter les vaisseaux par une excitation sensitive ni arrêter le cœur par la galvanisation des nerfs vagues : tous les nerfs, moteurs, sympathiques, vaso-moteurs et cérébro-spinaux sont absolument paralysés, mais

les nerfs sensitifs persistent néanmoins dans leur intégrité. Toutefois, en opérant avec précaution, on peut constater l'extinction successive des nerfs moteurs, on peut graduer les phénomènes chez une grenouille comme chez les animaux supérieurs.

Je mets sous vos yeux une grenouille qui a été très-légèrement empoisonnée. Les mouvements volontaires, ainsi que nous le voyons, ont tout à fait disparu ; mais les nerfs vaso-moteurs persistent et nous allons le constater dans la patte de l'animal. En étendant la membrane interdigitale sous le porte-objet du microscope, on voit nettement la circulation capillaire. Si maintenant on irrite directement la moelle allongée de la grenouille à l'origine des nerfs vagues, on voit le cœur s'arrêter sous l'influence de cette excitation. Quand on agit par action réflexe on peut avoir à la fois une action accélératrice sur le cœur et une action contractile sur les capillaires ; quand on agit sur le bout périphérique du nerf sciatique du même côté on obtient alors sur ces vaisseaux capillaires ces contractions vasculaires, indépendantes des contractions du cœur, sur lesquelles j'ai déjà appelé votre attention lorsque je me suis occupé des phénomènes de la circulation locale. Quand on excite le bout central du nerf sciatique opposé, on voit la contraction des vaisseaux capillaires se faire par action réflexe. Dans cette expérience sur la grenouille nous voyons persister les mouvements vasculaires, tandis que les mouvements musculaires ont disparu. Les premiers ne sont donc pas atteints aussitôt que les seconds mais ils finissent par l'être cependant, lorsque la dose du poison a été suffisante. Bientôt cette même grenouille, bien qu'elle ait été très-légèrement empoisonnée (une goutte d'une solution au 200e), sera totalement paralysée dans tous ses nerfs moteurs, et nous ne pourrons plus alors arrêter son cœur ni faire contracter ses vaisseaux. Sur les animaux mammifères il est bien plus facile de séparer analytiquement, en graduant la dose du poison, les divers nerfs moteurs volontaires, vaso-moteurs cardiaques, oculo-pupillaire, etc. Il est même assez difficile d'empoisonner totalement l'animal même avec la respiration artificielle ; cependant on y parvient encore fa-facilement chez les lapins, un peu plus lentement chez le chien et plus difficilement chez le cheval. Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet que je me propose de reprendre d'une manière complète dans d'autres circonstances à cause de son importance en physiologie opératoire. Je terminerai seulement par une réflexion générale. Il serait faux de dire que le curare paralyse toujours les nerfs vaso-moteurs, de même qu'il serait faux de dire qu'il ne les paralyse jamais. Cela dépend uniquement de la dose du poison et des conditions d'absorption plus ou moins rapide chez les animaux. Les différences tranchées que notre esprit veut établir entre les phénomènes ne sont pas dans la nature ; il n'y a que des degrés, des nuances entre les phénomènes, et c'est vers la recherche de la loi qui régit cette variété d'effets qu'il faut diriger tous nos efforts, parce que sa connaissance nous donne la solution de toutes les contradictions apparentes et nous explique les causes d'erreurs dans lesquelles nous tombons pour vouloir être trop absolus. Ces considérations suffiront d'ailleurs pour montrer que dans les expériences il importe de régler avec soin l'administration du curare. S'il est utile, dans nos recherches, de paralyser les mouvements volontaires, il serait nuisible de paralyser les mouvements vasculaires, car en atteignant les petits vaisseaux on modifierait la température que l'on veut mesurer. C'est ce qui est certainement arrivé à plus d'un expérimentateur.

En résumé, quand on opère dans les conditions que nous venons de préciser, l'expérience ne laisse plus aucun doute : le résultat est constant, uniforme : la douleur produit un refroidissement. Ce refroidissement résulte évidemment de l'excitation réflexe du grand sympathique produisant, d'une part, le resserrement des vaisseaux avec ralentissement de la circulation locale, et, d'autre part, un arrêt ou un ralentissement de la nutrition. On pourra donc énoncer cette proposition : La douleur agit par l'intermédiaire du sympathique ; elle arrête les échanges chimiques, elle suspend les phénomènes de la vie. Cette influence de la douleur sur la nutrition a du reste été constatée directement. Mantegazza a vu les échanges respiratoires considérablement amoindris ; l'air expiré contenir une proportion d'acide carbonique inférieure à ce qu'elle doit être dans les conditions ordinaires. Ne savons-nous pas aussi que lorsqu'on galvanise fortement le grand sympathique cervical, on voit, dans le côté correspondant de la tête, des phénomènes d'abaissement vital que nous avons signalés : insensibilité, refroidissement, disparition momentané des phénomènes inflammatoires, en quelque sorte négation des caractères de la vie.

La fonction du système sympathique nous apparaît donc de plus en plus clairement. *C'est un frein*, un *appareil d'arrêt* pour les phénomènes organiques. Il refroidit les parties, qu'il innerve, d'où le nom de *nerf frigorifique* que nous lui avons donné : il resserre les vaisseaux, et rend ainsi les organes pâles et exsangues, d'où son nom de *nerf constricteur :* il modère et ralentit le mouvement nutritif, et mérite le nom de *nerf refrénateur.* Dans certaines maladies avec *algidité* la suractivité du grand sympathique paraît portée à son comble. On a observé, nous le savons, dans le choléra, une absence d'acide carbonique dans les gaz de l'expiration, les phénomènes d'échanges chimiques sont pervertis et en quelque sorte arrêtés. Aussi pourrait-on, avec quelque raison, considérer cette terrible maladie comme un état d'éréthisme exagéré du système nerveux grand sympathique. Après la mort, quand cette suractivité du système nerveux sympathique vient à cesser, on observe une élévation notable de température et les phénomènes de calorification *post mortem* dont nous avons déjà parlé.

XXXVII

RÔLE DE LA SENSIBILITÉ DANS L'ORGANISME

Le rôle qui, dans l'économie animale, est dévolu à la sensibilité, est considérable. Elle préside aux phénomènes de la vie de relation et dans le domaine de la vie organique, elle provoque, ainsi que nous l'avons vu, l'activité du grand sympathique et donne ainsi le signal qui ralentit ou accélère le mouvement de la nutrition.

Mais ce n'est pas tout. Elle ne se borne pas à donner l'ébranlement initial et unique qui provoquera le grand sympathique ; elle produit une série d'ébranlements qui l'avertissent pour ainsi dire de l'état des organes, de façon à régler son intervention sur les nécessités du moment. Une comparaison fera mieux comprendre notre pensée. Lorsqu'on veut saisir un objet, il faut pour arriver au résultat une série de

l'intermédiaire du brahmanisme, la religion du Bouddha. Entre le christianisme et le bouddhisme, ces deux arrières-petit-fils du védisme, suivant M. Burnouf, que d'analogies! Tous deux sont des religions d'amendement moral, d'égalité sociale, de charité, de renoncement ; tous deux, pour supprimer les castes sacerdotales, ont parfois imposé le célibat aux prêtres ; tous deux ont prescrit les bonnes œuvres, les jeûnes, les macérations, les abstinences, peuplé les couvents, multiplié les moines et les mendiants volontaires, hiérarchisé leur clergé, créé des prêtres-rois : patriarches, papes ou grands-lamas. Quand la cour de Louis XIV, au XVIIe siècle, à l'occasion d'une ambassade siamoise, entra en relations avec les bouddhistes de l'Indo-Chine, on trouva ces analogies tellement frappantes, qu'on s'imagina que les Siamois avaient embrassé les anciennes croyances nestoriennes. Il y a plus : le 27 novembre, l'Église romaine honore saints Barlaam et Josaphat. Que l'on compare les différentes versions arabes, arméniennes, syriennes de cette légende chrétienne avec le livre indien intitulé le *Lalita-vistara* et déjà publié au IIIe siècle avant notre ère, on trouvera que saint Josaphat, canonisé par les papes du XIe siècle, n'est autre que..... Cakia-Mouni, le fondateur du bouddhisme.

Ainsi le christianisme procéderait non de la Bible, mais des *Védas*, non des Sémites, mais de nos véritables ancêtres, les Aryas; ou plutôt il aurait été à son origine un essai de compromis entre les deux grands systèmes religieux : aux Aryas il a emprunté la Trinité et l'Incarnation, aux Juifs la théorie d'un dieu personnel créateur du monde. Cet essai n'a pas été complétement heureux. Le Dieu *créateur* a rebuté les panthéistes de l'Iran et de l'Indoustan ; l'incarnation a répugné au sévère monothéisme des Sémites. Les uns en sont restés à Brahma et au Bouddha, les autres à Moïse, en attendant Mahomet. Seuls, les Aryas occidentaux ont abandonné leurs dieux scandinaves, celtes et germains, issus, eux aussi, des *Védas*, pour adopter le culte nouveau.

M. Burnouf, après avoir établi l'unité primordiale des religions, nous montre comment, pour des causes presque toujours étrangères à la religion, sous l'influence de la politique, de l'organisation sociale, des haines de race et de nation, de l'égoïsme sacerdotal, du rigorisme des orthodoxies, l'unité religieuse s'est morcelée. C'est ce qu'il expose dans les chapitres intitulés : *Loi du dédoublement*, *Action des races*, *Naissance des orthodoxies*, *Grandeur et chute des orthodoxies*. La loi de dédoublement n'a jamais cessé de fonctionner depuis l'origine. Le bouddhisme et l'islamisme ont leurs schismes et leurs hérésies comme le christianisme ; ce nombre tend à s'accroître, non à diminuer. L'Église chrétienne s'est partagée au moyen âge en Église grecque et latine : les Latins se sont divisés au XVIe siècle en protestants et en catholiques ; le catholicisme lui-même n'est pas à l'abri des divisions qu'il reproche au protestantisme. Depuis les premiers articles de M. Burnouf, l'Église arménienne s'est séparée du pape, depuis l'apparition de son livre, on commence à parler d'un vieux et d'un nouveau catholicisme. Après Luther, Doellinger. Nous pouvons, dit l'éminent professeur, assister sans trouble à cette réaction nécessaire de l'esprit de liberté contre les exigences exagérées des orthodoxies. « La chute des orthodoxies n'intéresse pas la religion, non plus que la vague qui monte et s'abaisse n'intéresse l'existence de la mer. »

IV

Tel est le système de genèse chrétienne exposé par M. Burnouf. Il paraîtra hardi assurément, quelques frappants que soient les rapprochements et les analogies sur lesquelles il s'appuie. Nous ne pouvons qu'appeler sur ces belles recherches les discussions des hommes compétents. Nous ferons remarquer cependant que si le Christ, la Vierge Marie, saint Joseph, procèdent d'Agni, de la Mayâ et du *charpentier*, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont une existence propre, une vie nouvelle dans la pensée de ceux qui leur adressent leurs hommages. C'est une religion nouvelle, absolument originale, qui s'est formée autour de ces noms sacrés dans nos pays occidentaux.

Dans les deux derniers chapitres du livre que nous analysons (*Religion et science*, *Méthode et résultats*), l'esprit de généralisation qui distingue M. Burnouf et qui s'associe chez lui à une analyse très-délicate du détail, s'élève encore à de plus vastes horizons. Par-dessus l'unité primordiale des religions, il aperçoit l'unité fondamentale de la religion et de la science.

« Il faut que l'orthodoxie et la science se combattent ; mais le vrai terrain de la religion reste neutre. Il est toujours possible aux hommes de s'y donner la main : l'obstacle vient de l'orthodoxie » ; mais la religion et la science sont identiques dans le principe, identiques quant à leur objet. Quand les sages des temps védiques arrivèrent à constituer la trinité sainte de Savitri, Agni et Vayu, à concevoir sous cette triple manifestation l'unité divine, c'est qu'ils avaient mis en œuvre les procédés même de la science et appliqué à la religion la méthode baconienne.

« Pour la résumer, disons qu'elle se compose de trois actes successifs de l'intelligence : l'observation des faits naturels, la généralisation de ceux-ci, c'est-à-dire leur réduction à des unités idéales de plus en plus étendues et de moins en moins nombreuses, enfin cette induction rationnelle qui, au delà des phénomènes, aperçoit l'Être réel et permanent dont ils sont la manifestation.

« L'absence des deux derniers actes aboutit au fétichisme ; une généralisation inachevée a pour conséquence la pluralité des dieux ; quand les trois opérations de l'intelligence sont exécutées dans leur plénitude, la théorie métaphysique qui a pour base l'unité de Dieu, c'est-à-dire de la substance, de l'acte créateur et de la loi, apparaît au milieu d'un peuple et y devient ce qu'on a appelé religion; tout le reste, c'est-à-dire le culte et les symboles, n'est que la conséquence et l'expression de cette théorie. »

A. R.

VARIÉTÉS

La France royale et républicaine (1)

Il est toujours bon d'écouter ce que disent de nous les peuples étrangers ; mais jamais leurs jugements ne nous ont été plus nécessaires que dans cette crise redoutable, pour mesurer sans erreur nos forces et nos faiblesses, pour tirer parti de nos qualités et travailler à atténuer nos défauts, pour nous tenir à égale distance de la présomption et de l'abattement. Amis, ennemis, tous, bien consultés, peuvent nous aider dans cet examen de conscience.

Voici un témoin dont la déposition mérite d'être écoutée. M. Henry Reeve a de la sympathie pour la France sans aucune indulgence pour ses fautes, et vient d'exprimer sinon son jugement sur elle, du moins une foule d'opinions bien arrêtées et bien mûries sur notre histoire, nos affaires, notre caractère, dans le livre dont nous venons de donner le titre. On n'a pas tous les jours l'avantage d'être jugé par un écrivain remarquable qui est en même temps un homme politique distingué, par un publiciste dont l'opinion est considérable en Angleterre, par un traducteur et un ancien ami de Tocqueville, par un secrétaire du conseil privé de la Reine et un directeur de la *Revue d'Édimbourg*.

S'il nous fait avaler quelquefois une potion bien amère, il sait pourtant enduire de miel les bords de la coupe, et voici de douces vérités que j'hésiterais à traduire si l'on ne nous avait prodigué tant d'attaques calomnieuses.

« Avec toutes les fautes de ses gouvernants et les défaillances de son peuple, la France reste la plus originale, la plus ingénieuse et la plus brillante des nations continentales. Lorsque nous nous rappelons ce que sa littérature a fait pour le monde dans ces trois derniers siècles ; avec quelle profondeus de vues, avec quelle finesse de discernement elle a pénétré et dissipé une nuée d'erreurs ; avec quelle sagacité elle s'est avancée dans toutes les routes de la science ; avec quelle habileté, avec quel éclat elle à popularisé les arts ; avec quelle énergie elle a défendu les libertés du genre humain, ses vainqueurs du moment ne méritent pas plus d'être nommés à côté d'elle que les Macédoniens avec la gloire d'Athènes. »

Il est vrai qu'ailleurs, après avoir répété, à propos de Louis XIV, le mot de Saint-Simon sur Vendôme : « il connaît et abusa plus que personne de la bassesse des Français », il le commentera ainsi dans un passage qui fut écrit en 1864.

« On pourrait dire, même sous Napoléon III, que la même promptitude à ployer le genou devant les prétentions d'une grandeur factice, se retrouve tout entière après deux siècles, et qu'il n'est aucune race d'hommes moins capable de se tenir debout en face du pouvoir pour repousser ses empiétements. »

Le miroir qu'on nous tend n'est pas toujours flatteur ; il l'est même bien rarement : c'est une raison de plus pour le consulter.

Les deux volumes que M. Reeve vient de publier au mois de mars 1872, ne forment pas, à proprement parler, un livre : ils sont composés, comme cela arrive si souvent aujourd'hui, d'articles isolés qui ont paru à diverses époques dans les principales revues de l'Angleterre et dont le premier remonte à 1844. Ne croyons donc pas, sur la foi du titre, à une comparaison suivie, à un tableau complet des institutions monarchiques et des institutions républicaines dans notre pays. Ce sont des articles biographiques, historiques et politiques portant sur plusieurs personnages des deux derniers siècles de notre histoire et couronnés par des réflexions générales dans trois études sur la France agricole, sur la France en 1870 et sur la France communale.

Il y a cependant un lien qui rattache toutes ces parties entre elles et qui leur donne une véritable unité : ce sont les opinions politiques de l'auteur, opinions franchement et énergiquement religieuses, monarchiques, constitutionnelles et aristocratiques. La plupart du temps, le sujet qu'il traite n'est qu'une occasion de les soutenir et d'attaquer les opinions contraires, de sorte que ces deux volumes, mais surtout le second, peuvent être considérés comme un long plaidoyer contre la république et la démocratie, qui s'adresse non pas sans doute aux Français (ils sont incorrigibles), mais à l'Angleterre, pour lui prouver l'excellence de ses institutions, pour la retenir au bord de la démocratie et l'empêcher de se lancer à son tour sur cette mer si féconde en naufrages.

Il faut donc s'attendre à trouver les choses et les faits présentés comme dans un plaidoyer. Non que j'accuse l'auteur de les altérer à dessein. On a souvent remarqué ce que l'esprit anglais a d'exclusif (*one sided*) : Il ne voit les choses que du côté qui l'intéresse directement, et les juge par là. Ce genre d'esprit n'est pas seulement la dupe du cœur, pour employer le mot de La Rochefoucauld, mais la dupe de l'intérêt. Ainsi, dans la politique des autres nations, tout ce qui est favorable à l'intérêt anglais est bon ; tout ce qui lui est contraire est mauvais. Cette étroitesse de vues, soutenue d'ailleurs par une grande vigueur d'argumentation et par la connaissance de beaucoup de faits, produit exactement les mêmes effets que la rouerie oratoire ; et de plus elle y joint les avantages de la sincérité. Entre un avocat rusé qui masque habilement les côtés faibles de sa thèse et un logicien borné mais vigoureux qui ne les voit pas et qui soutient avec chaleur et conviction une cause qu'il croit excellente, c'est le second qui est le plus dangereux.

Il ne faut pas oublier, en lisant M. Reeve, cette habitude d'esprit qui, une fois ses opinions connues, explique tous ses jugements. Même dans ses traductions, il trouvait moyen de révéler ainsi ses opinions, et voici ce que Tocqueville écrivait à son ami, qui en 1839 traduisait en anglais le beau livre de *la Démocratie en Amérique* :

« Il m'a paru que dans la traduction du dernier livre vous aviez, sans le vouloir et en suivant l'instinct de vos opinions, coloré très-vivement ce qui était contraire à la démocratie, et plutôt éteint ce qui pouvait faire tort à l'aristocratie. Je vous prie très-instamment de lutter contre vous-même sur ce point, et de conserver à mon livre son caractère, qui est une impartialité véritable dans le jugement théorique des deux sociétés, l'ancienne et la nouvelle, et de plus un désir sincère de voir la nouvelle se fonder. »

Veut-on un exemple des singuliers raisonnements où peut être entraîné par son hostilité pour certaines idées un esprit d'ailleurs logique ? « Même pour le nombre », dit M. Reeve, « il » semble que les armées de la France moderne (c'est-à-dire » démocratique) ne se soient pas augmentées en proportion

(1) *Royal and republican*, par Henry Reeve. 1 vol. in-8.

» de la population. En 1678, Louis XIV avait sous les armes » 279 610 hommes, quoique la population ne dépassât proba- » blement pas 17 millions d'âmes. En 1870, avec une popula- » tion de 40 millions, l'effectif des troupes françaises en ligne » ne paraît guère avoir été plus considérable qu'il y a deux » siècles. »

En vérité, peut-il oublier que ces armées de Louis XIV, énormes pour l'époque, étaient dues aux efforts énergiques et incessants d'un despote ambitieux secondé par des ministres infatigables, tandis que le misérable effectif de nos troupes en 1870 était le résultat momentané, bien qu'à jamais fatal, de l'incurie, de l'incapacité, de la rapacité et de l'imprévoyance également criminelles d'un gouvernement qui n'a jamais vu dans la démocratie qu'une mine inépuisable à exploiter, qui après avoir escamoté à la France sa liberté, a fini par lui escamoter son sang, sa force et son honneur, qu'il faut appeler enfin l'ignoble despotisme de l'escamotage?

Dans les éloges même et dans les preuves de sympathie que M. Reeve donne à la France, cette disposition à juger tout du point de vue de l'intérêt anglais se montre, et quelquefois avec une sorte de naïveté. Voici, par exemple, quelques lignes qui expliquent et, je l'avoue, gâtent un peu ces louanges que j'aimais à rapporter tout à l'heure. Il y parle de l'entente plus ou moins cordiale entre la France et l'Angleterre depuis une génération.

« Dans cette période, une foule de questions difficiles ont » été soulevées. Elles ont été presque toutes résolues avec le » concours actif de la France, ainsi que le désirait le gouver- » nement libéral de la Grande-Bretagne. »

Assurément c'étaient là de bonnes raisons à donner en 1870 aux Anglais pour réveiller leurs sympathies en notre faveur : mais, précédées de louanges à notre adresse, ne rappellent-elles pas ce mot mémorable sur l'amitié : — Lui ! il est mon meilleur ami : il fait tout ce que je veux.

Les articles les plus anciens, qui entrent dans la composition du livre, portent sur des époques plus éloignées et ne font guère que juger ou résumer des travaux français. Il serait intéressant cependant de savoir si M. Reeve, quand il relit aujourd'hui ce qu'il écrivait en 1844, à propos d'un livre de M. Mignet sur la diplomatie de Louis XIV, est encore convaincu de la vérité de ce passage. « Nous devons nous féliciter de ce que les libres institutions d'un temps plus heureux » ont établi un système bien différent de moralité publique, » et de ce qu'elles sont armées d'un pouvoir suffisant pour » obliger les chefs des États à rendre compte de leurs relations étrangères devant le tribunal incorruptible de la con- » science générale du genre humain ; car, aux contrées » même où de telles institutions sont le moins connues, l'opi- » nion publique de l'Europe impose une reconnaissance invo- » lontaire, sans doute et peu sincère, mais à laquelle elles ne » peuvent se dérober, des principes généraux de la justice » internationale. »

Nous tenons par-dessus les réflexions que provoque cet éloge de la justice internationale à notre époque ; il a trop l'air d'une ironie, et l'on sait, en effet, comment le droit international a pris la force. Mais écoutons quelques mots sur l'aristocratie française extraits d'un article où l'auteur fait un éloge magnifique du duc de Saint-Simon et de ses mémoires.

« Depuis la Révolution française la France a certainement perdu le sens de ce qu'une classe puissante de nobles héréditaires peut faire pour la cause de la liberté. Elle a cessé de comprendre que cette noblesse, en luttant contre la couronne pour la défense de ses propres priviléges, a dans cent occasions soutenu et sauvé les priviléges du peuple. »

Je ne sais ce que M. Reeve entend ici par les priviléges du peuple ; mais je demanderai dans quelles circonstances la noblesse a pris la défense des libertés nationales. Qu'elle eût pu le faire, on ne le nie pas ; que la noblesse anglaise l'ait fait, cela est exact : mais on ne peut exiger, il me semble, que le peuple français soit reconnaissant à sa noblesse de ce qu'elle aurait pu et dû faire pour lui, et de ce que la noblesse anglaise a fait pour l'Angleterre. Nous retrouvons ici cette erreur fréquente de M. Reeve, erreur qui transporte en France les choses et les hommes de l'Angleterre, et qui condamne la Révolution chez nous parce qu'il pense à ce qu'elle aurait attaqué et détruit de l'autre côté de la Manche.

Laissons-le d'ailleurs se réfuter lui-même et montrer ce qu'étaient des grands seigneurs comme Saint-Simon.

« De tels pairs n'étaient que le souffle des narines d'un roi, tous enrichis par la couronne, tous dépendant de son bon plaisir : élever une telle pairie à la dignité d'une Chambre des lords occupant une grande position dans l'État, était un vain, quoique noble rêve. »

Et quant aux autres torts de la Révolution, à ceux, par exemple, qu'elle se donna envers l'Église, rappelons, pour les atténuer, que Saint-Simon lui-même parlait déjà de cet épiscopat rempli de personnages ignorants, inconnus, de basse extraction, qui regardaient le pape comme une divinité, qui n'avaient que de l'horreur pour les maximes de l'Église de France, et n'entendaient pas le premier mot aux choses de l'État.

Autant l'auteur a de tendresse pour Saint-Simon, en qui il voit un représentant de l'aristocratie énergique, religieuse, à la fois fidèle et indépendante, autant il est impitoyable pour Mirabeau, déserteur et destructeur de la noblesse. Peut-on d'ailleurs ne pas être souvent de son avis sur ce tribun puissant mais équivoque, violent par ressentiment, mis aussi par calcul, soulevant le peuple pour rendre ses services plus nécessaires à la cour, traitant avec Marie-Antoinette pendant qu'il semblait n'avoir à cœur que les intérêts de la nation, portant jusqu'à la mort le poids des désordres de sa jeunesse, et ne pouvant, malgré tout son génie, secouer la fatalité de ses vices et de son passé ?

Sévère pour ce grand excitateur de passions, M. Reeve n'est pas trop indulgent pour Marie-Antoinette et Louis XVI. L'intérêt que lui inspirent l'énergie de l'un et la bonhomie de l'autre ne l'empêchent nullement de reconnaître la mauvaise foi et la duplicité que montra, dans ses rapports avec l'assemblée et la nation, ce couple maladroit et malheureux. Il est vrai qu'il trouve moyen de blâmer en même temps le tribunal qui les condamna sans preuves suffisantes, et les accusés contre qui ces preuves existaient, bien qu'elles n'aient été découvertes que plus tard.

Je ne reparlerai pas, après M. Reeve, des mémoires de Beugnot ; mais on voit assez, en lisant ce qu'il en dit, que les Bourbons ne lui inspirent guère plus de sympathie que la Révolution. Il montre bien, en effet, qu'ils ne sont pas rentrés en France dans les bagages de l'envahisseur ; mais il rappelle aussi que Louis XVIII fit chanter un *Te deum* à Cambrai pour fêter la victoire des alliés à Waterloo.

Détachons de la biographie de Mollien un mot violent contre Condorcet : « *Condorcet, accusé d'athéisme et de trahison.* »

Ce qu'il faut voir, dans cette partie du livre, c'est l'activité prodigieuse de Napoléon Ier, même en matière de finances; mais aussi la faiblesse et l'incohérence de ses idées financières. On y apprendrait, si on l'ignorait, avec quel art ce grand conquérant s'appropriait, non-seulement les États, mais aussi les idées et les mérites d'autrui. Selon M. Reeve, tout ce qu'il y eut de juste dans les mesures financières adoptées sous son règne venait des autres, tout ce qu'il y eut de faux et de dangereux venait de lui.

Traduisons, dans cette étude, quelques passages relatifs aux finances du second empire. Nous verrons ce qu'en pense un homme qu'on ne peut accuser de passion. Et d'ailleurs, si M. d'Audiffret-Pasquier trouve parmi les Anglais un auxiliaire inattendu, le gouvernement actuel y trouve un conseiller et un juge sévère.

« Au milieu de toutes ses fautes odieuses, le despotisme » de l'oncle réprimait avec sévérité toute passion désordonnée, » et punissait tout abus de confiance : celui du neveu a donné » l'exemple d'une indifférence cynique pour la probité publi- » que et le décorum public ».

Et ailleurs.— « Du moins le premier empire ne connaissait » pas les vices et les dissipations du gouvernement actuel; et » personne assurément ne les aurait réprimés avec plus de » sévérité que Napoléon lui-même ».

Rappelons-nous que ces phrases étaient écrites dès 1852. Mais voici le commentaire que l'auteur y ajoute dans une note de 1872.

« Je laisse cette observation dans les termes où elle fut écrite il y a nombre d'années, alors que les progrès du second empire vers sa ruine, et la catastrophe qui mit fin à sa destinée ne pouvaient être qu'obscurément entrevus dans l'avenir. Le monde a maintenant sous les yeux le résultat de son incomparable extravagance. Mais il n'est pas moins affligeant de remarquer que la même absence de solides principes financiers, la même disposition à recourir à des expédients fiscaux illusoires, la même foi dans les maximes surannées du système protecteur règnent encore dans le gouvernement français et dans une partie considérable de l'Assemblée nationale. Il semble que l'expérience de plusieurs générations ne leur ait rien appris et qu'ils aient reçu en héritage de leurs prédécesseurs les plus funestes illusions. Car entre toutes les causes qui ont jusqu'ici rendu impossible l'établissement et le maintien en France d'un gouvernement libre et constitutionnel, la plus puissante est ce fait, qu'aucun gouvernement, qu'il fût libéral ou despotique, ne s'est jamais appuyé sur des principes financiers et économiques irréprochables. Or, toutes les fois qu'un vice, qu'une erreur radicale existe dans les principes du gouvernement, elle finira certainement par éclater tôt ou tard sous la forme d'une révolution. »

L'article sur Louis-Philippe est un éloge modéré du gouvernement de ce roi, mais une attaque dont rien ne modère la violence contre l'*Histoire de dix ans* par M. Louis Blanc. Ainsi on y parle de l'*esprit diabolique* dans lequel certains passages de cet ouvrage sont conçus, — des *absurdités sans pareilles* que M. Louis Blanc a publiées depuis lors sur l'Angleterre, — « des vingt années qu'il a passées dans ce pays, » personnage insignifiant et inoffensif, occupé à écrire l'his- » toire *la plus mensongère* de la révolution française d'après » les documents du *British Museum*. »

J'en passe, et des pires. M. Reeve ! M. Reeve ! Tout cela peut-être est aristocratique; mais ce n'est pas parlementaire. On voit jusqu'où l'auteur porte la passion politique et la haine des révolutionnaires. Ce sont les procédés de polémique, c'est le ton insultant du *Figaro* et de l'*Univers* sans l'esprit de l'un et la verve populacière de l'autre.

Veut-on voir aussi ce que pense cet Anglais des trois journées de 1830 ?

« Dans le récit des événements de juillet 1830, qui forme une des parties principales et les moins contestables de ces volumes, l'esprit est confondu à la vue des hommes qui furent soudainement élevés à l'autorité suprême en France. Le premier braillard qui avait le courage de porter un uniforme proscrit, le premier bavard qui séduisait l'oreille de la populace, le premier passant qui frappait l'imagination de la multitude par un bout de ruban et un couplet de chanson, était immédiatemet intronisé à l'hôtel de ville, et faisait le souverain dans la capitale. »

De ces biographies la dernière et la plus intéressante est celle d'Alexis de Tocqueville, dont M. Reeve fait ressortir en ami éclairé, en politique et en homme d'État le caractère droit et loyal, les mœurs pures, simples et douces, l'esprit élevé et désintéressé, la profondeur et l'impartialité philosophiques, la pénétration et la prévoyance presque prophétiques. A ses yeux le livre de la *Démocratie en Amérique* est et restera de beaucoup le plus grand ouvrage de philosophie politique de notre siècle, car il embrasse l'avenir même.

Tout le monde a lu le beau livre de Tocqueville, et ses autres ouvrages et sa correspondance, quoique un peu moins répandus dans le public, sont bien connus de tous les hommes qui s'occupent des questions politiques; cependant on lit toujours avec plaisir dans les pages de M. Reeve des fragments importants de ces œuvres, et surtout on y lit avec le plus vif intérêt des morceaux qui n'avaient pas été publiés encore.

Qu'on lise, par exemple, ce passage d'une lettre écrite en 1852 à M. de Beaumont, et que malheureusement je ne puis donner qu'en traduisant de nouveau la traduction anglaise; et qu'on dise s'il était possible de mieux tirer l'horoscope de l'empire qui se fondait.

« Bien que ce gouvernement se soit établi par un des plus grands crimes que rapporte l'histoire, *néanmoins il durera assez longtemps*, à moins qu'il ne se précipite lui-même à sa destruction. Il durera jusqu'à ce que ses excès, ses guerres, ses corruptions, aient effacé dans l'esprit public la crainte du socialisme, changement qui demande du temps. Dieu veuille cependant qu'il ne finisse pas d'une manière presque aussi préjudiciable pour nous que pour lui, dans quelque *extravagante entreprise à l'étranger*. Nous ne le savons que trop bien en France, les gouvernements n'échappent jamais à la loi de leur origine. Ce gouvernement qui vient par l'armée, qui ne peut durer que par l'armée, qui tire sa popularité et même son essence des souvenirs de la gloire militaire, *ce gouvernement sera fatalement amené à chercher un agrandissement de territoire et une influence exclusive au dehors*; en d'autres mots, à la guerre. *La guerre serait assurément sa mort; mais sa mort coûterait peut-être cher.* »

Hélas ! le prophète n'avait que trop raison; et pourtant, malgré toute sa clairvoyance, il n'avait pas prévu l'immensité du désastre; car il était impossible de prévoir l'aveuglement inexplicable et sans bornes qui l'a causé.

L'étude sur la *France agricole* est un résumé des principaux faits qu'avait signalés M. Léonce de Lavergne, dans son livre sur l'économie rurale en France depuis 1789. Là M. Reeve reconnaît sans peine les progrès immenses que l'agriculture a faits en France depuis le commencement du siècle; mais il refuse d'en attribuer en rien le mérite à la Révolution. C'est elle au contraire, dit-il, qui a envoyé les paysans mourir

par millions dans les armées de la République et de l'Empire : et l'époque où les intérêts ruraux et populaires de la France étaient le plus en souffrance, fut justement celle où la nation était au comble de la gloire militaire et dans tout l'élan de ses succès révolutionnaires. Mais peut-on reprocher à la révolution de n'avoir pas développé l'agriculture, quand la plupart des bras valides étaient aux armées ? Et si la démocratie naissante s'est trouvée aux prises avec les souverains de la vieille Europe, est-ce elle qu'il en faut accuser ! L'Empire n'a-t-il pas été la conséquence de ces guerres et non de la révolution? Doit-on rendre celle-ci responsable des obstacles qui l'ont arrêtée, irritée, détournée dans son cours ?

Recueillons cet aveu précieux dans l'étude sur *la France en* 1870. — « La Révolution de 1789 a certainement balayé » des abus qui étaient devenus intolérables, les servitudes » féodales qui pesaient sur le sol, les priviléges de la noblesse, » les dissipations et le pouvoir arbitraire de la cour, la cor- » ruption d'une Église opulente et intolérante, et nous ne » croyons pas que la destruction de ces maux séculaires ait » été payée trop cher, quelque élevé qu'en ait été le prix. »

Si l'auteur ne reproche pas à la Révolution d'avoir renversé l'ancien état de choses, de quoi l'accuse-t-il ? C'est de n'avoir rien mis de solide à la place, de n'avoir rien su fonder, d'exciter la haine entre les différentes classes de la société, d'aboutir fatalement au despotisme. — « Il a plu, dit-il, à la démocratie française d'être gouvernée despotiquement. » Mais, encore une fois, est-ce la démocratie qu'il faut accuser de tout cela ? Les haines et les habitudes d'inertie politique léguées par l'ancienne monarchie, les ressentiments implacables des partisans de l'ancien régime, l'influence funeste d'un clergé à l'esprit étroit et borné, l'ignorance non-seulement tolérée, mais entretenue avec un soin jaloux, l'incapacité où l'on a laissé le peuple de distinguer et de défendre ses intérêts véritables, tout cela doit-il être mis au compte de la démocratie ou de ses adversaires ? N'est-il pas souverainement injuste de lui imputer tout ce qui a été fait pour détruire son œuvre par les révolutionnaires en sens inverse ?

Mais laissons de côté ces attaques contre la révolution et la démocratie qui se défendront bien sans nous, et signalons, en y joignant le moins de commentaires possible, quelques passages sur les événements contemporains. Quelques unes de ces vérités sont devenues banales ; mais il est bon de voir qu'elles le sont ailleurs que chez nous.

« Quelque coupables qu'aient pu être l'imprévoyance et l'ambition du gouvernement français dans les négociations qui furent la cause ou le prétexte immédiat de la déclaration de guerre, on ne pourra jamais nier que les troubles de l'Europe, le changement dans la situation relative des États et le bouleversement définitif du grand établissement de 1815 aient été les résultats de la politique de la Prusse en 1864 et en 1866, dirigée par le comte de Bismarck ; et il n'y a aucune injustice à supposer qu'il désirait ces résultats, qu'il les cherchait, qu'il était préparé à les payer à leur prix. »

Je cite un peu pêle-mêle ; mais il est peut-être difficile de faire autrement pour donner une idée d'un recueil de ce genre.

Quelle est l'opinion de M. Reeve sur la défense de la France et ceux qui l'ont dirigée ? Il n'est guère suspect de partialité pour eux, et voici comme il les traite. — « Dans cette crise » suprême de sa destinée, la France se trouve gouvernée par » deux ou trois avocats de second ordre qui doivent toute leur » notoriété à la facilité de leur parole. » Il ajoute, ce qui n'est que trop vrai : — « Le pays a été nourri de mensonges, et » jamais on ne lui a permis de reconnaître la vérité que lors- » qu'il était trop tard pour en profiter, parce que nul homme » n'était assez hardi ou assez fort pour dire la vérité à la démo- » cratie souveraine. En ce moment (c'était en janvier 1870) » ce pauvre peuple n'entend que le langage de l'adulation, » comme si ses journalistes et ses ministres étaient ses esclaves ; » et il est difficile de dire qui se chargera du pénible devoir » de briser le charme. »

A ses yeux le général Trochu, s'il est un des héros du devoir, n'était pas à la hauteur de sa tâche ; M. Jules Favre a négocié à Ferrières avec une incapacité signalée ; M. Gambetta lui semble un homme armé de l'énergie des temps révolutionnaires, mais qui ne veut pas d'une assemblée entre les mains de laquelle il serait obligé de résigner sa dictature. Assurément il y a là des reproches graves et fondés. Mais ceux qui déclaraient d'avance tout désespéré, pour éviter les fatigues et les périls de la lutte, qui profitaient de l'insuccès final pour crier que le succès était impossible, la résistance téméraire, folle et coupable, ceux-là ne doivent pas chercher dans M. Reeve un auxiliaire, car voici des lignes qui font oublier ses reproches.

« On serait injuste pour le Gouvernement de la défense et la nation, si l'on ne reconnaissait pas que des efforts prodigieux ont été faits pour repousser l'ennemi, et non sans espérance d'un succès final. »

En publiant de nouveau en 1872 ces lignes écrites depuis deux ans, il reconnaît que ses espérances n'étaient pas justifiées ; mais il absout d'une façon plus éclatante encore ceux qui avaient défendu la France jusqu'au dernier moment.

« Sans doute la France aurait pu obtenir de ses envahisseurs des conditions un peu plus douces, après la capitulation de Sedan, si le gouvernement de l'empereur n'avait pas été renversé par la Révolution du 4 septembre. Mais néanmoins je suis encore, je le confesse, de ceux qui soutiennent que l'effort fait par la France pour soutenir la guerre cinq mois de plus, bien que le résultat ait été désastreux, est le seul fait qui, dans une certaine mesure, réhabilite l'honneur de la nation. Elle a déployé du moins, dans cette partie de la lutte, une certaine somme d'énergie morale et de vigueur physique ; pas assez sans doute pour éviter la défaite, mais assez pour éviter en partie la souillure qui entachait son caractère national et son honneur. »

Voilà un jugement cruel dans son impartialité ; il est dur de se voir mesurer l'honneur par celui même qui le réhabilite ; mais si nous voulons arriver à la réhabilitation complète, sachons nous dire nos vérités : sachons, ce qui est cent fois plus pénible, nous les entendre dire.

Dans la *France Communale*, M. Reeve remonte, à la suite de plusieurs de nos historiens, aux causes lointaines qui ont à plusieurs reprises, dans notre histoire, rendu la liberté des communes funeste au repos de l'État et à la véritable liberté de la nation. C'est l'opinion qu'il résume en ces mots : — « La crise de la Révolution fut le résultat de l'énergie mal dirigée du pouvoir municipal en guerre avec la souveraineté de la nation. »

Il remarque en effet que jamais en France les municipalités, et surtout celle de Paris, quand elles se sont vues fortes et armées, ne se sont contentées de franchises locales et

administratives, mais qu'elles ont réclamé aussi un pouvoir politique incompatible avec celui du souverain. Que cette confusion entre des droits et des pouvoirs très-différents ait causé bien des désordres, on ne saurait le nier; mais si l'on pense aux affreux événements de 1871, il faut bien avouer que ces libertés communales n'ont été qu'un prétexte dans la bouche des fanatiques, des fous et des scélérats qui ont causé le second siége de Paris. On sait fort bien qu'ils abusaient de la commune pour masquer le communisme, de sorte que beaucoup de personnes aujourd'hui, par haine du communisme, redoutent et combattent les libertés communales.

Mais ce qui me semble d'une vérité incontestable, c'est cette idée empruntée par M. Reeve à l'histoire de la Terreur par M. Mortimer-Ternaux : que, dans la Révolution française, on voit continuellement une minorité énergique et violente triompher, par le moyen de la terreur, d'une minorité timide. Ainsi en octobre 1792, on voit le maire de Paris élu par moins du dixième des suffrages. Le 8 novembre 1792, on ne voit plus voter que 9361 électeurs sur 160 000. Dans le nombre de ceux qui votent, il n'y a pas 5000 Jacobins, et c'est eux cependant dont le suffrage s'impose ainsi à l'immense majorité des électeurs.

Ne pourrait-on pas citer de notre temps des votes analogues? Or c'est assurément là une des grandes causes de nos désordres et de nos violences politiques. C'est cette apathie, cette indifférence de la majorité qui font tour à tour les affaires des révolutionnaires et du despotisme. Après s'être soumise platement à une minorité audacieuse, la masse de la nation ne voit plus d'autre moyen de s'en délivrer que de se livrer pieds et poings liés à quelque prétendu sauveur. Le peuple français est un grand seigneur qui ne peut se passer d'intendants, qui sait fort bien qu'il est pillé, volé par eux, parfois même déshonoré, mais qui n'a rien de plus pressé, quand il vient d'en chasser un, que d'en reprendre un autre.

Espérons cependant qu'il s'apercevra de son aveuglement avant d'être complétement ruiné. On commence à se douter, à ce qu'il semble, que la justice et la liberté ne peuvent se maintenir qu'à la condition d'être sans cesse défendues contre tous leurs ennemis : on reconnaît que ceux qui les abandonnent sont aussi coupables que ceux qui les attaquent. Enfin nous savons trop aujourd'hui que la servitude ne peut donner ni le calme ni la sécurité. Puissent ces idées se répandre dans les classes qui sont le plus capable d'aider le pays à se gouverner lui-même! Nous pourrons alors tromper les sinistres prévisions par lesquelles se termine le livre de M. Reeve.

« Rien n'est arrivé pour donner la stabilité ou une autorité légale aux institutions de la France. La forme future de ces institutions échape elle-même complétement à nos yeux.

» ..... Tous les partis semblent également impuissants, et le premier coup qui va décider de la partie dépendra probablement de la fortune et du hasard plutôt que du jugement réfléchi et de la résolution d'un grand peuple.

» ..... L'Assemblée est animée du plus sincère désir de servir son pays; mais elle ne sait comment le faire. Et quand elle le saurait, elle trouverait des obstacles invincibles dans les convictions surannées et les prétentions personnelles du chef du pouvoir exécutif. Elle est donc placée dans cette alternative, ou de donner son assentiment à des mesures qu'elle sait être pernicieuses, ou de renverser un gouvernement qu'elle croit nécessaire.

» Il n'est que trop probable que cette hésitation entre deux opinions sera fatale à son autorité, et qu'une assemblée qui ne fait pas ce qu'elle veut et qui fait ce qu'elle ne veut pas, cessera bientôt d'être une véritable Assemblée. En refusant de rentrer dans la capitale, elle laisse le principal siége du pouvoir ouvert aux intrigues de ses ennemis; et il est clair que l'armée donnera encore, quand il lui plaira, la loi et peut-être un maître à la France. »

Faut-il dire que nous n'acceptons pas sans restriction ces jugements? Sans M. Thiers, qu'aurait fait l'Assemblée? Sans lui, que ferait-elle? Quant aux gouvernements imposés par l'armée, nous espérons que la France en a trop fait l'expérience pour en accepter encore un de cette espèce. Mais il fallait achever de dire ce qu'on pense de nous, ne fût-ce que pour rappeler de quels efforts constants et infatigables, de quelles précautions le pays a besoin pour se relever.

La démission de M. Thiers appréciée par la presse anglaise

L'Assemblée, si elle eût été abandonnée à elle même, aurait peut-être voté en faveur de l'amendement du général Trochu. La voix populaire demande en ce moment, en France, le service personnel général, et il était évident qu'un service de trois ans imposé également à tous sans distinction réalisait infiniment mieux le principe de l'obligation générale qu'un système qui fait servir les uns cinq ans et les autres six mois. Mais on savait que le gouvernement et la commission avaient eu beaucoup de difficultés à trouver un terrain où ils pussent se mettre d'accord, et l'on peut dire que la commission représente assez exactement la majorité pour que celle-ci ne soit pas disposée à en répudier les actes. Le général Trochu fut battu par une majorité de 134 voix. Le jour suivant, le conflit se renouvela à propos d'un amendement du général Chareton qui proposait de substituer quatre années de service aux cinq années de la commission. Il ne semble pas qu'il y ait de raison pour supposer que cette motion eût été plus heureuse que la précédente. M. Thiers avait déclaré qu'il ne pouvait accepter la réduction du service au-dessous de cinq années, et il n'était pas probable qu'après avoir rejeté le système des trois années, pour des raisons politiques, l'Assemblée mettrait tout à coup la politique de côté, pour accepter les quatres années en faveur de raisons toutes militaires. De plus le général Chareton ne prétendait pas condamner le contingent tout entier à la même durée de service, et par conséquent il ne s'écartait pas trop, en principe, du compromis recommandé par le Comité. M. Thiers crut cependant devoir lui opposer plus de résistance qu'il n'en avait opposé au dernier amendement. Il avait réfuté par des arguments le général Trochu, au général Chareton il opposa une simple menace de démission. Il était responsable, disait-il, de la sécurité de la France, et plus sa responsabilité était lourde, plus il réclamait de liberté d'action. Si l'Assemblée ne votait pas les cinq années, elle aurait à confier à quelqu'autre qu'à lui l'exécution de la loi. Par une curieuse confusion d'idées il justifia cette résolution par une allusion à la conduite qu'il avait tenue comme ministre de Louis-Philippe. Il avait résisté à un roi respecté et aimé, il lui avait déclaré avec énergie qu'il ne fallait pas suivre telle ou telle politique. M. Thiers a sans doute oublié qu'il occupe une position constitution-

nelle qui offre bien plus de ressemblance avec celle du roi auquel le ministre de naguère résista, qu'avec celle du ministre qui résista au roi. Dans les circonstances spéciales où le pays se trouve placé, M. Thiers peut avoir de bonnes raisons pour passer parfois les limites assignées au pouvoir du Président : mais il n'y a rien de gagné à faire sentir à l'Assemblée que — de quelque nom qu'on appelle M. Thiers — ses attributions sont celles d'un dictateur. C'est même la chose fort fâcheuse, car l'habitude de se soumettre à la dictature n'est que trop développée en France, et la vraie politique d'un homme d'État patriote serait d'accoutumer le pays à l'idée du *self-government*, dût-il même prendre à ce gouvernement la part la plus importante. Pour le moment la menace de démission ne paraît encore avoir rien perdu de sa force. L'amendement du général Chareton a été repoussé par une majorité de 421 voix. Peut-être M. Thiers regardera-t-il sa demande de démission comme une dernière revendication de son autorité sur l'Assemblée ; peut-être s'abstiendra-t-il à l'avenir de jouer un jeu qui, en dépit des apparences, tend à devenir, à mesure qu'on le répète, de plus en plus dangereux. M. Thiers, en mettant le marché à la main de l'Assemblée une fois encore, s'exposerait peut-être : Il est certain que pour le moment, personne ne l'a surpassé ni dans la Chambre, ni dans le pays, mais il est certain également qu'une génération nouvelle commence à se produire, et que, la situation de l'Assemblée — si M. Thiers l'abandonnait tout à coup — ne serait plus désespérée. (*Saturday Review.*)

La question posée entre M. Thiers et le général Trochu était celle-ci : La France suivra-t-elle ses anciens errements, ou s'efforcera-t-elle de se tracer une nouvelle voie ? Le service militaire sera-t-il un devoir obligatoire pour tous les citoyens, ou faut-il en faire une profession spéciale exercée par une classe à part ? La France (?) s'est prononcée pour M. Thiers et les anciens errements. Elle a refusé de suivre le général Trochu, et par ce refus elle a proclamé implicitement que l'invasion avec ses humiliations, ses ruines, ses misères, provenait de maladresses et d'erreurs dans la déclaration de guerre et la direction de la campagne, et non des principes vicieux inhérents à l'armée, et par suite à la société elle-même. Cette décision aboutit à dire que la vraie route à suivre pour la France est de procéder comme par le passé, mais de mettre, si faire se peut, des généraux plus habiles, des hommes d'État plus compétents à la tête des affaires, d'avoir une armée mieux disciplinée et une intendance plus sérieuse. — Le général Trochu peut se tromper sur la nature du remède qu'il conseille ; mais M. Thiers se trompe de la façon la plus dangereuse dans le jugement qu'il porte sur les causes du mal. Il persiste à voir dans les malheurs de la France une pure catastrophe militaire, quelque chose qui ne serait pas arrivé, si l'on avait donné d'autres ordres en telle ou telle occasion. Il refuse d'y reconnaître l'écroulement d'un système et la production à la lumière de la corruption profonde et générale qui était l'effet naturel et inévitable de ce système. (*Pall Mall Gazette*).

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Les lettres d'Horace Walpole, écrites à ses amis pendant ses voyages en France (1739-1775), traduites par M. le comte de Baillon, sont en vente à la librairie Didier. Elles forment un volume in-8°. Les lettres de Walpole ont été publiées partiellement à diverses époques et par différents éditeurs. La seule édition vraiment complète est celle qui a été imprimée à Londres en 1866, par les soins de M. P. Cunningham ; elle est ornée de nombreux portraits et ne renferme pas moins de 2665 lettres, qui forment neuf fort volumes in-8°. C'est de cette édition que s'est servi M. de Baillon pour nous donner un excellent extrait, composé des lettres écrites de France à ses amis anglais, par Horace Walpole. C'est un tableau de la société du XVIIIe siècle, peint par un étranger, à une époque où Paris n'était pas devenu encore le rendez-vous de l'Europe.

Au XVIIIe siècle, l'arrivée à Paris d'un étranger de distinction était un événement. Depuis que M. Haussmann nous a fait venir des princes et princesses à foison, nous avons peine à le comprendre. L'anglomanie qui fut à la mode sous la Régence et la diffusion des doctrines anglaises par Voltaire avaient fait qu'on se disputait, dans les salons de Paris, la présence des hommes de lettres et des grands seigneurs anglais. C'est le temps où le *whist*, cette distraction du *spleen*, fait fureur. Au moment où H. Walpole arrive à Paris, l'historien J. Hume est la coqueluche des bonnes maisons. « M. Hume, écrit-il, est la mode personnifiée, quoique son français soit presque aussi inintelligible que son anglais. Pour ma part, on me fait toutes les politesses possibles ; mais je désirerais vivement qu'il y eût un peu moins de whist et un peu plus de propreté. » Il s'étonne de trouver des tas d'épluchures dans les cours du palais de Versailles ; sa propreté britannique en est vivement choquée. Mais il ne l'est pas moins du ton de la conversation ; on y laisse traîner négligemment la religion et Dieu lui-même, dans un langage assez peu soigné. « On commence régulièrement un *rubber* avant souper, on se lève au milieu du jeu et, après un repas de trois services et le dessert, on achève la partie en y ajoutant un nouveau *rubber*. On prend alors son *sac à nœuds*, on se réunit en cercle étroit, et les voilà partis sur une question de littérature ou d'irréligion, jusqu'à ce qu'il soit 1 heure de se coucher, c'est-à-dire jusqu'à l'heure où l'on devrait se lever. Les femmes sont fort aimables et gracieuses, les hommes assez désagréables. » Quant à lui, il n'aime pas le *libre penser*. Il écrit à ce propos ces mots, d'une discrétion très-noble : « le *libre penser* n'est fait que pour soi-même. » Aussi traite-t-il assez mal la « philosophie » de ce temps : « Les *savants*, je leur demande pardon, les *philosophes* sont insupportables, superficiels, arrogants et fanatiques ; ils ne font que prêcher, et leur doctrine avouée est l'athéisme ; vous ne pourriez croire à quel point ils se gênent peu. Ne vous étonnez donc pas si je reviens tout à fait jésuite. Voltaire lui-même ne les satisfait point. Une de leurs dévotes disait de lui : « il est bigot, c'est un déiste ». Cela n'est-il pas bien vu et avec une grande finesse ?

Ne nous faisons pas illusion cependant sur le caractère ni sur le mérite d'Horace Walpole. Dans son pays même, l'opinion est vivement partagée sur son compte. Les uns, comme

Walter Scott et Byron, ont pour lui un goût enthousiaste; d'autres, comme Macaulay, ne peuvent le souffrir. Il a certainement de l'esprit et de la vivacité, on l'a vu; en voici encore une preuve : « La bonne vieille reine (de France), qui par la figure ressemble à lady Primerose, et, par l'immensité de son bonnet, à la reine Caroline, est assise à sa table de toilette et servie par deux ou trois vieilles dames, qui soupirent après le moment où elles se reposeront dans le sein d'Abraham, le seul homme près duquel elles aient la chance de trouver place. » Mais cet esprit-là, comme celui de toutes les lettres écrites pour une société de lettrés et d'amis, qui se les passent et les commentent et s'en délectent, ne nous réjouit point autant que les amis auxquels il était adressé. Ce qui fait que nous oublions toutes les recherches du style de Sévigné, c'est qu'elle s'abandonne bien souvent et que là même où elle s'applique à obtenir l'admiration de madame de La Fayette ou de sa fille, nous sentons son bon cœur de femme et de mère, sa franche et simple humeur. Chez elle, les finesses et les coquetteries de pensée ne sont pas choses menues et qui se tiennent à peine, comme dans un grand nombre de lettres de Walpole. Qu'on me passe l'expression, à propos de Sévigné, qui n'y regardait pas d'ailleurs de si près ; il y a dans ses lettres comme une bonne pâte — sentiments maternels, amitié, dévouement, — où tout se tient et vient se prendre. L'esprit de Walpole est comme friable ; il n'y a point de fortes idées ou de sensibilité dans son style. Voltaire qui écrivait, en même temps que lui, tant de lettres en Angleterre, a aussi bien de l'esprit ! Mais comme cette matière riche, cette sorte de *copia* qui est dans Sévigné, et qui dans Voltaire se trouve être un fonds merveilleux de science, de philosophie et d'amour de la liberté, nourrit et soutient tout son esprit ! H. Walpole nous semble avoir la pensée maigre et chétive. Cependant, dans sa vieillesse, auprès de madame du Deffand, sa vieille amie, il passe encore à Paris pour un objet merveilleux. On s'empresse autour de lui, les dames surtout, comme les nones de Gresset faisaient autour de Vert Vert, et cet oiseau exotique réjouit jusqu'au bout leurs oreilles, en se regorgeant dans la satisfaction de lui-même.

C'est une publication de premier ordre que l'édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par A. A. Barbier, dont s'est chargé le libraire M. Paul Daffis. Cette édition est incomparablement plus riche que les deux précédentes, qui ont déjà paru du même ouvrage. Elle a été revue et augmentée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard, de la Bibliothèque nationale. C'est à vrai dire une suite de la seconde édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, par J. M. Quérard. L'œuvre complète contiendra une table générale des noms réels des écrivains anonymes et pseudonymes cités dans les deux ouvrages. Sans doute les livres qui ont fait avancé les sciences et la pensée humaine et qui, pour la plupart, se sont glissés sous le voile de l'anonyme ou du pseudonyme, sont bien connus aujourd'hui. Spinoza publiait ses traités immortels sous les noms les plus baroques, comme celui de la *Guerre contre les Turcs* ou quelque autre. Il y avait au début du volume quelques feuilles traitant de cette belle guerre contre les mécréants, et l'on entrait bientôt sans transition dans les théorèmes de l'Éthique ou dans la Théologie politique. Ce grand homme devint pourtant l'ami des de Witt et des personnages les plus importants de son pays ou de son temps. Mais il fallait prendre des précautions contre les ministres souvent moins tolérants que les maîtres. Dire que le *Siècle de Louis XIV* et l'*Histoire de Charles XII* ont dû paraître sans nom d'auteur et sortir d'imprimeries quelque peu cachées ! La Hollande, vraie ou supposée, a longtemps été le pays du pseudonyme ou de l'anonyme littéraires. Le dictionnaire de Barbier et celui de J. M. Quérard nous apprennent tous les déguisements illustres ou obscurs, que la peur, la prudence, la vanité, la timidité, la lâcheté, ont pris, aux différentes époques de l'histoire des lettres, pour produire des écrits dans le public. Les grands hommes eux-mêmes n'ont pas toujours été conduits par de grandes raisons en publiant certains de leurs ouvrages sans les signer. « Peut-être croyait-il échapper plus aisément par ce moyen à la satire littéraire, qui épargne plus volontiers les écrits anonymes, parce que c'est toujours la personne et non l'ouvrage qui est le but de ses traits. » Ce passage de l'éloge de Montesquieu, l'auteur anonyme de l'*Esprit des lois*, est de d'Alembert, et M. Barbier le prend comme épigraphe de son ouvrage Cette politique du prudent Montesquieu fut aussi peut être celle de l'auteur du *Berger arcadien* ou *Premiers accents d'une flûte champêtre* (Paris, André, an VII, 1799, in-12). Quel est-il donc ? Cherchez dans le dictionnaire de Barbier, vous verrez que c'est le célèbre Ch. P. Pertusier. La masse des livres inutiles signés des noms de leur auteur doit être bien considérable, puisque celle des ouvrages anonymes ou pseudonymes est si grande.

La *Consolation philosophique* du bon Boèce n'est point un livre très-connu ; une traduction de M. C. E. Rathier, qui se lit aisément, le répandra davantage (Paris, Hachette). Les *Considérations sur l'histoire*, de M. Ch. Dolfus annoncent une œuvre considérable, digne de l'esprit bien connu qui l'a entreprise. Ces premières études ou *considérations* ont pour objet le monde antique. L'Orient, la Grèce et Rome forment les trois parties de ce livre. Il est précédé d'une longue introduction, fortement pénétrée de spiritualisme et de sentiment religieux. Que de points de cet ouvrage prêtent à la discussion ! Que de fois la pensée de M. Ch. Dolfus, dans ce volume considérable, ne se rencontre pas avec celle d'un lecteur attentif ! Que de points traités par lui qui ne le sont pas d'une façon définitive ! Faut-il s'en étonner quand on fait comme lui une revue de l'Orient, de Rome et de la Grèce, de leur religion, de leur philosophie, de leur architecture, de leur politique, etc., etc. — Contenter tout le monde, dans ce vaste champ, nous semble dépasser les forces humaines.

AVIS

Les abonnés dont l'époque de renouvellement échoit à la fin de juin et qui désirent à cette occasion changer les conditions de leur souscription pour profiter des avantages que leur présente, soit l'abonnement d'un an, s'ils ne sont abonnés qu'au semestre, soit la souscription aux deux *Revues politique* et *scientifique*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière, en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici au 1er juillet n'auront fait parvenir aucun avis au bureau de la *Revue* seront considérés comme désirant continuer leur abonnement dans les mêmes conditions. En conséquence, ils recevront par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a été déjà remise lors de leur première souscription.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LA

REVUE POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES (2e SÉRIE)

DIRECTION : MM. EUG. YUNG ET ÉM. ALGLAVE

2e SÉRIE — 1re ANNÉE NUMÉRO 53 29 JUIN 1872

LA SEMAINE POLITIQUE

Au début de la semaine, le parti républicain a célébré, dans une fête empreinte d'un très-noble caractère de piété civique la mémoire du plus grand peut-être et, à coup sûr, du plus pur de ses héros, le général Lazare Hoche, né à Versailles le 24 juin de l'année 1768. On ne l'avait point fait exprès, mais que voulez-vous? L'almanach lui-même s'en mêle : il nous ramène au jour propice, et à point nommé, ce glorieux anniversaire, dont la commémoration, qu'on croirait inventée pour la circonstance, est traditionnelle parmi les *Versaillais*... de Versailles. En sorte que tandis que la réunion de la droite et du centre droit méditait au second étage de l'hôtel des Réservoirs l'étranglement parlementaire (car c'est là qu'on en est revenu) de la République, au premier la municipalité de Versailles, les députés du département de Seine-et-Oise et avec eux deux bonnes centaines de républicains ont retrempé tout à leur aise leurs enthousiasmes et leurs espérances dans le souvenir de ce Versaillais des anciens temps.

M. Gambetta, qui était l'orateur de la fête, a prononcé le discours le plus beau sans conteste, littérairement parlant, qu'il nous ait donné depuis celui du procès Baudin.

Res, non verba, a dit M. Gambetta en terminant, — moins de paroles désormais, mais des actes, — et modifiant la devise de Danton, il a ajouté : *Du travail, toujours du travail et encore du travail!* Il ne semble point cependant que cette devise ait été celle de la semaine. On a beaucoup parlé et écrit plus encore. Les journaux ont été inondés d'une pluie de lettres. De ces lettres, il est vrai, les unes, comme celles de M. Laboulaye et de M. de Marcère, tous deux députés du centre gauche, sont encore des actes, car elles achèvent, en la commentant et en l'interprétant, une crise sur l'issue de laquelle les esprits demeuraient encore incertains, et qui a abouti, on n'en peut plus douter aujourd'hui, à l'irréparable défaite de la droite. La première, celle de M. Laboulaye, insérée dans le *Journal des Débats* à la place même où avait été publiée quelques jours auparavant celle de M. d'Haussonville, a démontré par un exemple d'une analogie frappante emprunté à l'Amérique, que la situation extra-parlementaire où nous sommes n'est point sans précédent dans l'histoire, et que cette république des États-Unis dont on parle tant a grandi, elle aussi, et s'est consolidée dans les conflits du pouvoir exécutif avec une majorité parlementaire qui voulait faire la loi, bien qu'elle ne représentât qu'imparfaitement le pays. Washington l'abandonna à son impuissance et à ses vaines revendications, et, comme le fait aujourd'hui le président de la République française, il gouverna en s'appuyant sur tous les partis.

La seconde lettre, celle de M. de Marcère, député du Nord et promoteur de cette pacifique et toute-puissante agitation électorale qui a abouti dans ce département au succès de l'élection Derégnaucourt, a été publiée dans le journal *le Soir*. Cette lettre a été comme le cri de victoire de ce centre gauche que les malveillants disaient ébranlé et sur le point de se dissoudre. Le centre gauche n'est point ébranlé, il ne se dissoudra point ; il s'affirme tout au contraire comme étant le parti destiné à terminer par la collaboration de tous les hommes d'ordre, désabusés des monarchies aussi bien que des révolutions, la crise de 1789, de même que le parti des *politiques* a terminé avec Henri IV la crise des guerres de religion.

La troisième lettre, celle de M. de Broglie, ex-ambassadeur de France en Angleterre sous le gouvernement de M. Thiers, et adversaire, bien qu'il le nie en public, de ce même gouvernement, a paru au *Courrier de France*. Ce document, par la faiblesse même des arguments qu'il développe, a prouvé, à sa manière et contre le gré de son auteur, combien était profonde la chute de la droite, et combien complet le désarroi où l'avait amené sa téméraire démarche du 19 de ce mois. Aujourd'hui, vaincue, déconcertée, la soi-disant majorité monarchique essaye, par l'organe de M. de Broglie, de pallier sa défaite, en désavouant, mais trop tardivement, ses intentions. Elle déclare n'avoir eu aucune visée de restauration monarchique, ni même aucune pensée hostile au gouvernement non plus qu'à la personne de M. Thiers, mais seulement l'intention très-avouable de le ramener dans les voies de cette politique conservatrice dont il se serait écarté

M. de Broglie se trompe en ce qui est du passé; mais pour le présent il dit vrai. La droite, encore une fois, vient de changer son plan d'attaque, ou, pour parler plus justement, le centre droit, ayant une fois de plus compris qu'il ne peut rien quand il est réduit à ses propres forces et lorsqu'il arbore loyalement son drapeau, va se perdre de nouveau dans cet anonymat confus et suspect du parti libéral-conservateur qui n'a d'autre programme que sa haine de la République et sa dévotion aux volontés de Rome, d'autre moyen de subsister que l'équivoque où se tiennent, les uns vis-à-vis des autres, les divers éléments groupés dans son sein, et d'autre fin logique, mais fort heureusement impossible, qu'une restauration bonapartiste.

Apparemment ce n'est point là ce dont nous menace M. de Broglie dans ce passage de sa lettre où il annonce qu'il ne tiendra point à lui ni à ceux de son parti qu'on ne passe de la théorie au fait, quand viendra le moment opportun. Ces messieurs n'ont point dit adieu à leurs espérances, ils les ont seulement ajournées. S'emparer de toutes les places, de toutes les situations et se tenir sur le qui-vive, en attendant l'heure, tel paraît être leur plan.

Aboutira-t-il? Il n'y a point lieu de le croire. Tout d'abord, M. Thiers, qui est maintenant averti, se gardera, on aime à le penser, de confier les clefs de la maison à des *amis* si peu sûrs. Ensuite, la soi-disant majorité monarchique a perdu, si jamais elle l'a eue, cette force d'opinion sans laquelle toute tentative de ce genre est vouée d'avance à l'avortement. Comment des hommes auxquels on s'accordait à reconnaître quelque clairvoyance et un certain tact des choses politiques, ne sentent-ils point que leur défaite est irrémédiable, irréparable, et que l'effort qu'ils tenteraient contre l'instinct si clairement manifesté du pays marquerait le jour de leur condamnation? Battus dans le cabinet de M. Thiers, ils l'étaient le lendemain dans la France tout entière; ils avaient contre eux le rire de Paris, ce rire invincible qui se mêle à toutes les victoires et qui les achève; ils avaient contre eux le jugement impartial de l'Europe, dont les journaux, à Londres, à Vienne et même à Berlin, comme le remarque le *Temps*, enregistraient avec un empressement significatif l'échec qu'ils venaient d'essuyer, et félicitaient M. Thiers de sa rapide et facile victoire.

Mais le coup le plus sensible qui a été porté à la droite lui est venu d'un journal français d'une autorité européenne, organe de la haute bourgeoisie, doué d'un sûr instinct pour trouver sa voie dans ces jours de crise, et qui corrige les prudences et les routines de l'esprit conservateur par une intelligence sagace, souvent hardie et toujours libérale, des mouvements vrais de l'opinion, et par les saillies vives et inattendues de l'esprit français: les *Débats* — *tu quoque!* — ont dit le mot de la situation, un de ces mots qui tuent et qui condamnent sans appel, en ce pays de France où l'esprit est encore le maître. En voyant passer les huit conjurés se rendant au cabinet de M. Thiers, M. John Lemoine s'est écrié: Voilà les *bonnets à poils* qui passent! Le mot a fait fortune, et pour la seconde fois dans notre histoire il est devenu historique.

Lorsque les journaux amis ou alliés tournent le dos à la majorité ou, du moins, croient le moment venu de l'avertir avec indépendance, il n'y a point à s'étonner que les adversaires poussent la victoire qu'ils viennent de remporter et qu'ils l'exploitent en quelque sorte jusque dans ses dernières conséquences. C'est ce qu'a fait en particulier la *République française*. Ce journal a calculé avec une précision arithmétique, froidement, minutieusement, à la prussienne, ce qu'il reste encore au sein de l'Assemblée de députés de la majorité non *désavoués* par leurs électeurs.

Les *désavoués* sont ceux qui n'ont pu faire passer les candidats de leur choix aux réélections partielles; ces élections, on le sait, ont été fort nombreuses, et il n'y a que trente-huit départements qu'elles n'aient point encore entamés. Les résultats auxquels aboutissent les calculateurs de la *République française* sont décisifs: il resterait tout au plus 160 députés de la majorité pouvant soutenir qu'ils n'ont point été *désavoués!* Et encore n'a-t-on point compté parmi les signes de désaveu le sens des élections municipales, les échecs aux élections pour les conseils généraux, le verdict des jurys acquittant des journaux dont la majorité avait ordonné la poursuite.... Toute cette arithmétique a paru fort instructive et la droite ferait bien de la méditer quelque peu; elle s'y corrigerait d'une infatuation qui ne peut que la mener à mal.

En face de cette confusion et de cette partialité menaçante et vaine de la droite, l'attitude de la gauche est des plus rassurantes. Je dis *la gauche*, car pour le quart d'heure il semble qu'il n'y en a plus qu'une, unie et cohérente, tout entière dans la main du pouvoir exécutif. J'ai montré plus haut ce qu'était et ce que voulait être le centre gauche, si vivant et si conscient de la grandeur de son rôle, depuis qu'il peut considérer M. Thiers comme son président honoraire et comme son chef. A l'autre extrémité de la gauche, les radicaux, sachant gré au président de la République de ce qu'il ne les a pas trop mis en suspicion, semblent résolus à n'apporter aucune entrave à une entente qui, pour être temporaire et accidentelle, n'en sera pas moins des plus utiles. Lisez leurs journaux: ils sont depuis huit jours tout miel et toute douceur; pas un mot de blâme au gouvernement ni même la plus humble sommation d'avoir à faire vite et bien; ils se confient en lui et se défendent de gêner son action par une pression intempestive. Au milieu, la bonne gauche républicaine, l'ancienne, la modérée, tout d'abord un peu perdue et comme noyée dans ces modérations universelles qui semblent lui ôter sa raison d'être, n'en demeure pas moins la force solide du parti républicain, le groupe de résistance. Elle modère les radicaux, elle stimule le centre gauche. Son évanouissement créerait une lacune regrettable.

Voilà pour le présent. Pour l'avenir, il y a, paraît-il, des tentatives dans l'air, des essais de rapprochement entre les deux centres. Parmi les conciliateurs il faut citer le doux et ambitieux M. Deseilligny, membre du centre gauche, et qui vient de se séparer de ce groupe dont il était vice-président par une décision qui a fait quelque bruit. M. Deseilligny, qui trouve la situation trop tranchée et trop nette, a conçu l'idée ingénieuse de créer un nouveau centre encore plus central, sorte de vestiaire où les gens du centre droit pourraient venir s'habiller à la mode du jour, et les ambitions hésitantes s'équiper à leur aise dans un clair-obscur commode. Il n'est point possible de prédire à coup sûr quel sera l'avenir du *grand-central*. Très-vraisemblablement il ne réussira point à se constituer à l'état de groupe. Mais on ne saurait empêcher les candidats ministres de venir rôder entre les deux centres. M. Deseilligny leur y donne rendez-vous.

Nous connaissons la force des partis et la disposition des

forces parlementaires. Le moment n'est point venu encore de passer au récit de la lutte ; elle commence à peine, sur une question où les esprits, à droite comme à gauche, sont très-perplexes et très-incertains de la voie à suivre : la question des impôts.

Le débat a été ouvert par un exposé très-net, très-lucide, mais singulièrement déconcertant dans le fond, de la situation financière et du projet d'impôt élaboré par le gouvernement pour faire face aux besoins nouveaux. Ces besoins sont évalués à deux cents millions, se décomposant comme suit :

120 millions, déficit sur le budget de 1872 ;

30 millions, pour l'intérêt du prochain emprunt ;

10 millions nécessités pour les frais de transformation de l'armée, en raison de la loi nouvelle ;

15 millions de déficit probables sur les impôts antérieurement votés, à cause des approvisionnements anticipés qui ont échappé à la perception.

Le tout formant un total de 175 millions. Le gouvernement en demande 200.

Cet exposé de la situation et des besoins n'a surpris personne ; mais le projet d'impôts proposé par le gouvernement en dehors de la commission, qui avait de son côté préparé un projet, a été un véritable coup de théâtre. On pourrait même dire que c'est un coup de maître, si l'on ne voyait avec déplaisir M. Thiers déployer toutes ces finesses et toute cette habileté vraiment prodigieuse à la défense d'un système économique si contraire au vœu du pays.

Le gouvernement propose un impôt sur les matières premières dont le rendement serait (d'après ses calculs, dont l'exactitude est contestée, de 93 millions, un décime sur le sel, 15 centimes sur les contributions directes. Les 15 centimes sur les quatre contributions directes ont soulevé les murmures de la droite ; le décime sur le sel a été trouvé amer sur tous les bancs. Ces propositions évidemment ne sont point sérieuses. Le gouvernement n'a qu'un but, qui saute à tous les yeux : c'est d'acculer l'Assemblée aux matières premières.

M. Thiers, qui depuis le commencement du débat monte trois ou quatre fois par séance à la tribune, ce qui est peut-être tout ensemble un excès périlleux d'activité physique et une ingérence regrettable dans les débats parlementaires, M. Thiers en a fait l'aveu avec une ingénuité très-malicieuse : si l'on trouve mauvais ces deux derniers impôts, dont la proposition était si peu attendue, venant de lui, eh bien ! il ne s'opposera point à ce qu'on demande les deux cents millions aux matières premières. — Il est à croire que la Chambre discutera et cherchera beaucoup, avant d'en arriver là !

Jusqu'à ce jour on n'a point trouvé, ou du moins, on n'a pas voté grand'chose. Trois à quatre millions seulement demandés à l'impôt sur les créances hypothécaires, et votés à une majorité de vingt voix. Et encore n'est-ce point chose réglée. L'article 1er de la loi des créances est bien adopté ; mais le gouvernement est intervenu *in extremis* pour déclarer qu'il parlerait *contre*, lorsque viendrait le vote sur l'ensemble. La discussion a lieu, sans doute, au moment où j'écris ces lignes. On espère avoir aussi quinze à seize millions sur les valeurs mobilières, *maximum* des concessions accordées par M. Thiers. Reste l'impôt sur le chiffre d'affaires : il est probable que M. Thiers lui fera rude guerre. Il a bien promis, il est vrai, de ne plus poser la question de cabinet, ce qui est un grand progrès, mais une concession moins grande qu'il ne semble à première vue. La question de cabinet n'est pas un moyen unique, on peut s'en passer ! M. le président de la République n'aura qu'à déclarer, comme il l'a fait, il y a deux ou trois jours à propos de l'impôt sur le revenu, fort malencontreusement évoqué par M. Buffet, « qu'il ne se sent aucune intelligence pour faire appliquer cet impôt ». C'est là le troisième *avatar* de la question de de cabinet. Le second avait été, si l'on s'en souvient, la menace des « supplications très-instantes à la troisième lecture ». Que voulez-vous répondre à cela ? Ne resterait-il donc qu'à se soumettre et faudra-t-il toujours en passer par où M. Thiers veut qu'on passe ?

M. Thiers n'est point seulement une individualité prépondérante ; il est, en quelque sorte, un *fait*, un élément de notre situation politique, une donnée irréductible et intraitable du problème que nous avons à résoudre. Subissons-le tel qu'il est, sauf à tirer de lui le meilleur parti possible. C'est ce que commandent également l'intérêt de la République, à laquelle M. Thiers est d'un si grand secours, et le patriotisme, qui doit tout subordonner à ce grand ouvrage, si bien commencé, de la libération du territoire.

Paris, 27 juin 1872.

AU DIRECTEUR DE LA REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Mon cher Directeur,

Permettez-moi de vous signaler une inexactitude assez grave qui s'est glissée dans l'appréciation, très-remarquable d'ailleurs, des derniers débats sur la loi militaire qui termine le premier article de la *Revue politique* du 22 juin. « M. de Meaux, gendre de l'illustre Montalembert, et M. Baragnon ont demandé, dites-vous, que le volontariat d'une année fût ouvert — sans examen ! — aux jeunes gens adonnés depuis deux années, à l'époque où ils demanderaient à y être admis, au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture ! » Si telle avait été la rédaction de l'amendement de M. de Meaux, il n'aurait pas été voté, vous n'en doutez pas, par une partie de la gauche et du centre gauche, entre autres par MM. Alfred André, Bamberger, Corne, Dréo, Ducarre, Labélonye, Lenoel, de Pressensé, etc. En voici le texte exact :

« Indépendamment des jeunes gens indiqués en l'article précédent, sont admis, avant le tirage au sort, à contracter un semblable engagement les jeunes gens exerçant depuis deux ans au moins une profession agricole, industrielle ou commerciale, et qui satisfont à un des examens exigés par les différents programmes publiés par le ministre de la guerre et insérés, au moins un an d'avance, au *Bulletin des Lois*. »

Loin de dispenser de tout examen les jeunes gens adonnés à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie, l'amendement avait pour but de réserver dans cette catégorie de jeunes gens les examens institués par l'article 55 et d'empêcher que ces examens ne fussent une nouvelle porte ouverte à ceux que favorisait déjà à l'excès l'article 54. Ce n'était pas une extension, c'était, au contraire, une limitation de l'arbitraire.

Recevez, mon cher directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

ÉMILE BEAUSIRE,
Député à l'Assemblée nationale.

ÉTUDES NOUVELLES SUR BOSSUET

—

Histoire de Jacques Bénigne Bossuet et de ses œuvres, par M. Réaume, chanoine de l'église de Meaux. (Librairie Vivès, 1869-1870.) — Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682, par M. Gérin, juge au tribunal civil de la Seine. — L'Assemblée du clergé de France en 1682, par M. l'abbé Loyson, docteur et professeur en Sorbonne.— Bossuet orateur, par M. Gandar. — Correspondance de Bossuet et de Leibniz, par M. Foucher de Careil.

PREMIÈRE PARTIE

Il est dans l'histoire littéraire certaines œuvres et certains noms auxquels il semble difficile et presque impossible de revenir sans tomber forcément dans les redites et les banalités. Cependant la critique moderne, en variant et en multipliant les points de vue, en ouvrant des jours nouveaux sur certains côtés inexplorés ou méconnus, a trouvé le moyen de rajeunir bien des sujets qu'on pouvait croire épuisés depuis longtemps. Tel est le genre d'intérêt que présente le récent et volumineux travail de M. Réaume sur Bossuet ; œuvre compacte, solide, construite à chaux et à ciment de matériaux déjà connus, de pièces de rapport ajustées avec une abondance parfois extrême, mais à travers laquelle circule un esprit particulier qui en fait l'unité et l'originalité, malgré les éléments très-divers dont elle se compose. On pourrait l'intituler moins encore *Histoire* qu'*Examen* ou *Censure* des historiens de Bossuet. Par là déjà elle a un caractère agressif et militant qui s'annonce dès la préface et se continue jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Ces trois formidables volumes si bien remplis de faits, d'arguments et de citations, paraissaient en 1869, au milieu de l'émotion qu'éveillaient dans le monde catholique l'ouverture du concile à Rome et le dogme orageux de l'*Infaillibilité*.

D'autres préoccupations, sinon plus graves, au moins plus vives et plus pressantes, ont étouffé pour un moment en France cette question qui couve sous la cendre comme un feu prêt à se rallumer au premier jour : témoin l'embrasement dont l'Allemagne est le théâtre, divisée par ses théologiens au moment où les politiques prétendent constituer son unité. Le livre de M. Réaume, bien qu'il semble avoir perdu aujourd'hui une partie de son actualité, n'en a pas moins sa date et son à-propos dans le mouvement religieux de notre temps. Ce n'est pas là seulement une œuvre d'érudition, de compilation patiente et laborieuse, mais un manifeste, un acte de foi théocratique en faveur du saint-siége, une véritable batterie armée contre les prétendues Églises nationales qui se séparent de l'arche sainte, et surtout contre les gallicans du passé, du présent et de l'avenir. C'est à leur prophète et docteur Bossuet que s'adresse la censure et la réfutation.

Parmi les grandes renommées du XVIIe siècle, il n'en est pas de mieux établie ni de plus éclatante que celle de Bossuet. Loin de s'amoindrir, sa gloire littéraire n'a fait que s'accroître avec le temps. Notre admiration toujours plus vive a placé l'orateur et l'écrivain bien au-dessus de tous ceux que son siècle a tenté de lui comparer ou de lui opposer. Mais ce que ses contemporains estimaient et admiraient surtout en lui, les travaux de l'apôtre, du théologien, du grand champion de l'orthodoxie, du modérateur entre la royauté et le saint-siége, de celui que Santeuil appelait la colonne de la foi :

Per quem Religio manet inconcussa, sacerdos,

que la Bruyère saluait du titre magnifique de dernier père de l'Église, toute cette part de services et de gloire a été de nos jours plus attaquée, plus contestée que jamais. Chose curieuse ! ce ne sont ni les libres penseurs si maltraités et si méprisés de Bossuet, ni les protestants si animés contre le vainqueur de Claude et de Jurieu, qui ont pris l'offensive et fait appel aux sévérités de l'opinion. Les railleurs eux-mêmes, avertis par l'exemple de leur maître Voltaire, se sont tus devant cette voix austère laissant tomber sur le cercueil de Molière l'impitoyable anathème du : *Malheur à vous qui riez.* C'est au sein de l'Église, dans le camp des catholiques radicaux, que Bossuet a trouvé ses juges et ses censeurs les plus rigoureux. Joseph de Maistre donnait le signal et ouvrait la brèche dans son livre *Du pape.* Depuis, toute l'école ultramontaine s'est précipitée sur ses pas à l'assaut du gallicanisme et de son illustre défenseur. Tout récemment, un magistrat inquisiteur, fort éloigné de cet esprit parlementaire tant reproché à Bossuet, M. Gérin, entamant une instruction sur la fameuse assemblée de 1682, découvrait et publiait certaines pièces inédites, aussi curieuses que compromettantes pour l'honneur de l'épiscopat au XVIIe siècle. D'un autre côté, la *Revue des études ecclésiastiques* mettait au jour une note confidentielle longtemps enfouie dans l'ombre par des motifs de convenance et de discrétion, sur la nature d'esprit, le caractère et les tendances de Bossuet au début de sa carrière. Cette note, extraite des manuscrits de Colbert, vaut la peine d'être citée comme spécimen de la critique et de l'histoire telle qu'on la comprend de nos jours, même à l'égard des plus grands noms.

— Voici donc le jugement porté sur Bossuet :

« Esprit adroit, complaisant, cherchant à plaire à tous ceux avec qui il est, et prenant leurs sentiments quand il les connaît. Ne veut point se faire des affaires, ni hasarder les mesures qu'il a prises, qu'il croit sûres pour aller à son but. Ainsi se ménage extraordinairement et cherche dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour..... S'insinuant dans le monde avec assez de facilité à cause de son talent de la prédication, et par là il ne manque pas de créance dans la Faculté. Attaché aux jésuites et à ceux qui lui peuvent faire sa fortune plutôt par intérêt que par inclination, car naturellement il est assez *libre, fin, railleur*, et se *mettant fort au-dessus* de beaucoup de choses (1). »

Le portrait n'est pas flatté, il faut l'avouer : ce n'est là peut-être ni une médisance, ni une calomnie, mais à coup sûr une de ces appréciations peu bienveillantes que l'amitié ou le respect n'eût pas livrée à la publicité. Bossuet a parlé quelque part de ce grand tribunal de l'histoire où les rois paraissent dépouillés de leur pompe et de leur suite, et revêtus de leurs seules actions. Lui aussi, roi par le génie, il a vu venir ce

(1) Reproduit dans les pièces justificatives de M. Gérin ; ce morceau fait partie d'un rapport de police rédigé par un agent de Colbert sur la Faculté de Paris.

jour du jugement dernier. C'est devant ce tribunal que l'appelle à son tour M. Réaume (1).

Par une singulière coïncidence, le juge ici est un chanoine de Meaux. Son éducation, ses souvenirs de jeunesse et ses fonctions quotidiennes l'attachent à cette cathédrale dont Bossuet est resté la plus grande illustration. Mais le vaillant contradicteur n'a la superstition ni des lieux ni des noms. En face de cette chaire où venait s'asseoir le digne héritier des Chrysostome et des Basile, dans ces lieux où plane son ombre majestueuse, où retentit encore l'écho de sa voix puissante, notre chanoine s'est mis bravement, rudement à l'œuvre, révisant, contrôlant, discutant les actes et les écrits du grand champion de l'Église de France. M. Réaume est un travailleur consciencieux et opiniâtre, aux brusques allures, à la parole et à la plume acérées, sorte de puritain catholique disposé à blâmer un évêque plus encore qu'un simple prêtre, même quand cet évêque porte sur son front l'auréole du génie et une gloire consacrée par deux siècles d'admiration. Nous n'oserions dire de lui qu'il est un niveleur ultramontain, abaissant toute grandeur sous la main du pape ; un tel nom pourrait l'offenser. Mais enfin, il n'aime guère ce qu'il appelle non sans rancune et sans dédain l'*épiscopalisme*, c'est-à-dire l'oligarchie dans l'Église. Tel est son grief capital contre Bossuet. Il a sans doute trop de justice dans l'âme, trop d'élévation dans l'esprit, il possède trop le sentiment du beau et du grand pour méconnaître les hautes facultés intellectuelles et morales de Bossuet ; il les exalte, les proclame comme un don magnifique qu'il avait reçu de Dieu, et dont il eût pu tirer parfois meilleur usage. La part faite à la gloire littéraire est très-large, très-enthousiaste ; mais elle ne peut racheter les fautes de doctrine ou de conduite. C'est donc ailleurs, sur le terrain de la théologie et du droit canon, que l'auteur s'est placé pour diriger ses attaques ; c'est par là qu'il a saisi le côté faible, le point vulnérable du grand athlète avec lequel on peut craindre de se mesurer, même après sa mort.

Selon M. Réaume, les fautes et les erreurs de Bossuet tiennent moins à une infirmité de son génie, à la nature de son caractère et de son tempérament, qu'aux influences malsaines et pernicieuses dont il s'est trouvé entouré depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie. Quelles sont donc ces sources empoisonnées où il s'est abreuvé ?

1° Les parlements, auxquels il se rattache par ses traditions de famille, ses tendances juridiques, sa disposition à faire passer le droit civil et politique avant et par-dessus le droit canon, à placer l'Église sous le joug de la loi commune ou de l'autorité royale.

2° L'Université, dont il a sucé le venin, l'esprit schismatique, le nationalisme étroit, les opinions ou les ignorances gallicanes, en compagnie de quelques-uns de ses anciens maîtres tels que le docteur de Launoy, le grand dénicheur de saints, qu'une vieille affection lui fit défendre et protéger trop longtemps.

3° Le jansénisme, dont il n'a pas su éviter assez la contagion ou du moins le contact, comme le prouvent trop ouvertement ses sympathies pour Arnauld, son admiration pour Pascal et ses relations compromettantes avec Quesnel.

4° La cour, où il a laissé une part de son cœur et de son indépendance, où il s'est fait l'admirateur, le complice et parfois l'imitateur du pouvoir absolu, le servant et s'en servant lui-même, appelant à son aide le bras séculier et les lettres de cachet pour vaincre les oppositions et les résistances, même celles d'un simple curé de paroisse ou d'une abbesse.

Tels sont les quatre principes de corruption et de défaillance dont M. Réaume suit la trace à travers la vie et les écrits de Bossuet. Plus d'une fois sans doute il s'est senti partagé entre l'admiration sincère que lui inspire le génie, l'éloquence ou les vertus du grand évêque, et d'un autre côté les rigueurs, les blâmes, les démentis qu'il croit devoir lui opposer comme légiste et théologien.

A notre tour, nous serions fort embarrassé pour juger et discuter le travail de M. Réaume, si la franchise et l'indépendance dont il a largement usé envers Bossuet ne nous permettaient de lui appliquer la maxime : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*, au nom même de l'estime que nous inspirent son caractère et sa personne. Sa préface nous dit assez ce qu'il pense à ce sujet : « Nous savons, à n'en pas douter, que, si nous avions voulu enguirlander le *oui* et le *non*, de manière que l'un pût être aisément confondu avec l'autre, les applaudissements ne nous eussent pas manqué. Par la grâce de Dieu, nous ne cherchons ni la gloire ni le succès. Si la franche expression de la vérité n'a rien d'avantageux, c'est un acte d'honnêteté dont il convient, à notre âge, de donner l'exemple. Quant aux erreurs involontaires qui nous auraient échappé, il nous sera permis de dire que nul ne les reconnaîtra avec plus d'empressement, et ne les rectifiera avec plus de promptitude. »

L'auteur nous en voudrait, à coup sûr, d'avoir dissimulé ou atténué nos contradictions et nos critiques. Aussi lui rendrons-nous ce qu'il offre lui-même au lecteur en sincérité. Nous déclarons d'abord que sur plus d'une question fondamentale nous sommes en plein désaccord avec lui. Nous n'avons bien souvent à l'égard des personnes et des doctrines, ni les mêmes sympathies, ni les mêmes haines, ni le même point de départ, ni le même point de vue, tout en ayant le même amour de la justice et de la vérité. Cette première déclaration faite pour l'acquit de notre conscience, nous arrivons à l'analyse et à la discussion de l'ouvrage.

I

M. Réaume a recueilli, compulsé, révisé à peu près tout ce qui s'est dit et écrit sur Bossuet depuis deux siècles. Il a mis largement à contribution ses devanciers, trouvant son bien un peu partout, en homme dédaigneux de la gloire littéraire et préoccupé surtout de la question théologique. C'est ainsi qu'il a cité et découpé par quartiers l'histoire apologétique et admiratrice du cardinal de Bausset, dont il estime médiocrement le témoignage et les doctrines ; la précieuse et savante compilation de M. Floquet, trésor enfoui sous les broussailles d'un style qu'il déclare souvent illisible, et qu'il a lu cependant avec tant de profit ; le Journal de Ledien, ce *plumitif* bavard et indiscret, chez lequel le cardinal de Bausset n'a vu que ce qu'il voulait voir, mais où l'œil pénétrant du critique a trouvé bien d'autres révélations. Joignez-y le Journal du curé de Saint-Jean près Meaux, inédit jusqu'ici, et mis en lumière pour la première fois, offrant des renseignements curieux sur la vie épiscopale de Bossuet et sur l'administration de son diocèse, le redoutable dossier de M. Gérin auquel

(1) Cette étude était faite depuis longtemps et sous presse, quand M. Réaume est mort. Nous n'avons cru devoir y rien changer

l'auteur accorde une place d'honneur, justifiée sans doute à ses yeux par un bref laudatif du pape Pie IX; les grandes études et les grandes vues d'ensemble depuis Maury, Chateaubriand et la Harpe jusqu'à Villemain et Lamartine; les travaux récents de M. l'abbé Vaillant et de M. Gandar sur les *Sermons*, de MM. Bonnel et Grivaux sur le *Quiétisme*, de M. Fouché de Careil sur la *Correspondance avec Leibniz*. Les pièces justificatives placées à la fin de chaque volume, sans être toutes d'une grande nouveauté, complètent ce vaste travail de révision. Néanmoins, là n'est pas l'intérêt principal de l'ouvrage. Ce qui le distingue par-dessus tout, c'est le point de vue auquel l'auteur s'est placé; le critique doublé de théologien et de légiste, voilà ce qui frappe dans cette étude. C'est en transportant l'histoire sur le terrain du droit ecclésiastique qu'il en a changé la perspective. Peut-être eût-il mieux valu quelquefois franchir rapidement les intervalles et s'arrêter seulement aux questions importantes. Par excès de conscience il a voulu ne rien omettre, même de ce qui peut sembler secondaire et inutile; reproche que nous pourrions bien mériter aussi dans cette étude.

Le nouveau biographe prend le grand homme dès l'enfance, à son entrée chez les jésuites de Dijon et au collége de Navarre, d'où la renommée porte son nom d'écolier déjà fameux jusqu'à l'hôtel de Rambouillet. Il le suit pas à pas dans l'essor de cette florissante et laborieuse jeunesse où les éclairs du génie et les promesses de ses hautes destinées futures s'annonçaient déjà si visiblement. Cette vie, qui devait être un long combat, s'ouvre par une scène émouvante et presque dramatique, celle du serment prêté à Notre-Dame après les épreuves de Sorbonne, en recevant le bonnet de docteur : « Serment très-beau et très-saint, s'écrie-t-il, par lequel je dévouerai cette tête à la mort pour la gloire du Christ, et me consacrerai tout entier à la vérité. » Condé n'était pas plus vaillant, plus enthousiaste, en tirant son épée juvénile dans les champs de Rocroy. M. Réaume, qui lui aussi a l'âme vaillante, ne peut se défendre d'une sincère émotion; mais....., car il y a toujours un mais, *latet anguis in herba*, à ces nobles inspirations s'était mêlée trop tôt la contagion du mauvais exemple. Par un abus déplorable et trop fréquent alors, Bossuet, comme jadis Calvin, s'était trouvé pourvu d'un canonicat à l'âge de treize ans. Pour entrer en possession, il fallut entamer un procès, dépouiller le malheureux coadjuteur, qui croyait succéder de plein droit au titulaire, et, dans une affaire toute ecclésiastique, faire intervenir le Parlement de Metz, où l'oncle de Bossuet occupait le siége présidentiel. L'arrêt donna raison naturellement à l'enfant de treize ans si bien apparenté, contre le vieux serviteur de l'Église. Mais laissons de côté ce petit coin de chicane où M. Réaume trouve l'occasion de relever la lésinerie, l'étroitesse et l'égoïsme de cet esprit parlementaire dans lequel fut élevé Bossuet, et la triste leçon qu'en dut recevoir le jeune aspirant aux dignités ecclésiastiques. Nous avons hâte de le voir à l'œuvre dans ces fécondes années d'apostolat à Metz, dans ce noviciat héroïque, véritable école ou préparation au grand rôle qu'il devait jouer plus tard. Metz était alors un des boulevards de la France et de la foi catholique en face de l'Allemagne conquise dès longtemps à la réforme, ville frontière et tant soit peu mixte par la langue, les usages et les croyances. Bossuet se trouvait là entre les rabbins juifs et les ministres protestants; il acheva de s'y aguerrir par la lutte comme le soldat au milieu des camps. Ces controverses, nous dirions volontiers ces batailles quotidiennes avec les dissidents, rappellent les premières campagnes de Condé : rien n'y manque, pas même ces vives et impétueuses saillies d'éloquence et de génie qui décident la victoire. La conquête des âmes devint dès lors la noble ambition de sa vie; les conversions furent nombreuses grâce à l'éloquence de Bossuet et aussi à l'ordonnance du maréchal de Vieuville, imposant aux juifs l'obligation d'assister aux sermons qui se faisaient pour eux dans la chaire de la cathédrale. Nous n'aimons guère ce mélange de la persuasion et de la violence, cette maxime du *Compelle intrare* appliquée dès avant la révocation de l'édit de Nantes. L'abjuration hâtive des deux frères de Viel, suivie d'un prompt retour au judaïsme, le refuge ouvert par une pieuse dame, Alix Clerginet, aux jeunes filles juives qui s'échappaient de la maison paternelle pour se convertir, l'intervention de l'autorité civile obligeant les parents à payer une pension à leurs enfants fugitifs pour la foi, la guerre civile jetée au sein des familles, obscurcissent un peu à nos yeux l'éclat de ces triomphes. Nous ne saurions approuver, avec M. Réaume, des mesures dont Bossuet lui-même reconnut plus tard tous les dangers. Quoi qu'il en soit, la moisson fut féconde pour le génie, la fortune et la réputation du jeune archidiacre de Metz. Il s'y révéla tour à tour comme administrateur, directeur des consciences, polémiste, écrivain, orateur, rétablissant l'ordre étrangement troublé dans le couvent de Sainte-Glossinde, réfutant le catéchisme du ministre Ferri, discutant avec Ancillon, une des lumières de la Réforme, préludant par ses beaux sermons sur la Passion, sur l'Exaltation de la Croix, par ses panégyriques de saint François de Paule, de saint François d'Assise, de saint Bernard, par ses premières oraisons funèbres de la dame Yolande de Montarby (1651), du seigneur Henri de Gournay (1658), aux grandes merveilles oratoires qui vont bientôt ravir Paris et la cour.

Il est dans la vie des grands écrivains comme dans celle des héros une certaine heure de gloire printanière où tout sourit et resplendit. Telle est cette première période de la vie de Bossuet. Aussi M. Réaume s'abandonne-t-il au plaisir de louer et d'admirer, réservant pour plus tard les sévérités. Ce premier volume, le plus pacifique et le plus littéraire des trois, nous fait assister à la naissance, à la formation et à l'éclosion de ce vaste et prodigieux talent, qu'on voit se développer et grandir avec les années, par une sorte de végétation régulière et de croissance majestueuse, ayant ses périodes et ses saisons, donnant ses premières fleurs et ses premiers fruits dans les sermons prêchés à Metz, étalant sa magnificence dans ses grandes oraisons funèbres, sa maturité dans l'*Histoire universelle*, dans la *Politique sacrée*, dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même;* plus tard enfin, par un dernier jet de séve puissante et créatrice, s'épanouissant au faîte, au sommet, dans les *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*. Nous ne croyons pas que le génie humain ait jamais offert dans son développement de plus magnifique gradation.

Malgré la part considérable faite à l'élément théologique, qui reste la grosse pièce de résistance et d'attaque pour M. Réaume, l'histoire et la critique littéraire proprement dites ont aussi leur place dans ce vaste *compendium* des travaux antérieurs sur Bossuet. Les sermons, cette mine si longtemps inexplorée, si peu connue et si peu comprise de Voltaire, de la Harpe, de Maury et de Chateaubriand lui-même, sont devenus de nos jours l'objet préféré de l'étude et de la

critique. On a tenté et opéré sur eux un travail de restauration analogue à celui dont M. Cousin avait donné l'idée et l'exemple sur les *Pensées* de Pascal. Les premiers éditeurs ont été naturellement fort maltraités, comme il arrive toujours, par leurs successeurs. M. Réaume, pour sa part, en veut fort à dom Déforis, auquel il reproche amèrement ses ignorances, ses infidélités et ses corrections pires encore que ses bévues. Il s'est fait ici, du reste, l'écho des malédictions traditionnelles qui n'ont cessé de poursuivre l'infortuné bénédictin, si mal payé de ses peines par ceux mêmes qui en avaient profité, depuis Maury jusqu'au dernier éditeur de Bossuet, M. Lachat. Contre ce *haro* universel, une voix pourtant s'est élevée, celle de M. Gandar, réclamant pour le modeste, laborieux et parfois maladroit éditeur, un peu plus de justice et de reconnaissance. Il a rappelé que Déforis consacra vingt-quatre années de sa vie à ce travail, dont il ne vit pas la fin, et qu'il n'abandonna que pour monter sur l'échafaud révolutionnaire. C'est bien là quelque chose qui valait mieux, sans doute, que le dédain ou les railleries de bien des critiques n'ayant jamais tenu entre les mains ni lu un manuscrit de Bossuet. « J'aurai fixé, écrit M. Gandar, dans sa belle et savante étude sur les sermons de Bossuet, la juste mesure de ce que nous devons à Déforis, quand j'aurai dit que depuis la mort de Bossuet, plus de soixante années s'étaient écoulées sans qu'on eût imprimé un seul de ses discours ; que les cinq volumes publiés en 1772, 1778 et 1798 en contiennent près de deux cents, dont une centaine sont des chefs-d'œuvre, et que depuis quatre-vingts ans, toutes les recherches de la critique n'ont pas grossi ce recueil d'un seul discours complet. »

M. Réaume est un homme d'honneur ; nous soumettons ce jugement à son appréciation, tout en déplorant avec lui le malheureux système de correction adopté par Déforis, comme il l'avait été déjà par Nicole et Sacy à l'égard de Pascal. Du reste, il connaît le livre de notre excellent et regretté confrère Gandar. Malgré sa tache originelle d'universitaire, il lui accorde dans sa préface une bonne note dont il fait en même temps une épigramme à l'adresse de certains ecclésiastiques. Pourtant le clergé lui a fourni aussi un travail remarquable dont il a profité, la thèse de M. l'abbé Vaillant, une nouveauté dans son temps, et l'une des premières explorations sur les textes de Bossuet. C'est de là qu'il a tiré la théorie des deux manières ou des deux époques dans les sermons, l'une précédant, l'autre suivant l'arrivée de Bossuet à Paris.

Pour les jugements littéraires, M. Réaume ne semble guère viser à la nouveauté : il les emprunte volontiers aux maîtres les plus autorisés de la critique, même à ceux de l'école libérale et universitaire, dont il reconnaît la compétence du moins en pareille matière. Il cite tour à tour Thomas, la Harpe, Dussault, Villemain, etc. Après le bon point donné à M. Gandar, qu'il me permette de lui signaler deux autres universitaires bien méritants dont il semble avoir ignoré ou méconnu les titres : D'un côté, l'étude si magistrale et si orthodoxe consacrée à Bossuet par M. Nisard dans son *Histoire de la littérature française*, et l'excellent livre de M. Jacquinet sur les *Prédicateurs du XVIIe siècle* avant Bossuet. Peut-être eût-il trouvé là une occasion de modifier ou de confirmer ses propres opinions, celle-ci, par exemple, qui lui semble presque téméraire : « Au risque de paraître paradoxal, nous dirons que Bossuet orateur n'a pas connu d'ancêtres. » Le paradoxe est moins risqué et moins osé que ne semble le croire le scrupuleux critique ; il ne se doute pas qu'il est ici d'accord avec un singulier confrère en littérature, avec le joyeux et facétieux Collé. Ce dernier, dans ses mémoires, parlant de la réception de l'évêque de Senlis à l'Académie française, dit en plaisantant : « J'ai lu son discours de réception : il est comme les autres, bien commun, bien rebattu, bien plat. Il nous assure qu'Homère a enfanté Bossuet : je n'en crois rien. Les hommes de génie comme Bossuet n'ont ni père ni mère ; et si ce dernier eût été le prédécesseur d'Homère, il ne l'eût pas enfanté. Je ne sais pas par qui l'évêque de Senlis l'a été, car il a très-bien pu l'être. Son discours de réception prouve qu'il n'était pas difficile d'enfanter Monseigneur. » Les vrais ancêtres de Bossuet sont les Pères de l'Église, saint Jean-Chrysostome, saint Augustin, saint Grégoire de Nazianze, et aussi Tertullien, son cher Africain, comme il l'appelle. Avec plus de raison peut-être encore, M. Réaume ajoute que Bossuet n'a point eu de postérité. Mais alors pourquoi semble-t-il regarder Mascaron et Fléchier comme ses disciples dans l'oraison funèbre ? C'est là, selon nous, au point de vue de l'histoire littéraire, une grave méprise. Mascaron et Fléchier se rattachent plutôt à l'école de Balzac, de Camus, de Senault, de Lingendes, et en même temps à la société des ruelles et des salons de madame de Rambouillet et de mademoiselle de Scudéry. Tous deux, par l'esprit, le style et les manières, appartiennent encore à l'âge de Louis XIII et de la Régence, aussi bien que Saint-Évremond, tandis que Bossuet nous représente dans tout son éclat et sa majesté le plein midi de Louis XIV ; il conduit le chœur du siècle, comme on l'a dit. La galanterie et le bel esprit, fort peu goûtés de Bossuet, sont deux traits dont Fléchier s'honore dans le portrait qu'il a tracé de lui-même. On peut consulter à ce sujet l'*Histoire de l'évêque de Nîmes*, par M. l'abbé Delacroix, et la thèse récente de M. l'abbé Fabre sur la correspondance de Fléchier avec mademoiselle Deshoulières. Puisque nous sommes en veine de critique et de rectification, nous réclamerons aussi contre le jugement trop rigoureux dont M. Réaume a cru devoir frapper Massillon et ce qu'il appelle sa *morale outrée*. L'épithète nous paraîtrait ici pouvoir s'appliquer à la sévérité du censeur. Il n'estime guère plus son éloquence que sa morale. Plus tard, au troisième volume (liv. VII, chap. [illegible]), parlant de la décadence de la chaire chrétienne, il dira : « Massillon trônait du haut de ses périodes vides, de ses phrases sonores et cadencées. » N'y a-t-il que cela dans Massillon ? Nous renvoyons M. Réaume à la substantielle et consciencieuse étude faite par M. l'abbé Blanpain dans le *Contemporain*. Qu'il relise les beaux sermons sur les *Affliction*, sur la *Mort du pécheur et du juste*, il verra si Massillon ne reste pas le digne représentant de l'éloquence sacrée. A part Bossuet, je ne vois pas un seul prédicateur qui le surpasse et par l'émotion et la puissance du style. Les sympathies et les sympathies qui purent un moment rapprocher Massillon des jansénistes n'ont elles pas obscurci sa gloire aux yeux de M. Réaume ? Nous serions tenté de le croire en lisant cette note significative : « On sait que Massillon appartenait à cette congrégation de l'Oratoire qui donna tant d'adeptes à la Révolution, et naquit dans la doctrine d'une manière si déplorable. » J'ai bien peur que Massillon ne paye ici les frais du naufrage. Ailleurs, à propos du deuxième sermon sur la Passion, il fait observer que Pascal s'est probablement souvenu dans les *Pensées* de cette trame vigoureuse et serrée où le théologien suivait à l'auteur. Or, ce sermon est de 1701 ; Pascal mourut

en 1662; la trame de ses *Pensées* devait être déjà fort avancée; et depuis longtemps, vaincu par la maladie, il avait dû renoncer à tout travail. « Pendant les quatre dernières années de sa vie, dit madame Périer, sa sœur, il n'a pas travaillé un instant à ce grand ouvrage qu'il avait entrepris pour la religion. » L'hypothèse est donc ici toute gratuite. Signalons encore quelques citations inexactes, ainsi ce passage de l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans : « O mort!..... laisse-nous tromper pour un moment la violence de notre *douleur* par le souvenir de notre *bonheur!* » Le texte dit, ce me semble, *de notre joie*, évitant ainsi la consonnance qui eût blessé l'oreille de Bossuet. Mais ce sont là des vétilles d'érudit et de lettré qui ne pèsent pas un fétu dans la balance d'un théologien. D'autres questions plus graves, plus épineuses, vont nous occuper.

La réputation croissante de l'archidiacre de Metz et le bruit retentissant de ses triomphes oratoires étaient venus jusqu'à Paris; on voulut l'entendre au Louvre et à Versailles. La cour le vit, l'admira et le retint. Ce fut là pour lui l'écueil fatal, selon M. Réaume. Sans doute, il ne se laissa pas prendre aux grossiers appâts du plaisir, des fêtes, de la gloire mondaine; mais il est d'autres séductions pour les grandes âmes : l'attrait du pouvoir, l'ascendant qu'on espère employer au service du bien et de la foi, et dont on use aussi pour assurer la fortune des siens, l'instinct de domination qui s'accorde si aisément avec l'ardeur du zèle et des convictions. Ici la plume de l'historien s'attriste et s'assombrit. Il voit venir l'heure des fautes et des défaillances. Les dix premières années passées à Paris sont encore celles d'un vrai ministre de l'Évangile; mais une fois assis sur le siége épiscopal de Meaux, associé aux vues ambitieuses et égoïstes du souverain, Bossuet a cessé d'être, aux yeux de M. Réaume, le glorieux apôtre et champion de la foi, pour devenir un politique.

II

Le second volume s'ouvre par une douloureuse lamentation qu'on pourrait appeler un anathème : « Le barde sublime qui chantait avec tant d'harmonie et de majesté les gloires de la sainte Église, échange sa harpe d'or contre le fer obscur du partisan, et embusqué derrière on ne sait quelle masure, le voici qui attente violemment aux plus légitimes prérogatives du vicaire de Jésus-Christ. »

La métamorphose est étrange en effet, et a lieu de nous surprendre. Deux événements principaux remplissent ce second volume : 1° l'assemblée de 1682; 2° la révocation de l'édit de Nantes : deux faits auxquels Bossuet a pris une large part. Le premier a été pour lui, s'il faut en croire Joseph de Maistre et toute l'école ultramontaine, la grande pierre d'achoppement, la faute capitale de sa vie, la tache indélébile que toute sa gloire, son éloquence, ses immenses services n'ont pu effacer. Le grand apôtre de l'orthodoxie a eu comme Pierre son quart d'heure de reniement; mais, hélas! il ne s'est pas, comme lui, repenti au chant du coq; il s'est entêté, obstiné dans son erreur, mieux encore! il s'en est glorifié. Sur cet épisode de l'histoire religieuse et politique du XVIIe siècle, M. Réaume se flatte d'avoir profité des documents précieux récemment publiés, auxquels il a le tort peut-être d'ajouter une foi trop exclusive et trop entière, les *Mémoires du Père Rapin* et les *Recherches historiques* de M. Gérin. C'est de là qu'il pense avoir tiré une nouvelle clef du gallicanisme, clef terrible qui nous révèle bien des misères, des intrigues et des bassesses, s'il faut en croire l'opiniâtre investigateur.

Reprenant dès l'origine l'histoire du gallicanisme, l'auteur remonte à cette fameuse pragmatique sanction de Charles VII dans laquelle il croit voir « un *odieux précurseur* de la constitution civile du clergé ». Heureusement l'acte providentiel du concordat est venu tout réparer. Pour notre part, nous ne comprenons ni ces anathèmes contre la pauvre pragmatique si maltraitée et pourtant si chère au peuple et au clergé de France, ni ces bénédictions sur le concordat, sorte de compromis passé entre la royauté et le saint-siége aux dépens des libertés ecclésiastiques, marché aléatoire que chaque partie contractante espère tourner à son avantage, jusqu'au jour où l'on se dispute faute de pouvoir s'entendre. Nous en appelons ici au témoignage de l'histoire et de l'Église elle-même. Ces doléances du clergé inférieur, ces colères de l'opinion contre Léon X, Louise de Savoie et Duprat, auteurs et négociateurs du concordat; ces plaintes des pauvres écoliers en faveur des conciles (1), des vieilles libertés, des droits anciens sacrifiés au bon plaisir des papes ou des rois, tout cela n'atteste-t-il pas un attachement sincère? D'Aguesseau ne craint pas de rappeler encore cette pragmatique *plus respectable et plus respectée* que le concordat.

Le grand tort de M. Réaume est de ne voir dans le gallicanisme qu'une cabale et un complot tramé d'un commun accord par les rois, les évêques de cour, les parlements et les universitaires. Que l'intrigue et la politique y soient entrées plus d'une fois pour une large part, je le veux bien. Qu'on préfère à cette Église nationale enfermée dans les limites d'un pays, dominée par les influences du pouvoir ou de l'opinion publique, l'idéal d'une Église universelle planant au-dessus de toutes les distinctions de patrie, de race, de familles collectives ou privées, avec le pape au sommet, nous l'admettons encore. Mais faut-il compter pour rien le témoignage de tant d'honnêtes gens qui, avec saint Irénée, Gerson et d'Aguesseau, ont cru pouvoir, sans cesser d'être bons catholiques, défendre les droits de l'Église nationale. Il est vrai que Gerson, d'Ailly et d'Aguesseau, nous dira M. Réaume, sont des gens de mauvaise doctrine, tant soit peu voisins des protestants.

Qu'est-ce donc à ses yeux que cette fameuse assemblée de 1682? Un conciliabule de factieux, d'évêques courtisans, intrigants et ambitieux, une petite conjuration de Catilinas monarchiques ligués contre le saint-siége; enfin une fausse représentation de l'Église organisée par les ministres de Louis XIV. Nulle sincérité, nulle liberté dans le choix des députés, le système des candidatures officielles et agréables appliqué dès cette époque, le mandat impératif émanant du roi, les réponses dictées à l'avance, partout la pression et même la persécution administrative. Témoin cette lettre écrite par le chancelier le Tellier au Parlement de Toulouse pour l'engager à poursuivre et à frapper de la peine la plus forte le courageux et tumultueux dom Cerles, chanoine de Pamiers, ennemi juré de la *Régale*, auquel M. Réaume élèverait volontiers une statue pour sa noble résistance. Témoin encore la contrainte exercée sur l'archevêque d'Aix, Grimaldi, un vieillard de quatre-vingts ans, les dix lettres de cachet envoyées par Col-

(1) *Concilium, cleri, fle, quidquid habes sera rifli.*

bert à M. de Grignan, gouverneur de Provence, pour intimider les récalcitrants, le silence imposé à la Faculté de théologie de Paris, et l'exil de huit docteurs de Sorbonne hostiles à la déclaration. Tous ces faits et ces documents sont empruntés au dossier de M. Gérin. Dans une sorte de dénombrement rétrospectif, le redoutable procureur des mémoires ecclésiastiques fait passer devant nous, singulièrement dégradés par les mains de la mort et de l'histoire, tous ces évêques législateurs et courtisans. Ces fantômes ainsi évoqués, ces voix accusatrices partant du fond des archives et de la poussière des bibliothèques, ont fortement inquiété, ébranlé, je l'avoue, ma confiance et mon respect pour l'assemblée de 1682. Mais voici que, depuis l'apparition du livre de M. Réaume, un nouveau champion est entré en lice pour relever le gant jeté à l'Église de France. Cette fois c'est un docteur et un professeur de théologie en Sorbonne, M. C. Loyson, qui s'est chargé de contredire et de combattre le réquisitoire du magistrat accusateur. Il l'accuse, à son tour, non-seulement de n'avoir pas compris, mais d'avoir altéré, mutilé, falsifié les pièces du procès pour en tirer une condamnation. Ce terrible dossier, qui nous avait si fort ému, se trouverait ainsi bouleversé et renversé de fond en comble. Selon le nouveau contradicteur, M. Gérin n'aurait pas le droit de dire, avec Montaigne : « *Ceci est un livre de bonne foi.* » Il y aurait là tout le contraire : une pieuse fraude, un coup monté en vue du dernier concile de Rome, une manœuvre de lèse-vérité historique contre l'épiscopat français. C'est en s'armant des mêmes pièces dont s'est servi M. Gérin, mais en les citant intactes et complètes à l'aide du *Manuscrit des cinq cents Colbert*, du *Manuscrit de Saint-Sulpice*, en y joignant les *Papiers de l'agence du clergé* récemment découverts et inconnus de M. Gérin lui-même, que M. Loyson entreprend de venger l'honneur et la réputation de l'Église gallicane. Bien qu'il ait tous les droits et tous les titres pour discuter la doctrine, il se borne ici au rôle de vérificateur historique. « Ce livre, dit-il, n'est point une discussion théologique, c'est un simple récit des faits, c'est une constatation. »

Sans doute, il ne songe point à nier l'intervention du pouvoir royal dans l'assemblée de 1682 ; mais il rappelle qu'elle était générale alors et commune à toutes les assemblées : la main du roi se faisait sentir partout. « Qu'on blâme, s'écrie-t-il, tant qu'on voudra l'ingérence du pouvoir central dans les élections, on ne fera pas que cette ingérence ne fût dans les idées et dans les mœurs du temps. Or, pour apprécier sainement une époque quelconque, il faut, comme l'on dit, se mettre dans la peau des hommes qui y vécurent ; mieux que cela, il faut sortir de son propre esprit pour entrer dans le leur ; il faut surtout ne pas demander à ce qui se pensait, se disait, se faisait autrefois, de correspondre exactement aux principes sociaux qui dominent aujourd'hui et aux sentiments dont nous sommes imbus. » Rien de plus juste, de plus raisonnable, en se réservant toutefois le droit de blâme et de critique sur le passé comme sur le présent. M. Loyson court grand risque, il est vrai, de ne pas convaincre M. Réaume, et de passer à ses yeux pour un de ces Philintes du gallicanisme, de ces moyenneurs qui prétendent mettre d'accord l'Église et l'État au lieu de placer tout simplement l'une sous la tutelle et la surveillance de l'autre. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un grand crime. Cependant, si nous devions nous prononcer, nous dirions volontiers que M. Gérin accuse trop et sans preuve, *criminator acerbus*, et que M. Loyson excuse trop, notamment certains évêques, tels que ce Harlay de Champvallon, dont madame de Coulanges écrivait : « Il s'agit de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort. On prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent l'ouvrage difficile : c'est la vie et la mort. »

Dans le système de MM. Gérin et Réaume, que devient Bossuet et ce magnifique discours sur l'*unité de l'Église*, que nous avons si longtemps admiré et que nous admirons encore ? Un chef-d'œuvre d'éloquence, d'habileté diplomatique sans doute, mais aussi de duplicité cauteleuse, de sophismes artistement noués, de faux-fuyants, d'ambages, de citations inexactes ou mal appliquées, un ténébreux labyrinthe où tout est obscurci, voilé, embrouillé à dessein, pour mieux confondre l'erreur et la vérité. Le grand interprète de la lumière évangélique se serait fait assembleur de nuages : ici ce n'est plus seulement la clairvoyance, la sagesse, mais la bonne foi de Bossuet qui se trouve mise en question. Dans une lettre à Dirois, l'évêque de Meaux écrit : « Je fis hier le sermon de l'assemblée, et j'aurais prêché à Rome ce que j'y dis avec autant de confiance qu'à Paris. » La franchise de Bossuet, dit à ce sujet M. Réaume, nous paraît ici d'autant plus suspecte qu'il l'affirme davantage. » Terrible juge d'instruction qui ne croit pas aisément à la sincérité des gens, même à celle d'un évêque comme Bossuet ! Le grand rôle de modérateur entre les deux puissances spirituelle et temporelle se trouverait réduit au mince et vulgaire office d'entremetteur complaisant, sacrifiant la cause de l'Église à celle du trône. Nous ne pouvons accepter, pour l'honneur et la loyauté de Bossuet, un pareil jugement.

Qu'il ait été, comme tant d'autres, atteint de cette idolâtrie monarchique qui est la passion, la chimère et aussi la foi du XVIIe siècle, sa *Politique sacrée tirée de l'Ecriture*, ses réponses à Jurieu le prouvent assez. Qu'au milieu de cette société si remuante, si inquiète, si agitée dans ses profondeurs par l'intrigue et les complications de toutes sortes, malgré le calme apparent de la surface, il ait joué parfois le rôle de médiateur officieux mêlant le diplomate à l'évêque, l'homme de tactique à l'homme de foi, doit-on beaucoup s'en étonner ? Placé entre les complaisances fougueuses des royalistes ardents, comme l'archevêque de Reims le Tellier, et la *Camarilla* étrangère qui pousse Innocent XI à la lutte, il essaye de tenir la balance égale entre les deux partis, et voudrait éviter un conflit. « Je serais assez d'avis, écrit-il à Dirois (29 décembre 1681), qu'on n'entamât point de matières contentieuses ; je ne sais si tout le monde sera du même sentiment. » Appelé enfin à se prononcer plus qu'il ne l'aurait voulu peut-être, il a grand soin, comme il le dit dans sa lettre au cardinal d'Estrées, de ménager les *tendres oreilles* des Romains. Est-il vrai, comme le prétend M. Réaume, que Bossuet n'ait jamais aimé le saint-siége, qu'il affecte d'appeler l'Église romaine ou l'Église de Rome ? C'est trop dire, et nous croyons que Bossuet, par conviction comme par tempérament, tenait à l'unité de l'Église autant qu'à celle de l'État. On n'a jamais célébré en plus beau style le magnifique spectacle de la grande unité catholique : « Qu'ils sont beaux tes tabernacles, etc..... » Auparavant déjà, dans son *Exposition de la foi catholique* (1), il établit nettement la primauté de droit divin, primauté d'honneur et de juridiction en faveur de saint Pierre et de ses successeurs, passant

(1) Publiée en 1671 et approuvée par le pape Innocent XI.

il est vrai sous silence, et sans doute à dessein, comme le fait remarquer M. Loyson, la question de l'infaillibilité pontificale.

Venons maintenant à la célèbre Déclaration. Est-il exact de dire qu'elle ait été rédigée par Colbert et le Tellier avec la complicité de Bossuet, et présentée toute faite aux évêques disposés d'avance à tout signer, *fût-ce l'Alcoran*, s'il faut en croire le témoignage du ministre lui-même? Louis XIV aurait commandé à son clergé les quatre articles, comme il eût fait d'un meuble ou d'un carrosse, nous dit M. Réaume. Et Bossuet les aurait fabriqués. N'est-ce pas là trop ravaler et l'évêque et le monarque? D'ailleurs ces quatre articles, qui ont fait dans le monde presque autant de bruit que les principes de 89, sont-ils donc si effroyables? M. Réaume y voit le produit hybride et monstrueux de la passion et de l'indiscipline : Joseph de Maistre, un des plus tristes monuments de l'esprit ecclésiastique. Dans notre ignorance théologique, nous avons peine à y reconnaître autant d'horreurs. Bien que nous éprouvions un médiocre enthousiasme pour cette déclaration, le premier article, réglant et séparant les limites des deux pouvoirs spirituel et temporel, conforme à l'esprit de l'Évangile, des Pères et des plus grands docteurs de l'Église, comme aussi aux traditions de la Faculté de Paris, nous paraît tout au plus l'expression du sens commun, du vrai sens pratique, humain et chrétien tout à la fois, depuis saint Irénée jusqu'à Bossuet. Dire que le pape n'a pas le droit de faire et de défaire les rois et les empereurs, de délier les sujets du serment de fidélité, de déchaîner à sa guise sur un pays les fureurs de la guerre civile, comme on le vit en France au temps de la Ligue, ne nous paraît une assertion ni absurde, ni monstrueuse, ni impie. Reste, il est vrai, le second article, dont on a fait un épouvantail en citant le mot plus ou moins authentique de Napoléon Ier : « Avec lui je peux me passer du pape. » Il crut cependant utile d'y joindre les articles organiques (1), et le jour où il voulut se passer du pape ou le mettre à la gêne, il eut plus de confiance encore dans ses dragons que dans la vertu du second article. M. Réaume regarde la Déclaration comme une victoire du jansénisme; mais les meneurs de l'assemblée, les évêques politiques, comme Harlay de Champvallon et le confesseur du roi, le Père Lachaise lui-même, entraîné dans le mouvement, étaient-ils donc de si grands amis de Port-Royal? D'ailleurs ne sait-on pas qu'Arnauld, l'oracle du parti, désapprouva formellement la Déclaration?

« Cette malheureuse Déclaration fut pour Bossuet, dit M. Réaume, comme la tunique de Déjanire (plutôt de Nessus) : à peine l'eut-il endossée qu'elle devint un feu dont il brûla jusqu'à la fin de sa vie. » Les adversaires surgirent de tous côtés, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne surtout. Il vit se lever contre lui et l'archevêque de Gran, primat de Hongrie, et l'évêque de Valence Roccaberti, et l'abbé de Saint Gall Sfondrate, et le cardinal d'Aguirre, et le Père Thyrso Gorzales, et le docteur Charles, prêtre français réfugié à Rome. Bossuet tint bon contre cette nouvelle armée, qui se dressait contre lui du milieu des tentes d'Israël, transformées en véritable camp d'Agramant. L'historien censeur relève ici le ton dégagé, railleur et dédaigneux avec lequel Bossuet répond au primat de Hongrie. Est-il étonnant qu'au milieu des ardeurs de la lutte, le grand athlète s'irrite contre cette nuée d'ennemis qui lui arrivent de tous les points de l'horizon; qu'il les traite parfois avec la supériorité hautaine du génie et avec l'indignation d'une conscience honnête révoltée par d'absurdes accusations; qu'il se fâche de voir sa probité d'évêque, sa foi de chrétien mises en doute par ses adversaires; qu'il se permette envers eux cette pointe âcre et fine de l'ironie, dont il use aussi envers Luther, Calvin et Jurieu? Sans doute il aura le tort de dénoncer au Roi et au Parlement l'ouvrage de Roccaberti et de le faire condamner en France, au lieu de le réfuter tout simplement : nous sommes d'accord avec M. Réaume pour l'en blâmer. Maintenant lui reprocherons-nous d'avoir méconnu la valeur théologique de Roccaberti, cette science profonde, *trop lourde et trop indigeste* pour nos frêles estomacs français? Nous sommes incapable de l'apprécier pour notre part, et nous supposons que l'*olla podrida* théologique d'Espagne n'était guère faite pour être goûtée d'un esprit net, lumineux, formé à l'école cartésienne comme celui de Bossuet. A ce sujet, le critique relève chez lui un défaut qu'on nous a souvent reproché, ce nationalisme étroit qu'il a puisé au collége de Navarre et dans l'Université. « Évidemment, dit-il avec une pointe d'ironie qu'il blâmait tout à l'heure chez Bossuet, c'est la France qui jouit seule des dons de la science, de la sagesse, de la modération et de l'infaillibilité. » Bossuet portait-il si loin l'infatuation nationale? Il est permis d'en douter : sa correspondance avec Leibnitz prouve le contraire. Du reste, j'aime à l'entendre s'écrier du haut de la chaire chrétienne : « Je suis évêque et Français. » Deux titres qu'on a cru trop souvent pouvoir séparer, qu'on a même déclarés à certains jours, et à grand tort, inconciliables.

Une fois la bataille engagée, Bossuet la poursuit jusqu'au bout, décidé à ne s'arrêter qu'après la victoire. Aux attaques multiples dont il est l'objet, il oppose la *Défense de la déclaration du clergé*. Mais avec une prudence et une modération auxquelles on n'a pas assez rendu justice, il l'écrit en latin, ne voulant pas mêler le public à cette discorde intestine qui partage l'Église. Ce livre de la Défense, monument de sa vaste érudition et de son dévouement à l'Église gallicane, est, aux yeux du sévère historien, un des actes les plus déplorables dont un évêque ait pu charger sa *conscience* et sa *mémoire*. M. Réaume s'afflige de voir Bossuet persister jusqu'au bout dans son erreur : il parle des remords qui durent l'assaillir à certains moments : nous n'y croyons pas. L'année suivante, dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse, faisant allusion aux difficultés avec Rome, il renouvelait les mêmes conseils de sagesse et de bienveillance réciproque : « Le saint-siége ne peut oublier la France, ni la France manquer au saint-siége. » Ce qui nous rassure pour lui, c'est le calme, la sérénité qu'il conserve après cette formidable lutte avec sa conscience et ses scrupules d'honnête homme et de chrétien; c'est la netteté, la fermeté de ces lignes par lesquelles il termine la Déclaration : « Je finis en conjurant ce grand pape de ne pas souffrir que sous son pontificat l'Église romaine rejette des sentiments aussi orthodoxes et, je le dis hardiment, des sentiments aussi modérés, aussi pacifiques. »

Une autre grande œuvre à la fois politique et religieuse va réclamer le concours de Bossuet : la révocation de l'édit de Nantes. Ici, par exemple, notre critique ne trouve qu'à louer le Roi, ses ministres et ses évêques. Sauf les dragonnades qui

(1) Voyez sur ce point l'intéressant ouvrage de M. d'Haussonville et les mémoires du cardinal Consalvi.

lui semblent inutiles et regrettables, il approuve tout dans la révocation ; il en démontre l'utilité, l'opportunité et la justice. Certes, les contemporains pouvaient y voir un acte suprême de la sagesse et de la piété du Roi, le couronnement de l'édifice monarchique élevé à la gloire de Dieu et de la France : « Un Roi, une loi, une foi. »

Le doux et tendre Racine pensait sur ce point comme l'implacable Louvois : le Tellier, après avoir signé cet édit, croyait pouvoir mourir tranquille et s'écrier avec le vieux Siméon : « *Nunc dimittis servum tuum*, etc. » Depuis, il est vrai, même dans le camp des catholiques, on a jugé autrement les effets de la révocation. On a trouvé qu'elle avait moins profité à la France qu'à l'étranger et à l'Église qu'à l'hérésie ; que la ruine de notre industrie et de notre commerce, l'exil ou l'émigration volontaire de trois cent mille proscrits allant remplir les ateliers, les comptoirs et les armées de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Hollande ; la coalition des puissances protestantes sous la main de Guillaume d'Orange, l'établissement d'une dynastie hostile en Angleterre, avaient fait payer chèrement au grand roi ce dernier triomphe sur ses propres sujets. En 1685, le parti huguenot pouvait-il inspirer à Louis XIV de sérieuses inquiétudes ? Nous avons sur ce point le témoignage du roi lui-même. On connaît ce mot hautain et dédaigneux sur les huguenots : « Mon aïeul les a aimés, mon père les a craints, moi je ne les crains ni ne les aime. » N'est-ce pas là plutôt le double motif de la révocation : absence de crainte et antipathie profonde ? Le protestantisme faisait tache dans l'unité monarchique et semblait une atteinte à cette souveraineté que Louis XIV prétendait exercer sur les âmes et les consciences comme sur les corps. De plus, n'y avait-il pas là un gage offert à Rome, un rachat de cette funeste Déclaration, à laquelle le roi repentant avait fini par renoncer, défendant à Bossuet de prolonger la lutte et de publier le livre de la Défense ? Le pape Innocent V lui-même, tout en louant les bonnes intentions du roi, ne semble pas se faire illusion sur l'effet de ces conversions obtenues par la force. Il lui répond avec Isaïe, « *qu'une augmentation de peuple n'est pas toujours un accroissement de joie* » ; *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam* (1). M. Bismarck et son dévot empereur feraient bien de méditer ces paroles, dont l'Allemagne doit comprendre le sens aujourd'hui. Les annexions forcées ne profitent guère plus à la religion qu'à la politique. On connaît les résultats de la révocation : au temps de Louis XIV, la France comptait un million de protestants ; elle en compte aujourd'hui quinze ou seize cent mille.

Bossuet, devenu cette fois encore l'auxiliaire de la politique royale, se remit avec une nouvelle ardeur aux travaux apostoliques et à la prédication populaire de ses premières années. A Meaux comme à Metz, il se trouvait au milieu des dissidents. Ce fut dans son diocèse, à Lizy, qu'eut lieu le dernier synode protestant sous la surveillance d'un commissaire royal. Dans cette œuvre de conversion comme dans l'assemblée de 1682, Bossuet eut l'habileté de la modération, le tact, la prudence, l'art de s'insinuer dans les esprits au lieu de les violenter. Malgré les appels qu'il a plus d'une fois adressés à l'autorité civile et au glaive temporel pour élargir la voie du Ciel, c'est à l'Église, et à l'Église seule, qu'il voudrait confier l'honneur de reconquérir les âmes par la persuasion : il se prononce contre les violences matérielles ou morales. Sa modération semble s'accroître avec les années. Plus tard, après la paix de Ryswick, alors que le pouvoir instruit par les revers s'est décidé à substituer les prédicateurs aux dragons et les sermons aux galères, nous verrons Bossuet blâmer le gouverneur du Languedoc, Lamoignon de Basville, qui veut imposer aux huguenots l'obligation d'assister à la messe et au sermon. La messe, selon Bossuet, ne doit pas être plus obligatoire pour eux que les sacrements. « Il ne faut pas leur faire croire, dit-il, que la religion catholique est un culte extérieur auquel même on peut annoncer qu'on ne croit pas. » Ici, par une exception assez rare, notre chanoine se range du côté du pouvoir civil contre l'évêque : il approuve en partie l'obligation d'aller à la messe ou au sermon : « On ne peut certainement pas dire qu'un consentement à se faire instruire soit une atteinte portée à la liberté de conscience. » Non ! s'il y a consentement ; mais si vous me forcez d'écouter un sermon, si bon qu'il soit, vous violentez ma liberté avec les meilleures intentions du monde. C'est là une forme particulière et inique de l'enseignement obligatoire.

De cette nouvelle période d'apostolat sortirent encore deux œuvres capitales : l'*Histoire des variations des Eglises protestantes* et les *Avertissements aux protestants*, en réponse aux *Lettres pastorales* de Jurieu. Bien qu'il soit grand écrivain, Bossuet n'écrit jamais pour le seul plaisir ou la seule gloire d'écrire, comme le font les gens du métier. Il a d'autres préoccupations que celle de bien dire si chère à Mascaron et à Fléchier. Chez lui, tout écrit, comme tout discours, est un acte, l'accomplissement d'un devoir ou d'une fonction ayant pour but d'instruire ou de combattre. Dans cette dernière lutte il remporta encore une fois la palme de l'éloquence et de la dialectique. Et pourtant, il faut le reconnaître, bien des idées soutenues par Jurieu, que Bossuet déclare impies et monstrueuses, comme le principe de la *souveraineté populaire*, comme le système *des contrats* appliqué aux gouvernements, ont fini par triompher et par s'imposer à la conscience et à la raison publique. Cette partie si active, si animée dans la vie de Bossuet, nous semble un peu languissante chez notre historien : *Bonus dormitat Homerus* .. il s'en remet trop fidèlement au texte du cardinal de Bausset. Nous aimerions mieux le voir lui-même entrer en lice et lancer contre Jurieu quelques-unes de ces rudes boutades auxquelles il nous avait habitués.

Sa verve de critique et de censeur va se rallumer à propos de l'abbesse de Jouarre et de ses différents avec Bossuet. Peut-être a-t-il le tort de faire une trop large part à des querelles de ménage ecclésiastique : la discussion sur l'abbesse, tient autant de place que la controverse avec Jurieu. M. Beaume, toujours à cheval sur les canons, voit ici de la part de l'évêque un détestable abus de pouvoir, une illégalité et une offense aux droits du saint-siège, seul juge et souverain légitime du monastère de Jouarre. Bossuet a, selon lui, tranché l'affaire de Jouarre, comme Louis XIV celle de la Régale, en violant le droit canonique. L'auteur peut avoir raison sur ce point comme sur bien d'autres en matière de Liège. Mais, nous l'avouerons, ce siége du couvent par l'évêque aidé du lieutenant général, cette soumission faite aux religieuses tirant leurs verrous et refusant d'ouvrir et de répondre, cette fuite des sœurs tourières jetant la leurs clefs pour ne pas les livrer, toute cette émeute finissant par une soumission et une bénédiction générale, nous semble plus divertissante que tragique. Malgré soi, on songe à la

fameuse scène du Lutrin terminée par la bénédiction du prélat. Si du moins nous avions là les arrestations et les enlèvements nocturnes, la rude main des gens de police se posant sur les voiles des religieuses, à la lueur des torches, un petit reflet d'une scène de la Passion, comme à Port-Royal, avec l'attente du martyre et des bourreaux qui ne viennent pas. Mais il n'y a rien de tout cela. Et puis, l'abbesse de Jouarre, Henriette de Lorraine, mondaine et dissipée, souvent absente pour ses plaisirs et ses voyages, ne ressemble guère à la mère Angélique. Enfin, ces religieuses, ce clergé, ce peuple même de Jouarre, qui se prétendent exempts et libres de toute direction et de toute juridiction épiscopale sous la seule protection du Pape, n'offrent-ils pas dans leur genre une singulière anomalie? Bossuet veut être le maître dans son diocèse comme Louis XIV dans son royaume. Homme d'ordre et de discipline, il n'accepte pas, même du saint-siége, des franchises et des immunités à l'ombre desquelles les abus peuvent s'introduire. Il a toujours présents à la mémoire les affreux désordres du couvent de Sainte-Glossinde à Metz, où les religieuses recevaient, hébergeaient et traitaient magnifiquement les officiers de la garnison. D'ailleurs ce maître est-il donc si dur, si absolu, si tyrannique? L'historien nous le montrera bientôt plein d'une douceur, d'une patience, d'une tendresse toute évangélique dans ses fonctions de directeur spirituel, dans sa correspondance avec Mme Cornuau et Mme Albert de Luynes, distribuant le pain aux forts et le lait aux faibles.

Un autre reproche adressé à Bossuet, c'est l'insuffisance des soins administratifs, la mauvaise direction donnée aux affaires temporelles de son diocèse et de sa maison ; le manque d'ordre dans les petites choses, quand il en était si jaloux dans les grandes. Au milieu des travaux de l'apostolat et de la controverse, il a bien pu oublier quelquefois de tenir en règle ses livres de comptabilité. Et pourtant l'écolier de Navarre qui mettait en réserve quatre sacs de farine derrière son lit pendant le siége de Paris, pour assurer la subsistance de ses camarades, n'était pas dépourvu de sens pratique et de prévoyance. L'évêque avait-il donc oublié les sages traditions de sa famille et de sa jeunesse ?

CH. LENIENT,
Professeur à la Sorbonne.

— La suite très-prochainement. —

COLLÉGE DE FRANCE

HISTOIRE ET MORALE

COURS DE M. ALFRED MAURY
(de l'Institut).

Premières migrations humaines en Asie et en Europe.

Il y a déjà plusieurs années que j'ai commencé à vous entretenir des premières migrations humaines en Asie et en Europe. Si je reviens une fois encore à cette intéressante question, c'est que tous les jours nous apportent quelque lumière sur l'obscur problème qu'il s'agit d'élucider.

En effet, le temps n'est pas éloigné où l'on ne possédait sur les premiers temps de l'histoire orientale d'autre document que la Bible. Les découvertes modernes et contemporaines ont singulièrement étendu le domaine de la science, et de précieux renseignements sont venus compléter, expliquer ou rectifier les données que nous fournissait la Bible sur ce grave sujet : les migrations primitives de l'humanité. Ces documents sont aujourd'hui si multiples, et les commentaires auxquels ils donnent lieu si étendus, qu'il serait facile de traiter cette même question pendant plusieurs années de cours sans craindre de l'épuiser.

Parmi ces sources, permettez-moi de vous indiquer les principales.

Je ne parlerai pas de la Bible ; vous la connaissez, et nous aurons fréquemment l'occasion d'y revenir.

Mais à côté de la Bible nous avons le *Zend-Avesta*, le livre de Zoroastre, livre sacré des Guèbres, miraculeusement retrouvé au siècle dernier, grâce au dévouement et à la patience d'un jeune savant français, Anquetil-Duperron. Engagé comme volontaire dans l'armée des Indes, dans l'espérance de découvrir plus facilement et de pénétrer les documents qui remontent à la primitive humanité, Duperron étudia les traditions écrites ou orales des Parsis, et nous donna, comme fruit de son travail, la traduction de ces livres sacrés dont la réunion forme ce qu'on appelle l'*Avesta*. Ils étaient écrits pour la plupart en zend, langue qui touche au persan et à l'allemand moderne.

Or, le *Vendidah-Saleh*, par lequel on fait généralement débuter l'Avesta, sera une de nos sources les plus précieuses.

Toutefois, l'œuvre de Duperron était incomplète. Il n'avait connu l'Avesta que d'après la version persane, et non d'après le texte primitif. Aujourd'hui, grâce aux travaux de plusieurs érudits parmi lesquels nous rangerons au premier rang M. Eugène Burnouf, le texte original a été retrouvé, les livres mazdéens mieux compris, et l'Avesta n'a plus pour nous de secrets.

A côté et en second lieu se place le *Véda* ou *Rig-Véda*, livre sacré de l'Inde, qui remonte à l'époque primitive des Aryas, lorsqu'ils habitaient encore la chaîne des Paropamises. Or il s'est produit pour l'interprétation des Védas, et particulièrement grâce aux efforts de M. Max Müller, un progrès parallèle aux progrès effectués dans l'étude de l'Avesta.

Une troisième source, également nouvelle, et non moins précieuse que les deux précédentes, est celle des monuments égyptiens. Inscriptions des obélisques, papyrus enfouis au fond des tombeaux, ces documents, écrits pour la plupart en langue hiératique, se distinguent par leur grand nombre. Malheureusement les Égyptiens étaient un peuple sédentaire, connaissant peu l'Asie, et par conséquent incapables de fournir d'importants détails sur la question qui doit nous occuper.

Enfin, en quatrième lieu nous avons les inscriptions cunéiformes, qui nous transportent au cœur même de l'Asie primitive, chez les Assyriens. Ces documents assyriologiques sont d'une interprétation toute récente, et c'est d'eux que nous tirons une clarté nouvelle pour l'étude de ces temps reculés.

Parmi ces inscriptions, dont la lecture est un des plus grands triomphes de la science moderne, nous en possédons de plusieurs époques et de plusieurs systèmes. D'abord ce sont de simples caractères en forme de clous, ou plutôt en

forme de pointes de flèches. Nous en possédons plusieurs contemporaines de Darius, fils d'Hystaspe. Là, le système est alphabétique. D'autres, parmi lesquelles les fameuses inscriptions de Bisoutoun et de Persépolis, écrites en véritable assyrien, nous ont révélé ailleurs non plus un alphabet, mais un syllabaire, mais des idéogrammes, représentant des idées et non des sons. C'est ainsi qu'aux catacombes les chrétiens représentaient le Christ par un poisson. Mais le système des idéogrammes est naturellement assez compliqué, plusieurs signes représentant une même idée. Tel est le caractère des cunéiformes.

Les inscriptions trilingues nous ont donné en outre la clef d'une autre langue, improprement appelée *médique*. Cette langue originale est, à proprement parler, celle du Touran, comme le nomme l'Avesta. Dans la religion des Parsis, le peuple du Touran est l'étranger, l'ennemi héréditaire du saint peuple d'Iran. Cette dernière race touranienne est encore représentée aujourd'hui dans le monde par les Turcs. Car il est à remarquer que malgré l'identité des croyances religieuses et le nivellement passager de la conquête musulmane, les Persans, les Turcs et les Arabes se servent de langues absolument différentes, séparées par les radicaux comme par la terminologie, et que réunit uniquement la communauté de l'écriture. Donc les populations touraniennes, c'est-à-dire celles qui parlent aujourd'hui les langues turque, finnoise ou magyare, formaient un groupe spécial sous le rapport de l'ethnographie. Ces inscriptions touraniennes sont parfois aussi appelées proto-médiques, afin de n'être pas confondues avec les véritables inscriptions des Mèdes. Quoi qu'il en soit, on ne les comprend pas encore parfaitement, car les langues du Touran diffèrent beaucoup entre elles, tant par la grammaire que par les racines.

Pour ce qui est, au contraire, des inscriptions assyriennes, nous rapprochant du chaldéen et de l'hébreu, la certitude est complète. Toutes ces langues présentent entre elles une double unité, grammaticale et terminologique. Voilà comment on a pu arriver, en ces derniers temps, à déchiffrer l'horrible grimoire des inscriptions cunéiformes. Les savants travaux du colonel Rawlinson, ceux de M. Jules Oppert et de quelques autres érudits, ont permis de comprendre suffisamment les énigmes de l'Assyrie. Un fait peut le montrer. Trois assyriologues, travaillant chacun à part sur le même texte depuis peu découvert, et envoyant ensuite leurs billets cachetés entre les mains du même juge, ont donné une traduction qui a été reconnue presque identique.

Tels sont, en résumé, nos documents. Les derniers, les cunéiformes, nous portent en Assyrie, au plus ancien foyer des sociétés humaines. Les inscriptions, relatant pour la plupart des campagnes, des expéditions militaires accomplies par les rois babyloniens ou ninivites, sont assez nombreuses pour qu'on ait pu reconstituer les traits généraux de cette confuse histoire, et souvent même en retracer les détails. A tel point que pour le roi Sargon, cité une seule fois dans la Bible, où l'on n'était même pas certain d'avoir bien déchiffré son nom, les inscriptions nous permettent de raconter tout le règne, guerre par guerre et campagne par campagne.

Quant à l'époque à laquelle ces divers documents nous permettent de remonter, elle est assez ancienne. Si la plupart des inscriptions d'Assyrie sont contemporaines des ixe et viiie siècles, un certain nombre nous reportent jusqu'au xiie. Plusieurs inscriptions égyptiennes nous permettent même d'atteindre au xixe et au xxe siècle avant Jésus-Christ.

Ainsi la Bible n'est pas le seul document qui nous fasse connaître cette haute antiquité. En Phénicie comme en Syrie, il existait, dès cette époque, bon nombre d'inscriptions. De là fut tiré, en grande partie, le *Livre des Rois*. Là, en effet, sont mentionnés des peuples, des villes, des provinces en nombre considérable, noms que nous retrouvons cités en maint passage, et qui ont subsisté à travers les âges jusque chez les géographes grecs et latins.

Les temps modernes ne connaissent pas cette permanence des noms topographiques; et, si le monde existe assez longtemps encore pour que notre époque soit regardée à son tour comme une haute antiquité, l'archéologue aura sans doute quelque peine à retrouver, à sept ou huit siècles de distance, les mêmes noms, ceux des rues de Paris, par exemple, que nous sommes habitués depuis quelque temps à voir changer tous les six mois.

A tous ces documents nous ajouterons les éléments de l'histoire hébraïque, la Bible. Le chapitre x de la *Genèse*, racontant la dispersion des enfants de Noé, Sem, Cham et Japhet, nous servira de point de départ. Nous ne chercherons pas à étudier les migrations antérieures. Quand on aborde de telles questions, l'obscurité devient si profonde, la nuit si impénétrable, que la question est insoluble, du moins pour l'historien, sinon pour le géologue qui se pique de la trancher.

Encore cette prétention de la géologie est-elle bien légitime? Quand on aura pu, par de nouveaux systèmes de sondages, sonder le fond des mers, on y retrouvera sans doute, comme on l'a fait déjà, des animaux qu'on croyait disparus depuis les premiers temps du globe, et qui vivaient seulement à une profondeur d'eau considérable. Ceci n'est qu'un exemple entre mille, pour montrer combien il reste à faire dans le champ de la géologie comme dans celui de l'histoire.

Si nous ne remontons pas au delà de Noé, il faut pourtant dire un mot du déluge. Longtemps on avait cru retrouver partout les traces du déluge universel. Aujourd'hui les progrès de la géologie, unis à d'autres témoignages, ont clairement prouvé que les déluges avaient été partiels, variés, successifs et non concomitants.

Quand on étudie la Bible, on voit qu'il s'agit ici d'un événement assez local, qui n'a d'ailleurs pas changé la face des continents. Les fragments de Bérose relatent ce même déluge dont a parlé la Bible, déluge important, il est vrai, mais partiel et local.

La Bible dit que l'arche de Noé fut construite sur l'ordre de Dieu, et qu'elle s'arrêta sur le mont Ararat.

Or, reprenons la description antérieure du jardin d'Eden, ou paradis terrestre. Chez les Persans, le mot *paradi* ou *paradeisos* signifiait un parc ou un jardin. On voit d'ici l'origine étymologique du *paradis* des Hébreux. D'après leurs idées cosmologiques, la terre est arrosée par quatre grands fleuves : le Dichon ou Djihoun, le Pichon ou Phison, le Hidékel, et un quatrième dont la position est discutée. Le Pichon arrose le pays d'Avila, d'où vient l'or; le Djihoun ou Dichon traverse le pays des Bonschites; le Hidekel ou Tigre baigne la Mésopotamie. Ainsi les Hébreux, par une idée semblable à celle des Hindous, se représentaient le monde comme arrosé par quatre fleuves. On a cherché à retrouver leur trace dans

la géographie moderne. Pour deux de ces fleuves, l'identité est certaine; pour le troisième elle est probable; pour le dernier, plus douteuse. Quoi qu'il en soit, la conformation géologique ne paraît pas sensiblement changée.

D'ailleurs la *Genèse* nous donne elle-même la preuve que le déluge ne fut pas universel. Elle nous parle, au chapitre IV, de Lameth, fils d'Énoch, et petit-fils d'Adam par Caïn; ce Lameth, d'après le récit biblique, eut deux enfants, Iabal ou Jabal, père des peuples qui vivent sous la tente, et Jubal, père des peuples qui jouent de la lyre. Or Jabal, qui donna naissance aux peuples pasteurs, étant un personnage antédiluvien, il en résulte nécessairement que les peuples pasteurs ne périrent pas tous dans le déluge, sans quoi Jabal ne serait plus leur ancêtre, mais bien Noé. Donc Noé ne survécut pas seul.

Ainsi le déluge biblique fut sans doute une grande inondation survenue à la suite de pluies torrentielles qui avaient gonflé l'Euphrate et les fleuves circonvoisins.

La Bible ajoute que, d'après l'ordre de Dieu, Noé avait enduit le bois de son arche avec du bitume. Or, dans la province du Chirwaz, aujourd'hui soumise à la puissance russe, s'élève, près du cap Apchéron, une ville nommée Bakou. Non loin de là s'étendent des mines de bitume, formées de carbure d'hydrogène mêlé avec du gravier. C'est ce que les anciens connaissaient sous le nom de *naphte;* c'est ce que les modernes nomment le *pétrole*, selon la proportion du mélange effectué. C'est avec cette huile de pétrole qu'on s'éclaire depuis longtemps dans l'ancien pays des Arméniens. Chez cette même nation le bitume était également employé pour l'embaumement des corps. La flamme du naphte ou du bitume est aujourd'hui encore, pour les Parsis, le feu sacré, le pur et vénéré symbole de la divinité. Tout ce pays est donc, aujourd'hui encore, couvert de bitume, et, pour consolider son arche, Noé dut s'en procurer facilement.

L'histoire de la colombe, comme celle des enfants d'Iabal, comme les traces de bitume que nous retrouvons aux mêmes lieux avant comme après le déluge, tend encore à prouver que ce déluge n'a pas tout bouleversé et tout détruit. Quoi qu'il en soit, un fait est aujourd'hui bien prouvé; c'est qu'il ne se produisit pas alors de profonde révolution géologique, et que la configuration du pays resta, à peu de chose près, ce qu'elle était avant l'inondation.

C'est dans ce pays que nous allons voir se disperser les enfants de Noé.

Rédigé par V. G.

COLLÉGE DE FRANCE

POÉSIE LATINE

COURS DE M. GASTON BOISSIER

Térence. — Les deux publics

La société des Scipions se composait d'hommes choisis et distingués chez qui s'opérait le mélange de l'esprit grec et de l'esprit romain. C'est de ce mélange qu'est sortie la civilisation latine. Or, comme notre civilisation a son origine dans cette civilisation grecque et latine, il est peu d'études qui puissent avoir plus d'intérêt pour nous.

Térence est un des membres les plus charmants de cette société des Scipions. Quand il a connu ces hommes distingués, ils étaient jeunes et s'occupaient beaucoup de littérature. Il est probable que l'introduction de Térence dans la maison de Scipion est due à son titre d'Africain. Les généraux vainqueurs d'un pays étaient regardés comme les patrons du pays vaincu. Térence, Africain, était le client naturel de Scipion, conquérant de l'Afrique. Il acquiert rapidement dans cette grande famille et parmi le peuple romain une situation que nous font connaître ses prologues.

Les prologues de Plaute sont moins intéressants que ceux de Térence. Le premier fait au peuple l'analyse de la pièce et lui donne, pour ainsi dire, un fil pour se conduire au milieu des intrigues. — Térence, lui, dans ses prologues, discute avec ses rivaux; il y fait de la critique littéraire et s'en excuse. Ses prologues nous apprennent son rapide succès. — On se rappelle la jolie anecdote sur Cœcilius, lorsque Térence lui lut sa première pièce. — Il en fut de même du peuple romain. — Dès le début, le succès de Térence fu éclatant.

La cause de ce succès rapide s'explique pour nous par son talent; mais ses rivaux en trouvèrent une bien meilleure raison; c'était qu'on l'avait aidé. Ce n'était pas lui qui était l'auteur de ses pièces, mais c'étaient ses amis. — Cette opinion s'était si bien répandue qu'il y répond deux fois. Dans le prologue de l'*Heautontimorumenos*, il dit :

« Quant au bruit répandu par un vieux poëte malfaisant que notre auteur a réussi si rapidement au théâtre à cause du talent de ses amis et non par son propre génie, c'est à votre jugement de décider ce qu'il a de vrai. »

De même, sur la fin de sa vie, dans le prologue des *Adelphes*, il discute longuement :

« Ce que disent les malveillants, en croyant lui faire une grande injure, que de nobles personnages aident notre poëte et écrivent avec lui, notre auteur regarde cette supposition comme un grand honneur, parce que c'est la preuve qu'eux-mêmes trouvent bon ce qui plaît au peuple tout entier. »

Ce soin de revenir deux fois sur cette sorte d'accusation prouve que les pièces sont bien de Térence. Le reproche, s'il était vrai, ne serait pas relevé. De plus il faut remarquer avec quelle modération il répond à une opinion aussi répandue. Ce bruit lui fait beaucoup de plaisir; on sent que tout en voulant conserver la gloire de ses œuvres, il craint de blesser ces grands personnages qui sont flattés de se voir attribuer ses pièces.

De plus on peut déduire que, puisque ce bruit flattait deux personnages illustres dans Rome, *in bello, in negotio*, l'ancien dédain pour la gloire littéraire n'existait plus; et qu'à l'honneur des faits militaires et des services civils, on se félicitait d'ajouter la gloire littéraire.

Quels étaient ces grands personnages à qui l'on attribuait la paternité des pièces de Térence? Il n'y a pas de variation sur ce point : c'étaient Scipion et Lœlius. Un siècle plus tard, Cicéron disait que l'élégance de style des pièces de Térence prouvait qu'elles avaient été écrites par Lœlius. — Caïus Gemellus disait à la tribune même : « Scipion a pris le masque de Térence pour écrire des pièces de théâtre. »

Seul un grammairien du temps de Tibère exprima des doutes, disant que la jeunesse de Scipion et de Lœlius rendait peu probable l'opinion commune : lors de la représen-

tation de l'*Heautontimorumenos*, Scipion avait vingt et un ans et Lœlius vingt-trois. M. Mommsen est de cette opinion.

L'objection est peut-être spécieuse; à vingt et un ans, Scipion avait déjà acquis un grand renom militaire; il avait combattu vaillamment à la bataille où Paul-Émile fut tué; — Lœlius avait déjà plaidé au Forum avec succès, et son âge ne paraît pas devoir empêcher que les expressions *bellum* et *negotium* ne s'appliquent à ces deux personnages, ce qui était au reste l'opinion de Cicéron.

Térence, sans doute, avait employé volontairement l'expression vague de *nobiles homines*, qui pouvait s'appliquer à tous les membres de la société élégante des Scipions.

Mais le bruit est faux, à coup sûr, et personne n'y a ajouté foi dans les temps modernes. Du temps de Louis XIV, alors qu'il était de mode parmi les grands de faire profession de mépriser la littérature, que Montausier disait qu'il enverrait Boileau rimer dans la rivière, que Molière était menacé d'être bâtonné, les littérateurs aimaient à opposer à ces dédains l'exemple de ces grands personnages romains qui aimaient la littérature.

Lorsque la comédie de l'*École des Femmes*, de Molière, où il attaquait la coterie des précieuses ridicules, faillit tomber, Boileau lui adressa une pièce où se trouvait la stance suivante :

Que tu ris agréablement,
Que tu plaisantes savamment !
Celui qui sut vaincre Numance,
Qui mit Carthage sous sa loi,
Jadis, sous le nom de Térence,
Sut-il mieux badiner que toi !

Certes ces vers, et surtout les deux premiers, sont assez médiocres. — Il faut voir là une bonne action, plutôt que de bons vers. — Comme on peut le dire le plus souvent de l'œuvre de Boileau, ils reproduisent une opinion qui était toute dans l'intérêt des auteurs de ce temps.

On peut admettre que Térence, avant de faire représenter ses pièces, les lisait dans la société des Scipions : l'*Andrienne*, les *Adelphes*, *Phormion*, l'*Hecyre*, sont nés dans cette société : on le reconnaît à l'élévation du style, à l'élégance de la langue. C'est qu'en effet Térence est un des plus grands écrivains de Rome, malgré sa naissance africaine. Il y a aujourd'hui une école de critique qui prétend retrouver la race dans tout écrivain : on étudie volontiers l'ascendant pour connaître le caractère du descendant ; mais c'est en vain qu'on voudrait chercher en Térence quelque chose de l'Africain.

Si grand écrivain qu'il soit, nous ne le mettons pas au-dessus de Plaute. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on ne connaissait guère Plaute ; et pourtant c'est un écrivain admirable, dont la manière est aussi large que riche, et à qui Molière seul peut être comparé.

Le grand mérite de Térence est tout entier dans l'élégance de son style et la pureté de sa langue. On connaît l'épigramme de César; il l'appelle *demi-Ménandre*, mais il ajoute : *puri sermonis amator. In eo pura oratio*, dit Térence lui-même. Casaubon écrivait à son fils qui apprenait le latin : « Personne ne parlera latin qui n'a usé un Térence en ses mains. »

C'est là un mérite qu'on ne peut lui enlever, quelque admiration que la critique d'aujourd'hui et que nous-même nous professions pour Plaute.

Voilà donc le premier service que nous rendent les prologues de Térence ; nous connaissons ses collaborateurs, il nous faut, de plus, connaître son public.

Ceux de Plaute nous ont appris que le public était une masse de peuple confuse, et mêlée indistinctement.— En 560 on sépara le sénat du peuple et on le plaça à l'orchestre, qui serait le parterre aujourd'hui. Plus tard, en 687, on sépara les chevaliers. De plus il n'y avait que des théâtres bâtis provisoirement, *subitana*. Le premier théâtre perpétuel fut celui de Pompée. On était mal assis, chacun apportait sa chaise. La diversité des siéges amenait une grande difficulté à se placer, et de là, un bruit incessant.

Les femmes de toutes conditions assistaient en grand nombre aux représentations.

Il y avait des courtisanes :

Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ

(Elles viennent pour voir, mais surtout pour être vues).

Elles arrivaient souvent en retard, et alors ne craignaient pas d'aller s'asseoir presque sur la scène, le *proscenium*.

Il y avait des nourrices — et le poëte s'écriait :

« Allez chez vous, de peur que vos nourrissons ne crient comme des petits chevreaux. »

Il y avait des matrones. « Écoutez en silence, s'il est possible, dit le poëte. Riez sans bruit. »

Il y avait toute espèce de gens. Là se mêlaient *turpis honesto*, *rusticus urbano*. Les paysans venaient à la ville exprès pour assister à la représentation théâtrale. Il y avait même des esclaves; quoiqu'il leur fût défendu par les lois de venir aux théâtres, ils s'y glissaient néanmoins.

« Allez au cabaret, leur dit Plaute, c'est juste le bon moment pour vous, vous n'y trouverez personne. »

Tout ce monde, on le comprend, était fort bruyant; on obtenait difficilement le silence, surtout au début.— L'acteur chargé du prologue arrivait avec un crieur public, *præco* — qui avait mission de faire faire silence au peuple.

Fac populo audientiam.

Parfois il entamait une discussion avec les assistants.

« En voici un qui me fait signe qu'il n'entend pas. Eh bien, approche ! — tant pis, je ne puis pas me casser la voix. »

Le public de Térence est à peu près le même. L'*Hecyre* fut deux fois interrompue : une première fois la foule abandonna le théâtre pour aller voir des funambules. Une deuxième fois on annonça qu'après l'*Hecyre* il y aurait un combat de gladiateurs : chacun alors chercha à se mieux placer, la scène fut envahie, les acteurs furent forcés de se retirer. Dans le prologue de *Phormion* le poëte raconte l'aventure.

Pourtant ce n'est pas tout à fait le public de Plaute et ce n'est plus à cette foule que s'adressent les prologues de Térence, si ce n'est en passant. Térence s'adresse à l'autre public, aux délicats, aux lettrés, *aux hellénisants*.

Le deuxième public existait déjà pour Plaute, qui dans le prologue des *Captifs* s'adresse aux gens qui payent les contributions; les pauvres, les prolétaires (*proles*) ne payaient pas d'impôt. Il dit que sa pièce est fort convenable, que c'est une défense des honnêtes mœurs.

Mais ces *bons*, comme on disait, étaient les moins nombreux ; car Plaute, poëte famélique, devait chercher évidemment à plaire au plus grand nombre, à la portion du public qui pouvait assurer le succès de ses comédies. Les gens grossiers formaient donc la majorité du public d'alors.

Quarante années s'écoulent entre les deux poëtes. Rome est heureuse et tranquille. Carthage est vaincue; l'Asie le sera bientôt et ne donne pas d'inquiétude; on commence à lire les auteurs grecs; le nombre des gens raffinés aimant la délicatesse, l'élégance, l'élévation morale augmente peu à peu.

Dès lors deux peuples vivent côte à côte: le peuple de Plaute, grossier, aimant les plaisanteries au gros sel, et le peuple aristocratique ayant visité la Grèce, la jeunesse élevée par des précepteurs grecs. De là, pour le poëte, de grandes difficultés. Aujourd'hui nous ne les connaissons pas. A Paris, il y a quinze théâtres où chaque genre a sa place marquée : au boulevard le gros drame, au Palais-Royal la plaisanterie épicée, au Théâtre-Français l'élégance et la finesse. On se rend au théâtre qu'on a choisi; on sait ce qu'on va trouver, et les pièces du Palais-Royal qui nous plaisent, au Palais-Royal, nous déplairaient au Théâtre-Français. A Rome, il n'y a qu'un seul théâtre, où il faut bien qu'aille le public du Palais-Royal et le public du Théâtre-Français. Il faut ménager ces deux publics, et alors, comme il arrive d'ordinaire, on ne plaît à personne. C'est là le malheur de Térence et de Cœcilius, son prédécesseur.

Cœcilius était un esclave originaire de la Gaule, et qui avait dû être affranchi de bonne heure. Ses pièces sont perdues; il ne nous en reste que des fragments médiocres. Cependant on a pu, par l'examen des titres de ses pièces, établir à peu près ce qu'a dû être son théâtre.

Les titres des pièces de Plaute sont tous latins. Ceux des pièces de Térence sont tous grecs; et chez Cœcilius il y a trois sortes de titres : les titres tout à fait latins, les titres mêlés de latin et de grec, et les titres tout à fait grecs. Cœcilius est l'intermédiaire entre Plaute et Térence. Il ne se contente pas, comme le premier, d'imiter les bons endroits de n'importe quels poëtes grecs. Il conduit le peuple romain au génie grec, en imitant spécialement les bons auteurs du théâtre grec. Les Romains demandent à grands cris qu'on leur traduise Ménandre, qu'ils appellent l'astre de la nouvelle comédie. Ils ne veulent plus d'Alexis, de Dyphile et autres.

Donc Cœcilius était plus Grec que Plaute; néanmoins il est encore fort Romain, parle beaucoup de coups de poings, et conserve encore une bonne partie de la grossièreté de Plaute. Aulu Gelle, qui écrivait du temps de Marc-Aurèle, alors que comme aujourd'hui il était de mode d'étudier les vieux auteurs, nous a conservé des fragments assez considérables de Cœcilius. Il aime, dit-il, à lire les pièces des anciens auteurs : s'il ne les compare pas aux Grecs, il les trouve bonnes; s'il les en rapproche, il admire combien les pièces romaines sont basses et médiocres.

Il a pris la meilleure comédie de Cœcilius, *Plocius*, imitée du *Plocius* de Ménandre, et en compare deux scènes que nous allons reproduire.

Un père de famille a épousé une femme riche, *dotata*; ce qui est chose grave chez les Romains, car la femme sans dot est la chose du mari, tandis que la dot devant lui être conservée, comme l'ordonnent les lois, le mari devient l'esclave de la femme, ou plutôt de la dot. La vie de notre personnage est fort désagréable; et voici que dernièrement sa femme, jalouse d'une petite servante qu'il avait conservée, le force à s'en débarrasser en la vendant.

Voici d'abord la scène de Ménandre :

« En vérité, la riche héritière vient d'accomplir une belle prouesse; elle a chassé cette pauvre fille et maintenant tous les yeux n'ont plus qu'à s'arrêter sur le beau visage de Cléobule, la plus charmante des épouses. Te voilà, pauvre mari, comme l'âne au milieu des singes (c'est-à-dire bien digne de raillerie). Que faire? Je ne puis que maudire cette nuit, source de tous mes maux. Malheureux, pourquoi ai-je été épouser Cléobule et ses dix talents. Une femme haute d'une coudée, et qui pourtant aime fort le luxe et la dépense. Par Jupiter! qui me rendra ma pauvre petite esclave? »

Cette tirade aurait probablement plu médiocrement au peuple romain. Aussi Cœcilius l'a traduite en forçant les tons :

« C'est ma femme qui m'a réduit en l'état où vous me voyez. A quoi servirait de me taire? La dot exceptée, ma femme a tout ce qu'elle ne devrait point avoir. Si vous êtes sages, prenez exemple sur moi. Je suis comme un prisonnier au milieu des ennemis, toujours sur le qui-vive. Elle me prive de tous mes plaisirs. J'attends sa mort avec impatience, mais en attendant je vis comme un mort parmi les vivants. Elle prétend qu'en son absence je me suis permis quelque familiarité avec ma jeune servante : par ses cris, ses pleurs et ses injures elle m'a forcé de la vendre. Et je l'entends d'ici dire à ses amis et connaissances : « Qui de vous à la fleur de l'âge aurait pu amener son mari au point où, moi, vieille comme je suis, j'ai réduit le mien? Il lui a fallu renoncer à sa maîtresse. » Voilà ce que seront ses discours; malheureux que je suis, de me voir déchirer ainsi! »

Plus loin, Aulu-Gelle rapporte un morceau de Ménandre où un vieillard a le ton et le langage qui conviennent à son caractère :

« Premier vieillard : Oui, mon ami, ma femme m'a apporté une grosse dot, ne vous l'ai-je pas dit?

» Deuxième vieillard : Non, mais je sais qu'elle vous a apporté la possession de vos maisons et de vos champs.

» Premier vieillard : Oui, j'ai reçu cela comme compensation d'elle-même, et c'est là mon grand malheur. C'est une furie non-seulement pour moi, mais pour son fils et surtout pour sa fille. »

Et Cœcilius traduit :

« Premier vieillard : Votre femme est donc bien désagréable?

» Deuxième vieillard : Vous me le demandez?

» Premier vieillard : Mais encore...

» Deuxième vieillard : J'ai honte de vous le raconter. A peine suis-je rentré à la maison et assis, qu'elle vient m'embrasser avec son haleine corrompue.

» Premier vieillard : C'est un service qu'elle vous rend. Elle veut ainsi vous faire rendre le vin que vous avez bu au cabaret. »

Plus loin il dit :

« Premier vieillard : Aimais-tu ta femme?

» Deuxième vieillard : J'ai commencé à l'aimer le jour de sa mort. »

Malgré tout le soin que Cœcilius eut de substituer des farces et des bouffonneries à des images simples et naïves, il ne sut pas plaire à la canaille de Rome, parce qu'il faisait aussi des sacrifices à l'autre public. Ses pièces furent sifflées. Quelques-unes eurent bien de la peine à aller jusqu'au bout.

Turpio, chef de la troupe des comédiens, grand artiste, dit dans le prologue de l'*Hécyre* qu'il eut bien de la peine avec les pièces de Cœcilius, mais qu'il réussit à les faire écouter.

Remarquons en passant l'importance que se donne cet acteur, et qu'il a en effet. Ici l'opinion publique est en oppo-

sition avec la loi, qui maltraite fort les acteurs, les chasse de leur tribu et les considère comme des parias. Néanmoins, les chefs de troupes avaient de la popularité et de l'importance.

Roscius était l'ami de Cicéron et des plus grands personnages. Il était payé 300 000 sesterces. Les acteurs devenaient souvent fort riches, et à Rome la richesse donna toujours la considération. Aussi, quand on sifflait l'*Hécyre*, Turpio prit avec orgueil le parti de l'auteur. Il rappelle comme il eut à lutter pour faire écouter les pièces de Cœcilius :

« Je les ai fait écouter : une fois jouées elles ont plu. — Ainsi j'ai rendu au poëte l'honneur qui lui était dû... — J'aurais pu le détourner facilement d'écrire d'autres pièces. »

Plus loin il tance le public : « Il vous appartient de déshonorer le théâtre. — Craignez que, par votre faute, l'art scénique ne soit plus que le privilége d'un tout petit nombre. — Que vos efforts aident les miens. Le poëte a mis son talent sous ma protection. »

C'est un grand bonheur pour une littérature qu'il n'y ait pas deux peuples, et qu'elle soit la représentation de toute la société depuis le haut jusqu'en bas. C'est du public élevé que vient l'élégance, la délicatesse; c'est du peuple que vient le naturel et la grandeur.

Si on les sépare, on en arrive à l'extrême, à la raffinerie ou à la grossièreté.

La littérature doit s'appuyer sur les classes populaires, sans dédaigner les classes élevées. Malherbe, qui avait tiré la littérature des colléges, disait que ses maîtres étaient les portefaix de la place Maubert. Molière réagit contre les tendances de l'hôtel de Rambouillet, qui voulait empêcher que la littérature ne s'encaanaillât, selon un mot créé alors, et qui lui faisait courir le risque de s'enducailler, comme dit Chamfort. Cette séparation des deux publics est grave pour le théâtre, surtout à Rome. Le public lettré va devenir très-exigeant, la comédie ne lui suffira plus. La littérature se réfugiera, pour ainsi dire, dans les salons, et le peuple finira par ne plus aimer que les mimes et les gladiateurs. Voilà où est le mal de cette séparation des deux publics.

(Reproduit par V. G.)

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales et politiques

SÉANCE DU 15 JUIN 1872.

Le luxe public sous la Révolution française. — Nous avons déjà donné quelques aperçus de ce remarquable travail : nous sommes en état de le résumer aujourd'hui dans son ensemble, en passant rapidement sur les parties auxquelles nous nous sommes déjà arrêté.

La Révolution, en dépit des aphorismes renouvelés des Grecs et des Romains qu'elle se plaisait à émettre, chercha beaucoup moins à proscrire le luxe public qu'à le transformer à son profit. L'idéal républicain qu'elle rêvait n'était pas moins pompeux que l'idéal monarchique. On savait qu'on avait affaire à des enfants et l'on cherchait à les gagner par les sens. Le *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu* était un des axiomes de la plupart des membres de la Constituante et de la Convention, et la Convention, plus radicale que la Constituante, s'inspira encore beaucoup plus de cet aphorisme, vrai d'ailleurs si l'on veut bien ne le considérer que comme accessoire. La conséquence rigoureuse était qu'il fallait supprimer de l'éducation des générations nouvelles les impressions somptuaires de l'ancien régime pour les remplacer par celles du nouveau. De là deux grands courants contraires, celui de la destruction et celui de l'édification. En ceci, qu'on nous permette de le dire, les radicaux d'autrefois étaient beaucoup plus sages que ceux d'aujourd'hui, qui ne rêvent que tables rases et qui feraient volontiers de notre globe une immense boule bituminée sur tous les points de sa surface.

Le courant destructeur fit en effet une terrible et rapide besogne que le courant rénovateur ne compensa qu'à la longue. Récapitulons ses méfaits : La guerre déclarée au passé ne s'attaqua pas moins aux monuments qu'aux hommes, et la spéculation qui rampe sous les discussions civiles apporta aux fanatiques de la destruction pour la destruction le renfort des cupides qui voulaient la destruction pour le gain. La Constituante pensa même qu'il y aurait un profit à retirer du pillage des monuments nationaux en admettant les pillards à sa barre et en acclamant les trop maigres restitutions. Mais le brocantage faisait une rude concurrence au patriotisme et disséminait à l'étranger plus d'œuvres d'art que n'en anéantirent les barbares sur le sol natal. Le vandale, en effet, se lasse dans son œuvre stérile que la fatigue ne tarde pas à interrompre ; le spéculateur, au contraire, s'enflamme d'une nouvelle ardeur à chaque spoliation.

Jusqu'en 1793 les effets de la destruction furent peu sensibles. Le peuple conservait une sorte de respect pour ces églises qui avaient été jadis le palais commun de leurs ancêtres, le théâtre de leurs joies et de leurs douleurs. Il n'osait encore toucher à ces châteaux qu'habitaient encore les membres de l'aristocratie séduits par les idées libérales : on croyait encore aux prêtres amendés comme aux nobles convertis, mais l'émigration et les coalitions qu'elle provoqua portèrent le dernier coup à ce restant d'harmonie.

Le décret de la Convention du 1er août 1793 qui ordonnait la destruction des tombes royales de Saint-Denis fut la principale cause de tout le mal. Il est probable que ses auteurs n'en apprécièrent point tout d'abord les conséquences. Dès que la question fut mise en discussion, on n'attendit pas sa solution. Les dévastations commencèrent, dévastations qu'il faut supposer intéressées, car il s'agissait d'enlever les trésors avant que l'État n'intervînt officiellement. Une autre maladresse du décret fut d'en reculer l'exécution de dix jours, en sorte que les pillards se virent autorisés à exercer, sous couvert de zèle, leurs sinistres effractions. Quatre jours avant l'exécution de la sentence rendue contre les morts, le pillage avait déjà pris des proportions scandaleuses. Lorsque les autorités arrivèrent sur les lieux, elles furent très-étonnées de trouver si dénuée la dernière demeure des rois. L'inventaire du bénédictin dom Poirier et les rapports de l'abbé Grégoire traduisent cette impression sans l'accuser ouvertement. Aussi, pour qui a voulu tirer une conclusion de ces documents, il a été facile d'établir que la destruction officielle fut de peu d'importance. Mais M. Baudrillart mentionne la disparition d'un grand nombre d'objets précieux tant au point de vue de l'art que de leur valeur intrinsèque.

Ce fut d'ailleurs le signal du pillage des basiliques, et comme ce pillage s'effectua en dehors de toute intervention des agents de l'autorité, il fut doublement désastreux au point de vue économique et au point de vue archéologique.

Bientôt les spéculateurs, après avoir lentement écrémé l'héritage mobilier de la nation, se réunirent pour en dépecer l'héritage foncier. Ils formaient des bandes que le sens populaire appela bandes noires. Ces bandes rasèrent couvents et châteaux, et morcelèrent en lots l'emplacement des édifices démolis. Les bandes noires s'acharnaient sur les monuments pour ne laisser aucune prise aux anciens propriétaires, de crainte de regrets à leurs revendications. Sous [illegible]

maines des couvents et des châteaux étaient trop étendus, et il était avantageux que ce sol retournât au peuple, mais un gouvernement plus sage eût conservé tous ces édifices qui faisaient la gloire de la France, et que de nouvelles appropriations auraient rendus si utiles à la nouvelle éducation nationale. Les groupes, ne trouvant plus où abriter leurs réunions, tombèrent en dissolution, et chaque citoyen fut rendu à son égoïsme. Les clubs une fois dispersés, il ne resta plus qu'une population désagrégée comme le sable du désert. Le sol de la tyrannie fut ainsi tout préparé.

Mais, en réalité, le gouvernement révolutionnaire se montra plus inintelligent que coupable. Ce furent les radicaux eux-mêmes qui s'aperçurent les premiers de l'immense erreur dans laquelle tombait la Révolution. Le sens de la conservation trouva dès lors un appui dans l'instinct révolutionnaire. La Constituante avait créé le musée du Louvre, en 1791, la Convention le dota d'une rente annuelle de 100 000 francs. Alexandre Lenoir put fonder le musée des monuments français, le 18 fructidor an III. On créa le conservatoire de musique avec une subvention annuelle de 240 000 francs. On fit du théâtre une école où la guillotine joua, il est vrai, un trop grand rôle ; on pensionna les artistes, les savants, les lettrés, les poëtes, mais quelques-uns des plus illustres durent laisser leur tête sur l'échafaud.

Si nous passons maintenant aux fêtes nationales, on peut dire que la Révolution chercha à y dépasser en magnificence l'appareil somptuaire de l'ancien régime ; elle alla si loin dans cette voie, qu'elle tomba dans l'emphase la plus grotesque. Quoi de plus splendide que la fête de la Fédération, quoi de plus ridicule que la restauration d'un paganisme tour à tour matérialiste, comme celui de la déesse Raison et théosophique ? comme celui de l'Être suprême, quoi de plus sinistre que cette fête des victimes du 10 août 1792 qui ne fut pas étrangère aux massacres de septembre ? Les programmes des ordonnateurs tournèrent parfois à la folie. Dans un de ces programmes, Merlin de Thionville déterminait à l'avance non-seulement les impressions que devait éprouver la foule, mais les paroles et les chants qu'elle devait proférer à l'unisson dans un chœur immense. A l'annonce des victoires des armées républicaines, elle s'écriera d'une seule voix : « Répétez-nous encore ces heureuses nouvelles » ; puis : « la nuit surprendra le peuple dans l'ivresse et dans la joie », (notez qu'on a dîné et dansé) ; puis : on se séparera « en chantant quelques refrains choisis ». Puis venaient les fêtes bucoliques, les fêtes du nouveau calendrier, celles de la vertu champêtre, celles des pauvres, celles où l'on restaurait les saturnales antiques, celles où l'on célébrait le culte de l'opinion, enfin les *sans-culottides* qui revenaient tous les cinq jours en l'honneur du pantalon démocratique. La déraison était arrivée à son comble, elle tombait dans la bouffonnerie. Un représentant en mission arrêtait : « Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, il est défendu à qui que ce soit de prêcher aucune religion. — Quiconque contreviendra sera traduit devant le tribunal révolutionnaire. »

La conclusion de M. Baudrillart est qu'on ne peut remplacer un culte traditionnel par un symbolisme artificiel, faire une religion d'un rationalisme quelconque, fabriquer des mœurs comme on fabrique des décrets, attribuer à l'État le rôle de conscience publique ; et qu'un gouvernement ne peut sous aucun prétexte enrayer une nation dans une voie arbitraire, car son rôle se borne à la précéder, à l'escorter et à l'éclairer dans la route qu'elle s'est tracée elle-même. La Révolution a créé un précédent à toutes les réactions qui ont eu plus tard pour but d'exercer une pression violente sur la conscience publique ; elle a laissé croire au peuple que la violence est le dernier mot de la politique et qu'elle peut suppléer à l'action du temps, des traditions, des efforts patients de la sagesse, de l'étude et de l'influence persistante des mœurs.

Société de géographie

SÉANCE DU 21 JUIN

M. *l'abbé Moigno* sollicite le concours de la Société pour une œuvre relative à la diffusion de l'enseignement. Il se propose d'ouvrir diverses salles de conférences dans lesquelles on projetterait sur un écran, à l'aide de la lumière électrique, des images photographiques sur verre. Il prie la Société de lui signaler quelles sont les meilleures cartes à reproduire de cette façon, et sollicite une subvention pour l'établissement de ce matériel spécial. M. *Richard Cortambert* fait observer qu'il emploie depuis longtemps ce procédé d'enseignement dans les conférences qu'il fait au boulevard des Capucines. M. *Jules Garnier* ajoute qu'il croit avoir été le premier à projeter sur un écran l'image des cartes géographiques. M. *Davezac*, président, nomme une commission pour examiner la proposition de M. l'abbé Moigno, et les moyens de concourir le plus efficacement possible à son entreprise.

M. *de Quatrefages*, vice-président, communique un ouvrage de M. *Topinard*, relatif à l'ethnologie des peuples de l'*Australie*. On y trouvera le résumé des travaux accomplis sur la question. Les indigènes de l'Australie présentent deux types bien distincts, mais qui ne sont pas cependant des types originels. Il faut y voir le produit d'un croisement de races très-diverses.

L'expédition autrichienne au pôle Nord. — Voici quelques-uns des détails fournis par le commandant de cette expédition, le capitaine *Weyprecht*, à M. *Gustave Ambert*.

« Le but de notre voyage, dit M. Weyprecht, n'est pas le pôle, c'est l'exploration de la mer au nord de la Sibérie. Dans la dernière partie du mois de juillet nous entrerons dans les glaces près de la Nouvelle-Zemble, nous côtoierons cette île, et nous chercherons à doubler pendant le mois d'août ou de septembre le cap Tsœljuskin, le plus septentrional de l'Asie, mais en nous tenant le plus au nord que nous le pourrons. Je crois que nous aurons à vaincre de grandes difficultés à la hauteur de ce cap, parce qu'il s'y rencontre deux courants probablement contraires, l'un venant de l'est et l'autre de l'ouest, et que sur de tels points, surtout dans l'Arctique, on trouve un grand amas de glaces. En faisant un grand détour vers le Nord j'espère pouvoir surmonter ces difficultés. Si nous ne trouvons pas de terres inconnues plus au nord, nous devrons probablement faire le premier hivernage dans le voisinage de ce cap. L'été prochain j'espère atteindre la longitude de la Nouvelle-Sibérie, au nord de laquelle peut-être nous hivernerons une seconde fois. Pendant le troisième été, il nous faudra atteindre le détroit de Behring. C'est notre plan en général... Je vous confesse sincèrement que je ne crois pas pouvoir arriver jusqu'au détroit de Behring, mais ce sera toujours mon objectif et je ne le perdrai pas un seul moment de vue.

» Notre bâtiment *l'Amiral Tegetoff* est d'environ 230 tonneaux anglais ; il est long de 100 pieds sur 24 de large. La construction en est extrêmement solide ; la machine est de 100 chevaux effectifs. Je prendrai 130 tonnes de charbon. Nous sommes bien approvisionnés pour trois ans entiers. L'équipage de vingt-quatre hommes est entièrement autrichien. »

Tels sont les plans du capitaine Weyprecht, mais ils pourraient être considérablement modifiés par le concours de M. Gustave Ambert. Ce dernier se propose en effet, au nom de la France et pour son compte personnel, de seconder autant qu'il le pourra l'expédition autrichienne, en lui offrant le concours d'un bâtiment de la marine française. Grâce à ce concours, il n'est pas improbable qu'on pousse une pointe vers le pôle, ce que M. Weyprecht déclare impraticable avec

un seul bâtiment. Mais le capitaine autrichien a déjà exploré en partie l'an dernier la route qu'il se propose de suivre, et il est convaincu que cette route est des plus favorables pour une expédition à la recherche du pôle même, « en raison de la qualité comparativement légère des glaces qu'on y rencontre ». Il doit y avoir des terres inconnues entre le 40e et 50e degré long. (Greenwich), point le plus favorable pour rentrer dans les glaces, puisque c'est là que se trouvent les eaux les plus chaudes. La mer, l'an dernier, était ouverte dans ces régions jusqu'au 79e lat. N. et facilement pénétrable au delà par un bâtiment à vapeur. Cependant les vents du nord n'avaient pas cessé de souffler avec violence.

L'*Amiral Tegethoff* est parti de Brême le 13 juin. Un petit vaisseau équipé par le comte Wilezck se propose de ravitailler l'expédition aux côtes les plus septentrionales de la Nouvelle-Zemble. Trois steamers norwégiens se mettront aussi de la partie.

Livingstone et les sources du Nil (1). — Les dernières dépêches relatives à Livingstone confirment de la manière la plus évidente que l'intrépide et patient voyageur est en bonne santé. M. Stanley, correspondant du *New-York Herald*, l'a retrouvé à Ujiji et a rapporté sa correspondance à Zanzibar. L'expédition dont fait partie le fils de Livingstone n'en a pas moins continué sa route pour rejoindre le voyageur qui est reparti pour Unanyembe où il veut explorer un sentier souterrain, sentier mystérieux sur lequel le télégraphe ne nous donne que d'insuffisantes indications.

Voici bientôt sept ans que dure cette exploration et elle ne paraît pas arrivée à son terme. Les derniers résultats auxquels est parvenu Livingstone semblent être en contradiction avec ceux qu'il croyait avoir obtenus l'an dernier. Il pensait que le Nil avait ses sources bien au delà des limites assignées par Specke. D'après M. J. Codine, les nouvelles dépêches infirmeraient ces suppositions. Il serait prématuré cependant d'émettre à ce sujet une opinion définitive. Cette route souterraine à l'exploration de laquelle se livre actuellement Livingstone, et dans laquelle il y aurait un village souterrain, ne peut être un travail de main d'homme. N'est-ce point un déversoir mystérieux, soit des eaux du Nil, soit de celles de quelque autre grand cours d'eau de l'Afrique. Il faut donc attendre des renseignements ultérieurs. La curiosité des géographes est vivement surexcitée. Ces énigmes et la durée de l'exploration promettent assurément des résultats de la plus haute importance.

La Société de géographie de Paris a expédié depuis quelque temps des lettres à son correspondant de Zanzibar pour l'inviter à se procurer et à lui faire parvenir tous les renseignements qu'il pourrait recueillir sur cette exploration.

La ville de Pékin. — M. *le docteur L. Martin*, dans deux lectures qu'il a faites à la Société de géographie au mois de juin 1872, nous a fourni sur Pékin des renseignements pour la plupart inédits et d'un grand intérêt. On sait que la capitale du Céleste-Empire, orientée dans la direction du sud au nord comme la plupart des villes chinoises, se compose de deux rectangles juxtaposés perpendiculairement à leurs longueurs et à peu près d'égale grandeur. Le rectangle septentrional renferme le palais impérial et ses dépendances, le rectangle méridional renferme la ville proprement dite.

La population n'a jamais été celle que lui attribuent les auteurs européens, elle a décru d'ailleurs depuis l'intronisation de la dynastie actuelle; elle oscille entre huit et neuf cent mille âme. Il est impossible de lui assigner un chiffre précis, car on n'en a fait que des recensements partiels. Les habitants sont en majorité tatars et chinois, et l'on n'y compte guère que deux cents Européens. Cependant les musulmans y figurent pour le nombre relativement considérable de trente à trente-cinq mille âmes. Ils professent leur culte en toute liberté, ont leurs mosquées et paraissent devoir exercer sur le mélange des races une influence supérieure à celle de tous les autres peuples. D'après le docteur Martin, il ne resterait pas un seul juif à Pékin.

La ville est fort mal entretenue, insuffisamment alimentée d'eau. Les égouts mal construits, pour la plupart défoncés, remplissent l'air de miasmes putrides. Dans les grandes chaleurs les rues étroites et tortueuses de la ville chinoise sont remplies d'une poussière suffocante. A l'époque des pluies elles sont transformées en ruisseaux de boue. La seule eau qui serve à la consommation est celle des puits, mais elle n'est guère potable, en raison de la nature du sol à travers lequel elle s'infiltre. Aussi les conditions hygiéniques actuelles sont-elles loin de confirmer les assertions des anciens voyageurs qui vantent la salubrité du climat de Pékin. Les affections épidémiques et endémiques y produisent une mortalité excessive, surtout parmi les enfants. Tous les matins des voitures enlèvent les cercueils nombreux de ces petits êtres que leurs parents, suivant l'usage, déposent à la porte des maisons.

D'après les calculs récents et très-précis de l'observatoire de Pékin, la latitude de la ville que l'on disait être de 39° 42′ 15″ est en réalité de 39° 56′ 49″. L'inclinaison magnétique a décru annuellement, depuis 40 ans, de 3′ 25″. Elle est actuellement de 57°. L'altitude de Pékin est environ de 43 mètres. Les températures extrêmes y subissent l'écart considérable de 61°.

Le San-Francisco brésilien. — M. l'abbé Durand, ancien missionnaire au Brésil, poursuit avec une louable persévérance le compte rendu de ses explorations dans cet immense empire. Il a déjà publié une remarquable étude géographique sur un des principaux affluents de l'Amazone, le *Rio Negro du Nord et son bassin*. Il étudie aujourd'hui le San-Francisco.

Après l'Amazone, le rio San-Francisco est le plus grand fleuve du Brésil. Par la longueur de son cours et le débit de ses eaux il occupe le troisième rang parmi les fleuves de l'Amérique du Sud et le seizième parmi ceux du monde. Son cours a été reconnu par un savant français, M. Liais, attaché à l'observatoire impérial et à l'institut de Rio-de-Janeiro; il mesure 2 900 kilomètres de longueur; son bassin équivaut à la superficie du territoire de la France entière; il est navigable sur presque toute l'étendue de son parcours. Le seul obstacle infranchissable qu'il oppose à la navigation consiste dans la cataracte de Paolo Alfonso. Le San-Francisco roule de l'or et des diamants dans ses sables et dans ses galets. Ses rives ainsi que celles de ses affluents sont d'une extrême fertilité, mais à quelque distance dans les terres cette fécondité s'évanouit pour faire place à d'immenses déserts. Il se jette dans l'Atlantique entre le 10e et 11e degré latitude sud, à plus de cinq cents lieues en ligne droite de l'embouchure de l'Amazone.

(1) Voyez la *Revue* du 9 décembre 1871, page 570.

BIBLIOGRAPHIE

History of British Commerce and of the Economic Progress of the British Nation, 1763-1870, par M. Leone Levi.

Les histoires du commerce ne sont malheureusement trop souvent que de vastes et arides compilations de traités et de crises financières. Aussi sommes-nous heureux de signaler la publication d'un ouvrage qui représente, dans ses traits principaux tout au moins, toute la vie industrielle et économique d'un peuple. Ce livre est un important argument historique en faveur de la liberté commerciale. A son point de départ, le libre-échange n'était encore qu'une théorie abs-

traite, et cette théorie est aujourd'hui reconnue en Angleterre, non-seulement comme un fait établi, mais comme la loi de l'avenir.

L'auteur rend les honneurs qui leur sont dus à Huskisson, le premier pionnier du libre échange; à Parnell, pour son *Essai sur la réforme des finances;* à Villiers et Molesworth, tolérés au Parlement en 1838, parce qu'on ne les regardait que comme des théoristes; à Cobden, dont les efforts furent irrésistibles; à Sir Robert Peel qui, une fois convaincu, n'hésita pas à sacrifier sa position de chef d'un grand parti.

Nos lecteurs jugeront mieux d'ailleurs du plan suivi par M. Levi et de la variété des sujets qu'il traite si nous citons les principales divisions de son excellent ouvrage.

Dans la première partie, l'auteur passe en revue la période qui s'écoule de la fin de la guerre de Sept-Ans au commencement de la Révolution française, de 1763 à 1792. C'est, en effet, à l'issue de la guerre de Sept-Ans que commence la grande production anglaise, les ressources nationales se développent; mais bientôt la révolution en Amérique et la guerre qui en fut la conséquence (1764-1782) viennent arrêter cet essor. Puis vient, dans la seconde partie (1792-1820), l'histoire du commerce anglais pendant la terrible guerre que l'Angleterre soutient contre la France. Il divise ainsi cette partie :

1788-1800. Révolution française.

1793-1800. Guerre continentale et commerce avec l'étranger.

1773-1800. Finances anglaises et françaises.

1807-1812. Ordres en conseil. Point de départ du système de blocus continental de Napoléon.

1803-1810. Changes sur l'étranger.

1819. Reprise des payements en espèces.

Dans la troisième partie (1820-1842), qui commence avec les réformes commerciales de M. Huskisson, et qui nous conduit à l'administration de Sir Robert Peel, il retrace l'enfantement du système du libre-échange en Angleterre. Les sujets traités présentent la plus grande importance et le plus vif intérêt : pétition des marchands (1820); réformes commerciales de M. Huskisson (1823-1825); crise commerciale (1825-1826) : relations entre les patrons et les ouvriers (1824-1830); banque et finances (1830); moyens de communication (1330-1840); lois sur les céréales (1801-1840); crises commerciales (1836 et 1839); relations avec l'Inde et avec la Chine (1830-1840); commerce avec les colonies (1840-1845).

C'est pendant cette période que se forme en Angleterre la fameuse *anti-corn law league*, exemple le plus frappant peut-être de ce que peuvent le talent et la persévérance mis au service d'une juste cause, et dont le succès nous apprendra bientôt quelle est la force irrésistible de l'opinion publique. Nous ne pouvons résister au désir de retracer, d'après M. Levi, les commencements si humbles de cette association, qui comptera bientôt ses adhérents par milliers, et qui provoquera une souscription de 7 millions de francs couverte en quelques jours.

» En octobre 1838, sept personnes se réunirent pour fonder une association ayant pour but la révision des lois sur les céréales. Le comité provisoire compta bientôt trente-sept membres, au nombre desquels John Bright, Georges Wilson et Richard Cobden. La nouvelle association rencontra d'abord peu de sympathie. On comprenait difficilement son importance morale. « Pendant les deux ou trois premières années de notre existence, dit M. Cobden, les choses allèrent fort mal... Nous nous assemblions dans une petite salle, trop grande encore pour les quelques membres de l'association qui se rendaient aux séances; aussi, pour ne pas que notre zèle se refroidît par notre petit nombre, avions-nous fait séparer la salle en deux par un rideau rouge. Un jour que nous n'étions que deux ou trois, je me rappelle avoir dit à mon ami Prentice : « Il est fort heureux que les monopolistes ne puissent pas écarter ce rideau et voir combien nous sommes, car autrement ils ne seraient pas fort effrayés. » Mais cet état de choses ne dura pas longtemps, et bientôt la nouvelle association fit sentir son pouvoir et son influence.

C'est aussi pendant cette période que s'établissent les premières lignes de chemins de fer et que les Anglais créent cet outillage qui leur a permis de construire presque toutes les lignes ferrées de l'Europe.

Dans les deux dernières parties de son ouvrage, qui s'étendent de 1842 à 1870, l'auteur, après nous avoir raconté les réformes commerciales de l'Angleterre, nous fait assister au développement que prennent, sous l'impulsion du libre-échange, le commerce et l'industrie anglaises. Il traite successivement des gisements aurifères de la Californie et de l'Australie; des expositions universelles et de leur influence sur le commerce et sur les relations internationales; du nouveau système budgétaire introduit par M. Gladstone qui, quoiqu'il puisse valoir comme homme politique, n'en est pas moins un financier de premier ordre. Puis enfin il aborde la question des traités de commerce, des poids, des mesures et des monnaies internationales, et constate l'état du commerce en 1870.

Après avoir indiqué les résultats obtenus, il signale qu'on n'en est encore qu'au commencement d'une législation commerciale libérale. Pour Cobden, le libre-échange n'était que la première des réformes financières qu'il avait en vue. De nouveaux progrès sont nécessaires avant qu'on puisse dire que le commerce et l'industrie sont libres. L'auteur penche visiblement vers la substitution des impôts directs à tous les impôts indirects si coûteux à percevoir.

Un bon index, de nombreuses statistiques, augmentent considérablement la valeur de l'ouvrage de M. Levi, dont nous ne saurions trop recommander la lecture au moment où la France dénonce le traité de commerce avec l'Angleterre.

La Société de statistique de Paris vient de reconstituer son bureau.

Ont été nommés ou maintenus : MM. Hippolyte Passy, de l'Institut, présipent; Wolowski et Léonce de Lavergne, membres de l'Institut et de l'Assemblée nationale, E. Bertrand, conseiller à la Cour d'appel, et le docteur Juglar, vice-présidents; T. Loua, ingénieur civil, secrétaire général; Motheré, chef de bureau à la préfecture de la Seine, secrétaire des séances; Edmond Flechy, rédacteur aux Ministère de l'agriculture et du commerce, et Georges Renaud, économiste, lauréat de l'Institut, secrétaires de la rédaction; Froger de Mauny, trésorier.

AVIS

Les abonnés dont l'époque de renouvellement échoit à la fin de juin et qui désirent à cette occasion changer les conditions de leur souscription pour profiter des avantages que leur présente, soit l'abonnement d'un an, s'ils ne sont abonnés qu'au semestre, soit la souscription aux deux *Revues politique* et *scientifique*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière, en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici au 1er juillet n'auront fait parvenir aucun avis au bureau de la *Revue* seront considérés comme désirant continuer leur abonnement dans les mêmes conditions. En conséquence, ils recevront par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a été déjà remise lors de leur première souscription.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE L. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES PUBLIÉES PAR LA REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DU 1er JUILLET 1871 AU 30 JUIN 1872

LEÇONS ET CONFÉRENCES

FRANCE.

Collége de France.

Gaston Boissier. Mœurs romaines et grecques au théâtre, 127. — Térence ; les deux publics, 1258.

Philarète Chasles. De la formation des caractères chez les peuples libres, 14, 76, 124.

Ad. Franck. L'insurrection du 18 mars et les leçons qu'on doit en tirer, 18. — La société et le socialisme, 721.

Havet. De la morale sociale et religieuse dans Epictète, 106. — Un empereur philosophe, Marc-Aurèle, 249. — Des témoignages de la littérature latine sur l'empire, 745.

Ch. Levêque. Théories politiques des Grecs, 42, 467. — Socrate, Franklin et Channing.

L. de Lomenie. Deux incidents de la jeunesse de Mirabeau, 9.

Alfred Maury. Premières migrations humaines, le déluge, 1256.

Eugène de Rozière. De l'histoire du droit français, 603.

Sorbonne.

Caro. Des réformes sociales qui conviennent à la société française, 102. — Principes et éléments de la morale sociale, 577, 629.

Egger. Philosophie politique de Thucydide, 54. — L'hellénisme, 607, 678.

Geffroy. La démocratie athénienne jusqu'à la fin du siècle de Périclès, 21. — La démagogie dans l'antiquité, 583. — Les Gracques, 674.

Himly. Les bassins fluviaux de l'Europe, 627. — La frontière du Rhin, 681.

Janet. La philosophie politique, 33. — Un théoricien du pouvoir absolu ; Hobbes, 148. — Comparaison des théories morales et sociales de Montesquieu et de J. J. Rousseau, 556, 863, 1036, 1224.

Lenient. La poésie patriotique en France, 35, 647. — Le siége de Paris par les Normands, 1103.

Loyson (l'abbé Jules). La renaissance du catholicisme au XIXe siècle, et le schisme de Munich, 696.

Martha. La philosophie à Rome sous l'empire, 62. — Rapports de Sénèque et de saint Paul, 240. — Les derniers philosophes du paganisme, 303.

Mezières. Gœthe et la révolution française, 814.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ch. Robert. Les armées romaines en Gaule et leurs emplacements, 653.

École polytechnique.

Littré. Les évolutions de l'histoire, 462.

Cirque des Champs-Élysées.

Coquerel (Ath.). Le rachat de la France, 840.

Legouvé. Même sujet, 839.

Salle Gerson.

Albert (Paul). Le jansénisme littéraire; Pascal, 768, 912.

Block (Maurice). Comment nous payons nos impôts, 892.

Théâtre de la Gaîté.

Claretie (Jules). Monsieur de Pourceaugnac, 886.

Conférences du boulevard des Capucines.

Coquerel (Ath.). Henri Regnault et son œuvre, 982.

Gidel. Les Français d'autrefois, 514. — L'esprit germanique dans les chansons de geste, 1062.

Faculté des lettres d'Aix.

H. Reynald. L'élection de Mirabeau, 59.

Théâtre d'Amiens.

Jules Barni. Ce que doit être la République, 226.

Faculté des lettres de Bordeaux.

De Treverret. Théorie politique de Dante, 1229.

Faculté des lettres de Caen.

Buchner. Le roman sociologique en Angleterre, 173. — La littérature politique en Allemagne depuis 1815, 579. — Kotzebue et son meurtrier, 918. — Souvenirs du parlement de Francfort de 1848, 1127.

Rambaud. Les invasions françaises en Allemagne, 1031.

Faculté des lettres de Nancy.

Eugène Benoist. De l'étude du latin, 440.

Gebhart. Dante, Savonarole, Michel-Ange, 791.

Pingaud. Les colonies pénitentiaires de la France, 322.

Conférences françaises de Strasbourg.

Eug. Bersier. La critique littéraire en France, 1175, 1202.

ÉTRANGER.

Londres.

MAX MULLER. La science de la religion, 962, 1010, 1078, 1151.
SITTY. Les Etats-Unis d'Europe, 349.

Cambridge.

HUXLEY. Descartes, son génie, sa méthode, 495.

Barmen.

H. de SYBEL. Les doctrines de l'Internationale. Karl Marx et ses théories, 1199.

Heidelberg.

BLUNSTCHLI. Du droit international, 632.

Wurzbourg.

JUSTI. La cour de Rome au temps de Winckelmann, 327.

Munich.

DÖLLINGER (le recteur). L'Allemagne politique et religieuse, 725.
R. P. HYACINTHE. Le vrai et le faux catholicisme, 553.

ARTICLES SPÉCIAUX

ALGLAVE. L'impôt des valeurs mobilières et des matières premières, 709. — 250 millions d'impôts, 772, 818.
ARON. Question du grec et du vers latin, 485. — Le général Trochu, 1001. — Quelques mots sur Prévost-Paradol, 1099.
B. L'instruction obligatoire, 693.
BEAUSSIRE (Emile). La majorité, 508.
COIGNET (Mme). La décentralisation, 463, 492, 510. — Le projet de loi sur l'instruction primaire, 845.
DELOYNES. La décentralisation administrative, 65.
DEREUX. L'instruction primaire, 412.
DESPOIS (Eugène). La littérature du second empire. — Sainte-Beuve, 535, 561, 585. — M. Laufrey ; son histoire de Napoléon Ier, 940, 1013. — Français et Allemands, 1120.
GAIDOZ (H.). Une voix d'Alsace, 100. — L'Alsace en deuil, 645. — Bulletin géographique, 900, 1183.
GUIZOT. L'école libre des sciences politiques, 368.
HUBERT-VALLEROUX. Les sociétés coopératives à Paris en 1871, 519.
LABOULAYE. La république constitutionnelle, 5.
LAVISSE. Le plébiscite sur la constitution suisse, 1113.
LÉGER. L'idée du droit chez les Allemands et chez les Slaves, 45. — Une polémique slavo-germanique, 334. — Les études slaves, 946.
LENIENT. Etudes nouvelles sur Bossuet, 1248.
LEVAILLANT. La crise religieuse en Allemagne, 178.
LITTRÉ. L'Europe, le socialisme et la France, 274.
LOIRET (Ch.). Le général d'Aurelle de Paladines et la délégation de Tours, 717. — Le procès du général Trochu, 958. — La semaine littéraire, *passim*.
MÉZIRES (F.). Schakspeare prophète, 759.
MICHELET (J.). Les débuts du socialisme en France, 935.
PENJON. L'enseignement spécial de Cluny, 728.
QUESNEL. La décadence du patriotisme, 517. — Prusse et Allemagne ; centralisation et démocratie, 1022. — La réforme de la constitution suisse, 1091.
REYNALD. Le suffrage universel et la loi électorale, 345. — Les droits de don Carlos au trône d'Espagne, 1110.
RITTIER. Le délit de fausses nouvelles, 247. — La revanche dans les lieux publics, 273. — Les leçons du 18 mars, 294. — Les intrigues bonapartistes, 315. — Quelques mots sur la presse, 366. — Première occupation d'Orléans, 532. — Le théâtre, 601. — Les avocats, 659. — Le courage militaire, 754. — Une intrigue électorale dans l'Eure, 769. — A l'image du *Figaro!* 976. — Le 4 septembre, 1158. — A propos de l'insurrection carliste, 1179.
SELDEN (Camille). Le Tugendbund en Prusse, 743. — A travers le Salon, 1140.
TABOUELLE. Le régime électoral en Angleterre, 67. — Le mouvement autonomiste en Irlande, 110. — L'impôt du revenu en Angleterre, 131. — Effet du système protectionniste aux Etats-Unis, 167. — La question agraire en Angleterre, 200. — La grève de Newcastle, 286. — La question ouvrière aux Etats-Unis, 306. — Le parti républicain en Angleterre, 369. — L'agitation socialiste en Suisse, 391 ; — à Berlin, 521 ; — en Belgique, 591. — Les ballades gallophiles de l'Irlande, 851. — Qu'est-ce que l'Internationale ? 879.
TAINE. L'école libre des sciences politiques, 388.
X. « Cuistres et journalistes », 1026. — L'Ecole militaire de Saint-Cyr, 1161, 1182.
*** Voyage du ballon *la Ville d'Orléans* pendant le siége de Paris, 162.

OUVRAGES ANALYSÉS OU TRADUITS

OUVRAGES FRANÇAIS

Andlau (colonel d'). Metz, campagne et négociations, 669.
Atlas physique de la France, publié par l'Observatoire, 504.
Aurelle (général d'), de Paladines. La première armée de la Loire, 706, 717.
Barboux. Le conseil des prises pendant la guerre, 836.
Barni (Jules). Manuel du républicain, 737, 1196.
Barrot (Odilon). L'organisation judiciaire en France, 1172.
Bazaine (maréchal). L'armée du Rhin, 1054.
Beaussire. La guerre étrangère et la guerre civile, 1194.
Bellot (Emile). De la réforme des études, 960.
Berger (Ad.). Histoire de l'éloquence latine, 907.
Blanqui. L'éternité par les astres, 834.
Bordier (Henri). L'Allemagne aux Tuileries, 1169.
Bossert. La littérature allemande au moyen âge, 288. — Gœthe, 1074.
Boucher. Récits de l'invasion, Orléans, 532.
Bourleton. L'Allemagne contemporaine, 786.
Bréal. Quelques mots sur l'instruction publique, 903, 908, 1005.
Burnouf (Emile). La science des religions, 763, 1234.
Caro. Les jours d'épreuve, 953, 978.
Champfleury. Les enfants, 1148.
Chanzy (général). L'armée de la Loire, 222, 297.
Cortambert. Cours de géographie, 667, 826.
Crouslé. Traduction nouvelle de Lucrèce, 857.
Dérome. La France déchue, 575.
Desjardins (Arthur). Les états généraux, 664.
Du Camp (Maxime). Paris, 1122.
Dumas fils. La Visite de noces, la Princesse George, 714.
Dumont (Albert). L'administration prussienne en Alsace, 419.
Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. Dépositions de MM. Thiers, maréchal Mac Mahon, Jules Favre, général Le Flô, général Vinoy, Schœlcher, marquis de Plœuc, Gerspach, Cordon, 868.
Faidherbe (général). Campagne de l'armée du Nord, 51.
Fave (général). Nos revers, 644.
Favre (Jules). Rome et la République française, 459. — Le gouvernement de la Défense nationale, 1000, 1158.
Feillet (Alph.). Œuvres du cardinal de Retz, 1073.
Feuillet (Octave). Julia de Trécœur, 1145.
Figuier. Les races humaines, 661.
Fleury (D^r). La bataille de Villers-sur-Marne, 716.
Franck (Ad.). Le communisme jugé par l'histoire, 472. — Moralistes et philosophes, 905.
Freycinet. La guerre en province pendant le siège de Paris, 436.
Garnier (Charles). Le théâtre, 601.
Guillemin (Amédée). L'instruction républicaine, 639.
Guizot. Le duc de Broglie, 639. — Histoire de France, 692.
Halévy (Ludovic). L'invasion, 1121.
Havet. Le christianisme et ses origines, 979.
Huet (François). La révolution philosophique, 763.
Hugo (Victor). L'année terrible, 1047.
Janet (Paul). Histoire de la science politique dans ses rappports avec la morale, 1003. — Problèmes du XIXe siècle, 1191.
Joanne. Les départements de la France, 903.
Joly (Henry). Nouveau cours de philosophie, 55.
Julien (Alfred). L'abbesse Marie de Bretagne et l'Ordre de Fontevrault, 1124.
Jurien de la Gravière (amiral). La marine d'aujourd'hui, 1172.
Lagrèze (de). Pompéi, les Catacombes, l'Alambra, 623.
Lamartine. Souvenirs et portraits, 1001.
La Roncière le Nourry (amiral). La marine au siége de Paris, 787.
Laveleye (de). Essai sur les formes de gouvernement, 975.
Le Blanc (Paul). Journal de Baudoin sur les grands jours du Languedoc, 764.
Legouvé. Conférences parisiennes, 787.
Levallois (Jules). Sainte-Beuve, 975.
Levasseur. L'Europe, géographie et statistique, 668. — De l'enseignement de la géographie, 737.
Levêque (Ch.). La science du beau, 809.
Levot. Histoire de la ville et du port de Brest, 691.
Lichtenberger. L'Alsace en deuil, 646.
Loiseleur. La doctrine secrète des Templiers, 788.
Lucay (de). Les assemblées provinciales sous Louis XVI, 664.
Martin des Pallières (général). Orléans, 952.
Mazières. Alsace et Lorraine, 810. — Gœthe, 884, 964.
Michelet (J.). Le Directoire et les origines des Bonaparte, 935, 999.
Monod (Gabriel). Français et Allemands, 1148.
Palikao (général). Un ministère de la guerre pendant vingt-quatre jours, 716.
Paris (Gaston). Les races latines, 808.
Pressensé (de). Les leçons du 10 mars, 294. — Le concile du Vatican, 688.
Ratisbonne. Les petites femmes, 624.
Regnault (Paul). Les poètes sonscrits, 952.
Renan. La réforme intellectuelle et morale, 576.
Ribot (Th.). La psychologie anglaise contemporaine, 1076.
Richet (Charles). L'instruction obligatoire, 474.
Roussel, bâtonnier. Le barreau de Paris pendant le siège et la Commune, 669.
Saint-René Taillandier. La Serbie, 667.
Savous (Ed.). Histoire des Hongrois, 808.
Selden (Camille). Traduction des Affinités électives de Gœthe, 883.
Taine. Notes sur l'Angleterre, 600, 664. — Le suffrage universel, 639. — Lettres d'un témoin de la Révolution française, 931.
Topin (Marius). Le cardinal de Retz, 737.
Troubat. Souvenirs et notes sur Sainte-Beuve, 974.
Vignes. Traité des impôts en France, 665.
Vinoy (général). Le siége de Paris, 953. — L'armistice et la Commune, 1131.
Weber. Histoire de la philosophie européenne, 1219.
Wey (Francis). Rome, description et souvenirs, 623.
Yriarte (Ch.). Les Prussiens à Paris et le 18 mars, 576.

OUVRAGES ALLEMANDS

Du Bois-Reymond. Nouveau discours sur la guerre de 1870-1871, 114.
Gottschall. Paris sous le second empire, 1207.
Hauff. Deux prédictions (Gœthe et Gervinus), 312.
Kiepert. Carte spéciale des frontières franco-allemandes, 901.
Lindau. Mélanges littéraires, 1210.
Œtker. La lutte des langues et des races en Belgique, 1211.
Palacky. Historiographie bohême, 334.
Petermann. Carte de la France à la fin de 1870, 900.
Stark. La folie des Français, 182.
Vogt (Karl). Lettres sur la guerre de 1870, 236.
Wickede (Jules de). Les fautes stratégiques des Français pendant la dernière guerre, 206, 356.
Wurtemberg (feld maréchal duc de). Le système d'attaque de l'infanterie prussienne, 802.

OUVRAGES ANGLAIS

Baba Ali de Dockrey, 80.
Bigelow. La monarchie héréditaire en France, 252.
Clusiel. L'entrevue d'Aubervilliers avec les Prussiens, 1135.
Derby (lord). La grande propriété en Angleterre, 444.
Forster. Vie de Charles Dickens, 905.
Mazzini. Étude sur Rossel, 1138.
Meller Max. Essai sur l'histoire des religions, 907.
Reeve. La France royale ou républicaine, 1238.
Russell (lord John). La politique extérieure de l'Angleterre, 280.
Rüstow. Le bouleversement de l'unité germanique, 138.
Shillard. La fuite de l'impératrice à septembre 1870), 526.
Spencer. Qui est responsable de la guerre de 1870 ? 797.

Stanhope (lord). Mélanges politiques, 1098.
Stanley (Dr). L'Eglise d'Écosse, 956.
Syme. Les classes rurales en Angleterre, 989.
Valmont. L'espion prussien, roman, 371. 395, 420, 446, 473.
Whymper. Voyages et aventures dans l'Alaska, 551.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie française, 526, 549, 568, 598, 658, 704, 751, 856, 949, 1070.
Académie des beaux-arts, 527, 751.
Académie des inscriptions et belles-lettres, 526, 549, 600, 616, 653, 683, 705, 805, 852, 881, 899, 928, 951, 973, 998, 1025, 1071, 1142, 1214.
Académie des sciences morales et politiques, 550, 569, 598, 616, 634, 658, 682, 704, 733, 752, 804, 853, 897, 928, 950, 997, 1025, 1167, 1213.
Ecole libre des sciences politiques, 528, 706, 752, 1052, 1124.
Société Franklin, 528.
Société de géographie, 527, 570, 617, 635, 685, 733, 806, 854, 899, 929, 999, 1044, 1070, 1095, 1144, 1168, 1215.
Société de législation comparée, 1189.
Société de linguistique, 619.
Société de sociologie, 882, 928, 1044.

DOCTORAT

Thèses de M. Bouché-Leclercq, 929.
Thèses de M. Hémardinquer, 739.
Thèses de M. Lachelier, 571.
Thèses de M. Vidal-Lablache, 689.

Programmes des cours du Collège de France et de la Sorbonne, 551, 980, 1004.

NÉCROLOGIE

MM. Grote, 47. — Poirson, 120. — Docteur Trendelenburg, 811. — Vie et travaux de M. Dehèque, par M. Albert Dumont, 186.

Pour la Semaine politique, voyez la Table analytique des matières, *passim*.

TABLE ANALYTIQUE

A

Agrégation des lycées. Programmes, 766.
Agriculture en France, fait du blé, non des hommes, 17.
Alabama (Affaire de l'), 197, 736.
Allemagne (L'Eglise catholique en), 178, 243. — (Le parti ultramontain en), 924. — (Centralisation et démocratie en), 1022.
Allemand (Probité d'un bibliophile), 419.
Allemands (La haine que nous avons pour les) ne doit pas se manifester à la tribune de l'Assemblée, 33. — (Ce qu'il faut imiter des) et ne pas imiter, 40. — (L'idée du droit chez les), 45. — Prétendue générosité des) pour ravitailler Paris après l'armistice, 219. — Leur politique soi-disant paisible, 314.
Alsace (Poésies populaires de l') sur la guerre de 1870. — Traité douanier concernant l', 291, 342. — (Colère des Allemands contre les résistances de l'), 336. — (Poèmes patriotiques en), 648.
Amnistie. Incompatible avec le régime républicain, 434.
Angleterre (Le régime électoral en), 67. — (Le roman sociologique en), 172. — (Rôle de l'institutrice en), 174. — La question agraire en), 200. — Session du Parlement en 1871, 233. — Réformes à accomplir dans l'ordre de ses travaux, 234. — (La monarchie héréditaire en), 254. — (Le pauperisme en), 257. — (Bases de la constitution en), 271. — Politique extérieure de l', d'après lord John Russell, 280. — (Impuissance du parti républicain en), 371. — (Questions sociales en), 418, 444. — Vénalité des charges militaires supprimée en), 459. — (Grève des paysans en), 970. — Budget de l'), 994. — son commerce en 1871, 1040.
Archevêque de Paris promulguant les décrets du Concile, 1029.
Aristocratie française. Son impuissance à la veille de la Révolution, 13.
Armée (La nation), bons effets, 7, 198. — (Loi sur la réorganisation de l'), 1149, 1197.
Armée allemande. Son organisation, 136. — Service des chemins de fer et des télégraphes dans l'), 137.
Armée anglaise. L'achat des grades, 112.
Armée française. Ses défauts d'organisation, d'après le général Favé, 168; d'après M. de Wickede, 209.
Armée russe. Publication d'une Bibliothèque militaire pour l', 122. — Sa réorganisation, 239.
Assemblée nationale. Ses sentiments vis-à-vis de M. Thiers, 98. — Proposition Rivet, 168, 217. — Se déclare constituante, 220. — Peut-elle l'être? 222. — Résultats de sa première session, 269. — (Le renouvellement partiel de l'), 292. — (Question du retour de l') à Paris, 482, 622. — (Renouvellement partiel de l'), 507. — (La majorité de l'), 508. — Sa fausse situation, 765. — (Ses divisions, 885. — Sa politique, 909.
Associations (Projets de loi sur les), 1102.
Athènes (La démocratie à), 21. — (Charges publiques à), 43. — (Prétention d') à dominer la Grèce, 57. — (Ecole française d'), sa mission, 190.
Audiffret-Pasquier (M. d'). Son discours contre les marchés de l'empire, 1077.
Autriche (La crise en), 116. — Dangers que lui fait courir la résurrection de l'empire germanique, 118. — Lutte entre deux races, 244. — (Rapports de l') avec la délégation de Tours, 267. — (Les élections en), 287. — Sa situation intérieure, 925, 933.
Avocats (Les), 659.

B

Baccalauréat (Réforme du), 904.
Bacheliers allemands. Comment ils se font, 640.
Barni (J.). Conférence de M.) à Amiens, 226.
Bataille de Dorking (La), ou la future invasion de l'Angleterre par les armées allemandes, 80 et suiv.
Bazaine (Le maréchal) à Metz, 213. — Son procès, 956.
Belgique (La question sociale en), 591. — (Vues des Allemands sur la), 1211.
Berlin (La question sociale à), 521. — (Les mœurs à), 530.
Berlin (E.), directeur du *Journal des Débats*. Son caractère, 266. — (Tableaux et fusains de), 1052.
Bissy (M. de). Sa retraite, 482.
Bohême. Sa situation en Autriche, 118. — Tentative d'accord de la) avec l'Autriche, 170.
Bonapartistes. Leurs intrigues, 315. — Leur stratégie, 338.
Boulevards de Paris. Nécessité de ne pas laisser le libertinage s'y étaler, 50.
Bourgeoisie. Usage qu'elle a fait de son pouvoir sous Louis-Philippe, 387. — Ses devoirs, 388. — Son rôle actuel, 495.
Budget rectificatif, 349.

C

Candidats aux élections. Ce qu'ils doivent faire, 365.
Catholiques libéraux à l'Assemblée, 1
Cautionnement des journaux non politiques, 27. — N'existe pas pour les journaux dans les autres pays, sauf en Prusse, 28.
Centralisation. Ses inconvénients, 7, 17. — Ce que c'est, 74.
Centre droit. Sa démarche auprès de M. Thiers, 1221, 1245.
Césarisme. Idée qui s'y rattache, 79.
Chambre unique, préjugé du vieux parti républicain, 6.
Chambre haute, sa nécessité, 7.
Channing, continuateur de Franklin, 472.
Chanzy (général). Son récit de la bataille de Coulmiers, 223. — Ses opérations militaires, 296. — Son discours comme président du centre gauche, 1077.
Christianisme (Ressemblance entre le) et la philosophie stoïcienne, 65.
Clubs, comme moyen d'éducation politique, 43.
Cluny (L'école de), 728.
Collège de France (Ouverture des cours du), 18.
Colléges. Voy. Internes, Instruction secondaire.
Comédie-Française (Les acteurs de la) à Londres, 72.
Communards anciens employés de la Ville du temps de M. Haussmann (Jules Andrieux, Arthur Arnoult, Rochefort), 48.
Commune de 1871. Son caractère, 15, 16. — Ce qui l'a préparée, 19. — Son procès à à Versailles, 265. — (Jugement sur la), 277. — Leçons à en tirer, 294. — Enquête parlementaire sur la), 868.
Conférences, 812, 836.
Congrès. Projet d'un en Russie pour limiter les droits de la guerre, 98. — sur le régime pénitentiaire aux Etats-Unis, 241. — des sciences géographiques à Anvers, 241. — de la paix à Lausanne, 313. — catholique de Munich, 333.
Conseil d'Etat. Projet de loi sur le, 1053.
Conseils généraux. Loi sur les, 49. — Elections aux, 237. — Première session des, 483.
Constitution. Projet de, par M. Laboulaye, 9. — Le doit se faire progressivement, 174.
Coopératives. Sociétés en Angleterre, 204. — de Paris après le siège et la Commune, 519.
Cosmopolitisme, ses excès, 10.
Coulmiers. Bataille de, d'après le récit du général Chanzy, 223.
Cuba. Insurrection de, 122, 748.

D

Décentralisation non politique, 7. — administrative, 65. — Ce qu'en pensait le parti républicain, 492.

Dehèque (M.), helléniste. (Vie et travaux de M.), 192.
Délégation de Tours et de Bordeaux. Ce qu'elle a fait pour soutenir la guerre, 438. — Ses rapports avec le général d'Aurelle de Paladines, 917.
Delphes (Oracles de), 23.
Démocratie à Athènes, 44. — Définition exacte de la , 199.
Descartes, père de la physiologie moderne, 501.
Despotisme des majorités, 156.
Diplomatie (Ce que doit être la de la République, 435.
Disraeli M. à Manchester, 996.
Dissolution Le droit de des assemblées, 270.
Dollinger (Réponse au chanoine), 757.
Droit méconnu par la Prusse, 19. — divin, nié par Hobbes, 153.— Histoire du français, 603. — international, 632.
Du Bois Reymond M. . Son jugement sur les Français, 114.
Dynastie Comment une) se fonde, 25.

E

Ecole de Saint-Cyr. Réformes à réaliser, 1161.
Ecole des hautes études devant l'Assemblée nationale, 910.
Ecole normale (Elèves de l' décorés pendant la guerre, 596. — (Visite de M. Jules Simon à l' , 903.
Ecole polytechnique. Ce qu'elle devenait sous l'empire, 412.
Eglise (Séparation de l') et de l'Etat, bons effets, difficulté, 8.
Eglise L' catholique en Allemagne, 178.
Election de M. Vautrain, 661.
Elections du 2 juillet; union parisienne de la presse, 1 et 2.— Leurs résultats républicains, 25. — municipales de Paris, 49, 97.
Électorale (Une intrigue), 767.
Enseignement (Liberté d'), 8.
Enseignement supérieur. Ses représentants à l'Assemblée, 97.— En attendant la liberté de l', 859.
Epictète. Ses préceptes moraux, 63. — Sa morale sociale et religieuse, 106 et suiv.
Epopées. Leur origine, 38.
Espagne. Programme du ministère Ruiz Zorilla, 170. —(Situation politique de l'), 896. — (Liberté électorale en), 971.
Etats-Unis La démocratie aux , 103, 104. — La décentralisation aux), 465, 511. — (Droits protecteurs aux , 972.— La campagne présidentielle aux), 1139.
Europe (Crise morale de l'), 245. — (Conséquences pour l' de la victoire de la Prusse, 275.— (Jugements de Gœthe et de Gervinus sur l'avenir de l'), 312.—(Situation de la France et de l') au 1er janvier 1872, 626.

F

Faidherbe le général . Opérations de l'armée du Nord, commandée par), 51 et suiv. — Réponse du général von Gœben au sur la bataille de Bapeaume, 218. — Réplique du), 266.
Famille (Vie de la), apprentissage du patriotisme, 106.
Favre (M. Jules) (Démission de), 123.
Fédération européenne. Comment la constituer ? 352.
Femmes (Instruction supérieure des) en Angleterre, 665.
Féodalité dépeinte dans la chanson de Roland, 515.
Fonctionnaires en France, 861.
Fonctionnarisme, plaie des races latines, 105.
Français Sympathie des habitants du pays de Galles pour les), 98. — jugés par M. Du Bois Reymond, 114.— (Sympathie des habitants de la Bohême pour les , 116. — ignorants des langues étrangères, 125. — (Sympathie des Norvégiens pour les), 165. — Leur folie, d'après un aliéniste allemand, 182. — (Sympathies des Irlandais pour les , 235.
France (État des idées en).— au lendemain de la Commune, 14.— Conciliation entre la nouvelle et l'ancienne, 15. — sous le second empire, 17. — (Elasticité de la), 79. — Opinions sympathiques de M. Karl Vogt pour la), 236.— (La monarchie héréditaire en), 252. — (Souveraineté populaire en , ses avantages, 260. — (Rôle actuel de la), 279.
Franklin. Sa vie, son enseignement, 471.

G

Galles Prince de). Sa maladie, 622.
Gallicie. Son attitude vis-à-vis de l'Autriche, 664.
Gambetta (M.), candidat au 2 juillet, 3. — Son discours à Angers, 981.
Gastein (Entrevue de), 194.
Gauche modérée, 4. — extrême, 5.
Gaule (Les armées romaines en), 653.
Généraux français (Comparaison entre les) de la guerre de 1870, 357.
Gladstone (M.) et la Chambre des lords, 112. — Nullité de sa politique extérieure, 506. — Son ministère, 833
Grec Association pour l'étude du en France, 420. — (Réformes à faire dans l'enseignement du et du thème grec, 485.
Grèce antique. N'avait aucune espèce d'unité politique, 21. — Avait l'unité religieuse et morale, 22. — Ses jeux publics, 22. — Ses amphyctionies, 23.
Grecs (Théories politiques des , 42. — Leur esprit d'observation sur eux-mêmes, 59.
Grote M. , vice-chancelier de l'Université de Londres. Sa vie et ses ouvrages, 47.
Guerre (Code de la), 77. — Quand est-elle juste? 126.
Guerre de 1870 Fautes stratégiques des Français pendant la , 206.
Guyane, établissement pénitentiaire, 323.

H

Hellénisme. Ce que c'est, 607.
Histoire. Ses évolutions, 462.
Hobbes. Sa théorie du pouvoir absolu, 148.
Hongrie. Sa situation en Autriche, 117. — irritée contre les prétentions des Tchèques, 196.
Horace. Sa philosophie, 63.
Hugo (M. Victor), candidat au 2 juillet, 3. — au 7 janvier, 661.

I

Idéal. Sa nécessité en politique, 15.
Idées (Décadence des) sous le second empire, 20.
Ignorance (Mouvement national contre l'), 460.
Impératrice. Sa fuite le 4 septembre, 523.
Impôt du revenu. Combattu par M. Thiers, 29.—Existe en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, 30. — Ses avantages, 30 et 31. — Sa perception, 31. — Ce qu'il est en Angleterre, 131. — basé sur le loyer, 242. — en Suisse, 268. — en Allemagne, 610. — devant l'Assemblée nationale, 636.
Impôts. Proposés par le gouvernement, 29. —(En France, les grandes fortunes payent relativement moins d') que les petites, 30. — (Les nouveaux), 319. — sur les valeurs mobilières et les matières premières, 708, 709. — sur la marine marchande, 773 ; — les tabacs, 775 ; — les alcools, 819 ; — les créances hypothécaires, 823 ; — les factures, 830.
Individu . Le constituer, 80. — C'est à lui qu'il faut faire appel, 102. — Elément vivant de la société, 103.
Instituteurs. Leur traitement, 409.
Instruction. Ce qu'elle doit être, 21.—(Projet de loi sur le conseil supérieur de l') publique, 31. — populaire, 227. — (Les réformes qui ne se font pas dans l') publique, 288.—secondaire, 8.— primaire, 8. — gratuite et obligatoire, 317. — militaire dans les lycées, 945. — primaire. Questions qu'elle soulève, 412. — (Le projet de loi sur l' , 837, 845. — obligatoire, 693.
Internes (Colléges d') à supprimer, 8.
Internationale (Association) des travailleurs. —Ses doctrines, 20, 1198. — (Ce qu'est l'), 879.
Irlande (Le mouvement autonomiste en), 110. — Ses sympathies pour la France, 235.
Italie et M. de Bismarck, 220. — (Journal d'un diplomate français en), 927.

J

Janet (Cours de M. Paul), 33, 148.
Journalistes. Comment ils font leurs articles, 367.
Journaux. Voy. Cautionnement, Timbre. — Abusent des fausses nouvelles, 245, 266.
Julien l'Apostat, 305.

K

Ku-klux. Leurs exploits, 642.

L

Latin Comment il faut étudier le), 440. — (Question du vers), 485.
Légitimistes à l'Assemblée, 4. — à Anvers 838.

Lenient (Cours de M.), 35.
Leroy (M. Alberi) Le cas de , 623.
Levêque cours de M. Ch. , 42.
Libération du territoire (Souscription nationale pour la , 741.
Loire Armée de la , ses opérations, 223. 297. 706.
Lord-maire (MM. Léon Say et Vautrain au banquet du), 386.
Lords Chambre des , sa fonction, 113.
Lyon (M. Valentin, préfet à), 193.

M

Mandat impératif, 661, 663.
Marc-Aurèle empereur philosophe, 249. — profondément religieux, 251.
Marins (Héroïsme des) au siége de Paris, 526.
Mars (Insurrection du 18) Voy. Commune de 1871.
Menandre. Sa philosophie, 128.
Métaphysique (Réconciliation nécessaire de la physique et de la), 502.
Metz. Voy. Bazaine.
Mirabeau. Sa jeunesse, 9. — Bâtonnant un paysan, 12. — Son élection, 59. — embrasse la cause du peuple, 60. — élu à la fois à Aix et à Marseille, 62.
Mirabeau (Marquis de), 10.
Moeurs (Décadence des) sous le second empire, 20.
Mommsen (M.) (Le cas de , 687.
Monarchie La héréditaire en France, 253. — en Angleterre, 254.
Monarchistes (Une tentative des , 813.
Morale sociale. Principes et éléments, 577.
Moralisation du peuple, tâche de la République, 228.
Mormons. Leurs tribulations, 364. 506

N

Napoléon III. Son caractère, 341.
New-York (Scandales de la municipalité de , 344.
Noblesse. Ce qui lui manque en France, 387. — Voy. Aristocratie.
Norvégiens Leur sympathie pour les Français pendant la guerre de 1870, 190.
Nouvelle-Calédonie. Établissement pénitentiaire, 324

O

Obéissance Lettres d , 686.
Opéra (Nouvel) de Paris, 601
Orléanistes à l'Assemblée, 5.
Orléans Princes d . Leur entrée à la Chambre, 620.
Ouvriers. Leur éducation, 16 — Voy. Grèves et Socialisme.
Oxford Les conférences de M. Lanier , 120.

P

Paganisme. Ses derniers philosophes, 303
Palacky M. La polémique contre les Allemands, 345
Palikao (général). Son plan au mois d'août 1870, 410.
Pangermanisme Le) envahissait nos sociétés savantes, 39.
Pape (Relations du) avec le gouvernement français, 98. — Son pouvoir temporel est contraire à la logique, 99. — Le et M. de Bismarck, 119.
Paris (Inconvénients d'un) unique, 16. — sous le second empire, 17. — (Voyage du ballon *la Ville d'Orléans* pendant le siége de), 162. — (Question du retour de l'Assemblée à , 241.— (Succès de l'emprunt de la ville de), 337. — (Situation commerciale et industrielle de , 344.
Partis Les à l'Assemblée, 4. — Leur division, 5. — Leur lutte depuis 1815, 26.— Leur décomposition actuelle, 411.
Pascal comparé à Épictète, 107.
Patrie. Le mot de date du XVIe siècle, 36.— Ce qui la constitue, 36.
Patriotisme. Est né en France dans les malheurs nationaux, 37. — En décadence, pourquoi? 517.
Paul Saint , ses rapports présumés avec Sénèque, 230.
Paupérisme en Angleterre, 257.
Paysans. Leur bien-être matériel sous le second empire, 17. — Pourquoi leurs votes deviennent républicains, 26, 50. — en Angleterre, 200.
Pénitentiaires Colonies de la France, 322.
Philosophie à Rome sous l'empire, 63.
Plaute. Quels Grecs a-t-il imités? 128. — Immoralité de ses pièces, 130.
Poésie patriotique en France, 35. — Son long enfantement, 36.
Poisson, ami de Mirabeau, 11.
Politique La est-elle une science ou un art? 33. — définition de la philosophie , 35.
Polonais de la Galicie. Leur situation en Autriche, 118. — courtisés à la fois par la Prusse et la Russie, 505.
Pouvoir absolu, d'après Hobbes, 151.
Pouvoir exécutif. — Résultats de l'élection populaire du en Amérique, 259.
Pouvoir temporel. Voy. Pape
Pouvoirs La division des , condition essentielle, 6.
Pouyer-Quertier. Ses négociations à Compiègne, 217.
Préfets. Leur rôle naturel, 74
Préjugés. Abus qu'on fait de ce mot, 198.
Professeurs allemands. Leurs émoluments supérieurs à ceux d'un ministre, 339.
Progrès Effets de la grande en Angleterre, 201.
Protectionnisme Ses effets désastreux aux États-Unis, 157.
Prusse L'aristocratie et les paysans en , 114 jugée par M. Karl Vogt, 236. — Ce qu'elle fait de nos milliards, 743. — L'inspection des écoles en , 922
Prussiens Causes morales de la victoire des , 78.

R

Réactions Dangers de la , 19
Rénovard Le Jouan, 594
Remusat M. de nommé ministre des affaires étrangères, 121
Renan M. Réponse de la *Gazette de France* à , 591
Républicains provisoires, 2. — Devoir des leur manque de succès pratique, 227. — Nécessité de la formation d'un parti progressiste, 735.
République. Ce qu'elle doit être, 226 et suiv. — Doit instruire et moraliser le peuple, 227, 228. — Effets de ce régime sur la politique extérieure de la France, 230.
République constitutionnelle, 5 et suiv. — C'est celle qui convient à la France, 6. — Au-dessus du suffrage universel, 6. — Deux espèces de , 13.
Revanche chantée dans les lieux publics 273.
Revenu Impôt sur le . Voy. Impôt.
Révolution française. Ses violences ont eu pour conséquence le césarisme, 126. — Où elle en est, 171.
Reynald Cours de M. , 59.
Rhétorique Inconvénients de la fausse , 18.
Rivet (Proposition). Voy. Assemblée.
Roland (Chanson de) iliade française, 37.— comparée à l'Iliade, 515.
Roman (Le) sociologique en Angleterre, 172.
Rome au temps de Winckelmann, vers 1750, 327.
Rossel. Sa mort, 531. — (Jugement de Mazzini sur , 1138.
Rouher M. . Son échec aux élections du 2 juillet, 25. — à l'Assemblée nationale, 780, 1125.
Roumanie M. de Bismarck et les chemins de fer de la), 195.
Routine, cause de notre abrutissement, 18, 105.
Ruhm *Der* ou l'écroulement de l'autre germanique, récit humoristique traduit de l'anglais, 138.
Russie. Réorganisation de son armée, 239. — Crainte des Allemands vis-à-vis de la , 482.

S

Sainte-Beuve, 459, 535, 561, 585, 974.
Salon de 1872, 1140.
Scrutin de liste, inconvénients, 7 et 8. — Ses effets, 346.
Sénèque. Ses maîtres, 63. — Injuste envers la Grèce, 64. — A-t-il eu des rapports avec saint Paul, 230. — Rapport de sa morale avec la morale chrétienne 232
Shakspeare prophète à propos de la guerre de 1870, 739
Slaves Idée du droit chez les , 45 334. Voy. Bohême et Moravie
Socialisme Son état actuel 278. — aux États-Unis, 396.
Socrate. Son œuvre négative, 169. — Son œuvre positive, 170
Sophistes Ce qu'ils étaient à Athènes, 168
Souveraineté populaire en France ses avantages, 260.
Spoelberch de Lovenjoul Préface de ses *Recherches* 97
Spoliation Recommandent le suicide, 63. — Voy. Lucrèce, Sénèque, Marc-Aurèle. — Leur théorie comparée au christianisme 251
Statistique Directeur des cours de la , 18 21.
Stoïcisme Son esprit fond et exclusif 251
Stoïciens ou stoïcisme, mot équivoque, 7 — [illegible] 16
Suisse Le parti socialiste en 331 — Le plébiscite sur la constitution 1091 1113
Suisse M. de Ce qu'il pense de la France,

895. — Son jugement sur les théories de Karl Marx, 1199.

T

Tahiti (L'instruction obligatoire à), 996.
Thiers (M.). Son message du 4 septembre, 573. — Son rôle, 594. — (Une conversation de), 1101.
Timbre des journaux non politiques, 27.
Times (Articles du) sur la situation de la France en juillet 1871, 75. — contrarié des sympathies de l'Irlande pour la France, 235.
Théatre. N'est pas l'expression fidèle des mœurs, 127.
Theocrite (Une traduction nouvelle des idylles de), 263.
Thucydide. Sa philosophie politique, 54 et suiv.
Tocqueville (de). Ses idées sur la décentralisation, 465.
Trochu (général) jugé par un écrivain militaire allemand, 357. — Son procès, 958. — Son portrait psychologique, 1003.
Tugendbund prussien. Son origine, 743.

U

Universités allemandes (Vie des professeurs et des étudiants dans les), 542. — Leurs séances de rentrée, 640.

V

Venus de Milo. Son redressement, 243.
Vieux catholiques protégés par M. de Bismarck, 178. — (Revue publiée par les) à Rome, 220. — (Congrès des) à Munich, 333. — Association des à Munich, 553, 696.
Vogt (M. Karl). Ses lettres et jugements sur la France et l'Allemagne, 236.
Vote. Loi sur le secret en Angleterre, 121.

W

Washington. Ses idées, 13. — Idée qu'il représente dans le monde, 79. — Son attitude vis-à-vis du Parlement, 1246.

PARIS — IMPRIMERIE DE L'ASSOCIATION OUVRIÈRE.